TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, — DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCHOLASTIQUE, — DE PHILOLOGIE DU MOYEN AGE, — DE PHYSIOLOGIE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES ET CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, — DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, — DE CISELURE, GRAVURE ET ORNEMENTATION CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS, — D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, — DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, — DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS. — DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — DES CONTROVERSES HISTORIQUES, — DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DANS L'ANTIQUITÉ, — DES HARMONIES DE LA RAISON, DE LA SCIENCE, DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART AVEC LA FOI CATHOLIQUE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR., POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

TOME SEIZIÈME.

DICTIONNAIRE DES ABBAYES ET DES MONASTÈRES.

PRIX : 7 FRANCS.

TOME UNIQUE.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIÉRS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1856

DICTIONNAIRE
DES ABBAYES
ET MONASTÈRES,

OU

HISTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

ÉRIGÉS EN TOUT TEMPS ET EN TOUS LIEUX

A LA DESTINATION DES RÉGULIERS DES DEUX SEXES,

CONTENANT :

1° Leurs fondations, leurs accroissements et leurs décadences ;
2° Des renseignements archéologiques, géographiques et topographiques sur les lieux où ils ont été fondés ;
3° Des notices sur les religieux célèbres qui les ont habités ;
4° L'historique de leur destruction ou changement de destination ;

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION ;

PAR M. MAXIME DE MONTROND ;

SUIVI D'UN APPENDICE

RENFERMANT UN GRAND NOMBRE D'OUVRAGES OU SONT DÉFENDUS LES ORDRES RELIGIEUX CONTRE LES ATTAQUES DU XVIIIe SIÈCLE,

savoir :

DE L'ÉTAT RELIGIEUX,

PAR BONNEFOY DE BOUYON ;

APOLOGIE DE CET ÉTAT,

DÉMONTRANT QUE LES CONGRÉGATIONS SONT AUSSI UTILES A LA SOCIÉTÉ QU'A LA RELIGION,

Par un anonyme ;

DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES DANS LE CATHOLICISME,

PAR M. LENORMANT DE L'INSTITUT ;

QUELQUES SOUVENIRS DE LA GAULE MONASTIQUE,

PAR M. DE MONTROND ;

LES ANCIENS CARTULAIRES,

PAR M. Z. ;

ET LES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES,

Par un anonyme ;

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME UNIQUE.

PRIX : 7 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ M. J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS

1856

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DICTIONNAIRE DES ABBAYES.

Introduction. . . . . *Col.* 9
Dictionnaire des abbayes.
Appendice au Dictionnaire des abbayes.
Avertissement de l'éditeur sur l'Appendice. 847
De l'état religieux, par l'abbé Bonnefoy de Bouyon. . . . . *Ibid.*
Apologie de l'état religieux, par un anonyme. 967
Des associations religieuses, par Lenormant. 1065
Quelques souvenirs de la Gaule monastique, par M. de Montrond. . . 1175
Les anciens cartulaires, par M. Z. 1183
Les Bibliothèques monastiques, par un anonyme. 1191

INSTITUTE OF MEDIEVAL STUDIES
TORONTO 5, CANADA.
DEC 1 1931
3550

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

INTRODUCTION.

Le *Dictionnaire des Abbayes et Monastères*, que nous publions enfin aujourd'hui, peut être regardé, en quelque sorte, comme la suite et le complément nécessaire de notre *Dictionnaire des Ordres religieux*. Après avoir retracé dans ce dernier ouvrage un tableau historique de l'origine, de la formation des divers ordres, de leur existence et de leur destinée, il restait en effet à offrir aux regards chacun des moindres détails de ce même tableau. Il fallait donc mentionner tous ces asiles de la prière, de la piété, de la science, qui sont sortis aux divers âges du sein merveilleusement fécond de ces vénérables sources dont on a vu la naissance, les progrès et la vie. Il fallait saluer en passant, d'un pieux souvenir, ces maisons saintes qu'avaient bâties les mains de nos aïeux, et s'efforcer du moins de recueillir leurs noms avant que ces noms eux-mêmes, avec leurs antiques débris, aient disparu pour toujours dans la nuit du passé et de l'oubli. Or tel est le principal objet de ce nouveau travail.

Disons-le tout d'abord. Dès les premiers pas dans cette intéressante étude, un premier sentiment s'empare de l'esprit : c'est celui d'une étrange surprise et d'un noble orgueil, à la vue de tant de richesses monastiques accumulées sur notre sol par la piété de nos pères. Quand on n'a point exploré soigneusement ce vaste champ des abbayes et monastères qui a fleuri au sein de l'Eglise, et dont la France peut à bon droit revendiquer la meilleure part, il n'est guère possible de se fôrmer une idée de sa fécondité merveilleuse, et l'imagination reste presque toujours ici bien au-dessous de la réalité. Les abbayes !... Elles étaient rapprochées, semées, pressées sur notre sol, surtout en certaines provinces, presqu'à l'égal des épis jaunissants qui couvrent un vaste champ de blé préparé pour une abondante moisson. Le voyageur qui voulait faire halte dans ces asiles hospitaliers pouvait, presque à chaque heure, suspendre sa pénible course et se délasser, sous des toits amis, des fatigues de la marche. En voulez-vous un mémorable exemple ? jetez les yeux sur la carte monastique de l'ancienne province de Lorraine. Vous y trouverez, dans un espace de terre moins étendu que celui de beaucoup de nos villes de troisième ou quatrième ordre, les noms de cinq abbayes célèbres : Senones, Bon-Moutier, Estival, Jointures ou Saint-Dié en Vosges, et Moyen-Moutier. Ces cinq abbayes, distantes chacune de deux lieues environ de ses voisines, formaient, par leur position topographique, l'image d'une croix. Le génie chrétien du moyen âge avait consacré cette circonstance d'une *Croix d'abbayes lorraines*, en donnant à l'une d'elles le nom significatif de *Moyen-Moutier*. C'était celle qui, se trouvant au centre, formait comme le cœur de la croix. Les quatre autres formaient la tête, les pieds et les bras. Dans ce souvenir monastique, disons-le en passant, il y a tout un monde d'harmonies pieuses et touchantes. Mais ce n'est point ici le lieu de les développer.

A ce premier sentiment de la surprise et d'une fierté légitime, dont nous venons de parler, s'en joint bientôt un second, triste et pénible, qui laisse dans l'âme, à son tour, un douloureux souvenir. C'est cette pensée que le magnifique tableau offert à nos regards n'existe plus de nos jours, et que chaque année encore en emporte quelques débris dans la nuit de l'oubli. De tant de monuments monastiques qui formaient autrefois la pieuse couronne et comme la richesse morale, intellectuelle de notre sol et d'autres contrées chrétiennes, que reste-il aujourd'hui? On peut faire ici trois parts dans ce triste inventaire. L'une de beaucoup la plus nombreuse, sans doute, est celle des anciens monuments, dont il ne demeure pas même de traces, sinon dans l'histoire et dans quelques traditions populaires. La seconde, très-nombreuse également, est celle de ces édifices religieux dont on découvre encore les beaux débris plus ou moins conservés, souvent consacrés à d'autres usages, mais qui attestent cependant leurs anciennes majesté et splendeur. Tels sont, par exemple, Cluny, Saint-Bertin, Jumiéges, Saint-Vandrille, Fécamp, Fontevrault, Le Bec, Saint-Ouen; et enfin, il est un bien petit nombre de ces vieux monuments

de nos pères, qui, plus heureux, ont échappé à la destruction, ont conservé ou recouvré, sous d'autres formes, la vie monastique, et renoué la trame de leurs bienfaits séculaires.

Tel est le triple état des richesses monastiques éparses dans le vaste champ qui va se dérouler à nos regards. Nous allons l'explorer, ce champ immense, à l'aide du fil de l'histoire, et faire une courte halte sur chacune de ces pierres saintes, où tant de générations de moines sont venues s'asseoir, et dont chacune d'elles, on le reconnaît maintenant, a marqué sa place dans l'édifice de notre civilisation.

On comprend déjà, par la forme même de *Dictionnaire*, employée pour cet ouvrage, qu'il ne s'agit point d'une histoire détaillée, ni même succincte, de chacun des monastères dont il va être fait mention. Une notice très-sommaire, indiquant sa position géographique, la date de sa fondation, et les noms de ses fondateurs, voilà, le plus souvent, ce qu'on doit s'attendre à trouver dans cette galerie historique. Un travail plus étendu aurait exigé plusieurs volumes. Hâtons-nous de le dire, cependant, nous avons fait à cette forme abrégée de nombreuses exceptions. Il est certaines abbayes, telles que le Mont-Cassin, Cluny, Saint-Gall, Saint-Denis, Jumiéges, Saint-Vandrille, Saint-Pierre de Moissac, Saint-Bertin, Fulde, et bon nombre d'autres, qui ont joué un rôle important dans la suite des siècles, surtout dans ceux du moyen âge : à celles-là, nous avons assigné une place notable dans nos colonnes, et la notice détaillée que nous leur consacrons est comme un tableau historique qui résume rapidement la suite de leurs annales. Nous avons ici aidé nos recherches des travaux de la science et de l'érudition modernes. Quelques citations de savants et estimables auteurs sont venues enrichir parfois les pages de ce *Dictionnaire*. L'abeille butine les éléments de son miel sur les fleurs qu'elle rencontre dans son vol. Nous avons fait plus d'une fois comme elle, et dans notre route, à travers le vaste champ de nos études, nous avons recueilli quelques savantes pages, déjà toutes tracées, qui seront lues avec plaisir par nos lecteurs.

Les principales qualités d'un bon *Dictionnaire*, on pourrait même presque dire les seules, c'est d'abord d'être exact, et ensuite d'être complet, autant du moins que le sujet le comporte. Quant à l'exactitude, nous n'avons rien négligé pour la rendre aussi parfaite que possible. Mais on doit aussi tenir compte des difficultés du terrain que nous parcourons. L'une des premières était d'assigner à chaque abbaye sa position géographique actuelle. Cette difficulté n'est pas médiocre pour un grand nombre d'entre elles. En effet, la simple mention du diocèse dans lequel elles sont comprises, qui est souvent dans les anciens auteurs la seule indication de leur situation territoriale, est bien loin d'être suffisante. La circonscription de ces diocèses n'est plus la même aujourd'hui. Les provinces elles-mêmes, les comtés, les Etats, les divers pays enfin, dans lesquels se trouvaient autrefois nos abbayes, ont aussi le plus souvent changé ou de nom, ou de territoire. Il a donc fallu recourir à quelque moyen, pour indiquer plus justement la place qu'elles ont occupée ou que leurs débris occupent encore. Pour les abbayes et monastères de la France, ce moyen a été tout simplement le *Dictionnaire de Statistique* ou des *Communes*. On sait en effet que la plupart des monastères bâtis sur notre sol, lorsqu'ils ne l'étaient point au sein de quelqu'une de nos grandes cités déjà construites, donnaient eux-mêmes le plus souvent naissance à une cité nouvelle, ou du moins à un bourg ou village qui portait leur nom et gardait leur souvenir. Or la position de cette ville et de ce bourg nous a servi à déterminer celle de l'abbaye qui fut sa mère et sa fondatrice. C'est ainsi que nous avons pu désigner presque toujours, outre le diocèse, le département dans lequel se trouvent actuellement comprises nos abbayes de France, ou les traces qui restent d'elles encore ; nous avons aussi le plus souvent mentionné les villes les plus voisines. Le voyageur qui aurait le désir d'aller visiter les ruines séculaires de ces édifices monastiques, trouvera donc dans ce *Dictionnaire*, la route à suivre pour accomplir son pieux pèlerinage.

A l'égard des abbayes situées hors de France, nous avons tâché également de déterminer leur position géographique, d'après la circonscription actuelle du territoire dans lequel elles se trouvent. Nous avons indiqué aussi le plus souvent les villes de leur voisinage. Il sera donc facile de suivre leur trace, et de reconnaître la place où s'élèvent encore ces

monuments eux-mêmes, soit du moins leurs vénérables débris épargnés par le temps et par la main des hommes, plus destructive souvent que le temps lui-même (1).

Quant aux noms des abbayes et monastères, nous avons suivi à cet égard les meilleurs auteurs. Nous avons le plus souvent donné avec le nom français, la dénomination latine. Ces noms varient assez fréquemment, et sont quelquefois multiples, surtout dans leur désignation latine. Une table ajoutée à la fin de ce *Dictionnaire* fait connaître ceux de ces noms latins qui ont une différence notable avec les noms français correspondants, et indique en regard à quelle abbaye ou monastère ils se rapportent.

Enfin, en ce qui concerne l'époque de la fondation des abbayes et les noms de leurs fondateurs, nous avons suivi également les auteurs qui nous ont paru les plus exacts. Le *Gallia Christiana* a été d'ordinaire notre guide pour les abbayes de France, de Belgique et d'Allemagne; le *Monasticon anglicanum*, pour celles d'Angleterre; Jongelin, pour un grand nombre de celles de l'ordre de Cîteaux; et Hugo, pour celles de l'ordre de Prémontré. On voudra bien se souvenir cependant qu'il y a de grandes variations à ce sujet surtout, dans les anciens auteurs et chroniqueurs. L'une des causes principales en est que, prenant une restauration ou bien un changement d'ordre pour une fondation, ils assignent à une abbaye une origine qui n'est point réellement la sienne véritable, et décernent le titre de *fondateurs*, à des personnages qui en furent tout simplement les *bienfaiteurs* ou les *restaurateurs*. Ces exemples sont extrêmement fréquents dans les Annales monastiques. On doit tenir compte de cette source naturelle d'erreurs historiques, et ne point s'étonner dès lors des nombreuses différences que présentent à cet égard les divers historiens.

Voilà pour l'exactitude. Quant à la seconde qualité d'un bon *Dictionnaire*, c'est d'être complet, avons-nous dit. Aussi, n'avons-nous rien négligé ici encore, pour remplir dignement cette condition de notre tâche. Toutefois, contraint de réduire notre matière en un seul volume, et désirant cependant donner à nos grandes abbayes la place qu'elles méritent si justement, nous avons dû borner quelque peu notre cadre, et ne pas essayer d'entreprendre un travail qui devenait d'ailleurs matériellement impossible. Comment compléter ou mentionner, par exemple, les *trente-sept mille* monastères qu'a produits, dit-on, le seul ordre de Saint-Benoît?.... Essayer d'énumérer toutes et chacune des maisons de prières qui sous le nom d'abbayes, de monastères, de prieurés, de couvents, etc., ont existé sur le sol chrétien, ne serait-ce pas une tâche aussi impossible que de compter toutes et chacune des étoiles du ciel? Un grand nombre de ces maisons de prières n'ont d'ailleurs aucun nom dans l'histoire sous lequel on puisse les désigner: elles n'ont été connues que de leurs contemporains, de leurs compatriotes, qui ont joui de leurs bienfaits: elles ont fleuri au sein de nos villes ou de nos campagnes, ou dans les déserts, comme des arbustes bienfaisants qui ont donné leurs fruits, abrité sous leur ombre de vrais amis de Dieu, et des amis du pauvre et de l'indigent; mais l'histoire n'a pas recueilli leurs noms, qui se confondaient avec celui de la ville ou du bourg au milieu desquels étaient bâties ces maisons saintes. Telles sont, par exemple, ces nombreuses maisons de l'ordre dominicain ou franciscain, ou des fils de saint Bruno, qu'on voyait autrefois dans nos villes ou nos campagnes, et qui furent plutôt des communautés religieuses, que des abbayes véritables. On comprend, qu'à part quelques-unes d'entre elles, leurs noms d'ailleurs inconnus, n'ont pu trouver place dans ce *Dictionnaire des Abbayes et Monastères*.

Les abbayes d'hommes et de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, celles de l'ordre de Cîteaux, de l'ordre de Saint-Augustin, de l'ordre de Prémontré, etc., et en général, toutes celles qui se trouvent mentionnées dans les treize volumes in folio du *Gallia christiana*, ont été soigneusement recueillies, dépouillées, et chacune d'elles forme une notice qu'on retrouve dans ce Dictionnaire. On sait que le *Gallia christiana* embrasse également, outre

(1) La distance par *lieues*, par *heures* ou par *milles*, que nous avons souvent rappelée d'après le *Gallia christiana* ou d'autres auteurs, est une mesure nécessairement peu exacte. Quant aux *milles* ou *milliers* spécialement, on sait que cette mesure varie suivant les pays. On doit tenir compte de cette différence: le *mille* allemand, par exemple, est de deux lieues.

BQX
6807

les abbayes de France, le plus grand nombre de celles de la Belgique et de l'Allemagne, et celles de la Suisse, comprises autrefois dans l'ancien diocèse de Constance. Ce vaste dépouillement, déjà très-considérable, a été la partie la plus importante de notre travail. Le *Monasticon Anglicanum* nous a fourni ensuite les éléments de nos notices sur les abbayes si nombreuses de l'Angleterre. Jongelin, l'annaliste de l'ordre de Cîteaux, nous a servi de guide dans nos recherches sur les abbayes de cet ordre. Hugo, l'annaliste de Prémontré, nous a rappelé les noms et l'origine des monastères de l'ordre de Saint-Norbert, si répandu autrefois dans les pays du Nord..... Beaucoup d'autres ouvrages, qu'il serait inutile et trop long d'énumérer ici, ont été soigneusement dépouillés, et nous en avons extrait les notices plus ou moins étendues qui sont contenues dans ce Dictionnaire. Enfin, nous avons complété nos recherches par une revue de l'histoire de la Vie des saints, et dans cette étude hagiographique, nous avons recueilli bon nombre d'indications précieuses dont nous avons fait usage avec fruit. Nous croyons, grâce à tous ces soins, n'avoir omis aucune abbaye importante à quelque ordre qu'elle appartienne. Quant aux autres, encore une fois, leurs noms étant inconnus, elles ne sont point en quelque sorte du domaine de l'histoire.

La plupart des notices comprises dans ce Recueil, sont nécessairement très-sommaires, comme nous le disions tout à l'heure. Ce n'est point ici une histoire de nos abbayes, répétons-le, mais plutôt une sorte d'inventaire de nos anciennes richesses monastiques. Et cependant, sous cette forme abrégée, elle-même, quel vif intérêt ne s'attache pas encore au tableau qui va s'offrir aux yeux de nos lecteurs? On sent qu'il y a là derrière cette esquisse à peine ébauchée tout un monde dont la pensée se plaît à parcourir les vastes et antiques domaines. On y découvre à chaque pas des grands hommes, des saints, des hommes de science ou de génie, qui furent nos maîtres et nos guides dans la foi ou dans la civilisation. Nous parlions tout à l'heure d'étoiles du ciel, à propos du grand nombre de ces maisons de prière, de veilles saintes et de pieux labeurs, bâties par la main de nos pères. Mais ces maisons ne sont-elles pas elles-mêmes, comme des astres brillants, qui, dans la nuit des âges ont lui sur notre sol et y ont répandu, par l'influence de leurs bienfaisants rayons, la lumière et la fécondité! Inclinons-nous donc avec respect devant chacune d'elles, à mesure qu'elle va passer sous nos yeux. Comme des fils reconnaissants, donnons à nos vieilles abbayes, nos mères dans la science et dans la foi, un souvenir de vénération et d'amour.

Etampes, août 1855.

DICTIONNAIRE
DES ABBAYES
ET MONASTÈRES.

A

ABACUC (Saint-), près de Jérusalem. — Abbaye de Prémontrés, fondée l'an 1137, fille de Floreffe. Almaric, abbé de Floreffe, et un des compagnons de saint Norbert, avait acquis une telle renommée en France et en Belgique, que le pape Innocent II, témoin de son zèle, l'envoya prêcher la foi dans la Terre-Sainte, l'an 1136. Il partit avec quelques-uns de ses frères. Accueilli avec de grands honneurs par Foulque, roi de Jérusalem, et Guillaume, patriarche de la sainte cité, Almaric prêcha l'Evangile dans ces contrées; avec l'appui de ces deux éminents personnages, il fonda un monastère de Prémontrés dans le désert de Saint-Abacuc, dit aussi de Saint-Joseph d'Arimathie. Le patriarche Guillaume y plaça pour abbé le même Almaric, qui, plus tard, en 1152, à la mort de Bernard, évêque de Sidon, fut élevé sur le siége de cette ville. Sous les abbés Rainald et Bauduin, successeurs d'Almaric, on vit fleurir le monastère de Saint-Abacuc. Mais, en 1187, après la fatale victoire de Tibériade ou de Hittin, remportée le 4 juillet par Saladin, il partagea la ruine commune : les religieux furent dispersés ou mis à mort... Quelques-uns d'entre eux, réfugiés à Saint-Jean d'Acre, auprès des rois Philippe de France et Richard d'Angleterre, y attendirent le recouvrement de Jérusalem pour rentrer dans leur solitude. Mais vainement Hillin, abbé de Floreffe, cédant aux prières d'Innocent III et de Jacques de Vitry, évêque d'Accon, passa-t-il les mers, l'an 1213; vainement Gervaise, abbé de Prémontré, supplia-t-il, en 1220, l'empereur Fréderic II, de faire réintégrer ses religieux dans leur abbaye de Saint-Abacuc : toutes ces démarches restèrent sans succès. Les nouveaux désastres du royaume de Jérusalem anéantirent les débris de l'institut de Prémontré, qui s'étaient conservés dans la Palestine. — (*Annal. Præmonstrat.*, t. I.)

ABBAYE-AUX-BOIS (la Franche), *Bois aux Nonnains*, ou *Notre-Dame aux bois*; *Bosco* (*Abbatia de*) ou *Abbatia Libera* ou *Boscum Nonnarum* (à Paris, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1202, par Jean, seigneur de Nesle, châtelain de Bauges, et Eustachie de Saint-Paul, sa femme; elle fut fondée d'abord sur les confins de la Picardie, au lieu appelé Batiz, dans le diocèse de Noyon. Mais après quatre siècles et demi, l'an 1650, le fréquent passage des troupes et les incursions des ennemis contraignirent les religieuses de se transporter à Compiègne.

Elles y restèrent trois ou quatre années jusqu'à ce que la reine Anne d'Autriche, qui les honorait de sa protection, leur eut procuré un asile à Paris. Elles vinrent s'établir dans cette ville, le 9 mars 1654, dans une maison du faubourg Saint-Germain, appelée des Dix-Vertus. — Voy., *Gall. christ.*, VII, 907, 19 abbesses.

ABBIETTE (L'), (diocèse de Cambrai, Nord France.) — Ancien couvent de Dominicaines, fondé dans l'un des faubourgs de Lille, par Marguerite, comtesse de Flandres. Le livre des priviléges de cette maison déclare que le couvent fut élevé en 1279, près de la rivière non loin de la porte de St-Pierre; d'après des lettres de Jean, prieur provincial de France, l'an 1276, l'époque de cette fondation remonterait à quelques années plus haut. On voit en effet, dès l'an 1273, entre la comtesse Marguerite et son neveu Jean, prévôt de St.-Pierre, un échange, suivant lequel celui-ci cédait pour l'établissement du couvent un pré et une grange près de la Deûle dans les dépendances du béguinage. Cette maison a donné naissance à plusieurs couvents célèbres du même ordre. Les princes et les rois ne venaient guère à Lille sans visiter les Dames de l'Abbiette, qui reçurent tour à tour en 1624, l'infante Marie-Eugénie; en 1650, l'archiduc Léopold; en 1678, la reine de France, Marie-Thérèse; en 1744, 1745, 1746, le roi Louis XV. — Voy. *Hist. du monastère de l'Abbiette*, par le P. Richard, Liége, 1782.

ABBOTESBURY, *Abbotesburiense cœnobium* (Comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1026 sous l'invocation de l'apôtre saint Pierre, par un puissant personnage nommé Orcus, ami de Canut, roi d'Angleterre, et par Téroine sa femme, dite *Tola*, native de Rouen

en Normandie. Le roi Canut et d'autres rois d'Angleterre favorisèrent cette fondation. Les pieux fondateurs furent tous deux inhumés dans cette abbaye d'Abbostesbury où, suivant Leland, il y avait avant les moines des chanoines séculiers. — Voy. *Monastic. Anglican.*

ABERCONWAY, *Aber conwium*, *Aberconweyensis abbatia* (Pays de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Stratflur, de la filiation de Clairvaux. — Elle fut fondée l'an 1185, selon le *Monastic. Anglican.*, et ensuite libéralement dotée l'an 1198, par Lewelin, prince du Nord-Wales. Elle fut transférée dans la suite au lieu de Magnan. On conservait dans cette abbaye, comme à Stratflur, dit Jongelin, les archives nobiliaires du pays de Galles. Plusieurs princes et seigneurs y furent inhumés. — Aberconway ou Conway est aujourd'hui une ville maritime d'Angleterre (dans le pays de Galles, à 35 kil. N.-E. de Carnawon, à l'embouchure du Conway.— Voy. *Monastic. Anglican.*

ABERDAURE (Ecosse).—Nom d'un ancien monastère de femmes, qui a fleuri, dit-on, dans le pays de Fife en Ecosse. Il fut détruit par les partisans de la prétendue réforme.

ABINGDON (SAINTE-MARIE D'), *Abandonia*, *Abindonia*, *Abingtonia* et *Abbendonense cœnobium*, ancienne abbaye de Bénédictins, dans la ville de ce nom (comté de Berks, Angleterre). — L'abbaye de Sainte-Marie d'Abingdon, dit l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, eut son commencement vers l'an 675. Un grand seigneur, nommé Cissa, régnait alors dans le pays sous la dépendance du roi de Westsex. Hoane son neveu, entendant un prédicateur rappeler cette maxime de l'Evangile, *qu'il est difficile qu'un homme riche se sauve*, en fut tellement touché qu'il résolut de quitter le monde, et de bâtir un monastère. Cissa son oncle, lui ayant donné un lieu nommé Aben, il s'y établit avec ceux qui voulurent l'imiter. Sa sœur, nommée Cisse, suivit son exemple et fonda le monastère de Helnestou, dont elle fut la première abbesse. Le monastère d'Abington était dans l'observance primitive, dit le même auteur, composé de douze petites maisons qui avaient chacune leur chapelle, et étaient habitées d'un seul religieux. Ces maisons étaient environnées d'une haute muraille qui leur servait de cloître. Ils étaient vêtus de noir et n'avaient point de linge; ils dormaient sur des cilices, et ne mangeaient point de chair s'ils n'étaient fort malades. Les dimanches et les fêtes, ils célébraient la messe dans l'église et dînaient ensemble. Rethun, l'un de leurs abbés, obtint un privilége de Genulfe roi de Mercie. Il y est qualifié d'évêque, et les lettres sont de l'an 821.

Le plus ancien nom de ce lieu était Shrovisham, et le nom moderne d'*Abingdon* lui est venu de l'abbaye qui le rendit célèbre.

En 947, le roi Edred rebâtit et dota richement l'abbaye d'Abingdon, fondée par Cissa, et depuis considérablement agrandie par Ina. Saint Ethelwold, qui fut plus tard évêque de Winchester, fut choisi pour gouverner cette abbaye. Il y établit une parfaite régularité, qui servit depuis de modèle à plusieurs autres maisons. Il fit venir de Corbie un maître de chant, et adopta les observances du monastère de Fleury, alors célèbre par la sainteté de ses habitants. Osgar, un de ses disciples, avait passé quelque temps dans ce monastère, afin de rapporter en Angleterre ce qu'il avait vu se pratiquer en France.

La fureur des Danois ayant causé les plus grands ravages dans la Grande-Bretagne, on n'y voyait presque plus de maisons religieuses, et il n'y avait plus de moines qu'à Glastenburg et à Abingdon, si l'on en croit Warthon. (Voy. *Histoire d'Abingdon.*) La jeunesse manquait de pieux et habiles maîtres, l'ignorance avait pris la place du savoir, et l'on était dépourvu des vrais moyens propres à éclairer les esprits, et à rendre les cœurs vertueux. Ces circonstances déplorables excitèrent le zèle de quelques nobles âmes et surtout de saint Dunstan, de saint Ethelwold et de saint Oswald. Ces trois grands hommes s'appliquèrent de toutes leurs forces à rétablir le goût de l'étude et à faire refleurir les lettres. Dans ce travail de rénovation, l'abbaye d'Abingdon a joué un des principaux rôles et a bien mérité ainsi de la patrie et de l'Eglise.

ABONDANCE (NOTRE-DAME D'), *Abundantia* (Etats-Sardes). — Abbaye près de la petite ville de ce nom, située en Savoie dans le pays de Chablais. Elle fut fondée vers l'an 1157 dans l'ancien diocèse de Genève, et fut d'abord possédée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Plus tard, elle devint de la congrégation des Feuillants. Ce changement fut, dit-on, l'ouvrage de saint François de Sales.

ABRAM ou ABRAHAM (diocèse de Koloiza, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée vers l'an 1270, par Moïse, palatin de Hongrie, et son frère le comte Alexandre. (JONGELIN.)

ABSIE EN GATINE ou NOTRE-DAME DE L'ABSIE, ou la *Sie en Brignon*, *Absia*, *Apsia* ou *Ansia* (Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1120, non loin de Parthenay, par Giraud de Sales. Elle a été jadis du diocèse de Poitiers, puis de Maillezais, ensuite de La Rochelle. Elle serait aujourd'hui encore dans celui de Poitiers. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge. Ses bienfaiteurs furent les seigneurs de Parthenay, l'archevêque de Chabot, de Latteigne, d'Appelvoisin, de La Meilleraye. — Voy., *Gall. christ.*, t. II, col. 1380, le catalogue de 23 abbés. La paroisse de l'Absie est dans le canton de Moncoutant, arrondissement de Parthenay.

ABUNDIO (SAINT-), ancien diocèse de Côme, royaume Lombard-Vénitien.—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1351. On ignore l'époque de sa fondation.— Cette

abbaye eut pour abbé un Français nommé Bernard, natif de Clermont, célèbre docteur en droit, lequel fut élu évêque de Côme l'an 1351 par le pape Clément IV, mourut en 1357 et fut inhumé dans la cathédrale de Côme. (Jongelin.)

ACEY (N.-D. d'), *Aceyum* ou *Accinetum*, diocèse de Besançon (Doubs, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée l'an 1136 ou 1138, à quelques lieues de Besançon, sur la rive gauche du Loignon. Elle est fille de *Charlieu*. Elle eut pour fondateur Renaut III, comte de Bourgogne, dont on voyait l'image à la grande porte de l'église, avec cette épigraphe : *Raynaldvs comes Bvrg.* 1138 *fvndavit cœnobivm Accincti.* Il y avait dans cette même église les sépultures de nobles seigneurs du pays.

ACHEUL (Saint-), *Sanctus Acheolus*, diocese d'Amiens (Somme, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, située pres d'Amiens, et fondée vers l'an 1085. Elle était possédée au dernier siecle par des chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève. C'était, dans l'origine, la plus antique église de tout le diocèse, bâtie au IVe siècle en l'honneur de la sainte Vierge par saint Firmin, confesseur, sur le tombeau de saint Firmin, martyr. Pendant trois siècles elle servit de cathédrale, et les premiers évêques y furent inhumés. Au VIIe siecle elle fut appelée *Saint-Acheul*, et donnée, dit-on, à des clercs qui la desservaient sous la puissance du chapitre. Il en fut ainsi, ce semble, jusqu'au XIe siècle, où l'évêque Roric, l'an 1085, y plaça des chanoines réguliers. L'évêque Thierry ensuite, l'an 1145, l'érigea en abbaye.

L'abbaye de Saint-Acheul existait encore au moment de la révolution de 1793. Saint-Acheul-lez-Amiens est aujourd'hui un petit village connu autrefois sous le nom d'*Abdelène*. Ce dernier nom était celui d'un héritage appartenant au sénateur Faustin, et dans lequel ce pieux personnage avait fait enterrer honorablement le corps de saint Firmin, apôtre de la contrée et martyr. L'abbaye et le village avaient pris dans la suite le nom de Saint-Acheul.

Les bâtiments de l'abbaye de Saint-Acheul n'ont point été détruits pendant la révolution. Les Jésuites y avaient formé, sous la restauration, un vaste établissement justement célèbre, où près de deux mille jeunes gens recevaient le bienfait d'une éducation chrétienne. Les mêmes religieux possèdent encore cette maison aujourd'hui. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1325, la série de 41 abbés.

ADELBERG (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1181, par Wolcknand, baron de Stowfen et d'Ebersperg, sous les auspices de l'empereur Fréderic Ier. — Elle était située sur le Rhin, dans le duché de Wittemberg, dans le doyenné de Goppingen, et dans l'ancien diocèse de Constance. Les papes Alexandre III en 1181; Urbain V, en 1365; Fréderic, duc de Souabe, l'an 1089; l'empereur Henri VII, l'an 1228; l'empereur Adolphe, en 1293; et enfin Albert, roi des Romains, l'an 1300, confirmèrent les immunités de cette abbaye. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 122 et suiv.; *Gall. christ.*, V, 1109.

ADELINGE ou ETHELINGE, *Athelingense cœnobium* (comté de Somerset, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 878, par le roi Alfred le Grand, qui, poursuivi par les Danois, avait trouvé un abri dans cette province et qui, averti en songe par Saint-Cuthbert de son rétablissement sur son trône, avait promis d'édifier un monastère.

AFFHOLDERBACHIUM. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1222 dans le diocèse de Trèves (Allemagne); l'archevêque Thierry confirma ses possessions l'an 1222.

AFFLINGHEM, *Afflinghemium* ou *Affligenium*, dit aussi quelquefois *Novum Monasterium* et *Novus Locus* (diocèse de Malines, Belgique). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1083 ou 1086, par Henri III, comte de Louvain, entre Bruxelles et Gand. C'était la principale abbaye de tout le Brabant. Elle était sous l'invocation de Saint-Pierre et de Saint-Paul. L'abbé jouissait de grands priviléges; entre autres du droit de premier suffrage dans les comices des ordres de la province. L'abbaye d'Afflinghem était célèbre aussi par la piété de ses habitants. Saint Bernard se plaisait à dire qu'il y avait trouvé des anges au lieu d'hommes. Vers les commencements du XVIIe siècle elle devint dépendante de l'archevêque de Malines, et fut gouvernée par des prévôts. — Voy., *Gall. christ.*, t. V, p. 37, la série de 32 abbés et de 10 prévôts.

AGALI (Espagne). — Ancienne abbaye fameuse du temps des Goths, et qui était de l'ordre de Saint-Benoît. Elle aurait été bâtie, selon une chronique, par le roi Athanagilde, vers l'an 554, et dédiée en l'honneur de saint Julien. Mais suivant la juste remarque de Bulteau, il n'est guère probable qu'un prince arien se soit appliqué à bâtir un monastère pour des catholiques, dès le commencement de son règne. D'après quelques auteurs, le monastère d'Agali était désigné par le nom de Saint-Cosme et de Saint-Damien.

AGATHE (Sainte-), *Sancta Agatha* (Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Nenhusium, qui fut fondée l'an 1195, dans le diocèse d'York, par Roald connétable, et ensuite dotée par Ada de Stavelay, Alain Bigot de Bartone, et Richard le Scrope de Bolton. Elle était située près la ville de Richemond. — *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 155.

AGATHE DE COLOGNE (Sainte-), *S. Agathæ Parthenon* (à Cologne, Prusse rhénane). — Monastère de femmes, fondé avant l'an 1030, sous la règle de Saint-Benoît, et situé d'abord près la ville de Bonne, ou dans la ville même, d'où il fut transféré à Cologne, l'an 1313. Il avait embrassé, après l'an 1208, la règle de Saint-Augustin, sous laquelle il fut réformé, l'an 1455; trois ans après, il embrassa de nouveau son premier

ordre, sous lequel il fleurit jusqu'au dernier siècle. — Voy., *Gall. christ.* t. III, la série de 11 abbesses.

AGAUNE ou SAINT-MAURICE EN VALAIS, *Agaunum* (diocèse de Sion, canton du Valais, Suisse). — Très-ancienne abbaye de Bénédictins et d'Augustins, située sur la rive gauche du Rhône, dont l'origine, dit-on, est antérieure à l'an 375. Cette célèbre abbaye fut fondée vers l'an 515 par Sigismond, roi de Bourgogne, en l'honneur du glorieux martyr saint Maurice, qui avait péri dans les environs, avec la légion thébéenne qu'il commandait (286). Suivant certains auteurs elle existait avant cette époque, et saint Séverin en fut abbé. Elle a donné son nom à la ville moderne de Saint-Maurice. L'abbaye d'*Agaune*, qui avait d'abord une règle particulière, embrassa dans la suite celle de saint Benoît. Louis le Débonnaire, l'an 824, substitua aux Bénédictins des chanoines séculiers. L'abbaye de Saint-Maurice, ravagée par les Lombards, dès le VIIIe siècle, et réparée par Charlemagne, fut encore brûlée par les Sarrasins, dans le Xe siècle; mais les observances n'y furent entièrement rétablies, que lorsqu'on y eut mis des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, ce qui arriva vers le commencement du XIIe siècle. La nouvelle église fut consacrée par le pape Eugène III, l'an 1146. Ces chanoines formèrent dans la suite une congrégation, dont l'abbaye de Saint-Maurice fut le chef. Cette abbaye est encore aujourd'hui florissante. (*Dict. des Ordres religieux*, p. 707). — Voy., *Gall. christ.*, XII, 762, la mention de 93 abbés depuis saint Séverin.

AGNES (SAINTE-), *Novum monasterium in foro gentili in Moguntia.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1290, sur une place de la ville de Mayence (Allemagne), par Conrad, dit Zum-Kors. Elle fut habitée par des Cistérciennes jusque vers l'an 1572, époque où, sous les auspices de l'archevêque Wolfgang, ces religieuses embrassèrent la règle de saint Augustin.

AGRY (SAINT-), *Saint-Arig* ou *Saint-Airy*, *S. Agericus* (diocèse de Verdun, Meuse, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 1037, par Bambert, évêque de Verdun, en l'honneur de saint Martin et de saint Agry, évêque de Verdun. C'était anciennement, dit-on, un oratoire bâti en l'honneur de saint André, qui avait été, au VIe siècle, consacré par saint Agry à saint Martin de Tours; ensuite au Xe siècle transformé en *Cella* de Saint-Paul hors des Murs, et qui fut enfin érigé en monastère par l'évêque Bambert.

AGRICOL (SAINT-), *S. Agricolus* (à Avignon, France). — Ancienne abbaye fondée vers la fin du VIIe siècle, par saint Agricol, évêque d'Avignon, pour desservir une nouvelle église qu'il fit construire dans la ville d'Avignon. Le saint pontife donna l'administration de cette église aux moines de Lérins, ses anciens compagnons, et y établit un abbé. Le *Gall. christ.* ignore la durée de cette abbaye.

AGRICOLE (SAINTE-), *S. Agricola* (à Nevers, Nièvre, France). — Ancien monastère, fondé avant l'an 886.

ACHADH-BHO (Leinster, Irlande).— Ancien monastère fondé au VIe siècle par saint Kenny (en latin *Cainicus*), disciple de S. Finien, à Clonard. C'était là que siégeaient anciennement les évêques d'Ossory. Ce siége a été, depuis, transféré à Kilkenny (cellule de Kenny), ainsi appelée du saint qui y mourut en 599 et qui est honoré le 11 d'octobre. — Voy. OSSERIUS, *Antiq.*, c. 17, p. 495.

ACHADUR (au pays d'Ossorie, Irlande).— Ancien monastère, bâti par saint Lactéare, disciple de saint Comgall, qui succéda à saint Molua, dans la conduite de celui de Cluainfart, et mourut, dit-on, l'an 622.

AHUN, *Agedunum* ou *Acedunum* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, fondée l'an 997, dans la Marche supérieure, par Bosou, comte de la Marche. — Voy., *Gall. christ.*, t. II, col. 609, le catalogue de 13 abbés.

AIGNAN (SAINT-), dit *S.-Aignan*, *S. Anianus in Septimania* ou *Olocianum* (Hérault, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 826, dans une agréable vallée, voisine de la ville de Saint-Aignan de la Corne, qui a pris son nom de l'abbaye. Elle était située entre les villes de Narbonne et Saint-Pons de Thomières, à cinq lieues de l'une et à deux de l'autre. Elle s'accrut à la fin du IXe siècle, par sa fusion avec l'abbaye de Saint-Laurent *in Olibegio*, sur la Vernazoubre, qui y existait déjà l'an 794, fondée par saint Aignan, lequel en fut le premier abbé. Louis le Pieux, et Lothaire, son fils, prirent cette abbaye sous leur royale protection l'an 826. Plus tard, la discipline s'y étant relâchée, elle fut soumise, l'an 1104, à Saint-Pons de Thomières : elle fut soumise ensuite, l'an 1365, à Saint-Victor de Marseille. Enfin, l'an 1629, elle s'unit à la Congrégation réformée de Saint-Maur. — Voy., *Gall. christ.*, t. VI, col. 257, la série de 39 abbés.

AIGNAN-D'ORLEANS (SAINT-), *S. Anianus Aurelianensis* (à Orléans, Loiret, France). — Eglise fondée avant l'an 453, et dans laquelle paraît avoir fleuri la règle de saint Benoît dès la fin du VIe siècle, ou du moins au commencement du VIIe. Son premier abbé connu est Léodbot, qui florissait à la fin du VIIe siècle. L'église de Saint-Aignan fut restaurée par Charlemagne. Elle fut ensuite brûlée par les Normands l'an 865; elle le fut de nouveau encore avec toute la ville l'an 999. Mais après, le roi Robert la fit rebâtir avec magnificence et consacrer par des évêques le 14 juin 1029. Elle fut détruite encore par les Orléanais eux-mêmes, en 1370, puis par les Anglais en 1428, et enfin, au XVIe siècle, par les calvinistes. Elle ne fut plus dès lors restaurée, dit le *Gall. Christ.* Son chapitre, qui était le premier entre ceux d'Orléans, et dépendait immédiatement du Saint-Siége, fut soumis à l'évêque d'Orléans le 4 juin 1674. — Voy., *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1520,

la série de 11 abbés et de 42 doyens.

AIGUEBELLE, *Aqua Formosa*, ancien diocèse de Castro, dans la Pouille (royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée vers l'an 1200. — Ses premiers religieux, avec un abbé, lui vinrent du monastère de Sambuccine, dans la Calabre.

AIGLES (Saint-Pierre des), *S. Petrus de Aquilis* ou *das Aguias* (Hispanice), diocèse de Lamego, Beira (Portugal). — Abbaye, d'abord de Bénédictins, auxquels succédèrent, vers l'an 1145, des religieux de l'ordre de Cîteaux. — Elle fut fondée par noble Garzie Rodriguez, et sa femme, Dordia, comme le prouve un vieux diplôme sur parchemin de l'an 1170, qui existait dans les archives du monastère, et dont l'annaliste Jongelin rapporte la teneur (liv. VI, p. 28).

AIGUEBELLE, *Aqua Bella* (Drôme, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée sous l'invocation de la Sainte-Vierge vers l'an 1137. On l'appelle aussi quelquefois *Vallis Honesta*, Val honnête. Elle est à trois lieues de Montélimart. Elle reconnaît pour fondateur Gontard de Loup, seigneur de Rochefort, qui céda ce lieu de Val honnête à l'abbé de Morimond, le célèbre Othon de Freisingen, pour y construire un monastère.

Plus heureuse que tant d'autres, l'abbaye d'Aiguebelle est redevenue comme autrefois une maison de prière et de travail. C'est aujourd'hui encore un des beaux monastères de l'ordre des Trappistes en France, et une source de bienfaits de toute sorte pour les habitants de la contrée. — Voy., *Gall. christ.*, t. I, col. 737, la série de 25 abbés.

Aiguebelle est située dans la commune de Réauville, arrondissement de Montélimart, diocèse de Valence. L'abbaye était autrefois de l'ancien diocèse de Saint-Paul Trois Châteaux.

AIGUES-PERSES (Sainte-Claire d'), *Sancta Clara de Aquis Sparsis* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Monastère de l'ordre des Clarisses ou Urbanistes, fondé vers l'an 1423, dans la ville d'Aigues-Perses, par Marie de Berri, femme de Jean de Bourbon, comte de Clermont et de Montpensier, avec la permission du pape Martin V. L'église fut consacrée sous le titre des Saints Pierre et Paul le 26 juin 1425, par Odon, évêque d'Athon en Arabie, du consentement de Martin, évêque de Clermont. Ce monastère eut pour bienfaitrice Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier et dauphine d'Auvergne, qui le réédifia l'an 1690.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 419, la série de 22 abbesses.

AIGUE-VIVE, *Aqua Viva* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1023, ou l'an 1147, près de Montrichard (Loir-et-Cher), par Garlet de Montrichard et Payenne, sa femme. Elle était du diocèse de Tours. Elle était au dernier siècle de la congrégation de Sainte-Geneviève.

AILECH (Pays de Galles, Angleterre). — Ancien monastère bâti au VIe siècle par saint Brendan, l'ancien disciple de saint Firmin et de saint Gildas.

AINDRE, *Antrum* (diocèse de Nantes, Loire-Infér., France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 696, dans l'île d'Aindre, en latin *Antrum*, à deux lieues de Nantes environ, par saint Erbland de Noyon, moine de Fontenelle ou Saint-Vandrille. Saint Pascaire, évêque de Nantes, ayant prié saint Lambert, abbé de Saint-Vandrille, de lui envoyer quelques-uns de ses disciples pour fonder un monastère, le saint abbé lui envoya douze de ses religieux sous la conduite d'Erbland. Le prélat les ayant conduits dans l'île d'Aindre qu'il leur avait destinée, ils y bâtirent deux églises, l'une sous l'invocation de saint Pierre, et l'autre sous l'invocation de saint Paul. Pascaire en fit solennellement la dédicace, et accorda de nombreux priviléges aux religieux. Le roi Childebert III confirma ce nouvel établissement, et prit l'abbaye sous sa protection. L'abbaye d'Aindre devint bientôt célèbre par la multitude et par la sainteté de ses religieux. Elle fournit des colonies pour peupler les maisons saintes que la piété des fidèles bâtissait alors de toutes parts. Le saint fondateur d'Aindre s'étant dans sa vieillesse démis de ses fonctions d'abbé, passa le reste de sa vie dans l'état de simple religieux. Il mourut vers l'an 710 ou 715, et fut enterré dans l'église de Saint-Paul. L'abbaye d'Aindre était aussi sous l'invocation de saint Martin.

AINEGRAY, *Anagrates* (France).—Premier monastère de l'ordre de Saint-Colomban et plus tard de celui de Saint-Benoît, fondé par saint Colomban dans le désert des Vosges, et dans le diocèse de Besançon, vers l'an 590. Ce saint y vécut avec quelques-uns de ses disciples dans la plus grande austérité. C'est de là qu'il sortit peu de temps après pour aller fonder dans le même désert son second monastère et le plus célèbre de tous, dit de *Luxeuil*.—Voy. *Vie de saint Colomban*.

AIRVAU (Saint-Pierre d'), *Aurea Vallis* (Deux-Sèvres, diocèse de Poitiers, France).— Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 975, par Hildegarde d'Audenac, veuve d'Herbert Ier, vicomte de Thouars. Par les conseils de Gillebert, évêque de Poitiers, qui succéda à Pierre, l'an 975, la pieuse vicomtesse y plaça, dit-on, un collége de chanoines séculiers; mais plus tard la discipline s'y étant relâchée, ils furent remplacés l'an 1094 par des chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin. L'église du monastère fut consacrée la veille des calendes de novembre, de l'an 1100, selon la chronique de Maillezais. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 138, la série de 20 abbés ; *Bulletin monumental*, t. VI, p. 209.

Saint-Pierre d'Airvau est un chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Parthenay, sur le Toné, à trois lieues de Thouars.

AISNAY ou AINAY, *Athanacum* (à Lyon, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au confluent de la Saône et du

Rhône, autrefois située hors des murs de Lyon, renfermée aujourd'hui dans son enceinte. Cette abbaye, l'une des plus anciennes des Gaules, florissait déjà l'an 534 lorsque le royaume de Bourgogne fut réuni à la France. Ce lieu d'*Athanacum* était devenu célèbre comme le théâtre où les illustres martyrs de Lyon que saint Grégoire de Tours appelle *Athenacenses*, souffrirent la mort sous Marc-Aurèle, au IIe siècle. Les corps de ces glorieux confesseurs de la foi, jetés par un ordre barbare dans le Rhône, furent recueillis par les fidèles et placés sur l'autel d'une vaste basilique qu'ils construisirent en leur honneur. Plus tard on joignit à cette basilique un insigne monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous le vocable de Saint-Martin. Ravagée par les barbares, l'abbaye d'Aisnay fut restaurée, dit-on, par l'évêque Salon, fils de saint Eucher de Lyon, et après lui par la reine Brunehaut. Au IXe siècle, Aurélien, évêque de Lyon, y rétablit des moines. L'évêque de Lyon, Ambland, fut encore au siècle suivant un des bienfaiteurs de l'abbaye. Enfin elle resta affiliée à la congrégation de Cluny, jusque vers la fin du XVIIe siècle, savoir l'an 1684, où elle fut sécularisée; les religieux devinrent alors des chanoines séculiers.

Aujourd'hui l'antique abbaye d'Aisnay n'est plus qu'une église de Lyon, qu'on visite encore avec un pieux intérêt comme l'un des monuments les plus curieux de l'ancienne *Lugdunum*, la ville des premiers martyrs de la Gaule.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col 234, la série de 56 abbés.

AIWIERS, *Aquiria* ou *Aviria* (Belgique). —Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée d'abord vers l'an 1202, presque à moitié chemin entre Liége et Huy, non loin de la rive gauche de la Meuse. Quelques années après, l'an 1210, les guerres survenues entre l'évêque de Liége et le comte de Namur, contraignirent les religieuses à se retirer dans le Brabant français, au bourg d'Aloux, près de Nivelle. Sainte Lutgarde se joignit à elles, et vécut et mourut saintement dans ce nouvel asile. Mais la disette d'eau força encore les religieuses à se transférer l'an 1217 à environ quatre mille de Bruxelles, au lieu qu'elles occupèrent depuis. Ce monastère conserva toujours néanmoins le nom d'Aiwiers. Il était soumis quant au spirituel, à l'abbé d'Aulne. Le *Gallia christ.* le place dans le diocèse de Namur. (T. III, col. 603, série de 24 abbesses.)

ALAON (Notre-Dame d'), *Alaon in Vasconia* (diocèse d'Urgel, qui comprend le petit Etat d'Andorre, sur les confins de la France et de l'Espagne).—Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 834.

ALBÆ DOMINÆ.—Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fondée dans la ville d'Utrecht (Hollande), vers la fin du XIIIe siècle. Giselbert, seigneur d'Amstède, chevalier, qui la dota libéralement, l'an 1289, est regardé comme son fondateur. Mais elle existait avant cette époque.—*Annal. Præmonstr.*, I, 143.

ALBAN (Saint-), *S. Albani cœnobium* (comté de Hertford, Angleterre). — Célèbre abbaye mitrée de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Offa, roi des Merciens, vers l'an 793, ou quelques années plus tôt, suivant Mabillon. Ce prince fit cette fondation, selon quelques-uns, en expiation du crime qu'il avait commis en faisant mettre à mort, l'an 793, saint Ethelbert, roi d'Estangle, qu'il avait attiré à sa cour, sous prétexte de lui donner sa fille Atfride en mariage. Mais, suivant le P. Mabillon, il avait déjà fait bâtir cette abbaye l'an 790. Quoi qu'il en soit, elle devint une des plus célèbres d'Angleterre. Elle fut construite au lieu où saint Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne, avait été décapité, le 22 juin 286 ou 303, sous l'empereur Dioclétien. Sous le règne de Constantin le Grand, on avait déjà érigé en ce lieu une magnifique église, qui était devenue célèbre par un grand nombre de miracles. Détruite par les Saxons, elle fut remplacée par celle qu'Offa fit construire avec un monastère, auquel il donna des revenus considérables. Durant un voyage de dévotion que ce prince fit à Rome, il exempta les terres de l'abbaye de Saint-Alban de la taxe appelée *romescot*, ou le *Denier de saint Pierre*, à laquelle il avait soumis toutes les familles de son royaume.

A l'exemple du monarque, les papes accordèrent à ce monastère les plus grands priviléges. Adrien IV, l'an 1154, accorda à l'abbé de Saint-Alban le droit de siéger au parlement à la tête de tous les abbés mitrés : *Sicut B. Albanus protomartyr est Anglorum*, dit ce pontife, *ita et abbas sui monasterii sedem primam habet in parliamento.* Plusieurs rois confirmèrent ce privilége. — *Voy.* Brown-Willis, *Hist. des Abbayes mitrées*, t. I. — Au reste, avant la destruction des monastères en Angleterre, vingt-neuf abbés et deux prieurs, presque tous de l'ordre de Saint-Benoît, étaient barons et avaient droit de siéger au parlement. Ces abbayes sont celles de Glastembury, Westminster, Wincester, Ely, Reading, Thorney, Ramsey, Bardney, Croyland, Peterburg, Malmesbury, etc. — *Voy.* ces mots.

Sous le règne de Henri VIII, l'abbaye de Saint-Alban, qui comptait sous sa dépendance onze monastères et deux grands hôpitaux, fut pillée et détruite. Les reliques qu'elle contenait furent jetées au vent. On dit cependant qu'à Valladolid et à Saint-Omer on conserve encore une portion de celles de Saint-Alban. Quant à l'église, les habitants de la ville obtinrent, à prix d'argent, qu'elle fût conservée, et elle devint paroissiale. Saint Alban, pendant de longs siècles, a été invoqué comme un des plus puissants patrons de la Grande-Bretagne. Puisse encore son pouvoir auprès de Dieu ranimer la foi et détruire l'erreur dans cette *Ile des saints*, qu'il arrosait jadis de son sang! — Voy. *Monastic. Anglican.*

ALBAN (Saint-), de Mayence, *S. Albanus Moguntinensis* (à Mayence, Hesse-Darmstadt). — Monastère de l'ordre de Saint-Be-

noît, fondé l'an 805, par Riculfe, archevêque de Mayence, et les libéralités de Charlemagne. Il fut construit hors des murs de Mayence, sur le lieu du martyre de saint Alban, qui est honoré à Mayence le 22 juin, et qu'on ne doit pas confondre avec saint Alban, premier martyr d'Angleterre. On lit dans le *Martyrologe* de Raban-Maur que le premier était Africain; qu'ayant été banni par Hunéric, en haine de la foi, il se retira à Mayence, et qu'étant tombé entre les mains des Huns, il fut martyrisé par ces barbares.

ALBERSPAC, *Alberspacum*, *Alpirspacum* (Allemagne).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1095, sur le Rhin, dans le duché de Wittemberg, et dans l'ancien diocèse de Constance, par Rotman de Hausen, Adalbert de Zollern, et Alwic comte de Sulz. Gebehard, évêque de Constance et légat du Saint-Siége, le consacra en l'honneur de la sainte Croix, de la sainte Vierge et de tous les saints. Cette abbaye est la seule entre toutes celles du diocèse de Constance, selon la remarque du *Gall. Christ.*, qui s'agrégea, l'an 1482, à la congrégation de Bursfeld.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1064, la série de 12 abbés.

ALCOBAÇA ou ALCOBAZA, *Alcobatia* (près la ville de ce nom, dans l'Estramadure, Portugal).— Célèbre abbaye royale qui a eu l'honneur de produire deux illustres historiens, Bernard de Britto et Antoine Brandano. Elle fut fondée l'an 1148, par Alphonse Ier, roi de Portugal, en mémoire d'une insigne victoire obtenue à Santaren sur les Maures, le 7 mai 1147, grâce aux prières de saint Bernard. Ce prince reconnaissant fit construire cette abbaye votive avec une royale munificence; il y travailla lui-même le premier de ses mains, avec son frère Pierre, et les nobles de sa cour, et lui concéda tout le territoire qui s'étendait de Lisbonne à la mer. Une colonne de pierre avec une inscription latine rapportée par Jongelin (liv. VI, p. 29), fut érigée au lieu même où le roi Alphonse avait énoncé son vœu.

L'histoire de cette fondation est racontée avec détail par Jongelin. On y voit le royal vainqueur envoyer un message au saint abbé de Clairvaux, pour lui demander quelques-uns de ses religieux, afin de bâtir un monastère de son ordre. L'annaliste rapporte les lettres du prince, la belle réponse de saint Bernard, et un diplôme du même monarque, du 6e des Ides d'avril de l'an 1151, portant ampliation et donation des biens du monastère. L'église fut consacrée l'an 1223, sous l'invocation de la Vierge mère de Dieu, par Alvar, évêque de Lisbonne, et Egœas, évêque de Coimbre, sous Pierre Egar, le 7e abbé. Sous les auspices de l'auguste Vierge, l'abbaye d'Alcobaça brilla d'une rare munificence. Le nombre des religieux était jadis si considérable que le chant des heures canoniales n'était jamais interrompu ni le jour ni la nuit. Les abbés de ce lieu jouissaient d'une grande autorité auprès des rois de Portugal; ils furent des seigneurs temporels revêtus d'une haute puissance Jongelin donne la série de 34 abbés jusqu'à l'an 1602. Aujourd'hui, dit-il, en cette année 1639, l'abbaye est entre les mains du prince Ferdinand d'Autriche, cardinal, infant et primat des Espagnes, frère unique de Philippe IV, le Catholique, notre roi. Suit l'énumération des rois et princes de Portugal inhumés dans la splendide église de l'abbaye, parmi lesquels on remarque Pierre Ier, dit le Sévère ou le Justicier, et la célèbre Inès de Castro (liv. VI, p. 31 et suiv.)

L'abbaye d'Alcobaça tire son nom de sa position sur une côte, près des torrents d'*Alcoa* et de *Baça*, à deux lieues de la côte de l'Océan, à cinq lieues de Leiria, et à huit de Santaren.—Parmi les abbés d'Alcobaça on distingue le savant Antoine Brandano, né en 1584. Chargé de continuer le grand ouvrage intitulé : *Monarquia Lusitana*, que la mort du docte Bernard de Britto, moine Cistercien d'Alcobaça, avait interrompu en 1617, il travailla pendant près de dix ans à recueillir des matériaux dans les archives du gouvernement et dans celles des monastères et des églises. Il publia la IIIe et la IVe parties de cette grande histoire, à Lisbonne, en 1632, 2 vol. in-fol°. Cette suite estimée du corps d'ouvrage le plus considérable et le plus rare que nous ayons sur l'histoire du Portugal, embrasse les temps écoulés depuis l'an 1113, jusqu'à l'an 1127, c'est-à-dire, depuis le règne de Henri, comte de Portugal, jusqu'à la mort d'Alphonse III. Ces deux volumes furent imprimés dans le monastère *Divæ Virginis exsulis*, qui était alors sous la direction d'Antoine Brandano. Ce savant religieux avait succédé à Emmanuel Menès dans la charge d'archichronographe du roi, et mourut à Alcobaça, le 27 novembre.

ALDENBERG, *Vetus Mons* (diocèse de Cologne, Etats-Prussiens).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Georges, fondée l'an 1138, par Everhard, comte de Castebalisey, à la suite d'une expédition qu'il avait faite avec le duc de Limbourg, contre le duc de Brabant. Touché à la vue du sang qui avait coulé en abondance dans un combat meurtrier, ce pieux seigneur, comme s'il eût été lui-même coupable d'un crime, quitta les armes, prit l'habit de pèlerin et accomplit de lointains pèlerinages, à Rome, à Saint-Jacques, à Saint-Gilles. On le vit ensuite gardeur de porcs dans une grange de l'abbaye de Morimond. Enfin reconnu sous son vil déguisement, par deux de ses anciens serviteurs, il comparaît devant l'abbé de Morimond, et, d'après ses exhortations, il prend l'habit religieux dans un monastère. Quelque temps après, étant venu voir son frère le comte Adolphe, qui l'aimait tendrement, il en obtint, sur sa demande, le château d'Aldenberg avec d'autres possessions, et il y bâtit une abbaye de l'ordre de Cîteaux.— On trouve dans Jongelin le récit détaillé de cette touchante légende, et les nombreuses épitaphes des insignes sépultures que renfermait cette abbaye.

ALDERSPACH (Bavière). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé avant l'an 1250. Vers cette époque, en effet, florissait dans son sein un religieux nommé Adam, auteur d'un Traité de théologie morale en vers, dont l'auteur espagnol, Jean Caramuel, parle avec éloge.

ALDERSPACH, *Alderspachium* (diocèse de Passaw, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Erbach, fondée, dit-on, vers l'an 1080, par un nommé Bernard et ses fils Rupert et Caloche. L'ordre de Cîteaux y fut établi vers l'an 1147 seulement, sur les instances de saint Bernard. Louis, duc de Bavière en 1224, et Othon, son fils en 1231, furent ses bienfaiteurs. Saint Othon, évêque de Bamberg, avait établi l'an 1139, dans ce même lieu des chanoines de Saint-Augustin. Les Cisterciens les remplacèrent quelques années plus tard, et les patrons de leur nouvelle abbaye furent alors la B. V. Marie, saint Jean-Baptiste et sainte Ursule. Plusieurs Papes et empereurs dotèrent cette maison de faveurs et de priviléges. Tels furent Eugène III, Clément III, Innocent III et les empereurs Fréderic, Philippe, Othon. — Plusieurs princes eurent leur sépulture dans cette abbaye. — *Voy.* dans Jongelin, liv. III, p. 13, la charte d'Othon, évêque de Bamberg et la série de 38 abbés d'Alderspach.

ALDEVELT ou CAMPEN, *Ald-Cam* ou *Vetus-Campus*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1122, par Fréderic, archevêque de Cologne, qui appela dans son sein des religieux de Morimond. C'est la première abbaye de cet ordre qui ait été fondée en Allemagne. Elle est située, dit le *Gallia Christ.*, sur les confins du diocèse de Cologne, non loin de Rhynberg, sur un mont très-agréable. Son nom a été très-célèbre, et elle a été la mère très-féconde de 70 ou 100 monastères. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 983, la nomenclature de 41 abbés.

ALDWERT ou GROOT-ALDWERT, *Aldwertense cœnobium*, ou *S. Bernardi* (ancien diocèse de Groningue, Hollande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près la ville de Groningue, et fondée l'an 1210. Elle fut unie l'an 1559 à l'évêché de Groningue. Elle était fille de Claer-Camp, de la ligne de Clairvaux.

ALETH, *Alecta*, *Electa* ou *Alectum* (Aude, France). — Ville et abbaye de l'ordre Bénédictin sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre. Elle fut fondée l'an 813, par le comte Bera et Romella son épouse, à 6 lieues ouest de Carcassonne. Le pape Jean XXII l'érigea en évêché en 1318. Le chapitre demeura régulier jusqu'en 1551 où il fut sécularisé. Il consistait en 12 chanoines et 10 bénéficiers. Les protestants ayant ruiné l'église et la ville d'Aleth en 1573, le chapitre convertit l'ancien réfectoire en église cathédrale. L'évêché d'Aleth fut supprimé par le concordat de 1801. Aleth est aujourd'hui une petite ville du Bas-Languedoc, département de l'Aude, renommée par ses bains antiques et par les paillettes d'or et d'argent qu'on trouve dans les ruisseaux des Pyrénées, au pied desquels elle est située. — Voy., *Gallia christ*, t. VI, col. 269, la série de 12 abbés d'Aleth.

ALLEUDE (Notre-Dame d'), *Allodii* ou *B. Maria de Allodiis* (Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1120 par le B. Girand de Sala ou de Sales, fondateur de beaucoup d'autres monastères, suivant la chronique de Maillezais. Elle était dans le diocèse de Poitiers. La commune des Alleude est aujourd'hui dans le canton de Sauzé, arrondissement de Mello (Deux-Sèvres). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1295, la série de 18 abbés.

ALEXIS DU MONT-AVENTIN (Saint). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée à Rome, vers l'an 1226, par le pape Grégoire IX, dans l'ancienne basilique, consacrée à saint Alexis et à saint Boniface, sur le mont Aventin. C'était depuis l'an 975, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Sergius, métropolitain de Damas, qui chassé par les Sarrasins s'était réfugié à Rome, où le pape Benoît VII l'avait accueilli avec bonté, et lui avait fait don de la dite basilique de Saint-Alexis.

Vers l'an 1226 donc, les Bénédictins y furent remplacés par des religieux de l'ordre de Prémontré tirés de l'abbaye même de Prémontré, et envoyés à Rome, par les soins de l'abbé Conrad. L'ordre de Prémontré subsista ainsi sur le mont Aventin, jusqu'en l'an 1425, où, par l'autorité du pape Martin V, il dut céder la place à la congrégation des Hiéronymites. (Hugo, *Annal. Præmonstrat.*, t. I, p. 145.)

ALLYRRE (Saint-) ou N.-D. D'ENTRE-SAINTS, *S. Illidius* ou *B. Maria inter Sanctos* (à Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant le VIe siècle, près et hors des murs de Clermont, dans le grand faubourg de Saint-Allyre, que saint Grégoire de Tours appelle *Vicum christianorum*. (*Hist.*, lib. I, c. 43.) Son église fut, dit-on, consacrée dans l'origine en l'honneur de la B. Marie-d'Entre-Saints, par saint Antremoine, premier évêque de Clermont; et ensuite par saint Allyre, l'un de ses successeurs en l'honneur de saint Clément, pape et martyr, dont elle possédait une insigne relique. Elle prit enfin le nom de *Saint-Allyre*, comme l'appelle saint Grégoire de Tours. (*De Vit. Patrum.*, c. 2.) La basilique et le monastère ayant été détruits par les Normands l'an 916, l'évêque Arnold et Robert, comte de Clermont, les restaurèrent en y appelant des moines de Cluny vers l'an 958. Pascal II consacra la nouvelle basilique le 6 des calendes de juillet 1106. Grégoire IX, par une bulle de l'an 1377 ou 1378, soumit l'abbaye de Saint-Allyre à celle de la Chaise-Dieu. Unie déjà à la congrégation de Chezal-Benoît vers l'an 1500, l'abbaye de Saint-Allyre s'unit ensuite l'an 1636, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 323, la série de 34 abbés.

ALMENESCHES, *Almaniscæ* ou *Almonas-*

chæ (diocèse de Séez, Orne, France.) — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée au VIe siècle, et qui le fut peut-être par saint Evroul, lequel, suivant la tradition, érigea quinze monastères d'hommes et de femmes dans ces contrées. Elle était située entre Séez et Argentan. Après la tempête des Normands, elle fut restaurée vers l'an 1070, par Royer de Montgoméry, vicomte d'Hiesmes, et Mabille sa femme. Elle fut transférée ensuite le 19 septembre 1736, par autorité royale, dans la ville d'Argentan, dans l'église Notre-Dame de Platea.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 536, 25 abbesses.

ALOIS (Les), *Allodii* (diocèse de Limoges Haute-Vienne, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Laurent, fondée avant l'an 1198, sur la pente d'un coteau à deux lieues de Limoges, à un peu moins de Saint-Léonard, et à trois environ de Solignac. Elle semble avoir dépendu de l'abbaye de Cluny, d'après un nécrologe où on lit qu'à la fête de Sainte-Scholastique la messe est chantée par un moine désigné par le visiteur de Cluny.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 617, la série de 23 abbesses.

ALPES (L'abbaye des), ou N.-D. DES ALPES, *Alpense cœnobium.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur le mont Jura dépendant des Alpes, près du lac Léman et dans le diocèse de Genève (Suisse). Elle fut fondée l'an 1136, par Humbert, comte de Savoie, dit Jongelin (2). Elle eut pour premier abbé D. Guarin, moine de Clairvaux, qui lui fut envoyé par saint Bernard, et qui devint plus tard évêque de Sion. Saint Bernard fait mention de lui dans plusieurs de ses lettres.

ALTENBERG, *Altenberga.* — Abbaye de filles de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Nicolas, fondée l'an 1178 dans le diocèse de Trèves, sur le bord de la Lone, et près la ville de Wetzlar. C'était d'abord une église de Saint-Nicolas, bâtie sur le mont Altenberg, par un prêtre nommé Godefroi, qui avait fait construire tout auprès une petite maison pour y fixer sa demeure. Mais l'an 1178, le même Godefroi donna ce lieu à l'abbé de Ramersdorf, pour y établir des religieuses de l'ordre de Prémontré. Arnold, archevêque de Trèves, et le pape Alexandre III, approuvèrent cette fondation l'an 1178. Plusieurs empereurs accordèrent ensuite, en divers temps, des lettres de protection à ce monastère. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, 667; *Annal. Prœmonst.*, t. I, 155.

ALTEN-MUNSTER, *Altum Monasterium* (à Mayence, Hesse-Darmstadt). —Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 734, sous l'invocation de la sainte Vierge, près des murs de Mayence, par une pieuse dame nommé Bilchilde. Cette abbaye paraît avoir embrassé, dans la suite, la règle de Cîteaux. — Le *Gallia christ.* (t. V, col. 589) mentionne deux abbesses : Bilchilde, la pieuse fondatrice, et Sophie, fille d'Ezelin, comte palatin du Rhin, et de Mathilde, sœur d'Othon III (vers 1014).

ALTMUNSTER ou ALTENMUNSTER (Bavière). — Abbaye fondée vers le milieu du VIIIe siècle par saint Alton, moine irlandais ou écossais d'une grande vertu, qui, ayant passé en Allemagne vers cette époque, y devint célèbre par ses miracles. Il bâtit cette abbaye par les libéralités du roi Pépin, au sein d'une forêt où il s'était retiré, et qui lui fut donné en partie. Ce lieu, situé dans le diocèse de Frisingen, fut depuis appelé du nom du fondateur Altenmunster. L'abbaye fut habitée dans son origine, et durant plusieurs siècles, par des religieux ou des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Saint Boniface était venu dédier son église. Vers l'an 985, les religieux d'Altenmunster allèrent demeurer à Altorf, dans le diocèse de Constance; et, 70 ans après, à Weingarten, dans le même diocèse.

L'abbaye d'Altmunster fut rebâtie dans le XVe siècle, et donnée aux religieuses Brigittines.

ALTORF, *Altorfium* ou *Altum cœnobium* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 760, dans l'Alsace, près Molsheim. Elle eut pour fondateur le père ou l'aïeul de Brunon, depuis évêque de Toul, et enfin pape sous le nom de Léon IX. Elle était sous l'invocation de saint Cyriaque, martyr, dont les reliques avaient été envoyées de Rome dans ce monastère, par le même Léon IX. Dévasté au temps de la guerre de Strasbourg, sous l'évêque Walter Geroltsech, vers l'an 1260, ce monastère fut restauré peu de temps après. Il s'unit, l'an 1609, à la congrégation de Bursfelda, et, plus tard, à la congrégation bénédictine d'Alsace.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 878, la série de 24 abbés.

ALTORF EN SOUABE, *Altorfium Sueviæ* (Allemagne).—Ancienne abbaye, fondée vers l'année 910, par Henri et Hattha, sa femme, comtes d'Altorf, de l'illustre et puissante famille des Guelfe, et libéralement dotée par saint Conrad, leur fils, évêque de Constance. Elle fut d'abord habitée par des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, lesquelles ayant été transférées dans la suite avec leur abbesse Hiltrude à Alten-Munster, furent remplacées à Altorf par l'abbé Henri, avec quelques religieux. Le dernier abbé d'Altorf fut Beringer, qui, après l'incendie du monastère arrivé l'an 1053, devint le premier abbé de Weingarten, lorsque le duc Guelfe III eut cédé audit abbé et à ses religieux son palais de ce nom, pour y établir un monastère. (*Voy.* Weingarten.) Le nom de moines d'Altorf fut conservé longtemps encore aux religieux de Weingarten.

ALTZPACT, *Alspacum* (diocèse de Strasbourg, Haut-Rhin, France). — Abbaye de

(2) Humbert III, dit le Saint, dont il s'agit sans doute ici, ne succéda que l'an 1148, et très-jeune encore, à son père Amédée. Il y a donc dans Jongelin quelque erreur de date.

femmes de l'ordre de Sainte-Claire ou des Urbanistes, fondée vers l'an 1283 par les soins de l'empereur Rodolphe, qui affecta pour cet usage un ancien monastère d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, situé près Kayserberg, et dont les religieux s'étaient retirés à Hirsange. Cette abbaye devint dans la suite l'asile d'un grand nombre de filles d'illustres familles. Buzelin compte parmi elles, sous l'an 1300, Sophie, fille de Henri, seigneur de Rapolstein. Mais la gloire de ce monastère, dit le *Gallia christ.*, est d'avoir non-seulement repoussé l'hérésie, mais encore d'avoir accueilli dans son sein les religieuses de tous ordres que l'hérésie chassait de diverses villes, ou qui redoutaient, en y demeurant, de s'en voir infectées. — Voy. *Gallia Christ.*, t. V, col. 890.

ALVASTERN, *Alvastrum* ou *Alvastræ* (ancien diocèse de Linkœping, en Gothie, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui doit son origine, suivant Jongelin, à Suercher, roi de Suède. Elle est fille de Clairvaux, et fut fondée l'an 1143. Elle eut pour premier abbé Etienne, qui fut depuis archevêque d'Upsal et primat de Suède. Alvastern était la sépulture des rois de Suède. On y voyait entre autres celle du roi Suercher, qui mourut en 1150; de Charles VII, son fils, qui succéda au roi saint Eric, et fut tué en 1168, dans une bataille contre Canut, fils de ce dernier prince; du roi Suercher III, mort dans une bataille l'an 1210; et enfin du comte Birger, qui gouverna la Suède au nom de son fils Waldemar Ier, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1266.

AMABLE DE RIOM (Saint-), *S. Amabilis Ricomagensis* (diocèse de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1077, à Riom, en Auvergne, par Durand, évêque de Clermont. Des chanoines réguliers habitèrent cette maison jusqu'en 1548, où elle fut transformée en un collége de chanoines séculiers par une bulle du pape Paul III. — *Voy.* cette bulle, *Gallia christ.*, t. II, col. 391 et col. 388, ainsi que la nomenclature de 38 abbés, et de 10 doyens.

AMAND DE BOISSE (Saint-), *S. Amantius Buxiensis*, ou *Buxiense monasterium* (diocèse d'Angoulême, Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ainsi nommé de saint Amand, disciple de saint Cybar, qui mena la vie solitaire dans le désert de Boisse, et y mourut vers l'an 600. Elle fut bâtie ou plutôt réédifiée par les comtes d'Angoulême, principalement par le comte Arnaud qui en jeta les fondements, et par Guillaume, son fils, qui, après lui, la termina heureusement l'an 988. François, moine de Saint-Cybar, fut son premier abbé. —Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1036, la série de 37 abbés.

AMAND DE CAHORS (Saint-) ou SAINT-GÉRY, *S. Amantius* ou *S. Desiderius Cadurcensis* (à Cahors, Lot, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 630, et restaurée ensuite avec une grande magnificence, par saint Didier ou saint Géry, évêque de Cahors (de 630 à 652 ou 653).

AMAND DE COLY (Saint-), *S. Amandus de Coli* (ancien diocèse de Sarlat, aujourd'hui de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 431, et ainsi nommée de son fondateur et patron saint Amand, compagnon des saints Sor et Cyprien (sa fête était le 25 juin). Son surnom de *Coli* lui vint ou d'un castel voisin dépendant de l'abbaye, ou de la petite rivière de Coli qui, prenant là sa source, arrose la vallée où est situé le monastère. Il était très-fortifié et cerné de tours et de murailles; mais tous les lieux réguliers ont été détruits par les Anglais, à ce que l'on croit. Il ne restait au dernier siècle que son église, ouvrage remarquable, où quatre chanoines réguliers célébraient encore l'office divin.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1536, la série de 19 abbés.

AMAND DE RODEZ (Saint-), *S. Amantius Ruthenensis* (à Rodez, Aveyron, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans un faubourg de Rodez, avant l'an 776. L'an 1079, Pons évêque de Rodez, soumit le monastère de Saint-Amand à l'abbé de Saint-Victor de Marseille. —Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 233.

AMAND EN PEVELE (Saint-), ou ELNON, *S. Amandus in Pabula* (Nord, France). — Abbaye royale de l'ordre de Saint-Benoît, à 3 lieues environ de Tournai, près du ruisseau d'Elnon, dont elle prit aussi le nom. Elle eut pour fondateur saint Amand lui-même, l'apôtre de la Flandre. Le roi de France, Dagobert, lui avait donné à cet effet tout le territoire qui se trouve entre la Scarpe et Elnon. Cette donation fut faite en 639, la onzième année du règne de ce prince, comme nous l'apprend la charte d'Aubert le Mire. Saint Amand fit d'abord construire deux églises, l'une en l'honneur de l'apôtre saint Pierre, l'autre sous le patronage de saint André. La première qui était la principale devait servir aux religieux qu'il avait réunis en grand nombre autour de lui; l'autre était destinée au peuple, et il y plaça quelques prêtres séculiers sous l'autorité d'un doyen. Cette petite congrégation exista jusqu'en 1200, année ou Guillaume, archevêque de Reims, cardinal légat du Saint-Siége, la supprima avec l'approbation du pape Innocent III. Saint Amand gouverna lui-même le monastère qu'il avait fondé jusqu'en 649, époque où il fut élevé sur le siége de Maëstricht. Ayant fait plusieurs voyages à Rome, il obtint du pape Martin en 663, l'exemption de la juridiction de l'évêque, pour son monastère.

Cette abbaye devint avec le temps si célèbre, qu'il se forma auprès d'elle une ville considérable connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Amand les Eaux (3) et dont le domaine temporel appartenait autrefois à l'abbé. Cette abbaye a été reconstruite en en-

(3) Chef-lieu de canton à 13 kilomètres nord ouest de Valenciennes.

tier avec magnificence dans le dernier siècle.

Parmi les abbés d'Elnon on distingue Carloman, fils de Charles le Chauve, qui avait été élevé dès son enfance dans ce monastère ; et Gozlin, comte palatin, supérieur de plusieurs monastères, et évêque de Paris, qui mourut en 887 ou 888, au temps du siége de cette ville par les Normands. De son temps le corps de saint Amand fut transporté d'Elnon à Saint-Germain des Près, dont Gozlin était aussi abbé. Cette translation avait pour motif les incursions dévastatrices des Normands qui saccagèrent en effet l'abbaye d'Elnon, en 883. C'est probablement à partir de l'abbé Gozlin, que par privilége de Charles le Chauve, le titre de comte fût donné aux abbés de Saint-Amand, titre dont ils ont toujours joui jusqu'au dernier siècle (4). — *Cameracum Christianum.* — Voy. la *Vie de saint Amand.* — *Voy.* aussi l'*Hist. de l'abbaye d'Elnon*, écrite par Bauduin Denis, moine de Saint-Amand, au XVIe siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 255, la série de 81 abbés.

AMAND DE ROUEN (SAINT-), *S. Amandus Rothomagensis* (à Rouen, Seine-Infér., France). — Monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1030, ou vers l'an 1040, par la pieuse Aimeline, et le vicomte Goscelin, son époux. Il fut enrichi des libéralités de Robert Ier, dit le Magnifique et le Diable, duc de Normandie, et honoré de la protection de nos rois. C'était l'une des plus célèbres abbayes de Rouen. Les pieuses cénobites avaient fait graver sur la porte d'entrée de leur couvent cette inscription simple et touchante : *Non est hic aliud nisi domus Dei.* Aujourd'hui cet illustre monastère n'est plus qu'une espèce d'enclos assez bizarre, habité par des locataires de diverses professions : des cours mal tenues, des bâtiments dégradés, voilà ce que présente depuis longtemps l'intérieur de Saint-Amand. Quelques débris néanmoins ont échappé à l'insouciance et à la destruction ; tel est un bâtiment en bois fort curieux élevé vers la fin du XVIe siècle, pendant l'abbatiat de Thomasse Daniel. Cette construction est extrêmement remarquable par la finesse des sculptures qui en couvrent toute la façade. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, 287, la série de 41 abbesses, et *Neustria pia*, p. 185.

AMANIUM. — Collége de chanoines, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint George, vers la fin du VIIe siècle, par sainte Oda, la pieuse coopératrice de saint Lambert, évêque de Liége. *Amanium*, suivant le *Gallia christ.*, est un pays au-dessous de Huy, non loin de la rive gauche de la Meuse, dans le diocèse de Liége (Belgique).

AMATEUR (SAINT-), *S. Amator* (à Auxerre, Yonne, France). — Ancienne basilique bâtie vers l'an 418, par saint Amateur, évêque d'Auxerre, sur le Mont-Autry, en l'honneur de saint Symphorien, martyr d'Autun, et qui plus tard prit le nom de Saint-Amateur, lorsque ce saint pontife y fut inhumé. Avant l'an 1100, il y avait dans cette église des chanoines et des abbés. Hugues de Semur, évêque d'Auxerre, y établit la règle des chanoines de Saint-Augustin, et cette institution fut confirmée l'an 1131 par le pape Innocent II. Cette maison devint dans la suite un prieuré de chanoines réguliers de la Congrégation de France.

AMATOR (SANCTUS), (Haute-Marne, France). — Ancienne abbaye, près de Langres, fondée avant l'an 1024. Humbert ou Imbert, archidiacre de Langres, et depuis évêque de Paris, la concéda cette année, 1024, à Saint-Bénigne de Dijon, afin qu'elle devînt la demeure de religieux. Elle n'avait été habitée jusqu'alors que par des clercs ou des chanoines séculiers. Elle était réduite en prieuré dès l'an 1115.

AMBEZAC, *Ambaciacum* ou *Ambiacinum*, (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 593, non loin de la ville de Limoges. Il en est parlé au tome IV des *Analecta* et dans l'*Appendice* des œuvres de saint Grégoire de Tours, à l'occasion de Gandomer, moine d'Ambezac, qui, étant tourmenté par le démon, obtint sa délivrance au tombeau de Saint-Yriez. Elle était soumise à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, hors les murs.

AMBIERLE, *Amberta S. Martini* (diocèse de Lyon, Loire, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Martin, fondée avant l'an 902, dans le pays de Roanne. Elle fut soumise l'an 938 à l'abbaye de Cluny, et devint plus tard un prieuré. Au XVe siècle, dit le *Gallia christ.*, il était encore habité par vingt moines sous la conduite d'un prieur ou prévôt. (T. IV, col. 220.)

AMBRESBURY, *Ambresburiense cœnobium*, (Comté de Wilts, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers la fin du Xe siècle, par la reine Elfride, femme du roi Edgard, en expiation du crime qu'elle avait commis, en 978, en faisant mettre à mort le jeune prince Edouard, fils aîné d'Edgard, afin d'assurer la couronne à Ethelred, son propre fils. Cette coupable marâtre fonda presque en même temps les monastères de Wherwel et d'Ambresbury, et ayant fixé sa demeure dans le premier, elle y passa saintement le reste de sa vie. Quant au monastère d'Ambresbury, il fut réformé l'an 1167, par ordre du roi Henri II. Ce prince l'ayant cédé à l'abbesse et au couvent de *Frunt-Evervit*, les religieuses furent dispersées en d'autres maisons d'une étroite observance, et il fut repeuplé par des religieuses de Frunt-Evervit, que vint y établir solennellement Richard, archevêque de Cantorbéry, en présence du roi

(4) Le dernier grand prieur de Saint-Amand fut dom Remi Donné, mort durant l'émigration à Rotterdam. Henri-Benoît-Marie-Clément, de la race royale des Stuart, fils de Jacques III, frère puîné de Charles-Edouard, cardinal d'York, abbé commenditaire de Saint-Amand et d'Anchin, mourut à Rome en 1807.

et des évêques d'Excester et de Norwich. — Voy. *Monastic. Anglican.*

AMBROISE DE BOURGES (Saint), *S. Ambrosius* (à Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Ambroise, non pas l'archevêque de Milan, mais l'évêque de Cahors. Elle reconnaît pour fondateur Geoffroi, vicomte de Bourges, qui l'an 1012, restaura l'église de ce nom, par les soins de l'archevêque Dagobert et la céda à des chanoines séculiers auxquels dans la suite furent substitués des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 181, la série de 31 abbés.

AMBROISE LE MAJEUR (Saint-), (à Milan, Lombardie Vénitienne). — Célèbre abbaye fondée dans la ville de Milan et dans la basilique ambroisienne ; elle fut d'abord habitée par des Bénédictines, ensuite par des religieux de l'ordre de Cîteaux. L'abbé avait le titre de comte et jouissait de grands priviléges, honneurs et dignités. Il avait, entre autres priviléges, dit Jongelin, celui de chanter la messe avec le sceptre royal (*cum sceptro regio*). Cette abbaye fut fondée vers l'an 783, ou selon d'autres, l'an 810, par Oldrad, archevêque de Milan, dans la basilique ambroisienne, afin d'accroître la pompe du culte dans ce temple, dit Jongelin, et afin que les religieux, mêlant chaque jour leurs chants pieux à ceux des chanoines, il y eût le moins d'interruption possible dans cette sainte psalmodie. Dans cette église reposaient les corps des saints Gervais et Protais et celui de saint Ambroise. — Charlemagne confirma cette fondation. — Voy. *Italia sacra*, t. IV, p. 100.

AMBRONAY ou AMBOURNAY, *Ambroniacum*. — Bourg (5) et illustre monastère de France de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers la fin du viiie siècle par saint Bernard ou Barnard, plus tard archevêque de Vienne, en Dauphiné. Bernard issu de nobles parents, devenu maître de ses biens par la mort de son père, voulut bâtir un monastère. Il acheta de l'abbé de Luxeuil un sol nommé Ambournay, où l'on voyait encore les débris d'une chapelle bâtie autrefois en l'honneur de la sainte Vierge, et détruite par les païens. Bernard la releva et fit construire dans ce même lieu une abbaye où il plaça un abbé et des moines, et qu'il dota de biens très-considérables. C'était vers l'an 797. Bernard mourut vers 842, selon Mabillon à 64 ans, après avoir été durant sept années religieux ou abbé, et durant 32 ans, archevêque de Vienne. L'abbaye d'Ambronay dépendait immédiatement du Saint-Siége. Non-seulement elle n'était soumise à aucune autre juridiction, mais elle avait elle-même la suzeraineté d'Ambournay et de plusieurs autres lieux. Elle a donné naissance à plusieurs collégiales et prieurés. D'elle sont sorties les collégiales de Maximieux, de Lagneux, de Varembon, de Cuven, de Bourg en Bresse, les chartreuses de Potter et de Sellion. L'abbé d'Ambournay jouissait de plusieurs priviléges. Ambournay fut réuni à la congrégation de Saint-Maur, vers le milieu du xviie siècle.— Voy. *Gallia christ.*, t. IV, col. 271, la série de 47 abbés.

AMELONGESBORNE, *Amelongesborna* (diocèse d'Hildesheim, Hanovre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1135, par Sigefrid, comte de Bonmelberg, avec une colonie de moines et un abbé venus de Campen. Son nom qui signifie *amelonge*, fontaine, lui vint, dit Jongelin, d'un anachorète nommé Amelonge ancien hôte de ce lieu. Un des religieux de cette abbaye, Bernon ou Brunon, fut évêque de Mégalopolis, et l'apôtre des Vandales.

AMOUR-DIEU LEZ TROISSY (L'), *Amor Dei* (Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1232 dans le diocèse de Soissons sur la rive gauche de la Marne, par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. L'Amour-Dieu est aujourd'hui du diocèse de Châlons-sur-Marne. — Voy. *Gallia Christ.*, t. IX, col. 481, la série 23 abbesses.

ANALESBERG, *Analesbergum* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 950 dans le pays d'Alsace, par Batran abbé, qui, voyant deux évêques voisins, celui de Metz et celui de Strasbourg, se disputer la juridiction de ce lieu, l'abandonna et se retira au monastère de Lure, au diocèse de Besançon, après avoir obtenu du roi Otton la permission d'y transférer ses religieux. — *Gallia christ.*, t. V.

ANASTASE (Saint-), *S. Anastasius* (jadis du diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai, Nord, France).— Ancien prieuré de Bénédictins à Houplines, sur la Lys, à 4 lieues N.-O. de Lille. Il fut fondé avant l'an 1248, et dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Basle, près de Reims. En 1620, Don Carlo Antonio del Campo s'en qualifiait prieur commanditaire. (*Camerac. Christian.*)

ANASTASE D'OLONNE (Saint-), Lombardie-Vénitienne. — Monastère bâti par Luitprand, roi des Lombards (de 712 à 744). Ce prince avait déjà bâti dans ce lieu une magnifique église en l'honneur de saint Athanase. Il est incertain, dit Bulteau, si ce monastère doit être distingué de celui de sainte Christine d'Olonne qui a été célèbre, comme le prouvent quelques chartes.

ANCHIN (Saint-Sauveur d'), *Aquiscinctum* ou *Aquicignus* (Nord, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située près de la Scarpe, à 2 lieues de Douai. Son nom lui vient de ce qu'elle est entourée d'eau. Thomas de Cantimpré la dit très-grande et très-riche. (Liv. 1er des *Abeilles*, chap. 6, n° 3.) Elle eut pour fondateurs deux illustres douaisiens, Sicher et Wauthier. Anselme de Ribemont, homme de très-noble naissance, leur donna l'an 1079 un emplacement où un saint ermite, nommé Gordan, avait servi Dieu avec grande édification. Ils y construisirent un monastère qu'ils do-

Canton d'Ambérieux, département de l'Ain et diocèse de Belley.

tèrent de leurs propres revenus, avec l'assentiment de Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras. Le Mire rapporte la charte donnée à ce sujet. (*Notit. eccles. Belgii*, cap. 103.) On la trouve aussi dans le *Gallia christiana* (tom. III, instr. 87) (6). Herimann dans son *Histoire de la restauration de Saint-Martin de Tournay*, semble faire remonter la fondation de l'abbaye d'Anchin à l'an 1077, lorsqu'il dit qu'elle fut fondée quinze ans avant la restauration de l'abbaye de Saint-Martin, restauration qu'il fixe à l'an 1092. Quoi qu'il en soit, l'évêque Gérard consacra cette église l'an 1086, en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Il lui accorda en outre beaucoup de bienfaits, ce qui fut imité par Hugues, doyen de Cambrai, dont la piété, dit le moine Rodolphe dans la Vie de Liébert, prédécesseur de Gérard, sur le siége de Cambrai, s'est manifestée par les cloîtres des chanoines de la métropole qu'il avait fait construire, et par son zèle pour le monastère d'Anchin.

L'abbaye appartenait au diocèse et au comté d'Arras. L'abbé d'Anchin siégeait et avait droit de suffrage dans les états de la province.

Voy. dans le *Cameracum christianum* de M. Leglay, p. 224 et suiv., la série des abbés d'Anchin au nombre de 49, depuis Mard ou Adalard, d'abord religieux d'Hasnon, et ordonné abbé vers 1070 par Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, jusqu'à Henr.-Benoît-Marie-Clément, cardinal d'York, nommé abbé commendataire par le roi le 25 novembre 1751. — On distingue, parmi ces abbés, le R. Alisme, ci-devant moine du Bec en Normandie, qui mourut en 1188; son tombeau était renommé pour la guérison de la lièvre; Amédée de Laviniac ou de Lamech, qui répara les bâtiments et agrandit beaucoup le monastère, mort en 1357; Pierre III, Toulet, élu en 1448, qui enrichit l'église de très-belles orgues et bâtit un magnifique quartier abbatial avec un oratoire remarquable; enfin le savant cardinal Melchior de Polignac qui fut désigné abbé d'Anchin par le roi le 8 juin 1715. Il était aussi abbé de Corbie et de Bonport. Ce fut, dit-on, à Anchin où il resta relégué de 1718 à 1721, qu'il composa une grande partie de son beau poëme de l'*Anti-Lucrèce*.)

ANDECY, *Andocia* ou *Andocetum* (Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1131, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Elle était double dans l'origine, c'est-à-dire d'hommes et de femmes, et soumise à l'abbaye de Molesme. L'an 1131, Simon, seigneur de Broyes, l'augmenta de plusieurs revenus, et y introduisit de nouvelles religieuses de l'abbaye de Juliers au diocèse de Langres, et soumises aussi à Molesme. — *Voy.*, *Gallia christ.*, t. IX, col. 942, 19 abbesses.

ANDELY-SUR-SEINE (Notre-Dame d'), *Andelegium*, *Andelagum* (Eure, France). — Très-ancienne abbaye de filles, fondée, dit-on, vers l'an 526, par la reine sainte Clotilde, sur les bords de la Seine, à six lieues de Rouen, au lieu où l'on voit aujourd'hui la ville des Andelys, célèbre dans les guerres contre les Anglais. L'abbaye d'Andely avait une grande célébrité sous la première race de nos rois. Elle fut détruite, à ce qu'on croit, par les Normands vers l'an 900. Sur ses ruines s'éleva une collégiale séculière, qui devint l'une des plus importantes de la Normandie. François de Harlay, archevêque de Rouen, l'an 1634, lui assigne le premier rang parmi les collégiales de son diocèse. Cette abbaye, consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, était autrefois du diocèse de Rouen. Andely est aujourd'hui de celui d'Evreux.

ANDENNE ou ANDEN, *Andana* ou *Andenna* (diocèse de Namur, Belgique). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, près la rive droite de la Meuse, presqu'à moitié chemin entre Namur et Huy, fondée en 686 ou 694, par sainte Begge, fille de Pepin de Landen, et sœur de sainte Gertrude de Nivelle. Cette pieuse femme entreprit cette fondation peu de temps après le meurtre de son mari Ansegise, et elle établit dans le nouveau monastère des religieuses qu'elle avait fait venir du couvent de Nivelle, au temps de l'abbesse Agnès. L'abbaye d'Andenne fut ruinée au xe siècle par les Normands. Rebâtie ensuite, elle fut brûlée en 1159. Andenne est aujourd'hui une petite ville de la Belgique, dans la province et à 1 kilom. de Namur.

ANDLAU, *Andlavium* ou *Andlavia* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 880, par l'impératrice sainte Richarde, femme de Charles le Gros. Ce monastère, situé entre Strasbourg et Colmar, à six lieues de la première de ces villes, fut bâti pour des chanoinesses, selon Busch (*Monast. German.*); suivant Trithème, et quelques autres qui l'ont suivi, il était du moins dans son origine, soumis à la règle de Saint-Benoît. Quoi qu'il en soit, l'impératrice Richarde, répudiée sur de faux soupçons par l'empereur Charles le Gros, se retira dans ce monastère, et, oubliant les grandeurs terrestres, elle trouva dans la solitude et dans la pratique de la perfection évangélique le repos et le bonheur qu'elle avait en vain cherchés dans le monde. La sainte a chanté elle-même sa félicité dans quelques vers que nous avons encore. — *Voy.* Jean de Ruyr, *Antiquit. de la Vosge*, IIIe partie, l. I.

On possède encore également les statuts que sainte Richarde avait rédigés pour l'abbaye d'Andlau et adressés au Pape Jean VIII. Ce souverain Pontife l'avait déjà, vers l'an 887, honorée d'une réponse, où il la nomme *servante de Jésus-Christ* et *fille chérie de Dieu*,

(6) On possède aux archives de Lille l'original de cette charte, dans lequel Anchin est toujours appelé *Aquirignus*.

et il avait sollicité son appui auprès de l'empereur contre les Sarrasins, qui ravageaient alors l'Italie. Les préceptes de la sainte impératrice sont empreints à la fois d'une douceur et d'une sévérité si chrétiennes qu'ils révèlent en elle des vues profondes dans les voies de la discipline et de la perfection monastique. L'abbaye princière d'Andlau eut presque toujours des abbesses distinguées, et les vertus dont on y donnait l'exemple édifiaient tout le pays.

Sainte Richarde mourut à Andlau, le 18 septembre 893 ou 894; elle fut enterrée dans une chapelle attenante à l'église de l'abbaye, où Dieu révéla sa sainteté par divers miracles. — Louis l'Enfant, roi d'Allemagne, confirma, l'an 900, les priviléges de l'abbaye d'Andlau. Lorsque le saint Pape Léon IX revint du concile tenu en octobre 1049 à Mayence, il vint à Andlau, y consacra la nouvelle église bâtie par l'abbesse Mathilde, sœur de l'empereur Conrad le Salien, leva de terre le corps de la bienheureuse fondatrice et l'exposa à la vénération publique. Ce saint Pape doué, comme l'on sait, d'un grand talent pour composer des cantiques en l'honneur des saints, célébra, dit-on, la mémoire de Richarde par des hymnes et des antiphones. L'abbesse d'Andlau était convoquée aux comices de l'empire, et y comparaissait par député. L'empereur Charles V lui concéda, l'an 1521, le titre de prince de l'empire. — Voy., *Gallia christ*, t. V, col. 880, la série de 37 abbesses.

ANDOCHE D'AUTUN (Saint-), *S. Andochius Eduensis* (diocèse d'Autun, France). — Ancien monastère bénédictin dans la ville d'Autun. Ce fut dans l'origine un monastère d'hommes en même temps qu'un hospice pour les pèlerins, fondé par Siagrius, évêque d'Autun, vers la fin du VIe siècle, sur un fonds concédé par la reine Brunehaut. Ainsi le prouve un privilége accordé par le Pape Grégoire le Grand à Sénateur, abbé de Saint-Andoche. Plus tard, il fut rétabli par Décie, sœur de Widrad, fondateur de Flavigny, et devint un monastère de femmes. Déjà au commencement du IXe siècle, au temps de l'évêque Modoin, des religieuses habitaient cet asile. La discipline s'y étant relâchée, l'évêque Jonas la fit refleurir. Le même prélat, par un diplôme de l'an 858, accroît les revenus dudit monastère enlevés par suite de la division du royaume, et d'autres calamités. Il fixe le nombre des religieuses à 60 au plus, jusqu'à ce que leurs revenus aient augmenté. Ce diplôme fut confirmé par le roi Charles le Chauve. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 494, la série de 29 abbesses, commençant seulement à la fin du XIIe siècle.

ANDOCHE DE SAULIEU (Saint-), *S. Andochius de Sedeloco* (diocèse d'Autun, Saône-et-Loire, France). — Abbaye fondée avant l'an 722 à Saulieu. Elle fut soumise à l'église de S. Nazaire d'Autun, par un diplôme de Charles le Chauve, l'an 843, et à la fin du Xe siècle convertie en un collége de chanoines. Elle n'existait plus au dernier siècle.

ANDRÉ (Saint), *S. Andreas* (à Rome, Italie). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par saint Grégoire le Grand, dans sa propre maison, sur le mont Scaurus, lorsqu'il était encore préteur ou premier magistrat de Rome. Après la mort de son père, cet illustre saint fonda et dota six monastères en Sicile où était située une grande partie de son patrimoine. Il en fonda un septième à Rome, sous l'invocation de saint-André, dans lequel il prit lui-même l'habit religieux en 575, sous l'abbé Valence ou Valentin, à l'âge de 35 ans. On croit que ce monastère suivait la règle de Saint-Benoît : c'est là, qu'appliqué à la prière, à la lecture des livres saints, Grégoire prépara son âme à ces sublimes vertus qu'il déploya ensuite sur la chaire de saint Pierre, où ses prodigieux travaux lui méritèrent le surnom de Grand. A son retour d'un voyage à Constantinople, en 584, ayant rapporté un bras de saint André, et le chef de saint Luc, dont l'empereur lui avait fait présent, il mit ces deux reliques dans son monastère de Rome; la première y est, dit-on, encore aujourd'hui, la seconde a été transférée plus tard à l'église de Saint-Pierre; quelque temps après son retour il fut élu abbé du monastère de Saint-André, et il en garda toujours la conduite alors même qu'il eut été fait secrétaire du Pape. Le moine saint Augustin, apôtre de l'Angleterre avait été prieur de Saint-André. — Le monastère de Saint-André du mont Scaurus appartient aujourd'hui aux Camaldules. On y admire de magnifiques fresques peintes par le Dominiquin.

ANDRÉ (Saint-), (Ecosse). — Nom d'un ancien monastère d'hommes qui a fleuri, dit-on, dans le pays de Fife, en Ecosse. Il fut rasé par les fanatiques de la prétendue réforme.

ANDRÉ D'AGDE (Saint-), *S. Andreas Agathensis* (à Agde, Hérault, France). — Ancien monastère fondé vers l'an 499, par saint Sever de Syrie, près l'église principale de Saint-André, dont il a retenu le nom. Saint Sever en fut abbé, et eut 300 religieux sous sa conduite, dit le *Gallia christ.* Ce monastère ayant été depuis abandonné, le comte Rodger, aux prières de Gontier, évêque d'Agde, et de l'abbé Pons, le concéda à l'abbé Durand, et à la congrégation de Saint-Victor de Marseille, pour que la discipline régulière y fût restaurée. Ce monastère devint dans la suite une église paroissiale, et puis un séminaire l'an 1653. — Voy. *Gallia Christ.*, t. VI, col. 705.

ANDRÉ-LE-BAS (Saint-), *S. Andreas inferior* (à Vienne, Isère, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1164, dans l'ancien diocèse et hors des murs de Vienne. Elle était située dans le bas de la ville, d'où lui vient son nom de Saint-André-le-Bas.

ANDRÉ-AUX-BOIS (Saint-), *S. Andreas in Nemore* ou *de Almeto* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Josse-au-Bois, fondée vers l'an 1156. Elle était autrefois du diocèse d'Amiens.

— Saint-André-aux-Bois est aujourd'hui de celui d'Arras. Son fondateur fut Hugues de Beauram (*de Belloramo*), qui obtint d'Adam, abbé de Saint-Josse-au-Bois, la fondation d'une abbaye dans sa terre de Gremecourt. L'église construite ensuite par Thierri, évêque d'Amiens, fut décorée du titre abbatial sous le vocable de la Sainte-Vierge et de Saint-André, apôtre, l'an 1163. On l'appela *aux Bois*, à cause de sa situation. Guillaume, châtelain de Saint-Omer, fit l'an 1188, plusieurs donations à cette abbaye pour réparer ses pertes pendant la guerre entre le roi de France et le comte de Flandre. Il est regardé comme son second fondateur. Philippe Auguste la munit l'an 1190, d'un diplôme royal, qui fut confirmé l'an 1178, par Philippe le Hardi. On voyait dans la nef de l'église l'image de Hugues de Beauram, le fondateur, qui mourut pendant un voyage à Jérusalem. — Voy., *Gallia Christiana*, t. X, col. 1371, la série de 36 abbés; *Annal. Prœmonstr.*, I, 263.

ANDRE-LES-BRUGES (Saint-), *S. Andreas* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1698, près la ville de Bruges, par Robert le Frison, comte de Frandres, à la suite d'un vœu fait en Terre-Sainte par ce prince croisé, qui étant tombé avec les siens dans un péril immense, s'en vit délivré par les prières de saint André. Ce pieux fondateur n'attendit point son retour pour accomplir son vœu : il chargea de ce soin son épouse Clémence. De retour de Jérusalem, il confia son prieuré de Saint-André à l'abbaye d'Afflighem, l'an 1105, avec l'approbation de Balderic, évêque de Tournai et de Noyon. Ce prieuré devint une abbaye dès la fin du XIIe siècle: elle s'unit l'an 1516 à la congrégation de Bursfelda. — Voy., *Gallia christ.* t. V, col 269, la série de 3 prieurs, et de 37 abbés.

ANDRE DU CATEAU CAMBRÉSIS (Saint-), *S. Andreas Cameracensis* ou *de Novo Castello* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à environ quatre lieues de Cambrai. Elle fut fondée en 1020 ou 1030 par Gérard Ier, évêque de Cambrai, qui l'enrichit des reliques de saint Sare, prêtre, et de sainte Maxellende, vierge et martyre, et en fit la dédicace le 22 septembre 1031. En 1033 l'empereur Conrad confirma la possession du monastère ; et ledit évêque Gérard imita son exemple en 1046, d'après Aubert le Mire qui, dans sa *Notice sur les églises de Belgique*, chap. 84, rapporte les chartes en entier. Enfin Liethert, successeur de Gérard dans l'épiscopat et héritier de sa piété, mit la dernière main à la construction du monastère en 1052. Maur Delhaye, 52e et dernier abbé, fut déporté en 1791 avec la majeure partie de ses religieux à l'époque où le Quesnoy fut occupé par les troupes autrichiennes : il y revint et, suivant les remarques de l'auteur du *Cameracum christianum*, le 21 janvier 1794, il y célébra le service anniversaire du roi Louis XVI. Peu de temps après il se retira de nouveau en Belgique, puis en Westphalie, où il demeura pendant 8 ans, jusqu'à ce que voyant le calme se rétablir, il revint au Quesnoy, son pays natal, où il mourut le 10 décembre 1803, âgé de 85 ans. (*Cameracum christianum.*) — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 137, la série de 48 abbés.

ANDRE DE LA CAMARGUE (Saint-), *S. Andreas de Camaricis* (en Provence, France) — Ancienne abbaye qui existait autrefois dans l'île de la Camargue, formée par le Rhône. Elle était peut-être déjà détruite et sans habitants dit le *Gallia christiana*, quand Manassès, archevêque d'Arles, au Xe siècle, la donna à Dragon, évêque de Marseille, pour l'entretien des clercs de cette ville.

ANDRÉ DE CHARTRES (Saint-), *S. Andreas Carnotensis* (à Chartres, Eure-et-Loir, France). Ancien monastère fondé avant l'an 1092, et qui, après avoir été autrefois dans un faubourg de Chartres, se trouva placé plus tard dans les murs de la ville. Il était occupé en dernier lieu par des chanoines séculiers. Le *Gallia christ.* (t. VIII, col. 1212) mentionne quelques abbés depuis l'an 1092 jusqu'en 1192

ANDRÉ DE CLERMONT (Saint-), *S. Andreas Claromontensis* (Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1149 dans un faubourg de Clermont par Guillaume VII, surnommé le Grand, comte de Clermont et d'Auvergne, qui fut inhumé dans la basilique de cette même abbaye, avec son épouse, Jeanne de Calabre, morte à Montpensier. On y déposa aussi le cœur et les entrailles du roi Louis VIII. Une bulle du Pape Alexandre III, donnée à Anagnie le jour des Ides de mai 1174, avait confirmé la fondation de cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col 411, la série de 43 abbés; *Annal. Prœmonstr.*, I, 157.

ANDRE EN GOUFERN (Saint-), *S. Andreas in Goferno* (Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, fondée, dit-on, par Guillaume, comte de Pontivi, l'an 1130. Elle était située entre Falaise et Vignat, et, suivant le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Séez (Saint-André en Goufern est aujourd'hui du diocèse de Bayeux). On l'appelle quequefois, ajoute le *Gallia christ.*, *abbatia Sanctæ Mariæ et Sancti Andreæ de Vinacio ; Sanctæ Mariæ de Vignaz; Sanctæ Mariæ de Goffer* ou *Sanctus Andreas de Vignaz.* Fille de Savigny, elle suivit le sort de sa mère, et s'agrégea avec elle vers le milieu du XIIe siècle à l'ordre de Cîteaux. — Voy., *Gallia Christ.*, t. XI, col. 744, la série de 41 abbés.

ANDRE LE HAUT (Saint-), *S. Andreas Monialium* (à Vienne, Isère, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 992, dans l'ancien diocèse de Vienne, et dans le haut de cette ville, par Conrad, le Pacifique, roi d'Arles, et par Mathilde sa femme, sœur de Lothaire, roi de France.

ANDRE DU JAU (Saint-), *Calana, Clariana* ou *Monast. de Januariis* ou *de Jano* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vier-

ge, fondée avant l'an 1162. Elle était fille d'Ardorel, de la filiation de Pontigny. Elle était située sur le mont de Moncet, près de la vallée de Corbière. — Le *Gallia christ.* mentionne trois abbés seulement (t. VI, col. 1115).

ANDRE DE PALAZUELOS (Saint-), au diocèse de Valladolid, Espagne. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de Valladolid, fondée l'an 1164, en l'honneur de saint André, par des religieux venus de Valbuina. C'était, suivant Jongelin, la résidence du réformateur général de la Congrégation en Castille, et c'était là que se réunissaient en concile les autres abbés de la province.

ANDRE DE ROCHESTER (Saint-), *Roffense cænobium* (Comté de Kent, Angleterre). — Eglise et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. L'église de Saint-André de Rochester fut fondée l'an 600 par saint Ethelbert, premier roi chrétien de Kent, dont la pieuse munificence fonda également la cathédrale de Cantorbéry, connue sous le nom d'*Eglise de Christ*, ainsi que l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul, plus tard Saint-Augustin de la même ville. Les rois de Kent et de Mercie, et autres princes d'Angleterre, enrichirent successivement cette église de divers domaines. — Voy., *Monasticon Anglicanum*, les chartes de donation de ces souverains. — Rochester était le siége d'un évêché, qui fut créé l'an 604. C'est aujourd'hui une ville sur la Medway, à 44 kil. S.-E. de Londres.

ANDRE DE SESTO (Saint-), *S. Andreas de Sexto* (diocèse de Gênes Etats, Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1131, par une colonie de religieux envoyés de la célèbre abbaye de Cîteaux, en France.

ANDRE DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Saint-), *S. Andreas* autrefois diocèse d'Avignon, aujourd'hui de Nîmes, Gard (France). — Illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint André, fondée vers l'an 999 au sommet du mont Andaon, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis la ville d'Avignon. Le Pape Grégoire V ayant confirmé sa fondation cette même année 999, on peut en effet lui assigner cette date. Le lieu où elle fut bâtie avait été déjà consacré par la pieuse vie de sainte Césarie, recluse, qui florissait sous le pontificat de Jean III, évêque d'Avignon, et que Valère, son successeur, ensevelit sur ce même sommet l'an 587. Enfin vers l'an 980, par les soins de Warnin, évêque d'Avignon, une maison sur le mont Andaon fut relevée de ses ruines et donnée à des religieux. L'an 1006, Girvin et Constance, sa femme, firent don de plusieurs biens au monastère construit sur le mont Andaon, en l'honneur de Saint-André et de Saint-Martin. En 1024, une basilique, sous le vocable de Saint-Martin, fut ajoutée à l'Eglise de Saint-André. De nobles personnages la dotèrent richement. Les comtes de Toulouse donnèrent ensuite au nouveau monastère la possession du mont lui-même, avec le territoire adjacent, et beaucoup d'autres biens. Aussi sont-ils regardés comme ses fondateurs.

Sur le mont Andaon s'élevait jadis un temple consacré au dieu Silvain, comme le prouve une pierre d'autel de la chapelle de Sainte-Césarie. Les rois de France ceignirent de murailles et de tours cette abbaye de Saint-André et en firent comme une citadelle baignée par le Rhône. On voit encore aujourd'hui sur la montagne qui domine Villeneuve, chef-lieu de canton du département du Gard, ces anciennes fortifications : leur aspect est des plus imposants et se marie admirablement avec l'apparition du gigantesque palais des Papes, qu'on découvre en face dans l'enceinte d'Avignon, sur l'autre rive du Rhône. Mais l'abbaye elle-même n'offre plus que des débris dont les richesses telles que tableaux, livres, ornements, manuscrits se trouvent encore dispersés dans les pays d'alentour. Sa belle bibliothèque conservée jusqu'ici à Villeneuve, a été mise en vente dans ces derniers temps par l'administration municipale de cette ville.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 872, la série de 46 abbés, depuis Martin, l'an 999, jusqu'à Louis-François du Roure, élu par le roi l'an 1680.

ANDRE DE WORMS (Saint-), *S. Andreas Wormatiensis* (à Worms, Hesse-Darmstad, Allemagne). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît qui existait d'abord hors des murs de la ville de Worms, et qui, réformée au commencement du XIe siècle, par Burchard, évêque de Worms, fut dès lors renfermée dans l'enceinte de la ville.

ANDREAS IN RATIASTO (Sanctus). — Nom latin d'une ancienne abbaye de France fondée à Limoges, suivant la tradition, par saint Martial, premier évêque de cette ville, détruite par le roi Pepin, et ensuite tellement rasée par les Danois ou les Normands qu'à peine en restait-il quelque vestige dans le XIe siècle. Elle fut cependant cédée comme abbaye par le vicomte Adhemar à Saint-Etienne de Limoges, vers l'an 1074, et possédée par les chanoines de Saint-Etienne jusqu'en 1160, où lesdits chanoines la cédèrent à l'abbé et aux chanoines de Bénévent de Limoges. Enfin après d'autres vicissitudes, elle devint une maison nombreuse et célèbre de frères Carmes déchaussés.

ANDRES ou ANDERNES, *Andra* (Pas-de-Calais, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sous l'invocation de Saint-Sauveur et de Saint-Rotrude, vers l'an 1084, par Baudouin Ier, comte de Boulogne et de Guines, avec l'appui de Gérard, évêque de Thérouanne. Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1603, la série de 16 abbés.

ANDREZEOW, *Andreovia* (diocèse de Cracovie, ancienne Pologne, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1149, par deux frères de noble famille, savoir : Jean, évêque d'Osadislaw, ensuite archevêque de Gnesne, et Clément de la maison des Grifons, *de domo Grifonum*.

Ces deux frères lui assignèrent pour dot sept domaines, et ne se réservèrent d'autres droits qu'une prestation en nature sur le bétail tué dans l'abbaye, et sur la vente des harengs. Ce tribut fut racheté par les abbés d'Andrezeow. Les premiers religieux de cette abbaye vinrent de celle de Morimond, ce qui l'a fait appeler souvent le *petit Morimond*. C'est là que l'an 1219 prit l'habit religieux, Vincent Kadlubek, depuis évêque de Cracovie, et le père, dit-on, de l'*Histoire de Pologne*. (JONGELIN.)

ANGELI (SAINT-). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Hautecombe, de la filiation de Clairvaux, fondée près de Constance, vers l'an 1199, dit-on. Elle était de l'ancien diocèse de Constance.

ANGELO DI FRAGILLO (SAINT-), [Diocèse de Savone, Etats-Sardes]. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut plus tard unie à celle de *Saint Sauveur de Sexto*, près de Gênes. On ignore l'année de sa fondation.

ANGEL PORT, *Angelica Porta*. — Abbaye de filles qui existait dans le diocèse de Trèves (Allemagne), et dont l'origine remonte à une donation faite par un nommé Emelric, chevalier de Munrean. Plus tard, vers l'an 1262, Philippe, seigneur de Wictenberg, ayant acquis ce lieu d'Angel Port, y plaça ses trois filles avec quelques autres, qui suivirent la règle de saint Dominique, jusqu'en 1272. A cette époque, elles se donnèrent à l'ordre de Prémontré, et firent profession entre les mains de Corvin, abbé de Steinfeld. Henri, archevêque de Trèves, soumit leur monastère à l'abbé de Seine et confirma ses possessions, l'an 1275. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 669 ; *Annal. Præmonstr.*, I, 171.

ANGES (NOTRE-DAME DES), *B. Maria de Angelis* (France). — Monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 1633 dans la ville et le diocèse de Coutance (Manche), par Marthe de Malherbe, veuve de François de Sarcilly de Brucourt, sous le titre de *B. Maria de Annuntiatione*. Il quitta bientôt ce premier titre et fut érigé en abbaye l'an 1660, sous le titre de *B. Maria de Angelis*. La première supérieure fut Gabrielle de Sarcilly de Brucourt, fille de la fondatrice. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col 935, la série de 7 abbesses.

ANGLES (NOTRE-DAME DES) ou NOTRE-DAME DES ANGES, *B. M. de Angla* ou *de Angelis* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée, dit-on, l'an 1210, à quatre lieues de Luçon et de Talmond. Elle florissait l'an 1409, car son abbé Jean figure parmi les abbés qui envoyèrent un procureur avec plein pouvoir au concile de Pise, tenu cette même année. En 1539, François de Livènes, autre abbé de Notre-Dame des Angles, siégea par procureur aux assemblées tenues à Poitiers, le 16 octobre, pour la rédaction des coutumes.

ANGLE (SAINTE-CROIX D'), *Angla* ou *Anglia* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1175, sur le ruisseau d'Angle, terminée l'an 1091 ; et consacrée l'an 1192 par Guillaume Tempir, évêque de Poitiers. Dans l'histoire du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, on lit que l'église de Sainte-Croix d'Angle ; fut livrée audit monastère, entre les mains de l'abbé Rainaud, par Hugues de Lusignan, et Hugues Brunon, son fils, au temps de l'évêque Pierre (1087-1115). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1347, l'index de 35 abbés. — Angle est aujourd'hui une commune du canton de Saint Savin, arrondissement de Montmorillon.

ANGULI (Suisse). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1236, à Mont-Saint, par Berthod, comte de Mont-Saint, ou de Heiligenberg, et consacrée en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine. Henri Finckina, moine de Salem, en fut le premier habitant. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance. Ce nom de Mont-Saint avait été donné au lieu sur lequel elle était bâtie, dit Brusch, comme étant la sépulture de saint Félix et de saint Règle.

ANIANE (SAINT-SAUVEUR D'), *Aniana* (diocèse de Montpellier, Hérault, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 782, par saint Benoît d'Aniane, sur les bords d'un ruisseau nommé Aniane, et dans le voisinage d'une terre de sa famille, où il avait bâti un petit ermitage. Le saint voyant le nombre de ses disciples s'accroître de jour en jour, bâtit pour eux un monastère plus spacieux, et devint l'abbé de tous ses solitaires, qui n'avaient d'autre revenu que le produit de leur travail. Le nombre de ses religieux monta bientôt, dit-on, jusqu'à 300. Benoît dédia l'église de son nouveau monastère en l'honneur de la sainte Vierge, et y consacra deux autels, l'un sous le titre de Saint-Martin, et l'autre, sous l'invocation de Saint-Benoît. Il aimait et pratiquait la pauvreté jusque dans les vases et les ornements destinés au saint sacrifice. Un peu plus tard cependant il changea de conduite, et fit bâtir une autre église magnifique, sous le titre de Saint-Sauveur ; il l'orna de piliers de marbre, et la pourvut de calices d'argent et d'ornements précieux. Il forma aussi dans son monastère une nombreuse bibliothèque.

Charlemagne, à la prière de saint Benoît, prit cette abbaye sous sa protection et dépendance ; il lui accorda diverses grâces, et des sommes d'argent considérables que le saint distribua aux monastères et aux pauvres. Plus tard, Louis le Débonnaire lui ayant donné trois autres abbayes, savoir : Menat en Auvergne, Saint-Savin au diocèse de Poitiers, et Massaï dans le Berri, le saint envoya dans chacune d'elles des religieux de son abbaye, devenue trop petite pour les contenir tous : l'exemple de ces moines formés à l'école de l'illustre saint qui fut le grand réformateur de l'ordre monastique en France, porta des fruits merveilleux. — *Voy.* la *Vie de saint Benoît d'Aniane*, au 12 février. — Le monastère d'Aniane devint la mère et le chef d'un nombre presque infini

d'autres monastères, qui propagèrent en diverses contrées la règle bénédictine. Il fut ravagé et détruit au XVIe siècle par les calvinistes. Les Bénédictins s'établirent de nouveau, quelque temps après, dans le monastère d'Aniane, qu'ils restaurèrent avec soin, et qui dans le XVIIe siècle, s'unit à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 832, la série de 64 abbés.

ANIEN (SAINT-), *S. Anianus* (à Nevers, Nièvre, France). — Ancien monastère, reconstruit l'an 843.

ANNE (SAINTE-), *Santa Anna*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans la ville même de Madrid (Espagne). Elle fut fondée en 1590, avec la permission d'Albert d'Autriche, cardinal et archevêque de Tolède, par Alphonse de Poralla, trésorier du roi Philippe II, qui assigna pour sa construction et son entretien une dot de deux mille ducats. Ce noble fondateur mort en 1591, fut inhumé dans l'église de l'abbaye. Une épitaphe sur son tombeau d'albâtre et de jaspe rappelle, écrivait Jongelin, sa généreuse fondation qui fut approuvée et confirmée par le pape Clément VIII, le 5 octobre 1596.

ANNE DE TRÈVES (SAINTE-), *S. Anna Trevirensis* (av. *Pons Leonis*). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1231, près de Trèves (Prusse Rhénane). Son origine est incertaine. Ses principaux bienfaiteurs sont le pape Nicolas IV, Boëmond, archevêque de Trèves, et Gérard, archevêque de Mayence, qui l'enrichirent de dons et de priviléges. On doit compter parmi eux également Ortolphe Schuler, maître des échevins de Trèves, qui fut le restaurateur du monastère détruit dans la suite par les armées françaises. Ce monastère fut transféré, l'an 1694, dans la ville même de Trèves, à Sainte-Anne, sur le marché aux chevaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 649, la série de 31 abbesses.

ANNE (SAINTE-), *S. Annæ cœnobium juxta Coventriam* (Warwick, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, près la ville de Coventry, fondé en l'honneur de sainte Anne par le roi Richard II, vers l'an 1381, et par un personnage nommé Guillaume de la Sowche. Ce même roi Richard, en revenant d'Ecosse, vers la fête de la Nativité de la sainte Vierge, l'an 1385, et passant à Coventry, posa la première pierre de ce monastère, le samedi dans l'octave de ladite fête de la Nativité. — Voy., *Monast. anglican.*, plusieurs chartes de donation en sa faveur.

ANSION ou SAINT-JOUIN DE MARNE, *Ansionense* ou *Marnense monasterium*, *S. Jovinus de Marinis*, *Hemaxio*, *Hensio* ou *Heriesiense monasterium*. — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 500. Elle est située près la ville de Thouars, entre les deux rivières la Thoüé et la Dive qui se perdent dans la Loire. Elle existait déjà avant le VIe siècle; mais on ignore à quelle époque et par qui elle fut fondée. Quelques-uns attribuent sa fondation à Saint-Jouin, frère, dit-on, de saint-Maximin de Trèves (7), dont elle porta le nom dans la suite et dont elle possédait les reliques. On vit fleurir dans ce monastère saint Paterne, depuis évêque d'Avranches, et saint Aichard, fondateur, premier abbé de Saint-Benoît de Quincay, et plus tard abbé de Jumiéges. Les moines de Saint-Martin de Vertou, au diocèse de Nantes, y rétablirent, vers l'an 844, appuyés de l'autorité royale, l'ancienne discipline qui s'y était singulièrement relâchée. Enfin, l'an 1655, ce monastère s'unit à la congrégation de Saint-Maur, et continua de fleurir sous cette nouvelle réforme. Il dépendait du diocèse de Poitiers. Saint-Jouin de Marne est aujourd'hui une commune du canton d'Airvau, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1274, la série de 47 abbés.

ANTHIME (SAINT-) (Toscane, Italie). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti au plus tard vers la fin du VIIIe siècle. Il ne subsistait plus dès le XVe siècle, ayant été réuni vers cette époque à la cathédrale de Montecalcino, par le Pape Pie II.

ANTOINE (SAINT-), (à Ferrare, États de l'Église). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé à Ferrare, par la B. Béatrix d'Est, fille d'Azelino, seigneur de Ferrare, et veuve de Galéas Manfred, seigneur de Vicence. Cette pieuse princesse y prit elle-même l'habit, le 25 mars 1254, et y mourut le 18 janvier 1262.

ANTOINE DE PARIS ou *des Champs*, (SAINT-), *S. Antonius Parisiensis* (à Paris, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1191, sur l'emplacement d'une vieille chapelle bâtie en l'honneur de l'ermite saint Antoine. Son église fut consacrée solennellement en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Antoine, le 2 juin 1233, par Guillaume, évêque de Paris, en présence de plusieurs autres prélats, du roi saint Louis, de la reine Blanche, sa mère, d'un grand nombre de seigneurs, et d'une multitude de peuple. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 900, la série de 41 abbesses.

ANTOINE DE VIENNOIS (SAINT-), *S. Antonius de Mota* (Isère, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée près de Vienne, vers l'an 1096, par un illustre gentilhomme nommé Gascon, dans sa pieuse reconnaissance pour la guérison de son fils unique, nommé Girinde ou Guérin, qu'il avait obtenue par ses prières à saint Antoine. Cette abbaye devint la mère et le chef d'un ordre hospitalier très-célèbre sous le nom d'*Ordre de Saint-Antoine de Viennois*. — Voy., pour les détails, *Dictionn. des Ordres religieux*, t. I, p. 259.

ANTONIN (SAINT-), *S. Antonius* ou *Antoninus* (diocèse de Rhodez, France). Ancien monastère fondé avant l'an 817.

ANTONIN (SAINT), *S. Antonius* ou *Antoninus* (diocèse de Rodez, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fon-

(7) Les actes du B. Maximin, publiées par l'abbé Loep. ne lui donnent qu'un seul frère : saint Maixent de Poitiers. (*Gallia christ.*)

dée dans la ville de Rhodez. On ignore l'époque de sa fondation et les noms de ses fondateurs. On voit seulement une de ses abbesses (Carissima) figurer dans un acte de transaction passé devant le comte Raimond, la première année du règne de Louis, après la mort de l'empereur Charles. Le *Gallia christ.* entend par là Louis le Bègue, qui régna après l'empereur Charles le Chauve. Cette première année de son règne répond à l'an 877.

APEMMA (Iles Orcades, Ecosse), — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mellifont, en Irlande, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1296. (Jongelin.)

APHRODISE DE BEZIERS (Saint-), *S. Aphrodisius*, (à Béziers, diocèse de Montpellier [avant, de Béziers] Hérault, France). — Ancien église et monastère sous l'invocation de saint Pierre, apôtre. On en fait remonter l'origine à l'an 314, au temps de Saint Aphrodise, premier évêque de Béziers. C'était alors une église fondée par ce saint évêque en l'honneur du prince des apôtres. Elle fut honorée dès son origine d'un siége épiscopal, et appelée plus tard Saint-Pierre et Saint-Aphrodise. On y mit des religieux, ensuite des chanoines réguliers. Cette abbaye fut restaurée par les vicomtes de Béziers à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe; mais au XIIe siècle elle devint séculière et fut changée en une église collégiale, en conservant toujours un abbé. Cet abbé de Saint-Aphrodise tenait le premier rang entre tous les autres du diocèse de Béziers.—Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 386, le catalogue de 51 abbés.

APOTRES (Saints-), *SS. Apostoli* (à Arles, Bouches-du-Rhône, France).—Ancienne abbaye construite dans l'enceinte d'Arles, par Aurélien, évêque de cette ville, à l'aide des libéralités du roi Childebert, fils de Clovis Ier. Cette fondation eut lieu vers l'an 548. Le premier abbé fut saint Florentin, dont on célèbre la mémoire le 17 juin. Cette abbaye est depuis longtemps détruite. Suivant le *Gallia christiana*, elle fut ruinée au VIIIe siècle par les Sarrasins, lorsque ces hordes barbares envahirent la Gaule Narbonnaise, et s'emparèrent de la ville d'Arles.

AQUA-FRIDA ou FRIGIDA (ancien diocèse de Côme, royaume Lombard-Vénitien). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, fondée l'an 1143. Ses premiers religieux avec un abbé lui vinrent du monastère de Corcnat ou Morimond dans le Milanais, fils lui-même de Morimond dans la Gaule.

AQUA FORMOSA (ancien diocèse de Castro, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée vers l'an 1200, par une colonie de religieux venus avec un abbé du monastère de Sambuccine, dans la Calabre. (Jongelin.)

AQUA LONGA (diocèse de Milan, Lombardie-Vénitienne, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1240. Elle est de la filiation de la Ferté et fille de l'abbaye d'Haute-Rive, sur les confins du Piémont.

AQUA-ORTA (Saint-Pierre d'), *S. Petrus de Aqua Orta* (diocèse d'Orviéto, Etats de l'Eglise, Italie).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Cîteaux. Elle fut donnée vers l'an 1256, par l'évêque d'Orviéto à Guillaume abbé de Saint-Sauveur de Mont-Amiat au diocèse de Chiusi, lequel envoya de son abbaye quelques religieux qui furent les premiers Cisterciens de celle d'Aqua-Orta. (Jongelin, liv. VII, p. 87.)

AQUILAR (Espagne).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Retorte, fondée dans le diocèse de Burgos, hors des murs de la ville d'Aquilar, l'an 1152, par un religieux nommé Opila.—Voy. *Annal. Præmonstr.*, I, p. 173.

ARCISSES, *Arcissæ* (diocèse de Chartres, France). — Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé par la pieuse Béatrix, mère de Rotrou, comte du Perche. Il devint l'an 1225 une abbaye sous la domination de l'abbé de Tiron, par les soins de Guillaume de Bellème, évêque de Châlons-sur-Marne, et comte de Perche. Mais l'an 1630, cette abbaye ayant été délaissée par les moines, réduits à deux seulement, dit le *Gallia christ.*, elle passa à des religieuses. Elle était du diocèse de Chartres. — *Voy.*, t. VIII, col. 1303, la série de 22 abbés et de 5 abbesses.

ARDENA (Saint-André d'), *Ardenense cœnobium* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint André, fondée au XIIIe siècle par Pierre de Hoton. Cette fondation fut confirmée par Roger de Mowozay, seigneur du fief, et ensuite, vers l'an 1280, par Elisabeth, dame de Hoton, veuve de Guillaume de Carleton, et héritière dudit Pierre de Hoton. — Voy. *Monastic. Anglican.*

ARDENNE (N.-D. d'), *Ardenna* (diocèse de Bayeux, Calvados, France).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1138 sur une colline près de Caen, par Aiulfe de Four et sa femme Asseline. Gilbert, religieux de Prémontré et disciple de saint Norbert, fut chargé par une bulle de Luce III, de l'an 1144, d'établir l'ordre de Prémontré dans ce nouveau monastère; Garin, fils d'Aiulfe le fondateur, en fut le premier abbé. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 459, la série de 33 abbés, et *Annal. Præmonstr*, I, 188.

ARD-FINAM (Comté de Tipperary, Irlande). — Ancien monastère fondé par saint Finian Lobhar, ou *Lépreux*, disciple de saint Brendan, et qui mourut vers l'an 615

ARDINGTONE, *Arthingtonense cœnobium* (Comté d'York, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Cluny, qui est mentionné dans le *Monastic. Anglicanum.* On n'indique point l'époque de sa fondation.

ARDOREL (dit La Rode), *Ardorellum* (ancien diocèse de Castres, aujourd'hui d'Albi, Tarn, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, à 5 lieues de Castres. Elle fut fondée l'an 1114, dit-on, par la vicomtesse Cécile, le vicomte Bernard Atton, et Roger, leur

fils; et par les dons de quelque autres bienfaiteurs. Elle paraît avoir d'abord été de l'ordre de Saint-Benoît. Vers l'an 1133 ou 1138, Arnoul, évêque d'Elne, amena dans cette maison, dit-on, des Cisterciens de l'abbaye de Cadouin, au diocèse de Sarlat. L'abbaye d'Ardorel fut détruite au XVIe siècle par les sectaires. Les moines se retirèrent alors au domaine de *Rota*, d'où vient le nom de la *Rode*, donné à cet ancien monastère. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col 79, la série de 42 abbés.

ARDRES, *Ardria* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Augustin de Thérouanne, fondée l'an 1144, par Arnoul, seigneur d'Ardres. Elle a été successivement du diocèse de Thérouanne et de Boulogne. — Voy. *Annal. Præmonstr.* I, 186.

AREMIA (SAINT-PIERRE D'), (royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a existé dans le diocèse de *Nocera di Pagani*, suffragant de l'archevêché de Salerne. Jongelin n'a pu découvrir que le nom de cette abbaye. Christophe, l'un de ses abbés, fut créé l'an 1437, par le Pape Eugène IV, évêque de Foligno.

ARGENTON, près Gembloux, *Argentorium* et *Argentona* (Province et diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée d'abord à Grandval, près *Flernacum*, et ensuite l'an 1229, transférée par les bienfaits de Guillaume d'Harinton, à Argenton, dans le Brabant, près Gembloux. Les religieuses de ce monastère que le *Gallia christ.* Place dans le diocèse de Namur, reconnaissaient pour père autrefois l'abbé de Villers, et plus tard celui d'Aulne. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 606, la série de 19 abbesses.

ARGENSOLLES, *Argenseola* (Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1224, près d'Epernay, par Blanche de Navarre, comtesse de Navarre, et son fils Thibaut IV comte de Champagne, dit le Grand. Elle est fille de Clairvaux, et elle était du diocèse de Soissons. Le Pape Honorius III confirma ses possessions. Argensolles est aujourd'hui du diocèse de Châlons-sur-Marne. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 479, la série de 29 abbesses.

ARGENTEUIL (NOTRE-DAME D') *Argenteuil* (Seine-et-Oise, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 655, non loin de Paris, par Ermenric, avec sa femme Numma, sous le règne de Clotaire III qui ratifia cette fondation l'an 665. Les fondateurs voulurent qu'elle dépendît de l'abbaye de Saint-Denis. Elle était du diocèse de Paris. Elle fut d'abord habitée par des religieuses sous l'abbesse Leudasinde. L'une des premières et des plus illustres abbesses fut ensuite Théodrade, fille de Charlemagne. Ce monarque fut le bienfaiteur de cette abbaye, à laquelle il fit le don insigne de la robe sans couture de Notre-Seigneur, qu'il avait reçue de Rome. Détruite presque entièrement par les Normands, l'abbaye d'Argenteuil fut restaurée par la reine Adélaïde, mère du roi Robert, au commencement du XIe siècle. L'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Paris se disputèrent leurs droits sur cette abbaye, au temps de l'évêque Maurice et de l'abbé Odon, successeur de Suger. La célèbre Héloïse était abbesse d'Argenteuil l'an 1129 : toute sa communauté s'étant dispersée, elle se retira avec quelques-unes de ses compagnes à l'oratoire du Paraclet récemment bâti par Abailard. — *Voy.* PARACLET (*Le*). — L'abbaye retourna alors aux religieux de Saint-Denis, ses premiers maîtres, et ne fut plus depuis cette époque qu'un simple prieuré sous le titre de l'*Humilité Notre-Dame d'Argenteuil*. Il s'unit l'an 1646 à la congrégation de Saint-Maur.

L'église paroissiale d'Argenteuil, ville située aujourd'hui dans le diocèse de Versailles (à 14 kilomètres N.-O. de Paris), rappelle encore les souvenirs de l'abbaye d'Argenteuil, célèbre à plus d'un titre. Elle a hérité de l'insigne relique dont Charlemagne avait fait don à ce pieux asile, et ce précieux trésor est encore de nos jours l'objet de la vénération des fidèles. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 509, la série de 5 abbesses, de 44 prieures et de 17 prieures commendataires.

ARIVOUR (L'), *Ripatorium* ou *Arripatorium* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Célèbre monastère de l'ordre de Cîteaux, à quelques lieues de Troyes, sur la rive droite de la Barse, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1140, par une colonie de religieux de Clairvaux, appelés par les soins de Hatton, évêque de Troyes. Il prit déjà un grand accroissement du vivant de saint Bernard, qui choisit lui-même pour premier abbé le pieux Alain de Lille, l'un de ses disciples, depuis évêque d'Auxerre, qu'il ne faut pas confondre, dit Jongelin, avec le célèbre Alain de l'Isle, surnommé le *Docteur universel*. Hatton, évêque de Troyes et Thibaut II, comte de Champagne, sont regardés comme ses fondateurs. Les seigneurs de Villebardouin et quelques autres furent ensuite ses généreux bienfaiteurs; plusieurs d'entre eux élurent leur sépulture dans l'abbaye enrichie par leurs soins. Hugues, seigneur de Broyes, l'an 1203, et quelques autres de la même famille lui firent aussi part de leurs biens. On conservait religieusement dans cette abbaye les reliques du B. Jean, surnommé le *réclus*. — *Voy.* dans JONGELIN, liv. I, f. 54 et 55, quelques diplômes de bienfaiteurs et divers détails sur les sépultures de l'Arivour. — Cette abbaye, enrichie par les dons des seigneurs, devint dans la suite l'une des plus considérables de la Champagne. L'agriculture et les lettres y ont été florissantes. Dès le XVIe siècle, il y avait une imprimerie, dirigée par Nicole Paris, qui donna l'an 1517 une édition de la traduction française de l'*Institution du prince*, par Guillaume Bude, faite par Jean de Luxembourg, alors abbé de l'Arivour. Il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines de

l'ancienne abbaye de l'Arivour. On les voit près du bourg de Lusigny, à 14 kilomètres de Troyes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 598, la série de 46 abbés.

ARLANCE (Saint-Pierre d') (Espagne).— Abbaye qui, selon l'écrivain espagnol Xépes, aurait été bâtie vers l'an 591, par le roi Récarède, mais elle paraît cependant n'avoir été fondée que dans le xe siècle.

ARLUC, *Auri lucum* ou *B. M. de Auri luco* (diocèse de Fréjus, Var, France). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 964 : le roi Conrad en confia la conduite cette année-là même à l'abbé de Saint-Victor.

ARLUC (Saint-Etienne d') *Arlucum* (Var, France). — Abbaye de femmes sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, fondée vers l'an 616, dans l'ancien diocèse d'Antibes (plus tard de Grasse), par saint Nazaire, abbé de Lérins. Elle était située sur une agréable colline près du rivage de la mer, là où l'on voyait autrefois, dit-on, un autel dans un bois consacré à Vénus, d'où lui vient le nom d'*Arlucum*, Arluc. Elle demeura sous le gouvernement des abbés de Lérins, jusqu'au temps de saint Aigulfe, qui, vers l'an 676, lui donna pour abbesse : Angarisme de Blois. Le roi Conrad, l'an 964, confia ce monastère avec celui de Lérins à l'abbé de Montmajour, et peu de temps après, en 979, le Pape Benoît VIII les unit l'un et l'autre à la congrégation de Cluny. — Voy. *Gallia christ.*

ARMENTERA, *Armentaria* (diocèse de Compostelle, en Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1123, par des religieux venus de Clairvaux en France : un nommé Pierre fut son premier abbé. —Voy. *Menologium cisterciense*, prima die Januarii.

ARNENSTEIN, *Arnsteinium*. — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Nicolas, fondée l'an 1139 par Louis comte d'Arnenstein, et Guta de Bonneburch sa femme, dans le diocèse de Trèves, sur la rivière de Lones, un peu au-dessus de Coblentz (Prusse Rhénane). Les pieux seigneurs la dotèrent libéralement. Elle est fille de la Grâce-Dieu. Alberon, archevêque de Trèves, confirma cette fondation vers le même temps. Innocent III, et Conrad III, roi des Romains, la confirmèrent également. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 661, la série de 43 abbés, et *Annal. Præmonstr.*, I, 202.

ARNESBURG, *Castrum Aquilæ* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Erbach, fondée l'an 1197, près de la ville de Francfort, aux confins du diocèse de Mayence, et non loin de la ville d'Eicht. Les fondateurs furent les comtes de Solme qui avaient leur sépulture dans cette abbaye.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 597, la mention de quelques abbés.

ARNOUL (Saint-), *S. Arnulfus*, diocèse de Metz, Moselle, France). — Célèbre et très-ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 600 dans la ville de Metz. C'était dans l'origine une vénérable et illustre basilique dite *des Saints-Apôtres*, construite au IVe siècle, hors des murs, par saint Patient, évêque de Metz, et qui servit de cathédrale pendant quelque temps. Elle devint ensuite une collégiale, sous la protection des évêques de Metz. La règle de Saint-Benoît paraît y avoir été instituée vers l'an 600. Elle était cependant occupée encore par des chanoines ou clercs, au xe siècle, puisque nous voyons Adalbéron, évêque de Metz, les remplacer de nouveau, vers l'an 940, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, venus de Gorze. Depuis cette réforme, le monastère de Saint-Arnoul, continua de fleurir et acquit une grande célébrité. On y voyait le tombeau de Louis le Débonnaire. L'abbé de Saint-Arnoul était autrefois un puissant seigneur. Après plusieurs vicissitudes, ce monastère s'unit l'an 1618 à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 898, 8 abbés jusqu'à la réforme du xe siècle; et 55 abbés depuis cette réforme.

ARNOUL-DE-CREPI (Saint-), *S. Arnulfus Crispeiensis* (Oise, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît fondé l'an 1008, par Waltier, dit le Blanc, comte d'Amiens et seigneur de Crépy, avec Adèle sa femme, en l'honneur de saint Arnoul, martyr, qu'on dit avoir été archevêque de Tours. Il était de l'ancien diocèse de Senlis (réuni aujourd'hui à celui de Beauvais). Il fut donné l'an 1078, à l'abbaye de Cluny, dont il devint un prieuré. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1484, la série de 3 abbés et 63 prieurs.

ARNSBERG, *Arnsberga*. — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Prémontré, fondée dans le diocèse de Cologne, l'an 1170, par Henri, comte d'Arnsberg. Elle est fille de l'Ile Notre-Dame, et de Knestadt. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, I, 194.

AROUCA (Province de Beira, diocèse de Lamégo, Portugal).—Petite ville du Portugal, et célèbre monastère qui fut d'abord successivement habité par des Bénédictins et des Bénédictines : mais cette maison étant tombée dans le relâchement, Mafalde, fille du roi de Portugal Sanche Ier, résolut d'y appeler des religieuses cisterciennes, dont l'institut était alors dans sa première ferveur. Elle fit augmenter les bâtiments de l'abbaye, en recouvra les biens en partie envahis, et avec l'appui du Pape Honorius III, en 1228, elle réalisa son pieux dessein. Vers l'âge de 24 ans, cette sainte princesse qui avait été mariée à 12 ans à Henri Ier, roi de Castille, mais dont l'union avait été déclarée nulle pour cause de parenté, vint se consacrer à Dieu dans le monastère d'Arouca. Sa vie dans le cloître fut un modèle de toutes les vertus. Elle fonda deux autres monastères, un hospice pour les voyageurs, fit construire un pont sur le Tamega, et se montra enfin de diverses manières la bienfaitrice de son pays. Cette princesse mourut le 1er mai 1252, à l'âge de 50 ans environ, et fut inhumée dans l'église du monastère d'Arouca : il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau.

— Le *Ménologe* de Cîteaux fait mention de la B. Mafalde, le 7 août, qui fut le jour de sa translation.

ARPAJON (Notre-Dame d'), *Arpajone (De)* (diocèse de Rhodez, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1298, près Milhau, par Hugues d'Arpajon. On voit par l'acte de fondation qu'il y avait auparavant dans ce lieu un oratoire et un couvent de frères Mineurs. L'église de l'abbaye fut consacrée le dimanche après la Pentecôte l'an 1305, par l'évêque de Rhodez, à la demande de Bésenguize d'Arpajon, fils de Hugues. La ville de Milhau ayant plus tard embrassé l'hérésie de Calvin, la ruine de ce monastère suivit celle de tant d'autres à cette époque : il n'est donc point étonnant, remarque le *Gallia christiana*, qu'il n'existe aucun ou presque aucun vieux document à son sujet. — On peut voir cependant, t. I, col. 272, la série de 21 abbés.

AROUAISE, *Aroasia, Aridagamantia, Berengertruncus* ou *Truncus Berengarii* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Trinité et de saint Nicolas, fondée l'an 1090, entre Péronne et Bapaume, à deux lieues de cette dernière ville, et dans un lieu qui servait, dit-on, de retraite aux voleurs. Mais vers l'an 1090, il fut sanctifié par la demeure de trois saints ermites, Heldemar de Tournay, Conon ou Conrad, qui fut depuis cardinal, et Roger d'Arras, qui bâtirent dans ce même lieu une cellule et un oratoire sous l'invocation de la sainte Trinité et de saint Nicolas. Lambert, évêque d'Arras, confirma cet établissement par ses lettres du 21 octobre 1097, adressées à Conon. Cette abbaye fut gouvernée par des prévôts jusqu'au temps de saint Bernard, où Gervais, le troisième prévôt, qui avait succédé en 1124 à Richer, prit la qualité d'abbé, et le transmit à ses successeurs. C'est ce même Gervais qui s'est qualifié instituteur de la célèbre congrégation d'Arouaise ; il mérite à bon droit ce titre, puisque sous son gouvernement l'abbaye devint chef de vingt-huit monastères. — L'histoire d'Arouaise se confondant dès lors avec celle de la congrégation de ce nom, nous renvoyons pour les détails au *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. II, p. 883. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 434, donne une liste de 46 prévôts et abbés d'Arouaise.

ARQUES, *Arcæ* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Joseph, fondée l'an 1636, près de Dieppe, par les seigneurs de Guiran de Dampierre, en faveur de Louise de Guiran, religieuse de Saint-Albin, près Gournay. L'archevêque de Rouen l'érigea en abbaye par un acte du 7 mai 1637. Louise de Guiran en fut la première abbesse.

ARRAN (Ile en Ecosse). — Ancien monastère fondé dans l'île d'Arran par saint Albée, disciple de saint Patrice, et patron de la province de Munster, en Irlande. Il convertit un grand nombre d'infidèles, et le roi Eric lui ayant donné l'île d'Arran, il y fonda un monastère nombreux. Cette maison devint depuis si célèbre par la sainteté de ses habitants qu'on l'appela longtemps l'*Arran des saints*. Saint Aldée fut premier évêque d'Emelye, dans la province de Munster, d'où il était originaire. Ce siége fut depuis transféré à Cashel. Il écrivit une règle monastique en ancienne langue irlandaise, qu'on a encore, et il établit saint Enna ou Endée premier abbé de son monastère d'Arran. On croit que ce saint homme mourut en 525. Il est honoré le 12 de septembre.

ARTONE, *Artona* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de la Case-Dieu, fondée vers l'an 1160. On ignore quels furent ses fondateurs. — Voy. *Annal. Prænonstr.*, t. I, p. 208.

ARTONE, *Artona* (ancien diocèse de Dax, aujourd'hui d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1160, par les chanoines de la Chaise-Dieu.— Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 106, la brève série de 26 abbés ; et Hugo, *Annal. Prænonstr.*, t. I, col. 208 et 209

ARTONE, *Arthona* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Martin, fondée dans le XIe siècle, sur une agréable colline, près de la Mosge, à deux lieues de la ville de Riom. Elle a donné son nom à la petite ville d'Artone.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 397, la série de 25 abbés.

ASANE ou SAINT-VICTORIN (province d'Aragon, Espagne). — Très-ancien monastère, fondé, selon quelques écrivains espagnols, du temps de Gésalic, roi des Visigoths, qui succéda à son père Alaric, l'an 507. C'est peut-être, dit-on, le plus ancien monastère de l'Espagne. Il fut construit sur la rivière de Cinga. Saint Victorin, né en Aragon, en fut abbé durant soixante ans, ainsi qu'on l'apprend par son épitaphe composée par le poëte Fortunat qui florissait à la fin du VIe siècle. Ce monastère a été aussi appelé, dit-on, *Saint-Martin de Sazaze*.

ASHROE, *Sameria* ou *Esarva* (comté de Donegal dans l'Ulster, Irlande).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boyle. Elle fut fondée l'an 1178 ou l'an 1184. (Jongelin.)

ASNIERES-BELLAY, *Asineriæ* (diocèse d'Angers, Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1134, entre Montreuil-Bellay et Doué, en Anjou, par Bernard d'Abbeville, l'un des compagnons de Robert d'Arbrissel, et le fondateur de l'abbaye de Tiron. On lui donne aussi, pour fondateur, Berlay de Montreuil, seigneur de Montreuil-Bellay : Giraud de Berlay la dota libéralement.

ASTIER (Saint-), *S. Asterius* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Eglise collégiale, de fondation royale, dit-on, qui avait

un abbé à sa tête, nommé par le roi. Elle était située à deux lieues de Périgueux, et elle avait le premier rang entre les chapitres; elle avait été fondée avant l'an 1178. — Le *Gallia christ.*, t. II, col. 1489, donne la série de 16 abbés.

ATHONE, *Athlona*, *Benedictio dei* (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mellifont, fondée en l'honneur de saint Pierre et de saint Benoît, l'an 1150, dans le comté de Roscommon. (Jongelin.)

AUBECOUR, *Alba curia.* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1180 par Guascon de Poissy, beau-frère de Bouchard de Montmorency, et dans laquelle il plaça des religieux de l'abbaye de Marcheroux au diocèse de Rouen. L'abbaye d'Aubecour était du diocèse de Chartres. Saint Thomas de Cantorbéry s'étant réfugié en France, en consacra, l'an 1191, l'église sous l'invocation de la sainte Vierge. Cette abbaye relevait de celle de Marcheroux. L'église a été démolie, mais la maison abbatiale et d'autres bâtiments qui en dépendaient subsistent encore, et rappellent son ancienne splendeur. L'abbaye d'Aubecour et ses dépendances forment aujourd'hui un domaine particulier à 24 kilom. O. de Paris, et à 10 O. de Poissy : il fait partie de la commune d'Orgival; non loin est le village d'Aubecour ou Abbecourt qui s'était formé auprès de l'abbaye, et qui est à 14 kilom. de Versailles. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1329, la série de 29 abbés; et *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 137.

AUBEPIERRES, *Albæ petræ* (diocèse de Limoges, Creuse, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux et de Pierres, fondée l'an 1149. (Jongelin la place près *Augurande* (Eygurande), et dans le diocèse de Bourges. — Liv. I, p. 64.) Elle est, dit le *Gallia christ.*, sur les confins du diocèse de Limoges, près Argenton, non loin de Guéret, à la source de la Gartempe. Peut-être, continuent les Bénédictins, a-t-elle été primitivement une maison de vierges, dont nous trouvons la première prieure sous le nom de Pétronille, vers l'an 1160, à saint Gilbert ou à Neuffons. — *Voy.* le *Gallia christ.*, t. II, col. 644, pour l'ordre de 5 abbés, de 1178 à 1710

AUBERIVE, *Alba Ripa* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée vers l'an 1136, par Villenc, évêque de Langres; elle était bâtie, suivant Jongelin, à deux mille pas environ de la source de l'Aube, au pied du mont dit *le Charmoy*. Le même auteur se rappelle y avoir vu le tombeau d'Aymon, évêque de Mâcon. On distingue, parmi les abbés d'Auberive, D. Garnier qui fut depuis abbé de Clairvaux, et ensuite évêque de Langres. — Auberive, chef-lieu de canton (Haute-Marne), à 20 kil. S.-O. de Langres, doit sans doute son origine à l'abbaye construite dans son voisinage. — Voy., *Gall. christ*, t. IV, col. 833, la série de 43 abbés.

AUBERT (Saint), *S. Aubertus* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin. C'était dans l'origine la basilique de Saint-Pierre, située hors de la ville de Cambrai. Dodilon, évêque de Cambrai, renferma la basilique dans l'enceinte de la ville, vers l'an 894. Plus tard, l'an 963, un autre évêque, Aubert ou Ausbert, y plaça huit chanoines et y fut enseveli. Dans la suite cette basilique fut enrichie par l'archidiacre Godefroy, d'après les ordres d'Herluin, évêque de Cambrai. Ce pontife restitua ou accorda lui-même deux métairies pour la subsistance des religieux. A sa mort arrivée en 1012, il reposa dans cette abbaye dite de Saint-Aubert, restaurée par ses soins après un incendie qui l'avait presque consumée L'évêque Gérard, son successeur, consacra solennellement ce monastère en l'honneur de saint Paul; et le corps de saint Aubert, que la crainte des Normands avait fait laisser pendant 162 ans, dans l'église de Notre-Dame, fut rendu par ses soins au lieu de sa première sépulture. Enfin l'évêque Liébert y établit, en 1066, des chanoines réguliers sous la conduite d'un abbé. L'abbaye de Saint-Aubert devint si célèbre que les plus nobles familles de la Belgique, dit le *Gallia christ.*, regardaient comme un grand honneur de voir leurs enfants y prendre l'habit religieux. C'est pourquoi quelques auteurs l'ont surnommée l'*Abbaye des nobles*. L'abbé de ce monastère avait la préséance dans l'église cathédrale. Les religieux portaient la soutane violette. Le *Cameracum christianum*, page 260, donne la liste de 40 abbés depuis Bernard, établi par l'évêque Liébert, jusqu'à Jean-François-Marie-Joseph Ylebrant de Londoneg, élu abbé en 1772 et mort à Tournai, vers 1800. L'un de ces abbés, Antoine de Gouvillon, de Béthune, élu l'an 1596, fut un personnage remarquable, qui publia en langue vulgaire un *Traité sur la nature et la qualité des nourritures et de la boisson*. De plus, il fit une chronologie abrégée des évêques de Cambrai. Un autre abbé, Joseph Poulliaude, élu en 1709 et mort en 1732, a laissé une *Histoire* de son abbaye et d'autres écrits qui s'y rattachent. — *Voy.* le *Cameracum christianum*, et au *Gallia christ.*, t. III, col. 154, la série de 37 abbés.

AUBE-TERRE (Saint-Sauveur d'), *Alba Terra* (diocèse de Périgueux, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, par saint Maur, ou selon d'autres l'an 785. Ce fut plus tard une église collégiale sous l'invocation de saint Sauveur, ayant pour chef un abbé nommé par le roi, qui obtenait deux prébendes. — Le *Gallia christ.*, t. II, col. 1488, mentionne quelques-uns de ses abbés, en commençant à l'an 1154.

AUBIGNAC, *Albigniacum* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près Saint-Benoît du Sault, sur le Cher. Fille de Dalon, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée l'an 1138 dans l'archiprêshytéré d'Argenton. Il en est fait mention

dans un rescrit d'Eugène III, de l'an 1145, et d'Adrien IV, de l'an 1158. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 218, la mention de quelques abbés.

AUBIN D'ANGERS (Saint-), *S. Albinus Andegavensis* (diocèse d'Angers, France). — Célèbre et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Angers, l'an 534, par les soins de saint Aubin, alors évêque de cette ville, et les libéralités du roi Childebert. Elle fut reconstruite l'an 960. On y gardait la plus grande partie des reliques du saint évêque dont elle porte le nom, qui mourut le 1er mars 549, à l'âge de 81 ans. Cette abbaye entra dans la suite dans la congrégation de Saint-Maur.

AUBIN DES BOIS (Saint-), *Albinus in Nemore* ou *de Bosco* (diocèse de Saint-Brieuc, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bégars, fondée l'an 1137, entre Saint-Brieuc et Dinan. Suivant Jongelin, elle eut pour fondateur Edouard de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, et son épouse Constance, sœur de Conan, duc de Bretagne, laquelle y fut inhumée avec son mari. Gervaise, vicomtesse de Dinan, y fonda une chapelle en 1236, à laquelle elle assigna une rente de 12 livres d'argent à prendre sur les produits des draps (*pannorum*) de Dinan. Godefroi de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, fut aussi, l'an 1264, l'un des bienfaiteurs de cette abbaye. D'autres seigneurs de la même famille suivirent son exemple. On donne aussi pour fondateur à cette abbaye un certain comte de Lamballe.

AUBIN DU MANS (Saint-), *S. Albinus Cenomanensis* (Sarthe, France). — Ancienne abbaye de Saint-Benoît, fondée au Mans, vers l'an 650.

AUCHY-LES-MOINES, *Alciacum* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Silvin, fondée vers l'an 700, près d'Hesdin, pour des religieuses, par Adalscar, seigneur du lieu, et Aneglie, sa femme, qui y mirent leur fille Sicherde, pour abbesse. Saint Silvin évêque régionnaire, qui mourut l'an 718, fut enterré dans l'église de cette abbaye : détruite par les Normands, au IXe siècle, elle fut reconstruite vers l'an 950, et donnée à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui l'ont occupée jusqu'au dernier siècle. C'est ce qui a fait appeler ce lieu Auchy-les-Moines, pour le distinguer d'Auchy-le-Château, qui est sur la rivière d'Authie. Cette abbaye était dans l'ancien diocèse de Boulogne réuni aujourd'hui à celui d'Arras. — *Voy.* dans le *Gallia christ.*, t. X, col 1599, la série de 48 abbés

AUGIA MAJOR BRIGANTINA, *Major Insula, Alba Augia Brigantina*, ou *Monasterium Brigantinum* (près de Constance, grand duché de Bade). — Noms divers d'une ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Colomban, et plus tard de Bénédictins, fondée bien avant l'an 1097, près la ville de Constance. On attribue son origine à une pieuse vierge, nommée Haberille, qui, touchée par les exemples d'un saint ermite, nommé Gall, se construisit une cellule près du lac de Constance, et attira bientôt à elle par le bruit de sa sainteté plusieurs autres vierges. Gall les plaça sous la conduite d'Haberille. Ce fut là l'origine d'un illustre monastère de filles qui fut institué d'abord sous la règle de Saint-Colomban. Plus tard il fut remplacé par un monastère d'hommes suivant la règle de Saint-Benoît, et appelé *Major Augia, Alba Augia Brigantina*, ou *Major Insula*. On ignore à quelle époque eut lieu ce changement. Il fut néanmoins antérieur à la restauration du monastère qui eut lieu en l'an 1087, par Théoderic, abbé de Petershausen, ou vers l'an 1097, par Rudolfe, comte de Constance, parent du même Théodric. Udalric Ier, évêque de Constance, consacra la nouvelle église, l'an 1125, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 971, les noms de quelques abbesses et de 34 abbés.

AUGIE, ou *Oye*, *Augia* (diocèse de Troyes, Aube, France.) — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 690.

AUGUSTIN DE CANTORBÉRY (Saint-), *Cantuariense Cœnobium S. Augustini* (à Cantorbéry, comté de Kent, Angleterre). — Antique église et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, comme l'Église du Christ de la même ville, par le pieux Ethelbert, premier roi chrétien de Kent. L'église de l'abbaye fut consacrée par l'archevêque saint Laurent, l'an 613, la 16e année de l'arrivée de saint Augustin en Angleterre. Cette église dite d'abord de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'Ethelbert avait fait bâtir pour servir de sépulture aux rois et aux archevêques, était située hors des murs de Cantorbéry, selon la coutume des anciens, tant en Orient qu'en Occident, de ne jamais permettre qu'on enterrât personne dans l'enceinte des villes. Elle prit plus tard le nom de Saint-Augustin, en mémoire du saint apôtre de l'Angleterre qui y fut inhumé avec son royal fondateur, et les six saints archevêques qui, après Augustin, occupèrent successivement le siége de Cantorbéry (8). Tous ces prélats avaient dans leurs épitaphes le titre de *Patriarches d'Angleterre*. Leurs corps étaient placés dans le porche, suivant l'usage du temps. Comme il n'y avait plus de place dans le porche, et que d'ailleurs la coutume d'enterrer dans les églises les personnes qualifiées ou d'une sainteté éminente commençait à s'introduire, saint Brithwald et saint Tatwin, 8e et 9e archevêques de Cantorbéry, furent enterrés dans l'église abbatiale. On transféra depuis dans la ville les reliques de saint Augustin, et on les déposa dans le porche de la cathédrale.

On lit dans Woever, *Monuments funérai-*

(8) Ceux-ci sont Laurent, Mellit, Justo, Honoré, Deusdedit et Théodore

res, qu'outre les archevêques et les rois de Kent, bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul ou de Saint-Augustin, un très-grand nombre d'autres personnes furent inhumées dans son église.» Depuis la démolition de ce célèbre monastère, dit le même auteur, il ne reste pas deux os l'un près de l'autre, ni presque deux pierres l'une sur l'autre. On ne voit plus aucune trace de cette magnifique abbaye. » On aperçoit seulement encore, dit-on, un côté des murailles de la tour du roi Ethelbert, des portes, des maisons et quelques ruines de bâtiments extérieurs : mais le côté de l'abbaye ne peut plus être distingué, et le terrain qu'elle occupait est aujourd'hui planté de cerisiers.

Comme dans tous les grands monastères de l'Angleterre, il y avait à Saint-Augustin de Cantorbéry une riche bibliothèque : on y priait tous les jours, disent les historiens, pour les bienfaiteurs de cette bibliothèque tant vivants que défunts. — Voy. *Monastic. Anglicanum.*

AUGUSTIN DE LIMOGES (Saint-), *S. Augustinus Lemovicensis* (à Limoges, Haute-Vienne, France). — Ancienne abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Augustin et puis de Saint-Benoît, dont l'origine remonte au temps même de l'introduction du christianisme à Limoges. Saint Martial, premier évêque de cette ville et apôtre de l'Aquitaine, avait consacré ce lieu qui servait de sépulture commune aux chrétiens en y construisant un oratoire sous le titre de Saint-Sauveur. Alticus, 4e évêque de Limoges, agrandit cet oratoire, et Ruric le Vieux, l'un de ses successeurs à la fin du ve siècle ou au commencement du vie, bâtit en ce même lieu une église, sous l'invocation de saint Augustin. Des chanoines réguliers furent établis dans cette église. Mais plus tard, vers l'an 934, l'évêque Turpion ayant fait réédifier ce monastère que les guerres avaient détruit comme toutes les autres églises des faubourgs de Limoges, il y transféra des reliques de saint Augustin qu'il avait rapportées d'un voyage à Rome et en Italie, et y établit des religieux sous la règle de Saint-Benoît qu'il dota de biens très-considérables. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 576, la série de 45 abbés.

AUGUSTIN DE THEROUANNE (Saint-), *S. Augustini cœnobium Tarvanense* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de Prémontré, près la ville de Thérouanne, fondée vers 1131 par Milon II, évêque de Thérouanne, qui y plaça des religieux de Saint-Pierre-lez-Selincourt, au diocèse d'Amiens. Peu de temps après, Philippe, fils de Thierri, comte de Flandre, l'ayant dévastée par le feu, son père aumôna à cette abbaye dix livres de rente, monnaie de Flandre, pour réparation du dommage. Elle était une des plus considérables de l'ordre : son abbé assistait aux états d'Artois. Il ne reste plus rien des bâtiments primitifs. Cette abbaye a été successivement des diocèses de Thérouanne et de Boulogne. Elle est fille de Saint-Nicolas de Furnes, selon les *Annales de Prémontré.* — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 539, le catalogue de 38 abbés; *Annal. Prænonstr.*, I, 223.

AULNE-SUR-SAMBRE, *Alna* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye située dans le pays de Liége, à une lieue de la célèbre abbaye de Lobbes. Elle fut fondée comme cette dernière, par saint Landelin, noble personnage né en 623 à Vaux, près de Bapaume, en Artois, et qui fut premier abbé de Crespin, en Artois. Ce saint homme la fonda vers l'an 656, et y plaça des clercs qui vécurent en communauté jusque vers l'an 1144, où par les soins d'Alberon, évêque de Liége, et de l'abbé Raoul, ils prirent l'habit des chanoines de Saint-Augustin. Mais quatre ans s'étaient à peine écoulés, lorsque saint Bernard prêchant la croisade à Liége, et remplissant le pays du bruit de ses miracles, Henri, évêque de Liége, remit entre les mains du saint abbé, le monastère des chanoines d'Aulne. Saint Bernard, au mois de décembre 1148, y envoya donc une colonie de religieux de Clairvaux, parmi lesquels étaient Philippe, ci-devant archidiacre; Vautier, ci-devant chanoine de la cathédrale de Liége, et Werric, prieur, tous entraînés dans l'ordre de Cîteaux par l'éloquence du saint abbé. Le premier abbé d'Aulne fut François, disciple de saint Bernard. Edmond Juvent, le 32e abbé d'Aulne qui florissait l'an 1639, est cité par Jongelin, comme un homme d'une grande piété, ami des sciences, et qui fonda pour ses religieux un collége dans l'Université de Louvain. Le même auteur se souvient, dit-il, d'avoir lu en 1624, ces vers gravés sur le marbre aux portes du monastère d'Aulne :

Hos Landelinus sedes erexit et Alnæ
Imposuit nomen vicinis nomen ab Alnis

— Voy., *Gallia christ.*, t III, col. 1117, le catalogue de 43 abbés.

AUMONE (L'), dit le *Petit-Cîteaux*, *Elecmosyna* (diocèse de Blois, Loir-et-Cher, France). — Abbaye, fille de Cîteaux, fondée l'an 1121 par Thibaut IV, dit le Grand, comte de Champagne et de Blois, aux prières d'Etienne, abbé de Cîteaux, et par le conseil de Geoffroi, évêque de Chartres. Elle était alors du diocèse de Chartres. Elle fut fondée dans la *forêt du Marché noir*, dans la paroisse de Colombe, entre Chartres et Blois. Les comtes de Blois, de Vendôme et de Châteaudun, et d'autres seigneurs furent les bienfaiteurs de cette abbaye, qui devint la mère de plusieurs autres. Parmi les illustrations de cette abbaye, on compte, dit Jongelin, le moine Chrétien, qui, d'abbé de Toronet, en Provence, devint évêque de Toulouse. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1397, la série de 53 abbés.

AUNAY ou AULNAY, *Alnetum* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1131.

On attribue sa fondation à Jordan de Saio, près Argentan, et à Lucie, sa femme : Richard de Humet, connétable du roi d'Angleterre, confirma et accrut ensuite cette fondation. On compte parmi ses abbés Jean Berthault, célèbre poëte latin et français, né à Caen en 1552, et mort en 1611. Il fut secrétaire et lecteur du roi; évêque de Séez, en 1607; premier aumônier de Marie de Médicis, et dut à ses talents ces postes éminents. L'illustre et savant Huet qui devint en 1689 évêque d'Avranches, avait obtenu en 1675 l'abbaye d'Aulnay. C'est là que ce prélat dont la science était presque universelle, composa la plus grande partie de ses ouvrages, entre autres celui qui est intitulé : *Quæstiones Alnetanæ de concordia rationis et fidei*. Caen, 1690. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 443, la série de 34 abbés; *Neustria pia*, p. 758.

AURE (Sainte-), ou SAINT-ELOI, *S. Aurea* ou *S. Eligius* (à Paris, France). — Ancien monastère de femmes, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martial, fondé à Paris l'an 633 par saint Eloi, depuis évêque de Noyon. Il fut d'abord appelé de Saint-Martial, du nom de son patron, l'apôtre de Limoges; ensuite Saint-Eloi, du nom de son fondateur; et enfin Sainte-Aure, du nom de sa première abbesse. Saint-Eloi institua ce monastère dans une belle maison de Paris, que le roi Dagobert lui avait donnée pour le retenir auprès de lui. Il le dota libéralement, et y rassembla 300 pieuses filles, auxquelles il donna pour abbesse sainte Aure, chargée de le gouverner sous la règle de saint Colomban, ou plutôt peut-être sous celle de saint Césaire. Ce monastère paraît avoir été double autrefois, c'est-à-dire d'hommes et de femmes. Mais dès l'an 1107, il fut concédé par Galon, évêque de Paris, à l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, pour être converti en prieuré. La ferveur des religieuses s'étant ralentie, elles furent remplacées à cette même époque par douze religieux et un prieur venus de Saint-Maur des Fossés. Plus tard, le revenu de cette maison fut uni à la mense archiépiscopale de Paris. Une partie des bâtiments fut donnée aux Barnabites — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 281, la mention de 2 abbesses et de 10 prieurs.

AURILLAC (Saint-Géraud d'), *Aureliacum* ou *Meriolacum* (Cantal, diocèse de Saint-Flour, France). — Ville, et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du IXe siècle, par saint Géraud, comte d'Aurillac, sur le sol qu'occupe la ville de ce nom, laquelle fut fondée aussi au IXe siècle. Cette abbaye était sous l'invocation de saint Pierre et de saint Clément. Le saint fondateur étant mort l'an 909, il fut aussi l'un de ses patrons, et son nom devint celui de l'abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 438, le testament ou acte de donation de ce saint personnage. — Dans ce monastère d'Aurillac, fut élevé le savant et illustre Gerbert qui, de simple moine, devint dans la suite archevêque de Reims et de Ravenne, et enfin Pape, sous le nom de Silvestre II. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 440, la série de 57 abbés.

AUSTREBERTE (Sainte-) de Montreuil, *S. Austreberta* ou *Marconcusæ cœnobium* (à Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais, France). — Monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé peut-être vers l'an 650, par sainte Austreberte elle-même; mais on ne peut l'affirmer. Il fut d'abord construit à Marconnelle. Ses religieuses, dans la crainte des Normands, se retirèrent dans la suite à Montreuil, dans un asile que leur fournit Helgot, comte de Boulogne. Elles y restèrent jusqu'en 1032, où Henri Ier, comme pour remplacer leurs monastères de Marconnelle et de Pavilly, détruits tous les deux par les Normands, leur donna une maison royale pour leur asile de Montreuil : elles vinrent alors s'y établir, et avec l'appui de Foulque, évêque d'Amiens, elles y érigèrent le monastère dit de Sainte-Austreberte, qu'elles occupèrent depuis. Ce monastère était autrefois du diocèse d'Amiens; il est aujourd'hui de celui d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, 1319, la table de 38 abbesses.

AUSONY (Saint-), *S. Ausonius* (Charente, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, dans la ville d'Angoulême. Les annales du lieu font remonter son origine au IIIe siècle, en lui donnant pour fondateur saint Ausony, premier évêque d'Angoulême, et la vierge Caliage, fille du préfet Garrule, qui, avec plusieurs autres vierges, y reçut le voile des mains de ce saint pontife. Charlemagne, se trouvant à Angoulême, concéda l'église de Sainte-Sonne et un très-grand territoire à cette abbaye. Plusieurs de nos rois, à son exemple, agrandirent ses domaines. Détruite depuis longtemps par les barbares, elle fut réédifiée vers l'an 1028, par Willaume, comte d'Angoulême, dans un faubourg de la ville, sur les ruines d'une ancienne église où reposaient les corps des saints évêques Ausony et Antoine. Détruite de nouveau par les Anglais devenus maîtres de la ville, la vieille abbaye fut rétablie encore par Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, qui fut comme une autre fondatrice. Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier, restaura aussi ses vieux bâtiments. Rasée par les calvinistes l'an 1568, elle fut quelque temps après transférée du faubourg dans la ville, et réédifiée par Louis XIII avec une royale munificence. Elle jouissait de nombreux priviléges, et dépendait uniquement du siége apostolique. Urbain VIII confirma ses priviléges. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1059, la série de 31 abbesses.

AUTREY, *Alteriacum* (Vosges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1150, par Etienne de Bar, évêque de Metz, à une heure au midi de Rambervillers, dit le *Gallia christ.* Elle était de l'ancien diocèse de Toul. (Autrey est aujourd'hui du diocèse de Saint Dié.) Les évêques

Thierry III et Bertrand, successeurs d'Etienne, confirmèrent la dotation de cette abbaye, et l'enrichirent de plusieurs priviléges, qui furent confirmés eux-mêmes par Luce III, l'an 1182, Innocent III, l'an 1209, par d'autres souverains pontifes, et par le concile de Constance, le 20 mars 1410. On conservait religieusement dans l'abbaye d'Autrey des reliques de saint Hubert, qui attiraient un grand concours de pèlerins, empressés d'y venir chercher un secours efficace contre la maladie de la rage. Cette abbaye était unie autrefois à la congrégation d'Arouaise; elle le fut ensuite l'an 1654, à la congrégation du Sauveur. Enfin elle fut réunie à l'évêché de Saint-Dié, l'an 1777.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, la série de 31 abbés.

AVE MARIA (L'), à Paris (France).—Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire ou d'Urbanistes, fondé avant l'an 1270. Ce fut d'abord un couvent de Béguines, fondé par saint Louis, non loin de l'église de Saint-Paul, et dont Denis de Moulins, évêque de Paris, consacra l'église l'an 1447. Il n'était plus habité que par trois béguines, l'an 1480, lorsque Louis XI le donna aux sœurs du Tiers-Ordre de Saint François, à la condition qu'il porterait désormais le nom d'*Ave Maria*. Peu d'années après, vers l'an 1485, par les soins et avec l'agrément d'Anne de France, fille de Louis XI et dame de Beaujeu, un monastère de Clarisses fut construit dans ce même lieu. L'ancien monastère de l'*Ave Maria* a été transformé en une caserne qui porte le même nom.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 959, la série de 28 abbesses.

AVENAY, *Avenacum* (diocèse de Reims, Marne, France). — Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, située près de la petite ville de ce nom, dans une vallée connue sous le nom d'Aure, à 7 lieues environs de Reims. Elle fut fondée sous l'invocation de saint Pierre, vers 660, par sainte Berthe et saint Gombert, son mari, maire du palais, et frère de Nivard, archevêque de Reims. Cette sainte fondatrice en fut la première abbesse, et mourut assassinée par les enfants du premier lit de son époux, indignés, dit-on, du grand nombre de fondations pieuses de leur père, et spécialement de celle d'Avenay. Saint Gombert lui-même avait déjà péri sous les coups des barbares de la Frise, qu'il essayait de convertir. Les deux époux étaient honorés comme martyrs par les religieuses d'Avenay, le 29 avril et le 1er mai. Cette abbaye était une des plus belles et des plus riches maisons religieuses de la France. L'abbesse d'Avenay nommait aux six canonicats dont était composé le chapitre de l'église collégiale établie dans la ville. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 278, la suite de 43 abbesses.

AVIGNY, *Avinacum* (diocèse de Châlons-sur-Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre des Prémontrés, fille de Moncel, fondée l'an 1145, près Berlignicourt par Guy de Dampierre et Helvide, sa femme, et par les soins de Gislebert, abbé de Moncel. — Voy. *Annal. Prœmonstrat.*, t. I, p. 231.

AVESNES-LEZ-BAPAUME, *Avena dominarum*, ou *Parthenon Avennensis* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1128, près Bapaume, dans un lieu dit par la suite Avesnes-les-Dames, par Clémence de Bourgogne, femme de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. Mais la crainte des troubles de la guerre fit transférer les religieuses, l'an 1565 ou 1558, dans la ville d'Arras: de là elles se transportèrent ensuite au château de Belmottet (*Bellomothæum*) qui était, dit le *Gallia christ.*, un beau domaine construit pour Marguerite de Maste, comtesse d'Artois, non loin de la ville d'Arras. — *Voy.*, t. III, col. 424, l'indication de 30 abbesses.

AVIT (Saint-) de chateaudun (diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France). — Monastère de Bénédictins, situé au pied de la montagne sur laquelle est bâtie la ville de Châteaudun. Il fut fondé par le roi Clotaire Ier, avant l'an 521, par saint Avit et ses disciples, et habité ensuite par des religieux jusqu'au IXe siècle. Détruit vers cette époque par les Normands, il fut restauré l'an 1245 par Wanelon, trésorier de Saint-Martin de Tours, et cédé à des religieuses à condition qu'elles seraient soumises à la seule église de Notre-Dame de Chartres. On trouve cependant quelques preuves que des moines habitèrent encore ce monastère au moins jusqu'en 1391. S'il en est ainsi, dit le *Gallia christ.*, rien ne s'oppose à ce que Wanelon ait établi dans ce lieu une double congrégation, la première de femmes, la seconde d'hommes, comme il est certain que cela existait à Jouarre, à Faremoutier, et dans plusieurs autres monastères. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1290, la mention de quelques abbés et de 47 abbesses.

AVIT D'ORLEANS (Saint-), *S. Avitus Aurelianensis* (à Orléans, Loiret, France). — Ancien monastère dont l'origine fut une église bâtie vers l'an 530 par les fidèles sur le tombeau de saint Avit, abbé au pays de Chartres. Grégoire de Tours en fait mention dans son livre *De gloria confessor*. Le roi Childebert se préparant, l'an 531, à faire la guerre aux Goths d'Espagne, promit de rebâtir et d'agrandir cette église. Détruite, dit-on, par les Normands, elle vit ses religieux remplacés par des chanoines qui l'occupèrent depuis. Cette église, avec les cloîtres et les autres édifices réguliers, fut détruite par les Anglais, l'an 1428. Enfin, plus tard, l'an 1710, ces édifices disparurent pour faire place à un nouveau séminaire.

AYMERIES, *Aymeriæ* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dans le village de ce nom, sur la Sambre, près de Berlaimont, entre les villes de Landrecies et de Maubeuge. Ce prieuré, dépendant de l'abbaye d'Anchin, fut fondé par Ermengarde de Mons et con-

firmé en 1088 par Gérard II, évêque de Cambrai. La libre disposition de ce prieuré appartenait de plein droit à l'abbé d'Anchin, qui en confiait toujours l'administration à un religieux de l'abbaye. Il rapportait 1,200 livres. — Voy. *Camerac. christian.*

AZILLE ou AZILLAN (Les clarisses d'), *Asylla* ou *Asithanum* (Aude, France). — Monastère de filles de Sainte-Claire, ou d'Urbanistes, fondé l'an 1361, à Azille, dans l'ancien diocèse de Narbonne (maintenant de Carcassonne), par Isabelle de Lévi, comtesse de l'Ile en Jordan, dame de Florensac, d'Azillan. Les clarisses de Carcassonne, fondées avant l'an 1355, furent transférées dans ce monastère l'an 1478, par concession de Guiscard, évêque de Carcassonne. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 221, la série de 19 abbesses.

AZYLUM ou *ASYLUM* (ancien diocèse de Lund ou Lunden, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Soor, et de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1194. Jongelin mentionne un de ses abbés nommé André, qui, le 18 novembre 1343, souscrivit à des lettres du roi, données à Vardberg, pour le recouvrement de la Scanie, qui s'était séparée de la Suède. (Jongelin.)

B

BACCELLY, *S. Martini de Bello monasterium* (comté de Sussex, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Martin, fondé l'an 1067, par le duc Guillaume le Conquérant, sur le théâtre même où il venait de remporter la grande victoire de Hastings. Le fondateur voulut qu'il portât le nom de *Bellum* ou *Bataille*, et qu'on y priât à perpétuité pour les victimes de cette sanglante journée. L'autel de l'église était élevé, dit-on, dans le lieu même où l'on avait trouvé le corps inanimé du roi Harold, mort en défendant son pays. Ce monastère devint fort riche et fort célèbre par les donations et les priviléges dont le gratifia Guillaume le Conquérant, et après lui d'autres monarques d'Angleterre. Il avait plusieurs celles ou prieurés sous sa dépendance. — Voy. *Monastic. Anglican.*

BAEGNE, *Beania*, *Bregina*, *Begina* ou *Beauna* (Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, fondée vers l'an 800, non loin de la ville de Barbezieux, et dans l'ancien diocèse de Saintes. Corlieu, dans son *Hist. d'Angoulême* (lib. I, cap. 5), lui donne Charlemagne pour fondateur. Dans la suite, Rainulfe, évêque de Saintes, la concéda à saint Hugues, abbé de Cluny. Pierre, son successeur, confirma cette donation par une charte de l'an 1110, rapportée dans le *Gallia christ.* — *Voy.*, t. II, col. 1118 et 1119, la série de 14 abbés et les noms de quelques autres.

BALAS (Saint-Pierre de) à Syracuse, (Sicile). — Très-ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, déjà fondée au temps du Pape saint Grégoire le Grand. A cette époque, c'est-à-dire, l'an 597, elle était gouvernée par un abbé, nommé Cæsarius, comme on l'apprend par une lettre de ce saint Pontife.

BAINDT, *Hortus floridus*, ou *Passius mons*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la Trinité, fondée l'an 1241, non loin de l'abbaye de Weingarten, ou des Vignes, dans l'ancien diocèse de Constance (Allemagne). Elle eut pour fondateur un nommé Conrad, neveu de Henri de Than, évêque de Constance, qui en acra son église dans l'octave de saint Jean, apôtre. Ce même Conrad fut inhumé dans le chapitre avec sa femme Guta, et sa fille Ermengarde. Cette dernière après la mort de son mari Conrad, échanson de Smalneck (*pincernæ Smalneccani*), avait pris le voile dans l'abbaye de Baindt, dont elle fut la troisième abbesse. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1097, la série de 20 abbesses.

BALBERBERG, *Mons S. Walburgis* (diocèse de Cologne, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près Cologne, fille d'Heisterbach. L'abbaye de Balberberg fut fondée avant l'an 1199, par la B. Marguerite, comtesse, dit-on, de ce lieu. Elle fut d'abord habitée par des religieuses. Des moines de Cîteaux leur succédèrent plus tard.

BALERNE (Notre-Dame de), *Balena*, *Balerna* (Jura, France). — Abbaye fondée vers l'an 1114, à quelques lieues de Nozeroy et de Salins, dans un lieu sauvage, entouré d'eau et de rochers élevés. Elle était du diocèse de Besançon. Elle fut d'abord occupée par des Bénédictins. Mais dès l'an 1136, elle fut unie à l'ordre de Cîteaux. Elle était alors fille de Clairvaux.

BALLA (Connaught, Irlande). — Ancien monastère (aujourd'hui ville), fondé par saint Mochma, autrement dit Cronan, l'un des disciples de saint Comgall, à Bangor. Ce saint homme mourut, suivant Colgan, le 30 mars 637.

BALTIMORE (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de la Sainte-Trinité de Tuan, qui fut fondée dans le diocèse d'Armagh, par le seigneur de Lacy, après l'an 1216. On ignore l'année de sa fondation. — Voy. *Annal. Præmonstr.* I, 233.

BALMUREN, *Abermeronochtum* ou *Balmerinoch* (ancien diocèse de Saint-André, comté de Fife, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1200, par Guillaume, roi d'Ecosse, et ensuite richement dotée par sa veuve, la reine Ermengarde. Il fut rasé par les partisans de la prétendue réforme.

BALTINGLAS, *Vallis salutis* (province de Leinster ou Lagenie, comté de Wicklow,

Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mellifont, fondée l'an 1151, par Dormitius, roi de Lagenie. A la suppression des monastères, Henri VIII donna plusieurs biens de cette abbaye avec le titre de vicomte de Baltinglas, à Thomas Eustace, baron de Kilailles, dont le petit-fils, Jacques Eustace, dépouillé plus tard de tous ses biens avec les autres membres de sa famille par les novateurs anglais, mourut dans l'exil en Espagne. (JONGELIN).

BANGOR ou BENCHOR (comté de Down, Irlande). — Grande et très-fameuse abbaye, fondée vers l'an 550 ou 555, par saint Comgall ou Congil, disciple de saint Fintan, et l'un des plus illustres fondateurs de la vie monastique en Irlande. Cette abbaye devint fort nombreuse et fort célèbre. On dit qu'il s'y trouva jusqu'à 3000 moines à la fois ; ce nombre doit s'entendre sans doute des moines rangés sous la conduite de saint Comgall, tant à Benchor que dans d'autres maisons. Quoi qu'il en soit, celle-ci fut parmi les Irlandais ce qu'était parmi les Bretons l'abbaye de Bangor dans le North-Wales, quelque temps après la mort de saint Dubrice, c'est-à-dire vers le milieu du vi^e siècle. Il en sortit de nombreuses colonies qui fondèrent à leur tour plusieurs monastères en Ecosse et en Irlande. Ce fut une illustre pépinière d'abbés, d'évêques et d'autres personnages, qui brillèrent dans l'Eglise par l'éclat de leurs vertus. Entre tous, on distingue saint Colomban, qui fut disciple de saint Comgall, et qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait quelques historiens (9), avec saint Colomb on Colomkille, abbé de Hy. Saint Colomban, depuis abbé de Luxeuil, établit la règle qui s'observait à Benchor, dans la Bretagne, la France et l'Italie. Cette règle, écrite par saint Comgall, était empruntée de celle de saint Basile et des moines d'Orient. Les religieux labouraient eux-mêmes la terre, et se livraient à d'autres travaux, qu'ils savaient allier avec la prière et la contemplation. Ils s'appliquaient aussi à l'étude; saint Comgall était pour eux un modèle de toutes les sciences qu'ils devaient acquérir.

Saint Comgall mourut à Bangor le 10 mai 601. L'abbaye de Bangor fut envahie quelque temps après par les pirates danois, qui en détruisirent les bâtiments et massacrèrent, dit-on, 900 moines dans la même journée. Depuis ce temps, elle demeura dans un état déplorable jusqu'au rétablissement qu'en fit l'illustre saint Malachie, dont saint Bernard lui-même a écrit la vie. Ce rétablissement eut lieu vers l'an 1120. Sous la conduite du saint abbé, depuis évêque de Connor et archevêque d'Armagh, Bangor, où reposaient les corps de plusieurs saints, prit bientôt une nouvelle forme. Cette maison, quoique moins nombreuse qu'elle ne l'avait été autrefois, redevint une école célèbre de science et de piété. Saint Malachie a gouverna quelque temps et, comme dit saint Bernard, il y fut « par sa conduite une règle vivante, un miroir qui réfléchissait toutes les vertus, un livre ouvert où tous pouvaient apprendre les vraies maximes de la perfection monastique. »

On voit encore, dit-on, une petite partie des bâtiments construits par saint Malachie, et les traces des anciennes fondations prouvent qu'ils avaient beaucoup d'étendue. — Voy. *Hist. du comté de Down*, imprimée en 1744; et J. WARE, *Monasteriologia Hibernica*, p. 210.

BARALE, *Barala* (Pas-de-Calais, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Georges, située près Marquion, presque à moitié chemin entre les villes de Cambrai et d'Arras. On dit qu'elle fut fondée par le roi Clovis et consacrée par saint Waast, en l'honneur de saint Georges. On y conservait un bras de ce saint martyr. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 372, mentionne cette abbaye parmi celles qui n'existaient déjà plus de son temps.

BARBEAUX, *Barbellum* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Prully, filiation de Cîteaux, à 8 kilomètres de Melun, sur la rive droite de la Seine. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, par Louis VII, dit le Jeune, qui la dota par un diplôme de l'an 1147. Peut-être, dit Jongelin, doit-elle son origine à la naissance de Philippe-Auguste, obtenue par les prières du clergé et surtout des moines de Cîteaux. Elle avait d'abord été bâtie dans un lieu nommé Saint-Acire, près de Melun. Dix ans après, les religieux ayant abandonné ce sol malsain, vinrent s'établir sur un port de la Seine, dans le voisinage de Samoi, au lieu dit *Barbellus*, que Louis VII leur concéda par un autre diplôme de 1156. Ce prince y fut inhumé l'an 1180. L'ancien nom de cette abbaye est *Sacer portus* ou *Sequanæ portus*. Son nom de *Barbellum* lui vint, suivant une tradition très-répandue dans le pays, mais peu croyable, de ce qu'elle a été bâtie du prix d'une pierre précieuse que l'on trouva dans un barbeau pêché dans la Seine. — Voy. PAPIRUS MASSON, *Descript. des fleuves de la France*. — Peut-être ce nom a-t-il pour origine la supposition de l'histoire du barbeau. En effet, les armes de l'abbaye sont deux barbeaux d'or et trois fleurs de lis sur un champ de gueules. Barbeaux valait, dit-on, 60,000 liv. de rente à celui qui en était pourvu par le roi. Depuis la fondation de cette abbaye, on comptait 60 abbés, dont le dernier était N. de Rastignac, nommé en 1746. Les bâtiments qui étaient dégradés venaient d'être reconstruits de la manière la plus somptueuse à la suppression des ordres monastiques. L'église, en forme de croix latine, renfermait plusieurs anciennes tombes. Deux des plus remarquables subsistaient encore dans les derniers temps : 1° le tombeau magnifique de Louis VII, élevé par la reine Adèle, son

(9) Entre autres, M. Augustin Thierry, auteur de l'*Histoire de la conquête d'Angleterre*.

épouse; 2° celui de Martin Fréminet, parisien, peintre de Henri IV.

L'église de cette abbaye a été démolie, mais les bâtiments subsistent encore. Vendus comme biens nationaux, ils ont successivement appartenu à divers propriétaires, et forment aujourd'hui une agréable maison de campagne, entourée de jardins et de terrasses. — *Voy.*, *Gallia christ.*, t. XII, col. 237, la série de 60 abbés.

L'abbaye de Barbeaux était autrefois du diocèse de Sens; elle serait aujourd'hui de celui de Meaux.

BARBE-EN-AUGE (Sainte-), *S. Barbaria in Algia* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui existait dans l'ancien diocèse de Lisieux (Calvados). Elle avait été fondée l'an 1128.

BARBERY, *Barberium* ou *Barbereyum* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, située entre Falaise et Caen, à quatre lieues environ de ces deux villes, sur la rivière de l'Aise. Elle est fille de Savigny. Son premier fondateur est Robert Marmion, qui donna vers l'an 1140, à l'abbaye de Savigny, tout ce qu'il possédait à Barbery. Son fils Robert acheva cette pieuse fondation, que les frères de Sainte-Marthe placent à l'an 1176. Il est certain que Raoul, son premier abbé, obtint une bulle de confirmation du pape Alexandre III, l'an 1177. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 453, la série de 34 abbés; et *Neustria pia*, p. 881.

BARDNEY, *Bardneiense Cœnobium* (comté de Lincoln, Angleterre). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sur le Witham, dont on ignore la première origine. Elle existait déjà dans le VIIe siècle. On y conservait religieusement une partie du corps du saint roi Oswald, tué le 5 août 642, dans un combat livré contre Penda, roi de Mercie. Ces reliques avaient été données à l'abbaye par Osfride, nièce du saint, et femme d'Ethelred, roi de Mercie (10). Ethelred, après un règne de vingt-sept ans, embrassa lui-même la vie religieuse à Bardney, et en devint abbé au commencement du VIIIe siècle. Il fit reconstruire le monastère, et y fut inhumé vers l'an 712. Cette abbaye, devenue célèbre, fut détruite en 870, par les Danois, qui y massacrèrent, dit-on, 300 moines; elle fut rebâtie par Guillaume le Conquérant, dans le XIe siècle. Les reliques de saint Oswald en avaient été enlevées, et portées à Glocester, où Elstrude, fille du roi Alfred le Grand, et femme de Baudouin II, comte de Flandre, fonda l'église de Saint-Pierre. Un monument fut érigé à la gloire du saint dans cette église. — Voy. *Monast. anglican.*

BARKING (comté d'Essex, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 665 ou 666, par saint Erkonwald, depuis évêque de Londres. Suivant Weerver, Dugdale et Newcourt, Barking serait le premier monastère de filles qu'il y ait eu en Angleterre; mais celui de Folkestone, dans le royaume de Kent, est encore plus ancien. Saint Erkonwald mit dans celui de *Barking* une communauté de religieuses sous la conduite de sa sœur sainte Ethelburge, qui en fut la première abbesse. Ethelburge, princesse anglo-saxonne, justifia par ses vertus le choix de son bienheureux frère. Elle établit la régularité dans son monastère, de concert avec sainte Hildelite, que le saint fondateur avait fait venir de France, ou qui était peut-être anglaise elle-même : à défaut de monastères de religieuses en Angleterre, plusieurs personnes de ce pays envoyaient en effet alors leurs filles ou à *Chelles*, ou à *Faremoutier*, ou à quelque autre célèbre abbaye de France, pour y être élevées dans la piété, et pour s'y consacrer à Dieu par des vœux monastiques, s'il les appelait à cette profession. — Voy. *Abrégé de l'hist. de l'ordre de Saint-Benoît.*

Au reste, le monastère de Barking était double, et composé de deux maisons séparées, pour les deux sexes. Il a subsisté jusqu'au temps du roi Henri VIII. — Voy. *Monast. Anglican.*

BARTHELEMI (Saint), *S. Bartholomæus.* — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de l'Ile-Notre-Dame, fondée dans le diocèse d'Utrecht, près Dolft (Hollande méridionale), l'an 1252, par Richarde, tante de Guillaume, roi des Romains, et comte de Hollande. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 255.

BARTHELEMI (Saint-), *S. Bartholomæi Cœnobium* (à Ferrare, ville épiscopale des Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux. On ignore l'époque de sa fondation. C'est dans cette abbaye, suivant Jongelin, que les prélats de l'ordre, en Italie, avaient coutume de tenir leurs assemblées générales.

BARTHELEMI DE BONNE CONSOLATION (Saint-), *S. Bartholomæus de Bono Solatio* (diocèse de Florence, Toscane, Italie). — Abbaye fondée par Hugues, comte de Magdebourg, lorsqu'il accompagna l'empereur Othon III dans sa descente en Italie. Cette abbaye demeura longtemps sous la règle des Bénédictins. Enfin l'an 1320, Antoine, évêque de Florence, y transplanta des religieux de l'ordre de Cîteaux, venus de l'abbaye de Septimiano. — Jongelin (liv. VII, p. 68) donne la liste de 32 abbés, depuis 1320 jusqu'à 1635, et la charte d'incorporation de cette abbaye à l'ordre de Cîteaux.

BARTHELEMY DE NOYON (Saint-), *S. Bartholomæus* (à Noyon, Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée

(10) Penda, au lieu de souffrir qu'on rendît la sépulture au saint roi, lui fit couper la tête et le bras et les fit attacher à des arbres. Mais des miracles rendirent bientôt ce lieu *célèbre*. On porta depuis la tête et le bras du saint à Lindisfarne. Son corps ayant été envoyé à *Bardney*, les religieux hésitaient, dit-on, à le recevoir, lorsqu'une colonne de lumière brillant la nuit sur les reliques du saint, leur en découvrit la valeur. Ils le reçurent alors avec joie, et le saint fut depuis le patron de leur monastère.

l'an 1064, sur une montagne, près la ville de Noyon, par Baudouin, évêque de Noyon. Détruite par les guerres l'an 1557, elle fut transférée peu de temps après dans la ville de Noyon. Les rois de France, Louis VII, saint Louis, Philippe le Hardi, Louis XI, furent ses bienfaiteurs ; comme le furent pareillement quelques évêques de Soissons, de Laon, de Térouanne, les comtes de Vermandois, de Flandre, et les seigneurs de Coucy. — Voy., *Gallia Christ.*, t. IX, col. 1116, la série de 38 abbés.

BARZELLE, *Barzella*, *Bardella* ou *Bazelona* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Landais, de la filiation de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1137, par Renaud ou Reginald dit Bigri. Cette fondation fut confirmée, l'an 1158, par Renaud, seigneur de Graçaye, comme principal maître du lieu. — Voy. *Gall. Christ.*, t. II, *Instr.* col. 69.

L'église, qui était vaste et élégante, ne fut cependant consacrée que l'an 1219 ; détruite en 1313 par les Anglais, elle fut réparée par le seigneur de Beauregard, dont on voyait le tombeau dans cette même église, près du grand autel.— Voy., *Ibid.*, t. II, col. 204, la série de 29 abbés.

BASINGWERK, *Basingwerkensis abbatia* (comté de Flint, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1131. Elle fut dotée par Ranulphe, comte de Chester, et par d'autres seigneurs. Henri II, roi d'Angleterre, confirma et accrut encore ses possessions. —Voy. *Monastic. Anglican.*

BASSAC, *Bassacum*, *Basiacum*, *Bajacum* ou *Bassacena* (Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, située sur la Charente, à sept milles d'Angoulême et à douze de Saintes et de Saint-Jean d'Angély. Le *Gallia Christ.* la place dans l'ancien diocèse de Saintes. Elle fut fondée au commencement du XIe siècle par Guadard de Loriches, des princes d'Angoulême, disent les *Gestes* de Grimoard, évêque d'Angoulême ; ou par Wardrad, seigneur de Jarnac, et sa femme Rixendo, comme il est rapporté dans l'histoire d'Angoulême. Son église fut consacrée par Grimoard, évêque d'Angoulême, et Islo, son frère, évêque de Saintes. On y conservait en grande vénération le *saint lien*, c'est-à-dire la corde qui lia Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa passion. Cette abbaye s'unit à la congrégation de Saint-Maur, le 6 octobre 1664. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1109, la série de 28 abbés.

BASSE-FONTAINE, *Bassus-Fons* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Beaulieu, sur la rive droite de l'Aube, à dix kilomètres nord de Vandeuvre, et à vingt environ de Bar-sur-Aube. Elle était située sur le penchant des bois de Brienne, proche une belle fontaine qui, non loin de là, se jette dans la rivière d'Aube. Elle fut fondée le 22 janvier 1143 par Gauthier, comte de Brienne, qui fit ajouter à l'église dédiée à Notre-Dame, une chapelle sous le titre de Sainte-Catherine. Le pape Eugène III augmenta cette donation en 1158, et Erard, fils de Gauthier, l'accrut aussi en 1185. On conservait dans l'église de cette abbaye, dit-on, une dent de saint Laurent, d'autres reliques de saints, et parmi elles, le doigt de saint Jean-Baptiste, avec lequel il montra notre Sauveur, en disant : *Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde.* (*Joan.* I, 29.) Pierre d'Arcis et Jean Leguisé, évêques de Troyes, avaient accordé des indulgences à la vénération de cette relique. En 1166, Henri Ier du nom, comte de Champagne, affranchit les maisons et tous les biens de cette abbaye. Le 9 mai 1602, le pape Clément VIII donna le droit à l'abbé de porter la mitre et les ornements pontificaux. Les bâtiments et biens de l'abbaye sont devenus propriété particulière. — *Voy.*, *Gallia christ.*, t. XII, col. 618, la série de 42 abbés ; et *Annal. Prœmonst.*, t. I, p. 237.

BATANS, *de Batanis* (diocèse de Besançon Doubs, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martin, fondée vers l'an 1130, près la ville de Besançon. Elle fut plus tard transférée dans l'enceinte de la ville.

BATH, *Bathoniense Cœnobium* (canton de Sommerset, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît fondé, dit-on, d'abord par le roi Osric ou Ofric l'an 676, pour des religieuses : Bertana en fut la première abbesse. On lui donne aussi pour fondateur Offa, roi de Mercie (757-796). Ce prince y plaça peut-être des Chanoines réguliers, après que les Danois eurent détruit entièrement le monastère. On y vit plus tard des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Le roi Edgar, au Xe siècle, fut le principal restaurateur de cette abbaye. Elle était sous l'invocation de saint Pierre. Elle eut pour abbé, vers la fin du Xe siècle, saint Elphége, archevêque de Cantorbery, et martyr. Bath est aujourd'hui une ville considérable d'Angleterre, à 17 kilomètres S.-E. de Bristol. — Voy. *Monastic. anglican.*

BAULME, *Balmense monasterium* (Jura, France).—Ancienne abbaye de femmes, fondée dans le Jura, non loin de celles de Saint-Claude et de Saint-Lupicin, par saint Romain, dans le Ve siècle. La sœur du saint fondateur s'y vit à la tête de cent cinq religieuses, et saint Romain lui-même y fut inhumé dans le cimetière commun des vierges, vers l'an 460. Cette abbaye devenue inculte et déserte peu de temps après, fut changée en un prieuré, appelé *Saint-Romain de la Roche*. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Lyon.

BAUM ou PROU (ancien diocèse de Diospolis, ville de la haute Egypte, au N.-O. de de Tentyra, aujourd'hui *Hou* ou *Kow*)—Nom d'un second monastère fondé par saint Pacome au IVe siècle, après que celui de Tabenne fut devenu insuffisant pour le grand

nombre de ses disciples. Le monastère de Baum était le plus considérable de tous ceux de sa congrégation et comme le chef de l'ordre.

BAUMGARTENBERG, *Pomarium* ou *Mons Pomerius* (haute Autriche). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1142 par Othon, comte de Ragland, dans les confins de son comté, avec sa femme Gura, comtesse de Bielstein. Elle fut enrichie de priviléges par les Papes, surtout par Innocent III, par les empereurs, les archiducs, les ducs, etc. Jongelin (liv. IV, p. 28) donne la série de 49 abbés jusqu'en 1615 et place cette abbaye dans le diocèse de Passau.

BAUME-LES-DAMES ou LES NONNAINS, *Balma* (diocèse de Besançon, Doubs, France). — Ville (11) et ancienne abbaye de femmes, fondée au Ve siècle par les deux frères saint Romain, abbé de Condat, et saint Lupicin, abbé de Lauconne, qui y mirent leur propre sœur pour abbesse. Sainte Odile, patronne de l'Alsace, fut élevée dans ce monastère, dont sa tante était alors abbesse. A cette époque l'abbaye de Baume n'était point soumise encore à une règle particulière. Ce fut plus tard seulement, et après le concile d'Aix-la-Chapelle, en 789, qu'elle adopta la règle de Saint-Benoît. Cette abbaye prit également sa grande importance seulement au VIIIe siècle, en 763, lorsque le duc Garnier la fit reconstruire et la dota. Aussi ce prince est-il regardé par les chroniqueurs, comme le vrai fondateur de Baume-les-Nonnes.

BAUME-LES-MOINES, *Balma* (Jura, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, dont l'origine remonte peut-être au IVe siècle. Il fut reconstruit l'an 926 par saint Bernond, fondateur et premier abbé de Gigny. On dit que le même saint Bernond en tira quelque temps après des religieux pour établir l'observance dans le monastère de Cluny, alors nouvellement bâti. L'abbaye de Baume-les-Moines est située au milieu des montagnes du Jura, à quelques lieues de Lons-le-Saunier. Elle était du diocèse de Besançon.

BAUSILE ou BAUDILE (SAINT-). *Saint Baudilius* (à Nîmes, Gard, France). — Ancien monastère fondé avant l'an 720, près la ville de Nîmes en l'honneur de cet illustre apôtre et martyr de la cité Nîmoise, dont le tombeau était le théâtre de fréquents miracles. Vers cette époque (720 ou 725), l'abbé Romulus et ses 80 religieux, craignant de tomber entre les mains des Sarrasins, se retirèrent à Saissi-les-Bois (*Sagiacum*), dans le diocèse d'Auxerre, et y fondèrent une église avec un monastère sous le patronage de saint Baudile. (*Voy.* SAISSI-LES-BOIS.) Quant au premier monastère de Nîmes, il fut détruit au IXe siècle, puis concédé par le Pape Nicolas Ier à Isnard, évêque de Nîmes, vers l'an 860, et restauré dans le Xe ou XIe siècle. La pauvreté de ses revenus le fit conférer plus tard, l'an 1084, par l'évêque Pierre Ermengaud, à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu et à ses successeurs à perpétuité. Saint-Baudile devint dès lors un prieuré qu'habitaient 18 religieux de la Chaise-Dieu. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 469.

BAUX, *Baulæ* ou *Baulense* (ancien diocèse de Sisteron, Basses-Alpes, France). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'en 800, par Jean, évêque de Sisteron. La charte de fondation nous apprend que ce pontife donna les églises de Sainte-Marie, de Saint-Jean-Baptiste, avec un antique baptistère de Saint-Etienne, situées sur la montagne, au lieu appelé Baux, dans le comté et l'évêché de Sisteron, avec tous les droits qu'avait sur elles l'église de Sisteron, pour y construire un monastère régulier de l'ordre de Saint-Benoît; et qu'il y établit un nommé Ademar pour abbé, avec douze frères. On ne sait plus rien de cette abbaye, sinon qu'elle fut unie à celle de Psalmodi en Languedoc.

BAVON DE GAND (SAINT-), *S. Bavo* (à Gand, Belgique). — Antique et célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 631, selon Le Cointe et Mabillon, ou peut-être avant, suivant d'autres, et par saint Amand, qui porta le premier la foi chrétienne aux habitants de Gand. Il fut placé par son fondateur, comme celui de Blandin, sous le patronage de saint Pierre et de saint Paul, et des autres apôtres, et saint Florbert fut désigné pour abbé des deux monastères. Celui de Saint-Bavon dit d'abord monastère de Gand, *Cœnobium Gandense*, s'accrut rapidement par diverses donations de nobles personnages, et surtout de saint Bavon, qui après la mort de sa femme, y prit l'habit religieux, et y brilla tellement par l'éclat de sa sainteté et de ses miracles, que le monastère prit ensuite son nom. (*Voy.* la *Vie de saint Bavon*, au 1er octobre). Dévasté par les Normands l'an 851, ce monastère demeura désert près d'un siècle entier. Il fut enfin restauré l'an 939 par Arnoul, comte de Flandre, et son fils Baudouin, et par les soins de Gérard de Brogne. Le roi Lothaire confirma cette restauration par un diplôme. L'ordre monastique y fleurit jusque vers 1536, où le pape Paul III, à la demande de l'empereur Charles V, transforma l'antique monastère de Saint-Bavon en un collége de Chanoines séculiers. Peu de temps après l'empereur Charles V le convertit en citadelle pour défendre la ville; les chanoines émigrèrent dans la basilique de Saint-Jean, alors paroissiale, et plus tard cathédrale. Cette translation eut lieu solennellement le 12 mai 1540, avec la permission du cardinal Alexandre Farnèse, légat *a latere* du Saint-Siége. La basilique de Saint-Jean prit dès lors le nom de Saint-Bavon, dont elle posséda les reliques. Cette même église détachée du diocèse de Tournai fut érigée en cathédrale et en siége épiscopal l'an 1559, par le Pape Paul IV. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 174, la série de 64 abbés.

(11) Chef-lieu d'arrondissement du Doubs, à 28 kil. N.-E. de Besançon.

BEAUBEC, *Bellus Beccus* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, sous l'invocation de saint Laurent, située près de Forges, et à deux lieues de Neufchatel en Bray. Elle fut fondée par Hugues II de Gournay, qui y fut inhumé. On place sa fondation à l'an 1116, ou 1127, ou 1128, d'après l'auteur des *Annales de Cîteaux*. Elle passa l'an 1147 avec Savigny elle-même, de l'ordre de Saint-Benoît à celui de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 301, la série de 45 abbés.

BEAUCHEF, *Bellum Caput* (Angleterre). —Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Welleber, fondée dans le diocèse de Chester, près de Derby, l'an 1171, par Robert, baron d'Alfreton.—Voy. *Annales Præmonst.*, t. I, p. 29.— Edouard II donna une charte de confirmation en sa faveur.

BEAUFAES, BELFAIT, BELFAY, *Bellum Fagetum* ou *Faitum*. — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1145, dans le doyenné de Bassigny, et dans le diocèse de Langres (France), où la place le *Gallia christ.* Elle était de la ligne de Morimond. On la voit soumise à l'abbaye de Tart l'an 1208, auquel temps elle était sous le gouvernement de l'abbesse Hodoiart.

BEAUGENCY (Notre-Dame de), *Balgentiacum* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). —Ancienne abbaye, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui fut fondée, dit-on, avant l'an 696, dans la petite ville de ce nom, située sur la Loire, à 26 kil. S.-O. d'Orléans. Ses fondateurs furent sans doute les seigneurs de ce lieu. On la voit habitée par des chanoines l'an 1033; et l'an 1104, par des religieux suivant la règle de Saint-Augustin, sous un abbé. Détruite par les calvinistes en 1562, et ensuite ruinée par des abbés commendataires au commencement du XVIIe siècle, elle fut enfin, l'an 1642, commise aux soins des Chanoines réguliers de la congrégation de France, qui s'appliquèrent à réparer ses bâtiments et à y faire refleurir la discipline. — *Voy.*, *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1580, la série de 35 abbés.

BEAUGERAIS, *Baugeriacum*, *Baugeseium* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1153, à trois lieues, dit-on, de Châtillon-sur-l'Indre, et à peu près à pareille distance de Loches. Elle était du diocèse de Tours. Ce fut d'abord une église bâtie par quelques pieux fidèles, dans laquelle des religieux de l'abbaye de Lorroy, par les libéralités de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, y établirent ensuite une abbaye de leur ordre. On voyait dans son église le tombeau du maréchal de Boucicaut.

BEAULIEU ou BELLEC, *Bellus Locus*, *Bellilocense Monasterium*, *apud Lemovices* (diocèse de Limoges, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation des saints Pierre et Paul, et de sainte Félicité, fondée sur la rivière de la Dordogne, à deux milles de Châteauneuf, et à cinq de Turenne, l'an 855 ou l'an 846. Elle reconnaissait pour son fondateur Rodolphe ou Raoul, archevêque de Bourges. Son premier abbé fut Gaïrulfe, religieux de Solignac. On y révérait le corps de sainte Félicité. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 602, la série de 52 abbés.

BEAULIEU, *Bellus Locus* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cherlieu, fondée dans le doyenné de Pierrefitte, en Bassigny, l'an 1166, par Manasès, doyen, et le chapitre de Langres, avec l'assentiment de Gautier, évêque de Langres. Elle était, suivant le *Gallia christ*, à deux lieues de cette ville. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Vergy. Elle eut pour premier abbé Gui, moine de Cherlieu, qui lui fut envoyé l'an 1166, avec quelques frères, par Luc, abbé de Cherlieu.— Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 845, la série de 36 abbés.

BEAULIEU, *Bellus Locus* (diocèse de Troyes, Aube, France).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation du Sauveur et de saint Marc, l'évangéliste. Située sur l'Aube, à deux lieues et demie de la ville de Bar, elle était fille de Prémontré, et elle fut la mère de Chartreuse, au diocèse de Soissons, de Basse-Fontaine et de la Chapelle, dans le diocèse de Troyes. Elle doit son origine à Osbert et à Alard, prêtres, qui demandèrent et obtinrent de Philippe, évêque de Troyes, l'église de la Sainte-Vierge et de Saint-Marc, dans la paroisse de Berville, pour y fonder un monastère et y vivre selon la règle de Saint-Augustin. Diverses donations successives agrandirent ce monastère et le rendirent considérable. Les papes Eugène III, Alexandre III et Clément III furent ses bienfaiteurs, comme aussi Haton et Garnier, évêques de Troyes.—Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 614, la série de 48 abbés; — *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 303.

BEAULIEU EN ARGONNE, *Bellus Locus in Argonna* (France).— Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Maurice, fondé l'an 642, par saint Boding, Irlandais, qui vint en France peu de temps après saint Colomban, et fut abbé de Tholey. Il était situé à sept lieues environ de Verdun, et à trois de Sainte-Ménéhould, et il était du diocèse de Verdun. On l'appela Beaulieu à cause de la grande beauté du site. On y construisit une église en l'honneur du Sauveur, de saint Maurice et de ses compagnons, dont le fondateur apporta des reliques du monastère d'Agaune, à son retour d'un second voyage à Rome. Ce monastère fut reconstruit l'an 1015, il devint ensuite considérable. Après avoir demeuré longtemps soumis à l'ordre de Cluny, il en fut séparé l'an 1610, époque où Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé de Beaulieu en Argonne, le réunit à la congrégation réformée de Saint-Vannes. — Voyez, *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1264, la série de 80 abbés.

BEAULIEU-LEZ-DINANT, *Bellus Locus* (Pas-de-Calais, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée au commencement

du XII' siècle, par Eustache, dit le Vieux, seigneur de Fiennes. Elle était de la congrégation d'Arronaise. Elle fut fondée, suivant quelques-uns, ou par suite d'un vœu, ou à l'occasion du don du calice de la sainte cène, que Godefroi, roi de Jérusalem, avait donné, dit-on, audit Eustache, lorsqu'il repartit de la terre sainte. Cette abbaye fut entièrement dévastée par les Anglais, l'an 1390. Elle était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras.— Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1614, la mention de quelques abbés.

BEAULIEU PRES LOCHES, *Bellus Locus prope Lochias* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la Trinité, fondée vers l'an 1010, par Foulque III, dit Nerra, comte d'Anjou, qui y fut inhumé. On voyait son tombeau près de la sacristie. Cette abbaye avait embrassé la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

BEAULIEU-LEZ-LE-MANS, *Bellus Locus* (Sarthe, diocèse du Mans, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1115, dans un faubourg du Mans, par Bernard Saron, de Sillé-le-Guillaume. Cette abbaye fut occupée, dans la suite, par les Chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève.

BEAULIEU-LEZ-SIN-LE-NOBLE, *Bellus Locus* ou *Beata Maria de Bello Loco* (à Douai, Nord, France).—C'était primitivement l'hôpital Saint-Nicolas de Dechy, *S. Nicolaus de ditiaco*, qui, d'abord administré par des laïques, fut ensuite confié à des religieuses. Celles-ci furent autorisées en 1224 par Honorius III, et en 1227 par Grégoire IX, à vivre sous la règle de Saint-Augustin, et l'institut de Saint-Victor. Ponce, évêque d'Arras, avait refusé d'abord de leur donner une abbesse, mais son successeur Asson y consentit en 1233. Cette maison située jadis près de Douai, au village de *Sin*, fut transférée dans l'intérieur de cette ville par les soins de l'abbesse Adrienne Moulart, femme douée de toutes sortes de vertus, dit le *Gallia christ.*, qui fit fleurir la religion dans son monastère et l'enrichit de divers biens et édifices. Elle fit l'acquisition d'un terrain à Douai, y construisit un cloître, un dortoir et autres lieux réguliers, et s'y transporta avec ses consœurs le 27 août 1622. Elle y jeta les fondements d'une église, que la mort l'empêcha d'achever. — Le *Cameracum christ.*, p. 293, donne la liste de 29 abbesses, depuis Alix en 1233, jusqu'à Anne-Joseph de Mortagne de Landas, nommée en 1769, et qui était en exercice lors de la suppression des monastères.

BEAULREN, *Bellus Locus* (ancien diocèse de Rosse, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1263. Elle jouissait du titre abbatial, bien qu'elle ne fût cependant qu'un prieuré. (JONGELIN.)

BEAULY, *Bellus Locus*, ou *Locus Regius*, (comté de Southampton, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux. Elle fut fondée vers l'an 1204 par le roi Jean Sans-Terre, et dédiée l'an 1249, en grande pompe, en présence du roi Henri III, de Richard son frère, et d'un grand nombre de prélats. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Le roi Jean la fonda au lieu dit *Nova Foresta;* il y fit venir trente religieux de la maison de Cîteaux, et appela cette nouvelle abbaye *Bellum Locum*. Il donna en outre plusieurs chartes en sa faveur. — Voy. *Monastic. anglican.*

BEAUMONT, *Bellus Mons* (diocèse de Famagouste, île de Chypre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1149. Elle fut la tige de quatre autres abbayes cisterciennes dans le royaume de Chypre, savoir :

1° Saint-Jean au Bois, *S. Joannes in Nemore*, fondée en 1169.

2° Sainte-Trinité de Rephech, fondée l'an 1187.

3° Beaulieu, *Bellus Locus*, fondée en 1237.

4° *Salvatio*, célèbre abbaye, fondée en 1275.

BEAUMONT-LEZ-TOURS, dit l'*Ecrignole* ou *Sainte-Marie de l'Ecrin; Bellus Mons*, ou *Sancta Maria de Scriniolo* (près de Tours, Indre-et-Loire, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1007, par Hervé, trésorier de l'église de Saint-Martin de Tours, qui y transféra les religieuses du monastère de l'Ecrignole, voisin de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

BEAUMONT-LEZ-CLERMONT, *Bellus Mons* (Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée de l'an 665 à 674, près Clermont, par le comte Genès, d'après le conseil de saint Prix, évêque de Clermont. Le saint évêque y établit la règle de Saint-Benoît, de Saint-Césaire, de Saint-Colomban, et y plaça Gondilène pour première abbesse. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 381, la série de 25 abbesses.

BEAUPORT, *Bellus Portus* (diocèse de Saint-Brieuc, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1205 par Alain, seigneur de Gouvelle et comte de Penthièvre, de l'illustre race des comtes de la Bretagne armoricaine. Elle est fille de la Luzerne, au diocèse d'Avranches. Josselin, évêque de Saint-Brieuc, confirma l'an 1202 cette fondation. — Voy. *Annal Præmonstr.* t. I, p. 307.

BEAUPRÉ, *Bellum Pratum* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur la Lys, entre les villes d'Aire et d'Armentières, non loin de Merville. Elle fut fondée l'an 1221, par Robert et Daniel, avoués de Béthune, qui convertirent en un monastère un collége de prêtres fondé par leurs ancêtres dans le pays de l'Estren. — Voy. *Gall. christ.*, t. III, col. 538, la série de 11 abbesses.

BEAUPRÉ *Bellum Pratum* (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Abbaye de l'or-

dre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1135, par une colonie de religieux venus d'Orcamp, et les soins de Manassé de Milly, seigneur de Bulles.— Cette abbaye située à quatre lieues *N.* de Beauvais, était célèbre entre celles de Cîteaux non-seulement par son site et la splendeur de ses bâtiments, mais encore par la piété de ses habitants. Elle fut agrandie et dotée par plusieurs princes : Louis VI, dit le Gros, sa femme Adèle, et Louis le Jeune, leur fils, prirent l'abbaye sous leur protection par un diplôme donné l'an 1137. On y voyait entre autres insignes sépultures, celle du célèbre Simon de Clermont, marquis de Nigelle, l'ami des rois Louis VIII, saint Louis, Philippe III, et qui, lors du second voyage d'outre-mer de saint Louis, fut chargé, avec Mathieu de Vendôme, de la régence du royaume Il fut inhumé dans cette abbaye l'an 1280, ainsi que sa femme Adélaïde, morte en 1275 — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 835, la série de 42 abbés.

BEAUPRE-SUR-MEURTHE, *Bellum Pratum* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimondi située sur la Meurthe, à une lieue au-dessus de Lunéville. Elle fut fondée l'an 1135, par Folmar, comte de Metz, et son épouse Mathilde, sur un de leurs domaines. D'insignes sépultures des ducs de Lorraine et d'autres hauts personnages, bienfaiteurs de l'abbaye, se voyaient dans l'église, consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge. Telle était celle de Raoul, duc de Lorraine, tué l'an 1346, à la funeste bataille de Crécy. On y lisait l'épitaphe suivante, qui semble assez curieuse :

Mort qui de tout prendre est engrande
Fist moult piteuse prinse et grande
En Raoul qui marquis et duc estoit,
Et à tous bien rendu
Saige courtois et plain d'onneur.
A Créquy bien se deffendit,
Toutes les batailles fendit :
Si mourut n'en soit reproché
Trouvé fut le plus approuché
Des Anglois; cy en gist le corps,
Dieu luy soit vray miséricors. (Jongelin.)

L'abbaye de Beaupré embrassa, l'an 1710, la réforme d'Orval par l'ordre et par les soins de Léopold, duc de Lorraine. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, 1369, la série de 50 abbés.

BEAUPRÉ, *Bellum Pratum* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1228, près de Grammont (Flandre orientale), par Adélaïde de Boular ou Boulers, veuve de Michel, seigneur de Harnes, près de Douai, connétable de Flandre. Elle était soumise aux soins de l'abbé de Cambron. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Malines. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 79, la série de 36 abbesses.

BEAUREPAIRE, *Bellum Reditus* (Nord, France). — Ancien prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de l'abbaye de Cysoing, et situé à Somain-en-Ostrevant, à 4 lieues de Douai. Il fut fondé, dit-on, par Gisèle, épouse de Saint-Evrard, au XIe siècle, et d'abord habité par des religieuses ou sœurs converses. Leur nombre s'augmenta tellement qu'avec le consentement du pape Innocent III, il fut décidé, en juin 1208, qu'on n'admettrait plus de sœurs jusqu'à ce que le nombre en fût réduit à douze, et que dorénavant les récipendiaires devraient être âgées au moins de 50 ans. Enfin en 1255, Jacques, évêque d'Arras, exclut tout à fait les femmes. — Voy. *Camerac. christian.*, p. 344.

BEAUREPART ou MONS CORNEILLE, *Bellus Reditus* (à Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation des douze Apôtres, fondée l'an 1006, par Otbert, évêque de Liége, sur le mont Corneille, à quelque distance de la ville. Son successeur Adalbéron y plaça, l'an 1124, des chanoines prémontrés tirés de Floreffe. Mais plus tard, l'an 1288, les dits chanoines abandonnèrent cette montagne infestée de voleurs, et se retirèrent dans la ville de Liége. Leur première demeure fut plus tard habitée par des Chartreux. — Voy., *Gallia, christ*, t. III, col. 1043, la série de 48 abbés.

BEAUVOIR. *Bellus Visus* ou *Bello Viso* (*B. Mariæ monasterium de*) (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1234, par Robert de Courtenay, seigneur de Meun-sur-Eure et Mathilde sa femme. Elle est fille de Cîteaux et fut bâtie sur la rivière d'Yèvre dans une très-agréable plaine près Méun-sur-Eure. Saint Louis, roi de France, confirma cette fondation l'an 1234. La reine Blanche, mère du pieux monarque, affectionna comme lui ce lieu, dans lequel, au commencement du dernier siècle, on gardait encore, au rapport du *Gallia, christ*, un couteau avec d'autres précieuses reliques du saint roi. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 218, la série de 15 abbesses.

BEBENHUSEN, *Bebenhusa.* — Ancienne abbaye d'Allemagne, dans le duché de Wittemberg et l'ancien diocèse de Constance. Elle fut fondée vers 1181, par Rodolphe, comte palatin de Tubingue, et la comtesse Mathilde sa femme, et donnée d'abord par eux à des religieux prémontrés. Mais presque aussitôt et dès l'an 1189, elle devint une maison de l'ordre de Cîteaux, par l'autorité de l'empereur Henri VI. Elle était fille de Schonaugia, de la filiation de Clairvaux; elle fut ensuite fille de Salem, lorsqu'étant tombée au pouvoir des luthériens, elle fut rétablie l'an 1630, par le duc de Wittemberg; mais cette restauration fut de courte durée, dit le *Gallia christ.* — Voy., *ibid.*, t. V, col. 939 la série de 28 abbés.

BECANA. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située près de Saint-Trudon ou Saint-Troud, dans le diocèse de Liége (Belgique), et mentionnée par Le Mire, dans sa *Chronique de Cîteaux.*

BEC-HELLUIN (Le), *Beccum Herluini* (Eure, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la

sainte Vierge, fondée l'an 1034 par un noble seigneur neustrien, nommé Helluin, qui en fut le premier abbé. Elle était du diocèse de Rouen (le Bec-Helluin est aujourd'hui du diocèse d'Evreux).

Helluin y eut pour disciples deux des plus grands hommes du XIe siècle, Lanfranc et saint Anselme de Cantorbéry. Le premier étant entré à l'abbaye du Bec vers l'an 1042, fut prieur de la maison et fit bientôt de cette abbaye une des écoles les plus célèbres de l'Occident, pour les lettres et les études théologiques. Il devint plus tard abbé de Saint-Etienne de Caen, et archevêque de Cantorbéry. Quant à saint Anselme, qui fut second abbé du Bec, et aussi archevêque de Cantorbéry, la théologie et la philosophie le revendiquent également comme un des plus éminents personnages de son époque. La dévotion particulière de ce saint envers la sainte Vierge l'avait porté, dit-on, à donner l'habit blanc à ses religieux. Ce fut celui des moines de l'abbaye jusqu'à sa réunion à la congrégation de Saint-Maur, en 1626.—L'abbaye du Bec est justement célèbre à plusieurs titres. Une foule d'illustres personnages sont sortis de son sein : outre Lanfranc et saint Anselme, deux autres de ses abbés, Thibaut et Roger, furent élus archevêques de Cantorbéry ; mais le second refusa cette dignité ; le pape Alexandre VII, Guillaume Ier, archevêque de Rouen, Turolde, évêque de Bayeux, Yves de Chartres, Foulque de Beauvais, etc., etc., avaient été moines du Bec. Les rois de France et d'Angleterre, et un grand nombre de seigneurs furent tour à tour les bienfaiteurs de l'abbaye. Elle fut dévastée successivement, comme tant d'autres, d'abord au temps des guerres qui désolaient la Normandie aux XIVe et XVe siècles, et ensuite l'an 1563, par les calvinistes. Sa basilique fut reconstruite avec d'immenses frais, jusqu'à six fois. L'union de cette abbaye à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1626, avait ouvert pour elle une nouvelle ère de prospérité, lorsqu'elle disparut avec tant d'autres, ses compagnes, dans la tempête révolutionnaire du dernier siècle. Ses vieux cloîtres ont été affectés depuis à un haras du gouvernement. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 222, la liste de 44 abbés ; et *Neustria pia*, p. 435.

BECTIF ou LIELTREDE, *Beatitudo* (dans la Midie, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur la Boyne. Elle fut fondée l'an 1151, et richement dotée par les rois de Midie (12). Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Mellifont.

BEDBURG, *Bedburgium*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, qui fut fondée près la ville de Sante, et dans le diocèse de Cologne, l'an 1124, par Thierri II, comte de Clive.—Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 241

BEEL (DE), *Tres Fontes* (diocèse d'Eger ou Agria, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1232, en l'honneur de la sainte Vierge. (JONGELIN.)

BEGARS ou le PETIT-BIGARD, *Begardum* ou *Putrida Silva* (Côtes-du-Nord, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Aumône, de la filiation de Cîteaux, située à quelques lieues de Guingamp. Elle fut fondée par Etienne III, comte de Penthièvre et d'Avaugour, et eut pour premier abbé saint Jean, dit de la *Grille*, parce que son tombeau était fermé de sept sceaux. «L'ordre de Cîteaux croissant de jour à autre, dit Albert le Grand, et se dilatant par le royaume de France, le comte de Penthièvre, Etienne III de ce nom, et Haroïse, comtesse de Guingamp, sa femme, envoyèrent vers saint Bernard le supplier de leur envoyer des religieux pour peupler un monastère de son ordre, qu'ils désiraient fonder en leurs terres. Saint Bernard accepta leur offre et leur accorda leur demande, enjoignant par obédience à notre saint Jean, d'aller en Bretagne pour soigner la construction de ce nouveau monastère, ce qu'il exécuta ; et, ayant pris la bénédiction de saint Bernard, s'en vint en Bretagne et se rendit à Guingamp vers le comte Etienne, qui le reçut fort amiablement, et peu après fonda le monastère de *Begar*, distant de trois lieues de Guingamp, au diocèse de Tréguier, l'an de grâce 1130, auquel il donna des rentes, terres et possessions, et dans peu de temps le rendit parfait et accompli.» — *Vies des saints de la Bretagne Armorique*, f° 22. — Begars est aujourd'hui du diocèse de Saint-Brieuc.

BEKESCHAW, *Vitæ Scola* (Danemark). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1158, par Eskill, archevêque de Lund. Elle eut pour premier abbé Henri, disciple de saint Bernard. Elle était dans l'ancien diocèse de Viborg.

BELBOGA ou BELBURG (Esclavonie, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée et dotée, l'an 1470, par Casimir Ier, prince de Poméranie. Elle est fille de *Portus Mariæ*. Elle fut bâtie sur la Rega, près la ville de Neutreptoa. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 247.

BEL-CHAMP, *Bellus Campus* (diocèse de Besançon, Doubs, France). Abbaye de l'ordre de Prémontré, qui fut fondée près la ville de Montbéliard, aux sources du Doubs, par les comtes de Montbéliard, l'an 1156. Elle est fille de Corneux. Les comtes de Montbéliard ayant dans la suite embrassé le calvinisme, expulsèrent les religieux de cette abbaye et s'emparèrent de leurs biens. Voy. *Annal*, *Præmonst.*, t. I, p. 297.

BEL-CHAMP, près de Méhoncourt, *Bellus Campus* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la Trinité et de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1130, par Albéron, prince de Metz, et depuis archevêque de Trèves, et par

(2) Ancien royaume de l'Irlande, depuis réuni à la Lagénie (Leinster). Il répond aux deux comtés de Méath.

Pierre de Monsterol, son frère. Elle fut bâtie sur une montagne qui prit d'abord le nom de *Mont de la Sainte-Trinité*. Hillin, successeur d'Albéron, sur le siége de Trèves, confirma la fondation et les biens de ce monastère, l'an 1157. L'abbaye de Belchamp fut brûlée par les protestants, l'an 1587. Les chanoines réguliers de la congrégation du Sauveur y furent introduits l'an 1626.—Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 1361, la série de 35 abbés.

BELGENSTEIN, *Maris Stella* (anc. diocèse de Meissen, Saxe).— Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1290, par Witigon, évêque de Meissen, à deux lieues de la ville de Bautzen (haute Lusace). Ce prélat fit cette fondation, dit Jongelin, touché de repentir d'avoir épuisé son diocèse pour soutenir la guerre, et il donna le titre de *Maris Stella* à ce monastère, dont il commit la procuration à l'abbé d'Oldecell.

BELLAIGUE, *Bellaqua* ou *Aqua Bella* (diocèse de Clermont, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1137, suivant le *Gallia christ.*, et réunie plus tard à l'abbaye du Bouchet, dans le même diocèse. L'an 1173, l'abbé et les moines de ce lieu fondèrent la maison de Val-Honnête ou de Ferrières. — Voy., *Gallia christ.* t. II, col. 407, la mention de quatre abbés seulement.

BELLEBRANCHE, *Bellabranca* (Mayenne, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Notre-Dame de Loroux, filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1152, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Robert de Sablé, et confirmée l'an 1165, par le pape Alexandre III. Elle était à quelques lieues de Sablé, et dans le diocèse du Mans. C'était, dit-on, la plus belle et la plus riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la province du Maine. Alard de Châteaugontier, et les seigneurs d'Antenaise, figurent parmi ses principaux bienfaiteurs. La manse abbatiale de Bellebranche fut unie, par le roi Henri IV, avec plusieurs bénéfices, au collége des Jésuites de la Flèche, fondé l'an 1607.

BELLECOMBE, *Bella Cumba* (diocèse du Puy, Haute-Loire, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Claire, à quatre lieues du Puy, à une demi-lieue d'Yssingeaux, et à deux de Tens. Elle est fille de Mansiade, et fut fondée, à ce qu'on croit, avant l'an 1148, par les seigneurs de Chalançon. Bertrand de Chalançon, évêque du Puy, au commencement du XIIIe siècle, fut surtout son principal bienfaiteur, et la fit transférer, dit-on, du bois de Moga dans une vallée distante d'une demi-lieue, où on la vit depuis, et où ce pontife fut depuis lui-même inhumé. On conservait dans l'église de l'abbaye des ossements de sainte Claire. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 773, la série de 30 prieures et abbesses.

BELLE ETOILE, *Bella Stella* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1206, par Henri de Beaufay, et sa femme Étiele, fille de Richard de Roumilly. Elle est à deux lieues de Condé-sur-Noireau, et à quatre de Vire. Robert, évêque de Bayeux, et Robert, archevêque de Rouen, confirmèrent cette fondation, l'an 1217. Les premiers religieux de Belle-Etoile vinrent de l'abbaye de la Luzerne, au diocèse d'Avranches. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 463, la série de 39 abbés.— *Annal. Prœmonst.*, t. I, p. 251.

BELLEFONTAINE *Bellus Fons* (Maine-et-Loire, diocèse d'Angers, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1100, et aujourd'hui couvent de trappistes. Elle est située dans la paroisse de Begrolles, à quatre lieues de Mortagne et de Saint-Florent, et à huit environ d'Angers. Cette abbaye, qui a été autrefois du diocèse de Maillezais, puis de la Rochelle, est maintenant dans le diocèse d'Angers et l'arrondissement de Beaupréau. Elle fut fondée par le prince et la princesse de la Roche-sur-Yon. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Vihiers et de Maulevrier. Elle a été quelque temps soumise à Marmoutier-lez-Tours, et vers l'an 1100 elle fut unie au prieuré de Saint-Léon de la Roche-sur-Yon. Mais en 1642 elle fut cédée aux Pères Feuillants, par Henri de Béthune, évêque de Maillezais, avec l'assentiment de Grégoire Tarisse, prévôt général de la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ*, t. II, col. 1385, la série de 11 abbés.

Bellefontaine relevée de ses ruines est aujourd'hui un assez beau couvent de Trappistes, dont les pieux habitants sont, comme partout ailleurs, la bénédiction et la providence de toute une contrée. L'agriculture y est en grand progrès. La communauté actuelle se compose d'environ cent religieux, sous la direction du R. P. Fulgence-Guillaume, religieux d'un mérite éminent, qui fut nommé, en 1845, procureur général de la Congrégation auprès de la cour pontificale.

BELLELEY, *Bellelagia*. — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1136, par Siginand, prévôt de Grand-Val, dans l'ancien évêché de Bâle, à 7 lieues de Porentrui, à 5 de Délémont et de Bielle, et à 3 de Saint-Ursane.—*Annal. Prœmonst.*, t. I, p. 269.

BELLELEY (Suisse). — Abbaye belle et riche, qui fut fondée par Sigenand, vers l'an 1140. Son nom de *Belleley* est corrompu de *Bellelaye*, dit-on, et ce nom lui fut donné en mémoire de ce que son fondateur la fit bâtir pour accomplir un vœu qu'il avait fait, étant égaré à la chasse, dans un bois épais, où il poursuivait une laie. Cette abbaye était dans le territoire de Délémont, à trois lieues de Moutiers-Grand-Val, dont elle dépendait autrefois. Mais dans le concile de Constance, le Pape Martin donna à l'abbé de Belleley la crosse et le titre de prélat, et l'empereur Sigismond l'affranchit en même temps de la juridiction de l'évêque de Bâle. L'abbé de Belleley tenait dans la suite le premier rang entre les États de l'évêché.

BELLEPERCHE, *Bella Pertica* (diocèse de Montauban, Tarn-et-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée, à ce qu'il semble, vers l'an 1100, par les seigneurs d'Arcombat, voisins de Château-Mairan, Elle était située sur la rive gauche de la Garonne, à 4 lieues de Montauban. On ignore quels furent ses premiers habitants. Elle paraît s'être donnée à l'ordre de Cîteaux, et à saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'an 1143. Les comtes de Toulouse, les seigneurs de l'île Jordan, de Rochefort, d'Agra, de Pressillac, de Masalmont et autres, furent les bienfaiteurs de cette abbaye, outre les seigneurs d'Arcombat, inhumés à Belleperche.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 260, la série de 33 abbés.

BELLE-RIVE, *Bella Ripa.* — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée après l'an 1114, dans le diocèse de Genève (Suisse), près du lac de Genève.

BELLEVAUX, *Bella Vallis* (diocèse de Besançon, Doubs, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, première fille de Morimond, fondée l'an 1119. Elle fut dotée l'an 1145 par Humbert, archevêque de Besançon, et le fut plus largement encore par Renaud, comte de Bourgogne, dont les donations furent confirmées par un diplôme de l'empereur Henri, daté de Wurtzbourg. Dans cette abbaye de Bellevaux mourut, l'an 1174, saint Pierre, dit de Tarentaise, qui, de moine de Bonnevaux en Dauphiné, était devenu archevêque de Tarentaise, en Savoie. Il fut inhumé dans l'église du monastère, qui conserva toujours depuis une partie de ses reliques. Lors de la suppression des monastères en 1791, ces reliques furent tirées du magnifique tombeau où elles étaient renfermées derrière le maître-autel, et données aux habitants de Ciroy, paroisse voisine, qui les déposèrent dans leur église. Elles furent données quelque temps après à l'église de Vesoul.

On voyait dans l'abbaye de Bellevaux un grand nombre de tombeaux de nobles seigneurs de Bourgogne. Jongelin (liv. IX, p. 90) donne leurs épitaphes. Cette abbaye, rachetée par quelques anciens religieux de Bellevaux, avait recommencé à fleurir dans ces derniers temps. Elle avait réclamé et obtenu, en 1819, une partie de la dépouille de son saint protecteur, saint Pierre de Tarentaise, qui fut placée dans une nouvelle chapelle construite à l'entrée du monastère. Cette abbaye ayant été de nouveau détruite, par suite de la révolution de 1830, ses pieux habitants sont allés fonder une nouvelle colonie en Suisse.

BELLEVAUX, *Bella Vallis* (diocèse de Nevers, Nièvre, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Paul, apôtre, fondée l'an 1188, à deux lieues de Moulins Engilbert, par les libéralités de Roclen de Marmanie, et de Damerone, sa femme, qui, ayant pris tous deux l'habit religieux, donnèrent le lieu de Joye et d'autres biens à l'ordre de Prémontré. Elle est fille de Saint-Gilbert. — (Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 683, la série de 28 abbés. — *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 267

BELLEVILLE SUR SAONE, *Bella Villa* (diocèse de Lyon, Rhône, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sur la Saône, dans le Beaujolais, à quelques lieues au-dessus de Lyon, fondée l'an 1159, par Humbert de Beaujeu. Ce fut d'abord un prieuré seulement, mais il fut érigé en abbaye dès l'an 1164. Vers la même époque, sous l'épiscopat de Drogon, par suite d'un accord, l'église de Belleville, quoique abbatiale, fut soumise à celle de Saint-Irénée, en sorte qu'aucune élection ne pouvait s'y faire sans le consentement du prieur de Saint-Irénée. Belleville dès son origine était tenue de fournir tous les ans une procuration aux religieux de Saint-Irénée. Le pape Innocent III la déchargea de cette obligation. L'an 1179, le 16 des calendes d'août, eut lieu dans cette abbaye la dédicace d'une nouvelle basilique en l'honneur de la vierge Marie, par Guichard, archevêque de Lyon. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 294, la série de 34 abbés.

BELLIPODIUM ou *B. Maria de las Avellenas* (Espagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de la Case-Dieu, fondée dans le diocèse d'Urgel, à deux lieues de Balaguer, par Doma, comtesse d'Urgel. — Voy. *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 282

BELLOC, *Bellus Locus* (diocèse de Rhodez, Aveyron, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, sous l'invocation de saint Jean et de saint Pierre, fondée l'an 1141 ou l'an 1144. Vivian, évêque de Rhodez, vers le milieu du XIIIe siècle, fut comme un nouveau fondateur de cette abbaye, en lui unissant quatre églises, savoir : Saint-Jean-Baptiste de Giralh, Saint Pierre de Lesac, Saint-Pierre de Cornusse et Saint-Pierre de Baia, comme on le voit dans une vieille charte des bénéfices du diocèse. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 267, le catalogue de 9 abbés jusqu'en 1439.

BELLOMER, LAUMER (SAINT-), ou SAINT-LOMER-LE-MOUTIER, près Chartres (avant Corbion), *S. Launomarus Pulcher* et *Bellus*, ou *Curbionense monasterium S. Launomari* (avant *S. Martini*), (diocèse de Chartres, France). — Ancien monastère, fondé vers l'an 563, en l'honneur de saint Martin, sur la rivière de Curbion, à dix lieues environ de Chartres, par un saint ermite, nommé Launomar ou Laumer. On l'appela d'abord *Corbion*, et ensuite *Moutier au Perche*. Ce n'était plus qu'un prieuré en 1749. Les moines, après plusieurs translations, s'étaient enfin retirés à Blois, où ils s'établirent l'an 874, et fondèrent un nouveau monastère, qui fut agrandi, cinquante ans plus tard, par Raoul, roi de France, et Thibaut le Tricheur, comte de Blois. (*Voy.* SAINT-LAUMER DE BLOIS.) — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, la série de 7 abbés de Corbion, et ensuite la série de 53 abbés de Saint-Laumer de Blois.

BELLOZANE, *Bellosanna* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, à 6 kilom. N.-O. de Gournay. Elle était fille de l'Isle-Dieu. Elle fut fondée en 1198, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Hugues III, seigneur de Gournay, sur un petit ruisseau, dit l'Ozane, dont il paraît qu'elle prit le nom. Elle était située autrefois entre deux étangs, plus tard desséchés et convertis en pâturages, ou terres labourables; savoir, l'étang de Mont-Louvet, et celui de Brai ou Bellozane. Cette abbaye est remarquable dans l'histoire, par trois de ses abbés, qui l'ont tenue successivement en commende, et qui se sont distingués dans les lettres; François Vatable, Jacques Amyot et Pierre Ronsard. Ce n'était plus en 1680, qu'une misérable maison prête à tomber en ruines, où subsistaient deux religieux avec un mince revenu; mais peu de temps après, le P. Henri Blavette, qui en était encore prieur vers 1732, fit tout rebâtir à neuf et orner l'église avec magnificence. Cette abbaye, comme les autres, subit les coups de la révolution. Elle avait donné lieu, comme presque tous les anciens monastères, à un village qui s'est formé peu à peu autour de son enceinte. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 334, la série de 33 abbés.

BELMONT-AUX-NONNAINS, *Bellus Mons* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1127, dans le diocèse de Langres, au temps de l'évêque Guillenc, par Widon et Philippe d'Achey, Girard et Bicard de Conflens. Ces pieux fondateurs donnèrent à Marie, abbesse de Tart, le lieu de Belmont pour y construire une abbaye. Plusieurs donations s'adjoignirent ensuite à cette première, et furent confirmées par Geoffroy, évêque de Langres. Cette abbaye est comprise parmi celles qui étaient soumises au monastère de Tart.

BELMONTE DE VEGA (Beaumont), *Bellus Mons* (diocèse d'Oviedo (Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1215.

BELÆ-FONS, ou *BELLUS FONS* (diocèse de Vesprim (Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fait remonter son origine à l'an 1152. Elle est fille de Trois-Fontaines, en Champagne (France), de la filiation de Clairvaux. (Jongelin.)

BELSIGNAC (L'île), *Blecinacum in Sequanam* (diocèse de Rouen, France). — Nom d'une ancienne île de la Seine, qui fut donnée par le roi Thierry, fils de Clovis II, à saint Condedus, moine de Fontenelle, lequel y fit bâtir un monastère avec trois églises, qu'il soumit ensuite l'an 676, avec l'île entière, à l'abbaye de Fontenelle. Ce fut dès lors un simple prieuré.

BELVAL, *Bella Vallis*. — Abbaye de France de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1133, à deux lieues de Mouzon (Ardennes), dans le diocèse de Reims, par Adalbéron, évêque de Verdun. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 322, la série de 52 abbés; *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 253.

BELVOIR, *Belverense Cœnobium* (comté de Lincoln, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé par Robert de Belvédeir, vers le XIe siècle, ou plus tard. Ce pieux seigneur, ayant commencé à faire bâtir une église de Sainte-Marie, près de son castel, et ne pouvant, à cause des soins du siècle, mener cette entreprise à sa fin, fit une convention avec Paul, abbé de Saint-Alban. Il concéda cette église comme *Celle* à l'abbaye de Saint-Alban, sous la condition que ledit abbé Paul l'achèverait, et qu'il y établirait ensuite quelques religieux de son couvent, lesquels prieraient pour l'âme du comte Robert et du roi Guillaume, et aussi pour l'âme de Robert, le fondateur, de sa femme et de leurs fils et de leurs parents. — Voy. *Monastic. anglican.*

BENAVIDES (diocèse de Palencia (Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la Vieille Castille, fondée vers l'an 1200, non loin de Villalon et Rio-Seco, par des moines cisterciens, venus avec un abbé du monastère de Sobrado, en Galice.

BENDEN, *Prata B. Mariæ* (diocèse de Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1207, hors la ville de Cologne, par une noble dame, nommée Marguerite d'Herflets. Elle a été détruite et restaurée plusieurs fois. Elle fut restaurée principalement par l'abbesse Christine Gebelo, en 1589. Cette abbaye à été la mère du couvent de Saint-Aper de Cologne, et de deux autres monastères dans la haute Germanie.

BENEDICTUS (*S.*) *IN MENTERNA*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a existé dans le diocèse de Groningue (Hollande). Elle fut fondée vers l'an 1220. Les habitants du pays, dit Jongelin, appelaient ses religieux *Grise Monichen*.

BENEFAZA ou BENEFASSA, *Benefelanum* (diocèse de Tortose, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Poblet, fondée l'an 1235, par Jacques Ier, roi d'Arragon.

BENEVENT, *Beneventum* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Barthélemy, fondée l'an 1028, à deux lieues de Limoges, par les libéralités de Robert, chanoine de Limoges. Cette première fondation fut considérablement accrue l'an 1073 par le chapitre même de Limoges. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 619, la série de 9 prieurs ou abbés.

BENIGNE DE DIJON (Saint-), *S. Benignus Divionensis* (Côte-d'Or, France). Noble et antique monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé hors des murs de la ville de Dijon, au temps où Clovis régnait sur les Francs et Gondebaud sur les Bourguignons, c'est-à-dire vers l'an 509. Elle était alors du diocèse de Langres. Son fondateur fut Grégoire, évêque de Langres. Ce pontife ayant découvert

le corps de saint Bénigne, martyr, le fit transférer dans un lieu plus convenable et bâtit sur son tombeau une basilique, dont il fit la consécration en 535. Il y rassembla des moines pris dans le voisinage, sans doute à Moutier-Saint-Jean. Le roi Gontran enrichit de plusieurs biens ce monastère. La discipline s'y étant relâchée, elle y fut rétablie à plusieurs reprises par Albéric, évêque de Langres, par Isaac, et enfin par Bruno, aidé de Mayeul, abbé de Cluny. Le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, à la fin du xᵉ siècle, l'an 1001, commença la nouvelle basilique, qui fut terminée l'an 1016, bénie par l'évêque Lambert, et enfin consacrée par le pape Pascal II, l'an 1106.

Cette basilique était la première et la principale église de Dijon. Saint Bernard écrivant au pape Honorius, l'appelle simplement l'*église de Dijon*. L'abbé de Saint-Bénigne avait le rang de conseiller honoraire dans le Sénat de Bourgogne. Il siégeait dans les comices de Bourgogne à côté des abbés généraux de Cluny et de Cîteaux, et jouissait du privilége de battre monnaie. Sa juridiction s'étendait sur plusieurs monastères de femmes, tels que Saint-Jean de Dijon, depuis transféré à Laré. Rupt, au diocèse de Toul, Ulmet, au diocèse de Châlons-sur-Marne, et Longuay, au diocèse de Langres. Les religieuses de ce dernier monastère, dans un placet offert au roi, se qualifiaient de l'ordre de Saint-Bénigne de Dijon.

L'église de Saint-Bégnigne de Dijon est aujourd'hui la cathédrale de cette ville épiscopale. On admire surtout la belle flèche du clocher qui s'élève majestueusement dans les airs. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 669, l'index de 94 abbés.

BENISSON-DIEU (La), *Benedictio Dei* (diocèse de Lyon, Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, sur la Tessonne, petite rivière qui, descendant des monts du Forez et de l'Auvergne, se perd dans la Loire, à 8 lieues environ de Roanne. Elle fut fondée par le roi Louis VII, en 1138. Saint Bernard y mit des religieux de Clairvaux, sous la conduite de l'abbé Albéric. Cette abbaye s'accrut ensuite par la libéralité de Gui et de Mathilde, comtes de Forez, d'Iterius, vicomte de Mâcon, et d'autres grands seigneurs. Mais dans la suite des temps, les ravages de la guerre ou l'incurie des abbés commendataires l'ayant amenée près de sa ruine, elle fut convertie en une abbaye de filles, vers l'an 1612, par un échange avec les religieuses de Mégemont, au diocèse de Clermont. Celles-ci vinrent habiter la Bénisson-Dieu, tandis que les Cisterciens de cette abbaye allaient à Mégemont. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 306, la série de 25 abbés et de 6 abbesses.

BENISSON-DIEU ou NISORS, *Benedictio Dei Convenensis*, *Nisortium* (ancien diocèse de Saint-Bertrand de Comminges, aujourd'hui de Toulouse). — Abbaye de France, de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonne-Fontaine, filiation de Morimond. Elle fut fondée vers la fin du xiiᵉ siècle, ou, selon quelques-uns, vers l'an 1213. Son principal bienfaiteur, après Simon, son fondateur, fut Bertrand de Laile. On appelle quelquefois aussi cette abbaye *B. Maria de Anisoffio*. — Voy., *Gallia christ.*, t. Iᵉʳ, col. 1118, la série de 35 abbés.

BENNIKOVEN. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1223 ou 1240, non loin de Lippstadt (13), et réformée l'an 1477. — Le *Gallia christ.* place cette abbaye dans le diocèse de Cologne.

BENOÎT (Saint-), *Bellac Cella* (diocèse d'Albi, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le ixᵉ siècle. On la compte parmi celles qui reçurent la réforme de saint Benoît d'Aniane. Elle avait été fondée par un illustre personnage nommé Vilfar, en l'honneur de saint Benoît. Elle était située sur la rivière d'Agoust. L'empereur Louis le Débonnaire lui accorda un privilége le 7 des ides de mars, l'an viᵉ de son règne; elle n'existait déjà plus au commencement du dernier siècle. — Le *Gallia christiana*, t. I, en fait mention parmi les vieilles abbayes.

BENOÎT DE QUINÇAY (Saint-), *Quinciacum* ou *Gravio* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près Poitiers, dans une vallée, non loin de Ligugé. Elle fut fondée l'an 654 par saint Aicadre, son premier abbé. C'est là que fut transféré le corps de sainte Radegonde, vers l'an 930. Détruite l'an 878, selon la chronique de Maillezais, elle le fut encore au xviᵉ siècle par les protestants. On voyait, dans l'église, près du grand autel, un tombeau de pierre qu'on croit être celui de saint Benoît, le patron du monastère, qu'on y honorait comme évêque et confesseur, le 23 octobre; ses abbés siégeaient autrefois dans l'église cathédrale après les dignitaires et avant les chanoines. — Voy., *Gall. christ.*, t. II, col. 1290, la série de 41 abbés. — *Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest*, an. 1851, p. 417 (notice intéressante).

BENOÎT DE SEYSLIEU (Saint-). *Saxiacum S. Benedicti et SS. Florentini atque Hilarii* (Ain, France). — Monastère fondé vers l'an 859 sur le Rhône, à 4 lieues S. O. de Bellay, par saint Amelin, abbé d'Ainay, et depuis archevêque de Lyon. Il était sous l'invocation de saint Benoît, et des saints martyrs Florentin et Hilaire. L'an 878, le premier fondateur, alors archevêque de Lyon, reçut dans cet asile les religieux de Saint-Maur des Fossés, près Paris, qui cherchaient un refuge contre la fureur des Normands. Cette abbaye fut réduite, dans la suite des temps, en un simple prieuré. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 218, mentionne deux abbés seulement, et place cette abbaye dans le diocèse de Lyon.

BENOÎT DE VALLADOLI (Saint-), ou LE ROYAL (Espagne). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé à Valladolid,

(13) Lippstadt, ville située dans la principauté de Lippe-Detmold, appartient moitié à cette principauté, moitié à la Prusse. Elle est sur la Lippe, à 89 kil. S. O. de Minden.

vers l'an 1390, par Jean Ier, roi de Castille, qui le fit bâtir à la place d'une ancienne citadelle. —Ce monastère est devenu célèbre comme le siége d'une réforme, et comme chef d'une congrégation de Saint-Benoît en Espagne, communément appelée de *Valladolid*. Parmi les principales abbayes qui embrassèrent la réforme de Saint-Benoît de Valladolid, on distingue celles de Saint-Jean de Burgos en 1436, Saint-Sauveur d'Onie en 1455, Netotre-Dame de Montserrat en 1493. —Voy. *Dict. des Ordres religieux*, t. III, 831.

BENOIT EN VOIRRE ou DANS LES BOIS (Saint-), *S. Benedictus in Vepria*. —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Crète, sous Morimond, fondée l'an 1132, dans le diocèse de Metz (France), par Aynard, fils de Hugues, comte de *Richismanil*. Elle était occupée avant cette époque, à ce qu'on croit, par des religieux bénédictins. Cette abbaye était située, suivant le *Gallia christ.*, dans le bois dit autrefois Réchilmanit, aux confins de l'évêché de Verdun, entre *Hatonis Castrum*, et le pays dit *Thiaucourt*. — Voy. *Gall. christ.*, t. XIII, col. 944, la série de 39 abbés.

BERDOUES, *Berdum*, *Bardonarium* ou *Berdona* (diocèse d'Auch, Gers (France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1134 ou 1137, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Bernard, comte d'Estarac, qui donna pour sa construction la terre de Berdoües et divers autres biens. Valtier, abbé de Morimond, manda quelques-uns de ses religieux pour fonder cette nouvelle colonie. Les papes Luce II, en 1143; Eugène II, l'en 1152; Adrien IV, l'an 1162; Innocent IV, en 1246, confirmèrent par des bulles ses priviléges, droits et possessions. Enrichie par les dons des comtes et comtesses d'Estarac, dont elle était la sépulture, l'abbaye de Berdoües devint très-florissante : on conservait, dans le trésor de son église, de précieuses reliques des saints. Elle fut élevée à la dignité épiscopale, à la demande du comte d'Estarac et de l'abbé de Berdoües, par le pape Jean XXIII, et le siége de la nouvelle cathédrale allait être placé à Mirande, ville dépendante de l'abbaye, lorsque, sur la réclamation de Bérenger, archevêque d'Auch, le roi Charles VI, par des lettres de l'an 1413, intervint dans cette affaire et en arrêta le cours.— Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1021, la série de 46 abbés.

BERGEN, *Berga* (Poméranie, Etats prussiens).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans l'île de Rugen, l'an 1193. Son fondateur fut, suivant Jongelin, Jarimas, le premier des princes de Rugen, qui, avec sa femme Hildegarde, fille de Canut, roi de Danemark, embrassa la foi chrétienne.

BERGH SAINT-VINOC ou MONT-SAINT-WINOC, *Mons S. Winoci* (Nord, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 1028. Cette abbaye doit son origine à la haute renommée de saint Vinoc, abbé de Wormhout, en Flandre. Vers 900 ou 920, Baudouin le Chauve, comte de Flandre, ayant fait construire ou fortifier le château de Berg, pour défendre ses Etats contre les incursions des barbares, transporta le corps de saint Vinoc, du monastère de Saint-Bertin de Saint-Omer dans l'église de Saint Martin et de Saint-Winoc de Berg, bâtie pour les Clercs séculiers dans le bas de la ville. Cent ans après, ou l'an 1028, selon Meyer (*Annal.*), la négligence des Clercs dans le service divin décida Baudouin le Barbu, comte de Flandre, à fonder à Berg une abbaye dans le haut de la ville. Il y fit transporter le corps de saint Winoc, et y plaça des religieux de Saint-Bertin, à qui il donna les biens des chanoines expulsés et le cens de Wormhout. Cette ville a depuis été appelée *Berg Saint-Vinoc*. —Voy. *Cameracum christianum*, p. 235 et suiv. la série des abbés au nombre de 67, depuis Roderic, moine de Saint-Vaast, élu abbé de Berg, en 1030, jusqu'à Benoît Van de Weghe, élu en 1773.

BERLAIMONT, *Berlaimontium* (diocèse de Cambrai, Nord, France).—Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, près la petite ville de ce nom, dépendant de l'abbaye de Saint-André, du Cateau-Cambrésis. Ses revenus consistant presque entièrement en dîmes, rapportaient annuellement environ 3500 livr. Une des charges du prieur était de dire la messe, comme chapelain, au comte d'Egmond, seigneur de Berlaimont, lorsqu'il était sur les lieux. Ce prieuré, assis tranquillement sur les bords de la forêt de Mormal, ne put éviter cependant l'orage révolutionnaire. Le premier janvier 1792, il fut pillé par les paysans des environs. Le dernier prieur fut dom Benoît Fliniaux de Cambrai, mort à Munster en 1796, à l'âge de 77 ans.—Voy. *Camerac. christian.*

BERMONDSEY, *Bermundseiense Cœnobium* (comté de Surrey, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et de la congrégation de Cluny, sous l'invocation de Saint-Sauveur, fondé vers l'an 1082 ou un peu avant, par un personnage nommé Alwin. Ce monastère s'enrichit depuis cette époque par une multitude de donations successives, mentionnées dans le *Monasticon Anglican*. Les rois d'Angleterre figurent largement dans la longue liste de ces généreux donateurs.

BERNA (ancien diocèse de Bois-le-Duc, Hollande). — Célèbre abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1134, sur les bords de la Meuse, près Heusden, et non loin de Bois-le-Duc. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean Baptiste, et elle eut pour fondateur le comte Foulque de Berne, qui, emporté par son cheval dans la Meuse en poursuivant les ennemis, avait fait vœu de bâtir un monastère s'il traversait le fleuve sain et sauf. Le pieux fondateur, pour accomplir son vœu, convertit son castel de Berne près Heusden, en un monastère, et il appela des religieux de l'île Notre-Dame, près Culembourg, dans le pays de Gueldre, au milieu desquels il vécut saintement pendant 15 ans, sous l'habit de frère convers, et mourut le 12 avril 1149. Il figure parmi les saints de l'ordre. Emule de

sa piété, sa femme Resselle de Sommers en fonda un monastère de filles de l'ordre de Prémontré, à Voorne, où elle vécut elle-même de longues années comme abbesse, et *s'endormit enfin saintement dans le Seigneur le 9 août*, dit le *Gallia christ.*

Quant à l'abbaye de Berna, après avoir fleuri jusqu'au XVIe siècle, elle fut ruinée par les hérétiques et transférée dans la ville de Bois-le-Duc ; mais l'an 1629, lors de la prise de cette ville par les Hollandais, les religieux chassés de nouveau de leur monastère, se réfugièrent dans le voisinage de Bois-le-Duc, sur le domaine de Bernhese, que leur avait donné l'an 1196 Albert, seigneur de Dinter. Enfin, dépouillés l'an 1648 de tous leurs biens, quelques uns d'entre eux, avec l'abbé, vinrent chercher un sûr asile dans la ville de Vilvode, près Bruxelles.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 424, la série de 49 abbés ; et *Annal. Prœmonst* t. I, col. 329. — Hugo met cette abbaye dans le diocèse d'Utrecht.

BERNARD (SAINT-), *San Bernardo*, *Sanctus Bernardus* (diocèse de Valence, Espagne). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près la ville de Valence, et fondée l'an 1381, par une colonie de Cistercens venue de Val-Dina. Les religieux de cet ordre l'habitèrent jusqu'en 1544 ; à cette époque, à la demande de Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre, fils de Fréderic III, roi de Naples, elle fut concédée par le pape Paul III à l'ordre des Hiéronymites. Ce même pontife changea l'ancien nom de l'abbaye en celui de Saint-Michel, en mémoire de l'ordre de chevalerie, fondé au siècle précédent par Ferdinand Ier, roi de Naples. Ferdinand, duc de Calabre, étant mort en 1550, fut inhumé dans cette même abbaye, primitivement fondée par des religieux de Val-Dina.

BERNARD (SAINT-), *Sancti Bernardi abbatia* (à Crema, ville épiscopale de la Lombardie Vénitienne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux. On ignore l'époque de sa fondation. Dans son sein prit l'habit religieux le bienheureux Emmanuel, depuis évêque de Crémone, dont Jongelin raconte que, célébrant un jour la messe, et à l'instant de recevoir les oblations de ceux qui portaient une longue chevelure, à la mode des femmes, il les vit couper tous à l'envi, avec des couteaux et des glaives, à défaut de ciseaux, ces chevelures qui les privaient de la bénédiction d'un si saint pontife.

BERNARD PRES BAYONNE (SAINT-), *Sanctus Bernardus de Lasteron.* — Abbaye de France de l'ordre de Cîeaux, dite anciennement de *Beauvoir*. C'était une abbaye de femmes, fondée dans le XIIIe siècle près Bayonne. Elle était comprise dans l'ancien diocèse de Dax. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1068, la série de 30 abbesses.

BERNARD DE ROMANS (SAINT-), *Sanctus Bernardus de Romano* (Drôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 837, par saint Bernard, évêque de Vienne, dans la ville de Romans, dépendant alors dudit diocèse (Romans est aujourd'hui du diocèse de Valence). Quelques-uns mettent sa fondation vers l'an 800. Cette abbaye devint célèbre et considérable. Elle fut ruinée jusqu'à six fois, dit-on. L'abbaye de Romans était ainsi appelée, à ce qu'on prétend, parce qu'elle était immédiatement soumise au Saint-Siége. *Sancti Bernardi de Romano oppido*. Elle devint dans la suite une collégiale de chanoines et la mense abbatiale fut unie à l'archevêché de Vienne.

BERNAY, *Bernacum* (Eure, France). — Abbaye de Bénédictins, fondée vers l'an 1025, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Judith de Bretagne, épouse de Richard IV, duc de Normandie, qui y fut enterré, et par les soins de Guillaume, abbé de Fécamp. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, de l'ancien diocèse de Lisieux (Bernay est aujourd'hui du diocèse d'Evreux). Elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres des Anglais, et ensuite des calvinistes, qui, l'an 1563, la pillèrent, avec la ville de Bernay. Elle fut ensuite incendiée en grande partie lors du siége de la ville, l'an 1590. Elle refleurit enfin sous les auspices de la congrégation de Saint-Maur, à laquelle elle s'unit l'an 1628. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 831, la série de 36 abbés.

BERTANCOURT, *Bertolcurtis* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1095, à quatre lieues d'Amiens, par deux pieuses dames, nommées Godelinde et Heleguide. Elle fut d'abord appelée Notre-Dame-du-Pré. Les religieuses, durant le cours des guerres, se réfugièrent à deux reprises diverses à Abbeville ; elles revinrent plus tard dans leur première demeure. —Voy. *Gallia christ.*, t. X, col. 1323, la série de 34 abbesses.

BERTIN (SAINT-) (avant Sithiu), *Sanctus Bertinus* ou *Sithiu* (Pas-de-Calais, France). —Ancienne et illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont on voit encore les magnifiques ruines près la ville de Saint-Omer. Elle fut fondée vers le milieu du VIIe siècle; mais sa première origine remonte au delà du VIe siècle ; elle est née avec la monarchie française, dont elle nous a laissé les annales. « Il est un lieu gras et abondant en fruits, sur le bord du fleuve Péam, dit une ancienne chronique, où Winnocus (600) bâtit un monastère. Il s'y exerçait à la pratique des vertus chrétiennes, donnait l'hospitalité aux voyageurs, passait les nuits dans la prière, et le jour dans le jeûne et l'abstinence. » L'ermitage de Winnocus, fut donc sans doute la première origine de l'abbaye de Saint-Bertin. Quelques années après, vers l'an 639, saint Omer, ou Audomare, évêque de Thérouanne, et l'apôtre du pays des Morins, ayant reçu de Walbert, abbé de Luxeuil, trois excellents coopérateurs Bertin, Mommolin et Ebertran, les établit d'abord dans un monastère, sur une montagne peu éloignée de Ham, où est aujourd'hui la ville parois-

INSTITUTE OF MEDIEVAL STUDIES ST. MICHAEL'S

siale de Saint-Mommolin (14). Le couvent de Winoc se fondit probablement avec celui-ci; toujours est-il qu'il vint en cette abbaye un si grand nombre de moines qu'elle se trouva bientôt trop petite : il fallut songer à l'agrandir ou plutôt à en fonder une nouvelle.

Après huit années donc dans ce premier séjour, saint Bertin partit avec ses deux compagnons, pour chercher un emplacement plus vaste et plus commode. N'ayant pu s'accommoder avec l'évêque pour le choix d'un lieu propre à la construction projetée, ils avaient résolu de s'en rapporter à la volonté de Dieu : dans cette vue, les trois moines montèrent dans une petite barque, et se laissèrent dériver au gré des eaux, pendant qu'ils récitaient ou chantaient des psaumes. La barque prit terre, dit-on, au moment où Bertin prononçait ces paroles du Roi-Prophète : *Hæc requies mea in sæculum sæculi : hic habitabo quoniam elegi eam.* (*Psal.* CXXXI, 14.) Ils étaient arrivés dans l'île de Sithiu : il fut résolu que là s'élèverait le nouvel édifice; de l'agrément de saint Omer, ils y bâtirent un monastère et une église, sous l'invocation de saint Pierre.

Les efforts persévérants des moines parvinrent à en établir les fondements sur une base ferme et solide, dans un terrain environné de marais. Ce triomphe du travail sur la nature fut regardé comme un miracle à une époque de foi naïve et de pieuses croyances. La réputation du nouveau monastère grandit et s'étendit rapidement. On accourait de loin implorer la protection des bienheureux apôtres dans sa basilique de Saint-Pierre, ce qui enrichit prodigieusement l'abbaye; car les pèlerins opulents y venaient les mains chargées de présents, et de pieux seigneurs se firent un devoir de lui laisser en mourant une portion notable de leur patrimoine.

Saint Mommolin avait d'abord été nommé abbé du monastère naissant, mais son élection aux siéges de Noyon et de Tournai fit remettre le soin de l'abbaye de Sithiu entre les mains de saint Bertin. Sous le gouvernement de cet illustre abbé, ancien moine de Luxeuil, le monastère de Sithiu n'eut pas moins de célébrité que celui de Saint-Colomban. Sur la fin de ses jours, le saint se retira dans la solitude, laissant à Rigobert, qu'il s'était choisi pour successeur, son exemple et ses conseils. Après sa mort (709), le monastère prit son nom, et son corps fut placé dans la nouvelle basilique de Saint-Martin, que saint Rigobert avait fait bâtir par son ordre.—Voy. la *Vie de saint Bertin*, au 5 septembre.

Telle est l'origine de l'illustre et magnifique abbaye de Saint-Bertin qui, durant près de douze siècles d'existence, fut le théâtre de tant d'événements historiques. Ses annales, comme celles de Saint-Denis, de Saint-Vaast, et de tant d'autres monastères, se rattachent immédiatement à notre histoire nationale. C'est là que Childebert III, détrôné par Pépin, finit tranquillement ses jours, échangeant le manteau royal contre le froc bénédictin. C'est là que Louis le Débonnaire reçut la première nouvelle de la révolte de son fils. Pillée par les Normands et les Danois en 847 et 861, brûlée par ces barbares en 880; détruite presque de fond en comble par divers accidents, dans les années 896, 1000, 1020, 1031, 1081 et 1152, l'abbaye de Saint-Bertin se releva toujours de ses ruines, et soutint avec éclat sa première réputation. Baudouin *Bras de fer*, qui commence la puissante lignée des comtes de Flandre, avait voulu expressément y être inhumé (879). Plusieurs de ses successeurs suivirent son exemple. Deux rois d'Angleterre, Alfred et Canut, avaient séjourné longtemps dans ses murs. Au sac de Saint-Omer, en 1071, par Philippe Ier, le monastère de Saint-Bertin fut respecté. Parmi les prisonniers de la bataille de Cassel, déposés cette même année dans l'enceinte de l'abbaye, se trouvait, dit-on, Pierre l'Ermite, alors à la suite du comte de Boulogne. Un siècle plus tard, l'illustre saint Thomas Becket, poursuivi par l'injuste colère de son roi, venait s'abriter durant quelques jours sous cet antique cloître, en fuyant de sa patrie où il ne devait plus rentrer que pour mourir en martyr. L'abbé Suger, le modèle des hommes d'État, né à Saint Omer, de parents obscurs, fut élevé à Saint-Bertin. C'est après avoir fait bénir ses armes dans le sanctuaire de cette église que le brave Geoffroi de Saint-Omer alla fonder à Jérusalem le fameux ordre des Templiers.

Au commencement du XIIIe siècle, la ville de Saint-Omer était passée sous l'autorité immédiate des rois de France; le monastère de Saint-Bertin fut visité par Philippe-Auguste et par son fils, Louis le Lion, dont le front allait ceindre la couronne d'Angleterre. En 1321, saint Louis et la reine Blanche prirent leur logement dans l'abbaye; pendant leur résidence, ils confirmèrent tous les priviléges des religieux. Vers cette époque, Guilbert, 49e abbé de Saint-Bertin, surnommé l'abbé d'*Or*, à cause de ses ouvrages somptueux, entreprit la construction d'une nouvelle église dans son abbaye; mais le plan des bâtiments était si vaste et si coûteux que ses successeurs n'osèrent terminer son œuvre magnifique. L'un d'eux, renversant le bâtiment colossal entrepris en 1255, fit jeter, en 1326, les fondations du chœur d'un plus modeste monument. L'église abbatiale, par une huitième et dernière réédification, fut commencée vers l'an 1330, elle ne fut achevée et consacrée qu'en 1520, le 9 octobre, jour auquel cette dédicace était célébrée avec autant de pompe que de piété. C'était un des plus beaux édifices gothiques qu'il y eût en France. Pendant plus de 400 ans, l'église de l'abbaye avait

(14) Cet ancien monastère fut détruit dans la guerre de la France contre l'Angleterre, en 1696. L'abbaye fit rebâtir à la place la petite église de Saint-Mommolin, qui jouissait de l'ancien privilége de l'ancien monastère, mais qui, comme paroisse, était soumise à l'évêque de Saint-Omer.

porté le nom du prince des apôtres; mais depuis plus de 500 ans, elle portait celui de saint Bertin, à cause des reliques de ce saint qu'on y venait vénérer de toutes parts, et par la vertu desquelles il s'opérait de nombreux miracles. Le trésor de l'église, qui était fort riche, était l'œuvre de la munificence de Charlemagne, des autres empereurs et d'un grand nombre de célèbres princes ou prélats. La châsse où étaient renfermées les reliques de saint Bertin, élevée au-dessus du grand autel, était d'argent et de cuivre doré, et couverte de pierres précieuses. Les os de la tête du saint étaient à part dans un magnifique buste de vermeil, enrichi aussi des plus fines pierreries. L'église Saint-Denis, à Saint-Omer, a possédé plus tard une partie notable de ces insignes reliques.

L'abbaye de Saint-Bertin continua de fleurir durant les siècles suivants; se trouvant selon les vicissitudes de la guerre, tantôt dans l'abondance, tantôt dans la pauvreté. Au XVIe siècle, elle parvint à l'apogée de sa splendeur et de sa gloire ; jamais sa prospérité ne fut plus éclatante que sous la domination espagnole. Vers la fin du XVIIe siècle, alors que commençait la décadence des ordres monastiques en France, par le relâchement de la discipline, l'abbaye de Saint-Bertin demeura longtemps après les autres dans la voie du devoir. Presque tous ses abbés sont, depuis son origine, de saints et savants personnages, dont la vie fut consacrée aux travaux de l'intelligence et à la culture des vertus. Sa bibliothèque, ses archives étaient devenues une source de richesses où l'on a puisé de précieux documents. Sans compter la *Chronique* et les *Annales de Saint-Bertin*, que de chartes et de recueils rassemblés par des mains laborieuses dans ce pieux asile, sont venus éclairer de leurs lumières l'histoire jusque alors confuse de la Flandre et de l'Artois!

La révolution qui vint abattre cette sainte maison, comme tant d'autres, la trouva donc encore occupée à des œuvres utiles et glorieuses. Un demi-siècle environ avant ce dernier désastre, deux moines de la savante congrégation de Saint-Maur, ayant visité l'abbaye de Saint-Bertin, publièrent qu'elle était l'une des plus illustres de l'ordre de Saint-Benoît. « L'église, disaient-ils, est grande, splendide; l'autel est d'or, enrichi de figures en vermeil et de pierres précieuses. La vie de saint Bertin est peinte sur des fenêtres de bois; la croix de Charlemagne se trouve dans le trésor, et le chef du fondateur, en vermeil et garni de diamants, resplendit dans le sanctuaire. » Le 16 août 1791, tous les religieux de Saint-Bertin, cet asile de la science et de la charité, où dans ses beaux jours on nourrissait, dit-on, jusqu'à six cents pauvres, furent contraints d'abandonner leurs cellules chéries, après onze siècles d'une possession non interrompue. L'abbaye de Saint-Bertin, après le départ des cénobites, servit d'asile aux militaires blessés. Bientôt on fit la vente de toutes les dépendances du monastère : bâtiments, boiseries, sculptures, stalles, vitraux, croix royales, ornements des tombeaux, tout disparut rapidement; les cloches furent brisées et envoyées à la Monnaie. Le 28 mars 1799, l'église fut vendue, comme domaine national, pour la somme de 120,000 francs en numéraire. Ce vaste et beau monument de l'architecture gothique formant une croix latine avec bas côtés, tomba entre les mains d'un habitant d'Arras, qui commença un mois après à le faire démolir. Il épargna seulement la tour carrée qui servait de frontispice au temple, et qui fut conservée pour l'usage du guet, établi, dit-on, depuis 1589. Ce beau monument, de 175 pieds de hauteur, existe encore avec quelques ruines autour. C'est le seul débris de l'illustre et magnifique abbaye de Saint-Bertin qui ait survécu jusqu'à nos jours Comme les débris de Jumiéges, de Saint-Vandrille, de Cluny et de tant d'autres monuments splendides de la foi de nos pères, il attire encore l'attention des artistes, et provoque l'émotion du chrétien, ami des glorieux souvenirs de notre histoire monastique.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 485, la série de 78 abbés.

BERZETTO (diocèse et duché de Parme, Italie). Monastère fondé vers le commencement du VIIIe siècle, par Luitprand, roi des Lombards. On dit qu'il fut d'abord dédié à saint Abonde, diacre et martyr. Depuis il porta le nom de Saint-Remi, à cause de quelques reliques de ce saint évêque, que saint Moran, évêque de Rennes, sous Chilpéric XIV (de 715 à 720), lui apporta de France. Luitprand touché des miracles opérés par les religieux de Saint-Remi, donna à saint Moran le monastère avec toutes ses dépendances : celui-ci de retour en France, soumit l'abbaye de Berzetto à celle de Saint-Remi de Reims. Puis s'étant fait donner un successeur au siége de Rennes, il se retira en Italie, pour prendre le gouvernement de Berzetto. Il y finit saintement ses jours en 719 ou 730.

BESCHOVESBERG EN RINGAW, ou *Mons S. Johannis Baptistæ in Ringavia.* — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1090, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), en l'honneur de saint Jean-Baptiste, par Ruthard, archevêque de Mayence. Elle était située à trois milles de Mayence, sur le mont de Bischoffberg, d'où le monastère prit lui-même le nom de *Beschovesberg*. Ce fut d'abord seulement une prévoté soumise à l'abbé de Saint Alban de Mayence, mais elle fut transformée en abbaye dès l'an 1130, par Adelbert, successeur de Ruthard. Elle s'unit l'an 1437, à la congrégation de *Bursfelda*. Le *Gallia christ.*, t. V, col. 583, donne une suite de ses abbés.

BESELICH. — Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1153, dans la paroisse de Dickirchen, au-delà de la Lone, et dans le diocèse de Trèves (Allemagne), par un prêtre nommé Godefroi, qui la soumit à l'abbé d'Arnenstein. Cette abbaye fut pillée dans la suite par les comtes de Nas-

sau, qui avaient embrassé l'hérésie. Les mêmes comtes, revenus plus tard dans le sein de l'Eglise catholique, affectèrent les fonds de l'abbaye à l'établissement d'un collége de Jésuites à Hademar. — *Gallia christ.*, t. XIII ; et *Annal. Præmonst.*, t. I, 337.

BETHLEHEM (en Syrie, Asie). Dans l'antique bourgade, célèbre par la naissance du Sauveur, on voit encore un vaste couvent enclos de hautes murailles et une église qui comprend le lieu même où naquit Jésus. Un ancien monastère de Bethléem avait été fondé vers le commencement du ve siècle, par sainte Paule, illustre veuve romaine, qui en confia la conduite à saint Jérôme. La même sainte fit aussi bâtir trois monastères de femmes dans le voisinage de la sainte bourgade, qu'elle avait choisie pour sa demeure. La règle de ces saintes femmes était fort austère. Paule les conduisait elle-même avec une charité et une prudence admirables, et leur donnait l'exemple de toutes les vertus de leur état. — Voy. *Vie de sainte Paule*, 26 janvier.

BETHLEHEM. Nom d'un monastère de filles de l'ordre des Clarisses, dans la ville de Gand (Belgique), où la B. Colette mourut, l'an 1447, et où le corps de cette sainte était conservé en grande vénération. On y célébrait son office propre d'après la permission de Clément VIII, donnée l'an 1604. — Selon le *Gallia christ.* (tom. V), c'est peut-être le même monastère que celui d'Overhout dans la ville de Gand.

BETHLEEM, dit BELIAN (Hainaut, Belgique). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, et de la congrégation de Saint-Victor de Paris, fondé l'an 1244, près de Mons en Hainaut, par Waltier d'Harduin, chanoine de Mons, au moyen des libéralités de Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, sa femme. — *Voy.* la charte du comte Thomas, au *Gallia christ.*, t. III, col. 168, et, col. 169, le catalogue de 32 prieures et abbesses.

BEUF (Le) ou LE BEUIL, *Bulium* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Dalon, de la filiation de Pontigny. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge, et fut unie à l'ordre de Cîteaux, le 10 des calendes de mai de l'an 1123. Roger, abbé de Dalon, se plaint de cette union, dans une lettre à saint Bernard, qu'il compare à un homme possesseur de 99 brebis, qui viendrait dérober la petite brebis du pauvre pour recevoir largement son ami. Cette abbaye était à trois lieues de Limoges, sur le ruisseau la Glane, non loin de Saint-Junien sur Vienne. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 632, la série de 16 abbés.

BEURN (Bavière). L'un des huit monastères bâtis au viiie siècle, dans l'ancien diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Eliband, frères, selon l'auteur de l'*Hist. de l'ordre de Saint-Benoît* (15). L'église de Beurn, ajoute Bulteau, fut dédiée vraisemblablement l'an 747, par saint Boniface, en l'honneur de saint Jacques et de saint Benoît, et dotée de grands revenus. L'entrée en fut interdite aux femmes.

BÉVERLEY, *Beverlacense Cœnobium* (York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le commencement du viiie siècle par saint Jean de Béverley, qui fut évêque d'Hexam et archevêque d'York. Béverley, où il fut bâti, était une forêt qui se nommait *Enderrweod* ou *Bois des Deirois.* Cette abbaye, selon la coutume de ce temps, était double, c'est-à-dire composée de deux maisons, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Jean de Béverley, ainsi nommé du monastère qu'il avait bâti, en confia la conduite à son disciple Brithun. Il y faisait de fréquents séjours ; il s'y retira tout à fait, l'an 712, après avoir résigné son évêché à saint Wilfrid le Jeune, et il y passa le reste de ses jours dans les exercices de la vie religieuse. Sa mort arriva le 7 mai 721.

Le monastère de Béverley ayant été détruit par les Danois, le roi Aldestan, après une grande victoire sur les Ecossais, gagnée l'an 938, par l'intercession de saint Jean de Béverley, bâtit à la même place une collégiale, qu'il fit dédier sous l'invocation de son protecteur. Le roi Henri V se crut redevable à l'appui du même saint du succès de ses armes à la fameuse journée d'Azincourt (25 octobre 1415). Il se tint à cette occasion, l'an 1416, un concile, lequel ordonna que l'on chômerait par toute l'Angleterre la fête de saint Jean de Béverley. — Voy. *Monastic. anglican.*

BEVONS ou LA VAL BAUDONAISE, *Bodanense Monast.* (ancien diocèse de Sisteron, France). — Ancienne abbaye dont on ignore l'origine, mais qui existait déjà au commencement du vi^e siècle, auquel temps saint Marius fut élu abbé par les moines de ce lieu, c'est-à-dire vers l'an 509. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 506.

BEZE ou BAISE (France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui était du diocèse de Langres, et proche la rivière de Baize. Elle fut fondée l'an 590, ou selon d'autres l'an 620, par Amalgarius, duc et maire du palais sous le roi Clotaire II, et par Aquiline sa femme. Brunon, évêque de Langres, la fit rebâtir et réformer l'an 1016.

BIACHE-LES-PÉRONNE, *Biaghia*, *Biacum* (Somme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Péronne. Elle fut fondée l'an 1235. Elle était de l'ancien diocèse de Noyon. (Péronne est aujourd'hui du diocèse d'Amiens). Elle eut pour fondateur Pierre, chanoine, surnommé *Quercus*, et Fursy Botte, bourgeois de Péronne, qui donnèrent un fonds qu'ils avaient en commun au lieu dit *Biarch*, aux religieuses de Braille, du diocèse d'Arras, pour la construction du monastère. Cette fondation fut

(15) Savoir : Beurn, Schlechdorf, Weshrun, Siverstal et Landau, pour des hommes; et Polling, Staffelsée et Cockisée, pour des filles.

confirmée l'an 1236 par Grégoire IX, l'année suivante par le roi saint Louis, et l'an 1245 par Innocent IV. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1138, la mention de 11 abbesses.

BIBLING, *Wiblingum* ou *Biblingum* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Croix, et de saint Martin, fondée l'an 1099, non loin de la ville d'Ulm (Wurtemberg), à la jonction du Danube et de l'Iller. Elle doit sa fondation à un vœu fait par Hartman, comte de Kirchberg, et par Othon son frère, nés en Souabe, lorsque étant dans la Terre Sainte, ils avaient promis à Dieu de bâtir un monastère s'ils retournaient sains et saufs dans leur patrie. Il fut appelé *Biblingum*, dit Brusch, de la rivière *Bibingum*, qui va se jeter dans l'Iller. Gebehard, évêque de Constance, consacra son église, et Othon, abbé de Saint-Blaise, y introduisit la discipline régulière. Entre autres saintes reliques on y conservait un morceau insigne de la vraie croix, que les pieux fondateurs, à cause de leurs vaillants faits d'armes dans leur expédition de Terre Sainte, avaient reçu de l'évêque de Jérusalem. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col, 1058, la série de 44 abbés.

BIBLISHEIME ou SAINTE-WALPURGE, dit *Bibelis S. Walpurgis* ou *Bilebense Monast.* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du XIe siècle, par Théoderic, comte de Montbéliard. Elle était située près de Haguenau, entre les rivières de Sur et de Saur. Le pieux fondateur y établit pour première abbesse sa fille Gunthilde, qui devint célèbre par ses miracles, et fut inhumée au milieu de l'église, devant l'autel de Sainte-Croix. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 882.

BICLAR (Espagne). — Ancien monastère, bâti au VIe siècle, par Jean, né à Santarem, qui en fut abbé et dressa une règle pour ses disciples. Mariana dit cependant qu'il y établit l'institut de Saint-Benoît. Jean fut tiré du cloître pour être élu évêque de Girone. Il en remplissait les fonctions l'an 599, comme il paraît par sa souscription au concile tenu cette année à Barcelone. Outre sa règle, il a laissé une chronique, commençant à Justin II, et finissant à l'an 8 de l'empereur Maurice. Il mourut vers le commencement du VIIe siècle. (BULTEAU.)

BIERA (Munster, Irlande). — Ancien monastère fondé au VIe siècle par saint Brendan, l'un des deux saints de ce nom qui furent disciples de saint Finien, à Clonard. Saint Brendan mourut en 564, ou selon d'autres en 572.

BIGARDEN ou LE GRAND BIGARD, près Bruxelles, *Bigardia Major* (diocèse de Malines, Belgique). — Abbaye de filles nobles, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1133, dit-on, près de Bruxelles, par sainte Wivine, et par Godefroi le Barbu, duc de la Basse-Lorraine et comte de Louvain, sous l'obédience de l'abbé d'Afflighem. Sainte Wivine en fut la première abbesse. On l'appelait *le Grand Bigard*, *Bigardia major*, pour le distinguer du *Petit Bigard*, *Bigardia minor*, prieuré de filles du même ordre. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 57, la série de 34 abbesses.

BILAND, *Bella landa*, *Bellalandensis abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, fondée l'an 1134, par Roger de Mulbrai. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

BILDEWAS, *Bildewasium*, *Bildewasensis abbatia* (comté de Salop, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1135, par une colonie de religieux de Fermoy. Son fondateur est Roger Clinton, évêque de Conventry et Lichfield, qui, s'étant croisé, mourut à Antioche, le 16 avril 1148. Etienne, roi d'Angleterre, confirma cette fondation. Le roi Richard Ier confirma aussi la donation faite à cette abbaye. — Voy. *Monastic. anglican.*

BILOK, ou *Port Saint-Marie*, *Biloca* ou *Portus B. Mariæ* (à Gand, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, qui doit sa première origine à l'hôpital de Bilok, fondé à Gand, l'an 1201, par deux chanoines de Lille, Jacques de Vitry, et Foulque d'Othenhove, lesquels y placèrent des religieuses de l'ordre de Cîteaux, pour le service des pauvres. Il était situé alors entre l'église de Saint-Michel et le couvent des frères Prêcheurs; mais plus tard il fut transféré par Truna, sœur du dit Foulque, au lieu où il demeura depuis, dit *Portus B. Mariæ* ou *Biloca*, non loin des murs de la ville, vers la porte de Courtrai : il fut alors doté de nouveau. Cette nouvelle fondation et dotation eut lieu, dit le *Gallia christ.*, par les soins et les conseils de vertueux personnages, l'an 1227. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 27.

BILTHUSEN, *Bilthusium* (diocèse de Wurtzbourg, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Erbach, fondée par Herman, comte palatin du Rhin, et libéralement dotée par Gibhard, évêque de Wurtzbourg, des comtes de Hemranberg.

BINCHE, *Binga*, ou *Mons S. Rupertí* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Rupert ou Robert, fondée l'an 1147, près la ville de Bingen, à quelques lieues de Mayence, par Hildegarde, qui en fut la première abbesse. Elle fut réformée l'an 1494, par six religieuses mandées du monastère de Schonan. Vers cette époque, elle fut presque entièrement détruite par les habitants de Ringaw; elle fut rétablie ensuite. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 653, mentionne 8 abbesses.

BINDEREN, *Bindriam*, ou *Locus Imperatricis* (ancien diocèse de Bois-le-Duc, Hollande). — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée près la ville d'Helmont, à la suite d'un vœu fait par l'impératrice Marie, fille d'Henri Ier, duc de Brabant, et veuve de l'empereur Othon IV, mort en 1218. L'an 1231, cette princesse étant à la chasse près d'Hel-

mont, vers la rivière d'Ace, dans un lieu marécageux, fut, dit-on, emportée par sa cavale, et elle se voyait sur le point de périr, lorsqu'elle fit le vœu, si elle échappait au péril, de bâtir sur ce lieu même un monastère en l'honneur de la Vierge Marie. Elle tint sa promesse, et bâtit un monastère, dont elle commit le soin, l'an 1246, à l'abbé de Villers. Ce monastère, après avoir eu beaucoup à souffrir des briseurs d'images en 1566, des Anglais et des Scots en 1571, et après avoir été dévasté en 1588, par le comte d'Holach, subsista encore jusqu'à vers 1648, où, devenu presque vide et dépouillé de ses biens par les hérétiques, il cessa entièrement d'exister. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 409, donne les noms de 4 abbesses seulement.

BINDON, *Bindonium*, *Binedonensis abbatia* (comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Forde, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1140, suivant Jongelin, et l'an 1172, suivant le *Monastic. anglican.* Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Le roi Henri III, confirma ses donations.

BISCHOFSHEIM, *Bischofsheimium*, ou *Episcopi Domus.* — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par saint Boniface, vers l'an 748, dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Cet illustre pontife y établit pour première abbesse sainte Liobe ou Liebe, fille d'Ebbe, qui était sa proche parente. Liobe offerte à Dieu dès sa naissance, avait été élevée dans le monastère de Winburn (comté de Dorset, en Angleterre), sous la sainte abbesse Tette, dont la communauté, dit-on, se composait de près de 500 filles. Liobe avait acquis des connaissances rares dans une personne de son sexe, elle savait le latin et composait même des vers en cette langue, comme on le voit par ses lettres à saint Boniface. Devenue abbesse de Bischofsheim, elle établit une régularité parfaite dans cette maison, qui devint célèbre et comme une pépinière d'autres saintes abbesses pour de nouveaux établissements. Sainte Liobe ne gouverna pas seulement Bischofsheim, mais encore d'autres monastère, colonies du sien, qu'elle visitait de temps en temps. Charlemagne était pénétré de vénération pour elle ; la reine Hildegarde l'aimait tendrement et la mandait à Aix-la-Chapelle, pour la consulter sur des affaires importantes. Elle aurait voulu même la garder auprès d'elle. Mais la pieuse Liobe ne pouvait souffrir l'éclat de la cour. Quelque temps après le martyre de saint Boniface, elle s'était retirée dans un de ses monastères, appelé Shonereshcim, à 2 lieues environ de Mayence. Elle continua d'y vivre dans la pratique du jeûne et de la prière, et y mourut vers l'an 772, d'après Mabillon, et l'an 779, d'après Schannat.

Saint Boniface, qui regardait Liobe comme sa sœur, avait voulu, comme saint Benoît pour sainte Scholastique, qu'elle eût avec lui un même tombeau. Le corps de la sainte fut donc porté à *Fulde*, et enterré dans l'église ; mais non cependant dans le tombeau de saint Boniface, *parcequ'on craignait d'ouvrir le sépulcre du saint martyr.* — *Voy.* la *Vie de sainte Liobe*, écrite dans le IXe siècle par le savant Rodolphe, sur les mémoires laissés par quatre de ses religieuses, et par un prêtre à qui elles avaient raconté ses actions.

BISSAN, *Bissani Ecclesia* (Abyssinie, Afrique). — Eglise et monastère situés autrefois dans l'ancienne province de Bahar Negons, au milieu d'une solitude profonde et d'un aspect grandiose, sur une montagne de la chaîne des monts Zegghi. Ce monastère avait une grande célébrité dans toute l'Abyssinie ; des milliers de pèlerins venaient invoquer dans son église la protection de la sainte Vierge, qui avait apparu sur la montagne, dit une légende du pays, à un pieux ermite, pour lui annoncer que l'Abyssinie serait ravagée et pillée, si les fidèles de la contrée ne montraient pas plus de foi. Les peuples dits les *Gallas* se sont chargés d'accomplir cette prédiction. Pendant plusieurs siècles ils ont constamment désolé l'Abyssinie par des guerres d'extermination. L'église de Bissan avait trois nefs et était fort grande. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines

BITAINE ou BITAN, *Bethania* (diocèse de Besançon, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1133, par Amédée, seigneur de Falcogny et vicomte de Vesuly. Elle était située entre Mont-Justin et Luxeul.

BITLESDEN, *Bitteldenum*, *Bitlesdenensis abbatia* (comté de Buckingham, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Gerudon, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée en 1147, par Arnold du Bois, chevalier. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. anglican.*

BIVAL, *Bivallis*, *Bivallum* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, dans le pays de Caux, entre Beaubec et Neufchâtel, à une lieue de l'une et de l'autre. Elle fut fondée sous l'invocation de sainte Marie Madeleine, de l'an 1128 à l'an 1154, et soumise dès son origine à l'abbaye de BEAUBEC. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 317, la liste de 27 abbesses.

BLACKBURG, *Blackburgense cœnobium* (comté de Norfolk, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Catherine. Elle fut dotée par Roger de Scales, et sa femme Muriell, et par Robert de Scales. — *Voy.* leurs chartes de donation au *Monastic. anglican.*

BLAISE EN HERCINIE (SAINT-), *S. Blasius in Hercinia*, ou *Silva-Nigra* (grand duché de Bade). — Abbaye bénédictine fondée, dit-on, vers l'an 963, dans l'ancien diocèse de Constance, par l'empereur Othon, à la place d'un

ermitage habité auparavant par un pieux ermite nommé Reginbert. D'autres lui donnent pour fondateur Reginbert lui-même, l'un des conseillers intimes de l'empereur Othon, et vaillant seigneur, qui, renonçant au siècle, se donna lui et ses biens à la vie monastique, et bâtit ce monastère l'an 945. Il était situé dans un lieu très-agreste de la Forêt-Noire, sur la rivière d'Albe, et près la ville de Waldtschuott. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1023, la série de 45 abbés.

BLAISE EN NORTHEIM (Saint-), *S. Blasius in Northeim* (Allemagne). — Ancienne abbaye qui existait dans le diocèse de Mayence, et qui avait été fondée l'an 1050, sous l'invocation du saint Sauveur, de sa sainte Mère, et de saint Blaise, évêque et martyr. Elle eut pour fondateur, dit-on, Othon le Grand, duc de Saxe et de Bavière, comte de Northeim, et sa femme Richenza, fille de l'empereur Henri III. Elle fut réduite en cendres l'an 1128, par Adolphe, comte de Dassel, et reconstruite de nouveau par Sigfrid, comte de Boumeneburg, neveu du fondateur, et frère de Henri, duc de Saxe. Un peu après, le même comte Adolphe, touché de repentir, restaura lui-même l'église et la fit couvrir de plomb. Cette abbaye s'unit, en 1464, à la congrégation de Bursfelda. Elle passa enfin en des mains séculières. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col, 1114, la série de 48 abbés.

BLAMONT, *S. Mauricius de Bladimonte* ou *de Blasii Monte.* — Abbaye de France, située dans l'ancien diocèse de Bazas, non loin de la Dordogne et de la Gironde. Elle était de la congrégation des *Exempts.* — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1217, la série de 18 abbés, commençant à l'an 980.

BLANBYRA, *Blabyrium*, *Blanburnium* et *Burrhonium.*—Noms divers d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît qui a existé en Allemagne. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance, et à deux milles de la ville d'Ulm (Wurtemberg). Elle fut fondée l'an 1095, sous le patronage de saint Jean-Baptiste, par les comtes palatins de Tubingen et Buch, nommés Henri et Hugues, frères, et par la comtesse Adélaïde, femme de l'un des deux frères, et par son beau-père Anselme. Le Pape Urbain II confirma cette fondation l'an 1099.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1062, la série de 36 abbés.

BLANCHE-COURONNE, près Guérande, *Alba Corona* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1161. On l'appelait aussi *Cœnobium de Alba corona veteri.*

BLANCHELANDE, *Blanchalanda* (diocèse de Coutances, Manche, France). — Abbaye de l'ordre des Prémontrés, sous l'invocation de saint Nicolas, située en basse Normandie, près le bourg de la Haye-du-Puits, et à six lieues de Coutances. Elle fut fondée vers l'an 1154, par Richard de la Haye, *dapifer* de Henri, duc de Normandie, et par sa femme Mathilde de Vernon. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Dommartin. Henri II, roi d'Angleterre, donna, l'an 1157, une charte de confirmation. Guillaume, évêque de Coutances, consacra l'an 1185 son église, dans laquelle furent inhumés près du chœur, les époux fondateurs, Richard et Mathilde. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 945, la mention de 43 abbés.

BLANCHES (Les), *Albæ Dominæ* (Manche, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la Trinité, fondée l'an 1105, par Guillaume, comte de Mortain, fils de Robert, frère de Guillaume, roi d'Angleterre. Ce prince la fit construire avec l'aide de son frère Vital, alors abbé de Savigny. Elle était située tout proche de Mortain, dans une profonde et étroite vallée entourée de rochers. Dévastée par les Anglais, elle avait déjà perdu, à la fin du XIIe siècle, son titre d'abbaye, qu'elle recouvra seulement au XVIIe siècle. Elle était de l'ancien diocèse d'Avranches (aujourd'hui de Coutances). — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 555, la série des abbesses ou prieures.

BLANDECH, *Blandeka* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de sainte Colombe, fondée vers l'an 1182, près de Saint-Omer, par Ghison d'Aria, fils d'Evrard d'Aria. Elle était autrefois du diocèse des Morins, puis de Saint-Omer. Didier, évêque des Morins, et Lambert, son successeur, furent vers la même époque ses insignes bienfaiteurs.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 534, la série de 39 abesses.

Au monastère de Sainte-Colombe de Blandech fut uni, l'an 1395, par l'autorité du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, un autre monastère de femmes du même ordre, dit de Bouhan ou Bouhem, fondé dans l'ancien diocèse des Morins, l'an 1223 ou 1224, par Béatrix, comtesse de Guines et châtelaine de Bourbourg.

BLANDIN, BLANDIGNI, BLANDINBERG, ou SAINT-PIERRE DE GAND, *Blandinium* (Belgique). — Antique et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près de Gand, par saint Amand, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, vers l'an 610 ou 635. Elle fut appelée *Blandin* ou *Blandinberg*, à cause de sa situation sur le mont Blandin. Elle fut richement dotée par les rois de France et les comtes de Flandres. On y voyait, suivant Aubert le Mire, les anciens mausolées de marbre des comtes de Flandres, qui furent détruits avec l'église durant les guerres de religion, l'an 1578.

L'abbaye de Blandin, avant cette époque, avait été plusieurs fois dévastée, entre autres en 851 et 880 par les Normands, et ruinée par des incendies. Elle demeura abandonnée et gisant sous ses ruines jusqu'au temps d'Arnoul, comte de Flandres, où, par les soins de saint Gérard, abbé de Brogne, vers l'an 941, des religieux de l'ordre de Saint-Benoît y furent rétablis.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 86, la série de 70 abbés, depuis saint Florbert.

BLANGY EN TERNOIS, *Blangiacum* (Pas-de-Calais, France). — Monastère de femmes et ensuite d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut fondé l'an 686 par sainte Berthe, fille du comte Rigobert, et veuve du comte Sigefroi. Berthe prit le voile dans ce monastère qu'elle avait fait bâtir à peu de distance d'Hesdin, et dont elle fut abbesse. Elle l'avait fait consacrer sous l'invocation de la sainte Vierge. Ses filles, Gertrude et Déotile, qui furent religieuses comme elle, sont toutes deux honorées comme saintes. Berthe, après avoir mis tout en bon ordre dans sa communauté, établit abbesse Déotile sa fille, et se retira dans une cellule pour ne plus s'occuper que de la prière. Elle mourut vers l'an 725 (*Voy.* sa vie, 4 juillet.)

Le monastère de Blangy fut détruit et brûlé par les Normands au IXe siècle. Hersende, qui en était alors abbesse, se retira avec ses religieuses en Alsace, où elles furent reçues, en 805, dans l'abbaye des chanoinesses d'Estrées. On y transporta les reliques de sainte Berthe et de ses deux filles. Cette translation fut signalée, dit-on, par plusieurs miracles. Les reliques de sainte Berthe furent reportées à Blangy dans le XIe siècle. Ce dernier monastère fut alors rebâti (vers 1031) et donné à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, appelés de Fécamp par les soins du comte de Flandres. Ces religieux l'ont occupé jusqu'à la fin du dernier siècle. Cette abbaye n'était point en commende : elle a eu un abbé régulier jusqu'à sa suppression. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 158, la série de 3 abbesses et 58 abbés.

Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras.

BLANKLAND, *Albalanda*, *Albalandense cœnobium* (pays de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui existait dans le pays de Galles. Elle fut fondée, suivant Jongelin, l'an 1140, par une colonie de Clairvaux. Le roi Jean Sans-Terre confirma ses donations la XVIe année de son règne (1214 ou 1215). — Voy. *Monastic. anglican.*

BLANZAC, *Blanziacum* (diocèse d'Angoulême, Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1120, sous l'invocation de saint Arthémius. Elle était séculière au XVIIIe siècle.—Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1052, l'indication de 4 abbés.

BLECKE-HAVEN ou DURH-PHORT, autrefois *Portus Niger* (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bildewas en Angleterre. L'origine de cette abbaye, dite aussi *Notre-Dame de Dublin*, est incertaine. Une histoire particulière de l'abbaye lui donne pour fondateur un certain Malachie ou Melachlin Gillemobolmuck, roi de Misnie, et sa femme Rotsie, en assignant à sa fondation une cause qui a l'apparence d'une fable, dit Jongelin. Cet auteur en croit plutôt un diplôme d'Edouard IV, roi d'Angleterre, qui désigne comme fondateur de ce monastère Donald Gillemobolmoc. Il fut d'abord habité par des Bénédictins, auxquels succédèrent, l'an 1239, des religieux de l'ordre de Cîteaux. Les annales d'Irlande ont conservé le souvenir de l'archevêque de Tuam, Félix O'Rhuana qui, déposant la charge épiscopale, prit l'habit religieux dans ce cloître, et y mourut saintement l'an 1238.

BLESLE, *Blasilia* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, à six milles de Brioude et de Mercœur. Elle fut fondée avant l'an 910, par la comtesse d'Auvergne Ermengarde, femme de Bomard, comte de Poitiers et mère du comte Willelme, surnommé le Pieux. Cette abbaye, quoique sujette du Saint-Siége, dépendait cependant de la congrégation de Cluny. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 440, la série de 36 abbesses.

BLIDENSTAT, *S. Ferrucius* ou *Lætantium Locus*. — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît fondé vers l'an 777, à une lieue environ de Mayence (Allemagne), par saint Lul ou Lulle, archevêque de cette ville. Ce saint pontife ayant levé de terre le corps de saint Ferruce, martyr de Mayence, laissé dans un château situé au delà du Rhin et qu'on croit être le bourg de Cassel, le fit transporter à Blidenstat ou Bleidenstat, et il bâtit en ce lieu un monastère qui paraît avoir porté quelque temps le nom de Saint-Ferruce. Raban Maur a célébré cette translation dans ses poésies. Saint Lulle, Riculfe, Haistulfe, Raban et d'autres archevêques de Mayence, avaient beaucoup de dévotion pour saint Ferruce, et ils le témoignèrent par leurs libéralités envers le monastère qui possédait ses précieuses reliques. Ce monastère devint, en 1498, un collége séculier de chanoines, où la foi catholique se conserva au milieu des protestants. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 580, la mention de quelques abbés.

BOBBIO (Etats Sardes). — Célèbre monastère, fondé vers 612 par saint Colomban, abbé de Luxeuil. Ce saint le bâtit à l'aide des libéralités d'Aigulfe, roi des Lombards, dans un désert au milieu des montagnes de l'Apennin, près de la rivière de Trebbia. Il se forma depuis autour une petite ville du même nom, qui fut cédée par l'Autriche à la Sardaigne en 1743. Elle est située à 59 kilomètres N.-E. de Gênes, et elle est chef-lieu d'une intendance de la province de Gênes.

Quant à l'abbaye de *Bobbio*, elle devint bientôt célèbre. L'une de ses principales gloires est d'avoir eu pour abbé, au Xe siècle, l'illustre et savant Gerbert, d'Aurillac en Auvergne, précepteur d'Othon III, et de Robert, fils de Hugues Capet, archevêque de Reims et enfin Pape sous le nom de Silvestre II (999). Cette abbaye, que les rois Lombards Aigulfe, Adaloald et Grimoald, avaient comblée de bienfaits et de grâces dans le VIIe siècle, continua d'en recevoir de leurs successeurs

seurs Cunibert, Luitprand, Ratchin, Astolphe et Didier. Un saint évêque d'Irlande, nommé Dumian, s'y retira dans sa vieillesse et y servit Dieu dix-sept ans, sous la règle de saint Colomban, avec tant d'édification qu'il devint célèbre dans le pays. Le roi Luitprand orna magnifiquement son tombeau et le décora d'une épitaphe, où l'on invoque l'appui du bienheureux en faveur du prince qui honorait ainsi sa mémoire.

BOBOLENI MONASTERIUM ad Milmandram (*La Marmande*). —Un des trois monastères qu'an rapport de Jonas, dans la *Vie de saint Eustase*, abbé de Luxeuil, un vénérable personnage nommé Théodulfe et surnommé Bobolène, fonda dans le pays de Bourges. Situé dans une île sur la rivière la Marmande, ce monastère était sous la règle de saint Colomban (16).

BOCCON ou BUCTATI, *Bocconium* (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1182, et jouit jadis de quelque célébrité. Innocent III écrivit à l'un de ses abbés au sujet de la peine encourue par ceux qui ont commis le crime de faux. (Jongelin.)

BOCH, *Bochium* (ancien diocèse de Meissen, Saxe, Misnie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1180, par Frédéric II, comte de Brena, des margraves de Misnie, et par sa femme Hedwige, duchesse de Bohême. Ses premiers religieux, avec un abbé, lui vinrent du monastère de Sichem.

BOCH, *Bochovia* (Poméranie, Etats prussiens).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Dargun, fondée l'an 1232 par Swantipole II, prince de Poméranie, qui mourut en 1268, et fut inhumé à l'abbaye d'Oliva. Eric, duc de la Poméranie, orientale, qui mourut en 1359, eut sa sépulture à Boch. On y voyait aussi celle d'Eric, fils de Wratislas VII, duc de Poméranie, et petit-neveu de la reine Marguerite, surnommée la Sémiramis du Nord, lequel à la mort de cette grande princesse en 1412, avait été reconnu seul monarque des trois royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége.

(Jongelin.)

BOCLAND, *Boclandensis abbatia* (comté de Devon, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée après l'an 1272 et avant 1291, par Amicie, comtesse de Devon, et dame de l'Ile, *de Insula*, pour le salut de l'âme du roi Henri III, de sa femme Eléonore et de leurs enfants; pour le salut du roi Edouard, de sa femme Eléonore et de leurs enfants; et aussi pour le salut de tous les membres de sa propre famille. Isabelle Desforts, comtesse d'Albermarle et de Devon, fille de la fondatrice, confirma, l'an 1291, les donations faites par elle à cette abbaye. Le roi Edouard II donna aussi une charte de confirmation en sa faveur, la quatrième année de son règne.—Voy. *Monastic. anglican.*

BODELO ou BANDELOO, *Bodeloa* (diocèse de Gand, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1199 par Baudouin de Boela, moine bénédictin de Blandin, avec l'appui de Baudouin, comte de Flandre, et d'autres nobles, dans un lieu qui fut appelé *Bandeloo*, comme pour dire, suivant Jongelin, *Balduini Laus* ou *Balduni Silva*. Ce fut d'abord un prieuré de l'ordre des Bénédictins. Des religieux de l'ordre de Cîteaux succédèrent, dès l'an 1225, aux religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Cette abbaye, qui était d'abord du diocèse de Tournay, fut au XVIe siècle de celui de Gand.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 215, la série de 44 abbés.

BOHERIES (Notre-Dame de) *Boheriæ* (Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Foigny, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée non loin de la ville de Guise, l'an 1141, par Barthélemi, évêque de Laon, et ensuite reconstruite l'an 1143. Plusieurs princes et nobles personnages furent les bienfaiteurs de cette abbaye, entre autres les seigneurs de Châtillon, et surtout Jean de Châtillon, comte de Blois, et Alix de Bretagne, sa femme, l'an 1269; Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, l'an 1291, etc. Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons). — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 636, la série de 43 abbés.

BOIS-AUBRY ou LUZAY, *Boscus Alberici* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). —Prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, fondé, dit-on, par Brice de Cheille; il fut érigé en abbaye l'an 1138, par Hugues II, archevêque de Tours.—Elle était sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et située à trois lieues environ de l'île Bouchard.

BOISDABERT, *Boscum Dagoberti* ou *Pratea ad Arnonem*. — Ancienne abbaye qui est comprise parmi celles du diocèse de Bourges (France), dans une bulle du pape Eugène III, de l'an 1145. Peu de temps après, elle fut unie à l'abbaye de la Prée sur Arnon, de l'ordre de Cîteaux.

BOISGROLAND (Notre-Dame de), *Brolium Grolandi* ou *Boscum Guilhardi* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Moureilles, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1109, par Aimery de Bulion, seigneur de Poiroux, et observa d'abord la Règle de saint Benoit. Vers l'an 1200, elle s'affilia à l'ordre de Cîteaux. Elle était située dans la paroisse de Saint-Eutrope de Poiroux, à six lieues de Luçon, à une de Talmon, et à trois des Sables. Ses principaux bienfaiteurs furent Pierre et Aimery de Bulion, fils du fondateur, Guillaume de Cantemerle, Guillaume d'Apremont, seigneur de Poiroux, et sa femme Hermengarde; Eustachie, femme d'Ebles de Mauléon; Philippa, comtesse de Poitiers, et beaucoup d'autres seigneurs. L'église et le mo-

(16) Les deux autres sont *Carentonium* et *Ganddacum*. (Voy. ces mots.)

nastère furent reconstruits avec élégance par les moines cisterciens de la stricte observance, introduite plus tard dans cette maison par Dominique Robin, qui, de prieur de Saint-Martin de Verton, de la congrégation de Saint-Maur, devint prieur et le restaurateur de Bois-Groland. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1438, la série de 23 abbés.

BON-AIGUE, *Bona Aqua* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, de la filiation de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1143, dans le diocèse de Limoges. Elle était située sur la Dordogne, à une lieue de la ville d'Ussel (Corrèze). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 642, l'index de 42 abbés.

BONDEVILLE (NOTRE-DAME DE) ou SAINTE MADELEINE, *S. Bondevilla* (près Rouen, Seine-Inférieure, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondé l'an 1150, à une demi-lieue de Rouen, avant l'an 1154. Il fut doté cette année de plusieurs biens par Richard de Roborel et sa femme Mathilde; l'impératrice Mathilde lui fit aussi une donation cette même année, et le roi Henri II d'Angleterre lui confirma, peu de temps après, la possession de l'église de Sainte-Madeleine de Bondeville. Ce monastère, gouverné d'abord par des prieures, eut les abbesses dans la suite, lorsqu'il eut été érigée en abbaye par François de Harlay, archevêque de Rouen, l'an 1657. — Voy. *Gallia christ.*, t. X, col. 319, la mention de 4 abbesses.

BONEFFE, *Boneffia* ou *Vinea nostræ Dominæ* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, et placée par le *Gallia christ.* dans le diocèse de Namur. Elle fut fondée l'an 1240, dans un lieu très-agréable qu'arrose la *Méchaigne*, à deux milles de *Gelidonia* et d'*Hanutoin*, et d'abord, dit-on, habitée par des religieuses; mais, dès l'année suivante, à la prière de la duchesse de Bourgogne, on leur substitua des moines. Gérard, comte de Namur, posa la première pierre de son église le jour des saints Simon et Jude (28 octobre 1263. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 600, la série de 17 abbés.

BONFAY, *Bonum Fagetum* (Vosges, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1045, à deux lieues environ de Mirecourt, par la libéralité de Guillaume de Bernole, seigneur d'Arches, et de Valène, son beau-frère. Elle est fille de Flabemont. Elle était de l'ancien diocèse de Toul. Matthieu Ier, duc de Lorraine, confirma cette fondation. Les Papes Eugène III, l'an 1147, Luce III, l'an 1181 et Grégoire IX, l'an 1236, donnèrent ensuite des priviléges en sa faveur. Les ducs de Lorraine furent aussi ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII col. 1149, la série de 36 abbés. — *Annal. Prœmonstr.* t. I, p. 379.

BONLIEU, *Bonus Locus* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1219 près de Château-du-Loir, par Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine, qui fut inhumé dans l'église de cette abbaye l'an 1222.

BONLIEU, *Bonus Locus*, ou *B. Maria de Bono Loco* (diocèse de Lyon, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, dans le Forez, au bord du Lignon, à deux lieues de Montbrison. Elle fut bâtie l'an 1199 par les libéralités de Gui II, comte de Forez, et de Willelme, son épouse, qui, l'an 1211, fondèrent dans ce lieu deux anniversaires. L'an suivant, Rainaud, archevêque de Lyon, lui fit don de 40 lampes d'huile à prendre dans sa *granateria* de Lyon. Les abbés de la Bénisson-Dieu, Hugues et Gui, appelèrent dans cette abbaye, dit-on, des religieuses de Bellecombe, d'où lui vient le nom de fille de Bellecombe. Mais dès l'an 1216, cette dernière abbaye avait cédé son droit paternel à l'abbé de la Bénisson-Dieu. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 309, la série de 32 abbesses.

BONLIEU, *Bonus Locus* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1121, par une colonie de religieux venus avec un abbé de l'abbaye de Dalon, de la filiation de Pontigny. Gui, évêque de Limoges, consacra sa basilique le 29 septembre 1232. Cette abbaye était dans la Marche, sur la rivière de Tarde. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 628 et 629, la mention de ses bienfaiteurs et donateurs, et le catalogue de 33 abbés.

BONLIEU ou CARBON-BLANC, *Bonus Locus* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Jouy, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1141, suivant le *Gallia christ.*, par le B. Sicard, élève de Jouy, avec le secours des seigneurs de Montferrand, sur un sol fertile et agréable, près de la Garonne, à trois milles de la ville de Bordeaux. On y conservait en grande vénération le corps du B. Sicard, son fondateur et premier abbé, dont le tombeau était témoin de fréquents miracles. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 890, la série de 35 abbés.

BON-MOUTIER, *Bodonis Monasterium* (Meurthe, France). — Ancien monastère fondé vers l'an 670, par Leudin-Bodon, évêque de Toul, pour des religieuses, auxquelles il donna sa fille Thielberge pour abbesse; des moines furent substitués aux religieuses dans le XIe siècle, mais ils ne subsistèrent pas longtemps dans ce lieu. On voyait encore au XVIIIe siècle quelques traces de ce monastère dans la vallée dite le *Val-bon-Moutier*. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII.

BONNE-COMBE, *Bonna Camba* (diocèse de Rhodez, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Rhodez, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1162, par Raymond V, comte de Toulouse,

et Hugues, évêque de Rhodez. Ce dernier y fut inhumé l'an 1204. Cette abbaye était fille de Candeil, sous Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 250, le catalogue de 36 abbés.

BONNE-ESPÉRANCE, *Bona Spes* (Hainaut, Belgique). — Célèbre abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1126, non loin de Binche, ville du Hainaut, dans la villa de Ramignies ou de Ramengeis, dans le pays dit Vellereille-la-Brayeuse. Elle eut pour fondateur Rainaud de la Croix, et Béatrix, sa femme, qui donnèrent ce fonds à l'église de Prémontré, où leur fils Guillaume, converti par saint Norbert, revenant de Cologne, l'an 1120, avait pris lui-même l'habit religieux. L'incommodité du lieu fit ensuite transférer ce monastère à Sarta-Richeuvini, et enfin au lieu dit de Bonne-Espérance, où il était déjà l'an 1126.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 260, la série de 43 abbés. — *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 351.

BONNE-FONTAINE EN THIERASCHE, *Bonus Fons in Terascia* (diocèse de Reims, Ardennes, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Signy, de la filiation de Clairvaux, fondée en 1152, près Rumigny, par Nicolas, seigneur de Rumigny en Thierasche. D'autres nobles seigneurs furent ensuite les bienfaiteurs de cette abbaye, à laquelle les Souverains Pontifes, principalement Innocent IV, Grégoire X et Clément X, accordèrent de grands priviléges et de larges immunités, dit Jongelin. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 314, la suite de 42 abbés.

BONNEMENT, BERNON, *Bonus Mons* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, dit-on, fondée l'an 1131, près de Nyon (Suisse, canton de Vaud). Elle était du diocèse de Genève.

BONNE-NOUVELLE (Notre-Dame de), *S. Maria de Bono Nuntio* ou *S. Maria Puellaris* (à Orléans, Loiret, France).—Ancienne abbaye, dont les historiens de la ville d'Orléans attribuent la fondation au roi Robert. Mais ce monarque fut seulement son restaurateur, l'an 1021. Son origine est beaucoup plus ancienne, suivant le docte Mabillon. Son ancien nom, *S. Maria Puellaris*, donne à croire qu'elle fut d'abord habitée par des religieuses. Elle l'était, à ce qu'il paraît, par des chanoines dès l'an 840, époque où Charles le Chauve leur fit don d'une terre. Elle fut dévastée par les calvinistes, l'an 1567. Enfin, ce fut plus tard un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut cédé, l'an 1653, à la congrégation de Saint-Maur.

BONNE-SAIGNE, *Bona Sania* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1165, dans une plaine marécageuse, d'où elle a pris le nom de Bonne-Saigne, dit le *Gallia christ.*, (*Sania enim vernacula lingua idem sonat ac fundus pinguis et humidus*). Elle était à deux milles d'Ussel et des abbayes de Saint-Angel et de Meimac, et elle dépendait immédiatement du Saint-Siége. L'abbesse était dame du lieu. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 614, la série de 26 abbesses

BONNEVAL (Sainte-Marie de), *Bona Vallis* (diocèse de Rhodez, Aveyron, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mansiade, filiation de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1161. Elle doit son origine à Guillaume de Chaumont, évêque de Cahors, qui fit don à Pierre, évêque de Rhodez, d'un alleu et de tous ses droits, dans les domaines de Cuzac et de Veiruca, pour la construction d'un monastère. Cette construction eut lieu après la mort dudit Guillaume. Cette fondation fut confirmée par Bega de Chaumont, neveu de Guillaume, et par Eble, son frère. Hugues, comte de Rhodez, et Bernard d'Anduse y ajoutèrent divers dons.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 258, la série de 34 abbés.

BONNEVAL, *Bona Vallis* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans le pays de Châteaudun, fondée, dit-on, vers l'an 841, par un certain chevalier, nommé Foulques. Le roi Charles le Chauve, qui prit cette abbaye sous sa protection et l'enrichit de priviléges, est aussi regardé comme son fondateur. Son église, d'abord dédiée sous l'invocation de saint Marcellin, prit aussi dans la suite le nom de Saint-Florentin, après qu'elle eut été enrichie des reliques des saints martyrs Florentin et Hilaire. Dévastée par les Normands, l'abbaye de Bonneval fut restaurée vers l'an 965, par Odon Ier, comte de Chartres. Elle fut de nouveau pillée et incendiée par les calvinistes, l'an 1568; enfin, l'an 1644, elle s'unit à la congrégation de Saint-Maur, et recouvra son ancien éclat sous ses heureux auspices. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1236, le tableau de 46 abbés.

BONNEVAL-LEZ-THOUARS (Saint-Jean de), *Bona Vallis prope Thoarcium* (diocèse de Poitiers, Deux-Sèvres, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Saint Benoît, fondée vers l'an 900, près Thouars, par les comtes d'Anjou et de Poitou, comme semble le prouver une charte du roi Lothaire, qui donne certains biens à Arbert, vicomte de Thouars, avec clause expresse de transmission aux abbesse et religieuses de Saint-Jean de Bonneval. Le Pape Alexandre III confirma cette fondation et accorda à l'abbaye le droit de nommer aux cures qui en dépendaient. Les prêtres qu'elle y plaçait devaient répondre du soin des âmes à l'évêque et rendre compte du temporel à l'abbesse. Les religieuses jouissaient aussi de plusieurs autres priviléges, tels que ceux de faire célébrer l'office divin, portes fermées et sans le son des cloches, lors même d'un interdit général sur le pays, et d'accorder aux fidèles la sépulture dans leur église. A la mort de l'abbesse Jeanne de Chivré (1531), le roi nomma pour lui succéder Louise Chateigner, religieuse de la Trinité de Poitiers, malgré l'opposition

des religieuses de Bonneval, qui prétendaient jouir du droit d'élection. La nouvelle abbesse introduisit une réforme dans le monastère, où elle ne fut reçue qu'avec une grande répugnance. A sa mort (1543), les religieuses élurent à sa place Philippe Chateigner, sa sœur, dont on connaissait l'indulgente bonté. Elle allégea en effet la sévérité de leur règle; mais bientôt la régularité fut bannie de cette maison. On dit même que les religieuses, après avoir brûlé les papiers et s'être partagé les dépouilles du couvent, l'abandonnèrent et se retirèrent à Genève. Une sœur converse, échappée au débordement, demanda au roi une nouvelle supérieure. En 1559 seulement, le choix du souverain tomba sur Gasparde de Clermont-Tonnerre, qui, durant un gouvernement de cinquante années, eut le temps de rétablir l'ordre dans l'abbaye. (Extrait des manuscrits donnés par le comte d'Orfeuille à la Société des Antiquaires de l'Ouest.)— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1333, la série de 39 abbesses.

BONNEVAL (Notre-Dame de), *Bona Vallis* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1242, par quelques religieux cisterciens, envoyés par Pierre de Raimond, abbé de Fontfroide, dans la Gaule narbonnaise. Dans l'église de cette abbaye fut ensevelie la princesse Eléonore, fille de Jayme ou Jacques Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Hongrie. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1116, la série de 6 abbés.

BONNEVAUX (Notre-Dame de), *Bona vallis*, ou *B. Maria de Bonis Vallibus* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cadouin, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée par Hugues, seigneur de Lusignan, et par sa femme Saracene, vers l'an 1119. Elle fut unie l'an 1124 à l'ordre de Cîteaux. Elle est dans la commune de Marsai, canton de Vivone, arrondissement de Poitiers. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1361, la série de 18 abbés.

BONNEVAUX, *Bona Vallis* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, fondée l'an 1119, dans l'ancien diocèse de Vienne, en Dauphiné, par Gui, archevêque de Vienne, depuis Pape sous le nom de Calixte II. Ce prélat était fils de Guillaume, dit *Tête Hardie*, comte de Bourgogne. Bonnevaux eut pour premier abbé Jean, depuis évêque de Valence en Dauphiné. Là fleurit aussi l'abbé Bernard, le vieil historien de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Mais déjà avant cette époque Bonnevaux, dont les premiers religieux avaient été formés par saint Bernard lui-même, brillait d'un vif éclat par la sainteté ou l'illustration de ses hôtes. Peu de temps après sa fondation, l'abbaye reçut dans son sein un jeune homme du Dauphiné qui, après avoir édifié ses frères par ses vertus, fut le premier abbé du monastère de Tamiès, au diocèse de Tarentaise, et devint enfin l'illustre saint honoré dans l'église sous le nom de saint Pierre, archevêque de Tarentaise. Un an après l'entrée de Pierre à Bonnevaux, dix-sept autres personnages de haute distinction vinrent prier l'abbé de les recevoir dans sa communauté; de ce nombre était Amédée, proche parent de l'empereur Conrad III, qui fonda depuis quatorze monastères cisterciens, entre autres celui de Tamiès, l'an 1128.

BONNE-VOIE, *Bona Via*. — Monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondé vers l'an 1200, près de Luxembourg, sur la route de Thionville, dans le diocèse de Trèves. Ses principaux bienfaiteurs, sinon ses fondateurs, sont les comtes de Luxembourg. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 646, la série de 30 abbesses.

BON-PORT, *Bonus Portus* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Notre-Dame du Val, filiation de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1190, dans le diocèse d'Evreux (Eure). Cette abbaye, située sur les rives de la Seine, est un mémorial de la reconnaissance du roi Richard Cœur de Lion, sauvé d'une tempête qui, cette même année 1170, avait failli le submerger, en face de Maresdans. La fondation fut complétement régularisée en 1198. Le duc roi, alors à l'apogée de sa gloire et de sa fortune, se montra libéral envers ce dernier monastère que la puissance ducale fondait en Normandie. Outre les droits sur le péage de Dieppe, sur les halles et sur les moulins de Rouen, il donna aux moines plus de cent acres de terre à prendre dans la forêt d'Eawy. La charte de Richard Cœur de Lion, donnée en 1198, fut confirmée par Henri V, en 1442 (*Neustria pia*, p. 896). Beaucoup de nobles seigneurs, tels que Richard de Vernon, Pierre et Gui Mauvoisin, comtes de Beaumont, les seigneurs de Montmorency, Amalric, comte de Montfort, les comtes de Meulan, de Possy, etc., et les souverains pontifes eux-mêmes, furent les bienfaiteurs de Bon-Port. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 667, la série de 36 abbés.

BONRAS, *Bonus Radius* (France). — Abbaye de l'orde de Cîteaux, fondée l'an 1119, dans l'ancien diocèse d'Auxerre, par une colonie de religieux, venus avec un abbé de l'abbaye de Pontigny. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle ne paraît pas avoir eu d'autres fondateurs que Hugues de Tily, seigneur de Chaulemy, et Adélaïde de Mont-Onia, sa femme, lesquels donnèrent à l'abbaye de Bonras, tous les biens qu'ils possédaient dans ce même lieu. Cette abbaye fut dévastée et presque détruite par les calvinistes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 456, la série de 51 abbés.

BON-REPOS, *Bona Requies* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boquien, de la filiation de Cîteaux, fondée l'an 1084, par Alain, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne, sa femme. Elle était située sur la rivière de Blavet, à quelques

lieues au-dessus de Pontivy, et dans le diocèse de Quimper.

BONS ou BUNTZ, *Bona* (diocèse de Belley, Ain, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1155.

BON-SECOURS (Notre-Dame de), *Bonum Auxilium* (à Paris, France). — Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 1648, dans le faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne, et dans la paroisse Sainte-Marguerite, par Claudie de Bouchavanne, veuve de Jacques Vigner, conseiller du roi, et administrateur de la monnaie. La première prieure fut Madeleine Emmanuelle de Bouchavanne, sœur de la fondatrice et religieuse de Notre-Dame de Soissons — Voy., *Gallia Christ.*, t. VIII, coll. 648, la série de 6 prieures.

BOPPARDEN, *Boppardia.* — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1073, dans le diocèse de Trèves (Allemagne), par une noble famille de Bopparden. Grégoire VII l'enrichit d'un privilége, et la soumit à l'abbaye de Saint-Encher ou Saint-Mathias de Trèves, au temps de l'empereur Henri IV. Frédéric II la fit restaurer, accrut ses possessions, et la prit sous sa protection l'an 1220. La réforme y fut introduite vers l'an 1437.— Voy., *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 619, la série de 12 abbesses.

BOQUIEN ou BOCHIAN, *Bocquiniacum* (Côtes-du-Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Begars, fondée l'an 1137, dans l'ancien diocèse de Tréguier (aujourd'hui de Saint-Brieuc), par Olivier II, vicomte de Dinan, et sa femme Agnorie, comtesse de Penthièvre. L'an 1213, Juhael, baron de Mayne, et Gervasie sa femme, vicomtesse de Dinan, lui assurèrent une rente de dix mesures de froment, sur leur terre de Becherel, pour la célébration quotidienne du saint sacrifice. L'an 1264, Geoffroi, seigneur de la Hunandaye, fut encore un de ses bienfaiteurs, en lui léguant par son testament cent sols, ainsi qu'à tous les monastères de l'ordre de Cîteaux, situés dans le duché de Bretagne. L'église de Boquien était sous l'invocation de la sainte Vierge.
(Jongelin.)

BORDESLEY, *Bordesleya, Bordesleyensis abbatia* (ancien diocèse de Lincoln, comté de Worcester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1138, par Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, veuve de l'empereur Henri V, et femme en secondes noces de Geoffroi Plantagenet. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Gérudon, qui est de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée en l'honneur de la Vierge Marie, reine des cieux. Le roi Richard Ier confirma ses possessions. — Voy *Monastic. anglican.*

BORNHEMIUM (Belgique). — Monastère d'abord de Chanoines réguliers, fondé vers l'an 1100, entre les villes d'Anvers et Tenramonde, par Wenemar, châtelain de Gand. Burchard, évêque de Cambrai, la confia, l'an 1200, à Fulgence, abbé d'Afflighem, qui la transforma en abbaye bénédictine. Elle devint par la suite un prieuré dépendant d'Afflighem. — Voy. *Gallia Christ.*, t. V, col. 31.

BOSCAUDON ou BOSCODON, *Boscodum* ou *Boscodunum* (Hautes-Alpes, France). — Abbaye de Bénédictins, à deux lieues au midi d'Embrun, sur une montagne, dans une agréable solitude. Elle fut fondée, l'an 1130, par trois nobles habitants d'Embrun; Pons Albert, Guillaume et Pierre de Montmire, pour des Bénédictins qui suivaient l'institut de l'abbaye de Chales, florissant alors dans le diocèse de Grenoble, dit le *Gallia christ.* Sous ce nouvel institut, les religieux de Boscaudon portèrent tant de fruits de piété, ajoute le *Gallia christ.*, qu'ils eurent bientôt plusieurs abbayes sous leur dépendance.

Cette abbaye était dans l'ancien diocèse d'Embrun, aujourd'hui de Gap. Ses religieux portaient un vêtement blanc, quoique de l'ordre de Saint-Benoît. De là vient l'erreur de Jongelin, qui place cette abbaye au nombre de celles de l'ordre de Cîteaux. Il n'est pas sans exemple que des moines Noirs ou Bénédictins, aient porté un vêtement blanc, comme les religieux du Bec.—Voy., *Gallia Christ.*, t. III, col. 1103, la série de 42 abbés.

BOSCHAUD (Notre Dame de), *Boscum Cavum, Boscanum*, ou *B. Maria de Bosco Cavo* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Peyrouse sous Clairvaux. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1154 ou 1155, dans la paroisse de Saint-Martial de Villars, dépendant du prieuré de Saint-Jean de Cole. Elle était située dans une vallée entourée de bois, non loin de la rivière de Drone, à une lieue de Brantome, à deux lieues du monastère de la Peyrouse, et à cinq de la ville de Périgueux. Cette abbaye fut entièrement dépouillée et ruinée par les hérétiques, par les abbés commendataires, et par les seigneurs de Puyguillem. Il ne restait au dernier siècle que le chœur et le chevet de sa belle église, avec un seul moine, dit le *Gallia Christ.*, procureur du prieuré de la Peyrouse. — *Voy.*, t. III, col. 1506, la série de 14 abbés.

BOSCHERVILLE, *Balcherivilla* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près de la Seine, un peu au-dessous de Rouen. Elle est connue sous le nom de Saint-Georges et aussi de Saint-Martin de Bocherville. Son origine est antérieure à la conquête de l'Angleterre par les princes normands. Raoul de Tancarville, chambellan et gouverneur de Guillaume le Conquérant, ayant conçu le projet de fonder une maison de Chanoines réguliers dans sa terre de Bocherville, l'exécuta vers le milieu du XIe siècle. Il fit bâtir

l'église qui existe encore, et qui, à l'exception de quelques faibles parties, appartient tout entière à l'architecture à plein-cintre. Le même seigneur, qui en avait jeté les premiers fondements, acheva de la bâtir avant l'an 1066. Il y mit des Chanoines réguliers. Plus tard, l'an 1114, ce fut un monastère de l'ordre de Saint-Benoît qui s'unit à la réforme de Saint-Maur. Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne abbaye de Saint-Georges que l'église et le chapitre. Cette salle capitulaire, voisine de l'église, est une des plus brillantes et des plus curieuses productions des arts et de la magnificence du moyen âge. En 1822, le département de la Seine-Inférieure, sur la demande de la commission des antiquités, s'empressa de concourir à l'acquisition de ce charmant édifice, menacé alors de destruction. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 270, la série de 31 abbés. — *Neustria pia*, 691. — On peut voir aussi l'histoire complète de cette abbaye, publiée par M. A. Deville, sous le titre de : *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville.* Rouen, 1827, 1 vol. grand in-4°. — L'abbaye de Saint-Georges de Boscherville avait embrassé la réforme de Saint-Maur, l'an 1660.

BOSCHET, *Boschetum* (anc. diocèse de Saint-Paul Trois Châteaux, maintenant de Valence, Drôme, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous la dépendance de l'abbé d'Aiquebelle. Il fut fondé dans le XIIe siècle par Raimond de Baux, prince d'Orange, qui donna au couvent le castel d'Estagnol, non loin de Suse. Ce monastère subsiste encore dans le voisinage de Montélimart; il est habité par des religieuses trappistines.

BOSCO (Etats Sardes). — Ville (17) et couvent de l'ordre dominicain ; ce couvent qui sert de lieu de noviciat aux frères de l'ordre, a été habité par quelques-uns des nouveaux Dominicains français, disciples du P. Lacordaire.

BOSSERVILLE (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Belle et grande chartreuse, bâtie par les anciens ducs de Lorraine, près de Nancy, et qui est occupée aujourd'hui encore par de vénérables religieux de l'ordre de Saint-Bruno.

BOTHAIN (SAINT-), *S. Bothanis cœnobium* (anc. diocèse de Glascow, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près de Lamermur. Elle est de la filiation de Morimond et fut fondée, l'an 1247, par Euphémie, comtesse de Marche.

BOTTENBROCH, *Bottenbrochium* (diocèse de Cologne, Etats prussiens). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée non loin de Cologne, en 1231, par Godefroi, prévôt de l'église collégiale des saints Chrysante et Darie, du monastère d'Eulliа. En 1448, des religieux cisterciens, venus de Campen, remplacèrent les premiers hôtes de cette abbaye, et leurs successeurs s'y maintinrent durant plusieurs siècles.

BOUCHET, dit VAULUISANT, *Boschetum* ou *Vallis Lucida* (diocèse de Clermont, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Silvance, filiation de Morimond, située près de Vic-le-Comte, à trois milles environ d'Issoire. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1197, par Robert, comte d'Auvergne, et consacrée par Robert, évêque de Clermont, son fils, depuis archevêque de Lyon. Ses bienfaiteurs furent Bernard IV, de la Tour, Godefroi de Boulogne, seigneur de Montgascon, et Gui d'Auvergne, cardinal de Boulogne. Ce dernier fut inhumé dans l'église de l'abbaye. On trouve quelquefois cette abbaye sous le nom d'*Ulmetum*. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 404, la série de 32 abbés.

BOUILLAS, *B. Maria de Porta glonio*, ou *de Boillanis* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Escale-Dieu, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée vers l'an 1126, d'après le conseil de Guillaume, évêque de Lectoure, par Arnault Bolhanensis. Son principal bienfaiteur fut ensuite Bernard Aimard de Sauzeda, comme on le voit par la charte de fondation. — *Voy.* cette charte, *Gallia christ.*, t. I, col. 1023; et à la suite, la série de 32 abbés. — Le *Gallia christ.* met l'abbaye de Bouillas dans le diocèse d'Auch, et Jongelin dans celui de Lectoure.

BOULBONNE, *Bolbona* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnefont, filiation de Morimond. Elle fut fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans l'ancien comté de Foix, près la ville de Mazères, l'an 1129. C'est là que prit l'habit religieux Jacques Fournier, depuis évêque de Mirepoix, dit le cardinal blanc, et qui fut enfin Pape sous le nom de Benoît XII. Guillaume de Curt, depuis cardinal, neveu, dit-on, de Jacques Fournier, fut aussi abbé de Boulbonne, ainsi que nombre d'autres prélats. Cette abbaye possédait, dans l'université et la ville de Toulouse, une maison ou collége, légué en testament par D. Raimond Mascaren à l'abbé de Boulbonne, et qui servait de demeure aux jeunes religieux pendant leurs études de philosophie et de théologie. Roger, comte de Foix, qui mourut l'an 1273, fut inhumé à Boulbonne, comme aussi Gaston II, comte de Foix, qui périt en 1344, dans un combat contre les Maures, en Espagne. Cette abbaye ayant été détruite par les calvinistes à la fin du XVIe siècle, les religieux se retirèrent dans leur collége de Toulouse, où ils restèrent jusqu'en 1652; à cette époque, ils reconstruisirent leur monastère, dans le lieu dit de *Tremesaigues*, à trois milles du premier, au confluent de l'Ariége et de l'Hire. Ce nouveau monastère de Boulbonne existe encore en ce lieu, disait au dernier siècle le *Gallia christ.*, et c'est presque le plus splendide de tous ceux de l'Occitanie. — *Voy.*, t. XII, col. 290, la série de 19 abbés. — L'abbaye de Boulbonne a été suc-

(17) A 15 kilomètres S. O. d'Alexandrie, c'est la patrie de Pie V.

cessivement des diocèses de Toulouse et de Mirepoix.

BOULLENCOUR, *Bullencuria* (Seine-et-Marne, France).—Abbaye située à dix lieues environ de Troyes; d'abord habitée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et fondée vers l'an 1093, elle fut ensuite réformée par les soins de l'évêque Henri, ci-devant abbé de Morimond, qui la confia à saint Bernard. Celui-ci, du consentement des dits chanoines, y établit des religieux de sa famille de Clairvaux, qui embrassèrent la règle de Cîteaux. Cette réforme eut lieu l'an 1149, comme l'indique l'inscription suivante qu'on lisait gravée sur une tablette dans l'abbaye.

L'an mil cent quarante-neuf,
A saint Bernard par bon amour
Le bon Henry de Troyes pasteur,
Donna ce lieu de Burlencour.

Cette abbaye fut successivement enrichie de revenus et de possessions, tant par les comtes de Champagne que par les sires de Joinville, de Broyes et de Châteauvillain. On le voit par les chartes du cartulaire de l'abbaye dont Jongelin (liv. I, p. 65), cite un certain nombre, entre les années 1155 et 1242. L'abbaye de Boullencour était sous l'invocation de saint Pierre. Elle était devenue très-considérable. On y a compté jusqu'à 200 religieux. Cette abbaye était autrefois du diocèse de Troyes. (Ce lieu est aujourd'hu du diocèse de Meaux.) — Voy. *Gallia christ.*, t. XII, col. 605, la série, de 41 abbés.

BOURBOURG (Notre-Dame de), *Burburgum* et *Burburgus* (Nord, France).—Ancien monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît. Cette maison fut fondée vers l'an 1099, par Clémence de Bourgogne, épouse de Robert de Jérusalem, comte de Flandres. Pascal II disait, dans une bulle de l'an 1106 : « Sur les instances de Clémence, comtesse de Flandre, nous avons, sans difficulté, obtempéré à vos prières, et nous voulons que le monastère de Sainte-Marie, tel qu'il a été confirmé par notre frère Jean, évêque de Térouane (18), demeure exempt de toutes redevances épiscopales. » Célestin II, dans une autre bulle de 1119, adressée à l'abbesse, s'exprime ainsi : « Voulant répondre favorablement à votre désir et à celui de notre chère sœur Clémence, comtesse de Flandre, fondatrice de ce lieu, nous prenons le monastère de Notre-Dame de Bourbourg, sous la protection du Saint-Siége et sous la garde de saint Pierre. »

Cette maison, située d'abord dans un faubourg, fut transférée dans la ville même de Bourbourg, en 1551, par l'ordre de l'empereur Charles-Quint (19). Les jeunes filles nobles étaient reçues sans dot dans cette abbaye. — Le *Cameracum christianum*, p. 251, donne la liste de 38 abbesses de Bourbourg, depuis Godilde, qu'on a cru à tort sœur de la fondatrice, jusqu'à Camille-Josèphe de Coupigny de Hénu, fille de Maximilien de Coupigny, comte de Hénu, et de Philippine de Héricourt, nommée en 1768, et morte peu d'années après la suppression du chapitre. Ce fut du temps de cette dernière abbesse, en 1782, que la reine Marie-Antoinette accepta le titre de première chanoinesse de Bourbourg, et permit à ce chapitre de se qualifier de *chapitre de la reine*.—Les dames, dès lors, furent décorées d'une croix d'or émaillée d'argent, portant d'un côté l'image de la sainte Vierge, et de l'autre le portrait de la reine. — Parmi les abbesses de Bourbourg, on trouve, vers 1140, Clarisse de Somerighem, ou de Somergem, qui reçut, dans son abbaye, saint Thomas de Cantorbéry, lequel, en reconnaissance de cette hospitalité, lui donna un très-beau calice d'or, toujours conservé par le couvent.

BOURG-MOYEN DE BLOIS, *Burgum Medium*, ou *B. Maria de Burgo Medio* (à Blois, Loir-et-Cher, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1123. C'était, auparavant, une église bâtie avant l'an 996, et desservie, à ce qu'il paraît, par des Chanoines séculiers. Les Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin y furent introduits par Geoffroi, évêque de Chartres, vers l'an 1123, et réformés l'an 1210, par Manassés III, évêque d'Orléans. La réforme de la congrégation de Saint-Maur y fut établie en 1647. La mense abbatiale de Bourg-Moyen a été unie à l'évêché de Blois lors de son érection, en 1697. Cette abbaye tirait son nom de sa position entre le bourg Saint-Jean et le bourg du Fort-Foix, c'est-à-dire, dans le Bourg-Moyen : la ville de Blois ne formant guère alors, dit-on, que trois petits quartiers appelés *bourgs*. Le roi saint Louis avait fait don à cette abbaye, l'an 1269, d'une des épines de la sainte couronne de Notre-Seigneur. Elle comptait, parmi ses principaux bienfaiteurs, les comtes de Blois. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1390, la série de 41 abbés.

BOURGUEIL-EN-VALLEE, *Burgulium* (Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 990, par Emme de Chartres, femme de Guillaume II, dit Fierabras, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Théodelin en fut le premier abbé. Cette abbaye était considérable. Elle embrassa, l'an 1630, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Elle était du diocèse d'Angers, et dans la petite ville de Bourgueil (aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, à 14 kil. N.-O. de Chinon, dans le diocèse de Tours).

BOURNET, *Bornetum* (diocèse d'Angoulême, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, ensuite de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée par Giraud de Sales, l'an 1113, selon la

(18) Ce monastère fut d'abord du diocèse de Térouane, puis de Saint-Omer; il serait aujourd'hui de celui de Cambrai.

(19) Bourbourg est un chef-lieu de canton du département du Nord, à une lieue de Gravelines.

chronique d'Angoulême, et selon d'autres, par le seigneur de Montmoreau, au temps de la fondation de la Couronne, de Frenade et de Celle-Frouin, sous les évêques Gérald et Lambert, dont le dernier mourut l'an 1149. D'après une charte citée par le *Gallia christ.*, l'évêque Gérald serait le fondateur de ce monastère. On peut concilier ces opinions, en disant que Giraud de Sales en jeta les premiers fondements, et que d'autres terminèrent ensuite cette fondation. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1051, la série de 23 abbés.

BOURO, *Burium* (diocèse de Braga, entre Douro et Minho, Portugal). — Abbaye située à quelques milles de Braga, et qui appartint d'abord aux Bénédictins. Elle fut fondée, dit-on, par un certain familier de Henri, comte de Portugal, nommé Pélage Amad, d'où la famille d'Almeida tire son origine. Alphonse Ier, roi de Portugal, renouvela, l'an 1162, la charte de sa fondation, qui avait péri dans un incendie avec plusieurs autres manuscrits. Cette abbaye était la plus ancienne entre toutes celles de l'ordre bénédictin, en Portugal. Des religieux de l'ordre de Cîteaux vinrent s'y établir vers l'an 1169. D'autres, dit Jongelin, reculent cette transformation jusqu'en 1286. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, cette abbaye n'est pas la dernière entre celles de l'ordre cistercien, en Portugal, soit par ses bâtiments, soit par le nombre de ses religieux.

BOUXIERES-AUX-DAMES, *Buxeriæ* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 930, à 2 lieues de Nancy, sur une montagne, près de la Meurthe, par Goslin, évêque de Toul. Le Pape Etienne, par des lettres de l'an 942, approuva la fondation de ce monastère, et confirma les donations qui lui avaient été faites. Ce monastère devint dans la suite un chapitre noble de chanoinesses séculières. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1354, la mention de 30 abbesses.

BOUZONVILLE, *Bosonis Villa* ou *Bodoniæ monasterium* (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Croix et de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1033, par Judith, femme d'Adalbert, comte d'Alsace. Le dit comte ayant fait vers cette époque un voyage à Jérusalem, obtint du patriarche un morceau considérable de la sainte croix, en l'honneur de laquelle le nouveau monastère devait être consacré. Les bâtiments étant terminés et le duc étant de retour de son voyage, Thierri II, évêque de Metz, consacra son église en grande pompe, le 31 janvier 1033, en l'honneur de la sainte Croix, de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Pierre et des autres apôtres. Le Pape Léon IX étant venu visiter ce monastère, lui accorda plusieurs dons et priviléges. L'abbaye de Bouzonville embrassa, l'an 1612, la réforme de Saint-Vannes. Elle fut brûlée fortuitement le 18 mai 1682, et reconstruite après avec élégance. — Voy., *Gallia Christ*, t. XIII, col. 926, la série de 39 abbés.

BOVINDE (Ile à l'occident de l'Irlande). — Ancien monastère fondé après l'an 664 par Colman de Lindisfarne, pour ses disciples, composés alors d'Anglais et d'Irlandais. Mais comme ces religieux de divers pays ne pouvait s'accommoder ensemble, ni vivre en paix, Colman prit le parti de les séparer. Laissant donc les Hibernois dans la petite île de Bovinde, il fonda dans la province de Connacie, aujourd'hui, Connaught, le monastère de Mayo, dans lequel il mit les Anglais, et qui devint célèbre dans la suite. — *Voy.* Mayo. — On dit que Colman mourut à Bovinde, l'an 676.

BOXLEY, *Boxeleya*, *Boxleensis abbatia* (comté de Kent, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1144 ou 1146, par Guillaume d'Ypres, comte de Kent, sous le règne du roi Etienne. (Jongelin.) Le roi Richard confirma ses donations. *Monastic. anglican.*

BOYLE, *Buellium* (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mellifont, fondée l'an 1148. Avant de s'établir à Boyle, dans le comté de Roscommon, en 1161, les religieux de cette abbaye avaient planté leurs tentes, dit-on, dans trois différents séjours. — *Voy.*, pour les détails à ce sujet, Jongelin, lib. viii, p. 22 et 23.

BOYSSIERE EN ANJOU (La), *Buxeria* (diocèse d'Angers, Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, de la filiation de Clairvaux, fondée le 15 juillet 1131.

BRAGEAC, *Brajacum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Ville, et abbaye de femmes, fondée vers l'an 675, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Cosme et de saint Damien. Suivant D. Claude Estiennot, dans son origine elle fut double, c'est-à-dire, pour des hommes et pour des femmes, ce qui n'était point rare en ces temps là; mais les religieux l'abandonnèrent bientôt; on dit, mais sans preuves certaines, qu'elle fut restaurée vers l'an 1100, par Robert d'Escoraille. Les Goths, les Anglais ou les Gascons lui firent essuyer de grands dommages; on ne doit donc pas s'étonner, dit le *Gallia christ.*, si nous ne pouvons donner ni la charte de sa fondation, ni le catalogue entier des abbesses. — *Voy.* cependant, t. X, col. 383, la mention de 16 abbesses. — L'abbesse de Brageac avait pleine juridiction sur la ville et la rivière d'Anse.

BRAILLE, ou LA BRAYELLE-LEZ-AUNAY, *Braella*, *Anetum*, ou *Asnayum* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1196, non loin de Lens, par Ada ou Oda, noble dame de Harnes (*de Harnis*), avec l'assentiment de Hugues, abbé de Saint-Pierre de Gand. Pierre, évêque d'Arras, approuva l'an 1198, la fondation de cette nouvelle abbaye. Elle fut ruinée un peu plus d'un demi siècle après; et les religieuses se transportèrent ailleurs, *juxta*

grangiam suam de Markese, dit le *Gallia christ.*, dans la paroisse de Bouvignies. Cette abbaye fut la mère de plusieurs autres, dans les contrées voisines. — Voy. *Gallia christ.* t. III, col. 451, la série de 32 abbesses.

BRAINE, ou SAINT-EVODE ou YVOD, *Brana* ou *S. Evodius* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, dont on ignore l'origine. Elle fut réformée l'an 1130. Le corps de saint Evode ou Yvod, qui fut archevêque de Rouen, dans le ve siècle, ayant été transféré à Braine, avec celui de saint Victrice, l'abbaye prit le nom de ce saint pontife. L'église, qui subsiste encore, est, dit-on, un précieux monument d'architecture gothique. Braine est aujourd'hui un bourg, chef-lieu de canton du département de l'Aisne, à 16 kilomètres S. E. de Soissons. —Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 489, la mention de 50 abbés. — *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 364.

BRANTOME, *Brantosmum* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Ville, et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 769 par Charlemagne, d'après Mabillon. La chronique de Mallezais attribue à tort sa fondation à Pepin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Pieux. Brantome figure parmi les monastères d'Aquitaine dans l'ancien recensement de ceux du royaume de France, qui fut fait l'an 817. Il fut détruit peu de temps après par les Normands. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1490, le catalogue de 38 abbés.

BRANVEILER, *Brunwillarium* (diocèse de Cologne, Prusse Rhénane).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à une heure de distance de Cologne, dit le *Gallia christ.* Elle fut fondée l'an 1024 en l'honneur de saint Nicolas et de saint Médard, par Erenfrid, comte palatin, et Mathilde, sa femme, fille d'Othon II, qui furent tous deux inhumés dans son sein. Son église fut consacrée l'an 1028 par l'archevêque Piligrin. Richeza, reine de Pologne, fille ou nièce des fondateurs, réédifia ce monastère qui avait été détruit, et saint Amon, archevêque de Cologne, consacra la nouvelle basilique l'an 1061, sous Tegenon, le second abbé. Ce monastère s'unit en 1466 ou 1468 à Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 759, la série de 47 abbés.

BREIDELAR, *Bredelaria* (diocèse de Paderborn, Etats prussiens).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Hardenhausen. Ce fut dans l'origine un monastère de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, soumis à un monastère de Prémontré. Vers 1196, il fut changé en une abbaye de l'ordre de Cîteaux, par les soins d'Adolphe d'Alten, archevêque de Cologne. Son premier abbé fut Albert, qui vint s'y établir avec cinq religieux du monastère de Hardenhausen. — *Voy.* JONGELIN, lib. II.

BREIDNAWE, *Braidnaugiense* ou *Breydenawense monasterium.* — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée peu avant l'an 1120, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), au confluent des deux rivières la Fulde et la Werre, par Wernher, comte de Groningue, qui y fut inhumé. Elle s'unit à Bursfelda, en 1492 ou 1497. L'abbé et les moines furent expulsés l'an 1549, par les hérétiques, dit le *Gallia christ.*, qui mentionne trois abbés seulement, t. V, col. 586.

BREISTINGEN ou BREYTUNGEN. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1343 dans le comté de Konigsberg, et dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Elle était soumise au monastère d'Hirsfeld. Elle s'unit à la congrégation de Bursfelda l'an 1514. Elle existait encore en 1550.—Le *Gallia christ.*, t. V, col. 588, mentionne 2 abbés.

BRETEUIL, *Bretolium* (diocèse de Beauvais, Oise, France).—Ville (19*) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée ou plutôt restaurée vers l'an 1050, par Gilduin, comte de Breteuil, père de Valéran, abbé de saint Vannes de Verdun, et de Hugues, évêque de Langres. Ce pieux seigneur, qui plus tard fut lui-même religieux, fonda ce monastère par le conseil de Drogon, évêque de Beauvais, et il y mit pour premier abbé Evrard, disciple de Richard, abbé de Verdun. Cette abbaye, après avoir été dévastée successivement par les Anglais et par les calvinistes, embrassa, l'an 1645, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 800, la série de 48 abbés.

BRETFORD, *Bretfordense cœnobium* (comté de Warwick, Angleterre. — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Godefroi de Clinton, qui donna pour cette fondation 150 acres de sa terre de Bretford.— *Monastic. anglican.*

BRETIGNY, *Britanniacum* (Oise, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 711, à 2 lieues au-dessus de Noyon, sur l'Oise, et qui était du diocèse de Soissons. On y voyait un autel dédié sous l'invocation de saint Gam ou Gamon, que l'on tient en avoir été abbé. Le Pape Etienne étant en France, l'an 754, alla trouver le roi Pépin au palais royal de Kierzi-sur-Oise, et passa quelque temps dans le monastère de Brétigny, situé dans le voisinage. C'était plus tard un prieuré, qui avait été soumis à un monastère de l'ordre de Cluny.— *Gallia christ.*

BREUILBENOIT, *Broliam Benedicti* (diocèse d'Evreux, Eure, France).—Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge et saint Jean-Baptiste, l'an 1137, par une colonie de religieux de Vaux-de-Cernai. Les fondateurs et bienfaiteurs furent les seigneurs de Marcilly; Robert, comte de Dreux, et sa femme Agnès; Iolende, comtesse de Braine, et les seigneurs d'Aunay, etc. Cette abbaye subit le même sort de Savigny, sa mère, et passa avec elle à l'ordre de Cîteaux. —

(19*) A vingt-huit kilomètres nord-est de Beauvais.

Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 664, la série de 20 abbés.

BREUILHERBAUD (Notre-Dame de), *Brolium Arbaudi* ou *Herbaldi* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1130, dans un lieu désert et couvert de bois, à une lieue de la ville de Palluau.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1433, la mention de 5 abbés.

BRICOL ou SEZANNE (Notre-Dame de), *Bricolium* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1196, à deux lieux de la ville de Sézanne (Marne). Elle était du diocèse de Troyes. Quelques uns attribuent sa fondation à Pierre, abbé de Celles, qui avait concédé à Hersende, comtesse de Bricol, un lieu dans la forêt de Saint-Médard, où vivait l'ermite Fromond, sous la condition d'y établir un monastère de filles, dont elle serait la première abbesse. D'autres font honneur de cette fondation à Garnier, évêque de Troyes. Quoi qu'il en soit, Thibaut, comte de Champagne, confirma toutes les possessions de ce monastère le 26 mars 1270. Dévasté entièrement par les hérétiques vers la fin du xvie siècle, il fut restauré ensuite par Jacques de la Rosière de Guédon, et par sa fille Paula de Guédon, qui en devint abbesse, l'an 1618. Dix ans après, l'an 1629, cette même abbesse transféra son monastère dans la ville de Sézanne.

Sézanne, ville de la Marne, est aujourd'hui du diocèse de Chalons-sur-Marne.

Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 578, la série de 22 abbesses.

BRICQUEBEC (Notre-Dame de), diocèse de Coutances, Manche, France). — Abbaye moderne de l'ordre des Trappistes, fondée par l'abbé Onfroy, alors curé de Disgoville, arrondissement de Cherbourg, et qui fut élu prieur, sous le nom de R. P. dom Augustin, du nouveau monastère, érigé le 29 juillet 1825, par le Pape Léon XII, en prieuré de l'ordre de Cîteaux. En 1836, le nombre des religieux ayant considérablement augmenté, Grégoire XVI, donna à ce prieuré le titre d'abbaye de Notre-Dame de Grâce de Bricquebec. — Elle est située dans l'arrondissement de Valogne; la communauté se compose d'environ 45 religieux.

BRIENNE-LEZ-ANSE, *Brienna* ou *B. Maria de Brienna* (diocèse de Lyon, France). — Ancienne abbaye de Clarisses près la ville d'Anse et sur la Saône, à 4 lieues nord de Lyon, fondée par Blanche de Chalon, l'an 1304, en même temps que celle de Déserte. Vers l'an 1697, elle fut transformée en une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 291, la série de 10 abbesses.

BRIEUC (Saint-), *S. Briocus.* — Ville et monastère bâti vers la fin du ve siècle, par saint Brieuc, dans la partie nord de l'ancienne Armorique, sur un fonds qui lui fut donné par Riwallon ou Rigald, son parent et son ami, et ci-devant prince de Domnonie dans la grande Bretagne. Le monastère et l'église bâtie par saint Brieuc, furent dédiés sous l'invocation de saint Etienne. Le saint fondateur se chargea du soin de conduire ses religieux à la perfection : il mourut dans son monastère vers l'an 502, dans un âge fort avancé. Ses reliques furent transférées à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, durant les incursions de Normands. Quant au monastère, il donna naissance à une ville considérable qui porte le nom du saint, et où, en l'an 844, on érigea un évêché. —Saint-Brieuc, ville épiscopale, est aujourd'hui le chef-lieu du département des Côtes-du-Nord (France).

BRIOUDE (Saint-Julien de), *Brivas* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Très-ancienne et célèbre église collégiale qui a porté aussi autrefois le titre d'abbaye. Elle fut fondée en l'honneur de saint Julien, martyr, sur le sol de la ville de Brioude, à 12 lieues au midi de Clermont, et à six au levant d'été de Saint-Flour. Sa fondation remonte au ive siècle. Accrue par les bienfaits des rois et des empereurs, elle était déjà devenue célèbre au commencement du ve siècle, comme le prouve saint Grégoire de Tours. Vers la fin du ixe ou le commencement du xe siècle, elle fut restaurée par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, qui fut inhumé dans son sein. De cette église collégiale ou abbatiale de Saint-Julien de Brioude sortirent d'illustres personnages, parmi lesquels on compte saint Gal, évêque de Clermont; saint Odilon, et saint Robert, abbés de Cluny et de la Chaise-Dieu, les Papes Clément IV et Grégoire IX. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 470, la série de 30 abbés, de 50 prévôts, et de 50 doyens de l'église de Brioude.

BRONDOLO, *Brondolium*, ou *Sancta Trinitas de Brondolo* (grand-duché de Toscane, Italie). — Abbaye jadis de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le territoire de Chiusi (l'anc. *Elusium* en Etrurie), et qui fut cédée aux religieux de l'ordre de Cîteaux, l'an 1229. Ses premiers religieux avec un abbé vinrent du monastère de Sainte-Marie de la Colombe, de la filiation de Clairvaux, au diocèse de Piacenza.

BRONDULE (diocèse de Chioggia, royaume Lombard-Vénitien). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont on ignore l'origine. Antoine qui en était abbé fut fait patriarche de Grade (*Grado* en Illyrie), l'an 724.— Ce monastère, dit Bulteau, conserva la pureté de la foi, et montra un grand attachement au Saint-Siége pendant les troubles excités par les iconoclastes. Il fut donné à l'ordre de Cîteaux dans le xiiie siècle. Il ne subsistait plus dès le xviie siècle.

BROU, *Braiacum* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loire, France). Ancien monastère, sous l'invocation de saint Roman, fondé avant l'an 537; saint Lubin, depuis évêque de Chartres, en fut établi abbé au vi^e siècle. Ce monastère passa dans la suite aux religieux de Cluny, qui le cédèrent l'an 1124, à

Saint-Père de Chartres, dont il dépendit dès lors comme prieuré simple.

BRUEL SUR LA LYS, *Broilum* et *Broilus*, *Mauronti Villa* ou *Merinvilla*. — Noms divers d'un ancien monastère, sous le titre de Saint-Pierre, fondé vers l'an 686, par saint Mauronte ou Morant, dans le diocèse d'Arras (France). — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 371, le mentionne parmi ceux qui n'existaient plus à cette époque.

BRUERN, *Bruernium*, *Brueria* (comté d'Oxford, Angleterre).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1147, par Nicolas Bassel, à l'aide d'une colonie de religieux de Gerudon, de la filiation de Cîteaux. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Le roi Jean Sans-Terre confirma ses donations. (*Monastic. anglican.*)

BRUGNETO, (Etats Sardes) — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dédié sous l'invocation de saint Pierre, et fondé, dit-on, au commencement du VIIIe siècle, par Luitprand, roi des Lombards. Il fut du moins bâti sous le règne de ce prince, qui en confirma l'établissement par ses lettres. Dès son origine, ou dans la suite des temps, il eut aussi pour patrons saint Laurent et saint Colomban; il reçut beaucoup de biens et de grâces de Charlemagne et de ses successeurs.

BRUXELLES (NOTRE-DAME DE), *Bénédictines Anglaises*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge, fondée à Bruxelles (Belgique), l'an 1597, par demoiselle Marie Percey ou Percy, fille de Thomas, comte de Northumberland, en Angleterre, honoré de la couronne du martyr, dit le *Gallia christ.* — Cette pieuse fille, quittant son pays pour raison de la foi, s'en vint à Bruxelles, où, par l'appui de l'archiduc Albert, elle fonda ce monastère pour de nobles anglaises. Le Pape Clement XIII approuva cette fondation par des lettres du 31 mars 1599. Jeanne Barkley, et quatre autres religieuses de Saint-Pierre de Reims, vinrent prendre possession de ce nouvel asile, qui reçut bientôt dans son sein sa pieuse fondatrice, Marie Percy, avec quelques autres compagnes. De ce monastère sont sorties les abbayes des Bénédictines anglaises de Gand, de Dunkerque, de Pontoise, etc. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 59, la série de 19 abbesses.

BRUYÈRES - LE - CHATEL, *Brocaria* (France). — Ancien monastère de femmes, fondé l'an 599, sous l'invocation de la sainte Vierge et de quelques autres saints, par une dame riche, nommée Chlotilde, avec l'agrément d'Agilbert, évêque de Paris. Mommola, nièce de la fondatrice, en fut la première abbesse. La charte de fondation porte que ce monastère était situé *in loco nuncupato Brocaria, in pago Stampense, prope de fluvio Urbio*. Le nom de Bruyères est reconnaissable dans *Brocaria*; sa situation proche de la petite rivière d'Orge, lui convient parfaitement. Bruyères-le-Châtel est aujourd'hui un petit village du canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise, diocèse de Versailles). On y voit les débris d'un château fort, dont l'origine remonte au VIIe siècle.

BUCHAW, *Bocaugia*, *Buchaugia* ou *Buchovia* (Wurtemberg, Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, située non loin de Biberch, et fondée sur la fin du IXe siècle par la comtesse Adelinde, femme du comte Alton. Sa première abbesse fut Adelinde, fille de la fondatrice. Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Constance. Elle fut construite en l'honneur des saints Corneille et Cyprien, martyrs. L'abbesse de ce lieu avait rang parmi les princes du saint Empire romain, et dans les cérémonies publiques on avait coutume de porter l'épée nue devant elle.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1078, la série de 26 abbesses.

BUCILLY, *Bucilium* ou *Buciliacum* (Aisne, France). — Ancienne abbaye, sous l'invocation de saint Pierre, fondée vers l'an 950, sur l'Aubenton, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), à 12 kil. E. de Vervins, et à 2 lieues environ de Laon. Elle doit sa fondation, suivant Mabillon, à une pieuse donation d'Hersende, ou Gertrude (suivant HUGO, *Annal. Prœm.*), femme du comte Eilbert, frère d'Herbert, comte de Vermandois. Elle fut d'abord habitée par des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît; des religieux de l'ordre de Prémontré vinrent s'y établir ensuite, vers l'an 1148, envoyés par le B. Hugues, abbé de Prémontré. Mais ce monastère avait passé auparavant entre les mains des religieux de Saint-Martin des Champs de Paris, comme le prouve une lettre de Raoul, comte de Vermandois, à Barthélemy, évêque de Laon, citée par Mabillon. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col 688, la mention de 42 abbés de l'ordre de Prémontré; HUGO, *Annal. Prœmonst.*, t. I, p. 417.

BUCKFASTA, *Buckfastensis abbatia* (comté de Devon, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fermoy. Elle fut fondée en 1136. Elle eut pour abbé Guillaume Stadius, *insigne philosophe*, dit Jongelin, et qui fleurit l'an 1380. — Le roi Henri II confirma cette fondation.

BUGEDO, *Buxetum* (diocèse de Burgos, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Burgos, fondée l'an 1189. Elle est fille de l'Escale-Dieu, en Gascogne, de la filiation de Morimond.

BUGUE ou BUGO (LE), *Albugia* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France).— Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du Sauveur, située près de Limeuil, sur le bord de la Vesère, à trois lieues de Fontgouffier. Elle eut pour fondateurs, avant l'an 1224, les seigneurs de Limeuil, qui étaient aussi seigneurs du Bugue. Mais ces mêmes seigneurs, dit le *Gallia christ.*, furent ses destructeurs, car l'an 1575, infestés du venin calviniste (*labe calviniana infecti*), ils livrèrent aux flammes le bourg et le monastère du Bugue, qu'ils abandonnèrent au pillage des soldats, et ils détruisirent les chartes de l'abbaye. Elle fut

restaurée au commencement du siècle suivant, après être restée déserte quelques années. Il y avait dans le bourg du Bugue deux églises paroissiales, dont l'une, de saint Marcel, Pape et martyr, dépendait de l'abbaye. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1501, l'ordre de 7 abbesses.

BUILLON (Notre-Dame de), *Billy*, *Billon*, *Bulio Pauper* (diocèse de Besançon, Doubs, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1128, ou quelques années plus tard, près de la ville de Besançon, sur les instances de Burchard, abbé de Balerne. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Clairvaux. Elle fut dotée par Artaud, Hugues et Etienne, de l'illustre famille de Cherancey, et par d'autres nobles seigneurs.

BUIX-LEZ-AURILLAC ou BOISSET, *Buxum* ou *S. Johannes Bapt. de Buxo* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée avant l'an 1162. On ignore son origine; on l'attribue cependant au monastère d'Aurillac. Elle était située sur une colline voisine d'Aurillac, près de la rivière Jordane. Elle portait aussi jadis le titre de Sainte-Croix, peut-être à cause d'une parcelle de la vraie croix qu'on y vénérait. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 456, la série de 25 abbesses.

BUONA-VAL, *Bona-Vallis* (diocèse de Tolède, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Val-Buéna, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée vers l'an 1200. D'abbaye qu'elle était, cette maison devint plus tard un prieuré qui fut incorporé au monastère de *Mons-Sion*, près de Tolède, lequel s'accrut merveilleusement, et devint à son tour le chef de l'ordre, en Castille.

BURSFELD ou MIMINDE, *Bursfelda*. — Célèbre abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, qui était du diocèse de Mayence et dans le duché de Brunswick. Elle fut fondée sous l'invocation de saint Thomas et de saint Nicolas, l'an 1093, par Henri, comte de Northeim, en Saxe, et Gertrude sa femme, fille d'Egbert Ier, marquis de Saxe. Cette abbaye est justement célèbre, comme ayant été le siége d'une grande réforme bénédictine en Allemagne, dont les fondements furent jetés par Jean de Méden, religieux de Rheinausen, à son retour du concile de Constance (1414), où il avait assisté en qualité de procureur de son abbé. Cette réforme, commencée à l'abbaye de Cluse, au diocèse d'Hildesheim, dont Jean de Méden venait d'être élu abbé, fut continuée et accomplie à Bursfeld. La congrégation de Bursfeld compta bientôt plus de cent monastères qui adoptèrent sa réforme. Cette congrégation s'est maintenue jusqu'au dernier siècle sous le nom de Burtfeld, quoique ce monastère ait été ruiné par les hérétiques l'an 1540.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 652, la série de 8 abbés.— *Diction. des Ordres religieux*, t. I, p. 531.

BURTON, *Burtonense Cœnobium* (Comté de Stafford, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée et dotée vers le milieu du XIe siècle par Wulfric Spot, ministre d'Ethelred, roi d'Angleterre. Wulfgot, moine de Winchester, en fut le premier abbé. — Voy. *Monastic. anglican*

BUSSIERE (La), *Buxeria* (Côte-d'Or, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui était autrefois dans le diocèse d'Autun, et dont l'église, qui subsiste seule, est aujourd'hui la paroisse du village de la Bussière, au canton de Sombernon, dans le diocèse de Dijon. Nous trouvons dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (t. IV, p. 549) une savante notice sur cette abbaye, dont nous allons citer quelques fragments :

« ..... A quelques lieues au sud-ouest de Dijon, dans la partie la plus sauvage de l'étroite vallée arrosée par l'Ouche, s'élevait, au moyen âge, une de ces abbayes dont le puissant ordre de Cîteaux avait couvert le sol de la France. Longtemps sa réputation de sainteté lui attira de nombreux disciples; longtemps elle vit les plus grands seigneurs des environs apporter sur son autel le tribut de leurs richesses et se dépouiller en sa faveur des droits que la féodalité leur avait transmis, tandis qu'ils sollicitaient, pour toute récompense, l'honneur d'être inhumés à l'ombre de leurs murailles. Aujourd'hui toute cette gloire est éteinte : le cloître est dévasté, la vaste habitation des moines ruinée, et, au milieu de leurs débris, l'église seule est restée debout, dernier témoin d'un passé qui va chaque jour s'effaçant.

« ..... Les origines de l'église de la Bussière, grâces aux documents que ses archives nous ont conservés, sont faciles à constater. En 1130, Garnier, sire de Sombernon, fonda une abbaye à Aseraule (20), et par une charte du 13 mars de la même année (1131, n. st.) lui donna le village appelé *Tres-Valles* avec tout son territoire. Ce n'est pas la première fois, au reste, que cette *villa* apparaît dans l'histoire : dès la fin du VIIe siècle, en 676, Ansbert, évêque d'Autun, l'avait léguée par testament à son église cathédrale de Saint-Symphorien et à l'oratoire dédié à saint Léger, où il avait choisi sa sépulture.

« L'ordre de Cîteaux, qui comptait alors trente-trois ans d'existence, avait déjà su acquérir une renommée que sa rapide extension accroissait chaque jour. Grâce au zèle et à l'activité d'Etienne Harding, son troisième abbé, il avait, dans l'intervalle des huit dernières années, reçu douze monastères dans son obédience. Jaloux de placer sa nouvelle fondation sous un si vénérable patronage, Garnier s'adressa pour le peupler à l'abbé Etienne, qui lui envoya immédiatement une colonie de douze moines, auxquels un treizième, nommé Guillaume, fut donné pour supérieur. Mais l'existence de la communauté naissante devait être reconnue d'une manière plus solennelle, et en quelque sorte plus authentique. Au chapitre gé-

(20) Aujourd'hui Loizerolle, métairie dépendant de la commune de la Bussière.

néral de l'ordre tenu à Cîteaux, au mois d'octobre 1131, en présence du duc de Bourgogne Hugues II, et de la duchesse Mathilde, le sire de Sombernon renouvela les donations qu'il avait précédemment faites. En même temps, à l'instigation du duc qui déclara prendre la nouvelle abbaye sous sa protection spéciale, Bouchard, prieur de Vergy, du consentement de son chapitre, lui fit don de toute la terre, *quam habebat a villa Croalt usque ad flumen Osere, et a rupe quæ est juxta pontem Karral usque ad Combam-Raibo*. Pour dédommager le donateur, et pour montrer d'une manière plus distincte la part qu'il prenait à cette donation, Hugues abandonna au prieuré de Vergy tout ce qu'il possédait sur le territoire de *Flagi* et *Véone* (21).

« L'abbaye d'Aseraule ne devait pas subsister longtemps; ses bâtiments n'étaient pas encore achevés, lorsqu'un violent incendie les réduisit en cendres. Loin de se laisser décourager par ce triste événement, le sire de Sombernon se remit immédiatement à l'œuvre, mais au lieu de relever sur le même emplacement les bâtiments détruits, il transporta le siége de la communauté sur les bords de l'Ouche, au centre de la *villa* qui avait fait l'objet de sa donation primitive, et qui quitta dès lors son antique nom de *Tres-Valles* pour prendre celui de *Buxeria* ou *la Bussière*. Non content de renouveler ses dons antérieurs, Garnier acquit de plusieurs particuliers les biens qu'ils possédaient dans les environs pour en doter l'abbaye, et fit ratifier cette nouvelle libéralité par Arnoul le Cornu, de qui toutes ces acquisitions relevaient en fief. En outre, le pieux fondateur accorda aux moines le droit de pâturage et de pêche sur toutes ses terres, et le droit d'usage dans ses bois, à l'exception toutefois du droit tout féodal de la chasse, qu'il eut grand soin de se réserver.

« Pendant ce temps, les travaux de construction étaient poussés avec d'autant plus d'ardeur qu'on avait un fâcheux contre-temps à réparer. Malgré toute son activité, Garnier n'eut pas la joie de les voir terminés; la mort vint le surprendre avant qu'il eût mis la dernière main à son œuvre. L'église qu'il avait commencée sur de vastes proportions, fut achevée en 1172 aux frais de Ponce de Mont-Saint-Jean, sire de Charny. La même année, elle fut consacrée par Pierre, archevêque de Tarentaise, qui avait d'abord été moine de Cîteaux, et qui traversait alors la France pour aller, sur l'ordre du Pape, travailler à la réconciliation du roi d'Angleterre avec son fils. La nouvelle église, selon la tradition cistercienne, fut dédiée à la Vierge Marie..... Cette église de la Bussière offre dans toutes ses parties les caractères distinctifs du type ogival primaire, qui s'introduisit en Bourgogne à la fin du XIIe siècle, et y conserva jusqu'au XIVe siècle une sévérité de formes, une sobriété d'ornements dont, à cette dernière époque, on ne retrouve plus guère de traces dans le nord de la France. Elle est orientée et bâtie en forme de croix latine. Malheureusement à la fin du XVIIIe siècle, et à la suite de réparations que son état de ruines avait rendues nécessaires, la nef fut diminuée des deux tiers dans sa longueur, et le portail détruit. Malgré cette mutilation, il est encore possible de juger de sa grandeur et de la hardiesse des proportions de l'ensemble de l'édifice...

« Les exemples de libéralité donnés par le sire de Sombernon et le duc de Bourgogne ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Dès la fin du XIIe siècle et pendant le cours du XIIIe, les possessions de l'abbaye s'accroissent avec une incroyable rapidité, non-seulement dans les environs de la Bussière, mais encore à Dijon, à Beaune, à Sémur, à Vitteaux (22). Moins d'un siècle après sa fondation, outre des biens de toute sorte, la communauté possédait des droits de pâturage et d'usage dans presque toute l'étendue des forêts de l'Auxois, et jouissait, sur une longueur de plus de deux lieues, du droit exclusif de pêche dans l'Ouche *ad navem et filletum, turram et trusam*, suivant les expressions d'une charte de Guy, seigneur de Coyon (aujourd'hui Sainte-Marie-sur-Ouche), du mois d'avril 1267. Par une charte sans date, Godefroi, évêque de Langres (1139-1163), cède à l'abbaye les deux paroisses d'Agey et de Gissey, avec leurs appendices, Baume-la-Roche et la moitié de la paroisse de Remilly, relevant de l'archidiaconat de Foulques, et exempte les moines du payement de toutes dîmes et exemptions.

« ..... Sur la longue liste des bienfaiteurs de l'abbaye, les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux des sires de Chatellenot, de Charny, de Chaudenay, de Saffres, de Comarin, mais surtout ceux des seigneurs de Sombernon et de Marigny, de l'illustre maison de Montagu, qui n'avait pas oublié que c'était à un de leurs prédécesseurs que l'abbaye devait sa naissance. Aussi cette dernière ne se montra-t-elle pas ingrate envers les descendants de son fondateur. Comme témoignage de leur reconnaissance, les moines élevèrent au XIIIe siècle, derrière le chœur de leur église, une vaste chapelle qui subsiste encore, et à laquelle ils donnèrent le nom de chapelle des fondateurs. Là durent être inhumés tous les membres des familles de Sombernon et de Marigny; et leurs tombeaux, dont quelques-uns ont échappé aux orages du temps et des hommes, attestent encore aujourd'hui que cette pieuse destination reçut son accomplissement. Les ducs de Bourgogne eux-mêmes ne cessèrent, à aucune époque, de donner des marques de

(21) Flagey et Vosne, canton de Nuits, arrondissement de Beaune; *Villa-Croalt*, aujourd'hui Crugey, canton de Bligny, arrondissement de Beaune; *Pons-Karral*, vraisemblablement Pont de l'Ouche, hameau de la commune de Thorey; *Comba Raibo*, Combraintbœuf, hameau de la commune de la Bussière.

(22) Le Pape Nicolas IV confirma les priviléges de l'abbaye par des lettres du 4 des ides d'avril, l'an 1270.

leur bienveillance à une maison qui était placée sous leur patronage spécial. Dès 1196, l'abbé de la Bussière avait une maison à Dijon, qu'il tenait à fief du duc Eudes III....

« Toute reculée qu'elle était dans un coin perdu de la Bourgogne, l'abbaye de la Bussière n'en fut pas moins exposée aux calamités que les longues guerres du XIVe siècle causèrent à tout le royaume. Après la sanglante bataille de Briou qui leur livra les frontières de la Bourgogne (juillet 1359), les Anglais, n'ayant plus rien qui leur résistât, se répandirent à travers le duché, qu'ils mirent à feu et à sang. Au mois de décembre 1359, ils viennent assiéger la ville fortifiée de Flavigny, dont ils s'emparent le 27 janvier suivant. De là, comme d'une place d'armes, ils s'en vont, pendant six semaines, pillant et dévastant le pays d'alentour, mais surtout l'Auxois, dont les habitants avaient fui à leur approche. Les moines durent céder comme les autres, et, en attendant que l'orage fût passé, ils se retirèrent dans leur maison de Dijon. Enfin, après qu'une trêve douteuse, conclue le 10 mars, eut débarrassé la province de ses envahisseurs, l'abbé Gilles de Plombières et ses frères purent regagner leur cloître dévasté et constater à loisir le dommage qu'il s'agissait de réparer. Heureusement pour eux, le roi Jean s'en vint deux ans après (décembre 1361) prendre possession des riches domaines que la mort du duc Philippe de Rouvre avait fait tomber entre ses mains. Les moines, comme on le pense bien, ne manquèrent pas de profiter des bonnes dispositions du prince jaloux de se concilier l'affection de ses nouveaux sujets, et, dans une humble requête du mois d'octobre 1362, lui exposèrent l'état de détresse où la guerre les avait réduits. Leur supplique eut un plein succès, et, grâce à la libéralité du souverain, l'abbaye put se relever de ses ruines.

« A peine sommes-nous arrivés au XVe siècle que déjà les archives de la Bussière perdent de leur intérêt historique ; signe certain que la vie commence à se retirer d'un corps dont les chartes nous racontent fidèlement tous les actes. Dans les premières années du siècle suivant, l'abbaye dut subir une loi que de plus puissantes qu'elles avaient déjà acceptée. Elle fut mise en commande, et ses vastes possessions furent divisées en deux portions égales, dont l'une forma la mense abbatiale et l'autre la mense conventuelle. A partir de cette époque, nous la voyons réduite à figurer sur les listes de bénéfices de quelque prélat titré ou de quelque abbé de cour, dont elle vint grossir les revenus. Au XVIIe siècle cependant, les moines qui l'habitaient furent tirés quelque temps de leur repos par une petite émeute locale dont il ne sera pas hors de propos de rapporter les principales circonstances.

« Autour de l'abbaye de la Bussière s'étaient groupés dès le XIIe siècle plusieurs hameaux dont les habitants étaient restés, depuis cette époque, les hommes de corps des moines. Ceux-ci leur avaient concédé de temps immémorial pour paroisse une des chapelles de l'église abbatiale. Cette concession n'avait jamais reçu la moindre atteinte, lorsqu'en 1621, sous le prétexte que cette destination spéciale d'une partie de leur église y troublait les exercices religieux, les moines imaginèrent de transférer la paroisse dans une petite chapelle de leur garenne, dédiée à sainte Anne. Aussitôt grande rumeur parmi les habitants qui déclarent que jamais ils n'accepteront la nouvelle église qu'on veut leur imposer. Toutes les injonctions sont inutiles, leur résistance ne fait que s'en accroître, et malgré les mandements réitérés de l'évêque d'Autun et de l'abbé de Cîteaux, ils persistent pendant plusieurs années à refuser de passer le seuil de la chapelle Sainte-Anne et d'y accomplir leurs devoirs paroissiaux. Il ne fallut rien moins que l'excommunication pour les réduire, et encore l'un d'eux préféra-t-il, pendant toute sa vie, l'excommunication et ses conséquences, à la honte d'obéir. A sa mort, tout rentra dans l'ordre. Dès lors rien ne vint plus troubler la paix des moines, chaque jour plus rares dans l'abbaye, jusqu'au moment où moines et abbaye durent disparaître sous les coups de la révolution.

« Aujourd'hui l'antique maison abbatiale est devenue propriété particulière, et les habitants du village jouissent sans contestation de l'église tout entière dont leurs ancêtres n'avaient pas même pu conserver la plus humble chapelle. » (Jules MARION.)

Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 405, la série de 43 abbés.

BUSSIERES, PRES CULANT, *Buxeria* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée après l'an 1135, et avant l'an 1160. Elle est fille de l'Esclache, et reconnaît pour fondateurs Ebbe de Charenton, et Guiburge de Bourbon, son épouse qui, après l'avoir bâtie, la confièrent à l'abbé de Herlac. Ses principaux bienfaiteurs après eux furent Villaume de Culant, qui passe même pour son fondateur ; Renaud et Bernard de Montfalcon, Agnès de Bourbon, Ænor de Milly, Raoul de Castre, etc. Ce monastère fut transféré l'an 1625, ou selon d'autres, l'an 1630, le 7 septembre, dans la ville métropolitaine de Bourges. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 220, la série de 18 abbesses.

BUZAY, *Bussayum* ou *Buzeyum* (diocèse de Nantes, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1136 sur la rive gauche de la Loire, à quelques lieues de Nantes, par Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne, veuve du duc Alain-Fergent. Saint Bernard écrivit à cette pieuse fondatrice deux lettres (Epist. 116 et 117), et lui donna lui-même plus tard l'habit des cisterciennes. Elle fut inhumée dans le monastère de Redon. L'église de Buzay fut consacrée en 1288, sous le vocable de la sainte Vierge, par Maur, évêque de Nantes. Jean fut le premier abbé de Buzay. Saint Bernard lui écrivit lorsqu'il résigna sa charge. (Epist. 232.)

C

ABARDEZ (diocèse de Carcassonne, Aude, France). — Ancien monastère sous l'invocation de saint Etienne, fondé avant l'an 1034.

CACICUM ou *MOGITA* (diocèse de Cracovie, ancienne Pologne, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Lubens en Silésie, fondée vers l'an 1218 par Ivon, évêque de Cracovie. Peu de temps après l'an 1222, ce même pontife la dota magnifiquement et la transféra dans un autre lieu, près de Cracovie, sur les bords de la Vistule; elle prit alors le nom de *Mogilla* ou *Clara-Tomba*, du voisinage du tombeau de Wanda, l'antique souveraine de Pologne, dont on connaît la tragique et peut-être fabuleuse histoire (23) : « courage, fermeté, prudence, douceur, éloquence, beauté, dit un historien moderne de la Pologne, tout était réuni dans cette princesse. Plusieurs des princes ses voisins se disputèrent sa main; mais soit qu'elle craignît de partager un pouvoir dont elle sentait le prix, soit qu'elle eût voué aux dieux sa virginité, elle rejeta constamment leurs vœux. Ritiger, l'un d'eux, voulant obtenir par la force des armes ce qu'on refusait à ses prières, fit marcher ses troupes vers la Pologne : Wanda, à la tête de son armée, vint elle-même lui présenter la bataille; mais pendant que montée sur un léger coursier, elle parcourait les rangs de ses troupes pour les animer au combat, Ritiger faisait de vains efforts pour retenir les siens prêts à l'abandonner. Désespéré, le malheureux prince se perça de son épée :... La princesse triomphante retourna à Cracovie, et, soit que l'enthousiasme de sa victoire l'égarât, soit peut-être qu'un sentiment tardif la lui fit regretter, après avoir rendu de solennelles actions de grâces aux dieux, elle se précipita dans la Vistule. »

CADOUIN (24), *Caduinum*, *Cadunium* (ancien diocèse de Sarlat, aujourd'hui de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée l'an 1119 par saint Bernard lui-même, dit-on. Il en reste une église très-remarquable par son architecture qui est tout en plein cintre. On y voit à la voûte du chœur une admirable fresque qui représente la *Résurrection de Notre-Seigneur* : « à côté de cette église, se trouve un autre chef-d'œuvre, dit quelque part un célèbre écrivain, ami passionné de l'art chrétien; c'est le cloître intérieur de l'ancien monastère, véritable bijou de l'époque la plus brillante de la transition qui a précédé la Renaissance, marqué au sceau de l'influence mauresque et orientale qui envahit alors l'imagination française. Je crois qu'il n'existe pas en France un morceau de ce temps, plus riche, plus fini, plus orné. » Le même écrivain, après une longue description de ce chef-d'œuvre, ajoute tristement qu'un cloître pareil sert aujourd'hui d'étable à des pourceaux. « C'est la litière d'une truie, dit-il, qui occupe la place du trône de l'abbé, au-dessous du bas-relief de Jésus portant sa croix (25). »

L'abbaye de Cadouin conservait religieusement, entre autres reliques, un trésor d'un autre genre, qui est encore suspendu dans un coffret à la voûte de l'église, et à certains jours exposé à la vénération des fidèles. C'est le Saint-Suaire du divin Rédempteur, apporté, dit-on, d'Orient, par un prêtre de Périgueux, s'il n'est lui-même une partie de celui que l'on conserve à Turin. Quoi qu'il en soit, cette insigne relique a toujours été l'objet d'une grande dévotion, approuvée par des brefs de plusieurs Papes. Saint-Louis vint l'an 1269 à Cadouin vénérer le Saint-Suaire, et Louis XI y fonda en 1489 une messe perpétuelle pour tous les jours de l'année. On y montre aussi un calice d'or, donné par la ville de Condom en l'honneur du Saint-Suaire, pour préserver tous les Condomiens de la peste.

L'an 1392, Bertrand du Molin, abbé de Cadouin, craignant que les Anglais ne pillassent son monastère, fit porter la précieuse relique en la ville de Toulouse, qui était en l'obéissance du roi. La cérémonie de la translation eut lieu en grande pompe le jour de la fête des saints Simon et Jude, par les soins des capitouls. Pierre, archevêque de Toulouse, assisté de neuf prélats, reçut le Saint-Suaire, et après l'avoir montré à tout le peuple dans l'église Saint-Roch, nouvellement bâtie, le fit porter en procession par toute la ville, et puis déposer en l'église du Taur, où il demeura quelque temps. En outre, le syndic de la ville acheta une maison près du Taur, pour loger tant l'abbé que les religieux de Cadouin, jusques en l'an 1399, où le roi Charles VI ordonna que le Saint-Suaire fût apporté à Paris; ce qui fut fait par l'évêque de Saintes et l'abbé de Cadouin, accompagnés d'un assesseur des capitouls et du syndic de la ville de Toulouse. Quelque temps après, le Saint-Suaire fut rapporté dans cette ville, et comme les Toulousains le voulaient retenir, il y eut grand procès, tant à Paris qu'à Rome; mais enfin le roi ordonna que la sainte relique serait rendue audit abbé de Cadouin, lequel fit enlever le Saint-Suaire, qui fut mis dans un coffre d'argent, etc. — *Voy.* CATEL, *Histoire du Languedoc* — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1539, la série de 44 abbés.

CAGNOTTE, *Cagnota*, *Corheya*, ou *Corheta* (ancien diocèse de Dax, aujourd'hui d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'or-

(23) *Mogita* ou *Clara-Tomba* est aujourd'hui une petite ville qui était comprise dans la république de Cracovie avant les événements de 1846. *Mogita* signifie, dit-on, *qui a trouvé le nom d'une tombe.*

(24) Chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac.

(25) De Montalembert, *du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art.*

dre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui existait vers la fin du IXe siècle, au temps d'Olthier, évêque de Dax, dont une charte lui conféra divers biens. Elle fut restaurée l'an 1122, par Raimond d'Arnauld, vicomte d'Aoste. On conservait dans l'église de Cagnotte les tombeaux des vicomtes d'Aoste. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1065, la série de 23 abbés.

CAIRATE (Sainte-Marie de) (Lombardie Vénitienne). — Monastère de femmes, fondé au VIIIe siècle, dans le diocèse de Milan, par Manigonde, qui le soumit néanmoins à Anastase, évêque de Pavie, et voulut que ce prélat et ses successeurs en bénissent l'abbesse.

CALAIS DU DESERT (Saint-), *S. Carilefus* ou *Anisola* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Très-ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 529, près la petite ville, dite aujourd'hui Saint-Calais, à 9 lieues environ du Mans. On attribue sa fondation à Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans. Ce prélat semble cependant l'avoir seulement rebâti, car il avait été déjà bâti, dit-on, par Turibe, évêque du Mans, dans un lieu appelé *Villa Caiani* sur la petite rivière d'Anisola, d'où il prit d'abord le nom d'*Anisola* ou *Cœnobium Anisolense*. — Cette abbaye était très-célèbre : elle a produit un bon nombre de saints et savants personnages. Elle était unie dans les derniers temps à la congrégation de Saint-Maur.

CALERS, *Calercium* (Haute-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Grand-Selve, filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1147, dans l'ancien diocèse de Rieux (aujourd'hui de Toulouse), par les libéralités de quelques riches personnages du pays. Bertrand, abbé de Grand-Selve, ayant accepté leurs dons, construisit un monastère, dont le Pape Alexandre III, par une bulle donnée à Montpellier l'an 1165, confirma ensuite les possessions. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 221, la série de 57 abbés.

CALMONT, *Calmons.* — Ancienne abbaye du diocèse de Liége (Belgique), dont fait mention le *Gallia christ.*, en rappelant qu'elle figure dans le partage des monastères du royaume de Lothaire, fait l'an 870, entre les rois de France, Charles et Louis.

CALVAIRE, près la Fère, *Calvaria* (Aisne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1518, sous le vocable de l'Annonciation de la Vierge, près la ville de La Fère, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), par Marie de Luxembourg, dame de la Fère, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme; Charles de Bourbon, duc de Vendôme leur fils, et aïeul du roi Henri IV, et le cardinal Louis, évêque de Laon, frère du dit Charles de Bourbon, sont aussi fondateurs de cette abbaye, dont les premières habitantes furent neuf religieuses venues de l'abbaye d'*Hierre*, au diocèse de Paris. Détruit l'an 1596, lors du siége de la Fère, ce monastère fut transféré peu de temps après dans la ville même, par Valentin Donglas, évêque de Laon. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 628, la série de 11 abbesses.

CAMALDOLI (Toscane, Italie). — Célèbre monastère, chef de l'ordre dit des Camaldules, situé près d'Arezzo, à 40 kil. E. de Florence, dans une vallée de l'Apennin. Les fondements en furent jetés, vers l'an 1009, par saint Romuald, noble personnage, né à Ravenne, vers l'an 956. Cette vallée de l'Apennin, ayant été donnée à Romuald par un seigneur nommé Maldoli, le saint y fonda un monastère qui prit du donataire du lieu le nom de *Camaldoli*. Romuald adopta en général la règle de Saint-Benoît; mais il y ajouta de nouvelles observances, et voulut que ses disciples fussent tout à la fois ermites et cénobites. Tel est l'origine de l'ordre célèbre et vénérable des Camaldules, si florissant encore, surtout en Italie. A quelque distance du monastère on voit l'ermitage que fit bâtir le saint; il est sur une montagne toute couverte de sapins, et arrosée par plusieurs fontaines. La vue seule de cette belle solitude, dit-on, porte l'âme au recueillement et à la contemplation. — Voy. *Dictionnaire des ordres religieux*, t. I, p. 577.

CAMBERMARI (*Chambre de Marie*), *Cumbermerense Cœnobium* (comté de Chester, Angleterre). — Monastère fondé l'an 1133, par Hugues Malbanc, en l'honneur de la sainte Vierge, et de saint Michel archange. Elle est de la filiation de Clairvaux. Elle fut d'abord fondée pour des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Il paraît qu'elle embrassa depuis la Règle de Cîteaux, puisqu'elle figure dans le *Monastic. anglican*, parmi les abbayes de l'ordre de Cîteaux. Le roi Henri III, et Ranulfe, comte de Chester, confirmèrent ses possessions.

CAMBRE (La), *Camera B. Mariæ Virginis* (à Bruxelles, Belgique). — Belle et riche abbaye de Bernardines, située dans un fond, à une demi-lieue au S. E. de la porte de Namur, à Bruxelles. La date de sa fondation par Henri Ier, duc de la Basse-Lorraine et de Brabant, et son épouse Mathilde, est de l'an 1201. L'église était fort ornée en dedans: les bâtiments étaient vastes et commodes, et contenaient, dit-on, un grand nombre de religieuses, ainsi que de jeunes filles qu'elles élevaient dans la piété, et dans la connaissance de tout ce qui était convenable à leur sexe. C'est dans cette abbaye de la Cambre que fleurit au XIIIe siècle la B. Adélaïde de Secharebeick Les bâtiments de cette abbaye servaient il y a quelques années à un dépôt de mendicité.

CAMBRON (Notre-Dame de), *Cambero* (autrefois diocèse de Cambrai, aujourd'hui de Tournai, Hainaut, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Chièvres, dans le Hainaut, et non loin de la ville d'Apt. Elle fut fondée l'an 1148, par noble clerc Anselme de Péronne, chanoine et trésorier de Soignies, fils du seigneur de Trazignier, comme on le voit par des lettres du Pape Alexandre III, de l'an 1172, confirma-

tives des biens et donations de l'abbaye de Cambron ; et par un diplôme de Baudouin IV, dit le *Bâtisseur*, comte de Hainaut, de l'an 1156, qui confirme également cette fondation. Divers princes et nobles seigneurs enrichirent tour à tour cette abbaye, qui devint très-célèbre par la splendeur de ses bâtiments et le grand nombre de ses moines. Son église fut consacrée le lendemain de la sainte Luce, l'an 1140. Cette abbaye très-jeune encore devint la mère de plusieurs autres dans les diocèses de Cambrai, d'Arras, de Gand et de Namur. C'est encore aujourd'hui un lieu célèbre de pèlerinage pour toute la Belgique et les pays voisins. On y vénère une miraculeuse image de Notre-Dame.— Voy., *Dictionnaire des pèlerinages.* — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 171, la série de 40 abbés.

CAMENTZ, *Camentzeum* (diocèse de Breslau, Silésie Prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye de l'ordre de Citeaux, située sur le fleuve Nissa, et dans le voisinage d'Henrichaw. C'était jadis un fort destiné à protéger la frontière de Bohême. Ce fort fut cédé dans la suite pour demeure à des chanoines réguliers, qui, l'an 1222, le cédèrent à leur tour à des religieux cisterciens. Cette abbaye continua dès lors d'appartenir à l'ordre de Citeaux ; Camentz est fille du Lubens, de la filiation de Morimond. (Jongelin.)

CAMON, *Cambonum* (Ariége, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Sauveur et de la sainte Vierge, fondée avant l'an 922. Après avoir été du diocèse de Toulouse, elle fut de celui de Mirepoix (Camon est aujourd'hui du diocèse de Pamiers). Elle était déjà devenue un prieuré simple en 1318, au temps où Jean XXII érigea l'évêché de Mirepoix. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII. col. 287, la mention de 27 prieurs.

CAMPELLENSE MONASTERIUM (Côte-d'Or, France).—Ancienne abbaye sous l'invocation de Saint-Léger, fondée avant l'an 826, et restaurée par Théodrade, fille de Charlemagne. Elle était située au delà du Til ou la Tille, dans le pays de Bèze et dans le diocèse de Langres, suivant le *Gallia christ.* Vers la fin du xe siècle, Gerbende, femme de Henri, duc de Bourgogne, la donna à Heldric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Elle fut dans la suite un simple prieuré.

CAMPEN, *Vetus Campus* (diocèse de Cologne, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Citeaux, sur une très-belle montagne près de Rhynberg, fondée l'an 1122, par Frédéric, archevêque de Cologne, très-pieux personnage, qui, étant mort le 5 novembre 1130, fut inhumé dans le monastère de Sigenbourg. Celui de *Campen*, justement célèbre par la piété de ses habitants, fut la mère féconde de plus de cent autres monastères. (Jongelin.)

CAMPESSE, *Campessense Cœnobium* (Comté de Suffolk, Angleterre).—Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1199 par Théobald de Maloines, en faveur de ses deux sœurs, Jeanne et Agnès, auxquelles il donna sa terre de Campesse pour y bâtir un monastère sous l'invocation de la sainte Vierge. Le roi Jean Sans-Terre confirma par une charte cette donation. — Voy. *Monastic. anglican.*

CAMP-STRIGONIE. *Campus Strigoniensis et Tegtisidodi* (Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée l'an 1269. (Jongelin.)

CANA (De) (diocèse de Crémone, royaume Lombard-Vénitien).—Abbaye de l'ordre de Citeaux, fille de Cirret, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1231.

CANEWELL, *Carnewellense Cœnobium* (comté de Stafford, Angleterre).— Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Gilles et de tous les saints, fondé par Gerci, fille de Hugues, comte de Chester, et femme de Galfrid Ridelli. (*Monastic. anglican.*)

CANOURGUE (La), *Canonica* (diocèse de Mende, Lozère, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Martin, qui fut jadis très-célèbre, dit le *Gallia christiana.* Mais dans le xie siècle, la simonie la fit tomber au pouvoir d'hommes laïques, en sorte que les prévôts et doyens étaient des chevaliers mariés (*milites uxorati*), Eldebert, évêque de Mende, voulant remédier à ces abus, donna la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui fut chargée de la gouverner par un abbé et des religieux envoyés de Marseille.—Cette abbaye de Canourgue est entièrement détruite

CANTIMPRE (Notre-Dame de), *Cantipratum B. M.* (diocèse de Cambrai, Nord, France).—Monastère situé jadis près des murs de Cambrai, et soumis à la règle de Saint-Victor de Paris. Il fut construit par Hugues, seigneur d'Oisy et châtelain de Cambrai, vers l'an 1180, ou plutôt par Roger, évêque de cette ville, comme l'observe le nécrologe de Cantimpré en ces termes : « Le 23 novembre mourut Roger, évêque de Cambrai, qui avait eu l'intention de nous accorder un emplacement pour fonder notre monastère. Mais en vue de notre plus grand avantage il céda tout l'honneur de cette donation à Hugues d'Oisy, comme seigneur du lieu, » etc...—« Ce même Hugues, de retour de son voyage d'outre-mer, poursuit le nécrologe, s'arrêta chez nous avant de rentrer dans sa propre demeure, et nous laissa les précieuses reliques de saints qu'il avait rapportées ; pour comble de faveur, il nous exempta de l'impôt dans toute l'étendue de sa terre. »

On voit encore dans cet obituaire que Roger, évêque de Cambrai, sur le point d'aller à Jérusalem, donna à cette église pour une année seulement, tous les revenus de son évêché. En outre, il soumit et annexa en 1182 à Cantimpré l'église de Bellinghen, située près de Hall, ville du Hainaut; et l'année suivante il confirma la donation faite par Hugues d'Oisy pour la construction du monastère. Parmi les autres bienfaiteurs de l'abbaye on distingue Engelbert, seigneur d'Enghien, qui, en 1215, donna à Cantimpré toutes ses dîmes dans la paroisse de Bréges.

En 1224, ce même seigneur dota le prieuré de Bellinghen, où il fut enterré avec Ide, son épouse. Les chanoines de Cantimpré s'étaient retirés dans ce prieuré, après que leur monastère eut été brûlé dans les guerres en 1580. — Le *Cameracum christianum*, p. 272, donne la liste de 42 abbés, depuis le B. Jean, jusqu'à N. Demory, nommé par le roi en 1787.

CAORRA (diocèse de Clermont, France). —Abbaye mentionnée dans le *Gallia christ.*, comme ayant existé dans le diocèse de Clermont. Visier, abbé de ce lieu, figure comme témoin dans une charte de l'abbé de S.-Michel de Cluse, en faveur de Robert IV, comte d'Auvergne, de l'an 1182. (Tom. II, col. 321.)

CAPELL, *Capella* (Suisse).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Hauterive, fondée l'an 1185. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance et dans le territoire de Zurich, non loin de Zug. C'était l'une des plus riches abbayes de la Suisse. Elle eut pour fondateur Walther, baron d'Eschenbach, qui la dota libéralement. Plusieurs autres nobles seigneurs l'enrichirent ensuite et y furent inhumés. Cette abbaye passa plus tard à des séculiers à l'époque de la prétendue réforme et resta soumise à la république de Zurich.—Le *Gallia christ.* (t. V, col. 939), ne mentionne qu'un seul abbé.

CAPELLE, *Capella* (Pas-de-Calais, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1090 par Ide, comtesse de Boulogne, veuve d'Eustache II, comte de Boulogne, et mère de Godefroi de Bouillon. Elle était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras.— Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1584, la mention de 28 abbés.

CAPELLO (Notre-Dame de la), *Capella* (diocèse de Toulouse, Haute-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1143, et dotée par Bernard Jourdain de l'Ile, le chef de l'illustre dynastie des comtes de l'Ile Jourdain, dit le *Gallia christ.* Elle est fille de la Case-Dieu, au diocèse d'Auch. Cette maison eut beaucoup à souffrir durant les guerres des albigeois. Elle fut ruinée ensuite par les calvinistes, l'an 1570. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 144, la série de 33 abbés.

CAPPENBERG, *Cappenberga.* — Abbaye de l'ordre de Prémontré, en Allemagne, qui fut fondée l'an 1122 dans le diocèse de Munster (Westphalie), par Godefroi, comte de Cappenberg. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 433.

CARDAGNE (Saint-Pierre de) (diocèse de Burgos, Vieille-Castille, Espagne). — Ancienne abbaye bâtie, selon Sandoval, Yèpes, et d'autres auteurs, par Sanctine, mère de Sévérien, duc de Carthagène, et qui fut peuplée de religieux envoyés par saint Benoît. Mais ces écrivains n'apportent point de preuves suffisantes d'une telle ancienneté.

(Bulteau.)

CARDAIL, *Cardalium* ou *Candelium* (diocèse d'Alby, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Grand-Selve, filiation de Clairvaux, fondée l'an 1152 par Raimond, comte de Toulouse, comme on l'apprend d'un diplôme de Grégoire IX; d'autres lui donnent aussi pour fondateurs Guirand de Bec et Guillaume de Grave, nobles seigneurs du pays, qui concédèrent divers biens à Alexandre, abbé de Grand-Selve, pour la construction de cette nouvelle abbaye. Cardail eut beaucoup à souffrir durant les guerres des albigeois, de la part de Raimond, comte de Toulouse. Le cardinal Romain contraignit ce prince à payer 200 marcs pour réparer la toiture de l'abbaye.— Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 56, la série de 40 abbés, depuis Guillaume, moine de Grand-Selve, jusqu'à Pierre VII, élu l'an 1679.

CARMES (Ancien monastère des) (à Paris, France). — Célèbre bâtiment situé dans la rue de Vaugirard, entre les rues Cassette et d'Assas, à Paris, et qui a été tour à tour couvent des Carmes avant 1790, prison pendant la révolution, bal public après le 9 thermidor, et qui est devenu enfin aujourd'hui une maison de hautes études ecclésiastiques et un couvent de Dominicains. Sa fondation remonte à l'an 1610. Le Pape Paul V, témoin du zèle, des travaux, de la fervente piété des Carmes réformés par sainte Thérèse, pensa que cet exemple serait utile en France. Il envoya à Paris les Pères Denys et Bernard, avec une lettre pour le roi Henri IV; les deux Carmes apprirent en route l'assassinat de ce prince; néanmoins ils se rendirent à Paris auprès du cardinal de Joyeuse, à qui ils étaient adressés. Le cardinal les accueillit fort bien, les logea au collége de Cluny, et leur obtint, au mois de mars 1611, des lettres patentes du roi et de la régente.

« Il y avait alors au coin de la rue de Vaugirard et de la rue Cassette, dit l'auteur, d'une *Notice sur le couvent des Carmes*, une assez grande maison servant de prêche aux protestants. Un maître des comptes, Nicolas Vivian, voulut la purifier par un saint usage. Il l'acheta de Robert Barrat, maître d'hôtel du roi, et la donna aux Carmes pour en faire un couvent. Le nonce du Pape, Obaldini, bénit la chapelle provisoire, y dit la première messe, et les exercices religieux commencèrent dès lors avec régularité. Mais bientôt la piété profonde des Pères Carmes, l'austérité de leur vie, la nouveauté des exercices, la chaleur qu'ils mettaient dans leurs discours attirèrent le monde élégant, les bourgeois, les artisans, le peuple; il y avait foule à leurs sermons.

« Il fallut bâtir non plus une chapelle, mais un grand couvent et une véritable église; l'un et l'autre, commencés le 20 juillet 1613, furent terminés en 1620; Nicolas Vivian posa la première pierre du couvent, et la reine mère, Marie de Médicis, la première de l'église, qui fut mise sous l'invocation de saint Joseph.

« L'église devint l'objet de la faveur de la cour et des bienfaits des grands; ce fut à qui

l'ornerait et la décorerait. Le chancelier Séguier fit présent aux Carmes du maître-autel en marbre, orné des statues du prophète Elie et de sainte Thérèse; la reine donna le grand tableau du fond, peint par Quintin Varin, un des maîtres de Poussin. Grâce aux dons des fidèles, les chapelles furent entourées de balustrades de marbre richement travaillées; le cardinal Barberini envoya de Rome, pour celle de la Vierge, un beau groupe en marbre d'Antonio Raggi, d'après les dessins du cavalier Bernini; l'abbé Pajot orna de peintures la petite chapelle, tribune de saint Jean; enfin, la cour paya le dôme, où un peintre belge, *Barthélet Hamaël*, peignit dans une manière large et hardie l'ascension du prophète Elie. On sait que les Carmes regardent Elie comme leur fondateur.....

« Les Carmes jouirent ainsi d'une grande et rapide prospérité; ils purent acquérir de grands terrains qui leur formèrent des jardins de plus de quarante-deux arpents; la bibliothèque, de douze mille volumes, renfermait de précieux manuscrits, parmi lesquels on citait une chronique de Frodoard de l'an 996. En 1711, de nombreux embellissements furent faits dans le couvent; on pava l'église en pierre de liais et en marbre, et sur les vastes terrains qu'ils possédaient hors de la clôture, les Carmes construisirent plusieurs beaux hôtels dans la rue Cassette et la rue du Regard. Au milieu du XVIIIe siècle, on disait du couvent des Carmes de la rue de Vaugirard qu'il était le plus riche de l'ordre.

« La Révolution fit disparaître toutes ces richesses; les tableaux furent mutilés, les statues enlevées ou brisées; le dôme seul, à cause de son élévation, fut sauvé de la destruction. Le séjour des prisonniers détériora les bâtiments. Lorsque Mme de Soyecourt vint s'y établir avec les religieuses carmélites, elle trouva la désolation, la ruine partout; c'est elle qui répara l'église et lui donna une nouvelle splendeur; elle s'était attachée au couvent. N'était-ce pas sa maison? elle venait terminer ses jours où son père avait été prisonnier.

« Depuis lors, la maison des Carmes n'a pas cessé d'être une maison religieuse; dès 1798, M. l'abbé Potel y avait dit la messe pour les fidèles qui n'allaient pas à l'église Saint-Sulpice, qu'un prêtre constitutionnel occupait encore. La Restauration y fonda un service anniversaire, le 2 septembre, en commémoration du massacre (25*). Le premier discours fut prononcé à cette occasion par l'abbé Legris-Duval, prédicateur d'une éloquence facile et abondante, que ses improvisations chaleureuses avait rendu célèbre à cette époque. Il est enterré dans l'église des Carmes; une des deux pierres tumulaires en marbre noir que l'on voit dans une chapelle lui est consacrée. Enfin, ce fut dans le couvent des Carmes que l'archevêque de Paris, M. de Quélen, se réfugia en 1831, quand on pilla l'archevêché. On montre la chambre qui lui avait été préparée, et le petit escalier improvisé pour sa fuite, dans le cas d'une invasion du couvent. Dans la préférence que le prélat donna à la prison où ses frères avaient été égorgés, il y a un sentiment touchant et profond; c'est comme un souvenir évangélique des premiers temps du christianisme.

« Aujourd'hui le couvent des Carmes est devenu une maison d'instruction religieuse pour les jeunes ecclésiastiques qui se destinent à la chaire. On a été heureusement inspiré en choisissant ce lieu funèbre. Le souvenir des anciens Carmes dira quelle doit être la vie du prêtre; les traces encore sanglantes de la révolution raconteront les souffrances de l'ancien clergé français que le luxe et la paix profonde avaient attiédi, et que le martyre purifia. Une révolution n'est jamais inutile dans les desseins de Dieu. Ces persécutions terribles ont retrempé l'Eglise; elle a montré de nouvelles et éclatantes vertus qui lui ont ramené les peuples, elle n'a voulu d'autre gloire que de gagner des âmes à l'Evangile; il n'est point aujourd'hui dans le monde entier de clergé plus pur, plus instruit, plus respectable et plus respecté que le clergé de France. »

(Eug. Loudun.)

Le couvent des Carmes est aussi devenu depuis quelques années, grâce au zèle du R. P. Lacordaire, et à la bienveillante protection de Mgr Sibour, archevêque de Paris, un couvent de Dominicains. Les pieux enfants de saint Dominique desservent aujourd'hui la belle église bâtie pour les enfants de sainte Thérèse, et la religion se réjouit de voir un monument sanctifié par le sang des martyrs, rendu à sa destination primitive. Une modeste chapelle érigée récemment à l'extrémité du jardin, et appelée la *Chapelle des Martyrs*, est devenue un vénérable sanctuaire et un touchant mémorial du drame sanglant dont ces lieux ont été, il y a soixante années, le triste et glorieux théâtre.

CARNOET (Saint-Maurice de), *Carnœtum* (diocèse de Quimper Finistère, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Langonet* et de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée à l'embouchure de la rivière d'Ellé, vers l'an 1170, dit-on, par Conan IV, dit le petit, duc de Bretagne, et elle eut pour premier abbé saint Maurice, déjà abbé de *Langonet*, qui donna son nom à l'abbaye.—Voy. dans les *Vies des saints de la Bretagne armorique*, par Albert le Grand (30 septembre, fol. 348), la curieuse *Vie de saint Maurice*.

Sur le frontispice de l'église de l'abbaye on lisait ces deux vers assez singuliers :

(25*) Le massacre de plusieurs centaines de prêtres détenus dans la prison des Carmes, ayant à leur tête Mgr Dulau, archevêque d'Arles, et les deux frères La Rochefoucauld, évêques de Beauvais et de Saintes (2 septembre 1792). Cet épisode sanglant de la révolution française est trop connu pour que nous en offrions encore le tableau aux yeux du lecteur.

Stet domus hæc donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem (26).

Les titres de l'abbaye ne plaçaient l'époque de sa fondation qu'en l'an 1176.

CARRACEDO, *Carracetum* (ancien diocèse d'Astorga, Espagne).—Abbaye, fille de Cîteaux. Ce fut d'abord une abbaye de Bénédictins fondée en 990, par Bermude II, ou Vérémond le Gouteux, roi de Léon. Florent, abbé du même lieu, l'agrégea l'an 1126 à l'ordre de Cîteaux, et elle fut la première maison qui embrassa la règle de Cîteaux en Espagne. Saint Bernard fait mention des moines de Carracedo, dans une lettre à Sanche, sœur du roi Alphonse-Raymond VIII. Pierre Chrétien, religieux de cette abbaye, puis abbé de *Castanneda*, devint évêque d'Astorga vers 1131. C'est ce même Pierre d'Astorga qui, s'étant fait envoyer le chapeau de saint Bernard, dit-on, mérita d'être guéri aussitôt d'un violent mal de tête qu'il souffrait depuis longtemps.—*Voy.* GODEFROI DE CLAIRVAUX, *Vita S. Bernardi*, lib. IV, cap. 4, et *Theatrum Ecclesiæ Asturicensis*, lib. II, cap. 11.

CASA-LEGATIONIS ou *CASALE-GALONIS* (Milanais, royaume Lombard-Vénitien).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Coronat ou Morimond, dans le Milanais. Elle fut fondée l'an 1351, dans l'ancien diocèse de Côme.

CASAMARIO, *Casamarium* (diocèse de Véroli, Etats de l'Eglise, Italie). — Abbaye célèbre, jadis de Bénédictins, puis possédée par les religieux de l'ordre de Cîteaux l'an 1140, quand saint Bernard y eut envoyé quelques-uns de ses disciples de l'abbaye de Clairvaux, en France. Son premier abbé fut un nommé *Jean*, dont il existe une lettre à saint Bernard (la 333e parmi celles de ce saint, dit Jongelin). Un autre abbé du même nom fut député par Innocent III, vers un prince de Bulgarie. (Voy. BARONIUS, ann. 1203.) Cette abbaye fut placée sous l'invocation des saints Jean et Paul. Le Pape Alexandre III confirma ses priviléges et la prit sous sa protection, le 7 des ides de mai de l'an 1170.—*Voy.* le diplôme à ce sujet, dans Jongelin (liv. VII, p. 81), avec les noms de plusieurs religieux qui fleurirent sur divers siéges épiscopaux d'Italie.

CASA NOVA (diocèse de Gran ou Strigonie, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, dit-on, l'an 1150. (JONGELIN.)

CASE-DIEU (LA), *Casa Dei* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de saint Martin de Laon, fondée l'an 1135, par Pierre, comte de Bigorre, et qui était soumise immédiatement à l'abbaye de Saint-Martin de Laon. Les principaux bienfaiteurs de la Case-Dieu furent les seigneurs de Fardiac et d'Armaniac, dont plusieurs élurent leur sépulture dans ce lieu. Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1031, la série de 36 abbés; *Annal. Prœmonst.*, t. I, p. 481.

CASENEUVE (SAINTE-MARIE DE), *Sancta Maria di Casanova* (Italie, diocèse de Turin, Etats Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Tilet, de la filiation de La Ferté. Elle fut fondée l'an 1150, et devint célèbre non-seulement par la splendeur de ses édifices, mais encore par ses possessions. Innocent III confirma les biens et priviléges de cette abbaye, le 16 des calendes d'avril 1198.

CASSAN, *Cassianum* (Hérault, France).—Ancien et célèbre prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé avant l'an 1080, dans les montagnes de l'ancien diocèse de Béziers, et à deux lieues de cette ville. Il fut doté de l'église de Cassan l'an 1080, par Guillaume Alchier, et sa femme Marie. Le même donateur lui fit une autre concession l'an 1083. D'autres donations en très-grand nombre enrichirent ensuite tellement ce prieuré que, malgré son simple titre, dit le *Gallia christ.*, il l'emportait sur plusieurs abbayes par ses immenses revenus, par sa discipline et par la sainteté de ses habitants. Il déchut grandement dans la suite, et au lieu de 80 chanoines, à peine en renfermait-il six ou sept. Mais par la faveur du prince de Conti, lieutenant du roi en Languedoc, et par les soins de l'archevêque de Narbonne, tout fut enfin renouvelé, le 9 avril 1660; les chanoines réguliers de la congrégation de France prirent possession de l'ancien prieuré de Cassan, qui fleurit de nouveau jusqu'au dernier siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 417, le catalogue de 33 prieurs.

CASTANEOLA (Italie centrale). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de La Ferté, fondée l'an 1126 dans le diocèse de Parme, par une colonie de religieux envoyés de l'abbaye de Locedio, diocèse de Verceil, en Piémont.

CASTANNEDA (SAINT-MARTIN DE) (ancien diocèse d'Astorga, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Carracedo. C'était dans l'origine une abbaye de Bénédictins, sise sur un lac vaste et profond où chaque jour l'on pêchait, dit-on, les meilleures truites. Pierre Chrétien ou Pierre d'Astorga, dont nous avons déjà parlé ailleurs (*voy.* CARRACEDO), étant abbé de ce monastère, entendit parler de la règle de Cîteaux, et bientôt, sur les instances de saint Bernard, il se donna lui et son abbaye à ce nouvel ordre. Cette mutation eut lieu, suivant Jongelin, vers 1140. Le premier abbé de *Castanneda*, après son adoption de la règle de Cîteaux, fut le vénérable Gilles, religieux de Cîteaux.—(Voy. *Menologium cisterciense*, die 1 Septemb.

CASTELLE (LA), *Castella* ou *Gratia Dei* (diocèse d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Jean. Elle fut fondée avant l'an 1073, sur l'Adour. Pierre de Marca (*Hist. de Béarn*) pense qu'elle appartint jadis à l'ordre de Saint-Benoît. Comment passa-t-elle à l'ordre de Prémontré, c'est ce que nous n'avons pu découvrir, dit le *Gallia christ.* Cette

(26) « Que cette maison soit debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les eaux de la mer, et que la tortue ait fait le tour du globe. »

transformation eut lieu, dit-on, l'an 1155, par les soins de Pierre, comte de Bigorre, vicomte de Martian, et de Béatrix sa femme, fille de Centulle, vicomte de Béarn, qui dotèrent de leurs biens la nouvelle abbaye de Prémontré, restaurée par eux et donnée aux moines de la Case-Dieu. De là vint qu'elle est dite fille de la Case-Dieu. Les sectaires calvinistes ravagèrent cette abbaye l'an 1568, et plusieurs des religieux périrent dans les flammes. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 1182, et *Annal. Prœmonstr.*

CASTRES EN ALBIGEOIS, *Castrum in Albigensi* (diocèse d'Alby, Tarn, France). — Ville (27) et abbaye de l'ordre bénédictin, fondée l'an 647, sous l'invocation de saint Benoît. — Elle fut érigée en siége d'évêché l'an 1317.

CASTRES (Notre-Dame de), *Castrum* ou *B. Maria de Castris* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous le titre de la Nativité de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1077, selon Jean du Puy (*Histor. episc. Petrag.*, p. 20). Elle était située sur une colline, près du ruisseau dit le *Cerf*, qui se perd dans la Vésère. Ce monastère ne présentait déjà que des ruines au commencement du dernier siècle. — Voy., *Gallia christ*, t. II, col. 1504, les noms de 9 abbés.

CATHERINE D'ALBY (Sainte-), *S. Catharina Albiensis* ou *Caput Pontis Tarni* (Tarn, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans la ville d'Albi, l'an 1333. Elle est fille de l'abbaye de Saint-Augustin de Toulouse. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 60, la charte de fondation, et la série de quelques abbesses.

CATHERINE (Sainte-), près d'Andernach, *S. Catharina* (Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1208, dans le diocèse de Trèves. Elle eut pour fondateur Gerhard de Rennenburg, et sa femme Benoîte; elle fut transférée dans un autre lieu l'an 1454. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 645, la série de 21 abbesses.

CATHERINE D'APT (Sainte-), *S. Catharina* (à Apt, Vaucluse, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1299, dans la ville même d'Apt, par Raimond de Bot, évêque d'Apt. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 387, le catalogue des abbesses.

CATHERINE D'AVIGNON (Sainte-), *S. Catharina Avenionensis* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1254, dans Avignon, par le pieux prélat Zoïn, dit le *Gallia christ.* André, évêque d'Avignon, concéda plusieurs biens à cette abbaye, qui, après avoir beaucoup souffert du tumulte des guerres ou par d'autres causes, fut restaurée par le cardinal Grimoald, frère du Pape Urbain V, et archevêque d'Avignon. Eugène IV, l'an 1436, l'unit au monastère de Saint-Véran, du consentement de l'abbesse. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 889, la série de 29 abbesses.

CATHERINE DE DIGNE (Sainte-), *S. Catharina Diniensis* (à Digne, Basses-Alpes, France). — Abbaye de femmes, fondée avant l'an 1367 dans la ville de Digne. On croit qu'elles étaient de l'ordre de Saint-Augustin. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 1142, donne les noms de quelques abbesses.

CATHERINE (Sainte-), (à Laval, Mayenne). — Abbaye de dames trappistines, fondée dans la ville de Laval, l'an 1816, par une colonie de religieuses françaises de la Val-Sainte, près Fribourg, qui, ayant émigré, s'étaient établies à Darfeld en Westphalie, vers l'an 1802, et ensuite à Borsut, près de Liége (Belgique). — Le Souverain-Pontife érigea ce monastère en abbaye, par une bulle du 7 avril 1827.

CATHERINE (Sainte-), près de Laval, *S. Catharina* (Mayenne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui existait autrefois dans le diocèse du Mans. On ignore l'époque de sa fondation. Elle était occupée en dernier par les chanoines réguliers de la congrégation de France dite de Sainte-Geneviève.

CATHERINE (Sainte-), près Mandal, *S. Catharina*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1219, près Mandal ou Marendal, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), à la suite d'une vision miraculeuse racontée par Trithème, dans sa *Chronique de Spanheimen*. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 599.

CATHERINE DU MONT (Sainte-), ou *Sainte-Trinité du Mont*, *S. Catharina in Monte*, ou *S. Trinitas* (près Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie sur une côte qui domine la ville de Rouen, vers l'an 1030, par Goscelin, vicomte de Rouen, et sa femme Emmeline. Ce Goscelin était l'un des familiers de Robert, duc de Normandie, qui l'avait établi vicomte de sa capitale. Robert, archevêque de Rouen, consacra ce monastère en l'honneur de la sainte Trinité, le 17 des calendes de septembre, l'an 1030, et cette même année, le duc Robert lui concéda un privilége. (Voy. *Neustra pia.*, p. 412.) Plus tard, lorsque par les soins de Siméon, moine du Mont-Sinaï, on y eut transféré les reliques de sainte Catherine, il prit le nom de cette sainte. Le pieux fondateur Goscelin y revêtit lui-même l'habit religieux, tandis que sa femme Emmeline, imitant son exemple, embrassait la vie religieuse dans le couvent de Saint-Amand. Ce monastère devint célèbre dans la suite, et il en sortit plusieurs personnages illustres en science comme en sainteté. Il continua de fleurir sous des abbés jusqu'en 1597, où la mense abbatiale fut attribuée à la chartreuse de Gaillon, au diocèse d'Evreux. Le monastère ayant été détruit vers la même époque, les moines furent transférés l'an 1600, vers un autre côté de la ville, dans l'hôpital des lépreux, dit de Saint-Julien. (*V.* la Pommeraye, pour l'histoire de ce monastère.) — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 125, la série de 28 abbés.

(27) Chef-lieu d'arrondissement du Tarn, à trente-sept kilomètres d'Alby.

CATHERINE (Sainte-) DU VAL-DES-ECOLIERS, *Vallis-Scholarium* (à Paris, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1228, à l'occasion de la célèbre bataille de Bouvines, livrée le 27 juillet 1214. Comme le salut de la France dépendait de la victoire, le roi et ses sergents d'armes firent le vœu, s'ils étaient vainqueurs, de construire une église en l'honneur de sainte Catherine, vierge et martyre.

CAUCHENNE ou CAUQUENNE (Saint-Martin de), *Sanctus Martinus de Caucana* (Aude, France). — Ancienne abbaye, située à deux lieues au midi de Narbonne, dans une île ou presqu'île qui fut appelée plus tard *de Sainte-Lucie*, lorsque le cardinal de Joyeuse, archevêque de Narbonne, y eut fait bâtir, en 1614, une chapelle en l'honneur de cette sainte. L'abbaye de Saint-Martin de Cauchenne, fondée avant l'an 836, était l'an 844 un prieuré dépendant du monastère de Saint-Laurent de Cabrerosse sur la Nielle, qui fut uni un peu plus tard lui-même à l'église de Narbonne.—Voy., *Gallia christ.*, t. VI.

CAULIANE (Estramadure espagnole, Espagne). — Ancien monastère, à trois ou quatre lieues de Mérida, dont on ignore l'origine. Il subsistait dès le pontificat de saint Masson, évêque de Mérida, qui souscrivit avec saint Léandre, au 3e concile de Tolède, l'an 589. Un historien de Mérida le met au nombre des monastères de l'ordre de Saint-Benoît; il paraît du moins assez probable que cette règle, déjà connue et appréciée dans ce pays avant le milieu du VIIe siècle, fut introduite dans le monastère de Cauliane, et dans celui de Sainte-Eulalie de Mérida. (Bulteau.)

CAUNES (Saint-Pierre de), *Caunæ* ou *Sanctus Petrus de Caunis* (Aude, France).— Abbaye de Bénédictins qui fut formée de deux abbayes : l'une dite *Saint-Jean in Extorio*, fondée en 780, par saint Aignan, dans la ville même de Caunes ; l'autre, dite *de Saint-Pierre et de Saint Paul*, fondée également dans la même ville. De ces deux abbayes, saint Aignan n'en fit qu'une seule, vers la fin du VIIIe siècle, avec l'agrément de Charlemagne. Saint-Pierre de Caunes est compté parmi les vingt-six monastères d'Aquitaine ou de Septimanie que l'*Astronome* dit avoir été fondés ou restaurés par Louis le Pieux. Dans la constitution de ce même empereur, faite à Aix-la-Chapelle, en 817, il figure au nombre de ceux qui doivent seulement des prières pour le salut de l'empereur. Saint-Pierre de Caunes, après avoir été uni à Saint-Pierre de Tomières, par une bulle du Pape Luce III, et ensuite à Saint-Victor de Marseille, par une bulle d'Urbain V, entra, l'an 1663, dans la congrégation de Saint-Maur.— Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 155, l'hist. de 64 abbés, depuis saint Aignan. — Ce monastère était de l'ancien diocèse de Narbonne.

CAUWALTER, *Aquæ frigidæ* (ancien diocèse de Bois-le-Duc, Hollande).—Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Sainte-Brigitte, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1434, près Bois-le-Duc, par dame Milla de Campin, qui en fut abbesse. Ses premières religieuses vinrent de la ville de Besançon ; elle donna naissance elle-même à l'abbaye dite *Mariæ Thronus*, du même ordre, dans la ville de Termonde; détruite en 1566, elle fut transférée dans la ville de Bois-le-Duc, plus tard quand cette ville fut vendue aux Bataves, l'an 1629, les Brigittaines se retirèrent au pays de Hobokin, près Anvers. En 1702, leur maison ayant été occupée et vendue, elles se dispersèrent en d'autres asiles. — Voy. *Gallia christ.*, t. V

CAVA (La) (près Salerne, principauté Citérieure, royaume de Naples).— Célèbre monastère de l'ordre bénédictin, sous l'invocation de la sainte Trinité. Il est comme incrusté dans le mont Fenestra, au lieu dit par les anciens *Meletianum*, et situé dans la position la plus pittoresque, au milieu des bois et des montagnes, à deux milles environ de la gracieuse ville de La Cava, siége d'un évêché, à 4 kil. N.-O. de Salerne. Il eut pour fondateur saint Alfère ou Alferio, grand et puissant seigneur à la cour des princes de Salerne, qui, se démettant de toutes ses charges et dignités, s'était retiré sur le mont Fenestra, et s'y était bâti une cabane, afin d'y vivre en solitude, conversant avec les anges et avec Dieu. La renommée de ses vertus attira autour de lui de nombreux disciples. Alferio les rangeant sous ses lois forma avec eux une sainte communauté. Par une charte de l'an 1025, Guaimard, prince de Salerne, lui ayant concédé la crypte dite d'*Arsicia* et une partie de la vallée de *Meletianum*, le saint jeta dans ces lieux les fondements d'un monastère qui prit le nom de *la Cava*, et dont il fut le premier abbé. Afin de ne point répéter ici ce qui a été dit sur le même sujet dans d'autres *Dictionnaires de l'Encyclopédie théologique* (voy. *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. Ier, p. 712 et suiv.), nous abrégerons cette notice. Bornons-nous donc à rappeler que le monastère de La Cava prit en peu de temps des accroissements très-considérables, et qu'il devint le chef d'une congrégation puissante. Les princes, les seigneurs, les souverains pontifes, protecteurs de la mère-abbaye, lui cédèrent un grand nombre d'églises et de couvents qu'ils avaient fondés ou dotés, tellement que bientôt l'abbé de La Cava put compter, tant en Sicile que dans les Etats de Rome et de Naples, trois cent trente églises ou monastères, tous soumis à sa juridiction. Nous devons mentionner ici parmi les premiers disciples d'Alferio, le saint fondateur de la Cava, saint Léon, son successeur; saint Alfano, qui devint archevêque de Salerne, et Didier, fils du prince de Bénévent, qui fut abbé du Mont-Cassin, puis cardinal, enfin Pape sous le nom de Victor III.—Voy. Mont-Cassin.

L'auteur de ce *Dictionnaire*, ayant visité il y a quelques années le monastère de la Cava, en a publié une description exacte dans quelques pages dont on nous permettra de reproduire un fragment qu'on lira peut-être avec intérêt :

— « ..... On se ferait difficilement une idée de cette étrange construction au sein de cavernes rocailleuses que la nature semble avoir façonnées pour de vastes nids d'aigles, plutôt que pour servir de retraite à des hommes. Figurez-vous une masse énorme d'horribles rochers dénudés, suspendus comme un toit sur de longs bâtiments qu'ils menacent à chaque instant d'écraser sous leur chute; entendez ensuite ces eaux qui, filtrant à travers ces rochers noirâtres, et tombant dans des bassins ou citernes, répandent une fraîcheur continuelle dans la spacieuse enceinte, en même temps que leur bruit monotone, favorable à la contemplation, interrompt presque seul le silence du désert. L'église et le monastère ainsi incrustés dans la montagne, au sein d'une gorge étroite, que des monts élevés enserrent de toutes parts, sont construits sur le penchant d'un affreux précipice, au fond duquel apparaît un moulin qu'alimentent les eaux d'un torrent tumultueux. Non loin de ce moulin est une petite chapelle aussi enclavée dans le flanc d'un rocher, et près de là s'offre aux yeux la superbe grotte de Dunegra, tant visitée des voyageurs

« Ces lieux si terribles en apparence nou ont semblé cependant pleins de charmes. Ils nous ont rappelé en quelque sorte le magnifique désert de la Grande-Chartreuse des Alpes. Mais le désert de la Cava, moins sauvage et moins sombre, est plus souvent éclairé des rayons d'un brillant soleil. De blancs tapis de neige ne cachent point durant huit mois de l'année ses verdoyants coteaux. La nature, parfois riante encore, mêle ici de quelques fleurs son agreste parure. Dans cette solitude grave et sévère, de nombreuses familles sont venues se grouper autour de l'abbaye, comme on voit aux jours d'été des essaims d'abeilles se grouper autour des arbustes fleuris, pour y puiser des sucs vivifiants.....

« Le monastère actuel de la Sainte-Trinité de la Cava est bien déchu de son ancienne splendeur : comme à l'abbaye du Mont-Cassin, de vingt à trente religieux, un séminaire peu nombreux, quelques novices peuplent seuls aujourd'hui ces bâtiments immenses et cette vaste église, où se pressaient autrefois de longues files de moines bénédictins. En perdant ses possessions et son vaste personnel, qui lui permettait d'envoyer, comme à l'abbaye puissante de Monréale, des colonies de cent religieux, l'abbaye a conservé du moins son trésor de chartes, illustre mémorial de sa gloire, de son antique science et de ses utiles travaux. Nous avons visité avec un vif intérêt ces belles archives, dont l'ordre admirable égale la richesse et l'importance. Mais tous ces morceaux de parchemins sont relatifs à l'histoire d'Italie; la France et les autres contrées n'y occupent presque aucune part. A celui donc qui se sentirait la vocation d'écrire les annales de l'Italie, à l'homme de foi et de talent, qui consentirait à dévouer ses veilles à ce grave et fécond labeur, nous signalons cette source de précieux matériaux. Il trouvera ici trente mille chartes originales des rois Lombards, des princes ou archevêques de Salerne, des rois de Sicile, d'Aragon, etc., etc., L'histoire de l'Italie sous la domination des Lombards et des princes Normands est là tout entière dans ces feuilles détachées. Ce sont là comme autant de blocs de marbres d'un grand prix, qui, rassemblés par une main habile, pourraient former un superbe monument.....

Mais des trésors d'un autre genre, plus connus, plus chéris du peuple, et surtout plus accessibles aux pauvres de Jésus-Christ, sont conservés à l'abbaye de la Cava. Entourés des hommages habituels des villageois, ils sont à certains jours honorés d'un culte pompeux. Ces trésors deviennent ainsi à leur tour une source féconde d'où découlent mille bienfaits sous les simples toits des familles qui habitent ces contrées.

« J'étais arrivé au monastère le vendredi 12 juillet, et, en entrant dans l'église ouverte chaque jour à tous les pèlerins, j'avais été surpris de la trouver merveilleusement parée de riches festons, de brillantes banderoles, de guirlandes et de fleurs; tout annonçait l'approche de quelque grande fête. Or, voici ce que l'un des bons Pères me raconta à ce sujet : — « Parmi les reliques « que possède notre église, il en est quel- « ques-unes plus particulièrement chères « aux habitants des villages voisins : ce sont « celles de sainte Félicité, cette noble dame « romaine, qui, après avoir vu ses sept fils « mourir tous en héros chrétiens plutôt que « de renier leur foi, souffrit elle-même un « héroïque martyre trois mois plus tard, sous « l'empereur Antonin. Lorsque, il y a quel- « ques années, l'affreux fléau du choléra « ravageait plusieurs provinces de l'Italie, « lorsque Rome et Naples avaient déjà payé « leur tribut à l'horrible mal, tout le bon « peuple de ces montagnes vint se pros- « terner aux pieds des restes de l'illustre « sainte, la conjurant de lui être propice. « La sainte écouta cette voix suppliante; « aucun de nos villageois ne fut frappé. Et « depuis lors, quand revient le jour de sa « fête, la foule accourt dans notre église, « pour témoigner sa reconnaissance à sa « puissante protectrice. Or, nous touchons « à cette fête, elle sera célébrée dimanche.» (*La Vierge et les saints en Italie.*)

Le récit de cette gracieuse et touchante fête de sainte Félicité au monastère de la Cava prolongerait trop cette notice. Nous devons nous arrêter ici, et terminer en engageant les pèlerins de l'Italie, qui visitent Naples et Salerne, à se détourner de leur route pour gravir jusqu'à la célèbre abbaye de la Cava. Comme Subiaco et le Mont-Cassin, elle mérite, elle aussi, d'attirer les pas des voyageurs. Ils emporteront comme nous de ce facile pèlerinage les plus charmants souvenirs

CEALL-LIDAIN (Irlande).—Nom irlandais d'un ancien monastère de femmes du v' ou vi' siècle, que saint Koaran, disciple de

saint Patrice, fonda auprès du sien (celui de Saiger) pour Liadan ou Lidanie, sa mère, à laquelle il donna le voile, après l'avoir convertie, elle et toute sa famille. Cette pieuse dame en prit la conduite.

CEIÇA (diocèse de Coimbre, Beira, Portugal). — Abbaye très-ancienne, qui fut jadis de l'ordre des Bénédictins. Elle était située non loin de l'embouchure du Mondego. Elle fut concédée à des religieux de l'ordre de Cîteaux, l'an 1195, par une donation de Sanche Ier, roi de Portugal, qui la soumit à la visite de l'abbé d'Alcobaça. Il y avait dans le voisinage une célèbre chapelle dite de Sainte-Marie de Ceiça, dont parle Jongelin (liv. VI, p. 34), en rapportant, d'après l'historien Bernard de Britto, un pieux épisode de la vie d'Alphonse Ier, roi de Portugal, et la résurrection miraculeuse d'un cavalier tué par son cheval, obtenue en ce même lieu par les prières du monarque et l'intercession de la Vierge Marie.

CÉLESTINS DE PARIS (Les) (France.— Ancien monastère de l'ordre des Célestins, institué au XIIIe siècle par le Pape saint Pierre Célestin, ou Célestin V. Cet ordre comptait, dit-on, en France, dix-huit maisons, dont celle de Paris était la principale. Elle était située près de l'arsenal et sur le quai dit encore des *Célestins*. L'église de ce monastère était, à ce qu'on assure, la plus riche de la capitale en magnifiques monuments funéraires; elle possédait aussi plusieurs reliques, entre autres la mâchoire de saint Pierre Célestin, fondateur de l'ordre, apportée en France par le P. Fabri en 1499. Ces reliques, conservées par le dernier sacristain de la maison, avaient été déposées à l'archevêché de Paris, où elles ont été profanées et détruites dans les pillages de 1830 et 1831. L'église des Célestins existe encore et sert à d'autres usages. — *Voy.* Louis Beurrier, *Hist. du monastère des Célestins de Paris.*

CELL-COMGALL (Leinster, Irlande). — Nom d'un des monastères fondés en Irlande par saint Comgall, le fondateur de la célèbre abbaye de Bangor. Celui-ci, bâti vers la fin du VIe siècle, fut appelé Saynkille; il a été uni à l'archevêché de Dublin.

CELLA PAULINA. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1107, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par la B. Pauline, qui y fut inhumée l'an 1107, et lui donna son nom. Son premier abbé fut Géronge, prieur d'Hirsauge, qui vint avec douze moines, parmi lesquels était Wernber, fils de la sainte fondatrice. Cette abbaye était située dans la Saxe, d'après Buzelin, et aux confins de la Thuringe, d'après Trithème.

CELLE EN BRIE (La), *Cella Brigensis* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée non loin de Marmoutier par un saint ermite, nommé Blandin, on ignore à quelle époque. Elle fut reconstruite l'an 1278. Elle devint plus tard un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

CELLE-FROUIN, *Cella Fregonii*, *Cella Fruini* (diocèse d'Angoulême, Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, sur la rivière de *Sone*, à sept lieues d'Angoulême. Corlieu, dans son *Hist. des comtes d'Angoulême*, dit qu'elle fut bâtie au temps des évêques Gérard et Lambert (de 1101 à 1148).—Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1046, l'indication de 12 abbés.

CELLE (La), *Arta Cella* (diocèse d'Aix, Bouches-du-Rhône, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de sainte Perpétue, fondée vers l'an 1017. Elle tire son origine d'une église de Sainte-Perpétue, martyre, située près Brignole, qu'Ingelrard, archevêque d'Aix, donna, l'an 1011, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Ildefonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, prit l'abbaye de la Celle sous sa protection par ses lettres de l'an 1176, et lui fit divers dons en 1179, 1185 et 1189. Raimond Bérenger, comte ou marquis de Provence, fut aussi l'un de ses bienfaiteurs. Les abbés de Saint-Victor, gouvernèrent la Celle par des prieurs ou des prévôts. Dans la suite les moines de la Celle furent remplacés par des religieuses. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 346, la série de 11 prieurs et de 12 prieures ou abbesses de la Celle.

CELLE (Notre-Dame de la), *Cella B. Mariæ* (diocèse de Poitou, Deux-Sèvres, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sur la rivière la Belle (*ad Balanam fluvium*). Son origine est antérieure à l'an 1095, époque où, suivant la chronique de Maillezais, le lieu de Sainte-Marie de la Celle commença à fleurir par ses miracles. Ce fut d'abord une simple *Celle*, soumise à l'abbaye de Sterp. Elle ne prit qu'en 1137 le titre d'abbaye. Le roi Louis XI fit réparer l'église de Notre-Dame de la Celle, qui était regardée à juste titre comme l'une des plus élégantes du Poitou. Aussi, à la fin des vêpres et de la messe, y priait-on chaque jour pour ce prince. Ce monastère s'unit en 1651 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, col. 1338, la série de 35 abbés.

Celle est aujourd'hui un chef-lieu de canton, arrondissement de Melle.

CELLE DE POITIERS ou CELLE SAINT-HILAIRE (La), *Cella S. Hilarii* (Vienne, France). — D'abord prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé anciennement dans la ville de Poitiers. Le corps de saint Hilaire y reposa, dit-on, quelque temps avant sa translation dans la basilique de Saint-Hilaire le Grand. Saint Guillaume en était prieur avant son élévation à l'évêché de Poitiers, en 1180. Reconstruit vers cette époque, ce prieuré fut érigé en abbaye vers l'an 1403. Hors d'état de lutter avec ses puissantes rivales de la ville en influence et en renommée, elle possédait cependant au XVIe siècle des richesses mobilières et des ornements de grand prix, qui furent pillés lors du sac des protestants en 1562. Elle fut réformée au XVIIe siècle, et les génovéfains s'y établirent le 26 août 1652. Elle avait droit

de justice haute, moyenne et basse, dans le bourg qui en dépendait, et dans plusieurs autres lieux. Avant la révolution, l'une des paroisses les plus populeuses de Poitiers y était annexée. Les bâtiments vendus et défigurés pendant la période révolutionnaire, sont aujourd'hui occupés par les Carmélites, qui possédaient, avant 1789, ceux du séminaire actuel, dont le mur à gauche en entrant est un bas-relief qui faisait partie, selon les uns, du tombeau d'Adèle d'Angleterre, femme d'Eble Manzes, duc d'Aquitaine; selon d'autres, de Gerloc, femme du duc Guillaume Tête d'Etoupe; selon d'autres, enfin, il représente la cérémonie de la sépulture de saint Hilaire, ou mieux encore l'apothéose du saint.— Voy., *Gallia christ.*, tom. XII, col. 1336, la série de 30 prieurs et abbés.

CELLES PRES DINANT, ou SAINTE-MARIE ET SAINT-HADELIN, *Cellæ prope Dionantum* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 669 par saint-Hadelin, pieux solitaire, disciple de saint Remacle. Les libéralités de Pépin d'Héristal, maire du palais et de quelques autres seigneurs, enrichirent ce monastère. Situé alors dans le diocèse de Liége, il prit le nom de Celles à cause des petites *cellules*, auxquelles il avait été substitué. Hadelin y assembla ses disciples qu'il continua d'édifier par ses vertus. Il mourut vers 690, et son corps fut enterré à Celles, où, par la suite des temps, on mit des chanoines à la place des religieux. En 1338, le chapitre fut transféré à Viset, petite ville sur la Meuse, entre Liége et Maëstrich; on y porta aussi les reliques du saint. — Voy. *S. Hadelin*, au 3 février.

Dinant est une ville forte de la province de Namur, à 23 kil. S. de cette ville.

CELINE (Sainte-), *S. Celinia* (à Meaux Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, fondée avant le IXe siècle. Elle devint plus tard un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier. Elle avait eu pour origine une chapelle bâtie dans un faubourg de Meaux, sur le tombeau de sainte Céline, la patronne de cette ville.

CENTULE dit SAINT-RIQUIER, *Centula* ou *S. Richarius* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à deux lieues d'Abbeville, dans le Ponthieu, par saint Riquier, dont elle porta depuis le nom. Ce saint, à l'aide des libéralités du roi Dagobert, en posa les fondements vers l'an 625, et en fut le premier abbé. Cette abbaye devint dans la suite très-célèbre et l'une des plus considérables de la France. Elle fut illustrée par un grand nombre d'abbés, éminents en science et en piété, et surtout par saint Angilbert, gendre de Charlemagne. Angilbert, abbé de Saint-Riquier l'an 793, agrandit le monastère, y bâtit trois nouvelles églises, et le mit dans un tel état de splendeur que, de son temps, dit-on, il comptait peu de rivaux. On y voyait à cette époque trois cents religieux et cent novices qui, partagés en plusieurs bandes, chantaient sans interruption les louanges de Dieu. Il fut ruiné au IXe siècle par les Normands, et rebâti sous Hugues-Capet. Il fut dévasté encore par Philippe, duc de Bourgogne, en 1421, par les Français en 1475, par un incendie en 1487, et par les Espagnols en 1554. Les Papes et les rois de France l'avaient enrichi de priviléges. L'abbaye de Saint-Riquier, outre la seigneurie du lieu, nommé Centule et depuis Saint-Riquier, avait celles d'Abbeville, de Dommar, de Montreuil et autres. Abbeville, *Abbatis Villa*, cité considérable aujourd'hui, était autrefois un domaine des abbés de Saint-Riquier, auxquels elle doit son accroissement et son importance. Il y avait à Saint-Riquier, comme dans beaucoup d'autres abbayes, une belle bibliothèque. On y remarquait surtout un livre des Evangiles écrit en lettres d'or, sur du vélin pourpre, donné à saint Angilbert par Charlemagne, et la chronique du monastère écrite par Hariule, moine de Saint-Riquier. Cette maison était bien déchue de son ancien état au XVIIe siècle, lorsque Charles d'Aligre, abbé commendataire de Saint-Riquier, en fut comme le restaurateur. Vers le même temps, la congrégation de Saint-Maur, à laquelle elle s'unit l'an 1659, la releva entièrement, et lui rendit une partie de son ancien éclat. Détruite comme les autres, à la fin du dernier siècle, l'ancienne abbaye est devenue, après les jours d'orage, un petit séminaire. —Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1241, la série de 66 abbés

CERBONIO (Saint-), *S. Cernobii Cœnobium*, nom d'un ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, qui a existé dans le diocèse de Lucques (Italie centrale). — Jongelin avoue n'avoir rien découvert à son sujet.

CERCANCEAU, *Cercancella*, *Sacracella* ou *Sercamcellum* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur la rive droite de Loing, dans une solitude assez pittoresque. Cette abbaye, fille de la Cour-Dieu, de la filiation de Cîteaux, fut fondée en 1181, par Henri Clément, sire d'Argenton, et maréchal de France, suivant Jongelin, et par le roi Philippe Auguste, suivant le *Gallia christ.* Elle était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). Philippe Auguste la dota, entre autres dons, d'un morceau de la vraie croix qu'on y voyait encore au dernier siècle. Ce monarque donna une charte de fondation en sa faveur, l'an 1190. — Voy., *Gallia christ.*, t. XVI, col. 249, la série de 24 abbés

CERFROID, *Cerfredum*, *Cervus Frigidus* (diocèse de Meaux, France.)— Prieuré très-considérable, qui était chef de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, fondé en l'an 1198 par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. C'était le lieu où se tenaient les chapitres généraux, et où se faisait l'élection du général. Le Pape Innocent

III approuva la règle et l'établissement de cet ordre, dit aussi des *Trinitaires*, par une bulle donnée l'an 1189? Il confirma le même institut quelque temps après, lui accorda de nouveaux priviléges, par une bulle en date de l'an 1209.—Voy. *la Vie de saint Jean de Matha*, au 8 février, et le *Dictionn. des Ordres religieux*, t. III, p. 707, pour les détails sur l'ordre des Trinitaires.

CERISY, *Cirisiacum*, *Cerasium* (Manche, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé à 4 lieues O. de Bayeux, et à 3 et demie N. E. de Saint-Lô. Il dut, dit-on, son origine à une église bâtie en ce lieu de Cerisy par saint Vigor, qui l'avait reçu en don d'un riche personnage nommé Volusien, en faveur duquel il avait fait un miracle. Saint Vigor, qui fut depuis évêque de Bayeux (VIe siècle), fonda en ce même lieu un monastère qui prit le nom de son premier fondateur. L'église fut consacrée dans la suite sous son invocation. Ce monastère, détruit par les Normands comme les autres de la province, fut restauré vers l'an 1030 par Robert le Magnifique, duc de Normandie, qui l'enrichit de précieuses reliques obtenues du patriarche de Jérusalem. Les rois d'Angleterre et les rois de France accrurent et confirmèrent ensuite ses possessions ou priviléges. Cette abbaye s'unit enfin l'an 1715 à la congrégation de Saint-Maur. Elle était, suivant le *Gallia christ.* du diocèse de Bayeux. — Cerisy est aujourd'hui du diocèse de Coutances (Manche). — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 409, la série de 45 abbés; *Neustra pia*, col. 429.

CERNEL, *Cernellense Cœnobium* (comté de Dorset, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en l'honneur de saint Pierre, vers la fin du IXe ou dans le Xe siècle, par un riche personnage nommé Egelwald ou Elward, près du lieu où avait vécu un ermite, et où avait été inhumé Elwolde, frère de saint Edmond, roi d'Angleterre et martyr. — Voy. *Monastic. anglican.*

CERRETO, *Cerretum* (royaume Lombard-Vénitien, Italie).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1136, à peu de distance de la ville de Milan. Elle était fille de Clairvaux dans le Milanais. Jongelin la place dans le diocèse de Lodi, suffragant de celui de Milan.

CERVON, *Cervidunum*, ou *S. Eptadius*. — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Eptadius, fondée avant l'an 843 dans le pays de Morvan, à une lieue de Corbigny, dit le *Gallia christ.*, qui la place dans le diocèse d'Autun. Elle figure dans celles que Charles le Chauve soumit l'an 843 à l'église de Saint-Nazaire d'Autun. Elle était déjà devenue, au XIIIe siècle, un collége de chanoines séculiers, qui avaient droit d'élire leur abbé. —Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 445, la série de 21 abbés séculiers.

CÉSAIRE D'ARLES (SAINT), dit le *Grand Monastier*, *S. Cæsarius* (ancien diocèse d'Arles, aujourd'hui d'Aix, France). — Ancienne abbaye de femmes, fondée à Arles, par saint Césaire, évêque de cette ville (de 501 à 542). Le saint voulut, dit-on, y travailler de ses propres mains. L'église en était très-vaste, et comme partagée en trois : celle du milieu fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, et les deux autres, sous celle de saint Jean l'évangéliste et de saint Martin. Ce monastère, connu d'abord sous le nom de Saint-Jean, prit dans la suite celui de son fondateur. Le gouvernement en fut confié à Césarie, sœur du saint, qui avait pris le voile à Marseille, dans un autre monastère, vraisemblablement celui qu'avait fondé Cassien. Saint Césaire composa pour cette nouvelle communauté de filles une Règle devenue célèbre, et que nous avons encore. Ces vierges faisaient elles-mêmes leurs vêtements et travaillaient à différents ouvrages en laine. Chacune avait sa tâche quotidienne : elles avaient la permission de broder et de faire d'autres travaux pour les personnes du dehors. Les ornements de leur église n'étaient qu'en laine ou de toile, sans aucune broderie. Quelques-unes d'entre elles s'occupaient à copier l'Ecriture sainte en beaux caractères : toutes lisaient deux heures par jour, et l'on faisait encore la lecture pendant la plus grande partie du travail. Le monastère quitta depuis sa Règle pour adopter celle de saint Benoît, afin de garder l'uniformité.

Sainte Césarie, première abbesse, mourut avant son frère, et fut remplacée par une autre abbesse du même nom, laquelle eut sous sa conduite près de deux cents religieuses. C'est à cette seconde Césarie qu'est dédiée la Vie de saint Césaire, écrite par Cyprien, que l'on croit être le même que saint Cyprien, évêque de Toulon. Après elle, le monastère fut gouverné par Liliole. Sainte Rusticle eut ensuite la charge d'abbesse et l'exerça depuis l'an 574 jusqu'à 632. — Voy. *Gallia christ.*, tom. I, col. 619, la série de 71 abbesses.

CHAAGE (NOTRE-DAME DE), *Cagia* ou *Cavea* (*B. Maria in*) (Meaux, Seine-et-Marne, France.)— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1135, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans un faubourg de Meaux. L'abbé Jean Coulomb s'efforça au XVIe siècle d'y rétablir la discipline qui s'y était relâchée. Les Pères de la congrégation de France prirent possession de cette abbaye l'an 1642. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1716, la table de 48 abbés.

CHAALIS, *Caroli Locus* (Oise, France). — D'abord prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut concédé par Albéric, abbé de Vézelay, à l'abbé de Pontigny, pour qu'il y plaçât des religieux. Il devint une abbaye de l'ordre de Cîteaux, l'an 1136, par les dons de Louis VI, qui, pour le repos de l'âme de son frère Charles, confera à ces religieux trois maisons ou granges, et enrichit le nouvelle abbaye d'un grand nombre de libertés et priviléges. Ce lieu, appelé auparavant *Calisius*, fut dès lors appelé *Caroli Locus*. Louis VII confirma

l'an 1138, et accrut encore les dons du roi son père. D'autres princes ou seigneurs furent aussi dans la suite les bienfaiteurs de cette abbaye, dont l'église fut consacrée, le 20 octobre 1219, par les évêques Garin de Senlis, Gautier de Chartres, et Foulque de Toulouse. Les abbayes du Gard, au diocèse d'Amiens, et de la Merci-Dieu, dans celui de Poitiers, étaient filles de Chaalis. — Chaalis, autrefois du diocèse de Senlis, est aujourd'hui de celui de Beauvais. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1508, la suite de 45 abbés.

CHAFFRE (Saint), dit *Carmery*, *Calmelium*, *Calmeliacum*, *Calminium*, *Calminiacum*, ou *Sanctus Theofredus* (diocèse du Puy, Haute-Loire, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 3 lieues S.-E. de la ville du Puy, sur la rivière la Calanse qui se jette dans la Loire, et au pied du mont Mesent. Elle fut fondée vers l'an 570, en l'honneur du Prince des apôtres, par Calminius, duc d'Auvergne, dont elle a pris ses divers noms latins : appelée d'abord Carmery, elle prit plus tard le nom de Saint-Chaffre, lorsqu'elle eut été illustrée par les vertus de saint Théofroy ou saint Chaffre, neveu d'Eudes, premier abbé de Carmery et son successeur. Détruite par les Sarrasins, l'an 732, l'abbaye de Saint-Chaffre fut restaurée par Louis le Pieux. Plusieurs monastères dans le diocèse du Puy et ailleurs lui étaient soumis. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 762, la série de 53 abbés.

Il s'est formé une petite ville auprès de ce monastère qui a pris le nom de Monastier saint-Chaffre. C'est un chef-lieu de canton de la Haute-Loire.

CHAISE-DIEU (Saint Robert la), *Casa Dei* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).— Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Agricole et de saint Vitalis, martyrs. Elle fut fondée l'an 1046, sur le bord de la Sénoire, par un pieux ermite nommé Robert, fils de Raingarde, et de Géraud, de la famille de saint Géraud, seigneur d'Aurillac. L'abbaye de la Chaise-Dieu, dont la fondation, à la demande de Rancon, évêque de Clermont, fut confirmée par un diplôme du roi Henri Ier, de l'an 1052, devint la plus célèbre de toute l'Auvergne. Huit abbés de diverses abbayes étaient soumis autrefois à l'abbé de la Chaise-Dieu, et occupaient dans le chapitre général une place déterminée. Il serait trop long, dit le *Gallia christiana*, d'énumérer tous les personnages illustres par leur piété et leur science qui ont fleuri dans cette abbaye. Ses huit premiers abbés sont comptés parmi les saints. On doit citer parmi eux, après saint Robert, l'abbé Seguin, le conseiller et le bienfaiteur de l'ordre naissant des Chartreux, et saint Adhelme qui, étant passé en Espagne avec la reine Constance, y brilla par ses miracles, et construisit plusieurs monastères sous sa dépendance. On doit citer surtout parmi les illustrations de la Chaise-Dieu Pierre Roger, qui fut archevêque de Rouen, et ensuite Pape sous le nom de Clément VI. Il conserva toujours la plus vive affection pour cette abbaye, dont il fut le bienfaiteur et où il voulut reposer après sa mort. La Chaise-Dieu fut unie à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1640, par l'ordre du cardinal Armand de Richelieu, qui en était alors abbé. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 328, la série de 50 abbés de la Chaise-Dieu, depuis saint Robert, jusqu'au cardinal Armand Gaston de Rohan, grand aumônier de France, et évêque de Strasbourg, désigné pour abbé le 22 avril 1713.

CHALADE (La), *Caladia* (diocèse de Verdun, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois-Fontaines, de la filiation de Clairvaux, fondée vers l'an 1127, par Wautier, comte de Vienne, et par un religieux de Saint-Benoît, nommé Biquin, qui fut abbé de Trois-Fontaines. Cette abbaye, qui était auparavant une sorte de prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, devint bientôt très-considérable. L'un de ses premiers abbés, nommé Gunther, eut, dit-on, sous son gouvernement jusqu'à 300 religieux. Les ducs de Lorraine et de Bar prirent cette abbaye sous leur protection, et furent ses bienfaiteurs. Louis cardinal et duc de Bar lui concéda plusieurs priviléges en 1428 et 1429. La réforme y fut introduite l'an 1637, par l'ordre du cardinal de Richelieu. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, 1320, 38 abbés.

CHALIVOY, *Callovium*, *Chaliveium* ou *Calivoyum* (Diocèse de Bourges, Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonras, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1133, ou selon quelques autres en 1138. Il en est fait mention, dit Jongelin, dans un rescrit du Pape Alexandre III. Elle doit sa première origine à un certain ermite nommé Julien, auquel Guifrid de Magnac donna la terre dite de Font-Just, à deux lieues de Chalivoy, pour y bâtir une église et un monastère. Wlgrin, archevêque de Bourges, confirma cette donation en consacrant la chapelle construite par Julien. Cinq ans après, en 1138, Iterine de Boneuil accrut cette donation, à condition que le dit monastère embrasserait l'ordre de Cîteaux. Julien se donna alors avec les siens aux religieux de Cîteaux, qui transportèrent la nouvelle abbaye, de Font-Just à Chalivoy (*Callovium*). L'an 1145, Rainald de Montfalcon fit cession auxdits religieux de tout ce qu'il possédait en ce lieu de Chalivoy. Ce monastère est mentionné dans des lettres du Pape Eugène III, à Pierre de la Chastre, archevêque de Bourges, de l'an 1145. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 193, la série de 31 abbés.

CHALOCHÉ, *Chalocheyum* (diocèse d'Angers, Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1119, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Hugues, baron de Mathefelon, avec sa femme Jeanne

de Sablé, et leur fils Théobald. *L'abbaye de Caloché*, dit André du Chesne, *ont fondé les barons de Mathefelon, et en recognoissance, il faule sçavoir, quand le comte de Durestal, baron de Mathefelon, fait sa première entrée en la ditte abbaye de Caloché, que l'abbé et les religieux, doivent venir au devant luy, lui présenter les clefs, puis le disné et à toutte sa maison.* Entre autres sépultures on y voyait celle de Théobald, fils de Fatcon, sire de Mathefelon et de Durestat, avec celle de sa femme Béatrix de Dreux, qui mourut l'an 1356.

CHAMBON, *Bonus Campus* ou *Cambonium* (Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1482; dans le voisinage de la Sie-en-Brignon. Les vicomtes de Thouars l'enrichirent de leurs dons. Elle était dans le diocèse de Poitiers, et dans la paroisse de Mauzé (canton de Thouars, arrondissement de Bressuire). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1297, la brève mention de 7 abbés.

CHAMBON, *Cambonium* ou *Campi Boni* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sénanque, filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1152, entre les villes d'Annonay et du Puy; dans le Vivarais. Elle était du diocèse de Viviers (Ardèche).

CHAMBRE-FONTAINE, *Camerus Fons* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). —Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1190, près de Cuisy. On attribue sa fondation à Milon, seigneur de Cuisy, et à Pierre, évêque de Meaux. Mais c'est sans preuves certaines, suivant le *Gallia christ.* Elle est fille de Val-Secret. Hélie et Hugues, chevaliers de Mont-Ion, et Marie, comtesse de Troyes, furent ses bienfaiteurs, l'an 1190. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1729, la série de 30 abbés.—*Annal. Prœmonstr.* t. I, p. 443.

CHAMELIÈRES, *Camelariæ* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). Abbaye de femmes, fondée vers l'an 665, sous l'invocation de saint Pierre et de sainte Cécile, par saint Prix, évêque de Clermont, et les libéralités d'un noble personnage nommé Genès, qui, privé de postérité, *adopta l'église de Dieu pour ses enfants* (*Gallia christ.*, t. II, col. 246). Cette abbaye, située hors de la ville de Clermont, était sous la règle de Saint-Césaire, de Saint-Benoît et de Saint-Colomban. Saint Prix y mit pour première abbesse une noble femme, nommé Gondilène. Dans ce lieu de Chamelières, il y avait cinq églises, dit le *Gallia christ.* (t. II, col. 321); l'une d'elles, dédiée à l'apôtre saint Pierre, était à l'usage des religieuses; une autre, dite de Sainte-Cécile, était attribuée à des moines.

CHAMOUNY (Savoie, Etats-Sardes). — Prieuré de Bénédictins, fondé, l'an 1099, par un comte de Genève, dans une belle vallée, au pied du Mont-Blanc, la plus haute montagne de l'Europe. A l'entour de ce prieuré se forma le village de Chamouny, qui finit par donner son nom à la vallée. Tout a été dit sur Chamouny et le Mont-Blanc. Peu de pays ont été visités par autant de voyageurs.

CHAMPAGNE, *Campagia, Campania* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1188, par Foulque de Riboule, seigneur d'Assé et de Lavardin, qui fut inhumé dans cette abbaye devant le grand autel. Jongelin place cette fondation à l'an 1151. L'abbaye de Champagne était située à quelques lieues à l'ouest du Mans, et à trois lieues environ de Beaumont-le-Vicomte. Elle embrassa la réforme monastique.

CHAMP-BENOIT, *Campus Benedictus* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1138, dans la paroisse de Poigny, près de Provins, au lieu appelé *Domus Ægypti*, sous l'invocation et le patronage de sainte Valburge. On attribue sa fondation à Henri, comte de Champagne, dit *le Libéral*. Ce prince ne succéda cependant à son père, Thibaud II, que l'an 1152. Cette abbaye était autrefois du diocèse de Sens (Provins est aujourd'hui du diocèse de Meaux). Il était aussi sous l'invocation de la sainte Vierge. Vers le milieu du xve siècle, des prieures succédèrent aux abbesses, on ignore pour quel motif; elles devaient être instituées par l'archevêque de Sens. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 193, 9 abbesses et 12 prieures.

CHANCELLADE (Notre-Dame de la), *Cancellata* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous le titre de la Nativité de N.-D., fondée vers l'an 1133, par quelques pieux ermites, qui vivaient sous la conduite de Foulque, abbé de Celle Frouin, sur un sol inculte, à une lieue ou environ de la ville de Périgueux. Il y avait là un oratoire dédié à la Vierge Marie, près d'une fontaine scellée par des treillis de fer, d'où l'abbaye a pris le nom de *Chancellade*, *Cancellata;* c'est là qu'elle fut construite, et qu'elle s'accrut bientôt par les bienfaits de Guillaume d'Aube-Roche, évêque de Périgueux. Ce pontife, après avoir béni l'oratoire et le cimetière, dit le *Gallia christ.*, concéda l'église de *Beurona* et le lieu de *Bord* pour cette fondation, et désigna pour premier abbé Géraud de Monlava. Géraud à son tour construisit les autres édifices et institua dans ce lieu la règle de Saint-Augustin.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1502, la série de 25 abbés.

CHANTEMERLE, *Cantumerula* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'Invocation de saint Lezin. Elle fut fondée d'abord avant l'an 1135, par les comtes de Champagne, pour des chanoines séculiers, aux confins de l'ancienne province de Champagne, entre Villenauxe et Barbonne. Elle était du diocèse de Troyes (ce lieu est aujourd'hui de celui de Châlons-sur-Marne). A ces premiers chanoines succédèrent des chanoines réguliers qui embrassèrent, l'an 1135, la règle de Saint-Augustin. Henri comte de Troyes, les Papes Adrien IV et Alexandre III, Alton et Henri, évêques de

Troyes, furent les principaux bienfaiteurs de cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 593, la série de 35 abbés.

CHANTEUGE, *Cantogilum* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Julien de Brioude, de saint Saturnin et de saint Marcellin, évêque d'Embrun. Elle fut fondée vers l'an 800 entre l'Allier et le ruisseau du Deuje, sur une roche élevée, par les chanoines de Brioude, avec l'appui de Raimond, comté de Toulouse et prince d'Aquitaine, de Dalmace, vicomte et abbé de Brioude, et d'Arnauld, évêque du Puy, dans le diocèse duquel était alors le lieu de Chanteuge ou *Cantogilum*. Le roi Louis le Pieux confirma, l'an 6 de son règne, cette fondation, à la prière de Goteseal, évêque du Puy, et successeur d'Arnaud. Cette ancienne abbaye était au dernier siècle un prieuré conventuel dépendant de la Chaise-Dieu.— Le *Gallia christ.*, t. II, col 437 donne les noms de quelques abbés.

CHANTOEN, *Cantobennum*, *Cantoennum*, *Candidiense* ou *Cantobennense monasterium* (Diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans le VIIe siècle sous l'invocation de saint Pierre, auprès et hors des murs de Clermont, par saint Genez, évêque de cette ville. Elle fut construite pour des religieuses auxquelles succédèrent dans le XIIe siècle des chanoines réguliers. En 1199, Robert, évêque de Clermont, unit cette abbaye à celle de Pebrac, et de concert avec Henri, archevêque de Bourges, il concéda des indulgences à tous les fidèles qui viendraient en aide à la restauration de Chantoen. En 1633, cette abbaye fut cédée à des carmélites déchaussées, par des lettres du roi, données à la demande du chancelier Séguier.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 394, la série de 29 abbés.

CHARENTON EN BERRI, *Carentonium* ou *Insula Supra Milmandram* (France). — Un des trois anciens monastères qu'au rapport de Jonas, dans les *Actes de saint Eustase*, abbé de Luxeuil, un vénérable homme nommé Théodulfe et surnommé Bobolène, fonda sous la règle de Saint-Colomban, dans le pays de Bourges. Celui-ci bâti pour des femmes, vers l'an 620, était situé sur le bord de la Milmandre ou Marmande. Il existait encore sous la règle de Saint-Benoît, au commencement du dernier siècle. On l'appelait aussi Bellevaux, à cause de sa situation dans une très-fertile et très-agréable vallée, entre Bourges et Moulins, à égale distance de ces deux villes. L'an 1113, sous Léger, archevêque de Bourges, les religieuses firent place à des chanoines réguliers; mais après la mort de Léger, les chanoines de Saint-Etienne rappelèrent les religieuses qui s'y maintinrent depuis constamment: le pape Eugène III mit ce monastère sous la protection du Saint-Siége apostolique. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 174, la série de 29 abbesses.

CHARITATE (*Santa Maria de*) (diocèse de Tarente, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Casanova, au diocèse de Turin, en Piémont. On ignore l'époque de son origine.

CHARITE (La), près Granvelle, *Charitas* (diocèse de Besançon, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bellevaux, fondée l'an 1133, par dame Adélaïde de Tréva. On y voyait les tombeaux de plusieurs comtes de Bourgogne. Cette abbaye avait été d'abord fondée, dit-on, pour des chanoines réguliers.

CHARITE-LES-LESINES, *Charitas* (Yonne, France. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1184, dans le doyenné de Tonnerre, sur l'Armançon, par Guillaume, seigneur de Lésines, qui donna un fonds pour sa construction. Des religieuses de l'ordre de Cîteaux l'habitèrent jusqu'à l'an 1432, où un décret du chapitre général les remplaça par des religieux du même ordre. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 847, la mention de deux abbesses, et la série de 17 abbés.

CHARITE-SUR-LOIRE, *Charitas ad Ligerim* (diocèse de Nevers, Nièvre, France).— Célèbre prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge. Il fut fondé l'an 1056, selon les chroniques de Fécamp et de Vézelay; d'autres placent sa première origine dès l'an 706, et disent qu'il fut donné à des moines suivant la règle de Saint-Basile. Détruit ensuite par les barbares l'an 743, il aurait été reconstruit par le roi Pépin, l'an 754, et donné alors à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Quoi qu'il en soit, ce prieuré concédé à l'ordre de Cluny, devint célèbre et considérable. Il comptait autrefois jusqu'à 200 moines, dit-on. De son sein sortirent des cardinaux, des évêques et des abbés de Cluny. Il a donné naissance à la ville de Charité-sur-Loire (à 23 kil. N.O. de Nevers), ainsi nommée, dit-on, à cause de la grande charité que les religieux exerçaient envers les voyageurs. Ce prieuré était de l'ancien diocèse d'Auxerre.— La Charité est aujourd'hui de celui de Nevers. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 404, la série de 62 prieurs.

CHAPELLE-AUX-PLANCHES (La), *Capella ad Plancas* (France).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Beaulieu, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1145, dans le diocèse de Troyes, par Simon de Beaufort. Le pape Eugène III confirma cette fondation l'an 1147. Simon, fils du fondateur, accrut dans la suite les donations de son père. Geoffroi de Joinville fut aussi le bienfaiteur de cette abbaye, l'an 1157.— Voy., *Gallia christ.*, t. XII. col. 621, la série de 35 abbés.—*Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 455.

CHARLIEU, *Carus Locus* ou *Carilocus*, (France.) — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne et de saint Fortunat, martyrs, et de saint Martin confesseur. Elle fut fondée l'an 876 par Robert, évêque de Valence, et Edouard, son parent, sur les confins du territoire de Lyon, mais dans le pays de Mâcon. Elle dépendait au spirituel du diocèse de Mâcon, et

pour le temporel de la cour de Lyon, dit le *Gallia christ. : In temporalibus vero a curia Lugdunensi.* C'était dès l'an 1095 un prieuré de l'ordre de Cluny.—Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 1112, donne les noms de quelques abbés et prieurs.

CHARMOIE (La) *Charmeia* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Vauclair, filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1167, à trois lieues de la ville d'Epernay, par Henri Ier, comte Palatin de Champagne.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 971, la série de 34 abbés.

CHARON (Notre-Dame de), *Gratia S. Mariæ de Caronte* (diocèse de la Rochelle, Charente-Inférieure, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Grâce-Dieu, filiation de Clairvaux, fondée l'an 1191, à quatre lieues de la Rochelle, par Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, etc.—*Voy.* la charte de fondation, *Gallia christ.*, t. II, Instr., col. 388; et t. II, col. 1400, la série de 9 abbés.

CHARNIER (Notre-Dame du), *Maria (B.) de Ossuario* (à Sens, Yonne, France). — Abbaye de femmes, fondée vers l'an 800, à Sens, près de l'endroit où l'on enterrait les morts, et sur la route qui conduit à Troyes. Elle fut construite, dit-on, par Charlemagne qui y déposa la tête de saint Quirice, martyr, avec des reliques de la sainte Vierge. Cette abbaye fut dévastée ou détruite jusqu'à six fois. Elle était devenue un prieuré. C'était encore au dernier siècle, suivant le *Gallia christ.*, une petite et humble église, dont les revenus appartenaient à des commendataires, mais qui attirait un grand concours de fidèles à cause de leur dévotion envers la sainte Vierge, et des insignes reliques conservées dans son sein.—*Gallia christ.*, t. XII.

CHARNOVANS (Pologne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Vincent de Wratislaw, fondée l'an 1200, dans le diocèse de Wratislaw, par Ludmille, femme de Mescon, duc d'Appelen, et mère du duc Casimir. Ce dernier prince, à la demande des religieuses, les transféra, l'an 1228, dans un autre lieu, dit *Charnovans.* Leur première demeure avait été au lieu de Ribnik.—*Annal. Prœmonst.*, t. I, col. 589.

CHARROUX, *Caroffum* (diocèse de Poitiers, Vienne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dite *Saint-Sauveur de Charroux.* On l'appelait aussi Saint-Charroux, à cause, dit le chroniqueur Ademar, d'un morceau de la sainte Croix que Charlemagne avait reçu du patriarche de Jérusalem, et qu'il avait déposé dans la basilique de Charroux. Elle fut fondée vers l'an 769, par Roger ou Rolhar, comte de Limoges, et Euphrasie, sa femme, qui la dotèrent richement. Les pieux fondateurs ornèrent aussi l'église avec magnificence : Dominique et David en furent les premiers abbés. Au temps de ce dernier, Charlemagne l'enrichit de plusieurs reliques et précieux dons, qu'il avait reçus d'Orient; il la dota d'une très-vaste bibliothèque, il confirma sa fondation par un diplôme de l'an 779, et accorda des lettres de protection à cette nouvelle abbaye. Il paraît que cette fondation avait eu un certain éclat. Théodulfe, évêque d'Orléans, l'a chantée dans ses vers. Louis le Débonnaire, par une charte donnée à Aix-la-Chapelle, la 2e année de son empire, c'est-à-dire l'an 815, confirma l'établissement de Charroux. Gombauld et Valfroi qui en étaient abbés sous Charles le Chauve, obtinrent de ce prince, dit Bulteau, trois monastères pour être unis au leur, savoir : ceux de Colone dans le pays d'Aunis, de Saint-Saturnin en Anjou, et de Saint-Florent, au diocèse de Saintes. Cette union fut confirmée par le concile de Verberie (bourg du département de l'Oise, à 66 kil. de Senlis), l'an 869, à la prière de Guillaume, successeur des dits abbés. Ce monastère, appelé de Saint-Sauveur, à cause de l'insigne relique de la croix du Sauveur qu'il possédait, avait été consacré sous ce titre auguste, ainsi que sous le patronage de la sainte Vierge et de tous les saints. Quelques belles ruines qu'on visite encore avec intérêt, à Charroux, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Civrai (Vienne), rappellent l'ancienne splendeur de cet antique monastère.

Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1278, la série de 53 abbés.—*Voy.* aussi une notice détaillée et intéressante sur ce monastère : *Mém. de la société des Antiq. de l'Ouest*, t. I, an. 1835.

CHARTREUSE (La Grande), *Carthusia* ou *Catorissium* (diocèse de Grenoble, Isère, France). — Célèbre monastère, chef de l'ordre des Chartreux, situé à 20 kil. nord de Grenoble, dans une position éminement pittoresque, au milieu de montagnes arides et de difficile accès. Il fut fondé vers l'an 1084 par saint Bruno, avec l'appui de saint Hugues, évêque de Grenoble, et devint le chef-lieu de cet ordre vénérable dont le glorieux privilége est de n'avoir jamais eu besoin de réforme. On connaît l'histoire poétique et touchante de cette fondation : il serait donc superflu de la rappeler encore ici. Disons seulement que ce monastère a été jusqu'à huit fois la proie des flammes, et que huit fois il a été rebâti par les religieux, aidés des secours qu'on leur apportait de toutes parts. Détruit une dernière fois en 1790, il a dû interrompre durant quelques années le cours de sa carrière séculaire. Mais dès l'an 1814, on a vu les Chartreux reprendre possession de leur antique et pieux asile qu'ils habitent encore. Nous avons visité plusieurs fois ces bons religieux dans leur admirable solitude si voisine du ciel...., et nous ne pouvons qu'inviter nos lecteurs à faire à leur tour ce délicieux pèlerinage. Là, dit-on, on a vu autrefois jusqu'à 400 moines, mener, sous leur robe blanche, cette vie angélique qui attire sur toute une contrée les grâces et les faveurs célestes. Ils ne sont aujourd'hui qu'en bien petit nombre, mais ils sont comme autrefois les bienfaiteurs de leur pays. Si dix justes auraient suffi jadis

pour sauver les infidèles enfants de Sodome et de Gomorrhe, qui pourrait dire la puissance de ces mains pures élevées nuit et jour vers le ciel du fond d'un désert, pour conjurer la foudre et détourner de nos cités coupables le bras de Dieu prêt à les frapper! — Voy. *Dictionn. des ordres religieux*, t. I, pag. 843.

CHARTREUVE, *Cartovorum* (diocèse de Soissons, Aisne, France).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée en l'an 1200, à six lieues de Soissons. On attribue sa fondation à Hugues le Blanc, seigneur de Chacry, frère d'Agnès, comtesse de Braine. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 483, la série de 44 abbés.

CHASES (Les), *Casæ* ou *S. Petrus de Casis* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre. Elle fut fondée, selon D. Claude Estiennot, vers l'an 800, près des bords de l'Allier, dans une étroite et profonde vallée, par l'épouse de Claude, seigneur de Chanteuge, et par la volonté de Charlemagne. On ne trouve cependant aucune mention de cette abbaye avant le XIe siècle, auquel temps plusieurs documents témoignent qu'elle fut reconstituée et accrue par les bienfaits de Rençon et Durand, évêques de Clermont. Un incendie ayant dévasté ce monastère, il n'est resté, dit le *Gallia christ.*, que peu de chartes où l'on a pu recueillir les noms de quelques abbesses. — Voy., *ibid.*, t. II., col 452, la série de 18 abbesses.

CHASSAIGNE (La), *B. M. de Cassania* (France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Saint-Sulpice en Bugey, de la lignée de Pontigny. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Lyon (28). Elle eut pour fondateur Etienne de Villars, qui en partant pour la croisade, l'an 1145, fit don à Aimard, abbé de Saint-Sulpice, de sa manse de Chassaigne et de plusieurs autres biens, sous la condition d'y bâtir un monastère. Après son retour, vers l'an 1158, il ajouta un nouveau fonds à sa première donation. Pierre, abbé de Saint-Sulpice, jeta peu après, l'an 1162, les fondements de l'abbaye de la Chassaigne. Cette fondation fut ratifiée l'an 1170, par Guichard, archevêque de Lyon, qui fut inhumé dans cette abbaye, l'an 1194. On compte parmi ses bienfaiteurs les seigneurs de la Palu, et Roger, comte de Carcassonne et vicomte de Béziers, qui entre autres dons lui légua une table d'or enrichie de plusieurs pierres précieuses. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.— Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 299, la série de 55 abbés.

CHASSEMIDY ou *Cherche-Midi*, ou *Notre-Dame de Consolation*, *B. Maria Consolationis* (dans le faubourg Saint-Germain, à Paris, France).—Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1634, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, pour des religieuses de Laon, de la congrégation de Notre-Dame, dites de Saint-Joseph. Sa fondatrice fut Marie-Eléonore de Rohan, abbesse de Malnoue. La première prieure fut Françoise de Longaunay de Franqueville, religieuse de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 651, la série de cinq abbesses.

CHASTELIERS (Notre-Dame des), *Castellariæ* ou *B. Maria de Castellariis* (diocèse de Poitiers, Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, fondée avant l'an 1120, si, comme le dit la chronique de Maillezais, elle eut pour fondateur le B. Giraud de Sales. Il est certain, dit le *Gallia christ.*, qu'en 1129, fut commencée une église en pierres près du tombeau de S. Giraud, pour remplacer la première qui était en bois, et qu'elle fut consacrée 29 ans après, l'an 1156, par l'évêque de Poitiers. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1349, la série de 14 abbés. — Notre-Dame des Chasteliers est dans la commune de Fonpéron, canton de Menigoutte, arrondissement de Parthenai.

CHATEAU-CENSOIR, *Castrum Censoris* (Yonne, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Potentien, fondé avant l'an 1157, sur la rivière l'Anguison, près de Vézelay. Elle était autrefois du diocèse d'Autun. Ce fut plus tard un collége de chanoines.— Voy. *Gallia christ.*, t. IV, col. 443.

CHATEAU-CHALON, *Castrum Carnonis* ou *Chalmonis* (Jura, France). — Bourg (29) et monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 670, dans le diocèse de Besançon.—Ce lieu est aujourd'hui du diocèse de Saint-Claude.

CHATEAU-L'ABBAYE, CHATEAU-DIEU ou CHATEAU DE MORTAGNE, *Castellum Abbatiale*, *Castellum Dei* et *Castellum Mauritaniæ* (Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré. C'était dans l'origine un monastère construit, dit Gazet, dans un lieu appelé Mal-Maison ou Molle-Maison, près de Mortagne, par Louis le Bègue, roi de France, vers l'an 870 ou 880, en faveur de chanoines réguliers chargés de prier perpétuellement pour les Chrétiens massacrés en ce lieu par le fer des Normands. Lemire affirme aussi (*Chronique de Prémontré*), que déjà en 870 des moines bénédictins ou chanoines séculiers étaient placés en ce lieu, et il établit le monastère sous le patronage de saint Martin, près de Mortagne, sur la Scarpe, à deux lieues de Tournay, mais dans le diocèse d'Arras. Suivant ces deux auteurs, vers l'an 1135, le monastère fut restauré ou plutôt réédifié pour l'ordre de Prémontré, par Evrard Radoulx, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournay, près de son château; d'où lui est venu le nom de Château-l'Abbaye. Evrard y fut inhumé l'an 1180. Cette abbaye est fille de Vicogne, qui lui a fourni son premier abbé. Le *Cameracum christ.*, p. 338, donne la nomenclature exacte des abbés, d'après le manuscrit d'un religieux, chargé en 1680 de faire des recherches dans les archives de l'abbaye du Château. On y trouve

(28) Elle était située dans la Bresse.

(29) A dix kilomètres nord-est de Lons-le-Saunier

en tout 38 abbés, depuis Raoul vers 1135, jusqu'à Antoine Delvigne, dernier abbé élu en 1787, qui, après la dispersion de ses religieux, se retira à Tournay, ou il fut nommé chanoine, et mourut en 1842, âgé de près de 95 ans. —*Voy.* aussi *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 489.

CHATEAULANDON (Saint-Severin de), *Severinus Castri Nantonis* (*S.*) (Seine et Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1151, devant la ville de Châteaulandon, par le roi Louis VII. Elle était dans le diocèse de Sens (aujourd'hui dans celui de Meaux). C'était dans l'origine et dès le vi^e siècle, une église bâtie sur la montagne où saint Séverin, abbé d'Agaune, avait vécu quelque temps avec deux saints ermites, et où, après sa mort, arrivée l'an 507, il avait été enterré. Les nombreux miracles opérés à son tombeau ayant rendu depuis ce lieu célèbre, y firent ériger au xiie siècle, une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'abbaye de Saint-Séverin de Chateaulandon reçut, vers l'an 1480, la réforme des chanoines réguliers de Windesheim, en Gueldre. Elle appartenait en dernier lieu à la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève. On trouvait dans la bibliothèque de cette abbaye un manuscrit contenant les lettres de Rusbroch, célèbre contemplatif, qui y avait mis une réforme, et qui mourut prieur de Valvert, près de Bruxelles, en 1381. Les papes Adrien IV, Alexandre III, Luce III, Clément III, et Honorius III, avaient confirmé les priviléges, droits et biens de l'abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 200, la série de 56 abbés.

CHATEREZ (Comté de Cambridge, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Ednode, premier abbé de Ramsey et ensuite évêque de Lincoln (fin du xe siècle). Ce pieux personnage la fit construire pour sa sœur Alfwenne. Cette abbaye de Chaterez fut donnée dans la suite avec toutes ses dépendances à l'église et au monastère d'Ely. —*Monastic. anglican.*

CHATILLON, *Castellio* ou *Sancta Maria de Castro* ou *S. Vorlina* (Côte-d'Or, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée, avant l'an 1138, hors la ville dite Châtillon-sur-Seine. On l'appela jadis Notre-Dame du Château hors la Ville. Quand plus tard, sous Charles le Chauve, on y eut transféré les reliques de saint Vorl, elle s'appela tour à tour Notre-Dame ou Saint-Vorl. Des chanoines y furent d'abord établis par Brunon, évêque de Langres, vers la fin du xe siècle ; ensuite elle devint paroisse et enfin abbaye. Elle était du diocèse de Langres.

Saint Bernard encore adolescent étudia à l'école des chanoines séculiers de Chatillon. C'est dans la basilique du château de Châtillon qu'il lui fut donné, dit-on, par un insigne miracle, de se nourrir du lait de la bienheureuse Vierge. L'abbaye devint régulière au xiie siècle, au temps où florissait l'abbaye d'Arouaise (diocèse d'Arras).

Elle eut pour premier abbé, vers 1138, Aldon, formé sur la discipline des chanoines réguliers d'Arouaise. En 1206, l'abbaye de Châtillon s'unit étroitement avec celle de Sept-Fontaines, de l'ordre de Prémontré, et en 1404, avec celle du Val-des-Ecoliers. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 772, la série de 39 abbés.

CHATILLON, *Castellio* (diocèse de Verdun, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois-Fontaines, de la filiation de Clairvaux, fondée en 1153, sous l'invocation de la sainte Vierge, à six lieues au nord de Verdun, par Albéron de Cluny, évêque de Verdun, qui la dota de biens considérables. Ses autres principaux bienfaiteurs furent Gérard et Henri de Grandson, frères, évêques de Verdun, dont les tombeaux avec les épitaphes se voyaient dans l'église de l'abbaye à droite du chœur. Cette abbaye fut réformée au commencement du xviie siècle par l'abbé Octave Arnolphin. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 329, la série de 44 abbés.

CHATRES, *Castrum* ou *Castra*, ou *B. Maria de Castria* (Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, située près de la Charente, à une lieue de Cognac. Elle fut fondée par le seigneur de Bourg-Charente, au temps d'Arnaud, Taillefer IV, comte d'Angoulême, dit le *Gallia christ.* Elle était dans l'ancien diocèse de Saintes. — Voy. *ibid.*, t. II, col. 1133, la série de 12 abbés.

CHATRICES, *Castriciæ* ou *Castrilocus* (diocèse de Châlons-sur-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1144, par Alberon de Chiniac, évêque de Verdun. Elle fut unie quelque temps à la congrégation d'Arouaise. Elle fut agrégée plus tard à la congrégation des chanoines réguliers de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 953, la série de 24 abbés.

CHAUME (La), *Calmaria* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1045, près de Machecoul, sur la rivière de Tenu. On lui donne pour fondateur Harcoïd, seigneur de Retz. Cette abbaye se réunit l'an 1636 à la congrégation de Saint-Maur.

CHAUME (La), *Calma*, *Calmæ* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Symphorien et de saint Pierre, fondée, dit-on, avant l'an 752, dans le diocèse de Sens. Elle fut reconstruite dans le ixe siècle, après avoir été détruite par les Normands. La Chaume est aujourd'hui du diocèse de Meaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 184, la série de 60 abbés.

CHAUMONT-LA-PISCINE, *Calvus Mons* (diocèse de Reims, Ardennes, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, et des saints Bertaud et Arnaud. Elle fut fondée l'an 1140 par Reginald de Roset. C'était auparavant une église qui fut soumise l'an 1087 au prieuré de Château-Porcien, et qui était desservie

l'an 1142 par des chanoines réguliers. Elle a donné naissance sans doute au bourg de Chaumont-Porcien, aujourd'hui chef-lieu de Canton du département des Ardennes, à 17 kilomètres N.-E. de Réthel.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 326, la mention de 36 abbés; *Annal. Prœmonst.*, t. I, col. 437.

CHAUMONT-EN-VEXIN (Saint-Pierre de), *Calvus Mons* (Oise, France). — Ancien monastère sous l'invocation de saint Pierre, fondé avant l'an 700, sur le sommet du mont que baigne la Drune. L'an 1145, le roi Louis VII conféra cette abbaye de Saint-Pierre, alors occupée par des chanoines, à Suger, abbé de Saint-Denis en France. Cet abbé la convertit en un prieuré de douze religieux. Ce monastère était autrefois du diocèse de Rouen. Chaumont-en-Vexin est aujourd'hui de celui de Beauvais.

CHAUMOUZEY, *Calmosiacum*, *Calmostratum* (diocèse de Saint-Dié, Vosges, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée un peu avant l'an 1094, par un noble personnage nommé Théodoric, et sa femme Hadwide, qui avaient perdu l'espoir d'une postérité. Seher, abbé de Saint-Léon, fut le premier abbé de Chaumouzey. C'est à Chaumouzey qu'avait été élevé le vénérable Forez, le père de la Congrégation réformée du Sauveur, laquelle fut introduite dans ce monastère l'an 1653. Le *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1421, mentionne 40 abbés.

CHAUNI ou *Schaunik de Candelis* (diocèse de Gran ou Strigonie, Hongrie) — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, fondée l'an 1216, sous l'invocation de la sainte Vierge.

CHAZAUX-LEZ-CORNILLON EN FOREZ, *Casale* ou *B. Maria de Casale* (diocèse de Lyon, Loire, France). — Abbaye de Clarisses dans le Forez, et dans la paroisse de Firminy, fondée l'an 1332 par Lucie de Beaulinor, pour huit sœurs et deux prêtres, avec la permission du pape Jean XXII, donnée le 2 mars, l'an 10 de son pontificat. Cette abbaye fut soumise au gardien des frères Mineurs du couvent de Montbrison. La charte de fondation par Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, est du mois d'octobre 1332. *Voy.* De Lamure, *Hist. de Lyon*, p. 360.

Cette abbaye détruite dans le tumulte des guerres, fut transférée à Lyon le 8 avril 1623, et devint une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 292, la série de 19 abbesses.

CHELLES, *Cala* ou *Calensis abbatia* (ancien diocèse de Paris, aujourd'hui de Meaux, France).—Célèbre abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, située dans le canton de Lagny, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne. Nos rois de la première race avaient un château dans ce lieu propre à la chasse, dit alors *Villa regalis*, et plus tard *Villa Cala* ou *Villa Calensis*. Le roi Childéric y résidait fréquemment, et c'est là qu'en 584 il fut assassiné par Landri, favori de la reine Frédégonde. Clotaire II faisait aussi sa résidence d'été dans cette maison de Chelles; le roi Robert y tint plusieurs assemblées d'évêques. Sainte Clotilde, femme du grand Clovis, avait déjà fondé à Chelles un petit monastère de filles bénédictines, avec une chapelle sous le titre de Saint-Georges, lorsque vers l'an 662, sainte Bathilde, femme de Clovis II, fit presque entièrement reconstruire ce monastère, et bâtir une nouvelle église. Par ses soins, sainte Bertille, alors prieure de Jouarre, fut nommée première abbesse de Chelles. Plus tard, quand Clotaire II, son fils aîné, fut en âge de gouverner le royaume, la pieuse reine se retira elle-même dans cette maison où elle vécut comme une simple religieuse; elle y mourut en 680, et fut inhumée dans l'église qu'elle avait fait bâtir. Elle est regardée à juste titre comme la fondatrice de ce monastère qu'on appela Chelles Sainte-Beauthour ou Sainte-Bathilde. Son église était sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Georges et de sainte Croix. Il paraît qu'à côté de ce monastère de filles s'établit un couvent de moines. — Voy. *Vie de sainte Bathilde.*

L'exemple de la pieuse reine attira dans cette abbaye plusieurs personnes illustres. Sonichilde, femme de Charles Martel, mourut dans le monastère de Chelles. Giselle, sœur de Charlemagne, en devint abbesse et y finit ses jours en 810, après l'avoir doté de grands biens. En 818, l'empereur Louis le Débonnaire passant à Chelles pendant que Hegilwich, mère de l'impératrice Judith, en était abbesse, assista à la translation du corps de sainte Bathilde dans l'église de Sainte-Marie. Il donna en même temps à l'abbaye le village de Coulons, au diocèse de Meaux. Hermentrude, épouse de Charles le Chauve, fut abbesse de Chelles en 855, et, après elle, Bathilde, fille du même monarque. Presque toutes les abbesses pendant longtemps furent veuves, filles ou sœurs d'empereurs et de rois. Il en rejaillit un grand éclat sur cette maison, mais ce fut au détriment de la régularité monastique. Les richesses et les habitudes dominatrices qu'apportèrent dans le cloître ces nobles princesses firent naître des procès, engendrèrent des désordres. Ce couvent jouissait, dit-on, d'environ 60,000 livres de revenu. Il fut souvent nécessaire d'en réformer les mœurs. Etienne et Pierre de Beaumont; évêques de Paris aux xiie et xve siècles, tentèrent vainement d'y établir la réforme. Jean Simon, successeur de ce dernier, autorisé par un arrêt du parlement, de 1490, opéra la réforme désirée et introduisit dans le couvent de Chelles des religieuses de l'ordre de Fontevrault, du prieuré de Fontaines, près de Meaux. Depuis cette réforme, les abbesses de Chelles devinrent triennales jusqu'en 1559, époque où recommencèrent les abbesses titulaires à la nomination du roi. La première abbesse titulaire fut Renée de Bourbon, que la crainte des Huguenots en 1561, obligea à se retirer à Paris avec ses 46 religieuses, chez son frère Charles, cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain des Prés. Des filles de duchesses, des princesses, furent dans la suite

abbesses de Chelles. On vit parmi elles Marie-Henriette de Bourbon, fille naturelle de Henri IV; et une sœur de Mme de Fontanges, dont la consécration, suivant Mme de Sévigné, fut une cérémonie très-pompeuse. Marie-Adélaïde d'Orléans, fille du régent, prit à Chelles l'habit religieux, le 30 mars 1717, par les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

Les événements qui désolèrent la France pendant les XIVe et XVe siècles, avaient atteint le bourg et l'abbaye de Chelles et contraint plusieurs fois les religieuses de se réfugier dans la capitale (en 1358 et 1360). Ces déplacements, devenus funestes à la régularité monastique, avaient contribué à leur tour aux désordres qui provoquèrent la réforme. L'église de Chelles avait été richement décorée par la libéralité de plusieurs abbesses; le trésor de l'abbaye égalait presque en valeur, dit-on, celui de Saint-Denis.

L'antique monastère de Chelles détruit par le temps, par les guerres, par le feu du ciel et par la révolution, en 1790, n'offre plus aujourd'hui que de faibles vestiges de son ancien état. On visite encore avec intérêt ces ruines qui rappellent les premiers âges de notre monarchie.

CHEMINON, *Cheminio* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois Fontaines, sous l'invocation de la sainte Vierge: c'était, depuis l'an 1103, une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin soumise à celle de Saint-Nicolas d'Arouaise, près d'Arras : mais dès l'an 1138, les chanoines de Cheminon se donnèrent au monastère de Trois-Fontaines, et embrassèrent la règle de Cîteaux. Le sire de Joinville, le bon sénéchal de Champagne, parle ainsi de l'abbé de Cheminon dans ses précieux *Mémoires : Et quant ie voulu partir et me mettre à la voye, ie envoy querir l'abbé de Cheminon qui pour lors estoit tenu le plus preudomme qui fust en toute l'ordre blanche, pour me réconcilier à luy : et me bailla et ceignit mon escharpe; et me mit mon bourdon à la main. Et tantost ie me pars de Joinville sans que ie rentrasse oncques puis au chastel, jusques au retour du veage d'oultre mer.* (*Vie de saint Louis*). — Le *Gallia christ.*, t. IX, col. 965, fait mention de deux abbés de l'ordre de Saint-Augustin, et de trente-sept de l'ordre de Cîteaux.

CHENOBOSQUE (Haute-Egypte). — Nom d'un très-ancien monastère du IVe siècle, dont l'abbé Eponyme vint s'offrir à saint Pacôme avec ses disciples. L'illustre patriarche les reçut sous ses lois et établit parmi eux son observance. Ce monastère fut l'un des quatre premiers qui composèrent sa congrégation. Trois autres vinrent bientôt s'y joindre : celui du Tismène ou de Meue, près de la ville de Panos, celui de Tase ou de Thèbes, et celui de *Pachnum* ou de *Chnum*, aux environs de Latopie.

CHERCAMP, *Carus Campus* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville d'Hesdin, fondée l'an 1137, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Hugues de Fain, comte de Saint-Paul, et Béatrix, sa femme, comme le prouvent les vers suivants qu'on lisait dans le cloître de l'abbaye :

L'an mil cent trente-quatre et trois,
Pour avoir gloire souveraine
Régnant Loys roy des Franchoix,
Et Innocent en court romaine,
Le noble comte de Camp d'Aveine
Alla en guerre en Auxerrois,
Abbé et convent qu'il amaine
Chy servir Dieu le Roy des rois.

D'où l'on doit conclure, fait remarquer Jongelin, que les premiers religieux et le premier abbé vinrent à Chercamp, de l'abbaye de Pontigny, située dans l'Auxerrois. On voyait en ce lieu d'insignes sépultures, entre autres celle de son fondateur, Hugues de Campdaveine, comte de Saint-Paul, qui mourut l'an 1142, et fut inhumé, dit-on, près de sa femme, et celle de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, qui mourut l'an 1246; en combattant dans la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, et dont le corps, rapporté à Chercamp, y fut inhumé devant le chapitre, sous un marbre noir, sans aucune épitaphe, dit Jongelin. Dans la nef de l'église, on voyait le riche tombeau de Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, et de Méthilde, sa femme, morte en 1288 ou 1290, et celui de leur fils Gui et de sa femme Mathilde, placés près du grand autel, avec des épitaphes citées par Jongelin (liv. IX, p. 20). — Voy., *Gall. christ.*, t. X, col. 1337, la série de 54 abbés.

CHERI, *Caherium* ou *Cæsarium* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois-Fontaines, filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1147, par le chapitre de l'église de Reims. Elle était située entre Montfaucon et Grand-Pré, à six lieues de Verdun, et dans le diocèse de Reims. Ses premiers religieux vinrent de la Chalade. Cette abbaye fut soumise à celle de Trois-Fontaines. — Le *Gallia christ.*, t. IX, col. 309, donne la série de vingt-un abbés.

CHERLIEU (Notre-Dame de), *Carus Locus*, (diocèse de Besançon, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le département de la Haute-Saône, près de Jussey, non loin du confluent de l'Amance et de la Saône. Elle fut fondée l'an 1131 par les soins directs de saint Bernard qui s'y rendit plusieurs fois, et en fait plus d'une mention très-honorable dans ses épîtres. Elle fut dotée par le grand Rainaud III, comte de Bourgogne, et enrichie par l'empereur Henri VI, petit-fils de Rainaud. Gollut (*Mém. de la Franche-Comté*, p. 448), lui assigne le premier rang pour la richesse entre toutes les abbayes de la Comté. On lit dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. II, p. 138, que l'église de Cherlieu était une des plus belles et la plus grande de toute la Franche-Comté. On y voit, dit cet ouvrage, les tombeaux du comte Hugues de Bourgogne, de sa femme Alix de Méranie, héritière de la Franche-Comté, et du comte Othon IV, le dernier des souverains qui aient régné dans

la province. Les obsèques de ce prince, en 1310, y furent célébrées en présence de quatre évêques, de vingt abbés, de trois cents chevaliers, de trois mille gentilshommes et de plus de quinze mille personnes, lesquels, suivant la tradition, furent tous hébergés aux frais de cette grande maison.

Cherlieu a eu pour abbés, entre autres, Mathieu de Clercs, médecin et ambassadeur de Charles le Téméraire; Claude de la Baume, cardinal-archevêque de Besançon; Ferdinand de Rye, aussi archevêque. Outre les princes cités plus haut, Jean de Bourgogne, frère d'Othon IV, et les sires de Vergy, de Mirabeau, de Fouvens, de Chauvirey, etc., eurent leur sépulture dans cette abbaye. Quant à la magnifique église dont une partie subsiste encore, elle offrait, dans sa construction du XIIe siècle, un modèle complet de la transition du style roman au style ogival : elle avait 326 pieds de long, sur 75 de large et 66 de haut. Des constructions somptueuses faites par les religieux au moment de la révolution, furent détruites aussitôt après la suppression, en 1790 : les bâtiments claustraux sont habités aujourd'hui par divers cultivateurs : une partie porte la date de 1708.

En 1841, le conseil général de la Haute-Saône, sollicité d'accorder une subvention pour la conservation des ruines de Cherlieu, rejeta la demande sous le prétexte du peu d'intérêt qu'offraient ces ruines. Des voix éloquentes protestèrent contre un refus qui pouvait devenir funeste à l'art chrétien et à l'histoire nationale. M. de Montalembert éleva surtout sa voix puissante. Plaise à Dieu que ces nobles protestations aient arrêté la destruction totale des souvenirs d'une des plus vastes et des plus illustres abbayes de la Franche-Comté!

CHÉRON-LES-CHARTRES (SAINT-), *S. Caraunus* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 599, hors des faubourgs de la ville de Chartres, en l'honneur de saint Chéron, martyr, qui avait son tombeau dans ce même lieu. Une inscription, sur une vieille pierre de la muraille du chœur, rappelait qu'elle avait été dotée par le roi Clotaire. L'église de Saint-Chéron fut bâtie, dit-on, par saint Pappol, évêque de Chartres, qui florissait à la fin du VIe siècle. Il est certain qu'elle avait le titre d'abbaye au moins au IXe siècle. Au commencement du XIe siècle, ce monastère passa à des chanoines séculiers, dont le supérieur portait le nom de prévot. Mais vers 1149, Guillaume de Leuges, évêque de Chartres, ayant expulsé lesdits chanoines, mit à leur place des chanoines réguliers, sous lesquels l'ancienne abbaye recouvra sa dignité. Sa condition a donc été triple, dit le *Gallia christ.*, elle a fleuri d'abord sous des abbés religieux; ensuite, sous des prévots-chanoines séculiers: enfin sous des abbés, chanoines réguliers.

Le *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1305, donne la série de dix-sept abbés-moines, de 5 prévots séculiers, et de trente-six abbés, chanoines réguliers.

CHERTSEY, anciennement *Ceortesei* (comté de Surrey, Angleterre). — Ancien monastère, près la Tamise, fondé vers l'an 666, par saint Erkonwald, fils, dit-on, d'un prince nommé Offa, ou, suivant d'autres, du pieux Anna, roi des Est-Angles. S'étant retiré dans le royaume des Saxons orientaux, Erkonwald employa ses biens, qui étaient considérables, à fonder deux monastères, l'un à Chertsey, dans le comté de Surrey; l'autre, à Barking, au comté d'Essex. Il gouverna le premier durant plusieurs années; son éminente sainteté lui attira un grand nombre de disciples. En 675, le roi Sebba le fit sortir de sa solitude pour l'élever sur le siége épiscopal de Londres; il fut sacré par saint Théodore de Cantorbéry.

Le monastère de Chertsey, de l'ordre de Saint-Benoît, fut détruit par les Danois, qui y mirent le feu, après en avoir massacré l'abbé et les religieux, alors au nombre de quatre-vingt-dix. Il fut rebâti au Xe siècle par le roi Édgar et par l'évêque saint Ethelwald, sous l'invocation de saint Pierre. — Voy. *Monasticon anglic.*, t. I, p. 75, et TANNER, *Notitia monastic.*, p. 534.

CHESTER, *Cestrensę Cœnobium* (à Chester, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée ou dotée par Ranulfe, comte de Chester.—*Monastic. anglican.*

CHEZAL-BENOÎT, *Casale Benedictum* et *Malanum* (diocèse de Bourges, Cher, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, consacrée sous l'invocation de saint Pierre, l'an 1093, au temps de l'archevêque Aldebert : son premier fondateur et abbé fut André, dit de Vallombreuse, moine de la célèbre abbaye de ce nom, en Toscane. Le même André avait fondé, en 1087, Sauvigny (*Silviniacum*), sur les confins des diocèses d'Orléans et de Chartres, dit plus tard Cornilly, et qui fut, par la suite, une maison dépendant de Chezal-Benoît. Quant à ce dernier monastère, distant de huit lieues de Bourges, il fut commencé l'an 1088, selon la chronique de Maillezais : ses principaux fondateurs et bienfaiteurs furent les chanoines de Saint-Cyr d'Issoudun; Eudes, surnommé Erpin, vicomte de Bourges, et Geoffroi, seigneur d'Issoudun. Léger, évêque de Bourges, consacra son église, et bénit le B. André comme premier abbé, vers l'an 1096. L'abbaye de Chezal-Benoît, réformée l'an 1388, par son abbé Pierre Dumas, en vertu d'une bulle d'Innocent VIII, devint, comme on sait, le chef d'une célèbre congrégation de ce nom. (*Dictionn. des ordres religieux*, t. I, col. 888.) —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 163, la série de soixante-neuf abbés, jusqu'à l'union de ce monastère à la congrégation de Saint-Maur, vers le milieu du XVIIe siècle, et de dix-huit autres depuis cette union.

CHEZI, *Casiacum* (diocèse de Soissons, Aisne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, située à 2 lieues S. de Château-Thierry, et sur

la rive droite de la Marne. Elle fut fondée, dit-on, avant le VIIIe siècle. Après plusieurs vicissitudes désastreuses, elle s'unit, l'an 1662, à la congrégation de Saint-Maur, — Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 430, la mention de quarante-huit abbés.

CHISSERY, *Cisseriacum.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Stamédy, fondée non loin de Nantua (Ain), par Amédée II, comte de Savoie, l'an 1140. Elle eut pour abbé D. Lambert, religieux de Stamédy, et frère de saint Pierre de Tarentaise. Elle était dans le diocèse de Genève et à quelques lieues de Seyssel (Ain).

CHOISY, *Cauliacum* ou *S. Stephanus de Cauliaco.* — Ancien monastère de France, sous l'invocation de saint Etienne, fondé avant l'an 695, près Compiègne (Oise), et qui était du diocèse de Soissons. Le roi Childebert III y fut inhumé. Ce fut dans la suite un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Médard, qui fut donné à la congrégation des Bénédictins anglais, réfugiés en France, pour cause de religion (*Gallia christ.*).

CHOQUES (SAINT-JEAN-BAPTISTE DE), *Choquense, S. Joannis Bapt. Monasterium* (Pas-de-Calais, France). — Ancien monastère qui existait autrefois dans le diocèse de Saint-Omer. Il fut fondé l'an 1100 pour des chanoines séculiers, que Jean, évêque des Morins, l'an 1120, convertit en réguliers; détruit entièrement dans la suite, il fut transféré, du lieu de Choques, où il avait d'abord été fondé, dans un autre lieu plus tranquille, non loin de Béthune. Didier, évêque des Morins, consacra son église, l'an 1181, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Les seigneurs de Béthune furent ses bienfaiteurs. Ce monastère s'unit à la congrégation d'Arouaise. L'abbé siégeait dans les états d'Artois. — V., *Gallia christ.*, t. III, col. 519, la série de trente-cinq abbés.

CHORIN, *Chorinum* (ancien diocèse de Brandebourg, Etats Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Lenyn, fondée dans la marche de Brandebourg, vers l'an 1232, par Jean Ier, surnommé le Prudent, margrave et électeur de Brandebourg, et sa femme Sophie, fille de Waldemard II, roi de Danemark. Le margrave Jean, son fondateur, y fut inhumé l'an 1285. Plusieurs autres électeurs de Brandebourg eurent aussi en ce lieu leur sépulture.

CHREMS-MUNSTER (Bavière). — Grande abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au VIIIe siècle par Thassilon, duc de Bavière, pour se consoler, dit-on, de la mort de son fils Gonthier, qui avait été tué à la chasse par un sanglier. Située dans le diocèse de Passau, elle fut dédiée l'an 777, enrichie des reliques de saint Agapit martyr, et peuplée de religieux tirés de Nider-Ataich. D'anciens titres font connaître trois abbés de ce monastère, savoir : Sighart, Puschard et Snelperon. Enrichie par diverses donations, Chrems-Munster devint une abbaye considérable. Elle fut ravagée par les Hongrois, et ensuite unie à l'église de Saint-Etienne de Passau. Mais depuis elle fut rebâtie, et continua d'être une abbaye fort importante. (BULTEAU.)

CHRIST-CURCH, ou *Eglise du Christ* ou *de Saint-Sauveur, Cantuariensis Ecclesia S. Salvatoris* (à Cantorbéry, comté de Kent, Angleterre). — Antique église fondée vers l'an 597 par saint Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, avec l'appui du pieux Ethelbert, premier roi chrétien du royaume de Kent. Ce prince donna son propre palais pour sa construction. Une communauté de religieux de l'ordre de Saint-Benoît vint s'établir dans cette église, que le Pape saint Grégoire le Grand déclara *métropolitaine*, et la *première* de tout le royaume, afin que la *première dans la foi* le fût aussi dans la *dignité*.

C'était à l'ordre de Saint-Benoît qu'appartenaient autrefois presque toutes les cathédrales prieurales d'Angleterre. L'histoire de l'abbaye qui s'y trouvait jointe, se confondant avec celle de ces mêmes églises, ne peut en être séparée. On connaît d'ailleurs la mémorable histoire de l'église de Cantorbéry, illustrée par tant de saints évêques, confesseurs de la foi, docteurs ou martyrs (30). Parmi eux brille au premier rang l'immortel saint Thomas Becket, qui fut traîtreusement assassiné sur les marches de l'autel de cette même cathédrale, où, pendant plusieurs siècles, son tombeau, qu'on y voit encore, attira de toutes parts d'innombrables pèlerins.

L'église cathédrale de Christ de Cantorbéry, qu'ont rendu célèbre les noms de ses vénérables pontifes saint Augustin, saint Dunstan, Lanfranc, saint Anselme, saint Thomas, etc., fut enrichie, à la fin du XIe siècle, des reliques de son premier archevêque saint Augustin, transférées de l'abbaye de ce même nom, située hors des murs de Cantorbéry. Mais déjà Cuthbert, onzième archevêque, qui mourut en 759, avait été enterré dans cette antique cathédrale; et depuis, tous ses successeurs jouirent du même privilége jusqu'au changement de religion. Aucun archevêque protestant n'a été, dit-on, enterré dans l'église de Christ.

La cathédrale de Cantorbéry possédait beaucoup de reliques : on y voyait entre autres les châsses de saint Thomas, de saint Wilfrid, de saint Dunstan, de saint Elphége, de saint Anselme, de saint Odon, de saint Blaise, de Saint-Ouen, archevêque de Rouen, de saint Woolgam, de saint Withun, etc.

Battely, dans ses *Antiquités de Cantorbéry*, et Brown-Willis, t. I, p. 39, justifient les moines de l'église de Christ, des crimes dont on les accusa lors de la destruction du mo-

(30) On remarque que les trente-huit premiers évêques qui ont gouverné l'Eglise de Cantorbéry après saint Augustin, dit l'auteur de l'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, ont tous porté l'habit de notre institut, excepté un ou deux.

nastère. Les richesses de leur église, disent ces auteurs, faisaient tout leur crime. Dans le *Specimen des erreurs de l'histoire de la Réformation*, par Burnet, que Wharton a publié sous le nom d'Antoine Harmes, on lit, p. 48, que les mêmes moines, ainsi que ceux de Battet, furent accusés de diverses horreurs qu'on ne prouva point. Leur innocence, surtout celle des premiers, ajoute l'auteur, était d'ailleurs démontrée par plusieurs circonstances aussi notoires qu'évidentes.

CHRISTOPHE (Saint), *Christivilus* ou *Christophorus* (S.) (à Paris, France). — Ancien monastère, fondé avant l'an 691. C'était, à ce qu'il paraît, un monastère de filles, établies dans le VIIe siècle près de Notre-Dame, dans la cité, et chargées des ornements et du linge de cette église, comme cela s'est vu à l'égard d'autres cathédrales. Ce monastère fut converti en hôpital, dans lequel les chanoines allaient quelquefois laver les pieds des pauvres. L'église, dite de Saint-Christophe, a tenu pendant longtemps lieu de chapelle à l'hôpital; elle était en même temps paroisse.

CHRYSOSTOME (Saint) (île de Chypre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Basile, situé auprès du village de Vuna ou de Saint-Romain, dont les habitants sont presque tous maronites. Son origine remonte aux premiers empereurs chrétiens. L'église qui est moins ancienne est petite, pavée de marbre, et peinte à la manière des Grecs. Sous le portique est une pierre sépulcrale, où les moines entretiennent une lampe continuellement allumée; c'est la tombe de la fondatrice du temple. Cette abbaye, située sur le penchant d'une montagne, jouit de la vue de toute la plaine de Nicosie et de ses environs, semés de bourgs et de villages. Il y a communément dix à douze religieux, dits *Kaloyers* par les Grecs; ils sont sous l'obéissance immédiate d'un supérieur. Ces religieux sont un mélange des ordres de Saint-Basile, de Saint-Elie et de Saint-Marcel. Ils font les trois grands vœux, ne mangent point de viande, et mènent une vie très-austère. A peu de distance de Saint-Chrysostome, sont les ruines du château de Buffavent, qui fut détruit par les Vénitiens.

CHYMSEE, dit aussi *Fravenvord* (diocèse de Salzbourg, Bavière). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle par Thassilon, duc de Bavière.

CIEL-D'OR (Saint-Pierre au), *Cœlum Aureum* (Lombardie Vénitienne, diocèse de Pavie). — Célèbre monastère fondé près de Pavie, avant l'an 722, par Luitprand, roi des Lombards. On le dédia à saint Pierre, et il fut d'abord de l'ordre de Saint-Benoît. Mais il prit le nom de Saint-Augustin, lorsque peu de temps après sa fondation il eut été enrichi des reliques de ce saint docteur. Ce fut Luitprand lui-même qui, ayant obtenu ces reliques à prix d'or, les fit transporter, vers l'an 722, de Sardaigne à Pavie, et déposer dans le monastère qu'il avait fondé près de cette ville (31). Ce monastère était appelé du Ciel-d'Or, à cause des riches ouvrages et beaux ornements qu'on y admirait. Il fut aussi à son tour, vers le Xe siècle, une célèbre école, une digne colonie de Cluny, qui ranima le zèle pour les études. Vers le commencement du XIIIe siècle, il passa de l'ordre de Saint-Benoît à celui de Saint-Augustin; il fut alors donné à des chanoines réguliers, auxquels on joignit des ermites de l'ordre de Saint-Augustin, l'an 1327.

CIMIER, *Cemenelium* (près Nice, Etats-Sardes) — Humble et modeste couvent de l'ordre Franciscain, bâti sur la colline de l'antique *Cemenelium*, ou Cimier, non loin de l'abbaye de Saint-Pons. — *Voy.* Saint-Pons. — Ce couvent est remarquable par sa délicieuse position sur un sommet plus élevé de la longue colline qui borde le Paillon. De la terrasse du jardin de la maison, où la main de quelques frères cultive les plus belles roses d'un pays où le parfum des fleurs embaume l'air de toutes parts, l'œil enchanté découvre le plus magnifique horizon. Quelques vieilles fresques décorent les murs de l'humble portique du couvent. Elles rappellent de nobles dévouements, de généreux sacrifices : « Comme on voit, dit l'auteur d'un voyage en Italie, figurer sur le seuil de la maison des princes, des armes, des écussons, signes de leur noblesse, à l'entrée de ce modeste asile, sont représentés les titres glorieux de l'ordre de Saint-François. C'est le supplice des vingt-trois premiers martyrs Franciscains, crucifiés dans une ville du Japon, à la fin du XVIe siècle (32). Ces sanglants souvenirs des annales de l'ordre sont dignement placés à la porte de l'abbaye. Au jeune novice qui en franchit le seuil, ils apprennent qu'il doit être prêt comme ses frères à sceller de son sang la foi sainte du Christ dont il devient comme eux l'apôtre et le défenseur. »

(31) Les restes de saint Augustin avaient été transportés d'Hippone en Sardaigne par les évêques d'Afrique relégués dans cette île sous le règne de Trasamonde, roi des Vandales (an 508). C'est de là qu'ils furent transportés à Pavie. *Voy.*, pour l'histoire de ces translations, la lettre de Pierre Odrade, archevêque de Milan, à Charlemagne (ap. Baronium, ad ann. 725); le diacre Paul, *De Gestis Longobardorum* lib. VI, cap. 48, et Bede dans son *Martyrologe*, 28 août. — Ces reliques furent depuis conservées avec honneur dans la cathédrale de Pavie, l'ancienne *Ticinum*. On sait que dans ces derniers temps elles ont été transférées sur la plage africaine, et déposées dans un pieux monument érigé sur les ruines d'Hippone par les évêques de France et les soins de Mgr Dupuch, à la mémoire de saint Augustin. Cette dernière translation n'a pas été moins pompeuse que les précédentes. L'Académie française, par une inspiration qui l'honore, l'a proposée pour son prix de poésie de l'an 1855.

(32) Sous cette fresque, à moitié effacée par le temps, on lit cette inscription : *Vinti tre primi martiri del Giappone minori osservanti riformati di S. Francesco, crocifissi et martiriza nella citta di Nagazachi le 5 febrajo 1597. Dichiazati dalla felice memoria di Urbano VIII, le 19 giugno 1627.*

CIRGUES (Saint-), *S. Cyriacus* ou *Cyricus* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Ancienne abbaye, dans un faubourg de Clermont, dont fait mention saint Grégoire de Tours, en parlant de son abbé Abraham, dont il raconte la sainte vie (*De Vit. Patrum*, cap. 3). Au rapport de Sidoine Apollinaire, on observait dans ce monastère la règle des moines de Lérins.

CISTELLO, *Cistellum* ou *S. Maria Magdalena de Cistello* (à Florence, grand-duché de Toscane, Italie). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1325 par une colonie de religieux envoyés de l'abbaye de Septimiano, près de Florence. Pierre Damien de Castellan, savant dans les lettres, supérieur de la congrégation cistercienne dans toute l'Italie, était abbé de Cistello, l'an 1634. Jongelin cite encore parmi les illustres religieux de cette abbaye Horace d'Aquaviva d'Aragon, fils de Jérôme, duc d'Adria, frère des cardinaux Jules et Octave, qui mourut l'an 1617, évêque dans le royaume de Naples. « Avant de prendre, par suite d'un vœu, l'habit de Cîteaux, il avait été dans le siècle, dit-il, un intrépide guerrier, et il avait combattu vaillamment dans la célèbre bataille navale livrée contre les Turcs sous le pontificat de Pie V. » (liv. VII.)

CITEAUX, *Cistercium* ou *S. Maria novi Monasterii* (diocèse de Dijon, Côte-d'Or, France). — Illustre abbaye, chef d'ordre, à cinq lieues environ de la ville de Dijon. Elle fut fondée dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône par Eudes Ier, duc de Bourgogne, avec l'appui et l'assentiment de Gautier, évêque de Châlons, et de Hugues, évêque de Lyon, le 12 des calendes d'avril de l'an 1098, le jour même de la fête de saint Benoît, concourant cette année avec le dimanche des Rameaux.

« .... A mesure que la séve évangélique se retirait de la tige de Cluny, dit un pieux historien, elle se concentrait sur un autre point de l'ordre de Saint-Benoît; et déjà à la fin du XIe siècle, elle commençait à poindre sous une nouvelle forme. Plusieurs moines bénédictins, animés d'un puissant désir de perfection, choisirent une retraite dans la forêt solitaire de Molesme, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne; ils y construisirent de petites cabanes avec des branches d'arbres, et formèrent sous la rigide direction de saint Robert, la congrégation de Molesme. Cependant, dans les desseins de la Providence, cette congrégation ne dut être que la pépinière d'un ordre plus vaste et plus fécond : dès que l'établissement de Molesme se fut développé, le pieux Robert, agissant sous l'inspiration de l'esprit de Dieu, fit un choix des moines les plus fervents, et les tira de Molesme comme des plantes précieuses pour les transplanter dans le désert de Cîteaux. Là ils demeurèrent d'abord au nombre de sept, savoir : Robert, Albéric, Etienne, Odon, Jean, Létald et Pierre. Plus tard, quatorze autres religieux de Molesme se joignirent à eux, dans le but de mener une vie plus parfaite; et en l'année 1099, ils achevèrent la construction d'une chapelle en bois qu'ils dédièrent à la sainte Vierge, pour se mettre plus particulièrement sous la protection de la Mère du Sauveur.

« Tel fut le grain de sénevé dont la fécondité longtemps douteuse devait un jour remplir le monde de ses fruits divins.

« Cîteaux, situé dans le diocèse de Châlon, à quelques lieues de Dijon, n'était alors qu'une solitude presque inaccessible dont la nature sauvage n'avait jamais été adoucie par la main de l'homme. Robert et ses compagnons, retirés dans l'épaisseur de la forêt, en défrichèrent une partie et bâtirent un oratoire autour duquel ils passaient leur vie uniquement appliqués à la contemplation et au travail. Ces religieux n'eurent d'abord ni règles ni constitutions particulières ; ils s'attachèrent à la pratique littérale de la règle de Saint-Benoît, sans y rien changer. Mais Robert ayant été obligé de retourner à Molesme, ce fut Albéric, son disciple et son successeur, qui donna à la congrégation naissante une constitution définitive et la forme de vie des anciens Pères du désert. » (*Hist. de saint Bernard*, par l'abbé Ratisbonne.)

A la mort de saint Albéric, arrivée en l'année 1109, saint Etienne Harding, anglais de naissance, prit le gouvernement de la congrégation de Cîteaux. C'est lui qui est regardé plus communément comme le principal fondateur de l'ordre de Cîteaux (*Voy.* la Vie de ce saint personnage éditée en anglais par le R. P. Newman, et traduite en français par l'abbé E. Vignonnet, Paris, Lecoffre 1846). Vers cette époque, Cîteaux, naguère sur le point de s'éteindre, sembla recevoir une nouvelle naissance par l'arrivée de celui qui devait donner à l'ordre sa plus belle illustration et lui laisser son nom. « L'an 1113 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, dit un vieil historien, quinze ans après la fondation de la maison de Cîteaux, le serviteur de Dieu, Bernard, âgé d'environ vingt-trois ans, entra avec trente compagnons dans ce monastère gouverné par l'abbé Etienne, et s'assujettit au suave joug de Jésus-Christ. Depuis ce jour, le Seigneur versant sa bénédiction sur cette vigne du Dieu des armées, elle produisit son fruit et étendit ses branches jusqu'à la mer et même au delà des mers ». (Guill. lib. IV).

Le nombre des Cisterciens s'accrut prodigieusement en peu de temps; et l'abbé Etienne fut obligé de fonder les quatre abbayes de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux (dont saint Bernard fut le premier abbé), et de Morimond, qui furent appelées les quatre premières filles de Cîteaux. De ces quatre abbayes sortirent dans la suite un nombre presque infini d'abbayes, et divers ordres religieux tous soumis à la règle de Saint-Benoît, et qui se sont répandus dans toute l'Europe. On doit citer parmi eux les ordres religieux et militaires d'Avis, d'Alcantara et de Calatrava, fondés en Portugal

et en Espagne, pour combattre les Maures, et qui suivaient la règle de Cîteaux, accommodée à leurs constitutions particulières.

D'insignes sépultures de princes, ducs de Bourgogne, de prélats et de cardinaux, se voyaient autrefois à Cîteaux. Jongelin (liv. I, p. 11 et suiv.) donne les épitaphes de plusieurs d'entre elles. L'*Histoire de Cîteaux* par Le Nain, renferme de nombreux détails historiques sur cette illustre abbaye qui fut la mère féconde de tant d'autres, et joue un rôle immense dans les annales monastiques. Nous y renvoyons le lecteur. — Voy. *Gallia christ.* t. IV, p. 980, la nomenclature des abbés de Cîteaux. Pour l'*Histoire de l'ordre de Cîteaux* on peut voir enfin le *Dictionnaire des Ordres religieux*.

Les Cistercîens ou les Bernardins, comme on appela plus tard les religieux soumis à la règle de Cîteaux, dégénérèrent de leur sévérité primitive : leurs désordres nécessitèrent de nombreuses réformes. Il y eut aussi des religieuses de Cîteaux : elles furent instituées en 1120, à l'abbaye de Tart, dans le diocèse de Langres (*Voy.* TART) et prirent le nom de Bernardines ou Clairettes. Les monastères du faubourg Saint-Antoine, à Paris, et du Port-Royal, sont les plus célèbres entre ceux qu'elles occupèrent.

Cîteaux désigne aujourd'hui un petit village du département de la Côte-d'Or, sur la Vouge, à 22 kil. N.-E. de Beaune. On n'y voit plus que quelques ruines de l'ancienne abbaye.

CIVILOT. — Voy. *Hiero-Komio* (à la fin de la notice).

CLAER-CAMP, *Clarus Campus* (ancien diocèse de Leeuwarden, Hollande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1165 à Rismagestum, et la première de cet ordre qui ait été fondée dans la Frise. Etso, né dans la Frise, en fut le premier abbé.

CLAIRAC, *Clariacum* ou *Cleyracum* (diocèse d'Agen, Lot-et-Garonne, France). — Ville (33) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, située dans une agréable et fertile vallée, sur la rivière du Lot. On ignore son origine. Quelques-uns lui donnent pour fondateur Pépin, père de Charlemagne, mais c'est sans fondement. Ravagée par les Albigeois au XIIIe siècle, et par les calvinistes au XVIe, elle n'a guère fait que languir obscure, dit le *Gallia christ.*, jusqu'à ce que ses revenus ayant été attribués par le roi Henri IV à l'église de Latran, elle périt entièrement. Elle ne fut plus dès lors habitée par des moines, mais seulement par quelques clercs, qui pour un modique salaire y célébraient encore les offices divins. — Le *Gallia christ.*, t. II, col. 941, donne la série de 17 abbés, depuis l'an 1068.

CLAIRE (LA), ou NOTRE-DAME DES COLONNES, ou SAINTE-COLOMBE-LEZ-VIENNE, *S. Columba*, dite *S. Clara* (Isère, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé près de Vienne, en Dauphiné, avant l'an 542. Il était plus tard de l'ordre de Cluny.

CLAIRE D'ALAIS (SAINTE-), FONTS SAINTE-CLAIRE, LES FONTAINES OU FONT AUX NONNAINS, *B. Maria de Fontibus in villa Alesti*, *Fons S. Claræ Alesti* (Gard, France). — Monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, fondé avant l'an 1254, dans la ville d'Alais. Il était soumis à l'abbé de Mansiade.—Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 524 la mention de quelques abbesses. Ce monastère ne paraît point avoir été de l'ordre des Clarisses, comme semblerait l'indiquer son nom. — Le *Gallia christ.* le mentionne comme étant de l'ordre de Cîteaux. Il a été de l'ancien diocèse d'Alais.

CLAIRE D'ARLES (SAINTE-), *S. Clara Arelatensis* ou *B. Maria de Roqueta* (près Arles, diocèse d'Aix, Bouches-du-Rhône (France). — Monastère de filles l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé au lieu dit la Roquete, près d'Arles, l'an 1262. Ce même lieu était occupé auparavant par des frères Mineurs, desquels l'achetèrent les religieuses de l'institut de Sainte-Claire. Le pape Urbain IV, par une bulle donnée la deuxième année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1262, le mit sous la protection du Saint-Siége. — Voy., *Gallia christ.*, t. Ier, col. 628, la série de 9 abbesses.

CLAIRE DE BEZIERS (SAINTE-), *S. Clara Biterrensis* (à Béziers, Hérault, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondée vers l'an 1259, hors des murs de Béziers. Détruit par les Anglais au XIVe siècle, avec la ville de Béziers, ce monastère de Clarisses fut reconstruit plus tard dans l'enceinte de la ville, au moyen d'un échange de fonds avec les chanoines de Saint-Aphrodise, et avec les secours du pape Grégoire XI, qui, l'an troisième de son pontificat, adressa une bulle à ce sujet à l'évêque de Béziers. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 423, le catalogue de 53 abbesses.

CLAIRE DE CARCASSONNE (SAINTE-), *S. Clara Carcassonensis* (à Carcassone, Aude, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé avant l'an 1355.

CLAIRE DE CHAUNY (SAINTE-), *Calniacum* ou *S. Clara Calniacensis* (Aisne, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, qui avait été fondé, on ignore à quelle époque, dans le faubourg de Saint-Martin de Chauny, où il demeura jusqu'en 1558, époque où il fut détruit avec le faubourg lui-même, par l'ordre du duc d'Albemarle. Il fut reconstruit ensuite l'an 1580. Il était de l'ancien diocèse de Noyon. — Le *Gallia christ.*, t. IX, col. 1144, mentionne 9 abbesses

CLAIRE DE CLERMONT (SAINTE-), *S. Clara Claromotensis* (près Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Sainte-Claire, sous l'invocation

(33) A six lieues N. O. d'Agen

de saint Jean-Baptiste, fondée avant l'an 1285, près la porte de Saint-Pierre, de la ville de Clermont. Cinq colonies de Clarisses-Urbanistes sortirent de cette abbaye pour fonder cinq autres monastères, savoir : Chateldon, Charoles, le Donjon, Argentac dans le vicomté de Turenne, et Saint-Amand-de-Talende, dans le diocèse de Clermont. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 417, la série de 20 abbesses.

CLAIRE D'ECHTERNAC (Sainte-), *S. Clara Epternacensis* (à Echternac ou Epternac, ville du grand duché de Luxembourg). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé avant l'an 1348.

CLAIRE DE HAUTERIVE (Sainte-), *S. Clara de Alta Ripa* (diocèse de Toulouse; Haute-Garonne, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, fondé avant l'an 1331.

CLAIRE DE LYON (Sainte-) (France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, fondé vers l'an 1598, par sept religieuses du couvent des Clarisses de Montbrison, qui, par les soins de M. de Villars, président à la cour de Lyon, avaient obtenu, avec le consentement des habitants, des fonds pour la construction d'un nouveau monastère. Un vertueux prêtre leur ayant donné une petite maison, avec la chapelle de Sainte-Madeleine, dont il était recteur, dans le quartier dit *Gourguillon*, les religieuses acquirent un fonds dans le voisinage, où elles s'établirent et habitèrent jusqu'en 1617. A cette époque, le monastère fut transféré dans un nouveau cloître bâti au confluent de la Saône, dans la ville même de Lyon. On y consacra une église sous le titre de Sainte-Claire, le 1er mai 1622. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 315, la mention de 5 abbesses.

CLAIRE DE MONTBRISON (Sainte-) (Loire, diocèse de Lyon, France). — Monastère de Clarisses, fondé par Pierre d'Urfé, l'un des grands officiers de la maison du roi, et institué par une bulle d'Alexandre IV, de l'an 1496. Des religieuses tirées de divers couvents vinrent à Montbrison, l'an 1500, et prirent possession dudit monastère, en présence du fondateur, Pierre d'Urfé, d'Anne de Beauveau, sa femme, et de tout le clergé de la ville, venus à leur rencontre. L'année suivante, on y consacra une église sous le vocable de Notre-Dame des Anges. — On y voyait plus tard les tombeaux d'Anne de Beauveau, la fondatrice, de Jacques d'Urfé, neveu du fondateur, chevalier des ordres royaux, chambellan ordinaire du roi, etc., et de Jean de Ponthieu, chevalier des mêmes ordres, tué au siége de Montauban, le 22 septembre 1521. Cette abbaye fut détruite par les hérétiques en 1562, et par un triple incendie, qui la ravagea en 1520, 1524 et 1699. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 313, la série de 14 abbesses.

CLAIRE DE MOULINS (Sainte-), *S. Clara Molinensis* (Allier, France). — Monastère de Clarisses ou d'Urbanistes, fondé à Moulins l'an 1421, par Marie de Bourges, femme de Jean, duc de Bourbon. — Le *Gallia christ.* ne mentionne qu'une seule abbesse, Jeanne de Caramon, l'an 1495 (t. IV, col. 507).

CLAIRE DE NIMES (Sainte), *S. Clara Nemausensis* (à Nîmes, Gard, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé avant l'an 1326. Le pape Jean XX confirma, l'an 13 de son pontificat les priviléges accordés à ce monastère par ses prédécesseurs Alexandre IV et Urbain IV. — Le *Gallia christ.*, t. VI, col. 516, mentionne deux abbesses seulement.

CLAIRE DE PERONNE (Sainte), *S. Clara Peronensis* (diocèse d'Amiens, Somme, France).—Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé à Péronne l'an 1482, par Philippe de Crevecœur, seigneur de Querdes et de Lannoi, chambellan du roi, vice-gouverneur d'Artois et de Picardie. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1144, la série de 14 abbesses.

CLAIRE DU PUY (Sainte), *S. Claræ Aniciensis Abbatia* (au Puy, Haute-Loire, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, et de l'institut de Sainte-Colette. Elle fut fondée par Claude de Rossillon, veuve d'Armand, vicomte de Polignac, laquelle y termina très-saintement sa vie. Sainte Colette accepta ce lieu, dit le *Gallia christiana*, après une bulle du pape Martin V, du 8 septembre 1425, adressée à l'évêque du Puy. Une autre bulle d'Eugène IV, du 3 février 1431, en faveur de ce monastère, fut adressée à l'abbé de Saint-Chaffre qui en bénit la première pierre cette même année. L'édifice fut achevé par les largesses de Bernard d'Armagnac, et les soins de Guillaume Villarit, chanoine de Saint-Flour. Le roi Charles VII le dota de priviléges. L'église fut consacrée solennellement par Guillaume de Chalançon, évêque du Puy. La B. Colette munie de lettres du B. P. Antoine de Massa, général de l'ordre des Mineurs, se rendit dans cette ville, accompagnée de seize sœurs, et le 2 juillet 1432, fête de la visitation de la B. M., elle fut conduite processionnellement par l'évêque, les chanoines et les principaux citoyens, dans son nouveau monastère. Après l'avoir gouverné deux ans, la B. Colette se substitua une abbesse, et s'en vint fonder ailleurs d'autres monastères.

On conservait dans la cellule de la sainte plusieurs de ses vêtements, et dans l'église deux *Lypsanotheca* que lui avait concédés le souverain Pontife. L'esprit de cette illustre sainte se perpétua dans les religieuses de cette maison, qui vivaient dans la plus stricte pauvreté, et une austérité admirable. Deux d'entre elles, Lucie de Bochin du Puy, et Marguerite de Pierrelite, appelées à Grenoble, y fondèrent une maison de leur ordre l'an 1478. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 782, la série de 20 abbesses.

CLAIRE DE REIMS (Sainte-), *S. Clara Remensis* (à Reims, Marne, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, di-

tes *Urbanistes*, fondé l'an 1220. C'est de ce monastère qu'a pris naissance celui de Longchamps, près de Paris.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 331, la table de 42 abbesses.

CLAIRE DE ROUEN (Sainte-), *S. Clara Rothomagensis* (à Rouen, Seine-Inférieure, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé l'an 1485, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, par Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, et sa femme, Françoise La Rochefoucauld. Le pieux fondateur y fut inhumé l'an 1494.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 343, les noms de 18 abbesses.

CLAIRE DE SISTERON (Sainte-), *S. Clara Sistaricensis* (ancien diocèse de Sisteron, aujourd'hui de Digne, Basses-Alpes, France). — Monastère de Clarisses ou d'*Urbanistes*, fondé l'an 1285, hors la ville de Sisteron, auprès du couvent des frères Mineurs, par les soins de Gerarde de Sabran, abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Avignon. Il fut transféré dans la ville même l'an 1360, à cause des guerres, ou des débordements de la Durance, qui l'avaient détruit en partie. Charles, prince de Salerne, fils aîné du roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, etc., avait permis cette fondation par des lettres de l'an 1282. Devenu roi et comte, il avait confirmé cette permission l'an 1290. L'abbaye de Saint-Pierre de Souribes, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Gap, fut unie l'an 1464 à ce monastère de Clarisses de Sisteron.—Voy., *Gallia christ.*, la série de 14 abbesses.

CLAIRE DE TOULOUSE (Sainte-), *S. Clara Tolosana* (près Toulouse, Haute-Garonne, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé avant l'an 1254.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 147, la série de 10 abbesses.

CLAIRE-FONTAINE, *Clarus Fons* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, fondée l'an 1100, par Simon, comte de Montfort, entre les bois de Montfort et de Dourdan. Elle était du diocèse de Chartres. Robert III, évêque de Chartres, confirma cette fondation, l'an 1064; le roi Philippe-Auguste dota cette abbaye d'un privilége de mainmorte l'an 1207. On y vit d'abord des chanoines réguliers jusqu'en 1627, puis des Ermites déchaussés de l'ordre de Saint-Augustin; ensuite, l'an 1640, les chanoines réguliers de la Congrégation de France y furent rétablis par l'autorité du roi. Cette maison fut rendue de nouveau peu après aux Ermites déchaussés qui l'occupaient l'an 1656, et l'occupèrent depuis jusqu'au dernier siècle.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1316, le tableau de 22 abbés.

CLAIRE-FONTAINE, *Clarus Fons*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1216, à une lieue d'Arlon (Luxembourg belge), à quatre de Luxembourg, et dans le diocèse de Trèves, par Ermensende, comtesse de Luxembourg. Arnold, archevêque de Trèves, lui accorda l'an 1251 les mêmes exemptions et priviléges dont jouissaient les autres monastères de l'ordre de Cîteaux. Cette même année, Henri, comte de Luxembourg, accrut ses possessions de plusieurs biens. Le pape Alexandre IV les confirma lui-même l'an 1256, et prit le monastère sous sa protection.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 648, la série de 22 abbesses.

CLAIRE-FONTAINE, *Clarus Fons* (diocèse de Besançon, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond fondée l'an 1133.

CLAIRETS (Notre-Dame des), *Claretum* (Eure-et-Loir, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1204, dans le diocèse de Chartres par Mathilde, comtesse du Perche, en exécution des dernières volontés de son mari, le comte Geoffroi. Cette abbaye fut deux fois réformée, d'abord, vers le commencement du XVIIe siècle, par l'abbesse Catherine-Charlotte du Prat, ensuite l'an 1690 par l'abbesse Françoise-Angélique d'Etampes de Valence.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 1324, la table de 32 abbesses.

CLAIRETTES (Les) de Bourg en Bresse (Ain, France). — Monastère de l'institut de la B. Colette, fondé l'an 1402 par Amédée Ier, duc de Savoie, qui donna sa chapelle de Saint-Georges pour cet établissement. Ce don ratifié par Philippe de Savoie, comte de Bugey et seigneur de Bresse, fut approuvé par le pape Sixte IV l'an 1480. L'abbaye ne fut néanmoins absolument instituée que vers l'an 1484, lorsque par les soins de Charles V, duc de Savoie, et de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, des religieuses venues de Chambéry commencèrent à peupler cet asile. — *Voy.* Guichenon, *Hist. de Savoie*, part. II, p. 19; et *Gallia christ.*, t. IV, col. 312, la série de 18 abbesses.

CLAIR-FAY, *Clarum Fagetum* (diocèse d'Amiens, Somme, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, à 5 lieues d'Amiens, fondée l'an 1140 par Hugues, comte de Saint-Paul, et confirmée ensuite par son fils Anselme. Elle était de la congrégation d'Arouaise. La ville de Corbie ayant été assiégée l'an 1636, Clair-Fay fut détruit; les chanoines se dissipèrent et l'abbé d'Arouaise tenta plus d'une fois, mais vainement, dit le *Gallia christiana*, de les rappeler. — *Voy.*, t. X, col. 1329, la série de 13 abbés.

CLAIR-LIEU, *Clarus Locus* (Meurthe, diocèse de Nancy, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée près de Nancy, l'an 1159, par Matthieu, duc de Lorraine, du consentement de sa femme Berthe, et de ses fils Mathieu et Frédéric. Ce prince y fut inhumé l'an 1176. Viric, le premier abbé, vint de l'abbaye de Bitaine au diocèse de Besançon. Parmi les insignes bienfaiteurs de Clair-Lieu figurent les comtes de Vaudemont, et d'autres princes de la maison de Lorraine, qui furent inhumés dans ce monastère. — Voy., *Gallia*

christ., t. XIII, col. 1375, la série de 39 abbés.

CLAIR-MARAIS, *Clarus Mariscus.* — Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1222, dans le diocèse de Reims (France), par Briard, orfévre de Reims. L'archevêque Thomas concéda aux religieuses, en 1260, certains biens pour enclore le monastère. Sa destruction par les Anglais les fit se transférer à Reims, vers l'an 1363. En 1460, on leur substitua des moines. Mais peu après, l'an 1473, cette maison réduite presque à rien, fut unie à Clairvaux, par un décret du chapitre général.—Le *Gallia christ.* t. IX, ne mentionne qu'une seule abbesse, savoir Helvide, qui siégeait l'an 1291.

CLAIRMARAIS, *Clarus Mariscus* (ancien diocèse de saint Omer, aujourd'hui d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Saint-Omer, commencée, dit-on, l'an 1128, par Foulque, abbé de Dunes. Sa fondation doit être plutôt attribuée à Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et à Sibylle, dite de Jérusalem, sa femme. Ces pieux époux fondèrent en effet, l'an 1140, un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, dans un lieu couvert de bois et de marais, près de Saint-Omer, et ils en firent don à saint Bernard : l'illustre saint y envoya douze moines de Clairvaux, sous la conduite de Gonfrid, qui en fut le premier abbé. Gonfrid, personnage d'illustre naissance, était l'un de ces trente moines de la Flandre, que saint Bernard convertit par ses prédications et entraîna à sa suite à Clairvaux. Digne appréciateur de son mérite, le saint abbé le nomma prieur de Clairvaux, et lui confia la direction du nouveau monastère de Clairmarais. Gonfrid, après avoir présidé à sa construction, le gouverna saintement pendant huit années.

Cette abbaye était la sépulture des châtelains de Saint-Omer ; elle s'enrichit de nombreuses donations faites par les comtes de Guines. L'abbé avait droit de séance dans les ordres de l'Artois.

Voy., *Gallia christ.*, t, III, col. 525, l'indication de 52 abbés.

CLAIRVAUX, *Clara Vallis* ou *Vallis Absinthii Monasterium* (autrefois diocèse de Langres, aujourd'hui de Troyes, Aube, France). — Célèbre abbaye, chef d'ordre, de la filiation de Cîteaux, fondée l'an 1114 par les soins de saint Bernard, et les libéralités de Hugues Ier, comte de Champagne, dans une vallée sauvage entourée de bois et de montagnes, qui portait le nom de Vallée d'absinthe et qu'on appela Clairval ; c'est la troisième des quatre filles de Cîteaux. Saint Bernard, sans se laisser rebuter par l'aspect affreux de cette solitude, y bâtit avec quelques-uns de ses compagnons le premier monastère de son ordre. Il en fut le premier abbé, et le gouverna avec sagesse pendant 29 ans. En peu d'années il fonda ou il agrégea à son abbaye plus de 70 monastères tant en France qu'en Espagne, en Angleterre et en Irlande, en Flandre, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Hongrie, en Danemarck. La renommée de saint Bernard attirait autour de lui de nombreux disciples. Dix-sept années seulement après la fondation de Clairvaux, on fut obligé de leur bâtir un plus spacieux monastère où vers la fin de la vie de saint Bernard, en 1153, on ne comptait pas moins de 700 religieux. Cette abbaye a été la pépinière de plusieurs grands hommes : elle a donné à l'Eglise un pape, qui fut Eugène III, quinze cardinaux et un très-grand nombre d'archevêques et d'évêques. A la fin du dernier siècle, il y avait encore à Clairvaux 40 religieux de chœur, 20 frères convers et un grand nombre de domestiques. Le revenu de l'abbaye était alors de plus de 66,000 livres en argent, outre un revenu considérable en nature. L'enceinte de l'enclos de l'abbaye avait près de deux kilomètres. Outre les magnifiques bâtiments claustraux et plusieurs églises, cette vaste enceinte renfermait un immense cellier, un pressoir banal, une boulangerie, des carrières, un four à chaux, une tuilerie, une scierie hydraulique, des moulins, une tannerie, etc. — L'église principale était un beau bâtiment élevé l'an 1174, par les soins de Gaste, évêque de Langres : elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. La bibliothèque était remplie de curieux manuscrits. On remarquait dans une petite église séparée et couverte de plomb, le tombeau de Philippe, comte de Flandre et de Mathilde sa femme, qui avaient donné de grand biens à cette maison. Un caveau sous l'autel de cette église renfermait les ossements de tous les religieux à qui saint Bernard avait donné l'habit, regardés comme autant de saints. Thibaut le Grand, comte de Champagne, avait augmenté la première fondation de Clairvaux. Les revenus de l'abbaye s'était accrus ensuite des dons des rois de France, des comtes de Flandre, et de ceux d'un grand nombre de seigneurs particuliers. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV col. 796, la série de 49 abbés de Clairvaux.— *Voy.* aussi la belle *Histoire de saint Bernard*, par l'abbé de Ratisbonne.

Depuis la révolution, les bâtiments de l'abbaye de Clairvaux ont été convertis en une maison de détention qui est devenue de nos jours un vaste établissement industriel. — L'abbaye a donné naissance à une petite ville d'environ 1800 habitants. Il y a des forges dans les environs. Les habitants, alimentés autrefois par les travaux et les secours de l'abbaye, vivent maintenant par les travaux de la maison centrale.

CLAIRVAUX, *Clara Vallis* (près de Milan, Lombardie-Vénitienne, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, en France. Elle fut fondée près de Milan vers la porte Romaine, l'an 1135, par un nommé Anselme Archinte sur les exhortations d'Anselme de Pusterte, archevêque de Milan, qui avait eu pour hôte saint Bernard, et qui fut le grand promoteur et bienfaiteur de cette abbaye, dans laquelle il voulut être inhumé, comme le fut aussi Guillaume Rozal, archevêque de Milan. L'an 1171, Manfred Archinte, patrice de Milan, dota cette abbaye de

grandes possessions. Il voulut aussi y être inhumé. Son tombeau était à la porte de l'église, qui fut consacrée l'an 1221. — Jongelin (liv. VII, p. 71), fait l'énumération d'autres insignes personnages qui ont fleuri dans ce monastère, ou qui l'ont choisi pour leur sépulture. La plupart d'entre eux furent honorés de l'épiscopat.

CLAIRVAUX, *Clara Vallis* (Metz, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux fondée dans la ville de Metz, l'an 1133, par saint Bernard, qui voulut lui donner le nom de Clairvaux. Elle eut des prieures jusqu'en 1631, époque où elle eut enfin des abbesses, comme le prouve une bulle d'Urbain VIII, de cette même année. C'est à cette abbaye que furent attribués, l'an 1740, les biens de celle de Pont-Thiefroy.— Voy, dans le *Gallia christ.*, t. XIII, col. 836, les noms de quelques abbesses.

CLARENTHAL (Allemagne). — Monastère de femmes de l'ordre de Sainte-Claire, ou Urbanistes, fondé près Wisbaden, par Adolfe César, sur la fin du XIIIe siècle. Sa première abbesse fut Richarde, sœur du même Adolfe.

CLARISSES (Les) ou SAINTE-CLAIRE D'AMIENS, *Clarissæ Ambianenses* (Amiens, Somme, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé un peu avant l'an 1445, par Philippe de Saveuse, conseiller du duc de Bourgogne, et Marie de Lully, sa femme. Le pape Eugène IV confirma cette fondation par une bulle de l'an 1445. Dans ce monastère vécut très-saintement, dit Wading, Marie de Bourbon, fille de Jacques, roi de Sicile. — Le *Gallia christ.*, t. X, col. 1377. ne mentionne que la première abbesse.

CLARISSES D'ARRAS (Les), *Clarissæ Atrebatenses* (Pas-de-Calais, France). — Monastère de filles de Sainte-Claire ou d'Urbanistes, fondé à Arras, l'an 1457, par Philippe de Saveuse, seigneur de Bailleul-le-Mont et d'Hovin, et par Marie de Lully, sa femme dame de Sailly et de Busquoy. Le pape Calixte III approuva cette fondation, et Jean évêque d'Arras, y joignit un privilége. — Voy., *Gallia christ.* t. III, col. 470, pour les noms de 14 abbesses.

CLARISSE DE BRUGES (Les) *Clarissæ Brugenses* (à Bruges, Belgique). — Monastère de femmes de l'ordre de Sainte-Claire, ou des Urbanistes, fondé l'an 1260, par une noble fille du diocèse de Cologne, nommée Ermentride, avec l'agrément du pape Alexandre IV. — Le *Gallia christ.*, t. V. col. 302, donne le nom de trois abbesses seulement.

CLARISSES DE CHALON-SUR-SAONE, *Clarissæ Cabilonenses* (Saône-et-Loire, France. — Monastère de l'ordre de Sainte-Claire, ou d'Urbanistes, fondé dans le faubourg de Notre-Dame de Châlons-sur-Saône, par les libéralités de Marguerite, dame de Sainte-Croix, au temps du pape Jean XXII (1316-1334). Ce pontife, par des lettres données à Avignon, le dix des calendes de février, l'an 11 de son pontificat, ordonna à l'évêque de Châlons de venir en aide à la dite dame, dans cette fondation. Les Clarisses habitèrent cette maison jusqu'en 1161, où elles furent remplacées par des Carmélites. — Le *Gallia christ.*, t IV, col. 960, donne les noms de six abbesses.

CLARISSES DE COLOGNE (Les), *Clarissæ Coloniensis* (Prusse-Rhénane). — Monastère de filles de Sainte-Claire ou d'Urbanistes, fondé à Cologne, l'an 1306, par l'impératrice Richarde, avec la permission du pape. Ce monastère était, dit-on, auparavant un poste militaire des Romains, ensuite, au temps de Constantin le Grand, le palais de l'impératrice Hélène sa mère, et enfin celui des princes de Juliers.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 803, la mention de quelques abbesses.

CLARISSES D'HESDIN (Les), *Clarissæ Hesdinenses* (Pas-de-Calais, France). — Monastère de filles de Sainte-Claire, dites Urbanistes, de l'institut de Sainte-Colette, fondé l'an 1437, dans la ville d'Hesdin, par Philippe et Isabelle, comte et comtesse d'Artois. Le pape Eugène IV approuva cette fondation. Peu de temps après, en 1440, sainte Colette vint avec quelques vierges prendre possession de cette nouvelle maison. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 543, l'indication de neuf abbesses.

CLARISSES DE LÉSIGNAN (Les), *Clarissæ Liciniacenses* (à Lésignan, Hérault, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, reconstruit l'an 1430.

CLARISSES DE LOUVAIN (Les), *Clarissæ Lovanienses* (à Louvain, Belgique). — Monastère d'Urbanistes, ou filles de Sainte-Claire, fondé l'an 1508, par Catherine Oppendorp, veuve de Jean Bloye, chevalier, et par une colonie de Clarisses appelées du monastère de Hoochstraëlen.—Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 120.

CLARISSES DE MALINES (Les), *Clarissæ Mechlinienses* (à Malines, Belgique). — Monastère d'Urbanistes, ou filles de Sainte-Claire, fondé l'an 1654, par des religieuses venues de Bois-le-Duc, ou d'autres divers lieux.

CLARISSES DE MAYENCE (Les), *Clarissæ Moguntinæ* (à Mayence, Allemagne). — Monastère de filles de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé l'an 1272, par Humbert d'Ariette et sa femme Elisabeth. — Le *Gallia christ.* mentionne une de ses abbesses, Jeanne-Catherine de Munechausen, qui améliora les bâtiments du monastère.

CLARTÉ-DIEU (La), *Claritas Dei* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1243, près de Saint-Christophe, par Jean, abbé de la Piété-lez-Rameru.

CLASSE (diocèse de Ravenne, Etats de l'Eglise). — On trouve dans l'histoire, sous les noms de Saint-Apollinaire, de Saint-Sevère, de Saint-Jean et Saint-Etienne de Classe, la mention de trois anciens monastères fondés au Ve ou VIe siècle, dans la petite ville

de Classe, située sur la côte, à une lieue environ de Ravenne. Saint Pierre Chrysologue, élu archevêque de Ravenne vers l'an 430, ou peut-être Jean, l'un de ses successeurs, fonda le premier en l'honneur de saint Apollinaire, près d'une église de ce nom. Ce monastère devint célèbre et appartint plus tard à l'ordre des Camaldules. Le même Jean, archevêque de Ravenne au vi^e siècle, ayant fait transférer dans une autre église de Classe le corps de saint Sévère, l'un de ses prédécesseurs, on y mit des religieux et il s'y forma une abbaye, qui fut donnée plus tard à l'ordre de Cîteaux. Dans le xve siècle, le pape Calixte l'unit à l'abbaye de Saint-Apollinaire. Enfin, il y avait encore à Classe, disons-nous, un monastère dédié à saint Jean et saint Etienne, et dont on ignore l'origine. Ce monastère eut pour abbé le vénérable Claude, disciple du Pape saint Grégoire, duquel il obtint un privilége, au mois d'avril 598, et qui a fait diverses compilations extraites des ouvrages de ce saint Pontife. (Bulteau.)

CLAUDE (Le Grand Saint-), SAINT-OYEN DE JOUX ou CONDAT, *Condatescense, S. Claudius in Monte Jura* (diocèse de Saint-Claude, Jura, France). — Très-ancienne et illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'ancien comté de Bourgogne, au pied du mont Jura, près la ville de Saint-Claude, qui a pris son nom de l'abbaye. Fondée par saint Romain, qui s'y retira vers le commencement du ve siècle, elle fut appelée Saint-Oyen, de saint Eugende, ou Ayen, son quatrième abbé, qui y fut enterré vers l'an 510. On l'appelait aussi Condat. Au siècle suivant, vers 635, saint Claude s'étant démis de son évêché de Besançon, se retira dans l'abbaye de Saint-Oyen, qu'il réforma et dont il devint abbé quelques années après, à la mort d'Injurieux, homme *de grande prudence et sainteté*, dit l'auteur de la *Vie de saint Claude*. Ce dernier étant mort l'an 696, à 93 ans, fut enseveli dans l'abbaye. Son tombeau, devenu célèbre par les miracles qui s'y opéraient, attira par la suite un tel concours de fidèles, que le monastère lui-même prit aux siècles suivants le nom de Saint-Claude. C'est sous ce nom qu'il a subsisté jusqu'au dernier siècle, époque où il fut sécularisé.

L'abbaye de Saint-Claude, enrichie de donations immenses pendant le moyen âge, jouissait de grands priviléges, qui lui avaient été conférés par les Souverains Pontifes ou par divers princes. L'abbé avait entre autres le privilége de rendre aux enfants illégitimes leur droit à l'héritage paternel, d'ennoblir, de rendre la justice et de faire grâce aux criminels. Tous les moines de Saint-Claude pouvaient porter la croix sur la poitrine, ni plus ni moins que les évêques ou les abbés bénédictins. L'abbé avait aussi droit de main-morte : quiconque habitait un an sur les terres de l'abbaye devenait son serf. Cet usage féodal fut aboli en partie sous Louis XVI, à la voix de Voltaire, dit-on ; mais il ne disparut complétement qu'à la révolution.

En 1743, le Pape Benoît XIV érigea un évêché dans la ville de Saint-Claude, qui s'était formée peu à peu auprès de l'abbaye, et il fit une cathédrale de l'église. Les chanoines, pour être reçus, devaient prouver seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels.

Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 242, la nomenclature de 95 abbés.

CLAUDE (Saint-), *San-Clodio, S. Claudius* (en Galice, Espagne, diocèse de Caldas d'Orense). — Ancien monastère de Bénédictins, auxquels succédèrent, vers l'an 1200, des religieux de l'ordre de Cîteaux.

CLAUDE DE LEON (Saint-) (à Léon, Espagne). — Ancien monastère, bâti, selon la tradition, du temps de saint Benoît, mais on n'a point de certitude sur son origine. Il était situé près des faubourgs de la ville de Léon ; il suivait la règle de Saint-Benoît, et il était dédié à saint Claude, non point saint Claude de Besançon, mais saint Claude martyr. On y vénérait la mémoire de saint Vincent, qui, en étant abbé, mourut pour la défense de la foi, au vi^e ou viie siècle. (Bulteau.)

CLAVAS, *Clavasium* (diocèse du Puy, Haute-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mansiade, de la ligne de Cîteaux. Elle fut fondée avant l'an 1259, sur les confins des diocèses du Puy et de Vienne, dans une étroite vallée entourée de bois et de montagnes, dans la paroisse de Saint-Philibert de Rioutor, à dix lieues de la ville épiscopale, à trois d'Annonay et de Saint-Didier en Velay (*Gallia christ.*). Les pieuses filles habitantes de cet asile en furent souvent éloignées par diverses calamités, dit le *Gallia christ.* ; mais à cette époque elles étaient revenues dans leur ancienne demeure, qui florissait et s'embellissait alors sous l'abbesse Anne de Montmorin Saint-Herem, nommée l'an 1698. — *Voy.*, t. II, col. 780, la série de 24 abbesses.

CLEARY DE CLERO, ou MONASTER NY CLERET (dans le Connaugh, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans l'île Cleary, et fondée l'an 1224 par une colonie de religieux de Knockmoy ou *Collis victoriæ*. Vers la fin du xvie siècle, des pirates Scots expulsèrent les religieux de cette île et détruisirent tout ce qui leur appartenait... Le monastère cependant existe encore, écrivait Jongelin en 1640, construit et décoré avec art.

CLEMENT D'ELNE (Saint-), *S. Clemens* (Pyrénées-Orientales, France). — Ancien monastère, fondé avant l'an 850, près l'ancienne ville épiscopale d'Elne, dans le pays de Roussillon. Un diplôme de Charles le Chauve, de 850, prend ce monastère sous sa protection.

CLEMENT DE MACON (Saint-), *S. Clemens Matisconensis* (à Mâcon, Saône-et-Loire, France). — Abbaye fondée avant l'an 950, et qui fut habitée par des religieuses. Vers le milieu du xe siècle, le roi Louis IV, à la demande de l'évêque Maimbod, du marquis Hugues et du comte Leutold, la céda ou plutôt la restitua avec ses dépendances à l'église cathédrale de Saint-Vincent, martyr,

pour la restauration de ce lieu, comme dit le *Gallia christ.* Dans la basilique de Saint-Clément reposaient les corps des saints confesseurs et évêques de Mâcon, saint Momulus, saint Eusèbe, saint Nicet et saint Just.

CLEMENT DE METZ (Saint), *S. Clemens* (Moselle, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, ce semble, avant l'an 690, hors des murs de la ville de Metz. Il fut restauré l'an 946 ou 949, par Adalberon, évêque de Metz. Il subsista hors des murs de la ville jusqu'en 1552, où l'empereur Charles-Quint entreprit le siége de Metz. A cette époque, il fut transféré dans la ville et reconstruit dans le lieu où il subsista depuis. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 867, la série de 49 abbés.

CLEMENTINUM PRATUM. — Nom latin d'un ancien monastère de France, qui a existé dans le diocèse de Langres, et qui entretenait une grande union de confraternité avec l'abbaye de Clairvaux. — Voy. *Gallia christ.*, t. IV, col. 654.

CLERMONT, *Clarus Mons* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1152, par Gui VI, seigneur de Laval. C'était la sépulture ordinaire des seigneurs de Laval. Elle était à quelques lieues de Laval et dans le diocèse du Mans. Son premier abbé fut Philippe, qui mourut l'an 1181, évêque de Rennes. Le second fut Hébert, qui mourut aussi évêque de Rennes, l'an 1198. Edme, veuve de Gui VII, seigneur de Laval, fut l'une des principales bienfaitrices de cette abbaye, l'an 1230. Bérengère de Navarre, veuve de Richard Ier, roi d'Angleterre, l'accrut aussi considérablement.

CLIENTE, *Clicus* (royaume Lombard-Vénitien, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1141, ou, selon d'autres, l'an 1143, par une colonie de douze religieux envoyés avec un abbé de l'abbaye de Clairvaux, près de Milan. — Jongelin (liv. VII, p. 70) place l'abbaye de *Cliens* dans le diocèse de Lodi, suffragant de l'archidiocèse de Milan.

CLINGENMUNSTER ou PLIDINFELD, *Œlinga.* — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le VIIe siècle, sous l'invocation du Sauveur, et de saint Théodicle, prêtre et martyr. On attribue son origine à Dagobert Ier ou Dagobert II. Elle était située à peu de distance des villes de Landau et Weissembourg, et dans le diocèse de Spire (Bavière). Charlemagne y transporta de Rome les reliques de saint Théodule, compagnon du Pape Alexandre. Le célèbre Raban-Maur fit reconstruire l'église de cette abbaye, consumée par un incendie. Il a chanté lui-même cette reconstruction dans des vers. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 748, les noms de quelques abbés.

CLOISSONE (De) (diocèse de Gap, Hautes-Alpes, France). — Ancien monastère, mentionné dans le *Gallia christ.* (t. I, p. 452-453), mais déjà à cette époque sans religieux et presque entièrement détruit.

CLOSTER-NUENBERG, *Novus Mons* (Styrie, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sainte-Croix, fondée vers l'an 1327, par Otton, duc d'Autriche et de Styrie, qui y fut inhumé l'an 1345, avec ses deux femmes, savoir : Elisabeth, fille d'Etienne, duc de Bavière, et Anne, sœur de l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg. « Le duc Otton, dit Jongelin, voulant obtenir une dispense au sujet de son union illicite avec Elisabeth de Bavière, sa parente, s'était proposé d'ériger un monastère. La dispense obtenue, ce prince accomplit sa promesse l'année même de la naissance de Frédéric, son fils aîné, et fonda en Styrie, sur la rivière de Myrtza, en l'honneur de la sainte Vierge, un monastère qu'il appela *Novus Mons*, et qu'il dota de grands biens et priviléges. Ce même prince étant mort l'an 1339, avait d'abord été inhumé chez des religieux augustins ; mais quelque temps après, un Chartreux, dit-on, ayant annoncé à Albert, frère d'Otton, qu'il lui avait été révélé par une vision que le prince défunt serait entièrement délivré du purgatoire si on le transportait sans délai dans le nouveau monastère, cette translation se fit aussitôt avec un pieux appareil. » A la suite de ce récit, Jongelin donne la liste de 31 abbés du dit monastère, qu'il place dans le diocèse de Passau.

CLUAIN-CREDHAIL ou KILLITE (comté de Limerick, Irlande). — Ancien monastère de femmes, fondé au VIe siècle par l'abbesse sainte Ite ou Mide, que Colgan (t. I, p. 72) appelle la *seconde Brigitte* d'Irlande. Il était situé au pied du mont Luach, où s'était retirée cette sainte, issue, dit-on, du sang royal et née à Nandesi, comté de Waterford. Elle y vécut dans la pratique de toutes les vertus et mourut le 15 janvier 569. On faisait autrefois sa fête dans le monastère de Cluain-Credhail, et à Rosmide, dans le pays de Nandesi.

CLUAIN-EDNECH (Leinster, Irlande). — Ancien monastère fondé au VIe siècle, par saint Fintan, qui eut entre autres disciples saint Comgal. Il établit dans son monastère une règle fort austère : ses religieux ne se nourrissaient que d'herbes et de racines, et cultivaient la terre de leurs propres mains. A la prière de saint Kemey et d'autres religieux, il fut obligé de modérer cette règle. Mais le saint abbé n'eut de l'indulgence que pour les autres, et se traita toujours avec dureté. Son abbaye devint célèbre. Le B. Engus, écrivain du Xe siècle, y prit depuis l'habit religieux. L'abbaye de Cluain-Ednech ou Cluain-Aidnech, était située dans le comté de King, au pied des monts Bladin, où les rivières de Shannon et de Barrow prennent leur source.

CLUAIN-FEARTA (comté de Galway, Irlande). — Célèbre monastère fondé au VIe siècle par saint Brendan, l'ancien disciple de saint Finien. Il était bâti sur le Shannon, là où fut depuis le siége épiscopal de Clonfert, et il fut lui-même chef-lieu d'ordre. Saint Brendan fonda en Irlande d'autres écoles et monasteres qui devinrent célèbres.

Il écrivit une règle monastique qui a été longtemps fameuse parmi les Irlandais. On dit qu'à l'exemple de saint Pacôme, il l'avait reçue du ciel dictée par un ange. Quoi qu'il en soit, il la prescrivit à ses disciples; il en eut jusqu'à deux ou trois mille sous sa conduite. Saint Brendan enseigna quelque temps à Ros-Carbres, et mourut dans le monastère d'Inachduin, près de Tuam, qu'il avait fait bâtir pour Briga, sa sœur. Sa bienheureuse mort arriva, dit-on, le 16 mai 578, lorsqu'il était dans la 94e année de son âge.

CLUAIN-FEARTA-MOLUA (Leinster, Irlande). — Ancien monastère fondé par saint Luan, Lugil ou Molua, disciple de saint Comgal. Il prit de son fondateur le nom de *Cluain-fearta-Molua.* (En ancien irlandais *Cluain* signifie *lieu retiré* ou *caché*, et *fearta* veut dire *prodiges* ou *miracles*). Saint Lugil ou Molua, l'un des plus illustres disciples du célèbre abbé de Bangor, fonda cent monastères, au rapport de saint Bernard. Le principal, celui dont nous parlons, était dans la province de Leinster, sur le territoire qu'embrasse aujourd'hui le comté de King. Son nom, comme on vient de le voir, signifie la *solitude des merveilles.* Saint Luan écrivit une règle monastique qui fut très-célèbre. On assure que le Pape saint Grégoire le Grand, l'ayant lue à Rome, dit ces paroles : *Le saint abbé qui l'a composée, a environné la communauté d'une haie qui s'élève jusqu'au ciel.* Saint Luan mourut en 622.

CLUAIN-IRAIRD ou CLONARD (comté de Meath, Leinster, Irlande). — Célèbre monastère fondé au vie siècle par saint Finien, depuis évêque de Clonard, et qui fut, après saint Patrice, un des plus illustres apôtres de l'Irlande. Il établit en différents endroits des monastères et des écoles. La principale de ces écoles fut celle de Cluain-Iraird. Le saint y faisait sa résidence ordinaire, et y enseigna les saintes lettres. Il en sortit un grand nombre de saints illustres, tels que saint Kiaran le Jeune, deux saints Brendan, saint Kenny, deux saints Colomb, etc. Saint Finien mourut le 12 décembre 552.

CLUAIN-MACNOIS (comté de Méath, Leinster, Irlande). — Célèbre monastère fondé dans le vie siècle, sur la rivière de Shannon, par saint Kiaran, dit le Jeune, disciple de saint Finien, et auteur, dit-on, d'une règle fort austère, appelée par les anciens *la loi de Kiaran.* Les princes d'Irlande comblèrent ce monastère de bienfaits et de grâces, et il eut quantité d'autres églises ou prieurés sous sa dépendance. On y érigea ensuite un siége épiscopal. Cet évêché, connu sous le nom de Clunes, fut uni par la suite à celui de Méath. Saint Kiaran ou Kéran le Jeune mourut, dit-on, l'an 549, âgé seulement de 33 ans.

CLUCHEIRETUM, Truchetum, Tiruchetum ou *Tiranchetum.* — Noms latins d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui a existé dans le diocèse de Digne (Basses-Alpes, France). C'était encore au dernier siècle un prieuré, soumis au monastère de Saint-Victor de Marseille.

CLUNNOCK-VAUR, *Clunok-Vaurensis ab batia* (pays de Galles, Angleterre). — Ancienne abbaye de moines blancs, dont l'origine et la fondation remontent au temps de saint Beunon, apôtre du pays de Galles. Mais l'institution des moines blancs ou cisterciens en ce même lieu est bien postérieure. On dit que vers l'an 617, Cadvan, alors roi du North-Wales, donna l'emplacement où saint Bernard bâtit le monastère de Clunnock-Vaur. D'autres attribuent cette première donation à Guithin, oncle de ce prince. Ce nom de moines blancs, donné par Léland aux religieux du monastère de Clunnock-Vaur, indiquant des moines de Cîteaux, on doit croire que des religieux de cet ordre vinrent l'habiter dans la suite. On dit cependant que ce monastère passa auparavant dans les mains des religieux de Cluny, d'où lui vint le nom de Clynnog ou de Clunnoc. Il n'était connu anciennement que sous le nom de son fondateur saint Beunon. Divers princes et autres grands personnages comblèrent de libéralités l'église et le monastère de Clunnock. L'église, qui subsiste encore aujourd'hui, disait Godescard, à la fin du dernier siècle, est un des plus beaux monuments du pays; on admire surtout la chapelle de Saint-Beunon, qui est jointe à l'église par un portique. Il y avait de très-belles peintures sur les vitres des fenêtres; mais elles sont effacées et il ne reste plus qu'un crucifix. Vis-à-vis de ce crucifix se voit le tombeau du saint, élevé au-dessus de terre et couvert d'une grande pierre sur laquelle les parents portent encore aujourd'hui leurs enfants malades, dans l'espérance qu'ils y recouvreront la santé.... Depuis la prétendue réforme, les revenus du monastère ont été annexés à la principalité du collége de Jésus d'Oxford; on n'en a excepté que ce qui était nécessaire pour la subsistance du vicaire chargé de desservir la paroisse. Il se fait encore quelques offrandes, comme de petites pièces d'argent, et surtout d'agneaux, qui sont vendus par les marguilliers : tout cela sert à réparer la chapelle de Saint-Beunon. — *Vie des saints* de l'abbé Godescard, nouvelle édition : saint Beunon, 21 avril.

CLUNY, *Cluniacum* (ancien diocèse de Mâcon, aujourd'hui d'Autun, Saône-et-Loire, France).—Très-célèbre abbaye bénédictine, chef d'ordre, fondée près de Mâcon, sur la rivière de Grosne, l'an 910, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine. L'importance de cette abbaye qui brille au premier rang dans les annales monastiques de France, nous oblige d'en parler avec quelques détails; nous allons esquisser à grands traits son histoire, en empruntant les paroles d'un écrivain bien connu, juste et savant appréciateur du bel ouvrage de M. Lorain : *Histoire de l'abbaye de Cluny* (34).

(34) M., Foisset dans l'*Univers* (mai 1840).

« ...Le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, homme d'armes vieillissant, arriva un jour, dit la chronique, *dans un lieu écarté de toute société humaine, si plein de solitude, de repos et de paix, qu'il semblait en quelque sorte l'image de la solitude céleste :* c'était Cluny. Bernon abbé de Gigny, dans la Séquanie, qui accompagnait le vieux duc, lui dit en riant : « Chassez vos chiens, et faites venir ici « des moines, car ne savez-vous pas qui vous « profitera plus des chiens de chasse ou des « prières monastiques ! » Ainsi commença le monastère de Cluny, par une donation publique du duc Guillaume aux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'an 909.

« Bernon conduisit à Cluny douze moines, suivant l'exemple et le précepte du fondateur du Mont-Cassin, et cette communauté naissante demeura dix-sept ans soumise à son gouvernement, comme Baume et ses autres établissements monastiques. Mais, avant de mourir, il désigna saint Odon pour régir Cluny avec le titre d'abbé. C'est Odon qui fit du récent monastère un chef d'ordre, ayant réalisé le premier la pensée d'annexer à son abbaye, comme autant de dépendances soumises à son autorité abbatiale, les communautés nouvelles qu'il érigeait, et les couvents plus nombreux encore dont il était appelé à réformer l'observance. Point d'abbés particuliers, mais des prieurs seulement pour tous ces monastères. L'abbé de Cluny seul les gouvernait : unité de régime, de statuts, de discipline; c'était une agrégation de monastères autour d'un seul, qui en devenait ainsi la métropole et la tête. Cette pensée *organisatrice*, comme on disait de nos jours, fut bientôt comprise et adoptée par d'autres, notamment par Cîteaux, fondé vers la fin du siècle suivant. Conservant toutes la règle de Saint-Benoît, ces agrégations ne différaient entre elles que par le centre d'autorité monastique, par les divers moyens imaginés pour maintenir l'esprit bénédictin, et par une plus ou moins grande austérité dans la discipline commune. Ce n'étaient point là proprement des différences d'ordre, bien que cette dénomination ait prévalu dans l'usage, mais seulement de *congrégations*.....

« Saint Odon mourant, refusa de nommer son successeur. « Dieu, dit-il, s'est réservé le « droit de disposer seul du gouvernement de « Cluny. » Aymard, élu à sa place, s'adjoignit comme coadjuteur saint Mayeul, le correspondant de Gerbert, l'ami de l'empereur Othon le Grand, qui refusa la tiare des mains d'Othon II, et mourut comme il allait réformer Saint-Denis, à l'instante prière de Hugues Capet.

« Les temps étaient mûrs pour la restauration de la papauté, qui fut celle de l'épiscopat. Le rôle providentiel de Cluny va se dessiner de plus en plus. Léon IX y passe et en sort transformé. Il emmenait à Rome celui qui fut Grégoire VII. Dieu qui fait naître, quand il lui plaît, sous la pourpre royale ou sur les marches du trône, une succession de grands hommes pour accomplir de grands desseins sur les peuples, envoie à l'illustre monastère une série de grands saints. Bien plus, il accorde à ces fondateurs successifs de l'abbaye de Cluny, ces longs règnes si rares dans l'histoire, où les hommes chargés de gouverner les autres hommes passent tous si vite. Saint Mayeul porte 40 ans la houlette abbatiale; saint Odilon, son successeur, gouverne 56 ans; saint Hugues, 60 ans; Pierre le Vénérable 35; chacun de ces hommes accomplit à son tour de grandes choses. Saint Odilon fait écrire l'histoire de France par Glaber Rodulphe et par les chroniqueurs de Saint-Bénigne; il institue la fête des Morts, qui s'étend bientôt dans toute l'Eglise et la *trève-Dieu*, « le plus grand service, a dit un protestant, M. de Sismondi, qu'ait rendu le clergé à l'humanité dans tout le moyen âge. » Saint Hugues est comme le légat permanent du Saint-Siége dans les Gaules; il est le premier lieutenant de saint Léon IX au grand concile national de Reims, sait rester à la fois l'ami de Grégoire VII et des empereurs d'Allemagne, réconcilie l'un d'eux avec le roi de Hongrie, introduit en Espagne le rite romain au lieu du mozarabique, est choisi pour arbitre entre le comte de Galice et le comte de Portugal, pour l'héritage de Castille, et bâtit à Cluny la plus vaste église de la chrétienté, terminée par Pierre le Vénérable, et consacrée par Innocent II.

« .... C'était un grand et noble esprit que celui de Pierre, soit qu'il réfute les Juifs, alors dignes de cet honneur (car c'était le siècle d'Aben-Ezra, de Kimchi, de Maimonide), soit qu'il attaque le mahométisme tout resplendissant de la gloire de ses armes et de l'éclat des écoles de Cordoue; soit qu'il écrive à Innocent II en faveur d'Abailard; soit qu'il corresponde avec Eugène III, avec Roger, premier roi de Sicile, avec Jean Comnène, empereur de Constantinople, avec le patriarche et le roi de Jérusalem, avec Louis le Jeune, avec le roi de Norwége, avec Suger, Héloïse ou saint Bernard. Ses lettres sont très-remarquables. Les réponses de saint Bernard ne leur cèdent en rien..... Pierre le Vénérable est le Fénelon de cet autre Bossuet. L'esprit de mansuétude qui le distingue, charme tout d'abord....

« .... Avec saint Hugues avait fini ce que M. Lorain nomme si bien l'âge héroïque de Cluny; avec Pierre le Vénérable, s'éteint la dernière gloire légitime du grand monastère.

« Déjà le prédécesseur de Pierre, Ponce de Melgueil, avait fait éclater sous la cucule tout l'orgueil et tout le faste d'un prince du monde, et bientôt toute la violence d'un homme d'armes. La mollesse, le désœuvrement, le luxe, la sensualité, mère de tous les désordres, avaient pénétré de toutes parts dans les cloîtres de Cluny. Saint Bernard eût porté le fer et le feu dans la plaie; Pierre le Vénérable prodigua, pour la guérir, des trésors de mansuétude et d'indulgence. Il tenta de rétablir dans son Ordre le travail des mains; il y ajouta d'autres réformes,

plus ingénieuses qu'efficaces, et que nous qualifierions de demi-mesures, s'il n'était téméraire à nous d'opposer notre jugement à celui d'un si grand homme, surtout à la distance où nous sommes de tout ce passé. Il est difficile toutefois de ne pas se ressouvenir que cinq siècles après, quand l'abbé de Rancé voulut réformer la Trappe, il recula d'un seul bond jusqu'aux premières rigueurs de la vie monastique, et sa réforme a duré, comme la règle des Chartreux, par son austérité même.

« Mais l'ascendant du Saint-Siége était rétabli; Calixte II, élu à Cluny, avait terminé la longue querelle des investitures, à la satisfaction de l'Eglise et de la raison; la mission de Cluny était remplie. Le temps de Cîteaux est venu, Cîteaux, le héros des croisades. De nouveaux besoins appellent dans les cloîtres une milice nouvelle : la chevalerie monastique se lève, et ce n'est point à Cluny, c'est à saint Bernard que s'adressent les Templiers pour la rédaction de leur règle; c'est à Cîteaux qu'obéissent les Ordres religieux militaires d'Avis et de Calatrava. Puis quand Cîteaux, à son tour, se reposera de cet immense élan du XIIe siècle, saint François d'Assise et saint Dominique paraissent, et aussitôt ils se partagent le monde.....

« ...En présence de ce développement soudain et colossal des Frères Prêcheurs et des Ordres mendiants, quelle place restait-il à l'opulence des Clunistes vieillissants? Ce qui vieillit est bien près de sa fin, écrivait l'un d'eux vers la moitié du siècle qui avait vu mourir Pierre le Vénérable. Hugues de Montihéry méconnaît la légitimité du grand Pape Alexandre III. On put désespérer de l'avenir de Cluny, lorsqu'on vit l'antique abbaye se détacher à demi du siége apostolique dont l'exaltation avait fait sa gloire.

« De ce moment, en effet, le monastère est livré à une succession d'abbés féodaux, battant monnaie, crénelant des forteresses, entourant Cluny d'une bonne ceinture de murailles, mais plus connus par l'illustration chevaleresque de leurs noms que par des services rendus à l'Eglise, indices trop clairs d'un amoindrissement continu de l'esprit cénobitique. Ainsi passèrent Hugues de Blois, Etienne de Boulogne, Gauthier de Châtillon, Guillaume d'Angleterre, Thibaut de Vermandois, Hugues de Clermont, Hugues d'Anjou, Guillaume d'Alsace, Gerold de Flandres, Roland de Hainaut..... Hugues et Aymard de Courtenay. La lèpre du népotisme commençant à se montrer, les abbés de la commende n'étaient pas loin.

« Et pourtant, selon la judicieuse réflexion de M. Lorain, Cluny, qui a grandi 200 ans, n'a pu mourir en un seul jour. Il eut comme une réminiscence de sa vieille gloire, lorsqu'Innocent IV, fugitif, vint y chercher un asile, honoré déjà par l'exil du Pape Gélase, et qu'il y reçut comme en triomphe saint Louis, Robert, empereur de Constantinople, les fils des rois de Castille et d'Aragon, et nombre de princes, de seigneurs et de prélats. Le Souverain Pontife reconnut la splendide hospitalité des Clunistes, alors gouvernés par Guillaume de France, cousin du saint roi, en faisant déposer à l'abbaye la copie authentique de tous les priviléges concédés par les empereurs et les rois à l'Eglise romaine, copies où pendaient encore intacts, avant 1789, les sceaux des 40 Pères du premier concile général de Lyon.

« Yves de Vergy, élu à la mort de Guillaume de France, fonde à Paris, 19 ans après, la Sorbonne, le collége de Cluny. Yves II, son neveu, lui succéda; mais l'abbé de Cluny n'était déjà plus qu'un grand propriétaire, plus occupé des domaines de l'abbaye que des affaires générales de l'Eglise. On ne voit pas trop quelle part prit le monastère au second concile œcuménique de Lyon, où les Grecs accédèrent solennellement à l'unité romaine.

« Désormais, d'ailleurs, le vieux sceptre abbatial ne sera qu'un roseau. Cluny avait des chapitres généraux annuels, comme nos chambres législatives (35). Inaperçus en quelque sorte sous des règnes forts, ils devinrent tout-puissants durant les règnes faibles, suivant la nature de toutes les assemblées délibérantes. Dès le XIIe siècle, Alexandre II avait défendu à l'abbé de Cluny d'aliéner les choses du monastère sans l'aveu du chapitre. Faisant revivre une prescription de saint Hugues, son dixième successeur, Hugues d'Anjou avait statué que l'abbé ne ferait rien sans l'assistance de douze moines. Stériles garanties, qui témoignaient de l'affaiblissement du lien monastique et en accéléraient la dissolution! Comment suppléer à la monarchie défaillante des abbés dans un Ordre qui avait couvert l'Europe de ses colonies, et qui comptait des monastères sur le Thabor et presque aux portes de Jérusalem?

« Cluny, toutefois, était demeuré un grand nom, malgré la défection de son abbé Bertrand de Colombier, qui fit cause commune avec Philippe le Bel contre Boniface VIII. La captivité d'Avignon, qui abaissa tant la papauté, ne pouvait relever le monastère de Grégoire VII. Les Papes du XIVe siècle s'entremettent dans la nomination des abbés, qui bientôt leur est disputée par les rois de France. Aussi un successeur de saint Odon, Androin de la Roche, figure dans l'histoire en qualité de médiateur de la désastreuse paix de Brétigny. Cluny est représenté aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle; mais c'est pour obtenir la confirmation de ses priviléges. A la fin du schisme d'Occident, l'abbaye tombe en commende; le roi de France (nous citons Jean de Muller) confisquait les richesses abbatiales pour assouvir et asservir sa noblesse.

« Ne suivons pas l'abbaye dans cette dernière période de son histoire. Laissons-la traîner par les hommes de cour des mains d'un bâtard de Bourbon dans celles d'un bâtard de Guise. D'illustres blasons se mêlent encore aux clefs de saint Pierre dans les ar-

(35) Ce fragment a été écrit l'an 1840.

moiries de Cluny. Les arts du XVe et du XVIIe siècle l'orneront même de gracieux et de pompeux chefs-d'œuvre; vaine décoration pour sa vieillesse! La maison de Lorraine, qui garda Cluny près d'un siècle, ne fit rien pour ranimer ce foyer presque éteint. Richelieu seul voulut se faire pardonner la convoitise qui l'avait porté à la tête de l'abbaye, en essayant de la régénérer par l'étude et par son union à l'intitut de Saint-Vannes; mais on ne fait pas des religieux avec des arrêts du conseil. A la mort du cardinal ministre, l'esprit de relâchement reprit soudain, sous le très-frivole frère du grand Condé, tout le terrain qu'il avait semblé perdre. Mazarin, qui remplaça le prince de Conti, se fit réformateur à son tour pour copier Richelieu. Le cardinal Renaud d'Est maintint après lui l'étroite observance. Puis l'abbaye resta onze ans vacante, administrée par un maître des requêtes; après quoi, Louis XIV la donna au cardinal de Bouillon; Louis XV, aux deux derniers cardinaux de Larochefoucauld. Cluny, marchandise de cour, a cessé d'appartenir à l'histoire de l'Eglise : il n'y a plus là qu'une pension royale de 50,000 fr. et la dissolution d'un grand corps lent à mourir..... »

Laissons maintenant parler M. Lorain.

« Lorsque l'assemblée constituante rendit son décret célèbre du 13 février 1790, qui détruisait de fond en comble l'édifice monastique, elle ne faisait guère que proclamer une ruine déjà accomplie, et promulguer en quelque sorte un décret de la Providence.

« Ce fut pourtant un spectacle lamentable. Les pauvres religieux s'exilèrent tristement de leur antique asile : les vieillards, l'âme pleine de regrets, et ne comprenant point qu'on ne leur permît pas d'y mourir; les jeunes moines, inquiets de l'avenir, et doutant entre le siècle et la religion; quelques-uns emportant à la hâte quelques débris de la fortune monastique, songeant à s'assurer des ressources au milieu d'un naufrage général, et se croyant propriétaires plus légitimes du trésor du couvent que la nation qui les confisquait; et presque tous redoutant, en dehors de leur retraite isolée, toutes les inquiétudes de la misère, toutes les incertitudes d'une vie nouvelle et persécutée. Les uns, dans leur effroi, se réfugient sur la terre étrangère; les autres se jettent dans le siècle, se déguisant sous des vêtements nouveaux, et cachant par de faux cheveux leur tonsure religieuse. Des hommes encore vivants se souviennent de la tristesse vénérable avec laquelle un vieux moine alla fermer pour jamais, en pleurant, la porte du collége que les Bénédictins consacraient, sous la direction de cinq d'entre eux, à l'éducation des enfants de Cluny. C'était le dernier acte de possession de ces nobles instituteurs de la jeunesse.....

« Cependant les passions populaires s'exaltent : 1793 arrive avec ses orgies. La ville devient propriétaire des bâtiments de l'abbaye. Au mois d'octobre, les cloches sont d'abord arrachées à grand' peine des clochers, et envoyées à Mâcon pour se fondre en canons républicains. Au mois de novembre, les croix de tous les clochers tombent sous les coups d'une intolérance aussi ignorante que barbare. A la fin du même mois, un détachement de ce qu'on appelait l'*armée révolutionnaire* arrive à Cluny, et une horrible scène, plus horrible cent fois que celle des guerres de la réforme, vient épouvanter les âmes honnêtes. Les chapelles de l'église sont détruites, les autels et les tombes elles-mêmes sont renversées; on brise les vitraux, les statues, on déchire les tableaux; toutes les peintures, toutes les statues de bois, ce qui reste des papiers de l'abbaye, sont brûlés en *auto-da-fé*, de la main de stupides iconoclastes, aux grands hurlements de la populace. Des femmes ont été vues, des femmes jeunes, des femmes riches, aidant à la désolation générale, et arrachant avidement l'or et l'argent, les broderies des vêtements d'église oubliés, pour en faire profiter leur toilette et leur coquetterie. Après cet impitoyable désastre, la ville, se reposant dans une joie insensée, souffre que des spéculateurs mercenaires achètent cette grande basilique, vide, nue, (mais si belle encore dans sa nudité même), pour en vendre les pierres, et en enrichir les démolisseurs. Et, comme on trouve moins des acquéreurs paisibles que des maçons, l'on adjuge en trois lots le magnifique ouvrage de saint Hugues. Les nefs, les piliers se divisent, se comptent, se décomposent, pour qu'il puisse arriver des enchérisseurs. Pour un peu plus de cent mille livres, on débite en détail une basilique chrétienne dont les dimensions ne le cèdent qu'à Saint-Pierre de Rome. Et pour que rien ne manque à ces profanations, un prêtre renégat vient mettre la main à ce marché infâme, et acquérir, pour les revendre, les dernières pierres du sanctuaire.

« C'en est fait : les marchands sont maîtres du temple; on leur a livré la maison divine. La démolition mercantile commence, plus abominable peut-être que le brisement furieux du fanatisme révolutionnaire....

« On dit que Napoléon, passant par la Bourgogne pour aller prendre à Milan la couronne de fer de Charlemagne, reçut à Mâcon la municipalité clunoise, qui suppliait le grand homme d'honorer Cluny de sa visite. « Vous avez laissé vendre et détruire votre grande et belle église, répondit brusquement l'empereur; allez, vous êtes des vandales; je ne visiterai pas Cluny. »

« La destruction continua sans s'arrêter.... » (*Hist. de l'abbaye de Cluny.*)

Tel est le résumé des annales de l'illustre abbaye qui donna à l'Eglise tant de grands hommes, et les pontifes Grégoire VII, Urbain II, Pascal II; de l'abbaye que Pierre, abbé de Celle, dans la Forêt-Noire, appelait le chef-lieu de la chrétienté, et dont l'histoire fut pendant quelque temps, pour ainsi dire, l'histoire même de l'Eglise. Le Mont-Cassin et Cluny! Ce sont deux reines dont la gloire monastique ne compte point de rivales. Mais la première du moins subsiste

en ore et conserve quelques débris de son antique splendeur ; l'autre, hélas ! ne vit plus que dans quelques ruines et d'ineffaçables souvenirs. — Voy. *Hist. de l'abbaye de Cluny*, par P. Lorain.

Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 1112, donne la série de 56 abbés de Cluny, savoir :

1. Bernon.
2. Saint Odon.
3. Saint Aymard.
4. Saint Mayeul.
5. Saint Odilon de Mercœur.
6. Saint Hugues de Semur.
7. Pons de Melgueil.
8. Hugues II.
9. Pierre le Vénérable.
10. Hugues III de Blois.
11. Etienne Ier de Boulogne.
12. Rodolphe de Sully.
13. Gauthier de Chatillon.
14. Guillaume Ier d'Angleterre.
15. Thibauld de Vermandois.
16. Hugues IV de Clermont.
17. Hugues V d'Anjou.
18. Guillaume II d'Alsace.
19. Gérard de Flandres.
20. Roland de Hainaut.
21. Barthélemi.
22. Etienne II de Brancion.
23. Hugues VI de Montréal.
24. Guillaume III de France.
25. Yves Ier de Vergy.
26. Yves II de Chasant.
27. Guillaume IV d'Igiac:
28. Bertrand de Colombiers.
29. Henri de Fautrières.
30. Raimond Ier de Bernard.
31. Pierre II de Chastelin.
32. Itier de Mirmande
33. Hugues VII de Fabri.
34. Androin de la Roche.
35. Simon de la Brosse.
36. Jean Ier du Pin.
37. Jacques Ier de Caussan.
38. Jean III de Cosant.
39. Raimond II de Cadoën.
40. Robert de Chaudesolle.
41. Odon II de la Ferrière.
42. Jean III de Bourbon.
43. Jacques II d'Amboise.
44. Geofroi d'Amboise.
45. Aimard II.
46. Jean IV de Lorraine, cardinal, Ier abbé commendataire (1529).
47. Charles de Lorraine, cardinal.
48. Claude de Guise.
49. Louis de Lorraine, cardinal.
50. Jacques III de Vessy d'Arbouze.
51. Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu (1627).
52. Armand de Bourbon, prince de Conti (1643).
53. Jules, cardinal Mazarin.
54. Renaud, cardinal d'Est.
55. Emmanuel-Théodose de la Tour, cardinal de Bouillon.
56. Henri-Oswald de la Tour-d'Auvergne (1697-1727).

A la suite des abbés, le *Gallia christ.* donne le catalogue de 74 grands prieurs (t. IV, col. 1164).

CLYVE, *Clivense cœnobium* (comté de Sommerset, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée par Guillaume de Romare, fils de Lucie, comtesse de Lincoln. Henri, roi d'Angleterre, confirma ses possessions.— Le *Monastic. Anglican.* n'indique point quel est cet Henri

CNOBBERSBURG, plus tard *Burg-Castle* (comté de Suffolk, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant le milieu du VIIe siècle. Elle eut pour fondateur saint Fursy, abbé de Lagny, et patron de Péronne, que l'Eglise honore le 16 janvier. Fils de Fintan, roi d'une partie de l'Irlande, saint Fursy, après avoir gouverné quelque temps un monastère dans sa patrie (36), parcourut l'Angleterre avec saint Foilan et saint Fultan, ses frères, et y fonda, par les pieuses libéralités du roi Sigebert, l'abbaye de Cnobbersburg. Il ne tarda pas à en remettre la conduite à saint Foilan, afin d'aller rejoindre saint Oltan, qui s'était retiré dans le désert. Les irruptions de Penda, roi de Mercie, l'ayant troublé dans sa solitude, il passa en France, où les libéralités de Clovis II et d'Archambaud, maire du palais, le mirent en état de fonder le monastère de Lagny.— *Voy.* LAGNY.

COETMALOEN (NOTRE-DAME DE), dit quelquefois *Silva Milonum* (diocèse de Quimper, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1142 par des moines venus du monastère de Begars sous Cîteaux. Elle était située à quelques lieues de Guingamp, et reconnaissait pour fondateur Alain, dit le Noir, comte de Richemont, gendre de Conan III, duc de Bretagne.

COGESBURY (comté de Sommerset, Angleterre). — Nom d'un ancien monastère, fondé par saint Douin ou Congar, au VIe siècle.

COGESHALL, *Coggeshalium*, *Cogeshalensis abbatia* (comté d'Essex, Angleterre). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1142 par Etienne, roi d'Angleterre, petit-fils de Guillaume le Conquérant et de Mahaut ou Mathilde, sa femme. On compte parmi ses abbés Simon de Thonda, qui devint, l'an 1171, évêque de Murray, en Ecosse. — *Monastic. Anglican.*

COINCY, *Consiacum* (diocèse de Soissons, Aisne, France).—Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 1072, près Soissons, sur la route de Chateau-Thierry, par Thibaut, comte de Champagne. Quoique fondée sous le nom d'abbaye, elle figure comme prieuré dans le *Gallia christ.*, qui (t. IX, col. 391) donne la série de 41 prieurs

(36) Il était dans le diocèse de Tuam, près le lac d'Orbsen, où est aujourd'hui, selon Colgan, l'église de Kel Fursa.

COIRENTIAN (Notre-Dame de), *B. Maria de Coirentiano* (diocèse d'Auch, Gers, France). —Nom d'une ancienne abbaye qui existait dans le diocèse d'Auch, et dont on retrouve la trace dans une charte conservée, dit le *Gallia christ.*, dans les archives de Sainte-Marie d'Auch.

COKADON (diocèse des Cinq - Eglises, Basse Hongrie).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, jadis belle et opulente, fondée l'an 1142 par une colonie de quelques religieux et un abbé, venus de la célèbre abbaye de Sainte-Croix en Autriche, de la filiation de Morimond. (Jongelin.)

COLBAR, *Mera vallis* (ancien diocèse de Lund ou Lunden, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1174. Elle est de la filiation de Clairvaux.

COLDINGHAM (comté de Berwick, Ecosse).— Célèbre monastère double, fondé au VIIe siècle par sainte Ebbe, sœur de saint Oswald et d'Oswy, rois des Northumbres. L'abbaye de Coldingham eut pour premiers maîtres des Iriandais qui y établirent leur discipline, mais cette discipline ne dura pas longtemps. Le vénérable Edgil, moine de Coldingham, se retira dans l'abbaye de Jarrow, vers l'an 684, après que son monastère eut été consumé par les flammes. « Cet embrasement, dit Bulteau d'après Bède (*Histor.* t. IV, c. 25), fut un effet de la justice divine, qui punit l'extrême relâchement des personnes qui composaient les deux communautés de cette abbaye. Car les hommes y passaient le temps à boire et dans des entretiens inutiles, et la principale occupation des filles était de se tenir propres et de se parer comme de nouvelles mariées. » La vénérable abbesse, informée par un saint religieux nommé Adamare, de la prochaine destruction du monastère, dont il avait eu révélation une nuit étant en prière, s'était efforcée de remédier au désordre. On pense que saint Wilfrid y vint établir la règle de Saint-Benoît; mais cette réforme ne subsista pas. Le désordre s'y glissa de nouveau après que sainte Audry, la fondatrice d'Ely, en fut sortie, et surtout après la mort de sainte Ebbe, arrivée vers l'an 683. Mais aux siècles suivants, la régularité reparut dans ce pieux asile, qui se rendit célèbre par l'un de ces traits de vertu héroïque dont les annales monastiques n'offrent pas qu'un exemple. Vers la fin du IXe siècle, en 870 ou 874, dit-on, les Danois, commandés par Hinguar, ayant fait une irruption dans le pays, la sainte abbesse du couvent, qui se nommait Ebbe comme la fondatrice, ressentit de vives alarmes. Ce n'était point pour sa vie qu'elle craignait, mais pour un bien plus précieux encore. Voulant donc se mettre à couvert de la brutalité des Danois, elle assembla ses religieuses dans le chapitre, et après leur avoir fait un discours fort touchant sur le prix de la chasteté, elle prit un couteau et se coupa le nez avec la lèvre supérieure : toutes les religieuses eurent le courage d'imiter son exemple. Les barbares eurent horreur du spectacle qui s'offrit à leurs yeux. Ils n'attentèrent point à l'honneur des épouses de Jésus-Christ, mais ils mirent le feu au monastère et les firent toutes périr dans les flammes. Ces saintes sont nommées le 2 avril dans les martyrologes d'Ecosse, et le 5 octobre dans ceux d'Angleterre.

Le monastère de Coldingham fut brûlé par Jean, roi d'Angleterre. On le rebâtit ensuite, mais il n'eut plus que le titre de prieuré. Il a subsisté jusqu'à la prétendue réforme. Un jésuite écossais, auteur d'un recueil des Vies des saints d'Ecosse, dit qu'il en vit encore des ruines considérables en 1610.

COLDSTREAM (anc. diocèse de Glascow, Ecosse).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1247, par Patrice Dumbar, comte de Marche, et Agathe, sa femme.

COLOBERONENSE MONASTERIUM.— Ancien monastère dans le territoire de Bourges (France), dont il est fait mention dans les actes de saint Léopardin, prêtre et martyr.—*Bibliothec. Labb.*, tom. II.

COLOMBA (Sainte-Marie de), *S. Maria de Columba* (diocèse de Plaisance, Italie centrale). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1137. Plusieurs religieux ou abbés obtinrent les honneurs de l'épiscopat. Jongelin rappelle les noms de quelques-uns d'entre eux, qui furent nommés successivement évêques de Plaisance.

COLOMBE (La), *Columba* ou *Colona* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Prully, en Brie, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1146, ou, comme rapportent tous les catalogues des monastères de l'ordre, l'an 1138, dit Jongelin. Ses principaux bienfaiteurs furent les illustres seigneurs de la Trémoille, par lesquels elle fut restaurée et très-largement dotée, et qui avaient leur sépulture dans une chapelle de son église, dite des *Trémoilles*. Cette abbaye était construite sur une colline peu élevée, entre deux montagnes entre lesquelles coule le ruisseau *le Chauderet*. Elle était jadis du diocèse de Bourges, suivant le *Gallia christiana*; sa basilique était dans le pays de Limoges, mais une partie de ses dépendances était dans le territoire de Bourges, non loin de Marche.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 640, la série de 43 abbés.

COLOMBE-LES-SENS (Sainte-), *S. Columba* (à Sens, Yonne, France). — Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Clotaire II, roi de France, vers l'an 620, sur le tombeau de sainte Colombe, vierge et martyre, qui fut plus tard richement décoré d'or et de pierreries par saint Eloi, et par les soins de Dagobert. On fait cependant remonter son origine à l'an 590. Son église, qui était splendide, fut, dit-on, consacrée par le Pape Alexandre III. Raoul, roi de France, et Richard, duc de Bourgogne, y furent inhumés. On conservait dans cette abbaye les reliques de sainte Colombe, vierge, qui souffrit le martyre à Sens, l'an 258 ou 273, et qui est restée la patronne de la ville de Sens. C'est dans cette

abbaye que vint se réfugier, au XIIe siècle, l'illustre saint Thomas de Cantorbéry, fuyant la colère du roi Henri II. Les rois de France et les Souverains Pontifes dotèrent l'abbaye de Sainte-Colombe de grands priviléges. Elle s'unit l'an 1544 à la réforme de Chézal-Benoît, et en 1636, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 146, la suite de 69 abbés.

COLOMBIERS, *Columbariense*. — Ancien monastère fondé dans l'archipresbytéré de Mont-Luce, par saint Patrocle, dont parle saint Grégoire de Tours (*Vitæ Patr.*, c. 9). Il est mentionné dans le *Gallia christ.* (t. II, col. 119) comme ayant existé dans le diocèse de Bourges.

COLOMBS, *Columbæ* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 930, près Nogent-le-Roi, dans une vallée très-agréable et très-fertile, arrosée par l'Eure. On ignore quel fut son fondateur; elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Quelques chartes lui donnent aussi pour patrons saint Michel archange et saint Caraune, martyr. Détruite par les Normands, cette abbaye fut restaurée vers les commencements du XIe siècle, par Roger, évêque de Beauvais, fils d'Odon, comte de Chartres et de Blois. Au XIVe siècle, elle fut ruinée encore dans la guerre des Anglais. On gardait précieusement, dans l'abbaye de Colombs, le *circoncis* ou *prépuce* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elle avait reçu de deux frères, chevaliers croisés en Palestine, dans le XIe siècle. Le Pape Paul III, en l'honneur de cette sainte relique, accorda une indulgence plénière à ceux qui, l'an 1536, visiteraient l'église de Colombs, le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur. Cette abbaye fut encore pillée par les calvinistes, l'an 1567, lorsque Louis, prince de Condé, vint faire le siége de Chartres. Enfin, l'an 1648, elle s'unit à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1252, la série de 51 abbés.

COMBE, *Comba* (comté de Warwick, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Waverley sous Cîteaux. Elle fut fondée vers l'an 1150, dit-on, par les seigneurs de Camville et de Monbray. — Voy. *Monastic. Anglican.*

COMBELONGUE, *Comba Longa* (ancien diocèse de Couserans, aujourd'hui de Pamiers, Ariége). — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Laurent. Elle fut fondée l'an 1131 ou 1138, au pied des Pyrénées, à deux lieues de la ville de Saint-Licier, par Arnauld d'Autriche, comte de Pailhac, et seigneur de soixante châteaux, si l'on en croyait une charte qu'on doit rejeter au loin comme entièrement fausse, dit le *Gallia christ.* Cette abbaye, après avoir été assez célèbre, fut tellement maltraitée par les hérétiques, qu'à peine suffisait-elle à l'entretien de deux ou trois religieux, au dernier siècle. — Voy., *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 541, la série de 34 abbés.

COMBRONDE, *Cambidobrum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Bourg (37) et ancien monastère, dont parle plusieurs fois saint Grégoire de Tours (*de Vit. Patrum*, cap. 6 et 5), entre autres lorsqu'il dit que saint Quintien, évêque de Clermont, y délivra un énergumène possédé du démon. Ce monastère de Combronde était voisin de Riom. C'était au XVIIIe siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Menat.

COMERER, *Comererium* (ancien diocèse et comté de Down, dans l'Ulster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1199, par une colonie de religieux venus avec un abbé de Blankeland, dans le pays de Galles, filiation de Clairvaux.

COMODOLIACENSE MONASTERIUM AD VIGENNAM. — Nom latin d'un très-ancien monastère de France, dans le diocèse de Limoges. Il était bâti sur la Vienne, et son origine remonte à une maisonnette que saint Ruric, évêque de Limoges, fit construire vers l'an 500, pour saint Amand, solitaire de ce lieu. Cette maisonnette ou petite église devint peu à peu une abbaye; elle en portait déjà le nom l'an 848; elle était sous l'invocation des saints Junien et Amand. Jadis habitée par des moines, elle ne l'était plus, au XVIIIe siècle, que par des chanoines séculiers, comme nous l'apprend le *Gallia christiana*, t. II, col. 552.

COMPLUTE, *Complutum* (aujourd'hui *Alcala de Henarez*). — Ville d'Espagne, à 23 kil. N.-E. de Madrid, et monastère fondé par saint Fructueux, vers le milieu du VIIe siècle, sur les montagnes du Vierzo, dédié à saint Justin et à saint Pasteur, martyrs de Complute. Le saint fondateur le gouverna d'abord en qualité d'abbé; puis, s'étant donné un successeur, il se retira dans le désert, où il mena une vie fort austère. Ce pieux personnage, issu du sang royal des Visigoths d'Espagne, après avoir vendu une grande partie de ses biens en faveur des pauvres, employa le reste à fonder des monastères : le plus célèbre d'entre eux fut celui dont nous parlons. On en cite un autre de filles appelé *None*, parce qu'il était à neuf mille de la mer. Saint Fructueux établit une parfaite régularité parmi ses disciples, et nous avons encore deux règles dont il est l'auteur; la première dite de Complute, parce qu'elle était particulière à l'abbaye de ce nom; la seconde, appelée règle commune, qui s'observait dans les autres communautés d'hommes et de femmes, dont il était le fondateur.

Malgré son amour pour la retraite, saint Fructueux ne put cacher entièrement ses éminentes vertus. Sacré évêque de Dume en 656, il fut élevé ensuite sur le siége archiépiscopal de Brague. Il remplit avec la plus grande édification les devoirs de l'épiscopat, et après avoir triomphé par sa doc-

(37) Chef-lieu de canton à dix kilomètres nord de Riom.

ceu et sa patience, des persécutions que l'envie lui suscita, il mourut sur la cendre, dans l'église, comme il l'avait désiré, le 16 avril 665. Ses reliques sont à Compostelle. (*Voir* sa Vie, écrite par un auteur contemporain dans les *Bollandistes*, avril, t. II, p. 430).

Il y avait encore à *Complutum* ou *Alcala de Hénarez*, où le cardinal Ximenès fonda en 1499 une célèbre Université, la première après Salamanque, un collége abbatial de l'ordre de Citeaux. Il fut fondé vers 1586, par la congrégation cistercienne de la Castille, pour l'instruction de la jeunesse. Cette fondation fut approuvée et confirmée en 1587, par le Pape Sixte-Quint, qui concéda à l'abbé de ce lieu tous les priviléges dont avaient coutume de jouir les abbés des autres monastères. Ce collége abbatial fut la sépulture de Guillaume Walshens, qui, de moine du monastère cistercien de Beclif (*la Béatitude*), devint évêque de Metz, et mourut en 1577 ou 1617.

COMPS (Saint-André de), ou le VAUDIEU, *S. Andreas de Cumis*, *Cumæ* ou *Vallis Dei* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1067, et qui était soumise à la Chaise-Dieu.

CONCHES, dit SAINT-PIERRE DE CHATILLON, *Conchæ in Neustria* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1035, et libéralement dotée par Roger, seigneur de Toteney, près de Gaillon. Henri Ier, roi d'Angleterre, confirma, en 1130, les donations de ce noble seigneur, et il y ajouta, en pur don, divers droits et priviléges. Le Pape Grégoire IX, dans une bulle de 1234, confirma à son tour toutes les chartes et donations des premiers bienfaiteurs de l'abbaye. (*Gallia christ.*, t. XI, instr. p. 128-129-146.) L'abbaye de Conches s'unit à la congrégation de Saint-Maur l'an 1630. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 638, la liste de 58 abbés.

CONCHES (Saint-Georges de), *Colchæ Collienses*, *S. Georgii monasterium*, ou *Cænobolium* (diocèse d'Autun, Saône-et-Loire, France). — Ancienne abbaye fondée dans la ville de Conches, avant l'an 830, sous l'invocation de saint Georges. Elle fut réformée l'an 1025, et devint une *cella* ou prieuré, dont Amédée, abbé de Flavigny, fit l'acquisition au commencement du XIe siècle. — Le *Gallia christ.*, t. IV, mentionne 3 de ses abbés.

CONDÉ (Notre-Dame de), *Condatum* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 630, au confluent de l'Escaut et de la Haisne. Elle fut d'abord construite pour des femmes. On croit que son premier fondateur fut saint Amand, et qu'elle fut richement dotée par les rois Dagobert ou Sigebert. Gérard de Roussillon, comte de Bourgogne, agrandit ensuite cette fondation, et construisit le château de Condé. Ravagé plus tard avec la ville par les Normands, ce monastère fut rétabli vers l'an 960 par Brunon, archevêque de Cologne. C'est peut-être alors, dit le *Gallia christ.*, qu'il fut converti en un collége de chanoines; d'autres ne placent cette transformation que plus de cent ans après, vers l'an 1085, et lui donnent pour auteur Arnulfe, frère de Baudouin, comte de Hainaut. Cette abbaye a donné naissance sans doute à la ville de Condé (Nord), qui est à 11 kil. N.-E. de Valenciennes.

CONDILLON-AUX-NONNAINS, *Cordilio* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Laurent, fondée vers l'an 1209, à trois lieues de Bayeux et à quatre de Caen, par Guillaume de Soliers, chevalier, seigneur de Lingèvre. Elle était du diocèse de Bayeux. Robert, évêque de Bayeux, confirma cette fondation l'an 1210. Le roi Philippe III, l'an 1273, donna une charte en sa faveur. — Voy. *Gallia christ*, t. XI, col. 439, la série de 21 abbesses, et *Neustra pia*, p. 919.

CONDOM, *Condomum* (Gers, France). — Ville (38) et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée après l'an 817, et restaurée l'an 1011. On ignore son origine. Elle était sous l'invocation de saint Pierre. L'an 1317, le Pape Jean XXII érigea en cathédrale l'antique église abbatiale de Saint-Pierre, en élevant l'abbé à la dignité épiscopale, et en changeant les religieux en chanoines, sans détruire cependant l'institut monastique. Le Condomois qui, avec la ville de Condom, dépendait de l'évêque d'Agen, fut assigné pour ce nouveau diocèse, qui devint dès lors suffragant de Bordeaux. On sait que Bossuet fut évêque de Condom; cet ancien siége supprimé est réuni aujourd'hui à l'archevêché d'Auch. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 955, le catalogue de 17 abbés de Condom.

CONFLANS (Conception de), *Conflucntium* (près Paris, France). — Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, au confluent de la Seine et de la Marne, qui fut fondé vers l'an 1633. Il était sous le vocable de la Conception de la sainte Vierge, et sous celui de saint Joseph. Il eut pour fondatrice Charlotte le Bret, religieuse de Faremoutier, ensuite prieure de Saint-Thomas de Laval, et enfin première prieure de la Conception de Conflans, où elle mourut l'an 1662. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 647, la série de quelques prieures.

CONOQUORIENSE MONASTERIUM (ancien diocèse de Sisteron, Basses-Alpes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Elle fut fondée l'an 965 par Jean, évêque de Sisteron, suivant certaines conjectures. Il est certain du moins que cette abbaye, dont il n'y a plus de trace, a existé. — Voy. le *Gallia christ.*, t. I, col. 508.

CONQUES, *Conchæ* (diocèse de Rhodez, Aveyron, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Fide.

(38) Chef-lieu d'arrondissement du Gers.

La chronique de ce lieu en fait remonter la fondation avant l'an 371, où mille moines furent mis à mort par les adorateurs des idoles, ou plutot par les Goths ariens. Suivant la même chronique, le monastère fut alors détruit, mais le roi Clovis Ier, dans sa marche contre Alaric, le restaura et le fortifia; il fleurit ensuite sous la règle de Saint-Benoît. Détruit de nouveau vers l'an 730 par les Sarrasins, qui massacrèrent les religieux et brûlèrent toutes les chartes, il fut relevé encore par le roi Pepin. Charlemagne enrichit à son tour de biens et de priviléges l'abbaye de Conques, et son exemple fut imité par Louis le Pieux et par Pepin, roi d'Aquitaine, qui, ayant fondé, dit-on, l'abbaye de Figeac, la soumit à celle de Conques. Dans le recensement des monastères fait l'an 817 à Aix-la-Chapelle, Conques ou Conches, figure parmi ceux d'Aquitaine qui ne doivent ni dons, ni milice, mais des prières seulement. Il figure également parmi les 26 monastères que Louis le Pieux, au rapport de l'Astronome, restaura ou réédifia. Au temps de Charles le Chauve, le corps de saint Fide fut apporté à Conques; d'où vient que ce monastère est quelquefois appelé Saint-Fide. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 237, le catalogue de 65 abbés de Conques.

CONRAZBURG. — Ancienne abbaye de l'ordre bénédictin, qui a existé dans la Hesse et dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Suivant le *Gallia christ.* (t. V, col. 588), c'est peut-être la même que Conradesburg, dont l'archevêque Conrad Ier fut le fondateur en 1191, et qui s'unit en 1469 ou 1470, à la congrégation de Bursfeld, d'après Buzelin.

CONSOLATION (Notre-Dame de), *Consolatio B. Mariæ* ou *Mazuræ.* — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui existait avant l'an 1274 dans le diocèse de Reims (France). Elle fut unie au monastère d'Ellant, l'an 1399.

CONSOLATION (Notre-Dame de), ou BÉNÉDICTINES ANGLAISES DE CAMBRAI, *Anglo-Benedictinæ Cameracenses* (diocèse de Cambrai, France). — Ces titres désignent une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Cambrai l'an 1623, à l'époque où un grand nombre de familles catholiques furent obligées de s'exiler de l'Angleterre, à cause des persécutions que suscita la fameuse conspiration des poudres. « Plusieurs religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, dit le *Cameracum christianum*, sollicitèrent et obtinrent alors la faculté d'ériger un monastère à Cambrai, sous le titre de Notre-Dame de Consolation. Parmi les saintes filles qui vinrent les premières s'établir dans cette maison, on remarquait plusieurs descendantes du célèbre Thomas Morus, qui lui-même souffrit autrefois persécution pour la justice. Les premières supérieures du couvent n'eurent que le titre de prieures; mais, à dater de 1654, on nomma une abbesse titulaire qui était renouvelée tous les quatre ans. » — Le *Cameracum christianum* donne la liste de 3 prieures et de 15 abbesses depuis Françoise Gaton, jusqu'à Agnès Robinson, élue sans doute à la fin du dernier siècle. La 2e de ces abbesses, Christine Brent, a composé quelques opuscules ascétiques, en anglais, que l'on conserve manuscrits aux archives générales du Nord, à Lille.

CONSTANTIENSE SCOTORUM MONASTERIUM (à Constance, gr.-duché de Bade). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par saint Fridolin, avant l'an 495. Il fut construit sur l'emplacement où s'éleva depuis l'église cathédrale. Il fut restauré l'an 1140, dit-on, par Herman Ier, évêque de Constance. Mais plus tard, l'an 1534, par suite du changement de religion, il fut détruit et rasé entièrement. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 930.

COPRONITZ ou POCRONIZT, *Copronitzium* (diocèse de Sandomir, Pologne, empire russe). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée vers l'an 1285, par Casimir II, roi de Pologne, et enrichie ensuite par de nobles seigneurs, à l'exemple du prince. L'historien Martin Cromer (*De rebus Polonorum*, lib. LXVII, et le Ménologe de Cîteaux (2 juin), font mention des moines martyrs de cette abbaye. Elle était située non loin de la ville de Sandomir.

CORALIO, *Curatium* (diocèse de Reggio, en Calabre, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sambucéine sous Clairvaux, fondée l'an 1173. Là fleurit, dit Jongelin, l'abbé Joachim, commentateur de l'*Apocalypse* et des *Prophètes*, qui mourut l'an 1201 (liv. VII, p. 78).

CORBEIL (Notre-Dame de), *B. Maria corboliensis* (Seine-et-Oise, diocèse de Versailles, France). — Ancienne église et abbaye fondée dans la ville de ce nom, et qui dépendait autrefois du diocèse de Paris. L'église de Sainte-Marie de Corbeil existait comme abbaye au moins du temps de Louis VI, ainsi qu'on le voit par une charte de ce monarque de l'an 1125. Henri et Philippe, frères du roi Louis VII, furent successivement abbés de cette église. Louis VIII, roi de France, s'appelle lui même, l'an 1224, abbé de l'Eglise de Notre-Dame de Corbeil, comme on le voit dans une sentence d'arbitrage rendue par Guillaume de Senlis, et Jacques, abbé de Saint-Victor-lès-Paris, entre ce prieuré et le chapitre sur l'élection du chevecier. Cette église, perdant son titre abbatial, devint dans la suite église paroissiale, et son chapitre se confondit l'an 1601 avec celui de Saint-Spire. (V. *Antiquités de corbeil*, par Jean de la Barre.)

CORBIE, *Corbeia* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Ancienne et illustre abbaye de Bénédictins près la petite ville de ce nom, qui lui doit sa célébrité. Corbie est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Somme, à 15 k. E. d'Amiens. Elle fut fondée, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, l'an 657 ou 662, par la reine Bathilde, durant sa régence. Cette pieuse princesse y mit pour abbé saint Théodefroi, religieux de Luxeuil. Berthefroid, évêque d'Amiens, fit l'an 662 la consécration du monastère de Corbie, assisté de 13 évê-

ques. La reine Bathilde et son fils Clotaire III donnèrent à cette maison le territoire de Corbie, et de grands priviléges, que confirmèrent au IXe siecle des bulles de Benoît III et Nicolas Ier. Vers ce même temps l'école de ce monastère était déjà devenue célèbre : saint Adelard, cousin de Charlemagne et premier ministre de son fils Pépin, roi de Lombardie, fut abbé de Corbie vers l'an 821. C'était l'un des hommes les plus saints et les plus savants de son siècle. Par ses soins fut bâtie en Saxe, sous le nom de Corwey ou Nouvelle-Corbie, une abbaye qui devint célèbre à son tour et produisit des personnages illustres, dont plusieurs portèrent le flambeau de la foi dans des contrées barbares. (*Voy.* CORWEY). On cite encore parmi les hommes célèbres qui ont habité l'abbaye de Corbie, Didier, roi des Lombards, détrôné par Charlemagne; les moines Paschase Ratbert et Ratram, et enfin saint Ansgar, l'apôtre du Nord, qui, de moine de Corbie et de Corwey en Saxe, devint archevêque de Hambourg et de Brême, missionnaire dans le Holstein, le Danemarck et la Suède, fonda plusieurs hôpitaux et monastères, et fut canonisé par le Pape Nicolas Ier.

Les Souverains Pontifes et les rois de France avaient comblé d'honneurs et de priviléges l'abbaye de Corbie. A la suppression des ordres monastiques en France, l'abbé de Corbie était comte, seigneur spirituel et temporel de Corbie, et jouissait de 70,000 livres de rente; il se trouvait le plus souvent revêtu du cardinalat, ou appartenait à une des plus grandes familles de France. Un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal et un substitut exerçaient la justice de cet abbé.

Voy., *Gallia christ.*, t. X. col. 1245, la série de 78 abbés. Corbie avait embrassé l'an 1618 la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

CORBIGNY (SAINT-LÉONARD DE), *Corbiniacum* ou *Corbiniacus*, (Yonne, France). — Monastère bénédictin, situé au bord de l'Anguison, dans le Morvan, en Bourgogne. On l'appelait Saint-Pierre ou Saint-Léonard de Corbigny. Il était du diocèse d'Autun ; son nom lui vient de Corbon, illustre personnage, et père de Widrad, le fondateur de l'abbaye de Flavigny. Corbigny fut dans l'origine une simple maison dépendante de Flavigny, dont l'abbé Manassès, au temps de Charlemagne, aux prières de Théodulfe, évêque d'Orléans, avait entrepris la fondation. Il ne put toutefois donner suite à son dessein, qui fut réalisé après lui par l'abbé Ligil. Celui-ci, l'an 864, fit construire une élégante maison pour douze moines de Flavigny, soumis aux abbés dudit lieu. Wilfrid, proche parent d'Adélaïde, depuis femme de Louis le Bègue, fut le premier abbé de Corbigny. Les moines de Corbigny étaient tenus de venir tous, chaque année, passer une semaine à Flavigny. Ils essayèrent plusieurs fois de secouer ce joug; ils y parvinrent enfin entièrement, et cet affranchissement leur fut confirmé par le Pape Pascal II, vers 1648. Corbigny fit partie de la congrégation de saint-Maur.

Le *Gallia christ.*, t. IV col. 476, donne la série de 52 doyens ou abbés.

CORCAGE (Munster, Irlande). — Ancien monastère qui fut aussi, comme tant d'autres en Irlande, une école de vertu et de saintes lettres.

CORCUMRO, *Petra fertilis* (comté de Clare dans le Munster, Irlande).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1197. Son premier abbé fut Patrice, religieux de Fermoy, en Angleterre. Cette abbaye fut dotée de revenus très-considérables par la noble et pieuse famille O'Conchubhaïr, possesseur du sol sur lequel elle avait été bâtie.

CORDELIERES (LES PETITES), *S. Clara de Nativitate Jesu* (à Paris, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites Urbanistes, fondé l'an 1627, dans le faubourg Saint-Germain, à Paris, par Catherine d'Abra de Bacon, habitante du faubourg Saint Marceau de Paris, laquelle ayant acheté de l'archevêque de Paris, dans le cloître de Saint-Marcel, une maison, en fit don aux Clarisses de Saint-Marcel, sous la condition qu'elles bâtiraient un second monastère de leur ordre. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 958, la série de 6 abbesses.

CORENTIN-LES-MANTES (SAINT-), *S. Corentinus* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Loup et de saint Eloi, fondée vers l'an 1201, par le roi Philippe-Auguste. Elle était à six cents pas de la ville de Mantes et dans le diocèse de Chartres. La reine Marie de Méranie, femme de Philippe-Auguste, y fut inhumée. Il paraît que c'était déjà au XIIe siècle un prieuré soumis aux religieuses de Saint-Cyr, et qu'il devint abbaye l'an 1201, après la mort de ladite reine Marie de Méranie. Outre le tombeau de cette princesse, il y avait encore dans cette abbaye le tombeau de la reine Blanche, mère de saint Louis, contenant son cœur et ses entrailles, comme l'indiquait une inscription gravée sur une pierre. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1301, la suite de 33 abbesses.

CORMEILLES, *Cormeliæ* (Eure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1060, entre Lisieux et Pont-Audemer, par Guillaume, fils d'Osbern de Prerpon, parent et sénéchal du duc Guillaume II. Elle était, suivant le *Gall. christ.*, de l'ancien diocèse de Lisieux (Cormeilles est aujourd'hui du diocèse d'Evreux). Ce pieux seigneur la dota libéralement, et y fut inhumé après sa mort, l'an 1072. Emma, sa fille, est aussi regardée comme la fondatrice de ce monastère. Osbern, moine de la Sainte-Trinité du Mont, près de Rouen, en fut le premier abbé. Charles d'Orléans, abbé commendataire de Cormeilles, au commencement du XVIIIe siècle, restaura son église et les bâtiments réguliers, et y remit la discipline en honneur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 847, la série de 32 abbés.

CORMERY et CORMERIM, *Cormeriacum* ou *S. Paulus de Cormeriaco* (diocèse de Tours,

Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 780, sous l'invocation de saint Paul, par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, et l'ami de Charlemagne, qui l'envoya en ambassade vers le Pape Adrien. Cet abbé soumit l'abbaye de Saint-Paul de Cormery à l'église de Saint-Martin. Charlemagne donna lui-même des lettres de confirmation l'an 791. Les abbés de Cormery étaient seigneurs du bourg du même nom. — Cette abbaye embrassa la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

CORNEILLE (Saint-) de Compiègne, *SS. Cornelius et Cyprianus Compendiens.*, ou *Compendiense Monasterium* (Oise, France). — Célèbre et riche abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 877, dans la ville de Compiègne, aujourd'hui du diocèse de Beauvais (avant de Soissons). Le roi Charles le Chauve la fonda d'abord dans son palais et y mit 100 chanoines. Le roi Louis VII mit à son tour des religieux bénédictins dans cette abbaye, l'an 1150. Le premier abbé fut Odon de Deuil, moine de Saint-Denis. Détruite par les Normands, cette abbaye fut rebâtie par Charles le Simple. On vénérait dans son église l'un des trois suaires de Notre-Seigneur. On y vénérait aussi les reliques de saint Cyprien de Carthage, et du Pape saint Corneille. C'est dans cette église que furent enterrés Louis II, dit le Bègue, et Louis V... Sa juridiction était comme épiscopale et s'étendait sur un grand nombre d'églises. Outre le droit de seigneurie et de justice que l'abbaye de Saint-Corneille avait dans la ville de Compiègne et sur la rivière de l'Oise, elle possédait encore de riches terres, fiefs et seigneuries, dont la plupart furent aliénés par suite des guerres, ou de l'incurie des abbés, ou de l'avarice des vassaux. L'abbé Simon le Gras étant mort l'an 1656, le Pape Alexandre VII, à la prière de la reine Anne d'Autriche, éteignit le titre abbatial, et en remit la mense à l'abbaye royale des religieuses du Val-de-Grâce, à Paris. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur occupèrent l'abbaye de Saint-Corneille depuis l'an 1626. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 436, la série de 36 abbés.

CORNEUX (Notre-dame de), *Corneius, Corneolius* (Haute-Saône, diocèse de Besançon, France) — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée avant l'an 1333, près la ville de Gray, par Anseric, archevêque de Besançon. Elle est fille de Saint-Martin de Laon. —Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 549.

CORNEVILLE, *Cornevilla* (Eure, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1143, à 2 lieues au dessus de Pont-Audemer, sur la Risèle, par Gelbon de Corneville, avec sa femme Mathilde. Le pieux fondateur la soumit d'abord comme prieuré à l'abbaye de Saint-Vincent au Bois; sa basilique fut consacrée l'an 1147 par Hugues III, archevêque de Rouen... Elle fut érigée peu de temps après en abbaye. En 1159, elle fut occupée par des chanoines réguliers de la congrégation de France. Elle était du diocèse de Rouen. — Corneville est aujourd'hui de celui d'Evreux. — Voy., *Gallia christ.* t. X, col. 299, la série de 32 abb.; et *Neustria pia*, p. 877.

CORNU (Lombardie Venitienne, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cerret, de la filiation de Clairvaux, fondée, dit-on, le VI des calendes de septembre de l'an 1132. — Jongelin (liv. VII, p. 70) la place dans l'évêché de Lodi, suffragant de l'archevêché de Milan.

CORONATA (Sancta-Maria) (diocèse de Tarente, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. Elle est fille de Ferrarie, dans le royaume de Naples, et fut fondée l'an 1225. (Jongelin.)

CORRINS, *Correnum* ou *B. Maria de Correno* (diocèse de Fréjus, Var, France). — Ancien monastère qui existait déjà dans le Xe siècle, comme le prouve une donation faite à ce monastère l'an 972, par Malthilde de Château-Rainard. Il fut uni à l'abbaye de Montmajour.

CORTENBERG, *Cortenberga* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1095, à mi-chemin environ entre Bruxelles et Louvain. Elle était autrefois sur une montagne, et dans le diocèse de Cambrai ; et plus tard, dans une vallée, au diocèse de Malines (*Gallia christ.*). On attribue sa fondation à une pieuse femme nommée Colomba ou Duva, qui menait la vie érémitique sur le mont Cortenberg, et dont on conservait le corps dans une châsse de bois, derrière le maître-autel ; cette châsse fut détruite par les calvinistes l'an 1572. D'autres font honneur de la fondation de ce monastère aux ducs de Brabant, ce qui ne contredit nullement la première opinion. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 54, la série de 46 abbesses.

CORWEY ou CORBIE (Westphalie). — Ancienne et riche abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 820 par le roi Louis le Débonnaire, qui y envoya, pour l'organiser, plusieurs moines de Corbie en Picardie ; d'où vient son nom de *Petite* ou *Nouvelle Corbie*. Saint Adelard, abbé de Corbie, en est aussi regardé comme le fondateur. Plus tard, l'abbé de Corwey devint prince d'empire du cercle de Westphalie. L'abbaye de Corwey, outre saint Anschaire, si connu par sa science et par son zèle, a produit un grand nombre de personnages illustres qui ont porté le flambeau de la foi dans plusieurs contrées barbares. En 1794, l'abbé de Corwey obtint la dignité épiscopale. En 1803, l'abbaye fut sécularisée et donnée au prince d'Orange; en 1807, son territoire fit partie du royaume de Westphalie; en 1815, il échut à la Prusse. — Corwey ou Corbie, est une ville des Etats prussiens, à 65 kil. S.-E. de Minden, sur le Weser.

COSMETIS (Saint-) ou *S. Cosma* (Saône-et-Loire, France). — Petite abbaye fondée avant l'an 925, dans l'ancien diocèse de Châ-

lon-sur-Saône, et près de cette ville. Elle était sous l'invocation des saints martyrs Côme et Damien. Dans la suite, elle fut concédée au monastère de Cluny, par le comte Hugues, l'évêque Lambert, et Robert, roi de France.

COTISCHOV, *Cotischovium* (Bohême). — Belle abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Tepla, fondée l'an 1196, dans le diocèse de Prague, par la B. veuve Voystawa, sœur du B. Drosnace, le fondateur de Tepla. Les rois de Bohême enrichirent cette abbaye de grands priviléges. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Wenceslas. — *Annal. Prœmonstr.*, t. I, p. 553.

COUGNON, *Casæ*, *Concidunum*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 644 par le roi Sigebert III, dans le diocèse de Trèves, et dans le duché de Luxembourg, sur la rivière de Semoy. Ce monarque y plaça pour abbé Remacle, Aquitain d'origine, et disciple de saint Eloi, qui fut appelé du monastère de Solignac, au diocèse de Limoges. Ce fut plus tard un prieuré soumis à l'abbaye d'Orval.

COULONGES, *Colongiæ*.—Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1142, par Geoffroy, évêque de Langres, dans le diocèse de Langres. C'était l'une de celles dont les abbesses se réunissaient chaque année au monastère de Tart pour le chapitre général. Elle se fondit dans la suite avec l'abbaye de Notre-Dame d'Onnans, transférée depuis à Dôle, dans le comté de Bourgogne. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 655, mentionne 3 de ses abbesses.

COULROSSE (comté de Fife, Ecosse). — Très-ancien monastère, bâti, dit-on, au v' siècle, par saint Servan, disciple de saint Pallade, apôtre des Pictes et des Scots. Saint Servan, qui fut depuis évêque, gouverna ce monastère, où il forma à la vertu saint Kentigerne.

COUR-DIEU (Notre-Dame de la), *Curia Dei* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sixième fille de Cîteaux. Elle fut fondée aux bords de la Loire, à 6 lieues à l'est d'Orléans, le 30 avril 1118, sur un fonds que lui concédèrent Jean II, évêque d'Orléans et le chapitre de cette église, avec plusieurs bois adjacents. En 1216 fut terminée la basilique de la Cour-Dieu, que Manassès, évêque diocésain consacra solennellement le 14 juillet de cette même année. Le grand autel fut dédié à la sainte Vierge et à saint Jean-Baptiste, et on y renferma plusieurs reliques de saints. Plusieurs rois de France, les ducs et les évêques d'Orléans, comme aussi Pierre de Courtenay, et avec lui les seigneurs de Sully, de Beaugency, de Corbeil, de Pithiviers, etc., furent successivement les bienfaiteurs de la Cour-Dieu. Cette abbaye fut dévastée par les hérétiques au xvi' siècle : elle a été la mère de plusieurs autres dans les diocèses de Bourges, de Sens et de Paris.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1583; la série de 45 abbés.

COURNON, *Cromonium*, *Cronomense* ou *Chornonense monasterium* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Ancien monastère à six milles de la ville de Clermont, fondé avant le vi' siècle : détruit par les Danois comme presque tous les autres de la même contrée, il fut restauré au x' siècle pour des chanoines réguliers, auxquels succédèrent enfin des chanoines séculiers. Saint Grégoire de Tours parle du monastère de Cournon. — Voy. *Hist.*, lib. iv, cap. 40; *De Vita Patrum*, cap. 6.

COUR-NOTRE-DAME-LEZ-GOUVERNAY (La), *Curia B. Mariæ* (diocèse de Sens, Yonne, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1226, près de Pont-sur-Yonne. Ce fut plus tard un prieuré, que Vincent, abbé de Prully, unit l'an 1481 au monastère de Cîteaux. — Voy. *Gallia christ.*, t. XII.

COURONNE (La), *Corona* (diocèse d'Angoulême, Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui tire son origine d'une ancienne église de clercs, fondée, dit-on, par les fils du roi Childebert, et richement dotée sous le titre de Saint-Jean de Palude. Plus tard, vers l'an 1122, Lambert, un des clercs de cette église, construisit un monastère dans un lieu voisin, entouré de marais et de rochers comme d'une ceinture, d'où il prit le nom de Couronne. Il fut placé sous le patronage de la sainte Vierge et de tous les saints. Le fondateur donna aux religieux qu'il y réunit, la règle de Saint-Augustin, en y ajoutant quelques constitutions. Gérard II, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége, consacra ce monastère et bénit, comme abbé, Lambert, son fondateur, depuis évêque d'Angoulême lui-même. Les papes Honorius II, en 1124, Innocent II, en 1141 ; Luce II, en 1144 ; Eugène III, en 1148; Adrien IV, en 1155; et Martin V, conférèrent à ce monastère plusieurs immunités et priviléges. Isabelle, veuve de Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, et Hugues de Lusignan, son second mari, comte d'Angoulême, le comblèrent de dons à leur tour. Plusieurs autres comtes d'Angoulême et de la Marche furent également ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1043, le catalogue de 37 abbés.

COUTURE (La), *Cultura Dei* (au Mans, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 589 par saint Bertrand, évêque du Mans, et disciple de saint Germain, évêque de Paris. Il était sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. Saint Bertrand fit, dit-on, cette fondation à la suite d'une révélation qu'il avait eue étant une nuit en prières. Ce monastère, situé dans un faubourg du Mans, s'appelait communément Saint-Pierre de la Couture. Il avait été libéralement doté par divers seigneurs du pays. Il était uni dans les derniers temps à la congrégation de Saint-Maur.

COVENTRY, *Coventrense Cœnobium* (comté de Warwick, Angleterre). — Ville et célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît,

sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé par le comte Leofric et sa femme Godiva, avant l'an 1057. Le pieux fondateur étant mort cette année 1057, y fut inhumé. Il l'avait tellement enrichi d'ornements, avec la noble comtesse, sa femme, que, dans aucun autre monastère d'Angleterre, dit Dugdale, il n'y avait une si grande quantité d'or, d'argent et de pierres précieuses.

CREPIN-EN-CHAIE (Saint-) de Soissons, *S. Crispinus in Carea* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1131, dans l'amphithéâtre de Soissons, situé hors la ville et où, suivant la tradition, avaient été renfermés les saints martyrs Crépin et Crépinien. Elle eut pour fondateurs deux jeunes hommes, dont l'un nommé Guiard, donna une maison, et l'autre un domaine. Rainaud le Lépreux, comte de Soissons, est aussi regardé comme son fondateur. Cette abbaye était fille de celle d'Arouaise; elle s'agrégea dans la suite à cette congrégation. L'abbé de Saint-Crépin tenait le quatrième rang entre les abbés qui lui étaient unis. Plus tard, l'an 1660, les chanoines de Saint-Crépin s'inscrivirent au nombre des chanoines réguliers de la congrégation de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 465, la série de 35 abbés.

CREPIN-LE-GRAND (Saint-), *S.' Crispinus*, ou *Cagia* ou *Cavea* (*Monast. in*) (à Soissons, Aisne, France). — Basilique et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le ve siècle, dans la ville même de Soissons, sur le tombeau des deux frères martyrs, saint Crépin et saint Crépinien. Suivant le *Gallia christ.*, la basilique de Saint-Crépin et Saint-Crépinien fut vraisemblablement habitée d'abord par des moines, tirés peut-être de l'abbaye de Lérins, par les soins des évêques de Soissons, saint Principe et saint Loup; des chanoines leur avaient déjà succédé l'an 864, comme le prouve un diplôme de Charles le Chauve. On y voit encore cependant des religieux l'an 898; mais les comtes qui avaient remplacé les abbés réguliers, ne disparaissent qu'au siècle suivant. Depuis lors, l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand continua d'être habitée par des religieux bénédictins. Elle s'unit l'an 1646 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 395, la série de 57 abbés.

CRESPIN, *Crispinium* ou *Crispiniensis abbatia* (Hainaut, Belgique). — Ancien monastère bénédictin, situé entre Mons, Valenciennes et Saint-Ghislain, ville du Hainaut, non loin de Condé, sur la rivière de Hon : c'est le quatrième des monastères de Saint-Benoît dus au zèle de saint Landelin, car il en avait déjà élevé trois, Lobbes, Alnes et Walars. La fondation de l'abbaye de Crespin sous le titre de Saint-Pierre, ainsi qu'un oratoire dédié à saint Martin, remonte, selon Vinchant, à l'an 651; Baillet l'a fixée à 670; Le Cointe à 691. Avec le *Gallia christiana*, nous regardons la date intermédiaire comme la plus certaine. Ce monastère, célèbre par les tombeaux de saint Landelin et de ses deux disciples Domitien et Adelen, se trouva dans la part de Charles, roi des Franks, lors de la division des monastères du royaume de Lothaire, faite en 870 entre les rois Louis et Charles. Peu de temps après, il fut détruit par les Normands. Dans la suite, il passa, selon Baudri, en bénéfice aux mains de seigneurs séculiers, qui chargèrent quelques chanoines du soin d'y célébrer les offices divins. On les y trouve jusqu'en 1080, époque à laquelle des religieux bénédictins, appelés et dotés par Baudouin, comte du Hainaut, Richilde, sa mère, et Gérard, évêque de Cambrai, leur furent substitués. Ce monastère a fleuri jusqu'à la fin du dernier siècle. Il dépendait autrefois du diocèse de Cambrai. — *Voy.* Carpentier, *Hist. de Cambrai;* le *Cameracum christianum*, par Le Glay; et dans le *Gallia christ.*, t. III, col. 100, la série de 49 abbés.

CRESSEWELL, *Cressewellense Cœnobium* (comté de Hereford, Angleterre). Abbaye de l'ordre de Grammont, qui a existé dans le comté de Hereford. Elle avait été fondée ou dotée vers le xiie siècle par Walter de Lasey. Plusieurs rois d'Angleterre donnèrent des chartes de confirmation en sa faveur. — Voy. *Monastic. anglican.*

CRÈSTE (La), *Crista* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, seconde fille de Morimond, fondée l'an 1121, dans le doyenné de Chaumont, par les comtes de Champagne, et depuis augmentée par les seigneurs de Choiseul et de Resnel. Saint Bernard parle de cette abbaye dans sa lettre 346e. Elle paraît avoir été autrefois fort considérable.

Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 823, la série de 23 abbés, jusqu'à Antoine Charpin de Génitines, évêque de Limoges, élu abbé de la Creste l'an 1711.

CRESTOCHOVIE ou NOTRE-DAME DE CLAIRMONT (Pologne). — Célèbre monastère de religieux de l'ordre de Saint-Paul, premier ermite, situé sur une montagne, au pied de laquelle est bâtie la ville de ce nom. C'était un sanctuaire très-fréquenté, et qui l'est peut-être encore par les pèlerins empressés de venir y révérer une image miraculeuse de la sainte Vierge, attribuée par la tradition à l'apôtre saint Luc.—Voy. *Dict. des ordres religieux*, t. III, p. 135.

CREUTZ-LINGEN, *Creutz Linga* (près Constance, grand-duché de Bade). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1120, par Idalric, comte de Kyburg et de Dilligen, moine de Saint-Gall et évêque de Constance. Elle fut consumée le 2 octobre 1633, lorsque des troupes ennemies, assiégeant en vain la ville de Constance, vinrent se réfugier principalement dans les murs de l'abbaye. Elle fut reconstruite quelque temps après sur un terrain un peu plus éloigné de la ville. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1081, la série de 39 abbés.

CRISENON, *Crisennonum* (Yonne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît,

sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1030, sur l'Yonne, à quatre lieues d'Auxerre, non loin de Cravant et de Vermenton. Elle doit sa première origine à la comtesse Adélaïde, fille du roi Robert, qui fit construire en 1030, en ce lieu, une chapelle dite de Saint-Nicolas. Vers la fin du XIe siècle, au temps de Robert, évêque d'Auxerre, cette chapelle fut donnée à Robert, abbé de Molesme, qui y fonda une *cella* de religieux soumise à son monastère. Plus tard, vers l'an 1130 ou environ, Gui, abbé de Molesme, conféra cette *celle* aux religieuses d'un autre monastère soumis également à Molesme. Enfin Crisenon, occupée dès lors par des religieuses, fut érigée en abbaye vers l'an 1134, par Hugues, évêque d'Auxerre, sur l'ordre du Pape Innocent II. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 426, la série de 30 abbesses. — Cette abbaye de Crisenon était de l'ancien diocèse d'Auxerre (aujourd'hui de Sens).

CROIX (SAINTE-), de la Bretonnière, dite *les Crosiers* ou *Porte-Croix*, *S. Crux* (à Paris, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1244.

CROIX-DE-BURIS (SAINTE) (avant SAINT-ELOI), *S. Crux de Buris* ou *Rubense de Buris*, (près de Metz, Moselle, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée de l'an 1124 à 1136, par Zacharias, abbé du monastère de Justemont. Elle fut appelée Sainte-Croix, lorsqu'elle eut été enrichie d'un morceau de la vraie croix, apporté de Jérusalem. François de Lorraine, duc de Guise, envoyé par Henri II à Metz, pour repousser l'armée de l'empereur Charles-Quint, fit raser cette abbaye de Sainte-Croix, l'an 1552, dans la crainte qu'elle ne devînt un refuge pour les ennemis. Les chanoines Prémontrés se retirèrent alors dans la ville et dans leur hospice de Saint-Eloi. Henri IV affecta l'an 1570 la possession de cette même abbaye au collége des Jésuites récemment institué. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 837, la série de 13 abbés; *Annal. Prœmonstr.* t. I, p. 581.

CROIX (SAINTE-), près Guingamp, *S. Crux Trecorensis* (Côtes-du-Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1135, près Guingamp, dans l'ancien diocèse de Tréguier (aujourd'hui de Saint-Brieuc), par Etienne III, comte de Penthièvre et Avoise de Guingamp, sa femme.

CROIX-SAINT-LEUFROY (LA), *Crux S. Leufridi*, *Crux S. Audomi*, *Crux S. Heltonis* ou *Madriacum* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à deux lieues d'Evreux, sur les bords de la rivière d'Eure. Il fut fondé l'an 692, par saint Leufroy, à l'endroit même où saint Ouen avait érigé une croix en mémoire d'une croix lumineuse qui lui était apparue. Il y bâtit d'abord une chapelle, puis un monastère avec une église en l'honneur de la Croix, des Apôtres et de saint Ouen. Ce monastère s'appela d'abord la Croix-Saint-Ouen, puis La Croix-Saint-Leufroi. On l'appelait anciennement en latin *Madriacum* ou *Madriacense*, du nom du village où il était situé, *a pago Madriacensi*. Saint Leufroi, après avoir gouverné durant quarante années son monastère, mourut en 738, et eut pour successeur saint Agofroi, son frère. On l'enterra dans l'église de Saint-Paul, qu'il avait fait bâtir; mais on transféra depuis son corps dans celle de la Croix. Saint Barsenore fut aussi un des premiers abbés de ce monastère; il mourut sur la fin du VIIIe siècle : son corps fut porté en divers lieux pendant les incursions des Normands. La plus grande partie de ses reliques se gardait à Fécamp, au pays de Caux.

Au IXe siècle, la fureur des Normands obligea les moines de la Croix à prendre la fuite. Ils se retirèrent dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, emportant avec eux les reliques de saint Ouen, de saint Turiaf de Dol, de saint Leufroi et de saint Agofroi. Lorsqu'ils retournèrent à leur monastère, ils témoignèrent leur reconnaissance aux religieux de Saint-Gervais, en leur laissant les reliques de saint Leufroi et de saint Turiaf. On voit encore, dit-on, dans l'église de Saint-Paul, aujourd'hui paroissiale, trois pierres qui recouvraient les tombeaux de saint Leufroi, de saint Turiaf et de saint Barsenore, abbé de la Croix. M. Paul Pelot, qui mourut en 1726, présida le premier l'abbaye de la Croix en commende. Le roi lui donna pour successeur Louis-Guillaume de Mathan, qui vivait encore en 1767. M. de Rochechouart, évêque d'Evreux, donna le 2 mars 1741, un décret portant extinction et suppression de la mense conventuelle de la Croix-Saint-Leufroi, avec union au petit séminaire d'Evreux. — Voy., *Gallia chrit.*, t. XI, col. 633, la série de 47 abbés.

CROKELDEN, *Cruxdenensis abbatia* (comté de Stafford, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1176, par Bertrand de Verdun. Le roi Henri II confirma ses donations. — Voy. *Monasticon Anglican.*

CROSSÉ, *Cruys*, *Crocienis* (ancien diocèse de Sisteron, aujourd'hui de Digne, Basses-Alpes, France). — Abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Martin, fondée, selon Honoré Bouche, par Raimond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier. Le premier des comtes de Provence qui porta ce double nom, vivait l'an 1100, selon le même historien. Mais l'abbaye de Crossé existait déjà avant cette époque, comme le prouve une lettre de Grégoire VII, à Girald, évêque de Sisteron, écrite l'an 1074, et où l'on voit qu'elle jouissait alors du singulier privilége d'être affranchie de la juridiction de l'évêque, et de dépendre de celle de saint Pierre. Toutefois dans cette lettre, ajoute le *Gallia christiana*, il n'est point fait mention d'abbé, ni de prévôts, ni de chanoines réguliers. Il se peut donc qu'au commencement du XIe siècle, Raimond Bérenger comte de Provence, ait fait de cette église une abbaye,

en lui assignant de nouveaux fonds, et y plaçant des chanoines réguliers. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 512, la série de 10 abbés.

CROYLAND, *Croilandense cœnobium* (île de Croyland, comté de Lincoln, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 716 ou 719 par Ethelbald, roi de Mercie. Un saint ermite de l'île de Croyland, nommé Gutlhac, avait prédit à ce prince, alors éloigné du trône par des concurrents, qu'il régnerait un jour sur les Merciens : Ethelbald n'eut pas plutôt reçu la couronne, que pour témoigner sa reconnaissance envers le pieux ermite, il jeta les fondements d'un grand monastère dans l'île même où le saint homme avait fait sa demeure, et où sa gloire éclatait par des miracles opérés à son tombeau. Dans ce dessein, il manda vers lui Kenulphe, religieux d'Evesham, et lui donnant toute l'île de Croyland, il le chargea d'y établir une communauté de moines. Ce monastère coûta au roi des sommes immenses, parce qu'on fut obligé de bâtir sur pilotis et de faire rapporter des terres de fort loin pour combler les fondrières. L'église fut dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Barthélemi. Les rois de Mercie accordèrent de grands priviléges au monastère de Croyland. Tel fut surtout le roi Witlaf, qui, attaqué par Egbert, roi de Westsex, était venu y chercher un asile, sous l'abbé Siward. Il fit à l'église de Croyland de riches présents, parmi lesquels on cite un tapis où était représenté le siége de Troie. Il accorda à l'abbaye le droit d'asile, et aux religieux la permission de loger dans ses maisons royales, lorsqu'ils seraient en voyage : enfin il maintint l'abbaye dans la possession des terres qui lui avaient été données par ses prédécesseurs ou par d'autres personnes. Tout ceci est exprimé dans une charte expédiée l'an 833, dans le concile de Londres, le jour de saint Augustin apôtre des Anglais (26 mai), souscrite non-seulement de Ceolnoth, archevêque de Cantorbéry, et de plusieurs autres évêques, mais encore d'Egbert, roi de Westsex, du prince Ethelvulphe, son fils, et des abbés de Medelkamsted, de Ripton et de Bardney.

Les Danois mirent le feu au monastère de Croyland sous l'abbé Théodore, en 870, et massacrèrent tous les religieux avec leurs domestiques ; il n'y eut qu'un enfant de dix ans d'épargné. Cet incendie réduisit en cendres le corps de Cissa, prêtre et ermite, et ceux de sainte Betteline, de saint Egbert, de saint Talwin, de sainte Etheldrithe, etc., qu'on y conservait. L'abbaye de Croyland resta ensevelie sous ses ruines jusqu'à l'an 946, où elle fut rebâtie par le pieux Turketil, chancelier du roi Edred. Cet illustre personnage, après avoir longtemps servi sa patrie, et triomphé par son courage de tous ses ennemis, résigna la place éminente qu'il occupait : il donna au roi une partie de ses biens, et l'autre au monastère de Croyland, où il prit l'habit, et dont il devint abbé en 948. Il mourut en 975, à l'âge de 68 ans, après avoir réparé les bâtiments de son abbaye avec magnificence.

Croyland signifie *terre déserte et marécageuse*. Les moines, à force de travaux, parvinrent à la rendre fertile. Ils joignirent l'île au continent et y firent des ouvrages merveilleux, dont les ruines, dit-on, remplissent encore d'étonnement les voyageurs. — Voy. *Monast. Anglic.*; TANNER, *Notit. Monast.*; BROWN-WILLIS, *Hist. des abbayes parlement.*, t. I, p. 71. — On peut lire aussi une *Histoire de l'abbaye de Croyland*, depuis l'an 664 jusqu'à l'an 1091, écrite par Ingulphe, célèbre abbé de Croyland, qui mourut l'an 1109, laquelle a été publiée par le chevalier Henri Saville. L'édition qu'en donna Thomas Gale en 1684, est beaucoup plus ample et plus correcte. — Le même Ingulphe écrivit encore un livre *De la vie et des miracles de saint Gutklac*, qui n'est point parvenu jusqu'à nous.

CRUAS ou CRUDAS, *Crudatum* (diocèse de Viviers, Ardèche, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 800, à six lieues environ S.-E. de Privas, près du Rhône, par le comte Teydon. Elle fut reconstruite l'an 1095. Quelques-uns croient d'après une inscription de pavé du sanctuaire que le Pape Urbain II fit cette même année la dédicace de son église.

CUBIÈRES EN RASEZ ou SAINTE MARIE DE CUBIÈRES ; *Cubaria* ou *sancta Maria Caprariensis*, ou *Cuperia in pago Redensi* (Aude France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, qui fut fondée avant l'an 817 dans l'ancien diocèse de Narbonne. Elle fut unie à l'église de Narbonne, sous le roi Charles le Simple, sans perdre cependant son titre abbatial dont elle jouissait encore l'an 1073. Cette même année elle fut concédée comme prieuré aux abbayes de Cluny et de Moissac, pour être réformée et gouvernée par elles. —*Gallia christ.*, t. VI, col. 137.

CUISSY, *Cuissiacum* (ancien diocèse de Laon, aujourd'hui de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de Prémontré, fille de Prémontré, fondée vers l'an 1122, par un noble personnage, nommé Gautier de Jumigny, et Ermengarde de Roucy, sa femme, sur le penchant d'une montagne non loin des rives de l'Aisne. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge ; et elle eut pour premier abbé Luc, doyen de Laon, qui déjà depuis l'an 1115, retiré dans cette même solitude avec quelques pieux compagnons, y menait avec eux un genre de vie semblable à celui des disciples de saint Norbert. Cette pieuse congrégation se rendant aux désirs de Barthélemi de Vir, évêque de Laon, se rangea sous les lois de Prémontré, et fut l'origine de la belle abbaye de Cuissy, l'une des plus illustres de la contrée. En 1126, le roi Louis VI se trouvant à Soissons, confirma par un diplôme toutes les donations faites par l'évêque Barthélemi à Notre-Dame de Cuissy. De là lui vient peut-être le nom d'*Abbaye-*

Royale qu'elle porte quelquefois. — Hugo, t. I, p. 103 et suiv., donne la liste de 48 abbés et mentionne les tombeaux, les manuscrits, etc., de cette riche abbaye.

CUMHIR, *Cumhirensis abbatia* (pays de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Blanchelande*, fondée l'an 1143. Le roi Henri III confirma ses donations.—*Monastic. Anglican.*

CUPERS, *Cuprum* (ancien diocèse de Brechin, comté d'Angus, Ecosse).—Abbaye, fille de Melros, fondée l'an 1160 par Malcolm IV, roi d'Ecosse, sous l'invocation de la Vierge, Mère de Dieu. Jusqu'au XVIIe siècle, on y vit des religieux suivre la règle monastique de Saint-Benoît. Odar, l'un de ses abbés, fut évêque de Bréchin vers l'an 1200.

CUSANCE, *Cusantiense monasterium* (diocèse de Besançon, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée avant l'an 636.

CUSSET, *Cussetum* ou *Cussiatum* (Allier, France). — Ville, et abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du Sauveur et de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 886, près de Saint-Pourçain et de Vichy, au lieu de *Casset* compris alors dans le diocèse de Clermont, et qui appartenait à la basilique de Saint-Martin de Nevers. Elle eut pour fondateur, au rapport de Mabillon, Emmène, évêque de Nevers. La ville de Cusset doit sa formation et son accroissement à l'abbaye. A la prière de l'abbesse, Hugues, évêque de Clermont, y érigea l'an 1236 une église collégiale de la B. Marie, qui fut soumise à la dite abbesse avec le droit de nomination du chantre et de tous les chanoines, au nombre de douze.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 385, la série de 34 abbesses.

CYBAR-LEZ-ANGOULEME (Saint-), *S. Eparèse* ou *Eparche*, *S. Eparchius* (Charente, France).—Antique et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 570 dans la ville d'Angoulême, en l'honneur de saint Eparèse ou saint Cybar, son patron; dans la suite des temps il y eut dans cette abbaye des chanoines, comme le rapporte le moine d'Angoulême. Les Bénédictins y revinrent ensuite. Elle était habitée de nouveau par des chanoines lorsqu'elle fut détruite par les Normands, l'an 868. Pour la troisième fois elle revint aux Bénédictins qui l'occupèrent enfin jusqu'au dernier siècle. Elle fut la sépulture du comte Emenon, et d'autres comtes d'Angoulême. Dans ce monastère de Saint-Cybar fleurit Ademar de Chabanais, auteur d'une chronique qui embrasse l'histoire d'Aquitaine, depuis Charles Martel jusqu'à Henri Ier.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1031, la série de 40 abbés.

CYBAR (Saint-), de Saintes, *S. Eparchius apud Santones* (à Saintes, Charente-Inférieure, France). — Ancienne abbaye fondée vers l'an 581 à Saintes, en l'honneur de saint Cybar, par Waldric, noble citoyen de cette ville, qui donna pour sa fondation un terrain sur la Charente. Il y joignit une maison pour les besoins des pauvres.

CYPRIEN-LES-POITIERS (Saint-), *S. Gyprianus* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Poitiers en 828, par Pépin Ier, roi d'Aquitaine, d'après Ademar de Chabanais et la chronique de Maillezais. Détruite par les Normands, elle fut reconstruite, dotée par Frottier II, évêque de Poitiers, et consacrée en 936 sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martin (39). Guillaume Fier-à-bras, comte de Poitou, avait pris l'habit religieux à Saint-Cyprien et lui avait donné l'église de Maillezais. Son fils, Guillaume le Grand, ayant fait ériger cette église en abbaye, donna à celle de Saint-Cyprien, comme indemnité, la forêt de Deuil en Saintonge. A la fin du XIe siècle, ses possessions étaient immenses. D'après une charte de Pierre II, évêque de Poitiers, elle comptait plus de cent églises dans le diocèse. Les évêques Gislebert II et Chalon, en 1150 et 1157,, renouvelèrent la confirmation des droits accordés par leur prédécesseur Pierre II. Vers le même temps, Geoffroi, archevêque de Bordeaux, confirmait les droits de l'abbaye, quant aux diocèses de Saintes, d'Agen et de Bordeaux. Ses droits et ses propriétés autour de son enclos étaient aussi considérables. Elle eut à les défendre souvent contre les prétentions de l'abbaye de la Trinité. Au XVe siècle, Saint-Cyprien comptait de deux à trois cents religieux. En 1510, les guerres avaient réduit ce nombre à 25. Un peu plus tard, au temps des protestants, ce fut pire encore : tout fut pillé et brisé, de telle sorte que le couvreur seul demandait 11,480 livres pour les tuiles à fournir. Nicolas Bouvery, abbé commendataire, entreprit de réparer ces désastres. Mais au moment où s'élevaient les nouvelles constructions, l'autorité municipale les fit démolir (1574). Retirés dans l'intérieur de la ville, ces religieux firent le service divin dans l'église de Notre-Dame l'ancienne. Ils ne retournèrent à l'abbaye que sous le gouvernement de M. de la Roche Fosay, lequel y introduisit la réforme de Saint-Maur, et ils s'y maintinrent malgré les protestations du corps de ville (1664). Une simple chapelle suffit d'abord aux besoins du culte : bientôt de plus somptueux bâtiments s'élevèrent à grands frais. Ils étaient à peine terminés quand la révolution vint les raser, et leur substituer.... une pépinière, une magnanerie et un jardin botanique. La chapelle, monument d'ordre dorique, ayant 46 mètres de long, était, dit-on, le plus beau monument moderne du Poitou. Les dignitaires de cette abbaye étaient à peu près les mêmes qu'à Montiernenf; seulement le principal officier après l'abbé était l'aumônier chargé de faire aux frais du couvent d'abon

(39) Dans la suite elle reprit le nom de *Saint-Cyprien* qu'elle retint seule. Ce n'est point Cyprien, l'illustre martyr de Carthage; mais un autre martyr de ce nom qui a souffert avec Savin, son frère en Poitou. (*Gallia christ.*

dantes aumônes.— De Chergé, *Guide de l'intérieur à Poitiers.*

Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1231, la série des abbés au nombre de 58, jusqu'à Charles-François de Loménie de Brienne, docteur en Sorbonne, évêque de Coutances, qui était abbé l'an 1670, et qui fut en même temps abbé de Saint-Germain d'Auxerre et de Saint-Eloi de Noyon.

CYR DE BERCHÈRES (Saint-), ou CYR AU VAL DE VERSAILLES, *S. Cyricus* (Seine-et-Oise, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, dit-on, par Robert III, qui fut évêque de Chartres l'an 1156 (40). D'autres placent sa fondation un peu avant cette époque et l'attribuent à un certain Barthélemi, surnommé *Pelus*. Les rois Louis VII, Philippe-Auguste et Charles V, furent les insignes bienfaiteurs de ce monastère. Les religieuses de Saint-Cyr eurent à souffrir plusieurs fois des Anglais, des calvinistes et des catholiques eux-mêmes, ennemis du roi Henri IV. Cette abbaye était du diocèse de Chartres.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1296, la série de 33 abbés.

CYRAN EN BRAINE (Saint-), ou LONREY *Longoretum*, *sanctus Sigirannus in Brena* (d'abord diocèse de Bourges, puis de Nevers, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur la Claïse, dit aussi *Lonrey*, du lieu où il fut bâti. Il reconnaissait pour patron et fondateur le bienheureux Cyran, archidiacre de Tours, dont on célèbre la fête le 4 décembre. Ce saint homme bâtit d'abord un petit monastère, dit *Maubec* (Millebecum), dans la Brenne ou Braine. Plus tard, avec le concours de Flaocate, majordome ou maire du palais du royaume de Bourgogne, il édifia, en 641, un autre monastère plus considérable, dans un lieu agréable, dit Lonrey sur la Claïse, et voisin de l'habitation du même Flaocate. Il lui donna la règle de Saint-Benoît, et le mit sous le patronage de saint Pierre. Ce monastère prit le nom de Saint-Cyran, son fondateur, qui y fut inhumé. — Voy., *Gallia christ.* t. II, col. 131, la série de 25 abbés, depuis saint Cyran jusqu'à Edouard de Bargède, évêque de Nevers, abbé, l'an 1710.

CYSOING (Saint-Calixte de), *Cisonium* (d'abord diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai, Nord, France).— Ancienne abbaye ou collége de chanoines de Saint-Augustin, fondé dans la ville de ce nom, à trois lieues de Lille, par saint Evrard, seigneur de ce lieu et duc de Frival en Italie, de concert avec Gisla, sa femme, fille de Louis le Pieux. Les deux nobles époux fondèrent ce collége sous l'invocation du martyr saint Calixte, dont le corps avait été apporté d'Italie par le même Evrard, en 855. La règle des chanoines de Saint-Augustin s'est maintenue dans cette église qui reconnaissait pour mère l'église Saint-Denis de Reims. Cysoing, après avoir appartenu à la congrégation d'Arrouaise, s'en sépara pour se soumettre à celle de Saint-Victor de Paris. Le *Cameracum christianum*, p. 28, donne la liste de 52 abbés de Cysoing, depuis Rodulphe, fils d'Evrard, son fondateur, jusqu'à Augustin Gosse, élu en 1787. « Animé du même esprit que son saint prédécesseur (Evrard Duhamel), dit le *Camer. christ.*, il s'attacha à prémunir ses religieux contre le schisme nouveau, et les disposa à faire tous les sacrifices plutôt que de trahir leurs devoirs. Aussi eut-il la consolation de les voir refuser avec fermeté le serment sacrilége. Après avoir subi les longues douleurs de l'exil, il revint à Tournai. La vue des ruines de son abbaye augmenta son abattement moral, et il succomba le 17 décembre 1802. »

CZORNA (diocèse de Javarin, Hongrie).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Graditz, fondée vers l'an 1180, non loin de la ville de Javarin, par deux frères, Etienne et Laurent, comtes d'Oscht. Cette abbaye existe encore dans le diocèse de Javarin. Supprimée par Joseph II, elle a été rétablie l'an 1802, par l'empereur François Ier, qui l'honorait de sa protection. — Voy. *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 593.

D

DAIR-MAGH (41) ou DURROGH (comté de King, Irlande).—Très-ancien et grand monastère, fondé vers l'an 550 ou peu après, par saint Colomb, Columba ou Colme, l'apôtre des Pictes, et l'un des plus célèbres patriarches des moines en Irlande. Pour le distinguer des autres saints du même nom, on l'a surnommé *Colomkille*, du grand nombre de cellules monastiques qu'il fonda, et que les Irlandais appelaient *Killes*. Saint Colomb fut aussi le fondateur de quelques monastères moins considérables, tels que ceux de Doire ou Derry, dans l'Ulster, et de *Surd*, dans le Leinster. En même temps il composa pour l'usage de ses religieux, une règle qui était principalement tirée de celle des anciens moines d'Orient.

Le monastère de Durrogh, ainsi que plusieurs autres du même pays, embrassa depuis la règle des chanoines réguliers de

(40) On ne doit pas confondre cette abbaye avec la maison royale de Saint-Cyr.

(41) Ce mot irlandais dairmagh signifie *champ des chênes*. Ce champ avait été donné en offrande « à Dieu et à saint Columba » par un pieux chef nommé Brendcen. (*Voy.* Camden, 1011.)

Saint-Augustin. Ware (*Antiquit. Hiberniæ*, cap. 17), ce savant antiquaire parle d'un manuscrit des quatre évangiles traduit en latin par saint Jérôme, dont la couverture était ornée de plaques d'argent, et qui se gardait anciennement dans l'abbaye de Durrogh. Ce manuscrit, qui existe encore, dit-on, porte une inscription indiquant qu'il fut copié par saint Colomb dans l'espace de douze jours.

DALHEIMB, dit *Sancta Maria in Valle Sacra* (à Mayence, Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée dans la ville même de Mayence, sous l'invocation de la sainte Vierge, on ignore à quelle époque.

DALON ou DALONNE, *Dalona* et *Dalonum* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée l'an 1114, selon le *Gallia christiana*, par Géraud de Sales. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle était à douze lieues de Limoges, à six de Périgueux et à six de Brives. Le *Gallia christiana* mentionne sept abbayes qui lui étaient soumises : le Beuil, Boulieu dans la Marche, Pré-Benoît, etc. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 624, la série de 24 abbés.

DAMIEN (Saint-) (à Assise, État-Ecclésiastique, Italie). — Ancien monastère de femmes, fondé par saint François d'Assise, vers l'an 1212, dans l'église de Saint-Damien, située hors des murs d'Assise, et qu'il avait fait réparer d'après l'ordre d'une voix du ciel, qu'il avait cru entendre en priant un jour dans cette église même. Le saint, après avoir donné l'habit à sainte Claire, la digne coopératrice de ses travaux, l'établit supérieure de ce monastère naissant, qui devint bientôt très-considérable, et fut le berceau de l'ordre des Clarisses ou de Sainte-Claire. — *Voy.* les Vies de saint François et de sainte Claire, le 4 octobre et 12 août.

On conserve dans le monastère de Saint-Damien des reliques de sainte Claire, parmi lesquelles un anneau qui lui fut donné par le Pape Innocent IV, lorsqu'il vint dîner à Saint-Damien, et que, l'ayant priée de bénir la table, les pains se trouvèrent marqués de croix miraculeuses. Au bas du dortoir est la porte murée d'où sainte Claire, armée du Saint-Sacrement, repoussa, dit-on, les Sarrasins maîtres d'Assise, et qui déjà escaladaient le couvent.

DAOULAS DE PLOUGASTEL ou NOTRE-DAME DE DOULAS, *Daoulasium* (diocèse de Quimper, Finistère, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1125, par Alain, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne, sa femme. Elle était située à trois ou quatre lieues de Landerneau, vers le midi. Elle fut depuis réunie à la maison des PP. Jésuites de Brest.....

DAURADE (Notre-Dame de la), *Maria* (*B.*) *Deaurata* ou *Fabricata* (à Toulouse, Haute-Garonne, France). — Célèbre et ancienne église, auparavant temple de Jupiter ou de Pallas, dit-on, et qui aurait été consacrée en l'honneur de la sainte Vierge, par saint Exupère, évêque de Toulouse, vers l'an 399, à l'époque où un décret de l'empereur Honorius ordonna de convertir en églises les temples des idoles. C'était déjà une abbaye occupée par des moines l'an 843, comme le prouve un diplôme de Charles le Chauve, du mois d'avril de cette année, concédé à Samuel, évêque de Toulouse, et par lequel ce monarque prenant sous sa protection le monastère de la bienheureuse Marie, situé dans les murs de Toulouse, lui accorde de nouveaux priviléges. A la suite des guerres du xe siècle, il passa à des clercs soumis à l'église cathédrale, qui l'occupèrent pendant environ deux siècles, jusque vers l'an 1077. A cette époque, Isarn, évêque de Toulouse, concéda l'église de la Daurade à Hugues, abbé de Cluny, et à son successeur. Elle devint dès lors un prieuré, mais qui fut très-célèbre, et fit rejaillir un grand éclat sur tout l'ordre de Cluny. Les rois de France se montrèrent plusieurs fois les bienfaiteurs de cette église; et plusieurs Papes donnèrent des bulles en sa faveur. L'église de Notre-Dame de la Daurade est aujourd'hui une paroisse de Toulouse. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 103, la suite de 50 prieurs.

DEE SUR LA BOULOGNE, dit *Grandlieu*, *Deas*, *Deense Monasterium* (diocèse de Nantes, France). — Monastère sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, fondé vers l'an 820.

DEER (De) (ancien diocèse et comté d'Aberdeen, Écosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée vers l'an 1218, par Guillaume Curmin, comte de Buchan, à l'aide d'une colonie de religieux venus de Kilklos.

DEHORS (Notre-Dame de la), *B. Mariæ* (*Autissiodor.*) *extra-muros* (France). — Abbaye fondée vers l'an 666, dans le faubourg d'Auxerre (Yonne), par Virgile, évêque d'Auxerre, qui fonda en même temps, dans le même lieu, un hôpital pour les pauvres. Cette abbaye fut concédée dans la suite à l'ordre de Prémontré.

DELO, *Deilocus* (diocèse de Sens, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1135, par une colonie de religieux de Val Secret, appelée à Délo par Henri, archevêque de Sens. Le roi Louis le Gros leur ayant déjà donné, l'an 1132, tout ce qui leur était nécessaire pour la fondation d'un monastère, ces religieux s'établirent dans ce lieu qui était situé à cinq lieues de Sens, et à deux de Briénon, dit le *Gallia christiana*. Les archevêques de Sens, les seigneurs de Villamaur, et les comtes de Joigny furent les principaux bienfaiteurs de cette abbaye. Saint-Thomas de Cantorbery fit la consécration solennelle de son église, le 16 mai 1168. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 251, la table de 36 abbés; et *Annal. Prænonst.*, t. I, p. 595.

DENAIN, *Denaium*, *Denonium*, *Dononium*, *Dyniacum*, etc. (dans le village de ce nom, près Valenciennes, diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancienne abbaye de Bénédictines, fondée en 764, par Aldebert, comte

d'Ostrevant, et par Reine, son épouse, parente du roi Pépin, tous deux honorés comme saints, l'un le 21 avril, l'autre le 1er juillet. Après avoir eu de leur mariage dix filles, qui toutes vécurent dans le célibat, ils fondèrent au village de Denain un monastère sous l'invocation de la Mère de Dieu, et qui plus tard prit aussi le titre de Sainte-Renfroie. Ils érigèrent en outre une église dédiée à saint Martin, en faveur des prêtres établis en ce lieu pour célébrer les saints mystères.

Denain fut autrefois un monastère destiné aux deux sexes, comme le prouve un diplôme de l'an 877, par lequel Charles le Chauve rétablit cette maison et lui confirma la possession de biens nécessaires à l'entretien des frères et des sœurs qui s'y consacrent au service de Dieu. Etablie d'abord à Berzelle, près de Flines, sur la Sambre, cette abbaye avait été ensuite transférée dans la châtellenie de Bouchain. Les religieuses de Denain, soumises d'abord, non pas à la vie monastique, mais à la règle des chanoinesses régulières, n'adoptèrent, suivant quelques-uns, l'institut de Saint-Benoît, que depuis l'invasion désastreuse des Normands. Mabillon et Vinchant pensent qu'elles furent bénédictines dès leur fondation.

Le monastère ayant été détruit une seconde fois, dit Vinchant, ou comme parle Balderic, ayant fléchi sous le poids de la misère, ne fut plus habité que par un petit nombre de chanoines jusqu'au moment où les conseils de l'évêque Gérard et de Leduin, abbé de Saint-Vaast, déterminèrent le comte Bauduin à le rétablir dans son état primitif, en y plaçant, vers l'an 1029, des religieuses sous la conduite d'une abbesse nommée Ermentrude. Suivant Gazet, le monastère saccagé par les Normands, ne fut rétabli que vers 969, du temps de Renier au Long-Col. Alors on y mit quelques chanoines.

Quoi qu'il en soit, les religieuses de *Denain* étaient déjà déchues de leur ancienne ferveur au temps du Pape Eugène III, qui, en leur écrivant, leur reproche d'observer la règle avec trop de relâchement, et leur prescrit d'obéir à Godescalc, évêque d'Arras, chargé de travailler à leur réforme. La maison a persisté depuis comme collége de filles, nobles ou chanoinesses séculières, dont l'abbesse seule est régulière et fait des vœux. Le chapitre de Denain se composait de 18 chanoinesses qui prenaient le titre de comtesses d'Ostrevant. Les trois candidats à la crosse abbatiale étaient élues à la pluralité des suffrages en présence du gouverneur de la province et de l'intendant. Le roi choisissait l'abbesse entre ces trois élues. L'habit des chanoinesses était blanc avec un surplis de toile fine et un grand manteau doublé d'hermine blanche; celui de l'abbesse était doublé d'hermine mouchetée. — Voy. *Le Chap. des nobles dames*, par M. Ducas.

Voy. au *Cameracum christianum*, p. 250, la liste de 35 abbesses, depuis sainte Reine et sainte Renfroie, sa fille, regardée avec raison comme la seconde fondatrice et la patronne de Denain, jusqu'à Barthélimie Marguerite de Jaucourt, nommée en 1786.

DENEY, *Denneyensis abbatia* (comté de Cambridge, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Sainte-Claire, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui a existé dans le comté de Cambridge. Les rois d'Angleterre, Edouard III et Henri IV, donnèrent des chartes en sa faveur. — Voy. *Monastic. anglican.*

DENIS-DE-LA-CHARTRE (Saint-), *S. Dionysius de Carcere* (à Paris, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée l'an 1122, près du pont Notre-Dame, par Ansolde, chevalier, et sa femme Rotrude. Mais dès l'an 1133, elle fut attribuée à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, devint aussitôt un prieuré, selon la coutume alors en usage dans l'ordre de Cluny. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 551, la mention de deux doyens, d'un seul abbé et de 24 prieurs.

DENIS (Saint-) en France, *S. Dionysius in Francia* (diocèse de Paris, à 10 kil. N. de cette capitale). — Antique et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui a donné naissance à la ville de ce nom, chef-lieu d'arrondissement du département de la Seine. Elle a été l'une des plus illustres, des plus riches et des plus considérables des Gaules. Nous devons résumer son histoire.

On regarde généralement le roi Dagobert Ier comme le fondateur de l'abbaye de Saint-Denis; elle existait cependant avant lui. Dès l'an 469, les pieuses exhortations de sainte Geneviève avaient fait élever une église sur les ruines d'une chapelle bâtie par les fidèles sur le tombeau de saint Denis et de ses compagnons martyrs. Mabillon, Lobineau et Félibien ont prétendu que le saint apôtre de la France et ses compagnons avaient souffert, et avaient d'abord été enterrés près de la Seine, à l'endroit où est présentement l'abbaye de Saint-Denis. D'autres pensent qu'ils souffrirent, non à Saint-Denis, mais à Montmartre, près de Paris. Quoi qu'il en soit, l'église bâtie par sainte Geneviève sur leur tombeau, était devenue, aux ve et vie siècles, un lieu célèbre de pèlerinage. Les chrétiens y venaient de toutes parts avec beaucoup de dévotion, comme nous l'apprenons de plusieurs passages de saint Grégoire de Tours. Il résulte de ces mêmes passages que cette église était hors des murs de la ville, quoiqu'elle n'en fût pas éloignée. Il paraît, par une donation du roi Clotaire II, qu'il y avait là une communauté religieuse gouvernée par un abbé. Le roi Chilpéric fit porter dans l'église de Saint-Denis le corps du jeune Dagobert, son fils, décédé l'an 580.

Dagobert Ier n'en doit pas moins être regardé toujours comme le principal fondateur de l'abbaye royale de Saint-Denis. Ce prince la fonda l'an 630 ou 632, et on y déposa peu de temps après les reliques de saint Denis et de ses compagnons. Dagobert y fut lui-même inhumé. On imita cet exemple pour plusieurs de ses successeurs, et

l'illustre basilique de l'apôtre des Gaules finit par être en possession, à l'exclusion de toute autre, de recevoir la dépouille mortelle des rois de France.

Pépin et Charlemagne, son fils, furent les bienfaiteurs de ce monastère, dont le nom et la gloire se lient constamment à l'histoire de notre monarchie. Pépin commença une autre église dédiée à saint Denis ; c'est celle dont l'abbé Futrad fit faire la dédicace le 25 février de l'an 775. On a mêlé des légendes merveilleuses à cette dédicace qui eut lieu avec une solennité extraordinaire, en présence de Charlemagne. On a dit que Jésus-Christ la fit lui-même en personne, et qu'un lépreux, qu'il guérit, en fut témoin. Charlemagne augmenta de beaucoup les revenus de la royale abbaye. Plus tard, sous le règne de Louis le Gros, Suger, le plus célèbre des abbés de Saint-Denis, la fit rebâtir avec la plus grande magnificence (vers 1140). Il dota la nouvelle église des fameuses portes de fonte, travaillées au ciseau, dorées d'or moulu, et sur lesquelles étaient représentées les scènes de la passion. Il l'enrichit de vitraux peints à grands frais ; d'un Christ d'or massif du poids de 80 marcs, attaché à une croix magnifiquement émaillée, et ayant à ses pieds les quatre évangélistes ; d'un lutrin garni d'ivoire où étaient sculptés des faits historiques, avec un aigle d'un travail admirable, doré d'or moulu ; de sept chandeliers merveilleusement émaillés ; d'un grand calice d'or du poids de 140 onces, orné d'hyacinthes et d'émeraudes ; d'un vase précieux fait d'une seule émeraude en forme de gondole ; enfin Suger enrichit la basilique de sa chère abbaye d'une foule d'autres objets rares et précieux. La liste de ces objets détaillée par les annalistes de Saint-Denis, est comparable en quelque sorte aux merveilles orientales des *Mille et une Nuits*.

Un siècle plus tard, l'abbé Eudes Clément entreprit la reconstruction du chevet de l'église, qui ne fut terminé que l'an 1281, par Mathieu de Vendôme. Dès cette époque, l'abbaye de Saint-Denis était non-seulement la sépulture privilégiée des rois de France ; mais elle partageait presque, avec l'église de Reims, les prérogatives et les honneurs de leur sacre : elle était en effet dépositaire de la couronne, du sceptre, de la main de justice, des vêtements et ornements qui servaient au couronnement de nos rois. Ces objets, portés à Reims par l'abbé et les religieux de Saint-Denis, étaient fidèlement rendus à l'abbaye, dès que la cérémonie était terminée. On y gardait aussi l'*Oriflamme*, ce célèbre étendard, semé de flammes d'or, qui était originairement la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, et qui, après l'avénement des Capétiens, devint la bannière de la France ; c'est elle qui guidait les Français à la victoire au vieux cri de guerre : Mont-Joie et Saint-Denis.

Non-seulement les rois de France, mais des princes et d'autres personnages furent aussi inhumés à Saint-Denis. Des évêques se retirèrent souvent dans ses cloîtres pour y finir leurs jours. Les souverains pontifes Étienne II en 754, Innocent II en 1131, et Eugène III en 1146, séjournèrent dans cette abbaye. Calixte II y passa aussi quelques instants. Nos rois y firent souvent leur séjour. Il se tint plusieurs assemblées ou conciles à Saint-Denis, savoir, en 997, en 1052, pour constater l'authenticité du corps de Saint-Denis. En 1382, on tint sous les voûtes de l'abbaye une conférence au sujet des impôts dont l'augmentation avait excité une sédition dans Paris. Le Pape Alexandre III permit à l'abbé, vers l'an 1179, de faire usage de la mitre, de l'anneau et des sandales. Guillaume de Gap s'en servit le premier. L'abbé de Saint-Denis était un des principaux seigneurs de France. Hugues Capet était abbé de Saint-Denis et de Saint-Riquier. Cette antique abbaye subit plusieurs réformes, mais son voisinage de la capitale et la protection spéciale des souverains la préservèrent de ces affreux désastres dont tant d'autres monastères furent les victimes. Nous voyons seulement les moines de Saint-Denis s'exiler de leur cloître, au temps des guerres des Normands, et se réfugier à Reims (de 887 à 890) avec les reliques de leur saint patron. En 1692, la mense abbatiale fut unie à la nouvelle maison des dames de Saint-Cyr, fondée par Louis XIV, à la prière de madame de Maintenon. L'archevêque de Paris rentra alors dans sa juridiction sur le territoire de Saint-Denis, par un accord avec les religieux, d'après lequel le prieur du monastère devait être constamment vicaire général du diocèse.

Il serait trop long maintenant de rappeler seulement les noms de tous les hommes distingués qu'a produits l'abbaye de Saint-Denis. Contentons-nous d'en citer quelques-uns. L'un des premiers est l'illustre abbé Futrad, l'ami de Pépin, et son ambassadeur à Rome pour aller demander, en son nom, au Pape Zacharie : « Lequel était plus digne du trône, ou celui qui exerçait les fonctions de la royauté sans en avoir le titre, ou celui qui, possédant le titre, était incapable d'en remplir les fonctions ? » On connaît la réponse du Pontife, qui fit placer la couronne sur la tête du père de Charlemagne, et inaugura la seconde race de nos rois. Hilduin, chroniqueur du IXe siècle, l'auteur des *Actes du martyre de Saint-Denis*, fut aussi abbé du royal monastère fondé par Dagobert. Après lui, je vois l'illustre Suger, dont saint Bernard, écrivant au Pape Eugène, disait : « S'il y a dans l'église de France quelque vase d'honneur qui embellisse le palais des rois, c'est, à mon jugement, le vénérable abbé de Saint-Denis ; » Odon de Deuil, son successeur, le chapelain de Louis le Jeune à la croisade, et le chroniqueur fidèle de ces guerres saintes d'outre mer ; Mathieu de Vendôme, l'ami, le conseiller de saint Louis, qui fut, comme Suger, régent de France, ministre d'Etat, et dont le nom, quoique entouré de moins d'éclat, a laissé aussi de vénérables souvenirs.

De simples religieux ont aussi illustré

l'aut que abbaye par leur sainteté ou leurs talents. Saint Gérard, fondateur et abbé de Brogne, dans le comté de Namur, et le réformateur d'un grand nombre de monastères, était moine de Saint-Denis ; Guillaume, auteur de la *Vie de Suger;* Rigord, de celle de Philippe-Auguste; Guillaume de Nangis, auteur des Vies de saint Louis et de ses frères, et d'une *Chronique des rois de France;* Ives de Saint-Denis, l'historien du martyre de cet évêque des Gaules; Gui de Chartres, auteur d'un recueil de Vies des saints, sous le titre de *Sanctilogium;* Jean Chartier, historiographe de France, qui a publié les *Grandes chroniques de France*, avec une *Histoire de Charles VII;* Michel Félibien, Jacques Doublet, les deux historiens de la royale abbaye ;... tous ces hommes érudits ont été ses hôtes vénérables. Le docte Mabillon lui-même a quelque temps vécu sous ses voûtes, comme gardien des archives de Saint-Denis, riches alors en manuscrits et monuments concernant l'histoire de France. On sait que les *Grandes chroniques*, rédigées dès les temps les plus anciens de la monarchie, par les religieux de Saint-Denis, étaient conservées dans le trésor de l'abbaye. L'abbé de Saint-Denis choisissait, pour remplir les fonctions d'historiographe, un religieux qui suivait la cour afin de recueillir et de consigner les faits à mesure qu'ils se passaient. A la mort du roi, on rédigeait, d'après ces notes, une histoire du règne, qui, après avoir été soumise au chapitre, était incorporée aux *Grandes chroniques*. L'abbé Suger avait veillé lui-même à la composition de toutes les chroniques depuis l'origine de la monarchie, et avait rédigé celle de son temps. Après la découverte de l'imprimerie, les *Grandes chroniques* furent dépouillées et mises en ordre par le bénédictin Jean Chartier, qui, comme nous l'avons déjà dit, les publia en 1476 sous ce titre : *Croniques de France depuis les Troïens jusqu'à la mort de Charles VII* (en 1461), 3 vol. in-folio. C'est le premier livre français connu qui ait été imprimé à Paris.

Nous venons de parler du *trésor* de Saint-Denis; si nous voulions énumérer seulement les objets saints, précieux et rares de toute sorte qu'il renfermait, bien des pages devraient être ajoutées encore à cette notice. Ce trésor, grossi de siècle en siècle par la munificence des Souverains Pontifes, des rois, des princes, des évêques, des abbés et d'autres illustres personnages, était certainement l'un des plus riches et des plus vénérables de toutes les églises de toute la chrétienté. Un religieux de l'abbaye en a publié une simple nomenclature qui forme à elle seule un volume assez considérable. — *Voy.* le *Trésor sacré*, ou *inventaire des reliques qui sont au trésor de l'abbaye de Saint-Denis*, par Simon-Germain Millers, bénédictin. Paris, 1640, in-12.

Le monastère de Saint-Denis, l'un des plus beaux de tout l'ordre bénédictin, fut rebâti entièrement depuis l'an 1623, époque où l'on introduisit les religieux de la congrégation de Saint-Maur. L'abbaye antique, sous cette réforme de l'ordre de Saint-Benoît, jouit encore en paix durant un siècle et demi, de sa gloire, de sa renommée, de ses richesses et de ses pieux souvenirs. Mais ces temps ne sont plus..... « Il s'est élevé un vent de la colère autour de l'édifice de la mort, comme dit un grand écrivain; les flots des peuples ont été poussés sur lui..... Elles ne sont plus ces sépultures ! Les petits enfants se sont joués avec les os des puissants monarques : Saint-Denis est désert..... » (Chateaubriand.)

Toutefois, si la vieille abbaye, si les cendres de nos rois ont disparu dans la tempête, les saintes reliques du patron de la France ont été sauvées : déposées en 1795 dans l'église paroissiale, elles y demeurèrent jusqu'à leur translation dans l'ancienne abbaye (26 mai 1819). Tandis que les anciens bâtiments claustraux sont occupés par la maison d'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur, la vénérable basilique de Saint-Denis brille à son tour d'un nouvel éclat. Grâce à une habile restauration, à laquelle se sont empressés de concourir tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante années, elle rappelle aujourd'hui son ancienne magnificence. Un illustre chapitre de chanoines, attaché à ce poste d'honneur, est chargé de prier sur les anciennes tombes de nos rois. Quant au saint martyr, patron de ce lieu, son souvenir, tant populaire en France, l'est surtout dans notre capitale, et dans la petite ville de Saint-Denis, qui a pris son nom de celui de l'antique abbaye bâtie en son honneur.

Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 338, la série de 73 abbés de Saint-Denis. — *Voy.* aussi *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, par Félibien et Doublet. — Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, etc., etc.

DENIS DE REIMS (Saint-), *S. Dionysius Remensis* (à Reims, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée ou plutôt restaurée l'an 1067, par Gervaise, archevêque de Reims, qui institua dans ce lieu des chanoines réguliers. C'était auparavant une église dite de Saint-Denis, devenue la sépulture des chanoines de Reims, et dont les monuments font mention pour la première fois l'an 887, époque où le corps de l'archevêque saint Rigobert y fut aussi inhumé. De 887 à 890 elle servit d'asile aux religieux de Saint-Denis de France, exilés alors de leur cloître avec les reliques de leur saint patron. Détruite l'an 892, elle avait été réédifiée peu de temps après hors des murs de la ville, sous le pontificat d'Hervé. Marlot pense que des clercs y furent alors institués, sinon sous Hervé, du moins un peu plus tard sous Adalbéron. Quoi qu'il en soit, ces clercs étaient réduits à une grande pauvreté, et l'église presque abandonnée, lorsque Gervaise établit dans ce lieu une abbaye et rééditia l'église avec tous les autres bâtiments. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 289, la nomenclature de 38 abbés.

DENIS EN BROQUEROY (Saint-), *Brocarcia* et *Broqueroya*, ou *S. Dionysius in Bro-*

careia (Hainaut, Belgique).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1081, près de Mons, par Richilde comtesse de Hainaut, mère du comte Baudouin, fils de Baudouin, comte de Flandre. Ce lieu consacré anciennement à Saint-Denis, fut de nouveau consacré sous ce nom par la pieuse princesse, qui y plaça des religieux suivant la règle de saint Benoît. L'année suivante, elle soumit ce nouveau monastère à celui de Saulve-Majeure. Le comte Baudouin, émule de la piété de sa mère, devint son bienfaiteur, et lui fit libéralement diverses donations, en 1084, par le conseil de Gérard, évêque de Cambrai. Ce monastère dépendait autrefois du diocèse de Cambrai.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 106, la série de 47 abbés.

DEOLS, ou BOURGDIEU, *Dolense* ou *Burgidolense monasterium* (diocèse de Bourges, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur la rivière d'Indre, à six lieues de Bourges, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge, par Ebbé, seigneur de Deols, vers l'an 917. Ce noble seigneur, étant mort des suites d'une blessure reçue à Loches dans un combat contre les Normands ou les Danois, avant d'avoir pu terminer cette fondation, la recommanda à son fils Rodolphe, qui la mena à bonne fin. Il s'y rassembla bientôt un grand nombre de moines. Pascal II étant venu en France, fit la dédicace de l'église de l'abbaye de Deols. On y conservait, entre autres reliques, le corps de saint Gildas. Guillaume, comte d'Auvergne, fut un grand bienfaiteur de cette abbaye. Elle fut donnée à des chanoines séculiers par le Pape Grégoire XV, avec une autre, voisine de celle-ci, dédiée à saint Gildas. De ces deux abbayes on fit un double collége de chanoines.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 148, la série de 48 abbés.

DERCHAM, *Derchamense Cœnobium* (comté de Norfolk, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 743, par sainte Withburge, vierge, la plus jeune des filles d'Anna, roi des Est-Angles. Elle se retira elle-même dans ce monastère, que sa mort, arrivée le 7 mars 743, l'empêcha d'achever. Ses reliques furent réunies en 974, à celles de deux de ses sœurs, qui étaient à Ely. Le monastère de Dercham, détruit par les invasions des païens, et dans le tumulte des guerres, devint dans la suite une simple église de paroisse. Dercham est présentement un bourg considérable, du comté de Norfolk, à 17 kilomètres N.-E. de Norwich.

DERNHALL, *Dernhallensis abbatia*, (comté de Chester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par Edouard, fils aîné de Henri III, roi d'Angleterre, par suite d'un vœu qu'il avait fait se trouvant en péril de mer. Ce prince la dota de diverses possessions, par une charte donnée la 45e année du règne du roi son père (Henri III régna de 1206 à 1272). L'abbaye de Dernhall fut dans la suite transférée au lieu de *Val-Royal*, *Vallis Regalis*. — Voy. *Monast. anglican.*

DESERTE (Notre-Dame de la), *Deserta* (à Lyon, France). — Ancienne abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, fondée l'an 1304, par Blanche de Châlons, dame de Belleville, femme de Guichard, seigneur de Beaujeu, dans ses maisons de Lyon situées dans la paroisse de la Platerie. Cette fondation eut lieu avec l'agrément de l'archevêque Louis de Villars; ladite dame enrichit ce nouveau monastère d'autres biens et possessions. Cette abbaye appartint à l'ordre de Sainte-Claire jusqu'en l'an 1503, où le Pape Jules II, par un rescrit, la transforma en abbaye bénédictine. C'est sous cette nouvelle forme qu'elle a fleuri jusqu'au dernier siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 290, la série de 21 abbesses de l'ordre de Sainte-Claire, et de 11 abbesses de l'ordre de Saint-Benoît.

DESIR (Saint-), *S. Desiderius* (Calvados, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1050, dans un faubourg de Lisieux, par Lesceline, veuve de Guillaume, comte d'Eu, frère naturel de Richard II, duc de Normandie.— Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 856, la série de 32 abbesses.

DIÉ EN VOSGES (Saint), dit *les Jointures* et *Val Galilée*, *S. Deodatus in Vosago* (diocèse de Saint-Dié, Vosges, France). — Ancienne abbaye fondée l'an 669 par saint Déodat ou Dieu-Donné, évêque de Nevers, dans une vallée des Vosges, dite aujourd'hui le *Val de Saint-Dié*. Il y bâtit d'abord, afin d'y vivre dans la solitude, une cellule et une chapelle sous l'invocation de saint Martin. C'était un désert inculte, qui cessa bientôt de l'être par le grand nombre de ses disciples. Déodat bâtit alors sur la colline un grand monastère pour ses religieux, et lui donna la règle de Saint-Colomban, à laquelle celle de Saint-Benoît fut depuis substituée. Le roi Childéric II lui donna en même temps la propriété de toute la vallée. Ce monastère fut nommé *Jointures*, à cause, dit-on, de son voisinage de la jonction du ruisseau de Rothbach avec la Meurthe. Saint Déodat se retira sur la fin de ses jours dans son ancienne cellule près de la chapelle de Saint-Martin, d'où il gouvernait toujours ses religieux. Il mourut entre les bras de saint Ridolphe, son ami, le 19 juin 679. Il s'est formé autour du monastère une ville que l'on appela Saint-Dié, de son nom.

L'abbaye fut sécularisée dès l'an 954. Elle devint un célèbre chapitre de chanoines, qui fut érigé en évêché par une bulle du Pape Pie VI, du 21 juillet 1777. En 1635, des troupes ennemies avaient brûlé la châsse de saint Dié avec une partie de ses reliques.— Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1378, la série de 5 abbés et 43 prévôts.

DIE-SUR-LOIRE (Saint-), *S. Deodatus ad Ligerim* (France).—Monastère fondé anciennement dans le bourg de Saint-Dié, près la ville de Blois (Loir-et-Cher), et qui fut restauré sous le règne de Charles le Chauve, vers l'an 870. On révérait dans son église le

corps de saint Dié. C'était en dernier lieu un prieuré, qui dépendait de l'abbaye de Pontleroy. Cette ancienne abbaye était du diocèse de Chartres, avant l'érection du siége de Blois en 1697.

DIEU-LA-CROSSE, *Dieulacresium* ou *Pultona* (comté de Chester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Combermari*. Elle fut fondée l'an 1153 ou 1158, par Robert Echanson (*Pincerna*), qui y manda des religieux de l'ordre de Cîteaux, chargés de prier pour le salut et la délivrance de son maître, Ranulfe comte de Chester, détenu alors sous la garde du roi. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Le même Ranulfe confirma ensuite cette fondation; il accrut les donations de l'abbaye; et l'an 1214, il la fit transférer du lieu de Pulton, où elle avait été fondée, dans celui de Deulacres ou Dieu-la-Crosse.—Le *Monastic. anglican.* cite plusieurs chartes données en sa faveur.

DILIGHEM, *Dilighemium* ou *Jettense monasterium* (Belgique).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1095, près Bruxelles, sur le chemin qui conduit à Termonde, par Onulfe, seigneur de Wolverthem, de la famille des ducs de Brabant. Suivant quelques-uns, il y avait là auparavant des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Au reste les religieux de Saint-Augustin furent remplacés vers l'an 1140 par des chanoines de l'ordre de Prémontré, venus du monastère de Dronghen. On honorait spécialement dans cette abbaye la mémoire du martyr saint Blaise, dont elle possédait un bras donné par Marguerite, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, et femme de Jean, duc de Brabant. Cette abbaye était du diocèse de Malines. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 88, la série de 48 abbés et *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 601.

DIONA. — Abbaye de femmes, de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1130, dans le diocèse de Reims (France), sous l'obédience de l'abbé de Saint-Martin de Laon. Rainaud II, archevêque de Reims, confirma cette fondation l'an 1135. L'archevêque Sanson l'augmenta l'an 1148. Mais après l'an 1223, on ne trouve plus de traces de ce monastère dans les monuments historiques. — Le *Gallia christ.* (t. IX, col. 180) donne les simples noms de cinq abbesses ou prieures. — Voy. *Annal. Præmonst.*, t. I, p. 611.

DISENBERG, *Diserodenberg* ou *Mons S. Disibodi*. — Antique et célèbre abbaye d'Allemagne de l'ordre de Cîteaux, située sur une belle montagne, entre Creusenhac et Soberuheim. Elle fut fondée, dit-on, par saint Disibod, vers 674, et d'abord habitée par des moines bénédictins. Plus tard, vers 1259, elle devint une abbaye de l'ordre de Cîteaux. — *Voy.* la description de ce monastère dans JONGELIN, *Notitiæ abbatiarum ordinis Cisterciensis*.

Jongelin était lui-même abbé de Mont Saint-Disibot, l'an 1640, époque à laquelle il publia son ouvrage. Après plusieurs vicissitudes, qu'eurent à subir à diverses époques, les religieux, tant bénédictins que cisterciens de ce monastère, il fut soumis en dernier lieu à des chanoines séculiers. Il était du diocèse de Mayence. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 592, la nomenclature de 12 abbés de l'ordre de Saint-Benoît, et de 4 de l'ordre de Cîteaux.

DIUS (SAINT-) (à Constantinople, Turquie d'Europe).— Ancien monastère, ainsi appelé de B. Dius, qui, après avoir embrassé la vie solitaire à Antioche, du temps du grand Théodose, passa depuis à Constantinople, et fut le fondateur de ce pieux asile.

DIZIER (NOTRE-DAME DE SAINT), *Maria (B.) de S. Desiderio*.—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1227, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne (France), par Guillaume, seigneur de Dampierre, et Marguerite, sa femme. Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 973, la liste de 20 abbesses.

DOBBERLUG, *Dobralucka* (ancien diocèse de Meissen, Saxe, Misnie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont les fondements furent posés l'an 1165, et qui fut achevée vers l'an 1180. Ses fondateurs furent Théodoric III, margrave de Landsberg et de Lusace, et sa femme Dobrogère. Ses premiers moines avec son abbé lui vinrent de l'abbaye de Locken.

DOBRAN, ou DOBBERAN, *Dobranum*, ancien diocèse de Schwerin, grand duché de Mecklembourg. — Vaste abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Amelongesborne, fondée l'an 1170, par les conseils de saint Bernon, évêque de Meckelbourg et apôtre des Vandales, ci-devant moine d'Amelongesborne. Son fondateur, suivant Jongelin, fut Pribislaw II, dernier roi des Hérules, vers la mer Baltique, et prince de Mecklembourg, qui fut inhumé dans la même abbaye, l'an 1179. Un grand nombre de ducs de Mecklembourg y eurent aussi leur sépulture.—JONGELIN, liv. III, p. 70.

DOCUM (SAINT-) (Angleterre). — Ancien monastère bâti au VIe siècle, par saint Docum ou Congar, dans l'ancien diocèse de Landaff, dans le comté de Clamorgan. Comme ceux de Saint-Cadoc et de Llan-iltut, situés dans le même pays, il a été célèbre pendant plusieurs siècles, et souvent gouverné aussi par des abbés du plus rare mérite.

DOEST-TOUS-LES-SAINTS, *Thosanum monasterium* (Belgique). — Monastère fondé l'an 1106, par Cambert, seigneur de Lisseweghe, non loin de Bruges, près d'une ancienne chapelle érigée par les seigneurs du lieu et dite *Capella de Thosan*, en français, de *Toussaints*. Ce fut d'abord un prieuré sous le patronage de saint Riquier, du Ponthieu. Il garda ce titre jusque vers l'an 1174, où Evrard, évêque de Tournai et diocésain du lieu, le livra aux religieux de Sainte-Marie de Dunes, de l'ordre de Cîteaux.

Walter, abbé de Dunes, y plaça douze religieux avec un abbé vers l'an 1177. Cette abbaye fut dévastée pendant les guerres et troubles du XVIe siècle. En 1624, elle fut détachée, moyennant une pension annuelle de 4,000 florins, de la mense épiscopale de Bruges, à laquelle elle avait été destinée en 1561; et elle fut unie alors à l'abbaye de

Dunes. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 261, la série de 38 abbés.

DOGMAEL (Saint-) (pays de Galles, Angleterre). — Abbaye qui fut cédée à l'ordre de Cîteaux, vers l'an 1200, et fut habitée dès lors par une colonie de religieux envoyés de Bildewas, de la filiation de Clairvaux. C'était auparavant et depuis l'an 1125, une abbaye de Bénédictins. (Jongelin).

DOIRE-CALGACH (comté de Londonderry, Irlande). — Célèbre monastère fondé vers le milieu du vi^e siècle, près de Loughfoyle, par saint Colomb, ou Colomkille, l'apôtre des Pictes et l'un des fondateurs des moines en Irlande. Ce monastère situé dans l'Olster, est aussi appelé *Derry*, de la ville de Derry ou Londonderry, qui s'est formée depuis dans son voisinage.

DOLE, *Dola* (Jura, France). — Ville, et abbaye de l'ordre de Cîteaux, dite aussi *Notre-Dame d'Onnans*, fondée l'an 1595. Elle était dans le diocèse de Besançon.

DOM-EVRE, *Domnus-Aper* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Sauveur, fondé l'an 1010, par Bertold, évêque de Toul. Il était d'abord situé dans les Vosges, sur le penchant d'une montagne près du monastère de Bon-Moutier. Il fut brûlé par les luthériens l'an 1524, et restauré ensuite par l'abbé Gérardin Jacques Vivian : Il fut incendié de nouveau par les calvinistes, l'an 1565. Les religieux, pour être plus en sûreté, se transférèrent dans leur prieuré de Dom-Evre, près de Blamont. Mais là, ils essuyèrent un nouveau désastre : le duc de Bouillon détruisit, l'an 1587, l'église et les bâtiments qu'ils avaient contruits à la hâte. Cette abbaye embrassa volontairement la réforme de la congrégation de Saint-Sauveur, le 28 août 1625. — Voy. *Gallia christ.*, t XIII, la série de 47 abbés.

DOMINIQUE-LES-MONTARGIS (Saint-). *S. Dominicus* (Loiret, France). — Célèbre prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Dominique, fondé près de Montargis, vers l'an 1207, et doté par Amicie, fille de Simon, comte de Montfort, et d'Alix de Montmorency, sa femme. Cette noble dame le fonda dans son fonds, dit d'Amilly, après la mort de Gautier de Joigny, son mari, et avec l'assentiment de leur fils Gautier et de Pétronille, leur fille, depuis femme de Pierre de Courtenay. Ce monastère est célèbre comme ayant eu saint Dominique même pour instituteur. Cet illustre saint vint plusieurs fois dans ce lieu, dit-on, et il y opéra divers miracles. Ce monastère, avec celui de Prouille, en Languedoc, tient donc le premier rang parmi les plus anciens monastères de l'ordre dominicain en France. — Voy. *Gallia christ.*, t. XII, col. 259, les noms de quelques prieurs. Ce prieuré était autrefois du diocèse de Sens.

DOMNACH-PADRAIG (Irlande). — Nom d'un ancien monastère bâti dans le ve siècle par saint Patrice, apôtre de l'Irlande. Ce nom signifie, dit-on, l'*Eglise de Saint-Patrice*.

DOMPIERRE, *Donum Petri* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Prieuré de Bénédictins, dans le village de ce nom, dépendant de l'abbaye de Liestier. Ce fut d'abord un monastère situé sur l'Helpe-majeurre, et fondé par le B. Etton, Ecossais, disciple de saint Fursy, vers l'an 674. Il devint plus tard prieuré.

DONATIACUM ou *Dorna* (près de Besançon, Doubs, France). — Ancien monastère sous l'invocation de saint Martin, fondé vers l'an 600.

DONBROTHY, *Pontus S. Mariæ* (comté de Weisford, dans le Leinster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Notre-Dame les Duldin. Elle fut fondée l'an 1171, ou 1175, par Hervé de Montmorency, maréchal du roi Henri II, en Irlande, et son sénéchal. — Voy. Duchesne, *Hist. de la mais. de Montmorency*. — Les souverains pontifes avaient enrichi cette abbaye de plusieurs priviléges et immunités.

DONKISWEL, *Dunkiswellia*, *Dunkewellensis abbatia* (comté de Devon, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Forde, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1139, selon Jongelin, et l'an 1201 selon le *Monastic. anglican*. Le roi Henri III confirma sa possession par une charte.

DONZERE, *Diescra* (ancien diocèse de Saint-Paul Trois Châteaux, aujourd'hui de Valence, Drôme, France). — Abbaye fondée l'an 680, par saint Lambert, archevêque de Lyon, et soumise à celle de Fontanelle. Elle fut détruite par les Sarrasins dans le viiie siècle ; mais elle fut reconstruite peu de temps après, car elle figure dans le recensement des monastères fait l'an 817, sous Louis le Pieux, à Aix-la-Chapelle, parmi ceux qui ne doivent au prince qu'un tribut de prières. — Donzère est une ville près du Rhône, entre Montelimar et Saint-Paul Trois-Châteaux.

DORAT (Le), *Doratum* ou *Scotorium* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye sur la Seyne, fondée, suivant une charte par le roi Clovis Ier en action de grâces d'une victoire remportée sur Alaric, roi des Goths. Ce monarque étant venu en ce lieu, situé entre deux ruisseaux, y aurait érigé un petit oratoire en l'honneur de la sainte Croix et du Prince des apôtres, et aurait accordé des immunités et priviléges à des clercs institués pour le desservir. Mais le *Gallia christ.* ignore d'où provient ce document, et ne trouve point ailleurs d'autre preuve d'une telle antiquité. Il ne fait commencer qu'en 987, la série de 38 abbés du Dorat. — *Voy.* t. II, col. 549.

DORAT (Sainte-Trinité de), *Doratense cœnobium S. Trinitatis* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Monastère de femmes, fondé en l'honneur de la sainte Trinité dans la ville de Dorat, l'an 1624, par Jeanne Guiscard de Bourbon, abbesse de la Sainte-Trinité de Poitiers, avec l'assentiment de l'abbé, des chanoines, de Dorat, et surtout avec celui de Raimond de la Marthonie, évêque de Limoges. — Voy., *Gallia*

christ., t. II, col. 618, la série de 5 abbesses.

DORE, *Vallis Dore* ou *Dorense cœnobium*, (comté de Héreford, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près d'Héreford Elle est fille de Morimond; elle fut fondée, d'après Jongelin, l an 1147, par Robert, seigneur d'Ewias. On vit fleurir dans cette abbaye vers 1200, Adam, surnommé de Dore, théologien et écrivain célèbre; et un religieux nommé Caducan qui devint évêque de Bangor. (Jongelin.) — Cette abbaye était sous l'invocation de la sainte Vierge. Divers seigneurs et les rois Jean et Henri III accrurent ou confirmèrent ses donations. —Voy., *Monastic. anglican.*

DORISEL, *Dorisella* (diocèse de Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée peu avant l'an 1215, dans le pays d'Everghem, aux environs de Gand. Elle fut plus tard, au XVIe siècle, transférée dans la ville même de Gand, près la basilique de Saint-Sauveur.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 223, la série de 34 abbesses.

DORLAR, *Dorlacensis Parthenon.* — Monastère de femmes de l'ordre de Prémontré, fondé sur la rivière la Lohne, non loin de Giezen, dans le diocèse de Trèves (Allemagne), l'an 1220, par les comtes de Nassau. Les premières religieuses vinrent de l'abbaye d'Altenberg, et furent établies par Brunon, abbé de Romersdorf. — *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 634.

DORMUNDESCASTRE (comté de Northampton, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, fondé au VIIe siècle, par sainte Kenneburge, fille de Penda, roi de Mercie, et épouse d'Alfred, roi des Northumbres. Capgrave dit seulement que sainte Kenneburge s'y retira et qu'elle en devint abbesse. Kineswithe et Chinestre, autres filles de Penda, consacrèrent à Dieu leur virginité dans le monastère de Dormundescastre. Il paraît que sainte Edburge, leur sœur, y fit aussi profession; il est du moins certain qu'elle y fut enterrée. Ses reliques y ont été vénérées jusqu'à la translation qui s'en fit, avec celles de ses trois sœurs, à Péterburgh, célèbre monastère bénédictin fondé dans la même contrée par Penda, fils de Penda. — *Voy.* Peterborough.

Il est parlé de Dormundescastre dans l'histoire de la fondation de Péterburgh, qui fut commencée vers 655. Ce monastère fut détruit par les Danois, l'an 1010, et n'a jamais depuis été rebâti.

DOUDEAUVILLE, *Dudellivilla* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, fondée l'an 1099. Son origine paraît incertaine. Elle était de la congrégation d'Arrouaise, et de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1611, la mention de quelques abbés.

DOUE (Saint-Jacques de), *Doa* (diocèse de Puy, Haute-Loire, France). —Abbaye de l'ordre de Prémontré, à trois milles environ du Puy, sur une montagne qui domine la Loire et regarde la ville. On rapporte son origine à l'an 1138, et on lui donne pour fondateurs les seigneurs de Saint-Quentin, maîtres d'un pays voisin de ce nom. Avant la fondation de l'abbaye, il y avait dans ce même lieu une chapelle sous le titre de Sainte-Marie, laquelle fut agrandie, et prit le nom de Saint-Jacques. Mais il est vraisemblable, comme dit le *Gallia christ.*, que cette solitude fut d'abord habitée par des chanoines prémontrés; car *Doa* est cité comme le second monastère de cet ordre, qui commença à fleurir vers l'an 1119; l'on voit d'ailleurs vers l'an 1165, Pierre, évêque du Puy, confier à Etienne de Tournay le soin de rétablir l'ordre régulier dans la maison de *Doa*, ce qui ferait supposer que les chanoines étaient déjà quelque peu déchus de la ferveur de leur primitive observance. Ce même pontife confirma aux Prémontrés la possession de leur maison de *Doa*, comme le prouve une bulle d'Alexandre III. L'abbé de *Doa* jouissait d'un grand nombre de priviléges; plusieurs autres monastères lui étaient soumis. Cette abbaye demeura déserte à divers intervalles de temps; elle eut aussi à souffrir plusieurs dommages. Le *Gallia christ.* en conclut qu'on ne doit point s'étonner s'il ne donne qu'une série tronquée de ses abbés.— *Voy.*, t. II, col. 770, la série de 33 abbés; — *Voy.* aussi Hugo, *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 613.

DOUMIS-SOUTRO, dit *le Pestre-sur-l'Anse*, *Domiseum* (diocèse de Clermont, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1143, Bogon, moine d'Obasine, en fut cette même année institué abbé par le B. Etienne, abbé d'Obasine. Mais l'aspérité du lieu et le manque de ressources rendaient ce séjour peu habitable. Bogon, deux ans après, y laissant quelques moines seulement, transféra son monastère à la Valette, à deux lieues de là; et la première de ces deux maisons resta soumise à la seconde. — Voy. La Valette.

DOVERA ou VIERZON, *Doverense* ou *Virzionense monasterium* (diocèse de Bourges, France). — Ancien monastère fondé, suivant la chronique de Vierzon, vers l'an 843, par Rodolphe, archevêque de Bourges, dans une agréable vallée sur le Cher, dans un lieu appelé Dovera, non loin de Vierzon. Un diplôme de Charles le Chauve prouverait cependant que Rodolphe en fut moins le fondateur que le généreux bienfaiteur. Le *Gallia christ.* conjecture que ce monastère fut fondé dans l'origine par Charlemagne, ou par son fils Louis le Pieux, lorsqu'il était seulement maître de l'Aquitaine (c'est-à-dire de 781 à 814). Il fut uni l'an 1671 à la congrégation de Saint-Maur. — *Voy.*, t. II, col. 133 et suiv., diverses chartes, et la série de 49 abbés.

DOXAN (Bohême). — Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fille de Thahow fondée l'an 1144, dans le diocèse de Prague, et près Litomiersk, par la reine Gertrude, femme de Wladislaw II, roi de Bohême.

— Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, p. 633.

DRONGHEN, *Truncinium* (diocèse de Gand, Belgique).—Ancien monastère situé sur la Lys, à un mille de Gand, dont on attribue la première origine à saint Arnaud et à saint Bazin, apôtres de la Flandre au VIIe siècle. On y vit d'abord des clercs réguliers. Baudouin, comte de Flandre, restaura ce monastère l'an 884.

Enfin, l'an 1138, Ivan, comte d'Alost, et seigneur de Gand, y établit des religieux de l'ordre de Prémontré, appelés de *Saint-Martin* de Laon. — Voy *Gallia christ.*, t. V, col. 234, et *Annal. Præmonstr.* t. II, p. 978.

DRUIMDUCHAN (Irlande). — Ancien monastère de femmes, fondé au Ve siècle par saint Patrice, qui lui donna pour abbesse sainte Céthubère.

DUCLAIR, *Duroclarum* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ancien monastère sous l'invocation de saint Denis, fondé à 3 lieues environ au-dessous de Rouen, et qui existait déjà au VIIe siècle. Il était sur la rive droite de la Seine. — Duclair est une petite ville, chef-lieu de canton.

DUISKE (De) ou *Saint-Sauveur*, *abbatia St-Sa'vatoris* (dans le Leinster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Stanley, en Angleterre, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1202 ou 1203 par Guillaume Maréchal, comte de Pembroch.

DUME (Entre Douro-e-Minho, Portugal). — Ancien monastère, bâti vers l'an 560, près la ville de Brague ou Braga, par saint Martin de Dume, qui en prit la conduite. Les évêques de la province l'érigèrent en évêché, par respect pour le mérite extraordinaire du saint, qu'ils élevèrent sur le nouveau siége en 567. Martin continua son premier genre de vie, et gouverna toujours ses religieux avec une parfaite régularité. Il fut élevé ensuite sur le siége métropolitain de Braga. Martin de Dume bâtit plusieurs autres monastères, mais celui de Dume est le principal. Ce saint a toujours été regardé comme une des lumières de l'Église d'Espagne, et comme un des plus beaux ornements de l'état monastique. Fortunat, qui lui adresse les premiers vers de son VIe livre, dit de lui qu'il avait hérité du nom et du mérite de saint Martin de Tours. Il mourut le 20 mars 580. Yépes et d'autres auteurs disent qu'il porta dans la Galice la règle de saint Benoît.

DUMFERLING (Ecosse). — Nom d'un monastère d'hommes qui existait anciennement dans le pays de Fife, en Ecosse. Il fut détruit par les partisans de la prétendue réforme.

DUNDRANAIN ou *Dundradnain* (district de Gallovay, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rieval. Elle fut fondée l'an 1142. On compte parmi ses abbés Thomas, qui, au concile de Bâle, de l'an 1439, élut avec quelques autres l'antipape Félix V.

DUNES (Notre-Dame des), *Dunæ*, *Dunen* ou *abbatia B. Mariæ de Dunia* (à Bruges, Belgique). — Célèbre et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont l'origine remonte à un pieux anachorète nommé Liger, natif de Bourges, dit-on, qui l'an 1107 fonda un monastère dans le territoire de France entre Dunkerque et Neuport, sur les rivages montagneux et sablonneux de la mer, d'où lui vient le nom de *Dunes*. Il fut d'abord, dit le *Gallia christ.*, du diocèse des Morines, puis de Ypres et enfin de Bruges, où il se transféra en 1626 ou 1629. Il suivit vraisemblablement la règle de Saint-Benoît jusqu'en 1137, où saint Bernard l'agrégea à l'ordre de Cîteaux, et lui donna pour abbé Robert de Bruges, l'un de ses disciples. Cette abbaye, qui déjà l'an 1128 s'était transférée dans une vallée voisine, fut détruite par les hérétiques l'an 1577, et ses religieux se virent contraints de chercher un asile ailleurs. Ils vinrent se fixer à Bruges et y bâtirent, l'an 1626, une abbaye qui devint bientôt célèbre par la splendeur de ses édifices autant que par la piété de ses habitants. Cette abbaye retint son nom primitif de *Dunes*. C'était l'une des plus illustres et des plus riches de toute la Belgique. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 284, la série de 49 abbés.

DURBON (diocèse de Gap, Hautes-Alpes, France). — Ancienne chartreuse située dans les montagnes et au sein des forêts, et qui rappelle un peu par sa position la Grande-Chartreuse, du diocèse de Grenoble. C'est là qu'en l'année 1116, s'établit un nommé Lazare, avec quelques frères de l'ordre des Chartreux. Suivant les chroniques du pays, ces moines vinrent de la Grande-Chartreuse se fixer à Durbon, à la prière de Léger, évêque de Gap. En l'an 1188, Adélaïde de Flotte, de la famille de Montmaur, donna aux moines de Durbon la maison de Berthaud, pour y établir les religieuses de Saint-André de Prébaion, près Orange. On a placé à tort à cette époque la fondation de la Chartreuse de Durbon. Ces deux établissements ne formèrent d'ailleurs qu'une communauté régie par les Chartreux de Durbon. Cette chartreuse ne tarda pas à s'agrandir; les seigneurs voisins, les propriétaires, désireux de racheter le salut de leur âme, se firent un devoir de venir en aide à ces pieux solitaires, et vers le milieu du XIIe siècle, les donations, les achats, les échanges avaient considérablement accru leurs possessions. — On peut voir, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. V, p. 435, divers documents sur les Chartreux de Durbon, publiés par M. Charonnet, archiviste des Hautes-Alpes. — Durbon est un petit village de la commune de Saint-Julien en Beauchêne, éloigné de Gap d'environ 16 kilomètres.

DURHAM, *Dunelmense Cœnobium* (comté de Durham, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et cathédrale bâtie en l'honneur de saint Cuthbert, évêque de Lindisforn, qui mourut l'an 687.

DURHAM, *Dunelmense Cœnobium* (comté de Durham, Angleterre). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Le 5 août 643, le saint roi Oswald ayant perdu la vie dans un combat livré contre Penda, roi païen de Mercie, le champ de bataille où avait péri ce prince honoré comme martyr, devint l'objet de la vénération des peuples. C'était

un territoire appelé Maserfield à sept milles de Shrewsbury, aujourd'hui chef-lieu du comté de Shrop. On y bâtit une célèbre église en l'honneur de saint Oswald.

DUVIELLE ou VILLE-DIEU, *Dei Villa* (ancien diocèse de Dax, aujourd'hui d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de la Case-Dieu, fondée et dotée vers l'an 1209 par Navarre, évêque de Conserans, fils de Raymond d'Arnold, vicomte d'Acqs, et de Stéphanie, comtesse de Bigorre. Cette abbaye était autrefois très-florissante. Elle fut entièrement ruinée vers l'an 1571, par les huguenots qui ravageaient alors la Novempopulanie ou la Gascogne. On rebâtit plus tard une nouvelle église sur les ruines de l'ancienne, et l'on restaura en partie les bâtiments. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1068, et *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 599, la série de 22 abbés.

E

EAU-COURT, *Aqua curta*, *Aicurtia*, *Aiulcurtia* et *Aiulficurtis* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle était située à une lieue de Bapaume, non loin d'Arouaise. Elle fut fondée vers l'an 1101, par Odon, prêtre et ermite ; elle fut ensuite enrichie de priviléges par Lambert, évêque d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, la série de 48 abbés.

EAU-LES-CHARTRES (NOTRE-DAME DE), ou *Pantoison*, *Aqua* (Eure-et-Loire, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, filiation de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 1226, par Jean, comte de Chartres, et sa femme, Isabelle. Elle fut transférée l'an 1229 de la paroisse de Ver au lieu de Pantoison, sur l'Eure, d'où elle a pris le nom de l'*Eau*. Plusieurs princes et seigneurs, entre autres Jean de Châtillon, comte de Blois en 1256, et Pierre, comte d'Alençon et de Blois, en 1282, l'enrichirent ensuite tour à tour. Détruite et presque réduite en cendres par les calvinistes l'an 1568, elle fut restaurée par les soins de l'abbesse Louise Hurault. Sa nouvelle église fut bénie l'an 1603, par Edmond de la Croix, abbé de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1327, l'index de 29 abbesses.

EAUMET, *Ulmetum* ou *Silva Regalis* (ancien diocèse d'Arles, Bouches-du-Rhône, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1175. Elle est fille de Bonneval, dans l'ancien diocèse de Vienne. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 624, la série de 18 abbés.

EAUMET, *Ulmetum* ou *Maalinas* (près Malines, Belgique). — Abbaye fondée l'an 756, sous l'invocation de saint Etienne, et plus tard sous celle de saint Rumold ou Rombauld, son fondateur. Le roi Charles le Simple la concéda, avec celle d'Hastières, à l'église cathédrale de Liége, l'an 934, et elle devint alors une abbaye séculière; elle avait encore ce nom l'an 1333.

EAUNES, *Elnæ* (diocèse de Toulouse, Haute-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1140, près de Muret, et à deux lieues au midi de Toulouse, par les seigneurs de Montanet. Elle est fille de Bardone, de la ligne de Morimond. Les comtes de Toulouse et de Foix furent ses bienfaiteurs. Elle fut envahie au XVIe siècle par les novateurs, qui dissipèrent les reliques, les objets sacrés, presque toutes les chartes, et ruinèrent le monastère lui-même entièrement. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 125, la série de 41 abbés.

EBBECSTORP (Saxe). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie vers la fin du IXe siècle, ou dans le Xe; on raconte ainsi son origine. — Les Normands ayant fait une irruption dans le pays, vers l'an 880, le duc Brunon, fils de Ludolphe, duc de Saxe, assembla des troupes, et alla combattre ces barbares. Mais, malgré sa valeur, il demeura accablé sous la multitude des ennemis; son armée fut taillée en pièces, et lui-même perdit la vie. Brunon et les autres Saxons tués avec lui furent depuis révérés comme martyrs, parce qu'ils étaient morts en défendant leur patrie contre des païens. Le lieu de ce combat, livré le 2 février 880, devint comme sacré; il s'appelait *Ebbecstorp*. On y bâtit un monastère de Bénédictines, lequel, suivant Bulteau, subsistait encore au commencement du XVIe siècle. On dit qu'il y eut quelques évêques de tués dans la bataille d'Ebbecstorp, savoir : saint Thierry, évêque de Minden, et Marquard, évêque d'Hildesheim. — Voy. *Bolland.* 2 *februar*, p. 309.

EBCHESTER (comté de Durham, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, sur la Darwent, fondé au VIIe siècle par sainte Ebbe, communément appelée par les Anglais *Ste Tabbs*, et qui était sœur de saint Oswald et d'Oswy, rois des Northumbres. Elle le bâtit à l'aide des pieuses libéralités du second de ces princes. Elle en fonda encore un double pour des hommes et pour des femmes à Coldingham, en Ecosse, au-dessous de Berwick. Elle gouverna cette dernière maison jusqu'à sa bienheureuse mort, arrivée en 683. — *Voy.*, ci-dessus, COLDINGHAM.

EBERSEEKENSER ABBATIA (Suisse). — Ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, qui existait dans l'ancien diocèse de Constance et le gouvernement de Lucerne, et qui était soumis à saint Urbain.

EBERSMUNSTER ou *Ebersheim*, *Apri monasterium* ou *Novientum* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à deux lieues au-dessous de Schélestadt et à sept de Strasbourg, dans l'Ile de *Novientum* ou d'*Ebersheim*. Elle fut fondée, dit-on, vers l'an 667

par saint Déodat ou Dieudonné, évêque de Nevers, avec la protection de Childéric III, roi d'Austrasie, sur l'emplacement d'une sorte d'ermitage formé vers l'an 661, et où quelques solitaires vivaient en communauté. Le saint prélat y bâtit une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, et l'enrichit des reliques du martyr saint Maurice, qu'il avait obtenues d'Ambroise, abbé du monastère de Saint-Maurice d'Agaune, dans le Valais. Puis il en fit la dédicace en présence d'une grande foule de peuple de l'Alsace et de la Lorraine. Cette abbaye reconnaît aussi pour son fondateur le duc Atticus, père de saint Odile. Le nom d'*Apri-Mansio* avait été donné à ce lieu en souvenir du fils de Dagobert II, roi d'Austrasie, qui chassant dans cette île, fut, dit-on, tué par un sanglier. L'abbaye, dite vulgairement *Apri monasterium*, devint par la suite riche et célèbre. Elle s'unit en 1482 ou 1507 à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 856, la série de 65 abbés.

EBRACH, *Ebracium* (diocèse de Wurtzbourg, Bavière).—Très-belle et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1126 par Breunon et Richowin d'Eboraw, chevaliers et frères, qui, du consentement de leur sœur Berthilde, concédèrent pour une maison de prière leur castel d'Eboraw, où existait autrefois une caverne de voleurs. Les corps de ces deux nobles frères reposaient dans la chapelle de Saint-Michel de la magnifique église de cette abbaye, où l'on voyait aussi la sépulture de l'impératrice Gertrude, femme de l'empereur Conrad III. Cette princesse et son époux Conrad étaient regardés comme les fondateurs et les bienfaiteurs d'Ebrach. Suivant Jongelin, cette abbaye avait le privilége de recevoir dans le chœur de son église le cœur de tous les évêques de Wurtzbourg, qu'on y transportait en grande pompe, sur un char attelé de quatre beaux chevaux. (Jongelin, lib. II, p. 79.)

EBREUIL, *Ebrolium*, *Eboloracum*, *Evrogilum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sur la rive de la Sioule, à deux lieues de la ville de Gannat, et à trois de l'abbaye de Menat. Elle fut fondée l'an 971, sous le règne de Lothaire. Ses patrons étaient la sainte Vierge, les saints apôtres Pierre et Paul, et saint Léger, martyr. On l'appelait vulgairement le *Monastère de Saint-Léger*, à cause des précieux restes de ce saint évêque d'Autun, qu'on y conservait avec ceux de son père, saint Guarin. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 369, la série de 32 abbés.

ECCLESIOLÆ (France). — Abbaye ancienne de France sous l'invocation de saint Valentin, fondée l'an 1018, dans le diocèse de Langres, par Ermengarde, comtesse de Vermandois, avec l'appui de Lambert, évêque de Langres.

ECS-MIAZIN. — Monastère célèbre de Perse, à deux milles de la ville d'Erivan. La Martinière en parle en ces termes : « C'est un lieu de grande dévotion pour les chrétiens Arméniens. Ce mot veut dire en leur langue *la descente du Fils unique engendré*, et ils l'ont nommé ainsi parce qu'ils prétendent que Jésus-Christ se fit voir clairement dans ce lieu-là à saint Grégoire, qui en fut le premier patriarche. Les mahométans le nomment *Vich-Clissie*, ce qui signifie trois églises, parce qu'outre celle du couvent, il y en a encore deux autres assez près du lieu. » — Voy. *Diction. géogr.*, t. III, col. 206.

EDMONDSBURY (Saint), *Sancti Edmundi Cœnobium* (comté de Suffolk, Angleterre).—Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1020 par Canut Ier, roi d'Angleterre, en l'honneur du saint martyr Edmond, roi des Est-Angles, et pour remplacer une église en bois construite sur le lieu où le saint monarque avait été enterré. (*Voy.* Saint Edmond au 20 novembre.) Le roi Canut, pour réparer dignement les outrages faits par son père Suenon à ce lieu et aux reliques de saint Edmond, fit bâtir cette abbaye et sa nouvelle église avec la plus grande magnificence. L'antiquaire Léland, qui a vu cette abbaye dans sa splendeur, quoique alors expirante, s'exprime ainsi : « On n'a jamais vu sous le soleil ni une ville mieux située ni une abbaye plus riche, soit qu'on en considère les revenus ou l'étendue et la magnificence. En voyant l'abbaye, on pouvait dire véritablement que c'était une ville. Il y avait un grand nombre de portes, dont quelques-unes étaient de cuivre; on y admirait plusieurs tours élevées, et indépendamment de la principale église, qui était magnifique, trois autres églises dans le même cimetière, toutes d'un travail achevé. »

Il ne reste de l'abbaye de Saint-Edmondsbury que des ruines qui étonnent encore, avec deux églises dans un cimetière : celle qui porte le nom de Saint-Jacques fut achevée et mise dans l'état où elle est par Edouard VI; l'autre est l'ancienne église dite de Sainte-Marie. Il y a plusieurs tombeaux antiques, mais endommagés pour la plupart, tels que ceux d'Alain, comte de Bretagne, et de Richemond, neveu de Guillaume le Conquérant; de Marie, reine de France, sœur de Henri VIII, etc. On a enlevé les tombes de cuivre sur lesquelles étaient des inscriptions. Henri VIII épargna l'église de Peterborough, parce que la reine Catherine, sa femme, y avait été enterrée. Il eût bien dû épargner également l'abbaye de Saint-Edmondsbury, à cause de sa sœur. « Il est bien étrange, » dit le docteur Brown-Willis (*Histoire des abbayes mitrées*, t. Ier, p. 142), « que ce prince n'ait point fait grâce au monastère de Bury pour l'amour de sa sœur Marie, reine de France, qui, après la mort de Louis XII, son premier mari, épousa Charles Brandon, duc de Suffolk, et fut enterrée dans ce monastère. » — Voy. *Vie des saints d'*Alban Butler, traduction de Godescard, nouvelle édition, *Saint Edmond* (note).

EECHONTE ou EECHONT, *Lucretum* (diocèse de Bruges, Belgique).—Abbaye de l'or

dre de Saint-Augustin sous l'invocation de saint Augustin, fondée, dit-on, vers l'an 1050. Le *Gallia christ.* pense cependant qu'on doit reculer sa fondation, du moins comme abbaye, jusqu'après l'an 1130. Elle était d'abord près de Bourges; elle fut plus tard dans la ville même. Elle s'unit à la congrégation d'*Arrouaise*. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 277, la série de 43 abbés.

EGLES (ancien diocèse de Glascow, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1258 par la comtesse de Marche, dans le pays de ce nom.

EGMOND, *Egmunda* (Hollande septentrionale). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 923 par Henri II, comte de Hollande. Elle était située aux environs du village d'Egmond, qui est à 8 kilom. d'Alkmaër. Elle était sous l'invocation de saint Aldebert, et elle a été successivement dans le diocèse d'Utrecht et celui d'Harlem.

EGRES (diocèse de Chonad, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux qui fut jadis belle et splendide. Elle fut fondée l'an 1200, et eut pour premier abbé Hugues, ci-devant abbé de Cher-Camp. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Pontigny, en France. L'abbaye d'Egres doit sa fondation à André II, roi de Hongrie, dit le *Jérosolymitain*, père de la *chère sainte* Elisabeth, et qui, étant mort l'an 1235, fut inhumé en ce lieu dans un superbe mausolée. Sous Bela IV, son fils, roi de Hongrie, l'abbaye d'Egres fut dévastée et pillée par les Tartares.

EIKE, *Eika* (Belgique). — Ancien monastère de femmes bâti sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 730, près Maseyck sur Meuse, entre Maestricht et Ruremonde, dans le comté de Looz et dans le diocèse de Liége. Il eut pour premières abbesses, les deux sœurs saintes Harsinde et Rainule. Ce monastère avait été fondé pour elles par leurs pieux parents Adhalard et Grumiara, elles en furent établies abbesses par saint Willibrod et par saint Boniface. Elles n'eurent d'abord que douze filles dans leur communauté, mais la réputation de leur sainteté en attira ensuite une quantité d'autres, des premières familles du pays. Elles s'appliquaient à écrire et à copier les livres saints. Nous apprenons par la Vie de ces deux saintes, écrite dans le IXe siècle, que l'on voyait encore dans leur monastère les quatre Evangiles, un Psautier et d'autres livres saints, qu'elles avaient copiés et enrichis d'or et de perles. — L'abbaye d'Eike ayant été ruinée par les Normands, l'an 881, fut depuis rebâtie par Richin, évêque de Liége, qui institua dans son sein des clercs, sous un abbé séculier. Enfin, l'an 1571, les chanoines d'Eike, dans la crainte des calvinistes, se transportèrent dans la ville de Maseyck, avec l'approbation de Gérard de Grosbec, évêque de Liége, qui prit soin de faire transférer ailleurs les précieuses reliques de sainte Harlinde, et de sainte Rainule.

EINHAM, *Einhamum*. — Abbaye située sur l'Escaut, près d'Audenarde (Flandre-Orientale). Ce fut d'abord un collége de chanoines, institué vers l'an 1000, par Godefroi, comte de Verdun, dit le captif, avec Mathilde, sa femme, fille d'Herman, duc de Saxe, et veuve de Baudouin III, comte de Flandre. Ce collége détruit par suite des guerres, fut restauré en 1063 par Baudouin V, dit le *Pieux* ou de *Lille*, comte de Flandre, qui concéda ce lieu à des moines de l'ordre de Saint-Benoît, auxquels il donna son château d'Einham, et pour abbé Walter, religieux du monastère de Saint-Waast. L'abbaye d'Einham était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Sauveur. Lietbert, évêque de Cambrai, au diocèse duquel elle appartenait alors, l'honora d'un insigne privilége d'immunité. Cette abbaye qui fut pillée souvent, savoir, en 1379, en 1382, en 1452 et en 1568, s'était unie en 1522 ou 1524, à la congrégation de Bursfeld. Elle s'adjoignit enfin l'an 1620 à la congrégation des monastères exempts de Belgique. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 33, la série de 41 abbés.

EINSILDEN ou EINSIEDELN ou NOTRE DAME DES ERMITES, *Eremus B. Mariæ*, ou *Cella Meginradi* et *Solitariorum*, *Eremitarum Cœnobium* (canton de Schwitz, Suisse). — Antique et célèbre abbaye de Bénédictins, où se trouve une image miraculeuse de la sainte Vierge, qui attire de nombreux pèlerins. — Voy. *Notre-Dame des Ermites*, au *Dictionnaire des Pèlerinages*. — Cette abbaye fut fondée près de l'ermitage d'un pieux solitaire, nommé Meinrad, moine de la célèbre abbaye de Richenau, près de Constance, qui avait demandé et obtenu la permission de se retirer dans une solitude du mont Ezel, voisin du lac de Zurich. Après y avoir vécu sept ans dans de douces communications avec Dieu, il s'enfonça de nouveau dans une autre retraite encore plus éloignée du commerce des hommes. Hildegarde, fille de Louis, roi de Germanie, et petite-fille de Louis le Débonnaire, lui fit bâtir une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge, et elle l'enrichit d'une statue de Marie. Ce saint homme ayant reçu la couronne du martyre, l'an 863, fut d'abord inhumé à Richenau, et plus tard, l'an 1039, à Notre-Dame des Ermites.

Ce lieu s'appelait *Cella ad heremitas* ou *Cella Solitariorum*, parce qu'il fut habité à la façon des ermites, d'abord par Meinrad, ensuite par Bennon, chanoine de Strasbourg et depuis évêque de Metz, et enfin par Eberhard, prévôt de Strasbourg, qui s'y retira l'an 934, et voyant se multiplier ses disciples fit du désert un monastère. Ce lieu dit *Cella Meinradi* fut dès lors appelé aussi *Eberhartescella*. Le même Erberhard, avec l'appui d'Herman, son parent, duc d'Allemagne, bâtit donc un monastère et enferma dans une grande basilique, sous l'invocation de saint Maurice et de ses compagnons, la petite chapelle de la sainte Vierge, construite par Meinrad et restauré par Bennon; enfin, à la prière du même duc Herman, il obtint d'O-

thon le Grand, un privilége pour son monastère, qui a subsisté et fleuri depuis lors. Ce monastère bénédictin est celui qui sous les noms d'*Einsilden* ou *Notre-Dame des Ermites*, fleurit encore de nos jours, après neuf siècles d'existence; il voit affluer chaque année un si grand nombre de pèlerins, qu'on a surnommé sa vénérable basilique, la *Lorrette de l'Helvétie*.—Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1011, l'histoire de 45 abbés.

ELANT, *Ellantium*, *Slam* ou *Slantium* (diocèse de Reims, Ardennes, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Lorroy, filiation de Cîteaux, située dans le Rethelois. Elle fut fondée l'an 1148 ou 1154, par Witier, comte de Réthel, et eut pour premier abbé un nommé Roger, dont le tombeau y était depuis en grande vénération. Hugues, comte de Nevers et de Réthel, concéda de grands biens à cette abbaye, l'an 1220. On y voyait, entre autres sépultures, le tombeau de marbre de Philippe, comte de Nevers, oncle paternel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant. Un grand nombre de comtes de Rhétel furent aussi inhumés dans cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 310, la série de 36 abbés.

ELCHINGEN.— Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Benoît, située dans la Souabe, sur une montagne au-dessous et à une lieue d'Ulm (Wurtemberg), sur la rive gauche du Danube. Elle fut fondée l'an 1128, par Conrad, duc de Saxe. C'était auparavant un château devenu fameux par les meurtres et brigandages de ses seigneurs. Conrad s'en étant rendu maître, voulut expier les crimes que l'on y avait commis, et il le changea en un monastère de Bénédictins, à la prière de sa femme Luce de Souabe, sœur de Conrad II. Ce monastère fut brûlé quelque temps après par la foudre. Mais Albert, comte de Ravenstein, le fit rebâtir l'an 1182.

ELCHO (ancien diocèse de Cathnes, Ecosse). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1250, par David Lindsay, baron de Clémeste, l'un des chevaliers croisés, qui accompagnèrent le roi saint Louis, dans son expédition en Terre-Sainte. — Il fut détruit par les partisans de la prétendue réforme.

ELOI-FONTAINE (Saint-), *Fons S. Eligii* ou *Calniacum* (Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui fut fondée avant l'an 1130, d'abord dans la basilique de Notre-Dame de Chauny (Aisne). On ignore en quel temps et par qui elle fut construite. Vers le milieu du XIIe siècle, elle fut transférée dans le voisinage de la ville de Chauny, à Saint-Eloi-Fontaine, où elle demeura depuis : elle était unie à la congrégation d'Arrouaise. Les Papes Innocent II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Clément III ; les rois saint Louis et Philippe le Bel, les seigneurs de Vandeuil et de Sailli ; Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et enfin les évêques de Noyon, la gratifièrent tour à tour de priviléges ou de biens. Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Noyon. — Saint-Eloi-aux-Fontaines est aujourd'hui un village du département de l'Aisne, au diocèse de Soissons. — *Voy.*, dans le *Gallia christ.*, t. IX, col. 1126, la mention de 34 abbés.

ELOI DE NOYON (Saint-), (avant Saint Loup), *S. Eligius Noviomensis* (Oise, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 600, dans un faubourg de Noyon (ancien diocèse de Noyon, maintenant de Beauvais). On attribue sa fondation à Clovis, et à saint Eloi, évêque de Noyon. Elle fut dévastée par les Normands, qui brûlèrent la ville de Noyon, vers l'an 860, et restaurée à la fin du Xe siècle par les soins de l'évêque Lindulfe. Elle s'unit l'an 1631, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1064, le tableau de 52 abbés

ELVESTAT, *Elestatense* ou *Ilbenstadense monasterium*. — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée vers l'an 1123, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par le B. Godefroi, comte de Cappenberg, et confirmée cette année 1123, par Adelbert Ier, archevêque de Mayence. L'archevêque Arnold, consacra ensuite son église l'an 1159, en l'honneur de la sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul. —Voy. *Annal Prœmonstr.* t. I, col. 865.

ELWANGEN (Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti vers l'an 764, dans le diocèse d'Augsbourg, par Haricolphe, évêque de Langres, qui s'étant démis de sa dignité se retira en Bavière, et prit lui-même la conduite de son monastère. Un de ses successeurs, fut Ermanric, docte religieux, élu abbé d'Elvangen, vers l'an 846, et qui, outre la Vie de saint Magne et de saint Sol, a composé un dialogue touchant la fondation de son monastère. (Bulteau).

ELY, *Eliense cœnobium* (comté de Cambridge, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'île d'Ely, ainsi nommé, dit-on, à cause de la grande quantité d'anguilles, qu'on y trouve et que les Anglais appellent *eels* en leur langue. Il fut fondé l'an 672, par sainte Etheldrède ou sainte Audry, fille d'Anna, roi des Estangles, et de sainte Héreswyde. Cette pieuse princesse, restée vierge après avoir eu deux princes pour époux, reçut le voile des mains de saint Wilfrid, évêque d'Yorck, et édifia par ses vertus le monastère de Coldingham, gouverné par saint Ebbe. Elle construisit ensuite un double monastère dans l'île d'Ely, qui lui avait été donné pour douaire, et prit la conduite des personnes de son sexe, qu'elle conduisit par ses exemples dans les voies de la perfection. A sa bienheureuse mort, arrivée le 23 juin 679, sa sœur, sainte Sexburge, veuve d'Ercombert, roi de Kent, lui succéda dans le gouvernement des religieuses. Après elle, Ely eut pour abbesse sainte Erménilde, veuve du roi Vulfère. Ainsi l'on vit trois saintes reines, Audry, Sexburge et Erménilde, se succéder dans le gouvernement de cette illustre abbaye. Sainte Weriburge,

fille de sainte Erménilde, y prit elle-même l'habit.

Le monastère d'Ely fut détruit par les Danois en 870. Saint Ethelwold, évêque de Winchester, le fit rebâtir l'an 970, avec le secours des libéralités du roi Edgar, et le dédia sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Audry; mais ce fut uniquement pour y mettre des religieuses. On y érigea un évêché l'an 1108. — Voy. Bentham, et le moine Thomas, *Histoire d'Ely*, et le *Monast. Anglican.*

EMILIEN ou MILHAN (Saint-), de la Cogolle (Vieille Castille, diocèse de Calahorra, Espagne). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui a été l'un des principaux de cet ordre en Espagne. Il doit son origine à un pieux solitaire des monts *Disterces*, nommé Emilien, ou vulgairement Milhan, célèbre par sa sainteté et ses miracles, qui mourut vers l'an 574 et fut enterré dans la chapelle de son ermitage. Environ 50 ans après sa mort, on bâtit un monastère dans le même lieu. Vers le milieu du XIe siècle, ses reliques furent portées dans la vallée où était l'infirmerie des religieux, et on y construisit un second monastère, à trois lieues environ de la ville de Nejara. — *Voy.* Mariana, l. v, c. 9; — Sandoval, *Traité de la fondation des monast. d'Espagne;* et la *Vie de saint Emilien* par saint Braulion, évêque de Saragosse, publiée avec des remarques par Mabillon, *Act. SS. Ord. S. B.* t. I.

EMILION (Saint-), *S. Emilianus* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, puis de l'ordre de Saint-Augustin, à un peu plus de quinze milles de Bordeaux, et à six de Saulve-Majeure. Après avoir souffert successivement divers dommages des Sarrasins ou d'autres personnes, elle fut cédée aux moines de Nanteuil-en-Vallée, au diocèse de Poitiers; elle tomba ensuite entre les mains de laïques; elle en fut délivrée par Arnald, archevêque de Bordeaux, qui, trouvant dans l'église de Saint-Emilion des clercs vivant séculièrement, y substitua des Chanoines réguliers, avec l'aide d'Aimon, appelé du monastère de l'Esterp, qu'il bénit comme abbé vers l'an 1110. Enfin le pape Clément V, qui avait été archevêque de Bordeaux, rendit l'abbaye de Saint-Emilion séculière, en y instituant son neveu pour doyen. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 882, la série de 23 abbés et doyens.

EMMERAN (Saint-) (à Ratisbonne, Bavière).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers la fin du VIIe siècle, en l'honneur de saint Emmeran, martyr et patron de Ratisbonne. Théodon, duc de Bavière, plein de vénération pour ce saint dont les reliques reposaient dans la chapelle de Saint-George, près de Ratisbonne, transforma cette chapelle en une église, et y mit des religieux sous la conduite de l'abbé Apollonius. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Emmeran, fondée ainsi, dit-on, l'an 697. 42 ans après, saint Boniface ayant divisé la Bavière en quatre diocèses, saint Gaubauld ou Garibauld, élu évêque de Ratisbonne, établit son siége dans le monastère de Saint-Emmeran; Swibert, qui lui succéda vers l'an 760, accrut beaucoup cette abbaye par les dons qu'il obtint de Pépin et de Charlemagne: mais peu de temps après, le siége épiscopal fut transféré dans l'église de Saint-Etienne. Suivant Arnolfe, religieux de Saint-Emmeran vers l'an 1020, et biographe de ce saint martyr, il était encore d'usage de son temps d'élire alternativement pour évêque un chanoine de la cathédrale ou un religieux de Saint-Emmeran.

Le monastère de Saint-Emmeran de Ratisbonne, après avoir eu sept abbés réguliers, vit, l'an 830, Bathuric, évêque de cette ville, se prévaloir de son crédit auprès de Louis, roi de Bavière, pour obtenir l'administration de cette abbaye, comme ayant quelque droit sur elle, parce que ses prédécesseurs y avaient eu leur siége. L'ordre monastique ne laissa pas néanmoins d'y subsister; le roi Louis donna même des terres pour l'entretien des religieux. Erchanfroy, successeur de Bathuric, lui succéda aussi dans Saint-Emmeran, et pendant 145 ans ce monastère n'eut point d'autres abbés que les évêques du diocèse. Deux d'entre eux, Aspert et Tuto, avaient été moines de Saint-Emmeran. Tous ces prélats furent enterrés dans cette abbaye. Enfin au temps de Wolfgang, qui fut évêque de Ratisbonne l'an 968, Saint-Emmeran obtint d'avoir des abbés particuliers. L'empereur Arnoul, qui mourut l'an 899, fut enterré dans Saint-Emmeran. On gardait avec son tombeau l'autel portatif de ce prince.

L'abbé de l'ancienne abbaye de Saint-Emmeran faisait partie des états immédiats de l'empire. L'abbaye elle-même dont les bâtiments subsistent encore est immense, dit-on. Elle renfermait il y a quelques années, et renferme sans doute aujourd'hui encore une précieuse bibliothèque, un beau cabinet de tableaux, un riche musée d'instruments de mathématiques et de physique.

EMONTIERS. *Antimonasterium* ou *Aentense Monasterium* (diocèse de Limoges, France).—Abbaye fondée sous l'invocation de saint Etienne, dans le IXe ou le Xe siècle, suivant Mabillon. C'était au commencement du dernier siècle, comme on l'apprend du *Gallia christ.*, un collége de treize chanoines et d'autres clercs au nombre d'environ 25. Depuis l'an 1279, elle était devenue séculière.

ENGELBERG, *Mons Angelorum*, avant *Mons Gallinarius* (canton d'Unterwald en Suisse). — Célèbre abbaye de Bénédictins, sous le vocable de l'*Assomption de la sainte Vierge*, fondée près de l'Aa, vers l'an 1120, par Conrad, seigneur de Soldenbüren. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance. L'abbé était jadis prince souverain. Cette abbaye, qui subsiste encore, possède une bibliothèque considérable. Elle a donné naissance au bourg d'Engelberg, situé dans la vallée de ce nom, sur l'Aa.

Cette abbaye s'appelait dans l'origine *Mons Gallinarius* du mont situé à l'Orient, et qui a, dit-on, la forme d'un coq. Ce fut le pape Calixte qui lui donna le nom si honorable de *Mons Angelorum* ou *Engelberg*. Son fondateur, le baron Conrad, y prit lui-même l'habit religieux sous saint Adhelme : son premier abbé : il y mourut martyr de l'obéissance envers son supérieur, qui l'avait envoyé pour défendre les droits de son église (1126). Il devint célèbre dans la suite par ses miracles.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1065, la série de 46 abbés.

Cette abbaye qui subsiste encore se compose de plusieurs bâtiments d'un beau style; jusqu'en 1798, les habitants de cette vallée étaient sujets de l'abbé. Depuis cette époque, ils sont devenus libres et jouissent du même droit de souveraineté que les autres habitants du canton. Parmi les abbés de date récente, on doit citer honorablement Léger Salzmann de Lucerne, bienfaiteur non-seulement du monastère, mais encore des habitants de la vallée, qui lui doivent beaucoup de bonnes et d'utiles institutions. C'est lui qui a organisé le collége de l'abbaye et l'école du village d'Engelberg. La bibliothèque du monastère renferme plus de 10,000 volumes dit-on, et plusieurs manuscrits très intéressants. Non loin de là l'Erlenbach jaillit de vingt sources, et l'on voit la superbe cascade du Tatschbach.

ENGLOS, *Engeloum* ou *Engloum* (diocèse de Cambrai, Nord France).—Ancien prieuré de Bénédictins près de Lille, dépendant de Vézelai, au diocèse d'Autun. Ce prieuré fut uni plus tard au collége des Jésuites de Tournai. Le culte qu'on rendait à saint Corneille attirait en ce lieu une multitude de pèlerins.— *Camerac. christian.*

ENTRAIGUES ou LA VASSIN, *Inter aquas* ou *Vallis Sana* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, à trois lieues de Mont-d'Or et de Bort, à deux de Latour-d'Auvergne, et à dix de Clermont. On y honorait saint Jean-Baptiste d'un culte spécial. On l'appelait *Entraigues*, *Inter aquas*, à cause de sa situation entre les eaux de la Trentaine et celles d'un autre ruisseau, au sein d'une profonde vallée, entourée de bois, de rochers et de montagnes. Elle existait déjà vers la fin du XIIe siècle. — Le *Gallia christ.* donne les noms de quelques abbesses, à partir de cette époque. (t. II, col. 409).

ENTREMONT (NOTRE-DAME D'). *Sancta Maria inter montes* (Savoie, Etats sardes). — abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Bernard, fondée vers l'an 1150, à quelques lieues de Chambéry. Elle était du diocèse de Genève, et sous l'invocation de saint Bernard de Menthon, le fondateur de l'hospice du mont Saint-Bernard.

ENTREVAUX (NOTRE-DAME D') *Nostra Domina inter Valles* (ancien diocèse d'Apt, Vaucluse, France).—Ancienne abbaye mentionnée dans le *Gallia christiana* (t. I, col. 376), mais dont il n'existe plus aucune trace.

ENYMIE (SAINTE-) *S. Enymia* (diocèse de Mende, Lozère, France). — Abbaye double, fondée dans le VIIe siècle, par sainte Enymie, sœur, dit-on, du roi Dagobert. Cette princesse, vivement sollicitée de choisir un époux, conjura le Seigneur de sauvegarder sa virginité en la frappant de lèpre. Sa prière fut exaucée jusqu'à trois différentes fois. Enfin elle obtint de se consacrer à Dieu, et, avec l'aide du roi son frère, elle bâtit un monastère double sur l'un des monts qui dominent le Tarn. Ce monastère est entièrement détruit.

EPERNAY, *Sparnacum* (Marne, France). — Ville (42) et abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Martin; située autrefois dans le diocèse de Reims, elle est aujourd'hui dans celui de Châlons-sur-Marne. Eudes II, comte de Champagne y établit des chanoines séculiers l'an 1032. Cette abbaye, qui existait auparavant, avait été dévastée par un incendie sous Etienne, son prédécesseur. On doit croire qu'elle était habitée par des moines, mais aucun monument n'indique en quels temps et par qui ils y furent institués. Aux chanoines séculiers succédèrent, en 1128, des Chanoines réguliers, par les soins de saint Bernard, abbé de Clairvaux; ce qui fut confirmé par Thibaud IV, comte de Champagne, et par Rainaud II, archevêque de Reims.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 284, l'indication de 4 abbés des Chanoines séculiers, et de 43 abbés des réguliers.

EPINAL, *Spinalium* (diocèse de Saint-Dié, Vosges, France).—Ville (43) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Gœry, fondée vers l'an 970 par Thierri, évêque de Metz. Elle fut comme l'origine de la ville d'Epinal qui se forma successivement autour de cette abbaye. C'était dans la suite un chapitre noble de chanoinesses. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1417, le catalogue de 27 abbesses.

EPPEWORTHE, *Eppeworthense Cœnobium infra insulam de Axiholme* (Comté de Lincoln, Angleterre).—Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean l'évangéliste, et du roi saint Edouard, et sous le titre de la Visitation de la mère de Dieu, par Thomas, comte de Nottingham et maréchal d'Angleterre. Ce seigneur la fonda dans son propre fonds, à Eppeworthe, sous l'île d'Ariholme, dans le comté de Lincoln, avec la permission du roi Richard II, que ce prince lui octroya par une charte donnée à Westminster, la 20e année de son règne (l'an 1596 ou 1397). Le Pape Boniface IX, accorda une bulle d'indulgence en faveur de ce monastère, datée de Saint-Pierre de Rome, le jour des calendes de Juin, la 8e année de son

(42) Chef-lieu d'arrondissement de la Marne, à trente-un kilomètres nord-ouest, et dans le diocèse de Châlons.

(43) Chef-lieu du département des Vosges.

pontificat (1397). — Voy. *Monastic. anglican.*

EPTERNAC, ou ETERNAC, *Epternacum*, (grand-duché du Luxembourg). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé à 2 lieues de Trèves, l'an 698, par saint Villibrod, apôtre de la Frise, de Zélande, de Hollande, et premier évêque d'Utrecht, Sainte Irmine, abbesse d'Oeren près Trèves, qu'on croit avoir été fille de Dagobert II, ayant donné à saint Villibrod une terre qu'elle possédait à Eternac, le saint évêque y bâtit un monastère avec l'aide de Pépin, maire du palais, qui lui donna à son tour la moitié du village d'Eternac, dont il avait été l'acquéreur. Saint Villibrod gouverna ce monastère jusqu'à sa mort, arrivée l'an 738, ou, suivant Mabillon, en 740 ou 741. Il fit son testament en sa faveur et il y fut inhumé comme il l'avait désiré. On y gardait ses reliques dans une châsse. Les rois de France, et surtout Pepin le Bref et Charlemagne, se montrèrent les bienfaiteurs de l'abbaye d'Epternac. Les moines furent remplacés vers l'an 859 par des chanoines séculiers. L'empereur Othon Ier fit rétablir, l'an 971, la discipline monastique dans ce monastère par les soins de l'abbé Ravanger, venu avec une colonie de quarante religieux de saint Maximin de Trèves. L'abbaye d'Epternac fleurit dès lors d'un tel éclat, qu'elle était appelée généralement l'*école de Saint-Benoît*. Les empereurs, les rois et les souverains pontifes l'enrichirent de nombreux priviléges. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 576, la suite de 70 abbés.

ERBACH, *Eberbacum* ou *Apribacum*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1135, près Mayence (Hesse-Darmstadt, Allemagne), par une colonie de religieux envoyés par saint Bernard, à la prière d'Adelbert, archevêque de Mayence et légat du Saint-Siége. Ce lieu d'Erbach avait été habité d'abord par des Chanoines réguliers, ensuite par des Bénédictins venus de l'abbaye de Mont Saint-Jean; il fut alors racheté de ces derniers pour 50 livres d'argent, et des moines cisterciens s'y établirent. De pieux et illustres personnages furent inhumés dans cette abbaye, qui devint la mère et le chef-lieu d'un grand nombre d'autres, d'hommes ou de femmes. On doit citer, entre autres, l'abbaye de Schonan ou Belle-Ile, fondée l'an 1144. Ruthard, disciple de saint Bernard et moine de Clairvaux, fut le premier abbé d'Erbach. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 655, la série de 37 abbés.

ERCHI (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Nicolas, évêque et confesseur, fondée vers l'an 1260, par Thomas, palatin de Hongrie. Dans la suite, l'an 1499, elle fut possédée par les ermites de Saint-Augustin. (Jongelin.)

ERESTEIN, *Eresteimense* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, entre Ill et Scher, fondée l'an 840, par Ermengarde, femme de Lothaire Ier, empereur. Elle l'enrichit de saintes reliques apportées de Rome. C'étaient, dit-on, celles de saint Sixte, de saint Félix et de saint Adaucte, que lui donna le pape Léon IV. Ce même pontife l'enrichit de grands priviléges. L'illustre et pieuse fondatrice y fut enterrée après sa mort, qui arriva l'an 851. L'abbaye d'Erestein servit de refuge aux religieuses de Blangi, après la ruine de leur monastère, brûlé par les Normands. Elle fut réformée l'an 1345, par Bertold II, évêque de Strasbourg, et de nouveau, l'an 1486, par l'évêque Albert de Bavière. Elle cessa ensuite d'exister, et ses revenus furent réunis à l'église de Strasbourg. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 847, fait mention d'une seule abbesse, nommée Rotrude, sous l'an 895.

ERLACH (L'île de Saint-Jean d') (canton de Berne, Suisse). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans le XIIe siècle, par un évêque de Bâle. Elle était située dans un fond, à l'endroit où la Thièle va se jeter dans le lac de Bienne. Comme elle avait des terres d'un grand revenu, les Bernois en firent le siége d'un bailliage. Le bâtiment des moines servit à loger le bailli. (La Martinière).

ERNAY ou RENAY, *Rotnacum in Flandria* (diocèse de Malines, Belgique). — Monastère fondé avant l'an 659, par saint Amand, évêque de Tongres, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et que Mabillon, après Colvenier, pense avoir été habité par des Benédictins. C'est dans ce monastère que fut, vers l'an 719, enfermé par Charles, duc d'Austrasie, Célestin Scott, abbé de Blandinberg de Gand, pour avoir favorisé le parti de Ragenfroi, maire du palais du roi Chilpéric. Détruit par les Normands, vers l'an 880, il fut restauré vers le milieu du siècle suivant par Arnoul, comte de Flandres, fils de Baudouin le Chauve. Ce fut plus tard un collége de Chanoines séculiers, sous le patronage de saint Hermet, martyr.

ERRERA, *Ferraria* (diocèse de Burgos, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Verola, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée en 1171, non loin de Miranda de Ebro. Son premier fondateur fut, dit-on, Ferdinand, roi de Castille. (Jongelin).

ESCALADE (Saint-Martin d'), (Burgos, Espagne). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à huit lieues de Burgos, fondé, selon Sandoval, l'an 763, du temps d'Alphonse, roi d'Asturie, et de Rodrigue, comte de Castille. Il fut bâti, d'après cet historien, par un noble personnage nommé Fernand le Noir, et par Goda, sa femme, qui le dotèrent richement, ornèrent magnifiquement son église, et établirent en ce lieu une communauté nombreuse de religieux, sous la conduite de l'abbé Boldan.

ESCALE-DIEU (L'), *Scala-Dei* (diocèse de Tarbes, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, avant l'an 1136, par Forton de Vic, au lieu de *Cabadour*, dans une vallée que traverse l'Adour, descendant des Pyrénées. Plus tard, l'an 1142, Béatrix, vicomtesse de Béarn, fit transférer cette abbaye dans un autre lieu qu'elle occupa depuis. — Voy. la charte de cette

translation, *Gallia christ.*, t. I, Instr., p. 192, col. 2; et col. 1260, la série de 30 abbés de l'Escale-Dieu.

ESCANCESTER ou EXETER (44), *Exoniense Cœnobium* (comté de Devon, Angleterre), célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 968, par Edgar, roi d'Angleterre, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre. Leofric, premier évêque d'Exeter, ayant reçu du roi ce monastère, pour y établir son siége épiscopal, il y plaça des chanoines, et lui fit don de terres, d'ornements, de livres et d'autres objets. Cette même église fut enrichie également d'un grand nombre de reliques, dont le *Monastic. anglican.* fait l'énumération. Plusieurs rois d'Angleterre se montrèrent, dans la suite, ses bienfaiteurs. — Voy. *Monast. anglican.*

ESCHAALIS, *Eschaleium* (diocèse de Sens, Yonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontenay sous Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, avant l'an 1131, à quatre lieues environ de Joigny, par Vivien, chevalier de La Ferté Loperia, qui donna au prêtre Etienne et à ses compagnons, Thibaut et Warnier, le lieu d'*Eschaalis* pour la construction d'un monastère. Willelme, son troisième abbé, transféra ensuite celui d'*Eschaalis* dans un autre lieu plus commode. Suivant le *Gallia christ.*, on peut placer la fondation de cette abbaye, à l'an 1120 ou 1125. *Voy.* t. XII, col. 219, la série de 59 abbés.

ESCHARPE, *Scarpium* (diocèse de Lérida, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, non loin de la ville de Lérida, sur les bords de la Cinga. Elle fut fondée l'an 1189, par Pierre le Catholique, roi d'Aragon, et sa femme, Marie de Montpellier. Son premier abbé et ses religieux lui furent envoyés de l'abbaye mère de Cîteaux, en France. (JONGELIN.)

ESCHAW, *Haschoria* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, des saintes Sophie, Foi, Espérance et Charité, et de saint Trophyme, martyr, fondée l'an 778 ou 779, par Remi, évêque de Strasbourg. Elle était située dans une île de l'Hellen, rivière d'Alsace, et dans le diocèse de Strasbourg. Détruite par les barbares, elle fut ensuite restaurée vers l'an 970, par Widerold, évêque de Strasbourg, et enrichie par ses successeurs, Willelme et Hezelon. L'impératrice sainte Richarde fut aussi sa bienfaitrice. Cette abbaye fleurit sous la règle de saint Benoît, jusqu'au temps de Luther, où, détruite par l'hérésie, elle vit ses religieuses se disperser. Willelme, évêque de Strasbourg, leur substitua, l'an 1533, huit prébendiers, auxquels il donna certains règlements. Les revenus de l'abbaye furent enfin unis à l'église de Strasbourg.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 848, la mention de quelques abbesses.

ESCHENBACH, *Eschenbacham* (Suisse).— Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1294, dans l'ancien diocèse de Constance, et dans le territoire de Lucerne, par Walter, baron d'Eschenbach et son fils Berchtold. Elle fut construite d'abord au lieu dit de Sainte-Catherine, près de la rivière de Rusa; mais, à la suite d'un malheureux incendie, elle fut transférée à Ober-Eschenbach. — *Gallia christ.*, t. V, col. 1100.

ESCLACHE (L'), *Esclachia*, *Escleasia* ou *Eschalaria* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1159, à sept lieues de Clermont, dans la paroisse de Prondines, au milieu des montagnes d'Auvergne, où l'on voit cependant quelques étangs. Elle fut transférée, plus tard, dans le faubourg de Fongières de Clermont, et enfin dans un autre faubourg de la même ville, dans la paroisse de Saint-Genez, et près du couvent des Bénédictines. De cette abbaye sortirent plusieurs abbesses d'autres monastères. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 407, la série de 15 abbesses.

ESCUREY *Escureyum* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Vaux-en-Ornois sous Morimond, fondée sous l'invocation de la sainte vierge l'an 1132, par Geoffroy III, seigneur de Joinville, qui fut inhumé à Clairvaux dans le cimetière des nobles. Ce pieux personnage, bisaïeul de Jean, sire de Joinville, l'historien et l'ami de saint Louis, fonda plusieurs autres abbayes, comme on le voit par sa longue épitaphe, qui nous a été conservée. Cette épitaphe fut faite et apposée par ce même Jean de Joinville, lorsque, étant de retour de la Terre Sainte, il visita les sépultures de ses devanciers à Clairvaux. Elle est doublement précieuse comme étant l'ouvrage du *bon sénéchal*, et comme document utile pour le tableau généalogique de la maison de Joinville. Le père Merlin, jésuite, qui s'est appliqué à la déchiffrer et à la transcrire lettre pour lettre, la cite textuellement dans ses Observations historiques et critiques sur l'abbaye de Clairvaux (*Mémoires de Trévoux*, août 1739, 2e partie, p. 1882). — Quant à l'abbaye d'*Escurey*, l'une des nombreuses fondations de Geoffroi III, seigneur de Joinville, elle était située, suivant le *Gallia christ.*, dans le duché de Bar, entre les lieux de Morley et de Moutier-sur-Saux (Meuse), aux confins de la Champagne et du duché de Bar, et dans l'ancien diocèse de Toul. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1115, la mention de 40 abbés.

ESCURIAL (L') (Ségovie, Espagne). — Célèbre monastère royal de l'ordre de Saint-Jérôme, bâti par Philippe II, roi d'Espagne, l'an 1563, à sept lieues environ de Madrid, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, en Picardie, gagnée sur les Français, en 1557, et pour accomplir un vœu qu'il avait fait à saint Laurent, ayant remporté la victoire le jour même de la fête de ce saint (10 août). On l'appelle aussi Saint-Laurent de l'Escu-

(44) Aujourd'hui ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Devon.

rial. Ce superbe édifice, qui fut construit pour 200 moines, a la forme d'un gril ; les bâtiments en sont alignés comme les barres de cet instrument, par allusion au gril qui servit au martyre du saint ; en outre le gril s'y trouve sculpté partout. On dit qu'il y a dans tous ces divers bâtiments plus de 1100 fenêtres. On trouve dans l'intérieur de l'Escurial 17 cloîtres, des jardins, un immense parc, une galerie de tableaux, une bibliothèque célèbre et riche surtout en manuscrits arabes ; des caveaux où sont les tombeaux des rois d'Espagne. L'Escurial est l'une des trois résidences royales d'Espagne ; la cour y passe l'arrière saison. — Voy. au *Dictionnaire* de LAMARTINIÈRE, t. III, col, 314, une longue description de ce palais et monastère.

ESPAGNE, *Hispania*. — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, qui était dans le diocèse d'Amiens (Somme, France). Elle fut fondée l'an 1178, par Enguerrand des Fontaines, Sénéchal de Ponthieu, et par Thibaut, évêque d'Amiens. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Matthieu. Elle fut depuis, au XVIIe siècle, transférée dans la ville d'Abbeville, dont elle n'était éloignée que d'une lieue. Les papes Célestin III, l'an 1192, et Innocent III, l'an 1210, donnèrent des bulles en sa faveur. — Voy. *Gallia christ.*, t. X, col. 1343, la série de 23 abbesses.

ESPINA (DE L'), *Spina* (diocèse de Palencia, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, l'une des plus célèbres de toute l'Espagne. Son nom lui vint d'une épine de la sainte couronne que l'on y conservait. Elle fut fondée l'an 1143, et eut pour premier abbé Nivard, le plus jeune des frères de saint Bernard. Sa fondatrice fut la princesse dona Sancie, sœur d'Alphonse VIII, roi de Castille et de Léon. Saint Bernard écrivant à dona Sancie, lui dit à la fin de sa lettre : « Je vous conjure d'avoir pour votre nouvelle fondation (je parle de ceux de l'Epine), des entrailles de miséricorde, en sorte que nourris par vos bienfaits ils persévèrent dans le service de Dieu et dans leur ordre (epist. 30). » D'insignes sépultures se voyaient dans cette abbaye. (JONGELIN.)

ESROM, *Esromium* (ancien diocèse de Roschild, en Danemarck). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée en 1153, par Eskill, archevêque de Lund et primat de Danemarck. Cette abbaye fut dévastée par deux incendies, en 1192, et en 1204. Pace Pontan dit, dans son *Histoire de Danemarck*, que ce même prélat Eskill fit construire à ses frais cinq monastères de l'ordre de Cîteaux, savoir, Harcswald, Esrom, Bekeschow, Tummedorpium et Escomum.

ESSEN ou ASSINDE, *Asnediense*, *Essense* ou *Assendiensis parthenon* (États prussiens). — Abbaye de femme de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 873, dans le diocèse de Cologne, par le vénérable Alfroy, évêque d'Hildesheim ; ce prélat avait été religieux de Fulde, et avait enseigné les lettres dans la nouvelle Corbie. Le concile tenu à Cologne l'an 873, confirma cette fondation. Gersuide, sœur d'Alfroy, et Adalane, sa parente, eurent l'une après l'autre la conduite de l'abbaye d'Essen. Elle devint par la suite une communauté de chanoinesses. Alfroy mourut l'an 875, et fut enterré dans l'église d'Essen, qui était sous l'invocation de la Sainte-Trinité, de la sainte Vierge et des saints martyrs Cosme et Damien. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 775, le catalogue de 46 abbesses.

ESSEY, *Esseium*. — Abbaye de France, dans le diocèse de Seez et à deux lieues de cette ville (Orne). Ce fut d'abord un hospice pour les pauvres, établi vers le commencement du XIVe siècle. L'an 1519, par les soins et les dons de Charles IV, duc d'Alençon, et de Marguerite, sa femme, il fut transformé en un monastère de femmes : les premières habitantes furent seize religieuses et quatre sœurs converses, appelées du monastère des filles pénitentes de Sainte-Madeleine, de l'ordre de Saint-Augustin, de Paris. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 742, la série de 11 abbesses.

ESSOMES, *Essomi* ou *S. Ferreolus* (Aisne, diocèse de Soissons). — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Ferréol. Elle fut fondée vers la fin du XIe siècle, près Château-Thierry, par Hugues, évêque de Soissons. Les Chanoines réguliers de la congrégation de France y furent introduits l'an 1649, par Simon, évêque de Soissons. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col, 462, la série de 38 abbés.

ESTANCHE (L'), *Stagnum* ou *Stanchia* (diocèse de Verdun, Meuse, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1140, à deux lieues de Saint-Mihiel, et à six de Verdun, dit le *Gallia christ.*, par Albéron, évêque de Verdun. Le pape Alexandre III lui accorda l'an 1180, un privilège de protection et de confirmation. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1341, la série de 35 abbés. — *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 837.

ESTERP (L') ou L'ETER, *Stirpum* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Cette abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1032, est placée par le *Gallia christiana*, à huit lieues de Limoges, à onze d'Angoulême, à quatorze de Poitiers et à une seulement de la rivière, dite le *Gay des plaies*. Elle reconnait pour fondateurs un noble personnage nommé Jordan, fils d'Abon, et Dia sa femme, qui, du consentement de leurs enfants, donnèrent une *manse* avec une chapelle, appelée *Stirpie*, et toutes leurs dépendances, pour y construire un monastère en l'honneur de la Sainte-Trinité et de l'apôtre saint Pierre. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 620, la série de 27 abbés.

ESTIVAL EN CHARNIE, *Estivalium* ou *Stivale* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1109 ; dans le doyenné de Brulon, et dans la forêt de Charnie, par Raoul de Beaumont, vicomte du Lude, et seigneur de Montreveau, aux prières d'un saint er-

mite nommé Aleaume. Le fondateur y mit sa sœur Godechilde, religieuse de l'abbaye du Ronceray, pour première abbesse.

ESTIVAL ou *Estivay*, *Stivagium* (diocèse de Saint-Dié, Vosges, France). — Belle abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Pierre, fondée dit-on, vers l'an 840. On ignore quels furent ses premiers habitants. Estival étant échu en partage à Louis, roi de Germanie, l'an 870, l'empereur Charles le Gros, fils de Louis, donna ce lieu en dot à sa femme Richarde. Cette impératrice gouverna dès lors l'abbaye comme l'ayant acquise par droit de propriété ; plus tard elle la convertit en prévoté, lorsque, répudiée par son époux, elle se retira à Andlau, domaine dépendant de l'abbaye, et y fonda un monastère de filles. Estival demeura alors comme soumis à l'abbaye d'Andlau, en sorte que le prévôt nouvellement élu recevait l'investiture de l'abbesse d'Andlau. Il en fut ainsi jusque vers 1147, où Conrad, prévôt d'Estival, se donna lui et son monastère à l'ordre de Prémontré. Les revenus de cette abbaye furent affectés l'an 1777, à la dotation du nouvel évêché de Saint-Dié. Parmi les abbés d'Estival on distingue l'illustre Louis-Charles Hugo, qui a écrit les Annales de son Ordre.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1428, 5 prévôts et 39 abbés. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 889 ; le plan de cette abbaye.

ESTREE (L'), *Strata* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près la ville de Dreux (Eure-et-Loire), l'an 1144, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Rabier de Domjon, seigneur de Musy, avec l'acceptation de Godefroi, évêque de Chartres, de Hugues, évêque d'Auxerre, et de Guichard, abbé de Pontigny. Elle était située aux confins des diocèses d'Evreux, et de Chartres, sur l'Eure, et dans le diocèse d'Evreux, suivant le *Gallia christ.* Le Pape Alexandre III, confirma ses possessions vingt ans après sa fondation. Jean, comte de Dreux, fut l'un de ses principaux bienfaiteurs. Cette abbaye passa l'an 1687 à des religieuses du même ordre, transférées de Colombe près Longowy, au diocèse de Trèves, lesquelles l'occupèrent depuis. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 672, 37 abbés et quelques abbesses.

ESTRUN, *Estreu*, *Estrum* ou *Parthenon Strumensis* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Ancienne abbaye de nobles filles dit le *Gallia christ.*, de l'ordre de Saint Benoît, à une lieue au midi de Mont Saint-Eloi. Elle fut fondée, ou suivant d'autres restaurée vers l'an 1085, par Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras. Quelques uns placent sa première fondation à l'an 800. L'évêque Lambert, successeur de Gérard, sur le siége d'Arras, fit approuver et confirmer cette fondation ou restauration par le pape Pascal II. Ce lieu d'Estrun était célèbre par des sources d'eaux chaudes qui allaient se perdre dans la Scarpe.— Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 419, la série de 42 abbesses.

ETANCHE (L'), *Stanchia* (Vosges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1148, par Mathieu Ier, duc de Lorraine, sur les instances de sa mère Adélaïde, ci-devant duchesse de Lorraine, qui s'était consacrée à Dieu, dans le monastère de Tart, près de Dijon. Henri, évêque de Toul, confirma cette fondation l'an 1149. Cette abbaye, située entre Neufchâteau en Chatenois, était du diocèse de Toul, avant la création de l'évêché de Saint-Dié. — Voy., *Gallia christ.*. 1120, 28 abbesses.

ETIENNE (Saint-), *S. Stephanus* (à Paris, France). — Ancien monastère fondé avant l'an 593, dans un faubourg de Paris, et qui était soumis à la puissance royale. — Le *Gallia christ.*, en fait mention sommairement, t. VII, col, 250.

ETIENNE (Saint-) *de Boscho* (diocèse de Squillace, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1144, par des religieux venus de l'abbaye de Fosseneuve, au diocèse de Terracine.

ETIENNE DE CAEN (Saint), *S. Stephanus Cadomensis* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Caen, avant l'an 1066, par Guillaume le Conquérant, alors roi d'Angleterre. Ce prince fit cette fondation par ordre du pape Nicolas II, qui lui avait imposé cette œuvre pie, comme expiation de son mariage illicite avec Mathilde, fille du comte de Flandre, à laquelle il était uni par un proche degré de parenté. Le même pontife avait imposé à Mathilde également l'obligation de fonder un monastère de femmes. L'illustre Laufranc, alors prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Etienne de Caen. Cette abbaye devint dans la suite célèbre à plus d'un titre. Plusieurs papes ou souverains l'enrichirent de dons ou de priviléges. Elle fut dévastée en 1350, au temps des guerres des Anglais; et ensuite l'an 1562, par les calvinistes. Enfin elle s'unit l'an 1663, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 422, la série de 44 abbés. — *Neustria pia*, p. 624.

ETIENNE DE DIJON (Saint-) *S. Stephanus Divionensis* (Côte-d'Or, France).—Ancienne église séculière et abbaye de l'ordre de Saint-Augustin. Si l'on en croit l'historien de cette église, elle existait déjà au VIe siècle. On ne trouve cependant qu'au début du IXe siècle la mention de son recteur ou prévôt. Elle était du diocèse de Langres. Elle embrassa l'an 1113 la règle de saint Augustin, par les soins de Joceran, évêque de Langres, qui abdiquant sa charge, se retira dans cette maison. Son corps reposait dans le chœur de ce monastère, auquel il avait donné les églises de Fontaines, de Gemelles et d'Ormancé. En 1611, cette église redevint séculière avec l'agrément du Pape Paul V. Il y avait un abbé qui était conseiller honoraire du sénat de Bourgogne, un doyen, un chantre, un prévôt, un trésorier et douze chanoines. (*V.* A. Fiot, *Hist. S. Stephan. Divion.*)

Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 753, la série de 55 prévôts, prieurs ou abbés de-

puis Betton 1er l'an 801, jusqu'à Jean Bouhier, l'an 1726.

ETIENNE DE MACON (Saint-) *S. Stephanus Matisconensis* (à Mâcon, Saône-et-Loire, France).— Ancien monastère de chanoines réguliers, ou plutôt de clercs vivant en commun, dit le *Gallia christ.*, qui fut uni à l'église cathédrale de Mâcon, par Gontran, roi de Bourgogne (av. 593). L'abbaye ayant ensuite été détruite, son emplacement fut concédé à des juifs. — Voy. le *Gallia christ.*, t. IV, col. 1113.

ETIENNE (Saint-) DE REIMS, *S. Stephanus Remensis* (Marne, France).— Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Reims l'an 1617. C'était auparavant un prieuré de Chanoines réguliers sous le nom de Saint-Paul, soumis au Val-des-Ecoliers. Mais cette année 1617, les chanoines firent un échange avec les religieuses de Saint-Etienne de Soissons et s'en vinrent à Soissons, tandis que celles-ci venaient à Reims. Le monastère d'hommes de Saint-Paul de Reims devint donc une abbaye de femmes sous le nom de Saint-Etienne, et l'abbaye de femmes de Saint-Etienne de Soissons devint un prieuré d'hommes sous le nom de Saint-Paul. Mais ce prieuré lui-même par le départ des chanoines, retourna peu de temps après à des religieuses appelées d'ailleurs.

Quant aux premières, elles rapportaient leur origine à Jacques de Bazochie, évêque de Soissons, qui l'an 1228 concéda l'église de Saint-Etienne avec toutes ses dépendances pour la fondation d'un monastère de femmes. Ce pieux asile fleurit toujours par sa sainteté, jusque vers 1567, où il fut détruit par les calvinistes. Mais l'abbesse Anne de Roucy lui rendit son ancienne splendeur, en le transportant à Reims comme nous avons dit, et en lui donnant des règles très-austères, d'après lesquelles beaucoup d'autres monastères de femmes du même ordre en France, furent ensuite réformés ou fondés. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 298, le catalogue de 27 abbesses de Soissons ou de Reims.

ETIENNE (Saint-) DE STRASBOURG, *S. Stephanus Argentinensis* (à Strasbourg, Bas-Rhin, France).— Monastère de femmes d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, puis de l'ordre de Saint-Augustin, fondé vers l'an 690, par Adalbert, frère de sainte Odile, pour trente religieuses, dans les murs de l'ancienne ville de Strasbourg, sur les ruines d'un château romain, près la rivière de Brusca. Ce pieux fondateur fut inhumé dans le chœur de l'église à droite; à gauche on voyait les tombeaux de ses deux femmes Gerlinde et Bathilde, et de leurs deux filles Savine et Lutgarde. Ce monastère, qui avait quitté la règle de saint Benoît pour celle des chanoinesses, fut longtemps possédé dans la suite par des chanoinesses luthériennes, dont l'abbesse faisait néanmoins, dit-on, profession de célibat. Des religieuses de l'ordre de la Visitation leur furent substituées, par Louis XIV, avec la charge d'élever dix nobles filles de l'Alsace. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 844, mentionne quelques abbesses dont la première est sainte Attale, religieuse de Hohembourg, nièce de sainte Odile, et fille d'Adalbert, le fondateur du monastère.

ETIENNE DE VAUX (Saint-) *Vallis S. Stephani.* — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1075, dans l'ancien diocèse de Saintes, par les frères Pierre et Arnaud de Mortagne, nobles seigneurs de Saintes. Peu de temps après et vers l'an 1093, suivant Mabillon, les religieux de saint Etienne de Vaux se soumirent d'eux-mêmes au monastère de Maillezais. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1113, l'ordre des abbés au nombre de 25.

ETOILE (L') *Stella* (diocèse de Blois Loir-et-Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, sous l'invocation de la Trinité et du Sauveur, fondée, dit-on, l'an 1130, par Godefroi III Grisegonelle, comte de Vendôme, à neuf lieues de Blois, et à sept à l'ouest de Vendôme. Outre les comtes de Vendôme et de Blois, elle eut pour bienfaiteurs Geofroi et Albéric, évêques de Chartres; Hugues, Guillaume et Amelin, évêques du Mans. Les Papes Eugène III, l'an 1147, Urbain III, l'an 1187, et Honorius IV, l'an 1287, donnèrent des bulles en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1402, la série de 32 abbés.

ETOILE (Notre-Dame de l') *Stella* (diocèse de Poitiers, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1124 par Isembert, dit *Senebaut*, de la maison de Lusignan. Ranulfe, Guillaume et Foulque, ses fils, confirmèrent cette fondation. Ce monastère fut uni à l'ordre de Cîteaux par une bulle du Pape Eugène, des calendes de février 1147.—Voy., *Gallia christ.* t. II, col. 1352, la série de 49 abbés.— L'*Etoile* est dans la commune d'Archigni, canton de Verneuil sur Vienne, arrondissement de Chatellerault.

ETON, *Etona* (comté de Warwick, Angleterre).—Abbaye de religieuses de l'ordre de Fontevrault, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée par Robert, comte de Leicester, au temps du roi Henri II (1154-1189). Ce monarque confirma ses possessions. Le Pape Alexandre III la prit sous sa protection et la munit d'un privilége.— Voy. *Monastic. Anglican.*

EU (Notre-Dame ou Saint Laurent d'), *Augum* (à Eu, diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1119, par les soins de Henri, comte d'Eu, et de Geofroi, archevêque de Rouen. C'était auparavant une église sous l'invocation de la Nativité de Notre-Dame, que Guillaume Ier, comte d'Eu, érigea en collégiale l'an 1002, en y appelant des chanoines pour y chanter l'office divin. A la demande de Robert, doyen de ces chanoines, l'archevêque Geofroi l'érigea en abbaye l'an 1119, et le même Robert en fut élu le premier abbé. Cette abbaye embrassa la règle des chanoines de Saint-Vic-

tor de Paris. L'an 1181, saint Laurent, archevêque de Dublin, étant venu en France, s'arrêta dans la ville d'Eu. Atteint d'une grave maladie, il se fit porter à l'abbaye où il termina sa sainte carrière et y fut inhumé. L'abbaye d'Eu a depuis choisi ce saint pour son patron. Elle a été plusieurs fois restaurée. On voit encore dans sa belle église les tombeaux des comtes d'Eu. Saint Laurent est encore aujourd'hui le patron de cette même église, devenue la paroisse de la ville d'Eu, et qui est l'une des plus belles de la Normandie. Elle se glorifie de posséder les reliques du saint archevêque de Dublin, qui sont l'objet de la vénération des fidèles. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 295, la série de 41 abbés.—*Neustria pia*, p. 694.

EUGENE (Saint-) (diocèse de Sienne, Toscane, Italie). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 731, près de Sienne, par Varnefroy, à qui Luitprand, roi des Lombards, avait donné le gouvernement de cette ville.

EUGENIE (Sainte-) de Narbonne. *S. Eugeniæ in Corbaria superiori et suburbio Narbonensi Monasterium* (Aude, France). — Ancien monastère fondé dans un faubourg de Narbonne, avant l'an 1179. Son principal bienfaiteur fut Pons, archevêque de Narbonne, qui, cette année 1179, lui concéda plusieurs domaines et églises. A cette époque c'était déjà un prieuré soumis à l'abbaye de Saint-Michel de Clusa. L'an 1189, par la volonté du prieur Guillaume de Lacu, et l'assentiment des religieux au nombre de cinq, ce prieuré fut soumis à l'abbaye de Font-Froide. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI.

EULA (B. Maria de). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1338, dans l'ancien diocèse d'Elne (plus tard de Perpignan, France). Elle était soumise comme sa fille, à l'abbaye de Font-Froide. Ce fut dans la suite un simple prieuré ou un hospice, qui paraît avoir été transféré à Perpignan.

EULALIE (Sainte-) de Bordeaux ; *S. Eulalia* (Gironde, France). — Ancienne abbaye de femmes, fondée dans la ville même de Bordeaux, vers le VIIe siècle. L'une de ses premières abbesses et peut-être la première fut Childemarche, qui, après la fondation du monastère de Fécamp, dans le pays de Caux, en devint abbesse, au temps de saint Ouen, archevêque de Rouen.

EUSEBE (Saint-) *S. Eusebius*.— Ancienne abbaye de France, de l'ordre de saint Augustin, fondée avant l'an 695 dans l'ancien diocèse d'Auxerre (Yonne), et près des murs de cette ville, par Pallado, évêque d'Auxerre. Elle était sous l'invocation de saint Eusèbe, évêque de Verceil et martyr. C'était encore dans le dernier siècle un prieuré de chanoines réguliers de la congrégation de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII.

EUSEBE (Saint-) *S. Eusebius* (ancien diocèse d'Apt, aujourd'hui d'Avignon, Vaucluse, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, selon quelques-uns, vers la fin du VIIIe siècle. Mais il est probable qu'elle disparut dans la tempête soulevée par les Sarrazins contre les édifices sacrés. Au reste, dit le *Gallia christ.*, on ne trouve aucun monument sur l'abbaye de Saint-Eusèbe, plus ancien qu'un acte de donation de l'an 1004. Ce monastère fut fondé dans le territoire de Sanion, près d'Apt, par saint Martian, qui vivant en solitaire dans ce lieu, rassembla autour de lui quelques compagnons. L'oratoire ou l'église de Saint-Eusèbe fut consacrée par le Pape Urbain II l'an 1096 ou l'an 1099. Ce monastère fut concédé l'an 1132 à l'abbé et aux moines de saint Gilles. Le Pape Athanase IV la dota l'an 1154, d'un insigne privilége. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 377 et 378, pour la série de 47 abbés.

EUTROPE (Saint-), *S. Eutropius* (ancien diocèse d'Orange, maintenant d'Avignon, Vaucluse, France). — Ancienne abbaye située sur une montagne qui domine la ville d'Orange. Elle fut érigée, on ne sait en quel temps et sous quelle règle, à la place qu'occupait la vieille église dédiée à saint Eutrope, sixième évêque d'Orange. Elle devint par la suite un prieuré dépendant de l'évêque d'Orange. — Le *Gallia christ.*, t. I, col. 787, mentionne deux de ses abbés, Olivarius et Raimond de Saint-Maurice ; le premier figure dans un acte public de l'an 1094.

EUTROPE (Saint-), *SS. Eutropius et Stephanus* (à Saintes, Charente-Inférieure, France). — Ancienne abbaye qui doit son origine à Pallade, évêque de Saintes, vers la fin du VIe siècle. Ce saint pontife ayant bâti dans un faubourg de la ville une basilique en l'honneur de saint Etienne, y transféra le corps de saint Eutrope, martyr, et premier évêque de Saintes, d'où elle prit le nom de Saint-Eutrope. Cette église devint dans la suite un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. L'an 1081, Pons, étant prieur de Saint-Eutrope, Guillaume, comte de Poitiers, concéda ce monastère à Hugues, abbé de Cluny. Il resta depuis cette époque un simple prieuré dependant de l'ordre de Cluny. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1094 et 1095, la charte de Guillaume, comte de Poitiers, et la mention d'une trentaine de prieurs.

EUVERTE ou EVURTE (Saint-) d'Orléans, *S. Evurtius* (Loiret, France). — Ancienne église et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. L'église fut fondée dans le IVe siècle. Elle devint une abbaye de chanoines séculiers avant l'an 783. Vers l'an 1140, cette abbaye fut réformée par les chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Elle embrassa dès-lors la règle de Saint-Augustin et des dits chanoines réguliers de Saint-Victor. Enfin, après avoir souffert tour à tour les ravages des Normands, des Anglais et des calvinistes, l'abbaye de Saint-Euverte fut donnée à la congrégation des chanoines réguliers de France, l'an 1636; et sous les auspices de cette congrégation, elle vit refleurir sa discipline.— Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1575, la série de 54 abbés.

EVERBEUR, *Averbodium* (Belgique). —

Célèbre abbaye de l'ordre de Prémontré, près de Sichem et de Diest, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, par une colonie de Saint-Michel d'Anvers, l'an 1128 ou 1131, ou enfin l'an 1135. Elle reconnait pour son fondateur Arnulfe V, comte de Loos. Walcker, archevêque de Rouen, fit la dédicace de son église l'an 1194. Cette abbaye appartenait autrefois au diocèse de Liége. — Le *Gallia christ.* la mentionne sous le diocèse de Malines. — Voy., *ibid.*, t. V, col. 107, le catalogue de 37 abbés. — *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 208.

EVERSHAM (anc. diocèse d'Ypres, Belgiques). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Waast, fondée avant l'an 1091, sur l'Yser, dans le territoire de Furnes, par deux chanoines nommés Gualbert et Elbodon. Gérard, évêque des Morins, approuva cette fondation l'an 1091. Ce lieu d'Eversham, alors du diocèse de Thérouanne, fut plus tard de celui d'Ypres. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 355, la série de 28 prévôts.

EVESHAM, *Eveshamense Cœnobium* (comté de Worcester, Angleterre). Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 718 par saint Egwin, le troisième évêque de Worcester. Le pieux pontife étant allé à Rome l'an 709 avec Cenred, roi de Mercie, et Offa, roi des Saxons orientaux, en rapporta un privilége pour son monastère d'Evesham. Il mourut vers l'an 718. — Voy. *Monastic. anglican.*

EVIERE (L'), *Aquaria* (Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du Sauveur, fondée l'an 1056, dans la ville d'Angers.

EVRE (Saint), ou SAINT-EPURE-LEZ-TOUL, *S. Aper* (Meurthe, France). — Ancien et célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'origine remonte à une église que saint Evre, évêque de Toul, fit construire vers l'an 507, dans un faubourg de sa ville épiscopale, et que son successeur Albaud termina et consacra en l'honneur de saint Maurice. Ce dernier pontife rassembla dans cette église, dite bientôt de saint Evre, quelques pieux fidèles, qui vivaient en commun, à l'exemple des premiers chrétiens. Telle fut la modeste origine de l'abbaye de Saint-Evre de Toul, qui devint dans la suite très-considérable et très-célèbre. Après plusieurs vicissitudes, réformes ou restaurations, elle se réunit enfin, l'an 1611 à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1074, la série de 63 abbés.

EVRON, *Ebronium* ou *Aurio* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 630 par saint Chadoin, évêque du Mans, dans son diocèse. Elle était située à trois lieue de la petite rivière d'Erve, et à quinze lieues environs à l'ouest de la ville du Mans. Elle fut ruinée par les Normands dans le IXe siècle, et reconstruite vers l'an 1252. Elle s'unit l'an 1639 à la congrégation de Saint-Maur. Depuis la révolution la congrégation des Sœurs de la Charité, fondée par une dame Tulard, à la Chapelle au Riboul, à 18 kilom. d'Evron, a été transférée dans les bâtiments de cette ancienne abbaye.

EVROULD'OUCHE (Saint), *S. Ebrulfus Uticensis* (France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 560, en l'honneur de saint Pierre, par saint Evroul, dans la forêt d'Ouche, à sept lieues de Seez, en Normandie, et dans l'ancien diocèse de Lisieux (aujourd. de Bayeux). Le pieux fondateur fut le premier abbé de ce monastère, qui prit ensuite son nom et devint célèbre. Il jouissait des priviléges et libertés des abbayes de fondation royale. Il avait été reconstruit vers le milieu du XIe siècle. Il s'unit, l'an 1628, à la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 816, la série de 51 abbés.

EXALATA (Saint-André d') (Pyrénées-Orientales, Perpignan). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît. — Voy. Saint-Michel de Cusan.

EYA, *Eyense Cœnobium* (comté de Suffolk, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondé par Robert Malet, pour le repos de l'âme du roi Guillaume le Conquérant et de sa femme Mathilde, et aussi pour son propre salut, celui de son père Guillaume Malet, et de sa mère Hésilie, et de tous ses ancêtres et parents. — Voy. *Monastic. anglican.*

EYNESHAM, *Eyneshamense cœnobium* (comté d'Oxford, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du saint Sauveur et de tous les saints, fondé et doté par Ethelred, roi de Mercie (675 à 704). — Voy. *Monastic. anglican.*

EYSSES ou EYSSE-SUR-LE-LOT, *Exium, de Axiis ad Oldum Monasterium* (diocèse d'Agen, Lot-et-Garonne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protais, située près du Lot, dans une agréable et fertile plaine entourée de monticules. Elle fut fondée sur les ruines d'une ancienne colonie romaine, dite *Excisa* ou *Excisum*, dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin et ailleurs. Elle était voisine de Casseneuil, où l'impératrice Hildegarde, femme de Charlemagne, donna le jour, en 778, à son fils Louis le Pieux. On est incertain dans quel siècle et par quel personnage, cette abbaye fut d'abord fondée. Les uns, plaçant son origine au IVe siècle, lui donnent pour fondateur un comte Séguin, qui ayant tué son propre fils à la chasse, aurait bâti ce monastère, par ordre du pape Silvestre. D'autres en attribuent la fondation à Charlemagne, au IXe siècle; mais ces deux opinions ne reposent sur aucun vieux monument. Ce monastère ne figure point parmi ceux qui sont énumérés dans le synode tenu à Aix-la-Chapelle, l'an 817. Quoi qu'il en soit, il existait l'an 1088, époque à laquelle il fut donné pour être remis en ordre, à saint Hugues, abbé de Cluny. Il fut ensuite soumis immédiatement à l'abbaye de Moyssac. Le monastère d'Eysse eut sans nul doute beaucoup à souffrir des albigeois, au commencement du XIII siècle,

alors que les bandes de ces sectaires occupaient les pays voisins et toute la vallée qu'arrose le Lot. Il semble n'avoir point eu d'abbés avant cette époque; du moins on n'en trouve aucune trace, dit le *Gallia christ.*, qui commence à l'an 1105 la série de 34 abbés, recueillie d'anciennes chartes (t. II, col. 936).

L'ancienne abbaye d'Eysse a été transformée en une vaste maison de détention.

F

FAGET ou FAIETE, *Fagetum* ou *Altum Fagetum* (diocèse d'Auch, Gers, France.) — Ancienne abbaye fondée sous l'invocation de saint Sixte, avant l'an 817 : elle figure dans le recensement des monastères fait cette même année dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle. On dit qu'elle fut fondée par Charlemagne; mais cela n'est pas clairement constaté, dit le *Gallia christiana*, qui mentionne quelques-uns de ses abbés, d'après Cl. Estiennot. Cette abbaye, était, au dernier siècle, habitée par des chanoines séculiers.

FAHR (Argovie, Suisse). — Abbaye de femmes, fondée avant le règne de l'empereur Rodolphe de Habsbourg (1273-1291). « Cette abbaye de Fahr, dit un écrivain, rappelle un souvenir touchant. C'est un monument de tendresse et de douleur paternelle. Le baron de Regensberg avait un fils unique, son amour et son espérance. Ce beau fils se noya dans la Limmat; à la place où le corps fut retiré des ondes, le désolé père fit ériger un tombeau, sur le tombeau une chapelle, et autour de la chapelle, un couvent. Il y venait souvent avec sa femme Judintha, pleurer et prier, en attendant le jour où ils iraient rejoindre dans la vie éternelle l'enfant bien-aimé qu'ils avaient cru y devancer. Tous deux furent ensevelis à l'abri de ces saintes murailles, aux côtés de leur enfant. » (Louis Veuillot, *Pèlerin de Suisse.*)

Suivant une vieille légende, Rodolphe, sire de Habsbourg, ayant visité cette abbaye qu'il aimait beaucoup, y fut salué empereur par une simple religieuse d'une grande piété, qu'on nommait la sœur Berthe de Hasel. Rodolphe étant saisi d'étonnement, cette religieuse lui annonça qu'en effet, en récompense d'une noble et charitable action qu'il avait faite la veille, lui et ses descendants s'asseoieraient un jour sur le trône impérial. On connaît cette action de Rodolphe de Habsbourg. Ayant rencontré un prêtre qui portait le viatique à un malade, et ne savait comment traverser une rivière sur son passage, il mit pied à terre, lui donna son cheval, et attendit ensuite patiemment sur la rive, le retour du bon curé. Celui-ci étant de retour, voulut descendre; le sire de Habsbourg le prévint. « Restez, mon père, lui dit-il, et gardez ce cheval, il est à vous; je puis faire ce don aux pauvres que vous servez; seulement, n'en dites rien: s'il est bon que Dieu le sache, il le saura sans que nous en parlions. Adieu, mon père, je me recommande à vos prières. »

FAILLE FOC, FAIL FOC, FAIT-FEU, ou *B. Maria de Pratis*, ou *de Villa Veteri* (diocèse de Digne, Basses-Alpes, France). — Abbaye fondée avant l'an 1212. Elle fut soumise à la juridiction de l'abbé de Boscaudon, avant l'an 1285. C'était plus tard, dit-on, un prieuré appartenant à l'abbaye de Cluny. — La *Gallia christ.* (t. III, col. 1141), mentionne les noms de quatre abbés.

FAISE (La), *Faezia* ou *Faisia* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille de Cadouin, filiation de Pontigny. Elle fut fondée l'an 1137, dans une agréable et fertile vallée, *entre deux mers*, dit le *Gallia christ.*, par Pierre, vicomte de Châtillon. Ce Seigneur donna à Giraud, abbé de Cadouin, en présence de Geoffroi, archevêque de Bordeaux, et de ses suffragants, un lieu dans sa forêt de *Faezia*, distant de trois mille des villes de Libourne et de Saint-Emilion, pour y construire un monastère. Raimond, moine de Cadouin, en fut le premier abbé.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 888, le catalogue de 35 abbés; et col. 322, *Instrum.*, les chartes de fondation et de confirmation.

FALERA (diocèse de Città di Castello, Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille du monastère de Saint-Sulpice, en Savoie, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée l'an 1143.

FANAN (duché de Modène, Italie). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti à sept lieues de Modène, vers l'an 750, par saint-Anselme, duc de Frioul, et depuis abbé de Nonantule. Il y mit des religieux d'une exacte observance et demeura quelque temps avec eux, rendant avec grand soin le devoir de l'hospitalité aux voyageurs, dit Bulteau. Il quitta ce lieu, pour aller fonder à deux lieues de Modène, dans une terre que lui avait donnée son beau-frère, Astolphe, roi des Lombards, le monastère de Nonantule. — *Voy.* Nonantule *ci-après.*

FAREMOUSTIER, *Faræ Monasterium*, *S. Fara* ou *Evoriacense* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 617, par sainte Fare, autrement appelée Burgondofare, fille d'Agnéric, l'un des principaux officiers de la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie. Consacrée au Seigneur fort jeune encore, par saint Colomban, qui avait reçu l'hospitalité chez son père, sainte Fare, après avoir triomphé de bien des obstacles, avait pris le voile des mains de Gondoald, évêque de Meaux. Deux ans après, elle fonda le célèbre monastère de Faremoustier, sur un emplacement donné par Agnéric, qui fit construire les bâtiments. Le monastère portait originairement le nom de *Brige*, dérivé d'un mot celtique, qui signifie un pont. Du

Plessis pense qu'il y avait autrefois, comme à présent, un pont sur la rivière, au confluent de l'Aubetin et du Morin. C'est de là que la forêt, dite aujourd'hui de Faremoutier, fut appelée *Saltus Briegius*. Le mot latin *Eboriacas* ou *Evoriacas*, que le monastère portait dans le VIIe siècle, paraît aussi dérivé du celtique.

Le monastère étant double, saint Eustase, abbé de Luxeuil, y envoya saint Cagnoald et saint Walbert. Le premier fut fait évêque de Laon, en 620; le second, issu d'une famille illustre du Ponthieu, succéda depuis à saint Eustase de Luxeuil. Jonas fut aussi moine de Faremoutier peu après sa fondation; il nous a laissé une Vie de sainte Fare, et une relation édifiante des vertus des premiers habitants de ce pieux asile. — *Voy.* Bobio.

Sainte Fare, quoique fort jeune encore, fut élue abbesse du monastère bâti pour les personnes de son sexe. Aidée des conseils de saint Cagnoald et de saint Walbert, elle y établit la règle de saint Colomban, dans toute sa pureté. Le monastère de Faremoutier répandit bientôt au loin la bonne odeur de Jésus-Christ. L'Eglise honore plusieurs des religieuses qui s'y retirèrent, entre autres Sietrude, Gibitrude et Hercantrude. La sainteté de la bienheureuse fondatrice, lui acquit une grande réputation jusque dans les contrées les plus éloignées. Plusieurs princesses d'Angleterre passèrent la mer, pour venir se mettre sous sa conduite. Telle fut Sedride, fille de sainte Héreswith et belle-fille d'Annas, roi des Est-Angles. Elle succéda à sainte Fare, et gouverna l'abbaye depuis l'an 655, jusqu'à sa bienheureuse mort. Edelburge, autre fille de sainte Héreswith, fut élue abbesse de Faremoutier, après la mort de Sédride. On l'honore le 17 juillet, dans le diocèse de Meaux, sous le nom de sainte Aubierge. Sainte Erkengote, vulgairement sainte Artongate, fille de Sexburge et d'Ercombert, roi de Kent, mourut simple religieuse à Faremoutier. Elle est honorée le 23 février.

La régularité établie à Faremoutier, par ces religieuses ferventes, subsista longtemps. On est peu d'accord sur le temps où l'on cessa d'y suivre la règle de saint Colomban, pour adopter celle de Saint-Benoît. Il paraît que ce fut vers le règne de Charlemagne. A une demi-lieue de Faremoutier était l'abbaye de la Celle. *Voy.* Du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux;* et le *Gallia Christ.*, t. VIII, col. 1701, pour l'index de 47 abbesses.

FARFA (Etats de l'Eglise). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près de Spolette, fondée par saint Laurent, dit l'*Illuminateur*, évêque de Spolette, au VIe siècle. Elle fut détruite vraisemblablement par les Lombards: il n'en restait plus que l'église dédiée à la sainte Vierge, lorsqu'elle fut rétablie par le B. Thomas, du pays de Maurienne, qui mourut vers l'an 715. Cette abbaye prit depuis un accroissement prodigieux. On dit qu'elle eut sous sa dépendance plus de 600 églises ou monastères. Saint Thomas eut pour successeur les abbés Probat et Raganbauld. Le premier obtint de Charlemagne des lettres de protection qui donnaient à son abbaye les mêmes priviléges dont jouissaient les autres monastères de Lérins, de Saint-Maurice et de Luxeuil, où l'on gardait les anciennes règles de saint Basile, de saint Benoît, de saint Colomban, ou des autres Pères: ces lettres maintenaient les religieux de Farfa, dans le pouvoir de s'élire un abbé selon la Règle de Saint-Benoît.

FARON-LES-MEAUX (Saint-), *S. Faro* ou *Crux Meldensis* (*Sancta*) (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 650, par saint Faron, évêque de Meaux, dans un faubourg de cette ville, sous le titre de Sainte-Croix et de Saint-Jean-Baptiste. Le saint fondateur y mit des religieux de Luxeuil, qui suivaient la règle de Saint-Colomban. On y substitua depuis celle de Saint-Benoît. On voyait dans cette abbaye, le tombeau d'Oger ou Ogier le Danois, l'un des plus braves paladins de Charlemagne, qui, las de combattre, avait fini par se retirer dans l'abbaye de Saint-Faron, où il mourut après le milieu du IXe siècle (45).

Cette abbaye entra l'an 1615, dans la congrégation de Saint-Maur. Elle avait été dévastée par les calvinistes, au mois de juin 1652. — Voy. *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1690, la nomenclature de 69 abbés.

FARWELL, *Farwellense Cœnobium* (comté de Stratford, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé ou doté par Roger, évêque de Chester, vers le temps du roi Henri II (XIIe siècle). Ce monarque fit lui-même diverses concessions à cette abbaye. On voit par une charte de donation de l'évêque Roger, qu'elle était habitée aussi par des chanoines. — Voy. *Monastic. Anglican.*

FAUSTIN (Saint) *S. Faustinus* (diocèse de Nîmes, Gard, France). Ancien monastère fondé peu avant l'an 419, par saint Castor de Nîmes, qui en fut abbé, et depuis évêque d'Apt. Il y établit la règle de Cassien, abbé d'un monastère de Marseille, règle qu'il appelle lui-même *Speculum monachorum*. Ce monastère avait déjà cessé d'exister l'an 807.

FAVAS ou FABAS, *Favasium* ou *Lumen Dei* (ancien diocèse de Saint-Bertrand de Comminges, aujourd'hui de Toulouse, Haute-Garonne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux, fondée avant l'an 1150. Son église fut consacrée l'an 1231, par le métropolitain d'Auch et l'évêque de Comminges. — Voy., *Gallia Christ.*, t. I, col. 1120, la série de 29 abbesses.

FAVERNAY (Notre-Dame de), *Faverneyum* (diocèse de Besançon, Haute-Saône, France). — Ancien monastère fondé vers

(45) Il a donné son nom à l'un des quatre valets de nos jeux de cartes, le valet de pique.

l'an 747, sur la rivière de Lastaine, à quatre lieues de Luxeuil, vers l'ouest. Elle fut d'abord occupée par des religieuses Bénédictines. Anseric, archevêque de Besançon, les remplaça l'an 1132, par des moines Bénédictins tirés de la Chaise-Dieu. Elle fut possédée dans la suite par les Bénédictins de la réforme de Saint-Vanne. L'église de cette abbaye était devenue célèbre, par un miracle qui eut lieu dans son enceinte, dit-on, l'an 1608; celui d'une hostie consacrée, qui se conserva suspendue en l'air, pendant deux jours entiers, au milieu d'un incendie, à la vue d'une grande multitude de peuple. Ce miracle fut le motif qui porta l'archiduc Albert et Isabelle d'Autriche, comte et comtesse de Bourgogne, à faire introduire la réforme de Saint-Vanne, dans cette abbaye (LAMARTINIÈRE).

FECAMP, *Fiscannum* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France).— Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 60 kil. N. O. de Rouen, sur la Manche. Elle fut fondée vers l'an 658, par saint Vaneng, que le roi Clotaire III avait fait lieutenant ou gouverneur de cette partie de la Neustrie, connue aujourd'hui sous le nom de *pays de Caux*. Ce noble seigneur, très-dévot à sainte Eulalie de Barcelonne, avait cru dans une nuit entendre la voix de cette sainte qui lui disait : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu* (*Matth.* XIX, 24.) Peu de temps après il quitta le monde, et il fonda dans la vallée de Fécamp une église en l'honneur de la Sainte-Trinité avec un monastère de religieuses, qu'il mit sous la conduite de saint Ouen et de saint Vandrille. La première abbesse de ce monastère fut sainte Hidelmargue, qui, venue de Bordeaux où elle avait gouverné une communauté religieuse, vivait alors dans le diocèse de Rouen. Elle eut sous sa direction, à Fécamp, jusqu'à 360 religieuses qui se partageaient en différents chœurs, afin que l'office fût continué jour et nuit sans aucune interruption.

Le monastère de Fécamp fut ruiné par les Normands, qui entrèrent dans la France l'an 876. Rollon, leur chef, premier duc de Normandie, étant mort l'an 917, Guillaume, son fils, qui lui succéda, fit bâtir un palais à Fécamp. Richard Ier, fils de Guillaume, releva à son tour de ses ruines le monastère de la Sainte-Trinité. Vers l'an 990 il fit construire à Fécamp la magnifique église que l'on y voit encore, et qui est l'un des plus beaux monuments de la Normandie. Il y mit d'abord des Chanoines séculiers; mais il ordonna avant de mourir qu'on les remplaçât par des religieux (996). Son successeur, Richard II, dit le *Bon*, demanda à Guillaume, alors abbé de Saint Bénigne, à Dijon, la nouvelle colonie destinée à peupler le monastère de Fécamp; les religieuses avaient été transférées à Montivillers. Les ducs de Normandie, qui avaient un palais auprès de cette abbaye, se montrèrent toujours ses insignes bienfaiteurs. Elle devint ainsi très-florissante. Au dernier siècle, elle était la plus riche et la plus magnifique de toutes celles de Normandie. Elle appartenait aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ainsi que les abbayes de Saint-Vandrille, de Jumiéges, du Bec, de Saint-Etienne de Caen, de Cerisy, etc. On conservait dans l'église abbatiale de nombreuses reliques. Il y avait aussi les tombeaux des anciens ducs de Normandie. Cette église était surtout célèbre par le culte du précieux sang dont elle prétendait avoir le sacré dépôt. — *Voy.* à ce sujet le curieux et savant ouvrage de M. LEROUX DE LINCY : *Essai historique et littéraire sur l'abbaye et sur la ville de Fécamp.* Un vol. in-8° chez Ed. Frère, à Rouen.— Voy., *Gallia-christ.*, t. XI, col. 206, la série de 41 abbés de Fécamp; — *Neustria pia*, pag. 193, etc.

FELDACH ou VELBACH. Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1152, sur le lac de Constance et le Rhin, au-dessous de la ville de Steckboren, et dans l'ancien diocèse de Constance. Elle fut d'abord construite pour des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, par Chunon de Feldbach, qui transforma son propre château de Feldbach en monastère. Mais deux ans après, ces religieuses s'agrégèrent à l'ordre de Cîteaux, et le monastère fleurit dès lors sous cet ordre, soumis à la visite de l'abbé de Salem. — Voy. *Gallia christ.*, t V, col. 1099.

FELI-PRE, *Felix Pratum.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1206, près Givet, (46) par Gilles de Rochefort, le fondateur de Saint-Remi ou *Succursus B. Mariæ*, ou par quelqu'un des siens, dit la *Gallia christ.* Vers l'an 1462, les religieuses de Saint-Remi quittant leur premier asile, se transférèrent à Féli-Pré, par un échange avec les religieux cisterciens de Féli-Pré, qui vinrent à leur tour habiter à Saint-Remi. — *Voy.*, *Gallia christ.*, les actes de cet échange, t. III, *Instr.*; et col. 1039, la série de 25 abbesses de Saint-Remi ou de Félipré. — Le *Gallia christ.* place l'abbaye de Feli-Pré dans le diocèse de Liége.

FELY ou FELYH (ancien diocèse de Limerick, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Nenay, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée vers l'an 1188. Elle devint dans la suite un simple prieuré.

FEMY, *Fidemium* et *Fremium* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, fondée l'an 1080, par deux nobles Anglais qui ayant quitté leur patrie, bâtirent en ce lieu une basilique en l'honneur de ce saint. L'un de ces deux Anglais, nommé Etienne, fut le premier abbé de ce monastère, suivant Le Mire et Gazet. Il dut plus tard ses accroissements à Nicolas, évêque de Cambrai,

(46) Chef-lieu de canton des Ardennes, France, tout près la frontière belge.

(1137-1167) et aux colléges des chanoines de la cathédrale. Au rapport d'Aubert le Mire, qui écrivait en 1606, pendant plus de 120 années, il y eut conflit entre les rois de France et les princes de Belgique, sur la situation de ce monastère, et la question de savoir à quel pouvoir il appartenait.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 140, la suite de 44 abbés.

FENOUILLÈDES (Saint Paul de) *Fenolheto* (*S. Paulus de*). — Ancien monastère fondé avant l'an 966. Il était dans l'ancien diocèse d'Aleth. Senifred, comte de Barcelonne, lui donna quelques biens par son testament. Ce fut plus tard une insigne église collégiale érigée par le Pape Jean XXII. — Le *Gallia christ.*, t. VI. col, 292, mentionne deux doyens. Saint Paul de Fenouillèdes est aujourd'hui une ville du département des Pyrénées-Orientales, au diocèse de Perpignan, (France.)

FERME (Saint-), *S. Fremerius* (ancien diocèse de Bazas aujourd'hui Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le xie siècle, non loin de la rivière appelée Droto et de la ville de Libourne. Elle eut pour fondateur Frémond de Bordeaux. La discipline s'y étant fort relâchée, Raimond, évêque de Bazas, et Raimond de Gentiac, l'an 1080, la cédèrent avec ses biens à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et à l'abbé Willaume, *pro emendatione vitiorum monachorum in eodem loco* (*S. Ferme*) *mala viventium* dit l'acte de donation. L'abbaye de Saint-Ferme continua cependant d'avoir ses abbés propres, qui jouissaient du privilége de vêtements pontificaux et exerçaient leur pouvoir sur la ville de Saint-Ferme. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1218, la série de 24 abbés.

FERMOY ou FEARMOIGHE (ancien diocèse de Kiloom, dans l'Ulster, Irlande).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fermoy, en Angleterre. Elle fut fondée l'an 1170. Au xviie siècle, cette abbaye donnait un titre de vicomte à l'antique et noble famille de la la Roche, ou de Roch.

Dans ce même diocèse de Kiloom, se trouvait une autre abbaye dite *Castrum Dei*, fondée l'an 1209, et regardée comme fille de Surius. Jongelin soupçonne que ces deux n'en font qu'une seule.

FERMOY ou FURNES, *Fornessia*, *Furnesciense Cœnobium*, (comté de Lancastre, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, sous Clairvaux. Cette abbaye, la première de l'ordre cistercien qui ait fleuri en Angleterre, fut fondée en 1127, par Etienne, comte de Boulogne, et depuis roi d'Angleterre. Ce prince la fonda pour le salut de son âme, et de la comtesse Mathilde, sa femme, et pour l'âme de son oncle Henri Ier, roi d'Angleterre. Cette abbaye était sous l'invocation de la sainte Vierge. Guillaumme III de Lancastre, et d'autres personnages, accrurent ensuite ses possessions. Elles furent confirmées par le pape Eugène. L'abbaye de Furnes fut la mère de plusieurs autres de l'ordre de Cîteaux, en Angleterre ou en Irlande. — Voy. *Monastic. Anglican.*

FERRATA, *Ferrariense Cœnobium* (royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans le diocèse de Naples, vers l'an 1179. Elle est de la filiation de Clairveaux; ses premiers religieux lui vinrent avec un abbé du monastère de Fosseneuve, au diocèse de Terracine.

FERRÉOL (Saint), *S. Ferreolus* (Gard, France). — Ancien monastère fondé de l'an 553 à l'an 581, dans la ville d'Uzès, par saint Ferréol, évêque de cette ville. Son nom figure dans un précepte du roi Louis VII, donné l'an 1156, en faveur de Raimond, évêque d'Uzès, et portant confirmation des biens appartenant audit évêque. (Aujourd'hui du cèse de Nîmes.)

FERRIÈRES (Saint-Léonard de), *Ferrariæ*, (Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près de Thouars, fondée vers l'an 979. On ignore les noms de ses fondateurs. Elle était dans le diocèse de Poitiers, et dans la paroisse de Beuillé-Lorets. (Canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire.) — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1296, la série de 23 abbés.

FERRIERES-EN-GATINAIS, dit *Bethléem Ferrariæ* (Loiret, France). — Célèbre et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, située à 11 kil. N. de Montargis. Elle fut fondée l'an 630, par le duc Wandelbert, et restaurée au ixe siècle, sous Louis le Pieux, par Aldric, qui d'abbé de Ferrières, devint archevêque de Sens, l'an 829. Elle était autrefois du diocèse de Sens. (Ferrières est aujourd'hui du diocèse d'Orléans). L'abbaye de Ferrières est justement célèbre pour avoir été durant le moyen âge un de ces asiles des lettres dont on ne prononce le nom qu'avec un pieux respect. Elle dut sa renommée à cet égard, principalement à l'abbé Loup de Ferrières, qui fut l'un des meilleurs écrivains du ixe siècle, et qui jouissant de la faveur de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, employa tout son crédit aux progrès des sciences et des lettres. Il fonda à Ferrières une belle bibliothèque, et recueillit un grand nombre de manuscrits. Louis de Blanchefort, autre abbé de Ferrières au xve siècle, fut aussi une des illustrations de l'abbaye qu'il restaura, dit-on, presque entièrement. Les rois Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, furent couronnés à Ferrières le 10 avril 879, par Ansegise, archevêque de Sens.—Voy., *Gallia christ.*, XII, col. 157, la suite de 77 abbés.

FERTE-SUR-GRONE (La), *Firmitas ad Gronam* (Saône-et-Loire, France). — Célèbre abbaye, la première des quatre dites *Filles de Cîteaux*, à 11 kil. S. de Châlon-sur-Saône, sur la rivière de Grône, fondée vers l'an 1113. Elle reconnaît pour fondateurs les comtes de Châlon, Savary et Guillaume son

fils, Gautier, évêque de Châlons, et Etienne, troisième abbé de Cîteaux. Outre ses premiers fondateurs, beaucoup d'autres princes dotèrent de possessions l'abbaye de la Ferté. On cite surtout parmi eux Hugues III, duc de Bourgogne, arrière petit-fils d'Eudes Ier, le fondateur de Cîteaux. — On voyait dans cette abbaye, selon Jongelin, les tombeaux de Durand et Théobald, évêques de Châlon, morts en 1225 et 1262, et celui de Béatrix, comtesse de Châlons, morte en 1227.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1020, la série de 44 abbés de la Ferté, de 1113 à 1727.

FERVAQUES, *Fervaquæ*, *Favarchiæ*, *Fons Summæ* ou *Suminæ* (France, Aisne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1140, à la source de la Somme, par Reinier, sénéchal de Vermandois, et Elisabeth, sa femme. Ce lieu s'appelait Fervaques, *Ferventes aquæ*, sans doute à cause des eaux chaudes qui s'y trouvaient; le monastère en retint le nom. On dit que saint Bernard présida lui-même à la construction de ce nouveau monastère, et y conduisit des religieuses du monastère de Laon. Evrard, fils du fondateur, avec sa femme Ermengarde, les chanoines de Saint-Quentin, les moines de Saint-Prix et d'Homblières, et enfin les seigneurs du pays, enrichirent tour à tour l'abbaye de Fervaques, qui devint célèbre par la sainteté et le grand nombre de ses religieuses. Elle fut brûlée l'an 1557, dans le tumulte des guerres, et ruinée deux fois ensuite en 1580 et 1595. L'abbesse Marie de Montluc, avait entièrement restauré l'abbaye en 1632, lorsque l'armée des Espagnols ayant envahi la Picardie, les religieuses, après avoir erré d'asile en asile, se retirèrent au faubourg du Roule, à Paris, et puis fixèrent leur demeure dans le faubourg Saint-Germain. Revenues en Picardie, en 1648, elles s'établirent enfin à Saint-Quentin. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1136, la série de 37 abbesses. — Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Noyon.

FEUILLANTS (Notre-Dame de) *Fulium*, *Fulina* (Haute-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de La Crète, filiation de Morimond, à cinq lieues de Toulouse; fondée l'an 1145. Cette abbaye est devenue célèbre parce qu'elle a donné son nom à une congrégation religieuse, ou réforme de l'ordre de Cîteaux, fondée en France, vers la fin du XVIe siècle par Jean de Barrière, alors abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Feuillants. Après y avoir pris l'habit de religieux de Cîteaux, ce pieux personnage travailla à la réforme. Sixte V l'approuva par une bulle du 5 mai 1586. Clément VIII et Paul V lui accordèrent des supérieurs particuliers. Le roi Henri III fonda à Paris un couvent, au faubourg Saint-Honoré, pour cette congrégation qui est aussi nommée de *Saint-Bernard de la Pénitence*. Jean de la Barrière étant mort à Rome, l'an 1600, le pape Clément VIII conféra l'abbaye de Feuillans à Jean Balade, qui la remit à la congrégation dans un chapitre général. Depuis ce temps, elle fut chef d'ordre en France. — *Voy.* au *Diction. des Ordres religieux*, t. II, p. 206, note, *Feuillants*, *Feuillantines*.

FEVERSHAM, *Feversham ense Cœnobium* (comté de Kent, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Cluny, fondé l'an 1148 sous l'invocation de Saint-Sauveur, par Etienne, roi d'Angleterre. Henri II, roi d'Angleterre, et d'autres rois à son exemple confirmèrent cette fondation. Ce monastère fut émancipé dans la suite de sa sujétion à l'église de Cluny. — Voy. *Monastic. anglican.*

FIACRE (Saint) *S. Fiacrus* ou *Broilum* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Célèbre prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 625, à deux lieues de la ville de Meaux, par l'ermite saint Fiacre lui-même. Il fut reconstruit l'an 1313, et après avoir essuyé plusieurs désastres, il fut donné aux religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, alors à sa naissance.

FIGEAC, *Figiacum*, quelquefois *Fiacum* (diocèse de Cahors, Lot, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 752, sur la rivière de Selle qui se jette dans le Lot. Cet illustre monastère reconnaît Pépin pour son fondateur, mais on est incertain, dit le *Gallia christ*, si c'est Pépin le vieux, père de Charlemagne, ou Pépin le jeune, roi d'Aquitaine. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 172, la série de 53 abbés, depuis Anastase, jusqu'à N. de la Vallete, élu l'an 1712.

FILLY-EN-CHABLAIS, près Yvoire, *Filiacum* (Savoie, Etats-Sardes). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui existait autrefois dans le diocèse de Genève.

FIRMIN (Saint-), *S. Firminus* (Gard, France), — Ancien monastère situé dans l'ancien diocèse d'Uzès. Son nom figure dans un précepte du roi Louis VII, donné l'an 1156, en faveur de Raimond, évêque d'Uzès, et dans lequel sont énumérés les biens de ladiet église d'Uzès.

FISCHBACH (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, qui fut fondée avant l'an 1486, dans l'ancien diocèse de Worms, (Hesse Darmstadt). C'est de cette abbaye que Garpard de Rhin, évêque de Bâle, manda des religieuses, l'an 1486, pour former un nouveau monastère à Kleinenluzel

FISCHINGEN, *Fischinga*, ou *Augia Sanctæ Mariæ*, ou *Piscina* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Ida. fondée avant l'an 972. Elle était située dans le Turgau ou Turgovie, en Suisse, et dans l'ancien diocèse de Constance. Elle fut double dans son origine; sainte Ida ou Iltha, comtesse de Tockenburg, religieuse de ce lieu, y brilla par l'éclat de ses miracles, pendant sa vie et après sa mort. Cette abbaye avait eu pour fondateurs les ancêtres ou parents de sainte Ida, comtesse de Tockenburg, dont elle paraît avoir reçu pour armes

deux poissons sur un champ d'azur; car lesdits comtes, dit-on, portaient d'habitude deux poissons sur leur casque. L'abbaye prit de là, sans doute, le nom de *Piscina* qu'elle a quelquefois.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1027, la série de 46 abbés.

FISTOLES (Saint-Vincent de) (Espagne). — Monastère de l'ordre de saint Benoît, fondé, selon un titre allégué par Yepez, par le comte Gundesinde, l'an 796, ou du moins accru par ses libéralités. Ce Seigneur le destina pour le lieu de sa sépulture. Ce monastère paraît avoir été double. Gundesinde lui unit plusieurs autres monastères, savoir : celui de Sainte-Marie, situé dans le bourg de Sainte-Eulalie, et ceux de Saint-Pierre de Lences, de Saint-Martin de Sogarco, de Sainte-Eulalie et de Saint-Martin de Leucane. (BULTEAU.)

FLABEMONT, *Flabonis Mons* (Vosges, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1132, dans l'ancien diocèse de Toul, par Gui d'Acremont, avec l'assentiment de Hugues, comte de Vaudemont, et d'Adeline de Bourgogne, sa femme, dont il tenait son domaine en fief. Les évêques de Toul furent les bienfaiteurs insignes de cette abbaye. Plusieurs papes, tels qu'Eugène III, Clément VII et Honorius III, confirmèrent ses biens et lui accordèrent des privilèges. — *Voy.* HUGO, *Annal. Prémonstr.*, t. I, 653; et, *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1134, la série de 35 abbés.

FLARAN, *Flaranum* ou *B. M. de Flarano* (diocèse d'Auch, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Berdoues, filiation de Morimond. Elle fut fondée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, vers l'an 1151. *Voy.* le *Gallia christ.*, t. I, col. 1026, pour la série de 17 abbés, commençant à l'an 1162.

FLAVIGNY, *Flaviniacum*.—Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, près la petite ville de ce nom, en Bourgogne (Côte-d'Or, France). Il fut fondé par Widrau, l'an 722, en l'honneur de Saint-Prix, évêque de Clermont et martyr; il vint remplacer, suivant le *Gallia christiana*, l'ancien monastère de Saint-Pierre de Flavigny, fondé par Clovis Ier, et presque entièrement détruit. Le pape Jean VIII fit la seconde dédicace de son église vers l'an 877, et depuis lors, son premier nom de *Saint-Pierre* semble avoir prévalu. On y vénérait les reliques de Saint-Prix, transférées du monastère de Velvic à celui de Flavigny, par Manassez, un de ses plus illustres abbés au VIIIe siècle. On y conservait aussi en grande vénération le corps de sainte Reine, vierge et martyre, décapitée pour la foi au bourg d'Alize, depuis Sainte-Reine, où l'on voyait une fontaine, dont l'eau, dit-on, guérissait de plusieurs maladies. Au temps de Manasséz, Flavigny était si florissant par la piété des moines, que Charlemagne permit à cet abbé de bâtir un monastère à Corbigny, à la prière de Théodulfe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury. — *Voy.* CORBIGNY. — Les abbés de Flavigny avaient le droit de premier suffrage dans l'élection des évêques d'Autun; et celui d'officier avec la mitre et le bâton pastoral. *Voy.*, *Gallia christ.*, t. IV, col. 455, la série de 77 abbés de Flavigny. On sait que l'ancien monastère de Flavigny, au diocèse de Dijon, relevé et restauré par les soins du R. P. Lacordaire, est devenu aujourd'hui une maison de religieux Dominicains.

FLAXÉLEY, *Flaxeleya* (comté de Glocester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bordesley sous Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1151 et elle reconnaît pour son fondateur Roger, comte de Héréford, suivant Jongelin. Le roi Henri II confirma ses donations. (*Monastic. Anglican.*)

FLERS EN ESCREBIEUX, *Flersium* (Nord, France). — Ancien prieuré bénédictin, au bourg de ce nom, près Douai, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. En effet, les évêques d'Arras, Robert, Alvise et Godescalc, avaient successivement concédé ou confirmé l'église de Flers à ladite abbaye, en 1132, 1138 et 1159. Quelques moines de Saint-Vincent ayant à leur tête un prieuré y faisaient leur résidence. — *Camerac. christian.*

FLEURY ou SAINT-BENOIT SUR LOIRE, *Floriacum ad Ligerim*, *S. Benedictus in pago Aurelianensi*, ou *S. Benedictus Francorum* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 650, à sept lieues au-dessus d'Orléans, par Leodbod, abbé de Saint-Aignan. Cette abbaye devint bientôt très-célèbre, par la possession des reliques de saint Benoît, qui de l'abbaye de Mont Cassin furent transportées dans son sein vers l'an 654, par les soins de saint Mommole, son second abbé. Les souverains pontifes, les évêques, les rois, les princes et grand nombre de seigneurs, comblèrent de biens et de privilèges l'abbaye de Fleury, qui prit dès lors le nom de *Saint-Benoît sur Loire*. Ce monastère fut célèbre également par la piété de ses religieux, parmi lesquels on compte plusieurs martyrs, d'innombrables confesseurs et un grand nombre de savants et illustres personnages. Il devint célèbre aussi par la renommée de ses écoles, que fréquentaient, suivant Jean du Bois (*Bibl. floriac.*) plus de 5000 écoliers. Sa riche bibliothèque fut dévastée par les calvinistes en 1561 et 1562; mais par les soins de Pierre Daniel, une partie fut cependant sauvée et transportée au Vatican. Le monastère de Fleury eut à souffrir comme les autres, des ravages des Normands, des incendies, de la fureur des calvinistes : enfin, il recouvra sa gloire et son repos par son union à la congrégation de Saint-Maur, qui non-seulement l'enrichit d'une magnifique châsse pour le corps de saint Benoît, et d'une lampe toujours ardente, mais encore restaura soigneusement ses édifices. — *Voy.*, *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1540, la série de 87 abbés.

FLEURY EN VEXIN, *Floriacum in Velo-*

cassibus (diocèse de Rouen, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 708, par Pépin, maire du palais, autour d'une chapelle et d'un hôpital bâtis quelques années auparavant, par un nommé Fréric, dans la terre de Fleury, à cinq lieues de Rouen. Pepin le donna à saint Bain, abbé de Saint-Vandrille, voulant qu'il en eût la direction, et qu'après sa mort l'on en donnât la conduite à un autre religieux de Saint-Vandrille. Ce monastère de Fleury devint dans la suite un petit prieuré dépendant de Saint-Marcel de Châlons, de l'ordre de Cluny.

FLINES, ou l'*Honneur Notre-Dame*, *Flinæ*, *Flelinæ*, ou *Honor B. Mariæ* (Nord, France). — Célèbre abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, située au bourg de ce nom (Flines-les-Roches), sur la Scarpe, à deux lieues de Douai. Elle fut fondée en 1234, par Marguerite de Dampierre, depuis comtesse de Flandre, et placée d'abord auprès d'Orchies, au lieu appelé l'*Honneur Notre-Dame*, d'où lui vient cette dénomination spéciale dans les anciens monuments. La pieuse comtesse accorda à l'abbaye de nouvelles faveurs en 1241. Dix ans après, en 1251, par les soins de Marguerite, héritière de Jeanne, sa sœur, comtesse de Flandre et de Hainaut, l'abbaye fut transférée auprès de Douai, au lieu de Flines, qu'elle occupa depuis. Son église fut consacrée par Pierre, archevêque de Reims, en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie, le 5 des calendes de juin 1279, en présence d'une grande assemblée de princes, d'évêques et d'abbés. La même année, le 10 février, mourut Marguerite, qui fut inhumée au milieu du chœur. Plusieurs personnages illustres de la race de Dampierre, ou des comtes et comtesses de Flandre, eurent également leur sépulture dans l'abbaye de Flines. — Le *Cameracum christ.* donne la liste de 37 abbesses, depuis Ogine ou Ogive jusqu'à Sabine *du Chastel de la Hovarderie*, qui siégeait au moment où éclata la révolution française.

FLONA (Belgique), *Flonense monasterium*. — Abbaye de Chanoines réguliers, fondée après l'an 1079, un peu au-dessous de Huy, sur la rive gauche de la Meuse, et dans le diocèse de Liége. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 1601, donne la série de 32 abbés.

FLOOR-CAMP, *Floridas-Campus* (ancien diocèse de Loeuwarden, dans la Frise, Hollande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Claer-Camp, près la ville de Bolsward, Elle fut fondée l'an 1191 par deux prêtres, nommés Cythard et Herdrad, et leur frère Sibolde. Tous trois prirent l'habit religieux dans le nouveau monastère. Cythard en fut le premier abbé, Herdrad fut prieur, et Sibolde frère convers. — *Voy.* Andr. Cornelius, *Annal. Frisiæ*.

FLOREFFE, *Floreffia* (d'abord diocèse de Liége, puis de Namur). — Abbaye de Prémontrés, deuxième fille de Prémontré, fondée l'an 1121, par Godefroi, comte de Namur, et Ermensende, sa femme, fille de Conrad, comte de Luxembourg. Comme saint Norbert, dit Hugo, revenait de Cologne, d'où il rapportait un trésor de saintes reliques, pour en enrichir son monastère naissant, Ermensende vint à sa rencontre, le reçut avec une grande vénération, et, touchée de ses hautes vertus, le supplia d'établir une maison de son ordre, près de Namur. Saint Norbert se rendant à sa prière, désigna l'abbé Richard pour chef d'une nouvelle famille, et le chargea du soin de seconder sans délai les pieux désirs de la noble princesse. Un nouveau monastère fut donc construit sur les bords de la Sambre, à Floreffe, près de Namur (47). Saint Norbert y déposa une partie de ses reliques, et y établit des chanoines de Prémontré. On lui donna le nom de *Salve*; et Albert, évêque de Liége, fit la consécration solennelle de l'église. — Hugo, t. I, p. 77 et suiv., donne la liste de 50 abbés, et fait l'énumération des reliques et des manuscrits conservés dans cette abbaye.

FLORENNES, *Florinæ*, ou *Florinense*, *S. Joan. Bapt. Cœnobium* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée vers l'an 1010, près la ville de ce nom, par Gérard, fils d'Arnoul, seigneur de Florence, et depuis évêque de Cambrai. Cette abbaye, que le *Gallia christ.* place dans le diocèse de Liége, devint de plus en plus florissante, dit le chroniqueur Balderic : *Tam affluentia rerum quam sanctitate monachorum*. Elle a continué de fleurir jusqu'au dernier siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 977, la nomenclature de 53 abbés.

FLORENT (Saint-), *S. Florentius* (ancien diocèse d'Orange, Avignon, France). — Ancienne abbaye, située dans un faubourg d'Orange, avec une église dédiée à saint Florent, évêque de cette ville. On ignore l'époque de sa fondation. Une inscription funèbre, qu'on y a trouvée et qu'on croit être du IXe siècle, prouve qu'elle était déjà construite à cette époque. Ce fut dans la suite un prieuré, que Pierre IV, évêque d'Orange, obtint d'unir à la mense épiscopale, l'an 1464.

FLORENT-LE-VIEIL (Saint-), *S. Florentius in monte Glonna*. Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse d'Angers, Maine-et-Loire). — Elle eut pour origine un ermitage, construit sur la montagne de Glonne, sur la rive gauche de la Loire, vers la fin du IVe siècle, par saint Florent, disciple de saint Martin, qui s'y retira, dit-on, après la mort de son maître, et y finit ses jours. On bâtit dans la suite une abbaye près de cet ermitage. Cette abbaye fut détruite par les Normands, l'an 848. — *Voy.* Saint-Florent-lez-Saumur.

FLORENT-LEZ-SAUMUR, *S. Florentius Salmuriensis* (Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse d'Angers. Son origine remonte vers

(47) Floreffe est un bourg à deux lieues de Namur.

la fin du IVe siècle, et fut un ermitage dans lequel saint Florent, disciple de saint Martin, termina ses jours. De cet ermitage on fit un monastère qui subsistait encore au dernier siècle sous le nom de Saint-Florent le Vieux La première abbaye ayant été détruite par les Normands, Thibaut Ier, comte de Blois, en fit, dit-on, rebâtir une autre, l'an 950, dans le château de Saumur, où l'on déposa les reliques de saint Florent, qui donna encore son nom à cette abbaye. Celle-ci ayant été de nouveau détruite, avec le château, vers l'an 1025, l'abbé Frédéric fit bâtir, quelques années après, un nouveau monastère en dehors et près de la ville de Saumur. Ce monastère, dit *Saint-Florent-lez-Saumur*, devint très-considérable. Il relevait immédiatement du Saint-Siége. Il eut beaucoup à souffrir durant les guerres de religion. Il embrassa, l'an 1637, la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

FLORENTIOLE (diocèse de Plaisance, duché de Parme, Italie). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 746. Il en est fait mention, en effet, dans un privilége de cette année 746, donné par Rachis, roi des Lombards, à l'église de Plaisance, à la prière de Thomas, évêque de cette ville.

FLOREY (Notre-Dame de), ou LE TORONET, *Floregia*, ou *Toronetum* (diocèse de Fréjus, Var, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1136, par une colonie de religieux venus de Mansiade, dans le Vivarais, de la filiation de Cîteaux. Elle reconnaît pour fondateur Raimond, comte de Barcelone et marquis de Provence. On distingue, parmi les abbés de Toronet, Foulques, qui fut évêque de Toulouse, l'an 1205. Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Provence, fut l'un des bienfaiteurs de cette abbaye, l'an 1196. Elle était déjà à cette époque transportée au lieu dit *le Toronet*, près la ville de Tourtoux. D'autres nobles personnages firent diverses donations à l'abbaye de Toronet, qui devint très-florissante. — *Voy.*, *Gallia Christ*, t. I, col. 450, la série de 43 abbés.

FLORIDUS HORTUS. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée dans le diocèse de Groningue, et près de cette ville, l'an 1209, par Emon, du bourg d'Husinge, qui en fut le premier abbé. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 665.

FLORIVAL ou VAULX-FLEURI, *Vallis-Florida* (Belgique). — Abbaye de femmes, située près d'Archennes, non loin de Louvain, sur la Dyle. Elle fut fondée l'an 1096, par Werner, comte de Grezii, pour des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Elle devint dans la suite une abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 65, la série de 32 abbesses.

FLOUR (Saint-), *S. Florus*, ou *Indiciacus* (Cantal, France).—Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 996, et qui devint le siége d'un évêché, l'an 1317. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 421, la mention de quelques abbés.

FOIGNY, *Fusniacum* (Aisne, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1121, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), non loin de Vervins, par Barthélemi, évêque de Laon, et les soins de saint Bernard, qui y envoya douze religieux et un abbé. Les sires de Coucy, et d'autres nobles seigneurs, furent les bienfaiteurs de cette abbaye. On a plusieurs lettres de saint Bernard à Rainaud, abbé de Foigny (lett. 72, 73 et 74). Barthélemi, fils de Foulque, prince de Bourgogne, et d'Alix de Roucy, après s'être démis de l'épiscopat de Laon, l'an 1150, vint prendre l'habit religieux dans cette abbaye. Plusieurs droits et priviléges lui furent concédés par Engelran ou Enguerrand, seigneur de Coucy, Marle, Vervins, etc. et par Thomas, son fils. En 1291, Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, fut aussi donatrice de ce monastère. L'Abbaye de Foigny était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Histor. Fusniac.*, par Jean de Lancy; et, *Gallia Christ.*, t. IX, col. 629, la série de 36 abbés.

FOILLANS DE ROEUX (Saint-), *S. Foillanus* (Hainaut, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, qui tire son origine d'une chapelle de saint Foillans érigée dans le lieu *Sylvæ Carbonariæ*, non loin de Soignies, où ce saint avait souffert le martyre, vers l'an 650. Ce lieu ayant été cédé à l'ordre de Prémontré vers l'an 1126, par les chanoines auxquels il appartenait, une abbaye de cet ordre y fut construite, près la ville de Roeux en Hainaut. Cette abbaye a subsisté jusqu'au dernier siècle. Elle était du diocèse de Cambrai. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 196, le catalogue de 59 abbés. — *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 673.

FOLKSTONE, *Folcstanense Cœnobium*, (comté de Kent, Angleterre). — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint Benoît, fondé vers l'an 630, par Eadbald, roi de Kent; sainte Eanswide, fille de ce prince, en fut la première abbesse. Il était situé à peu de distance de la ville de Folkstone. La mer ayant depuis englouti une partie du monastère, les religieuses se retirèrent à Folkstone. On y porta aussi les reliques de sainte Eanswide, qui furent déposées dans une église bâtie par le roi Eadbald, sous l'invocation de saint Pierre. Cette église ne fut plus connue dans la suite que sous le nom de Sainte-Eanswide. Le monastère de Folkstone a subsisté jusqu'au temps du roi Henri VIII.

FONDI (royaume de Naples, Terre de Labour). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti au VIe siècle, par saint Honorat de Fondi, et dans lequel il assembla près de 200 religieux. Après les avoir édifiés par la sainteté de sa vie, il mourut vers l'an 550. Le plus illustre de ses disciples fut le vénérable *Libertinus*, prieur du monastère du temps de Totila, roi des Goths. Le pape saint Grégoire en parle avec de grands éloges dans ses *Dialogues*, et loue surtout sa patience admirable. — Fondi est

une ville du royaume de Naples, et le siége d'un évêché.

FONS ANDREÆ (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1143, près de Neufchâtel, et dans le diocèse de Lausanne, par Raoul et Mengot, seigneurs de Neufchâtel. Gui, évêque de Lausanne, confirma cette fondation.—*Annal. Prœmonst.*, t. I, col. 681.

FONS B. MARIÆ. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1312, près Burbach, dans le diocèse de Cologne (Allemagne), par une noble dame nommée Guderada. Cette pieuse fondatrice y fut inhumée, l'an 1312, avec son mari Herman Geyer.

FONS S. MARIÆ (ancien diocèse d'Aquilée, Etats autrichiens, royaume d'Illyrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1234.

FONS VIVUS (diocèse de Parme, Italie centrale). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Columba, au diocèse de Plaisance. Elle fut fondée l'an 1141. Mathieu de Luca, l'un de ses religieux, fut créé, l'an 1404, par Boniface IX, évêque d'Accon, ou Saint-Jean d'Acre. (Jongelin.)

FONT-DE-NIMES (Notre-Dame de la), ou SAINT-SAUVEUR, *Fons Nemausi* ou *S. Salvator Nemausensis* (à Nîmes, Gard, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 991, dans un faubourg de Nîmes, près l'ancien temple de Diane et à la source de la célèbre fontaine de Nîmes. Elle eut pour fondateur Frotier, évêque de cette ville, et fut soumise tour à tour à l'abbé de la Chaise-Dieu et au prieur de Saint-Baudile. Mais elle fut détachée de leur juridiction vers l'an 1140, à la demande d'Aldebert d'Uzès, évêque de Nîmes. Le pape Innocent II la soumit à l'évêque de Nîmes, ce qui fut ratifié par le pape Adrien IV, l'an 1156.

Cette abbaye continua de fleurir dans sa première demeure de Nîmes jusqu'au xvie siècle, où, détruite par les novateurs, elle vit ses religieux se réfugier à Beaucaire (Gard).—Voy., *Gallia Christ.*, t. VI, col. 509, la série de 43 abbesses.

FONTAINE-DE-BÈSE (La), *Fons Besua* ou *Besuense Monasterium* (Côte-d'Or, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 4 lieues de Dijon, près le ruisseau de Bèse, qui coule dans la Saône, et dont elle prit le nom. Elle fut fondée l'an 616, suivant Mabillon, et en 1630, suivant le P. Le Cointe, sous le vocable de saint Pierre, par Amalgar, duc du palais du roi, et Aquiline, sa femme. Waldalène, leur fils, moine de Luxeuil, en fut le premier abbé, et y établit la règle de Saint Colomban, remplacée plus tard par celle de Saint-Benoît. L'abbaye de Fontaine-de-Bèse, qui était du diocèse de Langres, fut enrichie de revenus considérables par les évêques de Langres. En 883, elle se vit ornée des reliques du martyr saint Prudence. Le *Gallia christiana* énumère huit différents désastres qu'elle eut à subir, soit des guerres intestines, soit des Vandales, Sarrasins, Normands, etc. Lors de l'un d'eux, en 888, les Normands tuèrent sept religieux et les autres prirent la fuite. L'abbaye fut restaurée au ixe siècle par Albéric, évêque de Langres; et vers la fin du xe, par l'évêque Bruno, aidé de saint Mayeul. Elle était restée pendant 51 ans comme une solitude. Elle embrassa la réforme de Saint-Maur. — *Voy.* la suite de 57 abbés au *Gallia christ.*, t. IV, col. 704.

FONTAINE-DANIEL, *Fons Danielis* (Mayenne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clermont, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, l'an 1204, par un noble chevalier nommé Juhel, seigneur de Mayenne, qui périt l'an 1220, en combattant vaillamment contre les Albigeois, et fut inhumé dans cette abbaye. Cette abbaye était dans le diocèse du Mans et à une grande lieue, dit-on, de la ville de Mayenne.

FONTAINE-GUERARD, *Fons Guerardi* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France.) — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1198, à quelques lieues de Rouen, par Robert le Guerre, comte de Leicester, en Angleterre. Elle fut dotée ensuite par Jean, roi d'Angleterre, et par Albéric, comte de Dammartin, avec sa femme Mathilde, et Réginald, leur fils. Les rois Philippe II, Louis VIII et IX, Philippe III et Charles IV, furent les bienfaiteurs de cette abbaye. —Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 320, la mention de 24 abbesses.

FONTAINEJEAN, *Fons Joannis* (Loiret, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1124, par Milon de Courtenay. Les seigneurs de Courtenay avaient là leurs tombeaux. Saint Guillaume Berruyer, de l'illustre famille des comtes de Nevers, avait été abbé de Fontainejean, puis de Chaalis, avant d'être élevé, l'an 1200, sur le siége archiépiscopal de Bourges, qu'il illustra par son zèle, sa charité, et les autres vertus d'un pontife. Plusieurs donations furent faites par les seigneurs de Courtenay à l'abbaye de Fontainejean, surtout l'an 1170 et 1179, par Pierre de Courtenay, fils de Louis VI, et confirmées au mois d'avril 1180, par Louis VII, son frère. Cette abbaye fut incendiée par les calvinistes, le 7 octobre 1562. Elle était près de Montargis, et autrefois du diocèse de Sens, (aujourd'hui d'Orléans). —Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 228, la série de 49 abbés.

FONTAINE-LE-COMTE (Notre-Dame de), *Fons Comitis* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée de 932 à 1184. Elle est située à une demi-lieue à l'ouest de Poitiers. Elle doit son double nom, suivant le *Gallia christ.*, à la fontaine qui coule dans ce lieu, et à la dignité de son fondateur, Guillaume, comte de Poitiers, le fondateur également de Notre-Dame de Sablonceaux. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 1340, la série de 38 abbés. — *Voy.* surtout *Mémoires de la Société des*

Antiquaires de l'Ouest, an. 1837, p. 226.

FONTAINE-EN-VOSGE, *Fontanense in Vosago* (France). — Troisième monastère fondé dans le désert des Vosges, et dans le diocèse de Besançon, vers l'an 590, par saint Colomban, déjà fondateur des monastères d'Anegray et de Luxeuil. On y suivait la règle de Saint-Colomban, sur laquelle prévalut plus tard celle de Saint-Benoît.

FONTAINES, *Fontes*, *Fontanense Cœnobium* ou *Cœnobium de Fontibus* (comté d'Yorck, Angleterre). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, située près la ville de Ripon, et ainsi nommée des fontaines qui affluaient dans son voisinage. Elle fut fondée vers l'an 1123, par saint Robert, bénédictin de Notre-Dame d'Yorck, et douze autres religieux, auxquels Thurstin, archevêque d'Yorck, et depuis religieux cistercien, donna la vallée de Schell ou Scheldale avec le bourg de Sutton. De cette abbaye sont sortis d'illustres prélats. Son nom était d'heureux augure, dit Jongelin, car on y vit couler en abondance les *eaux de la vive piété et des célestes désirs qui rejaillissent dans la vie éternelle.* (*Notit. cisterc.* lib. VIII). Vers 1132, les moines de cette abbaye trouvant dans l'ordre de Cîteaux depuis peu introduit en Angleterre, et qui avait une maison à Riéval, le germe de vie qu'ils désiraient mener, prièrent saint Bernard d'agréger à cet ordre leur monastère de Fontaines. On voit, par des lettres de saint Bernard, que cette nouvelle pépinière de saints tendait à la perfection avec une ardeur extraordinaire. Dès son commencement elle fut pour tout l'ordre de Cîteaux un modèle de mortification, de ferveur dans le chant des psaumes, et les autres exercices de piété, d'amour pour le travail, et de zèle pour les austérités de la pénitence. Robert, depuis abbé de New-Minster, se distinguait surtout par sa vertu au milieu de ses frères : tous avaient les yeux fixés sur lui, et le prenaient pour modèle dans chacune de leurs actions. — *Voy.* dans le *Monastic. anglican.* de longs détails sur cette abbaye, et plusieurs lettres de saint Bernard à l'abbé de Fontaines, ou à Turstin, archevêque d'Yorck.

FONTAINES-LES-BLANCHES, *Fontanæ Albæ* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge vers l'an 1132, entre Blois et Tours, et à deux lieues environ d'Amboise, par Regnauld, seigneur de Château-Regnaud, et quelques autres gentilshommes du pays. Elle doit son origine à quelques ermites qui se donnèrent à l'ordre de Savigny, fondé au commencement du XIIe siècle, par le B. Vital de Mortain.

FONTANELLA. — Abbaye de l'ordre de Prémontré, dans l'ancien diocèse de Laon (maintenant, Soissons, Aisne, en France). Elle fut fondée avant l'an 1141.

FONTCAUDE, *Fons Calidus* (Hérault, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Combe-Longue, en Gascogne, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1154 par Bernard de Clermont et Arnaud, son frère. Pons d'Arsace, archevêque de Narbonne, ratifia cette fondation l'an 1164. Le Pape Alexandre III la confirma par deux diplômes, donnés l'un à Sens, l'autre à Montpellier. Cette abbaye était située dans une agréable vallée, à trois heures de Béziers, et à cinq de Saint-Pons, dit le *Gallia christ.* Elle était de l'ancien diocèse de Saint-Pons de Thomières. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 267, la série de 36 abbés. — *Annal Prœmonstr.*, t. I, col. 683.

FONT-DOUCE, *Fons Dulcis* (Charente-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1117 dans l'ancien diocèse de Saintes (aujourd'hui de la Rochelle). On en attribue la fondation à saint Gérauld de Sales, et à Guillaume de Conchamp, de Taillebourg, qui en fut le premier abbé. Ce monastère fut construit sur un terrain situé, d'après le *Gallia christ.*, presque à moitié chemin entre Saintes et Saint-Jean d'Angély, et qui aurait été cédé, dit-on, l'an 1117, par Etienne de Mercœur, abbé de la Chaise-Dieu. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 1120, la série de 17 abbés.

FONTENAY-LOUVET, *Fontanetum* (diocèse de Séez, Orne, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, situé à deux lieues de Séez, et fondé vers l'an 690, par l'illustre saint Evremond, qui en fut le premier abbé, après avoir été consacré par saint Annobert, évêque de Séez. Ce monastère fut détruit par les Normands.—*Voy.* le *Gallia christ.*, t. XI, col. 712.

FONTENAY, *Fontanetum* (Côte-d'Or, France), — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, seconde fille de Clairvaux, fondée l'an 1119, par Rainard, seigneur de Montbard, oncle de saint Bernard, près la ville de Montbard, dans un lieu qu'habitait un pieux ermite, nommé Martin. Cet ermite, à la prière de saint Bernard, céda volontiers ce terrain avec l'agrément d'Etienne, évêque d'Autun, et de Gui, abbé de Molesme. Ebrard, évêque de Norwich, y fit construire une magnifique église, que vint consacrer le Pape Eugène III, le jour de la fête de saint Matthieu, 1147, en présence de dix cardinaux, de huit évêques et de saint Bernard lui-même entouré d'une multitude d'abbés. Dans le vestibule de cette église était la sépulture, avec l'épitaphe, d'Eustachie de Mellot, femme de Drogon de Mellot, et parente d'Edouard, roi d'Angleterre, laquelle mourut à Carthagène, l'an 1270. Dans le cloître étaient aussi les tombeaux des seigneurs de Frolois. Cette abbaye était autrefois du diocèse d'Autun. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 491, la série de 41 abbés.

FONTENELLES ou NOTRE-DAME DE LA FONTAINE, *Fontanella* ou *B. Maria de Fonte* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, soumise à l'abbé de Cambron, sous l'autorité de Clairvaux. Elle eut pour fondatrices deux sœurs, Jeanne et Agnès, filles d'Hellin

d'Aulnoy, noble chevalier. Ces deux sœurs, d'abord béguines, érigèrent vers 1212, à leurs frais, un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, vers la fontaine de Notre-Dame aux Pierres, non loin de l'Escaut, à une lieue de Valenciennes. D'autres jeunes filles s'étant jointes à elles, elles s'établirent en 1216, avec l'agrément de l'abbé de Crespin, plus près de l'Escaut, au lieu qu'elles habitèrent depuis. Sans règle jusqu'alors, elles adoptèrent celle de Cîteaux en 1218, avec la permission des abbés de Cîteaux et de Clairvaux. Des femmes illustres habitèrent ce couvent; on distingue parmi elles, Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI, qui, en 1337, devenue veuve de Guillaume le Bon, comte de Hainaut, s'y retira, et voulut y être constamment la dernière des religieuses. Elle y mourut saintement le 7 mars 1340, et eut sa sépulture dans le chœur de l'église. On doit nommer encore Isabelle, sa fille, femme de Robert, comte de Namur, et Anne de Bavière, fille de l'empereur Louis et de Marguerite, comtesse de Hainaut. — Le *Cameracum christ.*, p. 308, donne une série de 36 abbesses, depuis Havide de Condé, qui siégeait en 1216, lorsque les religieuses embrassèrent l'institut de Cîteaux, jusqu'à Philippine Farez, morte en 1793. — Gilles l'Olivier et Augustin Bourdier, tous deux religieux de Cambron, ont composé une histoire du couvent de Fontenelles, sous ce titre : *Recueil de l'origine et fondation de l'abbaye de Fontenelles*, etc., manuscrit in-folio, à la bibliothèque de Cambrai.

FONTENELLES (Notre-Dame de), *Fontenellæ*, *Fintanelum*, *Fontenacum* ou *Fontenæum* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1210, à une lieue de la Roche-sur-Yon, et à sept de Luçon, par Guillaume de Mauléon, seigneur de Talmond, et sa femme, Béatrix, dame de Machecoul, de Luçon et de la Roche-sur-Yon, qui fut depuis femme d'Aimery de Thouars. Les dits Guillaume et Béatrix, avec Jeanne de Thouars, leur fille, furent inhumés dans l'église de cette abbaye. On voit par des lettres de l'an 1225, de Béatrix, la fondatrice, qu'elle fut d'abord habitée par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Peu de temps après cependant, elle embrassa l'institut des chanoines réguliers de la Chancelade. Les Seigneurs de la Roche-sur-Yon confirmèrent à diverses époques les concessions et priviléges de cette abbaye.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1434, la série de 33 abbés.

FONTEVRAULT, *Fons Ebraldi* (Maine-et-Loire, France).—Célèbre et riche abbaye, chef d'ordre, fondée vers l'an 1100, par le B. Robert d'Arbrisselles, dans une forêt appelée Fontevrault, à 13 kil. S.-E. de la ville de Saumur. Le B. Robert fit cette fondation pour donner un asile aux personnes de toute sorte qui s'attachaient à sa suite, et que, comme un pasteur charitable, il accueillait avec bonté, pour les conduire dans les voies du salut. Ce fut vers l'an 1100, à son retour du concile de Poitiers, que Robert jeta les fondements de son ordre. A l'aide des largesses de quelques seigneurs du voisinage, il construisit plusieurs maisons pour loger les troupes nombreuses de ses disciples; trois d'entre elles, séparées des autres, étaient destinées aux femmes : l'une, dite le Grand-Moutier, sous l'invocation de la Vierge Marie, renfermait les vierges et les veuves; une autre, le Moutier de Saint-Lazare, abritait les ladres et les infirmes; enfin, la troisième était pour les filles repenties; on lui donna le nom de la Madeleine. Le même ordre fut observé à l'égard des hommes, qui eurent aussi leur habitation distincte et leur monastère séparé, dédié en l'honneur de l'apôtre saint Jean. On s'occupa ensuite d'édifier la grande église qui devait être commune; elle ne fut terminée que vers l'an 1119. Tels furent les commencements de la riche, de la splendide abbaye de Fontevrault.

Le nouvel institut, approuvé, confirmé par les bulles de Pascal II, prit de bonne heure de rapides accroissements. Robert vit à Fontevrault plus de 3000 religieuses, suivre fidèlement la règle qu'il leur avait donnée. Ce nombre s'accrut encore après sa mort. Notre saint fonda d'autres établissements en diverses provinces de France. Plus tard l'ordre se propagea en Angleterre et en Espagne. On sait que Fontevrault, habité par des religieux et des religieuses, fut toujours, depuis la mort de Robert, gouverné par une abbesse. Cette singularité apparente dans l'Eglise, s'explique par la forme spéciale d'un institut, dont l'un des principaux buts, dans la pensée du saint fondateur, était de relever la femme de son abaissement, fruit des mœurs grossières de siècles semi-barbares, et de lui rendre sa dignité morale que le christianisme avait consacrée à jamais dans le culte de Marie. « .....L'institut de Fontevrault, dit excellemment un écrivain, mérite une attention toute particulière, car il a eu une notable influence sur les habitudes sociales. Le breton Robert d'Arbrisselles prend la femme, qui avait jusque-là un rang secondaire dans les institutions du moyen âge, et il lui donne autorité, puissance, juridiction sur l'homme, et cela au nom de Marie et de Jean, disciple de la charité. Le monde a répondu à son appel chevaleresque; c'est à dater de cette époque que les femmes deviennent grandes dans le gouvernement des choses de la terre. Louis VII date ses actes du couronnement de sa femme Adèle, qui avait pris la croix avec lui. Les femmes, jusque-là juges naturels des combats de poésie et des cours d'amour, vont monter sur le tribunal et juger les affaires sérieuses, chose interdite par Constantin, par Justinien, par le Digeste. En 1134, Louis le Jeune autorisa solennellement Ermengarde de Narbonne à rendre la justice. Exclues des successions par la barbarie féodale, les femmes y rentrent partout dans la première moitié du XIe siècle; encore quelques années, et nous ver-

rons Alix de Montmorency, conduire une armée à son époux, le fameux Simon de Montfort; encore un peu de temps, et Jeanne d'Arc sauvera la France! »

On sait ce qu'est devenu aujourd'hui *Fontevrault*, la royale abbaye, dont le nom se trouve mêlé à tant de pages de notre histoire? Fontevrault, qui a eu quatorze princesses de sang royal pour abbesses, et où ont été dormir tant de générations de rois, qu'on l'appela le cimetière de rois; Fontevrault, merveille de l'art chrétien, avec ses cinq églises, ses trois cloîtres, séjour magnifique de ces pieuses femmes, reines et maîtresses dans les institutions monastiques, Fontevrault est aujourd'hui une maison de détention, où 2000 prisonniers occupent les débris des vastes bâtiments habités au dernier siècle encore par les pieux enfants de Robert d'Arbrisselles. — Voy. *Dictionn. des ordres religieux*, t. II, col. 298; — *Gallia christ.*, t. II, col. 1313.

FONT-GOMBAUD, *Fons Gumbaldi* (diocèse de Bourges, Indre, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1091, par Pierre de l'Etoile ou des Etoiles, compagnon de Bernard, abbé de Tiron, de Robert D'Arbrisselles et de Vital de Mortain, fondateur de Savigny. Ce pieux personnage ayant construit des cellules dans le roc, y rassembla quelques disciples, et bâtit auprès une chapelle en l'honneur de saint Julien, évêque de Clermont. Le nombre de ses disciples s'accroissant, il bâtit alors, sur une autre rive de la Creuse, le monastère dont il s'agit ici. La chronique de Maillezais rapporte cette fondation à l'an 1191. Mabillon la met un peu plus tard. Ce monastère fut détruit par les calvinistes, en 1559. Plus tard, l'abbaye fut réparée; et en 1741, le cardinal de la Rochefoucaud, archevêque de Bourges, y installa les prêtres de la Mission : ils y restèrent jusqu'en 1789. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, la série de 21 abbés.

L'ancienne abbaye de Font-Gombaud, relevée de ses ruines, est occupée aujourd'hui par des religieux trappistes qui entretiennent une colonie agricole de jeunes orphelins ou détenus, et qui sont là, comme partout ailleurs, les bienfaiteurs de notre pays. Ces derniers religieux sont venus en 1849 de l'abbaye de Bellefontaine, au diocèse d'Angers. — Font-Gombaud est un village de l'Indre, situé à deux lieues N. O. du Blanc.

FONT-GUILLEM, *Fons Goilla* et *Fons Guillelmi* (ancien diocèse de Bazas, maintenant de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Gondon, filiation de Pontigny. Elle fut fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1124, par Pierre, vicomte de Castel, avec la coopération de Bertrand, évêque de Bazas, qui consacra son église, d'abord construite en bois. Geoffroi, successeur de Bertrand, entreprit d'en construire une autre en pierre, et dans ce dessein, il fit un pieux appel à la charité des prêtres et des fidèles. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1520, les lettres adressées à ce sujet par ledit évêque à tous les fidèles; et col. 1221, la série de 30 abbés.

FONTENAY, *Fontanetum*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Bayeux (Calvados). Elle était sous l'invocation de saint Etienne, et fut fondée vers le milieu du XIe siècle, à deux lieues O. de Caen, par Raoul Taisson, et son frère Eanoïse, avec la permission de Guillaume, duc de Normandie, et l'agrément de Hugues, évêque de Bayeux. Le célèbre et savant Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, fut l'un des abbés commendataires de cette abbaye, qui s'unit au XVIIIe siècle à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 404, la mention de 38 abbés.

FONTFROIDE, *Fons Frigidus* (Aude, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Grand-Selve, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, avant l'an 1097, dans l'ancien collége de Narbonne, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Aimery, vicomte de Narbonne. Parmi ses abbés, on distingue Jacques Fournier, né à Saverdun, au comté de Foix, dit le *cardinal blanc*, parce qu'il avait été moine de Cîteaux, et qui fut élu Pape en 1334, sous le nom de Benoît XII. Un de ses autres abbés, Arnaud Novelli, qui fleurit l'an 1310, fut aussi cardinal. D'autres personnages illustres fleurirent dans l'abbaye de Fontfroide. (Voy. *Théâtre de Cîteaux.*) C'était là le lieu de sépulture ordinaire des vicomtes de Narbonne. La vicomtesse Ermengarde, qui mourut l'an 1197, l'enrichit de biens si considérables que Catel, l'historien de Languedoc, l'a regardée comme sa fondatrice. Le nom de Fontfroide était venu à ce monastère d'une fontaine qui coulait dans ce même lieu. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 200, la série de 56 abbés.

FONTGOUFFIER ou FONTGAUFRE, *Fons Gauferii* ou *S. Geraldi* (ancien diocèse de Sarlat, aujourd'hui de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée, dit-on, l'an 1095, par Eubolène, du consentement de ses fils, Géraud, évêque de Cahors, et Pons de Gordon. Elle était située dans une vallée, au pied d'une montagne, en regard de la petite ville de Belvès, qui est assise sur ce mont. Son nom lui vint, comme on croit, d'une source limpide et profonde qui, naissant dans l'enclos du monastère, faisait mouvoir un moulin. Cette source, devenue le ruisseau nommé la Maure, alimente ensuite quelques papeteries, dit le *Gallia christ.*, et après un cours d'une demi-lieue, se perd dans la Dordogne. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1534, la suite de 19 abbesses.

FONTMORIGNY, *Fons Morigniacus* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1148, dans l'archipresbytère de Montfal-

con, par le seigneur de Montfalcon. Cette fondation fut confirmée par Rainal de Montfalcon, l'an 1169. Les Papes Adrien IV, l'an 1156, et Alexandre III, en 1163, accordèrent un privilége à cette abbaye. L'abbé Gui, l'an 1205, obtint également un insigne privilége du Pape Innocent III. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 196, la série de 25 abbés.

FORCALQUIER, *Forcalcariense Monasterium* (ancien diocèse de Sisteron, aujourd'hui de Digne, Basses-Alpes, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 551.

FORDE, *Forda* ou *Fordense Monasterium* (comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée en 1133, par Richard de Devon, fils de Baudouin de *Brieniis*, baron d'Okehampton, brave chevalier normand, dont la femme Albrède, était nièce de Guillaume le Conquérant. Ledit Richard donna cette année 1133, une terre à Brightley, pour la fondation d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux, et demanda quelques religieux à Gilbert, abbé de Waverley. Celui-ci, l'an 1136, après la construction du bâtiment, envoya douze de ses moines pour le nouveau monastère, et Richard, son pieux fondateur, en fut lui-même le premier abbé. Cinq années après, l'abbé Richard étant mort, les religieux, dénués de ressources, retournaient déjà à Waverley, lorsque Adelis, sœur de Richard, et son héritière, fut touchée de leur sort, et leur donna en échange de leur terre stérile de Brightley, celle de Forde, où ils s'établirent, et demeurèrent depuis. — *Monastic. anglican.*

FORESTMOUTIER, *Foresti Monasterium* ou *Argubium* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé peu avant l'an 645, par saint Riquier, abbé de Centule, qui en fut le premier abbé, et y mourut l'an 645. C'était plutôt une *Celle*, dépendante de Centule, dont elle fut détachée vers la fin du VIIIe siècle, et qui lui fut rendue l'an 798, par Charlemagne, au temps de l'abbé Angilbert; Centule et Forestmoutier furent dès lors, comme auparavant, sous le gouvernement d'un seul abbé. L'an 831, il y avait à Forestmoutier 30 chanoines soumis à l'abbé de Centule, car, comme dit le *Gallia christ.*, il y avait ainsi autrefois dans les *Celles* des clercs sous des abbés. Ce nombre fut peu de temps après réduit à 12.—Voy. *ibid*, t. X, col. 1308, l'ordre de 34 abbés.

FORRACH (Irlande). — Ancien monastère bâti au Ve siècle, par saint Fieque, évêque de Slepten, qui le gouverna en qualité d'abbé.

FOSSE, *Fossæ*. — Ancienne abbaye du Hainaut, fondée vers l'an 650, par saint Foillan et saint Ultan, frères de saint Fursy, sur un fonds donné par sainte Gertrude, abbesse de Nivelle. Saint Ultan prit le soin de cette abbaye, qui était voisine de Rolduc, suivant le *Gallia christ.* Saint Ultan, l'un des fondateurs, qui s'y rendait quelquefois du monastère de Sainte-Gertrude pour visiter les religieux, fut assassiné sur sa route par quelques scélérats, vers l'an 656, dans la forêt de Sonesia. Son corps, retrouvé après soixante-dix jours, fut inhumé dans ce monastère de Fosse. C'était plus tard un collége de chanoines. — Le *Gallia christ.* place ce monastère dans le diocèse de Liége.

FOSSENEUVE, *Fossanova* (diocèse de Terracine, États romains). — Célèbre abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, et qui devint plus tard, l'an 1135, de l'ordre de Cîteaux. Des religieux de Hautecombe, en Savoie, en furent alors les premiers habitants. Cette abbaye, située près la ville de Terracine, au lieu où était anciennement la ville appelée *Forum Appii*, était sous l'invocation de saint Etienne et de saint Martin. C'est dans ce monastère que, le 7 mars 1274, mourut l'illustre docteur saint Thomas d'Aquin, lorsqu'il se rendait au concile de Lyon, par l'ordre exprès du pape Grégoire X. Atteint d'une fièvre violente, le saint se détourna de sa route pour s'arrêter à *Fossa-Nuova*. En entrant dans le cloître, il prononça ces paroles du Psalmiste : *C'est ici pour toujours le lieu de mon repos.* (*Psal.* CXXXI, 14.) Il demeura malade près d'un mois, et fut entouré jusqu'à la fin des plus grandes marques de respect et de vénération par tous les religieux, au milieu desquels le grand docteur rendit son âme à Dieu; sa dépouille mortelle reposa dans le monastère avec cette épitaphe en distiques latins :

Occidit hic Thomas lux ut foret amplior orbi
Et candelabrum sic Nova Fossa foret.
Editus ardenti locus est, non fossa lucerna,
Hunc igitur Fossam, quis neget esse Novam?

L'abbaye de Fossanova a produit plusieurs illustres personnages, abbés, évêques, etc. — Jongelin (liv. VII, p. 79) donne une série de 30 abbés de Fossanova, et les noms de plusieurs cardinaux et prélats sortis de cet illustre monastère.

FOUCARMONT, *Fulcardi Mons* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée le 25 juillet 1130, par Henri Ier du nom, comte d'Eu, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean l'Evangéliste. Ce seigneur, issu des princes Normands, se fit plus tard moine à Foucarmont. Il y mourut le 16 mars 1139, et y fut enterré. On conserva longtemps la chambre qu'il avait occupée, et l'église d'Eu célébrait son anniversaire le IV des ides de juillet. La piété de ce prince a été louée par saint Bernard

L'abbaye de Foucarmont fut dotée et enrichie successivement par les comtes et comtesses d'Eu, dont plusieurs furent inhumés avec honneur dans l'église de l'abbaye. — Voy. *La ville d'Eu*, par Désiré Le Beuf.

Jean Ier, comte d'Eu, fils de Henri Ier, le fondateur de Foucarmont, fut aussi l'un des bienfaiteurs de l'abbaye. A l'exemple de son père, il y prit l'habit religieux et, étant mort le 26 juin 1170, il fut déposé dans le même tombeau, derrière l'autel. On leur avait fait une épitaphe en vers latins. L'abbaye de Notre-Dame et de Saint-Jean de Foucarmont était située sur la rivière d'Yères. Ce lieu,

appelé dans l'origine Fonds de Théodoric, dit un récent historien de la ville d'Eu, a été appelé Foucarmont d'un certain géant Foucart, retiré dans la forêt d'Eu et parcourant quelquefois avec ses chiens cette hauteur. (Désiré Le Beuf.)

L'abbaye de Foucarmont a été la mère de celle de Lieu-Dieu, au diocèse d'Amiens. Elle fut plusieurs fois détruite. Sa basilique avait été restaurée par l'abbé Jean Pelletier, l'an 1625, et terminée l'an 1628.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 804, la mention de 40 abbés; — et *Neustria pia*, p. 744.

FOURS-LEZ-PUJAULT, *Furni.* — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui fut fondée l'an 1238, dans le diocèse d'Avignon (Vaucluse).

FRANÇOIS (Saint-), dit le *Sacré-Couvent*, *Sagrato Convento* (à Assise, Etats Romains). — Célèbre couvent de l'ordre de Saint-François, que les bulles des Papes ont déclaré *Caput et mater* de l'ordre. Il est bâti sur un roc, à l'extrémité de la ville d'Assise et semble de loin une forteresse. C'est un magnifique ouvrage élevé à la gloire du saint, peu de temps après sa mort (1226), par le pape Grégoire IX, qui l'avait connu et avait admiré ses étonnantes vertus. L'architecte, choisi après un nombreux concours, fut Jacques de Lapo ou l'Allemand, le père de l'illustre Arnolfo. Terminé en 1230, le couvent, après deux siècles, menaçait ruine, par suite du poids trop lourd qu'occasionnait la hauteur excessive de sa face occidentale, jointe à l'inclinaison du terrain qui fait graviter vers cette partie tout le bâtiment. On éleva alors pour soutenir les murs un énorme perron qui fait ressembler cette portion du couvent à un bastion inexpugnable. Ce fut Sixte IV qui, vers l'an 1484 environ, le fit construire pour les religieux d'un ordre dont il avait fait partie lui-même.

Le *Sacré-Couvent* de Saint-François à Assise est surtout remarquable par sa triple église, l'une dite *supérieure*, l'autre *inférieure* et la dernière *souterraine*. L'église inférieure possède d'admirables fresques de Giotto et d'autres peintres de l'école italienne. L'église supérieure contient également des peintures remarquables de Cimabué, le maître de Giotto, et de Giotto lui-même. Enfin, un petit souterrain octogone renferme un trésor bien plus précieux : c'est le corps de saint François d'Assise, le patriarche de l'ordre franciscain. Son tombeau, entouré de mystère pendant plusieurs siècles et retrouvé enfin l'an 1818, se trouve aujourd'hui au milieu de ce petit souterrain, sur une base de rocher, et il est entouré de fort riches ornements.

FRANQUEVAUX, *Francœvalles* (diocèse de Nîmes, Gard, France): — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1143, dans une grande plaine, à une lieue de Saint-Gilles, par Pons de Guillaume, avec le secours des comtes et abbés de Saint-Gilles. Innocent III, par un diplôme donné à Latran, le jour des calendes de février 1198, prit sous sa protection l'abbaye de Franquevaux avec toutes ses dépendances. Raimond, duc de Narbonne et marquis de Provence, conféra plusieurs biens à cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 511, la série de 35 abbés.

FRANKENTHAL, près de Worms (grand duché de Hesse-Darmstadt, Allemagne). — Abbaye de Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1135, par Buggon, évêque de Worms, non loin de la ville de Worms, et près de l'abbaye des religieuses du même ordre.

FRAWEN-ALL, *Alba Dominarum* (Allemagne). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers le milieu du XIIe siècle, dans le diocèse de Spire (Bavière), par Berthold, comte d'Eberstein, et Utha sa femme. En 1508, elle fut réduite en cendres, excepté l'église, par un incendie. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 761, mentionne deux abbesses.

FRAWEN-BRUNN, *Fons B. Virginis*, (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1309, dans l'ancien diocèse de Constance et dans le territoire de Berne, au-dessous de Burckdorf. Elle était sous la visite des abbés de Friensperg.

FRAWEN-MUNSTER, *Tigurinum*, *Turicinum* ou *Thuregi* (près Zurich, Suisse). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 833 ou 843, sur la rive gauche du Limat, par Louis, roi de Bavière. Il était du diocèse de Constance. Hildegarde, fille du royal fondateur, en fut la première abbesse. Berthe, sa sœur, fille aussi de Louis et de la reine Emma, lui succéda dans le gouvernement du monastère. Suivant quelques-uns, c'était un monastère de simples chanoinesses. Mais le *Gallia christ.* pense avec quelques autres qu'il y eut au moins dans l'origine des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, et que plus tard peut-être elles devinrent chanoinesses. — Voy. *ibid.*, t. V, col. 937, la mention des abbesses.

FRAWENTHAL, *Vallis Dominarum* (Suisse). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1231, en Suisse, non loin de Zug, par Udalric, baron de Schnabelburg, et sa femme Agnès d'Eschenbach. Elle était de l'ancien diocèse de Constance. Cette abbaye ayant été dévastée au milieu des guerres; elle fut restaurée vers l'an 1400, par les nobles personnages de Rusegg et Hunenberg, qui sont regardés justement comme ses seconds fondateurs. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 1095, mentionne une seule abbesse, élue l'an 1688.

FRAWENZIMMEREN, *in Zabergoja* ou *Vallis S. Mariæ* (Allemagne).—Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux non loin de la ville de Gyglingen, et dans l'ancien diocèse de Worms, fondée vers l'an 1236, par Herman, évêque de Wursbourg, et soumise à l'abbé de Maulbrun. Vers l'an 1442, elle devint prieuré et fut transférée à Kirchbach. Enfin l'an 1485, elle fut unie au monastère de Rechenshofen ou *Corona S. Ma-*

riæ du même sexe et du même ordre, dans le Wirtenberg. Mais l'an 1563, ces deux monastères, au rapport de Bernardin, abbé de Lutzell et de Maulbrun, furent occupés par le duc de Wirtenberg.

FREISTROFF ou SAINT-GENGULPH, *Freistorffium* (diocèse de Metz, Moselle, France,) — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de Metz, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Gengulph ou saint Gengou, martyr, fondée l'an 1130, sur la Niède par Virric de Valcourt et sa femme Adélaïde. Les moines cisterciens, expulsés dès l'an 1147 par ordre de Matthieu Ier duc de Lorraine, furent remplacés par des religieuses; revenus quelque temps après, ils furent une seconde fois remplacés par des sœurs vers l'an 1414. Enfin cependant, ils revinrent encore dans leur monastère vers l'an 1470, et l'occupèrent toujours depuis.—Voy., *Gallia Christ.* t. XIII, col. 943, la mention de 13 abbés ou abbesses.

FRENADE (LA) *Frenada* (Charente, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, filiation de Cîteaux, fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1148, dans une riche plaine au bord du Nez qui se perd près de là dans la Charente, et à une lieue de la ville de Cognac, dans la paroisse de Saint-Remy de Merpins Ce monastère fut détruit par les hérétiques qui ne laissèrent que les murs du réfectoire lesquels servirent à réédifier l'église. Les prieurs Jean du Burg et Jean Vittier, restaurèrent les autres bâtiments. — Voy. *Gallia christ.*, tom II, col. 1134 la série de 29 abbés.

FRIDENWEYLER, *Villa Pacis* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située dans la Forêt-Noire, et dans le voisinage de Lelling, ville du Furstenberg. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance. Elle fut d'abord fondée vers l'an 1123, pour des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, par Jean, abbé de Saint-George dans la forêt Noire, baron de Cimbem; mais dans la suite l'abbaye ayant été dévastée, elle s'agrégea à l'ordre de Cîteaux, vers l'an 1570, aux prières de Henri, comte de Furstenberg : la première abbesse fut appelée de l'abbaye de Lichtenthal ou *Vallis lucida.*—Voy. *Gallia christ.*, t. V. col 1101.

FRIDESWIDE ou FREWISSE (SAINTE-) d'Oxford, *S. Fridiswidæ Cœnobium* (à Oxford, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 750, par Didan, prince d'Oxford et du territoire de cette ville. Il fut consacré sous l'invocation de la sainte Vierge et de tous les saints, et le gouvernement en fut confié à sainte Frideswide, fille du fondateur. Cette pieuse abbesse devint dans la suite patronne de la ville et de l'université d'Oxford. Le monastère fondé par son père avait pris son nom.

Le monastère de sainte Frideswide ayant été détruit pendant les guerres des Danois fut transformé en une maison de prêtres séculiers. En 1111, Royer, évêque de Salisbury, y mit des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le cardinal Volsey voulut, en 1505, y fonder un collége; mais son projet ne put avoir son exécution. En 1529, Henri VIII s'empara des revenus du monastère, et il y établit en 1532 une église collégiale, qui avait un doyen et douze chanoines. Cet établissement fut détruit en 1545. Le roi érigea un nouvel évêché pour le comté d'Oxford, et il en fixa le siége à Osney, qui était un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il le transféra à Oxford en 1546. L'église de Sainte-Frideswide, appelée depuis ce temps-là Christ-Church, devint cathédrale. Henri y fonda en même temps un collége composé de chanoines et d'étudiants. Il y avait un doyen, huit chanoines, cent étudiants, etc. — *Monast. anglican.*

FRIENSPERG, *Aurora* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1131, ou l'an 1138 par des religieux envoyés avec un abbé du monastère de Lutzell, de la filiation de Morimond. C'était la sixième fille de Lutzell, en Suisse. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance. On lui donne pour fondateur Uldric, comte de Seedorf, ou les comtes de Thierstein, ou bien encore, Gui, évêque de Lausanne. L'abbaye de *Friensperg* eut quelque temps sous sa dépendance celle de Tennebach : celle de Frawenbrun lui était encore soumise au XVIIIe siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 938.

FRIGILLO (*B. Maria de*), (diocèse de San Severo, royaume des deux Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont on ignore l'origine. Un de ses abbés, D. Jacques d'Alborelles, devint dans la suite archevêque d'Arborée dans le royaume de Sardaigne.

FRITZLAR, *Fristariense* (Hesse-Electorale, Allemagne). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Pierre, fondé vers l'an 732, par l'illustre saint Boniface, qui fut archevêque de Mayence, l'apôtre de l'Allemagne. (Fritzlar est aujourd'hui une ville de la Hesse électorale, à 24 kil. S. O. de Cassel.) Le monastère eut pour premier abbé saint Wibert, moine d'Angleterre, et qui fut aussi abbé d'Ordorf. Il eut pour disciple, à Fritzlar, saint Etienne, qui fut depuis l'un des fondateurs de la célèbre abbaye de Fulde. — Voy. la *Vie de saint Wibert*, écrite l'an 836 par le savant Loup, depuis abbé de Ferrières.

FROIMONT, *Frigidus Mons* (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, à deux lieues de Beauvais, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1134. Ses fondateurs furent les seigneurs de Bulles, ses fils Lancelin et Manassès, et leur sœur Béatrix, comme le prouve un diplôme d'Eudes, évêque de Beauvais, de l'an 1134, cité par Jongelin (liv. I, p. 46). Vincent de Beauvais, dans son *Miroir historique*, et quelques autres, ne placent cependant la fondation de Froidmont qu'en l'an 1140. Cette différence provient sans doute, comme à l'égard d'un grand nombre d'autres abbayes, de ce que celle de Froidmont, fondée

réellement l'an 1134, ne fut habitée par ses premiers religieux, venus d'Orcamp au diocèse de Noyon, que vers 1140. Elle fut richement dotée par les comtes et comtesses de Clermont l'an 1190, 1192, 1217 et 1218. Le célèbre historiographe Hélinant fut moine de Froidmont au commencement du XIIIe siècle. Son dernier abbé fut Claude de Bèze, oncle du fameux hérésiarque Théodore de Bèze. — Cette abbaye eut aussi pour habitant un savant religieux anglais nommé Thomas, qui, après avoir été quelque temps le compagnon d'exil de saint Thomas de Cantorbéry, se retira dans la solitude du cloître, où il s'adonna avec succès aux lettres et à la culture de la poésie. Il composa une Vie du vénérable archevêque et martyr, son patron, un *Traité du mépris du monde*, qu'il dédia à sa sœur Marguerite, dite de *Jérusalem*, religieuse à Montreuil-les-Dames; enfin un poëme latin, en forme d'élégie, où cette Marguerite elle-même est supposée raconter sa propre histoire. Ce poëme, où l'on trouve beaucoup de vers léonins, genre de poésie fort en vogue aux XIIe et XIIIe siècles, n'est pas sans mérite, et le style, dans sa simplicité, est souvent d'une rare éloquence (48).

Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 830, la mention de 44 abbés, dont le premier est Manassés, moine d'*Orcamp*.

FULDE, *Fulda*, quelquefois *S. Bonifacii monasterium* (Allemagne, électorat de Hesse-Cassel). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 744 par saint Boniface, avec l'aide du roi Pépin de Sturm, et de saint Etienne, moine de Fritzlar. C'est la dernière, mais la plus illustre des quatre abbayes fondées par ce saint apôtre de l'Allemagne (49). Elle a été longtemps une pépinière de grands hommes qui alliaient le savoir à la piété. Placée sous l'invocation de saint Sauveur, de saint Pierre et plus tard de saint Boniface, elle fut reconstruite en 778. Saint Sturme, d'une maison noble de Bavière et l'un des trois fondateurs, en fut le premier abbé. Accompagné de deux de ses religieux, il alla visiter les principaux monastères de l'Italie pour introduire à Fulde ce qu'ils y auraient remarqué de plus parfait. Grâce au zèle de ce saint homme, l'abbaye de Fulde fut bénie du ciel elle et devint dans le cours des temps l'une des plus illustres de toute l'Allemagne. Ses premiers religieux, pratiquant la règle de Saint-Benoît, menaient une vie très-austère : ils s'interdisaient l'usage du vin et de la viande, subsistaient du travail de leurs mains et n'avaient point de serviteurs pour les soulager dans les pénibles labeurs. Saint Boniface, devenu archevêque de Mayence, affectionnait singulièrement l'abbaye de Fulde; il la visitait souvent.

C'est de Fulde que sortaient les archevêques de Mayence, tels que le savant Raban-Maur, l'une des plus belles gloires religieuses du VIIIe siècle. C'est là que se formaient d'illustres religieux, tels que Loup de Ferrières, l'un des hommes les plus savants de son époque.

Déjà, vers la fin du VIIIe siècle, Fulde était une école célèbre. Charlemagne, écrivant à Bangulfe, son second abbé, l'exhorte à faire fleurir les bonnes lettres dans sa communauté, « afin, dit-il, que les religieux puissent plus aisément et plus sainement pénétrer les mystères de l'Ecriture sainte (50). » Le vénérable abbé Eigil, l'un des successeurs de Bangulfe, embellit beaucoup le monastère. Raban-Maur, qui lui succéda, avait été offert à Fulde à l'âge de dix ans par ses parents. Devenu abbé, il orna encore l'église et augmenta les bâtiments de son monastère. Sous la direction de Raban, le couvent de Fulde vit accroître le nombre de ses religieux en même temps que la renommée dont il jouissait déjà. La conduite exemplaire de ses moines fut admirée par tout l'empire des Francs. Le nom de l'abbé se répandit dans toute la Gaule et l'Italie. L'école qu'il avait ouverte à Fulde devint la plus célèbre de toute l'Allemagne. Les savants et les personnages distingués de tous les pays accouraient pour voir l'illustre savant, et ils s'honoraient de son amitié. Des gentilshommes, des princes, lui confiaient l'éducation de leurs fils, croyant pouvoir tout attendre d'un si grand maître, tant sous le rapport de la religion que sous celui des sciences. La mémoire de Raban, qui a été l'un des premiers, ou, comme dit Baronius, le premier théologien de son temps (51), est en grande vénération dans ces contrées du Nord. Autrefois, en Allemagne, quand on voulait louer quelqu'un pour sa science, on disait de lui : il est docte comme Raban : *Doctus ut Rabanus.* (*Voy.* sa Vie, 4 février.)

Le corps de saint Boniface, transporté successivement à Utrecht, à Mayence et à Fulde, après son martyre, fut déposé par les soins de saint Lulle, l'un de ses dignes successeurs, dans le monastère de Fulde, dont il a toujours été regardé comme le plus précieux ornement. On conserve aussi dans l'église de l'abbaye de Fulde, qui a été sécularisée et érigée en évêché, les reliques de saint Sturme, son premier abbé et l'un de ses fondateurs.

Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 604, l'his-

(48) Manrique, l'annaliste de l'ordre de Citeaux, dit avoir lu ce poëme dans un vieux manuscrit de la bibliothèque de Clairvaux, et il en cite plusieurs passages intéressants (*Annal. ordin. Cisterc.*, t. III). Michaud, dans sa *Bibliothèque des Croisades*, t. III, cite aussi après Manrique quelques fragments de ce poëme qui a fourni le sujet d'un gracieux petit ouvrage sous ce titre : *la pieuse Pèlerine, chronique du temps des croisades* (Lefort, Lille, 1853, in-12).

(49) Les trois autres sont Fritzlar, Harnembourg et Ordorf.

(50) *Ut facilius et rectius divinarum Scripturarum mysteria valeatis penetrare.* — SIRMOND. *Conc. t.*, t. VI, p. 1779. — On aime à voir le grand monarque imprimer ainsi le premier élan aux études littéraires dans l'abbaye de Fulde, et allumer lui même de son souffle puissant ce foyer intellectuel du moyen âge. Ce souvenir de l'histoire monastique que nous rencontrons chemin faisant est bon à recueillir

(51) BARON. *ad ann.* 847.

toire de 79 abbés de Fulde. — Le Pape Jean XIII avait déclaré, dès l'an 968, l'abbé de Fulde primat de tous les abbés d'Allemagne. L'empereur Charles IV lui conféra, en 1356, la dignité d'archichancelier de l'impératrice, dignité purement honoraire, dont les fonctions consistaient à ôter, tenir et remettre la couronne au couronnement de cette princesse. Benoît XIV, en conservant à l'abbaye de Fulde son état régulier, l'éleva, en 1752, au rang d'évêché exempt. Enfin l'abbaye de Fulde fut sécularisée en 1803. — Fulde est aujourd'hui une ville d'Allemagne, dans l'électorat de Hesse-Cassel, à 8 kil. S. de Hesse-Cassel, sur la Fulde.

FURNES, *Furnum* (Flandre occidentale Belgique). — Ville et abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Nicolas de Buttenburch, fondée l'an 1120, par Théodéric Rufo, fils de Folpold, avec l'agrément de Charles le Bon, comte de Flandre, et de Jean, évêque de Thérouane. Le Pape Calixte II la prit sous sa protection l'an 1124, et Milon, évêque des Morins, lui accorda un privilége d'immunité l'an 1135. Elle était fille de Grimbergue. Construite d'abord dans les murs de Furnes, alors du diocèse de Thérouane, et plus tard d'Ypres, elle fut transférée dans la campagne l'an 1170; et, enfin, au commencement du XVIIe siècle, elle revint dans les murs de la ville de Furnes, après qu'elle eut été entièrement détruite l'an 1578. Elle a donné naissance, l'an 1164, à l'abbaye de Saint-Augustin de Thérouane. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 364, la série de 48 abbés.

FURNES (SAINT-JOSEPH DE), *S.-Joseph Furnensis* (avant *Bethania*). — Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Nicolas de Furnes, fondée l'an 1618, à Furnes, dans l'ancien diocèse d'Ypres (Belgique). C'était auparavant un hôpital situé hors de la ville et desservi par des religieuses, qui, sans être de l'ordre de Prémontré, étaient soumises cependant à l'abbé de Furnes. Cet hôpital ayant été détruit par les hérétiques sur la fin du XVIe siècle, les sœurs se retirèrent dans la ville, où depuis elles embrassèrent l'ordre de Prémontré. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 339.

FURSTENVELD ou *Furstenfeld*, *Campus principum* (diocèse de Freisingen, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Alderspach, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée en 1762 par Louis, duc de Bavière, père de l'empereur Louis, en expiation du meurtre de Marie de Brabant, sa première femme, qu'il avait fait périr de la main du bourreau, l'an 1256, sur un faux soupçon d'adultère. Le Pape Alexandre IV, lui ayant imposé en pénitence l'érection d'un monastère pour 12 Chartreux, le duc Louis, qui ne voyait aucune maison de cet ordre en Bavière, obtint quelque temps après, de Clément IV, la permission d'en ériger un semblable pour des Cisterciens. Il fonda donc une abbaye au lieu dit *Furstenveld*, et la dota de biens considérables. Ce même prince Louis fut inhumé, en 1294, dans l'église de l'abbaye, ainsi que ses deux dernières femmes, Anne, fille de Conrad, duc de Pologne, et Mathilde de Habsbourg, fille de l'empereur Rodolphe, mortes en 1268 et en 1308. On y lisait ces vers, qui expliquaient l'origine du monastère :

AD HOSPITES.

Conjugis innocuæ fusi monumenta cruoris
Pro culpa pretium claustra sacrata vides.

DE FUNDATORE.

Boiorum clarus jacit hæc fundamina princeps
In pretium culpæ conjugis innocuæ.

Jongelin (liv. III, p. 18) donne la liste de 29 abbés, jusqu'à l'an 1610. — Cette belle abbaye fut dévastée par des troupes ennemies, l'an 1633.

FURSTENCEL, *Cella Principum* (diocèse de Passaw, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Wilbering, de la filiation de Morimond, dans la Basse-Bavière. Les fondements en furent posés par Harwic, chanoine de Passaw, auquel les ressources manquèrent pour la terminer. Henri, duc de la Basse-Bavière, acheva l'abbaye et en fut le second fondateur : il lui donna le nom de *Cella Principum* ou Furstencel. — Jongelin (liv. III, p. 18), raconte l'origine et les progrès de cette abbaye, et donne la série de 43 abbés, jusqu'à 1609.

FURSY (SAINT-) de Péronne, *S. Fursæus Peronensis* (Somme, France). — Ancienne abbaye, fondée vers l'an 658 à Péronne, dans l'ancien diocèse de Noyon (aujourd'hui d'Amiens.) Elle avait été commencée quelques années avant par les soins de saint Fursy, abbé de Lagny, qui mourut pendant sa construction. Saint Ultan, Scot ou Irlandais, l'un des compagnons de saint Fursy, en fut le premier abbé. Il la peupla de religieux de sa nation, ce qui lui valut anciennement le nom de *Monasterium Scotorum*. Ce monastère paraît avoir été détruit l'an 882, lorsque la ville de Péronne fut incendiée par les Normands. Peu de temps après, ce lieu fut occupé par un collége de chanoines qui le possédaient encore au dernier siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1036, la mention d'un seul abbé et de 28 doyens.

FUSCIEN-AUX-BOIS-LEZ-AMIENS (SAINT-), *S. Fuscianus in Nemore* (diocèse d'Amiens, Somme, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 2 lieues S. environ d'Amiens. Elle eut pour origine une église bâtie vers le milieu du VIe siècle, par le roi Childebert, sur le lieu de la sépulture de saint Fusrien et de ses compagnons, martyrs. Vers la fin de ce même siècle Evroul, abbé de Beauvais, y aurait placé ensuite des religieux et aurait été leur abbé, sur l'invitation de la reine Frédégonde. D'autres placent sa fondation vers la fin du XIe siècle et l'attribuent au comte Ingelran, lequel y plaça alors pour abbé Odolric, moine de Corbie. Mais suivant la juste remarque du *Gallia christ.*, c'est assez l'usage des historiens de prendre les restaurations des monastères pour leur fondation. Cette remarque semble ici applicable. L'abbaye de

Saint-Fuscien s'unit, l'an 1648, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1303, la série de 40 abbés.

FUSSENICH. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1207, dans le diocèse de Cologne (Allemagne). Suivant le *Gallia christ.*, ce monastère passa peut-être dans la suite à des religieuses de Prémontré, ou bien au contraire des religieuses de cet ordre y embrassèrent la règle de Cîteaux. Il est certain autrement, ajoute-t-il, qu'il a existé deux monastères différents à Fussenich : l'un de l'ordre de Cîteaux, dont nous parlons; et l'autre de Prémontré, dont parle Gelen dans les fastes de Cologne, au 9 fév. — Voy. *Biblioth. Prœmonstrat.* in circaria. Westphaliæ, p. 332.

FUSSENICH. — Abbaye d'Allemagne, de filles de l'ordre de Prémontré, fondée près de Tolbiac (Province rhénane), et dans le diocèse de Cologne, l'an 1146, par Herman, avocat (*advocatus*) de Cologne. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 692.

FUTAIE (La), *Fustaia.* — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 1163, dans la province de Bretagne (France).

G.

GAILLAC, *Galliacum* (diocèse d'Alby, Tarn, France). — Ville (51*) et célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur le Tarn, fondé par Raimond Pons, comte de Toulouse, et Frotier, évêque d'Alby, qui consacra l'église l'an 972, sous l'invocation de saint Michel. Ce monastère fut l'origine de la ville de Gaillac, située à six lieues environ d'Alby. Pierre de Vaulx-Cernay (*Hist. des Albigeois*, ch. 56) compte cette ville parmi les six beaux châteaux nobles de ce pays. L'abbé et les moines de Gaillac avaient tout droit sur la ville. Plus tard, ils cédèrent ce droit au roi, ne s'en réservant que la quatrième partie. L'abbaye de Gaillac fut soumise quelque temps à la Chaise-Dieu, en Auvergne, au temps de Séguin III, abbé du dit lieu vers 1079. En 1534, les moines demandèrent à Paul III de les transformer en chanoines séculiers. Le pape y consentit et donna une bulle à ce sujet. L'évêque d'Alby donna son consentement par des lettres du 11 novembre 1536. — *Voy.*, au *Gallia christ.*, t. I, col. 52, la série de 33 abbés.— Le *Gallia christ.* fait ici mention d'une autre abbaye de Gaillac (*Galliacum*) au pays de Cahors, fondée par le roi Pépin, en l'honneur de saint Quentin, et qui est toute différente de Gaillac d'Alby.

GAILLON (Chartreuse de) (Eure, France). — Célèbre chartreuse, bâtie dans la plaine, un quart de lieue au-dessous du magnifique château de Gaillon, construit par le cardinal George d'Amboise, et qui servit de maison de plaisance aux archevêques de Rouen. Cette chartreuse était l'une des plus riches et des plus considérables de France. L'église, qu'avait fait construire le cardinal de Bourbon, était d'un assez beau dessin : le chœur en était vaste et enrichi d'un autel de marbre. Son portail passait pour un beau morceau d'architecture, et l'on voyait dans une chapelle de cette église, à main droite du chœur, le magnifique tombeau des comtes de Soissons-Bourbon, représentés en marbre blanc, et entourés de superbes ornements. Le grand cloître des religieux était composé de quatre galeries ayant chacune cinquante petites arcades. Le petit cloître, près du chœur, était orné de belles verrières peintes. L'enceinte de ce monastère qui était fort étendue était entourée de hautes montagnes. Gaillon est aujourd'hui une petite ville, chef-lieu de canton, du département de l'Eure, à 13 kil. S.-E. de Louviers. On y voit une maison centrale de détention.

GALESIUM (diocèse de Tarente, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1233. Ses premiers religieux lui viennent du monastère de Sambuccine, en Calabre.

GALGAN (Saint-), *Sanctus Galganus* (diocèse de Volterra, Toscane, Italie).—Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par une colonie de religieux de Casemario, l'an 1180, et par les généreuses largesses d'Etienne de Ceccano, cardinal et abbé de Fosseneuve. Cette abbaye a joui de nombreux priviléges qui lui furent concédés par les empereurs et les souverains pontifes. Jongelin (liv. VII, p. 83) cite quelques-uns de ces priviléges; et donne la nomenclature des abbés de Saint-Galgan.

GALL (Saint-), *Sanctus Gallus*, *San-Gallense Monasterium* (canton de Saint-Gall, Suisse).—Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Colomban et puis de Saint-Benoît, à deux lieues du lac et à sept lieues de la ville de Constance. Son origine remonte à l'an 613 environ. C'était le principal monastère de la congrégation des Bénédictins de Suisse, qui fut formée en 1602, et qui consistait, dit-on, en neuf abbayes de moines, en trois prévôtés conventuelles, et en cinq monastères de filles. L'abbé de Saint-Gall était prince de l'empire, et pouvait lever une armée de dix à douze mille hommes. L'abbaye était exempte de la juridiction de l'évêque de Constance. Voici l'histoire de son origine :

Vers la fin du VIe siècle, saint Colomban, chassé du monastère de Luxeuil par le roi Thierry, qu'il avait repris de ses désordres, se retira avec saint Gall, son disciple, dans les Etats de Théodebert, alors roi d'Austrasie, et qui faisait sa résidence à Metz. Quelque temps après, le pieux Villemar, prêtre d'Arbon, près du lac de Constance, leur pro-

(51*) Chef-lieu d'arrondissement du Tarn, à 23 kil. O. d'Alby.

cura une retraite. Les serviteurs de Dieu se construisirent des cellules dans un désert, à peu de distance de Bragenz (52). Ils y trouvèrent des païens dont ils entreprirent la conversion; touchés de leurs discours, ces infidèles brisèrent leurs idoles, et les jetèrent dans le lac. Quelques-uns cependant, opiniâtrément attachés à l'erreur, persécutèrent les moines, et mirent à mort deux des compagnons de nos saints qui furent honorés comme martyrs : le lieu de leur sépulture donna naissance à la célèbre abbaye d'Augia-Major ou Brigantina, appelée depuis Méreran.

Thierry II, étant devenu maître de l'Austrasie, par la défaite et la mort de Théodebert II, son ennemi (612), saint Colomban se retira en Italie. Saint Gall, n'ayant pu l'y suivre, remonta le lac et bâtit quelques cellules pour lui et pour ceux qui désiraient servir Dieu sous sa conduite. Ces cellules ont donné naissance à leur tour au monastère connu depuis sous le nom de Saint-Gall. Après la mort de ce saint, qui fut comme l'apôtre du territoire de Constance; sa mémoire resta en grande vénération dans tout le pays (53). Les fidèles, attirés par les miracles que Dieu opérait dans l'église de son ermitage, allaient y prier et présenter des offrandes. L'évêque de Constance préposa dès lors quelques religieux pour garder les reliques du saint. Plus tard, au VIIIe siècle, sous l'administration de Charles Martel, la solitude où était cet ermitage étant échue par droit d'héritage à un pieux personnage nommé Waldram, celui-ci résolut d'y établir une communauté régulière. Dans ce dessein, il y appela un saint prêtre nommé Othmar, qui avait été dès sa jeunesse au service de Victor, comte de Coire; Othmar, avec l'appui de Charles Martel, bâtit donc un monastère près du tombeau du saint, et il en fut le premier abbé. Pepin, fils de Charles Martel, favorisa beaucoup ce monastère. Il le recommanda à Carloman, son frère, alors religieux du Mont-Cassin, lui accorda des lettres de protection, lui assigna des revenus, et lui fit encore d'autres grâces. On dit qu'il donna lui-même à saint Othmar la règle de Saint-Benoît, et lui recommanda surtout d'établir la vie régulière parmi ceux qui avaient la garde des reliques de saint Gall.

Telles sont les origines de la célèbre abbaye de Saint-Gall, qui joue un si grand rôle dans l'histoire monastique et dans celle de la civilisation chrétienne en Suisse. Les bornes d'une notice ne nous permettent point de parcourir ici ses *Annales*, comme l'ont fait tant d'autres historiens.—*Voy.* le *Recueil des historiens de Saint-Gall*, par GOLDAST, t. II *Aleman. rerum*, et FÉLIX EGGER, *Idea ord. S. Benedict.*, t. II, p. 575.—Disons seulement que cette abbaye, enrichie successivement par les libéralités de Charles Martel, Pepin, Louis le Débonnaire et Louis le Gros, devint l'une des principales de l'ordre de Saint-Benoît, dont elle embrassa la règle dès le VIIIe siècle. Elle devint aussi une pépinière de grands hommes et d'illustres saints ou écrivains. Tels sont entre autres, Grimald, abbé de Saint-Gall au IXe siècle, auteur du *Livre des Sacrements*, et son successeur Harnot, qui augmenta considérablement la bibliothèque du couvent; le moine Rutpert, poëte et auteur de l'*Origine et des phases historiques de Saint-Gall*. (Voy. *Cours de patrologie*, t. CXXVI, col. 721); saint Tutilo, poëte également; le bienheureux Notker Balbule, moine de Saint-Gall en 911, poëte, auteur d'un *Livre des Séquences*, en vers, d'un *Traité de la musique*, etc. (Voy. *Cours de patrologie*, t. CXXXI, c. 770); et enfin l'auteur anonyme des *Gestes de Charlemagne*, appelé simplement le moine de Saint-Gall, parce que tout ce qu'on sait de cet écrivain, c'est qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Gall; il écrivit vers 884, et dédia son livre à l'empereur Charles le Gros. Son histoire est précieuse, mais, remplie de fables et d'inexactitudes, elle jouit de peu d'autorité.

Les biens et la juridiction civile de l'abbaye de Saint-Gall devinrent si considérables dans la suite, que Henri Ier l'érigea en principauté de l'empire. Dès le Xe siècle, elle s'était trouvée entourée d'une ville, dont les habitants entrèrent en lutte avec les abbés du monastère pour conquérir leur indépendance. En embrassant le protestantisme, la ville de Saint-Gall priva l'abbé des droits qu'il y avait auparavant. Toutefois son indépendance ne fut solidement établie qu'au XVIIe siècle. L'abbaye de Saint-Gall demeura longtemps célèbre également par sa bibliothèque remplie d'un grand nombre de livres imprimés ou manuscrits, malgré la perte d'une partie d'entre eux dans les guerres civiles.— L'abbaye fut évacuée en 1805 seulement. Ses vastes bâtiments servent aujourd'hui de résidence au gouvernement du canton.

Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 946, l'histoire de 68 abbés.

GALLIATA (près de Ravenne, Etats de l'Eglise). — Ancien monastère, bâti au VIe siècle par saint Ilar, natif de Toscane, qui mourut vers l'an 558. Ce monastère fut habité vers l'an 1488 par des religieux Camaldules, qui le possédaient encore vers la fin du XVIIe siècle.

GANDERSHEIM (duché de Brunswick, Allemagne). — Monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 852, par Ludolfe le Grand, duc de Saxe, et Ode, sa femme. Ce monastère fut d'abord établi à Brunetleshasen, et ensuite à Gandersheim, à trois lieues d'Eymbek, et à six de Goslar, dans l'évêché d'Hildesheim; Hathmuthe, Gerberge et Christine, toutes trois filles du fondateur, s'y consacrèrent à Dieu, et le gouvernèrent successivement. Cette abbaye a été l'une des plus considérables d'Alle-

(52) *Brigantia*, ville des Etats autrichiens (Tyrol), sur le lac de Constance.
(53) Il mourut vers 946.

magne, et Yépez la met au nombre des quatre abbayes princières où l'on ne recevait que des filles de princes. L'abbesse était princesse de l'empire. La religieuse Roswid, qui s'est rendue célèbre par les ouvrages qu'elle a composés en prose et en vers, était professe de ce monastère. Elle mourut l'an 967. Dès le XIe siècle, le relâchement s'introduisit dans l'abbaye de Gandersheim; les religieuses qui vivaient depuis cette époque en séculières, embrassèrent facilement l'hérésie de Luther, lorsque toute la Saxe en fut infectée, ce qui arriva, sous le gouvernement de l'abbesse Claire, fille d'Henri III, dit le Jeune, duc de Brunswick; l'abbaye de Gandersheim devint dès lors un chapitre de chanoinesses protestantes.

GARD (Le), *Gardum* (diocèse d'Amiens, Somme, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cherlieu, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée dans le Ponthieu, à trois lieues d'Amiens, l'an 1137, par Gérard, Vidame d'Amiens, et seigneur de Piquigny, et par les soins de saint Bernard, qui, sur les instances du fondateur, se rendit lui-même en ce lieu. Son fondateur y fut inhumé avec honneur l'an 1176.

L'abbaye du Gard était sous l'invocation de la sainte Vierge. Après une existence de six siècles et demi, elle fut rebâtie avant la Révolution du dernier siècle; elle était à peine finie que les révolutionnaires la démolirent. Quand, après les jours d'orage, les Trappistes en reprirent possession, il n'existait plus qu'un seul corps de bâtiment. D. Germain Gillon fut élu abbé, en 1818; il rebâtit l'église et gouverna ce monastère jusqu'à sa mort.—L'abbaye du Gard était il y a peu d'années encore, un pieux asile de Trappistes, qui vivifiait et remplissait de ses bienfaits la riche contrée de la France où ils avaient établi leur demeure. Ces bons religieux, troublés dans leur paisible demeure par le passage du chemin de fer de Paris à Boulogne, se sont, en 1836, transportés à Septfonts; ils ont été remplacés à l'abbaye Notre-Dame du Gard par la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1331, la série de 30 abbés, jusqu'à Armand Jules de Rohan, archevêque de Reims, abbé commendataire, l'an 1715.

GARDE-DIEU (La), *Guarda Dei* ou *Custodia Dei* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1150, par le B. Etienne, abbé d'Obasine. Elle était située à cinq lieues de Cahors, dans une agréable vallée, sur le ruisseau de Lambous, qui coule dans le Tarn. Une bulle d'Innocent IV qui confirme les biens, églises, dîmes, etc., possédés par cette abbaye avant qu'elle embrassât la règle de Cîteaux, porte à croire qu'elle était primitivement de l'ordre de Saint-Benoît. Le plus insigne bienfaiteur de ce monastère fut Raimond, comte de Toulouse, qui, l'an 1181, lui conféra plusieurs biens. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 186, la série de 41 abbés, depuis Gérard Ier jusqu'à Henri de Briqueville de la Luzerne, évêque, baron et comte de Cahors, qui, nommé à l'abbaye de la Garde-Dieu l'an 1707, réédifia le cloître, le réfectoire et les lieux réguliers.

GARENDON (comté de Leicester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1133, par Robert de Montfort, comte de Leicester, dit le *Bossu*. Les abbés de Garendon avaient un siége au parlement. Plusieurs Papes dotèrent cette abbaye de plusieurs priviléges. Elle était située près de l'endroit où se trouve aujourd'hui l'abbaye de Trappistes de Mont Saint-Bernard.

GARDE NOTRE-DAME (La) ou LA GUICHE, *Custodia B. Mariæ*, ou *Guichia* (diocèse de Blois, Loir-et-Cher, France).—Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites *Urbanistes*, fondé l'an 1277, par Jean de Châtillon, comte de Blois, et Alix de Bretagne, sa femme. Ce fut, dit-on, la découverte d'une image de la sainte Vierge, précédée de quelques apparitions merveilleuses, qui détermina Jean de Châtillon à fonder ce monastère. Il le fit construire en l'honneur de la sainte Vierge, dans son propre fonds, au lieu dit *la Guiche*, alors du diocèse de Chartres, et voulut qu'il fût institué selon la règle du monastère de l'Humilité Notre-Dame de Paris. Martin IV donna l'an 1285 une bulle d'exemption en sa faveur. Outre les pieux fondateurs, Louis de Châtillon, comte de Blois, et Jeanne de Hainaut, sa femme; Hugues de Châtillon et Béatrix de Flandre, sa femme; Jean de Blois, fils de Hugues de Châtillon, et frère de Gui, comte de Blois; Marguerite, fille de Louis, duc d'Orléans, et mère de François, duc de Bretagne, furent inhumés dans ce monastère. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1605, la série de 52 abbesses.

GASTINE, *Gastina*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans le diocèse de Tours, et à quatre lieues environ de cette ville, un peu avant l'an 1138, par les comtes de Blois et de Vendôme. Cette maison fut érigée en abbaye l'an 1138, par Hugues, archevêque Tours.

GAUDENS (Saint-) *S. Gaudericus* ou *S. Gaudentius* (diocèse d'Alby, Tarn, France). Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, qui a existé dans le diocèse d'Alby. On ignore son origine.

GAUDIANUM.—Nom latin de l'un des trois monastères, qu'au rapport de Jonas, dans les actes de saint Eustase, abbé de Luxeuil, un vénérable personnage, nommé Théodulfe et surnommé Bobolène, fonda dans le pays de Bourges (France). Celui-ci fut bâti non loin de la rivière l'Aubois et institué sous la règle de Saint-Colomban.

GAUSBURGE (Sainte) *S. Gausburgis*. — Ancienne *Celle* fondée avant l'an 1034, dans le diocèse de Chartres (France) et qui prend quelquefois le nom d'abbaye. Elle fut donnée cette année 1034 par Ivon, comte de

Belesme, aux religieux de Saint-Père en Vallée de Chartres.

GEORGES (Saint-) de Rennes, *S. Georgius Redonensis* (à Rennes, Ile-et-Vilaine, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée l'an 1006, par Geofroi Ier, duc de Bretagne, dont la fille Adèle fut choisie pour abbesse. D'autres attribuent la fondation de cette abbaye au duc Alain III, son fils et son successeur, et placent son origine à l'an 1032. Ce dernier duc fut probablement son bienfaiteur,

GEMBLOURS ou GIBLOUS, *Gemelaus* ou *Gemblacum* (diocèse et province de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Guibert ou Wibert sous l'invocation de saint Pierre, apôtre, et de saint Exupère martyr. Guibert, après avoir suivi durant quelques années la profession des armes, se retira dans un de ses domaines pour y faire l'apprentissage de la vie solitaire. Il donna, vers l'an 922, sa terre de Gemblours, à quatre lieues de Namur, avec ses dépendances, pour y bâtir un monastère, secondé dit-on, dans cette pieuse entreprise par son aïeule Giste. L'église fut dédiée en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Exupère. Guibert établit Erluin pour premier abbé, et se retira lui-même ensuite dans l'abbaye de Gorze au diocèse de Metz.

Othon Ier, dit le Grand, confirma l'an 948 la fondation de Gemblours, par des lettres-patentes qu'il accompagna de beaux priviléges. Ce prince plaça l'abbaye sous son autorité immédiate et en confia la protection spéciale à Lambert, comte de Louvain, *vaillant guerrier qui saurait défendre au nom du roi, les moines contre tous leurs ennemis.*

L'illustre fondateur de Gemblours mourut à Gorze, le 23 mai 962. Immédiatement après sa mort, son beau-frère le comte de Namur, et d'autres personnages s'emparèrent des biens de Gemblours, malgré la protection d'Othon, et la sentence d'excommunication prononcée par le Pape contre les violateurs des droits de l'abbaye. Le prince ne put obtenir que la restitution de la moitié des dits biens.

Les abbés de Gemblours ont conservé jusqu'à la fin du dernier siècle le titre et le rang de comtes, et ils occupaient dans les assemblées des états de Brabant, la première place parmi les nobles. (Molanus *Nat. SS. Belgii*, 23 maii ; — Miroeus, *Diplom. belg.* t. I.)

Gemblours, jadis place forte, est aujourd'hui une petite ville de Belgique, à 15 kil. N. O. de Namur. En 1578 don Juan d'Autriche y battit l'armée des Etats généraux, et en 1794, les Autrichiens commandés par Beaulieu, y furent défaits par les Français.

Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 555, la série de 49 abbés.—Sigebert de Gemblours, Bénédictin brabançon (1030-1112), entra fort jeune à l'abbaye de Gemblours. Il savait l'hébreu et professa plusieurs années à l'abbaye de Saint-Martin de Metz. On a de lui une *Chronique* (latine) qui va de l'an 381 à l'an 1112, imprimée à Paris, 1513, in-4° (continuée par Robert de Thorigny jusqu'en 1266); les *Vies de saint Thierry*, de *saint Sigebert*, roi d'Austrasie, de *saint Guibert*, de *saint Maclou*, etc.

GEMIELNICH, *Gemielnicum* (diocèse de Breslau, Silésie prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1280, par les ducs d'Oppeln en Silésie, sur le territoire desquels elle était située. Elle était fille de Rauda, de la filiation de Morimond. Par suite de désastres qu'elle avait essuyés, elle suffisait à peine à l'entretien de quelques religieux, dès le XVIIe siècle. (Jongelin.)

GEMME (Saint-) *S. Gemma* (diocèse de Chartres, France).— Ancien prieuré de femmes, fondé l'an 1148, par Garnier Bisol, et soumis au monastère de Saint-Avit de Châteaudun. Il devint ensuite abbaye, et vers le commencement du XIIIe siècle il s'affranchit de la dépendance des religieuses de Saint-Avit. Mais vers l'an 1444, il n'avait plus son titre abbatial, et ce lieu avait été attribué au monastère de Colombe.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1201, la mention de 16 abbesses.

GENES (Saint-) *S. Genesius* (Hérault, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 1054 dans le comté et l'ancien diocèse de Béziers. Le comte Pierre et sa femme Rangarde, la concédèrent l'an 1054, aux chanoines de saint Nazaire. Cette abbaye n'existait déjà plus au XVIIIe siècle.

GENES (Saint-) de Clermont, avant SAINT SYMPHORIEN, *S. Genesius Claromontensis*, (à Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye fondée près l'église de saint Symphorien, que saint Genez, évêque de Clermont (de 656 à 662), avait fait construire dans sa ville épiscopale, en l'honneur de ce saint martyr, et dans laquelle il avait été lui-même enseveli. Cette église de Saint-Symphorien portait dès l'an 1090 le nom de Saint-Genez ; mais on ignore à quelle époque elle devint abbaye, et si elle fut d'abord habitée par des moines ou par des chanoines. C'était au XVIIIe siècle un collége de Chanoines.

GENESTA (Saint-Julien de) *Genestense Monasterium* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes, près celle de Saint-Geniez. Elle fut fondée dans le XIe siècle par saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, ou par son successeur. Elle est comprise parmi les maisons dépendant de cette célèbre abbaye, dans des lettres du Pape Luce III, de l'an 1184. — Cette communauté florissait encore au commencement du dernier siècle, et il y avait une trentaine de religieuses, suivant le *Gallia christ.*, t. II, col. 322.

GENESTON, *Genestum* (diocèse de Nantes, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de sainte Marie Madeleine, fondée avant l'an 1163 à quelques lieues de la ville de Nantes. Elle était occupée en dernier lieu par les Chanoines réguliers, de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève.

GENEVIEVE-DU-MONT (Sainte), *S. Genevefa* (à Paris, France).—Célèbre abbaye, dont

l'origine remonte à une basilique que Clovis converti à la foi fit élever à la prière de Geneviève et de Clotilde, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. L'édifice n'étant pas terminé en 511, à la mort de Clovis, fut terminé par Clotilde. En 857 les Normands l'incendièrent; en 1190 il n'était pas encore rebâti; mais depuis la fin du IXe siècle il portait le nom de la sainte patronne de Paris, qui y avait été inhumée avec sainte Alde, une de ses compagnes.

« La basilique de Saint-Pierre, dit l'auteur d'une notice à ce sujet, paraît avoir été desservie, dès l'origine, par des chanoines séculiers, que les rois de France honorèrent de leur protection et qui, depuis, furent nommés chanoines de Sainte-Geneviève. Un diplôme du roi Robert, de l'an 997, confirmant les donations qui leur avaient été faites, en ajoute encore de nouvelles, leur donne le droit de nommer leur doyen et de disposer de leurs prébendes. Par une charte donnée en 1035, Henri Ier se déclare le protecteur de *la vénérable congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève*. Mais un siècle plus tard, de graves désordres s'étant manifestés dans cette communauté, le Pape Eugène III et l'abbé Suger, premier ministre de Louis le Jeune, y introduisirent la réforme. Après de grandes difficultés, ils parvinrent, en 1148, à y faire entrer des chanoines réguliers de Saint-Augustin, que l'on tira de l'abbaye de Saint-Victor, fondée quarante ans auparavant, et alors célèbre par une multitude de grands hommes qui s'y distinguaient, autant par leur science que par leur piété et l'austérité de leur vie.

« L'ancienne et primitive église était ornée, disent les historiens, d'un triple portique, sur lequel on avait peint l'histoire des patriarches, des prophètes, des martyrs, des confesseurs. Après le départ des Normands, les chanoines de Sainte-Geneviève n'avaient fait à leur église que les réparations urgentes. Ce fut Etienne de Tournai, élu abbé en 1171, qui résolut de restaurer entièrement la vieille basilique; et à la fin du siècle dernier on distinguait encore les parties réparées au dehors de l'église, au midi et du côté de la nef.

« Au XVIIe siècle le pieux cardinal de la Rochefoucauld, évêque de Senlis, ayant été nommé abbé de Sainte-Geneviève par Louis XIII, entreprit d'établir dans le monastère de Paris la belle réforme qu'il avait mise dans celui de Saint-Vincent de Senlis; douze religieux de cette communauté entrèrent à Sainte-Geneviève, et cette nouvelle réforme achevée en 1625, confirmée par lettres patentes de 1626 et par une bulle d'Urbain VII, donnée en 1634, fut entièrement consolidée cette même année par l'élection du P. Faure comme abbé coadjuteur de cette abbaye et supérieur général de la congrégation. On doit fixer à cette époque la *triennalité* des abbés de Sainte Geneviève, la *primatie* de cette abbaye, chef de l'ordre, et le titre de *Chanoines réguliers de la Congrégation de France*, donné aux membres de cette communauté. La congrégation de Sainte-Geneviève se composait de neuf cents maisons en France et nommait à plus de cinq cents cures: l'abbé était électif avec le titre de général et jouissait du droit de crosse, de mitre et d'anneau.

« Le cardinal de La Rochefoucauld fit reconstruire le grand autel, le jubé, le réfectoire, l'autel abbatial et la crypte souterraine où l'on conservait le corps de sainte Geneviève; il rétablit encore le tombeau de Clovis élevé au milieu du chœur. En reconnaissance des services signalés que le cardinal rendit à la communauté, on lui érigea, lorsqu'il mourut, un tombeau en marbre noir qu'on voyait près du maître-autel.

« L'abbaye de Sainte-Geneviève possédait une riche bibliothèque, le nombre des volumes s'élevait à cent douze mille; on y comptait près de trois mille manuscrits. La collection d'antiquités et de médailles a été réunie en 1791 au cabinet de la Bibliothèque du roi. Les livres, après avoir été transférés provisoirement dans l'ancien collége de Montaigu, sont réunis aujourd'hui dans une vaste bibliothèque qui a été construite sur cet emplacement, et qui a conservé le titre de Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

« Supprimée, comme tous les monastères, en 1790, l'abbaye de Sainte-Geneviève devint propriété nationale, et un décret de 1802 affecta ses anciens bâtiments au Lycée Napoléon. L'église a été démolie vers 1808, et la rue Clovis passe sur l'emplacement de cet ancien monument qui était parallèle à l'église Saint-Etienne du Mont. La tour a été conservée : elle fait partie des constructions affectées au Lycée.

« Au mois de mars 1757, Louis XV donna les lettres patentes qui ont autorisé l'érection de la nouvelle église dédiée à sainte Geneviève, et qui fut construite sur les plans du fameux architecte Soufflot.

« L'emplacement que devait occuper l'édifice fut béni par l'abbé de Sainte-Geneviève, le 1er août 1758, et l'église souterraine achevée en 1763. L'église supérieure était déjà élevée à une certaine hauteur, lorsque le roi Louis XV vint solennellement, le 6 septembre 1764, poser la première pierre du dôme. Le plan de ce monument présente une croix grecque. L'édifice a 100 mètres de longueur, en y comprenant le péristyle; sa largeur est de 81 mètres 70 centimètres. Les quatre nefs, formant les branches de la croix viennent se réunir à un point central sur lequel le dôme est assis. Ce magnifique monument était prêt à recevoir les reliques de sainte Geneviève lorsque le torrent révolutionnaire se déborda sur la France, et l'impiété en délire jeta dans ce sanctuaire profané les chefs de la philosophie anti-chrétienne et les restes de Marat.

« Un décret du 20 février 1806 rendit le Panthéon au culte catholique; mais ce ne fut que le 3 janvier 1822 que l'exercice du culte catholique y fut rétabli; une ordonnance royale du 26 août 1830 le consacra de nouveau aux restes des *grands hommes*.

« Un décret du 6 décembre 1851 a fait reparaître de nouveau la croix sur le sommet et sur le frontispice de l'édifice sacré. »

Voy. *Dict. des Ordres religieux*, *Génovéfains*, t. II, p. 37.

GENEVIÈVE-DE-CHAILLOT (Sainte-). *S. Genovefa Calloensis* (près Paris, France). - Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1638, par Claudie Beurrier, sœur de Paul Beurrier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève. La première abbesse fut Claire Cécile Colbert, sœur du célèbre ministre Colbert. — Le *Gallia christ.*, t. VII, col. 872, mentionne 5 abbesses.

GENGEBAC, *Gengebacum* (Grand duché de Bade,) Allemagne. — Abbaye dite impériale, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 740, non loin d'Offenbourg, au delà du Rhin, par S. Pirmin et par Ruthard de Zaringen qu'on dit avoir été duc d'Alsace. Luitfride, comte de Habspourg, fut son insigne bienfaiteur l'an 855. Cette abbaye était du diocèse de Strasbourg, suivant le *Gallia christ.* Néanmoins Henri II, roi des Romains, l'attribue au siége de Bamberg par un diplôme donné à Francfort l'an 1007. Elle s'unit à la congrégation de Fursfeld l'an 1503 ou l'an 1571; enfin elle s'agrégea à la congrégation bénédictine d'Alsace. — Voy., *Gallia christ.* t. V, col. 870, la série de 48 abbés.

GENIEZ (Saint-), *S. Genesius* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes, près la ville de Pontgibault, fondée avant le XIIe siècle, époque où elle était soumise à la Chaise-Dieu. Elle florissait encore au commencement du dernier siècle.

GENIEZ (Saint-) *S. Genesius* ou *Carus Locus in pago Sustantionensi* (diocèse de Montpellier, Hérault, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1019, par un noble personnage nommé Godran, et ses fils Helesiar et Bérenger. Elle était située à deux lieues de Montpellier, dans l'ancien diocèse de Maguelone (depuis de Montpellier) sur le lieu où existait déjà une église de Saint-Geniez, martyr, d'où elle a tiré son nom. Judith, fille du fondateur, en fut élue première abbesse, l'an 1025. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 834, la série de 29 abbesses).

GENIEZ DES FONTAINES (Saint-), *S. Genesius de Fontanis* (Pyrénées-Orientales, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée de 814 à 819. Elle était dans le diocèse d'Elne ou de Perpignan, à une lieue environ de la ville d'Elne. Elle eut pour fondateur un pieux personnage, nommé Sentimire. Dans ce monastère se tint vers l'an 888 un synode des évêques des deux provinces de Narbonne et d'Arles. Détruit par les païens, il fut ensuite restauré avant l'an 981. Il fut uni l'an 1507, par le Pape Jules II, à l'abbaye de Montserrat, qui le gouverna alors par des abbés triennaux, jusqu'en 1659, époque où le Roussillon étant échu à la France par les traités des Pyrénées, l'abbé de Saint-Geniez, institué par l'abbé de Montserrat, commença à résider à Montserrat même. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1105, la série de 31 abbés, jusqu'à Bernardin de Caravajal, cardinal qui obtint cette abbaye en commende, l'an 1504, et l'abdiqua bientôt après; et ensuite la série de 50 abbés ou prévôts temporaires.

GENLIS, *Genliacum* (Aisne, France). -- Abbaye de l'ordre de Prémontré, près de Chauny (Aisne), et qui était dans l'ancien diocèse de Noyon. C'était d'abord un hôpital sous l'invocation de sainte Elisabeth, fondé l'an 1221, par Albert de Hangest, seigneur du lieu, et sa femme. Jean de Hangest, fils du fondateur et sa femme Béatrix, le convertirent ensuite, vers l'an 1246, en un monastère de filles de l'ordre de Saint-Augustin. Enfin l'an 1421, ce monastère fut transformé en une prévôté de l'ordre de Prémontré, soumise à Cuissy, par Jean de Hangest et sa femme Marie de Sarbruche, avec l'agrément du Pape Martin V, et de Raoul de Couey, évêque de Noyon. Cette prévôté fut érigée de nouveau en abbaye l'an 1496, dans le chapitre général de Prémontré, tenu à Chauny. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1142, 3 abbesses de l'ordre de Saint-Augustin; 5 prévôtés et 13 abbés de Prémontré. — *Annal Præmonstr.*, t. I, col. 715

GENOU (Saint-) *S. Genulfus* ou *Stradæ* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Sauveur, de Sainte-Marie et de Saint-Genou, fondée l'an 828, sur la rivière d'Indre, par les libéralités de Wicfred, comte de Bourges, de race royale. Ce noble fondateur y fut inhumé avec Ode, sa très-noble épouse, dit le *Gallia christ.* — Voy. *Gallia c. christ.*, t. II, p. col. 145 et suiv., la série de 32 abbés, depuis Dode le premier, jusqu'à N. de la Fayette, élu l'an 1712.

GEORGENTHAL, *Vallis S. Georgii.* — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 1043, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), et dans la Thuringe, par Sizzon, comte de Keffernberg. L'archevêque Henri, l'année 1143, confirma la fondation de cette abbaye, et la mit sous la protection de saint Martin, patron de l'église cathédrale. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 587.

GEORGES (Saint-) (Lombardie - Vénitienne). — Abbaye fondée vers la fin du VIIe siècle, par Cunibert, roi des Lombards, dans un lieu appelé *le champ de la Couronnée*, où il venait de vaincre Alachis, duc de Trente et de Brescia, l'usurpateur de ses Etats. Ce prince dont Paul Diacre fait l'éloge en ces trois mots : *cunctis amabilis Princeps*, voulut que cette fondation fût un monument de sa victoire et de sa reconnaissance envers Dieu. Ce monastère, selon quelques-uns, serait celui de Saint-George, près de Ferrare, qui était possédé au XVIIe siècle par des religieux de l'ordre du Mont-Olivet : mais comme le fait remarquer Bulteau, il y a peu d'apparence que le combat se soit livré près de Ferrare, et il est plus probable

que les armées se rencontrèrent entre Vicence et Pavie.

GEORGES-MAJEUR (Saint-) (à Venise, Italie). — Célèbre église, et ancien monastère de Bénédictins. L'église est une des merveilles de l'illustre architecte Palladio. On y admire de beaux tableaux du Bassan, du Tintoret et de Léandre Bassano. Le monastère était surtout remarquable par la riche bibliothèque, que lui avait léguée le duc Cosme de Médicis, surnommé le *Père de la patrie*, lorsqu'il quitta Venise, où il s'était réfugié. Lors de la suppression du couvent, cette bibliothèque fut à peu près mise au pillage: une partie passa à Padoue; le reste fut vendu à l'enchère.

GEORGES-DES-BOIS (Saint-), *S. Georgius de Nemore* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 550, dans le diocèse du Mans. Elle fut reconstruite dans le xie siècle, par Geoffroi, dit Martel, comte d'Anjou.

GEORGES-SUR-LOIRE (Saint-), *S. Georgius ad Ligerim* (France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui était située dans le diocèse d'Angers, à quelques lieues de cette ville. On ignore l'époque précise de sa fondation. Elle fut fondée, dit-on, au vi^e siècle par saint Innocent, évêque du Mans, etterminée par saint Domnole, son successeur. Elle appartenait en dernier lieu aux chanoines réguliers de la congrégation de France.

GEORGES EN HERCINIE (Saint-) ou FORET-NOIRE, *S. Georgius in Hercinia* ou *Nigra Silva*.—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît sous l'invocation de saint Georges fondée l'an 824, dans l'ancien diocèse de Constance (grand duché de Bade, Allemagne). On lui donne pour fondateur un pieux et noble personnage, nommé Hézilon. Quelques-uns, à tort sans doute, placent sa fondation à la fin du xie siècle, car on voit un nommé Wigerie, abbé de Saint-Georges, en Hercinie, devenir évêque de Metz, dès l'an 923. Il s'agit plutôt d'une seconde fondation ou d'une restauration. Cette abbaye fut transférée successivement au pays de Bara, ensuite à Waldaw, et enfin dans la ville de Willinga. Le duc luthérien de Wittenberg s'empara de ce monastère.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1001, la série de 45 abbés.

GERARD DE BROGNE (Saint-), *S. Bronium* ou *Sangerardiense monasterium* (diocèse de Namur, Belgique).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située entre les rivières de Meuse et de Sambre, dans l'ancien comté et à 3 lieues de Namur. Elle fut fondée l'an 918, 928 ou 931, par saint Gérard, religieux de Saint-Denis en France, et le réformateur d'un grand nombre de monastères. Ce saint homme conduisit dans sa terre de Brogne, concédée par lui pour un monastère, douze religieux de ladite abbaye de Saint-Denis. Il fut placé sous l'invocation de saint Pierre et de saint Eugène, martyr et archevêque de Tolède. Le pape Etienne lui accorda un privilége vers l'an 929. Charles le Simple, Henri l'Oiseleur, roi de Germanie en 932, et enfin les comtes de Namur, principalement Godefroi l'an 1131, et Henri l'Aveugle, l'an 1154, confirmèrent aussi les libertés de Saint-Gérard de Brogne. Cette abbaye après avoir subi des fortunes diverses, dans les guerres des Pays-Bas, était proche de sa ruine, lorsqu'elle reprit son existence, dit le *Gallia christ.*, sous les auspices et par la volonté du roi très-chrétien Louis-le Grand. Elle était avant l'érection de l'évêché de Namur, du diocèse de Liége. — Voy., *Gallia christ* .. t. III, col. 552, la série de 39 abbés.

GERCY ou JERCIS, *Gerciacum* ou *Jenciaco* (*N. Domina de*), France. — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, et puis de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1269, dans le diocèse de Paris, par Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, frère de saint Louis, et Jeanne de Toulouse, sa femme. On voyait dans le chœur de l'église des religieuses le mausolée de cette pieuse comtesse, qui mourut l'an 1270, le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Ce monastère, d'abord de l'ordre de Saint-Augustin, fût transformé, au xvie siècle, en une abbaye bénédictine. On y conservait entre autres reliques un bras de l'apôtre saint Barthélemi, dans une précieuse châsse d'argent doré, fabriquée, dit-on, aux frais de Nicolas Gouffette, ancien religieux de Saint-Germain des Prés. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 625, la série de 8 abbesses de l'ordre de Saint-Augustin, de trois abbesses triennales de l'ordre de Saint-Benoît, et de 9 abbesses perpétuelles, jusqu'en 1740.

GÉRENRODE (Saxe). — Abbaye située dans la principauté d'Anhalt, à trois lieues de Quedlimbourg, et qui fut fondée pour des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, par le duc Géron, l'an 965. L'abbesse était princesse de l'empire et du cercle de la Haute Saxe, fournissant pour son contingent, en temps de guerre, un cavalier et six fantassins. Elisabeth, comtesse de Wied, qui en était abbesse, y fit recevoir la Confession d'Ausbourg en 1521. Ce fut dès lors, comme Grandersheim et Herford, un chapitre de chanoinesses protestantes.

GERMAIN-D'AUXERRE (Saint-), *S. Germanus Autissiodorensis* (à Auxerre, France). — Abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 422, par saint Germain, évêque d'Auxerre, dans sa maison paternelle. Il dédia son église sous l'invocation de saint Maurice et de ses compagnons. C'est là qu'il fut enterré en 448. L'abbaye ayant été rebâtie avec plus de magnificence, par sainte Clotilde, vers le commencement du vi^e siècle, elle prit le nom de Saint-Germain, qu'elle conserva depuis. Dans cette abbaye, d'une architecture romane, on comptait, dit-on, jusqu'à 60 corps saints et une quantité prodigieuse de reliques, dont l'avaient enrichie les Papes Nicolas Ier, Jean VIII et Jean IX. Elle fut justement célèbre au moyen âge par ses écoles et les grands hommes qui en sont sortis. Elle avait em-

brassé, l'an 1629, la réforme de la congrégation de Saint-Maur.— Voy., *Gallia christ.*, t. XII, 370, la série de 62 abbés.

GERMAIN-L'AUXERROIS (Saint-), ou LE ROND, *S. Germanus Autissiodorensis* ou *Rotundus* (Paris, France). — Ancien monastère fondé de l'an 551 à l'an 584, par le roi Childebert, suivant une vieille tradition, et appelé d'abord Saint-Vincent, comme celui de Saint-Germain des Prés Il figure dans un vieux registre parmi les quatre abbayes célèbres qui, vers l'an 581, entouraient la ville de Paris, savoir : Saint-Laurent à l'orient, Sainte-Geneviève au midi, Saint-Germain des Prés à l'occident, et Saint-Germain-l'Auxerrois au nord. Cette dernière porte dans divers actes le nom de Saint-Germain-le Rond. Détruite par les Normands, elle fut restaurée par Louis le Pieux, et elle retint le nom d'abbaye, quoiqu'à la fin du xie siècle elle soit devenue église collégiale régie par des doyens. Saint-Germain l'Auxerrois, après plusieurs vicissitudes, est aujourd'hui une église paroissiale de Paris, et la paroisse Impériale. On trouve tous les détails concernant cet antique monument dans la belle et savante *Histoire de Saint-Germain-l'Auxerrois*, publiée par M. Troche. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 253, la série de 71 doyens.

GERMAIN DES PRÉS (Saint-), *S. Germanus de Pratis* (à Paris). — Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 558 par le roi Childebert, en l'honneur de la sainte Croix et de saint Vincent. L'origine de cette pieuse fondation est intéressante. Childebert et Clotaire, son père, guerroyant en Espagne, l'an 542, mirent le siége devant Saragosse. Les habitants de cette ville, pleins de confiance dans saint Vincent, martyr, leur patron, invoquèrent son secours et portèrent ses reliques en procession à la vue du camp français. Touché de leur piété, Childebert demanda à parler à l'évêque de Saragosse, et s'engagea à lever le siége au prix d'une portion des reliques de saint Vincent. La condition fût acceptée, et l'évêque donna au roi l'étole que le saint diacre portait à l'autel. Childebert tint sa parole et fit retirer son armée. De retour à Paris, il y fonda, sous le vocable de la sainte Croix et de saint Vincent, la belle église et le vaste monastère qui devinrent depuis l'illustre abbaye de Saint-Germain des Prés.

Ce pieux monarque, qui mourut le 23 décembre 558, avait choisi l'église de Saint-Vincent pour le lieu de sa sépulture. Germain, alors évêque de Paris, en fit la dédicace ce même jour, assisté de six autres prélats. Cette église, à cause de sa magnificence, fut appelée *église d'or*. Les murailles étaient couvertes en dehors de plaques de cuivre doré; en dedans, elles étaient ornées de peintures appliquées sur un fond très-riche qu'on avait aussi doré. (On peut voir la description de cette église dans la *Vie de saint Droctovée*, écrite par le moine Gislemar.) L'église abbatiale est aujourd'hui l'une des paroisses de Paris. Restaurée et ornée de belles peintures murales dans ces dernières années, elle a recouvré une partie de son ancienne splendeur (54).

Quant au vaste monastère que Childebert fit bâtir à côté de l'église, c'est l'un des plus célèbres de l'ordre de Saint-Benoît. Le pieux monarque lui donna le fief d'Issy et d'autres terres, dont une partie a servi d'emplacement à un faubourg considérable de la ville de Paris. Le soin de ce monastère fut confié à l'évêque saint Germain : saint Doctrovée, qu'il avait fait venir d'Autun, en fut le premier abbé. La règle que saint Germain établit d'abord dans l'abbaye de Saint-Vincent, dite plus tard de Saint-Germain des Prés, était empruntée de moines orientaux; mais celle de Saint-Benoît lui fut depuis substituée. C'est dans cette illustre abbaye que le général de la congrégation de Saint-Maur faisait sa résidence ordinaire. Là, revivent les souvenirs des d'Achéry, des Mabillon, des Montfaucon, des Ruinard, et des plus doctes enfants de cette congrégation à jamais illustre. Des têtes couronnées ont aussi habité ces vieux cloîtres, dont il ne reste plus rien aujourd'hui. Vers l'an 1667, Casimir V, roi de Pologne, ayant perdu son épouse, sembla dégoûté du gouvernement, et abdiquant le trône, il se retira en France, dans l'abbaye de Saint-Germain des Près, dont il devint abbé. On voit encore son tombeau près du chœur, dans le bas-côté gauche de l'église.

Les abbés de Saint-Germain des Prés avaient autrefois juridiction spirituelle et temporelle sur tout le faubourg de Saint-Germain. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, recouvra la première en 1668, et le Châtelet la seconde, en 1674. En vertu d'une transaction faite en 1669, le prieur régulier de l'abbaye était grand vicaire-né de l'archevêque. L'exemption et la juridiction abbatiale qui s'étendaient sur les séculiers, furent depuis restreintes *intra claustra*. En 1675, le roi déclara que l'abbaye continuerait de jouir de l'exercice et des prérogatives de *haute-justice*, dans tous les lieux occupés par les moines ou leurs serviteurs; et dans le territoire appelé l'enclos de l'abbaye, et la cour abbatiale; ce qui comprenait un assez grand terrain, où l'on voyait, dit-on, quantité de maisons et de boutiques.

Il y avait à Saint-Germain des Prés, une vaste bibliothèque, et des archives considérables, qui furent transportées l'an 1795, à la bibliothèque Nationale (aujourd'hui Im-

(54) L'église de Saint-Vincent fut pillée par les Normands dans les années 845, 857, 858, et brûlée par ces barbares en 861 et 881. On la rebâtit en 1014, et le Pape Alexandre III en fit la dédicace en 1165. Le bas de la grande tour, ainsi que la porte et les statues de Clovis, de Clodomir, de Thierri, de Childebert et de sa femme Ultrogote, de Clotaire, etc., paraissent être, dit-on, du temps du roi Childebert.

périale) par les soins de D. Poirier, garde de ces belles archives, depuis 1780. Ce pieux et savant bénédictin avait assisté à l'expropriation, qui, en 1790, priva la congrégation des bâtiments de l'ancien monastère. En 1791, il avait vu la belle église de l'abbaye transformée en paroisse, et l'année suivante il dit adieu à la plupart de ses confrères. D. Poirier, et un petit nombre d'autres religieux, à cause de leurs fonctions, de leurs infirmités et de leurs occupations littéraires, obtinrent de conserver provisoirement leur logement à Saint-Germain des Prés. Vers le mois de juin 1792, D. Poirier, écrivant une notice nécrologique sur son confrère D. Lenoir, décédé à Saint-Germain le 18 mars précédent, disait en terminant : « D. Lenoir est le dernier religieux de la congrégation de Saint-Maur, enterré à Saint-Germain des Prés, lorsqu'il subsistait encore une ombre de communauté. Au mois de mai suivant, cette communauté a été entièrement dissoute, les uns ayant pris le parti de vivre hors du cloître, et les autres s'étant retirés dans l'abbaye de Saint-Denis, qu'on avait assignée pour ceux qui voudraient vivre en communauté. Ainsi a fini la société religieuse établie par le roi Childebert, fils de Clovis, et par saint Germain, évêque de Paris, après avoir subsisté sans interruption l'espace d'environ 1260 années. Rien de stable sous le soleil ! »

« Rien de stable sous le soleil ! dit l'auteur d'une curieuse Notice sur notre bénédictin. Ce triste adage se vérifia bientôt une seconde fois, aux yeux de D. Poirier, par l'anéantissement de cette glorieuse monarchie française, de quelques générations plus vieille que l'abbaye de Saint-Germain. Pendant que s'accomplissait cette dernière ruine, D. Poirier restait à Saint-Germain des Près, dans l'espoir que son titre officiel le mettrait à même de protéger, dans l'occasion, le dépôt qui lui était confié et la bibliothèque de l'abbaye contre les fureurs d'une populace en délire. Du fond de sa retraite, il avait entendu les cris, il avait presque vu fumer le sang des victimes de septembre, et l'unique espoir d'être utile à la science et à son pays, lui avait donné la force de surmonter l'horreur de ces effroyables scènes. Que ne durent-ils pas endurer pendant cette redoutable époque de la Terreur, ces pauvres moines, retirés dans un monastère en ruine, qui voyaient se remplir et se vider tour à tour la prison établie dans leur propre demeure, et qui à chaque instant devaient s'attendre à suivre les prisonniers à l'échafaud ! Par un miracle de la Providence, ils avaient été complétement oubliés. Ils restèrent, sans être inquiétés, dans leur retraite jusqu'au 20 août 1794, jour où un terrible incendie consuma leur logement et leurs effets, et les contraignit à chercher ailleurs un asile. D. Poirier demeura seul, comme Cassandre sur les ruines d'Ilion, à côté des restes fumants de la bibliothèque de l'abbaye (55). »

Le docte religieux, presque oublié, fut retrouvé sept mois après, travaillant encore, au milieu de livres et d'archives accumulés dans ces décombres. A peine rentré dans le monde, pauvre, isolé, plus que septuagénaire, D. Poirier sollicita son admission dans un hospice de vieillards. Le gouvernement l'envoya comme simple employé à la bibliothèque de l'Arsenal, où il devint bientôt sous-bibliothécaire. Plus tard, en 1800, l'Institut national l'admit au nombre de ses membres, dans la section d'histoire. Ce savant bénédictin, dernier représentant de l'illustre congrégation de Saint-Maur, s'éteignit tout doucement dans la nuit du 2 au 3 février 1803, n'ayant pas tout à fait accompli sa 77e année. Il fut remplacé à l'Institut par Lucien Bonaparte.

Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 409, l'histoire de 86 abbés.— Voy. aussi l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, par Bouillart.

GERMAIN (Saint-), près de Spire, *S. Germanus* (Bavière). — Ancien monastère bénédictin, fondé de l'an 674 à 679, dit-on, par Dagobert II, roi d'Austrasie, près la ville de Spire.

GERMER DE FLAIX (Saint-), *S. Geremarius de flaviaco* ou *Flaviacum*. — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Beauvais (Oise). Elle fut fondée par saint Germer, l'an 655, à 5 lieues O. de Beauvais, et porta d'abord, dit-on, le nom de la Trinité. Saint Germer en fut le premier abbé et lui donna plus tard son nom. Cette maison, gouvernée par le saint, devint bientôt célèbre. Saint Gennard, saint Bénigne et plusieurs autres abbés d'une grande sainteté, qui lui succédèrent, perpétuèrent son ouvrage. Cependant, l'abbaye était déjà occupée par des chanoines l'an 831, et on réunit ses revenus à l'évêché de Beauvais; mais elle fut restaurée environ deux cents ans après, et rendue aux Bénédictins l'an 1036, par Dragon, évêque de Beauvais. Une colonie de Saint-Maur les Fossés, vint alors prendre possession de l'abbaye qui a toujours été depuis de l'ordre Bénédictin, jusqu'au dernier siècle. Elle s'unit l'an 1643 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 788, la série de 52 abbés.

GERON, *Geroda*, *B. Maria in Geroda*. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Michel, fondée avant l'an 1124, près la ville de Duderstadt (Hanovre), dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par Riggarde, veuve du marquis Rudolphe, Udon, son fils et Rudolfe, son frère. Adelbert, archevêque de Mayence, la prit sous sa protection vers l'an 1124. Elle s'unit, l'an 1467, à la congrégation de Bursfeld — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 588, la mention de 2 abbés.

GERONS ou GIRONS, *S. Gerontius* (dio-

(55) Herc. Géraud, de l'Ecole des Chartes

cèse d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en l'honneur de saint Gérons, martyr, dont on célébrait la fête le 9 décembre. Elle existait déjà vers le commencement du IXe siècle; mais, bien longtemps avant le dernier siècle, elle avait perdu son état régulier; sa basilique, riche en pieux trésors, fut pillée par les calvinistes, l'an 1569.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1184, l'indication de 15 abbés.

GERONSART, *Geroldi Sartum*, ou *Geronsartum* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1134, et consacrée sous l'invocation de saint Augustin, par Alberon, évêque de Liége. Elle était située non loin de Namur. C'était, autrefois, un prieuré de l'ordre du Val-des-Ecoliers, qui devint une abbaye vers l'an 1617. D'elle, sont sortis plusieurs autres monastères.

Le *Gallia christ.*, t. III, col. 581, donne les noms de quelques abbés depuis 1617.

GERTRUDE DE LOUVAIN (SAINTE-), *S. Gertrudis Lovaniensis* (à Louvain, Belgique). — Prévôté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, de l'ancien institut de Saint-Victor, fondée l'an 1207, par Henri Ier, duc de Lorraine et de Brabant. C'était, auparavant, une simple chapellenie dépendant de Saint Pierre de Louvain. En 1449, Nicolas IV, sur les prières de Philippe, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., l'érigea en abbaye. Ses abbés avaient droit de séance entre les autres prélats dans les assemblées générales du pays belge. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 61, la série de 14 prévôts et 17 abbés.

GERS (SAINT-PRIVAT DE), *Gartium* ou *S. Privatus de Gartio* (Gard, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Privat, fondée avant l'an 1156, dans l'ancien diocèse d'Uzès (maintenant de Nîmes).

GERUDON, *Gerudonium*, *Gerondunensis abbatia* (comté de Leicester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Vawerley, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée en 1133, par Robert, comte de Leicester. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. anglican.*

GERUSSEN, *Gerusium*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Siloë, fondée l'an 1159, près de Passau, par Eckbert et Ulric, son fils, comtes de Perneck. Cette abbaye de Prémontré existe encore aujourd'hui; elle est, dit-on, du diocèse de Passau (Bavière). — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 739.

GERVAIS (SAINT-), *S. Gervasius* (à Rouen, France). — Ancienne église située dans le faubourg occidental de Rouen, et dans laquelle avaient été inhumés saints Mellon et Avitien, son successeur, archevêques de Rouen; elle devint une abbaye avant l'an 1012 ou 1015, où Richard II, duc de Normandie, la donna aux moines de Saint-Pierre de Chartres. Depuis, ce même prince la donna aux religieux de Fécamp, qui l'occupaient encore à la fin du XIIe siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI.

GERVAIS ET PROTAIS (SAINTS-), *SS. Gervasius et Protasius* (à Sens, Yonne, France). — Ancienne église et abbaye fondées vers l'an 386, par saint Ursicin, archevêque de Sens, en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais. Ce pontife y fut inhumé, et après lui ses successeurs Théodore, Seclin, saint Ambroise, saint Agrèce, et enfin saint Léon, si célèbre par ses miracles, dit le *Gallia christ.*, que la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais prit le nom de Saint-Léon. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

GERVAIS ET PROTAIS (SAINTS), *SS. Gervasius et Protasius*. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'ancien diocèse d'Arles (France), fondée au lieu dit des Fossés, avant l'an 923. Cette année-là, en effet, elle fut donnée par Manassès, archevêque d'Arles, à Drogon, évêque de Marseille; elle avait alors le titre de Saint-Gervais et de Saint-André. Une charte de Rostang, archevêque d'Aix, de l'an 1181, nous montre ce pontife avec son frère Amelius et ses neveux, donnant à son tour, à l'abbaye de Saint-Pierre de Cluny, pour y établir la discipline, un monastère, dit des Fossés des SS. Gervais et Protais, tombé en leur héritage. Mais, selon quelques auteurs, dit une note du *Gallia christ.*, il s'agit ici du monastère de Saint-Geniez qui fut cédé à Saint-Maurice de Vienne, l'an 855, par le roi Charles (t. I, p. 601).

GERVAIS ET PROTAIS (SAINTS-), *SS. Gervasius et Protasius* ou *S. Luperculus* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye fondée dans le pays d'Euse, et qui existait dans le XIe siècle, au temps de Guillaume de Montalte, archevêque d'Auch. Elle avait alors pour abbé Raimond, qui souscrivit à une charte de ce pontife, en faveur des moines de Cluny. Cette abbaye fut donnée au monastère de Cluny l'an 1088, par Aimeric, comte de Fesensac. Elle était, au commencement du dernier siècle, un célèbre prieuré de l'ordre de Cluny.

GÉRY (SAINT-), *S. Gaugericus* (Nord, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Cambrai, ainsi appelée de saint Géry, son fondateur, évêque d'Arras et de Cambrai (56), qui y fut inhumé. Il l'avait fondée vers l'an 600, en l'honneur de saint Médard, au sommet d'un mont, près des murs de Cambrai, où se trouvait un bois consacré au culte des idoles, et qu'il transforma en une maison de prière. Il y mit pour abbé Landon, son parent. Devenu célèbre par les miracles opérés au tombeau de saint Géry, ce lieu prit le nom de ce saint évêque. L'abbaye fut changée en église collégiale, tout en retenant son nom d'abbaye, par saint Théoderic, évêque de Cambrai. L'an 850 ou l'an 863, fut commencée l'église de Saint-Géry. Ravagée par les Normands et d'autres barbares, cette abbaye, non-seulement, ne put jamais recouvrer son ancien état, mais elle continua à décliner, jusqu'à ce qu'en 1540, l'empereur Charles-

(56) Ces deux siéges furent unis depuis la mort de saint Vaast jusqu'en 1093.

Quint fit construire, en sa place, une citadelle. Les chanoines émigrèrent alors dans la basilique paroissiale de Saint-Vaast de Cambrai, qui porta, dès lors, le nom de Saint-Géry. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 73.

GIF, *Giffum* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, située à trois lieues S. de Versailles, et qui était du diocèse de Paris. On dit qu'elle fut fondée par Maurice de Sully, évêque de Paris (XIIe siècle); mais elle paraît avoir existé longtemps auparavant et avoir eu pour fondatrice une reine de France. L'évêque Maurice, l'aurait donc seulement restaurée vers l'an 1180. Ce monastère fut double dans l'origine, c'est-à-dire d'hommes et de femmes. — Voy., *Gall. christ.*, t. VII, col. 597, la série de 16 abbesses, ensuite de 5 abbesses triennales et de 13 abbesses titulaires.

GIGEAN, *Gigeanum* ou *S. Felix de Monteceno* (diocèse de Montpellier, Hérault, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Félix, fondé avant le XIIe siècle, près de la ville de Gigean, à quelques lieues de Montpellier. On ignore par qui et en quelle année il fut fondé. La reine Marie d'Aragon lui légua, en mourant, le castel de Méraval, et Béranger, évêque de Maguelone, lui céda l'église de Saint-Michel de Villapaterne. Ce monastère fut d'abord régi par des prieures, ensuite par des abbesses; il fut souvent dévasté durant les guerres civiles.—Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 856, la série de 31 prieures et de 6 abbesses.

GIGNY, *Gigniacum* (Jura, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 895, dans la Bourgogne, entre la ville de Lons-le-Saulnier et de Saint-Amour. Elle fut soumise par le Pape Grégoire VII à Hugues, abbé de Cluny. L'an 1155, elle fut réduite en un prieuré conventuel. — Le *Gallia christ.*, qui place cette abbaye dans le diocèse de Lyon, mentionne deux de ses abbés, t. IV, col. 219.

GILDAS-AU-BOIS (SAINT-), *S. Gildasius in Nemore* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1026, par Simon de la Roche-Bernard.

GILDAS SUR L'INDRE (SAINT-), *S. Gildasius ad Indrum* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 6 lieues de Bourges, fondée vers l'an 913, par Ebbon, le fondateur de Déols ou Bourg-Dieu. Elle fut bâtie non loin de cette dernière, pour recueillir l'abbé et les moines de Saint-Gildas de Ruys, qui cherchaient un abri contre la fureur des Normands. Le pieux fondateur la soumit à l'archevêque de Bourges. — *Voy.* l'hist. de cette fondation, *Gallia christ.*, t. II, col. 153.

L'an 1623, des chanoines furent substitués aux religieux, à la demande du prince Henri de Bourbon-Condé (voy. *ibid.*, t. II, col. 155, la série de 17 abbés seulement); l'injure des temps, les orages des guerres et des hérésies, peut-être aussi l'incurie des chanoines, comme dit le *Gallia christ.*, ayant fait disparaître les souvenirs de la plupart d'entre-eux.

GILDAS (SAINT-) DE RUYS, *S. Gildas* ou *Gildasius Ruyensis* (diocèse de Vannes, Morbihan, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la presqu'île de Ruys, à 7 lieues environ au sud de Vannes, par saint Gildas, dit le Sage, qui florissait dans le VIe siècle. La fondation de ce monastère, fut, à ce qu'on croit, le fruit des pieuses libéralités de Guérech, seigneur des Bretons qui habitaient aux environs de Vannes; saint Gildas en fut le premier abbé. Quelques-uns cependant ne placent la fondation de ce monastère qu'en 630. Il fut ruiné par les Normands, et ensuite rétabli. Les reliques de saint Gildas, qu'on y conservait, furent transférées, vers l'an 919, en Berri, où l'on fonda une autre abbaye du nom de Saint-Gildas, sur le bord de l'Indre, Quant à celle de Ruys, elle continua de fleurir. Le célèbre Abailard, qui en était abbé au XIIe siècle, fut contraint de l'abandonner par la méchanceté de ses moines, qui tentèrent de l'empoisonner. L'abbaye de Saint-Gildas de Ruys embrassa, l'an 1645, la réforme de Saint-Maur. Son église, devenue paroissiale, possède, dit-on, encore quelques reliques de Saint-Gildas. — Voy. *Hist. de la Bretagne*, par D. Lobineau; et les *Vies des saints de la Bretagne*.

GILLES (SAINT-), *S. Ægidius* (diocèse de Nîmes, Gard, France). — Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 20 kil. S. de Nîmes. Elle doit son nom à un saint ermite nommé Gilles, athénien de naissance, qui aurait vécu, selon quelques-uns, du temps de saint Césaire, mais qui beaucoup plus vraisemblablement fleurit vers la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. — *Voy.* STILTING, dans une savante dissertation à ce sujet. — Il passa en France et choisit pour sa retraite une forêt du diocèse de Nîmes. Plusieurs miracles opérés par ce saint ermite le firent bientôt connaître. Il reçut quelques disciples et fonda autour de sa cellule un monastère, sur un emplacement qui lui fut donné, suivant les actes du saint, par Vamba, roi des Visigoths. Ce monastère devint bientôt célèbre, et la règle de Saint-Benoît y fut longtemps observée avec édification. Les abbés de Saint-Gilles étaient au moyen âge de puissants seigneurs du Languedoc. Plus tard, ce monastère devint une collégiale de chanoines séculiers. Il s'est formé peu à peu aux environs une ville dite aujourd'hui Saint-Gilles-lez-Boucheries, que les guerres des Albigeois ont rendue fameuse. L'église de la vieille abbaye subsiste encore, et se fait remarquer par son magnifique portail en style roman. On allait en pèlerinage au moyen âge au monastère où était la châsse de saint Gilles. Les reliques de ce saint abbé furent transférées plus tard dans l'église abbatiale de Saint Sernin de Toulouse, vers l'époque où les calvinistes pillaient et profanaient les

églises en Languedoc. — *Voy.* dans le *Gallia christ.*, t. VI, col. 482, la série de 67 abbés.

GILLES (SAINT-) DE LIEGE, *S. Egidius Leodiensis* (à Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, dont l'origine remonte à un certain Goderan, natif de la ville de Saint-Gilles, dans la Gaule Narbonnaise, qui, vers l'an 976, converti de son métier d'histrion, vint fixer sa demeure à la cime de Publemont, à cinq cents pas environ de Liége. Là, sur ce sommet couvert de bois et infesté de brigands, il prenait soin de remettre les passants dans leur chemin. Plus tard, il y bâtit des cellules et une chapelle en l'honneur de saint Gilles. Vers l'an 1100, Bérenger, abbé de Saint-Laurent de Publemont, donna cette chapelle à des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et peu de temps après, l'an 1120, Adalbéron, évêque de Liége, y ajouta un monastère. Après avoir fait restaurer l'église par de nouveaux travaux, il la consacra le pénultième jour de décembre 1126. C'est là qu'il fut inhumé devant le principal autel le 1er janvier 1128.

Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1109, la série de 34 prévôts et abbés.

GILLING (comté d'York, Angleterre). — Ancien monastère fondé vers le milieu du VIIe siècle, près de Richemond, à l'endroit même où saint Oswin, roi de Deire, avait été lâchement assassiné par Oswi, roi de Bernicie, le 20 août 651. Il eut pour fondateurs Eanflède, femme d'Oswi, et proche parente d'Oswin, et Oswi lui-même, qui, ayant reconnu la grandeur de son crime, tâchait de l'expier par de bonnes œuvres. On y mit des religieux chargés de prier tous les jours pour les deux rois, tant pour le meurtrier que pour sa victime. Leur premier abbé fut Trumhère, qui était aussi de la famille du saint roi, et qui fut depuis évêque de Lichfeld. Le monastère de Gilling, anciennement connu sous le nom d'Ingetlingum, fut détruit par Hingen et Hubba, princes danois. Le corps de saint Oswin fut porté à Tinmouth. — *Voy.* la Vie du saint, par Bède, *Hist.*, t. III, col. 14; et par un moine de Saint-Alban, prieur de Wimundelhem, dans Leland, *Collect.*, t. V.

GILLINGHEM et *Guisenhien*, *Gislenghemium* et *Gilligium* (Belgique, Hainaut). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1126, entre Ath et Anguien, par Ide, mère de Nicolas, évêque de Cambrai, et une autre Ide, femme de Guy, *domini Cerviensis*, dit le *Gallia christ.* Ces deux fondatrices ayant dans la suite pris avec elles quelques vierges du monastère d'Estrem, près d'Arras, se consacrèrent à la vie monastique dans ce même lieu, appelé la Vallée des vierges. Liétard, évêque de Cambrai, constitua ce lieu en abbaye en le déclarant libre *ab omni advocatia et alia qualibet exactione*, par des lettres données l'an 1132. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 148, la série de 47 abbesses.

GIMONT ou GIMONS, *Gimundium*, *Gimundus* (diocèse d'Auch, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Berdoues, de la filiation de Morimond, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1142 ou 1144, par Girald de Breuil, Gauzene, sa femme, et leur fils. On compte parmi ses abbés Guillaume, qui fut promu, l'an 1413, par le Pape Jean XIII, à l'évêché de Vabres. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1026 et suiv., les chartes de fondation, de confirmation, et la série de 54 abbés.

GIY-LEZ-NONNAINS, *Gaicum* ou *Giacus in Wastinensi pago* (Loiret, France). — Abbaye de femmes sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, fondée avant l'an 800, près de Montargis, en Gatinais. — Elle était autrefois du diocèse de Meaux (auj. d'Orléans).

GISTEL ou SAINTE-GODELEINE, *Gistella* (Belgique, Flandre occidentale). — Abbaye de femmes de l'ordre bénédictin, fondée vers l'an 1090, à 2 lieues d'Ostende, près Ghistel, par la fille que Bernulfe ou Berton, gentilhomme flamand, avait eue d'une seconde femme, après avoir fait mettre à mort la première, sainte Godeleine. Le monastère ayant été entièrement détruit par les hérétiques de Hollande, l'an 1577, il fut transféré dans la ville même de Bruges. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 276, la série de 14 abbesses.

GLADBAC, *Gladbacum* ou *Gladbacense monasterium* (Prusse, province Rhénane). — Ville (57) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Vite, fondée l'an 973, par saint Géron, archevêque de cette ville, auquel un céleste oracle révéla, dit-on, le lieu et le patron qu'il devait choisir pour un nouveau monastère dont il rêvait la construction. Ce lieu était situé, dit le *Gallia christ.*, sur un mont inculte, couvert d'un bois épais, dans le duché de Juliers, non loin de la Nierfe, entre la Meuse et le Rhin, alors dans le diocèse de Liége, et plus tard dans celui de Cologne. Ce monastère s'unit en 1511 à la congrégation de Bursfeld. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 743, donne la série de 43 abbés de Gladbac, qu'il place dans le diocèse de Cologne.

GLANDIE, *Vallis Dei* (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Iripons. Elle fut fondée l'an 1227, et unie au monastère de Saint-Sauveur ou de Duiske, par Bernard, abbé de Froimond, en France, visiteur général de l'Ordre, qui était venu cette même année en Irlande.

GLANFEUIL ou SAINT-MAUR-SUR-LOIRE, *Glannafoliense monasterium*, ou *S. Maurus ad Ligerim* (diocèse d'Angers, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Maur, dans l'Anjou, vers l'an 543. Saint Maur, disciple de saint Benoît, qu'il avait suivi à Sublac et au Mont-Cassin, fut envoyé par lui en France, pour y propager son ordre. (*Voy.* sa Vie au 15 janvier.) S'étant arrêté dans l'An-

(57) A six lieues ouest de Dusseldorf.

jou, il y fonda, avec le secours des pieuses libéralités de Théodebert Ier, deuxième roi de Metz ou d'Austrasie, la célèbre abbaye de Glanfeuil, dont il fut le premier abbé. Il en quitta le gouvernement dans sa vieillesse, et le remit, en 851, à un de ses disciples nommé Bertulfe, fils de Flore, noble seigneur de la cour de Théodebert, et l'un des fondateurs du monastère. Il y avait quatre églises à l'abbaye de Glanfeuil, qui fut dédiée par Eutrope, évêque du diocèse, et d'autres prélats de la province, huit ans environ après sa fondation. Elles étaient sous l'invocation de saint Pierre, de saint Martin, de saint Séverin et de saint Michel. Le saint abbé, étant mort le 15 janvier 584, fut inhumé près de l'autel de l'église de Saint-Martin. Plus tard, la crainte d'une irruption des Normands fit transporter ses reliques chez les Bénédictins de Saint-Pierre des Fossés, près Paris. — L'identité de saint Maur, abbé en Anjou, avec saint Maur, disciple de saint Benoît, a été niée par quelques critiques modernes ; D. Ruinart les a victorieusement réfutés dans son *Apologie de la mission de saint Maur*, *Append.* 1, *Annal. Bened.*, t. I, p. 630.

La célèbre congrégation de Bénédictins, qui prit au commencement du XVIIe siècle le nom de Saint-Maur, était une réforme de l'ordre de Saint-Benoît qui fut accomplie vers l'an 1613, par quelques pieux religieux de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, en Lorraine. Elle fut approuvée par le Pape Grégoire XV en 1621, et par Urbain VIII, son successeur. Cette congrégation était divisée en six provinces, dont le général résidait à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain des Près. Elle compta bientôt un grand nombre de maisons florissantes : Saint-Maur, Saint-Denis, Saint-Germain des Près, Saint-Remi de Reims, Marmoutier, Saint-Pierre de Corbie, Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, Fécamp, la Trinité de Vendôme, etc. On connaît les grands hommes qu'a produits la congrégation de Saint-Maur, et les services qu'elle n'a cessé de rendre à la religion et aux lettres. (Voy. *Hist. de la Congrégation de Saint-Maur*, par D. Tassin.)—L'abbaye de Glanfeuil, qui était dans un état florissant vers le milieu du VIIIe siècle, avait eu à souffrir à cette époque une première ruine. « La puissance séculière, dit Bulteau, l'ayant fait tomber entre les mains de Gaidule, originaire de Ravenne, cet étranger, soit par avarice, ou par une aversion qu'il avait pour l'ordre monastique, la ruina entièrement. D'abord il mit en fuite la plupart des religieux, en ne leur donnant pas de quoi subsister. Il en resta quatorze, qui continuèrent à chanter l'office devant le tombeau de saint Maur, mais qui étant abattus de faim et de misère, cessèrent d'observer la sainte Règle, et se revêtirent de l'habit de chanoine.

« Gaidulfe se prévalut de ce changement comme d'un prétexte pour les maltraiter avec quelque apparence de justice, et enfin les chassa du monastère. Il leur substitua cinq chapelains des deniers du clergé pour réciter quelque chose de l'office divin devant le corps du saint, et il ruina ensuite les lieux réguliers et même l'église, afin que les moines en fussent éternellement bannis et qu'ils n'y pussent jamais rentrer. Il brisa, ou jeta dans la rivière tous les titres et tous les actes des donations que l'on avait faites à leur abbaye, à la réserve de quelques-uns qu'il mit en dépôt dans Saint-Aubin d'Angers, où ils furent perdus pendant les ravages des Normands. Mais il ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes, car ayant appelé ses amis pour se réjouir avec lui de l'extinction de l'ordre monastique dans Glanfeuil, il mourut au milieu du festin. Ensuite, le comte d'Anjou et d'autres personnes s'emparèrent des terres et des revenus de l'abbaye, qui demeura déserte et inhabitée. Dans le siècle suivant, elle fut rétablie sous le règne de Louis le Débonnaire. On put bien y remettre des religieux et y faire de nouveaux bâtiments, mais la perte des titres a été irréparable.» (*Abrégé de l'Hist. de l'ordre de Saint-Benoît.*)

GLAN GRACH, ou GLLANNGRADHACH, *Vallis Charitatis* (ancien diocèse de Killoon, aujourd'hui d'Armagh, dans l'Ulster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Surius, ou Nenay, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée vers 1200.

GLASTENBURY, *Glastonia*, ou *Glastoniense cœnobium* (comté de Sommerset, Angleterre). — Très-ancienne et magnifique abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans une presqu'île marécageuse, dite île d'Avalon, où, du temps des anciens Bretons, il y avait une église et un ermitage fort célèbres, fondés par les premiers apôtres d'Angleterre, parmi lesquels certains auteurs ont compté saint Joseph d'Arimathie et Aristobule. Cette abbaye, dont on voit encore les belles ruines, a été fondée à une époque fort ancienne. Suivant Guillaume de Malmesbury, dans son livre *De antiquitatibus Glastoniæ*, l'antique église de Glastenbury fut bâtie par ceux qui jetèrent dans la Bretagne les premières semences de la foi, c'est-à-dire vers la fin du règne de Tibère, au rapport de Gildas. Suivant le même auteur (Guill. de Malmesb.), saint Patrice, qu'on ne doit pas confondre avec l'apôtre d'Irlande, ayant trouvé dans cette contrée douze anachorètes, les rassembla dans un monastère qu'il bâtit auprès de l'ancienne église, et au milieu desquels il mourut dans le Ve siècle. Cette église passait pour la plus ancienne de toute la Grande-Bretagne et l'abbaye elle-même était déjà fameuse dans le temps des Bretons. La plupart des saints illustres de la Bretagne qui florissaient avant l'arrivée des Saxons, vécurent quelque temps dans cette abbaye et y furent inhumés. Le roi Arthur, et la reine Guenhavère, sa femme, y eurent également leur sépulture. L'historien Jean de Glastenbury donne le détail des principales reliques que possédait cette abbaye. On y voyait celles de saint Aidan, de saint Céc-

frid, de saint Boisil, de saint Benoît-Biscop, de saint Oswald, de saint Abdon, de saint Sennen, de saint David et d'un grand nombre d'autres. Il y avait aussi un morceau considérable de la vraie croix dont le Pape Martin avait fait présent au roi Alfred, et que ce prince avait ensuite déposé dans l'abbaye de Glastenbury.

Les reliques n'étaient pas le seul trésor qui enrichît l'église de cette abbaye : il s'y trouvait encore beaucoup d'autres monuments de la piété des rois des Saxons occidentaux. — (*Voy.* Jean de Glastenbury, et le *Monastic. Anglican.*)

Parmi les abbés de Glastenbury, on doit distinguer saint Brivaud ou Briwald, qui fut archevêque de Cantorbéry en 692, et l'illustre saint Dunstan, l'une des gloires de l'Angleterre, qui fut élevé sur le même siége, à la mort de saint Odon, l'an 961. L'abbaye de Glastenbury après avoir été détruite par les Danois en 703, rebâtie par le roi Edmond en 873, et enrichie par ce prince et ses successeurs, fut supprimée comme tant d'autres par Henri VIII, et ses revenus furent saisis au profit de la couronne. L'église de cette abbaye était sous le vocable de la sainte Vierge. L'abbé de Glastenbury était baron et avait droit de siéger au parlement. Entre autres priviléges dont jouissait cet illustre monastère, on doit mentionner celui en vertu duquel l'abbé et les religieux pouvaient délivrer les criminels que l'on conduisait au supplice, si l'un d'eux se trouvait dans le chemin par où passaient ces malheureux. Ce privilége leur fut accordé pour toute l'étendue du royaume par le roi Edgar, l'an 971.

Le saint roi Ina, roi des Saxons occidentaux, avait enrichi et augmenté tellement l'abbaye de Glastenburg, que quelques auteurs l'en ont regardé comme le fondateur. Elle passa dans la suite à l'ordre de Saint-Benoît. C'était un des plus beaux monuments qui fussent en Europe. — *Voy.* les *Histoires de Glastenbury*, par Guillaume et Jean de Glastenbury; le *Monasticon Anglic.* t. I; Willis, *Hist. des abbayes d'Angleterre*, vol. I; Tanner, *Not. monast.*, p. 458; Henschenius, sur la *Vie de saint Ina*, au 6 février.

Saint Joseph d'Arimathie, dont le culte était autrefois célèbre en Angleterre, était, après la sainte Vierge, le principal patron de Glastenbury. — Les ruines de cette magnifique et riche abbaye attirent chaque année encore un grand nombre de curieux; il s'est formé autour une petite ville, dite Glastonbury, qui est à 9 kilomètres S.-O. de Wells.

GLEANDELOCH ou GLENDENOCH, (Leinster, Irlande). — Ancien monastère fondé par saint Coemgen ou Keivin, qui mourut en 615. Ce monastère devint un siége épiscopal, qui fut uni dans la suite à celui de Dublin.

GLEIN-BURLOE, *Vinea B. Mariæ* ou *Minor Burloe.* — Ancien monastère d'Allemagne, situé dans le diocèse de Munster. Suivant Jongelin, il fut habité par des Guillemites jusqu'en l'an 1448, où il se soumit aux religieux cisterciens de Campen, en même temps que le monastère de Gros-Burloe dans le même diocèse.

GLEN LUCE, *Vallis Lucis* (comté de Galloway, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1190 par Roland Macdoval, prince de Galloway. Elle est fille de Dundranain, de la filiation de Clairvaux.

GLOCESTER (Saint-Pierre de), *Gloucestrense cœnobium* (Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en l'honneur de saint Pierre, dans la ville de Glocester, vers l'an 680, par les libéralités d'Ethelbert, roi de Mercie. Ofrich, vice-roi de Worcester, le fit construire au nom de ce prince, et lui donna pour abbesse sa propre sœur Kineburge, à laquelle succéda Eadburge, sa parente, qui avait été reine de Mercie. Ofrich, le fondateur, devint lui-même roi des Northumbres, après le roi Kenred, et à sa mort, en 729, il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, du monastère de Glocester, qu'il avait fait construire. L'an 1022, des clercs et des religieux furent attachés à cette église de Saint-Pierre de Glocester, qui fut enrichie successivement par diverses donations. — Voy *Monastic. Anglican.*

GLOOSTER-CAMP, *New-Camp*, *Rosetum B. Mariæ* ou *Novus Campus* (Poméranie, Etats Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Campen, fondée l'an 1231 ou 1234, par Witzlaus, prince de Rugen, qui mourut l'an 1241. On y voyait entr'autres sépultures, celle de Witzlaus IV, prince de Rugen, qui mourut l'an 1325; et de sa femme Marguerite, fille de Mestevin, duc de Poméranie. Wartislaus X, duc de Poméranie, qui mourut en 1478, y fut aussi inhumé. Cette abbaye fleurit jusque vers l'an 1534, époque où elle fut dépouillée de ses religieux par les princes luthériens (Jongelin).

GLOSSINDE (Sainte-) de Metz, *S. Glodesindis* (à Metz, Moselle, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 604 par sainte Glossinde, vierge, et fille de Wintrion, duc de Champagne, qui avait été mis à mort l'an 598, à l'instigation de la reine Brunehaut. Sainte Glossinde en fut la première abbesse. Cette abbaye prit d'abord le nom de Saint-Pierre. Elle fut réformée et reconstruite l'an 945, par les soins de l'abbesse Himiltrude, nièce d'Adalberon, évêque de Metz. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 929, la série de 41 abbesses.

GNADENTHAL, *Vallis Gratiarum* (Suisse). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1371, sur la rivière de *Rusa*, entre les villes de Bremgart et de Mellingen. Ses principaux bienfaiteurs furent Gérard, abbé de Wettingen, et les nobles de Waltersweil, de Vohlen et autres lieux. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1100.

GOAILLE (Notre-Dame de), *Gollia* (Jura, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1207, près la ville de Sa-

lins. C'était auparavant, dit-on, un prieuré de chanoines réguliers dépendant de l'abbaye d'Abondance, en Savoie. Gaucher de Bourgogne, sire de Salins, fut son principal bienfaiteur. Cette abbaye était du diocèse de Besançon, avant l'érection de l'évêché de Saint-Claude.

GODEBERTE (Sainte-) DE NOYON, *S. Godeberta Noviomensis* (à Noyon, Oise, France). — Ancien monastère de filles, fondé vers l'an 658, par saint Eloi, évêque de Noyon, et dont sainte Godeberte fut la première abbesse. Le roi Clotaire donna, dit-on, pour cette fondation son palais de Noyon, avec l'oratoire de saint Georges, martyr, dans le faubourg de la ville, et deux *villas*. Mais Mabillon révoque en doute cette donation. Ce monastère ne subsista guère que jusqu'au xe siècle, où Lindulfe, évêque de Noyon, affecta ses revenus aux chanoines de Noyon. L'église abbatiale devint paroissiale et retint le nom de Sainte-Godeberte. — Voy. le *Gallia christ.*, t. IX, col. 1054.

GODES-DAL, *Vallis Dei* ou *Vaudey* (comté de Lincoln, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1147, par Guillaume, comte d'Albemarle, qui depuis fonda celle de Melse. Elle était fille de Fontaines. Ses donations furent confirmées par le roi Richard Ier. Gilbert de Gand, fils de Baudouin, comte de Flandre, qui vint en Angleterre avec son oncle Guillaume le Conquérant, est cité par Jongelin comme le fondateur de cette abbaye. —Voy. *Monastic. Anglican.*

GOION (Saint-Laurent de), *S. Laurentius Goionis* (diocèse de Toulouse, France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Laurent, fondée avant l'an 1154, et occupée dans l'origine par des religieux de l'ordre de Prémontré, tirés de la Case-Dieu au diocèse d'Auch. Mais dès l'an 1167, ils avaient été remplacés dans ce lieu par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Bernard, comte de Comminges, l'an 1197, et Raimond, comte de Toulouse, l'an 1249, furent les bienfaiteurs de ce monastère. Il fut dans la suite tellement désolé par les guerres et d'autres calamités, qu'il n'y restait plus qu'une seule religieuse, lorsqu'en 1454, le Souverain Pontife crut devoir le céder à l'abbaye de Gimont, au diocèse d'Auch. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 80, la série de 13 abbesses.

GOJON (Notre-Dame de), *B. Maria de Gojono* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 1277, où elle fut enrichie de divers biens par Amanève d'Armaniac, archevêque d'Auch. L'an 1432 elle fut unie par Gui, abbé de Morimond, avec l'autorité du chapitre général, à Notre-Dame de Gimont.

GOMER FONTAINES, *Fons Gomeri* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1207, entre Chaumont et Gisors en Normandie, par Hugues de Chaumont. Elle était du diocèse de Rouen. —Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 322, la série de 32 abbesses.

GONDON-LEZ-MONTASTRUC, *Gondonium* (diocèse d'Agen, Lot-et-Garonne, France. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cadouin, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1123, suivant la chronique de Maillezais. Elle était située dans une étroite, mais agréable vallée, dit le *Gallia christ.*, près de Lupiac et de Montastruc, à trois ou quatre milles du Lot et de Cassinueil, et à sept milles de Villeneuve-sur-Lot et de Saint-Libérat. Elle fut fondée par le pieux abbé Géraud de Sala, et son premier abbé fut Bernard, institué par le même saint Géraud. Peu de temps après sa fondation, elle fut donnée au monastère de Fontguillem, dans le diocèse de Bazas, et ensemble avec celui de Cadouin, auquel elle était soumise, elle fut réunie à la congrégation de Cîteaux. Les seigneurs de Lausun sont regardés aussi comme les fondateurs de Gondon. Cette abbaye eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Anglais aux xiiie et xive siècles. Elle fut ruinée presque entièrement par les calvinistes dans le xvie. Au commencement du siècle dernier, il y avait encore trois à quatre religieux seulement, sous un abbé régulier.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col, 951, la série de 13 abbés.

GORJAN, *Gorjanum* (Hérault, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Etienne, fondée au pied du mont Gorjan, près la ville de Clermont, au pays de Lodève. Engles de Luseria, chevalier, fils d'Arnaud, seigneur de Luseria, la fonda avec la permission du Pape Clément VI, et l'assentiment de Robert, évêque de Lodève, en dotant de revenus pour huit religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, l'église de Saint-Etienne de Gorjan. Détruite entièrement par les novateurs à la fin du xvie siècle, cette abbaye vit ses religieuses se disperser. Le monastère fut rétabli dans la suite, et refleurit de nouveau avec édification sous la règle de la congrégation de Saint-Maur. —Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 607, la série de 17 abbesses.

GORZE, *Gorzia* (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 749, par saint Chrodegang, évêque de Metz. Elle était consacrée sous l'invocation de saint Pierre, de saint Paul et de saint Etienne. Le saint fondateur la dota de grands revenus, la mit sous la protection de la cathédrale de Metz, et lui donna un privilége qui fut souscrit par plusieurs autres évêques assemblés à Compiègne, l'an 756. Le saint ayant obtenu du Pape Paul Ier les reliques de saint Gorgon, en enrichit son monastère de Gorze, dans lequel il fut lui-même inhumé l'an 766. La piété et les lettres ont fleuri à Gorze, dit Bulteau, autant que dans aucune autre abbaye de notre Institut. Parmi les saints personnages dont on y vénérait la mémoire, on distingue le moine saint Guibert, qui fut le fondateur de la célèbre abbaye de Gembloux, près de Namur (Belgique). Saint Guibert mourut à Gorze, le 23 mai 762, jour

où on célébre sa fête. Le monastère de Gorze fut doté de biens ou priviléges par les rois Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux, par les empereurs Othon Ier, Othon II, Frédéric, Rodolphe, la reine Richilde, etc. Les évêques de Metz, et les Papes eux-mêmes furent aussi ses bienfaiteurs. Cette abbaye, grâce aux dons et à la protection des plus éminents personnages, était devenue, à ce qu'il paraît, l'une des plus considérables de la province, si l'on en juge du moins d'après la notice détaillée que lui consacre le *Gallia christ.* — Voy. *ibid.*, t. XIII, col. 881, le catalogue de 74 abbés.

GOTHO, *S. Gothardus* (diocèse de Raab ou Javarin, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1185, par une colonie de religieux venus de l'abbaye de Trois-Fontaines, en Champagne (France), de la filiation de Clairvaux.

GOTTS-DAEL, *Vallis Dei.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, que Jongelin place dans le duché de Limbourg, et dans le diocèse de Liége. Elle fut fondée, dit-il, l'an 1216, par Lothaire, comte de Hostaden. — Suit la série de 35 abbés, avec le texte de plusieurs chartes données en faveur de cette abbaye (liv. IX, p. 47).

GOTTESCELL, *Cella Dei* (diocèse de Ratisbonne, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Alderspach, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1285, par noble Henri de Pfollingen, et Mathilde sa femme, sur son domaine de Droslac, avec les débris du château voisin de Rumasfeld, abattu par l'ordre d'Henri, duc de Bavière. Henri, évêque de Ratisbonne, l'an 1287, et Othon, duc de Bavière, l'an 1294, confirmèrent cette donation. L'abbaye de Gottescell, depuis sa fondation jusqu'en 1604, recevait ses abbés de l'abbaye d'Alderspach; à cette époque Jean, abbé d'Alderspach, règla les choses autrement.

GOTTESZELL, *Guttenzelle*, *Cella Bona* ou *Dei Cella* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Cosme et saint Damien, fondée avant l'an 1330, par deux sœurs, comtesses de Schlosberg ou Schlusselberg, dont on ignore les noms. Elle était située en Souabe, non loin d'Ochsenhusen, à quatre milles de la ville d'Ulm, et de la ville de Memmingen. Elle était de l'ancien diocèse de Constance. Les comtes d'Aycham la dotèrent libéralement l'an 1330. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1102, la série de 17 abbesses.

GOTTISAW, *Gottis Augia* ou *Augia Dei* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1110, sur la rivière d'Albe, à quelques lieues d'Hirsauge, dans le diocèse de Spire (Bavière). Elle eut pour fondateurs Berthold, comte d'Humeberg, et sa femme Luca. Les Papes et les empereurs l'enrichirent de priviléges. Elle fut unie, en 1458, à la congrégation de Bursfeld; mais vers l'an 1520, elle fut entièrement détruite. — Le *Gallia christ.*, t. V, col, 751, mentionne 4 abbés.

GOTTWICH ou KETTWEIN (Autriche). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée entre 1072 et 1083, en l'honneur de la sainte Vierge, par le B. Altmann, évêque de Passau. Elle est située sur une montagne de la Crimée en Autriche. Cette abbaye devint si considérable et si riche dans la suite, qu'elle fut nommée, dit-on, l'*abbaye du denier sonnant*. En 1718, elle fut réduite en cendre; mais l'année suivante elle fut rebâtie. L'empereur Charles VI en posa la première pierre.

GOURDAIGNES, *Gordanicus* ou *Casa nova* (Gard, France). — Ancien monastère, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé vers l'an 800, dans le pays et l'ancien diocèse d'Uzès, sur la rivière de Cèse, par Guillaume, comte d'Aquitaine. Ce monastère passa plus tard sous la juridiction des archevêques d'Arles. Raimond, comte de Rodez, le soumit l'an 1065 à l'abbé Hugues et au monastère de Cluny, pour être régi et constitué suivant la règle de Saint-Benoît, mais toujours sous la conduite du prieuré de S.-Saturnin du Port, qui était une *cella* dépendant de Cluny. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 656, les noms de 3 abbés et de 9 prieurs.

GOURDON, *Gurthonense monasterium.* — Ancien monastère de France, qui florissait dans le diocèse de Châlon-sur-Saône, l'an 534, mais dont on ignore l'origine. Grégoire de Tours en fait mention dans son livre *De gloria confessor.*, cap. 86. Il y avait dans ce monastère, lorsque le royaume de Bourgogne fut réuni à la France, dit le *Gallia christ.*, un saint prêtre nommé Désiré, dont les prières guérissaient des frissons, des maux de dents et d'autres maladies (t. IV, col. 956.)

GOURDON (Notre-Dame de), dit l'ABBAYE NOUVELLE, *S. Maria* ou *Nostra Domina de Gordonio*, ou *Nova Abbatia* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, sous Cîteaux, située sur la rive de la Sceau, dans une vallée fertile, à cinq lieues de Cahors et à une de Gourdon. On en rapporte l'origine à Guillaume de Gourdon, seigneur de Salviac, qui l'an 1241, donna aux religieux d'Obasine, le lieu où fut construite cette abbaye, et les biens dont elle fut dotée (Voir la charte de Guill. de Gourdon, au *Gallia christ.*, t. I, col. 187). Grégoire X accorda un privilége à cette abbaye, le jour des nones de juillet l'an III de son pontificat (1278). Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 188.

GOVANE (Ecosse). — Ancien monastère bâti au VIe siècle, près la rivière de Cluy, par saint Constantin, roi breton, qui, après avoir abdiqué la couronne, prit, dit-on, l'habit religieux dans le monastère de Ménève ou Saint-David. On ajoute que s'étant joint ensuite à saint Colomb, il prêcha avec lui l'Evangile aux Pictes d'Ecosse, et qu'il convertit tout le territoire de Cantire. Il fut martyrisé par les infidèles, vers la fin du

VIe siècle, et enterré dans son monastère de Govane. On dédia en Ecosse plusieurs églises sous son invocation.

GOZ [De] (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France). — Ancienne abbaye, dont il est fait mention dans les chartes de l'abbaye de Saint-Savin, à laquelle elle avait été donnée en moitié par une dame nommée Cornélie, à la fin du XIe siècle.

GRACE-DIEU (La), *Gracedieuensis abbatia* (comté de Leicester, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, mentionnée dans le *Monastic. Anglican.*, qui rapporte une charte de donation de Roesie de Verdun, en faveur de l'église de la Sainte-Trinité de la Grâce-Dieu, à Beleton, et des religieuses servant Dieu dans ladite église. — *Monast. Anglic.*

GRACE-DIEU (La), *Gratia Dei* (diocèse de la Rochelle, Charente-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1135, dans la paroisse de Saint-Pierre de Benon, à cinq lieues de La Rochelle, par Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. On lui donne aussi pour fondatrice Eléonore, femme de Louis VII, et fille de Guillaume II, dernier duc d'Aquitaine. Ce monastère fut entièrement détruit par les protestants, dit le *Gallia christ.*, hors le réfectoire dont les moines se servirent plus tard en place d'église. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1398, la série de 24 abbés.

GRACE-DIEU (La), *Gratia Dei.* — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Marc, de Magdebourg, fondée dans le diocèse de Magdebourg et près la ville de Calba, l'an 1131, par Otton, comte de Crudorp. On regarde aussi saint Norbert lui-même comme son promoteur, et presque comme son fondateur. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 7630

GRACE-DIEU (La), dit *Leyme*, *Gratia Dei* ou *Lumen Dei* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux. Elle doit vraisemblablement son origine à Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors (1208 à 1234), qui ayant obtenu des bénédictines de Notre-Dame-la-Dorée, de Cahors, l'église de *Lumen Dei*, située au sein des bois et des montagnes, à une lieue de la ville de Saint-Seurin, et à huit de Cahors, plaça dans ce même lieu des religieuses de l'ordre de Cîteaux. C'est du moins ce qui semble résulter de la charte de fondation de cette abbaye, rapportée dans le *Gallia christ.*, t. I, col. 189. — Voy. la série de 29 abbesses, col. 192.

GRACE-DIEU (Notre-Dame de la), *Gratia Dei* (diocèse de Besançon, Doubs, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Charité, de la filiation de Morimond, fondée l'an 1135 ou 1152, dans le bailliage d'Amont, par les libéralités des seigneurs du pays. Cette abbaye a toujours eu ses abbés réguliers jusqu'à la suppression des ordres religieux en France. En 1844, ce monastère fut rendu à la religion et à l'ordre de la Trappe par les soins de Mgr le cardinal archevêque de Besançon, mais dans un état de complet délabrement. Grâce aux dons de ce pieux pontife et aux libéralités des fidèles, l'abbaye de la Grâce-Dieu a été réparée convenablement; elle conserve encore maintenant son titre d'abbaye, et le supérieur est un abbé. La communauté se compose d'environ 65 religieux. Le monastère fait partie de la commune de Chaux-les-Passavant, canton de Vercel, arrondissement de Baume-les-Dames (Doubs); il est situé dans un beau vallon solitaire, à 27 kilomètres E. de Besançon.

GRADIZ, *Gradicium.* — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Strahow, fondée l'an 1151, près la ville et dans le diocèse d'Olmütz (Moravie), par Otton, prince d'Olmütz, et Euphémie, sa femme. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 749.

GRADIZ, *Gradicesium* (ancien diocèse d'Hammar, Norwége). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1177. Elle est fille de Plas, en Bohême, de la filiation de Morimond.

GRAFFSCHAFFT, *Grafscafense monasterium.* — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Alexandre, martyr, et de ses six compagnons. Elle était située, suivant le *Gallia christ.*, en Westphalie (*apud Westphalos*), sur la pente d'une montagne et dans le diocèse de Cologne. Elle eut pour fondateur saint Annon, archevêque de Cologne, qui y plaça, l'an 1072, douze religieux du monastère de Sigeberg, déjà fondé par lui. Cette abbaye décrut dans la suite des temps; mais grâce à l'industrie des prélats, dit le *Gallia christ.*, elle devint si prospère qu'elle le cédait, soit par la discipline et la science, soit par ses revenus, à bien peu de monastères de la congrégation de Bursfeld, à laquelle elle s'unit l'an 1508. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col 767, le catalogue de 28 abbés.

GRAND-CHAMP, *Grandis Campus* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1214, par Simon, comte de Montfort, comme un pieux mémorial de la victoire de Muret, remportée l'an 1213, contre les Albigeois, et dans laquelle périt Pierre, roi d'Arragon. Il la mit sous le patronage de la sainte Vierge, et y plaça des religieux Prémontrés. Cette abbaye fut incendiée par les calvinistes, l'an 1568. Elle fut restaurée quelques années après; mais dévastée de nouveau au commencement du XVIIe siècle, dans le tumulte des guerres. Les abbés commendataires complétèrent sa ruine totale. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1332, la suite de 15 abbés.

GRAND-PRE, *Grande Pratum* (diocèse de Namur, avant de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1231, par Marguerite, comtesse de Viane, femme du comte Henri, des biens que lui avait légués son frère Philippe, marquis de Namur, mort l'an 1227, en Aquitaine, où il était allé guerroyer contre les Albigeois. Jean d'Appia, évêque de Liége, consacra son église l'an 1232; cette même année, Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, et Jeanne sa fem

me; et l'an 1238, Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et la comtesse Jeanne, sa femme, approuvèrent cette fondation. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 594, l'indication de 45 abbés.

GRAND-SELVE, *Grandis Silva* (diocèse de Toulouse, Haute-Garonne, France). — Célèbre abbaye, d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1144, par le B. Géraud de Sales, le fondateur de Cadouin. Elle s'agrégea dès l'an 1147, à l'ordre de Cîteaux et se soumit à l'abbaye de Clairvaux. Cette abbaye devint dès lors très-célèbre et fut la mère d'un grand nombre d'autres en France et en Espagne. Elle s'enrichit d'immenses possessions qui lui furent données par les seigneurs de Languedoc, surtout par les comtes de Toulouse et les seigneurs de Montpellier. Les Papes Innocents II et Grégoire IX donnèrent des bulles de confirmation en sa faveur. Elle jouissait de nombreux priviléges, et d'illustres personnages, évêques ou abbés, sortirent de son sein. Elle eut à souffrir un grand désastre de la part des Anglais au XIVe siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 129, la série de 45 abbés.

GRAND-MONT, GERAD-MONT, *Gerardi Mons*, ou *S. Adrianus de Gerardimonte* (Flandre orientale, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, d'abord sous l'invocation de saint Pierre, puis de saint Adrien, martyr, lorsque ses reliques y furent apportées l'an 1110. Son premier fondateur fut saint Hilduard, depuis évêque de Toul, qui ayant converti au christianisme les peuples encore païens du pays du comté d'Alost, entre Gand et Audenarde, bâtit au lieu de Dickelvenn, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, l'an 750, ou quelques années plus tard. Baudouin IV, dit Montan, comte de Flandre et de Hainaut, restaura ce lieu l'an 1068, en y appelant des religieux d'Anchin; enfin Gérard II, évêque de Cambrai, l'an 1071, transféra ce monastère à Grandmont. Manassès, son successeur, confirma cette translation; et l'an 1096, aux prières de Robert le Jeune ou de Jérusalem, comte de Flandre, il consacra l'abbaye en l'honneur de saint Pierre. Cette abbaye, alors du diocèse de Cambrai, fut plus tard de celui de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 43, la série de 74 abbés.

GRAND-MONT ou GRAMMONT, *Grandis Mons* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye chef d'ordre, fondée, selon le *Gallia christ.*, l'an 1076, mais plus vraisemblablement quelques années après, par saint Etienne de Muret ou de Grammont. (Voir la Vie de ce saint au 8 février.) Etienne, fils du pieux vicomte de Thiers, illustre gentilhomme d'Auvergne, s'étant retiré sur la montagne de Muret, dans le voisinage de Limoges, y mena une vie fort austère : le bruit de sa sainteté lui ayant attiré plusieurs disciples, il les gouverna avec une sagesse admirable et leur laissa en mourant (l'an 1124), une règle, que le Pape Urbain III approuva l'an 1186, et qui fut ensuite mitigée par Innocent IV en 1247, et par Clément V en 1309. — Voy. *Ordre de Grandmont*, au *Dictionnaire des ordres religieux*, t. II, col. 412.

GRANE, *Granarium* (diocèse de Valence, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1095.

GRANSELLO, *Grasellum* (ancien diocèse de Vaison, Vaucluse, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 684, sous l'invocation de saint Victor et de saint Pierre.

GRASSE (NOTRE-DAME DE LA), *Grassa* ou *Crassense in Septimania* ou *B. M. de Urbione* (diocèse de Carcassonne, Aude, France. — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 778 par un pieux personnage nommé Nimfrid ou Nifrid, qui en fut le premier abbé. Charlemagne confirma cette fondation par un diplôme donné au palais de Compiègne, au mois de janvier, la onzième année de son règne. Louis le Pieux se montra ensuite son généreux bienfaiteur. Le Pape Léon III l'exempta de la juridiction épiscopale, ce qui fut ratifié par Gélase II l'an 1119, et par Adrien IV, l'an 1158. Elle fut cependant soumise quelque temps à l'abbaye d'Alet, comme le prouvent des bulles de Léon IX de l'an 1050, et d'Alexandre III de l'an 1162, qui énumèrent les possessions de cette dernière abbaye. L'abbaye de la Grasse s'unit en 1663 à la congrégation de Saint-Maur. —Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 936, la série de 68 abbés.

GRANVAL (Le) ou GRAND-VAUX, *Grandivallense*. — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, au pied du mont Joux, fondée peu avant l'an 666. Elle était dans le diocèse de Besançon.

GRATIA DEI (Pays de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1229 par Jean de Mancinve et ensuite entièrement détruite par les peuples du pays de Galles. — *Monastic. anglican.*; — ex *Annal. Waverley*.

GRAVAC (diocèse de Plaisance, duché de Parme, Italie).—Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 746. Il en est fait mention dans un privilége donné cette année 746 par Rachis, roi des Lombards, à l'église de Plaisance, à la prière de Thomas, évêque de cette ville.

GREGOIRE (Saint-), de Douai, *S. Gregorius* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Prieuré bénédictin, fondé à Douai, sous le vocable de saint Grégoire, vers l'an 1603, par Philippe Caverel, abbé de Saint-Vaast, pour des Bénédictins anglais, chargés d'y instruire des jeunes gens de leur nation. C'était comme un séminaire de missionnaires destinés à travailler à la conversion des hérétiques dans la Grande-Bretagne. Cette maison établie avec l'agrément du Pape Clément VIII, a produit un très-grand nombre de vertueux et savants personnages. (*Camerac. christian.*)

GREGOIRE (SAINT-) du mont Ararat. — Monastère situé sur le penchant inférieur

du mont Ararat ou mont Saint-Grégoire, dans l'Arménie russe. C'est une solitude d'un aspect effrayant et imposant tout à la fois. D'après la tradition conservée dans l'Asie-Mineure, c'est sur cette montagne que s'arrêta l'arche de Noë ; aussi est-elle en vénération chez les Arméniens. Le couvent est proche du village d'Argure, nom qui signifie en musulman *plantation de la vigne*, et rappelle sans doute que c'est là que Noë a planté les premiers ceps.

GRENETIERE (Notre-Dame de la), *Granataria* (diocèse de Luçon, Vendée, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée d'abord vers l'an 1130, par Gislebert de Case, qui donna ce lieu à Guillaume de Conchamp, premier abbé de Fontdouce, et ensuite par Geoffroi, le second abbé, qui plaça dans ce même lieu des moines de Saint-Benoît. Cette abbaye, située à une lieue des Herbiers, fut gratifiée d'une charte d'immunité par le roi Charles VII qui, l'an 1420, la prit sous sa protection. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, la prit également sous sa protection, l'an 1428. Les seigneurs de Parthenay paraissent avoir été à leur tour ses bienfaiteurs. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1429, la série de 32 abbés.

GRESTAIN, *Grestelnum* (Eure, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée peu après l'an 1050, près de Honfleur, par Herluin de Courteville, et par son fils, Odon, évêque de Bayeux. Les rois d'Angleterre Henri Ier, Richard Ier et Edouard II, donnèrent des diplômes en sa faveur. —Voy. *Monast. Anglic.* — Herluin, le fondateur, qui avait épousé Herlewe, mère de Guillaume, duc de Normandie, fut inhumé dans ce monastère, avec son fils Robert, et Mathilde, femme de celui-ci, fille de Roger, comte de Montgommery. Plusieurs fois détruite, son église fut plusieurs fois consacrée par Jean et Arnould, évêques de Lisieux, et par Rotrode, évêque d'Evreux. Cette abbaye était du diocèse de Lisieux, suivant le *Gallia christ.* — Grestain est aujourd'hui de celui d'Evreux. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 843, la série de 38 abbés.

GREVEMBROCH, *Palus Comitis.*—Abbaye d'Allemagne et du diocèse de Cologne, fondée en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Guillaume et de sainte Catherine, par Walram, comte de Broich et de Kessel ; elle fut habitée par des religieux Guillemites ou Blanc-manteaux, jusqu'en 1628, où, devenus Cisterciens, ces religieux furent soumis, eux et leurs biens, par l'autorité apostolique, à l'abbaye de Campen. L'église de ce lieu fut consacrée en 1299, par Wichbod d'Hollen, archevêque de Cologne, à la prière de Walramd ; ce pieux comte étant mort en 1305, fut inhumé avec Catherine, sa femme, dans ce monastère qu'il avait fondé.

GREVENDAEL ou *Niew Clooster; Vallis Comitis* ou *Novum Claustrum* (ancien diocèse de Ruremonde, ville du Limbourg hollandais) — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1250, par Othon III, comte de Guelders, et achevée l'an 1255. On y appela des religieuses du couvent de Ruremonde : elle prit de son fondateur le nom de *Vallis Comitis*. Reconstruite de nouveau l'an 1474, elle fut appelée aussi dès lors *Novum claustrum* ou *Novum monasterium*. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 390, rappelle les noms de trois illustres abbesses.

GRIMBERGUE, *Grimberga* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul, entre Bruxelles et Vilvorde et non loin de Malines, par Walter Berthold, seigneur de Malines et de Grimbergue. Il y plaça d'abord des religieux bénédictins, auxquels succédèrent des chanoines réguliers qui furent remplacés eux-mêmes l'an 1128, par des chanoines de l'ordre de Prémontré.

Liétard, évêque de Cambrai, approuva l'an 1132, cette transformation. Cet e abbaye a été successivement des diocèses de Cambrai et de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. V. col 93, l'index de 45 abbés ; *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 774.

GRIPHIN. — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1236, dans le diocèse de Salzbourg (haute Autriche), et près de la ville de Griphin, par Eckbert, évêque de Bamberg, frère de la reine de Hongrie, et par Guillaume, comte d'Hainenburch. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 782.

GRISSAW, *Grissovia, Abbatia Grissoviensis* ou *De gratia sanctæ Mariæ in Grassavo*, (diocèse de Breslau, Silésie prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Henrichaw, fondée l'an 1292 par le prince Boleon ou Bolislas, duc de Schweidnitz en Silésie, et seigneur de Furstemberg. On trouve dans Jongelin (liv. v, pag. 57 et suiv.) le récit détaillé de cette fondation et de l'histoire de cette abbaye, avec les chartes de fondation par le duc de Schweidnitz et de confirmation par le Pape Jean XXIII, l'an 1318, et la série de 36 abbés de Grissaw, de 1292 à 1632. Cette abbaye était située dans le duché de Schweidnitz en Silésie. Quoiqu'elle eût beaucoup souffert par les guerres, ses bâtiments étaient encore entiers au temps de Jongelin (1640), comme aussi ceux des autres monastères cisterciens de Silésie, excepté cependant Henrichaw et Gemielnich.

GROENAMBIERE ou GROENENBRIEL ♂ (Sainte-Marguerite de), *S. Margareta Gronembritensis* ou *Cœnobium novum gandavense* (à Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin et de la congrégation de Saint-Victor, fondée dans la ville de Gand, avant l'an 1359, par Simon Mirabel, dit de Hale, seigneur de Perwix et Elisabeth, sa femme, qui donnèrent une partie de leurs biens pour sa construction. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 213, la série de 23 abbesses.

GROENINGEN, *Græningua* ou *Speculum B. Mariæ* (près de Courtray, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux,

sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1238, à Marck près la ville de Courtrai, par Jeanne et Agnès, filles d'un noble personnage nommé Gautier de Rodembourg. Mais l'an 1285, elle fut transférée dans un faubourg de Courtrai, par Béatrix, fille de Henri II, duc de Brabant, et veuve de Guillaume de Dampierre, appelé par sa mère Marguerite de Constantinople, à la principauté de Flandre. La même Béatrix fut inhumée dans ce monastère qui était plus tard compris dans l'enceinte de la ville.— Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 317, la série de 26 abbesses.

GROS BURLOE, *Hortus B. Mariæ* ou *Major Burloe.* — Monastère d'Allemagne, qui était situé dans le diocèse de Munster. Suivant Jongelin, il fut d'abord habité par des Guillémites, jusqu'à 1448 : à cette époque il se soumit à la règle de Cîteaux et à la visite de l'abbé de Campen. Le Pape Nicolas V approuva cette mutation. (JONGELIN, lib. II.)

GROS-BOS ou GROS BOIS (NOTRE-DAME DE), *Grossum Boscum*, quelquefois *Fons vivus* (diocèse d'Angoulême, Charente, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, filiation de Cîteaux. Elle était auparavant de l'ordre des chanoines réguliers, et elle fut fondée, dit-on, l'an 1166, par les seigneurs de la Rochefoucauld de Marthon, à quatre lieues de la ville d'Angoulême. On y honorait d'un culte spécial, la vierge sainte Quitaire. Quoique les frères Sainte-Marthe rapportent sa fondation à l'an 1166, on doit, dit le *Gallia christ.*, la faire remonter plus haut, d'après quelques paroles de l'auteur de la Vie du B. Etienne, abbé d'Obasine. On peut croire avec les auteurs du *Gallia* qu'elle ne fut pas fondée par les moines d'Obasine, mais seulement qu'elle leur fut livrée lorsqu'elle existait déjà. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1049, la série de 30 abbés.

GRUNHAIM, *Grunhaimium* (ancien diocèse de Meissen, Saxe, Misnie). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1236, par une colonie de religieux de Sichem. Les Hussites la dévastèrent l'an 1429, et massacrèrent ses paisibles habitants.

GUENAULT (SAINT) DE CORBEIL, *S. Guenaitus* ou *Guenaldus Corboliensis* (Seine-et-Oise, France). — Ancienne église fondée dans la ville de Corbeil en l'honneur de saint Guénault : elle dépendait du diocèse de Paris. On attribue sa fondation à Aimon, comte de Corbeil, qui y fit apporter les reliques de saint Guénault, abbé de Landevenec en Bretagne. Plus tard, le roi Louis le Gros, donna par des lettres de l'an 1134, cette église à l'abbaye de Saint-Victor de Paris ; elle devint alors un prieuré de chanoines réguliers. Par les lettres de cette donation, « il apparaît, dit Jean de la Barre, que cette église étoit lors deservie par quatre chanoines réguliers, y établis par le comte Hémon auxquels présidoit un qui portoit le nom d'abbé et conféroit les prébendes quand elles vaquoient : l'abbé se nommait Godefroy. » (*Antiquités de Corbeil.*)

Au milieu du XVIIe siècle, cette église était desservie encore par un religieux de l'abbaye de Saint-Victor, sous le titre de prieur de Saint-Guenault.

GUERET (SAINT PIERRE DE), *Waractum* ou *Waractense monasterium* (Creuse, France). — Ancienne abbaye du diocèse de Limoges fondée par le comte Lantarie, sur la Gartempe, au lieu où est aujourd'hui la ville de Guéret. Saint Pardoux fut le plus illustre abbé de ce monastère, qui était au XVIIIe siècle un prieuré à la nomination de Saint-Savin de Poitiers.

GUI (SAINT), *d'Etna* ou *du Mont Gibel* (Sicile). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant le pontificat de Grégoire le grand (590). Le pape Pélage lui avait donné un privilége, adressé à Lapide, évêque de Catane. Des désordres s'étant introduits dans cette abbaye touchant la discipline et l'administration des biens temporels, un des religieux nommé Marcien alla à Rome, pour supplier le Pape d'y apporter remède. Le saint Pontife, Grégoire le Grand, écrivit aussitôt à Léon, évêque de Catane, à ce sujet, et lui envoya une copie du privilége du Pape Pélage, en lui témoignant son désir qu'il fût observé ponctuellement.

GUILLAIN (SAINT-) *Ursidongus* ou *S. Sigisleni cœnobium* (Hainaut, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 653, par l'hermite saint Guillain ou Guislein, entre les villes de Mons et Valenciennes, et qui a donné naissance à la ville de ce nom. Suivant Balderic, le saint fondateur, conduit par une vision céleste dans ce lieu, y fonda un monastère par l'ordre de saint Ausbert, évêque de Cambrai, et l'appui de sainte Vaudru. Une charte de l'empereur Othon, publiée par le Mire, nous apprend que ce lieu, doté par Dagobert avec une royale magnificence, fut dédié par saint Autberg avec saint Amand, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Cette abbaye a été longtemps appelée la Celle. Le fondateur l'aurait mise d'abord, dit-on, sous la règle de sainte Basile, ou des moines d'Orient. En 930 elle quitta la Règle des chanoines séculiers qu'elle avait adoptée, pour embrasser celle de saint Benoît. Il s'y est formé dans la suite une ville qui est devenue une petite place forte.— Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 91, la série de 59 abbés.

GUILLAUME-LE-DESERT (SAINT-), GELLONE ou SAINT-GUILLEM DU DESERT, *S. Guillelmus de Desertis* ou *Gellonense Monasterium* (Hérault, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 804, par saint Guillaume, duc d'Aquitaine, célèbre par ses victoires sur les Sarrasins. Il était situé dans un désert du pays de Lodève, sur l'Hérault, presque à moitié chemin entre Lodève et Montpellier. Ce pieux fondateur y fit bâtir une église en l'honneur du Sauveur, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Pierre et saint Paul, de saint Jean l'évangéliste et de saint André. Il plaça

des religieux de l'abbaye d'Aniane, sa voisine, dans ce monastère, qu'il dota de riches possessions, et qu'il soumit à l'abbaye d'Aniane. Il y déposa un morceau de la vraie Croix et d'autres reliques qu'il avait reçues de Charlemagne.—Il y prit lui-même l'habit religieux et y mourut saintement l'an 812. Le monastère de Gellone fut dévasté par les calvinistes au XVIe siècle ; il fleurit ensuite de nouveau sous la congrégation bénédictine de Saint-Maur. Son abbé exerçait la juridiction épiscopale sur la ville de Maguelone et les deux églises paroissiales de Saint-Barthélemi et de Saint-Laurent, comme aussi sur toute la vallée de Gellone. Cette ancienne abbaye offre encore de belles ruines qu'on visite avec intérêt, et que des écrivains modernes ont décrit avec de longs détails.

Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 581, la série de 59 abbés, commençant à saint Benoît d'Aniane, auquel succéda Juliofred, parent de Charlemagne.

GUITRES, *Aquistriæ* ou *Guistrium* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1108. Elle était de la congrégation de Cluny, et située près la ville de Libourne. Nicolas Claude de Fabri de Peyrece, son vingtième abbé, y rétablit avec soin la discipline régulière, vers l'an 1625, comme le prouve un bref du Pape Urbain VIII, adressé le 5 avril de cette année 1625, à François de Sourdis, cardinal, archevêque de Bordeaux. —Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 878 et 879, la série de 22 abbés.

GULDEN-HOLM, *Aurea insula* (ancien diocèse de Sleswig, Danemark).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boreschow, de la filiation de Clairvaux. Elle fut d'abord fondée près de Sleswig, l'an 1171. Mais comme elle se trouvait trop voisine de la ville, l'an 1210, avec l'agrément de Nicolas, évêque de Sleswig, elle fut transférée au lieu dit *Rusrogium* ou *Rie-Clooster*, et prit dès lors ce dernier nom.— *Voy.* RIE-CLOOSTER.

GUNTERSTHAL, *Gunterina vallis*, *Vallis Guntheri*.—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, en Allemagne, fondée avant l'an 1224, dans l'ancien diocèse de Constance, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle était située dans une très-belle vallée, près de Fribourg en Brisgau (grand duché de Bade); et elle était soumise à la visite de l'abbé de Tennebach. Elle eut pour bienfaiteurs les comtes de Fribourg, et d'autres nobles personnages, dont elle fut la sépulture. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1094, le catalogue de 19 abbesses.

GUOTTNAU, GUTNOW, *Guottnavium*.— Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de sainte Marie, fondée l'an 1181, dans l'ancien diocèse de Constance. Elle eut pour fondatrice une noble religieuse nommée Gutta, qui ayant eu en héritage de son frère, le castel d'Augia, y construisit un monastère, lequel reçut d'elle et du castel le nom de Guottnau. Le Pape Alexandre V, le prit en 1256 sous sa protection. Ce monastère fut dans la suite occupé par les hérétiques. — *Gallia christ.*, t. V.

GURK (Illyrie, Etats autrichiens). — Monastère double de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au XIe siècle, dans la Carinthie, par sainte Hemme, veuve, proche parente de l'empereur saint Henri. Elle prit elle-même le voile parmi les religieuses, qui devaient être au nombre de 72. Elle y termina saintement sa vie l'an 1045. Les revenus de l'abbaye furent unis, l'an 1120, à l'évêché de Gurk, fondé l'an 1073, par l'archevêque de Strasbourg. Le monastère des filles fut alors détruit, et les moines devinrent chanoines réguliers. Ils ont desservi depuis l'église cathédrale.

H

HADINGTON, *Hadingtonium* (ancien diocèse de Saint-André, comté d'Haddington, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1160, par Henri, prince d'Ecosse, fils du roi David Ier, et sa femme, Ade de Warem.

HAGUENAU (SAINT-NICOLAS D'), *S. Nicolaus Haguenoensis* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Toussaints, fondée dans la ville d'Haguenau, vers l'an 1189, par l'empereur Frédéric Barberousse. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 359.

HAILIGEN CREUTZ, *S. Crucis cœnobium* (diocèse de Cinq-Eglises, Hongrie).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Egres, fondée, dit-on, l'an 1201, ou plus probablement l'an 1244, selon d'autres.

HALES (comté de Chester, Angleterre). —Monastère qui florissait au XIIIe siècle, et dont le nom est devenu célèbre, parce qu'il a été celui d'un illustre et savant religieux qui fut élevé dans son sein. C'est Alexandre de Hales, anglais de nation, surnommé le *Docteur irréfragable* et *la Fontaine de vie*, l'un des plus grands théologiens de l'ordre de Saint-François, dans lequel il entra l'an 1222, et où il eut pour disciple saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin.—Alexandre de Hales, mourut à Paris le 27 août 1245.

HAM, *Hamum* ou *Hametum* (France). — Ville (58) et ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1108, dans l'ancien diocèse de Noyon,

(58) Chef-lieu de canton du département de la Somme, au diocèse d'Amiens.

par Baudri, évêque de Noyon. C'était auparavant un collége de chanoines séculiers. Cette abbaye, après avoir appartenu autrefois à la congrégation de Saint-Victor de Paris, s'unit, l'an 1641, à la congrégation des chanoines réguliers de France, lesquels l'an 1678, sous l'abbé Louis Fouquet, reconstruisirent tous ses bâtiments. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1121, la série de 41 abbés.

HAM-LES-LILERS ou SAINT-SAUVEUR DE HAM, *S. Hamum Lileriense* ou *S. Salvator Hamensis* (ancien diocèse de Saint-Omer, aujourd'hui d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1480, sous l'invocation de Saint-Sauveur, par Ingelran, seigneur de Lillers, et Emma sa femme. Le pieux fondateur y fut inhumé avec cette épitaphe, qu'on lisait dans le cloître :

Hic flos militiæ, Paridis gena, sensus Ulyssis,
Æneæ pietas, Hectoris ira jacet.

En revenant d'un pèlerinage à Saint-Jacques, en Espagne, Ingelran s'était arrêté dans l'abbaye de Charroux, et ravi de la régularité des religieux, il en avait ramené avec lui quelques-uns, auxquels il confia son nouveau monastère. Robert, comte de Flandres, l'an 1693, et Baudouin, son fils, l'an 1115, ratifièrent cette fondation. L'abbé de Ham-les-Lilers, avait droit de séance et de suffrage aux états de l'Artois. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 508, la série de 38 abbés.

HAMAY ou HAMAGE-LES-MARCHIENNES, *Hamaticum Sancti Petri* ou *Hamatgia* (Nord, France). — Ancienne abbaye bénédictine pour les deux sexes, surtout pour les femmes, fondée près de Marchiennes, sur la Scarpe, à 2 lieues de Douai, par sainte Gertrude, après la mort de Rigomar, son époux. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, du diocèse d'Arras. Cette abbaye fut d'abord régie par sainte Gertrude, sa fondatrice, mère ou aïeule du duc Adalbald, époux de sainte Rictrude, et qui mourut l'an 649. La deuxième abbesse fut sainte Eusébie, l'une des filles de sainte Rictrude, élevée à Hamage par sainte Gertrude, son aïeule ou bisaïeule, à laquelle elle succéda, n'étant âgée que de douze ans. Elle siéga 11 ans. Balderic en parle ainsi : « Eusébie, bienheureuse servante de Jésus-Christ, éleva, à Hamage, une église sur son patrimoine. Elle y établit des religieuses dont elle fut l'abbesse, et dota richement, selon ses facultés, cette maison, qui depuis, tomba dans la sécularisation, et n'a plus aujourd'hui que quelques chanoines. » Il faut en conclure, dit le *Cameracum christ.*, que Hamage fut d'abord un convent de femmes, puis un collége de chanoines, auxquels on substitua des moines, vers l'an 1028, époque où, à Marchiennes, on établit aussi des moines après avoir expulsé les religieuses. Eusébie mourut à 23 ans, l'an 660. Gertrude II gouverna Hamage après sainte Eusébie ; elle érigea une église à Notre-Dame, non loin de celle de Saint-Pierre, et la fit consacrer par Vindicien, évêque de Cambrai. On y transporta alors le corps de sainte Eusébie de l'église de Saint-Pierre. Plus tard, ce même corps fut transporté à l'abbaye de Marchiennes. — Au XVIIIe siècle, Hamage n'était plus qu'un prieuré, dépendant de cette abbaye.

HAMBIE, *Hambia* (diocèse de Coutances, Manche, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1145, à cinq lieues de Coutances, et à six de Grandville, par Guillaume Paganel, et Algar, évêque de Coutances. Elle devint peu de temps après, la mère de plusieurs autres, tant en Normandie qu'en Angleterre. Alexandre III, Grégoire X et d'autres Papes, confirmèrent ses possessions, et l'enrichirent de priviléges. Henri II, roi d'Angleterre, et Jeanne Paganel, héritière du château d'Hambie, qui, avec son mari, Louis d'Estouteville, fut inhumée au milieu du chœur de l'église du monastère, sont regardés comme ses restaurateurs. Un grand nombre de seigneurs furent à leur tour ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 931, la série de 39 abbés.

HAMBURY (comté de Strafford, Angleterre). — L'un des trois monastères de femmes fondés au VIIe siècle, par sainte Wéréburge, abbesse et patronne de Chester. — *Voy.* les deux autres, THRENTHANS et WEDON. Wéréburge, fille de Wulfère, roi de Mercie, et de sainte Erménilde, avait pris le voile à Ely, sous l'abbesse sainte Audry, lorsque son oncle, le pieux Ethelred, roi de Mercie, la chargea de rétablir la discipline monastique chez toutes les religieuses de son royaume, et lui donna des fonds suffisants pour bâtir trois monastères. Hanbury, près de Tutbury, dans le comté de Stafford, fut l'un d'entre eux.

HAMEMBOURG ou OMEMBOURG. — Nom d'un ancien monastère d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Benoît, qui reconnait pour fondateur saint Boniface, archevêque de Mayence. Il fut fondé l'an 732, sous l'invocation de saint Michel.

HANEPOL, *Hampolensis abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée et dotée par dame Avicie de Tanaï, dont les donations furent ensuite confirmées par ses petits-fils, Radulfe et Roger de Tilli, et par Roger, archevêque d'York. — Voy. *Monastic. Anglican.*

HARDENHAUSEN, *Hardenhusium* (diocèse de Paderborn, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Campen, fondée en 1040, par les soins et les libéralités de Bernard d'Oze, évêque de Paderborn, qui y fut inhumé l'an 1159. Vers 1483, Henri, abbé de Campen, rétablit la discipline dans ce monastère avec l'aide de Simon, évêque de Paderborn.

HAROSWALD, *Herivadum* (Suède, ancien diocèse de Lund).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1144, par Eskil, archevêque de Lund, qui mourut ensuite moine de Clairvaux. Ses premiers religieux vinrent

de la maison mère de Cîteaux. (JONGELIN.)

HASELAC, *Haselacum.* — Monastère bénédictin, qui existait autrefois dans le diocèse de Strasbourg. Il fut fondé de l'an 674 à 679, à trois lieues de Molsheim, et à six de Strasbourg, sur le ruisseau appelé *Hasel*, par saint Florent, successeur de saint Arbogast, sur le siége de Strasbourg, à l'aide des libéralités de Dagobert II, roi d'Austrasie. Cette abbaye fut transformée dans la suite, en un collége de Chanoines séculiers.

HASENRIED ou HERRIED (Bavière). — Ancien monastère, qu'on place dans le territoire d'Eichstaedt, et dont on attribue la fondation à Charlemagne. Saint Déocar, solitaire, s'étant retiré dans le désert d'Hasenried, y bâtit d'abord, dit-on, une petite chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, par la libéralité de Charlemagne. Ensuite, avec l'appui de ce même prince, il fonda un monastère où, depuis, sa vertu éclata par des miracles opérés à son tombeau. Cette abbaye ne subsista pas longtemps sous la règle de Saint-Benoît. Vers le commencement du xe siècle, Erchanbold, évêque d'Eichstaedt, l'ayant obtenue du duc Arnoul, pour prix de ses bons services, en remplaça les religieux par des chanoines, auxquels il n'attribua qu'une partie des revenus pour leur subsistance; le reste des terres de l'abbaye, fut consacré par ce prélat à d'autres usages. (BULTEAU.)

HASINGEN, *Hasingensis.* — Abbaye de l'ordre de saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 1201, dans le diocèse de Mayence (Allemagne).

HASNON (SAINT-PIERRE D'), *Hasnoniense Monasterium* (Nord, France). — Monastère de Bénédictins, situé sur la rive droite de la Scarpe, entre les villes de Marchiennes et de Saint-Amand-les-Eaux, à trois lieues de Valenciennes. Il était du diocèse d'Arras. D'abord divisé en deux parties, l'une pour les hommes, et l'autre pour les femmes; il reconnaît comme fondateur Jean, seigneur de ce lieu, et Eulalie, sa sœur. Les fondements de ce monastère furent jetés, dit-on, en 670; et vingt-et-un ans plus tard, le 30 avril 691, Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras, consacra sous le vocable de *saint Pierre* et de *saint Paul* la basilique, ou plutôt les deux basiliques. Alors, selon Le Cointe, furent introduits dans l'abbaye des religieux et des religieuses, vivant dans des cloîtres séparés. Plus tard, vers l'an 880, le double monastère fut détruit par les Normands. Cette abbaye, auparavant royale et très-riche, selon Balderic, n'entretenait que quelques chanoines ou clercs séculiers, lorsqu'en 1065 Bauduin VI, de Mons, la restaura, avec l'approbation de Philippe Ier, roi de France, et y établit des religieux; d'où vint à ce prince le nom de Bauduin de Hasnon. Il mourut en 1070, et fut enterré dans ce monastère. La dédicace de l'ancienne église, réparée par ses soins, fut faite, dit-on, le 3 juin de la même année, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et des saints Pierre et Marcellin, par les évêques Liébert, de Cambrai, Ratbod, de Noyon, et Rainier, d'Orléans, en présence de 15 abbés et de 2 abbesses. — *Voy.* la série de 68 abbés et abbesses au *Gallia christ.*, t. III, col. 400; — *Voy.* aussi le *Cameracum christianum*, p. 212.

HASPRES, *Hasprensis Præpositura* (diocèse de Cambrai, Nord, France).—Ancienne prévôté située sur la Sele, au bourg de ce nom, à mi-chemin de Cambrai et de Valenciennes, et dépendant de l'abbaye de Saint Vaast d'Arras. Elle fut fondée, dit-on, par Pépin, maire du palais d'Austrasie, après la victoire qu'il remporta sur Thierry, roi des Francs. Ce prince y plaça des Bénédictins appelés de la célèbre abbaye de Jumiéges, en Normandie. Mais l'an 1024, par les soins de Gérard, évêque de Cambrai, les monastères de Saint-Vaast et de Jumiéges firent un échange en vertu duquel Saint-Vaast céda à Jumiéges le prieuré d'Anglicourt, au diocèse de Beauvais, et Jumiéges abandonna Haspres à l'abbaye de Saint-Vaast.—*Camerac. christian.*

HASTIERES, *Hasteriæ* (diocèse de Namur, Belgique). — Ancienne abbaye de femmes, selon Grammage et Le Nire, fondée, disent-ils, dans le VIIe siècle près de celle de Wasor, sur l'autre rive de la Meuse, par le comte Wibert. Cette abbaye ayant été détruite passa entre les mains de laïques, et échut à Wigerie, père d'Adalbéron, évêque de Metz; lequel l'ayant reçue en héritage, l'attribua au monastère de femmes de Sainte-Glossinde. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 575.

HASUNGEN, *Hasungense Monasterium.*— Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît qui existait dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Il devait son origine à Aribon, archevêque de Mayence, qui le commença l'an 1021; il fut terminé vers 1070 par l'archevêque Sigefrid, et consacré en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et de saint Haimard confesseur. On y conservait le corps de ce dernier en grande vénération. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 581, mentionne quelques abbés.

HAUTECOMBE, *Alta Comba* ou *Alta Columba* (Savoie, Etats Sardes). — Belle et célèbre abbaye de Cisterciens, située sur les bords du lac Bourget en Savoie, dans le diocèse de Chambéry, et autrefois dans celui de Genève. Cette abbaye, qu'on peut appeler le Saint-Denis de la Savoie, fut fondée, dit-on, l'an 1135 par Humbert, comte de Savoie (59). Une colonie de religieux de Clairvaux s'y installa à cette époque, et Bivien fut son premier abbé. Bivien ayant bientôt déposé la crosse pour revenir dans sa première retraite, saint Bernard donna pour abbé à la nouvelle

(59) Humbert III, dit le Saint, dont il est ici question, ne succéda qu'en 1148 au comte Amédée II, son père. Il était dans un âge encore tendre, suivant l'*Art de vérifier les dates*: il n'a donc guère pu fonder une abbaye en 1135. Il y a ici, sans doute, quelque erreur de date ou de nom.

communauté Amédée le Jeune, de l'illustre maison de Clairvaux, et fils du bienheureux Amédée, religieux de Bonnevaux. C'était l'an 1139, et de ce temps date la célébrité de l'abbaye de Hautecombe, qui devint la sépulture de la maison de Savoie. Plusieurs de ses abbés, et Amédée lui-même, ne la quittèrent que pour les honneurs de l'épiscopat.

Cependant Hautecombe eut ses temps malheureux, elle succomba aux attaques de ses injustes voisins. La terre était ingrate et stérile. Malgré la générosité du fondateur, la communauté se trouva victime d'une détresse pressante. La maison était superbe néanmoins; Humbert l'avait bâtie avec magnificence. On rapporte que saint Bernard, quand il la visita, fut déconcerté de ce qu'on avait outrepassé ses ordres dans la construction : « O ma fille Hautecombe, s'écria-t-il, tu es trop superbe, tu ne subsisteras pas longtemps. » Cet oracle fut vérifié. Les cloîtres tombèrent en partie, les fondateurs de la maison cessèrent de l'affectionner, et choisirent leur sépulture dans un monastère voisin; enfin, plus tard, les commendes enlevèrent la meilleure partie de son revenu.

Mais Hautecombe recouvra sa gloire : aujourd'hui, malgré la tempête de la fin du dernier siècle, elle est encore brillante et honorée. Elle n'a plus, il est vrai, ses immenses possessions; elle ne verra plus son abbé tenir, comme autrefois, un rang distingué dans le sénat de la Savoie; mais elle conserve le souvenir et la gloire du grand nombre de saints religieux qu'elle a vus fleurir, et dont deux furent élevés à la papauté (Célestin IV et Nicolas III). Enfin elle est redevenue la sépulture des rois de Sardaigne (60); le pèlerin qui la visite voit encore aujourd'hui les colonnes de l'autel où saint Bernard célébra la messe. Restaurée et dotée de nouveau en 1822, par le roi Charles-Félix, elle fut rendue à l'ordre de Cîteaux auquel elle avait toujours appartenu. Soumise aujourd'hui à l'archevêque de Chambéry, cette royale abbaye voit refleurir dans son sein la piété et toutes les vertus. Sans doute on ne suit point à Hautecombe la règle si austère de la Trappe, mais l'ordre, la paix, la charité règnent dans cette maison de Bernardins. C'est un asile précieux ouvert à ceux qui, jaloux de se lier au noble institut de Cîteaux, n'ont cependant pas la force de suivre les observances austères des vingt monastères de cet ordre que la divine providence a relevés parmi nous.

Hautecombe est un monument précieux, tout à la fois à la religion, à l'État et à l'art. Une somme de près de deux millions vient dit-on, d'être employée à sa reconstruction. L'église de style ogival, dit gothique, passe pour un chef-d'œuvre. Une foule d'étrangers la visitent en été; les connaisseurs admirent ses sculptures, ses peintures et les belles verrières de la chapelle de Saint-André. Cette abbaye vénérable, située dans une solitude charmante, sur le lac du Bourget, à deux lieues d'Aix-les-Bains, n'est qu'à six ou sept lieues des frontières de la France. Que de motifs pour engager les nombreux pèlerins de la Grande-Chartreuse à passer le Guier, et à faire aussi un pèlerinage à Hautecombe !

HAUTECRESTE, *Alta Christa* (ancien diocèse de Lausanne, Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1142.

HAUTE-FONTAINE, *Altus Fons* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois-Fontaines sous Clairvaux, fondée sous l'invocation de la vierge Marie, l'an 1136, sur une colline baignée par la Marne et près de Saint-Dizier. Son nom lui vint, dit-on, d'une fontaine qui, coulant d'une montagne sur laquelle l'abbaye était située, allait se rendre dans la Marne; son principal fondateur est Isambard de Vitry, dont la donation fut approuvée par Thibaut IV, comte de Champagne, — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 952, la série de 43 abbés.

HAUTE-SEILLE, *Alta Sylva* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1140, sur le Vezouse, dans la paroisse de Tanconville, non loin de Blamont, par Agnès de Langestein, comtesse de Salmis. Elle est fille de Tholey en Bourgogne, et fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1373, la série de 32 abbés.

HAUTES-BRUYÈRES, *Altæ Bruariæ* (France). — Abbaye fondée peu avant l'an 1071, dans le diocèse de Chartres (Eure-et-Loir).

HAUTMONT, *Mons Altus*.— Ancienne abbaye qui existait dans le diocèse d'Aire, (France). On en retrouve les traces dans deux rescrits adressés par le Pape Sixte à l'un de ses abbés, au sujet d'un différend survenu entre Hugues d'Espagne, administrateur perpétuel, et les moines de Saint-Sever, Cap de Gascogne. L'un de ces rescrits est de l'an 1472.

HAUTMONT, *Altus Mons* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de Bénédictins située sur la Sambre, à un mille de Maubeuge, fondée en 649 par saint Vincent, époux de sainte Vandru, qui avant sa conversion portait le nom de comte de Maldegaire. Saint Aubert, évêque de Cambrai, la dédia aux saints apôtres Pierre et Paul. C'est dans ce monastère que saint Ansbert, archevêque de Rouen, chassé de son diocèse, trouva un asile contre la colère du roi Pépin. Il y mourut l'an 695. En 870, lors du partage entre les rois Louis et Charles des monastères du royaume de Lothaire, celui d'Haumont tomba dans la part de Charles. *Voy.* dans la *Chronique de Cambrai*, liv. II, chap. 35, et liv. III, chap. 6, l'histoire des divers changements qu'éprouva ce monas-

(60) Les sépultures princières et royales de Hautecombe sont désormais à la Superga, près Turin.

tère. — oy. *Gallia christ.*, t. III, col. 114, la série de 49 abbés.

HAUTERIVE, *Alta ripa* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cherlieu, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1137, dans le diocèse de Lausanne, par Guillaume, seigneur de Glaris, qui y finit ses jours saintement sous l'habit de frère convers, en 1142.

HAUTVILLERS, *Altum Villare* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée vers l'an 662, dans le diocèse de Reims, à quatre ou cinq lieues de cette ville métropolitaine. On voyait près de là avant cette époque, sur les bords de la Marne, les ruines d'un vieux monastère appelé *Villers* (*Villare*), et détruit par les barbares. Saint Bercaire d'Aquitaine, moine de Luxeul, et l'archevêque Nivard, en fondèrent un entièrement nouveau sur la pente d'une montagne voisine, d'où il fut appelé dans la suite *Haut-Villers* (*Altum Villare*). Saint Nivard y établit des religieux sous la règle de saint Benoît et de saint Colombeau; et y bâtit une église en l'honneur de saint Pierre et de tous les apôtres, et une autre en l'honneur de la vierge Marie; et il confia à Bercaire le soin du monastère auquel il fit ensuite la session de tous les biens qu'il possédait avant son épiscopat. Cette abbaye a produit un grand nombre de personnages remarquables, qui ont été archevêques de Reims, ou abbés de divers monastères. La discipline monastique s'étant enfin fort relâchée dans l'abbaye de Hautvillers, le soin de sa réforme fut confié, l'an 1635, aux Pères de la congrégation de Saint-Victor, qui consacrèrent à cette œuvre leurs efforts persévérants. — Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 252, la série de 68 abbés.

HAYES (Les) *Hayæ*, *Haynæ* (diocèse de Grenoble, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1163, par Marguerite de Bourgogne, femme de Guigues IV, dauphin de Viennois.

HAYLES, *Haylæ*, *Haylesense Cœnobium* (comté de Glocester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Glocester, et non loin de Winchecombe, l'an 1246 par Richard, comte de Cornouailles et fils du roi Jean sans Terre. Ce prince la fonda, dit-on, par suite d'un vœu qu'il avait fait, se trouvant en péril de mer. Il y fut inhumé avec de grands honneurs, ainsi que sa femme Cynthie, dont il avait eu deux fils, Henri et Edmond. Ce dernier, dit Jongelin, enrichit l'abbaye de Hayles d'un vase d'or contenant du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, apporté d'Allemagne en Angleterre. Cette précieuse relique rendit célèbre le monastère de Hayles. — Voy. *Monasticon Anglican.*

HECKBACH, *Heggbacum*, *Eppachium* ou *Heckenbachium*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Pancrace, fondée vers l'an 1233, par deux béguines, dont l'une était issue de la noble famille de Rosemburg, et l'autre de celle de Laudenburg. Cette abbaye était située en Allemagne, dans l'ancien diocèse de Constance, presque à moitié chemin entre le monastère d'Ochsenhusen et la ville de Biberach (Wurtemberg). Elle fut ravagée par des incendies et des pillages dans les guerres civiles de l'empire ; mais elle fut restaurée dans la suite par Rodolphes de Habspourg. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1096, la série de 15 abbesses.

HEIDENHEIM (royaume de Wurtemberg). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle par saint Winebaud, vulgairement saint Gombaut, fils de Richard, prince Anglo-Saxon, et frère de saint Guillebaud, évêque d'Eichstadt, et de sainte Walburge. Saint Gombaut, s'étant retiré dans les bois de Heidenheim, y défricha une certaine portion de terrain, et y construisit quelques cellules. Bientôt après, avec l'appui du saint évêque, son frère, il bâtit un monastère avec une église. Cet établissement, remarque Bulteau, fut très-avantageux au pays, parce que les mœurs y étaient fort corrompues, et que le peuple avait grand besoin d'être instruit, et porté à la pénitence.

Saint Winebaud fonda depuis un autre monastère pour des filles, à Heidenheim : le gouvernement en fut confié à sainte Walburge, sa sœur. Après avoir continué de travailler avec zèle à la conversion des idolâtres, Winebaud mourut le 18 décembre 760, et fut enterré dans le cloître de son monastère (*Voir* la Vie de saint Winebaud, écrite non par sainte Walburge, comme l'ont avancé quelques auteurs, mais par une religieuse de son monastère qui vivait dans le même temps, et qui a composé aussi la vie de saint Guillebaud. — Mabillon, *Acta SS.*, t. IV.)

Le monastère double de Heidenheim a été détruit par les partisans de la prétendue réforme. Heidenheim est une ville murée du royaume de Wurtemberg, à 78 kil. E. de Stuttgard. Il s'y livra l'an 1796, un combat où les Français défirent les Autrichiens.

HEILIG ou HEILGEN-CREUCZTAL, *Vallis Sanctæ Crucis*, autrefois *Aquarum haustus*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située au pied des Alpes de Souabe, près la ville de Riclinghen, sur le Danube (Wurtemberg). Elle était de l'ancien diocèse de Constance. Elle eut pour fondateur, vers l'an 1140 ou 1157, un certain chevalier nommé Althan, qui fournit un fonds pour l'entretien de 40 ou 60 religieuses. Ce lieu ayant été dévasté durant les guerres, Hugues, comte de Landaw, restaura le monastère vers l'an 1204 ou 1230. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1092, la série de 28 abbesses.

HEILSBRUCKEN, *Pons Salutis* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1231, au lieu d'Etikhofen, et dans le diocèse de Spire (Bavière), par l'évêque de Spire, et Salomon, chanoine de l'église de Wurtzbourg. Ses premières religieuses lui vinrent avec une abbesse de

Königsbruck. Mais vers l'an 1564, l'abbaye fut occupée par le prince palatin. Rétablie en 1622, elle retomba de nouveau l'an 1648, sous la puissance du prince palatin.

HEILSBRUNN, *Fons Salutis*, (diocèse de Bamberg, Bavière). — Belle et opulente abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Ebrach, sous Morimond, fondée en 1132, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jacques le Majeur, par Othon, évêque de Bamberg, comtes d'Andoez, et par Rapathon et Conrad, comte d'Abenbergh, et leurs femmes Mathilde et Sophie. — Voy. JONGELIN, lib. III, p. 82, et suiv.

HEISTERBACH, *Heisterbaeum* ou *Vallis S. Petri*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située à l'opposé de la ville de Bonn, non loin du Rhin, et qui était dans le diocèse de Cologne. Elle fut fondée l'an 1188, sous l'invocation de saint Pierre, par Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne. Elle était fille d'Himmelrod, de la filiation de Clairvaux. Douze moines de cette abbaye, sous la conduite d'Herman, prieur d'Himmelrod, vinrent d'abord s'établir sur le mont Stromberg, dit de Saint-Pierre, à cause d'une chapelle de ce nom. Mais la pénurie du lieu les fit descendre dans la vallée quatre ans après : là ils s'établirent dans un lieu nommé *Heisterbach*, où l'on vit depuis un monastère appelé aussi *Vallis S. Petri*, à cause du voisinage du mont Saint-Pierre. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 792, la série de 35 abbés.

HELENE (SAINTE-), en Slavonie (Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 127.

HELENESTOW, c'est-à-dire *Helenæ statio; Helenstowense Cœnobium* (comté de Berks, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé du temps de Guillaume Ier, le Conquérant (XIe siècle), par la comtesse Judith, femme du comte Walevi, et nièce de Guillaume le Conquérant. Il était sous l'invocation de la sainte Vierge. Le roi Henri II, confirma et accrut ses possessions. — Voy. *Monastic. anglican.*

HELICHEM (NOTRE-DAME D') *Hellenchimes, Helissemium* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean l'Evangéliste, fondée vers l'an 1130, près de Tillemont, par Reinier de Setru, chevalier, et par une colonie de religieux de Floreffe. Alexandre, évêque de Liége, au diocèse duquel elle appartenait alors, confirma cette fondation, ainsi que le pape Innocent II, l'an 1134. Les ducs de Brabant et les seigneurs voisins accrurent les possessions de cette abbaye, qui avait eu beaucoup à souffrir des fréquents tumultes des guerres et d'autres désastres. Le *Gallia christ.*, la place dans le diocèse de Malines.—Voy. t. V, col. 104, la série de 34 abbés. — *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 811.

HELLIER (SAINT-), *S. Helerius* ou *Insula Gerseyi* (dans l'île de Jersey, autrefois, au diocèse de Coutances, en France, aujourd'hui appartenant à l'Angleterre, et dépendant du comté de Southampton). — Ancien monastère bâti au VIe siècle par saint Marcou, abbé de Nanteuil. On dit que le saint ayant passé dans l'île de Jersey, avec quelques-uns de ses disciples, entre autres saint Hélier, la défendit contre l'invasion des barbares, et que le seigneur de l'île, dans sa reconnaissance, en donna la moitié au saint pour y bâtir un monastère. Il fut appelé Saint-Hélier, du nom du disciple de saint Marcou, qui, après y avoir mené la vie d'ermite dans une grotte située sur un rocher escarpé, fut massacré par une troupe de barbares, et mérita d'être honoré comme martyr. Saint-Hélier est aujourd'hui une ville, chef-lieu de l'île de Jersey. Le monastère de ce nom fut réuni l'an 1187 à celui du Vœu, près Cherbourg (*Cæsaris Burgum*).

HELMSTAD, ou LUDGER-CLOOSTER (monastère de Ludger) (duché de Brunswick).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le commencement du IXe siècle par saint Ludger, évêque de Munster, apôtre de la Saxe. Le saint évêque la soumit à celle de Werden, dans le comté de la Mark, dont il était aussi le fondateur.

HELNESTOU (Angleterre). — Ancien monastère de femmes, fondé au VIIe siècle par Cisse, sœur de Heane, le fondateur de l'abbaye d'Abingdon. Elle en fut la première abbesse.

HEMELSDAELE ou HESENDEL, *Vatus Cœli* ou *Domus Cœli* (Flandre occidentale, Belgique.) — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1237, près la ville de Dixmude, et dans le village appelée Hiedt, par Elisabeth, veuve de Beaudouin de Steinfort, qui donna tous ses biens pour cette œuvre à l'abbesse de Notre-Dame de Marquette. Cette abbaye, après avoir souvent changé de place, était au dernier siècle, dans la ville même de Bruges. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 298, la série de 26 abbesses.

HEMELS-PORTE, ou HEEMSTEDE, *Porta Cœli* (Hollande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Waermont, fondée près la ville d'Harlem, l'an 1458, et dotée par Hugues Van Assendelft, et un autre pieux personnage, nommé Jean, tous deux prêtres, et dévoués surtout à l'ordre de Cîteaux.

HENNIN-LIETARD, SAINT-MARTIN ou NOTRE-DAME SOUS EVRIN, *Henniadum Lietardi* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée sur le sol où est aujourd'hui la ville de ce nom. Son origine remonte à l'évêque saint Autbert (VIIe siècle). Ce pontife ayant converti par ses prédications le bourg de ce nom, y consacra d'abord une église en l'honneur de saint Martin de Tours. Détruite par les Normands avec le bourg lui-même, l'église fut restaurée par Gérard Ier, évêque de Cambrai et d'Arras, et par ses conseils et ses soins douze chanoines y furent placés, l'an 1040. Un peu plus tard, l'an 1094, ces chanoines, à la persuasion de l'évêque Lambert, embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Tels furent les commen-

cements de l'abbaye d'Hennin-Lietard, qui était autrefois de la congrégation d'Arrouaise et dont l'abbé occupait le second rang ou la place de prieur dans les chapitres généraux de cette congrégation. Il siégeait aussi dans les ordres de la province d'Artois. Le bourg d'Hennin-Lietard étant devenu une ville, les chanoines, désireux d'une vie plus tranquille, dit le *Galiia christ.*, avaient émigré dès l'an 1169, dans un lieu voisin, où l'on voyait encore au dernier siècle un monastère en l'honneur de la sainte Vierge. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 439, la série de 40 abbés.

HENRICHAW, *Henrichovium* (diocèse de Breslau, Silésie Prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Lubens ; son origine remonte à l'an 1221. Elle fut fondée par le chancelier de Henri Barbat, duc de Silésie, Nicolas, chanoine de Bressau, et depuis moine dudit lieu. Située dans l'ancien duché de Munsterberg, non loin de la ville de ce nom, cette abbaye voulut être appelée en l'honneur de son souverain, *Vallis* ou *Augia Henrici*, vulgairement *Henrichaw* ou *Henrichovium*, parce qu'elle avait le premier rang après Lubens. Elle fut la mère immédiate de Grissaw. Suivant Cromer (*De rebus Poloniæ*, lib. II), cette abbaye ne fut fondée qu'en 1227. Entre autres princes dont elle fut la sépulture, on distingue Nicolas de Munsterberg, duc de Silésie, qui mourut l'an 1369. Brûlée jusqu'à sept fois par les hussites, l'abbaye d'Henrichaw, écrivait Jongelin (1640), a été encore réduite en cendre dans ces dernières années.

HENTON, *Hentonense Cœnobium* (Wiltshire, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé par Ela, comtesse de *Sarum*, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de tous les saints, avant l'an 1240. Le roi Henri III prit ce monastère sous sa protection et confirma ses libertés par une charte donnée à Westmunster, la 24e année de son règne. — Voy. *Monastic. anglican.*

HEORTEA ou HETERSLIE, plus tard HORTEPOOL (Northumberland, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, fondé au VIIe siècle sur la rive septentrionale de la Wère, par sainte Heyme, qu'on croit être la première religieuse du Northumberland, et qui reçut le voile des mains de saint Aïdan, évêque de Lindisfarne. sainte Heyne ou Hien, que quelques auteurs ont confondue par méprise avec sainte Hilde, et que plusieurs autres, comme Léland et Cressy, confondent avec sainte Bége ou Besse, se retira depuis à Calcester, aujourd'hui Tadcaster, après avoir établi sainte Hilde, abbesse de son monastère.

HERFORD (ancien comté de Ravensberg, Westphalie, États prussiens). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 822, par le roi Louis le Débonnaire. Ce monarque, déjà fondateur de Corvey ou la Nouvelle-Corbie, voulut que l'abbaye d'Herford fût formée sur le modèle de celle de Notre-Dame de Soissons, alors l'une des plus célèbres de France. Il fit donc venir de cette abbaye Tette, qu'il établit première abbesse d'Herford. Cette dernière abbaye fut ruinée par les Huns ou Hongrois, en 933. Elle fut ensuite rétablie et jouit d'une grande splendeur. Mais les religieuses abandonnèrent les observances régulières au commencement du XIIe siècle, et elles ont eu enfin le malheur de tomber dans l'hérésie qu'elles embrassèrent l'an 1613. — Voy. *Dictionnaire des ordres religieux*, t. II, p. 377.

HERIVAUX, *Herivallis* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1130, à deux lieues de Luzarches, dans le doyenné de Montmorency, par un ermite nommé Ascelin, qui reçut en don des comtes de Clermont et de Beaumont le dit lieu d'Hérivaux, pour l'entretien des compagnons de sa vie érémitique. Maurice, évêque de Paris, prit sous sa protection ce lieu situé alors dans son diocèse; il le dota de ses propres biens, et se montra tellement son bienfaiteur qu'il est regardé comme le fondateur de l'abbaye d'Hérivaux, l'an 1196. Cette abbaye embrassa, vers la fin du XIIe siècle, l'institut de Saint-Victor de Paris. On voyait dans son église d'insignes sépultures d'hommes et de femmes. — Voy. *Gallia christ.*, t. VII, col. 817, la série de 31 abbés.

HERKENRODA (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1182, non loin de la ville d'Hasselt, dans le comté de Lootz, par Gérard, comte de Lootz, qui, étant mort l'an 1191, fut inhumé dans son enceinte. Ce noble seigneur, suivant Fisen, avait là son tombeau avec celui de huit enfants, que lui avait donnés sa femme Alix. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 1132, l'ordre de 29 abbesses.

HERME (SAINT-) (à Palerme, Sicile). — L'un des six monastères fondés par saint Grégoire le Grand, en Sicile, où il possédait des biens considérables. Bulteau (*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I, p. 161) cite une lettre de ce pontife à Urbic, abbé de Saint-Herme, touchant l'élection d'un abbé, pour le monastère de Lucube qu'il avait également fondé à Palerme.

HERME (SAINT-) de Sardaigne. (à Cagliari, Sardaigne, États sardes). — Ancien monastère de femmes, fondé par Pompeiane, et qui était déjà bâti du temps du pape saint Grégoire le Grand. Il en est question dans les lettres de ce pontife à l'occasion d'un autre monastère d'hommes, dont Epiphane, lecteur de l'église de Cagliari, avait ordonné, par son testament, la construction dans une maison qu'il avait en cette ville, proche dudit monastère de Saint-Herme. (L. II, ép. 59.)

HERMES (SAINT-) *de Urticaria* (diocèse de Pise, Toscane). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a existé non loin de la ville de Pise. Elle était de la filiation de Clairvaux.

HERREN-ALB, *Alba Dominorum* (Allemagne). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1148, par Berthold, comte d'Eberstein et Otha, sa femme. Elle était située, suivant le *Gallia christ.*, dans le duché de Wirtenberg et le comté d'Eberstein, à la source de la rivière d'Albe, d'où elle a pris son nom, et dans le diocèse de Spire (Bavière). Elle était fille de Nuwenburg, d'où lui vinrent un abbé et douze religieux. Elle a été soumise à l'abbaye de Salmouschweiler. En 1648, elle fut cédée de nouveau, dit le *Gallia christ.*, au duc hérétique de Wirtenberg, par les articles de la paix de Munster. — *Voy.* t. V, col. 759, la mention des abbés.

HERMIERES, *Hermeriæ* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre des Prémontrés, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Nicolas, fille de Val-Secret. Elle était située auprès d'un bois dit des *Trente arpents*, entre Crécy et Lagny-sur-Marne. Elle était du diocèse de Paris. Elle fut fondée vers l'an 1160, par un nommé Regnaud, ou bien, vers l'an 1166, par Thibaud IV, comte de Champagne. Adèle, épouse du roi Louis VII, Guy, Ancel, Robert de Garlande et Maurice, évêque de Paris, sont regardés comme les principaux bienfaiteurs d'Hrmières. L'église, en forme de croix, était un édifice du XIIIe siècle. L'abbaye n'existe plus : une maison bourgeoise et une ferme la remplacent. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col 939, la série de 37 abbés. — *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 821.

HERTFORD, *Hertfordense Cœnobium* (Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge. Il fut fondé par Radulfe de Limesey, qui céda à l'abbaye de Saint-Alban, comme Celle, une église qu'il avait construite à Hertford, à la charge par l'abbé de Saint-Alban, de la desservir, de l'orner et d'y établir des religieux, lesquels prieront pour l'âme du fondateur, de son épouse et de leur postérité. — Voy. *Monastic. anglican.*

HESSE, *Hessa* ou *Hissa* (Meurthe, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Martin et de saint Laurent, fondée vers l'an 1000, près Sarrebourg, au pied des Vosges, par les parents de Brunon, depuis évêque de Toul, et enfin pape sous le nom de Léon IX. Ce même pontife l'enrichit d'un insigne privilége. Cette abbaye devint dans la suite un simple prieuré qui fut soumis à l'abbaye de Haute-Seille, de l'ordre de Cîteaux. — Le *Gallia christ.*, qui place cette abbaye dans le diocèse de Strasbourg, mentionne une seule abbesse, Serberge ou Gerberge, nièce du pape saint Léon IX (t. V, col. 848)

HETH (pays de Galles, Angleterre). — Ancien monastère bâti dans le VIe siècle, par saint Comgall, illustre abbé en Irlande, fondateur de la célèbre abbaye de Bangor, et et qui mourut l'an 601

HEYLIGEN-CREUSZ ou SAINTE-CROIX, *Sanctæ Crucis Cœnobium* (diocèse de Vienne, Autriche). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, la première de cet ordre qui ait été fondée en Autriche, appelée autrefois *Sattelbach*. Elle prit depuis le nom de *Sainte-Croix*, en l'honneur d'un morceau considérable de la vraie croix qu'on y conservait précieusement, entre autres reliques, enchâssé dans l'or et les diamants. Cette abbaye fut fondée l'an 1134, suivant Jongelin, ou en 127, selon d'autres, par saint Léopold, margrave d'Autriche, à quelques milles de Vienne, près du château de Kalnperg, où il faisait sa résidence. Ce pieux prince dota de grandes richesses cette maison qu'il avait fondée, dit Jongelin, à l'instigation de son fils Othon, évêque de Frisengen, et célèbre historien. Conrad, autre fils du même prince, fut abbé du couvent de Sainte-Croix, puis évêque de Passau, et enfin archevêque de Saltzbourg. Jongelin (liv. IV, p. 4) donne de longs détails sur cette abbaye; il énumère les noms de 38 abbés et donne le texte de 4 diplômes, savoir : de saint Léopold, le fondateur; du pape Innocent II, de 1139; de l'empereur Frédéric II, de 1227, et de Bila, roi de Hongrie.

HEYN ou AULESBURG, *Hegena*, *Heyna* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Aldenberg, à cinq lieues environ de la ville de Marbourg. Elle fut fondée l'an 1140, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Boppon, comte de Richenbach, et Berthe, sa femme. — Jongelin (liv. III, p. 56) donne la charte de fondation, et plusieurs autres concernant cette abbaye. — Elle était du diocèse de Mayence. L'archevêque Henri confirma cette fondation l'an 1144. Cette abbaye était la sépulture ordinaire des landgraves de Hesse, ses bienfaiteurs. Tombée plus tard aux mains des hérétiques, elle fut transformée en un hôpital des pauvres. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 598, la mention de quelques abbés.

HIDA, *Hidense Cœnobium* (comté de Southampton, Angleterre). — Monastère fondé au commencement du Xe siècle, dans la ville de Winchester, par Edouard, dit l'*Ancien*, roi d'Angleterre, après avoir été projeté par son père, le roi Alfred le Grand. Il fut d'abord habité par des chanoines, et plus tard, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. — Voy. *Monast. Anglican.*

HIDDENZEE, *Hiddenzœa* (dans l'île de Rugen, Poméranie, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Gloster-Camp, fondée l'an 1297, par Witzlaw III, prince de Rugen, qui propagea la foi chrétienne en Livonie, et mourut en Norwége, l'an 1303. (JONGELIN).

HIERES ou LAMANARRE, *Almanarra* ou *Lamanarra* (ancien diocèse de Toulon, aujourd'hui de Fréjus, Var, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 1220, par Conrad, évêque de Porto cardinal délé-

gué par le Pape Honorius III. Elle fut bâtie sur le rivage de la mer, près du château d'Hyères, à l'occasion suivante. Conrad, légat du Saint-Siége, en Provence, n'espérant point voir se relever le monastère de Saint-Gervais des Fossés, au diocèse d'Arles, où régnait un grand relâchement, résolut d'envoyer l'abbé et les moines ailleurs. En même temps, pour faire fleurir l'ordre monastique, il voulut établir un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux dans l'église de Saint-Pierre-d'Almanarra, au diocèse de Toulon, où étaient, auparavant des moines de Saint-Gervais. Il assigna donc pour dotation du nouveau monastère, toutes les possessions de ces derniers, et il appela des religieuses de Saint-Pons de Gemenos pour peupler la nouvelle abbaye d'Almanarra, à laquelle le pape Innocent IV donna un insigne privilége l'an 1250, et dont Raimond Bérenger, comte de Provence, confirma toutes les possessions, l'an 1243.

Ce monastère fut détruit durant les guerres de Provence. Il fut restauré dans le château même d'Hyères, au commencement du XVe siècle, et, à cause de sa pauvreté, une bulle de Benoît unit, à ce pieux asile, l'église paroissiale de Saint-Etienne du Pont. Peu de temps après, ce monastère s'accrut encore par sa réunion avec celui de Saint-Pons de Gemenos.—Voy.. *Gallia christ.*, t. I, col. 762, la série de 26 abbesses.

Claude Estiennot, suivant la remarque du *Gallia christ.*, parle d'un autre monastère de femmes qui aurait été fondé l'an 1173, par Ildefonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, lequel donna, à Notre-Dame de Toronet ou de Florey, un domaine près de la ville d'Hyères. Là donc aurait été bâtie, par l'abbé et les moines de cette maison, une communauté de vierges, à trois mille d'Hières. Cl. Estiennot donne la série de 25 abbesses. On voit encore, au bord de la mer, écrivaient les auteurs du *Gallia christ.*, les débris d'un vieux monastère, qui fut transféré dans la ville d'Hières, pour raison de plus de sûreté.

HIERRE, *Edera* ou *Hedera* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1138, dans la Brie, à quatre lieues environ au-dessus de Paris, près de Grosbois. Elle était du diocèse de Paris; elle eut pour fondatrice Eustachie de Corbeil, qui la fit construire et la dota avec l'assentiment de son mari, Jean d'Etampes, de son fils Frédéric, de son gendre Baudoin de Corbeil, et d'Aveline, sa fille. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 605, la série de 30 abbesses triennales, et de 6 abbesses titulaires à nomination royale.

HIERO-KOMIO (près de Patras, Grèce). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, ou prieuré, voisin de la ville de Patras, qui fut donné, à titre gracieux, l'an 1210, aux religieux de Cluny, par Antelme, archevêque latin de Patras : *Domum Sanctæ Mariæ de Jerocomata sitam prope civitatem Patracensem.* « Quant au lieu de Sainte-Marie de Jerocomata, dit un érudit écrivain, nous pouvons en préciser la position. M. Pouqueville avait parlé d'un monastère de Hierocomion, situé aux environs de la ville de Patras. (*Voyage en Grèce*, t. III, p. 538). — La carte de Morée, exécutée par les officiers d'état-major, sous la direction du général Pelet, marque en effet une croix avec le nom de *Monastère Hiero-Komio*, à l'ouest des hameaux de Rhomanou et Kynigou, à un quart de lieue à peu près à l'orient de Patras. C'est là notre monastère, qui dut rester latin et français tant que les successeurs de Geoffroi de Villehardouin furent maîtres du Péloponnèse.

« Il est situé à mi-côte de la montagne, en vue du golfe, au-dessus d'un ruisseau baignant sans doute des plants d'oliviers, et dans une situation qui ne devait pas manquer d'agrément, ainsi que le rappelle cette note écrite à Cluny, au XIIIe siècle, sur le revers de la charte : *Prioratus Sancte Mariæ de Jerocomata, qui est situs prope civitatem Patras, in pulcro loco et ameno positus.* » — *Voy.* L. de Maslatrie, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. V, p. 311.

On sait, du reste, que le riche monastère bourguignon comptait d'autres possessions : « L'abbaye de Cluny, dit son estimable historien, avait, jusqu'ici, fait assez de conquêtes dans toutes les parties de l'Europe; c'est à l'Asie qu'elle devait tendre, et les établissements des croisés leur en ouvrirent le chemin. Des noms bibliques s'ajoutent à tous ceux que nous avons prononcés en parlant des Clunistes. On les voit créer un monastère dans la vallée de Josaphat, dont Gelduin, moine de Cluny, devint abbé; un autre, sur le mont Thabor, et pour prendre leur part aussi des dépouilles de l'empire latin de Byzance; ils établirent le monastère de Civitot jusque dans les faubourgs de Constantinople. (P. LORAIN, *Essai histor. sur l'abbaye de Cluny.*)

HILAIRE (SAINT-), *S. Hilarius* (diocèse de Carcassonne, Aude, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, vers le VIe siècle, par saint Hilaire, premier évêque de Carcassonne, qui la plaça d'abord sous le patronage de saint Saturnin, martyr. Elle était située sur le Lauquet, à une lieue de l'Aude, à deux lieues environ au midi de Carcassonne, et non loin de l'abbaye de la Grasse; mais le nom de son vrai fondateur est cependant incertain, dit le *Gallia christ.* Toujours, paraît-il constant que saint Hilaire fut inhumé dans une église de son diocèse, dite de Saint-Saturnin, à laquelle fut joint ensuite un monastère appelé déjà, au commencement du IXe siècle, Saint-Hilaire et Saint-Saturnin, et dans la suite, Saint-Hilaire seulement. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1009, la série de 50 abbés.

HILAIRE LE GRAND (SAINT-), *S. Hilarius* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Ancienne et noble église, avec abbaye, qui fut fondée avant l'an 511, dans la ville de Poitiers. Saint Grégoire de Tours, qui en fait mention, nomme même deux de ses ab-

bés. Au rapport de Vénance Fortunat, qui a écrit deux livres *De la vie et des miracles de Saint-Hilaire*, une éclatante lumière jaillit de cette basilique pour annoncer la prochaine victoire de Clovis sur le roi Alaric. Détruite par les païens en 863, cette basilique fut restaurée, et ensuite consacrée l'an 1049, en présence de treize prélats, par les soins d'Agnès, comtesse de Poitiers, qui réédifia une grande partie du monastère, comme le rapporte la chronique de Maillezais. Ce monastère devint peu de temps après un collége de chanoines. Nos rois très-chrétiens s'honoraient de porter le titre d'abbé de l'insigne collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers, qui appartenait immédiatement à l'Eglise romaine; à leur entrée dans la basilique, le trésorier leur offrait le surplis, l'aumusse et la chappe. Louis XI, qui confirma tous les droits de cette église, défendit, par un décret du mois de septembre 1481, de conduire aucun criminel au supplice par le chemin du bourg de Saint-Hilaire. *Pro singulari*, dit le roi, *devotione et studio quod habemus erga prædictam ecclesiam, cujus sumus Caput et Abbas*. Le premier dignitaire après le roi était le trésorier, qui était en même temps chancelier de l'académie de Poitiers, et juge métropolitain de l'archevêque de Bordeaux. Il avait l'usage de la mître et des gants (*Chirotecis*) sans la crosse. — *Voy.* dans le *Gallia Christ.*, t. II, col. 1223, l'index de 24 abbés, de 14 trésoriers, et de 14 doyens.

HILDA ou HILDAR, (ancien diocèse de Brême (61), Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1170, par Jarimar, prince de Rugen, avec sa femme Hildegarde, fille de Canut V, roi de Danemark. Quelques-uns placent sa fondation à l'an 1199.

HILDAR, *Hildaria*, (ancien diocèse de Lund, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1199, par des religieux et un abbé venus du monastère d'Esrom. (JONGELIN.)

HIMMEL-POORT, *Porta Cœli* (ancien diocèse de Brandebourg, États prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1256, par Othon, comte d'Orlemond, avec sa femme Agnès, duchesse de Méranie. C'est cette Agnès, qui devenue veuve, fit mettre à mort, dans le château de Plassenbourg, son propre fils et sa fille, enfants de trois à quatre ans à peine, afin de détruire l'obstacle de son mariage avec Albert, burgrave de Norenberg. Les restes de ces infortunées victimes étaient conservés encore dans ce même château, au temps de Jongelin, vers 1640 (liv. III, p. 69).

HIMMELROD, *Hemmerodium* (diocèse de Trèves, Allemagne). — Célèbre et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1134, par une colonie de neuf religieux de Clairvaux, envoyés par saint Bernard, sur la demande d'Albéron, archevêque de Trèves. Ces religieux vinrent d'abord s'établir dans une agréable solitude, dite *Winterbach*. Quelques années après, vers 1138, ils transportèrent leur demeure dans un lieu plus commode, et l'abbaye prit le nom d'*Himmelrod*. On conservait dans son église d'insignes sépultures, entre autres, celles de plusieurs archevêques, électeurs de Trèves. — *Voy.* Jongelin, et *Annal. Trevirens.*, par Christophe Brouwet. *Voy.* aussi dans le *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 634, la liste de 55 abbés.

HIPPOLYTE (SAINT-), en Beaunois, *S. Hyppolytus*. — Ancienne abbaye de France, fondée avant l'an 1030, dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône. Robert, roi de France, confirma ses possessions, l'an 1030.

HIPPOLYTE (SAINT-), de Bourges, *S. Hyppolytus*. — Ancien monastère de femmes, qui existait dans le XIIe siècle, à Bourges, (France). Il subsista jusque vers l'an 1145, époque où les religieuses s'étant dispersées en divers monastères, il fut réuni à la Sainte-Chapelle de Bourges, fondée par Jean Ier, duc de Bourges. Son église était encore possédée par les prêtres de l'Oratoire, au commencement du dernier siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 124, la mention de 7 abbesses.

HIRSAUGE, *Hirsaugia* (Allemagne). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé dans la Forêt-Noire, dit le *Gallia christ.*, qui le place dans le diocèse de Spire, (Bavière). Son historien, le savant chroniqueur Trithème, l'a rendu célèbre. — Voy. *Chronique d'Hirsauge*, continuée jusqu'en 1503; Saint-Gall, 1690, 2 vol. in-f°. Son origine est ainsi racontée : Notinge, évêque de Verceil, en Italie, voulant repasser en Allemagne pour voir son père, le comte Erlafroy, et désirant lui faire présent du corps de saint Aurèle, évêque arménien, qui était en sa disposition, avait cependant quelque scrupule de tirer ces reliques de son diocèse, lorsque le saint lui révéla que son dessein lui était agréable, et qu'il souhaitait voir bâtir un monastère dans le lieu où Dieu rendrait la vue à un aveugle. Notinge alla donc visiter ses parents en Allemagne, et y transféra les reliques du saint. Non loin du château d'Erlafroy était une chapelle dédiée à saint Nazaire, où il jugea devoir mettre ce précieux dépôt. Comme il l'y portait, survint un aveugle qui recouvra subitement la vue, en présence de tous les assistants. Ce miracle accrut singulièrement la vénération qu'on avait pour le saint; et bientôt, à la persuasion de Notinge, le comte Erlafroy fonda un monastère dans ce même lieu. On en posa les fondements l'an 830, et il fut achevé sept ans après. Erlafroy pria Raban, alors abbé de Fulde, où il gouvernait 870 religieux, de lui donner seize de ses disciples, pour peupler son monastère ; il obtint facilement cette faveur; et 15 religieux de Fulde, sous la conduite du vénérable Limbert, vinrent prendre possession du nouveau monastère, qui fut appelé Hirsauge. Otgar, archevêque de Mayence, dédia l'église l'an 838, et y transféra solennellement les reliques de saint Aurèle. Cette église

(61) L'une des quatre villes de la confédération germanique.

était sous l'invocation de saint Pierre. Rutard, disciple de Raban-Maur, l'un des seize religieux venus de Fulde, enseigna les lettres dans l'abbaye d'Hirsauge, avec une grande réputation de savoir et de piété. Il refusa l'évêché d'Halberstat, qui lui fut offert après la mort du savant Haimon. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 764, la série de 48 abbés.

HIRSFELD ou HIRSCHFIELD, *Hersfeldia*, *Hervocampia* (Allemagne). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint Benoît, bâti au VIIIe siècle, et vers l'an 763, dit-on, par saint Lulle, archevêque de Mayence, dans un lieu désert où l'on voyait un ermitage habité quelque temps par saint Sturme, avant la fondation de la célèbre abbaye de Fulde. Ce même lieu ayant été donné depuis par saint Boniface à saint Lulle, ce dernier y mit une communauté de 150 religieux, y bâtit une église, qui fut dédiée à saint Simon et à saint Thadée, et y fit transférer les reliques de saint Wibert, abbé d'Ordorf et de Fritzlar. Saint Lulle, ayant quitté le siége de Mayence avant sa mort, se retira dans ce monastère de Hirsfeld qu'il avait fondé. Il y mourut le 1er novembre 787. Ce monastère était situé à neuf lieues environ de Fulde, et dans le diocèse de Mayence. C'était l'un des quatre monastères impériaux de la Germanie, et il était soumis immédiatement au Saint-Siége de Rome. Sa possession fut attribuée dans la suite au landgraviat de Hesse. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 566, la nomenclature des abbés. — Hirsfeld est aujourd'hui une ville de l'électorat de Hesse, sur la Fulde, à 35 kil. N. E. de Fulde.

HITERO ou FITERO (Notre-Dame de), *Fiterium* (diocèse de Pampelune, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Escale-Dieu, de la filiation de Morimond. Elle fut d'abord fondée sur le mont Jerga, l'an 1148, ensuite à Castéllon, d'où l'an 1150, elle fut transférée au lieu dit *Fiterium*, dans la propriété du noble Pierre Tizon, qui donna tout ce qui était nécessaire pour l'érection d'un nouveau monastère. Cette abbaye, située entre les villes de Pampelune et de Tudela, en Navarre, devint très-célèbre. Ce fut Raymond, l'un de ses abbés, qui, sous le règne de Sanche III, roi de Castille, institua l'ordre religieux et militaire de Calatrava (62). Ce saint religieux étant mort en 1164, ses restes furent portés dans le monastère cistercien de Mont-Sion, près Tolède, et déposés dans la chapelle de la sainte Vierge. Plus tard, Marc-Villalua, abbé de de Fitero (en 1590), les fit transporter dans un magnifique tombeau où ils demeurèrent exposés à la vénération des peuples. — *Voy.* dans Jongelin, lib. VI, l'épitaphe de l'abbé Raymond.

HOBURG et HOMBURG. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Christophe et de saint Maurice, fondée avant l'an 1435, non loin de Frilzlar, dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Elle s'unit en 1435 à la congrégation de Bursfeld.

HOCHENDWID, *Duellium*, *Dwill.* — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint George, fondée avant l'an 880, dans l'ancien diocèse de Constance. (Allemagne.)

HOCHENHEYMENSE MONASTERIUM (près de Worms, Hesse-Darmstadt, Allemagne). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1280, mais on ignore de quel ordre. Son église fut consacrée par Frédéric, évêque de Worms.

HOFAETHE, HOWEDEREYA ou HOLOYA, *Hovedoa* en latin (ancien diocèse d'Asloy, Norwège). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille du monastère de Kirkenstall, en Angleterre. — Elle fut fondée en 1147, et ensuite vers 1352, dotée et enrichie de revenus considérables par Ingeburge de Norwége, dont le fils aîné, Magnus II, roi de Suède, confirma lui-même les donations.

HOHENBOURG ou MONT SAINTE-ODILE, *Hohenburgum Mons S. Odiliæ* ou *Altitona* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Célèbre monastère de femmes fondé par sainte Odile dans l'Alsace, vers la fin du VIIe siècle. — On connaît la pieuse et touchante légende de sainte Odile, fille d'Adalric, duc d'Alsace, et de Berswinde ou Bereshinde, tante maternelle de saint Léger. Née aveugle et condamnée à la mort par son père, elle fut confiée par sa mère, plus humaine, à une fidèle nourrice, et envoyée depuis au monastère de Baume-les-Nonnes, à six lieues de Besançon. Odile, en recevant à douze ou treize ans le baptême, recouvra miraculeusement la vue. Cette grâce merveilleuse lui inspira le désir de ne vivre que pour Dieu, et sans être religieuse à Besançon, elle suivait la règle de la communauté avec la régularité la plus parfaite.

Adalric, instruit du miracle que Dieu avait opéré en faveur d'Odile, ne changea pas pour cela de sentiments à son égard. Hugues, l'un de ses fils, entreprit inutilement de le fléchir. Persuadé que la présence de sa sœur toucherait enfin le duc, il donna des ordres secrets pour la faire revenir; mais il fut la victime de sa tendresse. Ce jeune prince fut maltraité si cruellement par son père, que, selon quelques-uns, il mourut des suites de ses blessures.

Cet accident ouvrit les yeux au duc : il détesta les fautes que sa barbarie lui avait fait commettre : il reçut sa fille avec joie et lui laissa la liberté de suivre le genre de vie qu'elle avait embrassé. « La sainte ouvrit son cœur à son père, dit un biographe moderne ;

(62) Cet ordre militaire doit en effet son origine à des chevaliers de l'ordre de Cîteaux, à qui fut confiée, en 1158, par Sanche III, roi de Castille, la défense de la ville de Calatrava contre les Maures. Les chevaliers de Calatrava ont rendu de grands services à la chrétienté jusqu'à l'expulsion des Maures. Ils eurent des grands maîtres jusqu'en 1489; à cette époque, la grand' maîtrise fut réunie à la couronne d'Espagne. Aujourd'hui le titre de chevalier de Calatrava n'est plus qu'honorifique.

elle lui représenta que l'Alsace, différente sous ce rapport des contrées avoisinantes, possédait déjà des couvents d'hommes, mais qu'elle ne renfermait encore aucune retraite pour les femmes qui voulaient renoncer au monde..... Adalric écouta favorablement sa fille et il lui fit, en l'année 680, le don solennel et dans les formes usitées du château de Hohenbourg, avec ses vastes dépendances et ses immenses revenus, afin qu'elle convertît ce castel, jusqu'alors principal boulevard de l'Alsace, en un asile inviolable destiné à de pieuses et nobles filles décidées à se consacrer entièrement à Dieu. »

Telle est l'origine du monastère de Hohenbourg ou du Mont-Sainte-Odile, dit aussi *Allitona*, du premier nom de la montagne sur lequel il fut bâti. Vers l'an 700, sainte Odile fonda, près de l'hôpital qu'elle avait fait construire au pied de la montagne, un autre monastère, qui fut appelé *Nidermunster* ou *Bas-Moustier*. (*Voy.* ce mot.) Elle avait la conduite des deux communautés. Ce ne fut qu'après sa mort que chaque monastère eut une abbesse particulière. Le savant abbé Grandidier a prouvé que du temps de sainte Odile on ne suivait point la règle de Saint-Benoît dans les monastères de Hohenbourg et de Nidermunster, et que les filles de cette sainte abbesse étaient chanoinesses; mais ces chanoinesses étaient de véritables religieuses. On leur donnait également le nom de *Moniales* ou de *Sanctimoniales*, et à leurs maisons celui de cloîtres ou de monastères (63).

Odile avait acquis le goût des lettres à l'abbaye de Baume-les-Nonnes, où s'était passée sa première jeunesse; elle possédait à fond la connaissance de la langue latine, des saintes Ecritures et de l'histoire ecclésiastique. Son testament, qui été conservé, prouve qu'elle avait autant de lumières que de vertus. Les couvents fondés par elle ne dégénérèrent point sous ce rapport et devinrent les asiles de l'étude et du savoir. Ses disciples se distinguèrent particulièrement par leur goût pour les lettres, les sciences et les arts, qu'elles cultivèrent avec succès. Les noms de Rélinde, d'Herrade et de Gerlinde furent bientôt répétés avec respect par l'Europe, charmée du profond savoir des abbesses d'Hohenbourg. Nous avons encore des vers latins de Rélinde, qui réforma ce monastère l'an 1141. Herrade de Landsberg, qui lui succéda l'an 1167, s'acquit encore plus de célébrité dans la même carrière. La bibliothèque de Strasbourg conserve un recueil manuscrit intitulé *Hortus deliciarum*, entièrement écrit de sa main, et qui forme une véritable encyclopédie. Ce manuscrit, de 324 feuillets ou 648 pages grand in-folio, écrit sur vélin, en beaux caractères et dans le latin en usage au XIIe siècle, est orné de peintures curieuses pour l'histoire des arts, des armures, des costumes, des meubles et des ustensibles à cette époque.

« Cet ouvrage, dit un écrivain moderne, est intéressant surtout en ce qu'il peut faire apprécier l'état des sciences, des lettres, des mœurs, des usages publics et privés au XIIe siècle. L'œuvre se compose d'une collection systématique d'extraits tirés de l'histoire ecclésiastique et des Pères, mêlés à des réflexions et à des observations sur l'astronomie, la géographie, la philosophie, l'histoire et la mythologie, amenées naturellement par le sujet que l'auteur traite. A ces extraits sont annexées les poésies de Herrade, accompagnées de naïves et gracieuses miniatures. L'œuvre est dédiée par l'illustre abbesse à ses filles spirituelles, et elle leur explique dans une préface écrite en prose, le but dans lequel elle l'a entreprise : « J'ai écrit ce livre, leur dit-elle, et semblable à une abeille j'ai réuni le suc de plusieurs écrits sacrés et philosophiques pour en former un rayon de miel destiné à vous réjouir en vous portant à honorer notre Seigneur et l'Eglise. Cherchez-y donc une agréable nourriture pour l'âme; désaltérez-y votre esprit fatigué, afin d'être toujours occupées de votre céleste fiancé, » etc... — (On peut lire une notice très-savante et très-détaillée sur le *Hortus deliciarum* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. I, p. 239. Cette notice est extraite d'un savant mémoire de M. Alex. Le Noble, couronné l'an 1829 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

Gerlinde, abbesse de Hohenbourg en 1273, a laissé aussi plusieurs poëmes latins, qui existaient encore en 1521. Gebweiler en parle dans sa *Vie de sainte Odile*, écrite à cette époque (64). Les chanoinesses de Hohenbourg apprenaient le latin, usage commun du reste dans la plupart des couvents de France et d'Allemagne, et qui subsista jusqu'au XIVe siècle. Les premières abbesses après Odile, qui mourut le 13 décembre l'an 720, selon l'opinion la plus probable, furent sainte Eugénie et sainte Gundelinde, ses deux nièces et les plus anciennes du monastère. Elles partagèrent l'autorité : la première fut abbesse de Hohenbourg proprement dit, la seconde de Niedermunster, avec trente religieuses. Les revenus, communs jusqu'alors, furent partagés en conséquence.

(63) On ne doit point conclure, dit l'auteur déjà cité de la *Vie de sainte Odile*, que les compagnes d'Odile fussent des chanoinesses séculières, telles que le furent par la suite celles de Rémiremont en Lorraine, et celles d'Andlau, fondées par l'impératrice sainte Richarde. Les dames de Hohenbourg étaient de vraies religieuses, qui renonçaient au monde et formaient une communauté sous la direction d'une abbesse. On les nommait chanoinesses simplement pour les distinguer des nonnes soumises à la règle de saint Benoît; le genre de vie des chanoinesses était moins sévère à la vérité, mais cette rigidité moindre constituait la seule différence qui existât entre les deux ordres.

(64) C'est à tort que Grandidier l'a confondue avec Edelinde de Landsberg qui était abbesse de Sainte Odile en 1200.

La régularité se conserva à Hohenbourg jusqu'au XIe siècle, époque à laquelle il y eut encore une pieuse abbesse du nom d'Odile. L'église fut détruite par accident en 1045, mais rebâtie et consacrée à la sainte Vierge par Brunon, comte de Genscheim et de Dagsbourg, évêque de Toul et landgrave d'Alsace. Peu d'années après, elle fut renversée de nouveau, lors de l'invasion de l'Alsace par les Hongrois, et reconstruite encore par les soins de Brunon, qui, l'an 1049, fut élevé au souverain pontificat, sous le nom de Léon IX. Au siècle suivant, un grand relâchement s'introduisit dans la communauté de Hohenbourg. L'abbesse Ricklende ou Kilinde, nièce de Frédéric Barberousse, venue du couvent de Bergen, au diocèse d'Eichstadt, sut tout réparer, et, soutenue par l'autorité de l'empereur son oncle, elle réussit en moins de deux ans à rétablir l'ancienne régularité à Hohenbourg. L'abbaye de Hohenbourg ou de Sainte-Odile fut saccagée aux XIVe et XVe siècles successivement par les grandes compagnies, par les Armagnacs et les Bourguignons. Elle fut incendiée le 24 mars 1546. Le monastère, rebâti en l'année 1607 par le cardinal Charles de Lorraine et l'archiduc Léopold, son successeur, devint encore une fois la proie des flammes, le 7 mai 1681.

Les religieux Prémontrés s'établirent, en 1663, à Hohenbourg, qui fut alors converti en prieuré. Ils commencèrent à rebâtir en 1684: l'église, achevée en 1692, fut consacrée en 1696. Deux de ces religieux, le P. Hugues Peltre et le P. Denis Albrecht, ont recueilli avec soin tous les anciens récits relatifs à la vie d'Odile, et ont écrit les biographies de la sainte.

Enfin vint la révolution française, qui, le 13 février 1790, fit évacuer le couvent de Sainte-Odile. Cependant le pèlerinage de la sainte patrone d'Alsace a continué à être fréquenté. Presque tout ce qui pouvait nourrir ou exciter la piété avait disparu de l'antique enceinte d'Altitona; mais on y retrouve encore les souvenirs et le tombeau de sainte Odile, et ce motif suffit pour y attirer à certains jours une nombreuse affluence de pèlerins.

HOLCOTRAM, *Holcotranium* ou *Holmcoltrum* (Cumberland, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Melros*. Elle fut fondée l'an 1151 par David Ier, roi d'Ecosse. Le roi Henri II donna à ses religieux, par une charte, toute l'île de Holcotram avec ses dépendances. Henri, comte de Cumberland, fils de David, roi d'Ecosse, et les rois Richard et Henri III accrurent ou confirmèrent ses possessions. — Voy. *Monastic. Anglican.*

HOLYWELL (comté de Flint, dans le pays de Galles, Angleterre). — Ville (65) et nom d'un ancien monastère, fondé l'an 1132 par Raudie, comte de Chester. En 1150, le roi Henri II y fit des augmentations si considérables et le dota avec tant de libéralité qu'il en est regardé comme le principal fondateur. Holywell était bien longtemps avant cette époque un lieu célèbre de dévotion et de pèlerinage. On y voyait une église qu'avait fait bâtir saint Beunon, oncle, dit-on, de sainte Wénéfride, vierge et martyre du VIIe siècle. C'est dans cette église que courait se réfugier la sainte pour conserver sa pureté, lorsqu'elle expira sous les coups de Caradoc, fils d'Alain, prince du pays, furieux de ne pouvoir satisfaire la violente passion qu'il avait conçue pour elle. Suivant divers auteurs, il sortit du lieu où la tête de Wénéfride était tombée une fontaine miraculeuse que l'on y voit encore, et qui jouit depuis longtemps d'une grande célébrité. L'eau de cette fontaine, singulièrement claire, est si abondante, dit-on, que chaque minute en donne plus de cent tonneaux. Son bassin, qui a plus de quatre pieds de profondeur, est rempli dans le fond de pierres et de morceaux de rocher parsemés de veines rouges; sur ses bords croît une mousse de couleur verte qui répand une odeur très-agréable et qui s'applique avec succès sur les plaies ulcérées. Cette vertu, selon le docteur Linden, habile médecin, qui a longtemps demeuré sur les lieux, vient de l'esprit végétatif que l'eau communique à la mousse. — Voy. la *Vie de sainte Wénéfride*, 3 novembre.

HOLYWOOD, en latin *Sacrum Boscum* (Ecosse). — Ancienne abbaye fondée par saint Vimin ou Vivien, évêque en Ecosse, et abbé d'un monastère dans le comté de Fife. Cette abbaye produisit dans la suite un grand nombre de savants, entre autres Jean, dit de *Sacro Bosco*, célèbre mathématicien qui florissait dans le XIIIe siècle. Quant à saint Vimin, il mourut, dit-on, l'an 615. Sa mémoire était autrefois en grande vénération dans l'Ecosse.

HOMBLIÈRES, *Humolariæ*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée pour des religieuses avant l'an 650, dans l'ancien diocèse de Noyon (66), par saint Eloi, évêque de Noyon. Sainte Hunégonde, issue d'une famille noble du Vermandois, et que ce saint pontife avait tenue sur les fonts de baptême, fut religieuse à Homblières, où elle mourut le 25 août, vers l'an 690. L'an 948, Albert, comte de Vermandois, mit des Bénédictins dans cette abbaye, et ces religieux l'occupèrent depuis cette époque. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1074, la série de 2 abbesses et 34 abbés.

HOMBROC ou OTHILBERG, *Mons S. Odilæ* ou *Bergense Monasterium* (à Ruremonde, Limbourg hollandais). — Monastère fondé avant l'an 858 par saint Viron et ses compagnons, sur un fonds, près Ruremonde, concédé par Pépin d'Héristal. L'an 858, Lothaire, roi de Lorraine, fils de l'empereur Lothaire, la confia aux chanoines de la cathédrale d'Utrecht, lorsque les Normands ravageaient la Frise et la Hollande. Cette abbaye fut dans la suite appelée *Mont-Sainte-*

(65) A vingt-deux kilomètres de Flint sur la Dée.

(66) Homblières est aujourd'hui un village près de Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne et le diocèse de Soissons.

Odile, dit-on, et devint une collégiale de chanoines avec un prévôt, qui fut transférée en 1361 à Ruremonde, dans l'église du Saint-Esprit, à la demande de Rainaud, duc de Gueldre, et par l'autorité des évêques d'Utrecht et de Liége. Cette église du Saint-Esprit devint cathédrale l'an 1559.

HONCE (La), *Leunsium* (diocèse de Bayonne, Basses-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1200, par Bertrand, vicomte de Bayonne, à trois lieues environ de cette ville. Elle est fille de la Case-Dieu. Elle fut dévastée par les hérétiques l'an 1570. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 41.

HONCOUR, HUGUES-HOFEN, *Hugonis Curia* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Michel, situé dans la vallée d'Alberthal, non loin d'Andlau, et à trois lieues environ de Schélestadt. On lui donne divers fondateurs; savoir, Verner de Habsbourg, surnommé d'Ortenberg, ou de Hurmingen; ou bien Hugues, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, dont il aurait pris le nom, et qui l'aurait fait bâtir l'an 918. Mais suivant le P. Laguille, historien de l'Alsace, ce monastère, beaucoup moins ancien, fut fondé vers la fin du XIe siècle, par Hugues d'Egisheim, alors le principal seigneur de l'Alsace. Cette opinion semble plus probable. Quoi qu'il en soit, le Pape Calixte II, et après lui Innocent II, l'an 1137, approuvèrent cette fondation. L'an 1162, l'empereur Frédéric Ier prit ce monastère sous sa protection : il fut uni, l'an 1513, à la congrégation de Bursfeld. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 837, mentionne quelques abbés.

HONNECOURT, ou HUNULCURT, *Hunnocurtum*, *Hanonia*, ou *Hunnonis Curia*, *Hunnulficurtis* (diocèse de Cambrai, France). — Ancienne abbaye de Bénédictins sur l'Escaut, aux confins de la France, non loin de Saint-Quentin, et à peu près à quatre lieues de Cambrai. Elle fut fondée vers 691, par un noble personnage, nommé Amalfride, de concert avec Childeberte, son épouse. Saint Vindicien, évêque de Cambrai, le dédia à la sainte Vierge, peut-être même à saint Pierre ou à saint Martin ou à sainte Polline, vierge, dont le corps reposait en ce lieu. Ce prélat y établit des clercs et des religieuses. On lit, dans la *Diplomatique*, liv. VI, p. 607, un titre par lequel le fondateur lui-même cède, à saint Bertin, ce monastère, avec toutes ses propriétés, en s'en réservant cependant la jouissance pour lui et Auriane, sa fille, jusqu'à leur mort. Après la mort d'Amalfride et d'Auriane, les successeurs de Bertin remplacèrent les religieuses par des religieux. Le monastère devint florissant par sa discipline et ses richesses. Cet état prospère ne dura que jusqu'au règne de Charlemagne. Alors, en effet, suivant Carpentier, il n'y avait presque plus ni biens ni religieux. Il se releva vers 911, grâce à la munificence d'Odon, châtelain de Cambrai; mais il déchut encore : « Ce monastère, écrivait Balderic, liv. II, chap. 10, ayant été donné en bénéfice à des hommes de guerre, est réduit à un petit nombre de chanoines. » Enfin, peu après, les religieux Bénédictins les remplacèrent et y demeurèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 113, la série de 18 abbesses et abbés.

HONOVIA, HONAUGIA (dans l'île d'Honow, diocèse de Strasbourg, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à deux lieues environ au-dessous de Strasbourg. Il fut fondé, suivant la tradition, avant l'an 723, sous l'invocation de saint Michel, par Adalbert, frère de sainte Odile, fondatrice de celui de Hohenbourg. On y plaça des moines Scots ou Irlandais. Ce monastère était déjà habité par des chanoines séculiers au IXe siècle, lorsque l'empereur Charles le Gros confirma ses possessions. L'an 1290, les chanoines, à cause des fréquentes inondations du Rhin, transférèrent leur demeure à Rheinau, sur le Rhin, à six lieues au-dessus de Strasbourg. Enfin, l'an 1398, ils se transportèrent dans la ville de Strasbourg, à Saint-Pierre l'Ancien, avec l'agrément de l'évêque Guillaume II. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 833, mentionne quelques abbés.

HONORE (Saint-), de Tarascon, *S. Honoratus Tarasconensis* (à Tarascon, Bouches-du-Rhône, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1358, pour 30 religieuses et une abbesse, et en même temps pour 8 religieux de Lérins, ainsi que l'apprend une charte du *Gallia christiana* (t. I, col. 891). En 1400, le monastère de Saint-Nicolas fut réuni à la mense abbatiale et conventuelle. Cette abbaye, qui existait encore au commencement du XVIIIe siècle, était soumise à la règle de l'abbé de Lérins qui la visitait tous les trois ans. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 891, pour la série de 25 abbesses.

HORE-ABBEY, *de Rupe Cashell* (diocèse de Cashell, comté de Tipperary, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près la ville de Cashell. Ce fut d'abord une abbaye de Bénédictins, auxquels succédèrent, l'an 1260, des religieux cisterciens, appelés par David Mac-Carwill, surnommé *O'Corroll*, archevêque de Cashell. Ces premiers religieux vinrent de Mellifont ou de Clairvaux en France. Dans les archives royales conservées à Birmingham, il est fait mention, dit Jongelin, d'un motif ridicule qui aurait donné lieu à cette fondation. L'archevêque David ayant appris en songe que les moines Noirs de l'abbaye, sise près la cathédrale de Saint-Patrice de Cashell voulaient lui *couper la tête* (*amputare caput suum*), fit part de ce songe à sa mère, laquelle lui conseilla, dit-on, de renvoyer au plus vite ces religieux. C'est ce que fit, au reste, le prélat, quel qu'en soit le motif. Il prit lui-même, en 1269, l'habit de Cîteaux dans cette nouvelle abbaye qu'il avait fondée; et à sa mort, en 1289, il y fut enseveli. — *Voy.* Jongelin, lib. VIII, p. 31.

HORNEBACH, *Hornebachum* ou *Gamundlæ* (diocèse de Metz, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti vers l'an 727, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, par saint Firmin ou Pirmin, le fondateur de Reichenau et l'apôtre de cette contrée. Le saint le fonda dans un lieu nommé *Gamond*, à la jonction des rivières de Bliesse et de Sarre, lequel lui fut donné par Verner, riche seigneur et Français d'origine. Saint Boniface étant venu visiter saint Firmin à Hornebach, reconnut avec joie que son mérite était encore au-dessus de sa réputation. Après le martyre de saint Boniface, Firmin voyant la régularité et la piété fleurir dans les monastères, se retira dans celui de Hornebach, où il passa le reste de ses jours dans la prière et la contemplation. On rapporte sa mort à l'an 758. (Voy. sa Vie écrite durant le XIe siècle, par Warman, d'abord comte de Dilingen, puis religieux de Richenau, et enfin évêque de Constance.) Suivant Trithème et d'autres écrivains, saint Frmin aurait été religieux à Saint-Maur sur Loire. Quoi qu'il en soit, la règle qu'il faisait observer dans ses monastères était celle de Saint-Benoît. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 831, les noms de quelques abbés, après saint Firmin.

HORTON, *Hortonense Cœnobium* (comté de Dorset, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 971, par Ordgar, comte de Devon, et beau-père d'Edgar, roi d'Angleterre. Dans la suite, Roger, évêque de Sherbourne, obtint, du roi Henri I, que les possessions dudit monastères de Horton, fussent transférées à celui de Sherbourne.

HOSPITALE (diocèse de Venise, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sanavalle sous Clairvaux. On ignore son origine. Elle devint mère de celle de Plaga dans le même diocèse.

HOULD ou HOILDE (SAINTE-), *S. Hoildis* (France).— Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située à deux lieues à l'ouest de Bar-le-Duc (Meuse), et fondée vers l'an 1229 par Henri II, comte de Bar, et par sa femme Philippa. Elle était de l'ancien diocèse de Toul. Grégoire IX confirma toutes ses possessions par un insigne privilége, l'an 1236. Elle fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. On vénérait dans son église les reliques de trois saints martyrs de la légion thébéenne, et d'une des onze mille vierges, martyres de Cologne, donnée par Marguerite, comtesse de Flandres.— Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1122, la série de 31 abbesses.

HOVEN ou HOVENES. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, près des murs de Tolbiac (Allemagne), fondée vers l'an 1208, par une colonie de religieuses venues de Mont Sainte-Walburge. La première abbesse fut dit-on, la B. Sophie, prieure de Mont Sainte-Walburge, et qui devint célèbre par ses vertus et ses miracles. — Le *Gallia christ* place cette abbaye dans le diocèse de Cologne.

HOYDONCK, *Hoydoncanum* (ancien diocèse de Bar-le-Duc, Hollande). — Ancienne abbaye de chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1144, au bourg de Neder-Wetten, près Helmont, par un chanoine régulier de Rolduc, au duché de Limbourg, nommé Léon. Philippe, comte de Catzenelleborghen, évêque d'Osnabrug, la consacra l'an 1148, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean l'Evangéliste.—Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 410.

HOYENSE MONASTERIUM (à Huy, province de Liége, Belgique). — Collégiale sous l'invocation de sainte Marie et de saint Domitien, qui appartint quelque temps à l'église de Cambrai, d'après Balderic. Vers l'an 934, elle devint une abbaye séculière soumise à la collégiale de saint Lambert. Théoduin, évêque de Liége, la dota et la consacra l'an 1066, avec l'aide de Liethert, évêque de Cambrai.

HUBERT EN ABDENNES (SAINT-), *Andaginum S. Petri* et *Andainum* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye d'abord de Chanoines, ensuite de Bénédictins, fondée l'an 687, selon quelques-uns. Le Cointe recule son origine à l'an 704 environ, et lui donne pour fondateur saint Bérégise, chapelain de Pépin, maire du palais, qui la fit bâtir à l'aide des libéralités de ce prince et de sa femme Plectrude. Valcand, évêque de Liége (810-836), changea ensuite les Chanoines en religieux de Saint-Benoît. Cette abbaye était connue autrefois sous le nom de Saint-Vannes, et l'on y menait les hydrophobes pour les guérir de la maladie de la rage. Les religieux défrichèrent toute cette partie des Ardennes, qui n'était qu'un vaste désert nommé Ondain à cause de ses sources d'eau vive. Une ville se forma dans le voisinage, et prit le nom de Saint-Hubert, ainsi que l'abbaye. Celle-ci est aujourd'hui détruite; la ville subsiste encore et fait partie de la province de Liége. L'abbaye de Saint-Hubert avait adopté la réforme de Saint-Vannes et de Saint-Hidulfe, et elle fleurit à l'ombre de cette sainte congrégation jusqu'au dernier siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 966, la nomenclature de 62 abbés.

HUERTA, *Hortus B. Mariæ* (diocèse de Siguenza, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1150 par Alphonse VIII, roi de Castille, et de Léon, qui s'était fait couronner empereur d'Espagne. Il appela pour cet effet des religieux cisterciens de la Bardoüe, en Gascogne, auxquels il fit don d'un territoire dit *Cantavos*. Il y ajouta le lieu dit *Hortus Faricæ*. Le pape Eugène III approuva cette donation en 1152; mais ce monastère construit sur un sol trop sec eut bientôt à souffrir de la disette des eaux. Il fut transporté alors, avec l'autorité de Sanche, roi de Castille, dans une vallée aux confins de la Castille et de l'Arragon, au lieu qu'on appelait *Huerta* (c. à d. jardin). Le pape Alexandre III, par une bulle de l'an 1164, confirma cette transmigration.

Les ducs de *Medina Celi* avaient leurs sépultures dans ce monastère, distant de 7 lieues de cette ville. (Jongelin.)

HULMEN, *Hulmense* ou *de Hulmo Cœnobium* (comté de Norfolk, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Canut Ier, roi d'Angleterre, la dernière année de son règne, c'est-à-dire l'an 1036. Ce prince la fonda dans un certain lieu appelé autrefois Conholm et Cavelseroft, où anciennement, avant l'arrivée des Danois en Angleterre, était venu habiter un pieux ermite, nommé Suneman, amené par la voix d'un ange qu'il avait vu en songe. — Voy. *Monastic. anglican.*

HULTON, *Hultonensis Abbatia* (comté de Stafford, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée et dotée l'an 1223, par Henri d'Andethèle, ou d'Andiddeley, sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. anglican.*

HY JONA, ou Y COLM-KILLE, (Ecosse) — Célèbre monastère, fondé par saint Colomb ou Colomkille, vers l'an 565 ou environ. Cet illustre saint, Irlandais, étant passé en Ecosse, convertit les Pictes du Nord par ses prédications, ses vertus et ses miracles. Ayant obtenu de Connal, son parent, alors roi des Scots, la concession de la petite île d'Hy ou Jona, sur la côte ouest de l'Ecosse, qui était une dépendance du nouveau royaume scotique, saint Colomb, accompagné de douze de ses disciples, mit à la voile l'an 563, vers cette île. Après en avoir expulsé quelques druides qui y faisaient leur demeure, il y bâtit une église et un grand monastère, qui durant plusieurs siècles, fut le principal séminaire des Bretons du nord. Les rois d'Ecosse y eurent longtemps leur sépulture. On y enterra aussi les corps d'une multitude presque innombrable de saints. Ce monastère donna naissance à plusieurs autres que saint Colomb fonda en Ecosse. Là se formèrent les célèbres évêques Aïdan, Finian et Colman, qui convertirent à la foi les Anglais Northumbres. Dans la suite, le monastère de Hy embrassa la Règle de Saint-Benoît.

L'île de Hy, l'une des hébrides, appelée aujourd'hui Saint-Colomb ou Y Colm-Kille, a près de trois milles de long, sur un peu plus d'un mille de large. Elle est à douze milles de la terre ferme. Parmi les ruines de l'ancien cloître de l'abbaye, est un cimetière à l'occident duquel sont les tombeaux de quarante-huit rois d'Ecosse; à la droite de ces tombeaux, sont ceux de quatre rois d'Irlande, et à la gauche, ceux de huit rois de Norwége. Les premières familles des îles occidentales avaient leur sépulture dans le reste de ce cimetière. On lit dans Bède, l. v, c. 4, que, bien que saint Colomb n'eût point été évêque, il était passé en usage que tous les habitants de l'île, sans en excepter l'évêque, devaient être soumis à l'abbé du monastère. Les protestants se sont prévalus de ce fait, dit-on, comme s'il détruisait la prééminence de l'épiscopat dans l'Eglise; mais leur prétention est dénuée de tout fondement. Il s'agit dans le cas présent, comme le fait remarquer Ussérius (*De Britan. eccles. antiq.*, c. 16), non d'une supériorité d'ordre, mais seulement de juridiction civile. En effet, les annales d'Ultonie ou d'Ulster, portent qu'il y eut toujours un évêque dans l'île de Hy, et qu'il faisait sa résidence dans le monastère ou tout auprès. La grande vénération qu'on avait pour saint Colomb avait introduit cette supériorité de juridiction civile sur les évêques que l'on tirait ordinairement du monastère, et qui même, pour cette raison, conservaient leur premier respect envers leur ancien abbé. Saint Colomb mourut en 597, à l'âge de 76 ans. On l'enterra dans l'île de Hy; son corps fut ensuite transporté à Down, dans l'Ulster, et déposé dans un caveau avec ceux de saint Patrice et de sainte Brigide.—*Voy.* sa Vie, au 9 juin.

Adamnan, célèbre abbé de Hy, à écrit la *Vie de saint Colomb.*

HYÈRES (l'Abbaye des îles d'), *Abbatia in insula Arearum* (ancien diocèse de Toulon, aujourd'hui de Fréjus, Var, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au XIIe siècle, dans l'une des quatre îles d'Hyères, sur la côte du département du Var. Emmenés en servitude par les Sarrasins qui désolaient ces rivages, les religieux cisterciens firent place plus tard à des chanoines réguliers. Mais la pauvreté de ceux-ci ne leur permit point de s'établir convenablement et d'agrandir leurs bâtiments ou leurs possessions. Le pape Innocent III, en étant informé, écrivit à l'archevêque d'Arles, pour que de concert avec l'évêque diocésain il rétablît dans ladite île d'Hyères, l'ancien monastère de l'ordre de Cîteaux. Le même pontife écrivit pour le même motif aux évêques de Marseille et d'Agde, à la prière de l'abbé de Toronet. Peu de temps après, une colonie de moines cisterciens sous la conduite d'un abbé, vint de cette abbaye de Toronet, et l'ordre de Cîteaux refleurit de nouveau dans les îles d'Hyères. Cette restauration eut lieu vers l'an 1200. — *Voy.* dans Jongelin, liv. I, p. 73, la lettre d'Innocent III à l'évêque de Marseille, tirée de ses *Décrétales.* — Le *Gallia christ.* ne parle point de cette abbaye.

I

IGNY, *Igniacum* (Marne, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1126, par Rainaud II, archevêque de Reims. Ce même pontife la consacra l'an 1130; cette même année, il concéda à la dite abbaye tout ce qu'il possédait à Igny, avec les bois adjacents et toute la terre de *Monte Taonis*; et par un diplô-

me à ce sujet il confirma les donnations faites audit lieu par divers nobles personnages, entre autres par Henri de Chatillon, Ermengarde de Montiay, son épouse, et Gaucher, leur fils. L'abbaye d'Igny était du diocèse de Reims (ce lieu dépend aujourd'hui du diocèse de Chalons). D'autres personnages de la contrée enrichirent successivement l'abbaye par diverses autres donations. En 1205, Robert comte de Dreux, fut à son tour un bienfaiteur de ce lieu. Gautier de Basoches l'imita l'an 1285. Le premier abbé d'Igny fut le bienheureux Humbert, tant vanté par saint Bernard dans son *Eloge funèbre*. Igny eut encore pour abbé le bienheureux Etienne Gérard, ci-devant abbé de Fosse-Neuve (en Italie), puis 6e abbé de Claivaux, et qui fut le premier martyr de l'ordre de Cîteaux; et Thibaut de Luxembourg, qui mourut l'an 1474, évêque du Mans.

Le bienheureux Guerric, abbé d'Igny, est encore l'une de ses illustrations. Il était chanoine et écolâtre de Tournai, sa ville natale, lorsque saint Bernard était abbé de Clairvaux. La célébrité de ce saint homme attira Guerric dans cette abbaye, vers l'an 1181. Il devint bientôt l'un de ses premiers disciples; et le pieux Humbert, abbé d'Igny, s'étant démis de son gouvernement, Guerric fut nommé, en 1138, pour lui succéder. Il se montra disciple fidèle et imitateur parfait du saint abbé de Clairvaux, auquel il survécut peu de temps, étant mort vers l'an 1157. Le Missel de Cîteaux et D. Ménard, dans ses *Suppléments au Martyrologe des Bénédictins*, mettent Guerric au nombre des saints. Il a laissé des homélies ou sermons fort estimés, qui ont eu plusieurs éditions. Ils contiennent une morale solide et offrent plus d'une fois des pensées neuves et des traits sublimes, dont quelques-uns ont été cités par nos grands prédicateurs français (*Voir* au 19 août).

On voyait à l'abbaye d'Igny d'illustres sépultures, entre autres celle de son fondateur Rainaud, archevêque de Reims, et du bienheureux Sampson d'Espretz, son neveu, aussi archevêque de Reims. Jongelin donne leurs épitaphes (liv. I, p. 41 et 42). On y voyait aussi une belle bibliothèque riche en manuscrits, dont la plupart étaient des ouvrages des saints Pères.

Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 300, la nomenclature de 46 abbés.

IKANHO (Lincoln, Angleterre). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au VIIe siècle, dans le désert de ce nom, par saint Botulphe ou Botholf, anglais de naissance. A la demande du saint, le roi Ethelmond lui avait concédé ce terrain pour servir d'emplacement à un monastère. Botulphe eut grand soin de former ses disciples à la perfection; il parvint à un âge fort avancé, et mourut l'an 655. Son abbaye ayant été détruite par les Danois, on transporta ses reliques partie à Ely, partie à Thorney. Saint Edouard le Confesseur en donna depuis une portion à l'abbaye de Westminster. Peu de saints en Angleterre ont été honorés avec plus de dévotion que saint Botulphe. Plusieurs églises de Londres et d'autres villes portaient son nom, comme il est porté encore par différents lieux, tels que le bourg Botulphe aujourd'hui Boston, dans le comté de Lincoln; le pont de Botulphe aujourd'hui Bottlebridge, dans le comté de Huntingdon. Quelques auteurs prétendent que le monastère d'Ikano était dans l'un de ces deux lieux; suivant d'autres, il était du côté du pays de Sussex, attendu qu'Ethelmond paraît avoir régné sur les Saxons méridionaux.

ILE (L'), *Insula* (à Arles, Bouches-du-Rhône, France).—Ancienne abbaye, fondée, suivant la tradition, de l'an 426 à 427, par saint Honorat, évêque d'Arles. Elle était située dans une île, hors la ville, d'où lui est venu son nom de l'*Ile*. Elle est depuis longtemps détruite, et il n'en existe aucune trace.

ILE-DE-BAS (L'), *Batha* (Finistère, France).—Ancien monastère, sous l'invocation de saint Paul, fondé vers l'an 529, dans l'ancien diocèse de Saint-Pol de Léon aujourd'hui de Quimper).

ILE-CHAUVET (Notre-Dame de l'), *Insula Calvetie*, (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge montant au ciel, vers l'an 1130, dans une île de l'Océan, voisine de celle de Noirmoutier. Les moines de l'Absie furent, dit-on, ses fondateurs, et elle eut pour principaux bienfaiteurs les seigneurs de la Garnache. L'Ile-Chauvet eut à souffrir un funeste incendie l'an 1588. Le monastère fut enfin restauré par les pères Camaldules, qui y furent introduits le 20 janvier 1680, par l'abbé Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy et ensuite d'Evreux. Cette réforme eut lieu par les soins d'Henri de Barillon, évêque de Luçon, avec l'assentiment de Vincent Marsolle, prévôt général de la congrégation de Saint-Maur.—Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1432, la série de 15 abbés.

ILE-DIEU (L'), *Insula Dei*. — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, qui existait dans le diocèse de Rouen. Elle fut fondée, sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1187, à quatre lieues à l'est de Rouen dans une île de l'Andelle, d'où elle prit le nom d'*Ile-Dieu*. Cette fondation eut lieu par une colonie de Chanoines venus de l'abbaye de Silly, avec l'agrément de Henri II, roi d'Angleterre, et de Gautier, archevêque de Rouen.—Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 341, la série de 40 abbés;—*Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 881.

ILE-DE-MEDOC (Saint-Pierre de l'), *Insula de Medulio* ou *in Medulco* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans le pays de Médoc, qu'entourent l'Océan et la Garonne. Elle existait déjà avant l'an 1079, comme le prouve une lettre adressée cette année par le pape Grégoire VII, à Fulcard, prévôt de l'île, et aux autres chanoines de sa congrégation.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 885, l'indication de 7 abbés seulement

ILE-DE-RE (Notre-Dame de l'), *Reacum* ou *Insula Rea;* (diocèse de la Rochelle, Charente-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, dans l'île de Ré, voisine de La Rochelle, d'où elle a pris son nom. On fait remonter sa première origine avant l'an 744. Ses fondateurs et principaux bienfaiteurs sont les seigneurs de Chastellaion. Suivant Jongelin, elle fut agrégée à l'ordre de Cîteaux l'an 1156; détruite dans la suite, par les hérétiques, elle fut unie l'an 1625 à la maison des Pères de l'Oratoire, de la rue Saint-Honoré, à Paris. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1403, la série de 8 abbés.

ILES (Les), *Insulæ B. Mariæ* (à Auxerre, Yonne, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1219, près la ville d'Auxerre. Elle fut depuis transférée dans la ville.—Voy. *Gallia christ.*, t. XII, col. 481, la série de 24 abbesses.

INACHDUIN (comté de Galway, Irlande).— Ancien monastère de femmes, près de Tuam, fondé au vi^e siècle par saint Brendan l'Ancien, pour Briga, sa sœur. Ce saint Irlandais auteur d'une règle monastique, y mourut en 548, et il est honoré le 18 de mai.

INIS ou INIS CURCH, c'est-à-dire *Insula Curcii* (dans l'Ulster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fermoy, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, dit Flatsburius, l'an 1187. On l'appelait aussi *Cella Cœnobii Fornessiensis.*

INIS-FALLEN (Irlande). — Ancien monastère fondé dans le pays de Desmond par saint Finian Lobhar ou le *Lépreux*, disciple de saint Brendan, et qui mourut vers l'an 615.

INISLAWNAGTH (ancien diocèse de Lismore, comté de Tipperary, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Nenay. Elle fut fondée l'an 1151. Cette abbaye, située sur la rivière Surius, est souvent appelée *Suriense cœnobium.*

INDE (Saint-Corneille d'), *Inda S. Cornelii* ou *Cornelismunster* (province Rhénane, Etats prussiens). — Monastère de Bénédictins, ainsi nommé de la rivière d'Inde, et fondé près d'Aix-la-Chapelle vers l'an 814, par l'empereur Louis le Pieux, dans le diocèse de Cologne. Ce prince le fit bâtir dans le voisinage de son palais, afin de jouir plus facilement de la présence de saint Benoît d'Aniane, qu'il révérait comme un père. Les édifices ayant été construits avec une magnificence royale, l'empereur assista lui-même à la dédicace de l'église, qui fut consacrée sous l'invocation de saint Corneille, pape et martyr. Il dota ensuite ce monastère de très-riches revenus pour l'entretien de 30 religieux, et lui accorda une charte d'immunité. — La *Gallia christ.*, t. *III*, col. 732, donne la liste de 27 abbés, depuis Benoît d'Aniane jusqu'à Hyacinthe, qui siégeait encore en 1623; et place cette abbaye dans le diocèse de Cologne.

INSULA DUCIS ou GEMPE (Belgique).— Abbaye de filles de l'ordre de Prémontré, fondée dans le Brabant, entre Louvain et Diest, l'an 1219, par Rainier d'Udechim, chevalier. Elle est fille de Park, près Louvain; et elle a été successivement des diocèses de Liége et de Malines. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. 1, col. 887.

INSULA METENSIS AD MOSELLAM (France). — Nom latin d'un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 1005, dans une île de la Moselle, près le monastère de Saint-Vincent de Metz. Il fut entièrement détruit en 1560 ; et les religieuses furent transférées à l'abbaye de Saint-Pierre de Metz.

IRANZO, *Iranzum* (diocèse de Pampelune, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1178, par Pierre Paris, évêque de Pampelune, avec une colonie de religieux cisterciens, venus de Lorroy en France, de la filiation de Cîteaux.

IRENEE (Saint-) *S. Irenæus* (à Lyon, France).—Ancien monastère fondé, dit-on, l'an 499, par saint Patient, archevêque de Lyon, et reconstruit vers l'an 868, par l'archevêque Remi, l'un de ses successeurs. Il fut habité tour à tour par des chanoines réguliers et séculiers ; il était uni au dernier siècle à la congrégation de Sainte-Geneviève. Saint-Irénée est aujourd'hui une paroisse de la ville de Lyon.

ISLE BARBE (L'), *Insula barbara* (à Lyon, France).—Antique et célèbre monastère de Bénédictins, situé dans une île de la Saône un peu au-dessus de Lyon. Il fut fondé selon le P. Lecointe, en l'honneur de saint André et des autres apôtres, à peu près vers le temps où la paix fut rendue à l'Eglise sous les empereurs chrétiens. Il existait déjà certainement dans le ive siècle, comme on le voit par le catalogue de ses abbés; mais a-t-il précédé l'arrivée de saint Martin dans les Gaules? C'est-ce que la docte Mabillon hésite à croire. Sous quelle règle a t'il vécu avant l'introduction en France de l'ordre de Saint-Benoît? c'est ce qui est encore incertain. Mais il est hors de doute qu'il adopta de bonne heure et qu'il suivit la règle bénédictine jusque vers le milieu du xive siècle, époque où les moines l'ayant abandonnée, furent convertis en Chanoines séculiers.

L'abbaye de l'Ile-Barbe, détruite par les Sarrasins, fut restaurée vers le commencement du ive siècle par Leidrade, archevêque de Lyon, et par les bienfaits de Charlemagne qui lui donna pour abbé saint Benoît d'Aniane. Ce célèbre réformateur de l'ordre monastique eut alors sous son gouvernement douze monastères, Aniane, Gellone, Case-Neuve, l'Ile-Barbe, Inde, etc. Quant à celui de l'Isle-Barbe, qui était alors sous l'invocation de saint Martin, l'évêque Léidrade y vit 90 religieux venus, dit-on, du Mont-Cassin, ou d'autres célèbres monastères, suivre la règle de Saint-Benoît, et il concéda au nouvel abbé les mêmes prérogatives que ses prédécesseurs Eucher, Loup et Génèse avaient déjà accordées aux anciens abbés, savoir: le pouvoir de lier et de délier, et d'exercer la charge épiscopale comme vicaires de l'évêque de Lyon.

Il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines de cet antique et illustre monastère, autour desquelles la population lyonnaise vient se livrer les jours de fêtes aux plaisirs de la promenade ou à d'autres délassements qui lui font oublier toute une semaine de travail.—Voy. les *Mazures de l'Isle-Barbe*, par Claude Le Laboureur, 2 vol. in-4°.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 222, la nomenclature de 92 abbés.

ISLE-EN-BARROIS (L'), *Insula barrensis* ou *barriducis* (Meuse, France). — Insigne et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux dans l'ancien duché Barrois, fondée en 1170, sous l'invocation de la sainte Vierge. C'était auparavant une église occupée par des chanoines réguliers, et qu'avait fait construire vers l'an 1144, Eustache, abbé d'un monastère en Argonne, au lieu d'Englicourt, concédé audit abbé par Olric de l'Ile, avec sa femme Matilde. Ces chanoines furent remplacés vers l'an 1050, par des religieux de l'ordre de Cîteaux, venus de Saint-Benoît en Voivre, au diocèse de Metz. L'abbaye fut transférée ensuite à deux lieues d'Englicourt, et à quatre de la ville de Bar sur l'emplacement qu'elle occupe depuis. Une nouvelle église fut bâtie l'an 1161, et consacrée l'an 1212. Ce monastère prit le nom de l'Isle du surnom de son premier fondateur. Il perdit son titre abbatial l'an 1777, et ses revenus furent affectés à la dotation de l'évêché de Nancy, récemment institué. Ce monastère était, suivant le *Gallia christ.*, de l'ancien diocèse de Toul. L'Isle-en-Barrois est aujourd'hui du diocèse de Verdun. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1117, la série de 40 abbés.

ISNI ou ISNA.—Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée un peu avant l'an 1042, par Wolfhard le Jeune, comte de Varingen, avec sa femme Biltrude. Elle fut consacrée l'an 1042, sous l'invocation de saint Jacques le Majeur et saint Georges, martyr, par Eberhard, évêque de Constance; Mangold, frère de Wolfhard, et sa sœur la veuve Irmengarde, accrurent ensuite cette fondation, et ayant achevé l'abbaye vers l'an 1096, ils y établirent des religieux. Cette abbaye était située dans la haute Souabe, dans l'ancien diocèse de Constance. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1046, la série de 43 abbés.

ISSOIRE (Saint-Austremoine d'), *Issioduram* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée sur la Couze, à huit milles de Clermont. On dit qu'elle fut bâtie dès le IIIe siècle par saint Austremoine lui-même, mais son origine est obscure. Elle fut restaurée, suivant l'histoire de la translation de saint Austremoine, par des moines de Charroux, qui s'étant enfuis en Auvergne emportant le chef de ce saint et leurs trésors, pour les dérober aux mains des barbares, voulurent se soustraire à l'obéissance de leur abbé et dans ce dessein rebâtirent le monastère d'Issoire, jadis fondé par saint Austremoine. Ils y transférèrent le chef de cet apôtre de l'Auvergne, et choisirent pour abbé Gislebert, l'un d'eux, qui construisit une église d'une admirable grandeur. Bernard, évêque de Clermont, au Xe siècle, la consacra sous l'invocation de saint Pierre et de saint Austremoine.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 357, la série de 35 abbés.

ISSOUDUN (Saint-Denis d'), *Auxelio* ou *Exoldunum* (Indre, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1145, à Issoudun (chef-lieu d'arrondissement de l'Indre, à 27 kil. N.-E. de Châteauroux). L'église de l'abbaye fut dans la suite des temps changée en collégiale.

ISSOUDUN, *Exoldunum* (Cher, France). —Ville et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, à huit lieues de Bourges, sur la rivière la Thiole. On rapporte son origine à l'an 947, et on lui donne pour fondateurs Raoul et Baltilde sa femme, avec Hugues de Saint-Odilon, très-hauts seigneurs de la ville d'Issoudun.— *Le Gallia christ.* fait remarquer que s'il s'agit ici de saint Odilon, abbé de Cluny, on ne peut accepter cette date, puisque saint Odilon ne vivait point encore et qu'il mourut au siècle suivant. Quoi qu'il en soit, dit le même ouvrage, on honorait d'un culte singulier dans cette abbaye les saints martyrs d'Issoudun Thalasius et Baius, dont les reliques opéraient de nombreux miracles. On y vénérait aussi les corps de sainte Brigide et de saint Patrice, les apôtres de l'Irlande, et celui de saint Paterne, évêque de Vannes. Dans ce monastère fut inhumée Jeanne de Luxembourg, reine de France, avec son fils qui mourut en naissant; et aussi, l'an 1480, Anne de Savoie, femme de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente et seigneur d'Issoudun.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 157, la série de 56 abbés.

ISSY, *Issiacum* (près Paris, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de sainte Anne, fondé l'an 1637. Ce fut d'abord un prieuré sous le titre de Sainte-Anne, que commença à bâtir dans la ville de Magny, alors du diocèse de Rouen, Louise Charreton, religieuse de l'abbaye d'Arcisses, au diocèse de Chartres. Elle en fut elle-même la première abbesse. Françoise Henrica de La Fontaine, religieuse de Montmartre et parente de Victor Bouthillier, archevêque de Tours, lui succéda l'an 1642. Mais dès l'an 1645, avec la permission de l'archevêque de Rouen, le prieuré de Saint-Anne de Magny fut transféré au bourg d'Issy près Paris. Le Pape Alexandre VII, à la demande du roi Louis XIV, érigea ce nouveau prieuré en abbaye, par une bulle du mois d'octobre 1659, qui fut confirmée par un diplôme du roi du mois d'avril 1662. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 631, la série de 4 abbesses.

ISTENVILLER (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de sainte Christine, fondée l'an 1137, près Andlau, par Domad, chanoine de l'église de Strasbourg, pour l'âme de ses

père et mère Truther et Berthe. Elle fut unie d'abord, l'an 1454, au chapitre de Saint-Arbogast, hors la porte de Strasbourg; mais peu après, l'évêque Robert, ayant dissous cette première union, l'unit à son tour au monastère de Trulthenhusen Enfin elle devint un prieuré, et plus tard, lors des guerres de religion, ses revenus furent attribués à l'évêché de Strasbourg. — Voy., *Gallia christ.*, t. V.

IVERNAUX, *Hibernale* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1226, à une lieue de Brie-Comte-Robert, dans le diocèse de Paris (Ivernaux est aujourd'hui du diocèse de Meaux).

Saint Louis fut son fondateur, comme exécuteur du testament du roi Louis VIII, son père, avec l'abbé de Saint-Victor, second exécuteur testamentaire du roi défunt. Ses premiers abbés lui vinrent de l'abbaye de Saint-Victor dont elle avait embrassé la règle. Son nom figure en effet dans la table des abbayes qui formaient la congrégation de Saint-Victor, et jouissaient des mêmes droits. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 850, la série de 14 abbés.

IVOIS, *Ivodium.* — Ancien monastère qui avait été bâti sur une haute montagne dans le diocèse de Trèves, en l'honneur de saint Martin de Tours, avant l'an 585, par un saint religieux nommé Ullilaic, disciple de saint Yrier, abbé d'Atane. A l'exemple de saint Siméon Stylite, Ullilaic, dans l'ardeur de sa pénitence, avait choisi pour retraite une colonne et s'y tenait exposé aux injures de l'air. Quelques évêques n'approuvant pas ce genre de vie extraordinaire, le pieux solitaire commença de quitter sa colonne à l'heure de son repas, et d'aller manger dans le monastère. En son absence, un prélat plus choqué que les autres de son étrange manière de vivre, fit abattre sa colonne ; depuis lors le nouveau stylite vécut avec les autres religieux dans la société du cloître. Saint Grégoire de Tours l'y alla voir vers l'an 585, et apprit de sa propre bouche ce que nous venons de raconter. — Voy. Grég. de Tours, *Hist.*, t. VIII, col. 5.

IVRY-LA-CHAUSSÉE, *Ibreia*, *Ibreium*, *Ivriacum* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Abbaye de l'ordre de saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1076 par Roger d'Ivry, échanson du roi Guillaume le Conquérant. Ce monastère eut à souffrir plusieurs désastres durant les guerres de Normandie; il fut ensuite dévasté par les calvinistes, l'an 1563. Enfin il fleurit de nouveau sous la congrégation de Saint-Maur, à laquelle il s'unit l'an 1669. Ce lieu d'Ivry, dit aujourd'hui *Ivry la Bataille*, est célèbre par la victoire qu'y remporta Henri IV, le 14 mars 1590, sur l'armée du duc de Mayenne. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 651, 46 abbés.

IXIENSE MONASTERIUM. — Ancien monastère que le *Gallia christiana* croit devoir placer dans le diocèse de Bourges. C'est là, dit-il, que saint Dié, après avoir fait dans la ville de Bourges l'apprentissage de la vie monastique, vécut saintement pendant quelques années sous la conduite de l'abbé Fectre (t. I, col. 119)

J

JACQUES (Saint-), *S. Jacobus* (dans l'île du Danube, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1274.

JACQUES (Saint-), *S. Jacobus* (Hérault, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Augustin, fondé dans le IVe siècle, dans la ville même de Béziers. On ignore son origine et son histoire. Il s'unit en 1664 à la congrégation des Chanoines réguliers de France, et fleurit d'un nouvel éclat à la faveur de cette union. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 414, la nomenclature de 40 abbés.

JACQUES DE JOCON (Saint-), *Jocundum* ou *Jocundense monasterium* (Aude, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 873 sur le ruisseau de Rabent, au milieu du pays de Saut, dit le *Gallia christ.* Elle était de l'ancien diocèse d'Aleth. Elle eut des abbés au moins jusqu'en 1459. On la voit unie, vers l'an 1317, à l'église alors collégiale de Saint-Pierre de Fenouilledes. Elle fut soumise d'abord à l'abbaye de Saint-Michel de Cluse, près Turin ; et ensuite à celle de Saint-Victor de Marseille, par une bulle du Pape Urbain V donnée, l'an 1367, à Montpellier. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 288, la série de 21 abbés.

JACQUES (Saint-) DE LIEGE, *S. Jacobus Leodicensis* ou *Insula Mosæ* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Liége, sous l'invocation de saint Jacques le Mineur, l'an 1014, dans une île de la Meuse, par Balderic le Jeune, évêque de Liége. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, fol. 980, le catalogue de 50 abbés.

JACQUES (Saint-) DE PARIS (à Paris, France). — Célèbre couvent de l'ordre Dominicain, fondé l'an 1218 par Mathieu de France, l'un des compagnons et disciples de saint Dominique, et qui en fut le premier prieur. « En ce temps-là, dit le P. Lacordaire, Jean de Barastre, doyen de Saint-Quentin, chapelain du roi et professeur à l'Université de Paris, avait fondé à l'une des portes de la ville, appelée la porte de Narbonne ou d'Orléans, un hospice pour les pauvres étrangers. La chapelle de l'hospice était dédiée à l'apôtre saint Jacques, si célèbre en Espagne, et dont le tombeau est l'un des grands pèlerinages du monde chrétien. Soit que les frères espagnols s'y fussent présentés par dévotion ou de toute au-

tre manière, Jean de Barastre vint à savoir qu'il y avait dans Paris des religieux nouveaux qui prêchaient l'Evangile à la façon des apôtres. Il les connut, les admira, les aima, et sans doute comprit l'importance de leur institut, puisque, le 6 août 1218, il les mit en possession de cette maison de Saint-Jacques, qu'il avait préparée à Jésus-Christ dans la personne des étrangers. Jésus-Christ reconnaissant lui envoya de plus illustres hôtes que ceux sur lesquels il comptait, et le modeste asile de la porte d'Orléans devint un séjour d'apôtres, une école de savants, et le tombeau des rois.... Le 3 mai 1221, Jean de Barastre confirma par un acte authentique la donation qu'il avait faite aux frères, et l'Université de Paris, à la prière d'Honorius III, abandonna les droits qu'elle avait sur ce lieu, en stipulant toutefois que ses docteurs, à leur mort, seraient honorés des mêmes suffrages spirituels que les membres de l'ordre à titre de confraternité.

« Ainsi pourvus d'un logement stable et public, les Frères commencèrent à être connus davantage. On venait les entendre, et ils faisaient des conquêtes parmi ces innombrables étudiants qui, de tous les points de l'Europe, apportaient à Paris l'ardeur commune de leur jeunesse et le génie divers de leurs nations. Dès l'été de 1219, le couvent de Saint-Jacques renfermait 30 religieux. Parmi ceux qui prirent l'habit à cette époque, le seul dont le souvenir soit venu jusqu'à nous est Henri de Marbourg. Il avait été envoyé à Paris plusieurs années auparavant par un de ses oncles, pieux chevalier qui habitait la ville de Marbourg. Cet oncle étant mort lui apparut en songe, et lui dit : « Prends la croix en expiation de mes fautes, et passe la mer. Quand tu seras de retour de Jérusalem, tu trouveras à Paris un nouvel ordre de prédicateurs, à qui tu te donneras. N'aie pas peur de leur pauvreté et ne méprise pas leur petit nombre ; car ils deviendront un peuple et se fortifieront pour le salut de beaucoup d'hommes. » Henri passa en effet la mer, et revenu à Paris dans le temps où les Frères commençaient à s'y établir, il embrassa leur institut sans hésiter. Ce fut un des premiers et des plus célèbres prédicateurs du couvent de Saint-Jacques. Le roi saint Louis le prit en affection et l'emmena avec lui en Palestine l'an 1254. Il mourut au retour dans la compagnie du roi. » (*Vie de saint Dominique*, c. 13.)

C'est de ce premier couvent de Saint-Jacques qu'est venu le nom de Jacobins, donné en France à l'ordre des Dominicains. Ils avaient aussi au dernier siècle, dans la rue Saint-Honoré, à Paris, un couvent devenu célèbre comme siége du fameux club des Jacobins. — Voy. SAINT-NICOLAS DE BOLOGNE.

JACQUES DE PROVINS (SAINT-), *S. Jacobus Pruvinensis* (à Provins, Seine-et-Marne). — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Augustin, qui était autrefois dans le diocèse de Sens; (aujourd'hui Provins est de celui de Meaux.) L'église, dite *de Saint-Jacques* ou la *Maison des pauvres de Provins*, avait été fondée l'an 1146. Henri, comte de Troyes, fils du fondateur de cette église, la donna l'an 1159 aux chanoines réguliers, récemment institués dans l'église de Saint-Quirice de Provins, en échange de celle-ci, par un accord passé entre lui et l'abbé de Saint-Quirice. Hugues, archevêque de Sens, Thibaut, évêque de Paris, et Manassès, évêque d'Orléans, délégués par le Pape Adrien IV, approuvèrent l'an 1160 cette transmigration. Telle est, dit le *Gallia christ.* l'origine de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, qui s'unit l'an 1640 aux chanoines réguliers de la congrégation de France. — Voy., t. XII, col. 205, la série de 45 abbés.

JACQUES DES SCOTS (SAINT-), *S. Jacobi Scotorum in Erfordia monasterium.* — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, dit-on, dans la ville d'Erfurt (Saxe, Allemagne) pour des moines Scots, l'an 1026, par Walter de Glisberg, qui y fut inhumé.

JACQUES-LES-VITRY (SAINT-), *S. Jacobus Vitriacensis* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, fondée l'an 1235, près la ville de Vitry-le-François, par Thibaut VI le Grand, comte de Champagne. — Voy., *Gallia christ.*, t IX, col. 974, la table de 29 abbesses.

JACU (SAINT-) ou SAINT-JACET, *S. Jacutus* (France).— Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît en Bretagne, dans l'ancien diocèse de Dol (Ille-et-Vilaine), sur la rive gauche de la rivière d'Arguenon. Elle fut bâtie, dit-on, dans le ve siècle, et elle appartenait en dernier lieu aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

JANDURES, *Janduriæ.*—Abbaye de France de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée peu après l'an 1140, à deux lieues de Bar-le-Duc (Meuse), sur le Sal et dans l'ancien diocèse de Toul. Son origine eut pour cause la donation de quelques biens que firent, l'an 1140, l'abbé et les religieux de Saint-Léon de Toul à Herbert, abbé de Bieval, sous un cens annuel. Quelques années après, Gérard, châtelain de Bar, ayant concédé aux Prémontrés de Bieval un alleu qu'il possédait à Jandures, une abbaye fut érigée dans ce même lieu et ledit Gérard en fut regardé comme le fondateur. Ses principaux bienfaiteurs ou fondateurs après lui, sont les religieux de Beaulieu en Argonne qui, avec leur abbé Gervais, concédèrent le lieu de Jandures pour y établir un monastère. Henri, évêque de Toul, confirma cette fondation l'an 1163. Eugène III, l'an 1145; Alexandre III, en 1180, et Honorius III, l'an 1211, donnèrent aussi des priviléges en sa faveur.—Voy., *Gallia christ.* t. XIII, col. 1140, la série de 43 abbés; *Annal Præmonstr*, t. I, 852.

JANSBERG (SAINT-), *Mons S. Jeannis* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1143, près Maseyck, par les soins d'André, premier abbé d'Everbeurs et dotée par Walter, doyen de Saint-Géréon de Cologne, avec son frère

Hubert. Le Pape Célestin III confirma cette fondation l'an 1143. Cette abbaye avait cessé d'exister en 1620.

JARD (Le), *Jardum* (Seine-et-Marne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée près de Melun, l'an 1171. Ce fut d'abord un prieuré dit de *de Sainte-Marie de Pacy*, commencé par l'ermite Fulbert. Michel de Corbeil, archevêque de Sens, convertit le prieuré en abbaye l'an 1196. Adèle, reine de France, ayant bâti, un monastère dans son palais du Jard, y transféra les chanoines réguliers de Pacy, l'an 1204. La reine Adèle est donc justement regardée comme la principale fondatrice du Jard. On voyait dans l'église de cette abbaye plusieurs tombeaux des vicomtes de Melun, ses bienfaiteurs. L'abbaye du Jard était possédée en dernier lieu, et depuis l'an 1631, par les chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève. Elle était autrefois du diocèse de Sens (le Jard est aujourd'hui de celui de Maux). —Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 211. la série de 34 abbés.

JARDINET (Le), *Jardinetum* ou *Hortulus B. Mariæ* (diocèse et province de Namur, Belgique).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, filiation de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1317. Ce fut d'abord une abbaye de femmes, ensuite d'hommes. Son nom lui vint d'un miracle survenu lors de l'incendie de l'église de Notre-Dame de Valcour, où l'on vénérait une image de la sainte Vierge. Des anges, dit-on, pour dérober aux flammes cette image de leur glorieuse Reine, la transportèrent dans un pré ou jardin hors la ville, d'où aucune force ne pouvait ensuite l'arracher. Théodoric Rochefort, seigneur du lieu, fit le vœu de bâtir en ce lieu même un monastère, si la sainte Vierge souffrait enfin que son image fût rapportée à Valcour. Son désir ayant été exaucé, il accomplit son vœu en construisant le monastère du Jardinet. Quelques années après, en 1332, un autre Théodoric et Gertrude, sa femme, offrirent ce monastère à l'abbé Jean Oignies, pour qu'il y établît des religieuses de l'ordre de Cîteaux; des moines du même ordre leur furent substitués l'an 1430 ou 1432 ou 1435.

Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 595, la mention d'une seule abbesse et la série de 19 abbés.

JARROW (Comté de Durnam, Angleterre). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée sur le bord de la Tine, à six milles de celle de Wérémouth (67), par saint Benoît Biscop. Elle était anciennement appelée Girwy. Elle fut bâtie vers l'an 680, comme celle de Saint-Pierre de Wérémouth, par les libéralités du pieux roi Egfrid, fils et successeur d'Oswy. Elle était sous l'invocation de saint Paul. Il régnait une si belle harmonie entre les deux maisons qu'elles étaient souvent gouvernées par le même abbé, et qu'on les désignait sous le nom commun de *Monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul*. C'est ainsi que saint Céodfrid, parent de saint Benoît, fut abbé des deux monastères pendant 27 ans. Le saint fondateur, aussi savant que pieux, procura à chacune d'elles une excellente collection de livres qu'il avait apportés de Rome et d'autres pays étrangers, et il décora leur église de divers tableaux afin d'instruire plus aisément par les yeux le simple peuple, qui le plus souvent ne sait pas lire. On voyait dans ceux de Jarrow plusieurs sujets tirés de l'Ecriture sainte, et disposés de telle manière qu'ils montraient les rapports des deux testaments et que les figures étaient expliquées par la réalité. Par exemple, Jésus-Christ chargé de la croix sur laquelle il allait consommer son sacrifice, était représenté à côté d'Isaac portant le bois qui devait servir à son immolation.

Le monastère de Jarrow est surtout célèbre pour avoir été comme l'école où se forma le Vénérable Bède, l'une des brillantes lumières de l'Eglise britannique. Confié dès son enfance aux soins de saint Benoît Biscop, Bède fut envoyé par lui dans la suite à Jarrow, afin qu'il continuât ses études sous le saint abbé Céolfrid, que Benoît avait choisi pour gouverner cette communauté naissante composée alors de 70 religieux. Bède nomme parmi les maîtres habiles dont il prit les leçons le moine Trumbert, disciple de saint Chad, évêque d'Yorck, puis de Lichfield, lequel avait établi une école célèbre dans le monastère de Lestingan, au comté d'Yorck. Le chant ecclésiastique lui fut enseigné par Jean qui de grand-chantre de Saint-Pierre du Vatican, était devenu abbé de Saint-Martin de Rome, et que le Pape Agathon avait envoyé en Angleterre avec saint Benoît Biscop. Il apprit le grec, de saint Théodore, archevêque de Cantorbéry, et de l'abbé Adrien, lesquels rendirent cette langue si familière à plusieurs Anglais, qu'elle semblait être leur langue maternelle. — « Les moines de Wérémouth et de Jarrow, à l'exemple de saint Benoît Biscop, dit Godescard, donnaient un certain temps au travail des mains. Ce travail consistait à battre et à vanner le blé, à prendre soin des bestiaux, à bêcher la terre dans le jardin, à faire le pain et à préparer ce qui devait servir de nourriture à la communauté. Bède travaillait avec ses frères; mais sa principale occupation était d'étudier, d'écrire, de prier et de méditer; souvent il copiait des livres. Aussitôt après qu'il eut été ordonné prêtre, il prit la plume pour l'honneur de la religion. Il se vit à la tête d'une école nombreuse d'où sortirent d'excellents sujets; il s'attachait particulièrement à l'instruction des moines, qui étaient au nombre de 600. Il nous apprend lui-même qu'il se livrait tout entier à la méditation de l'Ecriture sainte, et qu'après avoir chanté les louanges

(67) Au-dessous du lieu nommé *Capræ caput*, qui s'appelle encore aujourd'hui Goalshead ou Gateshead, vis-à-vis de Newcastle.

de Dieu à l'église et rempli ce que la règle prescrivait, son plus grand plaisir était d'apprendre, d'enseigner et d'écrire (68).»—«On est surpris, dit Folchard, abbé de Thorney (69), lorsqu'on considère jusqu'à quel point ce grand homme réussit dans toutes les sciences auxquelles il s'appliqua. Il vainquit toutes les difficultés qui s'y rencontrent et mit ses compatriotes en état de se former de justes idées des choses. Les Anglais renoncèrent à la grossièreté de leurs ancêtres; ils se civilisèrent et se polirent par l'étude des lettres. Non-seulement Bède leur enseigna durant sa vie la route qui conduit au vrai savoir; il a encore laissé pour l'instruction de la jeunesse des écrits où l'on trouve une espèce d'encyclopédie ou de bibliothèque universelle.»—«Il expliqua presque toute la Bible, dit Fuller; il traduisit en Anglais les Psaumes et le Nouveau-Testament; et c'est surtout à lui qu'on peut appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Il brilla comme une lumière au milieu d une génération ignorante et perverse.* (*Philip.* II, 15.)

L'abbaye de Jarrow, comme celle de Wérémouth, fut détruite par les Danois; on la rétablit en partie. Elle existait encore sous le titre de prieuré à l'époque de la destruction des monastères, sous Henri VIII, vers l'an 1538. Depuis l'an 1083, Jarrow comme Wérémouth était soumis à l'abbaye de Durham. — Voy. *Monasticon Anglic.*; Léland, *Collectiones*; Bède, *Vita abbatum*; Tanner, *Notitia monastica*; *Vie de saint Benoît Biscop.*, 12 janvier, et *de Bède*, 27 mai.

JASSAU, JASZO (Hongrie).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée près de Cassovia par les rois de Hongrie, et restaurée l'an 1255 par le roi Bela IV, et son frère le duc Coloman, tous deux fils d'André II, roi de Hongrie. Cette abbaye existe encore. Supprimée comme celle de Czorna, par Joseph II, elle a été rétablie l'an 1802 par l'empereur François Ier qui l'honorait de sa protection. —Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 826.

JEAN-AU-BOIS (Saint-), *S. Johannes in Bosco.* — Prieuré de France, de l'ordre du Val des-Ecoliers, situé près de Pierrefonds et de Compiègne (Oise). Il fut fondé l'an 1303 par le roi Philippe le Bel, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste; il était du diocèse de Soissons (ce lieu est aujourd'hui de celui de Beauvais). Les religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, de Royal-Lieu, à deux lieues de Compiègne, firent dans la suite un échange de leur maison avec celle de Saint-Jean-au-Bois, dont nous parlons. A la suite de cet échange, qui eut lieu l'an 1634, des chanoines réguliers de la congrégation de France succédèrent aux chanoines réguliers de l'ordre du Val-des-Ecoliers. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 470, la série de 25 prieurs.

JEAN-BAPTISTE (Saint-), de Valenciennes, *S. Joannes Baptista* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, à Valenciennes. Elle fut, dit-on, fondée d'abord pour des religieuses bénédictines vers l'an 680, par le roi Thierri, ou par Pépin d'Héristal, maire du palais d'Austrasie, en 690, et elles y demeurèrent jusqu'en l'année 749. A cette époque, Pépin, roi des Francs, ayant relevé le monastère de ses ruines, y plaça des chanoines séculiers, auxquels des chanoines réguliers furent substitués par Arnoul, comte de Valenciennes, d'après le conseil de Bothard, évêque de Cambrai, vers l'an 990. Ces derniers religieux, forcés, peu de temps après, de rendre le monastère aux chanoines séculiers, n'y furent rétablis, par l'influence de Rainier, châtelain de Valenciennes, que vers le milieu du XIIe siècle. Suivant une charte de l'an 1141, le premier abbé de cette église fut Clarembauld. L'abbaye de Saint-Jean-Baptiste fut jadis dépendante de la congrégation d'Arrouaise. Le *Cameracum christianum*, p. 265, donne la liste de 42 abbés, depuis Clarembauld, religieux de Saint-Denis de Reims, jusqu'à Charles-François Lessafre, de Lille, élu en 1743. En 1787, ce dernier abbé reçut dans son abbaye l'assemblée provisoire de la province de Hainaut, présidée par le duc de Croy. Quoique très-vieux, il survécut à la suppression de son monastère. Parmi les autres abbés, on distingue Antoine d'Outreman, élu en 1646, personnage érudit qui écrivit dans un style élégant les chroniques du monastère; et son successeur Louis le Mercier, d'Ath, qui publia, n'étant encore que simple religieux, un *Abrégé de la naissance et prosgrès de la maison et abbaye de Saint-Jean à Vallencienne, et du triomphe fait à l'entrée joyeuse des glorieux martyrs saint Pierre et saint Julien, y envoyez par notre saint Père le Pape Urbain VIII.* In-8°, Douai, 1623.

JEAN-BAPTISTE (Saint-), de Messine (près de Messine, Sicile). — Ancien monastère fondé en Sicile, vers l'an 541, par saint Placide, l'un des premiers disciples de saint Benoît. Le patrice Tertulle, père de Placide, l'un des principaux fondateurs du monastère du Mont-Cassin, avait donné encore au saint patriarche divers biens en Sicile. C'est à l'aide de ces libéralités que Placide, envoyé dans cette île par saint Benoît, y fonda le monastère dont nous parlons, et dont il fut le premier abbé. Ses disciples, bientôt au nombre de trente, trouvaient en lui une règle vivante et un modèle de la perfection religieuse. Mais ce fils adoptif de saint Benoît ne jouit pas longtemps de la tranquillité qu'il s'était promise dans la solitude. Une flotte de pirates païens ayant abordé en Sicile, ces barbares, ennemis des Chrétiens, et surtout des moines, massacrèrent le saint abbé avec ses religieux et mirent le feu au monastère, vers l'an 546.

Le monastère de Saint-Jean-Baptiste fut rebâti quelque temps après à Messine. Le Pape Vigile confirma aux religieux les pos-

(68) Saint Bède, 27 mai.
(69) Dans sa *Vie de saint Jean de Béverley*, citée par Léland.

sessions qu'ils avaient en Sicile et dans l'Italie, et qu'ils tenaient primitivement du sénateur Tertulle. Mais les Sarrasins venus d'Alexandrie détruisirent le nouveau monastère et en massacrèrent les moines, en 669. Un désastre du même genre eut lieu encore vers l'an 880.—(Voy. les *Chroniques du Mont-Cassin.*)—Les moines massacrés en 880 sont honorés comme martyrs, et nommés sous le 1er août, dans les martyrologes de l'ordre de Saint-Benoît. Vers l'an 1000, Roger, comte de Sicile, donna le lieu où était cette abbaye aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En 1276, on découvrit à Messine, sous les ruines de l'église de Saint-Jean-Baptiste, les corps de saint Placide et de ses compagnons. En 1558, on fit une nouvelle invention sous ces mêmes ruines, des corps de saint Placide et de ses compagnons, avec ceux des saints Eutychius et Victorin, ses frères, et de sainte Flavie, sa sœur, qui avaient, dit-on, souffert le martyre avec lui. On y trouva aussi plusieurs autres corps saints sous le pontificat de Paul V. On garde aujourd'hui la plus grande partie de ces reliques, dit-on, dans l'église du prieuré de Saint-Jean-Baptiste à Messine. — *Voy.* les diverses relations de ces translations, avec l'histoire italienne qu'on en a publiée; les bulles de Sixte V, en 1588, et de Paul V en 1621, qui permettent de faire à Messine la fête de ces translations; Mabillon, *De cultu SS. ignotorum*, p. 20, et surtout Benoît XIV, *De canoniz.*, l. IV.

JEAN-D'ANGELY (Saint-), *Angeriacum*, *Angeliacum*, ou *Ingeliacum*, et encore, *S. Johannes Baptista in pago Santonico* et *Angeriacense monasterium* (Charente-Inférieure, France). — Ville (70) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, par Pépin, roi d'Aquitaine, qui, de l'avis de Louis, son père, convertit en un monastère un palais situé dans ce lieu. La vieille basilique qui était sous l'invocation de la Vierge Mère de Dieu, reçut le nom de *Saint-Jean-Baptiste*, par l'ordre de Pépin, à cause de la translation du chef du saint précurseur faite dans son enceinte, comme on le croyait alors, dit le *Gallia christ.* Ce monastère fut entièrement détruit par les Normands, l'an 867, et reconstruit avant le milieu du Xe siècle, par le comte Ratgaire, et Eble, avec l'assentiment de Louis d'Outremer, et de Guillaume Tête-d'Etoupe, duc d'Aquitaine, dont le *Gallia christ.* rapporte les chartes relatives à cette restauration. (T. II, Inst. col. 465.) Après avoir essuyé divers autres désastres, l'abbaye de Saint-Jean d'Angély s'unit à la congrégation de Saint-Maur, en 1623, et continua de fleurir sous cette nouvelle réforme. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1096, la série de 66 abbés.

JEAN DE FALAISE (Saint-), *S. Johannes de Falesia.*—Abbaye de France, située près des murs de Falaise (Calvados). C'était d'abord un hospice de pauvres, avec une église sous l'invocation de saint Michel archange, qu'avait fondé, l'an 1127, Gunfrid, fils de Roger, citoyen de Falaise, du consentement de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Dans la suite, les clercs qui desservaient cette église en construisirent une autre en l'honneur de saint Jean-Baptiste, qui fut consacrée l'an 1134; et ils embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Enfin les chanoines de Saint-Jean, changeant d'ordre et d'habit, s'unirent à l'ordre de Prémontré, l'an 1158, en appelant dans leur monastère des religieux de Saint-Josse-au-Bois. Des abbés de cet ordre remplacèrent alors les prieurs.—Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 754, la série de 44 abbés; *Annal. Prœmonstr.*, t. I, col. 916.

JEAN DE LAON (Saint-), *S. Johannes Laudunensis* (à Laon, Aisne, France). — Abbaye de femmes et ensuite d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 640, par sainte Salaberge, veuve, qui en fut la première abbesse, et par les soins d'Attilon, évêque de Laon. Sainte Anthule, fille de Salaberge, lui succéda comme abbesse, l'an 654. Cette abbaye avait sept églises, dit-on, et contenait plus de 300 religieuses. Elle fut donnée vers l'an 1136 à des religieux Bénédictins, qui remplacèrent les religieuses. Le premier abbé fut Drogon, prieur de Saint-Nicaise de Reims. Ces religieux, l'an 1648, s'unirent à la congrégation de Saint-Maur. —Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 591, la série de 11 abbesses et 42 abbés.

JEAN DE LAONE (Notre-Dame de), *Latona*, *Lodona*, *Lothona* ou *Laumpna.* — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 613, par Thierri, roi de Bourgogne, fils de Childebert, au confluent de la Saône et de l'Ouche, dans l'ancien diocèse de Chalons sur-Saône. Elle fut dotée par ce monarque, *ad hoc ut dicta abbatia secunda sedes esset ecclesiæ Cabilonensis.* (Mabill., t. I *Annal. Bened.*) Cette abbaye a subsisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle, auquel temps des raisons politiques, dit le *Gallia christ.*, la firent entièrement détruire, et transférer les moines ailleurs.

JEAN (Saint-) DE MACON, *S. Johannes Matisconensis.*—Ancienne abbaye fondée à Mâcon (France), avant l'an 916, où elle fut concédée à l'abbaye de Cluny, par Louis IV, roi de France.

JEAN (Saint-) DE MELINAIS, *S. Johannes Melinensis* (France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1138, près de la ville de la Flèche (Sarthe), et qui était du diocèse d'Angers. Son principal bienfaiteur, sinon son premier fondateur, fut, dit-on, Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. Le meuse abbatiale de cette abbaye fut unie dans la suite au collége des Jésuites de la Flèche.

JEAN (Saint-) DE MONTSAINT, *S. Johannes de Sancto Monte* (diocèse d'Auch, Gers, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sur la rivière l'Adour, et dont on ignore l'origine. Elle fut restaurée dans le XIe siècle,

(70) Chef-lieu d'arrondissement de la Charente-Inférieure.

au temps de l'abbé Raimond, qui figure dans un acte de l'an 1064; et afin que la discipline régulière continuât de s'y maintenir, elle fut donnée à Hugues, abbé de Cluny.

JEAN-DE-NARBONNE (Saint-), *S. Johannes Narbonensis* (à Narbonne, Aude, France). — Abbaye fondée peu avant l'an 1215. Elle figure dans une bulle d'Innocent III, parmi les églises et abbayes soumises à Saint-Michel de Cluse, près Turin. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI.

JEAN DE PRAVIE (Saint-) (Espagne).— Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti par Silo, roi d'Oviedo, qui monta sur le trône l'an 774. Ce prince y fit transférer les reliques de sainte Eulalie de Merida. Suivant Yepez, ce monastère de Saint-Jean fut habité par des religieuses, et après la mort de Silo, Adosinde sa femme, fille du roi Alphonse le Catholique, et leur fille Marie, y prirent le voile. Mauregat, roi d'Oviedo, successeur de Silo, fut inhumé dans cette abbaye de Saint-Jean qui est aujourd'hui une paroisse, écrivait Bulteau à la fin du XVIIe siècle.

JEAN D'YPRES (Saint-), *Abbatia S. Johannis in Monte* (Belgique).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dite d'abord *Saint-Jean du Mont*, à cause de sa situation sur un mont dans la ville de Thérouanne. Cette ville ayant perdu de son étendue par suite des guerres, le monastère, détaché alors de son enceinte, fut appelé depuis l'an 1287, *Saint-Jean-lez-Thérouanne*. Il avait eu pour fondateur l'an 686, Thierri, roi de France, qui le fit construire en expiation du meurtre de saint Léger, évêque d'Autun. Après avoir fleuri pendant huit siècles et demi sous la règle bénédictine, il fut détruit après un long siége souffert par la ville l'an 1553. Les religieux se dispersèrent. L'hôpital de Saint-Antoine près Bailleul, dans le diocèse d'Ypres, qui leur fut donné en 1568, par Philippe II, roi d'Espagne, ayant été détruit également, par les hérétiques, ils se transférèrent enfin dans la ville d'Ypres (Belgique), où sous les auspices d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, et de Pierre Simon, évêque d'Ypres, ils s'établirent vers l'an 1599.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 328, la série de 37 abbés.

JEAN-DES-VIGNES (Saint-), *S. Johannes Baptista in Vineis* ou *Vinearum*, *S. Johannes in Monte*, et *S. Johannes in Colle*. — Célèbre abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée sur une montagne près de Soissons (Aisne), l'an 1076, par Hugues, comte de Château-Thierry, et par Thibaud, évêque de Soissons. Elle était sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Le roi Philippe Ier confirma cette fondation par un diplôme, l'an 1076. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 457, la série de 39 abbés.

JEAN-DU-MONT (Saint-) de Thérouanne, *S. Johannes in Monte*.—Ancienne abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, l'an 686. Elle était autrefois de l'ancien diocèse de Thérouanne. On dit qu'elle fut soumise à l'abbaye de Fécamp. La ville de Thérouanne ayant été prise et entièrement ruinée par Charles-Quint, l'an 1553, les religieux se retirèrent d'abord dans un lieu nommé *Bailleul*; ils s'établirent ensuite dans la ville d'Ypres (Belgique), où ils demeurèrent depuis.

JEAN (Saint) EN VALLEE-LES-CHARTRES, *S. Johannes in Valle* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, située dans une vallée près Chartres. Son église fut fondée, dit-on, l'an 1038, et dotée de biens et de clercs par un prêtre nommé Toalde, qui y fut inhumé. Après sa mort, Yves, évêque de Chartres, érigea cette église en abbaye, l'an 1099, et y plaça des chanoines réguliers, venus de Saint-Quentin. La basilique de Saint-Jean en Vallée fut consumée l'an 1215 par un incendie; elle souffrit ensuite plusieurs désastres des inondations et des Calvinistes, et fut enfin presque détruite l'an 1591, lors du siége de Chartres. Les évêques de Chartres, Pierre de Minciac, l'an 1262, et Jean le Fèvre, en 1396, travaillèrent à y rétablir la discipline régulière. Enfin ce monastère fut concédé aux Pères réformés de la congrégation de France, qui s'appliquèrent à lui rendre son ancienne splendeur. —Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1311, la nomenclature de 44 abbés.

JEAN ET MARCEL (Saints), de Cavaillon, *S. Joannes Cavallicensis* (Vaucluse, France) — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée on ignore à quelle époque. Le *Gallia christiana* ne commence la série de ses abbesses qu'à l'an 1252. Située d'abord dans une vaste solitude du diocèse de Cavaillon, sous l'invocation de saint Marcel, elle fut transférée ensuite dans la ville même par le Pape Jean XXII, dans un ancien hospice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et fondée alors de nouveau sous le patronage de saint Jean, ou plutôt sous l'invocation des saints Marcel et Jean. Entièrement détruite par les guerres, elle fleurit enfin une troisième fois dans une ancienne maison des Templiers qui lui fut donnée avec une chapelle de Sainte-Catherine, par le Pape Urbain V. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 963, la série de 39 abbesses.

JEAN-L'EVANGELISTE (Saint-), de Latran (près du palais de Latran, à Rome). — Antique monastère bâti vers l'an 580, par saint Bonit, abbé du Mont-Cassin, et ses religieux, lorsque, après la ruine de cette illustre abbaye par les Lombards, ils vinrent chercher un asile à Rome. Avec la permission du Pape Pélage III, ils y fondèrent un monastère sous le titre de *Saint-Jean-l'Evangéliste*, près du palais de Latran. Valentinien, illustre par sa naissance autant que par sa vertu, en fut le premier abbé. Il eut Théodore pour successeur, vers l'an 606. A celui-ci succédèrent les abbés Jean, Léon, Urfe, Agapet, Léon II, Jean II, Théophile, et enfin Adrien, sous lequel les religieux furent rétablis dans leur monastère du Mont-Cassin.

(Bulteau.)

JEAN LE GRAND (Saint-), d'Autun.

S. Johannes Eduensis (à Autun, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, située dans la ville d'Autun, sur les ruines d'un temple consacré à Cérès, la mère des dieux. Elle fut fondée par Syagrius, évêque d'Autun, et la reine Brunehaut, sur la fin du VIe siècle. Elle le fut avant l'an 589, si, comme le pense le *Gallia christiana*, ce monastère est celui où Chrodilde, religieuse de Poitiers, étant venue avec ses compagnes, cette même année 589, voir le roi Gontran, laissa l'une d'elles nommée Constance, fille de Burgolin (Greg. Turon., l. IX, c. 49). Saint-Jean d'Autun, ajoute le *Gallia christiana*, eut l'honneur de voir la mère de saint Odilon, abbé de Cluny, couler dans son cloître une partie de sa vie. — *Voy.*, t. IV, col. 479, la série de 34 abbesses, parmi lesquelles figurent les noms de plusieurs grandes familles de France, Chateaumorand, Rabutin, La Rochefoucauld, Sully, etc.

JEAN-LES-AMIENS (Saint-), *S. Joannes Ambianensis.* — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1124, dans la ville d'Amiens (Somme), par Enguerrand, évêque d'Amiens, et Milon, abbé de Saint-Josse au Bois. Girard de Picquigny, vidame d'Amiens, fut quelques années après son bienfaiteur. Cette abbaye fut d'abord fondée dans une église de Saint-Firmin, du faubourg d'Amiens, que Mathilde, nièce de Gui de Flessicourt, avait fondée pour l'âme de son frère Adelelme, lequel avait péri misérablement. (*Gallia christ.*) Mais l'an 1136, les religieux se transférèrent dans une autre église que leur second abbé, Foulque de Montdidier, fit consacrer sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et qui était située sur les terres voisines de la rivière de Seyle, données audit monastère par Girard de Picquigny. Le Pape Innocent II confirma l'année suivante cette migration. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1355, la série de 42 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 901.

JEAN-LEZ-SENS (Saint-), *S. Johannes Senonensis.* — Ancienne abbaye de France, fondée pour des filles par Héraclius, archevêque de Sens, vers l'an 496, dans un faubourg de la ville de Sens (Yonne). Elle fut reconstruite vers l'an 822, et donnée aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. La mense abbatiale fut unie l'an 1607 à l'archevêché de Sens. Cette abbaye était occupée en dernier lieu et depuis l'an 1538, par les chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 196, le catalogue de 43 abbés.

JEAN (Saint-), PRES D'ORLEANS, *S. Johannes Aurelianensis* (Loiret, France). — Ancien monastère fondé avant l'an 840, près des murs de la ville d'Orléans. Il n'en reste plus de trace que dans quelques préceptes des rois de France, à Jona et à Arnoul, évêques d'Orléans.

JERIPONS (comté de Kilkenny, dans le Leinster, Irlande). — Belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Baltinglas. Elle fut fondée l'an 1180, et enrichie de revenus considérables par Donat. O' Donogh, petit roi du pays, choisit ce lieu pour sa sépulture. L'abbé de Jéripons, dit Jongelin, avait droit de suffrage parmi les seigneurs et barons d'Irlande dans les assemblées parlementaires. Il en était de même à cet égard des abbés de Mellifont, de Notre-Dame de Dublin, de Baltinglas, de Lintern, de Donbrothy, de Dovske, de Magit, de Rosglas et de Beetif.

Les ruines de l'abbaye de Jéripons, écrivait Jongelin vers le milieu du XVIIe siècle, attestent encore son antique splendeur.

JOACHIM ET ANNE (Saints-), d'Aix-la-Chapelle, *SS. Joachim et Anna Aquisgranensis* (Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Aix-la-Chapelle vers l'an 1500. Elle eut pour fondatrice, Sibille, marquise de Brandenberg, femme de Guillaume, duc de Juliers et de Mons, et Marie de Gymmenich, religieuse du monastère des Saints-Machabées de Cologne, qui en fut la première abbesse. — Le *Gallia christ*, t. III, col. 1000, donne les noms de 6 abbesses.

JOIE (La) *Gaudium N. Dominæ* (près Hennebon, diocèse de Vannes, Morbihan, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1250, par Blanche, fille de Thibaut IV, dit le Posthume, roi de Navarre, et femme de Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne. Cette pieuse princesse étant morte l'an 1283, fut inhumée dans cette abbaye.

JOIE (La) près Nemours, *Gaudium* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui était autrefois dans le diocèse de Sens (Elle est aujourd'hui de celui de Meaux). On attribue sa fondation à Philippe, seigneur de Nemours, qui, cédant aux prières de Gautier, archevêque de Sens, et des frères Prêcheurs, et ayant obtenu du roi saint Louis un lieu près de Nemours, y jeta les fondements d'une abbaye l'an 1231. On dit que saint Louis fit déposer dans son église des cheveux de sainte Marthe et de sainte Véronique. Dans cette même église furent inhumées trois dynasties de la famille de Nemours, dit le *Gallia christ.* — Voy., t. XII, col. 245, la série de 27 abbesses.

JOME (Saint-), *Gemini* (*SS. Speusippus, Eleusippus*, *Meleusippus*) (près Langres, Haute-Marne, France). — Abbaye fondée avant l'an 716, en l'honneur des trois saints jumeaux Speusippe, Eleusippe et Meleusippe. C'était vers l'an 830 un monastère de chanoines. Mais l'an 886 Geilon, évêque de Langres, leur substitua des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et accrut les revenus de cette abbaye. Elle avait repris la règle des chanoines au temps de Pascal II, et peu de temps après, elle n'en suivait aucune, lorsque l'an 1147, Godefroi, évêque de Langres, confia le soin de sa réforme à Herbert, abbé de Saint-Etienne de Dijon. C'était encore au dernier siècle un prieuré con-

ventuel de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

JONCELS ou JAUSSALZ, *Juncellum* (Hérault, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, située dans le territoire de Lunas, à deux lieues de Lodève et à huit au nord de Béziers. Elle était dans l'ancien diocèse de Béziers. Son origine est incertaine; détruite par les Sarrazins, elle fut rétablie par le roi Pépin, vers l'an 768, à la prière de Benoît, alors abbé de Joncels. Les Papes Grégoire VII, Pascal II, Innocent II, Luce III et Clément IV, confirmèrent ses possessions, accrues et confirmées déjà par des rois de France. Au Synode tenu l'an 817 à Aix-la-Chapelle, Saint-Pierre de Lunas ou Joncelz, figure comme ne devant au roi que des prières seulement. Cette abbaye était déjà unie à celle de Psalmodi, l'an 909, comme le prouve un diplôme de Charles le Simple, qui confirme les possessions des deux monastères. Celui de Joncelz fut encore reconstruit et restauré à la fin du xe siècle, par Fulcran, évêque de Lodève. Il fut encore uni ou soumis à Saint-Victor de Marseille, par le Pape Urbain V, l'an 1366. Enfin il fut presque entièrement detruit par les novateurs au XVIe siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 398, la série de 40 abbés.

JORAVAL, *Joravallis*, *Jorevaulxensis abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Biland, de la filiation de Clairvaux. Elle s'est appelée successivement *abbaye de Fort*, puis *de Wandesleydale*, ensuite *de la Charité*, et enfin de Joraval. Elle doit son origine à la donation d'une terre qu'un riche chevalier nommé Akarius, fils de Bardolfe, fit à un habile médecin nommé Pierre de Quincy, et à quelques moines de l'abbaye de Savigny, au temps du roi Etienne, successeur de Henri Ier, au trône d'Angleterre (1135-1154). Alain, comte de Bretagne et d'Angleterre, Roger de Molbray, Serlon, Guillaume et Richard, abbés de Savigny; Conan, duc de Bretagne et comte de Richemond; Jean duc de Bretagne et comte de Richemond, et enfin le roi Henri III, donnèrent des chartes en faveur de cette abbaye. — Voy. *Monastic. anglican.*

JORISBERG, *Mons S. Georgii* ou *Jorisbergense monasterium* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1141 par Zizzon, comte de Keferberg, et son épouse Giselle, en l'honneur de saint Georges, martyr, et de saint Benoît, confesseur. Son premier abbé fut le comte Everhard d'Alten, parent des fondateurs qui, sept ans auparavant, l'an 1133, avait déjà fondé l'abbaye d'Aldenberg, près de Cologne. — *Voy.* ALDENBERG. — Le *Gallia christ.* place l'abbaye de Jorisberg dans la Thuringe, et dans le diocèse de Mayence.

JOSAPHAT (près Chartres, Eure-et-Loir, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 1117, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans une vallée, à six cents pas de Chartres (*Gallia christ*). Ses fondateurs furent Geoffroy, évêque de Chartres, et Goslen son frère, seigneur de Lenges : on lui donna le nom de Josaphat en mémoire d'un sanctuaire qui se trouvait à cette époque dans la vallée de Josaphat, près Jérusalem, et afin que rien ne manquât à la ville de Chartres de la ressemblance qu'offre, dit-on, sa position avec celle de la ville sainte. On rapporte que l'évêque Geoffroy entreprit cette fondation sur l'invitation du Pape Pascal, en commutation du vœu qu'il avait fait d'aller à Jérusalem. Ce Pape voulut bien l'en dégager, à la condition par lui d'édifier, aussitôt qu'il en aurait les moyens, un monastère où l'on prierait continuellement pour les besoins de la Terre-Sainte. Le pieux évêque accomplit donc son œuvre avec l'aide de son frère Goslen. Ce monastère de Josaphat fut incendié durant le siége de Chartres, l'an 1466; il fut plus tard ruiné encore par les calvinistes, vers l'an 1564. Enfin l'an 1640, il s'unit à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1280, le tableau de 47 abbés.

JOSSE-AU-BOIS (SAINT-), ou DE DOMMARTIN, *S. Jodocus in Nemore* ou *Domus Martinus.* — Abbaye de France de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1020, près la ville d'Hesdin (Pas-de-Calais), par un ermite nommé Milon, depuis évêque de Thérouanne. Elle était sous l'invocation de saint Josse, et autrefois du diocèse d'Amiens (Saint-Josse-au-Bois est auj. de celui d'Arras). Milon, le fondateur, qui avait lui-même pris l'habit religieux à Prémontré, fut établi le premier abbé de Saint-Josse, par saint Norbert. Cette abbaye fut la mère de plusieurs autres. L'abbé tenait rang dans les assemblées de l'Artois. Elle souffrit de grands désastres dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 134, la série de 54 abbés; *Annal. Prœmonstrat.*, t. I, col. 621.

JOSSE-SUR-MER (SAINT-), *S. Jodocus ad Mare*, *Cella maritima* ou *Crucis monasterium* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située non loin de l'Océan, et qui eut pour origine un ermitage où s'était retiré, vers l'an 636, saint Josse ou Jodoc, prince breton, devenu prêtre et chapelain d'Haymon, comte de Ponthieu. Cet ermitage avait été agrandi et orné, par Haymon, d'une belle église sous l'invocation de saint Martin. Ce fut là que saint Josse mourut, vers l'an 669. Cet ermitage fut depuis changé en un monastère; c'est un de ceux que Charlemagne donna à Alcuin, afin de retenir ce grand homme auprès de lui. Cette donation eut lieu vers l'an 792. Ce monastère fut célèbre, comme tant d'autres, par les services qu'il rendit aux lettres. Le célèbre Loup, abbé de Ferrières, en Gatinais, et l'un des meilleurs écrivains du IXe siècle, avait établi une colonie de copistes, à son usage, à Saint-Josse-sur-Mer, qui appartenait alors à Ferrières, comme prieuré, par don de Louis le Pieux. Warembald, successeur d'Alcuin dans le gouvernement de

l'abbaye, obtint de si grands priviléges de Charlemagne et du Pape Léon III, que ce monarque en est regardé comme le second fondateur. Elle fut ruinée tour à tour, comme tant d'autres, par les Normands, aux xe siècle, puis par les Anglais, et enfin par les abbés de la commende. Saint-Josse s'unit à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1663. On appelait cette abbaye Saint Josse-sur-Mer, pour la distinguer de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin, de l'ordre de Prémontré. Elle était devenue célèbre par le concours des pèlerins qui s'y rendaient pour accomplir des vœux faits en péril de mer. Cette abbaye était autrefois du diocèse d'Amiens. (Saint-Josse est aujourd'hui de celui d'Arras).

Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1292, la série de 56 abbés.

JOUARRE ou JORAS, *Jotrum* (diocèse de Meaux, France).—Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, près le bourg de ce nom, canton de la Ferté-sous-Jouarre, département de Seine-et-Marne. Son fondateur fut Adon, frère aîné de saint Ouen. Ce noble seigneur, dégoûté des vaines joies du siècle, bâtit (de 628 à 638) un monastère dans les bois de Jouarre, nommés *Jorannus saltus* ou *silva Jotrensis*, qui lui appartenaient, et s'y retira pour n'avoir plus de société qu'avec Dieu. Son exemple eut des imitateurs parmi de jeunes seigneurs de la cour, au nombre desquels furent Agilbert, qui occupa depuis les siéges épiscopaux de Dorchestre, en Angleterre, et de Paris; et Ebrigisile, qui fut évêque de Meaux. Quelques femmes, parentes pour la plupart du fondateur, suivirent leur exemple et mirent à leur tête Thelchilde ou Théodéchilde, religieuse de Faremoutier et cousine germaine d'Adon. Le monastère de Jouarre renferma donc dans son principe des hommes et des femmes également consacrés à Dieu. Ces associations pieuses, qui n'étaient point rares à cette époque, avaient lieu sans produire le moindre scandale. Aux premiers solitaires de Jouarre succédèrent, dès le XIIe siècle, des moines qui veillaient aux besoins spirituels du monastère, mais sous la domination des religieuses. Au XIIIe siècle, ces moines avaient été remplacés par des clercs séculiers qui prirent bientôt le titre de chanoines; mais, dans le XVe siècle, ces chanoines, prétendant remplacer les anciens fondateurs, voulurent s'emparer du monastère et n'y tolérer les religieuses que comme leurs subordonnées. Alors naquit un misérable procès qui dura plus de 300 ans et ne fut terminé qu'en 1704. Les dames de Jouarre eurent enfin gain de cause, et les chanoines, restant sous leur dépendance, durent prendre à l'avenir le titre de chapelains. Ces mêmes religieuses soutinrent aussi un long procès contre les évêques de Meaux; elles se croyaient exemptes de la juridiction épiscopale et prétendaient que leur monastère relevait immédiatement du Saint-Siége. Cette discussion, après avoir duré plusieurs siècles, ne fut terminée qu'en 1690, sous Bossuet. Ce prélat obtint un arrêt du parlement qui le maintenait, lui et ses successeurs, dans le droit de gouverner le monastère de Jouarre et d'y exercer la juridiction épiscopale comme sur le clergé, le peuple et la paroisse du bourg.

Un ancien auteur prétend qu'avant la fondation du monastère, Jouarre était une caverne de voleurs; il est certain, du moins, que l'abbaye a précédé l'existence du bourg. On croit que le nom de Jouarre dérive de *Jovis ara* ou *Jovis atrium*. Les plus anciens auteurs appellent ce lieu *Jotrum* et *Joranus saltus*, ce qui annonce un pays couvert de bois. Jouarre paraît n'être qu'une corruption de *Joranus*.

L'église de l'abbaye, sous le vocable de la sainte Vierge, était longue et étroite. Détruite dans les troubles civils, elle avait été rebâtie de nouveau et consacrée en 1588 par Henri le Mignon, évêque de Digne. L'abbaye de Jouarre n'est pas sans gloire dans les annales monastiques; elle a compté plusieurs saintes parmi ses abbesses et parmi ses religieuses. La plus illustre est sainte Bertille, qui était prieure de Jouarre, lorsque, vers l'an 646, elle fut mise à la tête d'une pieuse colonie et choisie pour première abbesse de Chelles, récemment fondé par sainte Bathilde. Jouarre a eu aussi pour abbesses plusieurs princesses du sang royal. L'une d'elles, tristement célèbre, fut Charlotte de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qui embrassa ouvertement le calvinisme et épousa, le 10 juin 1574, Guillaume de Nassau, prince d'Orange. On prétend qu'en prononçant ses vœux, elle protesta, par un acte devant notaire, qu'elle n'agissait que par contrainte. Ce trait isolé, joint aux longs procès de l'abbaye de Jouarre, ne doit pas faire oublier la régularité et les hautes vertus qui régnèrent dans cette maison pendant l'espace de douze siècles. On doit remarquer que, malgré son opulence, elle n'a pas eu besoin de réforme, ou du moins, de réforme sérieuse. L'abbesse de Jouarre jouissait de plusieurs priviléges considérables : elle était dame du lieu, où elle avait droit de justice; elle présentait à plusieurs cures dans les diocèses de Meaux, Noyon, Chartres et Soissons, nommait de plein droit les chapelains d'un grand nombre de chapelles, etc.

L'abbaye de Jouarre a été supprimée en 1792; son église, ses bâtiments ont été en grande partie démolis. Mais plus heureuse que la plupart de ses sœurs, la vieille abbaye fondée par Adon et sainte Thelchilde s'est relevée de ses ruines et renferme encore des filles de Saint-Benoît. Des dames Bénédictines venues de Pradine, dans le Midi, ont restauré une partie des bâtiments vraiment royaux de l'ancien monastère, et là, dans le site le plus pittoresque, sur cette terre fertile en souvenirs, elles se font un bonheur de partager leur temps entre l'observation de leurs saintes règles et l'éducation de la jeunesse. Le pensionnat de Jouarre

est justement célèbre aujourd'hui dans les pays d'alentour.

Nous ne terminerons point cette notice sans parler de la crypte souterraine appelée vulgairement *Chapelle de Saint-Paul*, ou la *Sainte-Chapelle de Jouarre*, et qui se trouve enclavée aujourd'hui dans le cimetière de la paroisse. Ce petit édifice est de la plus haute antiquité. On y entrait jadis du couvent par un long souterrain éclairé par deux soupiraux. On prétend que les premiers chrétiens se rassemblaient dans ce lieu pour y célébrer les saints mystères, et que plusieurs y souffrirent le martyre. Cette enceinte renferme plusieurs tombeaux, que l'on croit être ceux du fondateur du monastère, de sainte Thelchilde, et d'autres saints personnages. Il se fait encore, le mardi de la Pentecôte, à cette chapelle, un pèlerinage où se rassemble un grand concours de peuple.

JOUG-DIEU (Le), *Jugum Dei*, ou *B. Maria de Jugo Dei* (diocèse de Lyon, Rhône, France). — Ancien monastère Bénédictin près de Villefranche, dans le Beaujolais, fondé par Guichard de Beaujeu et Lucienne son épouse, vers l'an 1110 ou 1118. Le pieux fondateur ayant pris lui-même l'habit religieux à Cluny, mourut saintement en 1137, et son corps reposa dans cette illustre abbaye. Les frères de Joug-Dieu, prétextant l'insalubrité du lieu qu'ils habitaient, demandèrent, l'an 1681, et obtinrent du roi la permission de se réunir au corps des chanoines de Villefranche. Cette permission, qui leur fut confirmée par l'archevêque de Lyon, reçut son effet l'an 1688. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 281, l'index de 28 abbés.

JOUY, *Joyacum* ou *Joviacum* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans la Brie, un peu avant l'an 1124; c'est la cinquième fille de Pontigny. Cette abbaye était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). Elle eut pour fondateurs Pierre de Castel et Milon de Naud, qui donnèrent le fonds du monastère, où il y avait déjà auparavant un prieuré de moines. Thibaut, comte de Champagne et de Brie, fit ensuite construire les bâtiments qui furent terminés l'an 1124. Les religieux Cisterciens prirent cette même année possession de l'abbaye de Jouy, dont l'église fut consacrée, sous l'invocation de la sainte Vierge, la veille des calendes de septembre, par Pierre, archevêque de Sens. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 223, la série de 41 abbés.

JOVILLIERS, *Jovillare* (Meuse, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1141, dans l'ancien diocèse de Toul. Son origine fut une donation faite l'an 1131 ou 1132, par Geoffroi, seigneur de Joinville, par Félicité, sa femme, et Robert, son frère, à Herbert, abbé de Rieval. Cette abbaye était située, suivant le *Gallia christ.*, sur la cime d'un monticule, à trois lieues de Bar-le-Duc et presque à même distance de Ligny. Ses premiers religieux vinrent de Riéval. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1145, la série de 36 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 921.

JOYENVAL. *Gaudium vallis* ou *Essartorum Capella* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et des martyrs saints Laurent et Quentin, fondée l'an 1221 par Barthélemi de Boia, chambellan de France. Elle était du diocèse de Chartres. Le roi Philippe-Auguste qui la dota avec munificence, est aussi regardé comme son fondateur. C'est pourquoi elle avait pour armes, comme les rois de France, un écu avec trois fleurs de lis d'or. Cette abbaye fut unie, l'an 1697, à l'abbaye de Chartres. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1336, la série de 36 abbés; *Annal. Præmonstrat.*, t. I, col. 705.

JUILLY, *Juliacum* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans une petite vallée, à 13 kil. N.-O. de Meaux, non loin de Dammartin. Elle fut fondée, l'an 1182, par Fulcaud de Saint-Denis, pour l'âme de son fils Guillaume. Il y appela des chanoines réguliers de l'abbaye de Notre-Dame-des-Champs, et l'établit sous la forme et la règle de Saint-Victor de Paris; Simon, évêque de Meaux, approuva cette fondation, l'an 1184. Plus tard, cette abbaye fut transformée en un collége, fondé en 1639, qui a été dirigé jusqu'à la révolution de 1789 par les Oratoriens. Juilly est aujourd'hui encore un bel établissement d'instruction publique, dirigé par des ecclésiastiques, et qui jouit, comme autrefois, d'une réputation justement méritée. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1677, la mention de 22 abbés.

JULIE (Sainte-) DE BRESCIA (roy. Lombard-Vénitien). — Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Brescia dans la seconde moitié du VIIIe siècle, par Ansa, femme de Didier, dernier roi des Lombards. Elle eut pour première abbesse Ansperge, leur fille. Charlemagne maintint les religieuses dans la possession de leurs biens, par ses lettres de l'an 781. Ce monastère s'appelait aussi de Saint-Sauveur. Il subsistait encore à la fin du XVIIe siècle, et au commencement de ce même siècle, il y avait, dit-on, 170 religieuses. (Bulteau, t. II, p. 42.)

JULIEN (Saint-), *S. Julianus* (à Paris, France). — Ancienne église et abbaye, fondées dans un faubourg de Paris, avant l'an 593, en l'honneur de saint Julien, martyr. Le *Gallia christ.* en fait mention sommairement (t. VII, col. 250). Cette église, avec trois autres dans les faubourgs de Paris, Saint-Etienne, Saint-Séverin et Saint-Bach, était soumise à la puissance royale

JULIEN (Saint-) DE SAMOS (Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au VIIIe siècle, dans un lieu fort solitaire, par Argeric, prêtre, à l'aide des libéralités de Froila Ier, roi d'Oviédo. Son église fut dédiée sous l'invocation de saint Julien et de saint Basilisse. Ce monastère

jouit dans la suite de grands priviléges. Son abbé était archidiacre de l'église de Lugo. Alphonse le Chaste, roi d'Oviédo, fils de Froila, fut élevé dans son enfance à Saint Julien de Samos. (BULTEAU.)

JULIEN-DES-ECHELLES (SAINT-), *S. Julianus de Scalariis* (à Tours, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, dès l'an 576. Elle fut reconstruite vers l'an 741, par Théotole, archevêque de Tours. Elle entra dans la congrégation de Saint-Maur, l'an 1637.

JULIEN D'UZES (SAINT-), *S. Julianus Uzeticensis* (Gard, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 897, dans la ville d'Uzès. Witard, son abbé, assista au concile tenu à Porto, l'an 897. (Ancien diocèse d'Uzès, aujourd'hui de Nîmes).

JULIEN-LÈZ-AUXERRE (SAINT-), *S. Julianus* (à Auxerre, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'origine remonte, selon quelques-uns, au temps de saint Pérégrin, premier évêque d'Auxerre, dans le IIIe siècle. Elle fut reconstituée vers l'an 635, par saint Pallade évêque d'Auxerre, qui la transféra hors la ville, et d'abbaye d'hommes qu'elle était auparavant, la transforma en une abbaye de filles du même ordre. Ce saint pontife agrandit beaucoup ses bâtiments, et les environna d'un mur de toutes parts. Plusieurs Papes et plusieurs de nos rois furent les bienfaiteurs et les protecteurs de cette abbaye. L'un des derniers fut Louis XIII, qui confirma, l'an 1627, ses priviléges et immunités. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 417, la série de 36 abbesses.

JUMEAUX (LES DEUX-), *Gemelli duo* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 760, par saint Martin, abbé de Vertou, en mémoire de deux jumeaux, fils d'un puissant seigneur du pays, qu'une mort prématurée avait enlevés sans baptême, et que les mérites et les prières du saint rappelèrent à la vie. Saint Martin, dans sa reconnaissance, fonda un monastère sur les biens paternels des deux jeunes ressuscités, qu'il consacra lui-même à Dieu comme religieux. Cette abbaye fut détruite par les Normands, et devint dans la suite un prieuré. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 406.

JUMIEGES, *Gemmaticum*, ou *Gimelæ* et *Gimegiæ*. — Célèbre et magnifique abbaye de France, de l'ordre Bénédictin, à 19 kil. ouest de Rouen, dans l'ancienne Normandie, dans une presqu'île formée par la Seine (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure). Elle fut fondée l'an 655 par saint Philibert, premier abbé de Rebais, et consacrée sous l'invocation de saint Pierre. Jumiéges vit son berceau, chose fréquente alors, environné d'une auréole de miracles; nous devons les rappeler brièvement. Le plus grand sans doute, et celui-ci ne peut-être contesté, fut l'érection spontanée de cette magnifique abbaye sur un sol pestilentiel, marais impur, infesté de reptiles et resserré dans d'épaisses et noires forêts.

C'est dans cette affreuse solitude, dont le roi Dagobert Ier avait fait concession à Philibert, que vivait ce saint homme, ne s'entretenant qu'avec le ciel, lorsqu'un jour sa surprise fut extrême en voyant arrêtée, dans les roseaux du fleuve, une barque richement décorée. Un seul homme debout, montrant du doigt le fond de l'esquif, semblait réclamer sa pitié en faveur de deux jeunes infortunés étendus, privés de mouvement et presque sans vie; or voici leur déplorable histoire :

Clovis II, qui régnait alors en France, cédant au pieux désir de visiter les lieux saints, avait confié pendant son absence le soin de ses Etats à Bathilde, son épouse : deux de ses fils, dont les chroniques ne disent point les noms, s'étaient à main armée rebellés contre leur mère. Clovis rappelé à temps, avait dans une bataille vaincu et pris captifs ces enfants ingrats. La reine alors, étouffant le cri de la nature, et sacrifiant l'amour maternel au besoin d'un grand exemple, avait ordonné de brûler, en y appliquant des lames ardentes d'airain, les jarrets et les bras des deux coupables princes. Puis ces infortunés furent abandonnés à la merci de la Providence et au cours de la Seine, dans une frêle barque où un seul serviteur s'aventura avec eux. A l'aspect des royaux mutilés, saint Philibert fut touché d'une pitié profonde, il obtint du ciel leur guérison subite et miraculeuse, et bientôt Clovis et Bathilde instruits de ce prodige, élevèrent le monastère de Jumiéges, où leurs fils ainsi *énervés* et devenus moines, passèrent le reste de leurs jours. A leur mort ils furent inhumés dans l'église de Saint-Pierre. Leur séjour était devenu une source de prospérités pour l'abbaye, que Clovis et la reine Bathilde dotèrent avec magnificence.

Or c'est vers l'an 654 que les naïves chroniques rapportent cet événement. Il donna lieu, disent-elles, à l'érection du fameux tombeau des *Enervés* détruit à l'époque de la révolution, dans une des églises de l'abbaye, celle de Saint-Pierre. Ce qui est certain au moins, c'est que Bathilde, principale fondatrice des abbayes de Chelles et de Corbie, le fut également de celle de Jumiéges où, sous saint Aichadre, successeur immédiat de saint Philibert, 900 moines et 1500 frères convers faisaient retentir des louanges du Seigneur les voûtes d'une splendide basilique.

On raconte encore que ce même saint Aichadre, accablé d'années, sentant sa fin approcher, et craignant qu'après lui les plus fragiles de ses ouailles ne tombassent dans le relâchement, conjura le Seigneur de les préserver de ce péril; la nuit suivante, le pieux abbé vit l'ange gardien du monastère parcourant en silence l'immense et paisible dortoir, et touchant du bout d'une baguette 400 religieux plongés dans le sommeil. Le lendemain, pendant le cours de l'office divin, ces nombreux prédestinés majestueusement assis dans leurs stalles, exhalèrent doucement leur âme au Seigneur; le premier cent

à l'heure de Tierce, le second à Sexte, le troisième à None, et le quatrième au premier chant de Vêpres.

Telles étaient les candides légendes qui faisaient de Jumiéges un lieu de prodiges : mais ces prodiges, l'histoire et la vérité les récusent froidement. En effet, quant aux *Enervés*, on sait que Clovis II ne sortit jamais de ses Etats, mourut fort jeune, et n'eut que trois fils qui régnèrent tous après lui et dont on connaît l'histoire. Quant à la reine Bathilde, comment croire qu'une mère, qu'une sainte ait pu ordonner ou permettre seulement une telle barbarie à l'égard de ses fils ? « Pourquoi donc, dit un antiquaire normand, cet obit annuel fondé pour les fils mutilés de Bathilde ? à qui appartenait ce tombeau célèbre dont les plus habiles antiquaires ont voulu pénétrer le mystère ; monument qui d'ailleurs portait le cachet du règne de saint Louis ? Quoi qu'il en soit, au milieu d'un dédale de conjectures, les uns ont cru qu'il recélait les os de Carloman, fils aîné de Charles Martel et frère de Pépin le Bref ; les autres, ceux de Thassilon, duc de Bavière, et de son fils Théodon, qui moururent en effet dans cette abbaye, où les avait relégués Charlemagne ; d'autres enfin n'ont voulu voir dans ce mausolée qu'un simple cénotaphe naïvement élevé sur la foi de l'anecdote mérovingienne. Quant à l'histoire des moines de saint Aichadre, la critique la réduisant à une simple probabilité, n'y voit qu'une peste violente décimant rapidement les cénobites soumis à ce vénérable abbé (71). »

Mais revenons à l'histoire de l'abbaye. On l'appelait au moyen âge *Jumiéges-L'aumônier*. Que de gloire en deux mots ! Ils rappellent que jamais le pauvre ou l'affligé ne sont venus heurter en vain à la porte du monastère : tant que les moines y furent, le pays ne compta pas un malheureux, et cela dura plus de dix siècles. Maintes fois l'abbaye tomba dans le désordre ; plus souvent encore elle fut ravagée et apauvrie ; mais jamais elle ne cessa d'être digne de ce beau titre d'*Aumônier*, que la reconnaissance du peuple avait accolé à son nom. Dans la peste, dans la guerre, dans la famine, ses portes s'ouvraient à tout venant : non contents de verser dans le sein des pauvres les trésors dont ils n'étaient que les dépositaires, les religieux y joignirent souvent le sacrifice de leur vie, en prodiguant leurs soins aux malades et aux mourants dans les temps de contagion.

Asile de la charité, Jumiéges était encore un asile de la science. Fidèles à l'esprit de l'Eglise, qui ordonne d'instruire les ignorants, les religieux travaillèrent constamment à propager les connaissances utiles. Rien n'était mieux mérité que leur réputation scientifique. Qui n'a entendu parler de Guillaume, l'historien de Jumiéges, de ses chroniques et de ses travaux ? Il serait trop long de vanter les hommes et les ouvrages remarquables que Jumiéges a produits. Godefroy, l'un de ses abbés, faisait un tel cas de la science, qu'il avait fondé un service pour le repos de l'âme des *auteurs, des copistes, et de ceux qui donnaient des livres*, etc. Des écoles gratuites dans lesquelles les abbés eux-mêmes donnaient des leçons, furent toujours ouvertes à ceux qui voulaient apprendre. On y admettait les séculiers sans aucune distinction de riches ou de pauvres ; ces derniers étaient nourris aux dépens du monastère. On trouvait là des professeurs de grammaire, de logique et de philosophie. L'abbé envoyait parfois de ses religieux aux universités les plus célèbres, afin de perfectionner constamment les études. Que de bienfaits de tout genre avaient leur source dans Jumiéges, *la Sainte, l'Aumônière !* Rançon de captifs, secours à l'Etat et aux églises dans leurs besoins ; nourriture des pauvres dans les famines ou les maladies ; fondations d'écoles, de ladreries, tout moyen de faire le bien excitait la sollicitude des religieux. Leur réputation étendue au dehors leur amenait des hôtes de loin ; dans les temps de calamités, ils voyaient les pauvres prendre par troupes la route de Jumiéges. Ce fut surtout à l'époque des guerres civiles si fréquentes, si acharnées durant plusieurs siècles, qu'ils purent tout à l'aise exercer leur inépuisable charité. Plusieurs fois l'abbaye, par la seule puissance de son nom, obtint des sauvegardes des partis qui se déchiraient. Ouvertes à tous les faibles, ses portes leur offraient un sûr abri contre les avanies des gens de guerre. On y accourait par centaines. Dans les troubles de la Fronde, l'abbaye fut encombrée pendant trois mois. Quatre cents pauvres de l'Orléanais, chassés par les discordes civils, vinrent y chercher un refuge. Jumiéges, comme beaucoup d'autres monastères, était alors une véritable oasis de paix au milieu des désordres et de l'anarchie. Au seuil de leur porte venait expirer la fureur qui ruait les partis les uns sur les autres. La religion de charité pouvait seule opérer ces prodiges, parce que son empire seul participe de la toute-puissance de son divin fondateur.

Jumiéges, malgré tant de bienfaits, éprouva à son tour le sort commun de toutes les autres abbayes, ses compagnes. Jamais peut-être même établissement ne fut plus souvent et plus complétement ruiné, mais jamais ruines ne furent plus vivantes et plus promptes à renaître. Jumiéges offrit un exemple frappant de la vitalité des institutions qui ont le christianisme pour base. Fondée en 655, par saint Philibert, aidé de 70 religieux tirés de diverses maisons, cette abbaye n'avait point encore deux siècles d'existence, lorsqu'elle fut ravagée par les furieux aventuriers du Nord qui n'y laissèrent pas pierre sur pierre (en 841 et 851). Depuis cet événement jusqu'au règne de

(71) *Voy.* le *Mémoire sur le tombeau des Enervés de Jumiéges*, etc., par E.-L. Langlois, in 8°, fig., Rouen, 1824.

Guillaume Longue-Epée, second duc de Normandie, et fils du vaillant Rollon, le monastère ne fut représenté que par des monceaux de ruines et par deux simples religieux qui étaient revenus s'y établir, ensevelis comme dans un sépulcre. Ces constants solitaires parvinrent à les relever à la suite d'une rencontre merveilleuse avec le duc Guillaume. Ce prince fit rebâtir l'église de Saint-Pierre; mais celle de la Sainte-Vierge, vaste et superbe édifice dont nous admirons surtout les ruines imposantes, ne fut rebâtie que vers l'an 1040 par l'abbé Robert, devenu depuis archevêque de Cantorbéry (72). L'abbaye eut bientôt recouvré sa splendeur première, mais de nouvelles avanies l'attendaient. Elle fut ravagée encore dans le XIe siècle, et de nouveau dans le XIVe siècle. Après la bataille d'Azincourt (1415), elle fut encore une fois saccagée; les religieux accablés de toute sorte de maux périrent presque tous; quatre d'entre eux seulement survécurent; sans se décourager, ils se mirent à l'œuvre et parvinrent à relever l'abbaye, qui revit quelque temps sa splendeur, par les bienfaits de Charles VII et d'Agnès Sorel. Elle fut encore pillée par les protestants dans les guerres de religion. Jumiéges eut aussi à souffrir des désordres qui parfois se glissèrent dans l'intérieur du cloître. Le vieux monastère fut plusieurs fois réformé, tantôt sans aucune intervention extérieure, tantôt par l'autorité des archevêques de Rouen. Le parlement de Rouen s'immisça dans une de ces réformes : par un arrêt du 14 juillet 1616, il défendit de rien changer à l'état de désordre où se trouvait le monastère. Cependant la réforme finit par s'opérer.

Lors de la révolution du dernier siècle, Jumiéges subit le sort des autres maisons religieuses: les bâtiments de l'abbaye furent vendus à vil prix; la maison de l'abbé devint une habitation privée et demeura intacte; mais la pioche et la mine sapèrent les bâtiments de la communauté. Rien ne fut épargné. Les belles églises de cette abbaye, les bâtiments claustraux qui répondaient à la magnificence de ses temples; la vaste et superbe pièce dite la *Salle des gardes de Charles VII;* tous les lieux réguliers enfin de ce monastère qui, pendant tant de siècles, répandit au loin les trésors de la charité et reçut sous ses toits hospitaliers jusqu'à plusieurs de nos monarques même; tout fut détruit impitoyablement. Aujourd'hui il ne reste de remarquable dans ce vaste enclos que les ruines de la grande église dédiée sous l'invocation de Notre-Dame, et celles de l'église de Saint-Pierre, fondée par saint Philibert, qui fut reconstruite ou du moins considérablement remaniée sous Philippe de Valois. Ces ruines toujours imposantes, majestueuses, attirent chaque année encore dans la presqu'île de Jumiéges de nombreux visiteurs. Il est impossible de voir un plus admirable spectacle que ce groupe de débris gothiques éclairé par les rayons d'un beau soleil couchant.

Mais chaque année, hélas! quelques parois se détachent, quelques parties de ces belles ruines s'écroulent. Confiées à la garde d'un antiquaire distingué, M. de Caumont, les ruines de Jumiéges avaient été jusqu'ici conservées avec un soin religieux. Les amis des arts et de nos vieux souvenirs font des vœux pour que le propriétaire actuel de ces grands et vénérables débris continue, comme son estimable devancier, à les disputer à l'action des éléments et au vandalisme des hommes.

Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 185, la série de 74 abbés de Jumiéges, depuis saint Philibert. — *Voy.* aussi *Neustria pia*, d'Arthur Monstier; *Hist. de l'abbaye royale de Jumiéges*, par Deshaies, 1829; in-8°, fig. etc., etc.

JUNQUERA, *Juncaria* (en Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Monte-Ramo, dont elle n'est qu'à deux lieues de distance. Elle fut fondée en 1170 sur la même montagne. Le Pape Innocent III confirma cette fondation le 2 des nones d'août 1199. — *Voy. Epist. decret. Innocentii III.* (Jongelin.)

JUST (Saint-) (Estramadure, Espagne).— Monastère de l'ordre des Hiéronymites, à 40 kil. de Placentia. Il est devenu célèbre par le séjour de l'empereur Charles-Quint, qui s'y retira après son abdication (1556). Le monarque y mourut l'an 1558.

JUST (Saint-), *S. Justus* (à Lyon, France). — Ancienne basilique et monastère fondés l'an 644 hors des murs de la ville de Lyon, par l'archevêque Aridius ou Arigius, qui y fut inhumé. L'église portait le nom *des Saints Machabées* avant qu'elle fût devenue la sépulture de saint Just. Plusieurs archevêques de Lyon, entre autres Remi, vers l'an 866, et Anschère, l'an 926, dotèrent libéralement ce monastère. Le Pape Innocent IV séjournant dans le cloître de Saint-Just, y bénit la rose d'or suivant l'usage, le dimanche de *Lætare*, et en fit don à cette église avec plusieurs indulgences, qui furent ensuite confirmées par Alexandre IV. C'est dans cette basilique de Saint-Just que Clément V, l'an 1305, fut proclamé Souverain Pontife, en présence des rois de France, d'Angleterre et d'Arragon, des ducs de Bourgogne et de Bretagne, et d'une foule d'autres princes ou prélats. Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, fut inhumé l'an 1332 dans cette église, qui était au dernier siècle la première collégiale de la ville.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 214, les noms de 7 abbés.

JUST (Saint), *S.-Justus* (ancien diocèse d'Anglona, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Casamario, fondée l'an 1146. Elle est de la filiation de Clairvaux.

JUST (Saint-), *S. Justus* (diocèse de

(72) Le 1er juillet 1069, saint Maurile, archevêque de Rouen, consacra cette basilique en présence de Guillaume le Conquérant, que sa victoire d'Hasting venait de faire couronner roi d'Angleterre.

Beauvais, Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré à cinq lieues de Beauvais, fondée par une colonie de religieux de Dommartin. C'était d'abord, avant l'an 1107, un monastère de femmes, auxquelles succédèrent ensuite des chanoines séculiers; et après eux, l'an 1119, des chanoines réguliers de Saint-Quentin. Enfin l'an 1147, par les soins d'Odon III, évêque de Beauvais, des religieux prémontrés de Saint-Josse ou Dommartin vinrent prendre possession de cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 849, la série de 37 abbés; et *Annal. Prœmonstr.* t. Ier, col. 941.

JUST (Saint-) DE ROMANS, *S. Justus* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée au XIVe siècle par Béatrix de Hongrie, mère de Humbert II, dernier dauphin de Viennois, laquelle, après la mort de Jean II, son époux, l'an 1319, s'était retirée au monastère du Val-Bressieu de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Vienne. Cette abbaye était d'abord, dit-on, du diocèse de Die. Elle fut depuis transférée dans la ville de Romans (Drôme), et dans l'ancien diocèse de Vienne. (Romans est aujourd'hui du diocèse de Valence.)

JUSTEMONT, *Justus Mons* (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1132 par quelques pieux solitaires qui habitaient un lieu appelé *Grangia dominarum*, sur la Moselle, non loin de Metz, et qui se disaient de l'ordre de Saint-Eloi, évêque de Noyon. Ayant résolu d'embrasser l'institut de Saint-Norbert, ils avaient fixé leur demeure dans l'alleu de Buris, près de Metz, lorsque Zacharias, abbé de Belval en Argonne, leur construisit un monastère au lieu dit de Justemont, qu'Euphémie, dame de Vaudonville, lui avait concédé pour le consacrer à un pieux usage. Telle fut l'origine de l'abbaye de Justemont, dont Zacharias fut lui-même le premier abbé. Elle était située, suivant le *Gallia christ.*, à deux lieues de Thionville, et à quatre de Metz.— *Voy.*, t. XIII, col. 948, la série de 50 abbés; et *Annal. Prœmonstr.*, t. Ier, col. 945.

JUSTINE DE PADOUE (Sainte-) (Italie). — Ancien monastère de Bénédictins bâti à Padoue, dans le IXe siècle. Louis Barbo, noble vénitien, y établit l'an 1409 une réforme qui fut adoptée par un grand nombre de monastères d'Italie. La congrégation du Mont-Cassin s'étant unie en 1504 à celle de Sainte-Justine, celle-ci a quitté son nom pour prendre celui du Mont-Cassin, qui est le monastère patriarcal de tout l'ordre.

JUVENAL (Saint-) (près d'Ostie, Etat Ecclésiastique). — Ancien monastère bâti près d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, du temps du Pape Vigile (537-555), par le célèbre Bélisaire, général de l'empereur Justinien. Il le construisit en l'honneur de saint Juvénal, et lui donna des terres pour la subsistance des religieux. Par cette fondation et par d'autres bonnes œuvres, l'illustre général consacra à Dieu une partie des dépouilles des Vandales dont il venait de détruire le règne en Afrique.

JUVIGNY, *Juviniacum* (Meuse, France). —Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, qui reconnaît pour fondatrice Richilde, femme du roi Charles le Chauve. Elle était située non loin de la ville de Stenay, et dans le diocèse de Trèves. Richilde ayant reçu quelques reliques de sainte Scholastique, les mit dans ce monastère, fondé par elle, l'an 874, et qui fut dès lors placé sous l'invocation de cette sainte. L'empereur Henri III avait attribué cette abbaye l'an 1086 à Thierri, évêque de Verdun, qui institua Galburge, abbesse de ce lieu. Mais le marquis Boniface et sa femme, Béatrix, dit le *Gallia christ.*, offrirent cette même abbaye à l'Eglise romaine. Le pape Urbain II lui donna un privilége de protection, et conféra aux religieuses le droit d'élire leur abbesse. Nicolas III donna également un privilége en leur faveur. Le lieu de Juvigny est dans le département de la Meuse, au diocèse de Verdun.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 616, la mention de 31 abbesses.

K

KAFFUNGEN ou CAPPUNG, *Confugia.*— Petite ville et monastère d'Allemagne, près de Cassel (Hesse). Il fut fondé dans le diocèse de Paderborn, par l'impératrice sainte Cunégonde, femme de l'empereur saint Henri.

KAMORMACH, *S. Edwardi Cœnobium* (ancien diocèse de Saint-André, Ecosse).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1226. Elle est fille de Melros.

KARLION (pays de Galles, Angleterre).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1247.

KEISERSWERDT (Allemagne, Etats-Prussiens). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers le commencement du VIIIe siècle par saint Swibert, évêque régionnaire et apôtre de la Frise. Ce saint s'étant retiré vers la fin de sa carrière dans une petite île du Rhin nommée *Keiserswerdt*, c'est-à-dire *île de l'empereur*, dont Pépin de Héristal lui avait fait présent, y fonda le monastère dont nous parlons; il y mourut dans les exercices de la pénitence, le 1er mars 713. Ce monastère, après avoir été fort célèbre durant plusieurs siècles, fut changé en une collégiale de chanoines séculiers. La ville qui se forma autour a porté longtemps le nom de l'île de Saint-Swibert; mais elle a repris ensuite son premier nom de Keiserswerdt. C'est une place bien fortifiée : elle est située sur le Rhin, à six

milles au-dessous de Dusseldorff. Il n'y a plus d'île depuis qu'un des bras du Rhin a changé son cours.

Quelques écrivains ont confondu à tort Swibert de Keiserswerdt avec un autre saint du même nom et de la même nation, lequel fut le premier évêque de Werden ou Ferden, dans la Westphalie, au commencement du IXe siècle.

KELDEHOLM, *Keldeholmensis abbatia* (comté d'York, Angleterre).— Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, située sur la rivière de Duna, et fondée avant l'an 1201. Les seigneurs de Stuteville furent ses fondateurs ou bienfaiteurs. Le roi Jean donna deux chartes de confirmation en sa faveur, dans la seconde année de son règne (1200 ou 1201).

KELDER, *Caldra*, *Caldraensis abbatia* (comté de Cumberland, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1134. Elle est fille de Fermoy, sous Clairvaux. Le roi Henri II confirma ses possessions.—Voy. *Monastic. Anglican.*

KEMPTEN, *Campidona*, *Campidonum* (Haut-Danube, Bavière). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Gordien, qui était située hors de la ville de ce nom, et qui fut fondée, dit-on, l'an 752, par Andegar ou Amelgar, fille du noble duc Roland et de Berthe, sœur de Charlemagne. Mais la reine Hildegarde, femme de Charlemagne, la dota ensuite avec tant de munificence qu'elle est regardée communément comme sa fondatrice, l'an 773. Cette abbaye est même quelquefois appelée *Cœnobium S. Hildegardis*. Elle avait diverses charges ou offices héréditaires dans les pays d'Allemagne. L'abbé de Kempten n'était pas seulement prince, mais l'un des quatre qui tenaient le premier rang parmi les princes de la Germanie dans les grandes assemblées ou cérémonies publiques. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 992, la série de 78 abbés.

KERLOT, KERLEY ou KARLES (NOTRE-DAME DE) (diocèse de Quimper, France).— Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1652, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut depuis transférée à Quimper.

KEYSERSHEYM, *Cæsaria* (ancien diocèse d'Augst, aujourd'hui de Bâle, Suisse). — Riche et belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, fondée l'an 1133, par Henri comte de Leschmond, et Loïcarde, sa femme, lesquels y furent tous deux inhumés dans un même tombeau, l'an 1143. — Jongelin donne une inscription de 14 vers latins gravés sur une table près de ce tombeau; les lettres de fondation de l'abbaye et la liste de 31 abbés, depuis Udalrie, religieux de Lutzell, jusqu'à Jean-Mosbach, qui mourut l'an 1639. (Liv.(II, p. 89.)

KOENIGSBRONN, *Fons regius* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Bernard, fondée l'an 1302, par l'empereur Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg et par sa femme Elisabeth, duchesse de Carinthie. Autour de cette abbaye, on voyait, dit Jongelin, quatre belles et vastes sources qui formaient comme des lacs. Elle était située à trois milles de Norlingue. Brusch, et Bernardin, abbé de Lutzell, la placent dans l'ancien diocèse de Constance, et le Mire dans celui de Strasbourg. Ce monastère fut violemment occupé l'an 1539, par Ulric, duc de Wirtemberg. L'empereur Charles V et le roi Ferdinand le délivrèrent de ses mains l'an 1544; mais l'an 1552, elle fut de nouveau envahie, et misérablement dévastée le 19 avril dans la guerre des marquis d'Autriche : les ducs de Wirtemberg la retinrent cette fois jusqu'en 1630. Elle fut alors restituée par un décret de Ferdinand II; et aussitôt le prince Christophe la réédifia comme de nouveau à grands frais; mais bientôt encore par les traités de paix, le duc de Wirtemberg, l'an 1648, la reprit sous sa puissance. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 942, la série des abbés, jusqu'en 1648.

KOENIGSFELDEN, *Le champ du roi* (Argovie, Suisse). — Célèbre et somptueuse abbaye de femmes, fondée par Elisabeth de Carinthie, veuve de l'empereur Albert Ier, d'Autriche, et qui fut ainsi nommée, parce qu'elle s'élève au milieu du champ même où, le 1er mai 1408, Albert d'Autriche fut mis à mort par Jean d'Autriche, prince de Souabe son neveu. La veuve d'Albert et la princesse sa fille y furent ensevelies. Bientôt après, on y plaça près de leur cercueil ceux des deux Léopold, vaincus par les paysans, l'un à Morgarten, l'autre à Sempach; on y enterra aussi la plupart des nobles tués à ce dernier combat; aujourd'hui, l'abbaye est sécularisée. Il n'en reste plus que des ruines, le souvenir d'un grand forfait, de grands malheurs, et de grandes expiations. Ce nom de Kœnigsfelden (*Champ du roi*), et ces débris qu'on voit près des ruines du château de Habsbourg « rappellent, comme dit un écrivain, un des plus saisissants épisodes de l'histoire du moyen âge, un drame plein de passions sauvages dont une main surhumaine dénoua l'un après l'autre tous les nœuds, et où l'on voit des hommes abandonnés à leurs frénésies, n'être dans le crime que les instruments de la justice divine qui les punit tous. »

KONIGSLUTTER, *Lutera regia*. — Abbaye d'Allemagne, au duché de Brunswich, dans le pays de Wolfenbuttel. Elle fut d'abord fondée par Bernard de Haldenschleben pour des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Elle fut continuée par Bernard le Jeune, son fils, et mise sous la protection de Lothaire, duc du Saxe. Ce prince, devenu ensuite empereur (1125), fit rebâtir plus grandement ce monastère; et il remplaça les religieuses par des moines de l'ordre de Saint-Benoît, tirés d'un monastère de Saint-Jean-Baptiste, situé sur une montagne auprès de Magdebourg. Ce monarque lui fit de riches donations. Après sa mort, arrivée l'an 1127, son corps fut porté dans l'abbaye

l'abbaye, et la liste de 31 abbés, depuis Udalrie, religieux de Lutzell, jusqu'à Jean-Mosbach, qui mourut l'an 1639 (liv. II, p. 89.)

KIERS ou KORS (diocèse de Chanad, Hongrie). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Egres, de la filiation de Pontigny, fondée l'an 1239. (JONGELIN.)

KILCOWBY, *Auri Campus*, ou *Kilcowlense Cœnobium* (diocèse de Cashell, comté de Tippérary, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1209, par Donald, O'Brien, roi de Munster.

KILDARE (Leinster, Irlande). — Célèbre monastère, à douze lieues environ de Dublin, fondé vers la fin du Ve siècle, par sainte Brigide patronne de l'Irlande, appelée Thaumaturge, à cause du grand nombre de ses miracles. C'est le plus considérable entre tous ceux qu'elle fonda dans les diverses provinces d'Irlande. La sainteté de vie de cette illustre vierge et les dons surnaturels qu'on lui attribuait, étendant chaque jour davantage sa réputation, des multitudes de jeunes femmes et de veuves demandèrent à être admises dans l'ordre qu'elle avait fondé. « Ce fut alors, dit un historien de l'Irlande, que le peuple de Leinster, qui prétendait avoir droit plus particulièrement à sa présence, parce que l'illustre famille à laquelle elle appartenait était originaire de cette province, lui envoya une députation pour la supplier de venir y fixer sa résidence. La sainte accéda à cette demande, et on lui fournit aussitôt, à elle et aux religieuses ses sœurs, une habitation qui devint le commencement du grand monastère et de la ville de Kildare. Le nom de *Kildara* ou *cellule du chêne*, fut donné à ce monastère, à cause d'un chêne très-haut qui s'élevait près de là, dont le tronc existait encore au XIIe siècle, et que personne, nous dit Girald, n'osait toucher avec un couteau. La vénération extrême que l'on avait pour sainte Brigide amena dans ce lieu un si grand nombre de personnes de tout rang, une telle foule de pénitents, de pèlerins et de mendiants, qu'une nouvelle ville s'éleva rapidement tout autour, laquelle s'augmenta successivement avec la prospérité croissante de l'établissement. La nécessité d'une direction spirituelle pour le monastère lui-même, comme pour les nombreux habitants de la ville, amena la nomination d'un évêque de Kildare, lequel fut investi du privilége, alors inusité, de présider à toutes les églises et communautés qui appartenaient à l'ordre de Sainte-Brigide, dans tout le royaume. » (THOMAS-MOORE, *traduit de l'anglais*).

Le monastère de Kildare, où sainte Brigide termina, dit-on, sa carrière, vers l'an 525, à l'âge de 74 ans, fut appelé longtemps la Maison du feu, parce que les religieuses y entretenaient une sorte de feu sacré, dit le *Feu de Sainte-Brigide*. Au temps de Girald le Cambrien, c'est-à-dire près de 600 ans après la mort de sainte Brigide, ce feu perpétuel ne s'était pas encore éteint, comme cet auteur nous l'apprend lui-même. Enfin vers l'an 1220, Henri Loundres, alors archevêque de Dublin, le fit éteindre, dans la crainte sans doute que cet usage antique et singulier, n'eût quelque chose de profane et de superstitieux, et ne parût une imitation du feu sacré des vestales du paganisme.

Kildare, chef-lieu de comté, jadis forte et bien peuplée, n'est plus aujourd'hui qu'une ville ruinée, par suite des guerres civiles de l'Irlande.

KILDER, *Caldra* ou *Canabium de Calora* (Lincoln, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fermoy, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1134.

KILFOTHUIR (dans le Tyrconnell, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1194, par Eachmharce O'Bochartaig, qui, après avoir gouverné le pays de Tyrconnel, périt, dit-on, l'an 1197, dans un combat contre Jean de Curty. Cette abbaye, dépourvue peu à peu de religieux, cessa enfin d'exister et fut réunie à celle d'Ashroe ou Sameria, dont elle était fille.

KILLFOS ou KILLOS (*Champ des Fleurs*) — *Cella Florum* (ancien docèse de Murray ou Elgin, Ecosse). — Célèbre et belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1151, par David Ier, roi d'Ecosse, à l'aide d'une colonie de religieux de Melros. L'origine de cette abbaye est gracieuse et poétique comme son nom. Suivant Jongelin, ce nom lui vient des fleurs qui, dans la saison d'hiver, apparurent tout à coup dans un champ désert, où l'on découvrit, par un miracle, le corps de saint Duffi, roi d'Ecosse, martyrisé cruellement. En mémoire de cet événement, une abbaye fut construite sur ce même sol. Robert, l'un de ses abbés, figure, en 1541, comme évêque de Scop, dans les îles Orcades.

KILLINGE, *Nunkellingensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Hélène. — Voy., *Monastic. Anglican*, diverses chartes données en sa faveur.

KILSON, *Kilsona* (diocèse de Tuam, Connaught, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Corcumro. Elle fut fondée l'an 1198. On la trouve plus souvent sous ce nom : Cella de Corcumro.

KILWINNING (comté d'Ayr, Ecosse). — Célèbre monastère bâti l'an 1140. On en voit encore les ruines à Kilwinning, aujourd'hui bourg d'Ecosse, à 5 kil. N.-O. d'Irvine.

KIMPERLAY, *Kimperlogium* (diocèse de Quimper, Finistère, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 550 par saint Gurthien ou Gunthiern, prince du pays de Galles, qui s'était retiré dans l'Armorique pour y mener la vie d'anachorète. Grallon, comte du pays, fut si édifié de ses vertus, qu'il lui donna, pour fonder un monastère, un terrain au pied du confluent des rivières d'Isolle et d'Ellé. L'abbaye prit depuis le nom de *Kimperlay*, mot breton qui signifie *confluent d'Ellé*. Saint Gunthiern en fut le premier abbé. Un miracle qu'il opéra, dit-on, en détruisant avec de l'eau bénite une prodigieuse quantité

d'insectes qui mangeaient le blé et faisaient craindre la famine, lui mérita la reconnaissance des habitants et celle de Guérech Ier, comte de Vannes. Ce prince lui donna une terre auprès de la rivière de Blavet, nommée Vernac, aujourd'hui Hervegnac ou Chervegnac. On gardait, dans le monastère de Kimperlay, le corps de saint Gunthiern, qui, après avoir été caché dans l'île de Groie durant les incursions des Normands, fut découvert au XIe siècle. Cette abbaye fut reconstruite l'an 1029, par Alain Cagnart, comte de Cornouailles. L'église de l'abbaye, qui est sous le titre de Sainte-Croix, a été conservée et est devenue paroissiale.

KING-LY, *Regius Locus* (comté d'Oxford, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Beauly, fondée près d'Oxford, l'an 1225, par Edmond, comte de Cornouailles. (JONGELIN.)

KING VALLY, *Vallis Regia* (Sussex, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de King-Ly, fondée par Edouard Ier, roi d'Angleterre, l'an 1284. Quelques-uns mettent sa fondation à l'an 1252. (JONGELIN.)

KINGSTON-SUR-HULL, *Kingstonense cœnobium super Hull* (comté d'York, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé l'an 1378, par Michel de la Pole, chevalier, seigneur de Mingfeild, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Michel archange, de saint Thomas de Cantorbéry, et des autres saints, avec la permission qu'il avait obtenue d'Edouard III, roi d'Angleterre. — Voy., *Monastic. anglican.*, la charte de fondation. — Hull, ou Kingston upon Hull, est aujourd'hui une ville maritime d'Angleterre (York), à 60 kilom. S.-E. d'York, au confluent de l'Humber et de l'Hull.

KINGSWOOD, *Kingeswoda*, *Kingeswodensis Abbatia* (comté de Glocester, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Tintern, de la filiation de Cîteaux. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée, en 1139, par Guillaume de Berkeley. L'impératrice Mathilde, fille du roi Henri Ier, confirma cette fondation. (*Monastic Anglican.*)

KIRKENSTALL, *Kirkenstallum*, *Kirkstallensis Abbatia* (comté d'Yorck, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontaines, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1147, par un noble personnage, nommé Henri de Lacy. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. Anglican*

KIRKENSTED, *Kirkenstadium*, *Kirkstedensis Abbatia* (comté de Lincoln, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'abbaye de Fontaines. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1139, par Hugues Breton, chevalier et baron, avec les soins d'Alexandre, évêque de Lincoln, et de Richard, abbé de Fontaines. — Voy. *Monastic. Anglican.*

KIRKLEGHES, *Kirkleiense Cœnobium* (comté d'Yorck, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée ou dotée par Réynier de Flandres, fils de Guillaume de Flandres. Le roi Henri III d'Angleterre confirma cette donation.— Voy. *Monastic. Anglican.*

KIRSCHGARTEM ou *Hortus B. Mariæ* (à Worms, Hesse-Darmstadt, Allemagne). — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondé hors des murs de la ville de Worms, par Henri évêque de Worms, vers l'an 1226. En 1443, l'évêque Frédéric en expulsa les religieuses, à cause de leur vie peu régulière, dit Jean Trithème, dans sa *Chronique de Spanheim*, et il y introduisit à leur place des chanoines réguliers réformés de bonne observance de la Windesheim.

KITZINGEN (diocèse de Wurtzbourg, Bavière). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle, au temps de Saint-Boniface, archevêque de Mayence. On attribue sa fondation à sainte Hadeloge, fille de Charles Martel et de Rotrude, et à un pieux personnage, aumônier de cette princesse. On croit que sainte Hadeloge fut disciple de sainte Thècle, Anglaise de naissance et religieuse à Winburg, laquelle vraisemblablement vint en Allemagne avec sainte Liobe. Quoiqu'il en soit, sainte Thècle, à la prière de saint Boniface, devint abbesse de Kitzingen et d'Ochsenfurt, autre monastère dans le voisinage. D'autres disent cependant que Kitzingen eut pour première abbesse sainte Hadeloge elle-même. Charles Martel, son père, d'abord irrité contre cette princesse, que la calomnie avait décriée dans son esprit, s'adoucit depuis, et augmenta sa fondation par ses grâces et ses libéralités. Sainte Hadeloge était fort charitable envers les pauvres et fort dévote à la sainte Vierge. Elle mourut le jour de la Purification, l'an 755 ou 756. (Voy. *Bolland.*, 2 février.) La dernière supérieure de cette abbaye, dit Bulteau, mourut l'an 1544. Depuis, l'évêque de Wurtzbourg ayant engagé, pour quelque argent, ce monastère au marquis d'Ansbac, de la maison de Brandebourg, ses successeurs ne l'ont pu retirer, et il a été détruit par la tempête du luthéranisme. (*Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, t. II.)

KNESTEDEN, *Knestedenium* (Allemagne). — Belle et grande abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée dans le diocèse de Cologne, l'an 1130, par Hugues, comte de Spanheim. Elle est peu éloignée de la ville de Cologne. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 5.

KNOCKMOY ou KNOCKHOY, *Collis Victoriæ* (Connaught, Irlande, diocèse de Tuam). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boyte, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1190 ou 1200, dans le comté de Galway, par Charles, prince de Connacie (Connaught), surnommé Crovederge, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée sur ce même sol. Le pieux fondateur prit l'habit de Cîteaux, et étant mort en 1224, il fut inhumé dans l'abbaye, qui rappelait son triomphe et sa religieuse reconnaissance. Vers 1262, Thomas O'Conner, archevêque de

Tuam, fit de ce lieu le siége de la Rectorie d'Idermade.

KONIG KLASTER, *Reginæ Monasterium* (diocèse d'Olmütz, Moravie, Etats Autrichiens). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Brünn. Elle fut fondée l'an 1323, par Elisabeth, *deux fois reine de Bohême et de Pologne*, dit une inscription qu'on lisait dans l'église. Cette princesse avait été inhumée dans cette même église, sous l'autel de Sainte-Croix. Le tombeau était encore entier au temps de Jongelin, et vingt-six religieuses avec une abbesse habitaient alors ce monastère, où l'on voyait une magnifique église. L'an 1467, il avait été brûlé et dévasté par des ennemis. Les autels, les orgues, les vitraux furent brisés et détruits, dit Jongelin; les religieuses furent tristement chassées, et restèrent quelques années en exil. Enfin elles revinrent dans leur cloître au temps de Matthias, roi de Hongrie et de Bohême. — JONGELIN, liv. v, p. 49.

KONIGSBRUCH, *Pons regis* ou *Regis pontanum cœnobium* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sur la Sura, à trois lieues de Hagueneau. La tradition attribue son origine à Dagobert II, roi d'Austrasie (de 674 à 679). On lui donne aussi pour fondateur l'empereur Frédéric Barberousse, vers l'an 1180, ou vers l'an 1166, suivant le P. Laguille. Ce prince la confia, dit-on, aux soins de l'abbé de Mulbrun. Détruite par le feu vers l'an 1620, au temps où Mansfeld ravageait l'Alsace, cette abbaye vit ses religieuses se retirer à Hagueneau, où elles continuèrent de vivre en communauté. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 889, la mention de quelques abbesses.

KYLBURN, *Kylburnense cœnobium* (comté de Middlesex, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Hérebert, abbé de Westminster, au temps du roi Henri Ier (1100-1135). C'était une *Cella* de l'abbaye de Westminster. Elle fut fondée dans l'origine pour trois pieuses filles, Emma, Gunilde et Christine, auxquelles ledit abbé Hérebert concéda l'ermitage de Cunebur, qu'avait construit l'ermite Godwin.—Voy. *Monastic. Anglican.*

L

LABAIX, *De Labaciis cœnobium* (diocèse d'Urgel, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1223, en Catalogne, par des religieux et un abbé venus du monastère de Bonnefont, en France, de la filiation de Morimond. (JONGELIN.)

LAC DE JOUX, INTERLACHEN, *Lacus Jurensis* (Suisse). — Célèbre abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Saint-Martin de Laon, et qui fut elle-même la mère de toutes les abbayes de Prémontré en Suisse. Elle était du diocèse de Lausanne. Elle fut fondée l'an 1133 par Seilger, seigneur d'Oberholfen; ses bienfaiteurs furent ensuite les comtes de Buchek, de Rhinberg, et de la Tour.—Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 13.

LAFOENS (SAINT-CHRISTOPHE DE), *S. Christophorus de Lafoens* (diocèse de Viseu, Beira, Portugal). — Abbaye fondée vers l'an 1120, par Jean, surnommé Peculiaris, Français de nation, que son rare mérite fit depuis élever au siége archiépiscopal de Braga. Elle fut d'abord habitée par des religieux ermites, que gouvernait, sous le titre de prieur, l'an 1137, le vénérable Jean Cerita (le même sans doute dont il est parlé à Tarouca. (*Voy.* ce mot). Il paraît qu'entre les années 1137 et 1140, Jean Cerita et ses ermites embrassèrent la règle de Cîteaux. Ce pieux personnage mourut en 1164, après avoir gouverné plusieurs monastères cisterciens de Portugal. — *Voy. Jongelin*, liv. vi, p. 27.

LAGNY-SUR-MARNE (SAINT-PIERRE DE), *Latigniacum ad Matronam* (autrefois diocèse de Paris, maintenant de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du Sauveur et de saint Pierre, fondé vers l'an 644, par saint Fursy, fils de Fintan, roi d'une partie de l'Irlande. Ce pieux personnage, après avoir gouverné quelque temps un monastère dans sa patrie, et fondé ensuite, par les pieuses libéralités du roi Sigebert, l'abbaye de Cnobbersburg, dans le comté de Suffolk, en Angleterre, passa en France, où son mérite lui attira bientôt une haute renommée. Les libéralités du roi Clovis II et d'Archambaud, maire du palais, le mirent en état de fonder le monastère de Lagny, alors dans le diocèse de Paris, et dont il fut le premier abbé. Ce monastère a donné naissance à la ville de Lagny (à 15 kil. S.-O. de Meaux). Deux cents ans après sa fondation, il fut détruit par les Normands. Le comte Herbert III, de Vermandois, le restaura et lui fit rendre ses possessions, tombées en des mains séculières. Ce prince y fut inhumé l'an 993. L'abbaye de Lagny, entra l'an 1641, dans la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 491, 1re série de 60 abbés.

LAMBRON ou SAINT-GERMAIN D'AUX, *Liziniacum in Ambronio* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Abbaye fondée vers l'an 945, par Etienne, évêque de Clermont, sous le titre de Saint-Germain d'Auxerre, et soumise à l'église de Saint-Julien de Brioude. Son premier abbé fut Robert, qui gouvernait aussi le monastère de Chantenge. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 497.

LANCKHEIM, *Lanckenheymium* (diocèse de Bamberg, Bavière).— Abbaye magnifique de l'ordre de Cîteaux, près de Bamberg, fondée en 1132, par Othon, évêque de Bamberg, qui donna le terrain sur lequel elle

fut construite. Ce monastère eut plus tard d'insignes bienfaiteurs parmi les seigneurs du pays, qui accrurent singulièrement son importance et sa richesse.

LANDA, *Landense Cœnobium* (diocèse de Gnesne-et-Posen, Etats prussiens. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur la Varta, fondée, suivant Jongelin, l'an 1146, par Micislas, dit le Vieux, roi de Pologne. Ses premiers religieux, avec un abbé, lui vinrent de l'abbaye d'Aldenberg, près de Cologne. Cette abbaye était, dit-on, la première et la plus ancienne de l'ordre de Cîteaux, dans toute la Pologne; son abbé avait le pas sur tous les autres; et dans les assemblées du royaume, il occupait la première place entre les abbés de Cîteaux.

LANDAIS, *Landesium* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Aumône, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1115, à ce que l'on croit: ses bienfaiteurs, sinon ses principaux fondateurs, sont les seigneurs de Buzençais, dont on voyait les tombeaux dans son église. Pierre de Brilhac, seigneur d'Argy, l'an 1484, et d'autres membres de cette famille, lui concédèrent des biens considérables. — Voy., *Gallia christ.*, tom. II, col. 201, la série de 41 abbés.

LAND-ELO, plus tard LIN-ALLI (comté de King's-County, Leinster, Irlande). — Ancien monastère fondé par l'Irlandais saint Colman, dit *Elo*, pour le distinguer de plusieurs autres saints du même nom. Celui-ci, qui avait été intimement lié avec saint Colomkille, mourut, dit-on, dans ce monastère, le 26 septembre 610.

LANDEVENEC (Saint-Guignolé de) *Landevenechum* (diocèse de Quimper, Finistère, France. — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 480, par saint Guignolé, qui en fut le premier abbé. (*Voyez* sa Vie au 3 mars.) Disciple de saint Budoc, fondateur d'un monastère dans l'île des Lauriers (aujourd'hui l'île Verte), Guignolé fit des progrès si rapides sous un tel maître, qu'il fut bientôt donné pour supérieur à onze des disciples de Budoc, et envoyé avec eux pour fonder un nouveau monastère. Ces religieux ayant traversé la Domnoné, ou côte septentrionale de l'Armorique, s'arrêtèrent dans une île déserte, près de l'embouchure de la rivière d'Aven, dite aujourd'hui Châteaulin, et s'y construisirent de petites cellules. Trois ans après, quittant cette île que des vents furieux rendaient inhabitable, ils passèrent de l'autre côté du golfe, où ils bâtirent un monastère dans la vallée de Landevenec, à trois lieues de Brest. Grallon, comte de Cornouailles, qui donna l'emplacement, et fournit tout ce qui était nécessaire pour sa construction, est regardé avec raison comme l'un des fondateurs de ce monastère.

Saint Guignolé gouverna son abbaye jusque vers l'an 529, où il mourut en désignant pour son successeur saint Guenau, son disciple, lequel fut depuis un des apôtres de l'Angleterre et de l'Irlande, et rétablit la régularité dans plusieurs monastères. Quant à celui de Landevenec, il suivit, jusqu'au IXe siècle, la règle qu'il avait reçue de saint Guignolé, son fondateur. Elle était, quant à la substance, la même que celle des monastères de la Grande-Bretagne, de l'Ecosse et de l'Irlande, laquelle paraît être tirée des règles monastiques d'Orient. Vers 818, Louis le Débonnaire fit substituer à cette règle celle de saint Benoît. Le monastère de Landevenec fut réuni à la congrégation de Saint-Maur, en 1636.

LANDSTRAS, *Fons B. Mariæ in Landstras* (diocèse de Gurk, Illyrie, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1130, par Bernard Ier, duc de Carinthie, avec sa femme Guta, fille d'Otrocar, roi de Bohême. Elle est fille de Villers, près Metz, en Lorraine, de la filiation de Morimond, comme les autres monastères cistercens de cette contrée.

LANCHARRE (Notre-Dame de), *B. Mariæ de Lancharre* (à Chalons-sur-Saône, Saône-et-Loire, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1236. Ce fut d'abord un prieuré, et plus tard une abbbaye. Elle s'appelait Lancharre, du bourg de ce nom, où elle était située, avant qu'elle fût transférée dans la ville de Chalons. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 979, donne la série de 20 abbesses.

LANGONET, *Langonium* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1136, par Conan III, duc de Bretagne. Elle était située en Basse-Bretagne, et dans le diocèse de Quimper. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

LANGUEST, *Vallis Crucis* ou *Languestense Cœnobium* (pays de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Stratmarchel. Elle fut fondée en 1180 ou en 1200, par Madoc Ap-Gryffith, seigneur de Bromfeild. Les évêques de Saint-Asse accrurent successivement ses possessions. On compte parmi eux Robert, abbé de Languest, qui fut promu à ce siége, l'an 1410, par le Pape Jean XXIII. (Jongelin.)

LANNOY de Briostel, *Alnetum*, *Lanneium* ou *Briostellum* (diocèse de Beauvais, Oise, France. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1135, par Lambert de Briostel, ensuite reconstruite l'an 1137, et transférée au lieu de Lannoy. Cette abbaye fut d'abord soumise à Savigny, et, de l'ordre de Saint-Benoît, elle passa, l'an 1147, à l'ordre de Cîteaux. Elle est fille de Beaubec, première fille elle-même de Savigny. L'abbaye de Lannoy prit bientôt un grand accroissement par les bienfaits des rois de France, des souverains pontifes, des évêques de Beauvais et d'Amiens, et de divers seigneurs. D'illustres personnages furent inhumés dans son église (*Voy. Jongelin*, t. I, p. 52.) Cette abbaye fut dévastée, comme tous les monastères du diocèse, principalement l'an 1592; mais ayant été restaurée, elle fleurit de nouveau jusqu'au dernier siècle. — Voy., *Gallia christ.*

t. IX, col. 838, la mention de 41 abbés.

LANTENAC (Notre-Dame de), *Lanteniacum* (diocèse de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1153, sur la rivière de Blavet, près la petite ville de la Chèze, par Eudes, duc de Bretagne. Elle s'unit, l'an 1646, à la congrégation de Saint-Maur.

LANVAUX ou LANVAS, *Landavallis* ou *Monasterium de Lanvanciis* (diocèse de Vannes, Morbihan, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près Auray et le bord de la mer. Fille de Bégars, sous Cîteaux, elle fut fondée, vers l'an 1138, par Alain, baron de Lanvaux, et ensuite richement dotée, en 1250, par Jean, duc de Bretagne. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

LAON (Saint-), à Thouars, *Touarcium S. Launi* (diocèse de Poitiers, Deux-Sèvres, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, fondé avant l'an 1021, dans la ville de Thouars. Il doit son origine à un certain Achard, et à sa femme Roscie, qui placèrent d'abord quatre chanoines dans cette église. Ce nombre, accru par des donations des évêques de Poitiers, s'éleva bientôt jusqu'à douze. Aimery, vicomte de Thouars, conféra plusieurs biens à ce monastère, l'an 1117. Il eut aussi pour bienfaiteurs Henri, roi d'Angleterre, et Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, dont le corps fut inhumé dans son église, à droite du chœur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1344, la série de 31 abbés.

LAPASIS (île de Chypre). — Abbaye de l'ordre des Humiliés, dit vulgairement *la Belupois* ou *la Beaupois*, à l'est de l'ancienne ville de Cérines, non loin du cap de Saint-André, sur le penchant d'un côteau dont la perspective est admirable. On y découvre la mer et la côte de la Karamanie. Cette abbaye fut bâtie au XIIIe siècle, par Ugon III, des Lusignans, prince illustre par ses belles actions, à qui saint Thomas d'Aquin dédia son livre *De regimine principum*. Le fondateur lui accorda divers priviléges. L'abbé, lorsqu'il montait à cheval, avait le droit de porter l'épée et les éperons dorés, à la manière des chevaliers du royaume. Elle fut mise en commende sous le règne du roi Jacques. A la prise de la citadelle de Cérines, cette abbaye fut détruite; on voit encore aujourd'hui, dit-on, les restes de cette immense construction, qui offrent maintenant un abri aux bergers et aux troupeaux surpris par l'orage. L'église est presque dans son entier : on y voyait le tombeau d'Ugon III, son fondateur.

LARHE ou LARAH, plus anciennement *Granard* (ancien diocèse d'Ardach, comté de Longford, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1211, par Richard Taile, chevalier, seigneur du lieu, dont la postérité, écrivait Jongelin, fleurit encore dans le comté de West-Meath. Ses premiers religieux et son premier abbé lui vinrent de Notre-Dame de Dublin, de la filiation de Clairvaux.

LAUMER ou LOMER LE-MOUTIER (St-), de Blois, *S. Launomarus Blesensis* (à Blois, Loir-et-Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dite aussi Saint-Saumer, fondée d'abord l'an 874, par les religieux de Saint-Laumer de Corbion, au diocèse de Chartres, qui venaient de transférer, à Blois, le corps de leur saint fondateur. Cinquante ans après, l'an 924, Raoul, roi de France, et Thibaut le Tricheur, comte de Blois et de Chartres, agrandirent ce monastère. Il fut pillé par les calvinistes en 1567. Guillaume Fouquet, évêque d'Angers, et le cardinal de Sourdis, qui en furent successivement abbés, contribuèrent beaucoup à le rétablir, le premier, en 1612, et le dernier, en 1627, en y introduisant la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Cette abbaye était du diocèse de Chartres, avant l'érection du siége de Blois, en 1697. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1354, la série de 53 abbés.

LAURENT (Saint-), *S. Laurentius de Casulis* (Aude, France). — Ancien monastère, fondé avant l'an 1129, dans le territoire et dans l'ancien diocèse de Narbonne. Il fut concédé l'an 1129 au prieuré de *Monachia* ou Saint-Benoît de Narbonne, et au prieur Déodat.

LAURENT, DE CHALONS-SUR-SAONE (Saint-), *S. Laurentius Cabilonensis* (à Châlons-sur-Saône, Saône-et-Loire, France). — Ancien monastère fondé par le B. Gret, évêque de Châlons, vers le milieu du VIIe siècle. Il fut restitué ensuite, l'an 873, aux chanoines de Saint-Marcel de Châlons, comme ayant é é attribué à cette église par les fondateurs de ce lieu, dit le *Gallia christ.*.... Plus tard, l'an 1070, Achard, évêque de Châlons, donna l'abbaye ou prieuré de Saint-Laurent, au monastère de Saint-Martin de l'île Barbe, et à l'abbé Oger.

LAURENT DE BOURGES (Saint-), *S. Laurentius* (à Bourges, Cher, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 795, par Charlemagne et par Louis le Pieux, son fils, alors roi d'Aquitaine, à la prière de saint David, archevêque de Bourges, et d'Asclepius, évêque de Limoges. La B. Euphrasie, que quelques-uns disent fille de Charlemagne, y établit l'observance de la règle de Saint-Benoît, et en fut la première abbesse. Le continuateur d'Aimoin (lib. v, c. 3) attribue la fondation de ce mona tère à Louis le Pieux, empereur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 172, la série de 28 abbesses.

LAURENT DE LIÉGE (Saint-), ou PUBLEMONT, *S. Laurentius Leodicensis* (à Liége, Belgique. — Abbaye fondée avant l'an 970, sur un mont (*in monte Publico*) dans un faubourg de Liége, par Eracle, évêque de Liége, qui, étant mort l'an 970, y fut inhumé. Cette abbaye, qui était de l'ordre de Saint-Benoît, vit continuer sa construction par les soins de ses successeurs Notger, Balderic, et surtout Wolbod; enfin, l'évêque Réginard, avec l'aide du comte Herman, la termina l'an 1026, et y mit une communauté de moines formés sous la discipline de saint Richard, abbé de Verdun. — Voy., *Gallia*

christ., t. III, col. 987, la série de 43 abbés.

LAURENT DE MACON (Saint-), *S. Laurentius secus Matisconem* (Saône-et-Loire, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 830. Le *Gallia christ.*, dans sa revue des vieux monastères du diocèse de Macon, mentionne son existence d'après quelques actes des IXe, Xe et XIe siècles (t. IV, 1109).

LAURENT-DES-AUBATS (Saint-), *S. Laurentius de Abbatia* ou *Longoretum*. — Abbaye de France, située dans l'ancien diocèse d'Auxerre. Elle était de l'ordre de Saint-Augustin et fut fondée avant l'an 578. Elle s'appela d'abord *S. Wilfinus*. Elle fut réformée de 1076 à 1084. Elle avait pour patrons saint Laurent, martyr, et saint Hilaire. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 430, la liste de 33 abbés.

LAURENT-ET-THEODORET (Saints-), *S. Laurentius* (à Avignon, Vaucluse, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, avant l'an 951, dans la ville d'Avignon, sous l'invocation des saints martyrs Laurent et Théodoret. On attribue sa fondation à Amélio, comte d'Avignon, et à sa femme. L'an 951, Lanfred et sa femme, Mabile, lui assignèrent de grands biens. — *Voy.* cette charte de donation et la série de 61 abbés, dans le *Gallia christ.*, t. Ier, col. 886.

LAURENT-LES-PARIS (Saint-), *S. Laurentius*, etc (à Paris, France).—Ancienne abbaye, fondée avant l'an 591, dans un faubourg de Paris, auquel elle a donné son nom. Il en est fait mention dans saint Grégoire de Tours (lib. VI, cap. 9). — C'était au XVIIIe siècle une église paroissiale sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Martin des Champs. Saint-Laurent est encore aujourd'hui l'une des principales paroisses de Paris, sur la rive droite de la Seine. — *Voy.* Dubois, *Hist. eccles. Paris.*, p. 98; Sauval, *Antiquit. de Paris*, p. 363; etc.

LAURENT-SUR-LA-NIELLE (Saint-), *S. Laurentius de Cabberessa* ou *ad Nigellam* (ancien diocèse de Narbonne, maintenant de Carcassone, Aude, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 817 sur la Nielle, à trois lieues de celle de la Grasse. On l'appelait vulgairement Saint-Laurent de Cabreressa. Elle fut soumise à l'église de Narbonne par le roi Carloman, à la demande de l'archevêque Sigebold (fin du IXe siècle). L'an 1090, elle fut unie à l'abbaye de Grasse, dont elle devint une cellule ou prieuré.

LAURESHEIM, LAURISHAM ou LORCH; *Laurissa*, *Laurishamum*, *Nazarius in pago Wormatiensi* ou *Oltrum* (Allemagne). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située dans l'ancien diocèse de Worms, à quelques lieues de Worms et non loin d'Heidelberg. C'était l'une des quatre abbayes impériales. Elle fut fondée vers l'an 763, par Willisvinde, veuve du comte Rupert, et par leur fils Cancor, comte de Hagenheim. Saint Chrodegand, évêque de Metz, proche parent de la fondatrice, prit soin du nouveau monastère; il y mit seize religieux, tirés de l'abbaye de Gorze, dont il était le fondateur, et il en confia la conduite à Gundeland, son frère. L'église de ce monastère fut d'abord dédiée à saint Pierre; mais saint Chrodegand l'ayant enrichie des reliques de saint Nazaire, il porta depuis, le nom de ce saint martyr. Charlemagne fut l'un de ses grands bienfaiteurs, comme on le voit par des chartes données en sa faveur, l'an 776 et l'an 779. Helmeric, qui succéda à Gundeland, orna de divers ouvrages d'or et d'argent, l'église et le tombeau de saint Nazaire. Il y fit construire un autel fort riche, qui fut depuis porté à l'église de Saint-Pierre d'Altenmunster.

Le monastère de Lauresheim fut reconstruit l'an 1244; il devint peu après l'an 1248, de l'ordre de Prémontré, par les soins de Cancron, comte du Rhin. Ses premiers religieux vinrent de Prémontré ou de Tonssaint. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 696, la série de 52 abbés, et de quelques autres; et *Annal. Prœmonstr.*, t. II, p. 23. — Cette abbaye était du diocèse de Worms; l'annaliste de Prémontré la place dans celui de Mayence.

LAURUS ou TAURUS (Grèce). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux, de la filiation de Morimond, fondée vers l'an 1256.

LAVAL (Saint-Thomas de), *Vallis* (France). — Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Thomas, fondé avant l'an 1163, et d'abord au lieu de Laval, près Dammarie, en Brie, alors du diocèse de Sens. Il dépendait, comme le prieuré de Sainte-Madeleine de Trainel, de l'abbaye du Paraclet. Il fut transféré plus tard, par suite des guerres, à Lagny-sur-Marne, alors du diocèse de Paris, et aujourd'hui du diocèse de Meaux (Seine-et-Marne). — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 642, la série de 19 prieurs.

LAZARE (Saint-) de Cambrai, *S.-Lazarus* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de femmes établie à Cambrai, au pied du mont des Bœufs, vers 1116, pour le soulagement des lépreux, par l'évêque Burchard, le seigneur d'Oisy et Jean de Montmirel. Ses revenus furent augmentés plus tard par l'évêque Nicolas, par Simon d'Oisy et Goran, chanoine de Saint-Géry. L'hôpital de Saint-Lazare fut d'abord desservi par des frères et des sœurs, comme la plupart des maisons hospitalières du moyen âge. Les frères en furent exclus au commencement du XIVe siècle. Les malheurs de la guerre forcèrent plus tard les religieuses à se retirer dans l'intérieur de la ville. On les nommait Dames de Saint-Lazare; et depuis le milieu du XVIIe siècle elles étaient soumises au gouvernement d'une abbesse. Antérieurement, la supérieure de Saint-Lazare était qualifiée dame souveraine.— Le *Cameracum christianum*, p. 259, *note*, donne les noms de 7 souveraines, prieures ou abbesses, qu'il a pu recueillir, de 1575 à 1754.

LAZARE (Saint-) (près Venise, Italie). — Célèbre monastère fondé vers l'an 1717 par l'Arménien Méchitar, le fondateur de la société religieuse arménienne. « Parmi les

îles semées dans les lagunes de Venise, et toutes occupées anciennement par d'humbles religieux, qui avaient dévoué leur vie à Dieu et au soulagement de l'humanité, il en est une surtout, peu distante du Lido, dont les murs rougeâtres de ses cloîtres, dominés par un blanc clocher et environnés de jardins gracieux et verdoyants, flattent merveilleusement la vue. Au commencement du dernier siècle cette petite île était stérile et déserte. Son église et les murs délabrés de la maison qui y attenait, rappelaient seulement qu'autrefois elle avait servi d'asile aux lépreux, et plus tard d'hôpital aux pauvres de la ville. Le nom de *Lazare* qu'elle portait lui convenait parfaitement, car elle était nue et délaissée comme le pauvre ami du Sauveur.

« Aujourd'hui son nom est connu dans tout le monde savant de l'Europe, et il est devenu célèbre dans l'Orient. Comment s'est opéré ce changement si soudain?... Voici la question que font communément les nombreux étrangers, qui, dans leur voyage d'Italie, viennent faire le pélerinage intéressant de l'île de Saint-Lazare (73). »

Méchitar, né l'an 1676, à Sébaste, ville de l'Arménie-Mineure, est l'auteur de ce merveilleux changement. Jeune religieux du couvent de Sainte-Croix, près de Sébaste, il conçut l'idée de créer une société religieuse destinée à la régénération spirituelle et scientifique de sa nation. Il mit cette idée à exécution, au milieu de fatigues et d'obstacles de toutes sortes que son courage sut vaincre et dominer. Après avoir jeté les bases de son ordre à Constantinople, et à Modon, en Morée, il fut chassé de ce dernier asile par les Turcs, et vint se réfugier à Venise, et réaliser enfin, dans l'île de Saint-Lazare, ce que sa volonté forte et inflexible avait médité pendant tant d'années. Laissons parler ici M. Eugène Boré, aujourd'hui religieux lazariste, et ci-devant l'hôte et l'illustre élève du couvent dont il a voulu être aussi le fidèle historien (en 1835).

« ... Au moment où les affaires semblaient le plus désespérées, c'était alors que la Providence venait à son secours.

« Un jour, en quelque sorte poussé par une inspiration intérieure, Méchitar jeta les yeux sur la petite île de Saint-Lazare, et sa position le frappa. Elle est séparée de la ville de Venise, et cependant, par sa proximité et la facilité des communications, elle semble y tenir. Son isolement était favorable à la retraite dans laquelle vivaient ses religieux; et bien que peu étendue, elle offrait encore un emplacement suffisant. Il se trouvait qu'elle était alors déserte. Sa vieille église et les pans démantelés de quelques masures, étaient les seuls vestiges de son ancienne destination. Dans le XIIe siècle, Hubert, abbé de Bénédictins, l'avait cédée au charitable Lione Paolini, qui y avait élevé un hôpital pour les lépreux, alors fort nombreux dans la ville, et y avait bâti cette église. Lorsque la lèpre eut disparu, cette maison reçut une autre destination : elle fut réservée pour les pauvres; et comme ce dépôt de mendicité n'était qu'une succursale de celui établi dans la ville, lequel était consacré à Saint-Lazare, on changea le nom de Saint-Lione, que portait anciennement cette île, en celui de l'hôpital de Venise.

« Méchitar consulta ses religieux, et tous admirèrent la convenance de cette position. Il ne s'agissait plus que d'obtenir l'île, et c'était au sénat qu'il fallait encore s'adresser pour en avoir la concession. Méchitar en hasarda la demande et elle fut exaucée. Il parut un décret du sénat, le 8 septembre 1717, jour qui, par une singulière coïncidence, se trouvait être l'anniversaire de celui où il avait fondé proprement son ordre, en le mettant sous la protection de la Vierge (74). Ce décret faisait la concession perpétuelle de l'île, dans l'état où elle se trouvait, à la nouvelle société arménienne.

« Nos religieux s'établirent comme provisoirement dans les chambres demi-ruinées qu'ils trouvèrent, attendant avec patience le moment où ils pourraient bâtir leur monastère. Méchitar fut obligé d'aller à Rome, pour s'expliquer franchement sur ses intentions et le but de sa société, et afin de dissiper les préventions que ses ennemis avaient pu répandre. Il fut reçu avec une bienveillance toute particulière par le saint Père, qui l'entretint souvent et lui donna les encouragements les plus flatteurs, en lui conférant le pouvoir d'envoyer des missionnaires dans l'Orient.

« Dès que sa mission fut terminée, il retourna dans son couvent, dont il s'occupa d'abord d'organiser la discipline intérieure. L'esprit de charité, d'obéissance et d'humilité fut le triple fondement qu'il donna à sa règle, et il sépara ses religieux en trois classes, les *vartabieds* ou docteurs, ceux qui achèvent leurs études de théologie et de philosophie, et les enfants dont ils dirigent l'instruction. Sa sollicitude s'étendait au delà de l'île de Saint-Lazare, et il pensait continuellement au bien qu'il pouvait faire à sa nation. Voici comment il s'exprimait à ce sujet dans un de ses écrits : « Tant que « je vivrai, dit-il, je m'efforcerai de travail- « ler au bien et à l'avancement spirituel de « mes compatriotes. Le mépris et la défiance « que quelques-uns m'opposent ne me rebu- « teront pas.... » On peut même ajouter que sa nation était le but direct et constant de tous ses travaux; c'était pour elle qu'il avait formé sa société, afin de répandre en Arménie les lumières, au moyen de ses missionnaires et des divers ouvrages qu'il imprimait dans son couvent, espérant que la

(73) Eugène Boré, *Histoire de la société religieuse arménienne*, 1835, Venise, imprimerie de Saint Lazare.

(74) C'est aussi le 8 septembre qu'il avait pris possession de son couvent fondé en Morée, et, chose singulière, le décret particulier de Napoléon, qui confirmait l'existence légale des Méchitaristes dans l'île de Saint Lazare, parut le même jour.

fatale dissension religieuse qui, depuis tant de siècles, afflige cette église, s'apaiserait et finirait par s'éteindre entièrement.

« Après avoir achevé ce qui regardait l'intérieur de son couvent, Méchitar put enfin exécuter le plan qu'il avait conçu depuis longtemps, pour la construction de la maison. De riches Arméniens, pleins de sympathie pour son œuvre qu'ils voyaient déjà prospérer, vinrent à son aide par leurs libéralités, et lui permirent d'élever le monastère dont nous admirons l'élégante simplicité. Comme l'activité et la capacité de son esprit s'appliquaient à tout, il fut lui-même l'architecte. Aux deux côtés de l'antique église qui était assez bien conservée, et dont il bâtit le nouveau clocher, il adossa un corps de bâtiments qui s'étendaient au nord et au midi, pour se prolonger ensuite parallèlement vers l'ouest et venir se réunir, en formant un carré parfait, qui à l'intérieur offre un cloître soutenu de petits pilastres, donnant sur un jardin planté de fleurs et propre à servir de promenade aux religieux. Au premier étage s'étend un long corridor parallèle à ce premier cloître, et sur lequel s'ouvrent toutes les cellules des religieux. Il n'oublia rien, ni les deux salles de la bibilothèque, ni les ateliers pour l'imprimerie, ni le local destiné aux enfants, qu'il détacha du reste du monastère. Tout fut exécuté avec soin, et il présida à tous les travaux.

« Il eut la douce consolation de vivre quelques années dans ce couvent, qu'il voyait chaque jour prospérer, et qu'il édifiait par ses vertus. Mais il avançait en âge, car il avait atteint sa soixante quatorzième année, et ses disciples voyaient avec douleur qu'il le perdraient bientôt; sa santé naturellement faible, ayant été profondément altérée par l'agitation et les fatigues continuelles de sa vie évangélique. En effet aux premiers jours d'avril de l'année 1749, il ressentit les premières atteintes de sa maladie mortelle. Le mal fit des progrès rapides, et Méchitar comprit qu'il allait bientôt paraître devant celui pour la gloire de qui il avait travaillé constamment. Dans un des derniers jours de sa maladie, il fit venir tous les religieux, et de son lit de mort il leur adressa les paroles les plus touchantes, puis on l'entendait s'écrier : « O Seigneur, aie pitié de ton pauvre « serviteur, et donne-lui la grâce de supporter ses douleurs! Aie pitié de cette communauté, et conserve-la dans ton amour; « donne lui ta paix et administre-la suivant « ta volonté ; que ta droite toute puissante « la protége de son ombre ; affermis l'œuvre « que tu as toi-même établie, et que ta « toute-miséricordieuse Mère soit toujours « son aide et son appui ! »

« Peu après, il s'endormit du sommeil des justes, le 27 avril, et son corps fut déposé, d'abord dans le chœur, puis ensuite dans le sanctuaire de l'Eglise. On lit sur sa tombe une épitaphe en langue arménienne, qui est un panégyrique complet de toutes ses vertus (75).

« Telle fut la vie de cet homme qui travailla pendant plus de cinquante ans avec une énergie de volonté infatigable à réaliser la sainte idée qu'il avait conçue, de ramener sa nation à l'unité de la foi par les lumières de la science. Il édifia avec peine son édifice; mais il parvint enfin à l'achever, et il se survit aujourd'hui dans ses œuvres..... »

Méchitar avait pris d'abord pour base de son ordre la règle de Saint-Antoine, généralement adoptée dans les monastères d'Arménie. Mais plus tard il la modifia et il choisit celle des Bénédictins. « En effet, continue M. Eug. Boré, outre d'humbles et de simples religieux adonnés à tous les exercices de la vie ascétique, il fallait encore des hommes de science ou d'études, embrassant chacun une spécialité, et pouvant concentrer au besoin leurs richesses et leurs travaux sur une même matière. Ils doivent se proposer deux choses dans leurs études : l'acquisition de certaines connaissances, puis l'emploi de ces mêmes connaissances acquises pour l'enseignement spirituel, oral ou littéraire des autres. Car chaque Méchitariste doit être ou vartabied, c'est-à-dire docteur spirituel, prêchant et évangélisant comme missionnaire lorsqu'il le faut; ou varjabied, c'est-à-dire docteur ès-lettres, enseignant et initiant les enfants à la science, et enfin auteur et écrivain tenant un rang dans le monde littéraire; et, bien que la chose soit difficile, plusieurs membres de la société réunissent dans leur personne ces trois qualités ou conditions.

« Tout en les faisant participer aux lumières et à la science d'occident, Méchitar mettait cependant en première ligne de leurs études, la connaissance approfondie de leur langue, de leur histoire et de leurs Pères. Il voulait qu'en s'unissant à la foi et à la communion catholique, ils restâssent toujours Arméniens. C'était le seul moyen d'atteindre le but qu'il se proposait, d'exercer une action directe sur sa nation qu'une dispute de mots mal compris peut-être, sépare seulement de l'unité chrétienne, et qui, extrêmement jalouse de la gloire qu'ont répandue sur l'Eglise arménienne les premiers patriarches, n'a pas répondu aux tentatives d'union faites à diverses époques, que parce qu'elle croyait sans doute qu'on voulait porter atteinte à ses anciennes traditions, à la mémoire de ses saints pontifes et de ses docteurs, ou du moins qu'on ne les respectait pas assez.

(75) Les abbés qui ont succédé au bienheureux Mechitar sont le docteur Etienne Melchior de Constantinople, sous lequel quelques membres de la société de Saint-Lazare sortirent du couvent pour aller fonder, d'abord à Trieste, et ensuite à Vienne, une autre maison, où ils portent également le nom de Mechitaristes, mais en formant une branche distincte et séparée. A sa mort, qui arriva en 1800, on élut le docteur Etienne Acontius Kövér, noble Arménien de Transylvanie, qui fut sacré archevêque à Rome en l'année 1804. En 1824, époque de sa mort, il fut remplacé par le révérend docteur Sukias Somal de Constantinople, également archevêque *in partibus*.

« La première condition exigée pour être reçu dans la société, est d'être Arménien d'origine, et afin de se pénétrer mieux de son esprit et de l'objet de ses institutions, on préfère les sujets encore jeunes, élevés dans la maison, sans qu'il soit fait la plus légère distinction entre le riche et le pauvre. Lorsque ces jeunes enfants ont fait preuve de leur capacité et de leurs dispositions, ils revêtent la robe, costume de l'ordre. Ils habitent un corps de bâtiment séparé, nommé le noviciat, où ils ont des maîtres capables de les diriger dans leurs études, qui correspondent alors à celles de nos gymnases ou colléges (76). Lorsqu'elles sont terminées, et qu'à une bonne santé capable de supporter les travaux de la vie de savant ou de missionnaire, se joint une capacité intellectuelle suffisante, on les laisse libre d'entrer ou non dans la société. S'ils manifestent le désir d'être admis, on les présente à la société, dont la majorité des membres doit opter pour leur admission. Alors ils passent dans l'école appelée professorat, où ils se livrent à l'étude de la théologie et de la philosophie, en y joignant celles des Pères.

« Lorsqu'ils ont achevé ce nouveau cours, ils reçoivent le sacerdoce, et on leur assigne pour chambres, celles qui sont occupées par les docteurs. S'ils en sont dignes, et s'ils soutiennent avec avantage les examens requis, ils reçoivent aussi ce titre de vartabied, et, suivant leur vocation ou les dispositions qu'ils montrent, on les envoie dans les missions d'Orient, ou ils restent dans le couvent pour vaquer aux travaux littéraires.

« L'office de la liturgie arménienne présente cette pompe et cette magnificence que déployaient les anciennes églises d'Orient, et rien n'élève mieux l'âme vers Dieu, ou la plonge dans un plus doux recueillement que l'assistance au sacrifice de la Messe célébrée avec solemnité, un jour de fête, dans le couvent de Saint-Lazare. La richesse des vêtements sacerdotaux, la tiare que ceint le célébrant, et qui rappele celle du pontife suprême de Jérusalem, le rideau qui dérobe aux yeux des fidèles la consommation du redoutable mystère, et l'ordre symétrique et silencieux de tous les acolytes rangés hiérarchiquement et chantant avec mesure les belles prières du rituel, tout cela agrandit l'idée que nous devons avoir de notre sainte religion, en la voyant toujours la même, offrir néanmoins cette variété de formes orientales qui ont un genre de beauté que ne présente pas notre rite d'Occident. Méchitar prit un soin particulier de former ses religieux aux cérémonies liturgiques de son Église, et il voulut que tous les dimanches la messe fût célébrée en grande pompe. L'ordre et la piété avec lesquels tout s'exécute à la grande édification des étrangers, prouvent que l'enseignement du grand maître se conserve dans le couvent avec une exactitude scrupuleuse.

« Trois fois par jour les religieux s'assemblent dans l'église, pour réciter en commun leurs prières, le matin, à midi et le soir. Les jeunes enfants seulement sont dispensés de la prière du matin, faite dans l'église. Du reste, Méchitar leur a témoigné une sollicitude spéciale en leur composant un règlement, qui consiste en trente-trois articles, à l'observance exacte duquel ils sont astreints. Aux jours de fête, ils reçoivent une instruction extraordinaire sur la doctrine chrétienne et l'Ecriture sainte. Pendant le repas, tous les religieux entendent la lecture de la Bible et de quelque autre ouvrage utile, et ils ne se permettent pas de parler. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit cette inscription en arménien

« On doit garder le silence et prêter attention à la lecture sainte.

« Ils ne pratiquent point d'abstinence particulière, et, outre le repas du matin, ils en prennent deux autres durant la journée, qui consistent en deux ou trois plats et quelques fruits.

« Aucun des religieux ne peut aller à la ville sans la permission du supérieur, et lorsque des étrangers viennent visiter la maison, il en choisit quelques-uns pour les accompagner et leur montrer tout ce qui peut mériter leur attention, tâche dont ils s'acquittent encore aujourd'hui de si bonne grâce et avec tant de complaisance.

« Méchitar accorda sept heures de sommeil à ses religieux, la nuit, et pendant l'été il leur permit encore de se reposer une heure vers le milieu du jour. Outre tous les exercices qui les occupent pendant la journée, il leur reste sept heures complètes de travail. Après le diner, ils ont deux heures de récréation ; et, une heure avant le coucher du soleil, ils peuvent se promener dans le jardin, où les enfants ont encore la permission de se livrer à quelque exercice du corps.

« Une fois l'année, ils vont passer quarante jours dans la maison de campagne, agréablement située sur les bords de la Brenta, et durant tout ce temps, aucun travail sérieux ne les occupe. Les derniers quinze jours de carnaval, les enfants s'amusent à représenter quelque petite pièce, pour s'exercer à la déclamation, et ils ont encore à Noël quelque vacance. Ils viennent aussi parfois assister aux réjouissances pu-

(76) L'enseignement séculier pour les enfants pauvres de la nation arménienne rentre aussi dans le plan des travaux de la société ; et, grâce à la libéralité d'un riche négociant arménien, établi dans l'Inde, à Madras, Samuel Moorad, qui a laissé dans son testament un legs considérable, à condition qu'il fût affecté à cet emploi, les Méchitaristes de Saint Lazare ont pu fonder, l'an 1834 à Padoue, un collége, et de plus, ils ont l'intention d'établir prochainement à Venise une maison semblable, avec les fonds qu'ils ont reçus de la munificence d'un autre négociant de Madras, nommé Edouard Raphael.—Depuis, un autre couvent de Méchitaristes a été établi à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, près la rue Oudinot.

bliques de la ville, et souvent ils vont se promener au Lido ou dans les îles voisines.

« Chassée à plusieurs reprises de son pays par des conquérants inhumains et forcée de chercher ailleurs une autre patrie, la nation arménienne a été disséminée dans tout l'Orient, comme les sables que le vent emporte, et on trouve ses colonies établies dans toute la presqu'île de l'Inde, en Perse, dans la Géorgie, dans tout l'empire Ottoman, et jusqu'au fond de la Russie. Tous, malgré leur éloignement et la diversité de religion des peuples au milieu desquels ils se trouvent, sont demeurés fidèles à la foi chrétienne, et jamais la persécution ou la force, la séduction ou l'intérêt n'ont pu les faire apostasier. Quelquefois certaines Eglises manquent de pasteurs, ou ceux qui les dirigent, n'ayant pas trouvé le temps ou les moyens d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à leur état, n'entretiennent pas leur troupeau dans un degré d'instruction suffisante. Méchitar voulut en conséquence former dans sa Société des missionnaires capables de suppléer, par leur zèle et leur science, à ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans ces diverses Eglises, et en même temps il espérait que ces missions ramèneraient à l'unité de foi les croyances divergentes. Les religieux qui se sentent la force et la vocation d'exercer le rude ministère des missions évangéliques, partent, lorsqu'ils ont reçu le degré de docteur, pour ces diverses contrées si lointaines. En portant le flambeau de la foi dans ces pays, ils y répandent aussi les lumières, au moyen des livres et des ouvrages imprimés dans le couvent de Saint-Lazare.

« On peut donc dire que les disciples de Méchitar sont aujourd'hui pour le monde oriental les courtiers de la civilisation de l'Occident, et tous ceux qu'un généreux esprit de sacrifice porte à travailler au bien et au progrès toujours ascendant de l'humanité, doivent applaudir à leurs efforts et se réjouir de les voir couronnés de succès. D'un autre côté, nous ne leur faisons point l'aumône gratuite de notre science, et nous recevons un riche dédommagement de ce don, en voyant à la fois le domaine de la littérature orientale accru par les livres de tout genre qu'ils publient, avec un luxe et un goût remarquables, et dont plusieurs sont traduits, et l'histoire de l'Eglise en général, complétée par la connaissance de l'Eglise d'Arménie, qui a une philosophie et une théologie particulières, et qui compte dans son sein tant de Pères et de docteurs et d'écrivains ascétiques vraiment remarquables. »

LEBER ou LEBERAW, *Lebrahense*. — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 774 par Fulrad, qui était alors, on qui fut depuis abbé de Saint-Denis, en France. Il porta depuis, le titre de saint Alexandre, lorsque Fulrad l'eut enrichi des reliques de ce saint martyr. Il était aussi sous l'invocation de saint Hippolyte. Ce monastère était situé en Alsace, dans le diocèse de Strasbourg

LEFFLIA (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean l'Evangéliste, fondée vers l'an 1152, et qui était autrefois du diocèse de Liége. Quelques-uns font remonter son origine à saint Materne, évêque de Cologne et de Trèves, au IVe siècle. Elle était située dans un des faubourgs de Dinant, sur la rive de la Meuse. C'était auparavant une maison occupée par des religieuses. Elle devint la demeure de clercs ou chanoines séculiers, vers l'an 1152, époque où Gerland, abbé de Floreffe, de l'ordre de Prémontré, fit l'acquisition de ce lieu pour son monastère. Enfin, l'an 1200, dit-on, Jean, abbé de Floreffe, permit à cette maison d'être régie par ses propres abbés. Henri, comte de Namur, est regardé comme l'un des fondateurs de cette abbaye — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1048, la série de 36 abbés ; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 29.

LEGER (Saint-) ou SAINT-LIGAIRE, *S. Leodegarius*. — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, située sur la Sèvre, près la ville de Niort (Deux-Sèvres). Elle fut fondée, d'après la *Chronique de Maillezais*, l'an 961, et dès sa fondation, elle fut soumise au monastère de Saint-Maixent. Le *Gallia christ.* la place dans l'ancien diocèse de Saintes. Elle dépend aujourd'hui de celui de Poitiers, qui comprend le département des Deux-Sèvres. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1124, la série de 33 abbés.

LEGER DE SOISSONS (Saint-), *S. Leodegarius* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1039, dans un faubourg de Soissons, par Gozlin, évêque de cette ville. Les papes Alexandre III et IV, Innocent II et III, Eugène III, etc., et les comtes de Soissons, furent les bienfaiteurs de cette abbaye, qui fut dévastée comme tant d'autres par les novateurs, l'an 1567. Elle s'agrégea l'an 1666 à la congrégation de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 467, la série de 31 abbés.

LEIG, *Jugum Dei*, en latin, vulgairement *Abbatia grisea*, *Grey-Abbey* (ancien diocèse de Down, dans l'Ulster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1193 ou 1197, par Afrique, fille de Godefroi, roi de Man, et femme de Jean de Curty, le vainqueur de l'Ulster. Cette abbaye est fille de Holcotran, en Ecosse, de la filiation de Clairvaux.

LEIX ou MANASTER LAIGHST, *Lex Dei* (Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Baltinglas. Elle fut fondée vers 1183, par un noble personnage, nommé Cochegeri O'Moore, d'une des plus illustres familles d'Irlande, dit Flatsburius, qui aient combattu contre les Anglais pour la défense de la foi et de la nationalité.

LE LAC, *Lacus* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située à un mille d'Andernach, et à trois milles de Coblentz, et qui était dans le diocèse de Trèves. Elle fut fondée vers l'an 1093, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Nicolas, sous les

auspices d'Egilbert, archevêque de Trèves, par Henri, comte palatin, et sa femme Adélaïde. Sigefroi, comte de Brabant, héritier et successeur dudit Henri, son beau-père, dans le Palatinat, termina vers l'an 1112 cette pieuse fondation. Cette abbaye s'unit, l'an 1470, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 606, la série de 40 abbés.

LENYN, *Leninum* (ancien diocèse de Brandebourg, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près la ville de Brandebourg, l'an 1180, par Othon Ier, margrave et électeur de Brandebourg, qui y fut inhumé l'an 1198, avec sa femme Agnès, duchesse de Saxe. C'était la sépulture ordinaire des margraves de Brandebourg.

LEON (Saint-), *S. Leo.* — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1091, hors des murs de la ville de Toul (Meurthe), par Lutulfe, doyen de l'église de Toul. Elle fut fondée dans une église que ce personnage venait de faire construire en l'honneur du pape saint Léon IX, ci-devant évêque de Toul, et en l'honneur de saint Nicolas. Cette abbaye devint très-considérable et très-illustre dans la suite, soit par le grand nombre de saintes reliques qu'elle renfermait, soit par celui des prieurés unis à elle comme ses membres. Lors de la guerre entre Charles II, duc de Lorraine, et les habitants de Toul, les chanoines de Saint-Léon détruisirent leur monastère, dans la crainte qu'il ne devint un obstacle à la ville, et en rebâtirent un nouveau l'an 1404, dans les murs de la ville même, dans l'église de Saint-Aignan, qui leur fut concédée par les chanoines de Saint-Gengou. La réforme fut introduite dans ce monastère, l'an 1627. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1105, la mention de 42 abbés.

LEONARD (Saint-), *S. Leonardus* (Espagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Retorte, fondée vers l'an 1154, près d'Abula, dans le diocèse de Salmantine, par Alphonse VII, roi d'Espagne. — Voy. *Annal. Præmonst.*, t. II, col. 37.

LEONARD-DE-GUINES (Saint-), *S. Leonardus de Ghisnis* (Pas-de-Calais, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1117, dans le faubourg de Guines, par Manassès, comte de Guines, et Emma, sa femme, en l'honneur de la Sainte-Trinité et de saint Léonard. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1607, la série de 5 abbesses. — Ce monastère était de l'ancien diocèse de Boulogne (aujourd'hui d'Arras).

LEONARD-DES-CHAUMES (Saint-), *S. Leonardus de calmis* diocèse de la Rochelle, Charente-Inférieure, France). — Abbaye située à une lieue de la Rochelle, fondée vers l'an 1036, par Eudes, duc d'Aquitaine, suivant Jean Besly. Elle fut sans doute d'abord de l'ordre de Saint-Benoît. Il paraît certain qu'elle s'agrégea à l'ordre de Cîteaux, l'an 1168. Elle était fille de Le-Beuil, sous Pontigny. Richard, roi d'Angleterre, lui concéda des priviléges et immunités, qui furent confirmés par son neveu Othon, duc d'Aquitaine ; d'autres princes et seigneurs du pays furent aussi ses insignes bienfaiteurs. Cette abbaye fut entièrement détruite par les calvinistes, hors deux pièces du réfectoire, qui furent transformées en chapelles, dit le *Gallia christ.* — Voy., t. II, col. 1401, le catalogue de 34 abbés.

LEONCE (Saint-). — Ancien monastère situé à deux lieues de Rome, et dédié à saint Léonce, martyr. Il était déjà bâti au temps du pape saint Grégoire le Grand. Des voleurs ayant enlevé quelques reliques du saint martyr qu'on y conservait, Opportun, qui en était alors abbé, obtint, l'an 601, des lettres du pape, à Pierre, évêque d'Otrante, et visiteur de l'église de Brindes, où reposait le corps de saint Léonce, afin que ce prélat lui donnât quelques autres reliques du même saint, pour remplacer celles dont il déplorait la perte.

LEONCEL (Notre-Dame de), *Leoncellum* (Drôme, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux, fondée l'an 1137, à quelques lieues de Romans, et dans l'ancien diocèse de Die, maintenant de Valence.

LEOPOLD DE NANCY (Saint-), *S. Leopoldus* (à Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1616, dans la ville de Nancy, par les libéralités de Henri II, duc de Lorraine, avec l'agrément du pape Paul V. Ce fut d'abord un simple prieuré dépendant de Saint-Vanne, et appelé le prieuré de Sainte-Croix. En 1701, Léopold, duc de Lorraine, permit aux supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne d'augmenter ses revenus, et de l'ériger en abbaye, sous le nom de Saint-Léopold. François Blouet de Camilly, évêque de Toul, consacra son église, le 14 novembre 1706. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1353.

LEPROSARIUM ou *B. MARIA LAZARIORUM* (à Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, ou plutôt réformée, dans la ville de Gand, l'an 1628, par une colonie de religieuses venues du monastère de Courtemberg, près Bruxelles : cette abbaye existait sous une autre forme, depuis l'an 1236, où Walter, évêque de Tournay, avait prescrit quelques simples règles aux frères et sœurs de cette même maison. Telle avait été, dit-on, la première origine du monastère. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 213, mentionne 5 abbesses bénédictines.

LÉRINS (Saint-Honorat de), *Lerinus*, (ancien diocèse de Grasse, aujourd'hui de Fréjus). — L'un des plus anciens et des plus célèbres monastères de France, fondé vers l'an 410, par saint Honorat, dans une île de la Méditerranée, près la côte de Provence, dite aujourd'hui île de Saint-Honorat. Ce personnage, issu d'une famille noble et consulaire, s'était converti et avait reçu le baptême à la fleur de son âge, malgré l'opposition de toute sa famille. Dès lors, il commença une vie sévère et mortifiée, se coupa les cheveux, porta des habits grossiers, et vécut dans la prière, le jeûne et les

bonnes œuvres. Un de ses frères, nommé Venance, embrassa le même genre de vie. Ayant distribué leurs biens aux pauvres, ils se mirent sous la direction d'un saint ermite nommé Capraise, qui demeurait dans les îles de Marseille. Ils entreprirent avec lui un voyage, et demeurèrent quelque temps en Achaïe. Venance mourut à Méthone, et Honorat revint en Provence. La vénération qu'il avait pour Léonce de Fréjus le porta à s'établir dans son diocèse : il choisit pour retraite la petite île de Lérins.

Cette île, alors déserte, était remplie de nombreux reptiles qui la rendaient inhabitable. Les prières du serviteur de Dieu l'en purgèrent entièrement. Il y bâtit un monastère, qui obtint en peu de temps une grande célébrité. Saint Honorat fut élevé depuis sur le siége d'Arles, qu'il gouverna avec grande sagesse pendant deux ans seulement; il eut pour successeur saint Hilaire, son parent.

Des religieux de toutes nations s'empressèrent de se rendre à Lérins. Maxime et Fauste, qui furent tous deux évêques de Riez, succédèrent tour à tour à saint Honorat, dans le gouvernement de l'abbaye. Les moines demeuraient dans des cellules séparées, et ils rappelaient, par l'austérité de leur vie, les solitaires de la Thébaïde. Lérins ne reçut la règle de Saint-Benoît que dans le VIIe siècle : encore y fut-elle observée d'abord conjointement avec celle de Saint-Colomban. Lérins était devenue dès lors une pépinière sacrée, d'où sortirent une foule de savants prélats, d'hommes éminents qui brillèrent d'un vif éclat, dans les cloîtres ou sur le siége épiscopal de nos grandes cités. Tels furent Cassien, Vincent de Lérins, Aigulfe, Sylvain, Amand, Porcaire, Eucher, et tant d'autres saints abbés, évêques, confesseurs ou martyrs. L'affluence des cénobites de l'île de Lérins devint si prodigieuse, que saint Amand, l'un de ses abbés au VIIIe siècle, comptait, dit-on, sous sa conduite, jusqu'à 3700 religieux. « L'antique monastère eut à subir, vers cette époque, dit un écrivain, une cruelle invasion des Sarrazins (731). Cinq cents moines, encouragés par les exhortations du saint abbé Porcaire, tendirent avec joie la tête au glaive des infidèles, et souffrirent généreusement la mort pour Jésus-Christ. L'église et les bâtiments de l'abbaye furent renversés. Mais par les soins de quelques frères échappés du massacre, le monastère de Lérins sortit de ses ruines et se repeupla de nouveau. Ses richesses et sa puissance s'accrurent par de nombreuses fondations. Il possédait des biens non-seulement en France, mais en Espagne, en Italie, dans l'Etat de Gênes et dans l'île de Corse. L'île tout entière de Lérins, nommée *Planasia* par les Romains, était dépendante de l'abbaye. Elle fut surprise en l'an 1635 par les Espagnols, qui la dépouillèrent inhumainement de ses richesses naturelles, en coupant ses magnifiques forêts de pins, disposées en allées régulières, à l'extrémité desquelles s'élevaient de pieux oratoires bâtis en l'honneur des plus illustres personnages de ces bords. Chacun rappelait le souvenir d'un hôte vénérable, regardé comme l'ange de ces lieux. L'île de Lérins avait, en effet, donné à l'Eglise une multitude d'archevêques, d'abbés, de docteurs, de simples moines, inscrits par elle au rang des saints, des confesseurs ou des martyrs....

« Aujourd'hui que reste-t-il à Lérins? Ces majestueuses forêts qui avaient fait donner à l'île le nom d'*Aigrette de la mer*, ne couvrent plus de leurs ombres ses paisibles habitants. L'abbaye a disparu. La cloche ne tinte plus pour convoquer à la prière; la voix rauque du pâtre a remplacé les saints cantiques; sous des ruines désolées l'oiseau des nuits vient tristement chercher un asile. Notre patrie est ainsi semée de toutes parts de pieux débris de la foi de nos pères. Qui viendra les relever?.... »

Saint Aigulfe, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, où il avait apporté du Mont-Cassin le corps de saint Benoît, ayant été élu abbé de Lérins, l'an 661, y établit une réforme qui fleurit comme arrosée de son sang, et porta une abondance de fruits en piété et en vertus. Une autre réforme semble avoir été nécessaire du temps de saint Odilon, abbé de Cluny (997), qui réforma tant de monastères. Mais l'abbaye de Lérins ne fut jamais plus florissante que sous le gouvernement de l'abbé Adelbert, élu l'an 1066, et qui la gouverna pendant 36 ans. Augustin Grimaldi, évêque de Grasse, abbé de Lérins en 1505, voyant que la discipline monastique n'y était plus en vigueur, soumit ce monastère à la congrégation des Bénédictins de la réforme du Mont-Cassin et de Sainte-Justine de Padoue. Elle en prit possession l'an 1515, et depuis ce temps les abbés n'ont plus été perpétuels. Le pape Léon X et le roi François Ier approuvèrent cette union la même année. Elle fut dans la suite confirmée par la reine Louise, régente du royaume, le 7 août 1525; par le roi Henri II, l'an 1547; par le pape Clément VIII l'an 1591; et par le roi Henri IV, l'an 1597 (77).

LESCAR, LASCURA (Basses-Pyrénées, France). — Ville, et abbaye, fondée, au Xe siècle, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Elle doit son origine à un certain chevalier, nommé Lopofort, qui, pour expier le meurtre d'un vicomte de Gascogne, prit lui-même l'habit religieux, et se rendit, par le conseil de l'évêque, dans le lieu dit de *Lescar*, où il fixa sa demeure, près d'un bois et d'une église de Saint-Jean-Baptiste et de la sainte Vierge; diverses donations lui ayant été faites, son monastère fut érigé dans ce même lieu. Des moines noirs l'habitèrent jusqu'à

(77) Une autre île, voisine de celle de Saint-Honorat, est celle de Lero ou de Sainte-Marguerite, qui sert aujourd'hui de prison militaire. On y voit un château célèbre par la détention du prisonnier dit le *Masque de fer*. Ces deux îles sont dites de *Lérins*.

l'an 1100, où l'évêque, par le conseil de Gaston, vicomte de Bigorre, en fit cession à des Chanoines réguliers. Lescar fut érigé en siége d'évêché, vers l'an 1000. — Voy. *Histoire de Béarn.*

LESSAY, *S. Trinitas Exaquensis* (diocèse de Coutances, Manche, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1064, à quatre lieues de Coutances et de Saint-Sauveur le Vicomte, et non loin de la mer, l'an 1056, ou, suivant d'autres, l'an 1064. Elle était sous l'invocation de la Sainte-Trinité. Son fondateur fut, dit-on, Turstin Haldup, avec sa femme Anne ou Emma, et leur fils Eudon. Guillaume Ier, roi d'Angleterre, confirma la charte de fondation. Les rois d'Angleterre, Henri Ier et Henri II, confirmèrent ensuite, l'an 1126 et l'an 1185, toutes les donations des fondateurs. Plusieurs Papes, et les évêques de Coutances à leur exemple, se montrèrent aussi les bienfaiteurs de cette abbaye, qui s'unit, l'an 1705, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 918, la série de 37 abbés.

LESTINGAY. *Lestingense cœnobium* (Yorck, Angleterre). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIe siècle, par saint Cedde, religieux de Lindisfarne, et ensuite évêque de Londres. Il le bâtit au milieu de montagnes escarpées, sur un emplacement donné par Edilwald, fils d'Oswald, qui régnait sur les Déirois, dans le comté d'Yorck. Le saint, avant de rien entreprendre, résolut de consacrer en quelque sorte ce lieu, en y passant les 40 jours de carême dans le jeune et dans la prière. Un œuf, avec un peu de pain et de lait mêlé d'eau, étaient, vers le soir, sa seule nourriture et son unique repas. D'après saint Colomb, cette manière de vivre en carême était celle que l'on suivait au monastère de Lindisfarne (78). Le nouveau monastère fut terminé en 658, et prit le nom de Lestingay. Saint Cedde y mit un abbé et des moines tirés de Lindisfarne. Il en fut cependant toujours le premier supérieur, et il s'y rendait quelquefois de Londres pour y faire sa visite. Il y mourut le 26 octobre 664, de l'horrible peste qui ravageait alors l'Angleterre. Les Danois détruisirent depuis le monastère de Lestingay. On ne connaît pas bien aujourd'hui le véritable lieu où il était situé. — Voy. *Monastic. anglican.*

LETLEY, ou LIEU-SAINT-EDOUARD, *Letleyensis Abbatia* (Southampton, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée par Henri III, roi d'Angleterre, avant l'an 1250. Ce monarque lui fit don et confirmation du lieu de Letley et de plusieurs autres, par une charte donnée la 35 année de son règne (1250 ou 1251). — Voy. *Monastic. anglican.*

LEUZE, *Lutosa* (Hainaut, Belgique). — Ville (79) et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée vers l'an 672, par saint Amand. Elle fut ensuite restaurée et enrichie vers l'an 742, par Gérard, comte de Bourgogne, et Berthe, sa femme. Leuze figure parmi les monastères qui, dans le partage entre les rois Louis et Charles, fait l'an 870, appartenaient à Charles. Ce fut dans la suite un collége de chanoines. Cette abbaye était autrefois dans le diocèse de Cambrai.

LEWES, *Lewesense cœnobium* (comté de Sussex, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et de la congrégation de Cluny, sous l'invocation de saint Pancrace. Il fut fondé vers l'an 1077, par Guillaume de Garenne, comte de Surrey, et Gondrède, sa femme, au temps de saint Hugues, abbé de Cluny. Ces pieux époux ayant entrepris un pélerinage à Saint-Pierre de Rome, se trouvèrent arrêtés à Cluny, par la guerre qui existait alors entre le Pape et l'empereur. Leur dévotion envers l'ordre de Cluny les porta alors à réaliser un projet qu'ils avaient conçu depuis longtemps, par le conseil de l'archevêque Lanfranc, celui de fonder un couvent en Angleterre, pour le salut de leur âme. Il demandèrent à saint Hugues, et obtinrent de lui quatre de ses religieux, auxquels ils concédèrent divers biens, pour la fondation d'un monastère, et principalement l'église de Saint-Pancrace, située dans leur castel de Lewes. Lanzon fut le premier prieure de Saint-Pancrace de Lewes. — *Voy.* l'histoire détaillée de cette fondation dans la charte de Guillaume de Garenne, citée dans le *Monastic. anglican.*

LEYRA (San Salvador de), ou LEYRE (diocèse de Pampelune, Espagne). — Abbaye fondée vers l'an 860, par un roi de Navarre. Leyre fut d'abord un monastère de Bénédictins. Fortun, dit le *Moine*, roi de Navarre, après un règne de 25 ans, embrassa la vie monastique dans ce cloître, l'an 905. C'était la sépulture ordinaire des rois de Navarre, et l'on y conservait entre autres, dans un magnifique tombeau de marbre, les restes des rois Garcie Ximinès, et Fortun, son fils, celui-là même dont nous venons de parler. Le roi don Pedre Ier fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye, l'an 1098, sous l'abbé Raymond; il fit consacrer l'église en sa présence, par plusieurs prélats, au milieu d'un grand concours du clergé et du peuple. L'abbaye de Leyra, vers l'an 1170, devint une maison de l'ordre de Cîteaux. On a vu sortir de son sein plusieurs évêques de Pampelune et d'autres siéges. (Jongelin.)

LEZAT (Saint-Pierre de), *S. Petrus de Lezato* (diocèse de Pamiers, Ariége, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 950, selon dom Mabillon, qui attribue sa fondation à Aton de Benoît, vicomte de Béziers, dont la femme Amélie, fonda en même temps Mans-Garnier. Il était situé dans le pays de Foix, sur la rivière de

(78) Les canons de l'Église, qui défendaient en carême l'usage des œufs et du lait, le permettaient sans doute dans les pays situés au nord, où l'on ne pouvait avoir de légumes si tôt, à cause de la rigueur du climat. (Gobescard, *note*, 7 janvier.)

(79) A 15 kilomètres E. de Tournai.

Lezat, d'où il prit son nom, entre l'Ariége et la Garonne, et à cinq ou six lieues de la ville de Toulouse. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 206, la série de 67 abbés.

LEZER (Saint-), ou SAINT-LICAR DE BIGORRE, *S. Lecerius* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France). — Abbaye située sur l'Adour, dans un faubourg de la ville de Bigorre, et qu'on croit avoir été fondée par saint Lézer, dans le vi^e siècle. Un de ses abbés, nommé Richard, figure dans un acte de jugement de la 30e année du règne du roi Robert, c'est-à-dire de l'an 1026, ou 1027. L'abbaye de Saint-Lézer, tombée entre des mains séculières, avait vu disparaître en son sein l'ordre monastique, lorsqu'en 1054, Héraclius, évêque de Tarbes la Bigorre, et le comte Bernard, en firent cession à Hugues, abbé de Cluny, pour qu'elle fut restaurée. Depuis ce temps elle fut habitée par des moines de Lezat et de Cluny, et régie par des prieurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1263, la charte de donation de l'évêque Héraclius.

LEZIGNAN (Clarisses de) *Clarissæ Liciniaci* (Aude, France). — Monastère de l'ordre des Clarisses, ou Urbanistes, fondé à Lézignan ; on ignore à qu'elle époque, et par quel personnage. Il fut restauré l'an 1430, avec l'assentiment de François, archevêque de Narbonne, dans le diocèse duquel il était situé. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 219, la série de 40 abbesses.

LIATH-MOCHOEMOC (Munster, Irlande). — Ancienne abbaye fondée dans le vi^e siècle, dans le lieu où l'on a depuis bâti la ville de ce nom. Il eut pour fondateur saint Mochoémoc, appelé *Pulcherius* par les Latins, qui fut disciple de saint Comgall, le fondateur de la célèbre abbaye de Bangor. Saint Mochoémoc mourut, dit-on, le 13 mars 655.

LIDLUM (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de *Horius Mariæ*, fondée l'an 1182, par Sibon et Tralling de Bonneterp. Elle était du diocèse de Leuwarden. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 45.

LIEDEKERÇA (Belgique). — Nom d'une abbaye de chanoines réguliers, fondée l'an 1092, près Alost, par Raoul de Tournay, et Helvige, sa femme, avec l'assentiment de Gérard, évêque de Cambrai. Mais l'an 1140, Iwan, comte d'Alost, et seigneur de Liedekere, en éloigna les chanoines et céda leur église avec ses dépendances à l'abbaye de Ninove.

LIESSIES ou LIESSES, (*Lætiæ* ou *Lætitiæ*, *Asceterium Lesciense*, *Lesciensi* ou *Lesciense Monasterium* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Monastère bénédictin, situé sur les confins du Hainaut et de la Thiérache, vers la rivière d'Helpe, non loin de la ville d'Avesnes. Il honorait pour patron saint Lambert, et fut fondé par le comte Wiebert, et Ada, son épouse, vers l'an 751 selon Vinchant ; 800 selon Gazet ; et 764, d'après Mabillon, dont l'opinion paraît la meilleure. Saccagée d'abord par les Normands, et occupée ensuite par des clercs, cette abbaye fut restaurée par Adelard, personnage considérable du pays, de concert avec Ermentrude, son épouse. Erluin, évêque de Cambrai, en consacra la nouvelle église, vers la fin du xe siècle. Mais une restauration plus importante eut lieu dans le siècle suivant par Thierri, comte d'Avesnes, et Ada de Roucy, son épouse. Sur leur demande, Gaucher, évêque de Cambrai, y mit des moines en place des chanoines, vers 1095. « Thierri, dit le moine Hériman, auteur contemporain, touché de repentir pour avoir incendié deux monastères de religieuses, celui de Saint-Vaudru à Mons, et celui de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, rétablit, dans ses propres domaines, le monastère de Liessies, où il fut enterré. » Ce monastère devint célèbre, d'après le témoignage de Philippe de l'Aumône, dans sa lettre 24, par l'étude qu'on y faisait des lettres sacrées. Au dernier siècle encore, l'observance de la règle y était si grande qu'on défendait aux laïques, non-seulement l'entrée du chœur de l'église, mais en outre celle des cloîtres intérieurs de l'abbaye. Dans la série de ses abbés, on distingue, au xvie siècle, le pieux Louis de Blois, de la noble famille de Chatillon, auteur du *Miroir des moines*, des *Instructions pour la vie spirituelle* et d'autres ouvrages ascétiques très-estimés. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 123, la série de 42 abbés.

LIEU-CROISSANT ou TROIS-ROIS, *Locus crescens* ou *Trium Regum* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Lutzell, de la ligne de Morimond, fondée l'an 1134, dans le diocèse de Besançon. Elle était appelée des Trois-Rois, à cause, dit-on, d'une partie du pouce de l'un des trois rois mages, qui lui avait été donnée par ceux qui, l'an 1163, portèrent ces insignes reliques à Cologne.

LIEU-DIEU, *Locus Dei* (diocèse de Rodez, Aveyron, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1123, sous l'invocation de la sainte Vierge, par une colonie de religieux venus avec un abbé du monastère de Dalon, de la filiation de Pontigny. Son principal bienfaiteur fut Aldoin de Paris, qui lui donna, l'an 1124, tout ce qu'il possédait en plusieurs bourgs. Le lieu où fut construite cette abbaye était infesté de voleurs, et le théâtre de fréquents meurtres; il fut appelé Lieu-Dieu, après avoir été auparavant le lieu *du diable* (*locus diaboli*), dit le *Gallia christ.*, — *Voy.* t. III, col. 263, la série de 50 abbés jusqu'à l'an 1706. L'avant-dernier est Claude Fleury, prêtre de Paris, homme très-érudit, connu par d'excellents ouvrages, et qui fut sous-précepteur des enfants du roi... Il mourut prieur d'Argenteuil, près Paris.

LIEU-DIEU, *Locus Dei*, ou *Locus Dei prope Vergeium* (à Beaune, Côte-d'Or, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, autrefois près de Vergy, non loin de la ville de Nuits, et plus tard transférée à Beaune. Elle fut fondée vers l'an 1180, sous l'invocation de la sainte Vierge, par le duc de Bourgogne, Eudes II, et eut pour insigne bienfaitrice Adélaïde de

Vergy, mère de Hugues IV, duc de Bourgogne.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 504, la série des 29 abbesses.

LIEU-DIEU EN JARD (Notre-Dame de), *Locus Dei in Jardo* (diocèse de Luçon, Vendée, France.) — Riche abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée non loin de la mer, à six lieues de Luçon, à trois des Sables, et dans la paroisse de Jard. Richard, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou, jeta les fondements de cette abbaye, ou plutôt l'institua de nouveau, vers l'an 1145. Elle fut dans la suite détruite avec d'autres par les protestants... Elle fut rétablie, et subsista jusqu'au dernier siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1445; *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 67.

LIEU-DIEU EN PONTHIEU, *Locus Dei in Pontivo* (diocèse d'Amiens, France.) — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Foucarmont, de la filiation de Clairvaux, fondée dans le comté d'Eu, le 3 des calendes de février 1191, par Bernard, quatrième du nom, seigneur de Saint-Valery, seigneur de Gamaches, et la pieuse Eléonore, son épouse. Ils avaient acheté six-vingt journaux de terre de Rogon, seigneur de Beauchamp; ils composèrent l'enceinte monastique. Douze moines venus de l'abbaye de Foucarmont, alors dans sa première ferveur, furent les premiers habitants du nouveau cloître. En 1207, cette fondation fut confirmée par Thomas de Saint-Valery, fils des fondateurs, et par son épouse Adèle de Ponthieu, dame de Saint-Aubin, près Dieppe.

Parmi les bienfaiteurs de Lieu-Dieu, on doit compter les comtes de Dreux, entre autres Jean de Brienne, qui lui donna le revenu de sa terre de Ruffigny. Des lettres patentes d'Eléonore, comtesse de Dreux et de Montfort, dame de Saint-Valery, de Gamaches et de Saint-Aubin, assignent à l'abbaye des rentes à prendre sur le village de Saint-Aubin, près Dieppe. En 1270, Robert, comte de Dreux, de Montfort et de Saint-Valery, confirma une dernière fois la possession de l'abbaye, déjà octroyée par son frère Robert de Dreux, et son aïeule Béatrix de Montfort.

La piété des rois de France éclata aussi envers l'abbaye de Lieu-Dieu. On cite un monument émané de Philippe le Bel, en 1304; les évêques et les souverains Pontifes sanctionnèrent de leur autorité spirituelle les biens temporels accordés par les bienfaiteurs. Dès 1191, la charte de fondation fut approuvée par Thibaut, évêque d'Amiens, et par Guillaume, archevêque de Reims, et cardinal de Sainte-Sabine. Enfin une bulle d'Innocent III, datée du 4 des ides de novembre 1203, et signée par trois évêques et quatorze cardinaux, sanctionne et reconnaît toutes les aumônes, donations, terres et domaines accordés par les seigneurs, et étend à la nouvelle abbaye toutes les grâces et tous les priviléges délivrés par le Saint-Siége à l'ordre de Cîteaux. Ces faveurs étaient dues à la prière d'Osbert, deuxième abbé du monastère, et à la diligence de Jean de Rossel, bourgeois d'Abbeville, qui, pour les obtenir, avait entrepris le voyage de Rome.

Le *Neustria pia* mentionne vingt-trois abbés de ce monastère; mais il n'en donne que les noms: il est vraisemblable, comme dit l'abbé Cochet, que leur vie n'a été grande que devant Dieu.

« Nul doute, poursuit ce savant écrivain, que cette pauvre abbaye n'ait beaucoup souffert de la terrible invasion anglaise de 1415. Ce fut une des premières victimes de ce comté d'Eu, si maltraité par les envahisseurs de la France, que, suivant les chroniques, ils n'y laissèrent rien d'entier, *ut nihil integrum in Augensi pago remaneret.* L'abbaye de Lieu-Dieu servit aux troupes fugitives de Henri V comme de pont, pour passer la Bresle. Dans ce lieu, où elle forme une île, sa profondeur est moins grande qu'en tout autre endroit; et puis, à droite et à gauche, les fuyards de Harfleur eussent rencontré les châteaux d'Eu et de Gamaches, garnis de vaillants gentilshommes qui défendaient le passage. Ils trouvèrent plus commode d'avoir affaire à une église qu'à une forteresse, à des moines qu'à des chevaliers.

« Le 4 novembre 1846, nous avons visité l'abbaye de Lieu-Dieu... Nous n'avons plus trouvé qu'une ferme, dont les habitants nouveaux venus ignoraient même jusqu'à l'existence de l'abbaye. C'est à grand'peine si, après avoir interrogé les vieillards de cette île sacrée, nous avons pu nous retracer, sur l'herbe de la prairie, les places à jamais disparues du cloître et de l'église. On nous a dit que ce grand et bel édifice était contigu au pavillon que s'est réservé le propriétaire de la ferme. Le cloître était voisin, et l'on pense qu'il occupait les jardins de la métairie. L'église, vendue à la Révolution avec toute l'enceinte monastique, a vu disperser, avec ses enfants, le mobilier qu'elle renfermait. L'orgue a été porté dans l'église du Tréport. Un tableau représentant la belle figure de saint Bernard se voit à présent dans l'église abandonnée d'Incheville. Les stalles en chêne, sculptées au siècle dernier, ont été transportées à Gamaches, où elles remplissent le chœur de l'église. Le maître-autel et les deux anges qui le surmontent proviennent aussi des dépouilles de la malheureuse abbaye. Mais ici, l'infortuné monastère donne la main à celui de Séry, autre ruine qui a envoyé à Gamaches ses autels, ses anges, ses tableaux, et jusqu'au fondateur de son ordre, le grand saint Norbert. Que sont devenus les tombeaux? nul n'a pu nous le dire : les patriotes ont dû fouiller les cercueils de plomb. Quant aux pierres, elles sont dispersées comme celles du sanctuaire : elles ont servi, comme elles, à bâtir la fabrique de M. Doucet, élevée sur la mense abbatiale. Quelques-unes sont entrées dans la construction de la ferme, et nous avons pu lire, sur de petits carrés de pierre blanche, les inscriptions suivantes : *Ici gist le corps de frère Jean Pollard, décédé*

le 26 *mars* 1761; — *dom Jean-Baptiste, décédé le* 13 *novembre* 1784; — *dom Vincent Leroy, cellerier, décédé le* 24 *mai* 1787; — *dom Adrien de Vadicourt, décédé le* 22 *juillet* 1787. C'est tout le nécrologe du monastère, ce sont les seuls noms qui aient survécu aux murailles de l'abbaye. Ce sont aussi les seules et dernières traces de son existence; tout le reste a changé de destination..... Rien ne parle plus du Seigneur, dans ce lieu qu'il s'était choisi, et auquel il avait donné son nom redoutable. C'est à peine si les habitants des alentours se ressouviennent des chants de prières qui s'élevaient autrefois de ces rives bénies. Leur mémoire n'a gardé qu'a grand'peine l'image de ces robes blanches des enfants de saint Bernard, qui glissaient dans ces vallées comme des anges du ciel..... » — (*Les églises de l'arrondissement de Dieppe.*)

LIEU-NOTRE-DAME, près Romorantin, *Locus B. Mariæ* (Loir-et-Cher, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1218, sous l'invocation de la sainte Vierge, à une lieue au nord de Romorantin. Elle était du diocèse d'Orléans, avant l'érection de l'évêché de Blois, en 1697. Sa fondatrice fut Isabelle, comtesse de Chartres, fille de Thibaut Ier, comte de Blois et de Chartres, et d'Alix de France. Sa fondation fut confirmée par saint Louis l'an 1244. Jean de Châtillon, comte de Blois, premier du nom, fut ensuite l'un de ses principaux bienfaiteurs.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1592, la série de 22 abbés.

LIEU-RESTAURÉ, *Locus Restauratus.* (Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1138, par Raoul, comte de Vermandois, près de Crépy en Valois, sur la rivière d'Automne. Elle était du diocèse de Soissons. — Lieu-Restauré est aujourd'hui du diocèse de Beauvais.

Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 502, la mention de 44 abbés.

LIEU-SAINT-BENOIT, *Locus S. Benedicti.* — Abbaye, fille de Camp-Flory, qui fut fondée l'an 1172, dans le diocèse de Liége (Belgique).

LIEU-SAINT-BERNARD, *Locus S. Bernardi ad Scaldim* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sur l'Escaut, près Anvers. Elle doit son origine à Henri Ier, duc de Lorraine, qui, l'an 1233, donna, le premier, une villa pour la construction d'un monastère. Un personnage, nommé Gilles Bertold, donna, à son tour, l'an 1235, un fonds, à la condition d'y établir des religieux appelés du monastère de Villers. L'abbaye fut fondée, en effet, dans ce lieu, dit de *Vremde*, l'an 1237, par le moine Hugues, qui vint de Villers avec douze religieux. Mais l'an 1244, elle fut transférée au fief de Hemixen, qu'elle avait acquis de Goswin de Bock; c'était sur le bord de l'Escaut, près d'Anvers, au lieu qu'elle occupa toujours depuis. L'abbé de ce monastère avait le domaine spirituel sur six abbayes de femmes du même ordre, savoir, Notre-Dame de la Vigne, de Louvain; Roosendael, près Malines; Notre-Dame de Nazareth, près Lire, Swyvick, près Termonde; Val-Saint Bernard, près Diest., et Sparmalie de Bruges.

Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 143, la série de 43 abbés.

LIFFARD DE MEHUN (Saint-), *S. Liffardus* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Ancien monastère, fondé vers l'an 565, à Meung sur Loire, à 17-kil. S.-O. d'Orléans, par le comte Urbicius. Ce monastère paraît avoir été assez célèbre au commencement du IXe siècle. Mais, dès l'an 1068, les religieux avaient déjà été remplacés par des chanoines.

LIGNO (Sancta Trinita de) (diocèse de Reggio, en Calabre, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la ligne de Clairvaux, fondée l'an 1185. Ses premiers religieux lui vinrent avec un abbé du monastère de Ferraria, dans le royaume de Naples. (Jongelin.)

LIGUEUX, *Ligurium* ou *B. Maria de Ligurio* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, à six milles de la ville de Périgueux (80). Elle paraît avoir été primitivement un monastère double, c'est-à-dire d'hommes et de femmes. Un pieux solitaire, nommé Giraud de Sales, fournit un fonds pour la bâtir Cette fondation eut lieu, dit-on, vers l'an 1000. Les priviléges de cette abbaye sont rappelés dans une bulle du pape Clément III, de l'an 1188. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1497, l'index de 33 abbesses.

LIGUGÉ, *Locociacum* (diocèse de Poitiers, Vienne, France.) — Antique monastère bâti par saint Martin, dans la Gaule. Cet illustre saint ayant suivi en France saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui revenait de l'exil, en reçut en don une petite terre à deux lieues de Poitiers, dite *Locociacum.* C'est là qu'il fonda, vers l'an 360, le monastère de Ligugé, en y formant une communauté de religieux dont il prit la conduite. Il y demeura environ quinze ans, et en fut tiré comme par force pour venir occuper le siége de Tours. Devenu évêque, saint Martin ne cessa point de vivre en religieux, et pour remplir les exercices monastiques autant qu'ils pourraient se concilier avec les devoirs de sa charge épiscopale, il fonda l'abbaye de Marmoutier. (*Voy.* ce mot.) Quant au monastère de Ligugé, s'il est moins célèbre que ce dernier, il est plus ancien encore. C'est le premier, à ce qu'il paraît, qui ait été construit dans les Gaules. A ce titre, du moins, son souverain doit être vénérable. Ce monastère devint dans la suite un prieuré, qui fut cédé aux PP. de la Compagnie de Jésus. (*Gallia christ.*, t. II, col. 1222.)

Mgr Pie, évêque de Poitiers, ayant acquis récemment ce lieu de Ligugé, si vénérable par son pieux et antique souvenir, s'occupe, dit-on, d'y ériger un prieuré bénédictin

(80) Canton de Savignac.

de la nouvelle congrégation de France. C'est une nouvelle qu'apprendront avec bonheur les amis de la religion et des institutions monastiques dont elle retire tant de gloire.

LILIENSELDT, *Campus liliorum* (Basse-Autriche.) — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1206 ou 1207, par Léopold, dit le Glorieux, duc d'Autriche, avec quelques religieux tirés de l'abbaye de Sainte-Croix. Elle était, au XVIIe siècle, dans le diocèse de Passau, comme l'indique Jongelin.

LIMPURG, *Limpurgense* et *Limborgense monasterium*. — Ancienne abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, qui était située sur le mont Limpurg, près Bureckinn, entre Spire et Worms et dans le diocèse de Spire (Bavière). Elle fut fondée, dit-on, par l'empereur Conrad II, en l'honneur de la sainte Croix et de saint Jean l'Evangéliste. Henri III, fils de Conrad, fut son insigne bienfaiteur, et termina l'œuvre de son père. Cette abbaye fut réformée en 1481, par le soin des religieux de Saint-Jacques de Mayenne; enfin elle s'unit en 1485 à la congrégation de Bursfeld. Après avoir subi plusieurs vicissitudes en 1504 et 1556, elle fut dépouillée de tous ses biens en 1561, par Frédéric III, électeur palatin. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 749, la mention de quelques abbés.—Cette abbaye est appelée quelquefois la Croix Saint-Jean.

LINDAW, *Lindavia* et *Lindaugia* (Bavière, haut Danube). Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans une presqu'île du lac de Constance, avant l'an 841, par le comte Adalbert, dit-on, avec ses frères Mangold et Udalric. Elle a donné naissance à la ville de ce nom, située sur trois îles du lac de Constance. L'empereur Louis II, fils de Lothaire, confirma, l'an 866, la fondation d'Adalbert, et concéda à l'abbesse l'insigne privilége d'avoir le titre de prince du Saint-Empire, en vertu duquel on portait anciennement devant elle l'épée nue dans les cérémonies publiques. Cette abbaye devint dans la suite un collége de nobles chanoinesses. Son église était d'une grande magnificence. — Voy. *Gallia christ.*, t. V.

LINDISFARNE (Berwick, Ecosse).—Monastère fondé au VIIe siècle par saint Adam, depuis évêque de Lindisfarne, qui le soumit à la règle de Saint-Colomb. L'île de Lindisfarne, où était situé le monastère de Lindisfarne, est à 4 milles de Berwick. Cette île a depuis été appelée Holy-Island, c'est-à-dire *île sainte*, à cause du grand nombre de saints qui l'ont habitée. C'est ce monastère que saint Adam, fondateur aussi de Melross, choisit pour le principal lieu de sa résidence. Un religieux, qui a écrit la Vie de saint Cuthbert avant l'an 706, dit que les moines de Lindisfarne gardaient aussi la règle de Saint-Benoît.

LINDISFARNE (SAINT-PIERRE DE) (Angleterre.)—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît fondé au commencement du VIIe siècle par le duc Edmond, qui venait d'encourir la disgrâce d'Osred, roi des Northumbres. Edmond s'y retira lui-même et en fut le premier abbé. Ce monastère de Saint-Pierre de Lindisfarne n'était pas, dit-on, dans l'île de Lindisfarne, où fut le siége d'un évêché, mais en terre ferme, sur une colline, près d'une ville. Eltehwolphe, moine de Lindisfarne au IXe siècle, a écrit en vers l'histoire de cette abbaye.

LINDORE (Ecosse). — Nom d'un ancien monastère qui existait dans le pays de Fife en Ecosse. Il fut détruit par les partisans de la prétendue réforme.

LIOCHTENTHAL, *Vallis lucida* (Allemagne). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1245 à une demi-lieue de la ville de Baden au lieu de Béren, dit le *Gallia christ.*, par Ermengarde, palatine, sœur de la duchesse de Bavière, et veuve d'Herman, marquis de Baden. Elle eut pour son second fondateur ou plutôt pour bienfaiteur Rudolfe, marquis de Baden, qui mourut l'an 1333. Cette abbaye fut agrégée en 1248 à l'ordre de Cîteaux, et soumise tour à tour à l'abbé de Maulbrun et de Nuwenburg. On voyait dans cette abbaye plusieurs insignes sépultures des marquis de Baden. — Le *Gallia christ.* en fait mention dans le diocèse de Spire, et nomme quelques abbesses. (T. V, col. 762.)

LIQUES, *Licum*, *Liskia*, *Liskæ*. — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, située près d'Ardres (Pas-de-Calais), dans l'ancien diocèse de Boulogne (maintenant d'Arras) Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, d'abord par Robert de Liques, dit Barbat, qui y établit quatre chanoines séculiers. Baudouin, son successeur, en partant pour Jérusalem, assigna ses quatre prébendes aux chanoines de l'église de Waten. Enfin, Milon, évêque de Thérouanne, appela des religieux Prémontrés de Saint-Martin de Laon, et leur confia l'an 1132 la garde et le gouvernement de l'abbaye de Liques. Cette abbaye devint très-célèbre, et la mère de toutes celles de l'ordre de Prémontré en Angleterre. Elle eut beaucoup à souffrir pendant la guerre avec les Espagnols. Elle fut consumée par les flammes l'an 1674, et se releva de ses ruines l'an 1702.—Voy., *Gallia. christ.*, t. X, col. 1618, la série de 35 abbés; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 57.

LIRA, *Lira*.— Abbaye de France, en Normandie, dans le diocèse d'Evreux. Elle était de l'ordre de Saint-Benoît, et sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée, dit-on, l'an 1046 ou 1050, par le comte Guillaume, sénéchal de Normandie, et Adeline, sa femme, fille de Roger de Toleney. Cette abbaye s'unit l'an 1646 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 645, la mention de 58 abbés.

LITTLEMARCHES, *Litlemarcisense cœnobium* (comté d'York, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, près Pedingham, fondé ou doté, avant l'an 1241, par Roger de Clère. On trouve dans le *Monastic Anglican*. plusieurs chartes de do-

nation ou de confirmation en sa faveur.

LIUSCE, *Lysa* (ancien diocèse de Bergen, Norwége. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1146. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Fontain, en Angleterre, de la filiation de Clairvaux.

LIVRY-EN-L'AUNOIS, *Livriacum in Alneto* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1186 par Guillaume de Garlande, seigneur de Livry, et sa femme Idonée. Ils y placèrent des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, pris dans l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Elle était du diocèse de Paris. Le roi Philippe-Auguste qui fut son bienfaiteur l'an 1197, est regardé à son tour comme le fondateur de ce monastère. Les Papes Innocent III, Honorius III et Clément IV dotèrent de divers priviléges cette abbaye, qui semble toujours avoir été unie, comme une fille à sa mère, à Saint-Vincent de Senlis. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 829, la série de 42 abbés.— Livry est aujourd'hui un village du département de Seine-et-Oise, à 13 kil. E. de Paris, près de la forêt de Bondy.

LLAN-ELWY (*terre d Elwy*) ou ELGWY (pays de Galles, Angleterre).—Célèbre monastère fondé vers le milieu du VIe siècle au confluent des rivières d'Elwy et de Cluid, par saint Kintigern, évêque de Glascow, en Ecosse. Il le fonda dans une terre que lui avait donnée Caithwallain, prince d'une partie de la province de Deublgilshire, et oncle de Maëlgun Gwynedh, roi des Cumbriens. On dit qu'il y assembla plus de 600 religieux. Selon d'autres, sa communauté était de 965 membres. Les uns s'appliquaient aux lettres, et chantaient l'office divin, divisés en plusieurs chœurs qui se succédaient sans interruption; les autres travaillaient aux champs, ou exerçaient les arts et les divers emplois nécessaires pour leur commune subsistance. L'école que saint Kintigern établit dans son monastère devint fort célèbre : il s'y forma un grand nombre de sujets aussi recommandables par leurs vertus que par leur science. Une ville s'éleva depuis dans ce même lieu, comme il arrivait d'ordinaire. Elle prit son nom de saint Asaph, deuxième abbé du monastère. Elle est située à 20 kil. N.-O. de Flint, chef-lieu du comté de Flint, dans le pays de Galles. Saint Kintigern mourut vers 604, à l'âge de 85 ans, et fut enterré dans la cathédrale de Glascow, dont il était premier patron, et où son tombeau a été toujours en grande vénération, jusqu'à l'établissement du calvinisme en Ecosse.

LLAN-ILTUT, LLANTWIT ou SAINT-ILTUT (comté de Clamorgan, Angleterre). — Ancien monastère bâti au VIe siècle, par saint Iltut, disciple de saint Cadoc, abbé de Llant-Carvan. Il était dans le voisinage de ce dernier monastère du côté de la mer, et comme lui dans le diocèse de Landaff. Comme lui aussi il devint célèbre par son école. On compte parmi les disciples de saint Iltut, saint David, saint Samson, saint Magloire, saint Gildas, et plusieurs autres saints, dont quelques-uns furent élevés à l'épiscopat.

LLANT-CARVAN ou SAINT-CADOC (comté de Clamorgan, Angleterre).— Ancien monastère bâti vers le commencement du VIe siècle par saint Cadoc, qui le gouverna le premier. (*V.* sa Vie, 24 janvier.) Il était situé à trois milles de Cowbridge. Le saint fondateur y établit une école qui devint une pépinière de grands hommes et de saints. Il eut parmi ses disciples saint Iltut, qui fonda depuis le monastère de Saint-Iltut. Saint Gildas, à son retour d'Irlande, entra dans le monastère de Saint-Cadoc; il y enseigna un an et y copia le livre des saints Evangiles. On a longtemps conservé ce manuscrit dans l'église de Saint-Cadoc : les Gallois lui portaient un tel respect qu'ils s'en servaient dans leurs traités et dans leurs serments les plus solennels.

LO, LOA (ancien diocèse d'Ypres, Belgique). — Abbaye de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1450 sous le patronage de saint Pierre, près des villes de Furnes et de Dixmude. C'était d'abord une simple église qu'un prêtre nommé Thomas convertit en monastère. Philippe, comte de Loa, fils de Robert le Frison, comte de Flandre, la dota l'an 1093; son abbé était dit comte de Loa. Jean, évêque des Morins, la consacra l'an 1099; enfin Grégoire XV l'érigea en abbaye l'an 1621, avec l'approbation de Philippe, roi d'Espagne. Elle paraît cependant avoir joui du titre abbatial depuis l'an 1119, dit le *Gallia christ.* — *Voy.*, t. V, col. 349, la série de 39 prévôts et de 9 abbés.

LO (SAINT-), *S. Laudus* (diocèse de Coutance, Manche, France). — Ville, et abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1132 dans un faubourg de la ville de ce nom, dans le Cotentin, sur la rivière de Vire, par Algare, évêque de Coutance. C'était auparavant une collégiale de chanoines séculiers; l'évêque Algare, autorisé par une bulle d'Innocent II, de l'an 1132, y appela des chanoines réguliers du monastère de Sainte-Barbe en Auge, qui y furent introduits le 2 avril 1139. Les papes Eugène III et Urbain III donnèrent des bulles de confirmation. Cette abbaye était depuis l'an 1659 occupée par des chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 935, la série de 49 abbés.

LOBENFELDT ou LOBENFELS (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1135 dans l'ancien diocèse de Worms (Hesse-Darmstadt), près d'Heildelberg, par Buggon, évêque de Worms. Elle fut réformée ensuite et dotée de nouveau, dit-on, par l'évêque diocésain Reinhard de Sickingen, sous l'an 1450.

LOCEDIO, *Locedium* (diocèse de Verceil, Etats-Sardes). — Abbaye de Bénédictins fondée avant l'an 1627 par Boniface, marquis de Montferrat, et ensuite accrue et enrichie par les marquis de Montferrat. En 1123, elle fut transformée en une abbaye de l'ordre de

Cîteaux. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de La Ferté en France, dans l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône.

LOCEDIO (Saint-Michel ou Saint-Janvier de) diocèse de Verceil, Etats-Sardes). — Abbaye fondée, dit-on, l'an 712, par Gaudier, l'un des officiers d'Aribert II, roi des Lombards. Elle appartint plus tard à l'ordre de Cîteaux. (Peut-être est-ce la même que la précédente.)

LOCKEN, *Lucka* (ancien diocèse de Minden, ville des Etats prussiens, Westphalie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, construite l'an 1143 en l'honneur de saint Georges, martyr, par les comtes d'Arlemont et d'Aldemborg, héritiers du dernier comte de Locken. Ses premiers moines et son premier abbé vinrent de l'abbaye de Volkenrode.

LOC MARIA ou *AQUILONIS MONASTERIUM* (en Bretagne, France). —Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1172.

LOGIUM (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Nom latin d'un ancien monastère de femmes situé à Caudebec, près de l'abbaye de Saint-Vandrille, et qui fut fondé ou doté, dit-on, vers la fin du VIIe siècle, par la reine sainte Bathilde. Il fut ruiné par les Normands, comme presque tous les autres de la Normandie.

LONGCHAMP, *Longus Campus* ou *Abbatia S. Mariæ juxta Clodoaldum*, ou *Humilitas B. Mariæ*. — Célèbre abbaye de France, de religieuses des Sainte-Claire, dite aussi de l'*Humilité de Notre-Dame*, à 7 kil. O. de Paris, sur la lisière O. du bois de Boulogne. Elle fut fondée l'an 1252 par sainte Isabelle, fille de Louis VIII, roi de France et de Blanche de Castille, et sœur unique de saint Louis. Cette pieuse princesse, après la mort de la reine sa mère, se retira dans ce monastère, où, sans avoir fait profession de la règle de Saint-François, elle n'en vécut pas moins dans la pratique de toutes les vertus du cloître. Les dix dernières années de sa vie, elle fut éprouvée par une maladie presque continuelle : saint Louis qui l'aimait tendrement, venait souvent la visiter. Elle fit plusieurs miracles pendant sa vie et après sa mort, qui arriva le 22 février 1270. Elle avait environ 45 ans. On gardait ses reliques à Longchamp, mais elles ont disparu dans la tempête révolutionnaire.

Quant au monastère, il a été entièrement détruit et le lieu qu'il occupait a été transformé en une ferme. Le nom de Longchamp rappelle une promenade que les Parisiens font encore pendant trois jours de la semaine sainte, le long des Champs-Elysées et sur la route de Longchamp : mais cette promenade n'a plus, comme autrefois, un but religieux, celui d'entendre les pieux cantiques des religieuses. On n'y vient que pour étaler les nouvelles parures et prendre les modes.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 945, la série de 66 abbesses.

LONGIS (Saint-) (avant, SAINT-PIERRE), *S. Lenogisilus* (au Mans, Sarthe, France). — Ancien monastère fondé l'an 619.

LONGPONT (Notre-Dame de), *S. Maria de Longo-Ponte* (Seine-et-Oise, diocèse de Versailles, France.) — Ancienne église sous l'invocation de la sainte Vierge, située dans le doyenné de Montlhéry et qui dépendait du diocèse de Paris. Elle fut agrégée vers l'an 1061 à l'ordre de Cluny par Gui Trosel, seigneur de Montlhéry, et sa femme Hodierne, avec l'assentiment de Geoffroi, évêque de Paris. Cette église devint dès lors un prieuré de l'ordre de Cluny Le prieuré devint lui-même célèbre et puissant dans la suite. Beaucoup d'autres prieurés étaient sous sa dépendance, tels que Saint-Julien-le-Pauvre, de Paris, qui fut uni à l'Hôtel-Dieu l'an 1697; le prieuré de Saint-Laurent de Montlhéry; le prieuré de Notre-Dame d'Orsay, etc.

L'église Notre-Dame de Longpont, aujourd'hui paroisse dans le diocèse de Versailles, est encore de nos jours un sanctuaire de la sainte Vierge, célèbre par ses pèlerinages. — Voy. *Dictionn. des pèlerinages;* et dans le *Gallia christ.*, t. VII, col. 554, le catalogue de 57 prieurs de Longpont.

LONGPONT, *Longus Pontus* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1131, par Joslen, évêque de Soissons, et par une colonie de moines de Clairvaux. C'était la sépulture des comtes de Vermandois. Elle fut comme fondée de nouveau quelques années après par Raoul, comte de Vermandois, et la comtesse Adélaïde, qui firent construire la belle église et agrandir les bâtiments. Les seigneurs de Pierrefond, de Montmirel, etc., furent aussi ses bienfaiteurs. Cette abbaye compte parmi ses illustrations le B. Jean, seigneur de Montmirel, depuis religieux de Longpont, dont le P. J.-B. de Machaut, jésuite, à écrit l'histoire (Paris, 1641, in-8°). On y voyait le tombeau de ce saint religieux. Il y avait à Longpont une belle bibliothèque riche d'un bon nombre de manuscrits. La chronique de cette abbaye a été écrite en latin, par Antoine Muldrac, sous-prieur de Longpont (Paris, 1652, in-8°). — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 474, la série de 43 abbés.)

LONGUAY, *Longum vadum* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Abbaye qui fut agrégée à l'ordre de Cîteaux, l'an 1149. Elle était auparavant de l'ordre de Saint-Augustin, et affectée, comme dit le *Gallia christ.*, *servitio pauperum et hospitum.* — Voy., *ibid.*, t. IV, col. 838, la série de 32 abbés.

LONGUES, *Longæ.* — Abbaye de France (diocèse de Bayeux, Calvados), de l'ordre de Saint-Benoît, et sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1168, à une lieue O. de Bayeux, par un noble personnage nommé Hugues Wac.... Henri II, roi d'Angleterre, donna, l'an 1168, une charte de confirmation en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 430, la série de 34 abbés; et *Neustria pia*, p. 865.)

LONGUEVILLE, GLANDIERES ou SAINT-MARTIN AUX CHENES, *Longa Villa*, *Glandericnse monasterium* (diocèse de Metz.

France. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 587, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Martin, par les B. Digne et Oudon. Arnoald, fils du duc Chilbert, et père de saint Arnoul, évêque de Metz, fut son insigne bienfaiteur. Cette abbaye était située sur la montagne de Longueville, d'où elle prit son nom. Elle s'unit l'an 1606 à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 842, la série de 35 abbés.

LONG-VÉ, *Longum Vadum.* — Abbaye de France de l'ordre de Prémontré, à 5 lieues de Réthel, qui fut fondée vers l'an 1150 par le comte de Réthel, dans la villa dite *Mare* ou *Lameth*, dans le diocèse de Reims. Elle fut reconstruite l'an 1218 par le comte Hugues avec Félicité, sa femme. Détruite encore dans la suite, elle fut transférée l'an 1350 au lieu de Long-Vé, où elle resta depuis. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 330, la série de 23 abbés, et *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 81.

LONGVILLIERS, *Longum Villare* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1135, par Etienne, comte de Boulogne et depuis roi d'Angleterre, avec sa femme Mahaut, au temps où saint Bernard vint à Boulogne. Elle était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1616, la série de 23 abbés.

LONLAY, *Lonleyum*, *Longolatum*, *Longum Latus* (Orne, France) — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1020 ou 1026, par Guillaume Ier, comte d'Alençon et du Perche. Elle était située sur la rivière d'Egrenne, à 8 kil. N. E. de Domfront. C'est d'elle qu'a pris son nom la ville de Lonlay-l'Abbaye. Elle était autrefois du diocèse du Mans. (Lonlay-l'Abbaye est aujourd'hui du diocèse de Séez.) L'abbaye de Lonlay embrassa, l'an 1657, la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

LOOS NOTRE-DAME, *Laus B. Mariæ* ou *B. Maria de Laude* (autrefois diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai, Nord, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sur la Haute-Deule, à une lieue de Lille, vers 1146, par Thierri d'Alsace, comte de Flandre, et par Sibille sa femme. En 1176, le comte Philippe d'Alsace son fils confirma cette fondation. Le nombre ordinaire des religieux de Loos, dit le *Gallia christ.*, était de 50 environ. L'abbé avait sous sa direction six maisons de femmes, savoir : Notre-Dame de Bradle ou Annay, près de Lens ; Notre-Dame de Sauchois près de Tournai, toutes deux filles de Cîteaux ; Notre-Dame du Verger, entre Douai et Cambrai ; Notre-Dame du Mont-d'Or ou Wivelghem, près de Menin ; le Repos de Notre-Dame ou Marguette, près de Lille ; et enfin l'Honneur-Notre-Dame ou Flines, près de Douai : ces quatre dernières abbayes, de la filiation de Clairvaux. (V. tous ces noms). L'abbé de Loos était en outre proviseur perpétuel des hôpitaux dits *Comtesse*, à Lille et à Seclin, et conservateur, délégué de la part du Saint-Siége, des priviléges des religieuses de l'Abbiette, ordre de Saint-Dominique, de Lille. — Le *Cameracum christ.*, p. 150, donne la liste de 40 abbés de Loos, depuis le B. Jean Ier, envoyé vers 1140 par son maître saint Bernard, jusqu'à Boniface Breton, élu en 1756. On distingue parmi eux Pierre II, Carpentier de la Bassée (1575-1606), qui éleva non loin du monastère une chapelle dédiée à l'image miraculeuse de Notre-Dame de Grâce, et célèbre par le nombreux concours des pèlerins. Il obtint pour lui et ses successeurs l'usage de la mitre et des autres ornements pontificaux. C'est dans cet appareil qu'il reçut solennellement de l'archiduc Albert d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et d'Isabelle, son épouse, lors de leur première entrée à Lille, le serment de respecter les droits du pays. On doit citer encore Ignace Delfosse, de Lille, élu en 1704, savant écrivain, auteur d'une histoire fort remarquable de son monastère (80). Ce fut au temps de cet abbé que les alliés assiégèrent Lille en 1708, et y entrèrent par capitulation le 22 octobre. L'abbaye de Loos eut beaucoup à souffrir pendant ce siége, et même depuis. Le prince Eugène de Savoie, le prince Maurice son neveu, le roi de Pologne Fréderic-Auguste et le duc de Marlborough y prirent tour à tour leurs logements. — Voy. *Hist. de l'abb. de Notre-Dame de Loos*, par Lucien de Rosny, in-8° ; Lille, 1837.

LORETTE (Notre-Dame de) (diocèse de Salamanque, Espagne). — Collége et abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondés dans la ville même de Salamanque vers l'an 1580, au temps de Philippe II, roi d'Espagne, par la congrégation de l'ordre de Cîteaux en Castille, qui y entretenait cinq ou six docteurs en théologie. C'était comme une académie célèbre où les jeunes religieux cisterciens se livraient aux études philosophiques et théologiques. Jongelin nomme les trois docteurs de l'ordre de Cîteaux qui, en 1633, occupaient les trois premières chaires de cette académie, savoir : D. Louis Bernald de Quiroz, D. Ange Manriquez, D. Christophe de la Zarraga. De ce collége, ajoute-t-il, sortirent d'autres personnages éminents, qui ont illustré l'ordre de Cîteaux par leurs écrits et leur doctrine. L'abbé de Notre-Dame de Lorette était élu et renouvelé tous les trois ans par le réformateur et les définiteurs de la congrégation de Castille.

LO-ROY ou LORROY, *Locus Regius* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Cour-Dieu, de la filiation de Cîteaux, et mère d'Ellant, fondée l'an 1125, 1128, 1129, ou bien l'an 1135. Son fondateur est Vulgrin, archevêque de Bourges, qui céda à Robert, abbé de la Cour-Dieu, le lieu dit Lo-Roy, pour y construire une abbaye. C'était la sépulture des seigneurs de Sully, depuis ducs de Sully, lorsque

(80) Cette histoire inédite, en 5 vol. in-4°, repose à la bibliothèque communale de Lille (*Cam. christ.*)

Henri IV, l'an 1605, eut érigé ce lieu en duché. Deux personnages de cette famille, tous deux archevêques de Bourges, furent inhumés dans cette abbaye. Le premier est Albéric, qui mourut l'an 1139, et le second Henri, qui, d'abbé de Lorroy, devint archevêque de Bourges, et enfin cardinal; il mourut le 11 septembre 1200. — Voy. leur épitaphe, dans Jongelin, liv. 1er, p. 42-43. Le *Gallia christ.*, t. II, col. 213, donne la série de quelques-uns de ses abbés.

LOROUX ou LOUROIR (Notre-Dame de), *Oratorium ad Ligerim* (diocèse d'Angers, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée le 14 septembre 1121, par Foulques, comte d'Anjou, fils de Foulques le Réchin et de Bertrade, à son retour de la Terre-Sainte. Il y appela des religieux de l'abbaye de Cîteaux. L'abbaye de Loroux eut entre autres abbés Simon de Maillé, qui, l'an 1560, fut créé archevêque de Tours. Cette abbaye était située à quelques lieues de Saumur (Maine-et-Loire).

LORRIS (L'abbaye-aux-Nonnains-lez), *Loriacum* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Ancien monastère de femmes, fondé avant l'an 1163, près Lorris. C'était, au xviie siècle, une grange possédée par les religieuses de l'ordre de Fontevrault, de l'hospice d'Orléans (*Gallia christ.*)

LOUBOUER EN TURSAN (Saint-), *S. Leborus ou Laborius* (diocèse d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui existait dans le xie siècle. Depuis longtemps elle est devenue séculière, écrivaient au commencement du dernier siècle les auteurs du *Gallia christiana.— Voy.*, t. I, col. 1183, l'indication de 9 abbés.

LOUIS DE POISSY (Saint-), *S. Ludovicus Pisciacensis* (à Poissy, autrefois diocèse de Chartres, maintenant de Versailles, Seine-et-Oise, France).—Monastère ou plutôt prieuré de religieuses dominicaines, fondé l'an 1304, par Philippe le Bel, à l'endroit même où était le palais royal qui avait vu la naissance de son illustre aïeul, saint Louis. Le grand autel de l'église fut placé, dit-on, au même endroit où était le lit de la reine Blanche lorsqu'elle accoucha de ce grand monarque. Plusieurs princesses du sang royal y ont pris l'habit et vécu avec une grande édification. Cette belle maison, presque entièrement détruite, est devenue une ferme. La chambre dans laquelle naquit saint Louis a été, dit-on, changée en grange. C'est dans cette maison que se tint le fameux *Colloque de Poissy*, entre les catholiques et les réformés. La dernière prieure perpétuelle des dominicaines a été Mme de Quélen, tante de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.— Voy., *Gallia christ*, t. VIII, col. 1339, la table de 29 prieures.

LOUM, *Locus Dei* (ancien diocèse de Ripen ou Ribe, dans le Jutland, Danemark. — Abbaye de l'odre de Cîteaux, fondée l'an 1173. Elle est fille d'Hareswald, sous Cîteaux. Ayant été détruite par un incendie en 1268, elle fut rebâtie une seconde fois.

LOUP (Saint-) d'Orléans, *S. Lupus ad Ligerim*, auparavant *Vinea B. Mariæ* (Loiret, France).—Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1235 près d'Orléans. Il eut pour origine le don de trois arpents de vigne dans un clos près la chapelle de Saint-Aignan, qui fut fait par le roi saint Louis et la reine Blanche sa mère aux filles pénitentes, dites Filles-Dieu, demeurant à Orléans. Ce prieuré fut érigé en abbaye par le Pape Urbain VIII le 30 novem- 1639, du consentement du roi et de Gaston, duc d'Orléans.—Voy., *Gallia christ.* t. VIII, col, 1571, la série de 27 prieurs et de 5 abbesses.

LOUP (Saint-) près Tours, *S. Lupus* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, située à 800 pas de la ville de Tours, sur la route qui côtoie la rive gauche de la Loire et conduit à Amboise. On ignore l'époque précise de son origine. Son existence n'est pas constatée avant le xe siècle. Deux chartes qui la concernent, l'une du mois de juillet 939, l'autre du mois d'août 941, sont les plus anciens documents fournis sur elle par l'histoire. L'on peut croire cependant avec l'auteur d'une savante *Notice sur l'abbaye de Saint-Loup* (voy. *Bibl. de l'école des Chartes*, 2e série, t. I, p. 136), qu'elle est antérieure aux invasions normandes, et qu'on doit placer sa fondation vers le viie siècle, époque où le culte de saint Loup fut le plus en vigueur et où l'on consacra un grand nombre d'églises sous l'invocation du saint évêque de Troyes. Cette fondation paraît due aux archevêques de Tours qui gardèrent l'administration spirituelle et temporelle du monastère. Mais dès l'an 1007 les bâtiments et l'église restés debout, avaient été désertés par les religieuses. L'abbaye de Saint-Loup appartint dès lors au monastère de Saint-Julien de Tours depuis 1587 jusqu'en 1699, et ne fut plus qu'un domaine rural loué à des cultivateurs. Enfin, après un intervalle de sept siècles, Joseph Sain y établit sa communauté naissante des Filles de l'Union chrétienne, qui l'habita depuis 1699 jusqu'en 1789. A cette dernière époque, la propriété des moines de Saint-Julien, qui avait été seulement louée aux religieuses, fut vendue comme bien national.

LOUP (Saint-), de Troyes, *S. Lupus* (à Troyes, Aube, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin. Elle fut fondée vers l'an 841, dit-on, sous les murs de Troyes, dans une ancienne église consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, et dans laquelle saint Loup avait été inhumé. Cette église prit le nom de Saint-Loup à cause des fréquents miracles opérés au tombeau de ce pontife. L'abbaye fut dotée de riches revenus par le roi Charles le Chauve. D'abord habitée par des moines, dit-on, elle le fut ensuite par des chanoines séculiers, qui l'occupaient, vers l'an 889, lorsque l'église de Saint-Loup fut, avec la ville de Troyes, livrée aux flammes par les Normands. Après le départ des Normands, les clercs de Saint-Loup bâtirent une autre église dans les murs de la ville. Plus tard, vers l'an 1135, Thi-

baut, comte de Champagne, introduisit dans cette église l'ordre des chanoines réguliers. —Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 585, la série de 56 abbés.

LOUP DE NAUD (Saint-), *Lupus de Naudo* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France.) — Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qui a été riche et renommé dans le moyen âge. Il apparaît pour la première fois dans l'histoire en 980. Il dépendait de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, diocèse de Sens. L'église de Saint-Loup, près de laquelle on voit encore quelques pans de mur et les tourelles à demi ruinées du prieuré, est située au sommet d'un monticule, dans le village de Saint-Loup, situé lui-même à 8 kil. de Provins. Ce village existe depuis une assez haute antiquité, et on le voit mentionné à la fin du xe siècle sous le nom de *Naudus villa in pago Pruvinensi.*— Voy. une *Notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Loup de Naud* (*Seine-et-Marne*), par M. Félix Bourquelot, ancien élève de l'école des Chartes; — *Biblioth. de l'école des Chartes.*, t. II, p. 244).

LOURCINE-LEZ-SAINT-MARCEL, *Paupertas B. Mariæ* (à Paris, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites Urbanistes, d'abord fondé vers l'an 1270, près de Troyes, par Thibaud, comte palatin de Champagne et de Brie, et roi de Navarre, à la persuasion de son épouse Isabelle, fille du roi saint Louis. Cette princesse le fit construire pour son institutrice Egidie de Sens, qui, après le mariage de sa royale élève, avait quitté la cour, pour se retirer au monastère de Longchamp, près Saint-Cloud. Egidie de Sens vint habiter avec douze religieuses le nouveau monastère de Troyes, qui prit le nom de *Paupertas Nostræ Dominæ*, et dont elle fut la première abbesse. Mais, par suite de l'incommodité du lieu, sur l'invitation de la reine Marguerite, femme du roi saint Louis, Egidie, vers l'an 1287, transféra sa communauté à Paris, dans le faubourg Saint-Marceau. Marguerite fit à son tour construire pour elle et ses compagnes un monastère au quartier dit de Lourcine. On regarde justement cette pieuse reine comme la principale fondatrice de cette maison. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 952, la série de 43 abbesses, et de 20 abbesses triennales.

LOUTH-PARCH, *Ludæ Parcum*, *Parco Lude abbatia* (comté de Lincoln, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1139, par Alexandre, évêque de Lincoln. Elle est fille de Fontaines. Son premier abbé fut D. Gervais, homme éminent par sa piété et sa doctrine, et disciple du B. Aelred, abbé de Riéval, dit Jongelin. Il en est fait mention dans l'ouvrage de Pitleus, *De illustribus scriptoribus Angliæ*, ad ann. 1150. Le roi Henri III confirma les donations de ses fondateurs ou bienfaiteurs, la huitième année de son règne (1224). — Voy. *Monastic. Anglican.*

LUBENS (diocèse de Breslau, Silésie prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye, d'abord de Bénédictins, plus tard, de Cisterciens, fondée vers l'an 1050, par Casimir Ier, dit le Pacifique, roi de Pologne, qui avait été auparavant moine de Cluny. Ce prince, plein de reconnaissance pour l'Ordre dont il avait été membre, appela quelques religieux clunistes de Pologne en Silésie, et fit construire un monastère dans un lieu dit *Lubens*, où Jules César avait, dit-on, placé son camp, et où avait existé un temple d'idoles. Mais l'an 1175, Boleslas le Haut, duc de Silésie, concéda ce monastère aux Cisterciens, en y transplantant des religieux de l'abbaye de Pfoort, près la ville de Naumbourg (régence de Mersbourg), de la filiation de Morimond. Ce monastère, situé sur l'Oder, était vaste, magnifique, suivant Jongelin. On y voyait encore de son temps la première église des Bénédictins et le couvent érigé par le roi Casimir. Le duc Boleslas étant mort l'an 1201, après avoir dignement gouverné son duché pendant 38 ans, fut inhumé dans l'abbaye qu'il avait fondée, et devant le grand autel. Lubens, au rapport de Jongelin, était la première abbaye de son ordre et des autres dans toute la Silésie. Son abbé était visiteur et vicaire général.

LUBIN-DES-VIGNES (Saint-), *S. Lubinus in Vineis* (à Chartres, Eure-et-Loir, France). — Monastère fondé vers le milieu du vi^e siècle, par saint Lubin, évêque de Chartres, dans un faubourg de cette ville. Il passa dans la suite, sous le titre de prieuré, en la puissance des religieux de Saint-Pierre en Vallée, qui cédèrent ce lieu, l'an 1585, aux Pères Capucins.

LUC (Le), dit *Saudebone de Luc*, *Lucum*, ou *Saltus bonus*, *S. Vincentius de Luco* ou *de Saltu bono* (ancien diocèse d'Oléron, aujourd'hui de Bayonne, Basses-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Vincent, fondée de l'an 977 à 984, par Guillaume Sancis, duc de Gascogne. Elle était située entre les deux gaves d'Oléron et de Pali. Cette abbaye ayant entièrement décliné dans la suite des temps, Louis XIII, l'an 1611, en fit cession aux Pères Barnabites. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1281, la série de 33 abbés.

LUCE (Sainte-) (à Syracuse, Sicile). — — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, déjà fondée du temps du Pape saint Grégoire le Grand. Un abbé, nommé Jean, la gouvernait vers cette époque, c'est-à-dire l'an 597.

LUCE-DE-COIRE (Saint-), *S. Lucius curiensis* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Reggenburg, située hors des murs de la ville de Coire. Elle fut fondée l'an 1140, par Conrad, comte de Bibregh, évêque de Coire. C'était auparavant un ancien monastère de Bénédictins, fondé, dit-on, par saint Valentinien, évêque de Coire. — *Annal. Prænonstr.*, t. I, col. 103.

LUCENTIA (De) (diocèse de Kolocza, Hongrie). — Abbaye de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. On place sa fondation à l'an 1196 ou 1198.

LUCERNE, *Luciaria*, *Lucerna* et *Luceria* (Suisse). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 768, sous l'invocation de saint Maurice et de saint Léger. Elle était soumise à Morbach, et située dans le diocèse de Constance. Les rois Pépin et Charlemagne lui firent des donations qui furent confirmées par le roi Lothaire. Cette abbaye fut restaurée et accrue l'an 818, par Wighard, frère du duc Robert. Elle a été l'origine de la belle ville de Lucerne, chef-lieu du canton de ce nom en Suisse. — Voy. *Gallia, christ.*, t. V, col. 932.

LUCIEN-LÈS-BEAUVAIS (Saint-), *S. Lucianus Belvacensis* (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Très-ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans le voisinage de Beauvais, fondée, dit-on, par le roi Childebert, vers l'an 540. D'autres placent sa fondation à l'an 582. Ce fut d'abord une église sous l'invocation de saint Pierre, desservie par quelques religieux. Plus tard, au VIIe siècle, elle prit une grande importance, quand on y eut transféré les corps de saint Lucien, apôtre de Beauvais, et de ses compagnons Julien et Maxien, tous trois martyrisés dans cette ville, vers la fin du IIIe siècle. On gardait leurs reliques à l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais, dans trois châsses enrichies d'or. Cette abbaye fut rebâtie et enrichie au milieu du VIIIe siècle, par le roi Chilpéric II, qui la prit sous sa protection, et peut ainsi en être regardé comme le fondateur. Elle devint célèbre dans la suite des temps et très-fréquentée du peuple, à cause des miracles que Dieu y opérait par l'intercession des saints martyrs, ses patrons. On conservait dans le trésor de la même église beaucoup d'autres reliques fort précieuses et fort anciennes.

Les châsses des trois martyrs, avec les reliques qu'elles contenaient, furent transférées de l'abbaye dans la cathédrale de Beauvais, le 25 mars 1791. Les reliques furent livrées aux flammes au commencement de l'année 1794; mais on eut le bonheur de sauver quelques ossements de saint Lucien, que l'on conserve encore dans la même cathédrale.

L'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais appartenait aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, depuis l'an 1665. Elle avait été dévastée par les Normands, l'an 845; puis par l'armée des Anglais, en 1346, et enfin elle eut aussi quelque part dans les ravages des calvinistes, au XVIe siècle. Son union à la réforme de Saint-Maur lui avait rendu son ancien éclat. La basilique de Saint-Lucien occupait le premier rang après la cathédrale. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 780, la série de 58 abbés.

LUÇON (Notre-Dame de), *S. Maria Lucionensis* (à Luçon, Vendée, France). — Ancienne abbaye, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui existait dans le VIIe siècle; car on la voit, aux années 675 et 684, gouvernée par saint Philibert, le célèbre abbé de Jumiéges, en Normandie. Au IXe siècle, elle était déjà détruite : *Anno* DCCC LXXVII, dit la chronique de Maillezais, *cœnobium Sanctæ Mariæ Lucionensis, quod Lucius quidam imperialis incœpit, et postea sanctus rexit Philibertus, destructum erat.* On ignore par qui elle fut restaurée; peut-être, dit le *Gallia christ.*, le fut-elle par Ebule, évêque de Limoges, qui restaura beaucoup d'autres monastères. En 1068, le comte Gui, qui avait épousé Aldearde, fille de Robert, duc de Bourgogne, s'empara du château de Luçon, et réduisit en cendres le monastère de la sainte Vierge qu'il renfermait. Beaucoup d'hommes et de femmes y périrent, suivant la chronique de Maillezais. L'an 1090, il avait été restauré, et avait un abbé. Sa vaste basilique fut consacrée le 19 avril 1121. Cette église abbatiale, sous l'invocation de la sainte Vierge, fut érigée en cathédrale, et détachée du diocèse de Poitiers, par le Pape Jean XXII, l'an 1307, qui érigea en même temps le siége de Maillezais. Le siége de Luçon a toujours subsisté depuis. Son diocèse comprend aujourd'hui le département de la Vendée. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1404, l'ordre de 14 et quelques abbés.

LUCULLAN ou SAINT-SEVERIN (royaume de Naples). — Ancien monastère situé entre Naples et Pouzzoles, et bâti du temps du Pape Gélase, c'est-à-dire vers l'an 495. Il fut construit par le saint prêtre Lucille, Marcian et quelques autres disciples de saint Severin, abbé et apôtre de l'Autriche, lesquels ayant passé en Italie avec les reliques de ce saint, vers l'an 488, demeurèrent quelques années en Ombrie, et puis se transportèrent dans la petite ville de Lucullan, entre Naples et Pouzzoles, par l'ordre du Pape Gélase. Là, on mit les reliques du saint dans un magnifique tombeau, et l'on bâtit autour un monastère, qui eut pour abbés Marcian et Eugippe, et qui fut depuis habité par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

LUCUSE (à Palerme, Sicile). — C'est le nom de l'un des six monastères fondés en Sicile par saint Grégoire le Grand, lorsqu'il était encore prêteur de Rome. Il était dédié à saint Maxime et à sainte Agathe.

LUKA (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée près la ville de Znaym (Moravie), l'an 1190, par Otton, duc de Bohême. Elle est fille de Montsion; elle était du diocèse d'Olmutz. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 87.

LUPICIN (Saint-) ou LAUCONNE, *Lauconnense* (autrefois diocèse de Lyon, aujourd'hui de Saint-Claude, Jura, France). — Ancienne abbaye dans le Jura, fondée vers l'an 460 par saint Lupicin et saint Romain, son frère, le fondateur de la célèbre abbaye de Condat ou de Saint-Oyen. Celle dite de Saint-Lupicin fut bâtie dans un lieu voisin de Condat, nommé Lauconne, qui était plus commode et moins stérile; les deux frères, quoique leurs esprits fussent assez différents, gouvernèrent conjointement les deux monastères, et la grâce qui les avait associés, leur inspira à chacun une conduite qui fut utile au salut des âmes. (Grég.

de Tours., *Vitæ Patrum*, t. I.) A la demande de saint Lupicin, Chilpéric, roi de Bourgogne, ordonna à ses officiers de fournir tous les ans au monastère de Lauconne 300 mesures de blé avec autant de vin, pour la nourriture des religieux, et cent pièces d'or, pour leur acheter des habits. (Id.) Le monarque avait offert au saint abbé, des terres et des vignes, mais Lupicin n'avait pas voulu les accepter, de crainte que ces richesses n'inspirassent de la vanité à ses disciples, et il se contenta de cette sorte de pension annuelle, dont l'abbaye jouissait encore dans le siècle suivant. Saint Lupicin mourut vers l'an 480, laissant 150 religieux dans son monastère de Lauconne. On voyait reluire dans tous ses disciples la vertu du maître.

LURE (Notre-Dame de), *Lura* (ancien diocèse de Sisteron, aujourd'hui de Digne, Basses-Alpes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1170, au pied du mont Lothier, à deux lieues environ à l'ouest de Sisteron. Elle reconnaît pour fondateur saint Donat, disciple de saint Marius, abbé de Bevons. L'an 1318, le Pape Jean XXII unit cette abbaye sous certaines conditions au chapitre d'Avignon. — Voy., *Gall. christ.*, t. I, col. 511, la série de 11 abbés.

LURE, *Lura*, *Luthra*. — Ville et célèbre abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Besançon, dans le département de la Haute-Saône, à 26 kil. de Vesoul. Elle fut fondée vers l'an 616, par saint Déicole ou saint Diel, compagnon et disciple de saint Colomban, à l'aide des libéralités de Clotaire II, qui, par la mort de Thierri, avait réuni en 613 la Bourgogne à ses Etats. Saint Déicole en fut le premier abbé. Sa sainteté éminente et ses nombreux miracles attirèrent à sa communauté la vénération de tous, et la protection des princes. Déicole se sentant accablé de vieillesse, fit élire à sa place saint Colombin, son filleul, et l'un des Irlandais qui étaient passés en France avec saint Colomban. Pour lui, il vécut le reste de ses jours dans une cellule écartée, où il avait fait bâtir une petite chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité. Il y mourut entre les bras de saint Colombin, le 18 janvier, vers l'an 625.

L'abbaye de Lure, grâce à de nombreuses donations, devint fort puissante et fort célèbre. Son abbé portait autrefois le titre de prince du saint Empire. — Voy. Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. II, p. 130. — En 1560, Pie IV unit cette abbaye à celle de Morbach, en Alsace. Clément XIII les sécularisa l'une et l'autre en 1764.

LUTZELL, *Lucis Cella* ou *Lucilla* (diocèse de Bâle, Suisse). — Célèbre monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé l'an 1124, et qui devint la mère féconde d'autres illustres monastères. Ses premiers religieux vinrent de l'abbaye de Bellevaux, la première fille de Morimond. Lutzell reconnaissait pour fondateurs les comtes de Montfalcon. Ce monastère fut brûlé entièrement par les Suisses. (Jongelin.)

LUXEMBOURG (Notre-Dame de), dit MUNSTER *B. Maria Luxemburgensis*, ou *Munsteriensis* (Belgique). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé non loin des murs de Luxembourg, et qui était du diocèse de Trèves. Il fut d'abord construit sous le titre de Saint-Pierre, et dans la suite, consacré sous le nom et le patronage de la sainte Vierge. Sa prééminence sur tous les autres monastères de la contrée lui valut le nom général de Munster. Il eut pour fondateur vers l'an 1083 Conrad, comte de Luxembourg, et sa femme Clémence. Le comte Gui termina la fondation commencée par son frère, vers l'an 1122. Arnold, archevêque de Trèves, soumit ce monastère, l'an 1178, à la congrégation de Saint-Vannes de Verdun. Durant les guerres de Charles-Quint et de François Ier, il fut livré aux flammes par les troupes même de l'empereur, et un autre lieu fut concédé aux moines dans la ville, où ils bâtirent un nouveau monastère. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 600, la mention de 28 abbés.

LUXEUIL ou LUXEN, *Luxovium* (diocèse de Besançon, Haute-Saône, France). — Antique et célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, d'abord sous la règle de Saint-Colomban. Il fut fondé vers l'an 590, dans un désert des montagnes des Vosges, par saint Colomban, né en Irlande, vers l'an 560, dans la province de Leinster. Là, on voyait un château en ruines, nommé Luxeuil, et tout auprès, des restes magnifiques de bains, avec des idoles de pierre que les païens avaient adorées. Saint Colomban, qui venait d'établir sa communauté dans la même solitude, sur les débris d'un autre vieux castel, nommé Anegray, commença à bâtir en ce lieu un second monastère, qui fut bientôt rempli de moines, et servit de modèle à plusieurs autres. Il fut donc obligé d'en bâtir un troisième, à une lieue de Luxeuil, qu'il nomma Fontaine, à cause de l'abondance des eaux.—Voy. Fontaine-en-Vosges. — Il gouverna dans ces trois monastères jusqu'à six cents moines, auxquels il donna une règle très-sévère, que nous avons encore. Les religieux de Luxeuil, suivant l'exemple des Acemètes, se partageaient, dit-on, par bandes, pour chanter sans interruption l'office divin. Dans la suite, la règle de Saint-Benoît prévalut sur celle de Saint-Colomban, et fut observée seule dans les monastères fondés par lui ou ses disciples.

Saint Eustase, d'une famille noble de Bourgogne, après avoir été élevé avec soin par Miget ou Miet, évêque de Langres, son oncle, se retira dans le monastère de Luxeuil. Devenu en 611 successeur de saint Colomban, il se vit lui-même à la tête de 600 moines, qui le regardaient tous comme leur père. Le saint abbé portant son zèle au delà des limites du cloître, fut l'apôtre de la Bavière et de la Franche Comté. Il eut entre ses disciples Chagnoald, depuis évêque de Laon, Achar, évêque de

Noyon et de Tournai, Ragnachar, évêque d'Augt ou de Bâle ; et saint Omer, évêque de Boulogne ou Thérouanne. Son successeur fut saint Valbert (625).

C'est dans le monastère de Luxeuil que furent enfermés tour à tour Ebroïn, maire du palais sous les rois Neustriens, Clotaire III et Thierry III ; et saint Léger, martyr, dont Ebroïn était l'ardent persécuteur. Luxeuil est aujourd'hui une petite ville, chef-lieu de canton (Haute-Saône). On y voit un superbe établissement thermal. Luxeuil fut ravagé par les Sarrazins, dans le VIIIe siècle, vers l'an 732. Ces barbares tuèrent l'abbé Milis ou Mellin, avec plusieurs de ses disciples ; les autres religieux prirent la fuite. L'abbaye fut relevée par Charlemagne, et refleurit de nouveau. Elle appartenait en dernier lieu aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

LUZERNE (La), *Lucerna* (Manche, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré et sous l'invocation de la Trinité. Elle était de l'ancien diocèse d'Avranches (maintenant de Coutances), à 4 lieues d'Avranches, et à 3 environ de Grandville. Elle fut fondée l'an 1143 par Hasculfe de Suligny, d'après le conseil de son frère Richard, évêque d'Avranches. Tancrède, religieux de Dommartin ou Saint-Josse au Bois, fut choisi pour installer la nouvelle colonie de la Luzerne. Il la gouverna comme prieur pendant un an. Teschelin en fut ensuite le premier abbé.— Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 557, la série de 36 abbés ; *Neustria pia*, col. 92 ; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 93.

LYMING, *Limingense cœnobium* (Kent, Angleterre. — Monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans le VIIe siècle par sainte Ethelburge, surnommée Tata, fille d'Ethelbert, roi de Kent, et femme du pieux Edwin, roi des Northumbres. Cette princesse, étant devenue veuve, se consacra à Dieu, et fit bâtir un monastère sur un emplacement qui lui avait été donné par le roi Eadbald, son frère. Elle mourut abbesse de Lyming, vers la fin du VIIe siècle.

LYS (Le), près Melun, *Lilium* (Seine-et-Marne, France).—Célèbre abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1244, par la reine Blanche de Castille et par le roi saint Louis, son fils, qui la firent construire et la dotèrent avec une munificence royale. Elle était, autrefois, du diocèse de Sens (auj. de Meaux). Les rois Philippe III et Philippe IV se montrèrent, à leur exemple, ses généreux bienfaiteurs. Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X et Martin IV, donnèrent aussi des bulles en sa faveur. On y conservait, sous l'autel, le cœur de la reine Blanche, qui avait voulu être enterrée à Maubuisson; le cilice de saint Louis et quelques autres reliques du pieux monarque, dont Philippe le Bel, son petit-fils, avait fait présent au monastère. Mme de la Trémouille, qui en fut abbesse au XVIIe siècle, y établit une réforme. Cette abbaye a eu souvent, pour religieuses ou abbesses, de nobles et illustres princesses. On y voyait un magnifique ostensoir d'un prix inestimable, monument de la piété d'une sainte abbesse, qui, ayant, dit-on, rassemblé, pendant plus de vingt ans, tout ce qu'elle avait pu d'argenterie et de pierreries des filles de qualité qu'elle avait reçues à profession, fit hommage à Dieu de ce qui avait servi à la vanité du monde. La reine Anne d'Autriche elle-même, dit-on, avait enrichi cet ostensoir de nombreux diamants. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 247, la série de 11 abbesses.

M

MACEIRADAM, *Macenaria* (diocèse de Coïmbre, Beira, Portugal). — Abbaye construite d'abord pour des Bénédictins, vers l'an 1139. Son premier fondateur fut un nommé Albarac, Sarrazin et Musulman, qui, de vaillant guerrier et violent ennemi de l'Eglise, devint un pieux chrétien et un humble anachorète. S'étant retiré dans une vaste solitude, il y mena une très-sainte vie, bâtit un oratoire et donna à plusieurs compagnons qui vinrent se ranger sous sa conduite la règle et l'habit de Saint-Benoît. Après sa mort, un homme vénérable, nommé Suerus, élu abbé à sa place par les suffrages des frères, soumit ce monastère à la réforme de Cîteaux et à l'abbé d'Alcobaca comme père immédiat. Suivant quelques-uns, cette transformation aurait eu lieu l'an 1157; mais il est prouvé, par divers monuments, qu'elle n'est survenue que vers l'an 1200. Alphonse Ier, roi de Portugal, entre autres princes, dota cette abbaye de plusieurs possessions et priviléges.

MACHABÉES (Saints-), de Cologne, *SS. Machabœorum Abbatia, Ager Ursulanus* ou *sanguinis* (à Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le champ sacré des onze mille vierges, dit-on, d'où elle a tiré son nom primitif *Ager Ursulanus sive sanguinis*. Son origine paraît inconnue, elle est antérieure cependant à l'an 1159. Les corps des trois rois mages et des saints Machabées ayant été, vers cette époque, transférés d'Italie à Cologne, par les soins de l'archevêque Rainaud, ce pontife céda ces reliques au couvent du Champ-de-Sainte-Ursule, sous la condition qu'il prendrait le nom de Machabées. Par là fut apaisé un différend survenu entre les religieuses dudit couvent, qui s'arrogeait le nom de Sainte-Ursule et l'abbesse de Sainte-Ursule, sœur de ce même pontife. En 1504, D. Elias Mercœur, le confesseur du couvent, restaura la chapelle des Machabées, et fit placer, dans un ordre admirable, par tout le temple, les ossements de sainte Ursule et de

ses compagnes; il fit construire enfin, pour les Machabées, une châsse dorée, qu'il plaça sur le grand autel. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 773, la série de 16 abbesses.

MACHERA AD MOSELLAM.—Nom latin d'un ancien monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Corneille, Pape, fondé l'an 1238, dans le diocèse de Trèves, sur la rive gauche de la Moselle. On y conservait le chef de saint Corneille, et les reliques des saints Valentin et Everhard. Les malades épileptiques recouraient avec grand fruit, dit-on, à ces saintes reliques. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 651, la série de 25 abbesses.

MACHERAT, *Macheretum.* — Monastère de France de l'ordre de Grammont, fondé l'an 1168, dans le diocèse de Troyes et à 7 lieues de cette ville, par Guillaume de Dampierre et Hugues de Plancy. Les comtes de Champagne furent ensuite ses principaux bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 596, la mention de 38 prieurs ou abbés.

MACHLINE, *Machlinia* (ancien diocèse de Saint-André, comté de Fife, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1145, par David Ier, roi d'Ecosse. (JONGELIN.)

MADELEINE (SAINTE-), de Châteaudun, *S. Magdalena* (à Châteaudun, diocèse de Chartres, Eure-et-Loir, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, dont l'origine paraît incertaine. Des lettres d'Ives, évêque de Chartres, nous apprennent qu'il y avait, au commencement du XIIe siècle, des clercs séculiers attachés à l'Eglise de la Madeleine de Châteaudun. On y voyait une chapelle des comtes, *capella comitum*, d'où le *Gallia christ.* conclut qu'il y avait aussi vraisemblement des chanoines institués par les comtes de Champagne vers la fin du Xe siècle. Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, substitua, à ces clercs séculiers, des chanoines réguliers, vers l'an 1130, et ils furent confirmés par le Pape Innocent II l'an 1131. Plus tard, ils se joignirent à la congrégation des chanoines réguliers de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1318, la suite de 33 abbés.

MADELEINE (SAINTE) DE METZ, *S. Magdalena Metensis* (à Metz, Moselle, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 1300. Elle fut d'abord occupée par des Filles pénitentes. Plus tard, elle l'était par des chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, sous la conduite d'une abbesse désignée par le roi. — *Gallia christ.*, t. XIII, col. 942.

MADION, *Mas Dionum*, *Masdio* ou *Masum Dionysii* (ancien diocèse de Saintes, aujourd'hui de la Rochelle, Charente-Inférieure, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1231, à environ douze milles de Saintes, près la ville d'Archiac, et sur un rocher, baigné par le Seudre. On ignore son origine. Détruite dans les guerres des calvinistes, elle n'était déjà plus habitée par des moines au commencement du XVIIIe siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1126, les noms de 11 abbés.

MADIRAN, *Madiranum* (diocèse de Tarbes Hautes-Pyrénées, France). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1206.

MAEGHDENDAEL, *Vallis Virginum*, *B. Maria de Lintris* ou *Lintrense Monasterium* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1220, selon l'opinion la plus probable. Suivant le *Gallia christ.*, elle était, autrefois, du diocèse de Liége, avant de l'être de Malines. On émet deux opinions sur son fondateur, mais aucune ne paraît appuyée sur de solides raisons. Ses premières religieuses lui vinrent du couvent de Rameige, du diocèse de Namur. Cette abbaye était sous l'obédience de l'abbé de Villers. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 77, la série de 31 abbesses.

MAGDENAW ou MAGDENDAW, *Augia Virginum.* — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée, l'an 1244, dans l'ancien diocèse de Constance, dans le comté de Toggenburg, et dans le doyenné de Saint-Gall. (*Gallia christ.*) Elle eut pour fondateur Rudolfe de Glattburg, dit *Giel*, dont la pieuse munificence fut imitée dans la suite par les princes de Saint-Gall, les comtes de Toggenburg, de Habspurg, de Kiburg, de Furstenberg, et plusieurs autres nobles seigneurs. — Voy. *Gallia Christ.*, t. V, col. 1098.

MAGDENDAL, *Vallis Virginum* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui a d'abord eu de faibles commencements, dans la paroisse de Wlœsberghe, mais qui fut ensuite, l'an 1233, transférée à Audenarde, par Arnold, baron de *Pamelium*, et dotée de nouveau. Elle fut brûlée par les hérétiques, vers l'an 1573. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 230, la série de 19 abbesses.

MAGHBILE (Ulster, Irlande). — Ancien monastère bâti au VIe siècle, par saint Finien ou Winnin, depuis évêque en Irlande, et qui est honoré comme le principal patron de l'Ulster.

MAGLOIRE (SAINT-) de Paris, *S. Maglorius* ou *S. Bartholomæus* (à Paris, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'origine remonte à une ancienne basilique ou chapelle de Saint-Barthélemi, située près du Palais du duc Hugues, et qui avait été construite par la munificence des rois Eudes et Robert, et enrichie d'un grand nombre de reliques de saints. Les chanoines qui l'habitaient d'abord furent transférés ensuite dans une chapelle dans l'enceinte du palais qu'on appelait plus tard de Saint Michel, et on leur substitua des religieux. Ce changement eut lieu vers l'an 965, à l'occasion de la translation du corps de saint Magloire, qui, avec d'autres reliques de saints, fut apporté de la Bretagne à Paris, dans la crainte des barbares, par Sauveur, évêque d'Alet ou de Saint-Malo. Hugues le Grand, duc des Français et comte de Paris, père de Hugues Capet, fit don à ce pontife de la basilique de Saint-Barthélemi pour qu'il y déposât le corps de saint Magloire; il le fit dédier en l'honneur de saint Barthé-

lemi et de saint Magloire; il l'enrichit de nouveaux revenus et y plaça des religieux. Ce prince est donc regardé justement comme le fondateur de ce monastère vers l'an 975. On donne aussi le titre de fondateur de Saint-Magloire à son fils Hugues Capet.

Au XVIe siècle, Catherine de Médicis voulut que cette abbaye devînt séculière, et elle obtint des bulles de Pie IV en 1564, et de Grégoire XIII en 1575, pour qu'elle fût unie à la mense épiscopale de Paris. Cependant l'an 1572, les religieux de Saint-Magloire furent transférés à l'hôpital ou prieuré de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui prit aussi dès lors le nom de Saint-Magloire. La maison desdits religieux, qui était située dans la rue Saint-Denis, devint la demeure d'une communauté de filles pénitentes. Enfin, vers l'an 1618, le monastère de Saint-Magloire cessa d'exister, et ses bâtiments firent place à un séminaire de la congrégation de l'Oratoire. Ce séminaire devint célèbre dans la suite par les pieux personnages qui s'y formèrent dans l'étude des saintes lettres. On doit distinguer entre tous l'illustre Massillon. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 309, l'histoire de 39 abbés.

MAHÉ DE FINISTERRE (SAINT-), *S. Matthæus Finis terræ* (ancien diocèse de Saint-Paul de Léon, aujourd'hui de Quimper, Finisterre, France). — Ancien monastère situé à quelques lieues de Brest, près de la mer. Il fut bâti avant l'an 555 sous l'invocation de saint Matthieu, dont le chef fut, dit-on, apporté vers cette époque dans le diocèse de Léon, en Bretagne, gouverné alors par saint Paul, son premier évêque. Saint Tanguy le peupla de religieux tirés de l'abbaye de Gerber, qui était sous sa conduite. Ce monastère avait embrassé en dernier lieu la réforme de Saint-Maur.

MAILLEZAIS (SAINT-PIERRE DE), *Malleacum* (Vendée, France). — Ancienne abbaye de Bénédictins sous l'invocation de saint Pierre, fondée vers l'an 980 par la comtesse Emma, femme de Guillaume IV, duc d'Aquitaine et de Poitou, et fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois. Son premier abbé paraît avoir été Gaulbert, qui fut en même temps abbé de Sainte-Julie de Tours et de Bourgueil. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1364, la série de 18 abbés jusqu'au dernier, Geoffroi II de Pouverelle, qui fut le premier évêque de Maillezais; l'abbaye ayant été érigée en siége épiscopal l'an 1307. Ce nouveau siége fut transféré à La Rochelle en 1652. — Voy. aussi l'*Histoire de l'abbaye de Maillezais*, par M. l'abbé Lacurie, in-8° (nouvelle publication).

Nous trouvons dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1re série, t. II, p. 148) quelques notes intéressantes sur l'abbaye de Maillezais, publiées par un érudit archiviste, ancien élève de cette savante école. Nous aimons à les transcrire à la suite de cette trop courte notice.

« L'abbaye de Maillezais était située en Bas-Poitou, dans une île dont elle a pris le nom, et qui est formée par l'Antise et la Sèvre-Niortaise. Elle a été fondée vers l'an 980 par Emma, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, et femme de Guillaume II, duc d'Aquitaine. Cette princesse la construisit sur les ruines d'une ancienne basilique détruite par les Normands, la consacra à saint Pierre et y établit une communauté d'hommes soumise à la règle de Saint-Benoît.

« Arrêtée au milieu de sa prospérité naissante par les graves dissentiments qui avaient éclaté entre Emma et son époux, l'abbaye de Maillezais trouva heureusement un protecteur dans leur fils, Guillaume V. Le nouveau duc d'Aquitaine ne se borne pas à rappeler les religieux dans l'église et dans les possessions dont le ressentiment de son père les avait dépouillés. Digne continuateur de l'œuvre commencée par Emma, il s'applique en outre à augmenter les biens et les priviléges que le monastère avait reçus d'elle; puis, sentant sa fin approcher, il se retire à Maillezais, et, à l'exemple de plusieurs de ses ancêtres, termine sous le froc une vie passée au faîte des grandeurs. La protection accordée par ce prince à l'abbaye de Saint-Pierre lui fut continuée par ses successeurs; de nombreuses chartes attestent la magnificence des souverains du Poitou envers Maillezais, et grâce à ce haut patronage, bien mérité, du reste, par la conduite comme par les lumières de ses moines, l'église de Saint-Pierre se trouva promptement placée au rang des communautés les plus riches et les plus renommées de toute la province. Maillezais était devenu, dès le commencement du XIe siècle, le rendez-vous d'un grand nombre de fidèles. Plusieurs personnages célèbres y avaient embrassé la vie monastique; d'autres, parmi lesquels on compte trois ducs d'Aquitaine, avaient voulu que leur dépouille mortelle y fût déposée. Deux abbayes s'étaient soumises à sa suzeraineté (81); un grand nombre de monastères avaient choisi leurs abbés parmi ses religieux, et c'est aussi parmi les moines de Saint-Pierre que l'église de Saintes était venue chercher le vénérable Guillaume, cité par tous les auteurs ecclésiastiques comme le modèle des évêques. Grâce à la sage administration et au travail des moines, d'abondantes récoltes couvraient déjà le sol resté inculte depuis les invasions des Normands, et les vastes marais formés par la Sèvre ne tardèrent pas à se convertir en excellents pâturages qui sont encore de nos jours une des principales richesses du Bas-Poitou.

« L'abbaye n'avait pas obtenu des résultats moins brillants sous le rapport de la science et des lettres. Non-seulement elle possédait une bibliothèque riche et nombreuse, mais encore elle avait produit des

(81) L'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, diocèse de Saintes, et celle de Saint-Pierre de Sully, diocèse de Tours.

ouvrages d'une grande importance pour l'histoire générale comme pour celle de la province. En un mot, elle avait conquis les plus justes titres à l'admiration et à la reconnaissance publique ; et elle avait mérité l'honneur que lui fit le Pape Jean XXII, lorsqu'en 1317, il fixa à Maillezais le siége d'un des deux évêchés qu'il venait d'établir en Poitou (82).

« Comme évêché, la ville de Maillezais n'a pas manqué non plus d'un certain éclat ; mais elle ne jouit pas longtemps des avantages que lui promettait ce nouveau titre. Occupée à diverses reprises par les catholiques et par les calvinistes pendant la guerre civile du XVIe siècle, elle finit par rester au pouvoir des religionnaires, et devint sous le célèbre Agrippa d'Aubigné une de leurs forteresses les plus importantes. Ce fut sous leur domination que périrent à Maillezais, comme dans toutes les églises voisines de la Rochelle, les trésors littéraires réunis par le zèle éclairé des moines. La ruine des protestants par le cardinal de Richelieu, au lieu de rendre à Maillezais son rang de siége diocésain, ne fit, au contraire, que consacrer sa spoliation. L'évêché, qui avait été transféré provisoirement à Fontenay-le-Comte par le Pape Urbain VIII, fut, en 1648, fixé à la Rochelle par Innocent X ; et, en cessant d'être chef-lieu du diocèse, Maillezais fut en outre dépouillé par ce Pontife du rang de ville, auquel Jean XXII l'avait jadis élevé. La révolution française, auprès de laquelle les souvenirs religieux étaient une bien mauvaise recommandation, ne lui a pas rendu son ancien titre de ville ; mais, s'il n'est encore aujourd'hui qu'un bourg du département de la Vendée, Maillezais peut du moins se consoler en voyant la richesse du pays qui forme sa circonscription cantonale. » (Paul MARCHEGAY.)

MAILLY ou SAINT-MENOU, *Malliacum* ou *S. Menulfus* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de femmes, à trois lieues de Moulins et à deux de Bourbon-l'Archambauld. Elle était de l'ordre de Saint-Benoît et fut fondée, dit-on, l'an 1158. On peut conclure de la vie de saint Menou qu'il y eut dans l'origine des religieux. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Bourbon, de Montfalcon et de Charenton. Cette abbaye fut réformée l'an 1507, sous la congrégation de Chézal-Benoît ; elle fut ensuite agrégée à la congrégation de Cluny. — *Voy.*, *Gall. christ.*, t. II, col. 179, la série de 21 abbesses.

MAINTENAY-SAINT-LIÉ, *Mentuniacum*, ou *Mantuniacense* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 530, à deux lieues environ de Troyes, par saint Romain, qui fut le successeur de saint Remi sur le siége de Reims. Il la fit dédier sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protais, et en prit lui-même la conduite. Saint Lié lui fut substitué dans le gouvernement de son monastère, et lui donna son nom. Ce monastère paraît n'avoir eu qu'une très-courte existence.

MAIXENT (SAINT-), *S. Maxentius* (diocèse de Poitiers, Deux-Sèvres, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé sur la Sèvre, et dont il est fait mention par saint Grégoire de Tours (lib. II, cap. 37). On doit rapporter proprement son origine au temps du roi Clovis (vers l'an 507), bien qu'il eût été fondé auparavant, vers l'an 459, sous le titre de Saint-Saturnin de Toulouse, évêque et martyr, par Bagapit ou Agapius, venu dans ce lieu, dit-on, avec ses compagnons du monastère de Saint-Hilaire, détruit par Attila, roi des Huns. D'après une vieille charte, Clovis, en concédant ce même lieu à un saint personnage nommé Adjuteur Maixent, le dota richement. Ce monastère fut restauré dans la suite par Louis le Pieux. Dans le recensement fait sous ce prince en 817, il figure parmi ceux de l'Aquitaine qui ne doivent que des prières. Ennobli par de nombreux priviléges de rois et de princes, accru par de riches donations, il a donné naissance à la ville de Saint-Maixent (aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Niort, Deux-Sèvres). Détruit presque entièrement par les calvinistes, il avait recouvré plus tard son ancienne splendeur par son union à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1245, la brève histoire de 83 abbés.

MAIZIERES, *Maceriæ*. — Abbaye de France de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, à deux lieues de la ville de Beaune, en Bourgogne. Elle est fille de La Ferté, et fut fondée vers l'an 1132 dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône. Elle reconnaît pour fondateurs Falcon de Reum, neveu, dit-on, de Hugues III, duc de Bourgogne ; Eléonore, sa femme, et leurs fils, dont on voyait le tombeau à la gauche du cloître, près de l'entrée de l'église. On voyait encore dans cette église les sépultures d'Alexandre de Montaigu, de la maison de Bourgogne, et d'Olivier de Matreul, 46e et 63e évêques de Châlon, morts en 1261 et en 1405. Les seigneurs de Montaigu y reposent également, dit le *Gallia christ.*, quoique aujourd'hui on ne découvre point leurs tombes. — *Voy.*, t. IV, col. 1030, la série de 39 abbés.

MALENOUE, *Malanoæ*, *Malnodæ*, ou *Boscus dominarum* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Erasme, fondée avant l'an 1129, à quatre lieues environ au-dessus de Paris, entre la Seine et la Marne. On ignore son origine et le temps de sa fondation. Elle était du diocèse de Paris. Une partie des religieuses d'Argenteuil, expulsées l'an 1129 de leur monastère par l'autorité d'un concile de Paris, vint se retirer à Malenoüe, tandis qu'une autre partie émigrait avec Héloïse au prieuré du Paraclet. Ce monas-

(82) Par suite du démembrement du diocèse de Poitiers

tère fut réformé, avec quelques autres du diocèse de Paris, par Ponchet, évêque de Paris, au commencement du XVIe siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 587, la série de 19 abbesses, de 7 abbesses triennales, et de 10 abbesses titulaires de nomination royale.

MALMEDY EN ARDENNES, *Malmundarium* (Prusse Rhénane).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la forêt des Ardennes, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, vers l'an 648, par Sigebert II, roi d'Austrasie, à la prière de saint Remacle. Ce saint, qui succéda l'an 650 à saint Armand sur le siége épiscopal de Maëstricht, gouverna d'abord cette abbaye ainsi que celle de Stavelo, fondée un peu plus tard dans son voisinage par le même monarque. Ces deux abbayes, éloignées d'une lieue l'une de l'autre, n'avaient qu'un seul et même chef, quoiqu'elles fussent distinctes. On distingue parmi ces abbés, Florbert, qui succéda l'an 727 à son père, saint Hubert, sur le siége de Liége, transféré de Maëstricht, et Agilulfe, qui fut évêque de Cologne. Les deux abbayes de Malmédy et de Stavelo ont donné chacune l'origine aux villes de leur nom. On doit à leurs religieux les défrichements d'une grande partie de la forêt des Ardennes. Les moines de Malmédy avaient, dit-on, deux des plus florissantes tanneries de l'Europe. L'abbé de Malmédy et de Stavelo portait le titre de prince d'empire et de comte de Logne. La première de ces abbayes était du diocèse de Cologne, et la seconde du diocèse de Liége.

Malmédy est aujourd'hui une ville des Etats prussiens (province Rhénane), à 37 kil. S. d'Aix-la-Chapelle.

MALMESBURY, *Malmesburiense cœnobium* (comté de Wilts, Angleterre). — Ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont on voit encore de belles ruines dans la ville de ce nom. Elle fut fondée avant 675 par un saint moine irlandais appelé Maidulf, d'où elle fut nommée *Maidulfsbury*, et par corruption *Malmesbury*. Presque à sa naissance elle eut pour abbé un personnage illustre, qui lui donna tout aussitôt par ses vertus et par sa science un splendide éclat. C'était saint Adhelin ou Adhelm, né parmi les Saxons occidentaux, et proche parent du roi Ina. Après avoir été élevé à Cantorbéry, sous saint Adrien, il prit l'habit religieux dans le monastère de Malmesbury, dont il devint abbé en 675 par la démission de Maidulf. Ce monastère jusqu'alors peu connu acquit beaucoup de réputation sous le nouvel abbé. Les bâtiments et les revenus en furent considérablement augmentés. Adhelm dédia l'église en l'honneur de saint Pierre, et en ajouta deux autres sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Michel. Il vit son abbaye comblée de biens et de priviléges par les princes et les rois. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il lui obtint un ample indult du Pape Serge. Guillaume de Malmesbury a rempli toute la seconde partie de la Vie du saint d'extraits ou de copies d'actes concernant les fondations et les priviléges de cette abbaye, devenue dès le VIIe siècle le plus bel édifice qu'il y eût alors en Angleterre.

Guillaume ou William Somerset de Malmesbury, religieux bénédictin et historien anglais du XIIe siècle, surnommé le Bibliothécaire, est l'une des illustrations de cette abbaye. Il a écrit : *Regalium, sive de rebus gestis regum anglorum libri* V (de 449 à 1129); *De Historia Novella*, libri II (de 1127 à 1143); *De gestis pontificum Anglorum*, etc. Ce dernier ouvrage contient l'histoire de l'abbaye de Malmesbury. — *Voy.* Guillaume de Malmesbury, dans l'*Anglia sacra* de Wharton.

Saint Adhelm, qu'on peut regarder comme l'un des principaux fondateurs de Malmesbury, après avoir été trente ans abbé, fut tiré de sa solitude et placé sur le siége de Sherburn, qu'on transféra depuis à Salisbury. Il mourut le 25 mai 709. Guillaume de Malmesbury dit qu'il opéra des miracles avant et après sa mort. Le psautier, et plusieurs autres objets qui avaient servi à son usage, se sont gardés dans son monastère jusqu'à la prétendue réforme.

En détruisant l'abbaye de Malmesbury, l'un des plus beaux ornements de Wiltshire, on détruisit en même temps le tombeau du célèbre roi Athelstan, que l'on y conservait. — Voy. *Monastic. Anglican.*

MALOIGNE, *Malonia* (Belgique). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 685, sur la Sambre, à une ou deux lieues au-dessus de Namur, par saint Berluin, Anglais de nation, qui, de religieux bénédictin, devint ensuite évêque. Elle dépendait de l'évêché de Liége suivant la *Gallia christ.* Le fondateur la bâtit avec l'aide d'Odoacre, prince de Floreffe, et de Pépin, duc de Brabant. Elle fut d'abord habitée par des moines de Saint-Benoît, elle devint ensuite abbaye séculière; elle était au dernier siècle occupée par des chanoines réguliers.— Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1111, la série de 28 abbés.

MANANCHA (ancien diocèse d'Apt, Vaucluse, France). — Ancien monastère dont il n'existe plus aucune trace. Il était situé là où est aujourd'hui la ville de Ménerbe, et avait été fondé par saint Castor, qui fut depuis évêque d'Aot, vers le commencement du Ve siècle.

MANLIEU, *Magnus Locus* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).—Abbaye fondée dans le bourg de ce nom, sur l'Alliout, près Clermont, vers l'an 656, par saint Genès, évêque de Clermont. Elle fut dédiée sous l'invocation de saint Sébastien, à la suite de quelques miracles opérés en ce même lieu par l'intercession de ce saint, au tombeau duquel un saint homme, nommé Magne, étant malade, avait fait un pèlerinage et recouvré la santé. Le seigneur du fonds bâtit une chapelle qui fut appelée *lieu de Magne*, ou *Manlieu*, et depuis changée en un monastère par saint Genès. Cette abbaye appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. Evode en fut le premier abbé, et eut pour succes-

seurs Bobo et Adelphe. Les religieux de Manlieu écrivirent une lettre contre les hérésies de Novat et de Jovinien, que l'on avait renouvelées et répandues dans l'Auvergne. Saint Bonet, grand échanson et chancelier de Sigebert III, roi d'Austrasie, et qui fut depuis évêque de Clermont, prit l'habit religieux à Manlieu après s'être démis de l'épiscopat. Manlieu figure parmi les monastères que Louis le Pieux restaura ou fit bâtir entièrement. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 361, la nomenclature de 30 abbés.

MANILLA (Notre-Dame de), *Manilia* (diocèse de Pampelune, Espagne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, et probablement de filles, suivant l'opinion de Jongelin, qui déclare n'avoir pu découvrir l'époque de sa fondation.

MANSEE, MANAUSER ou LUNELACH, *Lunelacense* (diocèse de Saltzbourg, Bavière).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le milieu du VIIIe siècle, et dédiée à saint Pierre et à saint Michel. Elle fut d'abord habitée, dit-on, par vingt religieux tirés du Mont-Cassin, sous la conduite d'Opportun qui en fut le premier abbé. Bulteau pense que, si elle a été fondée par saint Firmin, le saint fondateur dut y établir plutôt des moines de Reichenau, auxquels purent se joindre ensuite quelques autres venus d'Italie. C'est ainsi, du moins, qu'il en usa à l'égard d'Altaicht, de Morbach et de Pfeffers, en envoyant dans chacun de ces nouveaux monastères douze religieux de Reichenau, où il n'en resta enfin plus que douze également. Mais ce nombre fut sans doute bientôt augmenté. (*Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*).

MANSUY-LEZ-TOUL (Saint-), *S. Mansuetus* (Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée l'an 965, par saint Gérard, évêque de Toul. C'était anciennement un oratoire bâti en l'honneur du prince des apôtres, par saint Mansuy, le premier apôtre de Toul, et qui fut appelé plus tard Saint-Mansuy, à cause du grand nombre de miracles opérés au tombeau de ce saint pontife. Saint Gauslin, évêque de Toul, fit restaurer cet oratoire ou cette église. Saint Gérard, son successeur, érigea à son tour une abbaye dans cette même église, où avaient été inhumés les premiers évêques de Toul. Cette abbaye devint considérable et célèbre dans la suite. Après plusieurs vicissitudes, désastres et restaurations, elle embrassa enfin, l'an 1610, la réforme de la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1087, la série de 55 abbés.

MANNEL, *Mannelium* (comté de Stirling, Ecosse).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1140, dit-on, par Malcolm IV, roi d'Ecosse, surnommé le Vierge (83-84).

MARBACH, *Marbacum* (diocèse de Strasbourg, Haut-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Irénée, fondée l'an 1089, en l'honneur de saint Irénée, martyr, sur le Rhin, un peu au-dessus de Colmar, par une noble dame, nommée Guta, si l'on ajoute foi à une vieille charte de l'an 1154. Mais on s'accorde généralement à lui donner pour premier auteur Burchard, chevalier de Gebliswih, dont on voyait le tombeau à droite du grand autel dans l'église de Marbach. Cette abbaye de Marbach devint plus tard une prévôté ou un prieuré. Elle s'unit enfin vers l'an 1535 à la congrégation de Windeshem. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 884, la série de 13 prévôts, abbés et prieurs.

MARC (Saint-), de Florence (Toscane, Italie). — Célèbre monastère de l'ordre dominicain, qui fleurit encore de nos jours, et qui par plusieurs titres de gloire, est devenu l'un des plus illustres de l'ordre. C'est dans ce pieux asile que vécurent tour à tour le célèbre peintre Jean-Ange de Fiésole, dit le *Beato*, l'un des meilleurs maîtres de l'école mystique; Barthélemi de Saint-Marc, dit aussi *Baccio della Porta*, l'un des plus illustres peintres de l'école florentine, et enfin Jérôme Savonarole, l'éloquent orateur dominicain, connu par plusieurs écrits, mais surtout par son zèle ardent et par son exaltation religieuse et patriotique. Ce dernier avait été élu prieur de Saint-Marc de Florence, l'an 1488. Ce monastère est célèbre encore, comme chef d'une réforme ou congrégation dans laquelle entrèrent plusieurs autres monastères dominicains en Italie

Le couvent de Saint-Marc de Florence, riche de tant de précieux souvenirs, est l'un de ces sanctuaires d'Italie que le pèlerin aime à visiter. Nous l'avons visité nous-même avec bonheur, en admirant les belles peintures de Jean de Fiésole, qui décorent ces murs sanctifiés par tant de vertus et de pieux talents.

MARCEL ou MARCEAU (Saint-), avant SAINT-CLEMENT, *S. Marcellus* (à Paris, France). — Ancien monastère fondé dans l'église de Saint-Marcel, situé dans le faubourg de Paris auquel elle a donné son nom. Cette église avait été bâtie, dit-on, par le célèbre Roland, neveu de Charlemagne, qui la fit construire d'abord sous le patronage de saint Clément, pape et martyr; elle fut appelée plus tard Saint-Marcel, du nom de ce saint évêque de Paris, qui y avait été inhumé. Dans les chartes des successeurs de Charlemagne, pendant presque 200 ans, on la voit mentionnée sous le nom de monastère de Saint-Marcel. Elle devint enfin un collége de chanoines, avant le XIIe siècle. Les évêques de Paris, Ingelwin et Théodulfe, aux IXe et Xe siècles, se montrèrent principalement ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 302, la série de 42 doyens.

MARCEL (Saint-), *S. Marcellus* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130. Elle est

(83 84) Malcolm IV, suivant l'*Art de vérifier les dates*, mourut en 1165, à l'âge de vingt-cinq ans. Il ne peut donc être le fondateur de cette abbaye, du moins quant à l'époque ici assignée.

fille de Cadouin, de la filiation de Pontigny. Elle était située, dit le *Gallia christ.*, à six lieues de Cahors, et à deux de Montauban. Elle reconnaissait pour fondateurs Armand de Montpesat et ses frères, qui donnèrent le lieu de Saint-Marcel à Dieu et à la bienheureuse Vierge, dans la main de Pierre Ier, abbé de Sept-Fontaines, de l'ordre de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 182, le catalogue de 44 abbés, de 1134 à 1713.

MARCEL (Saint-), à Châlon-sur-Saône, *S. Marcellus Cabilonensis* ou *Obiliacum* (Saône-et-Loire, France). — Ancienne basilique et abbaye fondée vers l'an 577 ou 584, par le saint roi Gontran, deuxième fils de Clotaire Ier, roi de France, et qui avait en partage les royaumes de Bourgogne et d'Orléans. Elle fut bâtie près la ville et dans l'ancien diocèse de Châlon, au delà de la Saône, au lieu dit Obiliac. Cette abbaye échut dans la part du roi Charles au partage des monastères fait, l'an 870, entre les rois de France, Louis et Charles. Mais dès l'an 779 au moins, elle était habitée par des clercs séculiers qui y demeurèrent jusqu'à la fin du xe siècle, où cette église de Saint-Marcel fut restituée à des religieux sous la discipline de saint Mayeul, abbé de Cluny. Cette basilique, qui n'avait point perdu sa splendeur, fut souvent honorée par des assemblées d'évêques, savoir en 875, pour le sacre d'Adalgaire, évêque d'Autun, en 887 et 915. — Voy. *Biblioth. Cluniac.*, col. 1706 et 1710. — C'est dans cette abbaye ou prieuré de Saint-Marcel que mourut le célèbre Abailard, l'an 1142.

Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 958, donne la série de 39 abbés, prévôts et prieurs de Saint-Marcel.

MARCEL (Saint-) DE DIE, dit *Fellinis Locus, S. Marcellus Diensis* (diocèse de Valence, (avant de Die) Drôme). — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 985.

MARCHE-LES-DAMES, *Marchio, Martia* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, à une heure de distance de Namur, dit le *Gallia christ.* Elle fut fondée l'an 1096, et l'an 1400 elle embrassa la règle de Cîteaux. On l'appelait auparavant *Vivarium B. Mariæ.* Elle avait eu pour fondatrices quelques pieuses dames qui, après le départ de leurs maris pour la Terre sainte, comme croisés, se retirèrent dans cet asile. Son église fut consacrée l'an 1103. — Voy., *Gall. christ.*, t. III, col. 609, la mention de 13 abbesses.

MARCHEROUX, MARCHE-RAOUL, *Marchasium Radulphi* (Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Nicolas, fondée dans le diocèse de Rouen, l'an 1122, par Ulric, disciple de saint Norbert. C'est la première fille de Saint-Josse au Bois. Elle avait d'abord été construite sur un fonds de la forêt de Tillé, d'où elle prit le nom de *Saint-Nicolas in Tiliis.* Mais, vers l'an 1145, elle fut transférée par le même Ulric, près de là, au lieu de Marché-Raoul, situé presque à moitié chemin entre Beauvais et Pontoise, et à 4 lieues de Gisors. Ulric en fut le premier abbé. Il fonda peu de temps après, dans le voisinage, au lieu de Beaumont, un monastère de femmes, qui fut entièrement détruit vers l'an 1192; ce lieu s'appelle aujourd'hui encore Beaumont-aux-Nonnains. L'abbaye de Marché-Raoul était comme celle de Beaumont du diocèse de Rouen : ces mêmes lieux sont aujourd'hui du diocèse de Beauvais. Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 329, la série de 56 abbés; *Annal. Præmonstrat.*, t. II, col. 127.

MARCHIENNES, *Marchianæ*, ou *Martianæ* (Nord, France).—Abbaye située sur la Scarpe, au pays d'Ostrevant, à 3 lieues de Douai, et à peu près à la même distance d'Elnon. Elle fut d'abord de la règle de Saint-Colomban, ensuite de Saint-Benoît. Elle fut fondée vers l'an 643, sur une propriété du duc Adalbald, que ce seigneur offrit, à la prière de saint Amand, et elle fut dédiée le 27 octobre 653, par les évêques Aubert et Amand, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. C'est dans ce monastère que se retira, en 646, sainte Rictrude après la mort d'Adalbald, son mari. A dater de ce temps, l'abbaye d'abord exclusivement réservée aux hommes, commença à devenir double, les femmes y avaient même la principale autorité. Cet état de choses se maintint trois cent trente-trois ans, c'est-à-dire, à partir à peu près de la mort du premier abbé, saint Jonat, jusqu'en 1024, époque où l'expulsion des religieuses permit de nouveau aux hommes d'habiter seuls le monastère. Suivant Mabillon, une irruption de Normands la renversa en 851; ensuite, vers 879; et elle demeura en ruines jusqu'au règne de Charles le Simple. — Voy. *Cameracum christianum;* et, *Gallia christ.*, t. III, col. 395, la série de 52 abbés et abbesses.

MARCHTHAL, *Marchtallum*, *Martallum* (Allemagne).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Elle était située dans l'ancien diocèse de Constance, et construite sur une énorme roche, sur la rive droite du Danube, entre les villes de Riedlinghen et Ehingen (Wurtemberg). Elle fut fondée ou plutôt transformée d'un collége de chanoines en monastère, l'an 1170, par Hugues III, comte palatin de Tubingue. Ses premiers religieux vinrent de l'abbaye de Munchbroth. C'était la sépulture des nobles chevaliers de Stain ou de La Pierre. Ce fut d'abord une prévôté, et dans la suite une abbaye dite impériale. Elle était très-considérable et comprenait de vastes et beaux bâtiments, comme on peut le voir dans la planche des *Annal. Præmonstr.*, t. II., col. 136. — Voy. aussi *Gallia christ.*, t. V, col. 1107.

MARCIGNY-LES-NONNAINS, *Marciniacum* (Côte-d'Or, France). — Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Cluny, dans la petite ville de ce nom, en Bourgogne, près la source de la Loire. Ce prieuré, qui était sous l'invocation de la

sainte Vierge, a toujours été double, c'est-à-dire d'hommes et de femmes, depuis sa fondation jusqu'au XVIII' siècle, suivant le *Gallia christ.* Il fut fondé au XI' siecle, dans le diocèse d'Autun, par saint Hugues, abbé de Cluny. Ce lieu était célèbre dans les annales de l'ordre, comme ayant été pendant près de vingt ans témoin des vertus de la B. Raingarde, mère de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Cette pieuse dame y mourut et y fut ensevelie. La seigneurie de la ville de Marcigny appartenait à la dame prieure régulière de ce lieu. Le curé de la paroisse de la ville était à sa nomination, et la justice y était exercée par ses officiers.

Le *Gallia christ.* donne les noms de cinq prieurs et de trois prieures. (T. IV, col. 486.)

MARCILLAC, *Marcilliacum* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée non loin de Figeac, sur la rivière de la Selle. On fait remonter son origine vers l'an 653, mais la tradition populaire l'attribue au roi Pépin, fondateur de Figeac, qui la reconstruisit vers l'an 752; il n'en est cependant fait mention nulle part avant l'an 960, où elle est nommée dans le testament de Pons Raimond, comte de Toulouse.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 177, la série de 20 abbés.

MARCILLY, *Marciliacum* (autrefois diocèse d'Autun, aujourd'hui de Sens). — Abbaye de France de l'ordre de Cîteaux, d'abord de femmes, et ensuite d'hommes, située près la ville d'Avallon (Yonne). Elle est quelquefois appelée Notre-Dame du Repos, *Nostra Domina de Requie.* Elle fut fondée en 1239, par Buret de Preis, chevalier, seigneur de Marcilly, et Marie d'Anglure, sa femme. Reine de Marcilly, femme de Gui de Gissy, chevalier, fut plus tard l'une des bienfaitrices de cette abbaye; Béatrix de Noyers, fille de Milon de Noyers, en fut la première abbesse, et mourut en 1248. Deux siècles plus tard, vers 1460, des religieux de Cîteaux, avec l'agrément de Gui, abbé de Cîteaux, et de Philippe duc de Bourgogne, vinrent remplacer les religieuses de Marcilly. Amat d'Autroy, moine de Fontenay, fut le premier abbé.

Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 502, la série de 13 abbesses et de 15 abbés.

MARE ou MARENA (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fille de Steinfeld, fondée l'an 1175, près la ville de Moërs, par Hildegonde, comtesse de Moërs, qui en fut la première abbesse. Cette abbaye était du diocèse de Cologne. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 147.

MARENX (NOTRE-DAME DE), près de Carla, *Marenxum.* — Ancienne abbaye de France, fondée vers l'an 1159, dans le diocèse de Toulouse, par Raimond, comte de Toulouse, et par l'abbé de Boulbonne, auquel ce pontife donna le lieu de Marenx pour y construire un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux. Ce monastère fut construit et subsista jusque vers le XV' siècle, où il fut uni à l'abbaye de Boulbonne, dont il était sorti, et dont il fut dès lors comme un domaine. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 88. — Carla, dans le département de l'Ariége, est aujourd'hui du diocèse de Pamiers.

MARGAN (pays de Galles, Angleterre.) — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1147, par Robert, comte de Glocester, qui construisit le château, la tour et le prieuré de Saint-Jacques, Bristol.

MARGUERITE DE BEAUNE (SAINTE-), *S. Margarita.* — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Augustin, près de Beaune (Côte-d'Or). L'époque de sa fondation paraît inconnue. Le *Gallia christ.*, t. II, col. 490, commence la série de ses abbés à Otbert ou Olbert, vers 1150, et la termine vers 1719. Cette abbaye était autrefois du diocèse d'Autun.

MARIA DEL REGALO (SANTA-), *Regale Cœnobium* (île de Majorque, Espagne). — Abbaye royale de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1230, par Jayme ou Jacques I', roi d'Aragon, à l'époque où ce vaillant monarque conquit cette île sur les Sarrazins. C'est à tort, suivant Jongelin, que quelques-uns lui donnent pour fondateur Alphonse VIII, roi de Castille, dit l'Empereur. Cette abbaye eut pour premiers abbé et religieux des moines Cisterciens, venus de Poblet, de la filiation de Clairvaux. (JONGELIN.)

MARIA DE PRATIS ou *DE VALLE BONA* (*B.*) (Var, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dit-on, mais qui paraît avoir été plutôt de l'ordre de Saint-Benoît. Elle fut fondée l'an 1197, dans l'ancien diocèse d'Antibes (plus tard de Grasse) et au lieu de Sartous, par Olivier, évêque d'Antibes. Gaucelin de Saint-Marcel, évêque d'Antibes, la réunit à l'abbaye de Fail-Foc, l'an 1212. Elle fut ensuite soumise, en 1297, au monastère de Saint-André d'Avignon. Enfin, en 1303, elle fut transformée en un prieuré, qui fut acquis l'année suivante par Gauselme, abbé de Lérins, du chapitre de Grasse, en échange de l'église de Saint-Ambroise de Gordon. — Voy., *Gallia christ.*, tom. III, col. 1210, les noms de 14 abbés.

MARIA DE SALIS (*B.*) (diocèse de Bourges, France). — Ancienne abbaye de femmes, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 640, par l'abbesse Berthare ou Bertoare, comme l'apprend Jonas, dans la Vie de saint Eustase, abbé de Luxeuil. Détruite comme tant d'autres dans le IX' siècle, elle fut restaurée l'an 1002 par Geoffroi, vicomte de Bourges, qui remplaça les religieuses par des chanoines séculiers. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 123, la série de 31 prieurs. — Le *Gallia christ.* fait ici mention d'un autre monastère de Sales, *Salensi Monasterio*, situé à 8 lieues environ de Bourges, qui fut détruit quelque temps auparavant, et dont les religieux vinrent se réfugier dans le premier, lequel ne tarda pas à subir le même sort.

MARIA IN BLANCKENAW (SANCTA). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1265, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par Berthoo, abbé de

Fulde. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 599, la mention de quelques abbesses.

MARIA RHODE. — Abbaye de filles de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1131, dans le diocèse de Trèves, sur la Moselle, à trois heures au-dessus de Coblentz (Prusse rhénane); ses fondateurs furent les barons de Schoneck. Elle fut soumise successivement à l'abbaye de Floreffe, et à celle de Romersdorf. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 866; *Annal Prœmonstr.*, t. II, col. 223.

MARIÆ THRONUS — Monastère double de l'ordre de Sainte-Brigitte, fondé dans la ville de Termonde (Belgique), l'an 1468, par des religieuses du même institut; et quelques frères, qui vinrent du monastère de Cauwœter ou *B. Maria ad Aquas frigidas*, non loin de Bois-le-Duc. — Ces religieuses, suivant le *Gallia christ.*, portaient l'anneau d'or au doigt, et sur la tête une couronne blanche, ornée de grains de pourpre, etc. — *Voy.* t. V, col. 240, la mention de 9 abbesses.

MARIAN ou MARIEN D'AUXERRE (S.-), *S. Marianus* (à Auxerre, France). — Abbaye fondée vers 429 par saint Germain, évêque d'Auxerre, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien. L'illustre pontife s'y retirait souvent ; il y établit une sainte observance et lui fit don de plusieurs terres. Cette abbaye située vis-à-vis d'Auxerre, de l'autre côté de l'Yonne, eut pour premier abbé saint Allode, auquel succéda saint Mamestin, païen converti et baptisé par saint Germain. Elle prit dans la suite le nom de *Saint-Marien*, l'un de ses premiers abbés. Elle fut ruinée par les Normands en 903, et reconstruite l'an 1120. Les Prémontrés s'y établirent vers l'an 1139, Rainier, disciple de saint Norbert, et prieur de Prémontré, fut élu abbé de Saint-Marien. Cette abbaye fut transférée vers l'an 1140, par Hugues, évêque d'Auxerre, dans la basilique dite *Notre-Dame la Dehors*, qu'elle occupa jusqu'en 1169, ou elle vint fixer son siége dans l'église de Saint-Martin, hors de la ville. Cette dernière église ayant été occupée par les Anglais l'an 1358, les Prémontrés retournèrent à leur monastère de *Notre-Dame la Dehors*, où ils restèrent jusqu'au 28 juillet 1373, époque où ils vinrent habiter une plus grande maison à Saint-Marian, la première ayant été abattue dans la crainte qu'elle ne servît de retranchement aux ennemis. Enfin ce dernier monastère ayant lui-même été détruit par les calvinistes l'an 1567, les Prémontrés retournèrent encore à celui de Notre-Dame la Dehors. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 472, la série de 41 abbés.

MARIE-AU-BOIS ou MAJEURE (Sainte-), *S. Maria in Bosco, de Nemore, Massipontana* (à Pont-à-Mousson, Meurthe). — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1126 par Simon de Lorraine, en faveur de saint Norbert, qu'il avait eu pour hôte à son retour de Rome. Cette abbaye était du diocèse de Toul (aujourd'hui celui de Nancy) — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1128, la série de 52 abbés ; et *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 199.

MARIE AU ROYAL-LIEU (Sainte-), *S. Maria in Regali loco* (Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1282.

MARIE D'AIX-LA-CHAPELLE (Sainte-), *S Maria Aquisgranensis, de Aquis* ou *in Castello novo* (à Aix-la-Chapelle, province Rhénane, Etats Prussiens). — Ancienne et célèbre abbaye de clercs, fondée ou restaurée par Pepin d'Héristal, aïeul de Charlemagne, vers l'an 700. Charlemagne restaura ensuite lui-même l'église avec magnificence, il la fit construire en forme de rotonde, et la décora de colonnes de marbre amenées à grands frais d'Italie ; c'est là qu'après sa mort, le grand monarque fut enseveli. Cette église était desservie par 20 clercs ou chanoines institués par Charlemagne, qui vivaient régulièrement, dans un cloître en commun, sous l'obédience d'un abbé, et selon les statuts du concile tenu à Mayence, sous Charlemagne. C'était donc un véritable monastère. La basilique détruite par les Normands, fut restaurée plus tard par l'empereur Othon III, et Notger, évêque de Liége, qui instituèrent 28 chanoines séculiers, à la place de 20 clercs réguliers. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 934, mentionne quelques abbés.

MARIE D'ARLES (Sainte-), *S. Maria Arelatensis* (à Arles, Bouches-du-Rhône, France). — Ancien monastère de femmes fondé dans la ville d'Arles, par saint Aurélien, évêque de cette ville (de 546 à 553). Il fut détruit, suivant le *Gallia christiana*, dans le VIIIe siècle par les Sarrasins, en même temps que celui des Saints-Apôtres dans la même ville.

MARIE DE BOULOGNE (Sainte-), *S. Maria Boloniensis* (à Boulogne, Pas-de-Calais). — Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée au XIIe siècle, et dotée par Eustache III, comte de Boulogne. Elle fut placée dans l'ancienne église où l'on vénérait l'image miraculeuse de Notre-Dame apportée sur une barque à Boulogne, vers l'an 635 ; laquelle église servit de cathédrale aux évêques de Thérouanne. Plusieurs fois restaurée, elle avait été reconstruite en grande partie au XIe siècle, et enrichie de dons par la B. Ide, comtesse de Boulogne. C'est là que furent établis au XIIe siècle des religieux de la congrégation d'Arrouaise. Cette église de Sainte-Marie de Boulogne était la première de la ville; et elle eut toujours le troisième rang dans la congrégation d'Arrouaise, jusqu'au temps des guerres de la Flandre, où elle fut unie à Saint-Victor de Paris. Lorsqu'après la destruction de Thérouanne, les chanoines se transférèrent à Boulogne, ils vinrent habiter cette église, qui cessa d'être un monastère l'an 1553. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1586, la série de 25 abbés.

MARIE DE CAHORS (Sainte-), *S. Maria Cadurcensis* (à Cahors, Lot, France). — Abbaye fondée par saint Didier ou saint Géry, évêque de Cahors (de 630 à 652), en l'honneur de la Vierge Marie. Ce pontife y établit pour abbé ce même Claude qu'il députa ensuite avec des lettres et des présents vers

Modoald, évêque de Trèves, pour le remercier du paternel accueil qu'il avait reçu de lui lors d'un voyage dans cette contrée.

MARIE DE JUBINO (Sainte-) ou SAINT-GEORGES DE JUBINO. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Locedio, de la ligne de La Ferté, qui fut fondée l'an 1136 dans le diocèse de Gênes (Etats Sardes). Quelques-uns, suivant Jongelin, placent ce monastère près d'Antioche *in regione nigra montana*, mais il croit que c'est par erreur de nom.

MARIE DE LANIANO (Sainte-) (diocèse d'Acerenza, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1198, et dont on attribue la fondation à Robert, comte de Licii. (Jongelin.)

MARIE DE METZ (Sainte-), *S. Maria Metensis* (à Metz, Moselle). — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 985, par Adalbéron II, évêque de Metz. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 833, la mention de 17 abbesses.

MARIE DE NAZARETH (Sainte-), *Maria de Nazareth* (province d'Anvers, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux fondée l'an 1220. Elle était située hors des murs de la ville de Lire, sur la rive gauche de la Petite-Nèthe. On lui donne divers fondateurs. Béatrix, fille de son fondateur, quel qu'il soit, comme dit le *Gall. christ.*, venue du monastère de Val-Fleuri, en fut la première abbesse ; elle mourut en 1268, et elle figure parmi les saints de l'ordre. Henri, duc de Lorraine, dota libéralement cette abbaye, l'année même de sa fondation, en 1220, et ensuite l'an 1235. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 151, la série de 45 abbesses.

MARIE D'OBONE (Sainte-) (Espagne). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle dans la principauté des Asturies, par Adelgastre, fils naturel, dit-on, de Silo, roi d'Oviedo, et Brunilde sa femme. Son église fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Michel et de saint Jean l'Evangéliste, de saint Antonin, martyr, et de saint Benoît. D'après des titres du XIe siècle, le monastère de Sainte-Marie était double, à cette époque, c'est-à-dire composé de deux communautés entièrement séparées, l'une de moines et l'autre de religieuses. Aujourd'hui, écrivait Bulteau dans le XVIIe siècle, il n'y a plus que des religieux de la congrégation de Saint-Benoît de Valladolid.

MARIE D'YORK (Sainte-), *S. Mariæ Eborac. Cœnobium* (à York, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 1088, par le comte Alain, fils de Gui, comte de Bretagne. Il porta d'abord le nom de *Saint-Vlaw*. Il avait été déjà commencé par les soins d'Etienne, comte de Richemont, lorsque Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, tenant son parlement à York, la seconde année de son règne (1089), vint avec toute sa cour, à la prière dudit comte, visiter ce nouveau monastère. Le trouvant trop petit, le monarque changea la place et le nom de l'église, qu'il appela de *Sainte-Marie*. Il posa ensuite la première pierre d'un nouveau bâtiment, et il enrichit le monastère de diverses dotations. — *Voy.* le *Monastic. Anglican.* — Plusieurs princes, à son exemple, furent dans la suite ses bienfaiteurs.

MARIE DES CHAMPS DE MAYENCE (Ste-), *Sancta Maria Moguntinensis in Campis* (à Mayence, Hesse-Darmstadt.) — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1011, hors des murs de Mayence, par Erkembauld, qui d'abbé de Fulde était devenu archevêque de Mayence. Elle était appelée plus tard *Sanctæ Crucis templum*.

MARIE DES GRACES (Sainte-), *B. Maria de Gratiis, abbatia juxta Turrim Londini* (à Londres, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par Edouard III, roi d'Angleterre, sous l'invocation de la sainte Vierge, la 24e année de son règne (1350). Ce monarque la fonda dans le nouveau cimetière de la Sainte-Trinité, près la tour de Londres, en actions de grâces des périls, tant sur terre que sur mer, auxquels il avait échappé en invoquant le secours divin, par la protection et l'intercession de la glorieuse Vierge Marie. Le roi Richard II, son petit-fils, donna une charte de confirmation en faveur de cette abbaye. (*Monastic. Anglican.*)

MARIE DU CAPITOLE (Sainte-), *Abbatia B. M. V. in Capitolium*, ou *B. M. V. de Alta ecclesia*, ou *Coloniense S. Mariæ Monasterium* (à Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 689, en l'honneur de la sainte Vierge, par Plectrude, femme de Pepin d'Héristal. Cette princesse, dédaignée par son époux, qui lui préférait Alpaïde, s'était retirée à Cologne ; et c'est là que dans le Capitole, palais des ducs d'Austrasie, elle fonda un insigne monastère de vierges bénédictines dans lequel elle se retira dans sa vieillesse, et où elle fut inhumée au milieu de la basilique. Cette église fut transformée dans la suite en un chapitre noble de chanoinesses séculières. Dans le chœur opposé, il y avait, suivant le *Gallia christ.*, douze chanoines et vingt-trois vicaires sans prévôt ou doyen. L'abbesse était à la tête du chapitre. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 770, mentionne 4 abbesses.

MARIE DU MONT (Sainte-) (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye moderne de religieux trappistes, fondée le 26 janvier 1826. Ce monastère se nommait d'abord *Mont des Cats*. Mais lors de son érection en abbaye, qui eut lieu le 9 décembre 1847, Mgr le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, lui donna le nom de *Sainte-Marie du Mont*. La communauté se compose aujourd'hui de 47 religieux.

MARIE (Sainte-), et SAINT-LAMBERT DE LIÉGE (à Liége, Belgique). — Abbaye séculière qui a fleuri autrefois dans la ville de Liége. — Le *Gallia christ.* (t. III, col. 936) mentionne deux de ses abbés, Boson et Lelin, morts l'an 1044 et vers l'an 1113.

MARIE (Sainte-) et SAINTE-PERPÉTUE

DE DINANT (Belgique). — Collégiale qui paraît avoir été un monastère. Elle figure dans le partage des abbayes et monastères du royaume de Lothaire, fait l'an 870 entre les rois de France, Charles et Louis. Elle devint ensuite abbaye séculière au temps de Richer, évêque de Liége, l'an 934.

MARIE LA ROYALE (Sainte-), LAS HUELGAS DE BORGOS (près Burgos, Espagne). — Célèbre et magnifique monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, bâti par un roi de Castille l'an 1187. C'était le plus considérable de tout l'ordre en Espagne, tant par la magnificence de ses bâtiments, et par ses grands biens, que par l'étendue de la juridiction de l'abbesse. — Voy. *Dictionn. des Ordres religieux*, t. I, p. 467.

MARIE-MADELEINE DE CAR PENTRAS (Sainte-), *B. Maria Magdalena* (Vaucluse, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1354 dans la ville et dans l'ancien diocèse de Carpentras. Elle doit sa première origine à Jean Blanc, damoiseau d'Avignon, qui laissa par son testament tous ses biens pour la fondation d'un monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, au lieu de Montilles(*Montiliis*). Cette fondation ayant été entreprise l'an 1354, et approuvée l'an 1359 par l'évêque Jean, elle fut enfin transférée à Carpentras par autorité apostolique, ainsi que l'enseigne une bulle du Pape Clément VII. Ce monastère adopta dans la suite la règle de Cîteaux. Voy., *Gall. christ.*, t. I, col. 917, la série de 38 abbesses.

MARIE-NOUVELLE (Sainte-), *Santa Maria Novella* (à Florence, Toscane).— Célèbre église et couvent de l'ordre dominicain, fondés au XIIIe siècle, remarquables par leur noble architecture, et par les peintures et sculptures qui les décorent. On admire surtout dans cette église la célèbre madone de Cimabuë, premier monument de la renaissance de l'art à Florence, et dont l'apparition excita, dit-on, un enthousiasme prodigieux, lorsqu'au bruit des fanfares elle fut portée en triomphe par le peuple, de l'atelier du peintre à Sainte-Marie-Nouvelle. Michel-Ange, qui visitait cette église tous les jours sans se lasser de l'admirer, l'appelait *la sua Sposa* (*sa fiancée*), d'où lui est venu le nom vulgaire de *la Sposa*, que lui donne encore le peuple florentin.

MARIENAW, *Augia S. Mariæ* (grand duché de Bade, Allemagne). —Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée hors des murs de Brisach, en Brisgau, et dans l'ancien diocèse de Constance, par le comte de Fribourg ou le marquis de Harhberg, ou bien par l'un et l'autre. On ignore en quelle année. En 1525 les habitants de Brisach, complices des paysans révoltés de l'Alsace et de Brisgau, la dévastèrent misérablement et mirent en fuite les religieuses. Les abbés de Lutzell qui avaient droit de visite sur cette abbaye, portèrent une plainte au gouvernement d'Autriche. La cause était encore en litige l'an 1666, dit le *Gallia christiana*, t. V.

MARIENBERG (Saint-), *Mons S. Mariæ* (diocèse de Cinq-Eglises ou Fünfirchen, Basse-Hongrie).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sainte-Croix en Autriche, de la filiation de Morimond. Son origine remonte à l'an 1197 ou 1198.

MARIEN-CROON, *Corona B. Mariæ* (ancien diocèse de Bois-le-Duc, Hollande). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, d'abord de femmes, fondée vers l'an 1338, près la ville d'Heusden, aux confins du Brabant et de la Hollande, par les dons de Mechtilde de Riede, veuve du chevalier Herbern, et fondatrice du chapitre d'Heusden. Les religieuses ayant quitté ce monastère, il s'y forma une abbaye d'hommes l'an 1382, pour laquelle Albert, duc de Bavière, comte de Hollande, etc., donna un fonds. La nouvelle abbaye fut aussitôt transférée dans la ville d'Heusden, et largement dotée par Willelme de Croonemburg. Ses premiers religieux lui furent envoyés par Guillaume de Cologne, abbé de Campen. Ce monastère jouit du titre d'abbaye jusqu'en 1421, où dévasté par une inondation de la mer, il fut résilié entre les mains de Jean de Bottenbrock, abbé de Campen. Il devint un prieuré l'an 1426. Plus tard, lors des guerres civiles du XVIe siècle, la ville d'Heusden ayant été prise par les Hollandais, les moines se retirèrent à Bois-le-Duc.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 408, la série de 13 prieurs et abbés.

MARIEN-DONCK, *Doncka Mariæ* (Hollande).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville d'Heusden, dans le Brabant septentrional. Elle était fille de Campen et fut fondée l'an 1439. Elle a été dans les diocèses d'Utrecht et de Bois-le-Duc.

MARIENFELD, *Campus B. Mariæ* (diocèse de Munster (Etats Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Hardenhausen, fondée en 1185 par Herman, Evêque de Munster. (Jongelin.)

MARIENFLOS, près de Sierk (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée et dotée l'an 1242 par Mathieu II, duc de Lorraine, et sa femme Catherine de Limbourg. L'abbesse Valkerenga céda ce lieu l'an 1414 au duc Charles II, pour y établir des moines de l'ordre des Chartreux.

MARIEN HOOF LEZ-NEIDINGEN, *Curia B. Mariæ prope Neidingam* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située dans l'ancien diocèse de Constance. Ce fut d'abord une maison de béguines dans le bourg d'Almanshoven, près d'Oneschingam. Dans la suite, par le secours des comtes de Furstenberg, les religieuses furent transférées au pays de Neidingen, et soumises à l'ordre de Saint-Dominique. Plus tard, ce dernier ordre ayant été supprimé dans le pays, Henri, comte de Furstenberg, recueillit dans ce monastère de Neidingen les religieuses cisterciennes de Lavinga, expulsées par les comtes palatins de Neuburg, et le fit agréer l'an 1584, par l'autorité apostolique, à l'ordre de Cîteaux. Il était soumis à la visite de l'abbé de Salem. Ce monastère a été quelque temps la sépulture ordi-

naire des comtes de Furstemberg. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1101.

MARIEN-MUNSTER ou NONNEN-MUNSTER, *B. Mariæ Vormatiensis* ou *Nonnarum Monasterium* (à Worms, Hesse-Darmstadt, Allemagne).—Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 840, dans le faubourg de Worms, sous l'évêque Samuel, par l'empereur Louis le Pieux. Les religieuses étaient déjà des chanoinesses régulières, lorsqu'en l'an 1236 le Pape Grégoire écrivit à Ludolfe, évêque de Worms, pour qu'il réformât ce monastère et y introduisît des religieuses de l'ordre de Cîteaux. L'abbaye de femmes de Gummersheim près la ville d'Odernheim fut unie l'an 1644 à ce monastère, alors grandement déchu.—Voy., *Gallia christ.* t. V, col. 709, la série de 15 abbesses.

MARIENRODE ou ISENHAGEN, *Isenhaga* ou *Novale B. Mariæ* (diocèse de Hildesheim, Hanovre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Riddershusen, fondée l'an 1244 par Agnès, fille de Conrad, marquis de Landsberg, et seconde femme de Henri, duc de Saxe et palatin du Rhin. Cette princesse devenue veuve en 1227, consacra ses grands biens à fonder des églises et des monastères. Elle construisit d'abord l'abbaye de femmes de Winhusium près Lunebourg, où elle élut sa sépulture : voulant ensuite en fonder une autre de religieux, elle manda Arnold, abbé de Riddershusen, et de concert avec lui, elle fonda une abbaye sur son domaine d'Isenhagen. Arnold y envoya treize de ses religieux dont l'un, Dethmar, fut le premier abbé (de 1243 à 1245). Un cruel incendie ayant dévasté *Isenhagen*, l'abbaye fut transférée en 1259 par Jean, évêque d'Hildesheim, au lieu dit *Baverode*, où elle remplaça une abbaye de chanoines réguliers qui paraît avoir été fondée l'an 1130, par Berthold évêque d'Hildesheim, près de cette ville.

MARIEN-STADT, *Locus sanctæ Mariæ.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux (en Allemagne), fondée l'an 1215 par les soins de Henri, troisième abbé d'Heisterbach, et d'Herman, d'abord prieur d'Hemmerode, ensuite premier abbé d'Heisterbach, et enfin premier abbé de Lieu-Sainte-Marie ou Marien-Stadt, où il s'établit avec des religieux venus d'Heisterbach. Cette abbaye fut fondée à la demande d'Everard, burgrave d'Arberg. Elle fut d'abord construite dans un lieu du diocèse de Trèves, dit *Vetus claustrum*, suivant le *Gallia christ.* ; mais peu de temps après, du consentement de l'archevêque de Trèves, elle fut transférée dans un lieu plus convenable et dans le diocèse de Cologne.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 794, la série de 5 abbés.

MARIENTHAL, *Mariæ Vallis* (ancien diocèse d'Halberstadt, Saxe). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1143, près la ville d'Helmstœlt (duché de Brunswick). Elle était fille d'Aldenberg, près Cologne.

MARIENTHAL, *Mariæ Vallis* (ancien diocèse de Meissen, Saxe). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui fut plusieurs fois ravagée et détruite par les guerres. Jongelin n'a pu découvrir, nous dit-il, l'année de sa fondation.

MARIENTHAL, *Vallis S. Mariæ.* — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Dominique, fondée l'an 1235, à trois lieues de Luxembourg (Belgique), et dans le diocèse de Trèves, par Thierri de Mersch, sénéchal de la comtesse de Luxembourg. Son église fut consacrée l'an 1296 par Boëmond, archevêque de Trèves.— Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 670, la série de 41 prieurs.

MARIENWALD, *Silva B. Mariæ* (diocèse de Cologne, Etats-Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bottenbroch, fondée l'an 1480, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans la chaîne de montagnes, dite l'*Eifel*. On y admirait une très-belle église ornée de douze autels et de magnifiques vitraux, ouvrages des premiers moines. (Jongelin.)

MARIEN - WOERDT, *Rivus S. Mariæ* (Mecklembourg-Schwerin, Allemagne).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Hardenhusen, fondée l'an 1244. Suivant Jongelin, c'est peut-être la même que l'abbaye de Marienthroon, construite par Barnini IV, duc de Poméranie, et dont les biens furent donnés l'an 1558 à l'académie de Rostock, par Jean Albert, duc de Mecklembourg.

MARIESTAD, *Mariestadium.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1215, dans le diocèse de Trèves (Allemagne), par Everard, burgrave du château d'Arberg, et par sa femme Adélaïde de Molsberg, qui avaient perdu l'espoir d'une postérité. Thierri, archevêque de Trèves, reçut les donations des pieux fondateurs et les appliqua à la fondation d'un monastère, selon leurs désirs. Dès l'an 1227, ce monastère fut transféré dans un autre lieu plus convenable ; c'était dans une agréable solitude du comté de Seyne, au diocèse de Cologne, non loin de la ville d'Hachenbourg, duché de Nassau. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII. (Peut-être la même que Marien-Stadt ci-dessus.)

MARIEWALD, *Nemus S. Mariæ* (ancien diocèse de Lund ou Lunden, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Colbar. Elle fut fondée vers l'an 1188. (Jongelin.)

MARKE, *Marca.* — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1090. Elle était dans l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras (Pas-de-Calais).

MARKGATE, *Mergatense Cœnobium* (comté de Bedfort, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans le XIIe siècle par Gaufrid, abbé de Saint-Alban, qui lui assigna divers revenus, et y mit pour prieure une vierge nommée Christine, dont le *Monastic. Anglicanum* raconte la merveilleuse histoire.

MARMOSOGLIO, *Marmosolium* (diocèse de Terracine, Etats-Romains). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, dont on place l'origine à l'an 1145. Ses premiers religieux lui vinrent avec un abbé de l'abbaye de Fosseneuve, dans le même diocèse. (Jongelin.)

MARMOUTIER-LEZ-TOURS, *Majus* ou *Martini Monasterium* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Antique et célèbre abbaye, située à une lieue de Tours, et bâtie par saint Martin, évêque de cette ville, vers l'an 375. C'est après Ligugé, le plus ancien monastère des Gaules. Le lieu où il fut bâti était alors un désert situé entre un rocher et la Loire, et l'on ne pouvait y arriver que par un chemin fort étroit. Marmoutier fut bientôt composé de quatre-vingts religieux, qui menaient avec saint Martin la vie la plus édifiante. Le saint prélat habitait dans une cellule faite de bois ; quelques autres moines en avaient de semblables, mais la plupart avaient pour demeures des trous creusés dans le roc. On montre encore une de ces cellules où l'on dit que saint Martin demeura quelque temps. Voy. la *Vie de saint Martin*, au 11 novembre.

L'abbaye de Marmoutier qui adopta depuis la règle de Saint-Benoît, et qui appartenait en dernier lieu à la congrégation de Saint-Maur, fut la mère de plusieurs autres abbayes, et une pépinière de saints prélats : il n'y avait point d'église en effet, qui ne souhaitât d'avoir des pasteurs formés dans ce monastère. Le nombre des religieux s'accrut tellement dans la Touraine, qu'il s'en trouva près de 2000 à l'enterrement de saint Martin. Ceux de Marmoutier observaient un jeûne continuel, ne possédaient rien en propre et menaient une vie très-austère, quoique plusieurs, de famille noble, eussent été élevés délicatement. Les plus âgés ne s'occupaient qu'à la prière; les jeunes employaient une partie de leur temps à transcrire les livres. Cette abbaye fut longtemps si florissante, qu'on nommait son supérieur l'*Abbé des abbés*. Elle ne subsiste plus aujourd'hui. Vendue au commencement de la révolution, elle a vu tous ses bâtiments démolis successivement par l'acquéreur, et c'est à peine si quelques pauvres ruines rappellent encore de nos jours la célèbre abbaye des bords de la Loire. Elle avait déjà été détruite par les Normands l'an 853. Elle relevait immédiatement du Saint-Siége. C'était l'une des abbayes les plus considérables de l'ordre de Saint-Benoît, en France. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y tenaient d'ordinaire, dit-on, leurs chapitres généraux.

MAROEIL-LEZ-ARRAS, *Marcolum* ou *Maraculum S. Amandi* (près d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Amand et de sainte Bertile, fondée vers l'an 935 par Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras. Le roi Lothaire la répara l'an 977. Jusqu'alors et longtemps après, dit le *Gallia christ.*, des chanoines séculiers habitaient cette abbaye, lorsque Alvise, évêque d'Arras, l'an 1132, les convertit en chanoines réguliers. Ils étaient, dès l'an 1135, unis à la congrégation d'Arronaise. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 442, la série de 46 abbés.

MAROILLES, *Maricolæ*, *Marcellæ*, *Marcliæ*, ou *Marigdense Monasterium* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancien monastère de Bénédictins, situé dans le *pagus* de Famars, près la rivière d'Helpe, à deux milles environ de la ville de Landrecies. Il fut construit vers l'an 653, en l'honneur de sainte Marie et des saints apôtres Pierre et Paul, par Chonebert, noble personnage, qu'Aubert le Mire pense être le comte Chonebert qui souscrivit à la donation d'Adroald, la onzième année du règne de Clovis. Cette abbaye ayant été détruite par les Normands, quelques clercs ou chanoines séculiers vinrent y fonder une nouvelle maison. Plus tard elle devint un bénéfice de l'église de Cambrai, par un diplôme de Charles le Simple, de l'an 920, donné à la prière des comtes Haganon et Radulphe. Vers ce même temps, au rapport de Gazet, elle fut restaurée par le comte Ingranne. Les clercs cependant continuèrent à l'habiter jusqu'à l'année 1020, d'après les Annales du Hainaut : c'est à cette époque, dit-on, que Gérard, évêque de Cambrai, mit des moines à leur place ; depuis lors des abbés gouvernèrent ce monastère. Saint Humbert fut son premier abbé au VIIe siècle. (Voir sa Vie.) Il était regardé comme le second fondateur, et honoré comme le patron. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 127, la série de 45 abbés.

MARQUETTE ou REPOS-NOTRE-DAME, *Reclinatorium* ou *Bona requies B. M.* (Nord, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux. Elle était autrefois du diocèse de Tournay, et de la dépendance de Clairvaux. On l'appelait d'abord *Reclinatoire* ou *Bon-Repos de la B. V. Marie*. Fernand, comte de Flandre, et la comtesse Jeanne son épouse, l'érigèrent en 1226 sur le territoire du village de Marcq. Mais dès l'année suivante les fondateurs songèrent à changer l'emplacement du monastère, dont le repos était troublé par le voisinage d'une route très-fréquentée, allant de Lille à Courtrai. Le nouvel emplacement fut Marquette, à une lieue de Lille. On en fit l'acquisition en 1227 par un échange avec les moines de Laon. Les religieuses y furent transférées vers l'an 1236, après l'entier achèvement des édifices que Jeanne y faisait construire. Au mois de mai de la même année, la comtesse confirma toutes les possessions de cette abbaye. Le roi saint Louis les approuva également. Les deux fondateurs furent inhumés dans l'église de l'abbaye. Peu de temps avant sa mort, 1244, la comtesse Jeanne y avait pris le voile, du consentement de Thomas, son second époux. — Le *Cameracum christ.*, p. 317, donne la liste de 38 abbesses de Marquette, depuis la B. Berthe de Marbais, jusqu'à Pélagie Josephe de Francqueville d'Aubancourt (1767-1778). L'une d'elles, Marguerite Touret, qui fut installée en 1312, écrivit l'histoire de son monastère. La bibliothèque de Lille conserve une autre histoire inédite de l'abbaye de Marquette, par Dom Gousclaire.

MARTIAL DE LIMOGES (SAINT-), d'abord SAINT-SAUVEUR, *S. Martialis* (Haute-Vienne, France). — Célèbre abbaye de l'or-

lre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 804, dans la ville de Limoges, par le roi Louis le Pieux, qui y fit transférer le corps de saint Martial. Le même prince conféra à son abbé le domaine sur la ville de Limoges; l'abbé le céda dans la suite au vicomte de Limoges, sous l'obligation de foi et hommage. Cette abbaye enrichie par les dons des comtes, vicomtes, et évêques de Limoges, devint très-considérable et très-illustre; les rois et ducs d'Aquitaine y venaient recevoir leur diadème. Appelée d'abord de *Saint-Sauveur*, elle prit ensuite le nom de Saint-Martial. L'église ou basilique de Saint-Martial, dite *royale*, jouissait de beaucoup de priviléges. On y conférait, par exemple, le baptême dans les solennités de Pâques et de la Pentecôte. Plusieurs autres monastères lui étaient autrefois soumis. Cette basilique était encore florissante au dernier siècle, comme l'apprend le *Gallia christ.*, mais au lieu de moines, il y avait des chanoines séculiers, établis par une concession du Pape Paul III.—*Voy.*, t. II, col. 555, la série de 60 abbés.

MARTIN (Saint-), *S. Martinus* (ancien diocèse d'Apt, Vaucluse, France). —Ancien monastère mentionné dans le *Gallia christ.* t. I. col. 376; mais dont il n'existe plus aucune trace aujourd'hui.

MARTIN (Saint-), *S. Martino* (près Palerme, Sicile). — Beau monastère de Bénédictins, situé à sept milles de Palerme, vers l'occident, sur une colline qui domine une vallée solitaire et pittoresque. On y arrive par une belle route qui traverse le petit village de *Bocca di Falco.* On y remarque, outre la beauté du site, une précieuse bibliothèque, une riche collection de médailles, et un curieux musée qui contient un grand nombre d'antiquités gréco-siciliennes fort intéressantes.

MARTIN (Saint-). — Ancienne abbaye dédiée à saint Martin, et située entre Sagonte et Carthagène, en Espagne. Il en est fait mention dans saint Grégoire de Tours. Une bande de soldats du roi arien Leuvigilde (de 572-586), qui faisait la guerre aux catholiques, étant venue à ce monastère pour le ravager, les religieux s'enfuirent dans une île voisine. Il ne resta dans le cloître que l'abbé tout cassé de vieillesse, mais d'une grande vigueur d'âme. Or, tandis que les soldats pillaient le monastère, l'un d'entre eux voulut couper la tête au saint vieillard, mais frappé lui-même d'une main invisible, il tomba mort à terre. Son malheur, effrayant les autres, les mit en fuite. De retour à l'armée, ils racontèrent à Leuvigilde ce qui était arrivé; le prince arien en conçut tant de vénération pour le saint abbé, qu'il fit rendre à l'abbaye de Saint-Martin tout ce que l'on venait d'y piller. (Gregor. Turon., *De gloria conf.*, c. 12.)

MARTIN-AU-BOIS (Saint-), dit RURICOURT, *Martinus in Bosco* (*S.*) (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1100. Elle est de fondation royale, suivant les frères de Sainte-Marthe. Elle s'unit vers l'an 1644 aux chanoines réguliers de la congrégation de France; les revenus de la mense abbatiale furent affectés l'an 1678 au collége de la Compagnie de Jésus, à Paris. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 826, la série de 46 abbés.

MARTIN-AUX-JUMEAUX (Saint-), *S. Martinus Gemellorum* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1109. C'était auparavant une ancienne église que Guy, évêque d'Amiens, avait reconstruite et confiée l'an 1073 à des clercs séculiers; c'était plus anciennement encore, et du temps de saint Grégoire de Tours (avant 593), un oratoire ou monastère de filles, construit *à la porte d'Amiens, où saint Martin, encore catéchumène, avait coupé son manteau pour en revêtir un pauvre nu.* Ce monastère était détruit en 1073, lorsqu'il fut restauré par l'évêque Gui, et donné à des clercs qui embrassèrent, l'an 1109, la règle de Saint-Augustin. Le Pape Pascal II donna cette même année une bulle de confirmation en leur faveur. Cette abbaye après avoir subsisté jusque vers l'an 1634, n'avait plus que deux chanoines, lorsque Louis XIII donna, cette année, l'église de Saint-Martin aux Célestins, lesquels la restaurèrent ensuite avec grand soin et à grands frais, dans le lieu même où saint Martin avait partagé son manteau avec un pauvre.—Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1218, la série de 27 abbés.

MARTIN D'AUCHY (Saint-) ou AUMALE, *Alciacum*, *Albamarla* ou *S. Martinus de Alceio* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de Bénédictins, située dans un faubourg de la ville d'Aumale. C'était dans l'origine une collégiale de six chanoines, fondée sous le nom de Saint-Martin, par le comte Guérinfroi, vers le commencement du XIe siècle. Elle passa ensuite aux moines de Saint-Lucien de Beauvais, auxquels elle fut donnée l'an 1096 par Etienne, vicomte d'Aumale : elle ne fut érigée en abbaye que vers l'an 1130, par Guillaume, fils et successeur du comte Etienne. En 1393 elle était tellement ruinée, qu'à peine y pouvait-on célébrer l'office divin; en 1447, ce n'était plus guère, dit-on, qu'un monceau de pierres. L'abbé Pierre Roussel essaya de la relever à cette époque, avec les aumônes des fidèles. En 1620 elle n'existait déjà plus. On dit que des fondements mal assis furent la cause de sa ruine. L'abbé de Chaulieu, nommé à cette abbaye en 1649, entreprit de la séculariser, mais il ne put réussir. Pierre de l'Epine, son successeur, essaya à son tour d'y introduire l'ordre de Cîteaux. N'ayant pas mieux réussi, il traita avec la congrégation de Saint-Maur, qui prit possession du monastère, l'an 1704, et le fit reconstruire. Cette abbaye se vantait de posséder les plus anciennes cloches de toute la Normandie. Elle fut la sépulture, dit-on, de quatorze ou quinze seigneurs de Guise et de Nemours. Les religieux bénédictins étaient curés primitifs de la ville, et avaient conservé chez eux le droit curial, pour le faubourg

où ils restaient. Les bâtiments de l'abbaye laissent à peine quelques traces aujourd'hui. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 276, la série de 38 abbés; et *Neustria pia*, p. 731.

MARTIN-DU-CANIGON (Saint-), *Canigo* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1001, par Guifred, comte de Cerdagne, dans un lieu sauvage et désert : il y prit lui-même l'habit religieux l'an 1036, et y fut inhumé l'an 1050. Il avait obtenu l'an 1011 une bulle pour la liberté de cette abbaye. L'église avait été consacrée l'an 1009, par Olibe, évêque d'Elne. Cette abbaye fut soumise l'an 1114 à celle de La Grasse, par Bernard de Guillaume, comte de Cerdagne; mais dès l'an 1159, elle recouvra sa liberté. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1110, la série de 39 abbés.

MARTIN DE CHAMPEAUX-EN-BRIE (Saint-), *S. Martinus de Campellis*.—Ancien monastère fondé avant l'an 700, dans le diocèse de Paris. Le lieu qu'il occupait est aujourd'hui du diocèse de Meaux (Seine-et-Marne).

MARTIN DE CORES ou DE CURES (Saint-), *S. Martini de chora Cœnobium* (France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ainsi dite de la rivière de *Cure*, sur laquelle est situé Vezelay. Le *Gallia christ.* en fait mention parmi les anciennes abbayes du diocèse d'Autun, et rappelle les noms de 9 de ses abbés (t. IV, col. 446).

MARTIN DE FIVES (Saint-), *S. Martinus de Fivis* (Nord, France). — Ancien prieuré bénédictin, près de Lille, fondé vers 1104, par Herman, chanoine de Lille, et dépendant de l'église Saint-Nicaise de Reims. On y vénérait une image de la Vierge Marie, qui attirait un grand concours de pèlerins; on y venait tous les vendredis, chercher un remède contre la fièvre (*Camerac. christian.*).

MARTIN DE GALLOWAY (Saint-) (district de Galloway, Ecosse). — Très-ancienne église, accompagnée d'un célèbre monastère, bâtie, dit-on, au ve siècle, en l'honneur de saint Martin, dans le pays de Galloway, par saint Ninien, évêque, l'un des apôtres des Pictes. Du temps du vénérable Bède, c'est-à-dire vers l'an 730, les reliques du saint fondateur reposaient dans cette église de Saint-Martin, qu'il avait bâtie.

MARTIN DE LAON (Saint-), *S. Martinus Laudunensis* (Aisne, France). — Célèbre abbaye, première fille de Prémontré, fondée dans la ville de Laon, par Barthélemi de Vir, évêque de cette ville, l'an 1124, et par les soins de saint Norbert. Elle établit son siége dans l'église collégiale de Saint-Martin, située dans un faubourg de Laon, dont les chanoines, qui étaient tombés dans le relâchement, furent expulsés pour faire place à ces nouveaux hôtes : cette abbaye devint très-célèbre. L'abbé de Saint-Martin était regardé comme le second Père de l'ordre, et le premier visiteur, après les abbés de Floreffe et de Cuissy. On conservait dans cette abbaye d'insignes reliques, mentionnées par l'annaliste de Prémontré. Le même historien donne la liste de 46 abbés, depuis Gauthier de Saint-Maurice, jusqu'à Etienne Joseph de la Fare, qui fut évêque de Laon en 1724. (Hugo, t. I, p. 57, 76.)

MARTIN DE L'ESTRÉE (Saint-), *S. Strata* ou *Martinus de Strata* (diocèse de Paris, France). — Monastère fondé avant l'an 1020.

MARTIN DE LEZ-SUR-L'AUDE (Saint-), *S. Martinus de Lenis* (Aude, France). — Ancien monastère fondé en l'an 965, dans la vallée de Valcarne, au pays de Fenouillet, au lieu dit plus tard Saint-Martin de la Pierre. On ignore quels furent ses fondateurs. Il eut pour bienfaiteurs Senifred, comte de Barcelone, l'an 965, et Bernard de Bisuldun, l'an 1020. Il fut commis l'an 1070 sous le gouvernement de Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières, et fut régi alors par des prieurs, jusqu'à l'érection de Saint-Pons en évêché. Cette abbaye de Saint-Martin fut entièrement détruite par les hérétiques. Elle était de l'ancien diocèse d'Aleth. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 290, la mention de 14 abbés et de 5 prieurs.

MARTIN DE LIMOGES (Saint-) dit DE LA BASILIQUE, *S. Martinus Lemovicensis* (Haute-Vienne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, par Aldéon, frère de saint Eloi; ce saint évêque y aurait établi vingt religieux, et ses parents y auraient été inhumés. Elle fut restaurée vers l'an 1012 par Alduin, évêque de Limoges, frère de Godefroi, abbé de Saint-Martial, et du vicomte Gui. — Voy, *Gallia christ.*, t. II, col. 583, la série de 42 abbés.

MARTIN DE MEVRE (Saint-), *Circiniacum*, *Mogabrium*, ou *Magaverum*, ou *Magrabense Monasterium* (diocèse d'Autun, Saône-et-Loire, France). — Abbaye sous l'invocation de saint Martin, fondée avant l'an 843, à deux lieues d'Autun. Waltin, évêque d'Autun, la céda dans la suite à saint Odilon, abbé de Cluny, et elle devint un prieuré de cet ordre. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 442, mentionne deux abbés et deux prieurs.

MARTIN DE NEVERS (Saint-), *S. Martinus Nivernensis* (Nièvre, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, dont l'origine est très-ancienne en apparence; mais elle fut tellement ravagée par les barbares qu'on en trouve à peine quelques vestiges dans le viiie siècle. On y vit au xiie siècle des chanoines réguliers succéder à des chanoines séculiers, qui avaient peut-être remplacé eux-mêmes d'anciens religieux. Ces nouveaux chanoines reçurent leur dotation, suivant les frères de Sainte-Marthe, de Hervé, baron de Donzy, et de sa femme Mathilde de Courtenay. Cette réforme eut lieu vers l'an 1130. Les chanoines réguliers de la congrégation de France prirent possession de cette abbaye l'an 1629. — Voy., *Gall. christ.*, t. XII, col. 678, la mention de 43 abbés.

MARTIN DE PONTOISE (Saint-), *S. Martinus Pontisarensis* ou *ad Vignam* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-

Benoît, fondée vers l'an 1050. Elle était autrefois du diocèse de Rouen (aujourd'hui Pontoise est de celui de Versailles). Elle eut pour fondateurs Amaury et Warnier, deux nobles personnages de Pontoise. Saint Gautier en fut le premier abbé; le roi Philippe Ier en confirma la fondation l'an 1069. L'église, dédiée d'abord sous le nom de saint Germain, évêque de Paris, prit depuis celui de Saint-Martin. Cette abbaye embrassa, l'an 1655, la réforme de la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 253, la série de 47 abbés, et *Neustria pia*, p. 550.

MARTIN DE SÉEZ (Saint-), *S. Martinus Sagiensis* (Orne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'origine semble remonter à un ancien monastère qui aurait été construit sous le titre de *la Vierge Mère de Dieu*, après l'an 560, par saint Evroul, abbé d'Ouche, dans le faubourg de Sainte-Marie de Séez, dit aussi de Saint-Martin. Cette abbaye ne commence cependant de paraître que vers l'an 1060, où elle fut reconstruite et restaurée par les soins d'Ivon, évêque de Séez; de Roger, vicomte de Montgomery, et de Mabille, sa femme. On voit par la charte de restauration, donnée cette année 1060, que, dans les temps anciens, la règle monastique avait été en vigueur dans la dite abbaye de Saint-Martin. Cette abbaye, après diverses vicissitudes, s'unit enfin, l'an 1635, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 717, la série de 74 abbés; et *Neustria pia*, p. 177.

MARTIN DE TOURNAY (Saint-), *S. Martinus Tornacensis* (à Tournay, Belgique). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 652 par saint Eloi, évêque de Tournay, qui mit des religieux sous la règle de Saint-Colomban, dit Le Cointe, dans une église de Saint-Martin, construite par lui deux ans auparavant. Son premier abbé fut Baldered, mandé par saint Eloi de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Dévasté par les Normands, l'an 880, ce monastère vit ses religieux se réfugier à Ferrières, emportant leurs documents et chartes; et il ne paraît point qu'ils en soient revenus. Il resta ainsi comme enseveli sous ses ruines jusqu'en 1092, où Rathode, évêque de Noyon et de Tournay, donna ce même lieu à un savant personnage nommé Odon, qui, touché par la grâce, cherchait une solitude pour y vivre avec quelques compagnons. Le monastère, réparé par leurs soins, refleurit de nouveau; il continua de fleurir dans la suite, et l'on y vit briller plusieurs abbés ou religieux par l'éclat de leur sainteté ou de leur science. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 273, la série de 37 abbés.

MARTIN DE TOURS (Saint-), *S. Martinus Turonensis* (près de Tours, France). — Noble et insigne chapitre de chanoines, et avant ancienne abbaye formée dès le ve siècle dans la grande église que saint Perpet, l'un des successeurs de saint Martin, avait fait bâtir en l'honneur de ce saint pontife, et dans laquelle il avait fait transférer son corps. Cette abbaye, composée d'abord, suivant la tradition, d'un choix de disciples que saint Martin avait à Marmoutiers, devint bientôt nombreuse et florissante, et nos premiers rois chrétiens la comblèrent de leurs libéralités. La grande vénération qui s'attachait à cette église, dépositaire du tombeau de saint Martin, lui valut de grands honneurs et de grands priviléges. L'abbaye de Saint-Martin de Tours fut sécularisée dans la suite et devint un insigne chapitre dont plus de cent bulles des Papes ont, dans le cours des siècles, affermi l'indépendance. Les rois de France s'honoraient autrefois du titre de chanoines de Saint-Martin de Tours. Cette antique église, jadis si vénérable à tout l'univers chrétien, a disparu entièrement aujourd'hui. — Voy. *Défense des priviléges de Saint-Martin de Tours.*

MARTIN DE TRÈVES (Saint-), *S. Martinus Trevirensis* (à Trèves, Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Magnerie, archevêque de Trèves, en l'honneur de saint Martin, hors des murs de Trèves, dans un lieu où cet illustre apôtre des Gaules avait autrefois établi une église. C'était, dit-on, la maison du proconsul Tétrade. Cette église fut restaurée par saint Magnerie, qui plaça dans ce même lieu, vers l'an 587, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. Ce monastère devint célèbre dans la suite. Il fut détruit avec la ville de Trèves par les Normands, l'an 882, et restauré ensuite, l'an 888, par l'archevêque Rathode. Plus tard, sous l'archevêque Henri (de 956 à 964) des chanoines séculiers remplacèrent les religieux. Mais ces chanoines, dit une légende, furent bientôt contraints par une voix céleste d'en sortir à leur tour. Le jour de la translation de saint Martin, le 4 des nones de juillet, pendant que, sur l'aurore, ils psalmodiaient languissamment, selon leur coutume, un homme vénérable, à cheveux blancs, et revêtu d'un ornement pontifical, parut soudain au milieu d'eux et s'écria : *Exite, ignavi, exite; monachus Martinus fuit, non canonicus.* Frappés à cette voix comme d'un coup de tonnerre, les chanoines, dit-on, s'enfuirent tous, et pas un d'entre eux ne survécut longtemps. Le monastère, demeuré vide, fut habité de nouveau par des moines, vers l'an 975, par les soins de l'archevêque Thierri. Il s'unit enfin, l'an 1499, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 553, la série de 53 abbés.

MARTIN DE VITERBE (Saint-), *S. Martinus de Viterbio* (diocèse de Viterbe, Etats-Romains, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1200, par Raynier Capoceius, et Albus, tous deux de Viterbe, qui parvinrent à la dignité de cardinal. Le premier était religieux au monastère de Saint-Anastase-aux-trois-Fontaines, à Rome; le second était un pieux ermite des Apennins, qui prit lui-même l'un des premiers l'habit de Cîteaux dans ce nouveau monastère de Saint-Martin de Viterbe, fondé en partie par ses soins. Cette abbaye était

fille de Pontigny, en France, d'où lui vinrent ses premiers religieux.

MARTIN-DES-AIRES (Saint-), *S. Martinus in Areis* (près de Troyes, Aube, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1104. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 580, la série de 41 abbés.

MARTIN-DES-CHAMPS (Saint-), *S. Martinus a Campis* (à Paris, France). — Ancien monastère fondé avant l'an 581, hors des anciens murs de Paris, d'où lui vint le surnom des Champs. Détruit entièrement par les Normands, il fut reconstruit plus grandement dans le XIe siècle par le roi Henri Ier, qui y plaça des chanoines réguliers, sous la conduite de l'abbé Ingelard, et le dota de riches revenus. Le roi Philippe Ier confirma ces donations, et les accrut encore l'an 1065 et l'an 1067. A la mort de l'abbé Ingelard, le même monarque confia la réforme de ce monastère à saint Hugues, alors abbé de Cluny (1079). Des religieux de Cluny vinrent aussitôt l'habiter sous la conduite d'Urse ou Urson, qui leur fut donné pour prieur par saint Hugues. C'est ainsi que l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Martin-des-Champs fut transformée en prieuré bénédictin de l'ordre de Cluny. Ce prieuré devint célèbre et très-considérable. C'était la seconde fille de tout l'ordre de Cluny ; nous lisons que 29 prieurés lui appartenaient comme à leur mère, en outre de six cures dans la ville de Paris, de vingt-cinq dans le diocèse, et de trente dans d'autres diocèses. — Voy. *Hist. de Saint-Martin-des-Champs*, par Marrier; et, *Gallia christ.*, t. VII, col. 517, l'indication de 63 prieurs.

MARTIN DU PUY (Saint-), *S. Martinus de Puteo* (Aude, France). — Ancien monastère fondé avant l'an 1093, dans l'ancien diocèse de Narbonne (aujourd'hui de Carcassonne). Il fut donné, cette année 1093, à Robert, abbé de La Grasse, par Bertrand de Durfort, qui reconnaissait le tenir injustement. Depuis l'an 1099, ce fut un prieuré régulier, dont le prieur était tenu à une redevance annuelle envers l'abbaye de La Grasse. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI.

MARTIN EN VAL (Saint-), *S. Martinus in Valle* (à Chartres, Eure-et-Loir, France). — Monastère qui existait dès le VIe siècle dans une vallée du faubourg de Chartres. On ignore à quelle époque et par qui il fut fondé. Saint Liobin, évêque de Chartres, et saint Launomer, abbé, y furent inhumés, dit-on, dans le VIe siècle; on en a conclu que tous deux avaient professé la vie monastique dans ce monastère. Les moines firent place, vers l'an 960, à des clercs séculiers, jusqu'au pontificat d'Honorius II, auquel temps le monastère de Saint-Martin en Val fut rendu à des religieux sous la puissance de l'abbaye de Marmoutiers de Tours. Il devint un prieuré vers l'an 1660, et la double mense du prieur et des moines fut attribuée au monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans. La basilique de Saint-Martin en Val fut concédée aux Pères capucins, qui jetèrent solennellement, l'an 1664, la première pierre de leurs bâtiments.

MARTIN EN VALLESPIR (Saint-), *Rivus Ferrarius* (diocèse de Perpignan, France). — Ancienne abbaye fondée l'an 993.

MARTIN-LE-GRAND DE COLOGNE (Saint-), *S. Martinus Major* ou *ad Scotos*, ou *Insula Scotorum* (Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont on attribue l'origine aux bienheureux Plechelme et Otger, compagnons de saint Boniface et de saint Gutbert, lesquels avec l'aide de Pepin et de Plectrude, convertirent en un cloître de religieux une île du Rhin, plantée d'arbres. Le *Gallia christ.* lui donne pour fondateur Warin, archevêque de Cologne, qui vers la fin du Xe siècle, dit-il, bâtit ou restaura dans une île suburbaine du Rhin, à Cologne, le monastère des *Scots*, dans lequel il prit l'habit religieux, vers la fin de sa vie, après s'être démis de l'épiscopat. Ce monastère fut plus tard transféré dans la ville même et sur la place du marché, à Cologne. Il possédait le corps de saint Eliphe, et il avait été enrichi par l'archevêque Bruno Ier, de plusieurs dons sacrés et profanes. Il subit plusieurs vicissitudes, dont il sortit toujours plus illustre; mais il tire sa principale gloire, ajoute le *Gallia christ.*, de la réforme qu'amena dans son sein, l'an 1448 ou 1450, son union avec la congrégation de Bursfeld. — *Voy.*, t. III, col. 749, la série de 50 abbés.

MARTIN-LEZ-AUTUN (Saint-), *S. Martinus apud Eduam* ou *Monasterium Augustodunense* (diocèse d'Autun, France). — Monastère bénédictin, près Autun, fondé par la reine Brunehaut, vers l'an 599, comme on le voit par une lettre du Pape saint Grégoire le Grand, à Loup ou Louppo, son premier abbé (epist. 10, lib. XIII). Cette reine fut inhumée l'an 614 dans la basilique de ce monastère, devant la porte de la sacristie, sous un tombeau de marbre noir. Saint-Martin-lez-Autun fut restauré par le comte Badilon, sous les auspices de Charles le Chauve. Plus tard, vers le milieu du XVIIe siècle, il fut soumis à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 449, la nomenclature de 61 abbés.

MARTIN (Saint-) ou SAINT-THURIBE DE LIEVANE (Espagne). — Ancien monastère, bâti, selon la tradition, du temps même de saint Benoît ; mais on n'a point de certitude sur son origine.

MARTIN PRES DE METZ (Saint-), *S. Martinus prope Metas* (Moselle, France). — Ancien monastère dont on attribue la fondation au pieux Sigebert, roi d'Austrasie, qui fonda quatorze abbayes, suivant l'un de ses biographes, bien qu'on ne puisse en découvrir que quatre, dit le *Gallia christiana*. Celle de Saint-Martin, dans le faubourg de Metz, serait l'une de ces quatre. Sa fondation serait donc antérieure à l'an 575. Ce pieux monarque voulut y être inhumé. Ce monastère fut détruit l'an 1552, pendant que l'empereur Charles V se préparait au siége de Metz ; il fut uni au prieuré de Notre-Dame

de Nancy, et enfin, l'an 1602, réuni à la basilique primatiale de Nancy, dans laquelle on avait transféré les restes du roi Sigebert. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 826, la série de 22 abbés.

MARTYRS (Notre-Dame des), *S. Maria ad Martyres* (près Trèves, Prusse rhénane). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sur la Moselle, un peu au-dessous de Trèves, vers l'an 695 ou 698. On attribue sa fondation à saint Willebrod, évêque d'Utrecht. C'est lui du moins qui établit des religieux dans cette église de Notre-Dame des Martyrs, occupée peut-être depuis longtemps par des clercs. On conservait dans cette abbaye l'autel portatif dont le saint faisait usage pour la célébration des saints mystères dans ses missions de Frise, de Zélande et de Hollande. Ce monastère était bâti sur le lieu même où avait été construit jadis le Capitole ou le palais des préfets des Gaules, et des empereurs eux-mêmes, lorsqu'ils venaient dans cette province de l'empire. Un grand nombre de martyrs avaient consacré ce lieu par leur sang; c'est pourquoi le nouveau monastère fut appelé *Notre-Dame des Martyrs*. Détruit par les Normands, il fut restauré vers l'an 975, par Thierry, archevêque de Trèves. L'archevêque Poppon à son tour y rétablit l'an 1017 des religieux, en place des chanoines qui s'étaient emparés de cette église. Ce monastère s'unit à la congrégation de Bursfeld. Il possédait, entre un grand nombre de reliques la robe dont Hérode fit revêtir Notre-Seigneur par dérision; un vêtement de la sainte Vierge, et un morceau assez considérable de la vraie croix. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 567, la série de 55 abbés.

MARS (Saint-), *S. Martius* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant le vi^e siècle non loin de la ville de Clermont. Saint Grégoire de Tours en fait mention, en racontant la vie de saint Mars son abbé, dont ce monastère avait pris le nom. — Voy. *De vita Patrum*, cap. 14.

MARSAC, *Marciacum* (diocèse de Clermont, en Auvergne, France). — Abbaye de femmes fondée, dit-on, par la B. Namade, femme du B. Calmin, fondateur du monastère de Mauzac (avant le vi^e siècle). Elle était à une demi-lieue de ce monastère, auquel elle fut soumise comme prieuré. Au commencement du dernier siècle, il était encore habité par une nombreuse communauté de filles.

MASCARELLA (Sainte-Marie de) (à Bologne, Italie). — Premier couvent de l'ordre dominicain, fondé à Bologne, l'an 1218, par une petite colonie de disciples de saint Dominique, envoyés par ce saint, alors à Rome. Cette colonie fut transférée peu de temps après dans le nouveau couvent de Saint-Nicolas de Bologne. — *Voy.* Saint-Nicolas.

MAS D'ASIL (Le), *Mansum Azilis*. — Ancien monastère de France, sous l'invocation de saint Etienne, fondé avant l'an 814, à quatre lieues à l'est de Pamiers, dans le pays de Foix. Il fut dans la suite de l'ancien diocèse de Rieux (Haute-Garonne). Il eut pour insignes bienfaiteurs, l'an 817, un noble personnage, nommé Ebolat, et sa femme Verane, qui lui firent diverses donations; et ensuite le Pape Innocent IV, qui, l'an 1247, confirma toutes ses possessions. Cette abbaye fut tellement détruite par les calvinistes, vers l'an 1570, dit le *Gall. christ.*, qu'il ne resta plus aucune trace de son ancienneté et de sa magnificence. La plupart des moines furent tués ou mis en fuite, et pendant 50 ans, le monastère demeura désert : ces désastres furent suivis d'autres vicissitudes. Après tant et de si grandes calamités, dit le *Gall. christ.*, il est étonnant qu'on trouve encore quelques notions sur ce monastère. — *Voy.*, t. XIII, col. 201, la série de 40 abbés.

MAS GARNIER ou MAS DE VERDUN, *Mansum Garnerii* ou *Virduni*, ou *Garniense Monasterium*. — Abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, située dans le diocèse de Toulouse, à cinq lieues de cette ville, et sur la rive méridionale de la Garonne. Elle fut fondée, suivant quelques-uns, avant l'an 817. D'autres rapportent son origine à l'an 940, et l'attribuent à une comtesse Amélie, femme d'Aton Benoît, qui fonda le monastère de Lezat. Cette abbaye s'unit en 1641 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 115, la série de 45 abbés.

MASSAY, *Masciacum* ou *Massayum* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, près du Cher, non loin de Vierzon, fondée sous l'invocation de saint Martin, par le comte Egon, vers l'an 738. Suivant une brève chronique de ce lieu, elle fut restaurée sous Charlemagne par Louis le Pieux, son fils. Mais la même chronique n'assigne qu'à l'an 814, l'arrivée ou le retour des moines, au temps du réformateur saint Benoît d'Aniane, qui lui conféra plusieurs biens, et lui amena une colonie de quarante religieux. Son premier abbé est Abbon, né l'an 817, élu en 847, et mort en 866, suivant la *Chronique de Massay*.—Voy., *Gall. christ.*, t. II, col. 142, la série de 39 abbés finissant à François de Mailly, archevêque d'Arles, puis de Reims, élu abbé l'an 1695.

MATALLANA, *Mataplana* (diocèse de Palencia, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de *Rio-Seco*, dans la vieille Castille. Elle fut fondée l'an 1150 par des moines venus du monastère de *Sacra Mœnia*, au temps de Robert, son premier abbé.

MATHIAS DE TREVES (Saint-), *S. Mathias* (à Trèves, Prusse rhénane). — Très-ancienne église dite d'abord de Saint-Eucher, qui existait dès les premiers temps du christianisme, hors des murs de Trèves, et qui fut restaurée par saint Cyrille, évêque de Trèves, vers le milieu du ve siècle. Ce pontife établit un monastère dans le voisinage, et y fit transférer les corps de saint Eucher, et des évêques de Trèves, ses successeurs. L'église et le monastère de Saint-Eucher, furent restaurés vers l'an 975, par Egbert,

archevêque de Trèves. Plus tard enfin, l'an 1127, l'invention du corps de saint Mathias, apôtre, qu'avait apporté de Rome à Trèves, dit on, l'évêque saint Agrice, ayant eu lieu dans ce même monastère, il changea de nom, et prit celui de *Saint-Mathias*, sous lequel il fleurit depuis. On voyait dans ce monastère quatre églises, dont la plus grande avait été consacrée par le Pape Eugène III. Il y avait aussi une célèbre école, d'où sortirent d'illustres personnages. De cette ancienne abbaye est venue la réforme qui a été l'origine de la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 544, la série de 45 abbés.

MATINA (diocèse de Reggio en Calabre, royaume de Naples). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, fils de Clairvaux. Jongelin ne donne point l'année de sa fondation. Il mentionne seulement un de ses abbés, Pierre de Cambinis, qui l'an 1361 fut transféré au monastère de Saint-Sauveur-de-Septime, près Florence.

MATTHOEO (San) (de Rieti, Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. Ses premiers religieux lui vinrent du monastère de Caseneuve, au diocèse de Turin, dans le Piémont. On ignore l'époque de son origine.

MAUBEC ou MEOBEC, *Millebeccus* (diocèse de Bourges, France). — Petit monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur les confins du Berri et de la Touraine, fondé par saint Cyran, archidiacre de Tours, plus tard abbé de Lourcy ou Saint-Cyran en Braine. Cette fondation eut lieu de 628 à 638, par les libéralités de Flaocate, maire du palais pour le royaume de Bourgogne, qui venait de donner deux terres dans le diocèse de Bourges, à Cyran, son ancien ami. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 169, la mention de quelques abbés.

MAUBEUGE, *Melbodium*, *Malbodium*, *Melbarium*, ou *Melbodiensis Parthenon* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancien couvent de femmes, mentionné dans le tableau des abbayes et monastères que se partagèrent entre eux les rois Louis et Charles en 870, lors de la division du royaume de Lothaire. Cette maison est située sur la Sambre, à une lieue de l'abbaye d'Hautmont, sur un terrain où s'éleva depuis la ville de Maubeuge. Elle fut fondée par sainte Aldegonde en 661, dans le bois de Malbode, où s'était retirée cette pieuse fille de Walbert, de la maison royale de France. Elle y établit d'abord des religieuses bénédictines ; mais dans la suite, le malheur des temps les fit remplacer par des chanoinesses qui ne faisaient pas de vœux. Déjà, vers le milieu du XIe siècle, la discipline semble s'y être relâchée puisque Gérard, évêque de Cambrai, établit, dit-on, la réforme à l'aide d'Ansoalde, vierge d'une grande vertu, sœur de Thierri, abbé et réformateur de Saint-Hubert. Les bénédictins, qui voulaient donner une histoire des abbesses de Maubeuge dans le *Gallia christ.*, firent, disent-ils, de longs et vains efforts auprès des chanoinesses pour obtenir la permission de visiter leurs archives. Les dames refusèrent toujours, en disant qu'elles attachaient peu d'importance à ce qu'on écrivît l'histoire de leur maison, et même qu'elles verraient avec peine la réalisation de ce projet. L'abbesse de Maubeuge conférait elle même les prébendes, tandis que chez les chanoinesses de Mons, ce droit était dévolu au comte du Hainaut, en sa qualité d'abbé. Au dernier siècle, le couvent de Maubeuge, dit de *Sainte-Aldegonde*, était un chapitre de dames, qui jouissait dans la contrée d'un certaine célébrité. L'église était sous l'invocation de la sainte Vierge. Ses bâtiments sont aujourd'hui affectés à d'autres usages.—On trouve dans le *Cameracum christianum* de M. Leglay, p. 248, une liste beaucoup plus complète que dans le *Gallia christ.*, des abbesses de Maubeuge. Il en compte 39, depuis sainte Aldegonde, sœur de sainte Vaudru, abbesse de Mons, jusqu'à Adrienne-Florence de Launoy, élue le 15 mai 1775.—*Voy.* le curieux ouvrage de M. Ducas, *Les chapitres nobles de Dames*, in-8°, Paris, 1843; et la *Vie de sainte Aldegonde*, par le P. Triquet.

MAUBUISSON, *S. Maria Regalis* ou *Malodunum* (Seine-et-Oise, France).—Célèbre abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, et de la ligne de Cîteaux, située près Pontoise, et qui était autrefois du diocèse de Paris. Elle fut fondée l'an 1241 par la reine Blanche de Castille, mère du roi saint Louis, au lieu d'Alnet, à une demi-lieue à peine de Pontoise : la pieuse reine voulut qu'elle fût appelée *Sainte-Marie la Royale*, parce qu'elle l'avait fondée en l'honneur de la Reine du ciel. Elle fut appelée *Maubuisson* (*mauvais buisson*), de la terre dite *Malodunum*, qui fut achetée par la reine Blanche l'an 1242 ou 1243. L'auguste reine voulut être inhumée dans cette abbaye, qu'elle affectionnait particulièrement. Saint Louis, à l'exemple de sa mère, lui accorda divers bienfaits. Plusieurs rois ses successeurs l'enrichirent ensuite de priviléges. Son église avait été bénie et consacrée solennellement par l'évêque de Paris, l'an 1244. Le Pape Innocent IV accorda des indulgences pour le jour de cette consécration. L'ancienne abbaye de Maubuisson est devenue aujourd'hui une propriété particulière : elle est dans la paroisse de Saint-Ouen l'Aumône. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 928, la mention de 27 abbesses.

MAULBRUN, *Malbrunnum*. — Ancienne abbaye d'Allemagne de l'ordre de Cîteaux, que le *Gallia christ.* place dans le duché de Wirtemberg, et dans le diocèse de Spire. Elle fut fondée l'an 1138 par Walther de Lomesheim, qui donna un fonds à Ekkenwiler pour sa construction, et obtint d'Udalric, abbé de Nuwenburg, l'abbé Diether, avec douze religieux et quelques frères convers pour ses premiers habitants. D'Ekkenwiler, cette abbaye fut transférée plus tard, en 1148, à Maulbrun, par les soins de Gonther, évêque de Spire, et cette même année le Pape Eugène III la prit sous sa protection. Elle

fleurit à Maulbrun, jusque vers le milieu du XVIe siècle, où le duc de Wirtemberg, ayant quitté la foi de ses pères, s'empara de cette abbaye. Dégagée ensuite de ses mains, elle fut attribuée l'an 1629 au monastère de Lutzell, par l'empereur Ferdinand II, en exonération de dettes contractées au nom de l'Empire. Mais elle rentra sous le pouvoir du duc de Wirtemberg, par les traités de la paix de Munster. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 753, donne la suite des abbés.

MAULÉON (LA TRINITÉ DE), *Maleolium* ou *Malus Leo* (Deux-Sèvres, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 1079, à une lieue environ de l'Oint, qui se perd dans la Sèvre-Nantaise. La ville de Mauléon et le cloître des seigneurs de Mauléon eurent à essuyer divers siéges, dont l'abbaye reçut de fâcheuses atteintes. Tel fut surtout celui de Henri IV, roi de Navarre, qui le 12 juin 1587 fit cerner la ville. Le duc de la Trémoille s'empara alors des vases sacrés et autres objets précieux du monastère. On dit que le prix en fut évalué à trente mille livres tournois. L'abbaye semblait cependant avoir oublié ses anciens désastres, lorsque l'abbé, Henri de Béthune, en confia la réforme aux chanoines réguliers de la congrégation de France, l'an 1660. — Voy., *Gall. christiana*, t. II, col. 1391, la suite de 28 abbés.

Mauléon, aujourd'hui Chatillon-sur-Sèvre, est un chef lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire.

MAUR-DES-FOSSÉS (SAINT-), *S. Maurus Fossatensis* ou *Fossatense Monasterium* (diocèse de Paris, France). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à 8 kil. E. de Paris, fondé l'an 638, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Paul, par Blidégisile, archidiacre de Paris. Ce lieu était un ancien camp retranché des Bagaudes, d'où lui vint le nom de *fossés*. L'abbaye fut nommée d'abord *Saint-Pierre*, puis *Saint-Maur*, quand la crainte d'une nouvelle irruption des Normands y eut fait transférer les reliques de saint Maur. Saint Babolein en fut le premier abbé. Saint Maieul, abbé de Cluny, y établit une réforme l'an 988. Le Pape Clément VII l'ayant sécularisée l'an 1533, à la requête de François Ier, on en fit une collégiale, dont le doyenné fut réuni à l'évêque de Paris. En 1750 les chanoines furent transférés à Saint-Louis du Louvre (autrefois Saint-Thomas de Cantorbéry), et les reliques de saint Maur furent portées alors à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. L'église, ainsi que le village de Saint-Pierre-des-Fossés, avaient pris anciennement le nom de *Saint-Maur*, qu'ils portent encore aujourd'hui.

MAUR DE VERDUN (SAINT-), *S. Maurus Virdunensis* (Meuse, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1000 par Heymon, évêque de Verdun. Elle était située primitivement hors des murs de la ville de Verdun. C'était dans l'origine une église consacrée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste, et dans laquelle avaient été inhumés saint Maur, saint Salvin et saint Arateur, évêques de Verdun. L'évêque Heymon la fit reconstruire et y plaça des religieuses, sous le gouvernement de Richard, abbé de Saint-Vannes. Adelbergue, surnommée *Ava*, en fut la première abbesse. Le Pape Léon IX donna l'an 1049 une bulle de confirmation en faveur de cette abbaye, qui fut réformée l'an 1608 par l'abbesse Catherine de Choiseul. La dite abbesse reçut l'habit de la réforme le 21 mars de cette année, des mains de D. Didier de la Cour, et se soumit, elle et ses religieuses, à la conduite des moines de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1313, la série de 73 abbesses.

MAURES ou MAURTZ, *Maurtium* (diocèse de Saint-Flour, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 1255, dans la vallée d'Arcambe, sur la rivière d'Alrence. On ignore l'époque de sa fondation. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 448, le catalogue de 22 abbés.

MAURICE ou MAURIN (SAINT-), *S. Mauricius* ou *Fanum S. Maurini* (diocèse d'Agen, Lot-et-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située dans une agréable et fertile plaine sur les confins des diocèses d'Agen et de Cahors, dit le *Gallia christ.* Elle a été appelée abbaye de la *Sainte-Trinité*, de *Sainte-Croix*, de *Sainte-Marie*, et enfin simplement *Saint-Maurin*. On ignore en quel siècle et par qui elle fut fondée. On ne trouve point de chartes d'elle avant l'an 1056; mais celles qu'on trouve constatent une existence bien antérieure. L'abbaye de Saint-Maurin fut soumise à l'ordre de Cluny et à l'abbaye de Moissac. Vers le commencement du XIIe siècle et le milieu du XIVe elle eut beaucoup à souffrir des Albigeois et des Anglais. Plus tard les calvinistes la détruisirent presque entièrement. Réparée par Pierre de Villamont, son abbé, au commencement du XVIIe siècle, elle put enfin fleurir encore sous la congrégation de Saint-Maur, à laquelle elle s'unit l'an 1651. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 944, la série de 26 abbés.

MAURICE DE COLOGNE (SAINT-), *S. Mauricius in urbe Colonia* (à Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1140 par Herman de Baculo, patricien de Cologne, et Ide, sa femme, en l'honneur de saint Maurice et de la légion Thébéenne, dans un fonds de l'abbé de Saint-Pantaléon, à la direction duquel elle fut soumise. Ses premières religieuses lui vinrent du monastère de l'île de Rolandtwerth, dans le Rhin, non loin de Bonn, fondé vers l'an 1099 par Frédéric, archevêque de Cologne. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 782, l'index de 27 abbesses.

MAURSMUNSTER, près de Saverne, *Mauri Monasterium* ou *Cella Leobardi* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an

599 par saint Léobard, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et de saint Martin. Saint Léobard en fut le premier abbé ; le cinquième abbé fut saint Maur, d'où le monastère prit son nom de Maursmunster. Le roi Louis le Pieux le concéda plus tard à saint Benoît d'Aniane, qui y plaça des religieux d'Aniane, vivant selon ses lois. Détruit l'an 828, il fut restauré par ordre du même prince et par les soins de son frère Drogon, évêque de Metz. Ce monastère fut uni l'an 1517, selon Buzelin, ou plus tard, selon le Mire, à la congrégation de Bursfeld, d'où il passa à la congrégation bénédictine d'Alsace.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 867, la série de 44 abbés.

MAUZAC, *Mauziacum*, *Musiacus*, *Musiacas* et *Mosiacus* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de l'apôtre saint Pierre, et saint Caprais martyr, fondée avant le VIe siècle, près la ville de Riom, sur un sol très-fertile et très-agréable, dit le *Gallia christiana*. D'après d'anciens monuments, elle fut bâtie par Calmit ou Calmin, sénateur romain, et par sa femme, Numade, qui furent tous deux inhumés dans son sein. Cette abbaye fut restaurée par le roi Pepin. Elle fut unie l'an 1095 à la congrégation de Cluny, par Durand, évêque de Clermont, et enfin l'an 1675 elle fut réunie à la même congrégation réformée, par François d'Albon, alors abbé de Mauzac. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 352, la série de 43 abbés.

MAWRE, *Fons Vivus* (ancien diocèse de Ross, dans le Munster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1172 par une colonie de religieux de l'abbaye de Baltinglas.

MAXIMIN DE TREVES (Saint-), *S. Maximinus* (à Trèves, Prusse rhénane).— Très-ancienne église, bâtie, dit-on, vers l'an 330, par l'empereur Constantin, à la sollicitation de sainte Hélène, sa mère, et dédiée sous le titre de saint Jean l'Evangéliste, par saint Agrèce, évêque de Trèves. Il paraît qu'elle fut occupée par des religieux avant le Ve siècle. Elle reçut le nom de Saint-Maximin lorsqu'elle eut été honorée des reliques de ce saint évêque. Saint Hidulfe, archevêque de Trèves, restaura cette abbaye vers l'an 667; il y ramena la discipline, et y établit, dit-on, une communauté de cent religieux. Charlemagne, qui reconnaissait avoir recouvré la santé au tombeau de saint Maximin, dota cette abbaye de divers biens. Elle fut restaurée de nouveau vers l'an 934, par la munificence du roi Henri Ier.

Cette abbaye était soumise immédiatement à l'empereur et au saint empire romain, comme le montrent clairement les diplômes des monarques et les lettres des Souverains Pontifes. Ses abbés jouissaient d'insignes honneurs : ils étaient archichapelains des empereurs, d'après une concession d'Othon le Grand, de l'an 962, qui fut confirmée par Henri IV et Ferdinand II. Ils étaient aussi princes du saint empire. L'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, où fleurit une célèbre académie, a produit un grand nombre de personnages illustres par leur sainteté et par leur science ; tels furent entre autres saint Adelbert, l'apôtre des Russes, premier évêque de Magdebourg; Aimon, évêque de Worms, et Otwin, évêque d'Hildensheim. De son sein sortirent également de nombreux abbés qui établirent ou restaurèrent divers monastères. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 526, la mention de 88 abbés.

MAYO ou MEGEO (Connaught, Irlande).— Célèbre monastère fondé par Colman de Lindisfarne, dans le VIIe siècle. Colman qui venait de fonder un autre monastère pour ses disciples dans l'île de Bovinde, à l'occident d'Irlande, voyant avec peine sa communauté, composée d'Anglais et d'Irlandais, vivre en désunion, ne trouva point d'autre remède que de séparer les religieux des deux pays. Laissant donc les Hibernois dans la petite île, il fonda dans la province de Connacie (aujourd'hui Connaught), le monastère de Mayo, où il mit les Anglais. Bède, racontant cet événement, ajoute que ce monastère, de petit qu'il était dans son origine, devint fort considérable, et que tous les solitaires ayant « embrassé un meilleur institut, il forma une excellente communauté de moines Anglais servant Dieu, à l'exemple des vénérables Pères, sous une règle et sous un abbé canonique. » (L. IV, c. 47.) Ce *meilleur institut* signifie sans doute la règle de Saint-Benoît, que saint Wilfrid avait portée dans le Northumbre. Quoi qu'il en soit, il y eut dans Mayo, dit-on, jusqu'à 3300 religieux sous saint Gérald, successeur de Colman de Lindisfarne. Les deux abbés qui suivirent saint Gérald, furent Adamnam et saint Muredach, fils du roi de Connacie. Colman mourut, dit-on, dans Bovinde, l'an 676.

MAZAN, MANZAY ou MANCADE, *Mansiada* (diocèse de Viviers, Ardèche, France). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1119 par des religieux venus de l'abbaye de Bonnevaux, dans le Dauphiné, de la filiation de Cîteaux.

MEAUX (Notre-Dame de) (avant d'ORMONT), *S. Maria Meldensis* ou *B. Maria de Monte Aureo* (à Meaux, Seine-et-Marne, France). —Abbaye de femmes, fondée d'abord l'an 1234, près de Fismes (Marne), dans le diocèse de Reims, par Jean, seigneur de Courlandon, avec l'appui de Henri de Dreux, archevêque de Reims. Elle fut occupée dès l'an 1236 par des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Elle passa ensuite vers l'an 1248 à des chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin. Après plusieurs vicissitudes et désastres, cette abbaye fut transférée l'an 1629 dans la ville de Meaux, sous l'abbesse Louise de la Vieuville, sœur de Charles de la Vieuville, lieutenant du gouverneur général de la Champagne.—Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1722, le catalogue de 26 abbesses.

MECHTEREN, *S. Aper et S. Bartholomæus* ou *Monasterium ad Martyres* (à Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye fondée d'abord hors des murs de Cologne, et dite *Saint-*

Barthélemy aux Martyrs ou *Mechteren*, à cause des corps des bienheureux martyrs Thébéens, dont la présence avait consacré le seuil de son église. Philippe, archevêque de Cologne, y plaça, l'an 1180, des clercs réguliers suivant la règle de Saint-Augustin. En 1277, par l'ordre de l'archevêque Siffrid, ces clercs furent remplacés par des religieuses cisterciennes du monastère de Benden, qui plus tard, après la ruine de leur monastère de Saint-Barthélemy, l'an 1474, se transportèrent dans celui de Saint-Aper dans les murs de la ville, situé non loin de la *porte d'Honneur*, comme parle Gelen. Ce dernier monastère, d'abord simple chapelle consacrée à saint Aper l'an 1169, était alors habité par des religieuses franciscaines, qui cédèrent leur place à leurs sœurs de l'ordre de Cîteaux. Un nouveau monastère fut édifié alors par ces dernières religieuses en ce même lieu, et son église prit le nom de Saint-Barthélemy et de Saint-Aper. Cette abbaye de femmes, dit le *Gallia christ.*, ne le cédait à aucune autre de la ville de Cologne, l'an 1640, sous l'illustre abbesse Marguerite Leisvirchen.

MÉDA (royaume Lombard-Vénitien). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, au bourg de Méda, à 5 lieues de Milan, sur le chemin de Côme. Il fut bâti au VIIIe siècle, comme un *ex voto* de la reconnaissance de deux chasseurs nommés Haimon et Veremond. Ces deux hommes, attaqués à la chasse par deux sangliers, s'étaient réfugiés sur deux arbres qui étaient près d'une chapelle dédiée à saint Victor. Ne s'y croyant pas encore en sûreté, ils promirent à Dieu de bâtir un monastère dans ce lieu même, s'il daignait les sauver d'un péril imminent. Délivrés du danger, Haimon et son compagnon tinrent leur promesse, et fondèrent l'abbaye de Méda. Au XVIIe siècle, elle appartenait encore à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Haimon et Véremond embrassèrent eux-mêmes la vie solitaire, et vécurent si saintement que leur mémoire a depuis été en vénération dans l'Eglise. Saint Charles Borromée étant allé un jour visiter leur tombeau, autorisa et accrut leur culte. (BULTEAU.)

MEDARD DE SOISSONS (SAINT-), *S. Medardus* (à Soissons, Aisne, France). — Ancienne et illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 560, par le roi Clotaire Ier, en l'honneur de saint Médard, évêque de Noyon. Après la mort de ce saint 560
prélat, arrivée vers l'an 545, les miracles opérés à son tombeau furent si nombreux que Clotaire, plein de vénération pour sa mémoire, ordonna de transporter ses reliques, de la cathédrale de Noyon à Soissons, où il faisait sa principale résidence. On les apporta dans une magnifique châsse, enrichie de diamants, et ornée de plaques d'or. Le roi, ses enfants, et les personnages les plus qualifiés de la cour, assistèrent à la cérémonie. On vit Clotaire lui-même, dit-on, porter la châsse sur ses épaules. Le corps du saint fut déposé au village de Crouy, près de Soissons, et on y éleva un oratoire de bois, en attendant la construction de l'église de l'abbaye dans la ville; mais cette abbaye ne fut achevée que sous Sigebert, fils de Clotaire. Ce dernier monarque y fut cependant inhumé à sa mort, l'an 561. L'abbaye de Saint-Médard de Soissons devint très-célèbre dans la suite; plusieurs Papes l'appellent la principale de toutes celles que les Bénédictins avaient en France. Un grand nombre d'entre eux la décorèrent de priviléges. Son église était fort riche en reliques. On y avait transporté celles de saint Sébastien de Rome, de saint Godard et de saint Remi, évêques de Rouen, avec la tête de saint Romain, évêque de la même ville. La basilique de Saint-Médard fut appelée *Notre-Dame*, puis *Saint-Pierre et Saint-Etienne*. On la voit quelquefois aussi appelée *Saint-Sébastien et Saint-Grégoire*. Enfin elle retint le nom seul de *Saint-Médard*. Cette basilique a joui de grands honneurs et d'une grande célébrité. Le *Gallia christiana* cite jusqu'à douze conciles qui ont été tenus dans son enceinte. Plusieurs rois y furent couronnés, entre autres le roi Pepin, qui le fut par saint Boniface, l'an 752. Quant à l'abbaye de Saint-Médard elle fut pillée par les Normands, vers l'an 884. Son église fut consumée par eux l'an 886. Elle fut détruite par les Hongrois au Xe siècle. Elle eut plus tard beaucoup à souffrir, durant les guerres des Anglais, et les guerres religieuses. Enfin elle s'unit l'an 1637 à la congrégation de Saint-Maur. Sept autres abbayes lui étaient soumises. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 410, la série de 88 abbés.

MEDIANUM MONASTERIUM. — Ancien monastère de femmes fondé vers l'an 624, sous le pontificat de saint Sulpice, évêque de Bourges, par une noble dame, sainte Eustadiole, du consentement de son mari Tetrad. Elle le gouverna quelque temps avant sa mort, arrivée le 6 des ides de juin. C'est peut-être, dit le *Gallia christiana*, le monastère *Medianum* qui fut changé en un collége de chanoines vers l'an 1012.

MEDICION (SAINT-SERGE DE). — Ancien monastère d'Orient, fondé vers l'an 770, par saint Nicéphore, qui en fut abbé. Il était situé, dit-on, sur le Mont-Olympe du côté de la ville de Prusa, en Bithynie, et il suivait la règle des Acémètes. Après la mort de Nicéphore, arrivée vers l'an 800, saint Nicétas désigné par lui pour son successeur, en devint abbé et se montra digne par ses vertus de la place qu'il occupait. Saint Nicétas fut un illustre confesseur de la foi, dans la guerre contre les saintes images, renouvelée par l'empereur Léon l'Arménien. Il souffrit l'exil, la prison, et toute sorte de mauvais traitements. Enfin rappelé de l'exil par Michel le Bègue, successeur de Léon l'Arménien, il se renferma dans un petit ermitage auprès de Constantinople, et y mourut le 3 avril 824. Il est honoré par les Grecs, le 4 mai.

MEEN DE GHE (Saint-), *S. Melanus* (Ille-et-Vilaine, France).— Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, dit-on, vers l'an 565, par Judicaël, petit roi ou seigneur du pays, et par saint Méen, qui en fut le premier abbé. Il était situé près la petite ville de Saint-Meen, aujourd'hui chef-lieu de canton, à 20 kil. de Montfort. Il était de l'ancien diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes). Cette abbaye fut donnée vers l'an 1640 aux prêtres de la Mission, pour y établir un séminaire. Elle s'était appelée dans l'origine *Saint-Jean-Baptiste de Gaël.* Saint Méen mourut à Gaël, vers l'an 617. La dévotion attirait jadis un grand concours de peuple à son tombeau, devenu célèbre par les miracles qui s'y opéraient.

MEERBECKE, *Merbecca* (Flandre-Orientale, Belgique).—Ancienne église collégiale, sous l'invocation de saint Pierre, qui existait près de Ninove, là où fut autrefois une abbaye de chanoinesses, appelée *Merrebecchi* dans la division du royaume de Lothaire, faite l'an 870. Dans la petite église de Saint-Pierre, que le pieux Odelard y avait fait bâtir à la fin du VIIe siècle, on voyait le tombeau de ce même personnage, celui de sa femme Nona et de leur fille sainte Berlinde; avec ceux des pieuses vierges Nona et Celsa, dont parle Le Mire, *Fast. Belg.* ad diem 3 Febr.

MEGEMONT, près d'Issoire, *Medius Mons* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de femmes, puis d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, fondée par les dauphins et les comtes d'Auvergne. — Le *Gallia christiana* mentionne les noms de quelques abbesses et abbés, commençant à l'an 1274. (t. II, col. 410.)

MEIMAC, *Meimacum, Manica* ou *Mernica* ou *Abbatia Meimacensis* (diocèse de Limoges, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, située aux confins du diocèse de Limoges, dit le *Gallia christiana.* Elle fut fondée vers l'an 1080, par Archembauld, vicomte de Comborn, suivant Mabillon, ou vicomte de Venladom, selon Martenne. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 598.)

MELAINE DE RENNES (Saint-), *S. Melanius* (Ille-et-Vilaine, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 840, dit-on, par Salomon, roi de Bretagne, dans un des faubourgs de Rennes. Quelques auteurs placent cependant son origine à l'an 630. Cette abbaye a joui de quelque célébrité et a éprouvé diverses vicissitudes. On s'occupe aujourd'hui, dit-on, de restaurer les vieux bâtiments pour les affecter à une destination religieuse.

MELCK (Basse-Autriche). — Célèbre et belle abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie sur une colline qui domine la petite ville de ce nom. Elle fut fondée par Léopold, margrave d'Autriche, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul Ce prince y fut inhumé avec sa femme Richarde, fille de l'empereur Henri; il avait mis dans cette abbaye douze chanoines séculiers, qui y demeurèrent jusqu'en l'an 1085 ou 1089, où Léopold II, surnommé le Bel, les remplaça par des moines bénédictins tirés de l'abbaye de Subiaco, en Italie. Cette abbaye de Melck, l'une des plus belles de l'Autriche, est devenue dans la suite le chef d'une célèbre congrégation de Bénédictins en Allemagne; c'est encore aujourd'hui un monastère très-florissant et fort remarquable, tant par la grandeur et la beauté de ses bâtiments, que par ses précieux établissements scientifiques. Son église possède le tombeau de saint Colman, prince du sang des rois d'Ecosse. — Voy. *Dict. des Ordres religieux*, t. II, p. 1033.

MELLERAY ou MILERAY, *Milereyum* ou *Melleraium* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1132, à quelques lieues de la ville de Châteaubriant. D'après une vieille tradition très-accréditée, deux religieux de Pontron, abbaye cistercienne du diocèse d'Angers, furent envoyés dans les forêts des environs de Châteaubriant, pour y chercher un lieu propre à une nouvelle fondation. Ces bons religieux, égarés dans les bois, se reposèrent la nuit sous un chêne séculaire dont le tronc était habité par des mouches à miel. Le miel fut leur nourriture, et en souvenir de cette circonstance, la maison des cénobites, fondée au même endroit, fut appelée la *Melleray* (*rayon de miel*), en latin *Mellarium* ou *Melleraium* (85). Ce monastère fut érigé en abbaye l'an 1145. Quelques-uns lui donnent pour fondateur à cette époque, un seigneur nommé Alain Hamon. L'église fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1183, par Robert, évêque de Nantes.

L'abbaye de la Melleraye après avoir fleuri longtemps, avait disparu comme les autres dans la tempête révolutionnaire, lorsqu'au mois de juillet 1817, le R. P. dom Antoine vint en France avec sa communauté de Luthworth, près de Warcham, dans le Dorsetshire (Angleterre), et s'installa à la Melleray. Depuis cette époque, la nouvelle communauté a constamment prospéré. Elle se compose aujourd'hui, dit-on, d'environ 140 religieux. C'est l'une des plus belles et des plus florissantes maisons de Trappistes de France. On y admire entre autres une école d'agriculture qui est une source précieuse de bienfaits pour toute la contrée. On se rappelle encore le célèbre procès que soutint cette abbaye l'an 1832, et qui fournit à un éloquent avocat (M. Janvier, d'Angers), une occasion solennelle de défendre la cause de la liberté religieuse dans

(85) L'abbaye de Pontron ne fut fondée, dit-on, que l'an 1134. Pour qu'elle soit mère de la Melleraye, il faut donc avancer un peu sa fondation ou placer quelques années plus tard celle de sa fille.

celle des vénérables Trappistes injustement persécutés.

MELLIFONT ou MANISTHER MHOR, *Monasterium magnum*, *Mellifons* ou *Fons Mellis* en latin (diocèse et comté d'Armagh, Irlande).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée vers l'an 1140 par Donat O'Carroll, petit souverain du pays, et saint Malachie, archevêque d'Armagh, et l'ami de saint Bernard. En revenant d'Italie, le saint prélat passa par Clairvaux et donna, dit saint Bernard, sa bénédiction aux religieux de cette abbaye. Et comme il ne pouvait rester avec eux, *il leur laissa son cœur* et quatre de ses compagnons, qui, après avoir fait profession, retournèrent en Irlande, et fondèrent le monastère de Mellifont. La dédicace de l'église de Mellifont eut lieu en grande pompe, l'an 1157, en présence du roi Maurice, et de presque tous les évêques et abbés de l'Irlande. — *Voy.* Jongelin, lib. VIII, p. 21. — L'abbaye de Mellifont joue un rôle important dans l'histoire monastique de l'Irlande. Elle a été la mère de plusieurs autres abbayes du même ordre dans cette contrée.

MELLING, *Mallingense* ou *de Mellingis Cœnobium* (Kent, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sous l'invocation de saint André, apôtre, avant l'an 940. Edmond Ier, roi d'Angleterre, accrut ses revenus.—Voy. *Monastic. Anglican.*

MELLON (Saint-), à Pontoise, *S. Mello* (Seine-et-Oise, France). — Ancienne abbaye fondée vers l'an 899, à Pontoise, où l'on venait de transférer le corps de saint Mellon, archevêque de Rouen. L'église dans laquelle il fut déposé prit le nom de ce saint, et l'on y établit alors des chanoines séculiers. Elle figure avec Notre-Dame d'Etampes, Notre-Dame de Corbeil, Notre-Dame de Mantes, Notre-Dame de Poissy, etc., parmi les abbayes séculières et les églises que les rois ont fondées, ou acquises après leur fondation. Philippe Ier la donna en fief, l'an 1091, à l'archevêque de Rouen. Aux abbés séculiers succédèrent des doyens. Cette abbaye ou collégiale était autrefois du diocèse de Rouen. (Pontoise est aujourd'hui de celui de Versailles.)

MELON (DE), *de Melone* (Galice, Espagne). — Opulente abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1140 ou 1142, sur la rive de l'Avia, par des religieux envoyés de Clairvaux par saint Bernard, pour cultiver ce territoire.

MELROSS ou MAILROS, *Melrora* (Roxburgh, Ecosse).—Célèbre abbaye dont on voit encore les ruines aux environs de la petite ville de Melrose, à 56 kil. S. d'Edimbourg. Elle fut fondée sur la Tweed, au VIIe siècle, par saint Aidan, depuis évêque de Lindisfarne, qui la soumit à la règle de Saint-Colomb. Cette abbaye devint bientôt célèbre; saint Cuthbert, jeune berger des montagnes voisines, priant une nuit, selon sa coutume, auprès de son troupeau, vit, dit-on, monter au ciel, au milieu des anges, l'âme de saint Aidan, qui venait de mourir dans l'île de Lindisfarne. Ses réflexions sur la gloire que Dieu réserve à ses élus l'ayant entièrement détaché du monde, il alla prendre l'habit dans le monastère de Mailros, dont saint Eat était abbé, et saint Boisil prieur. Sous ce dernier il acquit une parfaite connaissance de l'Ecriture sainte, et fit des progrès très-rapides dans la perfection. A sa mort, arrivée l'an 663, il lui succéda dans la charge de prieur. Saint Cuthbert fut depuis évêque de Lindisfarne, et le don des miracles que Dieu lui accorda le fit surnommer le *Thaumaturge* de la Grande-Bretagne.

L'abbaye de Mailros faisait partie au XIIe siècle du royaume des Anglo-Saxons du Northumberland, lequel s'étendait à l'orient de l'Ecosse jusqu'à la mer. On y adopta au XIIe siècle la règle de Cîteaux. Vers cette époque, elle eut pour abbé saint Walthen ou Walène, fils de Simon, comte de Huntingdon, et de Mathilde, fille de Judith, nièce de Guillaume le Conquérant. Ce saint homme brilla par ses vertus et surtout par son éminente charité. Ses aumônes étaient extraordinaires, il pourvoyait à la subsistance de tous les malheureux du pays voisin de Melross. Durant une famine qui arriva l'an 1154 il nourrit, dit-on, pendant plusieurs mois, environ 4,000 pauvres étrangers qui étaient venus implorer son appui, et s'étaient construit des cabanes autour du monastère. Il engageait ses religieux à retrancher la moitié du pain qu'on leur donnait, afin de secourir ceux qui étaient dans le besoin; deux fois il multiplia miraculeusement les provisions qui lui restaient. Il lui arriva aussi de donner les troupeaux appartenant à l'abbaye. Saint Walène mourut le 3 août 1160. — *Voy* sa *Vie*, par un de ses disciples. *Acta SS.*, t. I, Aug. Les religieux cisterciens qui habitèrent Melross, conservèrent dit Jongelin, l'habit noir des Bénédictins. Parmi les princes qui furent inhumés dans cette abbaye, on distingue le pieux roi David, Alexandre II, roi d'Ecosse (1249), Jacques, comte de Douglas (1388), et sa femme Euphémie, fille de Robert II, Stuart, roi d'Ecosse.

L'abbaye de Melross est justement célèbre par le grand nombre de saints et savants personnages qui fleurirent dans son sein, et dont la plupart quittèrent la houlette abbatiale pour la crosse épiscopale. — *Voy.*, Jongelin, lib. VIII, p. 14 et 15. — Nous citerons seulement saint Oduvald, saint Boisile, le Vénérable Bède, et le saint abbé Wallène ou Walthen, disciple de saint Bernard, et oncle du roi Malcolm, dit-on, qui préféra le cloître à l'archevêché de Saint-André et mourut sur la cendre, à Melros, l'an 1160.—

MELSE, MELSA, *Melsaensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontaines. Elle fut fondée, l'an 1150, par Guillaume le Gros, comte d'Albemarle, et seigneur de Holdernes, qui ayant fait le vœu d'aller à Jérusalem, se voyait par son âge et sa santé hors d'état d'accomplir ce voyage. Un religieux de Fontaines, nommé Adam, qui fut depuis premier abbé de Melse, lui suggéra la pensée

de racheter son vœu par la fondation d'un monastère de l'ordre de Cîteaux. Le comte goûta cette pensée, et par ses libéralités et les soins du moine Adam, fut construit le monastère de Melse, dont le roi Jean sans Terre confirma plus tard les possessions. — Voy., *Monastic.Anglican.*, l'histoire détaillée de cette fondation.

MENAT, *Menatum*, *Bracum* (diocèse de Clermont en Auvergne, France. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située entre la Sioule et la Bouble, à neuf lieues de Clermont. Elle fut fondée sous le règne de Clovis, avant l'an 500, et consacrée sous l'invocation de saint Sauveur et de saint Martin. Elle devint bientôt célèbre; saint Calais, saint Avit et d'autres saints y pratiquèrent les exercices de la vie religieuse. Saint Brach est son premier abbé mentionné dans le *Gallia christ.* Cette abbaye fut restaurée au VIIIe siècle par saint Ménélée et ses compagnons, Savinien et Constantien, qui avaient passé sept années dans le monastère de Saint-Chaffre. Menat portait aussi le nom de Saint-Ménélée, et conservait religieusement le corps de ce saint abbé. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 367, la série de 30 abbés.

MENEVE ou SAINT-DAVID (principauté de Galles, Angleterre). — Célèbre monastère, fondé vers l'an 490, dit-on, près de l'ancienne *Menevia*, aujourd'hui Saint-David's, ville d'Angleterre. Il fut bâti par saint David, depuis archevêque et patron du pays de Galles. Ce saint, quittant sa solitude de l'île de Wight, où il vivait sous la conduite du pieux et savant Paulin, disciple de saint Germain d'Auxerre, vint prêcher la foi aux Bretons, et après avoir bâti une chapelle à Glastenburg, lieu que les premiers apôtres de la Grande-Bretagne avaient consacré au vrai Dieu, il fonda successivement douze monastères. Le principal est celui dont nous parlons. Il était situé dans la vallée de Ross, près de Ménévie, d'où vient que dans les actes de plusieurs saints irlandais, il en est souvent parlé sous le nom de monastère de *Rosnat* ou *Rosnan*. On vit se former dans ce monastère un grand nombre de saints, dont plusieurs gouvernèrent l'Eglise en qualité de premiers pasteurs. La règle que saint David donna à ses moines était fort austère. « Ils travaillaient continuellement des mains en esprit de pénitence, dit le traducteur d'Alban Butler, sans jamais faire usage des animaux propres au labourage, et cela pour que le travail fût plus pénible. La nécessité seule pouvait les autoriser à rompre le silence. Une prière non interrompue, au moins mentalement, sanctifiait toutes leurs actions extérieures. Vers la fin du jour, ils rentraient dans le monastère pour vaquer à la lecture et à la prière vocale. Du pain et des racines, dont le sel était le seul assaisonnement, faisaient toute leur nourriture, et ils n'avaient d'autre boisson que de l'eau mêlée avec un peu de lait. Après leur repas, ils passaient trois heures en oraison; ils donnaient ensuite quelque temps au sommeil. Ils se levaient au chant du coq, et se remettaient à prier jusqu'à ce que le moment du travail fût arrivé. Leurs vêtements étaient grossiers et faits de peaux de bêtes. Quand quelqu'un demandait à être reçu dans le monastère, il restait dix jours à la porte; et pendant ce temps on l'éprouvait par des paroles rudes, par des refus réitérés et par des travaux pénibles, afin de l'accoutumer à mourir à lui-même. S'il souffrait cette épreuve avec constance et avec humilité, il était admis dans la maison. Quant à ses biens, il les laissait dans le monde, la règle du monastère défendant de rien recevoir pour l'entrée dans la religion. Tous les frères étaient obligés de faire connaître leur intérieur à l'abbé, et de lui découvrir leurs pensées et leurs tentations les plus secrètes.» (GODESCARD, 1er mars.)

Saint David fut élu, vers l'an 519, archevêque de Caerléon, à la place de saint Dubrice. Il obtint de transférer son siége à Ménévie, aujourdhui Saint-David's. Il fut par la fondation de ses divers monastères, le père spirituel d'un grand nombre de saints, qui illustrèrent l'Angleterre et l'Irlande. Enfin, après un épiscopat long et laborieux, il mourut vers l'an 544, dans un âge fort avancé. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-André, qui depuis a pris le nom de *Saint-David*, ainsi que la ville de Ménévie.

MENGE (SAINT-), ou S. MEMMIE-LEZ-CHALONS-SUR-MARNE, *S. Memmius* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 676, dans un faubourg de Châlons-sur-Marne. On voit en effet des religieux dans la basilique de Saint-Menge dès la seconde année du règne de Dagobert II, roi d'Austrasie. Il est à croire, dit le *Gallia christ.*, que, détruite par les Normands, cette abbaye passa sous la juridiction de l'Eglise de Châlons, et fut attribuée à des clercs séculiers. Plus tard, vers l'an 1130, ils furent remplacés par des chanoines réguliers. Cette abbaye s'agrégea, l'an 1633, à la congrégation de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 944, la série de 41 abbés, chanoines réguliers.

MERCKEM (ancien diocèse d'Ypres, Belgique). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1099, à deux lieues environ de la ville d'Ypres. Elle fut fondée par Clémence, comtesse de Flandre, vers la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe, et dotée par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, l'an 1180. Elle fut détruite vers le milieu du XVIe siècle, et ses biens furent concédés au collége des Pères de la Compagnie de Jésus d'Ypres. — Le *Gallia christ.* mentionne les noms de 8 abbesses (t. V, col. 326).

MERCOIRE (NOTRE-DAME DE), *Mercoria* (diocèse de Mende, Lozère, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille de Mansiade, filiation de Cîteaux. Elle fut fondée sur la cime des monts Javoux, dans le XIIe ou XIIIe siècle. Elle a été plusieurs fois détruite et

brûlée par les calvinistes. On y vénérait la *sainte corde* par laquelle fut lié Notre Seigneur Jésus-Christ. Cette abbaye est entièrement détruite. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 113, la série de 36 abbés depuis Amable de Rochefort, l'an 1254.

MERCY-DIEU (Notre-Dame de la), *Misericordia Dei* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cherlieu, filiation de Pontigny, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1151, et dite d'abord *Bocheron*, du nom du fonds sur lequel elle était située. Elle garda ce nom jusqu'en 1175. Son fondateur fut Eschivart ou Esquivard, seigneur de Prully, qui y fut inhumé avec son fils, Pierre de Mont-Rabial, et d'autres seigneurs de Prully; Louise, dame de Toul, et le seigneur de La Gatinière y eurent aussi leur sépulture. Son église fut consacrée l'an 1224 par Guillaume, évêque de Poitiers.— Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 1356, l'indication de 39 abbés.

La Merci-Dieu est dans la paroisse de Pezai-le-Vieux, faisant partie aujourd'hui de la commune de la Roche-Pezay, canton de Plumastin, arrondissement de Châtellerault.

MERIDA (Sainte Eulalie de) (Espagne). — Ancien monastère bâti en l'honneur de sainte Eulalie, vierge et martyre de Mérida, dont le poëte Prudence a célébré le glorieux triomphe. Il fut fondé, dit-on, avec plusieurs autres, par saint Masson, qui était évêque de Mérida, sous les règnes de Luivigilde et de Récarède, rois Visigoths d'Espagne, vers la fin du vi^e siècle. (Bulteau.)

MESSINES, *Messina* et *Misseniacum* (ancien diocèse d'Ypres, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1060, près la ville d'Ypres, par la comtesse Adèle et son mari Baudouin, comte de Flandre. Philippe Ier, roi de France, confirma, l'an 1066, les donations faites à cette abbaye par Baudouin de Lille et sa femme Adèle; Irvan de Gand, comte d'Alost, la dota également de divers biens vers l'an 1176.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 342, la suite de 31 abbesses.

METANEE. — Ancien monastère fondé au ive siècle dans l'île de Canope (Egypte). Un fameux temple qui était dans cette île ayant été donné à l'ordre de Tabenne, il fut transformé en un monastère, appelé depuis *Métanee*, c'est-à-dire *Pénitence*, parce que ce lieu, souillé dans son origine par les abominations des païens, était devenu la retraite de saints religieux qui offraient sans cesse à Dieu des sacrifices de justice par l'austérité de leur vie. On conserva à cette maison, dit Bulteau, le même droit d'asile dont elle jouissait lorsqu'elle était profanée par le culte des faux dieux. Quelques latins s'y firent religieux, comme dans d'autres monastères de la Thébaïde, et ce fut en leur faveur que saint Jérôme traduisit en leur langue la règle de saint Pacôme. (*Hist. monast. d'Orient.*)

METLOC ou MITHLAC, *Mediolacus*.—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Denis, près Trèves (Prusse rhénane). Elle fut fondée vers l'an 695, sur la-Sarre, à six mille pas au-dessus de Sarrebourg, par Leotwin, duc de la Gaule Belgique, qui en fut le premier abbé. Elle était autrefois comme un séminaire des pontifes de Trèves, dit le *Gallia christ.* Elle fut restaurée au xe siècle, sous les auspices de l'archevêque Rotbert, par l'abbé Botwic, venu du monastère d'Inde. Elle était unie à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 570, la suite de 78 abbés.

METTEN (Bavière). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du viiie siècle. Charlemagne, traversant une forêt, y rencontra, dit-on, un saint homme nommé Othon, qui vivait en ermite. Ayant reconnu que c'était un véritable serviteur de Dieu, il lui donna un fonds et de l'argent pour établir en ce lieu une communauté de religieux. Othon bâtit donc le monastère de Metten, dont l'église fut dédiée à saint Michel. Metten, dans le diocèse de Passau, est à une lieue de Deckendorf, au confluent de l'Iser et du Danube. Il y avait près du monastère une fontaine que le peuple appelait la *Fontaine de Saint-Othon*.

MEYRA (Notre-Dame de), *Meyrense Cœnobium* (ancien diocèse de Lugo, en Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1141 par Alphonse VIII, roi de Castille, qui lui donna, entre autres biens, la dixième partie de tous ses revenus royaux dans la ville de Riva-Deo. Dona Sanche, fille de ce prince, fut aussi, dit-on, sa bienfaitrice. Le premier abbé de Meyra fut Vital, disciple de saint Bernard, qui, envoyé de France en Galice avec le prieur Roger, fit admirer dans toute cette province les merveilles de sa sainteté. (Jongelin.)

MICELNENSE COENOBIUM (Dorset, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, comme celui de Middelton, dans le même pays, par le roi Aldestan, en expiation du crime qu'il avait commis en faisant périr, l'an 933, son frère Edwin sur une fausse accusation. Il était situé dans une âpre solitude, d'un difficile accès, et il fut aussi enrichi de reliques par le royal fondateur.

MICHAEL (Sanctus) (diocèse de Sienne, Toscane. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Sienne, fondée avant l'an 1264.

MICHAEL DE PISTORIA (Sanctus). — Nom latin d'une ancienne abbaye de France, fondée dans la ville et le diocèse de Limoges, vers le milieu du vi^e siècle. L'église de Saint-Michel fut détruite par Pepin le Bref, l'an 763, dit le *Gallia christ.*, et ensuite de nouveau par les Danois, en 848. Il existe cependant encore parmi les débris du monastère, ajoutent les Bénédictins, une petite église de Saint-Michel, où la pieuse confrérie dite des *Pénitents noirs* se rend aux jours de fête pour y célébrer les offices divins.

MICHEL (Saint-), dans l'île de la B

Vierge, près de Bude (Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fleurit jusqu'à l'an 1302. Comme les autres monastères de Hongrie, elle périt soit par la main des Turcs, soit par suite des guerres continuelles. (JONGELIN.)

MICHEL D'ANVERS (SAINT-), *S. Michael Antuerpiensis* (à Anvers, Belgique).—Monastère de l'ordre de Prémontré, fondé vers l'an 1124. C'était auparavant une église collégiale de douze chanoines avec un prévôt. Saint Norbert, avec l'aide de Godefroi, duc de Lorraine et comte de Louvain, bâtit ce monastère dans lequel il plaça douze de ses religieux, avec l'abbé Waltman à leur tête. Cette nouvelle abbaye devint peu de temps après la mère de trois autres : Everbeur, au diocèse de Malines; Tongerlo, au diocèse de Bois-le-Duc, et Middelberg, en Zélande. L'église de Saint-Michel d'Anvers fut illustrée par la sépulture d'Isabelle de Bourbon, femme de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, qui mourut le 13 septembre 1463 ou 1465.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 154, la série de 47 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 241.

MICHEL DE CUSAN (SAINT-), *Coxanum*, *S. Michael de Coxano* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 878, par les religieux de Saint-André d'Exalata, dans la vallée d'Engarra, pour remplacer cette dernière maison, qui venait d'être détruite par les eaux de la rivière du Tage. Le monastère d'Exalata, fondé ou doté l'an 846 par le comte Bera, avait eu, peu de temps après, l'an 854, six autres pieux bienfaiteurs. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 1094. — Quant à celui de Cusan, il fut transféré, et d'abord construit sous le titre de Saint-Germain d'Auxerre et ensuite de Saint-Michel. Il fut enrichi d'insignes priviléges ; il avait une juridiction comme épiscopale sur treize paroisses et six annexes, et la faculté de convoquer chaque année des synodes. On y voyait les tombeaux de Senifrid, comte de Barcelone et de Roussillon, et de saint Pierre Urseolo, doge de Venise, qui, après avoir vécu en pénitent dans cette abbaye, y était mort saintement ; un autel y était consacré sous son nom. Guillaume, comte de Cerdagne, l'an 1091, soumit cette abbaye sous la puissance de l'abbé de Marseille, afin d'y ramener la régularité.— Voy., *Gallia christ*, t. VI, col. 1095, la série de 61 abbés.

MICHEL DE DIJON (SAINT-), *S. Michael* (à Dijon, Côte-d'or, France). — Ancien monastère en l'honneur de saint Michel, qui fut institué près des murs de Dijon au temps du roi Robert, à la fin du xe siècle ou au commencement du xie. — (EX PERARDO, p. 73.)

MICHEL DE DOULLENS (SAINT-), *Dulencum* ou *Dorlanum* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Doullens peu avant l'an 1138, et, suivant la tradition, par les comtes de Pontivi et de Saint-Paul, ou par saint Godefroi, évêque d'Amiens. L'évêque Guarin confirma l'an 1138 les biens de cette abbaye, qui jouissait jadis de plusieurs priviléges. On dit, par exemple, que les clefs de la ville étaient chaque jour confiées à l'abbesse.—Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1324, la série de 11 abbesses.

MICHEL DE L'AGUILLE (SAINT-), *S. Michael de Segureto juxta Anicium*, ou *de Acu* ou *Aculca* (près le Puy, Haute-Loire, France). — Ancienne église fondée vers l'an 962 et qui doit son origine à Truan, doyen de l'église du Puy. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 755. — Elle fut fondée en l'honneur de saint Michel, archange, au sommet du haut rocher, dit de l'*Aiguille*, à quelque distance de la ville du Puy. Cette église fut dans la suite érigée en abbaye, et l'abbé titulaire tenait rang après le prévôt dans le chœur de l'église cathédrale. Plus tard ce titre fut supprimé, les revenus réunis à la mense capitulaire, et le soin de l'église confié à l'un des chanoines.

La fondation de cette église et abbaye de Saint-Michel de l'Aiguille au sommet d'un roc d'une si grande élévation, est l'une de ces merveilles que le génie de la religion semble seul pouvoir créer, parce qu'il participe en quelque sorte à la toute-puissance de son divin fondateur.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 756, l'indication de 10 abbés jusqu'à la fin du xiiie siècle.

MICHEL DE MURANO (SAINT-) (à Venise, Italie). — Monastère de moines camaldules, chef d'une congrégation dite de *Saint-Michel de Murano*. Il fut fondé l'an 1212, dans une petite île entre Venise et Murano, par des religieux camaldules, auxquels le gouvernement de Venise donna une ancienne église dédiée à Saint-Michel archange, et située dans cette île, avec toutes les dépendances de cette île pour leur entretien. Cette fondation fut confirmée par le Pape Innocent III. — Voy. *Dictionnaire des ordres religieux*, t. I, col. 593.

MICHEL DE NAPLES (SAINT-) ou *Macharis*. — Ancien monastère de Naples, qui était déjà bâti du temps du Pape saint Grégoire le Grand. Il avait eu pour fondatrice, dit-on, une noble dame nommée Alexandre qui l'institua son héritier. Il fut aussi dédié à saint Erasme, à saint Maxime et à sainte Juliane. Fusque, qui gouvernait ce monastère, obtint des lettres du Pape saint Grégoire en sa faveur, au sujet de l'exécution du testament de la noble donatrice.

MICHEL DE PEDROSE (SAINT-) (Espagne). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, dans le pays de la Rioxe, sur la rivière de Tyron. Il existait dès l'an 759. Il devint par la suite un prieuré dépendant de Saint-Millan.

MICHEL DE SENLIS (SAINT-), *S. Michael Silvanectensis* (Oise, France). — Ancienne abbaye fondée à Senlis, longtemps avant l'an 1094. Elle était de l'ancien diocèse de Senlis (aujourd'hui de Beauvais).

MICHEL DE TONNERRE (SAINT-), *S. Michael Tornodorensis* (Yonne, France). — An-

cienne et célèbre abbaye de bénédictins, près la ville de Tonnerre, sur le mont Volute, au bord de l'Armanson, et dans une position très-pittoresque. On fait remonter sa première origine à un ermite qui existait au temps de Clovis Ier. On place cependant sa fondation vers l'an 800. Elle fut restaurée vers l'an 980, par Milon, comte de Tonnerre, avec l'appui de Vedric, évêque de Langres; ce prince y prit lui-même l'habit de saint Benoît, dit-on, sous l'abbé Vodon, à la fin du xe siècle. Cette abbaye était devenue si célèbre au xve siècle, que le cardinal Alain, légat du Pape Calixte II, la compte au nombre des douze plus illustres de la Gaule. On y vénérait les reliques de saint Thierry, évêque d'Orléans. Elle embrassa dans la suite la réforme de Saint-Maur. Elle était autrefois du diocèse de Langres. (Tonnerre est aujourd'hui du diocèse de Sens.) — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, la suite des abbés.

MICHEL DE VERNIA (Saint-). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui est mentionnée par Jongelin comme ayant existé dans le diocèse de Pise (Italie centrale).

MICHEL EN L'ERM (Saint-), *S. Michael in Eremo* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à trois milles environ de Luçon, fondée vers l'an 830, suivant le *Gallia christ.*, par Ansoald, évêque de Poitiers, fondateur également de Noirmoutiers. Détruite en 877, suivant la chronique de Maillezais, elle fut restaurée par Ebule, évêque de Limoges, qui voulut y être inhumé. Guillaume Tête-d'Etoupe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, frère de ce prélat, lui conféra divers biens, l'an 961. Son église fut dédiée l'an 1047. L'abbé était baron du bourg de Saint-Michel. En 1671, ses provenances abbatiales furent unies au collége Mazarin de Paris, par une bulle de Clément X, donnée à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 3 des nones d'août 1651. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 1419, la série de 34 abbés.

MICHEL EN THIERACHE (Saint-), *S. Michael in Thieraschia* (Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), qui fut fondée ou plutôt restaurée vers l'an 940, par le B. Malcalen, Scot ou Irlandais, l'un des compagnons de saint Cadoen, pèlerin comme lui au tombeau de saint Fursy. Il fut le premier abbé de Saint-Michel, et ensuite abbé de Saint-Vincent de Laon. Ce monastère s'unit, l'an 1661, à la congrégation réformée de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 600, la série de 40 abbés.

MICHELFED. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Bâle (Suisse), vers l'an 1252, par Berthold, évêque de Bâle, avec son frère le comte Ulric. Henri, successeur de Berthold, la transféra, l'an 1267, à Bladolzhemium. Le Pape Félix V substitua des moines du même ordre aux religieuses, l'an 1442. Quelques années après, cette abbaye ayant été ravagée par un incendie, fut confiée à celle de Lutzell, et transformée en une prévôté. — Schoepflinus, *Alsatia illustrata*, t. II.

MICHELSTEIN, *Lapis S. Michaelis* (ancien diocèse d'Halberstadt, ville des Etats prussiens, en Saxe). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Campen, fondée d'abord l'an 1146, sur le mont dit Wolckman. L'incommodité du lieu la fit transférer dans la suite sur le sol qu'elle occupa depuis; cette translation eut lieu par les soins de Béatrix, abbesse de Quedlimbourg, de l'ordre de Saint-Benoît. (Jongelin.)

MICY ou SAINT-MESMIN, *Miciacum* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Très-ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près d'Orléans, vers l'an 498, sous l'invocation de saint Etienne. Elle reconnaît pour fondateurs saint Euspice (honoré le 14 juin) et saint Maximin ou Mesmin, son neveu, dont le nom est resté au monastère. Saint Euspice, ou Maximin, selon d'autres, en fut le premier abbé; saint Avit ou Avy, fut aussi après eux abbé de Micy, d'où il s'éloigna pour aller vivre en solitaire dans le pays de Dunois, et fonder l'abbaye de Saint-Avy, de Châteaudun, au diocèse de Chartres.

L'abbaye de Saint-Mesmin tomba en ruines dans le viie siècle, en partie par le relâchement de la discipline, et en partie par les ravages qu'elle souffrit pendant la guerre entre Pépin et Guaifre, duc d'Aquitaine. Elle cessa d'être habitée par des religieux; elle fut rétablie par Théodulfe et Jonas, évêques d'Orléans, au temps de Louis le Débonnaire. Elle fut de nouveau pillée par les Normands, au ixe siècle, et restaurée ensuite par l'abbé Létalde. Dévastée plus tard par les Anglais au xive siècle, et enfin presque entièrement détruite par les novateurs, au xvie, elle fut concédée au commencement du xviie siècle, aux religieux de la congrégation des Feuillants, qui s'appliquèrent de tout leur soin à la restaurer. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1527, la série de 65 abbés de Micy.

MIDDELTON, *Middeltonense Cœnobium*, (comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Aldestan, roi d'Angleterre, en mémoire de son frère Edwin, qu'il avait fait périr l'an 933 sur une fausse accusation. Ce prince y déposa de précieuses reliques qu'il avait acquises de la Bretagne, et principalement celles de saint Samson, évêque de Dol.

MIHIEL (Saint-), *S. Michael* (diocèse de Verdun, Meuse, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en l'honneur de saint Michel, archange, l'an 709, sur le mont de Chatillon, au pied duquel coule la Massoupe. Ses fondateurs furent le comte Vulfoald et sa femme Adalasinde. Charlemagne confirma ses immunités l'an 772. Au siècle suivant, ce monastère fut tranféré sur la Meuse, à deux lieues du Mont-de-Chatillon. Cette translation eut lieu l'an 819 sous l'abbé Smaragde, l'ami de Charlemagne, et l'un des plus illustres personnages de cette époque. Cette abbaye devint dans la suite très-con-

sidérable. Le cardinal Charles de Lorraine, l'un de ses abbés, y introduisit, l'an 1606, la réforme de la congrégation de Saint-Vannes. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1272, la suite de 71 abbés.

MILZE (Bavière).—Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, qui était situé, comme on croit, dans le diocèse d'Eichstadt. Il fut fondé dans le VIIIe siècle par une dame fort riche, nommée Einite, qui s'y consacra à Dieu avec tous ses biens et en fut la première abbesse. Environ 16 ans après, la fondatrice soumit son monastère à l'abbaye de Fulde.

MINDEROW ou WEISSENAW, *Augia Minor* ou *Pratum Altum* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 990 ou l'an 1145, selon d'autres, près la ville de Ravenspurg (Wurtemberg). On lui donne pour fondateur Gébizon de Wysenburg, noble et riche chevalier, et sa sœur Loïcarde ou Luitgarde. Elle fut peut-être restaurée l'an 1145. Vers l'an 1282, elle fut tellement accrue et enrichie par l'empereur Rodolfe de Habspurg et par sa femme Agnès, comtesse de Hohenbourg, qu'on les a regardés comme ses seconds fondateurs. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance. Cette abbaye était très-belle et très-considérable, comme on peut voir par la planche des *Annal. Præmonstr.*, t. II, 288. — Voy. aussi *Gallia christ.*, t. V, col. 104.

MINERVE (Sainte-Marie sur), *Santa Maria sopra Minerva* (à Rome). — Célèbre église et monastère de Dominicains, plus connue sous le simple nom de *la Minerve*. Ce monastère, situé au centre de Rome, est depuis l'an 1273 la résidence du maître général de l'ordre dominicain. Son église est remarquable. C'est la seule gothique qui soit restée à Rome, et son nom, selon la remarque d'un illustre écrivain (86), est comme le symbole de la victoire éternelle du christianisme sur le paganisme au sein de la capitale du monde : *Santa Maria sopra Minerva*. Frère Jean Angelique de Fiesole, dit *il Beato*, illustre peintre dominicain, étant mort à Rome en 1455, à l'âge de 68 ans, fut enterré dans l'église de la Minerve. On y voit encore sa tombe, avec sa figure en pied et les mains jointes, gravée au trait, et on y lit cette épitaphe :

Non mihi sit laudi quod eram velut alter Apelles,
Sed quod lucra tuis omnia, Christe, dabam :
Altera nam terris opera exstant, altera cœlo ;
Urbs me Joannem flos tulit Ætruriæ (87).

MINSTREY, *Thanetense Cœnobium S. Mildredæ* (Kent, Angleterre).— Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIe siècle par Ermenburge, sœur des deux jeunes princes Ethelred et Ethelbright, qu'Egbert, roi de Kent, leur cousin, avait fait mettre à mort dans l'île de Thanet. Le comte Thunor, chargé de cette exécrable commission, enterra le corps des deux princes sous le trône même du roi, dans le palais qui était à Estrège, aujourd'hui nommé Estrie. Mais Egbert, croyant voir sortir une lumière de leur tombeau, fut saisi d'une telle crainte que rentrant en lui-même il voulut, en réparation du meurtre, payer aux parents des défunts l'amende prescrite par les lois. Il fit donc venir de Mercie Ermenburge leur sœur, belle-fille du roi Penda, et lui donna dans l'île de Thanet, la quantité de terre que quarante-huit charrues peuvent labourer. La princesse les employa à fonder le monastère de Minstrey. L'archevêque de Cantorbéry, Théodore, en dédia l'église en l'honneur de la sainte Vierge. Ermenburge, qui est aussi appelée Domnève ou Meldève, se retira à Minstrey. Devenue veuve, elle en gouverna la communauté et envoya à Chelles sa fille sainte Mildrède, pour y apprendre la discipline religieuse; à son retour la sainte fut élue elle-même abbesse de Minstrey; elle eut 70 vierges sous sa conduite. Sainte Mildrède mourut vers la fin du VIIe siècle. Ses reliques furent transférées en 1033 au monastère de Saint-Augustin, à Cantorbéry, où on les gardait avec beaucoup de vénération. (*Voy.* sa Vie, au 20 février). A sainte Mildrède succéda sainte Eadburge ou Esburge qui bâtit une nouvelle église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et y fit transporter le corps de sainte Mildrède. On met sa mort vers l'an 751. (*Monast. Anglican.*)

MIREVAL, *Miravallis*, *Mirevallensis Abbatia* (comté de Warwick, Angleterre).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans le XIIe siècle, par Robert, comte de *Ferrariis*. Le roi Henri II confirma ses donations. (*Monastic. Anglican.*) Cette abbaye était fille de Bordesley, de la ligne de Cîteaux. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

MIROIR (Le), *Miratorium* ou *B. Maria de Miratorio* (Saône-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1131, par Humbert de Coligny, près de la ville de Cuiseaux, entre la Saône et le Rhône, dans la vicomté de Bourgogne et le bailliage de Châlon. Son dernier abbé fut Jean de Moris, nommé l'an 1601. Vers l'an 1610 elle fut unie à l'abbaye de Cîteaux, dont elle était fille. Cette abbaye était autrefois dans le diocèse de Lyon, comme on le voit dans le *Gallia christ.*—*Voy.*, t. IV, col. 296, la série de 39 abbés.

MISERAY, *Miseraium* (diocèse de Bourges, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Nicolas, fondée l'an 1112, par Gisbert, Hugues, Arbert et Amalfred, nobles personnages qui demeuraient au château de Busency, et qui concédèrent un fonds dans la forêt d'Ogny pour cette construction. Au temps du *Gallia christiana*, cette abbaye était occupée par des chanoines

(86) De Montalembert.

(87) « Qu'on ne me loue pas de ce que j'ai peint comme un autre Apelle, mais de ce que j'ai donné tout ce que je gagnais à tes pauvres, ô Christ ! J'ai travaillé pour le ciel en même temps que pour la terre ; je m'appelais Jean ; la ville qui est la fleur de l'Etrurie a été ma patrie. »

réguliers de l'étroite observance qui, de la Normandie où ils avaient été institués, s'étaient répandus dans beaucoup de monastères, surtout dans le diocèse de Bourges.— Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 189, la série de 34 abbés.

MISERICORDE DU MONT DES OLIVES, (La) (Haut-Rhin, diocèse de Strasbourg, France).—Abbaye de dames trappistines, fondée l'an 1825, par une colonie de trappistines allemandes qui, lors de la suppression de l'ordre de la Trappe en 1811, s'étaient retirées d'abord à Cologne, et ensuite, en 1814, à Darfeld, en Westphalie. Ce monastère de Notre-Dame de la Miséricorde du Mont des Olives avait été auparavant un établissement de PP. Jésuites. Il fut érigé en abbaye, sous la direction de la B. M. Stanislas, qui en fut élue première abbesse. Il est situé dans la commune de Reiningen, canton de Mulhouse.

MOIREMONT, MIRAUMONT ou SAINT-CALOCER, *Miraumons*, *Maurimons* ou *S. Caloceus*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près de Sainte-Menehould, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne (Marne, France), l'an 1074, par les soins de Manassès, archevêque de Reims, et des chanoines de l'église de Reims. C'était anciennement un collége de douze chanoines, fondé par un certain comte, nommé Nanter. On vénérait dans cette abbaye les reliques des saint Calocer et Parthénius, martyrs de l'an 250. Elle s'unit l'an 1622 à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 933, la série de 42 abbés.

MOISSAC (Saint-Pierre de), *Moyssiacum* ou *Masciacum*. — Célèbre abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, qui a donné naissance à la ville de Moissac, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Tarn-et-Garonne, et diocèse de Montauban. Elle était autrefois du diocèse de Cahors. « L'abbaye de Moissac, dit l'auteur d'une savante notice, a joui de tout temps d'une grande célébrité dans le midi de la France, et le souvenir s'en est conservé dans le pays comme celui du modèle accompli des grands établissements du moyen âge. La haute position que l'abbaye devait à sa qualité de métropole de l'ordre de Cluny en Languedoc, *magistralis Ecclesia*, comme l'appelle une charte du xie siècle; la vaste étendue de ses possessions territoriales; le nombre considérable de monastères qui, soit en France, soit en Espagne, relevaient de sa juridiction; le renom de sainteté qui s'attachait à son église, visitée à plusieurs reprises par les Papes, et dotée par eux d'immunités et de priviléges de toutes sortes; enfin l'admiration traditionnelle pour les merveilles d'architecture que renfermait l'enceinte du monastère, tout concourt à justifier cette longue popularité encore aujourd'hui vivante dans l'esprit des habitants de la province (88). »

Les uns donnent pour fondateur à l'abbaye de Moissac le roi Clovis; les autres, Clotaire II, ou Clovis II; d'autres, enfin, prenant à la légère une restauration pour une fondation, ont affirmé qu'elle n'était pas antérieure au règne de Pépin. Le célèbre chroniqueur, Aimery de Peirac, abbé de Moissac, à la fin du xive siècle, défend vivement la première opinion. D'après lui, Clovis, vainqueur des Visigoths, à la journée de Vouillé, en 506, et se rendant de Bordeaux à Toulouse, dont il allait faire le siége, aurait, en passant près de l'embouchure du Tarn, posé la première pierre de la nouvelle abbaye. Une vision surnaturelle que le chroniqueur raconte avec de grands détails, lui aurait inspiré l'idée de construire un monastère dans ce lieu, qui n'était alors qu'un vaste marécage. La reconnaissance des moines ne s'était pas bornée à faire représenter en mosaïque, près de l'autel de leur église, une des circonstances du miracle auquel leur maison devait l'existence; des fondations pieuses et charitables, soigneusement entretenues, consacraient en outre à perpétuité la mémoire du royal bienfaiteur qu'on y vénérait même comme un saint, si l'on s'en rapporte aux termes très-concluants d'une hymne du chroniqueur Aimery.

Des documents plus certains, tirés des archives mêmes de l'abbaye, obligent cependant à repousser cette tradition, et à reculer jusqu'au viie siècle la fondation du monastère. D'après le cartulaire, qui faisait foi à cet égard, et que dom Mabillon, les auteurs du *Gallia christ.*, et dom Vaissette ont vu et cité, l'établissement monastique de Moissac dut sa naissance à saint Amand, depuis évêque de Tongres, qui, avec les secours de la munificence royale, en jeta les premiers fondements. Peu de temps après, sous l'épiscopat de saint Didier, évêque de Cahors, il fut achevé par Ansbert et Léotade, successeurs immédiats de saint Amand, qui y instituèrent la vie régulière, et en furent en réalité les premiers abbés. On peut sans crainte d'erreur, dit l'auteur de la notice que nous suivons, fixer l'époque de la fondation de l'abbaye de Moissac entre les années 630 et 640. La nouvelle église fut placée, dès l'origine, sous le vocable unique de saint Pierre, qu'elle a fidèlement conservé depuis.

Pendant le long abbatiat de Léotade (de 640 à 680), le naissant monastère favorisé par la protection royale que son fondateur, ami particulier de Dagobert, lui avait acquise, prit un rapide accroissement. En 680, surtout, une donation de nombreuses et vastes possessions, toutes situées dans le diocèse de Toulouse, due à la munificence de Nizérime et d'Intrude, son épouse, vint singulièrement l'agrandir. Cette donation peut être regardée comme le noyau de la richesse territoriale de l'abbaye. Au viiie siècle, Moissac eut à supporter une large part dans le désastre commun, causé dans le midi de la France par les invasions sarrasines. Imparfaitement restauré par les soins

(88) Jules Marion, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. I, p. 89

de Pépin, le monastère ne se releva complétement de ses ruines qu'après que Louis, fils de Charlemagne, eut pris possession du royaume d'Aquitaine, dont son père l'avait investi. Grâce à ses pieuses libéralités, l'église et le couvent furent entièrement réédifiés, et sur un plan plus vaste qu'auparavant. Devenu empereur en 814, Louis le Débonnaire n'oublia pas l'abbaye qu'il avait souvent visitée pendant son séjour en Aquitaine, et qu'il avait toujours, au dire du chroniqueur, honorée d'une affection singulière. Dans les statuts du concile tenu à Aix-la-Chapelle en 817, Moissac figure le neuvième sur la liste, au nombre des dix-huit monastères qui ne doivent ni service militaire à l'empereur, ni redevances d'aucune sorte au fisc, mais seulement le tribut de leurs prières pour le salut de la famille impériale. Un an plus tard, Pépin, fils de Louis le Débonnaire, qui avait succédé à son père dans le gouvernement de l'Aquitaine, confirma les priviléges de l'abbaye dans les termes les plus étendus (26 avril 818).

La suite des annales de Saint-Pierre de Moissac nous montre l'abbaye ayant beaucoup à souffrir sous le régime des *abbés-chevaliers* (*abbates milites seu laici*), institution propre aux abbayes des provinces méridionales, mais particulièrement répandue dans les pays voisins des Pyrénées. On la trouve en pleine vigueur au milieu des désordres du xe siècle ; mais sa première origine remonte vraisemblablement aux envahissements et aux longs troubles du temps de Charles-Martel. Moissac chercha à secouer le joug de cet *abbatiat militaire* par son union avec l'abbaye de Cluny, à laquelle elle fut soumise en 1052, au temps de saint Hugues. Le saint abbé confia le soin de sa réforme à l'un de ses plus fidèles disciples, moine de son abbaye, Durand de Bredon, qui ne trouvant partout, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, que désastres à réparer, qu'abus à détruire, se mit résolument à l'œuvre, et sut, par ses efforts, opérer une complète restauration. « Appelée par un heureux concours de circonstances à prendre, dans le midi de la France, l'initiative et la direction du grand mouvement de réforme qui commença alors à travailler l'Eglise, l'abbaye de Moissac accomplit glorieusement cette double tâche ; tâche laborieuse mais féconde, à laquelle elle a dû le rôle dominant qu'elle n'a cessé de jouer en Languedoc, pendant le moyen âge. » (*Notice* déjà citée.)

En 1059, les principaux seigneurs de la Lomagne cèdent à l'abbé et aux frères de Moissac l'abbaye de Saint-Geniès de Lectoure avec toutes ses dépendances. C'était un monastère à réformer, et même à rétablir et à repeupler entièrement, car il venait d'être dévasté et incendié dans une guerre. Pendant la seule année 1067, l'abbé Durand soumit à l'autorité de Moissac l'abbaye d'Eysses, au diocèse d'Agen ; l'abbaye de Lezat au diocèse de Toulouse et plus tard de Rieux ; l'église et le chapitre de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse ; le prieuré de Saint-Pierre de Cuysines ; enfin, l'église de Bredon, son lieu natal, qu'il obtint de la libéralité de Bernard d'Henri, son frère, et de Guillaume vicomte de Muret. Parmi les acquisitions des années suivantes figurent Villeneuve en Rouergue, avec tout son territoire, et le prieuré de Ségur au diocèse d'Alby.

« Tant d'églises à gouverner, ajoute la notice que nous citons, une si nombreuse famille monastique à surveiller, ne suffisaient point encore à l'infatigable activité de Durand, et les travaux agricoles, glorieuses traditions de son ordre, attirèrent aussi son attention. Les vastes domaines, dont la piété des fidèles enrichissait chaque jour l'abbaye, se composaient en grande partie de forêts inaccessibles, de landes, et de terres incultes, perdues au milieu d'un pays montagneux et de difficile accès. L'évêque-abbé s'appliqua, en vrai disciple de Saint-Benoît, à les vivifier par l'agriculture ; et de nombreuses colonies de moines dirigées par lui, s'en allèrent dans toutes les directions créer de nouveaux établissements, défricher la terre et former peu à peu autour de leurs cellules, des centres de population, dans les sauvages contrées que leur culture avait transformées. C'est ainsi que par les soins de Durand furent fondés Saint-Amand, dans la vallée du Tarn, et Saint-Jean du Désert, au milieu des âpres montagnes du Rouergue. Aimery de Peyrac, après avoir parlé des grands travaux de défrichement entrepris par son prédécesseur, relève en quelques mots d'une heureuse énergie, ce caractère éminemment civilisateur du gouvernement de Durand de Bredon : *Neque*, dit-il, *quæ fecit Durandus dicemus per singula ; quia, ubi nunc est ecclesia, ibi aper quiescebat in silva.* »

Après vingt années d'un abbatiat si bien rempli, la mort vint surprendre l'évêque-abbé de Moissac au milieu de ses travaux (1072). Mais ses successeurs continuèrent son œuvre. Le premier, Hunaud de Béarn, fils de Roger, vicomte de Béarn, et frère du comte Centulle, enrichit l'abbaye de nombreuses églises situées en Béarn et en Gascogne. En 1078, Bernard, comte de Bésalu, cousin d'Hunaud, cède à tout jamais et soumet à l'abbé et au couvent de Moissac trois puissantes abbayes : Notre-Dame d'Arles en Valespir, au diocèse d'Elne ; Saint-Pierre de Cambredon, au diocèse de Girone, en Espagne ; enfin Saint-Paul de Valolia, au diocèse de Narbonne. Sous Aquilin ou Ansquetin, successeur de Hunaud de Béarn (1085-1107), les possessions de l'abbaye, déjà augmentées par ses deux prédécesseurs, continuèrent à s'accroître. Un honneur singulier, que l'abbaye reçut en 1096, vint sans doute encourager encore la pieuse libéralité des donateurs. Le Pape Urbain II, en se rendant de Toulouse au concile de Clermont, s'arrêta à Moissac avec le cortége de cardinaux et d'évêques qui l'accompagnaient. Le vénérable abbé de Cluny, saint Hugues

de Sémur, était accouru en toute hâte pour recevoir le Pontife. Urbain II résida plusieurs jours au monastère ; il y consacra lui-même un autel, sous le titre de Saint-Sauveur, et confirma solennellement les immunités accordées à l'abbaye par ses prédécesseurs. Le pieux abbé Aquilin s'est acquis un titre plus considérable à notre intérêt et au souvenir des amis des arts ; nous lui devons le magnifique cloître et l'admirable portail qui ont surtout contribué à populariser jusqu' à notre époque le nom de l'abbaye. Ces deux chefs-d'œuvre de l'art romano-byzantin ont été élevés de 1100 à 1108. Aquilin fit réparer encore le bassin de la fontaine miraculeuse de Saint-Julien, où venaient se baigner les lépreux, et il l'orna de revêtements de marbre. Enfin il continua la reconstruction et l'embellissement des bâtiments claustraux laissés inachevés par ses deux prédécesseurs. Roger, successeur d'Aquilin (1108), mit la dernière main aux travaux que la mort du pieux abbé avait un instant interrompus. Il fit plus encore : car il eut l'honneur de délivrer enfin le monastère de l'abbatiat militaire qui l'opprimait depuis près d'un siècle : il y parvint en 1130. L'abbé-chevalier, Bertrand de Montaniès, qui avait fait vœu d'aller en Terre-Sainte, manquait d'argent pour accomplir son projet. L'occasion était favorable ; Roger ne la laissa point échapper ; il donna à son compétiteur la somme dont il avait besoin, et il en obtint en retour sa renonciation pleine et entière au titre et à tous les droits, légitimes ou prétendus, d'abbé-chevalier ; renonciation que Bertrand confirma solennellement dans l'église, en présence des moines assemblés, et que garantirent le comte Alphonse Jourdain, et Amélius, évêque de Toulouse, appelés comme témoins. Cette fois, la renonciation était définitive et l'institution telle qu'elle s'était développée au XIe siècle avait réellement cessé d'exister. Quant au titre d'abbé chevalier, il passa aux comtes de Toulouse ; mais réduit à sa valeur originaire. Ainsi modifié, l'abbatiat militaire de Moissac devint, à partir de 1130, à peu de chose près, ce qu'était alors l'avouerie dans les monastères du nord de la France.

L'abbaye de Moissac, ainsi débarrassée du plus grave obstacle au tranquille exercice de sa liberté d'action, eut cependant longtemps à lutter encore contre les persécutions des comtes de Toulouse et seigneurs de Moissac. Ces prétentions étaient autant de causes de contestations et de violence, de procès et d'arbitrages, dont la succession non interrompue occupe le cours des XIIe et XIIIe siècles. L'avénement de la maison royale de France inaugura pour l'abbaye une ère de repos auquel elle n'était point habituée, et que nulles prétentions extérieures ne devaient plus troubler. Mais lors de la réunion du Languedoc à la France (1271), l'abbaye de Moissac, devenue la vassale lointaine de la couronne, perdit par contre-coup en importance politique ce qu'elle gagnait en honneur et en repos. Elle n'en était pas moins, à la fin du XIIIe siècle, au faîte de la puissance et de la grandeur : elle n'avait rien perdu, ni de son autorité religieuse, ni de ses immenses richesses, ni de son activité, et aucun symptôme de décadence ne se manifestait encore. Les abbés de Moissac étaient à la fois de hauts dignitaires religieux et de puissants seigneurs féodaux. Le Pape Innocent IV leur avait accordé, vers l'an 1250, les ornements pontificaux. L'abbaye tenait un rang éminent et tout à fait hors ligne parmi les monastères de l'ordre de Cluny.

Nous bornerons ici ces détails sur l'illustre abbaye de Saint-Pierre de Moissac, extraits de l'intéressante notice publiée par notre savant confrère de l'Ecole des Chartes. Aussi bien, à partir du XVe siècle, les histoires d'abbayes se ressemblent toutes, du moins quant aux faits généraux. Celle de Moissac ne présente plus désormais que des documents vulgaires et d'une importance trop restreinte pour être consignés ailleurs que dans une de ces histoires complètes et suivies année par année, telles que nous en ont laissé les écrivains ecclésiastiques des deux derniers siècles. L'abbaye était déjà descendue à un tel degré d'affaiblissement, dès le XVe siècle, qu'en 1449, lors de l'élection de l'abbé Pierre de Carmaing, le nombre des moines réunis à Moissac n'était plus que de vingt. L'abbaye fut sécularisée par le Pape Paul, en 1618, et les moines de l'ordre de Cluny remplacés par un chapitre de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. La bulle de sécularisation, datée du 9 juillet 1618, fut plus tard confirmée par Urbain VIII. L'abbé de Cluny et le syndic de Moissac ayant formé opposition, un arrêt du grand-conseil, rendu en 1626, déclara l'appel nul et la bulle immédiatement exécutoire. Dès lors toute opposition cessa, et les chanoines prirent paisiblement possession de l'abbaye, qu'ils gouvernèrent jusqu'au jour où la révolution française vint les expulser de ce pieux asile.

La vieille église abbatiale n'existe plus depuis plusieurs siècles ; mais plus favorisés, le grand portail et le cloître sont encore debout, et dans un bon état de conservation. Le cloître de Moissac est considéré aujourd'hui justement comme l'une des merveilles du pays. C'est, sans contredit, le plus vaste, le mieux conservé et de tous points le plus remarquable des monuments du même genre que nous ayons en France. — Le *Gallia christ.*, t. I, col. 159, donne la série de 55 abbés.

MOLEGOSIUM ou *B. MARIA DE MOLEGESIO* (ancien diocèse d'Arles, aujourd'hui d'Aix, Bouches-du-Rhône, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1208, sous l'invocation de la sainte Vierge, par une dame du bourg d'Arles, nommée Sacristane. La pieuse fondatrice, l'an 1218, compléta sa donation par d'autres largesses. On voit, néanmoins, l'an 1225, l'archevêque d'Arles implorer les

aumônes des fidèles en faveur de cette abbaye, pauvre et mal située; elle fut enfin unie au couvent de Sainte-Croix d'Apt, l'an 1421, d'après la *Chronique* d'Honoré Bouche. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 626, la série de 13 abbesses.

MOLÈNES, *Molina*, *Molinium* ou *Allodium B. Mariæ* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1233, non loin de la Meuse, près de Dinant. Elle fut d'abord habitée par des religieuses de l'ordre de Cîteaux, avec la permission de Jean d'Apia, évêque de Liége. Béatrix, mandée du couvent de Soleilmont, en fut la première abbesse; plusieurs autres lui succédèrent ensuite jusqu'en 1414, où, par les soins de trois abbés de l'ordre de Cîteaux, et à la demande de Guillaume, comte de Namur, les religieuses furent transférées dans d'autres monastères et remplacées à Molènes par des religieux du même ordre. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 598, la série de 24 abbés.

MOLESME, *Molesmus* ou *Molismum* (Côte-d'Or, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sur les confins de l'ancien pays des Lingones, à 17 kil. de Châtillon-sur-Seine, sur le penchant d'un côteau et sur la rive droite de la Leigne. Elle fut fondée, suivant les uns, l'an 1066, suivant d'autres, en 1074; et enfin, en 1075, comme le prouve ce distique :

Anno milleno quinto cum septuageno,
Sub Patre Roberto crevit domus hæc in aperto.

Quoi qu'il en soit, cette abbaye fut bâtie en l'honneur de la Vierge Marie par un saint homme, nommé Robert de Champagne, parce qu'il était Champenois, sur le territoire de Saint-Pierre le Vif, au lieu où l'on voit aujourd'hui le bourg de Molesme. On lui donne aussi pour fondateurs Rainalde, évêque de Langres, et Hugues de Merlennac.—*Voy.* les Chartes de fondation dans le *Gallia christiana*, t. IV, Inst., col. 147 et suiv. — Voy. aussi la *Vie de saint Robert*, premier abbé de Molesme, au 29 avril.

L'abbaye de Molesme, qui dépendait alors du diocèse de Langres, est justement célèbre dans les annales monastiques de la France, comme ayant donné naissance à d'autres monastères d'hommes et de femmes, dont saint Robert fut comme le fondateur et le père. Mais sa principale gloire est d'avoir eu, pour fille, l'abbaye de Cîteaux, qui devint elle-même, au siècle suivant, la mère féconde de l'un des ordres les plus illustres, dont la propagation, dans tous les pays, fut la plus merveilleuse. Du désert de Molesme partirent, en effet, ces vingt et un moines qui, sous la conduite de Robert, vinrent transplanter au désert de Cîteaux, pour l'y faire refleurir dans toute sa beauté, l'arbre monastique dont l'éclat avait disparu dans la première de ces deux solitudes. Durant cette heureuse transmigration, grandissait le jeune et noble bourguignon saint Bernard, qui, sous la houlette de Robert, devait bientôt préluder à sa grandeur future en faisant briller les premiers rayons de sa sainteté et de son incomparable gloire.—*Voy.* Cîteaux, Clairvaux, et la *Vie de saint Bernard.*

Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 731, donne la série de 54 abbés de Molesme, depuis saint Robert, élu en 1098, jusqu'à Louis-Gui Guerapin de Vaurcal, maître de la chapelle royale, élu le 17 octobre 1723.

MOLEZE (Notre-Dame de), *Molesia* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1189, dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône, et qui était soumise à l'abbé de Cîteaux. Elle avait été soumise, autrefois, à l'abbaye de Tart. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 1035, donne la série de 37 abbesses.

MOLLENBECK.—Monastère considérable d'Allemagne, en Westphalie, dans le comté de Schawenbourg, près de Binteln. Il fut fondé l'an 896 par Hilleburge, femme du comte Uffon, au temps de Drogon, évêque de Minden.

MOLOSME EN TONNEROIS, *Molosmus*, *Molosmum*, *Melundum* ou *Melundense* (Yonne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont on fait remonter l'origine au règne du roi Clovis Ier, et avant l'an 511; son nom lui vint, par corruption, d'un bourg dit *Melundis*, situé dans l'étroite vallée où elle fut d'abord bâtie. Elle retint ce même nom après même qu'elle eut été transférée sur les bords de l'Armançon, à trois lieues de sa première résidence et près du bourg de Saint-Martin. Son voisinage de ce dernier lieu l'a fait quelquefois appeler *Saint-Martin*, bien qu'elle soit sous le patronage de saint Pierre. Elle est à six lieues environ de la ville de Tonnerre, près du château de Tanley. Elle était du diocèse de Langres. On y conservait, entre autres reliques, le corps de saint Valère, archidiacre de Langres.

Saint Guillaume, abbé de Dijon, restaura cette abbaye l'an 1004. Après avoir ensuite décliné de siècle en siècle, elle reprit de nouvelles forces et une nouvelle vie, par sa réunion à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1667. Elle changea alors presque entièrement de face; tous les bâtiments furent reconstruits, et il ne resta, des anciennes constructions, que son élégante église. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 720, la série de 48 abbés, depuis Bertfride, jusqu'à François II, Philippe Morel, docteur en théologie de la maison de Navarre et chanoine de Paris, élu abbé l'an 1701.

MONASTER-NE-CHROCHNV, *Sanctæ Crucis Cœnobium* (diocèse de Cashel, comté de Tipperary, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Nenay, de la filiation de Clairvaux. Cette abbaye a longtemps été célèbre par le concours prodigieux de fidèles qu'y attirait, dit-on, un précieux fragment de la sainte croix, conservé religieusement dans son sein, et dont elle a pris son nom. Elle fut fondée vers l'an 1169 et enrichie de revenus considérables par Donald O'Brien, roi de Limerick. D'insignes sépultures de

princes et de nobles se voyaient dans cette abbaye. On y distinguait, entre autres, celle de Mathieu O'Heny, qui, de simple religieux de cette maison, devint archevêque de Cashel, légat d'Irlande, et mourut en 1206.

En 1646, suivant Jongelin, ce monastère avait encore pour abbé D. Lucas Archer, vicaire-général de l'ordre de Cîteaux, en Irlande, et le premier qui, après la suppression, ramena cet ordre dans une contrée où il avait été autrefois si florissant.

MONASTER-ORE ou CHORE, *Chorus S. Benedicti* (dans l'Ulster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1180. Elle est fille de Nenay, dans le Munster.

MONCEL, *Moncellum* (Marne, diocèse de Châlons-sur-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Maurice, fondée de l'an 1133 à l'an 1142, sur la Marne, à deux lieues de Vitry, et à dix de Châlons. Quelques-uns lui donnent pour fondatrice Agnès, comtesse de Braine, femme d'André de Baldimont. Mais, suivant l'auteur des *Annales de Prémontré*, son fondateur fut Anselme, chevalier de Moncel, qui bâtit ce monastère dans un fonds de sa propriété, vers l'an 1142, avec l'agrément de Thibaut, comte de Champagne, et la dame Vuiburge, dont il tenait ce fonds en fief. Ce monastère prit d'abord le nom de *Bertignicourt*, du lieu où furent posés ses fondements. Ce nom fut changé dans la suite en celui de *Moncel*, son fondateur. — *Voy.* Hugo, *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 313, la série de 28 abbés.

MONCEL, *Moncellum* (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites Upbanistes, fondé l'an 1309, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, près la ville de Pont-Saint-Maxence, sur l'Oise, par le roi Philippe le Bel. Ce prince dota libéralement cette abbaye qui était voisine d'une maison royale. Plusieurs rois de France furent ses bienfaiteurs, à son exemple. Louis XIV lui-même, l'an 1709, donna aux religieuses de Moncel la maison royale, dite de Fécamp, voisine de leur demeure. Nos rois, dit le *Gallia christ.*, avaient longtemps et souvent habité cette maison. — *Voy.*, t. IX, col. 853, la série de 37 abbesses.

MONCEY, *Mons Cœlestis*. — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, près la ville d'Amboise (diocèse de Tours, France). — Elle fut fondée, l'an 1212, par quelques pieuses filles, à l'aide des libéralités de Sulpice, seigneur d'Amboise. Ce ne fut pendant longtemps qu'une sorte de prieuré. Le Pape Innocent X, à la demande du roi, l'érigea en abbaye l'an 1652.

MONCHOSE (Haute-Egypte). — Nom d'un monastère du IVe siècle, dont les religieux vinrent s'offrir à saint Pacôme pour se ranger sous ses lois, et que le saint enrôla dans sa congrégation.

MONDÉE, *Mons Dei* (Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Martin, qui fut fondée vers l'an 1202, à deux lieues de Bayeux, dans l'ancien diocèse de Lisieux (maintenant de Bayeux), par Jordan du Houmet, évêque de Lisieux. Raoul de Percy, chevalier, est aussi regardé comme son fondateur. Ses bienfaiteurs furent ensuite Alienor, comtesse de Saresbery, les rois de France Louis IX et Philippe IV, les évêques de Lisieux et de Bayeux, etc. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 860, la série de 34 abbés; *Annal Prœmonstr.*, t. II, col. 315.

MONFERO, *Mons Ferus* (diocèse de Compostelle, en Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sobrado, sous Clairvaux. Son origine remonte à l'an 1201.

MONKETON, *Monketonense Cœnobium* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée ou dotée par Guillaume d'Arches, et Ivette, sa femme. Le *Monastic. Anglican.* cite une charte de Henri Murdac, archevêque d'York, qui confirme cette fondation

MONS S. REMIGII. — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Mayence (Allemagne), mentionné par Buzelin dans le catalogue des monastères unis à Bursfeld, n° 48 ad ann. 1470, p. 19.

MONTAIGU, *Montis Acuti Cœnobium* (comté de Sommerset, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Cluny, fondé par Guillaume, comte de Mortain, en Normandie, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Les rois d'Angleterre, depuis le temps de Henri Ier (1100-1135), accrurent ou confirmèrent ses possessions. — Voy. *Monastic. Anglican.*

MONTAIGU, *Mons Acutus.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans le diocèse de Lodi (Lombardie-Vénitienne), vers l'an 1212. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye-mère de Cîteaux, en France.

MONT-ALVERNE (Toscane, Italie). — Célèbre montagne de l'Apennin, près de Borgo-Santo-Sepolcro, et qui est peu éloignée de Camaldoli et de Vallombreuse. C'est aussi le nom d'un célèbre couvent de l'ordre de Saint-François. Le comte Orlando Catanio ayant donné à ce saint, vers l'an 1215, une agréable solitude sur le mont Alverne, on y bâtit un couvent et une église aux frais de ce seigneur, qui s'estimait heureux de pouvoir donner par là une preuve de sa vénération pour le serviteur de Dieu. François aima toujours beaucoup depuis cette solitude; il s'y retirait souvent. Les visions et les communications du Saint-Esprit, qui étaient familières à cet illustre saint, ne lui furent jamais plus prodiguées que dans sa retraite sur le mont Alverne. Ce fut là qu'il mérita, par son humilité et son ardent amour pour Jésus crucifié, de recevoir sur son corps l'impression des cinq plaies de Notre-Seigneur, vers la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, l'an 1224. (*Vie de saint François d'Assise.*)

On a laissé subsister l'ancienne chapelle de Saint-François d'Assise sur le mont Alverne, par respect pour ce saint; mais

depuis on a bâti auprès une nouvelle église avec un couvent auquel plusieurs Papes ont accordé de grands priviléges. La dévotion y attire encore un grand concours de pèlerins.

MONT-AMIAT (Saint-Sauveur de), *S. Salvator de Monte Amiato.* — Ancienne abbaye située dans la province de Sienne (Toscane), et dont l'origine remonte au temps du Pape Zacharie et de Ratchis, roi des Lombards (VIIIe siècle). Ce prince ayant abdiqué la royauté et pris l'habit religieux à son retour de Pérouse (749), fonda, vers cette époque, une église sur le mont Amiat en l'honneur du Sauveur, au lieu même où des bergers apercevaient très-souvent, sur un très-bel arbre, une lumière éblouissante, quelquefois *unique*, quelquefois *triple*. Cette église, dite *Saint-Sauveur de Mont-Amiat*, fut merveilleusement décorée par les dons du même prince. Les rois et empereurs confirmèrent ensuite et accrurent à l'envi ces premières donations. L'abbaye de Mont-Amiat fut d'abord occupée et desservie par des Bénédictins; mais, l'an 1231, sous l'abbé Raynier, des religieux de l'ordre de Cîteaux leur succédèrent. — *Voy.*, dans Jongelin, liv. VII, p. 23 et suiv., l'histoire détaillée de cette fondation et la série des abbés de ce monastère depuis son incorporation à l'ordre de Cîteaux.

MONT-BENOIT (Notre-Dame de), *Mons Benedictus.* — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 1141 dans le diocèse de Besançon. Son origine fut un simple ermitage bâti sur une montagne par un solitaire nommé Benoît, qui lui donna son nom.

MONT-CARMEL (Syrie). — Célèbre et ancien monastère bâti sur la montagne qui passe pour avoir été la demeure du prophète Elie. On voit encore, dit-on, les ruines de cet ancien couvent. Le Mont-Carmel fut d'abord habité par des religieux ermites institués, vers l'an 400, par Jean, patriarche de Jérusalem, en l'honneur du prophète Elie. Ce sont eux qui ont donné naissance dans la suite à l'ordre des Carmes, lesquels, ainsi que les Carmélites, ont pris leur nom de cette sainte montagne. Un nouveau monastère a été rebâti dans ces derniers temps sur le mont Carmel, à l'aide des aumônes des fidèles recueillies dans toute la chrétienté. Ce monastère vaste et magnifique, dit-on, est aujourd'hui habité par des religieux carmes, chez lesquels tout pèlerin français reçoit la plus gracieuse hospitalité.

MONT-CASSIN (Abbaye du), *Mons Cassinensis*; en italien, *Badia di Monte Cassino* (royaume de Naples).—Antique et très-célèbre abbaye, berceau de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, l'an 529, par cet illustre patriarche des moines d'Occident. Elle couronne le sommet d'une haute montagne de la terre de Labour, à 80 kil. N.-O. de Naples. Un résumé des annales de cette vénérable et magnifique abbaye, publié il y a quelques années dans un recueil périodique par l'auteur même de ce Dictionnaire, à l'occasion du bel ouvrage composé sur ce même sujet par le savant D. Louis Tosti, va nous servir à rédiger la notice un peu détaillée que nous devons lui consacrer. On nous permettra de reproduire ici le fond et le plus souvent aussi la forme même de ce travail (89).

Benoît, le jeune solitaire, quittant sa première retraite de Subiaco, aux sources de l'Anio, et les moines indisciplinés de son couvent de Vicovare, cherchait un autre asile pour y vivre en paix avec de nouveaux disciples plus dociles à ses lois. Accompagné de ses deux disciples chéris, Placide et Maur, il errait sous le ciel de l'Italie, quand la Providence le conduisit au pied du mont Cassin. Dernier retranchement des païens, cette montagne offrait encore à son sommet un bois sacré, un temple, des idoles. Benoît, par ses discours, par ses miracles, détruisit ces vieux restes du paganisme, et fit bâtir à leur place deux chapelles sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de saint Martin. Si l'on en croit la tradition, le saint ne dut qu'à ses prières la destruction de ces monuments païens. Il s'agenouilla, pria avec ferveur, et soudain le bosquet, le temple, les idoles s'écroulant jonchèrent le sol de leurs débris. Toute la contrée, ravie d'admiration, reconnut alors Benoît pour l'envoyé de Dieu. Sur le penchant de la montagne, au pied d'une grande croix, on voit encore, sur une pierre revêtue d'une grille de fer, l'empreinte qu'y laissèrent, dit-on, les genoux du pieux solitaire.

Benoît, par l'érection de ces deux chapelles, avait jeté les fondements du monastère du Mont-Cassin (an 529). Entouré de nombreux disciples, il fixe en ce lieu sa tente de voyage et il y demeure jusqu'à sa mort, tout occupé du soin de diriger ses frères dans la voie du ciel, en leur faisant observer cette admirable règle qui fut dans la suite adoptée par le plus grand nombre des moines d'Occident. « Dieu, dit saint Grégoire, ordonna que Benoît (*Benedictus*) porterait sa bénédiction sur le front, pour que ses enfants et le monde entier y pussent participer. » On sait en effet dans quelle proportion s'accrut cet ordre, qui devait compter un jour jusqu'à 37,000 abbayes et 14,000 prieurés; et combien de saints, de confesseurs, d'évêques, de Papes, de savants, de grands hommes enfin, sortirent de l'école de cet humble solitaire, devenue tout à la fois la source de la doctrine comme de la vertu.

De nobles pèlerins de Rome arrivent un jour au Mont-Cassin. Ce sont Tertulle, père de Placide et frère d'Eutrope Anice, l'heureux père de Benoît; Equice, père de Maur, Symmaque, Vitalien, Gordien et plusieurs autres sénateurs. Equice et Tertulle tressaillent d'allégresse en voyant chacun leur fils, qu'ils avaient confié tout enfant à l'homme de Dieu, et en le retrouvant plus digne en-

(89) *Université catholique*, t. XVII, juin 1844

core de leur amour. Ils en témoignent leur reconnaissance au saint patriarche en dotant l'abbaye de biens considérables. Tertulle lui fit cession de terres qu'il possédait sur le mont Cassin, de plusieurs îles, d'une maison sur le mont Cœlius, à Rome, où Placide avait reçu la naissance; de dix-huit villages en Sicile, et d'une terre dans l'Abruzze, au pied de Monte-Majello. Equice, père de Maur, donna pareillement à l'abbaye plusieurs belles terres. Ce double exemple de générosité fut suivi par le sénateur Gordien. Telles furent l'origine et la source des richesses et de la puissance du monastère du Mont-Cassin. Quant à Placide et Maur, les disciples chéris de saint Benoît, on connaît leur histoire. Placide, à la voix de son maître, part, va fonder un monastère sur le territoire de Messine, où, jeune encore, il reçoit de la main des barbares la couronne du martyre. Maur, alors prieur du Mont-Cassin, l'espoir, l'avenir de l'abbaye, vient un jour, suivi de quatre religieux, se jeter aux genoux de Benoît, et lui demander sa bénédiction. Où vont ces pieux pèlerins? Ils franchissent les Alpes et s'acheminent vers la Gaule (543). On connaît le succès de leur mission. Saint Maur vit s'élever sur notre sol plus de cent monastères, et il fut le père de cette innombrable famille de vertueux et savants bénédictins, dont notre patrie a tiré tant d'honneur et tant de gloire.

Sur ce mont, berceau sacré de l'ordre de Saint-Benoît, il se passait, dès l'origine, d'étranges scènes tour à tour sublimes ou touchantes. Totila, roi des Goths, farouche conquérant, désireux de voir cet homme extraordinaire, devenu roi lui-même d'un peuple nouveau, enrôlé sous la bannière de la Croix, se dirige un jour vers le Mont-Cassin (542). Ce prince barbare a voulu soumettre à l'épreuve l'esprit prophétique du saint. Riggon, son écuyer, s'est paré des vêtements royaux, et suivi d'un nombreux et brillant cortége, il vient frapper à l'abbaye. Benoît, l'apercevant, lui dit avec calme et courage : « Quittez, mon fils, l'habit que vous portez ; il ne convient pas au serviteur de se revêtir des ornements de son maître. » Totila, instruit que sa ruse est découverte, paraît à son tour devant le saint, dont il reconnaît la sagesse et la puissance. Il se prosterne à ses pieds; Benoît le relève. O pouvoir de la vertu! Un humble moine en face du fier conquérant qui fait trembler l'Italie, lui reproche ses crimes avec la hardiesse d'un prophète : « Mets un terme à tes iniquités, lui dit-il; tu entreras dans Rome, tu passeras la mer, tu règneras neuf années; mais dans la dixième, tu mourras, et tu seras cité devant le tribunal du souverain Juge, pour lui rendre compte de tes œuvres. » Totila, à ces paroles, sent son âme se remplir d'une salutaire frayeur, et oubliant sa férocité, il devient dès lors humain et clément dans la victoire.

« Cet amour de la vie monastique, dit le nouvel historien du Mont-Cassin, avait aussi gagné les femmes. Scholastique, sœur jumelle de saint Benoît, s'était retirée avec quelques compagnes dans un asile séparé, situé dans la vallée qui avoisine le Mont-Cassin..... D'après une très-ancienne tradition, la maison ou le monastère de la sainte était sis en ce lieu de la vallée qui, dans les temps les plus reculés comme aujourd'hui, s'est appelé *Plombariola*. Une fois chaque année elle se rendait au pied du mont, vers le couchant, dans un certain abri où elle trouvait son frère; et là ils se livraient à de pieux discours, qui embrasaient leur cœur d'un plus vif désir des biens du ciel, et les remplissaient de mépris pour les choses de la terre. Ces deux âmes goûtaient ainsi par avance les délices du paradis..... Or il advint un jour qu'après avoir passé la journée entière à parler du Seigneur ou à chanter ses louanges, quand l'homme de Dieu, le repas du soir terminé, prenait congé de sa sœur pour retourner au monastère : « Vous ne partirez pas, mon frère, lui dit la « sainte; restez avec moi toute cette nuit : « parlons encore, ah! parlons jusqu'au retour « de l'aurore des délices du ciel. — Que « dites-vous, chère sœur, lui répondit le saint; « je ne puis pour aucun motif rester hors du « monastère. » Affligée de ce refus, Scholastique joignant les mains et inclinant la tête, se mit à prier. Soudain le ciel, jusqu'alors serein, se couvrit de nuages, et il s'éleva une si furieuse tempête, que tout départ devint impossible. Selon qu'elle baissait ou levait la tête, l'orage s'apaisait ou redoublait de force. Le saint voyant clairement dans ce prodige la volonté de Dieu, qui avait écouté la prière de la sainte, consentit à rester..... « Dieu vous pardonne! lui dit-« il; mais, chère sœur, qu'avez-vous fait? — Je vous ai prié, répond la sainte, vous ne « m'avez point écouté; j'ai prié Dieu alors, « et il m'a exaucée. Partez maintenant si « vous le pouvez. »

« Ce désir de prolonger les pieux entretiens, ajoute l'historien, était inspiré sans doute par le pressentiment d'une fin prochaine. En effet, trois jours après cette entrevue, l'homme de Dieu, étant seul dans sa cellule, leva les yeux à une voix d'en haut, et vit l'âme de sa bien-aimée sœur qui, sous la forme d'une blanche colombe, prenait son vol vers le ciel. Assuré par cette vision de sa gloire éclatante, il répandit d'abondantes larmes de bonheur, et rendit grâces à Dieu par des hymnes de louanges. Puis, ayant fait connaître à ses disciples le trépas de la sainte, il leur ordonna d'aller quérir son corps, et de le lui apporter, afin de l'ensevelir dans le sépulcre qu'il avait creusé pour lui-même de ses propres mains. Ainsi fut-il fait. Il advint donc que ceux dont les âmes, durant leur vie, furent toujours unies en Dieu, ne furent point séparés après leur mort, et que leurs corps reposèrent dans le même tombeau. » (Don Tosti, *Storia della Badia di Monte Cassino*, lib. I.)

Un demi-siècle ne s'était point écoulé encore depuis la mort du saint patriarche, que déjà l'abbaye de Mont-Cassin avait eu à subir

une première destruction. Les Lombards, vainqueurs en Italie, exerçaient d'affreux ravages dans ces contrées. Les moines avaient pris la fuite, emportant avec eux le volume de leur règle, écrit par saint Benoît lui-même, et s'étaient retirés dans Rome, à Saint-Jean de Latran. Là, à l'ombre de la vieille basilique de Constantin, ils habitent en paix durant plus d'un siècle. Des jours plus calmes ayant lui pour l'Italie, Pétrone de Brescia ramène ses religieux sur leur asile de la sainte montagne, qui, par ses soins, se relève de ses ruines, et brille bientôt d'un nouvel éclat (718). Gisulfe, duc de Bénévent, l'enrichit de ses dons. Le Pape Zacharie, se rendant lui-même au Mont-Cassin, dote l'abbaye de nombreux bienfaits et priviléges, lui confirme, par ses bulles, toutes les donations de Tertulle et de Gisulfe, et permet aux religieux de célébrer avec la même solennité que la fête de Noël, les fêtes de saint Benoît, de sainte Scholastique et de saint Maur.

Relevé de ses débris, comblé d'honneurs et de bienfaits par la munificence des Souverains Pontifes ou des princes, le monastère du Mont-Cassin voit s'ouvrir devant lui une nouvelle carrière de gloire et de puissance. Son souvenir se mêle désormais aux annales des peuples d'Occident; il joue dans l'histoire ce rôle pacificateur et salutaire qui, durant plusieurs siècles, le fera briller au milieu des troubles, des tempêtes politiques, comme un arc-en-ciel au milieu des orages. Il devient un asile de prière et de paix, où les rois eux-mêmes, fatigués du bruit qui retentit autour du trône, viennent chercher le calme et le bonheur de la solitude. C'est Carloman, roi de France, fils de Charles-Martel, qui, laissant à Pepin, son frère, le gouvernement de tout le royaume et la garde de son fils Drogon, traverse les monts, et vient se renfermer dans le monastère de Saint-Benoît (748). Vers la même époque, Ratchis, roi des Lombards, saisi au siége de Pérouse d'un grand amour de la vie monastique, reçoit l'habit religieux des mains du Pape, et se retire aussi au Mont-Cassin. Or ce fier monarque, le premier qui rédigea par écrit les lois des Lombards, ne vint point seul dans sa retraite. Il y fut suivi par Tasie, sa femme, et Ratrude, sa fille. Ces princesses fondèrent, dans la vallée que l'abbaye domine, le monastère de Plombarole, où elles vécurent saintement, dit l'historien, le reste de leurs jours. — « Ratchis, devenu moine, avait peu souvenance de sa grandeur passée; il s'appliquait au travail des mains, prescrit par la règle de saint Benoît. On lui avait donné un petit champ à cultiver, situé sur la pente occidentale du mont, et qui, depuis, a porté le nom de *Vigne de Saint-Ratchis*. Ainsi, au milieu des troubles qui désolaient l'Italie, les rois, fatigués, désiraient la paix et venaient la chercher à l'ombre d'un cloître (D. Tosti, lib. I). » Quel spectacle cependant! Quels profonds enseignements! Un roi de France, le fils du grand Charles Martel, qui, sans souci d'une couronne dédaignée, se cache avec joie sous le froc religieux! Le chef d'un peuple guerrier, descendant aussi du trône, et venant cultiver en paix un petit champ de ses mains, qui, naguère armées de fer, s'efforçaient d'agrandir un royal domaine!.... Que de hautes leçons, que de sublimes exemples, dans l'histoire de nos anciennes abbayes, remplies de semblables souvenirs!....

Nous voici arrivés à cette seconde moitié du VIIIe siècle que notre Charlemagne remplit tout entière de son nom et de la renommée de sa puissance. Astolphe, roi des Lombards, avait ouvert contre le Saint-Siége cette guerre opiniâtre, que le grand roi fera tourner à l'avantage des Pontifes romains, en les dotant d'un pouvoir libre, indépendant de toute suzeraineté. De glorieux souvenirs se rattachent au nom du Mont-Cassin à cette époque de l'histoire. Ottat, abbé du monastère, est député par le Pape Etienne II auprès du prince lombard, pour le détourner de ses criminelles entreprises, et traiter de la paix. Mais ses efforts sont vains; l'ambassade est repoussée avec dédain et menaces. Le Pontife alors appelle à son aide le roi de France.

Vers ce même temps, un autre prince, de race francke, avait aussi quitté la cour pour la solitude du cloître; c'était Adélard, cousin de Charlemagne. Ce jeune et vertueux prince, dégoûté des honneurs au milieu desquels il était élevé, vint se renfermer d'abord dans le monastère de Corbie. Mais l'encens des louanges l'y ayant suivi, il craignit les piéges de l'orgueil. Pour s'y dérober, il quitte son pays et se réfugie en l'abbaye du Mont-Cassin, à l'exemple de son oncle Carloman. Plus tard, rappelé en France par Charlemagne, qui lui confie l'éducation de son fils Pepin, il aide de ses conseils son jeune élève, devenu roi d'Italie, et guide ses pas dans les sentiers de la sagesse et de la vertu.

Les arts fleurissaient alors au Mont-Cassin par les soins des abbés Poton et Théodomare, qui firent construire de nouvelles églises dans le voisinage de l'abbaye et les décorèrent de magnifiques ornements. Les lettres et les sciences étaient aussi cultivées dans le monastère. C'était le temps où Paul Diacre, retiré dans cet asile, écrivait son *Histoire des Lombards*, précieux monument qui répand quelque jour sur les annales de ces âges obscurs et reculés. Paul Diacre fut l'un des personnages les plus savants de son siècle : il honora le Mont-Cassin et l'Italie tout entière. Sa touchante histoire est empreinte d'un grand charme et d'un vif intérêt. Paul, né de parents Lombards, à Cividal de Frioul, avait acquis dès ses jeunes ans un grand renom de sagesse et de science. Appelé à la cour, il fut successivement comblé de dignités et d'honneurs par les rois Ratchis et Didier. Il était leur ami, l'âme de leurs conseils. Mais quand l'infortuné Didier, vaincu par Charlemagne, fut dépouillé de ses biens et conduit en France, Paul, son

chancelier, diacre d'Aquilée, témoin de l'instabilité des grandeurs humaines, dit adieu en pleurant aux ruines de sa nation ; et tandis que son maître finissait saintement ses jours au monastère de Corbie, il vint lui-même revêtir l'habit religieux sur le Mont-Cassin. Là, dans cette solitude, le moine lombard songe encore à sa patrie, et voulant lui payer un dernier tribut d'amour, il écrit son héroïque histoire. Au milieu des travaux de l'étude et du calme du cloître, le savant religieux ne goûte point cependant la paix qu'il est venu y chercher ; les souvenirs de sa nation détruite, de ses amis et de ses proches réduits à la misère ou chargés de fers, s'offraient douloureusement à son âme. Un de ses frères était depuis sept années retenu en France, et durant son exil sa femme et ses quatre fils mendiaient le pain de l'aumône. Une sœur de Paul, retirée comme lui dans un cloître, avait, dit-on, perdu la vue par l'abondance de ses larmes. Or Charlemagne se trouvant à Rome en 781, Paul lui adressa une élégie touchante pour implorer la délivrance de son frère ; ses vers charment le monarque, qui lui accorde sa demande, et qui, ravi d'avoir découvert sous l'habit religieux un savant poëte, le presse vivement de se rendre à sa cour.

On connaît la suite des relations de Charlemagne avec Paul Diacre, et les travaux de ce moine érudit sur le nouveau théâtre où la faveur royale l'avait placé. Chargé d'abord d'enseigner le grec aux clercs destinés à suivre à Constantinople Rotrude, la fille du grand roi, fiancée à Constantin, fils de l'impératrice Irène, le moine lombard professe ensuite tour à tour diverses sciences. A la demande d'Angelrand, évêque de Metz, il écrit l'histoire des évêques de cette ville ; il rassemble dans un précieux homéliaire les pieux discours des saints Pères sur les différentes fêtes de l'Eglise. Charlemagne le félicite, l'encourage et le comble d'honneurs. En ces temps de demi-barbarie et d'ignorance, Paul était regardé comme un oracle : tous couraient à lui comme au maître universel. Cependant, au milieu des grandeurs de la cour, Paul gémissait encore en voyant dans l'exil ceux de sa nation que Charlemagne avait emmenés prisonniers en France. La délivrance de son frère n'avait point satisfait ses désirs : tous ces Lombards retenus captifs étaient pour lui autant d'autres frères qui réclamaient sa protection et son appui ; l'espoir de les délivrer aussi retenait Paul à la cour, loin de sa chère solitude. Il n'épargnait aucun effort pour atteindre à ce but ; mais son cœur était tourné ailleurs. « Au souvenir de son monastère, dit le nouvel historien du Mont-Cassin, la cour lui semblait une prison, et la tranquillité même des courtisans, quand il la comparait à la paix du cloître, lui paraissait une étrange bourrasque (*una fiera burrasca*, lib. I, p. 36). »

Le savant religieux retourna enfin à son abbaye (787). Le cœur du grand monarque l'y suivit. Sa correspondance fera foi désormais de l'amitié sincère et de l'estime profonde qu'il ressentait pour l'illustre personnage dont il avait apprécié tout le mérite et tout le prix.

Charlemagne, à son retour d'une expédition contre Éric, duc de Bénévent, se rendit lui-même à l'abbaye du Mont-Cassin pour y vénérer le corps du patriarche des moines d'Occident (787). Ce grand monarque enrichit d'honneurs et de priviléges les vénérables hôtes de la montagne, qui ont toujours conservé religieusement la mémoire du royal pèlerin. Charles lui-même gardait dans son cœur un souvenir du Mont-Cassin et de son ami Paul, qu'il y avait retrouvé. Appelant à son aide la muse latine, il lui adressait des vers pleins de grâce, recueillis comme un trésor dans les archives du couvent : «.... O mes vers ! disait le grand roi dans son épître familière, gagnant le doux asile de Benoît, l'ami de Dieu, courez vous enlacer au cou de mon ami Paul. Là, un repos assuré est offert aux âmes fatiguées..... Là règnent une pieuse paix, une humilité sainte et la plus belle union entre tous les frères. A chaque heure du jour, des cantiques de louanges, des chants d'amour divin s'élancent de concert vers le trône du Christ... O mes vers ! allez, et dites au Père et à tous ses disciples : *Salut, prospérité* (90). »

Paul Diacre tenait une école très-florissante au Mont-Cassin. Etienne, évêque de Naples, envoyait ses jeunes clercs se former sous sa discipline. De tous côtés on accourait en foule à ses leçons ; c'étaient les beaux jours de l'abbaye. — « A cette époque du moyen âge, dit un célèbre historien allemand, on vit, dans le duché de Bénévent et sur le Mont-Cassin, se manifester avec le plus de splendeur les hautes tendances de l'esprit humain. L'Afrique, la Grèce et le monde germanique s'y donnaient la main, et un concours d'hommes éminents réunis en ce lieu de diverses contrées lui imprimait une impulsion dont on ne trouve point ailleurs d'autre exemple. On ne connaissait point là les préoccupations du commerce ni ces grossiers plaisirs de la table qui égarent ou énervent les esprits, comme dans les cités maritimes ou dans les cours des pays du Nord. » (Leo, *Hist. d'Italie*, liv. IV.)

Mais voici que de terribles fléaux, des guerres cruelles viennent troubler le calme du monastère et arracher les religieux à leurs studieux travaux. Les hordes des Sarrasins ayant fait irruption dans le duché de Bénévent, fondent tout à coup sur l'abbaye du Mont-Cassin. Vainement l'abbé Bertaire, homme de cœur et de magnanime audace, a-t-il fait ceindre de murailles et de tours le pieux asile confié à sa garde ; vainement le moine guerrier descendant lui-même dans

(90) Cette épître de vingt-cinq vers latins hexamètres, restée jusqu'alors inconnue, sauf les neuf derniers, rapportés dans l'*Histoire de l'abbaye du Mont-Cassin*, par Gattola, a été transcrite dans les archives du monastère par l'auteur même de cette notice durant un voyage littéraire en Italie, et imprimée pour la première fois dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* t. I, p. 505, 1840.

l'arène, en vient-il aux mains avec les barbares; sa valeur, qui retarde leur victoire, est enfin impuissante; il ne peut arracher aux infidèles la riche proie qu'ils convoitent avidement : l'abbaye est entièrement pillée et livrée aux flammes. A la vue de l'incendie, Bertaire, perdant toute espérance de salut, rassemble ses religieux, leur adresse des paroles sublimes, et leur montrant le ciel ouvert, les exhorte à recevoir courageusement avec lui la couronne du martyre. Un grand spectacle est alors offert à l'admiration des anges et des hommes. Bertaire, debout sur les ruines de l'abbaye, a pressé les plus timides des siens de chercher un autre asile et de s'y mettre en sûreté. Quelques-uns sont partis, emportant la règle écrite par saint Benoît, les bulles, les priviléges et les débris échappés au pillage, et se sont retirés dans un petit monastère de leur ordre, à Téano. Pour Bertaire et ses autres frères demeurés au Mont-Cassin, réfugiés dans l'église, ils y attendaient en priant leur destinée, quand soudain les Sarrasins furieux arrivent et se précipitent dans le saint lieu le fer à la main. Ils trouvent Bertaire offrant le saint sacrifice au pied de l'autel de Saint-Martin. Se jetant aussitôt sur le vénérable abbé, qui contemple le ciel d'un regard serein, ils assouvissent leur rage dans son sang. Ses généreux compagnons subissent le même sort (884). Ainsi est consommée la ruine de l'abbaye; toute son espérance repose désormais sur le faible essaim réfugié à Téano, que la Providence s'était réservé pour perpétuer son œuvre et poursuivre l'accomplissement des futures destinées de l'antique monastère.

Il faudrait maintenant, avec notre historien, arrêter un instant notre vue sur les hommes illustres de l'abbaye qui, durant ces premiers siècles de son histoire s'adonnèrent avec plus ou moins de succès à la culture des sciences, de la poésie et des lettres. Il faudrait rappeler leurs noms et leurs travaux, et montrer déjà les moines du Mont-Cassin s'efforçant de recueillir et de conserver pour les siècles à venir le dépôt des richesses que nous a transmis la docte antiquité. Mais le temps nous presse, et nous devons abréger cette notice. « Nul doute, dit l'historien en terminant cette part de son récit, que ces moines versificateurs et sermonaires n'ont point atteint un haut degré dans l'échelle des lettres; ils ont cependant ennobli leur nation et l'ont excitée à des actions généreuses. Ils sont dignes de vénération, parce que, adonnés seuls par goût à la culture des lettres, ils se sont efforcés de ne pas laisser périr les trésors de la sagesse antique. On trouve encore, en effet, dans les archives du Mont-Cassin, des manuscrits des VIIe, VIIIe et IXe siècles, contenant les ouvrages des sages de l'antiquité; écrits précieux de ces moines, que tout homme connaissant l'histoire de son pays ne peut toucher sans se sentir saisi de respect et de piété. Ces religieux ont beaucoup écrit, mais peu de leurs travaux ont été conservés parmi les ruines et les pillages de l'abbaye. Ce qui est certain, c'est que le plus grand nombre des manuscrits de l'archive du Mont-Cassin se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican, avec cet mots sur le front : *Iste liber est sacri monasterii Cassinensis*, sous le n° 1800 ou 1900; tandis qu'aujourd'hui on ne compte guère que 800 manuscrits au Mont-Cassin.» (Don Tosti, t. I, p. 687.)

Durant les Xe et XIe siècles, l'abbaye du Mont-Cassin poursuivit avec ardeur le rôle éminent que la Providence lui avait départi dans le monde. Mais si la gloire, les priviléges, les honneurs ne lui faillirent point durant cette période, elle n'échappa point aussi aux persécutions, aux orages dont semble tributaire tout homme ou toute institution appelée à remplir ici-bas une mission sublime. Les troubles, les querelles que lui suscitent de petits princes voisins, les ravages des Normands qui la dépouillent de nouveau, se mêlent tristement à la suite de ses annales. D'autres souvenirs plus consolants s'y rattachent cependant. Vers cette même époque, un parfum de sainteté s'élève plus particulièrement de la montagne vers le ciel. « Il serait trop long, dit notre historien, d'énumérer tous ceux de nos religieux qui, durant le cours de ce Xe siècle, acquirent le renom de saints par l'éclat de leurs vertus et de leurs miracles. Si l'on désire les connaître, qu'on lise Paul Diacre, qui a écrit *des saints Cassinésiens*, ou Victor III, dans ses *Dialogues* (t. V, p. 159).

L'abbaye du Mont-Cassin avait déjà vu Frédéric de Lorraine, l'un de ses abbés, devenir cardinal, et puis s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre, sous le nom d'Etienne IX (1057). Plus tard elle verra un autre de ses moines, Jean de Gaëte, gouverner aussi l'Eglise sous le nom de Gélase II. Mais, entre ces deux Pontifes, il en est un autre, Victor III, dont les annales du monastère conservent avec une religieuse vénération la précieuse mémoire. Au milieu des belles statues qui décorent le second parvis devant la basilique de l'abbaye il en est une qu'on aime encore à contempler : c'est celle de l'illustre fils du prince de Bénévent, qui, durant vingt-neuf années, fut comme le guide, le soutien et l'appui tutélaire du chef de l'Eglise, dans la pénible carrière qu'elle avait alors à parcourir. Le jeune Didier avait vu son père expirer sous les coups des Normands. Déjà fatigué du monde à l'âge de quatorze ans, ce fils unique d'une mère désolée s'était arraché d'entre ses bras pour s'enfuir au désert. Deux fois retrouvé par elle au sein des forêts et des roches profondes, il avait été ramené dans sa demeure; mais lui, s'échappant une troisième fois, vint se ranger sous la houlette d'Alfério, premier abbé du monastère de la Cava. Plus tard, ce jeune enfant deviendra abbé du Mont-Cassin, puis cardinal, enfin Pape sous le nom de Victor III (1087). (*Chronique de la Cava.*)

Une étroite amitié unissait ce digne religieux au moine Hildebrand, bénédictin comme lui, et qui fut son prédécesseur au

trône pontifical. Quelques rayons de la gloire, longtemps méconnue, mais enfin mieux comprise aujourd'hui, du grand Pontife saint Grégoire VII, doivent rejaillir sur celui qui fut, dans des temps difficiles, son ambassadeur, son conseil et son fidèle ami. Didier, abbé du Mont-Cassin, était déjà le confident des secrètes pensées, des désirs de ce grand homme, avant son élévation au rang suprême, qu'il était loin d'avoir ambitionné. Aussi, le jour même de son exaltation, Grégoire VII écrit-il à son ami, et réclame-t-il son appui afin de ne point succomber sous le poids du lourd fardeau dont la vue l'épouvante... « Je suis tombé abattu sur ma couche, écrit ce grand Pape en terminant, et je ne puis en dire davantage sur les maux que j'éprouve. Je vous conjure donc, par le Dieu Tout-Puissant, vous, vos frères et vos fils en Jésus-Christ, d'intercéder tous pour moi auprès du Seigneur, afin que la prière, qui aurait dû me délivrer du péril, me soutienne et me défende du moins maintenant que j'y suis exposé... » Les prières, l'appui, le concours de généreux efforts ne furent point refusés par Didier à son ami. Il n'épargna rien, de concert avec lui, pour assurer le triomphe de l'Eglise contre les entreprises sacriléges de l'empereur Henri IV, et de Robert Guiscard, duc de la Pouille. Ce fut par ses soins que ce dernier prince remit en liberté Grégoire VII, retenu captif à Rome. Partout on retrouve les traces glorieuses de l'un des plus illustres abbés du Mont-Cassin, mêlées et confondues avec celles d'un des plus illustres Pontifes de Rome. On voit le grand Pape, battu par la tempête, accourant se réfugier au Mont-Cassin, pour trouver dans ce paisible abri le calme, la force et les conseils que réclamait son âme troublée par les orages. On l'y voit revenir une fois encore avant de mourir. Puis, quand, arrivé à Salerne, sur le point de rendre son esprit à Dieu, il prononça ces paroles mémorables : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs dans l'exil*, Didier, resté près de lui, les recueillit de sa bouche, avec son héritage qu'il recueille aussi, sur la désignation expresse du Pontife mourant. Mais l'œuvre de Victor III était accomplie. Il avait soutenu de tous ses efforts un grand Pontife dans ses immenses labeurs pour le bien de l'Eglise et de la société. Le ciel satisfait de sa tâche ne lui demandait plus rien. Après quatre mois à peine de pontificat, il revient mourir au Mont-Cassin, et va rejoindre dans la patrie de l'éternel repos son saint prédécesseur et son ami (1087).

« Je ne sais, dit ici le nouvel historien, si, dans le récit des annales du Mont-Cassin, il se trouve un fait plus honorable, plus glorieux pour notre abbaye, que ce souvenir d'avoir été le refuge du chef de l'Eglise, alors que, par suite de la tyrannie des princes étrangers, de la faiblesse des prélats, et de la honteuse révolte de ses propres sujets, les affaires de l'Eglise semblaient être arrivées à un état désespéré. Didier ouvrit les portes de l'abbaye à ces vénérables hôtes persécutés pour la justice; il accueillit et nourrit le Pontife avec tous les cardinaux et les évêques qui le suivirent, jusqu'à leur départ pour Salerne. Le souvenir de cette sainte hospitalité des religieux du Mont-Cassin envers les Pontifes romains, porta plus tard le Pape Urbain II à la consacrer par ces paroles dans un de ses diplômes en faveur de l'abbaye : « Outre le devoir général de la charité, outre « le singulier privilége de votre monastère « d'avoir été établi siége du patriarche de « tous les monastères d'Occident, cette bonté « magnifique avec laquelle il a de tout temps, « et de nos jours surtout, porté aide et se- « cours à l'Eglise romaine, nous oblige en- « verslui à une grande reconnaissance. Il a « été notre appui, notre force dans nos tri- « bulations. Les fils du Siége apostolique ont « trouvé toujours dans cet asile un refuge « assuré, un lieu de repos pour leur âme « abattue. » (Don Tosti, t. I, p. 388.)

Durant la longue période du XIIe siecle jusqu'à nos jours, un intérêt non moins vif s'attache au récit des événements relatifs à l'histoire du Mont-Cassin. Le nom de la vénérable abbaye s'y trouve encore associé à tout ce qui s'est accompli de grand, de glorieux dans l'Eglise : il se mêle au souvenir des Croisades comme à celui des guerres que les Souverains Pontifes eurent, à diverses époques, à soutenir pour défendre la liberté des peuples contre le despotisme des rois, ou pour faire triompher contre d'iniques usurpations le règne de cette éternelle justice dont ils sont constitués ici-bas les suprêmes représentants. Partout l'influence salutaire de ce nom vénéré se fait sentir de quelque manière sur la destinée de la barque de Pierre; l'abbaye antique la contemple avec amour du sommet de sa solitude, toujours prête à voler à son aide, quand l'ambition des grands, l'orgueil ou les passions des hommes essaient d'entraver sa marche bienfaisante. Elle continue à recevoir la visite des monarques et des Souverains Pontifes, qui l'enrichissent à l'envi des dons de leur munificence. D'illustres seigneurs y conduisent leurs jeunes fils pour y faire leur premier apprentissage dans la science et dans la vertu. Parmi eux se rencontre Landulphe, comte d'Aquin, qui suivi de sa femme Theodora Carracioles, vient offrir à Dieu et à saint Benoît, le jeune enfant qu'on nommera un jour le *docteur Angélique*. De grands personnages, dont les noms sont demeurés chers aux sciences, aux lettres et aux arts, se forment encore dans l'auguste monastère. Après Léon de Marsi, chroniqueur du Mont-Cassin, le moine Amat, historien des Normands, on y voit à diverses époques bien d'autres hommes illustres : c'est Pierre Diacre, noble enfant de Rome, l'archiviste; le bibliothécaire, le défenseur de l'abbaye, le savant hagiographe de ses frères du cloître; c'est Benoît de l'Uva, de Capoue, le poëte sacré, le contemporain et le rival du Tasse, comme on l'appelait alors; ce sont Honorat Fascitelli, Angèle de Fagges, dit Sangrin; Léo-

nard des Oddi, poëtes aussi, qui concoururent avec tant d'autres à l'illustration du siècle de Léon X. C'est encore au même siècle Benoît Canofile, savant jurisconsulte, qui fuyant les dignités auxquelles veut l'élever l'empereur Maximilien, se retire au Mont-Cassin, où il écrit, aux applaudissements de tous ses contemporains, plusieurs beaux ouvrages sur le droit canon et le droit civil. Plus tard, au XVIIIe siècle, ce seront les deux frères Placide et Jean-Baptiste-Frédéric de Genève; Joseph Maccarthy, d'Irlande; Casimir Corréal, de Sorrente, qui remplaceront dans la science des diplômes et de l'histoire leur digne prédécesseur Erasme Gattola, historien de Mont-Cassin, le savant émule et l'ami de nos vénérables bénédictins de la congrégation de Saint-Maur...

Mais arrêtons-nous : tous ces noms, et beaucoup d'autres que je passe sous silence, méritent nos louanges : l'espace nous manque pour rappeler leurs titres à la gloire et à nos pieux souvenirs. L'espace, mais surtout le courage nous manque aussi, pour décrire un dernier pillage qu'eut à subir, après tant d'autres fléaux, tant d'autres ruines, l'illustre abbaye du Mont-Cassin. Je veux parler de ce vertige de nos armées françaises, qui se ruant sur le cloître innocent, renouvelèrent presque, il y a un demi-siècle, les affreuses scènes des Lombards, des Sarrasins et des Normands.

Au reste, rassurons-nous : ce dernier pillage qui fait ombre au tableau héroïque de nos fastes guerriers, a laissé subsister bien des richesses, des trésors, que l'œil charmé du voyageur vient y contempler de nos jours. Après tant de désastres, tant de ruines, l'abbaye du Mont-Cassin est debout encore, et florissante. C'est une de ces demeures bénies et privilégiées, que le souffle de la destruction n'atteint point. Bâtie au sommet du roc, elle résiste fortement à tous les orages, voit passer à ses pieds les générations diverses, et survit à chacune d'elles. Sa magnifique basilique, sa belle bibliothèque, ses précieuses archives, sont encore l'objet de l'admiration des nombreux pèlerins de l'Italie. L'auteur de ce *Dictionnaire* les visitait lui-même il y a quelques années. On lui permettra de terminer cette notice, en reproduisant le fragment d'un ouvrage dans lequel il fait connaître l'état actuel de l'antique abbaye.

« Le voyageur qui visite aujourd'hui l'abbaye du Mont-Cassin, retrouve à chaque pas les souvenirs de saint Benoît et de sainte Scholastique, auxquels se joint celui de sainte Abbondanzia, cette heureuse mère, qui précéda sa lignée bénite dans les cieux. L'on entre au monastère par une longue et sombre grotte faite de cailloux, dans laquelle, selon la tradition, Benoît aurait habité. Au-dessus, on montre la cellule et la fenêtre d'où le pieux solitaire, comme nous l'avons dit tout à l'heure, vit l'âme de sa bienheureuse sœur prendre son essor vers le ciel. Dans cette cellule, érigée en chapelle, un gracieux tableau représente cet épisode touchant de la vie du vénérable abbé. L'apparition de la brillante basilique et de son double parvis au sommet de cette solitude agreste de l'Apennin, est merveilleuse. En entrant dans le premier de ces parvis, on aperçoit aussitôt de chaque côté de l'escalier les statues colossales de saint Benoît et de sainte Scholastique. Un corbeau, sculpté auprès de la première, rappelle que, comme l'ermite Paul, Benoît, dans sa grotte de Subiaco, fut souvent visité par cet oiseau bienfaisant, chargé par le ciel de lui porter sa nourriture. Sur le piédestal, on lit cette inscription : *Benedictus qui venit in nomine Domini !* Une plus douce image est représentée sur la statue de la sainte : une colombe dorée, symbole de son âme candide et pure, repose sur un livre qu'elle tient dans sa main, et sur lequel on lit ces gracieuses paroles : *Veni, columba mea, veni, coronaberis*

« Au milieu de cette première cour, est un puits : suivant les traditions du cloître, c'est le symbole de cette *eau vive* de l'Ecriture, *qui rejaillit dans la vie éternelle.* (*Joan.* IV, 13.) Un large et bel escalier conduit dans le second parvis, autour duquel la reconnaissance a placé les statues des bienfaiteurs de l'abbaye : là revivent Grégoire le Grand, Grégoire II, Zacharie, Victor III, Benoît XIII, Benoît XIV, Urbain V et Clément XI, à côté de Ferdinand IV, de Charles III de Bourbon, de Robert Guiscard, de Lothaire III et de l'illustre Charlemagne. Dans cette touchante galerie de pontifes et de princes, on aime à rencontrer les heureux pères de saint Claude et de saint Maur ; et enfin, sous les arcades les plus voisines des portes de l'église, on ne contemple point sans émotion les simulacres d'Anice Eutrope, et de son épouse, sainte Abbondanzia, avec ces inscriptions : *Benedictus filius meus*, *Benedictus fructus ventris mei.*

« Mais entrons dans l'église ; son éclat et sa magnificence éblouissent les regards; le marbre et l'or brillent partout dans son enceinte : des trois portes qui répondent aux trois nefs, l'une d'elles, commandée à Constantinople par Didier, en 1066, offre des sculptures remarquables : on y voit en lettres d'argent les noms des terres, châteaux et villages dépendant de l'abbaye. De riches chapelles, de nombreux tableaux, parmi lesquels on remarque dans la nef du milieu la *Consécration de l'église, par le Pape Alexandre II*, fresque vantée, de Giordano; la coupole de Corenzio; le grand autel, orné de pierres précieuses, d'albâtre, de noir et de vert antique, de lappis-lazzuli et de brocatelle; enfin, un superbe buffet d'orgues, concourent à l'ornement de ce magnifique temple. Mais le trésor le plus précieux est celui que renferme l'église souterraine, dite *il Tugurio e il Succorpo.* Là, en effet, sont conservés les restes vénérés de saint Benoît et de sa bien-aimée sœur. Leurs corps réunis dans ce mystérieux asile, reposent ensemble dans une même tombe, comme ils

avaient déjà reposé ensemble dans le sein de leur mère (91).

« Le monastère du Mont-Cassin a perdu depuis longtemps son ancienne opulence. De longues files de moines n'errent plus comme autrefois sous ses vastes portiques, et ne remplissent plus aux heures de la prière les larges nefs de la splendide église. Le temps n'est plus où l'abbé du couvent, découvrant du haut de ses tourelles un immense horizon, pouvait dire : *Tout ce que j'aperçois m'appartient.* Une vingtaine de religieux, quelques novices et quelques jeunes élèves d'un séminaire attenant à l'abbaye peuplent seuls aujourd'hui cette admirable solitude. Mais là sont encore de vrais sages, sincèrement pieux, amis de l'étude, et désireux de concourir aussi par leurs travaux au progrès intellectuel et moral de la société... Mais là l'étranger trouve encore la plus gracieuse, la plus aimable hospitalité; et plus d'un voyageur accouru pour y passer quelques heures, n'a pu s'arracher de ce saint asile, qu'après avoir vu plusieurs fois le soleil naître et s'évanouir derrière la montagne. » (*La Vierge et les Saints en Italie.*)

Nous terminerons ici cette notice. Il resterait maintenant à donner la longue liste des 200 abbés qui ont gouverné le Mont-Cassin, depuis saint Benoît, jusqu'à son dernier successeur, qui tient encore de nos jours sa houlette pastorale. Mais cette longue énumération de noms italiens, la plupart inconnus de nous, offrirait peu d'intérêt. On les trouvera tous, ces noms, avec le récit détaillé des faits dont nous venons d'exposer l'analyse, et de beaucoup d'autres encore, dont nous n'avons pu parler, dans le bel ouvrage de don Tosti : *Storia della Badia de Monte Cassino.* On nous permettra de rappeler en terminant, que l'auteur de ce *Dictionnaire des abbayes* prépare depuis longtemps une traduction française de ce livre si rempli de faits intéressants. Qu'il lui soit permis aussi de recommander d'avance cette utile publication à la bienveillance des honorables souscripteurs de l'*Encyclopédie théologique.*

MONT-CORNILLON (près Liége, Belgique). — Monastère double : l'un, sur le haut de la montagne, bâti pour les hommes, et établi vers le commencement du XIe siècle, par l'évêque Adalbéron, qui y mit des religieux de l'ordre de Prémontré, auxquels succédèrent dans la suite des Chartreux : l'autre, hôpital et léproserie, bâti au bas de la montagne, par les habitants de Liége, et desservi par un couvent de filles de l'ordre de Saint-Augustin. La B. Julienne, à qui l'on attribue la première origine de l'institution de la fête du très-saint Sacrement, fut élevée au couvent de Mont-Cornillon ; elle fut ensuite prieure de la maison.

MONT-DE-MARSAN, *Mons Martiani* (diocèse d'Aire, Landes, France). — Nom d'un monastère de femmes, de l'ordre de Sainte-Claire, dites Urbanistes, fondé l'an 1256, à trois lieues de la ville de Mont-de-Marsan, par les vicomtes Gaston et Mathon, et Raimond, évêque d'Aire. L'an 1275, en raison du tumulte des guerres, l'évêque d'Aire fit transférer ce monastère dans un faubourg de Mont-de-Marsan, près d'un hospice, sous le patronage de saint Jacques, lequel fut concédé ensuite aux religieuses, à la prière de Constance, fille de Gaston, le fondateur. Ce nouveau monastère fut pillé et profané par les hérétiques, l'an 1561 ; et il fut entièrement détruit l'an 1577. Les religieuses se réfugièrent alors dans l'enceinte de la ville. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1187, la série de 51 abbesses.

MONT-DES-OLIVES (NOTRE-DAME DE LA TRAPPE DU), *Oëlemberg* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Monastère actuel de Trappistes, fondé l'an 1825, et érigé en abbaye l'an 1831. Le monastère ancien du Mont-des-Olives fut fondé au XIe siècle, par Hedwige, fille unique de Louis, comte de Dabo, mariée à Hugues IV, comte d'Egesheim, et mère du Pape Léon IX. Il fut occupé par des chanoines réguliers de Saint-Augustin jusqu'en 1525, où il fut détruit durant la guerre des Paysans : il appartint dans la suite aux PP. Jésuites, qui y demeurèrent jusqu'en 1789. En 1792, ce monastère et ses dépendances furent vendus par la Convention, comme bien national. Racheté enfin par les Trappistes en 1825, il est devenu aujourd'hui un monastère de cet ordre. Il est situé dans la commune de Reinciugen, canton de Mulhouse.

MONT-DIDIER (NOTRE-DAME DE), *Mons Desiderii* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Prieuré célèbre de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé avant l'an 1119. Il était soumis au monastère de Cluny. Il fut habité par des chanoines et par des religieux, et jouissait de plusieurs priviléges. Plusieurs Papes donnèrent des bulles en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1315, la série de 43 prieurs.

MONT-DIEU (France). — Célèbre chartreuse située sur la rivière de Bar, entre Rethel et Mouzon, à quatre lieues de Sédan, dans l'ancienne province de Champagne. Elle fut fondée l'an 1130 ou 1134 par Eude, abbé de Saint-Remy de Reims, avec l'appui de quelques autres abbés et seigneurs. Cette fondation fut confirmée par les Papes Innocent II et Eugène III, l'an 1136 et l'an 1145. Elle fut appelée Mont-Dieu, par opposition au nom de *Monrozin*, qui était celui d'une idole, adorée jadis en ce lieu par les païens. Le premier prieur fut Godefroi, disciple de saint Bruno. Cette chartreuse était la huitième de l'ordre, quant au rang, et la

(91) Une partie de ces reliques existait autrefois à Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, où elles avaient été apportées vers la fin du VIIe siècle. Mais cette célèbre abbaye de France n'a jamais possédé le corps entier du patriarche, comme on l'a prétendu. Ce précieux trésor est toujours resté au Mont-Cassin, où de tout temps il a été l'objet de la vénération des fidèles.

première établie en France, après la Grande-Chartreuse.

MONTEBOURG, *Montis Burgus* (diocèse de Coutances, Manche, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1080 sur une montagne, près de la mer, et à une lieue de Valogne, par Guillaume Ier, roi d'Angleterre. Les rois d'Angleterre Henri Ier, Etienne, Henri II, Edouard III; les rois de France Louis IX, Philippe III et Louis X; le Pape Nicolas IV, l'an 1291; Richard de Vernon et grand nombre de seigneurs furent ensuite successivement ses bienfaiteurs. — Voy. *Monastic. Anglican.*, t. III; — Voy. aussi *Gallia christ.*, t. XI, col. 927, la série de 36 abbés.

MONTE-RAMO, *Mons Ramorum* (en Galice, Espagne). — Illustre abbaye de l'ordre de Cîteaux, appelée anciennement *Mons Taurus*. Elle est fille de Clairvaux, et située à 3 lieues environ de Caldas d'Orense et de Montfort de Lemos. Elle était encore, au temps de Jongelin, un très-célèbre séminaire de philosophie pour les moines de Cîteaux. Elle fut fondée, l'an 1153, par les soins de Sanche, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal, autrement appelée *Urraque*, qui fut depuis femme de Ferdinand II, roi de Léon. Trois prieurés lui étaient annexés, savoir : Saint-Facond, Saint-Adrien et Castel-Roi (*Castro del Rey*).

MONTETIF, *Monteste*, *Montivier*, *Mons Æstivus* (Seine-et-Marne, France). — Ancienne abbaye de chanoines réguliers, fondée dans la Brie, près Iverneaux, l'an 1164, par Maurice de Sully, évêque de Paris, et confirmée par le Pape Clément III. Elle dépendait du diocèse de Paris, et elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

MONTFAUCON, *Mons Falconis* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Germain d'Auxerre, fondée vers l'an 630 sur les confins du diocèse de Reims, dans une solitude couverte de bois, du côté de Verdun. Son fondateur fut le prêtre Baudry, qui venait de construire pour des femmes le monastère de Saint-Pierre-Supérieur. Il y avait là, à Montfaucon, une autre église de Saint-Laurent, où, de son vivant, le même Beaudry s'était préparé un tombeau. Ses restes, enlevés furtivement du couvent de Saint Pierre-Supérieur, où il était mort, furent portés dans cette église de Saint Laurent, quelque temps avant l'époque des passages des Normands. Transportés à Verdun, vers cette époque, ils furent ensuite ramenés à Montfaucon et déposés dans l'église de Saint-Germain. Quant à l'abbaye, depuis le IXe siècle au moins, dit le *Gallia christ.*, elle a été occupée par des clercs séculiers ou des chanoines.

MONTFORT-LA-CANNE, *Mons Fortis* (Ille-et-Vilaine, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Jacques, fondée l'an 1151, à quelques lieues de Rennes, par Guillaume de Montfort et Amicie sa femme. Elle était de l'ancien diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes). Cette abbaye était occupée en dernier lieu par les Chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de *Sainte-Geneviève*.

MONTIER-RAUZEILLE, *Rauzollæ Monasterium* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye fondée avant l'an 751, époque où elle fut unie à celle de Saint-Yrier, par Carissime, fille d'Eudes, prince de Bourges, et de Basilie, qui était par son origine maternelle de la famille de saint Yrier.

MONTIGNY, *Montiniacum* (diocèse de Besançon, France). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, dites Urbanistes, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge, peu avant l'an 1286.

MONTIVILLIERS, *Monasterium Villare* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ville, chef-lieu de canton, et ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 682, par saint Philibert, abbé de Jumiéges, dans un domaine appelé *Villiers*, qu'il avait reçu de Waralton, maire du palais du roi. Cette abbaye, détruite par les Normands, fut reconstruite, vers l'an 1030, par Robert, duc de Normandie, qui confia le soin de sa restauration à Jean, abbé de Fécamp. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 282, la série de 37 abbesses; et *Neustria pia*, p. 338.

MONTLHERY (SAINT-PIERRE OU SAINT-LAURENT DE), *S. Petrus de Montelethericó* (Seine-et-Oise, France). — Ancienne abbaye qui existait dans la petite ville de Montlhéry, au moins depuis l'an 1125. Elle était du diocèse de Paris.

MONTMAJOUR, *Montis Majoris Monasterium* (près d'Arles, Bouches-du-Rhône, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont on a fait remonter l'origine à saint Trophime ou à saint Césaire, mais qui a été fondée, selon l'opinion la plus probable, vers le milieu du Xe siècle. Vers l'an 948, en effet, une noble dame, nommée Teucinde, acheta de l'église d'Arles, par un acte d'échange, le lieu de Montmajour, et le céda à quelques ermites qui y faisaient leur demeure, auprès d'une grotte où saint Trophime, dit-on, avait coutume d'aller se reposer de ses travaux apostoliques. Ce lieu est appelé *Mont-Majeur*, parce qu'il surgit dans la plaine marécageuse et domine toutes les autres montagnes d'alentour. La comtesse Berte, qui avait épousé Raimond, après l'an 947 et après la mort de Hugues, roi d'Italie, qu'elle appelle son oncle, conféra plusieurs biens au monastère de Montmajour. Les comtes de Provence lui firent aussi de nombreuses donations qui le rendirent riche et puissant. Ce monastère, depuis longtemps désert, offre aujourd'hui encore de magnifiques ruines, qui, éclairées par les vifs rayons du soleil de Provence, sont de l'aspect le plus imposant, et charment dans cette vaste solitude les regards du voyageur. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 603, la longue série de 63 abbés.

MONTMARTRE LEZ PARIS, *Mons Mor-*

tyrum (près Paris, France). — Abbaye royale de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1134, sous l'invocation de saint Denis, et de saint Eleuthère et saint Rustique, ses compagnons, sur la montagne où ces illustres apôtres de Paris avaient reçu la couronne du martyre. Elle fut fondée et dotée libéralement par le roi Louis VI, dit le Gros, et Alix de Savoie, sa femme. L'église fut consacrée par le Pape Eugène III, le 22 avril 1146, sous l'invocation de saint Denis et de ses compagnons, martyrs. L'ancienne église portait le titre de *Notre-Dame de Montmartre*. Les anciens auteurs témoignent que les peuples des environs avaient une grande dévotion pour le sanctuaire de Montmartre. On y accourait en foule pour visiter dans la chapelle souterraine le tombeau des martyrs. Les Souverains Pontifes avaient accordé des indulgences aux pèlerins. On sait que c'est dans cette chapelle souterraine de Notre-Dame de Montmartre qu'a pris naissance, l'an 1534, l'illustre et vénérable Compagnie de Jésus.

Quant à l'abbaye, c'était une des premières du royaume. Elle a subsisté jusqu'à la fin du dernier siècle. On vit à cette époque la dernière abbesse de Montmartre, de l'illustre maison de Montmorency, digne fille de ces héros chrétiens auxquels Hugues Capet avait donné Montmartre, consacrer au Dieu des martyrs les restes d'une vie vouée aux rigueurs de la pénitence.

L'église de l'abbaye est devenue paroisse. On a érigé dans ces derniers temps un calvaire sur cette montagne si pleine de glorieux souvenirs. — Voy. *Gall. christ.*, t. VII, col. 614.

MONT-MELLERAY (comté et diocèse de Waterford, Irlande). — Abbaye moderne, de l'ordre des Trappistes, fondée vers l'an 1833, par quelques religieux irlandais, de l'abbaye de *Melleray*, en France. La communauté actuelle se compose, dit-on, d'environ 70 religieux.

MONTMIREL ou SAINT-POURÇAIN, *Mirandum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pourçain, près la ville de ce nom, fondée avant le VIe siècle, sur la Sioule, entre les villes de Moulins et de Clermont. Elle cessa d'être une abbaye avant l'an 800; elle était en dernier lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de Tournus, dont le prieur Claude-Charles de Rochechouart fit cession aux prêtres de la congrégation de Saint-Lazare. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 372 et 373, l'indication de quelques abbés et la série de 45 prieurs.

MONTMOREL (Notre-Dame de), *Mons Morellus* (Manche, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée de l'an 1162 à l'an 1171, près du bourg de Ducey et à trois lieues d'Avranches, dans une presqu'île formée par les deux rivières l'Ardée et le Beuvron. Elle était de l'ancien diocèse d'Avranches (aujourd'hui de Coutances). On attribue sa fondation à Raoul, religieux de Saint-Victor de Paris, qui concéda le fief dans lequel fut construit le monastère. Il en fut le premier prieur et le premier abbé. On regardait aussi les seigneurs de Houme (de Halmo) comme ses fondateurs. Cette noble famille avait son tombeau au milieu du chœur de l'église, avec cette inscription : *Les seigneurs de Houme sont fondateurs de cette abbaye.* — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 527, la série de 32 abbés; et *Neustria pia*, p. 879.

MONTMORENCY (Saint-Martin de), *S. Martinus de Montemorenciaco* (Seine-et-Oise, France). — Ancien chapitre de chanoines, fondé vers l'an 1174, dans sa terre de Montmorency, par Matthieu de Montmorency. Il dépendait du diocèse de Paris. On voit par l'*Histoire de la maison de Montmorency*, par Duchesne, que ce chapitre avait le titre abbatial.

MONT-NOTRE-DAME-LES-PROVINS, dit LES FILLES-DIEU, *Mons B. Mariæ Pruvinensis* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fille de Prully, fondée l'an 1236, près de Provins en Brie, par Jean Bovier, clerc, et dotée ensuite l'an 1145 par Thibaut le Grand, roi de Navarre, comte de Champagne. Elle était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). Elle fut brûlée l'an 1298, et ensuite pillée par les Anglais, à la fin du XIVe siècle. Les religieuses se dispersèrent en diverses maisons de leur ordre. Elle fut rétablie l'an 1648, par D. Nicolas des Lyons, religieux de Prully, et prieur du Mont-Notre-Dame. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 130, la mention de 5 abbesses.

MONTOLIEU ou SAINT-JEAN DE VALSEGUIER (92), *Mons Olivi*, *Castrum Malasci*, ci-devant *Vallis Segarius* (diocèse de Carcassonne, Aude, France). — Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée vers l'an 800, par Olomond, l'un des lettrés du roi Louis le Pieux, et qui est connu par des vers de Théodulfe, évêque d'Orléans, aux moines de Saint-Benoît d'Aniane. Il fut lui-même le premier abbé de ce monastère, qu'il construisit avec l'aide de Louis le Pieux. Ce monastère renfermait au moins trois églises, dit le *Gallia christ.*, comme le prouvent leurs diverses consécrations. Il subit plusieurs dévastations, dont la plus terrible fut celle des hérétiques albigeois, après l'an 1170. Simon de Montfort rappela plus tard, vers l'an 1209, les religieux qui étaient en fuite. Cette abbaye embrassa, comme tant d'autres, au XVIIe siècle, la réforme de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 973, l'histoire de 57 abbés.

MONT-OLIVET (Toscane, Italie). — Abbaye, chef d'ordre, fondée dans le diocèse d'Arezzo, vers le commencement du XIVe siècle, par un noble siennois, appelé Bernard Toloméi, qui, après avoir enseigné à

(92) Montolieu, village à 16 kil. environ N.-O. de Carcassonne.

Sienne le droit civil et canonique, se retira avec quelques compagnons, sur un mont, dit des Olives, où la sainteté de leur vie leur attira un grand nombre de disciples : Guy, évêque d'Arezzo, leur donna l'habit blanc et la règle de Saint-Benoît, par ordre du Pape Jean XXIII. — Voy. le *Dict. des ordres religieux*.

MONTPEIROUX, *Mons Petrosus* (diocèse de Clermont, en Auvergne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée le 15 avril 1126. Elle eut pour fondateur Falcon de Saligny : selon d'autres, elle dut son origine à Jean, abbé de Bonnevaux, et au pieux moine Amédée, auxquels les seigneurs de Thiers et de Mont-Bussières donnèrent plusieurs biens. Son église fut consacrée le 11 juillet 1175, par le B. Pons, évêque de Clermont. Cette abbaye était située dans une agréable vallée, sur la Credoine, à une demi-lieue de la ville de Chateldun, et à 2 lieues de Thiers. Détruite par le feu presque entièrement, elle fut élégamment restaurée vers l'an 1685. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 399, la série de 30 abbés.

MONT-REAL, *Monreale* (Sicile). — Monastère considérable de l'ordre de Saint Benoît et de la congrégation de la Cava, fondé par le roi Guillaume II, surnommé le Bon, l'an 1174. Ce prince y fit venir des religieux de la Cava, et saint Benincasa qui en était alors abbé, envoya, dit-on, cent de ses religieux pour fonder cette nouvelle colonie. Le monastère de Mont-Réal fut érigé en archevêché par le Pape Lucius III, l'an 1183, et Guillaume, deuxième abbé, en fut le premier archevêque. Mais les religieux bénédictins y sont toujours restés jusqu'à présent, et ont tenu lieu de chanoines dans cette cathédrale. Le monastère de Mont-Réal fut uni dans la suite à la congrégation de Saint-Nicolas d'Avesnes, et enfin, avec cette dernière à celle du Mont-Cassin. La ville de Montréal est à 4 kil. de Palerme, dont on la regarde comme un faubourg.

MONTREDON (Saint-Martin de), *S. Martinus de Monte Rotundo* (Aude, France). — Ancien monastère situé sur le bord de l'Urbiou, et qui fut fondé avant l'an 897, dans l'ancien diocèse de Narbonne (aujourd'hui de Carcassonne). En cette année, 897, le roi Eudes, à la requête de l'abbé Tenerie, lui fit quelques donations pour subvenir à sa détresse. Cette abbaye fut unie dans la suite à celle de la Grasse.

MONTREUIL-LES-DAMES, MONTREUIL-SOUS-LAON, SAINTE-VERONIQUE ou LA SAINTE-FACE, *Monasteriolum* (ancien diocèse de Laon, aujourd'hui de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée en Tierache, par saint Bernard, qui lui donna Guiburge ou Wiburge pour première abbesse, l'an 1136. Le nombre des religieuses s'éleva bientôt à 300, disent les savants auteurs du *Gallia christiana*. « Elles s'occupaient, non-seulement à filer et à tisser, ce qui est un travail de femme, mais encore à creuser des sillons, à couper le bois, à déraciner les épines et les ronces ; et elles préparaient elles-mêmes leur nourriture en silence. Leur exemple entraîna au désert un grand nombre de fidèles des deux sexes. — Parmi les plus célèbres religieuses de Montreuil, ajoutent les bénédictins, on distingue Hermengarde, qui vers l'an 1140 fut tirée de cette abbaye pour aller gouverner celle de Fervaques ; et la B. Marguerite, dite *de Jérusalem*, dont le B. Thomas, moine de Froidmont, et frère de cette bienheureuse vierge, a écrit la Vie dans un petit discours, *stricta oratione*. » — *Voy.* Froidmont.

Les vierges de Montreuil conservaient en grande vénération une *Véronique*, c'est-à-dire une image du visage de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'où l'abbaye a pris le nom de *Sainte-Face*. Elle l'avait reçue en don, l'an 1249, de Jacques de Troyes, dit Pantaléon, alors archidiacre de Liége, et chapelain du Pape, et depuis Pape lui-même sous le nom d'Urbain IV, lequel, à la demande des religieuses de Montreuil, avait fait peindre ladite image d'après le modèle de la *Véronique* de Rome. Urbain IV, alors archidiacre et chapelain du Pape Innocent IV, avait une sœur à Montreuil-les-Dames ; il écrivit au sujet de la *Véronique*, une lettre aux religieuses, laquelle se trouve dans le traité *De linteis sepulchralibus*, par Chifflet. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 639, la série de 32 abbesses.

MONT-SALUT, *Mons Salutis* (diocèse de Cuença, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Escale-Dieu, en Gascogne, de la filiation de Morimond, et fondée vers 1206. Elle était devenue célèbre par le grand concours de pèlerins qui s'y rendaient de loin pour s'y guérir de la maladie de la rage. La plupart d'entre eux, écrivait Jongelin au XVIIe siècle, y obtinrent leur guérison. Ce n'est donc point sans raison que cette abbaye est appelée *Mont-Salut*.

MONT SAINT-BEAT, *Mons S. Beati* (près Coblentz, Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Béat, qui existait dans le diocèse de Trèves, avant l'an 1153, époque où, par l'autorité de Hillein, archevêque de Trèves, elle fut mise en possession de l'église des chanoines de Saint-Castor de Coblentz. L'église fut reconstruite plus grande, et consacrée l'an 1241 en l'honneur de la sainte Vierge, et des saints confesseurs Servat et Béat. La discipline s'étant par la suite relâchée dans cette abbaye, des chanoines furent substitués aux religieux, par l'autorité de l'archevêque Baudoin, qui remplaça enfin ces chanoines eux-mêmes par des Chartreux, le 18 août 1331. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

MONT-SAINT-BERNARD (comté de Leicester, Angleterre). — Abbaye moderne, de l'ordre des Trappistes, fondée l'an 1843, à l'aide des libéralités du noble et pieux comte Shrewsbury. Elle fut construite, ainsi que

son église, d'après les plans dressés par le célèbre architecte Pugin, qui ne voulut, dit-on, point accepter d'honoraires pour un travail si considérable. L'église fut consacrée solennellement le 20 août 1844... Le docteur Wiseman, aujourd'hui cardinal archevêque de Westminster, prêcha un beau sermon à cette ocasion.

MONT-SAINT-ELOI-LES-ARRAS, *Mons S. Eligii* (près d'Arras, Pas-de-Calais, France.) — Abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, située dans le voisinage d'Arras, et ainsi nommée d'une chapelle construite en ce lieu par saint Eloi, évêque de Noyon. On l'appelait aussi quelquefois *Saint-Vindicien*, du nom de ce saint, qui avait élu en cet endroit sa sépulture. On dit que saint Eloi établit là quelques ermites, où ils demeurèrent vraisemblement jusqu'aux invasions des Normands, c'est-à-dire jusque vers 880. A cette époque, l'oratoire fut détruit et les ermites dispersés. Ce lieu resta désert jusqu'à ce que vers 950, à l'occasion d'un miracle rapporté par le chroniqueur Balderic, l'évêque Fulbert y fit construire une église avec de nouveaux bâtiments et y établit quelques clercs ou chanoines séculiers, en donnant à la nouvelle église le titre des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Vindicien. Plus tard, vers 1066 ou 1070, Liethert, évêque de Cambrai et d'Arras, transforma ces clercs en chanoines réguliers, mit un abbé à leur tête et dota ce lieu de plusieurs revenus. Les chanoines de cette église avaient un vêtement violet; l'abbé siégeait dans les ordres de l'Artois. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 426, la série de 40 abbés.

MONT-SAINT-MARTIN PRES LE CATELET, *Mons S. Martini prope Castellum* ou *Booni* (Somme, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1117, et qui était autrefois du diocèse de Cambrai; elle est fille de Saint-Martin de Laon. Elle doit son origine au prêtre Guarembert, qui, s'adjoignant quelques clercs et laïques, leur construisit des demeures dans un lieu dit vulgairement *Booni*, concédé par les chanoines de Saint-Quentin, et leur donna une règle de vie avec la permission de Burchard, évêque de Cambrai. Ce pontife soumit ces nouveaux religieux à l'autorité de l'abbé de Saint-Aubert de Cambrai. Guarembert, aidé par l'appui de Liétard, évêque de Cambrai, érigea sa fondation en abbaye et la donna enfin à celle de Saint-Martin de Laon, afin qu'elle fût gouvernée selon la règle de Prémontré, à cette époque très-florissante. On chercha alors un lieu plus convenable pour les nouveaux religieux, et, par la libéralité de Rudolphe Strabon, qui leur concéda l'an 1186 le mont Saint-Martin, ils prirent possession de cette nouvelle demeure. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 193, l'ordre de 23 abbés; *Annal. Præmontr.*, t. II, col. 321.

MONT-SAINT-MICHEL, PRES TOMBELAINE, *S. Michael in Monte Tumba*, ou *ad duas Tumbas*, dit aussi *S. Michael in periculo Maris* (Manche, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 709, sur le sommet d'un roc qui, à la marée haute, forme une île. On raconte ainsi son origine : Vers le commencement du VIIIe siècle, ce mont, appelé *Tombe*, du mot latin *tumulus* ou *tumba*, était habité par de pieux ermites qui demeuraient près de deux anciennes chapelles, l'une dédiée à saint Etienne, et l'autre à saint Symphorien. Saint Aubert, évêque d'Avranches, fut averti en songe d'y bâtir une église en l'honneur de saint Michel, archange, pour qu'il y fût désormais révéré, comme il l'était au mont Gargan, en Italie, sur lequel il était apparu, dit on, vers la fin du Ve siècle. Saint Aubert bâtit donc une église sur le mont de Tombe, et envoya quelques clercs ou religieux au Mont-Gargan, d'où ils rapportèrent de précieuses reliques. C'était une petite portion d'un voile rouge, que l'on disait avoir été laissé par saint Michel sur un autel, et un morceau du marbre sur lequel ce prince des anges était apparu : ces reliques furent placées avec respect dans la nouvelle église de Mont-de-Tombe. Ensuite saint Aubert la dédia solennellement, et y établit des clercs pour y chanter l'office divin. Ces clercs, vivant peu régulièrement, furent remplacés plus tard par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ce fut Richard, duc de Normandie, qui, l'an 966, substitua à la collégiale du Mont-Saint-Michel, ou Mont-de-Tombe, des religieux bénédictins. Ce monastère devint par la suite très-considérable, et il a joué un rôle important dans notre histoire. L'ordre militaire de Saint-Michel, institué par Louis XI, le 1er août 1469, en l'honneur de saint Michel, patron de la France, tenait son chapitre dans l'abbaye de ce nom. Le roc de Tombe, sur lequel est bâtie l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel, a, dit-on, 300 pieds d'élévation. Un autre rocher voisin, moins élevé, se nomme *Tombelaine*, c'est-à-dire *petite tombe*.

L'abbaye de Saint-Michel s'unit, l'an 1622, à la congrégation de Saint-Maur, dont les religieux devinrent dès lors les vigilants gardiens de la sainte montagne. On sait que cette même abbaye est transformée aujourd'hui en une prison d'Etat. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 513, l'hist. de 46 abbés, et *Neustria pia*, p. 331. — Le Mont-Saint-Michel était autrefois du diocèse d'Avranches aujourd'hui de Coutances).

MONT-SAINT-QUENTIN (LE), *Quintinus de Monte* (S.) (près de Péronne, Somme, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 644, dans l'ancien diocèse de Noyon. (Péronne est aujourd'hui du diocèse d'Amiens.) On attribue généralement sa fondation à Erchinoald, maire du palais du roi Dagobert, qui y mit pour abbé saint Ultan, Irlandais, l'un des compagnons de saint Fursy. Suivant le *Gallia christ.*, on devrait reconnaître plutôt, ce semble, pour ses fondateurs, Albert, comte de Vermandois, ou le comte Eibbert, frère d'Herbert II, comte de Vermandois. Ce monastère subit de grands et de nombreux dé-

sastres depuis sa fondation jusqu'à l'an 1621, où il s'unit à la congrégation de Saint-Maur, et refleurit de nouveau sous ses auspices. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1108, la table de 41 abbés.

MONT-SAINTE-CATHERINE, *Mons S. Catharinæ prope Pruvinum* (Seine-et-Marne). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire ou Urbanistes, qui fut fondé près de Provins, l'an 1248, par Thibaut, comte de Champagne et de Blois, et auquel le Pape Urbain IV donna la règle des religieuses de Longchamp. Ce monastère était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 255, la série de 34 abbés.

MONT-SAINTE-MARIE, *Mons S. Mariæ* (Jura, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1172, au pied du mont Jura, non loin de Nozeroy. Elle était dans le diocèse de Besançon, avant l'érection de l'évêché de Saint-Claude. Son premier abbé fut Henri, depuis évêque de Troyes, qui mourut à Hautecombe, et fut, dit-on, inhumé à Clairvaux.

MONT-SAINTE MARIE (près Wurtzbourg, Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti au VIIIe siècle, sous l'invocation de saint André, par saint Burckard, évêque de Wurtzbourg. Ce saint avait destiné cette maison pour lui servir de demeure lorsqu'il voudrait passer quelques jours dans la retraite, et s'appliquer à la contemplation. Ce monastère porta depuis le nom de *Saint-Burckard*, lorsqu'on y eut transféré le corps de ce saint évêque, qui mourut, dit-on, le 9 février 752. C'était d'abord un monastère de femmes, bâti quelque temps avant par Immine, petite-fille du duc Gosbert. Elle y avait rassemblé une communauté de filles avec lesquelles elle gardait une étroite observance. Jugeant que la possession de ce lieu accommoderait l'église de Wurtzbourg, l'abbesse Immine l'avait cédé à saint Burckard, qui lui donna en échange la terre de Carlebourg, où il y avait une église bâtie sous l'invocation de la sainte Vierge, par une sainte fille nommée Gertrude. Immine se transporta donc à Carlebourg avec sa communauté, et y finit ses jours dans le service de Dieu. (Bulteau).

MONT-SERRAT (Notre-Dame de), *Mons Serratus* (Barcelone, Espagne). — Célèbre abbaye de Bénédictins, située à mi-côte d'une montagne appelée *Mont-Serrat*, dit-on, parce que ses côtés sont dentelés en forme de scie. Elle est à 7 lieues environ de Barcelone. C'est un des sanctuaires de la sainte Vierge les plus vénérés de l'Espagne, et de toute la chrétienté. On croit que son église fut bâtie avant l'entrée des Maures en Espagne, c'est-à-dire avant l'an 704; ce fut d'abord un ermitage. Vers l'an 888, on bâtit un monastère où l'on mit des religieuses qu'on tira de celui de Saint-Pierre des Pucelles en Catalogne. Elles furent remplacées par des Bénédictins, l'an 966. Ce monastère fut érigé en abbaye l'an 1401. Il fut enfin uni à la congrégation de Valladolid en 1493. Voy. au *Dictionn. des pèlerinages*, *Notre-Dame de Montserrat*; *Dict. des ordres religieux*, t. III, col. 835.

MONT-SINAI ou SINA (montagne d'Arabie, Asie occidentale). — Cette montagne célèbre où Dieu apparut à Moïse pendant quarante jours et lui donna sa loi, fut habitée par de saints moines, dès le IVe et même dès le IIIe siècle, selon le Ménologe des Grecs. La piété et les lettres ont également fleuri dans cette sainte solitude. Saint Jean Climaque, docteur de l'Église, né en Palestine vers 525, mort en 605, passa cinquante-neuf ans dans les déserts du mont Sinaï, et y composa l'*Echelle du paradis*, son principal ouvrage.

MONT-SION, *Mons Sion* (diocèse de Marseille, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1242, par Pierre Brémont de Rochefort, prévôt de l'église de Marseille, et ses frères Richard et Raimond. Le Pape Innocent IV, la deuxième année de son pontificat, donna une bulle pour l'érection de ce monastère de Mont-Sion dans la ville de Marseille. Il paraît qu'il était d'abord situé hors des murs. L'an 1361, le tumulte des guerres ou les tempêtes maritimes ayant ravagé leur maison, les religieuses se retirèrent dans l'enceinte de la ville, où elles habitèrent depuis. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 701, la série de 23 abbesses.

MONT-SION, *Mons Sion* (diocèse de Tolède, Espagne). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Tolède, fondée l'an 1425, avec l'approbation et la confirmation du Pape Martin V. Entre autres insignes sépultures, on y voyait, suivant Jongelin, celle de François de Busleyden, précepteur de Philippe d'Autriche, prince des Belges et héritier des royaumes d'Espagne; lequel, de doyen d'Anvers, devint archevêque de Besançon, fut créé cardinal par le Pape Alexandre VI, et mourut le 23 août 1502. Il était de la même famille que Jérôme de Busleyden, fondateur du collége des trois Langues, à Louvain.

MORBACK, *Morbacum*, *Murbochium* (Suisse). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 727, par saint Firmin, fondateur de Reichenaw, dans un fonds qui lui fut donné par le comte Eberard. Il était dans le diocèse de Bâle, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Léger. Le saint y mit 12 religieux tirés de Reichenaw. On appela ce lieu la *retraite des pèlerins*, à cause sans doute de la charité qu'on y exerçait envers eux. Thierri IV confirma cette fondation l'an 731 ou 732. On dit qu'Eberard embrassa lui-même la vie religieuse, et y finit ses jours. Ce monastère était l'un des plus considérables de l'Allemagne. L'abbé de Morback avait la qualité de prince de l'Empire.

MOREAUX ou MOUREAUX, *Morelli* ou *B. Mariæ de Morellis* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1170, à 7 lieues

environ de Poitiers, et près de Champagné Saint-Hilaire. (Cette dernière commune est aujourd'hui dans le canton de Gençay, et l'arrondissement de Civrai.) Au temps du *Gallia christ.*, il ne restait plus que deux moines prébendaires dans cette abbaye. — Voy., t. II, col. 1298, la mention de quelques abbés ; *Mém. de la société des antiq. de l'Ouest*, 1833, p. 277.

MORERUELA, *Morerola* (diocèse de Zamora, Espagne). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Attilan et Froylan, depuis évêques de Zamora et de Léon. Le premier fut abbé et l'autre prieur de cette abbaye, qui vers l'an 1131, adopta la règle de Cîteaux. Saint Bernard lui envoya de Clairvaux, pour premier abbé, un vénérable religieux, nommé Pierre, qui introduisit cette règle dans le monastère. (JONGELIN.)

MORES, *Moræ*. — Abbaye de France de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée en Champagne, l'an 1158, par Samson, archevêque de Reims, et par les chanoines réguliers de Saint-Remi de Reims, qui concédèrent une église à Mores pour sa construction. On conservait religieusement, dans l'abbaye de Mores, la tête de sainte Béline, vierge martyre de la chasteté, sous le glaive d'un infâme seigneur de Londreville, surnommé de *Dracey*. Les seigneurs de Broyes furent les grands bienfaiteurs de l'abbaye. Elle dépendait du diocèse de Langres.--Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 842, la série de 34 abbés.

MORGAN, *Morganium*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1147, chez les Démètes, peuples au sud du pays de Galles, en Angleterre. Gualthier, l'un de ses abbés, fleurit vers 1209, et composa divers ouvrages, comme rapporte Pitseus, dans son livre : *De illustribus scriptoribus Angliæ*. (JONGELIN.)

MORIEN-VAL, *Mauriniana-Vallis* (Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 840. Elle était à trois lieues de Verberie, et dépendait autrefois du diocèse de Soissons. (Morien-Val est aujourd'hui du diocèse de Beauvais.) On attribue la première origine de cette abbaye au roi Dagobert. Elle fut d'abord double. Des chanoines remplacèrent ensuite les religieux. Dans la suite, ce lieu fut occupé uniquement par des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, jusqu'en 1745.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 449, les noms de deux abbés séculiers et de 30 abbesses.

MORIGNY, *Morigniacum* (près Etampes, Seine-et-Oise, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, sous l'invocation de la Trinité, comprise autrefois dans le diocèse de Sens. (*Morigny* est aujourd'hui du diocèse de Versailles.) Elle fut fondée vers l'an 1102, par un pieux gentilhomme nommé Anselle, fils d'Arembert, qui, touché de la sainteté des religieux de Saint-Germain de Flex, près Gournay, au diocèse de Beauvais, leur accorda, pour la construction d'un nouveau monastère, tous les biens qu'il possédait au bourg d'Etréchy, près Etampes, et ensuite ceux dont il jouissait sur le territoire de Morigny. Des rois de France, des évêques, des seigneurs, les Souverains Pontifes eux-mêmes, gratifièrent tour à tour cette abbaye de donations et de priviléges. Le roi Philippe Ier, qui lui concéda l'église collégiale de Saint-Martin d'Etampes les Vieilles, et deux autres églises de la même ville, doit être compté au nombre de ses plus insignes bienfaiteurs. Le 3 octobre 1119, le Pape Calixte II, alors en France, se rendit à l'abbaye de Morigny, et là, au milieu d'une nombreuse assemblée de prélats et de seigneurs, il fit avec une grande pompe la consécration de l'église du monastère. Vers cette époque, l'an 1120, une nouvelle charte du roi Louis le Gros, donnée en sa faveur, confirma toutes les donations faites par le roi son père : ce prince y ajouta lui-même d'autres droits, en prenant sous sa protection et sauve-garde le monastère, avec tous les biens qu'il avait acquis, et tous ceux qu'il pourrait plus tard acquérir.

« Au mois de janvier 1131, dit un historien de la ville d'Etampes, le Pape Innocent II, se rendant de Chartres à Paris, voulut revoir l'abbaye de Morigny, au sein de laquelle, lorsqu'il n'était que simple légat en France, il avait reçu maintes fois la plus digne hospitalité.... Le 20 janvier, il arriva donc dans la ville d'Etampes : il était accompagné de nombreux prélats et d'autres personnes de haute distinction. Innocent II vint de là à Morigny, où il séjourna deux jours, durant lesquels il fut traité avec la plus grande splendeur. Touché du bon accueil qu'il avait reçu, il ne voulut point sortir de l'abbaye sans y laisser un souvenir de son séjour. Il fit donc lui même, dans l'église du couvent, la consécration d'un autel érigé naguère en l'honneur de saint Laurent et de tous les saints martyrs. Cette cérémonie fut célébrée avec la plus grande pompe. On y comptait jusqu'à douze cardinaux ou évêques, suivant la chronique de Morigny. Henry, archevêque de Sens, remplit auprès du Pape les fonctions de chapelain. Geoffroy, évêque de Chartres, adressa un beau discours à toute l'assemblée. Des hommes renommés dans l'Europe entière par leur savoir et par leur éloquence assistaient à cette cérémonie. C'était Pierre Abailard, ce célèbre docteur des écoles, vers lequel on accourait en foule de tous les lieux de la chrétienté ; c'était l'illustre saint Bernard, le pieux solitaire de la *Vallée d'Absinthe*, le front tout rayonnant encore de son triomphe récent, obtenu au sein même de la vallée d'Étampes (93).... Le lendemain de cette auguste cérémonie, célébrée avec des réjouissances et des témoignages d'une vive allégresse, Innocent II quitta l'abbaye de Morigny, et suivi de son cortége, il se dirigea vers la ville de Liége,

(93) Au concile national tenu à Etampes l'an 1130, et dans lequel Innocent II fut reconnu Pape légitime, à la honte d'Anaclet, son audacieux rival.

où l'attendait une entrevue avec l'empereur....» (*Essais histor. sur la ville d'Etampes.*)

L'abbaye de Morigny continua de fleurir jusqu'au dernier siècle. Elle s'était unie, l'an 1106, à la Congrégation de Saint-Maur. Le village de Morigny, situé sur la Seine, à une demi-lieue N.-E. d'Etampes, et remarquable par sa charmante position et ses gracieux contours, conserve aujourd'hui, dans sa petite église paroissiale, un débris de l'ancienne église de l'illustre abbaye de Bénédictins, qui existait autrefois sur ses bords : un joli château de construction moderne, avec un beau parc, remplace les vieux bâtiments de l'abbaye et ses dépendances. — Voy. *Chronic. Maurin.* ; et *Gallia christ.*, t. XII, col. 177, pour la série de 50 abbés.

MORIMOND, *Morimundus* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Ancienne abbaye, quatrième fille de Cîteaux, fondée dans une étroite et profonde vallée du Bassigny, l'an 1114, par Olderic d'Aigremont, seigneur de Choiseul, et Adeline, sa femme. Cette abbaye fut la mère féconde d'environ 200 monastères, avec les cinq ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, d'Avis et de Christ, qui tous ont longtemps fleuri en Espagne et en Portugal. On y en ajoute un sixième : celui des saints Lazare et Maurice en Savoie. L'abbé de Morimond, quoique régulier, était reconnu pour général, père et supérieur immédiat de toutes ces milices religieuses. Les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont, regardés comme bienfaiteurs de l'abbaye, avaient leur sépulture dans l'église, qui était fort belle. On y voyait aussi le tombeau du célèbre Othon, évêque de Frisingen, chroniqueur des croisades, qui fut abbé de Morimond, et y mourut en revenant d'un chapitre général de Cîteaux. Cette abbaye, bâtie sur les confins de trois évêchés, celui de Langres, de Toul et de Besançon, avait cela de remarquable qu'elle appartenait à plusieurs Etats. Ainsi la moitié du réfectoire dit-on, était sur les terres de Lorraine, tandis que l'Eglise était sur les terres de France. On priait, on chantait donc en France, mais on mangeait en Lorraine. Sur la porte de l'église on lisait ces mots écrits en lettres gothiques : *Vive le roi, notre souverain seigneur*, et au milieu de la flèche il y avait une couronne de fleurs de lis.

Voy. le bel ouvrage : *Hist. de l'abbaye de Morimond*, par l'abbé Dubois ; et, *Gall. christ.*, t. IV, col. 815, la série de 61 abbés, depuis Arnold, l'an 1115, jusqu'à Nicolas III, Aubertot, élu en 1753.

MORIMOND DE MILAN, *Morimundus*, avant *Coronatum*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, bâtie sur le bord du Tessin, dans le diocèse de Milan (Lombardie Vénitienne), vers l'an 1133 ou 1136. Ses premiers religieux lui vinrent de la célèbre abbaye de Morimond, en France, dont elle prit le nom. L'abbé était comte et seigneur de Morimond de Coronat, et de plusieurs autres lieux sur lesquels il exerçait la justice temporelle. — Jongelin, liv. VII, p. 72, donne les noms de 34 abbés.

MOREUIL, *Morolium* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Waast, située entre Amiens et Montdidier, et fondée l'an 1109, par Bernard, seigneur de Moreuil. Ce fut d'abord une Celle dépendant de l'abbaye de Breteuil ; elle fut érigée en abbaye vers l'an 1140. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1311, la mention de 38 abbés.

MORMENT, *Mormentum*. — Ancienne abbaye de France, fondée vers l'an 1120, dans le diocèse de Langres, par un nommé Hugues, dont le nom figure dans une charte donnée cette année 1120, par Joceran, évêque de Langres, en faveur de l'hôpital de Gros-Bois, *Grossæ Silvæ*.

MORTEMER, *Mortuum Mare* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Orcamp, de la filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1134 ou 1135. Son fondateur et premier abbé fut un nommé Alexandre, qui étant venu avec quelques disciples dans la forêt dite de *Lyons*, dans le Vexin Normand, y fonda d'abord, l'an 1130, un monastère dit *Notre-Dame de Beaumont*, par les libéralités de Robert de Candos, châtelain de Gisors, et d'Isabelle sa femme. Ce monastère fut transféré vers l'an 1134 au lieu dit *Mortemer*. L'abbé Alexandre l'unit à l'ordre de Cîteaux ; Waleran, abbé d'Orcamp, le reconnut pour fille, et lui envoya quelques uns de ses religieux. Adam, prieur d'Orcamp, succéda à l'abbé Alexandre dans le gouvernement de Mortemer.

Les rois d'Angleterre, alors souverains de la Normandie, dotèrent et protégèrent successivement l'abbaye de Mortemer, dont les belles ruines rappellent encore l'ancienne splendeur. Henri II Plantagenet célébra, dit-on, dans cette abbaye le commencement du carême en 1161 ; et il reçut les cendres des mains de saint Pierre de Tarentaise, légat du Pape. Les ruines de l'abbaye appartiennent, dit-on, à un riche Anglais, qui veille à leur conservation. Mortemer, *Mortuum Mare*, désigne aujourd'hui un bourg de France (Seine-Inférieure), dans l'ancienne Normandie, à 9 kil. E. de Neufchâtel. Ce lieu est célèbre par une bataille entre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, et Henri Ier, roi de France (1054) ; ce dernier y fut vaincu. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 309, la série de 43 abbés ; *Neustria pia*, p. 768.

MORZELON, MORSELLE, *Morsella* (Belgique). — Abbaye de femmes sous l'invocation du Sauveur et de la sainte Vierge, dont on attribue la fondation à sainte Gudule, fille du comte Witger et d'Amalberge, sœur de saint Emebert, évêque de Cambrai, et des saintes Rainelde, Pharailde, et Emelinde (*Voy.* sa Vie au 8 janvier.) Cette sainte paraît cependant en avoir été plutôt l'occasion que la véritable fondatrice. Tous les jours, dit-on, avant le lever de l'aurore, elle se ren-

dait à l'église de Saint-Sauveur de Morzel, distant de deux milles du château de son père (94) : elle n'était accompagnée que d'une servante, portant une lanterne. Un jour, dit-on, comme il faisait profondément obscur, la lanterne s'éteignit. Dans l'impossibilité de diriger sa marche, la pieuse fille eut recours à la prière et aussitôt brilla une lumière miraculeuse qui lui permit de terminer heureusement son pèlerinage. C'est pour cela que la sainte patronne de Bruxelles est ordinairement représentée une lanterne à la main.

Sainte Gudule étant morte pleine de mérites, le 8 janvier 712, son corps, enterré d'abord à Ham, fut transporté plus tard à Morzel, dans l'église de Saint-Sauveur, du temps de Charlemagne. Ce monarque pénétré de la plus grande vénération pour sainte Gudule, fit bâtir dans ce lieu un couvent de religieuses qui prit bientôt le nom de Sainte-Goule ou Gudule. Ce couvent fut détruit lors des invasions des Normands. Charles, duc de Lorraine et souverain du Brabant, fit transférer les reliques de sainte Gudule dans l'église de Saint-Géry à Bruxelles; et l'an 1047, elles furent portées avec beaucoup de pompe dans la belle église collégiale de Saint-Michel, qui prit dès lors le nom de la sainte. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 77.

MOUCHY-LE-PEREUX, *Monchiacum Petrosum* (diocèse de Beauvais, Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte vierge, fondée l'an 1239, par Mathieu de Roya, seigneur de Garmeniac, pour des religieuses, auxquelles il donna l'église de Mouchy-sur-Aronde, à une lieue de Compiègne, et d'autres biens énumérés dans la charte de fondation. Robert, évêque de Beauvais, approuva cette fondation l'an 1241, et deux abbés députés par le chapitre général de Cîteaux procédèrent à l'agrégation dans leur ordre de ce nouveau monastère par un accord avec celui d'Orcamp. Cette abbaye abandonnée plus tard par les religieuses fut occupée l'an 1460 par l'abbé de Cîteaux, qui en confia le soin à des moines Cisterciens d'Orcamp. Elle fut restaurée au XVIIe siècle, et rendue aux religieuses de l'ordre de Cîteaux. La première abbesse après cette restauration fut Elisabeth de Crevant d'Humières, fille de Louis, maréchal de France, religieuse bénédictine de Jouarre, élue abbesse de Mouchy, l'an 1671. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 847, la série de 8 abbesses, 11 prieurs, et 4 abbesses.

MOUREILLES (Notre-Dame de), *Morollæ* (Vendée, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, puis de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée, avant l'an 1169, dans la paroisse de Sainte-Radegonde, à cinq lieues de la Rochelle, et à deux de Luçon. Elle eut pour fondateurs, dit-on, les seigneurs de Triayze, et fut vraisemblablement agrégée à l'ordre de Cîteaux, l'an 1152. Elle a été autrefois du diocèse de Maillezais, puis de la Rochelle ; détruite par les hérétiques, son église fut réparée et décorée de nouvelles voûtes par les soins du prieur D. Denis Gedouin. Cette nouvelle église fut consacrée solennellement le 19 novembre 1699, par Charles Madeleine Frézeau de la Frezelière, évêque de la Rochelle. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1396, la série de 26 abbés.

MOURY, *Muri* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1027, dans le pays d'Argovie et dans l'ancien diocèse de Constance, par Werner, évêque de Strasbourg, en l'honneur de la sainte Vierge, et de tous les saints, et sous le titre de Saint-Martin. La comtesse Itta, femme de Rodeboton, et le comte Rodeboton lui-même, père de l'évêque Werner, furent aussi ses fondateurs ou bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1037, la série de 49 abbés.

MOUSTIER-EN-DER, *Dervum* (Haute-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Bercaire, saint Pierre et saint Paul. Elle fut fondée l'an 673, par saint Bercaire, premier abbé de Haut-Villiers en Champagne, à l'aide des libéralités du roi Childéric II. Elle était du diocèse de Châlons-sur-Marne. Saint Bercaire en fut le premier abbé. Elle devint par la suite la plus considérable de la province. Sa seigneurie s'étendait sur vingt et une paroisses, et embrassait un grand nombres de cures et autres bénéfices. Elle était de la congrégation de Saint-Vannes depuis l'an 1659. Montier-en-Der est aujourd'hui une ville, chef-lieu de canton de la Haute-Marne, au diocèse de Langres. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 909, la série de 65 abbés.

MOUSTIER-NEUF, ou MONTIERNEUF DE POITIERS, *Monasterium Novum* (Vienne, France). — Abbaye de Bénédictins, à Poitiers, fondée l'an 1066 ou 1069 (selon d'autres en 1075), par Guillaume VII, dit Guy-Geoffroy, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Placée dans l'origine sous la direction de l'abbaye de Cluny, elle fut richement dotée par son puissant fondateur, qui à sa mort, l'an 1086, voulut être inhumé au milieu des bons moines, qu'il visitait presque chaque jour, dit-on, et auxquels il avait voué une amitié toute particulière. Montierneuf s'accrut encore par les donations successives des comtes de Poitou, et même des rois d'Angleterre, devenus ducs d'Aquitaine. Elle eut bientôt d'immenses possessions. Puis, avec l'ardeur de la foi, elle vit se ralentir le zèle des donateurs, et après les guerres de religion qui amoncelèrent tant de ruines sur le sol de notre patrie, elle déclina rapidement. La liste des abbés de Montierneuf pendant 700 ans offre

(94) On pense que la demeure de sainte Gudule a été à Ham, près d'Alost, et qu'elle a été enterrée à Ham près de Wilvorde. Voy. — *Acta SS. Belgii.*

des noms illustres, tels que ceux des Coucy, des saints Gelais-Lusignan, des La Rochefoucauld et des Cossé. Les abbés de Montierneuf avaient le titre de *Conservateurs apostoliques des priviléges de l'Université de Poitiers*, fondée au xve siècle, et ils surent toujours se maintenir dans les droits et honneurs attribués à ce titre. L'abbé était élu par le chapitre des religieux, selon les statuts de l'ordre de Cluny. L'église de Montierneuf, sous l'invocation de saint Jean l'évangeliste et de saint André, avait cela de particulier, que la sainte réserve destinée aux malades n'était point déposée dans le tabernacle, mais dans un appareil suspendu par de légères chaînes à une grande crosse, peinte en noir, et placée dans la chapelle de l'abside. On voit là un reste des traditions qui se sont conservées plus religieusement dans les églises d'Italie, où il existe encore le plus souvent une chapelle du Saint-Sacrement, contenant le dépôt sacré.

Montierneuf compte quatre écrivains recommandables : le moine Martin, premier historien de l'abbaye, dont les travaux ont été recueillis et publiés par D. Martenne; Hugues et Richard de Poitiers, auteurs de la *Chronique* de l'abbaye, publiée par d'Achéry (ce dernier a composé une *Histoire universelle* dont quelques fragments se trouvent dans le *Rerum gallicarum Scriptores*); enfin Pierre de Poitiers, secrétaire et ami de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, grand prieur de Montierneuf, et plus tard abbé de Saint-Martial de Limoges, traducteur de l'Alcoran. Prosateur et poëte, Pierre de Poitiers composa l'épitaphe inscrite sur le tombeau du célèbre Abailard.

L'église qui existe encore aujourd'hui, bâtie au xie siècle par Pons, moine de l'abbaye, ainsi que l'indique sa signature au bas d'une charte, fut consacrée le 24 février 1096 par le Pape Urbain II, à son retour de Clermont, où il venait de prêcher la croisade. C'est ce que rappelle une inscription placée dans l'intérieur de l'église, et recouverte d'un châssis vitré par les soins de la société des antiquaires de l'Ouest. Cette église offre un beau type de l'architecture romane pure, unie à celle du xiiie siècle.

Pendant les mauvais jours de la révolution, Montierneuf était devenu un beau magasin de fourrages. Après ces temps d'orgie, il fut rendu au culte par M. Salvarain, curé du lieu. En 1817, l'église de Montierneuf fut restaurée et la paroisse la plus pauvre de la ville eut dans elle un temple assez spacieux ; mais ce n'était plus la vieille basilique romane, avec ses merveilleux ornements. Le 8 juillet 1822, on a retrouvé, après quelques recherches auxquelles présidaient les autorités religieuses et civiles, la sépulture du duc Guillaume, fondateur de l'abbaye. Tout indiquait qu'il avait été enseveli sous l'habit monacal. Ce fut alors qu'on éleva sur le lieu même où reposa le duc, un mausolée, relégué depuis dans le coin obscur où on le voit encore. — Voy. *Guide du voyageur à Poitiers;* et au *Gallia Christ.*, t. II, col. 1264, la série de 55 abbés.

MOUSTIER-RAMEY, *Arremarense Monasterium* (Diocèse de Troyes, Aube, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondé l'an 837, à quatre lieues de Troyes, sur la rivière de Barse, par un prêtre nommé Arremar, dont elle porta le nom, et par les libéralités d'Aledran, comte de Troyes. Cette abbaye s'unit à la congrégation de Saint-Vannes, l'an 1655. On y conservait les reliques de saint Victor, prêtre de Troyes, dont saint Bernard a lui-même composé l'office. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 552, la série de 55 abbés.

MOUSTIER-SUR-SAMBRE, *Monasterium ad Sarim* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 660, non loin de la ville de Namur, par saint Amand, en l'honneur du prince des apôtres. Cette abbaye devint célèbre lorsqu'on y eut transféré de Dorne, près d'Anvers, le corps de saint Fredegand; elle est quelquefois appelée du nom même de ce saint. Dévastée par les Normands, elle fut restaurée l'an 901 par Ermengarde, d'où lui vint aussi le nom de *Monastère d'Ermengarde-sur-Sambre*. Depuis l'an 1282, elle était devenue un collége de chanoinesses de 70 filles nobles et de 10 chanoines. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 579.

MOUTIER-EN-ARGONNE, *Monasterium in Argona* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Trois-Fontaines, de la filiation de Clairvaux, située non loin de Sainte-Menehould. Ce fut d'abord un monastère de chanoines réguliers fondé l'an 1134 par Geoffroi Ier, évêque de Châlons. Mais l'an 1144 les chanoines se donnèrent à l'ordre de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 968, la série de 40 abbés.

MOUTIER-LA-CELLE-LEZ-TROYES, ou CELLE DE BOBIN, *Cella Bobini*, *Nova Cella*, *Vetus Cella Trecensis* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée vers 650 par saint Frobert, moine de Luxeuil, dans un marais près de Troyes, couvert de bois et de broussailles, dit l'*Ile Germaine*, dont la reine Bathilde et son fils Clotaire III lui confirmèrent la possession. — Voy. *Vie de saint Frobert de Troyes*. — Il s'y forma une communauté nombreuse et florissante, dont le saint fut le père et le modèle. Il mourut le 31 décembre 673, et fut enterré dans l'église de son monastère, dit alors de *l'Ile Germaine*, et qui fut appelé après sa mort *Celle de Saint-Frobert*. Bobin, évêque de Troyes, ayant augmenté ses bâtiments et ses revenus, cette abbaye changea de nom pour la troisième fois, et fut appelée la *Celle de Bobin*. Enfin son dernier nom a été *Moutier-la-Celle*. Les rois de France, et surtout Charles le Chauve, l'enrichirent de revenus et de priviléges. En 1358, sous l'abbé Aymerie, les Anglais

brûlèrent le monastère, qui avait échappé à la fureur des Normands plus de cinq cents ans auparavant. Henri de Vienne, son successeur, répara ce désastre. L'église de l'abbaye, sous le vocable de saint Pierre, était un modèle d'architecture, et l'une des plus belles, dit on, de toute la Champagne. Elle fut reconstruite par les soins de l'abbé Antoine Girard, en 1517. On y remarquait de magnifiques vitraux coloriés, représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament; des images de saints et saintes dont le trésor possédait des reliques. Il ne reste plus de ce monastère que des ruines. Il avait embrassé la réforme de Saint-Vannes vers le milieu du XVIIe siècle. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 540, la série de 57 abbés.

MOUTIER-SAINT-JEAN, *Reomaus* et *Reomus* (Côte-d'Or, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à cinq lieues de Flavigny, sur la rivière de *Reoman*, d'où elle a pris son nom. Elle fut fondée vers 440, dit-on, par un noble personnage nommé Jean, fils du sénateur Hilaire et de Quitta, tous deux cités avec éloge par S. Grégoire de Tours, et tous deux inhumés à Dijon près du tombeau de saint Bénigne. Entraîné par l'amour de la solitude, le pieux fondateur s'était retiré dans un désert, où il bâtit ce monastère, auquel il donna d'abord la règle de Saint-Macaire, comme on le voit par un diplôme du roi Clovis Ier. Ce monastère, dédié dans l'origine à la sainte Vierge, prit plus tard le nom de *Saint-Jean*, son fondateur. Celui-ci atteignit, dit-on, l'âge de 120 ans, et mourut, selon Mabillon, en 525. Il est honoré comme saint. Cette abbaye de Moutier-Saint-Jean devint dans la suite célèbre et considérable. Elle avait sous sa dépendance deux monastère de femmes. — Voy. Roverius, *Hist. monast. S. Joannis Reomaensis*; et, *Gallia christ.*, t. IV, col. 658, la série de 82 abbés. — Cette abbaye était du diocèse de Langres.

MOUZON, *Mosomum* (Ardennes, France). —Riche abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, et qui a donné naissance à la ville de ce nom, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Ardennes, à 4 kilomètres S.-E. de Sédan. Cette abbaye fut fondée dans le diocèse de Reims, l'an 971, par Adalbéron, archevêque de Reims. Ce pontife remplaça par des religieux les chanoinesses établies alors dans une antique église et couvent de filles, sous l'invocation de la sainte Vierge, dont saint Remi fait mention lui-même dans son testament.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 259, la série de 57 abbés.

MOYCOSQUIN (dans l'Ulster, comté de Londonderry, Irlande).— Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée l'an 1218. Elle est située près des bords de la Boyne, non loin de la ville de Londonderry. Les Irlandais, dit Jongelin, l'appellent *Maghcoscaoin*.

MOYEN-MOUTIER, *Medianum Monasterium* ou *Meieni Monast.* (diocèse de Saint-Dié, Vosges, France).—Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Grégoire, et fondée par saint Hidulphe, archevêque de Trèves, qui en fut le premier abbé. Elle était située au milieu des montagnes des Vosges, et son nom lui vint de sa position *moyenne* entre quatre autres abbayes, celle de Senones à l'orient, d'Estival à l'occident, de Saint-Dié ou de Jointures au midi, et de Bon-Moutier au nord. Ces cinq monastères, disposés à une petite distance les uns des autres, formaient une espèce de croix, dont le chœur ou le centre était Moyen-Moutier, éloigné presque également des quatre autres, de deux lieues environ. Des chanoines furent plusieurs fois substitués aux religieux à Moyen-Moutier. Enfin la discipline s'y étant relâchée encore, la réforme de la congrégation de Saint-Vannes y fut introduite l'an 1690, par les soins d'Errie, évêque de Verdun et abbé de Moyen-Moutier.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1400, la série de 68 abbés.

MUNCHEN-NEWBURG, *Monachorum novum Castrum* (ancien diocèse de Magdebourg, ville des Etats-Prussiens, Saxe). — Abbaye d'abord de Bénédictins, puis de l'ordre de Citeaux, fondée vers l'an 1014, par saint Geron, archevêque de Magdebourg, de concert avec Marchion Thiedmar, son frère, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Cyprien, martyr. Cette abbaye qui était l'une des plus opulentes de tout l'ancien diocèse de Magdebourg, était dans le voisinage de la ville de Casde. On ignore à quelle époque elle appartint aux Cisterciens. (JONGELIN.)

MUNCHROLH, *Rothum*, *Rodium* ou *Rotaum Monachorum* (Allemagne). — Belle abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1126, par Emma, femme de l'illustre baron et chevalier doré (*equitis aurati*) Henri de Wildenwergk. Elle était située en Souabe, à deux milles de la ville de Memmingen (Bavière), et dans l'ancien diocèse de Constance. Elle eut dans l'origine des prévôts seulement, et ensuite des abbés. Cette abbaye avait le titre d'impériale et d'exempte. Elle était très-considérable et d'une grande magnificence, si l'on en juge par la planche des *Annal. Præmonstr.*, t. II, 697. — *Voy.* aussi, *Gallia christ.*, t. V, col. 1102, la série de 49 abbés

MUNSTER-BILSEN, *Belisia* ou *Bellua* (Belgique). —Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 669, non loin de la ville de Bilsen, par sainte Landrade. Saint Lambert, évêque de Maestricht, en dédia l'église. C'était au dernier siècle un collége de 30 chanoinesses nobles, et de 6 à 8 chanoines, sous le patronage de saint Amour, diacre d'Aquitaine, qui était mort à *Belisia*. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 996, les noms de quelques abbesses.

MUNSTER-CROOSTER ou HET-MUNSTER (ancien diocèse de Ruremonde, Limbourg-Hollandais).—Abbaye de femmes, de

l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1124, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Gérard, comte de Gueldre, pour sa mère, Richarde de Nassau, qui en fut la première abbesse.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 390, la série de 28 abbesses.

MUNSTER-EIFFEL, *Monasterium Eifliæ.* —Ancienne abbaye d'Allemagne, fondée vers l'an 836, dans le diocèse de Cologne.

MUNSTERLINGEN (Suisse).—Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, dans le Turgau, près la ville de Constance et sur le bord du lac de ce nom Elle fut fondée l'an 970. Les religieuses avaient le titre de chanoinesses.

MUNSTER-MILEN, *Milenium* (diocèse de Liége, Belgique).—Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de sainte Catherine, fondée d'abord près de Saint-Trond, dans le diocèse de Liége, avant l'an 1194; mais l'an 1231, les religieuses se transférèrent à *Milenium.*

MUNSTER-THAL, dit aussi GRANFEL et GRANVILLIERS. — Ancien monastère qui fut fondé dans le VIIe siècle, dans le diocèse de Bâle (Suisse), par le duc Godon, l'un des principaux seigneurs d'Alsace. Saint German, moine de Luxeuil, y fut envoyé pour abbé, par saint Walbert. Saint German fut mis à mort, vers l'an 666, avec son compagnon Randaut, par une troupe de soldats dévoués au duc Boniface, successeur de Godon. Leurs corps portés à *Granfel*, furent mis dans une châsse, qui a été exposée à la vénération publique jusqu'à la prétendue réforme. Les chanoines de *Granfel*, qui avaient pris la place des moines, furent transférés depuis à Telsberg ou Delmont, à cause du changement de religion.

MUNSTER-TREISA (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée avant l'an 1458, dans le diocèse de Mayence. Elle était fille d'Arnenstein.

MUREAUX, *Miravallis* (Vosges, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1157 dans le diocèse de Toul, et à deux lieues à l'est de Neufchâteau, par quelques religieux du monastère de Sept-Fontaines. Olivier de Neufchâteau et Viard de Rebeville leur ayant concédé un lieu de leur propriété, ils y fixèrent leur demeure. Henri, évêque de Toul, confirma cette fondation par des lettres, en 1157 et 1164. Plusieurs autres évêques de Toul, et des Souverains Pontifes eux-mêmes l'enrichirent ensuite de faveurs et de priviléges. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1157, la série de 32 abbés; et *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 303.

MURHART (Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 815, dans le diocèse de Wurtzbourg, par Louis le Débonnaire, en faveur du B. Valtric, ermite, qui en prit la conduite. Il fut bâti pour douze religieux qui devaient garder la règle de Saint-Benoît.

MUSSENDEN, *Missendenense Cœnobium* (comté de Buckingham, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée, dit-on, l'an 1293, par Guillaume, seigneur de Mussenden, chevalier, qui fut inhumé dans le chapitre de la dite abbaye. On assigne aussi pour date de sa fondation l'année 1336. Il y a eu des chanoines dans cette abbaye. — Voy. *Monastic. Anglican.*

N

NABOR (Saint-) ou SAINT-AVOLD DE METZ (avant *Saint-Hilaire*) (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye sur la Moselle, dans les environs de Metz, fondée vers l'an 509, par saint Fridolin, d'Irlande, qui ayant passé en France, s'arrêta à Poitiers, et fut abbé de Saint-Hilaire vers les dernières années du règne de Clovis Ier. Le monastère de Saint-Nabor, qui était de l'ordre de Saint-Benoît, fut bâti en l'honneur de saint Hilaire, et en porta d'abord le nom. Il fut reconstruit en 714 et 765. Sigebert, évêque de Metz, qui fut son restaurateur, a été regardé depuis comme son principal fondateur. Ce monastère a donné naissance à la ville de Saint-Nabor, dite aujourd'hui Saint-Avold (95). L'abbé de Saint-Nabor jouissait autrefois de grands honneurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 839, la série de 53 abbés.

NAMUR (Notre-Dame de) (à Namur, Belgique). — Église collégiale et abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, qui reconnaît pour bienfaitrice, sinon pour fondatrice, la B. Ode, femme de Boggis, duc d'Aquitaine, et la pieuse coopératrice de Saint-Hubert, évêque de Liége, qui mourut l'an 727. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 582, la série de 23 abbés, depuis l'an 1049.

NANTEUIL, *Nantum* (France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint Benoît, fondé vers l'an 526 dans le Cotentin, près de la mer, et dans le diocèse de Coutances, par saint Marculfe ou Marcou, originaire de Bayeux, qui en fut le premier abbé. Ce saint prêtre fit cette fondation par les libéralités du roi Childebert, qui lui donna l'emplacement et les fonds nécessaires. Le monastère n'était d'abord composé que d'un oratoire et de quelques cellules. Le saint s'attacha surtout à faire revivre parmi ses disciples l'esprit de charité. On compte parmi eux saint Crion, saint Domard et saint Hélier. Le pieux abbé permettait aux plus fervents de ses disciples de se retirer dans l'île de Jersey, dans le voisinage, pour y mener la vie d'anachorète; il y passa lui-même avec eux et y fonda un autre monastère.—*Voy.* Saint-Hélier. — Il mourut le 1er mai 558, et fut inhumé à Nanteuil. Durant les incursions

(95) Chef-lieu de canton à 32 k. O. de Sarreguemines.

des Normands, on porta son corps à Corbeny, près de Laon, où l'on bâtit une église, sous l'invocation de saint Marcou, qui devint par la suite très-célèbre. On y venait en pèlerinage, et les rois de France eux-mêmes s'y rendaient après leur sacre. — *Voy.* CORBENY. — Voy. aussi *Gallia christ.*, t. XI, col. 912.

NANTEUIL-EN-VALLEE, *Nantolium in Valle*, *Nantogilum*, *Nantoliacum* ou *S. Benedictus de Nantoliaco* (arrondissement de Ruffec, Charente, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Benoît, qui reconnaissait Charlemagne pour son fondateur. Elle fut fondée dans une vallée où l'on avait construit jadis une église de Saint-Martial; elle existait certainement avant l'an 1003, comme le prouve un passage d'Aimoin de Fleury. Suivant la chronique de Maillezais, elle fut construite de nouveau l'an 1046, par le seigneur de Ruffec, époque à laquelle le Pape Clément II l'enleva à la juridiction de l'évêque de Poitiers, pour la soumettre à l'archevêque de Bordeaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. II. col. 1293, la série de 48 abbés.

NANTUA, *Nantuacum in Bugeto* (Ain, France). — Ville (96) et nom d'une ancienne abbaye de Bénédictins, fondée avant l'an 700 sous l'invocation de saint Pierre. Elle appartenait au diocèse de Lyon. (*Gallia christ.*, t. IV.) On ignore le nom de son fondateur. C'est par pure conjecture qu'on attribue sa fondation à saint Amand, évêque de Maëstricht. Elle fut soumise vers l'an 960 à l'abbaye de Cluny, et l'an 1100 elle devint un prieuré, par une bulle du Pape Pascal II. Elle n'existait plus au dernier siècle. — Voy., *Gallia Christ.*, t. IV, col. 216, la série de 15 abbés.

NANTZ, *Nantum* (ancien diocèse de Vabres, aujourd'hui de Rhodès, Aveyron, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre. Elle fut fondée, selon quelques-uns, l'an 679 par saint Amand, évêque d'Utrecht; mais la charte de fondation citée dans le *Gallia christ.* est de l'an 878. Cette abbaye était située dans une agréable vallée, à quatre lieues environ de Vabres. Elle fut soumise à l'abbaye de Vabres par ses fondateurs, Bernard et Udalgarde, sa femme. Ce fut d'abord un prieuré; le Pape Innocent II l'érigea en abbaye par une bulle, l'an 1135. Le Pape Urbain V, l'an 1366, la soumit au monastère de Saint-Victor de Marseille en la soustrayant à la juridiction de l'évêque de Vabres. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 284, la série de 29 abbés de Nantz.

NAZARETH (NOTRE-DAME DE), *S. Maria de Nazareth* (à Marseille, France. — Abbaye de femmes de l'ordre de Sainte-Claire, fondée l'an 1254 dans un faubourg de Marseille. Dans une bulle d'Alexandre IV, et dans d'autres chartes, elle est appelée *Monasterium de Nazareth*, ou *B. Maria de Nazareth, ordinis S. Damiani*. Charles II comte de Provence, fut l'un de ses bienfaiteurs, vers l'an 1297. La reine Sancie d'Arragon, femme du roi Robert, dota aussi ce monastère de mille onces d'or. Il fut détruit lors des guerres qui dévastèrent la Provence vers l'an 1359. Dix-sept religieuses qui l'habitaient alors, se réfugièrent dans l'église du temple, où elles demeurèrent deux ans, jusqu'à la reconstruction des bâtiments qu'elles habitèrent depuis, près la paroisse de Saint-Cannat.

NEAUFLE-LE-VIEUX ou L'AIVEUX, *Nealfa Vetus* ou *Aquosa* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée, dit-on, avant la fin du xe siècle. Elle était du diocèse de Chartres et située sur la Maudre. Elle reconnaissait depuis l'an 1100 pour supérieurs, sinon pour fondateurs, les chanoines de l'église de Chartres, auxquels elle était soumise. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1246, le catalogue de 20 abbés.

NECRENSIS PARTHENO. — Ancien monastère de femmes, fondé par saint Patrocle, dont parle saint Grégoire de Tours. (*De Vitis Patr.*, c. 9.) Le *Gallia christ.* en fait mention comme ayant existé dans le diocèse de Bourges (t. I, col. 119).

NENAY, en Irlandais *Manaster na Maighe*, *Magium*, autrefois, (comté de Limerick, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1151.

NERLAC ou NOIR-LAC, *Niger Lacus*, *Domus Dei de Nigro-Lacu* (diocèse de Bourges, Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée sur le Cher, à un mille de la ville de Saint-Amand, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1150. Son fondateur fut Ebbe de Chavigny, seigneur de Charenton, qui fut depuis inhumé dans ladite abbaye, avec sa femme Agnès, Ebbe jeune, leur fils, et Mathilde de Charenton. Dans l'église, près du grand autel, fut aussi inhumé Henri d'Avaugour, de la famille des anciens comtes de Bretagne, lequel après avoir occupé avec éclat pendant 25 ans le siége archiépiscopal de Bourges, se retira à Nerlac, où il passa saintement le reste de sa vie, et mourut le 13 octobre 1346. L'abbaye de Nerlac présentait encore au dernier siècle dans ses bâtiments, des souvenirs de son ancienne splendeur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 195, la série de 36 abbés, dont le premier fut Robert Ier, neveu dit-on, ou du moins cousin de saint Bernard.

NESLE-LA-REPOSTE, *Nigella abscondita* (France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, fondée avant l'an 545, près de Villeuauxe (Aube), et dans le diocèse de Troyes. Mabillon attribue sa fondation à la reine Clotilde. Après avoir essuyé de grands désastres par suite des guerres et des ravages des calvinistes, cette abbaye fut unie l'an 1659, par l'abbé commendataire, Jacques le Hardy, à la congrégation

(96) A 31 kil. de Bourg

de Saint-Vannes, et peu de temps après elle fut transférée à Villenauxe. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 536, la série de 36 abbés.

NETH, *Nethium*, *Nethensis abbatia* (ancien diocèse de Landaff, comté de Clamorgan, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1130, par quelques religieux venus de l'abbaye de Fermoy, au comté de Lancastre, et par les libéralités de Richard Granvillain, chevalier, et de Constance sa femme. Elle était sous l'invocation de la Sainte-Trinité. Le roi Jean sans Terre, confirma ses possessions.— *Monastic. anglican.*

NEUBOURG (Haute-Autriche).—Monastère de femmes, bâti au commencement du VIIIe siècle, par saint Rupert, évêque de Saltzbourg, et l'un des apôtres de la Bavière. Le saint le fonda pour sa nièce, sainte Erendrude, qui avait déjà gouverné un monastère en France. Elle fut la première abbesse de Nunberg, et elle honora sa charge par la solidité et l'éminence de sa vertu. Saint Rupert mourut le 27 mars vers l'an 718.

NEUF-BOURG, *Novus-Burgus* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Ville (97) et abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, fondée l'an 1637, par Renée de Tournemine, veuve d'Alexandre de Vieux-Pont, marquis de Neuf-Bourg, et par François de Péricard, évêque d'Evreux : ce pontife donna en effet, pour cette fondation, l'église paroissiale de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 661, la mention de 6 abbesses.

NEUFFONS, dit SAINT-GILBERT, *Novem Fontes*, ou *S. Gilbertus* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1250, sur le ruisseau l'Andelot, à une lieue de la ville de Saint-Pourçain, par un noble chevalier, nommé Gilbert, qui revenait de la Palestine. Il en fut lui-même le premier abbé. L'abbaye de Saint-André de Clermont était soumise immédiatement à celle de Neuffons.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 415, la série de 33 abbés.

NEU-MOUSTIER, ou LE SEPULCRE, *Novum Monasterium* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée avant l'an 1115, par le célèbre Pierre l'Ermite, à son retour de la croisade. Il la fonda aux frais de Lambert de Clermont, et de Conan de Montaigu, les compagnons de son voyage et de son retour de Jérusalem, et il la confia à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin : c'est là que mourut l'an 1115, ce grand prédicateur de la première croisade. L'église fut consacrée l'an 1130, par Alexandre, évêque de Liége, en l'honneur du Saint-Sépulcre et de saint Jean-Baptiste. Cette abbaye était située dans une grande et belle vallée, sur la Meuse, sous les murs de la ville de Huy. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1002, la série de 8 prieurs, depuis Pierre l'Ermite, et celle de 37 abbés.

NEUMOUTIER PRES OTVEILLER, *Novum Monasterium*. — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la Trinité, commencée au IXe siècle, par Aventin, évêque de Metz, et terminée et dotée à la fin du siècle suivant, par l'évêque Adalberon II. Elle est comprise dans le diocèse de Metz, au *Gallia christ.* Otveiller ou Ottweïler, dont elle était voisine, est aujourd'hui une ville des Etats prussiens, à 12 lieues S.-E. de Trèves, chef-lieu de Cercle.

NEUZEISCHEN (diocèse d'Olmutz, Moravie, Etats autrichiens). Abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1211, par Marquard de Hradek, duc de Militia, et sa femme Woyslava. Ces pieux époux la dotèrent libéralement. Cette abbaye existe encore aujourd'hui.—Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 535.

NEU-WILLERS, *Novum Villare* ou *Nova Villa* (diocèse de Strasbourg, Haut-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, fondée dans le VIIIe siècle, par Sigebaud, évêque de Metz. Elle fut confiée aux soins de saint Firmin, qui en fut le premier abbé. Cette abbaye était dédiée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Elle fut changée l'an 1495 en un collége de chanoines séculiers, par les soins d'Albert, évêque de Strasbourg. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 834, mentionne quelques abbés après saint Firmin.

NEVERS (NOTRE-DAME DE), *S. Maria Nivernensis* (Nièvre, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Théodulfe, surnommé Bobolen, qui, comme le rapporte Jonas, dans la Vie de saint Eustase, abbé de Luxeuil, bâtit trois monastères dans le pays de Bourges, et un quatrième de filles, près la ville de Nevers, tous selon la règle de Saint-Colomban. Ce dernier, situé hors des murs, fut plus tard renfermé dans l'enceinte de la ville ; dévasté par les barbares au IXe siècle, comme tant d'autres, il fut restauré sous le nom de Sainte-Marie et de Saint-Genez, par Herman, évêque de Nevers, qui le concéda l'an 849 à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. L'empereur Charles le Gros, à la prière d'Emmenon, évêque de Nevers, accorda divers priviléges à cette abbaye, en 885, 886 et 887. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 672, la série de 36 abbesses.

NEVHAM ou NEWENHAM, *Newhamium*, *Newenhamensis Abbatia* (comté de Devon, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1241, selon le *Monastic. Anglican.* Son premier fondateur fut, dit-on, Henri III, roi d'Angleterre, et le second, Reginald de Mohun, qui fit ensuite divers dons à la nouvelle abbaye. Le roi Edouard III

(97) Chef-lieu de canton à 19 kil. S.-O. de Louviers.

confirma dans la suite ses possessions. —(*Monastic. Anglican.*)

NEWBOLTEL, *Newboltelium* (ancien diocèse de Saint-André, comté de Fife, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1140 par David, roi d'Ecosse, dit le Saint. Elle est fille de Melros, de la filiation de Clairvaux.

NEW-CELL, *Nova Cella* (ancien diocèse de Meissen, Saxe). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Oldocell, fondée l'an 1230 en Lusace, par Henri, margrave de Misnie et de Lusace, et le premier de sa famille qui fut landgrave de Thuringe, dit Jongelin. Il y fut inhumé l'an 1288, avec sa femme Constance, fille de Léopold, archiduc d'Autriche. Les Hussites dévastèrent cruellement cette abbaye l'an 1427. Son dernier abbé régulier fut Gaspard Schossge, qui vivait l'an 1564.

NEW-MINSTER, *Novum Monasterium* (comté de Northumberland, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontain ou Fontaines au comté d'York, et de la filiation de Clairvaux. Saint Robert, moine bénédictin de Notre-Dame d'Yorck, venait de fonder, avec douze autres religieux, la célèbre abbaye de Fontaines, lorsque Ranulphe de Merley, baron de Morpeth, visita ce monastère. Il fut si touché de la vie édifiante de ses pieux habitants qu'il demanda à l'abbé Richard quelques-uns de ses religieux, et fit bâtir pour eux en 1137 le monastère de New-Minster, près de Morpeth, dans le Northumberland. Robert en fut le premier abbé. Sous la conduite et l'exemple de ce saint homme, on vit fleurir toutes les vertus monastiques dans la nouvelle abbaye. Il fonda lui-même peu d'années après un monastère à Pipinelle ou Rivebelle, dans le comté de Northampton. Une sainte amitié l'unit toute sa vie avec saint Bernard et saint Godéric, pieux ermite d'Angleterre. Saint Robert mourut le 7 juin 1159. Son nom figure dans la Martyrologe romain.

Le monastère de New-Minster vit dans la suite ses donations confirmées par Henri III, roi d'Angleterre. — Voy. *Monastic. Anglican.*

NEWRY ou MANASTER-IBHAIR CHINTRAGHA, en latin *Viride Lignum* ou *Nevoracense Cœnobium* (comté de Down, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1144, par une colonie de religieux de Mellifont et par saint Malachie, évêque de Down, qui la consacra sous l'invocation de la Vierge, Mère de Dieu, et de saint Patrice. Le roi Henri VIII convertit cette abbaye en collégiale et en nomma prévôt Jean Prowte, le dernier abbé. Mais neuf ans après, elle fut supprimée et convertie en château.

NEWSTAT (diocèse de Wurtzbourg, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie dans la seconde moitié du VIIIe siècle par Mégingoz, évêque de Wurzbourg, avec l'appui de Charlemagne. Megingoz, successeur de saint Burckard, après avoir occupé 15 ans le siége de Wurzbourg, étant vieux et infirme, le quitta à l'exemple de son saint prédécesseur; et s'étant retiré avec quelques-uns de ses disciples dans la terre de Rorinlat, qui lui avait été donnée par Hatton, il y fonda un monastère, dont il eut la conduite. Telle est l'origine de l'abbaye de Newstat. Mégingoz y finit ses jours saintement, il eut pour successeur Waltric, son disciple, élu par la communauté, et confirmé dans cette fonction par Charlemagne.

NICAISE DE REIMS (SAINT-), *S. Nicasius Remensis* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à Reims qui fut d'abord une insigne basilique dite de *Saint-Agricole*, martyr. On l'appelait aussi jadis basilique *Jovinienne*, de *Saint-Jovinien*, préfet de la milice romaine dans les Gaules et martyr, qui vers l'an 340, éleva à grands frais ce temple, hors des murs à l'orient de la ville de Reims. Cette basilique paraît avoir servi de sépulture aux premiers évêques de Reims. Elle prit depuis le nom de *Saint-Nicaise*, lorsque, étant devenue le tombeau de ce saint pontife, les miracles opérés à ce tombeau l'eurent fait briller d'un vif éclat. Ce fut, à ce que l'on croit, dans le VIe siècle; et vers la même époque on y mit des religieux; mais aucun monument ne nous apprend de quel ordre ils étaient. Il est toujours plus que vraisemblable, dit le *Gallia christ.*, qu'il y avait des moines dans cette basilique, au temps du splendo archevêque Milon, et de Charles Martel. Elle déclina beaucoup de sa première splendeur depuis lors. Dans le XIe siècle on voit cette église, sous le titre d'*abbaye* appartenir à Thibaut III, comte de Champagne. A cette époque l'archevêque Gervaise la racheta, et y fit refleurir la vie monastique. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 209, la série de 47 abbés, commençant au milieu du XIe siècle, et finissant à Henri de Lorraine, archevêque de Reims, qui l'an 1634 unit ce monastère à la congrégation de Saint-Maur.

NICOLAS (SAINT-), *San Nicolo*, *S. Nicolaus* (Ile de Sardaigne, Etats-Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1230, par des religieux envoyés de l'abbaye cistercienne de Padules, sise dans la même contrée.

NICOLAS-AUX-BOIS ou DU SAUT (SAINT-), *S. Nicolaus in Bosco* ou *de Saltu* (Aisne, France). — Abbaye de Bénédictins, fondée avant l'an 1089 et vraisemblablement vers l'an 1080, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), à trois lieues environ de Laon. Elle fut bâtie au milieu des bois épais qui environnaient alors Montcornet. Cette maison était célèbre aux XIIIe et XIVe siècles par son école et ses études. Il ne reste plus que des ruines de cette abbaye, autour de laquelle s'était formé le village de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui est à six kil. de Montcornet-sur-Serre. Elle avait confié le soin de sa réforme à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1670. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 612, la suite de 41 abbés.

NICOLAS DE BAR-SUR-AUBE, (SAINT-), *S. Nicolaus in suburbio Barri super Album.* — Le *Gallia christ.* (t. IV, col. 655) mentionne

parmi les vieilles abbayes du diocèse de Langres un couvent et hôpital, dit de *Saint-Nicolas*, qui vers l'an 1170, dit-il, furent bâtis ou certainement restaurés dans un faubourg de Bar-sur-Aube. Habités d'abord par des femmes, ils le furent ensuite par des hommes, le couvent ayant pris le titre d'abbaye. Cette abbaye fut agrégée l'an 1401 au Val-des-Ecoliers, dont elle était encore au dernier siècle un prieuré d'hommes. Suivant le *Gallia christ.*, qui donne les noms de trois abbesses de ce couvent sous les années 1252, 1271 et vers l'an 1306, c'est peut-être le même qu'un monastère de Saint-Nicolas du diocèse de Langres, dont il est dit que personne ne comparut au nom de l'abbé ou du prieur, au concile de Lyon de l'an 1527.— Voy. *Anecdot.*, t. IV, col. 415.

NICOLAS DE BOLOGNE (Saint-) (à Bologne, Italie). — Célèbre couvent dominicain fondé vers l'an 1219, par le frère Reginald, à son retour de la Terre Sainte, dans l'église de Saint-Nicolas des Vignes qu'il avait obtenue de l'évêque de Bologne, par l'entremise du cardinal Ugolin, alors légat apostolique dans ces contrées. On y transféra les frères de la petite colonie de Sainte-Marie de Mascarella de Bologne.

«Saint-Nicolas de Bologne et Saint-Jacques de Paris sont les deux pierres angulaires de l'édifice dominicain, dit le P. Lacordaire. Là, au foyer des plus savantes universités de l'Europe, venait se former une élite de prédicateurs et de docteurs; là s'assemblaient alternativement chaque année, selon le texte primitif des constitutions, les députés de toutes les provinces de l'Ordre; là vécurent de siècle en siècle des hommes que ne surpassait aucun de leurs contemporains, et qui perpétuaient parmi les peuples le respect de l'institution qui les avait nourris. Saint-Nicolas de Bologne eut la gloire de posséder les dernières années de Saint-Dominique et d'être son tombeau. Saint-Jacques de Paris devint par un autre endroit une sépulture fameuse. Tendrement aimé du roi saint Louis, il reçut sous ses marbres les entrailles et le cœur d'une foule de princes du sang français. Robert, sixième fils du saint roi et tige de la maison de Bourbon, y avait été tenu sur les fonts de baptême par le bienheureux Humbert, cinquième maître-général de l'Ordre, et y fut inhumé : son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils l'y rejoignirent, et leurs restes unis ne formèrent plus qu'un tombeau sur lequel était gravée cette épitaphe : « Ici est la souche des Bourbons ; « ici est renfermé le premier prince de leur « nom ; ce sépulcre est le berceau des « rois (98). » (*Vie de saint Dominique*).

Plus heureux que Saint-Jacques de Paris, Saint-Nicolas de Bologne est aujourd'hui encore, après plus de six siècles, un monastère de dominicains, où le pieux pèlerin qui passe à Bologne s'empresse de venir vénérer l'admirable tombeau de marbre blanc de saint Dominique. Dans la sacristie de l'église, on lui montrera deux statues grossières de la sainte Vierge et de saint Dominique sculptées, dit-on, avec le bois d'un cyprès qu'avait planté le fondateur de l'ordre dominicain. Et s'il se rencontre par hasard le 4 août, dans la docte cité, il sera témoin d'une procession solennelle où l'on porte majestueusement au milieu d'un pompeux cortége, à travers les places et les rues, le chef vénérable de l'illustre serviteur de Dieu. Celui qui écrit ces lignes a été lui-même un jour l'heureux témoin de cette fête dont il ne perdra jamais le précieux souvenir.

NICOLAS DE MIDDELBOURG (Saint-), *S. Nicolaus Middelburgensis* (Prov. de Zélande, Hollande).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1256, dans le diocèse d'Utrecht.

NICOLAS DE RIBEMONT (Saint-), *Ribodi Mons*, *Riburgis Mons* ou *S. Nicolaus de Pratis* (à Ribemont, Aisne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), et qui doit son origine à un castel qu'un chevalier de France nommé *Ribod*, après les ravages des Normands, avait fait construire dans ce lieu, auquel il avait donné son nom. Anselme, comte de Ribemont, de la noble race des princes de Vermandois, institua ensuite, vers l'an 1083, un monastère dans ce même lieu, en y appelant, comme on le pense, des religieux de Saint-Vincent de Laon. Ce monastère eut à souffrir de nombreux désastres par suite des guerres qui affligèrent plus tard ces contrées. Il s'unit enfin, l'an 1647, à la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 617, la suite de 33 abbés.

NICOLAS-DES-PRES (Saint-), *S. Nicolaus de Pratis* ou *S. Medardus Tornacensis* (à Tournay, Belgique).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1125, au sommet du mont Saint-Médard, alors situé hors la ville de Tournay et qui fut plus tard renfermé dans son enceinte. Son fondateur fut Monin, homme riche de Tournay, qui, ayant obtenu du chapitre de l'église de Tournay la chapelle de Saint-Médard, érigée sur le mont de ce nom, y construisit un monastère avec l'aide d'Oger, chanoine de Mont-Saint-Eloi. Mais sept ans après, l'incommodité du lieu et la disette d'eau engagèrent l'abbé Oger à transférer ses religieux au lieu dit *Pré Pourçain*, voisin de la ville, sur l'Escaut; là il fit construire une église en l'honneur de saint Nicolas, et il voulut que cette nouvelle demeure fût appelée l'*abbaye de Saint-Nicolas du Pré*. Les moines y restèrent jusqu'en 1383, où, avec la permission de l'évêque Pierre, ils retournèrent dans leur ancien séjour alors renfermé dans l'enceinte de la ville, tout en laissant une petite colonie desservir l'église de Saint-Nicolas. Vers l'an 1566, cette abbaye de Saint-Nicolas étant détruite, les moines qui l'habitaient encore vinrent rejoindre sur la montagne leurs compagnons de saint Médard. Enfin l'abbaye de Saint-Médard elle-même ayant été convertie en champ de Mars

(98) *Hic stirps Borbonidum. Hic primus de nomine [princeps Conditur. Hi tumuli velut incunabula regum.* (Santeuil.)

ou esplanade, par suite de la construction d'une citadelle dans le voisinage, par Louis XIV, en 1671 et 1672, les chanoines se transférèrent dans la paroisse de Sainte-Marguerite. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 297, la série de 46 abbés.

NICOLAS-DES-PRES (Saint-), *S. Nicolaus de Pratis* (à Verdun, Meuse, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, fondé vers l'an 1219 par Jean d'Apremont, évêque de Verdun, et confié par lui à des chanoines réguliers, appelés du monastère de Saint-Victor de Paris. Le cardinal Conrad, légat du Saint-Siége, approuva cette fondation l'an 1224. Le nombre des religieux s'étant accru, Jean d'Aix, évêque de Verdun, érigea ce monastère en abbaye l'an 1252. Les Papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV et Nicolas IV l'enrichirent ensuite de priviléges. La réforme eut lieu dans cette abbaye l'an 1625, à la faveur de Simon-Denis de Marquemont, cardinal et archevêque de Lyon, par les soins duquel furent introduits dans son sein des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Sauveur. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1317, la série de 30 abbés.

NICOLAS-LEZ-ANGERS (Saint-), *S. Nicolaus Andegavensis* (Maine-et-Loire, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la ville d'Angers, l'an 1020, par Foulque, dit *Nerra*, comte d'Anjou.

NIDAL, *Nova Vallis* (ancien diocèse de Linkœping, en Gothie, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1143. Son premier abbé fut Gérard de Maëstricht, en Belgique. Deux cents ans plus tard, le 18 novembre 1343, on voit Folche, l'un de ses successeurs, souscrire avec plusieurs autres prélats au diplôme royal, donné à Vardberg pour le recouvrement de la Scanie, qui s'était soumise de nouveau aux Danois. — Voy. *Menologium Cisterc.*, die 12 Julii.

NIDER-ALTAICH ou L'INFERIEUR (Bavière). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sur le Danube, fondée dans le VIIIe siècle par Odilon, duc de Bavière ; elle fut dédiée à saint Maurice. On compte parmi ses abbés Teutbauld, qui obtint une charte de protection de Louis le Débonnaire ; et Gosbauld, qui eut beaucoup de part à la faveur de Louis le Germanique, roi de Bavière, fut son premier chapelain et depuis évêque de Wurtzbourg. Arnon, son disciple, lui succéda sur le siége de Wurtzbourg.

NIDER-MUNSTER ou BAS-MOUSTIER, *Inferius Monasterium* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Ancien monastère de femmes fondé par sainte Odile, au pied de la montagne *Altitona*, aujourd'hui *mont Sainte-Odile*, vers l'an 700 environ. Elle le fonda en l'honneur de saint Martin, près d'un hôpital qu'elle avait fait construire au bas de cette montagne, du côté du midi, pour les pauvres et les malades qui ne pouvaient gravir jusqu'au monastère de Hohenbourg, déjà bâti par elle sur le sommet du mont. La pieuse fille des ducs d'Alsace avait la conduite des deux communautés. Après sa mort seulement, chaque monastère eut son abbesse particulière. « On pouvait avec raison, dit un biographe de la sainte, comparer ces deux cloîtres à deux arbres qui croissent séparément hors de terre, mais qui tirent leur subsistance d'une seule et même racine. » — Voy. Hohenbourg.

Le couvent de Nieder-Munster a été pendant de longs siècles en possession d'une croix célèbre, arrivée en ce lieu d'une manière miraculeuse, au rapport des anciens historiens.— Voy. *Hist. de sainte Odile*, par le baron de Bussière, note 7. — L'ancienne abbaye de Nieder-Munster ne présente plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Rosine de Stein, élue en 1514 et morte en 1534, en fut l'avant-dernière abbesse. Après elle vint Ursule de Ratzenhausen, sous laquelle, l'an 1541, le monastère fut consumé par un malheureux incendie. Des chanoines de Strasbourg occupèrent ce lieu depuis cette époque.

NIDER-PRUIM, *Pruma Inferior*. — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Gordien et de saint Epimachus. Elle fut fondée l'an 1190, dans le diocèse de Trèves, par une noble et pieuse femme, nommée Sophie, et par les soins de Gérard, abbé de Pruim, son parent. Cette abbaye fut appelée *Inferior Pruima* pour la distinguer de la première de ce nom. Elle fut occupée par des religieuses, dont Sophie, la fondatrice, devint la première abbesse. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, c. 620.

NIDER-SCHONENFELD, *Schonenfeld Inferior* (ancien diocèse d'Augst, aujourd'hui de Bâle, Suisse). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée d'abord au pays de Burckhaim par Berchthold, comte de Leschmond, et Graisspach, et Adélaïde, sa femme, en l'honneur de saint George. Mais ce lieu étant peu propre à la solitude, l'abbaye fut transférée, l'an 1241, sur un autre sol, dit *Schonenfeld*, avec l'agrément de Sibothon, évêque d'Augst, et le consentement des fondateurs. — Jongelin (liv. III, p. 22) donne la charte de fondation et la liste de 25 abbés, jusqu'en 1597.

NID-D'OISEAU (Notre-Dame du), *Nidus Avis* (diocèse d'Angers, Maine-et-Loire, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, située en Anjou, à une lieue de Segré, entre Craon et Château-Goutin. Elle fut fondée, dit-on, l'an 1068 par Airaud Gassender, seigneur du lieu et de Vouvant-sur-l'Autize. Elle appartenait en dernier lieu à la congrégation de Saint-Maur.

NIEUL-BENBOSSE, *Novum Boscum*, *Nonnemboscus* ou *Silva Nonnarum* (diocèse de Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée, selon Gazet, l'an 1242, non loin de la ville de Gand, par Marguerite, sœur de Jeanne, comtesse de Flandre. Mais son origine est plus ancienne, et elle paraît avoir été agrégée à l'ordre de Cîteaux, dès l'an 1215. Cette abbaye fut transférée ensuite l'an 1247, à cause de l'incommodité du

lieu provenant du débordement des eaux, dans la paroisse de Huesden, près de Gand.

Enfin, l'an 1584, les religieuses vinrent, dit-on, dans la ville de Gand; et l'an 1598, à Hoïa, où elles bâtirent en 1603 une église avec un magnifique monastère.—Voy.,*Gallia christ.*, t. V, col. 231, la série de 32 abbesses.

NIEUL-SUR-L'AUTIZE (Saint-Vincent de), *Niolium ad Altisiam* (Vendée, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, près Fontenai-le-Comte, fondé l'an 1068, selon la chronique de Maillezais. Il a été autrefois des diocèses de Maillezais et de la Rochelle. Nieul-sur-l'Autize, aujourd'hui dans le diocèse de Luçon, est une commune du canton de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, arrondissement de Fontenai. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1395, la série de 13 abbés.

NINHUSEN, *Neuhausense Monasterium* (ancien diocèse de Worms, Hesse-Darmstadt, Allemagne).—Monastère sous l'invocation de saint Denis, fondé d'abord près de Worms, par le roi Dagobert (de 628 à 638). Il fut ensuite reconstruit et doté par Samuel ou Simon, évêque de Worms, qui, l'an 847, dédia la nouvelle basilique en l'honneur de saint Cyriac, dont les reliques avaient été apportées de Rome. L'évêque Burchard y rétablit, au commencement du xie siècle, la discipline monastique.

NINOVE, *Ninovia* (Flandre orientale, Belgique). — Ville et abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Corneille et de saint Cyprien, fondée l'an 1137, près d'Alost, par Gérald, connétable de Thierri, prince de Flandre et seigneur de Ninove. Sept religieux, de l'abbaye de Parck, furent les premiers hôtes de l'abbaye de Ninove. Le pieux fondateur y fut inhumé dans son église, près de sa femme Gisle, fille d'Ingelbert, seigneur de Petenghem. Cette abbaye a été successivement des diocèses de Cambrai et de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 112, l'index de 46 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 369.

NITHARTUSEN. — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de sainte Marie et de saint Jean-Baptiste, fondé l'an 1120, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par saint Othon, évêque de Bamberg. Il fut réformé l'an 1508, par Jean de Henneberg, abbé de Fulde, à l'aide d'une nouvelle colonie de religieuses venues du couvent d'Aldendorf. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 591, mentionne quelques abbesses.

NITIDO-LOCO (B. Maria de) (Hérault, France).—Nom latin d'une abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1195, dans l'ancien diocèse d'Agde, par Raymond de Mèse, Pons et Bérenger de Mèse, chevaliers, qui concédèrent à Pierre d'Alton, abbé de Vallemagne, un lieu convenable dans le territoire de Mèse, pour y bâtir une maison de l'ordre de Cîteaux. Le Pape Innocent IV confirma les donations des bienfaiteurs de cette abbaye, parmi lesquels figurent Guillaume de Lodève, qui y fut inhumé; Gui de Levis, seigneur de Mirepoix; la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, et le roi saint Louis lui-même. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 728, la mention de 8 abbesses.

NIVELLE, *Nivigella*, *Nivialla*, *Niella* ou *Mella* (Brabant mérid., Belgique). — Ville, et abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul, fondée vers l'an 645 par Itte ou Iduberge, femme de Pepin de Landen, maire du palais de Sigebert, roi d'Austrasie. Cette pieuse dame, devenue veuve l'an 640, fit cette fondation d'après le conseil de l'évêque saint Amand. Cette abbaye a été double dès son origine. Sainte Gertrude, fille de Pepin et d'Itte, en fut la première abbesse, l'an 647, après avoir reçu le voile des mains de saint Amand. Il y avait, autrefois, trois basiliques dans ce monastère, l'une, sous l'invocation de la sainte Vierge; une autre, de saint Pierre; une troisième, de saint Paul. L'abbaye de Nivelle devint, par la suite, un noble collége de chanoinesses séculières : on l'appelait l'*Abbaye ducale de Sainte-Gertrude.* Les abbesses portaient le titre de *Dames de Nivelle.* Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 576, la série de 50 abbesses.

NIZELLE, *Nizella* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Nivelle, et placée par le *Gallia christ.* dans le diocèse de Namur. Elle fut fondée vers l'an 1441, sous l'invocation de la sainte Vierge. C'était d'abord une villa de l'abbaye de Molines où l'abbé députait chaque année quelques religieux pour y célébrer les saints offices. Elle devint ensuite une école de nobles adolescents, dont la reconnaissance enrichit plus tard cette maison. On distingue, parmi eux, Jean de Huldeberghe, qui, étant mort en 1458, fut inhumé à Nizelle. Cependant le principal honneur de la fondation de cette abbaye, dit le *Gallia christ.*, est dû à Christine Frankenbergie, abbesse de Nivelle, qui lui fit don de la villa *Rosoriam*, et lui procura le titre abbatial. Après diverses vicissitudes et ruines, surtout en 1502 et 1577, cette abbaye, ajoute le *Gallia christ.*, est ressuscitée plus glorieuse par le soin des princes et des abbés. — *Voy.*, t. III, col. 599, les noms de 10 abbés.

NIZIER DE LYON (Saint-), *S. Nicetius* (à Lyon, France). — Eglise et monastère fondés avant l'an 589, dans la ville de Lyon. Ce monastère fut restauré par l'archevêque Leitrade, au temps de Charlemagne. Il fut érigé en collégiale, l'an 1305, par Louis de Villars, archevêque de Lyon. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 214, donne les noms de 3 abbés de Saint-Nizier. — L'église de Saint-Nizier est aujourd'hui l'une des principales paroisses de Lyon.

NOAILLE ou NOUAILLE (S.-Junien de), *Nobiliacum* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée d'abord à Mairé, *Mariacum*, par saint Junien, et agrandie par le roi Clovis vers l'an 559. Elle fut ensuite

transférée à Noaillé vers l'an 799, par Aton, évêque de Saintes, ci-devant chanoine de la cathédrale de Poitiers et abbé de Saint-Hilaire de la même ville. Les rois Charlemagne et Louis le Débonnaire l'enrichirent de leurs dons. En 830 elle reçut, avec les reliques de saint Junien, de grands accroissements et fut comme reconstruite de nouveau. Ravagée et ruinée par les Normands en 863, elle éprouva d'autres désastres pendant nos guerres étrangères ou intestines, et fut brûlée par les calvinistes en 1569. Les bâtiments claustraux ont été vendus et divisés à la révolution. Sa belle église, dans les styles des XIIIe, XIVe et XVe siècles, renferme des stalles et un jubé du XVIe siècle qui offrent de l'intérêt. Cet édifice est classé à bon droit parmi les monuments historiques. Noaillé est dans le canton de la Ville-Dieu et l'arrondissement de Poitiers.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1238, la série de 50 abbés.

NOBLAC, NOBILIAT ou SAINT-LEONARD-LE-NOBLAT, *Nobiliacum* (diocèse de Limoges, France). — Ancienne abbaye fondée par saint Léonard de Limoges, noble seigneur qui florissait au VIe siècle, et eut, dit-on, l'honneur d'avoir pour parrain le grand Clovis et pour maître saint Remi, archevêque de Reims. Après avoir habité quelque temps le monastère de Micy, près d'Orléans, il le quitta vers l'an 520, à la mort de saint Mesmin, qui en était abbé, passa dans le Berri, où il convertit plusieurs païens, puis gagna le Limousin et fixa sa demeure dans la forêt de Gauvain, à 4 lieues de Limoges. Là, Léonard se construisit un oratoire dans un lieu appelé *Nobiliac* ou *Noblac*, où il mena une vie très-austère. Son zèle l'ayant porté à instruire les peuples du voisinage, il rassembla quelques disciples désireux d'imiter son genre de vie. Le saint ermite bâtit pour eux un monastère, qui devint célèbre par la suite, et auquel on donna le nom de *Noblac*, puis de *Saint-Léonard de Noblac*. On lit dans la Vie du saint (6 novembre) que Théodebert, fils de Thierri, roi d'Austrasie, lui fit don d'une partie considérable de la forêt où il vivait avec ses disciples, en reconnaissance de ce que la reine, dans une couche très-laborieuse, avait obtenu par ses prières une heureuse délivrance. Telle est peut-être l'origine de la dévotion qui fait implorer l'intercession de saint Léonard pour les femmes en travail d'enfant. On l'invoque aussi en faveur des prisonniers. Saint Léonard mourut vers l'an 559. L'église dédiée sous son invocation à Noblac a été longtemps desservie par des chanoines réguliers; elle jouissait d'un grand nombre de priviléges.

NOGALES, *Nucaria* (en Galice, Espagne, diocèse d'Astorga). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1171, par des religieux et un abbé venus de Mereruela, de la filiation de Clairvaux.

NOGENT-L'ARTAUD, *Novigentum* ou *Nogentum Artaldi* (diocèse de Soissons, Aisne, France).—Abbaye de l'ordre de Sainte-Claire ou d'Urbanistes, sous l'invocation de saint Louis, fondée vers l'an 1299, à 2 lieues S.-O de Château-Thierry, par Blanche, reine de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie, veuve de Henri, roi de Navarre, et d'Edmond, comte de Lancastre, fils de Henri III, roi d'Angleterre. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 505, la série de 46 abbesses.

NOGENT-SOUS-COUCY (NOTRE-DAME DE), *Novigentum subtus Cociacum* (Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1076, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), par Alberic Ier, seigneur de Coucy, avec Adèle, sa femme, Mathilde, sa mère, et quelques autres seigneurs qui donnèrent de leurs biens pour cette fondation. Ses premiers religieux lui vinrent de Saint-Remi de Reims, sous la conduite de Henri, abbé de Saint-Remi et d'Hombllières, et qui fut en outre le premier abbé de Nogent. Ce monastère s'unit à la congrégation de Saint-Maur l'an 1647. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, c. 604, la suite de 38 abbés.

NOIRMOUTIER (SAINT-PHILIBERT DE), *Nigra Insula* ou *Nigrum Monasterium*, dit encore *Insula Hero*, *Heri*, *Herus* ou *Herense Monasterium* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 674, par saint Philibert, le premier abbé de Jumiéges. Elle était dans l'île d'Héro, sur la côte du département de la Vendée, qui a pris d'elle le nom de *Noirmoutier*. Ce nom de *Noirmoutier* donné au monastère de l'île vient, dit le *Gallia christ.*, soit du mot *Kermoutier*, devenu par corruption *Noirmoutier*, soit du vêtement noir des moines de l'ordre de Saint-Benoît, comme l'abbaye de Notre-Dame-la-Blanche, dans la même île, tire le sien de l'habit blanc des moines de Cîteaux. Quoi qu'il en soit, saint Philibert bâtit cette abbaye sur un fonds qui lui fut donné par Ansoald, évêque de Poitiers. Elle fut dans la suite enrichie par Charlemagne. Elle figure parmi les monastères que Louis le Pieux fonda ou restaura, et parmi ceux de l'Aquitaine qui ne devaient ni présents ni milice, mais des prières seulement. Tranquilles et florissants jusque vers 834, les moines de Noirmoutier, tourmentés dès lors par les Normands, changèrent plusieurs fois de demeure, jusqu'à ce qu'enfin le monastère de Tournus leur eût été concédé par un diplôme de Charles le Chauve, de l'an 875. La paix conclue avec les Normands, Noirmoutier put être de nouveau habité par des moines. C'était encore au dernier siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Tournus.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1426, l'index de 7 abbés seulement depuis saint Philibert.

NONANTULE (SAINT SYLVESTRE DE) (diocèse et duché de Modène, Italie).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 752, par Anselme, duc de Frioul, sur une terre à 2 lieues environ de Modène, que lui avait donnée Astolphe, son beau-frère, roi des Lombards. Touché sans doute par les exemples de Ratchis et de Carloman, Anselme reconnut la vanité des biens terres-

tres, se démit de son duché vers l'an 750, et après avoir fondé une première abbaye à Fanan, à 7 lieues de Modène, il fonda peu après celle de Nonantule. Géminien, évêque de Reggio, avec la permission du Pape Etienne, consacra l'église du nouveau monastère sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Benoît. Serge, archevêque de Ravenne, à la prière d'Astolphe et d'Anselme, la consacra lui-même plus tard en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Le roi Astolphe confirma cette fondation par une charte du mois de février 753, où, entre autres grâces, il accorde à ce monastère le droit d'asile et oblige seulement les religieux à lui donner quarante brochets au *grand carême*, c'est-à-dire à celui qui précède la fête de Pâques, et autant au carême qui suivait la fête de saint Martin. La même charte confirme aussi l'établissement du monastère de Fanan.

Anselme fut durant près de 50 ans abbé de Nonantule. Il obtint du Pape Etienne un privilége où *Nonantule* est appelé le *Monastère de Saint-Sylvestre*, sans doute à cause des reliques de ce saint, dont le roi Astolphe l'avait enrichi. — Anselme, qui est honoré comme saint, fonda encore divers hôpitaux, l'un entre autres près Vicence, et un autre sous le titre de *Sainte-Justine*, dans un lieu appelé *Susonie*. Il y mit des religieux pour assister les pauvres et les malades. Outre les aumônes ordinaires, l'on y nourrissait, dit-on, 200 pauvres le premier jour de chaque mois, et l'on y célébrait 300 messes chaque année pour les vivants et pour les morts. Anselme acquit une telle réputation de piété et de sagesse qu'il se vit le père et le directeur de plus de mille religieux, outre les novices et les enfants qu'on élevait dans les monastères. S'étant attiré la colère du roi Didier, il passa sept ans en exil au Mont-Cassin. En son absence, Vigilance gouverna heureusement l'abbaye de Nonantule; il enrichit sa bibliothèque de nombreux ouvrages et fut encore son bienfaiteur de diverses manières. Saint Anselme mourut au milieu de ses religieux, l'an 803. (Bulteau.)

NONENQUE (Notre-Dame de), *Nonnaticum*, *Anonenca* ou *Elnonenca* (*B. M. de*) (ancien diocèse de Vabres, aujourd'hui de Rodez, Aveyron, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers le milieu du XIIe siècle. Ses premiers fondateurs furent, dit-on, les abbés de Sahanès, qui bâtirent un monastère dans la vallée d'*Elnonenca*, dont Déodat Raimond de Montaneuil leur avait fait concession par un acte de l'an 1139. En quelle année fut fondé ce nouveau monastère et d'où lui vinrent ses premières habitantes? c'est ce qu'on ne peut savoir au juste. Il est du moins certain qu'il existait déjà l'an 1146, comme le prouve un acte d'une religieuse nommée Ponco, qui, dans cette même année, y prit l'habit monastique. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, c. 291, la série de 42 prieures et abbesses de Nonenque.

NONNENBOSCHE, *Nonnenboscus* (Belgique). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé avant l'an 1123, dans un lieu dit *Bumetra*, non loin et à l'est de la ville d'Ypres. Plus tard, au temps où les hérétiques dévastaient les monastères, les religieuses se retirèrent dans la ville d'Ypres. Charles, comte de Flandre, accrut leurs revenus, l'an 1123. Théodoric d'Alsace, comte d'Alsace, fut aussi leur bienfaiteur, l'an 1145, ainsi que beaucoup d'autres princes. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 345, la série de 30 abbesses.

NORTHBERWICK, *Northberwickium* (ancien diocèse de Saint-André, Ecosse. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1250, par un comte de Fife. On y conservait en grande vénération un fragment de la croix du Sauveur. Plus tard, elle fut changée en prieuré, tout en retenant le titre abbatial, à l'instar de l'abbaye de Beautren.

NORWICK, *Norwicense Cœnobium* (comte de Norfolk, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 1096, par Herebert, qui, d'abbé de Ramsey, devint évêque de Theodford, et transféra son siége à Norwich, aujourd'hui chef-lieu du comté de Norfolk. — Voy. *Monastic. Anglican.*

NOTRE-DAME AU BOIS, *Beata Maria Nemoris* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancien prieuré bénédictin, situé dans un hameau entre Odomez et Bruille-lez-Saint-Amand, dépendant de cette dernière commune, comme territoire, et qui ressortissait de Château-l'Abbaye, comme bénéfice. La petite église ou chapelle du prieuré existe encore aujourd'hui. (*Camerac. christian.*)

NOTRE-DAME DE L'ARC, *S. Maria del Arco*, ou *de Arcu*, en latin (diocèse de Marzara, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1212, près la ville de Neam, par Isembard de Morengie, et Cara, sa femme, sous le règne de l'empereur Frédéric II, roi de Sicile. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de la Nuara, au diocèse de Messine, de la filiation de Cîteaux. (Jongelin.)

NOTRE-DAME DE L'EXIL, *Cœnobium B. Mariæ Virginis exulis* ou *in Exilio*: *Nossa Senhora de Desterro* (à Lisbonne, Portugal). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont on ignore la fondation. Elle avait pour abbé, l'an 1632, le docte Antoine Brandano, archichronographe du roi, et auteur d'une *Histoire de la monarchie lusitanienne*, imprimée en deux volumes, dans cette même abbaye, dite *Divæ Virginis exulis*.

NOTRE-DAME DE PADULES ou PAULES, *S. Maria de Padulione* (île de Sardaigne, États-Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1205. Etienne, l'un de ses abbés, fut créé en 1428, par le Pape Martin V, évêque de Sora en Sicile.

NOTRE-DAME DES ANGES, *S. Maria de Angelis*, ou *delli Angeli* (diocèse de Palerme, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sambuccine, en Calabre. Elle fut fondée dans la terre de Bayda, l'an 1388, par Manfred de Clermont, comte de Motyca, qui la dota magnifiquement. Cette abbaye fut

restaurée et agrandie au XVIIe siècle par Jean Paternion de Catane, archevêque de Palerme. Ce prélat y fit construire une belle chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, d'où l'abbaye a pris le nom vulgaire de *Saint-Jean de Bayda*. Elle est, dit-on, dans une position délicieuse. Sa vue s'étend sur toute la campagne et la mer de Palerme. (JONGELIN.)

NOTRE-DAME LA BLANCHE DE L'ILE DE NOIRMOUTIER ou L'ILE-DIEU, *B. M. de Alba* ou *Insula Dei* (diocèse de Luçon France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Buzay, sous Clairvaux, fondée, dit-on, l'an 1172. Elle était dans l'île d'Héro ou de Noirmoutier (*Nigrum Monasterium*), située sur la côte du département de la Vendée. On l'appelait *Notre-Dame la Blanche*, à cause de l'habit blanc de ses religieux, et pour la distinguer de Noirmoutier, autre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, ainsi appelé du vêtement noir de ses moines. Son fondateur fut Pierre de Gasnapie. On voit par une charte de fondation et de dotation de l'an 1205, rapportée par le *Gallia christ.*, que cette abbaye, d'abord fondée dans l'île de Pilliers, avait été ensuite transférée dans l'île d'Héro ou de Noirmoutier, *propter difficultatem loci*. Elle eut d'insignes bienfaiteurs parmi les seigneurs de Mauléon, de Talmont et les vicomtes de Thouars, etc. Grégoire IX, par une bulle de l'an 1255, confirma toutes ses donations. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1442, la série de 29 abbés.

NOTRE-DAME LA GRANDE, *Beata Maria Major* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Eglise bâtie par Richilde, à Valenciennes, en l'honneur de la sainte Vierge, et qui devint une sorte de prieuré bénédictin, lorsqu'en 1086, Baudouin, dit de Jérusalem, comte de Mons ou de Hainaut, fils de Richilde, ayant agrandi ce temple, le donna aux religieux de l'abbaye d'Hasnon. Cette même année 1086, Gérard, évêque de Cambrai, consacra deux autels dans cette église, l'un en l'honneur de saint Jean-Baptiste, l'autre en l'honneur de sainte Foi, vierge. On y célèbre tous les ans une procession le 8 septembre, en mémoire du jour où les habitants de Valenciennes furent jadis miraculeusement délivrés de la peste par l'intercession de la Mère de Dieu. (*Camerac. christian.*)

NOTRE-DAME LA GRANDE DE POITIERS, *S. Maria Major* (à Poitiers, Vienne, France). — Ancienne église collégiale, située à Poitiers, sur le vieux marché, près le palais des comtes. L'abbé de Notre-Dame la Grande avait rang parmi les chanoines de la cathédrale, après les dignités. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1229, l'indication de 15 abbés. — Il y avait encore à Poitiers, près la cathédrale, une autre église collégiale, dite de *Saint-Jean-Baptiste*, dont le recteur ou curé, dit le *Gallia christ.*, baptisait seul autrefois tous les enfants qui naissaient à Poitiers.

NOUE (NOTRE-DAME DE LA), *Nou* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Jouy, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée l'an 1144, sous l'invocation de la sainte Vierge, par l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre. Simon de Montfort, comte d'Evreux, Girard Postel, et d'autres ensuite furent ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 665, la série de 31 abbés.

NOVALEZE (près Turin, Etats-Sardes). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée ou rebâtie vers l'an 756, par un grand seigneur nommé Abbon, qui posséda le premier, dit-on, le territoire de Suze avec le titre de marquis. Il dota richement ce monastère, et y mit pour abbé le vénérable Godon. Asinarius le gouvernait l'an 765. Il eut pour successeur Witgard, à qui l'on donna le titre d'évêque. Les quatre abbés suivants sont Joseph, Guillaume, Girard et Abbon. Sous le gouvernement de ce dernier, l'an 789, le fondateur Abbon ajouta à ses libéralités envers l'abbaye, en la faisant son héritière en partie, et en lui donnant plusieurs terres. Frodoin, que l'on dit avoir été frère de Thibaud, marquis de Suze, gouvernait Novalèze au commencement du IXe siècle; il fut 43 ans abbé, et eut pour disciples des religieux éminents en vertu. Deux d'entre eux, Gustaram et Agabert, députés par lui vers Charlemagne, obtinrent de ce prince la confirmation du testament d'Abbon, leur fondateur. Amblulfe, qui lui succéda dans la charge d'abbé, avait été offert fort jeune au monastère par son père Widilon, en la forme prescrite par la règle de Saint-Benoît. (*Chronique de Novalèze.*) On dit que sa communauté s'accrut beaucoup, et qu'elle fut composée de 300 religieux. Un d'entre eux, nommé Altepert ou Aubert, qui était poëte et savant, excella dans l'art de copier des livres, et il en écrivit un grand nombre. Hugues, parent de Charlemagne, eut le gouvernement de l'abbaye après Amblulfe. Le bienheureux Heldrad, son successeur, était de Provence. Il s'acquitta exactement durant 30 années des devoirs de sa charge. L'abbaye de Novalèze fut ravagée par les Sarrasins, dans le Xe siècle. (BULTEAU.)

NOVUM CLAUSTRUM ou *NOVUM MONASTERIUM*. — Dénomination d'une abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en l'honneur de sainte Elisabeth, par noble Guillaume Spükere, dans son pays de Spükere au delà de la Colme, vers Dunkerque et la mer, dit le *Gallia christ.* Marguerite, comtesse de Flandre, la fit transférer à Bergh, l'an 1248; elle devint, en 1252, par les soins de Gui, son fils, une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Victor. Le *Gallia christ.* la place dans l'ancien diocèse d'Ypres (Belgique). — *Voy.*, t. V, col. 362, la série de 30 abbesses.

NOYERS, *Nucariæ* (diocèse de Tours, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la Trinité et de la sainte Vierge, fondée l'an 1030. Elle était située, dit-on, à trois lieues de Chinon, et à quatre environ de l'île Bouchard. Elle s'unit dans la suite à la congrégation de Saint-Maur.

NUARA (La), *Nucaria* (diocèse de Messine, Sicile).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, non loin de la ville de Messine. Elle fut fondée l'an 1137, par Rôger II, roi de Sicile, achevée en 1167, et elle eut pour premier abbé Brunon, disciple de saint Bernard. Dominique, abbé de ce monastère, devint archevêque de Messine, en 1449. *La Nuara* est de la filiation de Clairvaux, comme étaient les autres monastères cisterciens de la Sicile. (Jongelin.)

NUEMBURG, *Nuemburgum*, *Novum Castrum* ou *S. Bartholomæus in Noviburgo* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Barthélemy. Ce fut d'abord une prévôté fondée vers l'an 1134, près Heidelberg, dans le diocèse de Worms, par un pieux et riche personnage nommé Anselme. Comad, comte palatin du Rhin, frère de l'empereur Frédéric Ier, avec le concours d'Irmingarde, sa femme, et le consentement de l'abbé de Laurishem, la transforma, l'an 1195, en une abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, et y mit sa fille Cunégonde pour première abbesse.

NUTCELL (comté de Southampton, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant le viiie siècle. Saint Boniface, depuis archevêque de Mayence et l'apôtre de l'Allemagne, y fut envoyé dans sa jeunesse, vers les premières années du viiie siècle, après 13 années d'un premier séjour dans le monastère d'Escancester. Nutcell, gouverné par l'abbé Winbert, était renommé alors tant pour son école que pour la régularité de sa discipline. Boniface, appelé *Winfrid* à cette époque, y fit des progrès extraordinaires dans les sciences. C'est de là qu'il sortit pour aller évangéliser l'Allemagne, et accomplir ces merveilles qui ont rempli de son nom la première moitié du viiie siècle.

Le monastère de Nutcell ayant été détruit par les Danois ne fut jamais rebâti.

NUWEMBURG, *Novum Castrum* ou *Neoburgum* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bellevaux, de la filiation de Morimond, fondée près de Hagueneau, l'an 1128 ou un peu plus tard, par Reinold, comte de Lentzburg ou Lutzetbourg. L'empereur Frédéric Barberousse confirma cette fondation en 1156. Le comte Reinold et d'autres nobles seigneurs furent inhumés dans cette abbaye. (*Voy.* Jongelin, lib. ii.) L'église fut consacrée l'an 1158 en l'honneur de la sainte Croix et de la sainte Vierge, par Burchard, évêque de Strasbourg, et Henri, évêque de Troyes.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 886, la série de 45 abbés.

O

OBASINE, *Obasina* (autrefois diocèse de Limoges, maintenant de Tulle, Corrèze).— Abbaye de France, de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge vers l'an 1142. Son premier abbé et le fondateur de ce lieu fut le bienheureux Etienne, qui mourut l'an 1158. — *Voy.* le *Ménologe* de Cîteaux, au 27 avril. — Cette abbaye était dans le vicomté de Comborn, à deux lieues de Tulle, sur la Corrèze, et elle fut double dans son origine. On voit dans la Vie du bienheureux Etienne, publiée par Baluze, que l'on gardait dans les deux monastères un profond silence jour et nuit, et qu'on y suivait une règle très-austère. Le pieux fondateur, par le conseil d'Aimery, évêque de Clermont, y avait placé des moines, plutôt que des chanoines réguliers, et l'abbaye de Dalon lui avait fourni ses maîtres. Le Pape Eugène III étant venu en France quelques années après, le bienheureux Etienne le pria d'unir ses religieux à l'ordre de Cîteaux. Eugène III s'opposait surtout à cette union, dit le *Gallia christ.*, parce que l'abbé Etienne avait un double gouvernement sur des hommes et sur des femmes, ce qui était contraire à l'institut de Cîteaux ; il y consentit enfin dans l'espoir d'abolir peu à peu tout ce que cet ordre ne permettait point. — *Voy.*, t. II, col. 635, la série de 43 abbés.

OBER-ALTAICH ou LE SUPERIEUR (Bavière).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le viie siècle, sur le Danube, par Odilon, duc de Bavière, qui mourut vers l'an 748.

OBRENSE MONASTERIUM (Pologne).— Abbaye cistercienne. Jongelin avoue n'avoir rien trouvé sur elle, sinon qu'elle est fille médiate d'Aldenberg, près de Cologne, et fille immédiate de Vangrowieck.

OCHSENHAUSEN, *Oschsenhusium*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Blaise, située dans l'ancien diocèse de Constance, et, suivant le *Gallia christ.*, à deux milles des villes de Memmingen (Bavière) et de Biberach (Wurtemberg). Elle eut pour fondateurs, ou plutôt pour restaurateurs, Hatovin, Conrad et Adalbert, frères, barons de Wolfhartschwend. Elle fut, dans l'origine, un insigne membre de l'abbaye de Saint-Blaise, à laquelle elle resta soumise, jusqu'en 1420, où le Pape Martin V l'éleva à la dignité d'abbaye. Son abbé occupait le troisième rang entre les prélats qui avaient droit de suffrage dans le cercle de Souabe. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1071, la série de 20 abbés.

ODENHEIM ODENSHEIM et OTTENHAIY (Allemagne).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1123, par Brunon, archevêque de Trèves, et Poppon, son frère, comte de Bretheim, dans le diocèse de Spire (Bavière). Elle s'unit, en 1491, à la congrégation de Bursfeld, mais elle en fut séparée dès l'an 1495, et transformée en prévôté séculière ou collége de chanoines séculiers. Elle fut dé-

truite par la fureur des paysans, l'an 1525, et transférée alors à Bruschal, *in tractu Prurrhenico*, dit le *Gallia christ.*—*Voy.*, t. V, col. 752, la mention de trois abbés et d'un prévôt.

ODORNEY, *Kyrie Eleyson* (ancien diocèse d'Ardfort, comté de Kerry, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Nenay, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1154. Dans cette abbaye fut inhumé Chrétien O'Conarchy, premier abbé de Mellifont, et depuis évêque de Lismore et légat du Saint-Siége en Irlande. C'était le digne émule des vertus de saint Bernard, qu'il avait eu le bonheur de voir et d'entendre, et du vénérable pontife Eugène III, son compagnon de noviciat à Clairvaux. Ce saint religieux et évêque mourut l'an 1186.

OEREN, *Horreum prope Treviros* (diocèse de Trèves, Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée près Trèves, par saint Modoald, archevêque de Trèves, avant l'an 640. Sainte Irmine, que l'on croit avoir été fille de Dagobert II, en était abbesse vers la fin du VIIe siècle. Ce fut elle qui donna à saint Willibrod la terre d'Epternac, où cet illustre apôtre de la Frise et de la Hollande fonda, vers l'an 698, le monastère de ce nom. Sainte Irmine enrichit de biens considérables celui d'Oéren. Dans la suite les religieuses de ce monastère embrassèrent la règle de Saint-Augustin, qu'elles gardèrent jusqu'en 1495, époque où il fut rétabli dans son premier état, par une colonie d'autres religieuses venues de Bopparden. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 612, la série de 64 abbesses.

OFFONVILLE-SUR-LA-PLAINE, *Offonis Villa* (France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Léger, fondée vers l'an 667, dans l'ancien diocèse de Toul, par Leudin-Bodon, évêque de Toul.

OIGNY, *Ongiacum*, *Pungiacum* ou *Oigniacum* (Côte-d'Or, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, près la source de la Seine, fondé l'an 1106, sous l'invocation de la Mère de Dieu, de saint Laurent et de saint Nicolas, par Gaudin de Bruisme et Adeline, sa femme, dans le diocèse d'Autun. Ce monastère fut soumis, l'an 1644, à la congrégation réformée des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. — Le *Gallia christ.* donne la série de 40 abbés, t. IV, col. 487.

OLDENBOURG, *Oldemburgum* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le VIe siècle, par un certain Aldon, seigneur du lieu, converti à la foi par le B. Ursmar. Ce pieux seigneur fit construire une église en l'honneur de saint Pierre, le prince des apôtres, et après l'avoir dotée, il la céda au monastère de Lobbes. Elle fut restaurée en 1056, et Ratbod, évêque de Tournai, en fit la dédicace en 1070. Quelques années après, vers 1084, par les soins de saint Arnould, évêque de Soissons, à qui venait d'être donnée cette église, des moines bénédictins y furent établis. C'est là que le saint évêque mourut et fut inhumé, l'an 1087. Le *Gallia christ.* met cette abbaye dans le diocèse de Bruges. — *Voy.*, t. V, col. 264, la série de 46 abbés.

OLDENSLEVEN ou OILDISLENDEN. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Vit, martyr, fondée près Saxebourg, vers l'an 1070, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par Louis, comte de Thuringe, et Adélaïde, sa femme. Elle s'unit l'an 1483 aux restes de l'observance de Bursfeld, comme dit le *Gallia christ.*, et elle florissait encore sous cette règle au moins l'an 1523.

OLIEUX (SAINTE-MARIE DES), ou NOTRE-DAME DE LEC, LES OLIVES ou SAINT-BERNARD DE LEC, *Olivæ*, *Licus*, *S. Maria* ou *S. Bernardus de Lico* (Narbonne, Aude, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Bernard, fondée vers l'an 1200, par un riche habitant de Narbonne, nommé Jean Bistan. Quelques-uns attribuent sa fondation à Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, mais c'est sans fondement. Elle était d'abord située à deux milles de Narbonne ; elle fut plus tard transférée dans la ville même. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 217, la série de 31 abbesses.

OLIVA (diocèse de Pampelune, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1160 par Sanche VI, dit le Sage, roi de Navarre, et sa femme, Sanche de Castille. Elle doit son origine à une colonie de religieux de l'Escale-Dieu, en Gascogne, de la filiation de Morimond. On compte parmi ses abbés D. Louis d'Armundarez, qui de moine de Val-Parayso, devint archevêque de Tarragone, et mourut vers 1626. (JONGELIN.)

OLIVA (Prusse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Colbar, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, près la ville de Dantzick, vers l'an 1180, par Subislao, prince des Cassubiens et des Poméralliens, qui y fut inhumé l'an 1187, avec sa femme Anne, fille de Micislas III, roi de Pologne, héritier de la piété de ses parents. Sambor, leur fils, acheva, l'an 1195, le monastère commencé, et l'enrichit de plusieurs domaines. Les ducs de Poméranie lui donnèrent divers biens, et plusieurs d'entre eux y furent inhumés. L'an 1628, Gustave-Adolphe, roi de Suède, allant guerroyer en Allemagne, occupa cette abbaye. Les religieux, quelque temps dispersés, revinrent dans leur cloître, quand ce prince eut péri à la bataille de Lutzen (1632). Jongelin place cette abbaye dans le diocèse de Wladislaw en Cujavie.

OLIVE-SUR-L'ERMITAGE (L'), *Oliva* (Hainaut, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, située entre la ville de Binche en Hainaut et de Nivelles en Brabant, près Marimont, et à deux milles de Bonne-Espérance (*Gallia christ.*). Un pieux ermite, nommé Guillaume, donna pour cette fondation un lieu où fut construite une église, en laquelle se retirèrent sept chanoi-

nes du monastère de Moustier, vers l'an 1220, pour y vivre avec l'habit et selon la règle de Cîteaux, sous la conduite de ce même ermite. Le pieux Guillaume y mourut saintement l'an 1240 ou 1241. Innocent IV, l'an 1244, prit sous sa protection le monastère naissant, et confirma toutes ses possessions. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 189, la série de 29 abbesses.

OLIVET-SUR LE-CHER (L'), *Olivetum* (diocèse de Bourges, Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Cour-Dieu, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1144, sous l'invocation de la sainte Vierge, sur le Cher, à deux lieues de Romorantin. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Graçay, de Luray, de Vierzon, de Pody, de Lazenaye, de Meneton, de Dompierre. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 214, la série de 25 abbés.

OM, *Clara Insula* (ancien diocèse d'Aurhuns, Danemark). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1165. Elle est fille de Bekeschow sous Clairvaux. L'un de ses premiers abbés, peut-être le premier, fut Gunner, qui mourut archevêque de Lund, en 1224. (Jongelin).

OMNES SANCTI VESALIENSES (Prusse rhénane). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1259 dans le diocèse de Trèves, et dans les murs de Wesel (province Rhénane), par les seigneurs de la noble famille de Schonemberg, qui avaient leur sépulture dans son église. Elle fut, dit-on, dans l'origine, de l'ordre de Saint-Benoît; mais l'an 1259 elle embrassa la règle de Cîteaux. Elle fut consumée par les flammes l'an 1437. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 753.

ONUPHRE (Saint-) (à Rome). — Célèbre couvent et église, sur le mont Janicule, à Rome, occupée par les ermites de Saint-Jérôme, et qui ont été immortalisés par la mort et le tombeau du Tasse. L'humble sépulture du chantre de Jérusalem est là, dans l'église des Hiéronimites, sous un modeste marbre, sur lequel on lit ces mots : *Torquati Tassi ossa.* On aime à retrouver ici l'humilité des derniers jours du poëte de Sorrente, alors que, retiré dans l'asile choisi par sa piété, il écrivait à son ami Constantin : « Je me suis fait conduire dans ce monastère de Saint-Onuphre, non-seulement parce que l'air, au dire des médecins, est meilleur ici qu'en aucun autre lieu de Rome, mais encore pour commencer, sur cette cime élevée, dans les pieux entretiens des vertueux frères qui l'habitent, à m'entretenir avec le ciel.» (Lettre 96). On aime encore à voir dans le jardin du couvent, près d'une jolie fontaine, un vieux chêne, dit l'*Arbre de Tasse.* Là, le poëte, dit-on, venait se reposer souvent, et se consolait de l'injustice des hommes, en tournant ses regards vers la céleste Sion, dont il se voyait déjà l'heureux habitant.

OOST-LECKLO ou OISTERLOA (diocèse de Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1200 dans le bourg d'Aelschoet, à l'est de la ville d'Eslon, d'où elle a pris son nom, et à quelques lieues de Gand. Jeanne et Marguerite, comtesses de Flandre, la dotèrent richement vers l'an 1228, ainsi qu'en 1254, un noble personnage, nommé Jean de Damme. Ce monastère fut entièrement détruit au xvie siècle, dans les troubles de la Belgique et les ravages des hérétiques. Les religieuses se transportèrent alors, vers l'an 1585, dans la ville de Gand, au lieu dit de *Posterna*, dans une maison qui avait été la demeure de Louis de Maléan, et d'autres comtes de Flandre.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 223 la série de 32 abbesses.

ORAISON-DIEU (L'), *Oratio Dei* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui a existé dans le diocèse de Toulouse. Elle fut fondée vers l'an 1197 par les libéralités des comtes de Toulouse, et surtout du comte Bernard. Elle est fille de *Lumen Dei* ou *Favars*, dans le diocèse de Comminges. Elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres des Albigeois, et elle fut presque entièrement détruite par les novateurs. Elle se releva cependant, et refleurit de nouveau, mais dans une autre demeure où elle s'était transférée, *ad oppidum Murelli*, dit le *Gallia christ.* Au dernier siècle elle était unie à l'abbaye de Salanques. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 140, la série de 8 abbesses.

ORBAIS, *Orbacum* ou *Dorbacense Monasterium* (Marne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 680 par saint Rigule, archevêque de Reims, qui y mit des religieux de l'abbaye de Rebais. Elle était du diocèse de Soissons (Orbais dépend aujourd'hui du diocèse de Châlons-sur-Marne). L'abbaye d'Orbais a acquis une triste célébrité par l'un de ses religieux, l'infortuné Gotescalc, dont les paradoxes et les erreurs furent condamnés par un concile de treize évêques, tenu l'an 848 au château de Quiercy en Picardie. L'abbaye d'Orbais s'unit à la congrégation de Saint-Maur l'an 1667. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 428, la série de 42 abbés.

ORBESTIER (Saint-Jean-d'), *Orbis Terium* ou *Orbis Terminus* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean, située près de l'Océan, à une lieue des Sables-d'Olonne. Elle fut fondée par un Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. On doit placer son origine avant l'an 1059. Ce monastère fut entièrement détruit par les calvinistes. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1428, la brève mention de 13 abbés.

ORCAMP, *Ursi Campus* et *Orbis Campus*.— Abbaye de France de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, dans l'ancien diocèse de Noyon (Oise), par quelques religieux de cette abbaye, l'an 1129. Son principal fondateur fut Simon, évêque de Noyon, fils de Hugues le Grand, comte de Vermandois, l'un des héros

de la première croisade. Ce pieux pontife y fut inhumé avec les quatre évêques, ses successeurs. Oreamp eut pour premier abbé D. Waleran de Baudemont, fils d'André de Baudemont, sénéchal de Champagne et de Brie, qui, devenu moine de Clairvaux, l'an 1128, fut envoyé avec douze religieux à Oreamp par saint Bernard. Cette abbaye s'appelait *Ursi Campus* ou *Campus Ursorum*, parce que, dit-on, un ours faisait sa retraite en ce lieu, où l'on bâtit d'abord un oratoire en l'honneur de saint Eloi. On prétend même que, par souvenir sans doute, on y nourrissait des ours apprivoisés. — *Voy.* P. Louvet, *Antiquités de Beauvoisis*.

L'abbaye d'Oreamp était fort riche et très-considérable. Elle fut pillée par les Anglais l'an 1358. Au dire d'un chroniqueur, ils emmenèrent avec eux 423 chevaux, 552 bêtes à cornes, 8000 bêtes à laines, 800 porcs, etc. — Voy., *Gallia christ*, t. IX, col. 1129, la série de 46 abbés.

ORDECELL, *Vetus Cella* (ancien diocèse de Meissen, Saxe (Misnie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pfoort, sur la rivière de Mulde. Elle fut fondée l'an 1175 par Othon, dit le Grand, margrave de Misnie, qui y fut inhumé l'an 1189. Presque tous les autres margraves de Misnie, dit Jongelin, y eurent aussi leur sépulture. On distingue parmi ses abbés Paul Annicola, qui fleurit l'an 1530, et se rendit célèbre par plusieurs écrits contre Luther.

ORDORP, *Ordopense Monasterium*.— Ancien monastère d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans le VIIIe siècle, non loin de la ville d'Erfurth (Saxe), sur la rivière d'Ora, en l'honneur de saint Michel, par saint Boniface, archevêque de Mayence. D'autres lui donnent pour fondateur saint Lulle, successeur de saint Boniface, qui l'aurait bâti sous l'invocation de saint Pierre. Saint Wibert en fut le premier abbé, ainsi que du monastère de Fritzlar.

ORENS D'AUCH (SAINT-), *S. Orientius* (à Auch, Gers, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Bernard Lute, comte de Fesensac, dans la ville même d'Auch, avant l'an 1042. Saint Austinde, son premier abbé, devint archevêque d'Auch. Au commencement du dernier siècle cette abbaye était, selon le *Gallia christiana*, un insigne prieuré de l'ordre de Cluny ; et ses moines, en vertu d'une certaine bulle, portaient la toge séculière. — Voy., *Gallia christ.*, t. Ier, col. 1019, la série de 39 abbés ou prieurs.

ORENS-LA-RÉOULE (SAINT-), dit *la Réoule en Bigorre*, *S. Orientius de Regula* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe par Othon-Dat, vicomte de Montanier, au temps de Louis, comte, et de Bernard Ier, évêque de Tarbes-la-Bigorre. Le vicomte Arnauld Sanche fut aussi l'un de ses fondateurs. —Voy., *Gallia christ.*, t. Ier, col. 1256, la série de 31 abbés.

ORIENTEN, *Oriens* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1240 par Arnold de Loz, prince de Liége et comte de Looz. Elle était située non loin de la ville de Saint-Trond, où elle fut transférée dans la suite. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1042, la série de 24 abbesses.

ORIENTINÆ (*S.*). — Nom latin d'une ancienne abbaye, fondée l'an 1098, sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges (France), par une dame nommée Emerade d'Alteccis qui, se préparant à un voyage à Jérusalem, reçut le conseil d'Isarn, évêque de Toulouse, de « construire une maison en l'honneur de Dieu, où seraient reçus les pauvres de Jésus-Christ. » Le pontife l'assura qu'elle n'en ferait qu'un meilleur voyage. La noble dame, suivant ce pieux conseil, restaura la vieille église de Saint-Oriens, alors presque détruite et déserte, et fit bâtir tout auprès un monastère avec un hôpital. L'évêque Isarn, pour aider la pieuse entreprise, accorda le pardon de toutes les fautes dont ils auraient repentance à la fondatrice, et à ceux qui feraient des dons à ladite église. Ce monastère de femmes fut uni l'an 1140 à l'abbaye de Vieil-Mur, au diocèse de Castres. On voit par quelques chartes, dit le *Gallia christ.*, que divers nobles personnages, après avoir donné de leurs biens à cette église, y prirent eux-mêmes l'habit religieux.

ORIGNY, *Origniacum* (Aisne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Bénédicte, située près de Ribemont, dans l'ancien diocèse de Laon (maintenant de Soissons). Elle fut fondée, suivant Mabillon, vers l'an 854, par Pardule, évêque de Laon, et la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve. On croit cependant que son origine est bien plus ancienne, et qu'il y avait là dès le VIe ou VIIe siècle un monastère de religieux, ou bien un monastère double, bâti sur le tombeau de sainte Bénédicte, vierge et martyre du IVe siècle. Quoi qu'il en soit, le culte de cette sainte était en grand honneur dans l'abbaye d'Origny, qui se glorifiait de posséder ses reliques. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 622, la série de 45 abbesses.

ORION, HUIRON, VIRON, etc., *S. Martinus de Orione, seu Aurione*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Martin, fondée vers l'an 1070 ou 1080, comme on croit, par Gui, surnommé *Barba* ou *Barbet*, et par les soins de Roger III, évêque de Châlons. Elle était dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, près Vitry-le-Français (Marne). Elle s'unit l'an 1668 à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 937, la série de 34 abbés.

OROER (L'), ou SAINT-PAUL-LEZ-BEAUVAIS, *Oratorium Bellovacense*, ou *S. Paulus Bellovacensis* (Oise, diocèse de Beauvais, France). — Ancienne abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée d'abord, près des murs de Beauvais, par saint Evroul, qui après y avoir vécu, y fut inhumé. Chro-

dobert, évêque de Paris, y fit bâtir une église et d'autres édifices sous divers noms de saints, d'où vient à ce lieu le nom d'*Oratorium*, *Oroër*. Sainte Angadrème, fille de Robert, grand référendaire du roi Clotaire III, en fut la première abbesse; elle mourut sur la fin du VIIe siècle. Ce monastère ayant été détruit par les Normands, en 851, on transporta dans des églises de Beauvais les corps de saint Evroul et de sainte Angadrème. Restauré seulement vers l'an 1036, par les soins de Drogon, évêque de Beauvais, le nouveau monastère prit le nom de *Notre-Dame de Saint-Paul*, en retenant celui de l'*Oroër*. On dit qu'il fut construit au lieu même de l'*Oroër*, où était le monastère de sainte Angadrème, c'est-à-dire à près d'une lieue de la ville. Mais l'historien Louvet pense que celui-ci était situé dans un bourg, à trois lieues environ de la ville. Quoi qu'il en soit, Drogon le restaura et le dota convenablement. Les rois de France, les évêques de Beauvais, les seigneurs et les pieux fidèles l'enrichirent ensuite tour à tour. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 813, la mention de 47 abbesses.

ORP ou ORPEN, *Orpium* (province de Namur, Belgique). — Abbaye de femmes, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martin, située dans un pays que le *Gallia christ.* place dans le Brabant français, et qui est maintenant, dit-il, du diocèse de Namur, après avoir été autrefois de celui d'Utrecht. Elle fut fondée par Pépin d'Héristal, ou par Alpaïde, son épouse illégitime, en expiation du meurtre sacrilége de saint Lambert, ou bien enfin par sainte Adilie, vers l'an 690. Les auteurs varient sur le fondateur de ce monastère. Suivant Le Cointe, il fut peut-être commencé par sainte Adilie, qui y établit des religieuses de Nivelle, et ensuite agrandi et doté par Pépin et Alpaïde, en expiation de leur crime. Il est certain qu'Alpaïde s'y retira pour faire pénitence.

ORVAL, *Aurea Vallis* (duché de Luxembourg, Belgique). — Abbaye, d'abord de Bénédictins, puis de chanoines réguliers, enfin de religieux de l'ordre de Cîteaux, située à deux lieues de Montmédy, et à six de Sédan. Elle fut fondée vers l'an 1070 par Albert, comte de Chiny, pour des moines bénédictins venus de la Calabre. Vers l'an 1110, elle fut occupée par des chanoines séculiers. Enfin, par les soins d'Alberon, évêque de Verdun, elle fut cédée l'an 1131 à l'ordre de Cîteaux. Guy, abbé de Trois-Fontaines, fut chargé d'y établir la Règle de Cîteaux. Entre autres sépultures de cette abbaye, étaient celle de Wenceslas, duc de Brabant, frère de l'empereur Charles IV, de la famille de Luxembourg, inhumé l'an 1383, et celle de Marguerite, veuve de Jean, duc de Lorraine, inhumée l'an 1372. L'abbaye d'Orval était dans le diocèse de Trèves.

Cette abbaye est célèbre comme ayant été le siége de l'une des trois grandes réformes de l'ordre de Cîteaux, dans le XVIIe siècle. Avec Sept-Fonts et la Trappe, elle partage cette gloire qui fut celle de quelques abbayes privilégiées, dont le nom semble entouré désormais de plus de vénération. La réforme d'Orval, en premier lieu, est due au zèle de saint Bernard de Mont-Gaillard, si connu en France au temps de la Ligue, sous le nom du Petit-Feuillant. Elle est due ensuite à Charles de Bentzeradt, nommé abbé d'Orval, l'an 1668, qui répara ce que le malheur des temps avait déjà détruit. C'est à ce dernier surtout que l'abbaye d'Orval est redevable de sa grande célébrité. — Voy. *Dictionnaire des ordres religieux*, t. III, p. 90; et, *Gallia christ.*, t. XIII, col. 617, la suite de 48 abbés.

OSLOWAN (diocèse d'Olmütz, Moravie, Etats autrichiens). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, ainsi nommée du pays voisin. Elle est aujourd'hui entièrement ruinée, écrivait Jongelin vers 1640,. . *et campus ubi Troja fuit.* (Liv. V, p. 49).

OSSERA, *Ursaria* (en Galice, Espagne). — Très-belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, appelée vulgairement, à cause de sa magnificence, l'*Escurial des Bernardins*. Elle doit son origine à Alphonse VIII, roi de Castille, qui la fonda vers 1140. (JONGELIN.)

OSTERHOVEN (Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans le VIIIe siècle par Odilon, duc de Bavière, et saint Firmin, le fondateur de Reichenau. Ce monastère fut le lieu de la sépulture du duc Odilon, qui mourut vers l'an 748. Ayant été ravagé par les Hongrois, il fut rebâti pour des chanoines séculiers, et depuis habité par des religieux de l'ordre de Prémontré, vers l'an 1138. Il était dans le diocèse de Passau, et près la ville d'Osterhoven. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 461.

OSTINE (L') ou WESTINE, *Vastina* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1217, à trois lieues de Clairmarais, par Litgarde, religieuse de Blandech, qui en fut la première abbesse. Suivant Gazet, Gérard de Revestaire, chevalier, avait déjà auparavant placé sept chanoines dans ce lieu, sous la règle des religieux de Waten, lorsque la pauvreté des revenus les fit remplacer par des religieuses de l'ordre de Cîteaux, sous l'obédience de l'abbé de Clairmarais.

OTINGEN (Haute-Autriche). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle, par Gontier, comte de Cheningen, dans une terre de ce nom. Le fondateur voulait que ce monastère fût entièrement soumis au siége épiscopal de Saltzbourg. Saint Virgile, alors évêque de ce siége, en dédia l'église en l'honneur de saint Etienne. Saint Virgile mourut l'an 780.

OTTENBUREM (Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIIe siècle par le comte Sillach. Il eut pour premier abbé Tuto, fils du fondateur. On compte parmi les abbés ses successeurs, pendant le IXe siècle, Milon, qui obtint quelques grâces de Louis le Débonnaire; Neadgar ou Nitkar, qui mérita par sa piété et son érudition d'être élevé au siége d'Augsbourg; et enfin Witgar, qui après avoir aussi gouverné di-

gnement, pendant dix ans, l'église d'Augsbourg, se démit de ses fonctions, pour devenir l'apôtre des Suisses, et mourut dans ce saint ministère, l'an 902. (Bulteau.)

OTTERBURG, *Otterburgum* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille d'Erbach, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1145 par Sifrid de Bobon, comte de Kesselberg, qui donna à Rulhard, premier abbé d'Erbach, son castel d'Otterburg avec toutes ses dépendances, pour y construire un monastère de son ordre. L'archevêque de Mayence confirma bientôt après cette donation. Les premiers religieux venus d'Erbach pour cette fondation, encouragés par les exhortations de sainte Hildegarde, qui florissait alors dans le monastère de Saint-Rupert, poursuivirent leur tâche avec un nouveau zèle, et construisirent enfin un monastère qui devint par la suite un des plus célèbres de l'ordre de Cîteaux, en Allemagne. Il était dans le diocèse de Mayence. Il fut occupé depuis l'an 1576 environ, jusqu'en 1622, par les princes palatins calvinistes : à cette époque, il fut cédé au roi catholique avec cette partie du Palatinat, et ensuite restauré en 1634, par les soins de l'abbé de Lutzell. Mais en 1648, le prince palatin s'en empara de nouveau, et le détruisit entièrement, excepté l'église qui devint dans la suite une paroisse. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 596, mentionne 4 abbés.

OUEN (Saint-), *S. Audoenus* (à Rouen, France.)—Célèbre et belle abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie à Rouen, vers l'an 536, par les libéralités de Clotaire Ier, ou par les soins de sainte Clotilde, sa mère. On l'appela d'abord *Saint-Pierre*. Saint Ouen, évêque de Rouen, étant mort en 683, fut inhumé dans l'église de cette abbaye, qui plus tard porta son nom. Quelques-uns font remonter son origine à saint Victrix, archevêque de Rouen, qui mourut vers le commencement du ve siècle. Elle fut détruite par les Normands l'an 841, et réparée ensuite; mais un incendie dévora ses nouveaux bâtiments l'an 1156. Restaurée par les soins de Richard, roi d'Angleterre, de l'impératrice Mathilde, et d'autres grands personnages, elle fut dévastée encore l'an 1201 par un incendie. En 1248, un troisième incendie la ravagea tellement de nouveau que les moines furent contraints de chercher ailleurs une autre demeure. Mais le courage des abbés ne fut point abattu par tant de désastres, comme dit le *Gallia christ.* : une nouvelle restauration suivit bientôt cette nouvelle ruine.

L'an 1319, l'abbé Jean VIII jeta les fondements de l'admirable basilique qui fut continuée par ses successeurs et qui subsiste aujourd'hui encore, comme un des plus beaux monuments gothiques de la Normandie et de la France entière. L'histoire de cette basilique occupe une grande place dans celle de l'abbaye, mais ce n'est pas ici le lieu de la décrire. Disons seulement que, restaurée de nos jours, elle fixe justement l'admiration de tous les amis des arts et de nos vieux souvenirs. Quant à l'abbaye de Saint-Ouen, il serait trop long également de mentionner toutes ses illustrations et de rappeler tous les bienfaits, libertés et insignes priviléges dont l'enrichirent tour à tour les Souverains Pontifes, les ducs de Normandie, les rois de France et d'Angleterre. Peu d'abbayes en France ont joui de tant d'honneur, d'éclat et de célébrité. Avec Jumiéges, Le Bec, Saint-Vandrille, elle figure parmi nos vieilles et nobles abbayes normandes, riches de tant de souvenirs, et dont l'histoire détaillée demanderait un long récit. Celle de *Saint-Ouen* a eu son écrivain, auquel nous renvoyons pour tous les faits qui la concernent. — Voy. La Pommeraye, *Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen.*— Elle s'unit, l'an 1600, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 135, la série de 41 abbés.

OUEN (Saint-), *S. Audoenus* (diocèse du Mans, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près du Mans, vers l'an 710, par Herlemont, évêque du Mans. Ce saint évêque venait de fonder en ce même lieu un hôpital avec une chapelle en l'honneur de saint Ouen, lorsqu'il y établit douze religieux sous la conduite de l'abbé Suffroi. Cette fondation fut confirmée par Dagobert III, l'an 710.

OURDACH, *Urdacium* (diocèse de Bayonne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, dédiée à Saint-Sauveur. Elle était fille de la Case-Dieu, et située entre les monts de Brène en Navarre, mais presqu'à l'entrée de la France. Elle appartint dans l'origine aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'an 1209 elle embrassa l'institut de Prémontré. L'abbé d'Ourdach avait juridiction épiscopale sur la ville de ce nom.

OUTRILLE-DE-BOURGES (Saint-), *S. Austregisilis* (Cher, France). — Abbaye fondée avant l'an 623 dans un faubourg de Bourges. Elle fut appelée *Saint-Austregisile*, du nom de ce saint personnage, qui y fut inhumé. Marculfe, le célèbre auteur des *Formules*, fut d'abord lecteur, puis abbé de la basilique où reposait le corps de saint Austregisile. Cette abbaye ayant été détruite, fut donnée après sa restauration à des clercs séculiers, et l'on y vit fleurir un collége de chanoines. Enfin l'an 1405 elle fut unie à la Sainte-Chapelle, à la demande de Jean, duc de Bourges, qui peu de temps après cependant y institua un nouveau collége de chanoines. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 120.

OVILA (diocèse de Siguenza, Espagne). — Abbaye célèbre de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1185, par Alphonse, roi de Castille, père de la reine Blanche de Castille. Elle est fille de Bolbonne, en Languedoc, de la filiation de Morimond. (Jongelin.)

OYA (ancien diocèse de Tiey, en Galice, Espagne). — Le plus ancien monastère de la Galice, dit-on. Il fut fondé dès l'an 569, pour des moines bénédictins. Des Cisterciens

venus de Clairvaux leur succédèrent en 1185. Ce monastère, situé au bord de la mer, est, dit Jongelin, le plus fort boulevard de la Galice contre les pirates. On y entretient d'ordinaire quelques centaines de chevaliers, outre des machines de guerre, qu'on emploie à repousser les agressions de l'ennemi. (*Annal. Cisterc.*)

P

PACE PROPE LEODIUM (*B. Maria de*) (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît de l'étroite observance, fondée près de Liége vers l'an 1627. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 1000, donne l'ordre de 5 abbesses.

PACHNUM ou CHNUM (Haute-Egypte). — Nom d'un très-ancien monastère du IVe siècle, joint par saint Pacôme aux quatre qui composaient sa congrégation, savoir : *Tabenne*, *Baum*, *Chenobosque* et *Monchose*. — Voy. *Vie de saint Pacôme*.

PACY, *Paceium* (diocèse d'Evreux, Eure, France).—Ville (99), et abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de l'*Annonciation de la Vierge*, fondée l'an 1637 par François Alexandre d'Albret, seigneur de Pons et de Maresmes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 661, la mention de 3 abbesses.

PADIS (ancien diocèse de Revel, en Esthonie, Russie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Stolp, en Poméranie, fondée près Revel l'an 1249, en l'honneur de saint Wenceslas, duc de Bohême, martyr, par Eric, roi de Danemark, lors de son expédition contre les Esthoniens, en Livonie. Au rapport de Jean-Isace Poman (*Histoire de Danemark*), le pieux monarque fit cette fondation à la suite d'une vision merveilleuse qu'il avait eue la nuit durant son sommeil. Un saint martyr lui étant apparu, lui avait dit : « Prends courage, mon frère ; je suis le martyr Wenceslas ; le même destin t'est réservé bientôt (100) : mais, en attendant, bâtis un monastère à la gloire de Dieu, et en mémoire de mon nom..... » Eric, à peine réveillé, se mit en devoir d'obéir à l'ordre du saint martyr, et l'on vit presque aussitôt s'élever près de Revel le monastère de Padis. — *Voy.* Jongelin, liv. IV, p. 50.

PAIN-PONT (Sainte-Marie de), *Panis Pons* (Ille-et-Vilaine, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 630 par Judicaël, seigneur du pays. Elle fut reconstruite l'an 1231. Elle était située dans l'ancien diocèse de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes), et occupée en dernier lieu par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève.

PAIX-DE-DIEU, *Pax Dei*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1242, près de Huy, dans le diocèse de Liége (Belgique), par un noble personnage nommé Arnold Corswarem, échappé à la mort qu'il allait recevoir des mains de son propre frère, depuis longtemps son ennemi. Arnold ayant demandé grâce *par la Paix de Dieu*, et l'ayant obtenue, se consacra à Dieu dans l'ordre des frères Mineurs; il donna à sa mère sa part d'héritage, à la condition de fonder un monastère de l'ordre de Cîteaux. La mère accomplit le pieux désir de son fils, et l'on dit qu'elle fit construire ce monastère non loin de Huy, sur le lieu même où Arnold avait obtenu grâce de son frère.

PAIX NOTRE-DAME (de la), *Beata Maria de Pace* ou *Parthenon Elnonensis* (jadis diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai, France). — Abbaye de filles, de l'ordre de Saint-Benoît réformé, à Saint-Amand (Nord); cette abbaye, fille du couvent du même nom à Douai, doit son origine à Nicolas Dubois, abbé de Saint-Amand. Ce prélat, qui en 1646 avait fondé des écoles pour les garçons, voulut procurer le même bienfait aux jeunes filles. Il communiqua son projet à Michel Dubois, son frère, majeur de Saint-Amand, et célibataire, qui, d'après le conseil de l'abbé, légua par son testament quarante mille florins pour cette fondation. Nicolas, comme exécuteur testamentaire, obtint ensuite de l'abbesse de Notre-Dame de la Paix, à Douai, Marie Anne de Coudenhove, six religieuses qui vinrent à Saint-Amand, du consentement de l'évêque, des magistrats et des citoyens. On trouve au *Gallia christiana*, t. III, col. 64, les lettres de cet accommodement, savoir : celles de l'évêque du 21 février 1650, et celles des échevins du 14 avril suivant. Le roi confirma cette fondation le 21 juin 1654. — Le *Cameracum christianum*, p. 257, donne la série de 8 abbesses, depuis Gabrielle Cordouan de Douai, jusqu'à Elisabeth Derecq, née à Saint-Amand, l'an 1748, morte en cette même ville vers 1804, dans une maison particulière où elle s'était retirée avec une de ses consœurs.

PAIX NOTRE-DAME (de la), *Pace* ou *bona Pace Duaci* (*Beata Maria de*), ou *Abbatia Pacis*, à Douai, (Nord, France).—Abbaye de filles bénédictines réformées. C'est un essaim du couvent de l'Honneur-Notre-Dame de Flines, dit le *Gallia christ.* C'est de là, en effet, que Florence de Werquignœul sortit l'an 1604, avec quatre autres religieuses et une sœur converse, pour jeter les premiers fondements de cette maison. Florence, d'abord chanoinesse à Moustier-sur-Sambre, près Namur, puis religieuse à Flines, dirigea avec sagesse pendant vingt-six

(99) Chef-lieu de canton sur l'Eure, à 4 lieues E. d'Evreux.

(100) Eric VI, roi de Danemarck, fut assassiné le 9 août 1250, et précipité dans la mer par l'ordre de son frère Abel.

ans, la maison de Notre-Dame de la Paix, qu'elle avait fondée à Douai. Ce couvent, continue le *Gallia christ.*, fut une vigne féconde, qui étendit au loin ses rameaux; Florence fonda le monastère de la Paix de Jésus, à Arras, en 1612, un autre à Grammont, un troisième à Béthune, un quatrième à Namur, un cinquième à Bruges en 1623, un sixième enfin à Liége en 1627. — Voy. *Histoire de Florence de Werquignœul, première abbesse de la Paix-Notre-Dame, à Douai, et institutrice de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît, dans le nord de la France, et en Belgique*, par l'abbé Parenty; Lille, Lefort, 1846. — Le *Cameracum christianum*, p. 256, donne la liste de 9 abbesses, depuis Florence de Verquignœul jusqu'à Anne-Joseph Boutry, élue en 1789, et qui était en exercice lors de la suppression de l'abbaye.

PALAIS NOTRE-DAME ou NOTRE-DAME DE PALAIS, *Palatium B. Mariæ* (diocèse de Limoges, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, ensuite de Cîteaux, à qui elle fut unie l'an 1162. Elle fut commencée par le B. Géraud de Sales, et terminée par Roger, abbé du monastère de Dalon, dont elle était fille. — Voy., *Gallia christ*, t. II, col. 634, la série de 11 abbés.

PALATIOLE (Toscane, Italie). — Monastère fondé vers le milieu du VIIIe siècle, dans l'ancien diocèse de Piombino, *Populonium*, par saint Valfroi, d'une noble famille de Pise, de concert avec un ami nommé *Fortis*, natif de Corse, et un parent appelé *Gundvald*, originaire de Lucques. Les trois amis bâtirent deux monastères, l'un pour des hommes, l'autre pour des femmes. Le premier, situé près du Mont-Verd fut appelé *Palatiole*. On le dédia à saint Pierre, et il fut enrichi de nombreuses reliques. Le B. Valfroi en fut le premier abbé. A sa mort, arrivée vers 765, Gimfroi, son fils, lui succéda dans le gouvernement de l'abbaye. Il eut lui-même pour successeur vers 795 le vénérable André, fils unique de Grundvald, l'un des trois fondateurs : ce troisième abbé de Palatiole a écrit la Vie de saint Valfroi.

Le monastère des femmes, bâti également par les trois fondateurs, était dans le diocèse de Lucques, près de la rivière de Versile. Il fleurit aussi par la sainte observance des religieuses, dont le nombre, dit-on, s'éleva bientôt jusqu'à 90. (Bulteau).

PALZ, *Palatiolum prope Treviros*. — Ancien monastère de femmes, situé près de Trèves (Prusse Rhénane), dans le bourg de Palz, sur la Moselle, et fondé vers l'an 630, par saint Modoald, évêque de Trèves : on croit qu'Adèle, fille de Dagobert II, roi d'Austrasie, ayant acheté ce lieu, restaura le monastère de Saint-Modoald. Il était déjà habité par des chanoinesses, lorsque Poppon, archevêque de Trèves, s'efforça avant le milieu du XI siècle, de le rappeler à son institution primitive. Le même pontife ne pouvant y réussir, dispersa enfin les religieuses de Palz en divers lieux, et leur substitua des chanoines, l'an 1037. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

PANTALEON (Saint-), *S. Pantaleonis monasterium*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1247, sur le mont Eremitico, dans le diocèse de Lucques (Italie centrale). Ses premiers religieux lui vinrent avec un abbé, du monastère de Saint-Galgan, au diocèse de Volterre, de la filiation de Clairvaux. (Jongelin).

PANTALEON DE COLOGNE (Saint-), *S. Pantaleo* (à Cologne, Prusse Rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 956, suivant Mabillon, par Brunon le Grand, archevêque de Cologne. Ce pontife ayant reçu de Rome les reliques de saint Pantaléon apportées par Hadamas, abbé de Fulde, les déposa dans une ancienne église de Saint-Gervais et Saint-Protais dans le faubourg de Cologne, qui prit plus tard le nom de *Saint-Pantaléon*, et aussi de *Saints-Côme et Damien* et *de Saint-Quirice*. Le même pontife établit, dit-on, des religieux dans ce lieu, sous la conduite d'un abbé nommé Chrétien. D'autres auteurs, donnant à ce monastère une origine plus ancienne, le font déjà exister sous le règne de Louis le Pieux. L'archevêque Brunon, qui mourut en France, fut inhumé dans cette église de Saint-Pantaléon qu'il avait restaurée, et que Théophanie, épouse de l'empereur Othon II, enrichit l'an 991 des reliques de saint Alban, martyr. L'archevêque Théodoric de Morse, entreprit au XVe siècle la réforme de ce monastère, qui fut consommée par Herman de Hesse, l'un de ses successeurs. Il fleurit alors de nouveau jusqu'au dernier siècle, sous la congrégation de Bursfeld, à laquelle il s'unit, dit-on, l'an 1450. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 737, l'index de 54 abbés.

PANTALEON DE TOULOUSE (Saint-), *S. Pantaleo* (à Toulouse, Haute-Garonne, France. — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée par testament de Jean Raimond de Comminges, cardinal et premier archevêque de Toulouse, qui mourut l'an 1348 : ce monastère, fondé par lui pour deux cents vierges chanoinesses, *en l'honneur des onze mille vierges*, fut construit deux ans après, en 1350, et selon ses intentions, on bâtit un édifice pour douze chanoines réguliers, chargés du soin spirituel des religieuses. Le Pape Clément VI, et le roi Jean ratifièrent cette fondation, l'an 1354. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 123, la série de 19 abbesses.

PANZO (Saint-Ange de) (près d'Assise, Etat ecclésiastique, Italie). — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, situé dans le voisinage d'Assise. Il est célèbre dans les annales monastiques comme ayant été, vers l'an 1212, la retraite de sainte Claire, qui y fut transférée par saint François d'Assise, du monastère des bénédictines de Saint-Paul, sa première retraite. Sa sœur Agnès vint l'y joindre, et saint François lui donna aussi l'habit, quoiqu'elle n'eût que quatorze ans. Les deux saintes sœurs furent exposées dans cette maison à une nouvelle persécution, de la part de leurs parents et des amis de leur famille. Mais

leur constance les rendit victorieuses. — Voy. *Vie de sainte Claire*, au 12 août. — Ce fut peu de temps après que saint François mit les deux sœurs dans une petite maison contiguë à l'église de Saint-Damien, et établit Claire supérieure de ce monastère naissant.

PAPOUL (Saint-), *S. Papulus* (Aude, France).—Ville (101), et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée de l'an 752 à 768. Elle devint le siége d'un évêché en 1317.

PARACLET (Le), *Paracletum* ou *Paraclitus* (dioc. de Troyes, France). — Abbaye située dans la paroisse de Saint-Aubin, arrond. de Nogent-sur-Seine (Aube), et surtout célèbre par Abailard son fondateur, et par Héloïse sa première abbesse. On connaît l'histoire de ces deux illustres personnages. Abailard, condamné pour ses erreurs, s'était retiré sur les terres du comté de Champagne où, du consentement d'Halton, évêque de Troyes. il bâtit, en 1123, près de Nogent, une petite chapelle, qu'il dédia à la sainte Trinité, et qu'il nomma depuis *le Paraclet* (*consolateur*), en souvenir des consolations qu'il y avait éprouvées. Poursuivi jusque dans sa retraite, Abailard fut contraint de l'abandonner, et la laissant à deux de ses amis, il se retira en Bretagne. Plus tard, en 1128, il fit don de sa solitude du *Paraclet* à Héloïse, supérieure du couvent d'Argenteuil : celle-ci vint s'y fixer avec ses compagnes, en 1129. Le Pape Innocent II confirma, l'an 1151, l'établissement d'un monastère dans ce lieu; Héloïse en fut la première abbesse. L'oratoire du Paraclet reçut bientôt des dons considérables; il devint par la suite chef d'ordre, et il avait plusieurs monastères sous sa dépendance. A la mort d'Abailard, arrivée le 21 avril 1142, au prieuré de Saint-Marcel de Châlons, son corps fut envoyé à Héloïse, qui le fit enterrer au Paraclet. Héloïse mourut elle-même dans ce monastère, le 17 mai 1163, étant âgée de 63 ans, après avoir édifié et gouverné pendant 33 ans l'abbaye du Paraclet. Elle fut inhumée dans le même tombeau qu'Abailard. Cette abbaye a vu d'illustres abbesses, parmi lesquelles on distingue Catherine de La Rochefoucault, qui la gouvernait en 1701, et Mme de Roucy, qui fut la dernière abbesse, et marqua son séjour au Paraclet par des monuments remarquables. En 1792 l'abbaye du Paraclet ayant été vendue, les notables de Nogent allèrent en cortége enlever les corps d'Héloïse et d'Abailard, qu'ils déposèrent dans l'église de Saint-Laurent. Le tombeau qui recéla les deux époux, après avoir fait pendant longtemps l'ornement du musée des Petits-Augustins, est aujourd'hui au cimetière du Père-Lachaise.

Détruit en partie pendant la révolution, le monastère du *Paraclet* fut acheté par le comédien Mouvel. Cette abbaye n'offrait plus que des ruines, lorsqu'elle devint la propriété du général Pajol qui fit reconstruire sur les anciens fondements un édifice régulier d'une belle apparence. L'emplacement du Paraclet était occupé en 1822 par une usine où l'on avait établi une fabrique de limes et d'acier. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 572, la série de 27 abbesses, depuis Héloïse.

PARACLET (Le), *Paraclitus* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1219, par Enguerrand de Boué, et Ade sa femme, qui y mirent Marguerite, leur fille, pour abbesse. Elle était à deux lieues environ de la ville d'Amiens. Elle fut transférée à la fin du XVIIe siècle dans la ville d'Amiens. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1345, la série de 28 abbesses.

PARADISUS, (diocèse de Gnesne et Posen, Etats Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la Marche de Brandebourg, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1237 par le comte Bronis, dans son fief héréditaire de Goscicoub. Jongelin (liv. IV, p. 50) distingue parmi ses religieux un nommé Jacob, surnommé *le Polonais*, homme d'une science éminente, auteur de plusieurs ouvrages, et d'un, entre autres, intitulé : *Speculum religiosorum.* Il refusa constamment la couronne de docteur dans l'Académie de Cracovie, et la dignité abbatiale dans son monastère, dit le même historien, qui cite huit vers latins à sa louange, du poëte Jascrovick.

PARC (Le), *Altus Fons*, *Parcus* ou *Parcense Cœnobium* (diocèse de Montréal, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, ainsi nommée, dit-on, de bois voisins qu'au temps de Guillaume II, roi de Sicile, on appelait le *Parc-Royal*, parce que ce prince s'y livrait souvent au plaisir de la chasse. Elle fut fondée l'an 1307 par Frédéric II, roi de Sicile, qui donna aux religieux cisterciens ce parc avec plusieurs autres biens. Il ajouta à la dotation de cette abbaye l'église de Saint-George de Kemonia, appartenant à un monastère de moines Grecs de l'ordre de Saint-Basile. Parmi les abbés du Parc, on distingue de Carus, qui fut archevêque de Montréal en 1390; et Jacques de Tudesch, archevêque de Messine, qui mourut en 1473, prélat d'une admirable charité envers les pauvres, et dont on voit le tombeau dans la cathédrale de Messine.—*Voy.*, Jongelin, lib. II, p. 92.)

PARC-AUX-DAMES ou LE PARC BOUILLE, *Parcus Dominarum* (Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1205, non loin de Crépy, par Aliénor, comtesse de Saint-Quentin et dame de Valois, et par les libéralités du roi Philippe-Auguste. Innocent III confirma les donations des fondateurs par une bulle de l'an 1210. D'autres nobles seigneurs et princesses, et plusieurs évêques enrichirent ensuite cette abbaye de leurs dons. Elle eut beaucoup à souffrir durant les guerres qui désolèrent la Picardie et le Valois dans les XIVe et XVe siè-

(101) A 7 kil. E. de Castelnaudary.

cles. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1515, la série de 37 abbesses.

PARDOUX (Saint-), *S. Pardulfus* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Dominique, qui devint dans la suite un prieuré à la nomination du roi. En 1526, elle avait pour abbesse *Jehanne bastarde de Guyenne*, dit le *Gallia christ.*, qui le 8 juillet de cette année témoigne dans un acte avoir reçu de Guillaume Prudhomme, questeur général, cent livres tournois d'une pension annuelle dont l'avait gratifiée le roi. (T. II, col. 1507.)

PARK, *Parcum Dominorum* ou *S. Maria de Prato* (près Louvain, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1129, par Godefroi le Barbu, duc de Lorraine et comte de Louvain, qui fit don de ce lieu de *Park* à Gualter, abbé de Saint-Martin de Laon. Des religieux de ce dernier monastère vinrent l'habiter, et la nouvelle abbaye s'accrut si rapidement par diverses donations qu'elle put elle-même, dès l'an 1137, envoyer une colonie dans la ville de Ninove. Le *Gallia christ.*, qui place l'abbaye de Park dans le diocèse de Malines, donne la série de 35 abbés (t. V, col. 57.) — *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 473.

PAROIS-LE-MONIAL, *Paredum Monachorum*. — Ancienne abbaye de France, fondée l'an 973 par Lambert, comte de Châlon-sur-Saône, sur son propre fonds, avec l'aide de saint Maieul, abbé de Cluny. Elle était située sur la Brebine, dans le Charolais ; le *Gallia christ.* la place dans le diocèse d'Autun. Elle fut consacrée l'an 977 en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Grat, évêque et confesseur, dont le corps renfermé dans une châsse d'argent fut transféré dans ladite abbaye par les soins d'Hugues, évêque de Châlon. Elle fut soumise l'an 999 au monastère de Cluny, et régie par des prieurs sous l'autorité des abbés de Cluny — Voy. *Gallia christ.*, t. IV, col. 445.

PART-DIEU (La) (Suisse). — Monastère de l'ordre des Chartreux, situé près de Bulle (canton de Fribourg), et qui subsiste encore de nos jours. Il fut fondé l'an 1307 par Wilhelmette de Grandson, veuve de Pierre III, comte de Gruyère, qui donna aux enfants de Saint-Bruno une montagne et une forêt dans sa comté, en y joignant plusieurs arpents de bons pâturages. Bochard, moine de la Valsainte, couvent de l'ordre déjà anciennement établi près de là par les seigneurs de Charmey, fut le premier prieur de ce nouveau monastère, qu'on nomma, selon un mot de sa fondatrice, qui avait dit vouloir faire enfin la part du bon Dieu, la Part-Dieu (*Theil Gottes*, *Pars Dei*). « Les moines défrichèrent leur forêt, dit l'auteur d'un voyage en Suisse, tracèrent quelques étroites esplanades sur les flancs de la montagne, et ces lieux qui devaient être alors bien sauvages, puisqu'ils le sont encore aujourd'hui, changèrent cependant d'aspect. La croix qui s'élevait sur le sommet du principal édifice appela bientôt à son ombre les pauvres habitants de ce désert, d'autres y vinrent de plus loin, l'aumône attire. De vastes étendues de terrain leur furent concédées pour des redevances minimes. Peu à peu les familles nouvelles rongèrent les bois, comme les troupeaux rongent l'herbe, gagnèrent toute la montagne, et le pays se civilisa, toujours bon catholique, ce qui est la vraie civilisation, sous l'aile des religieux.

« Cette petite contrée, protégée par la prière, eut le bonheur d'échapper à presque tous les malheurs des guerres civiles et étrangères. Deux grands désastres seulement vinrent éprouver la communauté. Durant la peste de 1556, qui accompagna le développement de la réforme, le prieur et quatre serviteurs qui l'aidaient au soulagement des malades, moururent glorieux martyrs de leur dévouement. En 1800, le couvent tout entier devint la proie des flammes. Les bâtiments furent bientôt relevés. A force d'ordre, d'économie, de sobriété, les religieux firent face à toutes les dépenses sans interrompre leurs aumônes, et payèrent leurs dettes en peu de temps. » — (Louis Veuillot, *Les pèlerinages en Suisse.*)

PASTOR (*S.*) (diocèse de Rieti, Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Rieti. Elle était de la filiation de Clairvaux et fut fondée l'an 1137.

PASTRO (diocèse d'Eger, Agria ou Erlau, Hongrie. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée, dit-on, l'an 1190. Elle est fille de Pelis. On la trouve désignée quelquefois sous les noms de Parastuck et Paschuck. (Jongelin.)

PAUL (Saint-), *S. Paulus* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 923, époque où elle avait pour abbé Eble, vassal du comte Ebole. Elle était située dans le pays de Poitiers, au lieu dit *Forzillus*, et selon quelques autres, dans la ville même de Poitiers. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1222.

PAUL (Saint-), *S. Paulus* ou *Stella S. Pauli* (diocèse de Coimbre, Beira, Portugal. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée vers l'an 1163 par une colonie de religieux venus d'Alcobaca.

PAUL DE BESANÇON (Saint-), *S. Paulus Bisontinensis* (à Besançon, France). — Ancien monastère bâti selon quelques-uns vers l'an 624 par saint Donat, moine de Luxeuil, et depuis évêque de Besançon. Ce pontife aurait donc bâti dans sa ville épiscopale un monastère sous l'invocation de saint Paul, et il y aurait mis des religieux de Luxeuil, pour y servir Dieu sous la règle de Saint-Benoît et de Saint-Colomban. D'autres cependant ne placent la fondation de ce monastère qu'en 1060, au temps de Hugues Ier, archevêque de Besançon, qui fit des donations considérables à cette église de Saint-Paul, et y établit des chanoines réguliers avec un doyen. Ces chanoines commencèrent dès le siècle suivant à embrasser la règle de Saint-Augustin et par degrés cette règle fut la seule observée. L'abbé de Saint-Paul de Besançon

tenait le premier rang après l'archevêque aux états de Franche-Comté.

PAUL DE LYON (Saint-), *S. Paulus* (à Lyon, France).—Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 545, dans la ville de Lyon, par saint Sacerdos, archevêque de Lyon. Il fut restauré par l'archevêque Leitrade, au temps de Charlemagne.

PAUL DE NARBONNE (Saint-), *S. Paulus Narbonensis* (Aude, France). — Abbaye ou plutôt église collégiale de chanoines, fondée, dit-on, par Charlemagne, vers 800, hors des murs de la ville, en l'honneur de saint Paul Serge, premier évêque de Narbonne. Plus tard elle se trouva comprise dans l'enceinte de la cité. Le *Gallia christiana* pense qu'elle fut *abbaye séculière* dès son origine. L'abbé de Saint-Paul de Narbonne jouissait de plusieurs insignes priviléges : il tenait le premier rang après l'archevêque de Narbonne, dans les synodes provinciaux. Béraire, archevêque de Narbonne, avait obtenu un privilége pour cette église de Saint-Paul, de Charles le Chauve, pendant le siége de Toulouse par ce monarque, l'an 843.—Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 141, la série de 79 abbés.

PAUL DE SOISSONS (Saint-), *S. Paulus Suessionensis* (Aisne, France).— Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin : elle fut fondée, d'abord l'an 1228, par Jacques, évêque de Soissons, dans une église de Saint-Etienne du faubourg de Soissons. Les religieuses occupèrent cette abbaye jusqu'en 1619. A cette époque, du consentement de l'évêque, elles permutèrent de demeure avec les religieux de Saint-Paul de Reims, de l'ordre du Val des Ecoliers. Ceux-ci, après neuf ans de séjour dans leur monastère de Soissons, l'aliénèrent à de nouvelles religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, dont une colonie, conduite par Françoise Le Charron, élue abbesse de Saint-Paul, vint de Saint-Etienne de Reims, l'an 1628, et fonda la nouvelle abbaye de Saint-Paul de Soissons. —Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 473, la série de 6 abbesses.

PAUL DE VERDUN (Saint-), *S. Paulus Virdunensis* (Meuse, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près de Verdun, de l'an 962 à 965, par Wicfrid, évêque de Verdun, réformée l'an 1131, et qui devint alors de l'ordre de Prémontré. Innocent II, l'an 1137, et Alberon, archevêque de Trèves, donnèrent des diplômes en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1328, la mention de 7 abbés de l'ordre de Saint-Benoît, et 51 de l'ordre de Prémontré. — *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 505.

PAULUS IN URBE (*S.*). — Nom latin d'une ancienne abbaye de France, fondée dans le diocèse de la ville de Limoges, avant l'an 597, par Jocond et Pélagie, père et mère de saint Yriez, et dotée par saint Ferréol, évêque de Limoges, qui y fut inhumé. C'était au VIIIe siècle, comme l'apprend le *Gallia christ.*, une église paroissiale.

PAUL SUR VANNE (Saint-), *S. Paulus de Vanna* (diocèse de Sens, Yonne, France).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1221, par les soins de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens. Elle était située près de Sens, non loin du confluent de l'Yonne et de la Vanne. C'était auparavant une église, qui avait été fondée l'an 1090, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Eugène, Pape, et que Gui, archevêque de Sens, donna l'an 1192 aux Prémontrés de *Dilo*. Après leur avoir appartenu près de trente ans comme prieuré, il paraît qu'elle fut érigée en abbaye par Pierre de Corbeil. — Voy., *Gallia christ*, t. XII, col. 253, la série de 36 abbés. — *Annales Præmonstr.*, t. II, col. 499.

PAUNAT (Saint-Sauveur de), *Palnatum* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 775, par David, habitant du pays de Périgueux, et Bénédicte, sa femme, près Limueil, sur la Vezère, et soumise alors au monastère de Saint-Martial de Limoges. Dans la suite, elle paraît avoir eu son abbé propre. Sous Adalgise, l'un d'eux, elle fut détruite par les Normands, l'an 860. Elle fut à la fin du Xe siècle restaurée par Frotier, évêque de Périgueux.

PAVILLY, *Pauliacum* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ville (102) et abbaye de filles, dans le pays de Caux, fondée par saint Philibert, abbé de Jumiéges, avant l'an 648, sur un emplacement et avec des fonds qui avaient été donnés par Amalbert, seigneur du lieu. Sainte Austreberte, prieure de Port, bénie par saint Ouen, en fut la première abbesse. Cette abbaye fut transférée vers l'an 1000 dans la ville de Montreuil-sur-Mer.

PE DE GENEREZ (Saint-), *S. Petrus Generensis* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située au pied des Pyrénées, à la limite des pays de Béarn et de Bigorre, au confluent du Génerez, dont elle a pris le nom, et sur le gave de Pé. Elle fut fondée au commencement du XIe siècle, par Sanche, prince et duc de toute la Gascogne, et une colonie de religieux de Saint-Sever de Bustang. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, instr., p. 194, col. 1, la charte de fondation. La basilique du monastère fut consacrée en grande pompe, l'an 1096, sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. Ce monastère de Saint-Pé de Génerez fut uni dans la suite à la congrégation de Saint-Maur. — *Voy.*, t. I, col. 1253, la série de 29 abbés.

PEBRAC, *Perracum* ou *Piperacum* (diocèse de Saint-Flour, Cantal, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1062, sur la rivière de Gie, non loin de Langiac, sur le penchant d'une montagne. Jadis du diocèse de Clermont, elle est maintenant de celui de Saint-Flour, disait le *Gallia christiana*. Son fondateur fut saint Pierre de Chavanon, archiprêtre de Langiac. — *Voy.*, t. II, col. 458, la série de 41 prévôts et abbés.

(102) Chef-lieu de canton à 22 kil. N.-O. de Rouen.

PÉCHREDON (Notre-Dame de), *Podium Rotundum* ou *B. Maria de Podio Rotundo.* — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans l'ancien diocèse d'Arles (France), vers l'an 1202. On voit en effet cette même année Imbert, archevêque d'Arles, soumettre cette nouvelle abbaye à celle de Boscaudon, à la charge par celle-ci, d'y établir un abbé et douze religieux.

PELICE (La), *Pellicea* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1205, par Bernard de La Ferté. Elle était située dans le Maine, près La Ferté-Bernard.

PELIS, *Pelisium* ou *Pelinum* (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Notre-Dame d'Acey (*Aceyum*), en Bourgogne, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1184. C'est dans cette abbaye que fut inhumée Gertrude de Méranie, ou d'Andechs, reine de Hongrie, femme d'André II, dit le *Jerosolymitain*, et mère de cette *chère sainte Elisabeth*, dont un illustre écrivain a publié l'admirable histoire (103). Cette infortunée reine, digne d'un meilleur sort, avait péri de la mort la plus cruelle, assassinée à la fleur de l'âge par les sujets de son époux (vers 1213).

PELPLIN, *Pelplinum* ou *Poplinum* (Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1190, par Sambor, prince de Poméranie et de Cassabie. Ses premiers religieux, avec un abbé, lui vinrent de l'abbaye de Pobran, en Poméranie. On distingue parmi ses abbés, Stanislas d'Hildran, qui, le 9 octobre 1562, fut élu évêque de Culm. L'historien Martin Cromer raconte le pillage de cette abbaye par les Polonais (lib. xx). « L'abbaye de Pelplin, écrivait Jongelin, n'est inférieure à aucune autre, non-seulement de la Prusse, mais encore de toute la France, dont j'ai visité en général les plus magnifiques. Aujourd'hui, comme autrefois, elle est toujours très-célèbre par la renommée de sa discipline et de sa piété. » Le même écrivain exalte ensuite, par d'admirables éloges, le mérite éminent de l'abbé de son temps, Léonard Rembowski, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, en Pologne, en Prusse, etc., et cite ces vers d'un poëte en son honneur.

Prussorum sublime decus, rarissima gentis
Gloria Sarmaticæ nostro Leonardus hic orbe
Altior, e magis superum primatibus unus.

PENA ou PENNA MAJOR (ancien diocèse de Lugo, en Galice, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Carracedo, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée en 1226, et unie avec les autres à la congrégation de Castille.

PENTALION, *Pentailum*, *Pentale.* — Ancienne abbaye de France, en Normandie, entre Honfleur et Pont-Audemer. Elle était de l'ordre de Saint-Benoît, et fut fondée vers l'an 550, par le roi Childebert, en faveur de saint Samson, évêque de Dôle, en Bretagne. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Rouen, et près du confluent de la Seine et de la Risèle. Un siècle après environ, saint Ouen, archevêque de Rouen, y plaça saint Germer, pour abbé. Elle était encore habitée par des moines l'an 833. On croit qu'elle fut entièrement détruite par les Normands.

PENTEMONT (Notre-Dame de), *B. Maria de Pentemonte* (à Paris, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée d'abord à l'extrémité du faubourg Saint-Jean de Beauvais, l'an 1217, par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Grégoire IX confirma ses possessions l'an 1230. Plus tard, au xve siècle, lors des guerres civiles qui désolaient la France, surtout la Picardie et les pays voisins de Beauvais, cette abbaye fut presque abandonnée, et demeura quelque temps comme déserte. Rétablie par douze religieuses venues de Notre-Dame de Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux, elle continua de fleurir jusqu'en 1646, où, détruite par une inondation de l'Oise, elle fut transférée dans l'intérieur de la ville de Beauvais, près l'église cathédrale. Enfin, l'an 1671, elle fut transférée à Paris, dans un lieu du faubourg Saint-Germain, où était un monastère sous le titre de *Verbe incarné.* L'église de Pentemont est aujourd'hui affectée au culte protestant. Les anciens bâtiments de l'abbaye servent de caserne. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 925, la série de 27 abbesses

PERALLO (Sainte-Marie de), *Perallum.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Auterive, en Piémont, et de la filiation de La Ferté. Elle fut fondée l'an 1246, dans le diocèse de Gênes (Etats Sardes). (Jongelin.)

PERE ou PIERRE DE MELUN (Saint-), *S. Petrus Melodunensis* (Seine-et-Marne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans un faubourg de Melun, avant l'an 577, et reconstruite l'an 991, après qu'elle eut été détruite par les Normands, en 845 et 848. Elle était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). Elle subit plus tard encore deux autres désastres au temps des Anglais et des calvinistes. On voyait autrefois dans son église un grand nombre d'anciens monuments des vicomtes de Melun, qui avaient été sans doute les bienfaiteurs de l'abbaye. Après avoir été dévastée par les calvinistes, elle fut restaurée une dernière fois par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, à laquelle elle s'unit l'an 1654. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 172, la série de 53 abbés.

PERE EN VALLEE-LES-CHARTRES (Saint-), *S. Petrus in Valle*, *S. Petrus Carnotensis* ou *Petri et Pauli* (*SS.*) *Monasterium* (à Chartres, Eure-et-Loir, France). — Célèbre et antique abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut fondée dans le vi^e ou le cem-

(103) M. de Montalembert.

mencement du VIIe siècle, dans une agréable vallée, sur l'Eure, au pied du mont sur lequel est bâtie Chartres. Elle était d'abord hors des murs de la ville, et séparée du bourg auquel elle avait donné son nom. Mais vers l'an 986, la crainte de nouvelles invasions, dont elle avait déjà plusieurs fois souffert, la fit entourer de murs et de fortifications avec la plus grande partie du bourg; enfin elle fut réunie à la ville avec le bourg lui-même, vers 1356 et 1360. C'était originairement, dit-on, un lieu de sépulture des premiers chrétiens de Chartres. Plusieurs rois et illustres personnages dotèrent et enrichirent ce monastère, qui, l'an 857, fut entièrement dévasté par les Normands, avec la ville de Chartres. Il fut restauré par l'évêque Aganon (931-941), et confié aux soins de l'abbé Elvens, qui y fit refleurir la discipline monastique avec la règle de Saint-Benoît. En l'année 1650, le monastère de Saint-Père en Vallée embrassa la réforme de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1217, la série de 67 abbés.

PERIGNAC ou PÆRIGNAC (SAINTE-MARIE DE), *Paregniacum*, *Payriniacum* ou *Paxigniacum* (diocèse d'Agen, Lot-et-Garonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnefont, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée vers le milieu du XIIe siècle, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans la vallée de Montpezat, par Flandrine, dit-on, dame de Montpezat, qui donna un fonds de terre pour sa construction. Les seigneurs de Montpezat, jadis très-puissants dans l'Agennois, dit le *Gallia christ.*, accrurent beaucoup dans la suite ses possessions. Les évêques d'Agen furent aussi ses bienfaiteurs. Cette abbaye eut beaucoup à souffrir durant les guerres des Albigeois et celles des Anglais; plus tard elle fut entièrement pillée par les calvinistes, qui détruisirent toutes ses chartes et ses vieux monuments. — Le *Gallia christ.*, t. II, col. 952, donne la série de 15 abbés.

PERNECK, *Pernetium* (Bavière). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, située près de Passau, et qui fut fondée l'an 1159, par Ulrich de Perneck. Elle était du diocèse de Passau. — Voy. *Annal. Præmonst.*, t. II, col. 553.

PERRAY-AUX-NONNAINS (LE), *Porretum Monialium* (Maine-et-Loire, diocèse d'Angers, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1120, à une ou deux lieues de la ville d'Angers. Elle est fille de Loroux. On dit qu'elle fut d'abord fondée pour des Bénédictins, à la place desquels on mit des religieuses de l'ordre de Cîteaux.

PERRINE (SAINTE-) DE LA VILLETTE, *S. Petronilla de Villula* ou *S. Joannes Baptista de Vineis* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1240, d'abord dans un faubourg de Compiègne (Oise), et ensuite transférée à la Villette, près Paris (France), l'an 1645. Son nom de *Sainte-Perrine* lui venait des reliques de cette sainte, qu'elle avait reçues, dit-on, du roi Louis VI. Les rois Louis IX et Louis XI se montrèrent ses bienfaiteurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 870, la série de 19 abbesses.

PERSEIGNE-EN-SAONNOIS, *Perseigna* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1145, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans la forêt de Perseigne, d'où l'abbaye a pris son nom. Son fondateur fut, dit-on, Guillaume III, comte de Bellême et d'Alençon. C'était le lieu de la sépulture des comtes d'Alençon, qui furent ses bienfaiteurs. — L'abbaye de Perseigne fut possédée en commende au XVIIe siècle, par le célèbre abbé de Rancé.

PERSORA, *Pershorense Cœnobium* (comté de Worcester, Angleterre). — Monastère fondé dans le VIIe siècle, par Oswald, ministre et neveu d'Ethelred, roi de Mercie. Il fut occupé tour à tour par des Chanoines séculiers et des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. — Voy. *Monastic. Anglican.*

PESCARA (royaume de Naples). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, appelé autrefois la *Maison d'Or*, tant à cause de la magnificence de ses bâtiments que de ses immenses revenus. Il fut fondé par l'empereur Louis II, l'an 866, et jouissait de grands priviléges.

PESSAN, *Pessanum* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Michel, archange. Elle était située dans le pays d'Estarac, non loin de la ville d'Auch, et elle existait au commencement du IXe siècle. Elle est mentionnée en effet dans le recensement des monastères, fait dans l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, l'an 817. L'abbaye de Pessan, après avoir subi sa part des tempêtes suscitées par les Sarrasins et les Normands, tomba dans des mains séculières, qui en restèrent maîtres jusqu'au temps de Guillaume, fils d'Arnauld, comte d'Estarac. Le dit Guillaume, l'ayant reçue comme héritage de ses aïeux, la concéda pour être restaurée, à l'abbaye de Simore, moyennant six vases d'argent du poids de quatre-vingt-dix livres, comme on le voit dans la charte relative à cette donation. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, *Instr.*, p. 167, col. 2, et 1012, la série de 43 abbés.

PETOGHEN-LEZ-OUDENARDE (diocèse de Gand, Belgique). — Monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire, ou d'Urbanistes, fondée, sur l'Escaut, près d'Oudenarde, l'an 1277, ou l'an 1286, par Isabelle, comtesse de Namur, femme de Gui, comte de Flandre, laquelle y élut sa sépulture, l'an 1298. Ce lieu paraît avoir été dans l'origine une prévôté de Bénédictins, que Raynald, archevêque de Reims, y avait fondée vers l'an 1085, en y envoyant une colonie de religieux de l'abbaye de Saint-Thierri de Reims. — *Gallia christ.*, t. V.

PETERBOROUGH (comté de Northampton, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers 655, par Penda, fils de Penda, premier roi chrétien de Mercie. On le nomme aussi Petroburg et

Medehamsted. Il ne fut achevé que vers 660, par Wulphère et Ethelred, frères de Penda, et par Kineburge et Kinewithe, leurs sœurs, qui voulurent y être inhumées. Cette maison eut pour premier abbé, Saxulphe, qui fut sacré depuis évêque, pour gouverner le nouveau diocèse de Lichfeld. Elle subsista avec une grande réputation de sainteté jusqu'à l'an 870. A cette époque, elle fut détruite par les Danois. Au siècle suivant, Adolphe, chancelier du roi Edgard, par le secours et la direction de saint Ethelwold, évêque de Winchester, fit l'acquisition du terrain de l'abbaye de Péterborough, et la rebâtit avec la plus grande magnificence. Son fils unique mort en bas âge, dans l'année 960, y fut inhumé. Il donna ensuite tous ses biens au monastère, y prit l'habit, et en fut élu abbé.

Cette abbaye était sous l'invocation de saint Pierre. Selon Guillaume de Malmesbury, elle fut appelée Péterborong, parce que Kénulphe, un de ses abbés, l'avait fait environner de murailles comme une ville. A la destruction des monastères, Henri VIII la traita plus favorablement que les autres : par respect pour la mémoire de la reine Catherine, sa femme, qui y avait été enterrée, et dont la tombe n'eut jamais d'autre inscription que ces mots : *Katherina R...* Henri, malgré son divorce, n'avait pu refuser son estime à cette vertueuse princesse. Il épargna donc le monastère en sa considération, et y établit un évêché. La cathédrale de Péterborough est encore une des plus belles d'Angleterre, quoiqu'elle ait souffert bien des dommages d'Olivier Cromwell, en 1643. Marie, reine d'Ecosse, y fut inhumée, mais on transporta depuis son corps à Westminster, par l'ordre de Jacques Ier, son fils, qui y fit élever un monument à sa mémoire. — Il y avait à Péterborough, comme dans les autres monastères anglais, une belle bibliothèque ; on y comptait, dit-on, 1,700 manuscrits. — Voy. *Monastic. anglican.*

PETERSBORG, *S. Petrus in Erfordia*, ou *Mons S. Petri.* — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui existait dans le diocèse de Mayence, près de Fulde (Allemagne). Il fut fondé, selon les uns, l'an 706, ou bien, selon d'autres, par saint Boniface, l'an 752. Quoi qu'il en soit, il était déjà habité par des chanoines, lorsque Sigefrid, archevêque de Mayence, y établit des moines, l'an 1059. Restauré par Willelme, abbé d'Hirsauge, il continua de fleurir sous la règle bénédictine ; il s'était uni, l'an 1439, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 626, la série de 43 abbés.

PETERSHAUSEN, *Petri Domus* ou *Pelthusium.* — Abbaye de l'ordre bénédictin, sous l'invocation de saint Grégoire, fondée l'an 983, dans un faubourg de Constance (grand duché de Bade, Allemagne). Elle eut pour fondateur Gebhard II, évêque de Constance, qui fit bâtir son église, dit-on, sous la forme de Saint-Pierre du Vatican, en l'honneur de saint Georges : de là vint à l'abbaye le nom de *Petri Domus.* Dix ans après, l'an 992, il en fit la consécration. Les premiers religieux lui vinrent du monastère de Notre-Dame des Ermites ou d'Einsidlen. Le pieux fondateur voulut y être inhumé. L'abbé de Péterhausen tenait le douzième rang parmi les prélats du concile de Souabe, qui avait droit de suffrage dans les comices de l'empire. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1033, la série de 49 abbés.

PETMOACE (Ecosse). — Nom d'un ancien monastère d'hommes, qui a fleuri, dit-on, dans le pays de Fife, en Ecosse. Il fut rasé par les partisans de la prétendue réforme.

PETRI (diocèse de Grand-Varadin, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, dit-on, l'an 1202.

PETROK (Saint-), *Petrocense Cœnobium* (comté de Cornwall, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au xe siècle par le roi Aldestan, à Bodmin, dans une vallée où saint Guson avait mené une vie solitaire dans un petit ermitage, dont hérita après lui un autre pieux personnage, nommé saint Pétrock. Celui-ci, après avoir formé plusieurs disciples à la perfection, était mort le 4 juin, on ignore en quelle année. C'est là, dans cette vallée, que le roi Aldestan fonda un monastère, sous le nom de Saint-Pétrok. Ce monastère ayant été détruit par les Danois en 981, il fut rebâti après la conquête des Normands, et donné à des Chanoines réguliers. Le corps de saint Pétrok reposait autrefois dans une église de son nom, à Bodmin, qui fut quelque temps le siége des évêques de Cornouailles. — Voy. *Monastic. Anglican.*

PETRUS PUELLARUM (*S.*). — Ancien monastère de femmes, fondé dans le diocèse de Bourges (France), et détruit par les barbares dans le ixe siècle. Sous l'épiscopat de Dagbert, vers l'an 1012, il fut restauré par les deux frères Ebrard, qui, en place des religieuses, y mirent des chanoines.— Voy. la charte de restauration, *Gallia christ.*, t. II, *Instr.*, col. 42 ; et p. 122, la série de 25 prieurs.

PETTINUIME (Ecosse). — Nom d'un ancien monastère d'hommes, qui a fleuri, dit-on, dans le pays de Fife, en Ecosse. Il fut rasé par les partisans de la prétendue réforme. On croit que saint Félan ou Foélan, abbé en Ecosse, dans le viie siècle, avait habité ce monastère.

PEYKIRKE, *Peykirkense Monasterium* (comté de Northampton, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1048.

PEYREUSE (Sainte-Marie de), *Lapidetum* (Aude, France). — Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1180, près Bizanet, non loin de l'abbaye de Font-Froide, et dans l'ancien diocèse de Narbonne (aujourd'hui de Carcassonne). Elle eut pour fondateur l'abbé de Font-Froide, et fut unie dans la suite à cette abbaye. Suivant une autre opinion, elle aurait été fon-

dée plus tard par Guillelme Gausberte, avec l'assentiment et la faveur de Guillaume, archevêque de Narbonne, vers l'an 1254, sous la règle de Saint-Augustin, comme le pense Martène. — Le *Gallia christ.*, t. VI, col. 140, mentionne quatre abbesses.

PEYROUSE (Notre-Dame de la), *Petrosa* (diocèse de Périgueux, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1153. Elle était située dans une sombre vallée, entre quatre montagnes, au confluent des ruisseaux dits le *Palin* et *Queue-d'Ane*, qui se jettent dans la rivière de Cole, à sept lieues de Périgueux, et à une lieue de Saint-Jean de Cole. Détruite par les protestants et ensuite dépouillée par les abbés commendataires, cette maison fut plus tard restaurée par D. Etienne Barrillot, prieur du monastère, et par D. Nivard Ramasson. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1505, la série de 24 abbés.

PFAFFENMUNSTER (Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti dans le VIIIe siècle par Odilon, duc de Bavière, et par saint Firmin, le fondateur de Reichenau. On dit que ce saint consacra son église en l'honneur de saint Tiburce.

PFEFFERS, *Aquarum Monasterium* (canton de Saint-Gall, Suisse). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 720, dit-on, par quelque grand seigneur du pays, à la persuasion de saint Firmin ou Pirmin, le fondateur de Reichenau. On cite, parmi ses abbés, un nommé Victor, qualifié de son temps *la lumière des religieux*, et que son mérite fit évêque de Coire ou de quelque autre ville. Pfeffer était, au XVIIe siècle, selon Bulteau, de la congrégation des monastères de Suisse. La nature, dans cette contrée, est singulièrement pittoresque et grandiose; l'abbaye de Pfeffers a donné naissance à un bourg de même nom, où l'on trouve un établissement thermal, très-fréquenté, dit-on, depuis nombre de siècles.

PFORT, *Porta* (ancien diocèse de Naumbourg, Etats prussiens, Mersebourg). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Walckenrede, de la filiation de Morimond, fondée l'an 1132, non loin de Naumbourg, par Brunon, comte de Plisnes (*Plisnensis*), et Willa, sa femme. Son premier abbé fut Albert, personnage d'un haut mérite, qui fit, quinze fois, dit Jongelin, le voyage de Rome, pour les affaires de son abbaye, et lui obtint de grands avantages. — Cette abbaye, ainsi que la plupart des autres dans ce pays, écrivait Jongelin, vers l'an 1640, sont aujourd'hui en la possession des luthériens (liv. III, p. 25).

PHAIUM (Egypte). — On désigne sous ce nom le premier monastère fondé par saint Antoine. Ce patriarche des cénobites, se rendant enfin au désir qu'avaient ses nombreux disciples de vivre sous sa conduite, descendit donc de sa montagne vers l'an 305, et fonda le monastère de *Phaium*. Il ne fut d'abord composé que de quelques cellules éparses çà et là; il n'était pas éloigné de la Haute-Egypte et de l'Egypte du milieu. Quelquefois, il est désigné sous le nom de *Monastère près le fleuve*, et on le met à peu de distance d'Aphrodite, dans l'Heptanome, ou l'Egypte du milieu. La ville d'Aphrodite, dont il s'agit ici, était la plus basse et la plus ancienne de ce nom. Saint Athanase semble placer le même monastère dans la Thébaïde ou Haute-Egypte, sans doute parce qu'il était voisin des frontières de cette contrée, lesquelles avaient d'ailleurs beaucoup plus d'étendue, quand on ne divisait l'Egypte qu'en Haute et Basse, comme l'ont fait plusieurs.

Les premiers monastères de Saint-Antoine, que saint Athanase appelle les *Monastères de dehors*, étaient aux environs de Memphis, d'Arsinoé, de Babylone et d'Aphrodite, c'est-à-dire dans les déserts situés autour de la montagne où était le vieux château qu'avait habité le saint patriarche, et d'où il était sorti pour fonder et gouverner ces monastères. Le nombre des solitaires de ce premier désert de saint Antoine, s'accrut prodigieusement. Saint Sérapion d'Arsinoé, peu après la mort de saint Antoine, était, dit saint Rufin, supérieur de dix mille moines : on ne pouvait presque compter ceux qui habitaient les solitudes de Memphis et de Babylone, ajoute cet historien. Saint Athanase, qui les visita souvent, n'en parle qu'avec admiration : « Il y a, dit-il, des monastères qui sont comme autant de temples remplis de personnes dont la vie se passe à chanter des psaumes, à lire, à prier, à jeûner, à veiller; qui mettent toutes leurs espérances dans les biens à venir; qui sont unis par les liens d'une charité admirable, et qui travaillent moins pour leur propre entretien que pour celui des pauvres : c'est comme une vaste région entièrement séparée du monde et dont les heureux habitants n'ont d'autre soin que celui de s'exercer dans la justice et la piété où tous ces solitaires étaient conduits par le grand saint Antoine, qui ne cessait d'animer leur ferveur par sa vigilance, ses exhortations et surtout ses exemples. » — *Voy.* la *Vie de saint Antoine*.

PHALEMPIN (Saint-Christophe), *Falempinum* ou *Fanopinum S. Christophori* (jadis diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai, Nord, France). — Monastère de la congrégation d'Arrouaise, à Phalempin, village près de Lille, habité par des chanoines séculiers, et ensuite réguliers. Il avait été fondé en 1039, par Saswalon, châtelain de Lille, avec la permission de Hugues, évêque de Tournai et de Noyon. Le *Cameracum christianum*, p. 289, donne la liste de 40 abbés, depuis Jean cité comme premier prévôt de Phalempin, en 1090, dans une charte de Robert de Jérusalem, qui confirma les biens du monastère, jusqu'à Gaspar Charlat, nommé abbé en 1780. Du temps de l'abbé de Latre, qui mourut en 1595, vivait Pasquier Bauduin, prieur de Phalempin, personnage très-érudit, dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque communale de Lille. — *Voy.* la *Chronique latine de Phalempin*, par F. Piétin,

continuée, jusqu'à la suppression, par divers religieux de cette maison.

PHERME. — Ancien monastère du mont de Nitrie (Egypte), dans lequel il y avait, vers la fin du IVe siècle, environ cinq cents religieux. Un d'entre eux, nommé Paul, ne travaillait point des mains, mais priait toujours, et offrait, chaque jour à Dieu, trois cents prières. Pour être exact dans ce nombre, il tenait trois cents pierres dans le devant de sa robe, et il en ôtait une à la fin de chaque oraison. C'est peut-être sur cet exemple, remarque ici Bulteau, que l'on a inventé le chapelet. (*Abrégé de l'Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît.*)

PIEDRA (Pierre), *Petra* (diocèse de Tarazona, Espagne). — Abbaye royale de l'ordre de Cîteaux, fille de Poblet, fondée l'an 1195, par Alphonse II, roi d'Aragon, sur les confins de la Castille, dans un lieu agréable, très-pittoresque, où une rivière formait d'admirables chutes d'eau. Cette abbaye célèbre a fourni, à l'Espagne, un grand nombre de personnages éminents et de saints évêques. (*Voy.* leurs noms cités dans Jongelin). — Le plus illustre fut D. Ferdinand d'Aragon, qui, de moine de Piedra, devint abbé de Veruela, puis archevêque et vice-roi de Saragosse en 1539. Ce pieux prélat fonda, dota ou réforma plusieurs monastères. Il rappela, dans la ville de Saragosse, vers 1558, la société de Jésus, qui en avait été expulsée. Il convoqua un concile provincial, qu'il présida, et dans lequel il fit admettre les décrets du concile de Trente. Enfin, après avoir accompli un grand nombre d'excellentes œuvres, il s'endormit saintement dans le Seigneur, dit Jongelin, le 29 janvier 1575, à l'âge de soixante-dix-huit ans, et fut enseveli dans une chapelle de Saint-Bernard qu'il avait préparée pour son tombeau. — *Voy.* Son épitaphe en distiques latins, dans Jongelin.

PIERRE AUX MONTS (Saint-) DE CHALONS-SUR-MARNE, *S. Petrus Catalaunensis* ou *S. Petrus ad Montes*, *de Montibus* ou *in Monte* (Marne, France).—Ancienne église et ensuite abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, établie à Châlons, l'an 1028, par Roger Ier, évêque de Châlons, qui la dota de biens considérables. Suivant une tradition, saint Mémie, premier évêque de Châlons, aurait dédié à saint Pierre un temple des païens, qui était en ce même endroit ; et des chanoines l'auraient ensuite occupé jusqu'au commencement du XIe siècle. La congrégation de Saint-Vannes mit la réforme dans cette abbaye l'an 1627. Sa bibliothèque était, dit-on, l'une des plus considérables et des plus riches de la province.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 928, la série de 42 abbés.

PIERRE D'ABBEVILLE (Saint-), *S. Petrus Abbavileus* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé à Abbeville, vers l'an 1075, par Gui, comte de Ponthieu. Ce seigneur y fit construire une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, pour des religieux, que les autres seigneurs du pays dotèrent ensuite de divers biens. Ces religieux jouissaient de plusieurs priviléges qu'ils cédèrent à la ville, en 1327 et 1348.—Voy., *Gallia Christ.*, t. X, col. 1313, la série de 42 prieurs,

PIERRE D'ARLES (Saint-), *S. Petrus Arelatensis* (à Arles, Bouches-du-Rhône, France.) — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 553.

PIERRE D'AUXERRE (Saint-), *S. Petrus Autissiodorensis* (Yonne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Auxerre, avant l'an 596. Elle fut reconstruite l'an 749, par Gérard de Roussillon, et sa femme Berthe. Elle fut réformée enfin, l'an 1635, par les chanoines réguliers de la congrégation de France. —Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 435, la série de 10 doyens et de 26 abbés.

PIERRE DE CHALONS (Saint-), *S. Petri Cabilonensis Monasterium* (Saone-et-Loire, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du VIe siècle, par le B. Flavius, qui de référendaire du roi Gontran, devint évêque de Châlons. Plusieurs fois ravagée par les barbares, elle fut restaurée, vers la fin du IXe siècle, par l'évêque Girbolde. Elle subsista dans le lieu où elle avait été fondée, hors des murs de la ville, jusqu'en 1562, où elle fut détruite par les hérétiques. Ses religieux vinrent alors habiter une maison voisine du couvent des PP. Carmes, dans le faubourg de Saint-Jean de Meizille. L'ancien monastère fut transformé en citadelle, et le roi Charles IX, par des lettres du 20 mars 1566, alloua aux religieux, en compensation, une rente de 300 livres. Pons de Thyard, évêque de Chalons, consacra, le 2 janvier 1580, l'église du nouveau monastère, qui, en 1662, s'unit à la congrégation de Saint-Maur. Une nouvelle église, dont Henri-Félix de Tassy, évêque de Châlons, posa la première pierre, fut consacrée solennellement le 29 août 1713, par l'évêque François Madot. Elle coûta plus de cent mille livres, dit le *Gallia christ.*, et la congrégation fournit ici d'abondants secours au monastère. L'abbé de Saint-Pierre de Châlons avait droit de séance dans les comices de Bourgogne.

Voy. dans le *Gallia christ.*, t. IV, col. 961, la série de 48 abbés, depuis saint Loup, qui fut évêque de Châlons vers 601, jusqu'à Charles-Alexandre Le Filleul de La Chapelle, évêque de Vabres, élu abbé le 8 janvier 1721.

PIERRE DE COLOGNE (Saint-), *S. Petrus Coloniensis* (à Cologne, Prusse rhénane).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 840.

PIERRE DE CUISINES (Saint-), *S. Petrus de Coquinis* (à Toulouse, Haute-Garonne, France). — Prieuré et paroisse en même temps, fondé et doté l'an 1067, par Guillaume IV, comte de Toulouse, et la comtesse Almodis, sa mère. — Il fut cédé au monastère de Moissac, au commencement du XIIe siècle, par les soins de l'évêque Isarn. Les citoyens de Toulouse, dit le *Gallia christ.*,

se rassemblaient dans ce lieu, pour toutes les affaires publiques. Ce prieuré fut enfin uni, l'an 1607, par une bulle de Paul V, à la Chartreuse de Toulouse, et il resta alors seulement église paroissiale. — Voy. *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 91.

PIERRE DE GUMIEL (Saint-), *San Pedro* ou *S. Petrus de Gumiel* (diocèse d'Osma, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1200 par une colonie de religieux venus de Morimond, en France. Quelques-uns veulent qu'elle ait eu pour abbé le B. Mamert ou Mannès, frère de saint Dominique ; mais, suivant le dernier historien de saint Dominique, Mannès mourut sous l'habit de frère Prêcheur. Quoi qu'il en soit, la branche castillane, de l'illustre famille des Gusman avait sa demeure à quelques lieues de là, au château de Gusman. « Le lieu de sa sépulture, pareillement voisin de Calarnéga, était à Gumiel d'Izan, dans la chapelle d'une église appartenant à l'ordre de Cîteaux. Félix de Gusman et Jeanne d'Aza (père et mère de saint Dominique) furent portés à cette chapelle après leur mort, et couchés sous deux cryptes l'un à côté de l'autre. Mais la vénération même dont ils étaient l'objet ne tarda pas de les séparer. Vers 1318, l'infant de Castille, Jean Emmanuel, transféra le corps de Jeanne d'Aza au couvent des Dominicains de Pennafiel, qu'il avait bâti. Félix resta seul dans le tombeau de ses ancêtres, pour y être un témoin fidèle de la splendeur du sang qu'il avait transmis à saint Dominique; et Jeanne alla rejoindre la postérité spirituelle de son fils pour jouir de la gloire qu'il avait acquise en préférant la fécondité qui vient de Jésus-Christ à la fécondité de la chair et du sang. » — *Vie de saint Dominique* par le P. Lacordaire, chap. 2.

PIERRE D'ISSEURE (Saint-), *Isodrum*, *Isoria*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 817 hors la ville de Moulins (Allier, France) ; elle fut dotée, l'an 817 ou l'an 832, par le comte Childebran, fils du comte Dibilong. Elle fut soumise comme prieuré l'an 1150 ou 1154 à l'abbesse Ermengarde et au couvent de Saint-Menou ; mais elle secoua ce joug en se soumettant plus tard à la congrégation de Chézal-Benoît, et ensuite à celle de Saint-Maur.

PIERRE DE LIÉGE (Saint-), *S. Petrus Leodiensis* (à Liége, Belgique). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée de l'an 708 à l'an 730, par saint Hubert. Dévastée par les Normands l'an 881 ; elle fut transformée ensuite, dit-on, par Richier, évêque de Liége ou de Tongres, en un collége de trente chanoines. Ce prélat pourvut à leur subsistance par divers dons l'an 934, l'année même de sa mort ; et il fut inhumé dans la crypte de la basilique de Saint-Pierre, devenue le lieu de la sépulture des moines.

PIERRE DE LYON (Saint-) (à Lyon, France). — Ancienne et belle abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît. Son origine est peu certaine. Le testament de saint Annemond, archevêque de Lyon, mort vers l'an 655, attribue la fondation de cette abbaye à un très-noble personnage nommé Albert, l'un des premiers convertis de Lyon, peu de temps après le martyre de saint Irénée et de ses compagnons. Ledit Albert aurait concédé un fonds pour y bâtir un monastère, dans lequel ses deux filles, Radegonde et Aldegonde, auraient pris le voile en même temps que Pernete ou Sibille, fille de son frère Silvin. Mais suivant un autre document plus digne de foi, tiré des archives de Saint-Pierre et daté de l'an 26 du règne de Gontran, cette abbaye, dédiée en l'honneur de saint Pierre et située à Lyon, entre le Rhône et la Saône, fut construite vers le commencement du VIe siècle, par le roi Gaudesil et sa pieuse épouse Teudelinde, qui vers la même époque, dit le *Gallia christ.*, firent bâtir à Genève, où ils régnaient, une magnifique basilique et l'enrichirent des reliques de saint Victor, transférées de Soleure. La tradition de Saint-Pierre de Lyon vient à l'appui de ce document en reconnaissant Godesil pour son premier fondateur.

Aux VIIe et VIIIe siècles, Annemond et Leyrade, archevêques de Lyon, restaurèrent l'abbaye de Saint-Pierre. Elle fleurit jusqu'au siècle dernier, tant par le grand nombre de filles nobles qui s'y consacraient à Dieu que par la magnificence de ses édifices. Ses vastes bâtiments, qui subsistent encore aujourd'hui, renferment un musée, une bibliothèque, des archives, etc. Ils présentent quatre grandes faces, dont la principale, décorée de pilastres, règne sur la place des Terreaux. Au pourtour intérieur règne un grand portique où l'on voit des tombeaux ou autres monuments antiques : au-dessus est une terrasse découverte. Le palais de Saint-Pierre est encore un des plus beaux édifices de Lyon. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 284, le catalogue de 63 abbesses.

PIERRE DE MACON (Saint-), *S. Petrus Matisconensis* (à Mâcon, Saône-et-Loire, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 696. Il devint plus tard de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin, ensuite prieuré, enfin collégiale séculière. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 1114, donne le nom de 35 abbés, prieurs et prévôts.

PIERRE DE MEDENE (Saint-), *S. Petrus de Medena* (à Orange, Vaucluse, France). — Ancienne abbaye qui a existé dans un faubourg d'Orange, dit *le bourg de Saint-Pierre*, à cause d'une église de ce nom située dans ce lieu et dans laquelle habitaient un abbé et des moines. On trouve un Rostang, abbé de Saint-Pierre, témoin dans un acte avec Olivier, abbé de Saint-Eutrope, l'an 1094. Saint-Pierre de Médène, ainsi nommé de la petite rivière de Médène qui baigne les murs de la ville et du faubourg, devint par la suite un prieuré qui fut uni à la mense épiscopale l'an 1294. Les évêques d'Orange avaient autrefois un palais dans ce faubourg de Saint-Pierre, mais il fut détruit par les débordements du Rhône.

PIERRE DE METZ (Saint-), *S. Petrus Metensis*, ou *Majus Monasterium Metense*

(à Metz, Moselle, France). — Ancien monastère de filles de l'ordre de Saint Benoît, fondé vers l'an 598, dit-on, par sainte Valdrade, qui en fut la première abbesse. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 830, la série de 11 abbesses.

PIERRE DE REIMS (Saint-), *S. Petrus Superior* (à Reims, Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Reims dans le VIe siècle. On l'appelait *Superior* pour la distinguer de l'autre monastère de femmes du même nom, dit *Inferior*. Celui dont nous parlons eut pour fondateur, suivant Mabillon, le prêtre Baudry, depuis abbé de Montfaucon, et sa sœur, sainte Bova, qui en fut la première abbesse. Il avait été construit en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre. Situé d'abord hors des murs de la ville, il se trouva depuis renfermé dans son enceinte. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 271, la série de 47 abbesses, jusqu'à l'an 1744.

PIERRE DE REIMS (Saint-), *S. Petrus Inferior* ou *S. Petri Remensis Monasterium inferius* (Marne, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Reims l'an 660. Ce monastère, qui n'existe plus depuis plusieurs siècles, rapportait son origine à saint Gombert, martyr, frère de saint Nivard, archevêque de Reims, qui fut lui-même l'un de ses bienfaiteurs vers la fin du VIIe siècle, sous l'abbesse Boba, suivant Flodoard. Louis le Pieux en fit don, l'an 846, à sa fille Alpaïde, après la mort de Begon, comte de Paris, son mari, et confirma par un diplôme l'immunité que son frère Charlemagne avait concédée à ce saint lieu. Le même monastère tomba dans la suite sous le droit et la puissance de l'église de Reims. Vers le milieu du Xe siècle, du vivant de Flodoard, il y avait encore là une communauté de vierges.

PIERRE DE RODEZ (Saint-), *S. Petrus Ruthenensis* (à Rodez, Aveyron, France). — Abbaye construite avant l'an 1278. Le *Gallia christ.* en retrouve la trace dans deux documents : l'une dans une mention faite de Bertrand de Lancor, abbé de Saint-Pierre de Rodez, l'an 1400; l'autre dans un acte de 1278, de Raimond, abbé de Rodez, présumé abbé de Saint-Pierre.

PIERRE DE SALTZBOURG (Saint-) (haute Autriche). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le commencement du VIIIe siècle, par saint Rupert, évêque de Vorms, et ensuite de l'église de Saltzbourg, dont il est le fondateur. Cet illustre saint, qui fut l'un des apôtres de cette contrée, continuant ses prédications à Lorch (104) et à Juvave, établit son siége épiscopal dans cette dernière ville, rebâtie par les ducs de Bavière, de la race des Agilolfinges; elle prit le nom de Saltzbourg. De riches donations mirent le saint évêque à même de fonder un grand nombre d'églises et de monastères. Or, ce fut pour desservir son église épiscopale de Saint-Pierre qu'il fonda une communauté de moines. Telle est l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Pierre de Saltzbourg. Plusieurs des évêques de ce siége, qui, sous Charlemagne, devint métropolitain de la Bavière et de l'Autriche, furent aussi abbés de Saint-Pierre. Tels furent le B. Vital, et saint Virgile qui fit reconstruire avec magnificence l'église du monastère, et y transféra le corps de saint Rupert. On voit ensuite Ammilon, qui travailla avec beaucoup de zèle et de fruit à la conversion des Huns, suivant la mission qu'il avait reçue de Charlemagne. Ses successeurs furent Udalram, ci-devant archidiacre, et qui mourut en 836; Liupram, qui obtint du Pape Léon IV le corps de saint Herme, martyr; Adalbin, qui apporta de Rome les reliques de saint Crespin et d'autres saints, et mourut l'an 872; Adalbert, Dietmar ou Theodemar, etc.

On croit que saint Rupert mourut vers l'an 718. Suivant une autre opinion, l'apostolat du saint aurait eu lieu dès la fin du VIe siècle, sous Childebert II, qui régna dans l'Austrasie, de 575 à 596. On sait que l'évêché de Saltzbourg, érigé en archevêché dès l'an 798, devint plus tard un Etat souverain; il faisait partie du cercle de Bavière. Sécularisé en 1802, il fut aussitôt érigé en électorat; en 1808, cet Etat passa à la Bavière, et en 1814 il fut cédé à l'Autriche.

PIERRE DE VIENNE (Saint-), *S. Petrus Viennensis* (à Vienne, Isère, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 515, et dont l'origine fut, dit-on, une cellule dans laquelle saint Léonien, frère de saint Aignan, évêque d'Orléans, finit ses jours, à Vienne. Ce monastère fut sécularisé l'an 1612, par le Pape Paul V.

PIERRE EN PONT (Saint-), *S. Petrus de Ponte* ou de *Puncto*, ou *S. Petrus Virorum* (à Orléans, Loiret, France). — Monastère fondé dans le VIe siècle, dit-on, et qui paraît avoir servi d'asile pendant dix jours à saint Maur et à ses compagnons, à leur arrivée dans les Gaules. Il fut détruit par les Danois vers le milieu du IXe siècle, avec les autres monastères de la ville d'Orléans, et à la fin de ce même siècle il fut restauré et cédé à des Chanoines.

PIERRE DU MONT (Saint-), *S. Petrus Montis*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1099, dans le diocèse de Metz (France), par Mathilde, fille de Boniface, duc de Lorraine. Son église fut consacrée, le 6 mai 1133, par Matthieu, évêque d'Albano, et Albéron, archevêque de Trèves, en l'honneur du prince des apôtres. Cette abbaye, enrichie par divers princes et seigneurs, fut dotée de plusieurs priviléges et immunités par le souverain. Elle avait autrefois deux autres abbayes sous sa dépendance : Freistorff, au diocèse de Metz, et Boullencour, au diocèse de Troyes. Son titre abbatial fut éteint l'an 1753. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 939, la série de 44 abbés.

(104) *Laureacum*, sur le Danube, aujourd'hui village entre Ratisbonne et Vienne. — Juvave était l'ancien *Juvavum* détruit par Attila en 448.

PIERRE DU PUY (Saint-), *S. Petrus de Podio* (ancien diocèse d'Orange, aujourd'hui d'Avignon, France). — Abbaye de femmes, fondée sur le mont dit de Saint-Eutrope, près duquel, au temps des Romains, on voyait un très-vaste puits. On découvre encore sur cette montagne, écrivaient les auteurs du *Gallia christ.*, des murailles de l'église et des autres bâtiments du monastère, dont les religieuses, vers l'an 1110, s'en vinrent habiter dans la ville que la princesse Thiburge avait fait clore de murs. Au xve siècle, l'abbesse Astorgia de Melian ayant obtenu que le prieuré de Notre-Dame de la Plaine, au diocèse d'Orange, se confondît avec le monastère de Saint-Pierre du Puy, les religieuses dudit monastère, qui étaient Bénédictines, suivirent dès lors la règle de Cîteaux, qui était observée dans ledit couvent de Notre-Dame de la Plaine. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 789, la série de 20 abbesses, jusqu'à Françoise de la Farre, l'an 1710.

PIERRE DU PUY (Saint-), *S. Petrus apud Podium* (au Puy, Haute-Loire, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, l'an 993, par Gui, évêque du Puy; mais il n'en fut vraisemblablement que le restaurateur, dit le *Gallia christ.*, car les anciennes tables font mention de la fondation de *Saint-Pierre du Puy*, l'an 908. Guillaume, l'un de ses abbés, fut évêque de Mende. Cette abbaye, peu de temps après sa fondation, fut soumise à celle de Cormery, dont elle était encore, au dernier siècle un prieuré. On y voyait le tombeau de Bérald, frère de saint Odilon, abbé de Cluny.

PIERRE LA TOUR (Saint-), *S. Petrus de Turre* (au Puy, Haute-Loire, France). Abbaye séculière, fondée avant l'an 890, qui occupait un très-haut rang et jouissait de grands honneurs et priviléges dans l'église cathédrale. Son église était paroissiale et à la collation du seigneur abbé. Un de ses droits, entre autres, obligeait les ouvriers selliers, toutes les fois que la sainte image de Notre-Dame du Puy était portée dans la ville, à la conduire de l'abbaye de Saint-Pierre à la cathédrale, de lui faire cortége tout le temps de la procession, et de la reconduire enfin à l'abbaye, en portant chacun les écussons de l'abbé. C'est ce que prouvent divers monuments, dit le *Gallia christ.*, et deux inscriptions gravées dans la cour abbatiale avec plusieurs écussons. — *Voy.*, t. II, col. 753, la série de 44 abbés, dont le dernier, Gabriel II, Peyret, élu l'an 1676, restaura et accrut à grands frais son abbaye.

PIERRE LE VIF LEZ-SENS (Saint-), *S. Petrus Vivus*, ou *Senonensis* (près Sens, Yonne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 507. On attribue sa fondation à la princesse Theodechilde, fille, dit-on, de Thierri, fils de Clovis Ier, ou, suivant d'autres, fille de Clovis lui-même. Cette abbaye devint très-considérable. Elle subsistait encore dans le dernier siècle avec assez de splendeur, quoiqu'elle eût été dévastée ou détruite neuf à dix fois, dit-on, soit par des incendies, soit par les barbares ou par les calvinistes. Elle embrassa, l'an 1639, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Outre saint Pierre et saint Paul, on voit, par des lettres des Papes Eugène III et Luce III, qu'elle avait encore pour patron saint Savinien.— Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 134, la série de 70 abbés.

PIERRE LE PUELLIER (Saint-), *S. Petrus Puellaris* (diocèse de Poitiers, France). — Ancienne abbaye de femmes, fondée vers l'an 936. Adèle, fille d'Edouard, dit l'*Ancien*, roi d'Angleterre, femme du comte Ebles, et mère de Guillaume Tête-d'Etoupe, obtint du roi qu'elle fût attribuée au monastère de la Sainte-Trinité de Poitiers, dont elle était fondatrice. — Voy. Besly, *Hist. des comtes de Poitiers*, pr. p. 251). —C'était encore au xvie siècle, suivant le *Gallia christ.*, une église collégiale qui entretenait seize chanoines. (T. II, col. 1122.)

PIERRE LE PUELLIER (Saint-), *S. Petrus Puellarum* (à Orléans, Loiret, France). — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant le viiie siècle; des chanoines y remplacèrent les religieuses avant la fin du xe siècle. C'est dans leur église qu'au temps de Rainold Ier, doyen, arriva le célèbre miracle d'un crucifix versant des larmes, rapporté par Glaber. On en célébrait encore la mémoire au dernier siècle, le dimanche après la fête de saint Jean-Baptiste.—Voy. *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1517.

PIERRE-LEZ-LANGRES (Saint-), *S. Petrus infra Lingonas* (Haute-Marne, France). — Abbaye fondée avant l'an 814, dans la ville de Langres. Elle est mentionnée dans deux chartes, l'une de 814, l'autre de 889.

PIERRES (Notre-Dame des), *Petræ*, ou *Abbatia B. Mariæ de Petris* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près Culant, sur l'Aron, dans l'archidiaconé de Chastre, et dans la paroisse de Saint-Paul de Sidiables. Elle était fille d'Aubepierres, sous Clairvaux, et fut fondée par les bienfaits de Raoul et d'Ebe, seigneurs de Doles. Elle eut aussi, pour bienfaiteurs, les seigneurs de Culant, et Adélard de Castre-Metian, époux d'Agnès, première prieure du monastère d'Ursanium, de l'ordre de Fontevrault, fondé par le même Adélard. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 215, la série de 43 abbés.

PIERRE SUR DIVE (Notre-Dame de Saint-), *S. Petrus*, ou *B. Maria supra Divam* ou *Divense Monasterium* (Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1046 sous l'invocation de la sainte Vierge, à six lieues de Caen, par Guillaume, fils naturel de Richard Ier, duc de Normandie. Le *Gallia christ.* place cette abbaye dans le diocèse de Séez. (Saint-Pierre sur Dive est aujourd'hui du diocèse de Bayeux.) Après avoir souffert plusieurs désastres dans les guerres des Français, des Anglais et des Bourguignons, l'abbaye de Saint-Pierre sur Dive s'unit l'an 1666 à la congrégation de Saint-Maur, sous laquelle elle fleurit de nouveau. On l'appelait, surtout dans les

XIVe et XVe siècles, *B. Mariæ de Spineto Monasterium*, à cause d'une image de la sainte Vierge, désignée sous ce titre, qui était dans une grande chapelle près du chœur. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 529, la série de 49 abbés; *Neustria pia*, p. 496.

PIETE-DE-DIEU (LA), ou LESPAU, *Pietas Dei* ou *Spatum* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dite de *Lépau*, du nom d'un bois dans lequel elle était située. Elle fut fondée vers l'an 1229, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, près la ville du Mans, par une colonie de moines de Cîteaux, appelés par Bérengère, fille de Sancho VI, roi de Navarre, et veuve de Richard Ier, roi d'Angleterre. Cette abbaye fut détruite par les habitants du Mans eux-mêmes, en 1365, pour empêcher, dit-on, que les Anglais ne s'en rendissent maîtres, et n'en fissent un retranchement. Reconstruite depuis, elle exista jusqu'à la révolution. Vendus alors comme beaucoup d'autres, ses vastes bâtiments et son église sont devenus une usine.

PIETE-DIEU-LEZ-RAMERU (LA), *Pietas Dei* ou *Ramerudum* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, d'abord de femmes, plus tard d'hommes, fondée vers l'an 1229, et qui doit son origine à Philippe, chevalier, seigneur de Méeringes. Erard, comte de Brienne et seigneur de Rameru, avec sa femme Philippa de Champagne, furent ensuite ses principaux bienfaiteurs. Leur fille, Sibylle, fut l'une des premières abbesses, en 1260. D'autres abbesses lui succédèrent jusque vers l'an 1440, époque à laquelle les religieuses, s'étant transportées ailleurs, furent remplacées par des moines de l'ordre de Cîteaux. Cette abbaye était située sur l'Aube, entre Vitry-le-Français et Troyes. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

Voy., *Galllia christ.*, t. XII, col. 610, la série de 6 abbesses, et 21 abbés, Ramerupt est aujourd'hui un chef-lieu de canton, à 13 kil. E. d'Arcis-sur-Aube.

PIMBES ou PEMBON, *Pardel*, de *Pimbo* ou *Pendulo Monasterium* (diocèse d'Aire, Landes, France). — Abbaye qui existait dans le XIIIe siècle. On la trouve mentionnée dans le *Gallia christiana*, mais sans autre notice que l'indication de quelques abbés séculiers dont le premier figure dans un acte de 1268. — *Voy.* t. I, col. 1185.

PIN (NOTRE-DAME DU), *Pinus* ou *B. Maria de Pinu* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, à cinq ou six milles de Poitiers, l'an 1120, d'après la chronique de Maillezais, qui la met au nombre de celles dont le B. Giraud de Sales fut le fondateur. Elle paraît avoir été terminée l'an 1141. Totio de Bares, qui concéda plusieurs biens à son premier abbé, Guillaume De Forges, ci-devant chanoine de Saint-Hilaire le Grand, doit être regardé, sinon comme son fondateur, du moins comme son principal bienfaiteur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1350, l'ordre de 29 abbés.

PIPINELLE, RIVEBELLE ou PIPEWELL, *Pipewella*, *Pipwellensis Abbatia* (comté de Northampton, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1143, par saint Robert, abbé de Newminster, dans le Northumberland. Elle s'appela dans l'origine *Sancta Maria de Divisis*, du nom d'une chapelle voisine. — *Monastic. anglican.*

PLACIDE DE COLONERO (SAINT-) (près de Messine, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1361, par quelques gentilshommes de Messine, dans le voisinage de cette ville. En 1432, elle fut transférée dans un autre monastère, situé à deux milles seulement de cette même cité.

PLAGA. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille d'Osterhove. Elle fut fondée l'an 1218, par Chalchoc de Falckenstain. Cette abbaye existe encore aujourd'hui. Elle est, dit-on, dans le diocèse de Passau (Bavière). — *Annal. Prœmonstrat.*, t. II, col. 559

PLAINE-SELVE ou SAINT-GENIEZ DE LA PLAINE, *Plana Silva* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée vers l'an 1148, par Geoffroi, évêque de Bordeaux. — *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 571.

PLANE (NOTRE-DAME DE LA) *de Planis* (ancien diocèse d'Orange, aujourd'hui d'Avignon, Vaucluse, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1200, dans le territoire de Montdragon. (*Voy.* la charte de fondation, au *Gallia christ.*, t. I, Instr. col. 136.) Elle fut fondée par Guillaume, dit abbé de l'Ile-Barbe, procureur du prieuré de Saint-Martin d'Abolène. Au XVe siècle, Astorgia de Melian, abbesse de Saint-Pierre du Puy, au diocèse d'Orange, obtint la fusion de cette abbaye ou prieuré, avec ledit monastère de Saint-Pierre du Puy.

PLEIN-PIED, *Plenus Pes* (diocèse de Bourges, Cher, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Martin, fondée l'an 1080, à deux lieues de Bourges, par Richard, archevêque de Bourges, qui fut inhumé dans le chœur de son église. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 186, la série de 32 abbés.

PLOEMELAIN, *Placium* ou *S. Melanius in Placio* (diocèse de Vannes, Morbihan, France). — Ancien monastère fondé vers l'an 511, sous l'invocation de saint Mélane.

PLOMBARIOLA (royaume de Naples). — Antique monastère de femmes, fondé par saint Benoît, dans la plaine que domine le mont Cassin, vers l'époque même où il fonda cette célèbre abbaye. Il y plaça pour première abbesse, sainte Scholastique, sa sœur jumelle, sous laquelle se rangèrent des personnes de son sexe qu'elle instruisit dans la vertu, sous la conduite de saint Benoît. Elle sortait quelquefois de ce pieux asile et venait visiter le saint patriarche, au pied de la montagne où il se rendait de son côté. L'histoire nous a conservé un récit touchant de la dernière entrevue du frère et de la

sœur, qui eut lieu trois jours avant la mort de sainte Scholastique. — Voy. la *Vie de sainte Scholastique*, le 10 février, et celle de saint Benoît le 21 mars.

POBLET, *Populetum* (diocèse de Châlons-sur-Marne, France). — Abbaye fondée peu avant l'an 1196, dont le nom se trouve dans le *Recueil des Hist. de la France*, t. XIX, col. 784.

POBLET, *Populetum* (diocèse de Tarragone, Espagne). — Abbaye royale de l'ordre de Cîteaux, située entre Tarragone et Lérida. Elle commença à être fondée l'an 1153, par Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone, et eut alors pour premier abbé, Gérard, envoyé de l'abbaye de Fontfroide, dans la Gaule Narbonnaise, de la filiation de Clairvaux. Alphonse II, roi d'Aragon, fils de Raymond Bérenger, acheva ensuite cette fondation, et dota richement la nouvelle abbaye dans laquelle il fut enseveli, l'an 1196. Après lui, presque tous les rois d'Aragon choisirent également ce lieu pour leur sépulture. (Jongelin.)

POLLESWORTH, *Pollesworthense Cœnobium* (comté de Warwich, Angleterre). — Monastère de religieuses, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé près de la forêt d'Arden vers le milieu du IXe siècle par le roi Ethelwolf. Ce prince le fonda pour sainte Modwène, Irlandaise de naissance, qui, ayant passé en Angleterre, vers l'an 840, avait été chargée par lui de l'éducation de sa fille Edithe. Ce monastère a subsisté jusqu'à la prétendue réforme, sous le nom de *Sainte-Edithe*, qui en avait été seconde abbesse, et qui en était patronne. Sainte Modwène avait auparavant fondé deux célèbres abbayes de religieuses en Ecosse, dont l'une était à Sterling, et l'autre à Edimbourg. — Voy. *Monastic. Anglican.*

POLLING (Bavière). — Monastère de filles, bâti au VIIIe siècle, dans le diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Eliland, frères, pour leur sœur Gelovinde, qui en eut la conduite. Ils bâtirent encore pour elle deux autres communautés dans le même pays, savoir, Staffelsée et Cockisée, dont elle eut également le gouvernement.

POLONGEY ou POULENGY, *Polongeyum* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le doyenné de Bassigni, fondé selon quelques-uns, par sainte Salaberge, abbesse de Laon : mais Mabillon combat cette opinion. (*Annal.*, t.V, q. 350.) Suivant le *Gallia christiana*, on ne sait rien des origines de ce monastère, sinon qu'il florissait la septième année du règne de Henri Ier, roi de France, comme le prouvent des lettres de Hugues Ier, évêque de Langres, portant restitution aux religieuses, de la moitié du domaine de Poulengy qu'on leur avait enlevée. Ce monastère figure encore dans une charta de Pascal II, donnée vers l'an 1105, en faveur des chanoines de Langres. Suivant la tradition, lesdites religieuses de Poulengy adoptèrent une nouvelle règle, et un nouvel habit (celui de Cîteaux), par les soins de saint Bernard, au temps de Godefroi, évêque de Langres. Cette tradition paraît confirmée par la soumission de Poulengy à l'abbaye de Tart, qui eut lieu l'an 1200. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 745, la série de 30 abbesses de Poulengy

POLYCARPE (Saint-) DE RIEUGRAND, *S. Polycarpus*, ou *Rivus Grandis* (Aude, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à une lieue de Limoux et de l'ancien monastère de Saint-Hilaire de Carcassonne, et à six de la ville d'Alet. Elle fut fondée l'an 780, sous les auspices de Charlemagne, par Atale et ses compagnons, venus d'Espagne, avec des esclaves et des affranchis qui fuyaient cette contrée. Elle ne portait point cependant encore le titre d'abbaye l'an 817 : elle le prit sous le règne de Charles le Chauve. L'an 1116, elle fut soumise sous l'obéissance de l'abbaye d'Alet, ensuite de l'abbaye de La Grasse, et enfin de nouveau, sous celle d'Alet. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 188, le catalogue de 36 abbés. — Cette abbaye était de l'ancien diocèse de Narbonne.

POMMERAYE (La), *Pomaria*. — Abbaye de filles (France), de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans le diocèse de Sens (Yonne), peu après l'an 1151, par Mathilde de Carinthie, veuve de Thibaut IV, comte de Champagne. Elle était située d'abord à deux lieues environ de Sens. Mais en 1622, par les soins de l'abbesse Anne Balthide de Harlay, religieuse de Chelles, elle fut transférée dans un faubourg de Sens, où cette pieuse abbesse la rétablit dans une meilleure observance. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 191, 26 abbesses.

POMPOSA (Italie). — Abbaye de l'ordre bénédictin, située dans l'ancien duché de Ferrare, et devenue célèbre par l'un de ses moines, Gui l'Arétin, ou Guido d'Arezzo, né à Arezzo l'an 995. Gui l'Arétin est regardé comme l'inventeur de l'échelle diatonique, appelée gamme, qui simplifia beaucoup le mode de notation musicale employé jusque-là. Il a laissé sur la musique quelques écrits qui ont été réunis et publiés par l'abbé Gerbert dans la collection *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*. Saint Guyon ou saint Guy, né à Casemar, à trois lieues de Ravenne, en Italie, fut un des plus illustres abbés de Pomposa. Il mourut en 1046, après avoir gouverné ce monastère pendant quarante ans. L'empereur Henri V fit transporter ses reliques dans la ville de Spire, en Allemagne, qui l'honore comme son principal patron.

PONS DE GEMENOS (Saint-). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, près la ville d'Aubagne (Bouches-du-Rhône, France). Elle fut fondée dans le diocèse de Marseille vers l'an 1205, par l'évêque, le prévôt et le chapitre de Marseille, et elle devint la mère d'Almanarra et de Sainte-Marie. En 1407, elle fut unie à l'abbaye d'Almanarra de Mont-Sion. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 699, la série de 8 abbesses.

PONS DE NICE (Saint-), *S. Pontini Niciensis* (près Nice, États-Sardes). — Abbaye fondée vers l'an 777, par Charlemagne, sur la colline de Cimier, près de Nice, en l'honneur de saint Pons, évêque de Cimier, célèbre alors par les miracles opérés au lieu de son martyre. Son neveu Siagre, fils de son frère Carloman, fut, dit-on, le premier abbé du monastère de Saint-Pons avant d'être élu évêque de Nice. La pieuse fondation du grand roi subsiste encore sur ce même sol. Mais aujourd'hui de vastes et majestueux bâtiments de constructions récentes ont remplacé l'ancien édifice : des religieux Oblats de la Vierge Marie peuplent ce vénérable asile.

PONS DE THOMIERES (Saint-), *S. Pontius Thomeriarum* (Hérault, France). — Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 936, par Pons Raymond, comte de Toulouse, et par une colonie de religieux de Saint-Géraud d'Aurillac en Auvergne. Elle fut érigée en siége d'évêché en 1317. Saint-Pons de Thomières, aujourd'hui dans le diocèse de Montpellier, est un chef-lieu d'arrondissement du département de l'Hérault, à 126 kil. S. O. de Montpellier.

PONS TRABLÆ ou PONS TRIBIÆ (diocèse de Venise, Italie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1138, par une colonie de religieux venus du monastère de Columba dans le diocèse de Plaisance. (Jongelin.)

PONTAULT, *Pons Altus* ou *B. Maria de Ponte Alto* (diocèse d'Aire, Landes, France). Abbaye fondée vers l'an 1115, par Gérald, abbé de Dalon, ou bien suivant d'autres l'an 1151. Elle appartint d'abord à l'ordre bénédictin. Elle fut réunie ensuite à l'ordre de Cîteaux ; elle était fille de Jouy, de la ligne de Pontigny, et sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1183, la série de 11 abbés.

PONT AUX DAMES (Notre-Dame du), *Pons Dominarum* ou *Pons Sanctæ Mariæ* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, fondée l'an 1226, près le pont de Couilly, sur le Grand-Morin. Elle eut pour fondateur Hugues de Châtillon, comte de Blois, et Marie d'Avènes, sa femme. Elle fut transférée très-peu de temps après par les fondateurs eux-mêmes dans une *villa* voisine, dite *Rue*, aux confins de la paroisse de Couilly. On croit que ses premières religieuses vinrent du monastère de Saint-Antoine de Paris. On compte d'illustres personnages parmi les bienfaiteurs de cette abbaye. On voit figurer parmi eux, Charles le Bel, roi de France et de Navarre, et la reine Blanche, sa femme; Blanche, fille de Charles le Bel, et femme de Philippe, duc d'Orléans, etc. D'illustres princes et seigneurs y furent inhumés. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1725, la table de 26 abbesses.

PONTIGNY (Saint-Edmond de), *Pontigniacum* (ancien diocèse d'Auxerre, aujourd'hui de Sens, département de l'Yonne, France). — Célèbre abbaye, l'une des quatre dites *filles de Cîteaux*, et la seconde en date. Elle fut fondée l'an 1114, à quatre lieues d'Auxerre par Thibaut IV, dit le Grand, comte de Champagne, qui fonda également l'abbaye de Preuilly et plusieurs autres, et acheva sur les instances de saint Bernard, le monastère de Clairvaux, commencé par le comte Hugues, son oncle. Hugues, comte de Mâcon, l'un des trente premiers compagnons de saint Bernard, fut le premier abbé de Pontigny. Cette abbaye fut construite dans un alleu du chanoine Hildebert, au temps de l'évêque Humbald, sur la rivière Senia, qui se jette dans l'Yonne. Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, fut l'un de ses principaux bienfaiteurs. Ce prince donna une charte en sa faveur, en son palais à Paris, l'an 1139. — Voy. *Gallia christ.*, t. XII.

L'abbaye de Pontigny est célèbre dans l'histoire, comme ayant servi de retraite à d'illustres prélats anglais persécutés pour leur attachement à la foi ou à la discipline de l'Eglise. Le premier fut l'illustre saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui s'y retira vers l'an 1164, lorsque la persécution du roi d'Angleterre Henri II lui fit chercher un asile en France. On voyait dans la chapelle de ce saint à Pontigny les monuments funèbres de plusieurs comtes et nobles. Au siècle suivant, sous le règne de saint Louis, saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, après Etienne Langton, l'un de ses prédécesseurs, vint encore à son tour s'abriter sous ce cloître hospitalier, afin de protester par son éloignement contre des abus du pouvoir royal qu'il ne pouvait réprimer. Le saint prélat, à l'exemple de saint Thomas Becket, revêtit l'habit de Cîteaux, se livra dans cette retraite à l'exercice de la prière et aux pratiques de la plus austère pénitence. Etant mort le 16 novembre 1242, à l'abbaye des chanoines réguliers de Poissy, près Provins en Champagne, où l'avait obligé de se retirer l'état de sa santé, il voulut que son corps fût porté à Pontigny, où sept jours après on l'inhuma avec beaucoup de solennité. Les reliques du saint étaient encore au siècle dernier dans cette ancienne abbaye, qui avait pris le nom de Saint-Edmond de Pontigny. — Voy. *Vie de Saint-Edmond*, 16 novembre. — Cet illustre saint avait dédié aux moines de Pontigny qu'il aimait, son bel ouvrage *Speculum Ecclesiæ* ou *Miroir de l'Eglise*.

Parmi les autres grands personnages inhumés à Pontigny, on compte Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois, son fondateur, qui mourut l'an 1152, et Alix ou Adèle, sa fille, reine de France, mère du roi Philippe-Auguste, qui mourut l'an 1206, et fut ensevelie dans un superbe mausolée de marbre. On y voyait aussi le tombeau d'Hervé, comte de Nevers, mort l'an 1223, et de Mathilde, sa femme, qui, en partant tous deux pour la croisade, avaient fait à Gênes, l'an 1218, un acte de donation d'un bois à l'abbaye de Pontigny, pour la fondation d'un anniversaire. Autour du grand autel reposaient les corps de Hugues, premier abbé de

Pontigny, depuis évêque d'Auxerre, et de Guarin, quatrième abbé, depuis archevêque de Bourges. On y voyait également la sépulture de Pierre, sixième évêque d'Arras, et celle de Regnault de Siligny, d'abord évêque d'Auxerre, puis de Paris, qui, étant mort l'an 1223, à la fête de saint Clément, fut inhumé dans la chapelle de Saint-Thomas, martyr. Jongelin fait remarquer que ce prélat appartenait par sa mère à la famille de saint Bernard. Enfin citons encore Mauger, évêque de Worchester, qui, redoutant la colère du roi Jean Sans-Terre, se réfugia en France, et après quatre années d'exil, mourut à Pontigny, l'an 1112; et Jeanne de Châlons, comtesse de Tonnerre, femme de Robert de Bourgogne, inhumée à Pontigny, l'an 1325.—Voy., au *Gallia christ.*, tom. XII, col. 441, la série de 55 abbés. — *Voy.* aussi l'intéressante *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, publiée par l'abbé ****.

PONTIGNY, *Pontiniacum.* — Nom d'un ancien monastère fondé par saint Ours, abbé, dans le diocèse de Bourges (France), vers la fin du ve siècle. (Gregor. Turon., *Vitæ Patr.*, c. 18.)

PONTIO (*S. Maria de*) (diocèse de Gaëte, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont on ignore l'origine. L'un de ses abbés, nommé Antoine, fut créé, l'an 1392 par Boniface IX, évêque de Sezza, dans les Etats-Romains. (Jongelin.)

PONTLEVOY, *Pontilevium*, *Ponslevius* ou *Ponsleviatus* (diocèse de Blois, Loir-et-Cher, France). — Célèbre abbaye de Bénédictins, située à 22 kil. S.-O. de Blois, et dans le bourg du même nom. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1034, par Gildain, seigneur de Chaumont, de Mont-Richard et de Pontlevoy, pour 14 religieux que ce seigneur fit venir de Saint-Florent de Saumur. Les lettres de fondation furent confirmées l'an 1075, par le roi Philippe Ier. Geoffroy, fils de Gildain, augmenta ses revenus. Plusieurs seigneurs et dames de la maison d'Amboise imitèrent son exemple. Ces nobles bienfaiteurs furent inhumés dans l'abbaye. Les Papes et les rois la dotèrent aussi de priviléges. Elle fut pillée et détruite pendant les guerres civiles et religieuses, l'an 1562 et 1568. La réforme de la congrégaiion de Saint-Maur y fut introduite l'an 1631. La mense abbatiale de Pontlevoy a été unie à l'évêché de Blois, lors de son érection, en 1697. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1380, l'ordre de 46 abbés.

L'ancienne abbaye des Bénédictins de Pontlevoy, transformée aujourd'hui en collége, est une institution florissante, et précieuse pour les familles de la contrée.

PONT-THIEFFROY, *Pons Frigidus* (à Metz, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Villers-Betnach, fondée vers 1232, par Jean Louviat, et sa femme Pontia, habitants de Metz. Plus tard, elle fut appelée du nom de Saint-Georges, lorsqu'ayant été détruite pour faire place aux fortifications de la ville de Metz, elle fut transférée près l'église paroissiale de Saint-Georges, l'an 1565. Enfin, l'an 1740, ses ressources étant devenues très-minimes, cette abbaye fut concédée par le roi Louis XV, aux religieuses de Clairvaux, établies à Metz, par saint Bernard. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 834, la série de 26 abbés.

PONTROHART ou ROISEBRECH, *Abbatia Pontis Rohardi*, ou *dominarum Roisebrech* (ancien diocèse d'Ypres, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin ou de Saint-Victor, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1235, par Guillaume de Béthune. On lui donne aussi pour fondateur, l'an 1234, Maximilien de Béthune, premier de ce nom, duc de Sully, pair et maréchal de France, et prince de Richemont, etc., avec Isabelle, dame de Pontrohart. Mais peut-être, comme dit le *Gallia christ.*, Guillaume et Maximilien sont-ils le même personnage sous un double nom. Cette abbaye fut d'abord dans le territoire de Furnes, sur l'Yser, et plus tard, dans l'enceinte de la ville. —Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 359, la série de 22 abbesses.

PONTRON, *Pons Oltrandi* ou *Altronii* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille de Loroux, de la filiation de Cîteaux : elle fut fondée l'an 1134, dans le diocèse d'Angers. Ses fondateurs ou du moins ses premiers donateurs furent, dit-on, les seigneurs de Mont-Jehan, dans l'Anjou. Charles, comte d'Anjou, fils du roi de France, par une charte du jour de saint Laurent 1262, accorda aux moines dudit lieu la libre possession d'objets divers dans le municipe d'Angers. Un semblable privilége fut accordé à la même abbaye par Charles de Valois, fils de Philippe III, et sa femme, Marguerite d'Anjou, fille de Charles II, le Boiteux, et héritière des comtés d'Anjou et du Maine.

PORNO (De), ou BERNAW (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de de Beel, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1235.

PORT DU SALUT (Mayenne, France). — Abbaye moderne de religieux trappistes, fondée en 1815, dans un ancien monastère de Bénédictins, par une colonie de religieux faisant partie du démembrement de l'abbaye de Dartfel, en Westphalie, supprimée l'an 1811. Le 10 décembre 1816, le nouveau prieuré fut érigé en abbaye par bulle apostolique du Pape Pie VII. Cette abbaye est située dans la commune d'Entrammes, canton de Laval, (Mayenne). La communauté se compose d'environ 45 religieux.

PORTES (France). —Ancien monastère de Chartreux, qui a fleuri dans l'ancienne province de Bourgogne. « Il a été rendu célèbre dans l'histoire, dit La Martinière, par trois saints personnages des XIIe et XIIIe siècles, savoir le B. Bernard, prieur de ce lieu, qui à la prière de saint Bernard de Clairvaux, son ami, avait fait son *Exposition sur les cantiques ;* saint Authelme qui, de prieur de la Grande Chartreuse de Grenoble, fut fait évêque de Belley, et saint Etienne qui, de prieur des

Portes, fut fait évêque de Die, en Dauphiné, l'an 1208

PORTIUNCULE (La) (près d'Assise, Etat Ecclésiastique, Italie). — Célèbre couvent, situé à un mille de la ville d'Assise, et qui a été comme le berceau de l'ordre franciscain. C'était dans l'origine un petit champ avec une petite église qui appartenait aux Bénédictins du mont Subiace, et que ces religieux appelaient pour cette raison Portioncule. Cette église dédiée sous l'invocation de Notre-Dame des Anges, tombait en ruines, lorsque saint François d'Assise, qui venait y prier souvent, et y reçut plusieurs faveurs célestes, la répara l'an 1207, comme il avait réparé précédemment celles de Saint-Damien et de Saint-Pierre. Les Bénédictins ayant cédé quelques années après cette église de la Portiuncule à saint François, le saint s'y établit avec quelques-uns de ses disciples, dans un bâtiment qui fut construit tout auprès. On connaît l'histoire de la célèbre indulgence de la Portiuncule. Ce n'est point ici le lieu de la rappeler.—*Voy.* la *Vie de saint François d'Assise*, au 4 octobre.— L'indulgence obtenue primitivement d'Honorius III, l'an 1223, par le saint, est attachée au 2 août, et à la chapelle de la Portioncule qui est présentement au milieu de la grande église, à laquelle elle a donné son nom. Cette indulgence réservée autrefois exclusivement à cette chapelle, a été étendue depuis aux autres églises et chapelles de l'ordre de Saint-François, et, à quelques autres sanctuaires privilégiés, tels par exemple, qu'à l'église Notre-Dame des Victoires de Paris.

PORT-MORT, *Portus Mauri* (Eure, France). — Ancienne abbaye fondée l'an 687, près les Andelys, au lieu peut-être où avait été, dit-on, transféré d'Irlande, le corps de saint Ethbin, diacre et religieux. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Rouen. — Port-Mort est aujourd'hui du diocèse d'Evreux.

PORT-ROYAL DES CHAMPS, *Portus Regius*, *Porroys* et *Porregius* (autrefois diocèse de Paris, maintenant de Versailles, France). — Célèbre abbaye de religieuses bernardines, ou de l'ordre de Cîteaux, située dans une petite vallée, près d'un étang, auprès de Chevreuse (Seine-et-Oise), à 25 kil. S.-O. de Paris. Elle fut appelée *Port-Royal des Champs*, dit-on, par le roi Philippe-Auguste, qui, pendant une chasse, s'était reposé dans cet endroit solitaire. Un monastère fut, d'après le vœu du roi, fondé dans ce lieu même par Odon de Sully, évêque de Paris, l'an 1204; on y plaça des religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui, sous le nom de Filles de Saint-Bernard, se consacraient à la prière, à l'éducation de la jeunesse, et mettaient leurs biens en commun. Plus tard, en 1647, elles s'associèrent à l'institut de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, et joignirent à leur premier nom celui de Filles du Saint-Sacrement. Cette abbaye, après avoir été longtemps prospère, avait fini par tomber dans le relâchement. Elle fut réformée en 1608 par la mère Angélique (Marie-Angélique Arnauld), fille de l'avocat Antoine Arnauld, et sœur du grand Arnauld. Cette illustre supérieure du monastère de Port-Royal des Champs, que son père venait de restaurer, y rétablit dans toute sa rigueur la règle de Saint-Benoît. En 1625, la communauté, qui se trouvait trop à l'étroit, fut tranférée en partie à Paris, dans le faubourg Saint-Jacques (rue de la Bourbe), où elle prit le nom de Port-Royal de Paris; cette nouvelle retraite devint de plus en plus florissante.

Quant au monastère de Port-Royal des Champs, abandonné par les religieuses à partir de 1636, il servit de retraite à de savants et pieux solitaires, qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété et de la pénitence, le travail des mains, l'étude des lettres, et l'instruction de quelques jeunes gens de nobles familles. Les plus illustres d'entre eux sont Antoine Arnauld, et Arnauld d'Andilly, frères de la mère Angélique; Le Maistre de Sacy et deux de ses frères, tous trois neveux de la même supérieure; Nicolle, Lancelot, Lenain de Tillemont, etc. Pascal visitait souvent ces pieux solitaires. Ils produisirent, le plus souvent en commun, des ouvrages célèbres et justement estimés : *Logique*, *Méthode grecque*, *Méthode latine*, *Racines grecques*, *Essais de morale*, *Bible* dite *de Sacy*, *Histoire ecclésiastique*, etc. Ils comptèrent au nombre de leurs élèves : Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, et bien d'autres qui ont acquis un nom dans les lettres.

Les solitaires de Port-Royal des Champs jouissent surtout d'une triste célébrité par le grand rôle qu'ils ont joué dans les querelles religieuses suscitées par la funeste hérésie du jansénisme. Ces hommes austères, s'étant montrés jansénistes ardents, et refusant de se soumettre aux condamnations prononcées par le Pape, se virent chassés de leur retraite (1656). Les religieuses elle-mêmes, ayant obstinément refusé de souscrire au *formulaire* qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, éprouvèrent le même sort. Mais ce n'est point ici le lieu de rappeler ces prétendues persécutions dont on a tant parlé, et qu'elles supportèrent avec une constance digne d'une meilleure cause. (*Voy. Dictionn. des Ordres religieux*, t. III, col. 248 et suiv.) Disons seulement que le 29 octobre 1709 elles virent fermer leur maison de Port-Royal des Champs, où une partie d'entre elles étaient retournées dès 1647. Les bâtiments furent rasés. Quelques religieuses restées dans le couvent de Port-Royal de Paris, s'étant montrées plus soumises à l'autorité ecclésiastique, furent maintenues. Leur communauté subsistait encore en 1790 : elle subit à cette époque le sort commun à tous les ordres religieux en France.

Sous la Convention, le couvent de Port-Royal de Paris fut transformé en prison, et reçut, dit-on, comme par dérision, le nom de Port libre. En 1814 on y a placé l'hospice

de la Maternité. — Voy. l'*Histoire de Port-Royal* écrite par Racine, par dom Clément, et plus récemment par M. de Sainte-Beuve (1841-45.)

PORT SAINT-NICOLAS, *Portus* ou *Porta S. Nicolai* (ancien diocèse de Riga, en Livonie, empire russe).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Porta, en Saxe. de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1236.

PORTZET ou BOURSETTE, *Porcetum* ou *Portzetum S. Joan. Bapt.* — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le pays de Limbourg, non loin d'Aix-la-Chapelle. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Liége. Saint Grégoire, frère de l'impératrice Théophanie, femme d'Othon II, en jeta les fondements vers l'an 974. Elle fut dans l'origine habitée par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Des religieuses de l'ordre de Cîteaux, transférées du mont Saint-Sauveur, leur succédèrent vers l'an 1220. Au rapport du *Gallia christ.*, dans le concile tenu à Aix-la-Chapelle, l'an 1023, on débattit la question de savoir auquel des deux diocèses, de Liége ou de Cologne, appartenait le monastère de Portzet. Gérard, évêque de Cambrai, gagna la cause en soutenant par deux arguments les droits de l'évêque de Liége. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1123, les noms de 37 abbés ou abbesses.

POSTEL, *Postula*, *Postella* (ancien diocèse de Bois-le-Duc, Hollande).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée, lit-on, l'an 1140, dans le Campigne du Brabant, non loin de Tongerlo, par Fastrade de Wutwicht, chevalier, qui donna une partie de son domaine de Postel à l'église de Floreffe, de l'ordre de Prémontré. Postel devint alors une prévôté du même ordre sous le titre de Sainte-Marie et de Saint-Nicolas, dépendant de Floreffe; jusqu à ce qu'en 1621, Paul V l'érigea en abbaye.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 426, la série de 33 prévôts et de 7 abbés.

POUSSEY, *Portus Suavis* (Vosges, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Menne, vierge. Elle fut d'abord fondée vers l'an 1026 près de Mirecourt par Herman, évêque de Toul, et ensuite terminée et consacrée par Brunon, son successeur. Le même pontife devenu Pape sous le nom de Léon IX, confirma par une bulle, l'an 1051, toutes les possessions de cette abbaye, et y institua une abbesse qui devait la gouverner selon la règle de Saint-Benoît. C'était dans le XVIIIe siècle, une maison de Chanoinesses séculières. On conservait dans l'église quelques ornements et un calice d'or, dont le Pape Léon IX, avait fait usage. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1097, la série de 23 abbesses.

POUTHIERES, *Pultariæ* et *Pulteriæ* (Yonne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît dans le pays de Leaussois-sur-Seine, dit le *Gallia christ.*, à deux lieues environ de Molosme, et dans le voisinage du château de Mussiac appartenant autrefois aux évêques de Langres. Gérard de Roussillon, comte de Provence, et Berthe, sa femme, fille de Pépin, duc d'Aquitaine, et nièce de Louis le Pieux, fondèrent cette abbaye avant l'an 868, non loin de leur château de Roussillon. Elle fut placée sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul, et les pieux fondateurs y furent tous deux inhumés avec leur fils Théodoric, mort en bas âge. Le Pape Jean VIII, s'étant rendu au concile de Troyes, consacra l'an 878 la basilique de Pouthières. Ce pontife témoigne dans plusieurs de ses lettres une grande affection pour cette abbaye. Plus tard le Pape Innocent III, par des lettres données à Paris le IVe des nones de juin, l'an 10 de son épiscopat, l'exempta de la juridiction de l'évêque de Langres, dans le diocèse duquel elle était située. Cette abbaye n'en reconnaissait point d'autre en effet que celle des souverains Pontifes, à la charge seulement de neuf livres de rente à l'évêque de Langres, à titre de procuration. Ce monastère fut uni dans la suite à la congrégation réformée de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 724, la série de 47 abbés de Pouthières.

PRALON (NOTRE-DAME DE), *Pratum Longum* ou *Patronum* (Côte-d'Or, France).—Ancienne abbaye bénédictine de femmes, de l'étroite observance, à quatre lieues de Dijon, vers Sombernon. Elle fut fondée en 1149 par Gui de Sombernon, avec l'aide de saint Bernard, qui s'y rendait fréquemment, dit-on. A défaut de la charte de fondation, on peut voir, dit le *Gallia christ.*, la charte d'Eudes, duc de Bourgogne, rapportée par Chifflet dans son livre *De genere illustri S. Bernardi*, p. 461. Les religieuses de cette abbaye semblent avoir été soumises au monastère de Saint-Bénigne de Dijon, comme le prouve une supplique au roi pour le recouvrement de la terre de Changy, alors aliénée; les religieuses de Pralon s'y disent en effet *de l'ordre de Saint-Benoît de Dijon.* — Voy., *Gallia christ.*, tom. IV, p. 751, la série de 20 abbesses, depuis Emeniarde, l'an 1235, jusqu'à Charlotte de Bussy-Rabutin, sœur de l'abbesse de Rougemont, désignée par le roi en 711.

PRAXEDE (SAINTE-), *S. Praxedia* (à Avignon, Vaucluse, France). — Monastère de filles de l'ordre de Saint-Dominique, auquel fut réunie, au commencement du XVIIe siècle, l'abbaye de Bénédictins de Saint-Véran, fondée dans la même ville vers l'an 1140. — *Voy.* SAINT-VÉRAN.

PRE (LE) ou NOTRE-DAME DES PRES-LES-TROYES, *Pratum* (diocèse de Troyes, Aube, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée près la ville de Troyes vers l'an 1231 par Etienne de Chamegui, citoyen de Troyes, qui fit bâtir une chapelle dans sa grange de Chicheroy, et y plaça des religieuses à l'habit blanc. Cette abbaye fut agrégée à l'ordre de Cîteaux l'an 1235. Urbain IV, natif de Troyes, envoya en 1264, dit-on, cinq mille florins pour aider à bâtir l'église de cette abbaye, dans laquelle il avait été baptisé. Au commencement du XVIIe siècle, le monastère menaçait

ruine ; mais, vers 1630, il dut son rétablissement à l'abbesse Marie de la Chaussée, qui fit creuser les fossés et fermer son enceinte de murailles. Les bâtiments de cette ancienne abbaye sont devenus une propriété particulière. Comme Moutier-la-Celle, elle dépendait de la paroisse de Saint-André, village à 4 kilom. de Troyes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 613, la série de 21 abbesses.

PRÉ (Le) ou Saint-Julien du Pré, *S. Julianus de Prato* (au Mans, Sarthe, France). Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 586, près la ville du Mans. Quelques-uns attribuent la fondation de son église à saint Julien, évêque du Mans, qui florissait vers la fin du IIIe siècle. L'évêque saint Innocent, l'un de ses successeurs, fut, dit-on, le principal bienfaiteur de cette abbaye, sinon son premier fondateur.

PRÉ-BENOÎT, *Pratum Benedictum* (diocèse de Limoges, Creuse, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1140. Elle est fille de Dalon, de la filiation de Pontigny. Elle fut fondée non loin de Guéret, près de la rivière de la Creuse, par les seigneurs de Maleval, et dotée par les vicomtes de Bruère (*Bruciæ*), dont quelques-uns avaient leur tombeau devant le grand autel.— Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 632, la série de 22 abbés.

PRÉAUX, *Pratellum* (*vetus*). — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, située non loin de Pont-Audemer (Eure), et qui était, suivant le *Gallia christ.*, dans l'ancien diocèse de Lisieux. Elle existait déjà au commencement du IXe siècle, au temps d'Ansegise, abbé de Saint-Vandrille, qui, sur l'ordre de Louis le Pieux, lui fit une donation. Détruite entièrement par les Normands, elle fut restaurée, vers l'an 1035, par un noble chevalier, nommé Honfrid, et par des moines de Saint-Vandrille, dont l'un d'eux, Ansfred, fut élu pour abbé. Les rois de France et d'Angleterre, et les Souverains Pontifes donnèrent plusieurs chartes ou bulles en faveur de cette abbaye, qui, après avoir été dévastée par les Anglais et les calvinistes, refleurit encore par son union à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1650. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 836, la série de 48 abbés.

PRÉAUX-SAINT-LÉGER, *Pratellum S. Leodegari* (France). — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut fondée vers l'an 1040, dans l'ancien diocèse de Lisieux (Calvados), par Honfrid, chevalier, dit de *Vetulie*, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Léger, martyr. Alberade, femme d'Honfrid, qui la dota à son tour libéralement, est aussi regardée comme la fondatrice de cette abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 853, la série de 30 abbesses.

PRÉE (La), ou SAINT-JEAN DES PRÉS, *S. Joannes de Pratis* (France). — Abbaye de Bretagne, de l'ordre de Saint-Augustin, qui était occupée en dernier lieu par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève. On ignore l'époque de sa fondation. Elle était située, dit-on, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, sur l'Oust, près la petite ville de Josselin (Morbihan).

PRÉE-SUR-ARNON (La), *Pratea ad Arnonem* (diocèse de Bourges, Cher, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, à 6 lieues environ de Bourges, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1128, par Raoul, seigneur d'Issoudun et de Marcuit. On y transporta le corps de sainte Fauste, vierge et martyre, le 11 octobre 1147. On rapporte quelquefois sa fondation ou son achèvement à l'an 1145. L'abbaye de Bois-Dabert fut unie à celle de La Prée, dont le dernier abbé régulier fut Claude de Bessey, qui mourut l'an 547, et qui était parent de Louis, quarante-neuvième archi-abbé de Cîteaux. Entre autres sépultures, dit Jongelin, on voyait à la Prée celle de René de Prée, fils d'Antoine, baron de Prée et seigneur de Buzançais, grand porte-queue de France, et de Madeleine d'Amboise, lequel d'abbé de la Prée, devint évêque de Bayeux, puis de Limoges, et enfin cardinal. Jongelin donne son épitaphe (liv. I, p. 62). On voyait aussi dans l'église de la Prée le tombeau de Gaucher de Passac, seigneur de la Croisette. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 207, la série de 52 abbés.

PREMI, *Premiacum* ou *Premiacensis Abbatia* (diocèse de Cambrai, Nord, France).— Monastère de filles de l'ordre de Saint-Augustin et de la congrégation de Saint-Victor, fondé vers l'an 1185, par l'évêque Roger, près de Cantimpré, dans le voisinage des murs de Cambrai. L'évêque Jean, son successeur, fit l'installation des religieuses. A cette époque, elles étaient soumises, quant au spirituel, à la direction des moines de Cantimpré ; leurs cellules, quoique séparées, étaient même renfermées dans l'enceinte de ce monastère, comme on le voit dans la vie du B. Jean, abbé de Cantimpré, qui, voulant faire cesser les inconvénients de ce trop grand voisinage, transporta les sœurs de Cantimpré à Prémi. Cette abbaye ayant été, vers la fin du XVIe siècle, victime des fureurs de la guerre, les religieuses jugèrent plus sûr de se retirer dans la ville de Cambrai, où elles se joignirent d'abord aux dames de Saint-Lazare ; puis elles s'établirent dans le cloître des Guillemins, où elles continuèrent à édifier par le spectacle de leurs vertus. Le *Cameracum christianum*, p. 276, donne le catalogue de 39 prieures ou abbesses, depuis Euphémie ou Eulenna, jusqu'à Eléonore Watiau, élue en 1791, et morte en émigration.

PREMONTRE, *Præmonstratum* ou *Pratum monstratum* (ancien diocèse de Laon, aujourd'hui de Soissons, Aisne, France). — Célèbre et puissante abbaye, chef d'ordre, fondée par saint Norbert, l'an 1121, dans la forêt de Coucy, en Champagne. Selon Lepaige (*Biblioth. Præmonstr.*, lib. I), parmi certaines opinions émises sur l'origine du nom de *Prémontré*, la plus vraisemblable est

celle d'après laquelle le lieu où fut élevée l'abbaye fut *montré* à saint Norbert par la sainte Vierge, lorsque, étant une nuit en oraison, il vit plusieurs personnes vêtues de blanc qui allaient en procession autour de ce même lieu avec des croix et des lumières. Le P. Hugo, dans la *Vie de saint Norbert*, traite cette vision elle-même de pure fable, et prétend que le nom de Prémontré est l'effet du pur hasard. Plusieurs dissertations pour et contre ont été publiées à ce sujet. Quoi qu'il en soit, ce fut l'an 1119, sous le pontificat de Calixte II, et sous le règne de Louis le Gros, que commença cet ordre célèbre. Saint Norbert, secondé par Barthélemy, évêque de Laon, fonda donc son premier monastère dans la forêt de Coucy, dans un vallon qui prit dans la suite le nom de Prémontré, et où se trouvait alors une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, que les religieux de Saint-Vincent de Laon avaient abandonnée. Ce désert fut donné en propriété à saint Norbert, avec trois vallées voisines pour sa subsistance et celle des frères qui devaient se joindre à lui. Ce don lui fut confirmé par lettres patentes de Louis le Gros.

Quelque temps après, saint Norbert ayant jusqu'à treize disciples, leur donna la règle de Saint-Augustin et les établit chanoines réguliers; ils en firent profession le jour de Noël de l'an 1122. En 1126, le Pape Honorius II lui accorda la confirmation de son ordre. Dans la suite, ses successeurs Honorius III, Honorius IV, Adrien II, Adrien IV et un grand nombre de Souverains Pontifes ont accordé à cet Ordre beaucoup de priviléges. Nos rois de France l'ont aussi enrichi par beaucoup de libéralités, aussi bien que Béla, roi de Hongrie, et plusieurs comtes de Flandre. — Voy. *Vie de saint Norbert*, et *Dictionn. des ordres religieux*, t. III, art. *Prémontré*.

Quant à l'abbaye de Prémontré, chef-lieu d'un ordre puissant, qui a compté, dit-on, jusqu'à mille abbayes d'hommes et cinq cents de femmes, après avoir fleuri près de sept siècles, elle présente encore dans son vallon solitaire de belles ruines de son ancienne splendeur. Dans ces derniers temps, on voyait dans ses vieux bâtiments une verrerie, et le culte de saint Norbert était encore en honneur parmi les ouvriers de la contrée. Mais les propriétaires de l'usine de glaces de Saint-Gobain ont acheté et anéanti la verrerie de Prémontré qui leur faisait concurrence. En 1847, la verrerie ayant cessé de marcher, cette belle abbaye, l'une des plus illustres du monde, était mise en vente avec quatre-vingts ou cent arpents de terre, convenant parfaitement à un établissement religieux. On apprend aujourd'hui avec bonheur que Mgr l'évêque de Soissons, se confiant en la charité des fidèles de son diocèse et de toute la France, est en voie d'acquérir la propriété des bâtiments de l'ancienne abbaye de Prémontré, où il se propose de fonder un vaste orphelinat. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 643, le tableau de 57 abbés depuis saint Norbert.

PRES (Notre-Dame des), *B. Maria de Pratis* (Nord, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située d'abord dans un faubourg de Douai, paroisse de Saint-Albin, et sur les propriétés de Saint-Amé, et plus tard dans la ville de Douai. Elle était autrefois du diocèse d'Arras. Elle fut fondée au commencement du XIIIe siècle, sous la direction de l'abbé de Vaucelles. Voici comment un écrivain moderne raconte l'origine et les anciennes vicissitudes de cette maison : « Vers l'an 1212, trois sœurs natives de Douai se retirèrent dans un pré voisin de la ville et y établirent un oratoire, dans lequel elles chantaient les louanges de la sainte Vierge : une quatrième fille, qui s'était réunie aux autres, fit trois fois le voyage de Rome, et obtint d'Innocent III la permission de constituer leur oratoire en un monastère de l'ordre de Cîteaux; et le couvent fut en conséquence érigé en cet endroit, l'an 1218. Marie, duchesse de Bourgogne, et trentième comtesse de Flandre, ayant reconnu que cette maison dominait la ville, et craignant qu'elle ne pût servir à la battre, la fit démolir le 21 février 1477; et, pour dédommager les religieuses qui l'habitaient, elle leur donna, par ses lettres du 12 avril suivant, le béguinage avec ses dépendances, situé dans la ville, à l'endroit nommé le *Camp-Flory*. Le 24 mai suivant, M. de Fiennes, commandant de la province, et l'abbé de Loos, présidèrent à l'installation des religieuses dans leur nouveau cloître. » (Plouvain, *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai.*)— En 1790 on voyait encore à peu de distance des fortifications, vis-à-vis la Tour-des-Dames, et dans la direction du fort, une croix de fer, à l'endroit où avait existé le premier monastère.

Le *Cameracum christ.*, p. 321, donne la liste de 42 abbesses, depuis Elisende d'Assonville, jusqu'à Henriette-Anne-Françoise-Joseph de Maes, élue en 1764, et qui était en exercice à la suppression. Les 29 et 30 août 1792, les élèves du pensionnat très-renommé de cette maison durent en sortir en vertu des ordres de l'autorité supérieure. Les religieuses elles-mêmes, encore au nombre de trente-quatre, évacuèrent leur couvent le 10 septembre suivant. Les troupes l'occupèrent. Elles y étaient encore en très-grand nombre le 1er juin 1793, époque à laquelle un incendie s'y manifesta, consuma l'église, le clocher et le quartier des dames. Le 7 septembre 1795 l'abbaye entière fut vendue par l'Etat; elle forme maintenant une propriété particulière.

PRES (Notre-Dame des), *B. Maria de Pratis* (France). — Riche prieuré de Bénédictines, fondé à Mouzon, ville sur la Meuse, dans les Ardennes, au diocèse de Reims, l'an 1627, par Henrica de La Vieuville, baronne de Chalance-Saint-Jean. Il fut ensuite, l'an 1675, transféré à Paris, dans la rue de Vaugirard, au faubourg Saint-Germain. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 646, l'indication de quelques prieurs.

PRES-LEZ-TOURNAY (Notre-Dame des), LE PRE-POURÇAIN ou Notre-Dame du BON-CONSEIL, *B. Maria de Pratis* ou *Consilium B. Mariæ* (diocèse de Tournay, Belgique).— Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'institut de Saint-Victor de Paris et de l'église de Premy. Elle fut d'abord appelée *Consilium B. Mariæ*, du lieu de sa première fondation près d'Haspres, dans le diocèse de Cambrai, due à la munificence de l'évêque Godefroi, l'an 1231. L'incommodité du lieu fit bientôt transférer les religieuses ailleurs. En 1232, Waltier, évêque de Tournay, leur céda une maison, dite des *Filles-Dieu* ou pénitentes, qu'il avait récemment fait construire près Tournay, dans le Pré Porcin ou Pourçain, et, l'an 1234, il confirma cette donation par d'autres bienfaits. C'est là que s'établirent désormais les religieuses. Leur séjour dans ce lieu lui fit donner aussi plus tard le nom de *Pré aux Nonnains*. —Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 301, la série de 29 abbesses.

PRESENTATION (La), *Præsentatio B. Mariæ* (à Paris, France). — Prieuré de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1650, dans le faubourg Saint-Marceau, rue des Postes, et dans la paroisse Saint-Etienne du Mont, à Paris, par Marie Courtin, veuve de Nicolas Billard, seigneur de Carouge. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 650, la série de 6 prieures.

PRESSY, *Patriciacus*, *Princiacus* (le même que *Prisciniacum* (sur le Cher) diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 530, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Benoît. C'est là qu'habita d'abord saint Enrice que ses parents, réduits à la pauvreté, avaient résolu de vendre, et qui fut racheté pour une somme d'argent par l'abbé du dit lieu.—Voy. Le Cointe, lib. I *Annal.*, ad ann. 508, n° 33.

PREUILLY, *Pruliacum* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Sauveur et de saint Pierre, fondée l'an 1001, par Ecfroy, seigneur de Preuilly.

PRIERES, *Preces* ou *Abbatia de Precibus* (diocèse de Vannes, Morbihan, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située à l'embouchure de la Vilaine, à quelques lieues de Vannes. Son origine remonte à l'an 1252, époque où des moines tirés du monastère de Buzay-sous-Clairvaux vinrent l'habiter. Elle fut fondée par Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne. Son nom lui vint de sa pieuse et touchante destination. Elle fut bâtie, en effet, comme une maison de prières pour les pauvres marins qui faisaient souvent naufrage et périssaient sur les côtes de Bretagne. Le duc, son fondateur, étant mort en 1286, après avoir régné 49 ans, fut inhumé dans cette abbaye qu'il affectionnait singulièrement. L'église était consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge.

PRISQUE ou BRY (Saint-), *Cotiacum ad Sanctos* ou *Coacense monasterium* (près d'Auxerre, Yonne, France). — Ancien monastère bâti dans un lieu appelé *Coussi*, avant 448, par saint Germain, évêque d'Auxerre, en l'honneur de saint Prisque et de ses généreux compagnons, qui, sous la persécution d'Aurélien, avaient été martyrisés dans ce même lieu et jetés dans une citerne. Le saint évêque ayant fait retirer ces saintes reliques, fit construire sur ce sol sanglant une église où il mit une communauté de religieux. Ce monastère ne subsista pas longtemps; il fut ruiné, dit-on, par les barbares. On le voit cependant dans les temps modernes désigné encore sous le nom de *Saints en Puy-Saye*.

PRIVAT DE JAVOUX EN GÉVAUDAN (Saint-), *S. Privatus* (à Javoux, Lozère, France). — Ancien monastère qui existait dans le Ve siècle à Javoux, l'ancienne capitale des Gabali, puis du Gévaudan, jadis siége d'un évêché, transféré à Mende vers l'an 500. Il est fait mention de ce monastère par saint Grégoire de Tours (*Hist.*, lib. VI, cap 37), au sujet d'une certaine accusation portée contre son abbé, saint Louvant, auprès de la reine Brunehaut, par un certain comte Innocent.—V. *Gallia christ.*, t. I, c. 111.

PRIX ou PREJET DE SAINT-QUENTIN (Saint-), *S. Præjectus* ou *S. Priscus in Vermando* (Aisne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée près Saint-Quentin vers l'an 800. Elle était dans l'ancien diocèse de Noyon. (Saint-Quentin est aujourd'hui de celui de Soissons.) On attribue sa fondation à Albert Ier, comte de Vermandois. On y transféra les reliques de saint Prix, martyr et évêque de Clermont, qui donna son nom à ce monastère. Il fut plus tard transféré lui-même dans la ville de Saint-Quentin, non, comme on l'a dit, l'an 1475, lorsque Louis XI entoura la ville de fortifications; mais vers l'an 1557, lorsque tout le territoire fut ravagé par les Espagnols. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 1094, la série de 45 abbés.

PROTECTION (Notre-Dame de), *B. Maria de Protectione* (diocèse de Coutances, Manche, France).—Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 1624 par Jean de Tourlaville, chambellan du roi, et sa femme Madeleine de la Vigne, qui donnèrent à Anne de Medavy, abbesse de Vignaz, deux maisons dans la ville de Cherbourg, sous la condition d'y établir un monastère de filles bénédictines, de l'étroite observance. L'abbesse Anne prit possession de ce lieu le 25 janvier 1624; mais deux ans après, la peste régnant dans la ville, ce monastère fut transféré à Valogne, où il demeura depuis. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 934, la série de 6 abbesses.

PROUILLE (Notre-Dame de), *Prulliacum*. —Premier monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, fondé par cet illustre saint, l'an 1206, pour recueillir et élever de jeunes filles nobles, dont les familles étaient trop pauvres pour leur donner une éducation convenable à leur rang. Situé en Languedoc, dans l'Aude, à 20 kil. de Carcassonne, ce monastère a été compris suc-

cessivement dans les diocèses de Toulouse, de Saint-Papoul et enfin dans celui de Carcassonne. C'est là que le saint fondateur des frères Prêcheurs jeta les fondements de son ordre, en y rassemblant ses quinze ou seize premiers disciples. Ecoutons son dernier et son plus éloquent historien :

« . . . Il y avait à Prouille, village situé dans une plaine, entre Fangeaux et Montréal, au pied des Pyrénées, une église dédiée à la sainte Vierge, et célèbre depuis longtemps par la vénération des peuples. Dominique affectionnait Notre-Dame de Prouille; il y avait souvent prié dans ses courses apostoliques. Soit qu'il montât les premières collines des Pyrénées, ou qu'il en descendît, l'humble sanctuaire de Prouille lui apparaissait à l'entrée du Languedoc, comme un lieu d'espérance et de consolation. Ce fut donc là, tout à côté de l'église, qu'il établit son monastère, avec le consentement et l'appui de l'évêque Foulques, tout récemment monté sur le siége de Toulouse. Foulques était un moine de l'ordre de Cîteaux, connu par la pureté de sa vie et l'ardeur de sa foi : ..... il favorisa de tout son pouvoir l'érection du monastère de Prouille, auquel il accorda la jouissance et plus tard la propriété de l'église de Sainte-Marie, à côté de laquelle Dominique l'avait bâti. Bérenger, archevêque de Narbonne, l'avait précédé dans cette généreuse protection, en donnant aux religieuses, quatre mois après leur clôture, l'église de Saint-Martin de Limoux, avec tous les revenus qui en dépendaient. Dans la suite, le comte Simon de Montfort, et d'autres catholiques de distinction, firent de grands dons à Prouille, qui devint une maison florissante et célèbre. Une grâce particulière y sembla toujours attachée. La guerre civile et religieuse qui éclata bientôt après, n'approcha de ses murs que pour les respecter, et tandis que les églises étaient spoliées, les monastères détruits, l'hérésie armée et souvent victorieuse, de pauvres filles sans défense priaient tranquillement à Prouille, sous l'ombre toute jeune de leur cloître. C'est que les premiers ouvrages des saints ont une virginité qui touche le cœur de Dieu, et Celui qui protége le brin d'herbe contre la tempête, veille sur le berceau des grandes choses.

« Quels furent l'habit et les règles des sœurs de Prouille dans ces premiers temps, on ne le sait pas d'une manière certaine. Elles avaient un prieur à leur tête, mais sous l'autorité de Dominique, qui retint l'administration spirituelle et temporelle du monastère, afin de ne pas séparer ses chères filles de l'ordre futur qu'il méditait, et qu'elles n'en fussent que le premier rameau..... Quand tous les préparatifs furent terminés, le 27 décembre 1206, jour de Saint Jean l'Evangéliste, Dominique eut la joie d'ouvrir les portes de Notre-Dame de Prouille à plusieurs dames et demoiselles qui avaient souhaité se consacrer à Dieu entre ses mains.

« Telles furent les prémices des institutions dominicaines. Elles commencèrent par un asile en faveur de la triple faiblesse du sexe, de la naissance et de la pauvreté, comme la rédemption du monde commença dans le sein d'une vierge pauvre et fille de David....» (*Vie de saint Dominique*, par le P. Lacordaire, chap. 4.)

Le monastère de Prouille a existé jusqu'à la fin du siècle dernier, et il a eu pour prieures des dames de la plus haute naissance : Eléonore et Madeleine de Bourbon, Jeanne de Loraine, etc. Comme à Fontevrault, les princesses de sang royal venaient chercher la paix avec l'oubli des grandeurs dans ces cloîtres bénits qu'avait façonnés le génie tendre et puissant d'un homme de Dieu.

PRUDENCE (Saint-), *S. Prudentius* (diocèse de Burgos, Espagne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1148, près de Logrono, dans ce lieu même, dit Jongelin, où l'apôtre saint Jacques combattit lui-même pour les Chrétiens contre les Maures, au temps du roi Ramire. Là, poursuit-il, repose le corps de saint Prudence, évêque de Tarazona, d'où l'abbaye a pris son nom. Il est honoré le 26 avril. Le premier abbé et les premiers religieux de ce monastère vinrent de celui de *Sacra Mœnia*, de la filiation de Morimond. (Jongelin.)

PRULLY, *Prulliacus* ou *Prulliacum* (Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, fondée l'an 1118, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Thibaut, comte de Champagne, et sa mère la comtesse Adèle. C'est la cinquième en date de tout l'ordre de Cîteaux. Son premier abbé fut Artaud, envoyé par Etienne, second abbé de Cîteaux. On a deux lettres de saint Bernard, adressées à l'abbé Artaud de Prully (75e et 76e). Parmi les personnages remarquables inhumés à Prully, Jongelin mentionne Gautier, moine du dit lieu, ensuite abbé de Pontigny et évêque de Chartres, qui mourut l'an 1232. Cette abbaye était du diocèse de Sens (aujourd'hui de Meaux). — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 215, la série de 43 abbés.

PRUM ou PRUIM, *Pruma* (diocèse de Trèves, Prusse rhénane). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé à 10 lieues environ au nord de Trèves, et fondé d'abord l'an 720, par la veuve Bertrade et son fils Caribert, comte de Laon, beau-père du roi Pepin. Le roi Pepin lui-même et sa femme Bertrade, fille du dit Caribert, achevèrent cette fondation vers l'an 762. C'est dans ce monastère de Prum que fut relégué, l'an 792, Pepin, dit le Bossu, fils aîné de Charlemagne, accusé d'avoir conspiré contre les jours de son royal père. Les rois de France, à l'exemple du fondateur Pepin, se montrèrent tour à tour les généreux bienfaiteurs du monastère de Prum ; entre autres, Louis le Pieux, l'an 815, et l'empereur Lothaire, qui non-seulement voulut y reposer après sa mort, dit le *Gallia christ.*, mais qui, de son vivant même, renonçant à l'empire pour

expier le crime de sa révolte contre son père, embrassa la vie monastique à Prum, l'an 855, et y termina sa carrière. Cette abbaye fut dévastée, l'an 898, par les Normands. Elle figure comme l'une des plus considérables de l'Allemagne. L'abbé de Prum était prince de l'empire avant l'an 1579, époque où Grégoire XIII unit sa mense abbatiale à l'archevêché de Trèves.— Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 591, la série de 46 abbés.

PSALMODII, *Psalmodium* (diocèse de Nîmes, Gard, France).—Ancienne abbaye de Bénédictins, située à quelques lieues au midi de Nîmes, à 2 kil. nord de la ville d'Aigues-Mortes, et plus anciennement dans une île, au milieu d'un étang qui communiquait avec la mer. Elle fut fondée, sous l'invocation de saint Pierre, avant l'an 791. On croit qu'elle fut détruite par les Sarrasins, l'an 793, et restaurée par Charlemagne. Elle fut du moins accrue par ce monarque, qui lui unit le monastère de Saint-Saturnin de Nosdellis, voisin d'Aymargues, au diocèse de Nîmes, fondé par ses soins. Le roi Charles, à la fin du IXe siècle, conféra l'abbaye de Psalmodii à l'évêque de Nîmes, Girbert. Elle fut restaurée l'an 1004, et soumise, l'an 1048, à Saint-Victor de Marseille. Mais elle en fut détachée l'an 1097. Elle donna naissance, dit-on, à l'abbaye d'hommes de Joncels et à celle de femmes de Saint-Genès. Après plusieurs translations et vicissitudes, elle fut enfin transférée, vers le milieu du XVIe siècle, près la ville d'Aigues-Mortes. Elle venait d'être transformée par le Pape Paul III en église collégiale séculière, lorsque cette même année, 1537, elle fut dévastée par les novateurs. Une partie de ses revenus fut affectée, au XVIIe siècle, à l'érection du nouvel évêché d'Alais.—Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 472, la nomenclature de 54 abbés.

PUITS-D'ORBE, *Puteus Orbis*, ou *Orbiacum* (Côte-d'Or, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge, par Rainard, sire de Montbar, au temps de l'évêque Joceran (1112-1125). Guilène, qui succéda à Joceran sur le siége de Langres, confirma cette fondation, l'an 1129, en consacrant l'église du monastère sous l'invocation de la Vierge Marie. Le P. Vigner, jésuite, s'appuyant sur un fondement probable, pense que ce monastère a pu être fondé avant le VIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, il est situé maintenant, dit le *Gallia christ.*, dans la ville de Châtillon-sur-Seine, dans le doyenné de Molesme ; il était auparavant sur le territoire du monastère de Moutier-Saint-Jean : c'est pourquoi il lui était soumis. Puits-d'Orbe avait embrassé l'étroite observance du Val-de-Grâce de Paris, dès l'an 1643. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 749, la série de 29 abbesses, depuis Agnès Ire, l'an 1129, jusqu'à Anne Jeanne de Migieux de Sainte-Geneviève, élue en 1725.

PULCHRA VALLIS ou *BEAUVALEENSE COENOBIUM* (Nottingham, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé par Nicolas de Canteloup, seigneur d'Ilkeston, en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les saints, l'an 1343, à l'aide des libéralités d'Edouard III, roi d'Angleterre. (*Monastic. Anglican.*)

PUY-FERRAND, *Podium Ferrandi* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1145, où elle est mentionnée dans une bulle du Pape Eugène III. Mais on ignore par qui et à quelle époque précise elle fut fondée. Le *Gallia christ.* (t. II, col. 171) mentionne seulement quelques-uns de ses abbés.

PUY-SAINT-FRONT (LE), *S. Fronto* (à Périgueux, Dordogne, France). — Ancienne abbaye fondée vers l'an 620 à Périgueux, par un évêque de cette ville. Elle fut restaurée, vers l'an 984, par Frotier, évêque de Périgueux, dont elle devint la sépulture, ainsi que de plusieurs autres pontifes. L'église fut consacrée, l'an 1047, par Aimon de Bourbon, archevêque de Bourges. Au reste, dit le *Gallia christ.*, l'évêque était abbé de ce monastère. L'un d'eux, Guillaume d'Auberoche, du consentement du chapitre de Saint-Front, donna un fonds pour la construction de l'abbaye de Cadouin. Il fut inhumé lui-même, vers 1130, dans la basilique de Saint-Front, qui est aujourd'hui encore la cathédrale de Périgueux.

Q

QUARANTE (SAINTE-MARIE DE), *Quadraginta* (*B. Maria de*) (Aude, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Augustin, fondé avant l'an 902, dans l'ancien diocèse de Narbonne. L'archevêque Ermengaud consacra, l'an 982, l'église de Sainte-Marie de Quarante. Le Pape Innocent II confirma ses possessions par des lettres données l'an 1135. Ce monastère, suivant le *Gallia christ.*, était à six milles de l'abbaye de Saint-Aniane et de Narbonne. Il s'unit dans la suite à la congrégation réformée de Sainte-Geneviève. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 193, l'indication de 55 abbés.

QUARRERE, *Quarreria*, *Quarrerensis Abbatia* (île de Wight, comté de Southampton, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1131, par Richard, comte d'Exeter. Le roi Henri II confirma ses possessions. — Voy. *Monastic. Anglican.*

QUASTACIOLA (B. MARIA DE). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Plaisance (Italie centrale). Jongelin se borne à la mentionner, n'osant affirmer qu'elle ne soit pas la même que celle de Castaneola, dans le diocèse de Parme.

QUEDLIMBOURG (Saxe). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la ville de ce nom, l'an 930, par Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, et sa femme Mathilde, sous l'invocation de saint Servais. Ils lui donnèrent de grands biens et y choisirent leur sépulture. Plusieurs princesses de la maison de Saxe ont été abbesses de Quedlimbourg. Ce fut la comtesse Anne de Stolberg qui, en 1539, y fit recevoir la confession d'Augsbourg. — Voy. le *Dictionn. des Ordres religieux*, t. II, col. 377.

QUENTIN-EN-L'ILE (Saint-), *S. Quintinus in Insula.*—Ancienne abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 511, dans une île de la Somme, près de Saint-Quentin (Aisne). Elle fut restaurée l'an 965. Elle était de l'ancien diocèse de Noyon.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1086, la série de 37 abbés.

QUENTIN EN VERMANDOIS (Saint-), *S. Quintinus Veromandicensis* (à Noyon, Oise). — Abbaye de France fondée vers l'an 650. C'était auparavant une ancienne église qui paraît avoir été fondée vers l'an 497, sans doute par les soins de saint Remi de Reims ou de saint Waast d'Arras, et dans laquelle saint Eloi, vers l'an 650, découvrit miraculeusement les reliques de saint Quentin, martyr. Cette église, agrandie et enrichie par saint Eloi, dut être érigée en abbaye vers cette époque. On ne voit point, en effet, d'abbés de Saint-Quentin avant le milieu du VIIe siècle. Cette abbaye subsista jusque vers la fin du IXe siècle, où les religieux, ayant pris la fuite, furent remplacés par des clercs séculiers, gouvernés par des seigneurs laïques qui retenaient le nom d'abbés avec les revenus. Enfin, au Xe siècle, ces mêmes clercs eurent pour chefs des doyens choisis parmi eux, et qui laissèrent à leurs comtes ou aux rois même le titre d'abbé. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1040, 5 abbés moines, 7 abbés laïques, et 53 doyens.

QUENTIN-LEZ-BEAUVAIS (Saint-), *S. Quintinus Bellovacensis* (Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1067, près la ville de Beauvais, par Gui, évêque de Beauvais. Yves de Chartres fut le premier abbé de Saint-Quentin, où il établit une réforme des chanoines réguliers, qui passa depuis dans le reste de la France. On vénérait dans cette abbaye le corps de sainte Romaine, martyre. Elle s'unit, l'an 1636, aux chanoines réguliers de la Congrégation de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 819, la série de 51 abbés.

QUERCIA (Notre-Dame de la) (à Viterbe, Etats-Romains, Italie). — Vaste couvent de l'ordre dominicain, dont l'église, du dessin de Bramante, conserve derrière le maître-autel l'image de la madone sur le chêne antique et vénéré auquel elle fut trouvée suspendue. Ce couvent rappelle un souvenir qui doit être cher aux catholiques de France. « J'étais parti de France le 7 mars 1839 avec deux compagnons, dit le P. Lacordaire. Nous allions à Rome prendre l'habit de Frère Prêcheur, et nous soumettre à l'année de noviciat qui précède les vœux. L'année finie, nous nous agenouillâmes, deux Français seulement, aux pieds de Notre-Dame de la Quercia, et pour la première fois depuis cinquante ans, saint Dominique revit le France au banquet de sa famille. » (*Vie de saint Dominique*, préface.)

QUERCO LODORA ou QUORCOLODORA, (Belgique). — Ancien monastère, situé près Anvers; il avait été fondé ou doté l'an 725 ou 726 par Bohing, et Bebeline, sa femme, qui donnèrent à l'abbé Firmin un lieu dit *Tumme* en échange d'une église construite au-dessous du château d'Anvers, laquelle ils livrèrent à l'évêque Willibrord.— Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 141.

QUESNOI (Le), *Quercecum* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ville (105) et abbaye de filles de l'ordre de Saint-Augustin. Ce n'était primitivement qu'un hôpital fondé sous le patronage de sainte Elisabeth, par Pierre Pitenz, chapelain du comte Baudouin, surnommé le Magnanime, et où de nobles dames servaient les pauvres. Mais vers l'an 1233 Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, rebâtit cet établissement, et sa sœur Marguerite, aussi comtesse, le dota en faveur de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin qu'elle appela, en 1262, du consentement de l'évêque, de l'abbaye de Prémi, près Cambrai. En 1554, comme ce monastère trop rapproché des fortifications de la ville s'opposait à leur régularité, on éleva sur son emplacement une forteresse, par l'ordre de Charles-Quint, et les religieuses s'établirent dans la ville. Leur église fut consacrée le 29 septembre 1591, par François Pétrart, évêque de Chalcédoine. — Le *Cameracum christianum*, p. 278, donne la liste de 26 abbesses, depuis Julienne jusqu'à Constance Biache, installée le 7 avril 1757, et qui gouverna le monastère jusqu'à sa suppression.

QUINCY (Notre-Dame de), *Quinciacum* (Yonne, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, près Tanlay, à deux lieues de Tonnerre. Elle fut fondée en 1132 ou 1135 par Elie de Rugemont, Roger d'Ancy, et Bernard Ambesas, acquéreurs du terrain où elle fut bâtie. Plus tard Etienne, Pierre et Boëmond de Milèze se montrèrent ses généreux bienfaiteurs. Son église fut consacrée l'an 1139. Guillaume de Tanlay et sa femme Adeline, avec Jean leur fils, y furent inhumés, ainsi que Robert de Tanlay et sa femme Agnès de Saintyon. On y voyait aussi les tombeaux des seigneurs de Noyers et de Vergy. Cette abbaye était du diocèse de Langres.—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 830, la série de 44 abbés, depuis Albéric, l'an 1135, jusqu'à Antoine Bastide, aumônier des pages royaux, chanoine de Saint-Omer, et chapelain du château de Brie-Comte-Robert, élu l'an 1708.

QUITAIRE DU MAS (Saint-), *Mansio*, *Mansus* ou *S. Quiteria de Manso* (diocèse d'Aire,

(105) Ville forte, chef-lieu de canton, à vingt kil. nord-ouest d'Avesnes.

Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, non loin de la ville d'Aire, dont les évêques, comme fait remarquer le *Gallia christiana*, portaient le titre de *Sainte-Quitaire*. Cette abbaye était autrefois soumise à la Chaise-Dieu ; mais le Pape Grégoire IX l'unit à la mense épiscopale d'Aire. Vers le commencement du XVIIIe siècle, Louis Fleurieu d'Armenonville ayant fait construire un séminaire, lui assigna les revenus de l'ancienne abbaye de Sainte-Quitaire, dont il ne resta plus que l'église, tous les titres de prieur et de moines ayant été supprimés.

R

RABIDA (S.-MARIE DE), (province de Séville, Espagne). — Monastère de l'ordre de Franciscains, près Palos, devenu célèbre par son vénérable prieur Jean Pérez de Marchena, qui, en soutenant Christophe Colomb du poids de ses conseils et de ses encouragements, a joué un rôle important dans la découverte du nouveau monde. « Christophe Colomb, dit un historien de sa vie, avant de s'embarquer pour une expédition si dangereuse, et dont un des principaux résultats devait être l'extension de la foi chrétienne, voulut appeler sur elle, par un acte public de dévotion, l'assistance et la protection du ciel. Un spectacle auguste et touchant, digne des regards des anges, fut alors donné au monde, dans ce petit coin de terre espagnole, d'où allait s'élancer Colomb avec sa fortune. Ce hardi navigateur et tous ses compagnons de voyage se rendirent en procession solennelle à l'église du monastère de Rabida, où, après s'être confessés et avoir reçu l'absolution, ils communièrent des mains du prieur Jean Pérez. Ce vénérable religieux bénit cette multitude de pieux fidèles prosternés à ses pieds ; et, rempli de joie, il joignit ses prières aux leurs, pour le succès d'une entreprise qu'il n'avait cessé de protéger avec le zèle le plus actif...»

Les feuilles publiques annonçaient, dans ces derniers temps, que le duc de Montpensier et la princesse d'Espagne, son épouse, après avoir visité le couvent de la Rapista, près de Cadix, y avaient ordonné des travaux de restauration et des peintures murales représentant les principales scènes de la vie de Christophe Colomb. Malgré la légère différence de noms, nous ne pouvons guère douter que ce ne soit ce même monastère de Sainte-Marie de Rabida, dont les murs offrent désormais les vivants souvenirs des mémorables actes du hardi navigateur qui avait puisé dans ce pieux asile une force surhumaine, pour accomplir son immense entreprise.

RACULFE, *Raculfense Cœnobium* (Kent, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 692, près l'embouchure de la rivière Senlade. Berthwald, l'un de ses abbés, succéda l'an 692 à l'évêque Théodore, dans l'évêché de Cantorbéry. Edred, roi d'Angleterre, l'an 949, concéda ce monastère avec toutes ses appartenances à l'église de Cantorbéry.

RADEGONDE DE POITIERS (SAINTE-), avant SAINTE-MARIE, *S. Radegundis Pictaviensis*, ou *S. Maria Pictaviensis* (Vienne, France). — Ancien monastère avec une basilique fondé vers le milieu du VIe siècle, par sainte Radegonde, hors des murs de la ville de Poitiers. La pieuse reine l'avait fait construire pour servir de sépulture aux religieuses de Sainte-Croix. Il figure au nombre des monastères que restaura Louis le Pieux. Pépin, roi d'Aquitaine, fils de ce monarque, fut inhumé, l'an 840, dans sa basilique, suivant les chroniques d'Adémar et de Maillezais. Cette basilique passa au IXe siècle entre les mains de chanoines séculiers.

RAITENHASLACH, *Raitenhaslachium* (diocèse de Saltzbourg (Haute-Autriche). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Salem, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1243, dans l'ancienne Norique (106), par un noble personnage nommé Wolffer, ou Wolffram de Tegernbach, et Hemma, sa femme, sur leur domaine de Schyzing, en l'honneur du martyr saint Pancrace. Le nécrologe du lieu donne le titre de comtes à ses fondateurs, et dit que Wolffram était frère de Conrad, archevêque de Saltzbourg, de la famille des seigneurs d'Abensberg. — Jongelin (liv. III, p. 15) cite le texte d'une table appendue dans l'église de l'abbaye, qui raconte son origine et ses progrès, et donne la série de 43 abbés, jusqu'en l'an 1602.

RAMBERT DE JOUX (SAINT-), *S. Ragnebertum* (diocèse de Belley, Ain, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dans le Bugey, à mi-chemin à peu près entre Bourg-en-Bresse et Belley. Il fut fondé au Ve siècle sous le vocable de saint Geniès, martyr, par saint Domitien qui en fut le premier abbé, et à l'aide des largesses de Latinus, personnage noble et puissant, converti par le pieux abbé de l'arianisme à la foi catholique. Il fut appelé ensuite *Saint-Rambert*, lorsque le saint de ce nom, percé d'une lance dans le voisinage, par l'ordre d'Ebroïn, y eut été enseveli. Les anciens écrivains gardent le silence sur ce monastère durant les VIIIe, IXe et Xe siècles. Réuni à la congrégation de Cluny vers l'an 1138, il en fut détaché, dit-on, peu de temps après. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 254, la série de 40 abbés.

RAMEIGE, *Rameia* ou *Kerchum* (Belgique). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée au commencement du XIIIe

(106) Aujourd'hui partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Styrie.

siècle. D'abord entre Thénis et Louvain, elle fut transférée peu de temps après, vers l'an 1215, sur les confins du Brabant, dans un lieu qui lui fut donné par Helvide, abbesse de Nivelle, et Gérard, seigneur de Jachée. Ce lieu s'appelait *Rameia*, *Rameige*, de la multitude de rameaux qu'on y voyait. Selon le *Gallia christ.*, ce monastère de femmes ne le cédait à aucun autre dans tout le Brabant, soit par sa grandeur, soit par le site, soit par le nombre des religieuses qui, vers l'an 1620, dépassait 60. Le *Gallia christ.* le place dans le diocèse de Namur. — *Voy*, t. III, col. 605, le catalogue de 27 abbesses.

RAMSEY *Ramesiense Cœnobium* (comté de Huntingdon, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui a été, dit-on, l'un des plus magnifiques de l'Angleterre. Il fut fondé vers l'an 972 par saint Oswald, évêque de Worcester et archevêque d'Yorck. Cet illustre saint, neveu de saint Odon, archevêque de Cantorbéry, avait passé en France, et pris l'habit monastique à l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. De retour dans sa patrie, et successeur de saint Dunstan sur le siége de Worcester, vers l'an 959, il avait déjà fondé un monastère d'hommes à Westberry, lorsque le pieux duc Aylwin, proche parent du roi Edgard, lui confia la fondation d'une nouvelle abbaye. Le saint la bâtit dans une île formée par de grands marais et par la rivière d'Ouse : telle fut l'origine de la magnifique abbaye de Ramsey. Deux ans après sa fondation, saint Oswald, alors archevêque d'Yorck, en dédia l'église sous l'invocation de la Mère de Dieu, de saint Benoît, et de toutes les saintes vierges.

Le grand portail de l'abbaye de Ramsey subsiste encore, dit-on, et l'on y voit une statue de pierre qui représente Aylwin, tenant à sa main des clefs et un bâton noueux, symboles de sa dignité. Aylwin, aussi pieux que brave, était tout à la fois et le général des armées du roi Edgard, et l'alderman de son royaume. L'historien de Ramsey lui donne le titre de Halfing, c'est-à-dire de *demi-roi*. Ce monastère avait été enrichi de possessions et de priviléges, que plusieurs rois confirmèrent tour à tour. — Voy. *Monastic. Anglican.* — Il y avait à Ramsey une école, à la tête de laquelle saint Oswald, qui avait été moine de Fleury, mit saint Abbon, élevé aussi à Fleury, et qui fut plus tard abbé de ce monastère de France. On transféra à Ramsey, vers le commencement du XIe siècle, les reliques de l'évêque saint Yves, l'un des apôtres de l'Angleterre, qu'un laboureur avait trouvées dans un champ, dans le comté de Huntingdon. Withman, troisième abbé de Ramsey, écrivit un livre des miracles arrivés au tombeau de saint Yves.

RATHAUSEN, *Rathusa ad S. Georgium*. —Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1245, dans l'ancien diocèse de Constance, sur la rivière de Rusa, par Pierre et Henri, barons de Schavensée et de Reichensée, qui convertirent un fort en monastère. Elle fut soumise à la visite de l'abbé de Capell, puis à celle de l'abbé de Saint-Urbain. Elle était dans le gouvernement de Lucerne (Suisse).

RAUDEN, RAUDA, *Raudense Cœnobium* (diocèse de Breslau, Silésie prussienne, royaume de Prusse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont l'origine remonte à l'an 1252. Ses premiers religieux et son premier abbé lui vinrent de l'abbaye d'Andrezeow, en Pologne. — *Voy.* dans Jongelin, liv. V, p. 54, la charte de sa fondation, par Vladislaw, duc d'Oppeln, et sa femme Suzanne ; et deux chartes de confirmation données par le Pape Grégoire X, à Lyon, le 2 et le 3 des calendes de juin, la 3e année de son pontificat. — L'abbaye de *Rauda* s'appelait aussi jadis *Vladislaw*, du nom de son fondateur.

RAVENSBERGHE et OUTTONF, *Ravensberga* ou *Outtonfa* (Nord, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1199, près de *Waten*. Le *Gallia christ.*, qui en parle brièvement, se borne à dire : *Fundatur a Christiana toparcha, tempore Willelmi Remensis archiepiscopi, et L.* (*Lamberti*) *Morinensis præsulis, exeunte sæculo* XII *vel ineunte* XIII. Ce monastère était dans l'ancien diocèse de Saint-Omer. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 538, la série de 25 abbesses.

READING, *Radingia* ou *Readingense Cœnobium* (comté de Berks, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1126 par Henri Ier, roi d'Angleterre, qui le dota libéralement de divers biens et y fit déposer une main de l'apôtre saint Jacques. Ce monarque étant mort en 1135 au château de Lions, près de Rouen, fut inhumé à Reading. Ce monastère, qu'il avait bâti en l'honneur de la sainte Trinité, contenait deux cents religieux, dit le *Monastic. Anglican.* Un autre monastère de femmes existait à Reading ; mais il est depuis longtemps détruit, ajoute Dugdale. La ville de Reading, chef-lieu du comté de Berks, au confluent du Kenneth et de la Tamise, à 60 kil. O. de Londres, présente encore les ruines d'une célèbre abbaye, qui était sans doute celle bâtie par le roi Henri Ier. — Voy. *Monastic. Anglican.*

REALE (NOTRE-DAME DE LA) ou D'ASPIRAN, *B. Maria Regalis* ou *Aspiranum* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1130, par Bérenger d'Isarn, et ses trois fils et leur sœur Adalsen. Vers la fin du XIVe siècle les chanoines de cette abbaye se transférèrent dans l'église paroissiale de Perpignan, dite *Notre-Dame la Réale*, et à cette époque leur prieur reçut le nom d'abbé. — Voy., *Gallia christ.*, la série de 18 prieurs et abbés.

REAU (NOTRE-DAME DE LA), *S. Maria Regalis* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1281, sur le Clain, dans la paroisse de Saint-Martin-l'Ars, à dix lieues de Poitiers et à deux de Charroux (canton de Charroux,

arrondissement de Civray). — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1346, la série de 15 abbés.

REBAIS, *Resbacum*, *Resbacense Monasterium*, dit aussi *Jerusalem* ou *Hierusalem* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée en 638 par Dadon, chancelier du roi Dagobert, et qui fut, après saint Ouen, archevêque de Rouen. Ce noble seigneur ayant quitté la cour et le siècle pour se donner à Dieu, fit bâtir cette abbaye dans ses terres, sur le bord d'un torrent, d'où est venu le nom de *Monasterium Resbacense*; car *resbac*, en langue celtique, signifie, dit-on, *torrent*. Saint Agile ou Aile, moine de Luxeuil, fut le premier abbé de cette maison. Il eut pour disciple et successeur saint Philibert, fondateur de Jumiéges, de Noirmoutier, etc. L'abbaye de Rebais, qui a donné naissance à la ville de ce nom, fut tour à tour incendiée et ravagée par les Normands, par les Anglais et par le maréchal de Biron lui-même, l'ennemi de Henri IV. Enfin, elle coula encore des jours prospères après son union à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1661. Elle jouissait depuis longtemps d'une juridiction presque épiscopale, lorsqu'elle perdit cette ancienne dignité l'an 1696, après un procès soutenu contre elle par Bossuet, évêque de Meaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1680, la table de 52 abbés.

RECHENSHOFEN, *Corona S. Mariæ* (Allemagne). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1200 ou 1240, dans le diocèse de Spire (Bavière), par Bebrein, seigneur de Witzenstein, et les comtes de Wayhingen, qui y furent inhumés. Elle fut occupée, en 1563, par le duc de Wirtenberg; ensuite rétablie, avec plusieurs autres, par un décret de l'empereur Ferdinand II.

RECLUS (Le), *Reclusum* ou *Donum Comitis* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Vau-Clair, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, l'an 1141, par saint Bernard et Halton, évêque de Troyes. Les bienfaiteurs de cette abbaye furent, outre les comtes de Champagne, les seigneurs de Broyes, de Commercy, de Châteauvillain, etc. Elle avait pris naissance dans un lieu dit autrefois *Donum Comitis* ou *Fons Balinii*, où vivait un nommé Hugues, reclus, avec quelques frères; de là vint au monastère le nom de *Reclus*. Il était du diocèse de Troyes.—Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 602, la série de 42 abbés.

RECONFORT (Notre-Dame de), *Consolatio B. Mariæ* (autrefois diocèse d'Autun, maintenant de Nevers, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située à deux lieues de la ville de Lorme (107). Elle eut pour fondatrice Mathilde, comtesse de Nevers et du Forez, qui en jeta les premiers fondements l'an 1235. Le Pape Grégoire IX accrut ses ressources en concédant des indulgences aux fidèles de la province de Lyon qui feraient part de leurs biens à ladite abbaye. Touchée par les exhortations du pontife, la pieuse Mathilde fit, l'an 1244, une plus généreuse fondation, qui fut confirmée deux ans après par Innocent IV. La pieuse comtesse avait choisi ce lieu pour sa sépulture. Elle y fut inhumée dans le cloître, et plus tard transférée devant le grand autel. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, *Instr.*, col. 101 et suiv., et col. 505, la série de 33 abbesses.

REDON (Saint-Sauveur de), *Redonum*, *Reginodum* ou *Redoni monast.* (Ille-et-Vilaine, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 831, sous l'invocation de saint Sauveur, près du confluent de la Vilaine et de l'Oult, par saint Convoyon, qui en fut le premier abbé. Elle a donné naissance à la ville de Redon. Elle fut construite sur un fonds donné par Ruitili, l'un des seigneurs du pays. Cette abbaye devint très-considérable et le modèle de beaucoup d'autres maisons religieuses. Elle était du diocèse de Vannes (Redon est aujourd'hui du diocèse de Rennes). Plusieurs rois de France donnèrent des lettres de protection en sa faveur. Elle fut rebâtie dans le xe siècle. Elle relevait immédiatement du Saint-Siége. La réforme de Saint-Maur y fut introduite l'an 1628.

REEZ, *Redum* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Ancien monastère, sous l'invocation de saint Martin, fondé avant l'an 800, à trois lieues nord de Meaux. Charlemagne l'unit, à la fin du viiie siècle, à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux.

REFUGE (Notre-Dame du), *Refugium B. Virginis* ou *Nostræ Dominæ*, ou *Athensis abbatiola* (Hainaut, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1224, d'abord près d'Audenarde en Flandre. Elle fut ensuite transférée par Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, dans le faubourg d'Ath, à la porte de *Brantignies*, dans une agréable vallée, au bord de la Dender. Les évêques de Cambrai et de Tournay, l'abbé et le chapitre du monastère de Liesses, en Hainaut, auquel ce lieu appartenait comme prieuré; enfin, les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, et tout le chapitre général consentirent à cette translation (1234), que ratifia dans la suite, l'an 1258, la sœur de Jeanne, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Ce monastère ayant été dévasté par les soldats du prince d'Autriche, les religieuses se retirèrent dans la ville, où elles s'établirent dans un nouveau refuge, près l'église de Saint-Julien. Ce monastère était autrefois du diocèse de Cambrai. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col 191, la série de 20 abbesses.

REGLE (Notre-Dame de la), *Regula B. Mariæ* (à Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 817 par le roi Louis le Pieux. Dans le recensement des monastères, fait sous ce monarque l'an 817, elle est nommée parmi celles qui ne doivent au

(107) Chef-lieu de canton à 28 kil. sud-est de Clamecy.

roi ni présents, ni milice, mais des prières seulement. Le Pape Urbain II fit la dédicace de sa basilique l'an 1090. Cette abbaye fut consumée par un incendie dix ans après, avec plusieurs autres églises. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 610, le catalogue de 38 abbesses.

REGNI, *Regniacum* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, non loin de Vermenton (Yonne), et dans l'ancien diocèse d'Auxerre, vers l'an 1104. Elle eut pour origine le don du lieu de *Fontenoy*, au diocèse d'Autun, fait par Anseric, chevalier d'Avallon, et Gui de Noyers, à deux pieux ermites, Gérard et Guérin. Un monastère fut d'abord construit par eux au dit lieu de *Fontenoy*. Plus tard, Guillaume, comte de Nevers, ayant donné aux religieux de Fontenoy le lieu dit de *Regni*, ils y transférèrent leur abbaye l'an 1134. Les dits religieux, dans l'intervalle, avaient embrassé la règle de Cîteaux. Saint Bernard leur avait envoyé lui-même quelques moines de Clairvaux, avec Etienne de Toucy, son disciple, qui fut le premier abbé de Fontenoy, ensuite de Regni. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 460, la série de 57 abbés

REICHENAW, *Augia Dives*, et *Insulanense monasterium* (grand duché de Bade). — Ile dans le lac de Constance, et célèbre abbaye de Bénédictins fondée vers 724, par saint Pirmin ou saint Firmin. On dit qu'un grand seigneur d'Allemagne ayant donné cette île à saint Firmin, le saint en chassa les serpents dont elle était remplie, et y bâtit un monastère depuis appelé *Richenau*, à cause de ses grandes richesses. Saint Firmin le gouverna quelques années; mais comme il était ami de Charles Martel, alors en guerre avec Thibauld, duc de Suève, dans les Etats duquel se trouvait cette île, il lui fut ordonné par ce dernier prince de la quitter et de se retirer ailleurs. Saint Firmin fut remplacé par Heddon, son disciple, depuis évêque de Strasbourg. Ernfroi et Sidonius, quatrième et cinquième abbés de Reichenaw, gouvernèrent à leur tour le diocèse de Constance. Ce monastère a donné à l'Eglise beaucoup d'autres prélats, et fondé de nombreuses colonies en Bavière. On compte, dit Bulteau, 13 archevêques et 34 évêques qui y ont porté l'habit religieux. Walton, abbé de Reichenaw, quitta ce monastère l'an 806, pour prendre la conduite de celui de Saint-Denis, en France, où il mourut l'an 814. Il eut pour successeur à Reichenaw un de ses disciples, nommé Hetton, homme d'un mérite éminent, que Charlemagne envoya en ambassade à Constantinople avec les comtes Hugues et Aio l'an 811, pour traiter de la paix avec l'empereur d'Orient. Hetton obtint la confirmation des priviléges de son abbaye, et après avoir bâti ou achevé l'église l'an 816, il la dédia solennellement. Deux religieux furent députés par lui vers saint Benoît d'Aniane, qui travaillait alors au rétablissement de la discipline monastique, afin d'étudier son observance et la règle des communautés soumises à sa conduite. C'est ce même abbé Hetton qui a écrit les *Visions du moine Guérin*, frère de Grimald, chapelain de Louis le Débonnaire, et depuis abbé de Saint-Gall.

Les abbés de Reichenaw étaient princes d'empire. Cette abbaye fut réunie en 1536 à l'évêché de Constance. L'empereur Charles le Gros, mort en 888, y fut enterré

REIN ou RAYN, *Runa* (diocèse de Leckau, Styrie, monarchie autrich.). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Gratz, fondée, dit-on, l'an 1130 par Waldan, dernier comte de Runie, qui mourut sans enfants mâles, et dont le comté passa à Lupode, fils d'Otrocar, margrave de Styrie, et premier margrave de Carinthie. D'autres regardent l'empereur Frédéric Barberousse comme le fondateur de cette abbaye qui fut très-florissante. Au temps de Jongelin, il y avait plus de 60 religieux. On y voyait les tombeaux de très-illustres princes et princesses.

REINEWELD, *Purus Campus* (ancien diocèse de Lubeck, Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Locken, fondée en 1190 par Adolphe III, comte de Showenbourg. Son église fut consacrée en 1256 par Jean, évêque de Lubeck (108). Au temps de Jongelin (vers 1640) cette abbaye était déjà convertie en demeure séculière, et servait de palais à Joachim Ernest, prince de Holstein.

REINHAUSEN. — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Christophe, fondé l'an 1096 non loin de la ville de Gottingue (Hanovre). Le *Gallia christ.* le place dans le diocèse de Mayence (Allemagne). Il s'unit en 1437 à la congrégation de Bursfeld, sous laquelle il fleurit jusqu'en 1554. Mais peu de temps après, vers 1573, il fut occupé par des séculiers. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 586, mentionne un seul de ses abbés, Reinhard, qui florissait au commencement du XIIe siècle, homme très-savant, célèbre par ses écrits, et dont la sainteté éclata après sa mort par des miracles.

RELECQ (Les), *Reliquiæ* (ancien diocèse de Saint-Pol de Léon, uni à celui de Quimper, Finistère). — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1132 dans la basse Bretagne, à quelques lieues au-dessus de Morlaix. Elle est fille de Begars.

REMI (Saint-), *S. Remigius* ou *Succursus B. Mariæ*. — Abbaye qui était dans le diocèse de Liége (Belgique). Elle fut fondée peu avant l'an 1206 ou 1230, dans la forêt des Ardennes, par Gilles, noble personnage de Rochefort, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Des religieux du même ordre leur furent substitués l'an 1464. — Voy. *Gallia Christ.*, t. III, c. 1126.

REMIREMONT ou ROMARIEBERG, *Ro-*

108) L'une des quatre villes libres de la confédération germanique.

marici Mons, *Romericus Mons* (Vosges, France). — Célèbre abbaye, d'abord sous la règle de Saint-Colomban, plus tard sous celle de Saint-Benoît. Elle fut fondée l'an 620 par saint Romaric, noble seigneur de la cour de Clotaire II, qui, converti par saint Amé, avait pris l'habit religieux à Luxeuil, avec quelques esclaves auxquels il donna la liberté. Romaric avait partagé presque tout son bien entre les pauvres et l'abbaye de Luxeuil; il ne lui restait plus qu'un château appelé *Abend* ou *Romberg*, sur une montagne des Vosges; il le consacra à Dieu, en y bâtissant un monastère double, qui porta depuis le nom de *Remiremont* (109). Les religieux, qui demeuraient, suivant l'usage, dans une maison séparée, eurent successivement pour abbés saint Amé, moine d'Agaune ou de Saint-Maurice et de Luxeuil, saint Romaric, saint Adelphe, etc. La règle de Saint-Colomban s'y observa longtemps avec ferveur. L'abbaye fut détruite au xe siècle par les Hongrois. Elle fut rebâtie, peu de temps après, non à la même place, mais au bas de la montagne, dans une plaine au delà de la Moselle. On lit dans les écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, que leur règle fut établie à Remiremont sous le règne de Louis le Débonnaire.

Mais la principale communauté de Remiremont était celle des religieuses, qui, divisées en sept bandes, composées chacune de douze filles, chantaient continuellement l'office divin. Elles eurent pour première abbesse la bienheureuse Macteflède. Les abbesses qui lui succédèrent furent sainte Claire ou Cécile, appelée aussi Gégoberge, Tette ou Gobertrude. Les religieuses bénédictines de Remiremont ont toujours prétendu que la règle et la manière de vivre qu'elles suivaient, avaient pour auteur le concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816.

Dans la suite on substitua aux religieuses de Saint-Benoît un chapitre noble de chanoinesses. Elles pouvaient être jusqu'au nombre de 98, y comprises l'abbesse et les dignitaires; mais elles devaient prouver 200 ans de noblesse pour être reçues. Elles faisaient des vœux simples pour le temps qu'elles restaient à Remiremont; mais elles pouvaient changer d'état, et même se marier, à l'exception de l'abbesse, qui faisait les vœux solennels de religion. Elle jouissait d'un revenu considérable et de grands priviléges. Les chanoinesses du chapitre de Remiremont étaient princesses d'empire.

Anne de Lorraine rebâtit cette abbaye en 1742. La dernière abbesse a été la princesse de Bourbon-Condé, fille du prince de Condé et sœur du duc de Bourbon, morte dans ces derniers temps religieuse bénédictine de l'Adoration-Perpétuelle, et prieure du monastère du Temple, qu'elle avait fondé à Paris.

Remiremont est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges, à 24 kil. S.-E. d'Epinal, sur la rive gauche de la Moselle, et dans le diocèse de Saint-Dié. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, c. 1408, la série de 61 abbesses.

REMY DE LUNEVILLE (Saint-), *S. Remigius de Lunevilla*, ou *Lunate Villa* (diocèse de Nancy, Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Lunéville, l'an 999, par Folmar le Vieux, comte de Metz, pour le salut de l'âme de sa femme Spanechilde. Elle fut d'abord habitée par des religieux, auxquels succédèrent des religieuses, l'an 1034, par les soins de Godefroi et Herman, fils du fondateur. Durand, chanoine régulier, premier abbé de Belchamp, leur substitua ensuite, l'an 1135, des religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Situé d'abord hors des murs, ce monastère fut transféré dans l'enceinte de Lunéville, l'an 1587. Il embrassa le premier la réforme entre les autres abbayes de la Lorraine, l'an 1623, et, pendant plusieurs années, il fut le chef de la Congrégation du Sauveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, la mention de 2 abbesses et 34 abbés.

REMY DE REIMS (Saint-), *S. Remigius Remensis* (Marne, France). — Antique et illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui a longtemps fleuri dans la ville de Reims, et qui fut fondée avant l'an 590. Les Papes Jean XIII et Innocent IV lui donnaient le nom d'*archimonastère*. Une chapelle dite de *Saint-Christophe*, comprise plus tard dans l'enceinte de la ville, existait jadis hors des murs de Reims, et était consacrée, dit-on, à la sépulture des Chrétiens. Saint Remi étant mort l'an 533, son corps fut porté dans cette chapelle, qui semblait abandonnée et qui devint bientôt singulièrement célèbre par les nombreux miracles opérés au tombeau du saint apôtre des Gaules. Elle fut comme l'origine de la basilique de Saint-Remi, bâtie vers la fin du vi^e siècle, qui est toujours restée depuis l'un des plus vénérables monuments de la ville de Reims. Les évêques Romulfe, Sonnat, Landon, saint Nivard, saint Béole et saint Rigobert, et le roi Dagobert avec eux, l'enrichirent tour à tour de leurs dons. Quant au monastère, on doit croire qu'il fut fondé également peu de temps après la mort de saint Remi. Saint Grégoire de Tours fait mention d'Epiphane, abbé de Saint-Remy, sous l'évêque Egidius, ou Gilles (fin du vi^e siècle).

Suivant quelques-uns, cette abbaye aurait été habitée d'abord par des chanoines séculiers. Mais le *Gallia christiana* combat cette opinion, et regarde comme plus probable qu'elle fut occupée dans l'origine par des religieux de Saint-Benoît, établis déjà par saint Remi lui-même au Mont-d'Or. On ne peut douter cependant que Turpin, moine de Saint-Denis, puis archevêque de Reims, n'ait, au début de son pontificat (vers 753), introduit des religieux dans la basilique de Saint-Remi. Mais on n'en peut conclure, selon la juste remarque du *Gallia christiana*, qu'il n'y en ait point eu auparavant,

(109) On l'appelle aussi *Rumelsberg*, *Rambert* ou *Saint-Mont*. Il était sous l'invocation de saint Pierre.

et que des clercs l'aient habitée jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit, ce monastère de Saint-Remi de Reims a été l'un des plus célèbres de l'ordre bénédictin en France. C'est à leurs frères de Saint-Remi, dit-on, que les moines de Saint-Denis en France vinrent, en 887, demander l'hospitalité, lorsqu'ils s'exilèrent de leur antique abbaye, au temps des guerres des Normands, emportant avec eux les reliques de leur saint patron et des autres saints. Le Pape Léon IX, qui tenait un concile à Reims, l'an 1049, fit transférer solennellement le corps de saint Remi dans l'église de l'abbaye des Bénédictins. Cette abbaye a produit ou abrité un grand nombre d'hommes remarquables. Bornons-nous à citer l'illustre Mabillon, l'une des plus belles gloires de l'Ordre, qui prit sous ces antiques voûtes l'habit religieux, l'an 1650, y prononça ses vœux, le 5 septembre 1651, entre les mains du P. Marsolle, saint religieux, alors prieur de la maison, et préluda enfin dans ce cloître aux pieux et savants travaux qui ont immortalisé son nom. Saint-Remi de Reims était encore au dernier siècle l'une des maisons les plus florissantes de la célèbre Congrégation de Saint-Maur.— Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 225, la série de 69 abbés de Saint-Remi de Reims, depuis Epiphane, mentionné par saint Grégoire de Tours.

REMY DE SENS (Saint-) (avant SAINT-MAURICE), *S. Remigius Senonensis* (Yonne, diocèse de Sens, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Sens, avant l'an 613, en l'honneur de saint Maurice. Elle prit ensuite le nom de *Saint-Remi.* Elle fut reconstruite l'an 835, et transférée à mille pas de la ville, à la villa de *Vallilias*, sur la Vedenne, par Aldric, archevêque de Sens. Les Normands détruisirent entièrement ce monastère, l'an 886. Il fut rétabli ensuite dans le faubourg de Sens, où il avait d'abord été situé, et détruit de nouveau, l'an 1033, par l'armée du roi Henri Ier, qui faisait le siége de Sens. L'église de Saint-Remi fut détruite une dernière fois entièrement en 1358, lorsque, par ordre du dauphin Charles, durant la captivité du roi Jean son père, la ville de Sens fut entourée de fossés. Le monastère subit le même sort, plus tard, des mains des habitants eux-mêmes, qui redoutaient pour leur ville la fureur des calvinistes.—Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 119, la série de 76 abbés.

REMY-DES-LANDES (Saint-), dans la forêt d'Yveline, *S. Remigius de Landis* (Seine-et-Oise, France). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1160. Il fut cette année doté de biens considérables par Macaire, abbé de Fleury, aux prières de Robert III, évêque de Chartres, qu'on doit regarder comme son fondateur. On a cependant attribué sa fondation, mais sans aucune espèce de fondement, à Scariberge, qui aurait été nièce, dit-on, du roi Clovis Ier. Cette abbaye était du diocèse de Chartres. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1299, la table de 23 abbesses

REMY PRES VILLERS-COTTERETS (Saint-), ou SAINT-REMY AUX NONNAINS, ou VILLERS-LES-MOINES, ou SAINT-GEORGES-LES-NONNAINS, *S. Remigius*, ou *Villarium* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1062, d'abord à Senlis, par la reine Anne, femme du roi Henri Ier. L'an 1630, elle fut transférée au prieuré de *Saint-Georges*, près Villers, au diocèse de Soissons. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 452, la série de 32 abbesses.

RENESBY, *Renesbium*, *Renesbyensis abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rieval. Elle fut fondée l'an 1152, sous l'invocation de saint Laurent, par Guillaume de Romara, comte de Lincoln, Guillaume, son fils, et la comtesse Hawdewise, sa femme. Le roi Richard Ier confirma les donations faites à cette abbaye. (*Monastic. Anglican.*)

RENGEVAL, *Rengis Vallis* ou *Vallis Regis* (France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, située à 2 lieues de Commercy et à 8 lieues de Toul, et qui était du diocèse de Toul. Elle fut fondée, l'an 1152, par Hadevide d'Apremont et par le chapitre de Toul. — *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 635.

REOLE EN BEARN (La), *S. Petrus de Regula* (ancien diocèse de Lescar [aujourd'hui de Bayonne], Basses-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée vers l'an 977 ou 984, au temps du vicomte Willaume-Sanche, par les soins de Centulle Gaston, vicomte de Béarn, et avec le concours de plusieurs chevaliers et abbés voisins. Cette abbaye, située dans le pays de Gascogne, dit *Silvestrensis*, dut son origine à deux clercs qui, ayant embrassé la vie monastique, se retirèrent dans un bois où ils trouvèrent un oratoire, sous le titre de Saint-Pierre, desservi par un prêtre nommé Garsias, qui devint moine lui-même. Ce lieu, dit auparavant *Barbe du Puy* (*Barba Podii*), fut dès lors appelé *Regula*, à cause de la règle de Saint-Benoît qui y fut observée. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1303, la série de 24 abbés.

RETONDES, *Retondas* (Oise, France). — Ancienne abbaye, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 893, sur l'Aisne, à moitié chemin entre Soissons et Compiègne, et qui était du diocèse de Soissons. Elle eut pour fondateur Bettolène, abbé de Choisy, ou *Cauciacum*. Dès l'an 893, elle fut donnée par un diplôme du roi Eudes à l'abbaye de Saint-Médard, dont elle devint un prieuré. (*Gallia christ.*)

REUIL, *Radolium* (diocèse de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Ancienne abbaye de Bénédictins, qui fut le principe du village de ce nom, situé dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre. Selon quelques-uns, elle doit son origine à un nommé Radon, frère des fondateurs des abbayes de Jouarre et de Rebais, et fils d'Anthaire, seigneur d'Ossy-sur-Marne. Mais d'autres, contestant

l'existence de ce troisième fils d'Anthaire, ont avancé que l'érection de ce monastère devait être attribuée à Adon, son premier fils. Quoi qu'il en soit, il existait dès le VIIe siècle; il fut mis sous la dépendance du prieuré de la Charité-sur-Loire, au commencement du XIIe siècle. Depuis cette époque, les évêques de Meaux devinrent les principaux bienfaiteurs de cette maison. En 1160, Hénault, l'un d'entre eux, lui confirma la possession du village de Reuil et de toutes ses dépendances. Vers la même époque, Alde de La Ferté-au-Coulfe et Simon, vicomte de Meaux, son époux, furent également ses bienfaiteurs. On compte encore parmi ses donateurs, en 1170, Simon d'Oisy, vicomte de Meaux, et Ade, son épouse; et, en 1245, Mathieu d'Oisy, seigneur de Montmirel, lequel lui donna, à titre d'aumônes, le droit de pêche qu'il avait sur la Marne. En 1230, Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, et Nicolas, évêque d'Avignon, firent la dédicace de l'église du monastère de Reuil.

L'ancien monastère de *Reuil*, supprimé à l'époque de la révolution, est aujourd'hui un agréable château qu'entoure un beau parc, vivifié par des eaux magnifiques. — Voy., *Gallia christ.*, la série de 42 prieurs.

RESSONS, *Ressonium* (Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1150, à 4 lieues de Beauvais, et à 6 de Pontoise, par l'un des seigneurs du château d'Aumont, voisin de ce même lieu. Ses premiers religieux vinrent de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. L'abbaye de Ressons était du diocèse de Rouen. Ressons est aujourd'hui de celui de Beauvais.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 337, la série de 44 abbés; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 649.

RETHERS, *Retheria* ou *Consilium Dei*. — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1176, dans la Weteravie (Allemagne, cercle du bas-Rhin). On lit ailleurs, dit le *Gallia christ.*, que ce fut d'abord une abbaye de moines, ensuite de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin et enfin une abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré. — Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Mayence, quoiqu'il soit incertain de quel diocèse elle dépendait (t. V, col. 591).

RETORTA, (Espagne).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de la Case-Dieu, qui fut fondée par la comtesse d'Assures, l'an 1143, à cinq lieues de Valladolid. Elle était sous l'invocation de saint Martin, et du diocèse de Palencia. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 657.

REYNHARTSBRUNN.—Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Cîteaux, située dans l'ancien duché ou landgraviat de Thuringe, aujourd'hui duché de Saxe-Cobourg-Gotha. Il en est souvent parlé dans l'histoire de saint Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe. Le duc Louis, son pieux époux, affectionnait singulièrement ce monastère, qu'il combla de ses bienfaits, et dans lequel il fut inhumé après sa mort à la croisade (1227). L'éloquent et dernier historien de la *chère sainte Elisabeth*, lui a consacré dans l'appendice de son bel ouvrage une note historique que nous aimons à reproduire en entier.

« Ce monastère, qui renfermait la sépulture des souverains de Thuringe, fut fondé, comme le château de Schavenbourg qui était leur résidence habituelle, par le même comte Louis, dit le Sauteur. Ce prince, égaré par l'amour que lui avait inspiré la beauté extraordinaire d'Adélaïde, femme du comte palatin Frédéric, avait tué celui-ci dans une dispute à la chasse et avait ensuite épousé sa veuve. Après vingt ans d'union, la miséricorde divine qui veut le salut de tous, dit la chronique, et ne souffre pas volontiers que quiconque se perde, toucha le cœur d'Adélaïde. Elle conçut de grands remords et voulut les faire partager à son mari. Le vendredi saint de l'année 1083, elle le pria de dîner avec elle, et comme ils étaient tous deux à table, elle fit servir beaucoup de viande rôtie et bouillie, du gibier et d'autres mets gras. Le comte, très-scandalisé, lui demanda ce qu'elle voulait dire, et si elle ne savait pas qu'il ne convenait à aucun Chrétien de manger de la chair le jour où son Créateur et Rédempteur était mort sur la croix pour le sauver. « Ah! dit Adélaïde, « si cela ne nous convient pas, que dirons-« nous donc au bon Dieu, pour nous excuser « de n'avoir rien fait pour mériter sa miséricorde, et d'avoir laissé nos péchés grandir jusqu'au ciel, sans l'ombre de repentir « ni de douleur, comme en ont les autres « pieux Chrétiens? » Louis, profondément touché, baissa la tête et commença à pleurer amèrement, sa conversion était faite. Dès le lendemain il envoya chercher son ami intime, l'évêque d'Halberstadt, et lui demanda le moyen de mettre sa conscience en bon ordre. D'après son avis, il alla avec sa femme à Rome demander au Pape l'absolution de leurs péchés. Le Pape lui imposa pour pénitence de renoncer au monde et de se retirer dans un monastère qu'il bâtirait en l'honneur de la compassion de Notre-Dame et de saint Jean, lorsqu'ils se tinrent ensemble sous la croix au Calvaire. De retour en Thuringe, Louis remit la seigneurie entre les mains de son fils, et lui abandonna tous ses Etats, excepté le seul château de Schauenbourg. Un jour qu'il chevauchait de ce château à la Wartbourg, il vit un potier nommé Reinhart assis et travaillant près d'une fontaine très-abondante. Ce potier et quelques paysans de Fricherode qui se trouvaient là, dirent au comte qu'ils voyaient, chaque nuit, deux belles lumières brûler près de cette fontaine, l'une au lieu où a été bâtie depuis l'église, et l'autre sur le site de la chapelle Saint-Jean. Louis fut étonné et se souvenant de son vœu, crut que Dieu lui désignait ainsi le lieu où il devait bâtir son monastère; il se mit aussitôt à l'œuvre, toujours de l'avis de son bon ami l'évêque d'Halberstadt, et quand le monastère fut achevé il lui donna le nom de *Reynhartsbrunn* en souvenir du

potier et de la fontaine. Il y resta le reste de ses jours dans la pénitence, et y fut enterré, ainsi que tous ses descendants jusqu'à la séparation de la Hesse et de la Thuringe.

« L'abbaye de Reynhartsbrum joue un grand rôle dans toute la suite de l'histoire de Thuringe : ses abbés paraissent toujours avoir été des personnages très-importants dans le pays ; grandes étaient la sollicitude et l'affection du mari d'Elisabeth pour ce lieu sacré. Les religieux ne trouvèrent pas dans tous ses successeurs des protecteurs aussi zélés : ils eurent beaucoup à souffrir de la part des seigneurs voisins, et même de celle de l'archevêque de Mayence, métropolitain de la province. Enfin le monastère fut incendié dans l'affreuse révolte des paysans de l'an 1525, et ne fut jamais rétabli, grâce à l'introduction de la réforme Les ducs de Saxe-Gotha l'ayant sécularisé, y construisirent une sorte de château, que le duc actuel vient de faire rétablir dans la forme d'un ancien manoir gothique, avec assez de goût, mais un peu trop d'ornements. Il ne reste des anciennes constructions qu'un très-bon bas-relief du xve siècle, qui représente la crucifixion, sur la porte d'une des cours, et des pierres sépulcrales recouvertes des statues d'autant de souverains de la maison de Thuringe, savoir de Louis Ier le Barbu (1036), Louis II le Sauteur (1096), Louis III premier duc ou landgrave (1149), Louis IV le Ferré (1168), Louis V le Doux, avec la coquille de pèlerin, parce qu'il mourut à la croisade (1191), Louis VI le Saint, mari d'Elisabeth, et enfin le jeune Hermann, leur fils et le dernier mâle de sa race. Le caractère de ces monuments semble assez contemporain de ceux qu'ils représentent. Cependant on a élevé des doutes graves sur leur authenticité. On les croit refaits de souvenir par un moine du xve siècle, après un incendie qui aurait détruit les anciennes tombes. Notre duc Louis est qualifié dans son épitaphe de *maritus beatæ Elisabethæ*, ce qui indique une construction postérieure au moins de quelques années à sa mort.

« Dans la chapelle, qui est toute moderne, on voit un crucifix ancien et beau, venant d'une vieille chapelle de Saint-Jean, située à une lieue du monastère, sur l'emplacement d'une église fondée par saint Boniface, et où un grand candélabre en pierre, au milieu des bois, rappelle le souvenir du grand apôtre de la Germanie.

« Du reste, quoiqu'on ne trouve presque plus rien du monastère où l'époux bien-aimé d'Elisabeth et elle-même se sont si souvent rendus, il reste toujours la position vraiment délicieuse de cet ancien édifice, dans un vallon à trois lieues de Gotha ; un de ces beaux vallons que la main de Dieu semble avoir formé exprès pour servir de retraite à ses serviteurs. D'épaisses et antiques forêts garnissent les flancs des hauteurs qui forment le ravin au fond duquel s'élevait le monastère, un heureux mélange de bois, de prairies et d'eaux vives, anime le paysage où règne un aspect retiré, paisible et hospitalier, parfaitement d'accord avec les souvenirs qui s'y rattachent. Du moins à nos yeux prévenus, ce lieu a semblé, plus qu'aucun autre, empreint du charme suave et pur que le temps n'a pu effacer de tout ce que la chère sainte Elisabeth a marqué de son empreinte. » (Le comte de Montalembert *Hist. de sainte Elisabeth.* Appendice VI.)

REWLEY ou ROYAL-LIEU, *Rewleyensis Abbatia* (à Oxford, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au xiiie siècle dans un faubourg d'Oxford, par Richard, comte de Cornouailles, et ensuite empereur d'Allemagne. Ce prince, frère du roi Henri III, avait fondé également l'abbaye de Hayles, dans le comté de Glocester, où il fut inhumé (l'an 1271). Son cœur avait été porté dans le chœur du couvent des frères Mineurs d'Oxford. L'abbaye de Rewley était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. Anglican.*

RHATENIN ou RAITHIN (comté de East-Méath, Leinster, Irlande). — Grand monastère fondé vers la fin du vi^e siècle par saint Carthag le Jeune, surnommé *Mochuda*, évêque en Irlande. Ce saint, jeune berger, dit-on, fut successivement disciple de saint Carthag l'ancien, et de saint Comgall. Le monastère de Raithin, qu'il fonda, devint la plus nombreuse et la plus célèbre école de piété et de science qu'il y eût alors dans toute l'Europe. Il était à huit milles de celui de Saint-Colomb de Déarmagh, et dans le voisinage de celui de Saint-Colman, appelé *Land-Elo*. Le saint eut, dit-on, plus de 800 disciples, qui vivaient fort austèrement. Il les gouverna pendant environ 40 ans, et composa pour eux une règle que l'on a encore en ancienne langue irlandaise. Les moines de Raithin ne se nourrissaient que d'herbes et de racines. Ils se livraient à un travail continuel, tant pour avoir de quoi subsister, que pour soulager la misère des pauvres.

Contraint par la persécution d'un prince voisin de prendre la fuite, le saint abbé se retira avec ses disciples dans la province de Munster, et fonda un monastère à Lismore, dont il est regardé comme le premier évêque. Il y mourut le 14 mai 637. La grande église de Lismore était dédiée sous son invocation, et la ville était appelée de son nom *Lismore-Mochuda*. — Voy. les Actes de saint Carthag, cités par Ussérius, *Antiq.*, p. 472, 488, 503, et publiés par les Bollandistes.

RHEINAU ou RHINOU, *Rhenovium*, *Rhinaugia*, *Rinawa*, *et Rhetnacum* (canton de Zurich, Suisse). — Abbaye de Bénédictins, qui a donné lieu à la petite ville de ce nom située sur le Rhin, entre Schaffouse et Eglisan. Cette abbaye fut fondée l'an 778 par Wolfehard, comte de Kiburg, dans une solitude sombre et profonde. Les moines défrichèrent les environs et se livrèrent ensuite à la culture. Plus tard, ils copièrent des manuscrits et ouvrirent une école qui jouit d'une certaine renommée. Cette abbaye était sous le patronage de la sainte Vierge, de saint Pierre apôtre, de saint Blaise, évêque et

martyr, et de saint Fintan, irlandais, qui avait vécu pendant 22 ans en reclus dans une cellule particulière, jusqu'à sa mort arrivée l'an 827. L'abbaye de Rheinau a produit, comme tant d'autres de ses sœurs, des érudits et des savants qui ont laissé des ouvrages estimés. Elle a pu jusqu'à présent survivre à tous les désastres que les établissements monastiques ont éprouvés en Suisse comme ailleurs. Bâtie dans un îlot, entre deux presqu'îles formées par les sinuosités du Rhin, elle se trouve dans une situation pittoresque et fort agréable. Elle possède une bibliothèque riche en manuscrits précieux et en collections d'histoire naturelle. A l'extrémité de l'îlot, on voit une chapelle assez curieuse, construite en forme de grotte et toute remplie de coquillages. Quoique le canton de Zurich soit presque tout protestant, la population de Rheinau est catholique, et elle entoure d'une juste vénération les bons Bénédictins qui là comme partout ailleurs se montrent les bienfaiteurs de la contrée.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1007, la série de 51 abbés.

RHEINTHAL, *Vallis Rheni* (Allemagne).— Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1255 par Conrad, comte de Fribourg, dans l'ancien diocèse de Constance, et dans le comté de Fribourg. Elle fut soumise aussitôt à l'abbé de Lutzell. Mais au troisième siècle après sa fondation, devenue presque déserte par suite des guerres qui, au temps du concile de Bâle, ravagèrent ces contrées, elle fut transformée en un prieuré d'hommes. Ce prieuré demeura toujours soumis à Lutzell jusqu'à ce que le marquis d'Hochberg, ayant changé de religion, supprima dans ce lieu l'institut de Cîteaux.

RIDAL ou RIEVAL, *Rie Vallis*, *Rievallense Cœnobium* (comté d'York, Angleterre). —Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée en 1131 par un noble Anglais, nommé Walther Espec, sous les auspices de Thurstan, archevêque d'York. Cette abbaye était située au fond d'une vallée sur les bords de la Rü, d'où elle a pris son nom. Elle eut pour premier abbé jusqu'en 1143, le B. Wilhelme. Son successeur fut Aelred, disciple de saint Bernard, homme éminent par ses vertus et ses écrits, dit Jongelin. Cette abbaye était sous l'invocation de la sainte Vierge. C'est l'une des trois que fonda le pieux chevalier Walther Espec, après la fin tragique de son jeune fils, mort d'une chute de cheval, faite devant une petite croix de pierre. Les deux autres étaient celle de Kirkham, fondée l'an 1122, et celle de Wardon, en 1136.—Voy. *Monastic. Anglican.*—Le Pape Alexandre III donna un privilége en sa faveur.

RIDDAGSHUSEN. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, en Allemagne, dans le diocèse de Cologne. Elle fut fondée vers l'an 1130, par Frédéric Ier, archevêque de Cologne. Son premier abbé fut Henri, frère d'Arnold, abbé de Morimond. Elle fut cédée dans la suite aux luthériens.

RIDDERSHUSEN, *Riddagshusium* (ancien diocèse d'Halberstadt, ville des Etats prussiens, Saxe).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Brunswick l'an 1145. — Jongelin (liv. III, p. 28) donne une longue nomenclature de 40 abbés.

RIESE (Saint-Sauveur de), *S. Salvatoris de Riese Cœnobium* (diocèse d'Ancône, Etats ecclésiastiques).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située entre les villes d'Ancône et de Sinigaglia, et dont on ignore l'origine. Un moine de cette abbaye, D. Ange, fut créé l'an 1443, par le Pape Eugène IV, abbé de Saint-Vincent et Saint-Anastase-aux-trois-Fontaines, à Rome.

RIEUNETTE (Notre-Dame de), *Rivus Nitidus* (diocèse de Carcassonne, Aude, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1162. Elle était de la ligne de Morimond. On ignore quels furent ses fondateurs. Elle eut pour premiers bienfaiteurs Arnald de Siger, Rixovende, sa mère, et quelques autres personnages. Sa première abbesse fut Reine, veuve, dit-on, de Bernard de Châtillon. Elle fut détruite une première fois par les Goths, dit le *Gallia christiana*, et l'an 1432 elle fut unie à l'abbaye de Villelongue, par l'autorité de Gui, abbé de Morimond. Détruite de nouveau par les hérétiques au XVIe siècle, elle fut alors agrégée à la même abbaye de Villelongue, dont elle resta comme le domaine jusqu'en 1648, où Cécile de Noë fut élue nouvelle abbesse. Vilat de Lestang, évêque de Carcassonne, lui permit en 1650 de transférer le monastère dans la ville de Carcassonne. Mais cette translation n'eut son effet que sous l'abbesse suivante, Elisabeth de Levi, fille d'Alexandre, marquis de Mirepoix, nommée par le roi l'an 1662. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1024, la série de 41 abbesses

RIEVAL, *Regia Vallis* (Meuse, France).— Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1124 ou 1141, entre Void et Commercy, dans le duché de Bar, par Rainald Ier, comte de Bar, et sa femme Gisèle de Vaudemont. Elle était de l'ancien diocèse de Toul. Henri, évêque de Toul, confirma sa dotation, l'an 1140, et le Pape Innocent II, vers la même époque, confirma également toutes ses possessions. Alexandre III, Luce III et Clément III lui accordèrent à leur tour des priviléges. Cette abbaye fut la mère de plusieurs autres en France et dans d'autres pays. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1124, la série de 31 abbés; et Hugo, *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 613.

RIFFENSTEIN, *Riffensteinium* (Allemagne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1162 dans la Thuringe, ou, comme on lit ailleurs, aux confins de la basse Saxe, dit le *Gallia christ.*, qui en fait mention parmi celles du diocèse de Mayence. Elle était fille de Volcolderode. — Le *Gallia christ.*, t. V, col, 597, mentionne deux abbés.

RIGAUD (Saint-), *S. Rigaudus* ou *Rigaldus de Ancisa* (Saône-et-Loire, France.) — Abbaye de Bénédictins, fondée l'an 1171, dans la paroisse de Ligny, et dans l'ancien

diocèse de Mâcon. Son fondateur fut Eustorge, religieux de l'ordre de Saint-Austremoine d'Issoire, qui le fit construire avec l'appui d'Haganon, évêque d'Autun, et le concours de Drogon, évêque de Mâcon. —Le *Gallia Christ.*, t. IV, col. 1173, donne la série de 37 abbés.

RIGOMER DE MEAUX (Saint-), *S. Rigomerus* (à Meaux, Seine-et-Marne. France). — Ancien monastère fondé avant l'an 1005, dans un faubourg de Meaux appelé Cornillon. On croit que saint Rigomer, évêque de Meaux, y fut inhumé, et qu'il en prit le nom à cette occasion. Saint Gilbert, évêque de Meaux, le concéda à des chanoines l'an 1035. On y vit ensuite, pendant longtemps, des religieux bénédictins; il passa plus tard d'abord à des clercs séculiers, et puis à des chanoines réguliers. Enfin il devint un prieuré simple.

RILLE ou RELAY, *Releyum* (diocèse de Rennes, Ille-et-Vilaine, France). — Abbaye sous l'invocation de saint Pierre, fondée vers l'an 1024, près la ville de Fougères, par Alfred, seigneur de Fougères. Elle fut donnée à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, un peu plus d'un siècle, dit-on, après cette époque. Elle était occupée, en dernier lieu, par des chanoines réguliers de la Congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève.

RINDORP (diocese de Cologne, Prusse rhénane.)—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de saint Clément, fondée vers l'an 1156, par Arnold de Woda, archevêque de Cologne.

RIO SECO, *Rivus Siccus* (diocèse de Burgos, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1147, non loin de Médina de Tamar, ou de Rio Seco. Elle est fille de Valbuena, de la filiation de Morimond.

RIPA-ALTA, ou RIPALTA (diocèse de Turin, États-Sardes).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130, en l'honneur de saint Pierre et de saint André. Elle est fille de Locedio, au diocèse de Verceil, et de la ligne de La Ferté.

RIPPON, *Ripponense Cœnobium* (comté d'Yorck, Angleterre). — Ancien monastère fondé au VIIe siècle par Alcfrid, fils aîné d'Oswy, et roi de Bernicie. Ce prince, révoquant le don qu'il en avait fait aux religieux Scots, à cause de leur refus de se conformer à la pratique de l'Eglise romaine, touchant la célébration de la Pâque, le céda bientôt à saint Wilfrid. Ce saint, qui fut depuis évêque d'Yorck, acheva les bâtiments du monastère, et en fut le premier abbé.

Saint Wilfrid étant allé à Rome, le Pape Agathon lui accorda un privilége pour son abbaye de Rippon.

Cette abbaye fut consumée par le feu vers l'an 948, lorsque le roi Edred, pour prévenir les révoltes des Northumbres, réduisit leur pays, et supprimant entièrement le titre de roi dans le Northumberland, en fit une province particulière. (*Monastic. Anglican.*)

RIVET, *Rivetum* ou *B. Maria de Riveto* (ancien diocèse de Bazas, aujourd'hui de Bordeaux, France). — Abbaye de l'ordre de Cteaux, fille de Pontault, de la filiation de Pontigny, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1188. Le Pape Urbain IV confirma ses possessions par une bulle de l'an 1264, où l'on voit que cette abbaye avait déjà été fondée, avant son union à l'ordre de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1219, la série de 13 abbés, commençant seulement à l'an 1408.

ROBERTMONT, *Roberti Mons* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située non loin de Liége. Elle fut fondée avant l'an 1180. Elle a pris son nom de Robert, évêque de Verdun, qui, vers le commencement du XIIe siècle, concéda un lieu plus vaste aux religieuses pour leur établissement.—Voy., *Gall. christ.*, t. III, col, 1130, la série de 36 abbesses.

ROBERTS-BRIGGSIE, *Pons Roberti* (comté de Sussex, Angleterre).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boxley, de la filiation de Clairvaux, suivant Jongelin. Elle fut fondée l'an 1176 par Robert ou Alvred de Saint-Martin, l'un des familiers du roi Henri II. Elle était située sur la rivière de Rother. Le roi Richard confima ses possessions. (*Monastic. anglican.*)

ROCCA-AMADORI, ou ROCCA-AMATORIUM, *Rupes Amatoris*, *Roc-Amadour* (diocèse de Messine, Sicile.—Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée au temps de Henri VI, empereur et roi de Sicile, et de Constance, sa femme, l'an 1197, par Barthélemi de Luc de Messine, comte de Paterno. Ce noble seigneur fonda et dota ce monastère, dit on, en souvenir de l'antique et vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Roc-Amadour, dans le Quercy, près de Cahors, en France. Ce sanctuaire est ainsi nommé d'un solitaire humble et inconnu, qui, par son assiduité à prier sur le rocher où il est construit, et qu'il purgea de serpents venimeux, mérita le nom d'*Amator rupis*, d'où, par suite du langage du pays, les habitants ont fait le nom d'*Amadour*. — Voy. *Diction. des Pèlerinages*, t. II, col. 516; et *Hist. de Notre-Dame de Roc-Amadour*, par l'abbé Caillau, Paris, 1834.

L'abbaye de *Roc-Amadour*, en Sicile, est située près de Messine. Elle possédait, au temps de Jongelin, un magnifique cloître supporté par vingt-huit colonnes, œuvre de Sylvestre de Marcul, patricien de Messine et abbé dudit lieu, comme l'indique une inscription de marbre placée, dit le même historien, sur la porte du chapitre. — *Voy.* Jongelin, lib VII, p. 91.

ROCCADIA (diocèse de Messine, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sambuccina-sous-Cîteaux, en Calabre. Elle fut fondée l'an 1176. Suivant quelques-uns, elle était située dans l'ancien diocèse de Lentini ou Léontini, l'antique *Leontium*, la patrie du célèbre rhéteur et sophiste Gorgias. Cette ville de Sicile fut ruinée par un tremblement de terre en 1169.

ROCHE (La), *de Rupe* ou *Rupense Cœnobium* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye

de l'ordre de Cîteaux, fille de New-Minster, en Northumberland, de la filiation de Clairvaux. Le *Monastic. Anglican* lui assigne pour date l'an 1147. Richard de Balli, et Jean son fils; Matilde de Lunatot, veuve de Gérard de Fournival; Edmond de Lafey, connétable de Chester, et divers autres personnages, furent ses bienfaiteurs. Le Pape Urbain III confirma ses donations par une lettre à l'abbé Osmond, datée de Vérone, l'an 1186. — Voy. *Monastic. Anglican.*

ROCHE (Notre-Dame de la), *Rocha* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1190, sous l'invocation de la sainte Vierge, au lieu appelé *Bois-Guyon*, à une lieue de Port-Royal-des-Champs, et alors dans le diocèse de Paris. Son fondateur fut Gui de Levis. Ses religieux embrassèrent presque aussitôt l'institut de Saint-Victor de Paris. Amaury, comte de Montfort, les seigneurs de Chevreuse et d'autres nobles seigneurs, furent les bienfaiteurs de cette abbaye, que le Pape Grégoire IX prit sous sa protection. On voyait dans son église, suivant le *Gallia christ.*, une image de la sainte Vierge, en ivoire, telle qu'on *n'en trouve point de semblable dans le royaume de France*. Elle dépendait d'abord de l'abbaye de Livry, dont elle secoua le joug dès l'an 1238, à la condition d'une redevance annuelle. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 848, la série de 12 abbés

ROCHEFORT (Notre-Dame de) (diocèse de Nîmes, Gard, France). — Célèbre sanctuaire de la sainte Vierge, situé sur le sommet d'une montagne escarpée, à deux lieues d'Avignon et à six de Nîmes. Son origine est une petite chapelle sous l'invocation de sainte Victoire, vierge et martyre, qui s'élevait jadis sur ce mont, et dont la fondation remontait au temps de Charlemagne Ce sanctuaire, après diverses vicissitudes, est desservi aujourd'hui par des religieux maristes. Si nous le mentionnons ici, c'est parce qu'il fut autrefois un monastère de Bénédictins. La vaste plaine qui s'étend au pied de la montagne, ne présentait, dit-on, à l'arrivée des fils de Saint-Benoît, que des étangs et des marais stériles. Si la fertilité, l'abondance règne aujourd'hui dans cette magnifique plaine, voisine du Rhône, personne n'ignore quelles sont les mains qui l'ont desséchée et rendue propre à la culture. — Les Bénédictins expulsés à la fin du dernier siècle de leur chère et paisible retraite de Rochefort, y voulurent laisser du moins un monument durable de leur passage, en construisant la gracieuse église qui existe encore aujourd'hui, et qui est le troisième et dernier édifice consacré à Marie sur la montagne de Rochefort. Cette église, à trois nefs, remplie d'*ex-voto*, est, de nos jours encore, le but de fréquents pèlerinages. L'époque du grand concours, comme on dit dans le pays, est *entre les deux Notre-Dame*, du 15 août au 8 septembre.

ROCHES (Les), *Rupes* ou *Rupense Cœnobium* (France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1136, par une colonie de religieux venus de l'abbaye de Pontigny. L'abbaye de Roches était située près de Cosne (Nièvre) et dans l'ancien diocèse d'Auxerre (Cosne est aujourd'hui du diocèse de Nevers). Les fondateurs et bienfaiteurs de cette abbaye sont les barons de Donzy et de Saint-Vérin, et les seigneurs de Chasne. Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre, fut aussi, à son origine, son bienfaiteur. Cette abbaye fut détruite l'an 1567 par les calvinistes; les moines se réfugièrent alors à Cosne, où ils restèrent jusqu'au 28 août 1570. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 467, la série de 28 abbés.

ROGGENBURG, *Roggenburgum* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille d'Ursperga, fondée l'an 1226 par Berthold, comte de Biberegh, et sa femme, Demathe, comtesse de Zolleren. Elle était très-considérable et comprenait de vastes bâtiments. Elle était située près d'Ulm et dans le diocèse d'Augsbourg (Bavière). — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 675.

ROLDUC, *Roda Ducis* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1104, entre Maëstricht et Aix-la-Chapelle, non loin de Liége, par Albert, chanoine de la cathédrale de Tournay, déjà fondateur de Saint-Nicolas des Prés, du même ordre, près Tournay. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1004, la série de 35 abbés.

ROMAIN (Saint-), *S. Romanus* (diocèse de Poitiers, France). — Ancienne abbaye qui fut cédée l'an 1088 à Rainaud, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, sous le duc Guillaume, et sous Pierre, évêque de Poitiers. C'était encore, au XVIIIe siècle, un prieuré à la nomination de l'abbé de Saint-Cyprien.

ROMAIN DE BLAYE (Saint-), *S. Romanus de Blavia* ou *Blaviense Monasterium* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Blaye, avant l'an 593. Saint Grégoire de Tours le mentionne dans son livre *De glor. confess.*, c. 47. L'abbé de Saint-Romain occupait quelquefois le premier rang après l'archevêque, dans le synode que ce prélat était tenu de célébrer alternativement une année dans la basilique de Saint-André de Bordeaux, et l'autre dans l'église de Saint-Romain de Blaye. L'église de Saint-Denis en France, qui se glorifiait de posséder les reliques de saint Romain de Blaye, célébrait solennellement sa fête le 24 novembre, suivant l'office de ce saint. Romain, moine et prêtre, s'étant construit une cellule près de Blaye, y vivait saintement, lorsqu'un jour, étant allé à la rencontre de saint Martin, évêque de Tours, il rendit l'esprit dans leurs mutuels embrassements, et fut enseveli par cet illustre pontife lui-même. C'est ce que rapporte aussi saint Grégoire de Tours. Ce monastère de *Saint-Romain de Blaye* fut soumis à l'église de Bordeaux, au temps de Louis le Pieux. Le *Gallia christ.* pense qu'il fut donné dans la suite à des chanoines réguliers. Il fut entièrement détruit l'an 1341, ajoute le *Gallia christ.*, il dut être recons-

struit peu de temps après, sans doute, puisque la série de ses abbés reprend l'an 1349 et continue jusqu'à 1717. — *Voy.*, t. II, col. 884, cette série de 20 abbés.

ROMAIN DE TOULOUSE (Saint-) (à Toulouse, France). — Monastère de l'ordre dominicain, fondé à Toulouse, l'an 1216, par saint Dominique, dans une église, sous l'invocation de saint Romain, martyr, qui lui fut donnée par Foulque, évêque de Toulouse. Ce monastère est célèbre comme le premier couvent dominicain de la ligne masculine. « Ce couvent de Saint-Romain était habitable à la fin du mois d'août de l'année 1216, dit le P. Lacordaire. Il était d'une humble structure. Les cellules avaient six pieds en largeur et un peu moins en longueur; leurs cloisons ne s'élevaient pas jusqu'à hauteur d'homme, afin que les frères, tout en vaquant avec liberté à leurs offices, fussent toujours à une demi-présence les uns des autres. Tous les meubles en étaient vils. L'Ordre ne conserva ce couvent que jusqu'en 1232. A cette époque, les Dominicains de Toulouse se transportèrent dans une maison et une église plus vastes, dont la révolution française les a dépouillés, et dont les restes magnifiques servent aujourd'hui de caserne et de magasins. » — *Vie de saint Dominique.*

ROMANS-MOUTIER SUR L'ISERE, *Romanum, Romanis* (à Romans, Isère, France). — Ancien monastère, fondé avant l'an 640, sous l'invocation de saint Bernard et des apôtres. Il était dans l'ancien diocèse de Vienne.

ROMANS-MOUTIER EN VAUD, *Romanum.* — Ancien monastère fondé avant l'an 527, dans le diocèse de Lausanne (Suisse).

ROMERSDORF, *Romersdorffium.* — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fondée dans le diocèse de Trèves, sur la rive droite du Rhin, un peu au-dessous de Coblentz. C'était d'abord une abbaye de Bénédictins. Alberon, archevêque de Trèves, y plaça, l'an 1135, des chanoines de l'ordre de Prémontré, tirés du monastère de Floreffe, dans le diocèse de Namur. Le Pape Alexandre III leur accorda, l'an 1172, des lettres de protection et de défense. Plusieurs monastères de femmes étaient soumis à celui de *Romersdorf.* — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 654, la série de 54 abbés. — *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 687.

RONCERAY (Le ou Notre-Dame du), ou LA CHARITE AUX NONNAINS, *Roncereium* ou *S. Maria Charitatis* (à Angers, Maine-et-Loire, France). — Abbaye de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1028, par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et par sa femme Hildegarde. Cette abbaye devint très-considérable. On n'y était admis, dit-on, qu'en faisant preuve de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. L'abbesse jouissait de plusieurs droits importants. — Voy. *Dict. des ordres religieux*, t. III, col. 392).

ROOSEMBERGH, ou WESTMOUSTER, *Mons Rosarum* (Belgique). — Monastère de femmes, fondé l'an 1226, par Walter, évêque de Tournay, sous la règle de saint Augustin et la congrégation de Saint-Victor. Des religieuses du monastère de Prato, près Tournay, furent appelées dans son sein. D'abord situé vers le territoire de Termonde, ce monastère fut, plus tard, transféré dans l'enceinte de la ville. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 226, la série de 25 abbesses.

ROOSENDAEL, *Vallis Rosarum* (diocèse de Malines, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1138, sur la Nethe, non loin de Malines. Gilles Berthold fut, sinon son premier fondateur, du moins son principal bienfaiteur. Ce monastère ayant beaucoup souffert dans les troubles du pays, les religieuses se retirèrent à Malines, où elles restèrent jusqu'en 1660, époque où elles revinrent dans leur première demeure, qu'elles surent réparer avec une grande magnificence. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 69, la série de 39 abbesses.

ROOSENDAL, *Vallis Rosarum.* — Abbaye de femmes de l'ordre ds Cîteaux, fondée vers l'an 1169, dans le diocèse de Trèves (Allemagne), à quatre mille pas environ de la Moselle, au-dessous de Clottenam, dit le *Gallia christ.* Son fondateur est Thierri de Wesal : d'autres attribuent son origine aux comtes de Virnenburg. Benoît XI soumit, l'an 1304, cette abbaye à la juridiction et à la visite des abbés d'Himmelrod. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 643, 18 abbesses.

ROSARIA. — Nom latin d'une abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui existait dans le diocèse de Reims (France), avant l'an 1241. Elle passa ensuite à des religieux du même ordre, sous le titre de prieuré.

ROSEUR (Leinster, Irlande). — Très-ancien monastère, bâti vers la fin du ve siècle, par saint Forkerne, disciple et successeur de saint Loman, neveu de saint Patrice, et premier évêque de Trim, dans le comté de Méath, en Irlande.

ROSGLAS, vulgairement MONASTER-EVIN, *Rosea Vallis* (comté de Kerdare, dans le Leinster, Irlande). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1178, en l'honneur de saint Evin, fils d'un certain roi d'Irlande. Un abbé et des religieux lui vinrent du monastère de Baltinglas. Adam Lofts, vicomte de Cly, chancelier d'Irlande, y fit construire des bâtiments spacieux, qui, plus tard, furent convertis en de profanes usages par les hérétiques. Dans cette abbaye fleurit saint Evin ou Embin, dont Jocelin de Furnes, dans sa *Vie de saint Patrice*, rappelle souvent les écrits.

ROSIÈRES PRÈS SALINS, *Roseriæ* (Jura, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1132, entre Dôle et Salins, par Gauthier, seigneur de Salins. Elle est fille de Bellevaux. Ebrard, archevêque de Besançon, consacra son église l'an 1223. On y voyait les tombeaux et les insignes de la famille de Poitiers, bienfaitrice de ce lieu. On compte, parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, l'an 1360, Marguerite de Vergy, femme de Louis de Poitiers, comtesse de Valentinois, dame de Vadans et Sonons.

ROSOY, dit *Ville-Chasson*, *Rosetum* (diocèse de Sens, Yonne, France). — Abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1106, par Elisabeth, religieuse de Chelles, et qui fut première abbesse de Rosoy. Elisabeth était fille, à ce qu'on croit, de Raoul, comte de Crépy, et d'Adèle, comtesse de Bar-sur-Aube. Cette abbaye, située à deux lieues environ de Courtenay, fut richement dotée, l'an 1184, par Pierre de Courtenay, oncle du roi Philippe-Auguste, et Manassès IV, qui accordèrent des priviléges à ce monastère, lequel fut entièrement détruit dans les guerres des Anglais et ensuite des calvinistes. Les religieuses furent transférées, plus tard, dans leur domaine de Ville-Chasson, où elles bâtirent un monastère, qu'elles occupèrent depuis. Voy. *Gallia christ.*, t. XII, col. 189, la série de 26 abbesses.

ROSSEDALE, *Rossedalense Cœnobium* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Laurent, fondée ou dotée par Robert de Stutewil, avant la fin du XIIe siècle. Les rois Jean Sans-Terre et Henri III, confirmèrent ses possessions. — Voy. *Monast. anglican.*

ROTHEN-MUNSTER, *Rubrum Monasterium.* — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1221, dans l'ancien diocèse de Constance, et près la ville de Rotweil (Wurtemberg, Forêt-Noire). Elle doit son origine à un autre petit monastère, dit *Hohenmauren*, près l'ancienne ville de Rotweil, où habitaient quelques pieuses vierges, sans règle bien certaine, sous la conduite d'une sainte femme, nommé Williburge. Celle-ci, avertie par une voix du ciel de transférer son monastère dans un autre lieu, obéit, et, se laissant guider par son âne, elle arriva au lieu dit anciennement Holbainesbach, sur la rive gauche d'un torrent, et, avec l'assentiment de l'évêque Conrad, elle acheta ce lieu pour deux cents mares d'argent, des chanoines de Saint-Etienne de Constance. Ensuite, l'an 1221, le Pape Honorius commit ce nouveau monastère de Rotweil au soin et à la direction de l'abbé de Salem, et l'an 1224, il le prit sous sa protection apostolique. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 1094, mentionne 3 abbesses.

ROTTHEM, ROCHEEM ou *Sartum B. Mariæ* (Belgique). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1304, près la ville de Diest, en Brabant, dans le territoire d'Alost. Elle a été successivement dans les diocèses de Liége et de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 86, la série de 4 abbesses.

ROUE (Notre-Dame de la), *Rota* ou *S. Maria de Bosco* (Mayenne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1096, par le B. Robert d'Arbrissel, sur les limites du Maine et de la Bretagne, et non loin de la forêt de Craon, où s'était retiré cet illustre personnage, pour y vivre en solitaire. Il en fut le premier abbé; mais il remit bientôt cette abbaye entre les mains de l'évêque d'Angers, dans le diocèse duquel elle se trouvait, et devenu missionnaire apostolique, il jeta, peu de temps après, les fondements de l'abbaye de Fontevrault. Renaud de Craon avait donné aux religieux de la Roue un bois dans le voisinage de Craon; c'est là qu'ils bâtirent une église sous l'invocation de la sainte Vierge, laquelle fut nommée l'église de Sainte-Marie du Bois. Ils bâtirent aussi un monastère, à l'aide des libéralités de ce même seigneur, qui doit être regardé comme l'un des fondateurs de Notre-Dame de la Roue. Cette abbaye était occupée en dernier lieu par les chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève.

ROUGEMONT (Notre-Dame de), *Rubeus Mons* (France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, autrefois dans le pays de Tonnerre, et dépendante de celle de Moutier-Saint-Jean. On ignore son origine: la tradition rapporte seulement qu'elle fut fondée par un duc de Bourgogne. Elle était du diocèse de Langres. Elle figure d'abord dans une bulle de Pascal IV, donnée vers l'an 1105, pour les chanoines de Langres. Vers 1308, elle était décrétée sous la garde du comte d'Auxerre, dans le sénat suprême du royaume. En 1667, le prieuré bénédictin de Saint-Julien en Charolais, transféré dans la ville d'Autun, s'unit, dit-on, à l'abbaye de Rougemont. Il est certain du moins que les deux familles n'en faisaient plus qu'une, sous le titre de Saint-Julien de Rougemont, en vertu d'une ordonnance royale du 10 mars 1673. Les religieuses de Rougemont transférèrent leur siége à Dijon, l'an 1683. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 748, la série de 22 abbesses, depuis Isabelle de Millan, en 1127 jusqu'à Louise Françoise de Rabutin, élue en 1714.

ROYAC, *Rubiacum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Ancien monastère de femmes, ainsi appelé du mont Royac en Auvergne. On croit qu'il fut fondé par saint Prix, évêque de Clermont, de 665 à 670. Il était situé près la ville de Clermont, sur une roche au bas de laquelle coule un torrent, dit *Tiretaine*. Saint Bonet, évêque de Clermont, y amena, de la Bretagne, Blanche, à qui il avait rendu l'usage de la vue, et il l'établit abbesse. Au XVIIIe siècle, c'était une église paroissiale, avec un prieuré dépendant de l'abbaye de Mauzac.

ROYAL-LIEU, *Regalis Locus* (Oise, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean, fondée l'an 1150, à deux lieues de Compiègne, dans la forêt de Cuisy, par Adélaïde, veuve du roi Louis VI. Dans la suite, l'an 1634, les religieuses de Royal-Lieu, échangèrent leur demeure avec celle des Chanoines réguliers du Val des Ecoliers de Royal-Lieu, près Compiègne. Royal-Lieu, autrefois du diocèse de Soissons, est aujourd'hui de celui de Beauvais — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 454 la série de 40 abbesses.

ROYAUMONT, *Regalis Mons* (Seine-et-Oise, France). — Célèbre abbaye royale, de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, à 6 kilom. N.-O. de Luzarches, à 21 kil. N. de Paris. Elle était autrefois du diocèse de Beauvais (aujourd'hui de Versailles). Elle fut fondée l'an 1228, sous l'invocation de la sainte Vierge, par le roi saint Louis. Louis VIII avait ordonné par son testament, dit-on, que le prix de ses bijoux fût employé à fonder un monastère. Son royal fils exécuta fidèlement ses volontés. Il fit bâtir avec la somme léguée, qu'il augmenta beaucoup par ses libéralités, l'illustre abbaye de Royaumont. On raconte que le saint roi, autant par dévotion que par délassement, se joignait quelquefois aux ouvriers pour travailler à l'église. Ce lieu devint pour lui, dans la suite, une douce retraite, une solitude délicieuse, où il allait de temps en temps se reposer du tumulte des affaires, des soucis du trône, et où, tout entier occupé de son Dieu, il implorait avec larmes son secours et son appui pour bien gouverner son peuple.

L'abbaye royale de Royaumont fut peuplée par des religieux venus de Cîteaux. Sept ans après sa fondation, le 19 octobre 1235, sa basilique fut consacrée par Jean, archevêque de Mitylène, en l'honneur de la sainte Croix, de la sainte Vierge, et de tous les saints. Le royal fondateur assista lui-même à cette cérémonie, et assigna 500 livres de rente annuelle, pour l'entretien de 60 religieux dans ce monastère. Il lui fit don plus tard, l'an 1249, par un diplôme daté de Damiette, d'une terre labourable. Plusieurs autres diplômes furent donnés par le saint roi, en faveur de Royaumont. Son frère Philippe, surnommé Dagobert, quatre de ses fils, et Blanche, sa fille aînée, morte dans son enfance, l'an 1243, furent inhumés dans cette abbaye.

Le chef de saint Thomas de Cantorbéry, renfermé dans une belle châsse, se gardait autrefois à Royaumont. C'était un présent fait, dit-on, à cette abbaye, par saint Louis, son fondateur. Il est fait mention de cette relique dans plusieurs hagiographes, et dans l'inventaire des reliques de Royaumont, lequel fut copié dans le xve siècle, d'après un autre inventaire plus ancien. Mais les archives du monastère n'existent plus; elles ont été brûlées par les calvinistes. Aujourd'hui les vastes bâtiments sont transformés en une magnifique filature de coton, et Royaumont est un simple village du département de Seine-et-Oise.

On connaît sous le nom de *Bible de Royaumont*, un recueil de figures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des explications. Cet ouvrage est communément attribué à Lemaistre de Sacy, mais il paraît plutôt être de Nic. Fontaine, qui le publia en 1694, sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Somberval. Ce livre n'a du reste rien de commun avec l'abbaye de Royaumont.— Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 843 la série de 38 abbés.

RUEDA, *Rota* (diocèse de Sarragosse, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Gimont, de la filiation de Morimond. L'origine de cette abbaye remonte à l'an 1152. Elle fut fondée à cette époque, par Alphonse II, roi d'Aragon, près de Saragosse, au lieu dit Junquerà. Mais dans la suite, la stérilité du sol porta les religieux à transférer leur demeure sur un meilleur terrain, à Rueda, qu'ils avaient reçu de la libéralité du même roi Alphonse. Cette émigration se fit en 1201. Depuis, le monastère a pris le nom de Rueda ou *Rota*, en latin. (Jongelin.

RUF DE VALENCE (Saint-), *S. Ruffus Valentiæ* (Drôme, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1039, par quatre prêtres de l'église d'Avignon, et qui exista d'abord dans l'ancienne église de Saint-Ruf ou Roux, hors la ville, près la Durance, et dans le diocèse d'Avignon. Elle subsista dans ce lieu jusque vers l'an 1210, où les albigeois ayant ruiné l'église et le monastère de Saint-Ruf, l'abbé Raymond transféra ses religieux près la ville de Valence, dans une île du Rhône, nommée l'Esparvière, que cet abbé avait achetée de l'évêque de Valence, et où il avait fait bâtir un somptueux monastère, par les libéralités des seigneurs de La Voute. Les religieux y demeurèrent jusqu'en 1560, où, les calvinistes ayant encore entièrement détruit ce monastère, ils s'établirent enfin dans la ville de Valence, dans un prieuré de leur dépendance. Ce prieuré devint dès lors le chef de l'ordre connu dans les annales monastiques sous le nom de Chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Ruf. Cette congrégation est justement célèbre : elle compte parmi ses gloires celle d'avoir fourni trois Papes à l'Eglise, savoir, Anastase IV, Adrien IV et Jules II. — Voy. *Dictionn. des ordres religieux*, t. III, p. 403.

RUFFORD, *Ruffordia*, *Ruffordiensis Abbatia* (Nottingham, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rieval. Elle fut fondée ou dotée vers l'an 1148, par Gilbert, comte de Lincoln. Robert de Gaunt, et d'autres seigneurs, lui firent ensuite diverses donations, qui furent confirmées par le roi Henri III (*Monastic. anglican*). Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge.

RUISSEAUVILLE, *Russelli Villa* ou *B. Maria in Nemore* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée de l'an 1090 à l'an 1137. Elle était dans l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras. Elle fut fondée par Ramelin de Créquy, noble picard, et par Alix, sa femme. C'était une des premières abbayes de la congrégation d'Arrouaise. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1608, la série de 42 abbés.

RULLY, *Rulliacum* ou *S. Dionysius de Rulliaco* (diocèse de Bourges, France). — Ancien monastère, sous l'invocation de saint Denis, fondé par le roi Dagobert, sur le bord de l'Arnon, entre Issoudun, Vierzon et

Marciac. Au commencement du dernier siècle, on voyait là encore, les vieux débris d'un monastère. Sous l'église, était une crypte de 70 pieds de longueur.

RUMESEYE, *Rumesiense Cœnobium* (comté de Southampton, Angleterre). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 907, par le roi Edouard, dit l'Ancien. Elle paraît avoir été restaurée ou fondée de nouveau dans la suite, par le roi Edgar, lequel y plaça des religieuses, et leur donna pour abbesse sainte Merwine. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy. *Monastic. Anglican.*

RUSSIN, *Russinium* (ancien diocèse de Sodor ou Castletown, dans l'Ile de Man, l'une des Orcades, Ecosse). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, voisine de la ville de ce nom. Elle était fille de Fermoy, de la filiation de Clairvaux. On dit qu'elle fut fondée l'an 1140, par Olaüs Ier, roi de l'Ile de Man, qui donna pour cet effet à Yvon, abbé de Fermoy en Angleterre, un terrain dans l'île, au lieu dit *Russin*. Cette abbaye devint la sépulture des souverains de l'île, tels qu'Olaüs Ier, Réginald Ier, Olaüs II, Mignus, etc. Russin, où il y a un bon château, se nomme aujourd'hui Castletown. C'est la capitale de l'île, et le lieu où réside le gouverneur.

RUTTI, *Ruti* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, située dans l'ancien diocèse de Constance, dans le territoire de Zurich, et à une heure de distance de la ville de Raperswil. Elle fut fondée vers l'an 1208, par Luitold, baron de Rogensberg, seigneur de Grueninga, et enrichie dans la suite par les comtes de Toggenburg, qui élurent leur sépulture dans cette abbaye. Elle fut profanée, l'an 1525, et depuis ce temps administrée par le landamman de Zurich. Enfin, l'an 1706, elle fut consumée par les flammes.

RYCKE-CLAREN, *Clarissæ Bruxellenses* (à Bruxelles, Belgique). — Monastère de Clarisses, ou d'Urbanistes, fondé l'an 1343, par la dotation de Guillaume Duvenvoirde, seigneur de Donghen, qui y fut inhumé avec honneur, en 1353. Son fils Guillaume accrut cette fondation. Construit d'abord sous les murs de Bruxelles, ce monastère, ruiné par les guerres civiles, fut transféré l'an 1585 dans l'enceinte même de la cité, non loin de la basilique paroissiale de Saint-Gaugeri. — *Gallia christ.*, t. V, col. 119.

RYE CLOOSTER, *Rus Regium* (ancien diocèse de Sleswig, Danemarck). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, transplantée en ce lieu, l'an 1210, de celle de Gulden-Holm, trop voisine de celle de Sleswig. Au rapport de Jongelin, l'an 1283, Jacques, *tyran plutôt qu'évêque* de Sleswig, dépouilla cette abbaye de ses biens, et fit frapper de verges plusieurs religieux : on ignore pour quel motif. La communauté de Cisterciens fut dispersée l'année suivante.

S

SABAL ou SABHUL, *Sabullum* (comté de Down, Ulster, Irlande). — Ancien monastère, près la ville de Doun, fondé vers l'an 433, par saint Patrice, qui, l'ayant peuplé d'excellents religieux, leur donna pour abbé saint Dunnius, son disciple. Cet illustre apôtre de l'Irlande, archevêque d'Armach, mourut vers l'an 460, à Sabal, où, pendant les dernières années de sa vie, il se retirait souvent; mais il fut enterré dans l'église de Doun. Près de là était l'humble grange dans laquelle il avait célébré pour la première fois l'office divin, à son débarquement en Irlande. Ce lieu ainsi consacré par son premier triomphe spirituel, a toujours été depuis, dit-on, appelé *Sabhul Patruic*, ou Grange de Patrice.

SABINE (Sainte-) (sur le Mont-Aventin, à Rome). — Célèbre et ancien monastère de l'ordre dominicain, fondé l'an 1218, par saint Dominique, et dans lequel il transféra ses religieux du couvent de Saint-Sixte, sur la voie Apienne, qui avait été cédé pour former un couvent de sœurs du même ordre. L'ancien monastère de Sainte-Sabine est encore aujourd'hui plein des souvenirs de saint Dominique. « ..... L'église, dit le P. Lacordaire, touchait au palais des Sabelli, occupé alors par Honorius III, et d'où avait été datée la bulle qui approuvait l'ordre des Frères Prêcheurs. Des fenêtres de cette habitation, dont une partie venait d'être cédée à Dominique, l'œil plongeait sur l'intérieur de Rome, et s'arrêtait aux collines du Vatican. Deux rampes sinueuses conduisaient à la ville : l'une tombant sur le Tibre, l'autre à l'un des angles du mont Palatin, près de l'église de Sainte-Anastasie. C'était cette voie que suivait Dominique pour aller de Sainte-Sabine à Saint-Sixte. Nul sentier sur la terre ne conserve davantage la trace de ses pas. Presque chaque jour, pendant plus de six mois, il en descendit ou en remonta la pente, portant d'un couvent à l'autre l'ardeur de sa charité.....

« ..... Sainte-Sabine a été plus heureuse que Saint-Sixte. Dès l'an 1273, il est vrai, sous le pontificat de Grégoire X, elle a cessé d'être la résidence du maître général, qui s'est transporté au centre de Rome, dans le couvent de Sainte-Marie sur Minerve. L'Aventin est devenu aussi solitaire que la voie Apienne, et les oiseaux mêmes, ses premiers hôtes, ne l'habitent plus. Mais une colonie des enfants de Dominique n'a cessé de vivre à l'ombre des murs de Sainte-Sabine, protégée aussi par la beauté de son architecture. On voit dans l'église, sur un tronçon de colonne, une grosse pierre noire que la tradition affirme avoir été jetée à Dominique par le démon, pour interrompre ses méditations de la nuit. Le couvent possède aussi l'étroite cellule où il se retirait quelquefois, la salle où il donna l'habit à saint Hyacinthe et au bienheureux Ceslas, et, dans un coin du jardin, un oranger planté

par lui tend ses pommes d'or à la pieuse main du citoyen et du voyageur. » (*Vie de saint Dominique*, ch. 12.)

Le couvent de Sainte-Sabine mérite encore nos souvenirs de gratitude pour avoir été pendant quelques années la retraite de l'éloquent religieux qui a écrit ces lignes empreintes d'un amour filial. C'est dans ce cloître que s'est formé avec lui la nouvelle famille de Dominicains français, dont le ciel a béni et fécondé les travaux, et dont l'heureux accroissement semble présager à la France un consolant avenir.

SABLONCEAUX, *Sabloncellæ* (ancien diocèse de Saintes (aujourd'hui de la Rochelle), Charente-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, située près de la Seudre, à 4 lieues de Saintes et de Rochefort, dit le *Gallia christ.* Elle fut fondée vers l'an 1029, par Guillaume, duc d'Aquitaine. Son église était sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Cette abbaye, jadis très-opulente, qui comptait dans son sein quatre-vingt frères convers, comme dit le *Gallia christ.*, était déjà au commencement du XVIIIe siècle, entièrement détruite. — *Voy.*, t. II, col. 1132, la nomenclature de 20 abbés.

SACCUDION ou SACCUDE (près de Constantinople). — Ancien monastère d'Orient, fondé l'an 781, par l'illustre famille de Théoctiste. Théodore, fils de Théoctiste, s'y retira, alors âgé de 22 ans, et en fut élu abbé d'une voix unanime, l'an 794, à la démission de saint Platon, son oncle, ci-devant abbé de Symboléon, sur le mont Olympe. Saint Théodore, qui habita depuis le célèbre monastère de Stude, d'où il a été surnommé *le Studite*, fut un des plus illustres défenseurs et confesseurs de la foi, dans la persécution des iconoclastes. Son nom est justement célèbre dans les annales de l'Eglise et les Vies des saints (*Voy.* sa Vie au 11 novembre.)

SACRA MOENIA (diocèse de Valladolid, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Penafiel, fondée l'an 1141, par des religieux cisterciens venus de l'Escale-Dieu, de la filiation de Morimond. Elle était du diocèse de Palencia, avant l'érection du siége de Valladolid par Clément VIII, en 1595.

SAENS (Saint-), *S. Sidonius* (diocèse de Rouen, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 675 par saint Saëns, moine de Jumiéges et disciple de Saint-Philibert, sur un fonds concédé par le roi Thierri III. Son premier abbé fut saint Leufroi, qui fonda depuis un autre monastère dans le diocèse d'Evreux. Celui de Saint-Saëns fut entièrement ruiné au IXe siècle, par les Normands. Hugues, archevêque de Rouen, l'ayant racheté des mains séculières, le concéda l'an 1153 à Roger, abbé de Fontenelle, pour qu'il y rétablît la règle monastique.

SAENS (Saint), dit aussi NOTRE-DAME DU CAMP-SOUVERAIN-LES-SAINS-SAENS, *S. Sidonius* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Prieuré de filles de l'ordre de Cîteaux, fondé l'an 1167 près la ville de Saint-Saëns, à 15 kil. sud-ouest de Neufchatel, par l'impératrice Mathilde. Son église fut consacrée l'an 1312, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Hugues, évêque de Bethléem. Ce prieuré fut érigé en abbaye l'an 1629, sous le nom de Saint-Saëns. La ville et le monastère furent livrés aux flammes l'an 1450, par les Anglais mêlés aux Bourguignons. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 325, la série de 9 abbesses.

SAGITTARIO, *Sagittarium* (ancien diocèse d'Anglona, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont on rapporte la fondation à l'an 1200. Elle fut fondée par une colonie de Casamario.

SAIGIR (Irlande). — Nom d'un ancien monastère fondé au Ve siècle près de la rivière de Fuaran, dans le voisinage d'une cellule que s'était fait construire saint Kiaran ou Kénérin, l'un des douze personnages, selon Jean de Tinmouth, que saint Patrice sacra évêques pour lui aider à planter la foi en Irlande. Ce monastère devint bientôt fort nombreux, et l'on y fonda un siége épiscopal; telle fut, dit-on, l'origine de l'église de Saigir, dont saint Kiaran fut le premier évêque. On bâtit ensuite en cet endroit une ville qu'on appela Saigir, et qui depuis a été nommée, à cause du saint, *Sier-Kéran.*

SAINS, *Sancti.* — Ancienne abbaye de femmes sous l'invocation de sainte Saturnine, vierge et martyre, dont elle possédait les restes. Elle était dans le diocèse d'Arras (France), près de Barale. Elle existait avant l'an 940. Balderic en fait mention (lib. II, cap. 12) comme d'une basilique, *puellarum basilica*, où la dévotion envers sainte Saturnine amena une communauté de filles; *ubi puellaris congregatio delegatur.* Diverses causes, mais surtout les irruptions des Normands, ajoute le chroniqueur, la réduisirent à n'être plus desservie que par un prêtre.

SAINT-BERNARD (Le Grand). — Célèbre hospice et monastère bâti un peu au-dessous du sommet de la haute montagne de ce nom, dans les Alpes pennines, entre le Valais et la vallée d'Aoste. Ce monastère fut fondé vers l'an 982, par saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Il est desservi et habité aujourd'hui encore par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, qui se dévouent à secourir les malheureux voyageurs surpris par le froid ou égarés dans les neiges, et qui se font aider dans leurs charitables recherches au milieu des montagnes, par des chiens doués d'un merveilleux instinct. Tout a été dit, du reste, sur les religieux du mont Saint-Bernard. C'est l'un des triomphes de la religion d'avoir placé un asile pour les malheureux sur ce sommet inaccessible, et l'admiration a épuisé depuis longtemps tous les éloges à ce sujet (109*).

(109*) On sait quelles persécutions ignobles le monastère du Grand-Saint-Bernard a eu récemment à souffrir. Au moment où je trace ces lignes, ce *triomphe de la religion* n'est peut-être plus, hélas! qu'un admirable souvenir!...

SAINT-ESPRIT, *San Spiritù*, *S. Spiritus* (diocèse de Palerme, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sambuccina, en Calabre. Elle fut fondée en 1173, hors de la ville de Palerme, à la porte Sainte-Agathe, par Galther, archevêque de Palerme. Guillaume II, dit le *Bon*, roi de Sicile, par un diplôme donné à Palerme, au mois de novembre 1178, confirma, accrut cette fondation et réunit au monastère l'église de Saint-Jean-Baptiste, construite autrefois par les princes normands. Suivant les annales de Sicile, une éclipse de soleil survint le jour même où ce monastère commença d'être habité. On ajoute que le fondateur trouva dans ce lieu un grand trésor, à l'aide duquel il fit bâtir une très-vaste église. Cette église du Saint-Esprit de Palerme est devenue tristement célèbre, car c'est dans son enceinte, dit-on, que de prétendues insultes de quelques Français, à l'égard de quelques femmes siciliennes, furent le prétexte et l'occasion de l'odieux massacre, si connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes*. On sait que ce massacre des Français par les Siciliens eut lieu le lundi de Pâques, 30 mars 1282, au signal de la cloche sonnant l'heure de *Vêpres*.

SAINT-ESPRIT, *Sanctus Spiritus* (à Luxembourg, Belgique). — Monastère de filles, fondé à Luxembourg, l'an 1234, par la comtesse Ermensende, en l'honneur du Saint-Esprit, et qui furent d'abord appelées les Filles pénitentes de la B. Marie-Madeleine. Quelques années après, elles embrassèrent la règle de Sainte-Claire, et elles obtinrent une bulle du Pape Adrien IV, qui, l'an 1264, les agrégea audit ordre de Sainte-Claire. Plus tard, lorsque la ville de Luxembourg fut prise par Louis XIV, l'an 1684, ce monastère fut transféré au lieu dit Pfaffenthal. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 672, la série de 37 abbesses.

SAINT-ESPRIT DE BEZIERS (LE), ou SAINT-NAZAIRE ET SAINT-CELSE, *S. Spiritus* ou *SS. Nazarius et Celsus* (à Béziers, Hérault, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1305, par Bérenger Fredol, évêque de Béziers, dans un faubourg de cette ville. Le Pape Clément V confirma cette fondation quelques mois après. Cette abbaye fut transférée plus tard dans la ville même de Béziers. L'église et les bâtiments furent concédés, vers l'an 1597, aux Frères Prêcheurs réformés, dont l'église avait été détruite pour faire place à une citadelle. Le roi de France Henri IV donna en même temps aux Pères Jésuites les revenus des chanoinesses du Saint-Esprit. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 420, la série de 18 abbesses.

SAINT-SAUVEUR D'ANVERS, *S. Salvator Antuerpiensis* (à Anvers, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1432 par un noble chevalier, nommé Pierrepot, seigneur de Bautersem et de Pluyseghem, et sa femme, Marie Terebroot. Ses premiers religieux lui vinrent du monastère d'Iselstein, en Hollande, de la ligne de Morimond, avec l'approbation du Pape Eugène IV et celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant. Le nouveau monastère fut soumis à la visite de l'abbé de Campen, au diocèse de Cologne. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 148, la série de 12 prieurs et de 6 abbés.

SAINT-SAUVEUR DE BLAYE, *S. Salvator de Blavia* ou *de Blabanna*, *Blannia*, *Blavutum* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1080, dans la ville de Blaye, qui domine la Garonne près du lieu où ce fleuve reçoit la Dordogne dans son sein. On ignore son origine. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 880, la brève indication de 19 abbés.

SAINT-SAUVEUR DE MARSEILLE, *S. Salvator Massiliensis* (à Marseille, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 413, par Jean Cassien, prêtre de l'abbaye de Saint-Victor, dont ce même personnage est aussi le fondateur. Elle avait été bâtie au pied du mont de la Garde, ainsi que le prouvent d'antiques débris trouvés sur ce même sol. En 1678, le roi Louis XIV l'érigea en abbaye royale. Jacques de Turricelle, évêque de Marseille, y avait établi une réforme l'an 1610, et avait fait réédifier en entier l'ancien monastère. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 697, la série de 38 abbesses.

Ce monastère est devenu célèbre par le martyre de 40 religieuses, que l'on rapporte à l'an 731. « Eusébie, qui était leur abbesse, ayant appris l'arrivée des Sarrasins et craignant que la beauté de plusieurs de ses sœurs ne les exposât à la brutalité de ces barbares, elle les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, et à se défigurer le visage d'une manière qui ne fût propre qu'à inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur en donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez, et toutes eurent le courage de l'imiter. Les Sarrasins ayant donc enfoncé le monastère, furent d'abord saisis de ce hideux spectacle. Bientôt leur passion frustrée se change en fureur; ils massacrent ces saintes filles, qui furent enterrées toutes les quarante dans une même chapelle, dite de la Confession. — Les Sarrazins allèrent ensuite exercer leur rage sur le célèbre monastère de Lérins. » (ROHRBACHER, *Hist. de l'Eglise catholique*.)

SAINT-SAUVEUR ET SAINT-HONORAT, *S. Salvator et S. Honoratus* (à Arles, Bouches-du-Rhône, France). — Ancienne abbaye fondée de l'an 588 à 606, par saint Virgile, évêque d'Arles, ainsi que le rapporte l'historien de sa vie. Elle était située hors des murs de la ville, au lieu dit aujourd'hui les *Champs-Elysées*, à cause de la multitude de tombeaux qu'on y voit encore. Elle fut cédée, dans le XIe siècle, aux religieux de Saint-Victor de Marseille, par l'archevêque Rajambauld. Plus tard, elle fut annexée au couvent de l'ordre de Saint-Benoît de Tarascon; et enfin, l'an 1616, elle fut donnée aux PP. Minimes.

SAINT-SEPULCRE DE CAMBRAI, *S. Sepulcrum Cameracense* (France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai. « Le monastère du Saint-Sépulcre reconnaît pour fondateur le bienheureux Lietbert, évêque de cette ville, qui, après avoir entrepris le voyage aux lieux saints, fut obligé de revenir dans son diocèse sans avoir accompli ce pieux pèlerinage, et se mit en mesure d'élever une abbaye en l'honneur du sépulcre de Jésus-Christ, dans le lieu même où l'évêque Gérard, son prédécesseur et son parent, avait fondé peu auparavant un oratoire avec un cimetière à l'usage des pauvres. »

Il résulte de la charte de fondation, rapportée par Aubert le Mire et par Carpentier, que ledit monastère fut érigé en 1064. La même année, le 8 des calendes de novembre, suivant Mabillon, et le 28 octobre, suivant Carpentier, eut lieu la dédicace de l'église. Peu de temps après, ou même cette année là, s'il faut en croire Carpentier, l'abbaye se trouva renfermée dans la ville, par suite de l'agrandissement de l'enceinte. Le B. Lietbert y fut enseveli. (*Voy.* sa Vie au t. IX du *Spicilége; Cameracum christianum*, p. 170.) L'abbé et les religieux du Saint-Sépulcre quittèrent leur maison le 15 juin 1791, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 119, la série de 45 abbés.

SAINTE-CROIX (près Sébaste, Asie-Mineure). — Couvent d'Arménie dans lequel entra, vers l'an 1691, à l'âge de quinze ans, l'illustre personnage appelé Méchitar, qui fut le fondateur de la Société religieuse arménienne et du célèbre couvent de l'île Saint-Lazare, à Venise. Le supérieur était alors l'évêque Ananias, qui, remarquant en Méchitar le développement précoce de son intelligence et toutes les vertus nécessaires à un bon religieux, le reçut avec joie et l'ordonna diacre dès l'année 1691. C'est de ce couvent de Sainte-Croix que Méchitar, après y avoir fait de nouveaux progrès dans la vie spirituelle et avancé à grands pas dans la science, partit pour aller accomplir, avec de pénibles efforts, la grande mission à laquelle l'appelait le ciel, pour le bien de la religion en Orient et le développement intellectuel et moral de la nation arménienne. — *Voy.* SAINT-LAZARE DE VENISE.

SAINTE-CROIX D'APT, *S. Crux Aptensis*, (à Apt, Vaucluse, France). — Abbaye de femmes, d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, et ensuite de l'ordre de Cîteaux. Elle doit son origine à Calverio, abbé de Saint-André d'Avignon, qui, l'an 1234, fit don à Cécile, et à quelques vierges ses compagnes, de l'église de Sainte-Croix de Roussillon, sous réserve d'un cens annuel, et du droit de confirmer l'abbesse. Ce nouveau monastère ayant été dévasté l'an 1361, Grimoard, cardinal d'Albano, frère du Pape Urbain V, et archevêque d'Avignon, fit construire, pour les religieuses qui l'habitaient, une nouvelle maison dans la ville même d'Apt. Elles en prirent possession l'an 1372. — *Voy.* la charte de fondation dans le *Gallia christ.*, t. I, col. 384, 385, et la série de 22 abbesses.

SAINTE-CROIX DE BORDEAUX, *S. Crux* (à Bordeaux, Gironde, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, suivant la tradition, par le roi Clovis II, qui, l'an 650, régnait en France et en Aquitaine; peut-être est-elle même plus ancienne, dit le *Gallia christ.*, car au temps de saint Grégoire de Tours, il y avait déjà à Bordeaux une communauté de moines vivant sous un abbé. Vers l'an 679, comme le prouve Mabillon, mourut dans ce monstère Mommole, abbé de Fleury, qui s'y était rendu, peut être pour les besoins du monastère de la Règle, confié dès lors aux moines de Fleury. Il est donc certain que l'abbaye de Sainte-Croix existait avant cette époque. Détruite par les Sarrasins, elle fut restaurée par Charlemagne. Une irruption des Normands en Aquitaine, vers l'an 848, détruisit de nouveau le monastère de Sainte-Croix. Enfin, au commencement du xe siècle, Guillaume II, comte de Bordeaux, dit le Bon, répara la ville et restaura aussi le monastère. Au xie siècle, Guillaume IX, dit Geoffroi, avec Anne, sa femme, et Guillaume X, le comblèrent à leur tour de leurs bienfaits. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 859, la série de 44 abbés.

SAINTE-CROIX DE POITIERS, *S Crux* (à Poitiers, Vienne, France).—Célèbre abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 558, par sainte Radegonde, épouse de Clotaire Ier. Cette pieuse reine, après le meurtre de son frère, tué par l'ordre de son époux, quitta la cour et se retira auprès de saint Médard, évêque de Noyon, qui lui donna le voile, puis à Saix, entre Loudun et Poitiers, où elle continua à mener une vie sainte et austère. Enfin elle se rendit à Poitiers, près du tombeau du grand saint Hilaire. Elle fonda là un monastère, avec l'autorisation du roi son époux, et l'aide de Pontius, évêque de Poitiers, et d'Austrepins, gouverneur de la province. Placé d'abord sous l'invocation de la sainte Vierge, ce monastère changea son nom primitif et prit celui de Sainte-Croix, lorsqu'il eut reçu de l'empereur Justin le Jeune (565-578) une portion insigne de la reliquo de la vraie croix. Ce fragment précieux fut transporté avec une grande pompe dans la nouvelle abbaye; ce fut à cette occasion que le poëte Fortunat, depuis évêque de Poitiers, et alors uni par les liens d'une amitié chrétienne à Radegonde et à ses saintes filles, composa les hymnes magnifiques, *Vexilla Regis* et *Pange lingua*.

Placé sous la règle de Saint-Césaire, et enrichi par plusieurs donations, le monastère de Sainte-Croix prit un tel accroissement qu'à la mort de sa bienheureuse fondatrice, arrivée le 13 août 587, il comptait plus de 200 religieuses. Il avait cela de remarquable, qu'on y cultivait soigneusement les lettres. Sainte Radegonde était elle-même fort lettrée, comme le prouve sa correspondance avec Fortunat et d'autres évêques. Ses saintes filles se faisaient un honneur de marcher sur ses traces. Sainte-Croix, après avoir ré-

uni dans son enceinte les filles des rois, fut érigée en abbaye royale, et placée sous la protection spéciale des souverains qui gouvernaient la France. Elle jouissait de plusieurs priviléges et était exempte de toutes redevances. Détruite par les Normands, reconstruite peu après, elle eut pour abbesses des princesses du sang royal, et des filles des plus illustres maisons de France. Cette abbaye, après avoir fleuri pendant de longs siècles, subit le sort commun à toutes les autres. La révolution dépeça ses vastes bâtiments, dont les membres informes servent aujourd'hui de palais épiscopal. Cet antique séjour de la prière et de l'étude est surtout agréable par ses beaux jardins, dans lesquels on montre encore un laurier planté, dit-on, par sainte Radegonde.

La châsse d'or pur, en forme de livre, enrichie de pierreries, qui renfermait la précieuse relique de la vraie croix, a disparu pendant la révolution ; mais la relique elle-même a été sauvée, et se conserve encore entre les mains des héritières des traditions et du nom des filles de l'antique abbaye de Sainte-Croix. Ce nouveau couvent possède en outre un charmant petit pupitre en bois de chêne sculpté, qui servait, dit-on, à sainte Radegonde pour ses lectures. Cette relique de la Sainte-Croix était avant la révolution l'objet d'une vénération toute particulière. Lorsqu'elle devait être portée solennellement aux Rogations, tout le clergé du chapitre de Sainte-Radegonde se rendait en procession à l'abbaye pour y chercher le célèbre reliquaire. Le plus haut dignitaire le recevait des mains de l'abbesse, après avoir fait serment de le rapporter fidèlement. L'honneur de le porter était attribué au chanoine le plus récent, et, pour ce fait, il était obligé d'avoir les jambes et les pieds nus pendant toute la procession; seulement, dans les églises où s'arrêtait le cortége, on lui présentait des pantoufles ; et en rentrant à l'abbaye, pour y remettre son précieux dépôt, il recevait des religieuses une paire de bas de soie noire.

Près de l'abbaye, on voyait la double chapelle dite du *Pas-de-Dieu*, élevée au lieu même où avait existé la cellule de sainte Radegonde, en mémoire de l'apparition miraculeuse de Jésus-Christ, qui vint annoncer à sa bienheureuse servante l'heure de sa mort, et en disparaissant, laissa sur la dalle de sa cellule l'empreinte d'un de ses pas. La chapelle du Pas-de-Dieu, était l'objet d'une affluence nombreuse de visiteurs aux jours surtout des stations de la semaine sainte. Elle se composait d'une petite enceinte grillée, où l'on montrait la vénérable empreinte, et d'un oratoire voûté, le tout communiquant, malgré une grille, à l'intérieur de l'abbaye. La partie essentielle de ce monument, c'est-à-dire la pierre portant l'empreinte du pas divin, se voit encore dans une niche grillée en l'église actuelle de Sainte-Radegonde, où elle fut transportée en 1782. Dans cette même église, l'on peut admirer désormais la magnifique châsse dont Mgr. Pie, évêque de Poitiers, vient d'enrichir le temple consacré sous l'invocation de l'antique patronne de sa ville épiscopale.

Le Pas-de-Dieu était fort anciennement un prieuré, qui fut supprimé, ainsi qu'un autre office ecclésiastique dit le *Saint-Sépulcre*, situé dans l'enclos de l'abbaye, par une bulle du Pape Sixte IV, du 6 mars 1478. Les titulaires étaient des religieuses de Sainte-Croix. La chapelle du Pas-de-Dieu et une partie des bâtiments de l'antique abbaye de Sainte-Croix ont malheureusement disparu. Les stalles de chœur des religieuses étaient surtout, dit-on, fort remarquables. Chacune d'elles était ornée d'un petit tableau représentant un des traits de la sainte fondatrice. Cette collection, originaire de l'école Flamande, avait été donnée par le prince d'Orange, à Flandrine de Nassau, sa parente, abbesse de Sainte-Croix de 1605 à 1640. Ces tableaux, sauvés du moins en grande partie, par des mains pieuses, décorent aujourd'hui la modeste chapelle des dames de Sainte-Croix près le temple de Saint-Jean. (*Guide du voyageur à Poitiers.*) — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1300, la série de 42 abbesses de Sainte-Croix. — *Voy.* aussi l'*Hist. de sainte Radegonde*, par M. de Fleury.

SAINTE-CROIX EN JERUSALEM (à Rome). — Insigne basilique romaine, fondée par sainte Hélène, sur les ruines des jardins d'Héliogabale et les restes de l'amphithéâtre *Castrense*, et qui doit son nom au grand morceau de la vraie croix conservé parmi ses reliques. Ce fut anciennement un monastère de Bénédictins qui, réduit à quelques religieux, fut adjugé à l'abbaye du Mont-Cassin. On y vit ensuite successivement des Chanoines réguliers, des Chartreux, et enfin vers l'an 1563, au temps du Pape Pie IV, des religieux de l'ordre de Cîteaux. Des moines bernardins desservent aujourd'hui encore cette belle basilique, l'un des sanctuaires les plus vénérables de Rome. Mais ce n'est point le lieu d'en faire ici la description. On trouve dans Jongelin (liv. VII, p. 17 et suiv.), quelques détails sur les anciennes sépultures de cette église, et les illustres personnages dont elles rappellent le souvenir.

SAINTE-TRINITÉ, *Trinitatis Cœnobium* (Autriche). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la ville de Neustadt, à 10 lieues de Vienne. On trouve dans quelques catalogues des monastères de l'ordre, dit Jongelin, qu'elle fut fondée l'an 1227; ses premiers religieux lui vinrent du monastère de Beyn, en Styrie. L'empereur Frédéric IV, qui tenait sa cour à Neustadt, accorda de nombreux bienfaits, dit-on, à cette abbaye.

SAINTES (NOTRE-DAME DE), *S. Maria Santonensis* (Charente-Inférieure, France). — Illustre monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoit, fondé hors des murs de la ville de Saintes, l'an 1047, par Geofroi Martel, comte d'Anjou, et Agnès, sa femme, comtesse d'Aquitaine, au lieu où était l'abbaye de Saint-Palais. Les pieux fondateurs

y placèrent des Chanoines pour le service des religieuses. Cette fondation fut confirmée par le Pape Léon IX ; le monastère fut enrichi de priviléges par les prélats qui avaient fait la consécration solennelle de son église.—Voy., *Gallia christ.*, t II, instr, col. 457, 458 et suiv.; et t. II, col. 112, la série de 29 abbesses.

SAINTIN (Saint-), *S. Sanctinus* (près de Meaux, Seine-et-Marne, France). — Ancien monastère fondé vers l'an 850, et dont l'origine fut une chapelle bâtie sur le tombeau de saint Saintin, évêque de Meaux. Ce monastère passa dans la suite à des Clercs séculiers.

SALANQUES, *Salanquiæ* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui fut commencée par Gaston, comte de Foix, dans son territoire, situé dans l'ancien diocèse de Rieux, (Haute-Garonne), près l'église Saint-Félix de Salanques, d'où elle a pris son nom. Elle fut terminée l'an 1353, par sa veuve Aliénor de Comminges, et son fils Gaston Phébus, avec la permission des Papes Clément VI et Innocent VI. L'intention des fondateurs fut qu'elle portât le nom d'*Abundantia Dei*, et qu'elle jouît des mêmes priviléges et libertés que les autres monastères de l'ordre de Cîteaux. Cette abbaye fleurit en ce lieu, jusqu'en 1574, où, détruite par les calvinistes, elle se transféra dans la ville de Montesquieu (Haute-Garonne). Enfin, au siècle suivant, ses religieuses, ayant acquis une vaste maison dans la ville de Toulouse, vinrent y fixer leur demeure. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 142, la série de 18 abbesses.

SALIVAL, *Salina Vallis* (Meurthe, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, située près des villes de Vic et de Marsal, et fondée vers l'an 1157, par Mathilde, comtesse de Hambourg. L'abbé de Justemont, aux prières de la pieuse fondatrice, y conduisit une colonie de ses religieux. On voyait en ce même lieu auparavant une chapelle souterraine de Saint-Fiacre, qui attirait un grand concours de peuple. Le *Gallia christ.* place l'abbaye de Salival dans le diocèse de Metz. Salival est aujourd'hui dans la Meurthe, et du diocèse de Nancy. —Voy., t. XIII, col. 953, la série de 56 abbés; — *Annal. Prémonst.*, t. II, col. 718.

SALLESMES ou SALCEN, *Salsinia* ou *Vallis divæ Mariæ*, *S. Georgii* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sur la Sambre, près Namur. Le Pape Innocent II, consacra son église l'an 1130. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 602, la série de 32 abbesses.

SALLEY, *Salleya*, *Salleyensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de New-Minster en Northumberland. Elle fut fondée l'an 1147, par Guillaume de Perey. Elle est appelée par son fondateur, l'abbaye du mont Saint-André de Salley. Le *Monastic. Anglican.* cite diverses chartes données en sa faveur par des membres de la famille du fondateur, ou par d'autres personnages.

SALMONSCHWEILER, *Salem*, *Salenium* ou *Salomonis Villa* (Allemagne). — Belle et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, près la ville d'Oberlingue, fondée et dotée l'an 1137, par Gontran, baron d'Adelsreutte. Elle était dans l'ancien diocèse de Constance, et sous le vocable de la sainte Vierge. Elle s'accrut bientôt par la munificence des empereurs, Conrad III, en 1142, Frédéric Barberousse, en 1155, et enfin par les dons d'Eberhard ou Burckard, archevêque de Saltzbourg, et légat du Saint-Siége, qui fut inhumé dans ce monastère, dont il est regardé comme le second fondateur. L'empereur Charles IV, protégea à son tour l'abbaye contre les insultes des comtes de Saint-Mont, ou d'Heisegenberg, seigneurs du voisinage, et l'enrichit encore de nouvelles libertés et de grands priviléges. Les comtes de Montfort furent aussi ses bienfaiteurs, et y firent bâtir un hospice, où tous les voyageurs étaient reçus gratuitement pendant une nuit. Une aventure singulière et tragique, racontée par Jongelin (liv. II, p. 92), mit fin, dit-on, à cette pieuse hospitalité. Cette abbaye tirait son nom, selon quelques-uns, de sa ressemblance avec le temple de Jérusalem; selon d'autres, d'un certain personnage nommé Salomon, qui s'était construit dans ce même lieu une petite chapelle. On voyait dans sa belle église les tombeaux de plusieurs nobles seigneurs. Son premier abbé fut Frowin, qui vint avec douze religieux du monastère de Lutzelt. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1083, la série de 36 abbés.

SALOP, *Salopiense Cœnobium* (comté de Shrop ou Salop, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1083, par Roger, comte de Mont-Gomer et de Salop. Il était sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul, et situé dans les faubourgs de Sherewsbury (*Salopesbiria*), aujourd'hui chef-lieu du comté de Salop. — Voy. *Monastic. Anglican.*

SALTEREY, *Saltereya*, *Saltreensis Abbatia* (comté de Huntingdon, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Wardon, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1147, sous le règne du roi Etienne. Ses principaux fondateurs furent Simon II, comte de Northampton, et Malcolm, roi d'Ecosse, avec les seigneurs de Connegton. Plusieurs comtes de Huntingdon, choisirent cette abbaye pour leur sépulture. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge (*Monastic. anglican*).

SALUTATION MÈRE-DIEU, *Carthusiense Cœnobium in suburbio Londini* (à Londres, Angleterre).—Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé dans un faubourg de Londres, par Walter de Manny, chevalier du diocèse de Cambrai. Il le fonda en l'honneur de la sainte Vierge, avec la permission d'Edouard III, roi d'Angleterre (1327-1377). Le Pape Urbain donna une bulle en sa faveur, datée de Rome, à Sainte-Marie au delà du

Tibre, la première année de son pontificat. (*Monastic. anglican.*)

SALVANES, *Salvanesium* (ancien diocèse de Vabres, aujourd'hui de Rodez, Aveyron, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mansiade, filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1136 par Pons de Lerat, et ses compagnons, qui, après trois ou quatre ans d'une vie solitaire dans le même lieu dit plus tard *Salvania*, à cause du salut qu'y trouvèrent plusieurs, y appelèrent l'abbé Pierre et quelques moines de Mansiade, et se donnèrent, eux et leurs biens, à l'ordre de Cîteaux. Pons de Lerat se jugeant indigne de l'habit religieux, demeura toute sa vie dans l'ordre des convers. De nombreuses donations vinrent par la suite enrichir ce monastère. Ses principaux bienfaiteurs furent Demar, évêque de Rodez, Ermengas de Chaluz, Bernard de Saint-Félix, Bernard Begon et ses frères, etc. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, vol. 289, la série de 42 abbés de Salvanie, jusqu'à l'an 1699.

SALVATOR (San), (diocèse de Sarsina, Etats Romains).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1402.

SALZEDA (diocèse de Lamego, Beira, Portugal).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près la ville de Lamego, fondée, dit-on, l'an 1144, par des religieux envoyés de l'abbaye de Clairvaux, en France. D'autres placent sa fondation à l'an 1156, ou même à l'an 1167. On lui donne pour fondatrice dame Thérèse, fille d'Alphonse, comte d'Asturie, qui, étant morte l'an 1171, fut inhumée dans ce monastère. Il est vraisemblable qu'il ne fut habité par des religieux qu'en 1156, date d'une charte de confirmation de sa fondatrice dont Jongelin cite quelques fragments. Les bâtiments de cette abbaye étaient vraiment royaux, au rapport du même Jongelin, et l'église, qui fut consacrée le 26 octobre 1225, était également grande et majestueuse. L'an 1164, Menend, évêque de Lamego, grand bienfaiteur de cette maison, l'exempta de toute juridiction épiscopale, et la dota d'autres priviléges.

SAMBUCCINE, *Sambuccina* (ancien diocèse d'Anglona, royaume de Naples).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Casamario, dont on place la fondation à l'an 1160. Dans son sein fleurit, comme moine et abbé, Bernard de Calabre, qui vers l'an 1212 fut évêque de Gironne, et qui a été mis au rang des bienheureux. (Jongelin.)

SAMER-AUX-BOIS ou SAINT-VULMER, *S. Vulmarus* ou *Harea* (Pas-de-Calais, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée d'abord vers l'an 688 en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, apôtre, par un pieux ermite, nommé saint Ulmer ou Vulmer, dans un bois qui était sur une des terres de son père. Il fonda près de là, vers le même temps, un monastère de filles, dit *Volière* ou *Wière au Bois*, où il mit sa nièce Bertane pour abbesse. Ce monastère n'existait plus au XVIIIe siècle. Quant à celui des hommes, il fut rebâti vers la fin du XIe siècle, par les comtes de Boulogne et surtout par les soins de la B. Ide, comtesse de Boulogne. Il fut appelée Samer par corruption de son fondateur. Il embrassa l'an 1658 la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Il était de l'ancien diocèse de Boulogne, réuni aujourd'hui à celui d'Arras. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1594, la série de 39 abbés.

SANA VALLE DI FOLINA, *Sana Vallis de Folina* (diocèse de Ceneda, Lombardie Vénitienne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cirret dans le duché de Milan, de la ligne de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1146. (Jongelin.)

SANDAL, *Sandalium* (ancien diocèse de Cathnes, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en l'honneur de la sainte Vierge et de Saint-Bernard, vers l'an 1256, par Sorlius Maderdi, seigneur de Kentice. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Mellifont, en Irlande, de la filiation de Clairvaux. (Jongelin.)

SANDAU (Bavière). — L'un des huit monastères bâtis au VIIIe siècle, dans le diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Eliland, frères, selon l'auteur de l'*Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*. Il fut ruiné par les Hongrois dans le Xe siècle.

SANDOVAL, *Saltus Novalis* (diocèse de Léon, Espagne).—Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Léon, fondée l'an 1170. Elle est fille de l'Epine, sous Clairvaux.

SANDWELL, *Sandwellense Cœnobium* (comté de Stafford, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont fait mention le *Monastic. anglican.*, en citant une charte de confirmation de la dite abbaye, donnée par Gervaise Paganel, seigneur de Dudley. Elle avait été fondée par son chevalier Guillaume, fils de Gui de Diffney, qui donna pour cette fondation un certain ermitage à Brumwich, près d'une fontaine appelée Sandwell.

SANTA-FE (*Sainte-Foi*), *Sancta Fides*, et primitivement *Fons Clarus* (diocèse de Saragosse, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnefons, en Gascogne, de la filiation de Morimond. Elle fut d'abord fondée, vers 1338, par Pierre IV, roi d'Aragon, près d'Alcoleam; plus tard, elle fut transférée dans un faubourg de Saragosse, sur l'Ebre, et consacrée sous le nom de *Sainte-Foi*. (Jongelin.)

SANTAS-CREUZES (Las) (*Les Saintes-Croix*) *Sanctæ Cruces* (diocèse de Tarragone, Espagne). — Abbaye célèbre de l'ordre de Cîteaux, en Catalogne. Elle fut fondée, dit-on, par Pierre, roi d'Aragon, en expiation du crime qu'il avait commis en faisant périr, ou, selon quelques autres, en faisant couper la langue à l'archevêque de Tarragone, pour la seule raison qu'en sa qualité de primat il voulait qu'on portât la croix devant lui. On dit que des clartés merveilleuses apparaissant dans le lieu où fut construite cette abbaye, on y planta des croix afin d'en perpétuer le souvenir. Comme ces lueurs se montraient en divers lieux, le nombre des croix s'accrut et le monastère en reçut le nom de *les Saintes-Croix*. Là furent

ensevelis Pierre III, roi d'Aragon, mort en 1285; Jacques ou Jayme II, roi d'Aragon, et sa femme, Blanche de Sicile, morts en 1307 et 1310. L'abbaye des Saintes-Croix eut pour premiers habitants des religieux venus de Grand-Selve, au diocèse de Toulouse. (Jongelin [110].)

SARAMON, *Medulfi, vel cella Medulphi* (diocèse d'Auch, Gers, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Elle fut fondée, vers l'an 904, par Odon, fils d'Arnauld, comte d'Estarac, devenu possesseur du lieu dit *Cella Medulfi*. Willaume, son premier abbé, la céda peu de temps après à l'abbé de Sor. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1017, la série de 34 abbés.

SARLAT (Saint-Sauveur de), *Sarlatum* (Dordogne, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui, par son accroissement, a donné naissance à la ville de Sarlat, et a été ensuite, l'an 1317, érigée en un siége épiscopal, aujourd'hui supprimé (uni à celui de Périgueux). On attribue son origine à saint Sacerdos, ou Sardos, évêque de Limoges (de 711 à 720). Quelques-uns même lui donnent pour fondateur Clovis Ier. Elle fut achevée par Pépin le Bref ou par Charlemagne. Quoi qu'il en soit, elle était déjà réputée ancienne au commencement du xe siècle, époque où Bernard, comte de Périgord, la trouvant entièrement déchue de l'observance régulière, en confia la restauration et le gouvernement à Odon, abbé de Cluny.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1508, la série de 33 abbés de Sarlat, depuis l'époque de la restauration de cette abbaye par Odon de Cluny, au xe siècle, jusqu'en 1317, où, par une bulle donnée à Avignon, le jour des ides de janvier, l'an 2 de son pontificat, Jean XXII l'érigea en siége épiscopal.

SARRANCES, *Sarranzia* (*B. M. de*) (ancien diocèse de Lescar, aujourd'hui de Bayonne, Basses-Pyrénées, France). — Ancienne abbaye, autrefois célèbre, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans la ville du même nom, en Béarn. Elle était fille de la Grâce-Dieu de Castel, et de l'ordre de Prémontré. On y conservait jadis une image de la sainte Vierge, célèbre par ses miracles, et qui attirait un grand concours de fidèles. Cette abbaye fut entièrement détruite par les calvinistes.—Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II.

SART ou SAUCHOIX (Notre-Dame de), ou BARBARINSART; *Sartum* ou *Salicetum*, ou *B. M. de Sarto* (Hainaut, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fille de Brailles, fondée l'an 1233, dans un lieu appelé Barbarinsart, près la ville de Tournai et presque sur l'Escaut, par Jean, dit Hala, citoyen de Tournai, et Agnès, son épouse. Cette fondation fut approuvée par le Pape Grégoire IX et par G..., abbé de Cîteaux. Mais à peine les treize religieuses venues de Brailles eurent-elles demeuré cinq ans dans ce premier lieu, dit le *Gallia christ.*, qu'il leur plut de transférer ailleurs le monastère, c'est à savoir au lieu du Sauchoix, à 4 lieues de Tournai, mais toujours cependant dans le diocèse de Cambrai. Le chapitre de l'église de Cambrai donna son assentiment à cette translation.

Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 187, l'indication de 28 abbesses; et, col. 188 (note), une lettre de Louis XIV, du camp de Saulchois, le 13 octobre 1708, aux magistrats de Tournai, auxquels il fait *connaître que la vertu et la régularité des religieuses de l'abbaye de Saulchoix l'engagent à leur accorder sa protection. Le séjour que je fais dans leur monastère*, poursuit le monarque, *m'a donné lieu d'apprendre qu'elles sont pauvres. Vous estes à portée de les aider et de les secourir dans leurs besoins, par des plaisirs que vous pourrez leur faire. Soyez seurs que j'auray agréables tous les services que vous leur rendrez...* »

SATURNIN DE RODEZ (Saint-), *S. Saturninus* ou *Parthenon Ruthenensis* (à Rodez, Aveyron, France).—Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 961, c'est-à-dire avant la première année du règne de Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 267, la série de 13 abbesses, dont la dernière est Jeanne-Françoise de Noailles, sœur d'Anne, duc de Noailles.

SATURNIN DU PORT (Saint-), *S. Saturninus de Portu* (Gard, France). — Monastère ou plutôt prieuré de l'ordre de Cluny, situé sur les bords du Rhône, dans la ville dite aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit. Il fut fondé vers l'an 945 ou 949, par Gérault, comte d'Uzès et archevêque de Narbonne, sous le patronage de l'abbaye de Cluny, à laquelle ledit comte, abandonnant ses dignités ecclésiastiques, avait fait don de tous ses biens. Ce prieuré était dans le diocèse d'Uzès. Son nom figure dans le catalogue des abbayes, prieurés, etc., qui dépendaient de l'ordre de Cluny. (Voy. *Biblioth. Cluniac.*, col. 1727.) C'est sous les auspices et par les soins de Jean de Tyranges, prieur de Saint-Saturnin du Port, que fut construit, dans le xiiie siècle, par les Frères pontifes, le magnifique pont sur le Rhône, d'où a pris son nom la ville de Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton, située à 33 kilom. N.-E. d'Uzès (Gard, diocèse de Nîmes). — Voy., *Gallia christ.*, col. 660, la série de 43 prieurs.

SATUR-SOUS-SANCERRE (Saint-), *S. Satyrus* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1034, non loin de la Loire, par Mathilde, dame du lieu. Elle fut cédée ensuite à des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Plus tard, on vit dans cette même abbaye des Chanoines réguliers de la réforme institués à Bosachard, en Normandie. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 188, la série de 34 abbés.

(110) Jongelin se trompe en plaçant cette fondation à l'an 1152. En 1152 le trône d'Aragon était occupé par dona Petronilla et Raymond Bérenger. Dom Pèdre ou Pierre II ne commença son règne qu'en 1196; dom Pèdre Ier mourut l'an 1104.

SAUBALADE, ou *Sauvelade*, *Silva Lata* (ancien diocèse de Lescar, aujourd'hui de Bayonne, Basses-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, puis de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1127, par Gaston, vicomte de Béarn, sa femme Talesa et son fils Centulle. Ce noble seigneur fit cette fondation au moment où il s'apprêtait à entrer en Espagne pour guerroyer contre les Sarrasins. Vers la fin du XIIIe siècle, l'an 1286, cette abbaye devint de l'ordre de Cîteaux, par la cession qu'en fit l'abbé Vidal à l'abbaye de Gimont, de la filiation de Morimond. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1305, la série de 31 abbés.

SAULSAYE (NOTRE-DAME DE LA), *Salceia*, *Salicetum*. — Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, et ensuite de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1161, dans le faubourg de Saint-Marcel de Paris (France), et non loin de Villejuif. C'était d'abord une léproserie de femmes, principalement affectée à l'usage de la maison du roi ; c'est pourquoi les rois de France, dit le *Gallia christ.*, le dotèrent de biens et de divers droits. Le premier fut Louis VII, qui donna un privilége en sa faveur, daté d'Orléans, l'an 1161. Le Pape Clément III, l'an 1189, le prit aussi sous la protection du Saint-Siége apostolique. Célestin III, l'an 1191, et enfin Nicolas IV, l'an 1289, donnèrent aussi des bulles en sa faveur. On voit par la bulle de ce dernier pontife que les religieuses de la Saulsaye étaient alors de l'ordre de Saint-Augustin. Les rois saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X, Philippe VI, Charles V, Charles VI, Louis XI, Louis XII, etc., donnèrent également des chartes en faveur de ce monastère. Vers l'an 1544, il embrassa la règle de Saint-Benoît.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 638, la série de 15 abbesses.

SAULVE DE VALENCIENNES (SAINT-), *S. Salvius Fanomartensis juxta Valentianas* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Ancienne abbaye de Bénédictins, située sur l'Escaut, près Valenciennes. Elle est nommée dans le partage des abbayes du royaume de Lothaire, fait en 870, entre les rois Louis et Charles. Ses divers changements de fortune ont occasionné des opinions différentes sur sa première dotation. Balderic, dans sa chronique de Cambrai, l'attribue à Charles-Martel, qui, touché des miracles accomplis dans le lieu de la sépulture de saint Saulve, c'est-à-dire dans un oratoire alors dédié à saint Martin, enrichit cette chapelle du produit du fisc de Valenciennes et d'autres biens, et y établit des chanoines. D'autres cependant rapportent plutôt ce fait à Charlemagne, sous le règne duquel Sigebert place le martyre de l'évêque Saulve. Cette opinion, suivie par d'autres auteurs plus récents, s'accorde avec l'histoire du martyre et de la Vie de saint Saulve. On ne doit pas néanmoins donner ici plus de créance à Sigebert qu'à Balderic, auteur contemporain, et qui vivait plus près des lieux. Dans la seconde opinion, on prétend que Charlemagne, trois ans après le martyre de saint Saulve et de son compagnon saint Supéry, c'est-à-dire l'an 801, fit lever leurs corps et les transporta avec pompe de Beuvrages, lieu du martyre, à la basilique voisine de Saint Martin, qui était, au dernier siècle, l'église paroissiale de ce lieu. Non loin de là, il fit, quelque temps après, élever une autre basilique en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Saulve, dans laquelle il établit six chanoines réguliers, sous la conduite d'un seul supérieur, en leur donnant pour revenus une partie des impôts de Valenciennes. Après les ravages des Normands, Bruno, archevêque de Cologne et réformateur du Hainaut, ordonna qu'à la mort des chanoines les religieux bénédictins placés par Pépin, maire du palais d'Austrasie et ensuite roi de France, dans l'église de Saint-Géry, alors située hors des murs de Valenciennes, s'établiraient graduellement dans la collégiale de Saint-Saulve. D'abbaye qu'elle était, cette dernière église fut convertie en prieuré de l'ordre de Cluny, lorsque le comte Bauduin et sa mère Ida, qui la possédaient par droit héréditaire, en eurent fait don, en 1003, à Manassés, évêque de Cambrai. Enfin, en 1629, elle recouvra sa première dignité d'abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 131, la série de 51 prieurs et abbés.

SAULVE-MAJEURE (LA) ou LA SEOUBE, *Silva Major* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1077 ou 1080, par saint Géraud ou Gérard de Corbie, et située sur une agréable et fertile colline, entre la Dordogne et la Garonne; elle a peut-être pris de cette position, dit le *Gallia christ.*, son nom de *Sauve Majeure*, *Inter duo maria*. Elle est aussi placée entre deux villes, Bordeaux et La Réole. Elle fut bâtie à l'aide des libéralités de Guillaume VII, comte de Poitiers et du duc de Guienne. Elle devint le chef d'une congrégation qui comptait, dès le XIIe siècle, un grand nombre de prieurés et d'églises. Le Pape Alexandre III, l'an 1169, et Célestin III, l'an 1197, donnèrent des bulles de confirmation en sa faveur. L'abbaye de Saulve-Majeure entra, l'an 1160, dans la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 867, la série de 53 abbés.

M. l'abbé Cirot de la Ville, chanoine honoraire et professeur à la faculté de théologie de Bordeaux, a publié récemment, par souscription, deux volumes intéressants sur l'*Histoire de la Grande-Saulve;* nous recommandons à nos lecteurs cette œuvre de piété et de science, qui est aussi une œuvre de charité.

SAUVE (SAINT-PIERRE DE), *Sauva* ou *S. Petrus Salvansis* (diocèse de Nîmes, Gard, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 1029, à sept lieues de Nîmes, par une noble dame nommée Garsinde, veuve de Bernard, seigneur d'Anduze et de Sauve, et ses deux fils Bermond et Almerade. Ce fut d'abord un prieuré soumis à l'abbé de

Gellone; il fut érigé en abbaye par le Pape Clément IV, l'an 1267. Enfin une bulle du Pape Urbain V, la 4e année de son pontificat (1365-1366), la soumit à Saint-Victor de Marseille. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 521, la série de 12 prieurs et de 22 abbés. — Cette abbaye était du diocèse d'Alais, depuis 1694.

SAUVE (Saint-) ou SAINT-SAIRE, *S. Salvius in Brago* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 831, près de Neufchâtel, et qui reconnaissait pour patron saint Sauve, évêque d'Albi. Elle fut ruinée, comme les autres de la Normandie, par les Normands.

SAUVE-BENOITE, *Silva Benedicta* (diocèse du Puy, Haute-Loire, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1228, au fond d'une vallée, sur la rive de la Simène, qui se perd dans la Loire, à une lieue de là. Elle était située, d'après le *Gallia christ.*, sur les confins du Velay, du Forez et de l'Auvergne, à huit lieues du Puy, du côté de Lyon. Ses principaux bienfaiteurs sont les comtes du Forez. On voyait dans son église, grande et ornée, le tombeau de la B. Marguerite, religieuse du monastère, devenu célèbre par les fréquents miracles qui s'y opéraient. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 777, le catalogue de 30 prieures et abbesses.

SAUVE-CANE, *Silva Cana* (diocèse d'Aix, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1147, et unie dans la suite au chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur. Elle fut fondée par Raimond de Baucio. Son premier abbé fut Gilabert, auquel Guillaume, abbé de Saint-Victor, donna, l'an 1151, l'église de Saint-Victor de Gontard et quelques autres. L'an 1158, Pons de Luperiis, archevêque d'Aix, et ses chanoines, firent aussi d'importantes donations à l'abbaye de Sauve-Cane. — *Voy.*, au *Gallia christ.*, t. I, col. 345, la série de 10 abbés de Sauve-Cane.

SAUVE DE MONTREUIL-SUR-MER (S.-), *S. Salvius Monsteriolensis* ou *Monasteriolum ad Mare* (Pas-de-Calais, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui était autrefois du diocèse d'Amiens (ce lieu est aujourd'hui de celui d'Arras). Son origine paraît incertaine. Suivant Mabillon, elle semblerait avoir été d'abord construite en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, sous le règne du roi Thierri (de 596 à 613), par saint Sauve, depuis évêque d'Amiens. D'autres lui donnent une origine moins ancienne, attribuent sa fondation à Hilgod, comte de Pontivi, vers l'an 878. Quoiqu'il en soit, ce monastère fut ensuite doté et agrandi par les seigneurs du pays, par les rois Hugues Capet, Robert, Henri Ier, Philippe Ier, etc., et par les souverains pontifes. Il était cependant presque détruit l'an 1467. Après s'être relevé par les aumônes des fidèles, il fut encore presque entièrement consumé par un incendie qui dévora la ville elle-même, l'an 1536; et enfin il se releva encore et reprit une nouvelle vie par son union à la congrégation de Saint-Maur, l'an 1706, — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1297, la série de 37 abbés.

SAUVEUR (Saint-) D'EVREUX, *S. Salvator Ebroicensis* (Eure, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la ville d'Evreux, vers l'an 1060, par Richard, comte d'Evreux. Détruite entièrement à la fin du XIIe siècle, par le roi Philippe-Auguste, lors de l'invasion de la ville d'Evreux, elle fut transférée quelque temps après dans un autre lieu situé hors la ville, et que concéda, pour sa réédification, Garin, évêque d'Evreux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 655, la série de 42 abbesses.

SAUVEUR (Saint-) DE LODEVE, *S. Salvator Lodovensis* (Hérault, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers la fin du Xe siècle, dans la ville même de Lodève, par saint Fulcran, évêque de Lodève. Les évêques, ses successeurs, l'enrichirent ensuite de divers revenus. Il fut détruit par les calvinistes au XVIe siècle, mais il fut rétabli, et il fleurit de nouveau aux siècles suivants. Il avait été soumis autrefois à Saint-Victor de Marseille, comme on le voit par une bulle d'Urbain V, de l'an 1365. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 602, la série de 53 abbés.

SAUVEUR (Saint-) DE MESSINE (Sicile). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Basile en Italie, fondé dans la ville de Messine, par Roger, comte de Calabre et de la Pouille, vers l'an 1157. Ce prince étant venu avec une armée considérable pour secourir Messine et en chasser les Sarrasins, fut si touché à la vue de douze chrétiens que ces barbares avaient pendus dans un lieu élevé de la ville, qu'il fit vœu de bâtir un monastère en ce même endroit, et d'y établir des religieux chargés de prier pour les âmes des Chrétiens tués par les infidèles. C'est ce qu'il réalisa peu de temps après, lorsqu'il eut expulsé les Sarrasins de toute la Sicile. Il assigna de gros revenus à ce monastère, qui devint le plus considérable de l'ordre en Italie. Il y avait plus de quarante abbayes qui en dépendaient. — Voy., *Diction. des ordres religieux*, t. I, col. 400.

SAUVEUR DE VERTUS (Saint-), *S. Salvator Virtudensis* ou *Virtutum* (Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1111, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et dans la petite ville de Vertus (111). Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, et femme de Henri Etienne, comte de Champagne, fut l'une de ses principales bienfaitrices. Cette abbaye fut deux fois entièrement détruite, d'abord par les Anglais, et ensuite par les calvinistes. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 989, la série de 28 abbés.

SAUVEUR (Saint-) ET SAINTE-MARIE DE CARCASSONNE. *S. Salvator et S. Maria Carcassonensis* (à Carcassonne, Aude, France). — Ancien monastère fondé avant l'an

(111) Aujourd'hui chef lieu de canton de la Marne, à vingt-huit kil. S. O. de Châlons-sur-Marne.

920. Pierre, évêque de Carcassonne, y institua des Clercs réguliers l'an 1088. Le Pape Urbain II célébra les saints mystères dans l'église de cette abbaye l'an 1095, et y prêcha au peuple. L'église fut détruite avec le bourg l'an 1209, durant les guerres. Elle fut restaurée vers l'an 1240; mais elle fut détruite bientôt après par Trincavel; après diverses vicissitudes, cette même église abbatiale devint paroissiale, et fut concédée enfin aux PP. Capucins. — Le *Gallia christ.* mentionne trois abbés (t. VI, col. 934).

SAUVEUR (Saint-) ET SAINTE-MARIE DU MANS. *S. Salvator et S. Maria*, dit *Brogilum* (au Mans, Sarthe, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 836.

SAUVEUR LE VICOMTE (Saint-), *S. Salvator Vicecomes* (diocèse de Coutances, Manche, France). — Ville (112) et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1080, par Nigel, vicomte de Coutances. Elle était située près la ville de Saint-Sauveur le Vicomte, dont elle a été sans doute l'origine. Ses premiers religieux furent appelés de l'abbaye de Jumiéges. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 923, la suite de 43 abbés.

SAUVEUR PRES NARBONNE (Saint-), *S. Salvator prope Narbonem* (Aude, France). — Monastère de femmes fondé avant l'an 978, sous l'invocation du saint Sauveur, par une noble dame nommée Adélaïde. Par son testament, fait l'an XXIV du règne de Lothaire, cette pieuse fondatrice statua qu'un monastère de vierges, commencé par elle, près de Narbonne, continuera d'être construit, et que, lorsqu'il sera terminé, sa fille en sera établie abbesse. Ce monastère de Saint-Sauveur n'existe plus, dit le *Gallia christ.*; il est même incertain s'il a jamais été terminé (t. VI).

SAUVOIR-SOUS-LAON (Le), ou SAVOUR-RIVIERE, *Salvatorium*, *Salvamentum* ou *Savari Monasterium* (Aisne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1228, par Anselme, évêque de Laon. Elle était dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons). Elle fut dotée par Agathe de Chery, femme d'Hervic, seigneur de Buzancy. Elle avait d'abord été fondée au lieu de Bricom ou Bricomville, qui fut appelé *Sauvoir*. La mauvaise situation du lieu la fit transférer dans un autre plus près de Laon, appelé La Ramée, et qui retint le nom de Sauvoir. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 641, la série de 22 abbesses.

SAVELDEN, SALEVELT, *Salveldia*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 1066, dans le diocèse de Mayence (Allemagne), par saint Anon, archevêque de Cologne, déjà fondateur du monastère de Sigebert et de Grafchat. Le pape Honorius II confirma toutes ses possessions l'an 1126. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 582, donne la suite de quelques abbés.

SAVERNE, *Saverna* ou *Taberna Alsatica*, (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Ville, et abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée l'an 1126 par le comte Pierre de Lutzelnbure, qui concéda ce lieu à Wernher, abbé du monastère de Saint-Georges, dans la *Forêt-Noire;* c'était auparavant une ancienne église qui fut consacrée l'an 1127, par Etienne, évêque de Metz, en l'honneur de saint Jean Baptiste. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 883, donne une série de 18 abbesses, qu'il fait commencer seulement à l'an 1341.

SAVIGNY, *Savigniacum*, *Savigniacus* et *Savigneium* (Manche, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, et chef d'une congrégation. Elle était à 15 lieues de Coutances et de l'ancien diocèse d'Avranches, (aujourd'hui de Coutances). Elle fut fondée vers l'an 1112, par l'Abbé Vital de Mortain, chanoine de Saint-Evroult, et l'un des compagnons de B. Robert d'Arbrisselles, à l'aide des libéralités de Raoul de Fougères. Savigny devint bientôt un des plus célèbres monastères de France. Il était chef d'une congrégation qui comptait 33 abbayes, sans les maisons de filles, lorsqu'en 1148, il se donna à Saint-Bernard avec toutes les abbayes de cette même congrégation, pour être de la filiation de Clairvaux. Le pape Eugène III confirma cette union par une bulle donnée à Reims, le 11 avril 1148.

Cette union eut lieu à condition que l'abbé de Savigny serait toujours Père immédiat des 33 monastères de son ordre. — Voy. *Gallia christ.*, t. XI, col. 1542, la série de 60 abbés, et à la suite la nomenclature des abbayes de la congrégation de Savigny; *Neustria pia*, p. 676; *Diction. des ordres religieux*, t. III, p. 482.

SAVIGNY, *Savigniacum*, ou *S. Martinus Saviniacensis* (diocèse de Lyon, Rhône, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à quelques lieues de Lyon, sur la rivière de Bresse. Il existait au temps de Charlemagne, mais on ignore le nom de son fondateur. Une ancienne tradition très peu fondée, en fait remonter l'origine à saint Maur et à six solitaires qui, sur le bruit de la renommée de ce saint personnage, vinrent au-devant de lui à son arrivée dans la Gaule, lui demandèrent et en reçurent l'habit de Saint-Benoît. Ce monastère, après avoir fleuri quelques temps, fut détruit par les barbares vers 934. Les moines furent dispersés ou égorgés. Dans le livre du cens des monastères, rédigé à Aix-la-Chapelle l'an 817, Savigny figure comme ne devant au roi que des prières seulement. L'empereur Lothaire, à la demande de Remi, archevêque de Lyon, concéda Savigny à l'église de Lyon, en y laissant néanmoins un abbé qui gouvernait au nom de l'archevêque. Malgré les ravages des barbares et des hérétiques, Savigny fleurit avec éclat. Ce monastère comptait jusqu'à 24 prieurés, et trois abbayes de filles, sous sa dépendance: plus de 160 églises reconnaissaient sa juridiction ou celle de ces prieurés. Au dernier siècle Savigny était devenu un

(112) A quatre lieues sud de Valogne.

asile pour les nobles privés de fortune. On n'y était admis qu'en prouvant une noblesse de quatre générations dans les deux lignes. —Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 260, la série de 63 abbés.

SAVIN (Saint-), *S. Savinus prope Baregium* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans la vallée de Lavedan, sur la pente des Pyrénées, non loin du Gave, à huit milles de Barréges et à cinq lieues de Tarbes. Suivant P. de Marca (*Hist. de Béarn*), ce monastère aurait été fondé par Charlemagne. Il figure assurément dans le recensement des monastères fait l'an 817 à Aix-la-Chapelle. Mais il doit suffire au reste de dire avec Mabillon (t. I *Annal.*, ad. an. 700, n° 74) qu'il doit à saint-Savin, non seulement son nom mais encore son origine. Détruit par les Sarrasins, il fut ensuite restauré et doté par Charlemagne, comme le veut P. de Marca. Mabillon dit cependant qu'il fut rétabli par Louis le Pieux. Détruit de nouveau par les Normands, le monastère de Saint-Savin fut relevé par Raimond, comte de Bigorre. Il fut soumis plus tard à l'abbaye de Saint-Victor, et enfin uni à la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1248, la série de 42 abbés.

SAVIN SUR LA GARTEMPE (Saint-), *S. Savinus ad Wartimpam* ou *Cerasus*, (diocèse de Poitiers, Vienne, France).— Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 800 par Charlemagne, sur la pente d'un coteau, au lieu dit *Cerasus*, où il construisit en même temps un castel. Elle fut terminée ou restaurée par Louis le Pieux, qui en confia aussitôt le soin et le gouvernement à saint Benoît d'Aniane. Elle était sous le patronage de saint Savin, martyr. Elle est énumérée, l'an 817, parmi les abbayes qui doivent des prières seulement pour le salut du monarque et de ses fils, et pour la stabilité de l'empire. En 878, ce monastère et le castel demeurèrent seuls intacts, dit la chronique de Maillezais, au millieu de la destruction de tous les autres. Peu de temps après cependant il fut détruit par les Normands. Il fleurit plus tard jusqu'au dernier siècle, uni à la congrégation de Saint-Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1285, la nomenclature de 33 abbés; *Bulletin monumental.*, t. VI, p. 264, Peintures de Saint-Savin, texte de M. Mérimée.—Saint-Savin est aujourd'hui une ville, chef-lieu de canton, à 16 kil. N. et arrondissement de Montmorillon (Vienne).

SAXE-FONTAINE (Notre-Dame de), *Saxonis Fons.*—Ancienne abbaye de France, fondée avant l'an 1000, sous l'invocation de la sainte Vierge, dans le diocèse de Langres. Vers le commencement du xie siècle, le comte Aimon, avec l'agrément de Lambert, évêque de Langres, l'offrit à perpétuité, à Saint-Bénigne de Dijon, afin d'y faire refleurir l'institut monastique.

SAXO-VIVO, *Saxi Vivi Monasterium* (Etats de l'Eglise). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, qui existait dans le diocèse de Foligno. On ignore l'époque de sa fondation. L'un de ses religieux, Christophe, citoyen de Foligno, après avoir été abbé de Saint-Pierre d'Aremia au diocèse de Nucera, fut créé, l'an 1437, par le Pape Eugène X, évêque de Foligno. (Jongelin.)

SCELLIERES, *Sigilleriæ* (diocèse de Troyes, Aube, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1177, dans l'île de Scellières, qui fut cédée peu à peu tout entière aux moines de Joux. Elle fut ensuite dotée l'an 1179, par Henri, comte de Champagne. On voit encore, dit-on, quelques ruines de cette abbaye à une demi-lieue de la ville de Romilly-sur-Seine. Ruinée par les protestants en 1567, elle fut reconstruite peu de temps après et subsista jusqu'à la fin du dernier siècle. L'église était un bel édifice, du commencement du xiie siècle. L'abbaye de Scellières est célèbre pour avoir conservé pendant treize ans les restes de Voltaire, transportés par son neveu Mignet, abbé commendataire de cette abbaye. Voltaire fut inhumé dans l'église le 2 juin 1778, et y demeura enfermé dans un cercueil de plomb jusqu'au 10 mai 1791, époque où, en vertu d'un décret de l'assemblée constituante, ses restes furent exhumés et transportés à Paris, pour être déposés au Panthéon. L'acte d'exhumation existe aux archives de Romilly. Il ne reste plus de l'abbaye de Scellières, dit-on, que deux arcades de l'église, vis-à-vis desquelles était le tombeau de Voltaire, recouvert d'une pierre sépulcrale ornée des deux lettres initiales entrelacés : A.V.—Voy., *Gallia christ.*, tom. XII, col. 608, la suite de 25 abbés.

SCHAFFOUSE, SCHAFUSEN ou *Navium Domus* (canton de Schaffouse, Suisse).—Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation du saint Sauveur, et de tous les saints, fondée l'an 1052, par Eberhard, comte de Nellemburg, et Ida, son épouse. Le Pape saint Léon IX, parent du fondateur, ratifia cette fondation, dit Buzelin, et consacra l'autel principal. Cette abbaye, comme tant d'autres de la Suisse, tomba plus tard entre les mains des hérétiques. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 934, mentionne quelques abbés.— Elle était de l'ancien diocèse de Constance.

SCHEIDA ou SEGOR. — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1173, aux confins du diocèse de Cologne (Allemagne), près de Werlar, et non loin d'Unna. Son origine vint d'une chapelle que Voland, seigneur d'Ardeya, avait fait bâtir en l'honneur de saint Séverin dans sa citadelle de Scheida. Après la mort de Voland, le B. Eckard, prêtre, conseilla à Witrude, veuve dudit seigneur, de détruire la citadelle et de faire construire un monastère en sa place, ce qui fut réalisé. On vénérait dans ce monastère la mémoire du B. Eckard, le 1er juillet. — Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 773, la série de 43 prévôts, et la description des tombeaux et reliques.

SCHENE, *Shenecense Cœnobium* (comté de Sussex, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé l'an 1414, par

Henri V, roi d'Angleterre.—Voy. *Monastic. Anglican.*

SCHERBORNE, *Shirburnense Cœnobium* (comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui existait autrefois dans la ville de Scherborne, jadis siége épiscopal, transféré à Salisbury. Des moines avaient été substitués aux chanoines qui l'habitaient d'abord. Leur église était consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge. Plusieurs rois d'Angleterre y furent inhumés. Voy. *Monastic. Anglican.*

SCHLECFDORF (Bavière). — L'un des huit monastères fondés au VIIIe siècle, dans le diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Eliland, selon l'auteur de l'*Hist. de l'ordre de Saint-Benoît.* Il fut dédié à saint Pierre et à saint Denis, et depuis enrichi des reliques de saint Tertullien, martyr, qu'un religieux, nommé Regimbert, apporta de Rome, avec l'agrément du Pape Adrien. Il eut pour premiers abbés Aribon et Atton, qui furent tous deux évêques de Frisingen. Aribon a écrit la Vie de saint Emmeran et de saint Corbinien.

SCHOLA DEI.—Nom latin d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut fondée en Hollande, l'an 1217, par une colonie de religieux de Floor-Camp, sous Clairvaux. Elle était d'abord du diocèse d'Utrecht; elle fut ensuite de celui de Groningue, à l'institution de ce siége, l'an 1559.

SCHOMBERG, près Mayence, *S. Jacobus Major.*—(Hesse Darmstadt, Allemagne), Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1050, sur une montagne, près Mayence, dite jadis *Mons Drusi* ou *Mons Martius*, par saint Bardon, archevêque de Mayence. Luitpold, son successeur, termina son œuvre, et consacra solennellement cette abbaye l'an 1056, en l'honneur de saint Jacques le Majeur. Ses premiers religieux lui vinrent du monastère de Saint-Alban, ou de celui d'Herfeld. L'archevêque Luitpold y fut inhumé l'an 1060. Ce monastère continua de fleurir sous la règle bénédictine; il s'unit en 1437 ou 1442, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 642, la série de 45 abbés.

SCHONAU, *Schonaugia.* — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, et dans le diocèse de Trèves, fondée d'abord l'an 1124, par Hildelin, qui en fut le premier abbé. Elle fut terminée ensuite par Rupert, comte de Lurembourg, et par le B. Florin. Le même Hildelin fonda dans le voisinage un autre monastère de femmes. Celui dont nous parlons s'unit à la réforme de Bursfeld, l'an 1437. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 610, la série de 31 abbés.

SCHONAU, *Schonaugia.* — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1124, dans le diocèse de Trèves (Allemagne), par Hildelin, fondateur et premier abbé de l'abbaye d'hommes du même nom. Celle dont nous parlons, située dans le voisinage de l'autre, fut détruite entièrement par les Suédois. C'est là que fleurit au XIIe siècle la B. Elisabeth de *Schonaugia*, abbesse célèbre, dit-on, par ses révélations, ses extases, et par le don de prophétie et des langues. On a publié quatre livres de ses révélations, et un de ses lettres (Cologne, 1628). — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

SCHONAU, *Schonaugia*, *Schonovia* ou *Pulcra Insula* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Erbach, de la filiation de Clairvaux. Elle était située près d'Heidelberg, dans l'ancien diocèse de Worms (Hesse-Darmstadt). Son origine remonte à l'an 1135 ou 1140, ou bien 1144, où elle fut fondée et dotée par Buccon, ou Buggon, évêque de Worms. Ce pontife y fut inhumé l'an 1151. On y voyait les sépultures de plusieurs comtes palatins du Rhin, électeurs. C'est dans ce monastère que vécut, sous des habits d'hommes la B. Hildegarde, connue jusqu'à sa mort sous le nom de Joseph. — Voy. *Menolog. Cisterc.*, 20 avril. — Le monastère de Schonau donna naissance, l'an 1189, à celui de Bebenhusen, dans le diocèse de Constance. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 712, la mention de quelques abbés.

SCHUTTEREN, *Schuttera Offonis Cella*, *Cella* ou *Offenvillare.* — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Michel, fondée, dit-on, l'an 603, dans le diocèse de Strasbourg (113), par un Anglais de sang royal, nommé Offon, et appelée du nom de son fondateur *Offonis Cella.* C'est ainsi que l'appelle le roi Dagobert, dans ses lettres par lesquelles, à la prière d'Arbogast, évêque de Strasbourg, il cède à ce monastère un domaine dans le pays de Herlissheim. D'autres attribuent sa fondation ou sa restauration à l'abbé Saint-Pirmin. Cette abbaye fut consumée l'an 937 par un incendie. Elle fut reconstruite de nouveau et consacrée par l'évêque Erkenbad. Elle fut soumise comme fief, vers l'an 1007, par le roi Henri à l'évêque de Bamberg. Détruite de nouveau par un incendie, elle fut encore reconstruite et consacrée l'an 1155, par Burchard, évêque de Strasbourg. Enfin elle s'unit, l'an 1490, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, c. 353, la série de 39 abbés.

SCHUVARZACH (Saint-Sauveur de), (Bavière). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le commencement du IXe siècle, dans le diocèse de Wurtzbourg, par Mégingand, gouverneur du pays, et par Imme ou Emma, sa femme. Benoît, qui en fut le premier abbé, exerça vingt-huit ans cette charge, et eut entre ses disciples un religieux appelé Treutgar, qui transcrivit plusieurs livres pour la bibliothèque, dit Bulteau. Les successeurs de Benoît furent Madelbert, Hardowig, Ebbon. Du temps de Maldelbert, Théodorète ou Tithzade, que l'on dit avoir été petite fille de Charlemagne, bâtit dans le même pays un monastère aussi appelé Schuwarzach pour des personnes de son sexe.

(113) Elle était au delà du Rhin. Ce lieu est donc aujourd'hui du grand duché de Bade.

Ces deux abbayes furent mises sous la dépendance particulière de la cathédrale de Wurzbourg : la première n'y fut assujettie que vers l'an 877, par la concession de Louis, roi de Germanie. (BULTEAU.)

SCHWABENHEIM (à Mayence, Hesse-Darmstadt). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Mayence ; par Hedwige, comtesse de Nellenburg, femme du comte Eppon, et fille de la sœur de l'empereur Henri II le Boiteux (114), laquelle y prit le voile et y termina sa vie. — Le *Gallia christ.* mentionne sous le même nom une autre abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Mayence, l'an 1130, par l'archevêque Adalbert. Pour la distinguer de la première, on l'appelait *Pfaffenschwabenheim* : ce fut plus tard un prieuré.

SCIRICHE, *Scirium* (diocèse de Cracovie, Pologne, Etats-Autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1236, par Théodore, palatin de Cracovie, dans son fief héréditaire de Ludimir, sur l'un des monts Carpathes; d'où, par crainte des Hongrois, ses voisins, elle fut transférée au lieu qu'elle occupa depuis. Plusieurs évêques de Cracovie, comme le rapporte Martin Crommer, augmentèrent ses revenus et la dotèrent avec munificence.

SEBACH, *Sebacum* (Allemagne). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît; sous l'invocation de saint Laurent, qui a existé dans le diocèse de Spire (Bavière), et qui était soumis à la visite de l'abbé de Spanheim, comme on l'apprend par une lettre de Trithème, abbé de Spanheim, adressée le 24 juin 1505 à Richmode de Horst, abbesse dudit monastère de Sebach.

SEBASTIEN AUX CATACOMBES HORS DES MURS, *S. Sebastiani ad Catacombas extra urbem Cœnobium* (à Rome). — Ancienne abbaye, jadis de Bénédictins et ensuite de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1170. Son premier abbé lui vint du monastère de Saint-Sulpice en Bresse, de la filiation de Pontigny. — Saint-Sébastien est aujourd'hui, comme on sait, une des sept basiliques de Rome, célèbre par ses Catacombes, où tant de corps de saints et de martyrs ont été déposés et se retrouvent de jour en jour. Elle est desservie par les frères observantins de Saint-François, de la province romaine.

SEBASTIEN DE NAPLES (SAINT-) (à Naples). — Eglise et monastère fondé du temps du Pape Grégoire le Grand, par un noble personnage nommé Romain, dans sa maison, à Naples. L'église fut dédiée en l'honneur de saint Herme, de saint Sébastien, de saint Cyriaque et de saint Pancrace. Ce nouveau monastère eut pour premier abbé Adéodat. Il devint bientôt tellement célèbre que trois autres monastères lui furent réunis, afin de ne pas déchoir, ou pour se rétablir ou se relever de leur chute. (BULTEAU.)

Ces trois monastères sont ceux de Gazare, situé dans le lieu de Plagie, de Falcide à Pouzzoles, et de saint Marcellin de Cratère, *Craterense Monasterium*, près de Naples. Ils avaient été fondés quelque temps avant celui de Saint-Sébastien. Bulteau mentionne chacun d'eux comme un exemple du zèle du Pape saint Grégoire, pour l'établissement, la conservation et le bon ordre des maisons religieuses.

SECANIS, *Secanica*, *Insula Secconiense* ou *Seckingense Monasterium*. — Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 495. Elle était située dans une île du Rhin dépendant de l'ancien diocèse de Constance (Allemagne). Elle eut pour fondateur, selon Brusch, saint Fridolin, qui la construisit pour huit religieuses et quatre chanoines. Ces religieuses devinrent, dans la suite, des chanoinesses séculières. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col 936, la mention de quelques abbesses.

SECKING, ou SEKINGEN (près de Bâle, Suisse). — Ancienne abbaye de femmes, bâtie dans une île du Rhin, près de Bâle, par saint Fridolin d'Irlande, vers le commencement du VIe siècle. On raconte que saint Fridolin, étant abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, ce grand évêque lui apparut et lui ordonna d'aller s'établir dans une île du Rhin. Obéissant à cet ordre, le saint se transporta vers ce fleuve, pour trouver cette île, et pendant ce voyage il bâtit des églises et des monastères dans le territoire de Metz, dans l'Alsace, dans la Bourgogne et dans le pays des Suisses. Ayant obtenu du roi (probablement Thierri, roi d'Austrasie) le territoire de Secking, île du Rhin, près de Bâle, il y bâtit donc une église et un monastère en l'honneur de saint Hilaire. Secking fut depuis une communauté de chanoinesses.

SEDACIACUM. — Nom latin d'un ancien monastère, qui était déjà fondé dans le diocèse de Saintes (France) avant l'an 593. Saint Cybar s'y retira à l'âge de quinze ans, et pria Martin, son abbé, de le recevoir au nombre de ses religieux. Mabillon pense que ce Martin est cet abbé de Saintes dont parle saint Grégoire de Tours, dans son livre *De glor. confess.*, cap. 101. — *Seduciacum*, dit le *Gallia christ.*, est ce bourg qui est appelé maintenant Saint-Martin de Sarsey.

SEINE, *Seyna*. — Belle abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1202 dans le diocèse de Trèves, près de Coblentz (Prusse rhénane), par les frères Henri et Everhard, comtes de Seine. Ces deux frères la firent construire près de leur château de Seine, au milieu de monts couverts de bois; et lui donnèrent le nom de leur château même, et du ruisseau voisin. Gui, cardinal de Préneste, et légat du Saint-Siége, confirma cette fondation, l'an 1202. Les premiers religieux de Seine vinrent de Steinfeldt. Les pieux fondateurs enrichirent cette abbaye d'un bras de l'apôtre saint Simon. Innocent III lui accorda, l'an 1206, des lettres de protection. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 664, la série de 43

(114) Henri II, le Saint ou le Boiteux, régna de 1002 à 1023.

abbés; *Annal. Præmonstr.*, tom. II, col. 757.

SEINE (SAINT-), *S. Sequanus*, *Segestrense*, ou *Sestrense Monasterium* (Côte-d'Or, France.) — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 534, d'après Le Cointe, ou plutôt d'après Mabillon, par saint Seine, à 5 lieues au-dessous de Dijon. Il lui donna d'abord la règle de Saint-Macaire, qu'il avait reçue de Jean, le fondateur de Reomans, puis celle de Saint-Benoît. Cette abbaye devint très-célèbre. Les évêques de Langres, qui la comptaient dans leur juridiction, l'appelaient leur fille spéciale et leur *chambre* (*cameram suam*). Elle fut détruite vers l'an 731, par les Sarrasins ou Arabes, qui mirent à mort deux de ses religieux. Elle figure, l'an 817, parmi les monastères qui doivent au roi *pecuniam absque militibus*. Elle s'unit, en 1648, à la congrégation de Saint-Maur. L'illustre saint Benoît d'Aniane avait été religieux dans l'abbaye de Saint-Seine, où il prit l'habit monastique en 774.— Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 696, la série de 46 abbés.

SEISENSTAIN ou GORSTATT, *Vallis Dei* (Allemagne).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Wilhering, fondée vers l'an 1340, par un noble personnage, nommé Eberhard de Waltsee.—Elle figure dans le diocèse de Passau, dans la notice de Jongelin, qui cite plusieurs diplômes en sa faveur, et donne la série de 33 abbés, avec l'indication des sépultures qu'on voyait de son temps dans cette abbaye (liv. IV, p. 32).

SELBY, *Selbiense Cœnobium* (comté d'Yorck, Angleterre)—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Germain, évêque d'Auxerre, par Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre (1066-1087). — Voy. *Monastic. Anglican.* — Selby, ville d'Angleterre, à 20 kil. S. E. d'Yorck, est le lieu de la naissance de Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant.

SELIGENSTADT, *Seligenstadium* (grand-duché de Hesse-Darmstadt, Allemagne). — Abbaye de l'ordre de saint Benoît, située dans la ville de ce nom, sur le Mein, à quelques lieues de Francfort. Elle fut fondée dans le diocèse de Mayence, vers l'an 830, par le célèbre chancelier Eginard, et la princesse Emma, fille de Charlemagne. Ce fondateur mit dans son église les corps de saint Marcellin et de saint Pierre, martyrs, qu'il avait fait apporter de Rome, d'après l'ordre de l'empereur. Sa belle église reçut le tombeau d'Eginard et d'Emma, les fondateurs, ainsi que celui de Giselle, sœur d'Emma. Cette abbaye s'unit, en 1481, à la congrégation de Bursfeld.

Seligenstadt est une ville forte du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin, à 26 kil. N. E. de Darmstadt. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 629, la série de 56 abbés.

SELIGENTAL, *Vallis Felix* (diocèse de Ratisbonne, Bavière). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1232 par Ludomille, fille de Prémislas, duc de Bohême, épouse en premières noces d'Albert, comte de Bogen, et en secondes de Louis Ier, duc de Bavière, dont elle était redevenue veuve en 1231 (115): ce fut l'année suivante qu'elle fonda, dans un faubourg de Landau, un monastère de Cisterciennes, auquel elle donna sa dot, dit Jongelin, et dans lequel elle choisit sa sépulture. On y voyait aussi les tombeaux des autres princes de la basse Bavière, et de nobles seigneurs. — Jongelin (liv. III, p. 21) donne la charte de fondation, et la liste de 23 abbesses, jusqu'en 1617, à laquelle il en ajoute 6 autres d'une date incertaine.

SELINCOURT (SAINT-PIERRE-LEZ-), *Selincurtis* (diocèse d'Amiens, France).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1131, à 7 lieues d'Amiens, par Gauthier Tyrol, seigneur de Poix, qui fit le don d'un fief pour sa construction à Milon, abbé de Saint-Josse aux Bois. Cette abbaye s'est appelée aussi Sainte-Larme, à cause d'une sainte larme de Notre-Seigneur que Bernard-Guillaume de Soissons, seigneur de Moreuil, apporta, dit-on, de la Terre Sainte, et qu'il donna l'an 1209 au monastère. On la conserva dans un très-beau reliquaire, et pendant longtemps elle attira un grand nombre de pèlerins. On rapporte plusieurs miracles opérés en leur faveur. L'église était très-belle, dit-on.— Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 135, la série de 45 abbés.

SELSEY, *Selesiense Cœnobium* (comté de Sussex, Angleterre). — Ancien monastère fondé vers l'an 711, par saint Wilfrid, évêque d'Yorck, sur un terrain que lui avait donné Edilwack, roi chrétien des Saxons méridionaux. Selsey fut depuis honoré d'un siége épiscopal, que l'on transféra ensuite à Cicestre. Le monastère de Selsey était dans une île, et consacré sous l'invocation de la sainte Vierge.

SELTZ, *Selsa* ou *Saletium* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 987 par l'impératrice Adèle, femme d'Othon le Grand; l'empereur Othon III confirma ensuite cette fondation, par un diplôme du 4 juin 992. Cette abbaye devint, en 1485, une prévôté séculière, dont les chanoines peu de temps après embrassèrent l'hérésie de Luther. Les débris de leurs revenus furent concédés plus tard aux Pères de la compagnie de Jésus de Strasbourg, par la faveur de Louis XIV et les soins du cardinal Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 835, mentionne quelques abbés.

SENANQUE ou SINANQUE, *Sinanqua* ou *Sinaqua* (ancien diocèse de Cavaillon, aujourd'hui d'Avignon, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1148, dans une vallée solitaire, derrière les montagnes de Vaucluse. Son fondateur fut Alfante, évêque

(115) Louis de Bavière fut assassiné le 15 novembre sur le pont de Kelheim.

de Cavaillon. Ses premiers moines lui vinrent, dit-on, avec un abbé, de l'abbaye de Mansfade, dans le Vivarais, filiation de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. Ier, col. 961, la série de 39 abbés.

Plus heureuse que la plupart de ses sœurs, l'ancienne abbaye de Sénanque est aujourd'hui relevée de ses ruines, et refleurit encore dans son désert primitif, habitée désormais par une congrégation de Frères cultivateurs. — « Nos campagnes sont en partie redevables de leurs moissons et de leurs troupeaux au travail des moines, dit justement l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* (liv. VI, ch. 7). Le spectacle de plusieurs milliers de religieux cultivant la terre, mina peu à peu ces préjugés barbares qui attachaient le mépris à l'art qui nourrit les hommes. Le paysan apprit dans les monastères à retourner la glèbe et à fertiliser le sillon. Les moines furent donc réellement les pères de l'agriculture, et comme laboureurs eux-mêmes, et comme les premiers maîtres de nos laboureurs..... Les plus belles cultures, les paysans les plus riches, les mieux nourris et les moins vexés, les équipages champêtres les plus parfaits, les troupeaux les plus gras, les fermes les mieux entretenues, se trouvaient dans les abbayes. »

« Cette vérité ne saurait être contestée, ajoute une *Revue;* les faits parlent, et les religieux répandus sur différents points de notre territoire le montrent en action. Qu'on demande aux paysans qui habitent dans le voisinage de la Trappe, de la Meilleraie, de Briquebec, d'Aiguebelle, si l'agriculture n'a point fait de progrès parmi eux; si ce n'est pas une bonne fortune pour un pays qu'un établissement de moines cultivateurs. Qui a donné l'idée de créer des colonies agricoles au milieu des tribus guerrières de l'Algérie, sinon les résultats obtenus par l'orphelinat de Ben-Acknoün, sous la direction des Jésuites, et la *ferme* vraiment *modèle* des Trappistes de Staouéli! » (*Revue des Bibliothèques paroissiales d'Avignon.*) — Voilà pourquoi Mgr l'archevêque d'Avignon vient d'établir, dans l'ancienne abbaye de Sénanque, des Frères cultivateurs; et pourquoi le digne prélat a nommé une commission chargée de protéger en son nom les intérêts de la communauté, et de surveiller l'abbaye. « .... Ce petit rejeton du grand arbre bénédictin, écrit le secrétaire de cette commission, a poussé dans le diocèse d'Avignon en 1849. Etablis d'abord dans une ancienne commanderie de Malte, appelée Notre-Dame de la Cavalerie, les Frères cultivateurs ont déjà rendu de grands services à l'agriculture, en défrichant quelques-uns des ravins déserts du mont de Luberon, et en apprenant aux paysans du voisinage à fertiliser leurs vallons sablonneux. Cette famille de cénobites, dirigée par M. l'abbé Barnouin, et bénie par Mgr l'archevêque d'Avignon, s'est multipliée; le monastère de la Cavalerie n'a pas suffi à leur nombre toujours croissant : il a fallu songer au départ; et le pieux essaim conduit manifestement par la Providence, s'est reposé sur l'antique abbaye de Sénanque. ..... Cette abbaye était jadis habitée par des moines de Cîteaux, que saint Bernard affilia à sa réforme de Clairvaux. Les Frères agriculteurs suivent la même règle. Sénanque est sans contredit le plus beau monument d'architecture romane que possède le diocèse d'Avignon, si riche déjà en édifices religieux de ce style ; nous pourrions même dire le plus intéressant de toute la Provence, par son caractère et sa conservation. Son cloître peut être comparé à ceux de Saint-Trophime d'Arles, et de Saint-Sauveur d'Aix; sa vaste église et sa belle salle capitulaire, monument unique en son genre, font l'admiration de tous les visiteurs. Depuis la révolution, l'abbaye de Sénanque était abandonnée aux regrets des amis de la religion et des arts. Son acquisition par les moines agriculteurs, dits *Bernardins de l'Immaculée Conception*, a été un heureux événement auquel tout le pays s'est associé par une sympathie et des vœux qui ne restent point stériles. »

SENDRAS (Notre-Dame de) *Sendracum* ou *Sindracense Monasterium* (Gard, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1020, sur la rivière de Gardon, à une lieue environ d'Alais. Il fut donné à Aldebert, évêque de Nîmes, par le Pape Innocent II. Urbain V le soumit l'an 1366 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Ce monastère a fait partie du diocèse d'Alais, depuis l'érection de ce siége, en 1694. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 519, la série de 18 abbés.

SENONES-EN-VOSGES, *Senona in Vosago*, ou *Grandiarium* (Vosges, France).— Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, qui existait dans le diocèse de Saint-Dié (à 20 kil. N. de Saint-Dié). Elle fut fondée vers l'an 661 par saint Gondebert, qui, s'étant démis de l'évêché de Sens (*Senones*), s'était retiré dans un désert des Vosges, près la rivière de Robode. Il y bâtit, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Pierre, un monastère qui fut appelé Senones, en mémoire de la ville épiscopale qu'avait quittée le pieux fondateur. Le roi Childéric III lui concéda un privilége d'exemption. Ce monastère, soumis autrefois, quant au temporel, à l'évêque de Metz, et quant au spirituel, à l'évêque de Toul, était parvenu dans la suite à se soustraire à l'obédience de ces deux pontifes, et il avait obtenu du Saint-Siége une juridiction quasi-épiscopale sur les paroisses circonvoisines. L'empereur Othon, aux prières d'Adalbéron, évêque de Metz, confirma ses biens et priviléges l'an 940; l'empereur Henri IV imita son exemple l'an 1111. La réforme de la congrégation de Saint-Vanne fut introduite l'an 1618 dans l'abbaye de Senones. Cette abbaye compte parmi ses gloires celle d'avoir eu pour abbé, au XVIIIe siècle, D. Augustin Calmet, l'une des principales illustrations de l'ordre bénédictin. Ce savant religieux fut comme le père et le restaurateur de l'abbaye de Sé-

nones, dont il répara les bâtiments, et dont il enrichit considérablement la belle bibliothèque. On connaît les immenses travaux de D. Calmet, et surtout ses commentaires sur les Livres saints. Peu d'hommes ont écrit autant que lui, et ont fait, de la plus vaste érudition, un si saint et si noble usage. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col, 1384, le catalogue de 64 abbés.

SEPEY (Kent, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, dont on attribue la fondation à Ercenbert, roi de Kent, qui mourut l'an 664.

SEPT-FONTAINES, *Septem Fontes* (diocèse de Langres). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Belleval en Argonne, située à 4 lieues de Chaumont en Bassigny, vers le nord, sur la rivière de Rognon, auprès de Monteclair. Cette abbaye fut fondée par le prêtre Josbert, au temps de Joceran, évêque de Langres, qui mourut l'an 1126. Sept-Fontaines ayant été érigée avant l'année 1127, est donc l'une des premières abbayes de l'ordre. Elle embrassa la réforme de Prémontré. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 853, la série de ses 26 abbés, depuis Radulphe premier abbé, jusqu'à Henri-René Richomme, élu en 1684. — *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 782.

SEPT-FONTAINES-EN-THIERACHE, *Septem Fontes in Teoracia* (diocèse de Reims, Ardennes, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1129, par Hélie, chatelain de Mézières, et Ode, sa femme, à deux lieues environ de Charleville et de Mézières, et dans un lieu dit alors *Runiacum*. Ses premiers religieux lui vinrent avec un abbé de l'abbaye de Floreffe. Des religieuses chanoinesses habitèrent aussi d'abord en ce même lieu, dans des bâtiments voisins; mais après avoir été transférées deux fois dans le voisinage, elles s'éloignèrent enfin entièrement. On voyait encore, l'an 1700, quelques traces de leurs anciennes demeures. — Voy. *Gallia christ.*, t. VI, col. 320, la série de 33 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 791.

SEPTFONS, *Septem Fontes* (diocèse de Moulins, Allier, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontenay, sous Clairvaux, située sur les confins du Bourbonnais et sur la petite rivière de Besbre, à 5 lieues de la ville de Moulins. Elle fut dédiée à la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de Saint-Lieu. On l'appelait autrefois *Sanctus Locus*, Saint-Lieu. Ce nom lui convient encore aujourd'hui, disait au dernier siècle le *Gallia christiana*, à cause de la sainteté de ses pieux habitants. Elle fut fondée l'an 1132, par Wicard ou Guichard, et Guillaume de Bourbon, comme on le voit par les bulles d'Adrien IV, de l'an 1156, et d'Alexandre III, de l'an 1164. — *Gallia christ.*, t. IV.

Le monastère de Septfons, ainsi nommé à cause de plusieurs sources d'eau vive qui l'arrosaient, est célèbre dans l'histoire monastique par la grande réforme qu'y introduisit, vers le milieu du XVIIe siècle, l'abbé Eustache de Beaufort. Ce pieux personnage, nommé abbé de Septfons en 1656, entreprit d'y rétablir la règle de Saint-Benoît dans sa pureté primitive. Il y réussit après beaucoup de peine et de longs efforts. — Voy. *Diction. des ordres religieux*, t. III, p. 504. L'exemple des vertus que donna depuis sa réforme fit l'étonnement et l'admiration du monde chrétien. L'abbé de Rancé, quelques années plus tard, prit la réforme de Septfons pour modèle de celle de la Trappe. — Voy. Drouet de Maupertuis, *Hist. de la réforme de l'abbaye de Septfons;* et le *Gallia christ.*, t. IV, col 499, pour la série des abbés de Septfons.

L'abbaye de Septfonts subit le sort de tous les établissements religieux en 1789; vendue comme bien national, après avoir passé par diverses mains, elle a été en dernier lieu acquise par les Trappistes. Elle est occupée aujourd'hui par une colonie de ces derniers venus de l'abbaye du Gard, qui en ont pris possession le 18 octobre 1836. Ces bons religieux s'y livrent aux travaux d'agriculture avec cette supériorité dont ils font preuve partout. Ils ont fait bâtir une chapelle sur les ruines de la belle et vaste église, que les premiers acquéreurs avaient démolie. Cette communauté est l'une des plus florissantes du diocèse de Moulins et de l'ordre des Trappistes en France. Elle est située dans la commune de Diou, canton de Dompierre. Septfons était autrefois du diocèse d'Autun.

SEPTIME (Saint-Sauveur de) *S. Salvator de Septimo* (diocèse de Florence, Toscane — Belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, instituée l'an 1236; mais sa première fondation paraît remonter beaucoup plus haut. L'historien florentin Jean Villani l'attribue à un certain Ugon, comte de Magdebourg. Suivant la tradition populaire, Ugon, après avoir ravagé l'Etrurie et commis plusieurs crimes, aurait été touché par la grâce de Dieu, et, en expiation de ses crimes, il aurait fondé sept monastères comme pour répondre aux sept péchés, qui sont la source de tous les autres. Le monastère dont nous parlons aurait été le dernier sans doute et aurait pris de là le nom de *Septime*. Les princes et les souverains pontifes l'enrichirent tour à tour de dons ou de priviléges. Il renfermait une très-belle bibliothèque où l'on voyait d'innombrables manuscrits. Jongelin, qui parle de ce monastère avec de très-longs détails, dit qu'il a été le plus célèbre de toute l'Italie (liv. VII, p. 34 et suiv.). Ce même auteur donne une série de 95 abbés, de 1236 à 1638.

SEPT-MEULES, *Septem Molæ* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ancienne abbaye de femmes, dont la tradition montre encore quelques vestiges auprès du village de Sept-Meules, sur les rives de l'Yère, dans le canton d'Eu. — « Dans une île de l'Yère, bordée de saules, entourée de moulins et de chutes d'eau, dit le savant abbé Cochet, fut autrefois placée une abbaye de femmes dont les murs en pierres tuffeuses affleurent aujourd'hui le sol. C'est là que la tradition des peuples, toujours vivante à travers les âges, montre encore les derniers

vestiges d'un monastère qui n'a laissé qu'une seule page dans l'histoire. Nous ne connaissons son existence que par un diplôme mérovingien, cité par Mabillon, dans son savant *Traité de la diplomatique* (p. 490 et 491) ; c'est un plaid ou jugement de Pépin le Bref, maire du palais, délivré en 751, en faveur de Fulrad, abbé de Saint-Denis, contre Reganane, abbesse de Sept-Meules ; il s'agissait d'une discussion élevée entre ces deux puissances ecclésiastiques, à propos de propriétés monastiques dans le village de Curborina (la ferme de Corberie, dépendant de Sept-Meules, pense l'abbé Cochet). L'abbaye de Sept-Meules possédait ces terres, l'abbé de Saint-Denis criait à l'usurpation; l'affaire fut portée au tribunal de Pépin, et voici à peu près en quels termes il rendit sa sentence : (suit cette sentence, en faveur de l'abbé de Saint-Denis, donnée, au palais d'Attigny, le 20 juin de la neuvième année du règne de Childéric).

« Qu'est devenu, poursuit l'abbé Cochet, ce monastère de religieuses, un des plus anciens dont les annales de notre province fassent mention? On pense communément qu'il aura péri sous les torches des Normands, comme ceux de Sainte-Austreberte à Pavilly, et de Childemargue à Fécamp. Sans l'usurpation dont il s'est rendu coupable, nous n'aurions aucune preuve historique de son existence; la tradition seule en a conservé un vague souvenir, mais ces dires des vieillards n'étant point appuyés par l'histoire, ont passé pour un de ces contes faits à plaisir, inventés par l'ignorance et perpétués par la crédulité. Il y a donc là sous l'herbe de la prairie des saintes qui reposent et peut-être des martyres, car les Normands étaient de cruels persécuteurs, et leur barbarie anti chrétienne les avait fait surnommer les Sarrasins du nord. Il serait curieux de savoir si, en face des enfants d'Odin, les religieuses de Sept-Meules se sont mutilées elles-mêmes, comme leurs sœurs de Fécamp. »(*Les églises de l'arrondissement de Dieppe*).

SERGE ET BACH (Saints-), *SS. Sergius et Bacchus* (à Paris, France). — Ancienne église et abbaye, fondées dans un faubourg de Paris, avant l'an 593. Cette église était soumise anciennement à la puissance royale. Elle paraît être devenue, dans la suite, une église collégiale de Saint-Benoît. — Voy. *Gallia christ.*, t. VII, col. 250.

SERGE-LEZ-ANGERS (Saint-), *SS. Sergius et Bacchus* ou *Medardus* (Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 700. Elle embrassa, vers l'an 1629, la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

SERGIO (Saint-), *S. Sergii Monasterium* (diocèse de Bobbio, États sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de La Ferté, qui fut fondée l'an 1237. Elle était située près de Bobbio, d'après la plupart des catalogues des monastères de l'ordre. (Jongelin.)

SERNIN (Saint-) (paroisse de Taur), *S. Saturninus* (à Toulouse, Haute-Garonne, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, fondée vers l'an 1300, par Vital, religieux de l'ordre des Frères Mineurs, et depuis évêque d'Albano, et cardinal du titre de Saint-Martin aux Monts. Ce pieux personnage la fonda pour quelques femmes pénitentes de Toulouse, dans un lieu de la paroisse du Taur, dépendant du monastère de Saint-Sernin. Raymond, alors abbé de Saint-Sernin, et depuis évêque de Mirepoix, les admit à la profession de l'ordre et de la règle de Saint-Augustin, selon la forme et le mode des chanoines eux-mêmes de Saint-Sernin, et il voulut qu'elles s'appelassent Sœurs chanoinesses de Saint-Sernin. Le Pape Jean XXII, qui avait érigé leur maison en prieuré, l'érigea ensuite en abbaye, l'an 1327. Cette abbaye fut dévastée en 1562 par les sectaires, qui mirent les chanoinesses en fuite et brisèrent les images des saints dans l'église.—Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 122, 18 prieures ou abbesses.

SERNIN (Saint-), DE TOULOUSE *S. Saturninus* (Haute-Garonne, France). — Vieille basilique fondée peu après l'an 359, pour recevoir le corps de saint Sernin, ou Saturnin, martyr, et qui eut pour premier auteur, à ce que l'on croit, saint Silvius, évêque de Toulouse. Elle fut bâtie d'abord dans un faubourg de Toulouse, et se trouva plus tard renfermée dans son enceinte. Saint Exupère qui succéda à Silvius, acheva de la construire : suivant quelques-uns, ce saint pontife y aurait lui-même établi dès lors des religieux. Il est certain du moins qu'il y en avait plus tard, mais ils furent remplacés, dans la suite, par des Clercs séculiers, qui, au temps de Grégoire VII (1073-85), embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Ce pontife leur donna un privilége de protection contre les prétentions d'Isarn, évêque de Toulouse, et constitua pour leur défenseur, Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, et cardinal. Le Pape Urbain II consacra, le 24 mai 1096, leur église, récemment restaurée ; et dans le concile de Nîmes, du mois de juillet de cette même année, il l'enrichit de plusieurs droits et priviléges. Cette abbaye fut sécularisée par une bulle de Clément VII, du 5 des calendes d'octobre 1526. Outre le corps de saint Saturnin, on y conservait les reliques de plusieurs apôtres et martyrs.—Saint-Saturnin ou Saint-Sernin est aujourd'hui la plus belle église paroissiale de Toulouse, et comme autrefois, elle est vénérable encore par ses pieuses richesses, accrues, même de nos jours, par des trésors nouveaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 94, la série de 36 abbés.

SERRES ou CELLE-FRACCE, *Cella Fraxilii* (diocèse d'Auch, Gers, France). — Abbaye fondée avant l'an 817, car elle figure dans le recensement des monastères fait dans l'assemblée tenue cette année là, à Aix-la-Chapelle. Elle passa depuis à des chanoines séculiers.

SERVAT (Saint-) DE MAESTRICHT. — Abbaye dont on ignore l'origine, mais dont on attribue la fondation à saint Manulfe,

évêque de Liége, qui mourut l'an 589. Elle était, d'après le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Liége, (Belgique). Elle existait au milieu du VIIIe siècle, lorsqu'elle donna asile à Wando, abbé de Fontenelle, exilé de son abbaye par l'ordre du prince Charles. Elle subit plusieurs vicissitudes, et paraît avoir perdu son titre abbatial avant le milieu du Xe siècle.

SERVIT (près de Xative ou SAN-FELIPE, Valence, Espagne). — Ancienne abbaye fondée au VIe siècle, par le saint abbé Donat qui, fuyant l'invasion des barbares ou des Maures, passa d'Afrique en Espagne avec 70 religieux, emportant un grand nombre de livres. Une vertueuse et noble dame, nommée Minchée, le prit sous sa protection et l'assista libéralement. Aidé par elle, Donat fonda le monastère de Servit, près de Xative, au royaume de Valence, et fut l'un des premiers propagateurs de l'ordre religieux en Espagne. Suivant Jean, abbé de Biclar, auteur contemporain et très-digne de foi, Donat, abbé de Servit, opérait des miracles, et il était en grande renommée, l'an 5e de l'empereur Justin II, c'est-à-dire l'an 570.

SERY-AUX-PRES, *Seriacum*. — Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1127, dans le diocèse d'Amiens, par une colonie de Prémontrés de Saint-Josse aux Bois, appelés par Ansel de Cayeux, seigneur de Bouillancourt, de Friville et de Rambur. Ces religieux furent transférés un peu plus tard dans un autre lieu, qui leur avait été donné par Guillaume, fils du fondateur Ansel. C'était dans une agréable plaine couverte de prés, arrosée par la Bresse, qui sépare la Picardie de la Normandie, et non loin de Blangy. Le monastère fut établi dans ce nouveau lieu, où il subsista jusqu'au dernier siècle.—Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1363, la série de 39 abbés ; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, 705.

SEUILLY, SEUILLEY, SULLY, *Sulleyum* ou *Seulliacum* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1122, par les comtes d'Anjou, dit-on. Elle était située à une lieue de Chinon. Elle s'unit dans la suite à la congrégation de Saint-Maur.

SEURIN (SAINT-) DE BORDEAUX, *S. Severinus* (Gironde, France). — Ancienne abbaye du diocèse de Bordeaux, fondée avant l'an 593, près la ville de Bordeaux. Saint Grégoire de Tours en fait mention dans son livre *De gloria confess.*, c. 45. Louis le Pieux donna une charte pour confirmer ses possessions, et il la soumit ensuite, avec Saint-Romain de Blaye, à l'église de Bordeaux, aux prières de l'archevêque Sichar. Ce monastère eut dans la suite des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et plus tard des chanoines séculiers.

SEVER (SAINT), *S. Severus* (France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 523 à deux lieues environ de Vire, en Normandie, par saint Sever, évêque d'Avranches, d'où elle a pris son nom. Elle était sur les limites des diocèses de Coutances et d'Avranches, et du diocèse de Coutances, suivant le *Gallia christ.* Détruite et ruinée par les Normands, elle fut restaurée vers l'an 1085 par Hugues d'Avranches, vicomte d'Avranches, qui fut depuis comte de Chester. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 914, la série de 47 abbés.

SEVER (SAINT-) CAP-DE-GASCOGNE, *S. Severus*, ou *Capite Gasgoniæ* (diocèse d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée ou plutôt restaurée l'an 963. Elle était située, avec la ville de ce nom, sur la rivière l'Adour. Cette ville, qui paraît lui devoir son accroissement, était appelée Cap-de-Gasgone, non point, dit le *Gallia christ.*, parce qu'elle était la ville principale et la métropole de toutes les autres, mais parce qu'elle est le commencement de la Gasgogne proprement dite, peut-être même parce qu'on y tenait les assemblées de la Novempopulanie, sous les comtes ou ducs des Gascons. Ces assemblées étaient convoquées par les abbés de Saint-Sever. On n'a rien de certain sur la première fondation de cette abbaye. Sa restauration fut l'œuvre de Willaume Sanche, comte des Gascons, qui accomplit par là un vœu fait au tombeau du bienheureux martyr Sever, lorsque les Normands avaient envahi ses domaines. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1175, la série de 51 abbés.

SEVER D'AGDE (SAINT-), *S. Severus Agathensis* ou *Agathense* (à Agde, Hérault, France). — Ancienne abbaye fondée avant l'an 840, dans un faubourg d'Agde : elle prit son nom de saint Sever, abbé de Saint-André d'Agde, qui y fut inhumé. Elle fut unie dès l'an 1173 à la mense épiscopale. Ce fut plus tard une église paroissiale, dans l'enceinte de la ville. — Le *Gallia christ.* n'a découvert aucun abbé de Saint-Sever, mais il mentionne d'après les archives de l'église d'Agde, les noms de plusieurs évêques qui prennent le titre d'abbé de Saint-Sever. (t. VI, col. 705).

SEVER DE RUSTANG (SAINT-), *S. Severus de Rustango* ou de *Russitano* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France.)—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la petite vallée de Rustan, sur la rive de la Rousse, à cinq mille de Rabasteins et un peu plus de huit de Tarbes. Elle florissait déjà vers la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe, sous le gouvernement d'Arseine, qui fut le premier abbé de l'abbaye de Génerèz, fondée par le comte Sanche. Son patron était saint Sever, prêtre, dont saint Grégoire parle souvent dans son livre *De la gloire des Confesseurs*, ch. 49. Détruit par les Sarrasins comme tous les autres de la Bigorre, le monastère de Saint-Sever fut soumis, dans le XIe siècle, par Centulle, comte de Bigorre, à Saint-Victor de Marseille, afin d'être restauré. Le Pape Urbain II, par une bulle de l'an 1089, confirma cette soumission. Plus tard Saint-Sever de Rustan fut uni à la congrégation de Saint-

Maur.—Voy., *Gallia christ.*, t. Ier, col. 1244, la série de 23 abbés.

SEVERIN (Saint-), *S. Severinus* (Charente-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 1110. Elle est située, dit le *Gallia christ.*, aux confins du diocèse de Poitiers et de Saintes, sur la rivière la Boutonne, près Dampierre, à trois lieues de Saint-Jean d'Angely. Détruite comme tant d'autres, au temps des calvinistes, son église ne possédait plus, au commencement du dernier siècle, qu'un seul prieur, chanoine régulier, qui était curé en même temps. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1348, la mention de 7 abbés.

Saint-Severin est aujourd'hui une commune du canton de Loulai, arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

SEVERIN (Saint-) (à Paris, France). — Ancien monastère de Paris, qui subsistait encore sous le règne de Henri Ier (1031-1060). L'église fut érigée en paroisse dès l'an 1210. C'est aujourd'hui une cure de seconde classe. L'église est l'une des plus gracieuses et des plus remarquables de la capitale, sous le rapport de l'architecture. Dans cette église, et dès l'année 1311, fut érigée la première confrérie établie en France en l'honneur de la Conception immaculée de la très-sainte Vierge.

SEVERO (San), *Fabale S. Severi* (diocèse de Ravenne, Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Locedio, de la ligne de La Ferté, fondée vers l'an 1140. Jongelin parle d'un autre monastère de Saint-Sévère qui existait de son temps dans la ville même de Ravenne, et dont l'abbé Pierre devint cardinal l'an 1310; il n'ose affirmer qu'il ne soit pas de l'ordre de Cîteaux et le même que celui qu'il vient de mentionner.

SHAFTESBURY, *Sceptoniense Cœnobium* (Dorset, Angleterre). — Monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, au xe siècle, par Elgive, femme du roi Edmond, petit-fils du roi Alfred le Grand. Cette pieuse princesse y fut inhumée. (Schaftesbury est une ville d'Angleterre, à 40 kil. nord-est de Dorchester.) Ce monastère était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Edouard. — Voy. (*Monastic. anglican.*

SHEPEY, *Scapiense Cœnobium* (Kent, Angleterre).— Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé dans l'île de Shepey, sur la côte de Kent, par sainte Sexburge, femme d'Ercombert, roi de Kent, et qui fut depuis abbesse d'Ely. Cette princesse reine ne l'acheva qu'en 664, après la mort de son mari. Il fut en peu de temps peuplé de 74 religieuses. Ce monastère, connu sous le nom de Mynster de Shepey, fut détruit par les Danois. On le rebâtit l'an 1130, et Guillaume, archevêque de Cantorbéry, le dédia sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Sexburge. On y a vu des religieuses bénédictines jusqu'à la destruction des abbayes en Angleterre.

SHERBOURNE, *Shirburnense Cœnobium* (comté de Dorset, Angleterre). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée et dotée par les rois d'Angleterre.

C'est dans ce monastère que fut consacré à Dieu et élevé dès ses premières années saint Etienne surnommé Harding, l'un des premiers fondateurs de l'ordre de Cîteaux et le père spirituel de saint Bernard. « La règle de Saint-Benoît, dit un biographe de saint Etienne, alors protestant et depuis converti à la foi catholique, permet aux parents d'offrir leurs enfants avant leur quatorzième année à l'autel du Seigneur, pour le servir dans le cloître jusqu'à la fin de leurs jours. Dans ces temps de désordres, alors qu'était si fort l'entraînement vers des actes de violence, de rapine et de débauche, des parents pieux croyaient ne pouvoir mieux assurer l'innocence de leurs enfants qu'en les plaçant de bonne heure à l'ombre d'un monastère. De même qu'ils avaient déjà en leur nom contracté sur les fonts les vœux solennels du baptême, alors ils les amenaient à l'église du monastère, les introduisaient dans le sanctuaire, et, enveloppant leurs mains dans la nappe de l'autel, les consacraient solennellement au service de Dieu, s'engageant en même temps par serment à ne leur donner aucune portion de leurs biens. Ils les laissaient alors, avec une entière sécurité, à la garde du supérieur, pour qu'ils suivissent leur maître avec plus de facilité sans être ralentis par les embarras terrestres. Rien de plus attentif que la discipline à laquelle saint Etienne fut ainsi soumis dès ses plus tendres années; un prince n'est pas élevé avec plus de soin dans le palais du roi que n'étaient ces enfants présentés aux monastères, qu'ils fussent nobles ou de basse naissance..... » *Vie de saint Etienne Harding* par Dalgairns, éditée par le rév. J. H. Newman.)

Un siècle environ avant cette époque, saint Dunstan avait ressuscité la ferveur des Bénédictins d'Angleterre, tombée en plusieurs endroits en décadence; et c'était d'après ses constitutions que le monastère de Sherbourne était gouverné.

SHROWLE ou SHROWE, *Flumen Dei* (comté de Longford, dans le Leinster, Irlande).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Mellifont. Elle fut fondée vers 1200. Les habitants du pays l'appellent quelquefois, dit-on, *Striuthie* ou *Struth*.

SIBBETON, *Sibbetonium*, *Sibetonensis Abbatia* (comté de Norfolk, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Wardon*, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1150, par Guillaume de Chincy ou de Canet. Les rois Etienne et Henri II, confirmèrent cette fondation, cette abbaye était sous l'invocation de la sainte Vierge. (*Monastic. anglican.*)

SIBERACUM.—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut fondée l'an 1090, dans le diocèse de Cologne (Allemagne). Elle doit sa fondation ou du moins sa dotation à Herman, archevêque de Cologne, qui fut inhumé dans son sein.

SICHEM, *Sichemium* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Walkenrède, fondée l'an 1141, dans le diocèse de Mayence, et dans le landgraviat de Thuringe, dit le *Gallia christ.* Elle devint célèbre par la sainteté de ses habitants. Son premier abbé fut Vulkin, dont on a des sermons, dit Jongelin, et dont le ménologe de Cîteaux fait mention au 18 septembre.

SIE EN BRIGNON (Notre-Dame de la), *Absia Brinium* ou *B. M. de sede Brignoni* (Maine-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, et située entre Thouars et Montreuil-Bellay, aux confins de l'Anjou et du Poitou. Elle fut fondée l'an 1120 par Girand, seigneur de Berlay, et enrichie successivement par les bienfaits des seigneurs de Thouars, de Lusignan, de Montberon, etc., dont on voyait encore au dernier siècle les nobles écussons suspendus à la voûte de l'abside.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1298, la mention de 3 abbés seulement. L'abbaye de Notre-Dame de la Sie-en-Brignon était dans le diocèse de Poitiers, et dans la paroisse de Saint-Macaire (canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur).

SIGEBERG, *Sigebergense Monasterium* (Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Maurice, fondée vers l'an 1066, dans le diocèse de Cologne, au delà du Rhin, à trois milles à peu près de Bonn. Saint Annon, archevêque de Cologne, commença sa construction un peu avant l'an 1066, et l'œuvre terminée, il consacra son église cette année même sous le nom de Saint-Michel archange, en la mettant sous le patronage de saint Maurice et de ses compagnons. Le saint pontife y plaça douze religieux du monastère de Saint-Fructueux, très-célèbre alors par sa régularité, et qu'il avait amenés avec lui en revenant d'Italie. Il les visitait très-souvent, dit le *Gallia christ.*, et après sa mort, il fut inhumé au milieu d'eux. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 766, la série de 36 abbés.

SIGISMOND (Saint-), *Cella S. Sigismundi, Rubeacum in Alsatia.*—Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui paraît avoir existé près Rouffach (Haut-Rhin, France), avant l'an 668. Suivant Mabillon, elle aurait été fondée pour des religieuses. On y voit cependant, pour premier abbé Immerius, dont on place la mort à l'an 668, et après lui quelques autres abbés. Quoi qu'il en soit, ce monastère, après avoir vu le Pape Léon IX consacrer sa nouvelle basilique, en y ajoutant le titre de Saint-Marc, devint une prévoté ou un prieuré, qui, dès l'an 1238 au moins, fut soumis au monastère de Saint-Georges en Hercinie.

SIGISMOND (Saint-), PRES ORTHES, *S. Sigismundus* ou *S. Maria Spei* (ancien diocèse de Dax, aujourd'hui de Bayonne, Basses-Pyrénées, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée par les comtes de Béarn, vers le commencement du XIVe siècle. -*Voy.* Marca, *Hist. du Béarn*; et, *Gallia christ.*, t. I, col. 1070, la série de 16 abbesses.

SIGNY (Notre-Dame de), *Signiacum* ou *Signeium* (diocèse de Reims, Ardennes, France).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Igny, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1135, par les seigneurs du pays, à la requête de saint Bernard. Si l'on en croit un vieux manuscrit cité par Marlot et les frères de Sainte-Marthe, saint Bernard, abbé de Clairvaux, s'étant rendu sur le territoire de Porcien, promit aux seigneurs du pays, savoir à Anselme, comte de Ribodimont, à Henri, comte de Porcien, à Clarembauld, seigneur de Roset et à Rodulfe, seigneur de Turne, qu'ils *posséderaient* un jour *autant d'espace dans la céleste patrie, qu'ils en concéderaient de leurs possessions pour la construction d'un monastère.* On a peine à croire, ajoute le *Gallia christ.*, qu'un tel langage soit sorti de la bouche d'un si saint abbé. Quoi qu'il en soit, non-seulement ces quatre seigneurs, mais encore les chanoines de l'église de Reims, donnèrent aussitôt de leurs biens pour la fondation d'un monastère. Douze religieux furent appelés du monastère d'Igny, et Thibaud, comte de Champagne, leur fournit à son tour les moyens de mener à fin cette nouvelle fondation.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 305, la suite de 42 abbés.

SIGY, *Sigeium* (diocèse de Rouen, France). —Abbaye sous l'invocation de Saint-Martin ou de Saint-Vulgaine, fondée et dotée vers l'an 1052, par un certain personnage nommé Hugues, qui la soumit à l'abbaye de Saint-Ouen. Ce fut plus tard un simple prieuré.

SILLY EN GOUFER, *Sillcium* ou *Signeium* ou *S. Maria de Gofer* (diocèse de Séez, Orne). —Abbaye de France, de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1128, dit-on, entre Argentan et Hiesmes, à quatre lieues de Séez, par Dragon, chevalier, qui y prit lui-même l'habit religieux. L'impératrice Mathilde, femme de Henri V, qui lui conféra plusieurs biens, est aussi regardée comme sa fondatrice. Plusieurs rois de France et d'Angleterre, et les comtes d'Alençon, se montrèrent à leur tour les généreux bienfaiteurs de cette abbaye.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 758, la série de 43 abbés; *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 803.

SILOE (diocèse de Prague, Bohême). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Strahow ou de Steinfeld, située près de Czaslavia. Elle fut fondée l'an 1138, par Sobieslaw Ier, duc de Bohême. Cette abbaye de *Siloé* est l'une de celles, en bien petit nombre, de l'ordre de Prémontré, qui existent encore dans la Bohême.—Voy. *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 809.

SILVA B. MARIÆ.—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui existait près de Heimbach, dans le diocèse de Cologne (Allemagne). Suivant le *Gallia christ.*, c'est peut-être la même que *Silva B. Mariæ in Eifflia* ou *Marienwalt*, fille de Bottenbroch, qui fut fondée l'an 1480.

SILVA NIGRA (S. Petrus in). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Pierre, fondé l'an 1093, dans l'ancien diocèse de Constance, à deux lieues de Fribourg en Brisgau (grand-duché de Bade, Allemagne), par le duc Berthold II, qui lui conféra tous les biens d'un autre monastère construit par son père, à Wilheim. Gebehard, évêque de Constance, et légat du Saint-Siége, frère dudit Berthold, consacra le nouveau monastère le jour de la fête de saint Pierre aux Liens.—Voy., *Gallia christiana*, t. V, col. 1056, la série de 42 abbés.

SIMORE, *Simorra* (diocèse d'Auch, Gers, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, fondée avant l'an 817, sur la petite rivière la Gimone. On y conservait religieusement le corps de saint Cerat, qui était en grande vénération dans toute la contrée. —Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1014, la série de 29 abbés.

SINNINGTHUAITH, *Sinningthwaitensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, qui a existé dans le comté d'York. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. On trouve, dans le *Monastic. anglicanum*, diverses chartes de donation en sa faveur.

SION (Maison de) (Angleterre. — On nommait ainsi un monastère de l'ordre de Sainte-Brigitte, situé près de la Tamise, dans le Middlesex, à dix milles de Londres, et le seul de cet ordre en Angleterre. Il avait été fondé, en 1413, par Henri V, avec une magnificence vraiment royale. Ce monastère étant fort riche, fut un des premiers que l'on détruisit sous Henri VIII. Edouard VI le donna d'abord à Edouard, duc de Sommerset, et il passa ensuite à Jean, duc de Northumberland. La reine Marie le rendit à l'abbesse, mais il fut détruit de nouveau sous Elisabeth. Les religieuses s'enfuirent, et allèrent successivement à Malines, à Rouen, etc. Elles se retirèrent enfin à Lisbonne, où le roi Philippe II, et plusieurs personnes charitables vinrent à leur secours. Une dame portugaise ayant embrassé leur règle, elle leur donna une terre dont elle avait hérité. — Voy. *Monast. anglic.*; *Notitia Monastica* de Tanner; *Hist. ecclesiast.* de Fuller.

SITICH, *Siticum* (diocèse de Laybach, Illyrie, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rayn, fondée l'an 1135. Elle paraît avoir pris son nom, dit naïvement Jongelin, de son fondateur, qui répétait : *sit hic* (*qu'il y ait là*) un monastère; ou certainement d'un perroquet qui disait les mêmes paroles : « Puisque les armes du couvent portent un perroquet vert dans un bouclier d'or, ainsi que je l'ai vu de mes yeux. » (Liv. IV, p. 39.)

SITICHENBACH, *Sitichenbachium* (ancien diocèse de Verden, Hanovre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Hardenhausen, fondée vers l'an 1250, par Ludet, évêque de Verden, ou, selon d'autres, en 1243, et dotée, plus tard, par Jean de Sesterlliet, évêque de la même ville, qui, le 10 décembre 1388, y fut inhumé avec de grands honneurs. Jongelin pense que cette abbaye est d'une date plus ancienne. Son grand bienfaiteur, dit-il, est Othon, surnommé le Brave, duc de Brunswick et de Lunebourg; avec sa femme Mathilde, fille de Louis, électeur palatin, vers l'an 1320 (liv. III, p. 52).

SIVERSTAT (Bavière), l'un des huit monastères bâtis au VIIIe siècle, dans le diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Elisand, frères, selon l'auteur de l'*Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*. Il fut ruiné par les Hongrois dans le Xe siècle.

SIXTE (Saint-), *S. Sixtus* (à Reims, Marne, France). — Ancienne église fondée sur le tombeau des saints Sixte et Sinice, premiers évêques de Reims, et qui, suivant Flodoard, fut occupée par des Clercs séculiers vers l'an 620. Elle avait le titre d'abbaye longtemps avant le IXe siècle, où Charlemagne la donna à Ansigise, depuis abbé de Saint-Germer de Flaix, et ensuite de Fontenelles. Mais déjà, vers le milieu du Xe siècle, elle n'était plus ni abbatiale ni collégiale : elle était devenue une simple paroisse ou un bénéfice simple. Le *Gallia christiana*, qui en fait mention, termine par ces mots : « Aujourd'hui la basilique a été rasée, et le titre de bénéfice n'existe plus. »

SIXTE (Saint-), à Rome. — Célèbre et premier monastère de l'ordre dominicain, fondé à Rome, l'an 1217, par saint Dominique. « Au pied méridional du mont Cœlius, dit l'historien de ce saint, le long de la voie Appienne, et en face des ruines gigantesques des thermes de Caracalla, s'élevait une ancienne église dédiée à saint Sixte II, Pape et martyr. Cinq autres Papes, martyrs comme lui, reposaient à ses côtés dans cette sépulture. A l'un des flancs de l'église, nouvellement réédifiée, était attaché un cloître presque achevé..... Dominique s'empressa de demander l'église et le monastère au Souverain Pontife. Honorius III lui en fit la concession verbale.

« En trois ou quatre mois, Dominique eut rassemblé, à Saint-Sixte, jusqu'à cent religieux. Une fécondité rapide et prodigieuse succédait en lui à la lenteur qui avait toujours été le caractère de sa destinée. Cet homme, qui n'avait commencé sa carrière véritable qu'à trente cinq ans, et qui avait mis douze années à se former seize disciples, les voyait maintenant tomber à ses pieds comme les épis mûrs tombent en été sous la faucille du moissonneur..... Saint Sixte, placé sur la route que suivaient autrefois les triomphateurs romains pour monter au Capitole, fut témoin, pendant une année de scènes plus merveilleuses que les spectacles auxquels les généraux de Rome avaient accoutumé la voie Appienne. En aucun lieu et en aucun temps, Dominique ne manifesta davantage l'autorité que Dieu lui avait donnée sur les âmes, et jamais la nature ne lui obéit avec un empressement plus respectueux. C'est le moment triomphal de sa vie. » (Le P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. 9.)

Dès l'année suivante (1218), le couvent de Saint-Sixte fut transformé en un monastère de religieuses dominicaines, qui y furent transférées de divers couvents de Rome, et principalement de Sainte-Marie au delà du Tibre..... Le Pape donna, à saint Dominique, en échange de l'habitation de Saint-Sixte, l'église et le monastère de Sainte-Sabine, au mont Aventin, à côté de son propre palais.

« L'an 1575, sous le pontificat de Grégoire XIII, dit l'historien de saint Dominique, les religieuses de Saint-Sixte, chassées de leur retraite par l'air fiévreux de la Campagne romaine, vinrent s'établir sur le Quirinal, au nouveau monastère de Saint-Dominique et de Saint Sixte, emportant avec elles, dans cette émigration, l'image de la sainte Vierge. Saint-Sixte, dépouillé et abandonné, resta seul sous la garde de ses souvenirs....» (Le P. Lacordaire.)

SLIERBACH, *Slierbacum* (Haute-Autriche). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, d'abord de femmes, et ensuite d'hommes, située sur les confins de la Bohême. Elle fut recouvrée et restaurée vers l'an 1620, par Antoine, archevêque de Vienne, ci-devant abbé de Wilhering.

SOBRADE (Notre-Dame de), (Galice, Espagne). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui subsistait dès l'an 782, selon un titre rapporté par Yépez. Ce monastère était double, et la principale communauté devint celle des religieuses, puisque, dans ce titre, la supérieure, appelée Munie, est nommée la première. Gutier, l'abbé, ne vient qu'après elle. (Bulteau.)

SOBRADO, *Superatum* (diocèse de Compostelle, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, en Galice; c'était, dans l'origine, un monastère de Bénédictins qui fut réédifié l'an 922, par le comte Herménégilde, et sa femme Paterne. Plus tard, vers 1142, les Bénédictins quittèrent ce lieu, et Alphonse VIII, roi de Castille, le donna pour habitation à des religieux appelés de Clairvaux. Il devint un des plus illustres monastères de l'Espagne : l'an 1498, il fut agrégé à la congrégation de Castille. Le prieuré de Saint-Just, autrefois abbaye, dépendait de Sobrado.

SOEBY, JULITHA ou JULIRA, *Saba* en latin (ancien diocèse de Strengnaes, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1160, par Charles VII, roi de Suède et, achevée vers 1170, par le roi Canut, son successeur. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye d'Alvastern. L'abbé Henri souscrivit, en 1343, au diplôme du roi, pour le recouvrement de la Scanie.

SOIGNIES, *Sonegiæ* (Hainaut, Belgique). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 653, dans un lieu solitaire, à quelques lieues de Mons, par saint Vincent, mari de sainte Vandru, et fondateur d'Hautmont. On y conservait les corps de ce saint et de son fils Landry. Saint Vincent gouverna ce monastère jusqu'à sa mort, arrivée l'an 677. Après lui, Landry, son fils, en fut abbé. Ce monastère, détruit par les Normands vers l'an 880, resta inhabité jusqu'à ce que Brunon, archevêque de Cologne, vers l'an 957, le répara et le céda à des chanoines séculiers : il devint dès lors assez célèbre pour donner naissance, au XIIe ou XIIIe siècle, à une ville populeuse qui fut ceinte de murs l'an 1360 (116). — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 75.

SOISSONS (Notre-Dame de), *S. Maria Suessionensis* (Aisne, France. — Ancienne et illustre abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Soissons, l'an 660, par Ebroïn, maire du palais des rois neustriens, par Leutrade, sa femme, et leur fils Bovon. Ce ministre, plus connu par ses violences que par sa piété, donna cependant, aux sollicitations de Leutrade et de saint Drausin, évêque de Soissons, le palais royal qui était dans cette ville, pour la fondation d'un monastère. Saint Drausin y mit la règle de Saint-Colomban ou de Luxeuil, et y établit pour première abbesse, Etherie, religieuse de Jouarre. Les rois de France accordèrent plusieurs priviléges à cette abbaye. On y comptait, vers le milieu du IXe siècle, deux cent soixante religieuses. Les abbesses furent souvent de nobles et illustres princesses. Le monastère était bâti avec une splendeur royale. Il y avait trois églises, l'une sous le titre de la sainte Vierge, l'autre, sous celui de saint Pierre; et enfin, la troisième, sous le titre de sainte Geneviève, à l'usage des pèlerins et des indigents. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 443, la série de 48 abbesses.

SOLEIL-MONT ou SOLIAMONT, *Solis Mons* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située non loin de *Flericum* (*Gallia christ.*), et fondée bien avant l'an 1237, époque où elle fut unie à cet ordre, et soumise immédiatement à l'abbé d'Aulne. Elle avait été bâtie sous les auspices du comte Henri et avec l'approbation du Souverain Pontife, dit le *Gallia christ.*; mais on ignore sous quel institut. Guillaume, comte de Namur, appela Marie d'Aulvet et quelques autres religieuses de Malines, pour restaurer ce monastère, après l'an 1400.—Voy., *Gal. christ.*, t. III, col. 608, la série de 16 abbesses.

SOLEME ou SOLESMES, *Solemniacum*, (diocèse du Mans, Sarthe, France).—Ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, située à une demi-lieue de la petite ville de Sablé, sur un côteau au pied duquel coule la Sarthe. Il fut fondé l'an 1010, par Geoffroy, seigneur de Sablé, et rebâti à neuf en 1732. Ce prieuré relevait de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture du Mans. Il n'offre rien de remarquable que sa gracieuse position. Son église, qui remonte au XIIIe siècle, ainsi que la tour, ressemble elle-même à beaucoup d'autres. Mais ses deux chapelles latérales forment le musée le plus complet des richesses de l'époque si courte et si brillante,

(116) C'est la ville de *Soignies* (Hainaut), à 15 kil. nord est de Mons.

dite de la *Renaissance*. Qu'on se représente un ensemble d'environ 80 figures de grandeur naturelle, exécutées de 1496 à 1553, et encadrées dans des ornements d'architecture comparables à tout ce que l'on a jamais admiré de mieux en ce genre, pour la légèreté, l'élégance, la bizarrerie. Ces statues sont connues dans le pays sous le nom populaire de *saints de Solême*. Diverses traditions circulent sur leurs auteurs. La plus répandue de ces traditions attribue au célèbre Germain Pilon, natif du bourg de Loué, situé à 4 lieues de Solême, l'honneur de ces compositions. On est cependant forcé de reconnaître dans tout cet ensemble les traces évidentes de plusieurs ciseaux plus ou moins habiles, plus ou moins avancés. On doit croire sans doute, avec tout le monde, que Germain Pilon a dû de préférence être employé par les moines dans ces vastes travaux; mais on ne doit pas rejeter cependant cette autre tradition, qui les attribuerait à trois artistes Italiens. On dit que le prieur, dom Jean Bougler, indiquait lui-même à ces trois artistes le sujet et la pose de chacune des statues qu'ils avaient à faire. Ils se mettaient à l'œuvre, exécutant tous trois le même sujet : on plaçait la meilleure statue et les deux autres étaient brisées. Lorsque, en 1732, les religieux firent rebâtir la maison, on retrouva, dans les fouilles, un nombre considérable de fragments de statues ainsi mutilées, par ordre du prieur dom Bougler.

L'énumération de toutes ces figures nous entraînerait trop loin. Bornons nous à mentionner, dans ce merveilleux musée chrétien, le caveau de la chapelle de droite, si remarquable par l'incroyable profusion de ses ornements gothiques, et dans lequel se trouve représentée la sépulture du Christ, qu'entourent dix figures de grandeur naturelle. Le principal monument de la chapelle gauche est à son tour une grotte d'une architecture gracieuse et sévère, laquelle est, sans contredit, le morceau le plus pittoresque que renferme l'église de Solême. Dans l'intérieur de cette grotte, quatorze personnages procèdent à la sépulture de la Vierge Marie, étendue sur un linceul, drapée de la manière à la fois la plus noble et la plus modeste, et ravissante de pose et d'exécution. Parmi les quatre personnages qui tiennent les coins du linceul, on remarque Jean Bougler, prieur de Solême, qui fit exécuter tous les travaux de cette chapelle. Un saint Pierre, un saint Jean, deux saintes femmes, quelques disciples assistent à cette scène. « On observe dans toutes ces figures, dit le pieux pèlerin d'après lequel nous donnons ces détails, le caractère de l'art italien à sa plus belle époque, ce je ne sais quoi de grandiose et de simple qui nous frappe dans Raphaël et son école; mais l'étude de l'antiquité grecque n'a point encore altéré le type mystique et surnaturel que l'artiste catholique du XVe siècle puisait dans sa foi pleine de tendresse et de naïveté (117). »

(117) E. de Cazalès, *Voyage à Solême*.

Nous devons mentionner encore, parmi les merveilles de l'église de Solême, une autre grotte de la chapelle de gauche, qui renferme la grande scène dite, dans les traditions du pays, *la Pamoison de la Vierge*. Marie est à genoux, doucement expirante, soutenue par le disciple bien aimé aussi à genoux, et par saint Pierre, dont la figure vénérable a l'empreinte d'une douloureuse tendresse. Mais c'est assez parler des sculptures de Solême : terminons cette courte notice en nous félicitant de voir aujourd'hui l'antique prieuré, devenu abbaye, fleurir comme le berceau et le siége principal des nouveaux Bénédictins de la Congrégation de France. On sait que vers 1830, quelques jeunes prêtres du diocèse du Mans conçurent le saint projet de racheter le prieuré de Solême, et d'y faire revivre avec l'esprit de saint Benoît les études et les travaux de la célèbre congrégation de Saint-Maur. Le ciel a béni cette pensée. L'œuvre a prospéré, quoique lentement et difficilement, comme toute entreprise courageuse et sainte prospère aujourd'hui sur notre terre de France. Des productions remarquables, telles que les *Institutions liturgiques*, l'*Histoire de sainte Cécile*, l'*Histoire de saint Léger*, la *Hollande catholique*, le *Solemniacense Spicilegium*, etc., ont déjà fait pressentir ce qu'on doit attendre des nouveaux héritiers de la science et des vertus de nos anciens Bénédictins.

SOLIERES (Notre-Dame de), *Soleriæ*, (Belgique).— Abbaye de femmes, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1196, au pays de Ben-sur-Meuse, par le seigneur de Rochefort. Elle fut transférée, en 1214, au lieu de Solières, dans l'évêché de Liége, où l'évêque Hugues consacra une église. Vers l'an 1232, elle embrassa la règle de Cîteaux, qui brillait alors d'un grand éclat dans tout le diocèse de Liége, dit le *Gallia christ.*—Voy., t. III, col. 617, la série de 27 abbés.

SOLIGNAC, *Solignacum* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, fondée l'an 631, sur la rivière de Briance, dans une agréable vallée, à six milles environ de la ville de Limoges. Elle reconnaît pour fondateur l'illustre saint Eloi, de Limoges, qui fut depuis évêque de Noyon. Son église fut consacrée le 9 mai de cette même année 631, en présence de 22 évêques. Ses principaux patrons, outre saint Pierre et saint Paul, étaient saint Pancrace et saint Denis, martyrs, avec leurs compagnons, et les saints confesseurs, Martin, Médard et Germain. Le roi Dagobert accorda de grands biens à ce nouveau monastère, et saint Eloi y rassembla 150 religieux, auxquels il donna la règle de Saint-Benoît, en y ajoutant les observances de saint Colomban. Saint Ouen étant venu le visiter y trouva une telle régularité, que selon son témoignage, il l'emportait sous ce rapport sur tous les autres monastères de la Gaule, à l'exception de *Luxeuil* seulement.

Dévasté par les incursions des Sarrasins, le monastère de Solignac fut restauré par Louis le Pieux.—Voy., *Gallia christ.* t. II, col. 566, la série de 64 abbés.

SOMMERITZ, *Sommeritzium*, (diocèse de Cracovie, ancienne Pologne, Etats-Autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1199. Elle est fille de Doblberink.

SONNEBECA ou ZONIBECKA, (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1072, près la ville d'Ypres, par Fulbold, châtelain d'Ypres. Drogon, évêque des Morins, confirma cette fondation l'an 1072. Thibauld, fils de Fulbold, accrut ses revenus; enfin elle fut érigée en abbaye au moins l'an 1142, comme le prouve une bulle du Pape Innocent II, qui confirme cette année les priviléges du monastère, et statue qu'il suivra toujours la règle de Saint-Augustin et de la congrégation d'Arrouaise. Ce monastère fut détruit pendant les guerres, l'an 1578, mais il fut réparé ensuite. Il florissait encore au dernier siècle.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 352, la série de 27 abbés.

SONNE-CAMP, *Campus-Solis*, (Mecklembourg-Schwérin, Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près Wesenbrug, par Henri Burgvin le Vieux, prince des Obotrites et de Mecklembourg, avec sa femme Mechtilde, fille d'Henri le Lion, duc de Saxe. Tranféré l'an 1233, il fut nommé le Nouveau Monastère, dit Jongelin. L'an 1558, Jean Albert, duc de Mecklembourg, dota des biens de cette abbaye l'académie de Rostock.

SOPEWEL, *Sopewellense Cœnobium*, (comté de Hertford, Angleterre). — Monastère de femmes, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé par deux saintes femmes, qui, vers l'an 1140, vivaient en recluses dans une pauvre maison d'écorce et de branches d'arbres, qu'elles s'étaient faite, près de la forêt dite *Eimoda*. Gaufrid, abbé de Saint-Alban, averti par un oracle céleste, leur construisit une *celle* et une habitation convenable. Quelques autres se joignirent à elles, et l'abbé Gaufrid leur donna le voile et les établit sous la règle de Saint-Benoît. Ce fut là comme un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Alban. Gaufrid lui assigna quelques possessions et revenus, et fixa à treize le nombre des recluses. Il leur assigna aussi et fit bénir un cimetière où les religieuses seules de Sopewel avaient le droit d'être inhumées. —Voy. *Monastic. Anglican.*

SOPHIE DE BENEVENT (Sainte-) (à Bénévent, royaume de Naples). — Belle abbaye de femmes, fondée l'an 775, par Arichis, duc de Bénévent. La piété et la magnificence de ce prince éclatèrent dans la fondation de cette église de Sainte-Sophie, qu'il fit consacrer à Jésus-Christ, la sagesse éternelle. Il y transféra les corps de douze saints martyrs, avec beaucoup d'autres reliques et la combla de richesses. Sa sœur Gorimberge fut la première abbesse. Arichis donna à cette nouvelle église de Sainte-Sophie le monastère ou l'hôpital de Saint-Benoît, qui était près l'église de Saint-Modeste, bâtie par Léonien; et l'église du monastère de Sainte-Marie d'Halifax. A son exemple et à son appel, d'autres personnages firent divers dons à cette abbaye, qui devint bientôt fort considérable. Le duc Arichis, après avoir fondé, enrichi et relevé par ses libéralités et ses grâces cette église et cette nouvelle communauté de Sainte-Sophie, signala son respect envers saint Benoît, dit Bulteau, en voulant qu'elle fût soumise au Mont-Cassin.

SORA, *Sorana Abbatia* (diocèse de Sora, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1162, et qui fut unie ensuite à celle de *Casamario*, dans le diocèse de Veroli.

SORDE, *Sordua* (ancien diocèse de Dax, aujourd'hui d'Aire, Landes, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondée avant l'an 960, au confluent des deux gaves, l'Oléron et le Bigorre, à trois milles de l'abbaye de Cagnotte et à neuf de la ville, alors épiscopale, d'Aege ou de Dax. Willaume Sance, comte et seigneur de toute la Gascogne, lui donna divers biens, vers l'an 970. Les deux Guillaume, père et fils, ducs de toute l'Aquitaine, furent ensuite ses bienfaiteurs, avant l'an 1130. L'abbaye de Saint-Jean de Sorde fut plus d'une fois dévastée par les calvinistes. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1061, la série de 49 abbés.

SORDILLAC ou SOUILLAC (Notre-Dame de), *Sordillacum* ou *Sublaçum* (diocèse de Cahors, Lot, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans une très-fertile vallée, sur le bord de la Borèse, non loin de la Dordogne. Jean de Vedel, dans son *Abrégé de l'Histoire des évêques de Cahors*, en rapporte la fondation à saint Eloi, évêque de Noyon, l'an 655, et sa restauration à Louis le Pieux, l'an 806. Mais il est plus probable, dit le *Gallia christ.*, qu'elle eut pour fondateur Gérauld de Saint-Céré, abbé d'Aurillac, vers l'an 962. Il est certain du moins que le lieu de Souillac fut donné, l'an 930, à l'abbé d'Aurillac, par Frotard, vicomte de Turenne. De ce monastère de Souillac, qui était au XVIIIe siècle de la congrégation de Saint-Maur, dépendaient, dit-on, plus de 80 prieurés ou paroisses. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 179, la série de 39 doyens et abbés, depuis 1100 jusqu'à Jacques-Auguste de Thou, siégeant encore vers l'an 1715.

SORETHUM ou SCHUSSENRIETUM (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Magne, confesseur, fondée l'an 1088, dans l'ancien diocèse de Constance et près de Biberach (Wurtemberg). Elle eut pour fondateur Bérenger et Conrad, barons de Schussemiedt, qui transformèrent leur château fort en monastère. Le premier de ces deux seigneurs fut, dit-on, moine convers de cette même abbaye. Les premiers religieux de Sorethum furent envoyés de Minderow, par Ulric de Than, le quatrième prévôt. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1111,

14 prévôts et 19 abbés, et *Annal. Prœmonstr.* t. II, col. 819.

SOREZE, dit NOTRE-DAME DE LA SOREZE, *Soriginium*, *Soregium* ou *B. M. de Sordiliaco* (ancien diocèse de Lavaur, aujourd'hui d'Alby, Tarn, France). — Célèbre abbaye de Bénédictins, fondée l'an 754, par Pépin, roi d'Aquitaine, et nommée d'abord Abbaye de la Paix. Son église fut consacrée sous l'invocation de la Vierge Mère. Cette abbaye était devenue dans la suite considérable et célèbre. Avant la révolution, on y faisait gratuitement l'éducation de douze jeunes nobles. Elle est située dans la ville du même nom, sur le ruisseau de Sor, à 26 kil. S.-O. de Castres. Depuis 1789, l'abbaye a été convertie en un établissement d'éducation, qui a été longtemps florissant. Cette maison est aujourd'hui sous la direction du R. P. Lacordaire, provincial des Dominicains de France, qui y dirige un collége et un noviciat du tiers-ordre de Saint-Dominique. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 360, le catalogue de 53 abbés

SORP, *Sorpium* (ancien diocèse de Riez, Basses-Alpes, France). — Ancienne abbaye de femmes, sous l'invocation de sainte Catherine, fondée pour cent religieuses, par Foulque II, évêque de Riez, près la fontaine dite *Sorpo* ou *Scorpo*, l'an 1255. Cette fondation fut confirmée par Zoen, légat du Saint-Siége vers cette époque, et fondateur de l'abbaye de Sainte-Catherine d'Avignon

SOSTENDAL, *Dulcis Vallis*. — Ancienne abbaye, fondée l'an 1215, suivant Meyer, près Middelbourg (Hollande), par une colonie de Saint-Barthélemi, de Bruges. On y vit autrefois des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, de l'institut de la congrégation d'Arrouaise. Détruite ensuite, l'an 1578, dans les tumultes des guerres, elle fut cédée enfin aux Pères de la Compagnie de Jésus, l'an 1584, lorsque la ville de Bruges, dit le *Gallia christ.*, fut réconciliée avec le roi catholique. Le *Gallia christ.* place cette abbaye dans le diocèse de Bruges. — Voy., t. V, col. 263, les noms de 7 abbés.

SOTOS ALBOS, *Saltus Albus* (diocèse de Léon, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, vers 1212, par des religieux et un abbé venus de Cîteaux en France. Il n'en existe plus de souvenir aujourd'hui.

SOUCILANGES, *Celsiniarum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée de l'an 926 à 928, par Herfrid, comte de Clermont. Elle était située à quinze milles de Clermont, à six d'Issoire et à un peu plus de la Chaise-Dieu. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col 374, la série de 91 abbés et prieurs.

SOURIBES, *Subripis* ou *Inda Abbatia* (diocèse de Gap, Hautes-Alpes, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 1260. Elle fut réunie, l'an 1464, au monastère de filles de l'ordre de Sainte-Claire de Sisteron, dites *Urbanistes*. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 472, la série de 6 abbesses.

SOUVIGNY, *Silviniacus* (Allier, France). Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 994, dans le Bourbonnais, à trois lieues de Bourbon-l'Archambaud et à presque égale distance de la ville de Moulins. Ce lieu de Souvigny fut cédé, avec son église de Saint-Pierre, à l'abbaye de Cluny, par Aimard ou Ademard, l'an 23 du règne du roi Charles. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 337, cette charte de donation, et col. 378, la série de 39 prévôts de Souvigny. L'abbaye de Souvigny était du diocèse de Clermont. (Le lieu de Souvigny est aujourd'hui du diocèse de Moulins.

SPAINSHART (Bavière). — Belle abbaye de l'ordre de Prémontré, qui était située dans le diocèse de Ratisbonne, et près de Kemmat. Elle fut fondée l'an 1145, par Adelfole de Reistenberg, et sa femme Richinze. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 833.

SPANHEIM, *Spanheimium* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui doit son origine à une église fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1044, dans le diocèse de Mayence, par Everard, comte de Spanheim, et qui fut consacrée, l'an 1047, par Bardon, archevêque de Mayence. Habitée d'abord par des Clercs séculiers, cette église fut ensuite accrue d'un monastère, commencé l'an 1101, par Etienne, comte de Spanheim, et terminé, l'an 1123, par le comte Meginhard, son fils Cette même année, le dimanche de Quasimodo, Boggon, évêque de Worms, à la place d'Adelbert, archevêque de Mayence, consacra l'église et le monastère en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Martin. Les premiers religieux de ce monastère vinrent de Saint-Alban et de Saint-Jacques, près de Mayence. En 1469 ou 1470 il s'unit à la réforme de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 633, le catalogue de 30 abbés. — On distingue parmi eux le célèbre chroniqueur et théologien Jean Trithème, auteur de la *Chronique d'Hirsauge*, né en 1462, à Trittenheim, aux environs de Trèves, mort en 1516. Il avait été élu chef de l'abbaye de Spanheim à 22 ans. Ayant tenté vainement de réformer ses moines, il renonça à cette abbaye en 1505, et fut nommé abbé de Saint-Jacques de Wurtzbourg. Outre sa *Chronique d'Hirsauge*, on a de lui : *De Scriptoribus ecclesiasticis*, Paris, 1497, in-4°; *Lett. famil.*, 1536; *Stoganographia*, Cologne, 1635, in-4°, etc. Il était très-savant pour son temps, et fut accusé de magie.

SPARMALIA JERUSALEM NOVA (à Bruges, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1200 : sa première fondatrice fut une noble dame nommée Ghèle, qui construisit au lieu dit de *Hunkevliet in Slipen*, une chapelle en l'honneur de saint Pierre et un monastère qui fut appelé *Nova Terra*. L'an 1239 ou 1241, les religieuses de Hunkevliet se transférèrent dans la paroisse de Ziezele, près Bruges, où Gilles de Brène, chanoine de Saint-Donatien de Bruges,

prévôt de Saint-Sauveur de Harlebec et chancelier de Flandre, leur fonda un monastère au lieu dit *Sannatia*, et qui fut appelé *Nova Jerusalem*. Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et Jeanne, confirmèrent cette translation et nouvelle fondation par des lettres de 1239. Ensuite Innocent IV en 1245, et Alexandre IV, l'an 1256, approuvèrent toutes les donations faites au monastère de la Nouvelle Jésusalem. Son pieux fondateur, Gilles de Brène, étant mort l'an 1270, il fut inhumé sous un insigne mausolée, devant l'autel principal, avec un lion noir à ses pieds.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 296, la série de 33 abbesses.

SPECULUM B. MARIÆ, dit *in Senen*, (près Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1221, près du Rhin, pour des femmes, par Mathilde, comtesse de Senen, qui fut inhumée dans son église, devant le grand autel. Cette abbaye à souffert de fréquents dommages des inondations du Rhin. On cite entre autres, une inondation de l'an 1432, où les eaux s'élevèrent plus haut que les autels de l'église. Elle florissait néanmoins l'an 1459, époque à laquelle ses religieuses, furent appelées par Catherine, parente d'Adolphe, duc de Clèves, à réformer le monastère de Sleidenhorst, dans le duché de Clèves.

SPINLIEU ou ESPINLIEU, *Locus Spinosus* (Hainaut, Belgique).—Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1216, près de Mons, en Hainaut, dans un lieu couvert d'épines et de buissons, et qu'avait d'abord habité un pieux ermite. Elle était autrefois du diocèse de Cambrai. Elle eut pour première fondatrice une noble fille, Béatrix de Lens, qui consacra sa dot à cette fondation, et s'adjoignant quelques compagnes, se retira elle-même, avec elles dans ce nouvel asile; Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, fut par sa munificence, sinon la première, au moins la principale fondatrice de ce monastère. Détruit par les hérétiques en 1578, il fut restauré quelques temps après par les soins collectifs des abbés du Hainaut. Détruit de nouveau par l'ordre du roi d'Espagne, il vit enfin ses habitantes fixer leur demeure dans la ville de Mons en 1682.—Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 191, la série de 30 abbesses, depuis Béatrix de Lens.

SPIRE DE CORBEIL (Saint-), *S. Exuperius, Guenailus* ou *S. Guennaldus Corbolensis*, ou *Corboilum*, (Seine-et-Oise, France). Abbaye fondée à Corbeil, l'an 950. Vers l'an 1501, elle devint une église collégiale séculière. Cette église était du diocèse de Paris. Saint-Spire est aujourd'hui l'église paroissiale de Corbeil, ville du département de Seine-et-Oise, dans le diocèse de Versailles. —Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 962, l'indication de 22 abbés

SPRINKIRSBACH, *Springirsbacum*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la Trinité et de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1107, dans le diocèse de Trèves, par une riche dame, nommée Bénigne, veuve de Rudger. Richard, fils de la fondatrice, en fut le premier abbé.—Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 621.

SQUIRE ou PIERRE (Saint-), *de Regula, S. Petri Monasterium* (ancien diocèse de Bazas, aujourd'hui de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sur les bords de la Garonne et qui a donné son nom à une ville. Après sa destruction par les Normands, l'an 848, cette abbaye étant tombée en la possession de comte Bertrand, celui-ci, dans le dessein d'y établir la discipline régulière, la céda à l'abbé Adace, au temps de Louis, dit d'*Outremer*. L'an 979, elle passa aux moines de Fleury, dont elle dépendit ensuite comme prieuré.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1215, un diplôme de Gombauld, évêque de Bazas, de l'an 977, touchant la restauration de cette abbaye faite par ses soins et par ceux du duc Willaume Sance, son frère.

STAFARDA (Sainte-Marie de) (diocèse de Turin, Etats Sardes).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Tillet, de la ligne de La Ferté. Elle fut fondée l'an 1135.

STAINS EN OBERNINTHAL, *Stampium*, (diocèse de Baixen, Tyrol, Etats autrichiens). —Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1273, par Meinhard III, duc de Carinthie et comte de Tyrol. Ses premiers religieux et son premier abbé lui vinrent de l'abbaye de Keysersheim, de la filiation de Morimond. D'illustres personnages furent inhumés dans cette abbaye, entre autres le duc Meinhard, son fondateur, avec sa femme Elisabeth, fille d'Othon II, duc de Bavière; et leur fils Henri, duc de Carinthie et comte de Tyrol, qui fut un grand bienfaiteur de l'abbaye, et mourut en 1335.

STANLAWE, *Stanlawensis Abbatia* (comté de Chester, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1178, par Jean, connétable de Chester. Elle fut dans la suite transférée à l'église de Whalley. (*Monastic. Anglican.*)

STANLEGH, *Stanleghensis Abbatia* (Wiltshire, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut fondée d'abord l'an 1151, au lieu de Lokeswell, par l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve alors de l'empereur Henri V. Mais trois ans après, elle fut transférée par le roi Henri II, au lieu dit *Stanlegh*. Elle était fille de Quarrere, dans l'île de Wich.—Voy., *Monastic Anglican.*, diverses chartres de Henri II et de Richard Ier, à son sujet.

STANLEY (Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Newhus, qui était située dans l'ancien diocèse de Chester. Elle fut fondée l'an 1223, par Raoul d'Okebruk.—Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 847.

STANLEY, *Stanleya Stoneleyensis Abbatia*, (comté de Warwich, Angleterre).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Quarrere, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1154, par les soins et les libéralités de Hen-

ri II, roi d'Angleterre, qui donna aux religieux cisterciens du prieuré de Sainte-Marie de Rademore en échange de ce prieuré, le lieu de Stanley, où ils vinrent s'établir. — Voy. *Monastic. Anglican.*

STAOUELI (Notre-Dame de) (diocèse et province d'Alger, Afrique française). — Nouveau monastère de Trappistes, fondé l'an 1843, dans la plaine de Statouëli, près d'Alger. C'est le 20 août 1843, que le B. P. abbé don François Régis de Martrin, premier abbé de Stouëli, a pris possession de la concession faite par l'Etat. Dans une lettre du 14 septembre 1843, adressée par monseigneur Dupuch au conseil central de l'œuvre de la Propagation de la foi, le vénérable prélat s'exprimait ainsi : — « .... Je bénis ce matin même, les fondations du nouveau monastère de Notre-Dame de Staouëli. C'est en présence du maréchal (Valée), et des principales autorités de la colonie, avec un nombreux clergé et quatorze religieux, que je pose la première pierre de l'église, sur le champ même où se livra la bataille de Staouëli (le 19 juin 1830), qui décida en grande partie de la prise d'Alger.

« Cette première pierre, façonnée il y a de longs siècles, par le ciseau des vainqueurs du monde, — ils se sont évanouis dans leur gloire ! — nous la posons sur un lit de boulets, ramassés dans l'enceinte de la nouvelle Trappe. »

Depuis cette époque, le monastère de Staouëli a pris un très-grand développement. Peuplé de nombreux religieux dont les vertus édifient toute la contrée, il est devenu en quelques années un bel établissement agricole et industriel, qui doit exercer une heureuse influence sur l'avenir de notre colonie. L'abbaye de Notre-Dame de Staouëli, est située à 17 kil. d'Alger, sur la route d'Alger à Cherchell. La communauté se compose d'environ 120 religieux. « Voilà, dit M. L. Reybaud, en parlant de Staouëli, une entreprise qui honore l'esprit religieux de notre temps. Qu'aux jours de la Thébaïde et dans les premiers âges chrétiens, des hommes se soient isolés du monde pour l'oublier et en être oubliés, qu'ils aient dompté leurs corps et exalté leurs âmes, en vue de la poursuite exclusive de leur salut; ce sont là de grands et salutaires exemples que devait au monde et à ses débuts, une religion chargée de combattre des satisfactions effrénées, et d'y substituer l'empire du renoncement; mais de nos jours, et par l'activité qui nous entraîne, il fallait, en suivant l'exemple des solitaires d'autrefois, en joindre encore un autre plus fécond, celui d'un sacrifice ennobli et agrandi par l'intérêt social.....

« C'est ce qu'ont fait les PP. Trappistes de Staouëli. Au milieu de ces déserts, sur ce sol inculte et sauvage, ils ont planté leurs tentes avec le ferme dessein de n'en sortir que par le succès ou par la mort: ils ont marché d'un pas ferme et en rangs pressés au-devant des obstacles que leur opposait la nature, l'œil vers le but, sans fléchir un instant, sans compter ceux qui tombaient autour d'eux; les premiers, ils se sont engagés courageusement dans cette laborieuse colonisation du nord de l'Afrique, où l'honneur de la France est en jeu, et qui doit répandre quelque éclat sur ses annales; ils se sont enfin dévoués à cette tâche avec patience, avec persévérance, avec abnégation, en véritables ouvriers infatigables de l'Eglise et de Jésus-Christ. »

STAVELOT, *Stabulum*, *Stabulaus*, *Stabuletum* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans la forêt des Ardennes, fondée vers l'an 651, par Sigebert II, roi d'Austrasie, et saint Bernard, alors abbé de Cougnon, et depuis, évêque de Maestricht. Elle était sous l'invocation de saint Pierre et de saint Remacle. Elle a été l'origine de la ville de Stavelot, situé à 36 kil. S.-E. de Liége. Elle était comme la sœur jumelle de Malmédy, autre abbaye fondée dans les Ardennes, par le même Sigebert, peu auparavant : ces deux abbayes, quoique distinctes, n'avaient qu'un seul abbé. Saint Remacle étant mort vers 664, fut enterré à Stavelot. — Voy. Malmédy. — *Stavelot* était dans le diocèse de Liége, tandis que Malmedy, situé dans son voisinage, était du diocèse de Cologne. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 939, la série de 74 abbés.

STEFANO (San-) (diocèse de Reggio, en Calabre, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Saint-Thomas de Torcello, de la ligne de Morimond. Elle fut fondée l'an 1250.

STEIN, *Staina*, *Steina*.— Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, située entre les villes de Guttingue et de Northeim, dans le duché de Lunebourg, et qui était, comme pense le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Mayence (Allemagne). L'époque de sa fondation est antérieure à l'an 1248. Elle s'unit, en 1492, à la congrégation de Bursfeld, sous laquelle elle était encore l'an 1608, d'après Buzelin. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 588, mentionne deux abbés seulement.

STEIN, *Steina Helvetiorum* (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Georges, dans la ville de ce nom, sur le Rhin, où elle fut transférée de Dwiel ou Hochendwiel. Elle fut fondée avant l'an 880. Elle était de l'ancien diocèse de Constance. On lui donne pour fondateurs Burcard Ier, duc d'Allemagne, et Hedwige sa femme, fille de Rodolphe, roi des Bourguignons, d'après Buzelin, ou de Henri, duc de Souabe, d'après Eckehard. Elle avait été construite, dit-on, à la place d'un château fort des anciens princes Guelfes d'Allemagne. Plus tard, à cause de son difficile accès et de la disette des eaux, elle fut transférée à Stein, par les soins de l'empereur saint Henri, qui la dota libéralement l'an 1005. L'abbé de Peterhausen, près de Constance, hérita des débris de ses possessions et de son titre d'abbaye, après la désolation des monastères, dans le XVIe siè-

cle. Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 933, la série de 14 abbés de Dwiel ou de Stein.

STEINFELD, *Steinfeldia* ou *Steinfeldense, in Eifflia Cœnobium.* — Belle abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ensuite de Prémontré, qui a existé dans le diocèse de Cologne (Allemagne); son origine remonte à un oratoire, que le comte Sigebodone ou Sibodone de Hochteden, fit construire dans la forêt d'Ardenne, aux confins de son comté, pour recueillir son esprit, après les fatigues de la chasse. Cet oratoire fut bientôt transformé en une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, que Wicfrid, archevêque de Cologne, fit consacrer en l'honneur de la sainte Vierge et des saints apôtres. Après un laps de 177 ans, les religieuses furent remplacées par des Chanoines réguliers du monastère de Spingerbach, au diocèse de Trèves, lesquels après vingt-trois années, adoptèrent la règle des Prémontrés, et se soumirent à l'obédience de l'abbé général de l'ordre. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 799. — *Annal. Præmonst.*, t. II, col. 853, la série de 44 prévôts et abbés etc., avec la planche de l'abbaye.

STEINGADEN *Stingadium* (Bavière). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Rothen, et qui fut fondée dans le diocèse d'Augsbourg, l'an 1147, par Guelphe VI, duc de Bavière. — *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 877.

STEPHANUS et SATURNINUS (*SS*). — Ancien monastère fondé dit-on, par la reine Frédégonde (2e moitié du VIe siècle), à Viviers (Ardèche, France). (*Annal. Benedict.*, t. II).

STOLP, *Stolpium* (ancien diocèse de Cammin, Poméranie, Etats Prussiens). — Grande et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pfoort, fondée l'an 1140, par Ratibot, prince des Poméraniens. Il fit cette fondation, en mémoire de son frère Wartislav, duc de la Poméranie citérieure, qui, dans ce même lieu, l'an 1155, avait été étranglé dans son lit par des voleurs. Parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, on distingue Bugislav, duc de Poméranie, et fils du prince assassiné. (Jongelin).

STRADA (Santa-Maria de) (diocèse de Bologne, Etats de l'Eglise). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans la ville de Bologne. On ignore l'année de sa fondation. Un de ses abbés, D. Bernard Lambertesch, florissait vers l'an 1344; et mourut abbé de Saint-Sauveur de Septime, près Florence.

STRAHOW (dans la ville de Prague, Bohême). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, qui remplace aujourd'hui le chef d'ordre. Elle fut fondée vers 1140, par le pieux Henri Zdick, évêque d'Olmutz, et par Jean Ier, évêque de Prague, avec la protection de Wladislaw II, roi de Bohême, et de la reine son épouse. L'évêque Henri, après avoir mis d'abord à Strahow des religieux d'un autre ordre, obtint l'an 1142, quelques religieux Prémontrés, de la célèbre abbaye de Steinfeld, au diocèse de Cologne, que gouverna quelque temps Gollschalk, depuis, abbé de Scelau. Quelques années plus tard, l'évêque Henri remplaça la demeure provisoire construite en bois, par un superbe bâtiment. Gezo fut nommé premier abbé de Strahow. La sagesse et la prudence de ce pieux et savant abbé, donnèrent à Strahow une telle renommée que l'ordre de Prémontré s'étendit promptement au dedans et au dehors de la Bohême. Le roi Wladislaw confia son fils cadet Adalbert, aux soins des Prémontrés; plusieurs illustres personnages furent aussi élevés à Strahow. Des trois abbayes de Prémontré qui existent encore en Bohême (Strahow, Tepta, Siloë, diocèse de Prague), Strahow est la plus considérable. Elle est dépositaire des reliques du saint patriarche, fondateur de l'ordre. Les études y sont en honneur, même celles des langues orientales. D'après l'un des derniers catalogues de Strahow, cette abbaye comptait 75 de ses religieux employés dans le ministère; ou à l'enseignement. L'abbé Népomucène Pfeiffer, qui est à la tête de ce grand établissement, est un des principaux dignitaires de l'Université de Prague, et joint plusieurs autres titres à ces éminentes fonctions. — Voy., *Annal. Præmonstr.*, t. II, col. 921, le plan de cette belle abbaye.

STRANÈSHALCH ou SAINTE-HILDE, *Whitbiensè Cœnobium;* depuis appelé *Prestby*, aujourd'hui *Whitby* (Yorkshire, Angleterre). — Célèbre monastère double, fondé au VIIe siècle, par sainte Hilde, fille d'Hérric, neveu de saint Edwin, roi des Northumbres. Le premier, celui des hommes, produisit un grand nombre de prélats, aussi distingués par leurs vertus que par leurs lumières. C'est de là que sortirent saint Bosa, saint Hedde, évêques des Saxons Occidentaux, saint Jean de Béverley, etc.... C'est dans ce monastère de Sainte-Hilde, que se tint l'an 664, en présence des rois Oswi et Alefrid, un célèbre synode, pour terminer la dispute avec le clergé et les moines des Scots, touchant le jour de la célébration de la Pâques. Saint Wilfred, qui fut depuis évêque d'Yorck, y réfuta victorieusement Colman et les moines Scots ou Irlandais, qui ne s'accordaient point sur le temps de cette célébration avec le reste de l'Eglise.

Le monastère des religieuses de Sainte-Hilde n'était pas moins célèbre que celui des hommes. Oswi, roi des Northumbres, le prit sous sa protection spéciale, et le combla de biens. Ce prince, implorant le secours du ciel, contre le cruel Penda, roi de Mercie, qui, meurtrier de cinq rois chrétiens, cherchait à s'emparer de tout le Northumberland, avait fait vœu, s'il était vainqueur, de consacrer à Dieu sa fille Elflède, toute petite enfant, et de doter quelques monastères. Ses prières furent exaucées; il remporta la victoire sur les Mercieus et leurs alliés. Penda lui-même fut tué dans une bataille qui se livra l'an 655, sur les bords de l'Aire, près du village de Seacroft, dans la province d'Yorck. Fidèle à sa promesse, Oswi consa-

cra au seigneur sa fille Elflède, et la confia à sainte Hilde, qui du monastère d'Heortea dont elle était abbesse, la fit passer depuis dans celui de Straneshalch, ou de Sainte-Hilde, fondé par elle, avec les libéralités du monarque vainqueur de Penda. Eanflède, femme d'Oswi, et fille du saint roi Edwin, après la mort de son époux, en 670, se retira elle-même à Straneshalch, où elle finit ses jours dans les exercices de la vie religieuse. Sainte Hilde mourut en 680, à l'âge de 63 ans, et fut remplacée comme abbesse par Elflède, la fille d'Oswi, qui après 60 ans d'une vie sainte alla recevoir aussi dans le ciel la récompense de ses vertus.

Les Danois détruisirent les monastères de Sainte-Hilde environ 250 ans après sa mort. Le corps de sainte Hilde fut alors porté à Glastembury. Le monastère de Straneshalch fut rebâti en 1067, et donné aux Bénédictins, qui l'ont gardé jusqu'à la suppression des maisons religieuses en Angleterre. — Voy. *Monastic. Anglican.*

STRAT FLUR, *Strata Florida* ou *Vallis Florida* (Cardigan, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée et dotée vers l'an 1184, par Resus, prince de Galles. Un grand nombre de princes et seigneurs du pays de Galles y furent inhumés. C'est dans cette abbaye que se conservaient soigneusement les annales de la province, dit Jongelin. Le roi Henri II donna une charte en sa faveur, et le roi Edouard Ier, par une autre charte, permit aux religieux de rebâtir ladite abbaye, qui avait été consumée dans la guerre du pays de Galles, la dix-septième année du règne de ce prince (1288 ou 1289). — Voy. *Monastic. Anglican.*

STRATFORD, *Langton Stratefordia* (Essex, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut fondée l'an 1185, par Henri Ier, roi d'Angleterre. Suivant Jongelin, Guillaume de Pontestchet fut l'un de ses principaux bienfaiteurs. Le roi Henri II confirma les donations faites à cette abbaye. — Voy. *Monastic. anglican.*

STRATMARCHEL, ou *Vallis Crucis*, *Stratmarchelium* (Montgommery, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1170, sous l'invocation de la sainte Vierge, par un nommé Madoc, fils de Griffin. — Voy. *Monastic. Anglican.*

STUDE (à Constantinople, Turquie d'Europe). — Ancien et célèbre monastère, où les lettres fleurirent avec la piété, et dont les religieux se signalèrent par leur zèle à soutenir la doctrine de l'Eglise contre l'impiété des iconoclastes. Un des plus célèbres abbés de Stude fut saint Théodore Studite, d'abord moine, puis abbé (795), du monastère de Saccudion, près de Constantinople, qui fut persécuté par Constantin V, pour avoir refusé de communiquer avec lui depuis son divorce. Il se réfugia, lors de l'invasion des barbares, au couvent de Stude, qui ne comptait alors, dit-on, que douze religieux, et qui, sous sa conduite, en réunit au delà de mille. Sa fermeté le fit bannir par Nicéphore. Réintégré sous Michel Ier, il trouva un nouveau persécuteur dans l'iconoclaste Léon V, qui le fit emprisonner et flageller. Michel II le rendit à la liberté (820). Théodore mourut six ans après, laissant plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été publiés par le P. Sirmond (1696, in-fol.). Il avait mis en vers les constitutions qu'il établit dans sa communauté. — *Voy.* sa fête au 12 novembre.

STULZBRON, *Sturzelbrunna* ou *Strucklburne* (diocèse de Metz, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de la Ferté, fondée l'an 1135, près de Bitche, sous l'invocation de la sainte Vierge, par Simon ou Sigismond Ier, duc de Lorraine. Ce prince étant mort l'an 1139, au retour d'une expédition d'Italie avec l'empereur Lothaire, fut inhumé dans le cloître de cette abbaye. Le duc Frédéric III, confirma par un diplôme, l'an 1295, toute les donations qui lui avaient été faites par ses ancêtres. Le duc Simon II se retira dans cette abbaye vers la fin de sa vie, et y termina sa carrière dans les exercices de la vie monastique. Matthieu II, et plusieurs autres princes de la maison de Lorraine, choisirent ce lieu pour leur sépulture. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 947, la série de 13 abbés.

SUBIACO ou SUBLAC, *Sacro Speco*, ou *Sublacum* en latin (Etats de l'Eglise). — Ville et célèbre monastère de Bénédictins, à treize lieues environ de Rome. C'est là que le patriarche saint Benoît jeta les premiers fondements de son ordre vénérable, vers l'an 494. Le nombre des disciples qui venaient se ranger sous sa conduite, dans le désert de Sublac, s'augmentant chaque jour, le saint leur bâtit douze monastères; on est peu d'accord sur leur nom et leur description. On peut cependant les appeler ainsi : La Sainte-Grotte, Saint-Côme et Saint-Damien, depuis Sainte-Scholastique ; Saint-Ange, après le Lac; Sainte-Marie, depuis Saint-Laurent ; Saint-Jérôme ; Saint-Jean-Baptiste, depuis Saint-Jean de l'Eau ; Saint-Clément par-delà le Lac; Saint-Blaise, depuis Saint-Romain ; Saint-Michel Archange, au-dessus de la grotte ; Saint-Victorin, au pied du mont Porcaire ; Saint-André, et La Vie-Eternelle, depuis Le Val-Saint.

Saint Benoît mit douze religieux avec un supérieur dans chacun de ces monastères, sur lesquels il conserva toujours une entière autorité, et qu'il visitait tour à tour pour exciter ses religieux à une plus haute piété. Le patriarche ne faisait point sa demeure ordinaire, comme l'ont dit quelques-uns dans le monastère de la Sainte-Grotte, qui est fort éloigné du lac, mais dans celui de Sainte-Scholastique, qui en est voisin. Ces deux antiques et vénérables asiles de l'ordre Bénédictin à son origine, subsistent encore de nos jours. Les dix autres sont devenus aujourd'hui pour la plupart de simples oratoires ou chapelles, dont les débris attestent encore ces pieux et anciens souvenirs.

Sur ces deux couvents de Sainte-Scholas-

tique et de Saint-Benoît de Subiaco, qui subsistent encore, après avoir subi sans doute bien des vicissitudes, nous devons arrêter un instant nos regards. De leur sein sont sortis aussi une foule d'hommes savants. Si la gloire de cet antique berceau de l'ordre bénédictin, cachée pour ainsi dire comme ce berceau lui-même dans le creux de montagnes solitaires, n'a point l'éclat brillant de celle du Mont Cassin, dont nous esquissions ailleurs l'histoire, un intérêt non moins vif, quoique plus mystérieux, plane cependant ici sur ces pieux monuments d'un autre âge, qui renferment tant de souvenirs. Aussi le pèlerin de Rome ne manque-t-il guère de venir les visiter; et l'aspect de ces lieux déserts mêlé, aux grandes choses qu'ils rappellent, remplit toujours son âme d'une douce et profonde émotion. Un de ces pèlerins, notre ami, qui les visitait naguère, a bien voulu à notre demande, nous en adresser une description simple et sans art, mais exacte et très-fidèle. Nous le remercions et reproduisons ici cette courte notice qu'on ne lira point sans intérêt.

Subiaco, à treize lieues environ de Rome, est situé au milieu des montagnes. Le voyageur qui s'y rend, se repose agréablement vers le milieu de sa route en traversant les frais vallons de Tivoli, en suivant le cours sinueux de d'Anio. Il peut alors, chemin faisant, rêver et méditer en paix au bruit sourd de ses cascades et de ses cascatelles. Après quelques heures de marche encore, il arrive à la petite ville de Subiaco, où il contemple un bel arc de triomphe érigé en l'honneur de Pie VII, de douce et sainte mémoire. En sortant de la ville, il rencontre à la distance d'un mille, le couvent de Sainte-Scholastique. C'est là qu'est le noviciat des Bénédictins, avec la résidence de l'abbé. La position de ce premier couvent est singulièrement pittoresque. Un chemin frayé le long d'un torrent y conduit ; quelques oliviers et chênes verts décorent le flanc de ces montagnes. Du monastère, l'œil charmé découvre un point de vue magnifique. La petite ville de Subiaco assise dans le fond du vallon, ou groupée sur une colline, produit surtout un effet admirable. L'église abbatiale est grande, sa construction paraît moderne. En tournant à droite, on descend dans deux chapelles taillées dans le roc; c'est là qu'ont été inhumés les premiers abbés de l'ordre. Ces chapelles, de construction gothique, sont peintes à fresque. La salle du chapitre est ornée à son tour des tableaux des saints de l'ordre bénédictin. Saint Benoît, saint Maur, saint Placide, saint Romain, etc., ont habité, dit-on, dans cette chambre du couvent, qui est dès lors singulièrement vénérable. La bibliothèque est belle, et renferme un grand nombre de précieux manuscrits. Il y a dans ce monastère un collége de jeunes Romains, à l'instar de celui qui existe à Saint-Paul hors-des-Murs de Rome. Ils sont au nombre de vingt environ; ils portent l'habit de l'ordre, et chantent l'office avec les religieux et les novices Tel est actuellement encore l'ancien couvent de Sainte-Scholastique, qui a été pendant longtemps très-célèbre. On sait qu'il était regardé comme le chef-lieu de la congrégation de Sainte-Justine, avant sa réunion à celle du Mont-Cassin.

A dix minutes environ de marche, en montant de nouveau, on arrive au couvent de Saint-Benoit, qui relève de celui de Sainte-Scholastique. Sept à huit pères seulement l'habitent. Ce sont eux qui reçoivent les étrangers et remplissent les fonctions du saint ministère auprès des pèlerins, dont l'affluence à certains jours, est grande aux portes du vieux couvent. Ils viennent y vénérer la statue miraculeuse de saint Benoît, conservée avec un religieux honneur, dans la grotte où se réfugia le saint, lorsqu'à 15 ans il s'éloigna de Rome pour se retirer au désert. Cette statue en marbre blanc représente le saint patriarche à genoux. Suivant une tradition ancienne et respectable, elle se couvre à certaines époques d'une sueur qui coule durant plusieurs semaines. C'est le présage et l'annonce, dit-on, de grands événements. La sueur coula en 1847, comme pour annoncer la révolution romaine et ses suites mémorables. On conserve religieusement cette eau merveilleuse dans le trésor du couvent, très-riche en reliques. Le monastère étant creusé dans le roc, les chapelles sont échelonnées les unes sur les autres, ce qui forme un coup-d'œil très-singulier. On en compte six de la sorte, se communiquant par des escaliers, et ayant pour voûte le rocher lui-même. Dans quelques-unes, cette voûte naturelle est peinte à fresque.

Tout auprès de la sainte grotte, ou caverne de Saint-Benoit, s'ouvre une porte sur un petit jardin. Là se trouve un buisson formé par un rosier. On raconte que saint Benoît éprouvant en ce lieu une tentation d'impureté, se dépouilla de son vêtement et se roula nu sur un buisson d'épines. La tentation se dissipa, et les ronces, dit-on, produisirent des roses. Ce qu'on voit encore rappelle cette vénérable légende. Aujourd'hui même, dit-on, beaucoup de feuilles de cet arbuste portent parfaitement dessinée l'image d'un petit serpent.

Le monastère de Saint-Benoît de Subiaco est dominé par un énorme quartier de roche qui, séparé lui-même de la montagne par une large crevasse, ressemble assez, dans sa forme, à une épée de Damoclès suspendue sur la tête des religieux, et prête à les écraser. Mais les bons moines ne craignent rien : leur Père Benoît, disent-ils, soutient lui-même cette pierre qui abrita sa première maison.

Près du couvent, enfin, est le torrent dans lequel tomba saint Placide, et d'où il fut miraculeusement sauvé par saint Maur, qui marcha sur les eaux à l'ordre de Benoît, après avoir reçu la bénédiction du saint patriarche.

Telle est la description de ce double monastère, l'antique berceau d'un ordre qui a rempli le monde du bruit de sa gloire. On

peut décrire l'aspect des lieux, la forme des bâtiments, le charme même du paysage; mais ce que l'on ne peut rendre, c'est la pieuse émotion que l'âme éprouve dans cette solitude au milieu de la montagne. On trouve là le silence du cloître, dans tout ce que l'imagination peut se figurer de plus grave, de plus austère. Mais il y a dans ce silence, dans cet isolement complet du monde, quelque chose d'aimable, de suave, qu'on ne rencontre qu'à demi dans nos couvents des villes ou des campagnes moins désertes. Ici l'âme se repose pleinement dans une demeure embellie par les sites admirables de ces montagnes, et qu'on est tenté de prendre pour le vestibule du ciel : *Hic aer purior, cœlum apertius, familiarior Deus. O beata solitudo, sola beatitudo!* (Saint Bernard.)

SUINE, *Suina* ou *Suinensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle paraît avoir été double. Le *Monastic. Anglican.* cite quelques chartes en sa faveur, dont l'une de Hugues de Pusac, trésorier de l'église d'York, et une bulle du Pape Alexandre, probablement Alexandre III (1159-1180).

SUIVECK, *Suiveca* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1223 par Mathilde, dame de Termonde, dans l'hôpital de Saint-Gilles, qu'elle avait déjà fondé dans la ville de Termonde, et dont elle accrut beaucoup alors les revenus. Cette abbaye prit le nom de Suiveck, du lieu où était d'abord située l'église paroissiale de Suiveck, et où elle fut transférée peu de temps après sa fondation, avec l'agrément de Godefroi, évêque de Cambrai; tandis que la dite église était transférée à son tour au lieu où était d'abord l'abbaye. Cette sorte d'échange fut fait l'an 1228. Cette abbaye était du diocèse de Gand. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 225, la série de 35 abbesses.

SULIEOW, *Suleovium* (diocèse de Gnesne et Posen, Etats prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1177 par Casimir II, dit le *Juste*, roi de Pologne. Ce prince la dota de grands revenus, et à sa prière, Pierre, archevêque de Gnesne, en ajouta d'autres par la suite.

SULPICE (Saint-), près de Rennes, *S. Sulpitius Redonensis* (Ile-et-Vilaine, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1112, par Alain Fergent, duc de Bretagne. D'autres lui donnent cependant pour fondateur Conan, duc de Bretagne, vers l'an 1050. D'autres enfin attribuent aussi l'honneur de cette fondation à Raoul de la Futaye, religieux de Saint-Jouin de Marnes, et la placent à l'an 1096. Cette abbaye était située à quelques lieues de Rennes.

SULPICE DE DOUAI (Saint-), *S. Sulpitius Duaci* (Nord, France). — Prieuré de Bénédictins, transféré de son premier siége près de Doullens, en Picardie, dans la ville de Douai, par Jean Lentailleur, abbé d'Anchin (de 1555 à 1574). Cet abbé fit construire pour le recevoir un très-bel édifice, non loin du collége de son abbaye, dans le plus beau et le plus paisible quartier de la ville. (*Camerac. christian.*)

SULPICE D'UZES (Saint-), *S. Sulpitius Uticensis* (à Uzès, Gard, France). — Abbaye fondée avant l'an 1156, dans la ville d'Uzès. Elle figure dans un diplôme de Louis VII, donné l'an 1156, en faveur de Raimond, évêque d'Uzès, et qui confirme les biens dudit évêque. (Uzès est aujourd'hui du diocèse de Nîmes.)

SULPICE-EN-BRESSE (Saint-), *S. Sulpitius in Bressia* (diocèse de Belley, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Pontigny. C'était d'abord un prieuré de l'ordre de Cluny. Vers 1131 ou 1140, sur les instances de Hugues, abbé de Pontigny, il fut donné à des religieux cisterciens, par Amédée II, comte de Savoie, à la suite d'un vœu qu'il avait fait pour obtenir un héritier. Un fils lui étant né, Mathilde d'Albon, sa femme, le pressa vivement d'accomplir son vœu. Le prince cédant à ses prières, appela des moines cisterciens qui, sous la conduite de Bernard, religieux de Pontigny, vinrent s'établir dans ce lieu, et remplacèrent les Bénédictins.

SULPICE LEZ-BOURGES (Saint-), ou NOTRE-DAME DE LA NEF, *S. Sulpitius Bituriensis, Nostra-Domina de Navi*, ou *Monasterium Navense* (à Bourges, Cher, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans un faubourg de Bourges, sous le règne, dit-on, du roi Clotaire II (584-628), par saint Sulpice, dit le Pieux, archevêque de Bourges. Cet illustre pontife y fut inhumé. On appela aussi cette abbaye Notre-Dame de la Nef, à cause de sa situation dans un lieu propre aux stations des navires, au nord de la ville, entre les rivières d'Ièvre et d'Oron. Cette abbaye s'unit, en 1497, à la congrégation du Mont-Cassin, et plus tard à la congrégation de Saint-Maur. Elle avait des abbés triennaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 126, la série de 59 abbés, depuis saint Sulpice jusqu'à Bernard II, Audebert, premier abbé de la congrégation de Saint-Maur, au XVIIIe siècle.

SURBOURG ou HEILIGSFORST, *Surabur-gum* ou *Silva Sancta* (diocèse de Strasbourg, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Martin, fondée de l'an 674 à 779, à 8 lieues environ de Strasbourg, sur une colline au pied de laquelle coule la Sura. Elle reconnaît pour fondateur Dagobert II, roi d'Austrasie, qui la fit construire aux prières de saint Arbogast, évêque de Strasbourg. Elle était devenue une prévôté dès l'an 1273, et peut-être, dit le *Gallia christ.*, elle passa au même temps à des Chanoines séculiers.

SURD (province de Leinster, Irlande). — Ancien monastère bâti vers le milieu du VIe siècle, par saint Colomb, ou Colomkille, l'apôtre des Pictes, et l'un des patriarches des moines d'Irlande. (*Voy.* sa Vie, 9 juin.)

SUREDA (Saint-André de), *Sureda* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée

vers l'an 836, à une lieue environ de l'ancienne ville épiscopale d'Elne, par un pieux personnage nommé Miron, qui en fut le premier abbé. Elle fut unie l'an 1592, à l'abbaye de Valespir, par une bulle de Clément VIII, donnée à la prière de Philippe II, roi d'Espagne. Elle avait été restaurée par Agnès, comtesse de Roussillon, qui, l'an 1109, en avait confié le gouvernement à Léon, abbé de La Grasse. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1079, la série de 33 abbés.

SUSTEREN, *Suestra* ou *Sustra* (dans le duché de Juliers, Prusse-Rhénane). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par saint Willibrod, évêque d'Utrecht, et par les libéralités de Pépin d'Héristal, maire du palais. On place sa fondation quelque temps avant la mort de Pépin, arrivée l'an 714. Ce monastère, d'abord habité par des moines, ayant été détruit par les Normands, fut ensuite rétabli et habité par des religieuses. Vers la fin du IXe siècle, il fut cédé au monastère de Prun. Plus tard enfin, il fut transformé en un collége de chanoinesses nobles. Il était du diocèse de Liége. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 997, les noms de quelques abbesses.

SUWARTZACH, ou ARNOLFEFAW, *Schwarzackum* ou *Arnolfsaugia*. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul, fondée dans la basse Alsace, vers l'an 740, par saint Firmin, suivant la tradition, et dotée par le duc ou comte Bulhard, le fondateur de Gengebac. Ce monastère s'appela d'abord Arnolfefaw, du nom de l'île du Rhin dans laquelle il fut bâti. Détruit par un incendie, et recevant souvent des outrages de Rutelin, comte du pays où il était situé, il obtint de Louis le Débonnaire, la permission de se transférer au delà du Rhin. Après ce changement de lieu, qui se fit l'an 826, avec l'agrément de Bernard, évêque de Strasbourg, l'abbaye changea aussi de nom et fut appelée Schuvartzach ou Suwartzach. Au reste, elle était soumise au temporel à l'évêque de Spire, dit le *Gallia christ.*, qui la place cependant dans le diocèse de Strasbourg. Elle s'unit dans la suite à la congrégation de Bursfeld, et enfin à la congrégation bénédictine d'Alsace, qui comprenait sept monastères, quatre au delà du Rhin, savoir : Ethein-Munster, Schuttera, Gengebac et Schwarzach ; et trois en deça du Rhin, savoir : Altorf, Maurmunster et Eber-Munster ou *Apri monasterium*. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 875, la série de 14 abbés.

SWETHEART, NEWABBEY, ou *Novum Monasterium*, *Dulce Cor* (comté de Dumfries, Ecosse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Dumfries, l'an 1275, par une colonie de religieux de Dundranain. Elle reconnaît pour fondatrice la princesse Dewogille Macdoval, fille d'Alain, roi des *Brigantes* (118). Ses principaux bienfaiteurs, furent ensuite les seigneurs de Kirbonal, qui possédaient dans son voisinage un château et un territoire. Le dernier abbé de ce monastère fut Gilbert Brun, homme recommandable, dit Jongelin, par l'éclat de sa naissance et l'étendue de son savoir.

SWINSHED, *Swinshedum*, *Swinesheredensis Abbatia* (comté de Lincoln, Angleterre). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fermoy, de la filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1134. Son premier fondateur fut Robert de Hoilande, avec sa femme, Mathilde, d'où lui vient le nom de Monastère de Hoilande, sous lequel elle est souvent désignée. Robert Grisley, chevalier, dota si richement cette abbaye, que quelques-uns l'ont cru son fondateur. Elle eut pour abbé le célèbre Gilbert dit de Hoïlande, disciple de saint Bernard, et son émule dans l'art d'écrire, dit Jongelin. En effet, ajoute-t-il, on trouve dans les œuvres du saint, des homélies de ces deux personnages, tellement semblables, quant au style, qu'on a de la peine à reconnaître auquel des deux elles appartiennent. On dit que le roi Jean Sans-Terre, fut inhumé dans cette abbaye en 1216. Jongelin, rapporte son épitaphe en six vers latins. (Lib. VIII, p. 5.)

SWITHIN DE WINCHESTER (Saint-). *S. Swithin Wintoniensis* (comté de Southampton, Angleterre). — Église cathédrale et abbatiale, de l'ordre de Saint-Benoît. Cette église, dite d'abord de *Saint-Pierre*, fut fondée vers 639, par Kinewale, roi des West-Saxons, en accomplissement d'un vœu qu'avait fait son père, le roi Kinégise. Un Saxon, nommé Vini, fut élevé au nouveau siége de Winchester, dont l'église devint une des plus florissantes de la Bretagne. Vers cette même époque, Kinewale fonda dans la même ville un monastère, dans lequel prit l'habit religieux saint Swithin, depuis évêque et patron de Winchester.

Saint Swithin, qui florissait au IXe siècle, avait été le maître d'Ethelwolf, fils et successeur d'Egbert, d'abord roi de Wessex, ensuite souverain de tous les États de l'Heptarchie. Le saint évêque, après avoir secondé ce bon prince, son disciple, dans toutes ses pieuses entreprises, lui survécut de quelques années et mourut l'an 862, sous le règne d'Ethelbert. Son corps déposé dans le cimetière public, comme il l'avait demandé, fut levé de terre en 964, et transporté dans l'église de Winchester, près de ceux des bienfaiteurs royaux de cette église, Egbert et Ethelwolf. Plus tard, on fit une seconde translation des reliques du saint dans l'église du nouveau monastère dit de *Hida*, que le roi Alfred le Grand, fils d'Ethelwolf, avait fait construire dans le cimetière de l'église épiscopale de Winchester.

Ce nouveau monastère fut enrichi comme

(118) Peuple de la Bretagne ancienne, dans la grande Césarienne, au nord des *Parisi*. Leur territoire répond à une partie du Northumberland. Sous Vespasien, ils furent soumis par Cerealis.

l'ancien, par les rois d'Angleterre. Walkelyn, évêque de Winchester, et parent de Guillaume le Conquérant, jeta les fondements de l'église en 1079. Les religieux vinrent avec joie, en présence de la plus grande partie des évêques et des abbés d'Angleterre, de l'ancien monastère dans le nouveau ; c'était en 1093. Le jour de la fête de saint Swithin, de la même année, ils transférèrent solennellement sa châsse dans la nouvelle église. Le lendemain, on travailla, par l'ordre de Walkelyn, à démolir l'ancienne abbaye.

En 1379, le célèbre Guillaume de Wickam, chancelier d'Angleterre sous Edouard III, et fondateur d'un grand collége à Oxford, fit bâtir la nef et la façade occidentale de l'église cathédrale de Winchester, laquelle subsiste encore aujourd'hui. Cette église, appelée d'abord Saint-Pierre, fut dite de *Saint-Swithin*, après qu'en 980, le roi Ethelwolf l'eut dédiée sous l'invocation de ce saint, en présence du roi Ethelred, de saint Dunstan et de huit autres évêques. Henri VIII ordonna, en 1540, qu'elle prît le nom de la Sainte-Trinité.

A l'extrémité orientale de cette église est le lieu réputé anciennement le plus sacré ; et au-dessous duquel avaient été inhumés un grand nombre de saints et de rois. On voit encore, dit-on, derrière le grand autel une muraille en travers, sur laquelle on découvre la place qu'occupaient de petites statues représentant les personnages enterrés en cet endroit. Les noms étaient écrits sur les piédestaux des statues : on en lit encore quelques-uns. Au-dessous est une espèce de bande sur laquelle on lit ces deux vers :

Corpora sanctorum hic sunt in pace sepulta,
Ex meritis quorum fulgent miracula multa.

Voy. Clarendon et Samuël Gab, *sur les antiquités de Winchester.* — *Voy.* au *Monastic. Anglican.* quelques bulles ou chartes en faveur de l'église et du monastère de Winchester.

SYLLENAU, *Syll Augia* (Zurich, Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1290, dans l'ancien diocèse de Constance, et dans le pays de Zurich, sur la rivière de Syll. Elle fut fondée et dotée par divers nobles habitants de Zurich.

SYMPHORIEN (Saint-), *S. Symphorianus* (à Bourges, Cher, France). — Ancienne abbaye avec basilique, en l'honneur de saint Symphorien, fondée vers le milieu du VIe siècle, par saint Désiré, évêque de Bourges. Cette abbaye, convertie dans la suite en un collége de Chanoines séculiers, portait le nom de Saint-Ursin au commencement du dernier siècle. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 120.

SYMPHORIEN D'AUTUN (Saint-), *S. Symphorianus Educnsis* (à Autun, Saône-et-Loire, France). — Eglise bâtie sur le tombeau de saint Symphorien, martyr, dans un des faubourgs d'Autun, avant l'an 470, par Euphrone, prêtre d'Autun, et depuis évêque de la même ville. On y vit d'abord des moines qui suivaient la règle de Saint-Antoine et de Saint-Basile, puis des Clercs séculiers ou religieux, sur la fin du VIIe siècle ; ensuite des chanoines. L'abbaye fut confiée dans le XIe siècle aux religieux de Fleury pour être réformée. L'illustre saint Germain, évêque de Paris, au VIe siècle, avait été abbé de Saint-Symphorien. C'est là qu'il eut ce songe mystérieux, dans lequel un vénérable vieillard lui présenta les clefs de Paris, en lui disant que Dieu lui confiait la conduite des habitants de cette ville, pour qu'il les empêchât de périr. Le monastère de Saint-Symphorien d'Autun fut donné vers l'an 1656, aux chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de *Sainte-Geneviève.* — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 437, la mention de 34 abbés, prévôts, doyens et prieurs.

SYMPHORIEN DE SENS (Saint-), *S. Symphorianus Senonensis* (Yonne, France). — Ancienne abbaye de femmes, fondée dans un faubourg de Sens, vers l'an 625, par Moderius, archevêque de Sens, sous le soin et le gouvernement des moines de Saint-Remy. Plus tard, au IXe siècle, sous l'archevêque Ansegise, les tumultes des guerres ayant fait éloigner les religieuses, l'église abbatiale devint paroissiale, toujours sous la dépendance du monastère de Saint-Remy, — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

SYMPHORIEN-LEZ-BEAUVAIS (Saint-), *S. Symphorianus Bellovacensis.* — (Oise, France.)—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1035, par Drogon, évêque de Beauvais, sur une colline dominant la ville, près d'une ancienne chapelle qui avait été bâtie en l'honneur de saint Symphorien, martyr, par Dodon, évêque de Beauvais, agrandie et dotée ensuite vers l'an 940, par Hildegar, l'un de ses successeurs. Le roi Henri Ier confirma cette dotation par un diplôme, l'an 1035. Le pape Luce II confirma à son tour, par une bulle, l'an 1182, les biens et les priviléges de Saint-Symphorien. Cette abbaye fut trois fois consumée par le feu, en 1180, 1357, et enfin au XVe siècle, par les Anglais et les Bourguignons; trois fois les soins des religieux la firent renaître de ses cendres. Mais l'an 1694, la discipline s'étant fort relâchée, les moines furent expulsés, et leurs revenus affectés, par les soins du cardinal de Janson, évêque de Beauvais, au séminaire des Pères de la Mission. Le célèbre abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, était abbé commendataire de Saint-Symphorien. Il se démit de ce bénéfice, l'an 1661.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 808, la série de 52 abbés.

SYMPHORIEN-LEZ-METZ (Saint-), *S. Symphorianus Metensis* (Moselle, France. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît fondée à Metz, l'an 608, par saint Pappol, évêque de Metz. Elle s'unit, l'an 1634, à la congrégation de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 845, la série de 45 abbés.

SYMPHORIEN PRÈS TRÈVES (Saint-), *S. Symphorianus juxta Treviros.* — Au-

cienne abbaye de femmes, fondée vers l'an 630, en Allemagne, près de Trèves, par saint Modoald, évêque de Trèves, le fondateur d'Oeren et de Palz. Ce pontife fit bâtir cette troisième abbaye sous l'invocation de saint Symphorien, martyr, et y mit pour abbesse sa sœur Severa. Lors de l'invasion de Trèves par les Normands, l'an 882, les religieuses de Saint-Symphorien vinrent, dit-on, se réfugier près du tombeau de saint Modoald, qui était dans leur église, et supplièrent Dieu, par les mérites du saint évêque, de les délivrer de l'imminent péril qui les menaçait, en leur ôtant la vie. On ajoute que leur prière fut exaucée, et que toutes les nonnes moururent le même jour.— Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

SYNCHEIM (*S. Michael in*), ou SUNSHEIM. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Michel, fondée avant l'an 1104, près de Sunsheim, dans le diocèse de Spire (Bavière), par les parents de Jean, évêque de Spire, qui étant mort l'an 1104 y fut inhumé. Ce fut d'abord une église collégiale de Chanoines séculiers. Elle devint ensuite, par un échange, le siége de l'abbaye de Saint-Germain hors des murs de Spire, fondée par le roi Dagobert. Mais dès 1497, l'église de Sunsheim redevint un collége de chanoines. Le *Gallia christ.*, t. V, col, 751, mentionne 2 abbés.

SYR (Saint-) (diocèse de Plaisance, duché de Parme, Italie.) — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti près de Plaisance, avant l'an 746. Il en est fait mention dans un privilége de cette année 746, donné par Rachis, roi des Lombards, à l'église de Plaisance, à la prière de Thomas, évêque de cette ville.

T

TABENNE (ancien diocèse de Tentyra, ou Denderah, ville de la haute Egypte). — Nom du premier monastère fondé par saint Pacôme, vers l'an 315, et qui devint chef d'ordre. Cet illustre instituteur des cénobites se trouvant à Tabenne, qui était un lieu désert et sans habitants, une voix du ciel lui ordonna d'y établir un monastère : un ange lui apparut alors, et lui donna des instructions sur la vie monastique. Le saint découvrit cette révélation à saint Palémon, son compagnon, et ensuite ils bâtirent ensemble une cellule dans ce même lieu. Telle fut l'origine du célèbre monastère de Tabenne, que l'on place communément dans une île, près de la ville de Syène (aujourd'hui Assouan, ville de la Thébaïde méridionale, sur le Nil); mais il est plus probable, dit Bulteau, qu'il était plus bas, sur le bord du Nil, dans le diocèse de Tentyra.

TALLACH (ancien diocèse de Menevia, dans le pays de Galles, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Le roi Edouard confirma toutes ses donations et possessions l'an 17e de son règne, par une longue charte citée dans le *Monastic. Anglican.* Ce monarque est sans doute Edouard Ier, l'Ancien, qui commença à régner l'an 900. La fondation de ce monastère serait donc antérieure à l'an 917.

TALMONT (Sainte-Croix de), *Talmundum* ou *S. Crux* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Croix, fondée l'an 1040, à sept lieues de Luçon, et à deux de la mer, par Guillaume, dit le Chauve, seigneur du château de Talmont. — Voy., *Gallia Christ.*, t. II, col. 1423, la série de 37 abbés. — Talmont est un chef-lieu de canton, arrondissement des Sables.

TAMARAENS, *Tamaranium* (Estramadure, Portugal). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Alcobaça, fondée l'an 1172, par Alphonse Ier, dit le Conquérant, roi de Portugal. Suivant l'historien portugais, Antoine Brandamo (*Monarchie lusitanienne*, ch. 12), en effet, au mois de mars de cette année 1172, ce prince fit donation de ce lieu de Tamaraens à l'abbé Gonzalès et à ses religieux, qu'il prit sous sa protection. L'historien ajoute qu'en 1217, Alphonse XI, roi de Portugal, concéda le patronage ou la paternité de ce monastère à Pierre, abbé d'Alcobaça, et à ses successeurs. — Le même abbé Gonzalès, dont nous venons de parler, avait été, dit-on, un vaillant guerrier : il avait combattu contre les Maures, et concouru à la prise de la formidable place, dite en portugais, Alcobaçar de Sal.

TAMIS ou TAMIES (île), *Stamedium* (diocèse de Tarentaise, en Savoie, Etats-Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux. Elle fut fondée vers l'an 1132, dans le duché de Savoie, près le torrent de Bart, par Amédée, comte de Savoie, et eut pour premier abbé saint Pierre, moine lui-même de Bonnevaux, et depuis archevêque de Tarentaise. Les religieux de Tamies, sous la conduite de leur saint abbé, étaient, dit-on, comme autant d'anges terrestres. Pierre, avec le secours d'Amédée III, comte de Savoie, fonda dans le monastère un hôpital, pour les étrangers et les pauvres malades, et il se faisait un plaisir de les servir lui-même. — Voy. la *Vie de saint Pierre Tarentaise*, par l'abbé Chevray. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 24, la série de 46 abbés.

TARENTE, *Tarentcensis Abbatia* (Dorset, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui florissait dans le XIIIe siècle. Henri III, roi d'Angleterre, et Jeanne, reine d'Ecosse, accrurent ou confirmèrent ses possessions. — Voy. *Monastic. anglican.*

TAROUCA (Saint-Jean de), *S. Joannes de*

Tarouca (diocèse de Lamego, Portugal). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, la première de cet ordre qui fut fondée en Portugal. D'anciens historiens rattachent son origine à une pieuse légende. Saint Bernard, disent-ils, étant en oraison dans le chœur de son église, l'an 1129, vit apparaître saint Jean-Baptiste, qui lui dit d'envoyer quelques religieux sur les parties les plus reculées de l'Espagne, pour y fonder un monastère au lieu qui lui sera indiqué par la divine Providence. Fidèle à cet ordre, le saint abbé de Clairvaux envoya huit de ses moines, sous la conduite du frère Boémond, lesquels, après un pénible voyage, trouvèrent, non loin de Lamego, suivant l'avertissement de saint Bernard, un saint ermite nommé Jean Cirète, qui leur servit de patron et d'introducteur à la cour d'Alphonse Ier, roi de Portugal. Ce prince, qui résidait alors à Guimaraens, accueillit avec bonté ces nouveaux hôtes, et leur promit de bâtir un monastère. Boémond s'en vint alors avec ses frères de Clairvaux dans une vaste solitude, près la rivière Barose, dans le voisinage de Lamego, et il y resta avec eux jusqu'à ce qu'avertis par un signe du ciel, ils vinrent à l'endroit où fut bâti leur monastère. Le roi Alphonse en posa lui-même la première pierre, le 21 juin 1132, en présence des nobles du royaume et de l'évêque de Lamego, qui bénit les fondements de l'église. Boémond, suivant l'ordre de saint Bernard, fut le premier abbé ; Aldebert fut son successeur. L'église de la nouvelle abbaye fut consacrée l'an 1171, par Jean, archevêque de Braga, assisté des évêques de Lamego et de Viseu. Plusieurs princes dotèrent et ornèrent cette maison, et l'enrichirent de priviléges. On cite parmi eux Sanche Ier, roi de Portugal. — *Voy.* Jongelin, liv. VI, p. 26.

TART (Le), *Tartum* (Côte-d'Or, France). — Célèbre abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, sur l'Ouche, à quatre lieues de Dijon et à une heure de marche de Cîteaux, dit le *Gallia christ.* Elle fut fondée vers l'an 1135, sous l'invocation de Notre-Dame de l'Assomption, par Arnolfe Cornu, et sa femme Emiline ou Ameline, du consentement et aux frais de Hugues, duc de Bourgogne, et de Mathilde, sa femme. Etienne, abbé de Cîteaux, donna ses soins à cette fondation, qui fut terminée l'an 1132, sous Guilem, évêque de Langres. Tart était alors du diocèse de Langres. Une colonie d'un couvent de Cisterciennes, dépendant de Molesme, vint s'y établir. L'abbaye de Tart est la mère de toutes celles des filles de Cîteaux. Elle a été une source féconde, d'où sont sortis plus de six mille monastères, si l'on en croit quelques historiens. Dès l'an 1200, plusieurs monastères lui étaient soumis, et les abbesses étaient tenues de se réunir tous les ans, à la Saint-Michel, à un chapitre général à Tart. En 1623, l'abbaye de Tart fut transférée dans la ville de Dijon. Peu de temps après, elle fut distraite, par un décret du pape Urbain VIII, de la juridiction de Cîteaux, et passa sous celle de l'évêque diocésain. Vers cette époque, l'étroite règle de Port-Royal y fut établie ; sous cette règle, les religieuses de Tart éditièrent longtemps toute la contrée par l'exemple des plus hautes vertus. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 848, la série de 43 abbesses de Tart. — *Diction. des ordres religieux*, t. III, p. 603.

TASE ou THEBE (haute Egypte). — Nom d'un très-ancien monastère du IVe siècle, joint par saint Pacôme aux quatre premiers qui composaient sa congrégation. — Voy. *Vie de saint Pacôme.*

TASQUE (Saint-Pierre de), *S. Petrus de Tasqua* (diocèse de Tarbes, Hautes-Pyrénées, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'Armaniac, fondée, dit-on, par Jean, comte d'Armaniac. Le *Gallia christ.* fait remarquer qu'Oihenart, dans l'énumération des comtes de ce pays, ne mentionne aucun d'eux, sous le nom de Jean, avant le XIVe siècle, époque où ce monastère de Saint-Pierre de Tasque existait déjà depuis plusieurs siècles. Oihenart a peut-être omis ce comte Jean, comme étant peu connu, ajoutent les Bénédictins. Quoi qu'il en soit, le monastère dont nous parlons a été plus d'une fois détruit et restauré. Il était, sous le parlement de Toulouse, dans la sénéchaussée de Lectoure, et dans l'élection d'Auch. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1259, la série de 23 abbés.

TAURIN D'EVREUX (Saint-), *S. Taurinus Ebroicensis* (Eure, France). — Ancienne église et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Evreux, près du tombeau de saint Taurin, premier évêque de cette ville. Cette abbaye existait déjà à la fin du VIIe siècle, et fut l'école où se forma saint Leufroy. Détruite par les Normands, elle fut restaurée par Richard Ier, duc de Normandie, qui mourut l'an 996. Ses abbés lui vinrent de Fécamp, pendant près de deux siècles, jusque vers l'an 1240. Elle secoua enfin cette sorte de dépendance par un jugement arbitral que confirma Innocent X. Dévastée de nouveau lorsque Philippe-Auguste envahit la ville d'Evreux, l'an 1195, l'abbaye de Saint-Taurin fut restaurée encore vers l'an 1410, par l'ordre du roi Charles VI. Elle embrassa, l'an 1617, la réforme de Chézal-Benoît, et ensuite, l'an 1642, celle de la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 627, la série de 60 abbés.

TAURISI, *Taurisiacum* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers la fin du Ve siècle, par saint Urfe. (Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, l. X.)

TAVISTOK, *Tavestociense Cœnobium* (comté de Devon, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au Xe siècle, vers l'an 961, par Ordgar, comte de Devon, père d'Elfride, la femme du roi Edgar. — Voy. *Monastic. Anglican.*

TEACH-MUNNU (Leinster, Irlande). — Ancien monastère fondé par saint Fintan-Munnu, qui fut aussi disciple de saint Comgall, et apprit sa règle. Après avoir gouverné douze ans un monastère dépendant de Bangor, il fonda celui dont nous parlons, et qui

fut appelé de son nom Teach-Munnu. Il prescrivit à ses disciples, dit-on, une très-austère observance. Leur nombre et leur ferveur, autant que ses vertus et ses miracles, rendirent son nom célèbre. On met la mort de ce saint homme au 21 octobre 634. Il avait, dit-on, près de quatre-vingt-dix ans.

TEGERNSÉE (Bavière). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti au VIIIe siècle, par deux frères, les comtes Adalbert et Occarius, situé dans l'ancien diocèse de Freisengen, sur le lac de Tegern, entre les rivières d'Isser et d'Inn. Il fut dédié au prince des apôtres, mais il prit depuis le nom de saint Quirin, martyr, dont les reliques furent apportées de Rome par les fondateurs, avec l'agrément du pape Zacharie. Adalbert et son frère embrassèrent tous deux la vie monastique; Adalbert fut le premier abbé de Tegernsée, où il fit fleurir une sainte observance, qui attira dans son sein le nombreux religieux. On en vit jusqu'à 150, dit-on, qui, divisés en plusieurs bandes, chantaient continuellement l'office divin. Adalbert et son frère fondèrent encore le monastère d'Ilmunster, dans le bourg d'Ilm, situé entre Munich et Ingolstadt, et celui de Pelten, dans le diocèse de Passau. Utho, proche parent du fondateur, fut le premier abbé d'Ilmunster. Ce dernier monastère ayant été ruiné par les Hongrois, fut rebâti et donné à des chanoines, dont le collége fut depuis transféré à Munich.

TEILLEDE, *Tecladense Monasterium*, *S. Petrus de Teclada* (diocèse de Clermont, en Auvergne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant le VIIIe siècle. Dès l'an 1146, elle était soumise à la Chaise-Dieu, comme on le voit par des lettres du pape Eugène III. Simon, archevêque de Bourges, dans un acte de ses visites, fait à la fin du XIIIe siècle, déclare être venu plus d'une fois à Teillède, en latin *Tecletas*, prieuré de la Chaise-Dieu. Ce prieuré était situé non loin de Riom, vers la ville de Combronde.

TENAILLE (LA), *Tenalia*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, située dans l'ancien diocèse de Saintes (maintenant de La Rochelle), non loin des villes de Pons et de Barbezieux, dit le *Gallia christ.*, et sur un ruisseau qui va se perdre dans la Seuille. Elle fut fondée vers l'an 1117 comme l'abbaye de Font-Douce, dont elle était fille, et par les mêmes personnages, savoir, saint Géraud de Sales, et Guillaume de Conchamp, premier abbé de Font-Douce. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Pons, de Barbezieux et d'Archiac. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1122, l'indication de 23 abbés.

TENNEBACH, *Porta Cœli* (grand-duché de Bade). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Friensperg, de la filiation de Morimond, située à quatre heures de Fribourg en Brisgaw. Elle fut fondée, suivant Jongelin, l'an 1156, dans la Forêt-Noire, par les landgraves de Strelingen et Bar, d'où dérivent les comtes de Fürstemberg et de Fribourg. Ces seigneurs avaient leur sépulture dans ce lieu. L'abbaye était sous le vocable de la sainte Vierge. On lui donne aussi pour fondateur Hesson, d'abord abbé de Friensperg, qui prit possession de Tennebach l'an 1158, avec douze religieux, et qui en fut le premier abbé. Cette abbaye fut dans la suite soumise à celle de Salem. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1088, la série de 38 abbés.

TENNIKON, *Vallis Liliorum*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1257, dans l'ancien diocèse de Constance et dans le Turgau (Suisse), par Eberhard de Bichelsée, avec les secours des illustres monastères de Saint-Gall et de Richenau. Les comtes de Toggenberg, les nobles de Lindenberg et de Landenberg, et plusieurs autres seigneurs, coopérèrent aussi à la fondation de cette abbaye. Elle fut soumise à l'abbé de Capell, et plus tard à l'abbé de Wettingen. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 1099.

TEN ROOSEN, *Rosa B. Mariæ*, ou *B. Maria de Rosis* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1228, près d'Alost, en Brabant, par Razou, chevalier de Fontinelle et de Borneken. Elle fut agrégée, l'an 1235, à l'ordre de Cîteaux, et soumise à perpétuité à l'abbé d'Aulne. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 82, la série de 29 abbesses.

TEPLA (diocèse de Prague, Bohême). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Strahow, située près de la ville de Tepla. Elle fut fondée l'an 1193, par le comte Hroznata, de l'illustre sang des princes de Bohême. Cette abbaye est l'une de celles, en bien petit nombre, qui existent encore en Bohême. — Voy. *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 939.

TERBECK ou STRATEN (NOTRE-DAME DE), *B. M. de Terbeeck* ou *Vallis S. Trudonis* (diocèse de Liége, Belgique). — abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, dite autrefois *Straten* ou *Vallis S. Trudonis*, du lieu de sa première fondation. Elle fut transférée l'an 1221, au lieu dit de *Terbeeck*, et changeant en même temps de place et d'ordre, elle devint cistercienne, de bénédictine qu'elle était auparavant. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1131, la série de 28 abbesses.

TERHAGHEN ou LES HAYES, *Hagense Monasterium* (à Gand, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1230, sur un fonds concédé par Walter, seigneur d'Axele, dans la paroisse de Bevostenblüe, dans la châtellenie d'Axele. Mais, 35 ans après, elle fut transférée au lieu de Ledermerchs ou Painperdu, dans la paroisse de Merlebeke, à une demi-lieue de la ville de Gand. Là fut construit un monastère dont l'évêque de Cambrai consacra l'église, l'an 1268. Le Pape Grégoire X approuva cette translation, l'an 1271. Mais peu après, l'an 1278, Marguerite, comtesse de Flandre, par une nouvelle fondation, ramena

les religieuses dans leur première demeure, où elles restèrent jusqu'en 1574, époque où la crainte des hérétiques les contraignit de se réfugier dans la ville. Elles y vécurent deux ans sous l'habit séculier, subsistant du travail de leurs mains. L'abbesse Louise et sa communauté vinrent ensuite à Saint-Omer, où, grâce aux aumônes des fidèles, de l'évêque, et des Pères de la Compagnie de Jésus, elles vécurent dix années, après lesquelles, revenues à Gand, l'an 1584, elles y fixèrent leur demeure, avec l'appui d'Albert et d'Isabelle, princes du pays. Jacques Delrio, abbé de Bodelo, posa la première pierre d'une église que consacra, le 27 avril 1614, François Vanderburgh, évêque de Gand. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 229, la série de 26 abbesses.

TERRASSON, ou *S. Sor Terracinum*, *Terrassonum*, ou *Abbatia S. Sori Terracinensis* (ancien diocèse de Sarlat, maintenant de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 542, à 4 lieues au nord de Sarlat. On attribue son origine à saint Sor. Selon une tradition, le roi Gontran, guéri miraculeusement de la lèpre par les prières de ce saint, lui aurait fourni tout ce qu'il fallait pour la fondation d'un monastère. Mais ce récit est une fable, dit le *Gallia christ.*, car on ne lit nulle part que Gontran ait été travaillé d'un pareil mal. Selon D. Estiennot, cette abbaye fut bien fondée par saint Sor, mais avec le secours de Goconde, prince de Limoges, de Pélagie, sa femme, et d'Irier, leur fils, comme le rapportent, dit-il, les actes de saint Sor.

Quoi qu'il en soit, ce monastère, détruit dans les guerres des ducs d'Aquitaine et les incursions des Normands, fut restauré par les comtes de Périgueux, à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe; et, l'an 1101, il fut soumis par son abbé Ademar de Ribier au monastère de Saint-Martial de Limoges. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1533, le catalogue de 15 abbés. — Terrasson est aujourd'hui un chef-lieu de canton, arrondissement de Sarlat.

TESMÈNE ou MÈNE (haute Egypte). — Nom d'un très-ancien monastère du IVe siècle, fondé par saint Pacôme, à la suite des quatre premiers qui composaient sa congrégation, savoir : Tabenne, Baum, Chenobosque et Montchose.

THAME, *Thama*, ou *Tamensis Abbatia* (comté de Buckingham, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille de Waverley, fondée l'an 1138, par Robert Gait, chevalier, et avec l'aide d'Alexandre, évêque de Lincoln. Les rois d'Angleterre Henri II, et Edouard II, confirmèrent les donations faites à cette abbaye. (*Monastic. Anglican.*)

THENAILLES, *Thenoliæ* ou *Thenolium* (Aisne, France). — Abbaye célèbre de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1130, près de Vervins, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui Soissons), par Barthélemi de Vir, évêque de Laon, et par les soins de saint Norbert. Cette abbaye devint très-considérable. Elle eut beaucoup à souffrir dans la guerre des Armagnacs, et fut plus tard, l'an 1652, entièrement détruite par l'armée des Espagnols. Elle se releva cependant de ses ruines et recouvra son ancienne splendeur. — *Voy.* Hugo, *Annal. Præmonstr.*, t. II, p. 949.

THEOKESBURG, *Theokesburiense Cœnobium* (comté de Glocester, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 715, par deux nobles et pieux ducs de Mercie, nommés Oddon et Doddon, qui florissaient aux temps des rois Ethelred, Kenred et Ethelbald. Ces deux illustres seigneurs la firent construire en l'honneur de la sainte Vierge, dans leur domaine, près Sabrina, à 7 milles de Glocester, là où demeurait un certain ermite nommé Theokus, d'où le monastère fut appelé *Theokusburia.* — Voy. *Monastic. Anglican.*

THEUDERE (SAINT-) ou SAINT-CHEF, *S. Theuderius* ou *Rupianus* (France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers le milieu du VIe siècle, par S. Chef, ou Theudère, sur une colline appelée Rupian, dans l'ancien diocèse de Vienne en Dauphiné. Il fut sécularisé l'an 1535, sous le règne de François Ier, par le Pape Paul III, qui en fit un chapitre de 28 chanoines. Saint Theudère, premier abbé de ce monastère, et saint Théobald, archevêque de Vienne, y furent, dit-on, inhumés.

THEULLEY, *Tulleium* ou *Theolocus*, (Haute-Saône, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, cinquième fille de Morimond. Elle était située dans le comté de Bourgogne près Autrey, et non loin de Gray, dans le doyenné de Fonvens. Elle fut fondée l'an 1130 par noble Pierre, surnommé Mauvais regard (*Malus respectus*). Les seigneurs de Vergy se montrèrent les bienfaiteurs de l'abbaye de Theulley, Ils y avaient leur sépulture, ainsi que d'autres nobles seigneurs; Jongelin donne leur épitaphe (liv. IX, p. 92). Le *Gallia christ.* place cette abbaye dans le diocèse de Langres. Theulley dépend aujourd'hui de celui de Besançon. —Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 825, la série de 51 abbés.

THIERHAUBTEN (diocèse d'Augsbourg, Bavière). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti dans le VIIIe siècle, à deux ou trois lieues de la ville d'Augsbourg. Il reconnaît pour fondateur Thassilon, duc de Bavière. Ce prince fit cette fondation, dit-on, afin que Dieu dissipât la douleur qu'il ressentait de la mort de son fils, tué à la chasse par un sanglier. Ce monastère fut dédié à saint Pierre et à saint Paul. Ulin en fut le premier abbé. (BULTEAU.)

THIERN, dit le *Moustier*, *Thiernum* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Symphorien, fondée avant l'an 765, au pied de la ville de Thiers, en Auvergne. Cette abbaye depuis longtemps inféconde et déserte, comme dit le *Gallia christ.*, fut restaurée vers le commencement

du XIe siècle; par un homme puissant nommé Widon, qui en était devenu possesseur. Pierre, ordonné abbé par Begon, évêque de Clermont, appela à son aide S. Odilon, abbé de Cluny, et lui fit cession de ce lieu. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 364, la série de 34 abbés.

THIERRY (SAINT), dit du *Mont-d'Or*, *S. Theodoricus* (diocèse de Reims, Marne, France).—Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 500, sur le Mont-d'Or, à 2 lieues environ de Reims, par l'illustre saint Remi, évêque de cette ville. On dit qu'un ange, sous la forme d'un aigle, désigna la place et traça le contour du nouveau monastère. Saint Remi lui donna pour supérieur Thierri, son disciple, homme d'une éminente vertu, qui convertit un grand nombre de pécheurs, et se rendit célèbre par ses miracles. (*Voyez* sa Vie, au 1er juillet.) Le monastère appelé d'abord du Mont-d'Or, prit depuis le nom de Saint-Thierry. Ce saint abbé étant mort le 1er juillet 533, le roi Thierri, fils de Clovis Ier, assista à ses funérailles et se tint honoré, dit-on, de porter lui-même son corps en terre. L'abbaye de Saint-Thierry essuya un grand nombre de désastres et de calamités, à partir du VIIIe siècle. Elle fut restaurée vers l'an 993, par Adalberon, archevêque de Reims. Au XIIIe siècle on construisit une nouvelle basilique qui le cède à peu d'autres, dit le *Gallia christ.*, par la splendeur et l'élégance. L'abbaye de Saint-Thierry s'unit l'an 1628 à la congrégation de Saint-Maur. Ses bâtiments ayant été détruits en 1786, les religieux se retirèrent à Reims, emportant avec eux le corps de leur saint patron. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 182, la nomenclature de 46 abbés, jusqu'à l'an 1696, époque où le titre abbatial fut éteint, et où tous les revenus de l'abbaye furent attribués à la mense archiépiscopale de Reims, à perpétuité. Cette mesure eut lieu par l'ordre de Louis XIV, avec l'assentiment du pape Innocent XII, et à la demande de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier, en compensation de la perte des diocèses de Cambrai, d'Arras, de Tournai et des Morins, qui avaient été distraits de sa métropole.

THOLEY ou *S. Maurice en Vosges*, *Theologium*, *Doleta*, *Dologiense Tabuleium* ou *S. Mauritius in Vosago*. — Ancienne abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 623, dans le diocèse de Trèves, en l'honneur de S. Maurice, par Dagobert, roi de France et d'Austrasie, à la prière de saint Modoald, archevêque de Trèves. Elle était située sur la Sarre, non loin de la ville de Saint-Vandelin. Il y avait dans son sein une célèbre école d'où sortirent d'illustres personnages, dont plusieurs furent évêques de Verdun. Cette abbaye a appartenu autrefois à l'église de Verdun, dit le *Gallia christ.* — *Voy.*, t. XIII, c. 561, la série de 90 abbés.

THOMAS (SAINT-), diocèse de Plaisance, duché de Parme, Italie). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé près de Plaisance, avant l'an 746. Il est fait mention de ce monastère dans un privilége de l'an 746, donné par Rachis, roi des Lombards, à l'église de Plaisance, à la prière de Thomas, qui, de religieux de Saint-Benoît avait été fait évêque de cette ville.

THOMAS (SAINT-). — Monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, près Himmelrod, sur la Kyll, au-dessous de Kilburg, et qui était dans le diocèse de Trèves (Allemagne). Il fut fondé sous le patronage de saint Thomas de Cantorbéry, l'an 1171, par un chevalier nommé Louis de Deudesfeldt, dont les filles furent les deux premières abbesses. Arnold, archevêque de Trèves, consacra une chapelle en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, l'an 1185, et Thierri II, l'un de ses successeurs, consacra l'église l'an 1222. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 644, la série de 35 abbesses.

THOMAS DES BOURGUIGNONS (SAINT-), *vulgo*, *S. Thomaso delli Borgognoni* (à Torcello, Lombardie Vénitienne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rosières en Bourgogne, de la ligne de Morimond. Elle fut fondée vers l'an 1200, dans la ville même de Torcello, pour les Bourguignons qui l'habitaient. Il en sortit plusieurs illustres personnages de la famille Trevisan, dont l'un, Jérôme Trévisan, savant philosophe et juriste, dit Jongelin, après avoir été abbé de Saint Thomas, fut évêque de Crémone.

THOMAS DE STRASBOURG (SAINT-), *S. Thomæ Cœnobium apud Argentoratum* (à Strasbourg, Bas-Rhin, France).— Monastère de l'ordre Saint-Benoît, fondé au VIIe siècle, pour des Scots, par saint Florent, successeur de saint Arbogast sur le siége de Strasbourg. Son église, qui avait été consacrée par l'évêque Willelm, l'an 1031, fut consumée par le feu l'an 1144; l'abbaye était devenue séculière dès l'an 830. En 1163, l'empereur Frédéric la prit sous sa protection, et l'enrichit de divers priviléges.

THOREN ou TOURNE, *Thora* ou *Thorma* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 992, non loin de la Meuse, près de Maseyck, par Hilsuinde, femme de saint Ansfred, comte de Huy, et depuis évêque d'Utrecht. Hilsuinde en fut la première abbesse. Elle avait fait cette fondation à la prière de Rotger, évêque de Liége, qui, l'an 1007 obtint à cette même abbaye des marques de la munificence de Henri, roi de Germanie. Cette abbaye, comme un grand nombre d'autres, était double dans l'origine, ou composée de frères et de sœurs : elle était encore dans cet état l'an 1299; mais peu après, elle devint un collége de chanoinesses, desservi par six chanoines séculiers. Dans les derniers siècles, on n'y recevait guère que des princesses ou des filles de très-haute naissance, comme l'apprend le *Gallia christ.* L'abbesse, qui avait rang parmi les princes de l'Empire, était tenue de professer la règle de Saint-Benoît.—Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 997, la série de 21 abbesses

THOPIGNY, *Torigncium*, *Torigniacum* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). —

Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Aunay, filiation de Clairvaux. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle eut pour origine le don du lieu de Boleia que Robert de saint Remi fit, vers l'an 1170, à l'abbaye d'Aunay, dans le désir qu'un monastère y fût érigé dans la suite. Henri II, évêque de Bayeux, confirma cette donation. Les religieux d'Aunay possedèrent d'abord quelque temps ce même lieu, comme prieuré. Enfin il fût cédé, dit-on, aux religieux d'un monastère que Robert le Fèvre, chanoine de Bayeux, archidiacre d'Avranches, et médecin de Philippe IV, fonda l'an 1307, à un mille de Boleia, au lieu dit *Fabriez*, dans la paroisse de Notre-Dame de Thorigny. Jean de Boleia, moine d'Aunay, qui fut le premier abbé de Thorigny, l'an 1309, obtint une bulle du pape Clément V, l'an 1310. —Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 457, la série de 18 abbés.

Il y avait en ce même lieu de Thorigny un autre monastère de filles du même ordre, fondé l'an 1630, par Léonore d'Orléans, veuve de Charles de Matignon, laquelle y établit des religieuses de Villers Canivet.—Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 458, les noms de 19 prieures ou abbesses.

THORNEY, *Thorneyense Cœnobium* (comté de Cambridge, Angleterre.)—Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 604, dit-on, par Sébert, roi des Saxons Orientaux, qui venait d'embrasser le christianisme. Elle fut reconstruite, vers l'an 970, par les soins de saint Ethelwold, évêque de Winchester, au temps du roi Edgar. Thorney ou Torneia, est une île, qu'on appelait dans le pays l'Ile des épines.—Voy. *Monast. Anglican.*

THUIN, *Tudinium.* —Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Théodard, fondée avant l'an 934, sur la Sambre, un peu au-dessus de Lobes, dans le diocèse de Liége (Belgique). Elle est comprise parmi les douze abbayes séculières, dont les abbés, d'après le désir de Richier, évêque de Liége, devaient être choisis dans la collégiale de Saint-Lambert.

THURTAL (Saint-Jean de), *Vallis Taurina, Thurina* ou *Thuræ*). — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Jean, fondée avant l'an 1152, dans l'ancien diocèse de Constance, et dans une vallée à l'extrémité de l'ancien comté de Doggenburg. La tradition attribue sa fondation à un noble personnage, nommé Vezelius ou Wenceslas de Saint-Jean, qui aurait habité cette vallée en ermite, et donné son nom au monastère. On y voyait, au côté droit de la grande église, suivant le *Gallia christ.*, un tombeau où brillait une lumière continuelle. Saint-Jean-Baptiste fut d'abord seulement le nom du monastère; saint Jean l'Evangéliste fut plus tard également son patron, lorsque Bernard, abbé de Saint-Gall, vers l'an 1630, eut transféré dans une autre plaine, à deux heures de Thurtal, près du pays de Nefflos, le dit monastère, qui était uni depuis longtemps à cette abbaye de Saint-Gall. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1073, la série de 25 abbés.

• THYMADEUC (diocèse de Vannes, Morbihan, France).—Abbaye moderne de l'ordre des Trappistes, fondée l'an 1842. L'église fut consacrée solennellement le 1er septembre 1846, par Mgr le Mée, évêque de Saint-Brieuc. Ce monastère, qui n'était encore qu'un prieuré, fut érigé en abbaye, par le Souverain Pontife, le 12 septembre 1847. La communauté se compose d'environ 70 religieux. Cette abbaye est située dans la commune de Bréan-Loudéac, canton de Rohan,

TIBERY (Saint-), *S. Tiborius*, *Cæsarionense* ou *Cessoronense Monasterium* (Hérault, France).—Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 770, dit-on, en l'honneur de saint Tibery et de ses compagnons, martyrs. Elle était située sur l'Hérault, à deux lieues d'Agde, et dans l'ancien diocèse de cette ville. On lui donne pour fondateur un nommé Attitio, qui en fut le premier abbé. Ce monastère figure à la quatrième place dans le recensement des monastères de la Septimanie, fait au synode d'Aix-la-Chapelle, l'an 817, et il est compté parmi ceux qui doivent des prières seulement pour le salut de l'empereur et la stabilité de l'empire. Le monastère de Saint-Tibery fut le siége des synodes ou conciles provinciaux, l'an 907 et l'an 1050. Il s'y tint, l'an 1226, un chapitre général pour la réforme de l'ordre de Saint-Benoît. Après avoir été dans la suite réformé lui-même, il fut uni, l'an 1647, à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 708, le catalogue de 53 abbés.

TIFFERDANGE, *Differdengen.* — Monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé vers l'an 1235, dans le diocèse de Trèves, près de Luxembourg, par Alexandre de Soleuvre, avec l'agrément de Thierri, archevêque de Trèves. Innocent IV donna une bulle de confirmation en sa faveur, l'an 1247. Henri, comte de Luxembourg, lui accorda des lettres de protection, l'an 1263. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 650, la série de 23 abbesses.

TILLETO, *Tilletum* ou *Tilletium* (diocèse d'Acqui, Etats Sardes). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, et la première de cet ordre qui ait été fondée en Italie, dit Jongelin, puisqu'elle le fut en 1120. Elle est fille de la Ferté-sur-Grosne, première fille elle-même de Cîteaux.

TILTEY, *Tilleteya*, *Tilteyensis Abbatia* ou *Wodeham* (comté d'Essex, Angleterre).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Wardon, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée l'an 1152, par un certain personnage nommé Maurice, fils de Galfrid de Tirtey. Les rois Henri II et Richard Ier accrurent et confirmèrent ses possessions. — Voy. *Monastic. anglican.*

TIMOTHEE (Saint-), *S. Timothæus* (à Reims, Marne, France). — Ancienne église fondée à Reims, et qui fut d'abord abbatiale, ensuite collégiale. Elle avait déjà le titre

d'abbaye vers l'an 938. Mais il est vraisemblable, dit le *Gallia christ.*, qu'elle passa alors à des Clercs séculiers. Elle semble en avoir reçu un grand dommage, jusqu'à ce qu'elle ait été attribuée, vers l'an 970, à l'abbaye de Saint-Remi par l'archevêque Adalbéron. Ensuite, cependant, l'an 1064, douze chanoines séculiers y furent rétablis par les soins de l'archevêque Gervais et des moines de Saint-Remi. C'était encore une église collégiale au XVIIIe siècle.

TINMOUTH, *Tinmetense Cœnobium* (comté de Northumberland, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui dépendait de la célèbre abbaye de Saint-Alban. Il fut fondé au VIIe siècle, par saint Oswald, roi de Northumberland (selon d'autres par Egfrid). On y porta le corps de saint Oswin, roi de Deire, après que ce monarque eut été massacré inhumainement par ordre d'Oswi, roi de Bernicie, l'an 651. Ce monastère ayant été détruit par les Danois, la mémoire du saint se perdit jusqu'à la découverte de son tombeau, qui se fit lorsque Tosti, comte de Northumberland, reconstruisit ledit monastère sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Oswin. La dévotion y attirait un grand concours de peuple. Il a subsisté sous le titre de prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Alban, jusqu'à la suppression des monastères en Angleterre, par Henri VIII. On a l'histoire des miracles opérés à la châsse, ou par l'intercession du saint roi, écrite par deux moines de Saint-Alban. — Voy. *Monastic. anglican.*

TINTERN, *Tinterna Major*, *Tinternensis Abbatia* (ancien diocèse de Menevia ou Saint-David, dans la principauté de Galles, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'Aumône, au diocèse de Chartres (France). Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, en 1131. On l'appelle *Tinterna Major in Wallia* (Galles), pour la distinguer d'une autre abbaye de Tintern, qui se trouve en Irlande. Elle fut dotée d'abord par Roger le Bigod, comte de Norfolck, et maréchal d'Angleterre, et ensuite par Guillaume, maréchal d'Angleterre, comte de Pembroch. — Voy. *Monastic. anglican.*

TINTERN, *Tinterna minor* ou *Votum* (comte de Woxford, dans le Leinster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Tintern-Major, dans le pays de Galles, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1200, par Guillaume, comte de Pembroch, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait au milieu d'une violente tempête sur mer, et elle fut bâtie sur le lieu même où il avait abordé sain et sauf. Son premier abbé fut Jean Torrell, religieux de Tintern-Major. Plus tard les vastes bâtiments de l'abbaye devinrent la demeure particulière de quelques nobles de la famille Cockly. Ces mêmes bâtiments, qui avaient été consacrés à Dieu, furent enfin profanés par les prétendus réformateurs, dit Jongelin, et convertis, selon leur caprice, à de vulgaires usages.

TIRON, *Tiro* ou *Tironium* (diocèse de Chartres, Eure-et-Loire, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 1109, dans le Perche chartrain, à quatre lieues de Nogent-le-Rotrou, par Bernard de Ponthieu, l'un des compagnons du B. Robert d'Arbrissel, à l'aide des libéralités de Rotrou, comte du Perche et de Mortagne. Cette abbaye devint très-célèbre plus tard, comme chef d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît. On y vit, dit-on, jusqu'à trois cents religieux. Elle embrassa, l'an 1629, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. — Voy. *Dict. des Ordres religieux*, t. III, col. 674.

TIRONEAU, *Tironellum* (diocèse du Mans, Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Saint-André en Gouffern, filiation de Clairvaux. Elle fut fondée, dit-on, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1151, par Payen de Chaourches, seigneur de Clinchamp. Son église fut consacrée en 1231, par Hugues, évêque de Lisieux.

TISCHNOWITZ, *Porta Cœli* (diocèse d'Olmutz, Moravie, Etats Autrichiens). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1234, près la ville de ce nom (Tischnowitz, à 5 lieues N.-O. de Brünn), par Primislaw, marquis de Moravie, et sa mère, Constance, reine de Bohême. Le tombeau de marbre du fondateur se voyait au grand autel. Au temps de Jongelin, la vaste église et les lieux réguliers de ce monastère étaient encore entiers, et il y avait vingt religieuses avec une abbesse. Jongelin rapporte un fait survenu en cette abbaye, la nuit du 8 mai 1633. Huit hommes de guerre, dit-il, dont trois anciens serviteurs de l'abbaye, ayant franchi les murs d'enceinte, pénétrèrent dans le monastère, et, arrivant jusqu'à la chambre de l'abbesse, ils la menacèrent de mettre tout à feu et à sang si elle ne leur livrait le trésor du couvent. Réduite à cette extrémité, celle-ci ne put que répéter ces mots : *Jesu Maria!* Ils mirent en fuite les malfaiteurs, et la délivrèrent ainsi miraculeusement d'entre leurs mains. Les malfaiteurs furent pris et condamnés au dernier supplice. — *Voy.* dans Jongelin, liv. V., p. 47, la charte de fondation de cette abbaye.

TOLLA (diocèse de Plaisance, duché de Parme, Italie). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 746. Il en est fait mention dans un privilége de l'an 746, donné par Rachis, roi des Lombards, à l'église de Plaisance, à la prière de Thomas, évêque de cette ville.

TONGERLO, *Tongerloa* ou *Tongerletum*, (anc. diocèse de Bois-le-Duc, Hollande). — Abbaye célèbre de l'ordre de Prémontré, sous le patronage de la sainte Vierge, dans la Campine du Brabant, entre les villes d'Herentals et d'Arschoot. Elle fut fondée vers l'an 1133, par un riche campagnard, nommé Giselbert, qui y prit l'habit de frère convers, et y mourut quelques années après. Henri, compagnon et coopérateur de saint Norbert, vint l'habiter avec huit autres religieux de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers, et il en

fut le premier abbé. Cette abbaye, d'abord du diocèse de Cambrai, et plus tard de Bois-le-Duc, fut unie, en 1560, à l'évêché de Bois-le-Duc, par le pape Pie IV; mais elle en fut disjointe l'an 1590, moyennant une rente annuelle et perpétuelle à l'évêque. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 412, la série de 46 abbés. — *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 965.

TONNAY-CHARENTE, *Talniacum*, *Tauniacum*, ou *Talmagum* (Charente-Inférieure, France). — Ville et abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Hippolyte, fondée avant l'an 1090, dans l'ancien diocèse de Saintes. Son fondateur Mascelin, seigneur de Tonnay, y plaça d'abord des chanoines, auxquels succédèrent, quelque temps après, l'an 1090, des religieux de saint Jean d'Angely, par les soins de Geoffroi, petit-fils de Mascelin, et seigneur lui-même de Tonnay. L'institution de l'abbé de Tonnay appartenait, par suite, à l'abbé de Saint-Jean d'Angely, dont il était suffragant.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1117, la série de 27 abbés.

TOPOLSKA (diocèse de Zagabria, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, fondée, dit-on, l'an 1135. D'autres, dans les catalogues des abbayes de l'ordre, placent sa fondation, non sans quelque raison, à l'an 1208.(Jongelin.)

TORCY, *Torciacum* (Seine-et-Marne, France).— Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Louis, fondé l'an 1674, dans la Brie, par Louis Berrier, abbé de Notre-Dame de Tronchet, prieur et comte de Perrecy, etc., et en même temps chanoine de l'église de Paris. Le fondateur enrichit ce prieuré d'une portion d'un bras de saint Benoît, qu'il avait reçue du célèbre Jean de Rancé, abbé de la Trappe. Ce prieuré était du diocèse de Paris. Torcy est aujourd'hui du diocèse de Meaux.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 655, la série de quelques prieures.

TORPATENSIS, WALKENA (Livonie, empire russe).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1228, par une colonie de religieux venus du monastère de Stolp, en Poméranie.

TOUR D'AQUILEE, *Turris Aquilarum* (Grèce). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boulbone, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée en 1174.

TOURNUS (St-Philibert de), *Tornusium*, *Trenorchium* ou *S. Philibertus ad Lagonum*.— Ancienne abbaye de France de l'ordre de Saint-Benoît, sur la rive droite de la Saône, entre Mâcon et Châlons, et dans l'ancien diocèse de Châlons. C'était, dans l'origine, un prieuré ou petite abbaye, dite de *Saint-Valérien*, du nom d'un saint homme, qui, après avoir évangélisé les habitants de la ville de Tournus, fut martyrisé dans ce même lieu, l'an 177 ou 179. Après le temps des persécutions, les fidèles avaient élevé une église sur son tombeau. En 875, Charles-le-Chauve donna cette abbaye aux religieux bénédictins de la famille de Saint-Philibert de Noirmoutiers, dont elle porta dès-lors le nom; outre les grands privilèges qu'il lui accorda, il la dota de revenus si considérables qu'elle devint une des plus célèbres du royaume. Un grand nombre de prieurés en Bretagne, en Poitou, en Anjou, dans le Maine, en Auvergne, Velay, Dauphiné, Mâconnais, Bourbonnais, etc., en dépendaient. Cette abbaye, ruinée par les protestants au temps des premiers troubles, fut rétablie par un abbé de Tournus, de la maison de la Rochefoucauld. Plus tard, les religieux étant tombés depuis longtemps dans le relâchement, le cardinal de la Rochefoucauld, qui en était abbé commendataire, la fit séculariser. Une bulle du pape Urbain VIII, de l'an 1623, enregistrée au parlement de Paris en 1627, changea le couvent des Bénédictins de Tournus en un chapitre séculier. Cette abbaye fut desservie alors par un chapitre de douze chanoines et de six demi-chanoines. L'abbé qui était titulaire et commendataire, était seul seigneur temporel de Tournus, et y rendait la justice par ses officiers, aussi bien que dans toutes les terres de la dépendance de cette abbaye.—Voy. les *Histoires de l'Abbaye de Tournus*, par le P. Chifflet et Juénin. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 965, la série de 60 abbés, commençant à Geilon, dernier abbé de Noirmoutiers, et premier abbé de Tournus, en 875, et finissant à André-Hercule de Fleury, l'an 1715.

Les belles ruines de la vieille abbaye de Saint Philibert de Tournus s'aperçoivent encore dans la partie la plus élevée de la ville de Tournus, au bord de la Saône, à 28 kil. N.-E. de Mâcon (Saône-et-Loire).

TOURTOYRAC (Saint-Pierre de), ou TOURCY, *Turturiacum* ou *Turciacum* (diocèse de Périgueux, Dordogne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de Saint-Pierre, sur la Vézère, à cinq lieues de Périgueux, dans une profonde vallée entourée de montagnes. Elle reconnaît pour fondateur, ou plutôt pour restaurateur, le vicomte Guy, qui, l'an 1025, en confia le gouvernement à Richard, abbé d'Uzerche. Ce monastère était détruit au commencement du dernier siècle.—Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1496, la série de 13 abbés.

TOUSSAINTS D'ANGERS, *Omnes Sancti Andegavenses* (Maine-et-Loire, France).— Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée à Angers, l'an 1048, par Girard, chanoine et chantre de l'église de Saint-Maurice d'Angers. Cette abbaye était célèbre et a produit, surtout dans le xve siècle, d'illustres personnages. Elle était occupée en dernier lieu par les chanoines réguliers de la congrégation de France.

TOUSSAINTS EN FORÊT-NOIRE, *Omnes Sancti in Nigra Sylva* (grand duché de Bade). —Abbbaye de l'ordre de Prémontré, fondée avant l'an 1202, par Uta d'Eberstein, duchesse de Schawenburg, et son époux, le duc Welphon. Henri, évêque de Strasbourg ratifia cette fondation l'an 1220. Cette abbaye fut transférée de la forêt-Noire, dans la prévôté de la ville d'Oberkhurch, l'an 1625, par la permission de Léopold, évêque de

Strasbourg. Cette abbaye était autrefois du diocèse de Strasbourg.—Voy. *Gallia christ.*, t. V.; *Annal. Prœmonstr.*, t. II, col. 453.

TOUSSAINTS EN L'ILE DE CHALONS-SUR-MARNE, *Omnes Sancti de Insula* ou *Insula*.—Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée de 1042 à l'an 1047, dans une île de la Marne, près de Châlons, par Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge et de tous les saints. Le pape Clément II confirma, l'an 1047, cette fondation. Cette abbaye s'unit, l'an 1644, à la congrégation des chanoines réguliers de France. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 948, la série de 40 abbés.

TRACTON, *Albus Tractus* (dans le Munster, Irlande.)—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Blankland, en Angleterre, de la filiation de Clairvaux. Des religieux cisterciens vinrent s'y établir en 1224. Edouard III, roi d'Angleterre, confirma plus tard les possions de cette abbaye.

TRAINEL (Sainte-Madeleine de), *Trianqulum*, *Triagnellum*.—Prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut d'abord fondé avant l'an 1163, à quelques lieues à l'ouest de la ville de Troyes en Champagne (France), par un prêtre nommé Gondric. Il dépendait de l'abbaye du Paraclet, au diocèse de Troyes, dont il suivait la règle à son origine. Ce lieu de Trainel, ayant été dévasté dans les guerres, les religieuses se retirèrent, l'an 1629, dans la ville de Melun; mais ne s'y trouvant point assez en sûreté encore, elles se réfugièrent, l'an 1658, à Paris, avec la permission de Henri de Gondrin, archevêque de Sens. Après avoir vendu leur maison de Melun, elles vinrent s'établir au bourg de Charonne, dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris. Enfin l'an 1664, la reine mère Anne d'Autriche posa la première pierre d'une nouvelle maison, dans ce même lieu.—Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 641, la série de 14 abbesses.

TRAMENS (diocèse de Gnesne et Posen, Etats prussiens).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dit-on, l'an 1250, par une colonie de religieux venus avec un abbé du monastère de Stolp, en Poméranie. (Jongelin).

TRAPPE (Notre-Dame de la), *Trappa* (diocèse de Séez, Orne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1140, par Rotrou II, comte du Perche, à trois lieues de Mortagne. Rotrou III accrut cette fondation de son père, et termina les bâtiments. Elle eut aussi pour fondateur plus immédiat, Serlon de Valbodon, abbé de Savigny. Elle suivit quelques années la destinée de Savigny, dont elle était un membre, et qui, l'an 1147, se réunit à l'ordre de Cîteaux. Robert, archevêque de Rouen, assisté de Raoul, évêque d'Evreux, et de Silvestre, évêque de Séez, consacra le 27 avril 1214, l'église de La Trappe, sous l'invocation de la sainte Vierge. Les comtes du Perche, les seigneurs de Dreux et de Braine, furent successivement les bienfaiteurs de cette abbaye, qui, après avoir été dévastée par les Anglais, devint à son tour la proie des abbés commendataires. Elle eut cependant à l'un d'eux une gloire et une célébrité qui subsiste encore, et qui se perpétue dans un ordre vénérable et d'une grande austérité, auquel elle a donné son nom. Je veux parler des Trappistes dont l'origine est la célèbre réforme établie au monastère de La Trappe, dans le XVIIe siècle par l'abbé de Rancé. L'histoire de cette mémorable réforme a été racontée ailleurs; nous y renvoyons le lecteur.—Voy., *Diction. des Ordres religieux*, le mot Trappiste.—Voy. *Gallia christ.*, t. X, col. 748, la série de 37 abbés.

TREBNITZ, *Trebnicium* (diocèse de Breslau, Silésie prussienne, royaume de Prusse). — Vaste et riche abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Breslau, l'an 1203, par sainte Hedwige ou Havoie, épouse de Henri le Barbu, duc de Silésie et de Pologne, et fille de Berchtold III, comte d'Andech, duc de Miran, marquis de Carinthie et d'Istrie. Une tradition attribue cette fondation à un vœu fait par le duc Henri, au moment où, submergé avec son cheval dans un marais, il faillit périr en ce même lieu. On regarde cependant sainte Hedwige comme la principale fondatrice de ce monastère. Cette pieuse princesse engagea, dit-on, le duc son époux, à le fonder, et le dota elle-même richement. On y entretenait, dit-on, jusqu'à mille personnes. Il n'y eut d'abord que cent religieuses. Le reste de la communauté était composé de jeunes demoiselles de familles pauvres, qu'on élevait dans la piété. L'abbaye de Trebnitz ne fut terminée qu'après quinze ans de travaux; on n'en consacra l'église qu'en 1219. Ses premières religieuses vinrent de Bamberg, en Franconie, dont le siége était alors occupé par l'évêque Egbert ou Erimbert, frère de sainte Hedwige. Jongelin note, comme digne de remarque, qu'on ne voit jamais d'oies sauvages séjourner sur le territoire du monastère; sainte Hdewige les en a bannies, dit-il, sur les plaintes des religieuses, qu'elles causaient du dommage à leurs moissons. Le même auteur ajoute que, de son temps, Trebnitz était encore un pieux asile de filles nobles, comme il avait été autrefois un refuge pour les filles des rois de Pologne et des ducs de Silésie.

Le duc Henri le Barbu étant mort en 1238, fut inhumé dans le monastère de Trebnitz. Sa veuve, Hedwige, prit alors l'habit parmi les religieuses du monastère, et y vécut cinq années encore dans la pratique de toutes les vertus, sous la conduite de sa fille Gertrude, abbesse de cette maison. Elle y mourut le 15 octobre 1243, et fut elle-même inhumée dans l'église du monastère. Les miracles qui avaient éclaté pendant sa vie, et qui suivirent sa mort, la firent canoniser par Clément IV, l'an 1266.

L'abbaye de Trebnitz possédait des revenus très-considérables, mais son plus précieux trésor était la châsse de sainte Hedwige, dont le tombeau était visité par une multitude de pèlerins, surtout de la Pologne. La ville de Trebnitz a appartenu, jusqu'au mo-

ment de la suppression des couvents, à l'abbaye, dont les revenus furent donnés en 1815, par le roi de Prusse, au prince Blücher de Wahlstadt.

TRECOR, ou TUGDWAL, ou TUGAL (Saint-), *Trecorium*, *S. Tutualis*, *Pabut*, *Pabu Tuali*, *Rabutuali* ou *Trecoriense Monasterium* (à Tréguier, Côtes-du-Nord, France). — Ancien monastère fondé au vi^e siècle par saint Tugdual ou Tugal, appelé vulgairement par les Bretons saint Pabut. Ce second monastère bâti par S. Tugdual (119) fut érigé quelque temps après en un évêché, qui prit dans la suite le nom de Tréguier.

TRENTHAM (comté de Stafford, Angleterre). — Ancien monastère de femmes, fondé au viie siècle par sainte Wéréburge, fille de Wulfère, roi de Mercie, et de sainte Ermenilde, qui fut abbesse d'Ely. Chargée par son oncle, le pieux Ethelred, roi de Mercie, de rétablir la discipline monastique chez toutes les religieuses de son royaume, Wéréburge reçut encore de ce prince des fonds suffisants pour bâtir trois monastères. Elle bâtit ceux de Trentham et de Hambury, dans le comté de Stafford, et celui de Wedon, dans le comté de Northampton. Cette pieuse princesse, qui avait pris le voile à Ely, sous l'abbesse sainte Audry, mourut à Trentham le 3 février, vers la fin du viie siècle ; mais elle fut enterrée à Hambury, comme elle l'avait désiré. Son corps, levé de terre en 708, en présence de roi Coëlred, de ses ministres et de plusieurs évêques, fut trouvé tout entier et sans aucune marque de corruption : on le mit le 21 juin dans une châsse fort riche, et il resta deux cents ans dans cet état; mais il tomba en poussière durant les incursions des Danois. En 875, la châsse de la sainte fut portée à Welt-Chester, et déposée dans une magnifique église bâtie par Ethelred, premier comte de Mercie, laquelle devint ensuite cathédrale. Les reliques de sainte Wéréburge furent dispersées sous Henri VIII. On fit alors de la châsse de la sainte un trône épiscopal, que l'on voit encore, dit-on, dans la cathédrale de Chester. C'est un monument de pierre, haut de dix pieds, et chargé de trente figures antiques, représentant des rois et des princes de Mercie, ancêtres ou parents de sainte Wéréburge.

TREPORT (Le), *Ulterior Portus* (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Ville maritime (120) et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Michel Archange, fondée l'an 1056 ou 1059, par Robert, comte d'Eu, l'un des vaillants compagnons de Guillaume le Conquérant, à la bataille d'Hastings. Les comtes d'Eu et d'autres nobles seigneurs l'enrichirent ensuite successivement. Sous leur protection, elle fleurit pendant près de deux siècles, comme dans un port très-sûr, dit le *Gallia christ.*; mais elle eut ensuite à souffrir comme les autres des guerres qui affligèrent cette contrée de la Normandie. Elle fut ravagée souvent par les Anglais, dont les navires abordant fréquemment sur cette plage, y portaient le fer, la flamme et la désolation. Les années 1339, 1413 et 1545 furent surtout signalées par ces scènes de désastres. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 248, la série de 41 abbés, et *Neustria pia*, p. 587. —L'église de l'ancienne abbaye de Tréport, monument du xvie siècle, sert aujourd'hui d'église paroissiale à la ville. Sa position élevée, d'où la vue domine la mer et la plaine, la rend très-pittoresque.

TRÉSOR (Le), *Thesaurus B. Mariæ* (Eure, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1228 par Raoul de Bu, chevalier, non loin de la rive droite de l'Epte. Elle fut soumise à Vaux-des-Cernay. Ses premières religieuses vinrent de l'abbaye d'Espagne, au diocèse d'Amiens. Le roi saint Louis la dota ensuite si libéralement, qu'il en est regardé à bon droit comme un second fondateur. Maurice, archevêque de Rouen, consacra son église, l'an 1232. Cette abbaye était du diocèse de Rouen. (Le Trésor est aujourd'hui de celui d'Evreux.) — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 326, la série de 30 abbesses.

TIRDAGLAS (Munster, Irlande).—Ancien monastère bâti au vi^e siècle par saint Colomb, disciple de saint Firmin (différend de saint Colomb, abbé de Hy), et qui fut lui-même le maître de saint Fintan, le fondateur de l'abbaye de Cluainednech, en Leinster.

TRINITE (La), *S. Trinitas* (diocèse de Messine, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1200, par des religieux de l'abbaye du Saint-Esprit, près de Palerme. (Jongelin.)

TRINITE DE CAEN (La Sainte-), *S. Trinitas Cadomensis* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Caen vers l'an 1066, par Mathilde, femme du duc et roi Guillaume le Conquérant. Cette princesse la fit bâtir par ordre du pape Nicolas II, comme expiation de son mariage illicite avec le roi Guillaume, auquel elle était unie par un proche degré de parenté. Elle ne fut pas moins libérale dans cette fondation que son royal époux ne l'avait été à l'égard du monastère de Saint-Etienne de Caen, bâti pour le même motif. L'un et l'autre construisirent celui de la Sainte-Trinité avec une munificence royale, et le dotèrent des mêmes priviléges que celui de Saint-Etienne, avec l'agrément d'Odon, évêque de Bayeux. La reine Mathilde y fut elle-même inhumée, l'an 1083, au milieu de la basilique, dans un admirable monument d'or et de pierreries, qui fut détruit par les

(119) Le premier était le monastère connu depuis sous le nom de *Lan-Pabu* dans le comté de Léon, dans l'Armorique ou Bretagne.

(120) A vingt-huit kil. nord-est et arrondissement de Dieppe.

calvinistes, l'an 1562.—Voy., *Gallia christ.*, XI, col, 432, la série de 4 abbesses; et *Neustria pia*, p. 656.

TRINITÉ DE POITIERS (La), *S. Trinitas Pictaviensis* (Vienne, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 936, en dedans, dit-on, de l'enceinte visigothe de la ville de Poitiers, par Adèle, fille du roi d'Aquitaine, Edouard Ier, et troisième femme d'Ebles Manzer, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Cette princesse y prit l'habit monastique et y fut enterrée. Elle y avait adjoint la collégiale de Saint-Pierre-Puellier, qui ne fut pas toujours d'accord avec sa suzeraine; de nombreuses contestations surgirent entre les religieuses et les chanoines. Cette fondation, confirmée par le roi Lothaire en 963, reçut des développements successifs, mais elle subit aussi le sort commun à tous les établissements de ce genre. La Trinité de Poitiers existait néanmoins à l'époque de la révolution. Ses bâtiments abandonnés alors par les pieuses filles qui les occupaient, furent transformés en une prison. Vendus et livrés bientôt après, ces bâtiments firent place à une maison particulière, qui a été démolie et noyée à son tour dans les constructions actuelles. Plusieurs édifices religieux ont hérité des dépouilles de ce couvent. C'est ainsi que la fermeture du portail de son église décore celui des Carmélites. Son riche autel a été porté à la cathédrale, et un groupe fort curieux du Sauveur au tombeau, est venu orner l'église de Notre-Dame la Grande. (*Guide de l'étranger à Poitiers.*) — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1304, la série de 60 abbesses.

TRINITÉ DE VENDOME (La Sainte), *Vindocinum*, ou *Sancta Trinitas Vindocinensis* (diocèse de Blois, Loir-et-Cher, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1032, dans la ville de Vendôme, sur le Loir (à 33 kilom. N.-O. de Blois), par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, sa femme. Commencée l'an 1032, elle fut consacrée l'an 1040, sous le vocable de la sainte Trinité. Le pieux comte d'Anjou la fonda, en mémoire d'une vision de trois étoiles qui lui avaient paru tomber dans une fontaine voisine. Il y mit vingt-cinq religieux, tirés de l'abbaye de Marmoutier. Geoffroy Martel ne gratifia pas seulement cette abbaye de plusieurs priviléges, il l'enrichit encore de l'une des précieuses larmes que Notre Seigneur répandit sur le Lazare. Ce noble seigneur l'avait reçue de l'empereur Henri III; elle avait été apportée de Constantinople, dit-on, dans un petit vase qui n'avait ni soudure ni ouverture, et qui était blanc par dehors comme cristal. Cette sainte relique, qui a donné occasion à plusieurs écrits, a rendu l'abbaye de la Trinité de Vendôme justement célèbre. Le Pape Urbain II soumit immédiatement cette abbaye au Saint-Siége; Alexandre II voulut que les abbés fussent cardinaux-nés du titre de Sainte-Prisce, sur le mont Aventin. Cette concession insigne est contenue dans une lettre écrite par ce pontife à Oderic, abbé de la Trinité, l'an 1062. Elle fut confirmée par Grégoire IX, l'an 1079. Au temps du concile de Constance, l'abbé de Vendôme était encore revêtu de la dignité de cardinal. Ses successeurs ne surent point conserver cette éminente prérogative. L'abbaye de Vendôme fut unie, l'an 1621, à la congrégation de Saint-Maur. Elle jouissait d'une autre prérogative, qu'elle a conservée jusqu'au dernier siècle: c'était de délivrer dans son église un criminel, chaque année, à la sixième férie du quatrième dimanche de carême. Ce privilége lui avait été accordé à la suite d'un vœu fait par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, pour sa délivrance de prison. —Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col 1366, la série de 41 abbés.

TRISAY (Notre-Dame de), ou *Trisagium* ou *Trizaium* (diocèse de Luçon, Vendée, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, filiation de Pontigny, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1124, dit le *Gallia christ.*, et unie à la congrégation de Cîteaux, l'an 1145, sous Guichard, abbé de Pontigny. Elle eut pour fondateur à cette seconde époque, Arvé de Mareuil et Geofroi de Tifanges. Elle était située à une lieue de Luçon, dans une sombre vallée, sur la rivière le Lay, dans la paroisse de Puy-Manfraie. Son église était sous l'invocation de la sainte Vierge montant au ciel. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 1444, la série de 8 abbés.

TROARN, *Troarnum* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Martin, fondée l'an 1050, à trois lieues de Caen, par Roger de Montgomery, vicomte d'Hiesmes. C'était auparavant une église de chanoines. Le pape Innocent III, l'an 1210, confirma tous les biens de cette abbaye et la prit sous la protection du Saint-Siége. Cette abbaye redevint un collége de chanoines l'an 1690, comme elle l'avait été avant sa fondation. —Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 416, la série de 35 abbés; *Neustria pia*, p. 558, et *Monastic. Anglican.*

TROCLARENSE MONASTERIUM (diocèse d'Alby, Tarn, France). — Nom latin d'une ancienne abbaye double, fondée vers l'an 770. L'abbaye des hommes était voisine de celle des femmes. Celle-ci, qui était la principale, avait été bâtie dans un lieu agréable, sur le Tarn, par Chramlic, père de sainte Ségolène, ou par sainte Ségolène elle-même, qui en fut la première abbesse, et y rassembla de nombreuses vierges. Vers la fin du XIe siècle, cette abbaye fut soumise à celle de Saint-Victor de Marseille, ce qui fut confirmé par le Pape Pascal II, l'an 1114.

TROIS-FONTAINES, *Tres-Fontes* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, première fille de l'abbaye de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1116, par Hugues, comte de Vitry, par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, par les abbés de Saint-Pierre de Châlons, et enfin par les chanoines de l'église de Compiègne. On lui

donne encore d'autres fondateurs. Quoi qu'il en soit, cette abbaye, augmentée par des libéralités successives, devint bientôt très-considérable, et elle a été la mère de plusieurs autres. Son premier abbé fut Roger, envoyé de Clairvaux par saint Bernard. — — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 957, la suite de 45 abbés.

TRONCHET (Le), *Tronchetum* (Ille-et-Vilaine, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 1150, dans l'ancien diocèse de Dol (aujourd'hui de Rennes), par Alain, fils de Jourdan, sénéchal de Dol. Il fut érigé en abbaye vers l'an 1170 ; mais il continua, dit-on, jusqu'à la fin du xve siècle, d'être de la dépendance de l'abbaye de Tiron. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en prirent possession l'an 1636.

TROND (Saint-), *S. Trudo in Odeghem* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, dont l'origine remonte à saint Trond, seigneur de Bruges, qui, ayant construit un monastère à Bruges, y plaça un abbé avec quatre vingts religieux. Détruit par les Danois et les Normands, ce monastère fut ensuite restauré par Balderic, évêque de Noyon et de Tournai. En 1110, il fut habité par des chanoines réguliers de la congrégation d'Arrouaise, auxquels furent adjointes des religieuses du même ordre. Ce double monastère fut transféré, l'an 1122, au bourg d'Odeghem, non loin du grand pont de pierres, hors des murs de la ville, dit le *Gallia christ.* Les chanoines s'étant transférés de nouveau dans un autre lieu, l'an 1130, les religieuses restèrent à Odeghem. L'an 1248, par le conseil de l'évêque de Tournai et l'autorité de l'abbé de Vau-Douce, et de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, elles furent soustraites à toute juridiction desdits chanoines, et passèrent de la congrégation d'Arrouaise à celle de Saint-Victor de Paris. Quelques années plus tard, leur monastère ayant été détruit par la foudre, elles le rebâtirent non loin de là, près la route de Tournai. Elles y demeurèrent sous la congrégation de Saint-Victor, et ensuite, depuis l'an 1459, sous celle de Windeshem, jusque vers l'an 1580, où les troubles du pays les contraignirent de se transférer dans la ville de Bruges. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 282, la série de 21 abbesses.

TROND (Saint-) ou TRUYEN, *S. Trudo* ou *Sacrinium* (Belgique).— Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 662, par saint Trond, qui lui donna son nom, ainsi qu'à la ville dont elle a été l'origine. Elle fut consacrée par Théodard, évêque de Maëstricht, en l'honneur de saint Quentin, martyr, et de saint Remi, confesseur. Elle resta constamment sous la tutelle des évêques de Metz, dit le *Gallia christ.*, jusqu'à ce que Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, prit, l'an 1223, l'abbaye de Saint-Trond sous son patronage. En 1603 cette abbaye, demeurée toujours bénédictine, s'unit à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 952, la suite de 68 abbés.

TROYES (Notre-Dame de), *S. Maria Trecensis* (Aube, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Troyes vers l'an 657, par saint Leucon, évêque de Troyes, qui y fut inhumé. Elle fut reconstruite par Henri, comte de Troyes, l'an 1182, après qu'elle eut été consumée par un incendie. Urbain IV, qui était né à Troyes, dans la paroisse de ce monastère, fut l'un de ses insignes bienfaiteurs. Il lui avait fait don de la maison paternelle, après la mort de son père, dont les restes étaient conservés dans une châsse, dans le chapitre. Plus tard, devenu Pape, il racheta cette même maison des religieuses, et y fit ériger une église en l'honneur de saint Urbain, Pape et martyr, dont il avait pris le nom. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 565, la série de 53 abbesses.

TRUB ou TRUOB, *Truba* (Suisse). —Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans l'ancien diocèse de Constance, avant l'an 1417. Il était situé dans la vallée d'Ementhal, dans le doyenné de Burgdorf, et dans le territoire de Berne. Un de ses abbés figure parmi ceux qui, par autorité du concile de Constance, furent convoqués en chapitre, l'an 147. Les partisans de Zwingle chassèrent les religieux et profanèrent ce saint asile. — Voy. *Gallia christ.*, t. V.

TRUPT (Saint-), *S. Trudpertus* où *Numaga* (grand duché de Bade, Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située dans le Brisgau, à trois milles de Fribourg. Elle s'appela d'abord *Numaga*, du nom d'une rivière voisine, et ensuite Saint-Trupt, du nom d'un saint ermite irlandais, qui, mis à mort dans ce lieu par quelques scélérats vers le milieu du viie siècle, fut inhumé dans un oratoire de Saint Pierre, qu'il avait bâti, avec l'aide d'Othpert, comte de Habsburg. Rampert, l'un des successeurs d'Othpert, remplaça plus tard cet oratoire par une basilique en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et il y fit déposer le corps de saint Trupt, l'an 813. Vers le commencement du xe siècle, le comte Liutfrid y rétablit, dit-on, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre des saints apôtres Pierre et Paul, et de saint Trupt. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 999, la série de 37 abbés.

TUFFE (De), *Tuffiacum*, *Tuffeiense Monasterium*. — Ancien monastère sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé avant l'an 675, dans le diocèse du Mans (France).

TRULTENHAUSEM (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Monastère et hospice fondés l'an 1182, par Herrade de Landsberg, abbesse de Hohenbourg, à une petite distance de Nider-Munster, près du mont Sainte-Odile. Elle le fonda pour des chanoines réguliers soumis à la règle de Saint-Augustin : ils y vinrent de l'abbaye de Marbach. Les deux frères de Herrade, Walther de Landsberg et Henri, évêque de Strasbourg, contribuèrent pour beaucoup à

cette fondation. — *Voy.* Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg.*

TULLE, *Tutelense Monasterium* (Corrèze, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui a été l'origine de la ville de ce nom, chef-lieu du département de la Corrèze. Elle fut fondée dans le VIIe siècle, suivant Etienne Baluze, natif de Tulle. Elle était sous le patronage de saint Martin. On lui donne pour fondateurs Calminius et sa femme Namadie, qui vivaient au déclin du VIIe siècle. Le vicomte Adémar des Echelles (*Scalarum*), fut son restaurateur, vers le commencement du IXe siècle, après qu'elle eut été détruite par les Normands. Cette abbaye, distraite du diocèse de Limoges, fut érigée en siége épiscopal par le Pape Jean XXII, l'an 1318. — *Voy.* le catalogue de 27 abbés, jusqu'à cette époque, dans le *Gallia christ.*, t. II, col. 661.

TURHOLTUM ou THOROLTUM (Belgique). — Ancien monastère fondé avant l'an 840. Il figure parmi ceux du diocèse de Bruges qui furent réformés par Arnoul, comte de Flandre.

TURPENAY ou TURPIGNY, *Turpiniacum* (diocèse de Tours, Indre-et-Loire, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1208, à 3 lieues environ de l'Ile-Bouchard, par les seigneurs de l'Ile-Bouchard. On voyait dans cette abbaye le tombeau du maréchal de France Henri-Clément de Metz, surnommé le *Petit Maréchal*, à cause de sa petite taille. Cette abbaye s'unit dans la suite à la congrégation de Saint-Maur.

TUTTELBURY, *Tutburiense Cœnobium* (comté de Statford, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en l'honneur de la sainte Vierge, après l'an 1087, par Hugues de Ferrières, dans son castel de Tuttelbury, pour le repos de l'âme de Guillaume le Conquérant, de la reine Mathilde, et aussi pour le salut de son père et de sa mère, de sa femme Berthe, de ses fils et filles, et de tous ses ancêtres et amis. Ce pieux fondateur lui assigna de nombreuses possessions, dont on trouve l'énumération dans le *Monastic. Anglican.*

TUY ou DUITE, *Tuitium* ou *Duitium* et *Diustense Monasterium* (diocèse de Cologne, Prusse rhénane). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1002, par Héribert, archevêque de Cologne, à la suite d'un vœu qu'il avait fait, dit-on, avec l'empereur Othon III. Elle était située non loin de Cologne, de l'autre côté du Rhin. Son église, en forme de croix, fut consacrée par le même Héribert, l'an 1019. Elle prit le nom de Saint-Héribert, après que ce pontife y eut été inhumé, l'an 1021. Plusieurs de ses successeurs l'ornèrent et l'enrichirent. Mais le monastère eut à souffrir plus d'une injure. Les habitants de Cologne le brûlèrent eux-mêmes, dit-on, en haine de leur propre archevêque, l'an 1376 et 1416; les hérétiques le dévastèrent aussi en 1583, et depuis cette époque jusqu'en 1645 au moins, il demeura comme enseveli sous ses ruines. Il fut alors restauré par l'abbé Jean IV, Hasert Marcoduran. Il s'était uni, l'an 1490, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 753, la suite de 48 abbés.

U

UDALRIC (SAINT-), *S. Udalricus.* — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 1155, dans l'ancien diocèse de Constance (Suisse ou Allemagne). Il figure comme possession de l'église de Constance, dans un acte de l'empereur Frédéric Ier, de l'an 1155, qui fixe les limites du diocèse de Constance. — Voy. *Gallia christ.*, t. V.

ULIERBEC, *Ulierbeca*, ou *Fliderbeca* (diocèse de Malines, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Médard, fondée l'an 1125, près de Louvain, par Godefroi Ier, dit le Barbu, comte de Louvain. Ce fut d'abord une prévôté annexée à l'abbaye d'Afflighem. Elle n'eut des abbés propres que vers l'an 1163. Le Pape Alexandre IV la délia, l'an 1257, de toute sujétion à l'abbaye d'Afflighem. Ce monastère s'unit, l'an 1518, à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 49, la série de 37 abbés.

URBAIN (SAINT-), *S. Urbanus* ou *B. Maria ad S. Urbanum* (Argovie, Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers 1148. Ses premiers religieux avec leur abbé vinrent de Lutzell, de la filiation de Morimond. Elle eut pour fondateurs Luitold, Werner et Ulric frères, barons de Langenstein, dont les deux premiers, après avoir d'abord pris l'habit de Cîteaux à Bellevaux, furent religieux à Saint-Urbain et y furent inhumés avec leur dernier frère. Dans la suite, l'an 1191 ou 1194, Arnold de Kapfenberg, transféra ce monastère dans un autre lieu voisin du premier, et dans son propre fonds; il fut alors appelé *Saint-Urbain*, d'une chapelle bâtie en l'honneur de ce saint. L'ancienne demeure des religieux fut cédée aux religieuses dites de *Roth.* — Voy., *Gallia christ.* t. V, col. 1087, la série de 43 abbés.

URBAIN (SAINT-), *S. Urbanus* (canton de Lucerne, Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fleurit encore de nos jours. Elle est remarquable par la belle architecture de ses vastes édifices. L'église, surmontée de deux hautes tours, est décorée dans l'intérieur avec magnificence. Cette abbaye possède une belle bibliothèque. Les religieux de Saint-Urbain se sont distingués dans tous les temps, dit-on, par leur urbanité envers les étrangers et leurs hôtes.

URBAIN EN PERTOIS (Saint-), *S. Urbanus* (Haute-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 862, par Erchenrad, évêque de Châlons-sur-Marne, en l'honneur de saint Urbain, martyr, dont il avait obtenu les reliques de l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Elle prit d'abord le titre de la Sainte-Trinité, qui fut changé depuis en celui de Saint-Urbain. Le corps de ce saint martyr était renfermé dans une grande châsse d'argent. Le roi Charles le Chauve, qui fit de grands biens à cette abbaye, en est regardé aussi comme le fondateur. Elle était située près la ville de Joinville, et dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Saint-Urbain est aujourd'hui du diocèse de Langres. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 924, la série de 30 abbés.

URSITZ D'ALSACE (Saint-), *S. Ursicinus Elisatiensis*. — Ancien monastère fondé vers l'an 640, dans le diocèse de Besançon (France).

URSPRINGEN, *Urspringum*. — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au xie siècle, dans l'ancien diocèse de Constance, près la ville d'Ehingen (royaume de Wurtemberg, Allemagne). Ses fondateurs furent les parents de saint Udalric, comte de Dillingen et de Kiburg. Rudiger, Adalbert et Walther, barons de Schelcklingen, le dotèrent ensuite libéralement. Il fut confié, l'an 1127, au soin et à la visite de Wernher, abbé du monastère de Saint-Georges dans la forêt Noire. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 108, la série de 20 abbesses.

URSULE ET SES COMPAGNES (Sainte-), *S. Ursulæ et sodalium Abbatia* (à Cologne, Prusse rnénane). — Abbaye de femmes, bâtie près d'une église qui remonte à une haute antiquité. Les habitants de Cologne placent son origine à l'an 237, époque du martyre de sainte Ursule et des onze mille vierges ses compagnes. Détruite et restaurée plusieurs fois avec la ville de Cologne, cette église située dans un champ dit de *Sainte-Ursule*, où des signes célestes avaient fait découvrir les corps de plusieurs de ses compagnes, vit construire autour de son enceinte un monastère de vierges, vers l'an 922, par Herman Ier, archevêque de Cologne. Le pontife y transféra, dit-on, avec les reliques de saint Hippolyte martyr, les religieuses du couvent de Gerritzheim, incendié par la fureur des Huns. Ce monastère de Sainte-Ursule, d'abord sous l'institut de saint Jérôme, embrassa, vers l'an 980, la Règle de Saint-Benoît, par les soins de sainte Adèle, depuis abbesse de *Willa*, monastère fondé par ses parents Megengoz et Gerberge, comte et comtesse de Gueldre. Enfin, plus tard il fut habité par des chanoinesses séculières, qu'on y voyait encore au dernier siècle. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 772, mentionne quelques abbesses de Sainte-Ursule. On sait que l'église de Sainte-Ursule de Cologne est aujourd'hui encore entièrement tapissée d'ossements humains.

USPERGA. — Belle abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, fille de Prémontré, fondée vers l'an 1125, par Vernes, de la race royale, dit-on, des princes de Pologne et de Hongrie, et par Richenze, sa femme. Elle était située entre Ulm et Augsbourg (Bavière), et dans le diocèse d'Augsbourg. Sa fondation fut confirmée, l'an 1130, par Herman, évêque d'Augsbourg.

USSERTHAL, *Uterina Vallis* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le Palatinat, non loin de Landau, et dans le diocèse de Spire, suivant le *Gallia christ.* Elle fut fondée vers l'an 1148, par les nobles époux Etienne et Gutta de Mertheim, qui y furent inhumés, et par une colonie de *Villers Betnac*, au diocèse de Metz. Elle fleurit jusqu'au temps de Calvin, où le prince palatin, imbu de l'hérésie, y fit cesser le culte divin. Elle fut rétablie dans la suite, et l'an 1624, à la faveur de Léopold, archiduc d'Autriche, elle fut assignée comme nouvelle fille, à l'abbé de Lutzell, d'où lui vint un prieur avec cinq religieux. Elle demeura en cet état jusqu'en 1648, où, d'après les conditions de la paix de Munster, les moines durent céder la place et le monastère au prince palatin. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 961, mentionne quelques abbés.

UZERCHE (Saint-Pierre d'), *Uscerchia*, *Uzerchia* (diocèse de Tulle, Corrèze), (ci-devant de Limoges, France). — Illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée de 958 à 991, par Hildegar, évêque de Limoges. Elle était située non loin de la rivière de Viser, là où est aujourd'hui la ville d'Uzerche, chef-lieu de canton de la Corrèze, à 35 kil. N.-O. de Tulle. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 586, la série de 39 abbés.

V

VAAS-SUR-LE-LOIR, *Vadatium* (Sarthe, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui a existé dans le diocèse du Mans. Elle était à une lieue environ de Château-du-Loir. On ignore l'époque de sa fondation.

VAAST D'ARRAS (Saint-), *S. Vedastus* ou *Nobiliacus* (à Arras, Pas-de-Calais, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, qui doit son origine à saint Aubert, le septième évêque d'Arras et de Cambrai. Ce pontife fit construire, l'an 658, une église avec un monastère, dans un lieu sur la rivière de Crinchon, où saint Vaast avait fait bâtir lui-même une cellule et un oratoire, sous le nom de Saint-Pierre, pour lui servir de sépulture. C'est là qu'en présence de saint Omer, évêque de Thérouane, l'an 666, d'après le Cointe, saint Aubert fit transférer le

corps de saint Vaast, de l'église cathédrale, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. La nouvelle abbaye s'accrut beaucoup et fut terminée sous Vindicien, successeur de saint Autbert. Elle fut enrichie par la munificence du roi Thierri qui, l'an 685, y plaça pour premier abbé Hatta, moine de Blandin. Une grande ville s'éleva dans la suite sur ce même sol; c'est la ville d'Arras. L'abbaye prit le nom de Saint-Vaast et fournit, sous ce nom, une carrière très-florissante : d'illustres personnages sont sortis de son sein. La basilique de ce monastère fut fondée et réparée par le roi Thierri, suivant Orderic Vital et d'autres, en expiation de l'injuste meurtre de saint Léger, évêque d'Autun; elle devint, en 691, la sépulture de ce prince; il y fut inhumé avec Doda, son épouse. Il ne reste aujourd'hui de l'antique abbaye que quelques ruines, et la belle église Saint-Vaast subsiste encore au centre de la cité, comme pour rappeler que cette pieuse fondation en fut l'origine et la gloire. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 874, la série de 79 abbés.

VABRES EN ROUERGUE, *Vabrense Monasterium* (Aveyron, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sur le Dourdan, dans le pays de Rodez. Il fut fondé par Raimond, comte de Toulouse, pour les moines de Saint-Sauveur de Pannat, et leur abbé Adalgase, qui, après la destruction par les Normands de leur monastère situé en Périgord, s'étaient réfugiés près du dit comte, sur son invitation. La charte de fondation, rapportée par Catel, dans son *Hist. des comtes de Toulouse*, est de la vingt-troisième année du règne de Charles le Chauve, qui, l'année suivante, confirma toutes les donations faites par Raimond, et par sa femme Berreys, à ce nouveau monastère. La pieuse comtesse, qui survécut vingt ans à son mari, ne cessa d'enrichir de ses bienfaits cette maison, où le quatrième de ses fils prit l'habit religieux.

L'église de Vabres fut consacrée à Dieu, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Denis. Le monastère devint fort célèbre par la sainteté de ses religieux; cependant la discipline s'y relâcha singulièrement à la fin du XIe siècle, ce qui engagea l'abbé Déodat à le remettre entre les mains de l'abbé de Saint-Victor de Marseille. Le monastère de Vabres, demeura sous la puissance des moines de Saint-Victor, jusqu'en l'an 1317, où le Pape Jean XXII, l'érigea en siége épiscopal. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 278, la série de 27 abbés de Vabres, jusqu'à l'an 1317.

VAJAL (Notre-Dame de), *B. Maria de Vahali*, ou *Domus Aimerici* (Ariége, France). — Abbaye d'abord de l'ordre de Saint Benoît, située près la ville de Saverdun, et qui était de l'ancien diocèse de Mirepoix (aujourd'hui de Pamiers). Elle fut fondée l'an 1120, et libéralement dotée par Bertrand du Puy, l'an 1123. L'abbé et les religieux se soumirent, l'an 1196, à l'abbaye de Bolbone. Des Cistercians occupèrent alors le monastère de Vajal, jusque vers l'an 1225, auquel temps il fut entièrement réuni à Bolbone, moins comme monastère que comme domaine dépendant. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 285, la série de 4 abbés.

VAL (Le) *Vallis B. Mariæ* (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Friardes, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1155, selon la *Neustria pia*, p. 841. Elle paraît cependant plus ancienne. En effet, dit le *Gallia christ.*, Richard II, évêque de Bayeux, confirma, dès l'an 1125, à cette abbaye, un don fait par Gosselin de la Pommeraye, qui est dit son fondateur dans les chartes de Bayeux; d'autre part, Pétronille, peut-être la femme de Gosselin, est dite sa fondatrice dans le nécrologe de Silly. Cette abbaye était située entre Turg et Falaise.— Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 440, la suite de 11 abbesses.

VAL (Notre-Dame de), *Vallis S. Mariæ*, (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, à 7 lieues de Paris, fille de la *Cour-Dieu*, de la filiation de Cîteaux. On rapporte sa fondation à l'an 1125. Le roi Louis VII confirma ses donations l'an 1137. C'était la sépulture ordinaire des seigneurs de Montmorency, qui furent les principaux bienfaiteurs de cette abbaye. Un d'eux, même, Rainauld de Montmorency, paraît avoir été abbé de Notre-Dame du Val, l'an 1174. Un autre, Thibaut de Montmorency, fils de Mathieu et d'Aline, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, à son retour d'un voyage à Jérusalem, prit l'habit religieux dans la même abbaye, et vivait encore l'an 1189.—Jongelin (liv. I, p. 50 et 51) donne quelques détails sur les sépultures des seigneurs de Montmorency à Notre-Dame du Val, et rappelle les noms de quelques-uns de ses bienfaiteurs. Cette abbaye passa plus tard dans la congrégation des Feuillants. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 876, la série de 49 abbés.

VAL ou VAU SAINT-LAMBERT, *Vallis S Lamberti*, ou *Campus Maurorum* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Clairvaux, située sur la Meuse, entre Huy et Liége, un peu au dessus de cette dernière ville. Elle doit son origine à Gilles, comte de Clermont, qui, vers l'an 1187, entreprit sa fondation; mais qui, après quelques essais infructueux, en confia le soin à Henri, duc de Limbourg. Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, ayant offert à ce prince un lieu sur la Meuse, dit *Campus Maurorum*, très-propice pour un monastère, c'est là que fut construit l'an 1202, celui dont nous parlons. Il fut appelé d'abord *Campus Maurorum*, et ensuite *Vallis S. Lamberti*, Val-Saint-Lambert. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1121, la série de 49 abbés.

VAL-BENOITE ou VAULX BÉNITE, *Vallis Benedicta* (diocèse de Lyon, France). —

Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaal en Dauphiné, de la lignée de Cîteaux; elle était située dans une riante vallée, sur le bord du Furens, près de Saint-Etienne en Forez. Elle fut fondée vers l'an 1150, par Pons d'Orgelle, ou bien l'an 1184, par Guigue, comte de Forez; dès l'an 1698, il n'y avait plus que cinq religieux dans cette abbaye. — *Voy.* de Lamure, *Hist. de Lyon*, p. 312; et *Gallia christ.*, t. IV, col. 303, la série de 19 abbés.

VAL-BONNE (diocèse de Nîmes, Gard, France). — Monastère de l'ordre des Chartreux, situé dans un gracieux et solitaire vallon, à deux lieues environ du Pont-Saint-Esprit. Ce monastère, qui était assez considérable avant la révolution, fleurit encore de nos jours; mais il est pauvre, et la communauté ne se compose guère que d'une trentaine de religieux. Il est dans une position délicieuse, et fréquenté par de nombreux pèlerins. L'hospitalité qu'on y reçoit est digne de celle des vénérables enfants de Saint-Bruno.

VAL-BRESSIEU (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui a existé près Brissiac, en Dauphiné, dans l'ancien diocèse de Vienne. Béatrix de Hongrie, mère de Humbert II, dernier dauphin de Viennois, s'y retira l'an 1319, après la mort du dauphin Jean II, son époux, et elle en devint abbesse.

VAL-CROISSANT, *Vallis Crescens* (Drôme, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux, filiation de Cîteaux, fondée l'an 1188, dans l'ancien diocèse de Die (aujourd'hui de Valence).

VAL-DE-GRACE DE PARIS (Le), *Vallis Gratiæ B. Mariæ ad Præsepe* (à Paris, France). — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint Benoît, fondée dans le XIe siècle, comme le prouve un diplôme du roi Henri II de l'an 1549, qui confirme ses possessions. Elle s'appelait jadis *Vallis profunda* et était située à trois lieues environ de Paris, au lieu dit *Bièvre-le-Châtel*. Elle embrassa vers l'an 1514 la réforme de Chézal-Benoit. Marguerite de Veny, d'Arbouze, élue abbesse l'an 1618, y établit une nouvelle réforme. Peu de temps après, l'an 1621, par les soins et les libéralités de la reine Anne d'Autriche, un terrain fut acquis dans le faubourg Saint-Jacques de Paris, et les religieuses du Val-de-Grâce furent transférées dans un nouveau monastère bâti dans ce lieu, et qui fut appelé *Vallis Gratiæ ad Præsepe*, nom que l'ancien monastère, dit le *Gallia christ.*, portait déjà depuis plus de cent ans. La reine Anne d'Autriche est justement regardée comme la fondatrice de cette nouvelle maison; elle posa la première pierre du cloître le 3 juillet 1624. Enfin vint le temps où cette illustre reine et régente de France, pour accomplir son vœu de bâtir un magnifique temple si Dieu lui accordait un fils, entreprit de rebâtir avec une royale munificence l'église et le monastère du Val-de-Grâce. Elle voulut que son fils, encore enfant, posât lui-même la première pierre du nouvel édifice. Cette cérémonie eut lieu avec un grand appareil le 1er avril 1645. L'archevêque de Paris consacra ensuite solennellement ce pieux monument de la reconnaissance d'une auguste mère, en présence de cette reine elle-même et de tous les princes et grands de sa cour.

Aujourd'hui les bâtiments du Val-de-Grâce sont devenus un hôpital militaire. La belle église s'élève au milieu et sert de chapelle à l'établissement, dont les vastes proportions et la splendeur attestent encore avec quelle pieuse munificence fut accompli le vœu de la digne mère de Louis le Grand. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 580, la série de 17 abbesses, de 7 abbesses triennales, de 3 abbesses titulaires à nomination royale, et de 14 autres abbesses triennales, d'après un indult royal.

VAL DE SAINT-ELOI PRES LONJUMEAU (Le), *Longum Jumellum* ou *Vallis S. Eligii* (Seine-et-Oise, France). — Prieuré de l'ordre de Saint-Augustin fondé, l'an 1234, au milieu d'une vallée entre Longjumeau et Chilly, à quatre lieues de Paris, par Jean de Dreux, surnommé de Brenne, et sa femme Alix, comtesse de Mâcon, qui, privés d'enfants, résolurent de constituer Dieu lui-même héritier d'une partie de leurs biens. Ce prieuré était autrefois du diocèse de Paris. Les premiers religieux vinrent du prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers de Paris. C'était dans le dernier siècle un prieuré à la nomination royale; on en voit encore aujourd'hui quelques bâtiments avec un parc enclos dans un petit domaine qui a retenu le nom de *prieuré*. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 865, la série de 31 prieurs.

VAL-DES-CHOUX, *Vallis Caulium* (Côte-d'Or, France). — Célèbre prieuré qui devint abbaye et chef d'ordre ou de congrégation. Il doit son origine à un religieux convers de la chartreuse de Luvigny, au diocèse de Langres, nommé Viard, qui, s'étant retiré dans un bois voisin pour y mener une vie plus austère, s'y acquit une grande réputation par la sainteté de sa vie. Eudes, duc de Bourgogne, en ayant eu connaissance, le visitait souvent. Ce prince, étant sur le point de livrer une bataille, promit à Viard que, s'il revenait vainqueur, il fonderait un monastère dans ce même lieu. Il remporta la victoire, accomplit sa promesse, et le nouveau monastère garda le nom de ce lieu, qu'on nommait le *Val-des-Choux*. L'ermite Viard en prit possession, dit-on, le 2 novembre 1193. Il donna à ses disciples des constitutions fort semblables à celles des Chartreux, et qui furent depuis confirmées par le Pape Honorius III. L'ordre du Val-des-Choux devint assez considérable; il possédait de nombreux prieurés. Il tomba dans la suite et s'agrégea enfin à la réforme de Sept-Fonts, entrant ainsi dans l'institut de Cîteaux, mais gardant néanmoins une sorte de privilége dans la maison-mère, qui garda aussi depuis lors une édifiante régularité jusqu'à l'époque de la dissolution des mo-

nastères. — Voy. *Dictionnaire des ordres religieux*, t. IV, au supplément, *Val-des-Choux ;* — et, *Gallia christ.*, t. IV, col. 742, les noms de 25 prieurs généraux de l'ordre.

VAL-DES-ECOLIERS ou GRAND VAL, *Vallis Scholarium* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). Prieuré, ensuite abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, et chef d'une célèbre congrégation. Elle était sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, à une lieue de Chaumont. Elle fut fondée l'an 1201, sous l'invocation de la sainte Vierge, par quatre célèbres docteurs de l'université de Paris, Guillaume, Richard, Evrard et Manassès, qui s'y retirèrent pour vivre dans la solitude. Le docteur Frédéric, élu évêque de Châlons-sur-Marne, et Etienne de Cudot, archidiacre d'Auxerre, se joignirent bientôt à eux. Ces pieux personnages, retirés dans un affreux désert entouré de montagnes, adoptèrent la règle de Saint-Augustin, avec quelques usages et coutumes de Saint-Victor de Paris. Sainte Catherine était leur patronne spéciale. Leur règle était fort austère : elle fut approuvée l'an 1215, par Guillaume, évêque de Langres, et en 1219, par le Pape Honorius III. Les monastères dépendants de cette abbaye étaient : Notre-Dame de Bonneval ; Notre-Dame de Beau-Roy ; Notre-Dame Spinenseval ; Notre-Dame des Ermites ; Saint-Jacques de Pont-sur-Seine ; Notre-Dame de Landève ; Notre-Dame de Beauchamp ; Saint-Paul de Reims ; Notre-Dame de Géronfort. — *Voy.* tous ces noms. — Elle avait aussi sous sa dépendance le prieuré de Sainte-Catherine de Paris ou de la Couture, que fonda saint Louis. D'autres églises lui étaient soumises de près ou de loin. — Voy., *Gallia christ.*, t. IV. col. 778, l'énumération de ces églises.

En 1234, par les soins de Robert de Torote, évêque de Langres, cette maison religieuse fut transférée de sa vallée primitive dans une autre vallée qui, du grand nombre d'écoliers dont elle devint l'asile, fut appelée le Val-des-Ecoliers. Par une bulle du 3 des ides de mai 1539, le Pape Paul III érigea le prieuré en abbaye. Enfin l'an 1636 ou 1637 Laurent Michel, abbé général, unit son monastère et l'ordre du Val-des-Ecoliers à la congrégation réformée de Sainte-Geneviève.

—Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 780, la série de 25 prieurs, de 12 abbés titulaires, et de 17 abbés triennaux, depuis Guillaume, dit l'Anglais, vers 1212, jusqu'à Philippe Bernard Lenet de Dijon, élu en 1727 ; et au *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. III, p. 823, les détails historiques sur la congrégation du Val-des-Ecoliers.

VAL-DES-ECOLIERS DE LIÉGE (Le), *Vallis Scholarium Leodii*, ou *Insula B. Mariæ Leodiensis* (Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée à Liége, dans une île, peu avant l'an 1227, par Otton Desprez, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Paul de Liége. Il le fonda, dit le *Gallia christ.*, pour des chanoines réguliers, qui, de la maison hospitalière de saint Matthieu *ad Catenam* (laquelle devint un séminaire épiscopal en 1589), étaient venus habiter non loin de la ville, à Vaux-Benoîte, où l'on voyait un monastère de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Jean d'Appia, évêque de Liége, unit en 1231 cette nouvelle maison à l'ordre du Val-des-Ecoliers. En 1614, le Pape Paul V l'érigea en abbaye ; jusqu'alors elle n'avait été qu'un prieuré. Elle s'unit, en 1667, à la congrégation de France, sous laquelle elle fleurit avec éclat. Son église était vaste et très-célèbre, par le culte d'une image de la sainte Vierge, qui attirait un grand concours de fidèles, et près de laquelle s'opéraient, dit-on, de fréquents miracles. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1113, la série de 28 prieurs et de 12 abbés.

VAL-DES-VIGNES EN BASSIGNY, *Vallis Vincarum*. — Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1252, près de Bar-sur-Aube (France). Elle était, d'après le *Gallia christ.*, du diocèse de Langres, et soumise à l'abbé de Clairvaux. Elle fut unie à cette abbaye l'an 1399, par un décret du chapitre général. Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 657, donne les noms de quelques abbesses et prieures.

VAL-DIEU, *Val de Dios*, *Vallis Dei* (diocèse de d'Oviédo, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille du monastère de Sobrado, sous Clairvaux. Elle fut d'abord une abbaye de Bénédictins, auxquels succédèrent en 1198 des religieux Cisterciens. Elle est située dans la principauté des Asturies. L'abbé de Val-de-Dieu était le chapelain perpétuel des rois de Castille. (Jongelin.)

VAL-DIEU (Le), ou *Laval-Dieu*, *Vallis Dei* (diocèse de Reims, Ardennes, France). — Bille abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de saint Remi, fondée l'an 1128, dans le diocèse de Reims, par Rainald II, archevêque de Reims, et Witer, comte de Réthel. Ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de *Saint-Martin de Laon*. Cette abbaye était située près de Givet, au confluent du Sémoy et de la Meuse, dans un lieu appelé autrefois pour ce motif *Bouche de Semey*. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 317, la série de 44 abbés ; *Annal. Præmonstr.*, t. II.

VAL-DIEU ou LA VAU-DIEU, *Vallis Dei* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la ligne de Clairvaux, sous l'invocation de sainte Agathe, fondée l'an de 1160, après Fisen, ou l'an 1180, d'après Le Mire. Elle paraît avoir été d'abord habitée par des religieuses. En 1216, des religieux de l'ordre de Cîteaux, abandonnant leur première demeure à *Hochtum*, près de Maëstricht, vinrent occuper cette abbaye qui était située entre Liége et Aix-la-Chapelle, et non loin de Limbourg ; ce lieu leur ayant été concédé par Lothaire, comte d'Hostad. Les religieuses avaient été transférées au Val-de-Notre-Dame. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1124, la série de 43 abbés

VAL-DINA, *Vallis Digna* (diocèse de Va-

lence, Espagne). — Illustre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Poblet, située près la ville de Gandie, et à sept lieues de Valence. Elle fut fondée l'an 1292, par les soins et aux frais de Jacques II, roi d'Aragon. D. Gaspar Beluer, moine de cette abbaye, fut, en 1541, évêque de Nicopolis.

VAL-D'ONE (Notre-Dame du), *Vallis Onæ*, ou *Carentonium* (diocèse de Paris, Seine, France). — Ancien prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut d'abord fondé vers l'an 1145, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, au diocèse de Châlons-sur-Marne, par Geofroi III, de Joinville, Félicité de Brienne, sa femme, et Gaufrid, son fils. Il fut mis dès lors sous la tutelle de l'abbaye de *Molesme*, sous laquelle il demeura jusqu'en 1683. Ce prieuré fut quelque temps après, et vers l'an 1700, transféré à Charenton, près Paris, par les soins d'une pieuse dame nommée Elisabeth le Lièvre, et d'Antoine de Noailles, qui, du siége de Châlon-sur-Marne, venait d'être transféré à celui de Paris. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 634, la série de 16 prieures.

VAL D'YGLESIAS, *Vallis Ecclesiarum* (diocèse d'Avila, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée le 1er mai 1177, par des religieux et un abbé venus du monastère de l'Epine, qui est lui-même de la filiation de Clairvaux.

VAL-HONNÊTE, ou FENIÈRES, *Vallis Honesta*, ou *Feneriæ* (diocèse de Clermont, Puy-de-Dôme, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1169, ou 1143, sous l'invocation de la sainte Vierge, par une colonie de religieux, venus avec un abbé du monastère d'*Aiguebelle*, de la filiation de Morimond. Ses fondateurs ou bienfaiteurs furent les seigneurs de Mercœur et les dauphins d'Auvergne. Elle était située sur une montagne à deux lieues de Clermont et fut détruite plusieurs fois par des incendies; elle fut réédifiée plus solidement, vers l'an 1686, par les soins de Nicolas de la Barrière, abbé de Villers-Betnac, en Lorraine, vicaire général de l'abbé de Cîteaux, dans la province d'Auvergne. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 402, la série de 18 abbés.

VAL-LE-BOY, *Vallis Regia*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Igny, filiation de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1148, à 7 lieues environ au nord de Reims, par Hugues, comte de Rouci. C'était la sépulture des seigneurs ou comtes de Roucy, les fondateurs de ce lieu. Cette abbaye eut entre autres abbés commendataires le cardinal de Richelieu. Elle était du diocèse de Reims. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 312, la suite de 42 abbés.

VAL-NOTRE-DAME, *Vallis Nostræ Dominæ* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée peu avant l'an 1248, près la ville de Huy, et appelée d'abord *Vallis Rodumi*. Elle doit sa fondation à Albert, comte de Rohan et de Metz, qui, privé de toute postérité, résolut de bâtir quelque monastère, ce qu'il réalisa, d'après les pieux conseils de Gui, abbé de la Val-Dieu. Il fit donc construire un monastère dans l'un de ses domaines où ses ancêtres avaient fait bâtir un riche hôpital. L'évêque le consacra en l'honneur de Dieu le Père, et ce lieu dit auparavant *Vallis Rodumi* fut appelé *Val-Notre-Dame*. Les religieuses Cisterciennes de Hochtum vinrent s'y établir ; elles y persévérèrent encore un demi siècle, *magno Cisterciensis ordinis splendore*, dit le *Gallia christ.* — *Voy.*, t. III, col. 1035 l'index de 32, abbesses.

VAL-NOTRE-DAME-LEZ-WALINCOURT, *Vallis B. M. apud Walincurtem* (diocèse de Cambrai, France). Prieuré de l'ordre de Saint-Guillaume, fondé en 1255, par Baudouin de Tours, seigneur de Walincourt; bourg situé à 4 lieues S.-E. de Cambrai. Nicolas, évêque de Cambrai, accorda en 1256, des lettres pour consacrer l'église sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Guillaume. Cet établissement fut confirmé par une bulle d'Urbain IV, en 1257, et par des lettres-patentes données en 1270, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. — Maximilien, roi des Romains, accorda encore aux Guillemines du Val-Notre-Dame des diplômes confirmatifs, en 1493 et 1494. (*Camerac. christian.*)

VAL-PARAISO, *Vallis Paradisi* (diocèse de Zamora, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, entre Zamora et Salamanque, fille de Val d'Yglesias, de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1189, et selon quelques-uns par Alphonse vice-roi de Castille, dit vulgairement l'Empereur. Mais les dates contrarient cette opinion, car ce prince mourut en 1157, plus de trente ans avant l'origine de cette abbaye.

Dans ce cloître, dit Jongelin, prit l'habit religieux D. Louis d'Armandarez, de la première noblesse de Navarre, qui, après avoir été en 1618 abbé d'Oliva, fut ensuite évêque d'Urgel, assistant pour le roi Philippe IV aux comices généraux tenus à Barcelone, et enfin archevêque de Tarragone et primat de l'Espagne dite Citérieure. Une mort prématurée l'empêcha d'occuper ce dernier siége : homme pieux, juste et libéral, qui, après tant de fonctions remplies au milieu de l'or, comme dit saint Bernard, passa sans or, et fut si aumônier et si pauvre lui-même, qu'il fallut recourir aux aumônes des fidèles pour célébrer dignement ses funérailles. (Jongelin, *Annal. ordin. Cisterc.*)

VAL-RICHER, *Vallis Richarii Salabria*, (diocèse de Bayeux, Calvados, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1146 ou 1150, par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, qui, d'un champ stérile dit *Soleuvria* où elle avait d'abord été construite, la transféra au lieu de *Val-Richer*, situé à deux lieues de Lisieux. Thomas, moine de Clairvaux et disciple de saint Bernard, fut le premier abbé de Val-Richer. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col.

446, la série de 33 abbés; *Neustria pia*, p. 825.

VAL-SAINT-BERNARD (Le), *Vallis S. Bernardi* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée ou dotée vers l'an 1235, par Arnold, seigneur de Diest, en Brabant. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, dans le diocèse de Malines. Grégoire IX l'an 1238, et Henri III, duc de Brabant, l'an 1255, approuvèrent et confirmèrent cette fondation. Cette abbaye, d'abord située hors la ville de Diest, ayant été détruite au milieu des guerres, en 1577, les religieuses transférèrent leur demeure dans la ville même. Cette abbaye était soumise à l'abbé de Saint-Bernard sur l'Escaut, de l'ordre de Cîteaux. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 85, la série de 22 abbesses.

VAL-SAINTE, *Vallis Sancta* (ancien diocèse d'Apt, maintenant d'Avignon, Vaucluse, France).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sauvecane, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée ou restaurée l'an 1188, par Bertrand Raimbauld de Simiane.—Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 381 et 382, la série de 37 abbés.

VAL-SAINTE (La) (canton de Fribourg, Suisse). — Ancien monastère de l'ordre des Chartreux, fondé vers la fin du XIIIe siècle, au milieu d'un vallon perdu dans les forêts et les roches, par les libéralités d'un seigneur de Charmey, nommé Gérard, qui donna ces terres incultes aux Chartreux. Les moines en firent de beaux champs, qu'on admire aujourd'hui, et, comme toujours, le travail et l'aumône groupèrent autour d'eux les populations que la prière civilisait. « C'est aux couvents, dit le ministre protestant Bridel, qu'une partie de la Suisse doit d'avoir des moissons, des prés, des vignes, des habitations, là où il n'y avait que de malsaines solitudes, d'âpres terrains et d'inabordables rochers. »

« Les bienfaits de la Val-Sainte, dit un voyageur en Suisse, s'étendirent fort loin autour d'elle. Cependant le gouvernement de Fribourg en obtint la sécularisation en 1778. Les Pères se retirèrent à la Part-Dieu. Ce fut un triste jour pour la contrée que celui de leur départ. Tous ceux qu'ils avaient aidés de leurs conseils ou de leurs aumônes, c'est-à-dire tous les habitants des environs, étaient là, leur disant adieu et versant des larmes. Les pauvres contemplaient avec douleur cette maison dont la porte leur serait désormais fermée...

« ..... Quelques années après, la religion reprit ce désert, qui semble fait pour les monastères comme un monastère l'a fait, et, chose singulière, ce fut la révolution française qui repeupla ces cloîtres abandonnés. En 1793, une colonie de Trappistes, obligés par les proscriptions de quitter la France, vinrent s'établir à la Val-Sainte, que le gouvernement de Fribourg leur vendit. Ces religieux étaient presque tous Français; la révolution avait en quelque sorte brisé leurs vœux; elle les faisait libres de courir à l'ambition, au pouvoir, aux plaisirs du monde; elle les y sollicitait,... mais jeunes ou vieux, descendants des familles illustres, ou fils de pauvres gens, tous préférèrent aller, sous la conduite de leur abbé, continuer, dans un coin de la Suisse, les austérités de la Trappe, dont aucune ne fut affaiblie.....

« La Val-Sainte était devenue le centre de l'ordre, et de là, en même temps qu'il relevait les bâtiments, dirigeait la communauté, surveillait l'instruction gratuite de cinquante enfants pauvres, nourris, logés et habillés au couvent, l'abbé envoyait des colonies de religieux en Valais, en Piémont, en Espagne, en Allemagne et en Irlande. Ses avis et ses soins les suivaient partout. Comme général, ce n'était pas seulement sa maison, c'étaient toutes les maisons de l'ordre qu'il devait surveiller.

« Aujourd'hui la *Val-Sainte* est de nouveau abandonnée, les bienfaits ont de nouveau disparu, et les populations environnantes redemandent les Trappistes comme elles avaient redemandé les Chartreux. Puisse la prière revenir encore une fois et pour toujours dans ces lieux qu'elle a consacrés!... (Veuillot, *Les pèlerinages de Suisse.*)»

VAL-SECRET, *Vallis Secreta* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1060, près la ville de Château-Thierry, et qui a été la mère de plusieurs autres maisons du même ordre. Eudes II, comte de Champagne, et sa femme Ermengarde, qui lui firent don d'une partie de leurs biens à Château-Thierry, sont peut-être ses fondateurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 497, la série de 42 abbés.

VALASSE (La) ou SAINTE-MARIE-LE-VOEU, *Valassia*, *Vallis Ascii* ou *Votum*. — Abbaye de France de l'ordre de Cîteaux, fille de Mortemer, filiation de Clairvaux, fondée en Normandie, près de Honfleur (Calvados), l'an 1154 ou 1157, par Mathilde, fille de Henri Ier, dit Beau-Clerc, et mère de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette pieuse princesse s'adressa à Etienne, abbé de Mortemer, et obtint quelques religieux Cisterciens qui vinrent occuper la nouvelle abbaye de Sainte-Marie-le-Vœu, dite *La Valasse*, fondée en l'honneur de la B. V. Marie et de tous les saints. On regarde aussi comme son fondateur Valeran II, comte de Meulan. Son église fut consacrée le 3 des nones de mars, l'an 1181, par Henri, évêque de Bayeux. Son premier abbé fut D. Richard de Bloseville. Les rois d'Angleterre Henri II et Richard son fils donnèrent des chartes en faveur de cette abbaye. Elle était à une lieue au-dessus de Lillebonne, et dans le diocèse de Rouen. (La Valasse est aujourd'hui du diocèse de Bayeux, Calvados.) — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 313, la série de 41 abbés; *Neustria pia*, p. 848.

VALBUENA, *Vallis Bona* (diocèse de Valladolid, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de Valladolid, sur le Duero ou Douro. Elle fut fondée l'an 1144, par des religieux Cisterciens du monastère de la *Bardoue*, en Gascogne, appelés par Alphon-

se VIII, roi de Castille et de Léon. C'est dans cette abbaye que se retira l'illustre prince, Denis de Portugal, petit-fils du roi Emmanuel le Fortuné, sous le règne duquel Vasco de Gama fit la découverte des Indes. Ce prince vint plus tard habiter le monastère de Saint-Sauveur d'Anvers. Jongelin, qui s'honore de l'avoir connu et d'avoir été son ami, exalte les belles qualités de son âme. (*Annal. Cisterc.*)

VALENCE (Notre-Dame de la), *Valentia* (diocèse de Poitiers, Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée l'an 1230, près Couhé, par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, qui, neuf ans après, au mois d'octobre 1239, lui fit diverses donations. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 1359, la série de 22 abbés. — La Valence est dans la commune de Couhé, arrondissement de Civrai.

VALERY (Saint-) SUR MER, *S. Valaricus* ou *Valericus ad Mare*, *S. Walericus ad Suminam* (sur Somme), ou *S. Gualaricus de Ambiano* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par les liberalités du roi Clotaire II, et qui a donné naissance à la ville de Saint-Valery. Ce monarque ayant donné à Valdolen et à Valery l'an 611, religieux venus de Luxeuil, la terre de Leuconay, à l'embouchure de la Somme, dans le pays de Vimeu en Ponthieu, ils y bâtirent une chapelle et des cellules. Saint Valery mourut dans la sienne, l'an 622. Saint Blitmond, son disciple, avec l'aide du roi Clotaire et de Berchond, évêque d'Amiens, bâtit près de ce lieu, l'an 627, un monastère dans lequel il fit transporter le corps du saint, et qui a pris son nom. Les chanoines qui l'occupèrent d'abord furent remplacés, vers la fin du xe siècle, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, venus de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. Les Bénédictins l'occupèrent toujours depuis. Il fut détruit par les Normands en 859 et 881, et eut beaucoup à souffrir au xe siècle de certains abbés séculiers qui avaient pris la place des religieux. Il fut dévasté ensuite par les Anglais en 1088, 1360 et 1422; par les Bourguignons, en 1433, et enfin l'an 1568 et 1591 par les calvinistes, auxquels pour couronnement, comme dit le *Gallia christ.*, succédèrent les abbés de la Commende. On ne doit pas oublier en outre les avoués connus sous le nom trop célèbre de *chevaliers* de Saint-Valéry, qui, choisis après la restauration du monastère, par Hugues Capet, pour défendre ses biens et ses droits, devinrent au contraire ses plus violents ennemis, envahirent ses possessions et se portèrent comme seigneurs et maîtres du lieu. Après tant de désastres, dit le *Gallia christ.*, c'en était fait sans doute de l'antique monastère que les rois et les souverains pontifes avaient décoré de tant de priviléges, s'il n'eût invoqué le moyen de salut qu'embrassaient tant d'autres abbayes à cette époque. Saint-Valery embrassa, l'an 1644, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Une vieille petite chapelle, sur une colline non loin de la ville, et près de la Somme, consacrée à saint Valery, rappelle aujourd'hui encore aux habitants du pays le souvenir du saint qui fut, il y a plus de quatorze siècles, leur apôtre et leur bienfaiteur. — Voy., *Gallia christ.*, t X, col. 1234, la suite de 45 abbés.

VALESPIR ou NOTRE-DAME D'ARLES, *Arulæ* (diocèse de Perpignan, Pyrénées-Orientales, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé avant l'an 814, à un quart de lieue de la ville d'Arles-sur-Tech, qui est située elle-même à six lieues de Perpignan. Il eut pour fondateur un nommé Châtelain, qui en fut le premier abbé et qui obtint, l'an 821, un privilége de l'empereur Louis le Pieux. Bernard, comte de Besalu, l'ayant racheté dans la suite de Guifred, archevêque de Narbonne, le soumit au monastère de Cluny, dans la main de Hunald, abbé de Moissac. Plus tard, les guerres ayant fort diminué les revenus de l'abbaye de Notre-Dame d'Arles, le Pape Clément VIII, à la prière de Philippe II, roi d'Espagne, lui unit, en 1592, l'abbaye de Saint-André de Surida. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI. col. 1084, la série de 82 abbés.

VALETTE (La), *Valeta* ou *Vallis læta* (diocèse de Tulle, Corrèze, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Obasine, sous Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, vers l'an 1145, à six lieues de Tulle et à trois de Mauriac, dans une vallée solitaire, sur la Dordogne. La charte de fondation a péri, dit le *Gallia christ.*, mais on sait que Bogon, moine d'Obasine, était depuis l'an 1143, abbé de Doumis-Soutro, dit *Le Pestre* sur *l'Anse*, au diocèse de Clermont, lorsque, deux ans après, sur l'invitation de Gérald, évêque de Limoges, il transféra ce monastère à deux lieues de là, au lieu dit *La Valette*, et devint le premier abbé de cette nouvelle maison. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 681, la série de 36 abbés.

VALLAURIE, *Vallis Aurea* (Var, France). —Abbaye de femmes fondée, l'an 1227, dans l'ancien diocèse d'Antibes (plus tard de Grasse), par Giraud, abbé de Lérins, et sa communauté, sur un terrain qui avait été concédé, l'an 1038, à ce monastère. Ledit abbé ayant permis à dame Ayceline, veuve de R. de Senarogle, de construire et doter un monastère de religieuses, au lieu de Vallaurie, pour le repos de l'âme de son mari et de son fils Pierre, religieux, tous deux inhumés à Lérins, Ayceline fonda celui dont nous parlons, dont elle fut abbesse jusqu'à sa mort. Il était soumis à l'abbé et au couvent de Lérins. (*Gallia christ.*)

VALLE (S. Spiritus de) (diocèse de Tarente, royaume des Deux-Siciles). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Terraria*, fondée l'an 1229.

VALLEMAGNE ou VANGRAIN, *Vallis magna* ou *B. Maria de Tortoreira* (Hérault, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnevaux, filiation de Cîteaux, et qui était dans l'ancien diocèse d'Agde. Elle fut fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1138.

par Guillaume Frezot, et Ermesinde sa femme, et leurs enfants; par Bérenger Rustan et sa femme Amada, et par Pierre de Pradines, qui concédèrent à Foulque, abbé de Sainte-Marie d'Ardorel, au diocèse de Castres, tout ce qu'ils possédaient dans le territoire de Tortorcire. Raimond, évêque d'Agde, confirma cette fondation l'an 1139. Cette abbaye fut soumise tout aussitôt à celle d'*Ardorel*, et médiatement à celle de *Cadouin*. Détachée, l'an 1155, de ces deux abbayes, qui n'étaient point unies alors à l'ordre de Cîteaux, quoique suivant la même Règle, elle fut agrégée alors à la congrégation de Cîteaux. L'abbaye de Vallemagne a donné naissance à celles de *B. Maria de Nitido-Loco*, au diocèse d'Agde, et d'Eaumet, au diocèse d'Arles. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 720, la série de 49 abbés.

VALLERSHEIM, *Wallersheimium*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Cîteaux, sur le Rhin, un peu au-dessous de Coblentz, fondée avant l'an 1469, dans le diocèse de Trèves. C'était d'abord une maison de béguines vivant en communauté. Jean de Baden, archevêque électeur de Trèves, les soumit, l'an 1469, aux soins de l'abbé d'Himmenrod. Ce monastère n'eut pas d'abbesses avant l'an 1755, dit le *Gallia christ.*, t. XIII, col. 654.

VALLIS BONA. — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1205 dans le diocèse de Langres (France).

VALLIS COELI. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée d'abord à Ophoven, avant l'an 1196, par un noble personnage, nommé Othon de Borne, et par Pétronille, sa femme. Albert de Kuick, évêque de Liége, lui concéda divers biens l'an 1196. Plus tard, vers l'an 1258, cette abbaye fut transférée dans un lieu plus convenable, nommé *Dalheim*, dans le duché de Juliers, près Wassembourg. Elle était, d'après le *Gallia christ.*, du diocèse de Liége (Belgique).

VALLIS HONESTA (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Boccon, sous Clairvaux, fondée l'an 1232.

VALLIS GAUDII. — Nom d'une abbaye, de l'ordre de Cîteaux, qui existait dans le diocèse de Cologne (Allemagne), d'après Buzelin.

VALLIS SERENA, ou S. MARTINO DE BOSSIS (diocèse de Parme, Italie centrale). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Columba, au diocèse de Plaisance. Elle fut fondée non loin de la ville de Parme, vers l'an 1200 ou 1232. Elle est de la filiation de Clairvaux. (JONGELIN.)

VALLOIRES, *Valloriæ* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Cîteaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge l'an 1136, par Guy, comte de Ponthieu, qui céda aux Cisterciens, pour sa construction, un lieu appelé *Bonantia*, non loin d'Abbeville. Des religieux s'y établirent; mais, peu de temps après, l'an 1140, quittant ce premier lieu, qu'ils cédèrent à des chanoines réguliers, ils se transférèrent à Balance. Mais, ce lieu étant lui-même peu commode, ils se fixèrent enfin, vers l'an 1226, dans une agréable vallée, sur la rivière d'Authie, au lieu dit *Valloires*, que leur avait concédé, l'an 1143, Gui, comte de Ponthieu. Le monastère retint longtemps cependant le nom de Balance. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1333, la série 38 abbés.

VALLOMBREUSE (grand duché de Toscane). — Célèbre abbaye, chef d'ordre, fondée vers l'an 1060, par un noble seigneur, nommé Jean Gualbert, dans une vallée des Apennins, à dix milles de Florence. On connaît la pieuse et touchante origine de cette fondation. — Voy. *Dictionn. des Ordres religieux*, t. III, col. 838; et la *Vie de saint Jean Gualbert*, au 12 juillet. — Ce monastère devint le chef d'un nouvel ordre qui fut approuvé l'an 1070 par le Pape Alexandre II, ainsi que la règle prescrite par son fondateur. Cette règle était la même que celle de Saint-Benoît, à quelques constitutions près, ajoutées par saint Jean Gualbert. Le saint fut le premier abbé de l'ordre de Vallombreuse, qui bientôt prit des accroissements considérables. Saint Jean Gualbert fonda le monastère de Saint-Salvi, ceux de Moscetta, de Passignano, de Bozzuole, et de Monte-Salario. Il établit la réforme dans quelques autres; et quand il mourut, l'an 1093, il y avait douze maisons qui suivaient son institut.

L'abbaye de Vallombreuse, après huit siècles d'existence, subsiste encore aujourd'hui dans la belle solitude où l'a placée un illustre ami de Dieu. C'est un de ces pieux sanctuaires de l'Italie que l'on aime à visiter, et dont le souvenir demeure gravé dans l'esprit, comme celui d'un délicieux pèlerinage.

VALMONT, *Vallis Mons* ou *Galonis Mons*. — Abbaye de France, de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1169, dans le diocèse de Rouen, et dans le pays de Caux (Seine-Inférieure), par Nicolas d'Estouteville, seigneur du lieu. Elle devint la sépulture des seigneurs de cette maison. Jean, roi d'Angleterre, concéda plusieurs biens à cette abbaye. Elle fut désolée par un violent incendie l'an 1691. Louis de la Fayette, l'un de ses abbés commendataires, avait tenté, mais vainement, à ce qu'il paraît, l'an 1676, d'y introduire la réforme de saint Maur. Cette réforme fut introduite plus tard, vers l'an 1753. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 279, la série de 24 abbés; et *Neustria pia*, p. 869.

VALNEGRE, *Vallis Nigra*, (France). — Abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, fondée et dotée vers le commencement du XIIIe siècle, par les seigneurs du pays, notamment par Guillaume de Lissac, chevalier, qui, l'an 1209, donna à l'abbesse et aux religieuses tous les droits et biens qu'il avait à Valnègre. Elle fut réunie l'an 1432 par Gui, abbé de Morimond, visiteur de l'ordre, à l'abbaye de Boulbone, dont elle était fille. Elle était de l'ancien diocèse de Rieux (aujourd'hui de

Toulouse). — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII, col. 200, la série de 11 abbesses.

VALSAUVE DE BAGNOLS, *Vallis Saiva*, (Gard, France). — Ancien monastère de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1254, dans l'ancien diocèse d'Uzès. Il fut dans la suite transféré à Bagnols, comme le prouvent des lettres du Pape Grégoire XI, de l'an 1375, qui unissent à ce monastère le bénéfice de Maransan, situé dans le territoire de Bagnols. Quelques religieuses semblent néanmoins être retournées à leur ancienne demeure, puisque plusieurs d'entre elles y furent massacrés l'an 1522, par les hérétiques, qui pillèrent les ornements sacrés, et livrèrent aux flammes les chartes avec le couvent lui-même; les autres religieuses s'enfuirent à Bagnols. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 658, la série de 13 abbesses. — Bagnols-sur-Cèse est aujourd'hui chef lieu de cant. du diocèse de Nîmes.

VALSERY, *Vallis Serena* (diocèse de Soissons, Aisne, France).—Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1124, à trois heures de Soissons, sur un terrain concédé par un nommé Joac. Ruf. C'était dans une vallée arrosée par des sources, dominée par des collines à pente douce, et dites *Sereines*, à cause de la sérénité du ciel.—Voy. *Gallia christ.*, t. IX, col. 486, la série de 31 abbés; —*Annal. Præmonstr.*, t. II.

VALVANERE, (diocèse de Calahorra, Vieille-Castille, Espagne).—Abbaye située dans les monts Disterces, comme celle de Saint-Millian, et fondée l'an 574, selon l'auteur Espagnol Yepes. Les fidèles y vénéraient une célèbre image de la sainte Vierge, trouvée, dit-on, par un ermite nommé Munio, qui, s'étant retiré en ce lieu pour faire pénitence, y passa ses jours saintement, avec plusieurs autres solitaires. Il y avait dans ce monastère une règle de Saint-Benoît, écrite l'an 954. Peut-être, comme le fait remarquer Bulteau, a-t-il été bâti seulement un peu avant ce temps là.

VAL-VERDE DE VEGA, *Vallis Viridis* (diocèse de Léon, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Sobrado, de la filiation de Clairvaux, fondée l'an 1169.

VANDRILLE (Saint-) ou FONTENELLE, *Fontanellæ* ou *S. Wandregisilus Fontanellensis* (diocèse de Rouen, France). — Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 648, dans le pays de Caux, par saint Vandrille, d'une des premières familles du royaume d'Austrasie, et proche parent des maires du palais Pepin de Landen, et Erchinoald. Vandrille avait paru avec distinction dans sa jeunesse à la cour de Dagobert Ier, et occupé des emplois considérables. Mais, dédaignant les honneurs, il quitta la cour et se retira dans l'abbaye de Montfaucon, en Champagne, récemment fondée par saint Baudri, et il y prit l'habit en 629. Il fit deux voyages, l'un à Bobio et l'autre à Rome, pour se perfectionner dans les exercices de la vie monastique, et à son retour, il passa dix ans dans l'abbaye de Romans, sur l'Isère. Etant venu ensuite en Normandie, il reçut les ordres sacrés de la main de saint Ouen, archevêque de Rouen; et enfin l'an 648, il fonda le célèbre monastère de Fontenelle, qui depuis a pris son nom. Il s'y vit en peu de temps à la tête de 300 religieux. Saint Vandrille fit bâtir plusieurs monastères en différents lieux; il prêcha l'Evangile dans tout le pays de Caux, réforma les abus, et fit fleurir la piété là où le désordre avait régné auparavant. — *Voy.* les deux Vies de saint Vandrille, *ap. Mabill.* et *Boll.*, *Julii* t. V.

L'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Vandrille a produit un grand nombre de saints. Tels furent d'abord saint Lambert et saint Ansbert, les successeurs de saint Vandrille, qui marchèrent fidèlement sur ses traces, et brillèrent depuis, l'un sur le siége épiscopal de Lyon, l'autre, sur celui de Rouen. Saint Gennade, saint Agathon, saint Gaon, saint Syndard, tous disciples ou parents de saint Vandrille, furent aussi moines de Fontenelle, et méritèrent, comme lui, l'honneur d'un culte public. Parmi les abbés ou prieurs de Fontenelle que l'Eglise a décorés également de la céleste auréole, on compte saint Hildebert, saint Bain, saint Landon ou Laudon, saint Bénigne, saint Vandon, saint Gerrolde ou Girodi, saint Trasain, saint Einard, saint Anségise, saint Foulques, saint Erembert, saint Gilbert, saint Genest, saint Girard et plusieurs autres. Quelques-uns de ces abbés de Fontenelle ont joué un rôle important dans l'histoire ou à la cour des monarques. Tel fut entre autres saint Anségise, 17e abbé, issu du sang royal. Lorsqu'il eut pris l'habit monastique, Charlemagne le nomma intendant d'Aix-la-Chapelle, et lui conféra, à titre de bénéfice, l'abbaye de Saint-Germer de Flaix, qu'il réédifia. Il avait eu auparavant les abbayes de Saint-Sixte, près de Reims, et de Saint-Mémie de Châlons, qu'il quitta pour gouverner celle de Saint-Germer. Louis le Débonnaire lui conféra celles de Luxeuil et de Fontenelle. Il fut employé avec succès dans différentes ambassades. On lui doit une *Compilation* des *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, laquelle a été imprimée par les soins de MM. Pithon, en 1588, 1603 et 1620. Baluze en a donné une nouvelle édition en 1677. (On trouve dans Godescard, à la *Vie* de saint Vandrille, 22 juillet, une courte notice sur chacun de ces saints abbés de Fontenelle.)

L'abbaye de Saint-Vandrille fut détruite par les Normands vers 850, et rétablie par le duc de Normandie en 1035. Elle fut encore reconstruite en partie par les Bénédictins au XVIIe siècle. C'était un des plus beaux édifices religieux de la France. Elle a subi le sort de tant d'autres monuments de ce genre qui jadis couvraient et décoraient notre sol. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines. Autour de l'abbaye s'est formé un village. (*Voy.* l'ouvrage curieux et intéressant de M. Hyacinthe Langlois, qui a pour titre : *Essai historique et descriptif de l'ab-*

baye de Fontenelle ou de Saint-Vandrille, in-8°, Paris, 1827.)

VANGROWIECZ, *Vangrovecum* (diocèse de Gnesne et Posen (Etats-Prussiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1192, par Miécislas, dit le *Vieux*, roi de Pologne. Suivant Jongelin, ses premiers religieux avec un abbé lui vinrent de l'abbaye d'Aldenberg, près de Cologne. Suivant les historiens Mathias Michon et Martin Cromer, cette abbaye aurait été fondée pour les seuls enfants de Cologne.

VANNE-DE-VERDUN (Saint-), *S. Vitonus Virdunensis* (Meuse, France). — Célèbre et ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont la fondation remonte, selon quelques-uns, à l'an 507. Son origine fut l'insigne basilique de ce nom, bâtie au IVe siècle, hors des murs de Verdun, par saint Sanctin, dit-on, premier évêque de Verdun, et consacrée par lui sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. Les premiers évêques de Verdun y fixèrent leur siége jusqu'au temps de saint Pulchron où il fut transféré dans l'église de Notre-Dame. Saint Vanne, évêque de Verdun, ayant été inhumé dans cette basilique, l'an 525, elle prit le nom de ce saint pontife. Elle fut d'abord occupée par des clercs ou des chanoines. Bérenger, évêque de Verdun, y plaça ensuite, vers l'an 952, des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. L'abbaye de Saint-Vanne est célèbre par la grande réforme bénédictine qu'y introduisit, l'an 1600, D. Didier de la Cour, prieur du monastère. Cette réforme commença à Saint-Vanne de Verdun et à Moyen-Moustier ou Saint-Hidulphe, et prit, de ces deux abbayes, le nom de *Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe*. Elle fut embrassée par plusieurs maisons de Bénédictins, surtout en Lorraine, telles que Saint-Michel, Saint-Hubert en Ardennes, Senones, Saint-Avold, etc. Elle précéda la *Congrégation de Saint-Maur*, dont elle fut comme la sœur aînée; si sa gloire fut éclipsée par celle de cette sœur, elle n'en mérite pas moins nos respects et nos pieux souvenirs. — Voy., *Dictionn. des Ordres religieux*, t. III, p. 856. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1287, la série de 51 abbés.

VANSCHOW, *Vanchoscum* (diocèse de Cracovie, ancienne Pologne, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1180, dans son propre diocèse, par Gédéon, évêque de Cracovie. On distingue parmi ses abbés, dit Jongelin, André Spock qui, le 27 mars 1547, fut élu évêque de Laodicée, avec le pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans la ville de Cracovie.

VARENNES, *Varennæ* ou *Abbatia Varenarum* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Vauluisant, de la filiation de Cîteaux, fondée l'an 1148, selon Jongelin, et vers l'an 1155, d'après le *Gallia christiana*. Son premier fondateur fut Ebée de Doles. Henri, roi d'Angleterre, voulut ensuite être lui-même le fondateur et le gardien de cette nouvelle abbaye, comme on le voit par une charte donnée à Chinon, et rapportée par D. Claude Estiennot (*Sched. de Antiquit. monast. apud Bitur.*). Les principaux bienfaiteurs de Varennes, après ce monarque, furent les seigneurs de Doles et de Cruys. Jordan, le premier abbé, obtint du Pape Alexandre III, l'an 1162, une bulle de confirmation de tous les droits et revenus de l'abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 212, la série de 24 abbés.

VARNHEM, *Varnhemium* (ancien diocèse de Schar, Suède). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Alvastern, qui doit son origine au roi Suercher II; fondée vers 1148, elle fut dotée par le roi Charles VII, fils de Suercher, et enfin enrichie et entièrement terminée par le roi Canut, fils de S. Erie, qui y fut inhumé l'an 1192. Ce dernier prince, coupable d'un homicide, dit-on, avait été excommunié par Jean, archevêque d'Upsal, ancien religieux d'Alvastern; mais ce même prélat l'ayant ensuite délié des censures de l'Eglise, Canut voulut consacrer deux monuments de sa reconnaissance en dotant de son patrimoine les deux belles abbayes cistercienne de Julira et de Varnhem. Vinmar, abbé de Varnheim, souscrivit, l'an 1341, au diplôme du roi, donné à Vardberg, pour le recouvrement de la Scanie.

VATIEBRAINE ou WAUTIBRAINE, *Walteri Brania* (Brabant méridional, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1229, dans le Brabant français, dit le *Gallia christ.*, près la ville de Halle, par un illustre chevalier nommé Waltier, dont elle a pris le nom. Catherine de Leste répara ses bâtiments détruits par les hérétiques, et restaura sa discipline. Son œuvre fut terminée par l'abbesse Jeanne Wessen, appelée de Vau-le-Duc, par le prince Albert d'Autriche. Ce monastère était soumis à la visite des abbés de Villers. Le *Gallia christ.* le place dans le diocèse de Namur. — Voy. le *Gallia christ.*, t. III, col. 606.

VAUCELLE, *Vallis Cella* (ancien diocèse d'Apt, Vaucluse, France). — Nom d'un ancien monastère dont il n'existe plus aucune trace. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 376.

VAUCELLES-SUR-L'ESCAUT, *Valliscella* ou *Valcella* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, et située près de Crèvecœur, à deux lieues de Cambrai. Elle fut fondée en 1131, par Hugues d'Oisy, châtelain ou vidame de Cambrai, à l'instigation d'Heldiarde, son épouse. A sa prière, saint Bernard, lui-même, y envoya douze frères de son abbaye de Clairvaux, et choisit, parmi eux, Raoul, pour abbé; Albéric, pour prieur; et Nivard, son frère, pour maître des novices. Liétard, évêque de Cambrai, confirma tous les actes de cette fondation. En 1139, Conrad, roi des Romains, les confirma également. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, *Instr.* — Raoul I, anglais d'origine, abbé, jeta, en 1140, les fondements de l'Eglise, et le 26 mai 1149, il la fit consacrer, sous le titre de

la B. Marie, par Samson, archevêque de Reims. Avant de mourir, il vit, dans le monastère, cent sept religieux et cent trente frères convers. Le *Cameracum christ.*, p. 298, donne la série de 57 abbés, depuis Raoul jusqu'à Alexandre Peuvion, installé en 1780, et qui mourut en exil, en 1797, à Francfort-sur-le-Mein. On distingue, parmi ces abbés, Robert de Saint-Venant, qui acheva l'église en 1216, et agrandit le monastère : homme d'une grande sagesse, il fut le conseiller du roi saint Louis et de la reine Blanche, dans des affaires difficiles, et fit surtout preuve d'une grande habileté, en réconciliant ce monarque avec l'empereur Conrad. — On trouve, dans Jongelin, liv. IX, p. 5 et suivantes, l'histoire de 48 abbés, et le texte de plusieurs épitaphes.

VAUCHRETIEN, *Vallis christiana* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1134, dans une vallée, à cinq lieues de Soissons, et à quatre de Château-Thierry, par un nommé Rodolphe, fils de Gilbert, et Gilla sa femme, qui donnèrent leur fief de Rocurt, pour la fondation d'une abbaye de chanoines réguliers. Elle est fille de Saint-Martin-de-Laon. Les barons de Cramaille furent les bienfaiteurs de cette abbaye; plusieurs d'entre eux y élurent leur sépulture. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 499, la série de 36 abbés.

VAUCLAIR, *Vallis Clara* (Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, l'an 1134, dans l'ancien diocèse de Laon (aujourd'hui de Soissons), par les soins de saint Bernard, de Gautier, comte de Roucy, avec sa femme Ermingarde; de quelques autres personnages, et enfin de Barthélemi, évêque de Laon. L'an 1205, Girard de Clacy, de la famille de Châtillon, en revenant de la Terre Sainte, fut un bienfaiteur de cette abbaye, avec son épouse Mathilde. En 1207, Raoul, seigneur de Châteauporcéan, imita son exemple. Plusieurs nobles personnages furent inhumés dans cette abbaye. (Jongelin, lib. I, p. 47). — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 633, la série de 40 abbés.

VAUDRU DE MONS (Sainte-), *Montes* ou *Montensis S. Valdetrudis parthenon* (à Mons en Hainaut, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 656, par sainte Vaudru, sœur de sainte Aldegonde, sur une montagne qui était appelée *Castrorum* ou *Castri Locus*, et où se forma, depuis, la grande cité dite de *Mons*. Sigebert, roi d'Austrasie, accrut cette abbaye peu après sa fondation, et y fit construire une plus grande église consacrée à la sainte Vierge; il institua trente prébendes pour autant de filles nobles qui voudraient y servir Dieu, et il plaça quelques moines pour le service divin, dans la première église qui était sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. Au xe siècle, Bruno, archevêque de Cologne, ayant reçu du souverain Pontife la mission de réparer les églises du Hainaut, détruites par les Normands, transforma les religieuses de Sainte-Vaudru en chanoinesses, et les moines de Saint-Pierre, également en chanoines séculiers. Les prébendes de ces derniers, au nombre de treize ou quatorze, furent cédées, dans la suite, l'an 1084, aux religieux de Saint-Denis de Broqueroy.

Sainte Vaudru gouverna son monastère jusqu'à sa mort, arrivée l'an 888. Après elle, on ne voit point d'autre abbesse, quoique ce titre abbatial n'ait été éteint au plustôt que cent trente ans après, au concile d'Aix-la-Chapelle, au temps de Louis le Pieux, suivant Gramaye. Selon d'autres, cette extinction n'eut lieu qu'au temps de Baudouin le Magnanime, qui mourut l'an 1195. — Le chapitre royal des chanoinesses de Sainte-Vaudru était encore fort célèbre au dernier siècle. En 1794, les Français, ayant pénétré en Belgique, et s'étant emparés de la ville de Mons, les chanoinesses de Vaudru songèrent, avant de prendre la fuite, à mettre en sûreté le corps de leur sainte patronne. Les plus anciennes l'emportèrent avec elles en Allemagne, et le déposèrent dans l'église de Rottingam, où il fut, pendant neuf ans, l'objet de la vénération publique. Quant au chef, il fut d'abord porté au delà du Rhin, puis à Liége, et caché avec soin. Le concordat de 1802, ayant rendu la paix à l'Eglise de France, dont la Belgique faisait alors partie, le chef et le corps furent rapportés à Mons, et cette translation donna lieu à l'établissement d'une fête qui se célèbre sans doute encore solennellement dans la ville de Mons, dont Sainte-Vaudru est toujours la patronne titulaire, ainsi que de tout le Hainaut.—Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 144.

VAU-LA-DOUCE, *Vallis Dulcis* (diocèse de Langres, Haute-Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Clairefontaine, filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1152, par Manassès, doyen de Langres, dans le doyenné de Pierrefite. D'autres placent sa fondation à l'an 1168. On lui donne aussi pour fondatrice Adélaïde, duchesse de Lorraine, qui mourut au couvent de Tart. Cette abbaye avait d'abord été habitée par des chanoines, avant de l'être par des religieux de l'ordre de Cîteaux. —Voy., *Gallia christ.*, t. IV, col. 840, la série de 29 abbés.

VAU-LE-DUC ou S'HORTOGENDAIL, *Vallis Ducis* (Belgique), — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1232, par Henri Ier, duc de Lorraine et de Brabant. Ce prince avait fait le vœu de bâtir un monastère de filles, s'il lui naissait un fils. Son désir ayant été exaucé, il fit construire ce monastère dans son alleu de la forêt Merdaliæ, dans le pays d'Hamme, non loin de Louvain, pour 60 religieuses, 30 converses, et 2 prêtres, et l'an 1233, il confia cette nouvelle maison à l'abbé de Villers, de l'ordre de Cîteaux. Ce pieux fondateur étant mort vers l'an 1249, avant l'achèvement du monastère, fut inhumé à Villers, où l'on voyait

son tombeau devant le grand autel. L'abbaye qu'il avait fondée prit, du titre de ce prince, son nom de Vau-le-Duc, *Vallis ducis*. Le *Gallia christ.* la place dans le diocèse de Malines. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 83, la série de 35 abbés.

VAULUISANT, *Vallis Lucens* (diocèse de Sens, Yonne, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Prully, de la filiation de Cîteaux, fondée l'an 1127 ou 1129, près Villeneuve-L'archevêque, par Artaud, premier abbé de Prully, à l'aide des libéralités d'Anset de Triangle et de quelques autres seigneurs. L'église, qui fut consacrée l'an 1143, eut pour fondateurs le roi Louis VII, et Thibaut le Grand, comte de Champagne. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 231, la série de 49 abbés.

VAULX - BENOIST, *Vallis Benedicta* ou *Sartum Leodiense* (près Liége, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée peu après l'an 1220, à une demi-lieue de Liége. Ce fut d'abord un monastère de chanoines réguliers, qui eut pour fondateur Otton Desprez, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Paul-de-Liége. Le même fondateur transféra plus tard lesdits chanoines dans la ville au lieu dit le *Val des Ecoliers*. Catherine Lexhia, troisième abbesse de Robertmont, ayant vu son couvent consumé par les flammes, vint avec ses compagnes, habiter le nouveau monastère de Vaulx-Benoist, ainsi nommé par Conrad, abbé de Villiers et depuis cardinal, qui en avait fait la consécration. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1036, le catalogue de 30 abbesses.

VAUX-DE-CERNAY (Les), *Valles Cernaii* ou *Sarnaii* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Savigny sous Clairvaux, fondée l'an 1128, par Simon, seigneur de Néaufle-le-Chlet, connétable du roi, et par son épouse Eva, qui y furent tous deux inhumés. Elle était située à l'extrémité du diocèse de Paris, de telle sorte que, suivant le *Gallia christ.*, une partie de ses domaines et les bâtiments appartenaient au diocèse de Chartres. *Vaux de Cernay* est aujourd'hui du diocèse de Versailles. C'est dans cette abbaye que fleurit le moine Pierre, dit de *Vaux de Cernay*, le célèbre chroniqueur de l'histoire des Albigeois. Là fleurirent aussi saint Théobald, abbé, dont la fête est célébrée le 8 juillet, dans le Ménologe de Cîteaux; André qui, d'abbé de ce lieu, devint évêque d'Arras, et mourut l'an 1171; et Guy, depuis évêque de Carcassonne. L'église était sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Plusieurs princes et seigneurs enrichirent successivement cette abbaye. Ses principaux bienfaiteurs furent les comtes de Montfort et de Dreux, et les seigneurs de Chevreuse. — Voy., *Gallia christ.*, t. VII, col. 886, la série de 42 abbés.

VAUX-EN-ORNOIS, *Valles in Ornesio*. — Abbaye de France, de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, et mère d'Escurcy, qui fut fondée dans l'archidoyenné de Ligny, et dans l'ancien diocèse de Toul (Meurthe), l'an 1132, par Geoffroi, baron de Joinville. Henri, évêque de Toul, ratifia cette fondation, l'an 1140. Cette abbaye fut détruite entièrement par les calvinistes, l'an 1575. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 1113, la série de 15 abbés.

VEAUNE ou YVELINE (Notre-Dame de), *S. Maria De Yvelino* (à Marseille, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée l'an 1204, ou plutôt restaurée par deux religieux prémontrés, Guillaume et Amand, de l'abbaye de Fontcalde, au diocèse de Béziers, avec l'agrément de l'évêque de Marseille. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 702, la série de 9 abbés.

VENERQUE, *Venercha* ou *Benercha* (diocèse de Toulouse, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, qui avait été fondé à quatre lieues de Toulouse, et qui fut reconstruit l'an 817. Il fut attribué à l'église de Saint-Pons de Thomières, avec l'approbation du pape Luce, vers l'an 1182. C'était au dernier siècle un prieuré, sous la juridiction de l'église de Thomières. — Voy. *Gallia christ.*, t. XIII.

VEQUE VILLE, *Episcopi Villa* ou *Gaugiacus*. — Ancienne abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 685, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne (Franc), par Bercaire, abbé de Hautvillers, et par Réole, archevêque de Reims, qui fit don d'un lieu appartenant à l'église de Reims, pour sa construction. — Voy. *Gallia christ.*, t. IX.

VERAN (Saint-), *S. Veranus* (à Avignon, Vaucluse, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1140, dans le faubourg d'Avignon, vulgairement appelé *Saint-Véran*. Elle eut pour fondateur Guigne, comte de Forcalquier. Vers le commencement du XVIIe siècle, elle fut réunie au couvent de Sainte-Praxède de l'ordre dominicain, dans la même ville d'Avignon. — Le *Gallia christ.*, t. I, col. 869, donne les noms de quelques abbesses.

VERAN (Saint-) ou SAINTE-MARIE-LA-DOREE, ou CAGNES, *Cagnæ*, ou *B. Maria Deaurata* (Var, France). — Ancienne abbaye qui a existé autrefois dans l'ancien diocèse de Vence, et dont on attribue la première origine à Charlemagne. Elle fut ensuite restaurée, agrandie et repeuplée de religieux vers l'an 1005, par les soins de Durand évêque de Vence. — Voy. *Gallia christ.*, t. III, col. 1134.

VERGAVILLE, *Vergavilla* (Meurthe, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, située sur la Seille, près la petite ville de Dieuze. Elle fut fondée l'an 966, dans le diocèse de Metz, par le comte Sigeric, avec sa femme, Betta, qui la dotèrent de plusieurs biens, situés dans le comté de Sarrebourg. Le corps de saint Eustase, disciple de saint Colomban, et abbé de Luxeuil, ayant été apporté dans cette abbaye, elle prit durant quelque temps le nom de ce saint abbé. Vic-

tor III accorda une bulle de protection, l'an 1087, à l'abbaye de Vergaville. L'empereur Frédéric III confirma, l'an 1473, ses priviléges et immunités. — Voy., *Gallia christ.* t. XIII, col. 936, la série de 41 abbesses. — Vergaville est un bourg du département de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins, au diocèse de Nancy.

VERGER (Notre-Dame du), *Viridarium*, ou *Virgultum B. Mariæ* (diocèse de Cambrai, Nord, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1225, par Jean, comte de Chartres, seigneur de Montmirail et d'Oisy, avec Elisabeth, sa femme ; et Baudouin, seigneur d'Aubinceul, aussi avec sa femme Oda. Elle était située dans le comté d'Artois, presque à moitié chemin entre les villes de Douai et de Cambrai. Ses premières religieuses lui vinrent de l'abbaye de Blandech, dans le diocèse de Saint-Omer; elle fut soumise, dès sa fondation, à l'abbaye de Cambron. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 185, l'indication de 33 abbesses.

VERGER (Le) ou BAUMGARDEN, *Pomarium* ou *Pomerium* (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fille de l'abbaye de Beau-Pré, sur Meurthe, et de la filiation de Morimond. Elle fut fondée en 1125, dans la basse Alsace près Andlau, par Conon, évêque de Strasbourg. Des religieux cisterciens n'y furent cependant introduits que l'an 1153, par Burcard, évêque de Strasbourg. Le Pape Célestin approuva cette fondation l'an 1193. Après avoir été réformée une première fois par l'abbé de Nurrenbourg, cette abbaye, devenue presque déserte, vers l'an 1515, fut de nouveau restaurée par une colonie de Lutzell; elle fut plus tard dévastée et presque entièrement détruite dans les troubles des paysans de l'Alsace. Ses revenus passèrent à la mense épiscopale. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 850, mentionne quelques abbés. Parmi eux figure le docteur théologien Nicolas Salicet, auteur de l'ouvrage *Antidotarius animæ*, cité avec éloges par Jongelin.

VERMAND, *Veromandis* et *Vermandum* (Aisne, France) — Ville (121) et abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1044. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge. C'était dans l'origine une ancienne église dont les habitants obtinrent la restauration, l'an 1091, par Ratbod, évêque de Noyon. On y mit alors quatre chanoines, sous un prévôt. Mais, l'an 1142, l'église ayant été incendiée avec les autres bâtiments, et les chanoines s'étant relâchés de leur discipline, ils furent remplacés, deux ans après, par des religieux de l'ordre de Prémontré, venus du Mont-Saint-Martin. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 1148, la série de 30 abbés de l'ordre de Prémontré.

VERNE (La). — Ancienne chartreuse de France, qui florissait dans la Provence, non loin de la ville d'Hières. Elle était située dans une grande forêt, consacrée autrefois, dit-on, à Diane, la déesse des bois.

VERNEUIL (Saint-Nicolas de), *Vernolium* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Nicolas, fondée l'an 1627, par Charlotte d'Hautemer, veuve de Pierre Rouxel de Medavi, et par François Péricard, évêque d'Evreux, qui concéda, pour y rétablir un monastère, l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Verneuil. Ce fut d'abord un prieuré, qui fut érigé en abbaye par le roi, l'an 1633. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 660, la série de 60 abbesses.

VERNON (Saint-Louis de) *Vernonense Monast.* (diocèse d'Evreux, Eure, France). — Ville (122) et prieuré de femmes de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Louis, fondé, l'an 1260, par le roi saint Louis. Ce fut d'abord un prieuré, qui devint, au XVIIe siècle, une abbaye. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 662, la série de 13 prieures et 6 abbesses.

VERNUCE (La), dit *Gros-Bois*, *Vervucia* (diocèse de Bourges, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée avant l'an 1172, sous l'invocation de la sainte Vierge, à 6 lieues de Vierzon. Elle appartenait, au dernier siècle, aux chanoines réguliers de l'Etroite-Observance. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 191, la série de 31 abbés.

VERTEUIL, *Vertolium* ou *Vertullium* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 1187. — Voy. *Gallia christ.*, t. II, col. 886, la série de 10 abbés seulement, commençant à Odon, moine de la Grande-Saulve.

VERTOU, *Vertayum* ou *Vertavum* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit, fondé vers l'an 575 par saint Martin, né à Nantes vers l'an 527, et qui mourut le 24 octobre de l'an 601. Ce saint homme, après quelques travaux apostoliques et divers voyages, était revenu en Bretagne et s'était construit un petit ermitage pour y vivre en solitaire. Quelques disciples s'étant rangés sous sa conduite, il bâtit pour eux un monastère dans la forêt de Vertave ou Vertou, à 2 lieues environ de Nantes. Il y établit une Règle tirée des maximes des anciens Pères, et qui, d'après les auteurs de sa Vie, semble devoir être la Règle de Saint-Benoît. Saint-Martin bâtit encore à Durin, au diocèse de Poitiers, deux monastères, l'un pour des hommes, l'autre pour des femmes, ou bien un monastère double, composé de deux cloîtres séparés. Le monastère de Vertou, après avoir été longtemps célèbre par la régularité de ses religieux, devint, dans la suite, un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, en Poitou. Quant au

(121) Chef-lieu de canton de l'Aisne, à 13 kil. N. O. de Saint-Quentin, jadis ville épiscopale ruinée par les Huns.

(122) Chef-lieu de canton du département de l'Eure, sur la Seine, à 35 kil. N.-E. d'Evreux.

monastère double de Durin, il n'en restait plus au dernier siècle que le prieuré de Saint-Georges de Montaigu, dépendant aussi de l'abbaye de Saint-Jouin.

VERTUS (NOTRE-DAME DES), *S. Maria Virtudensis* (diocèse de Châlons-sur-Marne, Marne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, à 7 lieues O. de Châlons, fondée avant l'an 1132.—Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 954, la mention de 24 abbés.

VERTZILLER ou VARNEVILLER, *Vertz Villare*, — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1195, dans le diocèse de Metz (France), par le comte Verner, et qui était sous la dépendance de l'abbaye de *Villiers Betnach*. Elle était, suivant le *Gallia christ.*, sur la rivière de Blisse, à égale distance des villes de Hombourg et de Deux-Ponts. Les ducs de Deux-Ponts envahirent ses possessions.

VERUELA, *Verola*, (diocèse de Saragosse, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près de la ville de Saragosse. Elle fut fondée en 1146, par Pierre Atares, *petit roi*. (*regulus*, comme dit Jongelin), de Borgia et du castel de Larza, fils naturel de l'infant Garcie et neveu du comte Sanche. Les premiers religieux de cette abbaye vinrent de l'Escale-Dieu, en Gascogne, de la filiation de Morimond; l'un des principaux bienfaiteurs de Veruela fut Alphonse II, roi d'Aragon, qui, en 1172, lui fit don de son domaine de Vera avec toutes ses dépendances. Entre autres sépultures de princes, cette abbaye reçut celle d'Alphonse, fils du roi d'Aragon, qui mourut vers l'an 1160, peu de temps après son mariage avec Constance, fille de Gaston de Béarn.

VERZY ou SAINT-BASLE, *Verziacum*, *Viriziacum* ou *S. Basolus* (diocèse de Reims, Marne, France. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, à 3 lieues environ de Reims, dont l'origine est antérieure à l'an 514. Elle fut fondée, dit une chronique, par Suanegothe, seconde femme de Thierri, roi d'Austrasie, et Théodechilde, leur fille. Un saint ermite de Champagne, nommé *Basle*, prit l'habit lorsqu'il n'y avait encore que douze religieux. Conduit dans le désert par un zèle extraordinaire pour la perfection, il se fixa sur une montagne voisine, et s'y construisit une chapelle avec une cellule dans laquelle il vécut 40 ans. Il mourut le 26 novembre vers l'an 620, et fut enterré dans la chapelle de son ermitage. Divers miracles, opérés par son intercession, ayant rendu son nom célèbre, le monastère de *Verzy* fut transféré à cet ermitage de Saint-Basle, vers l'an 660, par les soins de l'archevêque Nivard, et il prit dès lors le nom du saint ermite. On y conservait ses reliques en grande vénération.

Vers l'an 720, sous Charles Martel, les moines de Saint-Basle ayant péri ou quitté ce lieu, on leur substitua des clercs, qui l'occupèrent quelque temps. Les temps étant plus calmes, les moines y revinrent ensuite. Chassés de nouveau de leur asile, au milieu des troubles qui suivirent la mort de Charles le Chauve, ils furent encore remplacés par des chanoines jusqu'en 952 où, par les soins de l'archevêque Artaud et du roi Lothaire, les religieux de Saint-Remi de Reims y rapportèrent les saintes règles de leur institut. Ce monastère eut à subir encore une dernière ruine au commencement du XVIe siècle. Enfin, l'an 1644, il s'unit à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 197, la série de 66 abbés.

VEZELAY, *Vizeliacum*, *Veziliacum*, *Virzeliacum* ou *Vidiliacum*, près la ville de ce nom (Yonne, France). — Abbaye fondée vers l'an 867, par Gérard dit *de Roussillon*, comte de Provence, et Berthe sa femme. Vézelay a été tour à tour abbaye collégiale, peuplée de religieuses et ensuite de moines bénédictins : elle a été sous le patronage d'abord de la sainte Vierge, puis de saint Pierre, et enfin de sainte Madeleine. Elle fut sécularisée en 1537. On y vénérait le corps de sainte Madeleine apporté, dit-on, l'an 880, par le vénérable Bodilon, dont l'abbaye de Leuze en Belgique honorait la sépulture.

L'abbaye de Vézelay qui était autrefois du diocèse d'Autun, a donné naissance à la ville de ce nom, célèbre dans l'histoire, comme on sait, par un concile tenu l'an 1145, pour le recouvrement de la Terre Sainte, et dans lequel l'éloquence de saint Bernard décida la seconde croisade. — Le *Gallia christ.*, t. IV, donne la série de 56 abbés.

VIANTS, VIOUX, *Viancium* (diocèse d'Alby, Tarn, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans le Ve siècle, sous l'invocation de saint Eugène. Elle était située non loin d'Alby, à une lieue au nord de Gaillac. Elle reconnaissait pour fondateur saint Eugène, évêque de Carthage et confesseur, qui fuyant la persécution des Vandales, passa dans la Gaule Narbonnaise, durant le Ve siècle. Cette abbaye paraît avoir été dans la suite habitée par des chanoines qui suivaient cependant la Règle de Saint-Benoît. — Voy. *Gallia christ*, t. I, col. 45, et suiv.

VICOGNE DE SAINT-SÉBASTIEN, ci-devant MAISON-DIEU, *Viconia S. Sebastiani* ou *Casa Dei* (Nord, France). — Très-beau monastère de l'ordre de Prémontré, près de Valenciennes. Vers l'an 1125, Gui, prêtre et ermite breton, ayant obtenu, dans une forêt, un terrain d'un noble personnage, nommé Alman ou Almayn de Pons, érigea d'abord dans ce lieu, appelé alors *Casa Dei*, un petit oratoire en bois, en l'honneur de Dieu et du saint martyr Sébastien, et voulut en confier le gouvernement à l'abbé et aux religieux d'Arrouaise. N'ayant point réussi dans son dessein, il pria Gauthier, abbé de Saint-Martin-de-Laon, d'en prendre la conduite. Robert, évêque d'Arras, par lettres datées de 1129, confia alors cet oratoire à l'abbé de Saint-Martin, à condition que les futurs abbés dudit oratoire ainsi que leurs religieux suivraient la Règle du monastère de Laon. Vers 1132, le nombre des frères s'étant déjà

considérablement accru, on commença un oratoire en pierre qui fut terminé six ans après. En 1139, le 8 des calendes d'octobre, il fut consacré et dédié à la B. V. Marie, par Alvise, évêque d'Arras. Baudouin III, comte de Hainaut, confirma toutes ces dispositions par des lettres de l'an 1143. — L'abbaye de Vicogne devint très-belle et très-florissante. Guillaume de Wercin, un de ses abbés, dit l'aumônier, commença l'an 1260 la troisième église, d'une beauté remarquable, pour remplacer la seconde qui avait été détruite. Jean X, seigneur de Lille, autre abbé, fit fabriquer en 1599 une châsse d'argent pour enfermer une côte de saint Sébastien. Christophe Labe, vers 1648, enrichit à son tour son abbaye d'un très-beau bâtiment. — Le *Camerac. christ.*, p. 330, donne la liste de 46 abbés, depuis Gui jusqu'à Jean XII, Grenier, dernier abbé, qui mourut pauvre, mais saintement résigné, dans un faubourg de Valenciennes, le 20 août 1812.

VICOVARE (États Romains). — Ancien monastère entre Sublac et Tivoli, à quelques lieues de Rome. Saint Benoît s'étant retiré dans le désert de Sublac, vers l'an 497, l'éclat de sa sainteté le fit connaître aux religieux de ce monastère qui souhaitèrent ardemment de l'avoir pour abbé. Ils le pressèrent avec tant d'instances qu'il y consentit. Mais ces hommes indisciplinés ne pouvant supporter la force de ses remontrances, se repentirent bientôt de leur choix; quelques-uns même d'entre eux, dit-on, se laissant emporter à leur passion, résolurent de l'empoisonner, en mêlant du poison dans le vin qu'ils présentèrent à table au saint abbé, pour le bénir suivant sa coutume; mais Benoît ayant fait le signe de la croix, le verre se cassa aussitôt, et lui fit connaître par là ce qu'il contenait. Il les quitta ensuite pour se retirer dans sa première solitude, où le nombre de ses disciples augmenta bientôt tellement qu'il fut obligé de bâtir 12 monastères à Sublac pour les recevoir.

Quant à celui de Vicovare, il fut ruiné dans la suite; mais les religieux de Saint-François en ont fait bâtir un autre sur ses ruines où ils ont toujours conservé la cellule de saint Benoît, et celle des religieux qui se trouvent taillées dans le roc. — Voy. *Vie de saint Benoît.*

VICTOIRE (Notre-Dame de la), *Victoriæ B. M.* (près Senlis, Oise, France). — Abbaye royale, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée l'an 1222 par le roi Philippe-Auguste, sous l'invocation de la sainte Vierge, comme un pieux mémorial de l'insigne victoire remportée par les Français, à Bouvines, en Flandres, le 27 juillet 1214. Garin, évêque de Senlis, en jeta les fondements au nom du roi, l'an 1222, et l'édifice étant terminé, Jean, abbé de Saint-Victor de Paris, y envoya douze chanoines avec un abbé, qui en prirent possession l'an 1224. Louis VIII, qui avait confirmé, l'an 1223, la fondation de son père, y établit en 1225 la règle de Saint-Victor de Paris, avec plein pouvoir de correction sur ce monastère, attribué à l'abbé de Saint-Victor. Garin, évêque de Senlis, et Pierre, évêque de Meaux, consacrèrent l'église, le 7 des calendes de novembre 1225. Le roi Louis XI restaura ce monastère par de nouveaux édifices, l'an 1472, en souvenir de ses victoires. Il fut consacré encore le 6 mai 1509, par Jean Calveau, évêque de Senlis. L'abbaye de la Victoire se rendit dans la suite tout à fait indépendante de celle de Saint-Victor. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1503, la série de 44 abbés.

VICTOR DE MARSEILLE (Saint-), *S. Victor Massiliensis* (à Marseille, France). — Très-ancienne et illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 413, par Jean Cassien, prêtre de Marseille. Ce pieux et savant personnage fonda deux monastères, *auprès et hors des murs de Marseille*, comme le rapportent les chartes, l'un d'hommes, dans ce lieu où était déjà anciennement *la Confession*, dit le *Gallia christ.*; et l'autre de femmes, sous le titre de Saint-Sauveur. L'église supérieure du premier était appelée *Basilique des apôtres Pierre et Paul*, et l'on voit des bulles des Papes, adressées à l'abbé du monastère des B. apôtres Pierre et Paul, où l'on croyait que reposait le corps de Saint-Victor. L'église inférieure ou petite, était dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Cet antique monastère, après avoir été tour à tour dévasté par les Vandales, les Normands ou les Sarrasins, fut reconstruit vers l'an 1040, par les soins de Pons II, évêque de Marseille. On croyait conserver dans l'église inférieure, la croix de saint André, autrefois enchâssée dans du fer, puis dans de l'argent, et qui avait été révélée par un ange au sacristain saint Hugues, après avoir été enfouie sous terre près de la rivière la Veaune, par crainte des Sarrasins.

Les rois de France Pepin, Charlemagne, Louis le Pieux et Lothaire, comme aussi les évêques et les vicomtes de Marseille, enrichirent tour à tour l'abbaye de Saint-Victor de dons, de biens, de dignités et de priviléges. Mais sa principale gloire est d'avoir été la mère d'une multitude d'autres monastères, même hors des Gaules. L'observance régulière s'y étant maintenue florissante, les abbayes qui avaient besoin de réforme, étaient soumises sous le régime des abbés de Saint-Victor. Aujourd'hui, il reste encore de cet antique monastère, une église et quelques autres débris, que l'on contemple avec un religieux respect. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 680, la série de 78 abbés, depuis saint Jean Cassien.

VICTOR-EN-CAUX (Saint-), *S. Victor apud Caletes*, ou *de Mortuomari* (Mortemer) (diocèse de Rouen, Seine-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située entre Rouen et Dieppe. On lui donne pour fondateur Robert de Mortemer, seigneur de Saint-Victor-en-Caux, avec Hadvise, sa femme. Ce fut d'abord un prieuré ou *celle*, fondé par un clerc nommé Tomor, et qu'il donna au monastère de Saint-Ouen, où il se

fit religieux lui-même. Ce prieuré fut érigé en abbaye l'an 1074, par Jean, archevêque de Rouen, à la prière de Roger de Mortemer et de sa femme Hadvise, avec l'agrément de Nicolas, abbé de Saint-Ouen, qui y mit pour abbé Raoul, un de ses religieux. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 262, la série de 41 abbés; *Neustria pia*, p. 545.

VICTOR-LEZ-PARIS (Saint-), *S. Victor Parisiensis* (à Paris, France). — Célèbre abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, et chef d'une congrégation florissante qui s'étendait non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers. Elle fut bâtie par la pieuse munificence du roi Louis le Gros, vers l'an 1113, près des murs de Paris, au pied de la montagne de Sainte-Geneviève, dans un lieu appelé *Cella Vetus*, où demeurait une recluse nommée *Basilia*. Elle fut dédiée en l'honneur de saint Victor, martyr de Marseille. Guillaume de Champeaux, dit le Vénérable, alors archidiacre de Paris, en fut le premier abbé. Cette maison devint bientôt illustre par la piété, la science et la profonde érudition de ses religieux. Thomas, Hugues et Richard de Saint-Victor, successivement prieurs du monastère, au siècle même de sa fondation, suffiraient déjà pour immortaliser son nom. Bien d'autres, après eux, ont illustré ce pieux asile, jusqu'au fameux poëte Santeuil, chanoine de Saint-Victor. La renommée de cette maison, fit que plusieurs églises collégiales et monastères désirèrent embrasser la même observance régulière; il se forma ainsi une congrégation considérable qui prit le nom de Saint-Victor, et qui a fleuri pendant plusieurs siècles. De l'ancienne et vénérable abbaye qui abrita tant de science, tant de lumière, il ne reste plus aujourd'hui que des souvenirs. Les derniers débris en ont disparu. Son nom revit seul dans celui du quartier qui fut sa dernière demeure. — Voy. *Dict. des Ordres religieux*, t. III, col. 887.

VICTORIA, *Victoriense Cœnobium* (diocèse de Gurk, province de Carinthie, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'abbaye de Villers, en Lorraine, fondée l'an 1144. Son principal fondateur fut, dit-on, Henri, évêque de Troyes, en France, noble personnage issu des comtes de Carinthie, qui, ayant quitté le siècle, prit l'habit religieux à Morimond, devint ensuite abbé de Villers en Lorraine, et enfin évêque de Troyes.

VIEIL-MUR, *Vetus Murus*, *Villa Murus* ou *Murum* (ancien diocèse de Castres, aujourd'hui d'Albi, Tarn, France. — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, à 12 lieues de Castres et de Lautrec, sur la rivière de l'Agun, dans une vallée agréable et fertile. Elle fut fondée l'an 941, sous l'invocation de la sainte Vierge. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 82, la série de 23 abbesses.

VIEUVILLE (La), *Vetus Villa* (Ille-et-Vilaine, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1137, près de Dol. Elle était dans l'ancien diocèse de Dol (aujourd'hui de Rennes). Elle reconnaît pour fondateur, dit-on, Gilduin, fils de Hamon, qui la fit construire avec l'agrément de sa femme Alix, et de ses fils Jean et Hamon. Les seigneurs de Dol et de Combourg, dotèrent libéralement cette abbaye. On y voyait d'insignes sépultures de seigneurs bretons.

VIGEOIS, *Vosicum* ou *Vosium* (diocèse de Limoges, Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre, fondée avant l'an 550, hors la ville de Limoges, sur la Vézère. La B. Modalgande, venue de la Grande-Bretagne dans cette abbaye, l'illustra par le grand nombre de ses miracles. Cette abbaye fut dans la suite soumise à Solignac, et plus tard, à Saint-Martial de Limoges. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 593, la série de 37 abbés.

VIGNATS (Sainte-Marguerite de), *Vinacium* (Calvados, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1130, et qui paraît l'avoir été pour des religieuses de Saint-Sulpice, près de Rennes, dit le *Gallia christ.* Elle était dans le diocèse de Séez (Vignats est aujourd'hui du diocèse de Bayeux). Elle était peu éloignée de Falaise. Elle fut réformée l'an 1271, par Geoffroi, évêque de Séez. On l'appelait *Sainte-Marguerite de Vignaz*, ou quelquefois *de Gouffer*, à cause de sa situation dans le bois de Gouffer. Elle fut gouvernée dès son origine, indistinctement, par des abbesses ou des prieures. Mais depuis 1625, elle eut constamment des abbesses. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 740, la suite de 24 prieures ou abbesses.

VIGNE NOTRE-DAME (La), *Vinea Nostræ Dominæ*, ou *Subcastrense Monasterium* (à Louvain, Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1509 par Walter de Tymple, consul de la ville de Louvain, avec l'assentiment de Jean et Louis, ses fils. Ses premières religieuses furent appelées au nombre de huit, de l'abbaye de Walterbraine, et l'abbé de Saint-Bernard, sur l'Escaut, fut donné l'an 1521, pour père et visiteur immédiat à la nouvelle abbaye. Cet abbé était alors Marc Cruyt, qui fut comme un autre fondateur, dit le *Gallia christ.*, — *Voy.*, t. V, col. 87, la série de 10 abbesses.

VIGNOGUE, *Vignegolium* ou *Bonus Locus* (diocèse de Montpellier, Hérault, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle avait été d'abord de l'ordre de Saint-Benoît, et sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine. Elle fut fondée avant l'an 1150, et d'abord gouvernée par des prieures. Elle le fut ensuite par des abbesses, lorsque, l'an 1245, elle embrassa la Règle de Cîteaux, et fut soumise par le Pape Innocent IV, à l'abbaye de Vallemagne. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 858, la mention de 4 prieures et de 25 abbesses.

VIGOR (Saint-) (près de Bayeux, France). — Ancien monastère de l'ordre de Saint-Be-

noît (dit d'abord *Saint-Pierre*), fondé par saint Vigor, évêque de Bayeux, près de cette ville, dans un fonds qu'il obtint du roi Childebert. Ce saint pontife y fut enterré après sa mort, qui arriva vers l'an 536 ou 538. Ce monastère, qui fut détruit par les Normands et restauré par Odon, évêque de Bayeux, subsistait encore dans les derniers siècles sous le nom de *Prieuré de Saint-Vigor*. Il avait été donné l'an 1658 aux religieux de la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 404.

VILLA CROSA (diocèse de Fréjus, Var, France). — Ancienne abbaye mentionnée parmi celles qui étaient soumises à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille au temps de Pascal, comme l'enseigne une bulle de ce pontife.

VILLA NUEVA DE OSCAR, *Villa Nova* (diocèse d'Oviedo, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la principauté des Asturies, fille de Carracedo, de la filiation de Cîteaux; elle fut fondée en 1202.

VILLELONGUE, *Villa Longa* (diocèse de Carcassonne, Aude, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Bonnefont, filiation de Morimond, fondée l'an 1150 sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle était située près de Saissac, non loin de Montolieu. Ses fondateurs furent plusieurs personnages nobles dont les largesses envers l'abbaye de Bonnefont, au diocèse de Saint-Bertrand de Cominges, fournirent l'occasion à l'abbé Pierre de construire un nouveau monastère. Arnald, prieur de Bonnefont, en fut le premier abbé. On conservait dans l'abbaye de Villelongue un rochet de saint Dominique avec d'autres reliques apportées, dit-on, de l'abbaye de Sainte-Rieunette, lorsqu'au XVIe siècle, cette dernière fut détruite par les hérétiques. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 1018, la série de 41 abbés.

VILLE-MAGNE L'ARGENTIERE, *Villa Magna* (Hérault, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Martin et de saint Majan, située dans un lieu dit jadis *Cogna*, sur la rivière d'Orbe, à cinq lieues au nord de Béziers. Elle était de l'ancien diocèse de Béziers; son origine est obscure. Détruite au VIIIe siècle, elle fut restaurée par Louis le Pieux. Elle figure au synode d'Aix-la-Chapelle, de l'an 817, parmi les abbayes qui doivent au roi des prières seulement. Elle s'unit l'an 1661 à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VI, col. 404, le catalogue de 49 abbés.

VILLE-NEUVE, *Villa Nova* (diocèse de Nantes, Loire-Inférieure, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le bois de Touffou, près Nantes, fondée l'an 1201 par Constance, duchesse de Bretagne, qui y fut inhumée avec son mari, le duc Arthur. L'église fut dédiée l'an 1231, sous l'invocation de la sainte Vierge, par les neuf évêques de la Bretagne. Elle était fille de Buzay-sous-Clairvaux. — Voy. D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. IV, ch. 16. — D'insignes sépultures de nobles seigneurs bretons se voyaient dans l'église de cette abbaye, entre autres, celle d'*Olivier de Machecon, homme sage et iusticier, qui transit l'an mil deux cent quatre-vingt, vn meins.* On lisait sur son tombeau les vers suivants, cités par Jongelin :

Tu qui lis à moy dois entendre.
Oy ce que ie te veuil apprendre;
Pense que beauté ne noblesse
Sens, thrésor, vertu ne prouesse,
Ost, chasteau, tour, ne fourteresse,
Ne peuvent nul de mort deffendre
Si mon corps gist icy en cendre,
Autre tel dois tu bien attendre:
La mort a sur tous sa détresse....

VILLELOUP, VILLE-LOIN, *Villa Lupa* (France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît sous l'invocation du Sauveur, fondée vers l'an 850 à trois lieues environ de Loches (Indre-et-Loire), et dans le diocèse de Tours, par Audacher, abbé de Cormery, à la prière de Mainard, seigneur de Villeloin, qui donna un fonds pour sa construction. Cette abbaye s'unit dans la suite à la congrégation de Saint-Maur.

VILLERS-AUX-NONNAINS, *Villarium* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1220, près de La Ferté-Alais, dans le Hurepoix. Elle est regardée comme de fondation royale. Elle était autrefois du diocèse de Sens (aujourd'hui de Versailles). Elle eut pour origine la cession faite par les frères Prêcheurs de Saint-Romain, de la maison et des dîmes qu'ils avaient à Villers, pour la fondation d'un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux. Pierre, archevêque de Sens, approuva cette donation. Le roi saint Louis la sanctionna de son autorité l'an 1233, et l'augmenta lui-même de nouveaux biens. A son exemple, la reine Blanche, sa mère, et sa femme Marguerite, comblèrent aussi de leurs bienfaits l'abbaye de Villers-aux-Nonnains, qui se glorifiait ainsi à bon droit d'être de fondation royale. — Voy., *Gallia christ.*, t. XII, col. 243, la série de 25 abbesses.

VILLERS-BETHNACH ou VILLERS-L'ABBAYE, *Villarium in Bethnach* (diocèse de Metz, Moselle, France). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Morimond, fondée l'an 1132, à quatre lieues de Metz et à deux et demie de Thionville. Son fondateur fut Henri, de la maison des comtes de Carinthie, qui, ayant pris l'habit religieux à Morimond, fut le premier abbé de Villers-Bethnach, et devint ensuite évêque de Troyes. D'insignes sépultures décoraient l'église de cette abbaye, suivant Jongelin. On distingue parmi ses abbés François de Lorraine, qui fut évêque de Toul et enfin cardinal, l'an 1623; et Nathalis Lefèvre, docteur de la Faculté de Paris, élu abbé l'an 1694, qui appliqua tous ses soins à restaurer le monastère et à y rétablir la discipline régulière. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 945, la série de 54 abbés.

VILLERS-CANIVET, *Villare Canivet* (Cal-

vados, France). — Abbaye de femmes, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée par Boyer de Mulbray, Sénéchal du roi d'Angleterre, qui, pour le salut de son père, Nigel d'Aubigny, et de sa mère, Gondrée, concéda, l'an 1127 ou 1140, à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, sa terre de Villers, située à une lieue de Falaise. Ces religieuses, qui étaient de l'ordre de Savigny, suivirent le sort de cette abbaye et se réunirent avec leur mère, l'an 1147, à l'ordre de Cîteaux. Elles eurent d'abord des abbesses, puis des prieures, et enfin des abbesses encore. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 752, la série de 23 abbesses et prieures. Cette abbaye était, suivant le *Gallia*, du diocèse de Séez. Villers-Canivet est aujourd'hui du diocèse de Bayeux.

VILLERS-COTTERETS, avant CLAIRE-FONTAINE, *Clarus Fons*, ou *Villarium Cotteresti* (diocèse de Soissons, Aisne, France). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée d'abord vers l'an 1131, dans l'ancien diocèse de Laon, au lieu dit *Claire-Fontaine*. Elle fut transférée, l'an 1676, à Villers-Cotterets, dans le diocèse de Soissons. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 493, la série de 36 abbés.

VILLIERS-EN-BRABANT, *Villarium* ou *Villare* (diocèse de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, entre les villes de Nivelle et de Gembloux, et qui reconnaît saint Bernard lui-même pour fondateur. Elle fut fondée en effet vers l'an 1147, sous Godefroi III, dit *le Courageux*, duc de Brabant, par douze religieux qui vinrent de l'abbaye de Clairvaux, en France, envoyés par saint Bernard, sous la conduite de Laurent, l'un de ses disciples, qui fut le premier abbé de Villiers. Cette abbaye fut la sépulture de Henri II, dit le Magnanime, duc de Brabant, mort en 1248, et de sa femme Sophie, fille de la *chère* sainte Elisabeth de Thuringe, morte l'an 1275. Leurs corps reposaient dans le chœur des moines. Au milieu du chœur, on voyait aussi la tombe de Jean III, dit le Triomphant, duc de Brabant, qui mourut le 5 décembre 1355. (*Voy.* Jongelin, liv. IX, p. 35.) Cette abbaye avait été d'abord établie ailleurs, *in Boveria ad fontem Goddiarch*, dit le *Gallia christ.* La disette du lieu força, un an ou deux après, les religieux à se transporter dans une vallée, à la source de la Dyle, entre Nivelle et Gembloux. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 535, l'ordre de 61 abbés.

VINCENT (SAINT-), *S. Vincentius* (diocèse de Valence, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans la ville même de Valence, vers l'an 1286, par Alphonse III, roi d'Aragon, qui appela pour cette fondation des Cisterciens de Poblet. Ces religieux vinrent alors s'établir à Valence, en place d'un monastère de Bénédictins. — *Voy.* Joannes Briæ Martinez, abbas S. Joannis de la Ponna Cœnob., *Historia Aragonica.*

VINCENT-AU-BOIS (SAINT-), *S. Vincentius in Nemore* (Eure-et-Loir, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée d'abord l'an 1066, dans le diocèse de Chartres, par Geoffroi, évêque de Chartres. Elle était située non loin de Châteauneuf-en-Thimerais : elle eut pour origine un ancien oratoire de saint Vincent, martyr, construit dans le bois de Thimerais, et que ledit évêque donna à quelques religieux pour y mener la vie d'ermite. Vers l'an 1130, Hugues, seigneur de Châteauneuf, dota ce lieu de biens considérables, et prit soin d'y faire ériger une abbaye, en y plaçant des chanoines réguliers. Ce seigneur est regardé dans le nécrologe de l'abbaye comme son instituteur et son fondateur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1321, l'index de 33 abbés.

VINCENT DE BESANÇON (SAINT-), *S. Vincentius Bisontinensis* (Doubs, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée à Besançon, l'an 1092, par Hugues, archevêque de Besançon. Elle embrassa la réforme de Saint-Vannes, vers le commencement du XVIIe siècle.

VINCENT DE BOURG-SUR-MER (SAINT-), *S. Vincentius Burgi* (diocèse de Bordeaux, Gironde, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée sous le patronage de saint Vincent de Bourg-sur-Mer ou sur Gironde, antique ville du diocèse de Bordeaux, dont parle saint Sidoine Apollinaire dans des vers qu'il adresse à l'archevêque Léonce. Un sépulcre de pierre fut trouvé l'an 1658 dans les ruines de cette abbaye, avec un corps entier, une fiole pleine d'eau et une lame de plomb sur laquelle était écrit : *Hic requiescit Guyraudus, ecclesiæ abbas primus, qui eam rexit annis triginta septem, minus duobus diebus ; anima cujus requiescat in cœlestibus. Obiit vero hic sanctus anno Incarnationis Domini millesimo centesimo sexagesimo primo.* La fondation de ce monastère, ajoute le *Gallia christ.*, qui rapporte cette inscription, doit donc remonter à l'an 1124. — *Voy.*, t. II, col. 886, la série de 11 abbés seulement, depuis ledit Guiraud, mort l'an 1161.

VINCENT DE LAON (SAINT-), *S. Vincentius Laudunensis*, ou *S. Christophorus Laudunensis* (à Laon, Aisne, France). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 589, dans la ville de Laon, sous l'invocation de saint Vincent, martyr. On attribue sa fondation à la reine Brunehaut, veuve de Sigebert Ier, roi d'Austrasie. Il fut dévasté au IXe siècle par les Normands. Il eut dans la suite beaucoup à souffrir, soit des abbés commandataires, soit des calvinistes. Enfin, l'an 1643, il répara ses ruines et refleurit de nouveau par son union à la congrégation de Saint-Maur. — Voy., *Gallia christ.*, t. IX, col. 573, la suite de 45 abbés.

VINCENT DE METZ (SAINT-), *S. Vincentius Metensis* (Moselle). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 968, par Thierri, évêque de Metz, dans une île située alors hors de la ville de Metz. Elle embrassa, vers le milieu du XVIIe siècle, la réforme de Saint-Vannes. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 918, la série de 59 abbés.

VINCENT D'OVIEDO (Saint-) (à Oviedo, Espagne). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée sous le règne de Froila Ier (757-768) à qui l'on attribue la fondation de la ville même d'Oviedo. Cette abbaye fut bâtie, ainsi qu'une église, en l'honneur de saint Vincent, par l'abbé Fromistan et Maxime, son parent, avec le concours de plusieurs personnes, qui, touchées de leur exemple, s'associèrent à eux et apportèrent tous leurs biens à la nouvelle abbaye. On trouve dans Yepez et dans Sandoval un acte ou contrat de l'an 781, par lequel ces personnes, au nombre de vingt-six, renouvellent toutes ensemble cette donation qu'elles avaient faite de leurs biens en entrant dans la nouvelle communauté. Selon Yepez, cette abbaye de Saint-Vincent était autrefois du corps de la cathédrale d'Oviedo, et c'était la chapelle des rois d'Asturie, ou de Léon. (Bulteau.)

VINCENT DE SENLIS (Saint-), *S. Vincentius Silvanectensis* (Oise, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans un faubourg de Senlis, l'an 1059, par la reine Anne, veuve de Henri Ier, et mère de Philippe Ier. C'était auparavant une église dite de Saint-Vincent, depuis longtemps délaissée, et que la reine Anne restaura à ses propres frais pour le repos de l'âme de son royal époux. Elle la fit consacrer sous l'invocation de la sainte Trinité, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Vincent, martyr, et après l'avoir dotée, elle la donna à des religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Le roi Philippe Ier, aux prières de sa mère, confirma cette fondation l'an 1069. Les Papes Calixte II, Honorius II, Innocent II, Alexandre III, Clément III, Célestin III, etc., et les rois de France Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, Charles VI, etc., l'enrichirent ensuite de plusieurs priviléges. Les chanoines de Saint-Vincent, qui avaient embrassé, l'an 1138, la règle de Saint-Victor de Paris, se relâchèrent plus tard de leur discipline; mais au commencement du XVIIe siècle, ils furent réformés, surtout par les soins du cardinal de la Rochefoucaud. D'autres abbayes imitèrent leur exemple, et telle fut l'origine de la congrégation des chanoines réguliers de France. En outre, l'an 1638, ils érigèrent un séminaire, où d'habiles maîtres formèrent, par leurs exemples, de nombreux disciples dans l'étude des lettres et dans la pratique des vertus. — Saint-Vincent-de-Senlis est redevenu de nos jours un collége précieux pour les familles de la contrée, et où, comme autrefois, la science est acquise sous l'aile de la religion. — Voy., *Gallia christ.*, t. I, col. 1491, la série de 43 abbés.

VINCENT-DE-VULTURNE (Saint-) (dans l'ancienne Campanie, aujourd'hui Terre de labour, royaume de Naples). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers le commencement du VIIIe siècle, dans l'ancien diocèse de Venafre, près de la source du Vulturne. Elle eut pour fondateurs trois nobles seigneurs de Bénévent, Paldo, Taso, Tato, frères ou parents, disciples, dit-on, du B. Thomas de Farfa, et qui la gouvernèrent l'un après l'autre successivement. Elle fut bâtie dans un lieu retiré près d'une chapelle dédiée à saint Vincent, et que le B. Thomas avait obtenue de Gisulfe, duc de Bénévent. Le saint y plaça Paldo et ses deux parents.

Ils eurent bientôt de nombreux disciples, dont saint Paldo fut le premier abbé. Les premiers religieux de Saint-Vincent de Vulturne se distinguèrent entre les autres par une austère et sainte observance. Parmi les abbés qui succédèrent aux trois saints fondateurs, on remarque le B. Ambroise Aulpert, Français, fort estimé du roi Pépin, père de Charlemagne, et auteur d'un *Commentaire sur l'Apocalypse*. Il obtint de Charlemagne un privilége pour son monastère, et mourut subitement comme il se rendait à Rome, vers l'an 778. (Bulteau.)

VINCENT ET ANASTASE (Saints-), AUX TROIS FONTAINES, *S. Vincentii et Anastasii Trium Fontium ad aquas Salvias, prope urbem Cœnobium* (à Rome, hors des murs). — Célèbre et antique monastère de Bénédictins, fondé hors des murs de Rome, l'an 626, par le Pape Honorius Ier, en l'honneur des saints Vincent et Anastase. Il fut restauré par Adrien Ier, en 772, puis par le Pape Léon III, et enfin par Charlemagne, qui le dota de villes, de terres, de ports, de châteaux, ainsi que l'assure Ferdinand Ughelli, abbé de ce lieu (*Italia sacra*). L'an 1140, Innocent II, l'ayant restauré encore et enrichi de nombreuses possessions, remplaça les Bénédictins, ses premiers habitants, par des religieux de l'ordre de Cîteaux. Il leur donna pour abbé Pierre Bernard, qui fut depuis pape sous le nom d'Eugène III. Honorius III, consacra l'an 1221, entouré de sept cardinaux, l'église des saints Vincent et Anastase. On conservait dans cette église d'insignes reliques dont Jongelin fait l'énumération (liv. VII, p. 5). On trouve dans le même auteur, une description détaillée des églises de Sainte-Marie *Scala Cœli*, et de *Trium Fontium*, qui étaient enclavées dans ce monastère, et la série de 26 abbés, dont un grand nombre furent cardinaux.

L'ancien monastère des saints Vincent et Anastase, est encore l'un de ces sanctuaires de Rome que l'on aime à visiter. On y voit toujours les trois églises qui rendent ce lieu si vénérable. Celle de *Scala Cœli*, près des eaux Salviennes, est ainsi appelée, parce que saint Bernard, pendant une messe qu'il célébrait, vit, dit-on, une échelle qui montait de la terre au ciel, et sur laquelle s'élevaient les âmes des défunts pour lesquelles il offrait alors le saint sacrifice. Quant à l'église de Saint-Paul aux trois Fontaines, elle est bâtie sur le lieu même où saint Paul fut décapité, et où sont encore aujourd'hui les trois sources d'eau qui jaillirent aux trois bonds de la tête de l'apôtre martyr, et qu'on appelle *les Trois-Fontaines*.

VINCENT-LEZ-LE-MANS (Saint-), *S. Vincentius Cenomanensis* (diocèse du Mans,

Sarthe, France). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 572, dans un faubourg du Mans, par saint Domnole, évêque du Mans, et ci-devant, dit-on, abbé de Saint-Laurent dans un faubourg de Paris. Il dédia l'église de cette abbaye en présence de saint Germain, évêque de Paris, y mit des religieux sous la conduite de l'abbé Lense, et la choisit pour le lieu de sa sépulture. On gardait en effet dans ce monastère les reliques de saint Domnole, l'un des plus grands évêques de son temps. L'abbaye de Saint-Vincent du Mans, était autrefois de la congrégation de Chezal-Benoît; elle s'unit l'an 1636, à la congrégation de Saint-Maur.

VINDESEIM. — Monastère de chanoines réguliers, fondé, l'an 1386, près de Swol, dans le diocèse d'Utrecht (Hollande), sur un fonds de terre donné par Berthold Thenhave. Ce monastère, par Gérard Groot ou le Grand, instituteur des *Clercs de la vie commune* ou *Barthélemites*, devint le chef d'une congrégation assez célèbre dans la Hollande et dans l'Allemagne. — Voy. *Dict. des Ordres religieux*, t. III, p. 913.

VIRGINITE (La), *Virginitas* (France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1208, à trois lieues environ de Vendôme : elle était du diocèse du Mans. On attribue sa fondation à Jean de Montoire, comte de Vendôme, et à Aiglantine sa femme. Selon d'autres, Pierre de Vendôme, aurait fondé cette abbaye, l'an 1247. Elle était considérable, et jouissait d'un riche revenu.

VISIGNEUL, *Visignolium*. — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge, qui avait été fondée avant, l'an 1178, dans le diocèse d'Amiens (France), et qui fut dans la suite cédée aux religieux célestins d'Amiens. — Le *Gallia christ.*, t. X, col. 1230, mentionne 3 abbés.

VISION DE JÉSUS. — (Ethiopie, Afrique). — Célèbre et immense monastère, situé dans la province de Tigré, sur une haute montagne, au milieu d'une forêt, et dans une affreuse solitude. Suivant certains voyageurs, il y a plusieurs milliers de religieux dans ce monastère.

VITE (Saint-), *San Vito*, *S. Vitus* (diocèse de Messine, Sicile). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1247. (Jongelin.)

VIVANT SOUS VERGEY (Saint-), PRES NUITS, *S. Viventius*, *Vergiacum*, *Verziacum*, *Viriziacum*. — Ancien monastère de France, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé, près de la ville de Nuits, en Bourgogne (petite ville de la Côte-d'Or, à 16 kil. de Beaune), l'an 890, ou l'an 924, selon d'autres. On lui donne pour fondateur Manassès, comte de Bourgogne, avec Hennengade, sa femme, et son frère Walon, évêque d'Autun. Le pieux fondateur y fut inhumé, ainsi qu'Hennengade. Guillaume, abbé de Dijon, rétablit la discipline dans ce monastère, qui devint plus tard un prieuré de l'ordre de Cluny. — Le *Gallia christ.*, t. IV, col. 442, mentionne quelques abbés et prieurs.

VIVARIS. — Nom d'un vieux monastère mentionné dans le *Gallia christiana*, parmi ceux qui ont autrefois existé dans le diocèse de Bourges. Il doit son origine à la cellule d'un saint prêtre et martyr, nommé Léopardin, dont on faisait la fête dans ledit monastère, le jour des nones d'octobre. Cette cellule avait été bâtie près du lieu d'Aubigny, sur un fond nommé *Vivaris*, où s'élevait un oratoire érigé à saint Symphorien. — Voy. *Gallia christ.*, t. I, col. 118.

VIVIER (Le) *Vivarium* (diocèse d'Arras, Pas-de-Calais, France). — Abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1219 ou 1227, en l'honneur de la sainte Vierge, par Eustache de Neuville. Elle était d'abord à deux lieues d'Arras; elle fut plus tard transférée dans l'enceinte de la ville. Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV, confirmèrent ou accrurent ses priviléges. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 460, les noms de quelques abbesses.

VIVIERS (Calabre ultérieure, royaume de Naples). — Ancien monastère, bâti au VIe siècle, près de Squillace, par l'illustre Aurelius Cassiodore, homme d'Etat, écrivain latin, et premier ministre de Théodoric, roi des Goths. Vers la fin de sa vie, ce grand personnage se retira dans ce monastère de Viviers qu'il avait fondé près de sa ville natale. Là, il s'occupa à composer d'utiles ouvrages, à rassembler et à faire copier par les moines les précieux manuscrits de l'antiquité. Il mourut vers 575, ayant vécu près de cent ans (Den. Sainte-Marthe a écrit sa Vie). — Cassiodore composa pour les religieux de son abbaye un traité sur la manière de bien apprendre les saintes lettres, et d'autres ouvrages pour les initier aux sciences humaines, et les rendre capables de bien transcrire les manuscrits. Son monastère avait deux abbés, ce qui était conforme, dit Bulteau, à l'usage de quelques communautés d'Afrique. Peut-être, ajoute-t-il, l'un gouvernait-il le monastère de Viviers, et l'autre était-il chargé de veiller sur les ermites de la montagne de Castel, qui était tout proche. Cassiodore parlant de son abbaye, l'appelle une fois *Monasteria*. (*Abrégé de l'hist. de saint Benoît.*)

VIVIGNIS, *Vignegnies*, *Vetus Vinetum*, *Vetus Vinea*, ou *Vinea Nostræ Dominæ* (diocèse de Liége, Belgique). — Abbaye sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1235, pas loin de la Meuse, au-dessous de Liége, sur le chemin de Maëstricht. Elle fut d'abord fondée pour des femmes de l'ordre de Saint-Augustin, et fut double dans l'origine. Jean d'Apia, évêque de Liége, l'an 1235, sépara les deux habitations, et forma deux familles, l'une de femmes, l'autre d'hommes. La première demeura à Vivignis, avec l'abbesse Mathilde, et dans la suite elle embrassa la règle de Cîteaux. La seconde vint, avec le prieur Rener, habiter à Bello-Faget, monastère de l'ordre de Saint-Augustin, à deux lieues de Liége, dans le pays

d'Outre-Meuse, fondé l'an 1123 par un certain Robert, religieux du même ordre. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 1040, la série de 35 abbesses.

VOEU (Le) PRÈS CHERBOURG, *Votum*, *B. Maria de Voto*, ou *Cæsaris Burgum* (diocèse de Coutances, Manche, France). — D'abord église de chanoines sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée vers l'an 1050, à la suite d'un vœu fait par Guillaume, duc de Normandie. Près de cent ans plus tard, l'impératrice Mathilde, femme de l'empereur Henri V, pour accomplir à son tour un vœu qu'elle avait fait dans une tempête sur la Manche, ajouta à cette église une abbaye, dans laquelle Algari, évêque de Coutances, institua des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, appelés du monastère de Saint-Victor de Paris. Elle fut appelée l'*Abbaye du Vœu*, et placée de nouveau sous l'invocation de la sainte Vierge. Elle fut enrichie par Henri II, roi d'Angleterre, fils de la fondatrice, de biens, d'honneurs et de grands priviléges, et devint l'une des plus considérables de la Normandie. Urbain III, Nicolas IV, Clément VI, et d'autres Papes, confirmèrent et accrurent ses priviléges. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Anglais, et fut plusieurs fois dévastée et dépouillée de ses biens, surtout dans les années 1295 et 1296. La discipline s'y étant relâchée dans la suite, l'étroite observance de Bourgachard y fut établie vers la fin du XVIIe siècle, par les soins de Charles-François de Loménie, évêque de Coutances, et de l'abbé Alexandre Le Jay. — Voy., *Gallia christ.*, t. XI, col. 941, la série de 42 abbés.

VOISINS, *Vesines*, *Vicinæ* ou *B. Maria de Viciniis* (diocèse d'Orléans, Loiret, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1213, par les soins de Manassès, évêque d'Orléans, et ensuite dotée et enrichie par les seigneurs de Beaugency, du Puiset, d'Orléans, de Runelay, de Beauviller, de Melhung, de Faverolles, de Bermenville, etc. Le Pape Honorius III donna, l'an 1219, une bulle de confirmation en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1588, la suite de 34 abbesses.

VOLCOLDERA, *Volkolderoda*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1131, dans le diocèse de Mayence, et dans la Thuringe (Allemagne). Elle était fille de Campen, de la ligne de Morimond, et eut pour fondatrice Helinburge, comtesse de Glichen. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 596, mentionne 2 abbés.

VOLUSIEN (Saint-) DE FOIX, *Fuxense Monasterium*. — Abbaye de France, qui paraît avoir été d'abord de l'ordre de Saint-Benoît. Elle fut fondée vers l'an 799, à Foix (Ariége), par Charlemagne, dit-on, en mémoire d'une victoire remportée sur les Sarrasins. Roger, comte de Carcassonne, et Adélaïde, sa femme, lui conférèrent plusieurs biens, en 988 et en 1012. Elle fut dans la suite occupée par des chanoines réguliers, appelés de Foix par Raimond, comte de Toulouse. Cette abbaye reconnaissait pour ses fondateurs les comtes de Carcassonne, et pour ses bienfaiteurs les comtes de Foix. Honorius III confirma toutes ses possessions par une bulle, l'an 1224. L'abbé prenait rang comme seigneur à côté de l'évêque de Pamiers dans les comices de la province. L'abbaye de Saint Volusien s'unit à la congrégation de France le 16 décembre 1658. Elle était du diocèse de Pamiers. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 180, la série de 42 abbés.

VOLVIC, *Volvicum* (diocèse de Clermont, en Auvergne, France). — Abbaye sous l'invocation de saint Prix, fondée de 674 à 689, par saint Avit, évêque de Clermont. Godon, parent de saint Prix, en fut le premier abbé. Elle était à cinq mille pas de Clermont, et à la même distance de Mauzac, abbaye de l'ordre de Cluny, dont elle était, au XVIIIe siècle, un petit prieuré.

VORST, près de Bruxelles, *Forestum* (Belgique). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1096, dans un faubourg de Bruxelles, par Gillebert, fils de Baudouin d'Alost. Ce chevalier, en partant pour la croisade, donna son alleu, près d'Alost, à Fulgent, abbé d'Afflighem, afin que dans le lieu dit *Merchtem*, près Bruxelles, il construisît un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, sous la règle de Saint-Benoît, où sa mère Oda et sa fille Lutgarde prendraient l'habit monastique. Le lieu ayant paru peu convenable, l'abbé Fulgent transféra, l'an 1105 ou 1107, le monastère dans l'église de Forestensem, qui lui avait été donnée par Odon, évêque de Cambrai, ou par Francon, châtelain de Bruxelles. Le monastère, dit *B. M. in Foresto*, était resté depuis la première fondation un prieuré soumis à l'abbé d'Afflighem; mais Gui, évêque de Cambrai, le délia de cette soumission l'an 1238, et le sépara d'Afflighem, en laissant seulement à l'abbé le droit d'une double visite par année. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 55, la série de 30 abbesses.

VOSI DU PUY (Saint-), *S. Evodius Aniciensis* (au Puy, Haute-Loire, France). — Abbaye qui, d'après le *Gallia christ.*, était devenue séculière et à la collation de l'évêque du Puy. On ignore son origine, qui remonte avant 988. Une charte, rapportée par les Bénédictins (t. II, col. 758) nous apprend que l'an 1082 un chapitre de chanoines fut érigé dans l'église de Saint-Evode. C'était la première entre les églises collégiales de la ville; des documents du cartulaire de Saint-Evode attestent que plusieurs vivaient jadis en communauté dans ce cloître. Il n'y a maintenant que treize chanoines, disait le *Gallia christ.*, et l'abbé obtient rang dans l'église cathédrale, quoique sans canonicat. L'église de Saint-Evode, sépulture des évêques du Puy, a possédé les restes sacrés de son saint patron et de la plupart de ses successeurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. II, col. 758, la série de 37 abbés.

VOULTON (Notre-Dame de), (près Provins, Seine-et-Marne, France). — Ancien

prieuré, fondé vers l'an 1087, à deux lieues de la ville de Provins, par Raynaud de Voulton, et Odeline, sa femme, qui obtinrent de l'abbé d'Essones (près Château-Thierry) un certain nombre de religieux, auxquels ils donnèrent une maison et des revenus. Ce prieuré paraît avoir été assez important durant le moyen âge. On peut en voir l'histoire dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. I, p. 331; *Notice historique et archéologique sur le prieuré de Voulton*, par M. Bourquelot.

VRANWEN-PARCK, *Parcum Dominarum* (Belgique). — Abbaye de femmes, située entre Aerschoot et Louvain, dans le diocèse de Malines. Elle fut fondée, dit-on, par les époux Jean Hugues et Béatrix, demeurant à Parck, lesquels, se voyant sans enfants, résolurent de consacrer une part de leurs biens à bâtir un monastère de filles, sous la règle de Saint-Augustin. Mais vers l'an 1215, ce monastère embrassa la règle de Cîteaux. En 1216, Henri, duc de Lorraine et de Brabant, donna des lettres de confirmation en sa faveur. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 74, la série de 39 abbesses.

VULMER (Saint-) DE BOULOGNE, *Vulmarus Boloniensis* (Pas-de-Calais, France). —Abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée dans la ville de Boulogne, vers l'an 1108, par Eustache, comte de Boulogne, Ide, sa mère et Marie, sa femme. Elle s'unit à la congrégation d'Arrouaise. Les comtes et comtesses de Boulogne furent ses principaux bienfaiteurs. Elle était de l'ancien diocèse de Boulogne, uni aujourd'hui à celui d'Arras. Cette maison fut cédée, l'an 1632, aux prêtres de l'Oratoire, qui tenaient un collége. — Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1612, la série de 30 abbés.

W

WADEGASSEN, *Wadegotia*. — Abbaye d'Allemagne, de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 1135, dans le diocèse de Trèves, sur les bords de la Sarre, à une lieue de Sarrelouis, par Gisèle, veuve de Frédéric, comte de Sarrepont. Les Papes Eugène III l'an 1152, Alexandre III en 1179, Célestin III en 1197, confirmèrent ses possessions et ses libertés. L'empereur Charles V, donna aussi un diplôme en sa faveur l'an 1521. Enfin l'empereur Charles VI, lui accorda des lettres de protection l'an 1727. — Voy., *Gallia christ.*, t. XIII, col. 658, la série de 35 abbés.

WADSTENA, (ancien diocèse de Linkœping, Gothie, Suède). — Abbaye de femmes, fondée par sainte Brigitte, vers l'an 1363.

WAERMONT, *Portus B. Mariæ*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut fondée l'an 1413, près la ville de Leyde (Hollande méridionale). Elle était dans l'ancien diocèse de Harlem. Son fondateur fut Jean, seigneur de Wonde et de Waermont, qui obtint pour fonds un vieux castel de Guillaume VI, comte de Hollande. Ses premiers religieux vinrent d'Iseltein, de la ligne de Morimond.

WAERSCHOTEN, *Curia B. Mariæ*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a existé dans le diocèse de Gand (Belgique). Elle était fille de Waermont, en Hollande, et avait été fondée l'an 1446, par Simon de la *Cour* ou de Vienhoue, et sa femme Marguerite Hufera. Elle fut transférée dans la suite dans la ville de Gand, à cause du tumulte des guerres.— Voy., *Gallia christ.*, t. V.

WAGEHAUSEN, *Walseinhausen*, (Suisse). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée avant l'an 1155, dans l'ancien diocèse de Constance, et en Thurgovie, au-dessous de la ville de Stein, par Siffrid, abbé de la riche abbaye de Tous-les-Saints de Schaffouse. Il la fonda en l'honneur de la sainte Vierge, comme un membre de son abbaye, et le surnomma *Cella Mariæ in Wagenhausen*. Cette abbaye est mentionnée l'an 1155 comme possession de l'église de Constance dans un diplôme de l'empereur Frédéric Ier qui fixe les limites du diocèse de Constance. — Voy., *Gallia christ.*, t. V.

WALD, *Silva Benedicta*. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1200, dans l'ancien diocèse de Constance, (Allemagne), par Burkard, chevalier de Valkenstein, attaché à la cour de l'empereur Frédéric II. Ce fondateur y plaça ses deux sœurs Judith et Itha, la première pour abbesse, la seconde pour prieure. Cette abbaye, suivant le *Gallia Christ.*, était à une heure de distance de Juliomago, ville qui, d'après le dictionnaire de Baudrand, semble être Pfurkendorf, en Souabe, ou Tuttlingen sur le Danube (Wurtemberg).

WALDEN, *Waldense Cœnobium*, (comté d'Essex, Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1136, par Geoffroi de Mandeville, comte d'Essex, sous l'invocation de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jacques. Il fut doté et enrichi ensuite par les comtes d'Essex et beaucoup d'autres seigneurs. Plusieurs rois d'Angleterre confirmèrent ses priviléges, et donations. — Le *Monastic. Anglican.* cite un grand nombre de chartes données en sa faveur.

WALDSASSEN, *Waldsassum* ou *Eremitarum Locus*, (diocèse de Ratisbonne, Bavière).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *Valkenrode*, de la filiation de Morimond. Elle fut fondée en 1134, par un jeune seigneur de Woldmundstein, nommé Gerwic, dont Jongelin raconte au long l'intéressante histoire. (liv. III, p. 3.) Dans un voyage avec Théobald, marquis de Volenbourg et seigneur de Bavière et Bohême, Gerwic ayant été blessé par mégarde grièvement, ce seigneur, son ami, fut tellement frappé de cet accident, que, renonçant au monde, il prit

l'habit de Saint-Benoît, dans le monastère de Sigibert, près de Cologne. Plus tard, avec le concours de Chunon, évêque de Ratisbonne, il jeta, dans une forêt déserte, appartenant à son ancien ami Théobald, les fondements de l'abbaye de Waldsassen (*lieu des ermites*). Trois religieux de *Walkenrode* en furent les premiers habitants. Cette abbaye fut érigée sous le titre de la B. Marie et de Saint-Jean l'évangéliste; sa consécration solennelle par Chunon II, évêque de Ratisbonne eut lieu en 1179, en présence de l'empereur Frédéric Barberousse, qui venait de célébrer son mariage avec Adélaïde, fille du même Théobald, l'ami du fondateur. L'abbaye faisait partie de la dot de la jeune princesse. Depuis ce temps jusqu'aux nôtres, écrivait Jongelin, elle a toujours été du domaine impérial. Ses abbés prenaient rang parmi les princes de l'empire. — Le même annaliste donne la série de 38 abbés. (Liv. III, p. 5.)

WALERS EN FAIGNE, *Wasterense Monasterium*. — Ancienne abbaye, sous l'invocation de saint Pierre, fondée l'an 657, dans le diocèse de Cambrai (France), par le B. Landelin, le fondateur de Crespin, de Lobbes et d'Aulne. — Le *Gallia christ.*, t. III, col. 77, la mentionne parmi celles qui n'existaient déjà plus au XVIIIe siècle.

WALHEY, *Walheya* ou *Walliense Cœnobium*, (comté de Lancaster, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, mentionnée par Jongelin, comme ayant été fondée l'an 1296, par les ancêtres des seigneurs de Lasey, comtes de Lincoln. Elle est fille, dit-il, de Cambermari, de la filiation de Clairvaux.

WALKENREDE, *Walkenreda*, (Allemagne). — Belle et riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Campen, fondée l'an 1124, ou bien l'an 1127 ou 1128, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, et de saint Martin, confesseur, par Adélaïde, femme de Volrkmar, comte de Lanterberg et Clettenberg, des comtes de Houstein. Elle était du diocèse de Mayence, et fut consacrée l'an 1136, par l'archevêque Adelbert Ier. En 1132, elle obtint des priviléges et des donations de l'empereur Lothaire. Les comtes de Honstein, bienfaiteurs de ce lieu, y avaient leur sépulture. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 595, la mention de quelques abbés.

WALPURGE (SAINTE-) PRES D'HAGUENAU, *S. Walpurgis* ou *Waldeburgis*, (diocèse de Strasbourg, Bas-Rhin, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 1074, par Théoderic, comte de Montbeleard. Elle s'unit en 1485, à la congrégation de Bursfeld; mais, après avoir été dévastée l'an 1525, par les paysans du pays de Baden et de l'évêché de Mayence, elle fut annexée à la prévôté de Weissembourg, par les soins de Rudger, prévôt de Weissembourg. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 836, mentionne quelques abbés.

WALPURGE D'AICHSTADT (SAINTE-), *S. Walpurgis* (Bavière). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 640, dans la ville d'Aichstadt ou Eichstadt.

WARDON, *Wardonia* ou *Sartum B. Mariæ in Wardonia* (comté de Bedfort, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Rieval. Elle fut fondée l'an 1136, par un noble anglais nommé Walther Espec, dont nous avons parlé ailleurs, et qui fonda deux autres monastères. — *Voy.* RIDAL. Les rois Etienne et Richard Ier confirmèrent la fondation et les donations de cette abbaye. — Voy. *Monastic. Anglican.*

WAREWELL, *Wherwellense Cœnobium*, (comté de Southampton, Angleterre). — Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par la reine Elfride, femme d'Edgar, roi d'Angleterre, en l'honneur de la Sainte-Croix, en expiation du crime qu'elle avait commis en faisant mourir l'an 978, le jeune prince Edouard, fils aîné d'Edgar, afin d'assurer la couronne à son propre fils. — Voy. *Monastic. Anglican.*

WARNETON, *Warnestonium* (Flandre occidentale, Belgique). — Abbaye de chanoines d'abord séculiers, puis réguliers, dans la ville de ce nom, sur la Lys, à trois lieues de la ville d'Ypres. C'était d'abord une église de chanoines séculiers, sous l'invocation de saint Pierre, lesquels, en 1138, embrassèrent la discipline régulière en s'associant à la congrégation d'Arrouaise. Il est fait mention, pour la première fois, de cette église encore séculière, dans un acte de 1126, par lequel Adèle, dame de Péronne et de Warneton, confirme les possessions accordées à ladite église par ses prédécesseurs, en lui accordant de nouvelles grâces. En 1138, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, approuva les lettres de Milon, évêque de Thérouane, qui transformaient les chanoines séculiers en réguliers, avec l'agrément de la dame de Péronne et de Warneton. Le chapitre de Warneton est cité encore sous l'an 1139, quand la même Adèle accorda une partie du mont *nommé Dodelin, aux pauvres religieux qui servent Dieu et saint Pierre dans l'église de Warneton, sous la règle de saint Augustin et l'institut de Saint-Nicolas d'Arrouaise.* — Le *Cameracum christ.*, p. 295, donne la liste de 34 abbés, depuis Gauthier Ier, vers 1142, jusqu'à Augustin Meyer, installé le 10 octobre 1758. Le dernier religieux de cette maison, M. Blanquart, était encore, en 1846, curé de Warneton.

WASTEN ou *Watzen* (SAINT-SAUVEUR DE), (Suède). — Monastère de femmes, fondé par sainte Brigitte, en 1344. Il fut rebâti en 1384, dans un lieu plus commode, et l'évêque de Lincopen y introduisit solennellement les religieuses et les religieux. C'est de cette époque qu'on date quelquefois la fondation de ce monastère. Sainte Catherine de Suède, après la mort de sainte Brigitte, sa mère, et celle d'Ulphon, prince de Néricie, son époux, se retira dans le monastère de Wasten, dont elle mourut abbesse, le 24 mars 1381. — *Voy.* Benzélius, *Monumenta Suecica*, p. 94.

WASTHUSEN, *Wasdhusium* (Autriche). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur les

confins de la Haute et Basse-Autriche, et fondée par la libéralité de Waldeon, fils de Gebhard, comte de Magland et de Chlam, qui y fut inhumé. Son premier abbé et ses premiers religieux lui vinrent de l'abbaye de Ridnershausen. Elle figure dans le diocèse de Passau, d'après la notice de Jongelin.

WASOR, WAULSOR, WALCOURT ou VALENCOURT, *Valcidorus* ou *Vallis decora* (diocèse et province de Namur, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée l'an 944, sur la Meuse, dans l'ancien comté de Namur, par le comte Eilbert, et sa femme Heresinde. Othon Ier, roi de Germanie, et ensuite empereur, approuva cette fondation, l'an 946. Cette abbaye se réunit dans la suite à la congrégation de Bursfeld. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 570, l'ordre de 52 abbés.

WASSENSCHAPFFEN ou HEILGENCREAEZTAL, *Aquarum Haustus* ou *Vallis S. Crucis*. — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1140, dans l'ancien diocèse de Constance (Allemagne).

WAST, *Wastum* (France). — Ancienne abbaye sous l'invocation de saint Michel, qui existait dans l'ancien diocèse de Boulogne, uni aujourd'hui à celui d'Arras (Pas-de-Calais). Elle avait été reconstruite vers l'an 1091.

WATEN, *Watinum* ou *Guatanum* France). — Ancien monastère et prévôté de l'ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de la sainte Vierge et qui était du diocèse de Saint-Omer. Il doit son origine à un prêtre nommé Otfride, qui, venu de la Flandre orientale, se fixa, vers l'an 1072, en ce lieu où déjà existait une chapelle en l'honneur de saint Riquier. Il parvint, dit le *Camerac. christ.*, à détacher Waten de la dépendance de l'abbaye de Bergues, et aussitôt il y rassembla des disciples. Des chanoines, des chevaliers firent éclater leur munificence envers la nouvelle communauté; mais Adèle, comtesse de Flandre, et son fils Robert le Frison, se distinguèrent surtout parmi les bienfaiteurs de cette maison, qui a dépendu du diocèse de Térouane, puis de Saint-Omer, et paraît avoir été d'abord une prévôté, puis une abbaye, et être enfin redevenue prévôté. Elle suivit toujours la règle de Saint-Augustin, jusqu'à l'érection de l'évêché de Saint-Omer, en 1553, époque où cette prévôté fut éteinte et où ses revenus furent unis à la mense épiscopale. Thierri d'Alsace, comte de Flandre, mort en 1168 ou 1169, fut, dit-on, inhumé à Waten. Enfin cette maison passa aux Pères anglais de la Compagnie de Jésus. (*Camerac. christian.*)

WATERINGEN, *B. Mariæ in Bethleem Cœnobium* (Hollande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de La Haye, fondée l'an 1485, par Henri de Raelwyck, maréchal héréditaire de Hollande, et sa femme Mathilde de Raepberst, avec l'approbation de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, de Jean de Cirey, 43e abbé général de Cîteaux, et de Henri, abbé de Campen.

WAVERLEY, *Waverleya*, *Waverleiense Cœnobium* (comté de Surrey, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de *l'Aumône*, de la filiation de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1129 par Gilbert Gaunt, comte de Lincoln, selon Jongelin. Nicolas, 44e évêque de Winchester, fut inhumé dans cette abbaye en 1280, tandis que le cœur du même prélat était porté dans sa cathédrale. Le *Monastic. Anglican.* donne pour fondateur à cette abbaye Guillaume Giffard, évêque de Winchester, et pour date l'an 1128. Elle était sous l'invocation de la sainte Vierge; Jongelin la place dans l'ancien diocèse de Lincoln.

WEDINGHAUSEN ou ARNSBERG, *Insula B. Mariæ* (Allemagne). — Abbaye de l'ordre de Prémontré, fille de Cappenberg, fondée non loin de la ville d'Arnsberg, dans un lieu très-agréable, l'an 1157, suivant Le Mire, ou mieux, l'an 1170, par Henri, comte d'Arnsberg, qui, après la mort de sa femme Ermengarde, y prit lui-même l'habit religieux. Ce monastère, que le *Gallia christ.* place dans le diocèse de Cologne, vénérait comme patrone sainte Benoite, vierge et martyre, dont il possédait les reliques. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 801, la série de 29 prévôts et abbés.

WEDON (comté de Northampton, Angleterre). — L'un des trois monastères de femmes fondés au VIIe siècle, par sainte Wèroburge, à l'aide des pieuses libéralités d'Ethelred, son oncle, roi de Mercie, qui l'avait chargée de rétablir la discipline monastique chez toutes les religieuses de son royaume. — Voy. ci-dessus HAMBURY et TRENTHAM.

WEINGARTEN, *Weingarta* ou *Vinearum Monasterium*. — Abbaye d'Allemagne de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Martin, fondée vers l'an 1053, dans l'ancien diocèse de Constance, et près la ville de Ravenspurg. Son fondateur fut Welphe Ier, duc de Bavière, qui y transféra quelque temps après des religieux du monastère d'Altorf, en Souabe. Ce monastère devint riche et magnifique. C'était l'insigne sépulture des princes de Guelfe, parmi lesquels on distingue Judith, femme du fondateur, qui fut inhumée avec honneur à Weingarten, l'an 1094, par Gebehard, évêque de Constance. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col 1031, la série de 36 abbés.

WEISSEMBOURG, *Weissemburgum* ou *Wirtzemburgum* (Allemagne, Bavière). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, et de saint Etienne, premier martyr, fondée vers l'an 623, par le roi Dagobert Ier. Haistulfe et Otgar furent abbés de Weissembourg avant d'être archevêques de Mayence; Bernard, évêque de Worms, que Charlemagne envoya à Rome avec saint Adelard de Corbie, gouverna aussi ce monastère. On distingue parmi ses religieux le savant Otfroy, disciple de Raban-Maur, qui commença le premier, dit Bulteau, à polir la langue teutonique ou allemande, très-peu cultivée jusqu'alors, et qui traduisit en vers teutoniques une partie de l'Evangile. Il fit cette version, ajoute Bulteau, par l'ordre de Louis, roi de Ger-

manie, afin que le peuple, en apprenant et chantant des vers dont le sujet était saint, s'abstint des airs lascifs qui corrompent les mœurs et blessent les oreilles chastes. — Ce monastère était dit *exempt* et *impérial*. C'était avec Fulde, Kempten et Murbach, l'une des quatre abbayes du saint empire romain, qui jouissait de la dignité ducale, et dont les abbés étaient princes de l'empire. Elle s'unit, en 1482, à la congrégation de Bursfeld; mais l'an 1526, elle fut transformée en un collége de prêtres séculiers. Elle était du diocèse de Spire, suivant le *Gallia christ.* — Voy. t. V, col. 741, la suite des abbés.

WEISSER-DAL, *Tuta-Vallis* (ancien diocèse de Ripen, Danemark).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Hareswald, sous Cîteaux, fondée l'an 1162.

WEISSER-HOLM, *Tuta Insula* (ancien diocèse de Drontheim, Norwége). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1207. Elle est fille de Linsec, sous Clairvaux.

WELLEHRAD, *Welleradium* (diocèse d'Olmütz, Moravie, Etats autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Plas et de la filiation de Morimond, fondée l'an 1228, sur les confins de la Hongrie et de la Moravie, par Ottokar, roi de Bohême; elle fut jadis splendide, mais elle fut pillée à diverses reprises par suite des continuelles excursions des Turcs, des Wallaques et des Hongrois. Au temps de Jongelin (vers l'an 1638) l'église était encore entière, mais les autres lieux réguliers étaient détruits et en voie de reconstruction. L'abbé de Wellehrad avait le premier rang entre les autres prélats de la Moravie; il siégeait et votait avant eux dans les comices de la province, et il occupait la seconde place après l'évêque d'Olmütz. — Voy. la charte de fondation, dans Jongelin, liv. v, p. 44.

WELLS, *Wellense Cœnobium* (comté de Sommerset, Angleterre).—Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint André, fondé ou plutôt doté l'an 766, par Cynulphe, roi des Saxons occidentaux. Le roi Edouard le Confesseur confirma ses possessions par une charte de l'an 1065. — Wells, autrefois siége d'un évêché catholique, est aujourd'hui une ville d'Angleterre, à 24 kil. S. de Bristol.

WELTENBURG (près Ratisbonne, Bavière). — Abbaye qui aurait été fondée, selon quelques-uns, par Tassillon, duc de Bavière. Mais il est plus probable qu'elle fut bâtie par le duc Théodon, lequel fut baptisé par saint Rupert ou Robert, évêque de Worms, puis de Saltzbourg. — Voy. la *Vie de saint Rupert*, publiée par Canisius, Henschenius et Mabillon, 27 mars. — On doit donc placer la fondation de cette abbaye vers la fin du VIIe siècle.

WENLOCH, *Wenlocense Cœnobium* (comté de Salep, Angleterre). — Ancien monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, dont fut abbesse sainte Milburge, sœur de sainte Mildrède, et nièce de Penda, roi des Merciens. Elle mourut vers la fin du VIIe siècle, et fut inhumée dans ce monastère. L'abbaye de Wenloch ayant été ruinée par les Danois ou les Normands, on bâtit depuis et là même, un monastère de religieux clunistes, qui découvrirent, l'an 1101, les reliques de sainte Milburge, sous les ruines de l'ancienne église. La translation s'en fit le 20 mai de la même année, et il s'y opéra plusieurs miracles, selon Guillaume de Malmesbury et Harpsfield.

WERDEN, *Werthina Werda*, ou *Werdena* (Prusse, prov. du Rhin).—Ville (123), et ancienne abbaye de Bénédictins, située sur la Ruerh, qui se jette dans le Rhin au-dessous de Cologne. Elle fut fondée vers l'an 793, en l'honneur du Sauveur et de la B. Vierge Marie, dans le diocèse de Cologne, par saint Liudger, qui devint lui-même dans la suite le patron de ce lieu. On y voyait le tombeau de ce saint fondateur et ceux de cinq autres évêques, qui reposaient près de lui dans une crypte, sous des monuments de marbre et de porphyre. Le *Gallia christ.* donne la série de 67 abbés depuis saint Liudger jusqu'à Ferdinand d'Erivite, au XVIIIe siècle (t. III, col. 725), et il place cette abbaye dans le diocèse de Cologne.

WEREBURGE (SAINTE-), *S. Wereburgæ Cœnobium* (comté de Chester, Angleterre). — Ancienne église et abbaye situées dans la ville de Chester, et qui était sous l'invocation de sainte Wéréburge, vierge, fille de Wulfère, roi de Mercie, et de sainte Erménilde. Sainte Wéréburge mourut à Trentham, le 3 de février, vers la fin du VIIe siècle. L'église qui portait son nom, à Chester, fut enrichie de riches présents par les rois Aldestan et Edgar, qui la visitèrent par dévotion. Sous le règne de saint Edouard le Confesseur, le pieux Léofric, comte de Mercie, et la vertueuse Godithe, sa femme, réparèrent, entre autres églises, celle de sainte Wéréburge, envers laquelle ils avaient une dévotion singulière. Elle était alors habitée par des chanoines séculiers. En 1093, on ôta l'église de sainte Wéréburge aux chanoines pour la donner à des moines bénédictins qui furent gouvernés par un abbé venu de l'abbaye du Bec, en Normandie. — Voy., *Monastic. Anglican.*; et la *Vie de sainte Wéréburge*, au 3 février.

WEREMOUTH (comté de Durham, Angleterre). — Célèbre monastère de l'ordre de Saint-Benoît, bâti près de l'embouchure de la Wère, l'an 674, par l'illustre saint Benoît Biscop. Il le fonda par les libéralités du pieux roi Egfrid, fils et successeur d'Oswi, qui lui donna 70 *lydes* ou familles de terre (124), et le dédia sous le nom de Saint-Pierre. Les bâtiments destinés aux religieux ayant été achevés, le saint fondateur passa en France pour en ramener des ouvriers capables de construire une église de pierres, dans le goût de celles qu'il avait vues à

(123) A 22 kil. N.-E. de Dusseldorf.

(124) Le mot saxon *lyde* signifiait la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer par an, ou qui suffisait à l'entretien d'une famille.

Rome. Il en ramena aussi des vitriers, car l'usage des vitres était encore inconnu en Angleterre. Ce fut donc dans l'église du monastère de Weremouth qu'on employa le verre pour la première fois. Saint Benoît Biscop avait un grand zèle pour la décoration du lieu saint. Il voulait, par le moyen de saintes images, instruire plus aisément le simple peuple, qui bien souvent ne sait pas lire. Les tableaux qu'il mit à Weremouth, après les avoir apportés de Rome, représentaient la sainte Vierge, les douze apôtres, l'histoire évangélique et les visions mystérieuses de l'Apocalypse. Il rapporta aussi de Rome, où il fit cinq voyages, de nombreuses reliques et une collection de bons livres, surtout des écrits des saints Pères, dont il enrichit son monastère. Zélé en même temps pour la décence du culte, il pria le Pape Agathon de lui permettre d'emmener avec lui Jean, abbé de Saint-Martin et archichantre de l'église de Saint-Pierre. Il le plaça dans l'église de Weremouth, afin qu'il enseignât parfaitement à ses moines le chant grégorien, et les instruisît à fond des cérémonies dont l'Eglise romaine se servait dans la célébration de l'office divin.

Les moines de Saint-Pierre de Weremouth édifiaient le royaume par l'éclat de leurs vertus. Le pieux roi Egfrid, dans le désir de multiplier le nombre des vrais serviteurs de Dieu, donna de nouveaux fonds de terre à saint Benoît Biscop, qui bâtit dans le voisinage le célèbre monastère de Jarrow, sous l'invocation de saint Paul. Ces deux monastères n'en faisaient pour ainsi dire qu'un seul. Saint Benoît avait le gouvernement de l'un et de l'autre. Chacun d'eux avait néanmoins son abbé particulier qui veillait à l'observation de la règle.

L'abbaye de Weremouth, comme celle de Jarrow, fut détruite par les Danois; on la rebâtit en partie. Elle existait encore sous le titre de prieuré, lorsque les monastères furent détruits sous le règne de Henri VIII, vers l'an 1538. Ce prieuré était soumis à l'abbaye de Durham, depuis l'an 1083. — Voy. *Monastic. Anglican.*; — Leland, *Collect.*; — Bède, *Vitæ abbatum*; — Tanner, *Notitia Monastica*; — et la *Vie de saint Benoît Biscop*, au 12 janvier.

WERSCH-WEILER, *Werneri Villarium*. — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de l'abbaye de Villiers, en Lorraine, dont les premiers religieux, envoyés avec leur abbé en Alsace, commencèrent sa fondation l'an 1170. Elle est de la filiation de Morimond. Le *Gallia christ.* (t. V, col. 851) place cette abbaye dans le diocèse de Strasbourg (France ou grand duché de Bade). C'est à tort, sans doute, que Jongelin la cite comme appartenant au diocèse de Spire ou de Wurtemberg.

WESBRUN (Saint-Pierre de) [Bavière]. — L'un des huit monastères bâtis au VIIIe siècle, dans le diocèse de Frisingen, par les comtes Lanfroi, Waldram et Eliland, selon l'auteur de l'*Histoire de l'ordre de Saint-Benoît*. Ce monastère eut pour premier abbé Ilsunge, qui fut tiré de l'abbaye de Nider-Altaich. Quoique fondé par Lanfroi et ses frères, il dut son accroissement au duc Thassillon. Il fut depuis dans le diocèse d'Augsbourg, dit Bulteau.

WESTMALLE (province d'Anvers, Belgique). — Abbaye moderne de l'ordre des Trappistes, établie définitivement depuis l'an 1814. Ce fut d'abord un prieuré, que le Pape Grégoire XVI établit en abbaye le 22 avril 1836. La communauté se compose, dit-on, de 60 religieux. Cette abbaye est dans le diocèse de Malines.

WESTMINSTER, *Westmonasteriense Cœnobium* (à Londres, Angleterre). — Antique et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, par Sibert, roi des Est-Angles, vers le commencement du VIIe siècle, hors des murs, au couchant de la ville de Londres, et sur les débris d'un temple d'Apollon renversé par un tremblement de terre. Le silence de Bède fait croire cependant qu'elle fut bâtie plus tard par quelques particuliers, et qu'elle était dans l'origine peu considérable. On l'appelait *Torney*. Les Danois l'ayant détruite, le roi Edgard la fit rebâtir. Edouard le Confesseur la restaura, l'an 1066, et voulut qu'elle fût honorée d'exemptions et de priviléges. Elle en obtint un grand nombre du Pape Nicolas II. On lui donna le nom de Westminster, à cause de sa situation, *monastère de l'ouest*. Cette abbaye est devenue depuis fort célèbre par le sacre des rois, par la sépulture des souverains ainsi que des grands hommes de l'Angleterre. C'était la plus riche de tout le royaume, lors de la destruction des monastères. Henri VIII établit à Westminster un chapitre de chanoines séculiers, et même un siége épiscopal, en 1541. Thomas Thurley, qui vécut peu de temps, en fut le seul évêque. La reine Marie fit revenir les moines en 1540. Elisabeth rétablit le chapitre, qui fut composé d'un doyen et de douze prébendés. Elle y mit aussi une grande école pour l'instruction de la jeunesse. — *Voy.* Dugdale, *Monastic. Anglic.*; et Widmoer, *Hist. de l'abbaye de Westminster*.

Westminster, un des quartiers de Londres, à l'ouest de la Cité et sur la rive droite de la Tamise, était jadis une ville particulière qu'a rendue célèbre sa vaste et riche abbaye. Quoique réuni à Londres, Westminster a conservé ses propres magistrats, qui sont élus par l'abbaye et indépendants du lord-maire. Westminster contient plus de 200,000 habitants et envoie deux membres au parlement. Elle a une école célèbre. Quant à la vieille abbaye catholique, on sait ce qu'elle est devenue. Puissent les vœux et les prières des amis des arts et de la religion obtenir que le magnifique temple anglican redevienne un jour ce qu'il était jadis, afin que tant de beaux et pieux souvenirs renfermés dans son sein reposent de nouveau à l'ombre de l'antique croyance dont il a été l'ouvrage!

WETTER. — Monastère royal de chanoinesses régulières, fondé en Allemagne avant

l'an 1344. Le *Gallia christ.*, qui en fait mention, le place dans le diocèse de Mayence, tout en doutant qu'il soit de ce diocèse (t. IV, col. 591). Cunégonde de Solmese en était abbesse en 1344.

WETTINGEN ou BELTHINGEN, *Maria Stella* (canton d'Argovie, Suisse). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, située non loin de Baden, sur le bord de la Dimnzal. Elle fut fondée l'an 1227 par Henri, comte de Rapperswil et de Wallenberg, et sa femme Anne, comtesse de Homberg, aidés des largesses de Rodolphe, landgrave d'Alsace, depuis empereur, et Albert, son frère, comtes de Hapsburg. Son premier abbé et ses moines furent tirés du monastère de Salem, de la filiation de Morimond. Cette abbaye fut dotée ensuite libéralement par les comtes de Hapspurg, les ducs d'Autriche et les barons de Wasserslez et Rogensperg, et d'autres seigneurs. L'empereur Albert Ier, tué l'an 1308 par son neveu Jean, duc de Souabe, au lieu où fut bâti dans la suite le monastère de Konigsfelden, reposa quelque temps dans un tombeau dans l'église de Wettingen, avant d'être porté à Spire, dans la sépulture ordinaire des empereurs. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1090, la série de 37 abbés.

WEVELGEM (Notre-Dame du Mont-d'Or-lez), *Wevelgemium*, *Mons Aureus*, ou *B. Maria de Monte Aureo* (diocèse de Tournay, Belgique). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1214 par les libéralités de Marguerite, châtelaine de Courtrai, et de Roger, son époux. Elle avait d'abord été fondée entre Courtrai et Menin, dans la paroisse de Morselle; mais la commodité de la rivière de la Lise la fit transférer, vers l'an 1272, à Wevelgem, où furent transférés en même temps les corps de la fondatrice et de Sara, la première abbesse, inhumés à Morselle. Aubert le Mire place ce monastère dans la ville de Courtrai. Quant à son surnom de Mont-d'Or, on n'a pu découvrir, dit le *Gallia christ.*, d'où il lui est advenu. — *Voy.* t. III, col. 309, l'ordre de 33 abbesses.

WICHAM, *Wickhamensis Abbatia* (comté d'York, Angleterre). Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée avant l'an 1200. Le roi Jean confirma ses possessions, dans la deuxième année de son règne (1200 ou 1201). Tetbald, fils de Payen de Wicham, paraît avoir été l'un de ses principaux bienfaiteurs. — Voy. *Monastic. Anglican.*

WIGBERSHUSEN. — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de la sainte Vierge, fondée dans le diocèse de Mayence (Allemagne), avant l'an 1482.

WILDSBOURG (Bavière) — Monastère situé dans le territoire d'Eichstadt, et dont on attribue la fondation à Charlemagne. C'était d'abord une simple chapelle, dit-on, bâtie par le roi Pepin, en l'honneur de saint Nicolas. Plus tard, Charlemagne, son fils, la changea en un monastère, sous le pontificat de Géroch, évêque d'Eichstadt, qui mourut vers l'an 806. (Bulteau.)

WILHERING, *Hilaria* (haute Autriche). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille d'Erbach, fondée l'an 1146, sur les bords du Danube, par Cholon, comte de Wilhering, frère d'Othon, comte de Magland, et fondateur du monastère de *Pomarium*. Ledit Cholon transforma son castel de Wilhering en une abbaye.

WILICA. — Monastère de femmes fondé au xe siècle, dans le diocèse de Cologne, non loin de la ville de Bonn (Etats-Prussiens), par Megengos, comte de Gueldre, et Gerberge, sa femme, qui y furent tous deux inhumés. Elle fut d'abord habitée par des vierges qui suivaient les règles des chanoinesses, dit le *Gallia christ.*, et non celles des religieuses; elles furent ensuite transformées en religieuses de l'ordre de Saint-Benoît; mais elles revinrent à leur premier état, à celui de chanoinesses séculières. — Voy., *Gallia christ.*, t. III, col. 780, la mention de quelques abbesses.

WILLENCOURT, *Willencurtis* ou *Insula Senardi* (diocèse d'Amiens, Somme, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée avant l'an 1199. Elle était d'abord située, suivant le *Gallia christ.*, dans l'île de Sénard, sur l'Authie, entre Vi et Alsi. L'abbé de Saint-Riquier, Nicolas de Villeroye, Henri de Caumont, Gérard d'Abbeville et Alard de Thum, lui firent plusieurs donations que confirma l'an 1199 Guillaume, comte de Ponthieu, et l'an 1201, Thibaut, évêque d'Amiens. Les religieuses se transférèrent ensuite au lieu de Willencourt, dans le fief de Thum, où elles bâtirent un monastère vers l'an 1220. Enfin l'an 1662, les tumultes des guerres les engagèrent à fixer leur demeure dans Abbeville.—Voy., *Gallia christ.*, t. X, col. 1344, la suite de 15 abbesses.

WILTON, *Wiltonense* ou *Viloduni Cœnobium* (comté de Wilts, Angleterre). — Monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondé d'abord l'an 800, par Egbert, roi des Saxons orientaux, et par sa sœur, sainte Alburge, femme de Wulstan, comte de Wilton. Il était sous l'invocation de la sainte Vierge. Ce monastère compte plusieurs autres fondateurs ou bienfaiteurs parmi les monarques d'Angleterre. Le roi Alfred, le grand vainqueur des Danois, vers la fin du ixe siècle, en fit construire un nouveau près d'un lieu où il avait d'abord habité lui-même; il y transféra les treize religieuses qui étaient dans l'ancien et y plaça douze autres vierges sous la conduite de l'abbesse Radegonde. Edouard l'Ancien, fils d'Alfred; Aldestan, fils d'Edouard; Edouard et Edred, frères d'Aldestan; le roi Edgar et enfin Guillaume le Conquérant, accrurent successivement le monastère de Wilton. — Voy. *Monastic. Anglican.*— Wilton est une ville d'Angleterre à 7 kil. ouest de Salisbury.

WIMUNDHAM, *Wimundhamense Cœnobium* (comté de Norfolk, Angleterre).— Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Alban. Il fut fondé l'an 1139 par Guillaume d'Albaney ou d'Au-

beney, père de Henri Ier, roi d'Angleterre. Ce fut d'abord un prieuré sous l'invocation de la sainte Vierge, qui fut dans la suite érigé en abbaye. —Voy. *Monastic Anglican.*

WINBURN, *Winburnense Cœnobium* (comté de Dorset, Angleterre). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le VIIIe siècle et vers l'an 715, par sainte Cuthburge, sœur du roi Ina, et femme d'Alfred, roi des Northumbres. Cette princesse, restée vierge, s'était retirée du consentement de son époux au monastère de Barking, dans le comté d'Essex, qui florissait alors sous la conduite de sainte Hildesite. Elle en sortit quelques années après pour retourner dans le pays de Westsex, où régnait son frère Ina, et y fonda, avec l'aide de sa sœur Coenburge, l'abbaye de Winburn, qui devint célèbre dans la suite. Cette abbaye était double, mais on y gardait une très-exacte séparation. L'abbesse gouvernait les deux maisons; celle des religieux n'était guère qu'accessoire. Il y avait à Winburn une célèbre école de filles, d'où sortirent d'illustres saintes. C'est là que fut élevée sous la sainte abbesse Tella, sœur du roi, mais plus distinguée encore par sa haute vertu que par sa naissance, sainte Liobe, digne coopératrice de saint Boniface dans ses travaux apostoliques en Allemagne

WINCHELCOMBE, *Winchelcumbense Cœnobium* (comté de Glocester, Angleterre). —Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée l'an 798 par Cenulphe, roi de Mercie. On dit qu'il la peupla de 300 religieux. Treize évêques ayant à leur tête Wilfred, archevêque de Cantorbéry, firent la dédicace de son église en présence de trois rois et de dix ducs. Le roi Cenulphe se trouva lui-même à cette cérémonie, et voulant faire en ce jour une œuvre agréable à Dieu, il rendit la liberté à Egbert, roi de Kent, qu'il avait fait prisonnier à la guerre. — Voy. *Monastic Anglic.*, t. Ier, p. 187.

WINCHELCOMBE, *Winchelcumbense Cœnobium* (comté de Glocester, Angleterre). — Monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 787 par Offa, roi de Mercie. — Voy. *Monastic. Anglican.*

WINCHESTER, *Wintoniense Cœnobium sanctimonialium* (Angleterre). — Monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 900 à Winchester par la reine Aswinte et son mari, le roi Alfred le Grand. Mais ils ne purent l'un et l'autre mener à fin cette entreprise, qui fut terminée par leur fils Edonard, dit l'Ancien.

WITTEHAM, *Withamense Cœnobium* (comté de Somerset, Angleterre). — Monastère de l'ordre des Chartreux, fondé par le roi Henri II (de 1154 à 1189) en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de tous les saints, dans son domaine de Witteham. Ce prince le dota libéralement. — Voy. la charte de fondation au *Monast. Anglican.*

WIZOWITZ, *Wizowitzium* (diocèse d'Olmutz, Moravie, Etats Autrichiens). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, aujourd'hui entièrement ruiné, écrivait Jongelin vers l'an 1640. Le même annaliste ajoute qu'il n'a pu découvrir l'année de sa fondation.

WOFFEINHEIM, *S. Crux in Alsatia* (diocèse de Strasbourg, Haut-Rhin, France). — Abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers l'an 1000 dans la Haute-Alsace, dans un lieu très-solitaire, non loin d'Egarshem et à quatre lieues de Colmar, par les parents du Pape saint Léon IX, ou par saint Léon lui-même. Ce fut plus tard un simple prieuré. — Le *Gallia christ.*, t. V, col. 849, mentionne une seule abbesse, Regelwide, que la pieuse fondatrice Helvide, mère du Pape saint Léon, manda près d'elle à son heure dernière, et qui l'assura de son salut, dont elle avait eu la certitude par une apparition de la Mère de Dieu.

WONEY, *Wodeny et Wetheny* (comté de Limerich, dans le Munster, Irlande). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1205 et dotée de revenus considérables par Théobald Walter, frère de Hubert Walter, archevêque de Cantorbéry. (JONGELIN.)

WORCESTER, *Wigorniense Cœnobium* (Angleterre). — Monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIe siècle dans l'église épiscopale de Worcester, qui fut instituée l'an 680, au temps d'Ethelred, roi de Mercie. — Voy. *Monastic. Anglican.*

WORMEZELL, *Formozella* (ancien diocèse d'Ypres, Belgique). — Abbaye qui fut d'abord un collége de chanoines séculiers sous l'invocation de la sainte Vierge, fondé l'an 1068 par un noble chevalier nommé Isaac, seigneur de Formezelles, près de Furnes. Mais, dès l'an 1100, ces chanoines embrassèrent la règle des chanoines réguliers de l'institut de Saint-Augustin. — Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 351, la série de 11 prévôts et abbés.

WORMHOULT, *Woromholtum* (Nord, France). — Ancienne abbaye, sous l'invocation de saint Martin, située sur la rivière de Pene, près de Berg-Saint-Winoc, et non loin du monastère de *Sithiu*. Elle fut fondée par saint Winoc, disciple de saint Bertin, vers la fin du VIIe siècle ou le commencement du VIIIe. Saint Winoc y mourut le 8 des ides de novembre 716 ou 717, et y fut inhumé. Cette abbaye fut dévastée par les Normands en 880, et plus tard, remplacée par un petit prieuré dépendant de l'abbaye de Berg. Le *Gallia christ.* ne fait mention que de saint Winoc, son premier abbé (t. V, col. 325.) Il place cette abbaye dans l'ancien diocèse d'Ypres.

WOUBURN, *Woburna, Woburnensis Abbatia* (comté de Bedfort, Angleterre). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de Fontaines, fondée en 1145 par Hugues de Bolbick, chevalier. Les rois Henri II et Jean sans Terre confirmèrent ses donations. (*Monastic. Anglican.*)

WULVERHAMPTON, *Wulverhamptonense Cœnobium* (comté de Stafford, Angleterre).—

Ancienne abbaye qui paraît avoir été fondée vers l'an 996, en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les saints, par une noble et pieuse dame, nommée Vulfrune. Plusieurs rois d'Angleterre confirmèrent ou accrurent ses donations. — Voy. *Monast. Anglican.*

WUNNENTHAL, *Vallis Jucunda.* — Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée vers l'an 1230, en Brisgau, hors des murs de la ville de Kenringen (grand duché de Bade, Allemagne). Elle était de l'ancien diocèse de Constance. Elle fut d'abord fondée par les dons de quelques nobles filles. Elle fut ensuite libéralement accrue par la magnificence de Rudolfe et Hesson, son neveu, comtes d'Ysenburg, alors seigneurs de Brisgau, par les soins desquels elle fut agrégée, l'an 1254, à l'ordre de Cîteaux.— Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1099.

WURMSPACH, *Cella B. Mariæ* (Suisse).— Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1259, près la ville de Raperswyl, sur le lac de Zurich, par Rudolfe IV, comte de Raperswyl, frère de Henri, le fondateur de Wettingen, et par sa femme Mathilde de Vaz. — Voy. *Gallia christ.*, t. V, col. 100.

Y

YRIER-DE-LA-PERCHE (Saint-), *S. Aredius* ou *Atanense Monasterium S. Aredii* (diocèse de Limoges (Haute-Vienne, France). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée peu avant l'an 572, par saint Yrier, évêque de Trèves. Cette abbaye fut transformée, dans la suite des temps, en un collége de 32 chanoines séculiers, soumis à la basilique de Saint-Martin-de-Tours.

YVETTE (L'), ou JUNEL, *Yveta* (Seine-et-Oise, France). — Abbaye sous l'invocation de saint Pierre, fondée sur la rivière de l'Yvette, à quatre lieues de Versailles, vers l'an 1131, dit-on, et par un pieux personnage nommé Pierre Ivon de Lévi. Elle dépendait du diocèse de Paris. Ce fut plus tard un prieuré, qui, après avoir été pendant près de deux cents ans la proie de prieurs commandataires, comme dit le *Gallia christ.*, fut enfin uni l'an 1733 à l'église collégiale de *Saint-Maur-les-Fossés.*

Z

ZAM ou NAM (diocèse de Vesprim, Hongrie). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1219.

ZAR, *zdiar* (langue Bohême), *Zarravium* ou *Fons B. Mariæ in Zar* (diocèse d'Olmutz, Moravie, États autrichiens). — Monastère de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, fondé l'an 1234, près la ville de Zaslav, où était le tombeau de Ziska, le fameux chef des Hussites. Cédé aux Franciscains Récollets, par son abbé commandataire le cardinal de Didrichstein, évêque d'Olmutz, ce monastère fut ensuite restitué à l'ordre de Cîteaux par les soins de l'abbé de Konigs-Sael (*Aula regia*). On distingue, parmi les abbés de *Zar*, Jean Théodoric, depuis nommé évêque de Mazaretz en 1412, par le Pape Jean XXIII; et Wenceslaw, élu l'an 1551, depuis évêque de Nicopoli et suffragant d'Olmutz. (Jongelin, liv. v, p. 46).

ZEDELIS, *Zedelitzium* (diocèse de Prague, Bohême, États autrichiens). — Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1143, par une colonie de religieux venus de l'abbaye de Waldsassen, en Bavière. Son premier abbé fut Expolde, élu ensuite évêque de Prague, et qui, étant mort avant sa consécration, l'an 1169, fut inhumé dans ce lieu. L'abbaye de Zedelis fut cruellement ravagée par les Hussites, en 1421; ses moines furent massacrés, et le monastère détruit de fond en comble. « On voit encore les restes de sa magnifique église, écrivait Jongelin, vers 1640. — Cette abbaye, autrefois très-opulente, est maintenant la plus pauvre de toutes. On n'y aperçoit nul lieu régulier : sur ses débris, on a construit un tout petit couvent..... »

ZENON (Saint-) DE VERONE (à Vérone, Lombardie vénitienne). — Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît dont on ignore l'origine. Elle était située dans un faubourg de Vérone, et subsistait au viiie siècle, du temps des rois lombards. Après avoir été ruinée par les Barbares, elle fut rebâtie par Pepin, roi d'Italie, fils de Charlemagne, et par Rothalde, évêque du diocèse, qui y mirent des religieux et en augmentèrent les revenus. Ces deux illustres personnages agrandirent l'église et l'ornèrent de colonnes de marbre. On y prépara par leurs soins un mausolée pour recevoir le corps de saint Zénon, évêque de Vérone au ive siècle : cette translation fut, dit-on, accompagnée d'éclatants miracles. Pepin, roi d'Italie, qui aimait la ville de Vérone, étant mort à Milan, fut enterré à Saint-Zénon ; mais depuis on porta son corps en France. Les dons qu'il avait faits à ce monastère furent confirmés par Charlemagne, par Louis le Débonnaire, par Lothaire, et par son fils Louis II. Selon la charte donnée par Louis le Débonnaire, l'an 816, en faveur de l'abbé Authebert, le monastère était sous la protection du roi. Les religieux avaient la liberté de se choisir des abbés ; ils étaient obligés, à la fête de Saint-Zénon, de donner par honneur une certaine somme d'argent à l'évêque et à son clergé.— Voy. *Italia sacra*, t. V, p. 602.

Il y avait trois petits monastères royaux (*monasteriola regalia*) dans Vérone : celui de Saint-Pierre, qui dépendait de l'abbaye de

Saint-Zénon; celui de Saint-Etienne, et un troisième dédié à Saint-Thomas et habité par des religieuses. (Bulteau.)

ZIBEKELOO, *Galilæa major*.— Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut fondée près la ville de Deventer (Hollande), l'an 1403. Elle était fille de Campen, sous Morimond. Elle devint plus tard un prieuré, comme les autres monastères du même ordre, en Hollande, qui étaient de la filiation de Morimond.

ZIERICKZEE, *Aula B. Mariæ* (Hollande, Zélande). — Ville et abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, dit-on, l'an 1470. Elle est fille du monastère de Saint-Sauveur d'Anvers, de la ligne de Morimond. Elle était dans le diocèse de Middelbourg.

ZINNA, *Cenna Nostræ-Dom.* (ancien diocèse de Magdebourg, ville des États prussiens, en Saxe).—Opulente abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en l'honneur de saint Vite, martyr, l'an 1145 ou 1148, par les comtes de Harlemont. C'était une colonie de l'abbaye d'Aldenberg, près de Cologne.

ZIRCH, *Circensis abbatia* (diocèse de Vesprim, Hongrie).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1198. Le Pape Innocent III, par un diplôme donné à Latran le 3 des calendes de février, l'an 1198, remit à l'abbé de ce lieu le soin d'une cause pendante entre l'évêque de Cinq-Eglises et l'abbé de Feldvar. (Jongelin.)

ZUIFALTEN, *Zuifaltum*, *Zuifaltaha* ou *Duplices Aquæ*.—Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la sainte Vierge, située non loin du Danube, à trois milles au-dessus d'Ulm, dans les Alpes de Souabe, et dans l'ancien diocèse de Constance. On rapporte sa fondation, ou plutôt sa restauration, comme dit Mabillon, aux deux frères Liutolfe et Chunon, comtes d'Achalm, qui, l'an 1088 ou 1089, y établirent deux religieux venus de l'abbaye d'Hirsange. Cette abbaye de Zuifalten fut autrefois double. Buzelin mentionne Elberade, comtesse d'Aurach, qui y vécut sœur converse et s'y distingua par la sainteté de sa vie. Elle fut appelée *ad Duplices aquas*, des deux ruisseaux d'Aych, qui coulaient dans son enceinte. Les deux frères fondateurs y furent inhumés. L'un d'eux, Lintolfe, était devenu, de comte, religieux.—Voy., *Gallia christ.*, t. V, col. 1053, la série de 42 abbés.

ZURAC.— Monastère qui a existé dans le diocèse de Limoges (France). Il fut fondé avant l'an 1205.

ZWETHL, *Clara Vallis* (Autriche).—Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fille de celle de Sainte-Croix, près de Vienne. Elle fut fondée en 1138 par deux nobles et pieux époux de l'Autriche, Hadmar de Cüopharn et Gertrude, qui, pour se rendre plus agréables à Dieu, voulurent édifier un monastère à l'instar de celui de Sainte-Croix, fondé tout récemment. L'abbé de Sainte-Croix, Godeschale, secondant leur désir, prit douze de ses frères, et avec eux Herman pour abbé, et s'en vint à Zwethl, où il jeta les fondements d'un monastère près d'un château appartenant à Hadmar. Or, comme ce seigneur se préoccupait de la pensée de trouver un lieu plus propre à une abbaye, la nuit des Calendes de janvier, pendant son sommeil, la sainte Vierge lui apparut, dit-on, et lui parla ainsi : « Va dans les forêts avec l'abbé Herman, et faites construire un monastère là où vous trouverez un arbre en fleurs dont les rameaux et la cime figureront une croix. » Or l'abbé Herman avait eu la même vision. Tous les deux montant donc à cheval, à cause de l'épaisseur des neiges, s'en vinrent dans les forêts, le long du torrent de Campion, où, après avoir cherché longtemps, contemplant tous les arbres, ils découvrirent enfin un superbe chêne couvert de feuilles et de fleurs, au milieu de tous les autres, dépouillés et couverts de neige. Les deux voyageurs s'arrêtèrent alors, reconnaissant le lieu désigné par la voix céleste. Ils jetèrent là les fondements d'un monastère ; puis Hadmar et Herman, remontant à cheval, parcoururent la campagne, et tout le terrain qu'ils purent ainsi parcourir dans un jour fut assigné par le fondateur à la nouvelle abbaye. Telle est la légende de son origine, rapportée par Jongelin. Elle fut nommée *Zwelth* ou *Clairvaux d'Autriche*. Suivant Jongelin, elle fut fondée dans le diocèse de Nassau. Elle était sous le patronage de la sainte Vierge.

TABLE LATINE

DE QUELQUES NOMS DE MONASTERES QUI PRESENTENT UNE PLUS GRANDE DIFFERENCE AVEC LES NOMS FRANÇAIS OU VULGAIRES CORRESPONDANTS.

—

AVERTISSEMENT.

On trouve dans les anciens auteurs un certain nombre d'abbayes et monastères désignés quelquefois sous divers noms qui ne présentent que très-peu, ou souvent même, aucune espèce de similitude avec les noms de ces mêmes abbayes dans le langage français ou vulgaire. Il s'ensuit que leur découverte devient fort difficile, sinon impossible. C'est pour faciliter à nos lecteurs leurs recherches à cet égard que nous ajoutons ici une table latine. Cette table, comme on le voit, est restreinte et ne doit contenir qu'un petit nombre de noms. Les noms latins des autres monastères mentionnés dans ce volume se rapprochent plus ou moins des noms vulgaires qui les désignent ; l'intelligence du lecteur saura y suppléer et découvrir facilement l'objet de ses recherches.

(La lettre majuscule qui termine les articles désigne l'Ordre auquel appartient chaque abbaye.)

Absia. Voy. *Sie en Brignon* (*La*), B.
Abundantia dei. Voy. *Salanques*, C.
Alba dominorum. Voy. *Herren Alban*, C.
Albugia. Voy. *le Bugue*, B.
Aldenburgum. Voy. *Aldenbourg*, B.
Almanarra. Voy. *Hières ou la Manarre*, C.
Altitona. Voy. *Hohenbourg*.
Altum fagetum. Voy. *Fayet*.
Altus fons. Voy. *Parc* (*Le*).
Andaginum. Voy. *Hubert* (*Saint-*) *en Ardennes*, B.
Anin-ula. Voy. *Calais du désert* (*Saint-*), B.
Anisola. Voy. *Calais du désert* (*Saint-*), B.
Anisolense cœnobium. Voy. *Calais du désert* (*St-*), B.
Ansia. Voy. *Sie en Brignon* (*La*), B
Antimonasterium. Voy. *Emoutiers*
Antrum. Voy. *Andre*, B.
Apribacum. Voy. *Erbach*, C.
Aprimonasterium. Voy. *Eber-Munster*, B.
Aqua bella. Voy. *Bellaigue*, C.
Aquæ duplices. Voy. *Zuifalten*, B.
Aquæ frigidæ. Voy. *Cunwalter*, ordre de Sainte-Brigitte.
Aquaria. Voy. *L'Evière*, B.
Aquarum monasterium. Voy. *Pfeffers*.
Aquilonis monast. Voy. *Loc-Maria* en Bretagne.
Aquistriæ. Voy. *Guitres*, B.
Arnolfsaugia. Voy. *Suwartzach*, B.
Arremarense. Voy *Moutier Ramey*, B.
Arripatorium. Voy. *Arirour* (*L'*), C.
Arulæ. Voy. *Valespir*, B.
Assinde. Voy. *Essen*, B.
Audoenus (S.). Voy. *Ouen* (*Saint-*), B
Audomarus. Voy. *Omer* (*Saint-*), B.
Augia dives. Voy. *Reichnaw*, B.
Augia minor. Voy *Minderow*, P.
Augia virginum. Voy. *Magdenaw* ou *Magdendaw*, C.
Augum. Voy. *Eu* (*Notre-Dame d'*), A.
Aula b. mariæ. Voy. *Zierickzée*.
Aurea insula. Voy. *Guldon Holm*.
Aurea vallis. Voy. *Orval*, C.
Albi-lucum. Voy. *Arluc*.
Aurio ou Aurionen e monasterium. Voy. *Evron*, B.
Aurora. Voy. *Frienspery*, C.
Averbidum. Voy. *Everbeur*. P.
Bardum. Voy. *Berdoues*, C.
Bergense monasterium. Voy. *Hombroc*.
Bethleem. Voy. *Ferrières en Gatinais*, B.
Bethleem. (Cœnobium B. Mariæ in). Voy. *Waterungen*.
Bonitas dei. Voy. *Coetmaloen*, C.
Bracum. Voy. *Menat*, B.
Brinium. Voy. *Sie en Brignon* (*Notre-Dame de la*), B
Brocaria. Voy. *Denis en Broqueroy* (*Saint*), B.
Cæsarea. Voy. *Keysersheym*.
Cagia. Voy. *Chauge*, A.
Cagne. Voy. *Vérun* (*Saint-*).
Campus b. mariæ. Voy *Marienfeld*.
Campus-liliorum. Voy. *Lilienseldt*.
Campus principum. Voy. *Furstenveld* ou *Furstencel*
Campus solis. Voy. *Sonne Camp*.
Candelis (De). Voy. *Chauni*.
Cantobennum. Voy. *Chantoen*, A.
Caroli locus. Voy. *Chaalis*, C.
Casiacum. Voy. *Chezi*, B.
Castrum nantonis. Voy. *Séverin de Château-Landon* (*Saint-*).
Cella b. mariæ. Voy. *Wurmspach*, C.
Cella dei. Voy. *Cotteszell*. C.
Cella medulphi. Voy. *Saramon*, B.
Celsiniarum. Voy. *Seucilanges*, B.
Circensis abbatia. Voy. *Zirch*.
Clara insula. Voy. *Om*.
Clara vall s. Voy. *Zwethl*
Clariana. Voy. *André-du-Jau* (*Saint-*), C.
Corona b. mariæ. Voy. *Marien-Croon*, C.
Cultura dei. Voy. *Couture* (*La*), B.
Curba fossa. Voy. *Luzerne* (*La*), P
Dei cella. Voy. *Gotteszell*, C.
Deicolus (S.). Voy. *Lure*, B.
Dervum. Voy. *Moustier-en-Der*, B.
Divense monasterium Voy. *Pierre-sur-Dive* (*S.-*), B.
Doleia. Voy. *Tholey*, B.
Dologiense monast. Voy. *Tholey*, B
Domiscum. Voy. *Doumis-Soutro*.
Donum comitis. Voy. *Reclus* (*Le*), C.
Eboriacum. Voy. *Faremoustier*, B.
Episcopi lomus. Voy. *Biscofsheimium*, B.
Eppachium ou Heggracum. Voy. *Hockbach*, C.
Eremitarum locus. Voy. *Waldsassen*.
Essartorum capella. Voy. *Joyenval*, P.
Everardi-clusa. Voy. *Ebererts-Clausen*, A.
Evodius aniciensis (S.). Voy. *S. Vosi du Puy*.
Evrog lum. Voy. *Ebreuil*, B.
Exoldunum. Voy. *Issendun*, B.
Fagetum. Voy. *Charmoie* (*La*), C.
Flaviacum. Voy. *Germer de Flaix* (*Saint-*), B.
Faitum. Voy. *Beaufais*, C.
Feneriæ. Voy. *Val-Honnête* ou *Fenières* (*dioc. de Clermont*, C.
Ferraria. Voy. *Errera*.
Ferreolus (S.). Voy. *Essomes*.
Fidemium Voy. *Ferni*, B.
Filia dei Voy. *Valette* (*La*), C.
Fiterium. Voy. *Hitero*.
Fluderbeca. Voy. *Ulierbec*, B.
Florelgia. Voy. *Florey* (*N.-D. de*), C.
Flor dus-campus Voy. *Floor-Camp*.
Fons balimi. Voy. *Reclus* (*Le*), C.
Fons b. mariæ. Voy. *Zar*.
Fons b. virginis. Voy. *Frawen-Brunn*, C.
Fons regis Voy. *Konigsbroun*, C.
Fons reinhardi. Voy. *Reinharsborn*, B.
Fons salutis. Voy. *Heüsbrunn*.
Fons summæ ou Sumine. Voy *Ferraques*, C.
Fons vivus. Voy. *Gros-Bos* (*N.-D. de*), C.
Forestum. Voy. *Vorst*, *près Bruxelles*, B.

Formosella. Voy. *Wormezell*, A.
Funense monast. Voy. *Volusien de Foix* (*Saint-*), A.
Gaium. Voy. *Meen de Ghé* (*Saint-*), B.
Gaicum. Voy. *Gigy, près Montargis.*
Galilæa major. Voy. *Zibekeloo.*
Gallonis mons. Voy. *Valmont*, B.
Gamundiæ. Voy. *Hornebach.*
Garnense monasterium. Voy. *Mas-Garnier*, B.
Gaudium n dominæ. Voy. *Joie* (*La*), C.
Gaudium vallis. Voy. *Joyeuval*, P.
Gemelaus ou Gemblacum. Voy. *Gembloux*, B.
Gemmeticum, Gimelæ et Gimeglæ. Voy. *Jumièges*, B.
Gilbertus (S.). Voy. *Neuffons*, P.
Glonna. Voy. *Florent-le-Vieux* (*Saint-*), B.
Gualaricus de ambiano (S.). Voy. *Valery* (*St-*), B.
Guatinum. Voy. *Waten*, A.
Grandiarium. Voy. *Senones*, B.
Grandi-vallense. Voy. *Granfel*, dit *Munsterthal*
Grosta ou Grostum. Voy. *Crosse*, A.
Habendense ou Havendense. Voy. *Remiremont*, B.
Harea. Voy. *Samer-au-bois*, B.
Haschovia. Voy. *Eschaw*, B.
Hattonis monasterium. Voy. *Ethein-Munster*, B.
Heilig. Voy. *Heilig* ou *Heilgen-Creuzzta'*, C.
Heri ou Herus monast. Voy. *Noirmoutier*, B.
Hibernale. Voy. *Ivernaux*, A.
Hilarea. Voy. *Wilhering.*
Horreum prope treviros. Voy. *Oeren.*
Hortus b. mariæ. Voy. *Huerta.*
Hortus b. mariæ. Voy. *Gros-Burloe.*
Hortus floridus. Voy. *Baindt*, C.
Hortulus virginis. Voy. *Jardinet* (*Le*), C.
Humilitas b. mariæ. Voy. *Longchamp*, U.
Humolariæ. Voy. *Hombières*, B.
Irrea. Voy. *Ivry-la-Chaussée*, B.
Irbenstadense monasterium. Voy. *Elvestat*, P.
Iulidius (S.). Voy. *Allyre* (*Saint-*), B.
Insula b. mariæ. Voy. *Wedinghausen* ou *Arnsberg*, C.
Insula b. mariæ leodien-is. Voy. *Val des Ecoliers* (*Le*), *à Liége*, A.
In ula dei. Voy. *Blanche* (*N. D. la*), *de l'île de Noirmoutiers*, C.
Insula dei. Voy. *Goltes Holm.*
Insula pulchra. Voy. *Schonau* (*d oc. de Worms*), C.
Insula scotorum. Voy. *Martin le Grand* (*Saint-*), (*dio . de Cologne*), B.
Insula ulmi. Voy. *Vœu* (*Le*), *près Cherbourg*, A.
Inter ambas aquas. Voy. *Tremesaigues.*
Inter amnis. *Entrames*, *Entrain* ou *Antrain*
Inter-aquas. Voy. *Entraigues.*
Isenhaga. Voy. *Marienrode.*
Jacobus major (S.) Voy. *Schomberg*, *près Mayence*, B.
Janum ou Januariæ. Voy. *Autré-du-Jan* (*St-*), C.
Jettenense monast. Voy. *Dilighem* ou *Jeth*, P.
Johannes reomensis Voy. *Moutier Saint-Jean*, B.
Kerchum. Voy. *Rameige*, C.
Lætantum locus. Voy. *Blidenstat*, B.
Lamanarra. Voy. *Hières* ou *Manarre* (*La*), C.
Lapidetum Voy. *Peyreuse*, C.
Lapis s. michaelis. Voy. *Michelstein.*
Laus b. mariæ. Voy. *Loz* ou *Loos*, C.
Leobardus (S.). Voy. *Maur* (*St-*) *de Marmunster*, B.
Leudelinus (S.). Voy. *Ethein-Munster*, B.
Lintrense monasterium. Voy *Magdendael*, C.
Locus dei. Voy. *Loum.*
Locus impuratricis. Voy. *Binderen*, C.
Locus s. mariæ. Voy. *Marienstadt*, C.
Locus sanctus. Voy. *Septfons en Bourbonnais* C.
Locus spinosus. Voy. *Spinlieu* ou *Espinlieu*, C.
Locus virus. Voy. *Belval* (*dioc. de Reims*), P.
Luciense monast. Voy, *Luzay* ou *Bois Aubry.*
Lumen dei. Voy. *Favars* ou *Fabas*, C.
Lutera regis. Voy. *Konigslutter.*
Madriacum ou Madriacense monast. Voy. *Croix St Lenfroy* (*La*), B.
Magnus locus. Voy. *Manlieu*, B.
Major burloe. Voy. *Gros Burloe.*
Malfolium ou Malus leo. Voy. *Trinité de Manléon* (*La*), A.
Marconense monasterium. Voy. *Anstreberte* (*Sainte-de Montreuil*), B.
Marculfus (S.). Voy. *Corbigny*, B.
Maria charitatis (S.). Voy. *Ronceray* (*le* ou *Notre-Dame de*), B.
Maria deaurata (B.) Voy. *Véran* (*Saint-*).
Maria de castro (S.) Voy. *Chatillon*, A.
Maria de gofer (S.) Voy. *Silly*, P.
Maria de pace (B.). Voy. *Sorèze*, B.
Maria de paciaco (B.). Voy. *Jard* (*Le*), A.
Maria de pillario (B.). Voy. *Noirmoutier*, B.
Maria inter sanctos (B.). Voy. *Allyre* (*Saint-*), B.
Maria nova (B.). Voy. *Pontrohart* ou *Roisebrech*, A.
Maria regalis (B.). Voy. *Lys* (*Le*), C.
Maria virgo alta (B.). Voy. *Marie du Capitole* (*Ste-*), B.
Mariacum. Voy. *Mairé l'Evescant*, B.
Mariæ vallis. Voy. *Marienthal* (*dioc. de Trèves*), D.
Maria stella. Voy. *Wettingen*, C.
Maris stella. Voy. *Belgenstein.*
Mauricius in vo-ago (S.). Voy. *Tholey*, B.
Médius-Mons. Voy. *Mégemont*, C.
Mellenium. Voy. *Nicaise de Meulan* (*Saint-*), B.
Mera vallis. Voy. *Colbar.*
Merghem. Voy. *Bruel sur la Lys*, B.
Merinvilla. Voy. *Bruel sur la Lys*, B.
Meriolacum. Voy. *Aurillac*, B.
Miminde. Voy. *Bursfeld*, B.
Minor burloe. Voy. *Klein Burloe.*
Mirandum. Voy. *Montmirel*, B.
Miser cordia dei. Voy. *Jard* (*Le*), A.
Monasterium coloniense. Voy. *Marie du Capitole* (*Sainte-*), *à Cologne*, B.
Mons angelorum. Voy. *Engelberg*, B.
Mons chrismatis. Voy. *Vigor* (*Saint-*), B.
Mons cygnorum. Voy. *Mont Saint-Quentin* (*Le*), *à Péronne*, B.
Mons gallinarius. Voy. *Engelberg*, B.
Mons latiscus ou Mons lascus. Voy. *Ponthières*. B.
Mons pomerius. Voy. *Baumgartenberg.*
Mons pus ius. Voy. *Baindt*, C.
Mons rosarum. Voy. *Roosembergh*, ou *Westmonster*, C.
Mons rotundus. Voy. *Montredon.*
Mons s. disirodi. Voy *Dis bodenberg*, C.
Mons s. georgii. Voy. *Jorisberg*, C.
Mons s. johannis. Voy. *Jansberg* (*Saint-*), P.
Mons s mariæ. Voy. *Marienberg* (*Saint-*).
Mons s. odiliæ. Voy. *Horenberg*, B.
Mons s. odiliæ. Voy. *Othilberg.*
Mons s. petri. Voy. *Petersberg*, B.
Mons s. ruperti. Voy. *Bainch*, ou *Binch*. B.
Mons s. winoci. Voy. *Bergh Saint-Winoc*, C.
Montes. Voy. *Vaudru de Mons* (*Sainte-*), B.
Navense monasterium. Voy. *Sulpice de Bourges* (*Saint-*), B.
Navium domus. Voy. *Schaffouse*, B
Nemes s. mariæ. Voy. *Marwald.*
Nobiliacum. Voy. *Léonard* (*Saint-*) *le Noblat.*
Nostra domina de navi. Voy. *Nef* (*N.-D. de la*), ou *Sulpice* (*Saint-*) *de Bourges*, B.
Nova vallis. Voy. *Nidal.*
Novale b. mariæ. Voy. *Marienrode.*
Novum claustrum. Voy. *Grevendael.*
Novus campus. Voy. *Gloster Camp.*
Novus mons. Voy. *Closter-Numberg.*
Numaga. Voy. *Trupt* (*S.*), B.
Offonis villa. Voy. *Schutteren*, B.
Offonis villa. Voy. *Odonville-sur-la-Plaine.*
Oltum. Voy. *Lauresheim.*
Oratorium Bellovacense. Voy. *Paul les-Beauvais* (*Saint-*), ou l'*Oroër*, B.
Oratorium ad ligum. Voy. *Loreux* (*N.-D. de*).

Orbiacum Voy. *Puits d'Orbe*, B.
Orbis terminus. Voy. *Orbestier*, B.
Guttonfa. Voy. *Ravensberghe*, C.
Ovatanum. Voy. *Waten*, A.
Qwelsburg Voy. *Heyn*, C.
Pabulariense monasterium. Voy. *Amand (Saint-) en Perèle*, B.
Palnatum. Voy. *Paunat (Saint-Sauveur de)*, B.
Pantoison. Voy. *Eau les Chartres (N.-D. de)*, A.
Parcum dominarum Voy. *Vrauwen-Parck*, C.
Pauliacum. Voy. *Pavilly*.
Pes lunatus. Voy. *Lezat*, B.
Petri domus. Voy. *Petershausen*, B.
Petri mons (S.). Voy. *Boultencour*, C.
Placium. Voy. *Ploëmelain*.
Pomarium. Voy. *Baumgartenberg*, ou *Verger (Le)*, ou *Baumgarden*, C.
Pons frigidus. Voy. *Pont Thieffroy*, C.
Pons salutis. Voy. *Heilsbrucken*, C.
Poundun. Voy. *Baindt*, C.
Porta Voy. *Pfort*.
Porta coeli. Voy. *Tennebach*, C.
Porta coeli. Voy. *Tischnowitz*.
Porta coeli. Voy. *Himmel-Poort*.
Porta coeli. Voy. *Hemels-Porte*.
Portus b. mariæ. Voy. *Waermont*.
Portus suavis. Voy. *Poussey*, ou *Poursais* B.
Prata b. virginis. Voy. *Benden*, C.
Pratellum (Vetus). Voy. *Préaux*, B.
Pratum altum. *Weissenaw*, P.
Prumia inferior. Voy. *Nider-Pruim*.
Pulchra insula. Voy. *Schonau*, C.
Purus campus. Voy. *Reineveld*.
Pussius mons. Voy. *Baindt*, C.
Putrida silva. Voy. *Bogars*.
Quadraginta. Voy. *Quarante (Sainte-Marie de)*, A.
Quercetum Voy. *Quesnoy (Le)*, A.
Quercetum. Voy. *Eéhonte*, A
Randanum. *Jean de Randan (Saint-)*.
Reclinatorium. Voy. *Marquette*, C.
Reginæ monasterium Voy. *Konig-Klaster*.
Regio pontanum. Voy. *Konigsbruch*, C.
Remesienæ monasterium. Voy. *Ramsey*, C.
Ribodi mons ou Riburgis mons. Voy. *Nicolas de Ribemont (Saint-)*, B.
Ricomagus. Voy. *Riom*, B.
Ripatorium Voy. *Arivour (L')*, C.
Rivus ferrarius. Voy. *Martin en Vallespir (Saint)*.
Rivus s. mariæ. Voy. *Marien Weerdt*.
Rosa b. mariæ. Voy. *Ten-Roosen*, C.
Rosetum b mariæ. Voy. *Glooster-Camp*.
Rota. Voy. *Rone (Notre-Dame de la)*, A.
Rothum ou Rodum monachorum. Voy. *Munchroth*, P.
Rotnacum in flandria Voy. *Ernay* ou *Roncen*.
Rotonum. Voy. *Redon*, B.
Rubea vallis. Voy. *Rancloistre*, A.
Rupianum. Voy. *Theudère (Saint-)*, B.
Rus regium. Voy. *Rye Clooster*.
Sacracella ou Sercamcellum. Voy. *Cercanceau*, C.
Salem ou Salemium Voy. *Salmonschweiler*, C.
Salomonis villa. Voy. *Salmonschweiler*, C.
Saltus novalis. Voy. *Sandoval*.
Sanctæ crucis coenobium. Voy. *Heyligen-Creutz*
Sangerabdiense monasterium. Voy. *Gérard de Brogne (Saint-)*, B.
Sarcinium. Voy. *Trond (Saint-)* ou *Treyen*, B.
Sartum b. mariæ. Voy. *Rothem*, C.
Sartum leodiense. Voy. *Vaulx-Benoist*, C.
Scarpium. Voy. *Escharpe*.
Silva b mariæ. Voy. *Marienwald*
Silva lata. Voy *Saubalade*, C.
Silva milonum. Voy. *Coetmaloen*, C.
Silva pura. Voy. *Bogars*, C.
Silva sancta. *Heiligsforst*.
Spalura. Voy. *Piété de Dieu (La)* ou *L'Espau*, C.
Sparualia. Voy. *Nova Jerusalem*, C.
Spina. Voy. *Espinea (De L')*.
Spineto (B. Mariæ Monasterium de). Voy. *Pierre-sur-Dive (Saint-)*.
Stella S. Pauli. Voy. *Paul (Saint-)*.
Stivagium. Voy. *Estival*, P.
Stivale ou Stivalium. Voy. *Estival en Charnie*.
Suraburgum. Voy. *Heiligsforst* ou *Surbourg*, B.
Tabuleium Voy. *Tholey*, B.
Teclada. Voy. *Teillède*, B.
Tevenecense monasterium. Voy. *Landevenec*, P.
Theolegium. Voy. *Tholey*, B.
Thurina ou Taurina vallis. Voy. *Thurtal (Saint-Jean de)*, B.
Tichuinum. Voy. *Dickelwenne*.
Tigurinum ou Thuregi. Voy. *Frawen-Munster*, B.
Tortoreia. Voy. *Vallemagne* ou *Vaugrain*, C.
Tres reges. Voy. *Lieu Croissant*, C.
Trinitas eaaquensis (S.). Voy. *Lessay*, B.
Truncinium. Voy. *Dronghen*, P.
Truncus Berengarii. Voy. *Arouaise*, A.
Tuta insula. Voy. *Weisser-Holm*.
Tuta vallis. Voy. *Wesser Dal*.
Ulmæ. Voy. *Eaunes*, C.
Ulmetum. Voy. *Eaumet*, C.
Ulterior portus. Voy. *Tréport (Le)*, B.
Ungiacum. Voy. *Oigny*, A.
Unnedica. Voy. *Jumièyes*, B.
Ursicampus. Voy. *Orcamp*, C.
Uterina vallis. Voy. *Userthal*, C.
Uticum. Voy. *Evroul d'Ouche (Saint-)*, B.
Vallis absinthii monasterium. Voy. *Clairvaux*, C.
Vallis ascii ou Auzonis. Voy. *Vœu (Le)*, *près Cherbourg*, C.
Vallis aurea. Voy *Vallaurie*.
Vallis b. mariæ. Voy. *Leval*, A.
Vallis coeli. Voy. *Hemelsdaele* ou *Hesendel*, C.
Vallis comitis. Voy. *Grevendael* ou *Niew-Dnoster*, C.
Vallis decora. Voy. *Vaulsor*, B.
Vallis dei. Voy. *Godts-Dael*.
Vallis dei. Voy. *Seisenstain*.
Vallis dominarum. Voy. *Frawenthal*, C.
Vallis felix. Voy. *Seligental*.
Vallis gratiarum. Voy. *Gnadenthal*, C.
Vallis guntheri. Voy. *Guntersthal*, B.
Vallis jucunda. Voy. *Wunnenthal*, C.
Vallis lilii. Voy. *Vareilles*.
Vallis liliorum. Voy. *Tennikon*, C
Vallis loeta. Voy. *Valette (La)*, C
Vallis lucida. Voy. *Bouchet*, C.
Vallis lucida. Voy. *Lichtenthal*, C.
Vallis rosarum. Voy. *Roosendaet (diocèse de Malines)* ou *Roosendal (dioc. de Trèves)*, C.
Vallis sana. Voy. *Entraigues*.
Vallis s. crucis. Voy. *Heilgen-Creuztal*, C.
Vallis s. mariæ. Voy. *Marienthal*, D.
Vallis virginum. Voy. *Magdendal*, C.
Vetus campus. Voy. *Campen*, C.
Vetus campus. Voy. *Aldevelt*.
Vetus cella. Voy. *Ordecell*.
Vetus mons. Voy. *Aldenberg*, C.
Villa pacis Voy. *Fridenweyler*, C.
Vinacium. Voy. *Vignats (Sainte-Marguerite de)*, B
Vinea b. mariæ. Voy. *Glein Burloe*.
Vinearum Monasterium. Voy. *Weinyarten*, B.
Vitæ scola. Voy. *Bekeschow*.
Yssiodorum. Voy. *Issoire (Saint-Austremoine d')*.

APPENDICE

AU DICTIONNAIRE DES ABBAYES.

—

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

Dans le Dictionnaire que nous livrons au public, nous avons retracé bien succinctement l'histoire des abbayes qui, il y a moins de soixante et dix ans, couvraient encore le sol de notre patrie. Le souffle dévastateur des révolutions les a fait disparaître. Est-il étonnant que le philosophisme qui avait juré de renverser le trône et l'autel se soit d'abord déchaîné contre ces abris de la piété et de la science! Deux causes excitaient surtout sa haine contre les abbayes. Elles avaient été enrichies de grands biens par la piété de nos pères; c'était une proie qui excitait la convoitise de ce parti, et de plus, son orgueil voyait dans ces pieuses retraites comme un rempart qui s'opposait à ses efforts contre ce qu'il appelait le fanatisme. La ruine des abbayes a donc été résolue dès que l'esprit révolutionnaire se fut emparé des masses.

Nous avons cru utile de reproduire ici, en forme d'appendice, des écrits par lesquels on a cherché à éclairer le public sur les services que les ordres religieux rendaient à la société, tandis que l'on demandait leur suppression avec une espèce de fureur. Nous publions à cet effet un ouvrage de M. l'abbé de Bonnefoi, intitulé De l'état religieux; *nous y ajoutons l'*Apologie de l'état religieux, *ouvrage anonyme. Puis, pour lier le présent au passé, nous réimprimons un opuscule de M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut, lequel a pour titre :* Des associations religieuses dans le catholicisme, de leur esprit, de leur histoire et de leur avenir. *Nous faisons suivre ce dernier ouvrage de quelques articles se rattachant à la question des abbayes. Par là notre volume renfermera tout ce qui peut intéresser sur la matière.*

DE L'ÉTAT RELIGIEUX,

Par M. l'abbé DE B***, et M. l'abbé B. DE B***, avocat au parlement.

—

On ne peut nier qu'il y ait eu dans le cloître de très-grandes vertus. Il n'est guère encore de monastère qui ne renferme des âmes admirables, qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de la piété. Nul état n'a toujours été pur.

(VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ch. 59.)

INTRODUCTION.

Depuis quelques années la profession religieuse fixe l'attention publique: citée au tribunal des écrivains et des sociétés, elle trouve peu de juges favorables. La plupart de ceux qui paraissent avoir donné le ton à notre siècle, ont prétendu qu'elle est à la fois absurde et onéreuse à l'État. Pour suppléer à la faiblesse de leurs preuves, ils ont employé le ridicule, cette arme si puissante parmi nous; et la multitude, qui ne juge jamais, souscrit aveuglement à la proscription des religieux, en répétant les sophismes ou les sarcasmes d'un auteur célèbre. Ils ont encore, nous l'avouons, d'autres adversaires plus respectables: ce sont ceux qui, vivement touchés des scandales de quelques hommes voués à la pratique de toutes les vertus, étendent leur anathème sur le corps entier. Si leur zèle trop amer les rend injustes, leur attachement à la religion et leur amour du bien semblent autoriser les déclamations universelles.

Cependant les instituts monastiques furent toujours chers à l'Église; et en les favorisant, les princes crurent laisser un double monument de leur piété et de leur affection pour leurs sujets. Longtemps les cloîtres ont été l'objet de la vénération des peuples, et souvent l'écoles des rois.

Frappés de ce contraste, cette protection

constante de nos pères, avons-nous dit, n'a-t-elle donc été que l'effet de leur ignorance? Sans doute nous sommes plus éclairés; les sciences et les arts ont fait de grands progrès; le temps nous a révélé des vérités importantes : mais ces avantages nous donnent-ils le droit de rejeter tout ce qu'ils ont estimé bon et utile?

Après avoir étudié dans l'histoire les motifs qui ont determiné les évêques et les souverains à propager la vie religieuse, nous pensons qu'on peut les soumettre avec confiance à la critique de la raison dégagée de tout préjugé, persuadés que cet examen doit en faire désirer la conservation. Quoique soutenus du témoignage de quatorze siècles, nous avons besoin d'une sorte de courage pour en prendre la défense au milieu des opinions nouvelles; nous aurons celui qui naît de la conviction. Comme on est peu disposé à lire des dissertations volumineuses sur ce sujet, la brièveté sera au moins un mérite de cet ouvrage. On y trouvera des raisonnements simples, appuyés de faits authentiques et d'autorités irréprochables : notre plume impartiale le marquera du sceau de la vérité : nous parlerons sans amertume contre les détracteurs des religieux, comme sans ménagement pour ceux qui déshonorent leur profession.

CHAPITRE PREMIER.

De l'esprit monastique.

Pour juger sainement d'une institution, il ne suffit pas de calculer les services qu'elle a rendus ou les inconvénients qu'elle a produits; il faut surtout en étudier avec soin les principes fondamentaux. Un établissement est nécessairement nuisible, quand sa constitution est vicieuse; et le bien qu'elle aurait fait, ne devant être attribué qu'à des causes étrangères, ne saurait légitimer son existence aux yeux d'un gouvernement éclairé. Au contraire, si on ne peut reprocher à un corps que d'avoir oublié quelquefois ses propres principes, avoués de la religion et de la politique, la prudence dit alors : Redressez, mais conservez un arbre utile.

Lorsque le relâchement commença à s'introduire parmi les Chrétiens, plusieurs de ceux qui avaient conservé la ferveur des temps apostoliques, se retirèrent dans les déserts, pour s'y vouer à l'observance des conseils de l'Evangile, qui mènent plus sûrement à la perfection. Tel est l'objet de l'état monastique, et telle est la vocation des religieux.

Des règles monastiques. — D'abord chacun de ces pieux solitaires se livrait aux exercices de la pénitence, suivant son attrait particulier et l'impulsion de la grâce; par des voies différentes, ils arrivaient tous au même but. Bientôt se réunissant, ils se choisirent un chef qui les ramena à l'unité de prières et d'occupations, et dont la volonté leur servait de loi. Saint Augustin nous représente ces premiers cénobites, écoutant avec attention, exécutant avec docilité les instructions et les préceptes que les supérieurs leur donnaient de vive voix. Cette forme de gouvernement ne convenait qu'à des jours de ferveur et à une société naissante. L'état monastique ayant fait des progrès, on sentit la nécessité d'une législation; et la prudence ne permettant plus que le sort des monastères dépendît entièrement de ceux qui les dirigeaient; les maximes, les conseils, les ordonnances des abbés et des plus saints solitaires furent recueillis, et l'on en forma des règles à l'usage des maisons religieuses.

C'est dans ces codes primitifs, que nous allons chercher quel est l'esprit de l'état monastique, quels sont les engagements des religieux et les raisons de leur manière de vivre, si différente de celle du reste des Chrétiens. Nous consulterons spécialement la règle de saint Benoît : sa sagesse, les éloges qu'elle a reçus de l'Eglise pendant douze siècles, le grand nombre de ceux qui l'ont embrassée, placent son auteur à la tête des législateurs des cloîtres (125).

Une règle a nécessairement trois objets, la piété chrétienne, les vœux et les observances régulières. Avant de pratiquer les conseils de l'Evangile, il faut en avoir accompli les préceptes. Presque toutes ces règles ne sont que des abrégés de la morale évangélique. Lorsque saint Basile ou saint Benoît disent : « Aimez votre Dieu, votre prochain; priez sans cesse; mortifiez vos sens; soyez humbles : » ils prescrivent des vertus commandées à tous les disciples de Jésus-Christ. « Aussi, dit M. Mésangui, la profession monastique ne diffère en rien de la vie d'un Chrétien dans le monde, quant aux obligations essentielles (126). » Outre ces engagements communs, le cénobite en a contracté de particuliers, qui distinguent et constituent son état.

Des vœux. — «Un religieux est un Chrétien engagé par un vœu solennel à pratiquer toute sa vie les conseils de l'Evangile, suivant une règle approuvée de l'Eglise (127) ». Au commencement, la profession n'obligeait que dans le for intérieur, sans produire aucun effet public; elle rendait bien le mariage illicite, mais elle n'était pas encore un empêchement dirimant (128). En plusieurs endroits de sa règle, saint Benoît suppose qu'un religieux peut sortir du cloître : il passait alors sous l'autorité de l'évêque, comme les autres laïques. «On regardait toujours comme un grand péché, dit M. Fleury, si un moine, par légèreté ou autrement, quittait sa sainte profession pour retourner dans le siècle :

(125) « Regulam discretione præcipuam. » (S. Greg., *Dial.* lib. II, cap. 36.)

(126) *Exposition de la doctrine chrétienne*, t. II, pag. 393.

(127) *Institution au droit ecclés.* (Fleury, chap. 25.)

(128) *Jus universum ecclesiast.* (Van Espen, part. II, sect. I, tit. 13, cap. 5.)

on le mettait en pénitence ; mais pour le temporel, il n'était puni que par la honte du changement (129) » Frappée des inconvénients qui naissaient de la liberté laissée aux religieux, la puissance civile, pour fixer leur inconstance et assurer le repos des familles, établit l'irrévocabilité des vœux, qui fut adoptée par toute l'Eglise. On doit regarder la profession monastique comme un contrat synallagmatique, par lequel le religieux renonce à tous droits, à toute propriété, sous la condition que l'Etat le fera jouir des exemptions et des priviléges réguliers. Les vœux sont donc des liens tissus par la religion et par la politique.

Les anciens moines ne promettaient autre chose que de tendre à la perfection en se conformant aux usages du monastère où ils entraient. Saint Benoît qui, le premier, voulut que le religieux signât ses engagements, à la promesse de conversion de mœurs et d'obéissance ajouta le vœu de stabilité. Saint François alla plus loin, et fit promettre à ses disciples l'obéissance, la pauvreté et la chasteté, par trois vœux distincts (130). Mais dans tous les temps, quelle qu'ait été la formule de profession, ces trois vœux ont constitué l'essence de la vie monastique (131).

Quelle est leur étendue? quelle est leur utilité? Sont-ils proportionnés au but que se propose le religieux? C'est ce qu'il faut examiner.

I. *Vœu d'obéissance.* — Avant toute institution humaine, l'homme était déjà soumis à des lois : son cœur fut son premier code. En réunissant les hommes, la civilisation établit de nouveaux rapports et multiplia nos devoirs. Les lois nous suivent partout; partout elles nous montrent l'ordre pour lequel nous sommes nés. Comme sociétés particulières, les ordres religieux ont des règles qui leur sont propres et qui dérivent de leur nature ; mais c'est à l'obéissance que les lois les plus sages doivent leur force et leur effet. Souvent un Etat se maintient florissant, moins parce que ceux qui gouvernent commandent bien, que parce que les sujets obéissent avec docilité. D'ailleurs, si l'orgueil est un vice qu'il faut combattre, l'humilité, une vertu recommandée par l'auteur de notre religion ; l'obéissance doit être le premier pas d'un religieux vers la perfection.

Celui qui fait trop légèrement le sacrifice de sa liberté, s'expose à un malheur terrible et irréparable. Si le regret naît dans son cœur, il le déchirera. Pour prévenir les funestes effets d'un engagement imprudent, saint Benoît veut qu'on éprouve la vocation du novice par les traitements les plus durs, qu'on ne lui parle d'abord que de ce que la règle a de pénible. « Quand quelqu'un se présente, qu'on l'entretienne des rigueurs et des austérités qui l'attendent. S'il persiste, on lui expliquera la règle, on lui dira : Voilà la loi sous laquelle nous vivons : si vous vous croyez capable de l'observer, entrez; sinon, vous êtes libre encore, retirez-vous (132). » C'est ainsi qu'avant de s'engager irrévocablement, le novice est forcé de modérer sa ferveur et son zèle, d'étudier et de remplir les obligations de son nouvel état : pendant ce temps d'épreuve, il soulève, il essaie le joug qu'il va s'imposer. Si dans la suite ses désirs l'emportent au delà du cercle de ses devoirs, la règle devient un point d'appui qui le soutient; et sa vertu est le prix de son obéissance.

Ce qui la justifie et la rend plus aisée, c'est la sagesse du gouvernement. « La police des monastères, dit le savant P. Thomassin, a été formée sur celle de l'Eglise, et ses plus saints enfants ont été aussi ses plus fidèles imitateurs (133). » Un abbé, un prévôt, des doyens destinés à soulager l'abbé dans ses fonctions spirituelles et temporelles ; un cellérier, chargé du détail de l'administration, de la subsistance de la communauté, du soin des malades, des enfants et des pauvres; voilà les principaux officiers que saint Benoît a jugés nécessaires pour une grande communauté. Quand on lit dans sa règle les qualités qu'il exige de l'abbé, dont il confie le choix aux religieux, on admire l'esprit de modération et de sagesse, qui a tracé ses devoirs et déterminé ses fonctions. « Le nom d'abbé, dit-il, qui signifie père, oblige celui qui le porte d'aimer ses inférieurs comme ses enfants. Il faut qu'il tempère l'autorité par la douceur, et qu'il soit plus jaloux d'être aimé que d'être craint (134). » On est touché de la tendre sollicitude avec laquelle il lui recommande le soin des enfants et des vieillards ; d'une main vraiment paternelle, il écarte devant eux les épines de la vie religieuse : « Je veux que les sentiments que l'humanité nous inspire pour ces deux âges, soient consacrés par la règle. »

Ordinairement on se représente les religieux comme autant d'esclaves asservis aux caprices de ceux qui les gouvernent. D'après cette idée, on les plaint ou on les méprise :

(129) *Mœurs des Chrétiens*, Fleury, p. 333.

(130) Van-Espen, part. II, tit 30, c. 1.

(131) S. Thom., 2-2, quæst. 186, art. 9, *ad unum*.

(132) « Noviter quis veniens ad religionem, non ei facile tribuatur ingressus ; sed, sicut ait Apostolus, *Probate spiritum, si ex Deo est*. Prædicentur ei omnia aspera et dura per quæ itur ad Deum. Si promiserit de stabilitatis suæ perseverantia, post duorum mensium circulum, legatur ei hæc regula per ordinem, et dicatur ei : Ecce lex sub qua militare vis : si potes observare, ingredere ; si vero non potes, liber discede. Si adhuc steterit, probetur in omni patientia, et post sex mensium circulum legatur ei regula, ut sciat ad quod ingreditur; et si adhuc stat, post quatuor menses iterum relegatur ei eadem regula. Et si, habita secum deliberatione, promiserit omnia custodire et cuncta sibi imperata servare, tunc suscipiatur in congregatione, sciens se jam sub regulæ lege constitutum, quod ei ex illa die non liceat egredi de monasterio nec collum excutere de sub jugo regulæ, quam sub tam morosa deliberatione licuit taut excusare aut suscipere. » (*Regul. S. Bened.*, c. 58.)

(133) *Ancienne et nouv. discipl. de l'Egl.*, part. I, l. XXIII. c. 23.

(134) *Voy.* sa règle.

le vœu d'obéissance paraît même une arme dangereuse dans la main des supérieurs.

Etouffer les suggestions de l'amour-propre et de la cupidité, toujours ennemis de l'ordre, tel est l'objet du dévoûment religieux : mais il a des bornes qu'ont posées la raison et la religion. « S'il en était ainsi, dit saint Bernard, il faudrait effacer de l'Evangile ces paroles adressées à tous les Chrétiens : *Soyez prudents comme des serpents.*» (*Matth.* x, 16) (135). La prudence chrétienne, selon Van-Espen, règle la soumission du religieux. Si, par ignorance, ou par corruption, un supérieur lui ordonne quel que chose de contraire à la loi de Dieu, il est obligé de lui résister: sa déférence serait un crime (136). Pour qu'elle soit un devoir, la volonté de celui qui commande doit être conforme aux statuts, dont il est le conservateur et qu'il ne peut changer. Saint Benoît n'a pas prescrit à ses disciples une obéissance indéfinie, mais l'obéissance selon la règle (137). « On ne saurait exiger de moi, dit saint Bernard, que ce que j'ai promis. » Ce vœu n'est donc point imprudent, puisque le religieux en connaît l'étendue : il n'a rien de dangereux pour l'Etat, puisqu'il approuve la règle, mesure de l'obéissance. Ajoutons que de la fidélité des particuliers à remplir leurs engagements, résulte l'harmonie de la société.

II. *Vœu de pauvreté.* — La propriété de nos biens est aussi sacrée que celle de notre vie, dont ils sont l'aliment et le soutien. Ce principe a été la première base de toute société. De la certitude de posséder naquit le désir d'augmenter ses possessions, qui bientôt, peu délicat sur les moyens, enfanta les rixes, les dissensions, les procès, et tous les maux que la cupidité verse sans cesse sur les humains. Le monde fut souillé des vices de l'opulence et des crimes de la misère. Fatigué de ce spectacle, l'homme en accusa la propriété; on crut qu'il avait été un temps où les peuples, usant des biens de la terre comme des enfants qui s'asseyent à la table de leur père, coulaient des jours heureux dans une entière égalité. Cette communauté de biens est encore un des traits les plus séduisants dont on nous peint l'âge d'or, cette chimère de tous les âges. Des législateurs en firent une loi : Minos l'établit en Crète, Lycurgue à Lacédémone; et il faut avouer que les beaux jours de ces deux peuples sont marqués par la durée de cette institution.

Dieu, descendu parmi les hommes, leur prêcha le mépris des richesses, et se montra pauvre à l'univers étonné. *Si tu veux être parfait*, dit-il au jeune homme de l'Evangile, *vends tout, et suis-moi.* (*Matth.* XIX, 21.) Les premiers Chrétiens, fidèles imitateurs de leur Maître, se dépouillaient de leurs biens pour en former le patrimoine de l'Eglise. Leur nombre croissant tous les jours, rendit impraticable la désappropriation et la vie commune, qui se réfugièrent dans les cloîtres. C'est là qu'on voit, dit saint Augustin, des hommes qui n'ont qu'une âme et qu'un cœur: leur habit et leur nourriture sont simples et semblables à ceux des pauvres. « Mais, selon M. Fleury, la pratique de la pauvreté ne consiste pas tant pour les religieux à manquer des commodités de la vie, qu'à n'avoir rien en propre dont ils puissent disposer (138). » De toutes les choses à leur usage, il n'en est aucune dont il leur soit permis de dire: Ceci est à moi. En un mot, le dépouillement des premiers fidèles ayant été introduit par les fondateurs dans les monastères, ils doivent offrir, comme l'offrit autrefois l'Eglise de Jérusalem, « l'exemple sensible et réel de cette égalité de biens, que les législateurs et les philosophes de l'antiquité avaient regardée comme le moyen le plus propre de rendre les hommes heureux, sans pouvoir y atteindre: ils voyaient bien que, pour faire une société parfaite, il fallait ôter le tien et le mien et tous les intérêts particuliers (139). »

III. *Vœu de chasteté.* — Les détracteurs de l'état monastique en attaquent surtout avec complaisance le dernier vœu. La reproduction, disent-ils, est une loi imposée à chaque individu; et, en promettant la continence, on s'engage à violer la nature. Si la reproduction n'était que l'effet d'un appétit sensuel, dont l'engagement n'eût de durée et de suites que celle du désir, peut-être on pourrait croire que nous sommes tous soumis à cette loi. Mais si la continence publique est naturellement jointe à la propagation de l'espèce (140); si tous les Chrétiens sont rigoureusement obligés à la chasteté; si le mariage est un nœud sacré, formé par la religion et la politique; si ce contrat impose des obligations immenses; si enfin une union mal assortie fait le supplice des époux, trouble les familles, et cause dans la société un scandale funeste: il faut convenir que tous les hommes ne sont pas indistinctement appelés à cet état respectable. Aussi M. Morin a-t-il prouvé que le célibat est de tous les lieux, comme de tous les temps (141); et, parmi ceux qui s'élèvent contre le vœu de continence, combien ne pourrions-nous pas compter de célibataires? Ajoutons que le nombre des mariages est nécessairement subordonné aux moyens de subsistance.

(135) S. Bernard., epist. 7. — « Amonendi sunt monachi ne plusquam expedit sint subjecti. » (Greg. apud Grat. 2, quæst. 7, can. 57.)

(136) « Quoties vero aliquid quod mandato Domini aut repugnet, aut aliqua ex parte vitiet contaminetve, facere ab eis jussi fuerimus, oportet obedire Deo magis quam hominibus. Tunc commode illud usurpabimus, oportet, etc. » (S. Bas., in *Reg. breviter disputat.*, quæst. 114.)

(137) « Is qui profitetur, spondet quidem obedientiam, non tamen omnimodam, sed determinate secundum regulam... Solum id a me exigi posse arbitror quod promisi. » (S. Bern., *De præcept. et de dispens.*, c. 4 et 5.)

(138) Fleury, *Institut. au droit eccl.*, c. 23.

(139) *Mœurs des Chrétiens*, p. 7.

(140) *Esprit des lois*, l. XXIII, c. 8.

(141) *Voy.* les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. IV, p. 508 : *Hist. critique du célibat.*

Aussi, puisqu'on trouve des célibataires chez tous les peuples et dans tous les temps, qu'importe qu'ils vivent dans le monde ou dans le cloître? En effet, pour que le reproche qu'on fait au célibat religieux, d'avoir arrêté la population, fût fondé; il faudrait l'appuyer sur des faits, il faudrait que l'histoire nous montrât toujours les progrès de l'un en raison des pertes de l'autre. Or une simple observation prouve précisément le contraire, L'époque où l'état monastique a été le plus nombreux, est sans contredit celle des croisades. M. de Voltaire, qui s'est plu à calculer les millions d'hommes que ces guerres malheureuses ont coûté à l'Occident, en nous effrayant par ses résultats, nous apprend que l'Europe ne fut jamais si peuplée. On lit dans le *Dictionnaire encyclopédique*, art. *Population*, que la France s'est accrue de plusieurs grandes provinces; et que, malgré ces réunions, ses peuples sont diminués d'un cinquième. Oserait-on dire que les corps religieux se soient multipliés dans cette proportion ?

Un auteur estimé a traité de nos jours la matière de la population et des moyens de l'augmenter. Sans doute, si les ordres monastiques ont dépeuplé la terre, il se déclarera contre cette institution pernicieuse. Ouvrons l'*Ami des hommes* : « J'ai habité, dit M. de Mirabeau, dans le voisinage d'une abbaye à la campagne. L'abbé, qui partage avec les moines, en tirait 6,000 livres; je veux bien que la portion conventuelle fût plus forte, mais c'est de peu de chose. Sur les 6,000 livres de rentes restantes, ils étaient trente-cinq; à savoir, quinze de la maison, et vingt jeunes novices étudiants, attendu qu'il y avait un cours dans cette maison. Ces trente-cinq maîtres avaient en comparaison peu de domestiques; mais ils en avaient au moins quatre. Or, je demande si un gentilhomme, vivant dans sa terre de 6,000 livres de rente, en aurait eu davantage? Ainsi donc, entre lui, sa femme, et quelques enfants, à peine auraient-ils vécu dix dans ce territoire; et en voilà quarante d'arrangés en vertu d'une institution particulière. En conséquence donc du principe établi, qu'il ne saurait s'élever de nouveaux habitants dans un Etat, qu'à proportion des moyens de subsistance; que plus cette subsistance est volontairement resserrée par ceux qui occupent le terrain, plus il en reste pour fournir à une nouvelle peuplade : il serait impossible de nier que, toutes autres choses mises à part, les établissements des maisons religieuses ne soient très-utiles à la nombreuse population. Que ce soit de par le roi, de par saint Benoît, de par saint Dominique, qu'un grand nombre d'individus s'engagent volontairement à ne consommer que cinq sols par jour; toujours est-il vrai que ces sortes d'institutions aident fort à la population, simplement en donnant de la marge et laissant du terrain à d'autres plançons.

Si les Etats protestants sont plus peuplés et plus florissants que ceux où la discipline ecclésiastique de la communion romaine est aussi exactement observée et réglée qu'elle l'est en France (fait, à tout prendre, dont je voudrais d'autres preuves que des allégations); je crois qu'il serait aisé d'en donner d'autres raisons que la suppression des moines. 1° La prétendue réforme fit universellement des révolutions dans tous les Etats; et il est certain qu'il est des secousses qui avivent les esprits politiques et régénèrent les ressorts du gouvernement et de l'industrie. La Suède changea entièrement son gouvernement en embrassant la prétendue réforme; mais qui l'eût considérée après les règnes durs et absolus de Charles XI et de Charles XII, eût été bien étonné d'y voir si peu de moines, et tant de dépopulation et de misère. Ce n'est pas le rétablissement des moines qui a fait tomber de moitié le commerce et la richesse de la Hollande depuis le commencement de ce siècle; mais le luxe y a enfin engrainé, la consommation y a doublé, et le commerce diminué. Ces célèbres Danois d'autrefois, qui ont fait trembler toute l'Europe, sont morts; mais depuis deux cents ans qu'ils ont chassé les moines, il serait temps de voir cette antique pépinière se repeupler de héros. Henri IV et Louis XIV ensuite trouvèrent le moyen de rétablir leur royaume sans rien changer à la religion établie. Je vois que le judicieux David Hume et plusieurs autres anglais se plaignent que leur patrie se dépeuple; ils en cherchent des raisons de détail, faute d'avoir touché au vrai point, qui est que l'Angleterre est devenue riche, que la richesse augmente la consommation, et diminue en conséquence d'autant la population. » (*Tr. de la Pop.*, ch. 2.)

Les charges inséparables du mariage, celles que le luxe y ajoute, l'égoïsme, ce principe anti-social, tout semble concourir à le faire regarder comme un état pénible. Un jeune homme, né avec les qualités qui font l'époux honnête et le bon père, craint de le devenir; parce que, obligé de partager un médiocre patrimoine, il ne trouverait dans le mariage qu'une vie mal aisée. Son frère se consacrant à la religion, sa fortune est doublée; il se marie, et la société est par là enrichie d'une nouvelle famille.

Mais si tous les hommmes étaient religieux!.... Qui ne sait que la nature leur donne des mœurs, un caractère, des talents différents, et que cette heureuse diversité fait l'ornement de la société, comme dans le monde physique l'ordre naît des éléments opposés? Ce n'est pas quand le célibat ne promet qu'austérités, pauvreté et pénitence que ses progrès sont à craindre. Il est séduisant, lorsqu'il offre à l'homme l'affranchissement de tout lien, la facilité de se livrer indistinctement à ses désirs, et l'exemption de toute peine. Celui qui s'engage par le vœu de chasteté, se voue à la pratique de toutes les vertus; c'est au luxe et à l'amour de l'indépendance que la plupart des célibataires sacrifient les nœuds du mariage; coupables envers la postérité et corrupteurs de la génération présente. Voilà

le célibat qui doit alarmer et qu'il faut flétrir. Enfin, et c'est notre dernière réponse, à laquelle n'ont rien à opposer les disciples de Jésus-Christ, l'homme, par cette vertu, s'élève à une perfection plus qu'humaine.

Des observances régulières. — Les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté sont, comme nous l'avons dit, l'essence de la profession monastique. Pour en rendre l'observation plus facile, on a établi certaines pratiques de discipline et de police, qui forment la seconde classe des devoirs d'un religieux. Elles portent à la fois l'empreinte de la modération et du zèle. Saint Pacôme, premier législateur des cénobites, enjoint à chacun de jeûner et de se mortifier suivant ses forces ; c'est d'après les mêmes principes que saint Benoît ordonne à l'abbé de mettre les exercices à la portée des plus faibles, afin qu'ils n'en soient pas accablés, et que les plus forts aient quelque chose à désirer au delà de ce qu'on leur commande (142). Toutes ces observances, selon M. Fleury, peuvent se rapporter à quatre articles principaux : la solitude, le travail, le jeûne et la prière (143).

De la solitude. — Les premiers solitaires vivaient dans des déserts, non-seulement inhabités, mais inhabitables. Saint Basile les rapprocha des villes, en bâtissant un monastère au faubourg de Césarée. En Occident, ils restèrent séparés des hommes, moins par la distance des lieux que par le peu de communication qu'ils entretenaient avec eux. Suivant la règle de saint Benoît, les monastères doivent être pourvus de tout ce qui est nécessaire à la vie, pour éviter les occasions de dissipation : cependant, il ne défend pas absolument à ses disciples de sortir; puisqu'il prescrit la manière dont ils en demanderont la permission, et la prière qu'ils feront en rentrant. Mais les religieux ne sauraient user de cette liberté avec trop de circonspection; c'est au sein de la retraite qu'ils sont venus chercher le bonheur, là seulement ils le trouveront. Si, lorsqu'ils vont au milieu du monde, il leur était donné de lire au fond des cœurs, les inquiétudes et les soucis qui les agitent seraient pour eux une nouvelle raison de chérir la tranquillité de leur cloître. Trop souvent ils n'en aperçoivent que les dehors trompeurs; ils y rencontrent des hommes qui, libres de leurs obligations, goûtent des plaisirs auxquels ils ont renoncé : les liens de leur état leur paraissent alors des chaînes trop pesantes, et ce commerce devient la source du dégoût et de l'ennui qui les consument dans leur solitude. Combien il est différent le sort de ceux qui l'aiment! se plaisant avec leurs frères, ils s'excitent mutuellement à l'amour de la vertu, et chacun regarde comme aisé ce qu'il voit pratiquer par tous.

Du travail des mains. — Quittant le monde après avoir distribué tous leurs biens aux pauvres, les anciens cénobites n'avaient d'autres moyens de subsister que le travail des mains. Cassien nous montre ceux de la Thébaïde, occupés à des ouvrages qu'ils vendaient pour vivre et pour faire l'aumône. Saint Benoît l'impose à ses disciples, moins à la vérité pour fournir aux besoins du monastère, qu'afin de combattre l'oisiveté, qu'il appelle avec raison l'ennemie des âmes; il veut qu'on y applique, même le dimanche, ceux qui n'auront pas la force ou la bonne volonté de lire ou d'étudier. Il suppose des maisons rentées, lorsqu'il dit que les frères ne doivent pas s'attrister, si la pauvreté du lieu le rend nécessaire. Quant au genre de travail, il ne le spécifie pas; seulement il exhorte l'abbé à le proportionner aux forts, aux faibles, aux vieillards, et aux enfants, de sorte qu'ils ne soient ni oisifs, ni surchargés.

Par cet article de sa règle, saint Benoît conservait ou rétablissait une pratique commune parmi les clercs des premiers siècles. A l'imitation de Jésus-Christ et des apôtres, presque tous travaillaient des mains, et plusieurs canons d'Afrique leur ordonnent d'apprendre un métier (144). Cette vie dure et laborieuse n'inspirant que du mépris aux peuples grossiers qui enlevèrent l'Occident à la faiblesse de l'empire romain, l'Eglise fut forcé de changer sa discipline sur ce point. Les religieux, appelés aux fonctions du ministère, durent s'y conformer. Dans un concile d'Aix-la-Chapelle, les évêques, par honneur pour le sacerdoce, leur interdirent expressément le travail des mains, et lui substituèrent un certain nombre de psaumes à chanter (145).

De la prière. — Dégagés de tous les embarras de la vie, les religieux sont plus particulièrement obligés à la prière continuelle, recommandée à tous les fidèles. On sait combien les prières faites en commun sont puissantes auprès de Dieu ; c'est d'ailleurs une dette que leur ont imposée la plupart des fondateurs. Les frères, dit saint Benoît, se lèveront au milieu de la nuit pour prier; cet usage, rare aujourd'hui, était autrefois général. Longtemps les laïques assistèrent aux nocturnes qu'on chantait à minuit; la ferveur s'étant ralentie, presque toutes les églises cathédrales et collégiales transportèrent cet office au matin, d'où lui vient le nom de Matines. Cette ancienne coutume, tant louée par nos pères, le plus grand nombre de nos monastères l'observent encore religieusement.

De l'abstinence. — Les premiers Chrétiens renonçaient aux grands repas, et ne mangeaient rien qui fût apprêté avec art. Ils prenaient à la lettre ce que dit saint Paul : *Il est bon de s'abstenir de chair et de ne point boire de vin.* (*Rom.* XIV, 21.) Les solitaires

(142) « Fortes sint qui cupiant, et infirmi non refugiant. » (*Reg. S. Bened.*, c. 66.)

(143) FLEURY, *Disc. sur l'hist. eccléS.*

(144) *Conc. Carthag.* IV, can. 51 et 52.

(145) « Statuerunt episcopi, concordante D. Papa, et monachi a gravi opere et labore propter honestatem sacerdotii cessent, et loco laboris ad horas psalmos quosdam canent. » (*Fragment historique d'un concile d'Aix-la-Chapelle, recueilli par* D. BOUQUET, t. VI, p. 445.)

d'Egypte poussaient encore plus loin cette abstinence, ne vivant que de pain et d'eau; par ce régime ils arrivaient cependant à une extrême vieillesse. Aucune règle n'exige une telle austérité. Saint Benoît, dit d'après saint Basile, que ce n'est qu'avec une sorte de scrupule qu'il règle la nourriture; tant les forces et les tempéraments sont différents! Pour s'accommoder aux mœurs et à la faiblesse des Occidentaux, il accorde à ses disciples deux mets cuits et un peu de vin. Quoiqu'il défende la chair des quadrupèdes, il semble permettre la volaille; cette distinction, qui nous paraît une bizarrerie, est fondée sur l'usage des temps anciens et sur l'économie. Si les premiers Chrétiens, dit M. Fleury, mangeaient quelquefois de la chair des animaux, c'était plutôt du poisson ou de la volaille que de la grosse viande des animaux à quatre pieds, qu'ils estimaient trop nourrissante et trop succulente (146). Au mont Cassin les oiseaux étaient abondants; et la grosse viande, rare et chère. Au reste, tous les détails des différentes règles touchant les aliments ne tendent qu'à établir la frugalité et la tempérance. On trouve l'esprit qui les a dictées dans ces paroles de saint Basile à ses religieux : « Pour la nourriture, conformez-vous aux usages de chaque pays, choisissant la plus commune et la moins dispendieuse, de crainte que, sous prétexte d'abstinence, vous ne paraissiez rechercher les mets les plus délicats (147). »

De l'habillement des religieux. — Mais pourquoi les religieux ont-ils un extérieur si singulier et des habits si différents des nôtres? Condamnés par la mode, ne seraient-ils pas absous par la raison? Il faut, autant qu'il est possible, instruire les hommes par les sens; cette leçon se grave bien mieux dans l'esprit : ainsi, la politique a marqué, pour diverses fonctions de la société, un costume particulier, propre à rappeler aux individus leurs obligations et leurs engagements; l'habit du militaire diffère de celui du magistrat. Quand les devoirs d'un homme sont plus difficiles, et les occasions de les violer plus fréquentes, alors il est bon de les écrire en quelque sorte autour de lui : voilà pourquoi les religieux furent toujours distingués du reste des fidèles par leurs habillements. « Les moines d'Egypte, dit Cassien, ont en leurs habits plusieurs choses, qui servent moins aux besoins du corps qu'à faire connaître quelles doivent être leurs mœurs; de manière que la modestie et la simplicité de leur conduite étaient exprimées par leur vêtement (148). Parlons, dit saint Jérôme, comme nous sommes vêtus, ou soyons vêtus comme nous parlons (149). »

En Occident, leur habit ne fut guère remarquable que par la couleur qui était uniforme, et par la grossièreté de l'étoffe, qui annonçait l'humilité dont ils faisaient profession. M. Fleury prouve que saint Benoît ne donna à ses disciples que celui des paysans de son temps (150). Notre amour seul pour le changement et notre mobilité l'ont rendu singulier. Faut-il s'étonner que les religieux gardent un habit qu'ils portent depuis douze cents ans, et sous lequel ont vécu les saints et les grands hommes qu'ils se proposent pour modèles? Comme une espèce de barrière, il sert à garantir les cloîtres des vices du siècle. Le moyen le plus sûr de conserver les mœurs, est de consacrer les usages et les manières, qu'on peut appeler des mœurs extérieures : ce n'est que l'écorce, il est vrai; mais cette écorce défend l'arbre.

Pourquoi les noms de père et de frère sont en usage dans les monastères. — « Que les jeunes gens honorent les anciens; que les anciens traitent les jeunes avec amitié; que tous se respectent et se chérissent d'un amour fraternel (151). » Ainsi s'exprime saint Benoît : ces noms de pères et de frères sont aujourd'hui un objet de ridicule; on a donc oublié qu'ils étaient communs parmi les premiers Chrétiens! Eh! quels noms pouvaient mieux convenir à ceux à qui Jésus-Christ avait dit : *Aimez-vous les uns les autres; à cette marque on vous reconnaîtra pour mes disciples!* (*Joan.* XIII, 34, 35.) Ce mépris n'est-il pas contradictoire avec les sentiments d'humanité, qui sans doute échauffent tous les cœurs, puisqu'ils se trouvent dans toutes les bouches et sous toutes les plumes. La philosophie, qui s'afflige de voir partout l'opulence et le crédit opprimer l'humble vertu et le mérite indigent, ne doit-elle pas se reposer avec complaisance sur ces asiles peuplés de frères? Dans le monde, les hommes se donnent des titres qui désignent les rangs et prescrivent la dépendance et le respect; ici les noms rappellent l'égalité et commandent l'attachement réciproque.

De l'hospitalité. — Ne croyons pas que, concentrant en eux-mêmes toutes leurs affections, ils aient rompu tous les liens qui les unissaient à leurs semblables. « Les moines, dit saint Augustin, qui semblent se passer du reste des hommes, ne peuvent se passer de les aimer (152). » Malgré son zèle pour la retraite, saint Benoît ouvre ses monastères aux voyageurs et aux malheureux. Il avait tellement à cœur l'hospitalité, qu'il trace jusqu'aux moindres détails la manière de l'exercer. « Qu'on reçoive les étrangers comme si c'était Jésus-Christ lui-même; que le prieur ou les frères aillent au-devant d'eux, et les servent avec les égards et les soins de la charité la plus officieuse; que le jeûne et le silence soient rompus, quand l'hospitalité l'exige (153). »

(146) *Mœurs des Chrétiens*, art. 10.

(147) « Oportet tamen omnino illis nii cibis qui facilius et vilius comparantur, ne occasione abstinentiæ, inveniamur pretiosiora quæque et difficiliora sectari. » (*Reg. fus. interp.*, c. 19.)

(148) Lib. I, *Instit.*, c. 4.

(149) S. Hieron., epist. 54 *ad Pammachium*.

(150) *Mœurs des Chrétiens*, art. 54.

(151) *Reg.*, c. 65, 64.

(152) *Retract.* I, c. 51.

(153) « Ut ergo nuntiatus fuerit hospes, ei occurratur a priore vel a fratribus, cum omni officio charitatis. » (*Reg.*, c. 53.)

Telles sont les principales observances régulières, qu'on ne méprise que parce qu'on en ignore la nature et l'objet. Reconnaissons enfin, avec M. Fleury, que les saints législateurs ne cherchaient point à introduire des nouveautés, ni à se faire admirer par une vie singulière et extraordinaire, mais seulement à vivre en véritables Chrétiens (154). » Moyens sages de faciliter aux moines l'accomplissement de leurs vœux, ces institutions sont encore vénérables, comme vestiges et monuments des usages et des mœurs des premiers fidèles, dont l'Eglise propose sans cesse l'exemple à ses enfants.

Ce que nous venons de dire des principes et des obligations de la vie monastique, nous l'avons puisé, comme on l'a vu, dans les règles des fondateurs, ou dans des sources aussi respectables. Maintenant, quelle idée doit-on avoir d'un religieux véritablement animé de l'esprit de son état? C'est un Chrétien appelé à la pratique des conseils évangéliques. Effrayé des dangers dont il aurait été environné au milieu du monde, il vit au sein de la retraite. La règle qu'il a choisie est comme le creuset où il épure toutes ses affections; il combat la cupidité et l'égoïsme par la pauvreté et la fidélité à ne rien posséder en propre, l'impureté et l'intempérance par la prière et par le jeûne, la paresse par le travail, la vanité et l'orgueil par la simplicité et l'obéissance; son cœur devient ainsi le sanctuaire des mœurs et de la religion. Aimant les hommes, parce qu'il aime vraiment Dieu, il s'efforce de se rendre utile à l'Eglise et à l'Etat, suivant la destination particulière du corps dont il est membre.

Tel a toujours été, aux yeux de l'Eglise, le bon religieux; et telle est la perfection à laquelle, dans tous les temps, ils doivent tous aspirer. Ne soyons donc plus étonnés que les Jérôme, les Basile, les Augustin, les Chrysostome, les Grégoire, etc., ces hommes aussi grands par leurs lumières que par leur sainteté, aient loué, vengé et embrassé la vie monastique. Entre les grands, les princes et les rois, plusieurs se sont revêtus de l'habit religieux, et tous l'ont honoré; enfin, au rapport de l'histoire, la profession religieuse mérite cet éloge, qu'elle n'a jamais compté ses ennemis que parmi les libertins et les hérétiques (155).

CHAPITRE II.

De l'origine et de l'établissement des ordres religieux.

Pendant les deux premiers siècles de l'Eglise, la foi fut vive et la sainteté commune. Le sang des martyrs, qui coulait en abondance, devenait le germe de sa fécondité: mais les enfants ne se montrèrent pas toujours dignes de leurs pères; et vers le milieu du IIIe siècle, plusieurs étaient déchus de la première ferveur. C'est à ce relâchement que, selon saint Cyprien, doit être attribuée la persécution de Dèce, plus longue et plus cruelle que les précédentes. La terreur qu'elle inspirait, porta un grand nombre de Chrétiens à assurer leur salut par la fuite. Paul déféré aux juges, aima mieux abandonner ses biens que de s'exposer à perdre son âme. Il choisit la solitude comme un tombeau, où il s'ensevelit tout vivant: il est le premier auteur connu de la vie érémitique. A la vue du scandale naissant, Antoine se sentit embrasé du désir de pratiquer la perfection évangélique dans toute son étendue: après avoir distribué son patrimoine aux pauvres, il se sépara du commerce des hommes. La juste défiance de la faiblesse humaine au milieu des tourments qu'il fallait endurer pour conserver sa foi, et le zèle pour la réforme des mœurs, voilà les deux motifs qui ont peuplé les déserts et produit au monde tant de sublimes vertus.

IVe *siècle. — Saint Antoine, sain Pacôme, et autres.* — La sainteté d'Antoine, ses instructions, ses miracles, lui attirèrent des disciples; en peu de temps il se trouva le chef d'une famille immense: sa sœur ouvrit un asile à la faiblesse du sexe, et conduisait une communauté de filles. Dans la retraite vivaient en même temps Ammon et Pacôme, qui le premier traça une règle aux cénobites et les réunit en congrégation. Les deux Macaire s'animaient à la pratique des plus grandes austérités, et donnaient tous leurs soins à la conduite des frères. Hilarion transporta la vie monastique en Palestine, en Syrie, d'où elle se répandit en Mésopotamie. Saint Basile, qui n'avait trouvé la vraie philosophie que chez ces solitaires, en devint le disciple et le protecteur, et tira de leurs actions des maximes qui servent encore de loi aux monastères d'Orient. Tous ceux qui s'élevaient, par leur piété ou par leurs lumières, au-dessus du commun des fidèles, étaient moines ou honoraient les moines. De ce nombre sont Grégoire de Nazianze, saint Ephrem, saint Arnoë, et saint Moïse, qui les établit dans la Perse dont il est l'apôtre, d'où ils passèrent aux Indes.

L'Egypte et les pays voisins virent ce nouveau genre de vie se former et s'étendre si rapidement, qu'avant la fin du IVe siècle, on y comptait soixante seize-mille moines, et vingt-mille religieuses. Pour leur établissement, ils n'avaient besoin d'aucun secours humain: ils se retiraient dans des déserts qu'on croyait inhabitables, plaines immenses de sables arides, coupées par des montagnes et des rochers regardés comme inaccessibles. Un ruisseau, quelques arbres, étaient toutes leurs richesses et suffisaient à leur nourriture. Loin de chercher les hommes, ils les fuyaient, et de toutes parts on venait à eux. Bientôt les lieux affreux où ils avaient fixé leur séjour, furent changés en des champs fertiles et en de vastes ateliers.

Sans nous arrêter au développement des causes morales et physiques qui ont contribué à la propagation de la vie religieuse, nous observerons en passant, qu'elle n'est

(154) *Mœurs des Chrétiens*, n° 34.

(155) Troisième discours de Fleury, n° 22.

pas moins digne de faire partie de l'histoire de l'esprit humain que de l'histoire ecclésiastique.

Comme née en Orient et comme nouvelle, cette profession ne fut qu'un objet de mépris pour les Occidentaux, jusqu'à ce que saint Athanase, qui, pendant son exil au désert, en avait étudié l'esprit et le régime, l'eût fait connaître à Rome. Dans tout l'Occident, c'est sous les auspices de la puissance ecclésiastique qu'elle se propage : les évêques fondent les premiers monastères. Eusèbe de Verceil forme une communauté de religieux, et allie les austérités de leur état avec les travaux du sacerdoce. Leur naissance chez nous est due au zèle de saint Martin, et Marmoutier en est encore un témoignage subsistant. Maxime, son disciple, les deux frères, Romain et Lupicin, se retirèrent sur les montagnes du Dauphiné et du Lyonnais : la Provence devient l'émule de l'Égypte ; et Lérins, l'école des savants et la pépinière des évêques. Par le concile de Saragosse, en 380, nous apprenons qu'il y avait dès lors des religieuses en Espagne. Saint Ambroise entretenait la piété parmi celles de Milan. En Afrique, saint Augustin avait engagé son clergé à mener la vie commune, et prouvait aux manichéens, que la vertu des religieux était plus grande et plus vraie que celle des stoïciens. Saint Chrysostome les vengeait, et des railleries des mauvais Chrétiens, et de la fureur des hérétiques. Au sein de sa retraite, saint Jérôme se livrait aux travaux les plus utiles. En Syrie, sur les bords de l'Euphrate, saint Alexandre avait réuni des Syriens avec des Grecs, des Latins avec des Egyptiens (156), qui, divisés par chœur chantaient nuit et jour les louanges de Dieu. Saint Sèverin, à qui toute la nature était soumise, ne quitta la solitude que pour aller prêcher la foi dans la Norique (157). Quelques années après sa mort, Clovis fit asseoir la religion chrétienne sur le trône des Francs.

Il n'a fallu que l'espace de deux siècles pour que la profession monastique ait été répandue, même au delà des bornes de l'Empire. Sans le secours vivifiant des souverains, malgré la diversité des mœurs et du génie, des climats et des gouvernements chez tous les peuples policés ou barbares, s'était introduite cette vie obscure, laborieuse et pénitente : tant la vertu a de pouvoir sur les hommes, quelque soit leur caractère ! Les rois et les empereurs convertis au christianisme, devinrent les protecteurs de l'Eglise et de sa discipline. Cette qualité leur donnait le droit ou leur imposait l'obligation de veiller à ce qui se passait dans son sein ; et leur autorisation formelle ou présumée, désormais nécessaire, devait consolider les nouveaux établissements. D'après ces principes, dont on remarque l'exécution aussitôt que la religion chrétienne fut la loi des princes, nous les voyons traiter favorablement les religieux, louer leur institut et leur piété, leur fonder des monastères, leur accorder des priviléges, les rapprocher des villes et permettre aux évêques de les y appeler. Constantin honore Antoine et ses nombreux disciples. Théodose détrompé révoque l'ordonnance sevère qu'il avait rendue contre eux (158). Si la plupart des autres empereurs les persécutent, c'est qu'au lieu de veiller à la défense de l'empire attaqué de toutes parts, ils ne s'occupent que de discussions dogmatiques, et semblent ne conserver quelque vigueur que pour propager, par des châtiments, les hérésies que l'imagination orientale multiplie sans fin. Ils sévissent surtout contre les moines, qu'ils ont vainement tenté de séduire, et dont ils n'ont pu faire servir la vertu à l'appui de leurs fausses opinions. Clovis exempte de toute contribution plusieurs monastères, pour ne pas diminuer le patrimoine qu'assûrait aux pauvres le travail des religieux (159). Ses successeurs en dotent d'autres, où ce travail, regardé par les Francs comme ignoble, était négligé ; où l'on consacrait tout son temps à la prière, à l'étude, et à copier des livres, et où se formaient des missionnaires zélés. Les évêques avaient déjà renoncé à une partie de l'autorité qu'ils exerçaient sur eux, soit en leur laissant le choix de leur abbé, et à l'abbé l'entière administration des biens, soit en n'élevant les moines aux ordres sacrés que de son consentement ; parce que l'ordination les émancipait en quelque manière de son autorité, et les assujétissait à l'évêque. C'est ainsi, qu'en s'agrandissant dans l'Eglise, les corps monastiques acquéraient une existence dans l'Etat.

VIe *siècle.—Saint Colomban, saint Benoît.*— Le siècle suivant vit paraître parmi eux deux grands législateurs, saint Benoît et saint Colomban. Jusqu'ici les religieux avaient suivi l'Evangile, les canons et les écrits des Pères : la discipline claustrale n'était pas uniforme ; ils s'attachaient indistinctement aux règles de saint Pacôme, de saint Basile, de saint Macaire, de saint Augustin et de Cassien. Les maisons religieuses ne conservaient aucune dépendance les unes des autres, à un petit nombre près, que conduisait un seul abbé, qui les avait fondées. Les nouvelles règles, en fixant les devoirs des supérieurs et des inférieurs, et déterminant l'emploi de chaque moment, et pourvoyant à tout ce qui constitue un gouvernement sage, maintinrent les corps religieux au milieu des invasions, des troubles, des cruautés et de la barbarie. Les cloîtres devinrent alors presque l'unique asile des vertus et des lumières : aussi les plus saints évêques qui illustraient l'Eglise en étaient-ils sortis ; et tous ceux qui dans l'Etat aimaient les mœurs ou avaient quelque habileté, les favorisaient. La fondation des monastères était regardée comme une des expiations des grands crimes qui étaient fréquents ; c'est la double cause de cette

(156) Ce sont les Ascemètes.
(157) Aujourd'hui l'Autriche.
(158) *Voy.* Fleury, *Hist. ecclésiast.*
(159) *Voy.* le P. Le Cointe, an. 496.

multitude de monastères, érigés sous les descendants de Clovis jusqu'à Charlemagne.

VIIe *siècle.— Saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, ses disciples.* — Dans ces nouvelles maisons on introduisait la règle de saint Benoît; les anciennes l'adoptaient volontairement, et insensiblement elle fut la seule loi qu'observaient les moines. Saint Augustin, disciple de saint Grégoire, l'apporta de Rome en Angleterre. Les princes qui gouvernaient alors les sept provinces dont elle était composée, convertis successivement par les religieux missionnaires apostoliques, bâtirent et enrichirent beaucoup de monastères; saint Wilfrid et Benoît Biscop en furent les principaux ornements. En France ils se multipliaient par les soins de saint Eloi, de saint Ouën, de la reine Bathilde. On leur accordait de grands biens; déjà ils avaient des serfs, et depuis longtemps les désordres du clergé avaient fait passer leurs priviléges en droit commun, comme l'attestent les formules de Marculphe. Saint Isidore et saint Fructueux, en Espagne, les affermissaient en leur donnant des règlements pleins de sagesse. Les Lombards les ravageaient en Italie; les musulmans les attaquaient partout et les détruisait en Afrique; en différentes parties de l'Orient la première ferveur se soutenait, malgré les guerres des Perses et la fureur des hérétiques. La vie religieuse fut encore établie chez les Frisons, par les moines anglais qui vinrent leur annoncer l'Evangile; nous la voyons ensuite tomber dans la langueur et le dépérissement.

VIIIe *siècle.* — La plus stupide et la plus profonde ignorance, qui entraînait après soi la barbarie des mœurs et des lois, et les superstitions les plus grossières; les irruptions des Lombards et des Sarrasins; la faiblesse des empereurs et celle de nos rois; la violence des seigneurs laïques qui usurpaient les biens des monastères et s'en rendaient abbés; la trop grande part que les ecclésiastiques et les moines même les plus vertueux prenaient aux affaires séculières; voilà les principales sources de l'affaiblissement de la discipline monastique.

Deux souverains, qui regrettaient les pertes de l'état religieux, s'occupèrent de sa régénération, Alfred et Charlemagne. Alfred, à qui l'histoire, comme le dit M. de Voltaire, ne reproche ni défaut ni faiblesse, et qu'elle met au premier rang des héros utiles au genre humain, rechercha de tous côtés ceux des religieux qui se distinguaient encore par leur science et par leur vertu. Il retint les uns auprès de sa personne pour s'instruire avec eux; il en plaça d'autres dans les nouveaux monastères qu'il fondait, et dans les anciens où l'on savait à peine lire les constitutions écrites en latin. A la persuasion d'un religieux, nommé Néot, son parent, il établit l'Université d'Oxfort. C'est avec le secours de ces vertueux et savants hommes, qu'il releva les études, et renouvela la piété par tout son royaume (160).

Au sein des erreurs et des préjugés, Charlemagne, tout à la fois conquérant et législateur, traça ce beau plan de réforme générale, dont la plupart des dispositions seront utiles aux temps les plus éclairés: mais son siècle était trop au-dessous de son génie, et sa postérité dégénéra trop promptement, pour que sa législation produisît des effets durables: cependant la révolution qu'il avait préparée pour les monastères fut consommée sous son successeur, par les soins de Benoît d'Aniane.

IXe *siècle. — Saint Benoît d'Aniane.* — Ce saint moine, pénétré de l'esprit de son état, et revêtu de l'autorité que lui avaient donnée Louis le Débonnaire et le fameux concile d'Aix la Chapelle en 817, remit en vigueur la règle de saint Benoît. Quelque grand que fût son zèle, et quelque étendue que fût son inspection, le renouvellement ne put être universel; on était trop peu instruit, il resta beaucoup de relâchement. On vit bientôt les anciens abus renaître: soit goût, soit nécessité, les abbés, à la tête de leurs serfs et de leurs vassaux, se mêlaient de toutes les guerres civiles. Les Normands, qui ne trouvaient que peu ou point de résistance, causaient partout les plus tristes ravages; le gouvernement féodal commençait à se former; la puissance des évêques et du Pape ne connaissait plus de bornes; tout, dans l'Etat et dans l'Eglise, se ressentait de la décadence de la maison régnante. « Au milieu de tant de désordres, dit M. l'abbé Millot, la réforme de Cluny présenta un spectacle édifiant; elle rétablit la discipline monastique, aussi méprisée que les canons.» (*Eléments de l'Histoire de France*).

X^e *siècle.— Guillaume, fondateur de Cluny.* — Guillaume, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, avait fondé ce monastère en 910, et l'avait soumis au Pape, à l'exclusion de toute autre puissance, afin d'empêcher les usurpations tant des évêques que des laïques. Ses premiers abbés, aussi distingués par leur vertu que par leur science, y firent fleurir l'exacte observance de la règle de saint Benoît, l'étude de la religion, et la charité envers les pauvres. Les souverains, les évêques, les seigneurs se disputèrent, comme à l'envi, l'avantage de combler de biens ces religieux, de leur bâtir de nouvelles maisons, et de les préposer aux anciennes pour y renouveler l'esprit primitif. Dans plusieurs églises on les substitua aux chanoines séculiers, dont la plupart étaient scandaleux et ignorants: ainsi, Cluny devint une congrégation, qui s'étendit par toute la France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Saint Dunstan opérait en même temps la même révolution en Angleterre; saint Romuald et saint Nil de Calabre retraçaient, par leurs austérités et par un désintéressement universel, la vie des premiers moines d'Egypte. Ces deux hommes vénérables sont ceux qui, au Xe siècle, ont le mieux compris quel est

(160) *Voy.* Guill. de Malmesbury, *De gestis reg. Angl.*, l. II; Polyd. Virg., *Angl. hist.*, l. IV, et Ingelf., *Hist.*

l'esprit de l'état religieux. Cet esprit avait été étouffé en Orient par les persécutions des empereurs protecteurs des hérésies, par la pente au schisme que fomentaient toujours les patriarches de Constantinople, par l'amour des fables et des superstitions, et par les progrès de l'ignorance, mère de tous ces désordres. On ne voit alors de religieux fervents parmi les Grecs, que saint Nicon, surnommé le Métanoïte, saint Paul de Lâtre, et saint Luc le jeune; encore étaient-ils plus occupés de la conversion des pécheurs que du renouvellement de la vie cénobitique.

XIe *siècle. — Saint Gualbert, saint Etienne de Muret, saint Bruno, les Antonins.* — En Occident, la réforme de Cluny la soutenait avec splendeur. Malgré des possessions immenses et des priviléges trop étendus, elle conserva, par une espèce de prodige, l'intégrité de sa discipline pendant deux cents ans. Ulric, qui, à la fin du XIe siècle réunit les coutumes de Cluny, en est garant. Dans cet intervalle parurent plusieurs ordres pour le bien de l'humanité et pour la restauration des mœurs. Jean Gualbert forma la congrégation de Valombreuse; Etienne de Muret fut fondateur de Grammont; saint Bruno institua les Chartreux. L'épidémie, appelée feu sacré ou feu de saint Antoine, donna naissance aux Antonins. A Valombreuse, il y eut entre les moines une distinction inconnue jusqu'alors, et qu'adoptèrent ensuite tous les fondateurs; saint Gualbert admit au nombre de ses disciples des laïques ou frères convers, qui, chargés des travaux du dehors, ne devaient jamais être promus aux ordres sacrés. Les enfants de Bruno présentent un exemple unique dans l'histoire des peuples, celui d'une association d'hommes perpétuant, depuis six cents ans, l'esprit de leur Père, et observant avec une fidélité entière le genre de vie qu'il leur a tracé : la solitude, l'occupation, le silence perpétuel, les fréquentes visites des supérieurs; tels sont les moyens qui rendent parmi eux la sainteté héréditaire.

XIIe *siècle. — Ordre de Cîteaux, Robert de Molesme, saint Bernard, Robert d'Erbrisselles, saint Norbert.* — Le dernier des instituts que vit naître le XIe siècle, est celui de Cîteaux. En 1098, Eudes Ier en jeta les fondements, par la donation de cette abbaye, chef de la nouvelle congrégation : et son premier abbé, Robert de Molesme, y fit suivre la règle de saint Benoît, avec quelques modifications. Au gouvernement monarchique il substitua le gouvernement aristocratique, en ordonnant l'assemblée annuelle des chapitres généraux, et renonçant d'ailleurs à toute espèce d'exemptions, pour ne pas donner lieu aux plaintes des évêques et des curés. Saint Bernard fut l'ornement de cet ordre, comme celui de l'Eglise. La vertu de ces religieux était si grande, la protection des évêques et des seigneurs si active, qu'en moins de cent ans il y eut environ deux mille monastères de cistérciens répandus par toute la chrétienté. Calixte II confirma la charte de charité, dressée en 1119, qui consolida leur union; et, pour arrêter les exactions simoniaques qu'exerçaient sur eux la plupart des évêques, Innocent IV les déclara exempts de leur visite et de leur correction; ce remède, au mal présent produisit les abus les plus funestes.

Guillaume le Conquérant augmentait le nombre des maisons religieuses, soit en Angleterre, soit Normandie; sur son lit de mort, son âme se consolait par le souvenir des bienfaits qu'il leur avait accordés, et par l'espérance qu'elles continueraient le bien qu'elles faisaient.

Robert d'Arbrisselles dévoua ses disciples à l'obéissance des religieuses qu'il fondait, et au service des pauvres, des estropiés et des lépreux. La maison seule de Fontevault réunit jusqu'à trois mille personnes, que le désir de se sanctifier y avait amenées : par un ancien privilége, son abbesse est encore chef de l'ordre, et jouit d'une juridiction quasi épiscopale. Deux amis de cet homme apostolique imitèrent son exemple, Bernard de Tiron et Vital de Savigni, pères de deux congrégations nombreuses, dont la première s'étendit en Ecosse et en Angleterre, et l'autre se confondit avec celle de Cîteaux. La piété pratiquée par les moines de Tiron, leur mérita tant de considération et de respect, que Louis le Gros voulut que deux abbés, successeurs de Bernard, tinssent sur les fonts baptismaux ses deux fils aînés, Philippe et Louis.

Depuis longtemps les mœurs altérées du clergé avaient besoin d'une entière régénération. La règle de saint Chrodegand, et les ordonnances du concile d'Aix-la-Chapelle en 816, étaient ouvertement violées; l'incontinence et la simonie couvraient les ecclésiastiques de mépris, et ne servaient pas peu à relever les vertus des religieux et leur application à l'étude : malgré la sévérité des canons, ces vices subsistèrent jusqu'à ce que les congrégations des chanoines réguliers, celle de saint Ruf entre autres, formée par quatre prêtres de l'Eglise d'Avignon, et celle des Prémontrés par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, vinrent produire un changement heureux. Ces nouveaux chanoines embrassèrent la règle de saint Augustin, qui ordonne la vie commune, et furent destinés à unir les rigueurs des monastères aux fonctions de la cléricature. Du temps même de saint Norbert, il y eut à Cappenberg, en Westphalie, une maison de son ordre, où les religieux n'étaient admis qu'en faisant preuve de cinq quartiers de noblesse, tant paternels que maternels.

Ordres militaires. — On vit alors une autre alliance inconnue à toute l'antiquité, et qui devait paraître incompatible, celle de l'état religieux avec la profession des armes. Valeureux et pieux, suivant le génie du temps, nos pères crurent sanctifier leur bravoure, en la dirigeant contre les ennemis de la religion, et pouvoir observer les trois vœux monastiques au milieu des exercices militaires. Il faut bien présumer qu'ils marquèrent leurs commencements par quelque

ferveur, puisque les Papes et les rois contribuèrent de concert à l'agrandissement de ces ordres Tels furent à Jérusalem les chevaliers de Saint-Jean, fixés à Malte depuis 1530; les templiers, dont les crimes peu vraisemblables, quoique constatés par des procédures juridiques, augmentent le nombre des problèmes de l'histoire; ceux de l'ordre Teutonique, employés d'abord au service des pauvres malades de la nation allemande, et qui prirent ensuite les armes pour la défense de la Palestine; et ceux de Saint Lazare, confirmés par une bulle de 1255 : tels en Espagne ceux de Calatrava, de Saint-Jacques, d'Alcantara, et plusieurs autres semblables, qui, établis postérieurement, subsistent encore dans divers royaumes de l'Europe.

XIIIe *siècle. — Jean de Matha, Pierre de Nolasque. Ordres mendiants.* — Jean de Matha et Pierre de Nolasque connurent mieux l'esprit de l'Eglise, en fondant, l'un l'ordre des Trinitaires, et l'autre l'ordre de la Merci, tous deux consacrés à échanger ou à racheter, des mains des infidèles, les Chrétiens captifs, dont le nombre s'était beaucoup multiplié, surtout depuis les croisades. Saint Louis ramena de ses voyages d'outre-mer, des hermites qui menaient sur le mont Carmel une vie très-pénitente, conformément à la règle que leur avait donnée Albert, patriarche de Jérusalem, environ l'an 1190, et qui fut confirmée par le pape Honorius, en 1226. Sous le règne de ce prince parurent à Paris les hermites de saint Augustin, en 1259. Trois ans auparavant, Alexandre IV avait rassemblé, en une seule observance, différentes congrégations indépendantes, qui prétendaient suivre la règle de l'évêque d'Hippone; elles embrassèrent la pauvreté absolue et s'appliquèrent aux études : telle est l'origine des Augustins, religieux mendiants.

L'esprit humain avait fait quelques efforts pour briser le joug de l'ignorance sous lequel il était asservi depuis tant de siècles; mais nos pères se livrèrent d'abord en entier aux vaines subtilités d'une fausse dialectique; et la manie de sophistiquer, appliquée, surtout aux mystères de la religion, enfanta une foule d'hérésies. Celle des albigeois, la plus étendue, donna naissance à deux ordres religieux, dévoués à combattre les erreurs et les vices qu'on imputait aux novateurs : et parce que les richesses étaient la cause du relâchement et du discrédit des anciens religieux, saint François et saint Dominique, renchérissant sur la règle de saint Benoît, défendirent à leurs disciples toute espèce de propriété, même en commun; ils devaient vivre d'aumônes, quand leur travail ne fournirait pas à leur subsistance. « Ces premiers religieux, dit M. l'abbé Millot, humbles, patients, zélés, infatigables, charmèrent les peuples, autant par la singularité d'une perfection inconnue, que par leurs travaux apostoliques. »

Cette mendicité, qu'ils choisirent comme humiliante et les ravalant au-dessous des derniers rangs de la société, parut en quelque sorte divine; saint François renonça d'ailleurs à toute espèce de priviléges, et défendit de donner à sa règle aucune interprétation. C'est le dernier article de son testament.

Mais l'esprit de chicane et la corruption des mœurs qui régnaient au XIIIe siècle, ne laissèrent pas subsister longtemps une si grande simplicité; néanmoins, surpassant leurs contemporains dans les études, et forçant leur estime par leurs vertus et leur zèle pour la propagation de la foi, les frères mineurs et les frères prêcheurs se rendirent également chers à l'Eglise et à l'Etat.. Ils obtinrent des chaires dans les universités naissantes de Paris et de Boulogne; la charge de maître du sacré palais est créée par les dominicains; ils président les uns et les autres au tribunal de l'inquisition; on les soustrait à la juridiction des évêques, les Papes les emploient à des négociations importantes. On en voit plusieurs des deux ordres élevés aux premières dignités de l'Eglise, même à la papauté; saint Louis aurait voulu pouvoir se donner à eux par égale moitié, et la charité des fidèles leur fournir des ressources certaines et abondantes.

Tant de faveurs et tant de prérogatives, récompense de leurs vertus et de leurs travaux, produisirent des effets divers. Les anciens moines, réveillés de leur assoupissement, reprirent les études qui autrefois leur avaient mérité la considération publique. La fondation du collége des Bernardins à Paris, le premier de l'université, remonte à cette époque. Les nouveaux ordres se répandirent partout et firent beaucoup de bien; mais la raison n'était pas assez formée pour peser et pour prévoir les inconvénients inséparables des exemptions de toute espèce qu'on leur accordait.

Ces inconvénients se manifestèrent bientôt d'une manière déplorable. A la faveur de leurs priviléges, ils s'emparaient aisément de la confiance des peuples; et de là les richesses dans les deux ordres et les plaintes du clergé contre eux. Trop occupés d'ailleurs d'affaires temporelles, pouvaient-ils conserver l'amour du recueillement et de la prière et cette tranquillité d'esprit si nécessaire à la faiblesse humaine, pour se maintenir dans la ferveur de la vie religieuse? Les Dominicains troublèrent l'Université de Paris; et à force de bulles et d'excommunications, ils triomphèrent de ses docteurs. Par leurs longues et chimériques disputes sur la propriété des choses, les Franciscains scandalisèrent la chrétienté, l'agitèrent ensuite par leur désobéissance aux décisions de Jean XXII, et soutenu par Louis de Bavière, l'un d'eux osa rendre à ce Pontife anathème pour anathème, prononça sa déposition et fut antipape.

XIV *et* XVe *siècles. — Minimes, filles pénitentes*, etc. — Les grands mouvements qui bouleversèrent l'Europe, et les maux de toute espèce qui désolèrent l'Eglise pendant

le XIVe siècle, ne contribuèrent certainement pas à épurer les mœurs générales. Au milieu des troubles et de la dépravation, comment les corps religieux auraient-ils conservé la pureté de leur institut? Quelques vertus et quelques talents qu'offrent alors les cloîtres, il faut avouer qu'on y voit aussi de grands désordres. Les disciples de saint Benoît, tant de l'ancienne observance que de celle de Cluny et de Cîteaux, jouissaient mollement de leurs richesses, négligeant entièrement le travail des mains, s'appliquant peu à la prière, et méprisant les Mendiants. Parmi ceux-ci, la rivalité avait dégénéré en jalousie, et la diversité de leurs opinions scholastiques devenait pour eux un sujet éternel de querelles. Le concile de Vienne, d'après les remontrances du célèbre Durandi, évêque de Mende, connut le mal sans y remédier : les Papes, qui résidèrent à Avignon, et ceux qui, pendant le schisme, se disputèrent la tiare, étaient peu propres à renouveler l'esprit primitif. La réforme de Benoît XII, le plus estimable de tous, ne produisit pas des effets durables. La peste qui fit de si terribles ravages en Europe, fut encore une occasion de relâchement chez les religieux, surtout chez les Mendiants, dévoués au service des malades, ils ne pouvaient observer leur règle dans toute sa rigueur; les plus fervents, victimes de leur zèle, furent enlevés par ce fléau, et après que la maladie eut cessé, on ne pensa point à réparer la discipline affaiblie. Tel a été l'état des ordres monastiques jusqu'aux réformes, qui, au XVIe siècle les ont rélevés de la décadence où ils étaient tombés. Il y eut néanmoins, durant cet intervalle, différentes congrégations qui embrassèrent la pratique de la pénitence et de l'humilité ; celles du mont Olivet, des Jésuates, des Minimes, des Filles pénitentes et autres.

XVIe *siècle*. — *Réformes et nouveaux instituts : Théatins, Barnabites, Jésuites, Frères de la Charité*, etc. — Tandis que Luther et Calvin, sous prétexte de réformer l'Eglise, attaquaient ses dogmes, ses rites, sa hiérarchie, et qu'ils alléguaient la conduite scandaleuse des prêtres et des religieux, comme une preuve convaincante de l'absurdité de notre croyance et de la profession monastique, des hommes remplis de zèle, afin de couper le mal par la racine, épuraient les mœurs des Chrétiens et rétablissaient la régularité dans le clergé et dans les monastères.

Cajétan et ses compagnons, instituteurs des Théatins, firent revivre l'esprit des apôtres, en se consacrant au ministère avec la même ferveur et le même désintéressement : non-seulement ils renoncèrent à toute espèce de propriété, mais pour être un exemple toujours subsistant de la Providence, ils se privèrent de la dernière ressource des indigents, la mendicité. A ces obligations, les clercs réguliers de saint Paul, connus sous le nom de Barnabites, ajoutèrent celle d'occuper des colléges et des séminaires, où ils élèveraient la jeunesse et la rendraient propre aux missions. Cette congrégation, née à Milan, s'est étendue en Allemagne, en Bohême, en France, en Italie ; et dès son origine, la république des lettres compta plusieurs de ses membres parmi ses citoyens. Vers le même temps, Ignace de Loyola forma la société dont nous avons vu la destruction : on connaît les grands hommes qui l'ont illustrée, dont la mémoire ne périra jamais ; et tout le monde sait le bien et le mal qu'on en a dit. L'instruction du peuple est le but que se proposa Philippe de Néri, en instituant l'Oratoire de Rome

Pendant que le clergé recouvrait ainsi et par d'autres établissements son ancien lustre, les corps monastiques recevaient une nouvelle vie. En Espagne, en Italie, en France, parurent de grandes réformes dans l'ordre des Frères-Mineurs, celles des Capucins, des Récollets, et des Pénitents du tiers-ordre de Saint-François, vulgairement appelés Picpus. Les Papes les approuvèrent, comme ressuscitant l'esprit de saint François et son amour pour la pauvreté. Favorisés par les souverains, ils se sont répandus dans toute la chrétienté ; et de tous les ordres religieux, c'est celui des Capucins qui est le plus multiplié. Ils refusèrent la permission de posséder des immeubles, donnée aux Mendiants par le concile de Trente. Aux mitigations que les Carmes avaient obtenues, sainte Thérèse fit succéder la première austérité de la règle ; et en soumettant un sexe délicat à la vie la plus dure et la plus mortifiante pour la vanité, elle l'a conduit au bonheur. Nous avons vu une fille de roi sacrifier à ce régime tous les agréments d'une cour brillante, donner un grand exemple à un siècle qui méprise les moines comme le rebut de la société, et acquérir en échange cette paix de l'âme si précieuse aux yeux du vrai philosophe et si rare hors du cloître. Par les conseils de la courageuse réformatrice des Carméiites, Jean de la Croix fit la même révolution parmi les Carmes. Saint Bernard parut être rendu au monde en la personne de Jean de la Barrière, qui rappela les Feuillants à l'observance sévère de Clairvaux, si bien accueillie au XIe siècle, et tant traversée par ses contemporains. Jean Michaëlis, dominicain, surmonta également tous les obstacles que le relâchement opposait à son zèle. Enfin, à l'honneur de la religion et pour le bien de l'humanité, Jean de Dieu établit ce corps, dont les membres s'obligent, par un quatrième vœu, au service des indigents malades, et qui vient de prendre un nouvel accroissement aux portes de cette capitale. Pourquoi cet ordre si utile est-il le moins étendu? En l'introduisant dans leurs Etats, les souverains pourvoiront d'une manière aussi sûre que religieuse à la conservation de leurs sujets.

Pendant que la vie cléricale et monastique se renouvelait par toute l'Europe, Henri VIII, roi d'Angleterre, prince bizarre, cruel et despote, persécutait les religieux, détruisait leurs maisons, et sacrifiait à ses penchants la religion de ses pères. Par les dispositions du

concile de Trente, la discipline claustrale venait d'être raffermie ; et restreignant les exemptions, il avait prévenu le renouvellement des anciens abus et des anciennes plaintes.

XVIIe siècle. — *Vincent de Paul.* — Dans l'histoire des ordres religieux, Vincent de Paul remplit presque seul celle du XVIIe siècle, soit par ses propres établissements, soit par la part qu'il eut à tous ceux qu'on forma de son temps. Il fut également l'homme de la religion, de l'humanité et de la patrie. Conduire ses semblables à Dieu par la voie des bienfaits, tels ont toujours été et ses moyens et son but.

Réforme de Saint-Vannes, par Didier de La Cour. — Réforme de Saint-Maur, par Jean Regnault, abbé de Saint-Augustin de Limoges. — Réforme de l'ordre de Cîteaux, par l'abbé de Rancé. — Réforme des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, par le P. Charles Faure. — Tout, au milieu de ce siècle, prit un caractère de grandeur, qui assure sa supériorité sur les siècles précédents, et sa célébrité jusque dans la postérité la plus reculée, par les modèles qu'il fournit en tout genre. Les Bénédictins, qui embrassèrent les réformes naissantes de Saint-Vannes et de Saint-Maur, ne crurent pas s'éloigner de l'esprit de leur fondateur, en alliant la piété à la culture des lettres. Ces congrégations ont produit des hommes aussi religieux que savants, dont les ouvrages ne sont point un des moindres ornements du règne de Louis XIV. Le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis et abbé de Sainte-Geneviève, en réunit tous les chanoines en une seule congrégation, que la régularité a multipliée parmi nous ; et le célèbre abbé de Rancé, qui, par la beauté de son esprit et par son caractère doux et insinuant, avait charmé le monde, l'étonna par sa retraite à la Trappe, où il observa à la lettre la règle primitive de Cîteaux. Cette abbaye, celle de Septfonts et quelques autres, sont aujourd'hui des asiles où s'ensevelissent des âmes admirables qui, ne soupirant qu'après les biens de l'éternité, font tant d'honneur à la nature humaine.

Telle est l'histoire abrégée des principaux ordres religieux, et des différentes révolutions qu'ils ont éprouvées. Nous les avons vus naître d'abord obscurément dans l'Egypte, se répandre promptement dans le reste du monde, et croître partout sous la protection de l'Eglise et des empires.

CHAPITRE III.

Des services que les religieux ont rendus à l'Eglise.

En faisant connaître la sainteté de la destination des ordres religieux (161) et la sagesse de leurs règles, nous avons assigné la première cause de leur établissement et de leurs progrès. Nous allons en développer une seconde : ce sont les services qu'ils ont rendus ; nous commençons par ceux qu'en a reçus l'Eglise.

Les religieux ont été utiles à l'Eglise par leurs vertus. — La paix donnée à l'Eglise fit fleurir l'état monastique. Ce nouveau peuple, qui, pour principes de gouvernement, avait pris non-seulement les préceptes, mais aussi les conseils évangéliques, était fidèle à ses engagements. Des milliers d'hommes renonçaient à leurs proches, à leurs biens, à leur patrie ; étouffaient tout désir d'ambition au milieu des révolutions qui bouleversaient l'empire ; et se privaient volontairement des douceurs et des avantages que procurent le travail, la naissance ou le génie. C'est le premier pas qui les conduisait à la profession religieuse. Préférer à toute espèce de curiosité l'étude de la morale et le soin de son âme ; pratiquer les plus grandes austérités pour conserver son innocence ou pour la réparer ; vouer une éternelle chasteté et un silence perpétuel ; à la prière et à la lecture unir et faire succéder le travail des mains ; se regarder tous comme membres d'une même famille ; immoler jusqu'à sa propre volonté et renouveler chaque jour ce sacrifice de soi-même ; se séquestrer du commerce des hommes, afin de se dérober à leur admiration : ce sont les devoirs imposés à ces premiers moines, et ils les remplissaient avec autant de sagesse que de persévérance. Selon le judicieux Fleury, « leur dévotion était de même goût, si on ose le dire, que les pyramides et les autres ouvrages des anciens Egyptiens, c'est-à-dire, grande, simple et solide.—Vivant dans une chair étrangère, dit saint Basile, ils montraient par les effets ce que c'est que d'être voyageurs ici-bas et citoyens du ciel. » Leur vertu croissait avec leurs années ; et l'extrême vieillesse, à laquelle ils arrivaient communément, ne la rendait que plus vénérable.

Ce fut un grand triomphe pour la religion, d'avoir formé ces sociétés d'hommes, que le dépouillement de toutes choses élevait à une si haute perfection. Quelle idée de la morale évangélique ne devaient pas donner ces pieux solitaires, aux nations qui ne la suivaient point encore ? et quels exemples n'offraient-ils pas aux Chrétiens, dont le nombre ne s'était accru qu'au détriment de la ferveur ? Aux yeux des uns et des autres, ils justifiaient la sainteté de la doctrine qu'ils professaient, et prouvaient que ses préceptes les plus pénibles ne sont pas impossibles à observer. Aussi les Pères opposaient-ils leur pénitence aux macérations hypocrites des hérétiques, et leurs vertus aux vertus fausses ou incomplètes des païens. En naturalisant la profession religieuse parmi les occidentaux, avec les modifications qu'exigeait la différence des mœurs, saint Benoît rappela la piété des temps apostoliques ; et ceux qui, dans le cours des siècles, réformèrent son Ordre, et ceux qui en

(161) Aucun d'eux, dit M. de Voltaire, n'a été fondé dans des vues criminelles, ni même politiques.

fondèrent de nouveaux, conservèrent la vertu au sein de la férocité des temps barbares et parmi les désordres des temps de fausse science.

Sans doute toutes ces institutions renfermaient en elles-mêmes des germes d'affaiblissement. Elles sont nées en des siècles de ténèbres; et l'homme, quelque éclairé qu'il puisse être, n'imprime-t-il pas à tous ses ouvrages le sceau de son imperfection? A moins de contredire tous les monuments historiques, il faut l'avouer, la réforme de Cluny rétablit une régularité édifiante; celle de Cîteaux, la plus rigide austérité; à Fontevrault, à Tiron, à Savigny, etc., se formèrent de nombreuses colonies de saints pénitents: les Chartreux donnèrent l'idée de cette piété éminente, qu'une profonde retraite met à couvert de toute vicissitude. L'esprit ecclésiastique fut renouvelé par les chanoines réguliers; les religieux mendiants firent connaître au monde une simplicité touchante, et le désintéressement de toutes choses; et la ferveur primitive a été rajeunie en chacun de ces Ordres, par les changements heureux qu'ils ont adoptés dans les deux derniers siècles.

Constamment vertueux, les religieux ont été aussi constamment qu'universellement protégés. Cette protection commença avant même que l'ignorance eût obscurci les vrais principes du christianisme; et remonte à ces beaux jours, où la piété, pure encore, n'avait pas été souillée par le souffle de la superstition. La sainteté de leur institut paraissait une raison suffisante, non-seulement pour le tolérer, mais pour en favoriser la propagation. A différentes époques, il fallut le consentement des souverains, afin de pouvoir être admis dans le clergé: l'entrée des cloîtres était moins gênée, parce qu'ils n'offraient ni richesses ni délices; Justinien la permit même aux esclaves, que leur maître n'aurait pas réclamés pendant les trois années de noviciat, et qui devaient retomber en servitude, si par légèreté ils abandonnaient leur monastère. Quand Maurice l'eut défendue aux soldats, saint Grégoire s'opposa avec autant de courage que de respect à l'exécution de cette loi, comme contraire aux intérêts de la religion et de la justice, *Quia plerique*, dit-il, *nisi omnia reliquerint, salvari apud Deum nullatenus possunt*. On continua de les recevoir, pourvu qu'ils ne fussent pas comptables des deniers publics; et l'empereur ne désapprouva pas la résistance du pontife: *Quo de re, etiam serenissimus et Christianissimus imperator omnimodo placatur, et libenter eorum conversionem suscipit*.

La mode de l'irréligion ne régnait pas encore. On regardait comme des citoyens très-utiles ces solitaires, que leur vie angélique rendait si vénérables. On ne pensait pas s'écarter des principes d'une saine politique, en multipliant ces pieux intercesseurs auprès de l'arbitre des destinées et du souverain modérateur des choses. Au contraire, nos pères, convaincus de la nécessité des prières ferventes, mirent à ce prix presque toutes leurs donations: une vertu aussi pure leur paraissait inaltérable et à l'abri des atteintes de l'opulence. Quand la ferveur s'affaiblit dans un Ordre, on la voit renaître en d'autres lieux; et de sages réformes, mûries par le temps, lui rendent la vigueur que le relâchement des anciennes congrégations lui fait perdre. C'est ainsi que d'âge en âge la profession religieuse a transmis la pratique de la vie pénitente, de la fuite du monde, du renoncement à soi-même; et que, depuis Antoine jusqu'à Vincent de Paul, les cloîtres ont été le sanctuaire de la piété, et celui des sciences ecclésiastiques.

Les religieux cultivent les sciences ecclésiastiques. — A l'exception du dogme, dont l'immutabilité n'est susceptible que de simples développements, il en est des sciences ecclésiastiques comme des lettres qu'on appelle profanes; elles ont leur temps de splendeur et d'affaiblissement, et fleurissent tantôt chez un peuple, tantôt chez un autre, subissant les vicissitudes des choses humaines. En attestant que tel a été leur sort depuis la naissance de l'Eglise, jusqu'à nos jours, ses annales nous représentent les corps religieux constamment appliqués à les cultiver. Nous voyons en effet, dès le premier établissement de la vie monastique, sortir des déserts de l'Orient saint Basile, saint Grégoire de Nazianze son ami, saint Epiphane, saint Ephrem, Théodoret; vivre et se former parmi les moines occidentaux, saint Jérôme, saint Isidore de Peluse, les savants de Lérins, saint Grégoire le Grand, saint Fulgence, et tant d'autres qui ont été la gloire de l'Eglise, lors même qu'elle nourrissait en son sein une pépinière de grands hommes. Par leurs doctes ouvrages, ces auteurs ont fixé le véritable sens des saintes Ecritures; conservé le dépôt de la tradition; réfuté les hérésies anciennes, qui avaient encore des partisans, et les nouvelles qui cherchaient des sectateurs. Ils nous ont laissé des abrégés de la morale chrétienne, des Vies des saints, des sermons, une foule de lettres sur des objets dogmatiques et moraux, des histoires de différentes Eglises, des recueils de canons propres à constater la discipline primitive et à donner une jurisprudence aux siècles futurs: en un mot, ils ont mesuré toute l'étendue de la science ecclésiastique.

Les conquêtes des peuples du Nord furent également funestes à l'Eglise et à l'empire. Sous un gouvernement purement militaire, qui méprisait toute culture de l'esprit comme ne pouvant qu'énerver les courages, l'ignorance fit de rapides progrès. La religion chrétienne était, à la vérité, la religion dominante des Etats; mais les mœurs triomphèrent de sa douceur. Par une monstrueuse alliance, les superstitions les plus grossières et les plus bizarres obscurcirent sa noble simplicité. Cet ancien esprit, qui l'avait rendue si vénérable, semble, pendant plusieurs siècles, n'avoir animé ni les papes, ni les évêques, ni les ministres inférieurs, ni

même les souverains zélés. Les premiers pasteurs étaient trop occupés de puissance et de biens temporels, le reste du clergé menait une vie trop licencieuse ; et entre les bons rois, les uns n'employaient pas toujours les moyens les plus propres, pour que la religion fût observée par tout leur royaume, et pour la faire aimer des peuples à qui elle était nouvellement annoncée ; et les autres embrassaient la vie austère des cloîtres, au lieu de se sanctifier en travaillant au bonheur de leurs sujets (162). « Dans ces temps misérables, les monastères, dit le profond Fleury, sont un des principaux moyens dont la Providence se sert pour conserver la religion. » C'est à leurs écoles et à celles des églises cathédrales, desservies presque toutes par les réguliers, que, sans exclure les sciences humaines, on enseigne principalement et on étudie la théologie, le droit-canon et l'histoire ecclésiastique.

Théologie.— Les théologiens de ce moyen âge puisaient toutes leurs connaissances dans l'Ecriture et dans les Pères des six premiers siècles ; ils se bornaient à les copier, à les compiler, à les abréger; et c'est toujours leur autorité qu'ils opposent aux hérétiques. Ainsi, saint Jean Damascène a vengé le culte des images et exposé la foi orthodoxe, d'après la tradition et le témoignage des Pères, dont il augmente le nombre. Bède (163) appuie, des principes de saint Augustin, tous les commentaires des différents livres des saintes Ecritures. Alcuin, dont les ouvrages suffisent pour faire juger de l'état de toutes les sciences au IXe siècle, s'est spécialement appliqué à l'étude des Pères, et nous a laissé des explications de l'Ecriture et des traités de théologie. Ratram, de Corbie, établit contre les Grecs, la procession du Saint-Esprit, par des preuves tirées de saint Grégoire de Nazianze, et surtout des Latins. Loup de Ferrières fixa la doctrine de l'Eglise touchant la grâce et la prédestination, en rappelant celle de l'évêque d'Hippone; et Lanfranc, moine du Bec, a fait connaître ce que pensaient, du mystère de l'Eucharistie, les anciens docteurs, dont Bérenger altérait les sentiments (164). Ces savants et tant d'autres que nous ne citons pas, se ressentent du temps où ils ont vécu, et il est aisé de trouver des défauts à leurs ouvrages ; mais ils ont rendu un service essentiel à l'Eglise, en perpétuant l'étude de l'Ecriture et des Pères, et en arrêtant toute innovation sur la croyance.

Cérémonies. — Elle était constatée dans les monastères, par un moyen plus sensible encore. On y observait, avec plus de pompe et de fidélité que partout ailleurs, les cérémonies qu'emploie l'Eglise pour ses offices. Ce témoignage leur est rendu par Fleury, ce savant connaisseur de l'antiquité ecclésiastique. Ces différentes cérémonies forment un symbole tacite, qui déclare quel est l'état de la foi. En les pratiquant telles qu'ils les avaient reçues de leurs pères, et les transmettant soigneusement à leurs successeurs; les religieux attestaient qu'ils croyaient ce qu'avaient cru les premiers, et léguaient aux seconds des preuves toujours faciles contre les changements en cette matière. Ce sont ces faits précieux qu'il faut extraire de leurs traités de liturgie et des offices divins, sans s'arrêter aux significations mystiques que recherchait avidement une piété peu éclairée.

Droit canonique. — Pendant ce laps de temps, où l'ignorance, universelle parmi les laïques, était trop commune dans le clergé, les moines ont non-seulement étudié, enseigné et vengé la foi catholique; ils se sont encore appliqués à cette science, qui règle sa discipline. Chez une société naissante dont chaque membre était fortement animé de l'amour de la vertu, la police exigeait peu de lois. La législation ecclésiastique n'est devenue difficile et obscure, que par les funestes atteintes qu'elle a reçues de la férocité des mœurs, de la barbarie des temps, et des troubles des empires. Toujours destinée à rétablir l'ordre, elle a été soumise à de fréquentes modifications; et en quelques circonstances, les abus l'ont presque anéantie. Heureusement les divers excès qu'occasionnèrent les fausses décrétales, ne sont plus à craindre aujourd'hui. L'antiquité est connue: nous avons des règlements qui lui feraient honneur; mais ils ne sont pas suivis : nos mœurs plus polies, plus décentes que celles des siècles moyens, sont bien éloignées de la pureté du premier âge de l'Eglise; et comme si la science de sa discipline se bornait à la jurisprudence des matières bénéficiales, c'est la partie qu'on cultive le plus généralement, parce que la cupidité la rend importante.

Elle n'avait pas encore été souillée par tous ces désordres, lorsque Denis le Petit, moine d'Italie, et saint Martin de Dumes, fondateur de ce monastère, dont il porta depuis le nom, en recueillirent les monuments; Denis traduisit du grec le code des canons, et rassembla les décrétales des Papes Sirice, Innocent, Zozime, Boniface, Célestin, Léon, Gélase et Anastase; saint Martin fit sa fameuse collection, divisée en deux parties, touchant le clergé et les laïques, et contenant quarante-huit canons, tant de l'ancien code de l'Eglise universelle, que des conciles d'Espagne tenus jusqu'à lui. Pour conserver à la police ecclésiastique sa vigueur et sa dignité, il ne fallait qu'observer les dispositions que renferment ces deux ouvrages : non-seulement elles furent violées ouvertement, le mal alla plus loin encore ; deux siècles après elles étaient entièrement ignorées, et les fausses décrétales introduisirent des maximes nou-

(162) L'histoire ecclésiastique compte quatre rois des divers royaumes d'Angleterre qui descendirent de leur trône pour vivre dans le cloître. Cenred, Offa, Ethelred et Ina. Ethelburge, femme de ce dernier, prit en même temps le voile.

(163) Ils vivaient l'un et l'autre au VIIIe siècle.

(164) Xe siècle.

velles sans réclamation. Par cet oubli de la discipline, on peut juger quelle plaie firent à l'Eglise les conquêtes des peuples du Nord, et quelle révolution leur établissement dut produire en Europe.

L'erreur se répand plus promptement que la vérité, et les abus se maintiennent plus longtemps que les règles. Le monstrueux système d'Isidore Mercator n'a été reconnu que depuis deux siècles. Cependant, en ces temps malheureux, cette branche de la science ecclésiastique n'était pas à beaucoup près négligée : des hommes à qui il n'a manqué, pour être estimés sans réserve de la postérité, que d'être nés plus tôt ou plus tard, la cultivaient avec zèle. Hincmar, tranféré du cloître sur le siége de Reims, et Réginon, abbé de Prom (165); Abbon de Fleuri et Rathier, religieux de Lobbes, depuis évêque de Vérone (166); Bouchard, moine de Liége et évêque de Vorms (167); Pierre Damien, saint Bernard, Ives, d'abord abbé de Saint-Quentin, de Beauvais, évêque de Chartres par la suite (168) : voilà les plus habiles canonistes qui ont veillé à l'observation de la discipline, et dont les compilations réunissent les canons des conciles anciens et nouveaux, les sentiments des Pères, les décrétales des Papes, et plusieurs dispositions des capitulaires des empereurs.

Ces ouvrages sont remplis d'érudition, mais totalement dépourvus de critique. Les savants croyaient alors travailler utilement pour la religion, soit en publiant leurs écrits sous des noms vénérés, soit en étendant au-delà de toutes bornes la puissance ecclésiastique d'après des titres supposés, soit en attribuant aux saints des miracles, des actions qu'ils n'ont jamais faites, et des discours qu'ils n'ont jamais tenus. La crédulité et l'amour du merveilleux faisaient recevoir avec empressement toutes ces pieuses exagérations; et l'art de distinguer les pièces fausses des véritables était universellement inconnu. C'est à ce défaut qu'on doit surtout attribuer la décadence de la discipline. Par leur zèle et par leur étude, les religieux, seuls canonistes de ces temps, n'ont pu qu'en empêcher la ruine entière; le vrai bien qu'ils ont produit, c'est d'avoir conservé à l'Eglise une jurisprudence qui soumettait à des formes légales et la discussion des intérêts, et la punition des coupables. Elle était bien supérieure à la jurisprudence civile, qui, pour preuve de prévarication ou d'innocence, se contentait du sort des saints, des duels, des épreuves de l'eau et du feu. Serait-il permis de dire, que, sous ce rapport, la trop grande puissance des ecclésiastiques, effet de l'ignorance et de l'ambition, a été plutôt utile aux peuples que nuisible? Un des moyens les plus sûrs qu'ont employés les rois pour affaiblir l'autorité de leurs vassaux, c'est d'avoir fait adopter par leurs tribunaux la procédure ecclésiastique : elle accrédita les appels des justices inférieures; et cet agrandissement de l'autorité royale fut favorable au bien de l'humanité. Ce même mélange de bien et de mal, on le remarque dans les histoires ecclésiastiques.

Histoire ecclésiastique. — Ce n'est pas un médiocre service rendu à l'Eglise, que d'avoir soigneusement recueilli tout ce qui, durant le cours des siècles, a intéressé, ou sa croyance, ou sa discipline, ou les mœurs des Chrétiens. Ses décisions, ses lois, ses progrès, ses pertes, les hommes qui l'ont illustrée ou par leur science ou par leur vertu, ceux qui ont déchiré son sein ou par l'hérésie ou par le schisme, la protection que lui ont accordée les souverains, les persécutions qu'elle a essuyées de la part de ses ennemis; tels sont les objets que nous ont transmis les religieux. Ils manquaient de trop de choses, pour qu'ils aient pu écrire leurs histoires universelles avec ordre et discernement. Celles des églises particulières, celle de leurs temps, et la vie des saints leurs contemporains, ou dont la mémoire était encore entière, méritent plus de confiance : ce sont aussi des décombres, si l'on veut; mais en des temps plus heureux, des architectes habiles ont su en tirer des matériaux pour construire de beaux édifices. Qu'auraient fait Ussérius, Bollandus, Tillemont, Fleury et les autres historiens ecclésiastiques, si, depuis Hugues, chanoine régulier de Saint-Victor, écrivain du XIIe siècle, jusqu'au moine Pallade, qui vivait au cinquième, les monastères ne leur eussent offert une succession de témoins qui attestent les événements de leur âge? C'est à eux encore que nous devons les meilleurs Martyrologes : après celui d'Eusèbe, ceux de saint Jérôme, de Bède, d'Usuard, sont les plus connus. En un mot, sans les moines, nous ignorerions ce qui s'est passé dans l'Eglise pendant sept à huit siècles.

Quand le goût de l'étude ne fut plus concentré dans les cloîtres, et que le clergé s'y consacra avec une ardeur aussi vive que générale, on vit les religieux parcourir encore avec distinction la carrière qu'ils ne fournissaient plus seuls. Pour suppléer à la rareté des livres et pour faciliter les études saintes, on composa, à ce premier réveil de l'esprit, des sommes en tout genre. Pierre Lombard, évêque de Paris, publia son *Maître des Sentences;* Pierre Comestor, chancelier de la même Eglise, son *Histoire ecclésiastique;* et le moine Gratien, sa *Concorde des canons.* Avec ces trois ouvrages, on croyait avoir un corps de doctrine complet, et pouvoir devenir habile en théologie scolastique et positive et en jurisprudence ecclésiastique. A peine les Universités furent-elles établies, que les religieux s'y rendirent considérables. L'école de Saint-Victor, fondée par Guillaume de Champeau, eut dès sa naissance une grande célébrité, et fut la pépinière de savants et pieux théologiens. (169) Quelles que fussent les études,

(165) Ces savants sont du IXe siècle.
(166) Xe siècle.
(167) XIe siècle.
(168) XIIe siècle.
(169) *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, par M. l'abbé Crevier.

« agissant, dit M. Fleury, avec des intentions pures, ne cherchant que la gloire de Dieu, ils réussissaient mieux que les autres étudiants. » Albert le Grand, Alexandre de Halès, saint Thomas, saint Bonaventure, etc., etc., passèrent pour les lumières de leur siècle. Nous ne saurions à la vérité justifier, d'après leurs ouvrages, les titres scientifiquement fastueux qu'on leur a indistinctement prodigués : mais en les déprisant entièrement, ne sommes-nous pas injustes? Sous ces bons moines, tant exaltés et tant rabaissés, l'état des sciences ecclésiastiques, il est vrai, était bien différent de ce qu'il avait été sous les Augustin, les Basile, les Cyprien ; on avait trop perdu, et on pouvait trop peu réparer : leur application au travail n'en est pas moins étonnante; ce n'est d'ailleurs que par l'emploi des secours qu'ils ont conservés, que les études se sont renouvelées. Ce renouvellement était-il possible avant l'invention de l'imprimerie? De plus grands moyens ont procuré des avantages plus solides.

Saint Bernard. — Avant de passer à des siècles plus heureux, nous devons distinguer deux savants, qui se sont élevés au-dessus des temps que nous venons de parcourir, et qui seront toujours comptés parmi les hommes célèbres ; saint Bernard, le dernier Père de l'Eglise, et saint Thomas, le premier docteur de l'Ecole. Saint Bernard a écrit une multitude de lettres, où il donne la décision de plusieurs questions de discipline et de morale, et des avis sages et mesurés sur les affaires pour lesquelles on le consultait. Son *Traité de la Considération*, adressé au Pape Eugène III, son disciple, et le *Livre des mœurs et des devoirs des évêques*, renferment d'importantes instructions pour ces premiers pasteurs. Il y condamne les fréquentes appellations à Rome, comme attentatoires aux droits des évêques ; et il censure encore des abus de ce genre dans le *Traité des commandements et des dispenses*, ouvrage lumineux et rempli de maximes solides. Ses différents traités de piété prouvent une grande connaissance de l'homme, de ses relations avec son auteur et ses semblables, et ne sont point infectés des pieux préjugés qui régnaient alors. Formé à l'école des Pères pour la théologie, qu'il traite suivant leur méthode, il expose, surtout d'après les principes de saint Ambroise et de saint Augustin, l'accord de la liberté et de la grâce, et réfute les subtilités erronées de ses contemporains. Ce sont les sermons sur le Cantique des cantiques, qui font principalement connaître le talent de saint Bernard : les pensées morales, nobles et profondes, y abondent avec une fécondité prodigieuse : son éloquence a tous les tons, tantôt forte et vive, tantôt douce et pleine d'onction ; et si quelquefois son style est trop chargé d'ornements, c'est qu'il fallait payer le tribut à son siècle. Ajoutons que sa sainteté et son zèle le rendirent l'oracle de l'Eglise, l'arbitre des affaires, et qu'il semble avoir tenu les rênes de la chrétienté.

Saint Thomas. — Saint Thomas, moins distrait de l'étude que saint Bernard, a laissé un plus grand nombre d'ouvrages; ils peuvent être divisés en philosophiques et théologiques, en commentaires sur l'Ecriture sainte, et opuscules ou divers traités. En éclaircissant cinquante-deux livres d'Aristote, il s'est proposé de répondre aux sophistes qui, pour attaquer les dogmes de la foi, abusaient de l'autorité de cet ancien philosophe alors si respecté. Ceux de ses écrits théologiques les plus estimés sont les *Traités de l'Incarnation, des Vertus et des Vices*, la *Somme contre les gentils*, où, à l'exemple de saint Augustin, il démontre l'existence et l'unité de Dieu, établit avec force toutes les vérités qu'enseigne la religion, combat toutes les superstitions païennes et toutes les hérésies et où l'auteur est toujours au niveau de son sujet par l'élévation de son génie et l'étendue de ses lumières : enfin, cette autre *Somme* qui contient l'exposition et la preuve de tous les dogmes, et de presque toutes les questions qu'agitaient les écoles ; ainsi que des maximes, des principes et des lois, que suivent les ministres de l'Eglise et ceux de la justice ; elle passe pour une bibliothèque entière, où l'on apprend ce qu'il faut croire et pratiquer. De tous ses commentaires sur divers livres de l'Ecriture, nous ne citerons que celui des quatre évangélistes d'après les Pères : le texte et le sens de l'auteur sacré y sont expliqués par un enchaînement de passages de ces saints docteurs, de sorte que l'un paraît continuer le discours de l'autre ou développe sa pensée. N'est-il pas bien étonnant que cet ouvrage, où toute l'antiquité est fondue, ait été composé dans un temps où les livres, comme l'on sait, étaient d'une rareté extrême? Nous avons encore de lui des sermons et des petits traités, soit contre les Grecs, soit contre Averrès, philosophe arabe; une théologie abrégée où toute la doctrine chrétienne est réduite à la foi, l'espérance et la charité, etc., etc.

« Saint Thomas, dit Fontenelle, dans un autre siècle et dans d'autres circonstances, aurait été Descartes.» La théologie entière a été embrassée par saint Thomas; il expose sa doctrine avec un ordre admirable. On ne peut être bon théologien sans l'avoir lu; mais, en le lisant, il faut passer plusieurs questions ou inutiles ou particulières à son temps. Tel est le jugement qu'en porte un des hommes les plus instruits de notre siècle.

A l'exemple et à la persuasion des moines, les religieuses cultivaient les sciences et les belles lettres. Il y avait, dans leurs monastères, deux sortes d'écoles, une pour les jeunes filles qui y recevaient les instructions convenables à leur âge et à leur sexe; l'autre, pour les religieuses mêmes, à qui l'on donnait les connaissances qu'exigeait leur état. Hildebert, parlant de l'abbaye du Roncerai à Angers, dit qu'on y envoyait les

filles pour être plus solidement instruites, *maturioris doctrinæ causa*. Abailard nous apprend qu'Héloïse, placée à Argenteuil dès son enfance, y avait puisé cette ardeur de savoir qu'elle conserva toute sa vie. Au Paraclet, on étudiait l'Ecriture sainte, les Pères, le plain-chant, la musique, la médecine, la chirurgie, l'hébreu, le grec et le latin. Sous l'inspection du bienheureux abbé Frédéric, Prémontré, les religieuses de Bethléem, au diocèse d'Utrecht, embrassaient toute la littérature : Emme, supérieure de Saint-Amand de Rouen, écrivait en vers : Malthide, abbesse de Fontevrault, entretenait des relations avec les savants; et Cécile, fille de Guillaume le Conquérant, abbesse de la Trinité de Caen, avait été l'élève d'Arnould, depuis patriarche de Jérusalem. Enfin, jusqu'au XIVe siècle, on n'a reçu à la profession religieuse que les filles qui savaient le latin, quoique depuis environ deux cents ans il eût cessé d'être la langue vulgaire (170).

Dans les deux derniers siècles, les savants de tous les Ordres, Dominicains, Franciscains, Augustins, Barnabites, Jésuites, Bénédictins, qu'il n'est plus possible de nommer parce qu'ils sont trop nombreux, ont concouru à faire rentrer l'Eglise en possession de ses anciennes richesses. Les recherches les plus rebutantes, les études les plus arides, les veilles si pénibles à l'homme naturellement paresseux, rien n'a pu affaiblir leur zèle pour l'utilité de l'Eglise. Toutes les sources découvertes, l'Ecriture étudiée dans les langues originales, entendue et traduite d'une manière digne de son auteur, les Pères mieux connus, la théologie débarrassée de toutes ses entraves, réduite au dogme, à la morale et rendue formidable aux hérétiques, les lois de l'Eglise recueillies, ses vœux, son but observés à travers les changements de sa discipline, sa jurisprudence rétablie sur ses antiques fondements et circonscrite en de justes bornes; la liturgie présentée telle qu'elle est, vénérable sous tous ses rapports; la Vie des saints, les histoires particulières et l'histoire générale éclairées par le flambeau de la critique, écrites d'un style simple, noble et édifiant; l'éloquence de la chaire entièrement régénérée : voilà les services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Leurs doctes mains ont déchiré une grande partie du voile qui avait caché si longtemps la majesté de la religion. Ils ont si bien justifié et la certitude de ses dogmes et la sainteté de ses préceptes, que nous serions à jamais croyants et bons si la vérité et la vertu nous servaient de guide.

Les religieux appliqués aux différentes fonctions du ministère. — Après avoir honoré la religion par leur piété, l'avoir vengée et perpétuée par leurs lumières, il fallait encore, pour mériter entièrement de l'Eglise, remplir la carrière de l'apostolat et les fonctions du ministère ecclésiastique; c'est ce que les religieux ont fait avec succès. Quoique leur principale destination ait été, comme nous l'avons dit, de se sanctifier loin du monde, ils sont néanmoins sortis de leur désert pour rendre témoignage à la foi que combattaient les hérétiques, et pour l'annoncer aux nations idolâtres. Antoine, qui avait encouragé constamment les martyrs pendant la persécution de Maximin, confond l'audace des ariens qui, afin d'accréditer leur erreur, la lui attribuaient. « Les disciples de saint Basile, dit M. Fleury, servirent très-utilement l'Eglise contre les hérésies d'Eunome et d'Apollinaire : les peuples ne voulaient pas abandonner une doctrine que professaient des hommes si vénérables par la sainteté de leur vie. » Les moines étaient principalement l'objet de la haine des iconoclastes. La fureur de l'empereur Constantin Copronyme fut aussi barbare que ridicule : les tourments épuisés et reconnus inutiles, il rechercha tous ceux qui avaient un moine pour parent, pour ami ou pour voisin; il les envoya en exil, après les avoir déchirés de coups. Il est aussi facile qu'inutile de faire ici une longue énumération de semblables faits, qu'on trouve à chaque pas dans l'histoire ecclésiastique. Il suffit d'observer que les religieux ont été calomniés et persécutés par tous les hérétiques, depuis les ariens jusqu'à ceux de nos jours.

Le premier soin de saint Pacôme et de saint Benoît fut de s'appliquer, eux et leurs disciples, à la conversion des peuples voisins de Thabennes et du mont Cassin. Saint Jérôme ne suspendait ses doctes travaux que pour préparer les catéchumènes au baptême. Saint Euthyme le conféra à une multitude de Sarrasins qu'il avait instruits. Ce sont les moines choisis par saint Chrysostome qui rendirent la Phénicie chrétienne : la Perse le devint, comme nous l'avons dit, par les prédications de saint Moïse, et l'Autriche par celles de saint Séverin. On peut voir plus en détail, dans le *Philothée* de Théodoret (c. 52, 54), combien dès leur naissance, les religieux ont servi à la propagation de la foi.

En devenant possesseurs de grands fiefs, les évêques cessèrent d'être apôtres. Goths de naissance pour la plupart, chasseurs par inclination, guerriers par goût et par nécessité, attachés en grand nombre à la cour souvent ambulante des princes, trop occupés en un mot d'affaires temporelles, comment auraient-ils pu étudier la religion et la prêcher aux nations qui ne la connaissaient pas? L'ignorance et la corruption des mœurs qui dominaient le reste du clergé, le rendaient peu digne et peu jaloux d'un si

(170) C'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter, disent les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, en voyant cette multitude de lettres, de poésies, de traités même entiers en cette langue, qui leur sont adressés par les plus grands hommes de leur temps. Rien n'est plus commun dans les recueils des œuvres de Baudri, de Marbode, de Geoffroi de Vendôme, de Pierre de Celle, etc. (*Histoire Littéraire de la France*, XIIe *siècle*, t. X.)

saint et si pénible ministère. Néanmoins, à ce second âge, l'Eglise ne fut point frappée de stérilité. Saint Grégoire, à qui les révolutions de son siècle annonçaient une partie de ces maux, indiqua par quels moyens on pouvait les réparer ou les compenser. Il avait employé les ressources que lui offrait le cloître, et l'événement répondait à ses espérances. L'Angleterre était soumise à l'Evangile, le moine saint Augustin et ses compagnons avaient enfin dompté la férocité de ces peuples. En lisant l'histoire des commencements de cette Eglise, on croit être témoin des vertus et des prodiges qui illustrèrent les premiers jours du christianisme (170*) : les religieux composaient tout le clergé de ces îles : la profession monastique s'y était propagée avec la foi, et de ces monastères sortirent les apôtres de l'Allemagne et du Nord. Saint Vilfrid, saint Villebrod, d'autres saints moines instruisirent successivement les Frisons : saint Boniface cimenta et féconda par son sang son apostolat en Allemagne : saint Anscaire et ses coopérateurs portèrent la lumière évangélique en Suède, en Danemark, en Norwége. Les autres terres septentrionales, la Prusse, la Livonie, la Sibérie, etc., etc., la reçurent des religieux de Cîteaux, des Frères Prêcheurs et d'autres religieux de différents Ordres (171). Les Dominicains et les Frères Mineurs pénetrèrent en Tartarie et jusqu'en Chine. Jean de Montcorvin, archevêque de Cambalu (172), nous a donné une relation où sont détaillés les progrès qu'avait faits la foi dans le Levant.

A la vérité ces missions, surtout celles du Nord, se ressentent en plusieurs points de l'affaiblissement de la discipline; les conversions n'étaient plus, comme autrefois, le fruit de la seule persuasion. C'est en portant la guerre chez les idolâtres, qu'on les force d'entrer dans l'Eglise; et le baptême ou la mort est pour eux une alternative inévitable Les souverains, entre autres Charlemagne et Jagellon, roi de Pologne (173), couvraient ces missionnaires de toute leur autorité : mais ceux-ci n'en étaient pas moins animés d'un zèle vraiment apostolique; l'histoire reconnaît la droiture de leurs intentions. Par leurs travaux, des peuples ignorants, farouches et barbares, ont embrassé la religion avec sa simplicité et toutes les vertus qu'elle commande; elle réparait ainsi les pertes qu'elle faisait en ces divers temps.

Afin d'affermir ces nouvelles églises, on y fonda des monastères. C'étaient des séminaires, où l'on élevait les enfants du pays, pour les instruire de la religion et des lettres, les former à la vertu, et les rendre capables des fonctions ecclésiastiques (174.) Ainsi, en peu de temps ces églises furent en état de se soutenir elles-mêmes, sans avoir besoin de secours étrangers. Par les soins de ces pasteurs, la religion et les mœurs, affaiblies en France et en Italie aux VIIe et VIIIe siècle, se fortifient en Angleterre, d'où ils les ramènent en France, et les transportent ensuite, ce semble, en Allemagne et dans le Nord.

Longtemps auparavant, et dès l'origine même de la profession religieuse, il était ordinaire, dit le guide que nous suivons constamment (175), de prendre les plus saints d'entre les moines pour en faire des prêtres et des clercs. C'etait un fonds où les évêques étaient assurés de trouver d'excellents sujets; et les abbés préféraient volontiers l'utilité générale de l'Eglise à l'avantage de leur communauté Saint Pacôme cède deux de ses disciples pour être élevés à l'épiscopat; saint Athanase cite au moine Draconce l'exemple de sept solitaires qui l'avaient accepté. Cet usage, confirmé par la sanction que lui donna Honorius (176), fut d'abord très-fréquent, et devint sous les autres empereurs, protecteurs des canons, une loi générale et exclusive. Le clergé renonça lui-même à cette dignité; parce que, pour y être promu, il fallait observer la continence, qu'il ne voulut point garder, et à laquelle s'engageaient les religieux. Telle est encore la pratique journalière de l'Orient; par les décrétales des Papes Sirice, Innocent, Boniface, etc., nous voyons qu'elle était également approuvée par l'Eglise latine. Les successeurs des disciples qu'avait formés saint Augustin, furent la force de l'Eglise d'Afrique; saint Fulgence en est témoin. D'autres saints religieux rendirent les mêmes services à l'Eglise d'Espagne; saint Ildefonse et saint Fructueux en fournissent des preuves irréprochables. L'île de Lérins a été longtemps en possession de donner aux églises des Gaules leurs plus grands évêques et leurs prêtres les plus vénérables : *Hæc est quæ eximios nutrit monachos, et præstantissimos per omnes provincias erogat sacerdotes* (177.) Nous prenons au hasard nos exemples de ces temps reculés, parce qu'alors le ministère ecclésiastique n'était confié qu'à ceux qui réunissaient le double mérite de la science et de la vertu.

On a pu remarquer que les religieux mendiants furent principalement institués pour en exercer les fonctions; ils travaillèrent avec succès à la conversion des pécheurs, et à l'instruction des fidèles. C'est cet objet que se sont aussi proposé les nouveaux instituts et les dernières réformes.

La plupart de ces évêques, tirés du cloître, se sont distingués dans les conciles. On y appela par la suite les abbés, et même de

(170*) *Voy.* Vénérable Bede.

(171) Innocent III leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidèles ne fussent choqués de les voir si diversement habillés. (*Hist. ecclés.*, XIIIe siècle.)

(172) Aujourd'hui Pékin.

(173) XIVe siècle.

(174) Fleury, disc. 3, n° 24.

(175) Id., disc. 2, n° 5.

(176) « Ex monachorum numero rectius ordinabunt. »

(177) S. Césaire d'Arles, hom. 29.

simples religieux ; on en voit de fréquents exemples, dit Mabillon (178), en France et en Espagne pendant les VIe et VIIe siècles. Le troisième concile de Constantinople, contre les monothélites, voulut avoir le suffrage de plusieurs d'entre eux. Pierre, abbé de Sabas de Rome, fut l'un des légats qui présidèrent au nom du Pape, le second concile de Nicée contre les iconoclastes. Souvent ils y assistaient et signaient comme les représentants de leurs évêques. Enfin, depuis le premier concile de Nicée jusqu'à celui de Trente, toutes ces vénérables assemblées ont trouvé en eux et des Pères zélés et de savants docteurs.

Il serait trop long d'entrer dans de plus grands détails sur tout le bien qu'a retiré l'Eglise des divers ordres monastiques ; et peut-être impossible de rappporter ici le nombre des saints, des Papes, des cardinaux, des archevêques, des évêques, et des auteurs qu'ils lui ont fournis (179.) Nous nous bornons à justifier tout ce que vous venons de dire, par le témoignage de Fleury, d'autant plus digne de foi, qu'il n'atténue jamais ni les inconvénients des instituts ni le relâchement des religieux. « Je regarde, dit-il, ces saints solitaires comme les modèles de la perfection chrétienne. C'étaient les vrais philosophes, comme l'antiquité les nomme souvent.. La plupart des écoles étaient dans les monastères (il parle de notre moyen âge), et les cathédrales mêmes étaient servies par des moines. C'étaient des asiles pour la doctrine et la piété : on y suivait l'ancienne tradition, soit pour la célébration des offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes.... On y gardait des livres de plusieurs siècles, et on en écrivait de nouveaux exemplaires : c'était une des occupations des moines ; et il ne nous resterait guère de livres, sans les bibliothèques des monastères... Malgré les incursions redoublées des barbares, le renversement des empires, l'agitation de toute la terre, l'Eglise, fondée solidement sur la pierre, a subsisté toujours ferme et toujours visible : elle a toujours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires et des saints d'une vertu éclatante... Je sais que, dans tous les temps, il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais chrétiens ; c'est le défaut de l'humanité et non de la profession. Vous, qui avez vu dans cette histoire leur conduite et leur doctrine, jugez par vous-même, de l'opinion que vous devez en avoir... Enfin, les siècles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles églises chez les infidèles aux dépens de leur sang ; et ces apôtres ont été des moines (180). »

CHAPITRE IV.

Des services que l'état religieux a rendus à la société.

A la chute de l'empire d'Occident, quand les Goths, les Huns, et les Francs se partagèrent le patrimoine du faible Honorius, l'Europe éprouva la plus cruelle révolution que l'histoire nous ait transmise. Ces conquérants, peuples guerriers et farouches, méprisaient l'art paisible de l'agriculture ; la plupart habitaient des forêts ; leurs maisons n'étaient que des antres souterrains ; et leur ignorance allait si loin, qu'ils ne connaissaient pas même l'usage des lettres ou caractères. Sous la domination de ces barbares, les sciences et les arts furent traités comme les vaincus ; et, pour comble de malheur, le système féodal et les longues guerres qu'il enfanta, naturalisèrent dans les pays conquis la férocité de leurs nouveaux habitants.

Enfants de ces barbares, nous sommes nés en des temps plus heureux. Par le travail et l'industrie tout a pris une forme nouvelle : partout la terre offre un aspect riant et fécond, et les voies de communication des provinces entre elles sont comme les longues allées d'un jardin magnifique. La raison s'est affranchie du joug des préjugés et de la superstition, des connaissances précieuses au bien de l'humanité, ont été le fruit de l'étude et des recherches, enfin les hommes éclairés sur leurs vrais intérêts, se correspondent par le commerce d'une extrémité du monde à l'autre. Si nous jouissons mal de nos avantages, c'est qu'oubliant la condition de nos aïeux, nous ne sommes frappés que de ce qui nous reste à faire. Transportons-nous quelquefois au milieu du chaos qui couvrit si longtemps la face de l'Occident : suivons le fil des événements dont l'influence a concouru au rétablissement de l'ordre : examinons ce que l'état de civilisation où nous sommes arrivés, a coûté de temps et d'efforts ; observons quels individus, quelle classe de citoyens ont le plus contribué à cette heureuse révolution. Cette étude digne d'un philosophe aura le double mérite de nous faire mieux sentir notre bonheur, et de nous acquitter envers ceux qui l'ont préparé. Nous allons chercher ici quelle part les ordres religieux ont eue aux progrès de l'esprit humain et de la société en Europe.

Les religieux défrichent. — A l'époque de la fondation des plus fameuses abbayes, on ne voyait que vastes forêts et marécages, que les religieux défrichèrent (181) ; et ces nouveaux établissements furent dotés avec des biens qui n'étaient d'aucun rapport. Pour s'éloigner encore plus du monde, la plupart des instituteurs des ordres monastiques choisirent leur retraite au fond de vallées affreuses ou sur des montagnes inaccessibles.

(178) *Etudes monastiques.*

(179) L'abbé Trithème dit qu'au temps de Jean XXII on comptait dans le catalogue des saints quinze mille cinq cent cinquante-neuf religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dix-huit Papes, cent quatre-vingt-quatre cardinaux, quinze cent soixante-quatre archevêques, trois mille cinq cent douze évêques. (*Préf. de la Règle de Saint-Benoît.*)

(180) FLEURY, disc. 2 et 3.

(181) VÉLI, *Hist. de France*, t. I, p. 216.

Dans la nécessité de tirer leur subsistance de ces lieux incultes, obligés d'ailleurs par leur règle à travailler des mains, les moines tantôt desséchaient un marais malfaisant, afin d'en rendre le sol fécond, tantôt défrichant des bruyères et portant de la terre sur les rochers, ils les forçaient à devenir fertiles. Par les travaux d'une utile pénitence, ils ont exécuté ce que n'eût jamais tenté l'intérêt des particuliers; et le voyageur s'étonne encore aujourd'hui de trouver des habitations en des endroits que la nature semblait avoir condamnés à une éternelle stérilité. Si Pline, ce sage naturaliste, a osé écrire que les champs d'Italie, fiers d'être cultivés par les mains triomphantes des généraux romains, se couvraient de plus abondantes moissons; ne serait-il pas permis de dire, qu'arrosée de la sueur de ces pieux solitaires, la terre répondait avec complaisance à leurs vœux? Mais, sans avoir recours au langage de l'enthousiasme, il est aisé d'expliquer comment l'agriculture se perfectionna parmi les religieux. La faveur dont ils jouissaient, la continuité de leurs travaux, des expériences faites avec soin et transmises avec exactitude, voilà les moyens par lesquels ils parvinrent à changer des déserts arides qu'on leur avait donnés, en des campagnes riches et agréables, De cette utilité particulière, résulta le bien public. Avertis par les établissements monastiques des avantages de l'agriculture, accoutumés à voir des hommes que leur vie rendait recommandables, cultiver la terre de leurs propres mains, nos pères, qui n'estimaient que la force et la valeur, posant les armes de la discorde, prirent les paisibles instruments du labourage.

L'agriculture, ce premier des arts, la source de tout commerce et de toute vraie richesse, doit être regardée comme la base de la société. Aussi les Grecs avaient-ils un temple consacré à Cérès législatrice. Avoir détruit, dans l'esprit de nos pères trop guerriers, le préjugé qu'ils avaient conçu contre l'agricalture, est donc un bienfait important dont l'Europe est redevable à l'Ordre monastique. Si l'influence n'en fut pas aussi active qu'elle aurait pu l'être, il faut en accuser une constitution politique qui s'opposait à toute espèce de civilisation.

Les religieux possédaient des domaines trop étendus, pour suffire seuls à leur culture; ils s'associèrent une foule de malheureux, qui trouvaient auprès d'eux une existence moins pénible et plus assurée. A plusieurs, ils distribuaient une parite de leurs terres à titre de fermes, et fournissaient à ces nouveaux colons les avances nécessaires pour les mettre en valeur. D'autres s'établissaient autour des monastères, attirés par la consommation abondante qui s'y faisait, et par les arts qu'entretient l'agriculture. Tous, vivant à l'ombre de la protection qu'on accordait à leurs bienfaiteurs, s'enrichirent, se multiplièrent; et les peuples étonnés virent les déserts qu'on avait cédés aux moines, couverts d'habitants heureux.

On peut dire en général que presque toutes les paroisses où les religieux sont curés, doivent leur origine aux monastères; mais indépendamment de ces petites peuplades, combien de bourgs, de villes même épiscopales, n'ont d'autres fondateurs que ceux de l'abbaye qu'elles environnent. M. Fleury, parlant des missions faites en Allemagne par les religieux, s'exprime ainsi : « Ils furent utiles à l'Allemagne, même pour le temporel, par le travail de leurs mains. Ils commencèrent à défricher les vastes forêts qui couvraient tout le pays; par leur industrie et leur sage économie les terres ont été cultivées; les serfs qui les habitaient, se sont multipliés; les monastères ont produit de grosses villes; et leurs dépendances sont devenues des provinces considérables. Qu'était autrefois la nouvelle Corbie, qu'était Brême, aujourd'hui deux villes de Saxe? Qu'étaient Fritzlar, Herfeld, villes de la Thuringe? Qu'étaient avant les moines, Salzbourg, Frizengue, Echstet, villes épiscopales de la Bavière? Qu'étaient les villes de Saint-Gall, de Kempten dans la Suisse? Qu'étaient enfin tant d'autres villes d'Allemagne, avant l'établissement des moines dans cet empire (182)? » Qu'étaient en France, aurait-il pu dire encore, Luxeuil, Saint-Claude, Abbeville, et une foule d'autres lieux aussi considérables?

Ils secourent et protégent les malheureux. — Pendant que les religieux augmentaient leur revenu par leurs défrichements et par leur économie, l'humanité et la charité étaient les heureux canaux qui la reversaient sur la société. Si, au rapport de saint Augustin (183), les moines d'Egypte, vivant dans des solitudes affreuses, occupés à faire des corbeilles ou à des métiers aussi simples, chargeaient cependant des vaisseaux entiers de leurs aumônes, combien ne durent pas être abondantes celles des religieux d'Occident? Pour en donner une idée, il suffit de dire que Cluni a nourri quelquefois jusqu'à dix-sept mille pauvres en un seul jour (184). On conteste peu ce genre de bien, mais on prétend que ces aumônes manuelles, toujours accordées à la fainéantise, entretiennent une pépinière d'hommes dangereux à l'Etat. Au temps dont nous parlons, des guerres intestines ou étrangères ruinaient tout à coup une foule de citoyens; lorsque ces infortunés, sans ressources, allaient chercher leur subsistance à la porte d'un monastère, il faut convenir que les religieux, en satisfaisant promptement à des besoins pressants, se conduisaient en sages administrateurs des biens des pauvres et en fidèles ministres de la Providence.

Outre ces secours, les cloîtres procuraient encore aux malheureux un asile contre l'in-

(182) Disc. 3, n. 22.
(183) *Retract.*, 1, c. 68.

(184) Uld., l. III *Consuet. Cluniac.*, c. 22.

justice et l'oppression. Combien n'évitèrent les tourments, la mort même, qu'à la faveur du respect qu'on avait pour les monastères! Dans un gouvernement où l'administration de la justice est telle que l'innocent est toujours en sûreté, le coupable toujours puni, celui qui échappe au glaive des lois les énerve en donnant l'espérance de l'impunité. Mais quand on sait que des combats et des épreuves cruellement absurdes faisaient alors l'innocence ou le crime, on doit penser que le droit d'asile était aussi cher à la justice qu'à l'humanité.

De simples religieux, à qui leur vertu avait attiré une considération particulière, devenaient les protecteurs du peuple auprès des grands, et plus d'une fois ils arrêtèrent les effets d'une vengeance souvent féroce; adoucissement heureux préparé à la faiblesse au milieu de ces mœurs barbares. Par cette conduite généreuse, ils imitaient la conduite des moines d'Orient, dont les premiers pas vers les villes eurent pour objet de consoler Antioche, menacée de l'indignation de Théodose justement irrité (185). La sainteté de leur vie, leur extérieur pénitent et mortifié donnant de l'autorité à leurs vives remontrances, ils obtinrent des juges le pardon des coupables.

Au bien que les établissements monastiques ont fait aux hommes en ces temps reculés, pourquoi n'ajouterions-nous pas le bonheur même des religieux? Ils étaient heureux, puisqu'ils jouissaient, au sein de la solitude, de la paix et de la tranquillité, tandis que l'Europe, livrée à une foule de petits tyrans, ne connaissait qu'un gouvernement monstrueux, qui réunissait à la fois et les malheurs de l'anarchie et ceux du despotisme. Sans doute l'humanité applaudit alors à une institution qui venait arracher plusieurs milliers d'hommes à la misère universelle. « Ce fut longtemps une consolation pour le genre humain, dit M. de Voltaire, qu'il y eût de ces asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave. On échappait, dans la douceur des cloîtres, à la tyrannie et à la guerre (186). »

Après avoir défriché des provinces entières, après avoir mis l'agriculture en honneur, les moines ne pouvaient rien faire de plus utile aux progrès de la civilisation, de plus important au bonheur de la société, que de cultiver les sciences et d'en inspirer le goût. Si l'homme est le roi de la nature, s'il est au-dessus des animaux, c'est par l'âme intelligente qu'il a reçue de son auteur; mais quand elle est négligée, sa raison est un guide moins sûr que leur instinct : l'étude et les recherches peuvent seules l'étendre et la perfectionner. La culture de l'esprit est donc un besoin comme un devoir pour l'homme, et les arts et les sciences en sont les heureux fruits.

Ils cultivent les lettres. — Loin de cette ignorance première que rachètent en quelque sorte la simplicité et l'innocence, nos aïeux étaient livrés à l'erreur et à la superstition, violents dans leurs passions et féroces dans leurs mœurs : la société n'avait encore fait que les corrompre, et toute idée nouvelle devait être un bienfait pour eux. Au sein de cette barbarie, les cloîtres servirent d'asile aux lettres. Les religieux s'appliquèrent d'abord à un travail aussi pénible qu'intéressant : les bibliothèques avaient été ruinées, on ne connaissait presque plus l'art d'écrire, et nous allions perdre pour toujours les modèles en tout genre que les Grecs et les Romains nous ont laissés, quand, de toutes parts et avec un zèle égal, les moines se vouèrent à recueillir les exemplaires des meilleurs ouvrages de l'antiquité. Ceux du monastère de Tours préféraient cette occupation à toute autre : *Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur* (187). Au temps de saint Benoît, les moines d'Italie y consacraient leurs loisirs. « J'avoue, dit aussi Cassiodore, écrivant à ses religieux du monastère de Viviers, que de tous les travaux du corps, celui de copier des livres a toujours été le plus de mon goût : *Antiquariorum studia mihi non immerito forsitan plus placere :* d'autant plus que, pendant cet exercice, l'esprit s'instruit par la lecture, et que d'ailleurs c'est une espèce de prédication pour ceux à qui ces livres se communiquent (188). » Pierre le vénérable, et Guigues, ce célèbre général des Chartreux, en parlent à peu près de même. La réforme de Cîteaux rétablit ce genre de travail; saint Nicolas de Clairvaux, secrétaire de saint Bernard, appelle sa cellule *Scriptoriolum* (189). « Il nous reste encore de précieux monuments de cette sage et utile occupation dans les abbayes de Cîteaux et de Clairvaux, et dans la plus grande partie des abbayes de l'ordre de Saint-Benoît. »

Si l'on pensait que les religieux ne transcrivaient que les livres de l'Écriture sainte, ou ceux qui ont quelque rapport aux sciences ecclésiastiques, qu'on lise les Institutions de Cassiodore; il recommande de rassembler avec soin, non-seulement les ouvrages des saints Pères et des historiens, mais encore les écrivains qui traitent de la cosmographie, de la géographie, les rhétoriciens, et jusqu'à ceux qui ont écrit sur l'orthographe. Enfin, comme s'il craignait de ne pas embrasser toutes les sciences, il veut qu'on recherche les principaux auteurs de la médecine, afin, dit-il, que ceux qui sont chargés de l'infirmerie, y puissent trouver les moyens de soulager les malades. On sait que l'abbaye de Corbie nous a conservé les cinq premiers livres de Tacite; c'est ainsi que, sans cesse occupés à copier et transcrire, les moines empêchèrent les effets de la barbarie et du génie destructeur

(185) *Hist. ecclés.*, l. XIX, n. 4.
(186) *Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, t. III, p. 158.
(187) SULP., in *Vita sancti Martini.*
(188) CASSIOD., *Institut.*, c. 5.
(189) *Dicti un. encyclop.*, au mot *Bibliothèque.*

des Omar d'Occident; et l'on est forcé de convenir que nous leur devons tout ce qui nous reste de l'antiquité, tant sacrée que profane. « Les Alexandre, les César, les Homère et les Virgile, nous seraient inconnus sans de pauvres solitaires, qui n'ont pas même attaché leur nom à ceux qu'ils ont sauvés de l'oubli. »

Par leurs recherches et leurs travaux soutenus, ils formèrent ces précieuses collections de livres, les premières connues en Europe. Suivant la règle de Tarnate et celle de saint Benoît, chaque monastère était obligé d'avoir une bibliothèque; et on regardait celui qui en manquait comme un camp dépourvu des choses les plus nécessaires à sa défense : *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armamentario* (190). On n'en confiait le soin qu'à un religieux élevé dans la maison dès sa plus tendre enfance. Rien dans la suite des temps ne devint plus célèbre que les bibliothèques des monastères; on y conservait les livres de plusieurs siècles, dont on avait soin de renouveler les exemplaires; et sans ces bibliothèques, il ne nous resterait guère d'ouvrages des anciens : c'est de là en effet que sont sortis presque tous ces manuscrits, d'après lesquels on a donné au public, depuis l'invention de l'imprimerie, tant d'excellents ouvrages en tout genre de littérature.

Ecoles des monastères. — En même temps que les religieux travaillaient avec tant d'ardeur et de constance à sauver de la barbarie de nos pères les chefs-d'œuvre de l'antiquité, ils s'efforçaient de leur en montrer les beautés et de leur en faire sentir le prix. Ils avaient deux sortes d'écoles : les unes intérieures, destinées aux moines; les autres extérieures, où se rendaient les séculiers. On peut rapporter l'origine de cette double école à saint Pacôme (191), qui recevait des enfants, outre les catéchumènes qu'on disposait au baptême. Pour ne parler que de celles d'Occident, au mont Cassin furent élevés par saint Benoît, saint Maur et saint Placide, ainsi que la plupart des enfants des premières familles de Rome. Les moines qu'envoya saint Grégoire aux îles Britanniques, y bâtirent des monastères, qui furent des écoles de vertu et de science. Au siècle suivant, le vénérable Bède les enseignait avec succès à ses frères dans le cloître, et au public dans l'église d'Yorck; saint Anselme et plusieurs autres suivirent cet exemple; Glatemburi, Malmesburi, Croyland, etc., étaient des écoles fameuses : c'est de là que saint Boniface les transporta à Fulde et à Fritzlar. Vers le même temps fleurirent celles de Saint-Gall, de Richenau et de Prom.

Au commencement du règne de Charlemagne, les écoles monastiques étaient faibles et languissantes; la discipline régulière se ressentait des troubles précédents. Une foule d'abbayes avaient été ruinées par les Sarrasins, et d'autres accordées à des ducs ou comtes, en récompenses de leurs services militaires. Ces événements, funestes au bon ordre des maisons régulières, en bannirent les bonnes études.

Quoique Charlemagne n'eût d'autres connaissances que celles de son temps, saisissant avec avidité tout ce qui se trouvait de grand et de beau en quelque genre que ce fût, son génie semblait être échappé du siècle d'Auguste. Au second voyage qu'il fit à Rome, il connut Alcuin, savant moine anglais, et sentit son mérite. Il importait à sa gloire et à ses projets de s'attacher un tel homme; il l'attira et le fixa en France par ses bienfaits et par son amitié. Honoré de la confiance de son nouveau maître, Alcuin ne s'en servit que pour faire fleurir les sciences et les lettres. Afin de les rendre d'abord respectables à un peuple ignorant et grossier, il plaça leur sanctuaire dans le palais des rois; à Aix-la-Chapelle se forma une académie, où l'on s'occupait de toutes les sciences : l'empereur tenait à honneur d'être de cette société aussi utile qu'agréable; il assistait assidûment à toutes les conférences, et donnait son avis sur toutes les matières. Il aimait à se regarder comme le disciple d'Alcuin; et en lui écrivant, il l'appelait toujours son maître : c'était l'Aristote de ce nouvel Alexandre. Charlemagne apprit de lui la rhétorique, la dialectique, et surtout l'astronomie, pour laquelle il avait un goût particulier, comme on le voit par ses Annales, qui renferment des observations astronomiques fort curieuses.

Qu'on juge de l'effet que dut produire cet établissement sur l'esprit des Français, cette nation qui prit toujours les mœurs de ses souverains avec encore plus de docilité qu'elle ne reçut leurs lois. Les grands voulurent être de l'académie de l'empereur; et les autres tâchèrent, par leurs travaux et par leurs efforts, de s'en rendre dignes. Bientôt les provinces demandèrent des écoles sur le modèle de l'académie impériale. En Occident, tous les esprits se portèrent vers les sciences avec une émulation si vive, qu'elle mérita à Charlemagne le titre de restaurateur des lettres (192). Pour en maintenir le goût parmi ses sujets, il crut surtout nécessaire de le ranimer dans les cloîtres et dans les églises, comme dans leur véritable foyer. Tel est l'objet d'une lettre circulaire qu'il écrivit aux évêques et aux abbés, adressée à celui de Fulde : « Ayant résolu, dit ce prince, de remettre le bon ordre dans les églises cathédrales et dans les monastères, nous avons pensé qu'outre la pratique exacte de la discipline régulière, et de tout ce qui peut faire refleurir la religion et les mœurs, il était à propos d'y renouveler l'étude des lettres, afin que cha-

(190) Thomass., *Anc. et nouv. discipl.*, part. I, l. II, c. 106.

(191) *Regul. sanct. Pac.*, c. 139.

(192) *Hist. de France*, t. I, p. 410, Fleury, *Hist. eccl.*, t. IX, nn. 17, 51; t. X, n. 18.

cun s'y applique suivant sa capacité; parce qu'il est bienséant que ceux qui mènent une vie conforme aux bonnes mœurs que la religion prescrit, soient aussi capables de parler d'une manière sage et réglée; et que ceux qui s'efforcent de plaire à Dieu par une conduite irréprochable, puissent aussi édifier les autres par leurs discours (193). »

Dès cette époque, les religieux se livrèrent à l'étude avec une ardeur nouvelle; ils rétablirent partout leurs écoles, où venaient s'instruire le peuple et le clergé. En France, les plus distinguées étaient celle de Fontenelle, célèbre sous saint Vandrille et saint Ansbert; celle de Fleuri, connue par les Aimoin, les Mommol et les Abbon, qui la présidaient. Il serait facile d'en citer un grand nombre d'autres, qui soutinrent l'amour des lettres et l'honneur de l'ordre monastique. On y donnait à la jeunesse la meilleure éducation qu'elle pût recevoir alors. Quand nous lisons les Coutumes de Cluny, nous sommes forcé de convenir avec Ulric, que le moindre des jeunes gens y était élevé avec autant de soin que les enfants des rois au sein de leurs palais (194). Aussi plusieurs monastères ont eu la gloire de former des héritiers de la couronne. Lothaire, fils de Charles le Chauve, fut confié dès son enfance à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre; Robert II, ainsi que Louis le Gros et beaucoup d'autres, le furent à Saint-Denis. Les études suivaient le cours et le sort de la discipline régulière; leur rétablissement fut toujours le premier pas vers la réforme, ou le premier règlement des ordres nouveaux; et si le flambeau des sciences s'éteignait dans un monastère, on le voyait se rallumer dans un autre.

On y apprenait la rhétorique, la dialectique, l'astronomie, la grammaire et la musique. Au temps de Pierre le Vénérable, un écrivain ayant reproché aux clunistes de s'appliquer aux lettres profanes, et d'enseigner les auteurs du paganisme, ils s'en justifièrent par l'exemple des monastères les plus fameux. Obéissant à un capitulaire de Charlemagne, qui leur ordonne d'étudier la médecine, les religieux la cultivèrent avec succès. Par leurs soins, les ouvrages des Arabes, nos premiers maîtres, commencèrent à se répandre en Europe. Pendant plusieurs siècles, on ne connut point d'autres médecins que les clercs et les réguliers; eux seuls exerçaient aussi la profession d'avocat. Quoique l'ignorance des laïques les autorisât en quelque manière, la plupart des conciles leur interdirent ces fonctions, comme contraires à la retraite et à la discipline régulière; exclus du barreau, il pouvaient encore s'adonner à l'étude des lois; et c'est à un religieux que l'Angleterre doit la connaissance du droit romain. Thibaud, abbé du Bec, devenu archevêque de Cantorbéri en 1138, y porta le code de Justinien, découvert depuis peu en Italie.

Ils répandent parmi nous le goût des arts. — Les religieux contribuèrent aussi à répandre parmi nous le goût des arts, et les cloîtres furent souvent des ateliers. Au XIIe siècle, les prémontrés de l'abbaye de Vigogne firent une châsse qui excita l'admiration de tous leurs contemporains : les ouvriers les plus renommés en tout genre étaient appelés de toute part pour la construction des églises. Formés à leur école, plusieurs d'entre eux nous ont laissé des preuves qui attestent encore aujourd'hui leurs connaissances en architecture. Cluny a été bâti par le moine Hézelon, et Prémontré par Hugues, compagnon de saint Norbert.

Nous leur devons en outre des monuments d'utilité publique. Le Petit-Pont et celui de Notre-Dame sont l'ouvrage d'un cordelier nommé Jean Joconde. De nos jours même, le frère Romain, dominicain, architecte et ingénieur du roi, a dirigé le pont Royal, si estimé des gens de l'art.

Ils nous ont conservé les monuments de l'histoire. — Mais c'est surtout, par les services qu'ils ont rendus à l'histoire, qu'ils ont bien mérité de la société. Lorsque le peuple ne savait pas même lire, ils recueillaient les événements dont ils étaient témoins. Il était d'usage, en plusieurs monastères, de choisir un écrivain exact et habile, qui rassemblait les actions du souverain, et tout ce qui arrivait de plus mémorable sous son règne. A sa mort, chacun rapportait au chapitre général le plus prochain ce qu'il avait observé. Après un mûr examen, on le rédigeait en forme de chronique, qu'on conservait pour l'instruction de la postérité. Ces chroniques nous ont fourni la plupart des matériaux de l'histoire sacrée et profane, générale et particulière. Aussi le chevalier Marsham ne craint pas de dire que, sans les moines, les Anglais ne seraient que des enfants dans celle de leurs pays (195).

En effet, combien ne doit-elle pas à Bède, à Ingulf, à Turgot, à Guillaume Malmesburi, aux deux Matthieu, Matthieu de Westminster et Matthieu de Paris? celle de France, à l'archevêque de Vienne Adom, à Guillaume de Saint-Germer, à Odric de Saint-Evroul, à l'un et l'autre Aimoin, à Hugues, abbé de Flavigny? celle d'Italie, à Erkempert, à Léon de Marsiac, au diacre Pierre? celle d'Allemagne, à Réginon, abbé de Prom; à Wittekind et Lambert de Schasnabourg, à Dithmar et Herman le Raccourci?

En sauvant de l'oubli les monuments des siècles passés, les religieux acquéraient des droits à la reconnaissance de la noblesse, dont ils assuraient l'état. Sans leurs archives, combien de descendants de ces grands hommes, que l'histoire offre à notre admiration, languiraient dans la classe des hommes obscurs? Par le soin qu'ils ont pris de conserver les preuves de leur origine, ils les ont placés au rang qui leur appartient, les

(193) *Carol. epist. ad Baugulf. abbat., pro institut. schol.*, t. II, p. 278.

(194) *Consuet. Cluniac.*, l. III, c. 8.

(195) *Præf. ad Matth. Paris et Monast. anglic.*, t. I, p. 54 et 55.

ont environnés de dignités, et ont attaché à leur nom le respect que la nation aime à rendre au sang de ses chefs et de ses défenseurs.

Des causes qui s'opposaient au progrès des sciences. — Quand on considère que toutes les sciences ont été constamment cultivées et enseignées par les moines, on est étonné que leurs progrès aient été si lents. C'est que la situation politique de l'Europe leur opposait des obstacles presque invincibles. Filles de la paix, les lettres dépendent du sort des empires. C'est après les révolutions des Etats, lorsque le gouvernement a pris une assiette tranquille et fixe, que l'ambition des citoyens, forcée de changer d'objet, cherche dans les beaux arts un aliment à son activité : voilà le moment des chefs-d'œuvre. Tels furent les règnes d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X ; tel, le règne plus glorieux encore de Louis le Grand. Mais aux temps que nous avons parcourus, la férocité des mœurs et les troubles sans cesse renaissants résistaient, de toute part, aux efforts que faisaient les clercs et les religieux pour inspirer le goût des études. Il faut même convenir qu'ils ne suivirent pas la route la plus propre à les conduire à leur but.

Les langues étaient encore barbares, dénuées d'élégance, de force, de clarté, et manquant de principes. Au lieu de les perfectionner, les savants trouvèrent plus simple et plus noble d'écrire en latin, qu'ils entendaient mal et dont ils altéraient la pureté. Ils auraient cru dégrader un sujet important, s'ils l'eussent traité en langue vulgaire. Ce préjugé, bornant les connaissances à un cercle étroit, dévouait à l'ignorance le reste des hommes. La méthode scolastique, qu'on adopta vers le XIIe siècle, nuisit aussi aux bonnes études. L'imagination est la première de nos facultés qui se développe, et les méditations de la philosophie ne conviennent qu'à l'âge mûr. Les nations, comme les individus, sentent avant de penser; et chez tous les peuples policés, les poëtes ont précédé les philosophes. Nos premiers maîtres contrarièrent cette marche naturelle de l'esprit humain, et commencèrent par sonder les profondeurs de la métaphysique. Il fallut revenir sur ses pas; et le règne de François Ier, qui nous a donné nos premiers poëtes et nos premiers romanciers, est la véritable époque de la renaissance des lettres (196).

Quelles que soient les causes qui en ont arrêté les progrès, il restera toujours aux religieux la gloire de nous avoir conservé les monuments précieux de l'antiquité, d'avoir constamment lutté contre la barbarie de nos aïeux, éclairci les ténèbres de l'ignorance, et formé, pour ainsi dire, le crépuscule du jour brillant qui nous éclaire.

Parmi eux ont vécu des hommes qui auraient honoré les plus beaux siècles. Aidés des secours que leur fournissaient les cloîtres, plusieurs sont devenus les bienfaiteurs de la société par des découvertes dont nous jouissons, sans en connaître les auteurs. Sous le règne de Hugues Capet, parut Gerbert, moine d'Aurillac, dont les connaissances en mathématiques passèrent pour des enchantements. On lui attribue la première horloge à balancier; on s'en est servi jusqu'à ce que Huygens eût inventé l'horloge avec un pendule. Il introduisit encore en France, à ce que l'on croit, le chiffre arabe ou indien, qu'on emploie dans les mathématiques et l'astronomie. « Celui qui trouva le premier les roues et les pignons, dit M. d'Alembert, eût inventé les montres dans un autre siècle ; et Gerbert, placé au temps d'Archimède, l'aurait peut-être égalé (197). »

C'est à Gui, moine d'Arezzo, que la musique, cet art si puissamment employé par les anciens législateurs, et qui fait aujourd'hui partie de toute éducation soignée, doit un de ses plus grands pas vers la perfection. Avant lui, elle consistait dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. Maintenant encore les Orientaux n'aiment que la mélodie, et ne peuvent souffrir le contraste des sons graves et aigus. Gui, né musicien, découvrit, à force de méditation, qu'en gardant certaines proportions, il était possible de faire chanter ensemble plusieurs voix différentes, et d'en former une harmonie qui charmât l'esprit et l'oreille. Il imagina les lignes et la gamme, et prit, dit-on, les six fameuses syllabes de la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste : *Ut queant* (198). L'Europe applaudit à l'invention du Bénédictin d'Arezzo ; et, par ce moyen, un enfant sut au bout de quelques mois ce qu'auparavant un homme n'apprenait qu'en plusieurs années.

Albert le Grand. — Roger Bacon. — Entre les docteurs de l'Ecole, distinguons un Albert le Grand, religieux dominicain, qui s'appliqua avec succès à la mécanique, et fut l'auteur d'une foule d'inventions ingénieuses, entre autres d'une tête parlante, ou bien d'une figure parfaitement semblable à l'homme (199). Admirons Roger Bacon, Cordelier, dont le génie entrevit presque toutes les découvertes des siècles postérieurs : par des expériences multipliées, ce savant homme trouva les miroirs ardents, et toutes sortes de lunettes propres à grossir et à diminuer les objets. Ses connaissances en astonomie, en chimie et en physique, étonnèrent tellement ses contemporains, qu'ils l'accusèrent de sortilége. On sait combien cette imputation était commune au temps où il vivait ; la jalousie et l'ignorance ne manquaient jamais de se servir de cette arme contre le mérite distingué. Roger vengea les sciences dans son fameux ouvrage intitulé : *De secretis operibus naturæ et artis.* « Qu'est-il besoin, dit-il (200), d'avoir re-

(196) *Introd. à l'hist. de Charles-Quint*, par ROBERTSON, p. 161.
(197) *Disc. prélim. de l'Encycl.*
(198) *Histoire de France*, t. II, p. 325.
(199) *Ibid.*, t. VI, p. 445.
(200) *Hist. critiq. de la philos.*, c. 40, art. 3.

cours à la magie, puisque la physique nous apprend tant de beaux secrets qui ont le double avantage de satisfaire notre curiosité et de surprendre le vulgaire ignorant (201)? »

Si Christophe Colomb, Améric Vespuce et Fernand Cortès sont devenus justement célèbres par la conquête de l'Amérique, ne devons-nous pas quelques éloges à celui qui le premier l'annonça, et montra, pour ainsi dire, le nouveau monde aux nations indolentes de notre continent? « Un Dominicain missionnaire, qui avait passé la ligne, dit un de nos historiens (202), adressa ses découvertes à Philippe de Valois. On ne peut attribuer qu'à l'espèce d'engourdissement où l'ignorance avait plongé les plus puissantes nations de l'Europe, le peu d'ardeur qu'on témoigna de suivre ces premières connaissances du nouveau monde. Ce religieux affirmait dans son ouvrage, *De mirabilibus mundi*, non-seulement que les peuples chrétiens ne formaient pas la vingtième partie des habitants de l'univers, mais encore que l'existence des antipodes n'était pas une fable. »

Alexandre Spina.—Si les arts ne peuvent se proposer de but plus utile que d'aider nos sens, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à cet Alexandre Spina, Dominicain, qui, faisant une heureuse application de la propriété des verres convexes, inventa les lunettes, communément appelées *bésicles*. Jusqu'à lui, les hommes perdaient la vue longtemps avant la vie. Avec le secours de ces lunettes, les objets que n'apercevaient plus les yeux affaiblis du vieillard, ou qui lui paraissaient confus et embrouillés, il les voit d'une manière claire et distincte. Depuis Spina, la vieillesse est moins triste et moins pénible pour l'humanité (203).

Bernard André, poëte lauréat.—Le seul homme de notre nation qui ait obtenu les honneurs du triomphe qu'à la renaissance des lettres on décernait aux plus fameux poëtes, est un religieux augustin de Toulouse, nommé Bernard André; l'Angleterre fut le théâtre de sa gloire. Il y voyageait pour s'instruire, lorsque Henri VIII, averti de son mérite, l'accueillit à sa Cour et le fixa près de lui. Bientôt se prépare la pompe du couronnement; une guirlande de myrte et de roses est posée sur la tête de ce savant cénobite au milieu des acclamations publiques, et le titre de poëte lui est déféré dans une charte royale. Il l'avait mérité par des poësies sacrées et profanes, fort admirées alors, et dont trois livres d'hymnes, qu'on chante encore aujourd'hui, donnent une idée avantageuse. André s'exerça en plusieurs genres avec un égal succès; il fut choisi pour être historiographe des Iles Britanniques; et nous avons de lui une Vie très-estimée de Henri VII, le Salomon de l'Angleterre. En plaçant son buste à côté de son illustre fondatrice, l'Académie des jeux floraux vient de faire reverdir sur le front de Bernard André les lauriers qu'il reçut au XVIe siècle (204).

Français, rappelant à des Français les services que les religieux ont rendus à l'Etat, pourrions nous oublier qu'un de nos rois, descendant de son trône pour porter la guerre au-delà des mers, sur l'avis et le choix de la nation, alla chercher dans un monastère celui qui, pendant son absence, devait tenir les rênes de l'empire? Par une administration également heureuse et habile, Suger y maintint la paix et la tranquilité. Quand il remit à son maître le précieux dépôt de la félicité publique, Louis VII et les Français reconnaissants lui donnèrent de concert le nom de *Père de la patrie* (205).

Nous terminons ce chapitre par le témoignage de l'abbé Vély. Après avoir parlé de la fondation des principales abbayes au VIIe siècle, et des priviléges qui leur furent accordés: « Le gouvernement, dit-il, retira de grands avantages de tant de pieux établissements. Ils ont donné des saints à la religion; c'étaient des écoles de vertu: des historiens à la postérité, ce sont eux qui nous ont conservé les fastes de la nation: des citoyens utiles à l'Etat; c'est à leur in-

(201) Dans le rapport fait à l'Académie des sciences sur les expériences aérostatiques qui fixent aujourd'hui l'attention du peuple et des philosophes également étonnés, MM. les commissaires rappellent en peu de mots ce qu'on a tenté ou plutôt proposé en ce genre avant MM. de Montgolfier. Ils ne font mention que de trois physiciens, et, par une singularité remarquable, ce sont trois religieux. Les circonstances nous autorisent à extraire ici ce qui les concerne.

« Nous nous contenterons de dire que l'on regarde en général Roger Bacon, ce génie si fort au-dessus de son siècle, comme le premier qui ait parlé d'une machine pour voler: selon ce qu'il nous en dit, cette machine portait un siége dans lequel un homme étant placé, il pouvait, par son action, se donner un mouvement progressif et voler comme un oiseau. Le P. Lana, longtemps après, ou vers la fin du siècle dernier, imagina une machine qui devait aussi se soutenir dans l'air; mais il va plus loin que Bacon, car il en indique le moyen. La machine consistait en quatre globes de cuivre vides d'air, qui devaient, par l'excès de légèreté résultant de leur capacité, être en état de la faire flotter au milieu de ce fluide; elle était à voiles et à rames. On voit par là qu'il avait sagement pensé à diviser en deux parties l'action employée pour aller dans l'air: l'une, au moyen de laquelle on devait s'y soutenir; l'autre, par laquelle on devait s'y mouvoir.

« En 1755, ou près d'un siècle après qu'eut paru l'ouvrage du P. Lana, on imprima à Avignon un livre intitulé: *l'Art de voyager dans les airs; amusement physique et géométrique*. L'auteur de cet ouvrage, le P. Gallien, paraît avoir bien senti en quoi consistait principalement le moyen de surmonter la difficulté d'élever des corps creux dans l'air: il remarque judicieusement que ce n'est qu'en augmentant considérablement la capacité de ces corps qu'on pourra parvenir à les faire flotter dans ce fluide, en les remplissant d'un air beaucoup plus rare. »

(202) *Histoire de France*, t. XI, p. 126.

(205) *Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, c. 81.

(204) Le discours d'inauguration fut fait par madame la comtesse d'Esparbès, qui consacre ses loisirs à la culture des lettres.

(205) *Histoire de France*, t. III, p. 147.

dustrie que la France doit une partie de sa fécondité (206). »

CHAPITRE V.

L'utilité actuelle des ordres religieux (207).

Si nous honorons les descendants de ceux qui ont bien mérité de la patrie ; si presque tous les Etats leur accordent des priviléges et des distinctions, pour s'acquitter envers leurs aïeux ; si l'éclat du nom relève toujours les talents personnels : en prononçant sur les religieux de nos jours, peut-on, sans injustice, oublier les services et les vertus de leurs prédécesseurs, et ne pas reconnaître le droit qu'ils leur ont acquis à notre reconnaissance? Mais fermons, si l'on veut, tous les livres d'histoire ecclésiastique et civile ; renversons, s'il est possible, tous les monuments qui attestent le bien dont nous leur sommes redevables ; dépouillons les enfants de la gloire dont les couvre le mérite de leurs pères : pour les juger, n'examinons que les faits dont nous sommes témoins ; et voyons si l'utilité qu'en retirent encore la religion et la société, ne doit pas les rendre chers à l'une et à l'autre?

Les corps religieux servent l'Eglise par leurs vertus, par la culture des saintes lettres, par leur application au ministère ecclésiastique

On trouve encore dans le cloître de grandes vertus. — Quoiqu'il ne soit ni dans notre cœur, ni de notre plan, de faire la satire de notre siècle, nous ne saurions dissimuler que les mœurs ont reçu de funestes atteintes. Cette altération, nous croyons qu'il faut l'imputer à l'effervescence irréligieuse qui s'est emparée de toutes les têtes, à l'amour trop dominant pour les sociétés, et à celui des jouissances qu'a tant multipliées le luxe. Pour nous garantir de l'excessive crédulité de nos aïeux, leurs censeurs ont voulu lui substituer un pyrrhonisme plus dangereux : les vertus formées par la religion ont perdu leur force et leurs motifs : et l'égoïsme, fruit des nouvelles maximes, a remplacé l'abnégation de soi-même et tous les généreux sacrifices qu'ordonne ou conseille l'Evangile. A la faveur de la grande communication établie entre les différentes classes des citoyens et de la licence qui y règne, ce mépris s'est aisément communiqué. Le commerce de la vie parmi les hommes et surtout parmi les Chrétiens, devrait-il être autre chose qu'un mutuel échange de bons offices? Ne sont-ils pas obligés de s'exhorter par leurs exemples et par leurs discours à s'acquitter envers Dieu et envers la patrie? et le besoin qu'ils ont de plaisirs ne peut-il pas être satisfait par des jouissances d'autant plus douces, que la source en est plus pure? En observant l'état actuel de la société, on est promptement averti que nous ne nous réglons pas sur ces principes : les âmes s'énervent, les vertus domestiques deviennent rares, les devoirs civils et religieux ne sont plus respectés. Le luxe ajoute encore à ces misères : renfermé en de justes bornes, il exercerait suffisamment l'industrie, alimenterait le commerce autant qu'il est nécessaire ; et, sans nuire à l'agriculture ni à la simplicité des mœurs, il procurerait de l'aisance aux nations. Quand il domine tous les ordres d'un empire, c'est de la bouffissure qu'il leur donne, et non de l'embonpoint ; excitant dans tous les cœurs l'avidité pour l'or, il étouffe la pitié, et laisse le malheureux sans ressource : on ne ressent que trop partout combien il est fécond en désordres et en crimes. Ainsi, la religion, qui commande les bonnes mœurs, qui sanctifie toutes les obligations et tous les sentiments humains, est également affligée et pour ses propres pertes et pour les pertes de l'Etat.

Parmi tant de sujets de larmes, elle trouve dans la piété des religieux une de ses plus douces consolations. En portant ses regards vers les cloîtres, elle en découvre encore, dont la fidélité à leur profession est entière : par la pratique des conseils évangéliques, s'élevant au plus haut degré de la perfection chrétienne, ils convainquent d'imposture tous ses calomniateurs : loin de redouter la solitude, ils la chérissent comme la sauvegarde de leur ferveur : observateurs exacts de la pauvreté qu'ils ont vouée, ils méprisent les biens et les commodités de la vie, ajoutent même des privations volontaires aux privations que la règle prescrit. Quel spectacle aux yeux de la religion, que celui qu'offrent des hommes sans cesse occupés à chanter les louanges de Dieu avec le respect dû à sa majesté suprême ; qui, pendant quarante et soixante ans, vivent ignorés et portent un joug austère sans se lasser de leur sacrifice ; qui ne sont avides que des délices de la vertu! Qu'au sortir d'un cercle, où l'on croit avoir joui de tous les plaisirs réunis, on se transporte dans un monastère pour y voir un de ces pieux anachorètes ; on sera frappé du contraste que forment, avec la frivolité, sa simplicité, sa modestie, sa candeur, son aménité, son air serein, qui décèle une âme tranquille et vraiment heureuse, et ce je ne sais quoi de pénitent et de saint, qui, répandu sur toute sa personne, pénètre d'un sentiment religieux dont il est impossible de se défendre.

Voilà ce que nous avons vu plus d'une fois. Ceux de nos lecteurs qui fréquentent les cloîtres, attesteront que nous n'exagérons rien ; et nous ne demandons aux autres que de suspendre leur censure, jusqu'à ce qu'instruits par eux-mêmes ils puissent juger avec équité. On regrette comme inutile, mais on ne conteste pas la vertu des enfants

(206) *Histoire de France*, t. I, p. 216.

(207) Nous remontons, dans ce chapitre, au commencement de notre siècle, et nous n'y parlerons presque que des religieux français : il nous eût été trop difficile de nous procurer des renseignements certains sur le bien que font ceux qui habitent les autres empires catholiques.

de saint Bruno. Notre mollesse effrayée taxe d'extravagance, mais reconnaît la rigidité de la Trappe, d'Orval, de Sept-Fonts. Ces religieux ne paraissent-ils pas avoir appartenu aux plus beaux siècles de l'Eglise? Quelque admiration que nous inspire leur persévérance, et quelque sincère que soit l'hommage que nous leur rendons, nous ne faisons néanmoins aucun vœu pour que leurs maisons se multiplient et deviennent plus nombreuses, parce qu'un régime si sévère ne saurait convenir à une grande multitude d'hommes. C'est ce qu'avait bien senti le vénérable Guignes (208), qui fut vingt-sept ans prieur de la Chartreuse de Grenoble. « Notre Ordre, dit-il, ne se soutient que par le petit nombre de ceux qui l'embrassent. »

Nous citerons encore l'exemple des religieuses en général : celles surtout qui n'ont que peu de relations avec le monde, continuent de pratiquer courageusement les rigueurs de la pénitence. Dans les autres corps, l'esprit du fondateur ne vivifie pas tous les membres : amis de l'ordre, nous solliciterons bientôt l'exécution d'une réforme nécessaire; amis de la vérité, nous devons avouer ici que, malgré le relâchement, l'Eglise y compte encore un grand nombre de saints, comme un grand nombre de savants.

Les religieux cultivent les sciences ecclésiastiques. — Si les religieux sont obligés par état de s'appliquer aux sciences ecclésiastiques, nous ne craignons pas de dire que, depuis le commencement de ce siècle, ils ont été fidèles à remplir ce devoir. Marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ils nous ont donné des ouvrages utiles; et, pour de nouveaux besoins, la religion a trouvé en eux de nouveaux secours. Théologie, histoire de l'Eglise, jurisprudence ecclésiastique; voilà le champ immense dont il fallait continuer la culture. Dans quelques parties ils ont travaillé seuls et sans coopérateurs; pour les autres, ils ont réuni leurs efforts aux efforts de tous ceux qu'animaient l'utilité et la gloire de l'Eglise.

Ecriture sainte. — Comme l'Ecriture sainte est le premier fondement de notre foi, les religieux se sont voués à cette étude avec un zèle digne du sujet. En expliquer le texte, en développer les sens, en concilier les contrariétés apparentes; tel est l'objet que se sont proposé, sur toute la Bible ou sur quelques-uns de ses livres, dom Calmet entre autres dans son *Commentaire littéral;* dom Poncet, dans ses *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque des Samaritains;* le P. Goudou, Capucin, en exposant les *Psaumes dans leur véritable sens;* le P. Colomme, Barnabite, dans son *Dictionnaire* et sa *Notice de l'Ecriture sainte;* dom Girardet, dans son *Lexicon Hebraicum et chaldæo-biblicum;* et dom Sabathier, dans son *Ancienne Version italique.*

S'enfoncer dans la nuit des temps écoulés, et interroger tous les monuments et tous les livres, soit pour recueillir ce qu'on peut savoir des usages anciens, soit pour former l'histoire des auteurs inspirés; approfondir la religion des différents peuples et assigner l'origine de leurs traditions; débrouiller divers points de chronologie et de géographie, et par là éclaircir plusieurs endroits de l'Ecriture, qui, sans ces connaissances, auraient toujours été obscurs, c'est ce qu'ont exécuté dom Calmet, par son *Histoire de l'Ancien Testament* et par ses savantes *Dissertations;* dom Cellier, par son *Histoire générale des auteurs sacrés;* dom Rousseau, par ses *Lettres sur la géographie de la Palestine;* dom Martinai, par sa *Chronologie du texte hébreu;* dom Martin, par son *Explication de divers monuments qui ont rapport à la religion des peuples les plus anciens.*

Démontrer l'authenticité et l'intégrité de ces livres, en prouver l'inspiration, et justifier la croyance qui leur est due, voilà la tâche qu'ont remplie le P. Barre, Génovéfain, en publiant ses *Vindiciæ librorum deuterocanonicorum;* plusieurs qui sont déjà cités, et tant d'autres que nous ne citons pas.

Fondre tous ces travaux en un seul travail; donner à la traduction, faite sur les langues originales, la précision et la clarté propres à relever la justesse et la beauté des idées; puiser des explications dans les Pères et dans les plus doctes interprètes, et y joindre des notes critiques, historiques, géographiques et grammaticales, appuyées de l'autorité des plus habiles grammairiens et lexicographes hébreux; distinguer les temps et les caractères des deux alliances; démêler la variété des sens; rapprocher les différentes prophéties dont l'objet est le même, et faire sentir partout l'accord et l'harmonie, n'est-ce pas là ce qui occupe la société hébraïque, depuis 1744 jusqu'à ce jour? Par sa libéralité envers ces savants Capucins, le clergé de France vient de consacrer leur travail et les encourage à le poursuivre.

Editions des Pères. — La seconde base de notre foi, c'est la tradition perpétuelle et universellement attestée des points approfondis. Transmise d'abord dans des instructions de vive voix, elle a été soigneusement recueillie par saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'évangéliste; par saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, contemporains de ceux qui avaient entendu les apôtres; et ainsi d'âge en âge par les autres Pères. « Leurs ouvrages qui sont venus jusqu'à nous, dit M. Fleury, au travers de treize à quatorze siècles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages et d'incendies, malgré la fureur des infidèles, la malice des hérétiques, l'ignorance des temps moyens; » leurs ouvrages contiennent, outre le fond de la doctrine, la manière de l'enseigner, les règles et les exemples de la discipline et des mœurs. Leur étude, nécessaire à la religion, est donc d'un devoir indispensable à ceux qui sont obligés de la servir.

(208) Il mourut en 1156.

Vers la fin du siècle dernier, la revue et la correction de tous leurs écrits furent entreprises par plusieurs savants, et surtout par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. De nos jours, elles ont été continuées exclusivement par eux et par quelques autres religieux. C'est en 1700 que sortit de Saint-Germain des Prés le dernier volume de l'édition de saint Augustin, la plus correcte et la plus complète de toutes, et si estimée par le choix et l'arrangement des matières qui règnent dans la table, chef-d'œuvre en ce genre. En 1704, dom de Sainte-Marthe donna l'édition de saint Grégoire; dom Massuet, celle de saint Irénée, en 1705; dom Martinai, celle de saint Jérôme, en 1706; dom le Nourri, celle de saint Ambroise, en 1707; dom Touttée, celle de saint Cyrille de Jérusalem, en la même année, et, en 1715, le dernier volume de son grand ouvrage de l'Apparat à la Bibliothèque des Pères, où tout ce qui regarde ceux des quatre premiers siècles est éclairci avec la plus saine et la plus judicieuse critique; dom Cousteau, celle de saint Hilaire, en 1711; dom Garnier, en 1713, celle de saint Basile, qu'a retravaillée dom Maran, à qui nous devons les Œuvres de saint Cyprien et de saint Justin. En 1762, dom Maran, coopérateur de tant d'autres éditions, a redonné ce dernier Père. Le Quien, Dominicain, a publié l'édition de saint Jean Damascène, en 1723; dom de la Rue, les œuvres d'Origène, en 1729; dom de Montfaucon, les Hexaples du même auteur, et les ouvrages de saint Athanase et de saint Chrysostome, etc.

Pour juger tout ce que ce travail a coûté de peine, qu'on se rappelle la confusion où étaient ces monuments de l'antiquité. Les bibliothèques publiques n'offraient que peu de ressources; les communautés religieuses s'étant relâchées pendant les XIVe et XVe siècles, le zèle de les transcrire ne les animait plus, et elles en avaient laissé dissiper les anciennes copies. Il a donc fallu réunir ces précieux débris, épars en différents monastères, les débrouiller, les comparer, leur rendre leur intégrité originale, et en rejeter tout ce que des mains ignorantes y avaient ajouté d'étranger. L'intelligence de ces monuments a été facilitée par des notes et des dissertations savantes, où l'on apprend non-seulement ce qui concerne personnellement ces saints dépositaires de la doctrine, mais aussi quelles sont les hérésies de leur temps, les raisons qu'ils emploient pour les combattre, quels conciles les ont condamnées, et tout ce qui, durant leur vie, est arrivé de plus considérable à l'Eglise.

Enfin, après avoir posé les règles suivant lesquelles on doit étudier les Pères; après avoir distingué judicieusement en eux les docteurs particuliers, les témoins de la croyance catholique, et les divers degrés de confiance qu'ils méritent sous ce double rapport; après avoir assigné le triple caractère des articles de foi conservés par la tradition (209); dom Maréchal montre leur constante uniformité sur tous les points qui tiennent essentiellement au dogme, à la morale et à la discipline.

En approfondissant ainsi l'Ecriture, et en ressuscitant les Pères, s'il est permis de le dire, les religieux sont remontés aux véritables sources de la théologie. On connait plus généralement aujourd'hui les principes de celle qu'on appelle positive. Il n'est plus à craindre que la scolastique soit à l'avenir surchargée de tant de questions oiseuses et de tant de raisonnements captieux. L'énonciation claire de divers points du dogme, la preuve tirée des textes de l'Ecriture entendus littéralement, appuyée du témoignage des Pères, confirmée par le raisonnement d'une logique solide, voilà ce qu'on enseigne généralement aujourd'hui dans les monastères comme dans les universités, et ce qu'on trouve dans les auteurs de ce genre. Nous ne citerons que l'ouvrage sur les sacrements, du P. Drouin, Dominicain; à peine a-t-il paru, qu'il est devenu classique.

Théologie positive, scolastique, morale. — Noël Alexandre, du même ordre, a développé avec beaucoup de clarté les importantes vérités de la morale, par son *Apologie de celle des Pères.* Dom Cellier montre qu'ils ne sont que les fidèles interprètes de l'Evangile, où ils ont puisé les règles des mœurs qu'ils établissent si solidement. Tant qu'on suivra ces auteurs, on ne substituera point des opinions humaines aux préceptes évangéliques, et ils ne seront plus, comme ils l'ont été autrefois, interprétés et appliqués d'une manière arbitraire.

Controverse. — La controverse a eu, de nos jours, une carrière malheureusement trop vaste à parcourir. Depuis que Constantin a fait monter la religion sur le trône des Césars, les attaques qu'elle a soutenues n'avaient été successivement dirigées que contre quelques-uns de ses dogmes. Les hérétiques reconnaissant la divinité des Ecritures et l'infaillibilité de l'Eglise, il suffisait, pour les réduire au silence, de justifier l'explication littérale des textes dont ils abusaient; ou bien la décision des conciles ramenait ceux qui s'égaraient de bonne foi. De toute part l'indignation s'était élevée contre les monstrueux systèmes de Vanini, de Spinosa, et de quelques autres. Leurs idées, diversement fondues en une multitude d'ouvrages plus licencieux encore, et que les grâces de l'exécution rendent plus séduisants, ont été accueillies par notre siècle. Il a fallu renouveler les combats que les Pères avaient autrefois livrés aux païens; et nous voyons plusieurs religieux entrer dans cette lice honorable. Pour repousser les coups de l'in-

(209) C'est la fameuse règle donnée par Vincent de Lérins, que cite dom Maréchal : lorsqu'il s'élève quelque contestation touchant la foi, il faut s'en tenir à ce que tous ont toujours cru dans tous les lieux de la chrétienté : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus traditum est*, a dit ce savant moine.

crédulité, les uns exposent simplement les titres primitifs de la révélation; les autres prouvent que la raison est d'accord avec la foi.

Dom Lamy établit, d'une manière victorieuse, la vérité de la religion chrétienne; dom Maran, la divinité de Jésus-Christ; dom Toussaint, l'autorité des miracles; le P. Hayer, Récollet, la spiritualité et l'immortalité de l'âme (210). Il fallait encore réfuter les erreurs de toute sorte, si audacieusement avancées par nos écrivains modernes, et leur opposer leur propre témoignage en faveur de la religion : employer ainsi à sa défense les armes destinées contre elle, et donner aux hommes une importante leçon, en leur offrant le tableau des contradictions où sont tombés les plus grands génies; c'est ce qu'ont fait différents religieux. Si tous ces ouvrages ne sont pas embellis par les ornements du style dont se parent leurs adversaires, on ne peut nier qu'ils ne brillent par la clarté des preuves, et qu'il n'y domine une force de raisonnement capable d'éclairer et d'entraîner tous les esprits qui ne cherchent que la vérité.

Nous ajouterons ici que quelques religieux ont beaucoup contribué à introduire, dans nos écoles, la dignité avec laquelle y est traitée maintenant la science de Dieu(211); que, loin d'avoir à craindre qu'elles s'en écartent, nous devons espérer que, l'antiquité étant pleinement approfondie, elles adopteront, autant que le permettront les circonstances, la méthode même qu'on suivait pour l'enseignement pendant les beaux siècles de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, chaque ordre a plusieurs maisons d'études, où se forment les jeunes profès. D'autres, choisis par leurs supérieurs, viennent, conformément à leurs règles, terminer leurs cours en Sorbonne, et la plupart des universités du royaume les voient ensuite occuper avec distinction les chaires qui leur sont affectées.

Par tous ces écrits, les Réguliers ont vengé la religion et affermi la foi : par d'autres, ils entretiennent la piété. Quelque dédain qu'ait conçu pour le genre ascétique une délicatesse excessive, on ne peut nier qu'il ne soit très-utile au commun des fidèles. Instruits par l'expérience, les religieux ont traité divers sujets de dévotion et de morale, ont tracé la manière de passer chrétiennement différents temps de l'année, ont donné des conférences pour servir à l'instruction du peuple. La plupart de ces ouvrages offrent à leur lecteur des réflexions sages, des maximes solides, des principes lumineux, et des sentiments pleins d'onction; et quelques uns sont écrits avec netteté, élégance et précision. C'est au même but que tendent une foule de sermons, de panégyriques, d'oraisons funèbres, composés par des religieux célèbres.

Histoire ecclésiastique.— Outre ces savants auteurs et ces auteurs pieux, encore aujourd'hui les monastères fournissent à l'Eglise des auteurs, qui, par leurs recherches sur l'histoire, ont découvert des monuments inconnus et l'ont enrichie d'un travail nouveau. L'*Oriens christianus*, *l'Amérique chrétienne*, et le *Gallia christiana*, sont des mines abondantes pour l'histoire ecclésiastique.

Dans le premier, le P. le Quien, Dominicain, nous instruit de tout ce qui concerne les quatre patriacats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Remontant à l'origine de ces Eglises-mères, suivant leur agrandissement, arrivant enfin à leur décadence, il fait connaître les divers états de la foi et des mœurs, la suite des patriarches, la manière de les élire et de les sacrer, les lois canoniques et impériales d'après lesquelles ils gouvernaient, les troubles qui, agitant l'Eglise et l'empire, ont causé des interrègnes, les priviléges accordés à ces grands siéges, leur autorité sur les vastes provinces de leur dépendance, et, autant que le permettent la perte et la confusion des monuments, le nom de chacun des évêques de ces diocèses et les actions qui ont illustré leur pontificat.

En lisant l'*Histoire* du P. Touron, disciple aussi de saint Dominique, on voit, d'un côté, des peuples nombreux, humains, simples, pacifiques, et dociles aux instructions des ministres de l'Evangile; de l'autre, une nation chrétienne, en qui la soif de l'or étouffe le cri de l'humanité et de la religion. Si les conquérants du nouveau monde n'avaient pas été presque tous des monstres, il leur était facile de l'unir à l'ancien par des alliances libres et avantageuses; entre deux hémisphères se serait établie une correspondance plus solide et moins injuste. Sans égorger les Américains, on pouvait policer ceux qui n'étaient pas encore policés, et les éclairer tous : l'Europe n'y eût rien perdu, et ces peuples auraient reçu avec soumission et reconnaissance la religion de leurs bienfaiteurs. C'est ce qu'il est impossible de ne pas croire d'après l'heureuse révolution qu'opéra le zèle de quelques missionnaires aux Antilles, au Mexique, au Pérou, au Chili, et au nouveau royaume de Grenade, malgré les attentats de toute espèce qu'y commettaient les Espagnols. Quoique révoltés de leurs mœurs atroces, les habitants de ces divers pays donnaient une confiance sans réserve à ces hommes apostoliques, qu'ils regardaient comme leurs pères; et

(210) Jusqu'ici, a dit M. Fréron en rendant compte de cet ouvrage, lorsqu'on demandait quel était le meilleur livre sur l'immortalité de l'âme, on indiquait celui du docteur Sherlok, traduit de l'anglais en notre langue. Aujourd'hui, si vous vouliez lire l'ouvrage le plus philosophique, le plus profond, le mieux détaillé, le plus complet et le mieux écrit que nous ayons sur cette matière, je vous proposerais trois volumes in-12, intitulés *La spiritualité et l'immortalité de l'âme*, par le P. Hayer, récollet.

(211) C'est Melchior Canus, dominicain, mort en 1560, qui a commencé cet heureux changement. Son traité *De Locis theologicis* est très-estimé, soit pour l'importance des choses, soit pour l'élégance du style.

dans les fastes de l'Amérique sont écrits, avec les caractères de l'amour, les noms de Las-Casas, de Julien Garcès, d'Antoine Valdivieso, de Jean Ramirez, de François de Saint-Michel, d'Alfonse de la Cerda, et de tant d'autres pieux religieux qui ont constamment protégé les Indiens. Jamais l'établissement du christianisme n'a coûté moins de sang à l'Eglise; et jamais ses progrès n'ont été si rapides que chez ces hommes véritablement nés pour une religion fraternelle. Aussi vit-on se multiplier promptement parmi eux les monastères, les évêchés, les chapitres, les séminaires, les hôpitaux. On établit des écoles, où les naturels du pays furent instruits des sciences ecclésiastiques (212); on tint des synodes et des conciles; et cette Eglise naissante invoqua bientôt des saints qu'elle avait formés. Tel est l'objet de *l'Amérique chrétienne.* Si cet ouvrage, fruit de la vieillesse de l'auteur, était écrit d'une manière plus serrée, on sentirait mieux le prix des faits soigneusement recueillis, scrupuleusement vérifiés, et disposés avec méthode et clarté.

Le *Gallia christiana*, modèle de l'*Oriens christianus*, contient tout ce qu'offre de plus remarquable l'Histoire ecclésiastique de France, suivant les anciennes limites des Gaules, situées entre la Méditerranée, l'Océan, le Rhin, les Pyrénées et les Alpes. La formation des archevêchés, évêchés, abbayes et des églises considérables, est suivie du catalogue des prélats qui les ont gouvernés. Le temps où ils vivaient est assigné; leur genre de vie, et les événements notables arrivés pendant leur prélature, sont rapportés. Ainsi, le lecteur se trouve environné d'une multitude d'évêques célèbres, ou par le martyre qu'ils ont souffert, ou par leurs miracles et par l'austérité de leur pénitence, ou par leur doctrine et par leurs travaux pour la défense de la foi, ou par la pourpre romaine dont ils ont été décorés, ou par les emplois qu'ils ont remplis, ou par leur descendance des maisons régnantes, puisque parmi eux on compte des fils et des frères de nos rois; tous enfin illustres, ou par la noblesse de leur sang, ou par celle de leur vertu. Ce grand nombre de pontifes forme comme un concile général et de tous les siècles de l'Eglise gallicane.

Cet ouvrage, conçu par Claude Robert, chanoine de Langres, qui, en 1626, donna un volume *in-folio*, augmenté par MM. de Sainte-Marthe, qui en publièrent quatre en 1656, n'est devenu ce qu'il doit être que de nos jours, et par les soins des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Dom Denys de Sainte-Marthe, encouragé par le suffrage et par les secours du clergé de France, l'a continué suivant un ordre plus naturel, qui classe sous chaque métropole les évêchés qui en dépendent, et dans chaque diocèse les abbayes qui y sont situées. L'impression du treizième volume est avancée; et avec deux ou trois autres encore, dont les matériaux sont déjà rassemblés, cet important ouvrage sera complet.

C'est de l'instruction des jeunes gens que s'est occupé le P. de Graveson, Dominicain. Dans un petit nombre de volumes sur l'histoire de l'Ancien Testament et sur l'histoire ecclésiastique poussée jusqu'en 1730, il leur facilite la connaissance de la doctrine, de la discipline, et de la morale de l'Eglise, employant la méthode des dialogues, dont se servit autrefois Alcuin, et joignant toujours la clarté à la brièveté. Ses tables chronologiques sont faites avec beaucoup d'ordre.

Noël Alexandre, son confrère, mort en 1724, s'est arrêté à l'année 1600. On peut lire avec fruit ses dissertations historiques, chronologiques, critiques et dogmatiques; et son ouvrage, dont il faudrait retrancher des longueurs, est accompagné de ses réponses modestes et judicieuses aux inquisiteurs qui l'avaient censuré.

Liturgie. — Si les anciens moines, en écrivant sur la liturgie, l'avaient défigurée par des interprétations arbitraires, en se bornant à nous en donner l'histoire, ceux de nos jours lui rendent sa noble simplicité. Ce motif a porté dom Martène à réunir les anciens rites. L'exposition des cérémonies employées dans l'administration des sacrements, dans les offices divins, dans les sacres, dans les punitions canoniques, suffit seule pour faire connaître quel a été, en tout temps, l'esprit de l'Eglise. Cette piété solide et dégagée de préjugés semble avoir dicté les nouveaux ouvrages de ce genre.

Vie des saints, etc. — A l'histoire ecclésiastique appartient encore la vie des saints et des autres personnages qui ont été l'honneur du clergé et des cloîtres. Nous citerons seulement la vie de saint Charles Borromée; celles de saint Dominique et de saint Thomas (213), par le P. Touron, etc.

Ouvrages de discipline et de juriprudence canonique. — Sans la connaissance du droit canon, la théologie et l'histoire ecclésiastique ne seraient traitées qu'incomplétement. Cette science des lois de l'Eglise et de sa discipline ne pouvait être étrangère ni aux théologiens ni aux historiens que nous

(212) De ces écoles sortirent plusieurs savants indiens. Les premiers dignes d'être nommés sont dom François d'Avila, natif de Cusco, auteur d'un *Traité de morale sur tous les évangiles de l'année*, très-utile pour l'instruction des nouveaux chrétiens; dom Jean de Salazar, religieux de Saint-Jacques, premier professeur de droit canon dans l'université de Lima, qui a fait imprimer les *Primicias del nuevo mundo;* dom Guttiere Velasquez, qui a composé deux volumes *sur la puissance des vice-rois, et sur la manière de policer les Indiens*, dom François Ugarte d'Hermosa, qui a traité des *Principes du gouvernement spirituel et politique*, et donné les *Moyens de mettre ces principes en pratique dans les Indes.* Les lecteurs de l'Amérique chrétienne remarqueront sans doute Jean de Castille, Jean de Lorenzana et plusieurs autres qu'il serait trop long de citer.

(213) Après le récit des actions de ce saint docteur, le P. Touron, rapprochant tous ses principes de doctrine, forme un plan qui en développe l'étendue et l'unité.

avons nommés. Nous trouvons encore d'autres religieux qui s'y sont appliqués d'une manière particulière. Dom Bessin est éditeur des *Conciles de Normandie*, ouvrage posthume de dom Belaise, son confrère. Par ses *Lettres critiques sur le pontificat d'Eugène III*, dom Dupui, Bernardin, éclaircit tous les événements ecclésiastiques de cette époque. Les Bénédictins continuent le recueil des conciles de l'Eglise gallicane; et, parmi les savants en cette partie, personne n'ignore combien elle a été enrichie par les recherches du laborieux dom Martène, qui a retiré, de la poussière où ils étaient ensevelis, des conciles, plusieurs statuts synodaux, d'anciens décrets des monastères et des congrégations (214).

Les membres des différentes congrégations régulières s'étant ainsi distingués dans ces diverses sciences, il était digne de leur zèle d'entreprendre de les réunir toutes en un seul ouvrage, qui formât un corps de doctrine, et fût une encyclopédie ecclésiastique, d'autant plus utile que l'usage en serait plus facile. Ce projet a été tenté par une société de dominicains, à laquelle présidait le P. Richard. Le *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* renferme tout ce qui concerne l'Ecriture sainte, la tradition, la théologie, l'histoire, la jurisprudence et les rites. De doctes dissertations sur les endroits les plus difficiles et les plus importants de la Bible, et de courtes explications de tous les mots qui la composent; le catalogue et la notice des ouvrages des Pères, d'après les meilleurs éditeurs; des traités complets des points essentiels de la doctrine, et la simple exposition des opinions qui partagent les écoles, sans mélange de questions inutiles; la narration abrégée des faits historiques, dans laquelle sont insérés les principaux traits de la vie de tous les personnages qui marquent par leurs vertus et leurs travaux; le dernier état de notre droit canon; les vrais principes de l'éloquence chrétienne, et des modèles bien choisis : telles sont les différentes matières qu'embrasse ce grand ouvrage : faiblement exécuté, s'il ne peut être regardé comme fini, c'est au moins un heureux essai qui mérite d'être perfectionné.

Religieux missionnaires. — Après avoir exposé les travaux littéraires des religieux, il ne nous reste plus qu'à parler de leurs travaux évangéliques. Dans le temps que Luther et Calvin enlevaient à l'Eglise une grande partie de son ancien domaine, le nouveau monde, depuis peu découvert, lui offrait une vaste moisson capable de la dédommager de ses pertes. Par une de ces dispositions où la sagesse de la Providence se manifeste visiblement, la réforme régénérait alors les ordres monastiques; et en divers royaumes étaient établies des congrégations de clercs réguliers. Du sein de ces communautés sortirent les apôtres des deux Indes; et leurs successeurs perpétuent encore le même ministère, soit en conservant l'antique croyance parmi les catholiques qui vivent sous la domination des Turcs et des princes séparés de nous par l'hérésie, soit en propageant la lumière évangélique chez les infidèles.

Pour l'Europe, nous trouvons en Hollande des Carmes français, des religieux de différents ordres, et surtout des Bénédictins et des Capucins de notre nation, dans les Iles Britanniques. Leur nombre n'est pas si considérable en Danemark, en Suède, en Russie (215). Les Capucins de la basse Allemagne sont chargés de la mission des cercles voisins, comme les Italiens, de celles de divers cantons de la Suisse. La partie de la Hongrie, soumise au Turc, est confiée aux Pères de Saint-Paul, premier ermite, et aux Mineurs observantins; la Valachie, aux religieux de la même observance; la Moldavie, à d'autres Franciscains. On voit avec regret que la Tartarie-Crimée soit dénuée de tout secours : la Bosnie est mieux pourvue; on y compte dix-huit couvents de Mineurs observantins; leurs confrères de la Bulgarie, naturels du pays, en forment le seul clergé, et y observent une exacte discipline. Outre un clergé séculier, l'Albanie possède une mission de moines réformés, et quelques maisons de Mineurs observantins, régis par un provincial. Ceux de Visouar prennent soin des catholiques de la Dalmatie; les Conventuels de Corfou et les Capucins français de l'Archipel, de ceux de la Grèce. Ces Capucins ont douze maisons répandues dans ces îles, et deux à Constantinople: ils y partagent les fonctions du ministère avec des Mineurs observantins et des disciples de saint Dominique. Non-seulement le zèle de ces missionnaires est utile aux enfants de l'Eglise de ces divers lieux; ils en augmentent le nombre, en ramenant au bercail plusieurs de ceux que le schisme et l'hérésie en éloignaient. Ces religieux, et d'autres que nous n'avons pas nommés, travaillent aussi à la conversion des hérétiques qui vivent dans les différentes provinces des royaumes que nous venons de parcourir, appartenant à des princes catholiques.

Les corps religieux portent à l'Asie les mêmes secours spirituels. L'île de Chypre est entre les mains des Capucins et des Observantins; les uns et les autres sont mêlés au clergé des Maronites : il y a des Carmes sur le mont Carmel. « Depuis plus de quatre siècles les Récollets et les autres Francis-

(214) *Thesaurus novus anecdotorum, et veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, 15 vol. in-fol., ouvrages d'une erudition immense, qui font suite au *Spicilége* de dom Luc d'Achery.

(215) Le P. Villa-For d'Alexandrie, missionnaire capucin, a passé plusieurs années à Astrakan. Dans les loisirs que lui laissait son laborieux ministère, il a composé un *Dictionnaire arménien*, littéral et vulgaire, latin et italien. Les Capucins de la société hélénique, dépositaires de l'original, y ont ajouté les mots français. Cet ouvrage, utile à la religion, et qui enrichirait la république des lettres, ne peut être imprimé, faute de moyens.

cains français entretiennent les lieux saints dans la décence convenable; on y compte encore vingt-quatre couvents de leur ordre, qui fournissent des curés et des missionnaires à une grande partie des églises du pays, qui, sans cela, se trouveraient sans aucun exercice de religion (216). » Ce sont les Carmes et les Capucins français qui évangélisent par toute la Syrie. En Perse, la foi est soutenue par les Augustins, les Carmes et des Capucins de France. Des Carmes, des Dominicains et des Capucins desservent l'Arabie, l'Arménie et la Géorgie; et outre ceux-ci, on trouve dans la Mingrélie des Théatins. Cultivant la médecine, ils se rendent recommandables au public et agréables aux princes; et si la grossièreté et l'opiniâtreté des Mingréliens pour leurs erreurs et le schisme, opposent à leur zèle des obstacles presque invincibles, ils ont au moins la consolation de donner le baptême aux enfants que les parents leur apportent lorsqu'ils désespèrent de leur vie. Comme de tous les Etats gouvernés par des princes mahométans, le Mogol est celui où notre religion a été le moins gênée, les Capucins y travaillent avec succès, ainsi que les disciples de saint Philippe de Néri dans l'Indoustan. Ils reçoivent parmi eux des naturels du pays, plus propres que les Européens à avancer les progrès de la foi. Les Capucins français sont établis dans le petit Thibet, et ceux qui vivent à Surate rendent de grands services aux missionnaires qui vont aux Indes ou en reviennent. Le Malabar est sous la direction des Carmes, et le Bengale, sous celle des Augustins. Enfin les îles Philippines sont le dépôt des missions des alentours. Presque tous les ordres monastiques y ont des sujets; la chrétienté y est florissante; et c'est de là qu'ils partent pour le Japon et la Chine, malgré tous les périls qui les attendent. Ils arrivent avec plus de liberté à Siam, en Cochinchine, et au royaume Ciampa. Nos Dominicains français vont au Tonquin, dont la plus grande et la plus belle partie est catholique

« En 1771, les PP. Dominicains, missionnaires en Asie, ramenèrent à l'unité de l'Eglise le patriarche des nestoriens résidant à Mosul, et cinq autres évêques de la même province. Après qu'ils eurent reconnu le pontife romain pour seul chef de l'Eglise universelle, et fait une profession de foi orthodoxe, ils furent confirmés dans les dignités dont ils étaient revêtus (216*). » De nos jours encore sept religieux du même ordre ont consommé leur apostolat par le martyre (217). En 1748 et en 1775, Benoît XIV et Pie VI, actuellement régnant, annoncèrent leur triomphe au monde chrétien; leurs discours, adressés au consistoire, attestent l'état de la foi parmi les habitants de la Chine et du Tonquin.

C'est aux Franciscains des diverses observances, aux Augustins, aux Dominicains et aux Pères de la Rédemption des captifs, que sont commises les missions de l'Afrique. Ainsi, on trouve des Capucins français au grand Caire, des Récollets à Alexandrie, des Capucins, des Récollets et des Observantins en Egypte. Avec eux sont, à Fez et à Maroc, les Pères de la Rédemption. Aux royaumes d'Ovério et de Benin, les Capucins cultivent encore la foi que leurs prédécesseurs y ont plantée. Ceux de la province de Bretagne l'ont portée et l'entretiennent chez les malheureux peuples de la Guinée. On voit des Récollets à Alger, et dans toute la Barbarie, des Capucins à Tunis et à Tripoli, des Augustins dans l'île de Tabarca, des Capucins à Melille, des Pères de la Rédemption à Trémisen, l'ancienne Mauritanie césarienne; les Capucins français et les Dominicains ont pénétré jusqu'aux extrémités de cette partie du monde, puisqu'ils prêchent aux royaumes de Congo, d'Angola, et au Monomotapa.

Après avoir été les premiers apôtres de l'Amérique, comme nous l'apprend le P. Touron, les religieux en forment encore le seul clergé. Les Capucins français, au nombre de soixante-treize, administrent une partie des cures de nos îles du Vent; les Carmes et les Dominicains remplissent les autres. « Nous avons la satisfaction de voir, disait Louis XV dans son édit de 1743, que nos sujets y trouvent, par rapport à la religion, tous les secours qu'ils pourraient espérer au milieu de notre royaume. » Les curés

(216) Mandement de M. de Juigné, archevêque de Paris, permettant les quêtes pour les églises de la terre sainte.

(216*) *Gazette de France*, art. *Rome*, 5 juin 1771.

(217) « Ces cinq hommes, dit le magistrat chinois, établirent chacun des églises et ils étendirent beaucoup leur fausse secte. Les femmes aussi bien que les hommes, l'ayant embrassée, la pratiquent et s'y soutiennent mutuellement. » (*Rapport de l'interrogatoire subi par le P. Pierre Martyr Sanz, ses missionnaires et les autres Chrétiens arrêtés dans la cité de Fo-Gan, au mois de juin 1746.*) « Lorsqu'on les fit partir (les missionnaires) pour venir à la métropole (la ville de Fo Cheu), on vit plusieurs milliers de personnes sortir pour les accompagner, en criant et pleurant à côté des chaises sur lesquelles on les transportait. Les femmes et les filles se mettaient à genoux, leur offraient du thé et des fruits; les uns et les autres les retenaient par leurs habits et faisaient retentir les airs de leurs cris et de leurs sanglots. Le bachelier Tchhing-Tchheou eut bien l'audace de dire hautement à cette multitude, qu'il ne se repentirait pas d'avoir embrassé cette religion, dût-il souffrir toute sorte de tourments, et la mort même, pour le Seigneur du ciel. Et actuellement, au milieu des interrogatoires les plus sévères, tous d'une voix unanime assurent avec fermeté qu'ils ne veulent point changer ni abandonner la religion chrétienne... Ces coupables Européens ont si bien su s'attacher les cœurs que le nombre de leurs sectateurs augmente de jour en jour, et qu'on ne saurait les dissiper... Les lettrés comme le peuple s'y laissent séduire, embrassent cette religion, et ne veulent plus l'abandonner, quoi qu'on leur fasse. Ils l'ont si fort étendue, qu'elle a presque rempli toute la juridiction de cette cité; jusque-là que les satellites mêmes et les soldats s'emploient pour son service. » (*Mémorial du vice-roi adressé à l'empereur.*) — *Voy.* ce qui concerne les deux autres martyrs dans le *Discours* de Pie VI.

de la Martinique surtout maintiennent parmi leur troupeau l'ordre et les bonnes mœurs; ils catéchisent les nègres avec une patience vraiment paternelle, et les consolent au milieu de leurs pénibles travaux, en leur donnant l'espérance d'une meilleure vie. Par les requêtes qu'adressèrent au ministère, en 1773, ces paroisses menacées de perdre leurs pasteurs, nous savons assez le bien qu'ils y font, et jusqu'à quel point elles les chérissent. Au Brésil, les Capucins français et les religieux de Saint-Philippe de Néri soignent aussi, d'une manière particulière, cette portion de l'humanité la plus infortunée. Les Carmes, les Bénédictins, les religieux de Saint-François ont chacun une maison à Saint-Sébastien, capitale du pays Rio-di-Gennaro. Les Frères-Prêcheurs, les Frères-Mineurs, les Pères de la Merci, et les Augustins sont les missionnaires du Chili et du Pérou. Les Capucins français, les Observantins, les Dominicains instruisent les peuples qui habitent le long de la rivière des Amazones; leurs confrères, avec des Carmes et des Augustins, s'acquittent du même ministère auprès de ceux du nouveau royaume de Grenade, de Terre-Ferme et de la Californie. Il n'y a que des Mineurs et des Dominicains dans le nouveau Mexique; mais, dans l'ancien, les religieux de tous les ordres sont en grand nombre et y travaillent avec zèle.

Evangélisant sur toute la face du globe, les Réguliers assurent à l'Eglise l'auguste caractère catholique. Séparés par état de leur famille, pliés de bonne heure au joug de l'obéissance, voués à la pauvreté, et ne recevant rien ou presque rien du gouvernement, ne paraissent-ils pas, dans la position actuelle des choses, plus propres que le reste du clergé, à un ministère où tout est sacrifice? On ne peut au moins disconvenir que, depuis trois siècles, l'expérience dépose en leur faveur.

Ce que l'expérience journalière rend encore bien sensible, c'est leur coopération parmi nous aux travaux du sacerdoce. Les corps monastiques fournissent en effet à l'Eglise de France un grand nombre de curés, de prédicateurs, et de sujets employés en différentes manières au service des fidèles (218). Dès leur origine, les chanoines réguliers, tels que ceux de Saint-Norbert, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, furent destinés à remplacer auprès des peuples le clergé séculier, vicieux ou négligent. Depuis leur établissement ou leur réforme, ils ont toujours exercé les fonctions curiales : les Prémontrés de l'étroite observance, par exemple, occupent plus de cent cures dans leur seule province de Normandie; et en général on peut dire de ce corps, que ceux de ses membres qui restent dans les cloîtres sont moins nombreux que ceux qui desservent les paroises. Les Génovéfains en gouvernent à peu près neuf cents en divers diocèses du royaume. Entre nos pasteurs, nous comptons encore plusieurs autres chanoines qui suivent la règle de Saint-Augustin, plusieurs religieuses de l'ordre de Fontevrault et de celui de la Rédemption des captifs.

Dans tous ces ordres, et surtout dans ceux que leur institut et nos lois excluent des bénéfices, s'est formée cette foule de prédicateurs qui sont répandus par toute la France. Le religieux de province, à qui le ministère de la parole serait étranger, ferait exception dans sa maison, si un autre genre de travail n'occupait pas ses loisirs. Aussi les Réguliers sont-ils chargés de presque toutes les stations des bourgs, des petites et grandes villes; et l'on ose assurer, sans crainte d'être démenti, qu'ils remplissent les trois quarts de nos chaires. Comment les curés et les vicaires, obligés de veiller sur leur troupeau, pourraient-ils s'en éloigner pendant l'Avent et le Carême? la défense expresse en est prononcée par les statuts synodaux de la plupart des diocèses. Jusque même dans cette capitale, où le clergé séculier arrive de toutes les parties du royaume, les religieux prêchent et plus souvent et en plus grand nombre (219). C'est à eux encore qu'ordinairement on confie les missions consacrées à l'instruction des habitants de nos provinces.

Religieux appliqués aux différentes fonctions du ministère. — Utiles à l'Eglise de France par tous ces services, ne semblent-ils pas lui être devenus nécessaires pour suppléer à la rareté de ses ministres? Il n'y a peut-être pas un diocèse, où l'ordre ecclésiastique, en lui agrégeant même les religieux curés, suffise à toutes les fonctions pastorales. Les autres viennent à son secours; ils prônent, ils catéchisent, ils confessent dans les paroisses, procurent à tous leurs habitants les moyens d'assister aux saints mystères, et remplacent les pasteurs

(218) Indépendamment des secours sans nombre que fournis ent les corps réguliers pour la prédication et la confession, qui d'entre vous, Messeigneurs, n'a pas éprouvé de quelle ressource ils sont dans les campagnes, pour toutes les fonctions du saint ministère, et notamment pour la disette des cures, par la disette des prêtres séculiers?

Pour moi, je dois leur rendre cette justice, que je les ai toujours trouvés dans mon diocèse empressés à me fournir tous les secours dont j'ai pu avoir besoin, et que, même dans les points où ils auraient pu, avec fondement, m'opposer leur exemption, ils n'en ont pas fait usage et sont entrés avec docilité dans toutes mes vues. (*Rapport fait à l'assemblée du clergé par M. l'archevêque de Paris, le 18 novembre 1775.*)

Les religieux seuls remplacent dans les paroisses, et principalement dans celles de la campagne, auprès des troupes de Votre Majesté, sur terre et sur mer, le vide et la disette des prêtres séculiers. Prêts à toutes les œuvres du saint ministère, ils accourent à nos ordres dans tous les lieux où nous jugeons à propos de les employer. (*Mémoire présenté au roi par la même assemblée*)

(219) On peut aisément vérifier ce fait par les listes des prédicateurs; on en compte soixante-seize dans celle de cette année.

en leur absence, quelquefois indispensable, et pendant leur maladie. Enfin, du sein des cloîtres sont tirés les aumôniers des vaisseaux et des régiments; et si quelques-uns abusent d'une liberté à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, il est aisé de remédier à ce scandale, en faisant ce choix avec plus de soin, et en n'envoyant que ceux dont la vertu, longtemps exercée, peut se conserver hors de la retraite.

Voilà les titres d'après lesquels nous croyons que les ordres monastiques peuvent, même aujourd'hui, prétendre à la reconnaissance et à la protection de l'Eglise. Il nous eût été facile de les multiplier et de les étendre; mais, quoique exposés succinctement, nous les offrons à tous ceux qui tiennent à la religion, ecclésiastiques ou séculiers, avec l'entière confiance qu'ils les trouveront assez puissants pour ne pas nous accuser d'une indulgence molle ou aveugle, et pour s'intéresser sincèrement à la conservation de l'état religieux. Ceux qui lui sont défavorables, parce qu'ils regardent les réguliers comme inutiles à l'Etat, seront détrompés, nous l'espérons, par la seconde partie de ce chapitre.

On ignore trop communément parmi nous la part qu'ont les corps religieux à la culture des sciences humaines: ils forment la classe la plus nombreuse de la république des lettres; ils s'appliquent à y défricher des terrains qui, sans eux, resteraient toujours incultes; et dans tous leurs travaux ils se proposent un but d'utilité plus ou moins marqué. C'est après le développement de ce fait littéraire qu'on jugera le premier genre de services qu'ils rendent à la société.

Les religieux travaillent aux différentes parties de notre histoire.— Une des connaissances les plus importantes à un peuple, c'est sans contredit celle de sa propre histoire. L'histoire de notre nation, qui ne laisse rien à désirer, est encore à faire; et il paraît que les religieux ont conçu le projet de nous la donner. Pour y parvenir, ils en rapprochent et en éclaircissent toutes les parties. Dom Martin et dom Brezillac semblent en avoir préparé l'introduction en traitant l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à la formation de la monarchie française.* D'abord ils attaquent les préjugés répandus contre la nation gauloise par les historiens grecs et latins, et adoptés par les modernes; ils expliquent ensuite tout ce qu'on peut savoir touchant son gouvernement, ses lois, ses mœurs, ses coutumes, sa langue, les caractères dont elle se servait et sa manière de combattre. Ils ont recueilli un grand nombre de ses monuments que le temps a respectés, temples, cirques, amphithéâtres, ponts, sépulcres, médailles, etc.; ils se plaignent du silence qu'elle gardait sur tous ses exploits. Enfin, suivant ses colonies dans l'Italie, la Grèce, l'Asie, l'Illyrie, jusque dans la Judée, l'Egypte et la Parthie, ils représentent nos ancêtres comme vainqueurs de l'Europe et de l'Asie, comme dispensateurs des couronnes, et l'appui des royaumes et des républiques, et lors même qu'ils sont vaincus, ils paraissent avec un éclat dont nous ne sommes pas accoutumés de les voir environnés. Si, séduits par leur sujet, ces auteurs imaginent quelquefois, au lieu d'être constamment fidèles à observer et à raconter, personne au moins jusqu'à eux n'avait si bien éclairci les antiquités gauloises. Le second volume est précédé d'un dictionnaire géographique et topographique, qui présente les établissements des Gaulois dans nos Gaules, et dans les différentes parties de l'Europe et de l'Asie. D'un simple coup d'œil on voit combien notre histoire peut s'enrichir de ces savantes recherches, et combien elles sont propres à nous faire connaître ce que nous tenons de nos pères, et les divers avantages que nous ont procurés le cours des siècles et le changement d'opinions.

Pour le corps de l'histoire, ses différentes parties seront formées par le travail des autres Bénédictins, occupés au recueil des historiens de France, à son histoire littéraire, et à l'histoire de ses provinces.

C'est à la persuasion du grand d'Aguesseau, que dom Bouquet entreprit de rassembler tout ce qu'ont écrit sur notre nation les auteurs grecs, latins, gaulois, francs, etc. Depuis l'origine des Celtes et des Gaulois, jusque bien avant dans les temps postérieurs, lui et ses successeurs offrent tout ce qui est important, sous chaque règne, touchant le droit public, féodal, et ecclésiastique du royaume, et touchant les coutumes, les mœurs, les préjugés, les arts et les sciences. Testaments des rois, des reines, des grands, apanage des princes, traités de paix et de guerre, lois salique et autres, monuments anciens, actes divers; en un mot, tout ce qui peut servir à une histoire générale, a été aussi soigneusement que judicieusement recueilli. Chaque volume est accompagné d'une préface, d'une table, et de notes critiques, pour débrouiller et juger tous les textes; et des cartes géographiques représentent l'étendue des Etats possédés par chaque race. Malgré les fautes qui s'y sont glissées, il faut avouer, avec M. Fréret, que « cet ouvrage a été conduit par de très-habiles gens. »

Puisque l'histoire ne doit pas se borner au simple récit des combats, défaut trop ordinaire de nos historiens de France, n'est-ce pas travailler utilement pour elle, que de constater l'état des sciences dans les différents âges de notre monarchie? Tel est l'objet ds l'histoire littéraire de la France. Au commencement de chaque siècle sont placés des discours qui assignent leur période de splendeur et le terme de leur décadence. On y trouve réunis jusqu'au XIIe, tous les auteurs français; des analyses et des jugements de leurs œuvres, et, pour ne rien omettre, des notices des éditions qui en ont été faites. On y donne en outre la vie de ceux qui méritent d'être connus, avec la liste des livres qui ne sont pas parvenus

jusqu'à nous. Cet ouvrage d'une profonde érudition, au jugement des auteurs de l'Encyclopédie, est mis à côté des mémoires du savant Tillemont, pour l'exactitude des citations. Quoique le style en soit traînant et incorrect, il n'en offre pas moins le vaste et fidèle tableau des connaissances de nos pères, et fournit par conséquent à notre histoire une de ses parties les plus nécessaires et les plus intéressantes.

On les possédera toutes rassemblées, et l'historien de la nation pourra les employer, quand les histoires particulières des provinces seront finies. Depuis plusieurs années, les Bénédictins, pour l'exécution de cette entreprise, se transportent sur les lieux, fouillent tous les dépôts, interrogent tous les monuments : d'après ce qu'ils ont publié, nous savons ce que nous devons attendre. Ainsi dom Taillandier a mis la dernière main à l'*Histoire de Bretagne;* et c'est surtout aux auteurs de celle-ci qu'il faut appliquer les éloges donnés, dans les *Mémoires* de Trévoux, à celle de dom Lobineau, puisqu'ils ont augmenté et perfectionné son travail. « On ne saurait leur refuser la gloire que méritent des critiques justes et délicats, qui, fidèles à n'aller pas plus loin que leurs preuves, n'imposent jamais au lecteur par un air de confiance; qui préfèrent une sage incertitude à des conjectures hardies; qui proposent avec netteté les raisons de se déterminer, mais qui ne cachent pas les raisons de douter. On ne leur refusera pas non plus la gloire d'avoir le style net, ferme, et coulant, sans affectation et sans rudesse. » Pour compléter l'histoire de cette province, dom Pelletier a fait un *Dictionnaire* de la langue bretonne, où il montre son affinité avec les langues anciennes; dom Taillandier, qui en est éditeur, traite, dans une préface savante, de l'origine et de la décadence de la langue celtique.

C'est dom Plancher, qui le premier entreprit celle de Bourgogne, si étroitement liée à l'*Histoire de France*, et dom Merle est actuellement occupé à la finir. Les auteurs exposent d'abord l'origine, les mœurs, le gouvernement et la religion des anciens Bourguignons avant leur entrée dans les Gaules. Ils font connaître ensuite l'état de ce pays sous nos rois des trois races, comme royaume et comme duché; ses démembrements, et les réunions passagères et alternatives de ses différentes parties; la succession de ses rois et de ses ducs, leur règne, leurs actions, leurs guerres, leurs exploits, etc. Ils ont détaillé, sans aucune omission, tout ce qui concerne les ducs révocables ou héréditaires; et cette histoire est conduite jusques à l'année 1674, époque où furent terminées les guerres qui subsistaient depuis longtemps entre les deux Bourgognes, et où la Franche-Comté fut réunie à la couronne. La vérité des faits qui sont la matière de cette histoire est constatée par des titres originaux, dont on voit des extraits parmi les preuves; ou par les registres des parlements et des chambres des comptes des deux Bourgognes et du bailliage de Dijon; ou par les cartulaires, les inventaires, etc. Si toutes les dissertations qui accompagnent cet ouvrage, ne sont pas également propres à intéresser tous les lecteurs, il y en a plusieurs aussi curieuses que savantes : telles sont entre autres celles qui regardent les rois de l'ancien royaume de Bourgogne, et le recueil des anciennes lois des Bourguignons; l'étendue du second royaume de Provence, dit le royaume de Bozon; la prérogative des ducs de Bourgogne, où il est prouvé qu'ils n'ont point eu la préséance sur les autres ducs et pairs du royaume avant l'an 1380. A la suite de cette histoire générale, le continuateur se propose de donner celle des grands fiefs et des terres tirées du gouvernement de Bourgogne : elle est précédée d'une notice des gouvernements gaulois et romains, et des républiques qui formèrent le premier royaume des Bourguignons. Dans cette source, les familles de Bourgogne et des provinces voisines pourront puiser les preuves de la noblesse de leur origine; et elles y trouveront une indication non suspecte des charges qu'ont occupées leurs ancêtres, et des grades militaires qu'ils ont obtenus en servant la patrie.

Avant les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, elle n'était qu'ébauchée. Ils y rapportent tout ce qui s'est passé de mémorable dans cette province et dans les pays particuliers qui la composaient; et appuient, sur les titres les plus authentiques, ses usages, ses droits, ses prérogatives. Ils ont recueilli les actions de tous ceux qui l'ont illustrée, soit par la vertu, soit par leurs dignités ecclésiastiques ou civiles, soit par leur valeur, soit par leurs talents ou leurs ouvrages. A différentes époques est tracée la description du gouvernement et des mœurs; ils remontent à l'origine et suivent l'accroissement de ses principales villes; ils donnent aussi la généalogie ou la succession des ducs, comtes, vicomtes, et des principaux barons. Dans des notes placées à la fin de chaque volume sont discutés des points importants ou curieux; et elles sont suivies des pièces justificatives des divers monuments qui servent de fondement à cette Histoire. Dom Bourrote l'a enrichie d'un Mémoire sur la description géographique et historique de ce pays, du recueil des lois qui constituent son droit public en matière de nobilité et de roture, et de celui des arrêts et des décisions sur la propriété du Rhône. Comme ses habitants se sont distingués par leurs exploits militaires, avant même la conquête qu'en firent les Romains, et que d'ailleurs, sous la dénomination de Languedoc, on a longtemps compris une grande partie des Gaules, cette histoire est plutôt l'histoire générale de nos pays méridionaux, que l'histoire particulière de cette province. Ainsi en a jugé l'abbé des Fontaines. « Peu d'histoires générales, dit-il, sont mieux écrites en notre langue; l'érudition y est profonde et agréable. » Elle peut être proposée comme modèle pour toutes

celles que nous attendons encore en ce genre.

Dom Calmet commence l'histoire de la Lorraine à l'entrée de Jules-César dans les Gaules, et l'a continuée jusqu'à la cession qui en a été faite à la France en 1737. Suivant sa manière, il ne passe aucun détail touchant les événements ecclésiastiques et civils, arrivés pendant ce long cours de siècles. Il accumule les pièces justificatives et les monuments, sceaux, médailles, monnaies, etc.; il l'a ornée de cartes géographiques et de plans de villes et d'églises. A cette histoire, la meilleure, malgré ses défauts, de toutes celles qui avaient été publiées avant l'auteur, il faut joindre sa *Bibliothèque des écrivains de Lorraine.*

Puisque nous reconnaissons pour nos pères les anciens Francs, peuples de la Germanie, qui, comme l'on sait, s'emparèrent de nos Gaules; puisqu'à différentes époques, l'Allemagne et la France ont été soumises au même souverain, et que, depuis leur démembrement, il y a toujours eu entre ces deux empires des rapports d'amitié ou de rivalité; l'histoire de l'un rentre sans cesse dans l'histoire de l'autre. L'histoire d'Allemagne nous était donc absolument nécessaire; mais son exécution présentait de grandes difficultés. Elle exige pour les premiers temps la méditation la plus réfléchie de tout ce qu'en ont écrit les auteurs grecs et latins; le moindre récit, un simple témoignage est important, soit qu'il faille y croire ou le réfuter. Pour les temps postérieurs, l'historien doit bien connaître le chef et les membres de l'empire, les intérêts qui les divisent ou les réunissent, la forme du gouvernement, sa population, son commerce, toutes ses ressources, l'autorité des tribunaux, l'ordre des jugements, les démêlés qu'ont eus ensemble et avec les puissances voisines les divers princes de cet Etat, ce qui a procuré l'élévation des uns et produit l'abaissement des autres; enfin les causes de toutes les révolutions arrivées en Allemagne. Quoique le P. Barre n'ait pas toujours employé ces matériaux avec un égal succès, son histoire cependant est un vaste dépôt de faits, et l'on y trouve quelquefois le bon historien.

Nous pourrions citer encore ici les histoires de Normandie, de Franche-Comté, de Champagne, et de Brie, et annoncer celles du Berri, de la Touraine, de l'Orléanais, de la Guyenne, et de l'Auvergne: par ce que nous venons de dire, on comprend aisément combien les travaux des réguliers en général sont utiles à notre histoire; et surtout l'on voit suffisamment développé le plan qu'exécutent les membres de la congrégation de Saint-Maur, que la plupart de nos provinces ont adopté pour leurs historiographes.

Outre ces grandes masses, il est d'autres parties, qui, quoique d'une utilité locale ou plus circonscrite, peuvent n'être pas indignes de la majesté de notre histoire générale, ou plutôt contribuent à l'enrichir. Nous parlons des histoires des pays, des villes, de certaines époques, et de quelques corps particuliers. Nous ne citerons qu'un petit nombre d'ouvrages de ce genre. Tels sont *l'Histoire du duché de Luxembourg*, par dom Cajot, auteur plus érudit qu'élégant écrivain; l'*Histoire de la ville* de Paris, par doms Félibien et Lobineau; l'*Histoire civile et politique de la ville de Reims*, par le P. Anquetil, Génovéfain; et par le même auteur, justement estimé, celle de la Ligue, et celle des temps qui la suivirent immédiatement, sous le titre d'*Intrigues du cabinet;* celle des lois et des tribunaux de justice, par le P. Barre, déjà nommé. Tels sont encore le *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*, couronné par l'Académie des belles-lettres (220); les *Dissertations sur les anciennes villes des Séquanais*, par le P. Joly, Capucin; *sur l'origine des Français*, par dom Vaissette; *sur l'établissement des Francs dans les Gaules*, par le P. Biet, etc., etc. Tels enfin les *Nobiliaires;* car la noblesse en France tient à la constitution du royaume. Dom Pelletier a composé celui de Lorraine. Le P. Caquet, Augustin, a continué l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, laissée par le P. Anselme dans un état informe, et perfectionnée par plusieurs de ses confrères: on sait que son objet est de faire connaître l'origine et la descendance des rois des trois races, celle des grands officiers de la couronne, et des anciens barons; et que, malgré les fautes inséparables d'une compilation de cette nature, les recherches y sont abondantes et curieuses.

Le plan de dom Caffiaux était plus étendu; embrassant toutes les familles anciennes, nobles et bourgeoises, pendant quarante ans, il en a poursuivi l'exécution sans relâche; et par son *Trésor généalogique*, imprimé en 1777, il a publié une infinité de titres, qui peut-être auraient toujours été inconnus à la noblesse, ou qu'elle ne se serait procurés qu'à force d'argent. Mais en prouvant le zèle de l'auteur, cet ouvrage a fait sentir les difficultés de l'entreprise; et, pour le continuer, ses confrères ont été obligés de le réduire à de justes bornes.

D'après la simple exposition de ces ouvrages, on voit que les Bénédictins, s'étant proposé le but de rechercher les monuments de notre histoire, ne l'ont jamais perdu de vue: aussi reconnaît-on hautement que la savante congrégation de saint Maur « a fourni plus des trois quarts des matériaux nécessaires pour en construire l'édifice, et qu'elle seule peut aller tirer des souterrains, où ils sont encore ignorés, tant de débris qui nous manquent et qui doivent contribuer à lui donner sa dernière forme. »

« *Monuments de notre droit public.* — La connaissance des titres de l'histoire conduisait

(220) C'est dom Liéble qui a remporté ce prix; il est éditeur des œuvres d'Alcuin et coopérateur de plusieurs autres ouvrages.

à la connaissance des titres de la législation. Quoique distinctes, ces deux sciences sont inséparablement liées; et souvent ce n'est que par les faits historiques qu'on parvient à expliquer le droit public d'une nation. Quelque essentielle qu'en soit l'étude, depuis la renaissance des lettres elle avait été peu cultivée. Les Bénédictins s'y consacrèrent : dom Mabillon la tira de l'obscurité, et fraya le premier des routes sûres pour prévenir les écarts (221). Dom Tassin est revenu sur le même sujet : dans son nouveau *Traité de diplomatique*, il enseigne l'art de juger sainement des anciens diplômes, en fait connaître la nature, l'usage et le prix ; les fondements de l'art examinés, les règles pour discerner le vrai du faux établies, l'auteur expose historiquement les caractères des bulles et des diplômes publiés en chaque siècle, avec des éclaircissements sur un nombre considérable de points d'histoire, de chronologie, de littérature, de critique et de discipline ; il réfute diverses accusations intentées contre beaucoup d'archives fameuses, et surtout contre celles des anciennes Eglises ; il facilite la lecture et montre la vérité de toutes les écritures dont on s'est servi dans les manuscrits et les diplômes depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe, et elles sont représentées dans trente-huit planches. Ce traité de paléographie comme de diplomatique est suivi d'un autre sur les sceaux et les contre-scels, qui est complet, et manquait à notre littérature : le style, l'orthographe, les formules des diplômes et autres actes, le temps où ils ont parlé la langue vulgaire, y sont éclaircis avec netteté et précision. Lors de sa publication, cet ouvrage fut jugé favorablement par les savants français, italiens, et de Leipsik. En simplifiant les principes, et expliquant chaque mot, indiquant les sources, et donnant à tous les articles importants un juste degré de développement également éloigné de l'extrême concision et de l'extrême prolixité, dom de Vienne a rendu cette science accessible à tout le monde : son *Dictionnaire raisonné* est un livre classique pour les commençants, et économise le temps des hommes instruits.

Les règles que les uns ont posées, les autres les ont suivies. Notre histoire est informe, nous le répétons, et notre ancienne législation peu connue. On pouvait néanmoins en trouver les monuments dans les archives de nos rois et dans les dépôts de nos monastères ; mais il fallait les y chercher, les juger, les choisir, les employer. Les Bénédictins (222) et quelques autres savants isolés avaient commencé à débrouiller le chaos immense et ténébreux de notre antiquité. Le *Gallia christiana*, l'histoire de plusieurs de nos provinces, les plus doctes traités de diplomatique, et d'autres précieuses collections, fruits de leurs travaux, nous ont fait jouir de richesses que nous possédions sans le savoir. Extraire de ces ouvrages ce qui appartient à notre histoire et à notre droit public ; prendre des doubles exacts d'une prodigieuse quantité de monuments, que d'autres avaient dans leur portefeuille ; diriger vers ces deux objets les veilles des nombreux littérateurs qui sont parmi eux ; leur associer une foule de collègues de tous les états, animés du bien public ; leur indiquer à tous une marche commune ; leur fournir les instruments dont ils ont besoin ; donner à cette multitude d'ouvriers un centre d'activité, des encouragements d'honneur, des motifs d'émulation ; établir un magasin où ils puissent tous déposer le produit de leurs recherches, les y trouver, et s'en faire même rendre compte ; voilà peut-être l'unique méthode que l'on doit suivre aujourd'hui pour profiter des découvertes déjà faites, pour en faciliter de nouvelles et pour assurer à la France l'inestimable avantage de pouvoir rassembler tous les matériaux de son histoire et de connaître enfin les principes de son ancienne législation. Ce plan, agréé et protégé par le gouvernement, est précisément celui dont l'exécution a été confiée à des hommes capables d'en assurer le succès. Déjà trente mille copies de pièces inconnues pour la plupart à nos historiographes, et environ sept mille notices d'autres qu'on n'a pas trouvées encore, attestent la fécondité des mines, quoiqu'on n'en ait exploité qu'un petit nombre. Quand toutes ces archives seront reconnues, quand tous les trésors qu'elles recèlent en seront retirés, la France aussi aura son Rymer, mais plus correct et plus parfait que le Rymer dont se glorifie l'Angleterre : elle le devra principalement aux soins des Bénédictins, puisque entre les vingt-trois membres de la société qui s'en occupe, soit à Paris, soit dans les provinces, on compte dix-sept de ces religieux qui actuellement y travaillent, et six qui, pendant leur vie, l'ont enrichi, puisqu'ils ont été envoyés en grand nombre en différents districts, pour en découvrir tous les chartriers et pour les dépouiller ; puisque c'est à eux surtout que l'on distribue les chartres, afin de les examiner sous toutes leurs faces et d'en faire le rapport à l'assemblée, qui se tient régulièrement tous les quinze jours en présence du ministre des lois ; puisque enfin leur travail supplée à la modicité des fonds destinés à cette immense entreprise (223).

Outre ceux qui se sont consacrés à l'étude

(221) *La Diplomatique* de dom Mabillon est le premier ouvrage lumineux sur cette matière. Il fut complet par le supplément qu'il y ajouta en 1704, en réponse à toutes les objections qui lui avaient été faites. La meilleure édition est celle qu'en donna, en 1709, deux ans après la mort de l'auteur, dom Ruinart, qui l'augmenta de nouveaux titres.

(222) Doms Luc d'Achery, Mabillon, Martène, etc.; Du Cange et Baluze. Le glossaire donné par Du Cange, en 3 volumes in-fol., a été augmenté jusqu'à 10 volumes par différents Bénédictins, en y comprenant le supplément de dom Carpentier, à qui nous devons aussi l'*Alphabetum Tironianum*.

(223) Ils ne montent qu'à dix mille livres. « Je ne puis me dispenser d'ajouter que ce qui, en employant des savants isolés ou répandus dans le monde, nous eût coûté mille écus par an, ne nous coûtait pas cinq cents livres avec la congrégation

de notre antiquité nationale, plusieurs autres ont embrassé l'antiquité en général. De ce nombre est dom de Montfaucon, l'un des hommes les plus érudits, et peut-être l'écrivain le plus abondant de notre siècle. Dans sa *Dissertation sur la vérité de l'histoire de Judith*, première production qui l'annonça d'une manière si avantageuse au monde savant, il répandit de doctes éclaircissements sur l'empire des Mèdes et des Assyriens, et discuta, d'après les règles de la critique, l'histoire de ce dernier peuple, qu'on attribuait à Hérodote. Par ses *Annales grecques*, son *Recueil d'anciens écrivains grecs*, sa *Paléographie grecque*, où, donnant des exemples des différentes écritures employées en divers temps, il exécute pour le grec ce que Mabillon a fait pour le latin dans sa Diplomatique; par son *Diarium Italicum*, qui offre une description exacte de plusieurs monuments, et une notice d'un grand nombre de manuscrits grecs et latins qu'on n'avait pas encore retirés de la poussière; par sa traduction française du livre de Philon, *De la vie contemplative;* par sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, et sa *Bibliotheca coisliniana;* enfin par ses *Monuments de la monarchie française*, et par son *Antiquité expliquée et représentée en figures*, où en peu de temps on apprend tant de choses, l'on voit qu'ayant cultivé avec une égale ardeur la philosophie, l'histoire sacrée et profane, la littérature ancienne et moderne, les langues vivantes et mortes, il est devenu l'homme de tous les âges. Si peu d'auteurs lui sont comparables pour l'érudition, un grand nombre l'emporte sur lui pour le style : quand on accumule autant de faits, la manière de les écrire est nécessairement négligée (224).

Un ouvrage de la plus grande commodité et d'une nécessité absolue, dont notre siècle peut avec raison se glorifier, et qui obtiendra tous les suffrages de la postérité, c'est l'*Art de vérifier les dates* (225). Le titre seul de ce livre indique suffisamment combien il est utile aux savants qui étudient l'histoire dans les sources, aux dépositaires des chartres, aux magistrats, aux avocats, à tous ceux qui sont occupés par goût, par état, ou par intérêt, des anciens monuments et du dépouillement des titres. Le travail le plus opiniâtre, les recherches les plus étendues, les connaissances les plus variées, ont mis l'auteur en état d'en donner une nouvelle édition, plus correcte et plus riche que les précédentes. Les deux volumes dont elle sera composée présenteront l'esquisse d'une histoire universelle, beaucoup plus complète que celles qui ont paru jusqu'ici. « Ne doit-on pas être étonné qu'un seul homme ait eu le courage de se livrer à un travail qui demande autant de recherches que de constance, qui présente autant de difficultés, et qui ne promet pas toute la gloire qu'on espère ordinairement de ses veilles? mais la reconnaissance des savants doit être un dédommagement pour l'auteur. »

Les religieux physiciens.— En s'appliquant aux sciences que nous venons d'indiquer, et dont on sent facilement l'importance, les religieux n'avaient que peu ou point de coopérateurs et de modèles. Pour les sciences plus généralement connues, ils grossissent le nombre de ceux qui les cultivent. De leurs mains sont sortis une foule d'ouvrages de physique. Ainsi, en mathématiques, ils nous ont donné divers cours, des éléments de calcul intégral, des traités d'algèbre et de perspective : en statique, la *Règle des horloges, moyen de trouver le vrai méridien;* et, en hydraulique, différents projets, dont l'exécution a procuré des eaux à plusieurs de nos villes : en acoustique, une manière nouvelle

de Saint-Maur... Elle assigne une somme sur ses propres revenus pour les frais et les encouragements des travaux littéraires, dont elle est sans cesse occupée, et ne demande au roi que les déboursés que coûtent les copies. » Tout ce que nous venons de dire de cet établissement national, et de la manière dont y concourent nos Bénédictins, est tiré du *Plan des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire et du droit public de la monarchie française.*

(224) On peut regarder comme un supplément à l'*Antiquité expliquée*, l'*Introduction à la science des médailles*, pour servir à la connaissance des dieux, de la religion, des sciences, des arts, et de tout ce qui appartient à l'histoire ancienne, avec les preuves tirées des médailles. Dom Mangeart, de la congrégation de Saint-Vannes, a réuni en ce seul volume les principes de la science numismatique et toutes les notions intéressantes éparses dans un grand nombre de dissertations, qu'il est difficile de rassembler et qui sont presque toujours trop longues.

Dom Banduri, qui mérite d'être distingué de la foule des compilateurs, a parcouru un espace plus resserré. Son *Imperium orientale, sive antiquitates Constantinopolitanæ;* ses *Numismata imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Palæologos Augustos*, répandent la lumière sur les objets qui font la matière de cette collection. Elle est enrichie d'une bibliothèque numismatique que Jean-Albert Fabricius fit reparaître à Hambourg, avec un recueil de dissertations sur les médailles par plusieurs savants.

(225) L'*Art de vérifier les dates* des faits historiques, des chartres, des chroniques et autres anciens monuments depuis la naissance de Notre-Seigneur, par le moyen d'une table chronologique où l'on trouve les olympiades, les années de Jésus-Christ, de l'ère julienne de Jules-César, des ères d'Alexandrie et de Constantinople, de l'ère des Séleucides, de l'ère césaréenne d'Antioche, de l'ère d'Espagne, de l'ère des martyrs, de l'hégire; les indictions, le cycle pascal, les cycles solaire et lunaire; le terme pascal, les Pâques, les épactes et la chronologie des éclipses, avec deux calendriers perpétuels, le glossaire des dates, le catalogue des saints, le calendrier des Juifs; la chronologie historique du Nouveau Testament, celle des conciles, des Papes, des quatre patriarches d'Orient, des empereurs romains et grecs, des rois des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre; des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli, des rois des Parthes, des Perses, d'Arménie, des califes, des sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des empereurs ottomans, des schahs de Perse; des grands maîtres de Malte, du Temple, de tous les souverains de l'Europe, des

de propager le son et la voix à une grande distance (226); des livres élémentaires en gnomonique (227). Ils ont écrit sur la botanique, l'agriculture et le jardinage; sur la médecine, la chirurgie et la pharmacie; enfin, sur l'astronomie (228) et la météorologie, etc.

Enfin, nous rappellerons le P. Feuillée, Minime, associé de l'Académie des sciences et botaniste du roi, mort en 1732. Il voyagea, par ordre de Louis XIV, dans différentes parties du monde; et le premier fruit de ses voyages fut un journal d'observations physiques, mathématiques, et botaniques, faites sur les côtes de l'Amérique méridionale et à la Nouvelle-Espagne. De retour de la mer du Sud, il présenta au roi un grand volume *in-folio*, où il avait dessiné d'après nature tout ce que ce vaste pays contient de plus curieux. A la bibliothèque du roi, on voit aussi le journal de son voyage aux Canaries, pour la fixation du premier méridien, à la fin duquel se trouve l'histoire abrégée de ces îles. Pour récompenser ce religieux, qui justifiait si bien son choix, Louis XIV lui fit construire un observatoire à Marseille.

Quel que soit le mérite de ces ouvrages, ils laissent beaucoup à désirer. Jusqu'ici les religieux physiciens ne l'ont été que par goût: entre eux nulle correspondance; point de centre commun où pussent être rapportées leurs recherches. Nous voudrions que les ordres réguliers employassent toujours et exclusivement une partie de leurs savants à l'étude de la physique et de l'histoire naturelle. Puisqu'elles consistent, l'une à observer les opérations, l'autre à décrire exactement les productions de la nature, qui est-ce qui pourrait les examiner d'une manière plus suivie, rassembler plus de détails, et donner, par conséquent, plus d'idées, que des corps, qui, répandus par toute l'Europe, et presque sur toute la surface du globe, ne meurent jamais, et dont la subsistance est partout si peu coûteuse? D'ailleurs, comme, dans l'univers, tout atteste aux bons esprits la sagesse, la puissance, et la magnificence du Créateur, cette science, loin d'éloigner les religieux de la sainteté de leur état, les y ramènerait sans cesse; et l'on peut juger ce qu'elle leur devrait, par les progrès qu'ont faits, entre leurs mains, celles auxquelles ils se sont livrés.

On sait que le P. Pingré, Génovéfain, est astronome géographe de la marine; qu'il a été de ce voyage si fameux, qui, à jamais, honorera le règne de Louis XV, et qu'il enrichit de savantes dissertations les Mémoires de l'Académie des sciences. Son grand ouvrage sur les comètes est actuellement sous presse.

Séquestrés par état du monde, dont le commerce est nécessaire jusqu'à un certain point, pour former l'esprit et le goût, et voués à la gravité et à l'austérité des mœurs, les Réguliers n'ont pas dû s'adonner à cette littérature légère, dont nous sommes si avides aujourd'hui. Mais, en écrivant sur les belles-lettres et les beaux-arts, ils ont préféré l'instruction et l'utilité des lecteurs à leur amusement. C'est dans cette vue que plusieurs d'entre eux ont publié des livres classiques, et ont traité de l'éducation; qu'ils ont donné des traductions élégantes et fidèles de bons ouvrages latins et italiens, et qu'ils en ont composé d'autres sur la peinture, la sculpture et la gravure. Tout le monde consulte les Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, du P. Nicéron, Barnabite : malgré tous ses défauts, cet ouvrage suppose des recherches et des connaissances étendues en bibliographie et en littérature; et tout le monde doit se procurer le nouveau Dictionnaire historique de dom Chaudon, comme le meilleur en ce genre, et qui, par la suite des temps, peut devenir encore plus exact et plus utile (229). On sait que le P. Mercier, ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, mérite d'être compté parmi nos plus habiles bibliographes.

Cette classe de savants, nombreuse dans les corps monastiques, rappelle un autre genre de service qu'ils rendent à la république des lettres; c'est la conservation des plus vastes dépôts de livres. Il n'est presque pas de maisons religieuses qui n'ait une bibliothèque plus ou moins considérable, et composée des meilleurs ouvrages de chaque science et de saine littérature. Quand de riches amateurs forment des collections précieuses, rarement ce goût qui les honore, tourne-t-il au profit du public; plus rarement encore se communique-t-il à leurs descendants : inaliénables, et partageant, pour ainsi dire, l'éternité de leurs propriétaires, les richesses littéraires acquises par les religieux ne peuvent que recevoir de

empereurs de la Chine, des grands feudataires de France, d'Allemagne, d'Italie; des républiques de Venise, de Gênes, des Provinces Unies, etc.

(226) *Expérience sur la propagation du son et de la voix dans des tuyaux prolongés à une grande distance*, par dom Gauthey, Bernardin. MM. le marquis de Condorcet et le comte de Milli, nommés par l'Académie des sciences pour examiner ce nouveau moyen d'obtenir et d'établir une correspondance très-rapide entre des lieux très éloignés, déclarent, dans leur rapport du 14 juin 1782, qu'il leur a paru pratiquable, ingénieux et nouveau... Qu'on pourrait donner, par ce moyen, un signal à trente lieues en quelques secondes, sans stations intermédiaires; qu'ils répondraient même du succès du cabinet d'un prince à celui de ses ministres, et que l'appareil n'en serait ni très-cher ni très-incommode.

(227) Dom Bedos, qui a donné l'*Art de faire des cadrans solaires avec la plus grande précision*, est encore l'auteur du *facteur d'orgues*. Ces deux ouvrages lui valurent, en 1758, la place de correspondant de l'Académie des sciences de Bordeaux.

(228) *Voy.* la mappemonde projetée sur le plan de l'horizon de Paris, par le P. Chrysologue, Capucin, et ses planisphères grands et petits. Ils sont accompagnés d'une instruction courte, aisée et suffisante pour les commençants.

(229) L'édition qui vient de paraître est augmentée; on y a corrigé plusieurs fautes échappées dans les précédentes.

nouveaux accroissements; et, pour en jouir, il ne faut que le vouloir. Les petites villes de province n'ont presque que cette ressource; dans les grandes, dans cette capitale même, les gens de lettres savent que c'est un des avantages le plus propre à faciliter leurs travaux (230).

Pour donner une juste idée du nombre des écrivains religieux et de leurs ouvrages, nous aurions pu extraire les bibliothèques et les annales des divers ordres monastiques : cette analyse, quelque concise qu'elle fût, aurait outre-passé les bornes que nous nous sommes prescrites. Nous nous contentons d'y renvoyer; et, sans prétendre les disculper d'exagération, nous osons dire que le monde savant y trouvera toujours une multitude d'hommes qui l'ont éclairé.

Enfin, les palmes de nos différentes académies ont été souvent décernées à des religieux de différents ordres. Le P. Mongès, Génovéfain, a reçu la dernière qu'a distribuée l'Académie des belles-lettres de Paris. Nous ne citerons que cet exemple, parce qu'il en faudrait trop citer; et nous terminerons ce simple exposé par une observation dont on ne saurait contester la vérité. En France, il n'est aucune de ces sociétés littéraires qui, pendant l'espace de temps que nous venons de parcourir, n'ait admis, ou ne compte actuellement, parmi ses membres, quelques religieux. Nul d'entre eux n'y a été reçu sans titres; et, la plupart de ces titres, nous ne les avons pas même désignés.

Qu'on prononce maintenant : les cloîtres ne sont-ils que l'asile de l'ignorance et de l'oisiveté? Ne doit-on pas plutôt les regarder comme des pépinières d'hommes instruits, dont il est possible d'accroître le nombre, et dont on peut aisément diriger les travaux vers des objets de la plus grande utilité? S'il est beau d'éclairer les hommes, il est encore plus beau d'adoucir et de soulager leurs peines. Les religieux remplissent cet honorable emploi; et, après les avoir représentés dans le silence et le recueillement du cabinet, nous allons les montrer dans l'action, et occupés à rendre les services les plus touchants à l'humanité.

Religieux dévoués au service des malheureux et à l'éducation de la jeunesse. — A combien de maux l'homme, pendant la courte durée de la vie, n'est-il pas exposé? De tous les êtres animés, lui seul peut, en naissant, être flétri de l'opprobre de l'illégitimité, et délaissé par des parents également dénaturés et libertins. Trop souvent, lorsqu'il ouvre les yeux à la lumière, celle dont il a reçu l'existence les ferme pour toujours; et jamais son cœur ne répondra à la tendre voix d'une mère. Quelque belle que soit son organisation, elle souffre des altérations plus fréquentes, plus longues, plus affligeantes que l'organisation des autres animaux. Il n'est pas rare qu'en courant à la fortune, il tombe dans l'esclavage. S'il ne réprime l'excès de ses penchants, il se dévoue au remords ou à l'avilissement éternel. Quelquefois sa cupidité arme la justice contre lui, et la force de demander la perte de sa liberté, et même son supplice. Son âme, faible comme son corps, ne se développe et ne se forme que par degrés; et sa vieillesse n'est ordinairement qu'une lente dissolution. A tant de misères volontaires ou inévitables, que ressentent exclusivement, ou de la manière la plus amère, les classes de la société les plus infortunées, la bienfaisance et la religion ont préparé quelques secours; et tous les établissements de ce genre sont confiés, en France, à des religieux et à des religieuses. En s'acquittant avec zèle de leurs fonctions, ils s'associent aux bienfaiteurs de l'humanité, et méritent, comme eux, le tribut de la reconnaissance publique.

Avant que les filles de la Charité fussent chargées du soin des enfants trouvés, quel était leur sort? Les uns, sacrifiés au moment de leur naissance; les autres, exposés à la porte des églises et ailleurs, livrés au hasard, vendus, égorgés même pour des opérations magiques et pour des bains de sang; ils n'éprouvaient de la vie que les peines et les horreurs : ni la nature, ni la patrie, n'avaient entendu leur cri. Vincent de Paul en fut ému, et, avec le concours de quelques dames vertueuses, il jeta les premiers fondements de cet établissement qui, dans cette seule capitale, élève annuellement quatorze mille sujets à l'Etat. On les y nourrit soigneusement; dès leur enfance, on leur inculque des principes de probité et de religion, et on leur procure des moyens de subsistance en leur donnant un métier. Nos rois leur ont accordé des aumônes et des priviléges; de nouvelles Paules recueillent, pour eux, les charités des fidèles, et les sœurs grises règlent les détails pénibles et sont préposées à tous les exercices.

Les orphelins ont également besoin de secours. A la vérité, l'enfant qui n'a jamais connu sa mère a fait la plus grande des pertes; néanmoins, ces infortunés retrouvent en quelque sorte le fonds inépuisable de la tendresse maternelle dans le cœur des filles, que la religion engage à veiller sur eux. Vers le milieu du siècle dernier, mademoiselle de Lestang établit, pour ceux de la paroisse Saint-Sulpice, un asile qui manque encore aux autres. Il n'est presque pas de ville de province un peu considérable qui n'ait assuré leurs jours par quelque fondation semblable. C'est aussi des mains des religieuses que reçoivent la nourriture, l'entretien et l'éducation, d'autres enfants que

(230) On ne citerait peut-être pas une seule de ces superbes bibliothèques transmise à la troisième génération de son auteur; elles sont presque aussitôt détruites que formées, et les monuments les plus rares passent souvent chez l'étranger. D'ailleurs, les réguliers, tels que les Génovéfains, ouvrent au public leur bibliothèque sans y être astreints, et l'entrée des autres est également aisée : nous saisissons cette occasion pour donner aux Dominicains de la rue du Bac un témoignage public de notre reconnaissance.

l'indigence chasse des foyers domestiques On peut espérer qu'au sortir de ces maisons, les uns et les autres deviendront d'utiles citoyens et de bonnes mères de famille.

Dès l'origine de la profession religieuse, les moines desservirent les hôpitaux. Saint Basile fit construire à Césarée un monastère et un vaste logement pour les pauvres, adossés l'un à l'autre, afin que le service fût plus facile. Par le testament de Vandemir, de l'année 691, on apprend qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris les malades étaient assistés par des religieuses, dont la supérieure avait le titre d'abbesse. Suivant le concile d'Aix-la-Chapelle, il y aura, en chaque monastère de chanoines et de chanoinesses, un hôpital pour tous les pauvres passants, malades et invalides : vinrent ensuite les ordres hospitaliers ; en un mot, telle a été la pratique constante de l'Orient et de l'Occident : elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, et actuellement même, presque tous les hospices de charité, anciens et nouveaux sont commis à des corps monastiques. Ainsi l'on voit traiter les différentes maladies qui travaillent l'humanité, chez les disciples de Jean-de-Dieu (231), et chez des religieuses de diverses observances. Plusieurs d'entre elles soignent ceux que la perte de la raison réduit à l'état le plus triste, et ceux qui attendent la mort, comme un bienfait, puisque toute espérance de guérison leur est interdite : d'autres se dévouent à panser les plaies et les blessures des pauvres. Quel est l'homme, qui, après avoir été témoin de l'ordre qui règne dans les maisons des frères de la Charité, ne désire qu'ils puisse se multiplier assez, pour se charger du plus grand nombre de nos hôpitaux, même des hôpitaux militaires ? Qu'on calcule tous ceux de ce royaume qu'administrent les moines et les religieuses ; comptons les malheureux qu'annuellement ils soulagent, et bénissons à jamais et les pieux fondateurs et leurs généreux agents.

D'autres religieux ont été établis pour une autre classe d'infortunés, pour ceux qui, s'exposant aux périls de la navigation, sont pris par les corsaires musulmans. « Cette congrégation héroïque, car ce nom, dit M. de Voltaire, convient aux Pères de la Rédemption des captifs et de Notre-Dame de la Merci, se consacre, depuis six cents ans, à briser les chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ces religieux emploient à payer la rançon des esclaves, leurs revenus et les aumônes qu'ils recueillent, et qu'ils portent eux-mêmes en Afrique. » Le dernier rachat fait en 1767, à Saffie, dans le royaume de Maroc, leur a coûté un million : avec cette somme, à laquelle contribuèrent le roi et le clergé, ils rendirent environ deux cents citoyens à la France.

Une autre espèce d'esclavage, qui dégrade la nature humaine, c'est celui où conduit l'incontinence ; par elle ordinairement commence l'altération des mœurs publiques. Afin d'en prévenir et d'en arrêter les funestes effets, des hommes zélés et des femmes pieuses ont formé divers établissements parmi nous. Le xve siècle vit naître l'ordre des Filles Pénitentes ou Madelonnettes, qui reconnaissaient pour fondateur le P. Tisseran, cordelier, et pour bienfaiteur, Louis XII. Sous Louis XIV, mesdames de Pollalion, de Miramion et Combé préparèrent des asiles, soit aux jeunes personnes de leur sexe, dont la beauté et la misère exposent l'innocence, soit à celles qui, touchées de leurs désordres, veulent les expier. De là nous sont venues les maisons de l'ordre de la Providence, de Sainte-Pélagie, du Refuge, du bon Pasteur et autres semblables. Dans ces dernières, de solides instructions et des pénitences tempérées par la douceur, ramènent à la sagesse ; et il est rare que ce retour se démente. Au commencement les filles publiques y étaient renfermées de force, et les suites justifièrent cette violence. C'est aux magistrats, chargés de la police de nos villes, à chercher tous les moyens de les purger du libertinage, eux, qui ne peuvent ignorer combien il produit de crimes.

Dès que les malheureuses victimes de la justice sont détenues dans les prisons, les sœurs de la Charité leur administrent tous les secours temporels (232) ; et en province les religieux s'efforcent, en les rappelant aux sentiments de la religion, de les soustraire à des supplices plus longs et plus terribles que ceux auxquels les condamneront les lois humaines. Les forçats avaient des droits sur le cœur compatissant de Vincent de Paul ; il fut touché de l'état horrible où ils étaient réduits : par ses soins, des scélérats, dont la bouche n'exhalait que des imprécations, se familiarisèrent avec la vertu. Il parvint à leur faire bâtir un hôpital à Marseille ; et, en divers endroits, ses filles sont appliquées à les servir.

Les religieux et les religieuses rendent à la jeunesse des services non moins pénibles, mais plus consolants. Nous l'avons déjà dit, presque tous les monastères autrefois étaient des écoles nationales. A un petit nombre près, ceux qu'habitent les filles sont ouverts aux personnes de leur sexe ; pauvre ou riche, noble ou roturière, la moitié de notre jeunesse est élevée par des Ursulines, des Visitandines, des Augustines, des Dominicaines, etc. En France, elle n'a point d'autres institutrices ; et quand on remonte à l'origine de la plupart de leurs maisons, on découvre que

(231) Il n'est pas rare de trouver parmi les religieux de très-habiles gens, soit par leurs connaissances en chirurgie et en médecine, soit par leur légèreté dans les opérations. Tels sont les PP. Calixte et Potentien, et le célèbre frère Côme.

(232) A Paris, ce sont des docteurs de Sorbonne qui accompagnent les criminels à l'échafaud. Les religieux, surtout les Récollets et les Capucins, y confessent les prisonniers dont la détention est longue. On sait assez combien les Capucins se rendent utiles lors des incendies ; trop souvent ils sont victimes de leur zèle héroïque.

la nécessité de pourvoir au défaut total d'instruction, ou de remédier à la licence des maîtres à qui elle était confiée, leur a donné naissance. Si cette éducation n'est pas, chez les religieuses, aussi complète qu'on le désire, comment en seraient-elles responsables ? Nous n'avons pas encore, sur cet important objet, un plan universellement approuvé, et qu'il soit possible de mettre en exécution. Appliquons ces observations aux religieux.

Ils sont chargés du plus grand nombre de nos colléges. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur président à la plupart des écoles royales militaires nouvellement fondées. Ceux de Cluny et de Saint-Vannes, les Cordeliers, les Barnabites remplissent les mêmes fonctions en différentes villes du royaume. Les Dominicains, dans leur seule province de Toulouse, occupent trente-deux chaires ou maisons d'éducation. Ainsi, d'un bout de la France à l'autre, l'on voit les religieux et les religieuses utilement employés auprès de la jeunesse. Si la religion est la base de toute bonne éducation, et si les connaissances qu'il faut donner aux enfants, quoique plus approfondies et mieux déterminées qu'autrefois, exigent néanmoins qu'on s'y livre entièrement, quels hommes peuvent être plus propres à remplir cet emploi, que ceux qui, par état, sont dévoués à la vertu et à l'étude? Pourquoi ne pas étendre ce genre d'avantages que procurent les corps monastiques? Le dernier chapitre renfermera quelques développements touchant cette matière si essentielle.

Comme l'enfance, la vieillesse expose à de grands besoins, et soumet aux entraves de la dépendance : triste même pour les classes riches, elle est affreuse pour les indigents. En vain la religion et l'humanité sollicitent en leur faveur ; les asiles qu'on a ouverts aux vieillards pauvres ne sauraient les contenir. Puissent des âmes vertueuses et sensibles être touchées de leur misère, et tellement pourvoir à leur sort, qu'après avoir travaillé toute leur vie, et donné peut-être une multitude d'enfants à leur pays, ils n'aient plus qu'à mourir paisiblement, sans regretter d'avoir trop vécu! Le petit nombre de maisons qui leur servent de retraite sont administrées par des religieux ou des religieuses, surtout par des sœurs grises. Aux Invalides on en compte quarante; il y en a vingt aux Incurables, et plus de quatre-vingts dans les principales paroisses de Paris. Nos provinces doivent s'applaudir de leur avoir procuré des établissements et confié leurs hôpitaux. Cette congrégation et les autres instituts consacrés au soulagement des pauvres méritent l'hommage que leur a rendu M. de Voltaire (233). « Peut-être, dit cet auteur, n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté et de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse. »

Tout ce qu'on vient de lire n'est que le commentaire, justifié par des faits, du témoignage consigné dans l'édit de 1768 « Nous avons la satisfaction, y est-il dit, de voir un nombre considérable de religieux offrir le spectacle édifiant d'une vie régulière et laborieuse... Ils ne cessent de rendre à la société les services les plus importants, par l'exemple de leurs vertus, par la ferveur de leurs prières, par les travaux du ministère auxquels l'Eglise les a associés; » ajoutons, par la culture des sciences et par tous les secours qu'ils donnent à l'humanité.

CHAPITRE VI.

Des biens des corps monastiques.

Dans le dessein d'opposer un jugement impartial et motivé aux déclamations contre l'état religieux, nous en avons fait connaître l'esprit et les principes ; nous en avons tracé en peu de mots l'origine et les progrès ; les services qu'il a rendus à l'Eglise, ceux qu'il a rendus à la société, son utilité actuelle ont été, comme on l'a vu, l'objet de trois chapitres différents : nous montrerons bientôt qu'en corrigeant quelques abus, il est possible qu'il devienne plus respectable en devenant plus utile. Mais peu d'hommes examinent et discutent; et en vain aurons-nous prouvé que les corps réguliers doivent être également chers à la religion et à la politique, il faut encore les justifier sur les biens dont ils jouissent.

Plus on est avide, moins on pardonne aux autres leurs richesses ; la plupart de ceux qui s'élèvent contre les religieux, le feraient avec moins de zèle, ou plutôt avec moins de fiel, s'ils ne possédaient rien ; ils leur paraissent coupables, parce qu'ils sont riches; l'envie fortifiée par le mépris pour la religion les regarde comme des oisifs qu'enrichirent l'ignorance et la superstition, et qu'il faut dépouiller dans un siècle éclairé. Ne peut-on pas comparer la multitude qui demande ainsi leur spoliation, à la populace romaine demandant des lois agraires ? Cicéron, s'opposant à l'injustice et au délire de ses concitoyens, défendit avec succès la loi sacrée de la propriété.

Quelle est l'origine des biens monastiques ? Quel est leur usage ? Quelle est la propriété des religieux ? Ces trois questions, qui nous paraissent embrasser toute la matière que nous traitons, seront le sujet de ce chapitre.

Par la sainteté de leur vie et par leur zèle contre les ennemis de la foi, les premiers moines ayant excité l'admiration de l'Orient, l'état religieux s'étendit bientôt par toute la chrétienté. Les évêques fixèrent auprès d'eux ces nouveaux athlètes de la religion, et se

(233) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. III.

firent de leurs vertus et de leurs lumières un double rempart contre l'hérésie et la corruption des mœurs. Comme ils vivaient dans la retraite et loin des affaires séculières, il fallut pourvoir à leur subsistance.

Origine des biens des religieux. — Les monastères reconnaissent trois sortes de fondateurs, les évêques, les rois et les grands.

Puisque les canons (234) défendent d'en bâtir aucun sans le consentement des évêques, et qu'ils les constituent juges de l'utilité de ces établissements, on peut dire en général qu'ils ont eu part à la fondation de tous les monastères. Un grand nombre y concoururent d'une manière plus directe, en les dotant des biens de leur église. Les conciles le leur permettaient en termes exprès, et presque toutes les anciennes abbayes sont de fondation épiscopale. Il nous suffira d'attester ici celles du célèbre patriarche d'Alexandrie, de Martin de Bragues, de saint Eloi et de ses successeurs, celle enfin de saint Ouen, père de ces fameuses abbayes que l'on rencontre dans le diocèse de Rouen. « Ces évêques pensaient, dit le P. Thomassin (235), après Ives de Chartres, que les biens des pauvres ne pouvaient être trop libéralement distribués à ceux qui s'étaient dévoués à la pauvreté évangélique. » Nous ajouterons qu'associés de bonne heure aux travaux du ministère, ils avaient un droit légitime au patrimoine du clergé. Cette libéralité envers les religieux alla même si loin, que le neuvième concile de Tolède fut obligé d'y mettre un frein, en défendant aux évêques de donner aux monastères plus de la cinquantième partie des biens de leur évêché.

Instruits par les évêques des avantages que l'Eglise pouvait retirer de ces pieuses colonies; pensant d'ailleurs que c'était travailler au bonheur de leurs sujets que d'étendre une classe d'hommes consacrés à la pratique de toutes les vertus, les souverains en favorisèrent à l'envi l'établissement dans les différentes parties de leurs Etats. Dès le temps de Charlemagne, on distinguait déjà les abbayes royales des abbayes épiscopales. Qui ne sait combien ce grand homme s'occupa des monastères? Dix-sept furent construits ou rétablis par Louis le Débonnaire, et depuis Clovis, il n'est pas un de nos rois qui n'ait été le fondateur ou le bienfaiteur de quelques maisons religieuses.

De toute part les grands se firent un honneur d'imiter leurs chefs et de les égaler en magnificence. Pour apprécier leurs bienfaits, il faut se transporter au temps qui les vit naître : l'anarchie féodale versait alors sur l'Europe tous les maux qu'elle enfante; c'était un état de guerre habituel, où tout devenait la proie de la force et de la violence : le respect pour la religion ne pouvait même défendre les biens de ses ministres; on usurpait les dîmes, et jusqu'aux sanctuaires des églises. Or, il arrivait quelquefois que les ravisseurs, pressés par le cri de leur conscience, ou intimidés sur la fin de leur carrière par la crainte de l'avenir, cherchaient à réparer et leurs propres excès et ceux de leurs pères.

Sans doute il eût été bien plus simple et plus juste de rendre les biens usurpés à leurs véritables propriétaires; mais souvent ils étaient inconnus. D'un autre côté, les ecclésiastiques, en négligeant leurs devoirs, avaient perdu la confiance des peuples : les religieux, au contraire, les édifiant et s'occupant avec zèle des fonctions du ministère, semblaient s'offrir naturellement à leur reconnaissance. Voilà pourquoi tant de monastères ont été dotés de ces amples restitutions : peut-être aussi les ducs et les comtes étaient-ils poussés par la gloire d'être fondateurs.

S'ils leur donnaient de leur propre patrimoine, leur libéralité ne diminuait presque pas leurs revenus. ces bienfaiteurs possédaient des terres immenses, souvent même des provinces entières, dont une grande partie, stérile et déserte, n'était pour eux d'aucune utilité réelle. « Les Français, dit un de nos historiens, fondèrent les grandes abbayes sans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédait à des moines autant de terre incultes qu'ils pouvaient en mettre en valeur; ces troupes pénitentes, ne s'étant pas données à Dieu pour mener une vie oisive, travaillaient de toutes leurs forces à dessécher, à défricher, à bâtir, à planter (236). On leur donnait volontiers, ajoute Fra-Paôlo Scarpi, parce que ces biens étaient employés à nourrir et faire instruire des enfants, et à des œuvres de miséricorde et de pénitence (237). »

La fondation des monastères, nous le savons, est regardée comme le luxe de ces temps. Que ce luxe différait de celui qui règne aujourd'hui! Il consistait à doter la vertu.

Depuis huit ou neuf siècles, le nom de chaque fondateur retentit dans le temple qu'il a élevé; et tous les jours de pieux cénobites s'efforcent par des vœux ardents d'attirer sur sa postérité les bénédictions célestes. Ce tribut de prières n'est pas le seul prix de ses bienfaits : si sa famille tombe dans l'indigence, le monastère lui doit des secours proportionnés à ce qu'il en a reçu et à la qualité du patron (238). Ordinairement la collation du bénéfice lui appartient; et ce droit lui rend souvent beaucoup plus qu'il ne lui a coûté pour l'acquérir; en sorte que les donateurs semblent n'avoir fait que des échanges utiles avec les religieux.

Le peuple même a contribué aux richesses

(234) « Placuit ullum quidem usquam ædificare aut construere monasterium, vel Oratorii domum, præter conscientiam civitatis episcopi. » (*Conc. Chalc.* XLIV.)

(235) *Ancienne et nouvelle discip.*, part. I, l. I, c. 16.

(236) Le Gendre, *Hist. de France*, p. 4.

(237) *Traité des bénéfices*, art. 8.

(238) « Habito respectu ad facultates Ecclesiæ, et qualitatem personæ. » (Van Espen, *Jus univ.*)

et à l'agrandissement de l'ordre monastique : pour le prouver, il nous suffirait de dire que plus d'une fois des familles entières se sont données aux monastères; et, ce qui doit surprendre, c'est que cette conduite, qui ne paraît d'abord qu'un dévouement aveugle, leur était cependant dictée par la prudence et par leur propre intérêt.

Le peuple était alors réduit à un véritable état de servitude, ou traité comme s'il eût été réellement esclave. Le roi, dépouillé de presque toutes ses prérogatives, sans autorité pour former ou faire exécuter des lois salutaires, ne pouvait ni protéger l'innocent, ni punir le coupable. Ceux qui étaient encore appelés libres, sans cesse opprimés par les grands, étaient forcés de leur vendre leur liberté, afin que, devenant leur propriété, ils fussent au moins intéressés à leur conservation. Les formes de cette soumission connue sous le nom d'*Obnoxiation*, nous ont été conservées par Marculphe (239). On ne doit donc pas s'étonner que plusieurs se soient donnés aux monastères.

Cette condition n'était-elle pas plus avantageuse? Ils y trouvaient des maîtres, dont les mœurs étaient adoucies par les vertus de leur état et par la culture des lettres, et qui n'étaient souvent que les compagnons de leurs peines. Parmi ceux que la misère n'avait pas dégradés à ce point, pour conserver à la fois leur liberté et leurs possessions, plusieurs imploraient la protection des monastères; et couverts, pour ainsi dire, du respect qu'on portait aux religieux, ils jouissaient de la paix et de la sûreté, tandis qu'autour d'eux régnait un désordre universel. Heureux et reconnaissants, ces colons leur payaient une redevance, ou leur rendaient quelques services. C'est ainsi que tous les ordres de la société ont concouru à former un patrimoine aux religieux : entre leurs mains laborieuses et économes, ces biens se sont accrus; leur piété et leurs travaux, voilà les sources pures des richesses que la cupidité leur envie.

Nous connaissons trop les hommes, et nous sommes trop justes pour prétendre que, dans un si long espace de temps, les religieux ne se soient jamais laissé séduire par le désir de leur agrandissement, ou même par le bon usage qu'ils faisaient de leurs acquisitions. Si quelque portion de leurs biens a été le fruit de ce zèle indiscret ou trop avide, ceux qui sont sortis de leurs mains de tant de manières différentes, n'établissent-ils pas une compensation assez forte? Combien de fois d'ailleurs n'ont-ils pas arrêté eux-mêmes les effets de la libéralité des princes et des particuliers? D'une foule de traits, nous n'en citerons qu'un, dont la preuve est encore sous nos yeux. Le premier asile que les Dominicains aient eu à Paris, celui qui leur a donné le nom sous lequel ils sont connus, le couvent de la rue Saint-Jacques, est pauvre, ses murs l'attestent; cependant il a été fondé par saint Louis, et il a donné dix-huit confesseurs à nos rois. Un riche particulier qui s'était retiré dans cette maison, témoin de sa pauvreté, et reconnaissant des soins charitables des religieux, voulait leur léguer une fortune considérable qu'il avait faite aux îles. Il consulte celui qui dirigeait sa conscience : Laissez, lui dit-il, à votre famille un héritage qui lui appartient. — Ce que je possède, je l'ai acquis par mon industrie, je ne me connais point de parents, et je veux en disposer en faveur de l'Eglise. — En ce cas, répond le vertueux Dominicain, il est un genre de bien digne de vous intéresser. J'ai vu souvent des curés malheureux, à qui l'âge et les infirmités rendaient le repos nécessaire, et qui ne pouvaient quitter des fonctions trop pénibles, parce que la modicité de leur bénéfice, et le soulagement des pauvres ne leur avaient pas permis de se ménager une ressource pour leur vieillesse : préparez-leur une retraite; posez la première pierre d'un monument destiné à leur procurer des secours à la fin d'une carrière utile et honorable. Son vœu fut rempli; cette succession est le premier fonds dont ait été dotée la maison de Saint-François de Sales; et cet établissement qui manquait à l'Eglise, que sollicitait l'humanité, nous le devons au désintéressement et au zèle éclairé d'un religieux (240).

Usage des biens monastiques. — C'est beaucoup qu'on ne puisse reprocher aux religieux l'origine de leurs biens; et sans doute c'est un avantage qu'ils ont sur un grand nombre de leurs ennemis. Voyons maintenant si leur usage est tel qu'il puisse être avoué par la religion et par la politique. Puisque les revenus publics sont une portion de biens que chacun sacrifie pour avoir la sûreté de l'autre (241), le tribut, par sa nature et sa destination, est la première dette de tout propriétaire. Sans traiter ici de l'immunité des biens ecclésiastiques, question étrangère à notre objet, nous dirons que le clergé de France jouit d'une prérogative très-précieuse; la contribution, que les autres sujets payent au roi, il l'offre comme un hommage libre de son amour et de sa reconnaissance. L'Eglise gallicane s'est toujours montrée digne de ce beau privilége;

(239) Roberts., *Introduct. à l'hist. de Charles V*, not. 9.

(240) Il est mort dernièrement à San-Pierre d'Aréna un particulier riche de 200,000 livres, qui, n'ayant point d'enfants, a laissé sa veuve usufruitière de ses biens, en instituant le couvent de Coronata son héritier universel. La veuve a suivi de près son mari au tombeau, et les religieux étaient en droit de réunir l'usufruit à la propriété; mais le supérieur, instruit que le défunt laissait des neveux indigents nés d'une de ses sœurs, qui était pauvre, a cru devoir ne point accepter ce riche héritage : il en a fait la renonciation entre les mains d'un notaire public, et il a écrit à Rome pour obtenir l'approbation du Saint-Siége, sans laquelle elle ne serait pas valable. Cet acte de désintéressement et de délicatesse n'a besoin que d'être présenté et porte avec lui son éloge. (*Gazette de France*, n. 16, art. de Gênes, 18 janvier 1784.)

(241) *Esp. des lois*, l. XIII, c. 1.

dans tous les temps, on l'a vue proportionner ses secours aux besoins de l'État; et outre les grands efforts qu'elle avait faits en 1780, et dont ses annales ne présentaient pas d'exemple (242), elle a donné, en 1782, de nouvelles preuves de son patriotisme, pour aider aux frais de la guerre et pour réparer les maux qu'elle a causés. Si le clergé est le premier corps du royaume par le rang et les honneurs, il l'est encore par son zèle et son dévouement : les religieux, comme on sait, contribuent au don gratuit, et supportent ainsi le poids des charges publiques (243).

Les bénéfices mêmes, auxquels sont attachés les biens monastiques, étant presque tous à la collation du roi, on peut les regarder comme autant de récompenses, qui, sans rien coûter au peuple, doivent servir à exciter l'émulation des vertus et des talents. Pour ne parler que des avantages qu'en retire la politique, quelle ressource pour la noblesse! Un bon gentilhomme se repose du soin de sa fortune sur la reconnaissance de sa patrie, il ne veut s'enrichir qu'à force de gloire; mais, chez une nation généreuse, il y a toujours plus de services rendus que de grâces à donner. Un bénéfice accordé au mérite du frère, ou du fils d'un brave et pauvre militaire, est un bienfait pour toute sa famille, dont il devient le soutien. Combien n'a-t-on pas vu d'anciennes maisons connues par notre histoire, et dont les rejetons, victimes de la misère, languissaient obscurément au fond d'une province, reprendre leur premier lustre, aidées du revenu d'une riche abbaye? Plus d'une branche de ce grand arbre qui croît dans le champ de l'État, pour la gloire et l'honneur, aurait péri desséchée, faute de séve et d'aliment, si l'Église, de ses sources fécondes, n'en avait souvent arrosé les racines.

Depuis l'introduction de la commende, le clergé séculier, jouissant des deux tiers du patrimoine des religieux, on ne peut leur demander compte que de la portion qui forme la masse conventuelle. Selon toutes les règles monastiques, leurs besoins sont bornés à l'absolu nécessaire; elles ne leur permettent qu'une nourriture frugale et des vêtements grossiers. Des relations indispensables, les égards dus aux personnes en place, obligent, il est vrai, les chefs d'une communauté d'admettre quelquefois un luxe étranger sur leurs tables; mais entrez au réfectoire, elle n'excitera ni votre envie, ni vos reproches.

Leurs maisons sont trop vastes; des solitaires habitent des palais..... Après avoir parcouru ces beaux édifices, nous avons pénétré dans les cellules : là, nous nous retrouvions au sein de la simplicité. Une chambre étroite ne présentait à nos yeux étonnés que quelques meubles et des livres, seuls ornements de ces asiles consacrés à la retraite et à l'étude. Là, souvent, nous avons vu des hommes dont les ouvrages nous avaient instruits.

Les salles d'assemblées, ou destinées à recevoir les séculiers, et surtout les églises, voilà les lieux qu'ils ont pris soin d'embellir. Par ces dépenses ils fournissent un aliment aux beaux-arts, dont les progrès et les chefs-d'œuvre fixent le rang des nations entre elles : l'architecture, la sculpture et la peinture, presque toujours aux gages d'un luxe indécent, et devenues les complices de la corrruption des mœurs, rappelées dans ces monuments à la pureté de leur origine, nous offrent des beautés que l'innocence peut admirer. Au milieu de ces maisons fragiles dont nous sommes environnés, qui périront avec leurs auteurs égoïstes, on doit voir avec satisfaction s'élever des bâtiments solides et durables, qui, marqués, pour ainsi dire, du sceau de l'éternité, porteront aux siècles futurs un long souvenir de notre âge.

Quand les monastères situés dans les petites villes, ou les villages sans ressource, commencent leurs constructions, tout change de face; le commerce s'anime, les artisans sont occupés, le malheureux y trouve des moyens de subsistance; et quatre-vingt ou cent mille francs employés à rebâtir une abbaye, ont répandu l'aisance par tous les environs. Puisque tels en sont les effets, nous ne saurions les condamner; seulement nous exhortons les religieux à se garantir du goût pour la bâtisse qui depuis quelque temps a gagné tous les ordres de la société : un supérieur est aisément séduit par le désir d'agrandir ou de décorer sa maison; il croit en devenir le bienfaiteur, mais ce n'est souvent qu'une illusion de l'amour-propre; il espère par là sauver son nom de l'oubli, espoir qu'on peut nourrir encore après avoir renoncé au monde. Ces dépenses diminuent le bien que faisait la maison; les dettes qu'elles lui occasionnent sont un scandale, et quelquefois le germe de sa destruction.

Qu'ils emploient bien plus utilement, et pour eux et pour l'État, le fruit de leur économie, en versant leurs épargnes dans le sein de la terre! Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé en France de l'agriculture; dans plusieurs villes se sont formées des sociétés agronomes; il a paru une foule d'ouvrages sur les moyens de nous procurer de plus abondantes récoltes; enfin, cette importante matière a excité, pendant quelque temps, un enthousiasme presque universel.

(242) *Voy.* le *Procès-verbal de l'assemblée de* 1780.

(243) Nous aurions pu choisir dans les différentes époques de notre histoire une multitude de faits qui attestent le patriotisme des ordres réguliers. Par exemple : « Pendant les troubles qui agitèrent le règne de Charles VII, les religieux de Saint-Denis donnèrent à leur légitime souverain une marque éclatante de zèle et de tendresse; ils firent fondre jusqu'à la vaisselle de leur réfectoire pour le payement des troupes. De pareilles actions doivent assurer aux religieux l'estime et l'attachement de leurs compatriotes. (*Hist. de France*, t. XV et XVI. *Année littéraire*, t. VIII, 1765, n. 56.)

Toutes nos recherches, sans rien changer à l'état actuel des choses, n'ont servi qu'à nous apprendre combien il nous restait à faire. « Si l'on parcourt quelques-unes des provinces de la France, dit un auteur très-estimé, on trouve non-seulement que plusieurs de ses terres sont en friche, qui pourraient produire des blés et nourrir des bestiaux; mais que les terres cultivées ne rendent pas, à beaucoup près, à proportion de leur bonté, parce que le laboureur manque de moyens pour les faire valoir (244). »

En effet, l'unique moyen de rendre nos champs plus féconds, c'est de faire à la terre des avances qu'elle rend toujours avec usure. Mais les grands propriétaires, attirés et retenus dans nos villes par les jouissances du luxe, dédaignent les détails de l'économie rurale, et ne connaissent leurs terres que par les rapports qu'elles leur donnent avec des fermiers, qu'ils foulent pour fournir à un faste ruineux. Comment attendre des améliorations de ceux qui se refusent même à l'entretien et aux réparations les plus indispensables? Tirant tout des campagnes, et n'y reportant rien, ils dessèchent, pour ainsi dire, le sol qui les nourrit.

Pour faire des avances à la terre et les placer d'une manière intelligente et avantageuse, il faut aimer la campagne; il faut l'habiter, pour en connaître les besoins et les ressources: telle est la position des religieux. Attachés en quelque sorte à la glèbe; et fixés au milieu de leurs possessions, ordinairement ils les font valoir eux-mêmes, ou ils surveillent l'administration de ceux à qui ils en ont confié la culture. Comme il ne leur est plus permis d'étendre leurs domaines, ils s'efforcent de les rendre plus fertiles: opposer une digue au débordement nuisible d'un étang ou d'une rivière, dessécher un marais, ou défricher des landes, voilà les objets de leur utile ambition. Leurs maisons sont donc autant d'écoles pratique d'agriculture, répandues dans nos provinces pour la richesse de la France (245).

Ces corps permanents se consolent des efforts et des sacrifices qu'exigent ces travaux longs et dispendieux, par la certitude d'en jouir. Aussi, dit *l'Ami des hommes*, il est passé en proverbe, « que les Bénédictins mettent cent sur un champ pour lui faire produire un (246). » Les avances qu'on fait à la terre sont un bienfait pour la patrie, parce qu'elles multiplient la subsistance des citoyens; les ouvrages des religieux occupent une multitude de bras, répandent l'argent, et favorisent la population: véritable mesure de la prospérité des empires.

Un voyageur instruit, traversant les campagnes, distingue, à leur culture, la classe de leurs propriétaires. S'il rencontre des champs bien environnés de fossés, plantés avec soin, et couverts de riches moissons: ces champs, dit-il, appartiennent à des religieux. Presque toujours à côté de ces plaines fertiles, une terre mal entretenue et presque épuisée, présente un contraste affligeant: cependant la nature du sol est égale, ce sont deux parties du même domaine; on voit que cette dernière est la portion de l'abbé commendataire.

Trop souvent cette distinction honorable devient funeste aux monastères. Un abbé voit avec chagrin que les deux tiers dont il jouit rapportent à peine autant que la mense conventuelle. Il se croit lésé, se plaint et obtient un nouveau partage. Les religieux veulent conserver le prix de leurs soins et de leurs travaux; de là naissent une foule de contestations, sous prétexte que l'on ne défend que les droits de sa place; on s'accuse réciproquement de cupidité et de mauvaise foi; on s'agite, on se tourmente, la paix s'enfuit des cloîtres, et l'atelier de la chicane

(244) *Voy.* le *Diction. encyclop.*, au mot *Agriculture.*

(245) « Depuis longtemps en France on ne voit de domaines supérieurement cultivés, fournis d'habitations convenables et d'habitants laborieux, que les domaines des ordres religieux, surtout des grands propriétaires, tels que les Bénédictins, les Bernardins, les Chartreux, etc. Cela seul, indépendamment de la reconnaissance qu'on leur doit et de l'utilité de leur profession, devait les mettre à l'abri de la destruction épidémique qui les poursuit. Il me semble qu'avant de procéder à l'abolition d'un ordre monastique, il faudrait examiner d'une manière impartiale si son existence est nuisible ou avantageuse à l'Etat; si les biens dont on dépouillera ces moines tomberont en de meilleures mains; si leurs possessions seront mieux cultivées; si, dans les cantons qu'ils habitent, les pauvres seront mieux secourus par de nouveaux propriétaires, soit laïques, soit ecclésiastiques. Je laisse à l'écart, comme on voit, l'intérêt de l'Eglise et de la religion: ces objets là n'entrent guère aujourd'hui dans les considérations politiques. N'envisageons, dans toutes les suppressions faites ou à faire, que le bien physique et temporel; quel sera-t-il? Qu'y gagneront le prince et l'Etat? Quelle qu'en soit la destination, elle n'enrichira ni n'embellira les campagnes. Comment seront administrés tant de riches établissements monastiques? Car il y en a, je l'avoue, de nombreux et de considérables. Comment seront entretenus ces vastes bâtiments construits avec tant de solidité, ces magnifiques temples du Seigneur, ces belles fermes peuplées d'ouvriers et de cultivateurs? Que tout cela soit livré à des établissements militaires, à des fermiers du domaine, à des abbés commendataires, à qui l'on voudra, nous n'y trouverons bientôt que *les champs où fut Troie.* Jetons les yeux sur les terres d'une abbaye quelconque. Quelle différence énorme entre la mense abbatiale et la mense monacale! La première a souvent l'air du patrimoine d'un dissipateur; l'autre est comme un héritage où l'on n'épargne rien pour l'amélioration. Je ne plaide point ici la cause des moines; je plaide celle de toutes les cultures, de tous les propriétaires, des pauvres, du travail et de la population. Ressuscitons un moment Virgile, Varron, Columelle; employons-les comme experts dans l'examen de nos campagnes. Ils riront, comme païens, de nos institutions monastiques; mais ils combleront d'éloges, comme économes et cultivateurs, les enfants de saint Bruno, de saint Bernard et de saint Benoît. » (*Œuvres de M. le marquis de Pompignan*)

(246) *L'Ami des hommes*, c. 2.

est placé dans des asiles consacrés à la charité chrétienne. Lorsqu'au grand scandale des mœurs et de la religion, les tribunaux retentissent de ces discussions malheureuses, trop souvent les abbés peignent les religieux à leurs juges et à leurs sociétés, comme des hommes avides et turbulents; et peut-être ces déclamations n'ont pas peu contribué à former le préjugé contre lequel lutte en ce moment l'état monastique.

Pour éteindre ces guerres intestines, que ne pouvons-nous faire tomber les préventions qui les enfantent! Cessez, dirons-nous aux religieux, de regarder les commendes comme des usurpations : établies pour votre avantage, l'Eglise les approuve encore; et vous devez respecter le choix du souverain dans la personne des commendataires. En jouissant de vos droits, dirons-nous aux commendataires, n'oubliez jamais que les religieux ont acquis et défriché le champ que vous moissonnez aujourd'hui.

Dans quelques mains que soient les biens monastiques, ils sont affectés au soulagement des malheureux. Sans établir ici de comparaison, voyons comment cette dette est acquittée par les monastères. Quand on oublierait ce que nous croyons avoir prouvé, que les religieux sont également utiles à l'Eglise et à l'Etat, ils resteront encore hommes et citoyens. Nés pour la plupart de parents peu fortunés, ils trouvent dans les cloîtres des ressources que ne leur offrait pas la maison paternelle. Les places monacales sont pour eux ce que les commendes sont pour la noblesse; en sorte que les revenus monastiques tournent au profit de toutes les classes de la société. C'est un patrimoine commun. A l'abri du besoin, chaque religieux sollicite des secours pour sa famille indigente; et presque tous les corps, comme la congrégation de Saint-Maur et celle de Cluny, ont des fonds destinés à cet usage respectable. Le pauvre n'est jamais refusé à la porte des maisons religieuses; les unes, tous les jours, les autres, plusieurs fois par semaine, font d'amples distributions de pain (247). Combien de jeunes gens sont élevés dans nos colléges à leurs dépens!

Mais c'est surtout lors des accidents qui affligent les campagnes, qu'éclatent le zèle et la charité des religieux. Un orage vient de détruire toute espérance de moisson, un village a été la proie d'un cruel incendie; pères des laboureurs, ils s'empressent de les soulager, en distribuant aux uns des matériaux pour rebâtir leur habitation, aux autres des grains pour ensemencer leurs champs et pour les nourrir jusqu'à la récolte prochaine. C'est un prêt pour ceux qui peuvent rendre, c'est un don pour les malheureux. Parmi une foule de traits de cette nature, connus de nos lecteurs, nous en citerons un trop authentique et trop honorable à l'humanité pour nous refuser au plaisir de le transcrire. En 1781, le territoire de la ville de Saint-Maximin, en Provence, fut dévasté par un ouragan terrible : non-seulement on ne recueillit rien, les vignes et les oliviers furent frappés pour plusieurs années. Tandis que Saint-Maximin réclamait les secours de la province, tandis que la province elle-même implorait les bontés du roi, les Dominicains consumaient leurs épargnes à réparer les malheurs qu'ils avaient déjà partagés sur leurs domaines et sur leurs dîmes. Le monastère renvoya plusieurs de ses membres dans d'autres maisons, afin de secourir plus d'infortunés. Touchée de ce dévouement digne des plus beaux siècles de l'Eglise, l'assemblée des Etats de la province en a consigné le témoignage dans ses cahiers. « La ville de Saint-Maximin ne compte-t-elle pas, au nombre de ses bienfaiteurs, une communauté de religieux, dont la fondation signala la piété d'un de nos anciens souverains, et dont la célébrité tient plus aux vertus pastorales qu'elle exerce sur tout un peuple, qu'à ses richesses? Les greniers de cette maison ont été ouverts à la misère du peuple; des distributions de pains, des secours manuels ont été prodigués à la porte du cloître. Avec quel empressement chaque religieux ne s'est-il pas privé de son vestiaire pour en soulager les familles? » Ajoutons encore un fait qui prouve que les religieux sont aussi bons citoyens que bienfaiteurs éclairés. A la naissance du prince qui a comblé l'espoir du roi et les vœux de la nation, « les Augustins de la ville de Montmorillon, dans le haut Poitou, outre les prières publiques et les marques de réjouissances qui ont eu lieu partout, ont cru devoir plus particulièrement signaler ce bienfait du ciel, en payant de leurs deniers, suivant le rôle des collecteurs, la quote-part des tailles et corvées de cent dix-neuf pauvres familles, tant de Montmorillon que de Comise (248).

Aujourd'hui que les déclamations contre les religieux sont universelles (249), il est étonnant qu'ils ne leur opposent pas un re-

(247) Les Chartreux de Paris donnent huit cents livres de pain par semaine. Pendant cet hiver les aumônes ont été augmentées dans toutes les maisons religieuses; leurs fermiers distribuaient des secours aux habitants de la campagne, et, pour fournir à des besoins extraordinaires, plusieurs communautés ont ajouté à la rigueur de leur abstinence.

(248) *Gazette de France*, n° 5, 1782.

(249) Voici ce qu'on lit dans la nouvelle *Encyclopédie* méthodique, au mot *Bèze* : « Abbaye de France, en Champagne, où quatre cénobites consomment 100,000 livres de rentes aux yeux d'un village famélique. On ne s'aperçoit que trop de sa richesse dévorante à l'indigence extrême et au délabrement du bourg de même nom dans lequel elle est située; il semble que le fer et le feu y aient passé : les terres, les prés, les bois, tout est aux religieux. »

Si l'auteur eût été mieux instruit, il ne se serait permis ni des reproches aussi injustes ni un ton aussi amer. L'abbaye de Bèze a été fondée en 614 par un duc de Bourgogne, pour servir de retraite à l'un de ses fils, qui en fut le premier abbé. Le bourg de Bèze et les villages voisins lui doivent leur origine.

En 1732, la mense abbatiale ayant été affectée à la dotation de l'évêché de Dijon, la totalité des revenus de l'abbaye ne fut estimée que 20,000 livres : par une sage administration et par des dépenses

cueil de leurs actions de charité et de patriotisme ; la calomnie serait réduite au silence ; et, dans ce siècle philosophe, les religieux feraient le plus bel hymne à la bienfaisance

Propriété des religieux. — Il n'y a donc qu'une prévention aveugle qui puisse former des vœux pour la ruine des monastères ; vœux injustes et coupables, puisqu'ils tendent à violer la loi sacrée de la propriété. Pour connaître quelle est celle des religieux, il suffit de lire les actes en vertu desquels ils possèdent. Ils annoncent tous clairement, que la volonté des fondateurs a été de doter un corps utile, d'en assurer l'existence, et d'en perpétuer les services pendant la durée des siècles : « Voulant, dit Guillaume, duc d'Aquitaine, dans la charte de fondation de l'abbaye de Cluny, employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres ; et, afin que cette œuvre soit perpétuelle, d'entretenir à mes dépens une communauté de moines. Je donne donc, de mon propre domaine, la terre de Cluny, sise sur la rivière de Graune, à condition qu'on y bâtira un monastère en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, pour y assembler des moines vivant suivant la règle de Saint-Benoît, et que ce soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, n'apporteront avec eux que la bonne volonté. Ils exerceront tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les étrangers et les pèlerins. Aucun prince séculier, ni aucun évêque, ni le Pape même, je les en conjure au nom de Dieu et de ses saints, ne s'emparera des biens de ces serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera, ni donnera en fief à personne (250). » Cette donation est souscrite par le duc, sa femme, des évêques et plusieurs grands seigneurs.

Tous les actes de fondation sont conçus à peu près dans les mêmes termes. Les bienfaiteurs transmettent aux monastères tous leurs droits sur les biens qu'ils leur lèguent; et les moines les ont reçus sous la garantie des deux puissances. « Que les monastères, dit le premier concile de Chalcédoine, construits et établis dans un lieu, du consentement de l'évêque, soient toujours monastères; qu'on leur conserve soigneusement les biens qui leur ont été donnés, en sorte que ces maisons ne deviennent jamais des habitations séculières (251). » Contribuer à ce changement ou le permettre sans les raisons les plus fortes, c'est, au jugement du deuxième concile de Nicée, encourir une terrible condamnation.

Les biens des religieux, disent leurs ennemis, appartiennent à l'Eglise en général, qui peut en disposer arbitrairement. Sur quel canon, sur quelle loi appuient-ils donc ce système absurde? Nous les défions d'en citer une seule. Jésus-Christ, au contraire, n'a-t-il pas défendu à son Eglise toute domination? Les biens sont à ceux qui les ont acquis. Quand, à force de soins et de travaux, les anciens moines agrandissaient leurs domaines, ils étaient soutenus par l'espérance de donner à leurs successeurs de nouveaux moyens de perpétuer et d'augmenter le bien qu'ils faisaient eux-mêmes. Le patrimoine des Eglises particulières appartient à l'Eglise universelle, comme celui des sujets appartient à l'Etat, qui doit conserver à chacun sa propriété. Elle déclare elle-même, « qu'elle n'approuvera jamais qu'aucun évêque, aucun clerc, ou quelque autre personne ose, à quelque titre que ce soit, solliciter et présumer accepter les biens d'une autre Eglise, soit qu'elle se trouve située dans le même royaume ou dans un royaume étranger (252). » Elle ordonne que celui qui l'aura fait soit privé de la communion, jusqu'à ce qu'il ait restitué à l'Eglise dépouillée ce qui lui appartient de plein droit. Croyant leur devoir une protection spéciale, les conciles font aux monastères l'application de cette règle générale (253) : « Si quelqu'un de nous, dit celui de Séville, soit par cupidité, soit par fraude ou artifice, entreprend de dépouiller ou de détruire quelque monastère que ce puisse être, que les évêques s'assemblent, et qu'ils suspendent de la communion ce destructeur d'une communauté sainte; qu'ils rétablis-

considérables, les religieux portèrent leurs terres à leur plus haut point de valeur ; en sorte que depuis le dernier partage ils jouissent de près de 30,000 livres de rente. Cette abbaye est composée de dix religieux ; sans doute elle est riche, mais sa richesse n'est point dévorante ; ses domaines sont répandus dans le territoire de douze villages. Quoique le bourg de Bèze *soit sujet à des inondations extraordinaires*, comme le dit l'auteur lui-même, cependant les habitants, loin d'être réduits à l'*indigence extrême*, sont tous propriétaires. La dîme s'afferme 4,000 livres ; ils jouissent donc de 40,000 livres de rente en fonds de terre : tout n'est donc pas aux religieux.

L'auteur du *Tableau de Paris* n'est pas plus exact quand il dit que : « huit religieux consomment 100,000 livres de rente dans la maison des Blancs-Manteaux. » Il y en a seize et ils ne possèdent pas le tiers de ce revenu. Combien de déclamations de ce genre ne sont pas mieux fondées ?

(250) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. liv, art. 45

(251) « Quæ semel ex voluntate episcopi dedicata sunt monasteria, perpetuo manere monasteria ; et res quæ ad ea pertinent, monasterio reservari ; nec posse ea ultra fieri secularia habitacula. » (*Conc. Chalc.*, can. 28, an. 451.) Ce canon est renouvelé dans le concile d'Aix-la-Chapelle, en 789, et dans le IVe de Constantinople, de 870.

(252) *Conc. Aurel.*, an. 549, can. 14.

(253) « Si quis autem, quod absit, nostrum vel nobis succedentium sacerdotum quodlibet monasterium aut vi cupiditatis spoliandum, aut simulatione aliqua fraudis convellendum vel dissolvendum tentaverit, anathema effectus maneat a regno Dei extraneus ; nec proficiat illi bonum fidei vel operis ad salutem, qui tantæ et tam salutaris vitæ destruxerit tramitem. Super hoc etiam universi episcopi provinciæ congregati, eumdem sacri cœtus eversorem a communione suspendant, convulsum monasterium cum rebus suis restaurent ; et quod impie nunc subverterit, omnes pie reforment. » (*Conc. Hisp.*, an., 619.) — *Vid.* Synod. apod Celhof, can. 8, et *Conc. Heruford*, an. 673.

sent le monastère, en lui rendant tout ce qui lui avait appartenu, et que la piété, les animant tous, les porte à réparer ce que l'impiété seule avait détruit. » Après avoir pourvu, autant qu'il était en eux, à la stabilité des maisons religieuses et à la conservation de leurs biens, ils emploient encore en leur faveur la puissance civile. En divers endroits, ils représentent aux princes qu'ils sont les garants des vœux des fondateurs, et qu'il est de leur devoir de veiller à leur exécution. Pour répondre aux désirs de l'Eglise, nos rois ont donné à ses décrets la sanction de leur autorité par des ordonnances sans nombre, qu'il serait superflu d'accumuler ici. Elles découlent toutes de ce principe consigné dans les *Capitulaires* de Charlemagne, monuments authentiques et respectables de notre droit français. « Les monastères, une fois consacrés à Dieu, doivent être à perpétuité monastères, et leurs biens fidèlement conservés (254). »

Il ne sera donc jamais permis de toucher aux biens des religieux. Pour saisir les vrais principes de la matière, pour apprécier l'étendue et les bornes de leurs droits, il faut connaître la volonté des fondateurs, et la connaître tout entière. En dotant les monastères, ils se sont proposés d'étendre le culte divin, et de placer dans l'Eglise de nouvelles sources d'édification. La destination particulière d'un ordre, les besoins d'un canton, ont déterminé le lieu de ses établissements et le choix des sujets. Ce désir du bien général qui les animait est le fondement du droit de l'Eglise et de l'Etat sur les biens des réguliers ; mais ce droit est modifié par les conditions qu'ils ont apposées à leurs bienfaits. L'acte de fondation d'un monastère est un contrat synallagmatique, par lequel le fondateur donne une portion de ses biens à l'Eglise, pour être, à perpétuité, possédés par les religieux qu'il désigne et de la manière qu'il l'ordonne : les religieux acceptent, en se soumettant aux charges qui leur sont imposées : enfin l'Eglise et l'Etat impriment de concert, à cet acte, le sceau de leur autorité, et s'obligent envers le fondateur, de veiller à l'exécution de ses volontés. Tant que les religieux restent fidèles à leurs engagements, leur droit est entier et leur propriété inviolable : s'ils les oublient, on doit employer tous les moyens propres à les rappeler à leur devoir, et procurer ainsi le bien que les donateurs ont eu en vue, et qui les a portés à se dépouiller en leur faveur. Ces soins et ces efforts sont-ils inutiles? un monastère n'est-il plus qu'un scandale irréparable pour la religion? la fin particulière que s'est proposée le fondateur ne pouvant plus être remplie, ces biens doivent tourner d'une autre manière à l'avantage commun de l'Eglise; pour qu'elle puisse en disposer, il ne suffit pas que l'emploi qu'elle en veut faire soit utile, il faut encore que la destruction du monastère soit démontrée nécessaire (255).

Mais le bien public? « Le bien public, dit M. de Montesquieu, est que chacun conserve invariablement la propriété que lui donne la loi civile: Faire le bien public aux dépens du bien particulier, c'est un paralogisme (256). » Cicéron soutenait que les lois agraires étaient funestes, parce que la cité n'était établie que pour que chacun conservât ses biens. C'est dans un siècle où l'on se vante d'avoir fixé les droits respectifs des peuples et des souverains, et ce sont des philosophes qui méconnaissent ce premier principe de droit public (257).

Comment ne sont-ils pas effrayés des conséquences funestes de leur système de destruction? Nous possédons au même titre que vous, leur répondront les religieux; comme vous, nous avons acquis par les voies marquées dans le droit civil; donations, testaments, contrats de vente, tous ces actes nous sont communs avec vous. Ce qui distingue ceux que nous vous présentons, c'est qu'ils sont appuyés sur une possession solennelle et respectée pendant plusieurs siècles ; c'est qu'ils sont spécialement revêtus du sceau de l'autorité souveraine ; c'est que les conciles, consacrant nos droits, frappent d'anathème ceux qui oseront y porter atteinte. Si ces titres, les plus authen-

(254) *Capitul. Aquisgra.*, an. 789.

(255) « L'Eglise, toujoursennemie des innovations et plus encore des opérations destructives, ne porte jamais qu'à regret la main sur les fondations anciennes. Il faut, pour y toucher, une nécessité absolue ou du moins le plus grand intérêt de la chose publique, le tout constaté sur les lieux dans une procédure légale, solennelle et contradictoire, afin que le choc de la discussion et l'éclat de la notoriété répandent une lumière bienfaisante, également propre à faire évanouir les préventions et à contenir l'injustice. Ce serait une espèce de sacrilége, selon M. le chancelier d'Aguesseau, d'attenter aux intentions des fondateurs. Les diocèses et les lieux au profit desquels ces fondations ont été décrétées, les regardent avec raison comme une portion précieuse de leur propriété. De là l'enquête *de commodo et incommodo*, et l'audition des parties intéressées obligatoire et de rigueur. » (*Proc.-verb. de l'assembl. génér. du clergé de France*, 17 août 1780.)

(256) *Esprit des lois*, l, xxvi, c. 15.

(257) « On ne peut attaquer une propriété sans alarmer les autres : elles se tiennent toutes; la propriété publique est essentiellement liée à la particulière. Quand une fois on a franchi les limites du droit naturel, source unique du droit positif, il n'y a plus de terme pour s'arrêter : on entre dans une confusion désastreuse où l'on ne connaît plus d'autre nom que la faiblesse qui cède et la force qui opprime.

« Les notions les plus simples et les plus certaines de l'ordre social conduisent à cette conséquence. Chaque individu, chaque corps a une propriété ; c'est elle qui l'attache à la société; par elle et pour elle seule il travaille ou contribue à la chose publique, qui, en échange, lui en garantit la conservation. De là tous les intérêts particuliers, dont le faisceau réuni produit l'intérêt public. Donc toute propriété, quelle qu'elle soit, d'un citoyen, d'une communauté, d'un ordre religieux, a droit à la justice de la société ou du souverain qui en est le chef. »

tiques et les plus sûrs qui puissent se trouver dans la main des hommes, ne nous suffisent pas, dites quel garant plus saint vous assure vos propriétés?

Lorsque nous voyons la constitution d'un Etat s'altérer, nous en accusons l'ambition de ceux qui gouvernent. Insensés, nous l'éveillons nous-mêmes par nos jalousies et nos discussions intestines, et par une sorte d'inquiétude toujours avide d'innovations. De ces diverses causes naissent des erreurs politiques, qui égarent le gouvernement, après avoir corrompu l'opinion publique. Les maximes que nous combattons, appellent la tyrannie, en invitant les rois à briser la loi de la propriété. Heureusement nous vivons sous un prince juste et bon, qui sait que le premier de ses devoirs, comme le premier de ses bienfaits, est de n'exercer sur ses sujets qu'une autorité légitime. Sans doute si ses intentions sont suivies, les religieux n'éprouveront, sous son règne, que les effets d'une surveillance paternelle; et lorsqu'il sera forcé de supprimer un monastère, ce monarque vertueux et éclairé ne souscrira qu'à regret à la ruine d'un édifice destiné à l'utilité de l'Eglise et de l'Etat.

S'il était possible qu'un de ses successeurs oubliât ces principes de justice et de modération, les religieux lui rappelleraient alors les conseils, que donnait à son fils un prince connu par sa bravoure et par la sagesse de son gouvernement : « O mon fils, disait en mourant Hugues Capet à Robert, je vous conjure, par la Trinité sainte et individue, de ne jamais acquiescer aux conseils des flatteurs, et de ne pas vous laisser gagner par les dons et les présents empoisonnés qu'ils pourraient vous faire, dans le dessein de vous amener à leurs vues intéressées et frauduleuses sur les abbayes que je vous confie à perpétuité : prenez garde que la légèreté d'esprit ne vous porte à en distraire et à en piller les biens, ou qu'un mouvement de colère ne vous excite à les dissiper (258). »

CHAPITRE VII.

de la réforme.

L'homme empreint sa destinée sur tous les ouvrages de ses mains. Le temps, qui ronge et détruit le marbre, altère et corrompt les établissements les plus solides. En vain a-t-on voulu fixer irrévocablement la constitution d'un corps : les passions, luttant sans cesse contre les lois les mieux combinées, usent à la longue le frein qui les contenait; et dans la suite des gouvernements politiques que l'Histoire nous présente, il n'en est pas un qui ait été exactement le même d'un siècle à l'autre. Le sage voit donc avec regret, mais sans s'étonner, les plus belles institutions s'affaiblir : il se contente d'en désirer le rétablissement.

Les ordres religieux sont tellement dégénérés, disent leurs adversaires, qu'il est impossible d'y voir refleurir la régularité; les cloîtres ne renferment plus que des hommes paresseux et ignorants; engourdis par la fénéantise, ils ne s'occupent qu'à défendre leur indolence, et lorsque les organes de la règle veulent les rappeler à leur devoir, ils leur opposent une résistance scandaleuse; des partis, des cabales agitent et divisent ceux qui ont renoncé à toute volonté; parmi eux la haine et la jalousie acquièrent une activité qu'on ne connaît point ailleurs; et leurs effets se mêlant nécessairement aux exercices de la religion, l'hypocrisie et la calomnie sont comme leurs armes naturelles; enfin ces moines ennemis, ressemblent à des esclaves qui se battent avec leurs chaînes.

C'est avec ces couleurs odieuses que l'on se plaît à peindre dans le monde les désordres des congrégations régulières, pour avoir le droit de les déférer à la société, comme inutiles et dangereuses.

En retraçant à nos lecteurs les services qu'elles rendent encore à l'Eglise et à l'Etat, nous avons prouvé d'avance l'exagération de ces reproches trop amers. Nous conviendrons ici, avec la même impartialité, que les instituts religieux ne sont pas tout ce qu'ils doivent être, et qu'entre les enfants des Antoine et des Benoît, plusieurs n'ont pas hérité des vertus de leurs pères.

De toutes les causes qui concourent à conserver ou à détruire la discipline d'un corps, la plus puissante est sans doute l'influence des mœurs publiques. Si elles sont pures, il se maintiendra facilement dans la vigueur de ses principes; les individus qui le composent, participent toujours à l'esprit général : mais en vain espère-t-on qu'il résistera longtemps à la corruption universelle. Mettez une plante dans un mauvais terrain, quelque bonne et quelque forte qu'elle soit, bientôt elle languira. Soyons donc moins surpris du relâchement des religieux, aujourd'hui que peu d'hommes ont encore des principes fixes de religion et de morale. Que la profession qui n'a souffert aucune altération, ose leur jeter la première pierre.

Une éducation vicieuse n'offre plus, aux différentes classes de la société, que des sujets vains et frivoles, peu propres à les régénérer. Développées de bonne heure, nos passions ont abrégé les jours de l'innocence; on suce, avec le lait, le goût des plaisirs criminels; la dépravation commence, pour ainsi dire, avant la raison, et l'on ne rougit déjà plus, dans un âge où nos pères n'avaient pas encore l'idée du vice. Les vertus religieuses pourront-elles germer dans une terre aussi mal préparée? que de soins, que

(258) « Optime fili, per sanctam et individuam Trinitatem te obtestor, nequando animus subripiat acquiescere consiliis adulantium vel munuribus donisque venenatis, te ad vota sua malignia adducere cupientium ex iis abbatiis quas tibi postmodum perpetualiter delego : neve animi levitate ductos, quolibet modo distrahas, diripias, aut ira excitante, dissipes. » (*Recueil des Histoires de France*, t. X.)

d'efforts ne faudra-t-il pas, pour arracher les ronces qui la couvrent !

Supposons que le cénobite soit parvenu à détruire en lui les premières impressions qu'il a reçues, et qu'au sein de la retraite, il se soit fait un cœur nouveau : rappelé au milieu de nous par ses occupations, qu'y verra-t-il qui ne constraste avec ses devoirs, et qui ne lui présente un écueil ? Le plus dangereux de tous ceux qui l'attendent, celui qui a été marqué par plus de naufrages, est le mépris de sa profession qu'il trouvera presque universellement répandu. Ses engagements, ses observances, tout ce qu'il doit respecter et chérir, est l'objet d'une indécente plaisanterie. Comment conserver de l'estime pour son état contre le soulèvement de l'opinion publique ? Et, sans l'amour de son état, comment en remplir les obligations ?

Bien plus sages, nos pères, en condamnant les excès des particuliers, n'en avaient pas moins de vénération pour les instituts monastiques ; et ce sentiment honorable soutenait les religieux, ou les ramenait quand ils étaient égarés. Pour nous, loin de les inviter à devenir meilleurs, nous cherchons à jeter le découragement dans leur âme ; nous leur montrons, avec une secrète complaisance, plusieurs branches de l'arbre frappées de stérilité sous nos yeux ; nous les menaçons sans cesse de leur ruine, non pour leur inspirer une frayeur utile, mais pour rendre leur destruction nécessaire. Les plus fidèles à leur vocation ont peine à se défendre d'une incertitude toujours funeste ; et les faibles ouvrent déjà leur cœur à l'espoir d'une vie plus douce et plus indépendante. Faut-il s'étonner que les chutes soient moins rares ? et le monde doit-il reprocher aux religieux le mal qu'il leur a fait ?

La réforme est possible. — Quelles que soient les causes du relâchement des corps réguliers, il n'est pas impossible d'y remédier, et nous pouvons revoir encore les beaux jours de l'état monastique. En effet, combien de fois, à des abus plus nombreux, n'a-t-on pas vu succéder la régularité, la pénitence, et les vertus les plus éminentes ? Nous établissons des faits ; l'histoire va les prouver : elle n'a mérité d'être appelée la maîtresse de la vie, que parce qu'en rappelant le passé, elle nous dévoile en quelque sorte l'avenir, et nous apprend ce que nous devons espérer et ce que nous devons craindre. On ne trouvera point ici le tableau de toutes les révolutions qu'ont éprouvées les corps réguliers ; cette matière serait trop vaste et passerait les bornes de notre ouvrage : nous rappellerons seulement à nos lecteurs quelques-unes des plus intéressantes.

Pendant le IXe siècle, les religieux, ainsi que les ecclésiastiques, s'appliquaient moins au service de Dieu qu'aux exercices militaires, à monter des chevaux, à lancer des traits ; ils s'adonnaient au jeu, à la bonne chère, et se mêlaient de toutes les affaires temporelles. Par les conciles du temps, nous voyons qu'on leur défendit d'être fermiers, procureurs, et même farceurs. Au milieu de ces désordres incroyables, un religieux nommé Benoît fonde, sur les bords de la petite rivière d'Aniane, un monastère où l'on pratique les plus rudes austérités, où les fautes les plus légères sont sévèrement punies. Néanmoins sa sainteté lui attire un si grand nombre de disciples, qu'en peu d'années on lui en comptait plus de trois cents. Réveillés de leur assoupissement, ramenés à l'esprit de leur état par cet exemple, les autres religieux demandèrent à Benoît quelques-uns des siens, pour les aider à rétablir chez eux l'observance de la règle. Le pieux abbé, secondé par les évêques et soutenu de la faveur de l'empereur, fit briller les vertus d'Aniane dans un grand nombre de monastères.

L'ouvrage de sa piété ne fut pas d'une longue durée, puisque M. Fleury nous peint ainsi l'état monastique au commencement du siècle suivant (259) : « Les guerres civiles et les ravages des Normands avaient ruiné la plupart des monastères : les moines avaient été partie tués, partie mis en fuite ; emportant leurs reliques et ce qu'ils pouvaient sauver du trésor de leurs églises, ils se retiraient aux lieux les plus sûrs, ou demeuraient errants, et menant une vie vagabonde et méprisable ; s'ils pouvaient respirer quelque part, ils s'y bâtissaient des cabanes, où ils cherchaient plutôt à subsister qu'à pratiquer leur règle. »

Ce que Benoît avait fait, Odon le fit alors : Cluny fut la source où l'état monastique se régénéra ; la réforme reparut presque partout. Elle produisit des effets plus durables, et jeta plus d'éclat que la précédente. L'autorité de l'abbé d'Aniane sur les maisons qu'on lui confiait n'avait été que personnelle, en sorte qu'à sa mort chacun était devenu indépendant. Ceux au contraire qui reçurent la réforme d'Odon, se donnèrent pour toujours à son abbaye, et formèrent une association, dont le gouvernement servit beaucoup au maintien de la discipline. Un autre avantage de Cluny, c'est que, par une sage prévoyance, ses premiers abbés parvenus à la vieillesse, se désignaient un successeur, dont les vertus et les talents pussent ajouter à la gloire de leur ordre ; et c'est aux travaux soutenus d'une suite de chefs illustres, tels que les Mayeul, les Odilon, que cette congrégation dut le rang distingué qu'elle tint longtemps dans l'Eglise et dans l'Etat.

La vie monastique, imposant des devoirs pénibles, a besoin d'être ramenée souvent à ses véritables principes. Plus les digues que vous opposez à un torrent le pressent et le resserrent, plus les réparations en seront nécessaires et fréquentes. Les représentants de la nation, assemblés sur la fin du XVIe siècle à Orléans et à Blois, nous appren-

(259) *Histoire eccléS.*, I. 55.

nent, par leurs plaintes, le relâchement honteux dans lequel étaient tombés les corps réguliers; la licence allait si loin, qu'on ne trouvait, suivant le testament du cardinal de Richelieu, que des scandales partout où l'on devait chercher de l'édification (260). Le cardinal de Vaudemont, légat pour les évêchés de Metz, Toul et Verdun, après quelques tentatives infructueuses, jugeant le mal incurable, sécularisa deux célèbres abbayes avec plusieurs prieurés, et proposa au Pape de détruire entièrement l'ordre de Saint-Benoît. « Votre proposition, lui répondit Clément VIII, est contraire aux saints canons et à tous les règlements des conciles. Je vous ai envoyé pour guérir les malades et non pour les étouffer. L'ordre de Saint-Benoît a rendu de si grands services à l'Eglise, que la seule pensée de l'abolir est elle-même criminelle : il n'y a rien au contraire de si glorieux que de travailler à son rétablissement (261.) »

L'événement justifia la résistance qu'opposa Clément aux sollicitations de son imprudent légat. De ces mêmes monastères de Lorraine sortit la réforme qui se répandit si rapidement dans toutes les provinces de la France. Des religieux qui semblaient livrés sans retour au désordre et à la corruption, embrassèrent tous les exercices de la piété et de la pénitence; et ceux qu'ils avaient scandalisés furent forcés tout à coup d'applaudir à la sagesse et à l'austérité de leur nouvelle vie. Pour faire l'éloge de cette révolution, il suffit de dire qu'elle a donné naissance à la célèbre congrégation de Saint-Maur, ce corps aussi cher aux lettres qu'à la religion. C'est ainsi que nous voyons quelquefois les débris épars d'un vieux monument, qui n'offrait que l'image de la destruction, former, par un heureux arrangement, un édifice qui inspire l'étonnement et l'admiration.

Pourquoi de nos jours l'état monastique ne recouvrerait-il pas, avec son ancien lustre, ses premiers droits au respect des peuples? Ce changement serait moins surprenant que celui dont nos pères ont été les témoins.

Nous sommes loin de ces temps malheureux, où les troubles du gouvernement influaient d'une manière si funeste sur toutes les classes de la société; où les moines, ne gardant pas même le simulacre de leur profession, ne suivaient aucune règle, et se défendaient à main armée contre les évêques et contre les envoyés des rois. Cependant l'Eglise et l'Etat ne désespérèrent jamais; et leurs efforts furent toujours couronnés par le succès.

Nous connaissons les services de tout genre que rendent encore les religieux : il y a des abus, nous ne les avons pas dissimulés; mais, nous le répétons, combien ne les grossit-on pas? On relève avec complaisance leurs fautes les plus légères; un scandale est raconté comme un triomphe. A ces déclamations se joint la voix des faux frères, qui, pour autoriser leur dissipation, calomnient ceux qu'ils devraient prendre pour modèles; et le public, sans cesse entretenu d'anecdotes peu honorables, croit le désordre universel et le mal sans remède. On peut placer ici la comparaison qu'employait saint Augustin contre les ennemis de l'Eglise qui lui reprochaient les déréglements des Chrétiens : « Regardez, dit ce père, une aire où les gerbes viennent d'être battues: au premier coup d'œil vous n'apercevez qu'une paille légère et de peu de valeur; écartez-la, vous verrez le bon grain, et vous pourrez apprécier les richesses du père de famille. »

Le monde ne connaît guère que les mauvais religieux; ceux qui ont véritablement l'esprit de leur état vivent au sein de la retraite, et cachent des vertus sublimes dans le secret des cloîtres. C'est là qu'on apprend quelles ressources restent encore à l'ordre monastique : mettez en activité ce précieux levain, et la masse entière sera bientôt renouvelée.

Peut-être espère-t-on, qu'après avoir montré la possibilité d'une heureuse révolution dans les corps religieux, nous allons indiquer les moyens de la préparer. Ce n'est pas à nous à les prescrire, nous nous permettrons seulement d'examiner ici, avec impartialité, quelques-uns de ceux que nous avons entendus proposer par des personnes qui paraissent désirer le bien.

Moyens qu'on propose communément pour la réforme des ordres religieux. — Trois causes principales ont produit, dit-on, l'affaiblissement de la discipline : la jeunesse de ceux qui font profession, les exemptions, le petit nombre des religieux qui se trouvent dans plusieurs monastères; d'où l'on conclut qu'il faudrait reculer l'émission des vœux, et ne pas permettre à l'homme de disposer de sa liberté avant qu'il soit capable de disposer de ses biens; abolir les exemptions, et détruire les maisons peu nombreuses. Voyons si ces moyens sont véritablement propres à procurer l'effet qu'on en attend.

I. Si nous naissions avec une disposition irrésistible pour une science ou pour un art; si la nature marquait à chaque individu la place qu'il doit occuper, on ne se tromperait jamais sur sa vocation, et dans la société régnerait une harmonie inaltérable; mais la raison et l'expérience nous apprennent assez que nous apportons en général une indifférence et une aptitude égales à toutes les conditions de la vie. L'éducation seule distingue nos goûts et nos mœurs; d'où vient que nous préférons presque toujours les occupations de nos parents. Un homme a embrassé de bonne heure une profession, il s'y est attaché, par un plus long exercice il en acquiert plus de connaissances, il excelle sur ses rivaux;

(260) *Testam. du card. de Rich.*, part. I, c. 2, sect. I.

(261) *Histoire de saint Denis*, par dom Félibien, t. VIII, p. 451.

et nous disons alors, quoique improprement, qu'il était né pour cet état.

Puisque telle est l'influence des premières impressions, que ne pourront-elles pas sur le cœur d'un religieux? Jeune, il s'appliquera à l'étude avec plus de docilité et de succès. Semblable à l'arbre qui, tendre encore, se plie facilement, il s'accoutumera sans peine aux exercices de la pénitence : les plaisirs du monde ne viendront point souiller son imagination, il ne les connaît pas : la gloire du monastère qui lui a servi comme de berceau, lui deviendra personnelle; et s'il pouvait être ébranlé, tous les sentiments dont il a nourri son âme, se réunissant alors, le soutiendraient dans le chemin de la perfection : orné de science et de vertu, il croîtra pour l'édification des fidèles.

Au concile de Trente, où l'on s'occupait beaucoup de la réforme de l'état monastique, la question de l'âge des vœux fut traitée avec toute la maturité et les lumières qu'on devait attendre des saints et des savants qui le composaient. Après bien des développements, l'expérience décida : Les Pères, considérant que les meilleurs religieux l'avaient été presque dès leur enfance, permirent la profession à seize ans (262). Par l'ordonnance d'Orléans, elle fut défendue, il est vrai, avant vingt-cinq ans : mais on sait que l'esprit de la religion prétendue réformée dominait dans cette assemblée de la nation. Ce fut moins le zèle pour la régularité et l'avantage des monastères qui dicta cette innovation, que le désir secret de les détruire. On s'en aperçut et les états de Blois s'empressèrent d'adopter la disposition du concile de Trente (263).

Il faut écarter des cloîtres les regrets et le repentir... Puisse-t-on les écarter aussi de toutes les professions; car quelle est celle qui ne les voit pas naître dans son sein? L'amour de son état est un bien aussi rare qu'il est précieux. Nos goûts sont-ils jamais irrévocablement fixés? N'est-ce pas de l'homme de tous les âges que l'on a dit : ce qui lui plaît le matin lui déplaît le soir? En est-il qui ait assez comparé toutes les positions, pour être sûr qu'il aimera toujours celle qu'il embrasse?

Gardons-nous, cependant de nous arrêter trop à ces considérations et à ces craintes : il en résulterait les inconvénients les plus funestes; tourmenté par des désirs inquiets, changeant sans cesse de vœux et de projets, l'homme consumerait sa vie à poursuivre l'image trompeuse d'une parfaite félicité, et mourrait dans son incertitude. L'intérêt de la société demande que nous entrions de bonne heure dans la carrière que nous devons parcourir : elle n'exige pas un âge avancé, pour autoriser l'engagement le plus important à notre bonheur et le plus intéressant pour le bonheur public; le lien indissoluble du mariage est formé par des enfants de douze et quatorze ans. Tous les corps savent que ceux qui se sont le plus distingués par les vertus de leur état, y avaient été reçus dès l'âge le plus tendre. La force de l'habitude est le seul contre-poids qu'on puisse opposer à la légèreté de l'esprit humain.

Si les monastères sont fermés aux jeunes gens, au moment où la société les appelle, en vain sentiront-ils un attrait pour la solitude, avoué par leurs parents; ils seront obligés de suivre une autre route, et les religieux, mourant sans successeurs, laisseront bientôt les monastères déserts. Nous nous trompons; pour successeurs ils auront ceux qui, n'ayant ni biens ni ressource, viendront, par des vœux sacriléges, acheter une subsistance assurée; ceux que leur impiété rend incapables de toute profession; ceux enfin qui, déjà déshonorés, voudront cacher leur opprobre sous l'habit monastique. Les cloîtres ne s'ouvriront plus qu'à des hommes que la société aura repoussés de son sein. Mais que doit-on attendre? Espère-t-on qu'après avoir mené une vie licencieuse, ils s'habituent aisément à l'obéissance; qu'à la corruption des mœurs, ils fassent tout à coup succéder des vertus austères? Ces religieux dont la nécessité fut la vocation, oubliant les causes humiliantes de leur retraite, ne se souviendront plus que des plaisirs qui, au milieu du monde, se mêlaient à leurs misères. C'est alors que les regrets et le repentir habiteront véritablement les cloîtres; impatients du joug qu'ils se seront témérairement imposés, quel frein pourra les contenir? Les scandales se multipliant autour des maisons religieuses, on sera forcé de détruire les corps réguliers, après les avoir avilis.

« Encore une fois, disait au roi le clergé assemblé, loin de nous le criminel projet d'immoler sur l'autel de la religion de tristes et infortunées victimes. Nous ne cesserons jamais de penser, avec les Pères du dernier concile de Bordeaux, qu'un petit nombre de

(262) « Primum est fuisse paratum canonem quo statuebatur fas non esse regularem professionem emitti ante annum decimum octavum : sed arcuepiscopus Bragensis, vir claustri peritus, pervalide dehortatus est Patres ab eo consilio, affirmans deteriorem fructum reddi plerumque in cœnobiis ab iis qui a teneris annis non fuerint, adeoque adhuc illasi a vitiis laxioris libertatis : satius esse sancire, ut probationis tempus ad duos annos produceretur; ita tamen ut fas esset professionem emitti anno decimo sexto... Si vero religiosus habitus suscipiatur anno decimo quinto, teneram adhuc ac puram ætatem esse ut per regularem educationem recte formetur. » (*Hist. concil. Trid.*, Pallav., l. xxiv, c. 6, an. 1563.)

(263) « Ce fut par une pure surprise, dit le P. Thomassin, que le roi très-chrétien et très-catholique Charles IX, dans l'art. XIX de l'ordonnance d'Orléans, défendit la profession religieuse aux garçons avant vingt-cinq ans, et aux filles avant vingt ans. Cet article de l'ordonnance d'Orléans fut entièrement révoqué par l'art. XXVIII de l'édit de Blois, qui fut comme une promulgation des décrets du concile de Trente sur l'âge de la profession. L'édit de Blois eut sans doute plus de poids que l'ordonnance d'Orléans, qui avait été faite par un roi mineur, assiégé d'une faction d'hérétiques, auxquels on croyait que le chancelier était un peu trop favorable. » (*Ancienne et nouv. discip. de l'Eglise*, part. I, l. III, c. 4.)

vrais religieux est incomparablement préférable à des légions innombrables de moines sans vocation et sans vertu. Mais toutes les personnes consommées dans la science des cloîtres enseignent unanimement qu'en général le goût des pratiques religieuses n'est porté avec gloire et édification que par ceux qui s'y sont pliés de bonne heure, et avant la saison orageuse de l'effervescence des passions (264). »

II. Pour détruire les préventions trop générales contre les exemptions régulières, essayons de les présenter à nos lecteurs dans leur véritable point de vue, en montrant leur origine, leurs progrès et leur état actuel.

Au commencement, les moines, presque tous laïques, n'étaient distingués des autres Chrétiens que par une vie plus parfaite (265): avec eux ils allaient à l'église commune (266); ainsi qu'eux ils étaient soumis à la juridiction épiscopale. Quand, devenus plus nombreux, ils prirent part aux affaires ecclésiastiques, on crut qu'il fallait les mettre d'une manière spéciale sous la main des évêques. A la requisition de l'empereur Marcien, les Pères du concile de Chalcédoine formèrent un décret, qui leur donna sur eux une autorité fort étendue (267). Bientôt ils en abusèrent, en vendant aux religieux la bénédiction, l'installation, l'ordination et le saint chrême. Ils faisaient de fréquentes visites dans les monastères avec un cortége tumultueux, également à charge à la maison et contraire à la solitude du cloître (268). Contre le texte précis de la règle de saint Benoît, ils prétendaient élire les abbés. Enfin ils poussèrent si loin leurs vexations, que le cinquième concile de Tolède, tenu dans le VIIe siècle, se plaint de ce qu'ils employaient les religieux à des travaux serviles; en sorte, disent les Pères, qu'une portion illustre du troupeau de Jésus-Christ est réduite en servitude (269).

Les monastères opprimés obtinrent des franchises et des prérogatives, qui les garantirent de toutes ces entreprises. Saint Grégoire, ce zélé protecteur de la discipline, leur en accorda le premier; et les plus saints évêques l'imitèrent : souvent nos rois les sollicitaient, et on les voit toujours intervenir dans les actes qui les leur assurent, comme l'attestent les formules de Marculphe. Suivant l'opinion des canonistes, ces priviléges n'avaient d'autre objet que la conservation des biens temporels (270). Vers le XIe siècle, les religieux soutinrent qu'ils les exemptaient de la juridiction de l'ordinaire; les Papes accueillirent leurs prétentions, parce qu'elles favorisaient celles de la cour romaine. Dès cette époque, les religieux exempts ne furent plus soumis qu'au Saint-Siége.

Quoique l'abus que les évêques firent de leur ministère ait beaucoup servi, comme le remarque M. Talon, avocat général (271), au désordre des exemptions, il faut cependant convenir que l'ambition des abbés en fut la principale cause : aussi puissants par leur crédit et leurs richesses que les évêques eux-mêmes, ils portaient avec peine le joug de l'obéissance; pour s'y soustraire, ils pillaient leur monastère, selon l'expression de saint Bernard (272). Ces immunités achetées à Rome dans des temps de trouble et de schisme, ils les étendaient à leurs domestiques et à tous ceux qui habitaient leur enclos. Sans autre autorisation que celle du Pape, les réguliers, surtout les mendiants, prêchaient, confessaient, administraient les sacrements par toute la chrétienté; et les premiers pasteurs, comptables à Dieu de leur troupeau, étaient forcés d'en partager le soin avec des hommes qu'ils ne connaissaient pas. Affranchis de toute autre autorité, les religieux n'avaient qu'un supérieur qui vivait loin d'eux, et c'était le chef de l'Eglise universelle. Comment le désordre aurait-il été prévenu ou corrigé? Yves de Chartres, Pierre le Chantre, et tous les écrivains canonistes de ce temps, s'élevèrent avec force contre l'étendue de ces priviléges abusifs, qui ruinaient la discipline régulière et renversaient la hiérarchie ecclésiastique (273). Leurs plaintes, vaines alors, furent entendues dans le XVIe siècle; le concile de Trente (274), plusieurs ordonnances de nos rois, et surtout l'édit de 1695, ont réprimé ces excès. Saint Bernard applaudirait lui-même aux nouvelles règles que nous avons adoptées.

Quelque authentique que soit l'exemption d'un monastère, il ne peut en jouir, s'il n'est uni en congrégation, c'est-à-dire s'il n'est soumis à un visiteur, à un provincial, à un chapitre général. Mais on a pensé que ces trois supérieurs, tirés du corps régulier, instruits de ses principes, intéressés à sa gloire, suffisaient au maintien de la régularité.

Au moyen de cette forme de gouvernement, un même esprit anime tous les membres : trouvant partout une constante uniformité d'observances et d'usages, les religieux changent de maison, sans rien changer à leur manière de vivre : la législation

(264) *Mémoire au roi en faveur des ordres réguliers. — Procès-verbal de l'assemblée du clergé en* 1780.

(265) AUGUST., l. I *De morib. Eccles. cathol.*, c. 51.

(266) MORIN., l. XVII.

(267) Anno 451, can. 4.

(268) THOMASSIN, *Ancienne et nouv. discipline de l'Eglise*, part. I, l. III.

(269) « Nuntiatum est præsenti concilio, quod monachi episcopali imperio servili operi mancipentur, et jura monasteriorum contra statuta canonum illicita præsumptione usurpentur... ita ut illustris portio Christi ad ignominiam servitutemque perveniat. » (*Conc. Tol.* IV, can. 51.)

(270) VAN ESPEN, *Jus univ. eccl.* part. III, l. XII.

(271) *Journal des audiences*, t. II, l. II, c. 10.

(272) « Spoliant Ecclesias ut emancipentur, redimunt se ne obediant. » (Epist. 42.)

(273) *Voy. l'Histoire ecclésiastique*, t. XV, liv. LXXII.

(274) Sess. 5, *De reform.* c. 2 sess. 23, c. 15.

des cloîtres est plus simple ; et l'exercice de l'autorité, dans le régime intérieur, n'est point gêné par des entraves étrangères : ces grandes congrégations, qui ont fait tant d'honneur à l'Eglise et à l'Etat, ne se sont formées et soutenues qu'à l'ombre de cette discipline et à la faveur des exemptions.

Au reste, telles qu'elles subsistent aujourd'hui, elles ne portent aucune atteinte à la juridiction essentielle de l'ordinaire : les religieux lui sont soumis en tout ce qui concerne l'administration des sacrements ; ceux qui exercent les fonctions curiales sont sujets à l'examen et à la visite de l'évêque ; tous ont besoin de son approbation pour prêcher, confesser, et même pour exposer le saint sacrement ; quant à la police générale du diocèse, ils doivent observer les fêtes, les jeûnes, et assister aux processions publiques ; hors du cloître, toute exemption cesse ; enfin, si l'évêque découvre quelque abus intérieur, après avoir averti le supérieur de le corriger sous trois mois ou un plus court délai, il peut et doit y pourvoir en cas de négligence (275).

Ainsi, les exemptions, autrefois excessives, ont été restreintes à de justes bornes ; l'ordre et l'harmonie, rétablis dans la juridiction ecclésiastique ; et les évêques, contents d'avoir assez d'autorité pour faire le bien, voient sans peine les corps réguliers jouir d'un reste d'immunités nécessaires à leur conservation.

III. Que les communautés nombreuses soient ordinairement plus régulières, nous sommes bien éloignés de le contester. Ceux qui les composent, moins exposés à la dissipation, se soutiennent par des exemples mutuels ; les exercices s'y faisant avec solennité, ces maisons forment des corps d'édification imposants ; enfin elles tiennent, dans l'ordre monastique, le même rang que les cathédrales entre les autres églises. Il serait donc à désirer qu'il y eût partout un grand nombre de religieux ; mais cela n'est pas tellement nécessaire que la régularité ne puisse régner dans les monastères moins considérables. Malgré le relâchement actuel, plusieurs ne méritent aucun reproche. Bientôt elles seront toutes aussi chères à la religion qu'à la patrie, si les supérieurs majeurs ne les composent que de sujets d'un âge mûr et d'une vertu longtemps éprouvée.

Parce que les commendes et le malheur des temps ont réduit plusieurs maisons à ne pouvoir nourrir que peu de religieux, faut-il se priver encore du bien qu'elles font ? La plupart fournissent aux fidèles des secours spirituels, et soulagent ainsi le pasteur d'un troupeau souvent trop dispersé. On sait qu'il importe à la population et à la félicité publique que les propriétés soient divisées ; que c'est fertiliser une terre que d'y consommer les fruits qu'elle donne (276) : sous ce rapport, combien n'est-il pas intéressant de conserver les petites communautés ? Les dépenses des maîtres et des domestiques, l'entretien des bâtiments, les aumônes abondantes qu'y trouve le pauvre, reversent sur les lieux mêmes le revenu qu'ils produisent. Qu'on les réunisse ou qu'on les détruise, que de ressources enlevées aux campagnes ! Quelques congrégations ayant rappelé ceux qui habitaient ces maisons, les paroisses voisines alarmées firent de vives remontrances sur la perte qu'elles allaient souffrir ; les supérieurs cédèrent à leurs instances, et ces établissements ont l'avantage de devoir leur conservation à la reconnaissance et à l'attachement des peuples.

Au reste, il n'est pas étonnant que le public se trompe sur les moyens de réformer les corps réguliers : cette entreprise exige tant de ménagement et de circonspection, elle touche à tant d'intérêts et à tant de droits, qu'il nous paraît bien difficile d'y travailler avec succès si l'on n'est consommé dans la science de la discipline monastique : sans cela on court risque de confondre l'essentiel avec l'accessoire (277), et de détruire au lieu d'édifier. Un œil étranger ne peut assez percer l'obscurité des cloîtres pour y reconnaître les secrètes issues par où s'échappe la régularité, et pour y découvrir ces causes imperceptibles dont l'action lente, mais continue, rend inutiles les lois les plus sages. Aussi, comme on l'a vu, les plus heureuses révolutions ont-elles été, dans tous les temps, l'ouvrage des religieux eux-mêmes.

Puissent ceux de nos jours, imitant ces grands exemples, s'occuper sérieusement de leur régénération ! Il y va, leur dirons-nous, de vos plus chers intérêts : la coignée est à la racine de l'état monastique ; hâtez-vous d'en détourner les coups. Pourquoi dissimuleriez-vous les abus qui se sont glissés parmi vous ? C'est un malheur attaché à l'humanité ; il est beau d'en convenir quand c'est pour les réparer, et l'on porte avec gloire le joug qu'on s'est imposé soi-même.

Marquez le premier pas de votre retour à la règle, en étouffant vos querelles intestines. Ah ! quand on vous attaque au dehors avec fureur, pourquoi faut-il que des dissensions domestiques déchirent votre sein, et préparent le triomphe de ceux qui ont juré votre ruine ? Ils auraient moins de confiance, si vous ne leur aviez souvent fourni vous-mêmes des armes contre vous. Vos ennemis veillent à vos portes pour profiter de vos divisions ; qu'ils ne voient plus régner dans vos enceintes qu'une paix qui les désespère. Toutes les fois que des hommes seront assemblés, il y aura sans doute entre eux diversité d'opinions et d'intérêts, et il est bien difficile qu'il n'en résulte quelque injustice ; mais qu'il est glorieux de se dire à soi-même : J'immole de justes ressentiments à l'honneur et au salut de mon corps ! Par ce sacrifice généreux, combien ne s'é-

(275) Edit de 1695, art. 10, 11, 15 et 16.

(276) « Optima stercoratio gressus Domini. »

(277) « In reformando distinguenda essentialia religionis ab accidentalibus. » (Van-Espen, part. 1, tit. 32, c. 55.)

lève-t-on pas au-dessus de ses rivaux et de leurs vains succès! Unissez-vous pour mieux résister à la tempête, et conjurez l'orage par une sainte concorde.

Travaillez alors à votre réformation ; armez-vous d'une utile sévérité; remontant à l'origine du mal, suivez-en les progrès pour en découvrir plus sûrement le remède; ressuscitez l'esprit de vos fondateurs, et pénétrez-vous des grandes vues de religion et de patriotisme qui ont présidé à la naissance de vos instituts.

Cette réforme doit avoir pour base le rétablissement de la subordination et des bonnes études. Si l'autorité n'est pas respectée, que servent les règles? On se prévaut de la faiblesse des supérieurs; leur fermeté enfante des révoltes. Ces désordres naissent souvent de l'incertitude des lois : plusieurs sont obscures, équivoques, susceptibles de fausses interprétations; les nouvelles contredisent les anciennes; quelquefois ni les unes ni les autres ne s'accordent avec l'usage; enfin les particuliers peuvent en mille circonstances substituer leur volonté à la règle. Pour tarir la source de ces abus, donnez aux constitutions de la clarté, de la précision, de l'ensemble; réduites à un petit nombre, qu'elles forment un code fixe, invariable, et qui soit à la portée de tout le monde. L'amour-propre et la cupidité n'y chercheront plus de prétextes pour se soustraire à l'obéissance qu'ils ont vouée, et le ressort précieux de l'autorité recouvrera toute son influence.

En réprimant l'insubordination, craignez un autre excès; l'abus du pouvoir produit l'indépendance. Qu'à la tête des maisons particulières et des administrations générales soient placés des hommes vigilants et instruits; qui sachent que s'il leur est donné de commander à leurs frères, c'est pour l'utilité commune; dont l'exemple et les vertus ajoutent à l'autorité de la règle; et qui, prévenant les murmures par la douceur et la persuasion, s'efforcent de faire aimer la loi pour la faire mieux observer. Alors le régime monastique marchera d'un pas ferme et sûr entre le double écueil d'un despotisme accablant ou d'une funeste anarchie.

La paix, ramenée ainsi dans les cloîtres, les religieux l'affermiront encore, et la mettront à profit en se livrant à l'étude. Un véritable savant n'a que l'ambition de s'instruire : heureux de vivre libre de tout autre soin, il fuit les charges et les honneurs, objets ordinaires des brigues et des cabales. Elles n'ont commencé d'agiter cette congrégation, dont les malheurs affligent les lettres et l'Eglise, qu'à l'époque où l'amour des sciences a cessé d'en être comme le génie tutélaire.

Voulez-vous ranimer l'émulation? veillez sur les noviciats : ce sont les sources où vous vous renouvelez; il faut donc qu'elles soient pures. Eprouvez avec soin les dispositions des jeunes aspirants; assurez leurs premiers pas dans la carrière qui s'ouvre devant eux; proposez-leur les grands modèles que fournit votre histoire; qu'ils entendent souvent les noms de ces religieux devenus si chers à la religion et à la société. Voilà les hommes, leur direz-vous, que vous devez remplacer; voilà ceux auxquels on a droit de vous comparer. Voués à la perfection, ne comptez plus sur l'indulgence publique. Les services de nos pères nous ont mérité la faveur et la protection de tous les ordres de l'Etat; elles sont encore au même prix : de vos talents et de vos vertus dépendent à la fois votre gloire et votre conservation.

Supposons les abus des cloîtres réformés, les religieux vertueux et instruits, pourquoi ne proposerions-nous pas d'étendre leurs services, et de les faire concourir plus puissamment au bonheur de la nation, en les appliquant à l'éducation publique? Dans notre siècle ce projet paraîtra sans doute un paradoxe. Quels hommes cependant sont plus propres à ces fonctions que ceux qui, déchargés de l'embarras de pourvoir à leurs besoins, se consacrent sans distraction à la culture des lettres, et qui, pour leurs travaux, n'ambitionnent d'autre récompense que l'utilité de leurs concitoyens?

Les préjugés de leur profession sont à craindre... Nous ne sommes plus dans ces temps de ténèbres où, les saines maximes étant méconnues, l'autorité mal affermie, les peuples pouvaient être aisément séduits. Quel intérêt les religieux auraient-ils de troubler l'harmonie de la société? Les liens les plus chers à l'homme les attachent à nous; Français, ils vivent au milieu de leurs parents et de leurs amis; ils doivent à l'Etat les droits et les priviléges dont ils jouissent; enfin ils n'ont rien à attendre d'une puissance étrangère : ils sont donc vraiment citoyens; et cette nouvelle marque de confiance ne fera qu'accroître leur amour pour leur pays.

Nous pensons qu'il serait avantageux de confier l'éducation publique aux corps religieux. Qu'est-ce, en effet, qu'un collége gouverné par des séculiers? Des hommes que le hasard réunit, y vivent indépendants; presque jamais ils ne jouissent de cette considération qui produit la confiance; leur état n'est pour eux qu'un métier; sans objet d'émulation, destinés à vieillir en répétant les mêmes leçons, comment se défendraient-ils du dégoût et de l'ennui (278)?

Que les écoles soient entre les mains des corps; les chefs, étudiant les dispositions et le génie des individus, prépareront des sujets pour toutes les chaires; leurs besoins étant bornés, le même revenu suffira à l'entretien d'un plus grand nombre de maîtres;

(278) Ce que nous disons ici ne convient aux universités sous aucun rapport : elles forment des corps, et les honoraires en sont assez considérables pour fixer des hommes de mérite. Ce double avantage manque aux colléges isolés.

éloignés du monde par état, ils seront forcés de s'appliquer à l'étude ; les supérieurs locaux veilleront habituellement sur eux ; à la fin des cours, des visiteurs viendront juger leurs travaux et les progrès des élèves; au moyen de la subordination, le professeur coupable sera corrigé ou remplacé avant que sa négligence ou sa faute aient été préjudiciables. Après avoir passé dans les colléges le seul temps propre à l'enseignement, l'âge de l'activité, les religieux se livreront aux sciences pour lesquelles ils sentiront un attrait particulier, et, rassemblant les connaissances qu'ils auront acquises par l'expérience, ils nous donneront de bons livres élémentaires. Le désir de se distinguer dans leur ordre sera pour eux un aiguillon utile; les prieurés et les honneurs monastiques deviendront alors la récompense de ceux qui auront bien mérité du public.

En proposant d'employer les religieux à l'éducation, nous ne craignons pas qu'ils nous désavouent. Une multitude de faits attestent leur bonne volonté ; nous n'en citerons qu'un. En 1780, l'abbé et la communauté de Saint-Bertin, fondateurs du collége de Saint-Omer, offrirent aux états d'Artois de s'en charger et de le défrayer aux dépens de l'abbaye, en formant, du revenu actuel, des bourses et pensions gratuites pour les pauvres enfants de la province : ils ont été refusés.

De toutes parts les corps réguliers sollicitent le droit d'être plus utiles à la patrie : mais pour qu'ils le deviennent, il faut commencer par détruire le principe de langueur qui les consume. D'après les opinions régnantes, nous l'avons dit, le cénobite le plus vertueux paraît encore un être inutile et méprisable ; cette odieuse prévention a jeté le découragement dans les cloîtres. Quel ressort reste-t-il à des hommes qui ne peuvent aspirer à l'estime de leurs concitoyens? et comment s'occuperaient-ils avec succès de la réforme d'un corps auquel ils craignent de survivre?

Effrayée des malheurs que produirait ce désespoir, l'Eglise de France s'est empressée de rassurer les religieux par des marques authentiques d'intérêt et de bienveillance : « Opposons, disaient les prélats assemblés en 1780, opposons à la funeste tendance d'un siècle si fécond en projets et en révolutions, les fortes et touchantes leçons de nos Pères, persuadés que l'esprit de conservation est une des bases fondamentales d'un heureux gouvernement. Ne nous lassons pas d'exposer à tous les yeux les droits immortels que ces établissements ont acquis sur la reconnaissance de la Patrie... Ils forment dans l'Eglise et dans l'Etat comme autant de redoutables et puissantes citadelles qui veillent sur le dépôt sacré de la foi, des mœurs, des lettres, et même de l'autorité... Que tous nos actes et monuments déposent à l'envi du vœu de l'Eglise gallicane en faveur de leur conservation (279). »

Puissent ces témoignages glorieux du clergé de France, véritablement juge de l'utilité des ordres monastiques, imposer aux déclamateurs, et concilier aux religieux l'estime et la considération publiques! Sous ces heureux auspices, « il refleurira cet arbre antique et vénérable, qui toujours couvrit les infortunés de son ombre bienfaisante, dont les fruits ont si souvent porté dans le monde savant l'abondance et la lumière, et qui, même dépouillé d'une partie de sa gloire, orne encore avec tant d'éclat les vastes domaines de l'Eglise universelle (280). »

Faibles et obscurs dans leur origine, les divers établissements de la société ne se sont étendus et affermis que par des progrès plus ou moins rapides. Les circonstances, l'utilité qu'on en attendait, leur ont mérité la faveur publique et une existence légale. Plus d'une fois aussi ces espérances ont été trompées ; des principes mal analysés ont produit, en se développant, des inconvénients dangereux ; et pour n'en avoir pas prévu les conséquences, la politique a souvent été forcée de proscrire ce qu'elle avait adopté.

Mais supposons qu'à la naissance des ordres religieux, les dépositaires de la puissance civile et ecclésiastique se fussent assemblés afin de délibérer sur cette nouvelle association, et qu'un homme savant dans la connaissance de l'avenir, ayant été admis dans ce conseil auguste, leur eût dit : Une religion sainte favorise nécessairement les principes d'un gouvernement éclairé, et concourt au but qu'il se propose, en commençant dans le temps, le bonheur qu'elle promet pour l'éternité. Vous n'avez donc rien à craindre de toute institution avouée par l'Evangile. Ministres des autels, pourriez-vous ne pas admirer des Chrétiens qui, prenant pour modèles les apôtres et les premiers disciples, pratiquent la vie commune et la désappropriation, et se vouent à la perfection, en accomplissant tous les conseils que Jésus-Christ nous a laissés. Tel est l'esprit qui les anime; voici quels en seront les effets.

C'est loin du monde, c'est au milieu des déserts que doit être placé le berceau de l'état monastique; là va se former une source abondante de vertus qui se répandra par toute la chrétienté, pour la gloire de l'Eglise et l'édification des peuples. Appelés aux fonctions du ministère et chargés des plus glorieuses et des plus pénibles, les moines quittant leur solitude, combattront

(279) *Voy.* le *Procès-verbal de l'assemblée de* 1780. En conséquence de ce rapport, fait par Mgr l'archevêque d'Arles, il fut délibéré de saisir avec empressement toutes les occasions de consigner, de la manière la plus expresse, la plus authentique et la plus honorable, le vœu persévérant de l'Eglise gallicane en faveur de l'institut monastique en lui-même et des différents corps qui composent cette sainte et respectable milice.

(280) *Mémoires sur les conciles provinciaux.*

l'hérésie et porteront la lumière aux nations infidèles. Par eux, les plus sauvages connaîtront Jésus-Christ; instruits par eux, les Bretons et les Germains idolâtres adoreront un jour le même Dieu que nous, et désormais les conquêtes du christianisme seront le prix du sang de ces zélés missionnaires.

Embrasés d'une charité sans bornes, ils se partageront, pour ainsi dire, tous les besoins de la religion et de l'humanité. Les uns occupés de l'instruction des fidèles, feront sans cesse retentir nos temples des vérités du salut; d'autres iront arracher aux fers des musulmans les malheureuses victimes de la guerre et du commerce, et rendront à leur patrie des citoyens utiles; d'autres se dévoueront au généreux et sublime emploi de soulager les infortunés qu'accablent à la fois les maladies et la misère; enfin il viendra des jours malheureux où, le clergé oubliant ses devoirs, le vaisseau de l'Eglise paraîtra n'être sauvé du naufrage que par leurs soins et leurs travaux. Parmi eux, combien de docteurs, d'évêques et de souverains pontifes! qui pourra compter les saints qui vivront dans les cloîtres?

Ardents propagateurs de la foi, les religieux seront en même temps les bienfaiteurs des Etats. Encore quelques années et le colosse de la puissance romaine tombe de toutes parts. Des barbares viennent s'asseoir sur ses vastes débris, et font régner avec eux la férocité de leurs mœurs. Sous leur domination destructrice, les plus belles contrées seront frappées de stérilité; toutes les lois seront méconnues ou sans force, tous les droits violés et la société humaine sera prête à se dissoudre.

Dans ce bouleversement universel les monastères serviront d'asile à la paix; ceux qui auront été assez heureux pour l'y trouver, sensibles aux maux de leurs frères, occupés de les adoucir, lutteront contre l'influence d'un gouvernement absurde, et s'efforceront de ramener l'ordre et la tranquillité publics. Par leur défrichement l'agriculture est remise en honneur; le fruit de leur sueur devient la richesse du pauvre; ils associent les malheureux à leurs travaux, et les couvrent d'une protection utile. Entre leurs mains les lieux les plus arides se changent en habitations riches et agréables : du milieu des forêts s'élèvent des villes importantes, et chaque empire leur doit quelques-unes de ses provinces.

Ainsi que nos champs, toutes les sciences seront incultes et abandonnées, et ce sont encore les moines qui défricheront le domaine de l'esprit humain; ils conserveront les monuments et les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les cloîtres deviendront autant d'écoles, où les enfants des barbares iront abjurer l'ignorance de leurs pères, et les religieux répandront également l'abondance et les lumières.

N'espérons pas cependant qu'inaccessibles aux révolutions de la politique, des mœurs et des opinions, ils restent inébranlables, quand tout se troublera autour d'eux. Quelquefois, oubliant leurs propres principes, ils partageront les fautes et les erreurs de leur siècle; mais ils auront cet avantage qu'alors ils céderont au torrent, au lieu que le bien qu'on leur devra, ils le feront souvent seuls et toujours comme religieux.

Nous en attestons leurs ennemis mêmes; d'après cet exposé, dont chaque proposition vient d'être prouvée, avec quel empressement et quelle reconnaissance n'aurait-on pas accueilli une institution si précieuse? Et nous parlons de l'anéantir lorsqu'il est possible d'en accroître l'utilité par une heureuse réforme! Plutôt que de les réparer, nous aimons mieux renverser des monuments antiques et respectables. Quand l'Eglise manque de ministres, pourquoi la priver des ressources qu'elle trouve dans les monastères? Quand de toutes parts elle est attaquée, quel moment pour abattre ses remparts et pour licencier ses troupes auxiliaires! Est-ce donc pour que l'impiété marche triomphante au milieu des tombeaux des plus zélés défenseurs de la religion? Loin de nous les fanatiques qui prétendaient que sa durée dépend de celle de l'état religieux : mais nous pensons, avec tous les Pères, que cette institution importe à la gloire du christianisme. Avant qu'on connût les moines, l'Eglise subsistait florissante : oui, sans doute, parce que les vertus du cloître étaient communes parmi les fidèles; et c'est un mérite de la vie religieuse d'offrir aux fidèles les plus corrompus l'image de celle des premiers Chrétiens.

Nous nous flattons que nos lecteurs ne les accuseront plus d'oisiveté ni d'ignorance; on les a montrés utiles par l'exercice des fonctions du ministère et par la culture des lettres saintes et profanes. Eux seuls semblent avoir conservé le goût du siècle dernier, pour ces vastes dépôts de science et d'érudition. Par ordre du gouvernement, ils sont chargés de l'histoire de toutes nos provinces, de la collection des historiens de France, du recueil de toutes les chartes du royaume. Ces grands et importants ouvrages, qui exigent des recherches longues et suivies, le concours d'une multitude de coopérateurs, et qui, confiés à d'autres mains, coûteraient tant à l'Etat, sont exécutés avec succès par les religieux, qui, consacrant leurs veilles à la nation, ne lui demandent pour salaire que de pouvoir les continuer.

Ils sont trop riches.... On ne veut donc pas voir qu'ils jouissent à peine du tiers des biens qu'ils ont acquis; et ce tiers, nous sommes tous appelés à le partager. Nous en profitons réellement, puisque les religieux sont nos concitoyens et nos parents; c'est comme un supplément aux fortunes particulières. Les seuls ordres riches sont ceux qui, en défrichant, ont enrichi leur pays et fait naître des peuplades, qui ne subsistent aujourd'hui même que par l'emploi qu'ils font de leurs revenus (281); en sorte qu'il

(281) A l'occasion des secours de toute espèce que les Chartreux ont donnés aux habitants de

n'y a pas un propriétaire dont les richesses aient une source aussi pure, et dont l'usage tourne aussi directement au bien de l'Etat.

Si, malgré les services de tous les genres que les religieux ont rendus, malgré ceux qu'ils rendent encore, malgré les titres les plus sacrés, qui assurent leur existence et la conservation de leurs biens, leurs adversaires, séduits par l'espérance d'un emploi plus utile, pouvaient encore solliciter leurs dépouilles, nous leur dirions : Des ordres entiers ont été anéantis sous vos yeux, quel fruit en a retiré la société? nos terres sont-elles mieux cultivées? la dette du pauvre est-elle plus exactement acquittée? vos patrimoines se sont-ils accrus? Enfin nous leur dirions avec un auteur moderne : « Henri VIII, gorgé de richesses ecclésiastiques, ne s'en trouva que plus pauvre; et deux ans après ses rapines, il fut obligé de faire banqueroute. »

Ecartons ces présages funestes, écartons l'idée d'une injuste destruction, dont gémiraient à la fois les lettres, l'Etat et l'Eglise : « Tant que, disait au parlement de Paris, le 16 avril 1764, M. de Saint-Fargeau, alors avocat général, tant que les vertus et l'esprit de leur pieux ministère subsisteront dans leur sein, les ordres religieux subsisteront eux-mêmes. Si quelque injuste préjugé s'élevait contre eux, ils trouveraient des défenseurs dans les magistrats. Nous ne craignons pas que vos cœurs désavouent l'engagement dont nous sommes ici l'organe. » Ils ont pour défenseur, ajouterons-nous en finissant, l'auguste héritier du trône et des vertus de saint Louis; Louis XVI a promis à l'Eglise gallicane *de protéger toujours les corps réguliers, parce qu'il en connaît l'utilité* (282).

APOLOGIE DE L'ÉTAT RELIGIEUX,

DANS LAQUELLE ON PROUVE QUE LES ORDRES ET LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES SONT TRÈS-UTILES A LA RELIGION ET A LA SOCIÉTÉ, ET QUE L'INCRÉDULITÉ SEULE PEUT AVOIR INTÉRÊT A LES DÉSHONORER ET A LES DÉTRUIRE.

—

Nous avons la satisfaction de voir dans notre royaume un nombre considérable de religieux offrir le spectacle édifiant d'une vie régulière et laborieuse... Ils ne cessent de rendre à la société les services les plus importants, par l'exemple de leurs vertus, par la ferveur de leurs prières, par les travaux du ministère auxquels l'Eglise les a associés, etc. (*Edit du mois de mars* 1768.)

§ I. — *Soulèvement contre l'état religieux : quel en est le prétexte.*

Le cri qui s'est élevé depuis quelques années contre les corps réguliers, devient tous les jours plus général et plus fort. On ne parle que de suppressions et de renversements. On dirait que le monde ait réservé toute sa malignité et toute son amertume contre les religieux. Il se permet tout à lui-même, il pardonne tout à ceux qui lui ressemblent; les plus grands excès de leur part trouvent grâce à son tribunal. Des désordres et des scandales, qui jadis eussent été punis par le mépris et l'indignation publique, ont cessé d'être déshonorants, tant ils sont devenus communs. La plus honteuse mollesse, la plus horrible dépravation de mœurs, les plus audacieux blasphèmes, sont honorés du nom de philosophie. Mais ce monde, si indulgent pour lui-même, est d'une sévérité inexorable contre les instituts religieux : il n'en parle qu'avec dédain et horreur; il a toujours à la bouche

Chiry, attaqués d'une épidémie cruelle, l'auteur du *Journal général de France* fait une observation judicieuse que nous rapporterons ici, parce que nous n'avons pu la connaître plus tôt. « Il nous semble que ces exemples qu'on ne saurait disconvenir être très-multipliés de la part des moines rentés, devraient servir à trancher la question agitée depuis si longtemps, sur leur utilité ou leur inutilité pour l'Etat. Ils consomment leurs revenus dans les cantons qu'ils habitent; ils répandent par conséquent l'abondance dans les villages des environs : ce sont des preuves de fait qui ne sont que trop constatées par l'opposé de ce qui arrive lorsqu'on supprime des couvents dans certains endroits, où la plus affreuse misère succède à l'aisance dont avaient joui jusqu'alors les habitants. Les pauvres trouvent des secours dans leurs aumônes constamment soutenues. Dans quelles mains pourrait-on placer leurs biens pour en faire un meilleur usage? Il est inutile d'entrer dans des détails à cet égard; mais on peut faire toutes les suppositions qu'on voudra; et si l'on n'est aveuglé ni par l'intérêt personnel ni par le préjugé, que l'on décide si, pour l'intérêt même des malheureux, il ne vaut pas encore mieux laisser les choses telles qu'elles sont dans l'état actuel. » (*Affiches, ann. et av. div.* du 25 mai 1784.)

(282) *Voy.* la *Réponse du roi au mémoire de l'assemblée du clergé.* — Procès-verbal de 1780.

cette parole cruelle : *Renversez, renversez jusqu'aux fondements.* Si les désirs étaient la règle des événements, tous les monastères seraient bientôt fermés ou détruits.

Au surplus, il ne faut pas s'étonner que des hommes pervertis par l'incrédulité déclament avec autant d'amertume que d'indécence contre une institution dont la seule vue leur rappelle sans cesse des idées effrayantes, et leur reproche leur apostasie. Mais peut-on n'être pas surpris et affligé, en voyant la prétendue philosophie communiquer une partie de son aigreur à la plupart de ceux qui aiment et qui honorent encore la religion ? Des personnes, d'ailleurs respectables, ne se défient pas assez des artifices de l'impiété. Sans le savoir ou le vouloir, elles entrent dans ses vues, empruntent son langage et favorisent ses funestes entreprises. Elles condamnent avec une excessive rigueur les relâchements que le malheur des temps a introduits dans la plupart des monastères. Trop frappées de ces abus, elles ne font de tous ceux qui habitent les cloîtres qu'une seule masse qu'elles dévouent aux mépris et à la haine publique. Elles enveloppent dans une proscription générale tous les corps et tous leurs membres. Elles étendent jusqu'à la profession elle-même, si sainte et si respectable, l'aversion qui n'est due qu'au relâchement et aux scandales qui la déshonorent. Le mal leur paraissant à son comble et au-dessus de tous les remèdes, elles voient sans regret, ou même avec plaisir, les ordres religieux s'affaiblir, faire tous les jours des pertes irréparables, et courir à grands pas vers le terme fatal où ils doivent périr et s'éteindre.

§ II. — *Plan de cet ouvrage; origine de l'état religieux; combien elle est ancienne et respectable.*

Essayons de détromper des hommes sincèrement attachés à la religion, mais emportés par le torrent de l'opinion publique, et séduits par le ton imposant de la nouvelle philosophie. Faisons leur voir que leur zèle est amer; que leurs censures contre le relâchement des corps réguliers sont injustes et outrées; que si la dissipation et les scandales des cloîtres méritent leur indignation, l'institution monastique a toujours droit à leurs hommages, parce qu'elle est sainte et indépendante du déréglement de ceux qui n'en ont point l'esprit, quoiqu'ils en aient les livrées. Prouvons-leur qu'elle est infiniment respectable dans son origine, dans son objet et ses effets; que, dans tous les temps, elle a rendu les plus importants services à l'Eglise; que la religion et l'Etat ont un égal intérêt à la protéger, à la relever de l'avilissement où elle est tombée, à lui rendre sa première considération; que cette heureuse révolution n'est point impossible; que c'est nuire essentiellement au bien de la religion et de la patrie, que d'en désespérer et d'y mettre des obstacles.

Pour trouver l'origine de l'état religieux, il faut remonter aux premiers âges du christianisme. Les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques en trouvent le principe et le modèle dans la vie des prophètes et de leurs disciples, dans celle de Jean-Baptiste, dans la première Eglise de Jérusalem. L'union et la charité de ces premiers fidèles, leur prière continuelle, leur détachement de toutes les choses visibles et passagères, en ont fait un excellent modèle et comme le germe de la vie monastique : « Les moines, dit le P. Thomassin, ont trouvé dans les premiers Chrétiens, dans les apôtres, dans Jésus-Christ même, dans saint Jean-Baptiste et les anciens prophètes, un modèle aimable des vertus qu'ils ont si excellemment pratiquées (283). » De l'Egypte et de la Palestine, où cette sainte institution avait pris naissance, « elle se répandit comme un torrent de bénédiction dans tout le reste de la terre. » Les progrès en furent si rapides, ajoute M. Fleury, et le nombre des religieux s'accrut tellement, que « dans l'Egypte seule, où ils étaient si parfaits, on en comptait, dès la fin du IVe siècle, plus de soixante-seize mille (284). » Un chrétien pourrait-il ne pas estimer une institution née dans des siècles si éclairés et si purs ?

§ III. — *L'état religieux est très-respectable par son objet et sa destination.*

Si l'origine de la profession religieuse est respectable, son objet et sa destination ne l'est pas moins. A des préceptes dont l'observation est indispensable, le législateur du christianisme a ajouté des conseils dont l'accomplissement conduit plus sûrement à la perfection à laquelle tous sont obligés de tendre. C'est une des plus glorieuses prérogatives de l'Eglise, d'avoir toujours dans son sein un grand nombre de justes qui marchent dans la voie sublime des conseils; qui, renonçant à tous les soins et à toutes les prétentions du siècle, se consacrent sans réserve et sans retour à la contemplation des choses célestes, et offrent au monde un spectacle que la philosophie humaine promettait toujours et ne donnait jamais. L'accomplissement des conseils n'est point nécessaire à chaque fidèle, mais il est nécessaire à l'Eglise. Car ce n'est pas en vain qu'ils ont été joints au code sacré du christianisme : ils appartiennent au corps de la morale évangélique, et cette divine morale, bien supérieure aux pompeuses et inutiles leçons de la philosophie, est aussi efficace que sublime. Elle ne peut manquer d'observateurs et de disciples, parce que c'est elle-même qui les forme par l'onction secrète qui l'accompagne. C'est par la pratique des conseils que l'Eglise, toujours semblable à elle-même, malgré la différence des lieux et des siècles, conserve aussi toujours d'une manière plus ou moins éclatante les prérogatives de sa première origine, et qu'elle retrace sans cesse à nos yeux l'étonnant spectacle que

(283) THOMASSIN, *Ancienne discipl.*, par t. I, l. III. c. 12.

(284) FLEURY, *Disc. sur l'Hist. ecclés.*

donnerent au monde les premiers fidèles de l'Eglise de Jérusalem.

Dans tous les temps, et dès la première origine du christianisme, il y eut des Chrétiens d'une vertu héroïque qui embrassèrent la pauvreté volontaire et la continence parfaite ; mais ces exemples rares ou épars, et d'autant moins éclatants, que l'humilité qui forme les saints, les porte à se cacher au monde, ne suffisaient pas pour remplir les vues de la Providence. C'était aux monastères qu'elle avait réservé la gloire de perpétuer d'âge en âge la pratique des conseils et une tradition de vrais philosophes, dont les vains discoureurs, jusqu'alors honorés de ce nom, n'avaient pas même l'idée. Ce fut depuis l'établissement de la profession monastique, que l'on vit paraître dans tout l'univers une prodigieuse multitude d'hommes extraordinaires, qui, pleinement détachés de toutes les choses fragiles et passagères, n'avaient plus de goût et d'empressement que pour la sagesse et les biens éternels. Ils fuient les villes, ils renoncent à toutes les douceurs de la vie, pour s'ensevelir dans d'affreux déserts, où ils consacrent leur esprit et leur cœur à l'étude de la vérité, et leur corps à la plus austère pénitence. Ils n'échappent au glaive des tyrans que pour s'exercer à un nouveau genre de martyre, d'autant plus digne d'admiration, qu'il était plus long et plus volontaire, et qu'ils n'avaient que Dieu seul pour témoin de leurs travaux et de leur patience.

Ainsi, dès les premiers siècles, l'institut monastique parut étroitement lié, sinon à la constitution essentielle, du moins à la gloire de l'Eglise; il fut le moyen qu'il plut à Dieu de choisir pour former dans le sein du christianisme et au milieu de la corruption qui devenait de jour en jour plus générale, une société aussi sainte que nombreuse de Chrétiens spécialement voués à la prière, aux exercices de la pénitence, au mépris des choses temporelles, à la continence parfaite, à la pauvreté volontaire, à toute la sainteté et à toute la perfection de l'Evangile. « Quiconque connaît, dit un écrivain célèbre, l'esprit de l'Evangile, ne peut douter que la profession religieuse ne soit d'institution divine, puisqu'elle consiste essentiellement à pratiquer deux conseils de Jésus-Christ, en renonçant au mariage et aux biens temporels, et embrassant la continence parfaite et la pauvreté (285). »

§ IV. — *L'état religieux est cher et précieux à l'Eglise*

Faut-il donc s'étonner que, dans tous les temps, l'Eglise ait pris un si grand intérêt à une institution sainte, qui, rendant la pratique des conseils évangéliques plus commune et plus facile, perpétuait ou faisait revivre, dans toutes les provinces chrétiennes, la piété et la ferveur des premiers fidèles ? Pour connaître au moins une partie des avantages que l'Eglise en a retirés, il suffit de jeter un coup d'œil sur sa constitution essentielle. De tous les caractères qui distinguent l'Eglise d'avec les sociétés étrangères, il n'en est pas de plus nécessaire ni de plus auguste que celui de la sainteté. Elle est le terme et le fruit de tout ce que l'Eglise possède. C'est pour former des justes, des saints, des adorateurs en esprit et en vérité, qu'elle a reçu le dépôt des Ecritures, les sacrements, l'autorité du ministère, la succession des pasteurs, l'assurance d'une protection non interrompue et d'une éternelle durée. Or l'Eglise est sainte, non-seulement dans son chef, qui est le Juste par excellence et la source de toute justice, dans son culte, dans sa doctrine, dans ses cérémonies, mais encore pas les justes qu'elle renferme dans son sein. Elle ne serait plus unie à son chef comme elle doit l'être ; elle ne serait plus le corps de Jésus-Christ, si elle n'était pas animée de son esprit, si la charité était généralement éteinte dans les divers membres qui la composent. Elle est donc plus ou moins florissante et heureuse, suivant que la piété y est plus rare et plus faible, ou plus pure et plus abondante. Ce n'est proprement ni une paix temporelle, ni la pompe du culte extérieur, ni la grandeur des temples, ni la majesté des cérémonies, qu'on peut regarder comme les richesses et la force de l'Eglise. Ses vrais biens sont d'un ordre supérieur : c'est l'abondance de la grâce; c'est l'ardeur de la charité, c'est le mépris des choses présentes et l'amour des biens éternels qui sont la vraie mesure de son bonheur et de sa gloire : elle est pleine de vigueur et dans la prospérité, lorsque ces vertus intérieures y deviennent communes, qu'elles s'affermissent dans le cœur des fidèles ; qu'elles y sont fécondes et produisent en abondance des fruits de sainteté et de justice.

D'après ce principe, on ne peut douter que les instituts religieux n'aient rendu à l'Eglise les services les plus importants; qu'ils n'aient infiniment contribué à sa gloire, qu'ils n'aient été un de ses principaux ornements et de ses plus fermes appuis. Quelle abondance de justice Dieu n'a-t-il pas répandu sur les monastères? Où les vertus chrétiennes et la pureté de l'Evangile parurent-elles avec plus d'éclat que dans cette multitude innombrable de religieux que nous offre le IVe siècle? La charité qui unit les cœurs, le désintéressement qui prévient le dissensions, l'amour de la pénitence, le désir des biens futurs, le mépris de tout ce qui éblouit et attire la cupidité, la prière continuelle, la méditation des choses célestes, et tant d'autres vertus dont les monastères d'Egypte et de Syrie donnèrent des exemples si touchants, répandirent sur l'Eglise un éclat extraordinaire : elles lui attirèrent l'admiration même de ses ennemis.

Quel spectacle, en effet, que cette multitude de Chrétiens fervents qui joignent sou-

(285) Fleury, dis. 8, n. 1.

vent la pureté de l innocence à tous les exercices de la pénitence la plus rigoureuse! Leur éminente vertu rend un témoignage public et toujours subsistant à la sainteté de l'Eglise, à la vérité de la religion, à la certitude et à la grandeur de ses promesses. Elle justifie hautement la morale évangélique contre les reproches de ses ennemis, qui avouaient qu'elle était, à la vérité, pure et sublime, mais que ce n'était aussi qu'une vaine spéculation trop élevée au-dessus de la faiblesse humaine. Pendant une longue suite de siècles la philosophie païenne annonça au monde des sages qui en seraient l'ornement et le modèle; mais ses fastueuses promesses furent toujours sans effet. Ceux qui usurpèrent ce nom n'étaient que des aveugles et des présomptueux, dont les vertus apparentes étaient souillées par l'orgueil ou par des vices plus honteux encore. C'était à la philosophie chrétienne qu'il était réservé de former de vrais sages. « Elevés par la grandeur de leur foi au-dessus de tout ce qui passe, citoyens du ciel par leur espérance, ils voient sans émotion et sans inquiétude ce naufrage universel qui emporte les choses visibles et temporelles. Ils n'éprouvent ni la vaine enflure de la prospérité, ni l'abattement et le désespoir qui accompagnent les revers. L'intérêt particulier qui cause ailleurs tant de divisions et de troubles, ne trouve point d'accès pour pénétrer dans leur solitude. Tout y est commun, la maison, la table, les habits. Ils sont animés du même esprit; ils ont tous une égale noblesse, les mêmes désirs, la même volonté, les mêmes plaisirs, les mêmes espérances (286). »

§ V. — *Services importants que les religieux ont rendus à l'Eglise par l'éclat de leurs vertus, par la ferveur de leurs prières.*

Peut-on assez admirer la Providence de Dieu sur son Eglise? Tant qu'elle est exposée au feu de la persécution, que la profession du christianisme est un engagement sérieux, qu'on ne peut conserver le dépôt de la foi que par la perte de tous les biens humains, la ferveur se conserve parmi les fidèles. Les combats continuels qu'ils ont à soutenir contre les puissances de la terre, la mort de leurs frères, le spectacle de leurs tourments et de leur patience les tiennent toujours en haleine. La vigilance, la prière, la mortification, le détachement de tous les biens visibles, sont des vertus très-communes parmi les disciples de la foi. Mais lorsque la conversion des empereurs eut mis fin aux persécutions et aux combats; qu'on put être chrétien, non-seulement sans péril, mais avec gloire, la foule des charnels se jeta dans l'Eglise. Elle eut la douleur de voir dans son sein une multitude de Chrétiens faibles, sans ferveur ou même corrompus qui déshonoraient, par le dérèglement de leurs mœurs, la foi qu'ils avaient embrassée; mais le Seigneur lui ménageait une puissante ressource. On vit s'élever de toute part des asiles vénérables, où l'innocence était en sûreté contre la contagion qui causait ailleurs de si grands ravages; où la pureté des mœurs, l'amour de la pénitence, l'assiduité à la prière, le détachement de toutes les choses temporelles faisaient revivre la sainteté et la ferveur des premiers âges du christianisme. L'observation des commandements, la pratique des conseils y étaient sans comparaison plus faciles qu'au milieu des périls et des embarras du monde; les tentations y étaient plus rares et moins violentes, les secours plus forts et plus abondants. On y était soutenu par l'exemple, ce mobile si puissant pour le bien comme pour le mal; on y vivait sous l'empire d'une règle qui ne laissait rien à la légèreté de l'esprit humain; l'obéissance y sanctifiait toutes les actions, et la variété des exercices prévenait les dégoûts et l'inconstance.

Entre les grands spectacles que nous offre l'histoire de la religion, il en est peu qui soient aussi dignes de notre admiration, que l'institution monastique. « Après les martyrs, dit un auteur qu'on ne soupçonnera point de flatter mal à propos l'état religieux, vient un spectacle aussi merveilleux, les solitaires. Je comprends sous ce nom ceux que l'on nommait ascètes dans les premiers temps, les moines et les anachorètes. On peut les nommer les martyrs de la pénitence, dont les souffrances sont d'autant plus merveilleuses, qu'elles sont plus volontaires et plus longues, et qu'au lieu d'un supplice de quelques heures, ils ont porté leur croix fidèlement pendant des cinquante ou soixante ans.... Je regarde les saints solitaires comme les modèles de la perfection chrétienne; c'étaient de vrais philosophes, comme l'antiquité les nomme souvent. Ils se séparaient du monde, pour méditer les choses célestes, pour contempler la grandeur de Dieu, méditer ses bienfaits, les préceptes de sa sainte loi et purifier leur cœur. Toute leur étude était la morale, c'est-à-dire la pratique des vertus, sans disputer, sans presque parler, sans mépriser personne: ils se cachaient aux hommes autant qu'ils pouvaient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu; ce n'était que l'éclat de leurs vertus, et souvent leurs miracles qui les faisaient connaître. On ne peut les soupçonner d'aucune espèce d'intérêt; ils se réduisaient à une extrême pauvreté, gagnaient par le travail le peu qu'il leur fallait pour vivre, et en avaient même de reste pour faire l'aumône (287). Tels étaient les moines tant loués par saint Chrysostome, par saint Augustin et par tous les Pères; et leur institut a continué plusieurs siècles en sa pureté. C'est principalement chez eux que se conserva la pratique de la plus sublime piété. Cette piété intérieure, plus commune d'abord entre les Chrétiens, se renferma ensuite presque toute dans les

(286) S. Jean Chrys., *Apol. pour les moines.*

(287) Fleury, *Disc. sur l'Hist. eccléS.*, disc. 2, n. 3.

monastères. La dévotion des moines était grande, simple et solide.... Tels étaient ces moines si estimés des plus grands saints; de saint Basile qui entreprit de si longs voyages pour les connaître par lui-même, et qui dit que, vivant comme dans une chair étrangère, ils montraient, par les effets, ce que c'est que d'être voyageur ici-bas et citoyen du ciel. Vous avez vu combien saint Chrysostome les mettait au-dessus des philosophes païens, et comme il prit leur défense contre ceux qui blâmaient leur institut, par les trois livres qu'il composa sur ce sujet. Saint Augustin fait leur éloge en divers endroits de ses ouvrages, principalement dans le traité *Des mœurs de l'Eglise catholique*, où il défie les manichéens de lui contester ce qu'il en dit (288). »

C'est sur le sentiment de ces saints docteurs que nous devons former le nôtre. Ils étaient pleins de respect pour l'état religieux; ils le regardaient comme une des plus grandes merveilles de la religion; ils étaient persuadés que cette sainte institution avait déjà rendu à l'Eglise, et lui rendrait encore à l'avenir les plus importants services : aussi la défendaient-ils avec zèle contre les ennemis du dehors qui osaient l'attaquer, et contre les catholiques ignorants ou passionnés qui méprisaient une profession si utile et si honorable à l'Eglise. Y aurait-il de la sagesse à préférer au jugement de ces grands hommes les déclamations de nos petits philosophes, de ces vains discoureurs en politique, de ces esprits frivoles et corrompus, à qui l'état religieux ne déplaît, que parce que le christianisme leur est devenu odieux ou incommode?

Les grands exemples que donnèrent au monde les martyrs de la pénitence n'ont pas été, pour le reste des fidèles, un stérile spectacle. La sainteté et la ferveur de ces admirables solitaires était un feu sacré que Dieu avait allumé au milieu de son Eglise, et qui portait au loin la chaleur et la lumière. C'était une digue puissante contre le débordement des vices et des abus, qui, sans cette salutaire barrière, auraient inondé tout l'empire de Jésus-Christ. La vie de ces hommes admirables qui renonçaient à tout pour suivre Jésus-Christ, qui méprisaient plaisirs, honneurs, richesses et tout ce qui flatte l'orgueil ou la sensualité des hommes, était, pour les autres Chrétiens, une exhortation continuelle et touchante : elle encourageait les forts, elle soutenait les faibles, elle causait aux lâches et aux sensuels une confusion salutaire. Il suffisait de jeter les yeux sur ces victimes de la pénitence, pour se désabuser des erreurs et des vanités du siècle, pour mépriser ses injustes plaisirs et ses fausses promesses, pour se convaincre qu'il y a des biens plus dignes de l'homme que ceux qui s'offrent ici-bas à ses regards, et qui attirent sa cupidité. La sainteté extraordinaire des premiers fondateurs de l'état religieux, et de ceux qui ont couru après eux dans cette pénible carrière, a produit les fruits les plus abondants : elle a été, pour toute l'Eglise, une source publique de bénédictions et de grâces. « Des divers principes extérieurs des actions des hommes, dit un auteur célèbre, il n'y en a point de plus efficace que les exemples : ils se répandent comme une odeur dans tous ceux qui en sont témoins; ils pénètrent insensiblement jusqu'au fond du cœur. Il est rare que Dieu donne à des âmes des grâces excellentes, et qu'il les remplisse d'un ardent amour, sans qu'il s'en serve pour enflammer plusieurs cœurs, et pour produire dans l'Eglise de très-grands effets. Quels changements Dieu n'a-t-il point opérés dans le monde par les saints fondateurs des ordres religieux? Et combien l'odeur des grâces que Dieu leur a faites s'est-elle étendue dans l'Eglise? Y eut-il jamais une fécondité pareille à celle des grâces de saint Antoine, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint François, de saint Dominique, de sainte Thérèse? et avec combien de vérité peut-on dire que toute l'Eglise a été remplie de l'odeur de leurs parfums (289)? » Quelle est l'injustice et la témérité de ceux qui déclament aujourd'hui avec tant d'aigreur contre les instituts religieux, sans leur tenir aucun compte des biens infinis qu'ils ont procurés à l'Eglise?

A l'éclat de leurs vertus et de leurs exemples, les religieux ajoutaient le secours de leurs prières et de leurs bonnes œuvres; et c'est un nouveau titre qu'ils ont acquis à la reconnaissance de l'Eglise. La religion ne peut ni se conserver parmi les hommes, ni les sanctifier que par la protection et la grâce de son divin fondateur. Mais cette protection qui la soutient, et cette grâce qui la rend féconde, ne sont promises qu'aux prières de l'Eglise. Ces précieux dons descendent avec plus ou moins d'abondance sur la terre, suivant que les prières qui montent vers le ciel sont plus ou moins pures et ferventes. Si elles sont faibles, languissantes, interrompues, l'Eglise est dans la disette et la langueur. Il lui est donc essentiel d'avoir dans son sein un grand nombre de personnes consacrées au ministère de la prière, afin que, par leurs instances et leurs gémissements, elle obtienne cette grâce et cette vigueur spirituelle dont elle a besoin pour enfanter des justes, pour détourner les périls qui la menacent, ou pour en triompher; pour bannir de son sein les abus qui la souillent et les scandales qui la déshonorent, pour former des adorateurs en esprit et en vérité, pour préparer à son époux un peuple parfait. Qu'ils sont donc chers à l'Eglise ces pieux solitaires, qui, unis par les liens d'une même charité et d'une même profession, lèvent sans cesse leurs mains pures vers le ciel! Ils font à Dieu une sainte violence par leurs prières enflammées et ja-

(288) Fleury, disc. 8, n. 1.

(289) *Essais de Morale. Explication de l'évangile du lundi de la semaine sainte*, t. XI

mais interrompues : ils désarment sa justice, ils convertissent son indignation en miséricorde : ils prient, ils gémissent, ils rendent grâces au nom de tout le peuple fidèle

§ VI. — *Les religieux sont très-utiles au reste des fidèles.*

Car il ne faut pas croire que pour avoir renoncé aux soins et aux sollicitudes du siècle, ils soient devenus distraits ou indifférents sur ce qui intéresse l'Eglise. Ils l'aiment tendrement; ils prennent une grande part à ses biens et à ses maux : ils s'occupent de ses besoins; ils tremblent pour ses périls; ils s'affligent amèrement de ses pertes et de ses malheurs. Du port de la solitude où ils sont en sûreté, ils voient avec une sainte frayeur les tempêtes qui troublent la mer et les dangers qui menacent leurs frères. Leurs mains paraissent immobiles, parce qu'ils ne tiennent ni la rame, ni le gouvernail; mais leur tranquillité apparente prévient le naufrage, écarte ou fait cesser la tempête.

Nous apprenons de saint Augustin, que d'anciens hérétiques reprochaient aux moines leur profonde retraite, leur renoncement universel à toutes les choses humaines; qu'ils les accusaient d'être devenus par-là inutiles à la religion et à la société. Que répond le saint docteur à ces déclamations aujourd'hui si communes? Eh! comment ne voyez-vous pas, leur dit-il, que l'inaction des religieux n'est qu'apparente (290)? En se séparant du commerce des hommes, ils rendent plus de services à la société, que la plupart de ceux qui y exercent diverses fonctions, qui en possèdent les dignités et en recueillent les avantages. Leurs prières continuelles, soutenues par la pureté d'une vie angélique, sont une source publique de grâces. Leurs exemples et leurs vertus sont un des principaux ornements, et une des plus précieuses ressources de l'Eglise. « Cette réponse, dit Thomassin, est encore bien plus efficace contre ceux qui accusent d'inutilité tous les religieux et les communautés qui ne s'appliquent pas au salut du prochain, quoique effectivement leurs exemples, leurs prières et leurs charités contribuent beaucoup à l'édification des fidèles, et que Rufin n'ait pas craint de dire, que le monde ne subsistait que par leurs prières (291). »

Les religieux et les solitaires sont dans le corps mystique ce que le cœur et les entrailles sont dans le corps naturel. Les aveugles et les imprudents les comptent pour rien, parce qu'ils ne les voient pas. Des esprits frivoles les traitent d'hommes oisifs et inutiles; mais les hommes sages et instruits n'ont garde d'en juger ainsi. Ils savent que c'est de ces parties intérieures et ignorées que dépend le salut du corps. Sans l'esprit de vie et de force qui en découle sans cesse par des canaux secrets, les membres extérieurs ne pourraient remplir les divers ministères que la nature assigne à chacun d'eux; ils retomberaient aussitôt dans la langueur et l'engourdissement. Ou ils n'entreprendraient rien, ou ils travailleraient sans fruit. Ce sont les solitaires qui attirent, sur les travaux des pasteurs, l'esprit de vie et de grâce dont dépend tout le succès du saint ministère. Leurs gémissements rendent féconde la semence évangélique. Ils se considèrent comme chargés de tous les besoins de l'Eglise. Héritiers de l'esprit et de la profession des prophètes, ils invoquent sans cesse, sur le peuple de Dieu, la protection et les grâces qui lui sont nécessaires. Ils sont oisifs en apparence, afin d'obtenir à ceux qui travaillent, le zèle, la persévérance, le succès. Ils paraissent loin du péril et de la mêlée; mais ils tiennent leurs mains élevées vers le ciel, comme d'autres Moïse : c'est par leurs prières et leurs instances, que ceux qui combattent contre les erreurs et les scandales du siècle reçoivent le courage et la force dont ils ont besoin pour remporter la victoire.

Ce n'est donc point sans raison qu'un saint docteur (292) appelle les premiers fondateurs de la vie monastique, les colonnes de l'Eglise, parce qu'en effet ils en sont le soutien et la gloire. Ils l'ont édifiée par leurs exemples, ils l'ont honorée par la sainteté de leur vie, ils l'ont soutenue par la ferveur de leurs prières, ils ont infiniment contribué à ses victoires contre les ennemis du dedans et du dehors. Elle s'en est servie avec avantage pour repousser les entreprises de ceux qui voulaient ou corrompre sa foi, ou renverser sa discipline Etait-elle exposée à quelque grand orage? on voyait sortir de leurs déserts des hommes vénérables, blanchis dans les travaux de la pénitence, supérieurs à toutes les craintes et à toutes les espérances humaines. Leur éminente vertu, soutenue par l'autorité des miracles, calmait les tempêtes qui agitaient l'Eglise et confondait ses ennemis. Plus d'une fois ils la sauvèrent contre les dissensions domestiques qui la déchiraient au dedans, et contre les persécutions étrangères qui la menaçaient au dehors.

C'est dans les monastères que se sont formés tant de saints évêques, tant d'illustres défenseurs, qui ont été, dans tous les lieux et dans tous les siècles, sa consolation et son appui. Tels furent saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand et une infinité d'autres qui puisèrent dans la retraite des lumières abondantes, une généreuse liberté, un courage intrépide, et qui se préparèrent par les exercices de la vie monastique, aux travaux et aux combats

(290) « Videntur nonnullis monachi res humanas plusquam oportet deseruisse, non intelligentibus quantum nobis animus in orationibus prosit, et vita ad exemplum. » (S. Aug., *De morib. Eccles.*)

(291) « Ut dubitari non debeat ipsorum meritis adhuc stare mundum. » (Thomassin, part. I, l. III, c. 25, n. 5.)

(292) « Quid ergo narrem Macarios, Arsenios, Serapiones, et cetera columnarum Christi nomina » (S. Hieron.

du saint ministère. « Il était ordinaire, dit M. Fleury, de prendre les plus saints parmi les moines, pour en faire des prêtres et des clercs. C'était un fonds où les évêques étaient assurés de trouver d'excellents sujets, et les abbés préféraient volontiers l'utilité générale de l'Eglise à l'avantage de leur communauté (293). » Il est inutile d'en citer des exemples, parce qu'ils s'offrent d'eux-mêmes en foule à ceux qui connaissent l'histoire de l'Eglise. Quels services l'île seule de Lérins n'a-t-elle pas rendus à la religion? L'Eglise de France lui doit une grande partie de sa gloire. C'est de cette célèbre solitude que sont sortis tant de pontifes recommandables par leur sainteté et par leurs lumières. L'étonnante fécondité de cette terre privilégiée attira longtemps l'admiration du ciel et de la terre (294).

A quoi pensez-vous, me diront peut-être ici les détracteurs de l'état religieux, de relever avec tant de soin la sainteté des anciens moines? Leur ferveur est la condamnation et non l'apologie de ceux qui vivent aujourd'hui. L'oisiveté, la mollesse, le relâchement de ces derniers, rapprochés de la pénitence et de la régularité des solitaires qui furent jadis l'ornement et la ressource de l'Eglise, n'en sont que plus inexcusables et plus révoltants. Je leur dirai à mon tour : Si les religieux ont dégénéré de leur premier esprit, gémissez de leurs relâchements, à la bonne heure; désirez sincèrement que les divers instituts soient rappelés à leur ancienne ferveur; condamnez les abus et ceux qui en sont les auteurs; mais ne censurez pas l'état en lui-même ; mais ne haïssez pas un religieux, précisément parce qu'il est tel, et avant que d'avoir su s'il est fidèle à sa vocation, ou s'il en a violé les engagements; mais ne contribuez pas, par vos railleries amères, par vos injustes mépris, par vos insultantes exagérations, à décrier une profession sainte et infiniment utile à l'Eglise ; mais n'applaudissez pas à des opérations dont l'effet est de renverser les monastères, et de faire évanouir tout espoir de rétablissement et de réforme.

§ VII. — *Les religieux ont conservé les titres et les monuments de la religion, aussi bien que les bonnes études.*

Les services dont nous venons de parler ne sont pas les seuls que les instituts monastiques ont rendus à l'Eglise, et qui leur ont acquis des droits aussi étendus que légitimes à sa reconnaissance. Ce sont les moines qui nous ont conservé et transmis les plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique. Si les écrits des Pères, si les décrets des conciles, si les titres augustes qui sont aujourd'hui les remparts et la richesse de l'Eglise, sont parvenus jusqu'à nous, c'est par les soins et les travaux des moines. Sans les monastères, l'ignorance avec tous les vices qu'elle traîne à sa suite, serait devenue générale, et le renouvellement des études aurait été impossible. C'étaient les religieux qui, avant l'invention de l'imprimerie, transcrivaient et multipliaient, par cet utile exercice, les exemplaires d'une foule d'ouvrages ecclésiastiques ou littéraires, qui sans eux seraient devenus rares, ou auraient absolument péri. Leurs bibliothèques furent des asiles publics, où tous les monuments qui intéressent la religion et les lettres se réfugièrent alors, pour échapper à la dépravation du goût, à l'inondation et aux ravages des Barbares, à la fureur des guerres civiles ou étrangères. On doit regarder les monastères comme un des principaux moyens dont la Providence s'est servie pour conserver la foi de l'Eglise, sa tradition, sa discipline, ses cérémonies. Et l'on se flatte de servir la religion, en demandant la suppression des instituts religieux ! Et des hommes qui se disent Chrétiens, viendront nous demander froidement, à quoi sont bons les moines ! Quelle ignorance ou quelle ingratitude ! « La plupart des écoles, dit M. Fleury (295), étaient dans les monastères, et les cathédrales mêmes étaient servies par les moines en certains pays, comme en Angleterre et en Allemagne..... Or, je compte les monastères, entre les principaux moyens dont la Providence s'est servie, pour conserver la religion dans les temps les plus misérables..... C'étaient des asiles pour la doctrine et la piété, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondaient le reste du monde. On y suivait l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes gens voyaient les exemples des anciens. On y gardait des livres de plusieurs siècles, et on en écrivait de nouveaux exemplaires : c'était une des occupations des moines, et il ne nous resterait guère de livres, sans les bibliothèques des monastères..... C'est la curiosité de ces savants abbés, le travail de leurs moines qui nous ont conservé les livres de la bonne antiquité ecclésiastique et profane.... Le moine saint Augustin et les autres que saint Grégoire avait envoyés planter la foi en Angleterre, y formèrent une école qui conserva les études, tandis qu'elles s'affaiblissaient dans le reste de l'Europe ; en Italie par les ravages des Lombards; en Espagne par l'invasion des Sarrasins; en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre sortit saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence (296). L'Angleterre donna ensuite à la France le savant Alcuin, qui, dans son école de Tours, forma les illustres disciples dont j'ai marqué dans l'histoire les noms et les écrits ; de là vint l'école du palais de Charlemagne, très-célè-

(293) Fleury, dis. 2, n. 3.)

(294) « Beata et felix insula Lirinensis, quæ cum parvula et plana esse videatur, innumerabiles tamen montes ad cœlum misisse cognoscitur. Hæc est quæ eximios nutrit monachos, et præstantissimos per omnes provincias erogat sacerdotes. » (S. Cæsar. Arelat., hom. 29.)

(295) Fleury, *Disc. sur l'Hist. ecclésiast.*, disc. 3, n. 22. •

(296) Fleury, *Ibid.*, n. 32.

bre encore sous Charles le Chauve, celle de Saint-Germain de Paris, de Saint-Germain d'Auxerre. Les Normands désolèrent ensuite toutes les provinces maritimes de France, et les études se conservèrent dans les églises et les monastères les plus reculés vers la Meuse, le Rhin, le Danube et au delà dans le fond de l'Allemagne, où les études fleurirent sous le règne des Othon (297). »

Et qui peut nous répondre que les jours de barbarie et d'ignorance que virent nos pères, ne reviendront plus? que les âges suivants n'ont plus à redouter le naufrage général, qui, sans les monastères, eût jadis entraîné les plus précieux monuments dans l'abîme de l'oubli? Des révolutions lentes ou subites peuvent amener des malheurs qui nous paraissent aujourd'hui sans vraisemblance. Ces dépôts respectables, dont la religion retira autrefois de si grands avantages, peuvent encore devenir très-nécessaires pour mettre en sûreté ses titres et ses monuments. C'est donc pour le passé une ingratitude inexcusable, et pour l'avenir une imprudence visible que de concourir à l'affaiblissement des instituts religieux et à la ruine des monastères. Les gens de lettres eux-mêmes savent-ils bien que c'est à ces moines, objet de leurs satires et de leurs mépris, qu'ils sont redevables de la conservation de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité, qui sont encore aujourd'hui leurs délices et leurs modèles? Les Homère, les Virgile, les Horace, les Cicéron, les Tite-Live seraient perdus pour nous, et nous ignorerions jusqu'à leur nom, si les monastères n'eussent sauvé de l'oubli les ouvrages de ces grands hommes.

§ VIII. — *Services que les religieux ont rendus et rendent encore à l'Eglise dans les missions.*

Continuons de parcourir les divers genres de services que les religieux ont rendus à l'Eglise. L'une de ses plus glorieuses prérogatives, c'est la fécondité. Elle a eu dans tous les temps, un zèle pur et sincère pour le salut des peuples. Elle n'a jamais cessé de travailler à faire connaître le Dieu véritable et Jésus-Christ son Fils unique, aux nations encore ensevelies dans les ombres de la mort. Cet esprit s'est perpétué en elle d'âge en âge, sans qu'aucune société étrangère ait jamais tenté de lui ravir cette gloire ni de la partager avec elle. Mais par qui l'Eglise a-t-elle rempli ce ministère laborieux et environné de périls? C'est un fait public et notoire, que les religieux y ont eu plus de part que les autres. Ils ont recueilli cette précieuse succession de l'esprit apostolique. Ce zèle brûlant et infatigable pour les intérêts de Jésus-Christ et de son Eglise semble être devenu, depuis une longue suite de siècles, leur patrimoine et leur héritage. Ils sont toujours prêts à renoncer à tout, à braver les plus grands dangers, à essuyer les plus rudes travaux, pour soumettre à Jésus-Christ les peuples plongés dans les ténèbres et les désordres de l'idolâtrie.

Lorsque le schisme et l'hérésie commencèrent à ravager les provinces de l'Orient, l'Eglise trouva dans le cloître de grandes ressources pour réparer ses pertes et ses malheurs. On en vit sortir des hommes apostoliques qui, par la sainteté de leur vie, par la ferveur de leurs prières, par l'éclat et la grandeur de leurs miracles, répandirent la lumière de l'Evangile dans de vastes contrées et soumirent à Jésus-Christ tous les royaumes du Nord. « Les siècles moyens ont eu leurs apôtres qui ont fondé de nouvelles Eglises chez les infidèles aux dépens de leur sang, et ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers saint Augustin d'Angleterre et ses compagnons, envoyés par saint Grégoire, qui, bien qu'ils n'aient pas souffert le martyre, en ont eu le mérite, par le courage avec lequel ils s'y sont exposés au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette Eglise naissante, que Bède nous a conservée, et où l'on voit des vertus et des miracles dignes des premiers siècles. Aussi peut-on dire que chaque temps a eu sa primitive Eglise. Celle d'Angleterre fut la source féconde de celles du Nord. Les Anglais-Saxons devenus Chrétiens eurent compassion de leurs frères, les anciens Saxons demeurés en Germanie et encore idolâtres; et ils entreprirent avec un grand zèle de porter en ce vaste pays la lumière de l'Evangile. De là vint la mission de saint Villebrod en Frise et celle de saint Boniface en Allemagne... Pour affermir ces nouvelles Eglises, on y fonda dès le commencement des monastères... C'était le séminaire où on élevait des enfants du pays pour les instruire de la religion et des lettres, les former à la vertu, et les rendre capables des fonctions ecclésiastiques. Ainsi, en peu de temps, ces Eglises furent en état de se soutenir elles-mêmes sans avoir besoin de secours étrangers (298-99).

On sait avec quelle fureur les hérésies de ces derniers siècles attaquèrent l'Eglise, et lui enlevèrent une multitude de provinces et de royaumes. Mais Dieu qui veille toujours sur elle, lui ménageait, dans les missions du Nouveau Monde, de quoi réparer ses malheurs. Ce sont les religieux qui ont défriché ces terres incultes et arrosé de leurs sueurs et de leur sang ces immenses contrées. « Depuis la découverte des Indes occidentales, les religieux, dit le P. Thomassin, ont eu la plus grande part aux travaux de la prédication évangélique, parmi tant de nations barbares et idolâtres, et on est encore forcé de leur y confier la plus grande partie des cures. Et l'on peut admirer après cela la providence de l'Epoux immortel de l'Eglise, lequel, voulant assujettir un

(297) Fleury *Disc. sur l'Hist. ecclésiast.*, disc. 3, n. 20-22.

(298-99) Fleury. *Ibid.*, n. 24.

nouveau monde tout entier à son Eglise, a suscité pour cela, depuis quelques siècles, tant d'illustres communautés régulières (300-1). »

Encore aujourd'hui les religieux sont chargés de la plupart des missions dans l'Egypte et sur les côtes d'Afrique, dans la Grèce, dans la Géorgie, l'Arménie, la Perse, et dans presque tous les royaumes jusqu'aux extrémités de l'Asie : dans les Indes occidentales, dans les îles et les terres fermes de ce vaste continent. Ce serait donc porter un coup sensible à la religion, et lui enlever une puissante ressource, que de ruiner les monastères. Quiconque serait capable de contribuer ou d'applaudir à ces renversements, doit demeurer convaincu d'être un ennemi de l'Eglise. Si vous détruisez les instituts religieux, où trouverez-vous des ministres pour toutes ces missions dans les différents lieux de la terre? Le clergé séculier n'est déjà que trop affaibli ; il fait tous les jours de nouvelles pertes, et les ouvriers ordinaires, devenus rares, suffisent à peine aux Eglises d'Europe. Que pourront-elles donc offrir aux autres parties du monde? Les premiers pasteurs, plus touchés des besoins de ces peuples lointains, que de l'intérêt de leur propre troupeau, cèderont-ils sans regret leurs meilleurs sujets pour soutenir les missions de l'Amérique ou de l'Asie? D'où les fidèles de la Perse, du Tonquin, de la Chine, du Japon, des îles et du continent de l'Amérique recevront-ils des ministres et des pasteurs? Quand les religieux ne seront plus, qui se dévouera à ces pénibles ministères qui exigent des qualités rares et difficiles à réunir? Cette œuvre demande des hommes embrasés d'un zèle pur et ardent pour la gloire de Jésus-Christ et de son Eglise, accoutumés depuis longtemps à porter le joug de l'obéissance, et à mener une vie dure et laborieuse; des hommes assez désintéressés et assez intrépides pour quitter leur patrie, pour s'exposer aux fatigues des plus longs voyages, pour braver les dangers d'un climat dévorant, et pour aller chercher au delà des mers ou dans des régions lointaines, non de l'or ou des plaisirs, mais une mort prématurée ou des infirmités considérables ; des hommes, en un mot, qui n'ayant ni liens ni établissements à conserver, ni propriétés à faire valoir, ni héritage à amasser ou à transmettre, soient toujours prêts à voler partout où l'intérêt de l'Eglise et la loi de l'obéissance les appellent. Toutes ces missions paraissent donc essentiellement liées à la destinée des corps réguliers : la ruine des uns entraînera celle des autres. Le même coup qui renversera les monastères ne peut manquer de porter la désolation dans ces établissements qui honorent l'Eglise, et lui assurent l'auguste caractère de catholique. Et ne serait-ce pas un vrai malheur pour la religion, que dans le temps même où elle fait de si grandes pertes dans l'Europe, par les ravages de l'incrédulité, elle se vit encore privée d'une multitude d'ouvriers évangéliques dont elle a besoin pour se soutenir et pour s'étendre dans les autres parties de l'univers? Je sais bien que de pareils inconvénients ne toucheront guère cette multitude de personnes de tout sexe et de tout rang que l'incrédulité a perverties, ou qui, sans adopter expressément aucun système d'impiété, n'ont pour la religion et pour tout ce qui y a rapport, qu'une absolue indifférence : aussi n'est-ce pas à des hommes de ce caractère que nous offrons ces réflexions, mais à Nosseigneurs les évêques de France, au clergé du second ordre, qui aiment et honorent la religion, aux âmes chrétiennes, sincèrement touchées des biens et des maux de l'Eglise. Elles ne peuvent se dissimuler que la plupart des diocèses du royaume manquent de ministres essentiels ; que les corps réguliers, frappés de stérilité depuis quelques années, n'offrent plus que de faibles ressources pour y suppléer. Mais si ce supplément même leur est enlevé, divers ministères seront absolument négligés, faute de sujets, ou seront mal remplis, parce qu'il faudra confier à un seul des fonctions et un travail auxquels le zèle de plusieurs aurait eu peine à suffire; et il n'est que trop certain que les instituts religieux, en succombant aux attaques qui leur sont livrées de toutes parts, laisseront un vide affligeant et difficile à remplir.

§ IX. *L'instruction des peuples souffrirait beaucoup de la suppression des instituts religieux.*

La religion ne se soutient et ne se transmet que par les mêmes moyens qui ont servi à son établissement, c'est-à-dire par l'enseignement et la prédication de la parole. Ce serait la détruire, que de lui ravir ses ministres, ou de leur fermer la bouche. C'est donc l'affaiblir et lui nuire, que de rendre la prédication de la saine doctrine plus rare et plus imparfaite ; c'est exposer beaucoup de fidèles à perdre de vue les vérités chrétiennes et les maximes de l'Evangile ; c'est préparer les voies à l'ignorance et à tous les maux qui en sont la suite. Mais si l'instruction des fidèles, la conservation du dépôt sacré, l'enseignement et la défense de la tradition intéressent essentiellement la religion, peut-on nier que les religieux ne prennent à ces fonctions si nécessaires une part très-abondante? Ne sortons point de la capitale, où le clergé séculier est si nombreux; et jetons un coup d'œil sur la liste des prédicateurs destinés à remplir les diverses stations de l'Avent ou du Carême. Un petit nombre excepté, tous les autres sont des religieux. Qui les remplacera, si le projet pour leur anéantissement ne rencontre point d'obstacle dans son exécution? Les pasteurs ordinaires, dit-on. Mais dès aujourd'hui ils le feraient, s'ils le pouvaient. Car il faut le dire ici, puisqu'aussi bien on le dissimule-

(300-1) THOMASSIN, *Disc.*, part. I, l. III, c. 18, n. 2.

rait en vain : On n'emploie les religieux qu'à regret ; si l'on pouvait se passer d'eux, ils seraient bientôt réduits à l'inaction, puisque trop souvent, malgré la pénurie des ministres et les besoins pressants du troupeau, on dédaigne leurs services ; on les traite avec hauteur ; on a toujours à leur égard le ton impérieux et menaçant. Il n'y a que l'impuissance où sont les pasteurs ordinaires de suffire par eux-mêmes à tous les devoirs dont ils sont chargés, qui les détermine à partager avec les réguliers quelques-unes de leurs fonctions. Elles seront donc ou abandonnées ou mal remplies, si les instituts religieux viennent à périr.

Mais, direz-vous, les instructions publiques faites par les réguliers ou par d'autres chargés du ministère de la parole, sont si imparfaites et si vicieuses, que la suppression de ces exercices serait peut-être un bien ; ou le mal, si c'en est un, serait peu digne de nos gémissements : si les religieux n'ont point d'autre titre à nos regrets, on peut voir sans émotion les projets qui tendent à les affaiblir ou à les détruire. J'avoue que cette fonction si sainte et si sublime n'est pas toujours, à beaucoup près, ce qu'elle devrait être. Des déclamations froides et puériles, de vains jeux de mots, une ridicule affectation de bel esprit, des défauts plus grands encore, ne dégradent que trop souvent le ministère de la parole. Mais il est encore des prédicateurs qui annoncent avec dignité les vérités évangéliques (302), qui contribuent à conserver et à transmettre le dépôt que nous avons reçu de nos pères ; qui empêchent par une réclamation publique et non interrompue, que les maximes mondaines ne prévalent contre les règles de l'Evangile : et l'on ne craint point d'assurer que ce serait un malheur public que de réduire au silence une multitude de bouches qui s'ouvrent tous les jours pour rendre témoignage à Jésus-Christ, à la vérité de sa doctrine, à la pureté de sa morale, à la grandeur et à la certitude de ses promesses. Mais pour prévenir ce malheur, il faut conserver les monastères, où les pasteurs trouvent encore des ressources. Hélas ! avec tous ces secours la religion est peu connue, et les fidèles sont mal instruits : ils en ignorent l'esprit, les titres, les preuves et les fondements. Les vains sophismes de l'incrédulité les éblouissent souvent et les renversent. Des conversations imprudentes, des lectures dangereuses, les discours empoisonnés d'un libertin les jettent d'abord dans le doute, et par le doute les conduisent à une entière infidélité. Semblables à des soldats nus et sans armes dans un jour de combat, les plus faibles traits qu'une instruction solide eût repoussés et mis en poudre, les blessent et leur donnent la mort. Ils perdent sans regret le trésor de la foi, parce qu'ils n'en ont jamais connu le prix. En un mot, l'ignorance est aujourd'hui un des plus grands fléaux qui affligent l'Eglise. C'est à ces ténèbres volontaires que l'irréligion doit une grande partie de ses funestes succès.

Après cela, que ceux qui déclament sans cesse contre les religieux nous disent si l'instruction des peuples, et les intérets de l'Eglise n'auraient rien à souffrir d'une suppression qu'ils désirent avec plus de chaleur que de lumière. Eh ! avec la ressource qu'offrent les monastères, l'instruction est si imparfaite et si insuffisante ! Malgré les efforts réunis du clergé séculier et régulier, la religion fait tous les jours de si grandes pertes ! l'incrédulité étend si fort au loin ses ravages ! que sera-ce donc quand l'Eglise aura perdu une grande partie de ses défenseurs ? Si la famine de la parole désole déjà l'empire de Jésus-Christ, combien ce fléau deviendra-t-il plus général et plus terrible quand les instituts réguliers, anéantis ou déshonorés, n'auront plus rien à offrir aux pasteurs ordinaires ; que tous les prédicateurs qui se forment aujourd'hui dans les monastères ne seront plus ; que toutes les chaires que les religieux remplissent dans les universités et les colléges seront vacantes, ou que, pour remplacer les anciens instituteurs, on sera obligé d'enlever aux autres fonctions du ministère une partie de ceux qui y peuvent à peine suffire ? L'extinction des ordres religieux aplanira donc les voies à l'incrédulité. Ne rencontrant plus cet obstacle, elle se répandra avec plus de fureur ; ses fanatiques apôtres travailleront avec plus d'audace à pervertir les peuples, et l'apostasie deviendra de jour en jour plus effrayante et plus générale. N'est-il pas inconcevable que des hommes qui se glorifient d'aimer l'Eglise, s'efforcent de ravir aux fidèles et aux pasteurs les secours qu'ils trouvaient dans les corps réguliers ; que par leurs clameurs, ou par des moyens plus efficaces, ils travaillent à réduire à l'inaction et au silence une multitude de ministres évangéliques ? Et quel moment encore choisit-on pour ces funestes opérations ? Celui-là même où une secte ardente et nombreuse fait les plus grands efforts pour renverser l'ancienne croyance, et où ses trop rapides progrès doivent nous faire craindre une révolution générale.

§ X. — *C'est favoriser les entreprises de l'incrédulité, que d'avilir ou de détruire les corps réguliers.*

Ses dogmes sont affreux, et ses prétentions effrayantes. Elle menace toutes les institutions ; mais c'est à la religion surtout qu'elle en veut. Sa haine contre le christianisme surpasse celle des anciens tyrans :

(302) Cette profanation du ministère évangélique est un scandale aussi commun que déplorable ; mais nous en appelons ici au jugement du public : est-ce parmi les réguliers ou dans le clergé séculier que l'on trouve ces orateurs mondains avides de gloire, plus attentifs à faire briller leur esprit qu'à instruire solidement le peuple fidèle ; dont les discours fastueux n'excitent qu'une stérile admiration des mondains, ou le gémissement des gens de bien ? Cette question est facile à résoudre.

elle ne peut être satisfaite que par l'entier renversement de la religion, de ses dogmes, de ses mystères, de son culte; elle veut régner seule, et le faire sans obstacle; elle s'irrite contre tout ce qui veut lui donner un frein, ou réprimer ses entreprises. De-là son déchaînement contre les prêtres, et surtout contre les religieux. Malgré sa fierté, elle s'abaisse sur ce point jusqu'aux plus grossières injures, et aux satires les plus indécentes. L'humanité dont elle fait parade, la tolérance universelle dont elle parle avec tant d'ostentation, l'abandonnent ici, et sont remplacées par des fureurs dont la douceur de nos mœurs semblait devoir nous garantir toujours. Elle pardonne à toutes les sectes leurs erreurs et leurs vices; aux adorateurs mêmes des idoles leurs superstitions absurdes ou impures; mais elle ne saurait pardonner aux religieux leur profession, ni même leur habit. Il ne sort pas de ses ateliers une misérable brochure, où l'on ne remarque un chagrin, une animosité, un acharnement contre les religieux, qui étonne : ils y sont traités de *stupides*, d'*insectes*, de *misérables*, d'hommes pernicieux à la société, indignes d'avoir aucune part à ses bienfaits.

Eh! pourquoi donc une philosophie qui nous vante tant sa bienfaisance, qui vient, dit-elle, adoucir nos mœurs et prêcher aux hommes le support mutuel, n'a-t-elle pour les religieux que des atrocités et des emportements? qu'ont donc fait les habitants des cloîtres, pour perdre tout droit à sa tolérance? On ne peut nier pourtant, à moins d'avoir renoncé à toute bonne foi et à toute équité, qu'il n'y ait dans les corps réguliers des hommes honnêtes, vertueux, sensibles, bienfaisants, instruits même dans les sciences que nos philosophes préfèrent à toutes les autres; des citoyens, en un mot, qui n'ont perdu ni les droits, ni les sentiments dont cette honorable dénomination réveille l'idée. Si dans le nombre des lecteurs, il y avait quelque esprit assez prévenu pour douter de ce que j'avance, je l'exhorte à en faire l'épreuve, et à préférer aux déclamations aigres et violentes de nos esprits forts, son examen et son expérience : il verra, avec surprise, combien il avait eu tort de juger sur de vaines apparences, ou plutôt de répéter, avec une aveugle confiance, ce que disent là-dessus des hommes mal instruits ou passionnés.

Encore une fois, quelle peut être la raison du déchaînement si persévérant et si universel de la part des incrédules contre l'état religieux? Pourquoi cette philosophie qui affecte si souvent un air de douceur et de modération, devient-elle intolérante et inhumaine aussitôt qu'il est question *des moines?* Si son pouvoir égalait sa haine, elle renverserait tous leurs établissements; elle les dévouerait pour toujours à l'opprobre et à la misère. Cette aversion paraît d'abord fort extraordinaire; mais quand on y regarde de près, on en trouve sans peine le motif ou le prétexte. L'incrédulité, comme on vient de le dire, a entrepris d'opérer parmi nous une révolution dans les idées religieuses. Elle vient, dit-elle, briser les fers que la superstition avait donnés à la raison, renverser l'empire des préjugés, délivrer l'homme du joug incommode de la religion, le rassurer contre de vaines terreurs qui lui ravissent ses plaisirs, ou qui les empoisonnent. Tout ce qui contrarie ses vues, l'irrite et la met en fureur : elle ne souffre qu'avec une extrême impatience ce qui s'oppose à ses projets, et en recule l'exécution; car elle est pressée de jouir du fruit de ses travaux, et de la gloire de son triomphe : aussi emploie-t-elle toutes sortes de moyens pour accélérer le moment où le christianisme, ayant disparu avec ses dogmes obscurs et ses préceptes incommodes, on verra régner à sa place les consolantes maximes de la nouvelle philosophie.

Faut-il donc s'étonner que les instituts religieux soient l'objet de son aversion? elle ne peut se le dissimuler; tant que ces pieux établissements subsisteront, elle n'a point consommé son œuvre. Les monastères sont comme autant de citadelles dans le pays dont elle a entrepris la conquête. Situés dans tous les lieux du royaume, ils ne peuvent manquer d'influer sur l'opinion publique. Tant que les peuples conserveront du respect et de la confiance pour ceux qui les habitent, les dogmes et les prétentions de la nouvelle philosophie ne leur paraîtront dignes que de mépris et d'horreur. Le devoir, l'honneur, l'intérêt s'unissent pour engager les religieux à élever leur voix contre les ennemis de la foi. Ils connaissent parfaitement les dispositions de l'incrédulité à leur égard; et quand des motifs supérieurs ne leur feraient pas un devoir pressant de réclamer contre ses entreprises, de les dénoncer à l'Etat et à l'Eglise, la crainte seule des maux qui les menacent, si elle venait à triompher, suffirait pour les réveiller de leur engourdissement, et les rendre attentifs aux démarches de cette philosophie impie et turbulente.

Aussi n'a-t-elle rien oublié pour décrier les religieux, pour les rendre méprisables et odieux, et par ce moyen préparer les voies à leur anéantissement. Sa haine devrait faire leur sûreté : son animosité, ses invectives, ses emportements sont une preuve publique que la cause des religieux est étroitement liée, de l'aveu même de leurs plus ardents ennemis, à celle de l'Eglise; que, pour porter à la religion des coups efficaces, il faut commencer par affaiblir ou éteindre les instituts monastiques. Quel est donc l'aveuglement et l'imprudence de ceux qui, ne pouvant se dissimuler les progrès rapides et effrayants que l'impiété fait parmi nous, osent encore, au nom de la religion, désirer ou demander la suppression des monastères? C'est entrer dans les vues de nos incrédules, concourir à leurs desseins, travailler pour leurs intérêts, que de décrier l'état religieux, de le donner en spectacle, de lui faire perdre la confiance du peuple

fidèle. Combien n'ont-ils pas applaudi à des entreprises qui, comme l'événement ne l'a que trop prouvé, tendaient visiblement à introduire l'anarchie dans les monastères, à décourager les supérieurs qui avaient encore quelque désir de conserver ou de rétablir la discipline, à enhardir les sujets las de porter le joug des observances régulières, à aigrir des maux déjà fort grands, et à les rendre incurables? Quel triomphe pour eux si, poussant jusqu'au bout un système dont les premiers essais ont été si funestes, on commençait par détruire la plus grande partie des monastères, ou si l'on reculait la liberté de se lier par des vœux, jusqu'à un terme qui ne laissât plus aux corps religieux aucun espoir de se perpétuer, et de laisser des héritiers de leur profession et de leurs engagements!

Ces corps une fois détruits ou avilis, l'incrédulité en deviendra plus hardie : ses productions licencieuses et impies circuleront avec plus de facilité. Ses efforts ne rencontrant plus l'obstacle que lui opposaient les religieux, auront des effets plus rapides et plus étendus : nous marcherons à grands pas vers la révolution tant désirée. Le clergé séculier s'y opposera, dit-on; fort bien : mais si aujourd'hui que les réguliers unissent leur voix à la sienne, la prétendue philosophie ne laisse pas que d'étendre au loin sa séduction et ses ravages, combien sera-t-elle plus audacieuse, quand on aura rompu une des barrières qui pouvaient soutenir ses efforts, et suspendre le débordement de ses dogmes impurs et funestes? Et pourquoi, quand il s'agit de défendre la religion, qui est l'empire de Jésus-Christ, se permet-on ce qui serait regardé comme une folie par une sage administration dans les empires de la terre? Si l'ennemi menaçait nos provinces, si des succès inattendus avaient encouragé son audace, et faisaient craindre de plus grandes usurpations, négligerait-on les moyens qu'on aurait de prévenir son malheur? Aurait-on la maladresse de licencier une partie des combattants, au moment même où le danger serait plus pressant, et où toutes les ressources réunies suffiraient à peine pour repousser l'ennemi et sauver la patrie? Une pareille imprudence n'est point alors à craindre. Et pourquoi donc enlever aux pasteurs ordinaires le secours que leur offrent les corps réguliers, pour instruire les peuples et les prémunir contre la contagion de l'incrédulité, pour résister à ses attentats, pour empêcher qu'elle n'achève de tout renverser parmi nous?

§ XI. — *Si l'irréligion vient à bout de détruire les corps réguliers, elle poussera plus loin ses conquêtes et ses ravages.*

Car, il ne faut pas s'y tromper, les prétentions de l'impiété n'ont point de bornes. Les instituts religieux ne sont l'objet de sa haine que par le rapport qu'ils ont avec le christianisme en général, dont ils sont en partie l'ornement et l'appui. Elle croira donc n'avoir rien fait en les détruisant si, après ce premier avantage, elle doit voir le clergé séculier paisible et florissant; si la religion conserve encore son culte, ses cérémonies, ses dogmes, son empire sur l'esprit et le cœur des fidèles. Nos faux philosophes ne s'efforcent donc d'avilir et de ruiner l'état religieux qu'afin de se préparer, par ce renversement, les voies à de plus hautes entreprises. Ce premier obstacle détruit, ils pousseront plus loin leurs conquêtes. Les autres institutions, sans en excepter les plus relevées et les plus saintes, seront successivement attaquées. Ainsi, de proche en proche cette flamme impure et dévorante consumera tout. L'incendie prend tous les jours de nouveaux accroissements. Si les premiers pasteurs ne s'arment enfin de zèle; s'ils n'élèvent leur voix, s'ils ne font usage de leur autorité, et ne réunissent leurs efforts pour en arrêter les progrès, le moment viendra, et il paraît peu éloigné, où ils le voudront et ne le pourront plus.

Tous les principes s'altèrent visiblement dans l'esprit des peuples. La foi s'éteint, l'impiété étend sur nos contrées son ombre mortelle. Les liens qui attachent les hommes à la religion et à la patrie tombent les uns après les autres. On voit germer de toutes parts des systèmes hardis, des erreurs funestes. Les anciennes maximes sur la fidélité et la subordination sont méprisées comme une superstition et un reste de préjugés, que la lumière de la philosophie est venue dissiper. La nation est, dans l'ordre moral et politique, comme un corps naturel à qui l'on a donné quelque funeste breuvage. Le poison circule dans les veines : il pénètre de jour en jour plus avant; il attaque déjà les principes de la vie; il porte de toutes parts le ravage et la mort. Le mal est d'autant plus dangereux, qu'il est moins senti et moins connu. Le malade est tombé dans la stupeur; mais sa constitution est vigoureuse, et le principe meurtrier qui assoupit aujourd'hui et jette les membres dans l'engourdissement produira peut-être un jour des convulsions terribles. Dans cette fermentation générale, à quels malheurs ne devons-nous pas nous attendre?

Depuis plusieurs années la France retentit des cris séditieux de la nouvelle philosophie contre l'excessive opulence de l'Eglise, contre le luxe, les profusions, l'oisiveté, la mollesse de ses ministres. Chaque jour enfante de nouveaux plans dont l'exécution causerait parmi nous les plus étranges bouleversements. Dans un siècle moins mauvais que le nôtre, ces déclamations auraient été repoussées avec horreur. Le respect sincère des peuples pour la religion et pour ses ministres, était une barrière que l'impiété eût tenté vainement de surmonter ou de rompre; mais la disposition des esprits est bien changée. Sans parler de cette prodigieuse multitude d'esprits hardis et corrompus qui haïssent le christianisme et tout ce qui y tient, combien d'hommes imprudents qui, sans renoncer à la foi, prêtent l'oreille aux discours de ses ennemis, qui lisent avec une

malheureuse avidité ces productions licencieuses où les ministres de la religion sont traités avec un souverain mépris, où ils sont représentés comme des hommes frivoles, inutiles à l'Etat, plongés dans la mollesse, insultant par le faste et l'abus de leurs richesses à la médiocrité et à l'indigence de leurs concitoyens. On y répète avec une affectation capable d'émouvoir les esprits, qu'il est temps de faire tout rentrer dans l'ordre; que l'Etat, prêt à s'abîmer sous une dette énorme, a bien tort de ne pas voir ou de négliger une ressource aussi aisée et aussi abondante que celle qu'il a sous la main; qu'il ne s'agit pas d'aggraver le fardeau des peuples, déjà surchargés et malheureux; qu'il n'y a qu'à s'emparer de tant de richesses dont l'abus est visible et intolérable.

Je sais bien que les déclamations de nos sophistes modernes n'ont ni justesse ni solidité; qu'elles sont aussi contraires aux principes d'une saine politique qu'à ceux de la religion; mais de quel usage seront les anciens principes quand une fois l'incrédulité aura réussi à leur opposer l'opinion publique, si redoutable parmi nous; à les faire regarder comme des préjugés nés dans des siècles de superstition et d'ignorance, mais indignes d'asservir un siècle où la lumière a chassé les ténèbres et où la raison commence à reprendre ses droits? Les maximes de la nouvelle philosophie sont fausses sans doute et pernicieuses; mais il n'est pas moins vrai qu'elles sont accueillies avec empressement, qu'elles aigrissent les esprits, qu'elles les disposent à voir sans émotion les plus violentes entreprises contre les ministres de la religion, à les désirer même, à y applaudir d'avance, à souffrir impatiemment les délais. Quand une fois ces nouveaux systèmes auront perverti les différentes classes des citoyens; que la multitude dans tous les Etats sera animée de l'esprit qui transporte les fanatiques apôtres de la philosophie, que deviendra dans ce royaume la religion avec ses ministres? L'intervalle qui nous sépare de ce terme fatal ne paraît pas considérable. Les anciens principes luttent encore, quoique faiblement, contre les funestes innovations de l'incrédulité; mais les mesures que l'on prend pour affermir ceux-là n'ont aucune proportion avec la chaleur et le zèle qui s'efforcent de faire prévaloir celle-ci. La digue s'entrouvre de toutes parts, et nous sommes menacés d'une inondation générale

§ XII. — *Intérêts qu'ont les évêques de venir au secours des corps réguliers.*

Au milieu de ces secousses internes qui agitent les esprits, qui changent les anciennes idées, qui, sur les objets les plus sacrés, font prendre une autre direction à l'opinion publique, et qui ne peuvent finir que par quelque catastrophe, l'engourdissement de ceux qui ont une si évidente obligation et un si pressant intérêt de prévenir ce malheur est inconcevable. Ils s'endorment sur le bord d'un abîme. Ce n'est pas assez pour eux de se livrer à cette dangereuse sécurité; ils renoncent sans regret à une partie des ressources que la Providence leur avait ménagées. Ils détruisent de leurs propres mains un des murs de la cité sainte. C'est ce que disait, il y a quelques années, un évêque témoin (303) du soulèvement contre les corps réguliers. La religion est en France comme une ville assiégée par des ennemis artificieux et cruels. Ils n'oublient rien pour la surprendre et lui faire éprouver les derniers malheurs. Les dissensions domestiques ne l'ont que trop affaiblie; le péril devient de jour en jour plus pressant; et, au lieu de multiplier les obstacles pour arrêter l'ennemi, de chercher de nouveaux défenseurs pour repousser ses attaques, on lui aplanit les voies, on favorise ses desseins, on renverse les ouvrages avancés. Cette comparaison est aussi juste qu'effrayante.

Car ce ne sont point là de vaines exagérations; le mal est encore plus grand qu'on ne saurait le dire; le danger est au dessus de nos alarmes. Il est incroyable qu'on ne veuille apprendre que de l'expérience, trop tard par conséquent et sans fruit, ce qu'il serait si aisé et si important de prévoir. Mais un évêque qui aime la religion, qui est sensible aux maux qui la désolent et aux dangers plus grands encore qui la menacent, qui est touché de ses propres intérêts, pourrait-il ne pas venir au secours des corps réguliers, et ne pas repousser les attaques qui leur sont livrées par des ennemis déclarés au dehors et par de faux protecteurs au dedans? Il élèvera sa voix contre des opérations mal concertées, dont les fruits ont déjà été si amers, et qui, au lieu d'une heureuse réforme qu'un certain public nous annonçait sans y croire, n'ont amené que des désordres et des ravages. Il ne croira point avoir rempli ce que la religion attend de son ministère, quand il aura sauvé d'une injuste proscription les monastères de son diocèse; il étendra sa sollicitude aussi loin que les objets qui en sont la matière. L'intérêt et les besoins de l'Eglise seront la mesure de son zèle, aussi bien que le motif de sa réclamation; elle sera donc vive et persévérante. Il dédaignera la fausse et honteuse ressource de ceux qui se disent peut-être à eux-mêmes que les malheurs et les atteintes dont l'incrédulité menace le premier ordre des pasteurs sont encore éloignés; que le renversement des corps réguliers peut bien être le funeste avant-coureur de plus grands ravages; mais que ces désastres sont réservés à une autre génération, et que ceux qui sont aujourd'hui en place jouiront paisiblement jusqu'à la fin de leur grandeur et de leur opulence.

Quand même cette indigne et basse politique ne se tromperait pas dans ses calculs·

(303) M. Caulet, évêque de Grenoble.

que des progrès, plus rapides qu'elle n'aurait pû imaginer, ne viendraient pas déconcerter ses projets, troubler ses jouissances, et la faire repentir de son inaction et de sa sécurité, y aurait-il rien de plus honteux que de voir d'un œil tranquille et indifférent les malheurs que les ennemis de la religion préparent à la génération suivante; de ne transmettre à des successeurs qu'une autorité chancelante et un ministère impunément déshonoré; de voir former sous ses yeux un orage terrible, dont l'explosion prochaine et inévitable portera au loin le ravage et la désolation, et de n'oser ouvrir la bouche pour écarter ce malheur, pour avertir la nation du péril qui la menace? Pouvons-nous croire que, parmi les ministres de la religion, il y ait des hommes dominés par un aussi vil égoïsme? S'il y en avait de tels, de si lâches dispositions seraient un scandale dont il faudrait gémir, et non pas un exemple qu'il fût permis de suivre.

§ XIII. — *L'irréligion menace l'état politique, et lui prépare les plus grands malheurs.*

Mais quelle apparence, dit-on, que le gouvernement, si attaché à la religion, tolère jamais de pareilles entreprises? Il peut bien ne pas soutenir les corps réguliers, les abandonner à ceux qui ont conjuré leur perte; encore ne se prêtera-t-il à leurs desseins, qu'autant qu'ils seront couverts sous des apparences de zèle et de prétextes de réforme; mais il ne souffrira jamais qu'on touche aux ministres essentiels de la religion. Les premiers pasteurs surtout, assurés de la protection du souverain, seront toujours en état de braver les menaces et les projets de l'incrédulité; ils n'auront à redouter de sa part que des murmures ou des satires. Sur ce principe, on s'endort dans une entière sécurité; on voit sans inquiétude et sans effroi tous les principes se perdre ou se corrompre, l'irréligion, fière de ses succès, devenir de jour en jour plus entreprenante. Qu'on examine avec quelque attention le terme d'où nous sommes partis, il y a vingt-cinq ou trente ans, et celui où nous nous trouvons aujourd'hui. Cette comparaison est vraiment effrayante; l'espace que nous avons parcouru est immense; une impulsion secrète, formée par le concours de plusieurs causes, a visiblement déplacé le corps politique. Nous avançons à grands pas vers la liberté et la lumière, disent nos esprits forts: nous courons vers l'abîme, disent les hommes sages et religieux; si quelque ressource inattendue ne suspend le mouvement qui nous entraîne, nous tomberons jusqu'au fond du précipice.

Dans tous les temps il y a eu des abus et des désordres; mais on en gémissait, on les avouait du moins, on sentait le besoin d'une réforme. On ne suivait pas toujours ce que la religion enseigne ou prescrit, mais on conservait du respect pour elle. Les passions souillaient les mœurs, mais elles épargnaient les principes. Mais aujourd'hui le mal a bien fait d'autres progrès; la règle elle-même est attaquée, traitée de préjugé, méprisée comme un joug inutile. Un vil épicuréisme, déguisé sous des noms moins honteux, a remplacé dans la plupart des cœurs les principes de religion. Les âmes dépravées par l'incrédulité se resserrent dans le cercle étroit de l'intérêt personnel; la probité s'écroule avec la religion; les vertus sociales ne sont plus qu'un vain nom; le zèle pour le bien public est devenu non-seulement rare, mais presque ridicule; l'humanité que prêchent nos faux philosophes a éteint tout patriotisme. Ce n'est pas assez pour eux d'inspirer une entière indifférence pour l'Etat où la Providence nous a fait naître, et pour le souverain qui le gouverne; ils sèment encore des principes de révolte; ils ne voient dans les rois que des adroits usurpateurs, que la force seule a élevés sur le trône, et que la force aussi peut en faire descendre. Ils répandent avec une activité incroyable ces dangereuses maximes, que c'est du peuple, et non de Dieu, que le monarque tient son autorité; qu'il n'est que le serviteur et le mandataire de sa nation; qu'elle est en droit de lui demander compte de son administration; de révoquer une commission passagère; de punir par la destitution, non-seulement les prévarications, mais la seule négligence (304) de son représentant; de le chasser du trône, de transporter à un autre la couronne, suivant ses intérêts ou ses caprices.

Si l'on continue à dissimuler les progrès et les ravages de l'incrédulité; si l'on souffre qu'elle renverse les maximes saintes qui érigeaient aux souverains un trône inébranlable dans la conscience de leurs sujets; si on laisse germer dans les esprits naturellement amoureux de l'indépendance, des systèmes hardis et séditieux, il ne restera bientôt plus, pour contenir les peuples dans l'obéissance, d'autre frein que la force et la terreur. Mais la force, quand elle est seule, est la plus faible des barrières; c'est une digue qui ne suspend un moment le torrent, que pour donner lieu, quand elle est rompue, à de plus grands ravages et à une inondation plus générale. Notre nation est peut-être moins capable que bien d'autres de se renfermer dans un juste milieu. Si l'on réussit à lui persuader qu'elle a vécu jusqu'ici dans l'avilissement et sous le règne de la superstition, il est bien à craindre qu'elle ne sorte de cette prétendue servitude, que pour se livrer aux désordres de l'anarchie. « Il s'est élevé au milieu de nous, disait, il y a quelques années, le ministère public (305), une secte impie et audacieuse;

(304) *Dictionnaire universel des sciences*, etc., ou *Bibliothèque de l'homme d'Etat et du citoyen*, discours préliminaire, pag. 36, 42, 43, 44: et t. I, pag. 113, 137, 152, 153. Ouvrage proposé par souscription par le sieur Panckoucke, dont les deux premiers tomes se distribuent.

(305) Réquisitoire de M. Séguier, avocat général au parlement, toutes les chambres assemblées, le 18 août 1770

elle a décoré sa fausse sagesse du nom de philosophie, ses partisans se sont érigés en précepteurs du genre humain. D'une main ils ont tenté d'ébranler le trône, de l'autre ils ont voulu renverser les autels. Leur objet était d'éteindre la croyance, de faire prendre un autre cours aux esprits sur les institutions religieuses et civiles; et la révolution, s'est pour ainsi dire, opérée. Les prosélytes se sont multipliés; leurs maximes se sont répandues; les royaumes ont senti chanceler leurs antiques fondements : et les nations, étonnées de trouver leurs principes anéantis, se sont demandé par quelle fatalité elles étaient devenues si différentes d'elles-mêmes... Ils se sont acharnés à détruire la foi, à corrompre l'innocence, à étouffer dans les âmes tout sentiment de vertu... Cette secte dangereuse a employé toutes les ressources; et pour étendre la corruption, elle a empoisonné, pour ainsi dire, les sources publiques. Enfin la religion compte aujourd'hui presque autant d'ennemis déclarés que la littérature se glorifie d'avoir formé de prétendus philosophes : *Et le gouvernement doit trembler de tolérer dans son sein une secte ardente d'incrédules, qui semble ne chercher qu'à soulever les peuples sous prétexte de les éclairer.....* L'anarchie et l'indépendance sont le gouffre affreux où l'impiété cherche à précipiter les nations, et c'est sans doute pour remplir ce funeste projet, qu'elle s'occupe depuis longtemps à dénouer nœud à nœud tous les liens qui attachent l'homme à ses devoirs.... *Elle est convaincue d'être autant l'ennemie des peuples et des rois, que de Dieu même.* »

§ XIV. — *L'Etat a un très-grand intérêt à protéger les ordres religieux, et à les sauver du péril qui les menace; les religieux sont un obstacle au progrès de l'irréligion*

L'impiété est donc funeste aux empires; elle est pour eux une source de troubles et de malheurs. Les intérêts de la religion et ceux de l'Etat sont si étroitement liés, qu'on ne peut guère blesser les uns sans nuire aux autres; il est surtout bien certain que tout ce qui tend à détruire la religion devient, par le contre-coup, pernicieux à l'Etat : ensorte qu'un royaume où la religion est avilie, impunément attaquée, chancelante, doit se regarder comme étant à la veille d'éprouver les derniers malheurs et les plus terribles révolutions. Vainement essayerait-on de se rassurer, contre ces trop justes terreurs, par l'exemple des républiques qui, au sein de l'impiété et de l'idolâtrie, n'ont pas laissé d'être florissantes et heureuses. Elles n'étaient point sans religion, quoiqu'elles ignorassent la véritable; elles conservaient les dogmes fondamentaux qui servent de frein aux passions, et qui préviennent une foule de crimes qui échappent aux regards ou à la sévérité des lois; au lieu que les efforts de l'incrédulité tendent visiblement à renverser toute réligion, à lui substituer les dogmes impurs et abjects de l'athéisme, ou une indifférence monstrueuse et universelle. Si elle réussit dans ses horribles projets, le dogme capital de la Providence et d'une vie à venir, l'immortalité de l'âme, la distinction du juste et de l'injuste, et tant d'autres vérités ni moins importantes ni moins nécessaires, seront méprisées comme des préjugés de l'enfance. Et de quels malheurs, même temporels, une pareille impiété ne peut-elle pas être la source? L'Etat a donc un intérêt très-pressant à sauver la religion du naufrage qui la menace, et à étouffer promptement le monstre de l'incrédulité qui s'efforce de dévorer notre patrie. Il a le même intérêt à conserver, à affermir, à protéger tout ce qui peut s'opposer à ses ravages. Or, nous avons prouvé plus haut, que les religieux servent utilement la religion, notamment en ce qu'ils contribuent d'une manière efficace à repousser les attaques de l'impiété. Répandus dans tous les lieux du royaume; parfaitement unis de sentiments et d'intérêts sur ce point essentiel; engagés par honneur et par devoir à combattre de toutes leurs forces les dogmes pernicieux de l'irréligion, ils sont très-propres à démasquer ses artifices, à détruire ses sophismes, à prémunir les peuples contre cette funeste épidémie, à prévenir les maux qui ne manqueront pas de fondre sur l'Etat, si jamais la religion en est bannie. Se peut-il que ceux qui se glorifient d'aimer l'un et de respecter l'autre, osent se permettre de mépriser les religieux, et de les traiter d'hommes inutiles?

§ XV. — *Les religieux détournent par leurs prières les fléaux qui menacent l'Etat.*

Si, comme le pense et le prêche une aveugle philosophie, l'univers était l'ouvrage du hasard; si le sort des empires dépendait uniquement de la puissance et de la sagesse des hommes; si les biens et les maux, la prospérité et les revers n'étaient que le résultat de leurs passions ou des lois aveugles de la nature; en un mot, si Dieu ne prenait aucun soin des choses humaines, et qu'il n'y eût rien à attendre de sa bonté, ni à craindre de sa justice; dans cette étrange hypothèse, dis-je, on pourrait peut-être avancer que les religieux sont inutiles au monde, et que l'Etat n'a aucun intérêt à conserver un corps d'hommes qui ne contribuent en rien à sa défense ni à sa prospérité. Mais les personnes qu'on a ici en vue détestent cette erreur non moins insensée qu'impie. Elles sont bien persuadées que Dieu voit tout, préside à tout, dispose de tout dans l'univers, selon ses vues de justice ou de miséricorde; que les causes secondes ne sont que le voile ou l'instrument de ses secrètes opérations; que c'est de sa main supérieure que partent les biens et les maux, la prospérité et les revers qui relèvent ou qui renversent les empires. C'est Dieu, en effet, et non des causes aveugles ou imaginaires, qui appelle, quand il veut, la famine, la contagion, la guerre, comme les ministres de ses vengeances, et les arrête quand il lui plaît. Avec la même autorité, il substitue à ces fléaux l'abondance, la prospérité, la paix. C'est lui qui accorde les res-

sources, les victoires, les succès. Aux uns, il donne la prudence, le conseil, des vues salutaires, la présence d'esprit dans les accidents inopinés, la fécondité des expédients : il leur inspire le courage, des résolutions fortes avec la confiance pour les exécuter. Il ôte aux autres la prévoyance et le discernement des moyens utiles : il les abandonne à l'irrésolution, au découragement, à l'épouvante : il les frappe d'un esprit d'étourdissement et de vertige, et il fait servir les passions mêmes et les vices des injustes à l'accomplissement de ses décrets adorables (306).

Si ces vérités sont indubitables ; si c'est Dieu qui préside à tous les événements ; si les fléaux publics ne sont que les ministres de sa colère ; si la prospérité et l'abondance sont des fruits de sa bonté ; si la sagesse, la justice, la modération dans ceux qui gouvernent, le respect, la soumission, la fidélité dans ceux qui obéissent, sont des dons, y a-t-il rien de plus utile et de plus nécessaire à un Etat, que d'avoir dans son sein beaucoup de personnes agréables à Dieu, attachées à sa loi, appliquées sans cesse à fléchir sa colère, à lui offrir, au nom de leurs concitoyens, un sacrifice continuel de louanges, de prières, d'actions de grâces? Les iniquités des peuples n'allument que trop souvent sa justice : elles seraient punies par des renversements et des catastrophes terribles, si des hommes voués par état à la prière, à la retraite, à la mortification, ne détournaient ces malheurs par leurs gémissements et leur pénitence. Le peuple d'Israël avait irrité le Seigneur par des murmures impies et les plus horribles prévarications : il allait être consumé par le feu de sa colère, et devenir, pour la postérité, un exemple terrible de la sévérité de sa justice contre les ingrats et les rebelles, lorsque Moïse, par ses supplications et ses instances, détourne l'orage, apaise le Seigneur, et convertit son indignation en miséricorde.

Les dix tribus étaient excessivement coupables : au schisme et à l'hérésie elles avaient ajouté des crimes qui avaient mis le comble à cette double prévarication. Une sécheresse de plusieurs années, avec la famine et l'affreuse misère qui en est la suite, fut la verge dont Dieu se servit pour châtier ce peuple apostat. Il ne faut pas douter que les faux politiques de ce temps-là ne cherchassent, dans le jeu des causes secondes, la raison de ce redoutable fléau qui désolait leurs provinces, ou qu'ils n'attribuassent au hasard des maux dont la cause leur était inconnue. Mais la religion nous apprend que c'est par l'ordre exprès du Seigneur que le ciel est devenu d'airain, et qu'il refuse ses influences. Elle nous apprend aussi qu'un saint prophète, haï et méprisé, a été chosi de Dieu pour exercer ses vengeances. Sa parole menaçante est tombée sur la terre comme une flamme terrible, et a porté de tous côtés la stérilité et la désolation : au moment marqué, elle ramène la fécondité et l'abondance.

C'est ainsi que des hommes, comptés pour rien par les mondains, sont pourtant, en un sens, les arbitres des royaumes, parce qu'ils sont les amis de celui à qui tout obéit, qui commande aux éléments, qui est l'auteur et le maître de toute la nature, le principe et le dispensateur de tous les biens. C'est à leurs prières et à leurs bonnes œuvres que les empires doivent souvent, sans le savoir, la paix et le bonheur dont ils jouissent. Nous en voyons une foule d'exemples dans l'histoire de ce peuple fameux que Dieu avait choisi entre toutes les autres nations, et dans lequel il a réuni, comme dans un grand tableau, les traits les plus marqués de la conduite qu'il tient dans le gouvernement de l'univers. Ce qu'il exécutait à découvert dans le peuple juif, il l'opère, dans les autres nations, d'une manière aussi réelle, quoique moins sensible. Les gémissements et les prières des justes ne sont pas moins efficaces aujourd'hui qu'ils ne l'étaient sous l'ancienne loi Si des solitaires pieux et fervents n'attirent plus, comme les prophètes, une protection miraculeuse sur les empires dans lesquels ils vivent, leurs saints gémissements et leurs instances ne sont pas pour cela inutiles. Les conciles eux-mêmes reconnaissent que rien n'est plus capable d'apaiser Dieu, de détourner de dessus la tête des peuples les fléaux et les châtiments dus à leurs crimes, que les prières et la pénitence d'une multitude de religieux fervents, appliqués jour et nuit à lever des mains pures au ciel, à s'offrir à la divine justice comme des victimes publiques d'expiation. Aussi ces saintes assemblées ont-elles toujours employé leur autorité et leur zèle, non à détruire les monastères, mais à les affermir, à y faire revivre les observances régulières ; elles espèrent que cette réforme procurera à l'Eglise et à l'Etat les plus solides avantages (307).

Saint Grégoire le Grand, en parlant des religieuses de Rome, qui y étaient au nombre de treize mille, dit que leur vie était si pure, si sainte, si agréable à Dieu, que Rome leur devait son salut ; et que si leurs prières et leurs pénitences n'eussent adouci la colère du ciel, nul habitant de cette grande ville n'aurait échappé au glaive des Lombards (308).

Un religieux instruit de ses devoirs et attentif à les remplir, ne sépare point l'Eglise de la république ; il sait que tous les événements, même temporels, sont liés au salut ; que tout ce qui arrive aux empires et même aux particuliers, est ou châtiment, ou miséricorde ; que les personnes qui ont

(306) *Explication du livre des Rois*, par M. D'ASFELD, préface.

(307) « Si regularis vigeat observantia, et numerus monachorum Deo propitio augebitur, et mundus per eorum orationes omnibus carebit contagiis. » (*Concil Augustodun.*, an. 670.)

(308) « Harum vero vita talis est, atque in tantum lacrymis et abstinentia districta, ut credamus quia si ipsæ non essent, nullus nostrum jam per tot annos in hoc loco subsistere inter Longobardorum gladios potuisset. » (S. GREG. AGN., l. VI, epist. 26.

été affranchies des soins publics et des affaires séculières pour se dévouer à un ministère plus sublime, sont obligées d'attirer sur l'Etat et sur les différentes parties qui le composent, la protection du ciel et les bénédictions de la grâce ; de s'opposer, au nom de leurs frères, à une trop juste colère, qui laisse régner dans un empire l'imprudence, l'injustice, la fraude, la violence, lorsque les péchés publics ne sont pas combattus par des gémissements dont la voix soit plus forte et plus efficace. Il prie donc, sans interruption, pour les armées, pour les conseils publics, pour les tribunaux où l'on rend la justice, pour l'exercice de l'autorité légitime, pour la paix des provinces, pour le repos des familles, pour le bonheur et l'intérêt temporel de tous les particuliers. Et ce sont des hommes de ce caractère, qu'on ose représenter comme inutiles à la patrie !

§ XVI. — *Il y a encore dans les corps réguliers, nombre de sujets animés de l'esprit de leur état.*

Vous prenez le change, me dira-t-on ; des religieux fervents et fidèles à leur vocation sont utiles à la société, aussi bien qu'à la religion : qui en doute ? Mais de quelle utilité peuvent être pour l'Eglise ou pour l'Etat, des hommes ignorants ou vicieux, livrés à une honteuse oisiveté, vivant dans la mollesse, et souvent dans le désordre ? Et à ces traits, peut-on ne pas reconnaître les religieux de nos jours ? Ils ont absolument dégénéré de leur premier esprit : leur relâchement général et incurable est un scandale public, qui fait blasphémer la religion et déshonore l'Etat. C'est donc servir l'un et l'autre, que de détruire des institutions corrompues, qui en sont l'opprobre.

Ainsi, quiconque jugerait des instituts monastiques par la multitude des voix confuses qui s'élèvent contre eux, serait tenté de croire que cette profession, jadis si féconde en hommes saints et savants, n'offre plus aujourd'hui que le dégoûtant spectacle d'une affreuse ignorance et d'une dépravation consommée. Les mauvais religieux n'étant tels que par le dégoût de la retraite, de l'étude, des occupations sérieuses, par l'envie de se produire et de chercher au dehors dans des liaisons, ou dangereuses ou inutiles, des consolations et des plaisirs que la solitude ne leur offre plus, le monde les a toujours sous ses yeux : il est témoin de leur dissipation, de leur légèreté, de leurs manières toutes profanes, de leurs faiblesses, de leurs déréglements. Il entend leurs discours, plus capables quelquefois de déshonorer la religion et l'état monastique, que leurs actions scandaleuses. Les bons religieux, au contraire, se cachent au monde, à proportion de ce que la licence de leurs indignes confrères devient plus hardie, et que la malignité du siècle est plus emportée ou plus générale. Ils gémissent, dans le secret, sur des maux qu'ils sont forcés de voir, et auxquels il ne peuvent apporter de remède. Ils cherchent, dans la méditation des livres saints, la consolation dont ils ont besoin au milieu de tant de sujets d'amertume. Ils fuient le siècle, de peur de partager l'opprobre que tant de religieux dissipés ont attiré sur la profession monastique. Et parce que ces religieux fervents ne se montrent plus, ou ne le font que rarement, un monde aveugle et téméraire croit qu'il n'en existe plus de tels. Ne voyant que les religieux dégoûtés des observances régulières, et jugeant par eux de tous les autres, il conclut que le cloître n'est rempli que d'hommes oisifs et déréglés ; que le vice y a tout inondé ; qu'il n'y a plus ni vertu, ni bienséance.

Mais ces vaines exagérations sont aussi contraires à la vérité, qu'injurieuses aux congrégations régulières. Il n'est point hors de propos de rappeler ici une comparaison dont se sert saint Augustin, pour faire sentir aux esprits aigres et murmurateurs, la témérité et l'injustice de leurs invectives trop générales contre les déréglements et les scandales qui affligent l'Eglise. Lorsqu'on regarde d'une manière superficielle, dit ce Père, une aire où les gerbes ont été battues, mais où la paille couvre encore le grain qui en a été séparé, les imprudents sont tentés de croire qu'il n'y a rien qui puisse être porté dans les greniers du père de famille. Mais un examen plus sérieux dissipe aussitôt cet affligeant préjugé. Il n'y a qu'à lever la paille qui couvre la surface de l'aire, pour voir que le père de famille est plus riche qu'on ne pensait, et que, sous une matière méprisable et légère, il y a des biens solides et précieux.

L'application de cette comparaison est aisée et naturelle. On est bien éloigné de dissimuler le relâchement des ordres religieux : il est assurément fort grand dans la plupart des monastères. Mais il ne faut pas croire non plus que la ferveur et la régularité en soient absolument bannies. Dieu s'y est réservé des fidèles adorateurs. On ne craint point d'être démenti, en avançant qu'il n'y a point de congrégation régulière qui ne possède encore un nombre plus ou moins considérable de religieux fidèles à leur vocation, humbles, mortifiés, pleins de zèle et de lumière, capables de ranimer leurs corps, d'en bannir les abus dont eux seuls connaissent l'origine et les remèdes ; d'y faire revivre l'amour des observances régulières, si on les tirait de l'inaction où diverses causes les ont réduits, si on leur confiait le dépôt de la régularité ; si leurs désirs et leurs efforts pour opérer une sérieuse réforme étaient soutenus par le gouvernement et par les évêques.

Il faut bien que la chose soit évidente et notoire, pour avoir forcé le rédacteur de l'édit de 1768 d'en faire l'aveu : « *Nous avons la satisfaction*, y fait-on dire au roi, *de voir dans ce royaume un nombre considérable de religieux, offrir le spectacle édifiant d'une vie régulière et laborieuse.* Il ne faut pas croire que ces religieux fervents, lesquels, *animés d'un désir sincère de la perfection, se sont*

consacrés à Dieu par des vœux solennels de religion, et ont ainsi renoncé aux emplois extérieurs de la société civile, soient pour cela devenus inutiles à l'Etat, comme le disent des hommes frivoles, aussi peu instruits des règles d'une saine politique que des principes de la religion. *Les religieux*, continue le monarque, *ne cessent de lui* (à la société) *rendre les services les plus importants par l'exemple de leurs vertus, la ferveur de leurs prières, et les travaux du ministère auquel l'Eglise les a associés* (309).

Cet hommage, rendu aux corps réguliers, est d'autant plus honorable qu'il est moins suspect. Il est donc vrai que, malgré le torrent des abus qui ont souillé la plupart des institutions, il est peu de monastères qui n'offrent encore des exemples de régularité et de ferveur. Au milieu d'une foule de religieux qui ont laissé affaiblir ou éteindre le premier esprit de leur vocation, on trouve encore des sujets édifiants, qui fuient le monde et ses vains amusements, qui s'appliquent à des études sérieuses, qui honorent l'Eglise par la pureté de leurs mœurs. Leurs ferventes prières, leurs bonnes œuvres, leurs saintes macérations sont très-capables d'apaiser Dieu et de détourner les effets de sa colère. Ils doivent, par conséquent, être chers à l'Etat comme ils le sont à la religion. Ces hommes fidèles à leurs engagements ne forment pas le plus grand nombre; on en convient; mais pourquoi trouverait-on si étrange dans les instituts religieux, ce qui, partout ailleurs, afflige sans étonner? Dans tous les états, dans les professions les plus saintes et les plus considérables de l'Eglise et de la société, les hommes éclairés, vertueux, justes, désintéressés, intrépides, fidèles à tous leurs devoirs, sont toujours rares, en comparaison de la foule qui se livre aux vices contraires.

D'ailleurs (et c'est une observation importante qu'il ne faut point perdre de vue) quand nous disons que les instituts religieux doivent être précieux à l'Eglise et à l'Etat, parce que l'un et l'autre peuvent en retirer les plus solides avantages, il n'est point question des individus qui remplissent aujourd'hui les monastères : c'est de la profession monastique elle-même qu'il s'agit : c'est elle que nous représentons comme utile ou même nécessaire à la religion et à la société : elle a rendu, dans tous les temps, à l'une et à l'autre, les plus importants services. Elles ont donc le plus grand intérêt à prévenir la subversion totale qui menace les ordres religieux, et à y faire refleurir la discipline régulière. Quelle sainte violence ne feraient pas au ciel tant de monastères, si une sérieuse réforme y faisait revivre la première ferveur? Ils deviendraient même pour l'Etat des sources publiques de grâces et de bénédictions.

—

§ XVII.—*Service important que les religieux rendent à l'Etat, en y conservant la pureté des mœurs.*

Y a-t-il rien, en effet, de plus utile ou de plus nécessaire à une nation que la pureté des mœurs? Elles peuvent tenir lieu des lois et de tous les autres appuis; mais nulle autre ressource ne peut remplacer ce puissant ressort. Les mœurs sont pour un Etat, ce que le sang est pour le corps humain. Sont-elles essentiellement viciées : il ne faut plus s'attendre qu'à des accidents funestes, à des désordres, à des malheurs. Un royaume sans mœurs est un Etat perdu, ou sur le penchant de sa ruine. Ainsi, pour juger si telle institution est nécessaire ou inutile, salutaire ou nuisible à l'Etat, il faut voir quelle est son influence sur les mœurs publiques. Si elle est capable de les amollir et de les corrompre, elle est, par cela seul et sans autre discussion, un fléau public qui doit attirer l'attention et réveiller le zèle du gouvernement. On ne doit rien oublier pour en délivrer promptement la société : telle est, par exemple, la nouvelle philosophie.

Ce principe supposé, il ne s'agit plus que d'examiner, non si des religieux qui se sont laissé affaiblir par la contagion des mauvais exemples, et qui ont cédé au torrent de la corruption générale, peuvent contribuer à la conservation ou au rétablissement des mœurs d'une nation : une pareille question est étrangère au sujet que je traite; mais si l'on peut raisonnablement attendre cet heureux effet des instituts religieux; si un sage gouvernement, qui connaît et qui cherche ses vrais intérêts, doit s'appliquer à affaiblir les corps réguliers, à les avilir aux yeux de la nation, à démolir une partie des monastères, à préparer la ruine des autres : ou s'il ne doit pas plutôt prendre les voies les plus naturelles et les moyens les plus efficaces, pour les ramener à leur esprit primitif, pour leur rendre la considération qu'ils ont perdue, et avec elle, le désir et le moyen de servir utilement la religion et la patrie. Ce problème n'en est pas un pour les esprits équitables et judicieux. Il est aisé de voir que si l'on parvient une fois à faire revivre dans les ordres religieux l'esprit de prière, le goût des bonnes études, l'amour de la retraite, et une partie au moins de leur première ferveur, on peut se promettre de ce changement les plus heureuses influences sur les mœurs de la nation. Les monastères situés dans tous les lieux du royaume, seront comme un précieux levain propre à échauffer et à élever toute la pâte. Leurs avis particuliers, leurs exhortations publiques, soutenues par leurs exemples et leurs prières, purifieront la masse de la nation de tant de vices qui la corrompent et la déshonorent : ils ramèneront parmi nous les vertus que l'impiété décrie et bannit, et desquelles néanmoins dépend la paix et la félicité des empires.

Ne dirait-on pas, à entendre nos incrédules accuser d'inutilité les ordres religieux, que

(309) *Préamb. de l'édit de 1768 concern. les religieux.*

ce monde n'est qu'une société d'épicuriens et de matérialistes, qui n'attendent rien après cette vie, qui n'en connaissent même point d'autre; que l'homme n'est qu'un être passager, qui, après avoir joué un personnage d'un moment sur la terre, doit se dissoudre pour toujours, et retomber dans le néant, ou dans une insensibilité éternelle? Si telle doit être sa destinée, il n'a rien à faire que de se ménager, durant le rapide séjour qu'il fait en ce monde, l'existence la plus douce et la plus délicieuse qu'il lui est possible. C'est pour son corps uniquement qu'il doit travailler, puisque ce corps est tout son être. C'est à se procurer des sensations agréables que se doivent terminer tous ses soins et toutes ses recherches: ainsi dans une république de matérialistes, s'il pouvait y avoir de société sans religion, tout ce qui ne se rapporterait pas au bien du corps serait réputé nul; tous les talents, toutes les professions qui ne contribueraient en rien au bonheur et aux plaisirs des sens, seraient au moins inutiles dans cette étrange société. La religion y serait un hors-d'œuvre, et ses ministres des hommes à charge et dangereux, puisque toutes leurs fonctions seraient de troubler les jouissances de leurs concitoyens.

Mais si la plus noble portion de l'homme survit à la destruction de ses organes; s'il a d'autres soins, d'autres devoirs, d'autres besoins, d'autres intérêts que ceux qui ont rapport à son enveloppe matérielle et grossière; si la terre n'est pour lui qu'un lieu de préparation et d'épreuve; si la société passagère qui nous lie ici-bas, n'est que l'image d'une société immortelle qui nous attend au delà du tombeau; si la prospérité de cette société temporelle, n'est qu'un moyen et un degré pour nous élever à une félicité plus réelle et plus durable; si la paix et le bonheur même de cette vie dépendent essentiellement de la pureté des mœurs, de l'observation des lois, de la probité, de la bonne foi, de la bienfaisance; si rien ne contribue tant à rendre un Etat paisible et florissant, que la modération des désirs, le mépris du luxe, des richesses, des plaisirs sensuels; si rien n'est plus propre à affermir ces vertus, à les rendre communes et populaires, que la religion; si toutes ces maximes, dis-je, sont indubitables: quelle plus fausse politique, quelle plus inexcusable méprise, que de détruire des institutions chargées par état de soutenir et de défendre la religion, de prêcher par leurs leçons et par leur exemple, toutes les vertus qui sont le fondement de la félicité publique!

§ XVIII.—*Nouveaux services que les ordres religieux rendent à l'Etat.*

Enfin, pour descendre à quelques autres considérations moins importantes, mais qui ne doivent pas être négligées, qui pourrait compter les pauvres que nourrissent les divers monastères du royaume? Malgré l'aversion que l'on a contre les religieux, on est forcé d'avouer qu'en général ils vivent, sinon dans la pénitence, du moins dans la simplicité, la frugalité et la modestie. On reproche, il est vrai, à certains corps réguliers, plus riches que les autres, leur faste et leurs dépenses; et l'on a raison, s'il est question de leurs devoirs et de leurs engagements: mais si vous comparez leurs excès, en ce genre, avec les profusions et la magnificence de tant d'autres, qui possèdent de grands biens dans l'Etat ou dans l'Eglise; vous avouerez que l'abus des richesses est infiniment plus rare et moins criant dans les monastères qu'ailleurs, et que leur luxe serait regardé dans plusieurs qui les blâment, comme une grande modération. Il est donc vrai qu'en général les religieux trouvent dans leur sage économie un superflu qui est la ressource d'une infinité de malheureux. Mais que deviendra ce fonds toujours subsistant pour les pauvres, si les religieux s'éteignent peu à peu, et si leurs biens vont se fondre dans la masse de la société? Tel qui aura sa part de ces dépouilles, se servira de cet accroissement de fortune pour augmenter son luxe et ses folles dépenses; et les pauvres attendront en vain la portion qui leur était destinée par la Providence, et fort exactement payée par les religieux. Ce n'est pas une vaine conjecture; sur ce point, comme sur tant d'autres, le présent peut répondre de l'avenir. Mais l'Etat a-t-il donc quelque intérêt à un pareil désordre, et peut-on se flatter de travailler pour son bonheur, en détruisant des instituts qui faisaient un meilleur usage de leurs richesses? » Tous les sages politiques, dit un auteur estimable, conviennent que le bien de l'Etat, et en particulier celui de la population, puisque c'est là où semblent tendre les vœux de tous nos nouveaux réformateurs, exigent que les espèces, autant qu'il est possible, soient consommées sur les lieux qui les produisent. Ils reconnaissent que la dépopulation des provinces et des campagnes ne provient, en grande partie, que de ce que toutes les richesses en sont absorbées par les villes; que si les seigneurs consommaient dans leurs terres les revenus qu'ils en tirent, la misère y serait moins commune, et qu'une heureuse abondance y favoriserait la propagation, que la disette et la détresse empêchent, d'autant plus qu'elles en diminuent les moyens. D'après ce principe, il est aisé de juger si l'intérêt de l'Etat ne demande pas qu'on laisse subsister les monastères dans les lieux où ils se trouvent, quelque petits qu'ils soient; car si vous les transportez ailleurs, vous ruinez les lieux que vous dépouillez; et souvent même ceux que vous prétendez enrichir, par une trop grande abondance, qui peut leur être aussi funeste, que l'indigence le deviendra aux endroits dépossédés (310). » On sait que les monastères ne sont presque remplis que de cadets de

(310) L'*Ami des hommes*, t. I, p. 5 et suiv.

familles honnêtes, mais peu favorisées de la fortune; les maisons religieuses leur servent d'asile et de décharge pour ceux de leurs enfants qui n'ont ni goût ni talents pour les affaires du siècle, et que l'esprit de Dieu appelle à la solitude. Pourquoi enlever à cette classe nombreuse de citoyens la ressource utile et honorable que leur offrent les monastères?

§ XIX.—*Eloges que donnent les saints Pères à l'état religieux.*

Les instituts religieux ne peuvent donc être que très-chers à tous ceux qui connaissent les vrais intérêts de l'Etat. Ils doivent l'être infiniment à ceux qui aiment l'Eglise. Ils ont eu, dans tous les temps les mêmes ennemis qu'elle, et les mêmes défenseurs. L'histoire de la religion nous offre, d'une part, une tradition constante de haines, d'emportements, d'outrages, de violences, de calomnies de la part des novateurs de tous les siècles contre la vie monastique; et de l'autre, un zèle uniforme et persévérant dans les saints docteurs, les conciles, les écrivains catholiques, pour venger l'institut religieux contre les attaques et les invectives de ses ennemis. Saint Cyprien regardait l'ordre des vierges comme la fleur du christianisme, le chef-d'œuvre de la grâce, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ (311). Saint Athanase porta dans l'Occident cette précieuse semence qui avait déjà produit dans toutes les provinces d'Orient des fruits si admirables. Il y fit connaître la vie de saint Antoine et de tant d'autres qui avaient couru dans la même carrière. Le récit de ces merveilles *fut comme une semence céleste qui remplit toute l'Italie de ces divines plantes qu'on n'avait encore vues que dans l'Orient* (312). Ce saint docteur assure que « si le diable hait en général les bons chrétiens, il déteste d'une manière particulière les moines et les religieuses fidèles à leur vocation (313). » C'est aux détracteurs de la vie religieuse à voir de quel esprit ils sont animés, et à qui ils ressemblent.

On sait combien saint Basile, saint Augustin et les autres Pères honoraient la vie monastique. Ils avertissent les parents que leur autorité sur leurs enfants a des bornes; que c'est en abuser d'une manière très-injuste, et la convertir en tyrannie, que de forcer leur volonté pour le choix d'un état; mais qu'ils doivent leur inspirer de bonne heure le mépris du monde, de ses prétentions, de ses espérances, et les porter, par leurs exhortations et l'exemple de leurs vertus, à se consacrer à Dieu dans la vie religieuse (314).

Les congrégations de religieux et de vierges étaient, au jugement de saint Jérôme, autant de pierres précieuses entre tous les ornements dont l'Eglise est décorée. Aussi avec quel zèle ne travailla-t-il pas à étendre cette sainte institution, et à la venger contre les insultes des hérétiques et des mauvais chrétiens (315).

« Les religieux, dit saint Grégoire de Nazianze, sont, par la ferveur de leurs prières et le mérite de leurs bonnes œuvres, la gloire du peuple chrétien, l'appui et la colonne de l'Eglise, la couronne de la foi, le soutien et la ressource de l'univers (316). »

Mais de tous les auteurs ecclésiastiques qui ont écrit en faveur de l'état monastique, il n'en est aucun qui l'ait fait avec plus de force que saint Jean Chrysostome (317). Il emploie tout son zèle et toute son éloquence à fermer la bouche aux ennemis de cette sainte profession, à détruire les préjugés qu'on s'efforçait d'inspirer contre ceux qui fuyaient le siècle pour se retirer dans la solitude : il regarde les déclamations contre les religieux comme un outrage fait à Dieu même, qui est l'auteur de leur vocation et qui a reçu leur sacrifice. Il s'élève avec une force étonnante contre ces aveugles mondains qui, par leur aversion et leurs injures, décriaient un état saint, où les âmes trouvent de si puissants secours pour conserver ou rétablir leur innocence. Il menace de toute la colère du ciel les faux politiques qui, alors, comme aujourd'hui, traitaient d'hommes oisifs et inutiles ceux qui habitent les monastères; qui auraient détruit, s'ils avaient pu, ces saints asiles; qui s'efforçaient du moins de les livrer au mépris et à l'indignation publique; qui en écartaient ainsi les âmes que la grâce y appelait, mais qui, n'ayant pas assez de force pour braver le mépris et les dérisions des mondains, étaient infidèles à leur vocation, et se replongeaient dans la mer impure du siècle : semblables à un navire, lequel, sur le point d'entrer dans le port, est repoussé par la tempête au milieu des flots où il fait un triste naufrage.

Après cela, que les esprits frivoles qui ne tiennent à rien qu'à leurs plaisirs, qui ne connaissent ni la religion ni ce qui l'intéresse, qui la haïssent même parce qu'elle est ennemie de leurs passions, ne parlent qu'avec dédain ou avec horreur des corps réguliers, il n'y a pas lieu de s'en étonner; mais que des hommes qui se glorifient d'être chrétiens et d'honorer la religion; qu'une partie même de ses ministres unissent leur voix à celle des incrédules pour demander la suppression des monastères; qu'ils triomphent de voir les réguliers couverts de mé-

(311) « Flos ille ecclesiastici germinis, decus atque ornamentum gratiæ spiritalis... Illustrior portio gregis Christi. » (S. Cypr., *De discipl. et hab. virg.*)

(312) *Voy.* Thomass., *Anc. disc.*, part. I, l. III, c. 12.

(313) « Omnes quidem christianos diabolus odit, sed probos monachos, Christique virgines tolerare nullo modo potest. » (S. Athanas., *Apol. monach.*)

(314) « Voluntatem in melius nutrire possunt, et deb'tores sunt ut moneant, ut hortentur, ut foveant, ut pignora sua Deo magis gestiant obligare quam sæculo. » (S. Gaudent., *Brix.*, hom. 9, *ad Neoph.*)

(315) « Certe flos quidam et pretiosissimus lapis inter ecclesiastica ornamenta, monachorum et virginum chorus est. » (S. Hieron., epist. 44.)

(316) S. Greg. Nazianz., *Carmen pro monachis.*

(317) *Advers. oppugnat. eorum qui ad monast. vitam induc.*, l. I et seqq.

pris et menacés d'une ruine prochaine et générale, c'est ce qu'il n'est pas aisé de concevoir. Quoi! hommes inconséquents, vous aimez la religion, vous êtes sensibles à ses biens et à ses maux, ses pertes vous affligent, ses périls vous épouvantent, et vous applaudissez au fond de vos cœurs à tout ce qui se dit et se fait contre les instituts religieux? Et vous déshonorez par vos mépris, par vos censures amères et outrées, une profession sainte que les plus illustres docteurs ont toujours regardée comme un des principaux ornements et une des plus précieuses ressources de l'Eglise; que les Basile, les Chrysostome, les Jérôme, les Augustin, les Fulgence et tant d'autres saints personnages ont embrassée, comblée de louanges, vengée par leurs écrits. Comment ce qui fut toujours si respectable aux yeux de ces grands hommes est-il devenu si méprisable et si odieux à ceux qui se glorifient d'avoir succédé à leur ministère, hérité de leurs sentiments? « Le lecteur sensé, dit M. Fleury, ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des protestants et des catholiques libertins, au sujet de la profession monastique. Il semble chez ces sortes de gens, que le nom de moine soit un titre pour mépriser ceux qui le portent, et un reproche suffisant contre les bonnes qualités. Ainsi, chez les anciens païens, le nom de chrétien décriait toutes les vertus. C'est un honnête homme, disait-on; c'est dommage qu'il soit chrétien. On se fait une idée générale d'un moine, comme d'un homme ignorant, crédule, superstitieux, intéressé, hypocrite; sur cette fausse idée on juge hardiment des plus grands hommes; on interprète malignement leurs plus belles actions. Vous qui avez vu dans cette histoire leur conduite et leur doctrine, jugez par vous-même de l'opinion que vous devez en avoir. Souvenez-vous que saint Basile et saint Jean Chrysostome ont loué, pratiqué la vie monastique, et voyez si c'étaient des esprits faibles. Je sais que dans tous les temps il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais chrétiens; c'est le défaut de l'humanité et non de la profession : aussi de temps en temps Dieu a suscité de grands hommes pour relever l'état monastique (318). »

§ XX. — *Au milieu des révolutions de l'état religieux, l'esprit invariable de l'Eglise a été de réformer, et non de détruire.*

Mais que sert, direz-vous, d'accumuler les témoignages rendus par les Pères et par les autres auteurs ecclésiastiques à la sainteté de cette profession? Que prouvent, en faveur des religieux d'aujourd'hui, les éloges prodigués à ceux qui coururent autrefois dans la même carrière? Qu'ont de commun le zèle, la ferveur, les saintes austérités, les vertus éminentes des premiers moines, avec le relâchement, la dissipation, l'oisiveté dont les maisons religieuses offrent aujourd'hui l'affligeant spectacle? Les Pères comblèrent de louanges une institution qui formait une prodigieuse multitude de saints pénitents et de justes parfaits, et nous applaudissons sincèrement à leurs éloges; mais s'ils étaient témoins de l'état déplorable où elle est tombée parmi nous; s'ils voyaient comme nous jusqu'à quel point les monastères, jadis l'asile de la piété et de la pénitence, ont été déshonorés par l'indigne conduite de ceux qui les habitent, le zèle de ces saints docteurs, qui s'enflamma autrefois contre les ennemis de la vie monastique, se tournerait aujourd'hui contre les moines eux-mêmes. Ils seraient les premiers à demander la suppression des corps réguliers qui sont depuis longtemps la douleur et la honte de l'Eglise, et qui l'exposent aux dérisions et aux insultes de ses ennemis.

Je veux bien supposer, pour un moment, qu'il n'y a rien d'exagéré dans la peinture qu'on vient de faire des monastères; qu'il n'y a plus ni piété ni ferveur dans les corps réguliers; que l'ancienne discipline a fait place aux plus honteux relâchements; qu'il n'y a pas un monastère qui n'ait éprouvé cette funeste révolution. Mais que l'ennemi de l'état religieux ne triomphe pas de cet aveu; car que prétend-il en conclure? Qu'il faut abattre les monastères et supprimer les ordres religieux? Conséquence absurde et cruelle, directement contraire à l'esprit et à la conduite de l'Eglise! Les relâchements qui servent aujourd'hui de matière ou de prétexte aux déclamations aigres et violentes contre les corps réguliers, avaient autrefois infecté la plupart des monastères. L'état religieux éprouva le sort des choses humaines; à des siècles de ferveur et de grâce succédèrent des temps moins heureux; il tomba dans le relâchement et la décadence; l'oisiveté, la mollesse, l'esprit du siècle avec tous les vices qu'il traîne à sa suite, pénétra dans les asiles consacrés à la prière et à la pénitence. On est effrayé en lisant dans les conciles la peinture des abus et des désordres qui avaient inondé les monastères. Ceux d'Autun, de Verneuil, de Tours, de Mayence, de Pavie, de Trosley et une infinité d'autres tenus dans le VIIIe siècle et dans le suivant, attestent que de leur temps les monastères étaient tombés dans un relâchement universel (319); que les moines étaient devenus un objet de risée par leurs profanes amusements, par leur esprit et leurs manières toutes séculières; que les observances régulières étaient oubliées ou foulées aux pieds. Quelques particuliers isolés s'étaient garantis de cette dépravation; mais la multitude avait suivi le torrent et déshonoré par une vie toute mondaine la sainteté de sa vocation. « Au commencement du IXe siècle, dit M. Fleury, et près de trois cents ans après saint Benoît, les moines

(318) Fleury, *Disc. sur l'hist. eccl.*, disc. 3, n. 22.
(319) *Concil. Augustod.*, an. 620; *concil. Turonens.*, an. 817; *concil. Mogunt.*, an. 847; *concil. Papi.*, an. 855; *concil. Trosleiens.*, an. 909, etc

se trouvèrent très-éloignés de l'observance exacte de la règle..... L'observance monastique était presque éteinte en Occident dans le xᵉ siècle, quand Dieu suscita de saints personnages dont le zèle ardent lui donna comme un nouveau commencement. Le monastère de Cluny fut très-célèbre; mais au bout de deux cents ans, il tomba dans une grande obscurité; alors Dieu suscita d'autres grands hommes, qui ramenèrent l'esprit de la règle de saint Benoît, je veux dire les fondateurs de Cîteaux, et particulièrement saint Bernard, que je regarde comme la merveille du siècle... Le concile de Paris, de l'an 1212, marque un grand relâchement dans les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe. On en voit encore plus au grand concile de Latran, tenu trois ans après, qui, pour y remédier, ordonne la tenue des chapitres généraux tous les trois ans : mais ce remède eut peu d'effet, et depuis ce temps les moines continuèrent de se relâcher de plus en plus jusqu'aux dernières réformes (320).

Les mêmes conciles qui ont donné tant d'éloges à l'institut monastique, qui l'ont défendu avec tant de zèle contre ceux qui s'efforçaient de le détruire ou de le déshonorer, reconnaissent qu'il y a beaucoup de religieux qui ont laissé affaiblir ou éteindre leur première ferveur, qui profanent, par une vie mondaine et déréglée la sainteté de leur profession; mais ces affaiblissements et ces scandales ne firent naître alors à personne la pensée de renverser et de détruire. Au milieu de ces révolutions des ordres religieux, l'esprit de l'Eglise est invariable, et sa conduite uniforme. Elle est toujours attentive à protéger et à soutenir les monastères qui vivent dans l'observation exacte de leur discipline primitive; elle n'oublie rien pour y ramener ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. La réforme des monastères est un des principaux objets de sa sollicitude. Les décrets qu'elle a faits sur cette matière, dans une multitude de conciles, sont des monuments subsistants de son zèle pour la conservation ou le rétablissement de la discipline régulière (321). Il faut réformer et non détruire, parce que les monastères où la discipline est en vigueur, sont des sources publiques d'édification et de grâce; ils sont l'appui et l'ornement de l'Eglise, des forteresses spirituelles, où les âmes trouvent un asile contre les ennemis du salut. Le peuple fidèle a un très-grand intérêt à la conservation ou au rétablissement de ces sanctuaires; c'est être ennemi de l'Eglise que de ruiner ces pieux établissements, de les déshonorer, d'y introduire l'indépendance, d'y affaiblir la discipline (322). Tel est le langage des conciles.

A quelque degré que le relâchement ait été porté; quelque profonde, quelque générale que fût la plaie des monastères, jamais l'Eglise n'a désespéré de les ramener à l'intégrité et à la ferveur de leur première origine. Dans tous les siècles elle prend le même intérêt aux instituts religieux; et c'est toujours le même principe qui la guide, l'utilité des fidèles, l'édification publique, la gloire de la religion. Ce sont ces grands motifs qui ont dicté tant de décrets pour maintenir la vie régulière, pour en prévenir la décadence, pour la faire refleurir par des réformes solides et durables. Mais qu'on parcoure tous les monuments de la tradition, et qu'on nous montre, si l'on peut, un seul décret de l'Eglise, qui tende à renverser les monastères, ou qui cherche dans la ruine de ces saints établissements, le remède aux désordres que la suite des siècles y aurait introduits. Ce moyen absurde et désespéré, pire que le mal auquel on prétend le faire servir de remède, ne s'offrit jamais à l'esprit de l'Eglise. Les évêques réunis dans les conciles, déplorèrent le malheur des temps qui avaient introduit la dissipation et le scandale dans des maisons consacrées au recueillement et à la prière; ils condamnèrent les abus; ils employèrent les moyens les plus naturels et les plus efficaces pour les bannir des monastères; mais ils auraient regardé comme un crime et une profanation, d'avilir aux yeux des peuples, et de détruire une institution sainte, qui avait déjà produit dans l'Eglise, et qui pouvait encore produire les fruits les plus abondants. Si des hommes animés d'un esprit différent eussent travaillé à introduire l'anarchie dans les ordres monastiques, à les dévouer au mépris public; si, sous divers prétextes, ils eussent obsédé le trône, et surpris à l'autorité des lois capables d'opérer la ruine de ces instituts, de pareilles entreprises auraient été bientôt réprimées. On aurait hautement désavoué des démarches et des opérations si contraires à l'esprit et aux intérêts de l'Eglise. Mais ses pasteurs n'eurent là-dessus qu'une même voix et un même sentiment. Leurs dispositions furent parfaitement unanimes; elles tendaient à conserver et à faire refleurir les monastères. Ils se regardèrent comme les pères et les protecteurs de ces saints asiles; ils travaillèrent avec un zèle pur, efficace, persévérant, à y faire revivre l'esprit de recueillement et de prière, l'a-

(320) Fleury, *Disc. sur l'hist. eccl.*, disc. 8, n. 28.

(321) *Voy.* les conciles de Béziers, 1225; de Laval, 1242; de Cologne, 1260; de Vienne, 1267; de Londres, 1268; de Virtzbourg, 1287; de Rouen, 1445; de Cologne, 1452 et 1536; de Mayence, 1549.

(322) « Monasteria recte instituta id sunt in populo christiano, quod arces militum, præsidia bene instructa in regione hostium incursionibus exposita : ac proinde totius populi interest ut quæ de monasteriorum reformatione in concilio Tridentino copiose constituta sunt, exsecutioni fideliter mandentur » (*Conc. Melichu.*, an. 1570.) « Quoniam non ignorat sancta synodus, quantum ex monasteriis pie institutis et recte administratis in Ecclesia Dei splendoris atque utilitatis oriatur, necessarium esse censuit quo facilius et maturius, ubi collapsa est vetus et regularis disciplina, instaureturr; et constantius, ubi conservata est, perseveret, etc. » (*Concil. Trid.*, sess. 25.)

mour de la retraite, du silence, de la pénitence. Telle fut leur conduite, et l'événement en a justifié la sagesse. Des réformes utiles ont été le fruit de leurs vœux et de leurs efforts : la discipline reprit sa première vigueur; on vit paraître d'âge en âge des hommes extraordinaires, qui, pénétrés de l'esprit des premiers fondateurs, et remplis d'une grâce abondante, ressuscitèrent la ferveur et la régularité dans les instituts monastiques. Qu'on suive aujourd'hui le même plan, qu'on emploie les mêmes moyens, qu'on travaille avec le même zèle et la même sincérité à la réforme des congrégations régulières, et l'on verra la piété, l'amour de la retraite, le goût pour les études sérieuses, l'esprit de prière et les autres vertus revivre peu à peu dans les monastères, et y produire en abondance des fruits de sainteté et de justice.

Le mal est grand, on l'avoue, mais il n'est pas au-dessus des remèdes. La corruption des mœurs et l'altération des principes, devenues presque générales dans toutes les classes de la société, mettent de plus grands obstacles que jamais à la réforme des ordres religieux; mais cette heureuse révolution n'est pas impossible. Plus d'une fois ils se sont vus inondés d'abus, et sur le penchant de leur ruine : des hommes injustes et violents se répandaient en invectives contre eux; ils demandaient avec audace leur suppression et leur anéantissement : des esprits même modérés et religieux, mais trop frappés des relâchements qui avaient infecté les monastères regardaient cette plaie comme incurable; ils ne voyaient plus d'autre remède à un si grand scandale, que de supprimer des institutions absolument dégénérées, qui, au lieu de l'édification que l'Eglise avait droit d'en attendre, ne répandaient plus qu'une odeur de mort. Le cardinal de Vaudemont, légat du Pape dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, avait entrepris de réformer les abbayes et les monastères dans toute l'étendue de sa légation. Le succès n'ayant pas répondu à ses efforts, il crut que le mal était incurable. Il proposa donc au Pape Clément VIII de supprimer tout à fait l'ordre de Saint-Benoît. Les dispositions de ce cardinal sont aujourd'hui très-communes, je ne dis point parmi nos prétendus philosophes et ceux qui ont adopté leurs erreurs et leur langage, mais parmi ceux qui conservent du respect pour la religion. Les relâchements des corps réguliers sont si étendus et si déplorables, les écarts des religieux particuliers sont recueillis avec tant d'empressement, censurés avec tant d'aigreur, exagérés même avec tant de malignité; la conspiration contre eux devient de jour en jour si forte et si générale, que des esprits d'ailleurs équitables, ont peine à résister à ce torrent. Ils lisent dans une foule de libelles, ils entendent sans cesse répéter dans les cercles que les monastères sont devenus partout des maisons de scandale; que les moines, par leur oisiveté, leur vie séculière et déréglée, sont devenus l'opprobre de l'Eglise, que les abus sont trop étendus et trop enracinés pour laisser espérer aucune sérieuse réforme; qu'il est, à la vérité, douloureux d'abolir tant d'établissements qui ont produit de si grands biens; mais que cette extrémité est désormais inévitable. Ainsi pensait, ainsi parlait le cardinal de Vaudemont, et beaucoup d'autres personnes qui sollicitaient, il y a deux cents ans, la suppression des instituts religieux. Quel malheur pour l'Eglise! si cet imprudent légat eût réussi à communiquer au Pape et aux souverains son zèle aveugle et emporté! Ce projet absurde et barbare l'eût privée des biens infinis que lui ont procurés les réformes postérieures : car à des états de relâchement et de décadence succédèrent la régularité et la ferveur. Heureusement les princes et les Papes rejetèrent avec horreur ces plans de destruction. Clément VIII répondit à son légat, qu'il l'avait envoyé pour guérir des malades et non pour les étouffer, pour relever des édifices qui menaçaient ruine et non pour achever de les détruire : « L'ordre de Saint-Benoît, ajouta-t-il, a rendu à l'Eglise des services si importants que la seule pensée de l'abolir est criminelle (323). » Les deux puissances réunirent leurs vœux et leurs efforts pour faire refleurir la discipline régulière. Ces pieuses entreprises, dirigées par des vues pures, soutenues par des moyens efficaces, furent couronnées par le plus heureux succès. L'ordre de Saint-Benoît, celui de Saint-Dominique, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et plusieurs autres congrégations régulières, embrassèrent une sérieuse réforme. Ces différents instituts donnèrent à l'Eglise une foule innombrable de grands hommes, qui l'édifièrent par leurs vertus, et l'enrichirent par leurs écrits.

Imitons donc les conciles et les Pères : leurs sentiments sont la règle des nôtres, et leur conduite doit nous servir de modèle. A leur exemple, écartons, avec une sainte indignation, tous les projets qui ne tendent qu'à affaiblir ou ruiner l'institution monastique : ils ne sont dignes que de l'incrédulité, comme elle seule peut avoir intérêt à leur exécution. Mais il y a tant de religieux infidèles à leurs engagements! Eh! oui, comme il y a une infinité de chrétiens corrompus, et d'ecclésiastiques déréglés. Les désordres des uns et des autres doivent vous affliger, parce qu'ils déshonorent l'Eglise : mais gardez-vous bien de laisser affaiblir votre respect pour l'Evangile, parce qu'il y a de faux chrétiens, qui en sont l'opprobre; d'accuser tout l'ordre des clercs, parce qu'il y en a de vicieux; de mépriser l'état monastique, à cause des religieux qui ont renoncé à l'esprit de leur vocation (324). Combien y a-t-il aujourd'hui de personnes parmi nous

(323) *Hist. de Saint-Denis*, par dom Félibien, viii, p. 451.

(324) « Monachi falsi sunt, et nos novimus tales; sed non perit fraternitas pia propter eos qui prœ-

à qui l'on pourrait faire le même reproche que saint Augustin faisait autrefois aux donatistes: « Vous haïssez les religieux, et vous cherchez dans leurs relâchements des prétextes pour couvrir et justifier votre aversion. Vous vous dites à vous-mêmes, vous tâchez de persuader aux autres, que c'est le zèle pour la religion qui vous inspire de l'éloignement pour des instituts qui la déshonorent; mais sondez votre cœur, tâchez d'en pénétrer les secrets motifs, et vous verrez que votre animosité et vos censures contre les ordres religieux n'ont d'autre principe que la haine secrète que vous portez au christianisme (325). Si vous aimiez sincèrement la religion, si vous étiez touchés de ses biens et de ses maux, vous n'auriez garde de vous unir à ses ennemis pour décrier une profession dont elle a retiré de si grands avantages; vous vous affligeriez de la décadence de l'état monastique; vous hâteriez par vos vœux le moment où il sera rappelé à sa première ferveur; et, en attendant cette heureuse révolution, vous gémiriez, sans découragement, des maux qui affligent les monastères; vous chercheriez à adoucir votre douleur par la vue des biens qu'ils nous offrent encore (326). Car, n'en doutez pas, quelque étendus que soient les abus qui se sont glissés dans les cloîtres, ils ne sont ni universels ni incurables. Il est encore des religieux animés de l'esprit de leur état et fidèles à leurs engagements. Il en est encore plus, je l'avoue, qui les ignorent ou les méprisent; mais dans quelle classe de la société la pureté des mœurs, le désintéressement, le zèle pour le bien public, la modestie, le bon usage des richesses, sont-ils les vertus du plus grand nombre? Si dans tous les états, en commençant par ce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise et de plus illustre dans l'ordre politique, les gens de bien, les hommes fidèles à leurs devoirs, exacts à remplir toute justice, ne sont presque rien en comparaison de la foule qui est toujours préparée à sacrifier ses devoirs à ses intérêts ou à ses penchants; est-il donc si étrange qu'un dépérissement qui est devenu universel se fasse sentir à proportion dans les congrégations régulières, comme dans toutes les autres associations ecclésiastiques ou civiles? Pourquoi n'aurait-on pas pour les ordres religieux la même équité ou la même indulgence, dont tous les autres corps ont besoin, et qu'ils réclament? En un mot, envelopper dans une même condamnation tous les monastères, parce que la discipline s'est affaiblie dans le plus grand nombre; détester l'état en lui-même, en désirer, en provoquer l'anéantissement, à cause du relâchement de ceux qui l'ont embrassé; regarder le nom de religieux comme une injure, c'est, au jugement d'un écrivain non suspect, une injustice et une perversité inexcusables. « Quoi! dit Erasme (327), vous faites profession d'être chrétien, et vous haïssez ceux qui par leur état ont plus de ressemblance avec Jésus-Christ! Mais les moines d'aujourd'hui, direz-vous, ont entièrement dégénéré de leur première ferveur; la plupart n'ont de religieux que le nom et l'habit. Je veux le supposer; mais quel genre de vie approuvez-vous? quelle profession échappera à vos plaintes et à vos censures, si à cause des mauvais, vous haïssez les bons? »

§ XXI. — *Le principe qui fait désirer la suppression de l'état religieux, tend à tout bouleverser dans l'Etat et dans l'Eglise.*

Si les relâchements, si l'oubli des principes étaient une raison pour détruire, quels bouleversements et quels ravages ne causeserait pas un pareil principe? Quelle institution pourrait échapper à ce funeste système? Car enfin, qu'on examine en détail toutes les associations civiles ou religieuses, en trouvera-t-on une seule qui n'ait plus ou moins dégénéré? Les séminaires, les colléges, les universités, les tribunaux, l'épiscopat, se sont-ils toujours défendus de cette impression funeste qui entraîne vers le relâchement et la décadence toutes les institutions liées à la fragilité humaine? Y a-t-il aucun de ces établissements qui ne soit plus ou moins éloigné du point de perfection et de régularité où il était dans sa première origine, à qui l'on ne puisse reprocher une grande inconséquence entre ses principes et sa conduite, entre ses engagements et sa fidélité? S'il y a une classe de citoyens, un corps quelconque dans l'Etat ou dans l'Eglise, qui n'ait rien à se reprocher, qui n'ait point oublié les règles anciennes, qui ait toujours conformé sa conduite à ses principes : qu'il paraisse, qu'il vienne accuser les instituts monastiques, qu'il leur reproche leurs relâchements; il ne restera aux religieux que de rougir et de se taire. Mais un corps aussi parfait, s'il en existait de tel parmi nous, serait aussi le plus équitable et le plus modéré : il demanderait la réforme et non la suppression des monastères.

On se plaint de toutes parts que les principes se perdent, que les vertus gravées dans le cœur de nos pères, ne sont plus que dans la bouche de leur indigne postérité; que le patriotisme, la bonne foi, la probité, le désintéressement ont souffert dans tous les états des altérations considérables, ou ont même été remplacés par les vices contrai-

lentur quod non sunt : tam sunt enim monachi falsi, quam et clerici falsi et fideles falsi. » (S. Aug., *in psal.* cxxxii, t. IV, p. 1485.)

(325) « Merito illis displicet nomen monachorum, quia illi nolunt habitare in unum cum fratribus, sed sequentes Donatum, Christum diviserunt. » (Aug., *in psal.* cxxxii.)

(326) « Quapropter si contristamur de aliquibus purgamentis, consolamur etiam de pluribus ornamentis. » (S. Aug., epist. 78, *ad cler.*)

(327) « Quænam igitur est perversitas odisse monachum ob id ipsum quod monachus est? Profiteris te christianum, et adversaris eos qui Christo simillimi sunt! Hic protinus occinent... Scio plerosque plurimum abesse ab hac imagine priscorum monachorum : nullum igitur vitæ genus probabimus, si propter malos oderimus et bonos. » (Erasm., *Epist. ad Joan. Eunstad.*)

res ; que les liens de la société se relâchent de jour en jour ; que l'égoïsme s'empare de toutes les âmes ; que la dépravation des mœurs n'a plus de bornes ; que tout le corps politique se corrompt : et l'on voudrait que les instituts religieux n'eussent rien perdu de leur première intégrité au milieu de cette infection générale ; qu'ils eussent toujours été inaccessibles à l'activité de ce principe dévorant qui dénature peu à peu tous les établissements humains ; qu'ils eussent constamment résisté au torrent qui emporte tout le corps politique ; qu'ils eussent conservé leur esprit, leur régularité, leur ferveur, et fussent toujours les mêmes après tant de siècles, tandis que tout autour d'eux, s'altère, se dégrade, se corrompt !

Ce n'est pas, au surplus, qu'on ne soit en droit d'exiger des religieux cette immobilité de vertu et cette sainteté extraordinaire. Le premier de leurs engagements est de lutter contre la corruption du siècle ; d'opposer leurs prières et leur exemple à la licence générale. C'est à eux à empêcher que le monde ne l'emporte sur l'Evangile ; à faire de leurs retraites autant de sanctuaires, où la piété et l'innocence trouvent un asile contre les tentations qui, partout ailleurs, les affaiblissent ou les corrompent. Ils sont assurément très-coupables quand ils oublient une si glorieuse destination, et qu'ils cèdent au torrent. Mais s'il arrive que des affaiblissements insensibles et presque inévitables les rapprochent peu à peu du siècle, il faut les plaindre, et non les condamner avec amertume. Il faut travailler à faire revivre parmi eux leur première ferveur, et non pas les détruire. Sied-il bien aux ennemis de l'état monastique de déclamer avec tant d'aigreur et d'emportement, contre les abus que la suite des siècles a introduits dans les cloîtres ?

Car, après tout, qui sont ceux qui parlent avec le plus de hauteur et de mépris des ordres religieux, et qui menacent de tout renverser ? Ce sont, pour l'ordinaire, de prétendus philosophes, dont les dogmes impurs et funestes sont le fléau de la société, l'opprobre de la religion, et dont les mœurs ne sont que trop souvent assorties à leurs principes : des hommes corrompus, que le souvenir de leurs désordres publics ou secrets devrait réduire au silence et rendre plus circonspects ou plus indulgents : des esprits frivoles, que la première apparence éblouit, et qui, incapables de rien approfondir, adoptent sans discernement les préjugés d'autrui ; des femmes perverties par l'irréligion, et qui croient se donner le ton et les airs de la philosophie en déclamant contre les moines ; des égoïstes, dominés uniquement par l'amour d'eux-mêmes, et qui osent demander, au nom du bien public, le renversement des instituts monastiques. Ce sont encore des ecclésiastiques imprudents, qui, n'écoutant qu'une absurde rivalité et un bas intérêt, voient avec une joie aveugle et maligne, l'avilissement où sont tombés les corps réguliers, et le danger qui les menacent. Mais les citoyens vertueux et honnêtes ; mais les hommes équitables et modérés, qui aiment la religion et l'Etat, qui connaissent les vrais intérêts de l'un et de l'autre, sont bien éloignés d'adopter ces injustes préventions contre l'état religieux. Au lieu de se livrer à des déclamations injurieuses, à des censures aussi inutiles qu'amères ; ils gémissent sur la faiblesse et la misère de notre nature, qui retombe de son propre poids ; ils font des vœux pour qu'une institution sainte en elle-même, qui a été très-utile à l'Etat et à la religion, et qui peut le devenir encore, soit rappelée à la ferveur de son origine.

§ XXII. — *Injustice et inconséquence des détracteurs de la vie religieuse.*

Au milieu de ce déchaînement contre le cloître, qu'il nous soit permis de le demander : pourquoi traite-t-on avec tant d'injustice, ou du moins avec tant de rigueur, ceux qui professent la vie religieuse, tandis qu'on est si indulgent pour le clergé séculier ? Nous sommes bien éloigné d'insulter ici à cet ordre respectable, de relever avec une maligne complaisance les écarts de quelques-uns de ses membres, ou de vouloir justifier les religieux vicieux et mondains, en leur associant d'autres coupables. Nous laissons ces moyens absurdes et irréligieux aux ennemis de l'Eglise. Nous reconnaissons avec joie, qu'il n'est point de diocèse, point d'église, où le clergé séculier ne nous offre encore des sujets édifiants, chers à la religion par leur piété et par leurs lumières. Qu'on nous permette néanmoins de jeter un coup d'œil sur les ministres essentiels de la religion et sur les solitaires, de comparer leurs engagements et leur fidélité.

Les ecclésiastiques séculiers ne sont point honorés parmi nous comme ils méritent de l'être, ne fût-ce que par l'importance de leurs fonctions et la sainteté de leurs ministère ; ils perdent tous les jours la considération publique, en raison des progrès que fait la nouvelle philosophie. Mais enfin on les tolère ; on ne parle pas encore de fermer les séminaires, de détruire les chapitres et les autres corps ecclésiastiques. L'état religieux, au contraire, est en butte à tous les traits de la multitude ; on n'entend de toutes parts que des voix confuses qui le dévouent à l'anathème. Quelles sont donc les raisons ou les prétextes d'une conduite si différente ? Il y en a deux me dira-t-on ; le premier est, que le monde exige moins d'un ecclésiastique séculier, que d'un religieux. Les devoirs de celui-ci, dans l'opinion publique, sont plus étendus et plus sublimes que les obligations de celui-là. S'ils viennent donc à oublier l'un et l'autre la sainteté de leurs engagements, la prévarication du religieux paraît plus inexcusable, et la profanation dont il se rend coupable, plus honteuse et plus criminelle.

J'observe d'abord que ce préjugé, fort répandu, est honorable à la profession monastique et condamne le monde lui-même ; ca-

si l'état religieux est si saint, si sublime, si élevé au-dessus de la corruption du siècle, que les particuliers qui le déshonorent par une vie profane et déréglée en deviennent odieux et insupportables, même aux plus mondains ; quel crime n'est-ce pas que d'avilir ou de renverser une profession si sainte, si propre à honorer la religion, si conforme à la pureté de l'Evangile, et à l'éminence de la vocation chrétienne ?

Mais, en second lieu, est-il bien vrai que les devoirs des ecclésiastiques séculiers sont moins étendus ou moins sacrés que ceux des religieux? Celui qui est appelé par état à travailler au salut des peuples, doit être irrépréhensible (*I Tim.*, III, 2) ; il faut que les yeux de Dieu et ceux des hommes ne voient rien ni dans sa conduite ni dans son cœur, qui ne soit conforme à la piété et à la justice. Il faut qu'il ait toutes les vertus, et qu'il les possède dans un degré si éminent, qu'il puisse servir de guide et de modèle aux plus parfaits. Des hommes qui doivent être la lumière du monde et le sel de la terre (*Tit.* II, 7), qui ont ajouté à leurs périls et à leurs besoins déjà si grands, les besoins et les périls de leurs peuples ; qui doivent donner à tous de leur plénitude, seraient-ils donc moins obligés que le simple solitaire de mépriser le monde, ses faux plaisirs, ses vains amusements, ses richesses périssables ; de détester ses maximes, d'opposer leur exemple à la corruption, d'aimer la retraite et la prière, de pratiquer la mortification, de méditer jour et nuit la loi du Seigneur? Qu'on ouvre le *Pastoral* de saint Grégoire, les livres de saint Chrysostome sur le sacerdoce, les décisions des conciles sur la même matière, si l'on veut se convaincre que l'Eglise a toujours exigé une vertu plus pure et plus éprouvée, des dispositions plus sublimes, une sainteté plus parfaite, une justice plus abondante dans les pasteurs appelés à sanctifier les peuples, que dans ceux qui n'ont d'autres soins que de travailler à leur salut dans le repos de la solitude. Il n'est donc pas permis de douter que la prévarication des ministres nécessaires qui oublient la sainteté de leur état, pour suivre le torrent du siècle et se livrer à ses passions, ne soit plus injurieuse à Jésus-Christ, et plus funeste à la religion, que la dissipation ou le déréglement des solitaires. Pourquoi donc, encore une fois, le monde est-il si inexorable contre les écarts de ces derniers, et si tolérant pour les fautes des autres?

Le monde dira-t-on (et c'est ici une seconde raison que je dois examiner), le monde est également sévère à l'égard des uns et des autres ; mais les ecclésiastiques séculiers plus fidèles que les religieux aux devoirs de leur état, provoquent aussi plus rarement sa censure et ses mépris. Hé ! plût à Dieu que cette observation fût exactement conforme à la vérité ! l'Eglise affligée, et souvent déshonorée par la vie dissipée et licencieuse de plusieurs religieux, trouverait au moins un dédommagement et une consolation dans la ferveur et la régularité des autres ministres de la religion. Ne donnons point ici à nos ennemis communs le triste spectacle de nos rivalités et de nos dissensions domestiques. Ce combat insensé, où une partie du clergé chercherait à humilier l'autre, tournerait au profit de l'irréligion ; elle seule recueillerait tout le fruit de la victoire : aussi n'est-ce point pour rejeter sur le clergé séculier l'opprobre dont les hommes imprudents ou mal intentionnés cherchent à couvrir les corps réguliers, que nous allons faire quelques observations ; notre but est uniquement de repousser les calomnies des mondains, de convaincre d'injustice et d'inconséquence les détracteurs de la vie monastique.

Quelque relâchement et quelque dissipation que le malheur des temps ait introduits dans les cloîtres, les maux y sont peut-être moins étendus et moins profonds que dans le clergé séculier. Que l'on compare la vie des uns et des autres, non avec les préjugés populaires, mais avec l'Evangile, avec les saints canons ; que l'on examine sans passion de quel côté il y a plus de vanité ou plus de modestie dans les habits et la parure, plus d'amour pour la retraite, ou plus d'empressement à se produire dans le monde, plus de mépris pour les richesses, ou plus d'avidité pour en amasser : cette comparaison, si elle est faite par des hommes instruits et désintéressés, sera à l'avantage des corps réguliers.

Combien d'ecclésiastiques dont la vie se passe à faire des visites, à se ménager des protecteurs, à faire leur cour à ceux qui peuvent leur procurer des pensions et des bénéfices, qui sont vêtus superbement, logés de même, dont la table est somptueuse, les équipages magnifiques ; dont les besoins croissent toujours en raison de leur opulence ; qui consument au jeu ou en dépenses, au moins superflues, une grande partie de leur revenu, ou même le patrimoine des pauvres? Eh bien ! pourvu que ces personnes respectent les bienséances, que leurs discours n'offensent ni la religion ni les mœurs ; qu'ils récitent quelques formules de prières, ou qu'ils assistent à quelques offices publics ; qu'ils distribuent quelques légères aumônes, ils passeront pour des hommes irrépréhensibles. Leur conduite, telle que je viens de la représenter, leur attirera des éloges, ou ne les exposera point à la censure. Mais que des religieux essaient de les imiter et de les suivre, quoique de loin ; qu'ils se donnent les mêmes libertés ; qu'ils aillent, à leur exemple, s'asseoir à des tables de jeu ; qu'ils fréquentent ce qu'on appelle les bonnes compagnies : il n'y aura point de plaisanteries, de satires et d'injures qu'on ne se permette contre eux. On aura raison, sans doute, de couvrir de honte des hommes qui oublient jusqu'à ce point les devoirs et les bienséances de leur état : mais pourquoi un double poids et une double mesure?

Quel soulèvement n'exciterait pas contre lui un religieux qui oserait paraître dans ces

assemblées mondaines, où le démon donne des leçons publiques d'orgueil, d'ambition, de volupté, de vengeance? Un pareil scandale l'exposerait à une censure et à une indignation générale; mais le relâchement qui a énervé la discipline régulière dans la plupart des monastères, n'est point encore parvenu jusqu'à cet excès; les religieux les plus dissipés n'ont pas encore oublié leurs engagements jusqu'à fréquenter les spectacles. Peut-on en dire autant du clergé séculier? Est-il rare ou sans exemple de voir des ecclésiastiques braver, sur ce point important, les lois de l'Eglise et celles de la décence; courir aux théâtres avec les mondains, et se livrer sans retenue à des amusements si contraires à la sainteté du christianisme et de la consécration cléricale? Une pareille licence, qui devrait exciter contre eux le mépris et l'indignation du monde, n'attire plus ni sa censure ni ses regards, tant elle est devenue commune.

Si un religieux s'oubliait jusqu'à donner au public des ouvrages licencieux où la religion fût outragée, un cri général dénoncerait aussitôt son insolence à l'Eglise et à l'Etat. On ne manquerait pas de rendre tous les instituts responsables de l'é arement et de l'audace de quelques particuliers. Heureusement ce scandale a été inconnu jusqu'ici dans le cloître; mais tous les ecclésiastiques sont-ils sur ce point également irréprehensibles? N'en vit-on jamais aucun s'unir à nos faux philosophes, emprunter leur langage, insulter la religion par ses discours et par ses écrits, semer dans le public des productions hardies, capables d'accélérer la funeste révolution après laquelle nos incrédules soupirent? Les exemples s'offrent ici en foule: contentons-nous d'en rappeler deux ou trois. Ce fut un ecclésiastique qui fabriqua, il y a plus de vingt-cinq ans, la fameuse thèse de Prades: ce fut un ecclésiastique qui adopta cet ouvrage de ténèbres, si justement flétri par les censures des premiers pasteurs et par les arrêts de la puissance publique. C'est un ecclésiastique qui a écrit l'*Histoire philosophique et politique du commerce des Indes*; ce livre audacieux, où la religion est traitée avec tant de mépris. On connaît l'auteur et les douze approbateurs d'une philosophie antichrétienne (328), qui n'est propre qu'à répandre la corruption et l'incrédulité.

Ne poussons pas plus loin cet affligeant parallèle. Mais pourquoi le déchaînement contre l'état religieux est-il donc si universel? Pourquoi les fautes des membres qui le déshonorent font-elles naître ou adopter des préjugés injurieux contre la profession elle-même, quoiqu'elle soit si sainte? La dissipation, l'oisiveté, l'esprit et les manières séculières, des maux plus grands encore, que nous voyons dans le clergé séculier, sont pour tous ceux qui aiment la religion, un grand sujet de gémissement; mais personne n'en conclut qu'il faille supprimer tous les ministres de l'Eglise; les incrédules seuls en tirent cette conséquence désespérée. On condamne les vices des particuliers, et l'on continue d'honorer l'état, dont la sainteté est indépendante de ces écarts. On espère que, dans des temps moins mauvais, les abus feront place à la régularité; on attend, sans murmurer, cette heureuse révolution. Pourquoi est-on moins équitable et moins modéré envers les instituts monastiques? Pourquoi des maux qui ne sont assurément pas plus criants que ceux qui ont infecté une partie du clergé séculier, excitent-ils des sentiments si différents? Plus d'une fois de salutaires réformes ont relevé les ordres religieux, y ont fait refleurir la science et la piété; ne serait-il pas plus raisonnable et plus utile d'espérer encore un pareil changement, d'y travailler avec zèle et avec persévérance, que de recourir à des injures et à des reproches qui aigrissent le mal au lieu de le guérir, et qui, aggravant l'opprobre sous lequel gémissent les corps réguliers, mettent de nouveaux obstacles à leur rétablissement?

Pourquoi le clergé séculier lui-même s'élève-t-il avec tant de hauteur et si peu de ménagement contre les abus qui règnent dans les cloîtres? Les religieux n'ont peut-être point de censeurs plus aigres et moins modérés que parmi les ecclésiastiques. Ces derniers voient avec une joie qu'ils ne savent pas même dissimuler, l'avilissement où l'on a déjà réduit l'état monastique; ils regardaient depuis longtemps les réguliers comme des rivaux; ils triomphent de les voir dans l'humiliation et la détresse. Les fautes des religieux, qui devraient les pénétrer de douleur, comme des frères d'un bon naturel, n'excitent en eux qu'une joie barbare ou une indignation stérile. Les imprudents! ils oublient qu'ils sont, avec les réguliers, enfants de la même mère, ministres du même Dieu; qu'ils ont avec eux les mêmes devoirs à remplir, les mêmes intérêts à défendre, les mêmes périls à craindre, les mêmes ennemis à combattre. Ils ne voient point qu'en contribuant, par leurs reproches injurieux et leurs injustes exagérations, à l'avilissement et à la ruine de l'état religieux, ils se privent eux-mêmes d'une précieuse ressource; qu'ils aplanissent les voies à des ennemis artificieux et puissants, qui ont conjuré la perte de la religion et de tous ses ministres.

§ XXIII. — *Tout ce qu'on a fait depuis dix ou douze ans pour réformer les corps réguliers, n'a servi qu'à les affaiblir et à préparer leur ruine.*

Vous vous alarmez mal à propos, me dira-t-on; vous avez tort de supposer que les instituts monastiques soient menacés d'une ruine prochaine. Tout ce qu'on se propose, « c'est d'écarter avec soin tout ce qui pourrait introduire dans les cloîtres le regret et le repentir, y altérer l'esprit primitif des règles qui y ont été sagement établies, et y amener avec le relâchement, tous les malheurs

(328) *La philosophie de Tout.*

qu'il entraîne..... On veut éloigner des cloîtres l'imprudence, l'indiscipline et le relâchement. On veut prendre les moyens et les précautions les plus efficaces pour donner aux ordres religieux une nouvelle consistance et les rendre plus que jamais respectables aux yeux des peuples et utiles à l'Eglise (329). » Malgré ces fastueuses promesses, la commission n'inspira aux ordres religieux que des inquiétudes et des alarmes. Tout ce qu'il y avait d'éclairé et de vertueux dans ces différents corps, ne vit qu'avec effroi ses premières opérations. On crut, je ne sais pourquoi, qu'au lieu de guérir les maux, déjà si étendus et si profonds dans les congrégations régulières, elle allait y mettre le comble et les rendre incurables; qu'elle achèverait de ruiner ce qu'il restait de régularité et de ferveur ; qu'elle fermerait la porte des monastères à la plupart des sujets que la grâce avait coutume de conduire dans ces saints asiles; qu'elle pervertirait une partie de ceux qui y étaient déjà entrés; qu'elle porterait dans le cœur des inférieurs le mépris des règles et l'amour de l'indépendance; dans celui des supérieurs bien intentionnés, l'amertume et le découragement. Ces alarmes étaient-elle bien ou mal fondées? ont-elles été dissipées ou justifiées par l'événement? La commission a-t-elle procuré aux corps réguliers les avantages qu'elle leur annonçait? La subordination y a-t-elle été rétablie? Les supérieurs y sont-ils depuis cette époque plus édifiants, plus zélés, plus appliqués à sanctifier, par leurs avis et par leur exemple, le troupeau qui leur est confié? Les inférieurs sont-ils plus dociles, plus fervents, plus disposés à porter le joug salutaire et honorable de l'obéissance? Les saints engagements de la vie religieuse y sont-ils mieux connus et plus respectés? En un mot, les instituts monastiques sont-ils devenus plus respectables? Ici les faits parlent hautement; ils répondent à toutes ces questions d'une manière peu favorable à la commission. Ses vues étaient pures, sans doute; mais ses opérations n'ont pas été heureuses, l'état religieux en a été ébranlé dans ses fondements, avili, frappé de stérilité. Si les différents ordres eussent attendu, pour admettre aux épreuves du noviciat, l'âge fixé par la commission pour l'émission des vœux, c'en était fait de l'institut monastique. Les pertes journalières n'étant point réparées, la disette devenant absolue et générale, dans l'espace de quelques années l'entière destruction des corps réguliers aurait été consommée.

On voulait, dit-on, réformer de grands abus, ramener les divers instituts à leur esprit primitif. Je le crois et j'ai garde de prêter à la commission des vues ou des projets funestes; mais la droiture des intentions ne met pas toujours à couvert des méprises; et n'en est-ce pas une que de prétendre remplacer, par des appuis étrangers, l'esprit intérieur, l'esprit de vie qui peut seul ranimer les corps religieux? On a cru apparemment qu'en faisant de nouvelles lois on parviendrait à faire observer les anciennes. Mais qui ne sait qu'en toute administration, la multiplicité des règlements prouve la grandeur du mal, et n'en est pas le remède? *Plurimæ leges, corruptissima respublica.* Comment n'a-t-on pas vu que tous les changements possibles à la lettre des constitutions ne produiraient jamais rien, tant qu'on bornerait à cette opération stérile et judaïque, le zèle et l'activité qui doivent se porter à des objets d'une plus haute importance? Ce n'est point la règle qui a besoin de réforme, mais le cœur de ceux qui ont promis de la suivre. Il ne faut donc point s'amuser à rédiger de nouvelles constitutions, mais travailler sérieusement à ressusciter l'esprit qui fit observer jadis les anciennes. Les ordres religieux tombés dans le relâchement et la décadence, avaient vécu et fleuri longtemps sous l'empire des lois et des statuts que l'on voudrait regarder aujourd'hui comme insuffisants ou vicieux. Et en effet, ces lois consacrées par le respect et l'amour de tant de saints personnages qui nous ont précédés, justifiées par les fruits admirables qu'elles ont produits dans tous les ordres, tant qu'elles y ont été en vigueur, ne prescrivent-elles pas nettement tout ce qui peut contribuer à la perfection? Ne défendent-elles pas avec la même autorité et la même évidence tout ce qui peut y être un obstacle? Elles commandent à tous les religieux la fuite du monde, l'amour de la retraite et du silence, le recueillement et la prière, le travail des mains ou des études sérieuses. On ne fera que d'inutiles efforts pour réformer les corps réguliers, tant qu'on ne prendra pas les voies naturelles pour y rappeler l'amour de ces vertus ou de ces exercices.

§ XXIV. — *La fixation des vœux à l'âge de 21 ans, a été funeste aux corps réguliers.*

On a cru préparer de loin cette heureuse révolution, en reculant jusqu'à vingt-un ans accomplis, la liberté de se lier par des vœux solennels. Cette nouvelle loi, disait-on, va écarter des monastères les engagements précipités, le repentir qui les suit de près, et qui est le plus grand fléau de la régularité. On n'y admettra que des sujets dont la vocation aura été bien éprouvée ; et l'on y verra revivre la ferveur et l'amour des observances régulières. Mais que l'événement a mal répondu à ces belles espérances! Le nouveau règlement qui devait produire des fruits admirables, n'a causé que des ravages. Il n'a pas réformé les ordres religieux : il les a extrêmement affaiblis et presque éteints. Il est une preuve sensible, que l'on peut se proposer une bonne fin, et se tromper dans le choix des moyens.

Le premier effet de cette innovation, est d'avoir fermé la porte des monastères à la plupart des sujets qui y seraient entrés sans

(329) *Préambule de l'édit du mois de mars* 1768.

obstacle. Les instituts religieux ont éprouvé, comme tous les autres établissements, différentes révolutions. A des temps de prospérité et d'abondance, ont succédé des revers et des jours de stérilité. Jusqu'aux premières années de ce siècle, les cloîtres avaient à peu près le nombre de sujets qui leur sont nécessaires. Cette abondance continua jusqu'aux funestes opérations du système. Ce désastre, en bouleversant la fortune d'une infinité de citoyens, et ruinant un grand nombre de monastères, commença à rendre les sujets plus rares. La disette a toujours été depuis croissant, et, d'année en année, elle est devenue plus affligeante et plus sensible. A mesure que les mœurs se sont dépravées, que l'incrédulité a étendu au loin ses ravages, que l'éducation est devenue plus frivole et plus vicieuse, l'état religieux a perdu la considération dont il jouissait dans le dernier siècle. De nouveaux venus ayant formé le projet de détruire la religion parmi nous, et étant pressés de jouir du fruit de leur entreprise, se sont appliqués à renverser tout ce qui pouvait y mettre obstacle. Les corps réguliers en étaient un; et le moyen le plus efficace pour les détruire, était de les déshonorer. La philosophie n'a donc rien oublié pour les couvrir d'opprobre. Elle les attaque par des railleries amères, par des déclamations emportées, par des calomnies atroces. Ceux qui, par intérêt comme par devoir, étaient les plus obligés de les défendre, de les consoler des injustes mépris et de l'aversion de l'incrédulité, n'ont point été touchés de leurs maux, ou se sont même joints à leurs ennemis. Les religieux, ainsi avilis, sont tombés dans le découragement. Ils ont eu peine à conserver de l'estime pour leur état, dès qu'ils l'ont vu décrié dans l'opinion publique. Plusieurs se sont repentis d'être entrés dans une carrière pénible, où ils ne pouvaient plus prétendre à aucune considération. Ces regrets et ces murmures ont nécessairement affaibli l'amour des observances régulières; et les relâchements que l'injuste mépris du siècle pour les instituts religieux avait fait naître, sont venus à leur tour augmenter ce mépris, et ont paru le justifier. Les jeunes gens, corrompus de bonne heure par des lectures ou par des discours pernicieux, ont été bien éloignés d'entrer dans un état qu'ils voyaient exposé aux dérisions et aux outrages.

C'est dans ce moment où les corps réguliers luttaient avec peine contre tant de causes réunies pour les avilir et les détruire, que parut l'édit de 1768, et la défense d'admettre des novices à la profession avant l'âge de vingt-un ans. On n'a pas oublié que cette nouvelle loi fut accueillie avec le plus grand empressement par les ennemis des religieux, et qu'elle porta la consternation dans les congrégations régulières. Contre l'intention du souverain et de ceux qui l'avaient provoquée, cette défense a mis le comble à des maux qui n'étaient déjà que trop grands. Elle a éloigné du cloître presque tous les sujets; et si elle subsiste, elle ne tardera pas de ruiner sans ressource tous les ordres monastiques (330).

Cette extinction paraît non-seulement inévitable, mais peu éloignée, quand on examine avec attention ce qui se passe à ce sujet dans le monde. Les jeunes gens sortent pour l'ordinaire du collége à l'âge de 16 ou 17 ans. Lorsque l'ancienne discipline sur l'âge requis pour les vœux était en vigueur, ils suivaient sans obstacle l'attrait que l'esprit de Dieu leur donnait pour la solitude; ils fuyaient le siècle avant que d'avoir été séduits par ses enchantements; ils trouvaient dans les monastères un asile contre les périls qui menaçaient leur innocence. Mais aujourd'hui que fera ce jeune homme qui vient de finir son cours d'humanités, en attendant l'époque éloignée où il lui sera permis de se consacrer au Seigneur par la profession religieuse? Y a-t-il beaucoup de parents qui veuillent laisser leurs enfants dans une si longue inaction et une si dangereuse incertitude? Parmi ceux qui le voudraient, il y en a peu qui puissent, dans l'espoir d'une vocation incertaine à l'état religieux, laisser perdre à leurs enfants trois ou quatre années très-précieuses pour la préparation aux divers emplois de la société. De pareils délais sont absolument contraires aux divers arrangements des familles : ils seraient aussi nuisibles aux mœurs des jeunes gens qu'à leur fortune. Ils avaient eu d'abord d'heureuses dispositions pour la vie religieuse : ils sentaient combien les dangers, au milieu du siècle, étaient grands, les scandales communs, les secours pour le salut, faibles et peu abondants. Ils soupiraient donc après la retraite pour y conserver le précieux trésor de la justice ou pour le recouvrer. Mais s'il faut, pour se consacrer à Dieu

(330) Le dépérissement que cet article de l'édit a déjà opéré dans les ordres religieux est effrayant. On se contentera d'en citer ici quelques exemples.

Celui des Capucins a perdu, depuis 1768, 1205 religieux, et n'en a reçu que 446.

Les Grands Carmes avaient à cette même époque de 1768 environ 1349 religieux, et il ne leur en reste que 1097.

Depuis 1768 les Récollets de la province de Paris n'ont reçu que 7 religieux, et la mort leur en a enlevé 48.

L'ordre de Saint-Dominique avait encore en 1766, 1610 religieux. Neuf ou dix ans après, c'est-à-dire en 1775, il ne lui en restait que 1256. Ainsi dans l'espace d'un petit nombre d'années, l'édit dont il s'agit lui a enlevé près de 300 sujets.

L'ordre des Augustins, pendant les sept années qui précèdent immédiatement l'édit de 1768, a reçu à la profession 110 religieux. Depuis cette époque, il n'en a reçu que 30, et en a perdu 133. La stérilité se fait également sentir dans les autres congrégations régulières; et, comme les causes qui ont amené une diminution si sensible reçoivent tous les jours une nouvelle activité, il est aisé de prévoir que dans douze ou quinze ans, la plupart des corps réguliers seront absolument éteints, ou réduits à un état de défaillance peu différent de la mort.

attendre encore plusieurs années, ils se jetteront dans le monde, dans l'espérance de le quitter un jour. Eblouis par l'appât de ses plaisirs, ils prendront aisément son esprit; ils suivront le torrent. Il arrivera alors de deux choses l'une, ou qu'ils resteront pour toujours dans le monde, et voilà les instituts monastiques réduits à périr d'inanition; ou que des considérations humaines les pousseront dans les cloîtres, et dès lors, comme ils y porteront les inclinations et les vices du siècle, les monastères se rempliront de sujets sans vocation, sans vertu, ennemis de la dépendance, préparés à tous les relâchements.

Ce dernier inconvénient n'est point à craindre, dit-on. A la bonne heure que la loi, en fixant l'émission des vœux à vingt-un ans, ait privé les ordres religieux de quelques sujets : mais aussi elle a dû leur en procurer de meilleurs, dont la vocation plus éprouvée et plus solide est moins sujette à l'inconstance et au repentir. Si l'édit de 1768 a eu, à cet égard, quelques suites fâcheuses, elles ont été compensées par les plus solides avantages, et les congrégations régulières ont dû, par intérêt comme par devoir, applaudir à un règlement qui écarte du cloître le plus grand de tous les fléaux, la témérité des engagements, les regrets inutiles et amers, les désordres et les scandales qui les suivent de près.

Pour apprécier ce prétendu avantage, étalé avec pompe dans le préambule de l'édit, il faut consulter l'expérience et apprendre d'elle quelle confiance méritaient ces magnifiques promesses. Depuis dix ans que la nouvelle loi est en vigueur, où sont les fruits qu'on nous en faisait attendre? Que l'on interroge sur ce point les supérieurs et les membres les plus distingués des diverses congrégations : ils répondront d'une voix unanime, que cet article de l'édit a produit de grands maux, et n'a opéré aucun bien; qu'il a fermé la porte des monastères à un grand nombre de sujets; que loin d'en écarter le regret et le repentir, il l'y a fait naître ou l'y a infiniment augmenté, parce que plusieurs religieux qui y avaient vécu jusqu'à cette époque paisibles et contents, ont commencé à se demander à eux-mêmes pourquoi ils avaient embrassé un état exposé à de continuelles tracasseries, et qui, outre les peines intérieures inséparables de toutes les professions, avait encore à lutter contre les attaques du dehors, et surtout contre l'aversion et le mépris public depuis que la commission l'avait donné en spectacle.

Quant au petit nombre des sujets qui se présentent avec l'âge requis par le nouveau règlement, seront-ils tels qu'ils puissent consoler les ordres religieux de la perte de ceux que l'édit leur enlève? C'est le grand bien qu'on nous annonçait : mais l'événement n'a point répondu à notre attente. Nous l'avons déjà observé, les jeunes gens n'attendent point vingt-un ans pour faire choix d'un état. Soit par un effet de la vivacité naturelle à cet âge, soit parce que de longs délais et une irrésolution de plusieurs années seraient contraires aux vues des parents et aux arrangements domestiques, chacun se hâte d'entrer dans la route qui est la plus conforme à son goût, à ses talents, aux desseins ou aux intérêts de sa famille. L'entrée de la vie religieuse leur étant fermée pour plusieurs années, ils portent ailleurs leurs vues. Dès l'âge de dix-sept à dix-huit ans, le barreau, le commerce, la finance, la profession des armes, les séminaires, les arts, se partagent à peu près tous les jeunes gens qui sortent du collége. Il ne restera donc rien pour l'état religieux, ou il n'aura que ceux qui, après avoir couru durant quelques années dans une de ces différentes carrières, viendront à s'en dégoûter, ou par le mauvais succès, ou par un effet de leur légèreté et de leur inconstance. Le cloître sera pour eux un pis aller, une dernière ressource, après qu'ils auront perdu ou épuisé toutes les autres. Ce ne sera ni l'esprit de Dieu, ni le désir de conserver ou de réparer leur innocence, qui y conduira ces hommes qui auront échoué dans les autres professions; mais l'impuissance de trouver mieux ailleurs, l'espoir d'une subsistance assurée et facile, les reproches des parents, la honte de n'avoir pu fournir la première carrière. Les instituts religieux menacés par la disette et la stérilité, d'une ruine prochaine, recevront, quoiqu'en gémissant, des candidats qu'ils auraient rejetés dans des temps moins mauvais. Ils se rempliront ainsi de sujets sans lumière, sans vertu, ennemis de la discipline, accoutumés à la licence; et, pour reculer leur anéantissement de quelques années, ils périront avec ignominie. Si le plan de la commission eût été de ravager et de détruire, ce qui, sans doute, fut toujours bien loin de sa pensée, elle ne pouvait choisir, pour exécuter son projet, de moyen plus efficace que la fixation des vœux à l'âge de vingt-un ans. Mais si son objet, comme elle l'assure, fut de réformer les monastères et non de les détruire, d'en écarter *le regret et le repentir, et non d'en éloigner ceux qui y sont véritablement appelés* (331), elle doit donc faire révoquer un règlement dont les premiers essais ont été si peu salutaires.

La loi qui défendit, il y a dix ans, de se consacrer à Dieu par la profession religieuse, avant l'âge de vingt-un ans, n'était que provisoire. Le succès en était incertain, même aux yeux de ceux dont elle était l'ouvrage. On se réserva expressément la liberté de l'abroger et de lui en substituer une autre, si l'événement ne justifiait pas l'utilité et la sagesse de ses dispositions. Puis donc qu'une expérience générale et trop sensible a prouvé que cette loi ne peut produire que de funestes effets, il faut ou l'abolir, ou laisser croire au public que le bien des monastères

(331) *Préambule de l'édit de* 1768.

n'en fut jamais l'objet ni le motif; qu'elle ne fut préférée à l'ancienne discipline de l'Église, que parce qu'on la crut propre à porter la stérilité et la désolation dans les ordres religieux, à opérer leur ruine entière par une voie douce, mais efficace.

§ XXV. — *On justifie par des raisons et des exemples l'ancienne discipline sur l'âge requis pour les vœux.*

Mais n'est-ce pas un abus intolérable, qu'un jeune homme de seize ans dispose de sa liberté et de sa personne, par un sacrifice absolu et un acte irrévocable? On ne nie point qu'il n'y ait quelquefois des inconvénients dans ces engagements prématurés. Mais n'y en a-t-il aucun dans la liberté qu'on laisse à une jeune personne, d'entrer dans le mariage dès l'âge de seize ans ou même plus tôt? Que ce second engagement soit plus ou moins important que la profession religieuse, ce n'est pas de quoi il s'agit: il me suffit que, de l'aveu de tout le monde, cette démarche soit d'une extrême conséquence, et dans l'ordre de la religion, et par rapport à la société. La sagesse ou l'imprudence du choix, quand il s'agit du mariage, est une des principales sources des biens et des maux dans l'Église et dans l'Etat. « On doit considérer la bonne ou la mauvaise entrée dans le mariage, dit un auteur célèbre, comme une des choses qui contribuent le plus à la sainteté ou au déréglement des chrétiens dans toutes sortes d'états. Les personnes mariées sont en partie la source de la sanctification ou de la corruption de toutes les autres parties de l'Eglise. Ce sont les personnes mariées qui remplissent, par leurs enfants, l'Eglise, les monastères, les villes, les Etats, de personnes réglées ou déréglées.... On doit donc considérer la délibération que chacun est obligé de faire, s'il entrera ou s'il n'entrera pas dans le mariage, *comme une des plus importantes et des plus difficiles actions que l'on fera jamais en sa vie*, et dans laquelle on a plus besoin de l'assistance de Dieu. Cette difficulté naît de plusieurs causes: 1° du peu de connaissance que les jeunes personnes ont des embarras des divers états de la vie, dont elles ne connaissent qu'une apparence et une face trompeuse : car elles ne voient dans le mariage qu'un certain dehors qui les y attire, que ce qui est conforme à leurs passions. Mais elles ne voient point les peines et les dangers de cet état. 2° Du peu de connaissance que les personnes qui se marient ont d'elles-mêmes: car la plupart n'ont jamais examiné la proportion des difficultés des divers états avec leurs dispositions. Elles ne savent ni ce qu'elles peuvent, ni ce qu'elles ne peuvent pas à l'égard des tentations qui naissent de ces états (332). »

Il est donc certain que la témérité de l'engagement, quand il s'agit du mariage, a presque toujours les suites les plus funestes. Et qu'y a-t-il de plus commun que de voir cette sainte alliance déshonorée par le repentir, les dissentions et les scandales? Que l'on compare vingt ou trente jeunes personnes entrées de bonne heure dans le mariage, avec un pareil nombre de religieux liés par des vœux dès l'âge de seize ou dix-sept ans; que les uns et les autres aient assez de liberté et de franchise pour ouvrir leur cœur et montrer ce qui s'y passe : je soutiens que pour quatre religieux mécontents de leur état, et en qui la maturité de l'âge ait fait naître des regrets sur leur première démarche, il y aura huit, dix personnes mariées ou même davantage, qui se repentent de cet engagement, qui se reprochent avec autant d'inutilité que d'amertume, d'avoir fait un mauvais choix, de s'être imposé un joug, dont elles n'ont connu la dureté et la pesanteur que quand il n'a plus été en leur pouvoir de le secouer et de reprendre leur première liberté.

Ce n'est point là une supposition en l'air : le fait est certain et notoire. Les dissentions dont retentissent si souvent nos tribunaux, en sont la preuve. Si la crainte d'aggraver le joug, de se donner en spectacle, de devenir l'objet des dérisions et de la censure publique, ou autres pareilles considérations étouffent souvent les murmures, et empêchent que le repentir n'aille jusqu'aux éclats, il n'en est ni moins commun ni moins affreux. S'ensuit-il de là que le législateur doive fixer une époque plus reculée pour le mariage; que *voulant en écarter le regret et le repentir et tous les malheurs qu'il traîne à sa suite*, il défende à tout le monde de se marier avant vingt-un ans accomplis? Il le faudrait bien, si les principes qui ont dirigé les opérations contre les corps réguliers, pouvaient jamais être adoptés par une sage administration. Car enfin on ne veut pas permettre que les jeunes gens se lient par des vœux solennels avant l'âge de vingt-un ans, parce que cette démarche est fort importante; qu'elle exige, de la part de ceux qui doivent la faire, une maturité et une sagesse qu'on ne peut guère supposer, dit-on, dans un jeune homme de dix-sept ou dix-huit ans. Mais l'engagement du mariage n'est-il pas de la plus haute importance? La précipitation et le mauvais choix sur ce point, n'ont-ils pas les suites les plus déplorables pour la religion, pour les mœurs et pour la société? Si un jeune homme de seize ou dix-sept ans n'a ni assez de lumière ni assez de discernement pour connaître la nature et l'étendue des obligations qu'il contracte en se faisant religieux : une fille, encore moins âgée, aura-t-elle la sagesse et la maturité nécessaires pour faire un bon choix, et ne point s'exposer au repentir en entrant dans le mariage?

On répondra, sans doute, que celle-ci n'est point abandonnée à sa témérité ou à sa faiblesse; qu'elle est soutenue et dirigée dans cette démarche importante par des parents, des tuteurs ou des amis, dont la sa-

(332) Nicole, *Instruct. théolog. sur le mariage*, c. 1 et 2.

gesse et l'expérience suppléent au défaut de la sienne. Mais on peut dire la même chose et avec plus de fondement d'un jeune homme que la grâce appelle à la vie religieuse. Il ne manque point d'ouvrir son cœur et de communiquer son dessein aux personnes qui ont part à sa confiance. Il est rare, et peut-être sans exemple, que sans consulter ni parents, ni directeur, ni amis, et n'obéissant qu'à une impression intérieure et équivoque, un postulant se retire dans un monastère.

D'ailleurs (et c'est ici une différence capitale entre le mariage et la profession religieuse, et toute à l'avantage de ce dernier engagement) des épreuves assez longues et presque toujours sévères donnent à un novice le moyen et le loisir de sonder lui-même son cœur, d'examiner sa vocation, de comparer ses dispositions et ses forces avec l'engagement qu'il va contracter. Il est rare qu'une émotion passagère se soutienne durant une année entière, au milieu d'exercices pénibles, mortifiants, capables d'en découvrir l'illusion et d'en dissiper le prestige. Des dispositions que ces épreuves n'ont fait qu'affermir, doivent naturellement avoir des racines dans le cœur, et une certaine stabilité. Si par une suite de la légèreté et de l'inconstance de l'esprit humain, ces dispositions font place un jour à des sentiments contraires; c'est un malheur, on l'avoue, mais qui n'est pas, à beaucoup près, aussi commun que les détracteurs de la vie religieuse voudraient le faire croire : il est, sans comparaison, moins ordinaire que dans le mariage.

Mais comme le repentir, dans ce dernier engagement, est moins une suite de l'institution elle-même, que de l'humanité, du choc des passions, et que les passions sont de tous les âges : les lois n'ont point cru devoir reculer pour le mariage, le moment indiqué par la nature, sauf aux parties intéressées à prendre les précautions convenables pour faire un bon choix, prévenir le repentir et les malheurs qu'il entraîne. Pourquoi ne suivrait-on pas la même conduite, quand il s'agit de la profession religieuse, où les regrets sont moins communs et moins funestes? Quoi! pourrions-nous dire ici avec un saint docteur (333), à ceux qui ont applaudi à la défense dont nous nous plaignons : si vos enfants, au lieu d'embrasser la vie religieuse, se déterminent pour l'état du mariage, ils peuvent, dès l'âge de seize ans, ou même plus tôt, entrer dans cet engagement : et il ne leur sera pas permis de se consacrer à Dieu par la profession monastique? Les lois humaines permettent à vos filles, à l'époque indiquée, le choix d'un époux mortel, souvent injuste, déréglé, violent; et elles leur défendent de s'unir, par une alliance spirituelle à l'époux immortel, qui est la bonté, la justice, la sagesse même, le principe et le dispensateur de tous les biens? Quelle étrange inconséquence!

Il est bon d'observer encore que si l'on voit dans le cloître des religieux mécontents de leur état, et ne porter qu'en murmurant le joug des observances régulières, ce ne sont point les vœux faits à seize ans qui ont donné lieu à ces regrets et à ces murmures. Qu'on examine de près ces religieux dissipés et mondains, qui voudraient retourner au siècle, en reprendre l'habit et la licence, comme ils en ont déjà l'esprit et les sentiments : qu'on cherche la cause qui les a fait passer de leur première ferveur à des dispositions aussi contraires; et l'on verra que le défaut de lumière et d'expérience dans la première démarche, n'est pour rien dans cette honteuse révolution. Leur première vocation était bonne : elle venait de l'esprit de Dieu; mille fois ils ont béni le Seigneur de les avoir mis à couvert des périls et de la contagion du siècle : ils ont souvent ratifié au fond de leur cœur les saints engagements de leur première consécration; mais des affaiblissements insensibles ont éteint en eux cette première ferveur. Ils ont commencé par être infidèles à leur vocation : dès lors les observances régulières n'ont plus été pour eux qu'un joug incommode et accablant; et le dégoût les a bientôt conduits au repentir. Mais encore une fois, ce n'est ni dans les démarches prématurées vers la vie religieuse, ni dans des réflexions plus sérieuses qui eussent échappé à la légèreté de la jeunesse, et qu'un âge plus mûr ait fait éclore, qu'on doit chercher la source de ce malheur : c'est dans le cœur et non dans l'esprit que le changement s'est opéré.

§ XXVI. — *En reculant jusqu'à vingt-un ans la liberté de faire des vœux, on a renversé sans nécessité une loi de l'Eglise et de l'Etat.*

Enfin, les inconvénients qui peuvent résulter des vœux faits avant vingt-un ans, n'ont-ils donc jamais été prévus avant 1768? Est-ce que les conciles et les Pères n'ont point vu des abus qui, de nos jours, frappent si vivement les esprits; ou auraient-ils eu moins de zèle que nous, pour écarter du cloître les engagements téméraires, pour y maintenir la ferveur et la régularité, qui ne sauraient subsister avec le repentir et le murmure? Tout ce qu'on a pu dire sur les suites fâcheuses d'un engagement prématuré, s'offre naturellement à l'esprit, et a été prévu depuis longtemps. Nous voyons néanmoins, dès les premiers siècles, les jeunes gens admis à la profession monastique, longtemps avant le terme fixé par l'édit de 1768 (334). Cet engagement n'était peut-être pas alors, comme aujourd'hui, exprimé par des vœux solennels; mais il n'en était pas moins sacré et irrévocable. Ceux qui le violaient pour retourner au siècle, étaient

(333) « Nempe si hominem amarent filiæ vestræ, per legem possent eligere quem vellent. Quibus igitur hominem eligere liceret, Deum non licet? Quibus licet sponsum eligere, non licet Deum præferre? » (S. Ambr., lib. III *De virg.*)

(334) *Voy.* S. Chrys., *Apolog.*

regardés comme des apostats, et punis comme tels. Les saints docteurs ne doutaient point que dès l'âge de seize ou dix-sept ans, la raison ne fût, en général, assez développée pour faire cette grande action avec connaissance de cause. Lorsque l'esprit de Dieu porte des jeunes gens de cet âge à embrasser la vie religieuse, il faut, disent-ils, ne point s'opposer au mouvement de la grâce, et recevoir leur sacrifice (335).

« Oh ! plût à Dieu, » s'écriait autrefois un saint abbé qui avait joint à ses observations une longue expérience, « plût à Dieu que ceux qui se consacrent à lui dans la vie religieuse, n'eussent jamais rien connu, ni vu, ni ouï des choses profanes et séculières ! La piété n'en serait que plus pure, plus parfaite, plus solide dans les monastères. Si l'on y rencontre si souvent le relâchement, le repentir et les vices qu'il traîne après lui ; il ne faut point chercher d'autre cause de ces désordres, que la facilité à y admettre des sujets que le commerce du monde avait déjà corrompus, et qui ont porté dans la solitude les vices et les passions de leurs premières années (336). »

Quelques personnes ayant représenté dans le concile de Trente, que les engagements précipités pouvaient introduire de grands abus dans les monastères, il fut question de fixer un terme plus éloigné, avant lequel il ne serait permis à personne de se lier par des vœux solennels. On était sur le point de déclarer qu'aucun novice à l'avenir ne pourrait être admis à la profession avant l'âge de dix-huit ans accomplis. Le canon qui établissait cette nouvelle discipline, allait recevoir, par une acceptation unanime, le caractère de loi de l'Eglise, lorsqu'un célèbre archevêque fit observer aux Pères du concile, que le nouveau règlement produirait un effet tout contraire à celui qu'on en espérait ; que loin d'être utile aux instituts religieux, et d'y maintenir la discipline régulière, il y introduirait bientôt l'esprit du siècle et le relâchement. Ce n'était point là une vaine conjecture. Ce prélat parlait en homme instruit : lui-même avait été élevé dans le cloître. L'expérience lui avait appris que les sujets qui y réussissent pour l'ordinaire le mieux, sont ceux que la grâce y appelle dès leur jeunesse, et avant qu'ils aient respiré l'air corrompu du monde. Ces jeunes plantes transportées de bonne heure dans le champ de la vie religieuse, et avant que d'avoir dégénéré et perdu le fruit d'une première culture, y produisent avec abondance des fruits de sainteté et de justice : au lieu que ceux qui ont vécu longtemps dans le monde, qui en ont suivi les maximes et goûté les faux plaisirs, sont rarement des religieux édifiants. Mille souvenirs dangereux les suivent dans la solitude, en troublent le repos, et amènent aisément le repentir. Leurs anciennes blessures peuvent se rouvrir en un moment, et leur donner la mort. Accoutumés à une longue indépendance, ils ne portent qu'avec de pénibles efforts et des répugnances continuelles le joug de l'obéissance. Telles furent à peu près les représentations de Barthélemy des Martyrs au concile de Trente. Elles furent soutenues par des raisons si fortes et si frappantes, qu'elles entraînèrent tous les Pères du concile. Le canon dont il s'agit fut supprimé, et l'on permit aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe de se consacrer à Dieu par la profession religieuse dès l'âge de seize ans accomplis (337).

On peut remarquer en passant, dit Van-Espen, combien ce grand évêque et le concile lui-même étaient éloignés de ce préjugé si commun aujourd'hui, qu'il est bon que les jeunes gens qui se destinent à la vie religieuse, aient connu le monde avant que de se lier par un engagement irrévocable. Autant, en effet, avaudrait-il dire que pour se procurer une santé vigoureuse et durable il faut auparavant respirer un air contagieux, ou recevoir des blessures mortelles ; que pour se consacrer à Jésus-Christ et à la piété, il est bon de s'être abandonné au vice, et d'avoir vécu quelque temps sous l'empire du démon (338).

On sait qu'en 1560, l'ordonnance d'Orléans avait reculé jusqu'à 25 ans la liberté de se lier par des vœux : mais cette loi ne fut pas longtemps en vigueur. L'expérience fit bientôt sentir qu'un pareil réglement tendait à la ruine des ordres rèligieux ; qu'au lieu d'y faire revivre la piété et la ferveur, il

(335) « Statuere nobis necesse est virginem vocari quæ se sua sponte obtulit Domino, ac nuntium nuptiis remisit, et sanctimoniæ institutum amplexa est. Professiones autem ab eo tempore admittimus, quo ætas rationis complementum habuerit. Neque enim pueriles voces omnino ratas in ejusmodi rebus habere convenit : sed quæ supra sexdecim vel septemdecim annos nata, ratiocinationum suarum arbitra, diu examinata ac probata deinceps perseveraverit, et ut admittatur constanter rogaverit, tum demum inter virgines referenda, ejusque professio rata habenda, ac illius violatio inexorabiliter puniendo. » (S. Basil., t. III, epist. 199, p. 292.)

(336) « O utinam, nulli religiosorum audissent, vidissent, et gustassent sæcularium ! Non sane adeo multi perdite viverent in suis cœnobiis, nec tot apostatæ essent, jugumque Christi suave detrectarent. » (Petrus a sancto Audomaro, l. III *Instit. monast.*, c. 24.)

(337) « Si cardinali Palavicino credimus, a Patribus concilii Tridentini paratus fuit canon, quo statuebatur fas non esse regularem professionem emitti ante annum decimum octavum. Sed archiepiscopus Pragensis, Bartholomæus a Martyribus, vir claustri peritus, prævalide dehortatus est Patres ab eo consilio affirmans deteriorem fructum reddi plerumque cœnobiis ab iis qui a teneris annis illic sati non fuerint, adeoque adhuc illæsi a vitiis laxioris libertatis ; satis esse sancire, ut fas esset professionem emitti anno decimo sexto. » (Palav., *Hist conc. Trid.*, l. XXIV, c. 6 ; *apud* Van-Espen, part. I, tit. 27, c. 11.)

(338) « Hic obiter nota, quam longe abesset magnus ille præsul, Bartholomæus a Martyribus, ab ea vulgi opinione, quod priusquam monasticam vitam quis profiteatur, eum oportet mundum novisse ; hoc est ejusdem vulgi sensu, vitiis et voluptatibus mundi nonnihil fuisse immersum quod quam ipsis adolescentibus sit perniciosum, multis ostendit Petrus a sancto Audomaro. » (Van-Espen, *ibid.*)

achèverait d'y éteindre tout esprit de régularité, en n'ouvrant la porte des monastères qu'à ceux qui avaient eu le temps de se pervertir dans le monde, et qui ne portaient dans le cloître que le rebut des professions séculières. Aussi les Etats de Blois ne balancèrent pas à demander à Henri III une loi qui, dérogeant à l'ordonnance d'Orléans, rétablît sur ce point une entière uniformité entre l'Eglise de France et les Eglises étrangères : ainsi l'ordonnance de Blois, sur le vœu des Etats, adopta, en 1578, le décret du concile de Trente sur l'article des vœux (339).

La discipline établie sur ce point par le concile, fut dès lors celle de toutes les Eglises catholiques. Elle a été constamment et généralement suivie jusqu'en 1767, que la commission a cru devoir la renverser pour lui substituer une police nouvelle. Quel motif a donc pu déterminer une commission passagère, composée d'un petit nombre de prélats et de conseillers d'Etat, à détruire des lois faites dans un concile général, et adoptées et suivies uniformément dans toutes les Eglises? Quelle raison assez puissante a pu l'autoriser à abroger une discipline aussi universelle, à lui préférer ses vues particulières à se mettre ainsi au-dessus d'un concile œcuménique? Qu'est-il survenu depuis qui ait exigé ce changement? Peut-on dire que des inconvénients nouveaux, que des dangers qui n'avaient pas été prévus, que des abus postérieurs au concile de Trente et aux Etats de Blois, que des raisons très-fortes et particulières à ce royaume, ont forcé MM. les commissaires de s'écarter sur ce point de l'usage de la nation, de sacrifier à un nouveau plan une discipline aussi universelle et aussi respectable que celle dont il s'agit : en sorte qu'en paraissant abandonner la lettre de la loi, ils soient entrés dans le véritable esprit du législateur, et que les raisons qu'ils ont eues pour changer ce point de discipline eussent suffi, si on les eût prévues, pour arrêter le concile et les Etats? Il est notoire qu'on ne s'est point déterminé par ces vues supérieures, en renversant une discipline consacrée par l'autorité de l'Eglise et par l'usage de toutes les nations catholiques. Des déclamations vagues contre *le regret et le repentir* que l'ancienne police peut introduire dans le cloître, c'est tout ce qu'on a allégué pour justifier une dangereuse innovation. On n'a fait valoir, contre la règle suivie jusqu'ici, d'autre motif que des inconvénients rares ou imaginaires, qui sont communs à tous les lieux et à tous les temps, qui n'ont touché ni l'Eglise réunie dans le concile de Trente, ni la nation assemblée dans les Etats de Blois. Le prétexte dont se sert le rédacteur de l'édit de 1768, mériterait-il aujourd'hui plus de considération que dans les siècles précédents? Comment des motifs qui ne firent aucune impression, il y a deux cents ans, sur les esprits sages et religieux, auraient-ils acquis un poids et une importance capable de balancer l'autorité d'une discipline ancienne et générale? Les auteurs de l'innovation doivent donc demeurer chargés du reproche d'avoir, sans nécessité et sans utilité, renversé sur un point important l'ouvrage de la nation et de l'Eglise.

Car enfin, d'où savaient-ils que le règlement du concile général, suivi dans toute l'Eglise, était devenu nuisible; que le même motif de bien public, qui avait présidé à sa formation, en exigeait la suppression et le changement? Les instituts religieux se plaignaient-ils que cette loi, dont le but avait été de remplir les monastères de sujets édifiants, et d'en ouvrir la porte aux jeunes gens avant que le commerce du monde eût corrompu leur innocence, produisait un effet tout contraire, en y introduisant le regret et le repentir? Les supérieurs des congrégations régulières avaient-ils dénoncé cette même loi à MM. les commissaires? En demandaient-ils la révocation? Les évêques avaient-ils été consultés sur les inconvénients ou les avantages de ce point de discipline? Avaient-ils reconnu, que, sage et salutaire dans son établissement, cette loi était devenue, par le changement des circonstances, absolument contraire au bien de la religion et des monastères? Etait-il du moins public et notoire que la liberté de faire des vœux solennels dès l'âge de seize ans, donnait lieu à des abus non-seulement réels, mais fréquents et intolérables? Rien moins que tout cela : ni les évêques, ni les corps réguliers, n'ont été consultés. Si les religieux particuliers ont fait parvenir à la commission des mémoires secrets pour décrier leurs frères, leurs supérieurs, leur institut pour demander des changements auxquels la cupidité seule avait intérêt, on peut assurer que c'étaient de tous les sujets qui remplissent les monastères, ceux qui étaient les moins dignes de sa confiance. Ce n'était point de quelques esprits inquiets, turbulents, dégoûtés de leur état, qu'elle pouvait apprendre ce qui était avantageux ou nuisible aux ordres religieux. Quant aux inconvenients qui peuvent naître de l'ancienne discipline, ils étaient plus rares qu'on ne saurait croire; au lieu que le nouveau règlement qui la remplace a déjà produit des maux affreux et sans nombre.

De là naît une observation importante et décisive contre cette innovation. S'agit-il d'opter entre deux lois contradictoires : celle-là mérite constamment la préférence, qui, par la sagesse de ses dispositions, peut

(339) « Ce fut par une pure surprise, dit le P. Thomassin (part. I. l. III, c. 4), que le roi très-chrétien et très-catholique, Charles IX, dans l'article 19 de l'ordonnance d'Orléans, défendit la profession religieuse aux garçons avant vingt cinq ans, et aux filles avant vingt ans... Cet article de l'ordonnance d'Orléans fut entièrement révoqué par l'article 23 de l'édit de Blois, qui fut comme une promulgation des decrets du concile de Trente sur l'âge de la profession. L'édit de Blois eut sans doute plus de poids que l'ordonnance d'Orléans, qui avait été faite par un roi mineur assiégé d'une faction d'hérétiques auxquels on croyait que le chancelier était un peu trop favorable. »

produire des biens plus réels et plus durables. Mais ce n'est guère que de l'événement qu'on peut apprendre laquelle des deux offre plus de ressources pour opérer le bien, pour détruire ou prévenir les abus, pour affermir les institutions utiles, pour assurer la félicité publique. A-t-il une fois prouvé que l'une est plus utile que l'autre : on ne doit plus rien écouter contre celle dont l'influence sur le bien public est plus générale et plus certaine. Devant une expérience publique, les prétextes les plus éblouissants s'évanouissent ; contre elle tous les raisonnements sont vains et presque ridicules.

Qu'on examine sur cette règle l'édit de 1768, et notamment l'article qui fixe l'âge pour l'émission des vœux. Les ordres religieux ont fleuri longtemps sous la discipline établie par le concile de Trente, et reçue par toutes les nations catholiques. Si le relâchement a succédé ensuite à la ferveur, les causes qui ont amené cette fâcheuse décadence, n'ont rien de commun avec la facilité que donnait cette ancienne police, d'entrer de bonne heure dans les monastères. Mais où sont les fruits que le nouveau règlement devait produire, et qu'on nous annonçait avec ostentation? Non-seulement les instituts réguliers n'ont rien gagné à cette innovation, mais elle a eu pour eux les suites les plus funestes. Elle les a frappés d'une stérilité qui devient de jour en jour plus générale et plus effrayante. Elle a écarté du cloître la vertu et l'innocence, pour n'en laisser l'entrée libre qu'à des sujets équivoques et peu capables de réparer les pertes journalières que font les ordres religieux. En un mot, la nouvelle loi est pour eux une maladie interne qui les mine et les consume. Les progrès en sont très-rapides, et si l'on ne se hâte d'y apporter un remède efficace, l'on verra tomber successivement tous les monastères.

§ XXVII. — *La loi de l'Eglise sur l'âge requis pour le sous-diaconat, ne justifie point l'innovation dont les corps réguliers se plaignent.*

On a bien reculé, direz-vous, jusqu'à l'âge de vingt et un ans accomplis, la liberté de s'engager irrévocablement dans la cléricature : pourquoi n'aurait-on pas pu étendre cette loi à la profession religieuse? Pourquoi? Parce que l'Eglise, qui a défendu d'ordonner des sous-diacres avant vingt-deux ans commencés, a permis aux novices de se lier par des vœux solennels dès l'âge de seize ans, et qu'on n'aurait point dû, sans motif et sans raison, renverser une discipline générale qu'elle avait consacrée par son autorité dans un concile œcuménique. Ce n'est point au hasard que l'Eglise a mis cette différence entre l'ordination des sous-diacres et la profession des religieux. Elle a eu, sans doute, ses raisons pour en agir ainsi ; et quand elles nous seraient inconnues, l'idée que nous avons de sa sagesse devrait nous faire respecter ses motifs et son ouvrage. Une longue expérience lui avait appris que la liberté de se consacrer à Dieu par des vœux solennels, dès l'âge de seize ans, n'avait rien de contraire au bien de la religion en général, ni à l'intérêt spirituel des monastères en particulier. Elle crut donc devoir conserver aux congrégations régulières cette précieuse liberté par une loi solennelle. Il n'est rien survenu depuis, qui n'eût pas été dès lors prévu et discuté. Les inconvénients dont on voudrait aujourd'hui rendre cette loi responsable, n'ont jamais été plus rares que dans les temps où elle a été le mieux observée, et qu'on se retirait dans le saint asile de la solitude avant que d'avoir connu le monde. Une loi si sage dans ses motifs, si bien justifiée par une expérience de plusieurs siècles, émanée d'une autorité si respectable, expressément adoptée par le souverain et la nation assemblée, n'aurait pas dû, ce semble, être sacrifiée à une police nouvelle, dont le fruit était si incertain, et qui n'a causé en effet que des ravages.

Au surplus, si l'Eglise ne permet pas aux jeunes ecclésiastiques de recevoir le sous-diaconat avant l'âge de vingt-deux ans commencés, cette défense, aussi bien que la liberté qu'elle laisse aux novices de consommer plus tôt leur sacrifice, est fondée sur des motifs légitimes et dignes de sa sagesse.

En premier lieu, l'empressement pour entrer dans l'état ecclésiastique est en général plus suspect que celui qui amène un jeune homme dans le cloître. Le désir de se signaler et de parvenir, de mener une vie douce et commode, de soulager ou d'agrandir sa famille, de jouir des distinctions et des richesses attachées aux divers ministères de l'Eglise ; tous ces motifs, dis-je, et plusieurs autres, ni plus purs, ni plus légitimes, peuvent influer beaucoup dans la vocation d'un jeune ecclésiastique. Le cloître, au contraire, n'offrant aucun de ces avantages qui flattent et attirent la cupidité, il n'y a guère que la piété, le désir de se sauver, et la crainte de se perdre au milieu du monde, qui puisse déterminer un jeune homme à embrasser un genre de vie pénible et obscur, où rien ne flatte ni la vanité, ni les sens. Il était par conséquent de la sagesse de l'Eglise d'exiger de plus longues épreuves pour élever un sujet au sous-diaconat, que pour l'admettre à la profession religieuse ; et rien n'est moins raisonnable que d'assimiler ces deux points de sa discipline, ou que de se servir de l'un pour justifier le renversement de l'autre.

En second lieu, l'état ecclésiastique est exposé à plus de périls que la vie religieuse, et n'a pas les mêmes ressources. Les pasteurs et ceux qui partagent leur sollicitude et leurs fonctions, sont obligés de vivre au milieu du monde, sans se laisser affaiblir par ses mauvais exemples, et sans prendre aucune part à sa corruption ; ce sont des médecins spirituels, toujours environnés d'une multitude de pestiférés, dont la vue seule est capable de donner la mort. Pour se soutenir dans une situation si périlleuse,

il faut une vertu bien plus solide, plus enracinée, plus éminente, que pour se sanctifier dans le saint repos de la solitude, où les secours sont plus abondants, les tentations plus rares et moins redoutables ; où des exercices continuels et sanctifiés par l'obéissance préviennent l'ennui, et fixent la légèreté de l'esprit humain ; où des pratiques pénibles et mortifiantes affaiblissent la cupidité, et rendent la victoire de la charité sur les passions plus sûre et plus facile. Une vertu faible, mais sincère, trouve dans le cloître des secours pour s'affermir et devenir plus pure et plus parfaite : au milieu du monde, elle s'éteint ou se corrompt. Tel eût été un religieux fervent, si sa piété naissante eût été mise en sûreté dans le port de la solitude, qui a vu évanouir peu à peu ses bons désirs, en continuant de vivre avec les enfants du siècle, et n'a été qu'un ecclésiastique mondain et vicieux. Ainsi les mêmes raisons, qui ont fait ouvrir de bonheur la porte du cloître à ceux que l'esprit de Dieu y appelle, ont dû soumettre à de plus longues préparations ceux qui demandaient à être reçus dans la milice cléricale, de peur qu'une plus grande facilité ne remplît le saint ministère d'hommes ambitieux et mondains, qui ne chercheraient dans l'Eglise que ce qui peut flatter leur orgueil ou leur mollesse ; ou de sujets d'une vertu faible, peu éprouvée, incapable de travailler tout à la fois et avec succès, à leur propre sanctification et au salut des peuples.

§ XXVIII. — *Le projet de substituer des vœux simples aux vœux solennels depuis seize ans jusqu'à vingt et un, n'a aucun avantage, et donnerait lieu à de grands inconvénients.*

Il est donc certain que la défense de faire des vœux solennels avant vingt et un ans est directement contraire à l'esprit de l'Eglise et au bien spirituel des ordres religieux. Mais n'y aurait-il pas, dit-on, un moyen de prévenir tout à la fois les inconvénients auxquels l'ancienne discipline pouvait donner lieu, et les mauvais effets que la nouvelle loi est capable de produire? La liberté de se lier par des vœux solennels dès l'âge de seize ans paraît favorable aux monastères, parce qu'elle leur procure un grand nombre de sujets, que de plus longs délais peuvent leur faire perdre ; mais elle est un piége pour les jeunes gens, dont elle enchaîne pour toujours la volonté, avant qu'ils aient eu le loisir de peser les suites d'un si grand engagement. D'un autre côté, le nouveau règlement substitué à l'ancienne police de l'Eglise, en prenant de grandes précautions pour prévenir les regrets et le repentir, peut éloigner du cloître la plupart des sujets qui n'ont ni les moyens, ni la volonté d'attendre vingt et un ans, pour faire choix d'un état et s'y fixer. Ne pourrait-on pas imaginer un projet qui réunît les avantages de l'ancienne discipline et de la nouvelle loi, sans avoir les inconvénients de l'une ni de l'autre ; qui n'écartât du cloître que l'imprudence et le repentir, sans mettre aucun obstacle à la véritable vocation ?

Suivant ce nouveau plan, les novices, dès l'âge de quinze ou seize ans, se lieraient par des vœux simples ; et si leur attrait pour la vie religieuse se soutenait jusqu'à vingt et un ans, ils pourraient alors rendre leur engagement solennel et irrévocable. Cette idée n'a rien de solide : le plus léger examen suffit pour en découvrir le vide et l'illusion. On se flatte d'avoir, par ce projet, concilié les intérêts des ordres religieux et ceux des sujets qui s'y présentent : il est néanmoins certain que l'exécution en serait nuisible aux uns et aux autres. Car, pourquoi veut on substituer des vœux simples aux vœux solennels depuis quinze ou seize ans, jusqu'à vingt et un ? C'est, dit-on, pour donner à un novice le loisir et le moyen d'éprouver et d'affermir sa vocation, de prévenir des engagements téméraires, qui ne peuvent être que très-funestes à leur bonheur et à leur salut. On veut donc que le novice ou le candidat, même après ses vœux simples, conserve une entière liberté de retourner au siècle, et de renoncer, quand bon lui semblera, à une profession qui était pour lui, non un état fixe, mais une simple épreuve. Les auteurs du projet veulent bien apparemment que le monastère ait, pour congédier le sujet qui n'a fait que des vœux simples, le même droit qu'on laisse au sujet de se retirer quand bon lui semble ; car il serait absurde et injuste que le lien du vœu simple, qui est sans force pour retenir le novice, fût assez efficace pour lier le monastère.

Or, cette liberté mutuelle et indéfinie pendant quatre ou cinq années, produira tous les mauvais effets que l'on prétendait éviter par ce nouveau système. La facilité de rompre le fragile lien du vœu simple, jointe à la vivacité et à l'inconstance naturelle des jeunes gens, fera naître mille projets de changement. Au moindre dégoût ils reviendront sur leurs pas, et la première épreuve leur fera abandonner cette première route.

D'ailleurs, des vœux simples ne pouvant fixer le sort et la vocation des enfants, les parents et les familles ne voudront pas souffrir une si longue incertitude ; ils leur feront prendre une route différente. La disette, déjà si sensible dans les ordres religieux, deviendra de jour en jour plus générale : dans un petit nombre d'années on verra tous les monastères fermés ou détruits, ou convertis à des usages profanes ; et si, comme on l'a déjà prouvé, la chute des ordres religieux est un malheur pour l'Eglise et pour l'Etat, peut-on aimer l'un et l'autre, et ne pas désirer la suppression d'un règlement qui a déjà porté un coup si sensible aux diverses congrégations régulières, et qui n'est que trop capable de les renverser de fond en comble ? Le projet de faire des vœux simples, depuis seize ans

insqu à vingt et un, ne remédie donc à aucun des inconvéniens qui résultent de l'édit de 1768. Il laisse subsister tous les maux qu'il a déjà produits; il n'offre aucune ressource contre ceux qu'il continuera de produire à l'avenir.

Mais si ce nouveau plan ne met point à couvert les intérêts des monastères, est-il du moins avantageux aux sujets qui se présentent pour embrasser la vie religieuse? Non, et il est aisé de prouver qu'il n'est pas moins défectueux sous ce second rapport que sous le premier. Le plus grand intérêt de ceux à qui le commerce du monde serait trop dangereux, et que la grâce appelle à la solitude, est de mettre de bonne heure une salutaire barrière entre eux et des écueils où ils périraient sans ressource. La profession religieuse, en les fixant pour toujours dans un état qui offre tant de secours à leur faiblesse, leur procure cet inestimable avantage. Liés par des engagements irrévocables, ils ne s'occupent plus qu'à remplir les devoirs et à recueillir le fruit de leur vocation. Les projets de changement, ou ne s'offrent pas même à leur esprit, ou sont aussitôt repoussés comme des chimères et des tentations aussi contraires à leurs intérêts qu'à leurs serments. Ils parcourent paisiblement leur carrière; ils portent sans répugnance ou même avec plaisir un joug honorable et utile, qui ne gêne point leur liberté, qui en fixe seulement la légèreté et en prévient les écarts.

Mais si à cet engagement absolu et durable vous substituez des vœux simples, vous laissez l'esprit d'un jeune homme toujours flottant. Comme ce lien est trop faible, au moins dans l'opinion de la plupart des hommes, pour arrêter notre inconstance naturelle, et que l'infraction n'en peut être réprimée ou punie au dehors, ni par les lois de l'Eglise, ni par celles de l'Etat, un novice qui n'a pas pris de plus grands engagements sera toujours livré à l'agitation de ses pensées ; et alors qu'arrivera-t-il? ou le jeune candidat aura quelque crainte de Dieu, quelque sensibilité pour les reproches de sa conscience; et l'engagement du vœu simple qui ne sera pas assez fort pour le retenir, suffira pour le tourmenter, et deviendra pour lui une source de peines et de remords. Des dispenses arrachées à la facilité des supérieurs ecclésiastiques ne calmeront point ses justes inquiétudes, parce qu'elles auront été sollicitées et obtenues sur des motifs ou faux ou insuffisants. Si au contraire ces jeunes gens n'ont aucune sincère piété, ils regarderont des vœux simples comme une pure cérémonie; ils se joueront de cet engagement; le dégoût seul leur paraîtra un motif légitime pour le rompre. Ainsi le nouveau système n'aura d'autre effet que de multiplier les prévaricateurs. En un mot, ou l'on entend que le vœu simple n'ait de force et d'exécution, qu'autant que le candidat ou le novice conservera du goût pour l'état qu'il a embrassé, et dès lors ce n'est plus qu'une promesse dérisoire et qui ne signifie rien du tout. Qui pourrait dire sérieusement à Dieu : Je vous promets, Seigneur, de pratiquer tel ou tel exercice, jusqu'au moment où le dégoût et mon inconstance me porteront à le changer ou à l'omettre? Ou l'on veut que cet engagement soit sérieux, indépendant du caprice et du dégoût de celui qui le contracte, mais seulement jusqu'à l'âge de vingt et un ans, après lequel terme le novice sera pleinement libre de retourner au siècle; mais alors on retombe dans tous les inconvénients qu'on voulait éviter; on ne prend aucune précaution contre les funestes effets que l'édit de 1768 n'a pas cessé de produire.

Enfin, si, pour prévenir le dépérissement des ordres religieux, on veut que le novice se regarde comme lié pour toujours, quoique d'une manière moins forte que par le vœu solennel; qu'il soit persuadé que l'engagement du vœu simple ne peut être rompu par le simple dégoût et l'inconstance; que parvenu une fois à l'âge de vingt et un ans, il sera obligé, en vertu de sa promesse précédente, de se donner à Dieu par un sacrifice absolu et irrévocable, à moins que des raisons graves, et survenues depuis, ne le déchargent de son premier engagement : si l'on veut, dis-je, se fixer à ce dernier parti, n'est-il pas plus raisonnable encore de permettre à ce novice de se lier d'abord par des engagements solennels, qui, étant reconnus pour irrévocables, sont plus propres à écarter toutes idées de changement, à fixer l'inquiétude naturelle de la volonté, à prévenir les regrets et le repentir; au lieu que des vœux simples n'ayant point d'exécution extérieure parmi nous, et ne donnant à aucun supérieur le droit de dire à celui qui veut secouer le joug et se mettre en liberté : Pourquoi en agissez-vous ainsi, laissent la porte ouverte à tous les projets et à toutes les variations dont l'imagination mobile des enfants est une source féconde.

Mais à quoi bon se donner tant de peines pour inventer de nouveaux plans dangereux ou inutiles? Que ne revient-on plutôt à la discipline observée jusqu'à ces dernières années, et justifiée par une expérience si ancienne et si générale? Qu'on remonte en esprit vers ces temps peu éloignés, où de sérieuses réformes rétablirent la première ferveur dans la plupart des congrégations régulières. On ne connaissait point alors ces vœux simples, dont on nous vante aujourd'hui les avantages. On se donnait au Seigneur dès l'âge de seize ou dix-sept ans par une consécration irrévocable. Ces engagements qui paraissent aujourd'hui si prématurés et si dangereux, ne produisaient alors aucun des mauvais effets dont on fait semblant d'être si fort effrayé. Empêchèrent-ils que les instituts religieux ne devinssent très-florissants, que la piété n'y fût très-pure et très-abondante? N'est-ce pas dans le temps même où l'on se liait de bonne heure par des vœux solennels, que les différents corps réguliers ont produit tant de saints et de

savants, dont les vertus et les lumières ont été si utiles à l'Etat et à l'Eglise? Pourquoi donc imputer aujourd'hui à cette ancienne discipline des maux qu'elle n'a jamais produits, qu'elle n'est pas capable de produire? Pourquoi renverser une loi dont les ordres religieux ne se sont jamais plaints, dont ils n'ont point eu lieu de se plaindre, dont l'observation n'a jamais nui à la régularité, ni mis obstacle à la réforme? Est-ce que nous prétendons être plus sages que nos pères, connaître mieux qu'eux ce qui est vraiment utile aux monastères, et ce qui peut y faire revivre le premier esprit des fondateurs?

§ XXIX. — *On devrait du moins établir sur ce point une discipline uniforme pour les jeunes gens des deux sexes.*

Si l'on refuse de rétablir sur ce point l'ancienne discipline de l'Eglise, et de rendre aux novices le droit de se consacrer à Dieu par des vœux solennels dès l'âge de seize ans, qu'on choisisse au moins entre cette époque et celle qui a été fixée par l'Edit de 1768, *un terme mitoyen qui ne soit ni assez reculé pour éloigner du cloître ceux qui y seraient véritablement appelés, ni assez avancé pour y admettre ceux qu'un engagement téméraire pourrait y conduire* (340). Qu'on établisse une même règle pour les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe ; car pourquoi mettre de plus fortes entraves à la profession religieuse des garçons qu'à celle des filles? Est-ce que les engagements précipités et téméraires sont plus rares ou moins funestes dans celles-ci que dans ceux-là? Mais le contraire est un fait public et notoire : pour un jeune homme que l'imprudence et la témérité ont conduit dans le cloître, et en qui cette démarche inconsidérée est suivie du repentir, combien de jeunes filles que la légèreté ou des considérations étrangères à une véritable vocation ont précipitées dans un engagement irrévocable, pour lequel elles n'avaient qu'un goût passager ou qu'une secrète horreur?

On sait qu'en général les jeunes personnes de l'autre sexe sont, à l'égard de leurs parents, dans une plus grande dépendance que les garçons. Une organisation plus faible, un caractère plus flexible, une éducation frivole, les exposent à suivre, avec moins de précaution et de résistance, les différentes routes où les poussent des parents adroits et impérieux. Le parti qu'elles prennent n'est presque jamais l'effet de leur choix. Accoutumées de bonne heure à n'avoir point de volonté à elles, à sacrifier leurs goûts particuliers au goût des autres, leur inclination est rarement consultée, ou ne l'est que pour la forme ; c'est la volonté d'une mère, ce sont des arrangements domestiques qui décident très-souvent de leur vocation. Ce dévouement aveugle et dangereux dure pour l'ordinaire autant que la jeunesse ; ce n'est qu'à mesure que la maturité de l'âge développe et fortifie leur raison, qu'elles mettent des bornes à cette obéissance servile, et qu'elles commencent à rendre à ceux qui ont autorité sur elles, une soumission plus éclairée et plus raisonnable.

Un jeune homme, au contraire, de dix-sept ou dix-huit ans, a pour l'ordinaire la raison plus forte et plus développée ; l'illusion des fausses promesses et la terreur des menaces ont infiniment moins de pouvoir sur son esprit. Moins gêné par les considérations humaines, il est aussi moins exposé au danger de faire un mauvais choix, et d'éprouver les regrets qui suivent l'imprudence. S'il avait donc fallu faire une distinction entre les deux sexes, quand il fut question de fixer l'âge de la profession religieuse, l'avantage aurait dû être pour les garçons. Quoi ! dans une même famille, une jeune personne de dix-huit ans, pour l'ordinaire sans lumière et sans expérience, en qui des amusements frivoles et une absolue dépendance tiennent encore la raison dans l'engourdissement, peut se lier par un sacrifice irrévocable; on ne craint pour elle ni les regrets ni le repentir : et un jeune homme du même âge, après des exercices sérieux, après son cours d'humanité et de philosophie, et d'autres études propres à mûrir et à fortifier la raison, est déclaré incapable de contracter le même engagement ! Il faut qu'il attende encore trois ans pour faire une démarche que la loi vient de permettre à sa sœur, dont l'esprit, moins éclairé et moins ferme, est plus susceptible d'illusion et de témérité ! On a peine à se persuader qu'une pareille loi ait eu pour objet le bien de l'Eglise et celui des ordres religieux. Ne serait-on pas plutôt tenté de croire que le plan était de détruire, et que, pour y réussir, on a voulu employer, non la violence ouverte, qui excite des murmures et rend odieux, mais des moyens également sûrs et efficaces, quoique plus doux en apparence, ou même couverts du voile de la religion?

§ XXX. — *Le clergé séculier n'a point profité du dépérissement des corps réguliers. Vain espoir du rédacteur de l'édit de* 1768.

Quoi qu'il en soit des motifs secrets qui ont dirigé ces opérations, il est étonnant qu'elles n'aient pas excité une réclamation générale dans l'épiscopat. Mais le rédacteur de l'édit de 1768 avait pris ses précautions pour prévenir ou étouffer les plaintes. Il avait eu l'adresse de représenter l'affaiblissement des corps réguliers, comme un moyen de repeupler les séminaires. En fixant à vingt et un ans l'âge requis pour faire des vœux, et en écartant du cloître par ce moyen la plupart des jeunes gens qui n'attendent point un terme aussi éloigné pour faire choix d'un état, on se promettait *de rendre à l'Eglise des sujets utiles, dont des vœux faits avec légèreté et précipitation, auraient pu la priver, et de procurer ainsi aux premiers pasteurs un secours que la rareté*

(340) *Edit du mois de mars* 1768.

des ministres essentiels rend de jour en jour plus nécessaire (341). C'est apparemment cet espoir qui a fait dissimuler les dangers de cette loi nouvelle. On s'est flatté qu'en donnant les corps réguliers en spectacle, en les dénonçant au public comme des institutions entièrement dégénérées, on éloignerait du cloître la plupart des sujets; que les jeunes gens n'auraient garde d'entrer dans des instituts avilis et menacés d'une entière proscription. Il faut avouer que l'événement n'a que trop bien justifié sur ce point les vues du rédacteur. Mais en est-il de même de la confiance qu'il a voulu inspirer aux premiers pasteurs? Le clergé séculier a-t-il profité du dépérissement des congrégations régulières? Les séminaires sont-ils mieux remplis, les ordinations plus nombreuses, les paroisses mieux servies depuis que les ordres religieux ont été dévoués à l'opprobre et à la stérilité? Y a-t-il dans les différents diocèses moins de postes vacants depuis dix ans, qu'il n'y en avait eu jusqu'à cette époque? Ah! il est notoire que les *premiers pasteurs* n'ont recueilli aucun fruit des opérations auxquelles ils avaient applaudi, ou qu'ils avaient vues avec indifférence. Leurs coopérateurs ne sont ni plus éclairés, ni plus vertueux, ni en plus grand nombre depuis les atteintes portées aux instituts réguliers. La disette dont le rédacteur se plaignait, il y a quelques années, est devenue plus affligeante et plus sensible. Les sujets que l'édit de 1768 a éloignés du cloître, ont été également perdus pour le clergé séculier.

Au surplus, il n'est arrivé sur ce point que ce qu'il était aisé de prévoir : si le soulèvement excité contre l'état religieux avait eu pour principe l'amour de la religion, le zèle pour le maintien ou le rétablissement de la vie régulière, on conçoit que le clergé séculier aurait pu profiter des pertes qu'ont faites les monastères. Les sujets élevés dans la piété, cherchant un asile contre la corruption du siècle, et n'en trouvant point, s'il en faut croire nos réformateurs, dans les maisons religieuses, auraient pu tout naturellement refluer dans les séminaires, et offrir aux premiers pasteurs un secours qui devient rare à proportion de ce qu'il est plus nécessaire.

Mais il ne faut pas s'y tromper, c'est la prétendue philosophie qui s'efforce de déshonorer et de détruire l'état religieux. Elle ne peut le souffrir, parce qu'il est un obstacle à l'exécution de ses projets. Elle a aussi contre le christianisme une haine profonde et implacable. Elle voudrait en effacer jusqu'aux traces, en abolir la mémoire. Elle n'oublie rien pour déshonorer ses ministres, pour exciter contre eux le mépris et la haine des peuples. Elle met sur leur compte la plupart des crimes et des malheurs qui ont troublé et souillé la terre. Elle les représente sans cesse comme des hommes plongés dans l'ignorance, dominés par les plus dangereux préjugés, comme des fanatiques ou des ambitieux, toujours appliqués à subjuguer les esprits par les terreurs de la superstition, toujours prêts à soutenir par la violence leurs opinions ou leurs intérêts. Ses déclarations séditieuses, ses principes impies ont déjà perverti une infinité de personnes de tout âge, de tout sexe, de tout rang; et il est bien à craindre que l'aversion et le mépris pour les ministres de l'Eglise ne soit bientôt une disposition dominante et universelle dans la nation.

Faut-il s'étonner après cela que la disette des ministres de la religion devienne tous les ans plus effrayante? De quel œil des parents corrompus par l'irréligion verraient-ils leurs enfants entrer dans une milice spirituelle, devenue l'objet de leurs railleries et de leurs mépris? Quel attrait peut avoir pour le service des autels un jeune homme qu'une imprudente curiosité et de pernicieuses lectures ont corrompu de bonne heure dans les mœurs et dans la foi; en qui des passions naissantes, enhardies par des systèmes irréligieux, ne peuvent souffrir aucun frein, et regardent la régularité et les devoirs de la vie sacerdotale comme un joug absurde et odieux? Il est naturel que ses vues et ses projets se portent vers des professions séculières, qui offrent à sa cupidité des ressources plus abondantes ou plus aisées. Ceux mêmes que l'incrédulité n'a pas séduits renoncent à un état avili à leurs yeux ou dans l'opinion d'une multitude audacieuse, dont ils n'ont pas la force de braver les insultes et les mépris.

Si l'on eût fait d'abord ces réflexions, que l'expérience a depuis rendues si sensibles, on se fût donné bien de garde d'applaudir à l'édit de 1768; on l'eût regardé comme une surprise faite à la religion du souverain. Loin de se laisser éblouir par le vain espoir, que les opérations contre les instituts monastiques tourneraient au profit du clergé séculier, on aurait prévu que de pareilles entreprises ne pouvaient que nuire à la religion; que l'incrédulité seule en retirerait tout l'avantage; que c'était entrer dans ses vues et travailler pour elle, que de lui sacrifier des corps qui ne cessent de réclamer contre ses erreurs et de s'opposer à ses desseins; qui doivent par conséquent être chers à l'épiscopat, à proportion de ce qu'ils sont odieux aux ennemis de l'Eglise.

Entre les fausses vues qui ont dirigé le rédacteur, ou qui ont fait adopter ses projets, il y en a une qui ne peut manquer de frapper tous les esprits attentifs; c'est cette dangereuse rivalité qu'il suppose et qu'il entretient entre le clergé séculier et l'état régulier. Les intérêts de l'un et de l'autre y paraissent en contraste : on se met peu en peine d'avilir les ordres religieux, de les livrer à la stérilité, pourvu que les *premiers pasteurs* profitent de leur décadence. Y eût-il jamais de système plus faux, plus contraire au plan de la religion et à ses intérêts? Dans l'Eglise tout est commun et solidaire;

(341) *Préambule de l'édit de* 1768.

le clergé séculier et les congrégations régulières ont une même fin, les mêmes intérêts, les mêmes ennemis; leurs diverses fonctions, au lieu de se croiser, doivent concourir au même but, qui est de servir l'Eglise, de défendre ses droits, d'instruire et d'édifier les peuples. Au lieu de s'affaiblir mutuellement par des rivalités et des concurrences, ils doivent réunir leurs efforts et leurs ressources. Si cette union fut jamais nécessaire, c'est assurément dans le temps où nous sommes. Car on ne peut plus se dissimuler que la religion en France ne soit menacée des plus grands malheurs ; elle fait tous les jours des pertes immenses ; la foi s'éteint visiblement parmi nous; l'impiété inonde la capitale et les provinces; mille causes réunies donnent à cette funeste épidémie le plus haut degré de malignité. Dans cette crise redoutable, est-il prudent de lui aplanir les voies, de se livrer à des opérations dont elle triomphe, et dont elle seule peut recueillir le fruit? Par quel incroyable éblouissement a-t-on pu se persuader que la religion avait intérêt à l'abaissement et au décri des instituts monastiques? Est-ce à l'Eglise, est-ce aux pasteurs animés de son esprit, zélés pour ses vrais biens ; est-ce aux fidèles touchés de ses maux, instruits de ses besoins, témoins de ses combats, tremblants pour ses périls, qu'on veut plaire, en affaiblissant les corps réguliers, en les livrant au mépris des mondains, en prenant des précautions malheureusement trop efficaces pour faire tomber successivement tous les monastères? Non, sans doute ; le bouleversement des ordres religieux ne peut donner la joie qu'aux ennemis de l'Eglise. Les premiers pasteurs, et l'Eglise dont ils sont les défenseurs et les Pères, ont donc un intérêt très-pressant à maintenir l'état religieux, à repousser avec zèle et persévérance les attaques qui lui sont livrées ; ils doivent surtout s'opposer au renversement des monastères, qu'on cherche à détruire sous différents prétextes.

§ XXXI. — *Le projet de détruire les monastères peu nombreux, très-injuste en lui-même, est contraire au bien de la religion et de l'État.*

Par les articles 7 et 8 de l'édit, on oblige les maisons isolées et non unies en congrégation, d'avoir seize religieux. La peine que la loi prononce contre celles qui en auraient moins, est la suppression et l'anéantissement; et afin qu'aucun de ces monastères n'échappe à la proscription, on leur défend de recevoir dorénavant aucun novice, et l'on veut que cette défense ait lieu du jour même de la publication de l'édit. On leur interdit toute faculté d'affilier des religieux d'une autre maison ; on prive même de leur espérance ceux qui avaient acquis, par des bénévoles, une expectative assurée dans ces maisons religieuses. Ces précautions multipliées annoncent-elles un plan de destruction ou un projet de réforme? Mais pourquoi ne pas accorder à ces monastères un temps raisonnable pour exécuter une loi nouvelle, et se procurer le nombre de religieux qu'elle exige? Pourquoi leur enlever des ressources légitimes, dont ils auraient pu faire usage pour avoir des sujets et échapper au danger qui les menace? On les prend au dépourvu, on leur annonce brusquement leur extinction, s'ils n'ont pas, au moment même de la publication de l'édit, tout ce qu'exige d'eux une loi arbitraire, qu'ils n'ont pu ni observer, ni prévoir. La peine, et une peine telle que la suppression irrévocable, suppose un délit non-seulement réel, mais grave : en est-ce un que de n'avoir pas prévu qu'il plairait à messieurs les commissaires de décider que tel monastère doit avoir seize religieux?

Mais si dans une maison qui n'en a que douze ou quatorze, on vit dans la régularité, si la discipline y est en vigueur, si elle est une ressource pour tout le canton où elle est située, par les bons exemples qu'elle donne, par les secours spirituels et temporels qu'elle répand? N'importe, dans cette supposition même, qui assurément n'a rien d'impossible, ni de fort extraordinaire, le monastère est dévoué à l'anathème; et avec de pareilles opérations, on se flatte encore de faire croire au public qu'on veut réformer et non détruire! On ne renverse qu'à regret, quand on est animé de l'esprit de l'Eglise ; la première pensée, le désir le plus intime est de conserver ou de rétablir tous les monuments qui nous restent de la piété de nos pères. Ce n'est qu'en gémissant qu'on se détermine à en supprimer quelques-uns; on n'en vient à cette extrémité qu'après s'être assuré que ces établissements, si utiles à la religion dans leur origine, ont absolument dégénéré; que, tous les moyens pour les ramener à leur premier esprit sont désormais inutiles, ou que, s'il y reste encore quelque bien, des considérations supérieures, et le véritable intérêt de l'Eglise, en exigent le sacrifice.

Est-ce par ces principes qu'on s'est conduit dans l'affaire dont il s'agit? s'est-on assuré que le relâchement des monastères est consommé et sans remède? Et d'où l'aurait-on appris, puisque les supérieurs et les membres les plus distingués des différents ordres religieux n'ont été ni appelés, ni consultés? On se hâte de détruire d'anciens établissements, sans examiner s'ils remplissent ou non leur première destination. On enveloppe dans une même proscription tous les monastères isolés, soit qu'ils soient tombés dans le relâchement, soit qu'ils aient conservé leur première ferveur, dès qu'ils n'ont pas le nombre de religieux qu'il a plu à la commission de regarder comme nécessaire. Jurisprudence étonnante! qui commence par prescrire une condition fort indifférente en elle-même, et qui se sert ensuite de cette disposition arbitraire, comme d'un motif pour détruire les maisons qui ne l'ont point remplie, parce qu'elles n'ont pu prévoir la loi qui la leur

prescrit, et qui en fait dépendre leur existence.

Quant aux maisons religieuses unies à des congrégations, l'article 7 de l'édit les assujettit à avoir au moins neuf religieux, non compris les frères lais; il dévoue à l'anathème celles qui n'auront pas le nombre requis. On prétend ne suivre en cela que les décrets *des Papes, les vues des instituteurs et des réformateurs des ordres religieux, qui ont exigé, dans différents temps, qu'on ne fondât aucun monastère, sans y placer le nombre de religieux suffisant pour vaquer à tous les devoirs de la vie cénobitique.* (342) Il est visible qu'on cherche ici à éblouir et à donner le change, en confondant adroitement les règles qui regardent l'établissement des nouveaux monastères avec celles qu'on doit suivre, quand il est question de supprimer quelques maisons religieuses. On convient qu'en général la discipline régulière se soutient mieux dans les grandes communautés que dans les monastères peu nombreux. Ce n'est donc point sans raison que les lois canoniques et les constitutions de différents ordres religieux ont défendu de former de nouveaux établissements, à moins qu'il n'y eût des revenus suffisants pour entretenir dix à douze religieux. Mais, en premier lieu, ces lois n'ont jamais été si générales, qu'il n'y ait eu beaucoup d'exceptions. L'histoire de l'Eglise nous offre plusieurs exemples de petits monastères, où, par le titre de la fondation, il ne devait y avoir que six ou sept religieux. En second lieu, ces lois sont étrangères à la matière dont il s'agit ici; et c'est bien en vain qu'on les invoque, pour justifier les différentes entreprises contre les corps réguliers ; car les mêmes raisons qui suffisent pour empêcher un établissement nouveau, et non nécessaire, n'ont plus la même force contre un établissement tout formé, ou même ancien. Les mêmes conciles qui ont défendu d'ériger de nouveaux monastères, lorsqu'il n'y avait pas de revenus suffisants pour entretenir dix ou douze religieux, ont défendu avec encore plus de sévérité de détruire ceux qui existaient déjà, à moins qu'une nécessité absolue, ou une utilité évidente et générale n'exigeât ce sacrifice.

Or, nous le demanderons ici : Qu'elle nécessité y avait-il de détruire les monastères isolés, parce que le malheur des temps les avait réduits à douze ou quinze religieux? Quelle utilité pouvait revenir à l'Eglise de la suppression de tous les monastères unis en congrégation, qui n'avaient, au moment de la publication de l'édit, que sept ou huit religieux? On défie les ennemis de l'état monastique de montrer dans toute l'antiquité un seul exemple, nous ne disons pas d'un système général de destruction fondé sur un pareil motif, mais de la suppression d'un seul monastère sur cet unique prétexte, que le dépérissement inévitable des biens, les invasions d'un abbé commendataire ayant extrêmement diminué la mense conventuelle, le monastère n'était plus en état d'entretenir neuf ou seize religieux. Car il est important de remarquer que dans le temps où l'on fit les lois dont la commission voudrait se prévaloir, la commende était ignorée ou peu connue; les monastères n'étaient pas surchargés de décimes, les denrées étaient à bas prix; la religion était généralement respectée, et l'état monastique honoré. Ainsi les maisons religieuses ne manquaient ni de sujets, ni de revenus pour fournir à leur subsistance. Mais aujourd'hui que les usurpations de tous genres, des accidents multipliés et inévitables leur ont enlevé la plus grande partie de leurs ressources; que l'irréligion et la dépravation des mœurs devenues générales ont inspiré une si grande aversion pour l'état religieux, et en ont éloigné la plupart des sujets, est-il étonnant que des maisons jadis florissantes et nombreuses soient tombées en décadence; que des pertes continuelles et toujours mal réparées les aient réduites à la moitié ou à un tiers de ce qu'elles étaient dans des temps plus heureux? Ce dépérissement déplorable doit exciter la compassion des évêques plutôt que leur colère. Il est digne d'eux de marcher sur les traces de leurs saints prédécesseurs, qui, loin de travailler à éteindre les petits monastères, firent, en divers conciles (343), une multitude de canons pour affermir ces pieux établissements, et les défendre contre les entreprises et les usurpations de ceux qui avaient conjuré leur ruine pour s'enrichir de leurs dépouilles. Une maison, qui n'avait que trois ou quatre religieux, était, aux yeux de ces grands évêques, un monument respectable qui intéressait l'Eglise, et qui avait droit à sa protection.

§ XXXII. — *La régularité n'est point impossible dans les communautés peu nombreuses. Les conciles défendent sévèrement de les détruire.*

Mais une triste expérience, dit-on, a fait connaître dans tous les temps que les meilleures vocations s'affaiblissent dans les communautés peu nombreuses; *qu'il est presque impossible d'y soutenir l'observance de la règle et la décence du service divin, d'y prévenir le relâchement des mœurs, suite de celui de la discipline* (344). Tels sont les motifs qui ont déterminé la commission à supprimer les monastères peu nombreux. Mais est-ce ainsi qu'ont pensé et parlé nos pères? Ou plutôt n'est-il pas certain que les évêques dans les conciles particuliers, et l'Eglise elle-même, réunie dans ses conciles généraux, ont suivi des principes tout différents? Ils n'ont eut garde de croire que la régularité fût impossible dans une communauté

(342) *Préambule de l'édit de* 1768.

(343) Vide *Concil. Parisiens.*, an. 1252, can. 17, 22, *Concil. Montpell.*, an. 1214; *Concil. Narbon.*, 1252; *Concil. Albiens.*, 1254; *Concil. Nannet.*, 1264; *Concil. Londin.*, 1268; *Concil. Rem.*, 1271, etc.

(344) *Préambule de l'édit de* 1768.

de sept ou huit religieux. Ils avaient appris de l'Evangile que Jésus-Christ a promis d'être, par son esprit et par l'opération de sa grâce, au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom. « Une communauté composée d'un petit nombre de religieux fervents et fidèles aux devoirs de leur état, est infiniment plus agréable, plus utile à l'Eglise, dit le concile de Bordeaux, que de grandes assemblées de religieux qui ont dégénéré de leur première ferveur, perdu le fruit de leur vocation (345). » Il était donc bien éloigné de penser que la ferveur et la fidélité aux observances régulières fussent le partage exclusif des communautés nombreuses. Pourquoi, en effet, le silence, le recuillement, l'amour de la retraite, la fuite du siècle et de ses vanités, la méditation des divines Ecritures, l'application au travail ou à des études sérieuses, le goût de la prière, la mortification et autres semblables vertus seraient-elles impossibles dans un monastère qui n'a que huit religieux? C'est l'Esprit de Dieu qui est le principe de ces précieux dons ; et ce divin Esprit souffle où il veut.

Le rédacteur confond mal à propos les vertus intérieures, les exercices essentiels à la piété, avec des pratiques extérieures dont la perfection religieuse est indépendante, ou qui n'ont avec elle qu'une liaison arbitraire. Il y a tel exercice de ce dernier genre qui exige un nombre de religieux assez considérable. On sait bien, par exemple, que l'office divin ne peut se célébrer avec la même majesté et la même pompe dans une communauté de six ou sept religieux, que dans celle qui en a dix-huit ou vingt. Mais qu'importe une telle différence, si d'ailleurs ces religieux moins nombreux remplissent avec exactitude les devoirs de leur vocation ; s'ils conservent avec soin ce qui fait le fond et l'essence de la vie religieuse; s'ils se rendent utiles à l'Eglise par la sainteté de leurs exemples et la ferveur de leurs prières ; s'ils travaillent avec zèle au salut des peuples, lorsque les pasteurs ordinaires réclament leurs secours et les associent à leurs fonctions ? En seront-ils moins chers à la religion ; et faudra-t-il détruire une communauté si respectable et si utile, parce que les différentes causes dont on a parlé plus haut l'auront réduite à sept ou huit religieux, ou que la modicité de ses revenus ne lui permettra pas d'en entretenir un plus grand nombre?

Non, sans doute, direz-vous ; mais en est-il encore de telles? Les observances régulières ne sont-elles absolument tombées dans les maisons peu nombreuses? Le relâchement y est fort commun, on en convient ; mais c'est un malheur qu'elles partagent avec la plupart des grandes communautés. L'affaiblissement de la discipline dans les unes et dans les autres, a un principe indépendant du nombre plus ou moins grand des religieux qui les habitent. Mais le mal n'est ni plus étendu ni plus incurable qu'il ne l'était avant les réformes de ces derniers siècles : on sait que les fruits ont été très-précieux et très-abondants. Qu'on travaille avec le même zèle et la même persévérance à établir la discipline dans les congrégations régulières , et les mêmes moyens produiront encore aujourd'hui les mêmes effets ; mais qu'on ne cherche point dans le relâchement de l'état religieux des motifs ou des prétextes pour le détruire. « Si les religieux, disent les conciles, ont perdu l'esprit de leur état, il faut les y rappeler, les obliger à vivre d'une manière qui réponde à la sainteté de leur profession. Si dans quelque monastère leur dépravation est consommée et incurable ; s'ils joignent au relâchement et à la licence l'indocilité et l'endurcissement, il faut leur substituer d'autres religieux plus édifiants. Mais à Dieu ne plaise qu'on détruise jamais les monastères à cause des mauvais sujets qui les déshonorent, ou qu'on livre à des mains et à des usages profanes des lieux consacrés au culte du Seigneur (346)! »

Il est peu nécessaire d'accumuler ici les citations, et il suffirait peut-être de défier les ennemis des ordres religieux de citer un seul exemple de monastères détruits par ordre ou avec l'aveu des conciles, à cause des abus et des désordres qui auraient pu s'y glisser. L'histoire de l'Eglise nous offre au contraire une multitude de canons, où de pareilles entreprises sont très-sévèrement défendues. Le renversement des maisons religieuses, et la déprédation des biens qui leur appartiennent, y sont condamnés comme un attentat criminel, comme un sacrilége digne de la colère de Dieu et de la damnation éternelle. Ce ne sont pas seulement des conciles particuliers qui ont si souvent et si sévèrement défendu de toucher aux monastères ; c'est l'Eglise elle-même qui a plus d'une fois renouvelé ces défenses dans des conciles œcuméniques. Celui de Chalcédoine, le quatrième de Constantinople, le second de Nicée, déclarent que les monastères érigés par l'autorité et avec le consentement des évêques, doivent être à jamais inviolables. Ils menacent de l'anathème et de la damnation quiconque oserait, au mépris des canons, renverser ou dépouiller ces saints asiles, ou convertir en habitations séculières des maisons consacrées à la prière et à la pénitence (347).

Peut-on conserver du respect pour la religion, et n'être pas effrayé en lisant ce que disait sur le même sujet un ancien concile de Séville? « Nous ordonnons d'un commun consentement, que les monastères nouvellement établis, aussi bien que les anciens, soient maintenus dans une inviolable stabilité ; et si quelqu'un de nous, ce qu'à Dieu ne plaise, ou de nos successeurs, soit par cupidité, soit par fraude et artifice, entre-

(345) *Concil. Burdigal.*, an. 1583.
(346) *Concil. Theodonisvill.*, an. 814 ; *Conc. Melodun.*, an. 845.
(347) Labb., *Conc.*, t. IV, p. 778.

prend de dépouiller quelque monastère que ce puisse être, qu'il soit anathème, qu'il soit séparé du royaume de Dieu, parce qu'il a ruiné les voies d'une vie salutaire; que les évêques de la province s'assemblent, qu'ils suspendent de la communion ce destructeur des lieux consacrés à la religion; qu'ils rétablissent les monastères en lui rendant tout ce qui lui avait appartenu; que tous s'empressent de rééditier par le mouvement d'une piété sincère, ce que l'impiété d'un seul avait osé détruire (348). » Ce canon, il est vrai, ne paraît frapper que les entreprises des particuliers qui renversent les monastères, ou s'emparent de leurs biens. Mais la ruine de ces saints établissements est-elle moins injuste, moins contraire aux vœux des fondateurs, à l'esprit et aux lois de l'Eglise, au bien même de l'Etat, parce qu'on en couvre l'odieux sous de vaines apparences de bien public?

La suppression prononcée par l'édit de 1768, contre tant de monastères, est aussi irrégulière dans la forme qu'elle est injuste dans le fond. C'est une vérité connue de tout le monde, que la même autorité, qui forme des établissements, a aussi elle seule le droit de les supprimer et de les détruire. C'en est une autre également certaine, qu'on ne peut ériger des monastères sans le concours de l'autorité ecclésiastique (349). C'est donc à l'Eglise, au moins en premier, à dissoudre des associations qu'elle même a formées, à détruire des conventualités qui sont son ouvrage; à juger de l'importance et de la canonicité des motifs qui peuvent, dans quelques occasions rares, rendre ces suppressions justes et nécessaires.

Nous n'imputerons point au rédacteur de l'édit d'avoir heurté de front tous ces principes, d'avoir dit tout haut et sans détour, qu'on peut se passer du ministère des évêques pour anéantir les conventualités; qu'une commission passagère, revêtue d'une autorité temporelle, a par elle-même et sans le concours de l'Eglise, tout le pouvoir nécessaire pour détruire une multitude d'établissements consacrés par la religion; une pareille maladresse eût soulevé contre lui tout l'épiscopat, et fait échouer d'avance tous ses projets. Mais d'un autre côté il sentait bien que son plan rencontrerait à chaque pas par les plus grands obstacles, s'il en faisait dépendre l'exécution du consentement des évêques. Il a donc imaginé un système ridicule à la vérité et tout à fait inouï, mais absolument nécessaire pour colorer ses entreprises et étouffer les réclamations. Il a distingué les conventualités ou les sociétés de religieux vivant en commun sous une certaine règle, d'avec les murailles et bâtiments du monastère. Dès lors la commission s'est arrogée le droit de disposer des conventualités à son gré. Ces associations religieuses, formées par le concours des deux puissances, n'ont plus été à ses yeux qu'un objet purement temporel, qu'elle a cru pouvoir supprimer, sans appeler les évêques, sans consulter l'Eglise, sans lui rendre compte ni de ses motifs, ni de ses démarches. Mais si la conventualité est dissoute et dissipée, s'il ne reste plus de religieux, si le service divin y est supprimé pour toujours, s'il ne doit plus y avoir d'exercices réguliers par la dispersion irrévocable des cénobites; il n'y a plus proprement de monastère: car ce qu'on entend par ce nom est une société d'hommes voués à des observances particulières, liés par les mêmes engagements, vivant sous une même règle, pratiquant les mêmes exercices. Ces hommes ont-ils disparu pour toujours, tous les exercices de la vie commune ont-ils cessé sans espoir de rétablissement; l'ouvrage de l'Eglise est dès lors anéanti; il ne reste que des murailles et des pierres, auxquelles elle ne prend plus aucun intérêt. Eh bien! c'est sur ces matières brutes et inanimées que les évêques exerceront leur autorité. Tout leur ministère se réduira à prononcer sur la destination de bâtiments vides, de maisons abandonnées pour toujours. Tel est le plan de la commission, tel est le partage qu'il lui a plu de faire (350). Elle s'est attribuée à elle-même tout ce qu'il y avait d'important et de réel dans cette affaire; elle n'a laissé aux évêques qu'une influence dérisoire. Prétendre après cela qu'on a respecté les biens de l'Eglise; oser dire que les *suppressions* projetées *seront faites suivant les formes prescrites par les saints canons* (351), n'est-ce pas se jouer du langage aussi bien que des règles canoniques? N'est-ce pas ajouter l'insulte à l'usurpation? Il est incroyable que les évêques de France n'aient pas vu une entreprise aussi manifeste contre l'autorité de l'Eglise, ou qu'ils aient dissimulé un pareil outrage.

§ XXXIII. — *Les religieux ne peuvent, sans prévarication, consentir au renversement de leurs monastères.*

Si l'Eglise condamne avec tant de sévérité les entreprises de ceux qui s'efforcent de détruire les monastères, de quel œil doit-elle voir la lâcheté des indignes solitaires qui n'osent s'opposer à ces renversements, ou les transactions scandaleuses et criminelles de ceux qui y donnent les mains? O vous qui habitez les petits monastères injustement dévoués à l'anathème, remontez en esprit jusqu'à l'origine de votre établissement, consultez vos titres primitifs: vous y verrez vos Pères et les fondateurs liés par des engagements mutuels et inviolables. Les uns offrirent à Dieu ce que vous possédez; cette consécration fut de leur part absolue et irrévocable: ils renoncèrent pour toujours au droit de reprendre leurs dons. Les religieux

(348) Idem, *ibid.*, t. V, p. 1617; t. VII, p. 607.
(349) *Concil. Chalced.*, can. 4, *Concil. Trident.*, § 25, can. 5.
(350) On trouve la preuve de ce système bizarre et injurieux à l'Eglise dans les art. 7, 9, 10 et 12 de l'édit.
(351) *Edit de* 1768, art. 11.

de leur côté promirent de conserver à jamais ce dépôt sacré, de le transmettre sans altération et sans partage à ceux qui viendraient après eux; de respecter les pieux désirs des fondateurs, de remplir leurs intentions avec une exacte fidélité, de regarder leur maison comme un sanctuaire séparé pour toujours des choses profanes; d'y commencer et d'y conserver avec soin, dans toute la durée des âges, une tradition de cénobites fervents, appliqués jour et nuit à édifier les peuples, à consoler l'Eglise par la sainteté de leur vie. L'Etat et l'Eglise furent témoins de ce mutuel engagement. L'un et l'autre furent garants de la sincérité de ces promesses. Ils mirent le sceau à ce contrat, qui fut tout à la fois une obligation civile et un acte religieux. Vous représentez aujourd'hui ceux qui jadis acceptèrent la donation; vous avez succédé à leurs obligations, comme à leurs prérogatives. On ne peut vous déposséder sans injustice; vous ne pouvez livrer votre dépôt sans prévarication Il n'est pas en votre pouvoir de rien céder, parce que rien n'est à vous. Le premier de vos devoirs, comme le plus cher de vos intérêts, est de transmettre à vos successeurs tout ce que vous avez reçu de vos Pères. Ce sont les deux puissances qui vous ont confié vos établissements : vous ne pouvez, sans leur aveu, ni les sacrifier, ni les détruire ; ni la religion, ni l'honneur, ni la probité, ne vous permettent d'entrer sur ce point dans aucun accommodement; toute transaction pour des droits dont vous n'êtes que dépositaires, vous rend criminels devant Dieu, et vous déshonore devant les hommes. Repoussez donc l'usurpation par toutes les voies légitimes : souffrez la violence, si vous y êtes exposés, mais n'en devenez point complices; ou plutôt un pareil malheur n'est point à craindre sous un prince aussi juste et aussi religieux. Ne redoutez donc que les intrigues des faux frères et votre propre faiblesse.

Mais pourquoi donneriez-vous les mains à la suppression des petits monastères? Le titre de leur fondation, la nature de leur établissement, et surtout les besoins des lieux qui les environnent, doivent vous les rendre inviolables; car, prenez-y garde, ces monastères peu nombreux que vous seriez tentés d'abandonner aux poursuites de leurs ennemis, sont, pour la plupart, situés dans des campagnes, ou dans de petites villes de province. Les peuples y trouvent des secours abondants, et les pasteurs des ressources d'autant plus précieuses, que la disette de ministres essentiels devient de jour en jour plus affligeante et plus générale. Ce serait donc aller directement contre l'esprit et les intérêts de l'Eglise, causer aux peuples une perte irréparable, que de détruire une multitude d'établissements aussi utiles et aussi nécessaires.

D'ailleurs, savez-vous bien, mes Pères, que le plus léger affaiblissement sur ce point aura pour vous les suites les plus funestes? Le premier sacrifice sera contre vous un titre qui vous forcera d'en faire tous les jours de nouveaux et de plus grands. Consentir à la suppression des petits monastères, c'est, de votre part, souscrire d'avance à votre anéantissement. Car il ne faut pas croire que les communautés peu nombreuses une fois détruites, les ravages finissent là. La loi de 1768 établit un tarif arbitraire, au-dessous duquel tout monastère doit périr : ses deux premiers articles, contre l'intention sans doute de ses auteurs, ont éloigné du cloître la plupart des sujets; et de cette stérilité qui est son ouvrage, elle se fait un titre pour renverser les maisons qui l'éprouvent. N'avoir que sept ou huit religieux, fussent-ils les plus réguliers et les plus édifiants du monde, est à ses yeux un abus intolérable, qui doit être puni par la suppression irrévocable du monastère. Ainsi du premier coup cette loi effrayante sape par le fondement une prodigieuse multitude de communautés peu nombreuses Si quelques autres échappent un moment à ses atteintes, leur ruine n'en est pas moins inévitable; elle est même peu éloignée. Les ordres religieux faisant toujours les mêmes pertes, et n'ayant plus les mêmes ressources pour les réparer, telle maison qui paraît aujourd'hui en état de braver les menaces de ses ennemis, parce qu'elle a dix à douze religieux, sera, dans quelques années, réduite à la moitié ou à un tiers. La voilà dès lors enveloppée dans la proscription générale que l'édit prononce. Le nouveau règlement est une flamme dévorante qui conserve toujours la même activité. De proche en proche elle consumera tous les monastères. C'est pourtant dans cette même loi qu'on déclare en termes exprès, *avoir pris les précautions les plus efficaces pour ne pas compromettre les intérêts des ordres religieux* (352). Mais n'est-ce donc rien entreprendre contre eux, que de leur enlever d'un seul coup un grand nombre d'établissements, de menacer tous les autres, de préparer leur chute? *Quel intérêt* avaient ces différents ordres à être troublés dans la paisible possession de leur état; à être traduits avec appareil devant un tribunal nouveau et extraordinaire; à être dénoncés au public comme des institutions infectées par les abus les plus étendus, les plus criants et les plus intolérables?

§ XXXIV. — *La loi sacrée de la propriété doit protéger les possessions des monastères comme celles des autres citoyens.*

Quelque grande que soit l'injustice qu'il y aurait à détruire les communautés peu nombreuses, elle touche peu une multitude d'hommes frivoles, qui ont appris de l'irréligion à haïr les instituts religieux. Les moines, disent-ils, sont trop riches, et ils font de leurs richesses un abus si public et si énorme, qu'il est temps de mettre fin à ce scandale. Peut-on blâmer un gouvernement

(352) *Préamb. de l'édit de* 1768.

qui emploie à soulager des besoins réels et urgents, des biens que la mollesse des cénobites avait détournés de leur véritable destination? Faut-il d'autres raisons pour légitimer la suppression d'une infinité de monastères, qui ont peu de religieux, beaucoup de revenus, et nulle régularité? La religion n'y perdra rien et l'Etat y gagnera beaucoup. Ainsi raisonnent de faux politiques de tout état et de tout rang. On parle de renverser un monastère, d'en expulser les religieux, de s'emparer de leurs biens ou de les convertir à d'autres usages, comme d'une opération simple et naturelle, dont personne n'a droit de se plaindre, qui doit même être applaudie par les gens sensés, et qui ne peut tout au plus exciter le murmure que des superstitieux et des dévôts.

Mais qu'il nous soit permis de le demander ici à ces hommes hardis qui le prennent sur un ton si leste : y a-t-il dans notre monarchie, comme dans tout autre état policé, une loi qui assure à chaque citoyen la jouissance de ses propriétés? Tous me répondent d'une voix unanime, que cette loi est non-seulement réelle, mais sacrée et inviolable; qu'elle est commune à tous les gouvernements; qu'elle sert de base à la société; que donner atteinte à cette loi fondamentale, c'est préparer les voies aux plus grands désordres, substituer à la paix, à la liberté, à la sûreté publique, les fureurs du despotisme, la dégradation de la servitude, les malheurs de l'anarchie. Toutes les entreprises contre la propriété ont toujours excité des réclamations plus ou moins éclatantes. Qu'on rappelle le souvenir de ce qui se passait sous nos yeux il y a quelques années. Un des plus grands griefs contre la révolution qui bouleversa la magistrature, fut qu'elle donnait atteinte à la propriété d'une multitude de citoyens, en leur enlevant, par une voie de fait et sans forme de jugement, ce qu'ils avaient légitimement possédé jusqu'à cette époque.

Demandons-leur encore pourquoi cette loi sacrée, fondée sur la nature, antérieure aux institutions arbitraires, qui assure à tous les membres de la société la jouissance paisible de ce qu'ils ont acquis par leur travail ou par d'autres voies aussi légitimes, serait sans force pour protéger les possessions des religieux et des monastères? Elle est la sauvegarde du dernier des citoyens, et une classe de la société aussi nombreuse et aussi considérable que celle des réguliers ne pourrait invoquer cette loi, ou le ferait en vain pour repousser l'usurpation et la violence! Y a-t-il dans l'Etat beaucoup de particuliers qui aient, pour conserver et pour défendre leurs propriétés, des titres plus légitimes que ceux des religieux? Y en a-t-il beaucoup dont les biens aient une origine plus pure, une possession plus ancienne, plus paisible, moins interrompue que les biens des ordres monastiques? Tel monastère, entre ceux qu'on s'efforce de détruire, jouit paisiblement, depuis cinq ou six cents ans, depuis dix ou douze siècles, de biens qui sont le fruit de ses travaux, d'une sage administration, d'une exacte économie, ou de donations aussi pures dans leurs motifs qu'irrévocables dans leurs effets (353).

Combien de citoyens, au contraire, dont la fortune ne dut autrefois son origine qu'à la fraude ou à la violence! Combien de familles dont l'opulence a eu pour principe l'avidité d'un courtisan, la faiblesse d'un prince pour un favori, les usures d'un publicain, les concussions d'un homme en place! Une longue possession a couvert le vice de ces anciennes usurpations : elle les garantit au moins des recherches et de la sévérité des lois. Les héritiers de ces hommes injustes, qui accumulèrent de grandes richesses aux dépens de l'Etat ou des particuliers, jouissent tranquillement d'une opulence dont l'origine est souillée ou suspecte. Et pourquoi les propriétés des monastères, capables de soutenir l'examen de la plus sévère critique, seraient-elles moins inviolables? Les religieux ont-ils donc cessé d'être citoyens en entrant dans un état également avoué de l'Eglise et de la patrie? Ils n'ont point renoncé à tous les droits de la société, comme ils ne sont point dispensés de tous les devoirs qu'elle impose.

Mais les religieux abusent de leurs richesses. Elles servent, contre leur véritable destination, à entretenir l'oisiveté, la mollesse, et souvent la dissolution dans les monastères. Je le suppose pour un moment. Mais les autres citoyens font-ils de leurs richesses un usage plus légitime? Est-ce dans le cloître qu'on trouve ce luxe effréné, ces raffinements de volupté et de mollesse, ces

(353) Nous ne répondrons point ici aux déclamations de nos petits philosophes, qui, pour rendre les religieux odieux, et justifier les déprédations des monastères, avancent, avec autant de fausseté que d'impudence, que les moines ne sont riches que des dépouilles des familles; qu'ils jouissent d'un bien que des hommes aveuglés par la superstition ont ravi à leurs héritiers légitimes, à des collatéraux indigents, à leurs enfants même, qu'ils ont laissés dans la misère, pour enrichir des célibataires oisifs et inutiles à la société. De tels mensonges sont dignes de nos incrédules : ils prouvent leur ignorance ou leur mauvaise foi. « Les Français, dit Le Gendre (*Hist. de France*, t. III, p. 4), fondèrent de grandes abbayes sans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédait à des moines autant de terres incultes qu'ils pouvaient en mettre en valeur. Ces troupes pénitentes ne s'étant point données à Dieu pour mener une vie oisive, travaillaient de toutes leurs forces à défricher, à dessécher, à bâtir, à planter, moins pour être plus à leur aise (ils vivaient dans une grande frugalité) que pour en soulager les pauvres. Le ciel favorisa de ses plus douces influences des terres labourées par des mains si pures. Ces lieux arides et déserts devinrent agréables et fertiles. » Quant aux monastères dotés par la libéralité des fidèles, il n'y a qu'à lire les chartes de fondation pour voir que ce sont des princes, des grands seigneurs, des évêques, des hommes riches et puissants qui les ont fondés. Ils n'ont consacré à ces pieux établissements qu'une modique portion de leurs biens. Leurs héritiers, loin de se plaindre de leurs saintes libéralités, y ont ajouté de nouveaux dons.

profusions insensées, qui sont le fruit et la preuve de notre dépravation; cette fureur du jeu, qui bouleverse tant de fortunes, qui porte si souvent dans les familles le désespoir et la désolation, qui fait oublier à la haute noblesse l'esprit de ses ancêtres, et l'oblige à chercher les moyens les plus honteux pour soutenir des maisons chancelantes ou ruinées? Ce n'est point dans le cloître qu'on voit tant de dissipateurs consumer en dépenses folles ou criminelles le patrimoine de leurs pères et la ressource de leurs enfants; tant d'hommes injustes et vraiment ennemis de la patrie tourner contre elle leurs richesses, en les faisant servir à satisfaire les plus honteuses passions, à séduire l'innocence, à augmenter la corruption des mœurs, déjà si effroyables, à donner l'exemple d'une magnificence ruineuse, laquelle, en répandant sur les empires un éclat trompeur et passager, fut toujours le funeste avant-coureur de leur décadence.

Il est visible, néanmoins, que tous ces citoyens abusent impunément de leur opulence. Pourvu que leurs folles profusions n'aillent point directement à troubler l'ordre public, on tolère ce désordre, parce que des moyens violents et des coups d'autorité pour le réprimer seraient un remède pire que le mal. Et pourquoi les religieux, infiniment moins répréhensibles, n'auraient-ils pas droit à la même tolérance? On ferme les yeux sur des excès énormes, qui outragent les mœurs, qui corrompent tous les sentiments et préparent les voies aux plus funestes catastrophes, et l'on se croirait autorisé à punir, par une peine aussi grave que la confiscation, des abus imaginaires ou peu réels, qui n'intéressent point l'ordre public, qui ne troublent en rien la société, qui n'offensent point les mœurs, qui seraient honorés, dans la plupart des murmurateurs eux-mêmes, comme une grande simplicité et une rare modestie! Quoi! parce qu'un monastère annoncera quelque magnificence; que la table, en quelques occasions, ne sera pas aussi frugale, ni les ameublements aussi modestes qu'il conviendrait à la simplicité religieuse, on croira faire un acte de justice en dépouillant ces paisibles possesseurs! Mais on laisse bien subsister ces palais, plus scandaleux encore que magnifiques, où des financiers insolents, et ceux qu'ils ont enrichis et déshonorés par leurs alliances, étalent sans pudeur les dépouilles de plusieurs provinces. Encore une fois, les réguliers possèdent au même titre que toutes les autres classes de la société; la loi sacrée de la propriété est pour eux comme pour les autres citoyens. Les entreprises qui tendent à démolir ou à dépouiller les monastères ne peuvent être regardées que comme des surprises faites à l'autorité, des injustices criantes, un violement manifeste de la loi fondamentale, sur laquelle reposent la paix publique et tout l'ordre de la société.

§ XXXV. — *Tous les citoyens, et les évêques surtout, ont intérêt à respecter et à protéger les possessions des ordres religieux.*

Il n'est point de citoyen qui puisse, sans imprudence, applaudir à ces invasions : car la loi de la propriété n'est une solide barrière contre les usurpations et les violences qu'autant qu'elle est générale. Les exceptions, si l'on s'en permet quelques-unes, n'auront bientôt plus de bornes et anéantiront la règle. C'est ici une digue où la moindre ouverture, si elle est négligée, peut être suivie d'une inondation générale. Les évêques, surtout, ont le plus grand intérêt de s'opposer à la ruine des monastères. Si l'on détruit ces établissements, si l'acquisition la plus légitime, la possession la plus ancienne ne peuvent mettre à couvert les propriétés des ordres religieux, respectera-t-on davantage les riches possessions des grands bénéficiers? Les mêmes prétextes qu'on fait valoir pour dépouiller les moines ne deviendront-ils pas plus plausibles quand on voudra réclamer au nom du bien public d'immenses revenus, dissipés, dit-on, en dépenses superflues, et qui pourraient être plus utilement employés qu'à entretenir le luxe, le faste et la mollesse de quelques hommes oisifs et frivoles, aussi inutiles à l'Etat qu'à l'Eglise? Depuis quelques années, ces clameurs se font entendre d'un bout de la France à l'autre; elles emportent peu à peu les esprits; elles changent l'opinion publique; elles préparent les peuples à voir avec plaisir des entreprises dont l'idée ne s'offrit pas même à l'esprit de nos pères : et c'est dans ces circonstances qu'on travaille à détruire une grande partie des monastères, qu'on prépare la ruine des autres! Et ce sont des prélats qui, séduits apparemment par des projets de réforme, concourent à ces opérations ou qui y applaudissent! Fût-il jamais d'éblouissement pareil ou de plus grande inconséquence?

Les vues d'une saine politique s'unissent ici aux lois divines et humaines pour prévevenir la déprédation des monastères. Si jamais les ennemis de l'état religieux viennent à bout d'exécuter leurs desseins, et que ces monuments de la piété de nos ancêtres soient sacrifiés à des systèmes de destruction dont les esprits sont aujourd'hui si avides, les biens des moines, en passant en des mains étrangères, seront-ils mieux administrés et d'une plus grande valeur? Seront-ils plus exactement consommés sur les lieux? La portion que la Providence destinait aux indigents leur sera-t-elle plus exactement payée par les nouveaux usurpateurs que par les anciens propriétaires? La réponse à ces questions n'est pas difficile; et l'on voit clairement que c'est tout à la fois nuire au bien de l'Etat et violer toutes les lois de la religion que de renverser tous les monastères.

Aussi nos plus grands rois ont-ils défendu, sous les peines les plus sévères, de toucher jamais à ces établissements. « Tout ce qui est offert à Dieu, disait Charlemagne dans une loi solennelle, pour servir à son hon-

neur et à sa gloire, ainsi qu'au bien de son Église, devient, par cette consécration, à jamais inviolable. Il est donc évident que ceux qui dépouillent les églises et les monastères de leurs biens sont des sacriléges, des homicides, des meurtriers des pauvres, frappés d'anathème devant Dieu et ses saints. Nous défendons donc à tous ceux qui sont soumis à notre domination d'envahir, dévaster ou aliéner le bien des églises. Nous savons que plusieurs royaumes ont péri avec leurs rois, parce qu'ils ont dépouillé des églises et donné leurs biens à des gens de guerre. Pour éloigner de nous ce malheur, nous sommes résolus de ne jamais faire ni souffrir ce qui l'a attiré ; nous voulons éviter de donner à nos enfants ou à nos successeurs un si mauvais exemple ; nous leur défendons au contraire, de toute l'étendue de notre pouvoir, de jamais rien faire de semblable ; nous les conjurons, par le saint nom de Dieu, de ne jamais consentir aux desseins de ceux qui entreprendraient de dépouiller les monastères de leurs biens ; nous les exhortons à se montrer, en toute occasion, les défenseurs des églises et des monastères... Si, au mépris de nos ordonnances, quelqu'un forme des entreprises contre les lieux consacrés au culte du Seigneur, ou ose les détruire et leur ravir les biens qu'ils possèdent, qu'il soit déclaré coupable de sacrilége ; qu'on lui fasse subir les peines portées par les lois contre les sacriléges, les homicides, les voleurs de choses saintes ; qu'il soit anathématisé par les évêques ; et qu'après sa mort, il soit privé de la sépulture, des prières et des oblations de l'Église (354). »

§ XXXVI. — *Moyens qu'on doit employer pour faire revivre l'ancienne régularité dans les ordres religieux.*

Il ne faut donc pas détruire les monastères : ni la religion, ni la justice, ni la politique ne sauraient approuver ce funeste projet. Il faut travailler à y faire revivre la première ferveur et l'amour des observances régulières. Cette entreprise est difficile, on en convient ; mais pourquoi la jugerions-nous impossible? Les relâchements des cloîtres ont été plus d'une fois aussi universels et aussi déplorables qu'ils peuvent l'être de nos jours ; mais on ne perdit jamais l'espérance de guérir cette plaie et de détruire ces abus. Le courage de nos pères et leur persévérance triomphèrent en effet de tous les obstacles, et de sérieuses réformes succédèrent à des états de dépérissement et de licence. On vit paraître d'âge en âge des hommes puissants en œuvres et en paroles, lesquels ranimèrent les congrégations régulières. Le zèle dont ils étaient embrasés pour le rétablissement de la discipline fit sentir son ardeur à tout ce qui les environnait. Leurs exhortations, soutenues par de ferventes prières et par une sainteté éminente, bannirent les abus et ranimèrent la piété : tels furent un saint Benoît d'Aniane, un saint Odon, et les premiers abbés de Cluny, les fondateurs de Cîteaux, et particulièrement saint Bernard, et les saints personnages qui, dans les derniers siècles, ont fait refleurir la discipline dans la plupart des monastères.

De tous les moyens capables d'opérer encore aujourd'hui une pareille révolution dans les ordres religieux, celui-là serait sans doute le plus naturel et le plus efficace ; mais il n'est pas en notre pouvoir. En attendant qu'il plaise à Dieu de susciter dans tous les corps quelques-uns de ces hommes extraordinaires, qu'il les remplisse d'une grâce abondante et féconde, c'est à nous à mettre en usage les ressources qui nous restent pour ranimer les instituts réguliers. Ces ressources, la Providence paraît les avoir placées dans la main des évêques. Eux seuls peuvent affermir ces congrégations chancelantes, les retirer de leur engourdissement, arrêter le progrès d'une espèce de fièvre interne qui les dévore, les soutenir au dehors contre le choc de tant de causes réunies pour les affaiblir et les détruire. Le plus grand malheur de l'état religieux est d'avoir perdu la considération publique. Chez nous, encore plus qu'ailleurs, une institution quelconque est perdue, ou sur le penchant de sa ruine, dès qu'elle est avilie ; le mépris, comme un poids redoutable, opprime et anéantit bientôt ce qui en est l'objet ; et voilà pourquoi la commission, contre son dessein sans doute, a fait aux corps réguliers une plaie si sensible et si profonde ; elle a fixé sur eux tous les regards, elle les a livrés au mépris public. On ne fera donc que d'inutiles efforts pour les sauver du danger qui les menace, tant qu'on ne s'appliquera pas à les rendre respectables aux yeux des peuples, et c'est aux évêques qu'est réservé cet ouvrage.

Il faut l'avouer, car aussi bien la chose est visible, on a fait jusqu'ici tout le contraire. Les évêques, non contents pour la plupart de tenir les religieux dans une juste dépendance, se sont appliqués à les humilier, à leur ôter toute considération. Ils les ont regardés comme des pierres de rebut, dont on ne fait usage qu'à regret et avec un secret désir de pouvoir s'en passer, et les laisser à l'écart et dans l'oubli. Ils les ont réduits, autant qu'ils ont pu, à une inaction humiliante et dangereuse. Aussi les religieux, presque partout, ont été tentés de regarder le premier pasteur, non comme le père commun qui embrasse dans sa charité tous ceux qui sont par état ses coopérateurs ou qui peuvent le devenir, mais comme un ennemi dont ils doivent se défier, qui dédaigne leurs services et qui n'a pour eux ni affection ni estime. De là ces absurdes et pernicieuses rivalités entre le clergé séculier et régulier. De là le découragement, la chute des études dans les monastères, l'ignorance, l'oisiveté et tous les maux qu'elle traîne à sa suite : voilà ce qui se passe depuis longtemps sous nos yeux. Ce n'est pas que cette règle n'ait

(354) Carol. Magn. *Capitul.* apud Baluz., t. I, p. 520.

eu et n'ait encore ses exceptions ; mais elles sont malheureusement trop rares.

Que les réguliers, dit-on, s'en prennent à eux-mêmes, si dans plusieurs occasions on prend à leur égard un ton ferme ou impérieux. On est persuadé qu'ils tiennent toujours à leurs préjugés et aux énormes priviléges qui en furent la source ; qu'ils n'obéissent qu'à regret ; qu'ils secoueraient bientôt le joug de la plus juste subordination, s'ils croyaient pouvoir le faire impunément. Mais leur conduite devrait enfin avoir effacé ces soupçons vagues et injurieux ; leurs prétentions excessives, nées dans les siècles d'ignorance, sont oubliées depuis longtemps, les réguliers connaissent ce qu'ils doivent à l'autorité épiscopale ; ils respectent sincèrement les pasteurs du second ordre ; ils se tiennent sans murmure et sans regret au rang que les canons et la discipline leur ont assigné. Il n'est donc plus question de réprimer leurs entreprises, mais de relever leur découragement. Que les évêques traitent les religieux avec bonté ; qu'ils ne les jugent pas indignes de leur confiance ; qu'ils témoignent de l'estime et de l'affection pour leur état ; qu'ils leur rendent une considération sans laquelle on l'on ne travaille point, ou on le fait sans fruit ; qu'ils encouragent leurs efforts ; qu'ils voient avec plaisir leurs succès ; qu'ils apprennent par leur exemple aux pasteurs du second ordre, à regarder les religieux, non comme des rivaux ou des ennemis, mais comme des frères et des coopérateurs que la Providence leur a ménagés pour des temps mauvais, où le travail est grand, les périls sans nombre, les bons ouvriers fort rares, et les ressources peu abondantes ; qu'on mette fin aux disputes des théologiens qui sans aucun fruit ont désolé l'Eglise, exposé la religion aux insultes de ses ennemis ; que tous les efforts se réunissent contre les vices, les scandales, et les entreprises de l'incrédulité ; qu'on soit en sûreté en remplissant son devoir ; que toute voie soit fermée aux rapports calomnieux et à la délation ; que la terreur et les menaces soient réservées pour les faux frères : et l'on verra aussitôt les corps réguliers sortir de leur engourdissement. A la dissipation et à l'oisiveté, succéderont l'émulation, le goût des bonnes études, l'amour de la retraite et du travail. L'estime et la confiance du premier pasteur étant désormais le prix de la régularité, de la science, de l'application aux travaux du saint ministère ; l'ignorance au contraire, le relâchement, l'oisiveté, étant dévoués à l'opprobre, on portera vers des objets nobles et utiles, une activité qui trop souvent est détournée vers l'ambition et l'intrigue. On avait abandonné la route de la vertu, parce qu'on la voyait stérile et malheureuse : on rentrera sous son aimable empire dès qu'elle jouira des récompenses qui lui sont dues, et qui ne sont dues qu'à elle. Cette conduite des évêques envers les ordres religieux changera bientôt à leur avantage l'opinion publique : elle est aujourd'hui le plus grand fléau de ces instituts : elle deviendra une de leurs plus grandes ressources. Les peuples respecteront des corps chéris et protégés par les premiers pasteurs, et cette estime générale sera pour les religieux une puissante barrière contre le relâchement, un engagement nouveau à mener une vie pure et conforme à la sainteté de leur vocation. En un mot, cette conduite des évêques envers les réguliers, aura le même effet que le souffle vivifiant du prophète : elle ranimera des corps que le mépris et l'avilissement avaient précipités dans la défaillance et la mort. A la place d'une multitude d'ossements inanimés et arides, on verra reparaître en foule des hommes pleins de vie et de force, embrasés de zèle pour la gloire de Dieu et les intérêts de son Eglise.

Il est un nouveau moyen non moins efficace pour ramener dans les monastères l'ancienne ferveur et la régularité primitive, c'est d'écarter l'intrigue et l'ambition, et de n'élever aux supériorités que le vrai mérite. La chute de la discipline dans les ordres religieux, le relâchement aujourd'hui si commun et si déplorable, n'ont point d'autre cause que les mauvais choix, quand il est question de remplir les premières places. Des considérations plus politiques que chrétiennes président souvent aux élections. Des motifs fort étrangers à la régularité et au bien spirituel des monastères, déterminent presque toujours les préférences. On élève au premier rang, non ceux qui par leurs lumières, par leur fermeté, par leurs exemples, seraient les plus capables de conserver ou de rétablir la discipline ; mais ceux qu'on croit les plus flexibles, les plus propres à se plier aux circonstances, à sacrifier en certaines occasions leur devoir et leur conscience à des intérêts humains. Une piété solide, éclairée, courageuse, est suspecte ; un attachement inflexible à la vérité, à la justice, aux observations régulières, est un titre d'exclusion.

Le vrai mérite étant ainsi rebuté et mis à l'écart ; les sujets les plus dignes étant exclus de toutes les places : des hommes faibles, sans lumière, sans zèle, et souvent sans vertu, ont tout envahi. Le gouvernement des congrégations et des monastères a été abandonné à des intrigants, à des délateurs, à des hommes ambitieux et rampants, qui achètent par les bassesses de la servitude le droit honteux de traiter impérieusement leurs frères, et de faire régner, non la règle, mais leurs caprices ; ou du moins à des sujets qui n'avaient, pour y prétendre, ni les talents, ni les vertus nécessaires, et à qui, dans de meilleurs temps, personne n'eût pensé ; les moins mauvais ont été des hommes faibles, complaisants, en qui un servile dévouement à des volontés étrangères, et souvent injustes, tenait lieu de mérite.

Il était aisé de prévoir de quels désordres un si honteux renversement allait être suivi. Le dépôt de la régularité a déjà été à vue d'œil en des mains faibles, malhabiles ou

même infidèles. Des maux de tout genre sont venus fondre sur les monastères. A l'ancienne régularité ont succédé les dissensions domestiques, le dégoût de l'étude et de la retraite, le désir de se produire dans le monde, l'avilissement de l'état religieux.

Voilà la plus grande plaie des monastères, la source funeste d'où partent depuis longtemps tous les abus qui ont si fort altéré une institution jadis si florissante, si riche en science et en vertu. Toutes les démarches pour rendre aux corps réguliers leur première considération, ne seront que de continuelles méprises, si elles ne tendent à rétablir l'ordre naturel sur ce point important. Il n'y a qu'un remède capable de guérir un mal si profond et si invétéré ; et ce remède est entre les mains des évêques. Il n'est pas nécessaire pour l'employer et en retirer les avantages qu'il peut produire, de troubler une discipline établie depuis une longue suite de siècles. Il n'est pas nécessaire que Messieurs les prélats étendent leur inspection et leur autorité sur l'administration intérieure des congrégations régulières. Il n'est pas nécessaire de faire présider leurs assemblées par des commissaires étrangers, qui, malgré leurs protestations vagues et souvent démenties par les faits, y étouffent la liberté, y augmentent une confusion qu'ils voulaient, disent-ils, prévenir ou dissiper. Ces opérations ont toujours mal réussi ; et il faut y renoncer pour toujours, si l'on cherche sincèrement à rétablir les corps réguliers. Ce n'est pas ici une affaire où la puissance et la terreur qu'elle inspire, puissent tenir lieu de la persuasion et en opérer les effets (355).

Il est une influence d'un autre genre, plus douce et plus efficace. Les prélats peuvent diriger les élections des réguliers, sans y paraître. Il n'est pas nécessaire, pour élever le mérite aux supériorités, qu'ils provoquent des ordres, qu'ils donnent des exclusions ; ils peuvent y réussir par une voie plus naturelle et plus puissante. Qu'ils annoncent seulement aux corps réguliers, non par des déclarations vagues, et par conséquent inutiles, non par des menaces qui aigrissent le mal et éloignent les cœurs, mais par une conduite publique et soutenue, qu'ils ne verront avec plaisir dans les premières places que des hommes d'un mérite reconnu : des hommes dont la piété soit exemplaire, les lumières sûres et abondantes, le zèle pour le maintien et le rétablissement des observances régulières, prouvé par les œuvres ; qu'ils n'auront que du mépris pour les ambitieux, pour les mondains, et surtout pour ces hommes vils qui viendront ramper devant eux, et qui croiront pouvoir suppléer, par un servile dévouement, la lumière ou la piété qui leur manque ; qu'ils honoreront de leur confiance, qu'ils soutiendront par leur autorité, non des despotes qui convertissent en une domination arbitraire, un ministère de douceur, d'humilité, de patience, mais des supérieurs animés de l'esprit de leur état, amis de la retraite, de la mortification, de la prière, appliqués à la méditation des livres saints et à l'étude des monuments ecclésiastiques : que chaque évêque, dis-je, fasse connaître que tel est le plan qu'il a résolu de suivre à l'égard des réguliers ; que ses actions rendent en cela un perpétuel témoignage à ses paroles : il est incroyable combien de pareilles intentions une fois connues, et jamais désavouées par une conduite contraire, peuvent opérer de bien dans les ordres religieux. Les supérieurs majeurs, les chapitres et ceux qui concourent aux élections, auraient honte de placer à la tête des communautés des sujets sans lumière, sans vertu, indignes de la protection et de la confiance du premier pasteur : l'ambition repoussée et condamnée à l'oubli, le vrai mérite pourra reparaître. La science et la vertu n'étant plus ni suspectes ni redoutées, mais revêtues de l'autorité dont elles seules connaissent la fin et l'usage, on verra les ordres religieux se régénérer avec rapidité. Les désirs et les efforts des supérieurs, approuvés et soutenus par les pontifes, triompheront de tous les obstacles. Les divers instituts reprendront leur premier esprit : ils couvriront par une abondance de justice la stérilité de plusieurs années. Ils consoleront l'Eglise par leur ferveur et leur régularité, encore plus qu'ils ne l'avaient affligée par leur relâchement et leur décadence. *Fiat, fiat.*

(355) Quel pouvait donc être le succès de tout ce qu'on a fait jusqu'ici pour réformer les monastères ? On serait tenté de croire que la commission regardait les corps réguliers comme une espèce de milice séculière à laquelle il suffisait de prescrire des lois, et d'armer ces lois de la terreur, sans se mettre en peine si l'obéissance extérieure, extorquée par les menaces, ne serait pas désavouée par les sentiments du cœur et déshonorée par le murmure. La réforme des réguliers ne sera jamais ni sérieuse ni durable qu'autant qu'elle commencera par le cœur ; c'est là où est le principe du mal, et c'est là aussi où il s'agit de porter le remède. Il faut lui inspirer l'amour de ses devoirs ; et le moyen d'y réussir n'est pas de commander avec empire, de parler avec hauteur, de faire des menaces.

DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES

DANS LE CATHOLICISME,

DE LEUR ESPRIT, DE LEUR HISTOIRE ET DE LEUR AVENIR,

Par Ch. Lenormant, membre de l'Institut

—

PRÉFACE.

On a déjà pu voir cet écrit dans divers numéros du *Correspondant;* je le reproduis, après l'avoir corrigé et complété, autant que j'ai pu le faire. Je sors de l'atmosphère de la polémique journalière, et c'est presque un livre que j'ai la prétention de publier.

Quelques personnes ont cru que cette publication pouvait venir à propos : dans les obstacles que la religion rencontre aujourd'hui, il y a de mauvaises passions sans doute et des préventions funestes; on remarque aussi, chez certaines personnes, l'influence de l'habitude, et, pour ainsi dire, la paresse de l'esprit. Toute situation nouvelle engendre des inconvénients de cette espèce : on juge, autant que possible, avec des idées du temps passé; on vit sur d'anciennes impressions, au lieu de se pourvoir de notions appropriées aux difficultés du présent.

Or, c'est là précisément ce qui arrive. On avait, sur la religion et sur le clergé, des idées toutes faites : la place étroite que le catholicisme occupe en France depuis quarante ans ne paraissait pas destinée à s'agrandir; on croyait qu'il n'appartenait qu'à la philosophie de donner au siècle une impulsion irrésistible. La philosophie n'a pas, il est vrai, l'omnipotence du bien; aussi la religion était-elle chargée de recueillir les blessés derrière les champs de bataille de l'intelligence; elle arrivait à temps encore, mais lentement, *pede claudo :* on lui laissait les petits enfants, les malades et les vieillards. Mais il ne fallait pas qu'elle s'avisât de rien prétendre sur les hommes sains de corps et d'esprit, nourris de la graisse de la terre et du pur froment des hautes doctrines : ceux-ci gardaient pour eux le culte de la déesse Raison.

Le christianisme n'a trouvé cet arrangement tacite ni honorable ni salutaire : il s'est souvenu que son devoir était de combattre, et qu'après tout il avait triomphé d'ennemis plus redoutables. Après s'être quelque peu effarouché des allures de la société nouvelle (et il y avait de quoi), il a trouvé que les dogmes politiques proclamés par cette société, la liberté de conscience et de discussion, l'égalité des citoyens devant la loi, en un mot, le règne du droit commun, étaient à son usage autant qu'à celui des autres; familiarisé avec ces principes par son esprit même et son inspiration fondamentale, il a senti qu'il pouvait en tirer parti mieux que personne, à la condition que la pratique continuât de répondre à la théorie; et, considérant comme les plus malades ceux qui se croyaient les plus sains, il leur a demandé compte de leur orgueil et de leurs faiblesses.

Du moment que le christianisme manifestait l'intention de reprendre la direction morale de la société, c'était pour tous les hommes sincères un devoir de prendre position dans une lutte qui s'annonçait comme longue et sérieuse. Ainsi qu'il arrive toujours les hommes sincères ont suivi des voies différentes : il en est qui se sont immédiatement résolus à se passer du christianisme et à le combattre; d'autres, en beaucoup plus grand nombre, tâchent d'allier un peu de christianisme avec beaucoup de philosophie; d'autres enfin, descendant plus profondément en eux-mêmes, ont dû reconnaître ce qu'il y a d'exclusif dans la loi chrétienne, et se résoudre, s'ils l'acceptaient, à ne plus rien chercher en dehors de son accomplissement.

L'auteur de cet écrit appartient à cette dernière catégorie. Peut-être n'avait-il pas à revenir de très-loin; il avait gardé quelques bonnes impressions des exemples d'une famille chrétienne; il aimait la vérité; il n'avait cessé de la demander au *Dieu inconnu*, ΑΓΝΩΣΤΩΙ ΘΕΩΙ; le Dieu qu'il connaît aujourd'hui la lui a révélée dans la pratique d'un grave devoir. Obligé d'enseigner les autres, il a trouvé dans l'étude l'enseignement dont il avait besoin lui-même : il a appris à connaître la liberté dans l'obéissance et la force dans l'humilité.

Dès lors il lui était difficile de rester entièrement d'accord avec ceux qui se complaisent dans les demi-convictions : les plaies qu'il avait sondées en lui-même devaient peu lui convenir chez les autres; il se sentait disposé à adopter et à défendre ce qu'on jugeait autour de lui inutile ou dangereux.

Et pourtant tout n'était pas changé pour lui : au contraire, ce qu'il avait aimé dans sa vie d'un amour sincère et sans remords lui était devenu plus cher que jamais. Chacun des sentiments qui s'échelonnent dans l'âme humaine en passant de la famille à la patrie et de la patrie à l'humanité, il les

ressentait avec plus d'ardeur et de conviction. Rien d'ailleurs ne lui indiquait la nécessité d'une marche rétrograde, rien ne lui inspirait des regrets misanthropiques ou des comparaisons fâcheuses pour le temps présent : l'époque où il vit lui apparaissait plus savante, plus libre et plus heureuse que celles qui l'ont précédée. Pourquoi donc en aurait-il désespéré ? pourquoi aurait-il perdu toute confiance dans l'avenir.

Seulement le sentiment du bien-être et du progrès l'avait rendu reconnaissant et sérieux. Dans les temps plus durs que le nôtre, l'homme avait peut-être moins besoin de veiller sur lui-même : les leçons de l'adversité se chargeaient de l'instruire et de le former. Mais, là où règnent l'abondance et la sécurité, là où chacun est directement et sans entrave le fils de ses œuvres, la responsabilité du bonheur est tout autre, et si l'époque la plus florissante ne sait pas être la plus ordonnée et la plus honnête, la prospérité est pour l'homme le plus dangereux des poisons.

Jusqu'ici l'abus des jouissances matérielles a conduit les peuples dans l'abîme : succomberons-nous sous une expérience du même genre ? Toute notre ressource contre un tel péril est dans la mesure de notre christianisme ; il n'est pas si facile à déraciner qu'on le croit ; il est partout, il résisterait à une guerre bien autre que celle qu'on lui déclare. Le sentiment que j'éprouve est donc celui d'un soldat sûr de la victoire, mais qui sait aussi qu'il faudra la mériter.

Telle est la conviction qui m'a conduit dans les rangs de la résistance, et presque de l'attaque ; j'ai senti qu'il ne s'agissait plus d'apologies banales et timides. Le christianisme aujourd'hui a besoin de toutes ses forces : séparé de plus en plus de l'Etat et réduit à ses propres ressources, toute entrave, toute mutilation lui seraient fatales. Sans l'exercice du droit d'association, il n'a qu'une action limitée ; j'ai donc réclamé pour lui l'emploi légitime de l'arme qu'on lui conteste le plus, parce qu'elle est la plus active et la plus efficace.

Ainsi, sous un titre restreint, j'ai été conduit à aborder presque toutes les questions que la puissance de la religion soulève. Je ne l'ai fait, en général, que d'une manière sommaire et rapide, insistant uniquement sur les points qui se liaient d'une manière étroite au sujet spécial de mon examen. J'ai écrit pour les hommes religieux, afin de leur inspirer de la hardiesse ; j'ai conçu l'espérance de déposer dans l'âme de ceux qui vivent intellectuellement et moralement en dehors du christianisme quelques sentiments de respect et de tolérance pour des opinions qu'ils ne partagent pas. Si j'avais cru réussir, on aurait droit de me reprocher mon audace ; mais c'est tout au plus si ma tentative s'élève au-dessus d'une protestation personnelle : on en trouvera la manifestation excusable chez un homme qui, pendant dix ans, ayant suppléé un professeur à jamais illustre dans la plus éminente des chaires d'histoire que compte notre pays, a senti que l'opinion publique avait le droit de s'enquérir de ses convictions et de ses principes.

—

INTRODUCTION.

J'aborde une des questions les plus difficiles et les plus controversées, celle des associations religieuses et de leur position dans l'Eglise et dans l'Etat. Les passions, les préjugés que je rencontre dès l'abord ne m'étonnent ni ne m'effrayent. C'est déjà beaucoup que la question soit controversée. Peu importe que la discussion soit vive, pourvu qu'elle soit franche et décidée.

Les associations religieuses doivent être étudiées au point de vue du théologien, du légiste et de l'historien. Sur les deux premiers points je me récuse ; les légistes de profession me trouveraient trop facilement en faute, si je m'engageais dans la discussion des détails ; ils ont d'ailleurs une manière de raisonner et de voir les choses qui ne peut être la mienne. Pour eux, la *loi* est tout, et par la loi ils n'entendent pas l'application de principes mûrement médités par un législateur impartial. Ils ne distinguent pas entre les mesures passionnées et tyranniques d'un pouvoir souvent éphémère et les décrets d'une puissance régulière et modérée. L'ancien régime, la révolution, l'empire leur fournissent indifféremment le thème qu'ils adoptent : disposition heureuse à beaucoup d'égards, et nécessaire au point de vue pratique, dans lequel il faut toujours une loi, bonne ou mauvaise ; mais disposition étroite et trompeuse, hâtons-nous de le dire, toutes les fois qu'un besoin de la conscience publique oblige à demander compte aux lois existantes de leur inconséquence et de leur injustice

Nous ne nous croyons pas plus autorisé à entreprendre l'étude théologique de la question ; mais ici la réserve nous est imposée par des motifs d'un ordre tout différent. Si depuis quelques années je puis me flatter d'avoir appris quelque chose, c'est, à coup sûr, le respect pour la théologie. Aujourd'hui la facilité qui existe dans le commerce des idées a encouragé tout le monde à parler de toutes choses : les plus graves sujets ont été effleurés avec une ignorance présomptueuse ; la théologie surtout a souffert de ces indiscrétions : on croirait renoncer à la liberté de penser si l'on ne tranchait pas d'un seul mot les problèmes sur lesquels s'est épuisée la méditation des plus grands génies et des plus nobles consciences. Dogme et discipline, tout a été profané, sacrifié au désir qu'éprouve chacun de paraître seul connaître ce que tant d'autres ont vainement cherché. Grâces au ciel, j'ai fait divorce avec ces légèretés. La théologie est, à mes yeux, la plus haute des sciences : quand il est question de théologie, je ne parle pas, j'écoute.

Quant à l'histoire, il m'est peut-être permis de le dire, je reprends mes droits. Une

religion comme la nôtre, appuyée sur des faits, placée dans le temps, ne saurait se passer de l'histoire. On l'attaque par des arguments historiques; elle doit, pour triompher, se placer sur le même terrain, et on lui rendra cette justice qu'elle n'a jamais manqué de le faire. Aussi la vraie critique s'est-elle fondée à son ombre et sous ses auspices. C'est l'histoire qui m'a ramené à la religion : je dois à la religion le secours de l'histoire. Si je réussis, c'est-à-dire si j'apporte un seul argument utile à la glorification de l'Eglise, je recevrai la récompense du sentiment qui m'a guidé dès mes premiers pas dans l'accomplissement de mes devoirs publics, un ardent amour de la vérité.

Toutefois, je ne puis aborder les preuves historiques sans avoir esquissé la théorie de la vie religieuse. Je le ferai avec la défiance la plus grande dans mes propres forces, et une déférence entière envers l'autorité morale dont j'emprunte pour un moment le langage.

Dans cette esquisse rapide, mon but est d'interpréter le plus largement possible l'esprit d'association, tel qu'il règne dans l'Eglise. Je ne distingue pas entre les associations proprement dites et les congrégations ou les ordres, entre les vœux simples et les vœux perpétuels, entre les corporations dont le siége est en France et celles qui reconnaissent un pouvoir étranger. Ces distinctions ont de l'importance au point de vue de la législation pratique et de la conscience individuelle : le principe de l'association n'en est pas moins absolu; il faut, ou le condamner sans restriction, nous le pensons du moins, ou l'admettre avec toutes ses conséquences. Les associations approuvées par l'Eglise forment un ensemble varié dans ses formes, homogène dans son esprit, et qu'on ne peut scinder sans porter atteinte à la loi catholique de l'unité.

—

I. — *Du renoncement considéré comme principe des associations religieuses.*

Le principe de l'association dans l'Eglise est soumis à un autre principe qui le dirige et le féconde, celui du renoncement. La vie de renoncement est à son tour la conséquence de deux lois, ou plutôt de deux observations puisées dans ce que la conscience a de plus intime. Suivant l'une, nous ne pouvons nous améliorer qu'en luttant contre nous-mêmes; suivant l'autre, il nous est impossible de nous élever à un certain degré sans avoir devant les yeux un modèle, un type devant la perfection duquel notre orgueil naturel s'abaisse et s'humilie.

Ce type, c'est la vie de Jésus-Christ, de l'Homme-Dieu. La morale du christianisme se résume dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. Tous les Chrétiens ont les yeux tournés vers le Christ; chacun doit reproduire, dans sa sphère et selon ses forces, la vie et les œuvres de son modèle. Mais la distance à parcourir est infinie, les dispositions sont inégales, les vocations diverses; chacun choisit sa place dans l'échelle des vocations, qui s'étend depuis l'accomplissement pur et simple des principaux devoirs de la religion jusqu'à la grande lutte dans laquelle l'homme, s'élevant au-dessus de ses penchants et de ses affections ordinaires, atteint à un degré plus élevé d'abnégation et de devouement.

C'est ce qui fait que la vie de renoncement est considérée par l'Eglise comme supérieure à toutes les autres; c'est ce qui fait aussi que les signes de cette vocation sont les plus rares.

Il y a plus : l'homme ne parviendrait presque jamais à réaliser la vie de renoncement, si l'obéissance volontaire à une règle tracée d'avance ne soutenait sa faiblesse et ne le préservait des erreurs et des illusions individuelles.

Au premier abord, le renoncement se présente comme une entreprise égoïste : en se séparant du monde, on semble adjurer les sentiments humains. Si tel était, en effet, le resultat du renoncement, la société humaine en recevrait une atteinte grave; mais il s'en faut qu'une pareille crainte soit fondée. Ici se révèle un des plus profonds mystères que présente le cœur de l'homme. On n'apprend à se connaître soi-même qu'en se jugeant d'une manière impartiale; on ne se juge impartialement qu'après qu'on a secoué le joug de ses penchants. Quiconque a organisé en soi-même ce qu'on a appelé le *combat spirituel* y trouve des trésors de sagesse et d'expérience. Ce que l'âme esclave dans le monde n'apprendra jamais par le contact journalier des autres hommes, le solitaire le découvre en appliquant le scalpel à sa propre conscience. C'est dans le désert que se sont formés les plus grands psychologues et les premiers moralistes. La *Vie des Pères du désert* en apprend plus long sur le cœur humain qu'un La Rochefoucauld ou un La Bruyère.

La vie de renoncement est supérieure à toutes les autres, nous l'avons dit; mais elle a ses périls, plus grands peut-être que ceux qui s'attachent aux autres conditions humaines. Plus haut l'homme a voulu s'élever dans l'échelle morale, et plus Dieu exige de lui. La récompense ne s'attache pas seulement à la vie de renoncement : il en est pour toutes les positions, pour l'accomplissement de toutes les vocations, même les plus humbles. Celui qui s'est roulé soixante ans sur les épines de la pénitence est celui peut-être qui doit attendre avec le plus de crainte le jour du jugement. Une goutte de charité partie du cœur efface jusqu'au crime; la somme des œuvres persévérantes peut devenir stérile, s'il manque une seule goutte à la mesure de la charité. Qui a dit cela? Est-ce le monde? Non, ce sont les solitaires.

Et pourquoi donc garder cette position périlleuse? Pourquoi tous ces efforts menacés d'impuissance et de vanité, s'il est si facile à la brebis égarée dans le monde de rencontrer le bon Pasteur? C'est que l'homme

qui se dévoue au péril du renoncement sait que, comme un brave soldat, il est au premier rang pour couvrir le péril des autres. Il ne suffit pas que le dévouement et l'abnégation soient écrits dans l'Evangile : les leçons vivantes ont une efficace suprême. La vue des hommes qui ont embrassé la vie de renoncement rappelle les autres hommes à ces principes du christianisme que l'intérêt personnel tend sans cesse à leur faire oublier. Là où n'existe pas le renoncement absolu du petit nombre, la source de la charité tarit dans le cœur du plus grand, et il ne reste plus même cette goutte unique qui peut produire le salut.

Voilà ce que le christianisme a fait de la vie de renoncement. Par la grandeur de l'exemple, par la communauté des sentiments et de la prière, il a relié l'existence du solitaire à celle des autres hommes; par l'efficacité de la règle, il a transformé l'isolement en communauté : c'est le problème de la fraternité entre les hommes résolu sous sa forme la plus sublime. Dans le langage du christianisme il n'y a plus de distinction entre le *moine* et le *cénobite*, c'est-à-dire entre celui qui vit seul et celui qui partage une vie commune.

La vie cénobitique n'éteint point l'amour, elle l'élève et le développe en l'épurant. Ce n'est pas seulement pour soi-même qu'on accomplit le renoncement, c'est surtout pour les autres. Dans le silence de la nuit comme au milieu des distractions du jour, la prière du cénobite veille pour tous, en vertu de cette grande loi de solidarité qui embrasse l'humanité entière. On n'a donc quitté les joies de la famille, abjuré ses propres affections, que pour servir la grande famille. On doit, on consacre à tous ses forces, ses ses facultés et son amour.

La préoccupation personnelle et privée disparaît de la vie du cénobite : il se voue toujours à une pensée commune. Le cercle de cette pensée peut être restreint et temporaire; mais si l'idée fondamentale de l'association prend un caractère de généralité, alors le cénobite n'appartient plus à une ville, à un diocèse, à un royaume ; il appartient au monde entier: dès lors son existence converge au centre du christianisme, et en même temps il concourt à transmettre aux extrémités l'impulsion qui part du centre. Tout naturellement, en vertu d'une loi nécessaire, il se range auprès du chef visible de l'Eglise : c'est ce chef qui reconnaît les ordres religieux, c'est lui qui les confirme et les autorise. Les ordres le servent en fidèles milices : ils n'obéissent pas au Pape comme à un souverain étranger; ils reçoivent directement l'impulsion du souverain spirituel de tous les Chrétiens.

On remarque que l'association communique aux ordres une force immense, et on s'en effraye. Mais cet effroi, s'il est conséquent, doit remonter des ordres à l'Eglise qui les dirige. Dites que vous craignez l'Eglise, et alors vous n'êtes plus catholique: vous ne pouvez rester catholique sans consentir à l'action et à l'influence des ordres, qui sont les milices de l'Eglise.

Il ne faut pas non plus se représenter les ordres comme les séides aveugles d'une théocratie tyrannique. Pour qui sait voir les choses sous leur véritable aspect, l'esprit de la vraie liberté ne joue pas dans l'Eglise un rôle moins important que l'autorité d'une part et l'obéissance de l'autre. C'est dans l'Eglise, en effet, que la liberté se concilie pleinement avec l'autorité. Jamais l'autorité n'a produit ni même provoqué une association dans l'Eglise; elles ont toutes germé d'abord dans la liberté des consciences. Grâce à la même impulsion, elles se sont produites, elles se sont essayées à la vie; l'autorité est venue ensuite pour les confirmer, les diriger ou les abolir.

J'ignore si beaucoup de voyageurs, en entrant dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, se sont préoccupés de la grande pensée qui a dirigé la décoration de cet édifice. A mesure qu'on s'avance dans la nef principale de ce temple immense, on voit s'élever de chaque côté des statues colossales en marbre blanc. Quels sont les héros du christianisme auxquels l'Eglise romaine a accordé cette place d'honneur? Les martyrs qui ont scellé de leur sang la confession de la foi chrétienne, les plus illustres pasteurs, les docteurs éminents sur les écrits desquels l'Eglise s'appuie comme sur des colonnes? Ce ne sont ni les célèbres martyrs, ni les évêques illustres, ni les grands docteurs : ce sont les fondateurs des ordres religieux. L'autorité suprême du catholicisme a tenu à ce que le monde sût ce qu'elle pensait des ordres, et si elle consentirait jamais à ce qu'on cessât de les considérer comme un élément essentiel de la société chrétienne. Eh bien, quand nous aurons accepté la pensée de l'Eglise, transportons-nous pour un moment au milieu de cette étonnante assemblée; élevons nos regards vers ces types de l'humilité glorifiée; interrogeons l'un après l'autre chacun de ces colosses : D'où venez-vous, soldats de Jésus-Christ? qui vous a donné votre mandat? qui a suscité le dévouement dans vos âmes?

Tous répondront, tous, sans en excepter un seul : Dieu et la liberté!

Nous n'avons tenu notre mission, après Dieu, que de nous-mêmes. La pensée première s'est élevée confuse dans le silence de notre âme. Pour que cette pensée s'éclaircît et se justifiât, que d'incertitudes, que d'efforts, que de combats! Aux premières manifestations de nos projets, on les confondait, et on avait ce droit, avec ces rêves d'une fantaisie orgueilleuse que l'imagination humaine enfante chaque jour. Nous avons rencontré des résistances inévitables, des défiances légitimes. Afin de conquérir le droit de servir l'Eglise, nous avons dû lutter contre l'Eglise. Enfin, après tant et de si sérieuses épreuves, l'autorité spirituelle a dû se rendre. Et alors elle nous a couverts de son manteau; car elle avait reconnu en nous les signes d'une consécration divine.

En conséquence nous nous sommes rangés dans sa milice, mais sans jamais perdre le cachet de cette libre impulsion qui nous avait créés. Notre faculté d'agir est de l'Eglise; notre vie est de Dieu et de nous.

Ainsi la poétique et grande histoire des croisades nous montre les soldats accourus de tous les points du monde chrétien pour la *rescousse* de la terre sainte. Un souffle commun et irrésistible a comme soulevé toutes les populations à la fois; le trouble, la confusion, l'indiscipline règnent dans la foule innombrable des croisés. Dans leur marche, que de désordres, que d'erreurs, que de pertes et de tumulte! Ce n'est que le plus petit nombre qui touche enfin le sol de la Palestine; mais ce sont les plus dignes et les plus vaillants. Alors ils sentent, pour achever leur entreprise, la nécessité de se soumettre à un chef plein de gloire et d'expérience. Poussés en avant par la détermination la plus libre qui fut jamais, ils confient à Godefroy de Bouillon la direction d'une liberté qu'ils n'abjurent point. Et le cri : *Dieu le veut!* qui retentissait au départ, ils le répètent avec la même énergie dans les rangs de l'armée disciplinée par Godefroy.

II. — *Examen historique de l'application de ce principe. Des ordres religieux accusés de corruption.*

C'est là non-seulement la théorie, mais l'idéal de la vie monastique. La réalité a-t-elle répondu à cet idéal? ou plutôt l'étude des faits ne va-t-elle pas nous faire descendre de cette hauteur, pour nous traîner dans la misère des plus honteuses ou des plus coupables passions?

Les ordres, depuis qu'ils existent, ont été l'objet des attaques les plus vives et des satires les plus mordantes; une opposition acharnée s'est formée contre eux, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le dissentiment fondé sur l'existence des ordres et sur les abus qui en résultent a contribué en grande partie à la séparation d'une moitié des Chrétiens d'avec l'Eglise romaine; aujourd'hui nous donnons l'exemple d'une nation fidèle au catholicisme, et qui pourtant repousse les ordres monastiques. Si ces répugnances et ces séparations sont appuyées sur un motif légitime, il faut bien reconnaître une incompatibilité fondamentale entre la théorie de ce que le catholicisme a appelé *la vie religieuse* par excellence et sa réalisation pratique, c'est-à-dire qu'il faut taxer l'Eglise elle-même d'une aberration constante sur un point d'une importance capitale.

Il importe donc d'examiner les reproches dont la pratique de la vie religieuse a été l'objet.

Nous pourrions, pour en dissiper un grand nombre, commencer par prendre à parti la passion même qui a suscité les récriminations les plus vives. Ç'a été d'abord la disposition du pouvoir politique des empereurs à repousser tout contrôle; ç'a été ensuite la violence inhérente à la féodalité, qui, rencontrant la résistance chrétienne au-devant de ses excès, s'est efforcée de flétrir dans son principe l'organisation monacale dans laquelle l'esprit du christianisme puisait principalement son indépendance. A travers tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, toutes les tyrannies ont eu à leur solde une littérature d'antichambre, qui n'a cessé de payer son écot à la table des grands aux dépens de l'honneur des corporations religieuses. La satire d'un Rutebœuf ou d'un Rabelais ne s'inspire pas de l'opinion populaire : c'est l'écho servile de ces grossières invectives qui, à l'ombre des tourelles féodales, consolaient la violence des oppresseurs, comprimée par la puissance de la religion.

Concédons pourtant un moment ce point, et faisons comme nos adversaires; prenons pour bons, pour vrais, pour fondés en fait, tous les reproches adressés aux moines. Nous reconnaîtrons d'abord, et nous prierons ceux qui ne partagent pas notre manière de voir de reconnaître avec nous, que cette vivacité, même dans l'esprit d'opposition et de satire contre les abus monastiques, est un hommage rendu à la sainteté de notre religion. Si cette religion n'avait pas élevé le sentiment moral au plus haut degré de délicatesse, la foule du peuple chrétien, cette foule qu'on ne cesse de représenter comme servilement courbée sous le joug d'une superstition grossière, n'aurait pas osé relever la tête pour constater les contradictions qui, dans la vie pratique, s'étaient opérées entre la règle monastique et son usage. Qui ne connaît les honteux désordres de ceux qui, dans les religions de l'Orient, ont embrassé une vie de contemplation et de prière? On peut affirmer pourtant que leur dégradation morale ne porte aucunement atteinte à la vénération dont ils sont l'objet.

Ainsi la vivacité même des attaques est, dans le christianisme, une marque de la vigilance avec laquelle la conscience publique a surveillé les dépositaires de la religion. Ceux qui se sont permis les plus rudes invectives ont, dans bien des circonstances, eu l'intention formelle de relever et de servir la religion : de quel droit s'empare-t-on de leur langage pour saper la religion elle-même dans une de ses institutions les plus importantes?

Et d'ailleurs, quel besoin a-t-on de s'adresser à la critique extérieure? C'est dans l'histoire ecclésiastique, écrite, la plupart du temps, par des moines et pour des moines, que nous trouverons le plus sincère tableau des abus qui, dans tous les temps, ont corrompu le sublime principe de la vie monastique. Du sein même de l'Eglise, du sein des ordres affaiblis ou déchus, la conscience chrétienne a perpétuellement suscité des hommes intrépides qui ont porté la réforme partout où la corruption avait commencé à se faire sentir. Or, c'est là tout ce qu'on peut demander, non-seulement à la

faiblesse, mais encore à la liberté de l'homme. Faudra-t-il qu'on méconnaisse sans cesse la loi suprême de notre destinée? qu'on refuse de voir l'imminence de la chute à côté de la gloire du triomphe? qu'on oublie que toute notre grandeur morale est dans le péril même de l'épreuve? Quand les ordres devenaient infidèles à leur principe, l'Église a-t-elle sommeillé? a-t-elle agi de connivence avec les abus? s'est-elle refusée à porter la cognée de la réforme là où les plantes parasites s'étaient entées sur l'arbre de la religion? Si l'on parvient à prouver dans un seul cas ce sommeil, cette connivence, cette indulgence coupable, nous consentons à nous tenir pour vaincu.

Voici au contraire des faits constants, qu'aucun de ceux qui ont l'expérience de l'histoire ne refusera d'admettre.

Le nombre des associations religieuses qui ont tenté de se former, de celles mêmes qui ont eu une existence éphémère, est presque infini dans l'Église. Celle-ci n'a autorisé que celles qui étaient nées viables; et, parmi les associations qui ont vécu, toutes celles qui s'étaient simplement affaiblies ont péri naturellement, sans que l'Église se soit souciée de prolonger leur existence.

Il suffit d'ouvrir un ouvrage bien connu, le *Tableau des ordres religieux* par Hélyot, pour dresser immédiatement une liste considérable des ordres qui ont péri; et pourtant il s'en faut que le recueil d'Hélyot soit complet.

Il résulte de cette observation que, si un ordre a prolongé jusqu'à nous son existence, s'il a résisté aux attaques, non-seulement de ses ennemis, mais encore de ses rivaux, c'est que la corruption intérieure n'a jamais pénétré chez lui jusqu'à l'organe vital, c'est qu'il lui a suffi de sa discipline et de sa vertu propre pour rejeter au dehors la lèpre qui s'attachait à ses membres.

Nous ne craignons donc pas de nous inscrire en faux contre la généralité des reproches adressés aux ordres dont la vie s'est prolongée jusqu'à nous à travers les siècles, et que l'Église n'a point jugé à propos d'abolir.

L'éclaircissement de cette difficulté tient d'ailleurs à l'emploi d'une des règles les plus délicates de la critique historique : aussi connaissons-nous peu d'historiens qui l'aient appliquée avec une sûreté constante.

Tous les témoignages, même contemporains, même sincères, même éclairés, doivent être considérés comme suspects, toutes les fois et en tant qu'ils sont empreints de généralité.

Les formules collectives sont non-seulement familières, mais nécessaires à l'esprit humain. Toute observation générale est, plus ou moins, une violence faite à la diversité des événements et des causes afin de les condenser dans les limites de notre esprit.

L'intelligence généralise donc et altère toujours en généralisant; la passion généralise et altère encore davantage. L'homme, en effet, se refuse à considérer son impression et sa souffrance comme isolées; il y associe, tant qu'il peut, le plus grand nombre de ses semblables; si la grêle a détruit sa moisson, il croit que toutes les moissons ont disparu; si un supérieur l'opprime, il en conclura que l'oppression est universelle. De là, pour l'historien, la nécessité de fermer son âme à la généralité et à l'exagération des plaintes qui s'élèvent de tous les témoignages d'une époque.

Je sais de grandes et belles histoires qu'on a faites avec la mise en relief de toutes les plaintes contemporaines, mais je ne crois pas que ces histoires soient de toutes les plus judicieuses et les plus sûres.

En recueillant ainsi les griefs et en reproduisant la généralité des accusations, on croit servir l'humanité, et souvent on ne fait que perpétuer l'injustice et soutenir la calomnie. On méconnaît, en effet, les vertus les plus grandes de toutes, celles qui ont redouté les témoignages publics et ont reçu leur plus douce récompense de l'obscurité même dans laquelle elles ont vécu. Or, comme la semence jetée par les vertus humbles et obscures est la plus efficace, il est arrivé presque toujours aux historiens qui ont méconnu ou négligé cette lente et sûre fécondation du sol, de transporter à des vertus menteuses, à des actions fastueuses, mais stériles, le mérite des plus heureuses transformations qui se soient accomplies dans le monde.

Soyez convaincus que ce sont les ordres religieux qui ont le plus souffert de ce *qui-proquo* perpétuel.

Cette sorte d'injustice est d'autant plus reprochable qu'il suffit d'une circonstance extraordinaire pour manifester la puissance et l'efficacité des institutions dont l'influence est la plus mystérieuse. A ces signes, tout esprit impartial et juste devrait pourtant reconnaître et restituer la part immense du bien, qui, dans les conditions ordinaires, n'a point surgi à la surface de la société.

Un exemple va rendre sensible l'observation que je viens de faire.

Il est un ordre religieux qui, dans ses conséquences apparentes, a présenté le contraste le plus extraordinaire avec son point de départ. Autrefois ce contraste n'aurait pas suffisamment frappé les esprits, car la vertu même du fondateur de l'ordre était méconnue : je veux parler de saint François d'Assise, de ce héros de la religion et de la poésie, dédaigné, bafoué même, quand le génie du moyen âge n'était plus compris, mais qui, grâce à Dieu, a repris son rang dans l'admiration des hommes avec le Dante, son sublime panégyriste. Aujourd'hui donc les voiles qui couvraient cette sainte et adorable figure se sont abaissés; il est permis, sans ridicule, de se prosterner devant la lampe de la charité la plus ardente qui se soit allumée dans le cœur de l'homme, depuis que Dieu lui-même est descendu jusqu'à se revêtir de l'humanité.

Mais si le moine séraphique brille aujourd'hui de toute la pureté de sa gloire, il s'en faut que son ordre ait reconquis le même rang dans l'opinion. Récemment encore un écrivain qui ne partage pas notre point de vue, mais aux intentions duquel je me plais à rendre hommage, M. Delécluze, a mis en contraste la vertu de saint François d'Assise et la corruption anticipée de l'ordre qu'il avait fondé. J'ajoute que l'historien a été autorisé, jusqu'à un certain point, à tenir ce langage par celui de saint François lui-même.

Oui, il est certain que ce grand homme a été frappé au cœur par l'altération que ses disciples avaient fait subir, de son vivant même, à l'ordre qui lui devait l'existence. Avant de mourir il s'est réfugié, pour échapper à la triste réalité, entre les bras de Dieu même; il a pu craindre que sa pensée, déjà flétrie par le contact des passions humaines, ne disparût dans l'abîme de la corruption.

Cependant, trente ans après la mort du fondateur, l'ordre, adopté avec enthousiasme par les peuples, avait couvert l'Europe, et, renfermant dans son sein des hommes tels qu'un Roger Bacon et un saint Bonaventure, il avait produit saint Antoine de Padoue, c'est-à-dire le plus courageux, le plus éloquent, le plus aimant des hommes, si saint François lui-même n'avait pas existé, et, quant aux plus sublimes applications de l'intelligence, il ne connaissait de rivaux que dans les rangs d'un ordre contemporain dont, sous un autre ciel, une pensée presque analogue, et excitée par les mêmes besoins, avait jeté les fondements. Au milieu du XIIIe siècle, les disciples de saint François et ceux de saint Dominique, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon et Albert le Grand se donnaient une main fraternelle, et les deux bannières cheminaient du même pas.

Il n'en fut pas toujours ainsi : le flambeau allumé par les fondateurs, après avoir menacé de s'éteindre, avait repris pendant quelque temps tout son éclat. Mais la tourmente religieuse du XIVe siècle sembla déraciner les ordres mendiants. Au XVe siècle, après que le schisme eut cessé, des hommes d'un mérite prodigieux se rencontrent dans l'ordre de Saint-Dominique. Ce temps n'a rien produit d'égal à Savonarole et au peintre que Raphaël n'a point surpassé dans l'expression de la pensée chrétienne, le bienheureux Angelico de Fiesole. La famille de saint François ne reparaît pas avec un éclat correspondant (356); et, s'il fallait s'en rapporter aux contes et aux satires, la plupart de ses membres se seraient traînés de génération en génération dans un affreux désordre. En somme, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, hors de l'Église on n'en parle plus guère, et, si l'on en parle, c'est généralement pour en dire du mal.

Voici pourtant ce que je lis, à propos de la peste de Marseille, dans un historien fort peu suspect de partialité en faveur de la religion :

« La France compte avec orgueil les saints qui succombèrent dans cette noble mission. Il périt vingt-six Récollets, et dix-huit Jésuites sur vingt-six. Les Capucins appelèrent leurs confrères des autres provinces, et ceux-ci accoururent au martyre avec l'empressement des vieux chrétiens ; de cinquante-cinq l'épidémie en tua quarante-trois. » (LÉMONTEY, *Histoire de la régence*, t. I, p. 406.)

Il faut compléter le témoignage de l'historien, contenu, quoique sincère, dans l'expression de sa sympathie pour les Capucins de la Provence. Il faut dire que cet appel fait à tous les couvents de la contrée n'avait pas eu lieu seulement lors de l'apparition du fléau, qu'à deux reprises le couvent de Marseille avait été vidé par la contagion, et que les derniers étaient venus volontairement s'étendre comme une troisième couche sur les cadavres de leurs compagnons, tombés victime de l'accomplissement de leur devoir.

Tout cela se faisait simplement, naturellement, dans un climat que je pourrais appeler lascif, et à côté des orgies de la régence.

Oh ! si la vie de notre La Fontaine s'était prolongée jusqu'à cette époque, que j'aurais voulu voir alors le rimeur de ces contes, dans lesquels un talent du premier ordre a consacré la réprobation haineuse et calomniatrice des enfants de saint François, se soulever de son lit de pénitence, afin de brûler le dernier encens de sa poésie en holocauste à la vertu d'un dernier ordre contre lequel il avait ameuté les passions ! Il est vrai que, dès qu'il s'agit de religion, la poésie est aussi méconnue que la vertu elle-même. Qui a lu la *Captivité de saint Malc?* qui sait que La Fontaine s'est inspiré des Pères du désert pour écrire les vers les plus homériques de notre langue ? En revanche on a appris par cœur les *Cordeliers de Catalogne!*

J'en reviens aux Capucins de Marseille, à ces nobles acolytes des Roze et des Belzunce. Est-ce donc le sentiment de l'humanité qui les a seul inspirés ? Ce sentiment, je n'en méconnais pas la puissance : il y eut à Marseille autant de dévouements civils que de dévouements religieux. Les humbles frères dont la gloire a été chrétiennement complète (car leurs noms ont péri) ne prétendaient pas au monopole de l'héroïsme ; mais si, avant l'heure du sacrifice, la corruption s'était glissée parmi eux, si le désordre avait été traditionnel dans leurs monastères, pourrions-nous comprendre que le devoir eût parlé si clairement et si haut à leurs cons-

(356) Je parle ici d'après les idées du monde. Car, dans la *véritable histoire*, il n'y a pas eu au XVe siècle un homme plus grand par son caractère et ses services que le Franciscain saint Jean de Capistran. Ximenès est de la fin du siècle et appartient au XVIe par les plus belles années de sa vie.

cienées? Car enfin, il n'en est pas de la corruption des religieux comme de la corruption des gens du monde. Ce cortége de mensonge, de lâcheté et d'égoïsme, condition obligée de la corruption telle que le monde la supporte et l'approuve, ne peut pénétrer dans le cœur d'un cénobite qu'à l'aide d'un vice plus odieux encore, l'hypocrisie. Un moine corrompu est le plus bas et le plus dégradé de tous les êtres. L'accès de la pénitence est ouvert à tous, nous le savons; la grâce tire le pécheur de la fange la plus immonde; mais ces miracles de la bonté divine ne sauraient être érigés en règle générale: et puisque les Capucins de Marseille ont été sublimes, j'en conclus que leur ordre était vertueux. A l'aide de cette lumière qu'une calamité immense jette tout à coup sur la famille de saint François, je rétablis, par un jugement qui me semble aussi équitable qu'infaillible, toute la série des services oubliés, mais constants, d'une congrégation dévouée en tous lieux à la consolation des pauvres. Peu m'importe qu'une science peut-être chimérique, et en tous cas incompétente, méconnaisse et flétrisse cette loi de la *mendicité* qui a été l'âme, et l'est encore, des ordres religieux fondés dans le XIIIe siècle! Le pauvre, qui souffre peut-être plus encore de l'humiliation que du besoin, prêtera toujours une oreille plus attentive et plus confiante à celui qui se sera volontairement fait pauvre comme lui.

III. — *Des ordres accusés d'ambition, et particulièrement des Jésuites.*

Voilà ce que j'avais à dire des ordres sur lesquels pèse principalement le reproche de corruption. Il en est d'autres qu'on a accusés surtout d'ambition, qu'on a représentés comme ne s'étant formés et n'ayant agi que dans un but de domination. Tout le monde comprend que je vais parler des Jésuites, et beaucoup de Chrétiens sincères, je le reconnais, trembleront à me voir m'engager, à propos de cet ordre célèbre, dans une voie d'apologie.

Mais s'il y a quelque courage à dire aujourd'hui le bien que l'on pense des Jésuites, n'est-ce pas la preuve d'un service à rendre à la religion comme à la vérité?

Je conviendrai donc ingénument que je pars de ce qu'on appelle aujourd'hui une *idée préconçue*. Avant tout, je considère dans la société de Jésus l'approbation que l'Eglise lui a donnée.

Hors du catholicisme, les opinions sont libres sur les Jésuites, comme sur les autres ordres religieux; en dedans du catholicisme, la guerre aux Jésuites est la plus monstrueuse des inconséquences.

L'Eglise, il est vrai, a prononcé une fois l'abolition des Jésuites; mais au milieu de quelles circonstances, sous quelles influences, après quels actes de la part du pouvoir temporel? Je le demande à quiconque se targue de quelque impartialité!

Les catholiques qui croient à l'infaillibilité du Saint-Siége ont été témoins, dans le IVe siècle, de la chute de Libère. Ils ont reconnu que le plus infaillible des pouvoirs, selon l'ordre du monde, ne pouvait complétement échapper, malgré la protection visible de Dieu, aux conséquences de la faiblesse humaine. Dieu, à ce qu'il paraît, a tenu à donner de grandes preuves de ce que j'oserais appeler son respect pour la liberté de l'homme, et en même temps il a voulu nous prémunir contre le désespoir qu'inspire la violence des oscillations déterminées par l'exercice de cette liberté: il a permis le schisme de soixante ans et le pontificat d'un Alexandre VI. Or, l'abolition temporaire des Jésuites, suivie du martyre et de la captivité de deux Papes, n'équivaut pas pourtant au grand schisme, et Clément XIV, qui a prononcé l'abolition de la Société de Jésus, doit être mis au rang des pontifes sincères et vertueux.

D'ailleurs, l'ordre dont Rome esclave avait consommé la destruction, Rome, rendue à la liberté, l'a immédiatement rétabli. Continuer la proscription morale des Jésuites, c'est moins protéger la mémoire de Clément XIV qu'outrager celle de Pie VII.

L'Eglise ne s'est jamais livrée ni subordonnée aux Jésuites. Le saint fondateur de l'ordre a levé sa milice pour la mettre, avec un entier désintéressement, au service du chef de l'Eglise, et il n'y a pas eu un moment de l'existence de cet ordre où il ait cessé d'être un instrument docile entre ses mains. L'autorité compétente a considéré l'association comme pure dans son principe, utile dans son application; elle l'a approuvée et soutenue, c'est-à-dire qu'elle a agi à l'égard de la société de Jésus comme elle a agi et agira encore à l'égard de tous les ordres religieux.

La différence qui existe entre les Jésuites et les autres ordres, c'est qu'ils sont venus, dans des circonstances plus graves, pour une tâche plus difficile, et que, s'étant attaqués, non seuls, mais avec plus de dévouement et de résolution que personne, à un adversaire plus redoutable que l'Eglise n'en eût encore rencontré, ils ont provoqué une résistance plus acharnée, des préventions plus hostiles qu'aucune association religieuse n'en avait trouvé sur sa route.

Cet adversaire, ce n'est ni la raison, ni la liberté de penser, comme on le dit tous les jours, mais l'enivrement causé à l'esprit humain par ses progrès et ses conquêtes.

Les Jésuites ont-ils toujours été à la hauteur de la tâche qu'ils s'étaient imposée? Ce serait déjà un grand progrès que la question en fût réduite à ces termes; car on serait précisément dans le point de vue de l'Eglise.

L'Eglise s'est montrée, à l'égard des Jésuites, non seulement indulgente, mais protectrice. C'est, à ses yeux, celui de tous les ordres qui s'est maintenu dans la plus grande pureté, le seul qui ait pu se passer de réforme. Ses travaux ont été universels; la somme de ses victoires a surpasé de beaucoup celle de ses défaites; vaincu en Au-

gleterre et dans le nord de l'Allemagne, il a reconquis pour l'Eglise la Pologne et les Etats autrichiens. Souvent inhabile au sein des nations civilisées, il a été merveilleux dans les missions.

Rien, ni les fautes que les Jésuites ont pu commettre, ni les préventions de leurs ennemis, ne saurait abolir la dette de reconnaissance que la France a contractée envers les disciples de saint Ignace. Tant qu'il restera dans notre pays un esprit impartial, un cœur sincèrement religieux, il reconnaîtra, il proclamera la transformation que les Jésuites opérèrent au commencement du XVIIe siècle, dans les mœurs et les habitudes des classes élevées de la nation. C'est à l'éducation des Jésuites que le grand siècle a été redevable surtout et avant tout de sa modération et de sa dignité. Le pauvre leur a dû tout autant que le noble et le riche; le peuple, à moins d'un oubli coupable, ne peut refuser d'associer le nom de saint François Régis à celui de saint Vincent de Paul.

En fait d'apologie des Jésuites, je crois être peu exigeant; car je me contente de demander qu'on me concède ce qui ne peut être contesté par personne. Après cela j'abandonne les fautes de la société, ces fautes plus nombreuses peut-être en France que partout ailleurs, à la variété des jugements.

Il est vrai que je ne consens pas à ce qu'on juge les Jésuites, leur morale, leur politique, leur caractère, indépendamment des circonstances au milieu desquelles l'ordre a vécu.

Dans les jugements qu'on prononce sur l'histoire des trois derniers siècles, on a deux poids et deux mesures, selon que les Jésuites sont ou ne sont pas en cause. En dehors de la question des Jésuites, on ne se fait aucun scrupule de reconnaître la faiblesse, la position fausse, les engagements coupables de quiconque a pris part aux affaires publiques. Nulle popularité n'est restée debout. Louis XIV n'est qu'un sot et un lâche, ou du moins un égoïste sans cœur et sans esprit. Richelieu, c'est *l'homme rouge;* sa pourpre a été teinte dans le sang, Sully s'est drapé dans ses *Mémoires* aux dépens de ses contemporains qui valaient mieux que lui. L'habile et spirituel historien de Louis XIII, M. Bazin, ne consent à nous laisser ni Sully ni même Henri IV! Henri IV, un homme sans foi, un libertin ridicule, un monarque sans dignité!

Même rigueur, ou, si vous voulez, même impartialité, même absence d'illusion à l'égard des corps de l'Etat, dont la réputation en imposait autrefois. La vieille et courageuse noblesse, les parlements austères et patriotes ont perdu tout leur prestige. Sous ces investigations hardies, l'ancienne société française reste dépouillée et déshonorée.

Pour remettre toutes les statues sur leurs bases, il suffit qu'on parle des Jésuites. Dès lors toutes les causes sont bonnes, excepté la leur; tous les témoins sont sincères et désintéressés, excepté ceux qui déposent en faveur de l'ordre proscrit par l'opinion. Tout ce qu'une université troublée dans la possession de sa routine; tout ce qu'un avocat qui plaide avec le goût et le bon sens de l'*Intimé;* tout ce qu'une cour qui proscrit par arrêt la circulation du sang et impose par arrêt aussi la philosophie d'Aristote; tout ce que des magistrats dociles à légitimer les bâtards d'un souverain en présence d'une reine outragée; tout ce qu'une noblesse qui se fait un jeu de l'adultère et de l'escroquerie; tout ce que les préventions de la doctrine théologique la plus fausse et la plus hostile à la liberté humaine accumuleront d'attaques, d'invectives, de sentences contre la société de Jésus, sera recueilli avec applaudissement par l'opinion qui les condamne. Alors, au moyen de tous ces témoignages faussés et corrompus, on allumera comme un phare dont la lumière devra diriger à tout jamais la conscience publique.

Au nom de l'ancienne université, de l'ancienne magistrature, de l'ancienne noblesse et des jansénistes, il sera interdit de hasarder un jugement, je ne dis pas favorable, mais indulgent, sur la Société de Jésus.

On ne peut mettre en doute le but formel et unique qu'avaient les fondateurs de la société de restaurer le catholicisme ébranlé et mutilé par la réforme; on ne peut nier qu'au moment où les Jésuites se sont mis à l'œuvre la cause du catholicisme ne fût, humainement parlant, à peu près désespérée. Je voudrais bien savoir, dans une telle situation, entre la tyrannie de l'Espagne et le paganisme de la France, entre le matérialisme dissolu de l'Italie et le matérialisme marchand de l'Angleterre, entre une civilisation raffinée et amollie comme à Florence et même à Rome, et des mœurs encore sauvages comme en Allemagne, qui s'en serait mieux tiré que les Jésuites.

Quel problème que de soutenir une autorité ébranlée par ses propres abus, que de réveiller l'ancien esprit de l'Eglise du sein de richesses corruptrices et d'habitudes engourdies, de provoquer, de réaliser la réforme intérieure de la discipline, fatalement ajournée depuis trois siècles, vingt fois reprise et vingt fois abandonnée par les pontifes comme par les conciles! — et en même temps de dégager la question du dogme de celle de la discipline, de manifester la certitude et l'immutabilité de la tradition, de ramener les dissidents à une Eglise dont la réforme disciplinaire paraissait désespérée, de persuader à plus des trois quarts des catholiques que l'Eglise n'était pas un de ces navires qu'on peut sauver de la tempête en jetant à la mer son chargement et son équipage!

Auraient-ils succombé dans la part qu'ils ont prise à l'accomplissement d'une tâche aussi gigantesque (et, si la bataille a été meurtrière, il faut convenir que le champ en est resté entre les mains des catholiques), auraient-ils succombé, dis-je, les Jésuites

n'en devraient pas moins être absous quant à la pureté des intentions qui les ont guidés. Cette justice, l'avenir la leur rendra sans aucun doute. On discutera longtemps sur les moyens dont ils ont fait usage, et on les condamnera souvent; mais quant à l'hypothèse d'une conspiration permanente et savamment ourdie au profit de l'intérêt exclusif de la Société contre le genre humain, dévoué par les conjurés à la servitude et à l'abrutissement, — j'en demande pardon au grand et noble génie dont la parole éloquente protége encore cette absurdité séculaire, — l'avenir, plus impartial et mieux renseigné, n'aura pas assez de dédains pour une telle fantasmagorie.

Sans doute la Société de Jésus a été possédée de l'esprit de corps et l'a poussé fort loin. Pour l'accomplissement des affaires catholiques elle ne s'en est liée ni au clergé séculier, ni aux ordres plus anciens, créés pour des circonstances toutes différentes. La Société n'a rien considéré de plus grand que ses saints, de plus beau que ses livres, de plus parfait que ses colléges, de plus fertile que ses missions, de plus salutaire que ses conseils. — Mais concevrait-on une corporation qui n'aurait pas en elle-même une confiance exclusive et passionnée? Si c'est là le défaut des corporations, c'est aussi le principe de leur force. L'Eglise le sait bien, l'Eglise qui n'a jamais considéré les corporations que comme des instruments, et qui non-seulement ne s'est pas bornée à tel ou tel de ces instruments, mais encore s'est attachée à détruire l'excès naturel aux corporations par leur concurrence et par leur diversité.

Je n'admets pas volontiers la distinction que quelques personnes établissent entre le commencement et la fin des Jésuites. Ils me frappent au contraire par leur unité et leur persévérance : c'est l'abîme qui s'est fait entre eux et le XVIIIe siècle qui causa leur impuissance, et cet abîme, on ne peut pas les accuser de l'avoir creusé.

Au reste, c'est là une étude difficile au plus haut degré, et qui attache par la diversité même de ses aspects.

Quelquefois on se sent tenté de considérer l'ordre comme un seul homme, comme un de ces génies puissants que la Providence s'est plu à jeter au milieu des plus terribles épreuves. On juge l'ordre tout entier comme on jugerait Ximénès ou Richelieu, et, alors même qu'on n'approuve pas sa conduite, on sent si bien la cause de l'erreur qu'il a commise que la sévérité nécessaire de l'arrêt n'altère pas dans le juge l'admiration et la sympathie.

D'autres fois, on se figure que la prétention à l'unité absolue a été dans l'ordre un point d'honneur, une gageure noblement soutenue, mais trop souvent démentie par les faits. La soumission aveugle de tous les membres de la Société, dont on continue de faire tant de bruit, ne m'est pas absolument démontrée. La Société, en démentant quelques-uns de ses membres, aurait-elle craint de perdre son prestige? a-t-elle, en certaines occasions, poussé jusqu'au martyre la passion de la solidarité?

Enfin, si l'on en venait à juger les Jésuites comme on juge les autres hommes, je me permettrais d'adresser à la Société deux reproches, tout différents de ceux dont on n'a cessé de l'accabler.

A mes yeux, elle n'a montré trop souvent ni prudence ni habileté.

Elle a trop cru au bien; elle a trop, si je puis m'exprimer ainsi, pratiqué la vertu de l'espérance surtout à l'égard du pouvoir temporel.

Née à l'époque de la formation des grandes monarchies, elle est restée fidèle aux moyens et aux ressorts de la souveraineté. Avec Louis XIV comme avec l'empereur de la Chine, elle a trop compté sur la faveur du maître, et pas assez sur la sympathie des sujets. Peut-être est-elle en train d'en apprendre beaucoup sur ce chapitre.

Surtout elle a vu trop de choses à la fois, embrassé trop d'idées, et s'est flattée trop vite de les réaliser.

Depuis l'époque de la renaissance, la plus grande de toutes les révolutions s'est accomplie dans la science. L'humanité, armée du levier de l'induction, s'est élancée dans cette carrière indéfinie, où elle marche de conquête en conquête. Evidemment, dès lors, le temps de la tutelle religieuse était passé. La Société de Jésus, qui s'en est parfaitement aperçue, est la seule qui ait vu clairement la part que la religion devait prendre à cette émancipation nécessaire.

Le problème qui tourmente la société moderne est celui de son accord avec la religion. Il faut que la religion soit partout, que ses inspirations accompagnent l'humanité, sans la diriger exclusivement dans tous ses mouvements; souveraine constitutionnelle d'un nouveau genre, qui répond de tout et ne se charge de rien que d'elle-même.

C'est en vue de cette transformation que la Société de Jésus s'est montrée et si insinuante et si accommodante. Et où en serions-nous si, à l'exemple des Jésuites, l'Eglise n'avait pas sacrifié la rigueur farouche des prescriptions à l'esprit même de la morale religieuse? Ne rien céder de ce qui est immuable dans la foi, s'accommoder pour le reste de la mobilité inhérente à l'espèce humaine, voilà ce que les Jésuites ont tenté dès le XVIIe siècle; seulement, ils s'étaient trop pressés de mettre en œuvre leur système pour être approuvés et compris.

Dès lors, la Société de Jésus s'est trouvée dans la situation la plus périlleuse, entre les hommes d'habitude, les routiniers, les gens timides, ceux qui restent fidèles à la forme jusqu'à la superstition, et les ennemis avoués ou secrets de l'Eglise.

Si leur imprudence ne les a pas perdus, c'est que leur cause était bonne.

J'ai dit, en gros, ce que je pensais historiquement des Jésuites. Cet exposé rapide a des inconvénients sur lesquels je ne me fais pas illusion : il est dénué des preuves et des

développements nécessaires; il ne tire aucune autorité de la personne même qui le produit. J'ai pu tomber dans les erreurs les plus graves, et je n'ai aucun droit d'exiger qu'on me croie à l'abri de l'erreur.

J'insisterai davantage sur une preuve qui m'est particulière, et sur laquelle je me considère comme compétent, je veux parler du caractère de l'érudition des Jésuites.

S'il était vrai que les Jésuites eussent répandu, dans l'intérêt de leur domination, les principes d'une morale relâchée et corrompue; qu'ils eussent pratiqué sciemment et constamment le précepte que la fin justifie les moyens; s'ils avaient réellement abjuré toute bonne foi, et si le nom de jésuitisme devait équitablement servir à caractériser ce qu'il y a de plus odieux dans le monde, le machiavélisme religieux, les ouvrages d'érudition écrits par les Jésuites n'auraient-ils pas dû porter surtout l'empreinte de leurs calculs? N'est-ce pas là que l'on devrait chercher la preuve et comme le monument de leur mauvaise foi? car, enfin, c'est dans l'érudition qu'il est le plus facile de porter impunément atteinte à la vérité; l'érudition n'a qu'un petit nombre de juges, la plupart intéressés personnellement dans les questions qu'on dispute. La masse des lecteurs n'a ni la patience, ni les lumières, ni l'habitude nécessaires pour vérifier l'exactitude des travaux d'érudition. Il y a, à l'heure qu'il est, mille effrontés mensonges ensevelis dans des ouvrages dont l'autorité subsiste depuis plusieurs siècles, et qui attendent encore un regard assez vigilant pour les découvrir.

La mauvaise foi, les falsifications habituelles, le mépris de la vraie critique, le besoin de dompter l'intelligence au lieu de la convaincre, voilà ce qu'on doit s'attendre à rencontrer dans les ouvrages d'érudition produits par des Jésuites.

J'en conviendrai sans peine, il n'y a pas encore bien longtemps que je secouais la tête en ouvrant l'ouvrage d'un Jésuite, et si j'y trouvais la marque d'une candeur éclairée, d'une science solide et sincère, d'une critique modérée et impartiale, d'un évident amour de la vérité, je rangeais l'auteur parmi ces Jésuites de bonne foi que la Société, suivant le dire de Pascal, garde en réserve pour fermer la bouche à ses ennemis.

Cependant, la liste des exceptions grossissait tous les jours, et je n'étais pas le seul à la grossir.

M. Augustin Thierry, dans sa profonde et impartiale appréciation des historiens français, rendait un hommage éclatant à la critique judicieuse, à la modération constante du Jésuite Daniel.

Un homme qui a passé honorablement par les affaires, un ancien ministre des relations extérieures, mettait devant moi, au premier rang des lectures nécessaires à un diplomate, l'*Histoire du traité de Westphalie*, du Jésuite Bougeant.

Le nouvel historien de Louis XIII convenait, avec moi, qu'il avait tout lu d'avance sur son sujet, excepté le livre du Jésuite Griffet; plus tard, l'ouvrage dédaigné était tombé entre ses mains, et, après l'avoir lu, il s'était vu tout près d'avouer que, probablement, s'il avait connu ce livre, il n'aurait pas entrepris l'*Histoire de Louis XIII*. A quoi je lui répondais qu'il avait tort, que le livre du Père Griffet n'était qu'un recueil de matériaux disposés avec une simplicité et un jugement admirables, mais que cette lecture tardive profiterait certainement à la seconde édition de la nouvelle Histoire de Louis XIII.

Cependant, de mon côté, j'avais trouvé mes François-Xavier, mes Laynez et mes Régis dans le domaine de la science. On m'a parlé de Suarez comme jurisconsulte : je n'en sais rien, car je suis moi-même un pauvre jurisconsulte. Mais voici, dans trois genres différents, trois noms que je ne mets au-dessous d'aucun autre : le P. Maldonado, le P. Sirmond, le P. Petau. Ce qu'ils ont de commun, c'est la hardiesse du coup-d'œil, c'est une bonne foi intrépide, c'est un large sentiment de l'avenir.

Le P. Sirmond a soutenu, relativement à l'usage laïque de la communion sous les deux espèces, une polémique qui, de son temps, pouvait être considérée comme compromettante pour l'Eglise romaine. L'Eglise et la Société ont laissé au P. Sirmond toute liberté dans la controverse, et aujourd'hui il n'en reste que le souvenir de la préférence donnée à la vérité sur les considérations du moment par le P. Sirmond, par la Société de Jésus et par l'Eglise.

Le P. Maldonado a vu le premier la face nouvelle que devait prendre l'explication de l'Ecriture sainte en présence des progrès de l'histoire. Il a fondé la vraie critique sacrée avant Richard Simon, avec plus de génie que ce dernier, et non moins de hardiesse. Il a droit d'être rangé au nombre des précurseurs.

Le P. Petau, chronologiste inférieur à Scaliger, a jeté, dans ses *Theologica dogmata*, les bases de l'alliance qui doit se sceller un jour entre la théologie dogmatique et la haute philosophie. Jamais une plus pure, une plus puissante intelligence n'a associé la profondeur de ses investigations à l'humble méditation des mystères.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le P. Maldonado et le P. Petau ont été tous deux accusés de socinianisme par les ennemis de la Société de Jésus. Des théologiens philosophes jusqu'au socinianisme exclusivement (357), parmi les Jésuites les plus honorés de la Société, les plus calomniés avec

(357) Il y a un abîme entre le socinianisme, qui est une négation de la religion chrétienne, et les opinions qui ont pu donner lieu à une accusation de socinianisme de la part d'esprits étroits et prévenus. C'est ainsi qu'on a accusé de *pélagianisme* le Jésuite Laynez, pour sa protestation en faveur de la liberté humaine, et le concile de Trente qui l'a approuvée.

elle, dans le XVIe siècle, au commencement du XVIIe! Qu'en disent ceux qui accusent les Jésuites d'avoir voulu mater l'intelligence humaine?

Quand la société de Jésus fut fondée, la tradition de l'histoire ecclésiastique était défigurée par d'innombrables légendes sans critique et sans autorité. Les dissidents s'étaient surtout servis de ces récits pour taxer l'Eglise romaine d'une imposture constante et volontaire. Des catholiques fervents ne craignirent pas de porter la cognée dans cette forêt enchantée de la légende. Animés par une foi profonde, mais éclairée, ils savaient d'avance que la vraie religion ne perdrait rien aux progrès de la critique. Or, ces hommes si remplis de foi et de prévoyance, c'étaient encore des Jésuites. Quand on a pris l'habitude de consulter la volumineuse collection des *Acta sanctorum*, ce livre des *Bollandistes*, ainsi nommé de son premier auteur, le Jésuite belge *Bollandus*, on se sent pénétré d'admiration pour ce monument d'une patience sans relâche, d'une exactitude scrupuleuse, d'une bonne foi à toute épreuve. Plus de vingt-cinq érudits, d'une intelligence et d'une instruction rares, se sont volontairement ensevelis dans le recueil des *Acta sanctorum*. Leur édifice s'élève au milieu du champ de bataille de la science moderne, comme ces *Polyandria*, ces tumulus renfermant les tombeaux de *beaucoup d'hommes*, que les Grecs construisaient sur le théâtre de leurs victoires. On peut douter que l'érudition donne la gloire, mais on sait ce qu'il en coûte à la vanité des savants pour renoncer à l'espèce de gloire que peut atteindre leur nom. Et cependant la chaîne des Bollandistes s'est continuée sans interruption pendant deux siècles, avec ce sacrifice tout chrétien de la vanité personnelle à la cause commune. On remarque le même dévouement chez les Bénédictins; mais ce sont encore des Chrétiens et des moines.

Après ces témoignages, que je pourrais multiplier encore, j'attends qu'on me désigne un érudit Jésuite qui ait manqué de bonne foi. J'en connais un, c'est le P. Athanase Kircher, et encore ç'a été dans des matières qui ne se rapportent en rien à la religion.

Telle est ma déposition personnelle dans le grand procès des Jésuites. On ne s'étonnera plus, après cela, si je refuse de porter lâchement ma pierre à ceux qui continuent de les lapider.

IV. — *Des reproches d'intolérance faits en général à l'Eglise catholique. Histoire de la liberté de conscience.*

En disculpant les ordres religieux des graves accusations qui leur sont intentées, je n'ai accompli qu'une très-faible partie de ma tâche. L'impartialité historique n'est plus rare aujourd'hui : beaucoup d'esprits éclairés consentent à se transporter dans le point de vue des siècles antérieurs, et à reconnaître les inappréciables services que les ordres ont rendus à la société; mais entre ces temps et les nôtres, au jugement des mêmes personnes, il s'est creusé un abîme : ce qui convenait alors n'est plus de mise aujourd'hui : la destruction des ordres a été aussi salutaire que leur établissement; la société doit s'opposer aux tentatives qui auraient leur résurrection pour objet : dans le temps où nous vivons, ils seraient aussi dangereux qu'inutiles.

Nous ne considérons pas comme un danger le rétablissement des ordres religieux; nous les croyons appropriés à nos besoins et destinés à résoudre quelques-uns des plus graves problèmes de notre état social; mais, pour mettre ces vérités dans tout leur jour, il faut nous élever plus haut. Les défiances que les ordres inspirent font partie de celles que produit la possibilité d'un nouveau développement de la puissance ecclésiastique; c'est donc avant tout l'Eglise qu'il faut venger de ces craintes.

On va fort loin dans cette voie, et les imaginations y sont fertiles. On n'hésite pas à rappeler les temps où un surcroît de puissance temporelle assurait l'action spirituelle des Souverains-Pontifes : le Vatican a jeté ses foudres au milieu des complications de la politique; les Papes ont déposé des empereurs et des rois; ne voudrait-on pas en revenir à ces excès? Rome ne rêve-t-elle pas, ne prépare-t-elle pas le rétablissement de toute sa puissance? Chaque pas que fait le catholicisme vers sa réhabilitation morale et le retour de son influence ne doit-il pas être considéré par les gouvernements qu'il menace comme une rétrogradation vers des temps d'oppression et de ténèbres?

A vrai dire, il ne serait pas difficile au catholicisme de mettre à néant ces vains soupçons. Veut-on qu'il se prononce une fois pour toutes, sans équivoque, sans l'ombre d'une arrière-pensée? Faut-il en appeler au témoignage de tous les catholiques sans exception? Je ne craindrais pas cette épreuve; je voudrais qu'on choisît parmi les nôtres le plus prêt à céder aux entraînements de l'étude, le plus disposé à confondre les conditions du passé avec celles du présent : quelle que fût cette tendance, il n'hésiterait pas à reconnaître le dogme politique de l'indépendance des Etats; il abjurerait, pour l'Eglise, toute prétention à s'immiscer dans le temporel; il signerait des deux mains la renonciation absolue de la puissance spirituelle à gouverner les peuples et à déposer les rois.

Cependant une telle déclaration, fût-elle unanime de la part des catholiques, fût-elle même acceptée, pour le moment, par leurs adversaires, une telle déclaration ne finirait rien. La difficulté ne serait que reculée et demeurerait au fond tout entière.

Les adversaires prendraient acte du langage des catholiques comme d'un désaveu du passé; ils s'obstineraient à le considérer comme une tactique et un atermoiement. — La situation est difficile, mais elle est transitoire : on peut s'en accommoder tant bien que mal, sauf à attendre l'occasion de recommencer. Telle serait supposée la pensée intime des catholiques, et la défiance

qu'ils inspirent ôterait d'avance toute valeur à leur déclaration.

En se montrant prêts à la faire, les catholiques ne désavouent rien dans le passé et ne réservent rien pour l'avenir. Le fond de la situation est, pour eux, aussi invariable que leur foi. La diversité ne s'est trouvée et n'existe encore que dans les circonstances qu'a traversées l'Eglise. A chaque temps sa mesure, à chaque sillon son labeur, à chaque danger son remède. La multiplicité des moyens ne prouve que l'unité de la direction.

La question est donc, encore une fois, toute historique : il s'agit de savoir qui, des catholiques ou de leurs adversaires, apprécie le plus sagement le passé et juge le mieux l'avenir.

Si l'on envisage l'histoire de l'Eglise dans son ensemble, on y distingue trois époques principales.

La première commence au berceau même de la religion chrétienne, et s'achève avec la soumission définitive de la civilisation romaine au joug de cette religion.

La seconde a deux phases principales: dans l'une, l'Eglise oppose la conquête morale des barbares à la conquête matérielle de l'empire romain; dans l'autre, elle concentre les éléments de la résistance des Chrétiens contre leurs adversaires extérieurs et surtout contre l'islamisme. Cette époque, beaucoup plus longue, présente néanmoins une frappante unité dans son caractère et son génie.

La troisième, qui est celle où nous vivons a pour point de départ le moment où le christianisme, cessant de redouter ses adversaires du dehors, vit s'ouvrir devant lui la perspective de la conquête du monde.

On parle beaucoup de la liberté de conscience, et on a raison. On rappelle que les Chrétiens invoquèrent d'abord la tolérance et qu'ils durent leur triomphe à la reconnaissance de ce principe. En même temps on ne permet plus au christianisme de se produire sous un autre drapeau que celui de ses premières victoires. Tout cela est parfaitement juste, conforme à la vérité, conforme à l'intérêt bien entendu de la religion. La liberté de conscience a été la loi et pour ainsi dire la base du christianisme dans la première époque; il doit l'être encore dans la troisième; mais s'agit-il des faits qui ont marqué la seconde, on signale, dans les moyens dont le christianisme a fait usage, une contradiction flagrante avec ses principes. On s'écrie, on s'indigne, si on le repousse; on jette un voile officieux sur ses fautes, si on l'aime et si on le protége. C'est là le mal, c'est là la source d'une erreur grave qui a été longtemps commune aux catholiques et à leurs adversaires.

Je ferai voir bientôt quelle a été la cause de cette erreur; je démontrerai comment le principe de la liberté de conscience, et la tolérance qui en est l'application, ont été impossibles, chimériques dans la seconde époque de l'Eglise.

Remarquez d'abord que, pendant près de mille ans, la question n'a pas fait l'apparence d'une difficulté. Tout le monde ne pensait pas de même en matière de dogme. Le sectaire repoussait le joug de la communion dominante, mais c'était uniquement pour y substituer le joug de la sienne. Les réclamations qui, à diverses reprises ont pu être faites en faveur de la liberté de conscience, n'avaient au fond ni sincérité ni gravité. L'appel à la tolérance n'était alors qu'une arme transitoire entre les mains des partis religieux; nul n'aurait songé à en faire pour la société une loi permanente et salutaire.

Il en était ainsi parce que la situation était tranchée, parce que la nécessité était évidente et incontestable. Cependant on n'était pas arrivé à ce point, on n'a pas commencé à en sortir, sans des transitions obscures et pénibles. Quand une situation se modifie progressivement et avec lenteur, quand le principe qui se retire se heurte encore contre celui qui prend sa place, la société est livrée à des incertitudes et à des angoisses d'une nature toute particulière. C'est ce que l'Eglise a éprouvé tant qu'il y a eu à la fois une société romaine et une société barbare. Nous sommes depuis quatre siècles dans les phases de la dernière transition. Elles sont plus longues, plus difficiles, à proportion même que le résultat en sera plus grand et plus durable.

C'est par des exemples, c'est en plaçant des noms illustres à l'entrée et à la sortie de ces carrières de transition que nous pouvons faire apprécier le caractère et les causes des révolutions qui se sont opérées. A cet égard, nous possédons dans le catholicisme un avantage inappréciable. Ceux que l'Eglise a rangés au nombre des saints sont sacrés à nos yeux ; nous ne pouvons douter ni de leurs intentions ni de leurs lumières. Si donc des saints, et des saints illustres entre tous, ont paru agir d'une manière contradictoire dans des circonstances qui semblent identiques et qu'a séparées un intervalle de temps peu considérable, nous devons conclure de ce contraste que, d'un point à l'autre, une modification essentielle s'était opérée dans le fond des choses.

Au commencement de l'époque nécessairement intolérante, de l'âge de fer, nous voyons saint Martin et saint Augustin agir d'une manière différente à l'égard des hérétiques. Dix siècles après, la même opposition nous frappe dans les principes et la conduite de saint Pie V et de saint Vincent de Paul.

Priscillien avait répandu en Espagne les semences d'une doctrine insensée et grossière. Idace et d'autres évêques de cette province entreprirent la défense de la foi. Une de ces révolutions si fréquentes dans l'histoire de l'empire romain venait de s'accomplir en Gaule. Magnus-Maximus avait usur-

pé sur Gratien l'autorité suprême, et le nouvel empereur, s'apprêtant à envahir l'Italie, s'efforçait de donner des gages aux catholiques en embrassant leurs intérêts. Idace et saint Martin se rencontrent à Trèves auprès de Maximus, l'un venu pour implorer l'appui du bras séculier contre les priscillianistes, l'autre pour rappeler à César que les princes sont comptables devant Dieu du malheur des peuples. Idace est l'organe de l'orthodoxie en Espagne ; il est uni de foi avec saint Martin ; mais il vient de donner un triste et dangereux exemple : au lieu de laisser à la puissance spirituelle le soin de retablir l'autorité du dogme, il a appelé sur des opinions religieuses la persécution politique. C'en est assez pour que saint Martin réfuse avec horreur de communiquer avec Idace et se hâte de fuir l'arène sanglante du palais impérial.

A vingt ans de distance, saint Augustin, en présence des excès commis par les donatistes dans la province d'Afrique, réclame énergiquement l'appui du bras impérial. Si j'admire saint Martin, si j'entoure sa belle conduite de toute la sympathie dont mon âme est capable, condamnerai-je pour cela l'évêque d'Hippone? Nullement; car les circonstances étaient, dans les deux cas, essentiellement différentes. Dans l'erreur des priscillianistes, il n'y avait qu'une hérésie; les donatistes, au contraire, se montrent à nos yeux comme des sectaires armés; c'est par le fer et la flamme qu'ils soutiennent leur doctrine. Non contents de ces violences, ils y intéressent les ennemis de l'empire; ils précipitent sur la province ces nomades que jamais Rome n'a pu entièrement dompter, et que les discordes intestines des Chrétiens menacent à chaque instant de rendre les maîtres du pays. Saint Martin se contente des armes spirituelles, parce que l'autel seul est en danger; saint Augustin sollicite d'autres secours, parce qu'il faut combattre littéralement *pro aris et focis*, pour la Religion et pour l'Etat.

Nous venons de voir les choses empirer rapidement de saint Martin à saint Augustin : une amélioration en sens inverse se manifestera entre 1570 et 1630, entre la bataille de Lépante et la prise de La Rochelle, et nous serons ainsi conduits à accepter à la fois la sévérité de Ghislieri et la mansuétude de Vincent de Paul.

Je ne crains pas de m'exprimer ici avec une entière franchise, bien que je touche un sujet où la calomnie trouve un accès facile dans la susceptibilité du plus grand nombre. Il est bien entendu que quiconque cherche à expliquer les rigueurs ordonnées au nom de la religion, sans pour cela couvrir d'opprobre la religion et ses ministres, est un fanatique qui redemande des bûchers. J'aurais mille fois raison sur tous les autres points qu'il suffirait d'une velléité d'explication en matière de persécution religieuse pour faire pousser le cri d'alarme aux bonnes et charitables âmes qui m'attendent au passage, et s'apprêtent à profiter de la première équivoque, afin de me compromettre auprès des opinions humaines et modérées.

Mais la défense d'un saint vaut bien la peine qu'on s'expose à un plus grand danger, si grand que soit celui que je cours

Pour comprendre et admirer Ghislieri, il faut tenir compte de tout; il faut avoir devant les yeux l'immense corruption de l'Italie au XVIe siècle. La nature italienne, inépuisable en sa richesse, luxuriante dans le mal comme dans le bien, ne pouvait alors trouver de ressources morales que dans l'âpre existence des montagnards de l'Apennin : ce fut un sublime spectacle quand on vit la conscience chrétienne porter Ghislieri sur le trône pontifical ; puis le pâtre de la Ligurie, sanctifié par les austérités extrêmes du renoncement, impitoyable aux autres comme à lui-même, armé du fer chaud de la discipline contre le désordre qui rongeait le catholicisme, seul en Italie pour combattre la dissolution intérieure, seul en Europe pour repousser l'invasion ottomane, arracher, dans le moment suprême, les Vénitiens à leurs calculs égoïstes, pousser sur la flotte un jeune homme avide de renommée, quelle qu'elle fût, le forcer de devenir le héros du christianisme, et, après avoir, comme un autre Moïse, élevé vers le ciel ses bras décharnés pendant la bataille de Lépante, dont il était l'âme et le génie, consacrer les trophées de la victoire à la Vierge-Mère, *secours des Chrétiens !*

Ce sauveur de la chrétienté avait été *inquisiteur de la foi* avant son élévation à la papauté, non-seulement de droit, mais de fait, et, sur le trône pontifical, il continua d'appliquer les armes temporelles à la répression de l'hérésie.

Je me sens fort heureux de n'avoir pas vécu dans le temps et dans le pays où ces rigueurs étaient jugées nécessaires; mais je remercie Dieu tout autant de m'avoir dispensé du siècle et de la contrée où un Pierre Arétin, le plus impudent et le plus méprisable des hommes, avait été, avant Pie V, la première puissance morale de la nation.

A soixante ans de distance, et revenus dans un pays où du moins l'empire de la justice et de l'honneur n'a jamais complètement cessé, même dans ce qu'on appelle le monde, nous voyons d'autres hommes, marqués comme Pie V du sceau de la perfection chrétienne, s'avancer, la croix à la main, sur une terre où brûlaient encore les amorces de la guerre civile et de la guerre religieuse. La prise de la Rochelle avait mis fin au protestantisme en France comme parti politique, mais la question de foi restait indécise entre les catholiques et leurs adversaires; partout le prêche était debout en face de l'église : à côté de la science, de la pureté des mœurs, du prosélytisme ardent qui se montraient dans la communion dissidente, un clergé recruté dans des intérêts mondains, corrompu, tiède et ignorant, n'offrait au catholicisme que des ressources insuffisantes. Des prêtres se présentèrent alors, qui, se chargeant d'inoculer au clergé français la

vertu, la science et le zèle, ne demandèrent au pouvoir temporel que la faculté d'agir dans le domaine de la liberté de conscience. A l'éternel honneur de celui qui gouvernait alors (c'était un prêtre catholique), les deux libertés, la liberté de l'Eglise et la liberté de conscience, furent également maintenues, également favorisées ; et, tandis que sur le terrain neutre de la foi en un même Rédempteur, de la société civile et de la science, les hommes distingués des deux communions se donnaient une main fraternelle, les missionnaires catholiques, à la tête desquels brillaient un Vincent de Paul, un François de Sales, un Fournier, un Olier, un Bourdoise et tant d'autres, reconquéraient pied à pied, à l'aide des deux armes toutes-puissantes du christianisme, l'éloquence et la charité, le terrain perdu dans le siècle précédent par l'incurie, la corruption et la violence.

Dès que l'œuvre purement chrétienne put être reprise, dès que l'Eglise put remontrer sans périls aux peuples sa figure désarmée, des hommes de charité et de foi réclamèrent avec énergie les immunités pacifiques de la parole chrétienne. Leur entreprise, qui pouvait passer pour chimérique aux yeux de la puissance humaine, fut couronnée d'un immense succès ; les mœurs continuaient d'être brutales, presque sauvages, et le sanctuaire purifié développa dans des milliers d'hommes une mansuétude céleste. La terre, volcanisée par cent ans de discordes, tremblait sous le pied des hommes d'Etat, et dans cette terre la charité jeta des fondements qui durent encore. Les campagnes étaient désertes, l'agriculture et le commerce sans sécurité, la guerre continue et horriblement destructive, les coffres de l'Etat toujours vides ; ceux de la charité ressemblaient à ces sources inépuisablement limpides qu'à de longues distances les touffes de palmiers annoncent dans le désert : les saints multipliaient l'or comme le Sauveur avait multiplié la nourriture.

Ces miracles de la religion se prolongèrent tant que les deux libertés furent intactes : la source ne commença à tarir qu'à dater du jour où le pouvoir politique étouffa, sous une oppression commune, la liberté de l'Eglise et la liberté de conscience

En rappelant ces faits immenses dans l'histoire du catholicisme, je surprendrai beaucoup de personnes. Il faut pourtant qu'on le sache, en dépit de la conspiration du silence ; il faut que ceux qui se figurent que la *tolérance* a été une invention du dernier siècle se détrompent, pour peu qu'ils aient de bonne foi. La tolérance, dont on reproche si aveuglément l'oubli au catholicisme, lui appartient en propre, au contraire, puisque c'est le catholicisme qui, le premier entre toutes les religions, a profité du retour de sa sécurité pour rejeter des armes désormais inutiles et toujours dangereuses. Ce qui me frappe surtout dans ce respect pour la conscience des autres, ce qui confirme, à mes yeux, sa supériorité chez les catholiques, c'est son alliance avec une foi vive, avec un besoin incessant d'action et de conquête. La tolérance à laquelle on donne pour base la liberté indéfinie d'examen aboutit à l'indifférence ; celle que réclame le faible n'est qu'une arme défensive ; celle que l'incrédule oppose à l'influence religieuse est une sape dirigée contre la religion ; mais celle qui se confond avec la ferveur de la foi est un acte de confiance en Dieu et un hommage solennellement rendu à cette liberté que Dieu a déposée dans nos âmes.

Essayons maintenant de pénétrer plus avant dans l'examen des causes qui ont rendu à certaines époques et rendent aujourd'hui praticable la liberté de conscience, impossible en d'autres temps et sous l'empire d'autres circonstances. En plaçant tout à l'heure à côté de la liberté de conscience la liberté de l'Eglise, j'ai fait pressentir la condition sans laquelle l'établissement de la tolérance est une chimère ou un danger. Il faut que l'existence et la sécurité de l'Eglise soient garanties, il faut que l'action de l'Eglise sur la société ait son plein et entier effet. La plus forte de toutes les entraves est celle de l'Etat quand l'Eglise lui est ou subordonnée ou trop étroitement unie. La liberté de conscience est impossible là où n'existe pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Qu'on ne s'y trompe pas pourtant ; je n'entends point parler ici d'une séparation formelle qui romprait tous liens et tous rapports entre l'Eglise et l'Etat, et les condamnerait l'un et l'autre à tourbillonner dans le même système avec une égale indépendance, sauf à se heurter quelquefois. La durée d'un tel état de choses, si l'essai en était tenté, paraît impossible à beaucoup d'esprits judicieux, et d'ailleurs la solution de ce problème, toujours abitraire et variable, dépend partout de la nature des précédents. La séparation dont je parle existe bien plus au fond que dans la forme : elle est le résultat d'une situation dans laquelle l'Etat a cessé de dépendre de l'Eglise, comme l'Eglise de l'Etat.

Je sais qu'en général on tire une induction différente des trente et quelques millions inscrits au budget en faveur de la religion catholique : les uns considèrent l'acceptation de cette libéralité comme un acte de soumission à l'Etat ; les autres s'imaginent qu'il n'y aura d'indépendance pour l'Eglise que quand elle aura brisé cette chaîne d'or qui l'entrave. Ces deux manières de voir me semblent exagérées et inexactes. La suppression de l'article de la charte qui reconnaissait une religion de l'Etat, la substitution à cet article de la déclaration pure et simple de ce fait, que la religion catholique est celle de la majorité des Français, ont opéré dans notre droit constitutionnel une révolution complète et entièrement favorable à l'indépendance de l'Eglise, quoique sans doute les réviseurs de la charte n'aient guère prévu la conséquence du changement qu'ils y avaient introduit.

Après la destruction du privilége politique

de la religion catholique, le vote d'un traitement en faveur des ministres de cette religion est, de la part des mandataires de la nation, un renouvellement annuel de leur profession de foi ou de leur respect pour la foi des autres. Que ce vote soit fait à d'autres conditions, pour la religion catholique, que de continuer d'être ce qu'elle a toujours été dans ses dogmes, sa discipline et sa hiérarchie, c'est ce qu'on ne peut soutenir sans revenir aux doctrines de la constitution civile du clergé, repoussées par l'Eglise et condamnées par l'histoire.

Les choses en resteront-elles à ce point? La séparation de l'Eglise et de l'Etat se prononcera-t-elle encore davantage? C'est là une question fort obscure, et sur laquelle il n'est pas d'ailleurs nécessaire de nous expliquer ici. Qu'il nous suffise d'avoir constaté la réalité de la séparation.

Or, précisément, rien d'approchant n'a existé dans la seconde et la plus longue des époques dont nous avons essayé plus haut de tracer les limites; ni l'Eglise ni l'Etat n'ont été indépendants, l'un de l'autre et n'ont pu l'être : à quelque point que vous vous arrêtiez dans ce période de mille ans, vous n'en trouvez pas un où l'Eglise et l'Etat aient pu se séparer l'un de l'autre.

S'agit-il des temps où le christianisme s'efforçait d'adoucir et de dompter les mœurs sauvages des nations qui avaient envahi l'empire romain, où s'opérait ce qu'on pourrait appeler l'œuvre de la contre-conquête? Tout le monde convient qu'alors la domination de l'Eglise sur l'Etat était la loi de salut.

A mesure que s'accomplit l'enfantement de la féodalité, la possession exclusive des principes d'ordre et de régularité cessa d'appartenir à l'Eglise. Cette transition merveilleuse, dans laquelle le génie barbare assoupli prépara l'esprit des sociétés modernes, n'aurait pu pourtant se réaliser si la domination de l'Eglise, quoique moins apparente, eût été au fond très-différente de ce qu'elle avait été pendant les siècles d'invasion.

C'est surtout pendant la défense de la chrétienté contre l'islamisme, que les effets de la cohabitation forcée de l'Eglise et de l'Etat se manifestent avec évidence.

Renfermés, pour ainsi dire, dans l'enceinte étroite d'une même forteresse, ils perdent réciproquement toute indépendance d'action. L'Etat marche sous la bannière de l'Eglise; la politique envahit la religion. Les évêques lèvent des armées, les moines portent cuirasse; le guerrier mourant se fait une croix du pommeau de son épée. Au milieu des dangers inouïs qui assiégent la famille chrétienne, deux choses surtout semblent nécessaires à ceux qui veillent sur ses destinées : empêcher au sein de la société la discorde qui la dissout, et, par une puissante direction morale, faire tourner les forces de tous à la défense commune. Il faut que l'Etat protége l'Eglise au nom de la religion; il faut que la religion continue de diriger l'Etat.

Or, comment ces conditions auraient-elles pu être remplies, sans que l'Eglise ne se ressentît de quelques-uns des inconvénients qui sont propres à l'Etat? La liberté politique n'existait guère alors que comme un embryon dans les républiques municipales, et d'ailleurs, quelque somme de liberté que l'Etat puisse jamais donner, peut-elle équivaloir à la liberté religieuse? Cela se comprend sans qu'il soit nécessaire d'en induire un blâme pour l'Etat. Gouvernant, comme il le fait, le for extérieur, toute transgression à ses lois est un désordre qu'il réprime avec énergie. Dans la religion qui est le gouvernement de la conscience ou du for intérieur, la transgression est pour ainsi dire normale, et l'usage du droit de grâce, accidentel et surérogatoire dans l'Etat, est la base même de l'autorité dans l'Eglise.

Tout en acceptant la force des choses, tout en soumettant son esprit à la nécessité qui a fait vivre l'Eglise et l'Etat si près l'un de l'autre, on conçoit que l'Eglise n'ait point gagné au contact; on regrette de voir si souvent l'Etat stipuler au nom de l'Eglise, ou l'Eglise manier les armes de l'Etat. A ce commerce l'esprit de mansuétude s'altère, l'âme s'endurcit, les rigueurs se multiplient; quand il nous faut parcourir si longtemps les détours du donjon féodal, nous avons peine à y trouver et à y reconnaître la crèche de Bethléem.

Une longue erreur a dissimulé la grandeur et la pureté de l'Eglise pendant le moyen âge. L'irréligion, les mauvaises passions ont eu leur bonne part de cette erreur; mais si, depuis que la sécurité de la république chrétienne a rendu possibles l'indépendance de l'Eglise et la liberté de conscience, les gouvernements y avaient mis moins d'entraves, la jouissance des biens présents aurait fait plus tôt comprendre la nécessité des maux passés.

Sous ce rapport, la France politique a un compte sévère à rendre à la conscience chrétienne. Je voudrais pouvoir, en ce moment, étaler les principales pièces du procès; car il n'y a pas de question sur laquelle l'opinion de mon pays me semble s'abuser plus étrangement. Ce n'est pas d'hier que la France a cherché hors des voies du christianisme le remède à des plaies que le christianisme seul peut guérir. Nulle part l'inspiration religieuse n'a continué d'être, à travers les siècles, plus sûrement chrétienne dans les âmes privilégiées, et nulle part aussi nation n'a plus constamment abusé de ses qualités mêmes, de sa générosité, de sa pénétration, de sa promptitude, en un mot de son cœur et de son esprit, pour entretenir et échauffer la guerre contre les plus nobles prérogatives et les premiers intérêts de sa destinée.

En sa qualité d'adversaire de la liberté ecclésiastique pendant cinq siècles, la France est responsable du retard qu'a éprouvé le rétablissement de la liberté de conscience.

Mais comment démontrer en peu de mots ce que j'avance? comment soulever à moi

seul cette montagne de préventions qui dérobe la vérité à presque tous les yeux ?

Au XIIIe siècle, la France investie de la confiance de l'Eglise, était devenue la première des nations chrétiennes; elle avait protégé les Papes contre les empereurs, elle avait donné l'impulsion aux croisades. Les nationalités distinctes, membres futurs de la fédération européenne, se formaient à l'ombre de son épée.

Mais la société civile, lasse de la tutelle ecclésiastique, avait hâte de se constituer d'une manière indépendante. Ce fut un saint qui lui ouvrit la carrière; malheureusement ses descendants ne lui ressemblèrent pas. A la suite d'un tyran ivre d'or, la société civile à peine émancipée se jeta dans une corruption sans frein. La destruction de l'indépendance du Saint-Siége inaugura ces saturnales.

Il y a des gens qui s'amusent à chercher dans les écrits laïques de cette époque des arguments contre les vices de l'Eglise. J'en conviens, on n'a pas mieux fait plus tard : en matière de satire et d'invective, les trouvères sont passés maîtres. Ce qui me confond seulement, c'est qu'on se refuse à voir où menait ce débordement de l'esprit. A des générations actives, morales, érudites, le XIVe siècle fait succéder le fanatisme, la mollesse, l'ignorance et la présomption. Les élèves des trouvères, la tête perdue par les romans de chevalerie, après avoir laissé l'Orient à l'abandon, ne savent pas même défendre le sol de la patrie, dont ils ont préféré la possession tranquille aux hasards des croisades, ridiculisées au nom du bon sens et de l'intérêt. Tandis qu'en Asie se fonde la formidable puissance des Ottomans, la France tombe aux mains des Anglais.

Mais on n'en finit pas ainsi d'un coup avec la France. A défaut de la royauté et de la noblesse, le peuple resta fidèle à l'esprit religieux et patriotique de la vieille monarchie. Dieu nous a rudement traités en trois rencontres, et pourtant, si l'on comptait avec le Dieu des Chrétiens, comme les païens avec la fortune, on le remercierait encore de nous avoir donné Jeanne d'Arc en compensation de nos désastres. Dieu n'a mis un pareil chapitre dans l'histoire d'aucun peuple. Mais pouvons-nous penser un instant que la France du XVe siècle fût digne d'un tel miracle? N'est-ce pas une honte que de voir la politique, justement flétrie sous le nom de machiavélisme, envahir un pays sauvé par l'enthousiasme surhumain d'une fille des champs, et Louis XI succéder, en quelque sorte, à Jeanne d'Arc? Quel usage la royauté française fit-elle de la gloire que le dévouement populaire lui avait faite? Quel secours prêta-t-elle à la papauté au sortir du schisme? Au lieu de la relever, de lui tendre la main, la royauté française aime mieux protéger contre le rétablissement de la discipline les abus invétérés de l'Eglise nationale. L'Europe, malgré tant de déceptions, s'obstine à voir dans la France une puissance généreuse et libératrice : la France la détrompe par cinquante ans de guerres insensées, entreprises dans un pur intérêt de conquête et d'oppression. Quand l'Italie vit descendre des Alpes la belle armée de Charles VIII, elle poussa contre la puissance ottomane un cri d'affranchissement, et c'était le moment où la France, par une série de fautes inouïes, allait détruire elle-même le prestige dont l'avait entourée son rôle de gardienne de la chrétienté. Cependant la politique impériale s'agrandissait de nos fautes. Les choses en vinrent au point que l'établissement de la liberté de conscience, dont le besoin se faisait sentir à mesure que la sécurité croissait en Europe, sembla dépendre de la destruction de l'unité chrétienne, à un moment où la dissolution de cette unité pouvait livrer encore le monde chrétien à ses ennemis.

La France n'avait point lassé la patience de Dieu. La race des Valois fut rejetée : elles'abîma dans la boue et le sang avec ses bûchers et ses massacres. Il n'est pas besoin d'une longue apologie pour faire voir que le catholicisme ne fut pour rien dans ces calculs d'une lâche politique. Ce qui reste de catholique en France pendant les guerres de religion, c'est la persistance du sentiment populaire, c'est la Ligue, puissance déréglée comme les circonstances qui l'avaient produite, mais expression d'un attachement indomptable à la foi de saint Louis, la Ligue qui fit le premier essai des libertés populaires, et, après une capitulation honorable où ce ne fut pas elle qui céda le plus, fit asseoir le président Jeannin à côté de Sully dans le conseil de Henri IV. Mais que dis-je? Est-ce qu'il est permis de juger la Ligue plus équitablement que les Jésuites ? Il suffit de prononcer le nom de la Ligue pour faire de tout démagogue un royaliste furieux. Malgré son libéralisme, la Ligue aura beau faire : elle ne se lavera pas du reproche d'avoir maintenu la France au nombre des nations catholiques.

J'ai déjà enregistré avec reconnaissance et respect l'époque de tolérance sincère et de religion vive qui succéda aux tempêtes des guerres civiles. Richelieu n'en eut pas tout l'honneur : Henri IV l'avait admirablement préparée. Il faut lire à la suite des *Economies royales*, les rêveries politiques de ce grand roi ; car, dans ces rêveries qu'on a injustement dédaignées, est toute la destinée de la société moderne : la France placée à la tête des puissances catholiques, et garantissant en même temps à la moitié de l'Europe la jouissance de la liberté de conscience, l'interdiction des prises d'armes faites au nom du catholicisme et contre ses intérêts, l'affranchissement des Chrétiens d'Orient; en un mot, une combinaison aussi habile que généreuse du programme catholique de la Ligue et de l'intervention protectrice de la France contre les puissances qui tendaient, sous prétexte de catholicisme, à la monarchie universelle : le seul plan vraiment catholique dans le fond, puisque seul il affranchissait le Saint-Siége de la protec-

tion tyrannique de l'Espagne, sans lui faire renoncer à l'espoir de reprendre peu à peu, par une propagande pacifique, le terrain qu'il avait perdu pendant le XVIe siècle.

Avec les grands résultats de la politique extérieure préparés par Henri IV, réalisés par Richelieu, achevés par Louis XIV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche, l'extension de l'influence française dans le Levant et l'établissement des Bourbons sur le trône d'Espagne, l'Église florissante et rassurée aurait accepté sans hésitation le principe de la liberté de conscience.

Malheureusement l'accomplissement de la destinée française marchait d'un pas plus rapide au dehors qu'au dedans. Henri IV et Richelieu n'avaient laissé rien que de provisoire. La nécessité de l'organisation frappait tous les yeux. Louis XIV s'y dévoua et sacrifia tout le reste à l'accomplissement de cette tâche.

La toile dont se compose le travail de la société humaine est tissue de fils si divers qu'il suffit de s'attacher sérieusement à l'un de ces fils pour oublier tous les autres. La préoccupation du roi fut celle de son siècle. Les intérêts les plus considérables furent immolés sans scrupule à l'organisation matérielle de l'unité française.

On n'achèvera jamais l'histoire de ce grand despotisme ; on ne parviendra pas à expliquer ce mélange de bien et de mal, d'égoïsme et de dévouement, de générosité et de calcul, de religion et de politique ; on ne consentira pas à reconnaître que le siècle de Bossuet et de Fénelon a été, par ses résultats, si fatal au catholicisme, et que les semences de la tempête qui faillit déraciner l'Église à la fin du XVIIIe siècle furent jetées par le pouvoir qui prétendait effacer l'hérésie du sol de la France.

L'enivrement pour le prince était tel qu'il avait rendu ses désordres sacrés comme sa personne. La suppression du conseil de conscience fut le prix de cette idolâtrie. On réglementa tout, jusqu'à la religion, et l'Église perdit toute liberté d'agir. Le pouvoir civil intervint à chaque instant dans les questions de dogme et de discipline ; la barrière entre Rome et l'Église gallicane fut relevée jusqu'au schisme, à peu de chose près ; le poison de l'esprit de conquête se substitua graduellement au noble sentiment de l'arbitrage européen. On ne se contenta pas d'avoir détruit le despotisme de l'Autriche ; on jalousa sa gloire quand cette gloire servait l'Europe, et le roi de France en fut réduit à déplorer l'avortement des calculs de sa politique, quand la chrétienté tout entière entourait les libérateurs de Vienne des acclamations de la reconnaissance.

Et comme au fond Louis XIV était sincèrement catholique, comme il sentait sa conscience chargée de l'oubli de ses devoirs de roi très-chrétien, il ne sut se laver de son alliance avec les ennemis du christianisme, des scandales de sa vie privée et de la persécution du Saint-Siége, qu'en organisant contre les protestants une autre persécution sans justice et sans pitié : route détestable que les Valois lui avaient ouverte, et dans laquelle il ne craignit pas de s'engager malgré les maux que des mesures semblables avaient déjà attirés sur la France.

Ceux qui sont habitués à reconnaître l'action de la Providence dans l'histoire savent bien que le jugement de Dieu, un jugement terrible, mais équitable, ne se fit pas attendre pour Louis XIV. Le roi fut averti par les coups les plus sensibles à son ambition et à son cœur : l'anéantissement presque complet de sa descendance légitime et les humiliations de sa politique conquérante. Le front du glorieux se courba dans la poussière, et les derniers coups lui furent épargnés. Avant de mourir il put reconnaître la France à sa force impérissable et reposer ses regards sur un enfant de sa race que ne souillait pas le scandale de sa naissance. Après Louis XIV, Dieu a prononcé en dernier ressort. Tout ce que ce grand prince avait fait pour la France subsiste ; il n'est rien resté de ce qu'il s'était réservé à lui-même.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, la conscience de fautes énormes, le pressentiment de grands maux pesaient sur les âmes d'élite. Quelques voix courageuses s'élevèrent pour avertir le pouvoir et le pays : toutes ces voix, celles de Vauban, de Fénelon, de Beauvilliers, furent chrétiennes. Qu'en pensaient la vieille Ninon et les philosophes du Temple? Considérerons-nous le régent et Dubois comme bien prévoyants et bien soucieux de l'avenir de la patrie?

Ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on raconte les choses, je le sais. On fait deux parts : celle de la religion ou du mal, celle des philosophes ou du bien. La religion, complice du despotisme, perpétuait à son profit l'ignorance et l'abrutissement ; la philosophie, par ses déclamations généreuses et les flots de lumière qu'elle versait dans le peuple, préparait le remède et la délivrance. On a de certains noms, les Jésuites, madame de Maintenon, admirablement propres à servir de boucs émissaires aux iniquités de l'ancien régime. Mais les philosophes étaient essentiellement de l'ancien régime, dans tout ce qu'il y a en d'imprévoyant, d'abusif et de servile. Qu'il était doux de déclamer contre les abus, *en chambre bien nattée*, derrière les murs d'un manoir seigneurial ou d'un opulent bénéfice ! L'abbé Morellet ne trouva rien d'excessif dans les provocations à tout détruire, tant que son abbaye demeura franche et indemne entre ses mains. Le jour où les bénéfices ecclésiastiques furent abolis, il tonna contre la révolution. Ainsi des autres.

Pour mon compte, je ne connais rien de plus étrange que la prétention sans cesse renouvelée de la philosophie du XVIIIe siècle au monopole de la révolution.

Est-il un seul philosophe qui ait voulu la révolution telle qu'elle s'est accomplie, qui en ait prévu les phases, qui ait sondé ses abîmes, et dont la pensée prophétique ait indiqué d'avance par où viendrait le salut?

Il me semble que, dans la restauration de

la société, la religion a été pour quelque chose; et pourtant ceux qui écrivaient : *Ecrasons l'infâme!* ne s'apprêtaient guère à invoquer le secours de l'*infâme!*

S'il est permis aux catholiques d'apprécier à leur tour la révolution telle qu'elle s'est produite et telle qu'elle s'est achevée, ils diront peut-être que ç'a été une seconde Ligue, c'est-à-dire une autre fois la conscience publique abandonnée à elle-même, et cherchant sa voie au milieu de la plus violente des situations.

Et qu'aurait-on voulu que devînt une nation ardente et intelligente entre toutes, à la fois généreuse et corrompue, en présence d'une royauté qui ne travaillait plus à l'unité, qui froissait le sentiment national par ses faiblesses, la conscience publique par ses mœurs, et qui, n'étant plus ni nécessaire comme despotisme, ni glorieuse comme exemple, prétendait se perpétuer sans modification; en présence d'une noblesse qui, n'ayant plus rien de grand que ses désordres, tenait à durer telle quelle, comme la royauté sa complice : au milieu d'une contradiction flagrante entre les institutions et leurs rôles, quand la conscience publique s'adressait en vain à son guide naturel, à l'Eglise, mutilée, asservie, atteinte de la corruption dans un si grand nombre de ses membres; quand ceux qui avaient prétendu remplacer l'action de l'Eglise poussaient à la tempête par une horrible réunion de vices et de lumières?

De là le plus grand spectacle peut-être qu'il ait été donné à l'homme de voir et d'étudier, mais dont l'intelligence est impossible, sans le guide du sentiment religieux.

Les mots, les couleurs me manquent pour peindre un seul et le plus grand côté de cette étude, l'Eglise, qu'on avait voulu détruire, épurée par le martyre, la persécution et l'exil; le rétablissement du culte réclamé par la conscience nationale; au milieu de la décrépitude des institutions, la religion reparaissant avec son éternelle jeunesse, le *Génie du christianisme*, portique du XIXe siècle, les lettres rebâtissant l'édifice qu'elles avaient démantelé, le souverain Pontife apparaissant comme la colombe de l'arche sur la terre de France à peine raffermie après le cataclysme, la religion enfin gagnant tout à cette révolution qui devait l'abolir.

Je voudrais peindre aussi la naïve profondeur de l'étonnement chez ceux qui avaient travaillé à la révolution dans une toute autre espérance; mais chacun aujourd'hui peut achever le tableau : les modèles posent toujours.

Le catholicisme, à l'égard de la révolution, est dans une situation d'une netteté parfaite : il en profite sans en accepter la responsabilité

Dans la première moitié du XVIIe siècle, la religion avait présenté son programme à la royauté : liberté de conscience pour tous, liberté d'action pour elle-même. La royauté ne se soucia ni de l'une ni de l'autre de ces conditions. La religion a laissé la royauté s'abîmer dans le despotisme, et elle reprend les choses où saint Vincent de Paul les avait laissées, avec ce surcroît de garanties toutes chrétiennes que Dieu, par la révolution, a introduites dans la société.

Ici, j'éprouve le besoin de détruire une dernière objection, de toutes peut-être la plus fréquemment reproduite.

On a dit au christianisme : Votre œuvre propre a avorté; vous avez laissé tout à faire à la révolution.

Votre loi est une loi d'égalité, et, tant que vous avez régné, il a régné avec vous une monstrueuse inégalité sociale.

Votre loi est une loi d'affranchissement, et il a fallu vous renverser pour que le peuple cessât d'être esclave.

Vous êtes né, vous avez grandi en réclamant la liberté de conscience, la liberté de discussion, et ces deux libertés n'ont été inscrites dans nos lois que sur les ruines de vos priviléges.

Ces biens sont notre ouvrage; c'est à nous de les garder, de les protéger contre des envahisseurs tels que vous, qui ne voulez y pénétrer que pour les détruire.

Mais, répondra le christianisme, si je m'étais chargé à moi seul de refondre la société civile, de quel nom auriez-vous caractérisé mon entreprise? Vous l'auriez appelée *théocratie* et vous l'auriez repoussée comme telle. Me voyez-vous, conviant les classes privilégiées de l'ancien régime à préparer la rédaction du code civil? J'aurais été certes bien reçu! Et d'ailleurs Dieu m'a imposé le respect des puissances et je n'ai jamais donné le signal d'une révolte. Mais qu'ai-je donc fait pour préparer la transformation sociale? J'ai semé. Si mon soc n'avait pas remué tant de fois le sol de la conscience humaine, vous n'auriez pas joui de ces moissons que vous croyez votre ouvrage, parce que vous les cueillez.

Il y a aujourd'hui des gens qui se plaignent de ce que Dieu n'en agit pas bien avec eux. Ils lui ont pourtant rendu des services : ils ont prouvé que son culte était bon, que les hommes qu'il inspire n'étaient pas sans génie; en un mot, ils l'ont protégé : cela valait bien la peine d'un peu de gratitude et de déférence.

Mais Dieu n'en tient compte : il maintient le mystère de sa prescience à côté de celui de la liberté humaine. Il prétend qu'il a tout préparé et que rien ne s'accomplit que par son ordre; il rend à son Eglise ce qu'on n'a pas laissé faire à son Eglise.

Les hommes ne sont jamais que des instruments, et ils ont toujours la prétention d'être des causes. C'est là le sujet d'une vieille querelle, qui probablement ne cessera pas de sitôt.

V. — *Des inconvénients attachés aux ordres monastiques dans l'ancienne société : leur position plus favorable dans la nouvelle.*

Pour continuer son œuvre, l'Eglise redemande ses auxiliaires; elle soutient que les associations qu'elle a autorisées n'ont jamais eu que les inconvénients humains.

J'ajoute que les plus graves de ces inconvénients ont tenu au caractère de l'époque où l'Eglise et l'Etat étaient nécessairement confondus ; on ne doit plus s'en préoccuper aujourd'hui, puisque rien de semblable à cette époque ne peut désormais renaître.

Ainsi il y avait des abus inhérents à l'existence privilégiée des ordres monastiques : cette existence datait du temps où le droit commun était inconnu, et où par conséquent rien ne pouvait subsister qu'en vertu d'une loi particulière. Dans le privilége, la jouissance suppose l'exclusion, et l'avantage que l'un possède est constitué aux dépens du bien-être de l'autre.

En visitant l'année dernière les ruines de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire, je fus frappé de la position de ce monastère. C'est comme une île bornée au sud par le fleuve, et des autres côtés par des marais d'une grande étendue. Au dedans de ces marais, la famille de saint Benoît cultivait avec sécurité un immense territoire. Aujourd'hui la sécurité est partout, et les intérêts morcelés n'ont rien pu jusqu'à présent contre l'influence pestilentielle des marais qui protégeaient autrefois l'abbaye. Quand la fièvre ravage les chétives habitations dispersées sur leur bord, c'est de notre temps un mal sans compensation et sans excuse ; mais quand le reste des campagnes était encore livré à l'invasion des Barbares ou au désordre féodal, ces marais, qui tuaient peut-être dix mille hommes, contribuaient à en nourrir dix mille.

De graves abus étaient nés de l'accumulation des richesses dans les mains des ordres religieux. Au moment de la révolution, un abbé de Pontigny, près d'Auxerre, trouvait le moyen de laisser en mourant 2,500,000 livres de dettes, et pourtant il est probable que, dans le XIIe siècle, les moines de Pontigny n'avaient pas beaucoup plus que le nécessaire. La vérité est qu'on n'avait pas prévu cet inconvénient. Avant la fixité que le christianisme a imprimée à la société humaine, on ne pouvait se douter du prodigieux accroissement de valeur territoriale qui résulte, concurremment avec l'effet des autres causes de progrès, d'une culture intelligente et d'une gestion économe prolongées pendant une longue suite de générations. L'épreuve du christianisme a révélé bien des secrets à l'économie politique, qui lui en sait peu de gré. La richesse, s'accroissant ainsi à mesure que le nombre des vocations diminuait, produisait des conséquences fatales à la religion, et devant lesquelles les donateurs primitifs auraient reculé, s'ils avaient pu les prévoir.

Si les ordres religieux se reconstituent, l'expérience du passé servira à prévenir les crises périodiques de la propriété ecclésiastique.

L'inégalité des partages, introduite dans les mœurs à la suite de la féodalité, reconnue par les lois et perpétuée dans un intérêt de moins en moins justiciable, influait aussi d'une manière fâcheuse sur le recrutement monastique. Les vœux de religion n'étaient trop souvent qu'un pis-aller : la vocation véritable n'entrait alors pour rien dans une détermination aussi sérieuse ; on portait dans le cloître les espérances ou les regrets du monde. Aliment de la cupidité des grandes familles et de leurs calculs, les riches abbayes étaient devenues la proie des hommes et le tombeau des femmes.

L'Eglise n'a plus à se préoccuper de ces professions contraintes ou de ces vocations intéressées : le code civil y a mis bon ordre.

D'autres abus non moins fâcheux résultaient de la protection de l'Etat, quand cette protection était nécessaire à l'existence même de la religion. On avait le droit de trouver dure la nécessité qui avait porté l'Etat à intervenir dans le domaine si délicat de la conscience, en faisant consacrer les vœux perpétuels par la loi civile. L'Eglise est heureuse d'avoir échappé à cette confusion du devoir civil et du devoir religieux.

La barbarie du moyen âge avait refusé de reconnaître l'Eglise à son caractère évangélique, et la puissance spirituelle avait été forcée d'entrer dans les voies de la réalité matérielle. Pour se faire respecter des princes, il fallut que les Papes devinssent eux-mêmes des princes et des seigneurs terriens. Les Papes eurent dès lors des intérêts temporels distincts de ceux de l'Eglise, et Dieu a permis que quelques-uns préférassent aux intérêts généraux de leur charge les intérêts inférieurs de leur souveraineté.

Les princes, de leur côté, étaient trop heureux de trouver une raison plausible pour exciter les défiances de l'esprit national contre l'influence des Papes. De là tant de déplorables conflits : le clergé séculier des Eglises particulières était coalisé avec les rois ; le Saint-Siége n'avait que les ordres (et encore ne les avait-il pas toujours) pour vaincre les obstacles et maintenir son action à distance. De là les immunités des ordres et les dispenses de l'ordinaire qui semblent si exorbitantes aux observateurs superficiels. Quand l'intervention des ordres gênait les princes et les évêques, on faisait remarquer au peuple que les Papes n'agissaient pas toujours dans l'intérêt général de la chrétienté ; on représentait les ordres comme autant d'armées dévouées à l'ambition temporelle des Papes. Il avait suffi que le reproche fût une fois fondé pour qu'on le renouvelât en toute circonstance.

Je voudrais savoir si quelqu'un serait assez téméraire aujourd'hui pour prétendre que le Pape convoite la Toscane, ou que les Jésuites sont rentrés en France, afin de faire restituer Avignon au Saint-Siége.

Il y avait même des inconvénients à ce que toutes les lumières fussent du côté de l'Eglise, et surtout des ordres. Des adversaires ignorants et grossiers ne pouvaient exercer aucune influence ; l'Eglise souffrait de ne pas trouver dans les attaques de ses ennemis les lumières de l'intelligence et l'habileté du langage.

Sous ce rapport, le talent des adversaires

de l'Eglise fait, dans la société actuelle, un avantage souverain à la religion. L'Eglise, qui doit régler l'opinion, a besoin néanmoins, pour sa propre force, pour son propre salut, de se justifier perpétuellement aux yeux de l'opinion. Le règne de l'opinion lui maintient l'efficacité morale de ses ouvriers. Sous l'action d'un contrôle sévère, elle est à l'abri de la corruption.

Je ne doute pas que, dans l'Eglise même, des imaginations promptes ou inquiètes ne se nourrissent du regret des forces matérielles que la religion a perdues et qu'elle empruntait à l'Etat. Ces imaginations ont tort, je ne crains pas de le dire. Je ne leur reproche pas de se souvenir avec complaisance d'un temps où la tâche de l'ouvrier évangélique était plus commode, car jamais clergé n'a accepté ses travaux avec plus de dévouement que le clergé français; mais on accuse l'indifférence de l'Etat de favoriser le désordre des âmes et d'augmenter le mal. On voudrait, dans une ardeur légitime de ressaisir les consciences, quelque chose de collectif comme l'action d'un gouvernement et d'impératif comme la loi. *Compelle intrare*, l'Eglise l'a répété souvent, et je ne sais quelle généreuse violence lui a quelquefois réussi.

J'ignore pourtant si, en compensation de conquêtes éclatantes, mais douteuses, l'Eglise n'a pas lieu de se réjouir de la qualité de celles qu'elle fait maintenant. Le suprême avantage du catholicisme français, c'est sa sincérité. Notre langue du XIXe siècle a rendu au mot *fides* toute l'étendue de l'acception qu'il avait en latin. Aujourd'hui *foi* et *confiance* sont redevenues synonymes.

Oserai-je même ajouter une conjecture à la certitude de ces remarques? Il y a de ces moments où je serais tenté de croire que jamais l'Eglise de France n'a compté un plus grand nombre de vrais fidèles. Pour les classes supérieures, j'en suis presque convaincu; pour la population des villes, mon hypothèse est encore plus plausible; c'est l'étude des campagnes, c'est l'observation des provinces, où la pureté du christianisme s'est conservée, qui seules peuvent maintenir la balance du nombre des vrais chrétiens en faveur des anciens âges. La philosophie n'a rien fait de plus cruel que de détruire la foi dans les campagnes. Les harmonies de la religion et de la nature ont quelque chose d'irrésistible : ces problèmes que présentent les différents âges du chrétien, si difficiles à résoudre dans l'atmosphère des villes, la sagesse du jeune homme, la fidélité de l'époux, la résignation du vieillard, s'accomplissent aux champs avec une douceur merveilleuse. Le catéchisme fait des laboureurs autant d'Epictètes chrétiens.

Après cette large et consolante exception, qu'on cesse donc d'exalter imprudemment les âges de foi aux dépens du nôtre! Qu'on n'encourage pas, par des apologies peu historiques, la disposition qu'ont aujourd'hui tant de gens à désespérer de la possibilité d'arriver à la foi, dans un temps si différent de ceux où elle régnait en souveraine! Il y eut, n'en doutons point, dans les siècles d'autorité religieuse, bien des plaies cachées, et dont la tombe a emporté le secret. Si nous découvrions tout à coup le résultat de tant d'actes de religion intéressés ou forcés, si le mystère des communions indignes se révélait à nos yeux, s'il nous était possible enfin de dresser le bilan de l'hypocrisie pendant les siècles où l'Eglise a été l'Etat, à coup sûr nous reculerions épouvantés.

Dieu, au contraire, attache une bénédiction particulière à cette moisson de l'Eglise qui mûrit au soleil de la liberté.

VI. — *De la situation actuelle de l'Eglise : analogies avec les premiers siècles du christianisme.*

Ceci me ramène au parallèle que j'établissais plus haut entre la première et la troisième époque de l'histoire du christianisme. Ce n'est pas seulement par la possession de la liberté ecclésiastique et de la liberté de conscience qu'elles se ressemblent; les autres analogies sont aussi nombreuses que frappantes, et dans l'Eglise actuelle il commence à respirer un parfum de la primitive Eglise.

Toutes deux doivent accomplir la même tâche : toutes deux ont un monde à conquérir sur le paganisme.

Le mot que je viens de prononcer n'est point un signe de mépris pour la portion de la société actuelle qui repousse le christianisme. Je fais grand cas du paganisme, ou du moins de quelques-unes des choses qu'il a produites. L'intelligence, abandonnée à ses propres forces, ne s'élèvera jamais plus haut qu'avec Platon, et la forme donnée à la pensée humaine dans tous les temps, ceux du christianisme compris, ne surpassera pas celle d'Homère.

Il est vrai que le paganisme moderne est loin d'avoir porté aussi loin que son aîné la beauté de la forme; mais en revanche il a marché à pas de géant dans la carrière des sciences : d'où il suit qu'au lieu d'adorer la nature extérieure il s'est adoré lui-même.

Ce progrès même des sciences n'a point amené pour le paganisme moderne une plus haute intelligence des vérités premières qu'il n'est donné de les concevoir à l'homme privé du secours de la révélation. Nous avons beau reculer la limite de nos connaissances : l'espace que nous avons parcouru pour nous rapprocher de Dieu est toujours imperceptible auprès de l'éternelle immensité.

Et, d'ailleurs, c'est toujours relativement à une inconnue qui nous échappe que nous mesurons les progrès des sciences. Lucrèce croyait que la science d'Epicure avait révélé le secret du monde, et du haut de cette science il jugeait les religions. L'avenir, sans doute, fera de notre présomption le cas que nous faisons de celle de Lucrèce.

La marche de l'Eglise aux deux époques se ressemble-t-elle aussi par les obstacles qu'elle rencontre? Des persécutions sanglantes l'éprouveront-elles encore? Sur ce secret, connu de Dieu seul, il faut éviter le ridicule, si commun de nos jours, de ceux qui crient à la persécution au milieu d'une liberté parfaite; il faut se garantir aussi d'un excès de confiance.

Fasse le ciel que la persécution religieuse ne soit qu'une prétention de ceux qui se donnent pour persécutés! Fasse le ciel que les mœurs soient adoucies comme on le répète tous les jours! Le XVIIIe siècle, aussi confiant dans l'empire de la philosophie, se croyait revenu aux confins de l'âge d'or! A vrai dire, ce n'est pas là le danger qui me préoccupe; je me défie davantage, pour notre temps, des piéges que le progrès du bien-être tend à la conscience; je crois que c'est là désormais l'épreuve que Dieu réserve à l'humanité; et pourtant une douceur inspirée par la mollesse et l'indifférence ne me rassure pas complétement.

Quoi qu'il arrive, le christianisme est prêt comme aux jours de sa jeunesse. On ne se contentait pas d'effrayer les premiers Chrétiens; on voulait souvent les séduire. A côté du calice du martyre était celui des passions. Le christianisme, fidèle à ses traditions, résistera à la séduction comme à la crainte. Par la vaillance avec laquelle ses missionnaires affrontent les supplices chez les barbares, il montre ce qu'il ferait si la haine du nom chrétien ravalait encore une fois la civilisation au niveau de la barbarie.

Ce que la nouveauté de la religion inspirait aux Chrétiens des premiers siècles, son antiquité le provoque aujourd'hui. Le zèle des martyrs était alors animé par les dernières paroles et pour ainsi dire par les derniers regards du Sauveur et de ses apôtres. De nos jours, la foi s'exalte en contemplant cette perpétuité qui défie les outrages du temps et la mobilité des hommes

Dans les limites de l'empire romain, et tant que les légions en firent respecter l'intégrité, le christianisme ne connaissait qu'une espèce d'adversaires, et la civilisation qu'il avait en face lui prêtait autant de force qu'elle lui opposait d'obstacles. Si les lumières inspirent trop souvent un orgueil contraire à la soumission religieuse, elles préparent aussi à l'empire de la foi. Les Pères de l'Eglise ont exprimé leur reconnaissance envers Platon d'une manière assez magnifique pour qu'on se soit cru en droit de reprocher au christianisme d'avoir fait des emprunts à la philosophie de Platon. Afin de rester dans le vrai, il faut dire que c'était déjà une belle préparation pour les âmes d'élite.

Le christianisme, aujourd'hui riche d'une sécurité qui n'a pu être que précaire aux plus beaux jours de l'empire romain, puise une force au moins égale dans des lumières encore plus grandes. Les mystères de notre petitesse matérielle, que la science a révélés, accroissent notre reconnaissance pour le don que Dieu nous a fait d'une intelligence assez haute pour comprendre cette petitesse. Plus notre vie mondaine est chétive devant la nature et devant Dieu, plus se raffermit notre espérance d'une autre vie où la place de l'intelligence sera égale à sa grandeur.

L'Eglise primitive bravait le pouvoir temporel; aujourd'hui elle sent diminuer le besoin de recourir à son appui. En conséquence, elle s'en sépare chaque jour davantage, pour s'unir, d'une manière de plus en plus étroite, au centre du pouvoir spirituel.

Si la foudre s'est éteinte entre les mains du dépositaire de ce pouvoir, ce n'est point un signe de faiblesse, c'est une marque de force et de confiance. Ne suffit-il pas de sa voix pour rassembler toutes les consciences catholiques?... Aussi commençons-nous à comprendre pourquoi l'Eglise déployait tant de faste quand il s'agissait de dompter l'imagination des barbares. Il restera des traces de cette magnificence, et le plan sublime que Jules II avait conçu commence à s'accomplir : la ville la plus magnifique du monde et le plus simple des pasteurs; la nudité apostolique au milieu des chefs-d'œuvre des arts; dans le palais des Césars, le pêcheur de la Galilée.

Ce que nous voyons n'est encore qu'un symptôme de l'avenir. Quand il n'y aura plus de violence à craindre de la part des princes, et d'églises locales à protéger contre la servitude temporelle, l'Eglise romaine reprendra le calme des premiers siècles. Son ambition, qu'on se figurait insatiable, se contentera de l'assentiment des fidèles. Son langage rappellera celui qu'elle tenait au temps où tous reconnaissaient dans le siége de Rome la pierre fondamentale et le centre de l'unité.

Les catholiques de ce siècle ne passent pas pour se soucier beaucoup des libertés de l'Eglise gallicane : ce sont des *amateurs* qui se chargent à leur place de revendiquer ces libertés. Je ne recherche pas en ce moment jusqu'à quel point ce zèle est sincère et religieux; je me contente d'avertir qu'on ne prend pas la bonne route pour rendre à notre Eglise sa physionomie indépendante. Un des mérites suprêmes du catholicisme, c'est de n'avoir jamais confondu l'égalité avec le nivellement. Une foi uniforme n'implique pas l'effacement des nuances et l'asservissement du génie propre à chaque peuple. L'Eglise romaine, en groupant autour d'elle les Grecs, les Chaldéens, les catholiques de l'Arménie, du Liban et de l'Ethiopie, avec les rites et les traditions propres à chaque Eglise, se réjouit de cette diversité comme d'une beauté et d'une richesse. Le souffle de la Grèce pare saint Jean Chrysostome, celui de la Gaule anime saint Hilaire, celui de l'Afrique échauffe saint Augustin. Les influences nationales remontent jusqu'au berceau même du christianisme : on reconnaît la tradition juive chez saint Pierre et l'éducation grecque dans l'apôtre des gentils

Pourquoi donc notre Eglise abjurerait-elle son originalité et s'absorberait-elle dans le type romain? A Rome même, bien que le génie de la prudence gouverne les conseils de la papauté, on n'est peut-être pas en position de tout voir et de tout juger en connaissance de cause. Le clergé gallican, qui, en ce moment, fait une si importante expérience du régime de la liberté politique, pourrait contribuer, par exemple, à dissiper de fâcheuses préventions. Ce serait là un service que l'Eglise de France serait seule peut-être en état de rendre au catholicisme et à l'humanité. Vivant à la fois dans le calme et dans la discussion libérale au milieu d'une organisation régulière, traitée favorablement par l'Etat, quoique ayant cessé de lui être soumise, elle donne déjà l'idée d'une situation définitive et d'un problème résolu. A cet avantage de position, elle joint ceux de l'esprit français; elle manie une langue qui est devenue celle de la raison pour tous les hommes; elle vit dans une atmosphère où la théorie n'est plus nuageuse, où la pratique se rattache constamment à des principes généraux.

Mais pour que l'Eglise gallicane acquière une influence prépondérante dans les questions qu'il lui appartient d'éclaircir, il faut qu'elle s'entende, qu'elle s'assemble, qu'elle délibère. L'esprit de modération a tout à gagner aux réunions nombreuses et aux discussions solennelles. Les talents s'y classent; les fantaisies individuelles, audacieuses dans l'isolement, prennent honte de leur faiblesse quand les hommes sont réunis. Veut-on sincèrement que les publications sans talent, les apologies sans modération cessent de compromettre la cause de la religion? Veut-on porter remède à cette solitude des âmes qui les laissent à la merci de la première parole véhémente, mais sympathique, qui se fasse entendre à leur oreille? Tient-on à faire disparaître de l'Eglise toute chance d'anarchie, et à rendre aux pasteurs qui ont la confiance de l'Etat, puisqu'il les a choisis, une influence pacifique et favorable à la société civile comme à la société religieuse?

Non-seulement on interdit les réunions religieuses, mais encore on défend aux évêques de s'entendre par correspondance. On trouve équitable que l'agriculture tienne ses grands jours et que les intérêts vinicoles se coalisent; mais on proscrit, comme dangereux et illégal, le concert des intérêts religieux. L'Eglise a donné à la politique le système représentatif; l'Etat a sagement, quoique tardivement, profité de l'invention, et il juge commode d'en défendre l'exercice à l'inventeur.

Qu'est-ce donc que les *libertés de l'Eglise gallicane?* Veut-on désigner par cette expression les *libertés* singulières qu'on prend avec cette Eglise?

Les choses ont marché en dépit de ces obstacles. Le rôle de l'Eglise gallicane a grandi depuis que son union avec le Saint-Siége est redevenue plus étroitement catholique.

J'écris ces lignes peu de jours après que, dans la plus grave et la plus éclairée de nos assemblées politiques, des hommes d'un noble caractère et d'un talent élevé, animés en outre d'un sentiment chrétien, ont proclamé par un vote solennel leur défiance envers les ordres religieux, sous le prétexte que ces ordres obéissent à un chef étranger.

Le motif est spécieux, mais les conséquences logiques en sont encore plus graves; c'était sous un prétexte identiquement semblable que l'Angleterre avait soumis le catholicisme lui-même à la plus sanglante tyrannie. Quand on allègue ce motif de l'obéissance à un chef étranger, y a-t-il une raison pour que les fidèles qui obéissent au Pape ne soient pas traités aussi rigoureusement que les moines?

Je m'expose à fournir des armes aux ennemis du catholicisme, car je vais faire une terrible dénonciation.

Qu'ils sachent donc, ceux qui n'envisagent qu'avec terreur le principe de l'obéissance des Jésuites à leur général, qu'ils sachent que, depuis dix ans, grâce aux paquebots à vapeur, grâce au bon marché et à la facilité des voyages, grâce enfin à l'industrie, qui ne se doutait guère du service qu'elle était destinée à rendre à la religion, des milliers de prêtres français vont annuellement à Rome prendre le mot d'ordre auprès de ce chef étranger qu'on redoute; qu'il n'y a peut-être pas un curé à trente lieues de distance du Rhône ou de la Méditerranée, c'est-à-dire dans un grand tiers de la France, qui n'ait été s'inspirer au centre de l'ultramontanisme; que des centaines de prêtres français, et en général les plus distingués dans notre jeune clergé, ont étudié la théologie et pris leurs grades dans les écoles romaines, et que, par ces communications illimitées, les derniers vestiges de l'esprit de défiance contre Rome ont peut-être déjà disparu du clergé français.

Ce serait le cas de faire jurer aux jeunes prêtres, avant de les introduire dans l'Eglise gallicane, qu'ils ne viennent pas de Rome ou qu'ils n'en feront jamais le voyage.

Et cependant, tandis que nos législateurs sommeillaient, de beaux résultats se sont accomplis. L'Eglise de Rome a vu de près ce clergé français si régulier, si simple, si dévoué au ministère, et la discipline cléricale, toujours difficile à maintenir en Italie, a dû de grands progrès au contact et à l'exemple de nos prêtres. L'Italie, de son côté, communique à l'Eglise gallicane sa critique plus large, son érudition plus abondante. La vue des grandeurs de Rome élève des âmes trop souvent déprimées par une vie d'isolement et de dégoûts. En même temps le rigorisme, si naturel aux Français et si fatal à notre Eglise, tend à se rectifier et à disparaître. La morale des théologiens de l'Italie est à la fois plus indulgente et plus éclairée. Par un contact journalier elle pénètre dans notre clergé et dans nos écoles.

Le prêtre français gagnera en souplesse, en connaissance du monde, et ne perdra rien de sa vertu.

Voici des faits assez significatifs, et la société civile les ignore : elle n'en a éprouvé jusqu'à présent ni inquiétude ni ébranlement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même d'un fait moins général, c'est-à-dire du rétablissement des ordres religieux? Pourquoi se remparer si fort contre ce danger, quand on a si peu songé à l'autre? Si un péril doit venir de la cour de Rome, il est inutile de se préoccuper des ordres ; le clergé séculier est certainement plus redoutable.

On sait notre pensée : tout ici roule sur des équivoques : on repousse la liberté de l'Eglise au nom de la liberté de conscience; l'histoire à la main, j'ai démontré que la coexistence de ces deux libertés était nécessaire et que leur garantie était mutuelle.

Au nom de la liberté de conscience, à mon tour j'ai donc le droit de réclamer la liberté de l'Eglise ; je soutiens que la société civile a tout à gagner à l'existence de cette dernière liberté ; j'ajoute qu'elle est impossible si les associations que forme l'Eglise, si le droit de délibération qu'elle réclame continuent d'être considérés par la loi civile comme des délits. L'Eglise nationale reste mutilée, impuissante, esclave, sans les ordres religieux et sans les assemblées synodales.

Mais j'entends les réclamations qui s'élèvent : les ordres, c'est l'envahissement ; les synodes, c'est l'anarchie ; c'est-à-dire que ce qui est simplement *vivre* pour l'Eglise, c'est *dominer* selon ses adversaires.

Je pose la question dans les termes les plus rigoureux. Les immunités de la société civile resteront intactes ; la liberté de conscience acquerra toute sa plénitude. L'Etat se contentera de maintenir l'ordre matériel dans la société, sans prétendre régler la forme extérieure qui sera donnée aux faits de conscience. Mais l'Eglise participera de cette faculté illimitée ; on ne lui coupera plus de membres pour la faire marcher plus droit ; on ne la saignera plus à blanc pour la préserver de l'apoplexie ; elle sera à elle-même son médecin et son modérateur. Dans un tel état de choses, la conséquence de ses excès retombera sur elle, si elle en commet, de même qu'elle jouira du profit net de ses conquêtes. Le jeu des institutions pourra lui profiter, comme à tout le monde : réduite aux armes spirituelles, elle en usera librement, pleinement. Rien ne s'opposera à l'emploi qu'elle fera d'une censure toute morale, d'une pénalité acceptée par les fidèles, et qui ne s'étendra jamais au delà du cercle de la communion catholique!

Mais, me diront les adversaires, ce que vous réclamez là, c'est formidable, c'est exorbitant, c'est impossible. Nous n'avons pas la foi de notre curé, nous ne fréquentons pas son église, mais nous nous soucions fort de sa censure. Nous voulons qu'il se tienne à notre égard dans les bornes de la charité chrétienne. Au besoin, nous la lui ferons imposer par la loi.

J'ai répondu jusqu'ici aux objections de bonne foi, à celles qui naissent d'une connaissance imparfaite de l'histoire. Ce n'est pas là le préjugé que je redoute le plus : il cèdera peut-être à la démonstration de la vérité. Mais les objections déloyales, les motifs qu'on n'avoue pas, les embarras de la conscience qu'on déguise sous une apparence de fermeté, voilà nos vrais ennemis. Pour conjurer leur influence, il faut les forcer dans leurs retranchements, il faut (et c'est ce que je vais faire maintenant) dévoiler aux âmes candides qu'ils entraînent les secrets du langage et les mobiles de la conduite de quelques-uns de nos adversaires.

VII. — *De ceux des adversaires du catholicisme qu'on peut ramener par la discussion.*

Les premières pages de ce travail ont été accueillies avec quelque faveur par les esprits graves et honnêtes ; les sympathies ne nous ont pas manqué : beaucoup de personnes ont bien voulu nous dire qu'elles partageaint notre façon de penser ; mais on nous a jugé téméraire : nous avons rencontré, à côté d'un amour réel pour la vérité, presque autant de désespoir de la faire pénétrer dans le grand nombre. Ceux qui nous approuvent en secret nous condamneraient presque en public, tant la confiance est rare au succès de la justice.

Je ne suis pas si pessimiste : pourvu que la vérité soit dite et souvent répétée (que ce soit nous ou d'autres qui la produisions), beaucoup seront ramenés ; jamais tous, la chose est certaine : il est des dispositions, des engagements qui résisteront toujours. Il importe donc de nous faire une juste idée de nos chances, et de distinguer entre ces clameurs, ces colères, ces craintes, dont s'alimentent les intérêts hostiles à la religion, celles qui doivent céder tôt ou tard à l'autorité de la discussion de celles dont la passion demeurera inflexible.

Passons donc d'abord en revue les nuances de l'opinion dans lesquelles il nous est permis d'espérer des conquêtes.

En premier lieu, il faut placer ceux qui se sont fait de fausses idées du catholicisme d'après la manière dont l'histoire est depuis si longtemps racontée. Il y a parmi eux des personnes pieuses, des Chrétiens pratiquants. Ces déplorables héritiers de l'inconséquence de nos pères, à côté de la confiance en Dieu, ont la terreur de l'Eglise.

Quand un mal a duré bien longtemps, on se prend à croire qu'il va disparaître ; mais le mal ne vieillit point ainsi, et d'ailleurs, si nous avons cru si fermement à sa fin, ç'a été sans doute chez nous une pure erreur d'amour-propre. L'illusion était inévitable : nous voyions peu à peu la glorification de l'Eglise et de ses institutions gagner, à titre de pure impartialité, tous les esprits préoccupés d'études historiques. Les générations nouvelles accueillaient avec ardeur la réha-

bilitation du catholicisme; et cependant que reste-t-il aujourd'hui de ces difficultés éclaircies, de ces points fixes, de ces préjugés démentis? On ne saurait envisager sans effroi (et sans humilité) la promptitude avec laquelle beaucoup de ceux qui nous applaudissaient, peut-être, sont rentrés dans la routine du mensonge et dans le lieu commun de la calomnie.

D'autres, qui ne se piquent pas autant de convictions historiques, craignent tout simplement de servir, sous prétexte de progrès religieux, l'ambition temporelle de l'Eglise. Le moindre mal qu'on puisse dire du clergé, c'est qu'il est ambitieux. Vivant au milieu d'institutions qui font le plus ordinairement de l'ambition un devoir, nous ne craignons pas de transformer ce vague reproche en un titre d'accusation formel contre les prêtres.

Il arriva dernièrement à des personnes éclairées et morales, mais qui ne sont pas dans la voie religieuse, une chose qui me frappa : rassemblant les matériaux d'un ouvrage qui devait servir de *Guide pour le choix d'un état*, elles avaient demandé aux hommes spéciaux des indications sur chacune des carrières spéciales de la vie. L'article *Prêtre* fut fourni par un jeune ecclésiastique qui le rédigea simplement, sans exagération, avec toute la mesure désirable. Il y fit voir ce que c'est que la carrière du sacerdoce; il peignit la vie si rude du séminaire, les longues épreuves, les combats, les angoisses cruelles, la solennité du sacrifice, le trouble et la joie de la consécration. Il dut retracer aussi le sort qui attend le nouveau prêtre après un tel noviciat, tant de grossiers mépris qu'il faut dédaigner, un tel isolement de l'âme, tant de secrets dévouements dont la récompense n'est point de ce monde, un labeur incessant, un repos qui ne commence qu'à la tombe. Ceux pour qui ce morceau avait été écrit en reçurent une impression inattendue : ils n'avaient, pour ainsi dire, aucune idée du prêtre, et tout à coup ils s'aperçurent qu'au milieu de cette mollesse et de cette légèreté avec laquelle chacun traite l'accomplissement de ses obligations, en les subordonnant à l'intérêt de la réputation et de la fortune, il était une profession dans laquelle on ne compose jamais avec le devoir.

Cette faiblesse, qui nous a tous atteints, nous empêche de démêler le principe des dévouements extraordinaires dont nous sommes chaque jour témoins de la part des membres du clergé : qu'un incendie éclate, qu'une fièvre contagieuse se développe, qu'un fleuve rompe ses digues et submerge les villes, le prêtre est toujours là, le plus intrépide, donnant l'exemple à tous, et alors un concert de bénédictions l'accompagne : les journaux ennemis du *parti prêtre* enregistrent les témoignages de la reconnaissance publique, sans préjudice toutefois de la calomnie courante, et sans que personne réfléchisse que la force qui se révèle dans ces occasions insolites est la conséquence d'une discipline de l'âme sévèrement maintenue pendant tout le cours de la vie.

Prenez donc une de ces lâches natures qui, pendant de longues années, ne se sont préoccupées que de l'amusement de chaque soir, et transportez-les en face de l'échafaud qui se dressait, il y a quelques jours, sur la place d'une de nos villes. La foule, impatiente, attend le condamné : il arrive. A côté de ce malheureux livré aux affres de la mort paraît un jeune prêtre, affectueux, suppliant, prodiguant les paroles de la charité. Qu'importe, c'est son métier, c'est chose de tous les jours. Il va voir tomber cette tête qu'il embrassait tout à l'heure, il lui faudra unir le calme des bourreaux avec le cœur du chrétien : Eh! que nous importe? Ne reçoit-il pas un salaire pour cette tâche!

Mais voici de l'imprévu : la nideuse machine fonctionne mal, la hache est tombée sur le supplicié, elle a entamé les vertèbres, et la tête n'est point détachée, et celui que l'éternité devrait déjà avoir saisi se redresse plein de vie en hurlant contre les hommes et en appelant le serviteur de Dieu. A ce spectacle l'épouvante et la stupeur ont tout envahi : la foule répond aux cris du patient par des cris plus terribles encore : les bourreaux restent immobiles; un seul homme ne s'est point troublé : c'est le prêtre; voyez-le revenir le crucifix à la main et soutenant le courage de la victime par le spectacle du supplice d'un Dieu; voyez-le se pencher avec amour sur cette tête à demi détachée et mêler ses larmes avec le sang qui dégorge de la plaie et inonde ses vêtements. Ainsi, quand le soldat perça le flanc du Sauveur expiré, on vit aussitôt en découler de l'eau et du sang : *Et continuo exivit sanguis et aqua.* (*Joan.* XIX, 34.)

A de telles vies, à un devoir ainsi accompli, pour ainsi dire, à toutes les hauteurs, allez donc offrir l'attrait d'une vulgaire ambition! car je ne pense pas qu'on veuille employer cette expression dans un sens de blâme, en l'appliquant à ce sentiment qui, tout en nous laissant la défiance de nos forces, nous pousse néanmoins à désirer d'être placé là où l'emploi de nos facultés peut être légitime et salutaire. Je n'ai pas besoin, je pense, de faire l'apologie d'une ambition qui n'est qu'une forme du courage. Un autre l'a fait avant moi, avec une hauteur de raison devant laquelle les insinuations d'une envie subalterne sont restées muettes.

Au reste, pour en revenir à des sentiments plus équitables envers le clergé, pour comprendre que dans les exemples même de faiblesse qu'on peut toujours citer quand il s'agit des hommes, cette considération suprême du devoir explique l'ambition quand elle ne suffit pas à la justifier, il faut avoir contracté soi-même l'habitude de l'accomplissement du devoir.

Tout le monde sait qu'il n'y a rien qui s'établisse plus aisément que la sympathie du prêtre et du soldat.

VIII. — *Des préventions qu'excitent les opinions politiques du clergé français.*

Le reproche que je viens de réfuter est de tous les temps et de tous les lieux : la haine de la religion le reproduira sans cesse ; l'irréflexion le répétera toujours. Il en est un autre plus spécial, plus temporaire, sur lequel on insiste avec plus de force, parce qu'on compte davantage sur l'effet qu'il devra produire. On affecte donc de confondre l'action du catholicisme avec les manœuvres politiques : toute réclamation faite en faveur de la liberté religieuse est présentée comme une baliste dirigée par le parti de la légitimité contre ses adversaires.

Le calcul est habile, nous devons en convenir, et nous ne pouvons nous dissimuler qu'il n'ait jusqu'à présent produit un effet considérable. On sait la majorité du pays engagée dans une voie contraire aux convictions légitimistes ; on n'ignore pas qu'outre un désir jaloux de maintenir les grandes améliorations accomplies depuis la révolution dans notre régime civil, il existe des passions d'autant plus vivaces et ardentes qu'elles sont traditionnelles. D'un autre côté, le clergé a fait, au retour de la branche aînée et pendant tout le cours de la restauration, une adhésion formelle, sans réserve et presque sans exception, au principe de la légitimité. En représentant le clergé comme continuant d'être subordonné à l'opinion politique qu'il professait unanimement il y a si peu d'années, on s'aperçoit que c'est toucher une corde sensible, et l'on ne se fait pas faute d'interpréter en ce sens les moindres témoignages de regret et de respect et jusqu'aux signes les plus fugitifs de mécontentement et de chagrin.

Il est certain que ceux qui recueillent ces nuages, pour tâcher d'en composer des tempêtes, ne se soucieraient guère de voir le clergé devenir entièrement étranger à l'opinion légitimiste. C'est chose si précieuse qu'un argument tout fait, une plume toute taillée !

Pourquoi donc n'a-t-on pas rappelé que, précédemment, le clergé avait fait au gouvernement impérial une adhésion aussi formelle qu'il la fit ensuite à la restauration ? Pourquoi, à mesure que le clergé s'est montré disposé à mettre en pratique le précepte de l'Evangile, en acceptant sans réserve le gouvernement de fait dans le domaine temporel, s'est-on étudié à présenter sa soumission et ses offres de concours comme autant d'avances ambitieuses ?

On aurait voulu peut-être que le clergé montrât plus de résolution et d'ardeur : on lui reproche sans doute de n'avoir pas adopté d'enthousiasme et soutenu contre la légitimité les principes de la révolution de 1793. Il eût fallu que le clergé se montrât non-seulement plus vertueux que toutes les autres classes de la société, mais encore plus pénétrant dans ses prévisions. Le torrent débordé couvrait encore les campagnes, roulant avec lui les arbres, les maisons et les cadavres ; tous les esprits étaient sous l'impression de la terreur et du désespoir : le clergé seul aurait dû annoncer que le torrent laisserait après lui le dépôt d'une vase féconde ! Je ne vois pas, en definitive, que le clergé ait été plus troublé et moins prévoyant à l'égard de la révolution que les autres classes, la bourgeoisie comprise, frappées comme lui, mais avec moins d'acharnement et de haine. Pour être juste, il aurait fallu lui tenir compte de l'exemple d'oubli et de conciliation qu'il donna, dès que l'accès de la patrie lui fut rouvert.

Plus tard, il avait vu indignement déçues les espérances que lui avaient inspirées le gouvernement impérial : le poids du despotisme l'avait poursuivi dans ce que notre nature a de plus sensible, le domaine de la conscience ; il avait souffert d'horribles angoisses en la personne du Souverain Pontife : le joug venait de se briser, manifestement sous la main de Dieu ; la paix, qui est le règne de l'Evangile, reparaissait à la face du monde ; on voyait revenir de l'exil des princes consacrés par le malheur ; les mots d'union et d'oubli étaient avidement recueillis sur leurs lèvres ; les vertus de la religion distinguaient la plupart de ces princes. Si le clergé vit la restauration avec enthousiasme, si un cri de bénédiction et de délivrance s'éleva de tous les temples catholiques, qui oserait dire que le clergé fut coupable ? qui oserait même, la main appuyée sur la conscience, l'accuser d'erreur en cette conjoncture ? qui pourrait nier que la restauration n'ait fait alors le salut de notre pays ?

Et d'ailleurs, admettons qu'il y ait eu dans cette adhésion quelque chose d'exagéré, d'imprévoyant, je vais plus loin, de coupable ; le clergé était-il alors isolé dans sa conviction ? Donnait-il le branle ou suivait-il l'impulsion commune ? On aura beau pousser jusqu'à l'extrémité du mensonge le rhabillage posthume du despotisme militaire, on n'effacera pas la trace des événements, on n'empêchera pas qu'on ne se souvienne que l'effet de l'esclavage avait été tel qu'une nation comme la nation française se crut délivrée parce qu'elle était vaincue.

Observez néanmoins l'art perfide avec lequel on continue de présenter ces événements. Les étrangers avaient ramené, dit-on, la branche aînée : la branche aînée à son tour rouvrit les portes de la France aux ordres proscrits par les lois. Si les choses se sont ainsi passées (ce dont je doute fort), il faut reconnaître dans les ordres religieux, et particulièrement dans celui des Jésuites, un remarquable oubli des injures. Ce n'était pas la révolution qui l'avait frappé.

J'admets encore que, pendant la durée de la restauration, le clergé ait lié trop étroitement sa cause éternelle avec la cause d'une dynastie passagère, quoique la plus ancienne du monde ; mais, je le demande alors, quelle marche suivit-on pour le tirer de son erreur ? Que fit, pour le ramener à la cause de la révolution, l'opposition contraire à la

branche aînée? S'efforça-t-elle d'offrir au sacerdoce une place distincte et à l'abri des commotions politiques? Loin de là, elle renouvela contre lui les préventions révolutionnaires : toutes les résolutions de la politique furent rapportées à l'influence religieuse; on aurait dit, tant on prêtait au clergé d'intrigues et d'influences, que les fonctions du ministère étaient suspendues ou qu'elles n'étaient exercées que dans un but de parti. On sait à quelles proportions se réduisent aujourd'hui ces imputations gigantesques, et nous n'ignorons plus de quelles étranges chimères on a nourri, sous la restauration, les esprits les plus généreux.

Cependant une nouvelle révolution éclate, et, dès le lendemain, le clergé, supérieur aux partis qui l'avaient si vivement combattu, se place de lui-même dans cette neutralité élevée qui est sa vraie position. Si l'acte fut net, et s'il embarrassa, par sa netteté même, ceux qui s'y attendaient le moins, il faut convenir aussi qu'il excita une sympathie presque universelle. A ce moment, la nation se montra plus intelligente et plus généreuse qu'un grand nombre de ceux qui prétendaient la conduire.

La résolution si admirablement mesurée du clergé français entraîna bientôt les opinions d'une notable partie de ses plus jeunes membres dans une erreur qui n'avait rien de commun avec les opinions légitimistes. Quand les mots sacrés de liberté et d'égalité sont proclamés avec emphase, quand on appelle l'humanité à son affranchissement, il est bien difficile au catholicisme d'oublier qu'il a été dans le monde le promoteur de l'égalité, et l'auteur de ce que l'homme a pu goûter de liberté véritable. Une voix éloquente, mais dangereuse, enflammait tous ces jeunes courages; on confondit un moment les convictions libérales avec les passions subversives, et l'étendard des opinions révolutionnaires les plus avancées fut arboré par des membres de l'Eglise de France. A ce spectacle, l'expérience du vieux clergé réclama, et la voix de Rome, si paternelle et si sensée, mit un terme à l'empire de l'erreur. L'Eglise de France reconnut tout entière que son ministère est de paix et de soumission, et le fruit de la généreuse illusion qui avait un instant ravi tant d'âmes pures et dévouées fut de rompre le lien trop étroit de la politique et de la religion, résultat d'une autre erreur bien plus longue et bien autrement préjudiciable au clergé français.

Si l'Eglise de France avait alors pu se réunir en synode, on n'en serait pas venu en si peu de temps à un résultat plus satisfaisant et plus complet. Dès lors on entendit à peine parler d'une différence entre le vieux et le jeune clergé : on ne vit jamais plus d'union, de déférence mutuelle, de modération pratique, un sentiment plus réel de la dignité indépendante du sacerdoce. Comment est-il possible qu'on méconnaisse un tel progrès? Qu'est-ce qui porte à renouveler des accusations surannées, et ne saurait-on tenir compte d'une révolution si évidente et si profonde?

Malgré tout, cependant, les circonstances récentes ont confirmé le clergé dans cette voie salutaire : il sait qu'il ne peut compter que sur les sympathies purement catholiques; on a eu soin de le lui rappeler. La discussion relative aux ordonnances de 1828 a exhumé des faits d'une nature douloureuse, et qui donnent la preuve que la liberté religieuse retrouverait encore, dans tous les gouvernements, sous toutes les dynasties, ses adversaires naturels. La conviction de son isolement servira efficacement la religion. Sa cause, de plus en plus séparée des contingences politiques, éclatera dans sa justice et sa nécessité aux yeux des gens de bien de toutes les opinions transitoires qui nous divisent.

La politique n'est pas seulement contingente selon les temps, elle l'est aussi selon les personnes. Qui oserait assigner une règle uniforme au devoir politique? Ne dépend-il pas toujours de notre position, de notre influence, de nos liens particuliers, de nos engagements ou même de notre reconnaissance? Si la guerre civile éclate, si des concitoyens ensanglantent le même champ de bataille, le prêtre, avant d'y porter son ministère, hésitera-t-il entre les deux côtés, et la nature de ses opinions particulières servira-t-elle à fixer son choix? On prétend que l'impartialité politique a fait des progrès; mais alors d'où vient qu'on méconnaît à plaisir la plus haute des impartialités, l'impartialité religieuse?

IX. — *Du catholicisme considéré comme obstacle aux progrès de la raison.*

Cependant d'autres se plairont à nourrir leurs craintes par des arguments empruntés à un tout autre ordre d'idées : ils auront lu que la religion en veut à la raison humaine, qu'elle tient à l'obscurcir et à limiter ses progrès. On me dira peut-être qu'une pareille crainte ne peut être l'affaire que d'un bien petit nombre de personnes : la raison, dans le cercle où la retiennent ordinairement les intérêts vulgaires, n'est pas, que je sache, exposée à rencontrer la religion sur sa route : ce sont d'autres régions que cette dernière habite. Cependant c'est parmi ceux qui compromettent le moins leur raison dans les stériles domaines de la philosophie et de la science qu'on trouve d'ordinaire la préoccupation la plus vive de ces prétendues entraves que la religion impose à la raison; mais l'inconséquence n'est qu'apparente. On ne prend un intérêt si vif au progrès que parce qu'on s'attend à voir briser les dernières entraves de la discipline religieuse; on se figure que la philosophie et la science ont déjà donné un démenti formel à la religion; on croit du moins que cette heureuse impossibilité de croire finira par être conquise, et qu'avec la dernière espérance du cœur disparaîtra la dernière sanction des vérités importunes de la conscience.

Ceci explique pourquoi il y a tant de gens intéressés à ce que la religion n'arrête pas le *progrès*.

Si cependant il se trouvait quelques esprits généreux et éclairés qui se fussent rendu un compte inexact des rapports de la religion chrétienne avec notre raison ; si, par malheur, une philosophie, qu'on n'a pas assez combattue, avait, en exagérant les sacrifices que la raison est obligée de faire à l'autorité religieuse, continué de fournir des armes à ceux qui accusent le christianisme de rompre en visière aux vérités d'expérience, il ne me serait peut-être pas impossible (mais ce n'en est point ici la place) de dissiper toute erreur et toute équivoque sur ce grave sujet. Il faudrait faire voir comment les limites imposées par la religion à l'esprit d'examen portent précisément sur les points où toute solution, par les seules voies de la raison, est refusée à l'homme.

Qu'il nous suffise cependant d'une observation purement historique. Quand on considère la stérilité des efforts tentés par les antiques religions, et renouvelés par les écoles philosophiques de la Grèce, pour résoudre le double mystère du monde et de l'homme, on se sent pris d'une douloureuse pitié pour tant de spéculations sublimes et impuissantes. Les espaces où s'égarait ainsi la pensée n'avaient que deux issues, également funestes : un mysticisme immoral ou un scepticisme ignorant. Quelques-uns se lassèrent de ce regard toujours dirigé vers les cieux; ils crurent rendre service à l'esprit humain en restreignant son activité aux choses de la terre; alors, au milieu d'un développement matériel qui ne manquait ni d'activité ni de puissance, on vit tarir peu à peu la source des grandes pensées : au moment où le christianisme paraissait dans le monde, la société allait périr sous l'empire du matérialisme.

La révélation, en rapprochant le ciel et la terre, a mis un terme à ces audaces stériles de la pensée, comme à la corruption qu'avait fait naître la concentration exclusive de l'esprit humain dans les spéculations de l'intérêt matériel. La théologie, science sublime, mais soumise, a conservé à l'esprit humain l'énergie de son aspiration vers l'infini, tout en la tempérant par la loi des œuvres et celle de l'humilité. L'esprit humain, ainsi dirigé et contenu, a pu dès lors donner toute la force nécessaire aux applications matérielles et terrestres, sans rien perdre de son élévation et de sa charité; c'est là le secret de la supériorité de la civilisation moderne sur celles qui l'avaient précédée.

Il est vrai que le christianisme n'a pu amener, dès l'abord, un aussi grand résultat: tout développement était impossible, tant que le terrain de la société nouvelle n'était pas définitivement arrêté. Les luttes prolongées pour la fixation du dogme, longtemps présentées comme un abaissement puéril de l'intelligence, ont eu leur importance et leur fécondité. Après cette première tâche, il a fallu jeter dans l'ordre politique les fondements d'une société durable; quand enfin le christianisme eut arrêté les cadres et les divisions de l'Europe moderne, ce fut le temps de la science, de ses recherches infinies et de ses innombrables applications. C'est ainsi que le christianisme achevait la conquête du monde.

Maintenant l'homme est à l'œuvre pour parfaire sa tâche ; mais qu'il n'oublie point à quelles conditions il l'accomplit : s'il s'égarait loin de la voie qui l'a conduit à ses conquêtes, il retomberait ou dans les subtilités stériles, ou dans les abaissements immoraux.

Qu'on se rassure donc; par la raison que la société se laissera diriger par le christianisme, on n'en découvrira pas une étoile de moins, et les conquêtes de l'industrie ne cesseront pas de s'agrandir. L'Eglise ne peut être l'ennemie d'aucune science; car, l'Eglise, c'est la science dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral. Pour faire croire que l'Eglise en veut au progrès de la science, on en est réduit à ressasser de vieilles calomnies.

Veut-on que je rétablisse encore une fois la vérité sur le procès de Galilée (car, quelque bonne volonté qu'on y mette, on ne trouve pas à alléguer autre chose)? Cela n'empêchera pas que demain on ne vienne encore une fois, avec ce nom illustre, obscurcir la vérité et ameuter les passions. En vérité, c'est la toile de Pénélope.

X. — *Des dangers que l'empire du catholicisme peut faire courir à la liberté de conscience, et de la situation des protestants.*

Enfin ce sont des craintes réelles, et des craintes dignes d'une sérieuse considération, que celles de tant d'hommes qui pensent que, si l'Eglise reconstituait son empire, si la société se trouvait encore une fois enveloppée dans le réseau des ordres religieux, ils seraient troublés dans la liberté de leurs consciences; qu'on viendrait non-seulement gêner leurs actions privées, mais encore scruter leurs pensées les plus intimes. Chose incroyable à dire! le catholicisme ne se présente à beaucoup d'esprits que sous les formes de l'inquisition.

J'ai déjà trop cédé à l'attrait, si naturel chez moi, des considérations historiques, pour que ce mot d'*inquisition*, qui vient de se glisser sous ma plume, m'entraîne de nouveau sur le terrain du passé. Tout a été dit sur l'inquisition, et surtout sur l'inquisition espagnole, et tout est encore à dire. Pour épargner l'application au présent et à l'avenir des sombres couleurs du passé, il suffit de repousser désormais, comme je l'ai fait dans ce travail, toute solidarité entre la politique et la religion.

Quant au présent, les réclamations de la conscience, inquiétée, à ce qu'on croit, dans la possession de sa liberté, ne partent pas toutes des mêmes sortes de personnes : la réponse que l'on doit aux unes ne ressemble pas à celle que réclament les autres;

il faut distinguer les craintes des incrédules de celles que peuvent éprouver les membres des communions chrétiennes séparées du catholicisme.

Nous rencontrons tous les jours des hommes qui, doués des qualités les plus hautes et les plus attachantes, n'en gémissent pas moins sous le poids d'un héritage funeste; il y a eu des pères qui n'ont pas voulu que leurs fils fussent chrétiens : l'impiété chez ceux-ci est une piété filiale. Le plus grand nombre, élevé avec indifférence, ou trompant les vœux de la famille, a bu dans la grande coupe du XVIIIe siècle; ces hommes ont embrassé le néant : ils y tiennent comme à un trésor. Quel que soit l'effet de ce commerce, que sous les dehors d'une fausse sérénité on cache un abîme de désespoir, ou qu'on se sente vraiment heureux de n'être que matière, parce qu'enfin la matière ne saurait être responsable, les vœux de l'Eglise ne prévaudront pas contre un état des esprits qui a ses racines dans les temps et dans les révolutions.

Autrefois ces misères morales surgissaient d'elles-mêmes, mais isolément et par la seule force du mal, dans le sein de la société chrétienne : quel est le siècle qui n'en a pas donné l'exemple? Maintenant elles forment un corps distinct : elles s'encouragent, se fortifient mutuellement; le principe qui les protége est à nos yeux immuable et sacré, parce qu'il est le même que celui qui garantit l'indépendance de l'Eglise. Ceux qui sont heureux ou fiers du mal qui les dévore ne seront pas troublés dans sa possession; il faut seulement qu'ils reconnaissent une autre sorte de bonheur que celui dont ils jouissent; il faut surtout qu'ils renoncent à l'espoir (qui paraissait si proche il y a vingt ans) d'entraîner tous les hommes dans leur abîme.

Restent les dissidents chrétiens, legs douloureux des temps où l'Eglise fut esclave. La question qu'ils soulèvent, la nature des rapports que les catholiques doivent entretenir avec eux, l'alliance qu'il est bon de leur offrir sur le terrain de la liberté religieuse, ce sont là de graves problèmes que je crois avoir sérieusement étudiés, et sur lesquels je demande la permission de m'exprimer avec une entière franchise; je souhaite vivement de ne tomber dans aucune erreur; mais quand bien même je me ferais illusion à un certain degré, il est bien entendu que c'est ici seulement l'opinion individuelle d'un catholique qui se soumet d'avance au jugement de son Eglise.

Parmi toutes les manœuvres au moyen desquelles on s'est efforcé de mettre le catholicisme en suspicion, on n'a pas manqué d'émouvoir les craintes des protestants, et cette tactique a été couronnée d'un certain succès. A force de repéter que les catholiques ne pouvaient que mentir en réclamant la liberté, et qu'au fond ils ne désiraient que l'empire avec le renouvellement des persécutions, on est parvenu à émouvoir quelques personnes, et des protestants, qu'une nécessité de situation n'obligeait pas de se produire, sont intervenus, contre la liberté des catholiques, dans un débat à l'occasion duquel la récusation était pour eux un devoir.

Nous n'avons pas à examiner ici ce qu'une telle conduite peut avoir de conséquent et de généreux; nous ne sommes pas chargés de démontrer aux protestants en quoi l'aggravation des conditions générales auxquelles s'exerce la liberté religieuse peut avoir pour eux-mêmes d'inconvénients et de dangers; mais partout, dans le nord de l'Europe, les catholiques sont en contact avec les protestants : en Irlande, catholiques et *dissenters* gémissent sous le poids d'une oppression commune; ailleurs le catholicisme est à peine toléré ou tout à fait proscrit par les lois; c'est servir nos frères de Suède, d'Ecosse ou de Norwége, que de montrer à la minorité protestante de notre pays comment nous entendons la liberté de conscience. La question est donc aussi générale que possible; elle intéresse l'existence presque tout entière du catholicisme.

Si les ménagements que je propose, le respect que je juge nécessaire envers la foi des autres, devaient réduire notre catholicisme à une simple préférence pour la communion dans laquelle nous sommes nés, je comprends d'avance tout le danger que présenterait une telle disposition à l'indifférence; mais je connais ce danger et je m'en éloigne : je sais qu'il faut à notre foi quelque chose d'arrêté et d'absolu.

Dans le XVIIe siècle, la voix la plus éloquente des temps modernes reprochait aux églises réformées leurs variations et leurs schismes infinis; aujourd'hui ce serait une tâche admirable pour un autre Bossuet que de présenter le tableau des atteintes successives que le dogme de la rédemption a reçues de la part des théologiens protestants. A voir avec quelle promptitude le rationalisme a dévoré dans certains pays toute foi implicite à l'Evangile, on se prend à douter fortement que les éléments constitutifs du christianisme eussent aussi longtemps résisté en dehors de l'Eglise romaine, si la préservation dans cette Eglise du dogme et de la foi n'eût prémuni le protestantisme lui-même contre une chute trop rapide. Il a fallu du temps pour en venir au point d'associer, comme on le fait en Allemagne, la conservation du titre de chrétien à la négation même du christianisme et cette audace ne s'est produite qu'après l'affaiblissement momentané de la croyance catholique en France, c'est-à-dire dans le pays qui depuis la réforme avait soutenu, avec le plus de talent et d'éclat, la cause traditionnelle de l'Eglise.

Une opinion très-répandue, même parmi les catholiques, attribue à l'influence indirecte du protestantisme l'heureuse réforme disciplinaire qui s'est opérée dans le sein de notre Eglise au XVIe siècle et s'est consolidée principalement chez nous dans le XVIIe. Je suis loin d'admettre cette opinion, quel-

que spécieuse qu'elle paraisse au premier abord. L'Eglise catholique n'avait nul besoin de Luther pour penser à la réforme des abus; il y a plusieurs siècles que les voix les plus éloquentes la réclamaient avec une infatigable énergie, et, si l'accomplissement de cette tâche se traîna péniblement de délais en délais jusqu'au pontificat de Pie IV, la faute en fut certainement à la mauvaise volonté des princes, qui profitaient de la subversion de la discipline et retenaient l'Eglise en esclavage.

Quelle analogie d'ailleurs peut-on établir, quand on pénètre au fond des choses, entre une réforme qui rend en même temps la force au dogme et à la discipline et des entreprises qui n'arrivent à la discipline qu'en passant sur les ruines du dogme?

On dira sans doute que la réforme, telle que l'entendaient les catholiques, n'a pu faire brèche, au milieu des abus, qu'à la faveur de l'émotion causée par les gigantesques progrès du protestantisme. Tant que le corps de l'Eglise parut intact, quoique ruiné dans ses fondements, les intérêts liés à la conservation des abus furent les plus forts; mais il fallut bien se résoudre à rebâtir les murs, alors qu'une grande partie en fut toubée. Dans ce sens le protestantisme aurait servi à la réforme de notre Eglise, indirectement sans doute, mais encore d'une manière efficace.

Et cependant je ne crois pas ce dernier point de vue plus exact que l'autre. Le vrai pontife de la réforme, c'est Jules II. Il avait tout prévu et tout préparé, avant ce prétendu avertissement de Luther. Jules II, il est vrai rencontra autour de lui mille obstacles: il était vieux, malade. Les abus refusaient de s'ébranler, parce qu'ils attendaient sa mort; mais ce n'est se' montrer ni juste, ni intelligent en histoire que de compter un fait seulement à dater de l'accomplissement de ses dernières conséquences. La réforme du Pontife devait être la base de celle de l'Eglise tout entière, et Jules II l'avait accomplie dans sa personne.

C'est là un des côtés de la question. Je pourrais produire bien d'autres considérations à l'appui de ce que j'avance. Il suffit, pour le moment, qu'on sache que le degré d'intérêt que je prends, non au protestantisme, mais aux protestants, ne tient aucunement à un sentiment de reconnaissance motivé sur ce que la réforme aurait rendu au catholicisme quelque service essentiel.

Une telle conviction ne m'empêche pas d'être frappé pourtant de ce qu'il y a eu d'irrésistible en certains pays dans le mouvement du protestantisme. Où l'explosion de la réforme allemande a-t-elle eu lieu? Dans la contrée où le partage de l'immense dépouille de Henri le Lion, au XIIe siècle, entre les principaux évêques, fit que les peuples à peine convertis au christianisme n'entrevirent l'autorité de l'Evangile qu'à travers les intérêts, les passions, les habitudes de la féodalité. C'est ce qui fait que Luther et Mélanchthon crurent avoir découvert l'Evangile. En France ce fut la soif de la parole divine et du bon exemple dont le peuple avait été depuis longtemps frustré dans certains diocèses, qui donna des ailes de flamme aux prédications de Calvin et de ses disciples. Un jeune écrivain catholique, M. Germain, l'a démontré avec évidence pour l'Eglise de Nîmes, dont il a écrit l'histoire avec un talent et une conviction auxquels je suis heureux de rendre encore une fois hommage (358). Ce n'était point assez que le pouvoir civil eût continué l'abus des commendes au mépris des intérêts sacrés de la religion; il fallut encore que l'imprévoyante faveur des Valois livrât les évêchés et les abbayes à une nuée d'Italiens corrompus, et qui d'ailleurs, n'ayant avec leur troupeau aucune sympathie ni de langue, ni de race, ni de souvenirs, ne voyaient dans leurs opulents bénéfices qu'un moyen d'alimenter une existence épicurienne. Les exemples corrupteurs ne furent que trop prompts à porter leurs fruits, et les réformateurs profitèrent du trouble des consciences bouleversées par le scandale.

Si, au premier avertissement du mal, le pouvoir civil eût compris sa faute, il y aurait eu plus de chances de salut. Loin de là, ce pouvoir ne sut opposer que des mesures atroces à des erreurs dont la responsabilité retombait pricipalement sur lui. Des princes, qui dans leurs mœurs poussaient jusqu'aux dernières limites le mépris de la conscience publique, dressèrent des bûchers à des malheureux auxquels l'Eglise, si elle eût été libre, aurait envoyé des missionnaires. On vit François Ier repaître ses regards du supplice des hérétiques en compagnie des complices et des victimes de ses désordres. Quand une lèpre vengeresse eut achevé de ronger le royal corrupteur, abandonné dans une tour du château de Rambouillet, il se trouva sur le trône un homme qui ne crut avoir rien de mieux à faire que de marcher sur les traces paternelles. Il est triste de voir l'héritier des rois très-chrétiens en face d'un protestant tel que le conseiller Anne Dubourg. Les reproches que ce magistrat adresse à l'adultère couronné retentissent douloureusemet dans notre âme, et quand ensuite la punition du courage s'est confondue avec la répression de l'hérésie, l'éruption de la guerre civile nous est presque un soulagement. Quoi qu'il arrive, rien ne peut être aussi mauvais que ce que l'on a vu, et l'on se sent porté à provoquer la dangereuse épreuve de l'excès du mal, comme pouvant ramener au bien.

Il faut le dire cependant: l'intérêt qui, au commencement du XVIe siècle, nous attache, comme malgré nous, au protestantisme fran-

(358) J'ai eu l'occasion d'apprécier l'*Histoire de l'Eglise de Nîmes*, par M. Germain, dans le *Rapport* fait en 1843 à l'*Académie des inscriptions et belles lettres* au nom de la *commission des Antiquités de la France*.

çais, s'atténue et semble se dissiper à mesure que se prolongent les guerres civiles. Sous Henri IV, la cause des huguenots, devenue nationalement mauvaise, est aussi profondément atteinte sous le rapport religieux. A travers tout le XVIIe siècle la décadence devient de plus en plus sensible, jusqu'à ce que Louis XIV rouvre des plaies déjà presque entièrement cicatrisées.

Si quelques catholiques hésitaient encore à admettre dans leur désolante vérité les conséquences de la dernière persécution des protestants, je les engagerais à entreprendre la lecture d'un livre qui a laissé dans mon âme une impression ineffaçable, l'*Histoire des églises du Désert*, par M. le pasteur Charles Coquerel. Ils y verraient ce qu'ont été, aux prises avec les malheureux débris du protestantisme, je ne dis pas le catholique Louis XIV, mais le régent, mais Louis XV. Si l'on souffre cruellement des excès d'un zèle religieux impitoyable, mais sincère, que l'on juge de l'impression que produit une persécution continuée sans relâche par des hommes qui n'avaient plus de chrétien que le nom! On ne voit si clairement nulle part les conséquences de la délégation au pouvoir civil du droit de poursuivre l'hérésie. Qu'après un siècle d'oppression la main de l'autorité politique ne se soit pas relâchée; que les galères regorgent encore de protestants accouplés à d'infâmes criminels; que la tour d'Aigues-Mortes cache pendant quarante ans des femmes, de pauvres servantes, coupables d'avoir fréquenté les assemblées religieuses du désert, c'est là tout simplement une affaire d'administration, d'ordre civil. En pareille matière l'évêque n'est rien, et l'intendant est seul le maître des consciences. Rendons grâces à Dieu de ce qu'il n'a pas laissé à la révolution l'honneur de clore cette ère d'iniquité. Malesherbes fut, en faveur des protestants, le promoteur des mesures tardives de l'humanité et de la justice. Louis XVI signa avec une joie vraiment chrétienne la charte d'émancipation qui rendait aux protestants la dignité légale de la famille. Quand il abandonna son auguste tête au couteau des vengeances politiques, il avait rétabli, jusque dans le fond des Cévennes, l'autorité morale de sa race. Avant que la liberté de conscience ne fût définitivement inscrite dans nos lois, le sang catholique de Louis XVI l'avait déjà consacrée.

On comprend de reste que ces souvenirs aient marqué le protestantisme français d'un cachet particulier : l'impression traditionnelle d'un mal longtemps partagé entre des êtres qui se chérissent donne aux croyances une ténacité, une énergie qui touchent ceux mêmes qui ne les partagent pas. En changeant d'avis on croirait faire injure aux larmes de ses ancêtres; la persistance alors est plus qu'un point d'honneur, c'est une vertu de famille. Ces récits de tortures, de fuites, d'assemblées mystérieuses, de sacrements conférés au péril de la vie, en se transmettant d'une génération à l'autre, forment des engagements qui dominent la conscience. Il y a un prestige suprême attaché au symbole de foi qu'on a si douloureusement confessé.

Quand Louis XIV entreprit d'extirper le protestantisme par la contrainte et la violence, la promptitude du succès qui couronna ses premières tentatives contribua à le jeter dans la plus fâcheuse illusion. Il avait suffi en effet de la proclamation de l'édit royal, appuyé de quelques régiments de cavalerie, pour faire rentrer la population du Béarn dans le sein du catholicisme, sans le moindre symptôme de résistance. Peut-être aurait-on pu dès lors s'apercevoir qu'on se trouvait là dans des circonstances exceptionnelles, et que le triomphe du catholicisme était d'autant plus probable en Béan que le joug protestant y avait été plus oppressif. L'interdiction, maintenue pendant un siècle, de toute manifestation extérieure du culte catholique, devait tôt ou tard rendre irrésistible le retour à cette communion.

Quelques années après, Fénelon, envoyé en mission dans le diocèse de Maillezais, n'accepta cette tâche qu'à la condition que les troupes ne le suivraient pas sur le théâtre de sa prédication; ce fait a été mille fois cité; mais, ce qu'on ne sait pas aussi communément, c'est que la terre reconquise par l'éloquence et la charité a fourni à la religion ses derniers et ses plus inflexibles défenseurs. Quand la convention promenait par toute la république la faux de la persécution religieuse, les paysans de la Vendée, qui seuls lui résistèrent et la vainquirent, descendaient des protestants ramenés au catholicisme par Fénelon.

On ne doit pas s'étonner non plus de rencontrer dans le protestantisme français un sentiment de la liberté plus intelligent et plus sincère que dans les autres contrées où il domine. S'il eût triomphé au XVIe siècle, nul doute qu'il ne se fût montré aussi impitoyable envers les catholiques que l'ont été l'Angleterre, la Suède et le nord de l'Allemagne. Mais le pouvoir que Richelieu lui avait arraché ne s'est jamais relevé entre ses mains. Ayant vécu pendant plus d'un siècle à l'état de minorité persécutée, il a réclamé de bonne heure les garanties d'une législation impartiale et humaine; il s'est trouvé naturellement d'accord avec les plaintes de toute nature qu'excitait le despotisme. Notre faiblesse naturelle, il est vrai, garde peu, dans la prospérité, l'impression de ses précédentes souffrances; et cependant ce n'est jamais en vain que la pensée de l'opprimé s'est longtemps concentrée sur les principes dont la reconnaissance a été l'objet de ses incessantes réclamations; c'est là, sans aucun doute, la meilleure école pour apprendre à jouir avec modération des avantages de la liberté, et pour garder envers les autres la mesure dont l'oubli a causé nos souffrances. C'est ainsi que, parmi les catholiques, il n'en est point chez lesquels le sentiment de la liberté de conscience soit

mieux compris qu'en Irlande. Appelés naturellement à jouer un rôle dans nos troubles politiques, les protestants français ont donné un grand exemple : ils n'ont pas laissé un nom à inscrire parmi les persécuteurs, dans l'histoire des saturnales révolutionnaires.

Bien que les communions protestantes aient retrouvé, sous le régime de la liberté de conscience, une grande partie de leur prosélytisme, l'Eglise catholique ne peut éprouver à leur égard aucune de ces craintes qui modèrent l'expression des sentiments d'humanité et de sympathie. Le temps est déjà bien loin de nous où le protestantisme offrait un attrait particulier à ceux qui redoutaient l'exagération des croyances. En présence du rationalisme, les dogmes conservés par les protestants qui croient encore à la divinité de Jésus-Christ ne présentent pas moins de difficultés que l'admission du mystère eucharistique. La limitation du nombre des miracles a peu d'importance dès que la doctrine des miracles est admise. Quand on a triomphé de ces objections qui paraissent insurmontables à tant d'esprits, on se sent porté d'un attrait irrésistible vers l'Eglise qui justifie la docilité de sa foi par l'empire d'une tradition de dix-neuf siècles. Aussi voit-on ceux qui se rapprochent de la religion ne tenir aucun compte des intermédiaires que le XVIe siècle offrit comme une transaction à la révolte de l'intelligence, et rentrer dans le catholicisme à pleines voiles.

Sans doute il est fâcheux d'entendre si souvent les membres du culte qui se prétend fondé sur le pur Evangile unir contre nous leurs voix à celles des ennemis de toute religion; sans doute aussi l'injustice persistante que les protestants montrent à notre égard, en matière non-seulement de dogme, mais d'histoire, ne peut manquer d'entretenir un certain degré d'irritation parmi les catholiques : mais, à parler sincèrement, sont-ils seuls coupables de cette injustice, et n'ont-ils pas, en grande partie, leur excuse dans les jugements de la plupart des historiens nés dans le sein du catholicisme ?

Il est bon pour notre Eglise qu'elle fasse sa voie en présence d'un protestantisme plus sérieux que celui de l'Allemagne, un protestantisme fervent et fortement constitué ; il faut qu'elle comprenne la cause intime et profonde de la constance d'une doctrine qu'elle est appelée à combattre avec les armes de la science et de la charité. Plus le catholicisme persistera dans cette voie, plus il rendra manifeste la répugnance qu'il a toujours conçue pour les déportements du pouvoir civil en matière de poursuite religieuse. Il a donné, dans la persécution du Languedoc, des preuves admirables de sa charité et de sa modération : qu'il en rassemble les titres, qu'il les produise (359), et les semences de la réconciliation seront jetées pour l'avenir.

XI. — *Des adversaires irréconciliables du catholicisme.* — 1° *Les sophistes*

Ainsi donc, partout où nous rencontrons un sentiment grave, moral, éclairé, sincère, de quelques préventions que nous soyons l'objet, nous devons gagner à la discussion. Mais nous ne pouvons nous flatter partout d'un égal succès. Nous avons trois sortes d'adversaires qui ne se rendront jamais, à moins de renoncer à eux-mêmes : la concorde est impossible entre les sophistes, les utopistes, les voluptueux et nous.

Tâchons d'abord de définir ce que nous entendons par le sophiste. Cette expression doit-elle servir à désigner un homme qui abuse de la philosophie ? En tout état de cause, il est difficile de s'attacher exclusivement à la philosophie sans en abuser. Toute philosophie, en tant qu'individuelle, est empreinte d'orgueil, ou du moins de fantaisie à un certain degré. Depuis surtout que le christianisme, par la perfection absolue de sa loi, a relevé la philosophie du service de volontaire qu'elle faisait autour de la conscience humaine, la philosophie qui sait se juger sainement elle-même en est réduite à se considérer comme un exercice utile, comme une audace presque toujours favorable à la gymnastique de la pensée. Cependant, qu'en l'absence des leçons du chris-

(359) Tout le monde a lu les éloquentes réclamations de Fléchier; mais voici l'extrait d'une pièce moins connue et qu'a citée M. Coquerel (t. I, p. 68). C'est une circulaire adressée aux évêques de France par le secrétaire d'Etat Phelypeaux. Elle est datée de Versailles, le 6 février 1715, par conséquent antérieure de six mois à la mort de Louis XIV.

« .... Par l'édit du mois d'août 1686, les curés sont obligés de visiter les nouveaux convertis dans leurs maladies, et lorsqu'à l'extrémité de leurs vies ils refusent de les écouter, ils doivent avertir les juges de se transporter chez les malades pour recevoir leurs déclarations, afin que, s'ils persistent dans leurs erreurs, ils puissent faire le procès à leur mémoire. Le roi apprend que tout cela ne s'exécute point, par la faute particulièrement des curés, qui ont la délicatesse de ne vouloir point se porter délateurs, sous prétexte, disent-ils, qu'ils se rendraient odieux aux nouveaux convertis, qui n'auraient plus de confiance en eux... Vous jugez bien que de si grands abus ne doivent pas être tolérés. Ainsi, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous fassiez des reproches très-vifs aux curés de votre diocèse qui peuvent être tombés dans ces négligences, et qu'en général vous les avertissiez que le roi est très-mécontent de leur peu d'exactitude à l'exécution de ses ordonnances; qu'ils aient à l'avenir à y être plus attentifs, et qu'ils ne doivent jamais, par quelque considération que ce soit, ni par aucun respect humain, se dispenser de faire leur devoir dans les choses qui intéressent si fort la religion. »

Rien, à ce qu'il me semble, n'éclaircit mieux que cette pièce la position respective du clergé et du pouvoir civil dans la persécution du Languedoc. Un illustre et savant ecclésiastique me donnait, il y a quelques jours, l'assurance que Louis XIV n'avait pu obtenir du saint pontife Innocent XI un mot d'approbation pour ses mesures de rigueur contre les calvinistes. J'étais arrivé de mon côté au même résultat, mais je craignais que quelque document ne m'eût échappé; aussi ai-je vu avec joie mon opinion confirmée par une si haute autorité.

tianisme, une de ces âmes, comme il y en a tant aujourd'hui, qu'on a séquestrées de la nourriture évangélique, fasse encore la tentative de rassembler les lumières purement naturelles, et d'en déduire l'intelligence de nos rapports avec la cause première et la loi de nos devoirs, cet effort, tout impuissant qu'il devra être, n'en sera pas moins respectable à nos yeux, à cause de ce qu'il aura de grave et de sincère. Rarement d'ailleurs nous aurons à nous occuper de ces tentatives : une philosophie réduite à ses propres forces, et qui ne courtise pas les passions pour accroître son succès, ne produira jamais, surtout à côté du christianisme, que des agrégations peu nombreuses et dont l'influence sera toujours limitée.

Le sophiste a besoin avant tout de l'effet, du crédit, de la puissance. Il convoite l'empire, comme d'autres la richesse ; mais il ne voudrait pas que cet empire lui coûtât trop cher à lui-même : acquérir la domination sur les âmes au meilleur marché possible, réduire en conséquence la mesure des obligations générales, afin d'en avoir moins à remplir soi-même, forcer les autres à exiger peu du maître par l'étendue même des concessions qu'il fait à leur faiblesse, tel est le secret du sophiste, telles sont ses espérances et ses moyens d'action.

Quand il y a de l'autorité dans une époque, quand un devoir sérieux se place au-devant de toutes les carrières, quand l'influence s'acquiert par le travail, le dévouement et le sacrifice, les chances de succès manquent au sophiste, et l'on n'entend guère parler de lui. Le siècle de Louis XIV, à part la fabuleuse adoration du maître, est un type complet de ces époques d'autorité. Dans l'Eglise, à l'armée, dans la magistrature et les lettres, tout est lié à un devoir grave et constant : l'ascendant d'un Bossuet, d'un Turenne, d'un Lamoignon, d'un Racine se justifie de soi-même, et l'on conçoit que les contemporains n'aient point contesté des mérites fondés sur des vertus exemplaires. Le sophiste alors fait une assez pauvre figure ; il remue obscurément quelques-uns des éléments de la souffrance publique ; il vend sa plume aux gazettes jalouses de la France ; il écrit en Hollande des pamphlets, ou pis encore.

Mais quand l'édifice de Louis XIV a croulé sous l'effet de déplorables inconséquences, quand les mœurs ont succombé avec la pratique des devoirs, quand la voix des esclaves s'est jointe à celle des maîtres pour réclamer la perpétuité des saturnales, alors le sophiste reparaît plein de force et d'espérance ; car il sent que l'heure de sa gloire est venue. Relâcher tous les freins, confondre dans une réprobation commune tous les principes d'autorité, appeler tous à la liberté de tout faire, exalter les mots d'humanité, de tolérance, de lumières, qui séduisent tout le monde et n'engagent personne, son programme est tracé ; il le proclame, il l'exécute, il fonde cet empire si longtemps attendu, et qui désormais ne connaîtra plus de rivaux.

Quand on a recours aux monuments littéraires du XVIIIe siècle, c'est une chose merveilleuse que de voir avec quelle sagacité ont été démêlées les causes de la domination philosophique, et combien l'opinion la plus éclairée a été impuissante à conjurer le mal qu'elle signalait.

Cependant la domination du sophiste ne pouvait être que provisoire : la révolution arrivait, conséquence nécessaire d'une aussi immense perturbation des principes sociaux. Ce qu'on appelait le camp philosophique fut frappé de stupeur : en présence des rois de la place publique, les rois des salons virent bien qu'il fallait ou fuir ou se prosterner : les uns furent jetés par la peur dans la complicité des crimes ; d'autres pressentirent un despotisme plus durable, celui du sabre, et, après une prudente retraite, se présentèrent des premiers pour peupler les antichambres de César (360).

C'est alors qu'un retour irrésistible vers la puissance restauratrice de la religion signala le rétablissement de l'ordre : le sophiste, qui songeait à se faire un lit plus commode encore que dans le siècle précédent, n'aurait pas demandé mieux que de ridiculiser cet hommage rendu à de vieilles habitudes : l'apparition du *Génie du christianisme* ne lui en laissa pas la liberté. Le sophiste frémit ; il se tourna du côté de la religion, il épia ses mouvements, il se demanda un instant si l'Eglise n'allait pas ressaisir la société par les sommets de l'intelligence.

D'autres soins préoccupaient ses ministres : effrayés de leur petit nombre, n'ayant que Dieu pour espoir et pour soutien dans la tâche immense que tant de plaies béantes leur offraient, on les vit se courber sur le ministère, et abandonner le mouvement littéraire à lui-même. Le sophiste en conclut que le clergé n'avait ni esprit, ni talent, ni avenir. A ce coup il put croire que désormais l'empire du monde et l'exploitation des régions supérieures de la pensée lui appartiendraient sans conteste ; il eut donc toute la bienveillance naturelle au dédain ; il abandonna au clergé ce dont il se souciait le moins lui-même, le catéchisme et la prière.

S'il avait mieux connu la valeur des instruments qu'il laissait à la religion, le sophiste sans doute se serait montré moins débonnaire. Vingt ans de catéchisme, de si bas qu'il semble partir, finissent par gagner la tête d'une nation. Le sophiste s'aperçut tout d'un coup que celle de ses doctrines qu'il considérait comme la plus favorable à son empire, la doctrine matérialiste, était minée dans sa base. Le spiritualisme débordait : les terreurs qu'avaient causées le *Génie du christianisme* reparurent. L'em-

(360) Si quelques-uns se conduisirent plus dignement, il est juste qu'on les distingue de leurs maîtres ; c'étaient des philosophes cotés sur des sophistes.

barras était immense. Fallait-il au sophiste rompre en visière à la philosophie qui venait de germer de nouveau sur la souche du christianisme? Le sophiste voyait bien que cette philosophie avait de l'avenir. Il aima mieux s'y adjoindre; il tenta de se personnifier en elle; il conçut l'espoir de l'élever à assez d'ingratitude et d'orgueil pour qu'elle osât un jour faire passer son char sur le corps de sa mère.

C'était une grande entreprise, mais les circonstances extérieures lui étaient favorables : la religion s'était compromise sur le terrain de la politique; augmenter par tous les moyens la suspicion dont le clergé était l'objet, persuader en même temps au siècle qu'il avait une philosophie à lui, une philosophie définitive, et qu'il devait la défendre comme son bien le plus précieux, telle fut la tactique d'alors, suivie, comme on sait, avec persévérance et succès.

La révolution de 1830 changea tout à coup la face des choses : on espérait que l'autel tomberait avec le trône; il n'en fut rien : la religion, au contraire, dégagée des entraves de la politique, marcha d'un pas plus ferme dans la voie que Dieu lui a tracée; les rangs du clergé s'étaient remplis; des hommes de courage, de talent et de science, étaient venus lui apporter leur concours; la société lasse de tant d'essais infructueux et de vaines théories redemandait au christianisme le principe de la vraie force et de la vraie lumière. De là le cri d'alarme qu'on a jeté autour de nous; de là la résistance désespérée du sophiste, et les éclats dont nous sommes témoins.

Ce n'est pas à dire pour cela que le sophiste fût au fond si avancé qu'il croyait l'être; ceux auxquels la religion est importune ou odieuse ne se souciaient guère de cette batterie masquée du spiritualisme non chrétien : tout spiritualisme répugne à la pure doctrine de l'intérêt; elle le trouve trop nébuleux en principe, trop clair dans ses conséquences. Ce siècle aime mieux enfermer son âme dans une machine que de l'abandonner aux fantaisies improductives de l'abstraction. Le sophiste courait donc le risque de rester un beau jour entre deux, renié à la fois par le christianisme et par l'intérêt.

Nous tomberions nous-mêmes dans une erreur grave, si, par la raison que le sophiste a voulu s'approprier le bénéfice du retour de la philosophie au spiritualisme, nous nous montrions ingrats envers des enseignements qui, bien que confus et contradictoires, ont relevé dans nos âmes le sentiment de l'espérance : et d'ailleurs le sophiste n'est-il pas partout? Ne se multiplie-t-il pas sous toutes les formes? Ferons-nous l'honneur à la philosophie de la sensation de la juger pure de sophisme? L'étude de l'histoire n'en est pas plus exempte que la philosophie; sous sa direction, l'économie politique, dans son creuset d'alchimiste, manipule l'intérêt avec l'espérance d'en faire sortir enfin la morale.

Il est curieux d'observer aujourd'hui les attitudes du sophiste : avant tout c'est la terreur qui le domine, il paraît sérieusement effrayé; il tient surtout à ce que les autres soient aussi épouvantés qu'il en a l'air.

Cette terreur a quelques chances d'être sincère; il est possible qu'en voyant s'approcher l'empire de la religion le sophiste ait oublié les conditions parfaitement légitimes auxquelles subsiste cette domination; qu'à force de vivre et de se mouvoir dans une région différente il ignore aujourd'hui que, si l'empire de la religion est immense, c'est qu'il impose à celui qui l'exerce un joug d'autant plus sévère que son autorité est plus grande : application sublime du principe de l'égalité, qui n'appartient qu'à la vérité même.

Mais cessons de nous montrer si rigoureux envers le sophiste. S'il voit juste, comme nous en sommes convaincu, si, dans le fond de son âme il établit un parallèle exact entre la puissance morale de l'Eglise et la sienne, devrons-nous alors nous étonner de son trouble et de ses clameurs? Il a raison, on ne se laisse point ainsi abattre sans défense. Quand l'ennemi est si proche, il faut sonner l'alarme, il faut grossir son armée de toutes les antipathies, de toutes les haines, de toutes les craintes. Ainsi fait-on, et quoique les coups portent sur nous, il ne nous est pas interdit, je pense, de trouver que la défense est habile et vigoureuse.

XII. — 2° *Les utopistes.*

Ainsi donc, nul traité possible entre le sophiste et nous; je crois qu'il en est de même de l'utopiste, c'est-à-dire de celui qui, renonçant aux promesses de l'Evangile, et abjurant pour l'homme toute destinée au delà de ce monde, se flatte de transformer l'espèce humaine et de fonder le règne de la félicité sur la terre.

Il existe d'assez grandes différences entre le sophiste et celui qui caresse la chimère de la perfectibilité indéfinie. Quoi qu'il dise ou qu'il fasse, l'utopiste procède de l'espérance chrétienne : le dogme de la fraternité qu'il proclame ne lui appartient pas; avant l'Evangile, personne n'a conçu la pensée que l'égalité du bonheur entre tous les hommes dût jamais être établie. L'utopie est une semence que la tempête philosophique a portée à une énorme distance de l'arbre qui l'avait nourrie; aussi n'est-il pas étonnant que l'utopie ignore son origine et renie son berceau.

Le chrétien, de son côté, comprend la cause de l'erreur dans laquelle l'utopiste est plongé. Que le monde ait changé d'aspect sous la main de l'homme, et qu'il doive subir d'autres transformations plus considérables encore; que, par la transmission des leçons de l'expérience et l'héritage du travail, la condition de l'homme s'améliore, c'est ce que le christianisme n'hésitera pas à proclamer, autrement il méconnaîtrait son propre ouvrage; car, sous le rapport des perfectionnements introduits dans la vie humaine, il n'y a pas de comparaison à établir

entre les temps chrétiens et ceux qui ont précédé le christianisme sur la terre. La tâche accomplie jusqu'à ce jour nous répond donc de celle que l'avenir garde en réserve

Mais cette foi au progrès matériel n'est pas telle chez le chrétien qu'elle puisse oblitérer le sentiment qu'il a de sa faiblesse, la conviction de l'épreuve à laquelle il est condamné, et l'attente d'une récompense bien supérieure à celle qui couronne ici-bas les plus grands labeurs de la vie. La perfection relative qui nous est concédée sur la terre ne sera jamais qu'une ombre de cette perfection qui réside en Dieu ; le corps ne cessera pas d'être une entrave à l'accomplissement de notre destinée. Accumulez autour de l'homme toutes les jouissances, étendez autour de lui un horizon de sérénité, la mort n'en sera pas moins le signal de sa délivrance.

Ainsi, entre ces deux pôles de sa pensée, la grandeur de l'âme et la misère du corps, le chrétien chemine avec résignation et confiance, faisant une juste part à chacune de ses deux destinées. Les traces du labeur de l'homme forment un lien de reconnaissance entre les générations qui se succèdent ; par ce moyen, il existe une humanité continue, et l'exemple du bien accompli par nos devanciers fait que nous laissons à ceux qui nous suivent d'autres monuments de notre labeur ; mais l'utopiste aura beau dire, cette continuité de la destinée humaine n'aboutit qu'à une impuissante chimère, si on la dépouille de la sanction de notre immortalité individuelle. Qu'importe qu'une grande vertu vive dans l'histoire, si nous avons la conviction que l'âme qui l'a portée s'est éteinte et a disparu sans retour ? Il ne peut sortir d'une telle conviction qu'un encouragement à profiter de l'heure présente pour la jouissance matérielle. Otez la croyance à l'autre vie, vous ne laisserez à l'homme ni espérance, ni justice, ni Dieu.

L'utopiste qui nie sa propre faiblesse et qui ne croit point à l'épreuve ne peut avoir qu'une vue également fausse et du passé et de l'avenir : dans le passé, il ne comprend pas les obstacles ; dans l'avenir, il n'admet pas les bornes du perfectionnement. Son orgueil personnel est un point central qu'il établit arbitrairement dans le monde ; en deçà tout est ténèbres, au delà rien ne peut être que lumière.

Le chrétien est loin de reprocher à l'humanité de n'avoir pas marché plus vite : il apprécie la puissance du mal, et le long cri de douleur qui s'élève de toutes les générations trouve dans son âme un élément trop sympathique pour qu'il en méconnaisse la grandeur morale et qu'il s'abstienne d'en tirer la consolante conclusion. Quant à l'avenir, il sait que la douleur et l'épreuve ne disparaîtront pas de la terre, mais changeront seulement d'objet. Le sybarite souffre plus du pli de la rose sur laquelle il se couche, que le Spartiate du trait qui déchire sa chair. Déjà nous commençons à connaître les maladies de la richesse et les souffrances du bien-être.

Nier la nécessité de la douleur, c'est nier la lutte ; nier la lutte, c'est tomber dans l'erreur la plus grossière sur les éléments constitutifs de notre nature. Aussi l'œuvre de l'utopie n'a-t-elle pas d'autre objet que de transporter sur le théâtre général de l'humanité cette adoration de nous-mêmes, cette déification de nos propres penchants que l'homme porte en lui, indépendamment de tous les systèmes. Si le vieil homme est ainsi réhabilité, il faut qu'il chasse le nouveau. C'est vainement que l'utopiste affectera envers l'auteur du christianisme les dehors du respect, et qu'il se plaindra de ce que la pensée de Jésus n'a pas été comprise ; il ne peut rester un seul mot de l'Evangile à côté de la glorification de la matière.

L'utopiste nous est donc encore un ennemi naturel et inévitable.

XIII. — 3° *Les voluptueux.*

On nous dira peut-être que nous nous préoccupons de peu de chose. Rassemblez en effet tout le personnel du sophisme et de l'utopie, joignez les maîtres aux adeptes : le nombre total ne sera pas grand, et les chances de la propagande ne paraissent considérables ni d'un côté ni de l'autre.

Mais qu'on n'oublie pas ce que nous avons dit du caractère intime du sophiste et de l'utopiste : le premier compose avec ses devoirs de conscience, le second déifie ses passions. Il en résulte que quiconque capitule avec sa conscience ou porte le joug de ses passions se rangera avec le sophiste ou le faiseur d'utopies, le jour où un intérêt commun liera cette grande classe avec ces deux minces coteries. Si, pour se rapprocher, on n'a pas d'intérêt de doctrine, on aura, ce qui est bien plus puissant, l'intérêt de complicité : de façon qu'à l'heure où le christianisme arborera d'une main plus ferme l'étendard sur lequel sont écrits ces mots : *Guerre aux passions*, ceux qui errent dans les ténèbres du vice se grouperont par l'impression électrique d'une émotion commune, et les hommes du désordre intérieur s'estimeront heureux de pouvoir mettre à leur tête ceux dont hier, en l'absence du danger, ils auraient repoussé les prétentions ou ridiculisé les rêveries.

Ici j'ai besoin plus que jamais que mon intention soit comprise. Dès qu'on entreprend d'appliquer les lois de l'expérience aux principes que le monde approuve, on n'est plus qu'un sermonneur incommode, un moraliste morose et dégoûté. Ne vaudrait-il pas mieux laisser des plaintes surannées, ces déclamations impuissantes aux habitudes de la chaire ? Marcher ainsi sur les brisées de la prédication, c'est manquer de convenance et de goût. Quand il s'agit de l'effet produit par les préceptes du monde, l'observation n'est plus de mise, à moins qu'elle n'adopte le ton d'une satire enjouée, ou d'une malignité légère : le monde a placé le ridicule en vedette pour garder ses avenues.

Et moi aussi je veux parler en homme de

monde, mais pour mettre mon expérience au service d'une vérité sans déguisement : je ne déclame pas, je me permets à peine de conclure ; j'ai la prétention de me maintenir dans les limites d'une rigoureuse exactitude.

Quand je parlerai de la *volupté*, tout le monde me comprendra ; il ne sera point question des faiblesses secondaires auxquelles entraîne la mollesse : je vais au cœur de l'homme civilisé, j'envisage cet attrait tout-puissant qui le saisit dans sa jeunesse, qui le poursuit dans l'âge mûr, qui l'attriste encore souvent dans ses derniers jours ; je désigne le sentiment impérieux qui a inspiré si souvent l'art et la poésie, cette part de nos penchants devant les priviléges de laquelle s'abaissent les droits de l'équité, de la bonne foi et de la générosité.

La volupté ainsi comprise a partout un grand empire ; mais elle a surtout régné en France, et veut y garder sa domination. Jusqu'ici, pour le faire, elle a fort habilement maintenu dans ses intérêts la plus saillante des prérogatives de notre caractère national, je veux dire la sociabilité.

La sociabilité a contribué à faire la France ; c'est sa gloire : elle en a encore une plus haute, celle d'avoir efficacement servi le christianisme. Il ne s'ensuit pas néanmoins que la sociabilité soit une vertu. Les anciens Egyptiens auraient eu une fable pour exprimer son caractère équivoque : ils l'auraient comparée à Nephthys, déesse ambiguë, image de la nature passive, attirée vers le bien comme vers le mal et passant alternativement de la couche d'Osiris à celle de Typhon.

Le christianisme a donné des lois à la sociabilité : il a fondé la liberté des femmes sur le principe de la pudeur ; il a voulu l'influence de leurs charmes tempérée par celle de leurs vertus ; il a prétendu enfin régler les rapports de plus en plus faciles des deux sexes dans les limites de réserve et de générosité, de chasteté et de protection. Mais le monde ainsi constitué par la loi chrétienne a trouvé trop pesant le joug des préceptes qui lui étaient imposés ; il a prétendu se créer une existence indépendante du christianisme : l'Evangile avait été, pour la sociabilité, protecteur, mais sévère ; le monde a cherché, par ses flatteries, à entraîner celle-ci dans sa cause, il lui a demandé d'embellir le vice et d'atténuer le scandale. De là est venue la lutte toujours vivante du christianisme et du monde.

En présence des entreprises du monde, le christianisme n'a pas renoncé à sa première victoire. Les progrès de la société l'ont trouvé vigilant, souple et ingénieux, comme la charité l'est toujours. A l'époque où la sociabilité fleurit dans tout l'éclat de sa grâce et de sa puissance, les efforts les plus sérieux furent tentés (on sait par qui) pour associer la pratique de l'Evangile aux mouvements du monde de plus en plus intimes et déliés. Des esprits austères crurent que c'était aller trop loin et compromettre le christianisme lui-même : ils réclamèrent énergiquement en faveur des prescriptions rigides de la théorie. Que fit le monde ? Il prit parti pour la rigueur contre l'indulgence, pour la roideur contre la souplesse, pour le passé contre l'avenir. Il y eut alors dans les cloîtres une théologie qui apprenait à ne pas désespérer du monde : il en régna une dans les salons qui jetait l'anathème sur toute tentative de transaction entre la perfection divine et la faiblesse humaine. Le profit de cette tactique était tout clair : on plaçait ainsi le christianisme dans une région idéale où les forces ordinaires étaient incapables de monter, où les forces supérieures se perdaient dans le désespoir et la crainte, et le grand nombre en conclut que, quand on n'était pas des saints, il était mieux de s'en tenir à la morale du monde.

Mais cette morale, dégagée de sa lutte perpétuelle avec le christianisme, ne pouvait que tomber dans l'extrême de la corruption : de là le XVIIIe siècle.

La volupté avait toujours trouvé dans l'inégalité des conditions sa plus sûre auxiliaire : le XVIIIe siècle, pour s'assouvir, en outra les conséquences. Dans une société qui avait de plus en plus la conscience de ses droits, une telle conduite était insensée. Mais comment s'arrêter sur cette pente, quand les derniers scrupules ont disparu ? Les gens qui prétendaient régénérer l'espèce humaine étaient souvent ceux-là même qui, par leur contact, répandaient la dégradation autour d'eux. Faire disparaître, au moyen d'une morale corruptrice, dans les femmes de tous les rangs, les dernières traces d'une éducation chrétienne, les dernières protestations de la pudeur, tel était le but poursuivi avec acharnement par les hommes que distinguaient l'éducation et la naissance. Dans les classes inférieures on tentait la misère, on effrayait la faiblesse, on tuait le respect et on engendrait le mépris ; dans les rangs élevés on tarissait au cœur des mères le sentiment de la nature et du devoir ; on avait su rendre ridicules les affections légitimes, et indifférentes les actions honteuses.

Sans doute une pitié profonde nous saisit quand nous voyons, dans nos jours néfastes, la promiscuité des supplices ! On sait que, quand de pareilles expiations s'accomplissent sous la main de Dieu, ce ne sont pas d'ordinaire les victimes les moins pures qui succombent. Quel est pourtant le chrétien qui, au souvenir de ces jours où une tourbe féroce allait tremper ses mains dans le sang de ses maîtres de la veille, refuserait d'associer la mémoire des années pendant lesquelles le peuple avait payé au minotaure aristocratique un tribut si humiliant et si cruel ?

De nos jours la volupté a tout perdu en voyant disparaître l'inégalité sociale, sa fidèle complice. Tout est changé autour de nous : le progrès croissant du bien-être, l'extension de la propriété donnent de jour en jour aux classes populaires un sentiment plus distinct de leur propre valeur. Il faut descendre bien bas aujourd'hui pour ne plus trouver une famille. Le progrès de l'éduca-

tion, l'association du peuple aux jouissances élevées, cet instinct du goût, si naturel aux femmes françaises, et qui leur fait franchir avec une rapidité merveilleuse la distance qui sépare la grossièreté de l'élégance, toutes ces causes qui ne feront que s'étendre et se développer donnent aux rapports des deux sexes une physionomie nouvelle, et placent la volupté, avec ses vieux préceptes, dans une situation de plus en plus embarrassante.

Il est clair que si le christianisme triomphait, avec la liberté actuelle des femmes, la volupté serait vaincue. Elle le sait, et c'est pourquoi elle a voué au christianisme une haine si profonde. Cette antipathie n'est pas la même pour tous les âges. Quand le feu des passions s'est amorti, quand l'illusion a cédé la place au repentir, le renoncement à la volupté s'accomplit sans beaucoup de peine; mais pour un sectateur qu'elle perd au déclin de la vie, elle en gagne un autre à son début; elle règne surtout sur la virilité, qui emploie au profit du plaisir le désabusement de la jeunesse.

Voyons pourtant si le christianisme mérite seul l'aversion dont on l'honore, ou si plutôt il ne suffit pas de l'état actuel des relations sociales pour aggraver la condition de la volupté.

Je l'ai déjà dit, la matière à séduction manque dans les classes inférieures; il y a là des prétentions qui ressemblent à de la dignité, un sentiment des droits où manque encore trop souvent celui du devoir, de l'habileté chez les femmes qui n'ont pas la vertu, un instinct de ruses, de précautions, de manœuvres qui transforme fréquemment une défaite passagère en une victoire définitive. Tel qui s'était posé en don Juan a fini par épouser une couturière.

Le monde plus relevé n'offre pas beaucoup plus de ressources. Les familles se ferment, les occasions de rencontre sont plus rares; le désœuvrement des femmes diminue; les devoirs de la maternité ont pris un empire illimité sur elles. Sans doute, si des calculs étrangers au bonheur des femmes ne présidaient pas à la plupart des mariages, l'amélioration des mœurs serait plus rapide; mais s'il y a moins de femmes heureuses de leur vertu, moins de maris fidèles par tendresse qu'on n'aurait droit de le désirer, les chances de chute n'en diminuent pas moins d'une manière assez sensible pour frapper tous les yeux.

Quelles que soient l'insouciance et la frivolité des classes riches, la nécessité de justifier la richesse aux yeux de ceux qui ne la possèdent pas finit par convaincre tout le monde. On sacrifie beaucoup à cet instinct de conservation. Les œuvres de charité que les femmes s'imposent prennent une place considérable dans leurs habitudes, et, en s'alliant avec les devoirs de famille, donnent à leur vie une gravité tout à fait inconnue à la société du XVIIIe siècle.

C'est dans un monde ainsi renouvelé que se présente le jeune voluptueux, avide d'émotions, léger de scrupules, gâté par les romans et dupe des hâbleries des voluptueux émérites. Le plus grand bonheur qui puisse lui arriver, c'est de se promener quelque temps de déceptions en déceptions sans en venir à un éclat fâcheux, à une chute éclatante! car le monde lui-même ne sait plus ce qu'il veut. Il a de vieux encouragements pour le désordre et de nouveaux principes pour la dignité des ménages; à ses yeux, la faiblesse est la loi de la femme, et l'inflexibilité est le devoir de son époux. Il commande à ses écrivains favoris des romans, images idéales de la société comme il l'entend, romans dans lesquels la passion est toujours irrésistible et la catastrophe toujours sanglante. Je me figure l'apparition subite de ces tragédies domestiques au milieu du siècle dernier. Notre temps a une manière de divertissement qui fait frémir.

Ou je me trompe fort, ou le bon sens indique une autre marche à suivre que par le passé pour initier les jeunes gens aux choses de la vie. C'est leur rendre un fort mauvais service que de les livrer encore aux menteries des prédicateurs de désordre. On reconnaîtra peut-être que l'innocence et la pureté n'ont pas de si grands inconvénients pour de jeunes âmes. On ne poussera plus à la corruption sous le prétexte qu'il faut que jeunesse se passe. La discipline chrétienne enfin, avec sa patience inaltérable, son indulgence sans bornes, son attrait tout-puissant, entrera dans les règles de la vie commune, comme la plus raisonnable, la plus douce et la plus sûre.

La logique irrésistible de ce résultat est ce qui désespère la volupté : elle repousse avec fureur ce qui lui enlèverait ses dernières ressources. A mesure qu'elle sent le terrain se resserrer autour d'elle, elle s'agite et s'en prend au christianisme, à sa dureté, à son hypocrisie, d'une mésaventure qui, sans lui, serait tout aussi inévitable et beaucoup plus cruelle.

XIV. — *Quels sont les vrais périls pour la société actuelle.*

Les barbares ont pénétré dans la cité de Trèves; ils ont forcé ses murailles; ils ont surpris le peuple rassemblé dans l'amphithéâtre. Le pillage, l'incendie, le massacre ont signalé leur présence : chargés d'or et couverts de sang, ils sont enfin rentrés dans leurs forêts. Cependant, ce qui n'a pas péri de ce peuple a relevé la tête; on le voit reparaître dans les rues, sur les places. Quel signe donnera-t-il de son existence? Où court ce reste de foule? Va-t-il relever les murailles, armer les remparts, organiser la résistance contre une nouvelle invasion?

Le peuple de Trèves retourne à l'amphithéâtre : il demande à grands cris le rétablissement des largesses et des spectacles. Assis à la place que souille encore le sang de ses proches, il réclame des bêtes et des gladiateurs; mais les coffres sont vides, les lions sont morts, les magistrats ne peuvent rétablir les spectacles. Le peuple frémit, i

s'ameute, il menace; les magistrats vont succomber sous sa colère, à moins pourtant qu'ils n'aient sous la main quelque prêtre de la religion proscrite, quelque vierge chrétienne, quelque soldat qui ait refusé de sacrifier sur l'autel de la victoire. A cette nouvelle, l'émotion du peuple se transforme en une joie furieuse : à la mort, à la mort ces Chrétiens de mauvais augure, ces ennemis de l'empire! Cherchons dans leurs entrailles le présage du retour de la fortune : il n'y a qu'un moyen d'éloigner les barbares : c'est de punir les Chrétiens.

Qu'est-ce à dire? La terreur qu'inspirent en ce moment les Chrétiens est-elle plus raisonnable et plus digne d'un peuple civilisé que celle des habitants de Trèves? N'avons-nous pas comme eux nos barbares, nos dangers et nos ruines?

Je prie les personnes pieuses, modérées, respectables à tous égards, qui partagent les terreurs excitées en ce moment contre l'Eglise, de s'interroger elles-mêmes sur l'objet de leurs craintes et d'en envisager de sang-froid l'exagération inouïe.

Nous vivons dans une société malade. On a jeté à pleines mains l'instruction au peuple; les lumières ont marché plus vite que les mœurs, et aujourd'hui il est bien prouvé que l'accroissement des connaissances a amené celui de la corruption. Le danger qui résulte du progrès des manipulations matérielles, ce danger qui excite tant d'appréhensions, n'est qu'une image et en grande partie une conséquence de celui qui existe dans les régions morales de la société. Chaque fois qu'un rayon de lumière pénètre dans les rouages du mécanisme social, on y constate l'affaiblissement du sens moral dans toutes les classes, et les choses en viennent au point que, dans certains jugements criminels, les notions du bien et du mal semblent réparties d'une manière à peu près équivalente entre les accusés, les témoins, les avocats et les jurés. Les maximes éhontées de l'intérêt règnent tyranniquement sur les consciences; c'est aujourd'hui une sorte de phénomène qu'un commerçant délicat, qu'un homme d'affaires scrupuleux et désintéressé : la fortune, en s'accroissant, tombe dans des mains indignes ou grossières; l'argent a créé la seule aristocratie au monde qui se soit crue dispensée de se légitimer par l'élévation des sentiments. On n'a plus le respect, on ne l'inspire à personne; nul contre-poids à l'envie qui dévore les classes inférieures; nous sommes environnés de haines qui s'organisent dans l'ombre, sous l'influence de prédications insensées; les doctrines de la matière ont des apologies et des encouragements pour tous les crimes, depuis ceux que colore un prétexte politique jusqu'à ceux qui relègnent les devoirs de la famille parmi les chimères spiritualistes.

Tels sont les faits, dans leur effrayante réalité; mais ce n'est pas là ce dont on s'inquiète : on dort d'un sommeil paisible, la tête inclinée sur ce volcan. Pour qu'on se réveille, pour qu'on se trouble, il faut quelque chose de bien plus grave, il faut le fantôme du *parti prêtre* et des Jésuites.

Nous connaissons tel citoyen recommandable, lequel, à force de vivre au milieu des émotions et des symptômes, s'est fait une habitude de calme et d'insouciance; vous le trouverez de glace aux révélations les plus effrayantes, aux prédictions les plus sinistres. *Le monde va de soi-même :* avec une telle sentence, nos fatalistes modernes ont réponse à toutes les craintes. Mais ce sang-froid, cette indolence, cette philosophie pratique disparaissent dès qu'il s'agit du *parti prêtre;* alors on se tourmente, on a des sueurs froides en trouvant dans son journal les preuves palpables de la conspiration.

Est-il possible qu'il en soit toujours ainsi? Quelque progrès que fasse la démoralisation publique, le nombre des gens intéressés au maintien de la loi chrétienne est toujours très-considérable; ceux qui, dans le fond de l'âme, en réclamant l'empire, seraient-ils en minorité dans notre pays, ils formeraient encore un de ces groupes à qui le triomphe n'échappe que quand il se condamne lui-même à la défaite.

Mais ces forces qui, réunies, seraient irrésistibles, on les divise, on les tourne les unes contre les autres par une défiance habilement semée. Les moindres ardeurs, les erreurs de langage, les promptitudes si naturelles au caractère national sont exagérées avec art et présentées comme des crimes. Il suffit qu'on se pique de modération et de sagesse pour devenir un instrument docile entre les mains de ceux qui ont relevé contre la religion les vieux affûts de la philosophie.

En voyant depuis combien de temps et avec quel succès les mauvaises passions ont exploité en France les sentiments de modération (tranchons le mot, combien de fois les modérés ont été dupes), je me suis demandé si la modération, comme l'entendent la plupart des hommes, n'était pas une des formes les plus déliées de l'orgueil, et si à ce titre une punition particulière n'y était pas attachée.

Un grand problème est aujourd'hui posé. Quand on envisage l'état actuel de la société, je l'ai déjà dit, on se sent pris de désespoir. Nous semblons marcher vers une décadence byzantine, c'est-à-dire que nous perdons peu à peu ces éléments de sincérité, de dévouement et de force sans lesquels l'existence d'une nation est impossible.

Cependant les ressources qui nous restent sont encore considérables : bien que l'enivrement déterminé par les perfectionnements matériels soit en partie cause de nos maux, il y a là un principe de vie qui ne demande qu'une meilleure direction pour devenir salutaire. L'esprit militaire est intact, la justice civile est bien rendue; le dévouement à l'Etat, presque toujours méconnu et mal récompensé, a souvent la grandeur d'un sacrifice; les vertus de famille, quoique exagérées, n'en sont pas moins

une préparation heureuse à des vertus plus méritoires; la charité est active et féconde; les instincts généreux luttent contre les grossières maximes de l'intérêt, un peu à l'aventure sans doute, mais avec énergie et persévérance; enfin il n'y a pas jusqu'au sentiment vaniteux et désordonné que la nation a d'elle-même qui ne présente un symptôme favorable : de deux choses l'une : si ce n'est pas un signe de dissolution (et nous ne pouvons le croire), c'est assurément une garantie d'avenir.

Qu'arrivera-t-il de ces contrastes? Est-ce la mort, est-ce la vie qui prévaudra? La religion seule peut convertir la fermentation actuelle en un vin généreux et durable.

Les éléments religieux sont quelque chose en France : tout le monde aujourd'hui s'en aperçoit; mais la guerre qu'on leur a déclarée peut les morceler et les affaiblir. *Diviser pour détruire*, tel est le mot d'ordre des adversaires du christianisme. Il y a donc quelque chose de fatal dans la disposition de ceux qui font taire en eux-mêmes les sentiments de la religion par crainte ou par scrupule. Il est temps qu'une union étroite cimente l'accord de tous les intérêts religieux. Si Dieu est avec l'Eglise (ce qu'il faut croire, sous peine de n'être plus chrétien), d'où vient qu'on redoute l'Eglise? Trouve-t-on quelque chose de violent dans le cri d'alarme qu'elle a jeté : le meilleur moyen de lui rendre le calme, c'est d'adhérer à ses lois, c'est de lui faire voir le nombre et le courage de ses enfants. En vérité, on exige trop des hommes, quand on leur impose la modération sans la confiance.

Un autre effet non moins déplorable de ces abstentions scrupuleuses et timides, c'est de réduire le concours religieux à des vœux isolés et individuels. On méconnaît ainsi la prérogative la plus féconde de l'Eglise catholique. Ses œuvres à elle sont permanentes et gigantesques, parce qu'elles sont collectives. Notre temps croit avoir inventé l'esprit d'association; il l'applique du moins avec quelque succès dans l'ordre matériel. Mais il y a bien des siècles que le catholicisme a mis ce principe tout-puissant à l'épreuve; avec son concours il a dompté les barbares, transformé les mœurs, fécondé le sol, conjuré la tyrannie, répandu l'Evangile dans tout l'univers; il l'offre encore, avec son éternelle jeunesse et son énergie inépuisable, à la société pleine d'angoisses et de mystères qui est née de la révolution.

Il me reste à faire voir avec quelle merveilleuse justesse les associations catholiques s'adaptent à toutes les difficultés de notre état social.

XV. — *De la légitimité des associations religieuses : caractère suprême de leur mission.*

Il y a deux manières de démontrer au monde actuel le besoin qu'il a des associations religieuses : on peut se faire humble devant lui, ou protester contre son aveugle tyrannie; on peut lui demander grâce ou justice.

A coup sûr, de ces deux voies la première n'est pas celle que je veux suivre. Personne au monde, on le verra bientôt, n'est plus convaincu que je ne le suis de l'utilité pratique de la vie religieuse; mais cette considération n'est pas la principale, et ce serait abaisser la religion que de la faire descendre à se justifier par des motifs accessoires. Entre les principes souverains qui régissent la société civile et les lois plus hautes encore qui dirigent la conscience chrétienne, les institutions catholiques occupent, ou du moins devraient occuper, une position inattaquable.

La société civile, s'étant émancipée de la religion et du sacerdoce, a par cela même prononcé leur émancipation. Les charges de la liberté de conscience doivent être égales pour le chrétien et pour celui qui ne veut pas l'être. L'exercice de cette liberté condamne le chrétien à des sacrifices cruels : il voit rendre à l'erreur les mêmes honneurs, des honneurs souvent plus grands qu'à la vérité; la perte des âmes organisée en un système permanent se retranche derrière des garanties qu'il a promis de respecter; dans les circonstances souvent les plus essentielles, il est contraint d'abandonner la conduite des hommes à des principes neutres dont il connaît au fond l'impuissance et la vanité. En compensation de ces sacrifices, c'est bien le moins qu'il puisse agir d'une manière indépendante.

Sans doute la liberté de conscience a ses limites légales, comme tout autre liberté : on ne peut, au nom d'une idée religieuse, troubler l'ordre ou braver la morale publique; mais le catholicisme, qui est l'ordre à sa plus haute puissance et qui professe la plus pure morale, ne saurait être atteint par aucune restriction légitime.

Je sais bien que tout le monde ne l'entend pas ainsi : on n'épargne pas la morale catholique, on représente l'Eglise comme une cause de désordre. Il y a des hommes pour qui le costume des religieux catholiques est une occasion de scandale, et si le prêtre voulait montrer en dehors du temple les plus augustes symboles de notre culte, on n'hésiterait pas à lui déclarer qu'il outrage publiquement la conscience du protestant ou du juif. Mais ces misérables chicanes ne valent pas l'honneur d'une réfutation : les esprits qui s'en laissent préoccuper ne sont pas de ceux que je voudrais convaincre.

On ne s'en tient pas toujours à d'aussi frivoles objections. On se fait une arme du droit incontestable de surveillance qu'a l'Etat sur des associations dont l'empire peut devenir à chaque instant l'occasion d'un danger public. Est-ce une raison, néanmoins, pour placer les institutions de l'Eglise en dehors du droit commun?

L'Etat, à chaque instant, éprouve la nécessité de s'appuyer sur les associations religieuses, et ce serait pour lui une condition par trop dure que l'obligation d'appliquer

en toute occurrence l'arrêt de proscription prononcé par les lois révolutionnaires contre les congrégations, *même celles qui ont bien mérité de la patrie* (loi du mois d'août 1792); aussi a-t-il introduit peu à peu dans la pratique un arbitraire plus favorable à l'existence des associations. Quelquefois, pour rassurer les catholiques, on soutient que le gouvernement a le droit de les autoriser toutes; mais le despotisme même d'une d'une telle faculté n'est-il pas incompatible avec les principes fondamentaux de notre droit politique?

D'autres alors, avec une apparence de raison, soutiendront qu'il est plus *légal*, dans la rigoureuse acception du terme, de s'autoriser contre les congrégations des lois révolutionnaires, qui n'étaient pourtant qu'un prélude à la destruction du catholicisme; et comme si cette terrible légalité ne suffisait pas, on trouvera des tribunaux qui consentiront à comprendre, dans les limites de l'autorité dictatoriale dont une loi de circonstance a investi le gouvernement à l'encontre des associations politiques, les associations religieuses dont l'origine et l'intention sont tellement différentes. L'Etat, même en favorisant certaines congrégations, ne peut donc leur garantir la sécurité dont elles ont besoin, puisqu'il n'a pour les protéger qu'un arbitraire contestable, et qu'au moindre caprice il peut se tourner contre elles.

Chaque pas que la société fait dans la voie du droit commun est pour elle un progrès. Peu à peu les réserves partielles seront retranchées comme les étançons d'un édifice qui s'achève. Apparemment, alors, les congrégations, instruments nécessaires du catholicisme, ne seront pas rangées parmi les causes de désordre pour lesquelles le droit commun, c'est d'être interdites.

Ainsi donc, pour résoudre la question qui nous occupe dans un sens favorable au catholicisme, il ne sera pas nécessaire d'entrer dans l'intelligence de ses institutions, et tout esprit éclairé et loyal sera forcé de concéder l'exercice, ou immédiat ou très-prochain, du droit d'association religieuse, comme une conséquence des principes de notre constitution.

Si l'on demande ensuite au catholique en quoi réside l'utilité suprême de la vie religieuse, il ne doit pas invoquer d'autres règles que celles qui découlent du fond même de la religion. La prière est-elle effective? Gagne-t-elle en force par l'union de ceux qui prient? La chute et la rédemption sont-elles collectives? La solidarité des hommes devant Dieu peut-elle être mise en doute? Si ces bases de notre foi sont concédées, personne n'a plus le droit de demander à quoi servent des hommes qui se dévouent pour les autres, et qui offrent pour eux une prière et un sacrifice perpétuels.

On se gardera donc d'établir une distinction entre les congrégations actives et celles qui ne le sont pas; on n'exaltera pas les unes aux dépens des autres; on ne flétrira pas comme des anomalies dangereuses le mysticisme et la contemplation. Dieu, dans l'Evangile, a consacré formellement la supériorité de la vie contemplative; et ceux que dans le cours des siècles il a marqués de son sceau de prédilection, ceux auxquels il a assigné *la meilleure part*, n'ont jamais été méconnus par l'Eglise. Les vraies vocations sont plus rares dans cette voie que dans les autres. On s'est fait une règle de les soumettre, avant de leur rendre hommage, à de rudes épreuves; mais partout où la conscience catholique a régné, les hommes de bien ont jugé les vrais mystiques et les grands contemplatifs de la même manière que Jésus-Christ. Dans cet ordre d'idées, la congrégation en apparence la plus inactive, pourvu que la ferveur s'y maintienne et que la prière ne cesse de monter au ciel avec tous les mérites du sacrifice, pourra à juste titre être considérée comme la plus utile aux hommes et la plus méritoire devant Dieu.

C'est renoncer à l'Evangile que de faire l'apparence d'une concession sur ce point capital.

XVI. — *De l'utilité pratique des associations religieuses. Effets de la pauvreté volontaire.*

Après ces explications indispensables, nous pouvons aborder sans équivoque et sans crainte les questions qui se rapportent à l'utilité pratique, telle que tous les hommes l'admettent et la comprennent.

Si l'on cherche donc en quoi, après l'efficacité de la prière, les congrégations religieuses sont le plus généralement utiles, on trouvera que c'est dans l'honneur qu'elles font rendre à la pauvreté.

Il ne faut pas se dissimuler qu'on entre ici dans une contradiction flagrante avec l'esprit du siècle, avec ses lois, avec l'objet de ses tentatives incessantes.

La France issue de la révolution a eu la prétention de détruire la mendicité par les voies administratives. Napoléon l'a voulu, et l'adulation n'a pas craint de proclamer, avant l'expérience, qu'à la voix du maître la mendicité avait disparu. En attendant, et par surcroît de précaution, on l'a rangée au nombre des délits. Tous les jours nous voyons traîner devant les tribunaux des malheureux coupables d'avoir eu faim. A chaque fois la conscience publique se soulève, mais le juge est forcé d'appliquer la loi.

Cependant, sur les ruines des premiers décrets de mendicité, la confiance administrative continue de s'épanouir. Dans certaines provinces, on trouve à la porte des villes des écriteaux qui annoncent que, dans les limites de la commune, *la mendicité est interdite*. Là, sans doute, celui que l'isolement, l'âge et les infirmités privent de tous moyens d'existence a son numéro de recollement. Au nom de l'ordre, et pour la parfaite tranquillité de ceux qui possèdent, il devra rompre tout commerce avec ses concitoyens; et, pour obtenir sa maigre subsistance, il se laissera traiter comme un bétail inutile par

quelque distributeur salarié; il saura qu'on attend sa mort pour soulager d'autant la commune. Pas un regard de commisération ne s'arrêtera sur lui, pas une parole fraternelle ne descendra dans son cœur. Parvenu à un tel degré d'humiliation, pour supporter la vie, il faudra qu'il se ravale au niveau de la brute.

Et cependant la mendicité continue de s'abriter sous l'aile de l'Eglise. A la porte du temple, les pauvres tendent la main; au dedans, c'est le prêtre lui-même qui mendie pour l'indigent; une autre fois, ce seront des femmes comblées des biens de ce monde qui demanderont l'aumône à genoux.

Telle est la tradition que l'Eglise a scrupuleusement conservée. On lui reproche d'encourager la fainéantise et d'entretenir la pauvreté par des libéralités indiscrètes. L'économie politique la condamne; l'administration s'offense de voir son action contrariée par le sacerdoce. Qui videra ce grand procès? Qui prononcera entre l'Eglise et le monde?

Il y a déjà longtemps que nos voisins ont cherché à organiser l'administration des secours publics. La mendicité chrétienne a disparu de l'Angleterre avec le catholicisme : les pauvres ont été exilés de la cité comme des bouches inutiles, et on les a parqués ainsi que des lépreux, comme si leur contact devait souiller les autres hommes.

Alors a commencé une misère inouïe, à laquelle les souvenirs de l'esclavage antique n'offrent peut-être rien d'équivalent. Dieu avait ouvert à ce peuple les sources de la richesse; il lui permettait la plus haute des expériences de la grandeur humaine; il lui donnait ce qu'aucune nation n'avait possédé à la fois : la gloire des armes, celle des lettres, la grandeur scientifique, la supériorité dans le commerce et l'industrie; il lui amenait des flots d'or de tous les points du globe : et, à mesure que s'augmentait l'opulence, l'abîme de la pauvreté se creusait. Aujourd'hui, le plus riche et le plus puissant empire du monde renferme la population la plus dégradée qui soit sous le soleil. De la taxe des pauvres on a passé aux maisons de travail. Là se consume aussi promptement que possible, sans que l'humanité extérieure en soit trop affectée, l'existence d'êtres rejetés, à qui les calculs d'une avare protection ne pardonnent pas de rester vivants.

Telle est, au reste, la stricte conséquence de la sorte d'opinion qui règne dans cette contrée : les hommes n'y sont pesés qu'au poids de l'or. Quiconque, pouvant s'enrichir, ne travaille pas à sa fortune est un insensé; quiconque l'a perdue ou est incapable de la faire ne vaut pas un regard de ceux qui possèdent. C'est être *respectable* que d'avoir beaucoup d'argent.

Une telle perversion de la morale, accomplie au profit de la richesse, nous paraît odieuse. Mais patience! notre tour arrive, et si la lèpre qui commence à ronger la société française gagne du terrain, il ne faudra pas trente ans pour que nous ayons cessé de placer le désintéressement au nombre des vertus. A l'heure qu'il est, il y a encore en France des pauvretés glorieuses. Un homme a été sur le point de diriger une révolution, uniquement parce qu'il avait su se contenter de 6,000 livres de rente. Mais ce qui était possible il y a quinze ans l'est-il encore aujourd'hui? Je le souhaite plus que je n'y crois.

Depuis qu'il s'est organisé des gouvernements forts et réguliers, les hommes ont senti la nécessité de ne point abandonner à la richesse la direction morale de la société. Les plus puissantes républiques de l'antiquité, Sparte et Rome, ont fait de la pauvreté le pivot de l'édifice social. Ces peuples n'ont cessé de grandir tant qu'ils ont été pauvres, et la richesse a porté une atteinte mortelle à leur puissance. Mais les moyens qui faisaient la grandeur antique n'ont plus rien de commun avec nos idées; le christianisme a mis fin à ces systèmes où l'indigence soutenait l'orgueil et justifiait la cruauté.

Dans les temps modernes, la constitution somptuaire de la société a encore rencontré des partisans. C'est surtout depuis leur séparation d'avec le catholicisme que plusieurs cités chrétiennes se sont efforcées de soutenir leur discipline intérieure par la proscription du luxe et la sévérité externe des mœurs. Notre Sully nous représente les préjugés qui existaient à cet égard parmi les protestants français du XVIe siècle. Son dissentiment avec Henri IV est complet sur la question de l'industrie. Il croit qu'en encourageant l'agriculture on fait au peuple tout le bien possible; il considère la manufacture des objets de luxe comme une source de corruption. Quant au roi, joignant à son bon sens naturel le bon sens bien plus remarquable encore qu'il a puisé dans le catholicisme, il laisse dire son ministre et favorise la fabrique des tissus somptueux.

Les raisons à donner en faveur du luxe ont leur importance, et l'on ne manque pas aujourd'hui de bouches empressées à les faire valoir. Nous entendons répéter à chaque instant que les dépenses du riche nourrissent l'indigent; qu'il ne se donne pas dans nos villes une grande fête sans que l'artisan s'en ressente. Cela est vrai, si l'on envisage les choses d'un seul côté. Mais n'y a-t-il pas aussi le revers de la médaille? Quand une fois on est lancé dans le chemin du luxe, il est bien rare qu'on se modère. Le cœur s'endurcit à mesure que la vanité s'exalte. Et, d'ailleurs, qui oserait scruter les honteuses capitulations, les vils calculs au moyen desquels on cherche à satisfaire des besoins d'autant plus impérieux qu'ils sont factices?

Le catholicisme n'a jamais montré d'inclination pour les lois somptuaires; il les sait inutiles, il en connaît le danger. Dès les premiers siècles, le culte a fait usage de vases précieux et d'étoffes magnifiques. Cet éclat extérieur n'a point été limité à la religion : il a été permis au luxe de rehausser l'éclat des grandeurs de la terre. Saint Louis,

si simple de sa personne, tenait des cours plénières dont l'opulence était célébrée par toute l'Europe. Les fêtes splendides n'ont donc rien d'antipathique à la morale du catholicisme, et les chefs de l'Eglise n'ont éprouvé aucun scrupule à y paraître entourés d'une richesse correspondante à celle des princes et de l'Etat.

L'histoire du développement de l'industrie de luxe en Europe est en harmonie avec ces observations. L'établissement des manufactures de soie et autres tissus précieux a eu lieu dans des pays directement soumis à l'influence du saint-siége, la Sicile et la Toscane, et l'on ne peut douter que les souverains Pontifes n'aient vu avec satisfaction l'abolition du tribut que l'Europe catholique payait aux manufactures de l'Orient.

Le catholicisme admettait donc le luxe; mais il en connaissait les mauvaises tendances, et ne négligeait rien pour les combattre. Cette dernière tâche aurait été sans doute au-dessus de ses forces, si l'Eglise n'eût eu à sa disposition que de stériles avertissements, placés dans la bouche d'un clergé qui participait aux progrès de la richesse. La prédication restait impuissante sans l'exemple. L'Eglise plaça, en regard du luxe, la gloire et en quelque sorte l'apothéose de la pauvreté.

L'indigence volontaire vint se placer entre l'orgueil impitoyable de la richesse et le désespoir abruti de l'extrême besoin; elle interdit au riche la critique dédaigneuse et sans pitié des causes de la misère; elle releva le pauvre de l'humiliation qui pèse sur lui quand il est forcé de recourir à la compassion des autres hommes. Les ordres mendiants formèrent donc l'anneau qui joint les deux points extrêmes de la société, séparés par un abîme dans les pays non catholiques.

Cette révolution s'accomplit à son temps dans le catholicisme : tant que des fléaux inouïs s'appesantirent sur les nations chrétiennes, tout ce que la vie religieuse donnait d'union, de prévoyance, de force et d'activité aux disciples de saint Benoît, rendait leur condition infiniment préférable à celle des autres hommes. Les pauvres volontaires étaient les riches d'alors : comment les monastères auraient-ils pu s'alimenter du superflu d'une société qui ne possédait rien d'assuré? La propriété foncière était la première condition d'existence; autour des domaines ecclésiastiques, les populations s'abritaient contre la tempête : tant que les calamités durèrent, la richesse des ordres étaient trop réellement le patrimoine commun de tous les hommes pour qu'elle engendrât la corruption.

Les choses changèrent d'aspect quand la sécurité générale fut rétablie, et surtout dès qu'à la suite des croisades l'industrie eut pris pied dans la société catholique. Alors on vit diminuer à la fois la vertu et l'utilité des ordres propriétaires, et l'Eglise recourir à la mendicité volontaire comme à une ressource désormais essentielle.

Quels que soient les préjugés dont les ordres mendiants sont l'objet, j'ose affirmer, sans crainte d'être démenti par ceux qui ont étudié de près la matière, que l'homme souffre moins de la misère dans les contrées catholiques où les institutions monastiques du XIIIe siècle n'ont reçu aucune atteinte. Le sort du pauvre est beaucoup plus tolérable en Italie que partout ailleurs; il en était de même de l'Espagne avant les dernières révolutions. Pour savoir à quel degré la misère peut parvenir, je l'ai déjà dit, il faut passer dans les Iles Britanniques.

XVII. — *De la* fainéantise *catholique.*

Il me semble que je ne puis aller plus avant sans dire quelques mots des préjugés universellement répandus sur les effets produits parce qu'on appelle la *fainéantise* des moines et de la population des pays où le monachisme domine. On oppose communément l'activité industrielle et commerçante des pays protestants à l'inaction des pays catholiques, et beaucoup d'esprits restent sous l'empire des conséquences qu'on tire de ce contraste.

C'est de la Hollande convertie au protestantisme que part le grand mouvement colonial et commercial du XVIIe siècle. La Hollande, à son tour, n'est éclipsée que par l'Angleterre, protestante comme elle; dans cette dernière contrée, il semble que la semence de la réforme fasse pousser les millions. Si vous voyagez en Suisse, l'activité succédant à l'indolence, l'aisance qui remplace la pauvreté, vous avertissent, dit on, que vous passez d'un canton catholique dans un canton protestant. L'Espagne aussi était autrefois couverte de manufactures florissantes; mais elle s'est volontairement privée de cette source de richesses quand le fanatisme a chassé de la Péninsule les populations musulmanes. L'expulsion des protestants sous Louis XIV a été un signal de ruine pour l'industrie dont Colbert avait doté la France.

Il résulterait de ces observations, si elles étaient exactes, que toute croyance serait favorable à l'industrie, excepté la croyance catholique.

Mais le contraste qu'on a cherché à établir sous ce rapport entre les catholiques et les protestants est plus spécieux que réel.

Quand on veut s'affranchir du joug des généralités trompeuses, on doit, dans cette question comme dans toutes les autres, se rendre un compte exact des conditions spéciales dans lesquelles se sont trouvés chaque pays et chaque siècle.

Avec cette simple précaution, on voit bientôt s'écrouler tout l'échafaudage des accusations intentées au catholicisme. En Espagne, deux causes ont tari la source du travail : d'abord le préjugé nobiliaire, ensuite l'or du nouveau-monde. Une nation créée par la guerre devait s'en tenir à l'épée et laisser dédaigneusement le travail manuel aux vaincus. A peine le peuple espagnol était-il maître de son territoire qu'une carrière immense s'ouvrit à son activité par la

découverte de l'Amérique. Les simples soldats y devinrent des fondateurs d'empire. L'illusion de l'or acheva l'impression d'orgueil produite par la conquête. Avec l'inépuisable abondance des métaux précieux, on crut avoir conquis une source de richesses bien supérieure à celle que produit si péniblement l'industrie. L'espagnol se sentit dès lors deux fois plus gentilhomme qu'auparavant, et comme la grandeur de la carrière répondait à celle de ses idées, ils ne se ressouvint que du conseil du poète :

Tu regere imperio populos, HISPANE, *memento.*

Quand on parle de l'Italie actuelle, on oublie ce qu'elle a été à une époque où certes l'influence du catholicisme comptait pour quelque chose. Au XIVe siècle, les éléments destructeurs qui depuis ont perdu l'Italie, l'incrédulité, la corruption des mœurs et le machiavélisme, exerçaient déjà leurs ravages, mais l'influence en était encore combattue par les efforts de la religion. Tant que la lutte fut égale, la nation italienne, déjà douée de tant de supériorités, fut la première du monde en fait de commerce et d'industrie. Cette prépondérance cessa avec celle de l'Eglise : l'Italie dévolue à la servitude devint la proie des mauvais gouvernements et des mauvaises lois. C'est une souveraine injustice que d'imputer au catholicisme la décadence d'un pays où son influence a seule été salutaire.

Quant à la France, les désastreuses conséquences que la révocation de l'édit de Nantes a produites sont trop réelles pour qu'il soit nécessaire de les exagérer, comme on le fait si souvent. Parce que de nombreuses colonies d'ouvriers protestants, fuyant la persécution religieuse, portèrent dans des pays étrangers des manufactures dont la France avait été jusque-là exclusivement en possession, est-ce à dire pour cela que l'industrie française ait été anéantie? Déprimée pendant les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, on la vit au contraire se relever dans le XVIIIe siècle, dès que les circonstances devinrent favorables. Ce ne furent donc pas tous les ouvriers qui s'expatrièrent, mais seulement une partie des ouvriers, et si l'émigration porta principalement sur l'industrie, c'est qu'entre les protestants français ceux qui vivaient du travail de leurs mains devaient éprouver moins de répugnance à quitter le sol de la patrie. L'artisan est nomade de sa nature : il emporte avec lui toute sa richesse; quoique nous ne proscrivions plus personne, ne semons-nous pas encore des ouvriers partout l'univers?

Ainsi donc, il n'est nullement prouvé que l'industrie soit plutôt protestante que catholique

Nous devons pourtant convenir qu'il existe, par rapport à l'activité matérielle, une différence assez grande entre les pays soumis à l'influence de chacune de ces religions. On remarque plus de quiétude, moins d'animation fébrile dans les contrées catholiques. Voyez, par exemple, l'Anglo-Américain protestant entre l'Espagnol du Mexique et le Français du Canada. Tandis que l'un, au milieu de ses immenses domaines, mêle son indolence héréditaire à celle des tribus indiennes, et que l'autre, trappeur au fond des bois ou gentilhomme dans son manoir, s'enchante lui-même avec un souvenir de la vieille France, la lave protestante se propage incessamment, consumant sur son passage les forêts et les tribus indigènes, cette lave, foyer d'une activité inquiète et insatiable, que l'amour du lucre alimente et que le besoin de jouir n'éteint pas.

Voilà ce qui excite l'admiration de nos économistes aux dépens des catholiques du Nouveau-Monde. Ils trouvent aussi à établir un contraste qui nous est défavorable entre la quiétude française et l'activité dont l'Angleterre donne le spectacle. Avec une population bien supérieure, nous livrons à l'industrie beaucoup moins de bras en France qu'en Angleterre; dans nos entreprises commerciales nous manquons presque toujours d'ambition et de hardiesse; le nombre est considérable chez nous de ceux qui se renferment sans regret dans la jouissance d'une fortune médiocre.

Et pourtant je suis loin de croire qu'il y ait un si grand mal à cette quiétude catholique qui continue de nous dominer. Déjà nous nous apercevons qu'en cas de crise européenne nos habitudes casanières, la difficulté que nous éprouvons à nous lancer dans les spéculations lointaines, tant qu'il nous reste une place au foyer de la patrie, cette indifférence à la richesse, cet amour si naturel de la médiocrité nous ménagent une sécurité dont l'Angleterre ne peut jouir.

Cette considération a plus qu'une importance transitoire. Que le lecteur nous pardonne, si nous nous aventurons un instant dans les perspectives de l'avenir.

La progression actuelle de l'industrie a quelque chose d'insensé, quand on la poursuit jusque dans ses dernières consequences. De manière ou d'autre il faudra bien qu'un jour l'espèce humaine se calme et se contente ; quand toutes les nations, par exemple, seront en état de fabriquer des tissus dans des proportions infinies comme les Anglais, les métiers cesseront de battre. La démoralisation qui résulte du travail des manufactures préoccupe tous les esprits honnêtes; or, il est déjà prouvé qu'en restreignant ce travail dans les bornes prescrites par l'humanité, on limite l'industrie. Enfin, des réclamations énergiques s'élèvent contre les effets de la concurrence; on ne pourra mettre un terme au mal qui existe qu'en ralentissant l'activité industrielle. Quoi qu'il arrive, la fièvre actuelle ne peut être envisagée comme une loi permanente de l'humanité.

Quand on s'est livré à ces réflexions, on commence à dégager des ténèbres la véritable loi du travail, et on s'aperçoit qu'elle est écrite dans les livres saints. C'est le travail en soi, et non le lucre produit par le travail,

qui est nécessaire à l'homme ; le travail est, après la prière, la meilleure nourriture de notre âme. Voulez-vous connaître le type de l'industrie chrétienne? ce sont les nattes de saint Paul et des solitaires de la Thébaïde.

Les règles monastiques sont un sujet d'admiration pour le philosophe chrétien; il y découvre les secrets de la véritable économie politique : les besoins de l'âme s'y harmonisent à tous les degrés avec l'activité nécessaire au corps. Aussi de semblables modèles ne doivent-ils pas être considérés comme des essais transitoires conduisant à une organisation plus parfaite. La société, en tout état de cause, et quels que soient ses progrès, a besoin, pour sa direction, du spectacle incessamment renouvelé de la vie religieuse.

Or, dans les diverses formes de cette vie celle où domine la loi de la pauvreté convient surtout aux époques d'abondance et de richesse. Après son principal développement, au milieu du XIIIe siècle, les calamités des âges suivants en rendirent l'utilité moins évidente. Des contrées déchues, comme l'Espagne et l'Italie, ne sont pas non plus aujourd'hui un théâtre favorable à la grandeur des ordres mendiants; dans un pays comme le nôtre, où la richesse toujours croissante rend cependant de plus en plus saignantes les plaies de la misère, ce devra être une expérience plus importante encore qu'au XIIIe siècle, que celle des ordres dont la pauvreté volontaire est la base. Puisse Dieu le permettre, et les hommes s'en montrer dignes !

XVIII. — *Des services que les associations religieuses sont appelées à rendre au dedans du pays.*

Ce n'est point assez que d'avoir démontré en termes généraux les avantages de l'influence monastique sur le monde; il faut suivre les ordres dans le détail de leur action et des services directs qu'ils sont appelés à rendre.

Ces services embrassent l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Et d'abord, que l'on considère les difficultés que l'espèce humaine se crée à elle-même, quand elle s'engage hors des voies du véritable christianisme. Le progrès le plus naturel à l'homme, c'est-à-dire sa propre multiplication, embarrasse singulièrement les économistes protestants. Si l'homme suit à la fois son penchant et son devoir, si, réglant de bonne heure ses passions dans les limites du mariage, il contracte une sainte union et s'entoure de nombreux enfants, il crée, suivant Malthus, une incurable misère. Il y a danger à ce que l'homme se marie jeune. On invite le législateur à prévenir les unions prématurées. Entre le péril d'une conduite régulière, mais tristement féconde, et les inconvénients d'un désordre immoral, mais improductif, l'économiste se prononcerait pour le désordre contre la bonne conduite. C'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver dans une société où, contrairement aux leçons de l'expérience et aux lois même de notre organisation (en tenant autant de compte du moral que du physique), on a déclaré que tous les hommes indistinctement étaient appelés au mariage.

Dans le catholicisme, rien de semblable: la diversité des vocations y règle à l'avance la part improductive et la part féconde de chaque génération. Quand on a reconnu que la discipline de l'âme est assez puissante sur le corps pour que l'homme renonce au mariage, on s'aperçoit aussi qu'il existe dans la contexture sociale une foule de devoirs qui ne peuvent être sérieusement accomplis que par le célibat. La religion, qui fait au célibat une part si large et si belle, n'abandonne pas le mariage au hasard de sa formation et au danger de ses calculs. Elle surveille les unions et les provoque comme un remède à l'entraînement des passions libres ; elle les impose à des êtres sains et bien constitués, elle les rend largement fécondes. C'est une opinion répandue que la bénédiction de Dieu s'attache aux grandes familles; mais une telle opinion n'a pu prendre naissance que dans les pays catholiques. Là, le célibat, honorable pour les hommes, ne deviendra jamais une cause d'humiliation pour les femmes. Les familles nombreuses se déverseront sans difficulté dans les carrières ouvertes à la fois au célibat et au mariage : l'accroissement de la population sera graduel, et les individus laborieux connaîtront tous l'aisance et la sécurité.

Les problèmes soulevés par la précocité des mariages et l'exubérance de la population dans les pays protestants n'existent donc pas pour la société catholique.

Mais l'organisation sociale la plus parfaite ne parvient jamais à conjurer complétement le désordre. Les mauvaises mœurs provoquent l'abandon des nouveaux nés : la misère augmente le contingent des *enfants trouvés*. Depuis que le frein moral du christianisme s'est relâché, la plaie que nous venons de toucher s'est démesurément agrandie, et l'administration a cherché à y porter remède. Tout le monde a frémi de la cruauté qu'elle déploie à l'égard des enfants trouvés: personne n'en ignore aussi l'impuissance. Pour empêcher les mères d'abandonner leur fruit, on s'est pris à punir les enfants eux-mêmes de la faute de leurs parents ; et parce qu'il arrivait à quelques malheureux de spéculer sur la remise temporaire de leur jeune famille aux hospices, on a trouvé tout simple de fermer la porte au repentir, en faisant perdre toute trace des enfants abandonnés. Ici l'on a supprimé *les tours*, et par cette barbare mesure on a poussé, en quelque sorte, à l'infanticide ; là on a voulu dérouter les mères, en transportant dans des départements éloignés les enfants aussitôt après leur dépôt à l'hospice. La pauvre mère courbée sous le poids de sa faute, n'a plus même la consolation de respirer le même

air que son enfant, et quand, poussée par la honte et la misère, elle se décide à s'en séparer, elle sait d'avance qu'elle ne le reverra jamais ; c'est-à-dire que, d'une admirable inspiration de la charité chrétienne, au nom du perfectionnement administratif, on a fait une œuvre de bourreau.

Mais quoi! la société n'est-elle pas responsable, pour la plus grande part, de cet accroissement des fruits du désordre ? Qu'est-ce qui a réduit le mariage à un cérémonial sans enseignement et sans gravité? Où le peuple a-t-il pris les modèles d'une corruption systématique? Qui a mis en question et traité de chimères les principes sur lesquels se base l'union chrétienne ? Et ce sont les hommes par lesquels les classes inférieures ont été perverties qui se croient dispensés de toute pitié et de toute justice envers les résultats d'un état des mœurs qu'ils aggravent par leur exemple !

Tant qu'on ne sera pas remonté à la source même du désordre, on verra s'accroître le nombre des enfants trouvés, et si on les rejette, si on interdit aux parents la faculté de les reprendre, et à ces malheureuses créatures elles-mêmes tout espoir de retrouver leurs parents, ceux qui auront pris part à ces mesures seront coupables devant Dieu de la plus atroce des iniquités. Rendez le christianisme au peuple, par l'éducation, par l'exemple ; favorisez la célébration du mariage chrétien, et la plaie des enfants trouvés cessera de s'étendre. En attendant, gardez-vous d'oublier qu'au sein des hospices la religion a préparé des mères à ces pauvres êtres abandonnés, et, si vous voulez enfin jeter pour l'avenir quelques semences d'amélioration, rappelez-vous que celui qui créa en France un asile aux enfants trouvés était aussi l'auteur d'une congrégation de missionnaires destinés à porter jusque dans le fond des chaumières le pain de la parole évangélique (361).

J'abrége à dessein tout ce qui concerne l'éducation, et surtout celle des classes aisées. Quant aux classes pauvres, la supériorité des congrégations qui leur donnent l'enseignement est aujourd'hui trop généralement reconnue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point particulier. Il suffira d'une observation que je crois essentielle.

La plupart de ceux qui ne mettent plus en question le mérite des congrégations consacrées à l'instruction primaire évitent, en quelque sorte, de se rendre compte du motif de leur prééminence. Les uns se contentent de profiter du fait en lui-même, sans pénétrer plus avant dans ses causes ; pour les autres, la supériorité des instituteurs religieux tient uniquement à ce qu'en adoptant cette profession ils ont abjuré toute ambition, tandis que les instituteurs laïques qui se sentent quelque valeur personnelle n'ont point de cesse qu'ils n'aient renoncé à des fonctions trop humbles pour leurs espérances. Cette considération est importante, et pourtant elle ne suffirait pas pour expliquer la fécondité des résultats produits par le labeur des instituteurs religieux : la pauvreté volontaire a une grande part dans leur influence ; la vie si humble qu'ils mènent, la livrée de l'indigent qu'ils portent, la simplicité de leur existence établissent entre eux et les hommes des rangs inférieurs la sympathie et la confiance. Eux seuls, par l'exemple combiné avec les leçons, possèdent le secret de donner l'instruction au pauvre sans lui inspirer une ambition dangereuse.

Les années qu'il passe dans l'école des frères sont les plus heureuses pour l'enfant des classes indigentes. De rudes épreuves l'attendent au sortir de cette école. On sait les misères et les dangers de l'apprentissage dans les villes; et le zèle de la charité intervient pour atténuer les effets de l'égoïsme des maîtres ; mais la plaie est profonde, et réclame des remèdes plus efficaces que ceux qui ont été tentés jusqu'à ce jour.

Je laisse de côté *l'apprentissage* des colléges : ce sera pour moi le sujet d'une étude spéciale.

Traversons encore avec rapidité ces deux crises de toute existence ordinaire, le choix d'une profession et le mariage. Il y a un fantôme qui se dresse devant les yeux de tous les pères de famille : c'est l'encombrement des carrières. Combien peu se sont demandés pourtant si l'absence d'institutions religieuses n'avait pas contribué surtout à multi-

(361) En prononçant le nom des missionnaires, ma pensée se reporte sur l'époque encore récente où leur apparition était pour la politique un sujet d'émotion et de scandale. J'ai quelque droit de parler de ces étranges inquiétudes, car je les ai docilement partagées. Notre ignorance des choses religieuses était telle, sous la restauration, que nous n'hésitions pas à considérer les congrégations de missionnaires comme une invention du parti de l'ancien régime. On nous aurait fort étonnés alors en nous rappelant l'origine de ces congrégations. La philanthropie nous permettait de vénérer dans Vincent de Paul le père des enfants trouvés : nous aurions lapidé celui des missionnaires. Dans les variétés de la réprobation presque universelle dont ils étaient l'objet, il y avait place pour des sentiments presque catholiques : ceux d'entre nous chez lesquels ne s'était pas effacée toute trace d'une éducation chrétienne étaient disposés à plaindre les pauvres curés que de fougueux apôtres venaient ainsi troubler dans l'accomplissement de leur tâche.

Les missions intérieures dans les pays catholiques ont été fondées sur une connaissance profonde de la nature humaine. Notre esprit a besoin d'extraordinaire et d'imprévu : une parole que nous entendons tous les jours perd sur nous de sa puissance ; les mêmes enseignements, apportés par une voix nouvelle et au milieu d'un appareil inaccoutumé, pénètrent dans le cœur le plus engourdi, atteignent l'âme la plus rebelle. Aussi l'effet des missions est-il à peu près irrésistible ; le clergé ordinaire en recueille les fruits, et, quand il sent que l'impression s'en efface, il met son plus solide espoir dans le renouvellement de ces grands jours de la prédication. Voilà ce que nous avions oublié, ou plutôt ce qu'on ne nous avait jamais appris.

plier les sujets au delà des besoins de chaque profession? En lançant tous les hommes sans distinction au milieu des hasards du monde, on fait violence à la nature, qui en a créé au moins autant pour être conduits que pour conduire. Il en est de même du mariage, dans lequel, par l'effet nécessaire de notre uniformité sociale, se précipite une foule de personnes qui n'en ont pas la vocation, qui ne sauront jamais en supporter les charges, et qui ne goûteront qu'imparfaitement la compensation du fardeau.

Mais voici l'homme arrivé à l'âge viril, et qui touche à l'accomplissement de sa destinée. Il a pris le bon parti, il s'est armé du bouclier de la probité contre les tentations de toute nature, et pourtant combien ses espérances ne seront-elles pas déçues! Les plus sages calculs renversés au moindre souffle, l'ambition trompée, quoique tempérée et légitime, la ruine commerciale, les passions malheureuses, la perte que nous ne savons pas supporter des êtres qui nous sont chers, c'est là l'histoire de tous les hommes, et, dans le monde tel que l'esprit du dernier siècle nous l'a fait, nous sommes condamnés à errer sans abri contre les coups de toutes les tempêtes. Vainement la religion voudra-t-elle ouvrir ses asiles, vainement offre-t-elle ses consolations au désespoir, sa discipline salutaire à ceux qui sentent le besoin de se relever de l'abaissement moral dans lequel le monde les a plongés: les lois s'y opposent! Et, afin que rien ne déplaise à ceux qui se trouvent bien dans le monde, ceux pour lesquels il est devenu un enfer n'ont, pour en sortir, que la voie criminelle ou suicide.

Mais ces misères injustes ne sont pour la société, telle qu'elle est constituée, que le moindre fléau, le fait de l'improbité a des conséquences autrement graves, et le monde, atteint et épouvanté par les crimes, est bien forcé de s'occuper des moyens de les réprimer et de les prévenir. Dans l'état actuel des choses, la répression est impuissante et la prévention impossible. Les malfaiteurs forment une contre-société qui a ses lois, son langage, son organisation et ses armes. On répugne à augmenter les supplices, et les peines sont inefficaces. Des esprits généreux ont embrassé la pensée toute chrétienne de l'amélioration des condamnés; d'où vient qu'on semble prêt à s'arrêter dans une voie si salutaire? Qui a causé la violence des discussions dont nous avons été récemment témoins, et l'incertitude du résultat législatif qu'elles ont produit? Pour mettre fin aux récriminations contradictoires, aux défis réciproques qu'on se jetait d'un banc à l'autre de la chambre, il n'y avait qu'un mot à dire. Il a été prononcé, bien timidement sans doute; il a passé à titre de pure conversation; on s'est gardé de lui donner une place dans la loi. Grâces soient pourtant rendues à ceux qui ont eu le courage de le dire! L'amélioration des prisonniers n'est qu'une chimère, si la religion n'en est pas exclusivement chargée. Et qu'on ne prétende pas que c'est là une vaine théorie! L'expérience tentée sur plusieurs points de la France a été couronnée d'un plein succès. On sait ce que peut la religion, on a vu la puissance de régénération qui appartient surtout aux congrégations religieuses. Elles seules pourront, sur une grande échelle, donner aux détenus des compagnons qui les ramènent au bien, et prévenir le crime par l'éducation des enfants pervertis. Que manque-t-il, non pour créer de nouvelles congrégations, mais simplement pour développer celles qui existent? Le courage de les reconnaître.

Est-il nécessaire de rappeler ici les maux inévitables et inhérents à la condition même de notre espèce? C'est la vieillesse, si souvent isolée ou rejetée; c'est l'enfance sans appui et sans guide; c'est l'affaiblissement du corps, le prolongement de la maladie, l'imperfection des sens, la mutilation des membres, la disparition de l'intelligence; c'est la foule des aveugles, des sourds-muets, des aliénés, des invalides de toute espèce. On a vu ces malheureux, pendant quelques années, livrés aux soins d'une administration mercenaire et sans Dieu, et, après la plus cruelle des expériences, quand les autels étaient encore abattus, les congrégations religieuses ont été rappelées dans les hospices. Leçon étrange que la philosophie a subie sans mot dire, et dont on n'a pas tiré les conséquences nécessaires! Comme si le principe qui alimente les vocations et soutient le dévouement des sœurs hospitalières n'était pas le même que celui qui fait les congrégations dévouées à la prédication et à l'enseignement! Il est vrai que, pour la plupart des hommes, les plaies du corps sont seules apparentes, et que celles de l'âme sont niées.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux devoirs de la sépulture où le principe de l'association religieuse n'intervienne avec succès. Rien de plus attristant pour qui survit que l'abandon de ceux qui viennent de mourir, et ce n'est pas la moindre des consolations qu'on emporte en quittant la vie que l'attente d'une sépulture digne d'un chrétien. De là ces confréries, ces associations charitables de prières et d'honneurs funèbres, qui, dans les pays catholiques, entourent les obsèques du pauvre d'une certaine pompe religieuse. Je me serais abstenu d'en parler toutefois, si les vaines lamentations du paganisme n'avaient été transformées par la rédemption en des suffrages efficaces.

Dans la série que nous venons de parcourir des misères humaines soulagées par la religion, une règle constante s'applique à toutes les phases et à tous les détails. Le sentiment vague de l'humanité ne suffit pas pour remédier à de telles blessures; réduit aux ressources du dévouement individuel, ce sentiment s'évapore; concentré sous une forme administrative, il périt par excès de confiance. On a tenté souvent l'association philosophique imitée de l'association religieuse, et ces essais se renouvellent encore.

Quelques personnes croient à une charité qui serait à elle-même sa propre récompense. Une telle charité peut avoir des patrons et des collecteurs; mais les instruments lui manquent, et le dévouement désintéressé lui est impossible; au lieu d'ouvriers qui se donnent sans réserve à l'accomplissement de l'entreprise, on n'a que des spéculateurs qui s'efforcent de profiter de l'œuvre pour eux-mêmes.

La charité chrétienne, mais laïque, constitue un degré intermédiaire. Elle a beaucoup produit de notre temps; elle agit encore avec une louable ardeur, et je suis loin de la taxer d'impuissance ou de désirer qu'elle s'affaiblisse. S'étant offert comme volontaire dans un temps où les instruments naturels de la charité avaient été presque tous abolis, le dévouement laïque a vivifié la foi par les œuvres, et la renaissance religieuse n'a pas maintenant d'appui plus solide. Il faut donc, non-seulement que les associations laïques se maintiennent, mais encore qu'elles grandissent, et, quel que soit l'avenir que Dieu réserve aux congrégations régulières, le rôle important que continuera de jouer la charité laïque assurera à l'action du christianisme un puissant auxiliaire.

Mais ces sortes d'associations, étant inspirées par la religion, ont conscience d'elles-mêmes; elles connaissent la mesure de leur dévouement et de leurs forces. Le superflu d'activité, prélevé par l'homme du monde sur ses occupations et ses devoirs, est loin de suffire, et c'est dans de rares exceptions seulement qu'il arrive au laïque de pouvoir se donner sans réserve à la charité.

Au-dessus de l'action laïque se place celle du clergé séculier. Celui-ci pourtant ne suffit pas encore à sa tâche. Il est rare que ses membres puissent se dévouer à des œuvres spéciales; au contraire, leur mérite principal, c'est la diversité même des devoirs qu'ils remplissent. A tous les degrés, l'évêque, le curé, le prêtre de paroisse ont une mission générale, et qui, chaque jour, à chaque heure, change de direction et d'objet. Pour suivre sans distraction l'accomplissement d'une pensée, pour grouper autour d'un obstacle une activité collective et sans cesse renouvelée, l'Eglise l'a toujours proclamé, les congrégations, les ordres sont nécessaires.

XIX. — *De l'utilité scientifique des associations religieuses.*

En rassemblant les preuves de l'utilité pratique des associations religieuses, nous n'avons envisagé que le soulagement des misères de l'homme, et nous avons laissé de côté ce qui l'élève et l'éclaire. La culture de l'intelligence, le progrès scientifique doivent pourtant beaucoup aux ordres religieux. Est-ce que sur ces points leur mission serait achevée ?

Pour répondre à cette question d'une manière satisfaisante, établissons d'abord une distinction entre les sciences mathématiques ou naturelles et le reste des connaissances humaines. Si l'on en juge par ce qui s'est passé depuis que les congrégations religieuses ont disparu, il faut croire que le progrès des sciences appelées exactes n'est point subordonné au développement de l'esprit d'association. On peut, ce me semble, s'expliquer d'une manière satisfaisante le motif de cette anomalie; je dis anomalie, car l'association est le plus puissant levier de l'activité humaine.

Le progrès des sciences se démontre par des résultats matériels; une fois constaté, il sert d'échelon à un autre progrès. La connaissance de tous les faits antérieurs, le rassemblement des autorités anciennes ne jouent, dans cette sorte de travaux, qu'un rôle secondaire. On part de ce qui tombe sous les sens pour détruire une autre chose également manifeste et palpable. Chaque fait observé est aussi distinct, aussi individuel que la main même qui l'a produit. Le flambeau passe aisément d'un savant à l'autre sans qu'il soit nécessaire qu'un lien plus étroit concentre les efforts des travailleurs.

Les sciences qu'on appelle historiques ont un tout autre caractère que les sciences réputées exactes par excellence. L'art de constater matériellement les faits n'est pour elles qu'une préparation: ces faits ne sont rien par eux-mêmes, indépendamment de leur signification morale. L'étude intérieure de l'homme se réfléchit à chaque instant dans l'histoire pour en éclaircir les mystères, et l'homme successif étudié par l'histoire explique à son tour quelques-unes des obscurités de l'homme intérieur. Les documents qui conservent les souvenirs de l'humanité tendent sans cesse à disparaître, parce qu'ils portent sur des faits dont la rénovation identique n'a pas lieu comme dans les œuvres constantes de la nature. Cette diversité infinie engendre d'immenses difficultés de travail: pour que l'histoire fructifie, il faut unité d'action dans le rassemblement des faits, unité d'opinion dans le jugement qu'on en tire. La subordination des agents à une direction commune, la division d'un même labeur entre un nombre d'ouvriers proportionné à l'étendue de la tâche, sont donc les conditions premières de tout grand travail historique.

Toutes les entreprises de ce genre qui à une grande exactitude joignent des proportions considérables ont été l'ouvrage des corporations religieuses. Là seulement on a pu trouver, dans les instruments dont on faisait usage, assez d'abnégation personnelle, assez de détachement des jouissances de la renommée; et, en échange de ces sacrifices, les congrégations seules ont pu garantir au dévouement scientifique la sécurité sans laquelle on a quelque droit de le considérer comme une dangereuse illusion.

Ici les faits parlent plus haut que les raisonnements : la révolution, en détruisant l'ordre de Saint-Benoît, a arrêté net les grands recueils de notre histoire. De ces ou-

vrages, les uns, tels que le *Gallia christiana*, les *Annales ordinis Sancti Benedicti*, les lettres des Papes, n'ont point été repris; les autres ont été continués par l'Institut, lentement et souvent d'une manière imparfaite.

Et confiant à l'Institut l'achèvement de l'œuvre des Bénédictins, en dotant ces travaux d'une manière généreuse, l'Etat croyait avoir pourvu à tout, et pourtant, malgré la fixité des académies, malgré le zèle souvent admirable de leurs membres, on n'a pu retrouver l'équivalent de cette action continue, persévérante, multiple, des religieux.

On accusait la lenteur des académies, on s'en prenait à la négligence ou à l'âge, de l'intermittence qui règne parfois dans leurs publications : une pensée intelligente et élevée appela la munificence des Chambres sur les travaux historiques. En confiant la besogne à des hommes jeunes et désireux d'asseoir leur réputation sur des bases solides, on croyait avoir toutes les garanties d'intelligence et de zèle; mais ici, encore une fois, les prévisions ont été déçues. Un discernement équitable n'a point présidé au choix des éditeurs; les considérations politiques, l'intérêt du moment y ont eu part; il en est résulté un ensemble disparate, un mélange incohérent d'excellents volumes et de travaux médiocres; et pourtant il ne s'agissait que d'imprimer des manuscrits. Qu'eût-ce été si l'on eût entrepris la composition de grands ouvrages comme ceux des Bénédictins?

Je ne montre que l'inconvénient extérieur de l'organisation actuelle de la science; j'évite de faire pénétrer la lumière dans ses tristesses intimes. J'aurais pu tracer le déplorable tableau des luttes de la vanité ou du besoin contre les conseils du devoir. Des hommes d'un rare mérite s'y sont consumés; et, quand ils ne sont plus, c'est à peine si l'on obtient un mouvement de pitié pour leur mémoire. A mesure que nous avançons, les temps deviennent plus durs pour les hommes de conscience.

Quand je verrai les gouvernants se préoccuper des vices secrets qui portent atteinte à la valeur intellectuelle du pays, quand on tentera une organisation nouvelle dont la base sera un peu d'honneur et beaucoup de sécurité assurés à ceux qui se donnent à la science, je conviendrai que les grands travaux d'histoire peuvent être accomplis par la société laïque. Jusque-là, qu'on me permette de n'attendre rien de semblable que du rétablissement des corporations religieuses.

XX. — *De l'importance des associations religieuses pour la politique extérieure de la France.*

Nous venons de voir quelle influence la vie religieuse doit exercer au dedans de la patrie; il s'agit maintenant d'étudier ses effets en dehors de la France.

Notre position extérieure, notre empire moral sur les autres peuples, nos intérêts de toute nature sont étroitement unis à la cause catholique. En m'exprimant ainsi, je ne fais que me conformer au langage tenu par nos hommes d'Etat les plus éminents : j'ajouterai seulement que notre destinée dépend, en grande partie, du rétablissement ou de la proscription des ordres monastiques.

Qu'on ne se méprenne pas, néanmoins, sur l'intention qui dicte mes paroles : à Dieu ne plaise que j'assimile la conduite de la France à celle d'une puissance rivale! Au delà du détroit, le zèle religieux se subordonne presque toujours aux intérêts d'une politique peu chrétienne. Un tel rôle serait indigne du catholicisme et ne conviendrait pas à la France : autre chose est le devoir de la politique, autre chose est l'inspiration souveraine de la religion.

Notre vraie destinée n'en est pas moins une destinée catholique.

La cause française a été en Europe une cause juste; si les autres peuples jouissent aujourd'hui de l'indépendance nationale, ils le doivent à ce que la France, la première, a abaissé les prétentions impériales devant sa propre indépendance. Le Saint-Siége l'a secondée dans cette entreprise, et leur alliance est ancienne.

Ce n'est pas qu'à diverses époques nous n'ayons rêvé quelque chose de plus gigantesque aux yeux des hommes. Mais que celui qui sortait des bornes de la grandeur nationale se soit appelé Philippe le Bel, François Ier, Louis XIV ou Napoléon, toujours l'événement a été le même. Conquérants, nous sommes vaincus et notre flot passe vite; défenseurs du sol, nous avons des retours contre les flots même qui nous surmontent.

Ainsi les conquêtes matérielles nous sont interdites, et notre limite est proche; mais l'influence morale nous assure la revanche, et nous ne l'exerçons jamais si pleinement que quand nos intérêts se confondent avec ceux de la religion. Il suffit à la France de se montrer au dehors couverte des armes du catholicisme, pour éveiller partout ce qu'il y a d'instincts généreux dans l'humanité. Ce vieux renom qui date de Charlemagne et des croisades n'a jamais été effacé par nos boutades de machiavélisme. En ce sens, nous sommes toujours les *fils des croisés* : mot d'une vérité profonde, mais trop élevé peut-être pour être compris par ceux qui ne s'élèvent pas.

La révolution, dans ce qu'elle avait de plus généreux, avait voulu continuer notre ancien rôle au nom d'autres idées et sous une nouvelle bannière. Quand le pays gémissait sous la tyrannie des factions, or proclamait à Paris l'affranchissement de l'humanité. Quelques-uns croyaient sincèrement semer la liberté, mais il ne leva que la conquête.

Si ses triomphes furent éclatants, les suites en furent terribles et le sont encore, plus que nous ne consentons à le reconnaî-

tre. J'admire parfois nos Chrétiens ; on dirait que la religion respecte chez eux, sans y pénétrer, le domaine des illusions politiques. Ils se refusent à reconnaître les inévitables conséquences d'un passé qui nous opprime. Nous avons laissé en notre nom fouler toutes les nations, tromper tous les cœurs généreux qui s'unissaient à notre cause. Nous nous sommes presque consolés d'être tyrannisés, en tyrannisant les autres peuples : et maintenant nous exigeons qu'on se confie à notre parole, qu'on croie à une modération exemplaire de notre part. Cependant il suffit d'un mot imprudent pour réveiller les préventions dont nous avons justement été l'objet : au moindre symptôme, les coalitions se reforment contre la France.

Il ne faut pas pourtant nous faire illusion : quand nous comptons sur la propagande révolutionnaire, nous nous appuyons sur un roseau brisé. Tandis que le retour des passions anarchiques nous menace au dedans, nous n'avons pour agir au dehors qu'un vain épouvantail ou des séductions qui n'opèrent plus sur les gens de bien. Les moyens dont nous nous servons pour occuper de nous sont misérables : ils nous créent une sorte d'auxiliaires dont il faut rougir. Les imaginations flétries par nos romans, les têtes tournées par nos prédications politiques ne constituent plus dans les pays étrangers qu'une minorité à laquelle n'appartiennent ni la décision, ni la vertu, ni l'influence ; et s'il nous est encore donné d'entretenir l'agitation dans quelques foyers restreints, on l'a vu dernièrement en Suisse, nous avons l'art d'énerver ceux que nous endoctrinons.

Pour nous consoler de cette humiliante décadence, tournerons-nous le regard vers les pays où la conquête, qui nous est permise, se montre justifiée par l'intérêt général de l'humanité ? Là, c'est encore ce qu'on appelle la France nouvelle, la France révolutionnaire, la France philosophique, qui crée nos embarras et retarde le progrès de notre domination. Aux yeux des Arabes, à qui nous nous croyons tellement supérieurs, l'absence de religion nous dégrade : incapables jusqu'ici de créer la confiance et d'imposer le respect, nous portons en nous-mêmes des principes de faiblesse et de ruine ; nos agents nous compromettent et les concussionnaires nous dévorent.

Tel était le tableau, presque sans exception et sans nuance, qu'offrait naguère l'Algérie. L'aurore d'un meilleur avenir a commencé pour ce pays. La religion y a pris pied, et, quoique ses progrès y soient entravés par mille obstacles, depuis que le siége de saint Augustin s'est relevé, depuis que les anges de la charité ont foulé cette terre et que la congrégation des Trappistes, à peine tolérée dans la mère-patrie, a été appelée pour donner à la colonisation une impulsion et un modèle, nous ne sommes plus sur le sol de l'Afrique une horde turbulente et destinée à disparaître : il nous sera donné d'y fonder un établissement durable, parce que, bon gré mal gré, le catholicisme s'est glissé dans les plis de notre manteau.

En général, toutes les fois que nous cherchons à former au loin des établissements français, l'impétuosité, l'inconstance et le désordre amènent à notre suite la ruine ou le marasme. La pensée hardie et sérieuse qui conçoit les grandes expéditions et les dirige, l'esprit de suite qui en consolide les résultats, nous sont, pour ainsi dire, étrangers. Là où nous nous contentons de paraître, nous ne portons trop souvent qu'une spéculation stupide à force de mauvaise foi.

Au centre de la nation, il règne encore une pudeur publique, quoique énervée et décroissante. Les caractères sans moralité se soutiennent en s'appuyant les uns sur les autres, comme les masures d'une vieille cité ; à distance, au contraire (et ceux qui ont voyagé loin en ont pu faire comme moi l'expérience), le naturel se décompose, ou plutôt il se montre dans son effrayante nudité. Le crédit moral de la nation se trouve ainsi compromis sans cesse par des individus indignes de porter le nom de Français.

L'étrange faiblesse qui consume la génération actuelle ne se montre nulle part plus clairement que dans les pays étrangers : je ne parle plus ici de ceux dont le fonds gangréné se révèle par des actions déshonorantes. L'expatriation n'est pas moins fatale aux natures étiolées, comme il y en a tant dans la meilleure part de notre nation. Le moindre obstacle les abat, le moindre dérangement dans leurs habitudes les déconcerte. Tout change pour nous dès que c'est l'action religieuse qui nous représente : à côté de ces hommes qui ne peuvent supporter ni les variations de climat, ni la modification des mœurs, il faut voir les saintes filles qu'une vocation paisible a attirées dans la retraite, et qu'un ordre de la religion jette tout à coup au milieu des tempêtes et sur des rivages dont le nom même leur était naguère inconnu. Leur fermeté est si sereine, leur courage si simple, leur abnégation si pleine d'une céleste joie, qu'on oublie presque de les admirer.

Dans leur modestie comme dans leur dévouement, ces natures dont Dieu s'est emparé ont quelque chose d'inébranlable. En quelque lieu qu'elles se trouvent, l'obéissance est le secret de leur force, et il n'est pas de conjoncture si difficile dont elles ne sachent sortir avec intelligence et résolution. Ce qui convient selon les lieux et les peuples, la mesure de l'action religieuse, l'appréciation des circonstances dans lesquelles il est à propos d'y substituer une intervention purement humaine, ce qui touche les cœurs, ce qui anéantit les défiances, ce qui fonde un crédit durable, toutes choses enfin qui ne pourraient être, selon le monde, qu'un prodige d'habileté, découlent pour ces âmes que la grâce habite du simple accomplissement de leur mission.

Cependant de ces cœurs dévoués à la religion déborde aussi le plus pur amour de la France : le nom de la patrie qu'elles chérissent, les filles de saint Vincent de Paul le font retentir au chevet des malades qu'elles consolent : il se mêle aux bénédictions dont elles sont l'objet; elles le répètent sans cesse, elles le font aimer aux enfants qu'on leur confie et qui les entourent comme autant de mères célestes. Une tolérance merveilleuse règne dans les écoles que les Lazaristes dirigent à Smyrne et à Constantinople : j'y ai vu des enfants de toutes les communions chrétiennes, des juifs, et jusqu'à des musulmans. On y respecte les scrupules d'une conscience même égarée, et les enfants sont rendus à leurs parents sans qu'une tentative contraire aux vœux qu'ils ont exprimés ait trompé leur confiance. Ainsi s'infiltre partout le respect du christianisme et l'attachement pour la France. Si plus tard des complications politiques nous amènent sur ces rivages, on y recueillera le fruit de cette semence évangélique, et les obstacles s'aplaniront devant nous.

Tels sont les agents que le catholicisme répand partout et qu'il se charge d'inspirer en notre faveur. La diplomatie la plus subtile, la plus active, la plus dispendieuse, n'arriverait pas à des résultats comparables : des hommes qui osent à peine se montrer au grand jour dans l'atmosphère hostile de nos cités, occupent à l'étranger l'avant-garde de l'influence française. D'où vient, me dira-t-on peut-être, que ces faits sont si peu connus? Les touristes abondent aujourd'hui dans l'Orient : leurs récits ne devraient-ils pas redresser l'opinion de la métropole, si défavorable aux congrégations religieuses? Mais d'abord les touristes d'ordinaire s'inquiètent peu de ces affaires de sacristie et de couvent, et, si parfois ils les honorent d'un regard, leur âme est si bien cuirassée par la bonne éducation dont ils sont redevables à l'eprit public de la France, que toute impression favorable aux intérêts religieux y glisse sans laisser de trace.

On appelait dernièrement à Constantinople sur les établissements des Lazaristes l'attention d'un assez grand personnage qui s'y trouvait en passant : on lui rapportait, à l'appui de ces observations, des anecdotes pleines de charme et d'intérêt que je voudrais bien moi-même avoir le temps de raconter à mes lecteurs. « Tout cela est bien, répondit le personnage en secouant la tête, mais il y a des Jésuites là-dessous ! »

Il faut rendre au gouvernement actuel la justice que, depuis quelques années et sauf à se mettre en contradiction avec ce qui se passe à l'intérieur, il a cessé de méconnaître l'importance de nos établissements religieux dans le Levant, et qu'il les a hautement favorisés ; mais il n'en a pas été toujours de même : à plusieurs reprises le gouvernement français a fait violence aux traditions de la politique chrétienne. C'en était fait de la sympathie qui nous rattache les populations catholiques du Liban, si les ordres religieux n'avaient pris en main notre propre cause. Au moment où l'armée d'Ibrahim-Pacha était forcée d'abandonner la Syrie, on vit les religieux du mont Carmel recueillir les ossements des Français tués lors de la campagne de Napoléon dans ces contrées et les transporter solennellement dans leur église. C'était faire voir aux Chrétiens de la Syrie que tôt ou tard ils retrouveraient dans la France leur protectrice naturelle. L'effet de cette démonstration fut considérable, et dès ce moment le crédit moral des Français commença à se rétablir. Et pourtant parmi ces moines on ne comptait pas un Français.

Le spectacle que le Levant vient de nous donner, nous le retrouvons par tout le monde. Le dernier des empires qui ait résisté à la prépondérance européenne vient enfin de succomber dans une lutte inégale. La Chine est ouverte aux Anglais, et nous assistons au début d'un inévitable asservissement. Au premier aspect, tous les avantages de cette révolution semblent assurés à nos éternels rivaux. A côté d'eux et le lendemain de leur triomphe, quelle prétention pourrions-nous faire valoir? Qu'est-ce qui peut nous concilier la sympathie ou le respect des Chinois, à nous qui, jusqu'à présent, n'avons entretenu avec eux que des rapports commerciaux sans importance? Heureusement pour nous la religion a devancé le commerce et la diplomatie. Nos anciens missionnaires ont semé une moisson qu'il nous appartient de recueillir. L'action vraiment chrétienne des Jésuites de la Chine est aujourd'hui pleinement justifiée par l'héroïque fidélité des familles qu'ils avaient converties. Au milieu de persécutions sanglantes qui rappellent les premières épreuves de notre religion, le flambeau de la foi n'a cessé de se transmettre d'une génération à l'autre. En dépit de craintes trop légitimes, les Chrétiens se rassemblent, à la voix des nouveaux missionnaires, dans les anciennes églises et souvent autour des restes vénérés de leurs apôtres. Que le jour de la tolérance luise enfin, et l'on verra par toute la Chine se montrer des agrégations considérables que les bienfaits du catholicisme ont initiées à l'amour de la France.

Il y a vingt ans nous n'étions rien dans l'océan Pacifique. A peine si quelques baleiniers, chassés des mers polaires par la disparition des grands cétacés, s'aventuraient au milieu de la Polynésie, mal accueillis partout et partout devancés par les envahissements religieux et commerciaux de la race anglo-saxonne. Aujourd'hui les mêmes mers sont devenues le théâtre de notre rivalité avec la Grande-Bretagne. Si nous y trouvons des adversaires intraitables, nous y avons aussi des amis dévoués. Avec de la constance et de l'habileté, il est évident que nous entrerons en partage du progrès de l'influence européenne en ces contrées; mais si jamais il en résulte pour nous des avantages politiques et un accroissement de richesses, nous souviendrons-nous alors que ce sont les missionnaires catholiques qui, la croix à la

main, nous ont ouvert un monde nouveau?

Nous en possédions un bien plus fécond dans les solitudes de l'Amérique du Nord. Depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, à travers les grands lacs et les fleuves immenses, des hommes aventureux et infatigables nous avaient ouvert le chemin. Là, les missionnaires partagaient la couche du chasseur : leurs courses poétiques, leurs prédications, l'amour qu'ils avaient su inspirer aux populations indiennes, l'alliance que la religion avait scellée entre les tribus errantes et les Chrétiens de l'Europe, tout ce tableau d'un empire que nous avons perdu, une plume éloquente entre toutes l'a gravé trop profondément dans l'imagination des Français pour que j'essaye d'en raviver les couleurs. Quand l'illustre voyageur recueillait ainsi les mélancoliques souvenirs de notre puissance et de nos bienfaits, il semblait qu'il avait dû entendre les derniers échos de la reconnaissance américaine; et cependant, après un intervalle de près d'un siècle, le souvenir en survit encore. Au delà des montagnes Rocheuses, les missionnaires jésuites ont rassemblé autour de la croix les descendants des Indiens évangélisés autrefois par la France. A mesure que la race européenne prend possession du continent américain d'un Océan à l'autre, à travers les forêts, sur le courant des fleuves, des Canadiens, toujours Français de langue et de cœur, font entendre les refrains de la vieille patrie auxquels répondent les Indiens par les cantiques que les religieux français ont appris à leurs pères. On nous raconte les progrès de l'esprit d'indépendance dans les pays que nous avons autrefois possédés; on nous dit qu'une nouvelle France peut y renaître, et qu'un jour sans doute, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle de l'Orégon, un empire s'étendra dont la langue, les coutumes et les sympathies seront françaises. Si cet avenir se réalise, quel aura été le lien mystérieux entre les anciennes colonies et le jeune empire? La religion surtout, la religion presque seule. Ainsi des prêtres français auront été encore une fois les agents d'un retour à des traditions presque éteintes et dont les prévisions de la politique la plus aventureuse n'auraient pu embrasser l'espérance.

En rappelant ainsi quelques-unes des missions catholiques et françaises, je touche à peine quelques points d'un inépuisable sujet. Une plume habile en a présenté le tableau complet dans le résumé qui remplit le numéro d'avril dernier des *Annales de la Propagation de la Foi*. Tous les catholiques ont dû le lire dans ce Recueil, car tous s'associent à l'œuvre admirable qui a ranimé les progrès de notre communion dans le monde. En contemplant la rapidité avec laquelle s'est réalisée la pensée dont Dieu, pour confondre notre orgueil, avait déposé le germe dans l'âme d'une pauvre fille de Lyon, nous nous demandons ce qu'auraient dit les grands politiques, s'ils avaient été instruits de l'existence de l'œuvre, à l'heure où l'on en recueillait les premières contributions. Et pourtant, en contraste avec les plans fastueux pour lesquels on se montre souvent si inutilement prodigue, la cause catholique s'est vue tout à coup dotée d'un revenu qui, répandu en tous lieux par des mains dévouées, sans détournements, sans gaspillage, fait naître des fruits d'une pureté et d'une abondance sans égales.

Le monde appartient désormais au christianisme, et c'est comme agent de l'Evangile que la société européenne a le droit d'exploiter à son profit les conquêtes de la religion. Si elle anéantit les peuples au lieu de les incorporer à son empire, si elle les réduit à une condition aussi mauvaise que celle de leur indépendance ou pire encore, elle contrevient au pacte tacite, mais sacré, sur lequel repose son droit de souveraineté universelle. L'esclavage des noirs constitue la violation la plus flagrante de ce contrat. Je n'examine point ici les causes qui ont pu le justifier dans l'origine, et je ne me dissimule aucun des obstacles qui en entravent l'abolition. Il a fallu près de dix-huit siècles pour effacer dans l'Europe elle-même les derniers vestiges de la servitude des blancs, et le servage, qui a conduit notre race de l'esclavage à la liberté, subsiste encore dans un pays qui se dit européen. Faut-il nous étonner après cela de ce que l'affranchissement des nègres marche si lentement dans un monde nouveau et sous des influences de climat et de société si différentes?

Nous n'en sommes pas moins coupables, quand nous nous arrêtons volontairement dans l'accomplissement de cette tâche, ou quand nous en contestons la nécessité. Que ceux qui nous y ont devancés aient agi par intérêt ou par imprudence, il est toujours fâcheux pour nous que le zèle religieux, libre d'agir dans les gouvernements séparés du catholicisme, ait été entravé ou inactif au sein de la communion romaine. Entrant dans la carrière après les abolitionistes protestants, nous ne pourrons nous justifier du retard qu'en surpassant nos devanciers, c'est-à-dire en faisant marcher du même pas, chez les nègres, les progrès de la liberté et ceux de l'amélioration intellectuelle et morale. Des missionnaires anabaptistes ont ressaisi, dans le fond des bois, des nègres, que l'indépendance avait enivrés comme un poison. On vante leurs succès; on nous représente comme florissants et laborieux les villages qu'ils gouvernent; mais avec la division infinie des sectes protestantes et l'esprit d'exclusion qui les distingue, comment attendre d'elles une action qui prenne un caractère de généralité? Les congrégations catholiques, animées d'un esprit spécial et néanmoins subordonnées à un vaste ensemble, sont seules capables d'imprimer à des tentatives isolées le cachet d'une préparation universelle.

Mais ici la société politique nous barre encore une fois le passage. Dans nos colonies,

les prêtres n'agissent que sous le bon plaisir des propriétaires d'esclaves; dans la métropole, les convictions religieuses ne sont pas assez fortes pour provoquer une manifestation d'autorité qui oblige les colonies à souffrir l'action du sacerdoce sur les esclaves. Si une congrégation se formait dans ce but, elle rencontrerait au dedans les obstacles ordinaires, et verrait peut-être au dehors son action formellement interdite. Ainsi se prolongera pour nos établissements coloniaux une torpeur funeste jusqu'au jour de la révolte ou de la conquête.

Ici, je cesse de m'adresser aux hommes qui mettent au-dessus de tout les intérêts religieux : pour qui s'est donné la peine d'étudier les ressources actuelles de la France et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'avenir, est-il possible de concevoir rien d'insensé comme la conduite de ceux qui, au cœur même de notre pays, ont organisé la guerre contre le catholicisme, et surtout contre la réalisation du principe de l'association religieuse?

On parle de la cause nationale; on s'effraye de je ne sais quel fantôme des envahissements de la cour de Rome; on confond à dessein les préjugés gallicans avec les convictions françaises ; mais il n'y a rien de moins national que la politique qui a pris le catholicisme pour point de mire de ses attaques. Savez-vous ce qui arriverait si la passion qu'on nourrit contre notre cause parvenait à rompre les faibles digues qui la retiennent et à entraîner l'Etat à la dérive? Tous les progrès que nous avons faits au dehors depuis dix ans, et qui sont le fruit du mouvement religieux, tous ceux que nous entrevoyons dans un avenir plus ou moins proche, feraient place à une décadence immédiate. La vie qu'on aurait interrompue au pied de l'arbre abandonnerait bientôt ses rejetons éloignés. Et pourquoi cette marche rétrograde? pourquoi cette ruine? Pour complaire aux gens d'esprit qui veulent régner seuls et aux gens corrompus qui craignent la censure religieuse; pour rassurer ceux aux intérêts, aux passions, à la vanité desquels il ne convient pas qu'il y ait dans le pays un sacerdoce grave, nombreux, actif, prééminent par les mœurs, les œuvres et la science. En vérité, pour conniver à une telle conjuration, il faudrait que nous devinssions nous-mêmes insensés, et, grâce à Dieu, nous ne le sommes pas.

Il y a quatre-vingts ans, les mêmes passions qu'aujourd'hui s'agitaient, les mêmes clameurs se faisaient entendre. On exaltait aussi les droits de la nation, on s'élevait contre l'asservissement religieux, et, afin de ruiner plus sûrement la puissance que l'esprit d'association assure à l'Eglise, on avait dirigé les attaques contre celui des ordres qui, depuis trois siècles, occupe l'avant-garde du catholicisme. A cette époque, les libertés publiques étaient inconnues; l'opprimé était sans ressources contre les entreprises du pouvoir; l'opinion, dépourvue de guide et d'expérience, obéissait à l'impulsion de la calomnie : la victime se tut, et l'iniquité fut consommée.

En même temps, une infamie non moins grande s'accomplissait dans l'ordre politique : le même gouvernement qui frappait les Jésuites abandonnait honteusement le Canada à l'Angleterre. La guerre aux Jésuites avait déjà ruiné l'influence française dans la Chine; on perdait alors une terre où la religion n'avait pas agi d'une manière moins efficace dans l'intérêt de notre patrie; les gens d'esprit, qui déjà voulaient régner seuls, et qui, en conséquence, sapant l'édifice religieux, n'ayant en tête que l'intérêt de leur vanité, ne se souciaient aucunement ni de nos progrès en Chine, ni de nos frères de la Nouvelle-France : un roi dégradé par la débauche avait pour complice de ses lâchetés politiques la société qui lui avait donné sa corruption; des coups, inspirés par le même esprit et dirigés par les mêmes mains, frappèrent en même temps la cause nationale et la cause catholique.

XXI. — *Des bases qu'il faudrait donner à la reconstitution légale des associations religieuses.*

Mon sujet n'est point épuisé : j'ai tâché de faire voir pourquoi il faudrait que les ordres fussent reconstitués; j'aurais à montrer maintenant sur quelles bases ils devront l'être. Mais comment suffire à cette nouvelle tâche? Ce serait d'ailleurs un soin prématuré; nous disputons à une foule ameutée, à une majorité prévenue, le principe même des associations religieuses, et nous croirions dès à présent nécessaire de réglementer une existence qu'on veut proscrire au nom de la loi, de l'intérêt national, de l'esprit du siècle, en un mot de tout ce qui séduit des imaginations échauffées et sans expérience? Il est certain que nous avons le temps d'y penser.

D'ailleurs, j'ai déjà lieu de craindre d'avoir accumulé dans cet écrit trop de considérations et de preuves. J'avais tant de préventions à combattre; les arguments s'offraient en foule; j'aurais voulu prévoir toutes les objections et n'en laisser aucune sans réponse, et cependant il fallait hâter le pas et se garder de donner à une polémique des proportions démesurées. La tâche était trop forte, et je n'ai pu éviter sans doute ni le désordre de la composition ni l'encombrement des idées.

Cependant, pour l'acquit de ma conscience, je dois laisser la preuve que je n'ai reculé devant aucune des conséquences naturellement enchaînées aux propositions que j'ai soutenues. L'existence solide et durable des ordres ne peut guère se concevoir sans la propriété ecclésiastique, et cette propriété est l'objet de préjugés violents. Je désire qu'ils soient sincères. On déclame surtout contre les inconvénients attachés aux biens de *mainmorte*, et cela dans un pays où les propriétés foncières des communes, représentant un capital énorme à l'état de *main-*

morte, sont livrées, pour la pluplart, à l'incurie d'administrateurs égoïstes et inexpérimentés. Au moins les biens des ordres étaient-ils gouvernés avec un soin et une intelligence admirables. Un terrain bien cultivé profite à l'intérêt commun, quels que soient les bénéfices du propriétaire.

Quand on parcourait l'ancienne France, la belle culture indiquait partout la propriété ecclésiastique. On conçoit qu'à côté des terres de la noblesse, dévastées par les intendants, et des fonds roturiers, ruinés par l'impôt, la prospérité des biens de moines ait excité l'envie, et qu'un beau jour le peuple ait voulu chercher dans les flancs de la poule aux œufs d'or le secret de sa richesse. Mais la France d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle du XVIIIe siècle. L'égalité des charges a étendu sur tout le pays le niveau de la prospérité. Le capital foncier s'est accru dans d'énormes proportions. On pourrait créer des revenus considérables pour les ordres, sans que la progression de la propriété laïque en reçût une atteinte sensible.

D'ailleurs, n'y a-t-il pas en France des terrains dont personne n'ose entreprendre l'amélioration, des pentes dénudées sur les montagnes, des marais insalubres dans les plaines? La propriété laïque recule avec raison devant les sacrifices qu'ici le reboisement, là le desséchement rendraient nécessaires; elle est trop divisée, trop pressée de consacrer ses bénéfices aux jouissances de la vie. D'un autre côté, les charges du gouvernement toujours croissantes lui interdiront pour longtemps encore d'aussi énormes entreprises. Serait-ce un si grand danger que d'abandonner aux congrégations religieuses ces domaines qui, à proprement parler, n'ont pas de maîtres, parce que personne n'y consent à assumer les charges de la propriété? Les congrégations ont des qualités que n'aura jamais un propriétaire laïque. Elles sont patientes, elles sont sobres, elles convertissent facilement en améliorations la plus grande partie des bénéfices. Dans les vastes exploitations que pourraient entreprendre les associations religieuses, le pauvre trouverait sa nourriture, le cultivateur puiserait des leçons; au bout de quelques générations d'un labeur constant, on verrait comme aux siècles ou les disciples de saint Benoît défrichèrent la France, de belles forêts, des pâturages fertiles remplacer des déserts qui affligent maintenant nos regards sur tant de points de notre territoire.

Alors sans doute on serait exposé à voir renaître les principaux inconvénients de la grande propriété ecclésiastique : elle exciterait l'envie, elle amènerait la corruption ou tout au moins la mollesse. Mais la prudence du législateur y aurait pourvu : les terres, concédées seulement à titre d'emphythéose, feraient retour à l'État au bout d'un terme prévu; les domaines, reconquis sur la nature, se morcelleraient entre les mains laïques, et les ordres, retrempés à la source de la pauvreté, marcheraient à de nouvelles conquêtes agricoles.

Mais je sens que j'ai trop raison pour qu'on ne m'accuse pas de rêver.

—

CONCLUSION.

Le but de ce travail a été de faire prévaloir, contre les préventions de l'époque, le principe de l'association religieuse.

Quand on envisage la situation actuelle, on ne rencontre que le chaos. L'anarchie existe dans l'application des lois. On associe la tolérance à la proscription. Au milieu des actes contradictoires dont nous sommes chaque jour témoins, rien de constant n'apparaît que la prétention du gouvernement à juger souverainement, et en plein arbitraire, des circonstances qui lui permettent d'autoriser et de celles qui lui commandent d'interdire.

Ce qu'on approuve hors de France, on le condamne dans l'intérieur du pays. A Constantinople un Capucin est chapelain de l'ambassade; à Paris la police pourra l'arrêter pour avoir porté publiquement un costume illégal. La plus étrange bigarrure existe dans la manière dont on applique, selon les lieux et selon les hommes, les lois qui proscrivent les ordres religieux. A vingt lieues de distance, c'est quelquefois la paix ou la guerre pour la même institution.

L'anarchie est encore plus forte dans les esprits. On trouve bon que la France se serve des congrégations pour accroître son influence politique, et l'on se plaint au dedans de l'embarras que cause leur renaissance. On consent bien à tolérer quelques maisons; mais s'il y en avait trop, ce serait grand dommage. Un autre voudra qu'on laisse toute liberté aux femmes, mais les couvents d'hommes n'apparaissent à ses yeux que comme des foyers d'intrigues : comme si les femmes étaient moins susceptibles d'exaltation que les hommes et moins propres à servir avec abnégation une cause mystérieuse!

Quelques-uns admettent la nécessité du dévouement religieux pour rendre à la société certains services extraordinaires. On admire l'asile ouvert dans les gorges de la Grande-Chartreuse aux grandes pensées, aux douleurs et aux remords : on ne tarira pas d'éloges sur le courage des moines du Saint-Bernard. En général la vie religieuse devient licite et même indispensable à une certaine élévation au-dessus du niveau de la mer; mais plus bas, c'est un délire et un danger. Pour savoir si on doit approuver l'établissement d'une congrégation, on aura recours au baromètre.

Le grand nombre condamne le principe des congrégations; mais l'embarras, c'est de s'en passer dans la pratique. La religion a sur les bras la plupart des misères humaines, et les plus décidés contre le catholicisme seraient étrangement troublés si, tout d'un coup, la religion, chassée des postes qu'elle occupe, laissait à la société civile

le soin de pourvoir seule au soulagement des maux dont la charité chrétienne s'est chargée.

Une telle situation ne peut longtemps subsister; tôt ou tard on en arrivera à une idée nette et à une législation uniforme.

Alors se posera définitivement la question de savoir si on veut être en dedans ou en dehors du catholicisme.

On reconnaîtra sans doute l'impossibilité de rompre avec cette communion, et, comme il n'y a pas de catholicisme sans les associations religieuses, on finira par avouer que la loi qui les proscrit est incompatible avec son existence.

Mais les associations s'alimentent à une source distincte du centre de l'unité politique ; mais de cette origine peuvent sortir des entreprises contraires à l'intérêt national. Le pouvoir civil ne renoncera jamais à son droit de contrôler et de surveiller tout ce qui émane de l'étranger. — Ceux qui renouvellent sans cesse de telles objections savent bien qu'elles s'appliquent à la religion elle-même. Toute doctrine fondée sur la distinction absolue du spirituel et du temporel est défectueuse et inapplicable. Consentir à l'exercice du catholicisme, c'est de la part d'un gouvernement la marque d'une grande confiance envers le Souverain Pontife et envers la cour de Rome. Or, il s'agit de savoir si cette confiance nécessaire engendre des dangers; si Rome est étrangère à toute modération, à toute intelligence des circonstances particulières dans lesquelles se trouve chaque contrée du monde; si, sur les points de discipline et sur les concessions qu'on est souvent obligé de faire à la société civile, le gouvernement pontifical rejette, sans les entendre, les objetions légitimes et les réclamations fondées. D'un autre côté, nos évêques ne passent pas pour manquer de prudence, et le dernier des reproches qu'on puisse leur adresser, c'est de vouloir créer des embarras au gouvernement.

Puisqu'il en est ainsi, serait-il donc impossible d'en arriver à reconnaître le droit souverain de l'Eglise en matière de congrégations religieuses? S'il était question d'une tolérance provisoire, on s'adresserait à l'évêque; voudrait-on en venir à une autorisation définitive : le Saint-Siége en aurait la responsabilité. Les bons rapports de l'Etat avec la cour de Rome, son influence directe sur les évêques lui seraient une garantie suffisante que rien ne serait entrepris ou toléré contre ses véritables intérêts. De quelque manière que j'envisage la question, à quelque supposition que je me livre, un tel état de choses ne me semble devoir produire aucun inconvénient, aucun danger.

Sans doute il resterait à réglementer au dedans le mode d'existence des associations reconnues, et, quand on en arriverait aux détails, on rencontrerait d'assez graves difficultés; mais depuis quand a-t-on rejeté une chose avantageuse à cause des difficultés d'exécution? Quelque grandes qu'elles fussent, on en triompherait, si une fois la conviction de la nécessité catholique et de l'utilité humaine des associations religieuses était solidement établie.

Beaucoup de personnes envisageront d'un autre point de vue la question que je traite. En principe, elles ne contesteront peut-être pas la grande importance des institutions catholiques, mais en fait elles jugeront inutile qu'on s'en occupe. « On ne ranime point, diront-elles, ce qui a cessé de vivre. Une expérience galvanique n'est point une résurrection. Cinquante ans d'habitudes contraires ont effacé le monachisme de nos mœurs. Des fantaisies de rétablissement, isolées et pour ainsi dire individuelles, ne méritent pas l'attention du législateur. »

De deux choses l'une pourtant : ou la renaissance de la vie religieuse est une chimère, et alors d'où vient que les tentatives actuelles excitent tant d'épouvante et soulèvent de si ardentes réclamations? Ne serait-il pas juste d'accorder un peu d'indulgence et de pitié à ces songes de malade, *velut ægri somnia?* Qu'on laisse au moins les congrégations *remourir* de leur belle mort!

Ou le mouvement actuel n'est pas un vain symptôme ; il y a dans le catholicisme plus de vie et d'avenir qu'on ne lui en suppose ; les associations religieuses reparaissent et grandissent, parce qu'une notable portion de la société les réclame : s'il en est ainsi, on ne peut s'opposer à leur développement sans violenter les consciences. Il est temps qu'une loi spéciale interprète la loi suprême dans le sens de la liberté.

A juger en fait la probabilité du succès qui attend les congrégations religieuses, les symptômes sont favorables et la résurrection est réelle. De ce que tant de nos concitoyens qui devraient être bien informés l'ignorent et le nient, il ne s'ensuit pas que nous soyons sous l'empire d'une vaine illusion. La publicité illimitée est comme la grande lumière ; elle rend les objets indistincts. Depuis que les sources d'information sont ouvertes avec tant de libéralité, la multitude des renseignements nuit à leur diffusion. Il faut un travail et presque un art pour se tenir au courant de ce qui intéresse, et qui ne s'intéresse pas à l'Eglise ignore à peu près ce qui la concerne. On accuse souvent les ecclésiastiques de ne pas assez connaître le monde actuel; mais ce monde est cent fois plus étranger aux choses de la religion ; aussi, quand quelque circonstance lui révèle une partie des faits de cet ordre, il s'imagine que c'est un grand mystère qui vient de faire explosion. Il accuse de menées ténébreuses des hommes qui n'ont cessé de marcher au grand jour de la publicité.

Il est temps que la vérité soit connue et que les malentendus disparaissent. Que ceux qui sont animés de sentiments sérieux et sincères consentent enfin à s'enquérir des faits. Je ne doute pas qu'ils ne soient frappés comme moi de la grandeur du mouvement actuel. Le nombre des vocations religieuses est un signe dont l'importance ne peut être méconnue. Décidément il faut une

place dans la société à ces forces régénératrices qui se révèlent de toutes parts.

L'hésitation est d'autant moins excusable qu'on ne demande rien à l'Etat, ni de son activité, ni de ses ressources. C'est le seul point peut-être où un grand bien se présente à faire sans qu'il faille transformer le vœu public en un article de budget. Quand on propose un perfectionnement matériel, l'argent est prodigué à des expériences souvent très-incertaines; ici le résultat est connu d'avance, et l'Etat n'a qu'à laisser faire pour que le bien s'accomplisse. Il est vrai qu'il s'agit d'un progrès moral, et la plupart du temps il n'y a de gens qui s'en soucient que ceux qui le redoutent.

Au reste, l'expérience de tous les siècles le démontre : plus le bien qu'on poursuit est grand, et plus on rencontre d'obstacles. Il faut donc agir et parler ; il ne faut plaindre ni le temps ni les efforts. La goutte qui tombe incessament finit par percer la pierre, et, si faible qu'on soit, on a son tribut à verser dans le courant de la vérité.

Cependant, avec les mêmes intentions, on peut différer d'opinion sur l'opportunité des moyens. Faut-il donc ainsi s'aheurter à un préjugé violent? N'est-ce pas plutôt un malheur que l'attention ait été portée si vivement sur les progrès de la société religieuse, et n'a-t-on pas le droit de considérer comme prématurées des discussions qui amènent encore plus d'éclats? Par là se trouve compromis le bien qui s'opérait tranquillement et sans faste. Le gouvernement, guidé par l'instinct de sa conservation, ne pouvait de lui-même se sentir enclin à persécuter le seul pouvoir moral qui soit capable de rattacher sérieusement les esprits à la cause de l'ordre. Maintenant les passions hostiles à la religion le provoquent et le poussent. N'est-il pas à craindre que, par faiblesse, il ne s'abandonne enfin à cette impulsion destructive? Sa position est difficile; mais il existe entre lui et nous un intérêt commun. Nous devons le ménager, pour qu'il nous ménage à son tour.

En tout état de cause, je suis loin de méconnaître la sagesse de ces conseils. Puisque nous avons la prétention de travailler pour l'Eglise, il serait absurde à nous de ne pas l'imiter dans sa prudence, et nous n'ignorons pas ce qu'est chez elle l'esprit de mansuétude et de temporisation.

Cependant nous avons, en faveur d'une attitude plus haute, d'un langage plus décidé, d'illustres exemples dans l'Eglise elle-même. La modération exemplaire des Jésuites leur était imputée à mal; pour avoir obéi à leur devoir, qui est d'accourir partout où le danger existe et où les blessures de la conscience chrétienne sont ouvertes, on les accusait d'envahissement occulte et de mépris pour les lois. L'action la plus publique, la plus laborieuse, la plus conforme aux devoirs du prêtre, ne suffisait pas pour les absoudre du soupçon de ruse et d'intrigues. Alors un de ces hommes qui forcent le respect a dit hautement : *Je suis Jésuite*, et la calomnie a reculé, et les gens de bien ont senti que le temps des proscriptions était passé, et le droit qu'a tout citoyen de se donner à la vie religieuse a été mis au-dessus des attaques. C'était risquer beaucoup, et pourtant le succès a couronné l'audace de la vertu.

Quand, pour faire triompher la plus juste des causes, on peut disposer d'armes telles que les œuvres et la liberté de discussion, il n'y a nul avantage à les laisser dans le fourreau.

Et d'ailleurs les mœurs ont changé : l'Eglise a besoin de s'y acclimater; plus que jamais l'opinion est devenue la reine du monde : il faut aller directement ou réside la véritable souveraineté.

Que les âmes chrétiennes jugent avec indulgence la tentative que j'accomplis. Ceux qui n'ont jamais varié ont le droit de refréner leurs convictions devant les conseils de la prudence; mais on n'agit pas de même quand on a ses preuves à faire, et les hasards d'avant-poste sont pour les recrues.

QUELQUES SOUVENIRS DE LA GAULE MONASTIQUE.

—

La France de nos jours, au milieu de ses vives préoccupations d'intérêts matériels, discute quelquefois encore la question des ordres religieux. Cette question est diversement jugée. Les uns, ignorant complétement l'origine, l'histoire, l'influence bienfaisante de chacun de ces ordres, dont le nom seul a retenti à leurs oreilles, sont les stupides échos de quelques esprits vains, systématiquement haineux de toute création due au génie de la foi qu'ils blasphèment, parce qu'ils la méconnaissent. D'autres, qui se disent Chrétiens, qui le sont en effet à leur manière, avec l'outrecuidance d'en remontrer à l'Eglise, au lieu d'être ses fils soumis, restent à cet égard ensevelis sous le poids des préjugés du dernier siècle. Sous le spécieux prétexte de liberté humaine, de progrès de la raison, ils redoutent, avec une sincérité apparente, le retour de ces corporations dont notre patrie tirait autrefois tant d'ornement et tant de gloire. Enfin il est de vrais fidèles plus fermes dans leur foi, qui saluent avec joie parmi nous le réveil de ces milices saintes, et font des vœux pour qu'elles s'étendent, se propagent, et

trouvent partout sur notre sol le droit d'asile, réclamé par elles, au nom de cette même liberté qui cherche à les en éloigner.

Ainsi environnés tour à tour de préjugés, de haines, de dédains, de craintes puériles, ou de vrais hommages et de quelques témoignages de vénération et d'amour, les ordres religieux cheminent aujourd'hui au milieu de nous, à peu près comme autrefois ces pauvres pèlerins de Jésus-Christ, qui s'en allaient paisiblement, pieds nus, à travers monts et vallées, accomplir le vœu de la foi ; et malgré les obstacles, ils atteignaient tôt ou tard le but de leur course. Comme eux, les ordres religieux poursuivent, à travers les contradictions, leur mission sublime. La même Providence saura bien aussi un jour leur faire atteindre la borne de la carrière.

Il n'en était point ainsi autrefois dans notre France. Sur ce sol ouvert à toute culture, sous ce soleil qui, moins brillant qu'ailleurs pourtant, réchauffe et fait éclore les plus nobles dévouements, ces arbres majestueux et vénérables, plantés en divers âges par la foi et la charité dans le jardin de l'Eglise, avaient fleuri merveilleusement; de nombreux et vigoureux rejetons, détachés de leurs branches, étaient venus embellir nos villes, nos campagnes ; d'innombrables fruits de salut et de vie se cachaient sous leur ombrage bienfaisant. La France, qui a toujours joué un rôle éminent dans tout ce qui s'est fait de grand et de beau par le monde, occupe une immense place dans l'histoire des ordres religieux. On ne saurait trop rappeler ces choses, aujourd'hui surtout, quand de toutes parts l'ombre se fait sur nos vieux souvenirs, et que la main de l'homme, plus encore que celle du temps, en disperse à chaque heure quelques débris. Oui, nous le disons hautement: les souvenirs monastiques sont l'une des plus belles gloires de notre pays ; l'histoire complète et détaillée de tous les grands noms, de tous les grands événements qu'ils rappellent serait un hymne magnifique chanté à sa louange. Essayons de le faire pressentir par un rapide coup d'œil sur les phases principales de cette histoire.

On pardonne assez volontiers de nos jours à cet ordre célèbre qui, fondé sur le Mont-Cassin au vi^e siècle, devait, par une triple gloire, comme a dit Chateaubriand, « convertir l'Europe, défricher ses déserts, et rallumer dans son sein le flambeau des sciences (362). » Les immenses travaux littéraires de nos Bénédictins leur ont fait trouver grâce, même auprès des gens du monde et des savants. Mais tout en admirant leur érudition, leurs bienfaits, ne doit-on pas admirer aussi l'action merveilleuse de la Providence, dans la prodigieuse extension de cet ordre sur la terre gauloise à son origine ? Les eaux vives qui, descendant du Mont-Cassin, allaient se répandre sur toutes les contrées de l'Europe pour adoucir les peuples nouveaux, devaient d'abord couler sur notre sol. A peine saint Benoît a-t-il jeté les fondements de son ordre, que la renommée a porté son nom dans les Gaules. Boitingrani, évêque du Mans, envoie une ambassade au vénérable patriarche, pour lui demander quelques-uns de ses disciples. Maur, le plus aimé d'entre eux, est désigné aussitôt. Suivi de quatre religieux, il traverse les monts, et s'achemine vers la terre que foulaient nos ancêtres (an 543). On connaît la suite de l'histoire de ce noble fils de sénateur romain, qui vit s'élever dans notre France cent vingt monastères, et fut le père de cette innombrable famille de pieux et savants Bénédictins dont nous ne saurons jamais bénir dignement la mémoire. La France était déjà le royaume *très-chrétien*. L'Eglise traitait avec honneur *sa fille aînée*, et chargeait Rome chrétienne de lui envoyer un de ses fils, formé à l'école d'un illustre saint, pour guider et raffermir ses pas dans les sentiers de la vérité et de la vertu.

Les bienfaits des premiers disciples de saint Benoît sur notre sol ne sont point assez connus. On n'a point assez remarqué la force de cet ordre dans son principe, la fécondité de ses produits et les fruits immenses qu'il porta. En même temps qu'ils défrichaient un sol inculte, ces moines corrigeaient les mœurs barbares de nos aïeux, et secondant merveilleusement le mouvement des peuples occidentaux vers le centre de l'unité catholique, ils préparaient de loin l'empire de Charlemagne. Après le règne de ce monarque, suscité du ciel pour coordonner ensemble les peuples européens, et entraîner d'un bras vigoureux dans une voie régulière le mouvement progressif de la société chrétienne, leur gloire s'éclipse en un instant. Enrichis par la munificence du grand empereur, ils s'endorment dans l'abondance des biens de la terre. L'arbre bénédictin, obscurci par les vapeurs du siècle, perd sa vigueur primitive. Alors sa séve se communique à d'autres branches sorties de cette tige féconde. Cluny, abbaye célèbre entre toutes les autres, devient sur la terre fidèle des Gaules le nouveau champ où il va refleurir. C'est aussi une nouvelle source mystérieuse, d'où coulent les eaux vivifiantes qui doivent ramener la fertilité sur les terres de l'Eglise ; d'elle sortirent les saints Bernon, les saints Odon, saint Hugue, saint Mayel, saint Odilon, Pierre le Vénérable, et cette foule d'hommes illustres par leur savoir et leur haute sagesse, qui rappelèrent la sainteté dans les cloîtres, et furent souvent les arbitres salutaires des destinées des peuples et des rois. Toutes les congrégations renommées de l'Italie et des Gaules avaient adopté les règles de Cluny, devenu, au sein du moyen âge, le foyer central de la piété, de la science et des vertus sublimes. Les princes, les cardinaux, les souverains revêtaient l'habit de simples

(362) *Genie du christianisme.*

moines dans les nombreuses maisons que comptait ce saint ordre en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. De Cluny sortirent trois illustres Papes, parmi lesquels se trouve l'immortel saint Grégoire VII.

Au XIIe siècle, une autre réforme succéda à celle de Cluny, dont la grandeur s'était à son tour affaissée sous le poids des richesses et de la puissance. La congrégation des Bénédictins de Molesme, sous la direction du pieux Robert, était devenue la pépinière d'un nouvel ordre plus vaste et plus fécond. Cîteaux en fut le premier asile. Au nom de Cîteaux, je vois se dresser la grande ombre de saint Bernard, qui prit dans ce lieu l'habit monastique; de Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, dont la voix entraînante fonda cent soixante monastères, et qui régna sur son époque par l'éloquence, la science, la charité et le génie chrétien élevé à sa plus haute puissance. Bernard était né au château de Fontaines, près Dijon. La France, parmi toutes ses gloires religieuses, n'en connaît point de plus belle, de plus pure, que celle d'avoir donné le jour à cet homme extraordinaire, l'exemple le plus éclatant peut-être de l'ascendant que peuvent obtenir sur les cœurs l'éloquence et la vertu.

Plus tard enfin, d'autres temps, d'autres mœurs amenèrent encore d'autres réformes. Les Bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur, dignes héritiers des premiers disciples de saint Benoît, brillèrent durant nos derniers siècles, par la science surtout, et par ces études patientes, laborieuses, dont les gigantesques produits effrayent notre imagination. A une époque où se fondaient des académies, où l'érudition devenait moins rare, on les vit marcher toujours à la tête du mouvement intellectuel des peuples. Ils formèrent alors le patriciat des lettres, comme autrefois en des âges d'ignorance ils en avaient été les sauveurs et les gardiens. « Rappeler Ruinart, Lobineau, Calmet, Tassin, Lami d'Achéry, Martène, Mabillon, Montfaucon, c'est, dit Chateaubriand, rappeler des prodiges de science. »

Ainsi tour à tour prédicateurs de la foi dans les Gaules, étoiles brillantes au milieu des peuples et des siècles de ténèbres ou de barbarie, défricheurs de nos forêts, conservateurs des trésors de la littérature antique, enfin guides aimables et travailleurs avancés dans les routes ardues de la science, les enfants de saint Benoît, sous divers noms, sous différentes formes, apparaissent toujours sur notre sol enveloppés d'un vêtement d'honneur et de gloire, dont nos lèvres reconnaissantes doivent baiser les bords. Les transformations, les réformes successives que nous venons de rappeler accusent, il est vrai, quelques désordres, quelques abus qui en ternissent l'éclat. Mais ce mal n'est que passager. Retrempé dans une nouvelle source, le vêtement sacré en sort plus pur et plus brillant, comme le soleil sort plus éclatant des épais nuages qui avaient un instant voilé sa lumière. Ces transformations, ces réformes sont d'ailleurs comme une loi naturelle de tout ce qui existe ici-bas, où rien de ce que l'homme a créé n'est entièrement stable. « Les ordres religieux qui se succèdent sur la terre permanente de l'Eglise, dit sagement un écrivain moderne, sont assujettis, dans le cours de leur développement, aux lois qui président à toutes les existences de la nature. Semences faibles et imperceptibles à leur origine, ces institutions croissent, fleurissent et fructifient; puis elles décroissent, se décolorent et tombent. Mais elles ont produit un fruit qui contient la semence d'une germination nouvelle, et qui sort vigoureux de son enveloppe usée pour reproduire son intarissable espèce (363). »

Les autres grandes familles religieuses qui sont venues tour à tour embellir et féconder les vastes champs de l'Eglise, ont aussi prospéré à l'envi sur notre sol, et chacune, dans sa sphère d'action, le fertilisait par sa bénigne et salutaire influence. Les Chartreux, les Prémontrés labouraient nos landes, défrichaient nos déserts, et par leurs sublimes contemplations attiraient la rosée du ciel sur cette même terre, déjà toute baignée de leurs sueurs. Plus tard, au XIIIe siècle, quand Jésus-Christ, comme dit un éloquent écrivain, « regarda ses pieds et ses mains percés pour nous, et de ce regard d'amour naquirent deux hommes : saint Dominique et saint François d'Assise (364), » la France revendiqua aussitôt sa large part dans cette nouvelle effusion de l'esprit, en qui seule est l'immortalité. Elle lui fut octroyée libéralement. Notre-Dame de Prouille, à l'entrée du Languedoc, Saint-Romain de Toulouse, sont les premiers monastères de l'ordre dominicain, de cet ordre qui devait briller de tant d'éclat au milieu de nous, dans les écoles, dans les chaires des universités et des églises. Quant aux enfants de saint François, sous les noms de Cordeliers, de Récollets, ils remplissaient nos villes, nos campagnes. Il est peu de cités en France où l'on ne retrouve encore dans quelque faubourg *la rue ou l'église des Capucins, des Cordeliers*, pieux souvenirs de ces bons religieux, les meilleurs amis des pauvres, les consolateurs de leur misère; qui, mendiants eux-mêmes, découvraient dans leur pauvreté le secret de répandre et de donner. Ces deux ordres vénérables florissaient de concert sur notre sol, au milieu des bénédictions du peuple. Ce pauvre habit de saint Dominique ou de saint François, qu'on voudrait repousser aujourd'hui comme la livrée d'un âge de superstition et d'ignorance, apparaissait partout où gisait la douleur : sur le théâtre d'un incendie ou d'un mal épidémique, au chevet des mourants, sur le

(363) Théod. RATISBONNE, *Histoire de saint Bernard.*

(364) Le P. LACORDAIRE, *Vie de saint Dominique.*

seuil des prisons, et sur les marches de l'échafaud. Et partout il brillait aux regards consolés, comme l'arc-en-ciel qui réjouit la vue au milieu des orages.

Durant ce temps, les bons frères de Saint-Jean-de-Dieu ou de la *Charité*, dévoués au service des malades, remplissaient nos hôpitaux; et puis, dans les derniers siècles, vous voyez enfin les Pères de la Compagnie de Jésus, qui, comme les Bénédictins, eurent aussi parmi nous leur triple gloire. Soutiens intrépides de la foi, maîtres savants et guides éclairés de la jeunesse, malgré les préjugés, les haines soulevés contre eux, ils ont aussi acquis leurs droits à notre vénération, à notre reconnaissance. Tous ces divers ordres, et une foule d'autres moins célèbres, ont, chacun dans sa forme spéciale, servi utilement notre pays, et, par la vertu puissante du dévouement, appliqué un baume salutaire sur quelques blessures de l'âme ou du corps. On l'a dit bien souvent; mais peut-on trop le redire, puisqu'on s'efforce de l'oublier? un monastère dans nos champs, dans nos cités, était la maison de la Providence, l'asile des pauvres, le refuge de tous les affligés. On s'est plaint des abus qui s'étaient glissés dans les maisons religieuses, et on en conclut avec une légèreté singulière qu'on a eu raison de les supprimer. Mais vit-on jamais l'habile jardinier abattre de beaux arbres chargés de fruits précieux, parce qu'il aura aperçu quelques frelons bourdonnant dans leurs branches, ou découvert une chenille qui rampe sur leur tronc? Que prouvaient-ils ces abus? Que ces monastères étaient habités par des hommes; et que la faible humanité, dans le flux et reflux de ses passions, est toujours tôt ou tard troublée par quelques désordres. On a aussi reproché aux moines leurs richesses. Mais se rappelle-t-on bien quelles en étaient les sources? Elles n'étaient autres que celles de la charité, ouvertes par un saint et légitime désir d'expiation, de purification et de félicité éternelle pour soi ou pour les siens. Lorsqu'un Chrétien, *du consentement de sa femme, de ses enfants*, donnait *en pure et perpétuelle aumône, pour le remède de son âme* (365), quelque portion de son bien, à l'abbaye bien-aimée, sous les voûtes de laquelle il avait élu sa sépulture, l'abbaye devait-elle fièrement fermer la main, et refuser la pieuse offrande du fidèle? Lorsqu'aux approches de la dernière heure, la réparation des injustices et le remords, dans des cœurs chargés de crimes, ouvraient ces mêmes sources de libéralités et de largesses, étaient-ils bien coupables ces religieux qui, en échange de quelques dons terrestres, leur rendaient des prières, et célébraient pour eux le divin sacrifice à quelque autel fondé par leur aumône? On avait foi et confiance alors dans les prières des amis de Dieu, des hommes de la solitude. Voilà pourquoi, dans son testament, le possesseur d'un fief, outre la part de ses héritiers naturels qui perpétuaient son nom sur la terre, faisait aussi celle de quelques églises ou abbayes, autres filles, autres fils, qu'il avait aimés, protégés, et qui devaient, par leurs suffrages, assurer ou hâter son entrée dans les cieux. Dans ces fréquents rapports des hommes du monde et des hommes du cloître, durant leur vie et après leur mort, il y a des harmonies graves, touchantes, que l'on n'a point assez appréciées. Le culte des tombeaux y brille de toute sa beauté, de toute sa splendeur: par ces fondations de *messes quotidiennes, d'anniversaires à perpétuité*, dont sont remplies nos chartes de donation au moyen âge, on prévenait sagement l'oubli de ses amis, de ses proches, si prompt, hélas! à se glisser dans l'âme la plus tendre, la plus aimante; le Chrétien s'endormait avec moins d'effroi dans sa tombe, creusée à l'ombre du cloître, où devait retentir pour lui chaque jour l'hymne de la prière, et non loin de l'autel où pour lui chaque matin devait s'immoler un Dieu.

Reprocher donc aux moines leurs richesses, c'est faire un crime à la piété de s'être montrée charitable c'est insulter au culte sacré des morts. Sur l'admirable côte de Gênes, semée aujourd'hui encore de chapelles, d'oratoires, vivait jadis un saint ermite vénéré dans toute la contrée.... Une simple grotte avait d'abord été toute sa demeure. Ce pieux solitaire y coulait ses jours partagés entre la prière et d'utiles conseils donnés à ceux qui venaient le visiter. S'il sortait parfois de sa pauvre cellule, c'était toujours pour remplir quelque office de charité. Or, il advint que les habitants des lieux voisins, voulant lui donner quelques marques touchantes de leur vénération, s'en venaient déposer dans sa grotte des fruits et des fleurs. L'un d'entre eux, plus libéral, lui céda même un coin de terre attenant à l'ermitage. Puis, les dons se multipliant, l'ermitage fut lui-même agrandi, décoré; il se transforma enfin par degrés en une jolie maisonnette; dont l'aspect de loin charmait les yeux. Le voyageur, le pèlerin y recevaient la plus gracieuse hospitalité, et quand on félicitait l'hôte de ces lieux sur l'agrément de son petit domaine, « Cette maison, ce jardin, répondait-il, c'est la main charitable de mes frères qui l'a bâtie, qui l'a planté; en retour ils ont demandé les prières de l'ermite. Daigne, mon Dieu, les exaucer! » Et le pèlerin, le voyageur s'en retournaient le cœur ému: aucun d'eux n'eût jamais songé à faire un crime au bon solitaire de l'innocente aisance de son nouveau manoir.

Qu'est-il donc advenu? La fin du dernier siècle a vu détruire parmi nous ces sources de la charité. Les fidèles ne vont plus orner de fruits et de fleurs la demeure des pauvres de Jésus-Christ. Laissez du moins le pauvre ermite vivre en paix dans sa grotte, et quand il en sort pour soulager une infortune, n'al-

(365) « De assensu uxoris meæ... filiorum meorum, dedi in puram et perpetuam eleemosynam..., pro remedio animæ meæ, etc., etc..., » Formules ordinaires des chartes de donation au moyen âge.

lez point, en la couvrant de pierres, obstruer la route de ses bienfaits. Malgré les obstacles semés encore de toutes parts, mais qui tendent cependant à s'aplanir, un grand travail religieux se fait aujourd'hui sur notre terre de France. A côté de l'égoïsme, de l'individualisme, ces deux plaies si fatales de notre société, s'élèvent de nobles et généreuses natures qui ont faim et soif de dévouement, de paix et d'union fraternelle. Il leur faut des asiles d'innocence, de prières et de pieux labeurs. La Providence qui comprend leur désir, ne veut point qu'il demeure stérile. Elle vient donc en aide à ces âmes d'élite, et inspire à quelques-unes d'elles plus fortement trempées, la volonté de réveiller les ombres des grandes familles monastiques, trop longtemps endormies parmi nous. Et dans quel temps la France eut-elle plus besoin des ordres religieux? Quel plus beau rôle qu'à notre époque lui fut départi? Lorsque de toutes parts l'industrie matérielle, les intérêts du temps absorbent l'intelligence des hommes, les réveiller de leur indifférence et les tourner vers les pensées éternelles, s'interposer par la prière ardente entre le ciel offensé et la terre ingrate et coupable, offrir à Dieu une âme pure et dégagée de toute affection terrestre, en expiation des crimes qui souillent notre sol, voilà le côté le plus sublime de leur mission. D'autre part, entretenir le feu sacré de la foi, en instruisant les hommes selon les lois de l'éternelle sagesse, et conduisant la jeunesse dans les droits sentiers de la vertu, s'adonner aux études profondes pour relier ensemble et faire servir à la défense de la vérité les vastes lambeaux de science que les mains profanes de nos demi-savants recueillent et laissent se perdre stériles; enfin, par la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, ces trois puissants leviers de la vie religieuse, confondre le luxe inouï du siècle et ses goûts effrénés de volupté, d'indépendance, voilà la tâche que le ciel leur commande au milieu de nous. Le clergé séculier, on l'a bien dit des fois, ne peut seul suffire à cet immense rôle; trop peu nombreux, et absorbé par les détails journaliers de l'administration spirituelle, il appelle à son aide d'utiles auxiliaires. Les milices saintes du cloître s'efforcent de répondre à sa voix. Mêlées dans ses rangs, elles sauront encore combattre vaillamment, comme ces nobles fils de familles, qu'on voit s'enrôler volontairement dans les rangs de nos armées, et qui, libres de tous grades, de toutes charges, les secondent dignement dans le chemin de la victoire.

Le bel esprit de notre siècle, habile en sa défense, se retranche derrière un argument spécieux, à l'abri duquel il se croit invulnérable. Traitant les fils comme il traite la mère, il parle des ordres religieux comme il parle de l'Eglise : « Ils ont fait leur temps, s'écrie-t-il, les moines sont une machine usée qui n'a plus de ressorts; si l'on en veut encore, qu'on les taille du moins à la mesure de nos besoins, de nos usages. » Quelques esprits plus sages, se laissant prendre à ces paroles et dédaignant les anciens ordres, en appellent de nouveaux, plus appropriés aux mœurs de notre époque. Hé quoi! ces ordres vénérables, approuvés par l'Eglise, ne pourraient-ils participer en quelque sorte à sa perpétuité, et en modifiant, suivant les âges, leur discipline, s'adapter, comme elle, à tous les temps et à tous les lieux? Nous avons vu plus haut, par l'exemple des trois formations successives de l'ordre bénédictin, comment se perpétue un ordre durant une longue suite de siècles, vivant toujours de sa vie propre, malgré les phases diverses de son existence et les besoins nouveaux des époques qu'il traverse. Comme le phénix de la fable, ces créations sublimes recèlent quelquefois en elles le germe d'une longévité merveilleuse. Renaissant de leurs cendres, plus belles, plus radieuses, elles traversent de nouvelles années, marquées au front d'un sceau divin de jeunesse et d'immortalité.

S'il était vrai pourtant que notre siècle éprouvât le besoin de quelque ordre nouveau, plus approprié au génie actuel de la France, et dont l'influence y serait plus nécessaire, rassurons-nous et prenons confiance; le bras providentiel qui resta toujours levé sur notre sol pour le protéger et le défendre, saura bien encore, comme aux âges critiques de notre histoire, créer cette nouvelle milice. Ce bras puissant et si miséricordieux a su plus d'une fois faire surgir sur notre terre féconde des fondateurs d'ordres chargés d'une mission spéciale, et d'innombrables enfants rangés volontairement sous leurs lois. Si quelques-uns de ces pieux instituts ont disparu, laissant peu de traces visibles de leur passage, ils n'en ont pas moins fait leur œuvre, et légué aux siècles futurs de merveilleux exemples de charité, de paix, de dévouement, unis au souvenir de l'ineffable bonté et de la clémence du Dieu sauveur. Toutes ces choses ne périssent point entièrement. Les souvenirs des saints se perpétuent bien autrement que ceux des princes, des héros; on a beau les détruire, il reste toujours dans les lieux qu'ils ont habités quelque pauvre pierre à laquelle l'âme affligée vient confier sa peine, et d'où semblent sortir de célestes voix qui la fortifient et la consolent.

MAXIME DE MONTROND.

DES ANCIENS CARTULAIRES.

Qui croirait qu'en 1842, plus de trois cents ans après la réforme, dans un siècle qui se vante de ses lumières et de son impartialité, à l'époque où les notions bibliographiques et paléographiques ont atteint peut-être leur plus haut degré de développement, un savant distingué, membre de l'institut et professeur à la faculté des sciences, ait osé renouveler, contre les moines du moyen âge, l'étrange accusation de s'être étudiés à détruire, autant qu'il était en leur pouvoir, les manuscrits qui contenaient les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine? Eh bien! cette accusation a été formulée, motivée tant bien que mal et développée par M. Libri, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril dernier. Quoique l'opinion générale soit plus que suffisante pour faire rejeter un paradoxe aussi étrange, nous nous proposons d'en examiner plus tard la valeur à l'aide des témoignages historiques. En attendant, nous aurions été curieux de connaître le sentiment du savant critique, relativement à l'influence que les moines ont exercée sur l'histoire de leur pays. Son silence à ce sujet doit-il être considéré comme une reconnaissance tacite? Nous nous plaisons à le croire. On chercherait vainement, en effet, ailleurs que dans les récits rédigés par des moines, les annales de la France depuis Hugues Capet jusqu'à Charles V. Durant cette longue période, les documents ecclésiastiques sont encore les plus propres à faire connaître les mœurs, les usages, les coutumes, les points de séparation et les rapports mutuels des diverses classes, les conditions multiples des terres et des personnes; en un mot, les innombrables détails de ce qu'on pourrait appeler l'histoire intime ou privée. C'est que, même en s'occupant exclusivement de leurs propres affaires, les couvents et les chapitres préparaient d'avance, et sans s'en douter, des matériaux précieux pour les études historiques. Nous allons essayer de le prouver, en définissant la nature et en signalant l'utilité des anciens cartulaires.

Un cartulaire, *chartarium* ou *chartularium*, est, à proprement parler, un recueil de chartes. Ce mot, dans son acceptation générale, a donc pu être appliqué à des collections de diplômes royaux, de titres nobiliaires ou d'actes administratifs; il existe, en effet, un cartulaire de Philippe-Auguste, un cartulaire des comtes de Champagne, des cartulaires de Blois, d'Angers, etc. Mais le sens le plus ordinaire du mot est celui d'un registre contenant, dans un certain ordre, les priviléges et les titres de propriété d'un chapitre, d'une abbaye, d'un prieuré, d'une communauté religieuse quelconque.

Dom Mabillon distingue trois sortes de cartulaires : le cartulaire historique, le cartulaire authentique, et celui qui, n'ayant aucune prétention à la science ni aucun caractère d'authenticité, est une simple collection de copies de chartes. Dans les cartulaires historiques, on trouve un certain nombre d'actes chronologiquement classés et reliés entre eux par un récit plus ou moins développé, auquel ils servent, pour ainsi dire, de pièces justificatives. Au nombre des cartulaires de ce genre, D. Mabillon a placé ceux de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Riquier en Ponthieu. Mais dans ces documents les chartes sont si peu nombreuses et le récit a une telle étendue, qu'on les a toujours considérés comme de véritables chroniques et depuis longtemps publiés comme telles (366.) Les véritables modèles du cartulaire historique sont celui de Folquin, le plus ancien que l'on connaisse jusqu'à ce jour, et celui de saint Clément de Pescara, au royaume de Naples, composé dans la seconde moitié du XIIe siècle par le moine Jean Bérard. Nous n'insisterons pas sur ce dernier, qui est imprimé depuis longtemps (367), et dont les savants ont souvent fait usage.

Le cartulaire de Folquin a paru récemment dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique.* Il tire son nom du moine qui en fut l'auteur. Folquin appartenait à une illustre famille de la Lorraine. Sa mère se nommait Thiédale et son père Folquin. Celui-ci était fils d'Odwin, dont le père nommé aussi Odwin, était frère de saint Folquin, évêque de Térouenne, et fils d'Ermentrude et de Jérôme. Ce Jérôme, trisaïeul du moine chroniqueur, était l'oncle de saint Adalard, abbé de Corbie, et le fils de Charles-Martel. Folquin embrassa la règle de Saint-Benoît, à Saint-Omer, dans l'abbaye de Saint-Bertin, l'an 948. Ce fut treize ans après que, par ordre de l'abbé, il composa son cartulaire, qui renferme l'histoire de Saint-Bertin, depuis sa fondation, en 648, jusqu'à l'année 961. Son travail fut continué jusqu'en 1145 par Simon, abbé de Saint-Bertin, et par deux religieux anonymes de la même abbaye, jusqu'à l'année 1187. Le cartulaire de Saint-Bertin renferme donc, en 372 pages in-4°, une histoire de cette célèbre abbaye pendant 540 années. Les copies de chartes y sont au nombre de 124, dont 8 appartiennent au VIIe siècle, 12 au VIIIe, 26 au IXe, une seule

(366) Luc d'Achery, *Spicileg.*, édit., in-fol., t. II, p. 291, 757.

(367) Duchesne, *Hist. de France*, t. III, p. 554. D'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 919.

au xe, 15 au xie et 62 au xiie. Ces actes ne sont pas sans importance; mais l'intérêt du recueil réside principalement dans les récits par lesquels ils sont liés entre eux. Ces récits fournissent quelques variantes curieuses pour l'histoire générale de la France, d'utiles matériaux pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Térouenne, enfin de riches et précieux détails sur les vicissitudes de l'abbaye, successivement en butte aux invasions des Normands, aux incendies, à la cupidité des comtes de Flandre, à l'ambition usurpatrice des abbés de Cluny, aux interminables désordres produits par le relâchement de la discipline et l'oubli des devoirs monastiques. Cette dernière partie du recueil offre un sujet d'études d'autant plus intéressant que les troubles qui agitèrent l'abbaye de Saint-Bertin sous les faibles successeurs de Charlemagne se reproduisirent, à peu de chose près, dans tous les grands monastères de l'empire carolingien.

Indépendamment de cette collection, à laquelle le titre de *chronique* serait mieux approprié que celui de *cartulaire*, Folquin et Simon en composèrent une seconde, à l'usage des officiers chargés de régir les intérêts matériels de l'abbaye. Ce second recueil, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, était ce qu'on appelle proprement un cartulaire, c'est-à-dire une pure et simple collection de titres de propriété. Tel est aussi le caractère de la plupart des cartulaires qui nous restent. A une époque assez moderne, quelques communautés religieuses ont fait collationner et parapher à chaque page, ou tout au moins sur la dernière, leur registre de chartes par un notaire public. Les manuscrits revêtus de cette formalité sont ceux que Mabillon qualifie de *cartulaires authentiques*. Il n'en cite du reste que deux exemples : le cartulaire de Lagny, qui est du xve siècle, et celui de Chelles, qui remonte au commencement du xvie. Ces deux exemples ne suffisent pas, à notre avis, pour prouver que cet usage ait été généralement répandu. On peut les regarder comme une mesure tout exceptionnelle, provoquée par quelque procès important, dans lequel les abbayes de Lagny et de Chelles voulurent établir et protéger leurs droits, sans compromettre, en les déplaçant, l'existence de leurs actes originaux. Elles y parvinrent en faisant revêtir d'un caractère irrécusable d'authenticité les copies de ces mêmes actes. Mais, nous le répétons, c'est une formalité à laquelle on a eu rarement recours, et que nous n'avons remarquée dans aucun des nombreux cartulaires qui ont passé sous nos yeux.

Les cartulaires sont ordinairement partagés en plusieurs sections, mais non d'après un système de divisions uniformes. Tantôt ces sections correspondent aux diverses branches de l'administration temporelle, en sorte que chaque officier trouve dans un seul livre tous les actes qui concernent ses attributions : telle était la division introduite par Folquin et Simon dans leur deuxième cartulaire. Tantôt, comme dans une partie du cartulaire de Saint-Père de Chartres, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, chaque livre renferme les actes de l'administration d'un abbé. Dans beaucoup de cartulaires, on trouve une division qu'on pourrait appeler géographique. Par exemple, le grand Pastoral de l'église de Paris, énorme in-folio, conservé maintenant aux archives du royaume, se compose de vingt-trois livres, qui contiennent les titres de propriétés, les baux à ferme ou à rente, etc., des vingt-trois principales terres que possédait, aux environs de Paris, le chapitre métropolitain. Le petit Pastoral de la même église est divisé d'après un autre principe, dont on retrouve l'application dans un grand nombre de recueils du même genre. Les chartes y sont classées d'après le rang ou la dignité des personnes de qui elles émanent. Ainsi il y a un premier livre pour les bulles des Papes, un deuxième pour les diplômes royaux, un troisième pour les chartes des évêques, un quatrième pour celles des comtes et des seigneurs, un cinquième pour les transactions avec des particuliers. Enfin il existe des cartulaires dans lesquels on chercherait vainement une apparence d'ordre et de classification. Dans ce nombre, il faut ranger le cartulaire de l'évêque de Paris, conservé en manucrit à la bibliothèque royale, et le cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont, de Rouen, publié en 1840, à la suite de celui de Saint-Bertin, et dans lequel sur 97 chartes, toutes antérieures à 1091, on en remarque 22 qui sont ou émanées de Guillaume le Conquérant, ou faites en sa présence et sanctionnées par son autorité.

Dans tous ces recueils, les copies de chartes succèdent l'une à l'autre, sans autre intermédiaire qu'un titre, le plus souvent écrit à l'encre rouge. Presque toujours les copies sont entières; quelquefois cependant elles ont été abrégées. Dans la plupart des chartes que contient le cartulaire de l'évêque de Paris, il manque les noms des témoins et la date; mais il n'en est aucune dont on ait retranché une seule clause véritablement importante. Le premier compilateur du cartulaire laissait ordinairement, d'espace en espace, un ou plusieurs feuillets blancs, sur lesquels on transcrivait dans la suite les actes qui avaient quelque intérêt. C'est ainsi que la plupart des cartulaires connus sont de plusieurs mains et d'époques différentes.

Nous pourrions à la rigueur nous arrêter ici ; car ce qui précède suffit, à notre avis, pour faire apprécier l'utilité historique des cartulaires. La société du moyen âge apparaît tout entière, avec sa véritable physionomie, ses intérêts; ses passions, ses lois, ses croyances, dans les milliers de pièces originales dont ces précieux recueils renferment les copies. Mais pour mieux faire comprendre les riches et nombreux détails qu'offrent ces documents à une observation attentive, nous allons examiner à part un de ces cartulaires, et signaler rapidement le parti qu'en a tiré un savant académicien chargé de le mettre au jour.

En 1835 ou 1836, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, ayant décidé qu'il serait publié une collection des cartulaires de France, confia la direction de ce vaste travail à M. B. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et professeur à l'Ecole royale des Chartres. Les trois premiers volumes de cette collection ont paru dans le format in-4° en 1840. Dans l'intention de bien établir les avantages qu'on est en droit d'en attendre, l'éditeur a consacré l'introduction du premier volume à résumer les notions et les éclaircissements fournis par un seul cartulaire, celui de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, qui figure à la tête de la collection, et qui se compose de cinq à six cents chartes dont l'immense majorité appartient au XIe et au XIIe siècle. Ce résumé ne remplit pas moins de 282 pages in-4°. Il est divisé en 17 sections qui forment ensemble 280 paragraphes. Les titres des sections donneront une idée de l'importance et de l'étendue des matières traitées dans cette remarquable introduction. Les voici dans leur ordre : *Topographie. — Des biens. — De la propriété. — Des personnes. — Arts et Métiers. — Offices. — Des noms de personnes. — Institutions. — Droits féodaux et redevances féodales. — Mesures. — Monnaies. — Valeur et produit des terres. — Mœurs et usages. — Faits divers. — Actes — De l'abbaye de Saint-Père. — Plan de l'édition* (368). Ne pouvant songer à donner une analyse complète d'un travail aussi considérable, nous nous bornerons à en indiquer les points les plus saillants.

Il est une foule de mots dont on croit connaître la signification précise, parce qu'on ne peut lire l'histoire sans les rencontrer fréquemment sous ses yeux; mais on se fait souvent d'étranges illusions, qui ne disparaissent que devant un examen attentif des pièces originales. En lisant dans les prolégomènes du cartulaire de Saint-Père les définitions du domaine, de la terre salique, du bénéfice, du fief, des vassaux et vavassaux, des hôtes et des colliberts, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'on n'avait encore, sur la condition des terres et des personnes au moyen âge, que des idées bien vagues et bien incertaines. L'amélioration successive de la condition de l'esclave est expliquée par M. Guérard d'une manière aussi neuve que satisfaisante. Suivant lui, ou plutôt d'après les documents cités par lui, l'esclavage proprement dit régna durant toute l'antiquité et jusqu'après la destruction de l'empire romain par les barbares. Depuis cette époque jusque vers la fin du règne de Charles le Chauve, un adoucissement considérable, dû principalement aux efforts et à l'influence de l'Eglise, s'introduisit dans la condition de l'esclave et constitua la servitude. Enfin, pendant les désordres qui signalèrent le règne des derniers descendants de Charlemagne, « désordres d'où sortit triomphant le régime féodal, le serf soutint contre son maître la lutte soutenue par le vassal contre son seigneur, et par les seigneurs contre le roi. Le succès fut le même de part et d'autre ; l'usurpation des tenures serviles accompagna celle des tenures libérales, et l'appropriation territoriale ayant eu lieu partout, dans le bas comme dans le haut de la société, il fut aussi difficile de déposséder le serf de sa manse qu'un seigneur de son bénéfice. Dès ce moment, la servitude fut transformée en servage, le serf ayant retiré sa personne et son champ des mains de son maître, dut à celui-ci, non plus son corps ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus. Dès ce moment, il a cessé de servir, il n'est plus en réalité qu'un titulaire (369). Viennent ensuite de curieux développements relatifs au pouvoir des maîtres sur les serfs, aux droits et aux devoirs de ces derniers, aux mariages des serfs et à la condition de leurs enfants.

A mesure que les serfs disparaissent, les artisans se montrent. Le cartulaire de Saint-Père en mentionne une foule, dont les professions sont toutes expliquées dans les prolégomènes, § 48-51. Les § 52-66 sont consacrés à la définition des offices civils et ecclésiastiques, tels que ceux de maire, d'avoué, de vidame et de doyen, de chantre, de chancelier, de bibliothécaire, etc. Quinze chartes inédites, empruntées aux cartulaires de l'église cathédrale de Chartres, énumèrent longuement les obligations et les droits des prévôts et des maires, des portiers des villes et des *clausiers*, qui étaient des officiers préposés à la garde des champs, et spécialement des vignes.

La révolution opérée dans la condition des personnes en avait déterminé une autre dans les lois. « Lorsque le vassal et le colon se furent approprié le sol qu'ils n'occupaient qu'à titre de tenanciers, cette appropriation rendit territorial ce qui n'était que personnel auparavant. Les vieilles lois germaniques, fondées sur la personnalité, tombèrent en désuétude et cédèrent la place à d'autres lois qui, pour n'être pas écrites, n'en furent ni moins impérieuses ni moins durables, parce qu'elles avaient leurs racines dans le fond de la société (370). » L'empire de ces lois nouvelles ne s'établit pas tout à coup. De nombreux témoignages, fournis par le cartulaire de Saint-Père, montrent combien la propriété et la liberté étaient encore mal assurées dans le XIe et le XIIe siècle. Néanmoins les mêmes témoignages nous font voir, dans la condition des terres à cette

(368) Dans cette section, qui, par son titre, semble complétement indépendante des renseignements fournis par le cartulaire, l'éditeur a réuni de curieuses notions sur le moine qui commença le recueil, vers la fin du XIe siècle, sur le but qu'il se proposait, sur les qualités qui distinguent ses écrits, etc., le tout d'après des passages empruntés au cartulaire lui-même.

(369) *Cartulaires*, t. I, prolég., § 31.

(370) *Cartulaires*, t. I, prolég., § 73.

époque, une nouvelle preuve de l'appropriation des tenures serviles. Au colon partiaire, au tenancier proprement dit, avait succédé le propriétaire non libre, payant, non des fermages à un propriétaire, mais des droits féodaux et des redevances à un seigneur. De là soixante-deux espèces de droits féodaux et de redevances féodales mentionnées dans le cartulaire, définies ou expliquées dans la neuvième section des prolégomènes. Des sections suivantes renferment l'évaluation de dix-neuf anciennes mesures agraires, de onze mesures de capacité, de la valeur et du produit des terres au moyen âge, enfin des monnaies qui avaient cours du temps de Louis VI et de Louis VII, avec l'appréciation de leur titre et la fixation, aussi exacte que possible, de leur valeur d'échange par rapport au prix des denrées.

Maintenant, nous le demandons, y a-t-il une seule branche de la science historique à laquelle les cartulaires ne puissent fournir de nombreux, d'utiles renseignements? L'histoire littéraire elle-même, que ne gagnera-t-elle pas à l'étude de ces monuments précieux? C'est dans les vieilles chartes françaises qu'ils renferment, qu'il faut rechercher l'origine, le mode de la formation de notre langue. C'est aux cartulaires qu'il faut demander des détails sur les pieux conservateurs du dépôt des sciences au moyen âge, sur les écoles monastiques, sur les livres, les écrivains ou copistes, les bibliothèques. Ainsi, nous apprenons de Folquin que l'école abbatiale de Saint-Bertin était aussi ancienne que l'abbaye. La bibliothèque de cette maison célèbre remontait elle-même à une antiquité très-reculée. Vers le milieu du IXe siècle, les livres qui la composaient étant tous vieux, usés, hors de service, elle fut alors entièrement renouvelée, grâce au talent et au zèle d'un jeune moine nommé Guntbert, qui perdit à ce travail la vue et la santé. L'abbé Godescale l'embellit et l'accrut encore de plusieurs ouvrages importants, dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Le jeune moine dont il vient d'être question joignait aux fonctions de bibliothécaire de Saint-Bertin, celles de secrétaire, ou de rédacteur des actes de l'abbaye. Le cartulaire de Folquin renferme deux chartes écrites et signées par Guntbert, moine et diacre. La même particularité se fait remarquer dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres. Un acte de la nomination du maire de Mondreville, qui remonte vers la fin du XIIe siècle, y est souscrit par le bibliothécaire Etienne, *data per manum Stephani armarii* (371). Deux autres moines, Bernard et Ive, figurent avant lui dans l'exercice des mêmes fonctions, le second dans une charte de l'an 1176 environ, le premier dans deux actes sans date, mais qui ne peuvent avoir été rédigés qu'entre 1130 et 1150. On voit, en effet, par une curieuse charte de l'abbé Eude, datée de 1145, qu'il y avait cette année un gardien de la bibliothèque, dont les fonctions cependant se réduisaient à bien peu de chose, parce qu'il n'y avait pas de revenu affecté à la conservation et à l'entretien du dépôt. Les livres rongés par les vers, presque détruits par la vétusté, étaient épars çà et là dans la poussière des armoires, et, faute d'argent, le bibliothécaire ne pouvait ni les renouveler, ni même les faire relier. Afin de remédier à cet état de choses, déshonorant pour une abbaye aussi noble et aussi célèbre que l'était Saint-Père de Chartres, l'abbé Eude frappa sur les prieurs et les prévôts dépendants de l'abbaye une contribution annuelle, dans laquelle il se taxa lui-même le premier, et au taux le plus élevé. Le total de cette contribution était de quatre-vingt-six sous, qui équivaudraient à environ mille francs de notre monnaie.

Les documents que nous venons d'analyser sont donc, ainsi qu'on en a pu s'en convaincre, l'indispensable complément des chroniques contemporaines. Celles-ci nous apprennent, il est vrai, les guerres et les traités, les luttes des rois et des grands vassaux, les rapports des nations entre elles. Mais l'histoire intérieure de ces mêmes nations, l'histoire des institutions, des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, les modifications successives des mœurs, des usages, de l'état des choses et des personnes, de la législation, des monnaies; en un mot le tableau exact et complet des mille petits faits, des relations si diverses et si multipliées qui constituent la vie sociale, c'est seulement dans les actes originaux et authentiques qu'on peut espérer de les trouver. Or, ces actes si précieux, que sont-ils par eux-mêmes, sinon des lambeaux de parchemin, isolés, fragiles, exposés à mille chances de pertes et de destruction? Honneur donc aux prêtres zélés, honneur aux patients religieux qui, en consacrant leur vie à les copier, à les réunir dans des registres, en ont pour jamais assuré la conservation. Ils ont bien mérité de l'histoire, et quiconque s'intéresse aux progrès des études historiques ne doit parler qu'avec respect des moines et de leurs travaux.

Toutefois, l'utilité des collections qu'ils nous ont laissées serait encore bien restreinte, si elles étaient restées dans la poussière des bibliothèques, inaccessibles à la plupart des lecteurs; si des hommes versés dans la connaissance des vieilles écritures et familiarisés par une longue pratique avec ces documents du passé, n'avaient eu l'idée de les mettre au jour et d'y joindre, pour en rendre l'usage plus facile, des glossaires, des préfaces, des tables et des commentaires.

Ce sont encore des moines qui ont ouvert et frayé cette voie au petit nombre d'érudits à qui la science historique doit les progrès qu'elle a faits de notre temps.

Réservons donc une partie de notre recon-

(371) *Armarium* désignait une armoire à livres, une bibliothèque; *armarius*, un bibliothécaire. On disait proverbialement : *Claustrum sine armario, sicut castrum sine armamentario.*

naissance pour les savants qui se sont voués à cette tâche ingrate et presque sans honneur. La collection moderne des cartulaires compte déjà trois importants documents : les cartulaires de Saint-Bertin, de Saint-Père de Chartres et de la Sainte-Trinité du Mont de Rouen. Si nous sommes bien informé, celui de Saint-Victor de Marseille va être mis sous presse; la copie du cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble est terminée, et l'on poursuit activement celle des cinq volumes manuscrits dont se compose le cartulaire de Notre-Dame de Paris. Nous appelons de tous nos vœux l'instant où ces publications auront acquis une popularité assez grande pour montrer clairement à tous les yeux la vérité du fait que nous avons essayé de prouver, c'est-à-dire des services rendus par l'Eglise du moyen âge à la science historique moderne. Cet instant ne peut être fort éloigné. Que la collection des cartulaires, s'enrichissant toujours de documents empruntés à tous les lieux et à tous les temps, parvienne seulement à son douzième ou à son quinzième volume. Alors le moye âge aura brisé la pierre de sa tombe. Cette époque si curieuse se relèvera vivante et animée, et viendra, comme d'elle-même, s'offrir sans voile et sans nuage, aux curieuses investigations du moraliste et de l'historien. Z***

DES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES.

Je ne prétends pas traiter la question des bibliothèques monastiques avec toute l'étendue à laquelle se prêterait aisément un titre aussi général; je trouverais, du reste, fort difficilement à dire quelque chose de nouveau sur un pareil sujet. Il ne faut pas cependant se lasser de défendre certaines vérités, parce que la malveillance et le préjugé ne se lassent point de les combattre. Tout le monde convient que les moines du moyen âge se sont appliqués à conserver et à reproduire les manuscrits antiques, et que sans eux nos bibliothèques les plus riches seraient, sous ce rapport, d'une déplorable pauvreté. Cette vérité est si généralement admise, que je ne me suis pas cru obligé à des recherches très-approfondies pour réfuter le paradoxe émis et développé par M. Libri dans une des dernières livraisons de la *Revue des Deux-Mondes;* quelques notes prises à diverses époques et sans aucun but déterminé me suffiront, j'espère, pour démontrer combien les assertions du savant professeur ont peu de fondement.

A l'entendre, les moines n'ont jamais songé à sauver de la destruction les manuscrits antiques. Au contraire, ils se sont plu toujours *à les gratter, pour substituer aux ouvrages des plus grands écrivains de l'antiquité des traités de liturgie ou des glossateurs.* La preuve de ce fait, c'est que, dans les catalogues des plus anciennes bibliothèques monastiques, *on ne rencontre presque jamais* un ouvrage classique. Le docte académicien insiste beaucoup sur cet argument; il cite les bibliothèques du Mont-Cassin, de Clairvaux, de Cîteaux, dans lesquelles fourmillaient les livres de scolastique, de discipline, de droit canon, *toute la science monacale, en un mot,* mais où on trouvait *à peine quelques fragments de classiques et presque aucun livre de science.* Les moines ne faisaient, au surplus, que suivre l'exemple des premiers Chrétiens, qui étaient remplis d'*animosité* contre les antiques manuscrits. On n'apprendra pas sans étonnement que le calife Omar ne fit pas grand tort aux sciences et aux lettres en ordonnant la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie; car les Chrétiens, dit M. Libri, *ne lui avaient guère laissé à faire;* et, lors de la conquête arabe, le *fanatisme des premiers Chrétiens* avait singulièrement réduit ce vaste dépôt de manuscrits, *non moins nombreux,* dans l'origine, *que les plus grandes collections de livres imprimés qui existent à présent.*

Il y a, dans ce jugement sur l'importance de la bibliothèque d'Alexandrie, quelques réticences qu'il importe de signaler. On sait généralement que cette bibliothèque comptait environ sept cent mille volumes; mais ce qui est moins connu et que M. Libri ne doit pas ignorer, c'est que cette collection était partagée en deux dépôts distincts, conservés, l'un dans les bâtiments de l'académie nommés le Bruchium, l'autre dans le temple de Sérapis. Le premier n'avait que quatre cent mille volumes; le second trois cent mille. Maintenant, qu'entendaient les anciens par ce mot *volume?* C'est là ce qu'il importe de savoir pour se faire une juste idée de la valeur des bibliothèques grecques et romaines. Le volume était un rouleau de papyrus, ce qu'on appelait *rotulus* ou *rolle* dans le moyen âge, et chaque volume ne renfermait qu'un seul chant d'un poëme, un seul livre d'un ouvrage. C'était la différence qui existait entre le volume et le livre carré, *codex,* qui renfermait un ouvrage tout entier. *Codex multorum librorum est,* dit Isidore de Séville, *liber unius voluminis.* Ainsi les cent quarante livres de l'histoire de Tite-Live, formaient cent quarante volumes. On voit ce que deviennent ces pompeuses évaluations. La bibliothèque d'Alexandrie, en la supposant même réunie en un seul dépôt, n'eût sans doute pas contenue plus de matière que la bibliothèque Sainte-Geneviève ou la bibliothèque Mazarine.

Mais en quoi les Chrétiens ont-ils contribué à la destruction de la bibliothèque d'A-

lexandrie? Ils n'existaient pas encore, lorsque les soldats de César brûlèrent les trois cent mille volumes du Sérapeum. Cette perte fut, il est vrai, réparée par la générosité d'Antoine, qui fit don à Cléopâtre de la Bibliothèque des rois de Pergame. Mais les richesses bibliographiques d'Alexandrie ne furent pas amoindries pendant les siècles suivants, puisqu'au milieu du VIIe siècle elles servirent, par ordre du général arabe Amri, à chauffer, pendant six mois, les bains publics, dont le nombre était immense dans la ville.

Qu'on nous cite un pareil acte de vandalisme, ordonné ou accompli, je ne dirai pas par des moines, mais seulement par des Chrétiens! Que devient, à côté de cet horrible auto-da-fé, la négligence des moines du Mont-Cassin, et l'anecdote racontée par Boccace? M. Libri, qui l'a répétée après tant d'autres, aurait pu remarquer que, si le poëte trouva la bibliothèque en désordre, il y découvrit au moins plusieurs manuscrits précieux par leur âge et par leur rareté; et, quand nous accorderions que les moines en avaient coupé les marges, nous ne ferions que les reconnaître coupables d'un délit qu'ont souvent commis, et pour de moins bonnes raisons, les relieurs des derniers siècles.

Je ne prétends pas, du reste, que le zèle des moines pour les études littéraires ne se soit jamais refroidi; il est bien évident que cette portion de leurs travaux a dû subir les mêmes vicissitudes que l'observation des règles et la discipline. On ne pouvait guère attendre des soins bien assidus pour la conservation des livres d'une communauté dans laquelle s'était introduit l'esprit de relâchement et de désordre. Toutefois, cet état anormal n'a jamais eu, dans aucun monastère, une bien longue durée, et l'introduction de la réforme devait toujours ranimer les études et le travail de copie, qui était prescrit, personne ne l'ignore, par presque toutes les règles monastiques. Il existe à ce sujet des détails intéressants dans le *Traité des études monastiques*, par D. Mabillon. Il cite, pour la richesse de leurs bibliothèques, une foule d'abbayes qu'on est habitué depuis longtemps à considérer comme ayant été, dans des siècles d'ignorance, des foyers de science et de lumière, telles que Lérins, Marmoutier, Bobbio, Luxeuil, Fleury, Corbie, Saint-Remi de Reims, Fulde, Saint-Gall, Saint-Emmeran de Ratisbonne et autres. Mais le témoignage d'un moine bénédictin pourrait paraître suspect de partialité; citons celui d'un enfant de la réforme, qui est à la fois le savant le plus universel des temps modernes. Leibnitz écrivait à Magliabecchi, au sujet précisément de cette opinion bizarre de l'abbé de Rancé, que Mabillon s'attachait à combattre : « Si cette opinion eût prévalu, nous n'aurions aujourd'hui aucune espèce d'érudition; car il est certain qu'on doit aux monastères la conservation des livres et des lettres (372). »

Mais les catalogues, s'écrie M. Libri, les catalogues des anciennes abbayes existent encore, et l'on n'y trouve presque jamais de classiques. Cette assertion serait-elle aussi exacte qu'elle est erronée, elle ne pourrait encore servir à prouver que les moines sont restés étrangers à la conservation des manuscrits antiques. Gerson, dans son traité *De laude scriptorum*, nous apprend que l'occupation exclusive des chanoines réguliers de Saint-Augustin était la transcription des manuscrits. Ils en conservaient un grand nombre pour leur édification et leur instruction; ils vendaient les autres pour se procurer les ressources temporelles qui leur étaient nécessaires. Thomas à Kempis, auteur d'une copie de l'*Imitation* qui lui a longtemps fait attribuer l'ouvrage, appartenait à cet institut, et son biographe dit de lui qu'il fit pendant sa vie un grand nombre de manuscrits *pro domo et pretio*. Comment prouver que cet usage n'a pas existé dans tous les temps et dans toutes les communautés religieuses? Nous venons d'en voir un exemple au XVe siècle; en voici qui remontent aux origines même du christianisme. Saint Lucien, martyrisé sous Maximin, en 312, passait sa vie à copier des livres, et distribuait aux pauvres ce qu'il pouvait économiser sur le prix de ses copies. Le même trait se lit dans la vie de sainte Mélanie la jeune, morte en 439; et les religieuses instituées par saint Césaire, évêque d'Arles, n'avaient pas une occupation différente.

Les moines pouvaient donc copier des manuscrits d'auteurs classiques et ne pas les conserver dans leur bibliothèque. Eh! qui donc, si les moines n'eussent pas existé, aurait alimenté ces bibliothèques civiles dont parle M. Libri avec tant de complaisance? Les libraires et les écrivains publics ne paraissent pas, au moyen âge, avant les universités, c'est-à-dire pas avant le douzième siècle. A eux, sans contredit, l'honneur d'avoir propagé *les anciennes poésies populaires, les écrits des trouvères et des troubadours, les romans de chevalerie prohibés et poursuivis par l'Eglise*. Ces monuments de la littérature nationale, *qui remontent si haut*, au dire de M. Libri, remontent précisément à l'époque où il s'établit des écrivains séculiers capables de les transcrire. Or, avant les écrivains, avant les romans de chevalerie, il y avait déjà des bibliothèques civiles; M. Libri en a mentionné quelques unes, et nous en pourrions citer un plus grand nombre. Mais, qui fournissait à l'entretien de ces bibliothèques? Les moines; et où les propriétaires de ces collections de livres puisaient-ils les connaissances nécessaires pour en faire usage? Dans les écoles monastiques ou canoniales; car il n'en existait pas d'autres: c'est un fait incontestable.

Qu'on ne s'exagère pas du reste l'impor-

(372) Si ea invaluisset opinio nullam hodie eruditionem haberemus; constat enim libros et litteras monasteriorum ope fuisse conservatas.

tance de ces bibliothèques particulières. Celles de Loup, professeur à Périgueux ; de Magnus, consul à Narbonne; de Rurice, évêque de Limoges, et de Tonance Ferréol (373), au ve siècle, pouvaient être riches en ouvrages de littérature et d'histoire; le commerce de la librairie romaine n'était peut-être pas encore anéanti, ou du moins il l'était depuis peu de temps; et les livres, répandus à profusion dans le monde romain depuis le siècle d'Auguste, ne devaient pas être encore excessivement rares. Franchissons donc un intervalle de quatre siècles, et plaçons-nous toutefois à une époque de renaissance et de réforme, au moment où les études littéraires venaient de se ranimer en Occident, grâce aux lumières de Charlemagne. Vers le milieu du IXe siècle, vivait un duc de Frioul, nommé Everard, gendre de Louis le Débonnaire, et dont la bibliothèque a été souvent citée. Que renfermait cette bibliothèque? Des missels, des Evangiles, des Lectionnaires, écrits en lettres d'or et d'argent, et magnifiquement reliés en argent, en or, en ivoire. Les ouvrages qui, dans cette collection, représentaient la littérature, l'histoire, les sciences, se réduisaient à bien peu de chose; c'était un livre de médecine, un volume des lois barbares, l'histoire d'Orose, et un traité sur l'art militaire dont l'auteur n'est pas nommé (374).

Nous ignorons la composition des bibliothèques de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; elles étaient peut-être mieux fournies. Mais c'est précisément vers le même temps que les monuments de la littérature antique se répandaient dans notre Occident, grâce aux efforts de Loup, abbé de Ferrières, puis de Gerbert, d'abord abbé de Bobbio, ensuite archevêque de Reims, enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. M. Libri n'a pu méconnaître l'impulsion donnée aux études classiques par ces deux illustres personnages; il a cru se tirer d'affaire en considérant l'espèce de passion qu'ils ont montrée pour les anciens manuscrits comme *un goût passager et individuel*, qui n'exerça aucune influence ni au dehors, ni dans le sein même des abbayes qu'ils dirigèrent. A qui faire accepter une décision pareille? A qui persuadera-t-on que Servatus Lupus, l'un des hommes les plus savants de son époque, l'ami intime d'Eginhard, le correspondant assidu de tout ce que l'Europe possédait alors d'esprits cultivés et polis, n'ait pu inspirer ses goûts littéraires aux moines de Ferrières? Et Gerbert ne doit-il pas avoir fait plus encore pour les progrès des lettres, lui qui passa de son abbaye de Bobbio, d'abord sur le premier siége métropolitain de France, ensuite sur le trône souverain de saint Pierre?

Admettons néanmoins un instant l'explication de M. Libri; il faudra convenir au moins que l'état des études devait être bien florissant dans le monastère d'Aurillac où se forma Gerbert, dans les abbayes de Ferrières et de Fulde où Loup fut élevé. Ce n'étaient certainement pas des écoles où l'on n'aurait possédé que *des livres de liturgie et des glossateurs* qui auraient produit de pareils hommes. D'ailleurs, quand Loup de Ferrières avait besoin d'un manuscrit ancien, soit pour le copier, soit pour collationner ceux de son abbaye, c'était dans d'autres monastères qu'il les allait chercher. Il s'adressait tantôt à Eginhard, abbé de Seligenstadt, tantôt à Ansbald, abbé de Prum, le plus souvent à Altsig, abbé d'Yorck; et lorsqu'il n'avait pu trouver le livre qu'il cherchait ni en France, ni en Allemagne, ni en Angleterre, en désespoir de cause il s'adressait au Pape. C'est ainsi qu'il suppliait Benoît III de lui envoyer le *De oratore* de Cicéron, Quintilien, et le commentaire de Donat sur Térence. C'était surtout d'Angleterre qu'il recevait des communications de livres; et, pour s'en servir plus commodément, aussi bien que pour les garder le moins de temps possible, il avait établi une colonie de copistes dans son prieuré de Saint-Josse sur mer. Et qu'on ne s'imagine pas que ce soient là deux exemples isolés. On pourrait en citer un grand nombre d'autres : avant eux, Raban Maur, abbé de Fuld; après eux, saint Anselme, abbé du Bec en 1078, archevêque de Cantorbéry en 1093, et les abbés de Cluny, dont l'un, Pierre le Vénérable, fit faire la première traduction du Coran qui ait paru en Europe. Ces grands hommes formaient des disciples qui propageaient après eux le goût des études et des livres. Un des plus beaux manuscrits d'Horace que possède la bibliothèque du roi, est l'œuvre d'Herbert, élève de Sylvestre II, qui fut abbé de Lagny, et l'un des érudits les plus distingués du xe siècle. Ce manuscrit provient de la bibliothèque de Fleury-sur-Loire, et porte une dédicace du copiste à saint Benoît, patron de l'abbaye. On connaît un autre manuscrit du même poëte, dédié à saint Etienne d'Altona.

Il est déjà facile de pressentir que les bibliothèques des monastères n'étaient pas entièrement dépourvues de manuscrits classiques; je vais achever de le démontrer par un rapide examen de quelques anciens catalogues. Je n'ai pas examiné les mêmes que M. Libri, mais peu importe, puisque la question est posée d'une manière générale. En 831, l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu, possédait une collection de 281 manuscrits ainsi répartis (375): Bible, 15 vol.; Œuvres de saint Jérôme, 22 vol.; saint Augustin, 29 vol.; saint Grégoire, 15 vol.; saint Isidore, 9 vol.; Origène, 4 vol.; saint Hilaire, 2 vol.; saint Jean Chrysostome, 7 vol.; Cassiodore, 1 vol.; Fulgence, 1 vol.; Bède, 16 vol.; divers auteurs, 8 vol.; livres de canons, de sermons, d'homélies, de règles monastiques, etc., 70 vol.; livres d'église, 36 vol.; grammairiens, 26 vol., et

(373) M. Libri, par distraction sans doute, appelle ce personnage *Térence Ferréol*.

(374) *Spicileg.*, éd. in-fol., t. II, p. 876.

(375) *Spicileg.*, éd. in-fol., t. II, p. 310, 311.

histoire ancienne, 21 vol. Parmi les grammairiens se trouve Tullius Cicero, confondu, il est vrai, avec les écrivains d'un autre âge, tels que Donat, Servius, Priscien, Avienus, etc. Le même article renferme un livre de médecine par Q. Serenus et un Virgile complet. Parmi les œuvres des historiens anciens, on remarque celle de Pline le jeune et de Justin ; c'est du moins ce dernier auteur qui me semble désigné par ces mots : *Epitome Pompeii*. Je ne signale point Josèphe, Socrate, Sozomène, Théodoret, Philon, Eusèbe, saint Jérôme ; ce sont des historiens ecclésiastiques, dont les encyclopédistes font peu de cas, sans doute, et qu'ils n'ont jamais songé à disputer aux moines. Mais je dois noter, en passant, comme un fait curieux pour l'histoire des langues vulgaires, que les moines de Saint-Riquier possédaient, en 831, un exemplaire de la Passion en tudesque et en latin : *Passio Domini in Theodisco et in Latino*.

Les Bénédictins ont imprimé l'inventaire des livres que possédait au XIIe siècle l'abbaye de Corbie. Ils n'étaient pas en bien grand nombre, puisque la liste que nous en avons encore ne remplit pas trois pages du Nouveau traité de diplomatie (376) ; et pourtant cette collection était enrichie de tous les ouvrages classiques dont voici l'énumération : Annæus Florus, *Alexandri regis historia* (sans doute Quinte-Curce), les commentaires de César, Columelle, un traité d'astronomie d'Hyginus (377), deux exemplaires de Lucain, avec un volume de commentaires sur ce poëte ; Macrobe, Martial, Ovide, l'ancien scoliaste anonyme d'Horace, Pollion sur les douze chants de l'Enéide, Pline, Perse et Juvénal, en un même volume ; Stace, Solin, Sénèque, le poëte Lucrèce, Tite-Live, Térence, un autre exemplaire de Térence renfermant aussi les poésies de Stace, huit livres des commentaires de Priscien sur Virgile, cinq exemplaires de Virgile complets, et trois volumes de fragments ; Valère Maxime, et un *Virorum illustrium liber*, qui pourrait bien n'être pas différent du *De viris illustribus urbis Romæ*, par Aurélius Victor.

Il y avait en Saxe un autre monastère de Corbie dont les moines, au jugement de Leibnitz, se distinguèrent autant par leur science que par leur piété, et répandirent la lumière de la foi dans tout le nord de l'Europe (378). Le catalogue des livres de cette abbaye n'est point venu jusqu'à nous, du moins il n'est jamais tombé sous nos yeux ; mais elle était célèbre par ses richesses bibliographiques, et ce fut dans les rayons de sa bibliothèque qu'on découvrit au XVe siècle les cinq premiers livres des Annales de Tacite.

Revenons au siècle de Suger et de Philippe-Auguste. De cette époque, ou à peu près, date le catalogue des livres de Saint-Victor, de Marseille, récemment publié par M. de Maslatrie (379). Il est moins riche en ouvrages littéraires que le catalogue de Corbie. Deux exemplaires de la *Rhétorique* de Cicéron, deux autres du traité du même auteur *De amicitia*, les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile, des fragments d'Ovide, les œuvres de Térence, de Salluste, d'Horace et de Stace, voilà ce que possédait, il y a sept cents ans, en livres classiques, une des plus célèbres abbayes de Provence. Elle n'était point dépourvue de livres de science. J'ai noté dans son catalogue un traité de physique, deux ouvrages sur la musique et les instruments, un *Volumen legum Romanorum* (le code ou les *Pandectes*), les *Institutes* de Justinien, les lois des Goths, les coutumes de Barcelone, etc.

La jurisprudence, l'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, la musique n'étaient pas moins dignement représentées dans la bibliothèque de Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, mort en 1164. Ce prélat, qui s'était donné lui-même à l'abbaye du Bec, c'est-à-dire qui avait témoigné l'intention d'y mourir revêtu de l'habit monastique et d'y être enterré, commença par faire présent aux moines de sa collection bibliographique. Le catalogue en existe encore. Il est à la suite d'un inventaire des livres de l'abbaye du Bec, rédigé selon toute apparence avant le don des livres de Philippe d'Harcourt, mais qui ne remonte pourtant pas, ainsi qu'on l'a dit, au temps de saint Anselme (380) ; car il renferme l'indication de tous les ouvrages et d'une *Vie* de cet homme célèbre, qu'on y appelle *saint* Anselme, *archevêque de Cantorbéry*. La bibliothèque du Bec était riche en ouvrages concernant l'histoire de France. Pour ne parler que de ceux qui devaient avoir encore, au moment de la rédaction du catalogue, tout l'attrait de la nouveauté, nous citerons l'*Itinéraire à Jérusalem*, par Foucher de Chartres, et l'*Histoire de la conquête de la ville sainte*, par Baudry, évêque de Dol. La poésie semble avoir été peu goûtée des moines normands, car, à part les épîtres de Sidoine Apollinaire, dont quelques-unes sont mélangées de vers, je ne vois dans leur collection qu'un exemplaire d'Ovide, encore y manquait-il les *Fastes* et peut-être les *Métamorphoses* (381). Les anciens prosateurs étaient en plus grand nombre ; Justin, Palladius, Végèce, Macrobe, Eutrope, Quintilien, Suétone et Sénèque, y sont à peu

(376) Tome VI, p. 250 et suiv.

(377) Hyginus était un affranchi d'Auguste, préposé par cet empereur à la garde et à la direction de la bibliothèque du palais, *præfuit palatinæ bibliothecæ*.

(378) Corbeia ad Visurgim nobis vicina, monachis doctrina non minus quam pietate præstantibus, fidei lumen per totum Septentrionem spargit. *Lettre à Magliabecchi*, déjà citée.

(379) *Documents historiques inédits*, par M. Champollion Figeac, p. 657 et suiv.

(380) Ravaisson, *Rapport sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest*, p. 115. Les deux catalogues dont nous parlons ici sont publiés dans l'Appendice de ce volume.

(381) *Omnes libri* Ovidii, *excepto magno* et *De fastis*.

près complets. De Cicéron, je n'y vois que le *Traité des devoirs* et les *Philippiques*. Mais la bibliothèque du Bec acquit bientôt, par la libéralité de l'évêque de Bayeux, les discours et les œuvres philosophiques de l'orateur romain, les oraisons *pro Marcello*, *pro Ligario*, *pro se Ipso*,[8] les *Philippiques*, les *Catilinaires*, les traités *De finibus*, *De natura deorum*, *De divinatione*, *De fato*, *De legibus*, *De senectute*, *De amicitia*, *De oratore ad Hortensium*, les *Paradoxa*, le *Traité des devoirs*, les *Tusculanes*, les *Académiques*, et une traduction latine du *Timée* de Platon, *Timeus Platonis a Tullio translatus*; il y avait même de cet ouvrage, inconnu aujourd'hui, un double exemplaire. Cette collection formait un certain nombre de volumes; mais il y avait aussi des volumes qui renfermaient des ouvrages d'auteurs différents. Ainsi, l'on avait réuni Suétone, Frontin et Eutrope, César et Orose, Macrobe, Boèce et Platon, le *Génie de Socrate* par Apulée et les *lettres* de Pline le jeune. Les trente-six livres de l'*Histoire naturelle* de Pline l'ancien, remplissaient à eux seuls un volume. Citons encore un Quintilien complet, trois exemplaires du *Traité des bienfaits* de Sénèque, d'autres ouvrages de ce philosophe épars dans divers volumes, un Végèce, un Palladius, un Justin, un Florus, un Pomponius Méla, etc.

Le géographe que nous venons de nommer en dernier lieu figure encore dans la bibliothèque de Saint-Martial de Limoges, de 1204 à 1225, à côté de Térence, d'Horace, de Lucain, de Valère Maxime et de Suétone (382). Nous passons sous silence quelques auteurs anciens tels que Josèphe, Orose, Végèce, Florus, que nous avons signalés dans tous les catalogues cités jusqu'ici, et que possédaient évidemment tous les monastères.

On les trouve aussi dans un catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, rédigé au xve siècle et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque royale (383). C'est sans contredit le plus riche qui ait encore paru à nos yeux. Les ouvrages y sont rangés par ordre alphabétique, et l'on remarque sous la lettre A deux exemplaires de l'*Alcoran* et des traductions de la plus grande partie des Œuvres d'Aristote. Les livres scientifiques y sont aussi en grand nombre. La littérature latine y est représentée par Horace, Virgile, Perse et Stace, pour la poésie; par Cicéron, Tite-Live, Pline l'ancien pour la prose. Mais ce que la bibliothèque de cette abbaye célèbre renfermait peut-être de plus précieux, c'était une collection d'anciennes scolies sur l'art poétique et les épîtres d'Horace; sur les *Métamorphoses*, les *Tristes*, les *Héroïdes*, les *Lettres du Pont*, l'*Art d'aimer* et les *Remèdes d'amour* d'Ovide; sur les comédies de Térence, sur les traités de Cicéron, *De amicitia* et *De rhetorica*, sur les *Bucoliques* de Virgile, enfin sur Juvénal et Lucain.

Si maintenant il m'était permis d'invoquer en faveur des moines les nombreux catalogues publiés par D. Bernard de Montfaucon, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptarum*, je signalerais une collection complète de classiques grecs chez les Bénédictins de Florence: Homère, Hésiode, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide, Théocrite, Aristophane pour les poëtes; Hérodote, Thucydide, Xénophon, Plutarque pour les historiens; Démosthène, Isocrate pour les orateurs; Platon, Aristote pour les philosophes; je donnerai la liste des manuscrits latins que possédaient les Dominicains de la même ville, et l'on y verrait paraître, avec les noms que nous avons rencontrés partout, ceux de Salluste, de Solin, d'Ammien-Marcellin, d'Aulu-Gelle, de Sénèque le tragique et de Plaute. Mais le vaste répertoire de Montfaucon n'a paru qu'en 1739. Et quoique les bibliothèques qu'il a décrites fussent probablement alors fort anciennes, on ne manquerait pas d'objecter que, depuis la naissance des lettres, les lumières s'étaient assez développées pour que les moines eux-mêmes pussent dignement apprécier l'importance des auteurs classiques. On ajouterait sans doute que, l'imprimerie ayant fait considérablement baisser le prix des manuscrits, les couvents avaient pu, à peu de frais, en faire collection pendant le xvie siècle, et en enrichir leurs bibliothèques. Passons donc sous silence les trésors bibliographiques des Frères-Mineurs de Césène, des Dominicains de Venise, des Bénédictins de Saint-Evroult et de Saint-Remy de Reims, et terminons en citant quelques faits isolés qui ne sont pas de nature à confirmer les assertions du docte professeur.

Le meilleur et le plus beau manuscrit de Suétone, que possède la bibliothèque du roi, appartenait, dans le xiiie siècle, aux moines de Saint-Martin de Tours. La première édition des *Institutions oratoires* de Quintilien a été faite d'après une copie prise par le Pogge dans la bibliothèque de Saint-Gall. Ce riche dépôt fournit aussi à Symon Gryneus, en 1531, les cinq derniers livres de Tite-Live. Enfin, et c'est une singularité bibliographique sur laquelle j'appelle toute l'attention de M. Libri, les moines bénédictins de Subbiaco, en Italie, firent imprimer, d'après leurs propres manuscrits, en 1467, les traités de Cicéron *De oratore* et *De officiis*, les lettres du même à son frère Quintus, et les épîtres dites *Familiares*, en 1470 les *Philippiques*, et l'année suivante tous les ouvrages philosophiques du même auteur (384).

Voilà des faits : ils sont, si je ne m'abuse,

(382) *Voy.* le catalogue dressé par Bernard Libier, moine et bibliothécaire de Saint-Martial, à la Bibliothèque du roi, mss. lat., n. 1085.

(383) Mss. lat., n. 10284.

(384) Champollion Figeac, *Paléogr.*, ouvrage joint à la collection Panckoucke, p. 91, 60 et 71. Le même auteur affirme (p. 50) que l'un des Virgiles du Vatican, qu'on fait remonter au ive siècle, a appartenu à l'abbaye de Saint Denis.

précis, concluants, aisés à vérifier. Que deviennent, en leur présence, les vagues allégations de M. Libri? Il affirme, et c'est là son unique argument, que, dans les catalogues anciens des bibliothèques monastiques, on ne rencontre presque jamais l'indication d'un manuscrit classique ou d'un livre de science; et je lui ai signalé une foule d'indications de ce genre dans six ou sept catalogues de différents âges, mais tous antérieurs à l'invention de l'imprimerie. J'aurais pu en citer un bien plus grand nombre, si je n'avais jugé inutile de m'imposer des recherches plus approfondies. Mais à quoi bon d'extraordinaires efforts d'érudition contre une opinion paradoxale depuis longtemps réduite à sa juste valeur, et qui, sauf M. Libri, ne compte peut-être pas aujourd'hui un seul partisan? Les livres devaient être là où l'étude était cultivée, où s'exécutaient les travaux intellectuels de quelque importance, c'est-à-dire dans les cloîtres; car on ne peut tenir compte, dans la question qui nous occupe, de quelques trouvères, de quelques grands seigneurs, qui s'amusaient à chanter l'amour et la guerre sans aucune réminiscence des anciens classiques grecs et romains. Les moines et les prêtres séculiers étaient seuls à écrire; et souvent, dans leurs ouvrages les moins importants, on aperçoit visiblement la trace de leurs études classiques. Le religieux anonyme de Saint-Denis a composé l'histoire de Charles VI, en imitant, autant qu'il était en lui, la méthode de Tite-Live; il ne raconte pas une bataille sans mettre de longs discours dans la bouche des chefs; et quand les faits qui se présentent sous sa plume ont quelque analogie avec des événements de l'histoire romaine, il emprunte jusqu'aux expressions de l'historien latin. Les chroniqueurs, il est vrai, se sont donné moins de peine; mais enfin, ils ont écrit et par conséquent étudié. Et, pendant qu'ils consignaient dans leurs annales les destinées de l'Europe, dont l'histoire, sans eux, s'interrompait à l'invasion des barbares, pour ne recommencer qu'au XIVe siècle, les princes, les seigneurs, ces propriétaires de bibliothèques civiles imaginées par M. Libri, remplaçaient, dans leurs obligations privées, leur nom qu'ils ne savaient écrire que par une lourde croix épatée, dont l'aspect révèle au premier coup d'œil la main du chevalier, plus habituée à manier l'épée que la plume

Eh bien! chose remarquable, ces chevaliers, ces princes ignorants, au sein d'une époque peu éclairée, jugeaient plus sainement du mérite des moines que ne le font les savants de notre siècle, qu'on est convenu d'appeler le siècle des lumières. Lorsque Louis VII et saint Louis quittèrent leurs États pour aller guerroyer en Palestine, ce furent deux moines, Suger et Matthieu de Vendôme, qui gouvernèrent en leur absence. Saint Bernard fit plus encore. Il régla, pour ainsi dire, les destinées de l'Europe, qu'il semblait faire mouvoir à son gré, et nous défions qu'on nous cite à aucune époque un seul homme qui, par l'élévation de son intelligence et par l'éclat de sa parole, ait exercé sur ses contemporains une autorité pareille à celle dont jouit l'abbé de Clairvaux. Il ne pouvait guère en arriver autrement au moyen âge. La société alors était partagée en plusieurs classes parfaitement distinctes, et dont chacune avait, en quelque sorte, des attributions particulières. A la chevalerie appartenaient la souveraineté, l'art et la gloire militaires; l'agriculture, l'industrie, le commerce, étaient le partage des classes moyennes; les moines et le clergé avaient la part la plus belle et la plus honorable, les lumières et l'instruction. N'est-il pas évident que les moines et le clergé devaient aussi garder en dépôt les instruments de cette même instruction, dont on leur avait laissé le monopole? C'est une vérité si simple, si claire, si logique, qu'un esprit ignorant ou prévenu peut seul la contester. On n'accusera certainement pas M. Libri d'ignorance; mais il n'est pas à l'abri du reproche de prévention, et, il faut le dire, l'opiniâtreté avec laquelle il ferme les yeux à l'évidence tient un peu chez lui de l'ingratitude. Sans les travaux des moines, M. Libri n'aurait pu enrichir sa bibliothèque de la belle collection de manuscrits qu'il possède, et dont le prix est, dit-on, assez considérable; il n'aurait trouvé que dégoût et ennui dans sa récente visite aux bibliothèques départementales, qui lui a procuré de si vives jouissances; enfin, il ne serait pas chargé de ce catalogue général, pour lequel il a fait une si habile réclame dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dont l'exécution ne sera pas moins honorable pour lui que profitable pour la science.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction. 9

DICTIONNAIRE DES ABBAYES ET MONASTÈRES.

A

Abacuc (Saint-). 17
Abbaye-aux-Bois (La Franche). 17
Abbette (L'). 18
Abbotesbury. 18
Aberconway. 19
Aberdaure. 19
Abingdon (Sainte-Marie d'). 19
Abondance (Notre-Dame d'). 20
Abram ou Abraham. 20
Absie en Gâtine ou Notre-Dame de l'Absie. 20
Abundio (Saint-). 20
Acey (Notre-Dame d'). 21
Acheul (Saint-). 21
Adelberg. 21

Adelinge ou Ethe'inge. 22
Affholderbachium. 22
Affinghem. 22
Agali. 22
Agathe (Sainte-). 22
Agathe de Cologne (Sainte). 22
Agaune ou Saint-Maurice en Valois. 23
Agnès (Sainte) 23
Agry (Saint). 23
Agricol (Saint). 23
Agricole (Sainte-). 24
Achadh Bho. 24
Achadur. 24
Ahon. 24
Aignan (Saint-). 24
Aignan-d'Orléans (Saint-). 24
Aigles (Saint-Pierre des). 25
Aiguebelle. 25
Aiguebelle. 25
Aigues-Perses (Sainte-Claire d'). 25
Aigue-Vive. 25
Aindre. 26
Ainegray. 26
Airvau (Saint-Pierre d'). 26
Aisnay ou Ainay 26
Aiwiers 27
Alaon (Notre-Dame d'). 27
Albæ Dominæ. 27
Alban (Saint-). 28
Alban (Saint-). 28
Alberspac. 29
Alcobaça ou Alcobaza. 29
Aldenberg. 30
Alderspach. 31
Alderspach. 31
Aldeveit ou Campen. 31
Aldwert ou Groot-Aldwert. 31
Aleth. 31
Alleude (Notre-Dame d') 32
Alexis du Mont-Aventin (Saint-). 32
Allyrre (Saint-) ou Notre-Dame d'Entre-Saints. 32
Almenesches. 32
Alois (Les). 33
Aloes (l'abbaye des), ou Notre-Dame des Alpes. 33
Altenberg. 33
Alten-Munster. 33
Altmunster, ou Altenmunster. 34
Altorf. 34
Altorf en Souabe. 34
Altzpact. 34
Alvastern. 35
Amable de Riom (Saint-). 35
Amand de Boisse (Saint-). 35
Amand de Cahors (Saint-), ou Saint-Cery. 35
Amand de Coly (Saint-). 36
Amand de Rodez (Saint-). 36
Amand en Pevele (Saint), ou Elnon. 36
Amand de Rouen (Saint-). 37
Amanium. 37
Amateur (Saint-). 37
Amator (*Sanctus*). 38
Ambezac. 38
Ambierle. 38
Ambresbury. 38
Ambroise de Bourges (Saint-) 39
Ambroise le Majeur (Saint-). 39
Ambronay ou Ambournay. 39
Amelongesborne. 40
Amour-Dieu lez Troissy (L') 40
Analesberg. 40
Anastase (Saint-) 40
Anastase d'Olonne (Saint-). 40
Anchin (Saint-Sauveur d'). 40
Andecy. 41
Andely-sur-Seine (Notre-Dame d'). 41
Andenne ou Anden. 42
Andlau. 42
Andoche d'Autun (Saint-). 43
Andoche de Saulieu (Saint-). 43
André (Saint-). 44
André (Saint-). 44
André d'Agde (Saint-). 44
André-le-Bas (Saint-). 44
André-aux-Bois (Saint-). 44
André-les-Bruges (Saint-) 45
André du Cateau Cambrésis (Saint-). 45
André de la Camargue (Saint-). 46
André de Chartres (Saint-). 46
André de Clermont (Saint-) 46
André en Goufern (Saint-). 46
André le Haut (Saint-). 46
André du Jau (Saint-). 46
André de Palazeulos (Saint-). 47
André de Rochester (Saint-). 47
André de Sesto (Saint-). 47
André de Villeneuve-les-Avignon (Saint-). 47
André de Worms (Saint-). 48
Andreas in Ratiasto (*Sanctus*). 48
Andres ou Andernes. 48
Andrezeow. 48
Angeli (Saint-). 49
Angelo Difragillo (Saint-). 49
Angel Port. 49
Angles (Notre-Dame des) ou Notre-Dame des Anges. 49
Angle (Sainte-Croix d') 49
Anguli. 50
Aniane (Saint-Sauveur d'). 50
Anien (Saint-). 51
Anne (Sainte-). 51
Anne de Trèves (Sainte-). 51
Anne (Sainte-). 51
Anston ou Saint-Jouin de Marne. 51
Anthime (Saint-). 52
Antoine (Saint-). 52
Antoine de Paris (Saint-). 52
Antoine de Viennois (Saint-). 52
Antonin (Saint-). 52
Antonin (Saint-). 52
Apemma. 53
Aphrodise de Beziers (Saint-) 53
Apôtres (Saints-). 53
Aqua-Frida, ou Frigida. 53
Aqua Formosa. 53
Aqua Longa. 53
Aqua-Orta (Saint-Pierre d'). 54
Aquilar. 54
Arcisses. 54
Ardena (Saint-André d'). 54
Ardenne (Notre-Dame d'). 54
Ard-Finam. 54
Ardingtone. 54
Ardorel (dit La Rode). 54
Ardres. 55
Aremia (Saint-Pierre d'). 55
Argenton. 55
Argensolles. 55
Argenteuil (Notre-Dame d'). 55
Arivour (L'). 56
Arlance (Saint-Pierre d'). 57
Arluc. 57
Arluc (Saint-Etienne d'). 57
Armentera. 57
Arnenstein. 57
Arnesburg. 57
Arnoul (Saint-). 57
Arnoul-de-Crepi (Saint-). 58
Arnsberg. 58
Arouca. 58
Arpajon (Notre-Dame d'). 59
Aronaise. 59
Arques. 59
Arran. 59
Artone. 60
Artone. 60
Artone. 60
Asane ou Saint-Victorin 60
Ashroe. 60
Asnières-Bellay. 60
Astier (Saint-). 60
Athone. 61
Aubecour. 61
Aubepierres. 61
Auberive. 61
Aubert (Saint-). 62
Aube-Terre (Saint-Sauveur d'). 62
Aubignac. 62
Aubin d'Angers (Saint-). 63
Aubin des Bois (Saint-). 63
Aubin du Mans (Saint-). 63
Auchi-les-Moines. 63
Augia major Brigantiua. 63
Augie. 64
Augustin de Cantorbéry (Saint-) 64
Augustin de Limoges (Saint-) 65
Augustin de Thereuanne (Saint-). 65
Aulne-sur-Sambre. 66
Aumône (L'). 66
Aunay ou Aulnay. 66
Aure (Sainte), ou Saint-Eloi. 67
Aurillac (Saint-Géraud d'). 67
Austreberte (Sainte- de Montreuil. 68
Ausony (Saint-). 68
Autrey. 68
Ave Maria (L'). 69
Avenay. 69
Avigny. 69
Avesnes-lez-Bapaume. 70
Avit (Saint-) de Chateaudun. 70
Avit d'Orléans (Saint-). 70
Aymeries. 70
Azile ou Azillan (Les Clarisses d'). 71
Azylum ou Asylum. 72

B

Baccelly. 71
Baegne. 71
Baias (Saint-Pierre de). 71
Baindt. 71
Balberberg. 72
Balerne (Notre-Dame de) 72
Balla. 72
Baltimore 72
Balmuren. 72
Baltinglas. 72
Bangor ou Benchor. 73
Barale. 74
Barbeaux. 74
Barbe-en-Auge (Sainte-). 75
Barbery. 75
Bardney. 75
Barking. 75
Barthélemy (Saint-). 76
Barthélemy (Saint-). 76
Barthélemy de Bonne-Consolation (Saint-). 76
Barthélemy de Noyon (Saint-). 76
Barzelle. 77
Basingwerk. 77
Bassac. 77
Basse-Fontaine. 77
Batans. 78
Bath. 78
Bauline. 78
Baum ou Pron. 78
Baumgartenberg. 79
Baume-les-Dames ou les Nonnains. 79
Baume-les-Moines. 79
Bausile ou Baudile (Saint-). 79
Baux. 80
Bavon de Gand (Saint-). 80
Beaubec. 81
Beauchef. 81
Beaufaes, Belfat, Belfay. 81
Beaugency (Notre-Dame de). 81
Beaugerais. 81
Beaulieu ou Bellec. 81
Beaulieu. 82
Beaulieu. 82
Beaulieu, en Argonne. 82
Beaulieu-lez-Dluant. 82
Beaulieu, près Loches. 83
Beaulieu-lez-le-Mans. 83
Beaulieu-lez-Sin-le-Noble. 83
Beaulreu. 83
Beauly. 83
Beaumont. 84
Beaumont-lez-Tours. 84
Beaumont-lez-Clermont. 84
Beauport. 84
Beaupré 84

Beaupré. 84
Beaupré-sur-Meurthe. 85
Beaupré. 85
Beaurepaire. 85
Beaurepart ou Mons Corneille. 86
Beauvoir. 86
Bebenhusen. 86
Becana. 86
Bec-Helluin (Le). 86
Bectif ou Lieltrede. 87
Bedburg. 87
Beel (De). 87
Begars ou le Petit-Bigard. 88
Bekeschaw. 88
Belboga ou Belburg. 88
Bel-Champ. 88
Bel-Champ. 88
Belgenstein. 89
Bellaigue. 89
Bellebranche. 89
Bellecombe. 89
Belle-Etoile. 89
Bellefontaine. 90
Belleley. 90
Belleley. 90
Belleperche 91
Belle-Rive. 91
Bellevaux. 91
Bellevaux. 91
Belleville-sur-Saône. 92
Bellipodium. 92
Belloc. 92
Bellomes, Laumer (Saint-) 92
Bellozane. 93
Belmont-aux-Nonnains. 93
Belmonte de Vega. 93
Belæ-Fons, ou Bellus Fons. 93
Belsignac. 93
Belval. 93
Belvoir 94
Benavides. 94
Benden. 94
Benedictus (S.) in Menterna. 94
Benefaza ou Benefassa. 94
Bénévent. 94
Bénigne de Dijon (Saint-). 94
Bénisson-Dieu (La). 95
Bénisson-Dieu ou Nisors. 95
Bennikoven. 96
Benoit (Saint-). 96
Benoit de Quincay (Saint-). 96
Benoit de Seyslieu (Saint-). 96
Benoit de Valladoli (Saint-). 96
Benoit en Voirre ou Dans-les-Bois (Saint-). 97
Berdoues. 97
Bergen. 97
Bergh (Saint-Vinoc, ou Mont-Saint-Winoc. 97
Berlaimont. 98
Bermondsey. 98
Berna. 98
Bernard (Saint-). 99
Bernard (Saint-). 99
Bernard près Bayonne (Saint-). 99
Bernard de Romans (Saint-). 99
Bernay. 100
Bertancourt. 100
Bertin (Saint-). 100
Berzetto. 101
Beschovesberg en Ring. 101
Beselich. 101
Béthlehem. 103
Béthlehem. 103
Béthlehem, dit Belian. 103
Beuf (Le) ou le Beuil. 103
Beurn. 103
Beverley. 106
Bevons ou la Val Baudonaise. 106
Beze ou Baise. 106
Biache-les-Peronne. 106
Bibling. 107
Bibliseime ou Sainte-Walpurge. 107
Biclar. 107
Biera. 107
Bigarden ou le Grand-Bigard. 107
Biland. 108
Bildewas. 108
Bilok. 108
Bilthusen. 108
Binche. 108
Binderen. 108
Bindon. 109
Bischofsheim. 109
Bissan. 110
Bitaine ou Bitan. 110
Bitlesden. 110
Bival. 110
Blackburg 110
Blaise en Hercinie (Saint-). 110
Blaise en Northeim (Saint-). 111
Blamont. 111
Blanbyra. 111
Blanche-Couronne. 111
Blanchelande. 111
Blanches (Les). 112
Blandech. 112
Blandin, Blandigni, Blandinberg, ou Saint-Pierre de Gand. 112
Blangy en Ternois. 113
Blankland. 113
Blanzac. 113
Blecke-Haven ou Durh-Phort. 113
Blesle. 114
Blidenstat. 114
Bobbio. 114
Boboleni monasterium. 115
Boccon ou Buctati 115
Boch. 115
Boch. 115
Bocland. 115
Bodelo ou Bandeloo. 116
Boheries (Notre-Dame de). 116
Bois-Aubry ou Luzay. 116
Boisdabert. 116
Boisgroland (Notre-Dame de). 116
Bon-Aigue. 117
Bondeville (Notre-Dame de) ou Sainte-Madeleine. 117
Boneffe. 117
Bonfay. 117
Bonlieu. 117
Bonlieu. 118
Bonlieu. 118
Bonlieu ou Carbon Blanc. 118
Bon-Moutier. 118
Bonne-Combe. 118
Bonne-Espérance. 119
Bonne-Fontaine en Thierasche. 119
Bonnement, Bernon. 119
Bonne-Nouvelle (Notre-Dame de). 119
Bonne-Saigne. 119
Bonneval (Sainte-Marie de). 120
Bonneval 120
Bonneval-lez-Thouars (Saint-Jean de). 120
Bonneval (Notre-Dame de). 121
Bonnevaux (Notre-Dame de). 121
Bonnevaux. 121
Bonne-Voie. 122
Bon-Port. 122
Bonras. 122
Bon-Repos. 122
Bons ou Buntz. 123
Bon-Secours (Notre-Dame de). 123
Bopparden. 123
Boquien ou Bochian. 123
Bordesley. 123
Bornhamium. 123
Boscandon ou Boscodon. 124
Boschaud (Notre-Dame de) 124
Boscherville. 124
Boschet. 125
Bosco. 125
Bosserville. 125
Bothain (Saint-). 125
Bottenbroch. 125
Bouchet dit Vaulufsant 126
Bouillas. 126
Boulbonne. 126
Boullencour. 127
Bourbourg (Notre-Dame de). 127
Bourg-Moyen de Blois. 128
Bourgueil-en-Vallée. 128
Bournet. 128
Bouro. 129
Bouxières-aux-Dames. 129
Bouzonville. 129
Bovinde. 130
Boxley. 130
Boyle. 130
Boyssière en Anjou (La). 130
Brageac. 130
Braille, ou La Brayelle-lez-Aunay. 130
Braine, ou Saint-Evode ou Yvod. 131
Brantome. 131
Branveiler. 131
Breidelar. 131
Breidnawe. 131
Breistingen ou Breytungen. 132
Breteuil. 132
Bretford. 132
Bretigny. 132
Breuilbenoit. 132
Breuilherbaud (Notre-Dame de). 133
Bricol ou Sezanne (Notre-Dame de). 133
Bricquebec (Notre-Dame de). 133
Brienne-lez-Anse. 133
Brieuc (Saint-). 133
Brioude (Saint-Julien de). 134
Brondolo. 134
Brondule. 134
Brou. 134
Bruel-sur-la-Lys. 135
Bruern. 135
Brugneto. 135
Bruxelles (Notre-Dame de). 135
Bruyères-le-Chatel. 135
Buchaw. 136
Bucilly. 136
Bucfasta. 136
Bugedo. 136
Bugue ou Bugo (Le). 136
Buillon (Notre-Dame de). 137
Buix-les-Aurillac ou Boisset. 137
Buona Val. 137
Bursfeld ou Miminde. 137
Burton. 138
Bussière (La). 138
Bussières, près Culant. 142
Buzay. 142

C

Cabardez. 143
Cacicum ou Mogita. 143
Cadouin. 143
Cagnotte. 144
Cairate (Sainte-Marie de). 145
Calais du Desert (Saint-). 145
Calers. 145
Calmont. 145
Calvaire. 145
Camaldoli. 146
Cambermari. 146
Cambre (La). 146
Cambron (Notre-Dame de). 146
Camentz. 147
Camon. 147
Campellense monasterium. 147
Campen. 147
Campesse. 147
Camp-Strigonie. 148
Cana (De). 148
Canewell. 148
Canourgue (La). 148
Cantimpre (Notre-Dame de). 148
Caorra. 149
Capell. 149
Capelle. 149
Capello (Notre-Dame de la). 149
Cappenberg. 149
Cardagne (Saint-Pierre de). 149
Cardail. 149
Carmes. 150
Carnoet (Saint-Maurice de). 152
Carracedo. 153
Casa-Legationis ou Casale-Galonis. 153
Casamario. 153
Casa-Nova. 153

Case-Dieu (La). 153
Caseneuve (Sainte-Marie de). 153
Cassan. 154
Castaneola. 154
Castanneda (Saint-Martin de). 154
Castelle (La). 154
Castres en Albigeois. 155
Castres (Notre-Dame de). 155
Catherine d'Alby (Sainte-). 155
Catherine (Sainte-). 155
Catherine d'Apt (Sainte-). 155
Catherine d'Avignon (Sainte-). 155
Catherine de Digne (Sainte-). 156
Catherine (Sainte-). 156
Catherine (Sainte-). 156
Catherine (Sainte-). 156
Catherine du Mont (Sainte-). 156
Catherine (Sainte-) du Val-des-Ecoliers. 157
Cauchenne ou Cauquenne (Saint-Martin de). 157
Cauliane. 157
Caunes (Saint-Pierre de) 157
Cauwalter. 157
Cava (La). 158
Ceall-Lidain. 160
Ceiça. 161
Célestins de Paris (Les). 161
Cell-Comgall. 161
Cella Paulina. 161
Celle en Brie (La). 161
Celle-Frouin. 162
Celle (La). 62
Celle (Notre-Dame de la). 162
Celle de Poitiers ou Celle Saint-Hilaire (La). 162
Celles près Dinant, ou Sainte-Marie et Saint-Hadelin. 163
Céline (Sainte-). 163
Centule dit Saint-Riquier. 163
Cerbonio (Saint-). 164
Cercanceau. 164
Cerfroid. 164
Cerisy. 165
Cernel. 165
Cerreto. 165
Cervon. 165
Césaire d'Arles (Saint-). 165
Chaage (Notre-Dame de). 166
Chaalis. 166
Chaffre (Saint-). 167
Chaise-Dieu (Saint-Robert-la-). 167
Chalade (La) 168
Chalivoy. 168
Chaloché. 168
Chambon. 169
Chambon. 169
Chambre-Fontaine. 169
Chamelières. 169
Chamouny. 169
Champagne. 170
Champ-Benoit. 170
Chancellade (Notre-Dame de la). 170
Chantemerle. 170
Chanteuge. 171
Chantoen. 171
Charenton en Berri. 171
Charitate (Santa-Maria de). 171
Charité (La). 172
Charité-les-Lesines 172
Charité-sur-Loire. 172
Chapelle-aux-Planches (La). 172
Charlieu. 172
Charmoie (La). 173
Charon (Notre-Dame de). 173
Charnier (Notre-Dame du). 173
Charnovans. 173
Charroux. 173
Chartreuse (La grande). 174
Chartreuve. 175
Chases (Les). 175
Chassaigne (La). 175
Chassemidy. 175
Chasteliers (Notre-Dame des). 176
Château-Censoir. 176
Château-Châlon. 176
Château-l'Abbaye, Château-Dieu ou Château de Mortagne. 176
Châteaulandon (Saint-Séverin de). 177
Chaterez. 177
Chatillon. 177
Chatillon. 178
Chatres. 178
Chatrices. 178
Chaume (La). 178
Chaume (La). 178
Chaumont-la Piseine. 178
Chaumont-en-Vexin (Saint-Pierre de). 179
Chaumousey. 179
Channi. 179
Chazaux-lez-Cornillon en Forez. 179
Chelles. 179
Cheminon. 181
Chenobosque 181
Chercamp. 181
Cheri. 182
Cherlieu (Notre-Dame de). 182
Chéron-les-Chartres (Saint-). 183
Chertsey. 184
Chester. 184
Chezal-Benoit. 184
Chezi. 184
Chissery. 185
Choisy. 185
Choques (Saint-Jean-Baptiste de). 185
Chorin. 185
Chrems-Munster. 185
Christ-Curch. 186
Christophe (Saint-). 187
Chrysostome (Saint-). 187
Chymsée. 187
Ciel-d'Or (Saint-Pierre au). 188
Cimier. 188
Cirgues (Saint-). 189
Cistello. 189
Citeaux. 189
Civilot. 191
Claer-Camp. 191
Clairac. 191
Claire (La) ou Notre-Dame des Colonnes, ou Sainte-Colombe-lez-Vienne. 191
Claire d'Alais (Sainte-) ou Fonts Sainte-Claire, les Fontaines ou Font aux Nonnains. 192
Claire d'Arles (Sainte-). 192
Claire de Béziers (Sainte-). 192
Claire de Carcassonne (Sainte-). 192
Claire de Chauny (Sainte-). 192
Claire de Clermont (Sainte-). 192
Claire d'Echternac (Sainte-). 193
Claire de Haute-Rive (Sainte-). 193
Claire de Lyon (Sainte-). 193
Claire de Montbrison (Sainte-). 193
Claire de Moulins (Sainte-). 193
Claire de Nîmes (Sainte-). 194
Claire de Péronne (Sainte-), 194
Claire du Puy (Sainte-). 194
Claire de Reims (Sainte-). 194
Claire de Rouen (Sainte. 195
Claire de Sisteron (Sainte-). 195
Claire de Toulouse (Sainte-). 195
Claire-Fontaine. 195
Claire-Fontaine. 195
Claire-Fontaine. 196
Clairets (Notre-Dame des) 196
Clairettes (Les) 196
Clair-Fay. 196
Clair-Lieu. 196
Clair-Marais. 197
Clairmarais. 197
Clairvaux. 197
Clairvaux. 198
Clairvaux. 199
Clarenthal. 199
Clarisses (Les) ou Sainte-Claire d'Amiens. 199
Clarisses d'Arras (Les). 199
Clarisses de Bruges (Les). 199
Clarisses de Châlon-sur-Saône (Les). 199
Clarisses de Cologne (Les). 200
Clarisses d'Hesdin (Les). 200
Clarisses de Lésignan (Les) 200
Clarisses de Louvain (Les). 200
Clarisses de Malines (Les) 200
Clarisses de Mayence (Les). 200
Clarté-Dieu (La). 200
Classe. 200
Claude (Le grand Saint-) Saint-Oyen de Joux ou Condat. 201
Claude (Saint-). 202
Claude de Léon (Saint-). 202
Clavas 202
Cleary de Clero ou Monaster ny Cloret. 202
Clément d'Elne (Saint-). 202
Clément de Mâcon (Saint-). 202
Clément de Metz (Saint-). 203
Clementinum Pratum. 203
Clermont. 203
Cliente. 203
Clingenmunster ou Plidinfeld 203
Cloissone (De). 203
Closter-Nuenberg 203
Cluain-Credhail ou Killite. 204
Cluain-Ednech. 204
Cluain-Fearta. 204
Cluain-Fearta-Molua. 205
Cluain-Iraird ou Clonard. 205
Cluain-Macnois. 205
Cluchcirctum. 205
Clunnock-Vaur. 206
Cluny. 206
Clyve. 214
Cnobbersburg. 214
Coetmuloen (Notre-Dame de). 214
Cogesbury. 214
Cogeshall. 214
Coincy. 214
Coirentian (Notre-Dame de). 215
Cokadon 215
Colbar. 215
Coldingham. 215
Coldstream. 216
Coloberonense monasterium. 216
Colomba (Sainte-Marie de). 216
Colombe (La). 216
Colombe-les-Sens (Sainte-). 216
Colombiers. 217
Colombs 217
Combe. 217
Combelongue. 217
Combronde. 218
Comerer. 218
Comodoliacense monasterium ad Vigennum. 218
Complute. 218
Comps (Saint-André de). 219
Conches, dit Saint-Pierre de Chatillon 219
Couches (Saint-Georges de). 219
Condé (Notre-Dame de). 219
Condillon-aux-Nonnains. 220
Condom. 220
Conflans (Conception de). 220
Conoquoriense monasterium. 220
Conques. 220
Conrazburg. 221
Consolation (Notre-Dame de). 221
Consolation (Notre-Dame de) ou Bénédictines anglaises de Cambray. 221
Constantiense Scotorum monasterium. 222
Copronitz ou Pocronitz 222
Coralio. 222
Corbeil (Notre-Dame de). 222
Corbie. 222
Corbigny (Saint-Léonard de). 223
Corcage. 224
Corcumiro. 224
Cordelières (Les petites). 224
Corentin-les-Mantes (Saint-). 224
Cormeilles. 224
Cormery et Cormerim. 224
Corneille (Saint-). 225
Corneux (Notre-Dame de). 225
Corneville. 225
Cornu. 226

Coronata (*Sancta Maria.*) 226
Corrins. 226
Cortenberg. 226
Corwey ou Corbie. 226
Cosmetis (Saint) 226
Cotischov. 227
Cougnon. 227
Coulonges. 227
Coulrosse. 227
Cour-Dieu (Notre-Dame de la). 227
Cournon. 228
Cour-Notre-Dame-lez-Gouvernay. 228
Couronne (La). 228
Couture (La). 228
Coventry. 228
Crépin en-Chaie (Saint-). 229
Crépin-le-Grand (Saint-). 229
Crespin. 229
Cressewell. 230
Creste (La). 230
Crestochovie ou Notre-Dame de Clarmont. 230
Creutz-Lingen. 230
Crisenon. 230
Croix (Sainte-). 231
Croix-de-Buris (Sainte-). 231
Croix (Sainte-). 231
Croix Saint-Leufroy (La). 231
Crokelden. 232
Crossé. 232
Croyland. 233
Cruas ou Crudas. 234
Cubières en Rasez ou Sainte-Marie en Cubières. 234
Cumhir. 235
Cupers. 235
Cusance. 235
Cusset. 235
Cybar-lez-Angoulême (Saint-). 235
Cybar (Saint-). 235
Cyprien-les-Poitiers (Saint-). 236
Cyr de Berchères (Saint-), ou Cyr au Val de Versailles. 237
Cyran en Braine (Saint-), ou Lonrey. 237
Cysoing (Saint-Calixte de). 238
Czorna. 238

D

Dair-Magh, ou Durrogh. 237
Dalheimb. 239
Dalon ou Dalonne. 239
Damien (Saint-). 239
Daoulas de Plougastel, ou Notre-Dame de Doulas. 239
Daurade (Notre-Dame de la). 239
Dcé sur la Boulogne. 240
Déer (De). 240
Dehors (Notre-Dame de la), 240
Delo. 240
Denain. 240
Deney. 242
Denis-de-la-Chartre (Saint-). 242
Denis (Saint-). 242
Denis de Reims (Saint-). 246
Denis en Broqueroy (Saint-). 246
Deols, ou Bourgdieu. 247
Dercham. 247
Dernhall. 247
Deserte (Notre-D me de la). 248
Desir (Saint-). 248
Dié en Vosges (Saint-). 248
Dié-sur-Loire (Saint-) 248
Dieu-la-Crosse. 249
Dilighem. 249
Diona. 249
Disenberg. 249
Dius (Saint-). 250
Dizier (Notre-Dame de Saint-). 250
Dobberlug. 250
Dobran, ou Dobberan. 250
Docum (Saint-). 250
Doest-tous-les-Saints. 250
Dogmael (Saint-). 251
Doire-Calgach. 251
Dole. 251
Dom-Evre. 251
Dominique-les-Montargis (Saint-). 251
Domnach-Padraig 251
Dompierre. 251
Donatiacum. 252
Donbrothy. 252
Donkiswel. 252
Donzère. 252
Dorat (Le). 252
Dorat (Sainte-Trinité de). 252
Dore. 253
Dorisel. 253
Dorlar. 253
Dormundescastre. 253
Doudeauville. 253
Doue (Saint-Jacques de). 253
Doumis-Soutro. 254
Dovera ou Vierzon. 254
Doxan. 254
Dronghen 255
Druimduchan. 255
Duclair. 255
Duiske (De). 255
Dume. 255
Dumferling. 255
Dundranain. 255
Dunes (Notre-Dame des) 255
Durbon. 256
Durham. 256
Durham. 256
Duvielle ou Ville-Dieu. 257

E

Eau-Court. 257
Eau-les-Chartres (Notre-Dame d'). 257
Eaumet. 257
Eaumet. 257
Eaunes. 257
Ebbecstorp. 258
Ebchester. 258
Eberseekenser abbatia. 258
Ebersmunster. 258
Ebrach. 259
Ebreuil. 259
Ecclesiolæ. 259
Ecs-Miazin. 259
Edmondsbury (Saint-). 260
Ecchonte ou Eechont. 260
Egles. 261
Egmond. 261
Egres. 261
Eike. 261
Einsilden ou Einsiedeln, ou Notre-Dame des Ermites 262
Elant. 263
Elchingen. 263
Elcho. 263
Eloi-Fontaine (Saint-). 263
Eloi de Noyon (Saint-). 264
Elvestat. 264
Elwangen. 264
Ely. 264
Emilien ou Milhan (Saint-). 265
Emilion (Saint-). 265
Emmeran (Saint-). 265
Emontiers. 266
Engelberg. 266
Englos. 267
Entraigues, ou La Vassin. 267
Entremont (Notre-Dame d'). 267
Entrevaux (Notre-Dame d'). 267
Enymie (Sainte-). 268
Epernay. 268
Eppeworthe. 268
Epternac ou Eternac. 269
Erbach. 269
Erchi. 269
Erestein. 269
Erlach (L'île de Saint-Jean d'). 270
Ernay ou Renay. 270
Errera. 270
Escalade (Saint-Martin d'). 270
Escale-Dieu (L'). 270
Escancester ou Exeter. 271
Eschaalis. 271
Escharpe. 271
Eschaw. 271
Eschenbach. 271
Esclache (L'). 272
Escurey. 272
Escurial (L'). 272
Espagne. 273
Espina (De l') 273
Esrom. 273
Essen ou Assinde. 273
Essey. 274
Essomes. 274
Estanche (L'). 274
Esterp (L') ou l'Eter. 274
Estival en Charnie. 274
Estival ou Estivay. 275
Estrée (L'). 275
Estrun. 275
Etanche (L'). 275
Etienne (Saint-). 276
Etienne (Saint-). 276
Etienne de Caen (Saint-). 276
Etienne de Dijon (Saint-). 276
Etienne de Mâcon (Saint-). 277
Etienne de Reims (Saint-). 277
Etienne de Strasbourg (Saint-). 277
Etienne de Vaux (Saint-). 278
Etoile (l') 278
Etoile (Notre-Dame de l'). 278
Eton. 278
Eu (Notre-Dame ou Saint-Laurent d'). 278
Eugène (Saint-). 279
Eugénie (Sainte-). 279
Eula (B. Maria de). 279
Eulalie (Sainte-). 279
Eusèbe (Saint-). 279
Eusèbe (Saint-). 279
Eutrope (Saint-) 280
Eutrope (Saint-). 280
Euverte ou Evurte (Saint-). 280
Everbeur 280
Eversham. 281
Evesham. 281
Evière (L'). 281
Evre (Saint-), ou Saint-Epure-lez-Toul. 281
Evron. 281
Evroul d'Ouche (Saint-). 282
Exalata (Saint-André d'). 282
Eya. 282
Eynesham. 282
Eysses ou Eysse-sur-le-Lot. 282

F

Faget ou Faiete. 283
Fahr. 283
Faille Foc, Fail Foc, Fait-Feu. 283
Faise (La). 284
Falera. 284
Fanan. 284
Faremoustier. 284
Farfa. 285
Faron-les-Meaux (Saint-). 286
Farwell. 286
Faustin (Saint-). 286
Favas ou Fabas. 286
Favernay (Notre-Dame de). 286
Fécamp. 287
Feldach ou Velbach. 288
Felipre. 288
Fely ou Felyh. 288
Femy. 288
Fenouillèdes (Saint-Paul de). 289
Ferme (Saint-). 289
Fermoy ou Fearmoighe. 289
Fermoy ou Furnes. 289
Ferrata. 290
Ferréol (Saint-). 290
Ferrières (Saint-Léonard de). 290
Ferrières-en-Gâtinais. 290
Ferté-sur-Grone (La). 290
Fervaques. 291
Feuillants (Notre-Dame de). 291
Feversham. 292
Fiacre (Saint-). 292
Figeac. 292
Filly-en-Chablais. 292
Firmin (Saint-). 292

Fischbach. 292
Fischingen. 292
Fistoles (Saint-Vincent de). 293
Flaemont. 293
Flaran. 293
Flavigny. 293
Flaxeley. 294
Flers en Escrebieux. 294
Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. 294
Fleury en Vexin. 294
Flines. 295
Flona. 295
Floor-Camp. 295
Florelle. 295
Florennes. 296
Florent (Saint-). 296
Florent-le-Vieil (Saint-). 296
Florent-lez-Saumur. 296
Florentiole. 297
Florey (Notre-Dame de) ou le Toronet. 297
Floridus hortus 297
Florival, ou Vaulx-Fleury. 297
Flour (Saint-). 297
Foigny. 298
Foillans de Roeux (Saint-). 298
Folkstone. 298
Fondi. 298
Fons Andreæ. 299
Fons B. Mariæ. 299
Fons vivus. 299
Font-le-Nimes (Notre-Dame de), ou Saint-Sauveur. 299
Fontaine-de-Bèse (La). 299
Fontaine-Daniel. 300
Fontaine-Guérard. 300
Fontainejean 300
Fontaine-le-Compte (Notre-Dame de). 300
Fontaine-en-Vosge. 301
Fontaines. 301
Fontaines-les-Blanches. 301
Fontanella. 301
Fonteaude. 301
Font-Douce. 302
Fontenay. 302
Fontenelles ou Notre-Dame de la Fontaine. 302
Fontenelles (Notre-Dame de). 303
Fontevrault. 303
Font-Gombaud. 303
Font-Guillem. 303
Fontenay. 306
Fontfroide 306
Fontgouflier ou Fontgaufre. 306
Fontmorigny. 306
Forcalquier. 307
Forde. 307
Forestmoutier. 307
Forrach. 307
Fosse. 307
Fosseneuve. 308
Foucarmont. 308
Fours-lez-Pujault. 309
François (Saint-). 309
Franquevaux 309
Frankenthal. 310
Frawen-All. 310
Frawen-Brunn. 310
Frawen-Munster. 310
Frawenthal. 310
Frawenzimmeren. 310
Freistroff, ou Saint-Gengulph. 311
Frenade (La). 311
Fridenwegler. 311
Frideswide ou Frewisse (Sainte-). 311
Friensperg. 312
Frigi lo (*B. Maria de*). 312
Fritzlar. 312
Froimont. 312
Fulde. 313
Furnes. 313
Furnes (Saint-Joseph de). 313
Furstenveld ou Furstenfeld. 313
Furstenceel. 316
Fursy (Saint-). 316
Fuscien-aux-Bois lez-Amiens (Saint-). 316
Fussenich. 317
Fussenich. 318
Futaie (La). 318

G

Gaillac. 317
Gaillon (Chartreuse de). 317
Galesium. 318
Galgan (Saint-). 318
Gall (Saint-). 318
Galliata. 320
Gandersheim 320
Gard (Le). 321
Garde-Dieu (La). 321
Garendon. 322
Garde (Notre-Dame (La), ou la Guiche. 322
Gastine. 322
Gaudens (Saint-). 322
Gaudianum. 322
Gausburge (Sainte-). 322
Georges (Saint-). 323
Gemblours ou Giblous. 323
Gemielnich. 324
Gemme (Saint-). 324
Genes (Saint-). 324
Genes (Saint-). 324
Genesta (Saint-Julien de). 324
Geneston. 324
Geneviève-du-Mont (Sainte-). 324
Geneviève de Chaillot (Sainte). 327
Gengebac. 327
Geniez (Saint-). 327
Geniez (Saint-). 327
Geniez des Fontaines (Saint-). 327
Genlis. 328
Genou (Saint-). 328
Georgenthal. 328
Georges (Saint-). 328
Georges-Majeur (Saint-). 329
Georges des-Bois (Saint-). 329
Georges-sur-Loire (Saint-). 329
Georges en Hercinie (Saint-), ou Forêt-Noire. 329
Gérard de Brogne (Saint-). 329
Gercy ou Jercis. 330
Gérenrode. 330
Germain-d'Auxerre (Saint-). 330
Germain-l'Auxerrois (Saint-). 331
Germain des-Prés (Saint-). 331
Germain-(Saint-). 334
Germer de Flaix (Saint-). 334
Geron. 334
Gerons ou Girons. 334
Geronsart. 335
Gertrude de Louvain. 335
Gers (Saint-Privat de). 335
Gerudon 335
Gerussen. 335
Gervais (Saint-). 335
Gervais et Protais (Saints-). 336
Gervais et Protais (Saints-). 336
Gervais et Protais (Saints-). 336
Gery (Saint-). 336
Gif. 337
Gigean. 337
Gigny. 337
Gildas-aux-Bois (Saint-). 337
Gildas-sur-l'Indre (Saint-). 337
Gildas de Ruys (Saint-). 338
Gilles (Saint-). 338
Gilles (Saint-). 339
Gilling. 339
Gillinghem. 339
Gimont ou Gimons. 340
Gistel ou Sainte-Godeleine. 340
Gy-les-Nonains. 340
Gladbac. 340
Glandie. 340
Glanteuil, ou Saint-Maur-sur Loire 340
Glan-Grach, ou Glannugradbach. 342
Glastenbury. 342
Gleandeloch ou Glendenoch. 343
Glein-Burloe. 343
Glen-Luce. 344
Glocester (Saint Pierre de). 344
Glooster-Camp. 344
Glossinde (Sainte-). 344
Gnadenthal. 344
Goaille (Notre-Dame de). 344
Godeberte (Sainte-). 345
Godes-Dal. 345
Goion (Saint-Laurent de). 345
Gojon (Notre-Dame de). 345
Gomer Fontaines. 345
Gondon-les-Montastruc. 346
Gorjum. 346
Gorze. 346
Gotho. 347
Gottz-Dael 347
Gottescell. 347
Gotteszell. 347
Gottisaw. 347
Gottwich ou Kettwein. 348
Gourdaignes. 348
Gourdon. 348
Gourdon (Notre-Dame de). 348
Govane. 348
Goz (De). 349
Grace-Dieu (La). 349
Grace-Dieu (La). 349
Grace-Dieu (Notre-Dame de). 349
Gradiz. 350
Gradiz. 350
Graffschafft. 350
Grand-Champ. 350
Grand-Pré. 350
Grand-Selve. 351
Grand-Mont ou Gerad-Mont. 351
Grand-Mont, ou Grammont. 351
Grane. 352
Gransello. 352
Grasse (Notre-Dame de la). 352
Granval (Le), ou Grand-Vaux. 352
Gratia Dei. 352
Graval. 352
Grégoire (Saint-). 352
Grégoire (Saint-). 352
Grenetière (Notre-Dame de la). 353
Grestain. 353
Grevembroch. 353
Grevendael. 353
Grimbergue 354
Griphin. 354
Grissaw. 354
Groenambière ou Groenenbriele (Sainte-Marguerite de). 354
Groeningen. 354
Gros-Burloe. 355
Gros-Bos ou Gros-Bois (Notre-Dame de). 355
Grunhalm. 355
Guénault de Corbeil (Saint-). 355
Guéret (Saint-Pierre de). 356
Gui (Saint-). 356
Guillain (Saint-). 356
Guillaume-du-Désert (Saint-), ou Gellone, ou Guillem-du-Désert. 356
Guitres. 357
Gulden-Ho'm. 357
Guntersthal. 358
Guottnau, Gutnow. 358
Gurk. 358

H

Hadington. 357
Haguenau (Saint-Nicolas d'). 357
Hailigen Creutz. 357
Hales. 358
Ham. 358
Ham-les-Lilers ou Saint-Sauveur de Ham. 359
Hamay ou Hamage les-Marchiennes. 359
Hambie. 360
Hambury. 360
Hamembourg ou Omembourg. 360
Hanepol. 360
Hardenhausen. 360
Haroswald. 360
Haselac. 361
Haseuried ou Herried. 361
Hasingen 361
Hasnon (Saint Pierre d'). 361

Haspres. 362
Hastières. 362
Hasungen. 362
Hautecombe. 362
Hautecreste. 364
Haute-Fontaine. 364
Haute-Seille. 364
Hautes-Bruyères. 364
Hautmont. 364
Hautmont. 364
Hauterive. 365
Hautvillers. 365
Hayes (Les). 365
Heckbach. 365
Heidenheim. 366
Heilig ou Heilgen-Creuztal. 366
Heilsbrucken. 366
Heilsbrunn. 367
Heisterbach. 367
Hélène (Sainte-). 367
Helenestow. 367
Helichem (Notre-Dame d'). 367
Hellier (Saint). 367
Helmstad, ou Ludger-Clooster. 368
Helnestou. 368
Hemelsdaele, ou Hesendel. 368
Hemels Porte, ou Heemstede. 368
Hennin-Lietard, Saint-Martin, ou Notre-Dame-sous Evrin. 368
Hemrichaw. 369
Henton. 369
Heortea, ou Heterslie. 369
Herford. 369
Herivaux. 370
Herkenroda. 370
Herme (Saint-). 370
Hermes (Saint-). 370
Herren-Alb. 371
Hermières. 371
Hertford. 371
Hesse. 371
Heth. 371
Heyligen-Creusz, ou Sainte-Croix. 372
Heyn, ou Aulesburg. 372
Hida. 372
Hiddenzêe. 372
Hières, ou Lamanarre. 372
Hierre. 373
Hiero-Komio. 373
Hilaire (Saint-). 374
Hilaire le Grand (Saint-). 374
Hilda, ou Hildar. 375
Hildar. 375
Himmel-Poort. 375
Himmelrod. 375
Hippolyte (Saint-). 376
Hippolyte (Saint-). 376
Hirsauge. 376
Hirsfeld ou Hirschfield. 377
Hitero, ou Fitero (Notre-Dame de). 377
Hoburg et Homburg. 377
Hochendwid. 378
Hochenheymense monasterium. 378
Hofaethe, Howedereya, ou Holoya. 378
Hohenbourg, ou Mont Sainte-Odile. 378
Holcotram. 381
Holywell. 381
Holywood. 382
Hombliières. 382
Hombroe, ou Othilberg. 382
Honce (La). 383
Honcour, Hugnes-Hofen. 383
Honnecourt, ou Hunulcurt. 383
Honovia, Honaugia. 384
Honoré (Saint). 384
Hore-Abbey. 384
Hornebach. 384
Horton. 384
Hospitale. 384
Hould ou Hoilde (Sainte-). 385
Hoven ou Hovenes. 385
Hoydonck. 386
Hoyense monasterium. 386
Hubert en Abdennes (Saint-). 386
Huerta. 386
Hulmen. 387
Hulton. 387
Hy Jona, ou Y Colm-Kille. 387
Hyères (L'abbaye des Isles d'). 388

I

Igny. 387
Ikanho. 389
Ile (L'). 390
Ile-de-Bas (L'). 390
Ile-Chauvet (Notre-Dame de l'). 390
Ile-Dieu (L'). 390
Ile-de-Médoc (Saint-Pierre de l'). 390
Ile-de-Ré (Notre-Dame de l'). 391
Iles (Les). 391
Inachduin. 391
Inis, ou Inis Curcii. 391
Inis-Fallen. 391
Inislawnagth. 391
Inde (Saint-Corneille d'). 391
Insula ducis, ou Gempe. 391
Insula Metensis ad Mosellam. 392
Iranzo. 392
Irénée (Saint). 392
Isle Barbe (L'). 392
Isle-en-Barrois (L'). 393
Isni ou Isna. 393
Issoire (Saint-Austremoine d'). 393
Issoudun (Saint Denys d') 394
Issoudun. 394
Issy. 394
Istenviller. 394
Ivernaux. 395
Ivois. 395
Ivry-la Chaussée. 396
Ixiense monasterium. 396

J

Jacques (Saint-). 395
Jacques (Saint-). 395
Jacques de Jocon (Saint-). 395
Jacques de Liége (Saint-). 396
Jacques de Paris (Saint-). 396
Jacques de Provins (Saint- 397
Jacques des Scots (Saint-). 398
Jacques-les-Vitry (Saint-). 398
Jean (Saint-), ou Saint-Jacet. 398
Jandures. 398
Jansberg (Saint-). 398
Jard (Le). 399
Jardinet (Le). 399
Jarrow. 399
Jassau, Jaszo. 401
Jean-aux-Bois (Saint-). 401
Jean-Baptiste (Saint-). 401
Jean Baptiste (Saint-). 402
Jean-d'Angely (Saint-). 403
Jean de Falaise (Saint-). 403
Jean de Laon (Saint-). 404
Jean de Laone (Notre-Dame de). 404
Jean de Mâcon (Saint-). 404
Jean de Mélinais (Saint). 404
Jean de Montsaint (Saint-). 404
Jean de Narbonne (Saint-). 405
Jean de Pravie (Saint-). 405
Jean d'Ypres (Saint-). 405
Jean-des-Vignes (Saint-). 405
Jean-du-Mont (Saint-). 405
Jean-en-Valiée-les-Chartres (Saint-). 406
Jean et Marcel (Saints-). 406
Jean l'Evangéliste (Saint-). 406
Jean le Grand (Saint-). 406
Jean-les-Amens (Saint-). 407
Jean-les-Sens (Saint-). 407
Jean (Saint-), près d'Orléans. 407
Jeripons. 407
Joachim et Anne (Saints-). 408
Joie (La), près Nemours. 408
Joie (La). 408
Jome (Saint-). 408
Joncels ou Jaussalz. 409
Joraval. 409
Jorisberg. 409
Josaphat. 409
Josse-au-Bois (Saint) ou de Dom-Martin. 410
Josse-sur-Mer (Saint-). 410
Jouarre, ou Joras. 411
Joug-Dieu (Le). 413
Jouy. 413
Jovilliers. 413
Joyenval. 414
Juilly. 414
Julie de Brescia (Sainte-). 414
Julien (Saint-). 414
Julien de Samos (Saint-). 414
Julien-des-Echelles (Saint-). 415
Julien d'Uzès (Saint-). 415
Julien-les-Auxerre (Saint-). 415
Jumeaux (Les deux). 415
Jumièges. 415
Junquera. 420
Just (Saint-). 420
Just (Saint-). 420
Just (Saint-). 420
Just (Saint-). 420
Just de Romans (Saint-). 421
Justemont. 421
Justine de Padoue (Sainte-). 422
Juvénal (Saint-). 422
Juvigny. 422

K

Kaffungen, ou Cappung. 421
Kamormach. 421
Karlion. 421
Keiserswerdt 421
Keldeholm. 423
Kelder. 423
Kempten. 423
Kerlot, Kerley ou Karles (Notre-Dame de). 423
Keysersheym. 423
Kœnigsbronn. 423
Kœnigsfelden. 424
Konigsfutter. 424
Kiers, ou Kors. 425
Kilcowby. 425
Kildare. 425
Kilder. 426
Kilfolhuir. 426
Killos ou Killos. 426
Killinge. 426
Kilson. 426
Killwinning. 426
Kimperlay. 426
King-Ly. 427
King-Vally. 427
Kingston-sur-Hull. 427
Kingswood. 427
Kirkenstall. 427
Kirkensted. 427
Kirkleghes. 427
Kirschgartem. 428
Kitzingen. 428
Knesteden. 428
Knockmoy, ou Knockhoy. 428
Konig Klaster. 429
Konigsbruch. 429
Kyburn. 430

L

Labaix. 429
Lac de Joux, Interlachen. 429
Lafocus (Saint-Christophe de). 429
Lagny-sur-Marne (Saint-Pierre de). 429
Lambroy, ou Saint Germain d'Aux. 430
Lanckheim. 430
Landa. 431
Landais. 431
Land-Elo, ou Lin-Alli. 431
Landevenec (Saint-Guignolé de). 431
Landstras. 432
Lancharre (Notre-Dame de). 432
Langonet. 432
Languest. 432
Lannoy. 432
Lanteuac (Notre-Dame de). 433
Lanvaux, ou Lanvas. 433
Laon (Saint-). 433
Lapasis. 433
Lathe, ou Larah. 433

Laumer, ou Lomer-le-Moutier (Saint-). 433
Laurent (Saint-). 434
Laurent de Châlon-sur Saône (Saint). 434
Laurent de Bourges (Saint-). 434
Laurent de Liége (Saint-), ou Publemont. 434
Laurent de Mâcon (Saint-). 435
Laurent des Aubats (Saint-). 435
Laurent et Théodoret (Saints-). 435
Laurent-les-Paris (Saint-). 435
Laurent-sur-la Nielle (Saint-). 435
Lauresheim, Laurisham, ou Lorsh. 435
Laurus ou Taurus. 436
Laval (Saint-Thomas de). 436
Lazare (Saint-) de Cambray. 436
Lazare (Saint-). 436
Leber, ou Leberaw. 443
Leffia. 444
Léger (Saint-), ou Saint-Ligaire. 444
Léger de Soissons (Saint-) 444
Leig. 444
Leix, ou Manaster Laighst. 444
Le Lac. 444
Lenyn. 445
Léon (Saint-). 445
Léonard (Saint-). 445
Léonard de Guines (Saint-). 445
Léonard des Chaumes (Saint-). 445
Léonce (Saint-). 446
Léoncel (Notre-Dame de). 446
Léopold de Nancy (Saint-). 446
Leprosarium, ou *B. Maria Lazariorum*. 446
Lérins (Saint-Honorat de). 446
Lescar, Lascura. 448
Lessay. 449
Lestingay. 449
Letley, ou Lieu-Saint-Edouard. 449
Leuze. 449
Lewes. 450
Leyra (San Salvador de), ou Leyre. 450
Lezat (Saint-Pierre de). 450
Lezer (Saint-), ou Saint-Licar de Bigorre. 451
Lezignan (Clarisses de) 451
Liath-Mochoemoc. 451
Lidlum. 451
Liedekerça. 451
Liessies, ou Liesses. 451
Lieu-Croissant, ou Trois Rois. 452
Lieu-Dieu. 452
Lieu-Dieu. 452
Lieu-Dieu en Jard (Notre-Dame de). 453
Lieu-Dieu en Penthieu. 453
Lieu-Notre-Dame. 453
Lieu-Restauré. 453
Lieu-Saint-Benoît. 453
Lieu-Saint-Bernard. 453
Liffard de Mehun (Saint-). 456
Ligno (*Sancta Trinita de*). 456
Ligueux. 456
Ligugé. 456
Lilienseldt. 457
Limpurg. 457
Lindaw. 457
Lindisfarne. 457
Lindisfarne (Saint-Pierre de). 457
Lindore. 458
Liochtenthal. 458
Liques. 458
Lira. 458
Littlemarches. 458
Liusee. 459
Livry-en-l'Aunois. 459
Llan-Elwy, ou Elgwy. 459
Llan-Iltut, Llantwit, ou Saint-Iltut. 459
Llant-Carvan, ou Saint-Cadoc. 460
Lo, Loa. 460
Lô (Saint-) 460
Lobenfeldt, ou Lobenfels. 460
Locedio. 460
Locedio (Saint-Michel ou Saint-Janvier de). 461
Locken. 461
Loc Maria, ou *Aquilonis monasterium* 461
Logium. 461
Longchamp. 461
Longis (Saint-). 461
Longpont (Notre-Dame de). 462
Longpont. 462
Longuay. 462
Longues. 462
Longueville, Glandières ou Saint-Martin-aux-Chênes. 462
Long-Vé. 463
Longvilliers. 463
Lonlay. 463
Loos (Notre-Dame de). 463
Lorette (Notre-Dame de). 464
Lo-Roy, ou Lorroy. 464
Loroux, ou Lourois (Notre-Dame de). 465
Lorris (L'abbaye-aux-Nonnains de). 465
Loubouer-en-Tursan (Saint-). 465
Louis de Poissy (Saint-). 465
Louin. 465
Loup d'Orléans (Saint-). 465
Loup près de Tours (Saint-) 466
Loup de Troyes (Saint-). 466
Loup de Naud (Saint-). 467
Lourcine-lez-Saint-Marcel. 467
Louth-Parch. 467
Lubens. 467
Lubin-des-Vignes (Saint-). 468
Luc (Le). 468
Luce (Sainte-). 468
Luce de Coire (Saint-). 468
Lucentia (De). 468
Lucerne. 469
Lucien-les-Beauvais (Saint-). 469
Luçon (Notre-Dame de). 469
Lucullan, ou Saint-Séverin. 470
Lucuse. 470
Luka. 470
Lupicin (Saint-), ou Lauconne. 470
Lure (Notre-Dame de). 471
Lure. 471
Lutzell. 471
Luxembourg (Notre-Dame de). 472
Luxeuil, ou Luxen. 472
Luzerne (La) 473
Lyming. 473
Lys (Le). 474

M

Maceiradam. 473
Machabées (Saints-). 474
Machera ad Mosellam 475
Macherat. 475
Machline. 475
Madeleine (Sainte). 475
Madeleine de Metz (Sainte-). 475
Madion. 475
Madiran. 476
Maeghdendael. 476
Maedenaw, ou Magdendaw. 476
Magdendal. 476
Maghbile. 476
Magloire (Saint-). 476
Mahé de Finistère (Saint-). 477
Maillezais (Saint-Pierre de). 477
Mailly, ou Saint-Menou. 479
Maintenay-Saint-Lié. 479
Maixent (Saint-). 480
Malzières. 480
Malenone. 480
Malmedy en Ardennes. 481
Malmesbury. 481
Maloigne. 482
Manancha. 482
Manlieu. 482
Manilla (Notre-Dame de). 483
Mansée, Manauser ou Lunelach. 483
Mansuy-lez-Toul (Saint-). 483
Mannel. 483
Marbach. 483
Marc (Saint-). 484
Marcel, ou Marceau (Saint-). 484
Marcel (Saint-). 484
Marcel (Saint-). 485
Marcel de Die (Saint-). 485
Marché-les-Dames. 485
Marcheroux, Marché-Raoul. 485
Marchiennes. 486
Marchthal. 486
Marcigny-les-Nonnains 486
Marcillac. 487
Marcilly. 487
Mare ou Marena. 487
Mareux (Notre-Dame de). 487
Margan. 488
Marguerite de Beaune (Sainte-). 488
Maria del Regalo (Santa). 488
Maria de Pratis, ou *de Valle bona*. 488
Maria de Salis (*B.*). 488
Maria in Blanckenaw (*Sancta*). 488
Maria Rhode. 489
Mariæ Thronus. 489
Marian, ou Marien d'Auxerre (Saint-). 489
Marie-au-Bois, ou Majeure (Sainte-). 489
Marie-au-Royal-Lieu (Sainte-). 490
Marie-d'Aix-la-Chapelle (Sainte-). 490
Marie d'Arles (Sainte-). 490
Marie de Boulogne (Sainte-). 490
Marie de Cahors (Sainte-). 490
Marie de Jubino (Sainte-), ou Saint-Georges de Jubino. 491
Marie de Laniano (Sainte-). 491
Marie de Metz (Sainte-). 491
Marie de Nazareth (Sainte-). 491
Marie d'Obone (Sainte-). 491
Marie d'York (Sainte-). 491
Marie-des-Champs de Mayence (Sainte-). 492
Marie des Grâces (Sainte-). 492
Marie du Capitole (Sainte-). 492
Marie du Mont (Sainte-). 492
Marie (Sainte-), et Saint-Lambert de Liége. 492
Marie (Sainte-), et Sainte-Perpétue de Dinant. 492
Marie la Royale (Sainte-). 495
Marie-Madeleine de Carpentras (Sainte-). 495
Marie-Nouvelle (Sainte-). 495
Marienaw. 495
Marienberg (Saint-) 495
Marien-Croon. 494
Marien-Donck. 494
Marienfeld. 494
Marienflos. 494
Marien Hoof-lez-Neidingen. 494
Marien-Munster, ou Nonnen-Munster. 495
Marienrode, ou Isenhagen 495
Marien-Stadt. 495
Marienthal. 495
Marienthal. 495
Marienthal. 495
Marienwald. 496
Marien-Woerdt. 496
Mariestad. 496
Mariewald. 496
Marke. 496
Markgate. 496
Marmosoglio. 496
Marmoutier-lez-Tours. 497
Marœil-lez-Arras. 497
Maroilles. 497
Marquette, ou Repos-Notre-Dame. 498
Martial de Limoges (Saint-) 498
Martin (Saint-). 499
Martin (Saint-). 99
Martin (Saint-). 499
Martin-au-Bois (Saint-). 499
Martin-aux-Jumeaux (Saint-). 500
Martin d'Auchy (Saint-), ou Aumale. 500
Martin du Canigon (Saint-). 501

Martin de Champeaux-en-Brie (Saint-). 501
Martin de Cores, ou de Cures (Saint-). 501
Martin de Fives (Saint-). 501
Martin de Galloway (Saint-). 501
Martin de Laon (Saint-). 501
Martin de l'Estrée (Saint-). 502
Martin de Lez-sur-l'Aude (Saint-). 502
Martin de Limoges (Saint-). 502
Martin de Mevre (Saint-). 502
Martin de Nevers (Saint-). 502
Martin de Pontoise (Saint-). 502
Martin de Séez (Saint). 503
Martin de Tournay (Saint-). 503
Martin de Tours (Saint-). 503
Martin de Trèves (Saint-). 504
Martin de Viterbe (Saint-). 504
Martin des Aires (Saint-). 505
Martin des Champs (Saint-). 505
Martin du Puy (Saint-). 505
Martin en Val (Saint-). 505
Martin en Vallespir (Saint-). 506
Martin le Grand de Cologne (Saint-). 506
Martin-lez-Autun (Saint-). 506
Martin (Saint-), ou Saint-Thuribe de Lievane. 506
Martin près de Metz (Saint-). 506
Martyrs (Notre-Dame des). 507
Mars (Saint-). 507
Marsac. 507
Mascarella (Sainte-Marie de). 507
Mas d'Asie (Le) 507
Mas Garnier ou Mas de Verdun. 508
Massay. 508
Matallana. 508
Mathias de Trèves (Saint-). 508
Matina. 509
Matthæo (San). 509
Maubec, ou Meobec. 509
Maubeuge. 509
Maubuisson. 510
Maulbrun. 510
Mauléon (La Trinité de). 511
Maur des Fossés (Saint-). 511
Maur de Verdun (Saint-). 511
Maures, ou Maurtz. 512
Maurice, ou Maurin (Saint-). 512
Maurice de Cologne (Saint-). 512
Maursmunster. 512
Mauzac. 513
Mawre. 513
Maximin de Trèves (Saint-). 513
Mayo, ou Megeo. 514
Mazan, Manzay ou Mancade. 514
Meaux (Notre-Dame de). 514
Meehteren 514
Méda. 515
Médard de Soissons (Saint-). 515
Medianum monasterium. 516
Medicion (Saint-Serge de). 516
Meen de Ghe (Saint-). 517
Meerbecke. 517
Megemont. 517
Meimac. 517
Melaine de Rennes (Saint-). 517
Melek. 517
Melleray, ou Milleray. 518
Mellifont, ou Manisther Mhor. 519
Melling. 519
Mellon (Saint-). 519
Melon (De). 519
Melross, ou Mailros. 519
Melse, Melsa. 520
Menat. 521
Menève, ou Saint-David 521
Menge (Saint-), ou S. Memmie lez-Châlons-sur-Marne. 522
Merckem. 522
Mercoire (Notre-Dame de). 522
Mercy-Dieu (Notre-Dame de). 523
Merida (Sainte-Eulalie de). 523
Messines. 523
Métanée. 523
Metloc, ou Mithlac. 524
Metten. 524
Meyra (Notre-Dame de). 524
Micelnense monasterium. 524
Michael (Sanctus). 524
Michael de Pistoria (Sanctus). 524
Michel (Saint). 524
Michel d'Anvers (Saint-). 525
Michel de Cusan (Saint-). 525
Michel de Dijon (Saint-). 525
Michel de Doullens (Saint-). 525
Michel de l'Aiguille (Saint-). 526
Michel de Murano (Saint-). 526
Michel de Naples (Saint-). 526
Michel de Pedrose (Saint-). 526
Michel de Senlis (Saint-). 526
Michel de Tonnerre (Saint-). 526
Michel de Vernia (Saint-). 527
Michel en l'Erm (Saint-). 527
Michel en Thierache (Saint-). 527
Michelfed. 527
Michelstein. 528
Micy, ou Saint-Mesmin. 528
Middelton. 528
Mihiel (Saint-). 528
Milze. 529
Minderow, ou Veissenaw. 529
Minerve (Sainte-Marie-sur-). 529
Minstrey. 529
Mireval. 530
Miroir (Le). 530
Miseray. 530
Miséricorde du Mont des Olives (La). 531
Moiremont, Miraumont ou Saint-Calocer. 531
Moissac (Saint-Pierre de). 531
Molegosium, ou *B. Maria* de *Molegesio.* 536
Molènes. 537
Molesme. 537
Molèze (Notre-Dame de). 538
Mollenbeck. 538
Molosme en Tonnerois. 538
Monaster-ne-Chrochuv. 538
Monaster-Ore, ou Chore. 539
Moncel. 539
Moncel. 539
Moncey. 539
Monchose. 539
Mondée. 539
Monfero. 540
Monketon. 540
Mons S. Remigii. 540
Montaigu. 540
Montaigu. 540
Mont-Alvesne. 540
Mont-Amiat (Saint Sauveur de). 541
Mont-Benoît (Notre-Dame de). 541
Mont-Carmel. 541
Mont-Cassin (Abbaye du). 541
Mont-Cornillon. 555
Mont-de-Marsan. 556
Mont-des-Olives (Notre-Dame de la Trappe du). 556
Mont-Didier (Notre-Dame de). 556
Mont-Dieu. 556
Montebourg. 557
Monte-Ramo. 557
Montetif, Monteste, Montivier. 557
Montfaucon. 557
Montfort-la-Canne. 557
Montier-Rauzeille. 558
Montigny. 558
Montivilliers. 558
Montlhéry (Saint-Pierre ou Saint-Laurent de). 558
Montmajour. 558
Montmartre-lez-Paris 558
Mont-Melleray. 559
Montmirel, ou Saint-Pourçain. 559
Montmorel (Notre-Dame de). 559
Montmorency (Saint-Martin de). 560
Mont-Notre-Dame-les-Provins, ou les Filles-Dieu. 560
Montolieu, ou Saint-Jean de Valseguier 560
Mont-Ollvet. 560
Montpeiroux. 561
Mont-Réal 561
Montredon (Saint-Martin de). 561
Montreuil-les-Dames, Montreuil-sous-Laon, Sainte-Véronique ou la Sainte Face. 561
Mont-Salut. 562
Mont-Saint-Beat. 562
Mont-Saint-Bernard. 562
Mont-Saint-Eloi-les-Arras. 563
Mont-Saint-Martin près le Catelet. 563
Mont-Saint-Michel, près Tombelaine. 563
Mont Saint-Quentin (Le). 564
Mont-Sainte-Catherine. 565
Mont-Sainte-Marie. 565
Mont-Serrat (Notre-Dame de). 565
Mont-Sinaï, ou Sina. 566
Mont-Sion. 566
Mont-Sion. 566
Morbach. 566
Moreaux, ou Moureaux. 566
Morernela. 567
Morgan. 567
Morien-Val. 567
Morigny. 567
Morimond. 569
Morimond de Milan. 569
Moreuil. 570
Morment. 570
Mortemer. 570
Morzelon, Morselle. 570
Mouchy-le-Pereux. 571
Moureilles (Notre-Dame de). 571
Moury. 572
Moustier-en-Der. 572
Moustier-Neuf, ou Moutierneuf de Poitiers. 572
Moustier-Ramey. 574
Moustiers-sur-Sambre. 574
Moutier-en-Argonne. 574
Moutier-la-Celle-lez-Troyes, ou Celle de Bobin. 574
Moutier Saint-Jean. 574
Mouzon. 575
Moycosquin. 575
Moyen Moutier. 575
Munchen-Newburg. 576
Munchroth. 576
Munster-Bilsen. 576
Munster-Crooster, ou Het-Munster. 576
Munter-Eiffel. 577
Munsterlingen. 577
Munster-Thal. 577
Munster-Treisa. 578
Mureaux. 578
Murhart. 578
Mussenden. 578

N

Nabar (Saint-), ou Saint-Avold de Metz. 577
Namur (Notre-Dame de). 577
Nanteuil. 578
Nanteuil en-Vallée. 579
Nantua. 579
Nantz. 579
Nazareth (Notre Dame de) 579
Neaulle le-Vieux, ou l'Aivieux. 580
Necrensis Parthenio. 580
Nenay. 580
Nerlac, ou Noirlac. 580
Nesle-la-Reposte. 580
Neth. 580
Neuf-Bourg. 581
Neuffons, dit Saint Gilbert. 581
Neu-Moustier, ou le Sépulchre. 581
Neumoutier près Otveiller. 582
Neuzeischen. 582
Neu-Willers 582
Nevers (Notre-Dame de). 582
Nevham, ou Newenham. 582
Newholtel. 583
New-Cell. 583
New-Minster. 583
Newry, ou Monaster Ibhrair Chintragha. 583
Newstat. 583

Nicaise de Reims (Saint-). 584
Nicolas (Saint-). 584
Nicolas-aux-Bois ou du Salut (Saint-). 584
Nicolas-de-Bar-sur-Aube (Saint-). 584
Nicolas de Bologne (Saint-). 585
Nicolas de Middelbourg (Saint-). 586
Nicolas de Ribemont (Saint-). 586
Nicolas-des-Prés (Saint-). 586
Nicolas-des-Prés (Saint). 587
Nicolas-lez-Angers (Saint-). 587
Nidal. 587
Nider-Altaich ou l'Inférieur. 587
Nider-Munster ou Bas-Moustier. 587
Nider-Pruim. 588
Nider-Schonenfeld. 588
Nid-d'Oiseau (Notre-Dame du). 588
Nieul-Benbosse. 588
Nieul-sur-l'Autize (Saint-Vincent de). 589
Ninhusen. 589
Ninove. 589
Nithartusen. 589
NitidoLoco (*B. Maria de*). 589
Nivelle. 590
Nizelle. 590
Nizier de Lyon (Saint-). 590
Noaile, ou Nouaille (Saint-Julien de). 590
Noblac, Nobiliat, ou Saint-Léonard-le-Noblat. 591
Nogales. 591
Nogent-l'Artaud. 591
Nogent-sous-Coucy (Notre-Dame de). 592
Noirmoutier (Saint-Philibert de). 592
Nonantule (Saint-Sylvestre de). 592
Nonenque (Notre-Dame de). 593
Nonnenbosche. 593
Northberwick. 594
Norwich. 594
Notre-Dame au Bois. 594
Notre-Dame de l'Arc. 594
Notre-Dame de l'Exil. 594
Notre-Dame de Padules ou Paules. 594
Notre-Dame des Anges 594
Notre-Dame la Blanche de l'Ile de Noirmoutier, ou l'Ile-Dieu. 595
Notre-Dame la Grande. 595
Notre-Dame la Grande de Poitiers. 595
Noue (Notre-Dame de la). 595
Novaleze. 596
Novum claustrum ou *Novum monasterium*. 596
Noyers. 596
Nuara (La). 597
Nuenburg. 597
Nuteil. 597
Nuwemburg. 598

O

Obasine. 597
Ober-Altaich, ou le Supérieur. 597
Obreuse monasterium. 598
Ochsenhausen. 598
Odenheim, Odensheim et Ottenhain. 598
Odorney 599
Oeren. 599
Offonville-sur-la-Plaine. 599
Oigny. 599
Oidenbourg. 599
Oldensleven, ou Oildislenden. 600
Oileux (Notre-Dame des). 600
Oliva. 600
Oliva. 600
Olive-sur-l'Ermitage (L') 600
Olivet-sur-le-Cher (L). 601
Om. 601
Omnes sancti Vesalienses. 601
Omphre (Saint-). 601
Oost-Leck o, ou Oisterloa. 601
Oraison-Bieu (L'). 602
Orb is. 602
Orbestier (Saint-Jean d'). 602
Oreamp. 602
Ordecell 603
Ordorp. 603
Orens d'Auch (Saint). 603
Orens-la-Reoule (Saint-). 603
Orienten. 603
Orientinæ (S.). 604
Origny. 604
Orion, Huiron, Viron 604
Oroer (L') ou Saint-Paul-lez-Beauvais. 604
Orp, ou Orpen. 605
Orval. 605
Oslowan. 605
Ossera. 606
Osterhoven. 606
Ostine (L'), ou Westine. 606
Otingen. 606
Ottenburem. 606
Otterburg. 607
Ouen (Saint-). 607
Ouen (Saint-). 608
Ourdach 608
Outrille de Bourges. 608
Ovila. 608
Oya. 608

P

Pace prope Leodium (*B. Maria de*) 609
Pachnan, ou Chnum. 609
Pacy. 609
Padis. 609
Pain-Pont (Sainte Marie de). 609
Paix-de-Dieu. 609
Paix Notre-Dame (de la). 610
Paix Notre-Dame (de la). 610
Palais Notre-Dame, ou Notre-Dame de la Paix. 611
Palatiole. 611
Palz. 611
Pantaléon (Saint-) 612
Pantaléon de Cologne (Saint-). 612
Pantaléon de Toulouse (Saint). 612
Panzo (Saint-Ange de). 612
Papoul (Saint-). 613
Parac et (Le). 613
Paraclet (Le) 614
Paradisus. 614
Parc (Le). 614
Parc-aux-Dames, ou le Parc Bouile. 614
Parteux (Saint-). 615
Park. 615
Parois-Le-Monial. 615
Part-Dieu (La). 615
Pastor (*S.*). 616
Pastro. 616
Paul (Saint-). 616
Paul (Saint-). 616
Paul de Besançon (Saint-). 616
Paul de Lyon (Saint). 617
Paul de Narbonne (Saint-). 617
Paul de Soissons (Saint-). 617
Paul de Verdun (Saint-). 617
Paul de Vanne (Saint-). 617
Paulus in Urbe (*S.*). 618
Paunat (Saint-Sauveur de). 618
Pavilly. 618
Pe de Generez (Saint-). 618
Pebrac. 618
Pechredon (Notre-Dame de). 619
Pelice (De). 619
Pelis. 619
Pelplin. 619
Pena ou Penna Major. 619
Pentalion. 619
Pentement (Notre-Dame de). 620
Peralto (Sainte-Marie de). 620
Père, ou Pierre de Melun (Saint-) 620
Père en Vallée-les-Chartres (Saint). 620
Perignac, ou Parrignac (Sainte-Marie de). 621
Perray-aux-Nonnains (Le). 621
Perrine de la Villette (Sainte-). 621
Perseigne-en-Saonnois. 622
Persora. 622
Pescara. 622
Pessan. 622
Petoghen-lez Ondenarde). 622
Peterborough. 622
Petersborg. 623
Petershausen. 623
Petmoace. 624
Petri. 624
Petrok (Saint-) 624
Petrus Puellarum (*S.*). 624
Pettinaime. 624
Peykirke. 624
Peyreuse (Sainte-Marie de). 624
Peyrouse (Notre-Dame de La). 625
Pfaffenmunster 625
Pfeffers. 625
Pfort. 625
Phaium. 625
Phalempin (Saint-Christophe). 626
Pherme. 627
Piedra (Pierre). 627
Pierre aux Monts (Saint-). 627
Pierre d'Abbeville (Saint-). 627
Pierre d'Arles (Saint-). 628
Pierre d'Auxerre (Saint-). 628
Pierre de Châlons (Saint). 628
Pierre de Cologne (Saint-) 628
Pierre de Cuisines (Saint-). 628
Pierre de Gumiel (Saint-). 629
Pierre d'Isseure (Saint-). 629
Pierre de Liége (Saint-). 629
Pierre de Lyon (Saint-). 629
Pierre de Mâcon (Saint-). 630
Pierre de Médine (Saint-). 630
Pierre de Metz (Saint-). 630
Pierre de Reims (Saint-). 631
Pierre de Rhodez (Saint-). 631
Pierre de Saltzbourg (Saint-). 631
Pierre de Vienne (Saint-). 632
Pierre en Pont (Saint-). 632
Pierre du Mont (Saint-). 632
Pierre du Puy (Saint). 633
Pierre La Tour (Saint-). 633
Pierre le Vif lez-Sens (Saint-). 633
Pierre le Puellier (Saint-). 634
Pierre le Puellier (Saint-). 634
Pierre-lez-Langres (Saint-). 634
Pierres (Notre-Dame des). 634
Pierre sur Dive (Notre-Dame de Saint-). 634
Piété-de-Dieu (La), ou Espau. 635
Piété-Dieu-lez-Rameru (La) 635
Pimbes, ou Pembon 635
Pin (Notre-Dame du). 635
Pipmelle, Rivebelle, ou Pipewell. 636
Placide de Colonero (Saint-). 636
Plaga. 636
Plaine-Selve, ou Saint-Geniez de la Plaine. 636
Plane (Notre-Dame de la). 636
Plein-Pied. 636
Ploemelain. 636
Plombariola. 636
Poblet. 637
Poblet. 637
Pollesworth. 637
Polling. 637
Polougey, ou Poulengy. 637
Polycarpe de Rieugrand (Saint-) 638
Pommeraye (La). 638
Pomposa. 638
Pons de Gemenos (Saint). 638
Pons de Nice (Saint-). 639
Pons de Thomières (Saint-). 639
Pons Trabiæ, ou Pons Tribiæ. 639
Pontault. 639
Pont aux Dames (Notre-Dame du). 639
Pontigny (Saint-Edmond de). 639
Pontigny. 641
Pontio (S. Maria de). 641
Pont-evoy. 641
Pont-Thieffroy. 641
Pontrohart, ou Roisebrech. 642
Pontron. 642
Porno (De), ou Bernaw. 642
Port du Salut. 642
Portes. 642

Portiuncule (La). 645
Port-Mort. 645
Port-Royal des Champs. 645
Port Saint-Nicolas. 645
Portzet, ou Boursette. 645
Postel. 645
Pouthières. 645
Pralon (Notre-Dame de). 646
Praxède (Sainte-). 646
Pré (Le), ou Notre-Dame des Prés-les-Troyes. 646
Pré (Le), ou Saint-Julien du Pré). 647
Préaux. 647
Préaux-Saint-Léger. 647
Pré-Benoît. 647
Prée (La), ou Saint-Jean des Prés. 647
Prée-sur-Arnon (La). 648
Prémi. 648
Prémontré. 648
Prés (Notre-Dame des). 650
Prés (Notre-Dame des). 650
Prés-lez-Tournay (Notre-Dame des). 651
Présentation (La). 651
Pressy. 651
Preuilly. 651
Prières. 651
Prisque ou Bry (Saint-). 651
Privat de Javoux en Gévaudan (Saint-). 652
Prix, ou Projet de Saint-Quentin (Saint). 652
Protection (Notre-Dame de). 652
Prouille (Notre-Dame de). 652
Prudence (Saint-). 654
Prully. 654
Prum, ou Pruim. 654
Psalmodii. 655
Puits-d'Orbe. 655
Pulchra Vallis ou *Beauvaleense cœnobium*. 656
Puy-Ferrand. 656
Puy-Saint-Front (Le). 656

Q

Quarante (Sainte-Marie de). 655
Quarrère. 656
Quastaciola (B. Maria de). 656
Quedlimbourg. 657
Quentin-en l'Ile (Saint-). 657
Quentin en Vermandois (Saint-). 657
Quentin-lez-Beauvais (Saint). 657
Quercia (Notre-Dame de la). 657
Querco Lodora, ou Quorcolodora. 658
Quesnoy (Le). 658
Quincy (Notre-Dame de). 658
Quitaire du Mas (Saint). 658

R

Rabida (Sainte-Marie de). 659
Raculfe. 659
Radegonde de Poitiers (Sainte-). 659
Raitenhaslach. 660
Rambert de Joux (Saint-). 660
Rameige. 660
Ramsey. 661
Rathausen. 661
Rauden, Rauda. 662
Ravensberghe et Outtouf. 662
Reading. 662
Réale (Notre-Dame de la), ou d'Aspiran. 662
Réau (Notre-Dame de la). 662
Rebais. 663
Rechenshofen. 663
Reclus (Le). 663
Reconfort (Notre Dame de). 663
Reez. 664
Refuge (Notre-Dame du) 664
Règle (Notre-Dame de la). 664
Regnl 665
Reichenaw. 665
Rein, ou Rayn. 666
Reineweld. 666
Reinhausen. 666
Relecq (Les). 666
Rémi (Saint-). 666
Remiremont, ou Romaricberg. 666
Rémy de Lunéville (Saint-). 667
Rémy de Reims (Saint-). 667
Rémy de Sens (Saint-). 667
Rémy-des-Landes (Saint-). 667
Rémy, près Villers-Cotterets (Saint-). 668
Renesby. 668
Rengeval. 668
Réole en Béarn (La). 668
Retondes. 668
Reuil. 668
Ressons. 671
Rethers. 671
Retorta. 671
Reynhartsbrunn. 671
Rewley, ou Royal-Lieu. 674
Rhatenin, ou Raithin. 674
Rheinau ou Rhinou. 674
Rheinthal. 675
Ridal, ou Rieval. 675
Riddagshusen. 675
Riddershusen. 675
Riese (Saint-Sauveur de). 676
Rieunette (Notre-Dame de). 676
Rieval. 676
Riffenstein. 676
Rigaud (Saint-). 676
Rigomer de Meaux (Saint-). 677
Rille, ou Relay. 677
Rindorp. 677
Rio seco. 677
Ripa-Alta, ou Ripalta. 677
Rippon. 677
Robertmont. 678
Robert Briggsie. 678
Rocca-Amadori ou Rocca-Amatorium. 678
Roccadia. 678
Roche (La). 678
Roche (Notre-Dame de la). 679
Rochefort (Notre-Dame de). 679
Roches (Les). 679
Roggenburg. 680
Roldue. 680
Romain (Saint-). 680
Romain de Blaye (Saint-). 680
Romain de Toulouse (Saint-). 681
Romans-Moutier en Vaud. 681
Romans-Moutier sur l'Izère. 681
Romersdorf. 681
Ronceray (Le, ou Notre-Dame du). 681
Roosembergh, ou Wastmonster. 681
Roosendael. 682
Roosendal. 682
Rosaria. 682
Roseur. 682
Rosglas. 682
Rosières près Salins. 682
Rossedale. 683
Rothen-Munster. 683
Rotthem, Rocheem 683
Roue (Notre-Dame de la). 683
Rougemont (Notre-Dame de). 684
Royac. 684
Royal-Lieu. 684
Royaumont. 685
Rueda. 686
Ruf de Valence (Saint-). 686
Rufford. 686
Ruisseauville. 686
Rully. 686
Rumeseye. 687
Russin. 687
Rutti. 687
Rycke-Claren. 688
Rye Clooster. 688

S

Sabal ou Sablul. 687
Sabine (Sainte-). 687
Sablonceaux. 689
Saccudion, ou Saccude. 689
Sacra Mœnia. 689
Saens (Saint-). 689
Saens (Saint-). 689
Sagittario. 690
Saigir. 690
Sains. 690
Saint-Bernard (Le grand). 690
Saint-Esprit. 690
Saint-Esprit. 691
Saint-Esprit de Béziers (Le). 691
Saint-Sauveur d'Anvers. 691
Saint-Sauveur de Blaye. 692
Saint-Sauveur de Marseille. 692
Saint-Sauveur et Saint-Honorat 692
Saint-Sepulcre de Cambrai. 693
Sainte-Croix. 693
Sainte-Croix d'Apt. 693
Sainte-Croix de Bordeaux. 694
Sainte-Croix de Poitiers. 694
Sainte-Croix de Jérusalem. 696
Sainte-Trinité. 696
Saintes (Notre-Dame de). 696
Saintin (Saint-). 697
Salanques. 697
Salival. 697
Sallesmes, ou Salcen. 697
Salley. 697
Salmonschweiler. 698
Salop. 698
Salterey. 698
Salutation Mère-Dieu. 698
Salvanes. 699
Salvator (San). 699
Salzeda. 699
Sambuccine. 699
Samer-aux-Bois, ou Saint-Vulmer. 699
Sana Valle di Folina. 700
Sandal. 700
Sandau. 700
Sandoval. 700
Sandwelt. 700
Santa-Fe. 700
Santas-Creuzes (Las). 700
Saramont. 701
Sarlat (Saint-Sauveur de). 701
Sarrances. 701
Sart, ou Sauchoix (Notre-Dame de). 701
Saturnin de Rhodez (Saint). 702
Saturnin du Port (Saint-). 702
Satur-sous-Sancerre (Saint-). 702
Saubalade. 703
Saulsaye (Notre-Dame de la). 703
Saulve de Valenciennes (Saint-). 703
Saulve-Majeure (La), ou La Scoube. 704
Sauve (Saint-Pierre de). 704
Sauve (Saint-), ou Saint-Saire. 705
Sauve-Benoîte. 705
Sauve-Cane. 705
Sauve de Montreuil-sur-Mer (Saint-). 705
Sauveur (Saint-) d'Evreux. 706
Sauveur (Saint-) de Lodève. 706
Sauveur (Saint-) de Messine. 706
Sauveur de Vertus (Saint-). 706
Sauveur (Saint-) et Sainte-Marie de Carcassonne. 706
Sauveur (Saint-) et Sainte Marie du Mans. 707
Sauveur le Vicomte (Saint-). 707
Sauveur près Narbonne (Saint-). 707
Sauvoir-sous-Laon (Le), ou Savoue Rivière. 70
Savelden, Salevelt. 70
Saverne. 70
Savigny. 7
Savigny. 7
Savin (Saint-). 70
Savin sur la Gartempe (Saint-). 70
Saxe-Fontaine (Notre-Dame de). 709
Saxo-Vivo. 709
Scellières. 710
Schaffouse, Schafusen. 710
Scheida ou Segor. 710
Schene. 710
Scherborne. 711
Schleeflorf. 711

Schola-Dei. 711
Schomberg. 711
Schonau. 711
Schonau. 712
Schutteren. 712
Schuvarzach (Saint-Sauveur de). 712
Schwabenheim. 713
Sciriche. 713
Sebach. 713
Sebastien aux catacombes hors des Murs. 713
Sebastien de Naples (Saint-). 713
Secanis. 714
Secking, ou Sekingen. 714
Seduciacum. 714
Seine. 714
Seine (Saint-). 715
Seisenstain, ou Gorstast. 715
Selby. 715
Seligenstadt. 715
Seligental. 715
Selincourt (Saint-Pierre-lez-). 716
Selsey. 716
Se'tz. 716
Senanque, ou Sinanque. 716
Sendras (Notre-Dame de). 718
Senones-en-Vosges. 718
Sepey. 719
Sept-Fontaines. 719
Sept-Fontaines-en-Thierache. 719
Septfons. 719
Septime (Saint-Sauveur de). 720
Sept-Meules. 720
Serge et Bach (Saints-). 721
Serge-lez-Angers (Saint-). 721
Sergio (Saint-). 721
Sernin (Saint-). 721
Sernin de Toulouse (Saint-). 722
Serres ou Celle-Fracce. 722
Servat (Saint-) de Maestricht. 722
Servit, ou San-Felipe. 723
Sery-aux Prés. 723
Seuilly, Seuilley, Sully. 723
Seurin (Saint-) de Bordeaux. 723
Sever (Saint-). 723
Sever (Saint-) Cap-de-Gascogne. 724
Sever d'Agde (Saint-). 724
Sever de Rustang (Saint-). 724
Severin (Saint-). 725
Severin (Saint-). 725
Severo (San). 725
Shaftesbury. 725
Shepey. 725
Sherbourne. 725
Shrowle ou Shrowe. 726
Sibbeton. 726
Siberacum. 726
Sichem. 727
Sie en Brignon (Notre-Dame de la). 727
Sigebert. 727
Sigismond (Saint-). 727
Sigismond (Saint-) près Orthes. 727
Signy (Notre-Dame de). 728
Sigy. 728
Silly en Goufer. 728
Siloe. 728
Silva B. Mariæ. 728
Silva nigra (*S. Petrus in*). 729
Simore. 729
Sinningthnaith. 729
Sion (Maison de). 729
Sitichenbach. 729
Siverstat. 730
Sixte (Saint-). 730
Sixte (Saint-). 730
Sjerbach 731
Sobrade (Notre-Dame de). 731
Sobrado. 731
Soeby, Julitha ou Julira. 731
Soignies. 731
Soissons (Notre-Dame de). 732
Soleil-Mont, ou Solismont. 732
So ème, ou Solesmes. 732
Solières (Notre-Dame de). 734
Solignac. 734
Sommeritz. 735
Sonnebeca ou Zonbbecka. 735
Sonne-Camp 735
Sopewel. 735
Sophie de Bénévent (Sainte-). 735
Sora. 736
Sorde. 736
Sordillac, ou Souillac (Notre-Dame de). 736
Sorethum, ou Schussenrietum. 736
Soreze (Notre-Dame de la). 737
Sorp. 737
Sostendal. 737
Sotos Albos. 737
Soucilanges. 737
Sourihes. 737
Souvigny. 738
Spainshart. 738
Spanheim. 738
Sparmalia Jerusalem Nova. 738
Speculum B. Mariæ. 739
Spinlieu, ou Espinlieu. 739
Spire de Corbeil (Saint-). 739
Sprinkirsbach. 739
Squire, ou Pierre (Saint-). 740
Stafarda (Sainte-Marie de). 740
Stains en Oberninthal. 740
Stanlawe. 740
Stanlegh. 740
Stanley. 740
Stanley. 740
Staouëli (Notre-Dame de). 741
Stavelot. 742
Stefano (San). 742
Stein. 742
Stein. 742
Steinfeld. 743
Steingaden. 743
Stephanus et Saturninus (*SS.*) 743
Stolp. 743
Strada (Santa Maria de) 743
Strahow. 743
Straneshalch ou Sainte-Hilde. 744
Strat Flur. 745
Stratford. 745
Stratmarchel. 745
Stude. 745
Stulzbron. 746
Subiaco, ou Sublac. 746
Suine. 749
Suiveck. 749
Sulicow. 749
Sulpice (Saint-). 749
Sulpice de Douai (Saint-). 749
Sulpice d'Uzès (Saint-). 750
Sulpice-en-Bresse (Saint). 750
Sulpice-lez-Bourges (Saint-). 750
Surbourg, ou Heiligsforst. 750
Surd. 750
Sureda (Saint-André de). 750
Susteren. 751
Suwartzach, ou Arnolfefaw. 751
Swetheart, Newabbey. 751
Swinshed. 752
Swithin de Winchester (Saint-). 752
Syllenau. 753
Symphorien (Saint-). 753
Symphorien d'Autun (Saint-). 753
Symphorien de Sens (Saint-). 754
Symphorien-Lez Beauvais (Saint-). 754
Sympnorien-Lez-Metz (Saint-). 754
Symphorien près Trèves (Saint-). 754
Syncheim, ou Sunsheim. 755
Syr (Saint-). 756

T

Tabenne. 755
Tallach. 755
Talmont (Sainte-Croix de). 755
Tamaracus. 755
Tamis, ou Tamies. 756
Tarente. 756
Tarouca (Saint-Jean de). 756
Tart (Le). 757
Tase ou Thèbe. 758
Tasque (Saint-Pierre de). 758
Taurin d'Evreux (Saint). 758
Taurisi. 758
Tavistok. 758
Teach-Munnu 758
Tegernsée. 759
Teillede. 759
Tenaille (La). 759
Tennebach. 759
Tennikon. 760
Ten Roosen. 760
Tepla. 760
Terbeck, ou Straten (Notre-Dame de). 760
Terhaghen, ou Les Haies. 760
Terrasson. 761
Tesmène, ou Mène. 761
Thame. 761
Thenailles. 761
Theokesburg. 762
Thendère (Saint), ou Saint-Chef. 762
Theulley. 762
Thierhaubten. 762
Thiern. 762
Thierry (Saint-). 763
Tholey. 763
Thomas (Saint-). 765
Thomas (Saint-). 764
Thomas des Bourguignons (Saint-). 764
Thomas de Strasbourg (Saint-). 764
Thoren, ou Tourne. 764
Thorigny. 764
Thorney. 765
Thuin. 765
Thurtal (Saint-Jean de). 765
Thymadeuc. 766
Tibery (Saint-). 766
Tifferdange. 766
Tilleto. 766
Tilley. 766
Timothée (Saint-). 766
Tinmouth 767
Tintern. 767
Tintern. 767
Tiron. 767
Tironean. 768
Tischnowitz. 768
Tolla. 768
Tongerlo. 768
Tonnay-Charente 769
Topolska. 769
Torcy. 769
Torpatensis, Walkena. 769
Tour d'Aquilée. 769
Tournus (Saint-Philibert de). 769
Tourtoyrac (Saint-Pierre de). 770
Toussaints d'Angers. 770
Toussaints en Forêt-Noire. 770
Toussaints en l'île de Châlons-sur-Marne. 771
Tracton. 771
Trainel (Sainte-Madeleine de). 771
Tramens. 771
Trappe (Notre-Dame de La). 771
Trebnitz. 772
Trecor, ou Tugdwal, ou Tugal (Saint-). 773
Trentham. 773
Treport (Le). 773
Trésor (Le). 774
Triklaglas. 774
Trinité (La). 774
Trinité de Caen (La Sainte-). 774
Trinité de Poitiers (La). 775
Trinité de Vendôme (La Sainte-). 775
Trisay (Notre-Dame de). 776
Troarn. 776
Troclarense monasterium. 776
Trois Fontaines. 776
Tronchet (Le). 777
Troud (Saint-). 777
Troüd (Saint-), ou Truyen. 777
Troyes (Notre-Dame de). 778
Trub ou Truob. 778
Trupt (Saint-). 778
Tuffe (De). 778
Trultenhausem. 778
Tulle. 779
Turholtum ou Thoroltum. 779
Turpenay, ou Turpigny. 779

Tuttelbury. 779
Tuy ou Duite. 780

U

Udalric (Saint-). 779
Ulierbec. 779
Urbain (Saint-). 779
Urbain (Saint-). 780
Urbain en Pertois (Saint-). 781
Ursitz d'Alsace (Saint-). 781
Urspringen. 781
Ursule et ses compagnes (Sainte-). 781
Usperga. 782
Usserthal. 782
Uzerche (Saint-Pierre d'). 782

V

Vaas-sur-le-Loir. 781
Vaast d'Arras (Saint-). 781
Vabres en Rouergue. 783
Vajal (Notre-Dame de). 783
Val (Le). 784
Val (Notre-Dame de). 784
Val-Benoite, ou Vaulx-Bénite. 784
Val-Bonne. 784
Val-Bressieu. 785
Val-Croissant. 785
Val-de-Grâce de Paris (Le). 785
Val de Saint-Eloi près Lonjumeau (Le). 786
Val-des-Choux. 786
Val-des-Ecoliers, ou Grand-Val. 786
Val-des-Ecoliers de Liége (Le). 787
Val-des-Vignes en Bassigny. 787
Val-Dieu. 788
Val-Dieu (Le), ou Laval-Dieu. 788
Val-Dieu, ou La Vau-Dieu. 788
Val-Dina. 788
Val-d'One (Notre-Dame du). 789
Val d'Yglesias. 789
Val-Honnête, ou Fenières. 789
Val-le-Boy. 789
Val Notre-Dame. 789
Val-Notre-Dame-lez-Walincourt. 790
Val-Paraiso. 790
Val-Richer. 790
Val-Saint-Bernard (Le). 791
Val Sainte (La). 791
Val-Secret. 792
Valasse (La), ou Sainte-Marie-Le-Vieu. 792
Valbuena. 792
Valence (Notre-Dame de La). 793
Valery sur mer (Saint-). 793
Valespir, ou Notre-Dame d'Arles. 794
Valette (La). 794
Vallaurie. 794
Valle (S. Spiritus de). 794
Vallemagne, ou Vangrain. 794
Vallersheim 795
Vallis bona. 795
Vallis Cœli. 795
Vallis honesta. 795
Vallis gaudii. 795
Vallis serena, ou *S. Martino de Bossis.* 795
Valloires. 795
Vallombreuse. 796
Valmont. 796
Valnègre. 796
Valsauve de Bagnols. 797
Valsery. 797
Valvanere. 797
Val-Verde de Vega. 797
Vandrille (Saint-) ou Fontenelle. 797
Vangrowiecz. 799
Vanne-de-Verdun (Saint). 799
Vanschow. 799
Varennes. 799
Varnhem. 800
Vatiebraine, ou Wautibraine. 800
Vaucelle. 800
Vaucelles-sur-L'Escaut. 800
Vauchretien. 801
Vauclair. 801
Vaudru de Mons (Sainte-) 801
Vau-La-Douce. 802
Vau-le-Duc, ou s'Hortogendai . 802
Vauluisant. 803
Vaulx-Benoist. 803
Vaux-de-Cernay (Les). 803
Vaux-en-Ornois. 803
Veaure, ou Yveline (Notre-Dame de). 804
Venerque. 804
Veque-Ville. 804
Veran (Saint-). 804
Veran (Saint-), ou Sainte-Marie la Dorée, ou Cagnes. 804
Vergaville. 804
Verger (Notre-Dame du). 805
Verger (Le), ou Baumgarden. 805
Vermand. 805
Verne (La). 805
Verneuil (Saint-Nicolas de). 806
Vernon (Saint-Louis de). 806
Vernuce (La). 806
Verteuil. 806
Verton. 806
Vertus (Notre-Dame des). 807
Vertziller, ou Varneviller. 807
Vernela. 807
Verzy, ou Saint-Basle. 807
Vezelay. 808
Viants, Vioux. 808
Vicogne de Saint-Sébastien. 808
Vicovare. 809
Victoire (Notre-Dame de la). 809
Victor de Marseille (Saint-). 810
Victor-en-Caux (Saint-). 810
Victor-lez-Paris (Saint-). 811
Victoria. 811
Vieil-Mur. 811
Vieuville (La). 811
Vigeois. 812
Vignats (Sainte-Marguerite de). 812
Vigne Notre-Dame (La). 812
Vignogue. 812
Vigor (Saint-). 812
Villa Crosa. 813
Villa Neuva de Oscar. 813
Villelongue. 813
Ville-Magne l'Argentière. 813
Ville-Neuve. 813
Villeloup, Ville-Loin. 814
Villers aux-Nonnains. 814
Villers-Bethnach, ou Villers-l'Abbaye. 814
Villers-Canivet. 814
Villers-Cotterets. 815
Villers-en-Brabant. 815
Vincent (Saint-). 815
Vincent-au-Bois (Saint-). 815
Vincent de Besançon (Saint-). 816
Vincent-de-Bourg-sur-Mer (Saint-). 816
Vincent de Laon (Saint-). 816
Vincent de Metz (Saint-). 816
Vincent d'Oviedo (Saint-). 817
Vincent de Senlis (Saint-). 817
Vincent de Vulturne (Saint-). 817
Vincent et Anastase (Saint-) aux-Trois-Fontaines. 818
Vincent-lez-le-Mans (Saint-). 818
Vindeseim. 819
Virginité (La). 819
Visigneul. 819
Vision de Jésus. 819
Vite (Saint-). 819
Vivant-sous-Vergey (Saint-). 819
Vivaris. 820
Vivier (Le). 820
Vivlers. 820
Vivignis. 820
Vœu (Le), près Cherbourg. 821
Voisins. 821
Volcoldera. 821
Volusien de Foix (Saint-). 821
Volvic. 822
Vorst. 822
Vosi du Puy (Saint-). 822
Voulton (Notre-Dame de). 822
Vranwen-Parck. 823
Vulmer de Boulogne (Saint-) 823

W

Wadegassen. 823
Wadstena. 823
Waermont. 823
Waerschoten. 823
Wagehausen. 823
Wald. 824
Walden. 824
Waldsassen. 824
Walers en Faigne. 825
Walhey. 825
Walkenrede. 825
Walpurge (Sainte-) près d'Haguenau. 825
Walpurge d'Aichstadt (Sainte-) 825
Wardon. 826
Warewell. 826
Warneton. 826
Wasten (Saint-Sauveur de). 826
Wasthusen. 826
Wasor, Waulsor. 827
Wassenschapffen. 827
Wast. 827
Waten. 827
Wateringen. 827
Waverley. 827
Wedinghausen, ou Arnsberg. 828
Wedon. 828
Weingarten. 828
Weissembourg. 828
Weisser-Dal. 829
Weisser-Holm. 829
Wellehrad. 829
Wells. 829
Weitenburg. 829
Wenloch. 829
Werden. 830
Wereburge (Sainte-). 830
Weremouth. 830
Wersch-Weiler. 831
Wesbrun (Saint-Pierre de). 831
Westmalle. 832
Westminster. 832
Wetter. 832
Wettingen ou Belthingen. 833
Wevelgem (Notre-Dame-du-Mont-d'Or-lez-). 833
Wicham. 833
Wigbershusen. 833
Wildsbourg. 833
Wilica. 834
Willencourt. 834
Wilton. 834
Wimundham. 834
Winburn. 835
Winchelcombe. 835
Winchelcombe. 835
Winchester. 835
Witteham. 835
Wisowitz. 835
Woffeinheim. 836
Woney. 836
Worcester. 836
Wormezell. 836
Wormhoult. 836
Wouburn. 836
Wulverhampton. 836
Wunnenthal. 837
Wurmspach. 838

Y

Yrier-de-la-Perche (Saint). 837
Yvette (L'), ou Junel. 837

Z

Zam, ou Nam. 837
Zar. 837
Zedells. 837
Zenon de Vérone (Saint- 838
Zibekeloo. 839
Zierickzée. 839
Zinna. 839
Zirch. 839
Zuifalten 839
Zurac. 840
Zwethl 840

TABLE LATINE de quelques noms de monastères qui présentent une plus grande différence avec les noms français ou vulgaires correspondants. 841
Avertissement. 841

APPENDICE.

Avertissement de l'éditeur 847
DE L'ETAT RELIGIEUX.
Introduction. 847
Chapitre Ier. — De l'esprit monastique. 849
Chap. II. — De l'origine et de l'établissement des ordres religieux. 861
Chap. III. — Des services que les religieux ont rendus à l'Eglise. 875
Chap. IV. — Des services que l'état religieux a rendus à la société. 888
Chap. V. — De l'utilité actuelle des ordres religieux. 901
Chap. VI. — Des biens des corps monastiques. 934
Chap. VII. — De la réforme. 949
APOLOGIE DE L'ETAT RELIGIEUX, DANS LAQUELLE ON PROUVE QUE LES ORDRES RELIGIEUX ET LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES SONT TRÈS-UTILES A LA RELIGION ET A LA SOCIÉTÉ, ET QUE L'INCRÉDULITÉ SEULE PEUT AVOIR INTÉRÊT A LES DÉSHONORER ET A LES DÉTRUIRE.
§ Ier. — Soulèvement contre l'état religieux : quel en est le prétexte. 967
§ II. — Plan de cet ouvrage ; origine de l'état religieux ; combien elle est ancienne et respectable. 969
§ III. — L'état religieux est très-respectable par son objet et sa destination. 970
§ IV. — L'état religieux est cher et précieux à l'Eglise. 971
§ V. — Services importants que les religieux ont rendus à l'Eglise par l'éclat de leurs vertus, par la ferveur de leurs prières. 973
§ VI. — Les religieux sont très-utiles au reste des fidèles. 977
§ VII. — Les religieux ont conservé les titres et les monuments de la religion, aussi bien que les bonnes études. 979
§ VIII. — Services que les religieux ont rendus et rendent encore à l'Eglise dans les missions. 981
§ IX. — L'instruction des peuples souffrirait beaucoup de la suppression des instituts religieux. 984
§ X. — C'est favoriser les entreprises de l'incrédulité, que d'avilir ou de détruire les corps réguliers. 986
§ XI. — Si l'irréligion vient à bout de détruire les corps réguliers, elle poussera plus loin ses conquêtes et ses ravages. 989
§ XII. — Intérêts qu'ont les évêques de venir au secours des corps réguliers 991
§ XIII. — L'irréligion menace l'Etat politique, et lui prépare les plus grands malheurs. 995
§ XIV. — L'Etat a un très-grand intérêt à protéger les ordres religieux, et à les sauver du péril qui les menace ; les religieux sont un obstacle au progrès de l'irréligion. 995
§ XV. — Les religieux détournent par leurs prières les fléaux qui menacent l'Etat. 996
§ XVI — Il y a encore dans les corps réguliers nombre de sujets animés de l'esprit de leur état. 999
§ XVII — Service important que les religieux rendent à l'Etat, en y conservant la pureté des mœurs. 1002
§ XVIII. — Nouveaux services que les ordres religieux rendent à l'Etat. 1005
§ XIX. — Eloges que donnent les saints Pères à l'état religieux. 1005
§ XX. — Au milieu des révolutions de l'état religieux, l'esprit invariable de l'Eglise a été de réformer, et non de détruire. 1007
§ XXI. — Le principe qui fait désirer la suppression de l'état religieux, tend à tout bouleverser dans l'Etat et dans l'Eglise. 1014
§ XXII. — Injustice et inconséquence des détracteurs de la vie religieuse. 1016
§ XXIII. — Tout ce qu'on a fait depuis dix ou douze ans ans pour réformer les corps réguliers, n'a servi qu'à les affaiblir et à préparer leur ruine. 1020
§ XXIV. — La fixation des vœux à l'âge de 21 ans a été funeste aux corps réguliers. 1022
§ XXV. — On justifie par des raisons et des exemples l'ancienne discipline sur l'âge requis pour les vœux. 1027
§ XXVI — En reculant jusqu'à 21 ans la liberté de faire des vœux, on a renversé sans nécessité une loi de l'Eglise et de l'Etat. 1030
§ XXVII. — La loi de l'Eglise sur l'âge requis pour le sous-diaconat, ne justifie point l'innovation dont les corps réguliers se plaignent. 1033
§ XXVIII. — Le projet de substituer des vœux simples aux vœux solennels depuis 16 ans jusqu'à 21, n'a aucun avantage, et donnerait lieu à de grands inconvénients. 1037
§ XXIX. — On devrait du moins établir sur ce point une discipline uniforme pour les jeunes gens des deux sexes. 1041
§ XXX. — Le clergé séculier n'a point profité du dépérissement des corps réguliers. Vain espoir du rédacteur de l'édit de 1768. 1042
§ XXXI. — Le projet de détruire les monastères peu nombreux, très injuste en lui-même, est contraire au bien de la religion et de l'Etat. 1045
§ XXXII. — La régularité n'est point impossible dans les communautés peu nombreuses. Les conciles défendent sévèrement de les détruire. 1048
§ XXXIII. — Les religieux ne peuvent, sans prévarication, consentir au renversement de leurs monastères. 1052
§ XXXIV. — La loi sacrée de la propriété doit protéger les possessions des monastères comme celles des autres citoyens. 1054
§ XXXV. — Tous les citoyens, et les évêques surtout, ont intérêt à respecter et à protéger les possessions des ordres religieux. 1058
§ XXXVI. — Moyens pour faire revivre l'ancienne régularité dans les ordres religieux. 1059
DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES, DANS LE CATHOLICISME, DE LEUR ESPRIT, DE LEUR HISTOIRE ET DE LEUR AVENIR.
Préface. 1065
Introduction. 1067
I. — Du renoncement considéré comme principe des associations religieuses. 1069
II. — Examen historique de l'application de ce principe. Des ordres religieux accusés de corruption. 1073
III. — Des ordres accusés d'ambition, et particulièrement des Jésuites. 1079
IV. — Des reproches d'intolérance faits à l'Eglise catholique. Histoire de la liberté de conscience. 1087
V. — Des inconvénients attachés aux ordres monastiques dans l'ancienne société : leur position plus favorable dans la nouvelle. 1102
VI. — De la situation actuelle de l'Eglise : analogies avec les premiers siècles du christianisme. 1106
VII. — De ceux des adversaires du catholicisme qu'on peut ramener par la discussion. 1112
VIII. — Des préventions qu'excitent les opinions politiques du clergé français. 1115
IX. — Du catholicisme considéré comme obstacle aux progrès de la raison. 1118
X. — Des dangers que l'empire du catholicisme peut faire courir à la liberté de conscience, et de la situation des protestants. 1120
XI. — Des adversaires irréconciliables du catholicisme. — 1° Les sophistes. 1128
XII. — 2° Les utopistes. 1132
XIII. — 3° Les voluptueux. 1134
XIV. — Quels sont les vrais périls pour la société actuelle. 1138
XV. — De la légitimité des associations religieuses : caractère suprême de leur mission. 1141
XVI. — De l'utilité pratique des associations religieuses. Effets de la pauvreté volontaire. 1144
XVII. — De la *fainéantise* catholique. 1148
XVIII. — Des services que les associations religieuses sont appelées à rendre au dedans du pays. 1151
XIX. — De l'utilité scientifique des associations religieuses. 1157
XX. — De l'importance des associations religieuses pour la politique extérieure de la France. 1159
XXI. — Des bases qu'il faudrait donner à la reconstitution légale des associations religieuses. 1168
Conclusion. 1170
QUELQUES SOUVENIRS DE LA GAULE MONASTIQUE.
DES ANCIENS CARTULAIRES.
DES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES.

FIN.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

BQX
6807. Montrond M. de -
.M7

8. XII. 71 John Coughlin
8:IV:73 J.R. Furgi

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA
3550.

Montrond